CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION

(112e DE LA PÉRIODE 1867-1967)

DE LA VINGT-SEPTIÈME LÉGISLATURE

16 ÉLISABETH II, 1967

•

VOLUME I, 1967

DU 8 MAI AU 5 JUIN 1967

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

27054—1½

CHAMBRE DES COMMUNES

• (4.00 p.m.)

Le lundi 8 mai 1967

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le 8 mai 1967, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des séances du Sénat à quatre heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur accompagné de la Chambre se rend à la salle du Sénat.

• (5.20 p.m.)

Et les députés de retour à la Chambre des communes:

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) demande à déposer le bill nº C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je voudrais à mes premières paroles donner un caractère personnel puisqu'elles seront diffusées par la radio et la télévision à travers le Canada. Je suis bien conscient des promesses d'avenir du Canada dans l'exercice de mes nouvelles charges et fonctions, dont l'une d'elles me conduit ici pour ouvrir la session du centenaire du Parlement. Permettez-moi de renouveler la promesse que je faisais à la cérémonie d'installation: mon unique préoccupation est de mériter la confiance que Sa Majesté Notre Reine a placée en moi sur la recommandation de ses ministres canadiens et la confiance qui m'a été manifestée par tant de Canadiens de toutes les régions qui m'ont fait leurs vœux avec tant de gentillesse. C'est avec reconnaissance que mon épouse et moi-même avons reçu tous ces messages d'encouragement.

Une telle circonstance rappelle la tristesse que nous avons tous ressentie à la mort de mon prédécesseur, Son Excellence le général Georges Vanier, qui s'était acquis l'affection de tous. En consacrant sa vie à tout ce qui est bon et noble, il a donné un magnifique exemple à ses compatriotes.

Mes deux distingués prédécesseurs canadiens ont assumé, tout au long de leur carrière, en plus des fonctions traditionnelles et constitutionnelles de représentant de Sa Majesté la Reine du Canada, celles de représentant du peuple canadien. J'essaierai à mon tour de contribuer au développement de ce qu'il y a de meilleur dans notre vie nationale, tout en respectant la diversité, et d'être le témoin de l'unité du peuple canadien qui se manifeste dans les institutions fédérales.

Comme vous, j'attends avec impatience la visite, au cours de l'été, de Sa Majesté la Reine et d'autres membres de la Famille royale. La présence de la Souveraine et de chefs d'État d'autres pays rehaussera l'éclat des réjouissances qui marqueront le Centenaire de la Confédération.

Cette session du Centenaire nous fournit l'occasion d'entreprendre la réalisation des projets auxquels nous pensons pour le deuxième siècle de la Confédération.

Les faibles colonies réunies en 1867 sont maintenant devenues un pays prospère et dynamique. Si de telles réalisations ont été possibles, malgré de grandes difficultés, c'est grâce au courage, à la volonté et à la foi dans le progrès de l'homme dont ont fait preuve d'innombrables Canadiens, hommes et femmes, de toutes origines. C'est aussi grâce à la sagesse et à la perspicacité des Pères de la Confédération qui ont élevé la charpente de l'édifice, notre Constitution, sans laquelle une grande partie de ce progrès aurait été impossible.

Notre pays n'a pas été fondé en 1867. Ses racines plongent beaucoup plus loin dans le temps. Mais, il y a cent ans, nos prédécesseurs—hommes d'origines, de croyances et de langues diverses—ont entrepris une grande œuvre politique dont nous sommes, aujourd'hui, les dépositaires. Ils en ont jeté les fondements avec un sens rigoureux de l'unité, cette unité si nécessaire au bien commun comme le leur rappelaient les conflits de nombreuses générations. Sur cette base, ils ont édifié une structure gouvernementale pour assurer la liberté, le bien-être et la prospérité de tous ceux qui viendraient peupler ces terres. Ils ont édifié leur œuvre conformément à un plan fédéral, car ils savaient que cela seul permettrait à l'unité, dans la diversité culturelle et régionale, de donner tous ses fruits.

L'idée même de Confédération encourageait les Canadiens à explorer et à mettre en valeur la moitié d'un continent. Sur le plan des efforts matériels, cela exigeait un travail de construction d'une ampleur inouïe, face à des obstacles que personne encore n'avait rencontrés. Sur le plan des réalisations intellectuelles, cela entraînait l'application révolutionnaire de solutions fédérales au régime parlementaire d'un pays gigantesque à peine peuplé.

La voie de la Confédération a été hérissée de difficultés considérables—quelques-unes naturelles, d'autres inévitables, d'autres encore suscitées par nous-mêmes. Toutefois, des générations successives d'hommes et de femmes ont eu le courage de surmonter ces difficultés et de rendre possible le progrès matériel et social dont nous jouissons aujourd'hui. Ils avaient la conviction de leurs ancêtres que seul un sentiment d'unité préserverait l'individualité et la diversité chères à leur cœur. Ils savaient que leurs intérêts ne seraient jamais mieux défendus que par la Confédération, même si elle devait être imparfaite, et que l'amitié subsisterait en dépit de manquements occasionnels à la tolérance et à la compréhension, qui sont si nécessaires à notre régime politique. Ils savaient, par-dessus tout, qu'il n'existe pas de divergences de vues assez grandes, ou d'incompréhension assez profonde, pour empêcher les hommes de bonne volonté de s'unir pour améliorer les éléments d'un tout qu'ils veulent conserver.

Depuis cent ans, le monde a connu une telle évolution que ceux qui ont jeté les fondements de la Confédération ne s'y reconnaîtraient pas. Que notre structure constitutionnelle ait si bien résisté et qu'elle ait si bien servi le progrès de notre pays, démontre la solidité de ses principes, ainsi que la volonté des intéressés d'en adapter l'application à l'évolution des besoins et des conditions.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a encouragé activement, ces dernières années, la réforme des ententes fédérales-provinciales qui forment, avec la loi fondamentale, la structure constitutionnelle de notre pays. Cette réforme comprend l'amélioration des méthodes de consultation et de coordination fédérales-provinciales qui sont de plus en plus essentielles au fonctionnement efficace d'un Gouvernement moderne.

Le Gouvernement considère comme une responsabilité toute particulière de voir à ce que notre loi fondamentale s'adapte facilement à l'évolution de nos besoins sociaux. Il a également conscience de la rigoureuse interdépendance entre les avantages et les inconvénients de notre structure constitutionnelle. Même si des réformes méthodiques sont peut-être la meilleure manière de préserver et de renforcer notre héritage, on ne saurait agir en ce domaine qu'avec la plus grande attention. Lorsque le Gouvernement aura obtenu sur cette importante question les conseils les plus judicieux découlant des études en cours, il invitera ensuite le Parlement à examiner le problème dans son ensemble.

En 1867 on pouvait croire que responsabilité publique et responsabilité de l'État étaient quasi synonymes. La réalisation des nouveaux objectifs exigera la participation de la société tout entière et les efforts de tout notre peuple. En un temps d'évolution accélérée, le souci principal de la société canadienne doit être le bien-être de l'individu, afin que, indépendamment de sa situation ou de sa condition à sa naissance, il puisse avoir une chance égale de faire valoir toutes ses possibilités, sur quelque plan que ce soit: économique, social, politique ou culturel. Un pays est un foyer; il doit être construit et meublé pour le confort de ses habitants.

Sur notre moitié du continent, nos ancêtres ont dû soutenir, contre la nature, une lutte d'une extrême âpreté. Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale,

[M. l'Orateur.]

la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

Au cours des cent premières années de notre Confédération, nous avons conçu, à partir de nos origines bilingues et biculturelles, l'idéal d'un État qui offre la promesse d'une nouvelle forme de démocratie, celle de la diversité sociale et culturelle au sein d'une unité politique. Des deux grands courants culturels qui sont à notre origine est né au Canada un État autonome qui a accueilli des gens de bien des cultures différentes et s'en est trouvé enrichi. A l'aube du deuxième siècle de la Confédération, nous pouvons nous enorgueillir d'un esprit canadien qui, tout en répondant aux besoins de notre propre nation, a appris à servir d'une manière exceptionnelle la grande communauté humaine.

Aujourd'hui, les relations entre l'industrie, la main-d'œuvre et les divers échelons de gouvernement revêtent une importance nouvelle. Pour maintenir et améliorer la puissance économique du Canada, il faut pratiquer la sagesse et la modération dans nos exigences les uns envers les autres; faire preuve d'un degré élevé de collaboration et de discernement en traitant les uns avec les autres et avec nos institutions respectives, y compris tous les niveaux de gouvernement.

Le Gouvernement fait une étude approfondie des nombreux facteurs importants qui entrent en jeu dans les rapports entre l'industrie, la main-d'œuvre et l'État. Il disposera ainsi des meilleurs conseils possibles pour élaborer de nouvelles politiques et déterminer le rôle que le Gouvernement fédéral pourra le mieux tenir au jour le jour dans ce domaine.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment où commence notre session du Centenaire, plus de Canadiens que jamais sont au travail. Afin que le nombre des emplois augmente au même rythme que celui des travailleurs, il faut accroître la capacité, la qualité et la productivité des industries canadiennes de fabrication. Le Gouvernement prendra d'autres mesures afin de créer un milieu où les industries puissent se développer dans l'intérêt général du pays, et multiplier les possibilités d'emploi.

Le Gouvernement prendra aussi des mesures spéciales dans certaines régions désignées où le capital humain n'est pas suffisamment utilisé. Il redoublera d'effort partout où il a déjà connu des succès ces dernières années. Le Parlement sera donc invité à augmenter le budget du programme destiné à stimuler le développement régional afin d'en étendre la portée. L'œuvre de l'Office d'expansion économique de la région atlantique en vue de favoriser le développement industriel de cette région continuera d'être encouragée.

Notre économie forte et dynamique a permis d'offrir à tous les Canadiens un vaste programme de sécurité sociale. Ces dernières années, la législation sociale a réalisé des progrès remarquables au Canada. Cela ne veut pas dire que tous nos programmes sont complets. Il faudra y apporter des améliorations, par exemple, la modification de la Loi sur l'assurance-chômage, que le Parlement sera prié d'étudier.

Le Parlement sera également saisi d'une mesure visant à aider davantage les Canadiens qui doivent se déplacer pour obtenir un emploi. Elle sera accompagnée de dispositions administratives tendant à accroître l'efficacité des centres canadiens de main-d'œuvre. Un service complet sera mis au point pour conseiller ceux qui cherchent du travail et pour permettre à tous les travailleurs de profiter des possibilités d'emploi. En même temps, on développera le programme de recyclage des adultes et, de concert avec les provinces, on réalisera quelques projets pilotes de formation établissant de nouvelles méthodes pour le développement de la main-d'œuvre.

Tout en sachant qu'il est souhaitable que nous exercions un plus grand contrôle sur nos principales industries et ressources, le Gouvernement est aussi conscient de la contribution appréciable fournie par l'afflux des placements étrangers au développement optimum de l'économie canadienne. Pour assurer aux Canadiens une meilleure compréhension de ces questions, le Parlement sera invité à étudier un Livre blanc sur ce sujet.

Le Gouvernement considère comme très important de favoriser, par de nouveaux moyens, la participation des citoyens à la propriété des entreprises canadiennes. Vous serez donc invités à étudier un projet de loi établissant la Société de développement du Canada dont l'objet sera d'activer le progrès industriel et commercial du pays par l'augmentation de la masse des capitaux canadiens disposés à partager les risques aussi bien que les avantages des placements dans le capital-actions des entreprises canadiennes.

Grâce au Fonds de développement économique rural, le Gouvernement fédéral et les provinces fourniront ensemble un effort majeur de planification régionale dans certaines parties du Canada. La réalisation de projets de développement dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, à Mactaquac, au Nouveau-Brunswick, et dans la région des Lacs, au Manitoba, apportera au Gouvernement fédéral des connaissances et une expérience qui profiteront aux autres régions du pays. Vous serez également invités à approuver la création, de concert avec le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, d'une société de la Couronne qui éliminera graduellement l'exploitation non rentable des mines de charbon du Cap-Breton, tout en créant de nouveaux emplois dans l'industrie.

A l'intérieur des limites de sa juridiction, le Gouvernement apportera un appui plus marqué aux programmes de développement communautaire à travers tout le Canada. Le cas le plus flagrant est celui des Indiens et des Esquimaux du Canada, dont les efforts en vue de participer aux avantages et bénéfices de notre société se heurtent à de graves difficultés. Le Gouvernement proposera donc, pendant la session du Centenaire, des modifications à la Loi sur les Indiens et il prendra des mesures administratives favorisant le développement communautaire chez les Indiens et les Esquimaux.

Dans le domaine des affaires étrangères, la recherche de la paix a constitué la première préoccupation du Canada. Les efforts de notre diplomatie en vue de renforcer la position du Canada dans les conseils des nations n'a d'autre objet que la paix et la stabilité mondiales, objectif endossé par tous les secteurs de l'opinion publique dans notre pays.

La situation la plus grave dans le monde à l'heure actuelle demeure celle du Vietnam. Nous continuons à accorder priorité aux initiatives visant à un règlement pacifique de ce conflit et nous ne cesserons pas de déployer tous nos efforts à cette fin par l'utilisation des voies diplomatiques et tous autres moyens pacifiques. Le Gouvernement est prêt à collaborer à l'établissement d'une présence internationale au Vietnam qui fournirait les garanties que pourrait exiger une entente mettant fin au conflit. Nous sommes prêts également à aider à la reconstruction et à la réadaptation économique de cette région, une fois la paix établie.

Le Gouvernement continuera aussi à faire des pressions vigoureuses pour que des mesures internationales efficaces soient prises dans le domaine du désarmement. L'enrayement de la course aux armes nucléaires représente, à nos yeux, une étape initiale essentielle sur la voie du désarmement général.

Guidé par ces objectifs, le Canada procède avec ses partenaires de l'OTAN à un examen du rôle futur de cette alliance. Nous songeons non seulement à l'évolution des besoins de la défense collective, mais au rôle politique de plus en plus important de l'OTAN dans la solution pacifique des problèmes européens.

Les Nations Unies demeurent un des éléments déterminants de la politique étrangère du Canada. Jusqu'à la fin de 1968, le Canada siégera au Conseil de sécurité et, à ce titre, nous ferons tout en notre pouvoir pour faciliter aux Nations Unies le plein exercice de leurs fonctions.

On prévoit aussi que les négociations Kennedy sur les tarifs et les échanges internationaux prendront bientôt fin à Genève. A la lumière des recommandations qui en résulteront, vous serez priés d'approuver certaines modifications du tarif douanier et de lois connexes qui permettront de donner suite aux engagements pris par le Canada et d'assurer ainsi à nos produits un meilleur accès aux marchés mondiaux.

Le Gouvernement compte aussi participer activement aux prochaines réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, car il attache une grande importance aux problèmes commerciaux des pays économiquement moins avancés.

A moins d'un effort concerté sur le plan international en vue du progrès économique, technique et social des pays en voie de développement, le monde se heurtera bientôt à une crise de grande envergure. Les progrès péniblement réalisés par les nations de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques ne doivent pas être annulés faute d'aide ou par suite d'entraves au commerce. En particulier, nos relations spéciales avec les pays du Commonwealth situés dans la mer des Caraïbes seront étendues par l'adoption de nouvelles mesures.

Le Gouvernement se propose aussi de demander l'autorisation d'accroître sensiblement son programme d'aide extérieure, nouvelle étape vers l'objectif de un pour cent du revenu national consacré à cette fin.

L'aide extérieure, les échanges commerciaux et l'activité d'un grand nombre d'organismes internationaux lient aujourd'hui les peuples de la terre plus étroitement que jamais dans l'histoire de l'humanité. La vie de tous nos contemporains, et non pas seulement de quelques privilégiés comme autrefois, a un caractère international.

C'est ce que démontrent de façon spectaculaire l'Expo 67, récemment inaugurée à Montréal, et les Jeux panaméricains qui auront lieu à Winnipeg cet été. Ce sont là des traits saillants de nos fêtes du Centenaire, auxquelles le monde entier a été convié. L'Expo nous fournit une occasion unique d'offrir l'hospitalité à tous ceux qui se joignent à nous pour célébrer le centième anniversaire de la Confédération. Elle attire au Canada plus de visiteurs que jamais, ce qui nous permet de faire connaître nos œuvres au monde entier. Notre pays recevra un flot croissant de personnes qui s'établi-

ront chez nous et ajouteront à la variété et à la vigueur de notre pays. Vous serez priés d'étudier une revision complète de la loi sur l'immigration.

Si l'on peut dire que le siècle écoulé a été caractérisé par la mise en valeur des richesses naturelles de notre pays, il est probable que le siècle à venir verra nos efforts se concentrer sur le développement des ressources de l'intelligence et de l'esprit.

Le Gouvernement a déjà lancé un certain nombre de programmes destinés à accélérer le progrès scientifique, mais un grand nombre de données qui pourraient accroître la capacité technologique de notre pays ne sont pas pleinement utilisées. Le Gouvernement a donc amorcé une étude devant aboutir à un programme de dissémination efficace, dans tout le Canada, des plus récentes données scientifiques et technologiques. Le Gouvernement se propose aussi de recommander qu'une aide sensiblement accrue soit accordée à la science et à la technologie au sens le plus large des deux mots, et de favoriser un plus grand investissement en ce domaine par les entreprises canadiennes. Une attention toute spéciale sera accordée à l'établissement d'un climat de collaboration entre les gouvernements, les universités et l'industrie, afin de trouver des solutions efficaces aux grands problèmes de notre milieu: santé, transports, énergie, communications, logement, rénovation urbaine, production alimentaire et nombre d'autres questions qui touchent particulièrement notre pays.

Les arts, les humanités et les sciences sociales ont également, pour notre avenir, une importance sur laquelle il serait inutile de s'étendre. Depuis quelques années, le Gouvernement prend des mesures vigoureuses pour assurer un appui sans précédent à ces disciplines nécessaires à l'expansion du savoir et au gouvernement des hommes. Mais il faut poursuivre la tâche pour offrir une multitude de défis aux Canadiens de tout âge, défis qui susciteront l'intérêt de nos meilleurs cerveaux et qui, relevés avec élan et vigueur, pourront amener des progrès d'une signification exceptionnelle pour la vie sociale et économique du Canada.

Reconnaissant que la radiodiffusion est un important instrument de culture, le Gouvernement appuie un service national, complet et équilibré, de radiodiffusion pour tous les Canadiens, quels que soient leur âge, leurs intérêts et leurs goûts. A ces fins, une loi sera présentée au cours de cette session en vue d'assurer une meilleure réglementation de la radiodiffusion et un meilleur exercice par les radiodiffuseurs des privilèges qui leur sont accordés et des responsabilités qui leur incombent. Le Parlement sera également saisi d'une loi visant la création de moyens de radiodiffusion à des fins éducatives.

Le Gouvernement est profondément conscient des répercussions économiques, sociales et culturelles du développement des communications par satellite. Des études se poursuivent sur cette importante question; elles seront menées à bonne fin sans délai de façon à ce que vous en connaissiez tous les aspects lorsque viendra le moment de décider de l'usage, de la propriété, de la réglementation et du contrôle de cette nouvelle technique. Un comité parlementaire sera invité à étudier les problèmes que suscite ce nouveau moyen de communication.

Sous une forme ou sous une autre, la science pénètre jusqu'au coeur de la société et transforme la vie de chacun d'entre nous. Il est essentiel que le contrôle et la mise en valeur par l'homme de son environnement suivent cette évolution. Nous avons construit des villages et des villes, des canaux et des chemins de fer, des routes et d'autres grands ouvrages à une cadence sans précédent. Mais trop souvent, dans le passé, nous avons sacrifié l'esthétique au gain matériel et la qualité du travail aux profits faciles. Il faudra maintenant montrer autant d'empressement à combattre la laideur dans notre milieu qu'à éviter les pertes financières dans nos bilans.

[M. l'Orateur.]

Un des grands défis du siècle réside dans la capacité de planifier le développement urbain de façon à ce que les Canadiens continuent à jouir d'une bonne santé et à vivre dans une ambiance harmonieuse. Aussi le Gouvernement fédéral a-t-il l'intention de proposer aux provinces une étude spéciale du développement urbain, menée en consultation étroite avec toutes les autorités intéressées; un rapport serait soumis à la fois aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi qu'au public; ainsi, tous les Canadiens pourraient prendre conscience des problèmes futurs et tous les échelons de gouvernement recevraient les avis les plus judicieux en vue d'élaborer leurs propres plans et d'apporter leur contribution à la solution de ce grand problème.

Vous serez invités à étudier de nouveaux programmes sur l'habitation qui, tout en étant fondés sur le principe que le logement relève, au premier chef, des particuliers et des autres paliers de gouvernement, aideront à répondre aux besoins futurs, clairement prévisibles.

Les répercussions de la science, de l'industrialisation et l'urbanisation, et l'évolution qu'on constate au Canada et à l'étranger exigent une revision constante de nos objectifs et de nos politiques en matière d'agriculture. Mon Gouvernement, prévoyant qu'au cours de son deuxième siècle d'existence le Canada restera l'un des grands pays agricoles du monde, se propose de créer, sous la direction du Ministre de l'Agriculture, une équipe spéciale chargée de préciser nos objectifs dans le domaine agricole et de recommander, pour les atteindre, les programmes à mettre en œuvre. On aura ainsi une base solide pour la mise au point, en liaison complète avec les provinces, d'une politique agricole nationale. Cette politique nationale verra à assurer aux cultivateurs compétents de notre pays des bénéfices comparables à ceux qui s'obtiennent dans les autres secteurs de notre économie et dignes de la contribution que le secteur agricole apporte à notre bien-être. En même temps, un programme de recyclage sera établi pour ceux qui veulent quitter le domaine agricole.

L'évolution des besoins des collectivités rurales mérite aussi une attention spéciale. Au cours de la présente session, le Parlement sera prié d'adopter une loi établissant des prêts à long terme aux associations et aux sociétés d'agriculture et de pêcheries, afin qu'elles puissent assurer à ces collectivités des services à la mesure de leurs besoins. L'évolution de l'agriculture exige des capitaux plus élevés pour permettre le maintien et l'expansion d'un régime agricole concurrentiel. Vous serez donc priés d'étendre la portée de la Loi sur le crédit agricole, notamment pour permettre aux jeunes hommes et aux fils de cultivateurs d'aménager ou d'acquérir des unités de production efficaces et rentables.

Les vastes ressources naturelles que nous apportons dans notre second siècle de Confédération nous seront indispensables si nous voulons répondre à nos besoins et maintenir notre position éminente dans le commerce international. Le Gouvernement présentera, au cours de la session, des mesures visant à conserver et protéger les grandes richesses dont le Canada a été si largement pourvu. Les ressources hydrauliques elles-mêmes deviennent de plus en plus précieuses. La lutte contre la pollution prend une importance économique et sociale telle que le Gouvernement entend l'intensifier, de concert avec les provinces. A cette fin, vous serez priés

d'adopter une nouvelle Loi canadienne sur les eaux qui servira de base à l'amélioration et à l'application d'une politique hydraulique nationale.

En même temps, la recherche de nouvelles ressources incite à la mise en valeur du Nord. Depuis quelques années, l'administration des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon a beaucoup progressé. Le Gouvernement songe à de nouveaux stimulants pour l'industrie et à la planification économique régionale de façon à renforcer l'économie du Nord.

Le soutien des initiatives scientifiques et intellectuelles et la mise en valeur des ressources naturelles ne profiteront guère à la collectivité canadienne au cours du deuxième siècle de la Confédération si l'on ne travaille pas de façon concertée à l'amélioration des relations entre le citoyen et son gouvernement. Le Gouvernement attache donc la plus grande importance à la réforme administrative et législative destinée à faire en sorte que le citoyen comprenne ce qui se passe, s'y sente engagé et, par conséquent, accorde son appui et sa participation aux institutions sociales de notre pays. Vous serez priés d'examiner la procédure et les méthodes administratives, non seulement pour les rendre plus efficaces, mais, encore, plus simples et plus utiles aux yeux du simple citoyen. Le Canada doit chercher à créer une société dans laquelle chaque citoyen pourra devenir un véritable participant éclairé et jouer un rôle à la mesure de ses aspirations et de ses moyens.

Le comité permanent des privilèges et élections des Communes sera prié de poursuivre son étude du rapport du Comité des dépenses électorales. Lorsque cette étude sera terminée, le Gouvernement soumettra des propositions à votre examen.

Vous serez invités à étudier la réforme de nos lois régissant le divorce. Le Gouvernement présentera également une proposition concernant la peine capitale. Dans toutes ces questions où les décisions dépendent tellement du jugement et des convictions personnels, il faudra étudier soigneusement la façon de procéder au Parlement. Des dispositions seront également prises sans tarder pour demander d'autres modifications au Code criminel.

Au sein de la société si complexe d'aujourd'hui, il importe au plus haut point de tenir pleinement compte des intérêts des consommateurs dans l'élaboration de la politique ministérielle. Il est évident que, dans toutes ces questions qui touchent l'actionnaire et le consommateur, le Gouvernement fédéral a des obligations particulières, découlant de ses responsabilités d'ordre général quant au bien-être économique de l'ensemble du pays.

Les droits des consommateurs peuvent être affermis grâce à la responsabilité des sociétés commerciales et des particuliers, mais cela impose également une obligation à tous les paliers de gouvernement. Au cours de la présente session, les mesures que le Gouvernement recommandera en vue de favoriser les intérêts des consommateurs comprendront la constitution d'un ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. Au sein de ce ministère sera créé un organisme chargé d'élaborer de nouvelles politiques et de coordonner les programmes d'autres services du Gouvernement fédéral visant à aider le consommateur et à protéger le petit épargnant. Il assurera la liaison avec les provinces dans ce domaine.

Le Gouvernement considère aussi comme très important de favoriser une distribution plus efficace des capitaux et de transformer la situation de façon à permettre à tous les Canadiens de placer des fonds dans des sociétés établies au Canada, sur la foi de renseignements complets et exacts. A cette fin, vous serez invités à approuver des modifications à la Loi sur les corporations canadiennes, afin que les compagnies constituées par le Gouvernement fédéral soient obligées de respecter des normes modernes et élevées en matière de divulgation financière et de diriger leurs affaires de manière à créer un climat favorable à l'investissement.

L'amélioration de l'efficacité et de la stabilité des marchés financiers et des institutions financières se rattache à ces dispositions. Au cours de la dernière session du Parlement, d'importants changements ont été apportés à la Loi sur les banques et au contrôle des autres institutions financières. L'objectif du Gouvernement est d'encourager le développement d'institutions financières efficaces, en tenant pleinement compte de l'intérêt public, y compris l'existence de sauvegardes convenables pour les déposants et les portefeuillistes. Le Gouvernement est disposé à exercer ses responsabilités dans les domaines de sa compétence. Dans ces domaines et dans les domaines de compétence partagée, il cherchera à collaborer avec tous les gouvernements provinciaux.

Dans une société hautement industrialisée comme la nôtre, la sécurité est une autre question d'importance fondamentale. Le Gouvernement se propose d'étudier tout le domaine de sa compétence en ce qui concerne l'établissement et l'application de normes de sécurité dans tous les secteurs où il en est besoin afin d'assurer une protection suffisante au simple citoyen.

Au moment où la Confédération entre dans son deuxième siècle, nous qui occupons des postes d'autorité ne devons jamais oublier que nous avons le devoir et le privilège de répondre aux besoins et aux aspirations du peuple canadien. Nous pouvons être fiers de notre passé. Ensemble, nous avons, au Canada, un avenir aussi prometteur que celui de tout autre pays du monde. Mais, par-dessus tout, nous sommes de notre temps. En songeant aux objectifs du second siècle de la Confédération, il est bon que nous sachions que, tout comme notre succès et nos perspectives d'aujourd'hui reposent sur les réalisations du passé, ce que nous réserve l'avenir dépendra de ce que nous accomplissons aujourd'hui.

Membres de la Chambre des communes,

Le programme législatif proposé par le Gouvernement est vaste, et un grand nombre des questions qu'il soulève sont complexes. Il en a toujours été ainsi ces dernières années. C'est la conséquence naturelle de la croissance et du développement de notre pays, de l'action du Gouvernement dans de nombreux domaines et de l'évolution constante de la technique sociale et administrative. Aujourd'hui, le Parlement absorbe, en fait, presque tout le temps de ses membres, et cela a été dûment reconnu. De même, vous avez constaté la nécessité d'une revision des règles et des méthodes du régime parlementaire. Au cours de la dernière session, vous avez établi un comité du Règlement de la Chambre, qui a fait des progrès remarquables à cet égard et, pendant la présente session, vous serez appelés à poursuivre et à élargir l'œuvre de ce comité. Au début de son deuxième siècle de Gouvernement fédéral, le Canada doit donner à son Parlement tous les moyens de conduire des délibérations efficaces et approfondies qui, dans l'étude de toute affaire d'intérêt public, sont les seules garanties de la liberté et du bien-être de notre peuple.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Nous avons l'honneur et le privilège d'assumer la responsabilité du Gouvernement du pays en cette année, la centième de la Confédération. Il est de notre devoir de bien gouverner.

Outre les mesures déjà indiquées, vous serez appelés à étudier plusieurs autres propositions législatives.

Je voudrais clore aujourd'hui de la même façon que le premier Gouverneur général de notre pays il y a cent ans:

> «La paix, la sécurité et la prospérité règnent à l'intérieur de nos frontières et je souhaite ardemment que vos aspirations tendent à des fins aussi élevées et aussi patriotiques, que vous soyez pénétrés d'un tel esprit de modération et de sagesse que le magnifique travail d'union qui a été accompli deviendra, grâce à vous, une bénédiction pour vous et pour vos descendants et un nouveau point de départ dans le progrès moral, politique et matériel des Canadiens.»

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

• (5.30 p.m.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que le discours du trône adressé aujourd'hui par Son Excellence aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération au cours de la séance.

(La motion est adoptée.)

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

FÉLICITATIONS ET MEILLEURS VŒUX DU PARLEMENT BRITANNIQUE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le très honorable Horace Maybray King, Orateur de la Chambre des communes du Royaume-Uni, a communiqué un message pour présenter le texte de la résolution suivante, adoptée par la Chambre britannique:

Le premier ministre
M. Edward Heath
M. Jeremy Thorpe

Centenaire du Parlement canadien: Il est décidé à l'unanimité que cette Chambre, se souvenant des débats qui s'y sont déroulés en février et mars 1867 et qui ont abouti à l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et à la création du parlement et du Dominion du Canada, et se rappelant qu'on avait alors exprimé l'espoir que cette mesure assurerait l'essor d'institutions parlementaires fortes et autonomes au Canada, constate que ces espoirs se sont magnifiquement réalisés, comme le prouvent la vitalité et le dynamisme constants du régime parlementaire canadien, et présente ses salutations les plus amicales et ses félicitations les plus chaleureuses à la Chambre des communes du Canada, à l'occasion de son centenaire, et ses vœux les meilleurs pour son deuxième siècle d'existence.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la résolution de félicitations dont vous venez de donner lecture a été proposée, comme vous l'avez signalé, à la Chambre des communes britannique par le premier ministre du Royaume-Uni et adoptée à l'unanimité par cette ancienne et illustre assemblée qui, il y a deux ans, célébrait son sept cent cinquantième anniversaire dans l'enceinte même de Westminster où s'était tenue la première réunion de son histoire.

[M. l'Orateur.]

Des paroles très aimables ont été prononcées lors de l'examen de cette résolution à Westminster par le premier ministre, le très honorable Harold Wilson, par le chef de l'opposition, M. Heath, et par le chef du parti libéral, M. Thorpe. Je suis convaincu que tous les députés sont sensibles comme moi-même à ce geste aimable et cordial et voudraient que notre satisfaction soit exprimée et consignée de façon appropriée en vue d'être communiquée à Westminster.

Comme beaucoup de pays, nous avons hérité nos propres institutions parlementaires de la Grande-Bretagne, foyer du modèle des parlements. En vérité, cet héritage parlementaire commun constitue l'un des liens qui consolident cette organisation unique qu'est le Commonwealth des Nations.

Au Canada, les institutions parlementaires ont joué un rôle vital dans le progrès de notre Confédération. Elles nous ont servi utilement et fidèlement, pendant la guerre et en temps de paix, dans l'adversité et dans la prospérité. Elles ont permis à notre pays de grandir dans un climat propice à la plus grande liberté possible pour nos concitoyens et à la plus grande latitude quant aux débats et au dissentiment dans le règlement de nos problèmes. On peut difficilement imaginer un fondement gouvernemental plus stable ou plus approprié à notre progrès à l'aube de notre deuxième siècle de Confédération. La faculté de notre régime parlementaire de s'adapter aux exigences de l'heure sans sacrifier ses traits essentiels a été démontrée par le passé. Espérons que ce mécanisme subtil et durable, dont cette Chambre est un important rouage, permettra de relever avec succès les défis encore plus compliqués et plus importants d'aujourd'hui en se conformant aux conditions nouvelles.

Nous oublions souvent que c'est au génie à la fois des Anglo-Saxons et des Normands de France que l'on doit la création et le perfectionnement du régime parlementaire britannique. Ces deux races ont aussi participé par leur association enrichissante au développement du gouvernement du Canada. Dans l'élaboration du régime fédéral du gouvernement, les institutions parlementaires ont permis aux Canadiens de langues anglaise et française de régler leurs problèmes et de trouver des compromis acceptables par des entretiens rationnels et par une collaboration intelligente.

Nous pouvons compter, j'en suis sûr, que le Parlement prendra sans cesse de l'essor, que nous ferons honneur aux grandes réalisations des derniers siècles et que nous nous montrerons dignes des nobles sentiments que la résolution de la Chambre des communes britannique souligne si gracieusement.

En présentant ce projet de résolution, à la Chambre des communes de Westminster, le premier ministre du Royaume-Uni a cité les paroles que lord Carnarvon, secrétaire aux colonies de l'époque, avait prononcé en 1867 en proposant la deuxième lecture de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Voici ce qu'il disait alors:

Nous posons les fondements d'un grand État—qui peut-être même un jour surpassera en éclat notre pays. Mais, quoi qu'il arrive, nous nous réjouirons de n'avoir fait preuve ni d'indifférence à l'égard de ses désirs ni de jalousie vis-à-vis de ses aspirations, mais d'avoir honnêtement et sincèrement favorisé sa croissance, dans toute la mesure de nos forces et de notre énergie, reconnaissant en elle les conditions de notre propre grandeur.

Il est réconfortant de voir que la Chambre des communes de Grande-Bretagne, à cent ans d'intervalle, entretient toujours les mêmes sentiments généreux et cordiaux à l'égard de notre pays.

J'ai le plaisir et l'honneur de proposer, appuyé par le très honorable chef de l'opposition, le projet de résolution suivant:

Ayant pris connaissance de la Résolution de la Chambre des communes de Grande-Bretagne transmettant ses plus amicales salutations et chaleureuses félicitations à l'occasion du centenaire de l'établissement de la Chambre des communes du Canada, ainsi que les souhaits les meilleurs pour le deuxième siècle de son existence;

Évoquant la bienveillance constante qui lui a été manifestée par la Chambre des communes de Grande-Bretagne lors de la Confédération, et tout au cours du siècle qui a suivi;

Se rappelant que les institutions parlementaires, notre héritage de la mère des Parlements, ont bien servi le Canada au cours des cent dernières années:

Prie M. l'Orateur de remercier très sincèrement la Chambre des communes de Grande-Bretagne de son message de bons souhaits et de félicitations.

• (5.40 p.m.)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je partage les sentiments que vient d'exprimer le premier ministre en cette occasion unique. Le message du Parlement de Westminster fait ressortir, comme le premier ministre l'a dit, que c'est à Westminster qu'a été établi ce régime que nous, dans notre pays, avons appliqué, à quelques modifications près, au fonctionnement de notre Parlement. En effet, c'est le berceau de la liberté qui, de Westminster, nous a donné la démocratie parlementaire et le principe de droit. Celui-ci nous a inspirés le droit commun, les procès devant jury et l'*habeas corpus*. Ce sont les monuments de la liberté devant lesquels nous, Canadiens, pouvons nous tenir avec fierté.

Dans les sombres jours de juin 1940 à décembre 1941, les Parlements du Royaume-Uni et du Canada étaient, avec les autres dominions du Commonwealth, les seuls défenseurs de la liberté. En 1941, les Nazis ont tenté, par la destruction de l'édifice de Westminster, de miner le moral et la puissance de nos peuples décidés à défendre la liberté. Ils ont réussi à détruire les édifices, mais notre âme est restée intacte.

Nous nous souvenons également que c'est ici, dans cette Chambre, qu'en décembre 1941, le très honorable Winston Churchill, grâce à des paroles ailées, pleines de puissance et de détermination, a mobilisé la pensée, les aspirations et les espoirs des hommes libres du monde entier.

Telles sont les pensées qui viennent à celui qui réfléchit à l'histoire des institutions de notre pays. Il est bon de rappeler l'apport du Parlement de Westminster au Canada d'aujourd'hui. Le premier ministre a mentionné que c'est la collaboration des Anglo-Saxons et des Normands qui a rendu possible l'établissement du système parlementaire, que nous considérons comme un droit et non pas comme une grâce.

Il convient de se rappeler que le Parlement du Royaume-Uni a accordé au Canada la liberté de religion en faveur des catholiques romains, en 1774, soit de nombreuses années avant que ne l'obtînt le Royaume-Uni lui-même. C'est ce même Parlement du Royaume-Uni qui, en 1793, a rendu possible l'abolition de l'esclavage au Canada. C'est en son sein que l'éloquence des Fox, des Pitt, des Sheridan et des Burke a fait naître le gouvernement représentatif au Canada. Fox lança ce dicton voulant que la seule façon de conserver avec avantage les colonies lointaines était de leur permettre de se gouverner elles-mêmes.

Mais c'est au Canada—et parfois, nous l'oublions—qu'un Canadien français a donné l'élan qui conduisit notre pays au gouvernement responsable. Je veux parler de Louis-Hippolyte Lafontaine, qui s'est associé dans ce dessein avec Robert Baldwin. Il soutint qu'un gouvernement parlementaire sans la Couronne ne saurait être envisagé. Voilà certains événements historiques qui se présentent à mon esprit.

Le Parlement britannique a toujours protégé généreusement les minorités, leur religion et leur langue. Le premier ministre a cité les paroles qu'a prononcées lord Carnarvon, homme d'État britannique, à la fin de son discours de présentation du bill de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la Chambre

des Lords en 1867. Aussi étrange que cela puisse paraître aujourd'hui, c'est l'Acte de Québec de 1774, qui accordait la liberté religieuse et qui préservait les droits garantis en 1760, qui a été la principale cause de la révolte des 13 colonies en 1776; elles s'opposaient vigoureusement à ce qu'on avait accordé au Canada.

Voilà des choses qu'on n'oublie pas. Elles restent gravées dans la mémoire, ce sont les fils d'or dans la tapisserie de notre régime parlementaire. Je prends la parole pour dire combien nous apprécions ce que le Parlement britannique a fait pour notre pays en préservant les libertés qui nous sont si chères: liberté de religion, liberté de parole et le gouvernement responsable. Nous sommes redevables au Parlement de Westminster de toutes ces choses. Tant qu'il survivra, la liberté existera.

J'ai donc l'honneur de me joindre au premier ministre pour appuyer une résolution de remerciement au sujet d'un message qui nous touche profondément.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Mes collègues et moi-même souscrivons d'emblée à la motion présentée par le premier ministre et appuyée par le chef de l'opposition. Nous sommes profondément sensibles aux félicitations et aux bons vœux reçus du parlement de Westminster.

Comme on l'a signalé, le Parlement britannique a donné naissance à la Confédération. Même si nous songeons avec fierté, ce qui est tout à fait normal, aux Pères de la Confédération, il est vrai que le travail qu'ils ont accompli n'aurait pu porter fruit sans la collaboration des hommes d'État de la Grande-Bretagne et sans l'aide extraordinaire des chefs britanniques prévoyants comme lord Durham. Nous avons donc une énorme dette de reconnaissance envers le Parlement britannique, envers ceux qui y ont siégé au cours des années, pour nous avoir aidés à établir l'assise du Canada.

• (5.50 p.m.)

Avec le temps, nous sommes devenus de plus en plus indépendants et nous avons insisté toujours davantage, de génération en génération, pour être maîtres chez nous. Ce désir d'indépendance n'a pas le moindrement déplu au Parlement britannique ni au peuple britannique. De fait, lorsqu'ils ont laissé le Canada voler de ses propres ailes, il entrait dans leurs espoirs et leurs aspirations que le Canada deviendrait un jour une grande puissance souveraine et un partenaire à part entière avec la Grande-Bretagne. Ils doivent être heureux de voir maintenant le Canada, nation indépendante et souveraine, conjuguer ses efforts avec ceux de la Grande-Bretagne dans le Commonwealth des nations, aux Nations Unies et dans les affaires du monde.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Monsieur l'Orateur, la Chambre et le pays ont une profonde affection pour la Grande-Bretagne. Cela est dû, en partie, aux liens du sang qui nous y rattachent, mais je suppose que les deux tiers des Canadiens n'ont pas de relations, du point de vue ethnique, avec la Grande-Bretagne. Mais nous sommes effectivement liés par un sentiment commun de la valeur du régime parlementaire, du régime judiciaire britannique, et des notions de liberté que la Grande-Bretagne a données au monde, que nous avons acceptées à notre tour et que nous cherchons à perpétuer.

William Pitt a dit dans un de ses fameux discours, alors que les guerres napoléoniennes en étaient à leur point culminant, que la Grande-Bretagne avait assuré son salut par ses efforts et celui de l'Europe par son exemple. Je crois qu'il est également juste de dire aujourd'hui que la Grande-Bretagne, en dépit de difficultés innombrables, assure son propre salut par ses efforts et celui du monde par son exemple. J'ose croire que le Canada, à l'aube du deuxième siècle de son histoire, continuera de marcher de pair avec la Grande-Bretagne et qu'avec la Grande-Bretagne et les autres membres du Commonwealth, nous pourrons jouer un rôle important en favorisant la paix, la stabilité et la prospérité de par le monde.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste, dont je suis le porte-parole en cette circonstance, désire s'unir au très honorable premier ministre (M. Pearson) pour remercier la Chambre des communes de Grande-Bretagne pour la résolution qu'elle a bien voulu adresser à notre gouvernement à l'occasion de notre centenaire. On apprécie toutes les bonnes paroles et les bons vœux que contient le message du gouvernement de Londres. Cette année, le Canada recevra certainement d'autres félicitations de la part de plusieurs pays. Il ne faut pas oublier, tout de même, en recevant ces félicitations—on nous inonde de félicitations —qu'il faut vivre demain, et qu'il ne faut pas accepter toutes ces expressions chaleureuses comme étant la vérité.

Nous remercions sincèrement le gouvernement de Londres pour ses bons souhaits au moment où nous fêtons le centenaire de la Confédération. Au fait, c'est un événement pour le Canada que d'avoir survécu durant cent ans après l'entente qui avait été conclue en 1867, si nous considérons le gouvernement de l'époque et surtout les deux grands hommes qui ont posé les fondements, en 1867, sur lesquels le Canada a pu se développer et grandir.

Maintenant, avons-nous atteint l'idéal que se proposaient ces deux grands hommes? J'ai toujours constaté qu'un idéal ne pouvait jamais être réalisé à 100 p. 100. Cependant, nous pouvons dire que nous nous sommes orientés vers cet idéal et que d'avoir vécu cette entente a été une expérience heureuse pour tous les Canadiens en général.

Histoire de simplifier mon raisonnement, je dois dire que j'ai toujours considéré ce pacte de la Confédération de 1867 un peu comme un contrat entre mari et femme.

Imaginez-vous, monsieur l'Orateur, un couple centenaire qui reçoit des félicitations de partout, le jour des festivités! Alors qu'on est à complimenter le mari sur son œuvre, sur sa progeniture surtout, le femme, elle, a dans la tête des idées qu'elle n'ose exprimer. C'est bien beau en tant que le mari est concerné, mais souvent la femme se dit en elle-même, sans toutefois l'exprimer: Ce n'est pas tout à fait la vérité!

Eh bien! nous, Canadiens français, sommes un peu, au sein de ce grand pacte confédératif et à l'égard de l'élément anglophone, comme le mari et la femme qui ont passé le contrat auquel je viens de faire allusion.

En 1867, nos ancêtres ont accepté le défi. Ils ont tenté de jouer leur rôle, et je crois que si quelque chose a fait défaut, bref si nous avons des reproches à nous faire, en tant que Canadiens français, ce n'est peut-être pas tant au sujet de la lettre même de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que sur son application. Mais à l'occasion de cet anniversaire, histoire de ne pas assombrir le tableau, nous ferons un peu comme la femme qui est partie au contrat de mariage: nous laisserons festoyer ceux qui voudront le faire à 100 p. 100, quitte à peut-être nous restreindre. Nous félicitons quand même nos prédécesseurs d'avoir déployé les efforts nécessaires pour essayer d'atteindre l'idéal que visaient certainement les deux grands responsables de la Confédération.

Nous sommes à nous demander ce que la Confédération nous a donné, après cent ans? Pour répondre à cette question, je suis d'avis que nous devons analyser la situation et nous demander si notre système gouvernemental actuel est aussi solide qu'il l'était il y a cent ans, de même que les bases de notre système actuel, système que j'approuve, car j'ai toujours été en faveur d'un système démocratique.

Je crois que les années qui vont suivre nous donneront la réponse à cette question, et nous souhaitons de tout cœur que notre démocratie grandisse, non seulement en paroles mais en gestes, bref, qu'elle devienne un fait accompli au sein du Canada.

C'est là le vœu des Canadiens français, en général, qui habitent le Canada, comme cela doit également être le vœu des citoyens de toutes les autres nationalités qui composent notre grand pays.

Je crois que notre démocratie est encore de beaucoup préférable aux autres formes de gouvernement qui ont été lancées ou essayées dans les autres pays, que nous devons nous arrêter devant le fait accompli et être contents du travail, voire de l'effort fourni, bien que cet effort n'ait pas, à mon sens, donné son rendement à 100 p. 100.

Monsieur l'Orateur, je souhaite que le nouveau siècle qui s'ouvre à nous soit le siècle de l'entente, le siècle de la justice et le siècle de la paix.

• (6.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, si je puis dire quelques mots, j'aimerais assurer aux députés que les membres du Crédit social approuvent sans réserve la résolution présentée par le très honorable premier ministre et appuyée par le très honorable chef de l'opposition.

Il est toujours agréable de recevoir des souhaits lors d'une occasion spéciale, et il est particulièrement agréable de recevoir des souhaits de la part du modèle des Parlements. Je viens de lire le message qui nous a été envoyé et je vois qu'on y mentionne les débats qui ont précédé l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et l'institution du Parlement du Dominion du Canada. Ce message, d'après moi, est plus optimiste que les opinions exprimées lors de la création du Canada par les habitants d'outre-Atlantique qui avaient prédit que le Canada ne demeurerait pas longtemps une nation souveraine indépendante.

En tant que nation, le Canada est encore très jeune, mais je suis convaincu qu'il donnera un jour sa pleine mesure et fera son apport au monde en général.

(La motion et adoptée.)

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable George James McIlraith, l'honorable Allan Joseph MacEachen, l'honorable Maurice Sauvé et l'honorable Edgar John Benson, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu du chapitre 143 des Status revisés du Canada, 1952, intitulé: Loi sur la Chambre des communes.

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit institué aux fins de dresser et de présenter avec toute la diligence possible une liste des députés qui doivent composer les comités permanents de la Chambre, ledit comité se composant de MM. Knowles, Laprise, Leboe, MacEachen, Pilon, Rapp et Starr.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Que M. Maurice Rinfret, député de la circonscription électorale de Saint-Jacques, soit nommé président suppléant des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER DES CHANGEMENTS À LA PROCÉDURE

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial formé de MM. Asselin (Richmond-Wolfe), Baldwin, Brand, Caouette, Faulkner, Knowles, MacEachen, Nugent, Olson, Richard et Stewart, soit nommé pour faire une étude et présenter, à l'occasion, des rapports sur l'opportunité d'accepter de façon permanente, avec ou sans amendement, la totalité ou l'un quelconque des divers changements à la procédure de cette Chambre qui ont été adoptés pour la deuxième session de la vingt-septième législature le 26 avril 1967, et, en particulier, pour examiner les façons et les moyens de fournir à l'opposition, au cours de la deuxième session de la vingt-septième législature, la possibilité de choisir l'ordre dans lequel les prévisions budgétaires des ministères seront étudiées, et de faire les autres changements que le comité peut estimer propres à favoriser une expédition plus rapide des affaires de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: La Chambre souhaite, paraît-il, que l'ordre adopté tantôt et portant que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération aujourd'hui, soit modifié de façon à en reporter l'étude à demain.

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du très honorable M. Pearson, la séance est levée à 6 h. et 10 minutes du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE BUDGET DES DÉPENSES DE 1967-1968

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968, message qui est lu par M. l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA ROUMANIE—DÉPÔT DE LETTRES AU SUJET DE QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS CONSULAIRES

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire déposer des lettres échangées avec le gouvernement de la Roumanie à propos de questions et réclamations consulaires. Ces lettres font suite à celles que j'ai déposées à la Chambre le 4 avril concernant l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Roumanie.

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à déposer lesdits documents?

Des voix: D'accord.

LA GRÈCE—LA RESTAURATION DES DROITS CONSTITUTIONNELS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Le gouvernement du Canada a-t-il présenté des instances à Sa Majesté le roi des Hellènes, Constantin II, en vue de la libération immédiate de tous les représentants politiques élus et autres citoyens arrêtés contrairement à la constitution, et de la restauration immédiate des droits constitutionnels du peuple grec ainsi que de ses procédures parlementaires et de son droit de tenir des élections libres?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Nous avons évidemment une ambassade à Athènes qui suit les événements de près, mais nous n'avons pas présenté au gouvernement de la Grèce des instances du genre proposé par l'honorable représentant.

L'hon. M. Starr: J'aimerais alors demander au premier ministre si le gouvernement songe à retenir le million et demi de dollars accordé à l'armée grecque à titre d'aide économique dans le cadre du programme d'aide à la défense de l'OTAN jusqu'à ce que soient prises les mesures que j'ai mentionnées.

Le très hon. M. Pearson: C'est une autre question. Je serai heureux de me renseigner là-dessus et de voir si ce chiffre est exact.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Le premier ministre me dirait-il si le gouvernement a été mis au courant de l'attitude du gouvernement de la Grande-Bretagne sur ce point?

Le très hon. M. Pearson: Le ministère des Affaires extérieures la connaît peut-être. Je n'en sais rien encore, mais je vais me renseigner.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au premier ministre. Le gouvernement sait-il si des Canadiens d'origine grecque sont détenus en Grèce en ce moment et, si oui, des mesures sont-elles prises en vue de remédier à la situation?

Le très hon. M. Pearson: A notre connaissance, aucun Canadien d'origine grecque n'est détenu, paraît-il, mais nous allons nous en informer directement.

PRÉSUMÉ REFUS D'UN CENTRE DE RÉADAPTATION POUR ENFANTS PAR LE VIETNAM DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question ayant trait à une déclaration de son secrétaire parlementaire? Selon les journaux, ce dernier aurait dit que Saïgon avait rejeté un projet de centre de réadaptation pour enfants, lui préférant un hôpital militaire. S'agit-il du centre de réadaptation pour enfants qu'a proposé le Dr Gingras et que le ministre a appuyé, sauf erreur?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui. Comme le député le sait, le gouvernement désirait vivement contribuer à ce centre de réadaptation. J'ai ici

une lettre qui vient d'arriver et que je vois pour la première fois. Le ministre de la Santé du Vietnam du Sud y déclare que notre proposition d'établir une unité de réadaptation disctincte est un moyen peu souhaitable d'atteindre le but que nous visons. Nous ne sommes pas de cet avis, et nous poursuivrons nos pourparlers.

M. Douglas: Le 9 janvier j'ai posé la question suivante au ministre, comme en fait foi la page 11536 du hansard:

Le gouvernement du Vietnam du Sud tarde-t-il à donner son approbation à la proposition du Dr Gingras parce qu'on veut absolument que les médecins et leurs auxiliaires soient considérés comme effectifs médicaux de l'armée?

Le ministre a répondu: «Non, monsieur l'Orateur».

Je demanderais au ministre si la situation a changé depuis.

L'hon. M. Martin: Cela devait être un de ces jours où j'entendais mal. Voulez-vous m'en rappeler la date?

M. Douglas: C'était le 9 janvier. La situation a-t-elle changé, ou le ministre était-il mal informé?

M. David MacDonald (Prince): Hier le ministre n'a pas tenu à répondre à une question que je lui posais et qui proposait une solution au problème. Peut-il nous dire aujourd'hui quand nous pouvons attendre un rapport sur la possibilité de faire venir ces civils vietnamiens au Canada pour les réadapter?

L'hon. M. Martin: Je croyais avoir indiqué que la question est à l'étude.

M. MacDonald: Mais quand pouvons-nous nous attendre à un rapport définitif à ce sujet?

Une voix: En temps voulu.

LES INONDATIONS

LE FRASER—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il dire à la Chambre si, lors de la récente conférence fédérale-provinciale, on a pris une décision au sujet des mesures à prendre s'il y avait danger d'inondation dans la vallée du Fraser?

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la question aurait dû être adressée au ministre de l'Industrie, dont relève l'OMU. Je lui demanderais donc d'y répondre.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps le premier ministre du Canada a envoyé un télégramme au premier ministre de la Colombie-Britannique pour lui offrir l'aide du gouvernement fédéral en cas d'inondation dans cette province. Je me ferai un plaisir, si la chose intéresse la Chambre, de déposer le télégramme en question et la réponse du premier ministre provincial. Tous deux ont déjà été publiés et, du consentement de la Chambre, j'aimerais les déposer.

Je pourrais aussi ajouter que, lors de récents échanges de vues, M. Williston, du gouvernement de la Colombie-Britannique, a assuré à mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que toutes les mesures nécessaires à la protection contre les inondations étaient prises actuellement par la province, qui en est chargée la première, il va sans dire, et que les gouvernements fédéral et provincial faisaient preuve de la collaboration la plus entière.

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à déposer les communications dont il a parlé?

Des voix: Entendu.

M. Patterson: Question supplémentaire. L'entretien a-t-il porté aussi sur l'application des recommandations que la Commission du Fraser a faites dans son rapport?

L'hon. M. Pepin: Cela relève de ma compétence, monsieur l'Orateur. Je puis dire que les ministres se sont entendus sur un certain projet et que, M. Williston ainsi que moi-même, nous en saisirons nos gouvernements respectifs.

M. LE JUGE LANDREVILLE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a quelques semaines, on a dit que le gouvernement prendrait bientôt des mesures dans l'affaire Landreville. Le gouvernement a-t-il

décidé quelles dispositions il allait présenter à la Chambre des communes et s'occupera-t-on de cette affaire sitôt achevé le débat sur le discours du trône?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, cette affaire sera étudiée sous peu et j'espère faire une déclaration avant longtemps.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre est-il en mesure de dire si la Chambre des communes sera saisie d'une mise en accusation?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je préférerais que le très honorable représentant attende que j'annonce à la Chambre quelle ligne de conduite nous recommanderons au Parlement.

LES FINANCES

LE RÉGIME D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis l'adoption de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, le ministre, ses fonctionnaires ou des agents de la Société d'assurance-dépôts du Canada ont-ils eu des entretiens avec le gouvernement de la province de Québec au sujet du régime distinct que cette province semble vouloir établir? De plus, le ministre sait-il si les banques à charte fédérale seraient assujetties à une double imposition au cas où un régime provincial serait institué?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je conseille à l'honorable représentant de faire inscrire cette question au *Feuilleton*.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LES NÉGOCIATIONS TARIFAIRES À GENÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce s'il peut soumettre à la Chambre un rapport au sujet des négociations sur le tarif douanier qui se déroulent à Genève. La rupture de ces pourparlers est-elle aussi imminente que semblent l'indiquer les journaux de ce matin? Si oui, quelles mesures le gouvernement canadien prend-il pour protéger notre commerce du blé et des autres marchandises importantes?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, les négociations de Genève en sont à une autre de leurs étapes délicates et critiques. Le secrétaire général vient de publier un communiqué exprimant l'espoir d'un accord de dernière minute, grâce aux efforts conjugués et à la bonne volonté des intéressés. Presque toutes les équipes de négociateurs sont retournées dans leur pays pour y recevoir de nouvelles instructions. On s'attend néanmoins à une reprise des pourparlers au cours de cette semaine, probablement vendredi. Dimanche est la date limite. D'ici là, on espère en venir à un certain degré d'entente.

Quant au rôle du gouvernement, nous avons été en consultation étroite. J'ai moi-même été à Genève à plusieurs reprises, tout comme certains de mes collègues. Je retourne à Genève demain, accompagné par le président de la Commission canadienne du blé. Un certain nombre de fonctionnaires de la Commission du blé sont déjà là et, vraisemblablement, le ministre de l'Agriculture viendra me rejoindre avant la fin de la semaine.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre. Outre ces déplacements, le gouvernement projette-t-il de nouvelles initiatives?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, c'est un processus d'initiatives constantes. Je crois que nos partenaires dans ces négociations comprennent parfaitement le rôle du Canada.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je demander quels progrès s'accomplissent au sujet de l'accord sur les céréales? J'ai surtout à l'esprit la déclaration publiée dans les journaux, et selon laquelle les deux groupes de gouvernement négociateurs s'approchaient d'un chiffre qu'on a mentionné comme étant de $1.72 à $1.74. Le ministre peut-il nous donner des renseignements sur ce chiffre étrange que les journaux ont mentionné?

L'hon. M. Winters: C'est là pure hypothèse. Nous n'avons jamais donné de chiffre exact parce que nous sommes en voie de négocier. Autrement, il n'y aurait pas de pourparlers. Nous demandons néanmoins un relèvement substantiel du prix actuel en vertu de l'Accord international sur le blé.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce nous dirait-il s'il recevra encore des conseils du ministre de l'Agriculture autour du 24 mai?

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre du Commerce. A-t-il autorisé le premier ministre de la Saskatchewan à indiquer que la hausse du prix du blé, en vertu de l'accord international, serait de 20c.?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE BUDGET

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre des Finances. Indiquerait-il quand il compte présenter son budget à la Chambre?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la date de la présentation n'a pas encore été fixée.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

A PROPOS DES ÉCHANGES CULTURELS AVEC LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre a-t-il pris connaissance de la déclaration échevelée du ministre Jean-Noël Tremblay de Québec, à l'effet que les échanges culturels avec le gouvernement français ne regardent que le Québec, et peut-il affirmer catégoriquement la position du gouvernement central, relativement à cette épineuse question?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai lu un compte rendu du discours que le ministre a prononcé à Montréal dimanche dernier. Je pense que, si j'ai bien compris ce qu'il a dit, il nous a critiqués parce que nous avons décidé de donner des subventions à un organisme bénévole connu sous le nom d'AUPELF. Je crois que, dans l'intérêt de l'unité des pays francophones, l'aide et l'initiative du gouvernement fédéral devraient être appuyées.

M. Caouette: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui empêche la province de Québec de prendre elle-même position dans cette question spécifique, sans avoir recours aux députés à Ottawa?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question n'est pas recevable.

[M. Nesbitt.]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de la déclaration qu'il vient de faire. Peut-il dire à la Chambre ce qui empêche le gouvernement central de consulter le gouvernement du Québec, quand il s'agit des autres pays francophones...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député n'est pas plus recevable que la précédente.

M. Allard: On a peur de répondre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement est moche!

QUESTION RELATIVE À L'ACCORD CONCLU ENTRE LA CANADA ET LA BELGIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet du récent accord culturel Canada-Belgique. Le gouvernement central a-t-il consulté les gouvernements provinciaux en général, et le gouvernement de Québec en particulier, avant de conclure ledit accord?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Allard: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES RÉUNIONS AVEC LES ORGANISMES AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il reçu une demande de l'UCC, de l'OFA et de l'OFU concernant la tenue d'une réunion le 24 mai et, si oui, quelle a été sa réponse?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une demande en ce sens ainsi qu'une autre émanant des producteurs laitiers du Canada au sujet d'une réunion qui a eu lieu vendredi dernier, dans l'après-midi. J'ai recommandé plusieurs dates aux autres organismes et j'attends leur réponse.

M. Winkler: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-il vrai que la réponse à la demande de ces trois organismes reconnus a été expédiée dans la soirée du 5 mai alors qu'elle était datée du 1er mai?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable.

LES FINANCES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA FISCALITÉ ET L'INDUSTRIE MINIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. La Commission Carter a eu des répercussions désastreuses sur l'industrie minière, surtout en Colombie-Britannique. Le ministre fera-t-il donc bientôt une communication pour révéler les intentions du gouvernement au sujet de l'aspect du rapport de la Commission qui concerne l'imposition des sociétés minières?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question aujourd'hui.

L'EXPO '67

L'INFILTRATION DE LA PÈGRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce ou au solliciteur général, et concerne la déclaration faite la semaine dernière par l'ancien ministre de la Justice de la province de Québec, M. Wagner. Ce dernier a laissé entendre que quatre entreprises de Montréal qui travaillent à l'Expo servent de façade à la pègre. Le gouvernement mène-t-il une enquête à ce sujet et, si oui, le ministre nous fera-t-il rapport là-dessus au plus tôt, sinon aujourd'hui?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, des dirigeants de l'Expo m'ont fait savoir que la police provinciale du Québec et les officiers de sécurité de l'Expo enquêtent au sujet de ces allégations. Des fonctionnaires de mon ministère et moi-même avons communiqué avec des représentants de l'Expo, et la Gendarmerie royale participe à l'enquête.

M. Langlois (Mégantic): Le ministre donnera-t-il plus de précisions à la Chambre à ce sujet lorsque les rapports auront été présentés?

RADIO-CANADA

L'ENTENTE CANADO-RUSSE SUR LA RADIODIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, madame le secrétaire d'État me dirait-il si la Société Radio-Canada a conclu une entente ou un accord avec l'Union soviétique ou le Kremlin en matière de radiodiffusion? Si oui, quels en sont les termes?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ignore si la Société a traité avec le Kremlin, mais j'ai lu dans les journaux qu'une pareille entente avait été négociée. Je devrai me renseigner à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce ne pouvait être avec personne d'autre si l'accord a été conclu avec la Russie.

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—LES PROTESTATIONS CONTRE LE RÉGIME DE BAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A-t-il reçu une pétition signée par 324 résidents de Banff qui protestent contre son régime de baux? Qu'a-t-il l'intention de faire à ce sujet?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu des lettres d'un certain nombre de particuliers, mais s'il y a eu une pétition portant la signature de 324 personnes, on ne l'a pas portée à ma connaissance.

[*Français*]

RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE QUE LA LANGUE FRANÇAISE SOIT EMPLOYÉE DANS LES DÉLIBÉRATIONS DU CCRO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en sa qualité de membre du comité spécial du cabinet qui fait enquête sur le Conseil canadien des relations ouvrières.

L'honorable ministre peut-il nous dire si, à la suite des accusations portées par la CSN, dont il a déjà été président, à l'effet que la CSN ne pouvait se faire entendre ou ne pouvait présenter ses pétitions au CCRO en langue française, il a l'intention de prendre des dispositions nécessaires afin que la langue française soit reconnue et qu'une interprétation simultanée des délibérations du Conseil canadien des relations ouvrières soit donnée?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question soit tellement urgente et l'honorable député voudra peut-être l'inscrire au *Feuilleton*. S'il croit que je me trompe, il pourra la discuter à 10 heures.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pose la question, étant donné que justement la CSN, par son syndicat des employés de télévision et de cinéma, doit se présenter dans les prochains jours devant le CCRO. Il est donc urgent de savoir si la langue maternelle de ces ouvriers, ainsi que leurs droits, seront reconnus.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a fait des représentations au ministre.

[*Traduction*]

L'HABITATION

MESURES POUR STIMULER LES MISES EN CHANTIER AU PRINTEMPS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, compte tenu de la crise du logement qui règne toujours au pays, je voudrais demander au ministre du Travail si le gouvernement songe sérieusement à donner suite aux mesures exposées dans le discours du Trône en vue de stimuler la mise en chantier de logements au printemps.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est d'ordre trop général et ne peut être acceptée.

M. Grafftey: Elle n'est pas si générale pour celui qui doit trouver une maison; c'est un problème bien précis. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné l'insistance sur le logement et les problèmes qu'il pose au Canada, le gouvernement songe-t-il à reconstituer le comité permanent des travaux publics et de l'habitation afin que nous puissions approfondir la question et essayer d'y trouver une solution?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la question des comités de la Chambre est à l'étude actuellement. (*Applaudissements*)

[M. Grégoire.]

LA PÊCHE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—ÉTENDUE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INTEMPÉRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestal (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Pourrait-il faire connaître à la Chambre l'ampleur des dommages causés par les intempéries aux pêcheurs de homards, surtout sur les côtes est et ouest de la Nouvelle-Écosse? Nous dirait-il également si ces dommages sont assez étendus pour que le gouvernement songe à prendre des mesures immédiates en vue de dédommager les intéressés?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je sais fort bien qu'une suite de tempêtes dans cette région de la Nouvelle-Écosse a endommagé sérieusement les casiers à homards. J'ai demandé à mes fonctionnaires d'évaluer les dommages et de me faire rapport au plus tôt. Le député sait sans doute qu'en cas de perte ou de catastrophe de ce genre, c'est à la province d'évaluer les dommages et de présenter des instances au gouvernement fédéral, si elle s'estime incapable de compenser les pertes à cause de l'ampleur de la catastrophe.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'OPPORTUNITÉ DE LA MESURE RELATIVE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu qu'il est question de la Société de développement du Cap-Breton dans le discours du trône, nous dira-t-il quelle place cette mesure occupe dans l'ordre du jour de la Chambre et quand elle sera présentée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous progressons et nous pourrons faire une déclaration prochainement.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous dira-t-il si le personnel de la Société sera nommé avant ou après la présentation de la mesure?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que cette question soit recevable.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'ACCORD SUR LA CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LA POLLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question urgente qui revêt une importance capitale pour le pays. Est-il exact que le gouvernement fédéral ait accepté en principe un projet de résolution que le député de Kootenay-Ouest fait inscrire au *Feuilleton* depuis cinq ans et qui tend à la conclusion, entre les ministres fédéral et provinciaux des Ressources, d'un accord de principe quant à la création d'un conseil consultatif national sur la pollution des eaux? Le ministre pourrait-il confirmer l'existence d'une telle proposition ou d'un tel accord?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon sens, la question et les allégations du député ne sont pas recevables en ce moment.

[*Plus tard*]

M. Herridge: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'intérêt que soulève le Conseil de la pollution des eaux, le ministre serait-il prêt à demander le consentement de la Chambre pour retourner à l'appel des motions afin de pouvoir répondre à ma question?

LA PÊCHE

LES LIMITES DES ZONES DE PÊCHE DU SAUMON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, pour m'exprimer comme mon ami, l'honorable député de Kootenay-Ouest, j'ai une question pour le ministre des Pêcheries, question dont je m'excuse de ne pas lui avoir donné préavis et qui est d'un intérêt vital pour des milliers d'amateurs de pêche d'agrément, de pêcheurs dans tout le Canada et en particulier pour les sportifs dans l'Ouest. Le ministre a-t-il reçu de l'*Amalgamated Conservation Society of British Columbia* un télégramme lui faisant part de l'inquiétude qu'a suscitée la proposition de son ministère touchant les limites des zones de pêche commerciale du saumon dans le détroit Juan de Fuca; dans l'affirmative, le ministre est-il disposé à engager des pourparlers avec ladite société avant de prendre une décision définitive qui ne peut tarder?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un télégramme, mais nombre de télégrammes et de lettres, émanant d'organisations sportives, que j'ai reçus à ce sujet. Une réunion a eu lieu entre les fonctionnaires de mon ministère et des représentants de ces organisations. Aucune décision n'a été prise et la question est encore à l'étude, mais je ne puis actuellement assurer au député qu'une nouvelle réunion aura lieu avant de prendre une décision.

LES COOPÉRATIVES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le 4 avril, en réponse à une question posée par le député de Lisgar (M. Muir), il a indiqué que le représentant devrait attendre le discours du trône pour voir les mesures législatives proposées par le gouvernement au sujet des coopératives. Or, le discours ne fait aucune allusion précise aux coopératives; le gouvernement n'aurait-il plus l'intention de présenter une mesure législative à cet égard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de proposer plusieurs mesures législatives qui n'étaient pas mentionnées précisément dans le discours du trône mais qui étaient comprises dans le paragraphe général vers la fin du discours. Je pourrai peut-être les énumérer toutes demain.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE HAUSSE DES SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION D'HÔPITAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question sur un sujet que je soulève à la Chambre depuis cinq ans.

Une voix: Ce n'est donc pas urgent. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Scott (Danforth): Je ne comprends pas cette réaction, monsieur l'Orateur. Le sujet est encore plus urgent à l'heure actuelle qu'il y a cinq ans. Il s'agit de la pénurie perpétuelle et critique de lits dans les hôpitaux de l'agglomération torontoise où il y a des listes interminables de gens attendant leur tour pour

subir une intervention chirurgicale urgente. Puisque cette crise est permanente, le ministre est-il prêt à reconsidérer la subvention un peu mesquine que le gouvernement...

Des voix: Règlement.

M. Scott (Danforth): ...accorde aux municipalités pour leur permettre d'accélérer la construction d'hôpitaux afin que les malades qui attendent puissent être opérés d'urgence?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudra peut-être inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Scott (Danforth): Comme question complémentaire, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le député pourra aussi inscrire sa question complémentaire au *Feuilleton.* (*Applaudissements*)

M. Scott (Danforth): A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège et demander à Votre Honneur, vu la décision dont a fait l'objet ma question précédente, pourquoi la santé et le bien-être de quelque deux millions de personnes ne sauraient être traités d'urgence à l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: L'honorable député sait, j'en suis sûr, qu'il ne s'agit pas là d'une question de privilège; qu'il devrait formuler sa question autrement.

LA HOUILLE

L'ALBERTA—LES NÉGOCIATIONS SUR LES TAUX DE TRANSPORT DES EXPÉDITIONS VERS LE JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné la question du député d'York-Sud au sujet de l'important projet d'exportation de houille de l'Ouest canadien au Japon et la réponse du ministre, d'après qui ses explications pourraient être complexes, celui-ci pourrait-il d'ici quelques jours faire une déclaration, à l'appel des motions, sur cet important contrat avec le Japon que le Pacifique-Canadien a maintenant usurpé?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Dans un jour ou deux, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou moi-même, nous pourrons, je pense, faire une déclaration là-dessus, du moins je l'espère.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dans sa réponse, le ministre des Transports pourrait-il nous mettre au courant de tout entretien qu'il aurait eu avec le Pacifique-Canadien au sujet de la mise en service d'un train-navette pour transporter le charbon entre le Pas du Nid-de-Corbeau et Port Moody (C.-B.)?

L'hon. M. Pickersgill: Il ne s'agissait pas d'un train-navette mais d'un train à chargement homogène. C'est ce que le député a sans doute voulu dire.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE FILMAGE DU GRAND SPECTACLE MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Vu l'excellence du grand spectacle militaire actuellement en tournée à travers le pays, le gouvernement a-t-il songé à le mettre sur film pour le faire voir aux citoyens des petites localités du pays?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, on ne devrait pas faire pareille proposition au ministre en l'interpellant en ce moment.

AIR CANADA

LE PILOTAGE PAR DES AMÉRICAINS D'AVIONS DC-9 LOUÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question pour le ministre des Transports. La Société Air Canada confiera-t-elle à des Américains le pilotage des DC-9 loués des États-Unis? Si oui, les pilotes canadiens ont-ils demandé à ce sujet la délivrance d'une injonction à l'encontre d'Air Canada, et quelle est l'attitude du gouvernement?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): La question du représentant contient tant de «si», de «mais» et de «et» qu'il vaudrait mieux pour moi prendre conseil avant d'y répondre.

M. Bell: Le ministre fera-t-il rapport à la Chambre à ce sujet?

LE PÉTROLE

RUMEURS DE PRESSIONS AMÉRICAINES POUR RÉDUIRE LES IMPORTATIONS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les rapports fréquents publiés dans les journaux au sujet de la pression que le gouvernement des États-Unis exercerait sur le gouvernement canadien pour restreindre l'accroissement des importations américaines de pétrole en provenance du Canada, le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que ces exportations de pétrole aux États-Unis, si nécessaires à l'économie canadienne, seront maintenues?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Tout ce que je puis dire, c'est que les pourparlers entre le Canada et les États-Unis au sujet du pétrole se poursuivent et que les deux parties en présence défendent vigoureusement leurs opinions.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance de la question adressée au ministre et de sa réponse, ce dernier serait-il disposé à faire une déclaration complète à la Chambre au sujet de la politique pétrolière du Canada, s'il y a une politique nationale à l'heure actuelle?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir la faire maintenant. Nous essayons de vendre le plus possible aux États-Unis; c'est un des aspects de notre politique nationale du pétrole.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ DE SEMENCE MANITOU—LA SUPPRESSION DE L'EMBARGO SUR L'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme les producteurs canadiens ont encore, même à cette date tardive, un surplus considérable de blé de semence Manitou, le gouvernement a-t-il l'intention de lever l'embargo sur l'exportation de cette graine aux États-Unis?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le dernier renseignement officiel que j'ai à cet égard, c'est que l'Association d'agriculture était satisfaite de la politique actuelle. Toutefois, je réexaminerai volontiers la question.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il a été question, dans le discours du trône, de subventions pour les frais de déplacement, pourrait-il nous dire si les 500,000 chômeurs du Canada seront admissibles à cette aide?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

STEVEN TRUSCOTT—L'ÉTUDE DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je vais poser une question au premier ministre. Il a indiqué hier matin qu'il s'occuperait de l'affaire Steven Truscott du point de vue de sa libération conditionnelle. Va-t-il faire une communication à ce sujet?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de l'affaire avec les deux ministres intéressés et nous n'avons pas l'intention d'intervenir pour le moment.

HAL BANKS—ACCUSATIONS ÉVENTUELLES DE PARJURE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question qui a trait à Hal Banks. Est-il vrai que la Gendarmerie royale du Canada estime qu'elle a des preuves suffisantes, pour accuser Banks de parjure et qu'elle a déjà déposé une plainte ou qu'elle s'apprête à le faire?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que le ministre de la Justice a répondu juste avant le congé. Sauf erreur, il a informé la Chambre que la Gendarmerie royale du Canada attendait d'autres directives du ministère du procureur général.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors, puis-je poser ma question au ministre de la Justice? Est-il vrai, comme le rapportent les journaux, que la GRC a informé le ministère ontarien du procureur général qu'il y a suffisamment de preuves pour inculper Hal Banks de parjure et qu'elle a transmis ou est sur le point de transmettre les renseignements nécessaires pour déclencher le processus judiciaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, on ne saurait accepter la question sous cette forme-là. Le très honorable chef de l'opposition demande au ministre de confirmer ou de nier une nouvelle parue dans les journaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'était pour faciliter les choses, monsieur l'Orateur. Puis-je alors demander au ministre si les questions que j'ai posées sont fondées sur des faits?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant sait qu'en l'occurrence, l'administration de la justice dépend du procureur général de la province, que, dans la présente enquête, la GRC est son mandataire et lui fait rapport, et que lui seul peut répondre. Pour ma part, j'ignore si les allégations du très honorable représentant sont fondées.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement canadien a manifesté une très grande sollicitude envers Banks.

LES FINANCES

LA RÉGIE DES IMMOBILISATIONS AMÉRICAINES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. S. Smallwood (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances au sujet de la politique de l'ancien ministre des Finances concernant les placements de capitaux des États-Unis au Canada. Le ministre actuel des Finances peut-il communiquer à la Chambre les mesures prises pour réglementer au Canada ces immobilisations qui, d'après les estimations du département américain du Commerce, ont atteint, en 1967, le chiffre record de 2.3 milliards de dollars?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député est d'une portée beaucoup trop vaste pour être posée maintenant.

LES FAILLITES

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ D'UNE MESURE MODIFICATRICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au registraire général. Je l'ai déjà posée à la fin de la dernière session, mais comme Votre Honneur m'avait conseillé d'attendre à la nouvelle session, je m'exécute maintenant. Le registraire général et le gouvernement ont-ils l'intention d'établir un comité spécial, au cours de la présente session, afin d'examiner les plaintes formulées d'un bout à l'autre du pays à propos des faillites?

L'hon. John N. Turner (registraire général): Monsieur l'Orateur, un comité de trois membres étudie depuis plus d'un an la question de remanier de fond en comble la loi sur la faillite. Je vais m'empresser toutefois de prendre en considération la proposition du député.

L'AIDE À L'ÉTRANGER

L'INDE—LA PERTE DE FARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me demande s'il pourrait maintenant nous mettre au courant de l'affaire des sacs de farine déchirés en Inde. Je pose cette question car d'après certains journaux le ministre a nié les allégations qu'on a faites à ce sujet, mais la presse continue à annoncer qu'une grande quantité de farine se perd du fait que des sacs sont déchirés.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait une déclaration à ce sujet. Je vais voir s'il y a lieu d'ajouter quelque chose, à cause de cette question. Toutefois, je ne le crois pas.

LE PILOTAGE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Comme nous avons commencé une nouvelle session, je me demande si le ministre a reçu de nouveaux renseignements au sujet du rapport longuement attendu de la Commission du pilotage et s'il sait quand nous le recevrons.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai rencontré par hasard le commissaire en chef, lors du lancement d'un navire à Québec l'autre jour, et il m'a dit qu'il espérait terminer son rapport en juin. Je l'espère également.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RELÈVEMENT PROVISOIRE DES TAUX DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): J'aimerais poser ma question au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-il reçu

le rapport du comité qui étudie la question des taux de pension?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Je ne l'ai pas encore reçu, monsieur l'Orateur.

M. Patterson: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il songer à l'opportunité d'autres augmentations provisoires en raison du retard apporté à la présentation du rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit plus d'une question, mais d'une proposition de la part du député.

• (3.20 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. DON JAMIESON ET APPUYÉE PAR M. FLORIAN CÔTÉ

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Don Jamieson (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui de l'honorable représentant de Nicolet-Yamaska (M. Côté):

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

C'est mon premier discours à la Chambre, monsieur l'Orateur, et je sais pouvoir compter sur la tolérance et la compréhension qui ont fait partout, et à bon droit, votre renommée.

J'ai le privilège d'offrir les remerciements de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général. Nous sommes fiers que l'ouverture officielle de cette session historique ait été si bien faite par un homme qui, naguère encore, était membre de notre Assemblée. Personne n'a plus conscience que lui de l'immense valeur de son prédécesseur. Le déroulement de la nouvelle session ravive le profond chagrin que nous a causé la mort du général Vanier. Nous nous souvenons des nombreuses ouvertures du Parlement auxquelles il a présidé et de l'inspiration que nous sentions chez lui et qu'alimentaient son amour de la patrie et son profond dévouement.

Nous nous souvenons aussi de sa très gracieuse épouse. La Chambre ne sera jamais plus unanime qu'en exprimant à l'honorable Madame Vanier la reconnaissance de la nation. (*Applaudissements*)

Puisse-t-elle jouir de nombreuses années de tranquillité et de bonheur avec l'assurance que tous les Canadiens lui portent une profonde affection.

Notre nouveau Gouverneur général est un digne héritier de la tradition du service désintéressé. A lui et à sa charmante épouse, qui doivent assumer de si lourdes responsabilités en cette année du centenaire, nous présentons nos hommages et nos meilleurs vœux.

Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que ma fonction actuelle m'honore. J'oserais même dire qu'à certains égards du moins elle revient à un Terre-Neuvien, vu qu'il s'agit de la session du Centenaire. En effet, la loyauté de ma province envers la Couronne remonte à plus d'un siècle, et nous sommes heureux, comme tous les Canadiens, que Sa Majesté la reine prenne part aux fêtes de notre pays.

Monsieur l'Orateur, nous, Terre-Neuviens, éprouvons aussi une loyauté profonde et durable envers le Canada. Même si notre province n'a que 18 ans, vous éprouvez tous beaucoup d'encouragement, j'en suis sûr, à savoir que 500,000 de vos citoyens les plus nouveaux prennent part aux fêtes du Centenaire avec enthousiasme et énormément de fierté.

Je vous avoue, monsieur l'Orateur, que mon loyalisme envers le Canada n'a été accordé de prime abord qu'à contrecœur. J'ai voté deux fois contre le fait de devenir Canadien. Lorsque ce statut m'a été conféré contre mon gré, il m'a fallu mettre à l'épreuve la valeur du Canada. Réfractaire et entêté, j'exigeais que mon nouveau pays prouve qu'il méritait mon loyalisme envers lui. Après 18 ans et ce que je viens d'exposer, je dis sans réserve qu'aujourd'hui je choisirais la citoyenneté canadienne plutôt que celle de tout autre pays.

Mes compatriotes de Terre-Neuve et moi avons peu participé à l'œuvre du Canada avant 1949. Je puis donc dire avec moins de fausse gêne que la plupart de mes concitoyens que les Canadiens ont le droit d'être fiers de leur œuvre. Si ce pays a survécu et s'est épanoui, c'est que son peuple était prêt à s'écarter des sentiers battus. L'existence même du Canada, à mon avis, prouve que les grandes choses dans ce monde sont faites par ceux qui réalisent leurs rêves, envers et contre tous.

Nous avons cette conviction à Terre-Neuve, monsieur l'Orateur. Peut-être nos ancêtres l'ont-ils créée. Aucune population n'est plus attachée à ses traditions ou ne travaille plus laborieusement pour arracher sa subsistance,

nous le savons tous, à une mer cruelle et à une terre âpre et revêche. En nous unissant à vous, nous avons remis en valeur une vérité aussi vieille que la Confédération. Nous, habitants de Terre-Neuve, avons démontré, je crois, que pour obtenir du nouveau il n'est pas nécessaire de rejeter le vieux; que les nouvelles expériences peuvent enrichir une culture qui a déjà fait ses preuves. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les Terre-Neuviens, tout en restant loyaux envers le territoire qui a fait d'eux ce qu'ils sont, donnent leur adhésion sans réserve à la réalisation de ces objectifs nationaux de portée plus vaste qui sont l'objet des préoccupations de la Chambre. J'estime donc que les promesses de la Confédération ont été renouvelées et que la sagesse de ses fondateurs a trouvé sa justification.

Le discours du trône souligne l'importance et la valeur de l'unité dans la diversité. Il n'y a personne au Canada qui accepte ce concept avec plus d'enthousiasme que les habitants de Terre-Neuve. Nous savons que si nous voulons sauvegarder les droits qui nous tiennent tant à cœur, nous devons montrer le même respect pour les droits et les manières de voir des autres Canadiens.

Le discours du trône signale divers aspects des relations fédérale-provinciales. L'intention de poursuivre l'étude des questions d'ordre constitutionnel revêt à ce propos une importance particulière. Pour un profane, je suppose que cela constitue une source d'étonnement, voir de vague inquiétude; l'un et l'autre peut-être.

Il est indispensable, certes, que le Canada possède une charte pratique mais, à mon avis, à moins d'être la véritable expression de la volonté populaire et le fruit de délibérations ardues, cette charte pourrait bien n'être qu'un assemblage hétéroclite de compromis préjudiciables, cherchant en vain à répondre à des besoins divers et passagers. C'est devenu un lieu commun de dire que le Canada est dans une période de transition; ce qui n'enlève d'ailleurs rien à la valeur de cette assertion. Puisqu'il en est ainsi, la décision de poursuivre l'étude en profondeur de cette question, de concert avec les provinces, est sage.

Monsieur l'Orateur, ce que nous faisons ici pour définir les objectifs nationaux peut avoir un retentissement inestimable sur le règlement des problèmes et questions constitutionnels. Nous représentons toute la population du Canada. Je crois que nous savons mieux que la plupart des gens quelles sont les aspirations des Canadiens pour leur pays. A mon avis, au cours de nos rencontres fréquentes avec nos commettants, nous apprenons que lorsqu'un besoin se fait sentir, il ne suffit pas de leur dire qu'en leur refusant leur assistance les différents gouvernements se conforment à la constitution. Une répartition des pouvoirs appropriée est évidemment essentielle au sein de notre Confédération, mais je ne crois pas les Canadiens disposés à tolérer longtemps un régime appliqué de façon si rigide qu'il menace notre existence en tant que nation.

Il ne faut pas s'y tromper, monsieur l'Orateur. Ayant beaucoup voyagé à travers le Canada, avec les prémisses que j'ai posées, je suis convaincu de ceci: le désir fondamental de tous les Canadiens est d'être fiers du Canada tout entier. Dans tout le pays, on aspire ardemment à l'unité et on s'engage à la respecter. Ce serait bien malheureux si des besoins régionaux d'ordre particulier, si légitimes qu'ils soient, servaient à faire disparaître l'inquiétude grandissante des Canadiens au sujet du bien-être social et de l'intérêt de tous leurs concitoyens.

• (3.30 p.m.)

Je suis heureux de voir que le discours du trône traduit cette largeur de vue. J'applaudis à l'annonce de nouveaux programmes régionaux. Il n'est pas une région du Canada qui justifie, mieux que ma circonscription, sur le plan économique, la présence de tels programmes. Avant l'avènement de la Confédération, rien d'autre qu'une pêcherie qui n'offrait rien de sûr ne séparait les habitants de Burin-Burgeo de la misère la plus absolue. De nos jours, grâce à l'aide du gouvernement, bien des usines modernes de transformation du poisson ont été construites; on en compte 12 dans un rayon de 500 milles de la partie méridionale de ma circonscription. Bon nombre de chalutiers, pourvus de tout le gréement et de l'équipement modernes, vont et viennent à toute vapeur dans les ports, là où voguaient jadis les goélettes à long mât et les bateaux de pêche. Nos pêcheurs ont été délivrés de l'abominable immobilisme par des programmes à longue portée du gouvernement et ce qui était un passif est devenu un atout sous tous rapports. On a permis à un groupe de Canadiens, honnêtes et laborieux, de gagner leur vie—et c'est tout ce qu'ils demandent.

Je dis que ces programmes régionaux se justifient sur le plan économique et j'applaudis à l'affermissement d'organismes comme l'ARDA et l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Ce dernier a été d'un énorme secours dans ma circonscription. Nous comptons aujourd'hui des aménagements hydro-électriques considérables à la Baie d'Espoir qui, en rendant plus accessibles les bienfaits de l'électricité, assurent de nouveaux avantages et de nouvelles industries, dont les effets se font sentir dans tout le Canada. La révolution économique la plus considérable qui ait été apportée dans ma province, nous la devons peut-être au parachèvement de la

route transcanadienne. Le gouvernement actuel s'est aussi engagé dans un programme de construction de grandes routes dont les répercussions économiques dans ma circonscription et dans toutes les autres régions du Canada seront aussi profondes que celles qui découlent de la construction de la route transcanadienne.

Les problèmes de nos régions rurales, monsieur l'Orateur, s'opposent de façon frappante aux problèmes enchevêtrés de nos régions urbaines. Toutes les métropoles et de nombreuses villes de moindre importance ont des quantités de problèmes qui créent une situation déconcertante et compliquée. Le discours du trône ne renferme rien de plus important que cette partie faisant ressortir la nécessité de prendre des dispositions dans ce domaine extrêmement critique. Nous connaissons bien les éléments du problème et, pour le résoudre, il faudra de l'imagination, de la hardiesse et un esprit créateur. Les réponses traditionnelles ne suffiront plus et, à mon avis, le moment serait mal choisi pour ergoter sur des questions d'autorité. La pierre de touche de notre direction, à tous les échelons de gouvernement, sera peut-être la manière dont nous réglerons les problèmes dans le domaine du développement urbain.

Ceux qui affirment que l'on peut apprendre à tirer profit du problème le plus crucial me semblent avoir raison. Dans les villes, l'importance même de nos difficultés nous fournit l'occasion de modifier entièrement notre milieu urbain. L'expo '67 prouve, d'une manière concrète, que nous sommes capables de remanier nos villes dans l'optique de demain. J'espère que nous saurons employer nos talents. J'espère que l'originalité ne nous effraie pas quand il s'agit de transformer nos zones délabrées et d'aménager de nouveaux quartiers résidentiels. Profitons des conceptions hardies et des rêves de génie de ceux qui sauraient multiplier les aspects de notre joie de vivre.

Voilà une occasion, je crois, de nous libérer de la médiocrité étouffante de presque tous nos grands centres. Je crois que nous pouvons restituer aux enfants des villes le patrimoine de grands espaces, d'air pur et sain qui leur revient de droit. Mais ce ne sera pas l'œuvre des théoriciens insensibles et des administrateurs technolâtres. Ce projet ne plaira pas à ceux pour qui l'homme doit se contenter d'être vêtu, de faire trois repas par jour et d'avoir un toit sur la tête. Le défi s'adresse à ceux qui veulent libérer l'esprit humain et dissiper la monotonie de notre existence quotidienne, à ceux qui veulent créer de nouveaux horizons de beauté pour nos yeux, de nouvelles expériences culturelles pour notre esprit et des havres de paix où nous oublierions les tensions de nos existences haletantes. Ce rêve a ému le coeur des hommes depuis l'origine des temps et si nous en avons la volonté—car nous en avons l'habileté—nous pourrons, je crois, le réaliser. Rien ne pourrait offrir une inspiration plus grande en cette année de notre centenaire.

Je n'ignore pas quelles difficultés se présentent. Je suis député depuis neuf mois. Dans l'intervalle, je me suis inspiré de la sentence de l'Ecclésiaste suivant laquelle il est un temps pour se taire. J'ai aussi suivi le conseil —bon conseil, soit dit en passant—du très honorable chef de l'opposition, qui soutient que les nouveaux députés doivent rester tranquilles pendant longtemps. Il y a tant à apprendre et, d'après ce que je vois, tant à oublier. Plus que jamais je suis conscient de la complexité de notre régime, de la multiplicité des rapports des existences au sein de notre société et de la nécessité non pas seulement d'agir mais encore de prévoir les réactions. J'ai appris les vertus salutaires de modération et d'humilité. Maintenant, j'apprécie davantage la valeur de notre régime parlementaire, et j'éprouve un bien plus grand respect pour les hommes de tous les partis qui consacrent leur vie, en cette enceinte, au service du pays.

En général, on m'accordera sans doute que le Parlement a baissé dans l'estime du public. Il y a neuf mois, observateur irrévérencieux de l'extérieur, j'étais prêt à affirmer sans réserve que la Chambre était l'auteur de ses propres malheurs. Je n'en suis plus si certain. Je reconnais, comme tous les députés, le bien-fondé de cette partie du discours du trône souhaitant une modification prochaine du Règlement et de la procédure afin de nous assurer les moyens d'accomplir notre tâche plus vite et plus efficacement. Depuis mon arrivée ici, j'ai été impressionné par nos réalisations en dépit de méthodes d'une lenteur désespérante. La dernière session a été la plus fructueuse en 100 ans; le travail des comités a été excellent. Et pourtant, d'aucuns continuent de voir dans le Parlement une bruyante arène pour les combats de coqs, où les gens sont obsédés par des querelles absurdes et la poursuite de vendettas personnelles.

Bien entendu, nous ne sommes pas sans reproche, mais nous sommes aussi victimes d'un âge de plus en plus cynique et sceptique. Cela n'est guère consolant, monsieur l'Orateur, mais le Parlement partage avec l'Église, les institutions d'enseignement et autres, le mépris mal dissimulé de l'iconoclaste, du sceptique et de l'incrédule. Les motifs de ce climat répandu sont divers, profonds et souvent justifiés.

Notre temps étant limité, il suffira aujourd'hui, monsieur l'Orateur, d'observer que le progrès matériel seul ne suffit pas à dissiper

le malaise public. Une société toujours plus âpre au gain est une société de plus en plus inquiète. Une sécurité accrue et un niveau de vie plus élevé donnent aux gens le temps de réfléchir et de regretter les imperfections de notre mode de vie. En outre, monsieur l'Orateur, nous devenons de plus en plus conscients de négliger un grand nombre d'éléments d'une existence accomplie.

Le discours du trône propose un grand nombre de mesures conçues en vue d'améliorer la qualité de notre vie nationale et, année du centenaire, je crois que ces mesures seront peut-être ce qui aura été fait de plus important. Si nous nous contentions simplement de suivre les impératifs du matérialisme, il nous serait bien difficile, bien malaisé, de défendre la cause de l'indépendance. Depuis que je suis devenu Canadien, je me suis rendu compte qu'il y a un motif à la base de nos efforts persévérants pour conserver notre identité: cette conviction légitime que nous pouvons édifier, sur cette partie du continent américain, une société meilleure que dans d'autres conditions. Ceci, monsieur l'Orateur, n'est pas faire preuve de chauvinisme et n'implique pas qu'intellectuellement nous sommes supérieurs. C'est reconnaître seulement que la foi, la géographie, l'histoire et la sagesse des Pères fondateurs ont créé un concours de circonstances offrant des perspectives presque inégalables.

• (3.40 p.m.)

Toujours plus de Canadiens prennent conscience de ce potentiel. Peu de gens savent exactement comment on pourrait s'y prendre pour y arriver, mais nos jeunes en particulier sont convaincus que les méthodes courantes, ordinaires, ne valent rien et que nos valeurs actuelles ne se rattachent guère à leur conception des objectifs nationaux. Voilà pourquoi, à mon sens, nos jeunes gens, qui constituent aujourd'hui une si grande partie de notre population, sont loin d'éprouver une crainte respectueuse envers nombre d'institutions, y compris la Chambre des communes. Nous ne devrions pas rejeter ou considérer comme peu importantes les idées de ces jeunes, dont la plupart ont à cœur l'avenir de leur pays. Ils y croient. Notre devoir est de les faire participer activement au progrès national. Nous devons être prêts à les entendre, et nous employer à les convaincre que nous pouvons leur enseigner quelque chose. La plupart des jeunes savent que les protestations ne suffisent pas. Ils savent aussi que la route du progrès ne peut traverser les ruines de toutes les valeurs que des hommes sages et fervents ont établies au cours des siècles. Ce qu'ils demandent, c'est que nous revisions les vieilles valeurs et que nous en ajoutions de nouvelles qui nous permettent de faire disparaître ce que le discours du trône appelle, je pense, l'injustice sociale, la médiocrité culturelle et la pauvreté spirituelle.

Notre jeunesse est très engagée dans le monde où elle vit. Son nationalisme se tourne vers l'extérieur et se fonde sur la fraternité humaine. Nous pourrions désirer autant qu'elle partager nos richesses non seulement avec ceux qui viennent s'établir chez nous, mais encore avec les habitants d'autres pays qui sont devenus, à proprement parler, nos proches voisins dans un monde qui se rétrécit sans cesse. J'espère avec confiance que la Chambre approuvera de tout cœur les projets du discours du trône en vue de rendre encore plus humaines nos normes d'immigration et d'accroître notre aide à l'étranger.

Toutefois, le rôle du Canada dans le monde ne consiste pas seulement à donner de l'argent, à fournir du matériel et à enseigner les techniques aux pays en voie de développement. Nous avons démontré maintes et maintes fois que le Canada pouvait faire beaucoup pour aider au maintien de la paix mondiale. C'est le premier ministre (M. Pearson) qui a eu l'idée de créer une force de paix, sous l'égide des Nations Unies, et l'initiative s'est révélée inestimable. Tout Canadien, je n'en doute pas, est fier de ce que notre pays a participé utilement à tous les efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix. Le jour viendra, j'en suis sûr, où nous pourrons faire une contribution décisive, importante et constructive au règlement du conflit vietnamien.

Tous les Canadiens connaissent les problèmes de cette terre torturée. Nous sommes tous conscients de la mort et de la destruction qui y régnent et de la menace à la paix mondiale qui subsistera tant que cette guerre n'aura pas pris fin. J'estime aussi que la nation est déprimée en constatant que tant d'efforts d'hommes de bonne volonté de tous les coins de la terre n'aient pas réussi à remettre les participants sur les sentiers de la paix. Certes, nous appuyons sans réserve le passage du discours du trône où il est dit que nous devons explorer toutes les voies capables de mener à une solution. A mon sens, c'est justement ce que nous faisons. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a formulé un grand nombre de solutions et de propositions constructives et réfléchies. Sauf erreur, il a également fait voir sans l'ombre d'un doute que nous devons persister à travailler sans bruit et dans l'ombre à trouver un terrain d'entente qui finira par amener une solution. Cette attitude ne plaît peut-être pas à ceux qui condamnent les actes des États-Unis, ou même à ceux qui demandent qu'on appuie totalement le point de vue des États-Unis. Le rôle du conciliateur n'est ja-

mais facile. Mais je suis convaincu, et la plupart des députés le sont aussi sans doute, que c'est un rôle qui convient au Canada et, ce qui importe encore plus, c'en est un qui répond à notre tempérament national. Je suis certain que la plupart des Canadiens appuient les politiques que nous suivons dans ce domaine si difficile.

La tragédie du Vietnam, qui suscite des réactions si profondes, reflète, à mon avis, une crise dans le domaine des communications. Nous n'avons jamais disposé d'autant de moyens de communication et, pourtant, nous semblons incapables de nous rejoindre. Il y a de nombreuses raisons à cela et je crois qu'elles existent aussi dans notre propre vie nationale.

Il est question, dans le discours du trône, d'une foule de propositions exigeant des négociations complexes entre divers groupes de personnes. La réussite de ces programmes dépend de moyens de communication efficaces. Voilà l'élément essentiel. Si souvent, toutefois, les préjugés, une détermination aveugle ainsi que nos aspirations personnelles font obstacle à une libre et entière expression. Nous semblons rejeter de plus en plus les concepts qui ne cadrent pas parfaitement avec nos idées préconçues. S'il en est ainsi, de nombreux éléments concourent à ce résultat, et l'un d'eux est la radiodiffusion.

Comme nous allons être saisis sous peu de nouvelles mesures dans ce domaine, j'espère avoir alors l'occasion d'approfondir la question. Je me bornerai aujourd'hui à signaler à la Chambre les effets de la radiodiffusion sur ce que j'ai appelé l'opinion publique. Pendant toute ma vie adulte, je me suis mêlé de radiodiffusion et j'ai fait carrière dans le domaine de la télévision. Je ne prétends pas connaître toutes les solutions, loin de là. Mais je tiens à dire à la Chambre, avec toute la conviction dont je suis capable et persuadé que mes collègues reconnaîtront ma sincérité, que nos connaissances en matière de télévision sont dangereusement limitées. Je suis consterné d'entendre si souvent tant de personnes se prononcer avec autant de conviction sur la foi de preuves concrètes si ténues.

Parfois, la puissance de cet organe m'étonne. Je suis renversé par son aptitude à atteindre des millions de Canadiens d'un coup de commutateur. Je tremble à la façon insouciante et irréfléchie dont la télévision traite parfois de questions capables d'affecter la survivance de l'humanité. Nous entendons beaucoup parler des pouvoirs occultes de persuasion que possède la télévision et de la faculté qu'a cette dernière d'induire la population à préférer la marque A à la marque B, faculté souvent condamnée. Mais on oublie trop souvent que ces pouvoirs occultes de persuasion peuvent également être utilisés pour faire accepter des idées et des doctrines qui ne sont pas nécessairement conformes à l'intérêt public. Je ne veux pas dire qu'on utilise la télévision de façon subversive. Le drame, c'est que même si elle l'était, nous n'avons pas assez de connaissances pour nous en rendre compte.

Lorsque le gouvernement présentera ses mesures législatives touchant la radiodiffusion, je l'exhorte à prévoir des recherches complètes et objectives qui nous permettront non seulement de connaître les effets de la radiodiffusion sur notre société, mais qui nous indiqueront avec quelque certitude la façon de l'utiliser plus efficacement pour promouvoir les objectifs nationaux.

Malheureusement, le temps ne permet pas de parler de toutes les questions mentionnées dans le discours du trône. Les députés estimeront peut-être que c'est une bonne chose. Mais il n'y a guère d'aspects de notre vie nationale qui ne ressentent les effets de la radiodiffusion. Pour dénouer un grand nombre des questions exigeant une reconnaissance plus marquée de l'être humain ou de l'individu dont nous sommes présentement saisis, la radiodiffusion peut être d'un profond secours.

• (3.50 p.m.)

En cette enceinte, nous devrions nous rappeler plus souvent que la Chambre représente les individus et que tous nos actes affectent leur vie. La grande bureaucratie, grise et anonyme, peut n'avoir pas de solution de rechange; néanmoins, en traitant de statistique, d'unités de population, d'échantillons et de cellules, à titre de députés, nous nous occupons d'êtres humains que nous devons considérer comme tels, quelle que soit l'étiquette dont les recouvre le jargon professionnel. Naturellement, les machinations de nos partis politiques, les conflits entre les groupes et entre les individus retiennent beaucoup l'attention, mais ils ne sont que l'écume de la vie publique. L'essentiel réside dans ce que la Chambre accomplit et, monsieur l'Orateur, j'ose espérer que, dans cent ans d'ici, alors que la Chambre, comme il se doit, aura duré, les hommes du jour, en considérant l'histoire de cette session du centenaire, pourront constater que le pays pouvait en être fier.

[*Français*]

M. Florian Côté (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de joie que j'ai appris que le très honorable premier ministre (M. Pearson) voulait honorer la circonscription de Nicolet-Yamaska en demandant à celui qui la représente ici, dans cette Chambre, d'appuyer le proposeur de l'Adresse

en réponse au discours du trône. Je le fais avec d'autant plus de joie que c'est la session du Centenaire du Parlement canadien et que cet événement restera longtemps gravé dans ma mémoire.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la population du comté de Nicolet-Yamaska et en mon nom personnel, d'exprimer nos plus vives condoléances à la famille de Son Excellence le général Vanier et de lui souhaiter tout le courage dont elle aura besoin pour surmonter cette dure épreuve. Je voudrais également offrir nos hommages les plus respectueux à celui qui a accepté ces lourdes responsabilités de Gouverneur général du Canada.

A vous, monsieur l'Orateur, je veux vous offrir mes chaleureuses félicitations pour la façon impartiale et intelligente avec laquelle vous conduisez les débats de cette Chambre.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter ceux qui ont été promus à des postes aussi importants que ceux de ministre de la Justice, Solliciteur général, président du Conseil privé et ministre d'État, de même que les deux nouveaux secrétaires parlementaires.

Je crois exprimer les sentiments de toute la députation libérale québécoise en félicitant chaleureusement l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), notre nouveau leader, nomination dont toute la population se réjouit. (*Applaudissements*)

Mes félicitations également au député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) pour la grande facilité et la grande maîtrise dont il a fait preuve en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône. Réellement, monsieur l'Orateur, j'aimerais posséder cette facilité de parole, afin de pouvoir m'exprimer aussi éloquemment qu'il l'a fait. Mais disons que la Providence n'a pas réparti ses bienfaits également et que j'accepte le peu de capacité qu'Elle m'a donnée. Le fait de m'avoir demandé d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône, dans une langue différente, prouve qu'ici, au Canada, peu importe notre langue, nous pouvons unir nos forces pour bâtir un Canada plus grand. (*Applaudissements*)

L'intérêt manifesté par le très honorable premier ministre (M. Pearson) ne se limite pas à me demander d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Au fait, depuis l'accession au pouvoir du parti libéral, tous les résidants de mon comté, surtout ceux du milieu rural, se réjouissent des nombreux avantages qu'ils ont reçus, car c'est dans ce domaine que nous étions énormément délaissés dans le passé.

Depuis mon élection, il ne m'est pas arrivé souvent, moi non plus, tout comme le député de Burin-Burgeo, de participer à la discussion. J'ai compris la déclaration du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), et je n'ai pas parlé souvent, quoique j'aurais pu le faire à maintes occasions, avec les connaissances que je possède en matière agricole. Je ne voudrais blesser personne, mais je vais essayer de mettre des points sur les «i» et préciser des choses que je n'ai pas trouvées tout à fait normales en écoutant certains discours prononcés en cette enceinte. Cependant, lorsque certains députés, dans de grandes envolées oratoires, critiquaient la politique agricole du gouvernement actuel, j'aurais pu me lever assez souvent, sur des points précis, et prouver à ces mêmes orateurs qu'ils ne connaissaient pas le milieu rural de l'Est du Canada. (*Applaudissements*)

J'ai plutôt tenté d'essayer de les comprendre, et je me suis rendu compte que ce qui importe c'est de faire de l'obstruction, tout simplement. Pourtant, au moment où ils auraient eu l'occasion, pendant six années d'administration, soit de 1957 à 1963, de mettre en pratique les grandes ambitions qu'ils avaient pour l'agriculture, et surtout pour l'Est du Canada, ils ne l'ont pas fait. Alors, pour moi, qui étais assis et écoutais, il était difficile de prendre au sérieux ces déclarations car, en somme, nous, qui vivons dans l'Est du Canada, en milieu rural, nous avons été privés énormément et nous avons même fait des revendications qui n'ont pas été comprises, à ce moment-là, par ceux-là mêmes qui suscitent ces oppositions.

A l'audition du discours du trône, j'ai constaté qu'il prévoit plusieurs mesures avantageuses, surtout pour le milieu rural, milieu dont je suis un représentant dans Nicolet-Yamaska.

Nicolet-Yamaska est une circonscription bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la circonscription de Lotbinière, si bien représentée par le député actuel (M. Choquette), au sud par la circonscription de Drummond-Arthabaska, représentée par l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin), qui complète si bien les efforts de notre leader ici, au Parlement canadien, et par la circonscription de Richelieu-Verchères à l'ouest.

• (4.00 p.m.)

Dans Nicolet-Yamaska, qui est à 80 p. 100 rural, nous remarquons un attachement profond aux plus belles traditions canadiennes-françaises. La générosité qui l'anime fait que cette population est unie dans les moindres joies comme dans les plus lourdes épreuves. Plusieurs institutions font aussi notre orgueil, telles le Grand et le Petit Séminaires de Nicolet; plusiuers communautés religieuses,

l'École d'Agriculture, des maisons d'enseignement qui manifestent continuellement un dévouement inlassable. Je n'oublie pas non plus le plan d'essais et d'expérimentation de la Défense nationale, à Nicolet, et l'investissement tout récent de 106 millions de dollars entièrement financé par le gouvernement fédéral pour l'usine thermonucléaire, à Gentilly.

Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux, il y a une semaine, d'assister à la bénédiction d'un centre culturel. Le gouvernement central avait fourni $50,000, c'est-à-dire 50 p. 100 du coût de la construction de cette bâtisse. Ce centre avait été érigé à Saint-Grégoire, dans une des sept municipalités qui forment la nouvelle ville de Bécancour. Cette ville, jeune d'à peine un an et demi, sera peut-être la plus industrielle du Canada, puisqu'on projette d'y ériger une sidérurgie.

Tout de même, ce comté reste entièrement, agricole, comme je le disais tout à l'heure. Au fait, on y cultive la pomme de terre, on s'occupe de l'élevage du porc, mais c'est l'industrie laitière qui domine. Étant donné que je suis un cultivateur, dans mon discours, je ne pourrais faire autrement que de traiter de choses qui ont trait à l'agriculture. J'ai pensé à tout ce que le gouvernement actuel a fait dans ce domaine. Je dois dire que j'en suis fier, même si nous n'avons pas encore atteint les objectifs que la classe agricole réclame par son association professionnelle.

Pour illustrer cela, si vous voulez, je me reporterai à l'année 1957. Encore-là, je ne voudrais pas que les députés, surtout ceux de l'opposition, croient que je veuille essayer de faire une critique systématique, parce que je ne pense pas qu'il soit normal pour un citoyen d'essayer de bâtir tout en détruisant. Je ne voudrais pas être de ceux-là. Mais il faut tout de même, à la lumière des faits et des discours que j'ai entendus, que j'essaie de faire une certaine différence entre ce que j'ai vécu, parce que là, n'oubliez pas que les chiffres que je vais donner sont d'une période que j'ai vécue.

En 1957, sur ma propre ferme, je vendais les cent livres de lait $2.90; pour une production de 300,000 livres de lait, ceci me donnait un revenu de $8,700.

Six ans plus tard, en 1963, je vendais les cent livres de lait $2.76. Alors, à cause de cette diminution, dans six années d'administration, mon revenu était de $8,280.

Je peux considérer qu'il y a plus de $400 de différence, et pourtant le coût de la vie avait monté pour les cultivateurs comme pour les autres classes de la société.

De 1963 à 1966, sous une administration qui a peut-être compris les problèmes de l'Est du Canada et de l'industrie laitière canadienne, je pouvais vendre du lait à $4 les cent livres, pour une production de 300,000 livres de lait, cela veut dire que je pouvais toucher un revenu de $12,000.

Si je me reporte à la politique laitière annoncée par l'honorable ministre de l'Agriculture en mars 1967, ce prix a été haussé à $4.75. Celui qui produira une quantité de 300,000 livres de lait touchera donc $14,250. C'est une augmentation assez considérable, et je pense qu'il est normal de le signaler. Il n'y a pas deux députés qui savent plus que moi ce dont l'agriculture a le plus besoin, parce que j'ai vécu ces problèmes-là moi-même.

A la lumière de ces chiffres, je peux peut-être constater le sérieux de la politique ou des mesures mises de l'avant par le gouvernement actuel.

La même situation se produisait au sujet du porc, lorsqu'en 1957, le gouvernement de l'époque laissait les rênes de l'administration du pays à un autre gouvernement. Nous avions, nous, cultivateurs de l'Est du Canada, et même de tout le pays, la garantie que, en industrie porcine, nous pouvions nous baser sur un prix d'au moins $23 les 100 livres; personne n'arrivait avec ce prix, mais nous étions certains qu'il ne baisserait pas en bas des $23.

En 1958, de grands connaisseurs en agriculture se sont promenés dans ma région, comme dans toutes les régions du Canada, probablement, et nous ont dit: Cultivateurs, produisez du lait, produisez du lard et vos produits vous seront payés, parce qu'il y a un gouvernement qui projette de faire une sorte d'évolution en agriculture. Nous lui avons fait confiance, et quels ont été les résultats? En 1959, et plus précisément durant la deuxième semaine de janvier, je vendais du lard, personnellement, à $17.80; la semaine suivante, je le vendais à 18.10, et cela sous un régime en qui le Canada avait mis sa confiance.

Il était malheureux d'entendre un père dire: Mes garçons, vous vivez ce que j'ai vécu dans les années 1929, 1930, 1931 et 1932. Il nous a peut-être fallu exercer des pressions assez considérables, au point de passer, en milieu rural, pour des gens qui aimaient se lamenter. Voilà pourquoi je serai fier, dans quelques instants, de revenir à une question qui a été posée de l'autre côté de la Chambre, tout à l'heure, et d'y apporter certaines précisions.

Depuis que je siège en cette enceinte et que j'entends ceux qui ont administré le Canada à ce moment-là, durant la période que nous appelions «la période de noirceur», il m'est difficile de les prendre au sérieux. Combien d'autres mesures législatives n'avions-nous pas réclamées, comme une commission canadienne de l'industrie laitière, une agence de distribution des grains de provende pour l'Est du Canada, l'assurance-chômage en milieu rural!

Des pressions, j'en ai fait moi-même, puisque j'étais un dirigeant de mon association professionnelle, et je ne peux pas m'expliquer comment ceux qui, aujourd'hui, comprennent très bien les problèmes des cultivateurs et semblent vouloir leur aider, ne les ont pas compris au moment où ils en avaient la facilité, alors que nous faisions nos demandes; aujourd'hui, on tombe dans une sorte de compréhension qui semble résulter du fait que le gouvernement est changé.

Alors, il est difficile pour nous, du milieu rural, de savoir ce qui se passe dans tout cela. Voilà la raison pour laquelle je suis fier d'être ici pour constater tout ce qui s'est passé, et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'aurais pu, assez souvent, me lever sur des points précis, comme je l'ai dit tout à l'heure; mais j'ai préféré attendre et essayer de comprendre, aujourd'hui, la lumière est assez apparente.

Je voudrais maintenant ajouter quelques observations, non pas tant à titre de député libéral ou de représentant du parti libéral que de cultivateur.

J'ai entendu, tout à l'heure, un député demander à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene) s'il était au courant d'une date; il a mentionné le 24 mai.

Monsieur l'Orateur, je m'adresse à tous les députés pour leur demander de faire en sorte de ne pas se servir de la classe agricole, des cultivateurs, pour tenter de se faire une sorte de publicité politique. Les producteurs de lait industriel viendront peut-être ici, dans la capitale nationale, pour exprimer certains besoins, et non pas pour faire ce que plusieurs pensent, soit venir critiquer le gouvernement. Au contraire, les cultivateurs sont plus intelligents que cela. Ils viendront appuyer le gouvernement actuel dans les efforts qu'il fait pour leur aider, face à toutes les autres classes de la société.

• (4.10 p.m.)

Et je ne voudrais pas que, dans quelque coin de cette Chambre, quelqu'un se lève et tente de prouver que cette marche des cultivateurs sur Ottawa sera une critique sévère à l'endroit de toute la politique du gouvernement. J'ai été étonné d'entendre les commentaires de ceux-là qui ne nous ont pas compris. Au fait, on a dit que le gouvernement ne serait pas logique s'il n'accordait pas $5 les cent livres. Mais, si on avait demandé $6, nous les cultivateurs, je suis certain que certains députés se seraient levés pour dire: Cela prend $6. Si nous avions demandé $7, d'autres se seraient levés pour dire: Cela prend $7. Et si nous avions demandé $8, peut-être que le député de Lapointe (M. Grégoire) se serait levé et aurait dit: Cela prend $8. Mais ce n'est pas cela que nous demandons, nous les cultivateurs.

[M. Côté (Nicolet-Yamaska).]

Nous demandons tout simplement de pouvoir vivre comme les autres classes de la société. Ceux qui ont été élus pour administrer le Canada doivent penser qu'à l'intérieur de ce même Canada, il y a une classe qu'on appelle les ruraux. Et c'est peut-être ceux-ci qui contribuent le plus à l'évolution économique du pays. (*Applaudissements*)

Je voudrais qu'il soit compris des deux côtés de la Chambre que si, nous, du parti ministériel qui administrons les affaires du Canada, avons la responsabilité de décider de faire telle ou telle chose, nous avons aussi celle de décider où nous allons prendre l'argent pour ce faire. Nous devons nous demander également quelles seront les répercussions de tel ou tel geste que nous poserons. Il ne s'agit pas, pour nous, tout simplement de dire: Il faut faire cela. Non, il faut administrer et administrer veut dire: être prévoyant.

Quand je pense que depuis trois ans et demi le revenu de nos cultivateurs a atteint un niveau plus élevé et que je relis le discours du trône, je puis dire que je me sens très à l'aise pour me promener dans toutes les campagnes, parce que les cultivateurs sont conscients de ce que le gouvernement a fait pour eux. (*Applaudissements*)

Je ne voudrais pas laisser passer sous silence une certaine partie du discours du trône, soit celle qui a trait à nos relations avec les autres pays. Au fait, je suis heureux de constater que sur le plan de la diplomatie, le Canada accentuera ses efforts, particulièrement par le truchement des Nations Unies, afin que le monde puisse jouir de la paix. Cette paix tant souhaitée, nous l'avons vécue, pour ainsi dire, le jour de l'ouverture de l'Expo 67, alors que tous étaient dans la joie.

Au Pavillon des Nations, après les discours d'usage et l'ouverture officielle par son Excellence le Gouverneur général, chaque pays qui participait à cette grande manifestation mondiale s'entendait nommer, et nous voyions flotter dans le ciel bleu le drapeau qui symbolisait la fierté de chacun d'eux. Tous les pays participants ont été nommés. Le dernier à l'être était le nôtre, et notre drapeau, celui de tous les Canadiens, a paru dans le ciel et à ce moment-là on a entendu des acclamations. Puis, il se fit un grand silence. Chacun réfléchissait à sa participation à cette manifestation mondiale. Et cette joie que nous avons vécue, monsieur l'Orateur, nous la devons à un grand Canadien, à l'honorable premier ministre du Canada. (*Applaudissements*)

Nous la devons aussi à tous les députés libéraux qui ont lutté pendant des jours et

des nuits pour nous obtenir ce drapeau qui symbolise notre indépendance et qui excite notre fierté nationale.

Monsieur l'Orateur, pour toutes ces raisons, et bien d'autres, c'est avec honneur et empressement que j'appuie l'Adresse en réponse au discours du trône.

[*Traduction*]

(Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de l'honorable M. MacEachen, la séance est levée à 4 h. 17 de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DANS LA GALERIE DE MEMBRES DE LA «SILVER CROSS WOMEN'S ASSOCIATION»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra sûrement de mentionner la présence dans la galerie aujourd'hui d'un très grand nombre de membres de la *Silver Cross Women's Association*—des femmes qui ont perdu leur mari ou leurs fils à la guerre. La Chambre voudra sûrement leur rendre hommage. (*Applaudissements*)

• (2.40 p.m.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre doit remercier mon très honorable ami d'avoir signalé à notre attention la présence de ces visiteuses distinguées. Personne au Canada ne mérite davantage notre respect. (*Applaudissements*)

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MAJORATION DES INDEMNITÉS AU TRANSPORT

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'étude de la résolution suivante, recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur l'immigration afin de porter de douze millions à vingt millions de dollars le plafond actuel des avances non remboursées pouvant être consenties à un moment déterminé pour permettre au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de faire aux immigrants des prêts de nature à les aider à acquitter leurs frais de transport au Canada.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

COMPOSITION DE L'ORGANISME, ÉTABLISSEMENT DE COMMISSIONS CONSULTATIVES, ET LE RESTE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'étude de la résolution suivante, recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant l'établissement d'un Conseil canadien de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de commissions consultatives et de comités régionaux et locaux de la main-d'œuvre; prévoyant aussi la nomination des membres de ces organismes, leur rémunération, leurs allocations et autres dépenses; et décrétant en outre que toutes les dépenses faites aux fins de la loi seront acquittées sur les crédits votés à cet égard par le Parlement.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

INSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier la résolution suivante que Son Excellence a recommandée à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les parcs nationaux en vue d'autoriser l'établissement d'une corporation de la Couronne connue sous le nom de Corporation de tenure à bail des parcs nationaux, chargée de développer, gérer et entretenir la propriété des parcs nationaux du Canada; en vue de prévoir la constitution, l'organisation, le financement et les attributions de ladite Corporation; en vue d'autoriser le ministre des Finances à consentir à la Corporation des prêts jusqu'à concurrence de vingt millions de dollars; en vue de permettre au gouverneur en conseil d'ajouter aux parcs nationaux déjà existants des terres que détient la Couronne; en vue d'établir une procédure régissant le transfert de l'administration, de la gestion et du contrôle de certains biens des parcs nationaux à la Corporation de tenure à bail des parcs nationaux, ainsi que leur reprise de cette dernière; en vue d'autoriser la conclusion par le ministre et ladite Corporation d'accords relatifs à la gestion des biens; en vue d'établir de nouvelles délimitations juridiques de certains parcs nationaux et de créer un nouveau parc national en Nouvelle-Écosse; et en vue de statuer enfin sur d'autres changements consécutifs à ce qui précède et relatifs à l'établissement de la Corporation et à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES DÉCLARATIONS DE M. GERALD CLARK

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier

ministre a-t-il pris connaissance d'un article de Gerald Clark, rédacteur adjoint du *Star* de Montréal, et d'une déclaration de Tim Ralfe sur les ondes de Radio-Canada, faisant connaître aux Canadiens où en sont les choses en ce qui a trait à la participation du Canada à la Commission internationale de contrôle; si cette nouvelle est inexacte, une condamnation énergique s'impose dans l'intérêt de nos relations avec les États-Unis et le monde libre; si elle est exacte, il faudra mener une enquête poussée et complète sur le fonctionnement de cette commission.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il va sans dire qu'on m'a signalé ces articles. J'ai déjà fait une déclaration démentant énergiquement leur véracité. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également fait une déclaration niant la véracité de ces articles et je déposerais volontiers ces déclarations, monsieur l'Orateur, quoique peut-être pas maintenant, pour démontrer que ces allégations sont dénuées de fondement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Afin de donner toute la publicité possible à ces démentis, le premier ministre ordonnerait-il que ces deux hommes, qui étaient au Vietnam et dont le sens des responsabilités n'a jamais fait de doute, soient appelés à comparaître devant un comité du Parlement—par exemple, le comité des affaires extérieures—afin qu'ils puissent y donner leur version de l'affaire et subir un contre-interrogatoire?

Le très hon. M. Pearson: J'y songerai volontiers, monsieur l'Orateur. A mon avis, mon très honorable ami a formulé une proposition intéressante et importante; en effet, il serait sans doute opportun, lorsque le comité des affaires extérieures se réunira, d'y faire comparaître ces hommes pour qu'ils puissent établir le bien-fondé de leurs déclarations.

M. l'Orateur: Le député de Greenwood a-t-il une question complémentaire?

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, le très honorable chef de l'opposition l'a posée avant moi.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PRINCE ALBERT DE LIÈGE VISITERA LA VILLE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A la suite des déclarations et des rumeurs de toutes sortes, le ministre est-il en mesure d'informer la Chambre et le prince Albert de Liège, en compagnie de son épouse, visitera la ville de Québec?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je crois que oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement de la province de Québec a invité le Prince à visiter la ville de Québec et nous sommes tous très heureux qu'il ait accepté l'invitation de se rendre dans la vieille capitale.

M. Caouette: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le ministre a-t-il reçu du premier ministre de la province de Québec, M. Johnson, des détails quelconques quant à la reconnaissance, par le Québec, du statut de M. Paul Tremblay, l'ambassadeur du Canada en Belgique?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que la question soit recevable.

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

PRINCE-RUPERT (C.-B.)—LE DIFFÉREND OUVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries quant à la situation presque désastreuse de l'industrie de la pêche à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique. Le ministre ou le gouvernement est-il en mesure d'instituer une enquête sur les problèmes graves que connaît cette industrie et qui empêchent les intéressés de se livrer à la pêche au flétan, pour laquelle la saison est ouverte depuis quelques jours?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je partage entièrement la préoccupation du député quant au problème grave que cause la querelle relative à la pêche au flétan entre deux syndicats de pêcheurs sur le littoral de la Colombie-Britannique. J'ai reçu un grand nombre de télégrammes à ce sujet. J'ai aussi communiqué avec le ministre du Travail de cette province. Malgré qu'on m'ait informé que cette affaire relève exclusivement de la compétence juridique du gouvernement provincial, je suis prêt à étudier toute aide utile que mes fonctionnaires pourraient fournir en vue de régler le différend, si le ministre provincial du Travail en faisait la demande.

M. Howard: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Connaissant le sérieux et l'intérêt indéniables du ministre à cet égard, et comprenant les ins-

tances soumises il y a quelque temps au gouvernement provincial, puis-je lui demander s'il accepterait de se mettre de nouveau en rapport avec celui-ci pour éveiller son intérêt et obtenir son appui dans ce domaine?

L'hon. M. Robichaud: Je vais examiner cette question.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION DE RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'il peut donner à la Chambre une idée de la date à laquelle sera établie la Commission de réclamations des Indiens promise depuis plusieurs années?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je me suis engagé envers un secteur de la population indienne, celle de Colombie-Britannique, de remettre la présentation d'un projet de loi de ce genre jusqu'à ce que les intéressés aient l'occasion de se réunir pour discuter de la question des terres de la Colombie-Britannique. Je leur ai signalé, toutefois, que nous ne pouvons attendre indéfiniment. Sauf erreur, ils cherchent en ce moment à mettre sur pied un organisme qui représenterait la collectivité et avec lequel nous pourrions examiner le problème.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE PROTECTION DE MATERNITÉ POUR LA MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, avant la prorogation de la dernière session, j'ai demandé au ministre du Travail si, vu que le Bureau de la main-d'œuvre féminine de son ministère a constaté officiellement que la main-d'œuvre féminine au Canada ne jouit d'aucune protection de maternité—et je ne parle pas de la pilule—si le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour assurer cette protection à la main-d'œuvre qui relève du fédéral. Le ministre a eu l'obligeance de me dire qu'il tiendrait la question pour préavis. A-t-il eu l'occasion d'étudier la situation?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour l'instant, je ne puis que faire brièvement part à l'honorable représentante des progrès réalisés jusqu'ici. Des discussions ont eu lieu avec les provinces au sujet des conventions du BIT qui entrent en jeu. Je regrette de ne pouvoir rien ajouter pour l'instant à cette réponse très succincte.

LA PÊCHE

LES MARITIMES—LA PROLONGATION DE LA SAISON PAR SUITE DE L'OUVERTURE TARDIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries et a trait à l'état inusité et très grave des glaces aux endroits de pêche dans l'arrondissement 7B. Je me demande si le ministre ou ses fonctionnaires songent à organiser une saison spéciale de pêche cet automne, à cause de la date tardive à laquelle les pêcheurs pourront commencer à pêcher dans la région cette année? Cette question a un certain caractère pressant, car les pêcheurs se demandent s'il y aura une saison durant laquelle ils pourront pêcher cette année.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, aucune décision à cet égard ne peut être prise avant la fin de la saison du printemps. Je me rends compte que la date d'ouverture fixée maintenant au 16 mai est très tardive. Toutefois, vers la fin de la saison de la pêche au homard durant la dernière semaine de juin, nous serons en mesure d'examiner de nouveau la situation et de décider ce qu'il serait préférable de faire à ce sujet.

M. MacDonald: Question supplémentaire. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que la campagne de pêche pourra s'ouvrir lundi prochain, comme il vient de le laisser entendre?

L'hon. M. Robichaud: Non, monsieur l'Orateur, car tout dépend de l'état des glaces.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre demandera-t-il à ses fonctionnaires de faire un relevé dans tous les secteurs de l'arrondissement 7B, avant de décider si la pêche y sera autorisée à l'automne?

L'hon. M. Robichaud: C'est toujours ce que nous faisons, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe au ministre des Pêcheries. Je me demande si le ministre serait disposé à pressentir ses collègues, et à voir s'il y aurait moyen d'adoucir les règlements de la pêche au filet, afin de contrebalancer les dommages considé-

rables qu'a subis la pêche au homard dans les régions côtières de l'est et du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, où la situation empire de façon alarmante?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, je suis certain que l'honorable député comprend que nous avons aussi le devoir de protéger la pêche au saumon, qui pâtit parfois de l'emploi de certains genres de filets servant à la pêche à la morue. J'ai conscience de la situation et j'ai demandé aux hauts fonctionnaires de mon ministère de soumettre des rapports sans tarder; si nous étions certains que la pêche au saumon ne serait pas affectée, nous serions disposés à adoucir les règlements actuels.

[*Français*]

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE PROLONGER LA PÉRIODE DE PRÊTS DIRECTS AUX CONSTRUCTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail, relativement à l'annonce qu'il faisait le 30 janvier 1967, alors qu'il disait que des prêts seraient consentis à des entrepreneurs en construction pour la construction de 20,000 maisons.

Devant la forte demande, en vertu de ce programme, l'honorable ministre voudrait-il nous dire s'il consentirait à augmenter le contingentement annoncé le 30 janvier dernier?

[*Traduction*]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, quand le gouvernement a annoncé, au début de l'année, qu'il demanderait à la SCHL, d'accorder des prêts directs de $20,000 aux constructeurs sans garanties de prévente, on avait expliqué qu'il s'agissait d'assurer une reprise rapide du bâtiment au printemps. Il avait été alors dit, en outre, qu'on pourrait songer à accorder, plus tard au cours de l'année, un plus grand nombre de prêts directs sans garanties de prévente. Hier, j'ai dit que je ferais une déclaration à la Chambre aujourd'hui ou demain. Entre-temps, je dois me borner à dire au député que le nombre des prêts directs n'augmentera vraisemblablement pas pour l'heure. Je suis heureux d'ajouter que ce ne sera peut-être pas nécessaire du moins pour le moment.

[*Français*]

M. Laprise: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le 20 avril dernier, l'honorable ministre déclarait que le programme qu'il avait annoncé le 30 janvier ne réduirait en rien les prêts directs.

[M. Forrestall.]

L'honorable ministre pourrait-il nous dire pour quelle raison, dernièrement, la Société aurait refusé de consentir quatre prêts dans la ville d'Amos?

M. l'Orateur: Il s'agit là d'un argument et non pas d'une question recevable, à ce moment-ci.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GRÈCE—LA RESTAURATION DES DROITS CONSTITUTIONNELS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. A-t-il trouvé l'occasion d'examiner ma question d'hier au sujet de la situation en Grèce et de la subvention annuelle accordée par le Canada à l'armée grecque en vertu du programme d'aide à la défense de l'OTAN?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé qu'on me soumette les faits concernant ce problème. Je ne les ai pas encore reçus, mais j'espère être en mesure de répondre à cette question demain ou après-demain.

[*Français*]

A PROPOS DE L'INSTITUTION D'UNE ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTS FRANCOPHONES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de la formation d'une association internationale des Parlements de langue française.

Le gouvernement central a-t-il invité le gouvernement de Québec à y déléguer des représentants?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois que dans une telle affaire, et afin d'achever ce que nous avons en vue, il faut avoir la collaboration de toutes les sections du monde francophone, des pays souverains et des sections des pays souverains.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire, justement en vue d'obtenir des délégués de toutes les sections francophones du monde.

L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il suggérer aux dirigeants de cette association internationale de parlementaires venant de pays francophones d'autoriser le Québec à y déléguer des représentants du Parlement de Québec?

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA CHAUSSURE—LA BAISSE DE LA PRODUCTION CONSÉCUTIVE À L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Est-il vrai que l'Association des fabricants de chaussures du Canada s'est plainte au gouvernement que l'an dernier on ait fabriqué 2,-750,000 paires de chaussures de moins et que 3,000 nouveaux chômeurs sont victimes d'importations à bon marché. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant devrait poser la question directement, sans l'appuyer d'une assertion, comme il le fait en ce moment.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai parfois trouvé nécessaire de renseigner le gouvernement. (*Exclamations*) Sauf erreur, ces gens-là ont réclamé des mesures efficaces. S'ils ont fait des démarches en ce sens, y a-t-on donné suite?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme la question de mon très honorable ami fait état de plusieurs faits qui ne s'y rapportent peut-être pas du tout, j'aimerais la tenir pour préavis. Nous sommes conscients des problèmes des fabricants de chaussures, mais je voudrais m'assurer qu'ils ont bel et bien présenté des instances et savoir quelle suite nous y avons donnée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces instances n'ont-elles pas été présentées au ministre?

L'hon. M. Benson: Je crois en avoir reçu un exemplaire, mais elles s'adressaient, comme il se devait, au ministre des Finances, de qui relève la politique tarifaire du pays.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'AIDE DU «CIA» À DES GROUPES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question qui n'a rien à voir à la pêche. A-t-il été informé des noms des organismes, groupes ou individus qui ont reçu directement ou indirectement, au Canada, de l'aide financière de la *Central Intelligence Agency* des États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est là une question tout indiquée pour le *Feuilleton.*

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION SUR L'ÉQUIPEMENT ET LA FORMATION DES FORCES ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question à propos d'une émission présentée hier soir à dix heures et demie au réseau de télévision de Radio-Canada et qui avait trait à l'équipement et à la formation des forces armées. Le ministre a-t-il autorisé la préparation de ce film et approuvé les déclarations déformées et inexactes du commentateur?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, comment faire pour savoir qui a autorisé la présentation d'un film inexact? Le ministre n'est-il pas responsable?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas le ministre chargé de faire rapport au Parlement au nom de Radio-Canada.

L'hon. M. Starr: Qui vous fait rapport?

L'hon. M. Churchill: J'aurais alors une question supplémentaire. Le ministre ne donne-t-il pas d'autorisation aux gens qui désirent prendre des photos et des films sur l'équipement et la formation des forces armées?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question porte à controverse.

L'hon. M. Churchill: Une autre question supplémentaire, alors. Je cherche à obtenir des renseignements. Ne puis-je demander quel membre du gouvernement autorise la prise de films de ce genre? Ma question n'est-elle pas juste?

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr qu'elle l'est, mais elle n'est pas recevable en ce moment.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je vous demander, en toute déférence, quand il y aura lieu de la poser?

M. l'Orateur: L'Orateur ne peut répondre à cette question.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES MESURES RELATIVES AU DIVORCE ET À LA PEINE CAPITALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, comme le leader de la Chambre est absent aujourd'hui, je devrais peut-être poser ma question au premier ministre. Il s'agit des mesures annoncées en vue de modifier les lois du divorce et le Code criminel relativement à la peine capitale. Comme on a réussi à créer une obscurité volontaire sur ce point dans le discours du trône, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement veillera à faire étudier et adopter ces mesures sans soumettre les députés aux pressions des whips de partis ou si la confiance de la Chambre envers le gouvernement sera mise en jeu?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La question mérite examen, monsieur l'Orateur, et il y aurait lieu de différer cet examen à l'égard d'une de ces questions et peut-être des deux, tant que nous n'aurons pas reçu les rapports des comités parlementaires qui les a mises à l'étude.

L'hon. M. Fulton: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quel comité parlementaire s'occupe de la peine capitale?

Le très hon. M. Pearson: Je dois avoir mal compris mon ami. J'ignorais qu'il avait parlé de la peine capitale. Je songeais au divorce et à la modification du Code criminel, questions dont des comités seront saisis très bientôt.

Pour ce qui est de la peine capitale, le gouvernement décidera de la manière de présenter une mesure à ce sujet et de la date où il le fera. Comme je l'ai déjà dit, il y aura probablement un vote libre sur cette question, c'est-à-dire que tous les députés, surtout de ce côté-ci de la Chambre, voteront selon leur conscience, peu importe comment la mesure sera présentée.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'INTERDICTION D'UN CARBURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports serait-il maintenant en mesure de répondre à la question suivante, que je lui ai posée le vendredi 21 avril:

Vu que la Fédération internationale des travailleurs des transports a réclamé l'interdiction du JP4 dans les aérobus à réaction, à cause de la grande inflammabilité de ce carburant, le ministre songe-t-il à prendre des mesures pour en interdire l'emploi par les lignes aériennes canadiennes?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, car le renseignement—peut-être devrais-je dire l'opinion—cité dans la question du député ne semble pas corroboré par les constatations scientifiques dont nous disposons.

M. Knowles: A dix heures, monsieur l'Orateur.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXONÉRATION DES DONS À LA CAISSE DE SECOURS POUR LES VICTIMES D'UN OURAGAN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. A-t-il reçu des demandes d'exemption d'impôt au sujet des dons à la caisse de secours pour les victimes de l'ouragan Huron-Perth et, si oui, des exemptions ont-elles été accordées?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LES PARCS NATIONAUX

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCISION JURIDIQUE SUR LES BAUX PERPÉTUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): J'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Avant le débat sur l'établissement d'une société de la Couronne qui s'occuperait des propriétés dans les parcs nationaux du Canada, le ministre étudierait-il l'opportunité de saisir la Cour suprême de l'aspect juridique de cette affaire? J'avais inscrit cette question au *Feuilleton* à la session précédente, mais on n'y a pas répondu.

Une voix: Pas de réponse.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est sur une directive de Votre Honneur que j'ai inscrit la question de savoir si l'affaire des baux à renouvellement perpétuel serait déférée à la Cour suprême du Canada. Le 8 mai 1967, on m'a répondu que l'octroi de baux perpétuels n'était pas légal. Pourtant, au comité parlementaire qui siégeait à Banff, le sous-ministre a, sur l'avis de ses conseillers juridiques, exprimé l'opinion que ces baux perpétuels étaient conformes à la loi. Le ministre a donc fait une fausse déclaration.

M. l'Orateur: C'est une question à débattre, non une question de Règlement.

M. Woolliams: J'invoque le Règlement de nouveau, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député sait, j'en suis certain, qu'insister pour obtenir une réponse ne justifie pas un appel au Règlement. Il a le droit de poser une question, mais le ministre a le droit de n'y pas répondre.

M. Woolliams: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'estime avoir le droit de poser la question et qu'il est du devoir du ministre d'y répondre convenablement, sans présenter les faits sous un faux jour à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ne pas admettre une réponse donnée par le ministre ne motive pas la question de privilège.

M. Woolliams: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège ne se pose pas, à moins que le député n'ait une autre raison.

M. Woolliams: Votre Honneur ne m'a pas très bien compris au sujet de la question de privilège. Le ministre a dénaturé les faits, et c'est pourquoi il ne veut pas répondre à ma question.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut dire que les faits ont été dénaturés mais il ne peut pas dire—et il n'en a pas l'intention, j'en suis sûr—qu'on les a dénaturés consciemment. Je déclare au député que la présidence ne peut accepter, à ce sujet, ni un rappel au Règlement ni la question de privilège.

M. Woolliams: Ils est évident que le ministre se condamne par son silence même.

[*Français*]

L'EXPO '67

A PROPOS DE LA PRIORITÉ ACCORDÉE À L'HYMNE ROYAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre, qui assistait à l'inauguration officielle de l'Expo '67, le 27 avril dernier, comme moi-même d'ailleurs.

J'aimerais lui demander comment il se fait qu'avant de jouer l'hymne national officiel du Canada, la fanfare de l'Armée a entonné, à trois reprises, l'hymne national de l'Angleterre avant de jouer «Ô Canada»?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est irrecevable en ce moment. L'honorable député peut inscrire la question au *Feuilleton*, mais elle est irrecevable, dans les circonstances.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est une chose qui, je crois, a troublé un peu la population, de voir qu'on jouait l'hymne national d'un autre pays à l'Exposition universelle.

Comme il y a régulièrement des manifestations à cet endroit, j'aimerais savoir pourquoi on joue l'hymne national d'un autre pays plutôt que le nôtre?

M. l'Orateur: L'honorable député pourra aussi inscrire cette deuxième question au *Feuilleton*.

M. Grégoire: A dix heures ce soir pour le spectacle.

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PALLIATIFS DE L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Étant donné que, selon le rapport publié ce matin par le Bureau fédéral de la statistique, le coût de la vie a atteint un niveau sans précédent le mois dernier, le ministre envisage-t-il des mesures d'urgence pour empêcher le coût de la vie de monter brusquement une fois de plus?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé ce qui avait provoqué cette hausse et on m'a dit que deux des raisons les plus importantes étaient la majoration de la taxe de vente dans le Québec et des honoraires de médecin en Ontario. Il y a également d'autres facteurs, mais ce sont les deux principales raisons de cette hausse assez prononcée.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances.

Comme il vient de le dire, la taxe de vente a augmenté le coût de la vie au Canada, de même que la taxe de vente dans le Québec et les frais médicaux en Ontario, mais les augmentations de taxes du ministre des Finances actuel n'ont-elles pas aussi contribué à l'augmentation du coût de la vie au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il s'agit d'un argument et non pas d'une question.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ON RÉCLAME UNE AIDE SPÉCIALE POUR LES HANDICAPÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, à la suite des demandes du bureau de placement relevant du centre de la Main-d'œuvre, j'adresse cette question au ministre concerné.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait-il nous dire si, dans le programme de la formation professionnelle pour adultes, il est question d'accorder une aide spéciale aux handicapés, comme c'était le cas dans le passé, en vertu du programme n° 6?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le programme que nous avons pour les handicapés continue, s'il y a entente avec la province.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le ministre de la Main-d'œuvre peut-il nous dire s'il y aura recyclage des handicapés, au Canada?

[*Traduction*]

LES POSTES

LA TENEUR DE CARTES POSTALES EXPÉDIÉES À DES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Ce faisant, je fais comme mon voisin, le député de Kootenay-Ouest, en soulignant l'urgence et la gravité de cette question essentielle pour tous les députés. Puis-je demander au ministre des Postes s'il a lu, approuvé et endossé la déclaration écrite, que je viens de voir; le directeur des tarifs et classements postaux l'a émise au sujet des cartes postales envoyées aux députés, et ornées de termes tels que: «Chauvinisme anglo-saxon; homme de main; Gendarmerie royale; intimidateur; fasciste juif; Oncle Tom noir, et tout autre enfant de chienne; représentant pseudo-réformiste»? Je cite maintenant le directeur des tarifs postaux:

> ...bien que le langage puisse être quelque peu abusif, on ne le juge pas répréhensible...

Puis-je savoir si le ministre a admis qu'il était abusif mais non répréhensible? Est-il d'accord là-dessus?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[M. l'Orateur.]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mardi 9 mai, sur la motion de M. Don Jamieson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session. (*Page 21*)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous avons maintenant inauguré la session parlementaire du centenaire. Mes premières paroles doivent marquer mon approbation des mots et des énoncés éloquents du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson). Son discours était de ceux qui font du Parlement l'institution qu'il est. Je félicite le motionnaire ainsi que le comotionnaire (M. Côté, Nicolet-Yamaska) de la puissance et de l'art oratoire que chacun d'eux a manifestés. Je suis et j'écoute le député de Burin-Burgeo depuis des années, mais je ne m'étais jamais senti autant en harmonie avec lui qu'hier. La façon dont il a parlé à la Chambre en proposant l'Adresse en réponse nous porte à croire que si le premier ministre (M. Pearson) décidait par hasard que le ministre comptable de Radio-Canada au Parlement doit comprendre la Société, le député pourrait accepter la fonction, sans éprouver la haute ambition d'occuper la présidence de Radio-Canada, privilège qui appartient apparemment à une autre personne.

Pour ce qui est du comotionnaire, il n'en était pas à son permier discours à la Chambre. Il a parlé longuement de la situation agricole. Il a de l'expérience dans ce domaine, mais il a fait part d'une impression personnelle lorsqu'il a dit combien heureux les cultivateurs étaient. A vrai dire, s'il prononçait ce discours le 24 mai, lorsque les cultivateurs viendront en groupe à Ottawa, je peux lui assurer que la réception qu'il a reçue hier n'aura rien de comparable à celle que lui réserveront ces gens.

Je me joins moi aussi à vous tous pour transmettre mes meilleurs vœux au nouveau gouverneur général et à son épouse. Il a siégé aux Communes. Par la suite, il a acquis de l'expérience en diplomatie. Il s'acquittera de ses fonctions d'une manière digne des traditions et du poste élevé qu'il détient, nous le savons.

J'ai été quelque peu surpris, je dois le dire, d'entendre présenter, à l'ouverture de la session pour célébrer notre centenaire, un discours du trône si prolixe et si rempli de répétitions. Les générations futures, comme celle d'aujourd'hui, trouveront que ce dis-

cours manque d'ampleur et d'inspiration. En écoutant le parrain de l'Adresse, j'ai pensé que peut-être plus tard nous pourrions l'entendre, à la Chambre, dans un discours encore meilleur, sur un sujet plus inspirateur que celui dont nous sommes présentement saisis. Si un document de ce genre peut l'émouvoir, comment réagirait-il s'il s'en présentait un qui renfermait quelque substance?

Pour commencer, je parlerai de mon pays, pays auquel nous sommes tous fiers d'appartenir. Ce n'est pas le moment de faire des envolées oratoires; c'est le moment pour nous, Canadiens, de jeter un regard sur 100 années de Confédération et, à la lumière du passé, d'envisager l'avenir. Le Canada est un pays où les chances de réussir sont multiples, un pays qui, en commençant par deux ethnies, a accueilli d'autres personnes venues de toutes les parties du monde, avec leur culture et leurs croyances. Nous songeons aussi à l'histoire de notre pays, au premier chasseur, au premier homme qui a franchi le détroit de Béring à la poursuite du gibier. Nous pensons aux Vikings, à ces hommes robustes et valeureux qui ont bravé les mers et qui, rentrés chez eux, ont décrit la terre qu'ils avaient découverte au loin. Nous pensons aux navigateurs et aux explorateurs, aux prêtres et aux paysans, aux commerçants et aux millions de gens qui sont venus dans ce pays pour y chercher la liberté. Notre histoire est source d'inspiration. Les Canadiens ont trop souvent peur de dire ce qu'ils pensent.

• (3.20 p.m.)

L'un des grands instruments qui ont puissamment contribué à forger la grandeur des États-Unis a été une connaissance de leur histoire acquise sur les bancs de l'école. Les Américains connaissent leur passé et jouissent d'une unité fondée sur les réalisations actuelles.

Nous sommes tous très fiers d'être Canadiens. Nous espérons ne jamais trahir nos principes, ni succomber aux faux-semblants. (*Applaudissements*)

Il ne m'arrive pas souvent de me citer moi-même, mais je rappellerai ce que j'ai dit en 1960. J'ai toujours attendu le moment de pouvoir contribuer à former une identité canadienne sans aucune discrimination, une identité où la couleur, la race, la religion et ces facteurs qui parfois nous divisent ne seraient pas des obstacles à la citoyenneté canadienne. J'ai résumé ces opinions en ces termes:

> Je suis un Canadien, un Canadien libre de parler sans crainte, libre d'adorer Dieu à ma manière, libre de défendre ce que je crois être juste, libre de m'opposer à ce que je crois être mal, libre de choisir ceux qui doivent gouverner mon pays. Ce patrimoine de liberté, je m'engage à le conserver pour moi-même et pour toute l'humanité.

Voilà, monsieur, quels ont été mon but et mon objectif au cours des années. Lorsque certains regardent les vis-à-vis et se demandent si la vie publique rapporte quelque chose, je leur réponds que rien, qui ait une valeur monétaire, ne peut égaler la satisfaction qu'éprouvent ceux qui, pendant leur vie, mettent toute leur énergie au service de leur pays, en temps de paix ou de guerre.

Avant d'aborder le discours de trône, je vais évoquer quelques événements passés. Ils donneront une idée de l'histoire de notre pays et de ses origines, de discours faits à l'époque de la Confédération et avant, des sentiments de lord Dorchester, de Richard Uniacke, du juge en chef Sewell, de l'évêque Strachan, de Brenton Haliburton, de William Lyon Mackenzie, qui a adhéré à l'idée de la Confédération avant de devenir un rebelle, d'Alexander Morris, qu'on oublie souvent aujourd'hui, prophétique et très convaincant apôtre de la Confédération canadienne et le premier à présenter une résolution en faveur de la Confédération, et d'Alexander Galt. Je rappellerai aussi la mémoire de Cartier, l'un des premiers Canadiens français qui ont préconisé la Confédération, bien qu'il ait fait cause commune avec Papineau en 1837.

Je penserai aussi à George Brown qui, à un moment critique de l'histoire, s'est joint à eux d'une façon qui a permis aux autres de faire progresser leur grand dessein. Et, évidemment, il y a l'indispensable sir John A. Macdonald sans qui la Confédération n'aurait jamais été possible. (*Applaudissements*)

Personne ne lui dispute le titre d'architecte de la Confédération, sauf certaines publications de la Commission du centenaire. A ceux qui partagent les opinions contenues dans ces publications, je recommande de lire les paroles de Laurier. Ce n'est pas le centenaire des seuls libéraux. C'est le centenaire de tous les Canadiens. Ce n'est pas un centenaire en vue de récrire l'histoire.

L'hon. M. Hellyer: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas un centenaire où un chef de la nation peut dire à un membre de la Commission du centenaire: «Oubliez les bleus dans la Confédération; pensons au présent.» C'est le centenaire du Canada. Je regrette d'avoir à dire ces choses mais, ces jours-ci, on se demande sou-

vent si les solennités du centenaire ne sont pas en train de devenir le monopole et le privilège du parti au pouvoir. (*Applaudissements*)

Nous constatons que cela se produit partout. L'un des exemples les plus intéressants du phénomène, c'est l'Expo. On l'a maintenant adoptée comme une initiative libérale. Nous l'avons présentée. Nous avons choisi le site; ils ont terminé le travail parce qu'ils ont gagné l'élection. On oublie tout ce que nous avons fait, tout comme le gouvernement actuel en est apparemment venu à la conclusion que le centenaire, c'est le moment d'une solennité nationale et partisane.

Des voix: Honte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans le document du centenaire que je possède, on lit que George Brown s'est allié Macdonald et ses torys, et que cette union a finalement abouti à la Confédération. Aux membres de son parti, je recommande les paroles de ce parlementaire inégalé, cet orateur parmi les orateurs, sir Wilfrid Laurier:

...la place qu'occupait sir John Macdonald dans notre pays était si grande et si pénétrante, qu'il est presque impossible de concevoir que la vie politique de notre pays, le destin de notre pays, puissent continuer sans lui... On peut affirmer que sir John Macdonald était du petit nombre de ceux qui, dans tous les pays et à toutes les époques, sont doués de l'art suprême de gouverner les hommes; il était doué de la plus remarquable de toutes les qualités, lesquelles l'auraient rendu fameux où qu'il s'en fût servi...

Puis, il dit que personne ne pouvait refuser à sir John Macdonald une place prépondérante parmi les artisans de notre nation. J'estime nécessaire de citer ces paroles puisque la Commission du centenaire en 1967 a commencé à récrire l'histoire.

Puis, on passe aux débats, et il est bon de les lire. Les députés devraient lire les discours de Macdonald, de Cartier, de Brown et de D'Arcy McGee, prononcés en 1865. Ces hommes savaient ce qu'était la Confédération. On songe à Cartier en entendant prêcher la doctrine des deux nations au Canada. Il y a cent deux ans, cette doctrine fut écartée par Cartier. Pour lui, l'idée était absurde. Il déclarait:

• (3.30 p.m.)

On prétend qu'il sera impossible de réaliser la Confédération à cause des différences de race et de religion. Les tenants de cette opinion se trompent. C'est précisément à cause des différences de race et d'intérêts locaux que le régime fédéral devrait être établi et qu'il fonctionnerait bien.

On déplore souvent dans les journaux la calamité des différentes races et des distinctions entre Canadiens français et Canadiens anglais.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Et il poursuivait en ces termes:

Nous formerons une nationalité politique...

Non pas une double nationalité...

...à laquelle ne nuira ni l'origine ethnique ni la religion d'une personne.

Nous devrions relire de nos jours les déclarations des Pères de la Confédération. Lorsqu'ils sont venus à bout de leurs délibérations, ils ont célébré l'événement. Une fête commémorative a eu lieu il y a quelques jours à New York. Les journaux canadiens en ont fait grand état. Je tiens à lire le compte rendu d'un autre événement.

Quelques jours après la clôture du cirque...

Voilà comment on avait qualifié les délibérations des Pères de la Confédération...

...on annonce un grand bal et un grand banquet. Arrive le soir de la fête. Le beau monde, fier et enjoué, paré du falbala à la mode, se précipite nombreux sur le lieu des réjouissances... Le plaisir arbore son sourire le plus éclatant. On s'embrasse. Les couples, pris dans le tourbillon de la valse, dansent sans répit.

Voilà le récit d'une grande réjouissance. C'était le ton qu'empruntaient les journaux d'alors. On est loin de la description faite du dernier bal à New York. Il s'agissait alors du bal donné à l'assemblée provinciale de Charlettetown, à la fin de la conférence en 1864. Lisez l'histoire de la Confédération. Qu'on en informe les Canadiens.

Et le train du centenaire? Cette idée aussi a été revendiquée par les honorables vis-à-vis. En 1942, j'avais proposé de faire parcourir le Canada par un train qui illustrerait les fondements de notre liberté. Lorsque nous avons institué la Commission du centenaire, nous avons fixé comme prioritaires les préparatifs pour l'aménagement d'un train du centenaire. Cette entreprise a beaucoup contribué à montrer le Canada aux Canadiens. Mais quelque chose fait défaut. On n'a pas réussi à y évoquer à leur juste valeur nos gloires du passé. Pour une raison quelconque, Sitting Bull est devenu le représentant des vaillants Indiens du Canada, jusqu'à l'arrivée du train à Calgary, s'entend, et là Sitting Bull s'est assis. On a mis fin à cette comédie. Qu'en est-il de Tecumseh, de Piapot et de Mistawassis, ces grands chefs canadiens? Il n'en est pas question dans ce train, alors qu'on y a fait passer un Américain pour un grand Canadien.

Le portrait de la reine était absent de ce train jusqu'à ce que j'aie soulevé la question ici. On lui a alors fait une place. Mais aucun Canadien qui monte dans le train ne verra le portrait de la reine à moins de marcher à reculons. Lorsque nous nous sommes plaints à la Commission du centenaire, on nous a répondu au téléphone: «C'est un train canadien».

Que la gloire de notre passé nous inspire. Cessons de négliger nos traditions. Depuis quatre ans, nous assistons dans le pays au dénigrement du principe de la monarchie. Les traditions sont supprimées de nos forces armées. Le mot «royal» disparaît. Ce sont des exemples d'une machination de l'actuel gouvernement.

J'espère que cette année on fera connaître aux jeunes Canadiens l'histoire de leur pays. Bon nombre de Canadiens se demandent: «Pourquoi se soucier de l'histoire?» Monsieur l'Orateur, «qui ignore l'histoire ignore son pays.»

Donnons à notre pays, cette année, un peu de l'inspiration qui a manqué au discours du trône. Qu'on ne vienne pas dire que de tels sentiments ne peuvent pas animer un discours du trône—qu'ils sont trop généraux pour y être incorporés. S'il y a jamais eu un discours du trône rempli de généralités c'est bien celui-ci. C'est une chose grave que de faire parler pendant 45 minutes un nouveau Gouverneur général, en lui faisant prononcer des paroles qui, dans une large mesure, sont des redites et ne renferment rien qui soit susceptible de nous inspirer ou de nous enthousiasmer, rien qui en sera jamais cité, excepté dans ce débat. Ce discours du trône, au lieu de servir de propagande au Canada, est une liste de promesses non réalisées. Ceux à qui incombe le devoir de rédiger ce discours y ont travaillé longtemps. Ils n'ont produit qu'une œuvre terne, sans vigueur, vague et incertaine. Il renferme 29 points différents ou promesses de mesures législatives, dont trois seulement sont nouvelles. On ne trouve rien, en 1967, au sujet de la constitution, excepté que «nous l'étudions».

Eh bien, monsieur l'Orateur, le Royaume-Uni a eu des gouvernements de fats—des gouvernements de sots. Nous n'avions jamais eu de gouvernement que l'on aurait pu appeler le gouvernement «nous étudions la question». Or, nous en avons un maintenant. Le 21 avril nous avons entendu l'ébauche d'un discours du trône prononcé par le premier ministre (M. Pearson). Nous en aurons encore un autre aujourd'hui sans aucun doute—mélange de promesses rompues et d'aspirations manquées qui offrent au peuple canadien le semblant de l'action.

• (3.40 p.m.)

Je vais passer en revue les recommandations dans quelques instants. Elles comprennent un ministère des affaires des consommateurs, des prêts à long terme aux coopératives d'agriculture et de pêcheries, une société de la Couronne pour administrer les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse, chose que les députés du Cap-Breton de notre côté de la Chambre cherchent à obtenir depuis longtemps. En ce qui concerne l'agriculture, il est surprenant que le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône ait dit que tout allait bien. Tout ce qu'on compte faire pour le cultivateur, alors que les prix de vente fléchissent et les prix d'achat montent, c'est de créer une équipe spéciale pour l'agriculture, comme si celle-ci n'avait pas déjà assez d'ennuis.

Rien dans le discours du trône n'encourage la libre entreprise, rien ne laisse espérer une diminution des impôts. Le gouvernement n'en prévoit pas pour l'instant, mais il pourrait laisser entendre qu'il fera quelque chose pour soulager les Canadiens accablés par des impositions.

Que promet-il? J'ai mentionné l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il élargira le programme des régions désignées, modifiera les dispositions de l'assurance-chômage et présentera un Livre blanc sur les placements. C'est là un exemple du syndrome de Gordon qui afflige le gouvernement. Celui-là, quoi qu'il fasse, crée des ennuis au gouvernement. Les libéraux ne peuvent vivre ni avec lui ni sans lui. Ils lui donneront la présidence d'un comité qui lui permettra de décider si les placements étrangers ont du bon. Ma foi, monsieur l'Orateur, c'est un homme tout à fait impartial à ce sujet. C'est pour cette raison qu'il a été choisi comme président du comité.

Il y a une autre victoire contre le ministre des Finances (M. Sharp) et ceux de la droite —la Société de développement du Canada. On a déterré cette vieille histoire qui figure pour la troisième ou quatrième fois au discours du trône; c'est une triple résurrection.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône est un document étonnant. On apportera des modifications à la loi sur les Indiens mais on ne nous dit pas lesquels. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons accordé aux Indiens le droit de vote. Le député de Yukon (M. Nielsen) a proposé un projet de loi tendant à accorder le droit de vote aux Esquimaux et nous l'avons appuyé.

Il y a quelque chose de renversant au sujet des affaires internationales. Les experts en questions internationales abondent dans ce gouvernement, mais que font-ils à propos du Vietnam? Sachant que les Nations Unies ont rejeté la proposition du Canada et des nations associées d'instituer une force de paix sous l'égide des Nations Unies, le gouvernement propose maintenant une présence internationale. D'après le général Allard, nos troupes seront transformées en force internationale. Rien, dans le discours du trône, ne dit au peuple canadien que la liberté ne saurait survivre sans l'OTAN.

Il y a la refonte complète de la loi sur l'immigration. Elle revient pour la deuxième ou troisième fois. Il y a quelques mois à peine, le gouvernement proposait des modifications à cette loi par le truchement d'un Livre blanc. Mais elles ont été revisées lorsqu'il est devenu évident, comme nous l'avions signalé, qu'elles étaient injustes envers les immigrants parrainés. Voilà qu'on annonce d'autres revisions.

On ressuscite également le développement urbain. Je puis m'imaginer les membres du cabinet se disant entre eux: «Qu'avons-nous promis que nous n'avons pas mis à exécution? Dressons une liste des promesses trahies». Il y aura de nouveaux programmes sur l'habitation. Le Canada est engagé là dans un incroyable gâchis. Rien ne serait plus avantageux que la suppression de la taxe de vente sur les matériaux de construction. Mais le gouvernement rejette cette idée.

Le gouvernement présente également une nouvelle perspective du Nord. Les membres du gouvernement ont pris conscience du Nord canadien, dont ils se moquaient jadis. Ils ont décidé maintenant d'agir dans ce domaine.

Ils parlent en même temps de la peine capitale et du divorce. L'un d'eux met fin aux tourments, l'autre les suscite.

L'hon. Mlle LaMarsh: Précisez.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais ils ont omis l'autre aspect de la trilogie sociale du premier ministre, c'est-à-dire, l'avortement. Il n'en est pas question.

Le très hon. M. Pearson: Nous laissons cela à l'opposition.

Le très hon. M. Diefenbaker: La proposition du gouvernement concernant la divulgation financière, de la part des compagnies, vise, en théorie, à protéger les portefeuillistes. Les membres du gouvernement ont décidé de reviser les normes de sécurité, mais ils ont oublié la science éthique. Voilà, monsieur l'Orateur, un aperçu plutôt sommaire de ce que le gouvernement va entreprendre.

D'aucuns disent, monsieur l'Orateur, que le Parlement n'est pas efficace. C'est justement à cause de ce genre de choses qu'il ne l'est pas...un gouvernement qui présente un discours du trône truffé de généralités et passe en revue les promesses qu'il n'a pas tenues. L'un des meilleurs passages du discours du député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône est celui où il parle du Parlement. Il a dit qu'il croyait, en venant ici, qu'il s'agissait d'une institution justement visée par les critiques de ceux qui ne l'ont jamais vue à l'œuvre.

Dernièrement, je causais avec un des plus éminents Canadiens de notre temps et il me disait que le Parlement laissait à désirer, était inefficace. Je lui demandai: «Combien de fois avez-vous vu le Parlement à l'œuvre?» Il répondit: «C'est ce qu'on écrit». Le Parlement est toujours critiqué. On le critique aujourd'hui en Grande-Bretagne. On le critique en Australie et en Nouvelle-Zélande. Mais, d'une manière ou d'une autre, les critiques constatent depuis toujours que ce qu'ils reprochent au Parlement est l'incarnation même et la garantie de la liberté.

Le Parlement n'est pas une machine à faire des lois comme des saucisses. Le Parlement est un lieu où se préserve la liberté de l'individu. Voilà son premier objectif. (*Applaudissements*) Le Parlement n'est pas un lieu voué à l'efficacité. Telle est l'idée que s'en fait le fonctionnaire: tout ce qu'il y a à faire, c'est de présenter un projet de loi; puis le gouvernement tourne une manivelle et voilà, le Parlement a fait une loi. Tel n'est pas le concept qui a fait la grandeur du Parlement selon la tradition britannique. (*Applaudissements*)

On ne m'approuvera pas à la tribune des courriéristes, je le sais, mais comme l'a dit il y a quelques mois le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), je dis à certains d'entre eux qui critiquent le Parlement, que ceux dont le devoir est de servir de lien entre le Parlement et le public, ne donnent pas un compte rendu de ce qui se passe ici qui permette aux Canadiens de se faire une opinion. En réalité, il y a de moins en moins d'espace disponible à cette fin.

On se plaint du manque d'assiduité à la Chambre des communes. C'est un fait, monsieur l'Orateur, il y a beaucoup trop d'absentéisme. Je ne suis pas partisan de l'appel nominal mais cela se fait au Sénat et au Congrès américain. Je prétends, cependant, que les absences des députés ne se justifient que dans les cas où des devoirs ayant trait à leur circonscription, aux affaires parlementaires ou aux responsabilités de chef de parti les appellent ailleurs.

• (3.50 p.m.)

D'aucuns croient qu'il y a moyen de savoir ce qu'est le Parlement en se retirant en haut et en restant en dehors de la Chambre. J'entends dire cela depuis des années. Le député de Burin-Burgeo a assisté aux séances de la Chambre. Il a prêté l'oreille à ce qui s'est dit; il a pu se rendre compte de l'esprit qui règne ici. Il n'aurait su y arriver en s'absentant de la Chambre. Nous ne réussirons pas à réformer le Parlement, tant que nous n'obtiendrons pas ici une assistance autre que celle des dernières années. Je sais que quelques-uns de mes collègues ne priseront pas beaucoup ces remarques. Mais cela n'a jamais été une des considérations qui me poussent à

ne pas affronter les faits. Comme représentants, nous devons être décidés à assister aux séances de la Chambre. Nous pourrions remplir un meilleur rôle au Parlement, si la presse, la radio et la télévision reproduisaient, en général, quelque chose des propos de chacun des députés. On ne fait jamais mention des députés de l'arrière-ban qui prononcent des discours soigneusement préparés. Nous ne pourrons jamais édifier le Parlement de cette façon-là.

Le nouveau leader de la Chambre nous apporte du neuf à ce que je vois. Il dit qu'on ne lui fait pas assez de publicité. Dans le *Journal*, d'Ottawa, du 6 mai 1967, on peut lire le passage suivant sous la manchette «La conception du ministère de la Santé sera revisée».

Le ministre de la Santé (M. MacEachen) a enjoint à son ministère d'adopter «une formule tout à fait nouvelle de relations extérieures» en vue de remédier à «l'idée médiocre que l'on s'en fait» actuellement.

On ne dit pas s'il s'agit du ministre ou du ministère. Le ministre ajoute que, dorénavant, il ne veut pas que ces préposés aux relations extérieures renseignent le public sur les programmes, mais que ce sont des renseignements qu'il nous faut.

C'est, à mon sens, ce dont le Parlement a le plus besoin aujourd'hui. Des amis à moi qui ont assisté aux séances assis dans les tribunes m'ont dit ne pas reconnaître le Parlement dans les rapports qu'en faisait la presse le lendemain. Le principal projet cette année devrait être de faire connaître le Parlement. Bien des modifications au Règlement s'imposent pour nous permettre d'assumer constamment nos responsabilités avec une efficacité sans cesse accrue. Toutefois, ces modifications doivent résulter d'ententes et non pas être imposées par le gouvernement comme simple expédient parlementaire. La Chambre résoudrait en grande partie l'absentéisme si une partie des débats était télévisée. Les commettants de tous les coins du pays auraient tôt fait de constater que leur député n'était pas présent. Cette publicité aurait des résultats étonnants chez nous tous qui prenons part aux affaires de l'État.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le discours du trône ne contenait pas grand-chose. Que je cite certaines des choses qui devraient s'y trouver et qui n'y sont pas? Primo, l'assurance que le Parlement mettra fin à la destruction de l'âme même de nos traditions. Arrêtons cette course folle vers l'abolition de tout ce qui nous permet d'être ici. N'eussent été des gouvernements britanniques successifs, les Canadiens n'auraient eu aucun droit. On a soutenu, à l'époque de la Confédération, que nous perdrions le droit de conserver notre langue et notre religion si nous étions annexés aux États-Unis et que la solution était de se confédérer. (*Applaudissements*)

J'ai demandé au premier ministre ce qu'il est advenu de la guerre à la pauvreté. Certes une trêve est intervenue. Il se peut bien que la guerre soit finie. On ne nous en a pas soufflé mot. Pourquoi n'est-il pas question, si ce n'est en termes généraux, de l'élargissement de notre expansion économique? Pourquoi n'est-il pas question des mesures que le Parlement sera prié de prendre si les négociations Kennedy échouent—ce qui ne sera pas le cas, je l'espère. Ces négociations durent depuis quatre ans et les différents pays sont aujourd'hui dans une impasse.

Si le Royaume-Uni fait ce qu'il croit être dans son meilleur intérêt et devient membre du Marché commun européen, que fera le gouvernement du Canada? Qu'arrivera-t-il à notre marché agricole? J'ai lu l'autre jour que le premier ministre du Royaume-Uni a déclaré que, dans la mesure du possible, son pays se propose de préserver et de protéger ces préférences. Qu'a fait le gouvernement du Canada, à part garder le silence, devant pareille situation qui, si le Royaume-Uni adhère au Marché commun européen sans condition, aura des répercussions désastreuses non seulement sur l'agriculture mais aussi sur l'industrie de l'aluminium et sur plusieurs autres? Pourquoi n'en est-il pas question?

Pourquoi n'y trouve-t-on que des généralités sur la Confédération? Depuis quatre ans, le gouvernement a subi toutes sortes de transformations. D'abord, il y a les deux nations et la formule de retrait. Une loi sur la pension pour la province de Québec, et une autre pour le reste du Canada. Si la proposition des deux nations était valable quand le premier ministre l'a énoncée en avril 1963, l'idée que toute province peut conclure des traités se défend. Pourquoi n'en a-t-on pas parlé dans le discours du Trône?

En convoquant une conférence, le 4 février 1963, pour discuter de la Confédération canadienne, nous nous sommes inspirés des paroles prononcées par sir John Macdonald à la Chambre des communes, alors qu'il était dans sa 75e année:

Je ne partage aucunement le souhait formulé dans certains milieux et voulant qu'on tente, par tous les moyens, d'opprimer une langue ou de la rabaisser aux dépens de l'autre. Même en essayant, on n'y parviendrait pas, et ce serait insensé et méchant si c'était possible.

Telle a été l'attitude du parti conservateur depuis 1890.

La Confédération s'est réalisée grâce à une association de Canadiens de langue française et de langue anglaise, selon qui la destinée de la partie méridionale de notre continent pouvait s'accomplir dans l'unité, mais non dans l'uniformité. L'entreprise a été couronnée de succès. Des changements s'imposent, cependant, à la lumière de l'évolution actuelle. J'étais contre l'établissement de la Commission sur le biculturalisme. J'ai dit qu'elle ne serait pas profitable. Elle a dépensé 7 millions et demi de dollars jusqu'à présent et a divisé le pays comme il ne l'a jamais été. (*Applaudissements*)

• (4.00 p.m.)

Il serait facile de faire approuver cette proposition. Mes collègues et moi croyions qu'elle n'était pas la bonne. Nous voulions convoquer les provinces à une «réunion de famille», pour reprendre l'expression du député d'Ontario (M. Starr). Nous voulions convoquer une réunion où l'on aurait fait le point sur les objectifs de la Confédération canadienne; où l'on aurait tenté de faire disparaître les injustices qui existent depuis un siècle; où les Canadiens auraient défini et exposé de nouveau leurs objectifs pour le second siècle de leur confédération, mais sans vouloir diviser la nation. Nous avons perdu la partie. Nous avons fait parvenir des invitations, mais nous n'avons pu convoquer cette réunion.

A la lumière de notre expérience depuis quatre ans et demi, nous croyons que ce qui nous apparaissait comme nécessaire en 1963 l'était vraiment et que le moment est venu d'agir au lieu d'adopter cette attitude pusillanime et diplomatique qui consiste à compter sur des êtres problématiques qui étudieraient la chose et proposeraient une solution qui permettrait de convoquer une réunion quelconque.

Le discours ne fait aucune allusion au crime. Je n'ai pas l'intention de remplir le compte rendu des déclarations faites ces derniers jours au sujet de la Mafia, mais il n'y a pas de doute que ceux qui sont responsables de cette situation méprisent les lois, comme ils l'ont toujours fait. Certains croient qu'en convoquant simplement une réunion et en essayant ainsi d'exercer des pressions sur le gouvernement, on détruirait le pouvoir de la loi. Le temps est venu de prendre des mesures pour enrayer cette explosion du crime.

On nous a critiqués lorsque nous avons dit qu'il existait un lien entre les incendiaires et les personnes impliquées dans de nombreuses faillites. Cela est maintenant accepté, et plus de 200 enquêtes sont en cours aujourd'hui. A notre avis, le Canada doit faire face au problème du crime, sinon tout ce qui nous est cher sera détruit. A mon sens, on devrait instituer une commission royale d'enquête sur le crime et sa prolifération. Cette commission devrait soumettre un rapport dans un délai maximum de six mois. Les faits prouvent que les crimes se multiplient aux États-Unis et au Royaume-Uni. On essaie d'y remédier. A cause du partage de la juridiction dans notre pays, ce problème n'a pas été envisagé à l'échelle nationale.

Qu'est-ce à dire d'une politique des transports qui assurerait de meilleurs aménagements, dans toutes les régions du Canada, et un plus grand nombre de routes plus courtes? J'en traiterai plus en détail une autre fois, mais ce discours ne renferme rien d'autre que des généralités à cet égard.

Permettez-moi maintenant d'aborder une question soulevée par le motionnaire, la Société Radio-Canada. Personne à la Chambre n'est plus compétent que le député de Burin-Burgeo sur ce point. Il est au courant des problèmes. Quel avertissement nous a-t-il donné hier? Il nous a avertis du danger, pour l'opinion canadienne, de la propagande massive diffusée par la radio et la télévision.

Hier soir, un des reporters de Radio-Canada a parlé de la situation au Vietnam du Nord et corroboré ce qu'avait dit M. Clark, adjoint au rédacteur en chef du *Star* de Montréal. Quoi qu'il en soit, l'émission et l'article en cause ont fait naître dans l'esprit des Canadiens l'idée que nous constituons une espèce de fourbes internationaux de grande classe. Voilà qui résume toute la question. Nous sommes accusés de mettre notre position de neutralité, à titre de membres de la CIC, au service des États-Unis. C'est une affaire très grave, et j'espère qu'on y verra.

En toute franchise, qui pourrait nier ici que Radio-Canada refuse de plus en plus aux Canadiens un exposé raisonnablement juste des divers points de vue? Au service de nouvelles de Radio-Canada existe beaucoup de dissension. On s'y accuse de vouloir s'emparer des postes de commande. Le fait est que cet organisme gouvernemental manque de direction, ce qui cause une grave mésentente. A cet égard, le gouvernement est responsable de ne pas y avoir nommé un président et un vice-président. Tout le monde est son propre patron, et ceux qui devraient diriger l'organisme y ont renoncé.

La Société Radio-Canada n'est pas un jouet. Elle dépensera 150 millions de dollars de l'argent des contribuables canadiens cette année. On rapporte que le secrétaire d'État M^lle^ LaMarch a offert d'assumer la tâche de diriger cette organisation mais, apparemment, son offre n'a pas été acceptée. Les frais d'exploitation cette année ont augmenté de 29 millions de dollars. Pourtant, on m'informe que la Société est de 16 à 20 mois en retard dans sa comptabilité courante et dans ses comptes. On gaspille l'argent de toute part. La Société a envoyé une équipe en Uruguay pour assister à la conférence de l'Organisation des États américains, et cela a coûté $20,000. Elle a créé un service de diffusion pour les Antilles et a envoyé de Toronto un homme à $29,000 par année pour le diriger. Des dépenses de cette sorte ne peuvent pas continuer.

Radio-Canada a été établie par le très honorable R. B. Bennett et son gouvernement à titre d'institution chargée de répandre la culture canadienne parmi les Canadiens. C'est devenu un organisme qui fait concurrence à l'entreprise privée pour obtenir de la publicité. L'anarchie règne à Radio-Canada. Mais que fera le gouvernement?

Le directeur des nouvelles et des affaires publiques de Radio-Canada n'a été confirmé dans son poste que très récemment. Le service des nouvelles se désagrège et il suffit d'écouter les nouvelles pour comprendre à quel point la qualité des émissions a baissé depuis à peine un an. Et pourtant, le service des nouvelles dépense 4 millions de dollars par année.

• (4.10 p.m.)

Les Canadiens ont assurément le droit d'attendre que la Société Radio-Canada les rende fiers de leur patrie, leur fasse connaître quelque chose de nos diverses cultures. On me dit que l'émission télévisée des nouvelles nationales était une demi-heure en retard le jour de l'ouverture de l'Expo. J'ignore si c'était le résultat d'un désaccord entre Toronto et Montréal. Mais la Société Radio-Canada est aujourd'hui sans direction ni gouvernail. J'ai posé la question hier et on n'a pas encore répondu: un accord a-t-il été conclu avec un gouvernement étranger, et en particulier avec l'Union soviétique, dans quelles circonstances et en quoi il consiste? En 1967, l'année du centenaire, il faut faire comprendre à la Société Radio-Canada que son but est de jouer un rôle utile au Canada, d'y créer le sentiment que, tous, nous sommes des Canadiens. La Société Radio-Canada répand la culture canadienne que de façon minimale.

J'aborde ensuite le problème de la télévision éducative. Le gouvernement a décidé de l'introduire par la porte de service, au chapitre des crédits. Nous nous y sommes opposés. J'estime que cela devrait relever de Radio-Canada et non pas devenir le benjamin de cette famille très nombreuse et toujours grandissante de la bureaucratie. En vérité, monsieur l'Orateur, au cours des trois dernières années, le gouvernement est devenu la plus grande entreprise du Canada.

Vient ensuite un problème dont le premier ministre ne nous dira rien aujourd'hui. C'est la réduction des impôts. J'espère néanmoins qu'on prendra des mesures pour réduire les impôts et supprimer les dépenses inutiles dont je pourrais donner les détails quand on voudra. La mise en œuvre du rapport Glassco tarde beaucoup. Ce sont là les problèmes qui devraient nous préoccuper cette année. Nous devrions procéder à un nouvel examen de notre politique et de nos dispositions financières sans oublier le principe selon lequel les intérêts de la Confédération exigent des responsables de la perception et qu'ils soient également chargés des dépenses—lorsque c'est possible.

Il faudrait établir immédiatement un institut scientifique national qui permettrait au Canada d'exercer son prestige dans le domaine de la science, de mobiliser l'effort scientifique en faveur de l'industrie, des universités et du gouvernement, et de coordonner davantage le progrès scientifique au Canada. Aujourd'hui, il y a dédoublement de l'activité au sein du gouvernement et de l'industrie. A notre époque, il faut avancer dans les voies de la technologie non pas en remplaçant ou en supplantant le Conseil national de recherches, mais en établissant un institut de coordination et d'appréciation ne se livrant pas effectivement à l'expérimentation.

Quelle est la situation agricole à l'heure actuelle? Parcourez le Canada et parlez aux agriculteurs. Malgré l'éloquence du député de Nicolet-Yamaska (M. Côté), les cultivateurs canadiens sont en état de rébellion. Au cours de cette session, il faudra qu'une mesure législative traite loyalement l'agriculture. (*Applaudissements*)

Que dire des relations entre la main-d'œuvre et le patronat dans l'industrie? Le ministre du Travail (M. Nicholson) répète constamment que tout est suranné et qu'il faut agir. Il n'est nullement question dans le discours du trône de solution à ce problème prépondérant aux États-Unis et au Royaume-Uni et dont la solution ne peut être différée indéfiniment. On a parlé de la pollution. A maintes reprises, divers députés ont souligné la nécessité d'une croisade nationale contre la pollution, en collaboration avec les provinces. Il est vrai qu'on en parle dans le discours du trône, mais il y aurait lieu de formuler une politique efficace. Cette question pourrait être déférée à un comité de la Chambre qui l'étudierait de façon détaillée au cours de la pré-

sente session, nous assurant ainsi que ce problème, qui prend des proportions immenses, imprévues il y a quelques années à peine, fera l'objet d'un examen.

Il est question dans le discours du trône de mesures pour les Indiens et les Esquimaux. Le gouvernement devrait instituer un ministère des Affaires indigènes dont le sous-ministre serait un Indien ou un Esquimau du Canada. Les postes de direction d'un organisme représentatif, devraient être détenus par des indigènes lorsque la chose est possible. Voilà simplement quelques-unes des questions qui ont été laissées de côté.

J'aborde maintenant une question importante, celle de l'instruction. Ce domaine relève exclusivement des provinces et cela ne doit pas changer. Mais nous n'allons certes pas permettre que le Canada soit devancé par les autre pays dans l'énorme élan donné à l'instruction. Lorsque nous étions au pouvoir, grâce aux efforts du député d'Ontario (M. Starr) et de mes collègues, nous sommes parvenus à présenter un régime acceptable aux provinces quant à l'établissement d'écoles techniques et de formation professionnelle. C'est maintenant la fin de ce régime; le gouvernement actuel n'en veut plus.

Nous devons faire face immédiatement au besoin d'aide massive à l'enseignement universitaire et secondaire. On dira que cela coûtera de l'argent. Je ne demanderai pas que l'on affecte des fonds à des domaines qui ne sont pas d'une importance vitale pour le pays. Que se passe-t-il à l'heure actuelle dans les villes et les villages? Celui qui est propriétaire de sa maison acquitte, en fait, la principale tranche des impôts destinés à l'enseignement. Son fardeau est trop pesant. Je voudrais qu'un comité de la Chambre étudie à fond tout le problème de l'enseignement et que, par la suite, de concert avec les provinces, nous accordions de l'aide à l'échelon national tout en respectant scrupuleusement la compétence des provinces.

• (4.20 p.m.)

Je rappelais tout à l'heure que nous voulions organiser une conférence sur la Confédération canadienne en vue de remanier la constitution. Nous avons cherché à intéresser le gouvernement à cette initiative. On a écarté notre projet de mois en mois, d'année en année. On émiette la constitution par des ententes à caractère privé. Le comble fut la déclaration, acceptée par les deux partis à l'Assemblée législative du Québec, sur les relations internationales et la rédaction des traités. Ce n'est que le fruit de l'arbre généalogique planté par les libéraux ces dernières années. Où allons-nous? Le Canada aura-t-il une bande de satrapes qui ratifieront des accords internationaux pour chacune des provinces? Peut-être cette tendance est-elle en vogue, mais l'avenir du Canada passe avant la popularité. On ne saurait maintenir l'unité canadienne en continuant ainsi à renoncer aux principes qui ont rendu possible la Confédération et qui constituent encore la loi et la constitution du pays.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Une conférence devrait être convoquée sans tarder et réunir des représentants des gouvernement fédéral et provinciaux ainsi que des délégués de tous les partis politiques. J'aimerais y voir aussi représentés toutes les classes et tous les secteurs de notre société, y compris les travailleurs, les industriels, les hommes d'affaires, les cultivateurs, et ainsi de suite. Il ne s'agirait pas d'une conférence débouchant sur des résultats éphémères mais d'une conférence de Canadiens pour l'avenir du Canada.

Un esprit anime aujourd'hui le Canada que je n'ai jamais vu auparavant. On est prêt à collaborer. J'ai remarqué le changement au cours des années qui se sont écoulées depuis mon arrivée au Parlement.

J'ai constaté une évolution remarquable dans la façon de penser des Canadiens de toutes les provinces. On veut chercher à établir et à promouvoir un lien qui a fait défaut pendant bien des années.

Au début, lorsque quelqu'un prenait la parole en français, tous les autres quittaient la Chambre faute de comprendre ce qu'il disait. Ce n'était pas tout à fait la même chose lorsqu'on prenait la parole en anglais, mais même alors bien des députés de langue anglaise s'esquivaient. Nous avons rendu, il y a quelques années, la Chambre des communes bilingue, comme la constitution le prévoit. Il est intéressant aujourd'hui de suivre les échanges de questions posées en anglais et répondues en français, et inversement. Lorsque nous avons rendu la Chambre bilingue, la chose ne fut pas tout de suite très populaire, mais elle l'est maintenant devenue.

Dans toutes les provinces, les gens estiment que, si seulement ils pouvaient se rencontrer et comprendre les désirs de chacun, il ne serait peut-être pas si difficile d'arriver à une solution qui rallierait tous les suffrages. Y a-t-il un meilleur temps que l'année du centenaire de notre Confédération pour faire, ensemble, un examen méthodique et réfléchi, sans passion ni parti pris ni préjugés. Nous ne voulons pas limiter la conférence à quelques jours. Il a fallu des semaines et des mois en 1864 et 1866. Une conférence de ce genre permettrait une appréciation juste et raisonnable des changements nécessaires et réalisables. Tous les participants, si je saisis bien le sentiment du peuple canadien, seraient mus d'un même désir vers le même objectif: le

bien commun de tous les Canadiens et du Canada tout entier.

Je relance cet appel au premier ministre. Je dis que le tripatouillage qui s'est fait soulève de l'antagonisme dans tout le pays. On ne peut modifier la constitution en la rognant. Si l'on m'accuse d'exagérer, je me reporterai au discours prononcé l'autre jour par le ministre des Finances (M. Sharp), qui disait, entre autres, que les formules de retrait et les choses du genre avaient affaibli la constitution canadienne.

J'aimerais que des représentants de chaque province du Canada assistent à cette conférence sur la confédération et y fassent des suggestions saines et pratiques. J'espère qu'ils y viendraient sans idées préconçues et dans un esprit de fraternité canadienne pour tenter de régler le problème. Cette initiative ne déchirera pas le pays en deux mais, si on se propose de contourner la constitution, de la miner ou de s'en écarter à la moindre occasion, c'en est fait du Canada.

Voilà, au fond, ce que je tenais à dire aujourd'hui et l'appel que je lance à la Chambre. Pour connaître le point de vue des députés, je vais proposer un amendement. Que devrait-il renfermer? Je n'aime pas les amendements omnibus. Je veux un amendement qui ira droit au cœur des hommes et des femmes de mon pays et qui soulèvera leurs espoirs. On pourrait y dire que les relations canado-américaines sont en très mauvais état et que notre attitude au sujet du Vietnam crée une impression de neutralité pusillanime aux yeux du monde entier. On pourrait y dire que rien n'a été fait pour régler le problème urgent que posent les relations industrielles et ouvrières dans notre économie. Il pourrait réclamer notamment une réduction des dépenses inutiles et un frein aux dépenses en général, qui ont augmenté de 3 milliards depuis que nous avons cédé le pouvoir.

J'entends tellement parler des jeunes à l'heure actuelle. Pourquoi n'en est-il pas question dans le discours du trône? J'espère qu'aujourd'hui le premier ministre va annoncer de nouveau les 10,000 bourses, récompenses promises depuis quatre ans. Ceux qui comptaient et ont voté de façon à les obtenir ont reçu leur diplôme. Je pourrais parler du coût de la vie qui, d'après les derniers chiffres, c'est-à-dire le rapport d'avril publié aujourd'hui, a augmenté de 1.3 point en mars. Je pourrais signaler la négligence à aider les cultivateurs et l'agriculture, car on s'est borné à constituer un autre groupe d'étude qui ne donnera qu'un seul résultat. Des études sont absolument inutiles, le problème saute aux yeux. La création d'un groupe, toutefois, ne fera que différer les mesures à prendre. Je pourrais parler de la crise du logement. D'après le *Financial Post* du 29 avril, qui ne se trompe jamais en matière de finances, cette crise est plus grave que jamais.

Nous pourrions traiter de la nécessité de mesures concernant la réduction des taxes actuelles, comme le projet n° 1 du Parlement. Tous ces éléments pourraient être incorporés. Néanmoins, nous en sommes à l'année du centenaire et je suis sûr, comme tous les autres députés, je pense, que l'unité nationale vient en premier lieu. Ces autres questions pourront donc être traitées lors de la présentation du budget ou des motions visant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides. Pour permettre aux Canadiens de se rendre compte si le Parlement actuel a l'intention de prendre des mesures efficaces au sujet du problème national de l'unité, je ne traiterai pas de toutes ces questions ni des nombreuses autres que je pourrais aborder.

• (4.30 p.m.)

Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard):

La Chambre regrette que les conseillers de Sa Majesté n'aient présenté aucun programme visant à imprimer une direction efficace au sujet de l'épanouissement constitutionnel du Canada en cette année du centenaire et qu'ils n'aient pas assuré la tenue d'une conférence nationale sur la constitution de la Confédération, représentant largement le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que tous les partis politiques, en vue de rapatrier la constitution du Canada, de la reviser et de la modifier comme convenu, afin de tracer l'avenir du Canada dans l'intérêt de tous les Canadiens, au moyen d'une déclaration des objectifs nationaux, fondés sur la ferme assurance de succès dont ont fait preuve les Pères de la Confédération avec générosité et patriotisme.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord me joindre au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) pour féliciter le motionnaire (M. Jamieson) et le comotionnaire (M. Côté, Nicolet-Yamaska). Je ne siège pas à la Chambre depuis aussi longtemps que le très honorable représentant, mais j'y suis depuis assez longtemps pour avoir entendu un grand nombre de discours tendant à proposer et à appuyer l'Adresse. Je n'en ai jamais entendu de meilleurs. Il faut, je pense, féliciter très sincèrement les deux députés en question. Ils seront sûrement fiers de savoir qu'ils se sont bien acquittés de leur tâche et que leurs commettants s'en enorgueilliront.

J'aimerais aussi féliciter le très honorable représentant d'avoir ouvert le débat d'une façon qu'on pouvait prévoir. Toutefois, je me sens un peu soulagé car, dans un sens, son

discours était moins prévisible qu'il aurait pu l'être. Il n'a pas été tout à fait aussi dur envers le gouvernement et le chef du gouvernement qu'il l'a été en d'autres occasions. Il réserve peut-être ses munitions.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est l'esprit du centenaire.

Le très hon. M. Pearson: A mon tour, animé par cet esprit du centenaire, j'aimerais éviter, dans mes remarques, tout ce qui pourrait mettre en doute la sagesse, l'énergie, le dévouement, la détermination et toutes les autres qualités du très honorable représentant. Vers la fin de sa déclaration très intéressante, il a dit qu'il ne présenterait pas, en cette occasion, un amendement général. Je dois dire qu'à première vue sa motion semble assez générale, bien qu'elle réclame surtout la convocation d'une conférence constitutionnelle en vue de reviser notre constitution ou d'en rédiger une nouvelle. J'aurai quelque chose à dire à ce sujet plus tard.

A un certain moment, le très honorable représentant a déclaré que le Canada n'a jamais été aussi divisé qu'il l'est maintenant. Je ne partage pas cet avis. Toutefois, je suis d'accord avec ce qu'il a dit par la suite et qui, je l'espère, représente son opinion plus réfléchie. Il a signalé qu'il existe actuellement au Canada un esprit d'unité et une volonté de collaborer dont nous pouvons tous être fiers en tant que Canadiens.

Le très honorable représentant a commencé par donner sa version de l'histoire du Canada. Il a été très éloquent, je le reconnais, et je n'ai rien à redire à ce qu'il a dit, sauf peut-être quand il nous accuse, nous de ce côté-ci, comme il le fait si souvent, de mettre en œuvre une politique de deux nations, politiquement parlant; quand il cite sir John A. Macdonald pour souligner l'énormité d'une telle politique, il devrait se rappeler, et je suis sûr qu'il s'en souvient, que c'est sir John A. Macdonald qui a dit, en parlant des Canadiens français: «Traitez-les comme une nation et ils agiront comme un peuple libre le fait généralement.»

Le très honorable représentant s'est plaint, et je n'en disconviens pas, de la longueur du discours du trône, et de l'insuffisance des mesures, compte tenu de cette longueur. C'était un long discours, monsieur l'Orateur, mais je crois me souvenir, quand j'étais dans l'opposition, avoir écouté plus d'une fois dans la Chambre du Sénat des discours de plus de 41 minutes. Je promets de faire de mon mieux en janvier, février ou mars prochain pour que le discours ne dépasse pas 25 minutes, et je suis sûr que le Gouverneur général ne protestera pas.

Pourtant, après avoir mentionné la longueur du discours, le très honorable représentant a critiqué le fait que nous n'y avons pas inclus une foule de points qu'il a mentionnés et qui auraient prolongé le discours de 40 ou 45 minutes. Il est tout à fait exact que nul discours du trône, si long fût-il, ne saurait embrasser tous les projets législatifs d'un gouvernement pour une période ordinaire d'environ 12 mois maintenant. Je vais essayer d'expliciter quelques-uns des points dont le discours du trône ne fait pas mention, mais que le Parlement pourra étudier, j'espère, pendant l'année du centenaire.

Le très honorable représentant nous a qualifiés de gouvernement enquêteur. Quand des problèmes se dressent devant nous, nous en confions l'étude à des commissions d'enquête. C'est tout à fait exact. Ma propre expérience m'a enseigné qu'il est très sage d'approfondir les choses avant d'agir. Toutefois, après avoir qualifié cette précaution de faiblesse de notre part, le chef de l'opposition nous a recommandé deux autres enquêtes qui pourraient être toutes deux fort utiles, mais dont l'une requerrait l'institution d'une commission royale, et l'autre, la création d'un comité parlementaire qui étudierait la question de l'enseignement.

• (4.40 p.m.)

Je veux faire une autre promesse à mon très honorable ami, à la suite de la déclaration qu'il a formulée à Winnipeg lorsqu'il a laissé entendre qu'à titre d'homme politique astucieux et rusé—ce ne sont pas là ses mots, mais c'est ce qu'il voulait dire...

Le très hon. M. Diefenbaker: Non.

Le très hon. M. Pearson: ...et je sais qu'il l'a dit sans malice...

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas ce que je pensais.

Le très hon. M. Pearson: Je n'y ai jamais pensé non plus. Mais le très honorable représentant, à titre d'homme politique, a laissé entendre que je pourrais bien profiter de la désunion et de la dissension au sein du parti conservateur pour décréter une élection surprise, l'année du centenaire. Je veux donner, à lui et à la Chambre, l'assurance que ce n'est pas mon intention.

Le très hon. M. Diefenbaker: Évidemment, le premier ministre a dit la même chose en 1965.

Le très hon. M. Pearson: S'il y a une élection cette année, ce sera seulement à la suite d'une défaite à la Chambre sur une motion de

défiance. Mon très honorable ami vient précisément de présenter une motion de défiance qui ne saurait, évidemment, être appuyée par ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

J'ai été ému par ce que le très honorable représentant a dit au sujet des répercussions de l'année du centenaire sur l'esprit national et l'unité nationale. Je souscris à ses observations et tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que la célébration du centenaire de la Confédération intensifie la fierté et la confiance des Canadiens en leur propre pays. Cet esprit nous a donné un sentiment plus profond d'unité et de force, une meilleure compréhension de ce que nous avons accompli et de ce que nous pouvons accomplir.

C'est comme si nous venions de quitter le divan du psychanaliste; nous sommes debout et actifs de nouveau. Nous sommes plus conscients aussi de ce que nous avons fait, et c'est là la valeur et la leçon de l'histoire. Nous croyons fermement en notre avenir et en notre habileté à résoudre les problèmes difficiles et complexes qui nous attendent. L'Expo '67, je crois, a contribué pour beaucoup, et de façon éclatante, à ce nouvel esprit canadien.

Le très honorable représentant a mentionné certaines des propositions que renferme le discours du trône. J'aimerais parler de certains de ces projets et d'autres aussi dont le discours ne fait pas mention. Aucun discours du trône ne contient toutes les mesures législatives que prévoit le gouvernement. Je me rappelle que, du temps où je siégeais de l'autre côté de la Chambre, le très honorable représentant a présenté des projets très stimulants même après la lecture du discours du trône.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il ne s'agissait que d'extensions.

Le très hon. M. Pearson: J'ai peut-être perfectionné cette technique en faisant certaines propositions avant la lecture du discours du trône. Bien sûr, nous avons un programme chargé, et j'espère que la Chambre pourra avant les vacances d'été s'occuper de certaines mesures que je vais mentionner. Il nous faut disposer du débat sur l'Adresse; nous devrons approuver le budget principal des dépenses. Il faudra aussi que l'exposé budgétaire soit présenté et étudié. Il y a certains projets de loi dont il faudra disposer, selon moi, avant les vacances d'été. Ce sont les bills sur l'immigration, sur la Société de développement du Cap-Breton, sur la Commission canadienne du blé et sur la citoyenneté canadienne ainsi que la loi d'interprétation. Comme je suis tout à fait d'accord avec le très honorable représentant sur l'importance de la radiodiffusion dans la vie de la nation et sur la nécessité de mesures gouvernementales et parlementaires, j'espère que nous pourrons présenter le projet de loi sur la radiodiffusion avant les vacances, même si ce dernier ne devait être mené à bonne fin qu'à l'automne. J'espère aussi qu'il sera possible de présenter, de façon appropriée, le projet de résolution sur la peine capitale.

Nous avons une liste de projets de loi et bon nombre d'entre eux figuraient au *Feuilleton* de la dernière session. Nous devrions disposer d'une bonne partie de ces mesures au cours de l'année du centenaire. On y trouve le bill sur le budget et les lois de finance—celles-ci pourront être remises à l'automne si nous faisons des progrès satisfaisants—des modifications à la loi sur le divorce, au Code criminel, y compris des dispositions relatives à l'avortement, au contrôle des naissances et à la propagande haineuse, la revision du Règlement de la Chambre—nous avons déjà établi un comité à cette fin—la revision de la loi sur les corporations canadiennes, des modifications à la loi sur les aliments et drogues, à la loi sur la publication des lois, à la loi sur les secrétaires parlementaires, le bill prévoyant l'établissement d'un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration, le bill sur les musées nationaux et certaines autres mesures qui n'ont jamais encore été présentées ou qui ne figurent pas dans le discours du trône mais qui pourront être abordées au cours de l'été ou de l'automne.

Si je semble avoir présenté une longue liste, je rappellerai aux députés qu'au cours de la dernière session de la Chambre des communes, nous avons donné force de loi à 83 bills. Si nous avons pu adopter 83 bills pendant la dernière session, malgré tous les obstacles qui se dressaient devant nous, nous pourrons, j'espère, nous occuper sans trop de peine de la liste suivante: la modification de la loi sur les parcs nationaux, le bill touchant les coopératives fédérales, la modification de la loi sur les pensions, de la loi sur les postes, de la loi sur l'Office national de l'énergie, de la loi sur les jeunes délinquants, de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, de la loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie), de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or 1967-1968, et de la loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et une mesure législative concernant les substances dangereuses.

Tel est le genre de programme que nous réaliserons, j'espère, pendant notre année du centenaire; et il y aura d'autres bills de moindre importance, ne prêtant pas à controverse, que, d'un commun accord, nous pourrons présenter à l'occasion. Ce n'est pas nécessairement suivant l'ordre des priorités que j'ai

énuméré ces mesures législatives, exception faite de celles que j'espère voir adopter avant le congé d'été. Je sais que si nous voulons adopter ces bills, que si nous voulons exécuter ce programme, nous devrons organiser les travaux du gouvernement et les travaux du Parlement. En prévoyant une telle organisation, nous pourrons, j'espère, faire des projets à l'avance, les chefs des partis à la Chambre se réunissant régulièrement, et procéder avec célérité à l'étude des mesures que je fais consigner au hansard. J'espère que cette organisation des travaux sera le fruit de la collaboration et d'une entente réciproque, après consultation des représentants de tous les partis, même avant que la question des priorités législatives ne soit discutée au sein des réunions des comités de ces divers partis. Si nous parvenons à ce but, si nous arrivons à nous entendre pour aborder certaines mesures législatives, non seulement pourrons-nous adopter le programme législatif du centenaire, mais en outre nous aurons grandement accru l'efficacité et l'utilité de notre régime parlementaire, ce que nous désirons tous.

La dernière session a été la plus longue de notre histoire parlementaire et aussi l'une des plus fécondes. Nous y avons adopté quatre-vingt-trois projets de loi, sans compter les lois de subsides. Cet après-midi, je voudrais mentionner certaines mesures qu'il faudra prendre et expliquer ce qui les motive. Nombre de projets de loi n'ont pu être présentés à la dernière session. Bien sûr, ils étaient inscrits au *Feuilleton*, mais nous avons consacré tout notre temps à l'adoption des 83 mesures dont j'ai parlé.

Le discours du trône indique à grands traits que le gouvernement doit aider tous les Canadiens à améliorer leur sort. Bon nombre des mesures que j'ai mentionnées visent précisément ce but. Comme tous les êtres humains, les Canadiens veulent au moins un minimum de chance économique et de justice sociale comme point de départ de leur promotion personnelle. Je crois que nous avons fait des progrès sensibles au Parlement et dans tout le pays pour établir ce minimum de chance et de sécurité sociale. Nous pouvons être fiers de notre niveau de vie et de notre régime de sécurité sociale. (*Applaudissements*)

• (4.50 p.m.)

Il va sans dire qu'il y a toujours moyen d'améliorer les choses, même si la structure de base est solide. On s'intéresse de plus en plus, au Canada et dans d'autres pays, à l'idée de garantir un revenu annuel minimum à chaque famille ou même à chaque citoyen. C'est une idée révolutionnaire et de plus en plus populaire dont les implications sont complexes et étendues. Certains prétendent qu'un revenu garanti pourrait être un moyen plus efficace et plus économique que des pensions séparées et des mesures de sécurité sociale pour assurer à chacun le minimum vital. Il serait peut-être possible de fournir les mêmes services de sécurité sociale, à moins de frais même, en abordant ainsi le problème. Mais le contraire est peut-être vrai.

Des études ont été faites dans ce domaine en vue de recueillir des renseignements supplémentaires. Il y a plusieurs mois, un comité sénatorial a étudié la question, sans l'approfondir, évidemment, et en a fait rapport. Il serait peut-être utile avant longtemps, selon mon habitude d'examiner les choses à fond, d'approfondir les conséquences et les possibilités d'un programme de revenu garanti. Une pareille étude devrait être faite dans le seul but d'établir d'une façon aussi concluante que possible si cette idée est bonne et réalisable et devrait retenir l'attention du Parlement.

Cela dit, il ne faut jamais oublier, en outre, que la sécurité sociale ne saurait être maintenue et renforcée au besoin que grâce à une économie en plein essor, permettant le plein emploi et une production croissante. Dans ce sens, la politique financière et économique est un élément essentiel de l'évolution de la sécurité sociale. Je n'ai pas l'intention de traiter de questions financières et économiques aujourd'hui. Le ministre des Finances (M. Sharp) pourra peut-être participer au débat, de même que d'autres ministres.

Notre économie étant en excellent état, nous devons nous demander quelle est la meilleure façon de faire servir les progrès sans précédent que nous avons réalisés et la prospérité dont nous jouissons à l'épanouissement de notre propre société de personnes libres, tout en assumant la responsabilité internationale qui nous incombe à l'égard du genre humain. La plupart des Canadiens se rendent maintenant compte, je pense, qu'on ne saurait évaluer la justice sociale uniquement en fonction de l'économie. Il faut aussi recourir à des normes qui dépassent les contingences matérielles, et tenir compte des chances que possèdent les citoyens de s'épanouir et de s'accomplir. Nous devons donc être prêts à reconnaître dans nos lois ces valeurs sociales changeantes. C'est dans cette perspective que la Chambre a constitué des comités parlementaires et les a chargés d'étudier ce qu'on pourrait très bien appeler une nouvelle législation sociale portant sur des questions comme le divorce, la contraception, l'avortement, la peine capitale, la réforme du code pénal et autres choses du même genre. Comme je viens de l'indiquer en lisant la liste des mesures, j'espère qu'au cours de la pré-

sente session, nous pourrons au moins apporter dans ce domaine certains changements nécessaires, si nous voulons que la législation corresponde à la pensée et aux conditions actuelles.

Comme le dit le discours du trône, nous étudions ce que je considère comme de nouvelles mesures importantes et légitimes de la part du gouvernement fédéral dans le domaine des affaires des consommateurs. Jusqu'au jour où l'on pourra se fier entièrement à l'intégrité individuelle et collective comme l'unique règlement nécessaire—en d'autres termes, jusqu'à l'avènement de la société idéale—les Canadiens s'attendront à ce que leurs gouvernements prennent les mesures nécessaires pour protéger l'intérêt public et assurer des pratiques justes et équitables pour la protection des consommateurs.

Nous avons l'intention d'assumer toutes les responsabilités qui reviennent au gouvernement fédéral dans ce domaine en utilisant le ministère du Registraire général actuel comme ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs et en le chargeant ainsi de la coordination des responsabilités fédérales dans ce domaine. Nous avons l'intention de reconnaître la demande croissante d'une plus grande protection des consommateurs dans la mesure où ces questions relèvent du gouvernement fédéral. Et, dans le cas contraire, rien ne nous empêche de prendre l'initiative de discuter de ces questions avec les provinces. (*Applaudissements*)

Nous examinons aussi, en vue de prendre des mesures parlementaires, certaines recommandations du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation, y compris une proposition visant à obliger les grandes entreprises à divulguer plus de renseignements sur leurs opérations commerciales. Des secteurs entiers de notre économie sont présentement, sinon dominés, du moins influencés largement par quelques grosses compagnies. Cela pourrait fort bien nous permettre de soutenir plus efficacement la concurrence sur les marchés internationaux grâce à la spécialisation, la consolidation et l'efficacité maximum, mais à l'heure actuelle ces compagnies ne divulguent pas assez de renseignements sur leurs opérations commerciales pour permettre aux Canadiens de juger si les compagnies ayant autant d'influence agissent dans l'intérêt public tout d'abord.

Par exemple, les compagnies dites privées ont le droit, aux termes de la législation actuelle, de ne pas révéler leurs activités non seulement aux gouvernements mais aussi aux économistes, aux avocats, aux hommes politiques, au reste du monde des affaires et aux actionnaires éventuels. On demande de plus en plus, au sein même et à l'extérieur du monde des affaires, et à juste titre, plus de renseignements sur les opérations des compagnies constituées en corporation, privées ou publiques, de propriété canadienne ou étrangère.

Dans son discours, le très honorable représentant a mentionné le logement. J'aimerais dire quelques mots à ce sujet, car j'admets avec lui qu'il s'agit là d'un des problèmes les plus importants auxquels le pays fait face. Il est urgent que nous fassions tout notre possible en ce domaine, de concert avec les provinces et en les aidant, puisque, suivant la constitution, c'est d'abord à elles qu'il incombe de mettre plus de logis à la disposition des Canadiens, surtout de ceux qui ont un revenu moyen ou inférieur. J'espère que, pendant le débat actuel, mon honorable ami le ministre du Travail (M. Nicholson) aura l'occasion d'en dire beaucoup plus à ce sujet.

Cependant, je crois que nous devrions aussi nous pencher davantage, comme d'ailleurs nous commençons à le faire, sur le problème encore plus vaste du développement communautaire et de la planification du milieu au Canada. Je crois que le gouvernement fédéral a le devoir de proposer de nouvelles méthodes qui puissent aider les provinces et les municipalités, sans porter atteinte à leurs attributions, à relever plus efficacement ce plus grand défi qui devient rapidement l'un des plus urgents qui soient lancés à tous les paliers gouvernementaux du Canada d'aujourd'hui. J'ai lu, l'autre soir, dans des commentaires sur le discours du trône, qu'en proposant de nous consacrer à des sujets aussi généraux que le développement communautaire, le milieu et autres choses de ce genre, nous nous engagions dans de lointaines prospectives. Il n'y a rien de lointain dans cela. Il s'agit d'un problème urgent et immédiat que seul résoudra une coopération des trois niveaux de gouvernement.

• (5.00 p.m.)

Comme l'a laissé entendre le discours du trône, le gouvernement se préoccupe de trouver des moyens plus efficaces visant à une coopération plus étroite entre les divers niveaux de gouvernement, afin d'offrir aux Canadiens un meilleur environnement, tant dans nos régions urbaines que dans nos régions rurales. En raison de l'accroissement démographique constant, le besoin de logements, déjà très grand, ne pourra que s'exacerber. Presque la moitié des 5,400,000 logements actuels au Canada ont été construits depuis la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire un peu plus de 20 ans. Dans bien des cas, leur construction a été facilitée, sinon

rendue possible, grâce à l'aide fédérale, de même que les travaux de développement urbain, aide très appréciable, mais acceptable aussi à toutes les provinces et à toutes les municipalités.

Malgré les progrès généralement sensibles accomplis dans le domaine de l'habitation jusqu'ici, les programmes institués par le Canada sont très loin de répondre aux besoins, surtout à ceux des personnes à revenus modestes. Par exemple, des deux millions et demi de logements environ construits depuis la guerre, seulement 56,400 unités étaient expressément destinées à remplir les besoins de nos économiquement faibles. Le défi que cela représente pour les trois niveaux de gouvernement au Canada aujourd'hui ne fera que s'aggraver dans un avenir très prochain.

Au cours des 10 ou 12 ans qui vont suivre nous devrons construire deux millions et demi de nouvelles unités d'habitation, et cela juste pour que les Canadiens puissent être logés convenablement. Ce chiffre représente celui des unités d'habitation que nous avons construites depuis la guerre. Or nous devrons les construire deux fois plus vite. C'est là le problème le plus immédiat et le plus urgent, mais il est, par ailleurs, nécessaire au Canada d'améliorer la qualité du milieu et ce besoin est corollaire à la construction de nouveaux logements.

Le problème de l'habitation est certes essentiel, mais il est important aussi de ne pas nous contenter de rangées horizontales le long des rues, ou de rangées verticales desservies par des ascenseurs. J'espère donc que le gouvernement proposera, au cours de cette session, des mesures législatives qui aideront les provinces et les villes à résoudre leurs problèmes de logement ainsi que les problèmes connexes du développement urbain.

Il existe également un besoin croissant de collaboration fédérale-provinciale en vue de réserver des espaces libres dans les régions urbaines et dans les nouvelles collectivités suburbaines. La vie urbaine devient de plus en plus concentrée. J'ai appris il y a quelques jours, mais j'ignore si les statistiques sont exactes, que dans quelques années 80 p. 100 des Canadiens demeureront dans une demi-douzaine de grandes agglomérations. Ce fait souligne la nécessité de terrains de jeux et de loisirs qui seront transformés en parcs ou en lieux de conservation.

Il serait peu sage d'offrir de l'aide pour l'aménagement de nouvelles localités urbaines sans être en mesure de les intégrer dans une ville ou une agglomération urbaine. C'est uniquement à l'échelon régional que des décisions intelligentes pourrront être prises au sujet des principales routes de transport et des services d'utilité publique, des espaces libres ou bâtis et des points névralgiques des localités où la circulation, les habitations à haut cœfficient d'occupation et les services commerciaux seront concentrés. Le gouvernement fédéral est disposé à envisager avec les provinces—en fait ces pourparlers ont été entamés par mon collègue, le ministre du Travail (M. Nicholson)—les moyens de coopérer utilement avec elles dans ces domaines d'ordre plus général, comme il l'a déjà fait dans le cas du réaménagement urbain.

Les mêmes problèmes et besoins existent dans les régions moins développées et moins urbanisées de notre pays, et les même efforts publics et privés doivent être déployés, à tous les niveaux gouvernementaux, pour remédier à la situation. Ainsi le regroupement de la population à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et dans les provinces des Prairies, soutenu par les programmes de l'ARDA et les dispositions de la loi nationale sur l'habitation, représente lui aussi un exercice de développement urbain, en quelque sorte. De meilleurs logements et des installations communautaires améliorées constituent un besoin essentiel pour beaucoup de Canadiens, et cette question exige que des mesures essentielles soient prises par les gouvernements du Canada.

Monsieur l'Orateur, j'espère que ces idées pourront être débattues à la Chambre avant la fin de la session. Elles préoccupent beaucoup le gouvernement, et si on pouvait enfin s'entendre à leur sujet, en tout ou en partie, elles permettraient d'élargir et d'améliorer le rôle d'assistance fédérale aux termes de la loi nationale sur l'habitation; nous avons l'intention de soumettre à la Chambre, au cours de cette session, des modifications qui permettraient d'améliorer l'aide fédérale. Toutefois, comme nous ne sommes pas, au niveau fédéral, renseignés sur tous nos besoins régionaux et locaux, le gouvernement devrait, d'après moi, discuter de cette idée au préalable avec les provinces, afin de voir comment nous pourrions entreprendre le plus efficacement possible des programmes conjoints de ce genre. Nous serons bientôt, je l'espère, en mesure d'inviter les provinces à se joindre à nous pour une discussion pratique de ces questions en vue d'entreprendre une enquête conjointe. Ce serait peut-être une innovation pour le Canada et c'est dans cette voie que peut évoluer notre constitution sans qu'on y touche. Les provinces et le gouvernement fédéral seraient invités à entreprendre une enquête conjointe, grâce à une commission royale d'enquête fédérale-provinciale, si vous voulez, qui ferait rapport aux deux paliers de gouvernement. A mon avis, l'idée mérite d'être étudiée.

Le très honorable représentant a beaucoup parlé de la constitution et il a dit que nous devrions profiter de l'année du centenaire pour mettre au point une formule permettant

de la revoir et de la modifier. C'est la question visée par l'amendement qu'il a proposé. Le Canada a réalisé de grandes choses en vertu de sa constitution actuelle. Au cours du dernier siècle, la constitution a su s'adapter à une évolution beaucoup moins rapide qu'aujourd'hui cependant, je l'avoue. Depuis le début de la Confédération,—je dirais presque depuis la première année—le gouvernement fédéral et les provinces ont été aux prises avec des difficultés d'ordre constitutionnel, mais ces dernières n'ont pas empêché les grandes réussites de notre premier siècle d'existence.

Cela est particulièrement méritoire, si l'on considère que les Canadiens essaient de réaliser ce qu'aucun autre pays ne tente de faire dans les mêmes circonstances: administrer et faire progresser une confédération à la population assez clairsemée, mais qui s'étend sur tout un continent; établir une confédération sur de vastes espaces, de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud, un pays où il existait, dès le début, deux langues et deux cultures fondamentales, auxquelles beaucoup d'autres se sont jointes pour le plus grand bien du pays. En outre, nous nous attaquons à cette tâche sous un régime fédéral beaucoup plus difficile à manier qu'un gouvernement unitaire et centralisé auquel rêvaient sir John A. Macdonald et beaucoup d'autres en 1867. Par ses réalisations, le Canada a démontré qu'un pays peut s'épanouir sous un régime fédéral, sans que les divers paliers de gouvernement s'en trouvent affaiblis.

• (5.10 p.m.)

Les accommodements et les compromis auxquels nous avons dû consentir ne découlaient pas d'un manque de fermeté, ou bien nous n'aurions pu faire ce que nous avons fait et nous ne serions pas ici aujourd'hui. Toutefois, cela n'a pas été facile. Notre superficie seule crée des problèmes de gouvernement, qui ne sont pas simplement matériels. Elle est à la base des différences d'intérêts, d'opinions; elle est souvent à la base de l'importance plus grande donnée à certaines régions, politiquement et économiquement, surtout lorsque tout va bien. Par ailleurs, les différences linguistiques et culturelles présentent des éléments enrichissants dans notre société, tant au point de vue politique que national. Ils suscitent des différences de valeurs, d'attitudes et d'opinions. Mais notre constitution actuelle nous a toujours permis de concilier ces différences. Elle a toujours assuré la bonne marche de la démocratie fédérale même si la démocratie nécessite une maturité, une modération et une discipline qu'il est bien plus difficile de maintenir à l'époque de l'avion à réaction qu'au temps de la voiture hippomobile il y a 75 ans.

De nos jours, la constitution demeure l'élément le plus important de notre gouvernement. Sous certains aspects, c'est peut-être le plus important élément de nos réalisations. C'est la source des droits et juridictions des gouvernements provinciaux et fédéral. Elle protège tout le monde, surtout les minorités. Notre constitution est donc un facteur évident et capital de notre croissance nationale. Un facteur également évident et capital au sein de toute constitution est une méthode permettant de la modifier. Cent ans ne nous ont pas suffi pour en trouver une, même si nous sommes venus très près il y a quelques années.

Des changements peuvent modifier et rompre l'équilibre des droits et pouvoirs. En fait, s'ils ont quelque importance, cela est inévitable. Il existe deux façons possibles de changer notre constitution. La première consiste à en reviser graduellement les dispositions actuelles. Il s'agirait d'abord de nous entendre sur la manière de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Si nous ne pouvons pas nous entendre là-dessus, il est improbable que nous tombions d'accord sur des changements importants.

Si nous pouvons nous entendre là-dessus, il s'agira ensuite d'employer la formule de modification pour apporter les changements requis. Nous l'avons déjà fait à deux ou trois reprises depuis quatre ou cinq ans par des modifications à la retraite des juges en 1960, à la retraite des sénateurs en 1965 et aux pensions de la vieillesse et aux prestations supplémentaires en 1964. De tels changements peuvent être relativement mineurs—comme dans deux des trois cas mentionnés—ou être d'une grande portée, comme dans le troisième cas. Au fait, des changements semblables pourraient mener à une revision complète si tous les gouvernements intéressés le désiraient.

L'essentiel de cette façon de procéder n'est pas qu'elle mène à un changement restreint—à un amenuisage—ou qu'elle impose des limites à ce qui peut être fait ou doit l'être. L'essentiel c'est qu'elle permet de commencer avec ce que nous avons déjà. Elle n'expose pas au danger d'un échec complet, de l'admission de tous lors d'une conférence officielle globale. Elle permet l'adaptation au changement et l'adaptation de la constitution au changement en modernisant et renforçant la structure actuelle. En outre, l'adaptation constante et progressive de notre constitution aux nouveaux besoins a déjà été réalisée sans recours à la modification officielle de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique grâce aux ententes et conférences fédérales-provinciales.

C'est ainsi, évidemment, que s'est établie la constitution actuelle pendant ce siècle. Cela ne s'est pas fait par des mesures officielles, mais par des consultations. Ainsi, ceux qui jugent que le Canada est paralysé par un document constitutionnel immuable, à mon

avis, ne connaissent pas grand-chose de notre constitution ou de son fonctionnement. Au fait, la constitution canadienne s'est révélée d'une souplesse et d'une capacité d'adaptation considérables. Cette souplesse, toutefois, ne veut pas dire que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en lui-même est un document qui ne peut pas et ne doit pas être réexaminé et modifié au besoin. Comme le savent mes collègues, certaines provinces ont déjà parrainé et publié des études sur les questions constitutionnelles et ceux qui croient que nous devrions tenir cette année une conférence constitutionnelle en grande cérémonie devraient étudier avec grand soin l'expérience des commissions d'enquête des provinces de Québec et d'Ontario à cet égard.

Ainsi, il y a quelques années déjà, la province de Québec a institué un comité parlementaire qui étudie ces questions. Il a beaucoup de mal, paraît-il, à en venir à une conclusion. Des experts poursuivent également en Ontario des études autorisées sur la constitution. Ils ont fait rapport au gouvernement, il y a quelques semaines, de leurs vues et conclusions différentes sur les mesures à prendre. Le gouvernement d'Ontario a lui aussi proposé la tenue d'une conférence pour étudier les buts de la Confédération, dont la nature n'est pas encore très claire. Quant au gouvernement fédéral, son rôle spécial mis à part—et je crois que, dans les questions constitutionnelles, le gouvernement fédéral a un rôle spécial; il n'est pas un gouvernement entre onze; c'est le gouvernement fédéral et il a un rôle spécial dans ces questions—dans le domaine des discussions fédérales-provinciales, des études interministérielles se sont poursuivies l'an dernier. On s'est préparé à ces discussions et au débat parlementaire au moyen d'un comité interministériel qui a étudié, du point de vue du gouvernement fédéral, nos problèmes constitutionnels et les moyens à prendre pour rendre notre constitution plus efficace à la lumière des problèmes de 1967.

Afin d'accélérer ces entretiens, le gouvernement a décidé de constituer au sein du ministère de la Justice un service chargé expressément des questions constitutionnelles. Je crois en avoir déjà parlé à la Chambre. Ce service sera dirigé par un éminent avocat canadien très versé dans les questions fédérales-provinciales. Nous pourrons non seulement compter sur les conseils de nos excellents fonctionnaires, mais aussi faire appel à l'aide de personnes de l'extérieur, si nous le jugeons à propos. J'espère que ce service commencera à fonctionner d'ici quelques jours.

Il y a, cependant, un autre moyen de modifier la constitution. Il s'agirait de créer un dispositif entièrement nouveau ou de remanier de fond en comble, sans tarder, la constitution actuelle, lors d'une grande conférence constitutionnelle, des États généraux à l'échelle nationale réunissant, comme le très honorable représentant l'a dit, des représentants de tous les gouvernements, de tous les partis, des principales institutions du pays, du salariat, du secteur des affaires, des finances et des universités, qui seraient ainsi convoqués à une grande conférence du centenaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il ne s'agirait pas d'États généraux.

Le très hon. M. Pearson: Nombre de personnes trouvent cette idée très attrayante, mais je crois qu'elle comporte de grands risques. Il est réconfortant d'espérer que les problèmes découlant de notre structure constitutionnelle actuelle pourraient être réglés plus rapidement et efficacement en recommençant à neuf; en érigeant sur la vieille base une structure entièrement neuve et scintillante de verre et de chrome. Mais si une constitution réussit, durant cent ans, à donner un gouvernement libre, fructueux et efficace, sous l'égide duquel une société productive, prospère et vigoureuse a progressé, à mon avis, il serait irréfléchi de vouloir la mettre au rancart.

Comme nous constituons le gouvernement, nous croyons qu'il nous incombe—et nous resterons fidèles à ce principe—de résister à toute démarche constitutionnelle proposée à l'aveuglette, sous l'inspiration du moment ou à cause d'un mécontentement intermittent ou temporaire d'un gouvernement dans une situation quelconque, soit, par exemple, une conférence au cours de laquelle une province pourrait proposer que certains droits ou devoirs internationaux soient dévolus à une province ou à l'ensemble d'entre elles. Je m'empresse d'ajouter, toutefois, que je reconnais que le gouvernement fédéral doit assumer une responsabilité particulière et s'acquitter de son rôle dans le domaine constitutionnel en agissant, comme il doit le faire, par l'intermédiaire du Parlement, pour modifier notre constitution, je le répète, afin qu'elle puisse répondre aux problèmes de l'époque. Nous poursuivrons activement nos propres études pour les utiliser comme base des propositions fédérales, et j'espère que nous pourrons les terminer sous peu. Elles serviront de base aux consultations entre le Parlement et les provinces.

• (5.20 p.m.)

Il y a quelques semaines, j'ai écrit à tous les premiers ministres provinciaux pour leur proposer la tenue d'une réunion officieuse à Ottawa, le 5 juillet, après l'assermentation, en présence de la Reine, de tous les premiers ministres provinciaux comme membres du Conseil privé du Canada. A mon avis, c'est en soi une cérémonie significative du centenaire. (*Applaudissements*)

J'aimerais qu'une telle réunion nous fournisse l'occasion d'échanger librement nos opinions quant à l'avenir de notre pays et de notre Confédération. Je ne m'attendrais pas à ce qu'une assemblée de ce genre s'adonne à une étude approfondie des questions constitutionnelles—en fait, cela serait impossible —mais j'aimerais que nous voyions s'il est possible que tous les intéressés s'entendent fondamentalement sur certaines questions, car nous pourrions alors prendre tôt des mesures conjointes dans le domaine constitutionnel.

Je n'ai pas d'idée préconçue à ce sujet, mais il me semble qu'en matière constitutionnelle l'une des choses les plus importantes qu'il faudrait entreprendre sur le plan fédéral et provincial, ce serait l'adoption, par tous les gouvernements du Canada, d'une déclaration des droits de tous les Canadiens. Le texte serait inséré non seulement dans la loi fédérale, comme à l'heure actuelle, mais aussi dans les lois provinciales. Ainsi, tous les gouvernements du Canada énonceraient, pour la première fois, les fondements sur lesquels ils veulent établir et voir s'épanouir la société canadienne. On pourra dire qu'une telle mesure devrait même précéder les réformes constitutionnelles précises. Certes, avant de pouvoir espérer s'entendre sur les modifications de régime, il faudrait essayer d'obtenir l'assentiment du gouvernement fédéral et des provinces, quant aux valeurs qui nous lient et quant à une déclaration des droits fondamentaux des Canadiens à titre individuel et collectif.

Ce domaine, plusieurs provinces et le gouvernement fédéral l'ont amélioré au cours des années récentes. A mon avis, le centenaire de notre Confédération devrait fournir à toutes les provinces et au gouvernement fédéral une bonne occasion de se rassembler pour essayer de rédiger une déclaration commune garantissant les libertés et les droits fondamentaux des Canadiens. J'espère qu'on pourra la fonder sur la déclaration fédérale des droits à laquelle sera toujours associé le nom de mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

Il y a encore une ou deux autres questions que j'aimerais mentionner. Tous les députés admettront, je pense, que le gouvernement a essayé de promouvoir l'idée d'un gouvernement plus ouvert—si je puis m'exprimer ainsi—au palier fédéral, grâce à l'extension des débats parlementaires par l'entremise des comités. Certes, nous n'avons cessé d'augmenter le nombre des comités au cours des dernières années. Mais plus nous en formons, plus il est difficile, pour les députés, d'acquérir les connaissances auxquelles tous les députés devraient pouvoir accéder, selon mon très honorable ami.

A titre de gouvernement, nous nous sommes montrés disposés à soumettre des politiques au Parlement, pour que ce dernier en discute réellement de façon appronfondie et les revise au besoin, si telle était l'opinion du gouvernement. Nous avons abordé dans cet esprit plusieurs mesures législatives, notamment celles qui visaient les transports et l'immigration.

Nous voulons faire du Parlement un instrument de décision plus efficace et nous avons constitué un comité à cette fin dès notre première séance. Nous voulons aussi que le Parlement devienne un forum où l'on puisse discuter et influencer plus efficacement les décisions proposées par le gouvernement.

Les gouvernements peuvent mieux s'acquitter de leurs responsabilités envers les citoyens lorsqu'ils sont plus libres de faire débattre d'abord idées et suggestions et ensuite y apporter les modifications nécessaires, à la lumière des débats qui se déroulent au Parlement, sans qu'on les accuse de se montrer faibles ou de battre en retraite. En outre, le gouvernement doit pouvoir suivre sans dévier la voie qui lui semble bonne sans être accusé d'entêtement ou sans que le débat ne s'éternise, forçant ainsi le gouvernement à un changement de direction.

Les moyens de communication modernes ont complètement modifié les possibilités d'un débat démocratique sur les questions d'intérêt public. Mon très honorable ami a traité de cet aspect de façon frappante il y a quelques minutes, en parlant de la radiodiffusion. Dans un certain sens, la rapidité et l'étendue de nos communications permet la tenue de débats politiques à l'échelle nationale comme cela se faisait jadis dans nos réunions municipales. Les moyens de communication modernes permettent de provoquer rapidement un débat à l'échelle nationale sur les divers problèmes mais ces derniers sont bien plus compliqués qu'autrefois. Le public peut être informé très rapidement du pour et du contre et il peut faire sentir le poids de son opinion presque du jour au lendemain. Cela constitue une nouvelle façon de protéger l'intérêt des citoyens par un débat ouvert et approfondi sur les questions d'intérêt public, pourvu que les gens soient renseignés honnêtement, objectivement et de façon suffisante.

Je crois que la procédure parlementaire devra bientôt nous permettre de mieux faire connaître au public les questions de l'heure. J'aimerais me joindre au très honorable chef de l'opposition pour exprimer l'espoir que, pendant cette session, on tentera de téléviser nos débats, en commençant peut-être par ceux des comités. Ainsi, le peuple canadien pourrait avoir un contact plus intime avec les progrès, les aspirations et les problèmes de

leurs institutions gouvernementales. L'expérience aurait peut-être de grands effets sur les attitudes, sur les paroles et sur le style dans nos débats, surtout si nous avions le sentiment d'entrer ainsi dans les foyers des Canadiens.

J'aimerais rappeler un souvenir personnel; au temps où je présidais l'Assemblée générale des Nations Unies, je griffonnais, comme d'habitude, en écoutant le long discours d'un délégué. Je ne sais ce que feraient les caméras de télévision dans cette Chambre mais, à l'époque, les caméras pouvaient prendre de gros plans de loin. Or pendant que j'étais assis là, griffonnant, je reçus la note d'un de nos délégués qui suivait les délibérations télévisées dans le salon des délégués. Il m'écrivait: «la caméra de télévision est braquée sur votre main; tenez-vous-en à vos dessins géométriques.» Nous devrons peut-être nous montrer plus prudents si nous avons la télévision à la Chambre; peut-être devrions-nous commencer au comité des affaires extérieures.

Le très hon. M. Diefenbaker: Est-ce là seulement qu'on griffonne?

M. Knowles: L'esprit de géométrie n'y règne pas.

Le très hon. M. Pearson: Ainsi, les Canadiens auraient une meilleure idée de nos débats et des problèmes et difficultés qu'entraîne l'administration de ce vaste pays en cette ère d'évolution rapide et très complexe.

Je terminerai en disant simplement un mot sur un aspect des affaires internationales. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) aura peut-être l'occasion de participer au débat, il pourra alors traiter ces questions d'une manière plus approfondie. Mon très honorable ami a dit que l'un des sujets qui aurait pu faire l'objet d'un amendement —j'espère que je le cite fidèlement—c'était notre neutralité pusillanime au sujet du Vietnam. Qui n'est pas neutre est engagé; on peut laisser de côté l'adjectif pusillanime. Lorsqu'on s'engage, il faut appuyer un côté ou l'autre. Nous n'aurions pas, je crois, de meilleures chances de travailler pour la cause de la paix si nous adoptions une attitude militante, à titre de gouvernement qui assume ses responsabilités, pour un côté ou l'autre dans la situation dangereuse et particulièrement complexe qui règne au Vietnam. Car c'est une situation dangereuse; elle cause plus de soucis aujourd'hui que jamais depuis l'époque où je m'efforce d'en suivre le déroulement. La situation actuelle rend plus difficile aux initiatives diplomatiques d'aboutir à des négociations et à la paix, et je dirais que personne, dans le monde occidental, n'a plus cherché à susciter des négociations pour la paix que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. (*Applaudissements*)

• (5.30 p.m.)

Si c'est là notre objectif—et, bien entendu, c'est notre objectif de faire ce que nous pouvons avec les moyens à notre disposition—je ne pense pas qu'en qualité de gouvernement responsable il serait sage ou souhaitable ou nécessaire pour nous de condamner publiquement ou de proclamer publiquement. Il vaut mieux pour nous, je pense, de jouer notre rôle à titre de membre de la Commission internationale et de la communauté internationale et de travailler tranquillement, non pas d'une façon spectaculaire mais d'une manière aussi efficace que possible, à aider à mettre fin aux hostilités, et à travailler aussi à titre d'ami sûr et de bon voisin des États-Unis d'Amérique, ce qui ne nous empêche pas d'exprimer notre opinion lorsqu'il y va de notre devoir évident et inévitable de le faire, peu importe notre responsabilité comme gouvernement. Mais je pense que l'obligation ne s'impose pas à moins d'être inévitable, car autrement nous ne pourrions agir, je pense, de manière à ce que nos propositions soient écoutées par le gouvernement des États-Unis lorsque nous les présentons en empruntant la voie de la diplomatie.

J'éprouve, comme beaucoup d'autres, une inquiétude croissante au sujet du Vietnam en lisant le compte rendu de la situation indiquant que les possibilités de négociations se sont éloignées et qu'une victoire rapide ou une solution militaire sont impossibles.

M. Herridge: Bravo.

Le très hon. M. Pearson: Par conséquent, la situation internationale devient plus dangereuse. Certes, je n'ai pas de commentaire à faire sur les conséquences—à l'égard des États-Unis eux-mêmes—d'une lutte militaire prolongée. Si les combats se poursuivent, ils risquent, selon moi, de s'étendre. Je crois que nous employons actuellement le mot «escalade». Celle-ci doit aboutir à une menace croissante d'augmentation et d'extension des combats, ce qui signifie, de toute manière, la destruction du peuple vietnamien où qu'il soit.

Cela signifierait aussi, si mon analyse est exacte, l'engagement indéfini des États-Unis d'Amérique au Vietnam, au point de vue militaire et politique, avec tout ce que cela sous-entend. Cela pourrait signifier la continuation de la guerre froide en ce qui concerne les États-Unis d'Amérique et l'URSS, au moment où cela semble être le seul obstacle majeur à une amélioration de la guerre froide. S'il en est ainsi, tout espoir de détente entre l'Est et

l'Ouest incluant les États-Unis d'Amérique et l'URSS serait vraisemblablement remis indéfiniment. Le cas échéant, des pressions croissantes se feraient sentir en Europe pour qu'elle en vienne à un accord avec l'Europe orientale, avec les conséquences dommageables qui s'ensuivraient pour la coalition de l'Atlantique et pour la sécurité collective. Comme le disait dans son discours mon très honorable ami—c'est une paraphrase—l'OTAN et la sécurité collective sont encore essentielles à la protection de la liberté en Europe et dans la région de l'Atlantique.

Ainsi, monsieur l'Orateur, tous ces résultats possibles ne m'inspirent pas beaucoup d'optimisme et ne m'encouragent pas du tout. Tout ce qui nous est permis comme Canadiens—et à tire de gouvernement du Canada, nous avons des devoirs particuliers—c'est de faire notre possible pour communiquer nos inquiétudes et nos angoisses à ceux que cela touche plus directement et de plus près, dans l'espoir que nos conseils les aideront. Je pense notamment à Washington et aux problèmes terribles qui s'y posent. J'espère que nous serons en mesure d'accomplir ce devoir et de continuer de l'accomplir comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a fait, à mon sens, depuis qu'il a accédé à ce ministère. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, je devrais terminer, je pense, par où j'ai commencé, en parlant de l'année de notre centenaire, de tout ce qu'elle signifie pour nous, sous le rapport de notre unité et de notre force comme Canadiens et de ce qu'elle nous vaut. Je reconnais l'éloquence du très honorable député à ce sujet. Comme il l'a signalé si souvent, nous avons ici, à la Chambre, de vives divergences d'opinion que nous exprimons énergiquement, mais à une époque comme celle-ci, ce sont là des choses de peu d'importance si on les compare à la fierté que nous éprouvons pour notre pays et à notre désir, à notre détermination même, de déployer tous les efforts possibles à son service. Rien ne me ferait plus plaisir que de pouvoir dire que l'amendement du très honorable député est excellent et que nous allons tous l'appuyer. Cela serait peut-être mon projet du centenaire. (*Exclamations*).

Mais je ne saurais aller jusque-là, car l'amendement en question est un vote de censure à l'égard du gouvernement et c'est dans ce sens qu'il a été proposé. Étant donné tout ce que nous avons accompli ces quatre dernières années, la Chambre sera d'avis, j'espère, que nous ne devrions pas être défaits par un vote de défiance comme celui-là à l'occasion du centenaire de la Confédération.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, comme j'ai consulté les autres leaders à la Chambre, puis-je, au nom du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), proposer l'ajournement du débat? Ma motion est appuyée par le député de Comox-Alberni (M. Barnett).

(La motion est adoptée.)

Sur la motion de l'honorable M. MacEachen, la séance est levée à 5 h. 41.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 mai 1967

La séance est ouverte à onze heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC INSCRITS AU «FEUILLETON»

M. l'Orateur: Les honorables députés remarqueront que figurent aujourd'hui au *Feuilleton* environ 100 bills d'intérêt public et d'initiative parlementaire. Il serait difficile, sinon impossible, pour la présidence, de passer en revue en ce moment les dispositions que comporte chacun de ces bills. Je propose donc à la Chambre que nous adoptions la procédure dont nous étions convenus au cours des cinq dernières sessions, savoir que nous procédions à la présentation et à la première lecture de ces bills, afin que chacun d'entre eux puisse être examiné minutieusement d'ici le moment désigné pour la deuxième lecture pour qu'il soit déterminé s'il pèche contre les us et coutumes de la Chambre.

Afin d'épargner le temps de la Chambre et comme il faudrait peut-être consacrer plus de deux heures à la présentation individuelle de ces mesures, je propose donc que, du consentement unanime, tous les bills figurant aujourd'hui au *Feuilleton* pour fin de présentation soient censés avoir été présentés, lus une première fois et faits l'objet d'un ordre tendant à la deuxième lecture lors de la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun.

La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

BILLS D'INTÉRÊT PUBLIC

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Bell—Bill C-2 modifiant la Loi sur la citoyenneté canadienne.

M. Peters—Bill C-3 modifiant la Loi électorale du Canada (Publication de résultats de votes d'essai).

M. Mather—Bill C-4 visant la réforme du régime de cautionnement.

M. Brown—Bill C-5 modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants).

M. Peters—Bill C-6 concernant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.

M. Stefanson—Bill C-7 concernant la célébration de la fête de Leifr Eiriksson.

M. Knowles—Bill C-8 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Congé annuel de trois semaines après trois ans).

M. Peters—Bill C-9 visant la régie, la délivrance de licences et la réglementation relatives à l'exploitation au Canada de l'outillage destiné à provoquer la pluie.

M. Peters—Bill C-10 concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.

M. Mather—Bill C-11 modifiant le Code criminel (Clauses en petits caractères).

M. Reid—Bill C-12 modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants).

M. Prittie—Bill C-13 modifiant le Code criminel.

M. MacDonald—Bill C-14 modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants).

L'honorable M. Bell—Bill C-15 modifiant la Loi sur les enquêtes.

L'honorable M. Bell—Bill C-16 modifiant la Loi sur les juges.

M. Orlikow—Bill C-17 modifiant la Loi sur les postes (Écrits haineux).

M. Orlikow—Bill C-18 modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.).

M. Herridge—Bill C-19 concernant le droit à la protection de sa vie privée.

M. Peters—Bill C-20 modifiant la Loi sur la radio (Antenne collective).

M. Mather—Bill C-21 modifiant le Code criminel (Conduite en état de capacité affaiblie).

M. Herridge—Bill C-22 modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes. (Saint Luc, 11;46).

M. Orlikow—Bill C-23 modifiant la Loi sur les poids et mesures (Poids-limite des emballages).

M. Howe (Hamilton-Sud)—Bill C-24 sur les serments d'allégeance (Déclaration solennelle).

M. Haidasz—Bill C-25 visant le contrôle de la pollution de l'air.

M. Schreyer—Bill C-26 modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants).

M. Orlikow—Bill C-27 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle et parts égales).

M. Cowan—Bill C-28 modifiant le Code criminel (Peine capitale, forme de la sentence).

M. Macquarrie—Bill C-29 concernant la fête de sir John A. Macdonald.

M. Badanai—Bill C-30 modifiant la Loi sur l'immigration.

M. Mather—Bill C-31 modifiant la Loi sur l'immigration (Arriération mentale).

M. Mather—Bill C-32 visant à restreindre l'usage du tabac.

M. Orlikow—Bill C-33 modifiant le Code criminel (Détention préventive).

M. Knowles—Bill C-34 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965), en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.

M. Ryan—Bill C-35 prévoyant la durée des sessions du Parlement.

M. Orlikow—Bill C-36 modifiant la Loi sur les petits prêts.

M. Patterson—Bill C-37 modifiant la Loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

M. Mather—Bill C-38 modifiant le Code criminel (Cruauté envers les animaux).

M. Howard—Bill C-39 modifiant le Code criminel (Bons-primes).

M. Thompson—Bill C-40 créant le poste de commissaire parlementaire.

M. Saltsman—Bill C-41 modifiant la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Distinction injuste en matière d'âge).

M. Mather—Bill C-42 garantissant davantage le droit du libre accès aux documents et renseignements publics relatifs à l'administration du gouvernement (Communication de renseignements administratifs).

M. Valade—Bill C-43 modifiant le Code criminel (Loteries provinciales).

M. Knowles—Bill C-44 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Abolition du Sénat).

M. Brown—Bill C-45 concernant la fête nationale des Indiens.

M. Mather—Bill C-46 modifiant le Code criminel (Intrusion dans la vie privée).

M. Cowan—Bill C-47 modifiant le Code criminel (Outrage au tribunal).

M^me^ MacInnis (Vancouver-Kingsway)—Bill C-48 tendant à assurer la protection du consommateur dans toute l'étendue du Canada.

L'honorable M. Bell—Bill C-49 modifiant la Loi sur la Capitale nationale.

M. Peters—Bill C-50 modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965 (Durée du mandat de la Chambre des communes).

M. Saltsman—Bill C-51 modifiant la Loi des aliments et drogues (Liste des ingrédients).

M. Howard—Bill C-52 modifiant la Loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure).

M. Thompson—Bill C-53 prévoyant l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska).

L'honorable M. Bell—Bill C-54 concernant le système métrique.

M. Fawcett—Bill C-55 modifiant la Loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).

M. Mather—Bill C-56 modifiant le Code criminel (Communications téléphoniques harcelantes).

M. Knowles—Bill C-57 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Dispositions créant un neuvième jour férié légal payé).

M. Orlikow—Bill C-58 modifiant la Loi sur les lettres de change et la Loi sur l'intérêt (Ventes à tempérament faites ailleurs que dans un magasin).

M. Cowan—Bill C-59 abrogeant la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents.

M. Herridge—Bill C-60 prévoyant l'établissement d'une caisse de secours pour les sinistrés au Canada.

L'honorable M. Bell—Bill C-61 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Durée de la Chambre des communes).

M. Stefanson—Bill C-62 modifiant le Code criminel.

M. Prittie—Bill C-63 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Appareils récepteurs de télévision).

[M. l'Orateur.]

M. Saltsman—Bill C-64 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Augmentations des prix).

M. Orlikow—Bill C-65 modifiant la Loi sur les petits prêts (Annonces).

M. Mather—Bill C-66 modifiant le Code criminel (Sécurité des pneumatiques).

L'honorable M. Bell—Bill C-67 modifiant la Loi sur les juges (Cessation des paiements de pension).

M. Orlikow—Bill C-68 sur la preuve au Canada (Déclarations incriminant leurs auteurs).

M. Mongrain—Bill C-69 autorisant le gouvernement du Canada à entamer des négociations en vue de la création d'une Commission consultative intergouvernementale.

M. Lewis—Bill C-70 modifiant le Code criminel (Rajeunissement des dispositions relatives au piquet de grève).

M. Peters—Bill C-71 modifiant la Loi sur les lettres de change (Achats à tempérament).

M. Knowles—Bill C-72 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Augmentation du salaire horaire minimum).

M. Orlikow—Bill C-73 modifiant le Code criminel (Logement fourni par la compagnie).

M. Badanai—Bill C-74 modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Déclaration canadienne des droits).

M. Howard—Bill C-75 modifiant la Loi sur les jeunes délinquants.

M. Howard—Bill C-76 tendant à conserver et encourager les arts et métiers indigènes des Indiens et des Esquimaux.

L'honorable M. Bell—Bill C-77 modifiant la Loi sur les secrétaires parlementaires.

M. Harley—Bill C-78 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Émissions d'un caractère politique).

M. Herridge—Bill C-79 modifiant la Loi sur la Cour suprême (Paiement des frais).

M. Harley—Bill C-80 concernant le fruit national du Canada.

M. Knowles—Bill C-81 modifiant le Code canadien du travail (Normes) (Avis et indemnité aux employés en cas de renvoi ou de mise en disponibilité).

M. Saltsman—Bill C-82 modifiant le Régime de pensions du Canada (Cotisations et prestations des ménagères).

L'honorable M. Bell—Bill C-83 concernant la sanction royale.

M. McCleave—Bill C-84 assurant la liberté de choix du téléspectateur.

L'honorable M. Bell—Bill C-85 instituant la Commission pour la réforme du droit du Canada.

M. Howe (Hamilton-Sud)—Bill C-86 concernant l'étiquetage des produits domestiques dangereux.

M. Thomas (Middlesex-Ouest)—Bill C-87 modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (Travaux d'irrigation).

M. Herridge—Bill C-88 modifiant le Code criminel (Atteinte aux droits du public).

L'honorable M. Bell—Bill C-89 modifiant la Loi sur la Cour suprême.

L'honorable M. Bell—Bill C-90 modifiant la Loi sur le service civil (Bureau d'appel).

M. Peters—Bill C-91 modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Antenne collective).

M. Klein—Bill C-92 modifiant le Code criminel (Cruauté envers les animaux et les êtres humains).

M. Klein—Bill C-93 modifiant le Code criminel (Châtiment du meurtre).

M. Klein—Bill C-94 modifiant le Code criminel (Publication de la formule des remèdes-miracle).

M. Klein—Bill C-95 modifiant le Code criminel (Élimination des bons-primes dans les commerces d'alimentation).

M. Klein—Bill C-96 concernant l'observation et le traitement des toxicomanes.

M. Basford—Bill C-97 modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (Enlèvement du pont sur tréteaux de Kitsilano).

M. Basford—Bill C-98 modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (Prévention de la pollution des eaux navigables).

M. Basford—Bill C-99 modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Sports professionnels).

M. Basford—Bill C-100 modifiant la Loi électorale du Canada (Affiliations politiques des candidats sur le bulletin de vote).

M. Basford—Bill C-101 modifiant la Loi électorale du Canada (Votants et candidats de dix-huit ans).

M. Basford—Bill C-102 modifiant la Loi sur l'administration financière (Reconnaisance des contributions fédérales).

M. Basford—Bill C-103 prévoyant au Canada la dissolution du mariage.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, relativement à la réunion fédérale-provinciale qui se tiendra à titre semi-officiel à Ottawa le 5 juillet, le premier ministre pourrait-il déposer la correspondance envoyée aux divers premiers ministres provinciaux et faire connaître le programme de cette conférence? Est-ce de cela qu'il s'est entretenu avec le premier ministre Robarts lors de l'ouverture de l'Expo, comme l'ont donné à entendre les journaux, et la date de cette conférence a-t-elle été fixée à ce moment-là?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je déposerai volontiers les lettres que j'ai envoyées aux premiers ministres des provinces à ce sujet. Je leur demanderai immédiatement l'autorisation de le faire. J'imagine qu'il n'y aura pas de difficulté à ce sujet, et je m'en occuperai le plus tôt possible. La lettre elle-même indiquera le caractère de la réunion. Elle portera une date antérieure à ma rencontre avec M. Robarts à l'Expo, à Montréal.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre peut-il dire s'il y aura un ordre du jour officiel ou est-ce simplement une façon de se rencontrer?

Le très hon. M. Pearson: J'espère que ce sera non seulement une façon de se rencontrer, mais aussi de faire davantage.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA POSITION DU CANADA À LA COMMISSION DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre au sujet de son démenti aux déclarations de M. Gerald Clark, du *Star* de Montréal, et de M. Tim Ralfe, de la Société Radio-Canada, selon lesquelles le personnel militaire attaché à la mission canadienne auprès de la Commission internationale de contrôle au Vietnam transmettrait des renseignements aux autorités des États-Unis. Avant de publier ce démenti, a-t-on cherché à atteindre l'un ou l'autre de ces journalistes pour découvrir la preuve sur laquelle ils appuient leurs déclarations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question je devrais peut-être lire la déclaration suivante qui s'y rapporte. Les membres de la Délégation du Canada au Vietnam ne se livrent pas à des activités clandestines ou d'espionnage. Je le répète, monsieur l'Orateur. C'est la réponse que j'ai donnée hier.

Ces Canadiens, tout comme les autres membres de la Commission de surveillance de la trêve, s'acquittent de fonctions quasi diplomatiques qui consistent notamment à observer les conditions locales et à discuter avec les autorités du Vietnam du Nord et du Vietnam du Sud.

Les Canadiens à Hanoï travaillent dans des conditions difficiles depuis treize ans, aux côtés de représentants de la Pologne et de l'Inde, et s'efforcent depuis le début de s'acquitter au mieux de leur tâche internationale.

Quant aux allégations voulant que la délégation canadienne à Saigon rédige ses rapports en double exemplaire, l'un pour Ottawa et l'autre pour l'ambassade des États-Unis à Saigon, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il ne s'agit que de pure conjecture. La délégation canadienne fait rapport au gouvernement canadien et à lui seul; c'est à lui de décider de l'usage de ces rapports, comme de tous les autres, dans les échanges diplomatiques ordinaires avec d'autres pays. Toute autre façon de procéder serait absolument contraire à la pratique établie et ne saurait se justifier.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Le premier ministre ou un membre du ministère des Affaires extérieures a-t-il demandé à la Commission canadienne au Vietnam si aucun renseignement

tels que photographies, enregistrements ou autres documents n'a à aucun moment été fourni aux autorités américaines par les membres du personnel militaire canadien de cette mission? Le gouvernement a-t-il obtenu cette assurance ou avait-il formulé son démenti avant de l'obtenir.

Le très hon. M. Pearson: Le démenti du gouvernement à ces allégations a consisté à dire, je le répète, qu'aucun membre du personnel canadien faisant partie de la Commission internationale d'armistice n'exerce d'activités clandestines. A la suite de la question que mon honorable ami a posée ce matin et des nouvelles qui ont été publiées, nous procédons actuellement à un examen plus approfondi de la question.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question bien précise pour éviter tout malentendu. La déclaration attribuée à Tim Ralfe, reporter de Radio-Canada digne de foi, qui était là-bas, était-elle exacte ou non lorsqu'il a dit que des exemplaires de messages transmis par le quartier général canadien à Saigon avaient été communiqués à l'ambassade américaine avant d'être remis à notre ministère des Affaires extérieures à Ottawa? Voilà la question dans toute sa simplicité. Déclarer que nous n'avons pas d'espions n'est pas répondre à cette question. Nous savons que nous n'en avons pas. Cette déclaration est-elle exacte?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la déclaration que je viens de faire répondait à cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, monsieur l'Orateur. Je dois dire au premier ministre que la question à laquelle il ne veut pas répondre est une question très simple.

[*Français*]

RADIO-CANADA

LE QUÉBEC DEMANDE QU'IL SOIT POSSIBLE DE CENSURER LES FILMS IMMORAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

L'honorable secrétaire d'État peut-elle nous dire si elle a reçu du gouvernement du Québec des recommandations à l'effet de «bloquer les tendances actuelles» vers des émissions de télévision portant atteinte à la morale présentées par Radio-Canada, afin de permettre à la province de Québec de mieux censurer les films présentés dans les salles de spectacle?

[M. Douglas.]

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Je crois que non.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LE RETRAIT POSSIBLE DES FORCES ARMÉES DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question que j'estime très importante. Nous reconnaissons tous, bien sûr, qu'aucun engagement militaire ne doit être pris à l'insu de la Chambre.

Comme les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis ont décidé de réduire de quelque 35,000 leurs effectifs détachés auprès de l'OTAN en Europe, le ministre nous dira-t-il quelle est la position du Canada quant au retrait des forces armées en poste en Europe? Que dit le ministre associé de la Défense nationale au nom du Canada à la conférence importante qui se tient actuellement en Europe? Voilà, je crois, l'aspect urgent de ma question.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, cette réunion a été organisée pour revoir le travail des groupes de planificateurs en matière de défense qui, depuis plusieurs mois, étudient, sous la direction des ministres, les diverses hypothèses qui peuvent se présenter dans le cadre de l'OTAN. Les ministres en profiteront pour communiquer d'autres directives aux planificateurs.

Quant aux engagements futurs, chacun des pays membres les fera connaître cette année aux stratèges de l'OTAN. Le principe vise à donner une idée, cinq ans à l'avance, des projets qu'entrevoient les pays et à permettre de prendre à l'avance des engagements annuels. Le gouvernement canadien étudiera le rôle qui pourra convenir à notre pays, et je suppose que d'autres discussions auront lieu à ce sujet à la Chambre. Il serait peut-être opportun, lors de l'examen des crédits de la Défense nationale, de discuter du rôle qu'il siérait au Canada de jouer au cours des années à venir.

D'ici la fin de l'année, avant la réunion ministérielle de décembre, nous ferons savoir à l'OTAN quelles troupes nous nous engageons à fournir pour l'année suivante et quels sont nos projets pour une période de cinq ans.

M. Winch: Mais alors, que le ministre me permette de lui poser cette question supplémentaire importante et précise. Donnera-t-on à la Chambre des communes l'occasion de discuter les engagements du Canada avant qu'ils ne deviennent un fait accompli?

L'hon. M. Hellyer: Je viens de dire que, lors de l'étude des crédits de la Défense nationale qui aura lieu, je l'espère, au cours des deux prochains mois avant le congé d'été, on aura amplement l'occasion de discuter les rôles et les missions qui seront confiés ultérieurement à nos troupes. Ce sera la meilleure occasion pour tous les députés de donner leur avis au gouvernement sur une politique canadienne appropriée pour les cinq années suivantes.

M. Winch: Une autre question complémentaire. Dans ce cas, le ministre communiquera-t-il au comité de la défense l'intention du gouvernement pour qu'elle puisse être examinée?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE NATIONAL-CANADIEN

RUMEURS DE RÉDUCTION DU SERVICE TRANSCONTINENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné les bruits selon lesquels le National-Canadien éliminerait ou modifierait de fond en comble son service voyageurs transcontinental, le ministre nous donnerait-il l'assurance que pareil bouleversement des services ferroviaires actuels ne saurait se faire qu'après un examen complet de toute la question par la Chambre?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je ne sais rien de ce bruit, monsieur l'Orateur, et je devrais peut-être me renseigner avant de donner une assurance quelconque.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre ferait-il savoir aux dirigeants du National-Canadien que ce projet serait contraire aux désirs du comité des transports, qui a abattu une besogne très efficace à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés voient sans doute que la question est hypothétique.

LE REVENU NATIONAL

LA CENSURE DE PUBLICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Nous dirait-il si son ministère a adopté une nouvelle politique quant à la censure des livres et à l'interdiction d'importer certains livres à cause de leur contenu?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, notre politique est toujours la même.

M. Orlikow: Le ministre nous dirait-il s'il est vrai que l'entrée au Canada de certains livres a été interdite?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question ne peut être posée maintenant.

L'AGRICULTURE

LES RÉUNIONS DE L'OFFICE DES PROVENDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Forêts. Les membres de l'Office des provendes ont-ils tenu des réunions et quand seront-ils en mesure de recevoir des mémoires ou des instances de l'industrie des céréales?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Les membres de l'Office, monsieur l'Orateur, se sont réunis les 25 et 26 avril. Le bureau de Montréal ouvrira ce mois-ci et l'Office est déjà en mesure de recevoir des mémoires ou des rapports.

LA PÊCHE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES LIMITES POUR LA PÊCHE AU SAUMON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. W. Groos (Victoria (C.-B.)): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. A-t-il reçu des télégrammes des associations de pêcheurs de la Colombie-Britannique et de la *B.C. Packers* protestant contre la fermeture de la pêche commerciale du saumon, envisagée par le ministère, de la zone 19 et d'une partie de la zone 20? Voilà pour la première question. Je crois avoir une question supplémentaire à poser.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si c'est là tout ce que le député veut savoir, sa première question est inacceptable.

M. Groos: Puis-je poser ma question sous une autre forme alors et demander au ministre s'il est encore douteux que la pêche au saumon sera interdite dans la zone 19 et une partie de la zone 20, dans le détroit Juan de Fuca, compte tenu des instances qu'il a reçues de sociétés commerciales et sportives et de sociétés de la protection de la faune en Colombie-Britannique?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai effectivement reçu un télégramme de l'organisation sportive, soutenant que la fermeture des zones mentionnées était insuffisante. J'ai également reçu un télégramme de l'association de la pêche déclarant qu'elle allait trop loin. Il y a donc conflit d'intérêts entre les deux groupes. La question est à l'étude.

[*Plus tard*]

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries à propos des renseignements demandés par le député de Victoria, en Colombie-Britannique, quant au conflit qui existe apparemment entre les pêcheurs au filet, les pêcheurs à la cuiller et ceux qui s'adonnent à la pêche sportive. Voudrait-il déférer cette question au comité des pêcheries afin que ses membres puissent se rendre sur la côte du Pacifique et entendre les témoignages de ces divers groupes en vue d'en arriver à une répartition équitable des ressources?

[*Français*]

L'EXPO '67

A PROPOS DE L'INFILTRATION DE LA PÈGRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice et Procureur général.

A la suite des accusations portées par M. Claude Wagner, député à l'Assemblée législative de Québec, à l'effet que la Mafia s'est infiltrée à l'Exposition universelle, l'honorable ministre veut-il communiquer avec son collègue responsable de l'Expo afin de vérifier la véracité de ces faits et de recommander à qui de droit que soient prises les mesures qui s'imposent?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que l'honorable député répète une question qui a déjà été posée.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

[M. Groos.]

M. l'Orateur: Il ne peut y avoir une question supplémentaire, la première question ayant été refusée.

M. Grégoire: Alors, une autre question sur le même sujet, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: J'ai déjà reconnu l'honorable député de New Westminster (M. Mather).

[*Traduction*]

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

L'INVITATION AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Sait-il que, d'après les journaux, le président Johnson des États-Unis n'avait jusqu'à présent pas répondu à l'invitation qui lui a été faite de participer à des cérémonies du centenaire dans la capital nationale? Si oui, le premier ministre se propose-t-il de faire une déclaration à ce sujet?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le président a accusé réception de notre invitation et a exprimé l'espoir et l'intention de visiter le Canada et l'Exposition internationale pendant notre année du Centenaire. Deux dates lui avaient été proposées. La fin du mois de mai—si je ne me trompe il serait venu ici le 25 mai—et la fin du mois de juillet ou en août. Je n'ai pas en tête les dates exactes. Nous avions espéré qu'il accepterait la première date, mais la chose s'est avérée impossible et nous l'attendons ici à la deuxième date.

LES TRANSPORTS

LES MARITIMES—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports si, en raison du silence retentissant du discours du trône à cet égard, il nous assurerait que des mesures législatives sur les transports dans les Maritimes seront étudiées pendant la session du Centenaire.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je ne saurais donner pareille assurance, monsieur l'Orateur. Il serait très présomptueux de ma part de dire ce que la Chambre étudiera.

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

A PROPOS D'AIDER LES ÉTUDIANTS À OBTENIR UN EMPLOI PENDANT LES VACANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire si son ministère étudie présentement la possibilité d'instituer un programme spécial pour aider les étudiants qui ont un besoin urgent d'argent et qui se cherchent du travail pendant la période des vacances?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne sache pas qu'il y ait une étude spéciale à ce sujet. Je sais, par ailleurs, que nos bureaux de la main-d'œuvre tentent autant que possible de placer des étudiants, de leur trouver un emploi.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES DIVERGENCES ENTRE LA LOI SUR LES BANQUES ET LA LOI SUR LA BANQUE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je m'excuse de n'avoir pu l'en prévenir, mais la question est très simple. A-t-on signalé au secrétaire parlementaire le désaccord entre la loi sur les banques et la loi sur la Banque de Colombie-Britannique, qui cause un certain émoi en Colombie-Britannique en ce moment?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute fort que cette question soit recevable. Je ne puis l'accepter.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, cette question suscite actuellement beaucoup de difficultés et de commentaires en Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: Le député me crée à moi bien des difficultés. (*Exclamations*)

Je ne crois pas qu'il puisse poser cette question maintenant.

LA HOUILLE

L'ALBERTA—LES TAUX DE TRANSPORT VERS LE JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Suivant la page 18 du hansard, il a promis il y a deux jours que lui-même ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ferait, hier ou aujourd'hui, une déclaration sur les négociations avec le Pacifique-Canadien et avec les exploitants de houille de l'Alberta quant aux expéditions vers le Japon. Peut-il faire une déclaration aujourd'hui?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Même aujourd'hui, on a enregistré de grands progrès de ce côté-là. J'espère pouvoir donner une réponse plus précise demain, mais je puis assurer au député qu'en ce qui concerne la compagnie qui a négocié un contrat à long terme, les choses ont progressé considérablement.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, le ministre croit-il que les négociations en cours pourront aboutir sans qu'une subvention du gouvernement soit nécessaire?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, selon le dicton bien connu, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

M. Kindt: On le fait souvent et j'aimerais signaler que les gens attendent d'être renseignés là-dessus.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES DU CLUB DES AIGLES DE DRUMMONDVILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Patrick T. Asselin (Richmond-Wolfe): Monsieur le président, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour faire remarquer la présence dans les tribunes d'une délégation des Aigles de Drummondville qui sont les vainqueurs de la coupe Allan. (*Applaudissements*) C'est dans les Cantons de l'Est.

Je veux demander à l'honorable ministre s'il a l'intention de convoquer une conférence fédérale-provinciale bientôt pour traiter du sport amateur au Canada?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que la question est peut-être une excuse pour la déclaration. Je ne crois pas qu'elle soit recevable.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPPORTUNITÉ DE PRIVILÈGES À LA MATERNITÉ POUR LES TRAVAILLEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question posée le 17 avril par l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway, j'ai donné hier un bref compte rendu quant à la date à laquelle le gouvernement se propose de ratifier la convention relative à la protection de maternité adoptée par le BIT. La convention en question accorde aux mères le droit d'obtenir un congé de maternité sans perdre leur emploi et de recevoir un montant en espèces et d'obtenir certains avantages médicaux accordés sur les fonds publics ou au moyen d'un régime d'assurance. La convention ne précise pas les méthodes qui permettront aux pays co-signataires de donner suite à ces exigences. Comme la convention est censée relever en partie de l'autorité du Parlement et en partie de celle de l'Assemblée législative des provinces, la ratification ne pourra être envisagée qu'une fois que les provinces auront donné force de loi à cette convention au moyen d'une mesure législature.

Monsieur l'Orateur, deux provinces seulement ont des lois qui permettent de prendre un congé de maternité et qui interdisent le renvoi à cause de grossesse. Deux autres provinces prévoient l'adoption de règlements en la matière mais sans plus. Les lois de ces deux provinces ne sont donc pas encore exécutoires. Nous préconisons leur ratification et œuvrons à cette fin.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Serait-il régulier, monsieur l'Orateur, de demander quelles sont ces provinces?

M. l'Orateur: Je crains que non.

LA NAVIGATION

CHURCHILL—LA PROLONGATION DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné les nombreuses demandes qui sont soumises depuis plusieurs années pour prolonger la saison de la navigation au port de Churchill, le ministre peut-il nous donner l'assurance que son ministère a conscience des avantages que cela représenterait?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): J'en suis fort conscient, monsieur.

[M. l'Orateur.]

Je suis allé moi-même faire une reconnaissance dans le détroit d'Hudson pour voir s'il y avait moyen de faire quelque chose.

M. Simpson: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre pourrait-il alors nous dire sur quoi était fondée la réponse qu'il a donnée, dit-on, lors de sa récente visite à Churchill lorsqu'on lui a demandé si son ministère pouvait prendre des mesures à ce sujet? On rapporte qu'il a répliqué que son ministère ferait quelque chose si on lui signalait la situation: «Je suis certain qu'il ferait quelque chose.»

L'hon. M. Pickersgill: C'est juste après cette entrevue que je me suis rendu au détroit d'Hudson.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRANSPORTS

LA PROTECTION DU RÉSEAU DE VOIES FERRÉES DES PRAIRIES CENTRE L'ABANDON DES EMBRANCHEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Puis-je poser une question à notre aimable ministre des Transports? Le ministre sait-il que le décret du conseil adopté le mois dernier établissant le réseau de voies ferrées des Prairies protégé contre l'abandon des embranchements s'écarte très sensiblement de l'annonce que le ministre a faite?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Non seulement je le sais, mais j'en rougis. On a corrigé cette erreur, j'ai du moins prié mes collègues de la corriger. Je leur fais confiance pour me rendre mon intégrité.

M. Schreyer: J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention d'adopter un décret supplémentaire du conseil ou un décret atténuant?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, il faudrait un décret atténuant. En toute sincérité, je regrette cette erreur. J'en prends la responsabilité parce que je n'ai pas examiné d'assez près les recommandations en regard de la carte. Cela se produit parfois quand un grand nombre de ces recommandations contiennent beaucoup de détails; on les croit parfaites, mais quelquefois, elles ne le sont pas. J'en assume tout le blâme. Si l'erreur n'a pas déjà été corrigée, j'ai assez confiance en mes collègues pour être certain qu'elle le sera.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je voudrais demander au ministre s'il a déjà nommé certaines personnes à la nouvelle

Commission des transports, et sinon, pour quelle raison?

L'hon. M. Pickersgill: Je crois, monsieur l'Orateur que la question est urgente par certains côtés. La Commission n'a pas encore été instituée, vu qu'il se pose un léger problème, soit de savoir où loger ses membres. Il y a aussi la question très difficile concernant la rédaction des règlements. Je cause beaucoup d'ennuis au ministre des Travaux publics en m'efforçant de trouver un local pour la Commission. La rédaction des règlements est déjà passablement avancée. Dans l'intervalle, la partie V des modifications à la loi sur les chemins de fer, soit la plus pressante, je crois, est en vigueur.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

AU SUJET D'UNE POLITIQUE D'INDEMNISATION POUR LES VICTIMES DES CRIMINELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice et Procureur général.

Alors que plusieurs citoyens honnêtes trouvent que beaucoup d'efforts sont déployés dans notre société en vue d'alléger le sort des criminels, je voudrais poser la question suivante à l'honorable ministre.

Est-ce qu'il songe à établir ou à intéresser les provinces à établir une politique d'indemnisation en faveur des victimes ou des familles des victimes des criminels?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice et Procureur général): Monsieur l'Orateur, la question a été soulevée également par certains correspondants. Je suis en train d'étudier ce problème. Comme l'honorable député s'en rend compte, il y a ici également une question de droit constitutionnel, parce qu'une telle indemnité pourrait venir des provinces plutôt que du gouvernement central; mais, si c'est le cas, il resterait la possibilité d'entreprendre des négociations avec les provinces.

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—PROTESTATIONS CONTRE LE RÉGIME DE BAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, l'autre jour j'ai demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, comptable à la Chambre des parcs nationaux, s'il avait reçu une pétition signée par 324 résidents de la région de Banff pour protester contre le régime de baux du ministère. Il a répondu qu'il ne l'avait pas reçue. Depuis lors, il a eu tout le temps voulu pour la recevoir. A-t-il un rapport à présenter aux gens de Banff et à la Chambre au sujet de cette affaire?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je me suis renseigné hier et ladite pétition n'était pas encore arrivée. Le député devrait, je pense, me faire tenir l'exemplaire qu'il a demandé qu'on lui expédie.

M. Kindt: Avec plaisir. Mon collègue vient tout juste de m'informer qu'il en a un exemplaire lui aussi.

LES TRAVAUX D'HIVER

LA PRÉSENTATION HÂTIVE DU PROGRAMME DE 1967-1968

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack A. Irvine (London): Je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Quand serait-il disposé à annoncer les projets de son ministère concernant le programme des travaux d'hiver de l'année 1967-1968?

M. l'Orateur: La chose est-elle urgente au point de justifier dès maintenant cette question? J'en doute fort.

M. Irvine: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La chose est très importante du fait que les différentes municipalités doivent préparer leurs projets et établir leurs budgets en conséquence. C'est pourquoi il me paraît essentiel d'annoncer le programme immédiatement.

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je crois que, l'année dernière, on l'a annoncé au mois de juillet. J'espère que ce ne sera pas plus tard cette année.

M. l'Orateur: La réponse du ministre renforce mon intention de proposer que la question figure au *Feuilleton*.

LES FINANCES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF CONCERNANT LE TREILLIS MÉTALLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): J'aimerais poser au ministre des Finances une question

portant sur des renseignements que j'ai reçus le 19 janvier dernier. Le ministre a-t-il quelque rapport à faire sur les dispositions prises à propos de la recommandation de la Commission du tarif au sujet du treillis métallique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faudrait, je crois, inscrire cette question au *Feuilleton.*

[*Français*]

ON DEMANDE SI TOUT PLAFONNAGE DE L'INTÉRÊT SERA ENLEVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Le ministre peut-il nous dire, étant donné que le rendement moyen des obligations à court terme du gouvernement fédéral est moins de 4½ p. 100, si par le fait même tout plafonnage du taux d'intérêt que les banques à charte peuvent charger a été enlevé?

M. l'Orateur: Je signale à l'honorable député que cette question pourrait être discutée facilement à l'occasion du débat sur la motion d'ajournement.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux bien croire que ceci peut être discuté à l'occasion du débat sur la motion d'ajournement, seulement, le ministre des Finances (M. Sharp) était en train d'écouter l'interprétation et il n'avait pas encore fini.

M. l'Orateur: La décision au sujet d'une question posée par un député est prise par le président et non par le ministre.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE LOGEMENT EN DEHORS DES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quand pourra-t-on annoncer les détails du programme de logements en dehors des réserves pour les Indiens, programme approuvé en principe par le Parlement peu avant la fin de la dernière session?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): D'ici peu. Deux ou trois détails nous ont retardés, sans quoi ce serait chose faite.

[M, Noble.]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Cowan (York-Humber): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État. N'aurait-on pas dû avertir tout de suite le député de Burnaby-Coquitlam et le très honorable représentant de Prince-Albert, lorsqu'ils demandaient des explications sur les singeries de Radio-Canada, qu'il est inutile de poser de telles questions parce que Radio-Canada ne doit de comptes à personne?

L'hon. Judy V. LaMarsh (sécrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, voilà une opinion très intéressante.

[*Français*]

LE CENTENAIRE

A PROPOS DE LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A la suite de sa récente rencontre avec les autorités françaises, l'honorable ministre est-il en mesure de confirmer la visite prochaine, au Canada, du président Charles de Gaulle et nous indiquer l'itinéraire qui a été établi?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne suis pas en mesure de repondre dans le moment à ce que l'honorable député demande mais, actuellement, j'en ai discuté à l'occasion de ma rencontre avec le ministre des Affaires étrangères de France.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHEMIN DE FER DE KETTLE VALLEY—L'ABSENCE DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis, mais je viens tout juste d'y penser. Le ministre a-t-il reçu des instances des membres, et non pas de la direction du syndicat, du personnel roulant du chemin de fer de Kettle Valley afin qu'on améliore le matériel de sécurité, qu'on fournisse des civières et autres articles dont l'absence ajoute actuellement aux conditions dangereuses dans lesquelles ils travaillent?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député croit vraiment que sa question soit

acceptable ici. Si oui, alors je permettrai au ministre d'y répondre.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dois me borner à dire que je tiendrai la question pour préavis.

LES FINANCES

LA GARANTIE CONTRE LA PERTE DE CAPITAL DANS LES BONS DU TRÉSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Étant donné que bon nombre de députés sont accablés de lettres au sujet de la perte du principal concernant les investissements dans ce qu'on appelle, sauf erreur, les obligations perpétuelles du gouvernement fédéral, le ministre songe-t-il à prendre des mesures pour s'assurer que les placements dans les obligations d'État n'occasionneront désormais aucune perte du principal?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait bon nombre de déclarations là-dessus. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est qu'il n'y a pas de plus sûrs placements au pays que les placements dans les bons du Trésor.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mercredi 10 mai, sur la motion de M. Don Jamieson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker. (*Page 38*)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter les deux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Tous deux ont fait grand honneur à eux-mêmes, à leur circonscription et à leur parti en proposant et secondant respectivement l'Adresse de façon si remarquable. Tous deux ont traité de façon très convaincante de sujets qu'ils connaissent fort bien.

J'aimerais qu'ils aient rédigé le discours du trône, monsieur l'Orateur. La longueur de ce dernier est en proportion inverse de son contenu. Il semble qu'on ait voulu cacher le manque d'idées sous un flot de paroles.

On y trouve un tas de clichés, de passages grandiloquents mais très peu de précisions. Le gouvernement effectuera des études, convoquera des conférences, présentera des Livres blancs à la Chambre, mais les Canadiens sont loin de savoir à quoi s'en tenir sur ce que le gouvernement se propose de faire au sujet des principaux problèmes qui se posent au pays.

J'avais espéré, monsieur l'Orateur, que pour l'année du centenaire le discours du trône lancerait un défi aux Canadiens, qu'il les inviterait à commencer le deuxième siècle de la Confédération la tête haute et déterminés à en faire une période plus éclatante que le premier. Qu'avons-nous plutôt, monsieur l'Orateur? Un pâle document qui n'est en fait qu'un cours d'histoire et un ramassis de rêves et d'espoirs lointains.

Le meilleur exemple en est peut-être le mutisme du gouvernement sur ses projets relatifs à la constitution du Canada. Pendant des années, le gouvernement a parlé de rapatrier la constitution et de l'adapter aux besoins de notre époque et de notre génération. Aujourd'hui, il ne parle plus de rapatrier ou de moderniser la constitution. Le ministre de la Justice (M. Trudeau) veut maintenant l'embaumer, lui mettre un peu de rouge et la parer. Mais elle n'en restera pas moins morte.

Cela m'amène, monsieur l'Orateur, à l'amendement du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Nous sommes certainement d'accord sur la première partie de son amendement, qui signale la nécessité de revenir sur la constitution en cette année du centenaire. Toutefois, nous estimons que la convocation d'une conférence constitutionnelle ne servira pas à grand-chose, à moins que le Parlement n'ait eu, au préalable, l'occasion de s'entendre sur les aspects à examiner, de sorte que nous puissions saisir les délégués de propositions précises. Depuis des années, les membres de notre parti préconisent l'institution d'un comité parlementaire composé de membres de tous les partis et qui serait chargé d'étudier la constitution, et ils recommandent aussi que nous invitions les Assemblées législatives à faire de même. A la lumière de ces discussions auxquelles participeraient tous les groupes de la population canadienne, le gouvernement serait peut-être alors en mesure de promulguer des modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui pourraient être soumises à une conférence fédérale-provinciale sur la constitution.

Je vais proposer un sous-amendement qui renfermera cette idée. Appuyé par le député

de Comox-Alberni (M. Barnett), je propose le sous-amendement suivant:

Que la motion proposée par le très honorable chef de l'opposition soit modifiée comme il suit:

En en retranchant tous les mots qui suivent les mots «année du centenaire», à la cinquième ligne, et en y ajoutant ce qui suit:

«et a omis de préparer et de présenter à ce Parlement des propositions de modifications de la constitution du Canada, à titre de propositions préliminaires indispensables à une conférence constitutionnelle nationale, et a omis de faire les propositions nécessaires

(1) en vue de définir les pouvoirs législatifs du Parlement qu'exige le maintien d'une confédération véritable;

(2) en vue de prévoir un statut spécial approprié pour la province de Québec;

(3) en vue d'intégrer dans la constitution une Déclaration de droits de l'homme;

(4) en vue de rapatrier la constitution canadienne.»

• (11.40 a.m.)

En cette année du centenaire, le peuple canadien peut être fier d'une foule de choses. Ernest Renan a dit un jour qu'une nation est un groupe humain dont la solidarité a permis d'accomplir de grandes choses par le passé et qui espère en réaliser d'autres à l'avenir par le même moyen. Voilà, je pense, une bonne définition du Canada. Par sa solidarité, notre nation a accompli de grandes choses par le passé. A la suite de nos aïeux, nous avons édifié une grande nation dans cette moitié septentrionale du continent nord-américain. Nos ancêtres ont abattu les arbres, labouré le sol vierge, construit des maisons, des églises, des écoles et des hôpitaux, aménagé des routes, des canaux, un grand réseau ferroviaire et une voie d'eau intérieure; ils ont aussi édifié notre industrie et fait du Canada une des plus grandes nations commerçantes du monde. Nous pouvons être fiers des réalisations du pays.

Voici la question qui se pose maintenant au Parlement: Que ferons-nous ensemble à l'avenir? Notre parti croit qu'au seuil de son deuxième siècle, le Canada doit se fixer des objectifs sociaux et économiques et faire appel à tous ses citoyens pour qu'ils cherchent ensemble à les atteindre. De l'avis du Nouveau parti démocratique, si l'on veut que notre deuxième siècle soit plus grand encore que le premier, les gouvernements du pays, surtout le gouvernement fédéral, doivent jouer un rôle plus utile et plus dynamique dans les questions sociales et économiques du Canada. Il ne faut pas y voir l'imposition de restrictions, l'effritement de la liberté ou la disparition de l'initiative et de l'entreprise privées. Au contraire. Grâce à leurs gouvernements démocratiques, les Canadiens peuvent accroître leur liberté, améliorer leur sort et jouir d'un niveau de vie plus élevé. Et avant tout, nous pouvons donner une dimension nouvelle à notre vie nationale.

[M. Douglas.]

Ceux qui sont allés à l'exposition universelle doivent sans doute être fiers de cette grande réalisation. (*Applaudissements*) On voit ce que les Canadiens peuvent faire quand tous les échelons de gouvernement et tous les secteurs de la collectivité collaborent.

Le rôle du gouvernement a toujours été prépondérant dans l'histoire du Canada. En 1867, la constitution du pays en confédération a été un geste politique qui défiait la réalité géographique. Il nécessitait l'intervention du gouvernement et ses directives. Les politiques nationales sur la protection tarifaire visant les industries naissantes, la mise en valeur des ressources dans l'Ouest, la construction d'un chemin de fer d'un océan à l'autre, l'établissement d'un réseau de transport par eau et, plus tard, l'aménagement de la plus grande voie maritime au monde, sont toutes des questions qui exigeaient des décisions politiques clairvoyantes. La crise a obligé jusqu'aux gouvernements réticents à intervenir dans le domaine économique pour lutter contre les pertes dues au chômage, pour contrôler l'émission de la monnaie et du crédit par une banque centrale, pour réglementer les monopoles et fournir une répartition plus équitable des revenus grâce à des politiques fiscales et une bonne part de sécurité sociale au moyen d'un régime d'allocations familiales et de pensions. Et aujourd'hui on a institué l'assurance frais médicaux.

Quoi qu'en disent les partisans de la doctrine économique du laisser faire, le Canada a mis sur pied et continue à édifier une économie mixte où les entreprises gouvernementales, aux trois niveaux, l'entreprise privée et l'entreprise coopérative mettent leurs efforts en commun pour le bien de la population.

Alors que nous nous engageons dans notre deuxième siècle d'existence, nous devons déterminer le rôle que le gouvernement fédéral doit jouer. Il faut une impulsion beaucoup plus dynamique et créatrice de la part du gouvernement dans les affaires sociales et économiques. Le gouvernement actuel a négligé de s'acquitter de ses responsabilités bien établies. Et ce qui pis est, il a fait preuve d'une détestable inertie devant les défis que pose un monde en pleine évolution. L'économie canadienne est loin d'atteindre son plein rendement. Laissez-moi donner à la Chambre quelques indices de l'ampleur de cette lacune: (1) chômage élevé périodique; (2) faible accroissement de notre revenu par habitant; (3) poussées successives d'inflation et d'augmentation des prix; (4) déséquilibre international et périodique de la balance des paiements; (5) accroissement des propriétés étrangères et de la domination étrangère sur l'économie canadienne; (6) inégalités régionales en ce qui concerne les revenus et l'essor économique.

Certains de ces facteurs sont causés par des forces extérieures indépendantes de notre volonté mais, dans la plupart des cas, on peut en attribuer la responsabilité aux politiques défaillantes du gouvernement et à sa répugnance à intervenir dans notre économie avec l'énergie, l'audace et le sens commun perspicace nécessaires.

Si nous voulons que le Canada survive et grandisse dans son deuxième centenaire, le gouvernement et le Parlement doivent lui fixer sept objectifs. Vu le temps dont je dispose, je ne puis que les mentionner brièvement. D'abord, il faut que la croissance économique et la productivité augmentent. Le Conseil économique du Canada signale qu'entre 1957 et 1965 la production du Canada a été de 21 milliards de dollars inférieure à ses virtualités. Cela représente $1,200 par habitant ou encore $6,000 par famille composée d'un homme, de sa femme et de trois enfants. En 1966, si nous étions parvenus à maintenir dans tout le Canada le même niveau de chômage qu'en Ontario, soit 2.4 p. 100 de l'effectif ouvrier, nous aurions pu augmenter la valeur de la production canadienne de 650 millions de dollars.

L'OCDE rapporte que le rendement par employé au Canada de 1960 à 1965 fut inférieur à celui de tous les autres pays membres, exception faite de la Grande-Bretagne où il fut de 2.5 p. 100. Pour le Canada le chiffre est de 2.6, les États-Unis, 2.9 et le Japon, 8.3. La moyenne pour tous les pays membres de l'OCDE est de 3.7 p. 100.

Si nous avions connu ce rythme de croissance économique, la production accrue de richesses aurait plus que compensé le coût de tous les programmes économiques que le ministre des Finances (M. Sharp) avait évalué à 900 millions de dollars lorsqu'il les avait proposés à la Chambre au cours de la dernière session de cette législature. En 1965, le produit national brut s'était accru en réalité de 6.9 p. 100. Toutefois, l'an dernier, en 1966, l'accroissement n'a été que de 5.9 p. 100. Ce qui signifie une perte de plus de 500 millions de richesses que nous n'avons pas créées et dont nous n'avons pas joui.

• (Midi)

Le second objectif que nous devrions nous fixer est le plein emploi, car seulement par le plein emploi pouvons-nous avoir l'espoir d'assurer un revenu suffisant à la masse des Canadiens. D'après l'exposé du Conseil économique du Canada, notre taux de chômage ne devrait pas dépasser 3 p. 100. Il a maintenant atteint environ 4 p. 100 et la plupart des économistes prédisent qu'il atteindra cette année environ 4½ p. 100. Les chiffres les plus récents, publiés le 18 mars je pense, révèlent qu'il y a 400,000 chômeurs au pays, certaines régions étant plus gravement atteintes que d'autres. Le gouvernment s'est installé dans l'attente.

Le programme de formation et de recyclage est inefficace. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) s'est déjà mis à l'abri des attaques futures en déclarant qu'il faut s'en remettre aux provinces du soin de fournir les installations de formation. En chargeant les provinces de parfaire l'instruction des chômeurs et de fournir les installations de formation professionnelle et de recyclage, le gouvernement leur impose la plus grande partie du fardeau et espère éluder ses responsabilités. Je tiens à avertir le Cabinet que les Canadiens ne le lui permettront pas. Dans un pays qui a besoin de logements, d'écoles et d'hôpitaux, qu'il faut reboiser et débarrasser de la pollution, il est honteux que nous ayons 400,000 chômeurs à une époque quelconque de l'année.

Nous devons nous fixer comme troisième objectif la stabilité des prix. Toute expansion économique s'accompagne de pressions inflationnistes qui ravissent aux gens une partie des gains qu'ils avaient faits. De temps à autre, le ministre des Finances nous assure que l'économie tend à plafonner. C'est que nous avons privé les vieillards pensionnés et les autres personnes à revenu fixe d'une portion de leur revenu réel. Chaque fois que le coût de la vie monte, leur niveau de vie descend. Nous affaiblissons l'économie aux dépens du secteur le moins apte à porter le fardeau. (*Applaudissements*)

Dans son exposé annuel, le Conseil économique du Canada indique que nous devons avoir une hausse des prix d'au plus 2 p. 100 par année. En 1965, les prix ont augmenté de 2.8 p. 100, et en 1966, de 4.6 p. 100. Selon les données qui nous parviennent ce matin, l'indice des prix a passé de 143.2 pour avril 1966, à 147.8 pour avril 1967, ce qui représente une hausse de 4.6 points.

Monsieur l'Orateur, cette forme d'impôt est des plus injustes. L'inflation plonge ses mains dans les poches des gens et en retire $4.60 de chaque somme de $100 à leur compte d'épargne, leur assurance, leur chèque de paye et leur chèque de pension de vieillesse.

Le gouvernement s'est contenté de se fier aux techniques keynésiennes de politiques monétaire et fiscale. Nous croyons que ces politiques en elles-mêmes ne sont pas suffisantes et qu'il faut recourir à un large éventail de politiques si l'on veut maintenir un

rapport convenable entre le niveau de la production et celui des prix. C'est pourquoi je propose comme mesure préliminaire de créer une Commission de revision des prix qui permettrait au gouvernement, au Parlement et au pays de connaître les raisons exactes de la hausse des prix—dans quelle mesure celle-ci est due à l'augmentation des prix des matières premières, dans quelle mesure, à l'augmentation des salaires, dans quelle mesure, à l'augmentation des bénéfices; quelles sont les pressions qui en sont la cause et quels en sont les responsables. Connaissant les responsables, le Parlement serait alors mieux en mesure de faire face à la situation.

Le quatrième objectif que nous nous fixons en ce deuxième siècle de Confédération, c'est l'égalité sociale pour tous les Canadiens et une répartition plus équitable de notre revenu national. A quoi bon parler d'augmentation de notre production nationale si une part disproportionnée de ce revenu est attribuée aux privilégiés de la fortune, tandis que la grande masse des Canadiens n'en reçoit parcimonieusement que quelques miettes.

La répartition de notre revenu a varié très peu au cours des années, malgré ce qu'on appelle notre société de l'abondance. Il y a 16 ans, en 1951, les 20 p. 100 de notre population qui sont au bas de l'échelle sociale ne recevaient que 4 p. 100 du revenu national. En 1963, ces mêmes 20 p. 100 de la population n'avaient qu'un pourcentage de 4½ p. 100 du revenu national. La hausse n'avait donc été que d'un demi p. 100, alors qu'au cours de la même année, les 20 p. 100 de la population dont le revenu est le plus élevé recevaient 42½ p. 100 du total de la richesse nationale, soit près de dix fois autant.

Dix-huit pour cent des familles non agricoles ont moins de $2,000 par année pour vivre et 29 p. 100 des familles du même groupe, moins de $3,000 par année. En ajoutant les familles qui vivent de l'exploitation agricole, on se rendra compte que 40 p. 100 des Canadiens vivent dans le dénuement, ou presque.

Qu'est-il arrivé de la guerre à la pauvreté, proclamée à grand renfort de trompettes par le gouvernement dans les précédents discours du trône? L'armistice a-t-il été déclaré? La guerre est-elle terminée? Qui a remporté la victoire? Le gouvernement fait beaucoup de bruit à ce sujet, mais sans résultat. Selon un dicton chinois, il y a bien du tapage dans l'escalier mais personne n'entre dans la pièce. C'est précisément ce qui se passe au sujet de la guerre à la pauvreté. Il y a encore 40 p. 100 de Canadiens qui vivent dans la plus grande détresse.

[M. Douglas.]

Le gouvernement doit s'attaquer à ce problème. Dans le discours par lequel le député du Gouverneur général a clos la dernière session, le gouvernement s'est vanté du fait que les conditions de travail se sont améliorées en vertu du nouveau Code canadien du travail (Normes). Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas au peuple canadien que, par suite de ses mesures dilatoires et de son inertie, 95 p. 100 des travailleurs relevant de la compétence fédérale ne jouissent d'aucun des avantages prévus par le code national du travail. Pour une meilleure distribution du revenu national, les lois ouvrières doivent profiter à tous les intéressés.

Il faut des mesures qui soutiennent le revenu des cultivateurs et des pêcheurs; aussi, je veux mentionner le fait que le gouvernement pourrait en faire adopter qui ne lui coûtent pas un cent. Il y a 40 ans que nos coopératives demandent des mesures législatives qui les protègent. A chaque session, depuis quatre ans, le gouvernement promet un projet de loi sur les coopératives. On nous répète sans cesse que la question est à l'étude, qu'un comité en a été saisi, qu'on est en train de l'examiner, mais le gouvernement n'a encore présenté aucune loi sur les coopératives. Je tiens à dire aux membres du gouvernement qu'on ne leur laissera pas la paix tant qu'ils n'auront pas présenté la loi en question. Les sociétés privées peuvent s'organiser, s'inscrire sur le plan fédéral et fonctionner dans tout le pays. Pourquoi les coopératives n'auraient-elles pas le droit d'en faire autant? Le gouvernement n'a pas assez d'esprit d'initiative pour présenter la mesure législative nécessaire.

Si nous voulons améliorer la répartition du revenu au Canada, il nous faudra relever les salaires minimum, assurer un soutien des prix aux cultivateurs et aux pêcheurs et en outre, monsieur l'Orateur, il nous faudra des programmes à l'intention des déchets scolaires, des gens non spécialisés, afin que tous les Canadiens en bonne santé puissent, par leur travail, concourir à l'accroissement de la productivité et gagner convenablement leur vie.

• (12.10 p.m.)

Si nous devons nous attaquer au problème de la pauvreté au Canada, il faudra accorder une majoration uniforme de la pension de vieillesse sans évaluation des ressources à tous les vieillards pensionnés. Par suite de l'établissement dudit revenu annuel garanti qui a permis à certains vieillards pensionnés de recevoir $30 de plus par mois, le gouvernement fédéral donne des fonds d'une part et le

gouvernement provincial les reprend de l'autre en réduisant son supplément à la pension de vieillesse. Si nous voulons améliorer le sort des petits salariés au Canada, le régime d'assurance frais médicaux devra entrer en vigueur bien avant le 1er juillet 1968. Si le ministre des Finances pouvait alléguer l'an dernier—mais, à mon avis, ce prétexte n'était pas valable—la menace d'inflation pour retarder l'adoption du régime d'assurance frais médicaux, cette menace est maintenant disparue; il n'y a plus aucune raison valable. Aux termes de la loi, le gouvernement est autorisé à établir le régime d'assurance frais médicaux d'ici le 1er juillet cette année ou, au plus tard, le 1er janvier 1968.

Le cinquième objectif est une meilleure répartition des richesses que nous produisons. Notre second siècle d'existence devrait se caractériser par l'offre de chances égales à tous les Canadiens, où qu'ils habitent. Il ne suffit pas de relever le revenu des individus. Il faut aussi relever la qualité des services sociaux en améliorant les écoles, les hôpitaux, les maisons et les installations récréatives. Il faut que l'air soit pur et l'eau potable.

Je suppose qu'aucune question n'importe davantage aujourd'hui aux Canadiens que celle du logement. Elle a atteint les proportions d'une crise nationale. Selon le Conseil économique du Canada, il va nous falloir construire 170,000 nouvelles habitations par année seulement pour maintenir nos positions actuelles. Cela ne réduira pas le nombre de familles qui vivent dans des logements délabrés, soit un million et demi, ni la proportion des maisons dont les installations hygiéniques sont rudimentaires, soit 20 p. 100. Il faudrait construire au moins 250,000 maisons par année pour satisfaire aux demandes annuelles et réduire le nombre de logements dont les installations laissent à désirer. L'autre jour, le ministre nous a dit qu'on entreprendrait la construction de 150,000 à 155,000 habitations tout au plus cette année. Non seulement il nous faut des maisons, mais il nous les faut à un prix abordable pour des gens à revenus modestes ou faibles. (*Applaudissements*) Certains de mes collègues fourniront plus de détails à ce sujet au cours de ce débat.

Notre sixième but est de renforcer le contrôle national sur l'économie canadienne. Personne ne nie les avantages des investissements étrangers au Canada; ils ont permis un afflux de talents dans les secteurs de la technologie et de la direction. Néanmoins, 67 p. 100 environ des principaux secteurs de notre économie relèvent aujourd'hui de portefeuillistes étrangers. Notre situation est aujourd'hui telle que les décisions concernant notre vie quotidienne et notre expansion économique sont prises par des placeurs de fonds résidant hors du Canada. Comme d'habitude, le gouvernement souffle le chaud et puis le froid. Le président du Conseil privé (M. Gordon) parcourt le pays en faisant des discours où il mentionne le danger des investissements étrangers. Le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé), dans sa tournée à lui, déclare que ces investissements sont souhaitables et qu'il nous en faut davantage. Il peut être extrêment avantageux, du point de vue politique, de vouloir contenter tout le monde et son père, mais sans doute est-il temps de connaître les intentions du gouvernement au sujet du renforcement du contrôle étranger sur notre économie.

Un groupe spécial dirigé par le président du Conseil privé, dit le gouvernement, sera chargé de préparer un Livre blanc. Le président du Conseil privé avait, par un gouvernement libéral précédent, été nommé président de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. A ce propos, il avait présenté un rapport complet. Il a aussi écrit un livre intitulé: «*Whither Canada*». Il est censé faire autorité. A quoi bon une autre étude et un autre Livre blanc? Le gouvernement n'a-t-il pas de politique? Il prétendait en avoir une au cours des campagnes électorales de 1962, 1963 et 1965. Nous en sommes à la croisée des chemins au Canada. Nous en sommes rendus au point où nous perdons le pouvoir de prendre des décisions en ce qui concerne le bien-être futur des Canadiens et le développement du pays. Nous en sommes au point où les intérêts et les dividendes sur les investissements passés touchent notre balance des paiements. Les bénéfices non répartis font augmenter à vue d'œil le montant de notre dette. A l'aube de notre deuxième siècle, nous devons nous demander à qui appartiendra le Canada en l'an 2067 et quelle part du Canada posséderont, contrôleront et dirigeront nos enfants et nos petits-enfants?

Au Canada, ce n'est pas le gouvernement ni le Parlement qui décident du développement, de la stagnation ou de l'expansion de notre économie mais des sociétés étrangères en dehors de nos frontières. Il va de soi que les décisions économiques influent quelque peu sur les décisions politiques. La timidité que montre le gouvernement dans sa politique étrangère témoigne visiblement du contrôle économique qu'exercent déjà les États-Unis sur notre pays.

Depuis très longtemps, les membres des divers partis à la Chambre ont servi en paroles la cause de la Chine continentale et de son adhésion aux Nations Unies. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas? Parce qu'il ne veut pas mécontenter le gouvernement de Washington. J'en suis tout à fait convaincu.

Notre politique à l'endroit du Vietnam est timide et hésitante, mais le premier ministre (M. Pearson) la qualifie de diplomatie discrète. Sous couvert d'une attitude de neutralité nous avons l'an dernier vendu des armes aux États-Unis, un des combattants, pour 318 millions de dollars. Lors du conflit entre le Pakistan et l'Inde nous avons cessé les envois aux deux pays. Dans la lutte de la Turquie et de la Grèce à propos de Chypre nous avons fait de même, comme aussi lors de la guerre entre Israël et l'Égypte. Nous avons vendu du matériel de guerre aux États-Unis sans recevoir d'eux l'assurance qu'ils ne s'en serviraient pas au Vietnam. Washington a ses éperviers et ses colombes et nous à Ottawa nous avons nos perroquets.

J'aimerais que le gouvernement sache que pour nous convaincre il nous faut plus que les protestations du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) contre les sérieuses accusations portées par M. Gerald Clark du *Star* de Montréal et par M. Tim Ralfe de la Société Radio-Canada.

Ces correspondants sont très réputés et très estimés et s'ils se disent convaincus que des films, des enregistrements et des renseignements importants de caractère militaire sont communiqués aux autorités américaines par le personnel militaire canadien attaché à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale de contrôle, l'assertion justifie une enquête complète. Il ne suffit pas que le premier ministre déclare qu'il n'y a pas d'espions. Je doute qu'on ait parlé d'espions.

• (12.20 p.m.)

Nous voulons simplement savoir si le rôle du Canada au Vietnam comme pays neutre se trouve sapé et notre honneur attaqué, et si un fonctionnaire ou des fonctionnaires rattachés à la délégation du Canada transmettent des renseignements à l'un des pays combattants dans cette malheureuse guerre non déclarée. Si le gouvernement envisage sérieusement la situation, il devrait présenter une motion visant à déférer immédiatement la question au comité parlementaire des affaires extérieures.

[M. Douglas.]

Ce comité devrait convoquer non seulement les deux correspondants, mais encore les responsables à la Commission internationale de contrôle, afin que nous sachions exactement ce que fait la délégation canadienne des renseignements qu'elle recueille.

Comme septième et dernier objectif, je propose qu'au cours de son deuxième siècle, le Canada aide les régions sous-développées du monde. M. McLuhan a dit que le monde forme aujourd'hui un village global. Nous ne pouvons édifier un îlot de prospérité et de stabilité au milieu d'une mer de misère humaine. Pour assurer la paix mondiale, nous devrons réduire l'écart du revenu par tête entre les nations nanties et les nations dépourvues. Cet écart, loin de diminuer, augmente. Plus de la moitié des habitants du globe touchent un revenu individuel de moins de $150 par an. D'année en année, le déséquilibre s'accentue entre la richesse des pays occidentaux et la pauvreté des pays sous-développés. Rien d'étonnant que le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, ait déclaré:

> Le monde ne vivra pas dans l'harmonie tant que les deux tiers de ses habitants auront peine à subsister.

La justice sociale et le simple bon sens exigent que nous partagions davantage nos richesses avec les indigents de la terre. Inutile d'expliquer à la Chambre des communes qu'il ne s'agit pas d'expédier des dollars, mais des marchandises canadiennes, de la nourriture, des matériaux et de la main-d'œuvre. Cela signifie plutôt jeter les bases d'un commerce ultérieur avec ces pays, une fois qu'ils seront bien développés.

A elle seule, l'aide ne suffit pas. Suivant un vieux diction chinois, en donnant un poisson à un homme on résout son problème pour aujourd'hui, mais en lui montrant à pêcher on le règle pour le reste de ses jours. La contribution réelle des nations occidentales consisterait à aider ces pays en voie de développement à s'aider eux-mêmes, grâce aux avantages de notre technologie moderne. Nous devrions persuader des milliers de nos jeunes médecins, infirmières, scientifiques, enseignants, ingénieurs, agronomes, experts forestiers, techniciens, travailleurs sociaux et psychiatres d'aller aider ces gens à acquérir une partie de notre technologie occidentale et de notre organisation sociale afin de pouvoir relever eux-mêmes leur niveau de vie. Nous avons trois missions à remplir: aider ces pays, multiplier avec eux nos échanges commerciaux, afin qu'ils puissent nous vendre certains de leurs produits de base, sans droits de

douane excessifs, et leur communiquer certaines de nos connaissances technologiques.

Le pays a besoin d'être conduit d'une main ferme au moment où nous entamons le deuxième siècle de la Confédération. Le gouvernement et le Parlement doivent s'efforcer de faire du Canada un endroit où chaque enfant aura suffisamment à manger, où chaque étudiant qui le désire pourra poursuivre ses études, où chaque personne qui veut travailler trouvera un emploi, où chaque famille qui veut posséder une demeure pourra la construire. Nous voulons faire de ce pays une terre où toutes les personnes âgées pourront vivre dans la dignité et où les jeunes gens pourront mener des vies utiles qui ont un sens. Mais par-dessus tout nous devons veiller à ce que notre pays partage avec d'autres moins fortunés certains des dons de la divine Providence.

Il est dit quelque part dans le discours du trône que ce que nous réserve l'avenir dépendra de ce que nous accomplissons aujourd'hui. Je souscris à cette opinion. Si elle est exacte, mettons-nous donc au travail. Comme le disait le feu président Kennedy: «Commençons».

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai pas voulu interrompre l'honorable député au cours de ses remarques, d'abord, parce qu'elles m'intéressent et ensuite par courtoisie, mais aussitôt qu'il eut proposé son sous-amendement, je m'en suis procuré une copie et j'ai eu la surprise de constater qu'il n'existait pas de copie française.

Je présume que c'est une erreur cléricale ou un oubli. Je ne peux m'imaginer que ce serait un geste systématique de la part du chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas).

De toute façon, puis-je lui demander s'il existe des copies françaises et si nous pourrons en avoir?

[*Traduction*]

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès des députés et de la Chambre. Hier j'avais été chargé par la Commission canadienne du centenaire de prendre la parole à la réunion internationale prévue à l'occasion du centenaire. Je suis rentré très tard chez moi et j'ai eu très peu de temps pour m'occuper de ce sous-amendement. La traduction n'en est pas encore terminée, mais j'assure mon honorable ami qu'elle ne tardera pas et qu'il en recevra un exemplaire.

• (12.30 p.m.)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), ainsi que le comotionnaire, le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté).

J'ai écouté attentivement le proposeur qui, il y a 18 ans seulement, n'était pas citoyen canadien,—il était terreneuvien,—et j'ai beaucoup apprécié la façon dont il s'est exprimé à l'endroit du Canada car, il y a 18 ans, il votait contre l'adhésion de Terre-Neuve au Canada. Or, après 18 ans comme citoyen de ce pays, l'honorable député nous a dit, avec conviction et enthousiasme, toute la joie et la satisfaction qu'il éprouve d'être maintenant un citoyen canadien et qu'il ne changerait pas son identité contre aucune autre au monde. Il est fier d'être Canadien.

Le comotionnaire de l'Adresse appartient à une famille bien connue qui a des racines profondes dans la province de Québec. Il s'est plu à encenser le gouvernement. Il a traité d'une question qui nous tient fort à cœur, soit la question agricole dont je parlerai tout à l'heure.

Avant de commenter cette partie de son discours sur l'agriculture, monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas exprimer mon désappointement à l'endroit du discours du trône. C'est une déception qui se renouvelle chaque année depuis cinq ans, je dirais même depuis 21 ans. Au fait, j'ai été élu député de la circonscription de Pontiac en 1946, et les discours du trône se sont ressemblé considérablement pendant toute cette longue période de 21 années.

On y présente du vague, de bonnes intentions, mais quand on sait que même l'enfer est pavé de bonnes intentions, on se demande où l'on va avec ces discours vides de sens. On promet de présenter quelque chose et, comme disait hier le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), on se répète. Par exemple, le projet d'établir la société de développement du Canada est encore mentionné dans ce discours du trône: il l'était l'an dernier, il l'était il y a deux ans et même il y a trois ans.

Tout ce que je trouve dans ce discours qui est de nature à ouvrir les yeux de toute la population, c'est cette déclaration:

> Sur notre moitié du continent, nos ancêtres ont dû soutenir, contre la nature, une lutte d'une extrême âpreté. Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale, la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

Or, les conseillers de Sa Majesté, en l'occurrence le gouvernement, reconnaissent que nous avons une lutte à faire contre l'injustice sociale parce que, justement, nous savons qu'elle existe dans plusieurs coins de notre pays, non pas seulement dans un seul coin.

Nous entendons de nos bons québécois dire que la pauvreté règne au Québec, parce qu'il y a là des Canadiens d'expression française. Or, il m'a été donné de visiter tous les coins du Canada, et chez les Canadiens de langue anglaise, j'ai vu aussi cette injustice sociale. J'ai vu la misère chez les Canadiens anglophones, dans les provinces de l'Ouest. Il n'y a donc pas que la province de Québec qui peut se plaindre.

Deuxième point: la médiocrité culturelle.

Nous admettons ou nous reconnaissons que notre culture intellectuelle est médiocre, en ce sens que nous ne savons pas trop si nous avons une culture proprement et nettement canadienne.

Nous nous demandons, et avec raison, si notre culture n'est pas américaine plutôt que canadienne. Nous vivons sur le continent américain et peut-être subissons-nous l'influence des États-Unis à tous points de vue: culturel, économique et même politique. De toute façon, nous nous rendons compte de cette médiocrité culturelle chez nous, et nous devons nous en préoccuper.

La stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes! L'intolérance, nous l'avons connue depuis nombre d'années.

Monsieur l'Orateur, notre pays existe, dans sa composition actuelle, ou à peu près, depuis 1867, et cette année nous fêtons le centenaire de la Confédération. Il y a des gens qui sont heureux de célébrer ce centenaire, il y en a d'autres qui ne le sont pas. Il y en a qui critiquent la célébration de ce centenaire, il y en a d'autres qui l'acceptent de bon gré et avec beaucoup de cœur.

Lorsque les Pères de la Confédération, Cartier, Macdonald et les autres, couchèrent sur papier, en 1867, les normes, les termes qui donnaient naissance, ou qui devaient donner naissance, à la Confédération canadienne, ils envisageaient un avenir prometteur pour toutes les provinces qui se joignaient à ce moment-là à la Confédération canadienne, ainsi que pour les provinces qui, dans les années futures, s'y joindraient.

Que la Confédération ait connu des moments difficiles, tout le monde l'admet. Que la Confédération ait eu des défauts, c'est également admis par tout le monde. Que la Confédération ait connu des fanatiques de part et d'autre, c'est encore admis. Et, nous en connaissons surtout en 1967, au moment où nous célébrons le centenaire de cette Confédération.

Monsieur l'Orateur, même avec tous ses défauts, la Confédération a quand même permis à l'ensemble du pays, à l'ensemble des provinces canadiennes, de se développer à un rythme que la presque totalité des pays du monde n'ont jamais connu.

[M. Caouette.]

• (12.40 p.m.)

De fait, nous avons atteint au Canada un niveau de vie comme il n'en existe pas dans tellement d'autres pays, que ce soit en Europe, en Asie, en Afrique ou ailleurs.

Nous avons peut-être subi des injustices. Oui, mais les injustices ne sont pas le fait de seulement un groupe isolé. Elles découlent peut-être d'un manque d'entente, d'une absence de contact entre les divers éléments qui composaient et qui composent notre pays. Lorsque j'étais un tout petit bonhomme, on m'enseignait que les Anglais, ou les Canadiens d'expression anglaise, étaient des fanatiques. On généralisait, on disait que tous les Anglais au Canada étaient des fanatiques. Chez les Canadiens anglophones, on enseignait exactement le contraire, c'est-à-dire que les Canadiens d'expression française étaient des fanatiques, des gens avec qui ont ne pouvait s'entendre.

Quand nous sommes isolés dans nos coins respectifs et que nous n'avons pas de moyens de communication, ces choses «collent», comme on dit en bon français, dans l'esprit de de gens tels que nous étions il y a 30, 35 ou 40 ans. Mais, monsieur l'Orateur, lorsqu'il nous est donné de communiquer avec les Canadiens d'autres origines, dans d'autres provinces, de quelque province que ce soit, nous réalisons qu'il y a de véritables et bons Canadiens partout.

Il m'a été donné, depuis cinq ans surtout, de visiter les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes où la majorité est de langue anglaise. J'ai rencontré dans l'Ouest, par exemple, des ouvriers, des cultivateurs et aussi des universitaires.

J'ai eu le plaisir d'aller à l'Université de Toronto, par exemple, dans la province voisine. J'ai donné une conférence à Trinity Hall, à Toronto, où des milliers d'étudiants sont venus m'entendre. J'ai également adressé la parole aux universitaires, au Manitoba, en Saskatchewan, à Regina, en Colombie-Britannique, à Vancouver, à Victoria, de même qu'aux étudiants de l'Université de l'Alberta, à Edmonton.

Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que je suis un Canadien d'expression française et que je lutte afin que les Canadiens français soient reconnus à la grandeur du Canada. C'est certes un devoir pour moi de dire et d'affirmer que les réceptions, dont j'ai été l'objet dans toutes ces provinces, ont été cordiales, chaleureuses, et je dirais même que j'ai été mieux reçu par les universités de l'Ouest que par l'Université de Montréal qui est dans ma province de Québec. Et ces gens de l'Ouest, ces jeunes étudiants, ces cultivateurs, ou qui que ce soit, sont fort hospitaliers. Nous sommes reçus comme des rois dans

ces provinces-là. Même si ces jeunes ne parlent pas notre langue, ils s'empressent de nous recevoir, de connaître nos problèmes, de nous connaître, en fin de compte, afin de savoir ce que nous voulons et qui nous sommes. Il était très intéressant de rencontrer ces gens, indépendamment des partis politiques, en tant que Canadiens venant d'une province autre que la leur.

Or, monsieur l'Orateur, qu'il y ait des fanatiques dans ces provinces, nous en convenons certainement. Au fait, nous en avons aussi dans le Québec, et ce sont précisément ces éléments fanatiques qui nuisent à l'unité canadienne, car ils prennent position et ne veulent pas démordre. Ils croient vivre dans un monde autre que celui dans lequel nous vivons présentement. Au lieu de voir l'humain dans l'humanité, on y voit sa secte, et l'on croit que sa secte a tous les droits, alors que toutes les autres sont totalement dans l'erreur.

Monsieur l'Orateur, je maintiens que la Confédération canadienne a permis aux deux principaux groupes ethniques du Canada, y compris les Ukrainiens, les Polonais, les Italiens, les Français de France, les Allemands, bref, qui que ce soit, de se développer selon leurs aspirations, mais dans la mesure où le système financier le permettait. Les deux côtés, les deux éléments, les deux principaux groupes ethniques du Canada souffrent des méfaits d'un même système qui les oriente vers la désunion, vers la mésentente, voire même la haine l'un envers l'autre.

Monsieur l'Orateur, je répète souvent ce que John Adams, président des États-Unis de 1825 à 1829, disait, il y a déjà plus de 125 ans, et je cite:

> Les difficultés, la confusion et l'angoise des États-Unis découlent moins des faiblesses de leur constitution, de leur confédération, d'un manque d'honneur ou de vertu que de la pure ignorance de la nature de la monnaie, du crédit et de la circulation de l'argent.

Monsieur l'Orateur, nous pourrions, aujourd'hui, appliquer ces mêmes propos ici même au Canada, en ce centenaire de la Confédération, alors qu'il y a confusion et angoisse dans certains coins du Canada. On ne comprend pas la Confédération, on ne connaît pas la constitution canadienne, mais on se plaît, par exemple, à décrier, dans cette entente, cette Confédération et cette Constitution, sans avoir étudié les aspects qui militent pour ou contre.

Monsieur l'Orateur, nous pourrions présentement appliquer au Canada les mêmes termes que le président John Adams employait, en disant: Les difficultés, la confusion et l'angoisse du Canada, en 1967, découlent moins des faiblesses de sa Constitution, de sa Confédération, d'un manque d'honneur ou de vertu que de la pure ignorance de la nature de la monnaie, du crédit et de la circulation de l'argent.

Monsieur l'Orateur, les amendements qu'on nous propose, à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, s'attaquent justement aux problèmes relatifs à la Confédération et à la Constitution.

L'amendement se lit comme il suit:

> La Chambre regrette que les conseillers de Sa Majesté n'aient présenté aucun programme visant à imprimer une direction efficace au sujet de l'épanouissement constitutionnel du Canada en cette année du centenaire et qu'ils n'aient pas assuré la tenue d'une conférence nationale sur la constitution de la Confédération,...

Imaginez-vous si cela nourrit le peuple canadien, monsieur l'Orateur!

> ...représentant largement le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et des territoires ainsi que tous les partis politiques, en vue de rapatrier la constitution du Canada,...

Monsieur l'Orateur, ce sont les conservateurs qui ont proposé cet amendement-là, et regardons leur nombre à la Chambre présentement. Notons le nombre de conservateurs à leur siège; il n'y en a pas un seul à son siège! En voilà un qui entre, parce qu'il vient de m'entendre.

• (12.50 p.m.)

Voilà le sérieux de l'amendement pour le rapatriement de la Constitution. L'honorable député est sans doute ici pour rapatrier la constitution du Canada.

Mais, monsieur l'Orateur, rapatrier la constitution du Canada, qu'est-ce que cela va procurer de plus? On n'est même pas capables de la respecter et l'on parle de la rapatrier. On ne la connaît pas et l'on veut la rapatrier. On ne l'étudie pas et l'on parle de la rapatrier. Voilà cinq ans que nous entendons crier: Le rapatriement de la constitution canadienne! Allons chercher les feuilles de papier à Londres et ramenons cela au Canada; qu'est-ce que cela donnera de plus si l'on ne respecte pas cette constitution-là? Si les conservateurs, comme les libéraux, au Canada, avaient commencé par respecter la Constitution telle qu'elle est, nous n'aurions pas, aujourd'hui, cette angoisse et cette confusion relativement à la Confédération canadienne.

Je continue la lecture de l'amendement:

> ...de la reviser et de la modifier comme convenu...

Monsieur l'Orateur qu'est-ce qui a été convenu pour amender ou pour modifier la constitution afin que la future ligne de conduite du Canada soit dirigée vers l'intérêt du peuple entier au moyen d'une déclaration des objectifs nationaux, basés sur l'assurance de succès dont firent preuve les Pères de la Confédération, de façon si généreuse et patriotique?

En fait de sens littéraire ou de logique, simplement, il y a quelque chose qui ne va pas là-dedans. Basés sur l'assurance de succès! Nous n'avions pas l'assurance de succès, surtout, dont firent preuve (quelle preuve) les Pères de la Confédération, de façon si généreuse et patriotique.

Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré des membres du parti conservateur, il y a deux jours, pour leur demander ceci: Proposez donc un amendement tendant à reviser la politique agricole du gouvernement, car c'est plus important que de rapatrier la Constitution au Canada. Les conservateurs ont eu peur de proposer un amendement parlant de l'agriculture générale du Canada, qui est la base de toute la structure économique de notre pays. Pour nous empêcher, nous du Ralliement créditiste, de présenter un amendement visant l'industrie laitière, par exemple, on nous présente un gâchis constitutionnel épouvantable que les conservateurs eux-mêmes ne comprennent pas.

M. Barnett: Hear, hear!

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du sous-amendement, il faut naturellement qu'il se rapporte à l'amendement; alors, il est pratiquement aussi insipide que l'amendement lui-même.

Et, en plus de cela, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) comprend très bien que j'ai raison, puisqu'il dit: «Hear, hear». Ils sont obligés de présenter un amendement qui ne veut rien dire.

Que dit-on dans le sous-amendement? Il faut que je le lise en anglais, monsieur l'Orateur, puisque nous n'avons pas encore reçu la copie française, et je cite:

[*Traduction*]

En retranchant tous les mots qui suivent les mots «année du centenaire», à la cinquième ligne, et en y ajoutant ce qui suit:

«et a omis de préparer et de présenter à ce Parlement des propositions de modification de la constitution du Canada, à titre de propositions préliminaires indispensables à une conférence constitutionnelle nationale, et a omis de faire les propositions nécessaires

(1) en vue de définir les pouvoirs législatifs du Parlement qu'exige le maintien d'une confédération véritable;

[*Français*]

Le premier point, monsieur l'Orateur, c'est que les pouvoirs sont actuellement délimités ou établis dans la Constitution actuelle: pouvoirs législatifs provinciaux et fédéraux. Mais, on ne les respecte pas. On parle de rapatrier la Constitution, pour l'amender. Commençons donc par la respecter. Ce qui est du domaine provincial, n'y touchons pas; ce qui est du domaine fédéral, mêlons-nous-en. Oui, mais mêlons-nous-en.

[M. Caouette.]

Numéro deux:

[*Traduction*]

(2) en vue de prévoir un statut spécial approprié pour la province de Québec;

[*Français*]

Il n'y a pas de doute que c'est pour cela que nous n'avons pas de copies françaises de l'amendement proposé. Je comprends l'explication du chef du NPD; seulement cela ne prend pas tellement de temps à traduire sept ou huit lignes. Il y a des personnes compétentes ici, au Parlement, qui peuvent traduire facilement ce sous-amendement.

Si c'était la première fois que la chose se produisait, je dirais que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) mériterait d'être excusé. Nous dirions: Ce n'est pas la bonne volonté qui manque, il n'a pas eu le temps. Mais, l'an dernier, c'était la même chose, et l'année d'avant aussi. Au fait, c'est la troisième fois que je dois mentionner à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam que, selon le «statut spécial», que la province de Québec devrait avoir, d'après lui, il oublie de présenter son sous-amendement également en français à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, il faut quand même être logique. C'est simplement pour obtenir des votes dans la province de Québec qu'on dit «statut spécial». Sans doute, c'est pour cela que M. Cliche réclame, pour la région de Montréal surtout, un «statut spécial». Je pense que c'est pour Montréal seulement, un «statut spécial» pour Montréal, dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, qu'est-ce qu'on entend par «statut spécial»? Que veut-on dire par «statut spécial»? Isoler le Québec du reste du Canada? Que veut-on dire? On ne l'explique pas. Est-ce pour essayer de jeter de la poudre aux yeux des québécois... (*Applaudissements*) ... qu'on leur dit: Vous avez droit à un statut spécial? Je suis un québécois authentique. Mes ancêtres sont arrivés dans la ville de Québec, sur les bords du Saint-Laurent, en 1668. Cela fait donc passablement longtemps qu'ils y sont.

Je n'ai jamais demandé un «statut particulier». Je n'en ai pas besoin. Je veux être un Canadien d'expression française; je veux conserver ma culture française; je veux être respecté par les autres Canadiens qui ne sont pas d'expression française et qui n'ont pas ma culture. C'est tout ce que je demande.

Quand j'entends répéter ce que certains insignifiants ont commencé à crier dans la province de Québec: un «statut spécial» ... (*Applaudissements*) ... je me demande si c'est un

«statut spécial» ou des statues spéciales, s-t-a-t-u-e-s, qu'on veut pour la province de Québec?

Monsieur le président, le troisième point:

[*Traduction*]

(3) en vue d'intégrer dans la constitution une Déclaration de droits de l'homme;

[*Français*]

Un bill des droits de l'homme probablement. Les droits doivent être respectés assurément. Nous en sommes. Le quatrième point:

[*Traduction*]

(4) en vue de rapatrier la constitution canadienne.

[*Français*]

La même chose pour les conservateurs. Mais on ne touche pas au point principal.

Je comprends que le député de Burnaby-Coquitlam est obligé d'assaisonner son sous-amendement pour le maintenir dans le cadre du Règlement, qui énonce que le sous-amendement doit se rattacher à l'amendement.

C'est un peu embêtant pour tout le monde. Moi, cela m'embête, parce que rattacher un sous-amendement à un amendement comme cela, c'est assez embêtant. Il faut être passablement instruit, monsieur l'Orateur, pour présenter un amendement à un amendement qui ne veut rien dire.

Tout ceci pour dire que les conservateurs auraient dû proposer un amendement qui touche un secteur important de notre économie nationale, le secteur agricole.

Ceci m'amène à traiter quelque peu du discours prononcé par le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Nicolet-Yamaska. Est-ce que nous levons la séance à une heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre! Oui, la Chambre doit ajourner à une heure.

[*Traduction*]

L'hon. M. Churchill: Il est une heure.

• (1.00 p.m.)

M. l'Orateur: J'aimerais signaler que le temps de parole du député expirera à une heure et une minute. C'est à peu près l'heure actuellement; il lui reste peut-être une minute. La Chambre lui permettrait-elle de conclure?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Caouette: Je n'ai seulement qu'une minute, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Selon le Règlement, et l'honorable député le sait, les discours sont limités à trente minutes pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Il reste environ une minute à l'honorable député.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, comme j'aurai besoin de dix minutes supplémentaires, je me demande si les honorables députés ne consentiraient pas à l'unanimité à ce que je continue à deux heures?

M. l'Orateur: Y a-t-il unanimité pour permettre à l'honorable député de poursuivre ses remarques pour une durée de dix minutes?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, vous devriez permettre au député de parler encore dix minutes à 2 h. 30.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à lever la séance jusqu'à 2 h. 30 et à permettre alors au député de Villeneuve de poursuivre ses remarques pendant encore dix minutes?

L'hon. M. Churchill: On voit l'inconvénient d'attribuer un certain temps. Cela détruit l'effet d'un très bon discours.

M. Caouette: Merci.

[*Français*]

M. l'Orateur: Comme il est une heure, cette Chambre est ajournée jusqu'à deux heures et demie.

[*Traduction*]

(A une heure, la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, avant d'ajourner pour le dîner, je disais que cet après-midi, ou plutôt tout de suite, je traiterais du discours prononcé par le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté), qui appuyait l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai beaucoup de respect pour le député de Nicolet-Yamaska, qui est un cultivateur, qui connaît l'agriculture, qui est un membre très actif au sein de l'organisme des cultivateurs de la province de Québec,—je veux nommer l'UCC —mais je remarque, en lisant son discours, que le député de Nicolet-Yamaska n'a pas fait un discours au nom de l'UCC mais bien au nom du parti libéral. Son devoir, je crois,

dans les circonstances, était d'appuyer la politique laitière du gouvernement actuel, et non pas les demandes répétées des membres de l'UCC de la province de Québec.

Il a oublié qu'il était un cultivateur pour penser qu'il était député libéral et c'est ce que je conclus de son discours. S'il n'était pas député et s'il était attaché à l'UCC de la province de Québec, il aurait prononcé un tout autre discours, relativement à l'agriculture et à la politique laitière du gouvernement plus particulièrement.

Quand le député de Nicolet-Yamaska dit, par exemple:

En 1957, sur ma propre ferme, je vendais les cent livres de lait $2.90; pour une production de 300,000 livres de lait...

Monsieur l'Orateur, le député est très bien au courant du fait que les cultivateurs qui produisent 300,000 livres de lait par année, dans la province, sont relativement peu nombreux. Au fait, nous rencontrons surtout des cultivateurs qui atteignent une production de 100,000, 135,000 ou 150,000 livres de lait.

Produire 300,000 livres de lait, monsieur l'Orateur, cela veut dire un troupeau de vaches laitières d'environ 55 à 65; cela veut aussi dire une grosse ferme. Et même si le député réalisait, sur sa propre ferme, un revenu brut, non pas un revenu net, de $8,700, il sait fort bien que son indemnité de $18,000 par année, comme député, lui demande beaucoup moins de travail que le troupeau de vaches laitières qu'il devait entretenir pour produire 300,000 livres de lait qui ne lui rapportent qu'un revenu brut de $8,700 dans un an.

Monsieur l'Orateur, le député continue:

De 1963 à 1966, sous une administration qui a peut-être compris les problèmes de l'Est du Canada et de l'industrie laitière canadienne, je pouvais vendre le lait à $4 les cent livres, pour une production de 300,000 livres de lait, cela veut dire que je pouvais toucher un revenu de $12,000.

Or, ce revenu de $12,000, encore là, est un revenu brut. Mais quels sont les cultivateurs de la province de Québec qui touchent un revenu brut de $12,000? Où sont-ils? Peut-être que l'honorable député de Nicolet-Yamaska, lui, touchait ce montant, mais encore là, c'était un revenu brut. Il fallait acheter des tracteurs, un petit camion, entretenir cette ferme-là, voir à l'entretien de son troupeau, la nourriture, etc.

Or, dimanche dernier, j'étais à Québec et je rencontrais un cultivateur de Joly, dans la circonscription de Lotbinière, dont la production laitière atteint 138,000 livres par année. Le cultivateur en question, qui est un cultivateur bien classé, qui est considéré comme un gros agriculteur de la province, réalisait un revenu brut de cinq mille huit cent quelques dollars, pour une période d'un an.

[M. Caouette.]

• (2.40 p.m.)

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, lorsque le député de Nicolet-Yamaska soutient...

M. Florian Côté (Nicolet-Yamaska): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur, mais l'Association professionnelle des cultivateurs prétend qu'un bon cultivateur doit produire environ de 175,000 à 200,000 livres de lait...

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. L'honorable représentant de Villeneuve.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je comprends que l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Côté) croit qu'un bon agriculteur devrait produire 160,000, 170,000 ou 175,000 livres de lait, mais les faits demeurent les faits.

Dans la circonscription de Lotbinière, ceux qui produisent 150,000 livres de lait sont considérés comme de véritables producteurs laitiers.

Chez moi, dans ma région, nous avons des cultivateurs qui produisent 200,000 livres de lait, nous en avons qui en produisent 150,000 livres, mais nous en avons aussi qui ne produisent que 75,000 livres de lait.

Or, selon la politique récente du gouvernement, un cultivateur n'obtiendra absolument rien pour toute augmentation au delà de son contrat de l'an passé ou de la production qu'il a atteinte l'an passé. Et le député de Nicolet-Yamaska va approuver le gouvernement de présenter une mesure législative comme celle-là à la Chambre des communes, au détriment des agriculteurs et au détriment de l'augmentation de la production au Canada.

Monsieur l'Orateur, je maintiens que le député de Nicolet-Yamaska parle ici comme un député «partisan» du parti libéral et non pas comme un agriculteur, au nom des agriculteurs de la province de Québec.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, il m'a été donné de rencontrer les autorités de l'Union catholique des cultivateurs, et quand le député dit que les cultivateurs s'organisent pour venir à Ottawa, le 24 mai prochain, non pas pour blâmer le gouvernement, mais pour l'approuver, je lui dis qu'il est dans l'erreur. Les gens de l'UCC que j'ai rencontrés viennent ici le 24 mai parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la politique laitière du gouvernement actuel.

De plus, quand le député dit que si les cultivateurs réclamaient $6—et cela, c'est sérieux—certains députés se lèveraient pour demander $6; si les cultivateurs demandaient

$7, les députés se lèveraient pour demander $7, et si nous demandions $8, le député de Lapointe (M. Grégoire) se lèverait pour demander $8; je dois avouer que je n'y comprends rien.

Monsieur l'Orateur, si c'est la façon dont le député traite de la question agricole dans la province de Québec, je vous assure qu'il ne sera pas pris tellement au sérieux par l'Association professionnelle des cultivateurs ou des agriculteurs dont il fait partie lui-même, car il a une chanson au Parlement et une autre chez les agriculteurs.

Quand le député a rencontré les membres de l'UCC de sa circonscription, ils lui ont demandé de réclamer, à Ottawa, $5.10 les cent livres pour le lait industriel. Le député a dit oui, il a dit qu'il les représenterait et qu'il se ferait leur porte-parole au Parlement canadien.

Monsieur l'Orateur, quels sont ceux-là qui sont en mesure de déterminer le prix minimum réclamé par les cultivateurs et les producteurs laitiers de la province de Québec ou du Canada? Est-ce que ce sont les députés ou si ce ne sont pas plutôt les experts de l'UCC ou ceux qui sont au service de l'Association agricole des agriculteurs canadiens ou des producteurs laitiers au Canada?

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Caouette: Certainement, monsieur l'Orateur.

M. Côté (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a-t-il compris, à l'instar de la presse canadienne, la déclaration du député de Nicolet-Yamaska, qui avait demandé aux représentants de tous les partis politiques de ne pas faire de politique avec la classe agricole, ce qu'il est actuellement en train de faire? Je n'ai pas parlé contre la classe agricole mais, au contraire, j'ai essayé de faire comprendre aux députés de l'opposition de ne pas faire de politique, de la petite politique partisane avec les cultivateurs, ce qu'il fait actuellement.

M. Caouette: Justement, monsieur l'Orateur, on applaudit une déclaration aussi folichonne que celle que vient de faire le député de Nicolet-Yamaska. Peut-on s'imaginer que le député de Nicolet-Yamaska ait peur que nous fassions de la politique avec la classe agricole, quand lui n'a jamais rien fait autre chose que cela, tant avec la classe agricole de sa circonscription que celle de la province de Québec en général?

Monsieur l'Orateur, ce sont ces gens-là qui se promènent chez les ruraux en demandant qu'on les appuie afin qu'ils puissent faire des revendications en leur nom, ici, au Parlement. Mais, lorsque nous, nous revendiquons, on nous attaque, on nous accuse de vouloir abaisser la classe agricole au niveau politique, quand c'est le député de Nicolet-Yamaska lui-même qui a soulevé la question ici, en Chambre, avant-hier.

Je demande au député de Nicolet-Yamaska qui connaît l'UCC: Quels sont ceux qui connaissent les besoins de l'agriculteur? Les agriculteurs ou leurs techniciens établissent que $5.10 les cent livres de lait industriel est un prix minimum pour la classe agricole—pas un prix maximum, mais un prix minimum—pour leur permettre d'arriver dans leurs affaires.

Je rencontre des cultivateurs. J'en ai dans mon comté. J'en rencontre ailleurs dans la province et quand il est admis adjourd'hui, et le député serait le premier à l'admettre si son gouvernement n'était pas au pouvoir et s'il n'était pas un de ses membres, que le cultivateur réalise à peine $1,900 à $2,250 de revenu net par année. C'est ça le revenu du cultivateur. Et le député s'oppose à ce que nous donnions $5 ou $5.10 les cent livres de lait industriel. Pour quelle raison, quand j'ai suggéré l'autre jour un débat d'urgence sur la politique laitière du gouvernement, le député de Nicolet-Yamaska ne s'est-il pas levé à ce moment-là pour prendre la défense des cultivateurs de son propre comté de Nicolet-Yamaska? Mais non, on reste assis à son siège!

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Sauf erreur, il avait été entendu d'accorder du temps supplémentaire au député, mais je dois maintenant lui signaler que son temps de parole est expiré.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je termine mes observations en disant que nous maintenons clairement notre position à l'endroit de l'agriculture et des producteurs laitiers. Nous maintenons que le Canada peut améliorer sa situation économique, politique et sociale, en tant que tous nous collaborions à son édification. Nous pouvons faire du Canada un pays prospère, tout en permettant aux provinces de se développer selon leurs aspirations respectives et en cimentant l'union dans le plus grand respect national.

[*Traduction*]

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord offrir mes félicitations aux motionnaires (M. Jamieson et M. Côté, Nicolet-Yamaska) de l'Adresse en réponse au discours du trône. On peut ne pas partager entièrement les opinions exprimées par ces deux députés, mais ils ont parlé selon leurs convictions et se sont fort bien acquittés

de la tâche qui leur avait été confiée. Le député de Burin-Burgeo a présenté de façon claire et précise nombre d'opinions et de convictions que je m'étais proposé de faire ressortir au cours du débat. Au risque de répéter quelque peu ce qu'il a dit, avec moins d'insistance et de netteté peut-être, je demande l'indulgence de la Chambre pour faire quelques commentaires généraux sur le discours du trône et le centenaire du Canada.

Il y a cent ans, le Canada devenait une nation et nous fêtons actuellement notre centième anniversaire. Déjà, les célébrations battent leur plein d'une extrémité à l'autre du pays, dans tous les secteurs de la population, dans les provinces, les villes, les villages, les petites villes, les hameaux et dans bon nombre de collectivités rurales. A ces fêtes prend part tout un peuple, qui s'enorgueillit de son titre de Canadien, qui comprend l'importance des assises de notre grande nation, qui se rend compte qu'au cours des cent dernières années, le Canada a progressé de façon à jouer, dans l'histoire internationale, un rôle tout à fait digne d'éloges à mes yeux. Des programmes minutieux, un travail prodigieux et un financement considérable ont tous concouru à ces préparatifs et nous entrevoyons, pour l'été qui vient, un afflux sans précédent de visiteurs de toutes les parties du globe, qui viendront fraterniser avec nous et partager nos célébrations en cette occasion mémorable.

Naturellement, au cœur de ces réjouissances se trouve l'Expo '67, dont on dit qu'elle est la plus grande exposition qui se soit jamais tenue. Inaugurée le jeudi 27 avril, par Son Excellence le Gouverneur général, représentant personnel de Sa Majesté la Reine du Canada, c'est un événement spectaculaire auquel bon nombre d'entre nous ont eu le privilège d'assister. Il semble maintenant que le succès de cette vaste entreprise dépassera de beaucoup les espoirs, même les plus grands, de ceux qui avaient pour tâche de préparer ce grand événement et d'en arrêter le programme.

• (2.50 p.m.)

A l'aube de cette session du centenaire, il est naturel que nous examinions l'œuvre des années passées. Je me souviens d'une citation d'Edmund Burke très souvent entendue dans cette Chambre et ailleurs. Les hommes, disait-il, ne regardent vers l'avenir que s'ils se tournent vers leurs ancêtres. A mon avis, au cours du centenaire, nous devons nous souvenir avec fierté du courage magnifique de ces hommes et de ces femmes qui ont donné des assises durables à cette grande nation. Ils représentaient de nombreuses nationalités, ainsi qu'une variété de croyances. Ils soutenaient diverses doctrines politiques. En écartant les différences naturelles, ils ont mis l'accent sur l'identité de leur but. A force de travail et de peine, ils ont forgé un royaume ici. Ces hommes et ces femmes ont donné toute leur mesure pour que nous formions aujourd'hui la nation que nous sommes.

Nous nous enorgueillissons des merveilles décrites dans la Terre des hommes, mais nous ne devons pas oublier les pionniers de notre pays et d'autres contrées qui ont affronté les dangers de leur époque, qui ont parcouru des milliers de milles en canot à la découverte des vastes étendues de notre continent, dont ils ont dressé la carte, qui ont voyagé dans des chariots grinçants pour construire leur foyer à la limite de la civilisation et au-delà, et ceux qui, sans s'en rendre compte, ont établi les fondements de la nation vigoureuse et en plein essor que nous sommes fiers de reconnaître comme notre patrie aujourd'hui. Il est donc tout à fait approprié, à l'occasion de notre centenaire, que nous nous arrêtions pour rendre hommage aux fondateurs de notre pays. Puis-je ajouter que nous ne devrions pas négliger non plus de remercier Dieu de ces cent ans d'existence et des bienfaits dont il a comblé notre pays.

Après avoir considéré les réalisations passées, nous songeons aux défis qui nous sollicitent aujourd'hui. J'aimerais en mentionner plusieurs qui me paraissent très importants. Il nous faut continuer de mettre en valeur les nombreuses ressources naturelles du Canada. Personne ne niera que nous avons accompli d'immenses progrès sur le plan matériel. Si l'on compare les conditions actuelles à celles des temps qui ont précédé la Confédération, si l'on compare nos avantages actuels à ceux de cette époque, on reconnaîtra d'un commun accord que nous avons réalisé d'énormes progrès sur le plan matériel. Il faut admettre aussi que la technologie s'est développée considérablement. Le Canada qui, à ses débuts, fondait son économie sur ses ressources agricoles, fort limitées d'ailleurs, a réussi à édifier une société industrielle. Quand on songe à la mise en valeur des ressources, je pense que c'est encore un domaine où nous avons raison d'être fiers.

Quand on songe au perfectionnement de la mise en valeur de nos ressources matérielles, il faut se rappeler, je crois, que si nous restons muets d'admiration devant ces progrès, ces derniers seront nuisible plutôt qu'utiles à l'humanité. Voici ce qu'on demandait dernièrement à M. Werner von Braun, chef de la *Development Operation Division* de l'*Army Ballistic Missile Agency:*

A votre avis, l'homme moderne adore-t-il trop le veau d'or du progrès matériel?

Voici sa réponse:

Rien n'a probablement plus retardé le progrès de l'humanité que l'idolâtrie de ses propres réalisations. En nous inclinant devant nos succès scientifiques, nous perdons toute humilité. En adorant notre évolution technologique, notre désir de progrès cesse d'être éperonné.

J'estime que ces mots devraient s'appliquer en cette occasion et qu'il serait bon de se les rappeler. Nous devons nous souvenir aussi qu'il importe de mettre en valeur nos ressources humaines.

Je n'ai pas l'intention de traiter des points précis du discours du trône. De fait, il est assez difficile de les trouver. Il faudrait écarter un long verbiage pour trouver les propositions et les suggestions. Je ne m'arrêterai pas sur nombre d'elles aujourd'hui. Toutefois, je reconnais que le discours du trône mentionne un certain nombre de questions très importantes, telles le logement qui, je suppose, est l'un de nos principaux problèmes à l'heure actuelle. On a signalé, au cours du débat, que nous ne suffisons même pas à la demande de nouveaux logements. Nous savons tous que notre politique d'immigration et l'accroissement naturel de la population se traduisent par une intensification de la demande de logements. Par conséquent, j'estime que le gouvernement doit examiner de près toute cette question et ne pas se contenter simplement d'enquêtes, d'études, d'analyses et d'autres choses du genre dont il est si friand. Il devrait formuler des propositions très constructives pour remédier à cette crise.

Je le répète, l'habitation est une question importante. Les soins de santé sont aussi une question importante. Offrir des emplois, voilà un autre appel impérieux à l'action. Puis, il y a le domaine de l'instruction. Il faut nous rappeler que tous ces domaines sont importants uniquement parce qu'ils contribuent au bien-être des Canadiens. Donc, même si l'on tient compte de l'importance que l'on a attachée à l'accroissement de la productivité, et ainsi de suite, nous devons demander à quoi sert la production. Elle doit satisfaire les besoins de l'home. Je crois donc que l'on devrait tenir compte de tous ces problèmes. Il faut les rattacher aux êtres, hommes et femmes, dont les besoins, à l'heure actuelle, doivent être satisfaits et qui doivent avoir le droit et la possibilité de les satisfaire dans notre société de l'abondance.

On a dit que des hommes dépourvus du nécessaire sont une charge sociale. C'est peut-être vrai. Voici ce qu'on lisait dans le bulletin mensuel de la Banque Royale du Canada de juin 1964. D'après certains, un pareil document ne saurait nous apprendre rien de bien important à l'heure actuelle.

Insuffisamment nourri, l'homme devient une charge pour la société.

Il ne s'agit que d'un domaine.

Il ne peut bien travailler l'estomac vide. Il ne peut pas étudier et apprendre comme il le doit pour améliorer sa condition; il n'a d'autre idée fixe que le besoin dominant immédiat c'est-à-dire le prochain repas; il ne peut résister à la maladie de langueur; il retarde l'essor économique et social de son pays et la prospérité universelle.

Ce qui est vrai de l'alimentation, l'est aussi de tous les besoins essentiels de l'homme. Ses besoins n'étant pas remplis convenablement, il est mal préparé pour relever le défi de notre époque et se suffire à lui-même, et encore moins pour contribuer au bien commum de son pays et d'autres pays du monde. Ainsi, en examinant toutes les mesures, propositions et recommandations présentées à la Chambre, dont certaines sont énumérées dans le discours du trône, nous devons prendre garde de les adapter aux besoins de l'homme. C'est seulement ainsi qu'il pourra remplir son rôle dans la société.

• (3.00 p.m.)

D'énormes changements s'opèrent au Canada et dans le monde. A mon avis, toutes ces choses que j'ai mentionnées, ainsi que la formation et le recyclage, doivent préparer nos citoyens à assumer leur rôle particulier dans la société et à s'adapter à une conjoncture changeante. Nous croyons au développement des ressources humaines et à la primauté de l'individu. J'ai relevé une déclaration très intéressante dans les notes dont s'est inspiré le premier ministre pour son allocution du 24 avril au banquet de la Conférence nationale du centenaire. Le passage suivant figure à la page 3:

Comme nous entamons notre deuxième siècle d'existence, je rêve d'un Canada dont les citoyens ne seraient jamais obligés de se plier inexorablement à des régimes économiques ou politiques, mais où ils pourraient jouir d'un maximum de liberté et avoir toutes les chances possibles de réaliser leurs aspirations personnelles les plus chères et de réaliser pleinement leur potentiel humain.

On pourrait presque penser que le premier ministre est devenu pour une fois créditiste, car ses idées correspondent exactement à celles que nous préconisons depuis des années. L'un des principes de base de notre mouvement, c'est l'importance de la personne et le droit qu'elle possède de développer sa personnalité comme bon lui semble, pourvu qu'elle ne prive pas ses concitoyens des mêmes privilèges.

M. Herridge: Le député ne sait-il pas que le premier ministre a déjà voté pour le Crédit social?

M. Patterson: Nous espérons qu'il le fera de nouveau un jour.

Malgré ce qu'a dit ou ce que peut dire le premier ministre, nous vivons à une époque où l'intervention et l'influence du gouvernement se font sentir dans tous les domaines. C'est un phénomène qui préoccupe beaucoup les Canadiens. Il y a même une allusion à cela dans le discours du trône. Je ne prendrai pas le temps de retrouver ce passage, mais il y est question du gouvernement et du rôle toujours plus grand qu'il joue dans les affaires du peuple canadien.

J'ai ici un éditorial publié le 9 mai 1967 dans le *Globe and Mail*. J'aimerais en citer deux brefs extraits:

> Vers la fin du discours du trône hier, on a mentionné «l'action du gouvernement dans de nombreux domaines». L'objectif du discours du trône en cette année du centenaire tient dans ces sept mots. Au début de notre histoire, l'action des gouvernements successifs se faisait sentir dans les domaines où les Canadiens ne pouvaient pas réaliser leurs aspirations individuellement—on croyait que moins le gouvernement intervenait, meilleur il était. Une tendance manifestement opposée se fait sentir depuis la deuxième guerre mondiale, mais elle n'avait peut-être jamais encore été formulée avec autant de vigueur.

Et voici les dernières lignes de l'éditorial:

> Toutefois, ce qui distingue ce discours du trône, en plus de sa portée, c'est la préoccupation d'intensifier la présence gouvernementale, au début du deuxième siècle du Canada. Voici ce qu'on y lit: «Nous qui occupons des postes d'autorité ne devons jamais oublier que nous avons le devoir et le privilège de répondre aux besoins et aux aspirations du peuple canadien.»
>
> La difficulté, bien entendu, sera de s'assurer que ceux qui occupent «des postes d'autorité» se souviennent du mot «répondre».
>
> On l'oublie souvent quand on insiste sur «l'intervention du Gouvernement dans nombre d'affaires».

Je propose au premier ministre et au gouvernement de faire bien attention à ces mots, vu leur importance, à la lumière de l'insistance avec laquelle le premier ministre parle des droits qu'ont les individus à vivre leur propre vie et à développer leur personnalité à leur façon.

Nos ressources morales et spirituelles doivent être mises en valeur. Si nous remontons au début de notre histoire, nous verrons la place importante de la foi et de la religion dans l'évolution de notre pays. A notre époque qui rejette les anciennes idées et détruit les assises traditionnelles, nous devons nous demander ce qu'il adviendra des préceptes, concepts et principes sur lesquels notre nation a été édifiée.

[M. Patterson.]

Permettez-moi de me reporter encore une fois au discours du trône qui figure déjà au compte rendu:

> Sur notre moitié du continent, nos ancêtres ont dû soutenir, contre la nature, une lutte d'une extrême âpreté. Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale, la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

C'est une description bien décourageante de la scène canadienne à l'heure actuelle. On peut se demander comment cette affirmation s'accorde avec le reste du document qui parle en termes chaleureux de ce que le gouvernement a accompli et de ce qu'il entend faire à l'avenir. Au beau milieu de ce texte, nous butons sur cette sombre description de la conjoncture. Sans trop appuyer sur son importance, nous pourrions, je crois, réfléchir à ce qu'elle signifie. Si elle est juste, il est temps d'examiner nos normes morales et spirituelles. J'avoue qu'on ne peut légiférer en matière de vertu, mais je dis que nous ne devons pas faire de lois qui saperont la droiture. Cette déclaration devrait nous faire longuement réfléchir si nous examinons la situation qui existe au pays aujourd'hui. C'est peut-être ce à quoi pensait le très honorable Vincent Massey, ancien gouverneur général du Canada, lorsqu'il a dit, il y a quelques années, que le centenaire du Canada fournirait une occasion propice pour faire l'inventaire de nos valeurs spirituelles.

Au milieu de notre progrès matériel et de l'évolution technologique, pendant que nous mettons en valeur nos ressources humaines, ajoutons-y cette autre considération, car elle a son application et elle nous apporte un message aujourd'hui. Le Canada a fait d'immenses progrès, tout ce qui nous entoure en témoigne, mais nous ne devons pas négliger les valeurs sur lesquelles notre nation a été édifiée; sinon, nous courrons à notre propre perte.

• (3.10 p.m.)

J'ai dit tantôt que je n'avais pas l'intention de traiter du discours du trône en particulier, mais j'aimerais signaler une ou deux choses en passant. Le temps est venu pour nous de mettre un peu d'ordre à la Chambre et au Parlement.

C'est là, je crois, une idée banale qu'on n'a jamais cessé de répéter; mais je voudrais la souligner de façon particulière aujourd'hui. Nous devons faire notre ménage politique ici-même, à la Chambre des communes. Le pays n'a pas grande opinion de la façon dont on dirige ses affaires. Peu d'entre nous—je crois—désapprouveraient cette déclaration.

Beaucoup ont même parlé ainsi par le passé. A mon avis, si jamais notre démocratie disparaît, ce ne sera pas à cause d'une action militaire, mais parce que nous n'aurons pas su l'utiliser avec sagesse et efficacité dans l'intérêt de la nation.

On a parlé, dans le discours du trône, des modifications du Règlement qui seront examinées par le détail par la suite. A mon avis, nous avons beaucoup fait pour moderniser le Règlement de la Chambre; mais, selon moi, nous n'en sommes qu'au commencement. Je dis cela, car notre dernière session a duré quinze mois. Nous devrons soit abréger le débat ou allonger l'année parlementaire. Je songe parfois que cette dernière solution serait préférable. Néanmoins, je pense qu'il faut poursuivre activement et résolument l'étude de ce problème afin que notre Règlement permette de disposer des affaires publiques d'une manière efficace et dans un délai raisonnable.

Il est opportun, je crois, de reviser la loi des élections fédérales et d'examiner la situation du Parlement en général. J'ai préconisé il n'y a pas longtemps d'envisager l'adoption du régime en usage aux États-Unis où le mandat du gouvernement est fixé à quatre ans. La chose aurait un effet très salutaire. En premier lieu, cette mesure restreindrait la politicaillerie qui sévit au sein de notre régime actuel. On prétendra peut-être que c'est l'endroit tout désigné pour s'adonner à la politique. Jusqu'à un certain point, mais ce n'est certainement pas l'endroit pour obéir uniquement au souci électoral. J'estime que si la durée des sessions parlementaires était fixe et que certaines dispositions offraient des garanties et l'occasion de présenter des motions de défiance à des moments précis, on pourrait expédier beaucoup plus efficacement les affaires du pays. En outre, le nombre des campagnes électorales serait restreint.

Certains de nos amis de l'opposition officielle disent, je le sais, que si les sessions sont si longues, c'est que nous avons trop de partis et qu'il faudrait revenir au régime des deux partis. (*Applaudissements*)

Par exemple, nos amis de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ne voient pas les choses du même œil, puisque les élections provinciales ne sont pas sitôt décrétées qu'ils mettent tout en œuvre pour chercher à détruire le régime des deux partis. Ce qu'ils entendent au fond par deux partis, c'est le parti libéral et le parti conservateur. (*Applaudissements*)

Certainement pas. A mon avis, si les affaires de l'État sont si en retard, cela ne tient pas au trop grand nombre de partis, mais au trop grand nombre de campagnes électorales. On doit songer sérieusement à laisser le gouvernement au pouvoir pendant peut-être quatre ans. En outre, il faudrait préciser les heures de séances et les périodes d'ajournement du Parlement. S'il nous est impossible de mieux organiser nos travaux que nous ne l'avons fait ces dernières années, comment voulez-vous que la population s'attende que nous nous occupions de ses affaires d'une façon efficace?

On a dit, et on va répéter, que nous devrions siéger tout l'été pour exécuter les travaux de la Chambre. Nous devons nous sacrifier, paraît-il. Mais les gens sont trop fins pour nous croire des martyrs, ils nous trouvent simplement bêtes de ne pas nous acquitter de nos devoirs dans un délai donné, afin de pouvoir retourner dans nos circonscriptions respectives et y remplir les fonctions qui nous attendent. (*Applaudissements*)

Le temps accordé aux débats est une autre question que je veux signaler à la Chambre. Je sais qu'on en a déjà parlé. Il faut, dit-on, l'entière liberté d'expression, et nous avons entendu crier à la «guillotine». Mais, ce cri-là, le pays n'y attache plus d'importance. En fait, je crois que la guillotine, puisqu'il faut l'appeler ainsi, aurait dû intervenir beaucoup plus souvent. Je dis que nécessité fait loi et que le bon sens exige qu'on règle les affaires de la nation de façon ordonnée.

Ensuite, monsieur l'Orateur, nous devrions instaurer un système de priorités, afin de ne pas nous attarder à des questions relativement peu importantes en négligeant les grands problèmes auxquels doit faire face le pays. En mettant de l'ordre dans nos institutions politiques, nous ne devons pas perdre de vue pour autant nos responsabilités plus larges. A mon avis, le Canada occupe une position exceptionnelle et, lorsque ses propres questions politiques et matérielles auront été réglées, il aura l'occasion unique de fournir un apport au monde en aidant les pays qui en ont besoin. J'ai sous les yeux des documents indiquant les besoins de divers pays dont les habitants sont sous-alimentés et meurent de faim, vivent dans des bidonvilles, etc. Cela me fait songer aux paroles de l'Écriture: «Tu les nourriras». Nous, qui matériellement sommes dans l'abondance et même dans la surabondance, pourrions suppléer dans une grande mesure aux besoins des affamés vivant dans

d'autres pays et de fournir à ces derniers l'aide technique qui les aidera à élever leur niveau de vie et à subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je crois que le Canada doit faire ressortir et remplir son rôle de pays pacifiste, qui aime la paix et qui maintient la paix dans le monde. Le Canada a fait face à ses responsabilités à cet égard. Il a été à la hauteur de sa tâche et nous avons fait beaucoup pour cette cause. Les états de service de nos militaires d'outre-mer ne laissent rien à désirer.

Nous devons continuer dans cette voie, je pense, afin que le Canada soit considéré comme une nation capable, non seulement d'organiser ses propres affaires, mais d'aider, grâce à son abondance de biens, et de remplir son rôle, si bien que tous les gens du monde entier pourront bénéficier du fruit de leur labeur et de leurs droits, comme l'exige leur dignité d'homme.

• (3.20 p.m.)

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, comme l'un des représentants de la Nouvelle-Écosse, qui fut une des quatre premières provinces à entrer dans la Confédération pour former le Canada, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur le discours du trône de l'année de notre centenaire.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes condoléances à la famille de feu le Gouverneur général M. Vanier, qui a servi le Canada avec tant de distinction. Je tiens également à féliciter le nouveau Gouverneur général, Son Excellence l'honorable Roland Michener qui, j'en suis sûr, s'acquittera dignement de sa tâche et se montrera à la hauteur du poste éminent qui lui a été confié.

Je félicite aussi les deux motionnaires de l'Adresse, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté). Ils ont su exprimer leur point de vue avec beaucoup d'aisance et d'adresse, et c'est tout à l'honneur des circonscriptions qui les ont élus pour les représenter à la Chambre.

Les résidents de la Nouvelle-Écosse avaient déjà, il y a un siècle, beaucoup de belles traditions et, à la suite de la Confédération, nous avons envisagé l'avenir avec confiance. Je relève dans le discours du trône l'extrait suivant:

> Mais, il y a cent ans, nos prédécesseurs—hommes d'origines, de croyances et de langues diverses—ont entrepris une grande œuvre politique dont nous sommes aujourd'hui les dépositaires. Ils en ont jeté les fondements avec un sens rigoureux de l'unité, cette unité si nécessaire au bien commun comme le leur rappelaient les conflits de nombreuses générations. Sur cette base, ils ont édifié une structure gouvernementale pour assurer la liberté, le bien-être et la prospérité de tous ceux qui viendraient peupler ces terres. Ils ont édifié leur œuvre conformément à un plan fédéral, car ils savaient que cela seul permettrait à l'unité, dans la diversité culturelle et régionale, de donner tous ses fruits.

[M. Patterson.]

C'est ce qu'on croyait. Toutefois, nous n'avons jamais réalisé beaucoup de nos espoirs et de nos ambitions. Trop souvent aussi nos rêves d'être des Canadiens à part entière, comme les autres, ne se sont pas réalisés. Néanmoins, nous avons toujours essayé d'être de bons partenaires et de bâtir cette nation. Les aspirations de nos ancêtres aideront, je l'espère, les générations futures de Canadiens, qui devront à leur tour veiller à ce que le Canada soit plus fort et demeure uni.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse ont beaucoup appris au cours du siècle écoulé, et il est inutile pour quiconque de vouloir minimiser nos difficultés. Elles existent sur le plan humain et sur le plan matériel, touchent l'expansion de nos industries primaire et secondaire et le développement requis de nos moyens d'éducation. Toutefois, depuis quelques années, les industriels du monde entier rendent hommage à la stabilité de nos institutions, à notre main-d'œuvre intelligente et souple et au poste stratégique que nous occupons en matière de commerce.

Toutefois, le progrès ne consiste pas simplement en industries nouvelles ou plus vastes, mais aussi en travailleurs formés à des techniques inédites et capables ainsi d'accomplir des tâches nouvelles et stimulantes. Le progrès, pour être vraiment significatif, doit se rattacher à des niveaux de vie plus élevés pour tous. Si nous comparons le présent au passé, nous sommes encouragés peut-être, mais non pas satisfaits. En Nouvelle-Écose, le revenu moyen augmente. En 1966, selon l'Office d'expansion économique de la région atlantique, notre revenu moyen a passé de $1485 à $1586, ce qui représente le plus élevé par tête des quatre provinces atlantiques.

Néanmoins, nous n'avons pas réduit l'écart entre le revenu moyen en Nouvelle-Écosse et celui du Centre ou de l'Ouest du Canada. Les provinces atlantiques sont toujours devancées par le reste du pays, car le revenu moyen des travailleurs y est inférieur d'un tiers et les taux de chômage sont le double de la moyenne nationale. Le troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada dit carrément que dans les provinces atlantiques les normes, comparées à celles du pays, ne s'améliorent pas et que l'écart ne se rétrécit pas. Nous sommes encore trop tributaires,

semble-t-il, de formes d'emplois qui n'offrent pas des perspectives intéressantes de croissance.

La Nouvelle-Écosse doit continuer à moderniser son économie. Cette province doit suivre le rythme de l'évolution, il faut insister là-dessus. Pour y parvenir, il lui faut de l'aide fédérale et provinciale. Voilà pourquoi je veux faire quelques propositions que le gouvernement fédéral appuiera, je l'espère, et qui seront avantageuses à la population des provinces de l'Atlantique et à l'ensemble des Canadiens.

C'est toujours une expérience stimulante que de visiter le pavillon de la France à l'Expo '67. Cependant, à mon avis, l'une des pièces de résistance en est la description détaillée de l'usine marémotrice de la Rance, en Bretagne. Quiconque a des doutes sur la possibilité de produire ainsi de l'énergie électrique devrait prendre le temps d'examiner cette réalisation française. Je crois que, si les ministres actuels le faisaient, l'étude technique et l'utilisation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy s'en trouveraient hâtées. Je crois savoir qu'environ neuf compagnies en projettent une étude, mais qu'elle pourrait durer deux ans et coûter approximativement 1.5 million de dollars. Même s'il s'agit là d'une excellente nouvelle, je ne puis que regretter qu'il ait fallu l'attendre quatre ans. L'étude devait débuter en 1963, sous l'égide de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. En fait, l'une des principales raisons d'être de l'Office était de réaliser un tel projet hydraulique, s'il était jugé pratique. Tous les travaux préliminaires indiquaient alors que l'entreprise se révélerait des plus profitables.

Qu'attend le gouvernement? Pourquoi ne met-il pas ce projet à exécution? A l'extrémité est de la baie de Fundy, les eaux à la marée montent tous les jours de 40 à 50 pieds, transportant un potentiel de 60 millions de chevaux-vapeur pendant la période de six heures et demie qui sépare la marée haute et la marée basse. Même 10 p. 100 de cette énergie représente presque deux fois la capacité totale d'énergie du Canada à l'heure actuelle, et même si on ne récupérait que cette faible proportion, nous aurions la plus grande usine marémotrice au monde.

Pourquoi le gouvernement tarde-t-il? Le rapport collectif des neufs compagnies minières récemment nommées confirmeront peut-être les pronostics des spécialistes selon lesquels les installations d'énergie marémotrice dans la région pourraient fournir de l'énergie à un prix susceptible de soutenir favorablement la concurrence à l'heure actuelle avec l'énergie nucléaire. Le coût de l'énergie nucléaire montera forcément car le prix des matières brutes et les salaires s'élèveront assurément avec le temps. Mais dans le cas de l'énergie marémotrice, une fois engagés les frais de premier établissement, il faut peu de monde pour actionner l'usine, et la force motrice est éternellement fournie par la mer.

D'après le discours du trône, le gouvernement s'inquiète, et à juste titre, de l'inflation. Il ne le dit pas ouvertement, mais on ne saurait donner d'autre sens au paragraphe qui figure à la page 2 du compte rendu du 8 mai.

> Aujourd'hui, les relations entre l'industrie, la main-d'œuvre et les divers échelons de gouvernement revêtent une importance nouvelle. Pour maintenir et améliorer la puissance économique du Canada, il faut pratiquer la sagesse et la modération dans nos exigences les uns envers les autres; faire preuve d'un degré élevé de collaboration et de discernement en traitant les uns avec les autres et avec nos institutions respectives, y compris tous les niveaux de gouvernement.

A la page 5, les mots diffèrent un peu, mais ils sous-entendent indirectement une inquiétude au sujet de l'inflation.

> Au sein de la société si complexe d'aujourd'hui, il importe au plus haut point de tenir pleinement compte des intérêts des consommateurs dans l'élaboration de la politique ministérielle. Il est évident que, dans toutes ces questions qui touchent l'actionnaire et le consommateur, le gouvernement fédéral a des obligations particulières, découlant de ses responsabilités d'ordre général quant au bien-être économique de l'ensemble du pays.

Voilà des mots ronflants, mais si le gouvernement veut prendre une initiative avantageuse pour les provinces de l'Atlantique, il doit sans retard entreprendre l'exploitation de l'énergie marémotrice. Cette énergie nous procurerait la meilleure protection contre l'inflation. Une fois l'aménagement terminé, le prix de l'énergie et les frais d'exploitation sont constants. Les marées, convenablement aménagées, fournissent, une fois converties en énergie, de l'électricité à bas prix, l'élément coût étant stabilisé.

Pensez aux avantages qu'en retireraient les générations futures. Les politiques fiscales actuelles du gouvernement désolent les Canadiens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cabinet. Ils signalent au gouvernement qu'en ces temps dits prospères, il lui incombe d'équilibrer les revenus et les dépenses. Nous devrions assurément léguer à nos enfants quelque chose de durable en dehors de nos énormes dettes qui sont un monument à l'incapacité du gouvernement de gérer nos finan-

ces ou de savoir tirer profit des occasions qui nous sont offertes.

Le gouvernement et les Canadiens ne devraient pas considérer l'aménagement de l'usine marémotrice comme une initiative de la région atlantique. Il s'agit d'une entreprise nationale à laquelle devrait s'intéresser tout le Canada. A mon avis, l'aménagement des chutes Churchill au Labrador et l'utilisation de la force des marées de la baie de Fundy sont deux entreprises qui doivent fournir, de pair, l'électricité à l'Amérique du Nord. Un réseau mixte d'électricité s'approvisionnant à ces sources dépasserait les besoins du Canada. Nous aurions un excédent d'électricité à vendre aux États-Unis.

On n'a pas à craindre que le marché soit saturé, puisque les besoins en électricité de la Nouvelle-Angleterre et de New-York doublent tous les dix ans. A mon avis, l'une des raisons essentielles d'accélérer l'aménagement de l'usine marémotrice, c'est que les centrales nucléaires et thermiques doivent être alimentées à l'uranium, au charbon, au pétrole ou au gaz. Or, ce sont des ressources non renouvelables. Si nous voulons améliorer l'ensemble du niveau de vie des Canadiens, évitons de gaspiller nos ressources. Comme notre société moderne a besoin de plus en plus d'énergie, c'est tout simplement gaspiller que de ne pas capter ces marées puissantes, initiative qui pourrait amener l'âge d'or de l'essor industriel dans les provinces atlantiques.

• (3.30 p.m.)

Il y a un instant à peine, j'ai mentionné l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Il faut absolument que le gouvernement libéral actuel renonce à tout sectarisme pour mettre à la disposition de cette Commission des crédits appropriés à l'ampleur des problèmes auxquels ont à faire face les provinces atlantiques. Cette Commission, créée par un gouvernement conservateur, ne fonctionne que depuis avril 1963. En quatre ans, elle a fait tout ce qu'il lui était possible de faire, compte tenu des ressources financières limitées que le gouvernement fédéral a mises à sa disposition. Initialement le gouvernement fédéral devait y investir des fonds importants, répartis sur une période de dix ans. Cette mesure devait stimuler l'investissement privé.

C'est ce qui s'est passé dans le cas d'Expo '67. Le gouvernement fédéral y a fait un investissement massif de capitaux, ce qui a encouragé les investissements d'autres pays et du secteur privé. Nous avions espéré qu'il en aurait été de même dans les provinces atlantiques. Toutefois, lorsque le gouvernement a changé en 1963, une nouvelle loi a modifié la conception initiale de ce programme et ce n'est qu'un crédit de 100 millions de dollars qui a été alloué, au début, pour améliorer les conditions dans cette immense région que l'on désigne sous le nom de provinces atlantiques. Plus tard, un nouveau crédit de 50 millions de dollars a été voté, auquel est venu s'ajouter ensuite un crédit d'investissement spécial de 30 millions de dollars pour la construction de routes, totalisant ainsi les ressources de la Commission à quelque 180 millions de dollars.

Or, que dit-on dans le discours du trône de l'Office d'expansion économique de la région atlantique? Voici:

> Le gouvernement prendra aussi des mesures spéciales dans certaines régions désignées où le capital humain n'est pas suffisamment utilisé. Il redoublera d'effort partout où il a déjà connu des succès ces dernières années. Le Parlement sera donc invité à augmenter le budget du programme destiné à stimuler le développement régional afin d'en étendre la portée. L'œuvre de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, en vue de favoriser le développement industriel de cette région, continuera d'être encouragée.

C'est parfait.

Mais, monsieur l'Orateur, que voyons-nous dans les prévisions budgétaires de cette année? A la page 508 du Livre bleu, un crédit de 33 millions de dollars est affecté à l'Office à titre d'aide pour le financement de programmes et d'entreprises, tandis que 14 millions de dollars seront votés à titre de contribution fédérale pour défrayer un programme de grand-routes en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et dans l'Île du Prince-Édouard. Cela représente une dépense totale de 47 millions de dollars. Ce n'est pas assez, monsieur l'Orateur.

N'y a-t-il personne au sein du gouvernement actuel qui se rende compte de l'immensité de la région où ces crédits doivent être répartis ou de l'ampleur des problèmes économiques auxquels ont à faire face les habitants des provinces atlantiques? C'est en comparant les crédits attribués au développement des provinces atlantiques avec les dépenses administratives du gouvernement, par exemple, que nous commençons à nous rendre compte que l'on se soucie peu de nos problèmes. Ainsi, en 1963, le gouvernement a dépensé en frais administratifs généraux un milliard de dollars pour son personnel et ses locaux. Ces frais ont atteint l'année dernière 1,325 millions de dollars, ce qui représente une augmentation inouïe de 30 p. 100. Personne ne connaît la raison de cette étonnante augmentation. Il n'y a apparemment personne, au sein du gouvernement, pour estimer que le Parlement et les contribuables canadiens sont en droit de recevoir des explications détaillées à ce sujet. Mais lorsque nous demandons des crédits d'un milliard de dollars qui serviraient au développement de la région atlantique, seraient répartis sur une période de 10 ans et affectés à des entreprises qui rapporteraient

et qui relèveraient le niveau de vie des habitants de ces provinces pour le rapprocher de la moyenne nationale, on nous les refuse et on nous met à la portion congrue.

Loin de moi l'intention de critiquer l'Office en disant que, jusqu'à ce jour, on a fait beaucoup trop peu. Cependant, on devrait commencer par faire une étude de la région atlantique et dresser un plan général de développement qui supprimerait l'écart de salaire et de revenu entre la région et le reste du Canada. Que je sache, aucune étude de ce genre n'a encore été rendue publique. On devrait y examiner la pêche, l'agriculture, l'exploitation minière, la fabrication, toutes les industries secondaires et, chose non moins importante, les frais de transport, puisque ces frais influent sur tous les secteurs de l'économie atlantique. Les députés des provinces atlantiques, à la toute fin de la dernière session et au début de la présente, ont vainement essayé de savoir du ministre des Transports (M. Pickersgill) où en était rendue cette étude des frais de transport dans les provinces atlantiques. A mon avis, tant qu'une telle appréciation ne sera pas terminée et que des recommandations n'auront pas été faites pour résoudre nos problèmes particuliers, l'aide qui nous est accordée continuera évidemment d'être provisoire.

Toutefois, monsieur l'Orateur, comme le révèle le Troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada, nos problèmes sont réels et très sérieux, cela nous ne pouvons en douter. En vue de remédier à une telle situation l'Office d'expansion économique de la région atlantique a été fondé, mais il ne réussit pas à le faire. En cette année de célébrations de notre centenaire, je faillirais à mon devoir, je crois, si, à titre de représentant des provinces atlantiques, je ne faisais pas tout mon possible pour rendre le gouvernement conscient des effets déplorables qu'a exercés la Confédération dans cette partie-là du Canada. Les provinces atlantiques ont souffert du régime qui a assuré une protection aux industries du Canada central. Il faut nous saigner à blanc pour les nécessités de la vie. Les fabricants canadiens, grâce à la protection des tarifs, ont majoré leurs prix à nos dépens. Tout ici coûte plus cher qu'aux États-Unis, depuis le sac d'épiceries jusqu'à l'automobile, afin de permettre aux fabricants du centre du Canada de prospérer.

Malgré cela, le gouvernement fédéral, au lieu de fournir l'aide requise, continue à faire adopter des mesures législatives qui accroissent le fardeau fiscal des gouvernements provinciaux. Il est beaucoup plus difficile, par exemple, pour les provinces atlantiques de trouver les fonds nécessaires pour payer la moitié des frais de ces programmes conjoints que ce ne l'est pour les provinces plus riches. Il s'ensuit donc que les provinces atlantiques ne peuvent jouir de services publics comparables à ceux qui existent dans les autres parties du pays sans exiger de leurs contribuables des impôts supplémentaires. A moins qu'on ne reconnaisse ce fait, les gens des Maritimes ne pourront bénéficier de services publics conformes aux normes nationales. En fait, le régime actuel ne fait qu'accentuer les différences entre les diverses parties du pays.

En général, les habitants des provinces atlantiques constatent que le montant des dépenses prévues s'accroît plus rapidement que le nombre des sources de revenu disponibles. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, les sommes nécessaires au cours des prochaines années sont effarantes. Le gouvernement fédéral a consenti à accroître sa quote-part des frais de l'enseignement secondaire, mais il a aussi décidé de ne plus rembourser les dépenses affectées à la formation professionnelle, sauf dans le cas des adultes. Aujourd'hui, la formation professionnelle revêt une importance capitale dans notre système d'enseignement. Les provinces atlantiques ont même besoin d'une plus grande aide pour développer leurs programmes routiers.

Si l'Office d'expansion économique de la région atlantique n'accroît pas ses subventions, nous continuerons à grever considérablement le budget des habitants de ces provinces. Un projet qui, à mon sens, devrait retenir l'attention de l'Office, c'est l'établissement de centres de casiers à homards dans les provinces atlantiques. Le 28 avril 1967, par exemple, une tempête imprévue et très violente a dévasté et détruit les casiers à homards installés le long de la côte, de Guysborough à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. Dans certaines régions, les pêcheurs ont perdu plus de 90 p. 100 de leurs casiers. Cette perte cause de grands problèmes financiers aux pêcheurs visés, mais elle n'est pas la plus grave. Dans cette entreprise commerciale, le temps est un facteur essentiel, et lorsqu'un pêcheur de homards perd ses casiers au début de la saison, sa principale source de revenu peut facilement disparaître avec ses casiers, car il lui faudra au moins trois semaines pour reconstruire ses casiers même en travaillant sans relâche.

Cette industrie vaut autour de 23 millions de dollars aux provinces atlantiques et à peu près 13 millions de dollars aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. J'ai dit que la tempête récente avait endommagé environ 90 p. 100 des cages dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse. Il ne s'agit pas d'une catastrophe isolée, mais qui ne se répète que trop souvent. En fait, il n'y a pas plus de deux ans, les banquises—menace constante sur la côte est —ont détruit un grand nombre de cages. Je

crois que les pêcheurs de homard ont essuyé cinq désastres majeurs depuis sept ans.

• (3.40 p.m.)

Pour leur permettre de poursuivre sans délai leur activité après une lourde perte de cages, je proposerais la création d'au moins quatre dépôts de cages en Nouvelle-Écosse. L'un d'eux pourrait être situé dans la région de Yarmouth, un autre sur la côte sud des comtés de Queens ou de Lunenburg, un autre sur la côte est, entre Halifax et Guysborough, et le quatrième dans la région de Pictou. Chaque dépôt aurait en stock au moins 6,000 cages de homard et, en cas de désastre, les pêcheurs pourraient s'y réapprovisionner. Ces cages de bois pourraient être fabriquées par les pêcheurs côtiers pendant la saison morte et, comme chacune vaut à peu près $7, les 24,000 cages de réserve coûteraient $168,000 auxquels s'ajouterait le prix de quatre entrepôts.

L'Office d'expansion économique de la région atlantique pourrait absorber le coût de cette initiative pour appuyer l'une de nos principales industries côtières. La proposition pourrait valoir non seulement pour les pêcheurs de homard de Nouvelle-Écosse mais pour ceux des quatre provinces atlantiques. Une fois établis, les stocks de cages pourraient être maintenus par les pêcheurs eux-mêmes.

En cas de perte, les trois quarts des dommages sont ordinairement remboursés par l'assurance sur les casiers à homards, que les pêcheurs pourraient céder à l'administration en paiement des casiers obtenus; ou encore, ils pourraient remplacer les casiers en les construisant eux-mêmes en saison morte. Le modèle des casiers varie selon les régions, mais on pourrait déterminer, de concert avec les pêcheurs intéressés, le modèle à stocker. J'espère qu'on donnera suite à cette proposition, qui profiterait, selon moi, à un grand nombre des pêcheurs de homards de la Nouvelle-Écosse.

Puisque j'en suis à la pêche, j'aimerais dire un mot du récent communiqué du ministère des Transports relativement à la perte du chalutier *Cape Bonnie*, que l'on croit attribuable à une erreur de navigation. La population de la Nouvelle-Écosse se souviendra longtemps de cet événement tragique. Les fonctionnaires du ministère des Transports, semble-t-il, ont préparé un rapport complet fondé sur les faits. Toutefois, le rapport indique que le système de navigation Decca a transmis un signal erroné pendant un certain temps et que, si le capitaine du *Cape Bonnie*

[M. Crouse.]

se fiait uniquement à son appareil Decca et a fait un relevé pendant que le signal était détraqué, cela peut bien lui avoir fait mettre le cap sur un autre point que le port d'Halifax.

Vu les accidents qui se sont produits depuis quelques mois dans la région portuaire d'Halifax, je suis d'avis—et nombre de marins sont d'accord avec moi—que, pour protéger la vie de nos marins, le gouvernement devrait examiner favorablement la possibilité de retourner le navire-phare *Sambro* à son poste régulier. Sauf erreur, un navire-phare était stationné dans la région depuis 52 ans environ et, grâce aux signaux très puissants qu'il émettait, les marins savaient toujours exactement où ils étaient.

Vu que nous espérons fermement que le port d'Halifax deviendra dans un avenir pas trop lointain le terminus des transports en vrac géants et que nous voulons encourager autant de navires hauturiers que possible à y faire escale, toutes les aides à la navigation devraient être fournies aux abords du port. Pour toutes ces raisons, et pour nombre d'autres que je ne donnerai pas, j'espère que le gouvernement prendra sous peu des mesures pour que le *Sambro* ou un autre navire du même genre soit remis en service.

Un autre projet que devrait étudier et appuyer l'Office d'expansion économique de la région atlantique est celui d'une chaussée-couloir traversant le Maine. Ce projet n'est pas nouveau, mais je demande au gouvernement où en sont les pourparlers avec nos amis américains au sujet de cette importante route touristique et commerciale qui abrégerait d'environ 140 milles le trajet entre les Maritimes et les marchés du centre du pays.

Le discours du trône renferme notamment l'alinéa suivant à la page 3 du hansard:

> Le Parlement sera également saisi d'une mesure visant à aider davantage les Canadiens qui doivent se déplacer pour obtenir un emploi.

Voilà qui rappelle le député de Davenport (M. Gordon). Nous autres, des provinces Maritimes, entendons la même vieille histoire depuis qu'il a présenté son rapport sur nos perspectives économiques. C'est devenu une blague classique dans notre région. Qu'il sache bien—et je me fais ici l'interprète de tous les gens des Maritimes—que nous voulons rester dans les provinces atlantiques. Nous croyons qu'avec les occasions voulues, nous pourrions relever notre région au niveau de n'importe quelle autre. Nous refusons d'aller nous installer dans une autre région du Canada et nous prenons cette invitation en mauvaise part.

Je proposerai au gouvernement de dépenser une partie de cet argent pour essayer de construire un couloir à travers le Maine. N'a-t-on pris aucune mesure à cet égard? N'y a-t-il personne de l'autre côté de la Chambre qui puisse nous informer des progrès réalisés quant à cette entreprise internationale? On pourrait sûrement demander à quelqu'un aux États-Unis de nous faire parvenir un rapport sur la possibilité d'entreprendre un programme conjoint de construction routière dans le Maine. Sauf erreur, un projet de loi a été présenté à l'Assemblée législative du Maine en vue de la construction et de l'amélioration de diverses parties de la route d'État n° 6, tronçon du couloir que l'on propose de construire depuis longtemps. D'après moi, il s'agit là d'un pas dans la bonne voie; mais je demande au gouvernement s'il a présenté des instances au gouverneur de l'État du Maine pour indiquer que nous nous intéressons à la construction de ce couloir.

Songez aux grandes économies de frais de transport que pourraient réaliser notre industrie de la pêche, nos agriculteurs et nos nouvelles industries secondaires ou de fabrication si l'on construisait une route entre la Nouvelle-Écosse et Montréal réduisant la distance de 140 milles. Le projet dort depuis trop longtemps et j'espère que le gouvernement prendra des mesures immédiates en vue d'une collaboration internationale dont bénéficieraient de vastes régions dans les deux pays.

Quelles mesures a-t-on prises pour mettre en service un second transbordeur entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse? Notre industrie touristique en a besoin. Pourtant, le gouvernement fédéral se contente de vagues promesses. Il n'y a rien dans le discours du trône à l'égard de ce projet, monsieur l'Orateur. Vu l'importance d'un deuxième transbordeur pour notre agriculture et nos industries de la pêche et du tourisme, il est grand temps d'agir.

D'après le discours du trône, une mesure sera présentée au cours de la session en vue d'assurer une meilleure réglementation de la radiodiffusion et un meilleur exercice par les radiodiffuseurs des privilèges qui leur sont accordés et des responsabilités qui leur incombent. A mon avis, cette mesure ne saurait venir trop tôt. La Société Radio-Canada est pour ainsi dire comme un navire sans capitaine, sans gouvernail, allant à la dérive dans le brouillard sur une mer d'incertitude. Le gouvernement a déjà trop tardé à donner un chef à cette société de la Couronne qui préoccupe énormément bien des Canadiens.

Je dis cela, monsieur l'Orateur, parce que les prévisions budgétaires de cette année pour Radio-Canada s'élèvent à $143,960,000, soit une augmentation de $29,476,000 en une année. A l'origine, Radio-Canada devait fonctionner librement, mais nous savons maintenant que la liberté de parole n'y existe pas. S'il s'agissait d'un organisme privé, li serait déjà en faillite. Il est évident pour le public que les prétendus esprits créateurs qui dirigent Radio-Canada présentement croient que cette qualité leur confère le droit d'être insouciants, de verser dans la recherche du sensationnel et de faire preuve de mauvais goût.

Monsieur l'Orateur, je me demande parfois si les employés de Radio-Canada veulent bien que leur société soit libre. Je pense qu'ils veulent la liberté seulement pour eux-mêmes. A ma première élection en 1957, les crédits de Radio-Canada étaient d'environ 52 millions de dollars par année, et je me souviens avoir remarqué alors qu'un million de dollars par semaine semblaient beaucoup d'argent pour subventionner un seul service. Et voilà que ce montant, qui me paraissait alors trop élevé, a presque triplé. Il est grand temps que nous examinions l'ensemble de cet organisme, de même que son programme de dépenses.

Une partie du discours du trône prévoit une aide à l'habitation et au développement urbain. Cette proposition est du domaine de la fiction, et non de la réalité. Elle nous laisse entrevoir un nouveau mode de vie sur le plan urbain, des petites villes jouissant d'une vie communautaire propre, au lieu des amas actuels de béton armé que nous qualifions de villes. Je ne blâme pas le gouvernement de penser à l'avenir, mais les rêves ne sauraient remplacer les nécessités.

Le Canada est actuellement aux prises avec une grave crise du logement. Les loyers montent en flèche et, par suite des hauts niveaux d'impôts imposés par le gouvernement actuel, à la suite d'extravagances ruineuses, le prix des maisons est devenu absolument inaccessible au salarié moyen.

C'est dans les provinces atlantiques, selon moi, que nos dirigeants politiques devraient déployer d'énormes efforts. Si je dis cela, c'est que, même si nous disposons de ressources en main-d'œuvre, nous avons besoin de nouvelles occasions d'emplois. On a réalisé de grands progrès, mais il en faudra encore davantage et le gouvernement se rendra compte, j'espère, que même si nous avons progressé, nous avons toujours besoin de l'aide d'un Office d'expansion économique de la région atlantique, pourvu de fonds suffisants pour seconder le financement d'une expansion économique constante dans notre région. Voilà l'objectif souhaité et il ne saurait y avoir de meilleure entreprise pour les provinces atlantiques et pour le Canada que de l'atteindre en cette année du centenaire.

• (3.50 p.m.)

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles, dans ce débat, seront pour féliciter les motionnaires (MM. Jamieson et Côté (Nicolet-Yamaska)) de leur Adresse en réponse au discours du trône. J'ai fréquemment participé, au cours des cinq dernières années, aux travaux de cette Chambre que je visitais souvent avant d'être député, mais j'ai rarement—sinon jamais—entendu un discours plus réfléchi, plus vivifiant ou plus éloquent que celui du député de Burin-Burgeo mardi après-midi. Le député de Nicolet-Yamaska s'est également distingué, et je les félicite sincèrement tous deux de leur contribution au débat de cette Chambre.

J'en profite également pour m'associer à l'expression des bons vœux et des félicitations adressées à Son Excellence le Gouverneur général lors de son entrée en fonctions à ce poste chargé de lourdes responsabilités. On l'a dit fréquemment au cours des récentes semaines: notre nouveau Gouverneur général s'est distingué au service de son pays, au Canada comme à l'étranger. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je citerai une expérience personnelle; je suis sûr que les députés la trouveront intéressante.

Au mois de janvier 1966, j'ai eu l'honneur de représenter le Canada aux funérailles du premier ministre Shastri qui eurent lieu à New Delhi. Durant mon séjour, j'ai été l'hôte de Son Excellence et de sa gracieuse épouse. Comme on pouvait s'y attendre, pendant ces deux jours, j'ai beaucoup vu Son Excellence qui était alors en mission à titre de Haut-Commissaire du Canada. J'étais en sa compagnie lorsque nous avons rencontré le premier ministre suppléant, ainsi que des leaders du gouvernement et autres personnages éminents de l'Inde. J'ai été fort impressionné. En qualité de Canadien, j'étais très fier de la manière dont notre Haut-Commissaire était reçu par presque tous ceux que nous avons vus. Ce n'était pas seulement avec respect, mais encore avec cordialité et, une ou deux fois, presque avec affection. J'étais très fier, je le répète, de savoir que nous étions représentés par un homme de ce calibre. Je suis sûr qu'il s'est acquitté avec excellence de sa tâche en Inde de façon à rehausser notre prestige, et qu'il le rehaussera dans son poste nouveau et éminent.

Normalement, un député ministériel qui participe au débat sur l'Adresse s'étend quelque peu sur les projets d'amendement à la motion. Toutefois, dans son excellent discours d'hier, le premier ministre (M. Pearson) a commenté si intelligemment l'amendement du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et aussi —peut-être par anticipation—les points soulevés aujourd'hui par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) que je crois inutile d'en parler moi-même. Le discours de mon très honorable leader—le hansard en est témoin—répondait à ces exposés de façon si efficace que je crois pouvoir employer mon temps de parole à meilleur escient en complétant ce qu'a dit le premier ministre sur la grave question du logement au Canada. Votre Honneur se rappellera qu'il y a quelques jours, j'ai assuré aux députés que je ferais une déclaration sur ce point et je pense bien que je devrai employer à cette fin tout le temps que m'accorde le Règlement, même si mes commentaires sont insuffisants.

En raison du sérieux recul de l'an dernier, recul dû à la baisse inquiétante des mises en chantier, (30,000 de moins que le chiffre espéré,) l'habitation a fait l'objet, depuis quelques mois, de beaucoup de commentaires et de critiques à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre. Peut-être conviendrait-il de souligner que bon nombre de critiques ont montré une ignorance complète de la véritable situation—comme le chef de l'opposition dans ses remarques d'hier. On a tenté à maintes reprises de grossir ridiculement nos difficultés. Un rapport sur la situation actuelle de l'habitation au Canada s'impose donc.

Le gouvernement sait fort bien que de nombreuses mises en chantier sont nécessaires pour maintenir et alimenter notre parc de logements. Mais en toute honnêteté, nous devons reconnaître que l'habitation subit les mêmes pressions économiques que tous les autres grands secteurs industriels du Canada.

A cet égard, permettez-moi de dire à un grand nombre de gens qui ne semblent pas comprendre que l'expérience troublante de 1966, et elle était vraisemblablement inquiétante, n'est pas un phénomène nouveau en matière de logement, même depuis la guerre. Les députés de l'Ouest, ceux de la Colombie-Britannique en particulier, se souviennent de ce qui s'est passé il y a des années dans le centre de Vancouver, où des sans-abris sont allés s'installer au vieil hôtel Vancouver. On n'a pas lieu d'en être fier, mais c'est la réalité. Ce qui importe, c'est que d'énormes progrès

ont été réalisés dans le domaine de l'habitation en 20 ans. On peut envisager avec beaucoup de satisfaction les résultats obtenus de 1961 à 1966 en matière de logement. Chaque année, depuis 1962-1963 jusqu'à 1966, non seulement y a-t-il eu plus de maisons, de construites, mais, à l'exception de 1966, plus de mises en chantier. Et même en 1966, à quelque 1,000 près, nous avons construit le nombre de maisons que nous nous étions fixé. Combien de Canadiens le savent? Nous avons maintenu une bonne moyenne depuis plusieurs années.

Je ne veux pas dire, bien sûr, que certains problèmes ne se posent pas dans certaines régions du Canada, où une pénurie de logements entraînera des difficultés à un bon nombre de familles en quête de nouveaux logements. Aucune personne sérieuse ne laisserait entendre non plus que le Parlement ou le gouvernement pourrait tolérer la situation qui règne actuellement, on le sait, dans certaines régions, surtout dans l'agglomération torontoise, espérant simplement que tôt ou tard les choses s'arrangeront.

• (4.00 p.m.)

Le premier ministre dans son exposé hier a clairement expliqué l'attitude du gouvernement. Des mesures positives s'imposaient et d'autres sont indiscutablement nécessaires à l'heure actuelle, mais je pourrais rappeler à la Chambre et aux Canadiens que certaines initiatives très efficaces ont été prises par le gouvernement au cours des derniers mois. Nous avons été tellement pris par d'autres problèmes que nous avons négligé de signaler à la population ce qui avait été effectivement fait dans ce domaine.

Je voudrais rappeler à la Chambre qu'il est devenu évident, à la suite de réunions auxquelles j'ai assisté cette année, que la solution à nos problèmes ne pourra pas être trouvée uniquement grâce aux efforts du gouvernement fédéral. Le logement est devenu un problème très complexe. Dans une province, avant de s'engager dans une entreprise de logement public, il faut s'adresser à quelque 14 commissions et organismes différents et ces démarches ont duré 28 mois dans un cas. Le logement constitue un problème complexe qui ne pourra être résolu qu'avec l'entier appui des gouvernements à tous les échelons, ainsi qu'avec le concours et la collaboration sincères de tous les organismes responsables qui souhaitent une solution.

Nos efforts pour trouver une solution ont inspiré la série de réunions que j'ai convoquées cette année, non de ma propre initiative, mais avec la coopération de mes collègues des provinces, cherchant à amorcer un programme conjoint qui permette non seulement de construire les très nombreux logements requis, mais aussi de les adapter à la multiplication de besoins variés y compris le remplacement des quartiers en détérioration par des logements convenables, propres et bien chauffés.

Je vois ici certains des députés qui ont assisté à quelques-unes de ces conférences et ils savent qu'elles étaient intéressantes et réunissaient beaucoup de participants. Elles ont été fort instructives. On y a défini les responsabilités et signalé, le cas échéant, les faiblesses du gouvernement fédéral mais la majeure partie des critiques ne visaient pas ce que le gouvernement essayait de faire et faisait en effet dans ce domaine.

Les ministres provinciaux et moi-même avons organisé conjointement neuf réunions de ce genre. Dernièrement, celles-ci ont été suivies de réunions avec les représentants des principaux groupes de prêteurs sur hypothèques du Canada, qui prêtent dans le secteur ordinaire ou dans celui qui est couvert par la loi nationale sur l'habitation. Y assistaient des banquiers, des représentants de compagnies fiduciaires et de sociétés d'assurance. Hier, je me suis entretenu quatre heures avec les présidents et les premiers vice-présidents de toutes les grandes compagnies d'assurances du Canada et de nombreuses sociétés moins importantes.

Les deux séries de réunions, organisées de concert avec les ministres provinciaux ou mettant en contact les représentants des sociétés de placement, me permettent d'espérer avec confiance qu'en dépit d'un démarrage très lent au premier trimestre de 1967, cette année connaîtra et de fait connaît déjà un essor fort important du bâtiment. Le très lent départ du premier trimestre est déplorable, mais combien de gens s'arrêtent à penser que la baisse des mises en chantiers tient à ce que nous avions employé au cours du dernier trimestre de l'année dernière, afin d'améliorer la situation en 1967, les fonds qui auraient dû normalement être disponibles au début de l'année? Je dois ajouter que la reprise de la construction domiciliaire dépasse dans une large mesure ce que nous prévoyions précédemment pour cette année.

Cet optimisme s'appuie sur des chiffres. Ainsi, à la fin du mois dernier, le 30 avril, les emprunts aux termes de la loi nationale sur l'habitation étaient presque trois fois supérieurs à ceux de la période correspondante en 1966. Au cours des quatre derniers mois, le

nombre des demandes d'engagements d'assurance de la part des prêteurs autorisés et d'emprunts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement atteignait 35,000, contre 12,556 pour la même période l'an dernier.

Cet essor commence seulement, bien entendu, à se faire sentir dans le nombre des mises en chantier. On commence d'abord par les projets, puis on demande des fonds, on les obtient et enfin on met en chantier. Les résultats sont évidents maintenant. Les chiffres provisoires pour avril donnent 8,200 mises en chantier, soit 26 p. 100 de plus qu'en avril l'an dernier. J'ajoute qu'habituellement avril est un mois excellent et, je le répète, le chiffre a augmenté de plus de 26 p. 100 cette année. Cela permet d'entrevoir un taux annuel de construction de logements bien plus élevé qu'en 1966.

Selon des chiffres plus récents, le taux, dans toutes les régions du Canada, est presque de 160,000 unités par an et, monsieur l'Orateur, tout indique que, si ce niveau supérieur de prêts se maintient, le taux annuel de production aura, d'ici un mois ou deux, dépassé notre objectif de 170,000 mises en chantier par année. Ce chiffre de 170,000 n'est pas un chiffre mythique tiré du néant. Comme nous le voyons constamment dans les journaux, c'est le chiffre fixé par le Conseil économique du Canada comme objectif de 1967, 1968 et des deux ou trois années suivantes. Bien des gens craignaient que cet objectif soit tout à fait irréalisable avant plusieurs années, à moins de fortes augmentations du nombre et des montants des prêts directs du gouvernement fédéral.

Pour vous donner une idée de ce qui arriverait si nous n'avions pas rouvert le marché aux placeurs de fonds privés, les 20,000 mises en chantier autorisées au 1er avril exigeaient des déboursés du gouvernement fédéral de 300 millions de dollars que le Parlement doit autoriser; et n'oublions pas qu'il nous faut 170,000 mises en chantier par an. Toute personne sérieuse se rendra compte que le remède était de déclencher une participation accrue des bailleurs de fonds privés et de susciter l'intérêt aux logements publics destinés à subvenir aux besoins des personnes à revenus faibles ou moyens.

Mais, monsieur l'Orateur, les progrès que nous avons réalisés jusqu'ici cette année—et c'est très important—l'ont été sans les répercussions considérables dans le domaine du logement qui découleront du retour et de l'activité fortement accrue des banques à charte dans le secteur des prêts hypothécaires. Combien de députés savent quel était le facteur individuel le plus important dans le domaine de la construction domiciliaire en 1954 et 1955? Les prêts consentis par les banques à charte, et elles se sont retirées de ce domaine à cause d'un taux d'intérêt peu réaliste de 6 p. 100, alors qu'aux termes de la loi nationale sur l'habitation le taux d'intérêt s'élevait à 6¼ p. 100, plus tard à 6¾ p. 100 et brièvement à 7¼ p. 100.

Je suis heureux de dire que les dirigeants des banques m'ont donné l'assurance, il y a deux semaines à peine, que nous pouvons compter sur eux et qu'ils s'intéressent beaucoup aux prêts hypothécaires dans le domaine du logement. Ils ne pouvaient y participer de nouveau avant le 1er mai, mais ils nous ont assurés que ce sera très activement. C'est une bonne nouvelle qui a réjoui le gouvernement, car elle découle directement du fait que le gouvernement et le Parlement ont apporté à la loi sur les banques des modifications, sanctionnées à la fin de mars, qui permettent aux banques de prêter de l'argent au même taux que les autres sociétés de prêt.

• (4.10 p.m.)

Maintenant que le taux prévu dans la loi nationale sur l'habitation semble s'établir à 7 p. 100, les banques pourront consentir des prêts à ce taux; mais comment pouvait-on s'attendre à ce qu'elles en accordent après avoir été évincées du marché par le blocage de leur taux à 6 p. 100? Les députés apprendront sans doute avec intérêt qu'un certain nombre d'éléments importants ont contribué à multiplier les possibilités encourageantes de nouvelles constructions en 1967. On a d'abord atténué dans une grande mesure les pressions économiques extrêmement préjudiciables à la construction domiciliaire l'an dernier. J'estime, cependant, que bon nombre de personnes n'ont pas plainement saisi l'importance de la décision du gouvernement à la fin de novembre dernier en vue de fixer autrement le plafond du taux d'intérêt, aux termes de la loi nationale sur l'habitation. On se souviendra que nous avions d'abord fixé arbitrairement un niveau de 7¼ p. 100, c'est-à-dire 1½ p. 100 de plus que le rendement à long terme des obligations de l'État. A mon avis, cette initiative réaliste de la part du gouvernement a contribué pour beaucoup à provoquer dans la construction domicilaire un regain d'activité dont nous commençons maintenant à profiter. Depuis que le rajustement trimestriel est aligné automatiquement sur le rendement à long terme des obligations de l'État, pour la première fois dans notre histoire le taux peut maintenant soutenir la concurrence des rendements de placements en général.

Des représentants des portefeuillistes privés—j'en ai rencontré un grand nombre au cours des 100 derniers jours—m'ont assuré à maintes reprises, ces derniers mois, qu'il s'agissait de l'initiative la plus importante

qu'on ait prise pour leur permettre de participer plus largement à ce secteur d'activité. Évidemment, cette mesure devrait régulariser le mouvement des fonds hypothécaires. Comment une compagnie de prêts hypothécaires, une société de fiducie ou toute autre institution de placements pouvait-elle consentir des prêts à un taux de 6¾ p. 100, et auparavant à 6½ p. 100, alors qu'elle pouvait obtenir un taux de 7¾ ou même de 8 p. 100 ou davantage sur des prêts consentis pour la construction d'un entrepôt d'usine ou d'un autre immeuble de ce genre. En 1964, en 1965, et encore davantage en 1966, la demande de fonds était constante. On a besoin de tous les fonds disponibles pour la construction des principaux aménagements hydro-électriques, des pipe-lines et autres ouvrages semblables. Tout homme sensé qui dirige une institution de prêts se doit de veiller à ce que son entreprise retire de ses placements, non pas des bénéfices exagérés, mais au moins des bénéfices qui correspondent à ceux qu'elle obtiendrait sur le marché en général. Or, il était impossible de retirer, dans la majorité des cas, des bénéfices de cet ordre des sommes investies dans la construction domiciliaire.

La souplesse est une des caractéristiques très importantes de cette majoration temporaire du taux d'intérêt sur les prêts qui a été porté à 7¼ p. 100. Tous les députés, j'en suis sûr, étaient heureux d'apprendre que la formule adoptée à la fin de novembre a déjà amené une baisse de ce taux, qui est automatiquement passé de 7¼ p. 100 à 7 p. 100 à la fin de mars et qui pourrait fort bien baisser encore d'ici la fin du mois de juin. Je suis sûr que tous les députés l'espèrent.

Un autre facteur essentiel de notre progrès cette année est, bien sûr, la réussite de l'innovation du gouvernement, qui a lancé au printemps un programme de prêts directs aux constructeurs. Là aussi, il s'agit d'une nouvelle initiative. Bien que j'aie été convaincu, à la fin de 1966, comme la plupart de mes collègues, qu'en 1967 les prêteurs privés, de nouveau, participeraient davantage à la construction domiciliaire, il était évident en même temps qu'il y aurait un délai avant que certains de ces investisseurs, et en particulier les banques qui s'étaient retirées de ce domaine depuis 1956, recommencent à consentir des prêts.

De nombreuses mises en chantier s'imposaient au printemps—la principale saison pour le bâtiment en 1967—si l'on voulait qu'un nombre suffisant de nouvelles maisons soient terminées en 1967. C'est pour cela que le gouvernement a ordonné à la Société centrale d'hypothèques et de logement de mettre à la disposition des entrepreneurs en construction, du 1er avril au 31 mai, jusqu'à concurrence de 20,000 prêts directs sans garantie de prévente. En fait, on a accepté les demandes de ces prêts dès le 1er mars pour permettre aux constructeurs de mettre au point des programmes élargis de production dès la fonte des neiges et la fin de la saison froide. Ces demandes devaient couvrir la période allant du 1er avril au 31 mai. Or, dès le 30 avril, on avait déjà reçu des demandes de prêts directs de toutes les parties du Canada pour près du montant total de 20,000 unités, plus exactement entre 19,700 et 19,800 juste avant le dernier calcul. Quoi qu'il en soit, le nombre exact dépassait 19,400 le 28 avril.

Au cours de la même période l'an dernier, alors qu'on n'offrait des prêts qu'aux futurs propriétaires de maison et aux constructeurs d'habitations vendues d'avance, les demandes atteignaient le chiffre de quelque 5,600; donc, 5,600 contre 20,000 durant la même période. La plus grande partie de ce résultat a été atteinte en l'espace d'un seul mois. Les demandes de prêts adressées à des prêteurs autorisés, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, et les demandes de prêts directs, au cours des quatre premiers mois de cette année, englobaient environ 36,000 unités de logement, contre 14,655 au cours de la période correspondante de l'an dernier. On a heureusement enregistré aussi, monsieur l'Orateur, depuis le début de mars, une augmentation sensible des prêts ordinaires concernant le logement. Il s'agit dans ce cas d'immeubles d'appartements et de prêts généralement financés par les compagnies de prêts hypothécaires, les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie. Comme je le disais tantôt, on a enregistré l'an dernier une baisse de plus de 30,000 mises en chantier. Néanmoins, à en juger d'après le rythme actuel des prêts, nous atteindrons bientôt la cadence de 170,000 mises en chantier par année, peut-être même d'ici quelques semaines.

Le rythme des prêts hypothécaires consentis par les compagnies privées s'est récemment accéléré. Fait très important et réconfortant à ce sujet, la majeure partie de ces fonds sont destinés à la construction de maisons d'appartements, dont ont tellement besoin les grandes villes, notamment les agglomérations de Toronto et de Montréal. Les journaux, les revues, la radio vous le diront, c'est là que le besoin se fait le plus cruellement sentir. Je compte bien que ces prêteurs privés concentreront leurs efforts pour remédier le plus tôt possible à la grave situation qui règne actuellement à Toronto ainsi que dans une ou deux autres grandes agglomérations, bien que de façon moins aiguë.

• (4.20 p.m.)

On m'a interrogé l'autre jour, M. l'Orateur, sur les effets de la modification de la loi

nationale sur l'habitation qui a autorisé des prets en vue de l'achat et de l'amélioration de maisons existantes. La mesure en question a reçu la sanction royale en décembre dernier. Il s'agissait d'une innovation exigeant un nouvel arrangement. Les achats ont été à la baisse en janvier 1967 et, même en février, pas très nombreux. Toutefois, comme l'activité s'en est accrue en mars et davantage en avril, au 28 de ce dernier mois approximativement 1,300 prêts avaient été consentis en vertu de ce nouvel arrangement, en majorité dans les quatre ou cinq dernières semaines.

Même si tous ces achats, sauf un, comportaient un prêt auquel la SCHL avait participé directement, nous nous attendons que, par suite des échanges de vues que nous avons eus depuis trois ou quatre semaines, nous remarquerons, au cours des prochains mois, un certain nombre de prêts consentis par les banques à charte, puisqu'elles ont déjà des succursales dans les petites collectivités où des maisons sont disponibles. Nous sommes certains qu'elles voudront elles aussi aider à faciliter l'achat de maisons par les familles à revenu modeste. A la fin d'avril, les prêts étaient étudiés et il y était donné suite à la cadence de 500 environ par mois. A raison de 6,000 prêts par an, c'est là un mouvement très encourageant.

Bien que nous ayons de nombreuses bonnes raisons d'être optimistes cette année en ce qui concerne la situation de l'habitation, il y a eu, au cours des premiers mois de 1967, une augmentation de l'aide nationale à l'habitation visant à résoudre certains de nos problèmes actuels les plus urgents et les plus spécialisés. Je veux parler de l'effort fait en vue de loger les personnes âgées, les familles et les particuliers disposant de revenus modestes et qui sont peu concurrentiels sur le terrain du logement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je fais remarquer au ministre que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Nicholson: J'ignore si les députés désirent que je continue pour quelques moments.

Une voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre termine son exposé?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, en d'autres circonstances nous permettrions au ministre de continuer. Toutefois, le gouvernement a insisté pour que l'on s'en tienne au temps alloué et, à mon avis, nous devrions observer cette règle.

[L'hon. M. Nicholson.]

L'hon. M. Nicholson: Je me conformerai naturellement au vœu de la Chambre, mais non sans faire remarquer que le préopinant, ainsi que deux des trois derniers orateurs d'en face ainsi que d'autres, ont été autorisés à poursuivre au-delà de leurs temps de parole.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre aux préopinants pour féliciter sincèrement les motionnaires du discours du trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté). Par l'éclat de leurs discours inauguraux, ils se sont montrés fidèles aux traditions de la Chambre. Je ne doute pas qu'ils se feront encore entendre, mais je les préviens que, parfois, certains députés atteignent dans leurs premiers discours des sommets qui leur sont ensuite interdits tant qu'ils siègent du côté du gouvernement. Pour les encourager, je leur dirai que, dans un avenir qui n'est pas trop lointain, peut-être aux prochaines élections, ils reviendront siéger de ce côté-ci où ils jouiront de la liberté qui sied aux membres de la loyale opposition de Sa Majesté. Alors, ils utiliseront à plein les qualités dont ils ont fait preuve et qu'ils n'auront plus l'occasion de manifester, je le crains.

Permettez-moi de présenter mes excuses au ministre du Travail (M. Nicholson) si je ne traite pas précisément du sujet de son discours fort intéressant et de lui assurer, toutefois, que les députés pressés et désireux d'en venir aux prises avec lui à ce sujet, ont déjà commencé à faire la queue dans l'antichambre de l'opposition.

Nous sommes encore engagés dans des différends sur la constitution et sur les relations fédérales-provinciales. Le gouvernement a avancé d'un pas vers la position que certains d'entre nous préconisent ou ont préconisée depuis longtemps, c'est-à-dire que des discussions plus larges et plus ouvertes au public devraient avoir lieu concernant ce problème. Franchement, je ne crois pas trop à ce qu'en dit le discours du trône et ce sentiment a été confirmé hier par les propos du premier ministre (M. Pearson). Le gouvernement et ses conseillers supérieurs ne semblent pas comprendre que l'étude de cette question, à l'heure actuelle, ne devrait pas être la prérogative de quelques privilégiés. Il est vrai qu'en apportant tout changement, on devrait tenir compte de la jurisprudence existante et des opinions de tous les spécialistes des gouvernement respectifs, dont nous aurons besoin en temps utile, lors de l'élaboration de propositions fermes et de la promulgation de la loi.

Tout d'abord, ces questions intéressent de très près le Canadien moyen. Il a certes le droit de participer aux discussions, d'écouter les discours et d'indiquer son opinion quant au choix du gouvernement fédéral ou des provinces comme organe de législation dans certains domaines. Cela pourrait comprendre la télévision éducative dont on a beaucoup parlé récemment, les affaires extérieures, la pollution de l'air et de l'eau, et l'aide au développement urbain. Le Canadien moyen, qu'il réside dans Québec, l'Ontario ou dans une autre province, est sérieusement et constamment aux prises avec ce problème. Il peut juger que ces questions seraient mieux traitées par les gouvernements provinciaux, ou souhaiter qu'elles le soient. A mon avis, en les soumettant à un comité le gouvernement veut éviter qu'on les discute ouvertement. Or, cette attitude est incompatible avec l'opportunité qu'il y a d'écouter l'avis de la majorité. Je crois que le principe du «grand frère qui sait tout» relève d'une prétention très exaspérante et pleine d'arrogance.

J'estime avoir le droit de parler ainsi parce que j'ai montré que j'avais de la suite dans les idées. J'ai soulevé cette question pour la première fois dans mon parti il y a quatre ou cinq ans et j'en ai traité plusieurs fois à la Chambre. J'ai inscrit une résolution au *Feuilleton*, le 13 mars 1964, la résolution que voici:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement doit sur-le-champ consulter les provinces afin d'instituer une conférence du centenaire sur la constitution qui se composerait d'un nombre donné de sénateurs et de députés et d'un nombre égal de représentants de toutes les assemblées législatives provinciales; la conférence se réunirait à Ottawa et dans toutes les provinces pour apporter à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des modifications conformes à l'expérience passée, aux exigences de l'heure et aux besoins de l'avenir, sans omettre de trancher les sujets qui logiquement se prêtent aux consultations générales fédérales-provinciales...

Cette résolution remonte à plus de trois ans et, à ce moment-là, on n'y a pas prêté la moindre attention. J'en ai inscrit une autre au *Feuilleton*, libellée un peu différemment mais traitant du même sujet; elle a été débattue le 14 février 1966.

Si une conférence de ce genre avait été convoquée en 1963, 1964, 1965 ou même en 1966, nous en couronnerions peut-être maintenant les résultats, en cette année de célébrations de notre centenaire, par une formule nouvelle et utile, sous forme de mesure législative, en vue d'aplanir nos difficultés fédérales-provinciales. Au lieu de cela, les problèmes s'amplifient et s'aggravent, divisant notre pays sur le plan régional et, parfois malheureusement, sur le plan racial. Tout ce que je puis dire de la proposition du gouvernement, c'est qu'elle représente trop peu et arrive trop tard.

Je ne saurais appuyer le sous-amendement du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), sans en critiquer la teneur. En cela, je suis fidèle à mes convictions, savoir que la chose est tout aussi prématurée à l'heure actuelle que la proposition du gouvernement. En confiant la question à des spécialistes, ces derniers la renvoient tout simplement aux calendes grecques. Ce qui compte surtout à cet égard, c'est de favoriser au préalable la discussion publique, approfondie et de grande envergure.

• (4.30 p.m.)

Après ces quelques critiques, je me fais un plaisir de féliciter brièvement le gouvernement de se proposer, dans le discours du trône, d'envisager de nouveaux stimulants pour la planification industrielle, régionale et économique du Nord. Je suis venu à la Chambre il y a plus de neuf ans principalement pour engager le gouvernement dans cette sorte de projet et, aussitôt, je me suis occupé de la construction du chemin de fer vers Pine Point dont on parlait depuis près de 40 ans, mais que le gouvernement n'avait jamais examinée. La question mettait en jeu non seulement le chemin de fer mais son tracé, et il a fallu éventuellement que le gouvernement de l'époque établisse une commission royale pour étudier le problème. Malgré l'opposition de tous les côtés de la Chambre et de plusieurs des entreprises et des industries intéressées, l'ancien gouvernement finit par se laisser convaincre de choisir la route passant par la rivière de la Paix et le chemin de fer a été approuvé et aménagé.

Parce qu'on a suivi le bon tracé, les frais de construction ont été diminués, les délais de construction ont été réduits et la grande mine de Pine-Point a commencé de produire; d'autres mines et d'autres gisements ont été découverts, de grandes richesses en bois qui étaient connues ont été exploitées et produisent désormais de vastes quantités de bois et de contre-plaqué. La construction du chemin de fer et l'amélioration parallèle de la route du Mackenzie par le gouvernement de l'Alberta et par le gouvernement fédéral ont activé l'exploration et la découverte de pétrole et de gaz dans l'immense gisement du lac Rainbow et l'exploration des Territoires du Nord-Ouest s'est accélérée, et des milliers de personnes ont afflué dans la région. Tout cela s'est fait grâce à la collaboration du gouvernement, de la Société de chemin de fer et de l'industrie. Dans la mesure où le gouvernement actuel y verra un exemple à suivre dans la mise en valeur du Nord, il pourra compter sur mon appui complet sans parti pris politique.

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je tiens à commenter deux passages du discours du trône qui valent la peine d'être relevés et même inscrits dans les annales de la Chambre. Voici le premier:

> Si l'on peut dire que le siècle écoulé a été caractérisé par la mise en valeur des richesses naturelles de notre pays, il est probable que le siècle à venir verra nos efforts se concentrer sur le développement des ressources de l'intelligence et de l'esprit...
>
> Sous une forme ou sous une autre, la science pénètre jusqu'au cœur de la société et transforme la vie de chacun d'entre nous. Il est essentiel que le contrôle et la mise en valeur par l'homme de son environnement suivent cette évolution. Nous avons construit des villages et des villes, des canaux et des chemins de fer, des routes et d'autres grands ouvrages à une cadence sans précédent. Mais trop souvent, dans le passé, nous avons sacrifié l'esthétique au gain matériel et la qualité du travail aux profits faciles. Il faudra maintenant montrer autant d'empressement à combattre la laideur dans notre milieu qu'à éviter les pertes financières dans nos bilans.

Et ainsi de suite, à satiété. S'il m'était permis de porter le chapeau ici, je l'enlèverais et ferais trois révérences en l'honneur de ces nobles sentiments que tout le monde partage mais qui n'ont pas leur place dans le discours du trône que le gouvernement a fait lire à Son Excellence. Le discours du trône, à mon sens, devrait être un exposé du programme législatif dont le Parlement sera saisi pendant cette nouvelle session. Je puis seulement présumer que ces magnifiques paroles ont été prononcées hors de propos et qu'elles devaient être dites, plus tard, par le premier ministre (M. Pearson), à quelque cérémonie où une université lui décernerait un grade honorifique, que ces passages se sont glissés par erreur dans le discours du trône. Il est de fait que ces déclarations, et d'autres déclarations semblables, ainsi que le ton et le contenu du discours du trône, sont un signe que le gouvernement a maintenant fait clairement connaître sa volonté de s'intéresser directement et dans une large mesure à tous les aspects de la vie humaine. Ses actes, par le passé, et le discours du trône, aujourd'hui, sont le périscope par lequel nous devons regarder l'avenir.

Un gouvernement doit être fort et puissant dans les limites de l'autorité qui lui est conférée, je l'admets; et il doit avoir le droit d'agir rapidement. Mais ce que je désire faire ressortir c'est que cela implique la nécessité de rendre le gouvernement responsable et comptable de ses actes. Si donc le gouvernement actuel a l'intention, comme il semble l'avoir, de prendre de plus en plus d'autorité pour dire aux gens ce qu'ils doivent faire, comment le faire et quand, et cela dans tous les domaines de l'activité humaine, il faut trouver un moyen quelconque de rendre responsables de leurs actes les membres de ce gouvernement.

[M. Baldwin.]

Les gouvernements deviennent de plus en plus activistes. Ils s'ingèrent dans toutes les sphères de l'activité humaine. Ils agissent en qualité d'agents de transfert pour redistribuer la richesse. Ils font intrusion dans notre vie personnelle. Il n'existe aucun domaine des relations humaines dans lequel le gouvernement actuel n'a pas l'intention d'agir. Bref, il se propose d'être tout puissant et omniprésent. Ce serait une excellente chose si ses décisions étaient empreintes de sagesse, d'intelligence, de modération et de compréhension.

Mais les gouvernements sont sous l'emprise d'êtres humains ordinaires qui en détiennent fermement les rênes. Trop souvent, les hommes politiques songent aux prochaines élections, les employés de la fonction publique sont occupés à se tailler une place et luttent pour acquérir du prestige et obtenir de l'avancement, tandis que des groupes de propagande réclament des privilèges spéciaux, sans parler de quelques soudoyeurs. La situation n'est pas pire, mais certainement pas meilleure que parmi les gens ordinaires.

Les lois adoptées par le gouvernement sont de plus en plus restrictives et elles s'ingèrent dans nos vies personnelles; et il ne s'agit pas simplement des lois consignées dans nos recueils de lois. Il y a rarement un projet de loi présenté à la Chambre actuellement qui n'accorde pas au pouvoir exécutif l'autorisation illimitée de légiférer en secret au moyen de décret ou de règlement ministériels. Le gouvernement exige même que nous accordions ce droit aux conseils et aux tribunaux. Sous ce rapport, contrairement à la plupart des autres pays démocratiques, ce gouvernement rétrograde et réactionnaire a jusqu'ici refusé d'établir les rouages permettant d'examiner et d'étudier officiellement une délégation d'autorité de ce genre.

Il y a quelques années, lors du débat sur le rapport du premier comité sur la procédure, j'ai demandé au premier ministre s'il était disposé à instituer un comité en vue d'étudier la question de la délégation de pouvoirs. Il a répondu à ce moment qu'il étudierait la question, ajoutant que le gouvernement songeait à nommer un ombudsman. La question resterait à l'étude, a-t-il dit. Elle est toujours à l'étude. Le moment est venu pour les députés de dire au gouvernement d'agir. Le comité sur le Règlement et la procédure apportera, je l'espère, une certaine amélioration car une réforme s'impose afin d'obliger l'exécutif, dont les pouvoirs sont toujours plus grands, d'assumer des responsabilités et d'être comptable envers le pays pour les questions de ce genre.

Je constate avec plaisir que le discours du trône mentionne spécialement une réforme parlementaire. J'avertis le gouvernement qu'une réforme parlementaire n'est pas simplement une arme comme la guillotine dont le gouvernement peut se servir à la légère afin de terminer un débat ou d'abréger une discussion. Notre Règlement n'appartient pas au gouvernement actuel ni à un groupe ou à un individu. Le droit de fixer les conditions présidant au fonctionnement de la Chambre appartient à la collectivité des députés, quelle que soit leur allégeance politique, et doit continuer à lui appartenir.

A titre de députés, c'est notre devoir à tous d'établir ces normes de manière à pouvoir nous acquitter de notre tâche en respectant notre serment d'office, qui passe avant tous les autres engagements. Somme toute, ceci n'est pas un club d'étude privé ni une institution dont les membres se réunissent humblement pour apposer leur sceau d'approbation sur les propositions du gouvernement. Beaucoup d'entre nous sont ici parce que nos concitoyens les ont délégués pour trouver la solution de problèmes difficiles et compliqués qui les préoccupent. Si nous ne pouvons même pas définir les exigences essentielles de la procédure à suivre pour accomplir cette besogne, je ne donne pas cher de l'avenir du pays.

Pourtant, cela ne veut pas dire que le gouvernement doit tout décréter dans le menu détail et statuer sur toutes les questions connexes. Certes, après que les différents partis se sont prononcés et que la Chambre a adopté les politiques de base, les crédits essentiels et les projets de loi fondamentaux, les membres de tous les partis politiques devraient pouvoir parler, agir et voter sur les questions de détail, surtout aux comités, en s'en tenant moins rigoureusement aux directives des partis que ce n'est le cas aujourd'hui.

• (4.40 p.m.)

Je suis heureux d'apprendre par le premier ministre que ce sera peut-être possible pour certaines des mesures présentées au cours de la présente session. On devrait nous dire au plus tôt que sur la peine capitale, le divorce et certains changements proposés au Code criminel et sur plusieurs autres questions, qui beaucoup plus que d'autres touchent profondément la conscience et les croyances des députés, ceux-ci pourront se prononcer avec une entière liberté, même si les mesures sont présentées par le gouvernement, comme il convient.

Nous en viendrons là, j'espère, pour une foule d'autres questions dont nous serons saisis. A mon avis, le régime de partis comporte des avantages appréciables, mais il n'interdit pas une plus grande objectivité et indépendance de la part des simples députés. J'estime, en fait, qu'une objectivité et une indépendance semblables vont certes renforcer le régime de partis aux yeux du public.

Nous appartenons tous à un parti parce que nous croyons fermement en sa doctrine. Aussi, lorsqu'il est question de problèmes fondamentaux ou philosophiques, les partis ont l'occasion d'examiner leurs positions et, selon leurs convictions, d'approuver ou de désapprouver les programmes de base qui font l'objet des débats à la Chambre. Mais, le simple député doit pouvoir exercer sa liberté de conscience sur toute question de détail. Simultanément, il faut dissiper, chez le gouvernement, toute crainte qu'une défaite signifierait nécessairement des élections.

Il faut trouver des méthodes qui permettent un examen plus objectif des projets de loi et du budget des dépenses avant qu'ils ne deviennent des lois du gouvernement, rigides et inflexibles. Pour y arriver, il faudra s'attacher davantage à la qualité qu'à la quantité.

Aujourd'hui, lorsque j'entends le premier ministre et d'autres membres du gouvernement se glorifier et se vanter de la variété et du nombre de projets de loi mis en œuvre ou qu'ils se proposent de mettre à exécution, je leur conseille de freiner leur enthousiasme jusqu'à ce que ces projets de loi reviennent pour être modifiés à la lumière des faits, car la plupart contiennent des lacunes fondamentales.

Les gouvernements—et celui-ci en particulier—ont oublié le principe essentiel de la fonction législative selon lequel les meilleures lois et les meilleures mesures se modèlent sur le comportement normal de l'homme au lieu d'aller à l'encontre de la nature humaine. Au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons trop souvent adopté des lois sans trop nous demander si notre économie pouvait les assimiler, si les gens pouvaient s'y adapter ou même si la fonction publique pouvait les appliquer.

Il ne faut pas affaiblir le gouvernement ni diminuer l'autorité, mais les représentants élus doivent assumer un rôle plus utile et plus efficace dans les rouages démocratiques. Les échecs et les faiblesses du régime actuel ne constituent certes pas un terrain favorable à l'épanouissement de la liberté et de l'indépendance.

Trop souvent, le choix que doit faire le député en votant est difficile et angoissant. Il l'est particulièrement pour ceux qui entretiennent l'idée perfide que les déclarations

venant d'en haut et les dictées du parti sont bruyantes mais non pas toujours claires. Il n'est donné qu'aux profondément fidèles de déceler le caractère divin de certaines révélations.

Cependant, en partie à cause des cris aigus que profèrent ceux qui mènent encore les luttes doctrinaires d'antan, parfois pour mettre en œuvre les projets favoris des fonctionnaires, et fréquemment par pur opportunisme politique, l'État ne cesse de légiférer, d'imposer et de dépenser, sur une vaste échelle.

Je reconnais facilement que de vastes secteurs souffrent encore de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance, et que l'administration publique doit intervenir puisque le secteur privé n'a pas su résoudre ces problèmes. C'est une chose qu'accepte la société d'aujourd'hui. Mais je n'aime pas l'intervention indue, les formalités interminables, la bureaucratie accrue et la disparition de la liberté pour le citoyen ordinaire, qui résultent de l'ingérence du gouvernement. Dans le dessein de remédier à tel ou tel mal, nous en venons trop souvent à légiférer de manière à empiéter sur les droits de chacun et à nuire à la collectivité. Nous faisons appel à tout le dispositif de l'État alors qu'il conviendrait d'aborder le problème de façon plus circonspecte. C'est se servir d'une arme nucléaire pour abattre une corneille maraudeuse. Nous voyons s'atténuer constamment les chances de jouir de la liberté, de vivre comme un être humain créé à l'image de Dieu et comme une personne distincte qui a son caractère bien à elle.

Colossal, immuable, impassible, l'État nous domine avec tous les règlements à son avantage et avec toutes ses formules, ses chinoiseries administratives et sa bureaucratie qui enlèvent toute personnalité et tout enthousiasme à l'être humain ordinaire. L'avenir s'annonce de plus en plus morne, terne, imprégné d'un conformisme de nature à éteindre le feu sacré de l'individualité. Rien d'étonnant qu'on s'enlise dans le sable de la télévision et d'autres divertissements synthétiques, malgré le goût douteux de certains programmes et la médiocrité mielleuse de bon nombre d'émissions sur les affaires de l'État.

Chaque fois que la Chambre est appelée à étudier ces questions et à se prononcer je suis enclin à me demander: Quel est le coût véritable, non seulement en dollars, mais compte tenu du fait qu'une fois le régime fiscal établi en vertu des programmes qui entraînent des dépenses, il se reflète dans le coût de la vie, et ceux qui sont censés bénéficer de ces programmes en retirent très peu?

Il y a un an, le 22 avril, j'exposais ce problème à la Chambre et je disais ce qui suit:

> Par exemple, j'ai l'impression que ces gens aimeraient nous voir étudier sérieusement le problème de l'inflation. Ce mot, évidemment, n'est qu'un euphémisme utilisé par les autorités pour indiquer que le prix de la viande, du lait, du pain, des chaussures, que les loyers, les impôts, etc., augmentent sans cesse à un point tel que nous avons raison de croire qu'un des objets volants non identifiés dont nous avons tant entendu parler a été identifié comme l'indice du coût de la vie.

Depuis que j'ai prononcé ce discours, l'indice du coût de la vie a monté de 4.6 points, et le coût de beaucoup de programmes mis en vigueur au cours de l'année n'a pas encore été absorbé par l'économie. Cet état de choses, cette érosion régulière et incessante des droits de l'individu et l'expansion énorme du gouvernement constituent le prix de ces réformes. Il faut donc nous demander: Que faut-il faire à la Chambre pour pouvoir réformer notre Règlement et notre procédure de sorte que, lorsque le gouvernement, comme il semble en avoir l'intention, abordera ce vaste domaine qui vise tous les aspects de la vie humaine, nous puissions remplir nos obligations vis-à-vis de nos commettants qui nous ont mandatés pour examiner, scruter et analyser ces questions, et faire en sorte qu'il en coûte le moins possible en termes de liberté humaine et de droits individuels?

Je me rends parfaitement compte que beaucoup de projets de loi seront adoptés, mais cela nous coûte beaucoup trop cher. Nous devons avoir l'occasion d'étudier, d'examiner minutieusement et de nous assurer que la liberté est sacrifiée le moins possible dans les circonstances. Je dirai plus. Lorsque, s'inspirant de mesures législatives, le gouvernement adopte des décrets du conseil ou des règlements ministériels, la Chambre devrait pouvoir, grâce à une procédure appropriée, revoir ces documents afin que nous puissions juger de leur portée et de leurs effets sur le public. A l'heure actuelle, nous ne pouvons le faire et c'est une grave lacune dans l'exercice de nos devoirs et responsabilités envers les gens dont nous sommes les représentants. Si nous voulons projeter des mois d'avance, et c'est ce que nous devons faire si le discours du premier ministre et le discours du trône doivent être pris au sérieux, il nous faudra organiser ou modifier notre Règlement et nos moyens d'administrer les affaires du pays et d'organiser les travaux du Parlement, de telle façon

que les simples députés, grâce au régime des comités et à la modification du Règlement, aient l'occasion, plus que jamais, d'exercer leur autorité et leurs droits, comme il leur incombe de le faire.

• (4.50 p.m.)

On pourrait y parvenir de bien des façons et je ne vais pas m'y attarder ici, monsieur l'Orateur. A titre de membre du comité de la procédure, j'estime de mon devoir d'attendre que le comité siège pour exposer mes idées. Toutefois j'espère que nous pourrons changer, adoucir et améliorer nos règlements antédiluviens et anachroniques. Parmi les pays du Commonwealth, c'est nous qui avons le plus de retard à ce sujet. Bien des raisons l'expliquent et je n'ai pas à m'y arrêter en ce moment. Je ne veux pas empiéter sur les fonctions du président du comité, mais, à titre de membre, j'invite les députés à présenter leurs idées, puisqu'il est tout à fait impossible que tous les députés témoignent au comité.

Vous le savez peut-être, monsieur l'Orateur, suivant une fort intéressante pratique établie au Royaume-Uni, le très éminent Orateur, le très honorable M. King, les whips des partis et les leaders des partis à la Chambre comparaissent devant un comité de la procédure. Les délibérations de ce comité se poursuivent avec l'aide de ces membres distingués de la Chambre des communes du Parlement de Westminster. On dresse les procès-verbaux des réunions. Toutefois, il est constaté que la Chambre des communes britannique, le Congrès américain, le Chambre des représentants et le Sénat d'Australie sont aux prises avec le même problème. Tous comprennent la frustration des députés qui désirent ardemment collaborer au gouvernement du pays, mais qui en sont empêchés par le Règlement. Ils voient que le gouvernement devient de plus en plus puissant et de moins en moins porté à entendre l'opinion des députés. Ils sont en train d'élaborer quelque moyen de concilier la nécessité de mener à bonne fin la multitude des affaires du pays et la possibilité de réserver aux simples députés de nombreuses occasions d'intervenir quand ils sont convaincus que leur devoir l'exige.

C'est, monsieur l'Orateur, un droit indispensable à l'heure actuelle, compte tenu de la diversité économique et géographique de notre pays. J'espère qu'ils se prononceront à ce sujet, les députés qui ont siégé quelque temps ici et qui ont été, j'en suis certain, en butte à des difficultés et à des déceptions, quelquefois à des angoisses, en voulant promouvoir les intérêts de leurs commettants et de leur pays. C'est le seul moyen de concilier les opinions. Et ceci est essentiel. Les diverses activités du gouvernement que j'ai mentionnées nous placent à une croisée de chemins et il nous faut remanier sérieusement et sans tarder notre procédure, ou je crains de voir disparaître les institutions démocratiques telles que nous les connaissons.

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, pendant que j'écoutais ceux qui prenaient part au débat sur le discours du trône cet après-midi, j'ai appris que M^me^ Margaret Konantz, qui a été membre de la Chambre des communes de 1963 à 1965, est décédée à Fredericton, où elle s'apprêtait à prononcer un discours sur l'UNICEF. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, elle était présidente de l'UNICEF au Canada et s'était dévouée pendant de nombreuses années à la cause de l'enfance. Tous les députés seront sans doute bien peinés d'apprendre la mort d'une des grandes dames du Canada. Peut-être le plus bel hommage que je puisse lui rendre cet après-midi est-il de rappeler à la Chambre certaines réalisations de M^me^ Konantz, car ce qu'a accompli cette personne de grande valeur est digne d'être consigné au handard.

Elle était née Margaret McTavish Rogers à Winnipeg (Manitoba). La famille de sa mère était rattachée à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Son arrière-arrière-grand-père, sir George Simpson, fut le premier gouverneur de la Compagnie et l'un des grands pionniers du développement du Canada. Sa mère, Edith Rogers, fut la première femme à être élue à l'Assemblée législative du Manitoba, à laquelle Margaret Konantz elle-même allait apporter tant de distinction. Peu après son mariage à Gordon Konantz, en 1922, elle commença une longue vie au service du Canada, tout en élevant une fille et deux fils, qui lui ont donné sept petits-enfants.

De 1924 à 1929, elle travailla comme aide bénévole et trésorière d'une maison de convalescence de Winnipeg. En 1929, et au cours des deux ou trois années qui suivirent, elle s'occupa de la *Junior League* de Winnipeg et mit sur pied le «*Thrift Shop*» de l'avenue Ellice. Elle représenta le Canada, de 1933 à 1935, au sein de l'*Association of Junior*

Leagues of America. Puis, elle fut nommée présidente de la section féminine de la campagne des œuvres de charité de Winnipeg, à l'époque où celle-ci était organisée par des comités bénévoles des agences membres. De 1935 à 1938, elle fut membre du bureau du Conseil des agences sociales. En 1936, Mme Konantz fut nommée présidente de la campagne du Manitoba du Conseil canadien du bien-être pour la protection de l'enfance. Durant la guerre, elle fit partie d'un comité de cinq femmes qui, de septembre à novembre 1939, s'occupa de l'inscription des femmes pour les services de guerre et les services communautaires à Winnipeg. Sept mille femmes s'inscrivirent et, lors d'une réunion publique du groupe, on décida que l'organisation s'appellerait le *Central Volunteer Bureau.* Pendant que Mme Konantz en assura la présidence, de 1940 à 1943, le Bureau s'occupa de nombreuses activités de temps de guerre ayant trait à la Caisse de bienfaisance et à la Croix-Rouge.

Cette association collaborait au mouvement patriotique *Salvage Corps,* et Mme Konantz en était le vice-président et membre du conseil d'administration. Elle était aussi active dans le programme *Bundles for Britain,* car elle dirigeait un atelier dans le centre de la ville pour coudre et expédier des vêtements outremer. Elle collaborait au *Greater Winnipeg Co-ordinating Board,* groupant les organismes s'occupant des combattants et de l'assistance sociale. Elle a aidé le *Council of Social Agencies* à former cet organisme en 1941 et il comptait parmi ses militants la Légion canadienne, les Chevaliers de Colomb, l'IODE, l'Armée du salut, la Croix-Rouge canadienne, le YMCA, le YWCA, et la Ligue de la marine.

En 1944, sur la demande du ministre des services de guerre, elle s'est rendue en Grande-Bretagne étudier l'organisation des volontaires féminins et elle a fait rapport au gouvernement fédéral. Son rapport a servi de guide pendant longtemps au service de volontaires féminins de Grande-Bretagne. A la suite de cette étude, Mme Konantz a parcouru le Canada pour dire à nos concitoyennes combien les femmes britanniques ont apprécié l'aide des volontaires du Canada.

Elle s'est occupée de la *White Cross Guild,* organisée en 1946 pour desservir l'Hôpital général de Winnipeg. Elle devint ensuite vice-présidente de la Société des enfants infirmes en 1950. En 1955, elle fut invitée par lady Reading, présidente des *Women's Voluntary Services* de Grande-Bretagne, à se rendre en Angleterre. Elle y passa un an à titre de bénévole, travaillant avec les services féminins volontaires et étudiant en particulier leurs préparatifs de défense passive.

[M. Deachman.]

• (5.00 p.m.)

De novembre 1957 à février 1958, elle a visité la région asiatique pour l'UNICEF, que l'on appelle aujourd'hui le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Elle a travaillé au Japon, à Formose, à Hong-kong, en Thaïlande, en Inde, au Pakistan, en Iraq, au Liban, en Jordanie et en Israël. Je me souviens de l'avoir entendue raconter, une fois, son voyage de Jordanie en Israël et comment elle avait traversé le *no man's land* entre ces deux pays. Elle avait dû aller chercher ses bagages à un poste et traverser plusieurs centaines de verges de désert de sable jusqu'à la barrière de l'autre côté, en portant ses bagages toute seule. Combien l'avait réjouie la voix qui l'interpellait en anglais à son entrée au poste de contrôle, de l'autre côté.

Par la suite, elle s'est faite l'apôtre du travail de l'UNICEF à Winnipeg et a prononcé des discours devant plusieurs *Canadian Clubs* féminins au Canada. Bon nombre d'entre nous connaissaient ses causeries illustrées et étaient profondément impressionnés par le travail qu'elle accomplissait. En 1961, elle était, au Manitoba, présidente de la campagne pour l'Année mondiale du réfugié. En 1961-1962, elle fut vice-présidente nationale de l'Association des Nations Unies aussi bien que présidente nationale du comité de recrutement de l'Association des Nations Unies au Canada. En reconnaissance de ses services en temps de guerre, elle reçut l'Ordre de l'Empire britannique.

La Chambre et le pays tout entier, monsieur l'Orateur, regrettent la mort de cette femme et se réjouiront qu'au Canada, soit issue d'une famille aussi distinguée que la sienne, une femme qui se soit autant signalée au service de son pays.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir ainsi qu'un devoir de prendre part à ce débat sur le discours du trône. Comme certains préopinants, j'aimerais tout d'abord féliciter les motionnaires de leurs splendides allocutions. Je les ai écoutées avec beaucoup d'attention et d'intérêt. J'ai pensé, par la suite, que s'ils avaient eux-mêmes rédigé le discours du trône, ils y auraient peut-être ajouté certains points qui auraient mieux convenu à leurs déclarations et qu'on aurait pu compléter.

J'ai aussi prêté beaucoup d'attention au discours du premier ministre (le très honorable M. Pearson) au cours du débat. J'aimerais parler de certaines des questions qu'il a soulevées. Je ne doute nullement de sa sincérité, mais il a déclaré qu'il voulait s'assurer du bon fonctionnement du Parlement; il a annoncé

son intention de présenter tout d'abord des mesures qui amélioreront le travail du Parlement et rendront ce dernier plus réglé et plus efficace. En faisant certaines remarques à la Chambre en ce sens, je pourrais peut-être lui aider ainsi qu'à d'autres députés.

Je me suis déjà montré sévère, monsieur l'Orateur, mais j'estime que c'est nécessaire quand on traite d'un tel sujet. Il faut s'attaquer au problème. Le premier ministre nous a dit qu'on fera l'expérience de la télévision pour les séances des comités, mais il n'a pas dit pourquoi. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposé la télévision des séances de cette Chambre pour que nos commettants et les Canadiens en général puissent voir ce que font et disent les députés afin de pouvoir juger par eux-mêmes de l'assiduité des députés et se faire une opinion de la Chambre. Je ne vois rien de mal à téléviser les délibérations de la Chambre, monsieur l'Orateur, mais j'en vois beaucoup à téléviser les séances des comités.

Permettez-moi d'amplifier là-dessus pendant quelques instants. Certains députés siègent à trois comités. Comme personne n'est chargé d'établir les horaires, il arrive que certaines séances de comité tombent en même temps. Les comités sont convoqués un peu à la va-comme-je-te-pousse; un député qui est membre de deux comités convoqués pour la même heure, ne pouvant, bien entendu, être à deux endroits en même temps, doit donc choisir.

Mettons, monsieur l'Orateur, que les délibérations du comité choisi ne soient pas télévisées. Les commettants du député remarqueraient alors son absence au comité. Il recevrait ensuite une avalanche de lettres où on lui écrirait ceci: «Oh, oh! monsieur le député de Kootenay-Est, vous n'avez pas siégé au comité.» Bien sûr, le député en cause pourrait être celui de Macleod ou tout autre représentant, mais le point que je veux faire valoir, c'est qu'en pratique, il faudrait éviter des conflits et être juste envers tout le monde. Il ne serait pas juste que les commettants du député de Kootenay-Est aient l'impression qu'il n'a pas assisté à une séance de comité, simplement parce qu'il siégeait alors à un autre comité qu'il avait jugé plus important. Nul n'a encore résolu un tel problème, monsieur l'Orateur, et je pense que nul n'y a même songé.

Il existe de nombreux autres aspects au problème consistant à téléviser les délibérations des comités afin de susciter de l'intérêt à leur égard. On pourrait s'en servir pour forcer les libéraux de l'arrière-ban à y assister. J'ai souvent assisté à des séances de comité où il fallait attendre une demi-heure pour avoir quorum.

M. Choquette: Que dire du nombre de députés présents, chez les vis-à-vis, à l'heure actuelle?

M. Kindt: Nous attendions toujours des députés libéraux au comité pour pouvoir commencer nos travaux. L'honorable préopinant a dit l'autre jour...

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire qu'il n'y a que quatre députés conservateurs à la Chambre et je veux que le compte rendu le signale.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

L'hon. M. Churchill: Il n'y a pas un seul ministre libéral à la Chambre non plus.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Macleod (M. Kindt) a la parole.

M. Kindt: Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, qu'à l'heure actuelle, il y a seulement dix libéraux à la Chambre. Je veux que le compte rendu l'indique aussi. Il y a pour le moins une dizaine de conservateurs derrière le rideau qui écoutent en fumant.

M. Danforth: Et pas un seul ministre.

• (5.10 p.m.)

M. Kindt: J'essaie de prononcer un discours qui renferme certains principes qui faciliteront l'administration du Parlement. Ceux qui préparent le terrain pour les émissions télévisées désirent par là assurer la présence des députés libéraux d'arrière-ban et de tous les autres. Je m'oppose catégoriquement à ce que l'on utilise des deniers publics pour payer des émissions télévisées afin de s'assurer que les députés libéraux d'arrière-ban assistent aux réunions des comités. Que les honorables vis-à-vis rient et ronchonnent autant qu'ils voudront, mais rira bien qui rira le dernier. Je leur dis simplement la vérité.

Pourquoi l'assiduité aux réunions du comité est-elle aussi peu satisfaisante? Pourquoi n'a-t-on pas réussi à attirer les députés d'arrière-ban? Je vais vous le dire. L'organisation de ces comités ne permet pas à leurs membres d'y participer et d'avoir l'impression de jouer un rôle véritable. Voilà l'ennui. Cet état de choses remonte à longtemps et les honorables

vis-à-vis en ont hérité. Si ces comités doivent bien fonctionner, il faut confier à leurs membres une tâche utile. Il ne suffit pas de chercher à les tenir occupés.

Les députés de premier plan, dont pas un n'est ici pour m'entendre... (*Exclamation*)

Je parle des députés de premier plan. Il n'y en a pas un seul ici. Ils s'y entendent fort bien pour édicter des règles que les députés d'arrière-ban doivent suivre. Mais les ministres ne siègent jamais à ces comités.

M. Winkler: On ne les y voit jamais.

M. Kindt: Lorsqu'ils viennent aux réunions des comités, c'est pour donner des instructions aux députés d'arrière-ban, non pas pour recevoir des conseils. C'est ce qui se passe depuis que je suis député, quel que soit le parti au pouvoir. Voilà le problème qu'il faut régler si l'on veut supprimer les faiblesses que comporte l'organisation actuelle des comités. Il ne suffira pas d'installer des caméras de télévision dans les salles de comité pour stimuler l'assiduité, comptant sur l'effet des lettres des commettants, et ainsi de suite.

Pour ma part, je serais ravi d'avoir la télévision aux comités.

M. Orange: En couleur?

M. Kindt: Peu importe. Je crois que ce serait une bonne chose. Mais c'est un faux principe que de vouloir téléviser les séances de comités pour inciter les députés à y assister. C'est ce que le premier ministre a implicitement proposé.

Une voix: Quand?

M. Kindt: Les vis-à-vis qui rient tout bas et tout haut sont justement ceux qui ne feront jamais rien pour aider à améliorer la procédure de la Chambre.

J'ai siégé au comité des affaires indiennes et du Nord canadien. Nous avons tenu des réunions. Eh bien, je dirai d'abord qu'à tous ces comités les libéraux sont en majorité. Tout ce qu'ils font, c'est de se lever pour appuyer le ministre et sa politique. Pour les travaux du comité, c'est tout à fait inutile. Si quelqu'un veut bien me contredire là-dessus, qu'il le fasse.

M. Choquette: Maintenant?

M. Kindt: Je prétends que la constitution actuelle des comités ne leur permet simplement pas de fonctionner efficacement. Elle ne permet pas aux membres élus du Parlement d'agir librement. Les vis-à-vis de l'arrière-plan peuvent ricaner et chercher à se moquer de moi. Cela ne me préoccupe guère, car je n'ai qu'à songer d'où viennent ces moqueries. C'est comme la ruade d'un âne, je me dis le pauvre diable ne connaît pas mieux.

M. O'Keefe: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Kindt: Je répondrai volontiers aux questions lorsque j'aurai fini.

Les députés libéraux qui occupent les banquettes ministérielles dictent la conduite des députés de l'arrière-plan. Ils comptent que les députés de l'arrière-plan siégeront aux comités. Somme toute, c'est la raison d'être des comités—occuper et rendre les députés heureux. Ils n'y sont certainement pas parvenus. Les membres de ces comités ne sont pas heureux; sinon, ils assisteraient aux séances et le *whip* libéral ne serait pas obligé de téléphoner aux soutiens du gouvernement pour les inciter à se rendre aux séances et d'attendre ensuite une demi-heure avant l'ouverture de la séance—qui commence souvent ensuite sans qu'il y ait quorum. Il y a intrinsèquement quelque chose qui ne va pas.

Les comités de la Chambre n'ont pas les pouvoirs fondamentaux essentiels, et cela diminue le rendement du Parlement. Pour remédier à cette faiblesse, il faut trouver le moyen de donner aux représentants du peuple un rôle important; qu'ils siègent aux premiers ou aux derniers rangs, il faut que les mesures législatives réflètent leur façon de penser. Pour l'instant, les comités ne sont pas efficaces. L'honorable vis-à-vis voudrait recourir à la télévision pour les faire agir. N'est-ce pas ridicule? N'est-ce pas le genre de décision émanant d'une personne qui siège au premier rang et n'assiste même pas aux séances des comités?

M. Schreyer: Puis-je poser une question à l'honorable représentant?

M. Kindt: Quand j'aurai fini, je répondrai avec plaisir à toutes les questions.

J'ai déjà dit que si la télévision était utilisée au cours des séances en comité il faudrait charger quelqu'un de voir à ce que toutes les séances aient lieu à des heures différentes.

Une voix: C'est ça.

• (5.20 p.m.)

M. Kindt: Monsieur l'Orateur, je vous demande de faire sortir ce type, car il ne fait que m'interrompre. Je ne l'imperromps pas lorsqu'il a la parole et je lui demande d'en faire autant.

M. Choquette: Celui-là? C'est lui.

M. Orange: Non, c'est l'autre.

M. Kindt: Il n'est que simple député et s'il ne le sait pas encore depuis le peu de temps qu'il siège à la Chambre, je vais lui dire qu'il doit se tenir tranquille. C'est à vous, je crois, monsieur l'Orateur, d'intervenir en mon nom.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme le député de Macleod a la parole, le Règlement lui permet de faire ses observations sans qu'on l'interrompe, sauf pour lui poser des questions ou invoquer le Règlement. Je demande aux députés de bien vouloir observer le Règlement. (*Applaudissements*)

M. Kindt: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Choquette: Puis-je poser une question au représentant?

M. Kindt: J'ai déjà dit à d'autres que je répondrai volontiers aux questions à la fin de mon discours, vu que mon temps est limité.

M. Choquette: Votre discours est-il long?

Une voix: Est-ce là votre question?

M. Kindt: Le gouverneur général a dit dans le discours du trône, entre autres choses, que le premier ministre compte mettre de nouveau aux voix la peine capitale. Il y a beaucoup moins d'un an nous avons voté sur cette question. Le vote fut libre, mais depuis le gouvernement ne s'est pas rendu au désir du Parlement. A quoi donc sert-il alors aux députés de l'arrière-ban de siéger au Parlement? Nous nous sommes prononcés pour la peine capitale et qu'a fait le gouvernement? Il en a ri. Il n'a pas respecté la volonté du Parlement. Maintenant nous allons voter sur la question une fois de plus; l'affaire va être montée comme mesure du gouvernement et, le moment venu, il tirera la ficelle et obtiendra le résultat voulu, grâce au soutien de ses partisans. C'est là son intention.

Si le gouvernement veut un autre sondage au sujet de la peine capitale, qu'il soumette ce problème au plébiscite des Canadiens. Laissons décider le peuple et non le gouvernement. Le Parlement a déjà pris une décision à ce sujet; un second vote est donc inutile. Il suffirait d'un gouvernement qui applique les lois existantes.

A mon avis, tous les votes de cette Chambre devraient être libres. Depuis près de neuf ans que je siège à la Chambre, le vote libre sur la peine capitale était le premier grâce auquel j'ai cru influencer la décision ultime. Je croyais qu'on avait tranché ce problème. Or, le premier ministre annonce un nouveau scrutin. Il n'a donc pas approuvé le dernier vote.

Sans vouloir me mettre en avant, je dirai que les Canadiens discutent à ce sujet. Ceux de ma circonscription m'ont rappelé que nous avions voté et pris une décision au sujet de la peine capitale il y a moins d'un an. Pourquoi donc voter à nouveau, puisque les données du problème sont les mêmes qu'il y a six mois ou un an, disent-ils. Je soupçonne le gouvernement de vouloir présenter plus agréablement la chose aux députés.

Nous avons des lois sur la peine capitale dans nos recueils de statuts et si le gouvernement n'a pas l'intention de les mettre en œuvre à quoi donc sert le Parlement? A quoi servent les députés de l'arrière-ban si, une fois qu'ils ont voté, le gouvernement décide de ne pas suivre les indications du Parlement? Je dis que nous avons affaire à une dictature et que nous sommes aux prises avec une dictature lorsqu'il s'agit des travaux des comités. Les ministres en face ne se soucient pas le moins du monde des comités. Ils ne s'en préoccupent nullement. Nous délibérons au cours des séances de comités et faisons ensuite des recommandations, mais les ministres n'en font qu'à leur tête.

Pour que le Parlement fonctionne bien, les ministres devraient assister aux réunions des comités, dont les membres pourraient les interroger et apprendre leur point de vue sur divers sujets. Nous espérons que les idées inspirées des comités se traduiront dans des mesures législatives, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Sur les banquettes ministérielles, on prête l'oreille aux fonctionnaires mais non pas aux députés de l'arrière-plan, ni du côté libéral ni du côté de l'opposition. Les ministres aiment bien que les comités se mettent au travail pour que les députés de l'arrière-plan se plaisent à croire qu'ils font du travail constructif. Les ministres ont une conception du travail

de comité qui rappelle une bille de bois emportée par le courant avec 10,000 fourmis et ils voudraient donner aux députés de l'arrière-plan l'impression que chaque fourmi tient le gouvernail. Mais les fourmis n'ont rien à voir au gouvernail. Elles sont là pour rien. Nous sommes tous dans la même barque.

Tout ce que je veux dire, c'est que nous n'abordons pas le problème du fonctionnement efficace du Parlement. J'ai parlé à plusieurs députés libéraux de l'arrière-plan et ce que je dis aujourd'hui découle en grande partie de leurs réactions. Des deux côtés de la Chambre, les députés de l'arrière-plan partagent le même avis. Si le parti libéral actuellement au pouvoir peut améliorer les relations de travail parmi les députés, qu'il s'attaque à ce problème. Qu'il propose certaines idées qui répondront à cette impression des députés de l'arrière-plan. Donnez-leur quelque chose à espérer. Donnez-leur l'impression qu'ils participent au spectacle. Donnez-leur quelque chose de constructif à faire.

Les ministres disent que les comités discuteront une certaine mesure législative ou l'autre mais, après le travail du comité, les ministres ne lisent même pas le rapport. Ils n'y jettent même pas un coup d'œil. Ils en rient et les députés de l'arrière-plan le savent. Si vous voulez que le Parlement fonctionne, soyez pratiques. C'est une impression partagée par toute la Chambre. Il faut s'attaquer aux changements fondamentaux pour que le Parlement travaille mieux.

• (5.30 p.m.)

On n'en tient pas compte. Dans le pays tout entier, on s'efforce de neutraliser les efforts du Parlement. On convoque une conférence provinciale, le cabinet fédéral entre en pourparlers avec toutes les provinces et sort quelque conclusion toute faite sur la question. Celle-ci prendra peut-être la forme d'une motion présentée par le gouvernement, ce qui signifie qu'elle a été approuvée sur toute la ligne; personne, pas même les députés de l'arrière-ban, n'a rien à redire, même en réunion privée, à cette politique. Voilà ce que je me suis laissé dire.

Si nous voulons remettre de l'ordre dans certaines de ces choses, nous devons nous atteler à la besogne et trouver une solution. Sous sa forme actuelle et de la manière dont fonctionnent ses comités, le Parlement ne donne pas satisfaction. Nous ne retirons pas de nos parlementaires ce qu'ils ont de mieux à nous offrir.

J'aimerais maintenant évoquer une ou deux autres questions. D'abord, j'ai signalé ce matin au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) qu'il y a beaucoup de choses dont il devrait avoir connaissance.

[M. Kindt.]

Il y a en particulier la pétition présentée par 324 habitants de Banff qui protestent contre la politique de baux du gouvernement. Qu'il me soit permis de lire à ce sujet un éditorial qui a paru dans le *Daily Herald* de Calgary du samedi 18 mars 1967. Il était ainsi conçu:

Les habitants des parcs nationaux de Banff et de Jasper sont en droit d'être troublés par les dernières nouvelles en provenance d'Ottawa. Le comité de la Chambre, chargé d'examiner la nouvelle politique proposée par le service des parcs du ministère fédéral du Nord en matière de baux dans nos parcs nationaux, a approuvé cette politique. En le faisant, il a rejeté les objections qui avaient été émises à l'égard de la nouvelle politique du gouvernement par les détenteurs de baux de ces deux parcs.

Aux termes de la nouvelle politique, des baux commerciaux seront accordés pour une période limitée de quarante-deux ans, sans que le locataire soit remboursé pour les améliorations qu'il aura apportées à la propriété quand le bail expirera. On donne vaguement l'assurance que le bail sera peut-être renouvelé aux termes d'un quelconque principe d'association, mais que le portefeuilliste ne sera plus propriétaire de ses immeubles et des améliorations qu'il y aura affectuées. Comme un locataire peut vouloir se retirer des affaires et céder son entreprise commerciale avant que les quarante-deux ans soient écoulés, il se trouverait dans une situation difficile. Qui voudrait acheter son entreprise si le bail expirait dans quelques années? Qui veut investir dans une affaire dont la permanence n'est pas assurée? Et qui veut édifier une entreprise dont quelqu'un d'autre pourra s'emparer sans verser de compensation?

En outre, quels hommes d'affaires continueraient d'acquitter les frais d'entretien afin de garder un ou des immeubles en parfait état au cours des dernières années du bail, sachant qu'on ne peut espérer un juste remboursement quand la propriété devra être cédée à quelqu'un d'autre sans compensation aucune quand arrivera la date inéluctable.

L'honorable Arthur Laing, le ministre responsable des parcs nationaux, n'a pas perdu le don qu'il a de semer l'inquiétude et le mécontentement chez les gens de ces deux grands parcs montagneux.

Même s'il a maintes fois protesté du contraire, lui et ses fonctionnaires d'Ottawa sont ancrés dans le principe désuet voulant que les parcs des montagnes doivent être préservés dans un état misauvage pour être transmis intacts—soit, à peu près vides de visiteurs—aux générations futures. Voilà qui est une négation du point de vue plus pratique voulant qu'on aménage dans une certaine mesure ces vastes régions à l'intention du nombre sans cesse croissant de visiteurs assoiffés de beautés naturelles.

A quoi sert-il d'avoir de beaux paysages s'il n'y a qu'une poignée de fortunés à s'y prélasser?

Les villes de Banff et de Jasper sont là pour y rester, on n'y peut rien. On ne peut non plus déplacer les chemins de fer et les autoroutes modernes qui traversent la région. Les gens veulent les emprunter pendant leurs vacances. Ils veulent trouver des hôtels, des motels, des terrains de campisme et des services dans la région. Ils veulent tout le confort moderne. Et qui est censé fournir ces choses? Pas le gouvernement, nous l'espérons. Ce sont des entreprises qu'il faut mener convenablement et les gouvernements sont rarement doués pour quoi que ce soit.

Si l'entreprise privée et les détenteurs de capitaux privés qui savent s'y prendre convenablement doivent aménager les endroits de service, ils doivent être encouragés par des bénéfices financiers raisonnables et par un traitement raisonnable.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Une voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Est-on d'accord pour permettre à l'honorable député de continuer?

Des voix: D'accord.

M. Kindt: Merci, monsieur l'Orateur.

Il est grand temps que les parcs de montagnes soient soustraits à la bureaucratie maladroite d'Ottawa et confiés non pas à un nouvel élément bureaucratique comme la nouvelle société des baux que l'on propose et qui n'est pas autre chose qu'une créature d'un ministère fédéral qui relève de l'Est, mais à quelqu'un qui connaît tous les aspects de l'aménagement des parcs.

Nous avons là un exemple frappant de cette sorte de chose.

Ainsi, monsieur l'Orateur, je termine en disant que je pourrais énumérer une demi-douzaine d'autres questions que j'ai sur ma liste et qui constituent toutes, à mon sens, des problèmes que le gouvernement devrait résoudre non seulement pour que les travaux de la Chambre s'exécutent convenablement mais aussi pour que les choses tournent plus rond au pays.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances à la famille de Margaret Konantz, ancienne représentante à la Chambre, qui est morte cet après-midi. Même si je n'étais pas député à la même époque que M^me^ Konantz, je la connaissais depuis bon nombre d'années grâce à son travail pour le compte du FISE. J'ai toujours eu de l'admiration pour elle. J'ai souvent eu occasion de lui parler aux congrès de notre parti. Comme le signalait un député, elle lègue un précieux héritage aux Canadiens.

Je tiens également à féliciter mes collègues de l'arrière-ban qui ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Le discours du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) était, je pense, l'un des plus magnifiques que j'ai entendus à la Chambre au cours de l'année que j'ai passée ici. La tâche en devient d'autant plus difficile pour les autres députés de l'arrière-ban, dont moi-même, qui prennent la parole après lui.

Dans le discours du trône prononcé cette semaine, il est fait mention d'une réforme parlementaire. Le sujet intéresse bien des députés, semble-t-il, car bon nombre d'entre eux en ont fait le fondement de leur discours. En effet, trois discours prononcés cet après-midi traitaient de la procédure parlementaire. On trouve dans le discours du trône le passage suivant:

Au début de son deuxième siècle de Gouvernement fédéral, le Canada doit donner à son Parlement tous les moyens de conduire des délibérations efficaces et approfondies qui, dans l'étude de toute affaire d'intérêt public, sont les seules garanties de la liberté et du bien-être de notre peuple.

• (5.40 p.m.)

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre hier, le premier ministre (M. Pearson) a réitéré ce souhait et a formulé des recommandations plus précises. Cet après-midi, j'aimerais souscrire à ces déclarations et faire quelques remarques et recommandations personnelles. Je veux signaler certaines des choses qu'un nouveau député au Parlement et un profane trouvent troublantes au sujet du Parlement, vu l'œuvre du parquet ou des tribunes.

Il nous est souvent difficile de comprendre pourquoi il y a tant de manques d'à-propos et de répétitions; pourquoi la Chambre est si souvent vide; pourquoi il faut tant de temps pour présenter et adopter un bill; pourquoi une petite minorité peut entraver les affaires de l'État; pourquoi la Chambre ne peut faire échouer l'adoption d'un bill du gouvernement sans renverser le gouvernement, et bien d'autres choses semblables qui troublent ceux qui observent notre Chambre à l'œuvre. Après un siècle de confédération, les Canadiens ne sont satisfaits ni des réalisations du Parlement ni de sa façon de s'acquitter de ses fonctions. D'après eux, il ne faut pas tarder à apporter des réformes à nos règlements pour permettre au Parlement de marcher de pair avec le vingtième siècle.

Dans son discours d'hier, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit que le Parlement incarne nos libertés et qu'il ne saurait être efficace de la même manière qu'une entreprise ou une compagnie. Cela est exact, parce que le Parlement est un forum où nous discutons la politique et échangeons des idées, plutôt qu'un organisme administratif monolithique semblable à une entreprise ou à une compagnie. Comme l'a dit le chef de l'opposition, le Parlement n'est pas une machine à faire des lois comme des saucisses.

Néanmoins, cela ne veut pas dire que nos méthodes ne sauraient être plus efficaces pour atteindre les objectifs réels du Parlement. Avant de pouvoir discuter vraiment la réforme de nos règles parlementaires, nous devons établir quelles sont les fins véritables du Parlement, car nous ne pourrons le faire que

lorsque nous saurons où nous allons. Une fois que nous aurons décidé cela, nous pourrons juger le degré d'efficacité de notre Règlement.

Qu'il me soit permis de mentionner brièvement les fonctions et les fins du Parlement. Entre autres choses, le Parlement est une assemblée législative. C'est une place où l'on discute la politique du gouvernement; un corps constitué qui surveille l'administration et qui étudie ses prévisions de dépenses. C'est un corps constitué qui vote les crédits voulus pour appuyer les programmes du gouvernement. Telles sont aussi les fins du Parlement, et notre Règlement doit les seconder efficacement.

Ici, j'aimerais faire quelques recommandations au sujet de notre procédure. Député relativement nouveau, je sais qu'un bon nombre de ces recommandations peuvent avoir été formulées déjà, mais je voudrais qu'elles soient consignées. Elles seront peut-être utiles au comité parlementaire de la procédure. Le député de Peace-River (M. Baldwin) disait cet après-midi qu'il était membre de ce comité et qu'il recevrait volontiers des recommandations.

D'abord, en ce qui concerne la digression et la répétition, l'alinéa (2) de l'article 34 du Règlement est ainsi conçu:

L'Orateur ou le président, après avoir attiré l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut lui ordonner de discontinuer son discours. Si le député en cause continue de parler, l'Orateur le désigne par son nom; si l'infraction est commise en comité, le président en dénonce l'auteur à la Chambre.

Le Règlement portant sur les digressions ou les répétitions représente, à mon avis, l'un de ceux que l'on enfreint le plus souvent à la Chambre. Je me suis bien des fois demandé pourquoi on ne l'appliquait pas plus rigoureusement. Il en résulterait, selon moi, un Parlement beaucoup plus efficace et plus intéressant.

J'aimerais proposer en deuxième lieu que le débat sur le discours du trône soit limité à trois jours. Peut-être la période de huit jours était-elle acceptable il y a 20 ou même 10 ans, mais nous n'avons pas le temps aujourd'hui de nous permettre de telles indulgences. Au Royaume-Uni on limite à cinq jours le débat sur le discours du trône, et le nombre des députés dépasse plus de deux fois celui du Canada.

Troisièmement, je recommanderais que le débat sur l'exposé budgétaire se limite à trois jours et que les discours des députés ne portent que sur les sujets abordés dans le budget ou sur des questions importantes touchant la vie économique du Canada. Je répète qu'au Royaume-Uni le débat sur l'exposé budgétaire se limite à trois jours.

Ensuite, et quatrièmement, je recommanderais que les discours à la Chambre ne dépassent pas trente minutes et, au comité plénier, vingt minutes. A mon avis, ce laps de temps permet à quiconque de dire tout ce qu'il veut. Ainsi, un plus grand nombre d'orateurs pourraient prendre la parole, ce qui susciterait plus d'intérêt à la Chambre. Il est ennuyeux de s'asseoir ici 40 minutes ou une heure pour écouter un discours. Si les interventions étaient plus brèves, il y aurait plus d'orateurs et, partant, plus de variété. Les séances de la Chambre étant plus intéressantes, un plus grand nombre de députés y participeraient.

Cinquièmement, je recommande que le comité des travaux siège pendant toute la session du Parlement et qu'une période de temps soit attribuée à l'étude de tous les articles. Dès le début d'une session, le gouvernement devrait inscrire sans tarder au *Feuilleton* une grande partie de ses mesures pour qu'elles soient déférées au comité des travaux, qui les classerait par ordre de priorité et leur attribuerait une période de temps.

Sixièmement, je recommanderais que les sessions, ajournements et congés du Parlement soient soumis à un horaire fixe. Ainsi, le gouvernement, l'opposition et tous les députés pourraient établir leurs programmes plus facilement.

Je proposerais en septième lieu que, lors des votes, la cloche sonne pendant 15 minutes au plus. Combien de fois ai-je attendu pendant une demi-heure ou plus à mon siège pendant que sonnait la cloche appelant les députés pour venir voter. Pour revenir au Parlement du Royaume-Uni, la cloche n'y sonne que pendant cinq minutes, et pourtant Londres est bien plus grand qu'Ottawa et c'est plus difficile de se rendre à la Chambre pour voter. Nous ne pouvons nous payer le luxe d'accorder une période de temps illimitée, car cela ne fait qu'encourager les absences et l'inefficacité.

Huitièmement, je recommanderais également que les votes au comité plénier soient réglementés afin qu'on puisse les réserver, à la demande d'un certain nombre de députés. Quand on examine un bill volumineux qui renferme des centaines d'articles, comme le bill sur les transports dont on a disposé à la dernière session, il peut y avoir jusqu'à une vingtaine de votes le même après-midi sans timbre ni préavis. En pareil cas, il faut que tous les députés, y compris les membres du Cabinet, soient dans les environs en tout temps. Je tiens à signaler que lors de la

dernière session le gouvernement a été défait sur un article par un vote. C'est une source d'ennuis pour les ministres et les députés qui doivent être présents et laisser de côté leur travail ministériel et annuler d'autres engagements.

Neuvièmement, j'estime que la période des questions devrait être établie de façon que chaque ministre soit appelé à répondre aux questions à certains moments précis durant la semaine et qu'on lui donne un préavis d'au moins 24 heures pour chaque question à moins qu'il ne s'agisse d'une question urgente d'importance nationale. Encore une fois c'est ainsi qu'on procède au Royaume-Uni.

Cette méthode offre plusieurs avantages. Elle permet aux ministres de mieux organiser leur temps pour ce qui est de leurs fonctions dans leurs ministères et leur permet de préparer leurs réponses aux questions. Selon moi, la période des questions serait plus fructueuse, les questions étant meilleures et les renseignements plus complets, sans compter qu'il se perdrait moins de temps aux attaques et aux annonces à caractère politique. A maintes reprises, j'ai remarqué que plus de la moitié de la période réservée aux questions se passait à des questions jugées irrecevables et aux explications de M. l'Orateur sur les raisons de leur irrecevabilité. Si l'on exigeait un avis de 24 heures et si les questions adressées à des ministres en particulier étaient posées à des périodes déterminées, je pense que la qualité des questions et des réponses, de même que celle de la période des questions, en serait accrue. Je pourrais ajouter qu'en vertu de ce régime, tout comme en Angleterre, les députés peuvent poser des questions supplémentaires. J'estime que c'est bien convenable.

• (5.50 p.m.)

Dixièmement, ce serait une bonne idée pour les simples députés de pouvoir appuyer les projets ou motions du gouvernement ou d'initiative parlementaire, et de voir ce soutien figurer au *Feuilleton* et au hansard. Un député pourrait alors se prononcer en faveur d'un bill ou d'une motion sans faire de discours et le hansard ferait foi de ce qu'il appuie telle ou telle proposition, qu'il s'agisse d'une motion ou d'un bill du gouvernement ou d'initiative parlementaire.

Onzièmement, monsieur l'Orateur, je recommanderais d'interdire la lecture des journaux à la Chambre. Il est interdit de fumer, de manger ou de boire à la Chambre, et il me semble que la lecture des journaux ne devrait pas y être admise. Les visiteurs, dans les tribunes, me disent souvent que c'est ce qui les agace le plus; même si la chose n'est pas grave en soi, elle est une grande source de scandale. Fumer des cigarettes ou des cigares, manger ou boire est interdit à la Chambre. De même on devrait, selon moi, interdire la lecture des journaux puisque cela scandalise le public. La lecture de comptes rendus, de revues et de manuels est nécessaire à la Chambre parce que les députés ont parfois besoin d'y recourir pour illustrer leurs discours, mais la lecture des journaux ne me paraît pas nécessaire et devrait être interdite.

Douzièmement, quant aux comités, je propose qu'on leur attribue un personnel plus nombreux et des crédits plus considérables pour leur permettre de mieux s'acquitter de leur tâche. Les comités ont fait d'excellente besogne. Sur ce point je suis en désaccord avec le député de Macleod (M. Kindt), d'après qui les comités nous auraient un peu déçus. Si les comités pouvaient disposer d'un personnel plus nombreux et de plus grands crédits, ils seraient en mesure d'accomplir leur travail convenablement. Les comités constituent, je pense, un excellent moyen d'approfondir les mesures législatives et d'obtenir l'opinion de spécialistes du dehors. Aux États-Unis et au Canada, les spécialistes ne peuvent se présenter à la Chambre et donner leurs opinions. mais grâce à notre régime de comités, nous pouvons recueillir les avis des spécialistes et, par conséquent, servir au mieux l'intérêt des Canadiens.

Toujours en ce qui concerne les comités, je recommande qu'on leur permette de siéger pendant toute la session, y compris les périodes de congé, et de voyager s'ils décident de le faire. Je recommande aussi que le quorum des comités soit réduit au tiers des membres au lieu de la moitié, exigée à l'heure actuelle. J'ai étudié le Règlement appliqué au Royaume-Uni et au Congrès des États-Unis, où le quorum est du tiers des membres. La somme de travaux que nous avons à faire à la Chambre, dans nos bureaux et à la Bibliothèque, étant donné le nombre de comités dont les députés font partie, rend impossible l'établissement d'un quorum de la moitié des membres. La formule n'est pas pratique. Je ne suis pas d'accord avec le député de Macleod lorsqu'il prétend que de nombreuses séances de comité ont été retardées parce qu'il n'y avait pas quorum. Je sais que les travaux des comités dont j'étais membre, —j'étais membre de quatre comités,—n'ont pas été retardés pour cette raison, que j'ai entendu évoquer de temps à autre. Ce retard était l'exception plutôt que la règle, je pense.

Treizièmement, monsieur l'Orateur, les travaux du Parlement devraient, à mon avis, être rendus plus attrayants au public. Outre la retransmission télévisée des séances du Parlement et des comités, il faudrait aussi

faire en sorte que le hansard soit plus intéressant et reçoive une plus grande diffusion. Avant de m'étendre davantage sur ce point, je voudrais toutefois faire quelques remarques sur les allégations du député de Macleod qui, dans le discours qu'il vient de faire à l'instant, a laissé entendre que le premier ministre avait recommandé de téléviser les séances des comités, afin que les membres soient plus assidus. Pour mettre les choses au point, j'aimerais donner lecture des paroles du premier ministre. Il a dit, d'après le hansard, que le fait de téléviser les séances des comités contribuerait à porter à la connaissance du public le travail accompli par le Parlement. Il n'a pas parlé de l'assiduité des membres. Voici textuellement ce qu'il a dit, comme en fait foi la page 55 du hansard:

J'aimerais me joindre au très honorable chef de l'opposition pour exprimer l'espoir que, pendant cette session, on tentera de téléviser nos débats, en commençant peut-être par ceux des comités. Ainsi, le peuple canadien pourrait avoir un contact plus intime avec les progrès, les aspirations et les problèmes de leurs institutions gouvernementales. L'expérience aurait peut-être de grands effets sur les attitudes, sur les paroles et sur le style dans nos débats, surtout si nous avions le sentiment d'entrer ainsi dans les foyers des Canadiens.

Le premier ministre n'a fait aucune allusion à l'assiduité des membres. Je reconnais que le fait de téléviser nos séances influencerait le climat de nos débats, car lorsque nous savons que des personnes venant de nos circonscriptions sont présentes aux tribunes, nous essayons de nous présenter sous un jour favorable.

J'ai parlé du hansard en disant qu'il devrait être plus à la portée du grand public. En ce moment, il ressemble trop à un traité théorique, ce qui n'attire guère le grand public. D'autre part, il est très difficile de se le procurer. Le compte rendu devrait être imprimé et relié de façon plus attrayante, mieux indexé et peut-être accompagné de résumés mensuels. Ainsi, le Canadien moyen pourrait l'obtenir et connaître ainsi le rôle et l'attitude de son représentant sur un sujet particulier. La distribution du hansard devrait permettre à un plus grand nombre de Canadiens de le recevoir.

Quatorzièmement, le Parlement devrait disposer d'un personnel de recherches plus important à la disposition non seulement du cabinet et de l'opposition officielle mais de tous les députés. A ce sujet, une résolution d'un simple député m'a beaucoup plu; elle figurait au *Feuilleton* l'année dernière et on en a discuté pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Elle prévoyait qu'un certain nombre d'étudiants diplômés pourraient, moyennant une bourse spéciale, aider aux simples députés à faire leurs recherches. Je crois que c'est le député de Peace-River (M. Baldwin) qui l'avait proposée et je lui ai accordé mon appui à ce moment-là.

Pour terminer, à propos des votes relatifs aux bills et aux motions présentés par le gouvernement, d'après moi ils ne devraient pas pouvoir être considérés comme des votes de censure. A l'heure actuelle, lorsqu'un député se prononce sur un bill du gouvernement, c'est non seulement son opinion sur ses bons et ses mauvais points qu'il exprime mais aussi son acceptation ou son rejet du gouvernement. De temps à autre, il arrive à un député de ne pas pouvoir appuyer un bill du gouvernement tout en ayant encore entièrement confiance dans le gouvernement. En pareil cas, il doit d'ordinaire se prononcer en faveur du bill ou s'abstenir plutôt que de renverser le gouvernement et forcer des élections. A mon avis, le Parlement fonctionnerait beaucoup plus efficacement si le gouvernement ne pouvait être renversé que sur des motions précises de défiance. (*Applaudissements*)

Un pareil système inciterait les simples députés à assumer une plus grande responsabilité. Ils feraient plus de recherches, seraient mieux documentés et les mesures seraient probablement meilleures. Je répète que je consigne ces propositions au compte rendu sans m'imaginer qu'elles sont inédites, infaillibles ou parfaites, mais simplement pour permettre au comité de la procédure d'en discuter. Je suis certain d'une chose, c'est que nous devons améliorer notre procédure et notre Règlement, comme l'exigent les Canadiens et aussi le volume de travail qui nous attend.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai consulté les leaders des partis d'en face, qui ont consenti à revenir à l'appel des motions pour permettre au ministre des Finances (M. Sharp) de faire une brève communication. Si la Chambre y consent, j'en fais la demande.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions pour permettre au ministre des Finances de faire une communication?

Des voix: D'accord.

• (6.00 p.m.)

LES FINANCES

DÉCLARATION RELATIVE AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA FISCALITÉ CONCERNANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION MINIÈRES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a

annoncé qu'il n'a l'intention d'en arriver à aucune conclusion au sujet des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité avant d'avoir eu l'occasion de recevoir les avis des contribuables, des spécialistes et des associations diverses. Nous envisageons de commencer à prendre des décisions à l'automne de l'année courante pour ce qui est des aspects principaux de la réforme fiscale.

Entre-temps, bon nombre de contribuables nous ont signalé qu'en certains cas l'incertitude elle-même qui résulte du rapport de la Commission royale les pousse à agir comme si le gouvernement avait fait siennes les recommandations de la Commission. Il en est ainsi tout particulièrement en ce qui a trait aux dispositions d'encouragement dont la Commission a recommandé le retrait.

Nous avons étudié avec soin les mesures que nous pourrions prendre à ce moment-ci afin d'atténuer cette incertitude sans entraver indûment la liberté d'action du gouvernement dans le choix de la forme définitive à donner à la réforme fiscale qu'il proposera au Parlement. Nous avons conclu qu'il y avait lieu pour nous de prendre deux engagements en sorte qu'il soit possible de poursuivre l'exécution de projets considérables à l'égard desquels les dispositions d'encouragement figurant actuellement dans la loi revêtent de l'importance.

Le premier engagement concerne l'exemption triennale accordée aux nouvelles mines. Nous avons conclu que si le gouvernement décidait de proposer la suppression de cet encouragement, il ne le ferait pas de manière à supprimer l'exemption à l'égard du revenu gagné avant le 1er janvier 1974 et qu'il n'apporterait aucune modification essentielle aux modalités d'application de cette exemption avant cette date. L'effet de cet engagement sera que les compagnies qui ont actuellement des projets au stade de la planification auront 1968, 1969 et 1970 pour en arriver au stade de la production commerciale à temps pour bénéficier d'une exemption complète de trente-six mois. En fixant cette période nous avons tenu compte du temps requis pour amener de grandes entreprises au stade de la production, en particulier dans les régions où les transports et les conditions climatiques constituent des facteurs importants. Cette période accordera aux compagnies le temps nécessaire à l'exécution des importants travaux d'expansion qui doivent précéder la production, et à la construction des installations de traitement du minerai indispensables au démarrage de la production commerciale. Cet engagement devrait permettre aux compagnies qui auront à prendre avant la fin de l'année des décisions comportant des mises de fonds considérables, d'aller de l'avant dans l'attente de bénéficier de l'exemption triennale d'impôt.

Le second engagement intéresse les conditions actuellement accordées aux prospecteurs et à leurs bailleurs de fonds en vertu de l'article 83 de la loi de l'impôt sur le revenu. Si le gouvernement décidait de proposer le retrait de cet encouragement, les montants reçus avant le 1er janvier 1969 et qui se rattachent à des biens ou des intérêts acquis avant le 1er janvier 1968 ne seraient pas touchés. Nous croyons que cet engagement devrait atténuer l'effet que pourraient exercer les propositions de la Commission sur les programmes d'exploration de 1967.

Je tiens à souligner que cette déclaration ne signifie pas que le gouvernement a fait siennes les recommandations des commissaires ou qu'il les a rejetées.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire qu'en l'absence du député de Skeena (M. Howard), qui a demandé hier si le ministre pouvait faire une telle déclaration, et en son nom, je voudrais remercier le ministre d'avoir tiré la situation au clair.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, comme j'avais posé la même question il y a plusieurs jours et avais reçu la même réponse que le député de Skeena, je tiens à dire que je suis également très heureux et je suis persuadé que le gouvernement et la population de la Colombie-Britannique se réjouiront grandement de cette nouvelle, car des projets représentant environ un demi-milliard sont restés en plan par suite de l'incertitude qui régnait à ce sujet.

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être le député de Vancouver-Kingsway me permettrait-il de faire une brève déclaration. La Chambre pourra ensuite entendre le député à huit heures.

Avant de quitter le fauteuil, il convient, je pense, de traiter brièvement de la procédure d'ajournement.

Conformément au paragraphe (3) de l'article 38, il doit être disposé, avant l'ajournement de la Chambre à la clôture de cette séance, du sous-amendement proposé plus tôt aujourd'hui par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam.

Puisqu'il en est ainsi, la présidence est d'avis que la procédure d'ajournement qui aurait pu, en d'autres circonstances, intervenir à 10

heures ce soir, doit être suspendue. A ce sujet, je tiens à rappeler aux députés le paragraphe 5 b) de l'article 6 du Règlement, adopté à titre provisoire, qui, de l'avis de la présidence, s'applique à ce cas. Voici le texte de ce paragraphe:

Lorsqu'une séance est prolongée en conformité du paragraphe (6) du présent article du Règlement, ou lorsqu'il est prévu par quelque autre article du Règlement que les affaires en délibération à l'heure habituelle de l'ajournement doivent être réglées ou terminées, les procédures d'ajournement au cours de cette séance doivent être suspendues et cette séance ne peut pas être ajournée, sauf en conformité d'une motion d'ajournement proposée par un ministre de la Couronne.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

• (8.00 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de Don Jamieson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker et sur le sous-amendement de M. Douglas.

[*Français*]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, la lecture du discours du trône de cette année était attendue avec impatience par tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique. Ils attendaient avec espoir que, dans l'année du centenaire, le gouvernement marquerait cet anniversaire, tout en donnant une claire indication des premiers pas législatifs essentiels à résoudre quelques-uns des plus urgents problèmes auxquels doivent faire face les familles de ce pays. Leur espoir et leur expectative devenaient encore plus vifs quand le Gouverneur général prononçait ces mots:

Cette session du Centenaire nous fournit l'occasion d'entreprendre la réalisation des projets auxquels nous pensons pour le deuxième siècle de la Confédération.

Et que leur a donné le gouvernement? Un programme législatif? Mais non! Une composition de 5,500 mots remplis de généralités sonores. Une vision de la terre promise, sans une seule carte routière pour y arriver.

Même avant la fin du discours, on ne pouvait pas éviter le soupçon, voire la certitude qu'avec notre direction actuelle, nous n'y arriverions jamais, car il y aurait trop d'études profondes, trop de Livres blancs, trop d'équipes spéciales qui menaceraient de nous détourner.

[*Traduction*]

Maintenant, monsieur l'Orateur, pour montrer que je suis bilingue, je vais passer à la langue que je connais mieux. A mon avis, le discours du trône paraît très impressionnant jusqu'au moment où l'on se rend compte de l'abîme qu'il y a entre les brillantes promesses du gouvernement pour un Canada comblé de tant de bonnes choses, et ses réalisations positives. Considérons, par exemple, la question de l'habitation. Je n'ai pas l'intention de m'étendre là-dessus; certains de mes collègues s'en chargeront. Je me contenterai de dire quelques mots à ce sujet. C'est actuellement notre plus grave problème sur le plan intérieur, et, pourtant, dans ce discours de 5,500 mots, on en a consacré 38 seulement au problème de l'habitation. Les voici:

Vous serez invités à étudier de nouveaux programmes sur l'habitation qui, tout en étant fondés sur le principe que le logement relève, au premier chef, des particuliers et des autres paliers de gouvernement, aideront à répondre aux besoins futurs clairement prévisibles.

Je tiens à dire qu'aujourd'hui, c'est au gouvernement fédéral qu'il incombe d'abord de fournir les logis qui manquent au Canada. En outre, de concert avec les provinces, le gouvernement fédéral devrait faire un relevé général des besoins. A mon sens, tel est le premier devoir à accomplir, de nos jours. Ce n'est pas aux particuliers à s'en charger, contrairement à ce que dit le gouvernement, car nombre d'entre eux ne peuvent absolument rien faire pour répondre à leurs besoins en matière de logement.

Cet après-midi, le ministre chargé du logement s'est adressé à la Chambre. Vu ce qu'on a dit dans le discours du trône, nous nous attendions qu'il nous donnerait au moins un aperçu des prochaines mesures législatives concernant le logement. Mais non. Il nous a plutôt servi un résumé des politiques des quelques dernières années par suite desquelles il manque au moins 20,000 logis, sans compter les besoins connexes qui s'accumulent depuis des années. Sur un ton satisfait, il a parlé des années 1961 à 1966, sauf erreur. Il a dit que nous pouvions contempler avec une vive satisfaction, expression sur laquelle il a insisté, ce que nous avions accompli dans le domaine du logement. Or, il y a seulement deux ans, soit pendant la période même qu'il a mentionnée, voici les paroles qu'il prononçait au sujet du logement:

Malgré toutes nos intentions et tous nos efforts, environ 100,000 familles canadiennes passent chaque instant de leur vie dans des conditions d'habitation qui sont une honte pour leurs collectivités.

[M. l'Orateur suppléant.]

J'ajouterais que cette honte atteint également leur pays et le gouvernement responsables des besoins de ces gens. Je ne vois là aucun motif de satisfaction. Je sais bien que ce problème inquiète beaucoup le ministre, mais il n'a aucune raison, selon moi, d'être content de lui ou de faire croire, à tort, aux gens que la situation est bien en mains. Elle est encore loin de l'être, car elle est infiniment plus grave qu'il y a deux ans, quand le ministre a prononcé ces paroles.

Il n'est pas absolument nécessaire de me croire, moi, pas plus que les spécialistes de l'habitation ni les travailleurs sociaux. Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie vient de déposer un rapport où l'on peut lire cette déclaration sur laquelle je veux insister:

> Le comité est d'avis qu'il existe un besoin pressant d'établir un programme d'habitation d'envergure nationale basé sur le principe que tout Canadien doit bénéficier de conditions de logement convenables. Les bonnes intentions n'ont pas manqué dans ce domaine, mais la situation n'a pas progressé de façon satisfaisante... Après avoir entendu des témoignages à ce sujet, le comité conclut que le domaine de l'habitation a été négligé pendant beaucoup trop longtemps.

Le rapport finit sur la recommandation que le gouvernement fédéral accorde une attention plus grande qu'actuellement aux problèmes du logement au Canada. Nous devons nous rappeler que les membres du comité représentaient tous les partis, et le Sénat aussi bien que la Chambre des communes. Après avoir recueilli des témoignages dans tout le pays, le comité a émis l'opinion réfléchie que pendant bien trop longtemps l'habitation n'avait pas occupé une place assez importante dans le programme gouvernemental. Il a insisté pour qu'on lui accorde toute l'attention nécessaire, pour qu'elle ne soit plus considérée comme chose négligeable. Le ministre a probablement frappé juste cet après-midi en disant que trop d'autres choses nous avaient accaparés. Je le crois sincèrement, mais je crois aussi que les autres sujets n'étaient pas de moitié aussi importants que celui de l'habitation.

• (8.10 p.m.)

Je passe maintenant à cette partie du discours où le gouvernement signifie son intention d'établir un ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. Je voudrais rappeler à la Chambre qu'on réclame un ministère des affaires des consommateurs depuis des années. L'Association canadienne des consommateurs, aujourd'hui l'Association des consommateurs du Canada, fut la première à le faire. Au cours des trois dernières sessions, cette requête a d'abord été formulée à la Chambre par le député de Danforth (M. Scott), puis par le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie) et par moi-même durant la dernière session.

Le gouvernement actuel a attendu que le prix des denrées alimentaires augmente deux fois plus que celui des autres marchandises dans l'indice du coût de la vie pour s'y intéresser. Dans le confortable isolement de cette enceinte, nous avons peine à nous rendre compte de ce que ces boycotteurs et ces protestataires éprouvaient semaine après semaine, jour après jour, alors qu'ils voyaient le prix des aliments augmenté dans les supermarchés tout en sachant que la proportion de leur revenu, après le paiement des épiceries, diminuait en proportion de la majoration des prix des denrées. Ce n'est que par suite de l'initiative des boycotteurs et des protestataires d'un bout à l'autre du Canada que le gouvernement a déféré la question du coût de la vie au comité du crédit au consommateur.

Je voudrais maintenant passer brièvement en revue quelques-uns des événements qui se sont produits depuis. Laissez-moi vous dire sans façons que la principale recommandation du comité visait la création d'un ministère des affaires des consommateurs dirigé par un ministère à plein temps. Le gouvernement a fait savoir dans le discours du trône qu'il allait faire fi de notre principale recommandation et faire fi du comité. En effet, au lieu de dire que le gouvernement va présenter une mesure législative créant un ministère des affaires des consommateurs, le discours révèle que le gouvernement va instituer un ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs.

Au cours des réunions du comité, nous avons clairement indiqué, d'abord par notre recommandation de Noël dernier et plus tard dans notre rapport, que ce dont le Canada avait besoin était un ministère chargé exclusivement de protéger les consommateurs. Nous avons recommandé de recueillir les infimes mesures de protection du consommateur qui sont éparpillées dans nos divers ministères gouvernementaux et de les réunir sous un même ministère, qui aurait comme seul objectif de protéger le consommateur.

Tous les organismes qui se sont prononcés sur le sujet, lors de notre enquête d'un bout à l'autre du Canada, l'ont demandé. Pas un seul d'entre eux n'a demandé un ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. Pas plus qu'un seul d'entre eux n'a demandé de voir les affaires des consommateurs mêlées à celles d'autres groupements sous un seul ministère. Il s'agissait de créer quelque chose de neuf. Nous en étions enfin

arrivés à espérer que le gouvernement serait disposé à créer un ministère chargé des affaires des consommateurs et non pas de celles d'autres secteurs de la société. Nous avons un ministère de l'Agriculture, un ministère des Pêcheries, un ministère du Travail, un ministère de l'Industrie, et ainsi de suite. Nous espérions donc que le gouvernement serait maintenant prêt à établir un ministère qui s'occuperait des consommateurs et dont le seul but serait de protéger leurs intérêts et de leur donner leurs droits.

Mme Plumptre, retraitée depuis peu mais qui fut longtemps présidente de l'Association des consommateurs du Canada, a dit clairement dans son témoignage qu'il nous fallait un ministère chargé des gens qui s'occupent de consommation, qui étudierait les besoins du consommateur et les répercussions qu'ont sur lui diverses conditions.

Mais, monsieur l'Orateur, quelle voie s'est choisie le gouvernement? Il introduit sournoisement un autre secteur comme contrepoids; peut-être cette manœuvre sert-elle ses intérêts. Je déclare avec toute mon énergie que ce procédé réduira à néant tous les bienfaits qui pourraient découler autrement de ce ministère. On devrait dire aux Canadiens qu'on a écarté sommairement la principale recommandation de notre comité avant même que le Parlement ait eu l'occasion de les étudier.

Il s'agit là d'une initiative d'énorme importance. C'est l'institution d'un ministère dont le titulaire n'aura pas la conscience liée. La Bible nous enseigne qu'un homme ne peut pas servir deux maître à la fois. Et voilà que le gouvernement établit délibérément un ministère dont le titulaire devra servir d'une part les consommateurs et d'autre part un secteur de la collectivité—les portefeuillistes.

Je sais que le discours mentionne quelque part les petits épargnants. C'est une description moderne des veuves et des orphelins qui, de tout temps, ont servi de paravent pour la protection des gros intérêts financiers et d'autres grandes entreprises. C'est une méthode erronée. Ce ministère des Affaires des sociétés commerciales et des consommateurs que se propose de créer le gouvernement sera une brèche dans la digue, par où toutes sortes d'intérêts divers se donneront libre cours, ce qui amènera l'effondrement de la digue qui était censée protéger le consommateur du pays. Je m'exprime clairement et sans équivoque, car il faut dévoiler aux consommateurs les intentions du gouvernement.

[Mme MacInnis.]

Nous avons recommandé au comité la protection du consommateur. Protection contre quoi, monsieur l'Orateur? Sur ce point, le comité était plus ou moins d'accord, et je vais établir très clairement les opinions majoritaires et minoritaires. Je veux que cela soit bien compris.

Nous estimions tous que le ministère des Affaires des consommateurs devrait protéger les consommateurs contre les abus du marché ou contre des procédés iniques, si je puis m'exprimer ainsi. Nous voulions mettre le consommateur à l'abri de ces procédés. Notre rapport a exposé dans ce but d'excellentes recommandations. Nous avons recommandé des normes de mise en marché régissant l'étiquetage, l'emballage, les poids et mesures et ainsi de suite. D'autre part, nous avons recommandé de protéger le consommateur contre une gamme de méthodes trompeuses. Enfin, nous avons rcommandé de protéger le consommateur de sa propre ignorance et d'une confiance imprudente.

Nous avons recommandé de tout cœur que ce soit au seul consommateur d'apprendre à faire judicieusement ses emplettes, en profitant toutefois des conseils de l'Association des consommateurs. Mais il faut qu'il soit guidé. Nous avons estimé que le ministère des Affaires des consommateurs devrait avoir comme un de ses objectifs de diffuser des renseignements et d'instituer des programmes réguliers et bien conçus de renseignements sur la consommation, non des données vides et froides, mais des émissions bien animées et dignes de se comparer à *Yogi Bear* ou aux slogans publicitaires *plus blanc que neige, les mains que vous aimez toucher* ou d'autres thèmes qui fascinent les foules d'après, au moins, ce que disent les annonceurs.

• (8.20 p.m.)

Voilà ce que nous voulons obtenir. Voilà ce que le comité tout entier a accepté. Nous pensons tous qu'il faut protéger le consommateur contre les techniques commerciales déloyales. Au comité, une minorité—je tiens à bien préciser que c'était une faible minorité—estimait qu'il fallait faire davantage. A notre avis, non seulement faut-il protéger le consommateur contre les procédés déloyaux, mais encore doit-on le protéger contre les prix injustifiés. Et remarquez que je dis «injustifiés» et non «injustifiables». Voilà pourquoi nous estimons qu'il faudrait créer au sein de ce nouveau ministère un conseil

chargé de protéger le consommateur contre les procédés déloyaux et aussi contre les prix injustifiés. A notre avis, les fabricants et les conditionneurs devraient être convoqués par ce conseil pour justifier les majorations de prix qui nuisent au consommateur. L'ensemble du comité n'a pas encore accepté ce principe. A mon avis, cette question fait partie des travaux du comité qui ne sont pas encore terminés. J'espère qu'aux prochaines séances, on amènera la majorité des membres à accepter ce que je viens de proposer.

Si cela paraît absurde, je signale à la Chambre que ce sont les prix injustifiés, plutôt que les méthodes injustes, qui ont amené les pressions de l'opinion publique, lesquelles ont abouti au renvoi de toute la question au comité. Les consommateurs ne seront ni bien servis ni satisfaits tant qu'on n'aura pas établi un dispositif de nature à remédier aux prix injustifiés ainsi qu'aux méthodes injustes. J'en dirai davantage à ce sujet quand on présentera la mesure législative.

Je voudrais maintenant faire des commentaires sur l'ensemble du rapport. Nous avons signalé qu'un sondage dans 27 pays indiquait que le Canada ne soutenait pas trop mal la comparaison avec les autres pays quant à la tendance des prix à la consommation, de 1958 à la fin de 1966. De fait, le Canada occupait le deuxième rang parmi les pays où la hausse des prix à la consommation avait été peu marquée au cours de cette période. D'autres pays s'en sont beaucoup plus mal tirés. Nous n'avons fait aucune allusion à une déclaration, des plus justes à mes yeux, dans ce contexte. Le directeur du Conseil économique de Suède, qui a comparu devant nous, a signalé qu'en Scandinavie, les effets des hauts prix étaient amortis par les pensions et allocations du gouvernement, établies en fonction du coût de la vie et du niveau de la productivité, et ce, afin de protéger les catégories de gens à faible revenu.

Nous avons néanmoins déclaré ceci dans notre rapport; c'est important à mes yeux et je tiens à le citer:

> Toute augmentation générale et continue du niveau des prix a une influence profonde tant sur la structure économique que sur la structure sociale d'un pays. Lorsque la hausse des prix passe un certain palier critique, il s'établit un climat d'inquiétude et d'injustice et il peut en résulter des difficultés économiques qui ont des répercussions coûteuses pour toute la société. Une partie de la population peut s'adapter à cette hausse des prix mais, en général, seuls pourront le faire ceux qui ont le pouvoir d'influencer l'économie et le marché et dont les revenus augmentent suffisamment vite pour que leur pouvoir d'achat reste inchangé. Les personnes désavantagées ou économiquement faibles sont celles qui généralement en souffriront le plus. Les invalides, les vieillards, les retraités, les travailleurs à temps partiel et les manœuvres portent plus que leur part du fardeau de la hausse des prix. L'une des tâches les plus importantes que le gouvernement fédéral pourrait entreprendre, serait de faire des enquêtes à intervalles rapprochés sur le budget des dépenses familiales, qui fourniraient une appréciation objective de la répercussion de la hausse des prix sur les personnes désavantagées.
>
> Même si le Comité n'a pas été chargé d'étudier par le détail la question du revenu, il est d'avis qu'une telle étude viserait entre autres à aider la recherche possible afin d'instaurer un revenu annuel minimum garanti pour tous les citoyens.

Je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) soit absent; il aime à me taquiner au sujet de mes opinions sur le revenu annuel garanti. Je suis en faveur de ce revenu, je l'étais en juin dernier et je l'étais en décembre dernier. Mais je n'étais pas en faveur de ce que le ministre a présenté en guise de revenu annuel garanti l'automne dernier, lorsqu'il a proposé le supplément à la pension de sécurité de la vieillesse. Il y avait longtemps que je n'avais pas vu un tel exemple de dégradation de la langue anglaise.

Même les députés ministériels commencent à se rendre compte de la nécessité d'établir au pays un revenu annuel garanti. Mais ils devront trouver quelque chose bien meilleur que ce qu'ils présentaient en décembre dernier, relativement à ce supplément de revenu pour les titulaires de la pension de vieillesse, lequel ne ressemble pas plus à un revenu garanti que le jour ressemble à la nuit. Un revenu annuel garanti doit se fonder sur ce qu'il en coûte pour subvenir à un mode de vie moderne—modeste si vous voulez, mais moderne—et il devrait s'accroître en fonction du coût de la vie et de la productivité du pays.

Que le gouvernement assure un revenu garanti de ce genre et notre groupe sera le premier à l'appuyer de tout cœur.

Notre comité a présenté un excellent rapport, à mon avis. Comme je l'ai dit, il y a quelques tâches qu'il reste à terminer. J'ai parlé d'établir une commission de revision des pratiques et des prix. Il reste entre autres à étudier tout le secteur des prix de vente—la publicité et la réclame en général. Nous n'avons pas fait de recommandations dans cet important domaine qui, selon moi, est responsable d'une bonne partie de la hausse dans le coût de la vie. Nous n'avons pas non plus abordé une autre importante question—soit le monopole qui se pratique dans l'industrie aujourd'hui. Comme tout le monde, la révélation de la puissance de l'empire Weston nous a stupéfiés. Il faudrait prendre des mesures bien arrêtées, croyions-nous, mais nous n'étions pas prêts à faire une recommandation au sujet du contrôle monopolistique de l'industrie. Nous avons déclaré ceci, cependant:

> Le comité a noté que le directeur des enquêtes et des recherches dont les fonctions découlent de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a signalé qu'on avait abandonné l'étude sur la con-

centration de l'industrie alimentaire au Canada, le 15 mars 1963 (voir le rapport du directeur des enquêtes et de la recherche découlant de la loi des enquêtes sur les coalitions, année terminée le 31 mars 1963). Le comité recommande qu'on reprenne cette étude sur une base continue et qu'on en étende la portée afin d'y inclure la vente au détail et la fabrication des denrées alimentaires canadiennes et en visant surtout la question de la concentration, la puissance du marché et les pratiques commerciales à l'égard des rapports entre détaillants et fournisseurs.

• (8.30 p.m.)

Il y a un autre sujet que j'aimerais mentionner. Le comité ne s'est pas prononcé sur la valeur véritable ou possible du mouvement des coopératives de consommation.

Certains d'entre nous croient fermement que les coopératives de consommateurs constituent une des meilleures armes contre le monopole privé dans le pays. Nous savons qu'on ne verra pas de sitôt ce mouvement exercer son influence, mais notre comité a tenu à faire une recommandation. Nous avons dit que, peu importe la puissance actuelle ou éventuelle du mouvement coopératif, une mesure régissant la constitution en corporation des coopératives ne peut plus se faire attendre.

Je crois avoir presque épuisé mon temps de parole et développé mes arguments, et je vais donc mettre fin à mes remarques. Les membres du comité ont travaillé d'arrache-pied dans un grand esprit de collaboration. Il était agréable de travailler en leur compagnie et il régnait parmi nous un esprit d'entente sur les différentes questions. Nous avons exposé carrément nos divergences d'opinions, mais les terrains d'entente étaient nombreux.

Je souligne pour conclure que Rome n'a pas été bâtie en un jour. Les premières pierres de l'édifice parfait doivent être des mesures législatives visant à répondre aux besoins vitaux du peuple. A quoi sert de décrire un coucher de soleil radieux à un homme affamé. Il ne vaut pas la peine d'évoquer les bienfaits qui peuvent découler des mesures législatives qu'on va présenter dans l'avenir si on ne répond pas aux nécessités primaires du peuple. J'espère que le gouvernement s'appliquera à élaborer les premières mesures nécessaires pour assurer ces meilleures conditions de vie décrites avec tant d'éloquence dans le discours du trône. S'il le fait, il recevra notre entière collaboration.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je m'unis aux députés qui ont félicité les deux parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et de Nicolet-Yamaska (M. Côté), qui ont fait tout leur possible en présence d'un document qu'on ne peut mieux qualifier que d'amalgame politique destiné à cacher en cette année du centenaire les déficiences du gouvernement et ses terribles lacunes.

Dans le Yukon, monsieur l'Orateur, nous savons les remous qu'a suscités l'amendement présenté par l'opposition officielle. Nous avons insisté auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing), que je suis heureux de voir ici ce soir, pour obtenir un plus grand degré d'autonomie, mais nous n'avons reçu de lui, de ses fonctionnaires et du gouvernement, que de vaines paroles, des promesses en l'air, des propos vides de sens et des réponses qui ne satisfaisaient pas nos exigences légitimes. Le ministre dit que nous sommes en voie d'obtenir un plus grand droit de regard sur nos propres affaires dans le Yukon. Rien n'est plus inexact. A vrai dire, nous nous dirigeons même en sens opposé. Mais j'aurai l'occasion plus tard de vous entretenir plus particulièrement du Yukon.

Aujourd'hui nous traitons d'une question d'importance capitale pour tous les Canadiens, nom que les habitants du Yukon sont très fiers de porter, en cette époque de discorde et de confusion, confusion dont, par ailleurs, le Nouveau parti démocratique s'est fait le complice par son sous-amendement dont nous ne sommes absolument pas satisfaits. Le seul résultat de ce sous-amendement serait de causer du retard et d'accentuer la division. S'il était accepté, c'en serait fini de l'espoir de voir se réunir cette année une conférence sur la Constitution et cela créerait la division parmi ceux que l'incurie du gouvernement dans le domaine critique de l'unité nationale a déjà divisés.

Le sous-amendement est caractéristique du parti qui l'a présenté, c'est-à-dire idéaliste, superficiellement brillant mais tout à fait dénué de sens pratique. Le sous-amendement néo-démocrate est simplement un écran de fumée. C'est une version édulcorée du libéralisme et une échappatoire pour le premier ministre (M. Pearson) et le gouvernement. Je suis certain que les députés à ma gauche savent que le premier ministre veut éviter à tout prix une conférence constitutionnelle, car une conférence de ce genre révélerait la folie des politiques de renoncement du gouvernement libéral, de la théorie des deux nations, des deux régimes de pension dont le premier ministre cherche désespérément à se libérer.

Le sous-amendement néo-démocrate offre au premier ministre une solution et c'est une chose regrettable, car on pourrait particulièrement cette année retirer un effet maximum d'une telle conférence. Il est très dangereux

d'attendre comme les néo-démocrates le proposent dans leur sous-amendement.

La détérioration des relations entre Québec et Ottawa tient aux politiques qui autorisent les provinces à se retirer des programmes à frais partagés, qui reconnaissent l'existence de deux nations et qui autorisent la province de Québec à conclure des traités. Une seule personne est l'auteur et l'initiateur de ces politiques, et c'est le premier ministre.

Le sous-amendement pèche par d'autres côtés. Il pèche par son incapacité à saisir ou apprécier la question constitutionnelle, ou même la nature de la constitution. Il énonce «des propositions d'amendement de la constitution du Canada qui serviraient de prémisses à la tenue d'une conférence nationale sur la constitution». Cela démontre l'incapacité renversante du parti néo-démocrate à saisir la nature du problème. L'unique but de la conférence que le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposée d'abord à la fin de la session de 1963, est d'établir une entente qui permettrait de déterminer des amendements spécifiques sur lesquels se fonderait une nouvelle unité canadienne.

On retrouve ici la même folie et le même danger que dans la formule Fulton-Favreau que le gouvernement avait adoptée tout récemment. C'était acheter chat en poche. Nous pénétrions dans un projet de constitution sans connaître l'itinéraire après avoir franchi le premier pas, et le NPD veut que nous renouvelions cette erreur.

Une conférence au sujet de la Confédération, sauf erreur, établirait en termes précis sur quelles questions l'accord pourrait se faire, accord nécessaire à notre future unité. Aucune conférence semblable ne saurait tolérer que le gouvernement ou le Parlement dicte d'avance la conduite à tenir, et néanmoins, c'est précisément à quoi vise le sous-amendement du NPD.

Ceux d'entre nous qui votent en faveur du sous-amendement néo-démocrate veulent lier la conférence d'avance et placer le Québec et le Canada francophone dans la voie d'un isolement croissant. Au bout de l'entreprise se trouve non pas la survivance, mais la suite de l'érosion commencée il y a quatre ans.

• (8.40 p.m.)

Le paragraphe 3 du sous-amendement parle «d'intégrer dans la constitution une Déclaration des droits de l'homme». Que veut dire «intégrer dans la constitution une Déclaration des droits de l'homme»? Le Parlement a déjà adopté une Déclaration canadienne des droits. Combien faut-il donc de déclarations?

L'article 4 du sous-amendement parle du rapatriement de la constitution. Cela viendra une fois qu'on se sera entendu sur les modifications lors d'une conférence constitutionnelle et que le Parlement aura adopté ces recommandations. La Chambre serait saisie des recommandations de la conférence et le Parlement adopterait une nouvelle loi fondée sur l'AANB, avec les modifications proposées à la conférence. Je pense que tout le pays réclame une solution à cette question d'unité. Depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, nous vivons une crise constitutionnelle qui n'a cessé d'empirer. Elle s'est aggravée par suite des essais inexpérimentés du gouvernement en vue de produire une de ces solutions rapides et faciles dont le premier ministre est en train de se faire la réputation.

Il n'y a eu qu'une proposition constructive —et une seule—tendant à la solution du problème constitutionnel. Elle se trouve dans l'amendement de l'opposition. C'est celle qu'a formulée en 1963 le premier ministre d'alors, aux tout derniers jours de la session, et qui préconisait la tenue d'une conférence constitutionnelle nationale. Cette idée a été appuyée depuis par les premiers ministres de l'Ontario et du Québec et a été approuvée tacitement par ceux du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse. C'est une proposition positive et concrète pour réunir les éléments de la structure politique canadienne dont il faut entendre les vues et obtenir l'assentiment afin de résoudre le problème de l'unité.

Le premier ministre a une opinion différente. Il veut être le seul architecte de la constitution tout comme il a été celui de l'unification et du nouveau drapeau. Il veut une constitution sortie des souterrains ou des officines du parti libéral, une constitution présentée comme un fait accompli, une constitution élaborée aux termes des nouvelles règles qu'on suivra à la Chambre et qui sera imposée aux Canadiens. Rien ne pourrait être plus dommageable à l'unité du pays. Le premier ministre et le gouvernement ont porté des coups destructeurs à l'unité nationale. Qui est l'architecte de la théorie des deux nations? Le premier ministre. Qui a inventé la formule de l'abstention facultative? Personne d'autre que le premier ministre. C'est lui également qui a conçu un régime de pensions pour le Canada et un autre pour le Québec. C'est encore lui qui a conçu un régime de prêts aux étudiants pour le Canada et un autre pour le Québec.

Le gouvernement de M. Pearson s'est appliqué à séparer Québec du reste du Canada au moyen de la formule de renonciation et de

toutes les autres politiques de nature à diviser. A maintes et maintes reprises, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) est revenu sur l'idée d'un Canada unifié. A quoi aboutissons-nous? A des politiques de dissension et de destruction. Et surtout, en l'année du centenaire de notre Confédération, comme je l'ai déjà dit, au lieu d'une politique de renonciation, nous demandons une politique d'union, que l'on reconnaisse l'existence de deux groupes ethniques, premiers fondateurs de la Confédération. Nous demandons à tout le Canada français, et non seulement au Québec, d'insister sur la reconnaissance de l'identité culturelle et de l'intégrité culturelle, sur lesquelles devra s'édifier notre pays s'il veut survivre.

Le premier ministre a inventé la théorie des deux nations. Voici ce qu'il a dit à La Malbaie le 17 août 1963:

A la veille des fêtes du centenaire, il serait souhaitable de remanier la Confédération pour l'adapter aux besoins actuels. Nous voulons un modèle de 1963.

Il a fait fi de tout cela dans son discours d'hier. Ainsi, sous la direction du premier ministre, le gouvernement libéral a constamment adopté une attitude néfaste et dangereuse sur la question de l'unité nationale depuis son arrivée au pouvoir. Les libéraux ont abandonné la partie; ils ont crée deux nations, mettant le Quebec à part, et établi les rouages grâce auxquels M. Lesage a signé des accords internationaux. Ils aperçoivent maintenant le bout de la route où se dresse la dissolution. Ils reculent d'épouvante comme le charmeur de serpents hindou qui a perdu sa flûte. Ils n'ont aucune autre solution à offrir. Le gouvernement actuel, dirigé par le premier ministre, a créé un monstre de dissension et de discorde à la manière de Frankenstein. (*Exclamations*)

J'entends des ricanements. Que ceux qui ricanent écoutent une autre déclaration que le premier ministre a faite à La Malbaie, en 1963, lorsqu'il a énoncé sa théorie de la mère-patrie. Voici ce qu'il disait alors:

Je sais aussi bien que vous que la province de Québec est différente des autres, car tout en étant une province canadienne, c'est la mère-patrie d'habitants d'autres provinces.

Du point de vue constitutionnel, c'est le gouvernement fédéral et non telle ou telle province qui est le défenseur des minorités. Si nous suivions la manière de voir énoncée à cette occasion par le premier ministre, il serait logique d'admettre que le gouvernement du Manitoba se soucie des Ukrainiens de Montréal, que le gouvernement de l'Ontario s'intéresse aux anglophones de Saskatoon. Vous imaginez le beau chaos, à l'échelle nationale, auquel nous conduirait la théorie de la mère-patrie que nous a servie le premier ministre en 1963.

Dans ce même discours, le premier ministre déclarait qu'il s'efforcerait de créer un statut d'égalité entre les deux partenaires—Québec et Ottawa. Mais il n'a jamais expliqué en quoi consistait ce statut d'égalité. D'après le premier ministre Johnson, ce statut n'a jamais existé. Dans tout ceci, notre premier ministre et son gouvernement ont commis l'erreur monumentale de ne pas établir de distinction entre le Québec, qui est une province, et le Canada francophone, entité culturelle reconnue dans la Constitution de 1867 et qui ne s'identifie pas plus avec le Québec que le Canada anglophone ne s'identifie avec l'Ontario. Un citoyen anglophone qui vit à Montréal—et j'adresse ma question au député de Verdun (M. Mackasey)—est-il moins anglophone parce qu'il vit à Montréal?

Ce sont les politiques dangereuses, destructives et entraînant la discorde, mises de la l'avant par le premier ministre et son gouvernement, qui ont favorisé cette balkanisation dont nous a prévenu le chef de l'opposition. Le premier ministre s'est placé dans une position impossible et tente maintenant, avec l'aide héroïque du ministre des Finances (M. Sharp), de s'en sortir. Pendant ce temps, l'unité canadienne subit un tort irréparable. Ce discours prononcé à La Malbaie était l'exposé classique de la doctrine désastreuse du fédéralisme coopératif, incorporant la théorie des deux nations. Le premier ministre ayant admis que le Québec était effectivement une entité politique distincte et séparée, comme la Suisse ou le Ghana, traite depuis lors avec cette province à distance, comme s'il traitait avec les ambassadeurs d'un État étranger. Il a oublié que le Québec fait partie du Canada. Il est temps qu'il retire ses lunettes roses.

• (8.50 p.m.)

Depuis trois ans, les journaux libéraux, agissant de concert, tentent de faire prendre des vessies pour des lanternes et de masquer les dangereuses et néfastes erreurs du gouvernement actuel. Le fait est que lorsque le présent gouvernement a accordé à M. Lesage le droit de traiter avec des États étrangers, il a porté à l'unité nationale un coup dont elle ne s'est pas relevée. Le droit qu'il a créé à l'intention de M. Lesage, il le refuse maintenant au premier ministre Johnson, et l'unité ne s'en porte que plus mal. Le gouvernement

actuel rampait devant M. Lesage et lui accordait tout ce qu'il voulait—tout pour la victoire. Aucun prix n'était trop élevé, pas même faire la cour aux créditistes et recourir à l'aide de M. Doyle qui, à l'époque, était poursuivi en justice par l'ancien gouvernement à cause d'une somme de trois millions de dollars en impôts sur le revenu, et qui semble toujours bénéficier d'un régime de préférence.

Voici une déclaration que renfermait le discours de La Malbaie et à laquelle nul ne saurait trouver à redire:

> Je crois qu'il peut exister une nation canadienne au sein de laquelle les deux cultures fondamentales puissent se développer grâce à une association complète de partenaires égaux.

Personne n'a jamais trouvé à redire à cela. C'est exactement ce que le chef de l'opposition a dit plus tôt et mieux en février 1963. Le différend porte sur les moyens d'appliquer ce principe.

L'autre jour, le premier ministre a soutenu un argument incroyable, savoir que nous ne devons pas convoquer une conférence sur la Confédération parce que certaines provinces pourraient exiger le droit de négocier avec des États étrangers. Considère-t-il le Parlement comme un jardin d'enfance? A en juger par certaines huées des vis-à-vis, il a peut-être raison. C'est lui et son Gouvernement qui ont accordé à M. Lesage le droit de signer des traités. Le premier ministre s'en sert maintenant comme d'une vile menace pour décourager l'idée d'une conférence sur la Confédération.

Une conférence sur la Confédération pourrait tomber d'accord sur des modifications, et la Constitution pourrait devenir alors un document canadien. Nous aurions ainsi jeté les bases d'un deuxième siècle d'unité. Cela ne saurait s'accomplir autrement. Les premiers ministres Robarts, Johnson et d'autres le savent, de même que le premier ministre du Canada. Toutefois, en adoptant cette idée, ce dernier admettrait que, depuis quatre ans, ses politiques ont semé la division et avorté. Il préfère placer le prestige du gouvernement au-dessus de celui du Canada, mais ce ne serait pas la première fois.

Le gouvernement actuel a non seulement embrassé, mais proposé la théorie portant que les lois fédérales commencent à s'appliquer dans l'Ouest, continuent à le faire jusqu'à la rivière Ottawa, sautent par-dessus la province de Québec et recommencent à s'appliquer dans les Maritimes. De tels principes détruisent notre unité nationale, ruinent notre souveraineté et isolent la province de Québec du reste du Canada. Ils ont été cuisinés par des libéraux d'Ottawa de concert avec d'autres de Québec à la seule fin de gagner des sièges. Ils en ont obtenu, mais aux dépens du Canada.

Dans son discours au Club de Réforme, le ministre des Finances, (M. Sharp) vient de dénoncer les fondements mêmes sur lesquels repose le fédéralisme coopératif du premier ministre. Ce faisant, il a élaboré un concept du Canada et fait preuve d'une intégrité personnelle qui pourraient servir d'exemple à un gouvernement qui s'est fait remarquer, au cours des trois dernières années, non par sa détermination mais par son parti pris politique.

On ne peut que s'étonner de l'attitude que le premier ministre a prise récemment. Elle semble être le produit de la pensée du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) et du ministre de la Justice (M. Trudeau), comme son attitude antérieure était le produit de la pensée de MM. Lamontagne et Favreau. A l'heure actuelle, son attitude est celle-ci: la constitution, à tort ou à raison. Il semble dire: La constitution nous a servis pendant 100 ans, pourquoi la modifier? Il y a quelques années, le premier ministre déclarait au cours d'une de ses envolées oratoires célèbres: Il nous faut une constitution pour 1963. N'avons-nous pas besoin d'une constitution pour 1967? L'année 1963 était peut-être une bonne année pour les constitutions.

Je voudrais maintenant citer un article paru en juillet 1962 dans le *Star* de Montréal au sujet d'un discours prononcé par le premier ministre à Brockville. Voici ce qu'il aurait dit:

> L'une des premières tâches d'un nouveau gouvernement libéral sera de réexaminer toute la structure de la Confédération.
>
> Le chef libéral, M. Pearson, a déclaré, lors d'une réunion politique qui s'est tenue ici samedi soir, que la Confédération élaborée en 1867 ne donnait plus satisfaction en 1962.
>
> «En tant que premier ministre, c'est là l'un des problèmes que je voudrais résoudre,» a-t-il dit.

Quelle métamorphose a subie le premier ministre. J'ai plusieurs fois parlé de l'élasticité de son esprit dont cette déclaration n'est qu'un exemple. Quelle différence d'avec le premier ministre de la conférence de Charlottetown, en 1963, où M. Lesage avait déclaré qu'il n'aimait pas cela et avait poursuivi en traitant du paragraphe 92(1) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ni les scrupules ni les remords n'existaient alors.

Est-ce le même premier ministre qui en 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966 était prêt à modifier radicalement la constitution au moyen de la formule Fulton-Favreau—qui répétait sans cesse que la constitution devait être modernisée? Elle doit l'être, mais non par un groupe choisi de spécialistes nullement comptable à la population. Quelle hypocrisie!

Le discours du premier ministre hier a révélé particulièrement ces aspects de son caractère: son empressement à abandonner des convictions auparavant solides, lorsqu'il pense

que la situation a changé, comme au Québec, par exemple; son intention arrêtée de résoudre les problèmes à huis clos, de déléguer les responsabilités aux spécialistes au lieu d'exposer la situation au grand jour et de tenir des discussions logiques; enfin, sa tendance et celle de son gouvernement à nous mettre devant le fait accompli, comme les projets de loi sur le drapeau et l'unification, en adoptant une attitude intransigeante. Ils estiment être infaillibles parce qu'ils sont libéraux. (*Applaudissements*)

Ces applaudissements témoignent encore une fois du peu de clairvoyance des vis-à-vis. Ce sont les mêmes qui siégeaient ici en 1956. Le premier ministre se prélasse dans le sentiment de son pouvoir, caressé par le soleil de l'approbation, bénéficiant de la publicité d'un centenaire dont les fondements avait été jetés avant qu'il entre en fonctions. Mais sa manière de procéder, sa répugnance à rester fidèle à ses convictions et à se confier au peuple, ainsi que son refus des chemins clairs et bien tracés, ont multiplié les motifs de mécontentement. Ce sont des choses qu'on remet de plus en plus en question.

• (9.00 p.m.)

Le premier ministre a réussi à surmonter ses difficultés. Il a su donner au truquage politique l'apparence des actions d'un homme d'État, ce à quoi ses députés de l'arrière-banc aspirent ardemment, surtout ceux qui n'ont pas le courage de se lever pour proclamer ce qu'ils disent de leur siège. Le premier ministre a réussi à survivre aux débâcles qui auraient pu renverser son gouvernement, grâce à l'appui ferme et soutenu de ses alliés de la presse, entre autres choses. Chaque mot, chaque geste... (*Exclamations*)

Les honorables vis-à-vis rient, monsieur l'Orateur, mais leur chef lui-même fait le même reproche. Comme je le disais, chaque mot, chaque geste du premier ministre est amplifié de façon disproportionnée par les journaux qui se dévouent à sa cause. Ils ont oublié ses faux-pas—et il y en a eu beaucoup Dieu le sait—ils ont placé sa carrière au-dessus des besoins du Canada, et ils ont montré que leur fidélité était à toute épreuve. Même une déclaration insipide comme le discours du trône, qui ne porte pas trace de projet ou de programme et n'est qu'un recueil ampoulé de glanures dans le style du *Whittaker's Almanac,* a été saluée par un journal comme un nouveau sermon sur la Montagne.

Aussitôt ces mots publiés, le journal se rétractait dans son édition de ce matin. Le gouvernement actuel est devenu l'image même de la médiocrité triomphante. Il est prêt à tout moment à sacrifier les fondements mêmes de notre démocratie pour s'assurer des sièges. Cela ne peut durer indéfiniment. Déjà, la roue commence à tourner et les Canadiens veulent et attendent quelque chose de plus.

Tous les visiteurs distingués, les chefs d'État, tous les boniments pour l'Expo, tous les banquets, dîners et discours ne peuvent masquer le fait que l'unité nationale est menacée et que le gouvernement actuel reste absolument impassible. C'était l'énoncé de la théorie des deux nations; la genèse de la formule d'abstention facultative, les deux régimes de pensions, les deux drapeaux et tous les autres éléments de discorde qui éloignent le Québec du reste du Canada, y compris le droit de conclure des traités avec les États étrangers. Cela était dangereux, cela divisait, non seulement en sapant le Canada, mais parce que c'était faux.

Le Québec n'est qu'une province, tout comme l'Ontario. Ériger une province au-dessus des autres, ce n'est pas seulement la détruire en l'isolant; c'est aussi détruire la Confédération. Le gouvernement aurait dû affirmer l'égalité de toutes les provinces qui recevront chacune le même traitement en vertu de la constitution et non pas le régime particulier d'un État étranger. Voilà ce qu'affirme depuis tant d'années le leader de l'opposition en plaidant pour l'unité du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Le député de Laval (M. Rochon) a la parole.

[*Français*]

M. Jean-L. Rochon (Laval): Monsieur l'Orateur, nous venons de terminer la session la plus longue dans l'histoire de notre pays.

Le gouvernement libéral, réélu en novembre 1965, voulant se montrer digne de la confiance du peuple canadien, a présenté et fait adopter par le Parlement, quoi qu'en pense mon préopinant, toute une série de lois dont les effets bienfaisants se feront sentir dans tous les domaines de l'activité et de l'économie nationales et dont profiteront toutes les classes de la société, les riches comme les pauvres, les puissants comme les humbles. Toutefois ces lois démontreront au monde

qu'ici, sur ce continent nord-américain, vit un peuple noble, fier, orgueilleux de son passé, qui voit avec confiance apparaître l'aube d'un siècle nouveau, un peuple qui vit dans un pays aux horizons illimités et dont les aspirations sont à la grandeur du monde.

Les discussions violentes, dont fut témoin cette session, les combats animés qu'elle a provoqués sont maintenant choses du passé. Les coups cruels qu'elle a portés et qui ont parfois blessé, sont oubliés. Depuis quelques jours, nous sommes entrés dans la session du centenaire. Ce premier centenaire, qui n'a peut-être pas toujours correspondu aux aspirations de chacun des groupes ethniques de notre peuple, a quand même fait de notre pays une des grandes nations du monde qu'on respecte et qu'on écoute. Le 27 avril dernier, elle ouvrait les portes de sa métropole, la ville de Montréal, au monde entier pour lui présenter cette Terre des Hommes qui deviendrait, comme l'ont publié tous les journaux du monde, l'événement du siècle.

Monsieur l'Orateur, plutôt que de m'arrêter à analyser les grandes législations annoncées dans le discours du trône, d'autres l'on fait et d'autres le feront, plutôt que de vous amener à travers les verts espaces de mon grand comté de Laval, pour vous en faire admirer les sites, plutôt que de vous parler de cette deuxième grande ville du Québec, la ville de Laval—j'aurai l'occasion lors de la discussion sur le budget de vous dire quels sont ses besoins—plutôt que de m'en tenir, en un mot, à la coutume établie, j'ai cru, après avoir vécu, comme la plupart de mes collègues, les heures historiques de l'ouverture officielle de l'Exposition universelle, que je pourrais peut-être m'arrêter quelques instants pour vous livrer, tant au nom de mes électeurs qu'en mon nom personnel, leurs impressions et les miennes sur le siècle qui vient de s'achever et sur l'autre qui s'ouvre et qui laisse entrevoir un avenir tellement prometteur de grands espoirs et de jours glorieux.

Si vous lisez, monsieur l'Orateur, l'histoire des nations, si vous parcourez d'un trait rapide la durée de chacune d'elles, vous constaterez alors que, autant dans l'antiquité qu'au Moyen Age, autant dans les temps les plus reculés que dans les temps modernes, quand un État voulait augmenter sa force ou agrandir son territoire, il s'unissait à des voisins, et que quand un peuple voulait devenir puissant à l'intérieur et respecté à l'extérieur, il faisait des alliances avec des amis; il en était de même quand il s'agissait de résister aux visées d'un ou de voisins par trop ambitieux. L'histoire nous fournit les noms de nombreuses alliances célèbres qui ont été contractées dans un but commun de défense.

C'est un peu ce qui arriva au Canada en 1867, lors de l'Union du Haut et du Bas-Canada avec les provinces Maritimes pour se protéger, au cas où les Américains auraient les yeux par trop fixés sur nous, au cas où leur influence se serait trop fait sentir, en regard des avantages extraordinaires accordés depuis que le chemin de l'Atlantique et du Saint-Laurent était ouvert, donnant aux provinces Maritimes un débouché d'une valeur incalculable pour atteindre la mer.

• (9.10 p.m.)

Devant cette possibilité éventuelle, qui n'était pas l'unique raison, mais qui en était quand même une, les Anglo-Canadiens du Haut-Canada, qui croyaient que si jamais le pays devenait américain, perdraient leur identité propre, et les Franco-Canadiens, qui craignaient pour leur langue et leur foi, acceptèrent, sans trop redire, ce qui constituait un mariage de raison au sein duquel les deux groupes voyaient un des meilleurs moyens de se protéger et de rester eux-mêmes. C'est ainsi qu'en 1864 les Communes du Canada adressèrent au gouvernement de Sa Majesté la reine Victoria une demande pour faire accepter une mesure, et je cite:

> Une mesure ayant pour objet l'union des Colonies du Haut et du Bas-Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard sous un même gouvernement.

Ladite mesure devait être basée sur les résolutions qui avaient été adoptées à la conférence tenue en la cité de Québec, le 10 octobre 1864. Le projet fut accepté et, en 1867, naissait cette Confédération dont nous fêtons cette année le centenaire.

Je disais, monsieur l'Orateur, il y a un instant, que la protection de l'identité propre des Anglo-Canadiens du Haut-Canada et la protection de la langue et de la foi des Franco-Canadiens du Bas-Canada avaient été une des raisons de la Confédération, mais la principale fut le rêve magnifique fait par les Pères de la Confédération. A ce stade, monsieur le président, on me permettra sans doute de rappeler ces lignes de M. Robert Choquette, ancien commissaire associé de la Commission des fêtes du centenaire, et je cite:

> Aux yeux de plusieurs, en 1864, quiconque parlait d'unir les colonies maritimes et le Canada était touché de folie douce; ceux qui osaient imaginer un Dominion allant d'un océan à l'autre étaient mûrs pour l'asile. Pourtant, une poignée de visionnaires ont fait de cette pensée une réalité. La tâche ne fut guère facile. Ils eurent à combattre ici l'ignorance et là le chauvinisme, la méfiance des uns, l'intolérance des autres. Ils eurent à lutter contre tous ceux qui refusaient de voir grand, de voir loin. Aux défaitistes, aux cyniques, ces rêveurs répondirent par un optimisme viril. Ils ne se leurraient pas. Ils savaient bien que rien ne se construit sans effort, que le seul édifice facile à bâtir, c'est le château de sable appelé à s'évanouir sous la première vague. Ils ne se leurraient pas, mais ils avaient foi en eux-mêmes. Ce rêve d'un

Canada uni, ils y croyaient de toute leur raison et de tout leur cœur. Ils se mirent à l'œuvre et taillèrent un grand pays à même l'avenir.

Comme l'avaient si bien pensé les Pères de la Confédération, cette réunion des provinces Maritimes, du Haut et du Bas-Canada, ce système confédératif devait s'avérer le moyen le plus efficace de nous grandir et de nous affirmer comme nation. Je n'irai pas jusqu'à dire, monsieur l'Orateur, que tout a été parfait, que nous, du Québec, plus particulièrement, nous n'ayons pas eu à nous plaindre; j'y reviendrai tout à l'heure, mais il n'en reste pas moins vrai que ces cent ans de vie, ces cent ans de 1867 à 1967 nous ont permis, comme le disait le premier ministre (M. Pearson) à Québec, le 24 avril dernier, lors de la conférence nationale du Centenaire, et je cite:

Au cours de nos cent premières années de canadianisme, nous avons édifié une économie nationale puissante et prospère.

Économie puissante et prospère, monsieur l'Orateur, qui fait que ce rêve des Pères de la Confédération n'en est plus un, mais qu'il est devenu une réalité merveilleuse, une réalité qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, faisant du Canada d'aujourd'hui un des piliers de la civilisation et, pour les peuples d'Asie et de l'Extrême-Orient, un des foyers de richesses scientifiques, morales et matérielles qui non seulement leur ont permis de survivre mais, bien souvent, les ont empêchés de mourir.

Cent ans, monsieur l'Orateur, dans la vie des civilisations millénaires, qu'est-ce? Rien ou presque rien. Dans la vie d'un jeune pays comme le nôtre, c'est beaucoup; c'est même toute une époque, et cette époque, que signifie-t-elle pour nous? C'est celle qui a vu disparaître le statut colonial qui était le nôtre, qui nous a vus grandir et nous affirmer au sein du Commonwealth des nations britanniques, qui a vu disparaître les comptoirs de traite où se faisait notre commerce pour être remplacés par le système d'échanges commerciaux entre grandes nations, qui a vu un Canada représenté à l'étranger dans toutes les capitales du monde, qui a vu un Canada adulte signer lui-même ses traités, sans avoir à y faire apposer le seing d'un autre pays, qui a vu un Canada devenir en quelque sorte le grenier du monde, qui a vu un Canada sur la crête de Vimy, en 1917, unir ses souffrances et mêler son sang à la cause sacrée de la liberté, qui a vu un Canada en mesure de répondre généreusement à l'un des plus grands hommes du siècle, sir Winston Churchill, qui nous disait, dans cette enceinte, à l'heure où se mourait cette liberté sous la botte nazie:

«Donnez-nous du matériel et nous la gagnerons, la guerre!»

[M. Rochon.]

C'est également elle qui a vu un Canada se faire l'instigateur de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord pour arrêter la marche guerrière des républiques soviétiques, qui a entendu un Canada, par la bouche de ses différents secrétaires d'État aux Affaires extérieures, prôner des mesures qui ont été acceptées aux Nations Unies, qui a vu un Canada devenir un partenaire aux côtés de ce géant qu'est son voisin d'outre 45e, un Canada capable de parler entre les deux plus grandes puissances mondiales, la Russie au Nord, et les États-Unis d'Amérique au Sud.

En certains milieux, monsieur l'Orateur, tant anglais que français, quand on parle de la Confédération, on n'y voit qu'un mauvais côté; d'une part, on se dit victimes d'une majorité arrogante et, d'autre part, on reproche aux autorités de trop favoriser une minorité.

Que nous, du Québec, n'ayons pas toujours eu notre juste part, qu'on n'ait pas respecté à la lettre les ententes constitutionnelles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, je ne dirai pas que c'est complètement faux. Il y a du vrai, et beaucoup; mais à s'y arrêter, à y bien penser, ne serait-ce pas notre individualisme qui nous aurait mal servis? N'aurions-nous pas pu demander, autour d'une table de conférence, de respecter mieux les ententes? Au lieu de crier «les maudits Anglais», au lieu de les exaspérer et de leur faire faire des bêtises, n'aurions-nous pas pu être plus positifs?

Le malheur, c'est peut-être aussi de n'avoir pas pris conscience plus tôt de notre valeur, de cette valeur qui fait qu'aujourd'hui, dans toutes les provinces du Canada, on comprend que notre pays a besoin du Québec, de nos penseurs, de nos hommes de science, de nos ingénieurs et de nos techniciens. Le malheur, c'est aussi de nous enfermer dans notre tour d'ivoire et de croire, comme quelques-uns de nos compatriotes, que nous pouvons vivre sans le Canada, sans comprendre que ce séparatisme pourrait nous vouer à un échec lamentable. Heureusement que ce n'est qu'une infime partie de la population qui pense ainsi.

D'un autre côté, monsieur l'Orateur, il y a ceux qui croient que les autorités favorisent trop la minorité agissante du Québec. Je blâme ceux de mes compatriotes anglo-canadiens qui nous voient, d'un œil méchant, nous affirmer et qui croient que notre rôle devrait en être un de deuxième ordre. Ils font autant de tort à la nation canadienne que ceux du Québec qui prônent la nation séparée. Heureusement qu'ils ne sont qu'une poignée d'égarés, dans un siècle qui les dépasse, et qu'ils sont condamnés par ceux-là mêmes qu'ils es-

saient d'aduler. Une chose qu'ils oublient et qu'ils devraient toujours avoir en mémoire, quand ils pensent au rôle secondaire qui devrait être le nôtre, serait de revivre un peu du passé pour se rappeler la fière réponse de ceux qui, en 1815, répondaient au général Washington—qui envoyait le commandant Arnold pour s'emparer de notre pays—de telle façon qu'ils permettaient à l'histoire d'écrire la glorieuse page de Châteauguay, où de Salaberry et ses voltigeurs mettaient fin au projet ambitieux des États-Unis de faire du Canada un nouvel État américain. (*Applaudissements*)

En cette année du Centenaire, monsieur l'Orateur, il nous faut oublier toutes ces vicissitudes. Il nous faut penser au passé pour mieux préparer l'avenir, penser au passé sans rancœur, afin de corriger, si possible, ce qui fait défaut car, ne l'oublions pas, si nous fêtons notre premier siècle de Confédération, nous célébrons aussi le début d'un autre.

• (9.20 p.m.)

Plusieurs voudraient que l'on convoque une conférence des provinces pour étudier immédiatement les possibilités d'amender ou de refaire la Constitution. Il faut être très prudent et procéder méthodiquement, et je suis d'avis que le gouvernement et les autorités ont parfaitement raison quand ils disent, dans le discours du trône, et je cite:

> Depuis cent ans, le monde a connu une telle évolution que ceux qui ont jeté les fondements de la Confédération ne s'y reconnaîtraient pas. Que notre structure constitutionnelle ait si bien résisté et qu'elle ait si bien servi le progrès de notre pays démontre la solidité de ses principes, ainsi que la volonté des intéressés d'en adapter l'application à l'évolution des besoins et des conditions.
>
> Le gouvernement considère comme une responsabilité toute particulière de voir à ce que notre loi fondamentale s'adapte facilement à l'évolution de nos besoins sociaux. Il a également conscience de la rigoureuse interdépendance entre les avantages et les inconvénients de notre structure constitutionnelle. Même si des réformes méthodiques sont peut-être la meilleure manière de préserver et de renforcer notre héritage, on ne saurait agir en ce domaine qu'avec la plus grande attention. Lorsque le gouvernement aura obtenu sur cette importante question les conseils les plus judicieux découlant des études en cours, il invitera ensuite le Parlement à examiner le problème dans son ensemble.

Comme on le voit, monsieur l'Orateur, le gouvernement libéral réélu en 1965 comprend bien la situation, et dans les circonstances que traverse le Canada aujourd'hui, il se comporte comme l'auraient fait les Pères de la Confédération eux-mêmes. Il veut s'adapter aux exigences de l'heure; il veut se montrer digne du passé pour préparer l'avenir, bref, il veut, et je cite un autre paragraphe du discours du trône:

> Sur notre moitié du continent, nos ancêtres ont dû soutenir, contre la nature, une lutte d'une extrême âpreté. Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale, la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

Au début de mes remarques, monsieur l'Orateur, je vous disais que plutôt que de m'arrêter à analyser les grands projets de législation annoncés dans le discours du trône, je ferais quelques observations sur le centenaire de la Confédération. Il est cependant deux points que je vondrais mentionner, car ils intéressent mon comté d'une façon bien particulière. C'est, d'une part, le projet de loi visant une meilleure réglementation de la radiodiffusion et la création de moyens de radiodiffusion à des fins éducatives et, d'autre part, une étude spéciale du développement urbain menée en consultation étroite avec les autorités intéressées.

Si l'on songe qu'à la dernière consultation populaire j'avais au delà de 125,000 électeurs, représentant une population globale de près de 400,000 ou presque un demi-million; si l'on songe que sur ce nombre, il y a près de 125,000 enfants d'âge scolaire; si l'on songe que près des deux cinquièmes des maisons d'enseignement, élémentaire, secondaire et scientifique sont situées dans mon comté; si l'on songe que la deuxième plus grande ville du Québec, la ville de Laval, est plus populeuse que les cités de Québec, de Trois-Rivières et d'autres villes de ma province et qu'elle constitue la moitié de mon comté, on comprendra pourquoi mes électeurs et moi-même appuyons fortement un projet visant à organiser la radiodiffusion éducative de façon à accentuer le progrès scientifique.

C'est, nous en sommes convaincus, une initiative qui s'impose. C'est, nous croyons, un des meilleurs moyens d'enrayer la plaie des programmes par trop osés et indécents qui, malheureusement, corrompent, quand ils ne pourrissent pas, le cœur de nos enfants.

D'ailleurs, au chapitre de la télévision, le discours du trône prévoit l'octroi de pouvoirs plus étendus au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, lequel sera mieux à même de faire respecter les règlements.

Quant à l'étude spéciale du développement urbain, je n'ai pas besoin d'insister; une ville, comme la ville de Laval, comme je le disais, la deuxième plus grande en importance du Québec, fut organisée, il y a maintenant trois ans, par la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus.

Comme site, c'est merveilleux. Deux rivières entourent complètement l'île: la rivière

des Prairies et celle des Mille-Isles. L'industrie secondaire est intéressée. Il y a des possibilités économiques extraordinaires. La masse se déplace du centre de Montréal pour s'organiser et vivre dans Ville Laval. Et ceci à tel point que les autorités font face à des problèmes qui nécessitent l'aide des gouvernements supérieurs. Le gouvernement du Québec, soit celui d'avant juin 1966, comme l'actuel, ont fait leur large part. Nous, du gouvernement central, aidons dans les limites de notre juridiction. Aussi, c'est avec enthousiasme que les autorités locales ont pris connaissance de cette mesure importante et dont ils attendent tant.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais, avant de classer quelques remarques, de ne pas avoir dit, comme ceux qui m'ont précédé, un mot à l'endroit du proposeur et du comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Ils se sont montrés dignes de la confiance que leurs électeurs avaient mise en eux; ce sont des Canadiens dont nous sommes fiers. Je voudrais également offrir mes félicitations les plus respectueuses au nouveau représentant de la Reine au Canada, Son Excellence Roland Michener. Que son règne soit long, qu'il soit fructueux, et ce dans le meilleur intérêt de notre patrie, notre cher grand Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je commencerai par féliciter le motionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône (M. Jamieson) et celui qui l'a appuyé, M. Côté (Nicolet-Yamaska). Ils ont fait de la bonne besogne. J'ai écouté avec intérêt le motionnaire qui a présenté habilement et avec éloquence ses opinions à la Chambre des communes. J'ai surtout été impressionné par le bon sens dont il a fait preuve en attendant plusieurs mois, comme il nous a dit l'avoir fait, avant d'exprimer ici ses opinions. On a toujours conseillé, à juste titre, aux nouveaux députés de ne pas se lancer trop rapidement et d'observer d'abord comment fonctionne cette institution. C'est ce qu'a fait apparemment le député de Burin-Burgeo. Il a attendu, observé et écouté avant de prendre part aux débats.

Il a abordé un certain nombre de sujets qui sont très intéressants. J'ai noté en particulier qu'il reconnaissait avoir changé d'opinion au sujet du Parlement depuis qu'il était député. Comme bien des Canadiens, il croyait que cette institution était quelque peu démodée et inefficace. Après avoir siégé ici et avoir mieux compris la nature de cette institution, il a changé d'opinion.

C'est une chose à laquelle on peut s'attendre et qu'ont expérimentée la plupart des députés. Beaucoup se font des idées fausses sur le Parlement, mais lorsqu'ils sont élus députés, à condition d'être patients et de vouloir apprendre, ils découvrent bientôt qu'en dépit de ses faiblesses, que personne ne nie, le Parlement est encore le meilleur système de gouvernement qui ait été inventé en ce monde. Il prête toujours à la critique et est susceptible d'amélioration. Nous vivons à une époque où nous avons vu, un peu partout dans le monde, le mauvais emploi du pouvoir et le renversement de gouvernements de tous genres.

Il doit exister sur terre, actuellement, toutes les formes imaginables de gouvernement, mais je doute que beaucoup de Canadiens voudraient échanger leur propre gouvernement pour celui de divers pays étrangers. Nous ne voulons pas nous mettre en lieu de subir un coup d'État fomenté par des militaires mécontents du cours des choses au Parlement. Nous ne voulons pas non plus supporter une révolution dont les adeptes changeraient entièrement notre structure sociale. Nous ne souhaitons pas non plus établir la monarchie absolue ou la dictature.

• (9.30 p.m.)

Nous avons toutefois été témoins de tous ces régimes, dans le monde, au cours de la dernière génération. En contemplant les pays qui les ont subis, nous pouvons nous réjouir, je crois, d'avoir ce genre d'institution, ce genre de notre gouvernement que la volonté du peuple peut, d'ailleurs, modifier à l'occasion appropriée. Grâce à la liberté qui règne au Canada, il nous est possible d'exprimer diverses opinions, sans autres conséquences que d'endurer peut-être les moqueries et la raillerie des adversaires; et ces conséquences ne sont pas très lourdes à porter. J'ai parfois l'impression que nous ne nous rendons pas compte des avantages dont nous jouissons. Nous le devrions, pourtant, lorsque nous nous arrêtons sur les troubles qui agitent le monde.

Comment se fait-il, monsieur l'Orateur, que pendant les cent années de régime confédératif aucun bouleversement important de notre société n'est venu mettre en cause le caractère de cette institution? Les bases en avaient été solidement posées.

Puis-je m'interrompre, monsieur l'Orateur. Je ne comptais pas intervenir ce soir. Mais j'ai constaté que d'autres voulaient prendre la

parole demain ou lundi. Ils ont soigneusement préparé leurs discours et ils veulent le prononcer tout d'un trait. On me dit aussi que certains députés, des deux côtés de la Chambre des communes, ont des entretiens importants avec nos amis du Sud et veulent consacrer un peu plus de temps aux entrevues et à leurs obligations sociales. Alors, pour remplir les 15 dernières minutes, il devait y avoir une victime expiatoire, et il est bizarre, monsieur l'Orateur, que, de ce côté-ci de la Chambre, mes collègues semblent penser à moi quand ces occasions se présentent.

Je m'adresse donc maintenant à la Chambre, non pas parce que j'ai préparé un discours mûrement réfléchi comme devraient l'être tous les discours prononcés en cette Chambre; je veux plutôt exprimer certaines pensées qui me sont venues à l'esprit, à l'occasion, et que j'aurais incorporées dans un discours que j'aurais pu préparer. Car j'ai confiance en cette institution et, à mon avis, ceux qui entrent au Parlement et ceux qui s'intéressent sérieusement à l'histoire de notre pays feraient bien d'étudier la genèse de notre régime de gouvernement. Si l'on agissait ainsi, on formulerait moins de critiques irréfléchies à l'égard de cette institution.

J'exhorte les jeunes, pleins d'espoir, qui songent à participer un jour au gouvernement du Canada et qui savent déjà qu'ils sont bien plus compétents que certains d'entre nous, en cette enceinte, à étudier à fond l'évolution de nos institutions parlementaires. Je les incite à étudier l'histoire de la Grande-Bretagne, à l'époque du XVII[e] siècle, au moment où furent instaurées les libertés fondamentales, où la monarchie absolue a perdu une partie de sa puissance et où le Parlement s'est engagé dans la voie qui l'a transformé en gouvernement suprême du royaume. Ils devraient étudier ensuite tout le XVIII[e] siècle, et surtout le XIX[e], lorsque la population adulte, sauf les femmes qui n'ont pas atteint notre statut élevé avant le XX[e] siècle, s'est vu accorder le droit de choisir ses gouvernants.

Avec l'historique de cette institution et de notre régime parlementaire, je ne puis comprendre, monsieur l'Orateur, comment on pourrait le critiquer, sauf en ce qui a trait à des détails mineurs tels que, par exemple, les méthodes de procédure. Je ne puis comprendre que, connaissant et comprenant ainsi les longues années de lutte requises pour l'obtention des libertés dont nous jouissons, quiconque puisse chercher à saper les fondements mêmes de notre régime.

A mon avis, certains critiques étourdis qui prennent le Parlement pour cible n'ont pas toutes les connaissances requises. La liberté de faire précisément ce que nous faisons ici a été conquise de haute lutte durant des siècles. En effet, nous pouvons donner notre opinion sur n'importe quel sujet sans crainte de châtiment ni espoir de récompense.

On ne jouissait pas de cette liberté dans les temps anciens. On imposait de sévères restrictions aux personnes qui s'exprimaient trop franchement, comme on applique aujourd'hui certaines restrictions dans certains pays. Il y a à peine quelques jours, dans le pays qui a donné naissance à la liberté humaine, la Grèce, la liberté de l'individu était limitée. Si plaisant que ce soit d'emprisonner des adversaires politiques, ne fût-ce que pour s'en débarrasser, même si nous nous amusons quelquefois de cette idée lorsque nous nous emportons ici, nous nous rendons compte, tout de même, que ce n'est pas la manière dont peuvent vivre les hommes libres qui jouissent de la liberté et qui veulent participer au développement de leur pays et de la civilisation. Il suffit de quelques heures, grâce à un coup d'État préparé convenablement, pour détruire une institution libre—à titre temporaire ou permanent, qui le sait?

On a beaucoup critiqué le Parlement depuis quelques années. Ce n'est pas nouveau. Je lis en ce moment un livre portant sur l'année 1808 et concernant un certain M. Creevey, qui, à un moment donné, avait été membre du Parlement. Il entretenait une correspondance volumineuse, et dans une de ses communications il parle de l'apathie et de l'indifférence du public à l'égard du Parlement. Comme je viens de le dire, cela se passait en 1808, monsieur l'Orateur, pendant les guerres napoléoniennes. La Grande-Bretagne était alors engagée dans la guerre de la péninsule ibérique, aidant le Portugal et l'Espagne. Et pourtant, Creevey, membre du Parlement, écrit au sujet de l'apathie et de l'indifférence de la populace de la Grande-Bretagne à l'endroit du Parlement.

• (9.40 p.m.)

Et cela continue. Nous connaissons toute l'apathie et toute l'indifférence des Canadiens à l'égard des problèmes que nous discutons ici et qui ne semblent guère éveiller d'intérêt à l'étranger. Néanmoins, même si le Parlement semble parfois éloigné du peuple, et même quand celui-ci paraît se désintéresser de cette institution, il suffit d'une crise pour qu'il se tourne vers le Parlement en lui demandant d'examiner le problème qui préoccupe la na-

tion. Immédiatement alors, les députés remplissent la Chambre pour écouter les débats ou y participer.

Ainsi, nous agissons, en quelque sorte, comme un service des incendies chargé de protéger notre pays et notre peuple en cas de danger. Quand il n'y a ni crise ni grand problème à résoudre, nous poursuivons notre activité sur une moindre échelle, et nos travaux sont d'ordre courant pour la plupart.

Il me faudra continuer mes observations demain, monsieur l'Orateur, car il y a d'autres pensées qui me viennent à l'esprit et dont je ne puis parler dans une minute ou deux. Je n'ai pas l'intention d'aborder le discours du trône dans son ensemble, car le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), tout comme le député de Yukon (M. Nielsen) et d'autres, l'ont proprement démoli.

Je veux parler particulièrement de l'importance qu'attache le premier ministre (M. Pearson) à la conduite des travaux de la Chambre des communes. C'est un de ses sujets favoris. Il parle périodiquement de ce que nous devons faire ici pour organiser le travail de la Chambre de façon à pouvoir nous acquitter plus efficacement et plus effectivement de nos tâches et rationaliser le fonctionnement de cette institution. Vous ayant fait savoir ce dont je parlerai demain, je repends mon siège.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 9 heures 45, je dois, en conformité du paragraphe 3 de l'article 38 du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix le sous-amendement dont la Chambre est saisie.

(Le sous-amendement de M. Douglas, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allard	Lewis
Barnett	MacInnis (Mme)
Brewin	Martin (Timmins)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Mather
Douglas	Orlikow
Fawcett	Peters
Gilbert	Saltsman
Howe (Hamilton-Sud)	Schreyer
	Scott (Danforth)—17.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Alkenbrack	Badanai
Allmand	Baldwin
Andras	Ballard
Asselin (Richmond-Wolfe)	Basford
	Batten
Beaulieu	Lind
Béchard	Loiselle
Bell (Carleton)	Macaluso
Bell (Saint-Jean-Albert)	Macdonald (Rosedale)
Benson	MacEachen
Berger	MacEwan
Blouin	Mackasey
Boulanger	MacLean (Queens)
Bower	Macquarrie
Brand	McCutcheon
Byrne	McIlraith
Cadieux	McIntosh
Caouette	McLean (Charlotte)
Chatterton	McNulty
Chatwood	McWilliam
Choquette	Madill
Churchill	Mandziuk
Clancy	Martin (Essex-Est)
Clermont	Matheson
Comtois	Matte
Côté (Dorchester)	Mongrain
Côté (Longueuil)	Moore
Côté (Nicolet-Yamaska)	More
Crossman	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Danforth	Muir (Lisgar)
Davis	Nasserden
Deachman	Nesbitt
Diefenbaker	Neveu
Dionne	Nielsen
Drury	Nixon
Dubé	Nowlan
Émard	O'Keefe
Éthier	Orange
Fane	Ormiston
Forbes	Pascoe
Forest	Pepin
Gauthier	Pickersgill
Gendron	Pilon
Godin	Prud'homme
Gray	Racine
Groos	Rapp
Guay	Régimbal
Habel	Reid
Haidasz	Richard
Hamilton	Rideout (Mme)
Harley	Rochon
Honey	Rock
Hopkins	Roxburgh
Jamieson	Ryan
Johnston	Scott (Victoria (Ont.))
Jorgenson	Sharp
Keays	Sherman
Kennedy	Simard
Kindt	Simpson
Klein	Skoreyko
Korchinski	Smallwood
Lachance	Southam
Laflamme	Stafford
Laing	Stanbury
LaMarsh (Mlle)	Starr
Lambert	Stefanson
Langlois (Chicoutimi)	Tardif
Laniel	Teillet
Laprise	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Latulippe	Thomas (Middlesex-Ouest)
Leblanc	Tolmie
LeBlanc	Turner
Leboe	Wadds (Mme)
Lefebvre	Wahn
Legault	
Lessard	

[L'hon. M. Churchill.]

Walker
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Webb
Whelan
Winkler
Woolliams
Yanakis—156.

• (10.10 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre de la Justice (M. Trudeau).

M. Tucker: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, je me serais prononcé contre le sous-amendement.

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Eussé-je voté, je me serais prononcé contre le sous-amendement.

(A 10 h. 17, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 mai 1967

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES DE REPRÉSENTANTS DU CONGRÈS AMÉRICAIN

M. l'Orateur: A l'ordre. Qu'il me soit permis de signaler aux députés la présence dans les tribunes, à ma gauche, d'un groupe d'éminents représentants du Congrès des États-Unis. (*Applaudissements*)

Ces sénateurs et membres de la Chambre des Représentants, en compagnie de leurs épouses, assistent à Ottawa à la dixième réunion annuelle de l'Association interparlementaire canado-américaine. Au nom de tous les députés, je leur présente nos vœux les plus cordiaux et j'espère bien que leur séjour parmi nous sera agréable, intéressant et fructueux. (*Applaudissements*)

• (11.10 a.m.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM ET L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le Secrétaire général, U Thant, a fait hier une inquiétante déclaration disant que le monde risque de s'engager sur une pente qui pourrait bien mener à une troisième guerre mondiale. Comme il a laissé entendre qu'une cessation des bombardements en ce moment pourrait créer des conditions susceptibles de mener à des pourparlers, le premier ministre veut-il nous dire si, d'ici deux ou trois jours, la Chambre va être saisie à ce sujet d'une résolution, qui permettrait au Parlement d'exposer au monde entier le point de vue canadien? U Thant a laissé entendre qu'à moins d'une intervention, il sera trop tard pour empêcher un conflit mondial.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement et le Parlement, j'en suis certain, partagent l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général des Nations Unies, inquiétude que je ressens moi-même, comme je l'ai signalé lorsque j'ai parlé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône mercredi dernier. Je crois que personne ne peut prédire ce qui se passera si les hostilités au Vietnam se poursuivent avec autant de violence, mais la perspective d'une prolongation illimitée des hostilités comporte évidemment des risques graves. Voilà pourquoi, le gouvernement canadien a voulu faire tout en son pouvoir, pour aider à mettre fin au conflit.

J'ai rappelé l'autre jour les efforts que nous avons faits en ce sens. Je pourrais peut-être signaler également la proposition formulée le 11 avril dernier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon laquelle la première phase en vue de mettre fin aux hostilités pourrait comporter la cessation des bombardements au Vietnam du Nord ainsi que le contrôle efficace de la zone démilitarisée. Je crois que je devrais rappeler aussi que le gouvernement des États-Unis a manifesté son empressement à entamer des négociations dès l'arrêt des hostilités.

Le très honorable représentant propose que la Chambre soit saisie d'un projet de résolution à ce sujet. Nous procédons en ce moment au débat sur le discours du trône et pendant les quatre ou cinq jours qui suivront, les députés qui désirent faire connaître leur point de vue pourront le faire. Peut-être vaudrait-il mieux attendre que ce débat ait pris fin avant de décider s'il y a lieu de prendre une initiative du genre de celle qui est proposée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'espérais que le premier ministre envisagerait la possibilité d'adopter une résolution donnant l'occasion au Parlement, plutôt qu'au gouvernement, de faire connaître le point de vue de tous les Canadiens.

Je voudrais maintenant poser au premier ministre la question suivante.

Où en sommes-nous avec Hanoï? Y a-t-il eu des réactions de la part de Hanoï devant les instances du représentant canadien? On a laissé entendre, l'autre jour, que Hanoï avait été sondée et que certaines discussions secrètes avaient eu lieu. Hanoï, qui a toujours eu une attitude très provocante et intransigeante, a affirmé qu'il n'y a eu aucune discussion avec le représentant du Canada et qu'il n'a été tenu aucun compte des instances canadiennes. Le premier ministre voudrait-il nous donner des éclaircissements à ce sujet?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je demanderai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a été en contact direct avec notre représentant à cet égard, de répondre à cette question.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai lu la déclaration dans les journaux d'hier. Elle était attribuée à un porte-parole du Vietnam du Nord. Je répète que notre représentant à la Commission internationale s'est rendu à Hanoï fin avril, que nous étions les instigateurs du voyage et des entretiens qui se sont déroulés de la façon habituelle, qu'au cours de ses entretiens avec des représentants nord-vietnamiens, il a signalé ma déclaration devant le comité des affaires extérieures le 11 avril. Mais j'ai dit à la Chambre, et je le répète, je n'ai aucune preuve—et nous n'avons jamais laissé entendre le contraire—que l'attitude générale qui se dégageait de la déclaration canadienne avait été bien accueillie par le gouvernement du Vietnam du Nord.

Je veux saisir cette occasion aussi, et je regrette d'avoir à le faire de cette manière, pour rejeter catégoriquement l'accusation du gouvernement du Vietnam du Nord qu'il a exprimée ainsi: «Le programme en quatre points du Canada n'est qu'un programme américain. Il fait partie de la mise en scène des négociations pour la paix des agresseurs américains. Il a été présenté d'après un plan bien coordonné et préparé d'avance par la clique Johnson.» A vrai dire, comme je l'ai déclaré à la Chambre le 8 mai, le gouvernement des États-Unis, pas plus que le gouvernement du Vietnam du Nord, n'ont accepté explicitement la proposition d'une cessation éventuelle de toute activité militaire contre le Vietnam du Nord accompagnée d'une reprise du contrôle intégral et effectif de la zone démilitarisée par la Commission internationale.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre et formuler en même temps l'espoir que le gouvernement avisera sérieusement à présenter une motion sur le Vietnam permettant à la Chambre d'exprimer son avis sur cette très importante question qui pourrait influer sur la survivance de l'espèce humaine.

Comme l'efficacité du Canada au sein de la Commission internationale de contrôle doit être maintenue, à tout prix, je voudrais demander au premier ministre s'il a l'intention de présenter d'ici quelques jours une motion visant à soumettre les déclarations de M. Gerald Clark, du *Star* de Montréal, et de M. Tim Ralfe, de la Société Radio-Canada, au comité des affaires extérieures dès que ce comité sera institué.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà, à la Chambre, démenti deux fois l'affirmation que des membres canadiens de la Commission internationale seraient coupables d'espionnage ou de toute activité clandestine. Quant à la possibilité d'une comparution devant le comité des affaires extérieures et de la discussion de cette affaire, le comité est maître d'agir comme il l'entend et, lorsqu'il aura été institué, ce que nous ferons sans retard, il pourra se prononcer là-dessus.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a déjà indiqué qu'il consentirait à confier l'examen de cette affaire au comité des affaires extérieures, et comme les membres ne sauraient le faire sans que la question leur soit déférée par la Chambre, le premier ministre étudierait-il l'opportunité de soumettre une motion à la Chambre sur ce point, permettant au comité de mener une enquête approfondie, de convoquer des témoins en vue de les interroger sous serment, et de se procurer tous les documents pertinents?

Le très hon. M. Pearson: J'étudierai l'affaire, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il vrai que Hanoï a rejeté les propositions de paix qu'il a faites, et peut-il nous dire aussi s'il a l'intention de faire de nouvelles propositions de paix au Vietnam du Nord?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est un fait que le gouvernement d'Hanoï n'a pas accepté, selon la déclaration d'hier, les quatre points que j'ai soulevés. Quand je les ai soulevés, j'ai dit que je n'avais pas d'espoir, à ce moment-là, que ces suggestions soient acceptées par un côté ou l'autre.

Naturellement, le gouvernement canadien, à l'instar d'autres gouvernements, se préoccupe de cette affaire, et nous allons étudier sérieusement l'opportunité de trouver un autre *modus vivendi* relativement à la situation. Cependant, je dois dire très franchement que dans la situation actuelle il n'y a pas beaucoup de raisons d'être optimistes.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE MÉMOIRE DE L'«ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture ou à son secrétaire parlementaire. Comme on a annoncé qu'un mémoire sera présenté par l'*Ontario Federation of Agriculture*, le 24 mai, sur la colline du Parlement, le ministre peut-il dire à la Chambre si des dispositions ont été prises pour recevoir cette importante délégation, ce jour-là, et si les sujets du mémoire feront l'objet de discussions?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais considérer cette question comme préavis et en discuter avec le ministre. On est à prendre des dispositions pour recevoir la délégation.

M. H. W. Danforth (Kent (Ont.)): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Je sais qu'en raison de l'Expo '67, le premier ministre a de nombreux engagements, mais étant donné l'importance des questions en jeu, puis-je lui demander s'il pourra recevoir les représentants des agriculteurs à cette occasion, en compagnie du ministre de l'Agriculture?

Le très hon. M. Pearson: J'espère pouvoir le faire. J'ajoute que le chef de la délégation a fixé une date sans me consulter et qu'il s'agissait justement d'un jour où je ne pouvais absolument pas recevoir la délégation. J'espère néanmoins pouvoir arranger les choses de manière à les recevoir.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INCLUSION DE SERVICES PROVINCIAUX ADDITIONNELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais en son absence, on pourra peut-être la considérer comme préavis. La déclaration du ministre, à la page 15087 du hansard du 19 avril, selon laquelle les provinces doivent s'entendre avant que d'autres services puissent être ajoutés au régime d'assistance fédérale signifie-t-elle la répudiation de son engagement au sujet de ces services...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est litigieuse.

M. Muir (Lisgar): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le 6 décembre 1966 le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit, en réponse à une question posée par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, que l'interprétation de l'amendement proposé était exacte et qu'il serait possible à une ou à plusieurs provinces d'admettre n'importe quel service de santé. Le 19 avril, il a dit que c'était impossible et je crois donc ne pas enfreindre le Règlement si je lui demande...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député confirme ce que je viens de dire: cette question est litigieuse.

L'IMMIGRATION

L'ASILE À DES RESSORTISSANTS GRECS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Milton L. Klein (Cartier): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur, mais en raison de son absence, peut-être son secrétaire parlementaire pourrait-il y répondre. Le gouvernement prêtera-t-il asile aux ressortissants grecs et suspendra-t-il contre eux toute procédure d'expulsion jusqu'à ce qu'un gouvernement démocratique soit rétabli en Grèce?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je serai heureux de signaler cette question au ministre.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS TARIFAIRES À GENÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme l'heure H approche dans les négociations tarifaires Kennedy à Genève, le premier ministre est-il en mesure de nous dire si l'on peut espérer que les pourparlers rendront possible une baisse considérable des tarifs? En outre, s'est-on entendu sur les produits agricoles, le blé en particulier, puisqu'il existe des marchés pour ce produit en Europe, et sur l'aluminium?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture sont tous deux à Genève. J'espère qu'ils nous reviendront au début de la semaine prochaine avec de bonnes nouvelles sur une entente dont nous espérons tous la réalisation.

Les nouvelles n'ont guère été encourageantes ces derniers jours, bien que la situation se soit améliorée depuis hier ou avant-hier, avec le retour des représentants du Marché com-

mun européen. Peut-être ne s'agit-il dans ce cas que des heures sombres qui précèdent l'aurore. Le ministre pourra, je l'espère, nous parler de cette aurore la semaine prochaine, à son retour.

Le très hon. M. Diefenbaker: La réponse du premier ministre implique-t-elle qu'il caresse l'espoir d'une aurore?

Le très hon. M. Pearson: Certainement, je caresse l'espoir qu'il y aura une aurore et qu'elle sera rose. Je ferais mieux, toutefois, de ne pas trop m'engager avant d'avoir vu comment se comportent les nuages.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de révéler en ce moment, si dans le contexte de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen, il y a eu des pourparlers avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Wilson, au sujet de l'importation de céréales de l'Ouest et des prix de ces céréales?

Le très hon. M. Pearson: Toutes ces questions ont fait l'objet de discussions à la conférence ministérielle entre le Royaume-Uni et le Canada qui s'est tenue récemment à Londres.

M. Woolliams: Autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre consentirait-il à nous révéler quelles ont été la nature de ces discussions et la position du gouvernement canadien?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce a rédigé un rapport à ce sujet. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit alors, surtout pas avant que les négociations aient pris fin.

L'ÉNERGIE

LE TRAITÉ DU COLUMBIA—L'ÉTUDE DES FRAIS EXCESSIFS AU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je veux poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le moment est très opportun. Comme il est clairement établi que les dépenses découlant du traité du Columbia dépasseront de 200 millions de dollars la somme reçue par le gouvernement de la Colombie-Britannique, le ministre voudrait-il considérer la possibilité de déférer le traité au comité compétent pour qu'on l'examine de nouveau et que les fonctionnaires et les citoyens voulant exprimer leur point de vue soient entendus?

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Cette question relève aujourd'hui exclusivement du gouvernement de la Colombie-Britannique.

La semaine dernière encore, on m'a assuré qu'il pourrait se tirer d'affaire sans aide. En outre, certains barrages devant être terminés avant la date prévue dans l'accord, cet avantage supplémentaire compensera quelque peu l'augmentation des frais.

M. Herridge: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre se rend-il compte que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) avait fortement recommandé ce traité au comité?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Martin: Toute la Chambre l'avait recommandé.

LES FINANCES

LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES TÉLÉVISEURS COULEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question qui découle d'une nouvelle voulant que l'industrie de la télévision au Canada souffre d'un grand malaise à cause de la taxe de luxe grevant les téléviseurs couleur. Cette taxe touche aussi le marché des téléviseurs ordinaires. La Commission Carter a recommandé de supprimer cette taxe, d'ailleurs le ministre aura l'occasion de la supprimer bientôt.

Une voix: Vous auriez bonne mine sur l'écran d'un téléviseur couleur.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): J'ai entendu ces observations non seulement du député mais d'autres personnes. La question sera étudiée au cours de l'examen du budget.

M. Winkler: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, au sujet de l'observation lancée par un député de l'arrière-ban. J'espère qu'il sera prêt pour le 24.

L'HABITATION

LES STIMULANTS À LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Je voudrais poser une question au ministre comptable à la

Chambre de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministre a dit qu'il ferait, d'ici quelques jours, une déclaration sur les problèmes touchant le logement. Il en a fait une hier mais, après une demi-heure, il ne nous avait vraiment rien appris de nouveau. Je me demande donc s'il va participer à nouveau au débat et terminer peut-être son discours?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): J'engage le député à lire le discours que j'ai prononcé hier. Il renferme des renseignements très intéressants; le député n'a qu'à prendre la peine de le lire.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question que j'aimerais poser au très honorable premier ministre. Comme les invités vont arriver en masse à Ottawa cet été et que le premier ministre se soucie, paraît-il à juste titre de l'état des rues, demanderait-il à ses collègues de détacher le colonel Churchill qui s'est distingué à l'Expo par l'excellence de son travail pour régler le problème à Ottawa?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA PÊCHE

LE HOMARD—L'OUVERTURE DE LA SAISON EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries, mais en son absence je vais m'adresser au ministre suppléant et je suppose que ce sera le pêcheur de Bonavista-Twillingate.

Compte tenu des questions posées à la Chambre ces derniers jours, au sujet des endroits de pêche au homard, le ministre songerait-il à retarder l'ouverture de la saison dans l'arrondissement 6B, en raison de l'état actuel des glaces? Ma question fait suite à des dépêches que j'ai reçues aujourd'hui.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre suppléant des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je ferai volontiers part des instances du député au ministère. Mon ami, le ministre des Pêcheries, sera sûrement en mesure de présenter un rapport au début de la semaine.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Une question supplémentaire au ministre suppléant des Pêcheries, monsieur l'Orateur. Puisque le ministre des Pêcheries annonce aujourd'hui la remise à plus tard de l'ouverture de la pêche au homard dans l'arrondissement 7B, le ministre suppléant voudrait-il lui demander d'examiner à nouveau sa décision et de se renseigner auprès des nombreux pêcheurs de tout l'arrondissement, comme il a promis de le faire en réponse à ma question du 10 mai?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, dès que je pourrai sortir de la Chambre —peut-être quelqu'un m'écoute et pourrait agir encore plus rapidement—je ferai en sorte que les instances du député soient signalées au ministère des Pêcheries.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC LE PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A-t-il échangé une correspondance officielle avec le premier ministre de l'Ontario au sujet de la conférence sur la Constitution que celui-ci a proposée?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai déjà déposé certaines lettres à ce sujet. J'ai dit, hier, au chef de l'opposition que j'étais en train de demander au gouvernement provincial de m'autoriser à déposer la lettre que je lui ai adressée le 5 juillet, je crois, au sujet des entretiens proposés. Je déposerai la lettre en question avec plaisir, dès qu'on aura accédé à ma demande.

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A PROPOS D'UNE ENTENTE ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC, RELATIVEMENT AUX HANDICAPÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, relativement à une réponse déjà reçue, au sujet du programme de formation professionnelle des adultes, mais en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire. Peut-il nous dire s'il existe présentement une entente entre le gouvernement fédéral et celui du Québec concernant les handicapés? Dans le cas de l'affirmative, le secrétaire parlementaire est-il en mesure de faire connaître la situation aux employés du bureau de placement qui, hier encore, n'en savaient absolument rien?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député fait une suggestion qui sera notée par le ministre.

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LA MODIFICATION À LA LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre des Finances a dissipé quelque peu l'inquiétude de l'industrie minière par sa déclaration d'hier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourrait-il alléger le grave souci de cette industrie en lui annonçant la date probable de la présentation des modifications à la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous espérons que ce sera sous peu. Mes fonctionnaires et les deux secteurs de l'industrie en cause sont en pourparlers à l'heure actuelle et nous espérons qu'ils parviendront à s'entendre très bientôt.

M. Nielsen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme porte-parole du gouvernement, le ministre compte-t-il saisir la Chambre de ces modifications au cours de la session actuelle?

L'hon. M. Laing: Je l'espère, en effet.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUÉBEC—A PROPOS DU STATUT DE L'AMBASSADEUR DU CANADA EN BELGIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'adresse au très honorable premier ministre une question urgente parce qu'elle se rapporte à un récent incident qui pourrait menacer la souveraineté du gouvernement fédéral, dans le domaine des relations internationales.

Le gouvernement fédéral, ou un de ses fonctionnaires, a-t-il reçu un télégramme de la part du chef du protocole du gouvernement québécois, indiquant que l'ambassadeur du Canada en Belgique serait considéré comme *persona non grata* par le gouvernement du Québec, lors de la visite du prince Albert de Liège et de son épouse?

M. l'Orateur: Je me demande si la question est urgente, en ce moment.

[M. Godin.]

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, l'urgence de ma question est basée sur le fait qu'à Québec, un ancien député conservateur du nom de Jean-Noël Tremblay est en train de saboter la Confédération par toutes sortes de déclarations, toutes sortes d'attitudes inacceptables,...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre!

M. Choquette: Tous les séparatistes sont des anciens députés conservateurs...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Choquette: M. Jean-Noël Tremblay...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière devrait savoir qu'il doit reprendre son siège quand il est invité à ce faire par le président.

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, étant donné que Jean-Noël Tremblay, ancien député conservateur et séparatiste, étant donné que Yvon Groulx, ancien candidat conservateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député voudrait-il reprendre son siège? L'honorable député doit poser une question à la Chambre et il sait, j'en suis certain, qu'il ne peut la faire précéder par une série de considérants.

M. Choquette: Je poserai ma question différemment. Je voudrais savoir, monsieur l'Orateur, si la Commission Laurendeau-Dunton, et je m'adresse au secrétaire d'État ou à son secrétaire parlementaire, va étudier en profondeur les agissements du parti conservateur afin de trouver une explication au fait que tous les députés québécois deviennent séparatistes?

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE SUR L'HISTOIRE DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, j'aimerais adresser cette question au premier ministre. Le Parlement a accordé un montant déterminé à la Société Radio-Canada aux fins du centenaire. L'un des projets consistait à réaliser une émission télévisée sur le Parlement et son histoire, mais il a été abandonné par Radio-Canada.

Le premier ministre pourrait-il communiquer avec Radio-Canada pour faire rétablir cette émission? Cette année, c'est sûrement le

moment de permettre autant que possible aux Canadiens de se rendre compte de l'activité et des travaux du Parlement.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de le signaler à Radio-Canada. Pour ma part, j'ignorais qu'une émission de ce genre avait été mise au rancart. J'ai bien reçu une lettre du président de Radio-Canada, hier ou avant-hier, je crois, au sujet des déclarations faites mercredi, à la Chambre, et offrant toute la collaboration possible de Radio-Canada pour téléviser les travaux du Parlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il ne s'agissait pas de téléviser les travaux du Parlement en général, mais de faire un historique du Parlement, les caméras étant placées à l'intérieur de cet édifice pour que les Canadiens, surtout les écoliers, connaissent mieux cette institution.

Le très hon. M. Pearson: Je serai heureux de m'en occuper immédiatement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'OPPORTUNITÉ D'EXPÉDIER L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI VISANT L'ABOLITION DU SÉNAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Je me demande si le gouvernement envisagerait d'expédier l'étude de mon projet de loi visant l'abolition du Sénat, pour que nous puissions le déférer à l'autre Chambre et savoir combien de sénateurs partagent l'avis du sénateur McCutcheon su aujet de cette institution?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Mon honorable ami ne devrait pas entretenir des idées aussi pessimistes quant à ses chances d'être un jour sénateur.

M. Knowles: Je veux que le Sénat soit aboli pour que nous voyions toutes nos chances disparaître.

LES CÉRÉALES

LES PORTS DE L'ATLANTIQUE ET LEUR JUSTE PART DES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que le ministre a laissé entendre à la Chambre l'autre jour que le Conseil des ports nationaux pourrait vendre ses élévateurs à grains dans les Maritimes ainsi que dans le Québec, le ministre apaiserait-il les craintes ressenties dans les Maritimes en déclarant que les ports des Maritimes, quel que soit le propriétaire des élévateurs à grains, obtiendront leur juste part des exportations de céréales, notamment durant l'hiver?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les questions du député sont parfois un peu compliquées et celle-ci ne déroge pas à la règle, mais je crois que si je réponds à la première partie de sa question, je pourrai atténuer ses craintes. Autant que je sache—je devrais être au courant mais je vérifierai si c'est exact—aucune négociation n'a été entreprise en vue de vendre des installations du gouvernement soit à Saint-Jean (N.-B.), soit à Halifax.

M. Bell: Même là, monsieur l'Orateur, le ministre fournirait-il aux ports maritimes l'assurance qu'ils garderont leur part du marché, maintenant qu'ils auront peut-être de la concurrence des entreprises privées d'élévateurs à grain dans le Québec?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne régit pas, à vrai dire, le mouvement du blé même, mais je verrais sûrement d'un œil sympathique toute mesure raisonnable tendant à assurer à Saint-Jean (N.-B.) et à Halifax un peu plus que leur part des affaires.

LE NATIONAL-CANADIEN

LA PRÉSUMÉE RÉDUCTION DU SERVICE-VOYAGEURS TRANSCONTINENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être répondre à une question du député de Moose-Jaw-Lake-Centre fondée sur une rumeur qui se révèle, je suis heureux de le dire, sans fondement. Le National-Canadien n'a nulle intention de réduire son service-voyageurs transcontinental pendant l'année du centenaire; de fait, il ne ménage aucun effort pour transporter autant de voyageurs que possible par suite du trafic considérable offert.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

A PROPOS DES REÇUS DE CHARITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

Étant donné que les reçus de charité, fournis par le curé de la paroisse aux travailleurs canadiens, ont été en majorité réduits par le ministère depuis deux ans, le ministre peut-il nous dire si cette période a été suffisante pour faire croire à la population que les curés sont des menteurs?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est irrecevable pour plusieurs raisons.

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION DE L'AVEUGLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, puis-je poser ma question à son secrétaire parlementaire? Il y a deux jours nous avons rendu hommage aux membres de la *Silver Cross Women's Association*—des femmes qui ont perdu leur mari ou leurs fils à la guerre—à l'occasion de leur présence dans les tribunes. Le congrès national de cette association du souvenir a-t-il communiqué avec le ministre pour lui demander que le gouvernement revoie sérieusement et immédiatement le statut des aveugles en ce qui concerne leurs allocations et les règlements afférents et que l'évaluation des ressources soit abolie? Si oui, que décidera le gouvernement?

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, un représentant du gouvernement assistait à la réunion et je suis certaine que le ministre a été saisi de la question qui intéresse l'honorable représentante.

L'INSULINE—LA MAJORATION DES PRIX ET LA PROTECTION DES USAGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Ma question s'adresse au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social et elle porte sur un sujet d'intérêt national: l'annonce faite aujourd'hui que les pharmaciens de tout le pays iront jusqu'à doubler le prix de l'insuline. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures à cet égard? A-t-on examiné la situation en vue de protéger les nombreux Canadiens qui utilisent l'insuline?

M. l'Orateur: A l'ordre. On tiendra sans doute compte des instances du député.

[M. Godin.]

M. Winkler: J'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre au sujet de l'insuline? Ne serait-il pas possible de soumettre la question, vu son caractère national, au comité permanent du coût et des prix des produits pharmaceutiques?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'étudierai avec plaisir la question. Je présume que mon honorable ami a en vue l'augmentation du prix de l'insuline?

M. Winkler: C'est exact.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): J'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. A-t-il reçu un rapport de la Commission Woods? Sinon, quand s'attend-il à ce que la Commission présente son rapport?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu de rapport. Le président de la Commission est actuellement en Europe et doit revenir la semaine prochaine. J'essaierai d'obtenir une réponse à la deuxième partie de la question à son retour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 11 mai, sur la motion de M. Don Jamieson, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par le très honorable M. Diefenbaker (*page 69*).

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, lorsque je suis intervenu à l'improviste dans ce débat hier soir, j'ai parlé du Parlement. Si je l'ai fait c'est à cause de certaines paroles qui ont été prononcées au cours de ce débat et de l'intérêt que manifestent tous les Canadiens pour cette institution. J'ai donc exprimé le regret que le premier ministre et le cabinet aient consacré une partie de leur temps en dehors de la Chambre à critiquer nos institutions parlementaires auprès du public.

En cette année du centenaire, ne serions-nous pas en droit d'attendre que l'on fasse plutôt l'éloge du régime parlementaire. Le très honorable chef de l'opposition, ainsi que d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre,

l'ont fait à maintes reprises. J'attendais avec confiance que les membres du parti libéral, le premier ministre en tête, rendent hommage à l'épanouissement de notre régime parlementaire et encouragent les jeunes Canadiens à respecter le Parlement comme il le mérite.

Malheureusement, on ne l'a pas fait. Pour la première fois, que je sache, le discours du trône fait allusion à l'administration interne de notre Chambre. En écoutant ce discours, je me demandais pourquoi il y était question de l'organisation interne des travaux de la Chambre. C'est aux députés qu'il incombe de régler cette question.

Puis, le premier jour de la session, le premier ministre a demandé et obtenu le consentement unanime pour remettre sur pied le comité du Règlement et de la procédure. Voilà encore une chose tout à fait insolite. Il y a deux ou trois jours, il a fait ressortir assez longuement le besoin de modifier le Règlement et la procédure de la Chambre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), nommé leader du gouvernement à la Chambre, a, de son côté, exposé à l'extérieur de la Chambre ses idées sur les mesures à prendre pour moderniser la procédure de la Chambre, selon ses propres paroles.

Modifier le Règlement et moderniser la procédure semblent tenir bien à cœur au gouvernement et on a donné l'impression aux Canadiens qu'il y a quelque chose qui ne va pas au Parlement. Les éditorialistes interprètent ce que disent le premier ministre et le cabinet et écrivent des articles sur la réforme du Parlement en vue d'accélérer ses travaux.

En parlant des retards inutiles et de la longueur des débats, les éditorialistes perdent de vue un facteur primordial: le maintien de la liberté qui incombe à notre institution. Nous sommes dans une situation alarmante.

Un processus typiquement libéral impose au Parlement des restrictions toujours plus nombreuses. Au fil des ans, on a fait subir au Règlement des modifications importantes que j'ai approuvées en général. Néanmoins, on a limité les périodes de discussion et le temps de parole des députés. Un certain nombre de restrictions introduites—pour la plupart, ces dix dernières années—obligent malheureusement les simples députés à réduire leurs discours.

La situation est aujourd'hui telle que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a proposé hier de nouvelles restrictions. Le discours du trône, a-t-il dit, devrait être réduit à un débat de trois jours. Autrement dit, trente députés seulement pourraient parler Et combien d'entre eux siégeraient à l'arrière-ban? Pas plus de la moitié, je crois bien.

Il est proposé que le débat sur le budget ne dure que trois jours, imposant une fois de plus une restriction aux simples députés, car les ministres, ceux qui occupent les premières banquettes de ce côté-ci de la Chambre et les chefs des divers partis, petits ou grands, seraient les seuls à participer au débat. Là encore, il propose d'imposer une restriction au simple député.

• (11.50 a.m.)

Les ministres considèrent avec indifférence les simples députés. Ceux-ci sont comme les porcs gadaréniens qui, du haut de l'escarpement, se sont précipités vers leur perte. Si le gouvernement arrive à ses fins, les simples députés deviendront des marionnettes, des Béni-oui-oui placés devant eux. Voilà la situation à laquelle nous sommes exposés et j'estime que les simples députés devraient se rebeller.

M. Allmand: Puis-je poser une question au député?

L'hon. M. Churchill: Oui.

M. Allmand: Le député a-t-il étudié le Règlement de la Grande-Bretagne où le débat sur le budget ne dure que trois jours et où les députés sont plus de 600?

L'hon. M. Churchill: Oui, j'ai étudié très attentivement les institutions parlementaires et le Règlement du Royaume-Uni. Certaines de ces restrictions sont compensées par d'autres méthodes. Des débats spéciaux ont lieu plus souvent sur des questions urgentes et importantes, mais nous ne pouvons pas en avoir ici. Si, à la Chambre des communes britannique, l'opposition demande un débat immédiat pour traiter du Vietnam, de la Rhodésie ou de l'Afrique Occidentale, on le lui accorde. Comment l'obtenir ici? C'est impossible. Il est très rare que l'on accorde une pareille requête. Il faut attendre une motion de subsides ou autre chose. Donc, à moins que le régime ne soit modifié, nous devons compter sur ces débats d'intérêt général comme l'Adresse en réponse au discours du trône et le débat sur l'exposé budgétaire. Voilà pourquoi les deux grands partis ont fait un mauvais usage des crédits provisoires, lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, car ils n'ont pas l'occasion de discuter immédiatement d'une question très importante d'intérêt public.

Je ne crois pas que nous devions nous en tenir entièrement au système britannique. Nous pouvons mettre au point des méthodes qui nous conviennent, je pense. Le régime gouvernemental de la Grande-Bretagne est un régime unitaire. Nous avons un régime fédéral et des problèmes se posent d'un bout à l'autre du pays, qu'il faut mettre au jour et discuter ici à la Chambre. Notre Chambre a donc des méthodes quelque peu différentes de celles du Royaume-Uni.

Il importe d'étudier le Règlement et la procédure de la Chambre, mais cela devrait se faire comme on l'a fait jusqu'ici, selon moi, sous la direction de l'Orateur et au moyen d'une entente entre les partis, plutôt qu'en acceptant des propositions du gouvernement, susceptibles d'être imposées à la Chambre par une majorité que le gouvernement pourrait s'assurer, grâce à l'appui des petits partis à la Chambre. Voilà le défaut ces deux ou trois dernières années à la Chambre. Il s'agit d'une modification obligatoire du Règlement de la Chambre, et plus on applique de restrictions, plus on porte atteinte à la liberté de parole.

La situation est attribuable, pour une large part, à la mauvaise administration des affaires du gouvernement. Nous venons tout juste de terminer la plus longue session dans les annales du Canada, et la chose n'était pas nécessaire. La session aurait dû se terminer en décembre dernier et la nouvelle aurait du s'ouvrir en janvier. Le premier ministre se plaint, d'une part, de la longueur de la session. D'autre part, il s'enorgueillit du nombre de projets de loi adoptés au cours de la dernière session. Il en a mentionné 83. Je suis prêt à parier qu'il n'y aurait pas beaucoup de députés de la Chambre des communes capables de nommer plus de six des 83 bills adoptés. Il n'y en avait que six environ de très importants. Ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité.

Nous vivons, il est vrai, à une époque où tout est instantané. Il nous faut des nouvelles instantanées. Maintenant nous insistons sur une adoption instantanée de mesures législatives. Cela nous mènera dans une mauvaise voie. Nous devrions prendre le temps requis pour débattre des questions qui influeraient sur l'avenir des Canadiens afin d'éviter toute erreur.

Depuis que je suis à la Chambre je n'ai jamais vu de bill retardé indûment. Si on consacre plus de temps à un projet de loi qu'à un autre, c'est dire qu'il porte à controverse, qu'il est mal rédigé et qu'il sera nocif, à moins qu'on le modifie. J'ai bien des fois examiné la situation. J'ai constaté qu'au cours d'une session ordinaire du Parlement la Chambre adopte de 40 à 60 mesures législatives. Cette institution va pâtir des restrictions que le gouvernement va imposer.

[L'hon. M. Churchill.]

Je regrette de n'avoir pas le temps de m'arrêter là-dessus, mais je voudrais mentionner deux autres points qui s'y rattachent étroitement. Nous alléguons que cette institution ne répond pas aux désirs de la jeune génération qui aime se faire entendre. Elle est instruite, excellente chose, et je souhaite qu'elle nous relève le plus tôt possible des responsabilités que nous assumons depuis de nombreuses années. Je veux devenir un critique en pantoufles et pouvoir dire: «Là-bas, à la Chambre, vous n'agissez pas comme il faut.» Cependant, je ne critiquerai pas d'abord mon propre parti, mais les autres.

Nos jeunes ont un grand avenir devant eux et j'espère que nous leur remettrons l'institution inaltérée et en bon état. Je signalerai ici qu'un observateur aussi attentif que George Bain lui-même, disait ce matin dans un article du *Globe and Mail* que la moitié des votants ont moins de vingt-cinq ans. Cette constatation ayant été formulée il y a dix-huit mois par Peter Newman, tous les journaux du pays la reproduisent depuis servilement. Monsieur l'Orateur, vous n'avez qu'à consulter les publications du Bureau fédéral de la statistique pour voir que 50 p. 100 des Canadiens ont moins de vingt-cinq ans, mais les moins de vingt-cinq ans ne votent pas tous, en tout cas, pas encore. Nous ne retournons pas au berceau, et il est facile de voir que les personnes de 35 ans ou plus représentent 67 p. 100 des votants dans notre pays. Point n'est besoin d'un personnel de recherche pour le découvrir. Ce sont des données fournies par le Bureau fédéral de la statistique.

L'autre question dont je voudrais parler c'est la proposition portant qu'il y aurait lieu d'intéresser la population du pays aux travaux de la Chambre grâce à la télévision. Je crois que cela s'en vient, non pas qu'il importe comment nous paraissons à la télévision. Si l'accès à la Chambre dépendait de notre apparence photogénique, 90 p. 100 de nous, je crois, seraient immédiatement exclus. Ce qui importe, c'est l'intérêt que nous portons aux débats à la Chambre, les raisonnements que nous faisons valoir et notre assiduité, sans parler de notre préoccupation des problèmes de nos électeurs. Cependant, on a proposé de téléviser nos travaux. J'opterais plutôt pour la radio parce que l'aspect technique de la télévision est encore très primitif. Il exige des milles de câbles, des vingtaines de projecteurs et beaucoup d'appareils encombrants.

Et je signale un danger. Dennis Braithwaite commente savamment ces questions et, dans son article du *Globe and Mail* de ce matin, il a déja réglé la question. De lui-même, il a décidé que les banquettes ministérielles libérales sont photogéniques et emporteront le morceau. Encore une fois, les députés de l'arrière-plan sont exclus. Mais il dit que les députés libéraux de premier plan sont excellents et que l'équipe libérale paraîtra très bien sous la direction du premier ministre. Mais il termine avec le paragraphe suivant et c'est ici que cela devient dangereux:

Mais qui découperait les bandes magnétiques, l'Orateur de la Chambre? Ou quelque soi-disant fonctionnaire neutre? Pas du tout. Le découpage doit être la responsabilité unique du réalisateur responsable ou de quelqu'un qu'il choisira pour cette tâche.

• (Midi)

Et voilà, tout a été prévu. Nos débats seront télévisés. Les ministres photogéniques vont paraître à l'écran. On procédera à une revision soigneuse. Les films diffusés d'un bout à l'autre du pays montreront les libéraux sous leur meilleur jour. C'est pourquoi il faudrait, d'après moi, commencer par la radio. C'est un moyen de diffusion au goût du jour qui n'exige aucun matériel. Il suffit d'installer un petit dispositif sur le bureau de chaque député.

Alors, qu'on présente l'émission en direct et en version intégrale, non expurgée ou, pour employer l'expression d'Arthur Meighen, sans revision ni repentir. Que les Canadiens entendent nos paroles exactes et non quelque version expurgée. J'ai souvent participé à de petites entrevues à la radio et à la télévision. Je parlais sans ambages à mon interlocuteur pendant 15 ou 20 minutes. Il arrivait ensuite de deux choses l'une: ou je n'apparaissais pas du tout à la télévision, ce qui se comprend, ou bien ma déclaration était ramenée à une phrase ou deux.

Je ne m'oppose pas à ce que mes paroles soient diffusées sur les ondes exactement comme je les ai prononcées à la Chambre. De nombreux spectateurs nous écoutent des tribunes et se font une opinion. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'un million d'auditeurs puissent faire de même à la radio. Je commencerais donc par la radio. Voyons quel serait le résultat. Mettons à la disposition du public une édition inédite et intégrale. Je voudrais que les Canadiens entendent les réponses évasives du ministre de la Défense national (M. Hellyer), qu'ils constatent la stupéfaction générale causée par les réponses tortueuses et compliquées du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) à la Chambre. Les Canadiens comprendraient alors vraiment ce qui se passe ici, car ce qu'on entend est très différent de ce qu'on lit.

Voilà par où je commencerais. Je ferais entendre les débats de la Chambre au public canadien. S'il comprenait l'objet fondamental de cette institution, il la critiquerait moins. Je déplore que des membres de cette Chambre contribuent au genre de critique qui s'exprime dans tout le pays... (*Applaudissements*) ...en suivant l'exemple du premier ministre et de membres de son cabinet. A ce sujet, j'ai dit, hier soir, que c'est précisément l'année où nous devrions remercier la Providence pour cette institution démocratique à l'abri des coups d'État et des révolutions. En somme, ce n'est que depuis quelques années, tout à la fin de son premier siècle d'existence, que ses fondements mêmes ont été battus en brèche. J'espère que nous nous garderons bien de faire cela ici.

Il y a deux ou trois jours, quand le premier ministre parlait de la nécessité de régler le programme de la nouvelle session, il a agi exactement comme il l'a fait chaque année depuis qu'il dirige le gouvernement. Il s'est mis dans une impasse; il a mis la Chambre des communes dans une impasse. Il brandit maintenant le gourdin au-dessus de la Chambre des communes. C'est ce qu'il avait fait aussi en 1963, en 1964, en 1965, en 1966, et le voilà qui recommence.

Voyons ce qui est arrivé. Il a énuméré les travaux qu'il nous faut accomplir, d'après lui, avant de prendre ce qu'il est convenu d'appeler un congé d'été. Il suffit de prendre un bout de crayon et de calculer le temps qu'il faudrait pour examiner tout ce qu'il voudrait qu'on termine avant le congé d'été. Il faudrait 70 jours de séance pour en venir à bout. Autrement dit, il nous faudrait jusqu'à la mi-août. Je dois donc annoncer aux membres de notre Chambre des communes qu'ils ne pourront, avant la mi-août, être parmi leurs commettants ni participer à aucune des célébrations du centenaire qui se tiendront dans leurs villes ou villages, parce que le premier ministre a déjà établi son programme. Il a énuméré les travaux qu'il tient à mener à terme.

J'aimerais citer les paroles du premier ministre, telles qu'elles figurent à la page 49 du hansard:

...J'espère que la Chambre pourra avant les vacances d'été s'occuper de certaines mesures que je vais mentionner. Il nous faut disposer du débat sur l'Adresse.

Cela prendra dix jours, compte tenu des deux jours d'ouverture.

Nous devrons approuver le budget principal des dépenses...

D'après les délais prévus par le Règlement, cela veut dire trente jours.

...Il faudra aussi que l'exposé budgétaire soit présenté et étudié.

C'est-à-dire six autres jours.

Il y a certains projets de loi dont il faudra disposer, selon moi, avant les vacances d'été.

Il les a énumérés. En outre, il y a habituellement quatre motions de subsides, ce qui prendrait huit jours. Combien de temps consacrerons-nous à chaque projet de loi? Une demi-journée, une journée complète, deux jours? Depuis des années, on consacre en moyenne deux jours à l'étude d'un projet de loi. A ce compte-là, il nous faudrait quatorze jours pour étudier les sept bills. En additionnant tout cela, on arrive à près de 70 jours.

Conclusion: pas de congé d'été, par de célébration du centenaire pour les députés. Nous resterons ici, tandis que le premier ministre se baladera avec les visiteurs de l'étranger de passage dans la capitale. Il se promènera un peu partout dans le pays. Les membres du cabinet se rendront ici et là, tout en se plaignant que le Parlement ne s'acquitte pas de sa tâche. Voilà ce que nous promet la session du centenaire.

On nous a dit l'hiver dernier que cette session commencerait au début du printemps, que la Chambre ne serait saisie d'aucune mesure législative et que nous aurions un congé d'été raisonnable à cause du caractère spécial de cette année. On nous a dit qu'à l'automne nous nous remettrions à la tâche et que nous compléterions les travaux nécessaires. Mais le premier ministre a établi l'horaire. Nous sommes ici pour y rester. Si nous voulons partir en congé d'été, nous devons terminer le débat sur le discours du trône.

J'entends quelqu'un applaudir, c'est un député de l'arrière-ban; il n'a rien à contribuer au débat. Il ne veut pas prendre la parole et nous pouvons nous passer de lui. Ainsi, nous devons terminer aujourd'hui le débat sur le discours du trône. Nous n'avons pas besoin d'un débat sur le budget—il suffit que nous écoutions l'exposé du ministre des Finances, que nous permettions aux commentateurs et aux journalistes de l'étudier du jour au lendemain et que les journaux et la radio nous en exposent ensuite les bons et les mauvais aspects.

Que dire des motions de subsides? Pourquoi y en aurait-il quatre? Qui tient à soulever le problème de l'industrie laitière et des agriculteurs et à se prononcer là-dessus? Personne vraiment. Oublions cela. Présentons les prévisions budgétaires de 22 ministères en même temps. Pourquoi consacrer 28 ou 30 jours à les examiner ministère par ministère? C'est bien assez de sept jours, car on peut avoir confiance dans le gouvernement. Il ne fait que prendre votre argent et le dépenser. C'est aussi simple que cela. Le gouvernement nous laisse entendre que les gens ne veulent pas savoir si cet argent est dépensé à bon escient ou gaspillé. Il n'est donc pas nécessaire de consacrer du temps à l'examen des prévisions budgétaires ou des sept bills. Voici ce que le premier ministre propose en fait: si l'on veut des vacances d'été, tout ce qu'on a à faire c'est d'entériner à l'aveuglette tous ces bills qui ont été préparés avec soin et dont on sera saisi.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député d'York-Est (M. Otto) est d'avis que le député d'arrière-ban du parti libéral n'est qu'un pantin.

• (12.10 p.m.)

L'hon. M. Churchill: Oui, entériner le bill à l'aveuglette. Toutes les mesures importantes qu'a présentées le parti libéral depuis quatre ans ont fait l'objet d'amendements à la Chambre, parce qu'elles étaient mal rédigées ou mal préparées. Et voici que le premier ministre nous dit effectivement: «Accélérons les choses, en ne prenant pas le temps de débattre les projets de loi, en les entérinant à l'aveuglette». Voilà la situation.

Si la Chambre veut s'ajourner à la fin de juin, par exemple, il faudra télescoper en quelque sorte les travaux de la Chambre. Si les députés adoptent un point de vue différent de celui du gouvernement, ce dernier dira que nous devrons malheureusement continuer à siéger pendant juillet et août, face à la nécessité d'aller de l'avant avec les affaires du pays. Voilà la situation à laquelle nous faisons face. Autant nous en rendre compte tout de suite.

En jouant les béni-oui-oui, nous ferons du Parlement une machine à fabriquer des lois comme on fabriquerait des saucisses. Cela me paraît fort déplorable; le gouvernement ne sait ni organiser ni prévoir. Où est le leader du gouvernement à la Chambre aujourd'hui? Il n'est pas ici. A-t-il dit au premier ministre que nous procéderions de la sorte? Est-il celui qui dirigera le comité du Règlement et de la procédure, qui réunira les gens pour leur dire

que nous devons prévoir des délais fixes pour les délibérations si nous voulons un congé d'été?

Laissez-moi vous dire ce qui va arriver si on fixe les délais avant l'examen des mesures législatives. Je préviens en toute justice les trois députés indépendants, les cinq députés du Crédit social et les huit députés du Ralliement des créditistes. Ils n'auront pour ainsi dire pas l'occasion de se faire entendre à la Chambre, à moins que les conservateurs reculent devant leurs responsabilités, car les 96 députés de ce parti insisteront pour employer leur juste part du temps de délibération. Si l'on accorde deux jours à une question donnée, nous prendrons 96/264e de ce temps, car nous comptons bien nous faire entendre. Combien de temps restera-t-il alors au Crédit social, aux indépendants ou aux membres du Ralliement créditiste? Combien de députés du Nouveau parti démocratique se feront entendre?

Cette allocation de temps entraînera une restriction de la liberté de parole. Au cours des années, en dépit du petit nombre de membres que comptaient certains de ces partis, ils n'ont jamais souffert d'un restriction de cette nature autant que notre parti. Nombre de fois, nous n'avons pas insisté pour obtenir notre temps complet permettant à ces députés d'être entendus comme ils devraient l'être dans une institution où la liberté de parole devrait être respectée. Ils ont à présenter des opinions qui valent bien celles des députés libéraux ou conservateurs. Ils ont le droit d'être entendus parce qu'ils ont été envoyés ici de la même façon que nous, c'est-à-dire qu'ils ont été élus par leurs commettants. Ils ont été choisis, à tort ou à raison, pour représenter ici leurs commettants qui devraient être entendus par l'intermédiaire de leur député.

Si l'on impose un délai, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), nouveau leader de la Chambre l'a prédit dans certains discours et comme l'a laissé entendre le premier ministre, cette restriction va être pénible pour les membres des petits partis car ils ne seront pas entendus dans cette Chambre.

Je le regrette, mais je ne puis accorder plus de temps à ce sujet très intéressant; toutefois j'estime que nous nous engageons dans une voie très dangereuse. Si nous la suivons, nous allons affaiblir cette institution au point qu'elle deviendra presque inutile et que nous laisserons le champ libre à toute force subversive qui voudra la prendre en main. Il faut que le flambeau de la liberté continue à brûler ici. Oublions cette question de délais. Siégeons parfois plus longtemps. Pourquoi ne pas siéger toute la nuit? Cela ne fait de tort à personne. Les citoyens peuvent dormir à poings fermés dans leurs lits pendant que nous discutons et décidons des affaires importantes de la nation.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, avant de commencer les quelques remarques que j'ai à faire, qu'il me soit d'abord permis de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jamieson et Côté). Tous deux, bien que participant activement au débat pour la première fois, se sont bien acquittés de leur tâche, soit celle de féliciter et de chanter les gloires du gouvernement. C'est un peu comme le fils qui, ayant découvert les défauts de son père, se garde bien de les étaler au grand public. C'est bon pour le parti, mais l'est-ce autant pour la population qui veut savoir et qui a le droit de savoir?

Je ne saurais laisser passer cette occasion sans féliciter notre toujours impartial Orateur, qui a bien voulu se dévouer encore durant une autre session. Je lui souhaite toute la patience dont il a fait montre dans le passé et, surtout, la persévérance, afin qu'il n'imite pas certains démissionnaires qui se succèdent aux différents postes, probablement parce qu'ils ont trouvé le travail trop compromettant. Nous vous assurons, monsieur l'Orateur, de notre plus entière collaboration sur toutes les questions justes et équitables.

Je veux aussi féliciter les assistants de l'Orateur, qui ont si bien tenu et qui savent toujours si bien tenir le coup, en l'absence de l'Orateur.

• (12.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, depuis le début de cette session nous avons écouté patiemment plusieurs orateurs, c'est-à-dire tous ceux qui se sont succédé, en commençant par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), que j'ai écouté religieusement, parce qu'il est toujours intéressant de l'écouter. Il a l'air si convaincu de son affaire, surtout lorsqu'il parle du renouveau qu'on veut faire en cette enceinte, et principalement quand il voit s'estomper, de temps à autre, certaines anciennes pratiques poussiéreuses qu'on veut mettre de côté pour faire un Canada plus jeune. Cela me porte toujours à rire un peu, parce que lorsque le grand chef de l'opposition voit disparaître le «R» dans le mot «Règlement», il fait presque, à coup sûr, une crise cardiaque, et j'ai peur qu'il ne soit emporté, un de ces jours, par une de ses crises. Mais il est certainement sincère, et nous, les plus jeunes, qui voulons un Canada renouvelé et grand, considérons que le mot «Canada» ne commence pas par un «R» mais bien par un «C». Voilà pourquoi nous voulons que, à l'avenir, le «C» prédomine toujours sur le «R».

Nous avons entendu, hier, d'autres orateurs prononcer de merveilleux discours; au fait,

nous aurions cru assister à certaines envolées à la «Papineau». Cela donne de la couleur au débat, mais j'ai entendu, tout à l'heure, un vieil orateur, soit l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), nous parler de la répartition du temps à la Chambre, et il semblait craindre que si nous continuions de la sorte, en cette enceinte, les membres des tiers partis en arriveraient à ne plus avoir de temps pour s'exprimer.

Laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, qu'en l'écoutant, je craignais moi-même, mais quand il a dit que si le parti conservateur faillissait à la tâche, il n'aurait plus le temps de s'exprimer un jour. Je crois, monsieur l'Orateur, que ce sont précisément ces paroles qui m'ont rassuré, puisque le parti conservateur échoue toujours à la tâche, et c'est pourquoi je suis presque convaincu que, de plus en plus, nous aurons du temps à nous pour nous exprimer.

Je ne commenterai certainement pas, monsieur l'Orateur, tous les articles du discours du trône qui, malgré sa longueur, se résume en bien peu de choses, savoir: des études, formation de comités d'études, conférences d'études, études de planification. En fait, depuis plus de cinq ans, on a engagé des étudiants, que l'on nomme techniciens, pour faire des plans, des programmes d'aide à l'extérieur aux pays étrangers, à qui l'on offre des crédits canadiens sans intérêt, cependant que l'on multiplie les efforts pour découvrir de nouveaux prêts, afin d'endetter davantage le citoyen canadien, tout cela sur un air d'unité nationale, pour s'apercevoir, à la fin, que plus le gouvernement fédéral crie pour l'unité nationale, plus il pose des gestes qui entraînent la désunion nationale.

On y parle aussi de recyclage. Cela me fait penser aux différentes terminologies que l'on donnait au chômage, dans les années passées. Dans ma région, par exemple, on a la formation des menuisiers, des ouvriers, des briqueteurs, etc. sans même se préoccuper s'ils pourront se trouver de l'ouvrage, une fois leur carte de compétence obtenue.

Je crois que nous sommes atteints d'un nouveau mode de chômage, c'est-à-dire les chômeurs recyclés. Je connais d'ailleurs un ministre qui est très fort dans ces trouvailles et, monsieur l'Orateur, histoire de ne pas multiplier les observations tout au long de ce discours du trône, je veux aujourd'hui restreindre mes remarques à la question de la politique laitière.

Monsieur l'Orateur, l'amendement du parti conservateur peut être paraphrasé ainsi: Cette Chambre regrette que les conseillers de Sa Majesté aient omis de soumettre un programme donnant des directives efficaces concernant le développement constitutionnel du Canada en cette année du centenaire et aient négligé de prendre les mesures nécessaires pour convoquer une conférence nationale constitutionnelle confédérative.

J'ai été très étonné d'entendre la lecture de cet amendement, parce qu'il me semble qu'à l'ajournement de la dernière session, au mois d'avril, j'avais fait cet appel aux partis de l'opposition, et surtout au parti conservateur, pour proposer un amendment relatif à la question agricole.

J'entendais tout à l'heure mon préopinant dire que le gouvernement avait peur d'un amendement ou d'un vote de défiance sur la question agricole. Toutefois, je me demande, à cette étape, lequel des deux a eu le plus peur, le parti conservateur ou le parti libéral, car je crois et j'ai conscience qu'il appartenait au parti conservateur de présenter un amendement en conformité avec les promesses qui nous ont été faites, lors de l'ajournement de la session précédente. De plus, je crois que le leader parlementaire du parti libéral était sincère, lorsqu'il nous a fait ces promesses de commencer la session actuelle avec la question agricole.

Par suite de l'amendement présenté par le parti conservateur, nous évitons complètement et intentionnellement la question agricole. Cependant, je proposerai tout à l'heure un sous-amendement, que je tenterai de relier à l'amendement, afin d'inclure la question agricole dans la discussion relative au débat sur l'Adresse. Mais l'amendement fut tellement bien pensé, par un grand politicien, qu'il est presque impossible d'y rattacher un mot sur l'agriculture et de proposer un sous-amendement que tous les cultivateurs souhaitaient.

Monsieur l'Orateur, je dis tout simplement que le parti conservateur n'a pas été correct, parce que la question agricole constitue un problème dont l'urgence est comparable à nulle autre pareille. Au fait, le parti conservateur n'a pas voulu ou n'a pas osé affronter le gouvernement, grâce à un amendement qui aurait permis de forcer encore une fois la main du gouvernement pour donner aux cultivateurs ce qu'ils attendent.

• (12.30 p.m.)

Dans le discours du trône, qu'est-ce que nous y trouvons concernant l'agriculture? Comme c'est un peu le cas dans tous les domaines, et surtout dans les domaines des études, des comités, des conférences, des «circonférences», on tourne en rond. C'est ce qu'on découvre dans le discours du trône.

A la page 4, on peut lire:

Un des grands défis du siècle réside dans la capacité de planifier le développement urbain de façon à ce que les Canadiens continuent à jouir d'une bonne santé et à vivre dans une ambiance

harmonieuse. Aussi, le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de proposer aux provinces une étude spéciale du développement urbain...

Cela fait longtemps que l'on étudie!

...menée en consultation étroite avec toutes les autorités intéressées; un rapport...

Après l'étude, il y a toujours le rapport. Depuis cinq ans, je vois des études, des rapports, des études, des rapports.

...un rapport serait soumis à la fois aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi qu'au public;

Quand il s'agit de donner les rapports des études, on pense aux provinces et aux municipalités, etc.

...ainsi, tous les Canadiens pourraient prendre conscience des problèmes futurs et tous les échelons de gouvernement recevraient les avis les plus judicieux en vue d'élaborer leurs propres plans et d'apporter leur contribution à la solution de ce grand problème.

Et, plus loin, on y lit:

Les répercussions de la science, de l'industrialisation et l'urbanisation, et l'évolution qu'on constate au Canada et à l'étranger exigent une revision constante de nos objectifs et de nos politiques en matière d'agriculture. Mon gouvernement, prévoyant qu'au cours de son deuxième siècle d'existence, le Canada restera l'un des grands pays agricoles du monde,...

Pas du train qu'on va là!

...se propose de créer, sous la direction du ministre de l'Agriculture, une équipe spéciale chargée de préciser nos objectifs dans le domaine agricole et de recommander, pour les atteindre, les programmes à mettre en œuvre.

Encore rien de concret: des études, des programmes, des rapports. Et, plus loin:

En même temps, un programme de recyclage...

Encore le recyclage dans l'agriculture!

...sera établi pour ceux qui veulent quitter le domaine agricole.

Et cela va organiser les cultivateurs? J'en ai eu des répercussions dans mon comté. Les inspecteurs du Crédit agricole, lorsqu'ils discutent avec un jeune agriculteur qui voudrait se relancer dans l'agriculture, le relancent vers les villes. C'est comme cela qu'on prétend augmenter l'agriculture.

L'évolution des besoins des collectivités rurales mérite ainsi une attention spéciale. Au cours de la présente session, le Parlement sera prié d'adopter une loi établissant des prêts à long terme aux associations et aux sociétés d'agriculture et de pêcheries...

Eh bien, je crois que tant et aussi longtemps que nous aurons des études et des équipes pour préparer des plans et des «rataplans», qui nous fourniront des rapports pour aboutir à prêter et à endetter davantage nos cultivateurs, nous ferons fausse route.

Ce que veulent nos agriculteurs aujourd'hui, c'est qu'on puisse leur garantir un revenu raisonnable pour leurs produits et un marché pour les écouler.

Voilà les deux grands buts vers lesquels on devrait tendre. Les cultivateurs attendent. Ils ont besoin d'obtenir un prix raisonnable pour leurs produits afin de pouvoir agrandir leur terre, leur domaine et augmenter leur production. Ils ne veulent pas emprunter pour cela, ils veulent pouvoir le faire à même leur surplus de revenu. C'est possible aussi, chez les cultivateurs, d'avoir un surplus de revenu, mais pour y arriver, il faut qu'un cultivateur ait un revenu supérieur à $2,500 ou $3,000 par année, surtout s'il a huit, neuf enfants à la maison.

Il faut absolument que le gouvernement discute de cette question agricole de façon plus pratique pour enfin pouvoir garantir aux cultivateurs un prix raisonnable pour leurs produits. A propos de cette question de prix, les cultivateurs ont demandé $5.10 les cent livres. Ce n'était pas une farce qu'ils faisaient, $5.10 c'est un prix minimum.

Dans mon dernier discours, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Greene) de prendre, comme prix de base, le prix du lait nature qui est actuellement de $5.70 à $5.80. Cela fait une différence avec le prix maximum de $4.75! Je dit «le prix maximum» parce qu'on se plaît à dire que le gouvernement garantit $4.75. Or, cela est faux! Le gouvernement fédéral garantit seulement $1.11. Cessons donc de mentir à la population. Le gouvernement n'a rien à faire avec le prix que les transformateurs paient aux producteurs. Au fait, les transformateurs, et nous en avons la preuve aujourd'hui, paient aux producteurs le prix qu'ils veulent ou plutôt qu'ils sont capables de payer. Et j'en ai justement la preuve ici. Et j'affirme qu'il est faux de dire qu'on garantit un prix de $4.75 aux cultivateurs. Cessons donc de mentir aux cultivateurs et disons franchement ce qu'on leur donne. C'est comme lorsqu'on dit qu'on aide le cultivateur avec un prêt. Mais croyez-vous actuellement que le gouvernement prête aux cultivateurs? Ce sont les financiers qui prêtent aux cultivateurs et le gouvernement ne fait que permettre aux financiers d'endetter les cultivateurs. Le gouvernement ne donne rien.

Dans ce cas-ci, on vient à bout de donner $1.11 les cent livres aux cultivateurs, puis on prétend que c'est $4.75. Ce n'est pas vrai! C'est $1.11, et ce à condition que les transformateurs paient aux producteurs $3.70, $3.80. Ah! s'il paie $3.80, là, ça va bien avec $1.11. Je pense que dans certaines régions, cela peut se produire. Mais dans ma région en particulier, et c'est sur quoi je veux attirer l'attention de la Chambre, nous avons la laiterie de Mistassini.

Or, les Pères Trappistes, propriétaires de la laiterie de Mistassini écrivent:

Une nouvelle année laitière vient de s'ouvrir le 1er avril, et depuis ce jour vous attendez nos prix.

Et ainsi, je ne lirai pas toute la lettre envoyée à tous les producteurs, mais je vais donner les prix, et je cite:

Nous paierons alors $3.10 pour le lait de 2e classe et $3.20 pour le lait de 1re classe.

Or, si vous enlevez 11c. de ce prix, vous allez voir ce qui reste, soit $1.11. Le calcul est facile à faire. Ceci est le rapport de la laiterie de Mistassini.

• (12.40 p.m.)

Selon les dernières factures du 31 mars et du 15 avril, on a payé, pour du lait d'une teneur de 3.6 p. 100 de crème, $3.07 plus $1.11, soit un total de $4.18, ce qui est loin de $4.75. Ce sont les factures.

M. Choquette: C'est une moyenne nationale, quand on parle de $4!

M. Gauthier: C'est cela, mais je parle de ma région, et je crois qu'il y a un problème. Je ne veux pas dire que c'est à la grandeur du Canada, mais je veux étudier le problème de ma région. Là, je veux être sincère.

Ce qui est encore plus grave, monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné, c'est que depuis trois ans, dans ma région, nous avons eu des épidémies. Certains troupeaux ont été coupés à 50 p. 100. Cette année, il faut absolument que ces cultivateurs remontent leurs troupeaux. En fait, certains les ont remontés et, aujourd'hui, leurs troupeaux sont normaux. Ils se sont sacrifiés, ils ont acheté d'autres têtes de bétail et, aujourd'hui, c'est la question des fameux quotas qui nous menace. Imaginez le désastre dans notre région! Celui qui produisait auparavant 200,000 livres et qui n'a produit que 100,000 livres l'an dernier, à cause des épidémies, doit aujourd'hui atteindre 200,000 livres pour vivre. Mais il y a le quota de 100,000 livres, ce qui veut dire qu'au lieu de retirer $1.11, il va toucher seulement 55c. les cent livres. C'est cela qui est grave, et je le signale au ministre de l'Agriculture (M. Greene), car cette situation n'existe pas seulement dans ma paroisse, mais dans les quatre comtés de toute la région du Saguenay-Lac St-Jean.

C'est pour cela qu'on lit dans *La Terre de chez nous:*

Fédération de l'UCC de Sherbrooke.

1,000 cultivateurs étudient la nouvelle politique laitière.

[M. Gauthier.]

Et ici, justement, on parle des quotas, qui constituent un désastre pour notre région. Je ne sais pas si les régions qui ont une production normale sont affectées, mais pour notre région, c'est réellement un désastre.

De plus, il faut tenir compte de la subvention de 25c. que le gouvernement provincial versait auparavant et qu'il ne peut plus donner, parce que cette somme sera déduite de la subvention fédérale, ce qui nuit énormément au cultivateur et réduit l'aide qu'il recevait.

C'est pour cette raison que je dis, monsieur l'Orateur, que nous sommes capables de prouver que nos cultivateurs touchent, cette année, dans les conditions actuelles, moins que l'an passé, à cause des conditions imposées, à cause des quotas, et par suite de la perte de la subvention de 25c. et la prime de 11c. pour le transport, sur tout le montant d'avant. Si seulement on limitait la prime de 11c. pour transport aux quotas; mais non, on l'applique au montant total, à toute la production.

Cela est très très dangereux, monsieur l'Orateur, et c'est ce qui nuit à la classe agricole actuellement. Nous aurons bientôt l'occasion de rencontrer les cultivateurs, qui vont nous dire sincèrement que s'ils marchent sur Ottawa, ce n'est pas pour venir féliciter le gouvernement, comme les députés libéraux l'ont dit hier, mais bien pour protester contre cette politique laitière. Dans le numéro du 3 mai 1967 de *La Terre de chez nous,* on pouvait lire:

Protestation massive des cultivateurs du Québec et de l'Ontario.

Marche sur Ottawa le 24 mai.

Ce sera une protestation de leur part, et ils ont raison de protester. Ils ont raison parce que cette politique ne leur va pas du tout. Il faut absolument s'asseoir autour d'une table ronde pour étudier sérieusement ces faits, et je sais qu'il y a des députés qui sont sérieux, qui veulent l'étudier.

Dans certaines régions, je l'avoue, cela peut faire. Mais, dans notre région, la situation est intenable. Le cultivateur n'est pas capable de se remonter et c'est pour cette raison que nous avons tellement de désertion des terres.

Monsieur l'Orateur, je vois que mon temps de parole s'écoule et je voudrais tenter de relier à l'amendement du parti conservateur un sous-amendement qui, je l'espère, sera accueilli par la présidence, afin que nous puissions enfin voter sérieusement sur cette question agricole.

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Simard):

Que tous les mots après le mot «centenaire» soient biffés et remplacés par les mots suivants:

«et ont négligé de prendre les mesures nécessaires pour inviter les provinces canadiennes à respecter intégralement l'esprit des Actes de l'Amérique du Nord britannique qui établissent clairement les prérogatives propres à chacune des législatures du Canada et des provinces. Et qu'en plus ils aient négligé, en cette année du centenaire, de donner des directives efficaces concernant le développement constitutionnel du Canada, afin que la classe agricole reçoive toute l'attention voulue pour maintenir dans notre pays une croissance économique constante telle que désirée par les Pères de la Confédération, de façon si généreuse et patriotique.

Monsieur l'Orateur, j'ai des copies de l'amendement en français et en anglais. J'espère, non pas donner une leçon à certains partis, mais que ce sous-amendement recevra notre approbation, et je suis sûr que tous les députés seront d'accord pour dire que ce sous-amendement s'imposait et qu'on doit, de toute nécessité, appeler l'attention de la Chambre sur la situation et même provoquer des débats d'urgence sur la question agricole à travers le Canada.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Si certains ont quelque chose à dire sur la recevabilité de ce sous-amendement, j'aimerais les entendre maintenant.

L'hon. M. Côté (Longueuil): Monsieur l'Orateur, nous vous laissons le soin de décider si l'amendement est acceptable ou non. A mon sens, on a passablement forcé le Règlement pour le présenter, mais nous nous en remettons à vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, tout ce que je peux dire, c'est que pareille ingéniosité me renverse.

M. l'Orateur suppléant: La question dont la Chambre est saisie, bien sûr, est l'amendement du très honorable chef de l'opposition. Cet amendement à la motion principale porte sur des questions d'ordre constitutionnel. Le sous-amendement du député de Roberval traite essentiellement de questions d'ordre constitutionnel. Je reconnais l'ingéniosité avec laquelle le représentant a introduit un autre sujet, mais j'estime que ce dernier n'est pas l'élément principal du sous-amendement. Par conséquent, de l'avis de la présidence, l'amendement est recevable.

M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, pendant le court laps de temps qui me reste avant le dîner, je désire féliciter les comotionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai été très impressionné par le premier discours du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson). Ce discours fait honneur, non seulement à lui mais encore à sa circonscription.

Au cours de ce débat, je me bornerai à parler de la reconnaissance tardive qu'a faite le gouvernement fédéral du rôle qu'il peut jouer dans l'urbanisme. C'est avec joie que j'ai lu les déclarations du gouvernement, dans le discours du trône, et écouté les paroles du 10 mai du premier ministre (M. Pearson), touchant l'amélioration de l'environnement urbain des Canadiens. Il a été question de prévoir des espaces découverts et de mener une enquête fédérale-provinciale. Je me propose de ne parler que des problèmes urbains urgents et des moyens à prendre pour les régler.

Depuis quelques années, nous, Canadiens, constatons que quelque chose cloche dans nos régions urbaines. H. G. Wells l'avait prévu, à la fin du siècle dernier, quand il a déclaré:

Vous constaterez que nombre de gens qui autrefois dormaient, travaillaient, élevaient leurs enfants, allaient à l'église et faisaient leurs courses dans le même quartier, sont maintenant dépaysés, pour ainsi dire: ils ne sont plus confinés à un quartier: ils habitent à un endroit, travaillent dans un deuxième et font leurs courses dans un troisième. Et la seule façon de leur redonner un milieu intégral c'est d'agrandir les régions en fonction de leur nouveau rayon d'action.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la prospérité, l'expansion démographique, une immigration accrue et le progrès technologique ont considérablement accéléré la croissance des régions urbaines du pays. D'où, une vaste région métropolitaine rendue possible par l'automobile, l'extension des réseaux électriques et télephoniques, des routes carrossables en toute saison et l'humble fosse septique.

Les signes du malaise provoqué par l'expansion urbaine n'échappent à personne: les embarras de la circulation au cœur de nos grandes villes résultant de l'usage de plus en plus répandu de voitures particulières; le déclin rapide de nos réseaux de grande circulation; le manque d'espace de stationnement dans le centre des villes; l'insuffisance de nos réserves d'eau; les dépenses considérables nécessaires au traitement des eaux d'égout; une société prospère permettant le développement de banlieues sans prévoir assez de parcs ou de terrains de jeu; la hausse énorme du coût des écoles; la détérioration de vastes zones industrielles, commerciales et résidentielles dans les grandes villes et le déclin des quartiers d'affaires.

• (12.50 p.m.)

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes et des contrariétés de nos agglomérations urbaines. Les forces qui ont provoqué l'expansion rapide des villes ne s'atténueront pas de sitôt. Nous sommes en pleine crise de réorganisation sociale et politique, car le Canada est devenu une nation urbaine. En 1961, 70 p. 100 des Canadiens habitaient dans des régions

urbaines. On prévoit qu'en 1975, de 80 à 85 p. 100 habiteront dans de grandes agglomérations ou leur banlieue. L'exode rural vers les villes se poursuit à un rythme rapide.

Le Canada est devenu un des pays les plus fortement urbanisés. Ainsi, la vie de la majorité des Canadiens est profondément touchée par l'état de nos villes, la qualité des habitations, les facilités de transport, les occasions d'acquérir une formation ou de se récréer et ainsi de suite.

D'après un rapport des Nations Unies publié en 1965, le problème le plus grave qui se pose aux gouvernements mondiaux, après la guerre, c'est celui de l'aménagement des régions urbaines. Et pourtant, monsieur l'Orateur, malgré toute leur importance et considérant les nombreux problèmes qui se posent maintenant et qu'elles auront à envisager à l'avenir, nos villes ont été quelque peu négligées par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le gouvernement fédéral ne peut plus feindre d'ignorer nos régions urbaines et métropolitaines et le discours du trône le reconnaît. Plus de 40 p. 100 de notre population vivent et travaillent dans les 18 plus grandes agglomérations urbaines du pays, soit celles qui comptent plus de 100,000 habitants. Le milieu urbain a pris une grande importance, qui s'accroît sans cesse, dans la vie économique et sociale du Canada. Aussi, monsieur l'Orateur, il y a lieu d'adopter des mesures remédiatrices, à l'échelon national, pour résoudre dans un temps raisonnable nos problèmes urbains. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de plus en plus important dans les affaires urbaines afin de combler un vide financier et pallier une absence de gouvernement.

Il s'agit des villes et des régions métropolitaines dont nous devrons nous occuper au cours des 30 dernières années de ce siècle. Lewis Mumford, grand connaisseur et exégète des affaires urbaines, a dit:

> Nous devons rendre à la ville ses fonctions maternelles, donneuses de vie, ses activités autonomes, ses associations symbiotiques, trop longtemps négligées ou supprimées. Car la ville devrait être un instrument d'amour; l'économie des villes, c'est la guérison et la culture de l'homme.

Les problèmes inhérents aux régions métropolitaines ont, de nos jours, une portée nationale, et malgré cela personne n'a la responsabilité de veiller à ce que les programmes fédéraux qui empiètent sur ceux de nos régions métropolitaines et urbaines fassent partie d'un ensemble cohérent. Personne n'a davantage la responsabilité de veiller à ce que les programmes provinciaux s'intègrent dans un plan d'ensemble. Dans les régions métropolitaines proprements dites, aucune autorité ne dispose du pouvoir d'harmoniser les plans des gouvernements locaux au sein de ces régions.

[M. Macaluso.]

Il est temps de soulever le problème fondamental suivant: comment établir le cadre institutionnel qui nous permettrait de traiter la région métropolitaine comme elle devrait l'être—c'est-à-dire comme un ensemble cohérent. Autrement dit, il nous faut une nouvelle répartition de l'autorité gouvernementale. Nous ne pouvons plus tolérer certaines autorités indépendantes dont chacune peut freiner le développement rationnel de l'ensemble. La confrontation des idées sur l'avenir de la région métropolitaine est souhaitable, mais s'il n'y a pas d'arbitre, elle ressemble à une bagarre de rue où tout le monde est battu. Nous devons mettre au point une machine avec le pouvoir de résoudre ces conflits inévitables.

Quels sont certains des problèmes de notre capitale et de notre région métropolitaine, monsieur l'Orateur? Je propose la liste suivante: tout d'abord, l'afflux des ruraux dans les centres urbains, et deuxièmement, celui des citadins dans les banlieues. La croissance de la population urbaine a durement éprouvé les structures et les cadres matériels de nos villes. Les services publics élémentaires: l'éclairage, l'eau, le tout à l'égout, la police et les pompiers imposent des charges financières très importantes aux autorités municipales qui doivent tirer leur revenu de l'impôt immobilier, institution archaïque, pour régler les problèmes complexes et coûteux de notre époque. La pauvreté constitue aussi un élément très sérieux dans chaque ville canadienne. Elle retarde, en effet, l'expansion urbaine, car il faut, lui consacrer les maigres ressources prévues pour l'amélioration des installations et des services.

L'exode rural et l'immigration ont ainsi créé de graves problèmes à nos gouvernements locaux quant au simple maintien de normes raisonnables dans les services courants et ils ont accentué le problème de l'aide à donner aux Canadiens moins bien partagés qui ne font encore que vivoter au sein de l'abondance actuelle. D'autre part, monsieur l'Orateur, l'accroissement de la population urbaine au Canada ne s'est pas accompagné d'une augmentation proportionnée du contrôle potitique urbain, notamment au sein de toutes nos Assemblées législatives provinciales. Les régions urbaines partout au Canada n'ont pas, il s'ensuit, la représentation qui leur revient. C'est pourquoi les gouvernements provinciaux sont si insensibles aux problèmes urbains et incapables de prendre les choses en main. Dans les villes elles-mêmes, l'administration municipale est loin de pouvoir vraiment prendre l'initiative. Notre régime gouvernemental au niveau local est l'exemple classique de méthodes qui, bien qu'elles remontent au

temps des diligences, sont appliquées à l'ère spatiale.

L'une des caractéristiques des villes et agglomérations urbaines du Canada, c'est leur grande superficie. Nos villes, hélas, n'en finissent pas de s'étendre. On a dit que l'automobile était le tapis magique qui nous a ouvert le paradis rêvé de la verdure et des grands espaces. La Société centrale d'hypothèques et de logement a été le génie enchanteur qui a permis à chacun de bâtir son petit château. Le bâtiment a donc connu un vaste essor et les banlieues se sont vite peuplées. Les établissements industriels et de commerce de détail, forcément, ont tôt fait de suivre la tendance. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, avant une heure, je parlais de la profusion des immeubles et de l'explosion démographique dans nos banlieues et des graves problèmes qui en résultent dans nos villes et nos grandes agglomérations. L'exode vers la périphérie urbaine a sérieusement atteint le cœur de nos villes; il a occasionné un ralentissement du commerce, un affaiblissement de la base économique et le maintien plus difficile de normes convenables pour ceux qui restent sur place—les nécessiteux, les vieillards, les infirmes et les gens incapables de se payer une maison en banlieue. Nous devons faire face aux difficultés et aux complexités dues à la dégradation et aux zones lépreuses du centre de nos villes, qui accablent des collectivités tout entières et compromettent leur avenir économique.

En second lieu, je voudrais parler de l'habitation. Nous devrions viser à assurer un logement convenable à tout le monde et nous devrions y parvenir au cours de cette année-ci, féconde en projets. Le grand essor de la construction des années '50 et '60 n'a nullement remédié au besoin d'habitations modernes à bon marché. Nous n'aboutirons à rien en construisant de prétendues maisons à prix modique sur des terrains de haut prix. La prospective du développement urbain devrait nous permettre de construire des habitations à prix modique sur des terrains bon marché, afin d'améliorer le sort des gens à revenu moyen et des nécessiteux. Il y a néanmoins une différence entre le fait de satisfaire aux exigences domiciliaires d'une région et celui de créer des zones d'habitations convenables. A nos projets de construction de maisons, nous devons ajouter des établissements commerciaux et industriels, des entreprises et services à une échelle suffisante pour répondre aux besoins des gens établis dans le secteur intéressé. On doit également assurer l'accessibilité à une gamme étendue d'emplois et d'habitations.

Nos efforts de rénovation urbaine, de réadaptation et de conservation sont insuffisants. Il ne suffit pas d'ériger des immeubles à bureaux ainsi que des appartements luxueux et planter là les familles qui ont besoin de maisons convenables à prix modiques. Trop souvent, nous flétrissons ce genre de maisons en disant que nous les destinons aux pauvres. Cela ne saurait être toléré, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas encore commencé à faire face à la crise du centre des villes et à la pénurie de logis qui y sévit. Aucun gouvernement, à quelque palier que ce soit, ne s'est attaqué à ce problème sur tous les fronts.

Mon troisième propos, qui se rattache aussi au centre des villes, concerne le transport urbain. Ce problème est le plus aigu dans un monde qui s'urbanise de façon croissante. Henry Ford disait un jour: Nous résoudrons le problème des villes en les quittant», et il en a fourni le moyen. Toutefois, l'automobile peut revenir en ville. Il devient de plus en plus évident que la congestion du trafic étouffe la croissance de nombreuses grandes villes du continent parce qu'on a négligé l'ensemble des besoins en matière de transport.

Les automobiles qui circulent dans les régions métropolitaines ne respectent aucune frontière; elles traversent indifféremment campagne, cantons, banlieues, et le cœur même de la ville. Or chacun de ces secteurs possède son propre mode de gouvernement. Les efforts faits en vue de concilier les intérêts souvent opposés de ces gouvernements locaux, tout en tenant compte de l'intérêt privé des usagers, complique la solution des problèmes de transport urbain.

Les voies de circulation forment le réseau sanguin des villes. Que la ville demeure le centre nerveux de sa région métropolitaine ou qu'elle devienne parcellisée, cela dépend de ce réseau. Le dilemme c'est qu'en élargissant l'infrastructure des transports pour permettre l'accès à ce centre nerveux, nous courons le risque de retrancher tant d'espace au cœur même de la ville que ce qui restera n'en vaudra plus la peine.

• (2.40 p.m.)

L'explosion automobile surpasse l'explosion démographique et risque sur notre continent, d'envahir tout l'espace disponible. Voici ce que dit de l'automobile Victor Gruen, architecte et planificateur réputé:

L'espace nécessaire à l'automobile de sa naissance à l'usine jusqu'à sa mort dans le cimetière d'automobiles, et les besoins qu'elle crée pendant sa vie au point de vue transport, entreposage, garage,

réparations, entretien et revisions mécaniques, représentent au total des frais qui dépassent de loin ce que coûte un être humain au cours de sa vie.

Aussi monsieur l'Orateur, l'automobile, inventée et construite pour faciliter le déplacement d'un endroit a un autre, nous a privés de cette mobilité même dans le centre des villes et dans les banlieues, en congestionnant nos rues et nos routes. Naturellement, il est impossible de calculer tous les frais de cette congestion. Combien coûtent les nerfs tendus, les exaspérations et les dépressions éprouvés par les victimes des problèmes de la circulation ou par ceux qui y réfléchissent.

Nous avons tenté de régler ce problème de deux manières dans nos villes. Nous nous réfugions en banlieue, provoquant ainsi la parcellisation de nos grands centres; ou bien, vaincus par l'automobile, nous étendons, nous élargissons nos rues, en démolissant des logis en détruisant nos parcs, en sectionnant des collectivités établies et en affectant de plus en plus l'espace réservé aux humains à des zones d'entreposage d'automobiles, à des terrains de stationnement, à des garages, à des stations services et à des ateliers de réparation. Malgré cela, monsieur l'Orateur, l'attrait de l'automobile demeure tout aussi puissant. Il a presque réussi à détruire les avantages des villes et il a transformé bon nombre de centres urbains en cimetières économiques et nos banlieues en mornes déserts culturels. Les automobiles, monsieur l'Orateur, ne sont pas assujetties aux impôts fonciers comme les bâtiments, et là où elles ont envahi nos rues, nos gouvernements municipaux ont perdu des recettes.

Comme moyen de transport urbain, l'automobile prendra probablement une importance croissante, au moins pour l'avenir prévisible. Nous devrons donc trouver le moyen de vivre à l'ère de l'automobile tout en restant maîtres de notre milieu. La solution selon moi, ne dépend pas complètement de l'automobile privée, mais d'un système coordonné de transport où elle pourrait jouer son rôle de concert avec les moyens de transport en commun. Nous devrons modifier l'aspect de nos villes et toute notre façon d'envisager l'utilisation du territoire dans nos villes et nos régions métropolitaines.

Les services de transport ont toujours eu un effet dominant sur l'utilisation du territoire urbain et, partant, sur la configuration et le caractère des villes. Il existe des liens étroits entre les transports, l'utilisation du territoire et l'aménagement urbain.

L'expansion urbaine au Canada est encore déterminée dans une large mesure par les forces empiriques de la nécessité et de la convenance. Ce dont nous avons besoin pour nous attaquer au problème du transport urbain, tout comme à celui de l'aménagement et du logement urbains, c'est d'une planification urbaine. A l'heure actuelle, nous ne planifions vraiment pas l'aménagement de nos villes. Dans la plupart des villes canadiennes, nous nous payons de paroles lorsqu'il s'agit d'aménagement urbain. Je parle à titre d'ancien échevin de la ville d'Hamilton et je sais que dans chacun des hôtels de ville du pays, les classeurs et rayons regorgent de programmes onéreux, couverts de toiles d'araignée. Par planification, j'entends la nécessité d'établir des objectifs de base concernant l'expansion et l'aménagement des villes, des objectifs fondés sur les besoins prévus en matière de logement, de commerce, d'industrie, d'éducation, de transport et de culture, déterminés à la suite d'études et de pourparlers à tous les paliers de gouvernement et avec les citoyens eux-mêmes.

Bon nombre de gens ont fini par se rendre compte qu'en cherchant à résoudre un problème urbain en particulier, on s'aperçoit bien vite que le milieu urbain est un tout en soi et constitue toute une difficulté. Ils ont fini par comprendre qu'une vue d'ensemble s'imposait. La planification détaillée et complète à tous les paliers de gouvernement—et c'est là, à ce que je vois, une des questions traitées le 10 mai par le premier ministre dans son discours à la Chambre—signifie que ni l'expansion des banlieues des grands centres ni le délabrement des vieux quartiers d'un centre urbain ne peuvent être pris à part comme bon nous semble et étudiés de façon distincte. Ce sont des aspects solidaires les uns des autres et il est généralement admis, maintenant, que la planification urbaine doit être globale et comprendre l'aménagement des moyens de transport. La planification du transport doit embrasser tout le système de transport d'une région, autrement il n'a pas sa raison d'être.

Je pense maintenant à l'autre problème des agglomérations urbaines: le problème de l'impôt municipal. Les centres de nos régions métropolitaines sont les victimes de l'étranglement financier dû à l'exode vers les banlieues. La décentralisation démographique dégarnit sérieusement les coffres de la ville, privée d'une partie des revenus de l'impôt foncier, et la source des difficultés financières des villes est l'étroitesse et la rigidité de l'assiette fiscale. Nous devons donc trouver des moyens d'éliminer le problème financier qui menace les municipalités et les force à contrecarrer les entreprises de développement urbain.

Il faut donc une revision complète et urgente du régime fiscal dans les agglomérations urbaines. Les municipalités ont besoin d'une aide beaucoup plus considérable des échelons supérieurs de gouvernement, surtout en ce qui concerne l'habitation, les transports, les parcs, les lieux d'amusement et les espaces à

[M. Macaluso.]

ciel ouvert. Il n'est pas douteux que pour résoudre les problèmes de l'urbanisme, les paliers supérieurs de gouvernement devront y affecter des sommes plus considérables. Une fois que la plus grosse part des revenus d'une municipalité a été affectée aux frais de l'instruction publique et aux services publics dans les nouveaux et les vieux quartiers de la ville, il ne lui en reste plus, ou guère, pour le logement et la création de collectivités convenables pour les citoyens.

On a proposé un moyen de résoudre ce problème que j'approuve. Il consiste à déduire de l'impôt sur le revenu les taxes foncières sur les habitations que payent les citoyens à leurs municipalités.

Mais il y a un autre problème. L'expansion urbaine donne lieu à un casse-tête politique d'un genre particulier: en s'élargissant, la métropole absorbe un grand nombre de petites villes et de municipalités dont les autorités témoignent trop souvent d'un esprit de clocher. Ainsi, le gouvernement de l'ensemble de ce complexe relève de nombreuses juridictions dont le propre, trop souvent, est la rivalité plutôt que la collaboration concernant des problèmes communs.

Cette rivalité retarde la mise au point et l'application de tout programme ou projet d'ensemble pour la région métropolitaine à cause des jalousies et des conflits quant aux normes d'utilisation des terrains, de zonage et ainsi de suite. Ainsi, monsieur l'Orateur, le progrès, la croissance et le développement de nos villes dépend souvent de la collaboration de cinq à vingt municipalités relevant de juridictions politiques différentes. Nous devons trouver le moyen d'améliorer notre régime politique et de placer nos régions métropolitaines sous une seule juridiction politique.

Ainsi, monsieur l'Orateur, pour résoudre la multitude des problèmes urbains, il faut une attaque massive et concertée de la part des gouvernements, à tous les échelons. Notre attitude à l'égard des problèmes urbains pourrait constituer un brillant exemple de fédéralisme créateur à l'œuvre, chaque secteur de gouvernement prenant les initiatives qui complètent le mieux celles des autres, équivaloir à une détermination nationale grâce à laquelle les trois niveaux de gouvernement participeraient conjointement à l'établissement de la politique et des programmes. Il faut donc une offensive collective et intégrée à laquelle tous les échelons de gouvernement affecteront leurs ressources.

En cette année du centenaire, quel est le problème fondamental en matière d'urbanisation au Canada? A mon avis, ce n'est rien moins que l'édification d'un nouveau Canada. Ce serait une refonte complète du milieu urbain dans lequel évoluent la plupart des Canadiens. En l'an 2000, environ 5 millions de personnes habiteront la région métropolitaine que constitueront Oshawa, Toronto, Kitchener, Hamilton et la péninsule du Niagara jusqu'à Fort-Érie. Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Ottawa, Montréal, Saint-Jean, à Terre-Neuve, et Halifax renfermeront alors la majeure partie de notre population et, j'insiste là-dessus, seront toutes des agglomérations métropolitaines.

On comprendra donc facilement que si l'on veut vivre dans des conditions acceptables, il faut prévoir l'expansion future de ces régions. Les villes sont l'expression visible des valeurs et des attitudes d'une civilisation. Il faut que le nouveau Canada organise rigoureusement l'expansion de ses villes à tous les échelons de gouvernement. Quel meilleur aiguillon pour les Canadiens dans notre année du centenaire que celui de construire d'après des plans de nouvelles villes à l'intérieur et à la périphérie de nos grandes villes? On l'a déjà dit: en prévoyant la construction de nouvelles villes avant que les besoins se fassent sentir, nous pourrons résoudre les problèmes urbains consistant à fournir à tous un logement convenable. De nouvelles villes suffisamment étendues nous permettraient de projeter des constructions scolaires et des terrains de stationnement. On préviendrait aussi la lèpre urbaine en entourant les nouvelles villes de zones de verdure utiles et fonctionnelles.

• (2.50 p.m.)

Je voudrais maintenant répéter certaines de mes remarques précédentes adressées à la Chambre. Elles concernent quelques-unes des solutions proposées: tout d'abord, je crois nécessaire de donner la priorité à la création—à l'un des paliers supérieurs de gouvernement—d'un ministère chargé de l'habitation et des questions urbaines. Cet organisme serait notre fer de lance dans notre lutte contre les problèmes urbains. Il s'occuperait, dans ce domaine, de toutes les tâches entreprises par le gouvernement fédéral—par la Société centrale d'hypothèques et de logement, par exemple,—aussi bien que par l'administration des transports urbains et par les autorités municipales ou autres.

Le ministère coordonnerait les divers programmes urbains du pays, établirait des objectifs d'envergure et fixerait l'ordre des priorités. Il parrainerait la recherche et les projets d'expérimentation et de démonstration pour résoudre les problèmes urbains. D'autre part, il piloterait la préparation et la formulation de relations de travail fructueuses à tous les échelons de gouvernement, à l'égard des questions urbaines. En outre, il élaborerait et recommanderait des politiques encourageant la croissance et le développement ordonnés de nos régions urbaines. Au moyen d'un organisme centralisateur, il assurerait l'aide et

l'information techniques pouvant faciliter aux gouvernements provinciaux et municipaux la solution des problèmes de l'aménagement urbain et métropolitain. Il effectuerait sans cesse des études importantes et offrirait le résultat de ses constatations en vue du règlement des problèmes du logement et de l'aménagement urbain.

En ce qui concerne la recherche et le personnel spécialisé, des recherches accrues s'imposent pour définir et saisir les causes de la détérioration des centres urbains et l'envahissement des banlieues et pour élaborer des programmes d'amélioration en vue d'une solution viable. Le gouvernement fédéral devrait affecter des fonds aux études urbaines afin que des subventions puissent être octroyées aux diverses universités en vue de la fondation d'instituts et de programmes spéciaux de recherche et d'enseignement des affaires urbaines.

Les problèmes des régions urbaines deviennent de plus en plus amples et complexes. Nos universités doivent apporter une grande contribution dans ce domaine et elles doivent établir des centres où se trouveront les meilleures données et les meilleures analyses. Il faut qu'elles s'emploient aussi à initier des hommes et des femmes à la culture urbaine et à ses problèmes.

Troisièmement, comme je le disais dans mon discours du 20 avril dernier au sujet du transport urbain, il y aurait lieu d'organiser une conférence fédérale-provinciale sur les affaires urbaines en vue de constituer des équipes spéciales, chargées d'étudier les divers aspects de l'urbanisme. Ces groupes d'étude seraient composés de spécialistes fédéraux, provinciaux et municipaux, ainsi que d'experts non gouvernementaux et de représentants du grand public. Il seraient chargés de dépister les besoins immédiats ou à long terme et de proposer des solutions. Je suis heureux de constater, grâce au discours du premier ministre, que le gouvernement examine la question.

En ce qui concerne le transport urbain, l'élaboration d'une politique de transport entre les villes et des moyens de communication à l'intérieur des villes s'impose immédiatement. Il est à espérer qu'à la suite de l'établissement de la nouvelle commission en vertu de la loi nationale sur le transport, une direction des recherches sera en mesure d'entreprendre ce travail. L'organisation du transport en commun dans les villes ne reçoit aucune aide du gouvernement, bien que ce mode de transport soit souvent assujetti à l'impôt, tandis que d'autres modes jouissent de subventions diverses. Aussi il importe que le gouvernement fédéral élabore un programme d'assistance aux transports en commun. Il devrait entreprendre d'établir un centre de recherche sur les moyens de transport en commun dans les villes, et mettre sur pied un projet de démonstration pratique pour étudier les différentes possibilités.

C'est une affaire d'intérêt national que de développer et de réaménager les secteurs urbains du Canada, conformément à de sages pratiques économiques. Nos villes canadiennes sont affligées d'une quantité de problèmes graves et variés, apportés par l'avalanche de l'urbanisation, de l'industrialisation et la nouvelle répartition démographique métropolitaine. Malheureusement elles n'ont pas pu trouver de solutions convenables, car leurs moyens financiers ou juridiques ne le leur permettaient pas.

Le gouvernement fédéral doit veiller à équilibrer l'essor économique du Canada. Les villes sont devenues les foyers de l'expansion la plus rapide dans l'économie canadienne. Ainsi, les dépenses que le Canada affecte aux questions urbaines peuvent servir d'instrument de politique nationale et refléter l'engagement fédéral dans la croissance économique, car c'est dans les régions urbaines du Canada que se trouvent les plus grandes promesses de développement économique.

Les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que le Parlement du Canada fasse ce qu'il avait reçu ordre de faire, c'est-à-dire de favoriser le bien-être général de l'ensemble des Canadiens. Mais nous n'accomplirons rien de tout cela, nous n'arriverons pas à faire ce que nous voulons si nous ne travaillons pas à l'unisson. Benjamin Franklin disait: «Tenons-nous les coudes, sinon on nous pendra par le cou». Ou nous réalisons quelque chose ensemble ou nous ne réalisons rien du tout. Il n'y a pas un seul des problèmes qui se posent au pays aujourd'hui, quelle que soit son ampleur, qui n'exige pas les ressources conjugées de l'entreprise publique et de l'entreprise privée de la communauté canadienne—pas un seul. Le gouvernement ne saurait résoudre les problèmes de la pollution de l'eau. Il ne saurait résoudre les problèmes de l'assainissement des quartiers délabrés. Il ne saurait résoudre ceux que posent les emplois et les occasions d'emplois. Vous ne sauriez nommer un seul problème que nous pouvons résoudre seuls, à Ottawa, dans les capitales provinciales ou dans les hôtels de ville. Nous ne pouvons résoudre les problèmes à nous seuls.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, il ne me reste qu'une phrase, si l'on veut bien me permettre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, nous serons jugés, comme peuple, par la façon dont

nous dirigerons la prochaine étape d'aménagement urbain. Je pense qu'à titre de Canadiens nous saurons répondre à cet appel impérieux à l'action.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, il est agréable de participer au débat sur le discours du trône car c'est une bonne façon de rompre la glace au début de chaque session du Parlement.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question? Il a parlé de rompre la glace. S'agit-il d'une déclaration historique en faveur de l'activité des brise-glace?

M. McCleave: J'aurai quelques réponses pour le ministre des Transports (M. Pickersgill) plus tard.

J'ai pensé que la comparaison conviendrait peut-être, vu le printemps tardif mais je n'avais pas prévu avec quelle ardeur printanière l'honorable représentant peut se lever et interrompre le discours d'un autre député dès le début.

Quel plaisir, monsieur l'Orateur, de vous voir ici. Comme l'a dit le poète, il est doux de vous revoir à la place qui est tout naturellement vôtre. (*Applaudissements*)

Je souhaiterais qu'on transmette au président suppléant des comités pléniers (M. Rinfret) nos regrets qu'il ait dû se faire hospitaliser de nouveau ce matin à Montréal, comme le rapporte la *Gazette*. Il nous manquera et nous souhaitons qu'il nous revienne bientôt, complètement rétabli cette fois. (*Applaudissements*)

Si j'ai employé des mots poétiques à l'endroit des dirigeants de la Chambre, je ne saurais en faire autant à l'égard du discours du trône. Il pourrait être un vibrant appel au canadianisme; mais je le comparerais plutôt à un menu, où plusieurs mets ont figuré si constamment dans le passé qu'ils sont en quelque sorte devenus une portion libérale de réchauffé; je pense, par exemple, à la Société de développement du Canada.

Je félicite le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté) des discours très intéressants et éloquents par lesquels ils ont lancé le présent débat. J'estime qu'ils se sont acquittés efficacement de leur tâche lorsqu'ils nous ont entretenus des domaines qu'ils connaissent particulièrement. Si j'étais en désaccord avec le député de Burgin-Burgeo, c'était lorsqu'il a parlé de la jeunesse d'aujourd'hui et de ses désillusions pour tout ce qui concerne la politique. Une des raisons de cette désillusion n'en serait-elle pas les hommes avec qui le député de Burin-Burgeo se trouve maintenant associé.

On avait promis solennellement de consacrer environ 10 millions de dollars à des bourses pour les étudiants d'université, et ces promesses ont été trahies. C'est assurément de nature à désillusionner n'importe qui. On s'est aussi plaint que les universités et les collèges ne disposaient pas de locaux suffisants pour loger tous les boursiers que représenterait la somme de 10 millions de dollars. Voilà une bien piètre excuse pour ne pas instruire nos jeunes. Bon nombre d'entre eux seront privés d'une instruction nécessaire simplement par manque de locaux suffisants.

• (3.00 p.m.)

Les circonscriptions d'un certain nombre de députés de tous les partis, y compris celui de Burin-Burgeo (M. Jamieson), comptent des îlots de pauvreté. J'en ai dans la mienne et je sais que le seul moyen de mettre fin au cercle vicieux de pauvreté qui afflige des familles depuis des générations, c'est de mieux instruire les jeunes garçons et filles. De tous les péchés d'omission dont le gouvernement actuel est responsable, c'est celui qui saute le plus aux yeux. Il n'est donc pas surprenant que les jeunes Canadiens soient désenchantés.

Le discours du trône ne mentionne aucunement les problèmes du transport dans les Maritimes. Nous en avions assez longuement parlé l'an dernier. Hier j'ai posé au ministre des Transports la question suivante:

> ...si le ministre des Transports nous assurerait que des mesures législatives sur les transports dans les Maritimes seront étudiées pendant la session du centenaire?

Il m'a répondu:

> Je ne saurais donner pareille assurance, monsieur l'Orateur. Il serait très présomptueux de ma part de dire ce que la Chambre étudiera.

Tout le monde ici sait que le gouvernement introduit et propose des projets de loi et qu'en fin de compte, la Chambre se prononce. Ce genre de remarque de la part du député m'a surpris. J'espère que nous le verrons bondir, comme il l'a fait au début de mon discours, pour nous informer que la Chambre sera en effet saisie de cette mesure au cours de la présente session. On nous avait certainement donné cette assurance l'année dernière.

Nous savons que l'étude spéciale sur les transports dans les Maritimes portait dans une certaine mesure sur l'empire du ministre des Transports, car M. Victor Gruen, du *Chronicle Herald* d'Halifax, a parlé de certaines questions très intéressantes soulevées

dans cette étude. J'espère que le ministre nous fera grâce de ses tours de magie déconcertants pour s'attaquer plutôt à ces problèmes et nous proposer une solution. Je m'étendrai là-dessus plus tard.

Le discours du trône passe également sous silence la guerre à la pauvreté. Nos vaillants chevaliers auraient donc abandonné la bataille et regagné leurs Cadillac.

J'aimerais féliciter le préopinant de son excellent discours. Qu'il me soit permis de faire miennes les idées exprimées par le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso) sur l'aménagement urbain. Il en est quelque peu question dans le discours du trône. Je pense que les ministériels, avec un peu d'imagination et de bon sens—s'ils en ont—pourraient faire quelque chose dans ce domaine. Le député a mentionné les travaux de Victor Gruen, que je connais bien. C'est un homme qui semble croire que nous pouvons sauver nos grandes villes du marasme et de la décadence, et j'espère que tous liront les propos du préopinant à cet égard.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce que le préopinant a dit au sujet des travaux de M. Gruen, mais j'aimerais rappeler une chose. M. Gruen a déclaré que chaque auto qui pénètre dans le cœur des grandes villes d'Amérique du Nord en chasse un habitant. C'est paradoxal car on croirait que chaque nouvelle voiture y amène le nombre de personnes qu'elle peut transporter. Quoi qu'il en soit, M. Gruen a prouvé que sa déclaration était exacte, surtout au sujet des vieux quartiers de centre-ville. J'espère que le gouvernement fera preuve d'imagination quand il abordera les problèmes relatifs au développement urbain.

Au cours des derniers jours j'ai voyagé d'un océan à l'autre et j'ai découvert une chose intéressante. A notre époque de réactés, on peut déjeuner trois fois en traversant le Canada avant de dîner. J'ai quitté Halifax à 5 heures lundi matin et je suis arrivé à Victoria, en Colombie-Britannique, à une heure de l'après-midi. J'ai déjeuné chez moi, puis à bord du réacté en route vers Toronto et enfin à bord de l'avion à réaction entre Toronto et Edmonton. Le pire, c'est que les nuages m'ont empêché pendant tout le voyage de savoir exactement où j'étais. Je n'avais vraiment pas l'impression de me rapprocher de Victoria. Heureusement, l'hôtesse est finalement venue m'apporter à manger, ce qui m'a fait sentir que la journée avançait. Pendant mon voyage, j'ai constaté que la question la plus souvent posée d'un bout à l'autre du Canada était: Êtes-vous allé à l'Expo, ou allez-vous à l'Expo?

[M. McCleave.]

L'Expo sera sans aucun doute le clou de nos célébrations du centenaire, et une réalisation dont les Canadiens peuvent être fiers. Je parle peut-être trop de l'Expo, mais c'est à cause d'un homme qui fut naguère membre de la Chambre des communes, mais qui a été victime de la sotte méchanceté avec laquelle nous nous traitons souvent les uns les autres. Je veux parler d'un ancien ministre associé de la Défense nationale. Si j'ai bonne mémoire, c'est lui qui a présenté à la Chambre la première mesure législative sur l'Expo. On lui a fait la vie bien dure ici, et sa femme, sa fille et ses fils ont dû beaucoup souffrir l'an dernier. Ils peuvent maintenant voir à Montréal ce que cet ancien ministre a, du moins en partie, réalisé.

A mon avis, l'atmosphère au Parlement n'est pas la même que l'an dernier. Selon certains journalistes, nous nous serions rachetés depuis, et ils ont probablement raison. L'époque où nous vivons exige que nous modernisions nos procédures. Voici ce que je pense. Nous devrions tenter de fixer des délais à nos débats à titre d'expérience, lorsque les questions à l'étude ne nous divisent pas en tant que parlementaires. Nous devrions attendre, pour recourir à cette façon d'accélérer nos travaux, que les cinq partis à la Chambre aient appris à travailler ensemble d'une manière plus disciplinée. Peut-être devrions-nous attendre que les comités de la Chambre aient eu le temps d'étudier sérieusement les mesures législatives proposées. Même lorsque le comité de la radiodiffusion aura examiné à fond les modifications que l'on se propose d'apporter à la loi sur la radiodiffusion, nous aurons sans doute encore beaucoup de choses à dire à ce sujet à la Chambre. Le divorce a fait l'objet d'une étude approfondie et cette question suscite des opinions diverses. Dans ce cas comme dans d'autres, d'ailleurs, l'attribution du temps pourrait être appliquée sans compromettre le projet de loi lui-même ni le droit des députés à formuler leurs opinions.

• (3.10 p.m.)

D'autre part, le projet de loi comme celui sur la formation professionnelle, que nous avons étudié il y a quelques jours n'a jamais été soumis au comité et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a proposé une douzaine d'amendements à cette mesure qui comportait deux douzaines d'articles. Une formule de répartition du temps ne conviendrait évidemment pas à un bill de ce genre. En fixant des délais, nous pourrions nous retrouver avec les trois

quarts de la mesure adoptés, et rester avec six ou sept amendements sur les bras. A mon avis, si l'on veut établir des limites de temps, qu'on le fasse à controverse. Il faudrait mettre le régime à l'essai, sans que tout le monde sorte de ses gonds. Il s'agit en quelque sorte de se discipliner, surtout à un moment où il y a tant de partis à la Chambre.

J'ai parlé du bill du divorce. Je demanderais au leader à la Chambre d'essayer d'obtenir l'accord de tous les partis sur cette mesure. Ce serait possible, à mon avis. Je crois que le comité mixte de la Chambre et du Sénat devrait être remis sur pied dès que possible. Notre calendrier est très chargé: des problèmes ardus nous sollicitent en nombre. Je ne devrais pas dire problèmes ardus, mais il y au moins cinq grandes questions qu'il faudra résoudre à cet égard. Plus tôt nous nous mettrons à l'œuvre, plus tôt nous pourrons aider tous ceux qui ont besoin d'aide. Au Canada, il y a quelque 60,000 personnes abandonnées qui crient au secours et que notre régime archaïque n'a pu assister. Je n'ai qu'un autre commentaire à ajouter sur cette question à laquelle je m'intéresse particulièrement depuis neuf ans. La mesure que nous présenterons sera un hommage au doyen des parlementaires, le sénateur A. W. Roebuck qui, à 89 ans, est l'une des vedettes de la colline parlementaire. Je ne vais pas dévoiler ce qu'il proposera au comité et au Parlement. Mais si on accepte son projet, nous sortirons de l'obscurantisme, et nous aurons la meilleure loi sur le divorce du monde civilisé.

J'ai parlé de ressources humaines gaspillées et des 60,000 personnes abandonnées au Canada. A mon avis, ces gens constituent une ressource humaine gaspillée ou du moins affaiblie, puisque la plupart d'entre eux ne peuvent entretenir de nouvelles liaisons ni avoir d'enfants. Il sont comme les dents brisées de la roue que constitue ce régime archaïque.

Parlant de ressources humaines inexploitées au Canada, j'espère que nous modifierons notre concept de la lutte contre la pauvreté. J'espère que, comme l'a déjà proposé le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), nous pourrons convoquer une conférence nationale des ressources humaines pour savoir ce que nous pouvons faire pour aider nos arriérés, nos infirmes et nos handicapés à jouer leur rôle dans le développement du Canada. Toutefois, monsieur l'Orateur, je n'insisterais pas sur le bien-être social pour résoudre ce problème. Je le traiterais comme un problème plus vaste, peut-être comme un problème économique, de sorte que tous, quelles que soient leurs aptitudes, puissent au moins donner le meilleur d'eux-mêmes à notre Canada.

Je voudrais maintenant parler de problèmes régionaux. Hier, le député de Queens-Lunenburg (M. Crouse) a mentionné l'idée d'établir des dépôts de casiers à homards un peu partout sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Cette idée est pratique car la saison de la pêche au homard diffère d'un endroit à l'autre et l'équipement pourrait être déplacé d'un lieu à un autre sans déranger gravement le travail d'aucun pêcheur de homard. La proposition a été conçue en premier lieu par mon collègue d'Halifax, l'autre député de ma ville. Comme il a été obligé de s'absenter, il a passé l'idée à notre ami de Queens-Lunenburg, spécialiste en matière d'industrie de la pêche qui s'est, d'ailleurs fort bien acquitté de sa tâche hier. Je n'insisterai pas là-dessus, sauf pour dire que nous nous sommes entretenus avec des pêcheurs de homard et ils semblent trouver l'idée excellente. En conséquence, je la recommande au ministre des Pêcheries (M. Robichaud).

J'en viens maintenant à mon ami bien-aimé, le diable à ressort de Bonavista-Twillingate, et aux problèmes de transport de la région atlantique. La situation de l'emploi a été telle, cet hiver, dans deux des grands ports canadiens qu'on osait à peine en croire ses yeux. On n'a pas utilisé au maximum le potentiel de ces ports et on n'a pas traité les cargaisons générales et spéciales comme on l'avait fait ces dernières années. J'espérais que le ministre des Transports pourrait rendre publique l'étude faite à ce sujet et prendre quelque initiative avant le retour de l'hiver, car les débardeurs d'Halifax et de Saint-Jean ne toléreront pas cette année ce qu'ils ont enduré l'année dernière.

Le régime économique était tellement désorganisé qu'un navire dont la cargaison était destinée à Montréal a dû attendre trois ou quatre jours dans le port d'Halifax. Je vous laisse à penser les frais que représentent pour un navire plusieurs jours d'attente dans un port, avant que le fleuve soit dégagé des glaces pour lui permettre de se rendre à Montréal y décharger sa cargaison. Et pourtant nous avons la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et un bon réseau ferroviaire entre Halifax et Montréal. Les chemins de fer, en coopération avec les expéditeurs, n'auraient-ils pu faire parvenir cette cargaison à Montréal quelques jours plus tôt? C'était trop demander. C'est un

des faits les plus inouis dont nous ayons été témoins cette année, qui a été un des plus néfastes pour un de nos grands ports qui constitue une de nos richesses nationales.

Il y a quelques jours, le ministre nous a mis au courant des expériences faites au Canada avec l'aéroglisseur. On devrait encourager le ministère à manifester plus d'empressement et peut-être plus d'entrain à faire subir des essais à l'aéroglisseur. Ces embarcations sont utiles dans le Sud du Canada, mais elles pourraient constituer la solution par excellence aux problèmes de transport dans le Nord. Voici la meilleure description de l'aéroglisseur: un genre d'automobile qui peut servir sur l'eau, la neige, la toundra ou quelque élément ayant une surface raisonnablement plane pour lui servir de voie. Il se manœuvre comme une voiture. Si les paquebots, même à des milles de distance, mettent le cap l'un sur l'autre, ils peuvent tout de même entrer en collision à cause de leur inertie et de leur manœuvre complexe. Mais un aéroglisseur se manœuvre comme une automobile, la vôtre ou la mienne. Il peut s'arrêter très vite, presque sur place. Il peut effectuer des manœuvres très rapides et changer de direction sur l'eau. C'est la solution aux problèmes de transport entre Saint-Jean (N.-B.) et Digby (N.-É.), le bassin de Minas et même des parcours plus courts comme dans le port d'Halifax. On pourrait aussi s'en servir dans le détroit de Northumberland et sur certains autres larges cours d'eau du Canada, ainsi que dans le Nord. J'espère que le ministre saisira l'occasion de mettre l'aéroglisseur à l'essai sans retard dans notre Canada septentrional.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il de lui répondre que j'ai pris des dispositions pour visiter une fabrique d'aéroglisseurs dans l'île de Wight et pour mettre cet appareil à l'essai le 2 juin.

M. McCleave: Le ministre m'a rendu un fier service, car je peux maintenant jeter au panier le reste de mon discours, ce que je m'empresse de faire. Je lui en suis reconnaissant, car je suis à court de temps. Vous jetez votre pain sur les eaux. Parfois il vous revient «bien peint», parfois «mal peint».

L'hon. M. Pickersgill: Dans un aéroglisseur.

• (3.20 p.m.)

M. McCleave: J'ai une telle richesse de matériaux que j'éprouve quelque peine à choisir le sujet dont je traiterai au cours des cinq minutes qui, si je ne me trompe, me restent.

D'abord, je voudrais vous entretenir du problème du mouillage du navire-phare *Sambro* à l'endroit qu'il occupait précédemment à proximité du port d'Halifax. D'après le ministre et ses fonctionnaires, les aides à la navigation les plus efficaces dans le monde, se trouvent aujourd'hui à proximité de ce port. C'est bien vrai, je ne saurais le contester. Il existe des phares sur l'île Sambro, Chebucto Head, Devils Island et Maugher Beach. Le nouveau signal de brume installé à Sambro Island, venu s'ajouter à celui de Chebucto Head et de Maugher Beach, ainsi que des bouées à sifflet et à cloche, constituent ainsi un système d'avertissement par signaux phoniques suffisant pour la navigation pendant les périodes de faible visibilité. Un nouveau radiophare puissant fonctionne sur Sambro Island et une radiobalise est située à Hartlen Point. En outre les systèmes de navigation Loran et Decca assurent une excellente couverture. Il n'y a donc pas lieu pour les navires d'approcher du port d'Halifax avec appréhension.

Néanmoins, à mon avis, le point qu'il faut faire ressortir—et je pense à la tragédie du *Cape Bonnie* qui a coûté la vie à 18 ou 19 hommes—c'est que même avec toutes les aides possibles à la navigation, le petit navire de pêche peut se trouver en difficultés. Je regrette de constater que le ministre n'a pas accepté les conseils des pêcheurs de la région, du contre-amiral Pullen, de mon collègue, le député de Lunenburg-Queens et d'autres encore, dont je suis. Mais comme le temps file, je traiterai de cette question plus tard.

Et puis, il y a le problème du chantier de construction navale à Halifax, mais je dois aussi remettre à plus tard mes observations à ce sujet. Tout ce que j'en dis pour le moment, c'est qu'il est regrettable que des relèvements de salaires aient été accordés aux travailleurs s'occupant du radoub et non à ceux des transports à moteur ni aux ouvriers. Il faudra que je revienne plus tard là-dessus, car, pour l'instant, je voudrais terminer avec les pensées suivantes.

Cette année est celle de notre centenaire et j'espère qu'elle procurera aux Canadiens l'occasion de voyager et de voir leur pays. J'aimerais citer quatre ou cinq endroits qui, à mes yeux, seraient intéressants pour tout visiteur. Je les ai tous vus depuis le début de cette année. Je voudrais mentionner tout d'abord les jardins de Saanich et de Victoria, dans l'île de Vancouver. Je m'y suis promené en voiture lundi, mardi et un peu mercredi. Je n'ai trouvé qu'une seule propriété dont le gazon n'avait pas été tondu. Cette région est extrêmement intéressante. Des rocailles y voisinent avec des jardins réguliers. C'est tout un spectacle, surtout pour ceux qui ont dû subir le long hiver qu'ont connu les régions moins favorisées du Canada.

Je voudrais également recommander la région de Niagara Falls où l'homme a conquis la nature et a fait servir des quantités d'eau si énormes à la production d'énergie hydro-électrique. Les gens ne me croient pas quand j'affirme, avec certitude, que l'homme a si bien travaillé qu'il peut arrêter les chutes d'eau pendant la nuit, si c'est nécessaire. Un peu d'eau suinte toujours pour les jeunes mariés en voyage de noce, mais les chutes ne sont pas essentielles pendant la nuit, et on peut les réduire à un simple filet en période de sécheresse, si c'est nécessaire. Je ne crois pas qu'on ait jamais entièrement arrêté l'eau, mais j'ai appris que c'est possible.

Je dois aussi parler d'une visite à mon ami Freddy, le plus gros homard en captivité. Jai rencontré Freddy à la station biologique du ministère de Pêcheries à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick. J'imagine qu'il est complètement immangeable; il m'a l'air pas mal dur à cuire, mais quand même amical. Il aime voir les gens. Il remue les pinces, éclaboussant d'eau les figures de ceux qui lui rendent visite. Il pèse environ 50 livres, ce qui est énorme; il vaut mieux avoir 50 petits homards qu'un gros homard comme Freddy. Quand il voit les gens, il donne libre cours à ses instincts de comédien. Freddy, le plus gros homard en captivité est un cabotin.

Je suis peut-être cabotin moi-même, car je vous propose de visiter la région d'Halifax, particulièrement agréable en été, lorsque les vagues de chaleur déferlent sur le reste du pays. Je vous recommande une randonnée le long du littoral est, jusqu'au hameau de Ship-Harbour, où le havre est superbe. Le ministre des affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) et le ministère provincial correspondant travaillent de concert à l'aménagement d'un parc national à cet endroit. Ce sera une des belles zones de récréation, surtout dans l'Est du continent nord-américain, et j'exhorte tout le monde à s'y rendre, avant et après son aménagement en parc.

Finalement, tous doivent évidemment visiter la grande vile de Montréal et la grandiose Expo '67, fleuron de notre couronne du centenaire, bel exemple de ce que les Canadiens sont capables de réaliser et qui favorisera notre rapprochement en cette année du centenaire. Je pourrais peut-être introduire ici une note prosaïque. Je signale tout d'abord que mon idée n'a rien de nouveau et que d'autres l'ont déjà formulée. Le ministre des Finances (M. Sharp) a reçu des lettres à ce sujet. J'aimerais que les voyages à l'Expo puissent donner droit à une déduction d'impôt sur le revenu. Le ministre pourrait peut-être inclure non seulement les voyages à l'Expo mais tous les voyages interprovinciaux que les Canadiens feront cette année. Le printemps a été tardif, mais il annonce peut-être un été magnifique. De toute façon, il nous incombe, à titre de parlementaires, de jouer le rôle qui nous revient dans ce grand pays qu'est le nôtre, et je suis sûr que cet événement nous ralliera tous sous le fier étendard de la nationalité canadienne.

L'hon. M. Pickersgill: J'interviens, monsieur l'Orateur, pour exercer le droit que me confère le Règlement. Je ne voulais pas interrompre une troisième fois le député, mais je voudrais signaler qu'il a exagéré dans une certaine mesure—et de bonne foi, j'en suis sûr—mes propos et les intentions que j'ai pu nourrir au sujet de la mesure concernant le transport maritime. J'ai bien formulé l'espoir d'aborder cette question, du moins la première étape, avant la fin de l'année, mais je ne m'attends pas à ce qu'on termine l'examen de ce problème au cours de la présente session. Sauf erreur, le rapport sur cette question des transports sera prêt vers la fin du mois, et nous devrions pouvoir alors en prendre connaissance. Je ne ménage aucun effort pour qu'il soit terminé. Il faudra une longue étude et peut-être aussi un débat assez violent avant que chacun d'entre nous soit convaincu de la meilleure solution à apporter, et il est peut-être plus important de trouver la bonne solution que de précipiter les choses.

• (3.30 p.m.)

[*Français*]

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je veux d'abord offrir mes félicitations les plus sincères au motionnaire et au comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Le premier nous a fait entendre la voix éloquente et convaincue d'un terreneuvien qui est fier de sa nouvelle patrie; le deuxième nous a fait part avec fraîcheur et humilité, mais avec lucidité, des aspirations d'un authentique agriculteur québécois.

Ils se sont tous deux acquittés de façon remarquable de la tâche qu'on leur a confiée. Ils ont tous deux rehaussé le prestige de cette Chambre et amorcé un départ tout à fait propice à cette session du centenaire de notre Confédération.

En ma qualité de représentant d'un des comtés du nord du Nouveau-Brunswick, j'étais très heureux de constater que certaines mesures proposées dans le discours du trône visent directement notre région. Je me reporte plus précisément à l'affirmation que le

gouvernement fédéral et le gouvernement provincial fourniront ensemble un effort majeur de planification régionale dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et ceci grâce au Fonds de développement économique rural, mieux connu sous le nom de FDER.

J'espère que cette confirmation de nature précise et sans équivoque saura rassurer nos gens quant aux intentions de nos deux gouvernements de procéder immédiatement et activement au développement de la région pilote.

Monsieur l'Orateur, c'est le 20 septembre dernier, à Fredericton, qu'on faisait détonner le premier coup de canon confirmant la déclaration de la guerre à la pauvreté. C'est à cette date et à cet endroit que les ministres fédéraux et provinciaux signaient l'accord sur la réalisation du programme de développement du nord-est du Nouveau-Brunswick. Il s'agissait du premier plan de ce genre au pays et, je crois, du premier effort de planification rurale en Amérique du Nord.

Cette entente était signée sous l'emprise de la loi ARDA, adoptée par le Parlement, ici, en 1961, et plus immédiatement par l'entremise de la loi sur le Fonds de développement économique rural, adoptée par le Parlement canadien en mai dernier.

L'entente de Fredericton engage les deux gouvernements à collaborer à un plan d'action conjoint et à mettre sur pied les structures administratives nécessaires à la réalisation du plan.

La région pilote, monsieur l'Orateur, m'intéresse tout particulièrement, puisqu'elle comprend les comtés de Restigouche et de Gloucester ainsi que la paroisse d'Alnwick dans le comté voisin de Northumberland. Cette région a été choisie parce qu'elle comprend à la fois des conditions de faibles revenus ainsi qu'un excellent potentiel de développement.

Les deux secteurs Dalhousie-Campbellton et Bathurst-Belledune ont bénéficié, depuis quelques années, de nouvelles industries, plus particulièrement *Radio Engineering* à Atholville, *Restigouche Abattoir* à Campbellton, *CIL* et *Allied Chemicals* à Dalhousie ainsi qu'un vaste complexe chimique et sidérurgique à Belledune.

De nouveaux aménagements d'usines de pâte et de papier sont prévus pour Atholville et Dalhousie, ainsi qu'un nouveau port de mer pour ce dernier endroit.

De nouveaux gisements miniers ont été découverts dernièrement, à l'intérieur de la région, et l'on a déjà investi, et l'on propose d'investir de fortes sommes dans leur exploitation, surtout dans les environs de Bathurst-Belledune et d'Upsalquitch.

Cependant, les campagnes environnantes, y compris la ville de Campbellton, qui est un centre ferroviaire et commercial, ne participent pas encore pleinement à ce nouvel essor économique.

[M. Dubé.]

Cette région pilote s'avère donc tout à fait propice à un effort massif gouvernemental de planification. Elle présente, comme je le disais tantôt, des conditions de faibles revenus, un riche potentiel d'aménagement, une poussée industrielle récente et une population désireuse de progresser.

Ce désir de la population de participer activement à la réalisation du projet pilote est manifeste et très réconfortant. Des groupes régionaux et locaux d'orientation ont été rapidement formés et sont très actifs dans le moment.

Le groupe d'expression française CRAN et celui de langue anglaise NRDC se réunissent une fois la semaine, sur une base régionale. De plus, plusieurs de leurs comités locaux se réunissent mensuellement dans différentes localités de la région pilote.

Ces groupes d'études ont reçu l'assistance d'animateurs. Ils ont analysé les problèmes de leur région. Ils ont formulé des projets précis. Ils s'attendent naturellement à ce que les gouvernements passent maintenant à l'action.

J'étais très heureux d'apprendre, la semaine dernière, qu'un des projets très cher à CRAN et à NRDC, ainsi qu'aux chambres de commerce locales, avait été accepté et serait en voie de construction et de réalisation dès le mois de juillet. Je veux parler de l'annonce du ministre des Travaux publics du Nouveau-Brunswick, relativement à la construction d'un tronçon routier à l'intérieur de la région reliant Saint-Quentin à Bathurst. Ce projet de tronçon était déjà d'ailleurs prévu à l'article 42 de l'entente de Fredericton, et je cite:

> Une assistance financière fédérale à la construction d'une route nécessaire au développement des ressources et allant vers l'ouest à partir de Saint-Quentin.

Cette voie proposée, d'une longueur de 74 milles, traversera une région riche en ressources forestières et en gisements miniers. Elle permettra le développement de l'intérieur de la région pilote.

D'autres projets ont déjà été soumis ou seront soumis par les groupes d'orientation que j'ai mentionnés tantôt, nommément CRAN et NRDC, ainsi que par les chambres de commerce et autres, et par moi-même en différentes occasions.

Mais je veux profiter de ce débat sur le discours du trône pour signaler ces projets, encore une fois, à l'attention de ceux qui ont le pouvoir de les réaliser, et plus particulièrement à l'attention de ceux de qui relève ou relèvera la réalisation des projets de la région pilote, sous l'empire de l'entente de Fredericton que je mentionnais tantôt.

La région sud du comté de Restigouche, de par sa géographie et sa situation économique, est particulièrement désavantagée. Je remarque que le discours du trône au tout début énonce que...

• (3.40 p.m.)

Le gouvernement prendra aussi des mesures spéciales dans certaines régions désignées où le capital humain n'est pas suffisamment utilisé. Le Parlement sera donc invité à augmenter le budget du programme destiné à stimuler le développement régional afin d'en étendre la portée.

On sait que sous l'emprise du programme ADA (Area Development Agency), à ne pas confondre avec ARDA, les industries nouvelles venant s'installer dans les régions désignées peuvent bénéficier d'un octroi fédéral correspondant à un tiers du coût d'installation. La région dont je parle étant à la fois région pilote et région désignée peut donc bénéficier des deux programmes.

Il est donc réconfortant, monsieur l'Orateur, de constater dans le discours du trône que non seulement le gouvernement va continuer son aide à l'industrie, mais que cette aide sera augmentée dans les régions désignées.

Nous espérons tous que cette assistance saura attirer de nouvelles entreprises dans nos régions.

Pour revenir à la région de Restigouche-Sud et aux projets à entreprendre dans cette région, sous le chef de l'entente de Fredericton, les autorités se doivent, je crois, de considérer sérieusement l'aménagement de bleuetières dans les environs de Kedgwick.

Des projets semblables ont été conçus dans le Lac Saint-Jean. La culture des bleuets, je crois, peut être également profitable dans la région de Kedgwick. Le programme devrait prévoir, dans ce sens, la préparation des terres, l'aménagement d'un entrepôt frigorifique, l'organisation des producteurs et l'obtention des débouchés.

Il y a plusieurs années, la récolte des bleuets s'avérait très profitable dans ce district. Il n'y a pas de raison pour que de nouvelles opérations, conduites de façon scientifique et sur une haute échelle, ne puissent pas devenir encore plus fructueuses.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône souligne également que dans le passé les gouvernements et les individus ont construit des villes, des canaux, des routes, de grands ouvrages, au mépris parfois de l'esthétique et de la beauté.

Un des endroits les plus pittoresques au pays,—et je crois que l'honorable député d'Halifax (M. McCleave), qui m'a précédé, devrait l'ajouter à la liste qu'il propose à tous les Canadiens à l'occasion du centenaire —c'est cette région de la vallée de la Restigouche et de ses tributaires. Mais on ne peut pas dire que ce territoire merveilleux a été défiguré par un trop grand nombre de grands ouvrages. Au contraire, il offre encore aux visiteurs un paysage naturel, reposant, ainsi que d'énormes possibilités touristiques.

Un projet touristique, du nom de *Miscou Trail* ou *Acadian Trail*, a déjà été préparé pour la région pilote par M. Raoul Landriault, d'Ottawa. Ce projet prévoit la construction d'une route touristique et historique suivant la rive sud de la rivière Restigouche et longeant la côte de Caraquet. Cette étude prévoit des parcs, l'aménagement d'hôtelleries semées le long du parcours. Le long de ce parcours, comme ceux qui l'on visité le savent, les plages d'été sont magnifiques. Il ne manque pas de collines, de montagnes et de neige pour un long hiver de ski. Pour les amateurs, il y a la pêche au saumon en été et la chasse au chevreuil en saison.

A ce projet d'*Acadian Trail*, peuvent être reliés les développements de parcs à Eel River et Campbellton, tels que proposés par les comité locaux de CRAN et du NRDC.

Je suggère donc, monsieur l'Orateur, très fortement aux autorités compétentes de profiter de ces occasions extraordinaires que nous offre l'entente fédérale-provinciale pour mettre ces projets et d'autres à exécution.

Je comprends très bien, cependant, que pour mener à bien la planification et le développement d'une région pilote, il faille considérablement d'études, de relevés préliminaires et de plusieurs millions de dollars. Étant donné qu'une telle somme ne serait dépensée qu'une seule fois, il faudrait donc que le premier essai soit une réussite, car il n'y aurait probablement pas de reprise. De plus, du succès de cette initiative chez nous dépend l'avenir des autres régions pilotes établies ailleurs au pays. Il ne faut pas oublier surtout, monsieur l'Orateur, que le remède, pour qu'il soit efficace, doit toucher directement à ce qui cause le malaise et la cause de celui-ci est la grande faiblesse de nos services éducatifs.

Il faut que nos gens soient prêts à assumer les postes de commande; il faut qu'ils participent pleinement au redressement économique de la région.

L'accord de Fredericton énonce bien clairement que si l'on ne prend pas des mesures énergiques pour relever l'instruction et la formation professionnelle du monde du travail, et ce rapidement, les citoyens de la région pilote ne pourront pas profiter des nouvelles situations qui vont être offertes et ils s'assureront difficilement un avenir meilleur.

A cet effet, l'entente prévoit, et la province l'a déjà commencé, un vaste fusionnement des écoles et des districts scolaires et le perfectionnement de la formation des enseignants. On entreprendra un vaste programme mettant en vigueur l'usage de la télévision éducative par les méthodes techniques les plus modernes.

Le ministre fédéral de la Main-d'œuvre (M. Marchand) fournira une aide financière à la formation professionnelle durant une période de dix ans. De plus, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déjà annoncé la construction d'une école technique pour la région.

Le programme prévoit également une meilleure utilisation des terres, l'achat et le reboisement des fermes non productives, la mise en valeur des terres fertiles et la possibilité aux ruraux de se rapprocher des milieux favorables à l'emploi.

Il s'agit donc, monsieur l'Orateur, d'un programme à la fois complet et complexe, d'un programme qui nécessite la mobilisation d'un grand nombre de compétences et de spécialistes et surtout l'enrôlement de l'intérêt, de l'appui et du dynamisme de toute la population.

C'est la guerre totale à la pauvreté, une guerre où l'escalade est non seulement permise mais désirable. Une telle mobilisation générale ne peut certainement pas s'effectuer en un jour. Cependant, s'il y a lieu d'escompter la patience de la population, il est normal d'exiger la diligence des gouvernements.

On m'apprend que les trois sous-ministres fédéraux, devant faire partie du comité spécial de direction prévu par l'entente, sont déjà désignés. Le directeur fédéral et le directeur provincial seront nommés sous peu. Je me dois de souligner l'importance de choisir des directeurs compétents, dynamiques et connaissant bien la région. Ces deux directeurs deviendront nécessairement les vrais animateurs du programme. C'est sur leurs épaules que reposera en définitive la très grande partie des fardeaux, des initiatives et des réalisations.

Tous les intéressés de cette région seront heureux d'apprendre que les services de la compagnie canadienne *Kates, Peat & Marwick* de Montréal, connue internationalement, ont été retenus pour la programmation de l'entreprise.

Monsieur l'Orateur, à titre de conclusion, je me dois de répéter que ce programme spécial d'aménagement offre une planche de salut à la population de la région pilote. Ce programme offre une chance extraordinaire à nos gens d'augmenter leur revenu, d'effectuer un rattrapage en éducation, d'améliorer leur condition de vie et de participer pleinement à notre société d'abondance qu'est le Canada. De plus, en réveillant ce riche potentiel qui sommeille actuellement, on enrichit toute la nation.

[*Traduction*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le discours du trône annonce certaines mesures qui me plaisent. Je sais que c'est presque une hérésie pour un membre de l'opposition que de dire cela, mais je vous assure que je me rattraperai avant de reprendre mon siège. Toutefois, j'aimerais prendre un moment pour souligner, encore une fois, que le discours du trône de cette session comporte plusieurs mesures dont nous nous réjouissons.

Ce qui me plaît, c'est que ce discours est orienté vers l'avenir et dénote une préoccupation au sujet des grands problèmes auxquels le pays et le genre humain devra faire face, dans les prochaines décennies, et dans le siècle à venir.

La mention au sujet de la qualité de la vie au Canada me plaît. J'aime y voir cette préoccupation au sujet de nos villes, et sur laquelle le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso) a renchéri dans son discours aujourd'hui. J'aime y lire qu'on a l'intention de prendre des mesures pour combattre la pollution de l'air et des eaux. J'ai été impressionné par la proposition visant à exploiter le miracle de la science moderne pour améliorer la vie des Canadiens et celle de tous les peuples. J'ai écouté avec plaisir le premier ministre s'étendre sur l'idée d'un revenu annuel garanti pour tous nos citoyens. Il faisait bon de l'entendre dire l'autre jour que le temps pourrait bien venir où chaque famille—en fait, chaque personne—aurait un revenu annuel garanti. Autrement dit, nous en viendrons peut-être un jour à dissocier le droit de vivre, le droit de toucher un revenu, le droit de profiter de tout ce que notre société peut produire, du travail, tel qu'on l'a envisagé au cours des siècles.

• (3.50 p.m.)

Voilà des idées louables, mais les événements qu'elles prévoient surgiront devant nous si vite que nous ne devons pas les attendre pour l'an 2000 ou 2067. Nous vivons à une époque de changements explosifs et catastrophiques, et, à moins que nous n'agissions de façon décisive, nous constaterons peut-être qu'au lieu d'avoir atteint l'âge d'or nous vivrons dans un monde nouveau où tout sera réglé au moyen d'ordinateurs au grand dam de ses habitants.

Je suis heureux de la note encourageante qu'a fait résonner le discours du trône, et je répudie l'hérésie d'un membre de l'opposition qui y trouverait du bon, en y apportant deux réserves sérieuses.

D'abord, il y avait plus de vérité que de plaisanterie dans l'allusion que le premier ministre a faite l'autre jour quant à sa tendance à approfondir les choses. Il semblait croire que nous devions l'en féliciter. Certes, il est bon d'approfondir les choses, mais cela ne saurait suffire à un gouvernement, et c'est tout ce que fait le gouvernement actuel. Nous ployons sous un fardeau croissant de problè-

mes, c'est maintenant qu'il faut agir. Il est bon de regarder l'avenir, mais pour nous l'assurer, ainsi qu'à nos enfants et petits-enfants, c'est maintenant qu'il faut faire quelque chose de pertinent. A cet égard, nous ne saurions nous fier au gouvernement actuel.

Je voudrais formuler une autre réserve. C'est une excellente chose que de se préoccuper du monde de l'an deux mille, mais nous ne devrions pas oublier les besoins de notre époque, les besoins qui assaillent notre pays et le monde actuellement. Je voudrais parler de certaines questions dont il faudrait s'occuper dès maintenant dans l'intérêt de ceux qui nous entourent.

Puis-je tout d'abord signaler la requête présentée ce matin par le chef de l'opposition et appuyée par mon chef, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), selon laquelle il conviendrait de présenter le plus tôt possible au Parlement une motion permettant à la Chambre de parler publiquement de la situation internationale tragique à laquelle nous faisons face à l'heure actuelle? Les paroles de U Thant ne peuvent être rejetées à la légère comme étant de simples propos conventionnels. Le plus haut fonctionnaire du monde nous dit que d'après lui, nous nous acheminons vers une troisième guerre mondiale. La requête présentée aujourd'hui réclamant que le Parlement se prononce sur cette question devrait être approuvée.

Le premier ministre a répondu que puisque nous discutons de l'adresse en réponse au discours du trône, les députés peuvent débattre la question à cœur joie. Oui, tout député ayant la parole peut dire quelque chose sur le sujet, exprimer l'inquiétude que lui causent les événements internationaux. Mais je pense—et en cela, je m'accorde avec le chef de l'opposition et mon propre chef—qu'il serait beaucoup plus utile que le Parlement exprime ses sentiments en adoptant une motion, en formulant son opposition à la poursuite des hostilités au Vietnam, en déclarant ce que nous désirons voir s'accomplir dans cette partie du monde. Point ne serait besoin de débattre la motion; elle pourrait, cependant, faire l'objet d'un bref débat. J'exhorte le premier ministre à réfléchir sur ce point en fin de semaine. Je propose qu'il convoque à son bureau le chef de l'opposition, mon propre chef—le député de Burnaby-Coquitlam—le chef du ralliement créditiste—le député de Villeneuve (M. Caouette)—ainsi que le chef du crédit social—le député de Fraser Valley (M. Patterson)—pour voir s'ils pourraient s'entendre sur le texte d'un projet de résolution franc et présentable afin que la Chambre puisse se prononcer d'une façon officielle et directe. La chose pourrait se faire sans de longs débats, peut-être moyennant un discours d'un porte-parole de chacun des partis.

Je signale avec insistance au premier ministre qu'une résolution approuvée par les cinq chefs de partis et adoptée par la Chambre des communes montrerait au monde entier, plus clairement que n'importe quel discours à bâtons rompus prononcé pendant les huit jours de débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, l'importance que nous attachons à cette question.

L'avenir de ce pays, l'avenir de la civilisation telle que nous la connaissons, peut fort bien dépendre du règlement rapide du conflit au Vietnam. Nous ne pouvons permettre que la situation actuelle dure encore cinq ou dix ans, car personne ne peut prédire quels en seront les résultats. Je prie instamment le premier ministre de faire quelque chose à ce sujet d'ici deux ou trois jours.

Parmi les personnes qui vivent actuellement et pour lesquelles j'aimerais que le Parlement fasse quelque chose, il y a les citoyens âgés. J'aimerais en parler maintenant. Pendant la dernière session, nous avons discuté des pensions pendant des jours et des semaines d'affilée.

Les libéraux ont l'impression, je sais, d'avoir accompli une merveille en faisant adopter le bill sur le supplément à la pension de vieillesse. A leur avis, nous qui avons protesté contre l'évaluation des revenus requise pour l'obtention de ce supplément, de ce $30 de plus, de la pension de $105, nous nous sommes simplement montrés malveillants. Mais, monsieur l'Orateur, des milliers de Canadiens savent maintenant combien nous avions raison de protester contre l'évaluation des revenus, contre l'évaluation des ressources comme on l'appelle, car des milliers de personnes se rendent compte aujourd'hui combien il est pénible pour elles d'avoir à déclarer leurs revenus avec le résultat qu'un très grand nombre reçoivent un moindre supplément. De la manière dont le gouvernement administre ce programme, nos vieillards perdent peu à peu la dignité qu'ils avaient depuis que nous avions aboli l'évaluation des ressources il y a 16 ou 18 ans.

• (4.00 p.m.)

Outre que des milliers de gens ressentent tout simplement l'indignité d'une telle évaluation, certains cas particuliers se présentent. Je parlerai d'abord de ceux qui reçoivent l'allocation aux anciens combattants et la pension de sécurité de la vieillesse. Les cas dont nous entendons parler à cet égard sont tragiques et lamentables. L'un après l'autre, ils se font dire d'une part par les administrateurs de la sécurité de la vieillesse que c'est l'allocation aux anciens combattants qui crée des ennuis, et, d'autre part, par les administrateurs de l'allocation des anciens combattants qu'il faut

blâmer les responsables de la sécurité de la vieillesse. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) nous a si bien dit que les allocations comme celle des anciens combattants ne nuiraient pas au supplément de revenu que les gens ont mal compris. Aujourd'hui, ils apprennent par les notes explicatives de l'administration des allocations aux anciens combattants que même s'ils peuvent obtenir le supplément de pension de vieillesse en dépit de l'allocation aux anciens combattants, ils en perdent une partie ou même tout s'ils reçoivent le supplément de pension de la sécurité de la vieillesse.

Le même genre de conflit existe entre les autorités fédérales et provinciales. Elles se blâment mutuellement. Il y a loin de là au principe de la dignité de la vieillesse établi par le Parlement lorsqu'il a décrété que la pension de la vieillesse devrait être libre de toute évaluation des moyens. On aurait pu éviter cette situation si le gouvernement, pendant la dernière session, avait accepté de reconnaître à tous les pensionnés le droit à $105 par mois, sans évaluation des moyens. A mon avis, nous devrions encore le faire. Au fait, la question pourrait être réglée facilement si le gouvernement acceptait le projet de résolution nº 19 inscrit en mon nom au *Feuilleton* et qui se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse de sorte que le montant complet du supplément de revenu prévu par la loi soit incorporé à la pension de base, et que l'âge d'admissibilité soit ramené immédiatement à 65 ans pour que tous les Canadiens âgés de 65 ans ou plus qui répondent aux exigences relatives au lieu de résidence reçoivent le plein montant de $105 par mois, sans qu'il y ait enquête sur ses autres sources de revenu, le montant global de la pension de sécurité de la vieillesse étant ainsi acquis de plein droit.

Pendant que j'en suis aux pensions, monsieur l'Orateur, et encore par souci des besoins des gens qui sont avec nous maintenant, j'exhorte le gouvernement à donner suite sans tarder au rapport présenté le dernier jour de la session précédente par le comité mixte de la fonction publique du Canada et recommandant l'augmentation des pensions aux fonctionnaires à la retraite. On a mis du temps à soumettre cette recommandation au Parlement et au gouvernement. J'espère que le gouvernement y donnera suite sans délai.

Il faudrait accorder semblable considération à d'autres groupes. Je pense, par exemple, aux pensionnés du National-Canadien qui sont à peu près dans la même situation que les fonctionnaires retraités. J'espère que si l'on fait quelque chose pour un groupe, on en fera profiter l'autre.

Je suis heureux de voir enfin qu'il est question dans le discours du trône de modifier la loi sur l'assurance-chômage. J'espère que nous n'aurons pas à attendre trop longtemps ces modifications. J'insiste particulièrement pour que les taux de prestation prévus aux termes de la loi, qui n'ont pas été modifiés depuis huit ou neuf ans, soient augmentés sans plus tarder, de même que le plafond des montants permettant de contribuer à la Caisse d'assurance-chômage.

Des députés estiment peut-être que nous avons fini de parler de l'assurance frais médicaux vu que nous avons fini par l'adopter au cours de la dernière session, mais il reste qu'en dépit de toutes les belles paroles au sujet du grand siècle dans lequel nous entrons, le gouvernement a tendance à atermoyer. Le 1er juillet 1968 peut ne pas sembler très loin, quelque 13 ou 14 mois, mais ce serait demander à nos concitoyens d'attendre trop longtemps pour la mise en œuvre de l'assurance frais médicaux. A mon avis, les raisons qui ont incité le gouvernement à l'ajourner du 1er juillet 1967 au 1er juillet 1968 ne tiennent pas, et le gouvernement devrait se réclamer de la disposition insérée dans la loi pour mettre cette mesure en œuvre plus tôt. Autrement, monsieur l'Orateur, comment interpréter les offres qu'on nous fait d'insérer de telles dispositions dans les mesures législatives que nous étudions? A quoi servent des amendements qui restent lettre morte?

Dans la même veine, j'aimerais rappeler une question du député de Lisgar (M. Muir) à l'appel de l'ordre du jour de ce matin, soit un point que j'avais moi-même songé à soulever. Lors du débat sur le projet d'assurance frais médicaux, nous avons été saisis de toute la question de l'application des dispositions de cette mesure législative à l'optométrie et aux autres services paramédicaux. Nous avons réussi à obtenir un amendement qui stipule clairement que certains autres services peuvent être inclus dans le régime, moyennant un accord préalable entre une province et le gouvernement fédéral. A une question pertinente lors du débat, le ministre a répondu clairement que la même situation s'appliquait pour l'ensemble de la mesure législative: point n'était besoin que toutes les provinces ou la majorité d'entre elles soient d'accord; à l'instar de la mesure législative qui, dans son ensemble, pouvait entrer en vigueur même du consentement d'une seule province, les services additionnels pouvaient être inclus dans le régime par suite d'une convention entre toute province et le gouvernement fédéral.

C'est prévu par la loi. Cela fait partie de la déclaration formulée par le ministre lorsque nous débattions la question, mais maintenant qu'elle est mise en cause, maintenant que certaines provinces ont demandé au gouvernement fédéral de conclure une entente, le

ministre déclare qu'il faut attendre que les provinces soient unanimes. Voilà qui est intéressant. Le ministre n'a pas précisé s'il s'agissait de deux ou de trois, de la majorité, ou de toutes les provinces. Cependant j'estime que cela jette une lumière peu flatteuse sur le genre de travail effectué lors du débat sur l'assurance soins médicaux, quand nous avons adopté deux amendements auxquels le gouvernement ne semble pas vouloir donner suite.

L'un d'eux visait à avancer la date d'entrée en vigueur. Nous n'avons pas obtenu gain de cause à ce sujet. L'autre permettait d'assurer des services paramédicaux même si une province seulement le demandait. Maintenant, le gouvernement dit qu'il faut l'unanimité. Sauf erreur, un certain nombre de provinces, trois ou peut-être quatre, ont déjà demandé que certains secteurs de l'optométrie ou peut-être, d'autres services soient visés par les dispositions de la loi sur l'assurance frais médicaux, et je prie instamment le gouvernement de comprendre que ce sont des choses qu'il faut faire parce que les gens en ont besoin. Il faut aussi les faire pour prouver la bonne foi que nous supposions au gouvernement lorsque celui-ci a approuvé ces amendements au cours du débat sur la mesure législative, l'an dernier.

Monsieur l'Orateur, nous faisons face en ce moment aux problèmes de ceux qui touchent la pension de la vieillesse, des bénéficiaires des allocations aux anciens combattants, des fonctionnaires retraités, des pensionnés du National-Canadien et des personnes qui ont besoin de l'assurance frais médicaux. Il s'agit, dans bien des cas, de problèmes qui se posent aux personnes âgées qui ont aidé le Canada à parvenir à son centenaire. C'est bien beau de parler de l'avenir, des vingt ou trente prochaines années, de la splendeur de l'année 2067, mais le Parlement ne doit pas se contenter de songer et de préparer l'avenir; il lui incombe aussi de répondre aux besoins de la population actuelle. Je demande au gouvernement d'agir dès maintenant dans le domaine social dont j'ai parlé.

• (4.10 p.m.)

Je reviens à ma première suggestion, à savoir qu'au cours de la fin de semaine le premier ministre devrait accepter de convoquer les leaders des différents partis à la Chambre en vue d'arriver à une entente, afin que le Parlement puisse adopter une motion vers le début de la semaine prochaine et que nous puissions montrer ainsi au monde que nous nous préoccupons de la fin de la guerre au Vietnam, de la stabilisation des affaires internationales qui seule permettra à nos enfants et à ceux qui les suivront de vivre dans un monde acceptable.

[*Français*]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, mes premiers mots s'adressent aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Burin-Burgeo et de Nicolet-Yamaska (MM. Jamieson et Côté).

Ces deux députés ont non seulement présenté des œuvres d'art, mais ils ont également prononcé des discours très intéressants et très à point. Ce sont deux spécialistes dans leur domaine respectif, le motionnaire dans celui des moyens de communication, et le comotionnaire dans le domaine de l'agriculture. Je crois que le gouvernement devrait plus souvent faire appel à nos spécialistes de la Chambre des communes, afin que nos projets de loi soient mieux préparés et mieux adaptés aux besoins de la population canadienne. Les motionnaires méritent donc nos sincères félicitations.

Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs points que j'aimerais discuter au cours des quelques minutes qui me sont accordées pendant le débat sur l'Adresse. Je n'ai pas l'intention d'en traiter par ordre d'importance, parce que je crois que tous ces problèmes sont extrêmement importants, quels qu'ils soient.

Tout de même, je crois qu'aujourd'hui, à Genève, les représentants des différents pays sont réunis pour discuter des tarifs douaniers relevant de GATT, communément appelé *Kennedy Round*. Eh bien, je crois qu'aujourd'hui est un jour extrêmement important pour le commerce mondial, et les discussions qui ont lieu présentement sont cruciales pour le résultat de cette réunion.

J'espère que tous les députés de cette Chambre s'accordent pour souhaiter le succès de cette réunion, qui doit prendre fin bientôt, à moins que les partis ne s'entendent pour continuer cette discussion.

Je suis un fervent croyant du libre-échange du commerce facilité dans le monde, et je crois que c'est un des plus grands moyens pour relever le standard de vie des citoyens du monde.

Je sais que notre ministre du Commerce (M. Winters) est à Genève et que son expérience servira la cause et permettra d'éclairer la lanterne de ceux qui sont un peu lents à comprendre que ces discussions doivent aboutir à un certain résultat.

Plusieurs sujets sont abordés dans le discours du trône, monsieur l'Orateur. On dit qu'il n'a pas la profondeur de celui qui l'a précédé. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on peut considérer que le gouvernement, après avoir accompli énormément de choses—le Parlement ayant adopté un nombre très considérable de mesures—a décidé, en cette

année du Centenaire, de donner priorité à des problèmes plus humains.

Les réformes constitutionnelles s'imposent, et je ne suis certes pas le seul à le croire. La loi sur l'Assurance-chômage sera modifiée, et c'est un projet qui est sur les tablettes depuis déjà quelques années. Je prends plusieurs sujets, mais je crois que le conflit vietnamien, le règlement de ce conflit et la paix dans le monde sont certainement des sujets des plus importants qui préoccupent le gouvernement. Ils sont d'ailleurs énoncés dans le discours du trône.

Les modifications aux tarifs douaniers viendront, sans doute, à la suite des discussions du *Kennedy Round*. Puis, on traitera des communications spatiales et ensuite de la pollution des eaux et de l'air, que je considère comme étant un des sujets les plus importants du discours du trône. J'espère que le gouvernement y donnera suite immédiatement. Je vois que l'honorable ministre qui est responsable de l'étude de ce problème est à la Chambre. Et, enfin, on traitera de l'aide aux consommateurs canadiens.

Je n'ai pas l'intention de dresser une liste de tous ces problèmes, monsieur l'Orateur. Il y a aussi la peine capitale. J'ai eu l'occasion d'en parler en d'autres occasions. J'ai donné mon opinion sur ce problème et je n'hésite pas à dire que, lors de la dernière session, j'ai voté pour le maintien de la peine capitale. Je regrette, jusqu'à un certain point, que le gouvernement ait décidé de trancher cette question en nous laissant libres de rejeter ou d'accepter non pas un projet de loi, mais une proposition de loi. J'entretiens donc des doutes quant au résultat de ce vote libre.

Monsieur l'Orateur, ce problème est bien secondaire, pour moi, à celui que pose la réhabilitation des prisonniers dans nos pénitenciers. Ce problème de la peine capitale touche seulement—je dis seulement, je crois que je serai critiqué par certaines personnes, peut-être, de dire cela car on peut toujours être critiqué, monsieur l'Orateur—ceux qui ont été trouvés coupables de meurtre au premier degré, après avoir passé par toutes les étapes devant nos tribunaux judiciaires jusqu'à la Cour suprême.

Monsieur l'Orateur, quant à savoir si la peine capitale doit être abolie ou non, je laisse cela au gouvernement. Personnellement, je n'ai pas l'intention de changer mon opinion sur cette question, à moins que le gouvernement—et je crois qu'il doit le faire—présente une législation complète sur la réhabilitation de nos prisonniers dans nos pénitenciers.

• (4.20 p.m.)

Il est beaucoup plus important de s'occuper des vivants que des morts. Même si l'on abolit la peine capitale, même si l'on se prononce en faveur de la prison à vie, je les considère comme des morts. Alors, ce qui est important, c'est la réhabilitation des prisonniers dans les pénitenciers.

Et parmi les sujets importants qui ont trait à la réhabilitation, il y a celui de l'élimination du dossier judiciaire. J'ai eu l'occasion d'en discuter à un comité, lors de la dernière session. A mon avis, cela pourrait se faire deux ans après la fin de la sentence, mais pas plus de cinq ans, afin de donner une chance au prisonnier de profiter de cette mesure, de refaire sa vie dans le monde et de lui donner surtout l'espoir qu'il est possible de refaire sa vie.

Je sais que l'Association des chefs de police du Canada n'est pas en faveur de cette mesure, mais leur problème n'est pas celui de la réhabilitation, c'est plutôt celui de la garde des prisonniers.

Je crois qu'il y a lieu aussi de planifier la scolarité dans nos pénitenciers, afin de permettre aux prisonniers de s'instruire et d'obtenir, si possible, des diplômes, des certificats, et aussi d'être admis aux examens du service civil.

Je ne vois pas quel organisme est mieux placé pour aider le prisonnier que le gouvernement. Ce n'est certes pas à l'entreprise privée qu'on va demander de s'occuper de ce problème, si le gouvernement ne s'en occupe pas.

Il faut ouvrir largement les cadres du Service civil, de la fonction publique fédérale, provinciale ou municipale, justement afin de donner à ces gens l'espoir de refaire leur vie. Je ne dis pas que cela doit être fait sans que des mesures appropriées soient prises, peut-être par l'établissement d'une commission spécialement chargée de la surveillance, mais je crois qu'il faut donner de l'espoir aux prisonniers. A mon sens, c'est le seul moyen de réhabiliter cette classe de la société, ou du moins une partie, car elle constitue d'abord une source de main-d'œuvre essentielle pour notre pays et, ensuite, il en coûte extrêmement cher au gouvernement pour garder ces gens dans des institutions et soutenir les familles qui souffrent des effets de cette situation. J'aurai sans doute l'occasion d'en reparler.

Maintenant, monsieur l'Orateur, il y a lieu de faire une recherche intensive en vue d'en arriver à un partage réaliste et efficace des juridictions entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. Je sais que le gouvernement fédéral est très préoccupé par cette question, de même que les membres de la Chambre des communes.

Il y a lieu, à mon avis, d'explorer sérieusement l'établissement d'un marché commun canadien pour la planification du commerce, étant donné que les provinces se font actuel-

lement concurrence dans le domaine commercial, ce qui n'aide pas notre commerce et nos exportations. Alors, il faut promouvoir un marché commun canadien afin de planifier notre production et, partant, aider l'exportation, qui est une condition essentielle du maintien et de l'amélioration de notre système de vie.

Monsieur l'Orateur, il y a des réformes parlementaires essentielles et aussi des réformes administratives qui s'imposent pour le bon fonctionnement de notre système administratif. Il y aura peut-être lieu d'avoir un conseil administratif des affaires fédérales-provinciales. Si l'on veut que l'administration canadienne progresse et puisse satisfaire les besoins actuels de notre monde moderne, il faut planifier notre administration et notre organisation gouvernementales.

Il y aurait peut-être lieu d'établir un conseil administratif des affaires fédérales-provinciales siégeant en permanence à Ottawa, au sein duquel chaque province serait représentée justement pour étudier régulièrement tous les problèmes qui font ou qui pourraient faire l'objet d'un débat relativement à une juridiction mixte. Je crois qu'il y aurait lieu, à ce moment-là, de créer un ministère des affaires fédérales-provinciales.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du domaine des réformes constitutionnelles, je crois qu'il est temps plus que jamais que nous ayons un tribunal pour, justement, régler ces problèmes constitutionnels qui peuvent survenir entre le gouvernement central et les provinces ou entre les provinces elles-mêmes. Ce tribunal pourrait siéger *ad hoc,* au besoin, pour entendre les litiges d'aspect constitutionnel et pourrait être composé, disons, de 13 juges, ou plutôt de 11 juges pour 11 provinces, plus 4 de la Cour suprême, ce qui ferait un total de 15 juges. Alors, il n'y aurait pas lieu de nommer de nouveaux juges; il y aurait tout simplement un tribunal formé de quatre juges de la Cour suprême. Pourquoi quatre? Il pourrait y en avoir cinq! Enfin, il faut en venir à un certain équilibre, à un certain nombre, en plus du juge en chef de chaque province ou son suppléant.

• (4.30 p.m.)

Alors, ce tribunal, qui serait automatiquement composé du juge en chef de la Cour suprême ou de son suppléant comme président, ainsi que de trois autres juges et du juge en chef de chaque province ou de son suppléant, pourrait être appelé à régler les problèmes ou les litiges constitutionnels entre le gouvernement central et les provinces, ou entre les provinces elles-mêmes. Tout litige devrait être entendu dans le plus bref délai possible, comme il se doit, et rapport de la question devrait en être fait aux différentes parties dans un laps de temps maximum de trois mois, ou plutôt de six mois.

Je ne crois pas qu'on doive attendre d'avoir trouvé la solution miracle pour amender la Constitution, ou qu'on se soit entendu pour écrire une nouvelle constitution. Peu importe la doctrine que certaines personnes peuvent prôner. Je ne crois pas qu'on doive attendre cela pour instituer un tribunal qui pourra décider des problèmes ou des litiges entre le gouvernement central et les provinces, ou entre les provinces elles-mêmes.

Quant aux réformes parlementaires, monsieur l'Orateur, nous pourrions en discuter longuement, et c'est un problème qui m'intéresse énormément. Si nous ne réformons pas notre institution parlementaire, je ne vois pas comment nous pourrons trouver les solutions pour administrer le pays. A mon avis, il s'agit plutôt d'une question d'autodétermination et d'autodiscipline, et je ne vois pas comment la Chambre ne pourrait pas trouver des moyens—peut-être pas d'un coup sec—pour améliorer notre système parlementaire, et particulièrement le Règlement de la Chambre.

J'aimerais soulever ici un problème tout particulier, soit celui de la sténographie aux Débats français. Sauf erreur, monsieur l'Orateur, il existe un système qui ne me semble pas adéquat.

Les sténographes de langue française—si je fais erreur, j'aimerais être corrigé—sténographient les débats et, en même temps, un système de bandes sonores enregistre aussi les délibérations. Les dactylos transcrivent alors directement de ces rubans magnétiques et, contrairement à ce que certaines personnes pensent, y compris les députés, ce ne sont pas les notes sténographiques qui servent à la préparation ou transcription des discours, mais la bande sonore ou le ruban magnétique.

A ce moment-là, ces transcriptions vont au bureau des courriéristes parlementaires avant que les éditeurs aient eu l'occasion de les corriger, tandis que, apparemment, un système contraire existe pour les sténogaphes de langue anglaise. Les sténographes anglais sténographient les discours, traduisent leurs notes et, évidemment, le travail qui est fait par ces sténographes est plus complet que la transcription faite à même la bande sonore, car le sténographe prend toutes les paroles en même temps. Or, quand les journalistes reçoivent ces discours prononcés dans la langue anglaise, ils sont édités, corrigés par les sténographes, tandis que les discours prononcés par les députés de langue française leur sont envoyés sans avoir été lus et corrigés par les sténographes ou éditeurs de langue française.

Inutile de vous dire, monsieur l'Orateur que les dactylos ne sont pas des gens qui font

des miracles et que, la plupart du temps, on arrive avec des coq-à-l'âne et des perles de la plus belle espèce et de la plus belle eau. Je rends hommage aux courriéristes parlementaires de ne pas s'en servir plus souvent.

A mon sens, monsieur l'Orateur, il n'y a aucune raison pour que la Chambre ne prenne pas les dispositions nécessaires afin que les «bleus» des discours, anglais ou français, soient corrigés par les sténographes, avant d'être envoyés où que ce soit.

Maintenant, si l'on considère qu'il est difficile d'avoir le personnel nécessaire pour en arriver à donner le même rendement—il n'y a pas deux poids, deux mesures, qu'il s'agisse des débats de langue anglaise ou de ceux de langue française—je crois qu'il va falloir en arriver à une solution.

A mon avis, chaque député devrait recevoir la copie de son discours, ce qu'on appelle communément les «bleus» et prendre la responsabilité de les corriger. Les députés de langue française ne les reçoivent plus maintenant, ou du moins je crois que ce sont seulement les ministres, les anciens ministres et les secrétaires parlementaires qui reçoivent une copie de leur discours.

Or, que chaque député reçoive ses «bleus» ou la copie de son discours, qu'il fasse les corrections nécessaires, bref, qu'il prenne la responsabilité de son discours. Après tout, ce n'est pas une œuvre d'art; c'est du journal parlé. Ce n'est pas plus, tout de même, qu'un rapport des délibérations, et si les députés ne font pas la correction de leur discours, il paraîtra dans le hansard du lendemain comme il a été copié avec, évidemment, les erreurs, quitte, dans les sept ou huit jours suivants, à être corrigé, comme le font actuellement nos sténographes ou, enfin, l'équipe de correcteurs, d'éditeurs ou de rédacteurs.

La même situation devrait s'appliquer aux délibérations des comités, monsieur l'Orateur. Les députés ne reçoivent jamais la copie ou le «bleu», si l'on peut dire, de leurs discours ou de leurs interventions. Le tout est envoyé directement à la salle qui s'occupe de faire la transcription des débats, pour ensuite être envoyé à un certain comité de rédaction, je ne sais où. Finalement, les députés ne voient jamais leurs discours avant le jour où ils sont imprimés et envoyés aux députés.

Je crois que le même système devrait exister, et ce d'autant plus que les débats des comités sont rarement imprimés avant deux semaines ou trois semaines après les réunions. Alors, le lendemain ou le surlendemain des séances de comités, ces copies devraient être envoyées aux députés, qui devraient prendre la responsabilité de corriger leur copie et de la retourner dans un délai d'une semaine. De cette façon, les députés auraient la satisfaction d'avoir corrigé leur texte eux-mêmes, ou encore ils pourraient le faire corriger par quelqu'un, s'ils veulent engager quelqu'un, ou par leur secrétaire.

Mais ce qui se produit actuellement, c'est que le texte des discours prononcés en français à la Chambre qui s'en va chez les courriéristes parlementaires—à qui, comme je l'ai dit tantôt je rends hommage de ne pas s'en servir plus souvent—n'est pas tout à fait conforme à la façon dont ils ont été prononcés. Nécessairement, les «bobines» ou bandes magnétiques, de même que la superposition des voix, changent souvent complètement certains mots.

Je ne donnerai pas d'exemples ici, mais il y a des mots tout de même qui peuvent changer drôlement le sens d'une phrase si l'on écrit un P au lieu d'un S, un M au lieu d'un R.

• (4.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, le dernier sujet que je voudrais aborder est celui de l'Expo. A titre de représentant d'une circonscription électorale de l'île de Montréal, je suis bien fier de cette œuvre qui a été réalisée conjointement avec le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province de Québec et la ville de Montréal. Je tiens à remercier sincèrement tous les députés de la Chambre des communes, et tous les citoyens du Canada, qui ont permis la réalisation de cette œuvre qui va certainement devenir un merveilleux instrument de culture et de meilleure compréhension entre tous les citoyens du Canada et du monde entier. C'est une occasion unique pour les citoyens de Montréal particulièrement et des environs de se cultiver et de connaître le monde. C'est pourquoi je tiens à en remercier sincèrement tous les députés de cette Chambre et tous les citoyens du Canada d'avoir permis cette belle réalisation.

Je tiens à féliciter particulièrement ceux qui sont responsables de cette tâche gigantesque. Permettez-moi d'en mentionner quelques-uns: le commissaire Dupuy, Son Excellence l'ambassadeur et son équipe, ainsi que Son Honneur le maire de Montréal, M. Jean Drapeau et son équipe. Ils ont accompli des merveilles, nous serions portés à dire des miracles, et le résultat est là aujourd'hui.

Maintenant, il est grand temps de penser à l'extrapolation de l'Expo. Je crois qu'avec la collaboration du gouvernement central et des provinces, il y aurait possibilité de créer un centre culturel international, un port franc à Montréal. C'est essentiel pour le progrès du pays. De plus, je crois que nous aurons collaboré à faire de cette aventure extraordinaire qu'est l'Expo, un réel monument à la gloire du génie humain.

[*Traduction*]

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu

m'associer aux deux honorables vis-à-vis qui ont parlé aujourd'hui d'une ancienne collègue, une honorable représentante de ma province, le Manitoba. Je veux parler, bien entendu, de Mme Konantz. Je voudrais dire combien je regrette vivement sa mort prématurée. C'était une personne qui consacrait généreusement ses nombreux talents et sa grande énergie à diverses œuvres de bienfaisance. J'offre à sa famille mes plus profondes condoléances.

Puis-je aussi, selon la tradition consacrée, féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne le fais pas simplement par pure formalité, car tous deux se sont acquittés de leur tâche d'une façon qui est tout à leur mérite et qui fait honneur à leur circonscription et à leur parti. Je suis persuadé que nous aurons d'autres occasions de les entendre s'exprimer sur certaines questions qu'ils semblent connaître à fond.

Il arrive parfois qu'un discours du trône soit parfaitement explicite. Le contraire est tout aussi vrai en d'autres occasions; cela dépend des mobiles qui animent le gouvernement de l'heure. Ce discours-ci, à mon sens, n'est révélateur que sur un point: le gouvernement est toujours empêtré dans l'indécision. Il veut être la providence de tous les citoyens mais il ne sait trop dans quelle voie s'engager. Dans un discours du trône, un gouvernement peut promettre tout ou rien, mais ce document-ci a été rédigé de façon à laisser ces deux possibilités au gouvernement tout en permettant à celui-ci d'affirmer qu'il a rempli les promesses du discours. Le texte, en effet, en est si vague qu'on serait tenté de l'attribuer aux efforts concertés du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et du député de Red-Deer (M. Thompson). Je pense, malgré moi, que ces deux représentants ont dû collaborer à ce discours du trône.

On peut conclure, dans un effort sérieux d'interprétation de ce discours, que le gouvernement proposera une réforme parlementaire limitée. Je ne veux pas empiéter sur le terrain exploré avec tant de compétence ce matin par mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) mais je partage ses inquiétudes que le gouvernement, sciemment ou avec étourderie, risque de placer cette institution dans une camisole de force qui la paralysera; les députés perdront la liberté de parole et le gouvernement n'en fera qu'à sa tête, ne devant plus rendre compte de quoi que ce soit.

Un des facteurs qui a distingué notre pays aux yeux du monde a été l'équilibre heureux que nous avons réussi à maintenir entre la liberté et le respect pour l'ordre et la loi. Cela est dû en grande partie à l'influence de notre Parlement. Bouleverser le rôle du Parlement, comme nous le connaissons, ne peut que saper la liberté des Canadiens ou leur faire perdre le respect pour la loi et l'ordre.

J'espère que cette année du centenaire nous permettra à tous d'évaluer le présent et le passé. J'espère qu'elle ne s'enlisera pas dans les marécages d'un chauvinisme sentimental et hâbleur, car ce ne serait pas le moyen d'assurer la grandeur du pays. Notre prospérité est due en grande partie aux efforts individuels de chaque Canadien pour cultiver de son mieux son propre jardin. Nos efforts collectifs ont édifié un Canada meilleur. Je n'aimerais pas que ce sens de l'initiative qui s'est développé au cours des années soit étouffé chez nos compatriotes et qu'ils s'en remettent au seul gouvernement pour régler tous leurs problèmes. A l'instar de mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre, je crains que ce ne soit le sort qui nous menace.

• (4.50 p.m.)

Le discours du trône mentionne un certain nombre de mesures dont j'aimerais parler, surtout parce qu'elles touchent ma propre région. Il a été question d'un programme de développement régional. Bien qu'il soit difficile de déternimer quels sont précisément les changements prévus, on dit que le Parlement sera invité à élargir la portée du programme d'encouragement au développement régional et à y consacrer des fonds accrus. J'espère, monsieur l'Orateur, que non seulement on élargira la portée du programme, mais encore qu'on modifiera certains des critères utilisés pour déterminer si certaines régions du pays peuvent bénéficier du programme.

Je représente une circonscription dont une bonne partie s'encastre dans la région de Winnipeg du Service national de placement. La ville de Winnipeg n'a pas souffert du chômage comme d'autres régions du pays et, somme toute, a joui d'un niveau d'emploi relativement élevé. Toutefois, la situation n'est pas la même dans les régions rurales entourant cette ville. Quant les habitants de ces régions rurales se voient englobés dans la ville de Winnipeg aux fins du programme de

développement régional, ils ont raison, je pense, de se plaindre et de se croire injustement traités.

Les entreprises chargées du développement communautaire ont encouragé l'implantation industrielle dans les régions d'Altona, de Steinbach et de Morris. Elles ont eu quelques succès. Les problèmes des régions urbaines ont reçu beaucoup d'attention, problèmes que le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso) a présentés aujourd'hui avec éloquence et talent. Je partage son inquiétude à l'endroit des régions urbaines. A mon avis, cependant, en raison de toutes les difficultés qui s'y posent, en ce qui a trait par exemple au transport, à l'habitation, aux services publics nécessaires à une population sans cesse grandissante, il serait bien préférable de réimplanter certaines industries dans de petites régions rurales où l'on dispose de main-d'œuvre et d'installations qui permettront leur essor. Dans la vallée de Pembina on s'aperçoit que la mise en œuvre du programme régional de développement a donné lieu à une concurrence inégale, tout d'abord avec Winnipeg et ensuite avec les autres régions du Manitoba visées par ce programme. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est là une situation terriblement injuste pour les gens de ces régions et qui encourage les jeunes gens et les jeunes filles à les quitter.

A mon avis, pour aménager une région, il ne faudrait pas se fonder tant sur les données de l'assurance-chômage que sur la rentabilité. Il faudrait se demander si telle ou telle région est propice à l'implantation industrielle en tenant compte des ressources hydrauliques, des moyens de communication, de l'énergie disponible, etc. Enfin dernier aspect, mais non le moindre peut-être, les agglomérations urbaines au Canada ont tendance de plus en plus à se développer sur les meilleures terres du pays, alors que tout le monde parle du besoin d'accroître la production agricole. Il semble tout à fait déraisonnable de mettre du béton sur les meilleures terres arables du Canada. Voilà où nous en sommes. D'une part, le gouvernement cherche à encourager l'essor de l'urbanisation et, de l'autre, il parle du besoin d'accroître la production agricole. On parle d'aménagement rural et de diversification industrielle, mais les stimulants s'exercent à contresens. Quand le gouvernement reverra cette question et que la Chambre en sera saisie, j'espère qu'on prendra les mesures nécessaires pour traiter avec justice certaines régions rurales canadiennes qui cherchent à se tirer elles-mêmes du pétrin. J'espère aussi qu'on n'entravera pas davantage l'expansion des régions rurales.

Quelques mots sur l'agriculture. J'ai remarqué dans le discours du trône qu'il était question des crédits aux agriculteurs et aux sociétés coopératives. J'accueille favorablement cette mesure puisque j'ai souvent attiré l'attention du ministre sur la nécessité d'instaurer un programme de ce genre. Je suis donc heureux de voir ce dernier inclus dans le discours du trône de cette session. Ce programme sera mis sur pied sans délai, je l'espère. Le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté) semblait très heureux des mesures ayant trait à l'agriculture proposées dans le discours du trône. Il a parlé de certaines initiatives déjà prises par le gouvernement pour résoudre les problèmes agricoles. J'aimerais croire moi aussi que les problèmes agricoles n'existent pas, mais la réalité m'oblige à conclure le contraire. La grève des acheteurs, dont nous parviennent les échos, dans l'Ouest, n'indique certes pas que les agriculteurs sont contents de leur sort là-bas. La marche sur Ottawa projetée par les producteurs laitiers ne porterait personne à croire que tout est pour le mieux dans ce secteur. Les ménagères canadiennes ont formé des ligues de protestation contre la vie chère. Ces indices, et bien d'autres, me font croire que, pour le gouvernement, l'agriculture ne sera pas un mince problème.

• (5.00 p.m.)

Le ministre s'est rendu à plusieurs reprises dans l'Ouest canadien et chaque fois, il s'est courageusement battu contre des moulins à vent.

Il s'est d'abord attaqué aux chemins de fer, puis aux banques, et, la troisième fois, il s'en est pris aux grandes entreprises commerciales. Mais dès qu'il est de retour à Ottawa, monsieur l'Orateur, c'est la douceur et la modération mêmes. Je tiens à dire au ministre que personne n'est dupe de son manège, en tout cas sûrement pas les agriculteurs du pays. Il ferait mieux de ne pas les considérer comme des paysans, qui aiment à entendre des insipidités récitées sur un ton pieux. Les agriculteurs veulent qu'on passe aux actes, ils exigent que l'on prenne des mesures et ils les auront.

[M. Jorgenson.]

Qu'y a-t-il dans le discours du trône, en fait de remèdes à la situation agricole? Une allusion: le gouvernement va créer une équipe spéciale—comme s'il était nécessaire, monsieur l'Orateur, de désigner des gens pour approfondir la question. Nous savons en quoi consiste le problème; ce qui s'impose, c'est la mise en œuvre de politiques qui remédieront à la situation.

Il ne s'agit pas simplement de désigner des groupes chargés de gérer des subventions; c'est là un palliatif redoutable qui ne remédiera nullement à la situation. Il y aurait toute une gamme de méthodes à appliquer, si le gouvernement actuel voulait s'attaquer aux problèmes agricoles. Elles comprendraient notamment des offices de commercialisation, dans le cas où les producteurs en font la demande. Une plus grande autorité s'impose dans le cadre du programme de l'ARDA. Il faudrait également un programme de crédit agricole élargi. Il semble qu'à chacune de nos sessions, nous modifions la loi sur la société du crédit agricole, sans jamais nous mettre entièrement au diapason de l'évolution technologique qui gagne de l'avance sur nous. Des modifications fondamentales s'imposent dans la politique des transports. Compte tenu du volume de plus en plus considérable de produits agricoles expédiés vers les marchés, notamment vers les marchés d'exportation, nous ne pouvons nous attendre à les transporter dans les délais requis, à moins d'apporter des changements fondamentaux dans notre politique de transport.

Il faudrait aussi étendre l'assurance-récolte d'un bout à l'autre du pays. Jusqu'à présent, la plupart des provinces se sont contentées d'y songer, sauf ma propre province du Manitoba qui assure les récoltes de base des cultivateurs. Plus de recherches sont également nécessaires relativement à la mise en marché et à la transformation des produits pour qu'ils puissent s'exporter plus facilement. Nous avons aussi besoin de politiques commerciales éclairées. Je le répète, il ne suffit pas d'établir des commissions pour répartir les subventions, car on se borne ainsi à mettre les cultivateurs à la merci des administrateurs.

Il y a quelque temps, le ministre du Commerce d'alors, l'actuel ministre des Finances (M. Sharp), annonçait bravement à la Chambre, au moment où les prix du sucre avaient monté en flèche, qu'il tâcherait de conclure des ententes sur les denrées avec certains producteurs de sucre dans le monde pour que les producteurs de sucre de ces pays obtiennent un prix raisonnable. Qu'est-il advenu de cette courageuse promesse, monsieur l'Orateur? Le ministre n'en a plus soufflé mot depuis et, en ce moment, notre industrie de la betterave à sucre, surtout dans le Sud-Ouest de l'Ontario, risque de disparaître.

On ne réglera pas le problème en augmentant les subventions versées en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il nous faut des solutions plus fondamentales. Le gouvernement actuel me semble non désireux ou incapable de s'attaquer à ces problèmes.

Le gouvernement a institué certains organismes, comme un office de commercialisation des céréales de provende dans l'Est du Canada, une commission canadienne du lait et quelques autres commissions chargées de la gestion de subventions, mais il n'a présenté aucun programme qui s'attaque aux problèmes fondamentaux et essentiels de l'agriculture. A mon avis, au lieu de constituer des groupes spéciaux, le gouvernement ferait bien mieux d'appliquer des programmes d'action, s'il veut régler les problèmes agricoles.

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais dès le début féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs discours étaient vivifiants et je suis convaincu que nous en avons tous profité.

Je voudrais m'en tenir à un seul aspect du discours du trône, qui est le programme du gouvernement pour la prochaine session: le vaste domaine des transports. Je voudrais, en particulier, parler de l'aménagement urbain. J'aimerais le faire à peu près dans la même optique que celle que d'autres orateurs ont adoptée, ces années passées, pour parler de l'aménagement rural.

Je crois que le gouvernement national, le gouvernement fédéral, le gouvernement d'Ottawa doit non seulement se préoccuper de la situation et des conditions de vie de la population rurale du Canada, qui s'amenuise à bien des endroits, mais qu'il doit se préoccuper davantage des problèmes de ceux qui en nombre toujours croissant viennent habiter nos grandes agglomérations urbaines.

Le discours du trône est assez long. Il contient des envolées oratoires, comme on pouvait s'y attendre en ce centenaire. Il renferme également un certain nombre de passages où sont énumérées les mesures législatives ou brièvement décrits les projets de loi dont la Chambre sera saisie au cours des prochains mois. Je m'intéresse particulièrement aux études que le gouvernement fédéral se propose d'entreprendre, en collaboration avec les provinces, au sujet de l'aménagement urbain. A mon sens, il faut établir un certain ordre prio-

ritaire dans cette longue liste de projets législatifs.

J'inscrirais en tête de liste les problèmes des lotisseurs de nos grandes régions métropolitaines, surtout le mode de planification et de financement de ces lotissements, afin que nous puissions avoir les meilleures localités urbaines possibles.

• (5.10 p.m.)

Comme notre pays est très vaste et comme sa population est restreinte, nous devons insister sur la mobilité et sur la souplesse. On insiste dûment et de plus en plus sur de meilleures chances pour les particuliers. Nous devrions observer les tendances sous-jacentes, d'ordre statistique, qui ont été décelées par le Conseil économique, par d'autres sociétés et organismes savants ainsi que par d'autres agences gouvernementales du pays, pour les connaître et chercher à y remédier le mieux possible.

La première tendance que je veux décrire dure depuis un demi-siècle. C'est l'abandon des industries primaires du pays—l'agriculture, la pêche, l'exploitation des forêts—l'abandon des régions éloignées, des fermes et des boisés appartenant à des particuliers, en faveur des villes et même des vastes agglomérations urbaines qui commencent à se toucher.

Il y a une tendance marquée vers les marchés s'élargissant sans cesse, vers les emplois plus spécialisés et vers une plus grande spécialisation. Cette tendance s'accompagne de la nécessité de perfectionner son métier—afin de passer d'une occupation à une autre, plusieurs fois peut-être au cours de sa vie, ou de se déplacer d'une collectivité à une autre—pour améliorer son sort.

Pour se rendre compte de l'ampleur de la tendance qui se manifeste dans le mouvement de la population du milieu rural au milieu urbain, des industries primaires aux autres qui existent dans nos grandes villes, il suffit de constater qu'au tournant du siècle, 50 p. 100 des Canadiens étaient employés dans les fermes, la pêche ou les forêts. En 1950, la proportion était passée à 15 p. 100. On me dit qu'à l'heure actuelle, environ 7 p. 100 de notre effectif ouvrier peuvent produire efficacement tous les aliments et les produits forestiers primaires au Canada. On prévoit qu'environ 5 p. 100 des Canadiens travailleront dans les industries primaires vers le milieu des années 80. Autrement dit, au cours du siècle, au lieu d'avoir la moitié de notre population au travail dans les régions rurales du pays, nous en aurons moins de 5 p. 100.

[M. Davis.]

Bon nombre de ceux qui s'en vont dans les grandes villes, trouvent du travail dans les usines et, plus encore, dans les industries de service qui deviennent plus nécessaires à mesure que s'élèvent les normes de vie. La plupart s'installent dans nos quelques grandes villes. Récemment, j'ai lu un rapport démontrant l'ampleur de cette tendance. J'ai appris, fait assez surprenant, qu'au cours des cinq dernières années, seules les régions de Montréal et de Québec avaient augmenté de population. Le reste de la province était, en moyenne, demeuré statique en fait de population. J'ai aussi lu que dans le Sud de l'Ontario, les jeunes gens quittent en plus grand nombre les localités rurales, les petites villes et les villes moyennes, pour aller vivre dans les grandes. Seulement dans les grandes villes, la population des personnes âgées de 20 à 30 ans s'accroît rapidement; c'est une autre indication qui souligne encore davantage la tendance à s'établir dans les grandes villes.

Si nous consacrons beaucoup d'énergie, de temps et d'argent à l'amélioration de nos régions périphériques où un nombre décroissant de Canadiens gagnent leur vie, nous devrions également nous efforcer d'améliorer le sort des habitants de nos principales régions métropolitaines. Certains pensent que le gouvernement fédéral a pris à sa charge trop de problèmes relevant des provinces. L'ARDA, qui figure dans nos recueils de statuts depuis 1961, a été améliorée et modifiée. Nous avons essentiellement confié les problèmes ruraux aux spécialistes des divers ministères, comme ceux de l'Agriculture, des Forêts, des Pêcheries, des Transports, de l'Industrie, des Travaux publics, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et des Finances. Leurs travaux ont porté sur les régions marquées par la baisse de l'emploi et la faiblesse chronique des revenus. Ces ministères et leurs équipes qui collaborent avec les ministères provinciaux font un excellent travail en renseignant les habitants des campagnes sur les possibilités locales, les endroits où ils peuvent trouver de l'emploi, obtenir des revenus plus élevés pour eux-mêmes et leurs enfants.

Cette réforme, dans l'ensemble, a apporté une amélioration soutenue du niveau de vie des campagnards. Il nous faut une formule similaire, globale, pour nos régions urbaines. Nous avons créé récemment un sous-ministère des affaires rurales, chargé d'administrer l'ARDA. Il nous faut un ministère fédéral, dans le même sens, qui s'occupera de la majorité de la population canadienne confinée dans nos régions métropolitaines en plein essor. Il faut instituer un ministère de l'aménagement urbain.

Nous avons déjà la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles; pourquoi pas une loi sur l'aménagement urbain, non pas une loi sur le réaménagement? Ne répétons pas les erreurs du passé. Choisissons d'améliorer le sort de notre peuple à l'avenir.

L'occasion nous est offerte de coordonner l'activité de certains ministères fédéraux. La Société centrale d'hypothèques et de logement emploi des méthodes surannées pour le réaménagement urbain; le ministère des Transports doit s'intéresser à des politiques nationales régissant les chemins de fer, les pipe-lines, les lignes aériennes, et la route transcanadienne. Nous devons veiller à coordonner les transports sur longue distance avec les transports locaux et à faire bénéficier les voyageurs d'une province à l'autre ou à l'étranger d'un réseau de transports efficace. Il nous faut une formule globale pour régler le problème de l'aménagement urbain.

Les urbanistes, quoique souvent déçus de pouvoir difficilement communiquer avec les gouvernements fédéral et provinciaux, s'efforcent d'appliquer cette formule.

• (5.20 p.m.)

Nous avons aussi besoin d'une formule de partage des frais, ou d'une série de formules qui permettraient aux différents paliers de gouvernement—municipal, provincial et fédéral—de partager le coût d'un développement coordonné. Nous devrions sans doute suivre, de près ou de loin, ceux à qui nous devons l'élaboration de nos lois sur le développement rural.

A mon avis, le gouvernement fédéral pourrait fort bien supporter la totalité des frais des premières études économiques d'ensemble, et peut-être même la totalité des frais des études techniques sur l'aménagement métropolitain en général, et à mesure que nous avancerions de la planification initiale vers l'étape finale de la construction, l'apport fédéral pourrait diminuer. Il pourrait diminuer de 50 p. 100, par exemple. Mais je m'imagine fort bien une mesure législative prévoyant que le gouvernement fédéral contribue dans une proportion de 50 p. 100 au paiement des frais d'une autoroute traversant la ville de Toronto, par exemple, la province et la municipalité versant chacune 25 p. 100, mettons. Cependant, ces rapports, cette formule de partage des frais, ou encore la série de formules, évolueraient. Ils auraient une valeur pratique ou seraient susceptibles de varier selon la ville, selon les problèmes particuliers à telle région métropolitaine, selon les relations municipales-provinciales, et le reste.

La nécessité de prévoir une planification d'ensemble, une étude générale des difficultés de transport qu'éprouvent les gens de nos grands centres métropolitains, se manifeste en bien des endroits au pays. La ville d'Ottawa en offre un bel exemple. Il s'agit de notre capitale nationale. Un grand nombre de dignitaires étrangers y arrivent par avion. Ils descendent à un aéroport international moderne et bien amenagé, mais, pour parvenir au centre de la ville, ils doivent franchir des obstacles de toutes sortes. Il est évident que personne n'a été chargé de voir à l'aménagement d'une voie d'accès convenable, adaptée au vingtième siècle, pour desservir Ottawa.

Dans quelques années, les gens pourront traverser tout un continent en quelques heures. Mais il leur faudra près d'une heure pour atteindre le centre de cette ville, par une route lente et cahoteuse, plus mauvaise que certains chemins secondaires de nos régions reculées. De telles conditions sont manifestement pitoyables. C'est essentiellement un problème de communication, de coordination et de coopération aux divers échelons du gouvernement, soit fédéral, provincial et municipal.

En dernier ressort, la responsabilité en incombe au gouvernement fédéral, car, sauf erreur, plus de la moitié des gens qui partent de l'aéroport pour se rendre dans le centre de la ville viennent de l'extérieur de l'Ontario. Ils ont sûrement parcouru de grandes distances. Ce sont des voyageurs d'autres provinces ou peut-être d'autres pays, et nous pourrions faire mieux pour eux, je pense.

Vancouver est actuellement aux prises avec un problème semblable. Le nouvel aéroport international, situé dans une île, est bien conçu. C'est le ministère fédéral des Transports qui s'occupe de l'aménager. On a presque terminé la construction d'une nouvelle route à deux voies entre l'aérogare et le bras nord du Fraser. La route n'ira pas plus loin d'ici plusieurs années, car on ne s'est pas encore entendu sur la formule à utiliser et l'on ne sait pas si le gouvernement fédéral et ceux de la Colombie-Britannique et de la ville de Vancouver collaboreront à la réalisation du projet.

Il faut qu'un tunnel soit aménagé sous le bras nord du Fraser, afin de permettre aux véhicules qui quittent l'aéroport de se rendre dans le centre de Vancouver en 15 ou 20 minutes. Actuellement, la circulation emprunte un pont tournant étroit, qui demeure parfois fermé à la circulation pendant une demi-heure ou plus parce qu'on doit laisser

passer un navire. Ce pont ne suffit pas; il y a vraiment quelque chose à faire à cet égard. La collaboration n'est pas le seul élément qui manque; il existe aussi un manque de perspective, de planification. Les parties en cause doivent collaborer et, à mon avis, le gouvernement fédéral doit se montrer plus entreprenant si l'on veut régler des problèmes de ce genre.

Ce ne sont là que deux exemples concrets. Il existe sûrement beaucoup d'autres cas où les services nationaux de transport, Air Canada, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, le National-Canadien, nos pipelines, et ainsi de suite sont excellents, mais se heurtent à de semblables difficultés. Lorsqu'une compagnie d'aviation a débarqué ses voyageurs près d'un grand centre métropolitain, ces derniers se voient immédiatement aux prises avec d'épineux problèmes de transport. Le reste de leur voyage est difficile, ce qui n'est pas nécessaire. Ces inconvénients causent une perte de temps, et le temps c'est de l'argent. Cela signifie que nous sommes moins efficaces, moins productifs que nous pourrions l'être.

Vu notre population restreinte et l'étendue de notre pays, il est honteux qu'au Canada, l'homme refuse de faire profiter ses semblables des avantages de la technologie moderne qui tend précisément à réduire les distances. Nous en souffrons surtout au sein de nos vastes régions métropolitaines. Nous pourrions régler cette situation mais il incombe pour une bonne part au gouvernement fédéral, de prendre l'initiative et de fournir une aide.

Je proposerais au gouvernement fédéral de commencer par aborder les problèmes d'aménagement urbain d'une façon aussi compréhensive qu'il l'a fait quant aux problèmes de réadaptation et d'aménagement ruraux, d'adopter la même attitude compréhensive et constructive, sans trop craindre les juridictions provinciales et municipales. Il devrait occuper ce qui est manifestement un vide et, lorsque les autorités locales voudront et pourront financièrement jouer leur propre rôle, elles le feront certainement.

Il nous faut, du moins au palier fédéral, un corps de spécialistes, un centre de renseignements composé non seulement de chercheurs, mais de techniciens supérieurs de la planification, si vous voulez, que pourraient consulter les planificateurs régionaux. Des mesures à l'échelle nationale seraient ainsi plus efficaces que des initiatives indépendantes, sporadiques et particulières dans diverses régions métropolitaines.

Je voudrais maintenant insister un peu plus sur le problème des transports, en particulier sur celui des transports routiers dans nos villes. Nous construirons sans doute un plus grand nombre d'autoroutes. En temps utile, nous nous occuperons aussi du réaménagement ou même de l'établissement de nouveaux modes de transport rapide d'un bout à l'autre du Canada. Il nous faudra payer ces nouvelles installations qui nous coûteront très cher.

Quiconque a visité Los Angeles, mégalopolis tentaculaire, dont la population est environ la moitié de celle du Canada, ne peut manquer d'être impressionné par l'immense réseau de routes en béton qui traverse la ville. J'ai appris que la surface pavée de Los Angeles couvre à peu près 25 p. 100 de la ville entière. Nous pourrions profiter de cette expérience.

Dernièrement, j'ai lu un article attribué à deux ingénieurs, dont l'un habitait ma circonscription de Vancouver. Je constate que tous deux demeurent maintenant à Toronto. L'article, paru dans le *Globe and Mail* du 9 septembre 1966, citait un document publié par l'Association canadienne des bonnes routes. Voici ce qu'on y lisait:

> La densité des agglomérations urbaines du Canada tend à s'établir à 6,000 habitants au mille carré.

Ils ajoutent:

> Dans un rayon de dix milles, on trouve 1,800,000 personnes, selon cette densité; dans un rayon de 100 milles, 180 millions d'habitants.

C'est bien la ville tentaculaire de l'avenir. L'article ajoute ce qui suit:

> Quelle que soit sa grandeur, une telle agglomération peut être très bien desservie par un simple réseau de couloirs de communications à haut rendement disposés à tous les trois milles et comprenant des autoroutes de premier ordre, mais où seraient prévus pour plus tard des voies ou des réseaux de transport en commun à contrôle automatique. En outre, il y a des artères urbaines à tous les milles.

• (5.30 p.m.)

Ils ajoutent que ces ouvrages de circulation routière absorberaient environ 18 p. 100 de la superficie. D'après eux, des réseaux de transport efficaces pourraient réduire le pourcentage de 25 à Los Angeles, à 18 à Toronto. On peut comprendre l'économie considérable que cela représenterait, non seulement en terrain mais aussi en argent, en temps et en matériaux, si l'on commençait à planifier à cette échelle pendant que nos grandes villes sont encore relativement jeunes.

Ils disent aussi que l'investissement total de capitaux dans les ouvrages de construction routière s'élève à environ $500 par personne, en supposant que le terrain ait été acheté avant d'être ainsi aménagé. D'après eux, en répartissant le coût sur 20 ans, on obtient le chiffre de $25 par personne par an, soit moins que le coût actuel des routes urbaines et des rues au Canada. Autrement dit, nous pouvons avoir un meilleur système de transport dans

nos centres urbains pour un prix égal à ce que nous consacrons aujourd'hui à l'entretien d'un réseau manifestement insuffisant.

Des additions fragmentaires à notre réseau de transport ne peuvent suffire. Elles sont coûteuses, inefficaces, décevantes et longues à réaliser. En faisant preuve de prévoyance et d'esprit de collaboration et en profitant de l'expérience d'autres villes et d'autres régions du monde, nous pourrions faire mieux. Nous pourrions avoir ce qu'il y aurait mieux plus tard pour le même montant que nous consacrons actuellement au transport urbain.

Le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso), qui a parlé aujourd'hui d'urbanisme et de nos moyens de transport, nous a donné matière à réflexion. Il en avait déjà parlé auparavant. Il a longuement exposé l'effet de l'automobile sur la population non seulement du Canada, mais aussi de l'Amérique du Nord et des régions les plus évoluées du monde. Il nous a dit comment l'automobile avait tendance à décentraliser la construction, comme elle influait sur la valeur des terrains et dévalorisait le cœur de nos grandes villes. Il a également signalé comment, avec un réseau de transport convenablement planifié, nous pourrions non seulement accélérer les communications mais mieux utiliser nos terrains, améliorer la mobilité de ceux qui demeurent dans ces régions et leur multiplier les occasions d'améliorer leur sort dans l'avenir.

Je voudrais non seulement dire un mot des frais en cause, mais montrer un peu comment nous pourrions bien acquitter le coût de ces aménagements. A mon avis, les modifications apportées en général à la loi sur les transports nationaux au cours de la dernière session étaient dans l'ensemble, judicieuses. Un de leurs aspects que j'approuve de tout cœur, c'est que les principaux modes de transport devraient faire leurs propres frais, c'est-à-dire, qu'ils devraient se payer d'eux-mêmes grâce au revenu accumulé par cette forme de transport. Cela devrait suffire à acquitter les frais des moyens de transport. Autrement dit, nous devrions autant que possible, adopter le régime financièrement autonome, au lieu de subventionner la mise en valeur en imposant d'autres formes d'activité économique.

C'est dire qu'en ce qui concerne l'aménagement régional, quant aux autoroutes, aux grandes artères à l'intérieur des villes, aux tunnels sous les ports et ainsi de suite, je pense que nous devrions soit imposer des droits de péage dans certains cas, soit percevoir plus d'impôts des usagers. J'ai lu avec intérêt un récent discours du ministre des Finances (M. Sharp). On lui aurait dit, déclarait-il, que, par rapport au revenu, les impôts fonciers au Canada sont plus élevés que dans tout autre pays industrialisé du monde.

Nous ne pouvons imposer encore bien davantage les biens fonciers, et nous ne devrions pas taxer indûment l'amélioration de la propriété. Nous ne devrions pas décourager ceux qui veulent améliorer leur maison, leur usine, leur immeuble à bureaux et le reste. Nous devrions prélever des impôts auprès de ceux qui utilisent ces artères de transport. Je songe particulièrement à la taxe sur l'essence. Dans un rapport publié récemment au Québec, on mentionne et on recommande, d'ailleurs, une taxe sur l'essence et sur le mazout.

Nous pourrions, ce serait un bon exemple pratique, voir comment les États-Unis financent ces artères de transport. Je songe présentement à un bon manuel sur le transport urbain. Il s'intitule *Urban Transportation.—The Federal Role*. Un certain Smerk est l'auteur de cet ouvrage qui a été publié en 1965, par l'*Indiana University Press*. Aux États-Unis, on a adopté de nombreuses lois ayant trait à la construction des autoroutes et des routes, à la rénovation urbaine, et plus récemment, des lois d'aide fédérale pour l'aménagement des autoroutes et des autostrades en plein cœur des municipalités.

Je lis à la page 131, que vers le milieu des années 50, les États-Unis ont entrepris la construction du *National System of Interstate and Defence Highways,* aux termes de la loi d'aide fédérale routière de 1956. Une des particularités intéressantes de cette loi est la création du *Highway Trust Fund,* qui établissait, pour la première fois, un rapport entre la taxe perçue sur les véhicules auto-moteurs et les dépenses de construction et d'entretien des routes. Son but est de réaliser un programme routier à auto-financement. Cette publication cite un passage extrait d'une brochure publiée récemment par le gouvernement fédéral des États-Unis:

> Le programme d'aide fédérale routière fonctionne sur un régime de financement autonome; ce sont les usagers de la route qui en font les frais. Aucune recette fiscale générale, comme l'impôt sur le revenu, par exemple, ne sert à financer l'aide fédérale routière. La taxe fédérale sur l'essence et certaines autres taxes connexes servent à alimenter le *Highway Trust Fund* qui, à son tour, fournit au gouvernement général l'argent nécessaire aux versements qu'il effectue aux divers États, au titre de l'aide fédérale.

L'ampleur de ces dépenses est très intéressante. Elles sont considérables et se chiffrent en milliards de dollars. Elles ont représenté, en 1961, près de 50 p. 100 des sept milliards de dollars investis aux États-Unis par tous les niveaux de gouvernement dans la construction de routes et de rues. Ces chiffres sont encore plus élevés aujourd'hui.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, en quelques mots à l'adresse de notre Chambre, comble, silencieuse et dans l'attente, je tiens à féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du Trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) pour son discours des plus remarquables et des plus intéressants. A titre de représentant d'une province où la Confédération a pris naissance il y a 103 ans, je tiens à dire que nous applaudissons à l'entrée de la sienne dans la Confédération, la dernière en date à s'y joindre. J'espère qu'elle ne sera pas la dernière, qu'il y en aura d'autres dans l'avenir et qu'il sagira d'îles également. Je tiens également à féliciter le motionnaire en second, le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté), et à lui dire que même si ses remarques avaient moins d'ampleur que celles du premier motionnaire, il a fait preuve d'une grande audace, car il n'est pas timide au point d'exalter les politiques agricoles du gouvernement actuel. J'éprouverais sûrement de la répugnance à essayer de persuader les producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard de l'excellence des politiques dudit gouvernement.

On est généralement enclin à dédaigner et à dénigrer ce genre de débat, le discours du trône. Les représentants de la presse parlent constamment de sa monotonie et ajoutent que la qualité des discours diminue à mesure que le débat s'allonge. Comme je suis le dernier orateur aujourd'hui, je sais à quoi m'en tenir là-dessus. Certains prétendent que c'est une perte de temps. Mais je ne suis pas de cet avis; je ne crois pas non plus que le débat sur le discours du trône devrait être abrégé, bien que je ne sois nullement l'un des représentants les plus loquaces de la législature actuelle.

• (5.40 p.m.)

Nous formons ici une assemblée représentative, et le gouvernement représentatif a précédé le gouvernement responsable. Nous ne sommes pas une usine à fabriquer des lois au nom du gouvernement. Nous sommes ici parce qu'un certain nombre de Canadiens nous ont élus librement et nous ne pouvons les servir si nous ne pouvons nous exprimer franchement lorsque nous sommes dans cette enceinte. C'est là naturellement ce qu'il faut entendre par démocratie. Si l'on se donne la peine d'en faire un examen minutieux, on s'aperçoit, je suppose, qu'une bonne partie des lois finalement adoptées après un flot de paroles de la part des représentants du gouvernement, ont été proposées par de simples députés dont les opinions se sont perdues dans le désert pendant des années avant qu'un gouvernement les ait enfin écoutées.

Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui nous a demandé ce matin de bien respecter les droits et les privilèges des simples députés. Je suis ici depuis dix ans et j'ai toujours constaté qu'il y avait empiétement à ce sujet. Permettez que je vous dise dès maintenant que je n'ai aucunement l'intention de tolérer ce qu'on a fait à la dernière session, soit de passer outre à l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Toutes sortes de questions intéressantes figuraient au *Feuilleton*, mais nous n'avons jamais eu l'occasion de les aborder.

Certaines améliorations s'imposent naturellement dans notre procédure. Bien que conservateur, je suis progressiste. J'aimerais être suffisamment convaincu qu'un changement représente aussi une amélioration avant de le faire. Des députés bien au courant du Règlement ont étudié certaines modifications. Nous devrons en venir à fixer une date d'ajournement, je pense. A mon avis, il n'y a rien de plus dégradant que la façon dont on fait constamment miroiter la perspective d'un ajournement depuis quelques années. Il est tout à fait avilissant, je pense, de nous menacer de nous garder ici si nous n'acceptons pas ceci ou cela. Il n'y a pas d'instituteur qui traiterait de cette façon des enfants de la maternelle.

Depuis que je suis ici, nous avons consacré 25 à 27 séances à attendre sottement les mises aux voix. Je répète que je favorise le recours à un dispositif électronique pour la mise aux voix.

Le long discours du trône de cette année a fait plus qu'annoncer les politiques du gouvernement. Cela me semble louable et satisfaisant. Certes, le temps est venu d'innover en brossant une sorte de tableau de l'état de la nation, mais pourquoi cette logomachie? A quoi servent ces longueurs? A quoi bon être si diffus? J'ai lu quelque part que c'était la corne d'abondance des projets du gouvernement. Pour employer une autre métaphore: c'est l'entrepôt des articles d'occasion.

Une chose que je n'ai pas entendue dans le discours du trône, c'est les possessifs «mon» ou «mes». Il était de tradition, pour le chef d'État inaugurant une session du Parlement, de dire «mon» gouvernement et «mes» ministres. Cette année, dans le long discours, on lit «le» gouvernement. Quelle est la raison de ce changement? Le Gouverneur général est en fait le chef de l'État après la Reine. Il est à l'extrême pointe de la pyramide politique et tous lui sont subordonnés selon notre constitution. Je me pose des questions sur ce changement, qui n'est certes pas accidentel. Quelle en est donc la signification? Serait-ce que le rôle du Gouverneur général ait perdu de son importance? S'agit-il d'une séparation entre la fonction du vice-roi et la marche du gouvernement, séparation marquée par l'emploi

[M. l'Orateur suppléant (M. Richard).]

de «le» au lieu de «mon»? J'espère bien que non.

On ne pourrait pas dire que je suis monarchiste dans l'âme. Ce n'est pas mon cœur, c'est ma raison qui adhère au principe monarchique, car c'est à mon avis le meilleur régime pour notre type de société. S'il y a des Canadiens qui préconisent un autre régime—et il y en a toujours eu—qu'on les laisse dire. Examinons le problème. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue, le député de Queens (M. MacLean) selon lequel, si le Canada devenait une république, je pourrai aller vivre ailleurs. Je préférerais probablement demeurer dans une république canadienne, mais je voudrais savoir si nous allons dans cette direction et je veux pouvoir affirmer la supériorité de la monarchie. Je veux une discussion franche et ouverte de ce problème. Je ne veux pas devoir écouter des sophismes, encore et toujours des sophismes qui finissent par nous faire oublier les mérites du régime monarchique. A mon avis, la monarchie contribue à faire du Canada un pays unique parmi les nations nord-américaines, et elle confère à notre système ses qualités si nombreuses.

On a beaucoup discuté des questions constitutionnelles et nous avons, hier, entendu sur ce sujet un excellent discours prononcé par le député de Peace-River (M. Baldwin). Chose assez remarquable, les journaux n'en ont pas soufflé mot. Il convient que nous discutions de la Constitution pendant cette année du centenaire. Dans toute société dynamique, il faut examiner la structure gouvernementale et le cadre de la Constitution pour découvrir où il y a lieu de la modifier, et l'obligation de le faire est d'autant plus grande dans un État fédéral.

Nous devrions donc étudier notre appareil constitutionnel, dont la majeure partie, mais non l'unique, est l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. On a dit que ce document n'est pas très excitant, et certains déclarent même qu'il est inflexible et rigide et ne captive pas l'imagination comme la Constitution des États-Unis ou certaines grandes chartes que de nouvelles républiques ont rédigées, sans cependant en tenir compte. Toutefois, notre Constitution a fourni un cadre des plus utile, dans lequel, avec beaucoup de difficulté, néanmoins, a été édifiée et conservée une collectivité politique variée et splendide, dont nous célébrons cette année le centième anniversaire.

Ils m'indisposent quelquefois, ceux qui partent du rejet de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour discuter les problèmes constitutionnels. Il nous faut, de l'avis de certains, un document canadien, conçu au Canada. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un document canadien. Du point de vue géographique, il a pu être achevé en Grande-Bretagne, mais il a été inspiré par des Canadiens. Sir John A. Macdonald a dit que les neuf dixièmes de ses dispositions ont été rédigées à Charlottetown. C'est un document précieux, rédigé par des Canadiens et pour des Canadiens. Soit, qu'on le modifie. On pourrait même le remanier entièrement après une libre discussion, mais qu'on ne le considère pas comme un carcan où nous devons nous morfondre. Ce document a même été modifié à maintes reprises. Mes ancêtres des Maritimes ont sensiblement modifié les clauses régissant les subventions et de nombreux autres changements s'imposent, pour nous éviter des ennuis.

Nous ne sommes pas conscients de l'importance de nos problèmes constitutionnels. Il serait regrettable que l'euphorie du centenaire nous fasse croire que tout est parfait et que nos problèmes sont révolus. Les cérémonies du centenaire seraient plus réalistes si nous admettions l'existence de nos problèmes et de questions fort vastes touchant les juridictions.

Nous devons amorcer notre deuxième centenaire, fermement résolus à régler nos problèmes constitutionnels et, comme l'ont maintes fois répété mes collègues ici, le gouvernement fédéral doit faire preuve de plus d'initiative dans ce domaine. Il y a des mois que la formule Fulton-Favreau a été torpillée. Je n'en étais pas aussi impressionné que certaines personnes, mais j'ai été attristé qu'on n'ait pas fait une proposition de rechange. Nous n'avons cessé de demander quelles sont les mesures envisagées, et les Canadiens n'ont cessé d'attendre une initiative fédérale. Que s'est-il passé? Il devait revenir, chose incroyable, à un premier ministre provincial et à l'opposition ici de prendre l'initiative dans ce domaine.

Le premier ministre Robarts a demandé la convocation d'une conférence sur la confédération de demain et sa demande a été reçue avec une vivacité feinte par le premier ministre du Canada.

• (5.50 p.m.)

Nous apprenons maintenant qu'on fera tout de même un geste le 5 juillet, lorsque les premiers ministres seront assermentés à titre de membres du Conseil privé. Nous apprenons que certaines de ces questions seront discutées brièvement. Pourtant, quel rapport y a-t-il entre le Conseil privé et ce jour-là? Cela n'est-il pas un signe que le gouvernement fédéral veut jeter le manteau du secret, à la Hellyer, sur les conférences fédérales-provinciales? Voilà une des choses, entre autres, qui nous troublent depuis quelques années et particulièrement ces derniers mois; les gouvernements fédéral et provinciaux tiennent trop de

discussions à huis clos. Les législateurs des provinces et nous-mêmes ne les connaissons que lorsqu'il s'agit d'un fait accompli.

J'aime la proposition énoncée dans notre amendement et que le premier ministre Robarts nous a présentée comme un plan d'action pratique. Il est en mesure de faire quelque chose à cet égard. Notre voix à nous ne sera pas entendue à la Chambre. Heureusement, le premier ministre Robarts, en sa qualité de chef de la province peut prendre une initiative. Il a convoqué cette conférence sur la Confédération de demain et a fait les préparatifs nécessaires. A mon avis, les documents préparés à sa demande par certains des experts les plus éminents en matière constitutionnelle au Canada sont l'apport le meilleur que j'aie vu apporter depuis longtemps à une conférence fédérale-provinciale et aux problèmes constitutionnels en général.

J'aime la suggestion du premier ministre Robarts, non seulement parce qu'elle vient après des préparatifs soignés, comme nous en avons souvent demandés en réclamant l'établissement d'un comité pour faire enquête à ce sujet—combien de plaidoyers n'avons-nous pas faits—mais aussi parce qu'il projette une conférence où le public, que la question intéresse après tout, sera au courant des pourparlers et des décisions. J'aimerais citer un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

> M. Pearson, qui préfère envisager les modifications constitutionnelles dans l'intimité, de manière que la population ignore son avenir jusqu'à ce qu'il se produise, pourrait être consterné à la pensée d'une discussion franche et ouverte, si amicale soit-elle. Il y a peut-être lieu de signaler que si ce n'est pas ainsi qu'agissent les diplomates, c'est la façon dont les choses se font en régime démocratique.

C'est une excellente appréciation d'une question très importante. J'espère que le gouvernement—c'est un espoir assez vague—ne se contentera pas de proposer quelque chose d'anodin qui semblera atténuer la valeur d'une excellente proposition de l'opposition ou d'une initiative d'un premier ministre d'une province. J'espère que, sans égard pour l'auteur de l'idée, le gouvernement prendra sérieusement tous les moyens possibles pour réunir des hommes de bonne volonté et des législateurs des provinces et que, dans l'esprit de 1867, il s'attaquera aux problèmes de 1967 avec le moyen propre aux hommes politiques, la discussion libre, franche et complète. J'ai confiance aux hommes politiques. Il est facile de les dénigrer. Nous sommes habitués à être caricaturés. Mais comme le disait récemment un éminent Canadien, ce sont les hommes politiques qui ont fait le pays. Assurément, ce sont les hommes politiques qui peuvent l'améliorer.

Prenons une initiative. Décidons qu'il nous faut étudier à fond notre constitution. Recueillons les meilleures idées des diverses provinces, et mettons-nous immédiatement à l'œuvre. Voilà ce que j'exhorte le gouvernement à faire. L'amélioration de notre régime constitutionnel est le meilleur apport que nous puissions faire pour notre pays. Je sais que les députés de ce côté-ci de la Chambre apporteront toute la collaboration possible. A mon avis, le compte rendu des délibérations des dernières années démontre bien que nous ne manquerons pas de fournir des idées justes et précieuses. Travaillons de concert. Qu'un comité de la Chambre étudie le problème. Accordons au premier ministre Robarts la poignée de main dont on a parlé l'autre jour; allons même plus loin. Ne nous demandons pas qui a eu cette idée. Participons sans réserve à la conférence convoquée par le premier ministre Robarts; adoptons de nouvelles idées et songeons à des entreprises inédites. Si nous réussissons, on nous pardonnera peut-être la prolixité du discours du trône.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 mai 1967

La séance est ouverte à onze heures.

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA DÉSIGNATION DU MINISTRE, LES POUVOIRS DE LA COMMISSION, ET LE RESTE

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce) demande à présenter le bill nº C-106 modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

STEVEN TRUSCOTT

MESURE TENDANT À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº C-107 intitulé «Loi visant la libération conditionnelle de Steven Murray Truscott».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet, comme son titre l'indique, de donner au Parlement l'occasion de se prononcer en faveur de la libération conditionnelle de Steven Truscott. Le bill ne conteste pas les opinions ou décisions des tribunaux sur la question de sa culpabilité ou de son innocence, ou celle de son droit à un nouveau procès. Il lui accorderait, cependant, la libération conditionnelle sans porter atteinte au droit qu'il a de continuer à tenter d'obtenir un nouveau procès ou à recourir aux autres voies juridiques qui lui sont accessibles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

• (11.10 a.m.)

LES MUSÉES NATIONAUX

MESURE VISANT À ÉTABLIR UNE SOCIÉTÉ CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION

L'hon. Arthur Laing (au nom du secrétaire d'État) propose la 1re lecture du bill nº S-2 (émanant du Sénat) établissant une corporation chargée d'administrer les musées nationaux du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

LES CONDITIONS RELATIVES AU LIEU DE RÉSIDENCE, LA COUR D'APPEL, ET LE RESTE

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du secrétaire d'État) propose la 1re lecture du bill nº S-4 (émanant du Sénat), loi modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

LES TRANSPORTS

LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉFÉRIQUES

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports) propose la 1re lecture du bill nº S-7 (émanant du Sénat) concernant les téléfériques interprovinciaux et internationaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ SUR LE VIETNAM—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion avant l'appel de l'ordre du jour. Malheureusement, je n'ai pu obtenir une version française de cette motion, et je m'en excuse auprès de la Chambre. C'est la première fois que cela m'arrive, mais la traduction ne m'est pas parvenue à temps. Appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant en vertu de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire d'une importance publique pressante, savoir l'ébranlement de la confiance internationale causé par le discours prononcé samedi dernier à Toronto par le président du Conseil privé; ce discours constitue une déclaration publique de principe, qui revêt la plus haute importance sur le plan national et international, en ce sens qu'elle fournit le plus grand encouragement au monde communiste et témoigne d'une hostilité profonde à l'égard de la politique du gouvernement des États-Unis en ce qui concerne la guerre au Vietnam, et qu'elle accélérera la détérioration des relations canado-américaines; en outre, on s'est moqué de la Chambre à laquelle le gouvernement a refusé d'exposer sa politique, qu'il a pourtant énoncée dans ce discours prononcé à l'extérieur de la Chambre, alors que siège le Parlement.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition exposera-t-il à la présidence et à la Chambre l'urgence du débat? Je dois rappeler de nouveau aux députés ce que je mentionne de temps à autre lorsque la Chambre est saisie de motions de ce genre: avant que la présidence accepte pareille motion, il faut discuter de l'urgence du débat afin de savoir s'il convient que la présidence permette l'ajournement des autres travaux en vue de débattre une question précise.

La seule question qui nous intéresse pour l'instant, c'est l'urgence d'un débat sur ce sujet particulier et l'opportunité d'ajourner les travaux courants de la Chambre pour permettre un tel débat.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la motion vise à permettre à la Chambre de délibérer sur une question d'importance primordiale, sur les plans national et international, et de connaître le point de vue du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, quel que soit celui des deux qui dirige les affaires étrangères de notre pays.

On dira peut-être que la question peut être examinée au cours du débat qui se déroule actuellement à la Chambre. C'est tout à fait vrai, mais la Chambre a le droit de savoir, du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en quoi consiste la politique du gouvernement à ce sujet, au lieu de nous faire éconduire comme récemment au moyen de versions expurgées.

Maintenant que le Parlement a été formellement saisi de la question par la déclaration du président du Conseil privé, j'en conclus qu'il s'agissait d'un énoncé de principe émanant du gouvernement. Accepter toute autre conclusion équivaudrait à faire fi du principe constitutionnel établi, selon lequel la solidarité des membres du cabinet enlève aux ministres le droit de formuler des politiques. Si Votre Honneur décidait que la question pourrait être débattue au cours du débat actuel, la situation n'en serait pas éclaircie pour autant. Le Parlement et les Canadiens ont le droit de savoir si le ministre énonçait ou non des politiques gouvernementales. Le texte de sa déclaration indique qu'elle a été rédigée ailleurs ou par des familiers du ministère des Affaires extérieures. Tout semble indiquer qu'elle a été inspirée par le gouvernement en vue de dissimuler ses politiques derrière un écran de fumée. Elle reflète manifestement une politique du gouvernement dont la Chambre n'a pas été saisie.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Nous avons le droit de savoir s'il s'agit d'une déclaration de politique, car nous ne pouvons tolérer qu'un ministre, qui est membre du cabinet, fasse des déclarations contraires à la politique du cabinet. Pour étayer mon argument, je citerai une ou deux de ses déclarations. Voici deux extraits du discours remis au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils figurent à la page 2.

Je suppose que la réponse à ces demandes...

Il s'agit de la situation mondiale au sujet du Vietnam.

...dépend de nos consciences individuelles...

Cette déclaration, monsieur l'Orateur, porte atteinte au Parlement.

• (11.20 a.m.)

Puis, la politique est énoncée en page 3:

Il me semble que la politique américaine en Extrême-Orient est une succession d'erreurs malheureuses qui commence par une conception profondément erronée de la faiblesse et de la corruption du régime de Tchang Kaï-chek en Chine, et d'une fausse appréciation de la puissance relative du gouvernement communiste de Mao Tsé-toung qui a saisi le pouvoir en 1949.

Cette déclaration est une injure envers un de nos alliés qui est aussi membre du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette déclaration est contraire à l'énoncé de la politique du gouvernement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait en juin dernier et que je cite:

Pour leur part, les États-Unis se sont engagés au Vietnam dans une guerre civile sanglante qui ne saurait être motivée ni du point de vue moral ni du point de vue stratégique.

Monsieur l'Orateur, voici une infraction flagrante à la politique constitutionnelle parce que c'est l'antithèse de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit le 10 juin 1965. Je mentionne la date et ceux qui veulent s'y reporter constateront que pour le ministre il ne s'agissait pas d'une guerre civile. Aujourd'hui, le ministre, qui occupe une position prééminente au sein du cabinet, le président du Conseil privé, affirme que c'est une guerre civile sanglante.

Il poursuit avec son opinion sur le bombardement, les incendies et la destruction par une puissance étrangère qui se poursuivent au Vietnam. Il a dit:

Dans cette guerre, la plus puissante nation du monde a pris parti dans une lutte civile acharnée et utilise sa puissance énorme pour forcer l'adversaire à céder.

Des déclarations semblables animent d'espoir les communistes de tous les coins de l'univers et cet énoncé de principe a été formulé par un homme qui occupe un rang

élevé et honoré. Il dit ensuite que les troupes américaines obéissent aux ordres comme elles le doivent:

Hélas! dans une guerre semblable, les deux camps s'adonnent forcément à des actes de barbarisme... Si l'escalade de la guerre continue, ce qui semble probable, et que les Nord-Vietnamiens n'abandonnent pas bientôt la partie, on peut se demander si les États-Unis ne seront pas contraints d'utiliser des bombes nucléaires ou de répandre des germes ou des produits chimiques pour les exterminer.

Voilà, en fait, un cas urgent par excellence. Si ce débat a lieu pendant l'Adresse en réponse au discours du trône, nous pouvons faire connaître nos idées, mais sans obtenir de réponse du gouvernement. Le ministre a terminé par ces mots:

De l'avis du Canada, la situation actuelle comporte quatre graves dangers:

1. Le conflit actuel peut renforcer une méfiance naturelle de la part de millions de gens de couleur partout dans le monde à l'égard de tous les occidentaux et de tous les blancs...

2. Le deuxième danger est que la Russie et la Chine peuvent se réconcilier par suite de leur opposition à l'activité des États-Unis au Vietnam...

3. Le troisième danger qui pourrait résulter d'une escalade plus poussée de la guerre est l'intervention directe de la Chine communiste...

4. Enfin, il y a le très grand danger de représailles immédiates de la part de la Russie si les États-Unis venaient à employer des armes nucléaires.

Et il conclut:

J'ai lu les propositions présentées par U Thant, par notre propre premier ministre, par l'honorable Paul Martin, par le général Gavan et par d'autres Américains sensés et bien renseignés. Ils sont tous essentiellement du même avis.

Si jamais un débat d'urgence s'est imposé, monsieur l'Orateur, c'est bien aujourd'hui, afin que le gouvernement actuel nous explique quelle est son attitude afin que nous puissions faire la lumière sur la politique réelle du gouvernement. A mon sens, on devrait entreprendre un débat immédiat pour cette raison et parce que l'on se moque grossièrement des droits du Parlement lorsqu'on énonce à l'extérieur de la Chambre des politiques en contradiction directe avec ce que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont dit ces dernières semaines.

M. l'Orateur: A l'ordre. La participation au débat du très honorable représentant visait à aider la présidence à décider si une question d'urgence nécessitait un débat, conformément au Règlement et à l'usage suivi à la Chambre. Je suis prêt à rendre une décision. Bien entendu, je ne veux pas étouffer la discussion, mais je puis assurer aux députés que tout ce qu'ils pourront ajouter maintenant ne me fera pas changer d'avis et ne sera donc d'aucune utilité pour la Chambre.

Une motion a été présentée et la présidence doit décider si elle est recevable; je suis prêt à prendre une décision. Cependant, si certains députés estiment devoir participer au débat pour manifester leur oppositon ou leur appui à la motion dont la Chambre est saisie, je les écouterai pendant un moment.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, même si les membres de notre parti sont diamétralement opposés aux termes dans lesquels la motion est rédigée, j'estime qu'il y a urgence de débat en ce qui concerne le discours du président du Conseil privé, de même que la déclaration du gouvernement sur la position du Canada au sujet de la guerre au Vietnam.

Le président du Conseil privé a fait une déclaration. Cette déclaration, qui énonce avec grande clarté et réalisme la situation qui règne présentement dans le Sud-est asiatique, nous réjouit. A notre avis, le gouvernement devrait ménager aux députés l'occasion de discuter à fond cette question le plus tôt afin qu'ils puissent approuver ou désapprouver la déclaration faite à Toronto par le président du Conseil privé, où il a énoncé très clairement la situation en disant «que les Canadiens de tous les milieux sociaux et de toutes les affiliations politiques, et surtout le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devraient insister le plus possible auprès des États-Unis pour qu'ils cessent leurs bombardements, faute de quoi, a-t-il dit, nous devons être prêts à partager la responsabilité de ceux dont les politiques comportent les plus grands risques pour l'humanité tout entière».

Après ce retentissant appel à tous les Canadiens et aux membres de tous les partis politiques, il me semble, monsieur l'Orateur, que l'on devrait permettre à la Chambre d'y faire écho. Elle n'aura pas l'occasion de le faire à moins que le gouvernement ne consente à déclencher un débat sur toute la question. Depuis quelque temps déjà, nous exhortons le premier ministre à présenter une motion à la Chambre pour permettre à l'ensemble du Parlement, plutôt qu'au seul gouvernement, de faire connaître sa position sur la situation dans le Sud-Est asiatique. Puisque le gouvernement n'a pas accédé à nos désirs, il me semble que le discours du président du Conseil privé offre à la Chambre une excellente occasion de discuter de la question et de

préciser son attitude. Nous aimerions, naturellement, que la déclaration concernant notre prise de position ne soit pas selon les termes de la motion proposée, mais qu'elle sanctionne l'attitude du président du Conseil privé. Cela traduirait, selon nous, l'opinion de la plupart des Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je répète aux députés qu'ils n'aident pas tellement la Chambre, à l'heure actuelle, en démontrant le pour ou le contre de la recevabilité de la motion. La Chambre est saisie actuellement d'une question de procédure qui consiste à savoir s'il est opportun de débattre la question en un temps raisonnable. Voilà sur quoi doit porter la décision de la présidence. La solution est assez facile, à mes yeux; mais je suis prêt, je le répète, à entendre de nouvelles instances ou propositions à ce sujet, si les députés le désirent.

• (11.30 a.m.)

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le premier ministre étant à Montréal et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures étant avec le président de la Tchécoslovaquie qui visite présentement le Canada et que j'ai eu l'honneur de rencontrer ce matin, j'aimerais dire quelques mots. J'ai discuté de cette importante question avec le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le président du Conseil privé. Le président du Conseil privé a affirmé à nouveau qu'il n'exprimait que des vues personnelles.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais un ministre ne peut pas faire cela.

L'hon. M. Winters: Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'ont autorisé à dire au Parlement—et je suis sûr que le Parlement le comprendra—que la position du gouvernement a été nettement définie par le premier ministre et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et demeure inchangée.

Si nous voulons nous conformer aux règles applicables aux débats auxquels a fait allusion le très honorable chef de l'opposition, ce n'est pas le moment de débattre cette affaire. La plupart des députés trouveront aussi, j'en suis sûr, que le moment n'est pas opportun pour ce débat alors que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, porte-parole du gouvernement dans cette question de politique, est retenu ailleurs. Pour ce motif, à mon avis le moment n'est pas bien choisi.

[M. Douglas.]

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est temps, pour le Parlement d'établir sa position, relativement à la guerre qui se déroule au Vietnam, et je trouve que la motion présentée par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) en est une qui a beaucoup de valeur, puisqu'elle permettrait aux membres du Parlement d'émettre clairement leur opinion sur ce qui se produit présentement au Vietnam.

Et quand le chef de l'opposition dit, par exemple:

[*Traduction*]

...savoir l'ébranlement de la confiance internationale causé par le discours prononcé samedi dernier à Toronto par le président du Conseil privé; ce discours constitue une déclaration publique de principe, qui revêt la plus haute importance sur le plan national et international, en ce sens qu'elle fournit le plus grand encouragement au monde communiste...

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, c'est là le point le plus important que nous devons discuter, parce que nous entendons souvent des attaques virulentes à l'endroit des Américains. Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada (M. Gordon) a justement répété ces accusations samedi dernier, mais on n'entend pas parler, par exemple, de la participation des communistes à la même guerre.

[*Traduction*]

...et témoigne d'une hostilité profonde à l'égard de la politique du gouvernement des États-Unis en ce qui concerne la guerre au Vietnam, et qu'elle accélérera la détérioration des relations canado-américaines; en outre, on s'est moqué de la Chambre, à laquelle le gouvernement a refusé d'exposer sa politique, qu'il a pourtant énoncée dans ce discours prononcé à l'extérieur de la Chambre, alors que siège le Parlement.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, notre groupe appuie cette motion de l'opposition, à l'effet que nous devrions, le plus tôt possible, aujourd'hui, si c'est possible, débattre cette question très importante, parce que le Canada se doit de prendre position, et le monde entier doit savoir où le Canada en est présentement relativement à la guerre qui se continue au Vietnam.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, je crois que l'urgence du débat est réelle et qu'un tel débat apporterait certainement des éclaircissements.

[*Traduction*]

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, il est inusité de mettre de côté l'ordre du jour de la Chambre pour étudier une affaire d'importance publique pressante. Pourtant, cela arrive à l'occasion, et ce doit être évidemment

pour une raison grave, car nous ne cesserions de changer inopinément l'ordre de nos travaux. Cette fois-ci, nous sommes justifiés de le faire pour une question dont l'importance a été accentuée par le discours que l'honorable président du Conseil privé a prononcé samedi.

D'ordinaire, les discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône portent sur des questions diverses et couvrent autant de sujets que ce dernier. Quoiqu'il puisse être question des affaires internationales et de la guerre au Vietnam d'ici quelques jours, il est révélateur que le gouvernement ait refusé précédemment de nous saisir d'un projet de résolution en vue de débattre cette question. Vendredi, le très honorable chef de l'opposition a exhorté le gouvernement à fournir l'occasion de la discuter.

Le président du Conseil privé—geste inusité de la part d'un ministre—a énoncé une politique du gouvernement sans prévenir la Chambre des communes de son intention. Une action si grave doit retenir toute l'attention de la Chambre. Lorsque le secrétaire général des Nations Unies a, il y a quelques jours, averti le monde de la sérieuse probabilité d'une troisième guerre mondiale, bien des Canadiens ont été émus. Le président du Conseil privé a pris, au nom du gouvernement, une attitude diamétralement opposée à la politique de notre meilleur ami et de notre allié le plus puissant, qui risque de compromettre la position du Canada dans les affaires internationales et dans ses alliances avec les États-Unis.

Voilà des raisons—et il y en a d'autres—pour que cette chose d'intérêt capital pour le Parlement et le pays, soit débattue aujourd'hui, afin que le gouvernement puisse répondre clairement et catégoriquement à nos questions sur cette situation inquiétante.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, un mot seulement sur la question d'urgence. Le point essentiel, le député de Winnipeg-Sud-Centre l'a signalé en rappelant que le secrétaire général des Nations-Unies avait lancé au monde un avertissement sans équivoque sur les conséquences possibles de la guerre du Vietnam. Cependant, quand le président du Conseil privé fait à Toronto des déclarations diamétralement opposées à la politique du gouvernement, n'allons pas croire qu'il s'agit d'un phénomène isolé. Le registraire général n'a pas le franc-parler du président du Conseil privé, mais son discours de fin de semaine à Montréal présentait des thèses exactement contraires à la politique officielle.

Voici ce qui se passe. Le premier ministre énonce à la Chambre une politique puis—et c'est dans l'ordre normal des choses—il envoie ses ministres dancer le go-go sur les tréteaux pour recueillir les voix de la nouvelle gauche, de la jeune génération. C'est du cynisme politique, sous sa forme la plus éhontée, mais les jeunes ne s'y laisseront pas prendre.

Personnellement, j'estime que nous ne pouvons pas nous payer ce luxe, au Canada: un premier ministre qui dise une chose et les ministres une autre. Le premier ministre a fait une déclaration de principe...

Une voix: A propos du Vietnam?

M. Grafftey: A propos du Vietnam et de la situation internationale, et les Canadiens en cette heure critique veulent une orientation.

S'il y a aujourd'hui un fossé entre la pensée des dirigeants et les conceptions des citoyens, c'est à cause de cette attitude cynique.

• (11.40 a.m.)

Monsieur l'Orateur, nous présentons une demande avec une insistance jamais égalée jusqu'ici. La question est trop grave pour qu'on l'abandonne au hasard des discussions sur l'Adresse. Pourquoi le premier ministre est-il absent aujourd'hui, après qu'un de ses ministres les plus influents a contredit les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les politiques les plus importantes de ce gouvernement? Où est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Où est le registraire général? Le premier ministre dit une chose dans cette Chambre et le registraire général en dit une autre. Il faut discuter de cette affaire aujourd'hui: nous ne pouvons nous en remettre aux aléas du débat sur le discours du trône. La population tout entière attend qu'on lui montre la voie lorsque l'atmosphère est tendue.

Je demande votre protection, monsieur l'Orateur, et vous prie d'autoriser la poursuite du présent débat, afin qu'une déclaration précise soit faite à ce sujet. Pour ma part, à titre de député de l'arrière-ban, j'estime que nous devrions adopter de nombreuses caractéristiques du gouvernement des États-Unis, mais je ne crois pas qu'un ministre devrait se payer le luxe de parler en qualité de simple citoyen à propos de la politique gouvernementale.

Nous ne pouvons pas accepter cela si nous voulons que notre système fonctionne de façon satisfaisante. A la suite du discours du registraire général à Montréal, celui du président du Conseil privé à Toronto et à la lumière des déclarations faites à ce sujet la semaine dernière par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre, j'affirme qu'il est opportun de discuter la question dès maintenant—je suis certain de parler au nom de la population canadienne, contrairement au gouvernement.

M. l'Orateur: Je remercie les honorables députés de m'avoir exposé leur opinion et accordé de l'aide. Toutefois, comme je l'ai dit au début, après avoir entendu la thèse du chef de l'opposition, il m'a semblé qu'en vue des précédents établis et de la procédure datant de loin, peut-être d'un siècle, et qu'acceptent tous les députés, à la lumière des commentaires de Beauchesne, la décision qu'allait prendre la présidence dans les circonstances était assez évidente. J'hésite même à donner de nouveau lecture du paragraphe 3 du commentaire 100 de la 4e édition de Beauchesne:

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat»...

Cela veut dire que l'ajournement des affaires ordinaires de la Chambre doit être accordé quand il n'y a pas d'autre occasion de débattre un sujet. Je n'ai aucun chiffre à l'appui, et je n'ai pas examiné les précédents, mais je doute fort que, dans toute l'histoire du Parlement canadien, la présidence ait accepté une motion d'ajournement du débat sur le discours du trône pour amorcer un autre débat. Sauf erreur, le débat sur le discours du trône vise précisément à donner à tous les députés l'occasion de traiter du sujet de leur choix. Tous les députés ont admis que la question était d'une extrême importance et d'une extrême urgence. Dans une heure environ, ils auront tout le reste de la matinée, l'après-midi et la soirée pour discuter de l'affaire soulevée à la Chambre par le chef de l'opposition. Les représentants de tous les partis pourront le faire, l'un après l'autre.

Selon le très honorable représentant, le Parlement a le droit de savoir si le ministre énonçait la politique du gouvernement et aussi de savoir quelle est la politique du gouvernement. Peut-être a-t-il tout à fait raison; il ne m'appartient pas d'en douter. Le chef de l'opposition a certes le droit de demander au premier ministre ou à un porte-parole du gouvernement si un ministre qui s'exprime à l'extérieur de la Chambre formule la politique du gouvernement. N'importe quel député a le droit de poser une question semblable pendant la période des questions. Mais je doute que l'acceptation de cette motion permette ou facilite au gouvernement la déclaration de sa politique, ou qu'il veuille l'énoncer pendant un débat suscité par une motion d'ajournement en vertu de l'article 26 du Règlement au lieu d'un débat prévu par le Règlement pendant l'examen du discours du trône.

Voilà pourquoi la présidence ne saurait trancher la question qu'en rejetant la motion du chef de l'opposition.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ SUR LE VIETNAM

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme vous signalez qu'une question pourrait être posée en ce moment, je m'empresse de le faire. Le président du Conseil privé pourrait-il nous dire si le premier ministre a donné aux membres de son cabinet le droit de dire ce qui leur plaît, que cela cadre ou non avec la politique du gouvernement? La déclaration qu'il a faite dans un discours dont le texte a été remis aux journaux, au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et selon laquelle «les États-Unis, pour leur part, se trouvent empêtrés dans une guerre sanglante au Vietnam qui n'est justifiée ni moralement ni stratégiquement» représente-t-elle quelque changement dans l'opinion du gouvernement, exposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 10 juin 1965, qui avait alors dit:

Qu'il suffise de dire que si le Vietnam du Nord réussit à s'emparer par la force de tout le Vietnam, si le reste du monde se contente d'assister à cela en spectateur, en disant sans conviction que ce n'est en somme qu'une rébellion intestine et qu'il faut bien accepter l'inévitable, nous nous rendrions, à mon avis, coupables d'une erreur semblable aux erreurs commises à Munich et, antérieurement, à la Société des Nations.

Le ministre nous dirait-il si on a rédigé un nouveau code d'éthique ministérielle lui donnant pareille liberté? Nous aimerions le savoir.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que le chef de l'opposition n'a pas compris la proposition que j'ai faite, en toute déférence, et qui est fondée, sauf erreur, sur des précédents.

J'ai dit qu'on pourrait demander au premier ministre ou au premier ministre suppléant si une déclaration formulée à l'extérieur de la Chambre représente la politique du gouvernement. A moins que le président du Conseil privé ne soit le premier ministre suppléant ce matin, je doute que le très honorable représentant puisse lui adresser sa question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège. Personne n'ignorait que cette question serait soulevée, et indépendamment de l'importance d'autres événements, le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures auraient dû être ici. (*Applaudissements*)

En leur absence, je ne demanderai pas au ministre s'il formulait une politique officielle. Je me bornerai à lui demander si l'on a adopté un nouveau code d'éthique pour le cabinet...

Une voix: Mesquin.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...et si le ministre s'en est inspiré pour faire ces déclarations outrageantes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Malheureusement, la deuxième question ressemble beaucoup à la première et est soumise aux mêmes restrictions de procédure.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Le premier ministre suppléant nous dirait-il si le texte du discours du président du Conseil privé a été remis au premier ministre au préalable et si le bureau du premier ministre a tenté de communiquer avec le président du Conseil privé avant qu'il le prononce?

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Je puis seulement répéter qu'on m'a dit la même chose au bureau du premier ministre et au secrétariat d'État aux Affaires extérieures: on ne leur a pas fait tenir d'exemplaire du discours avant que ce dernier ait été prononcé.

M. David Lewis (York-Sud): Le premier ministre suppléant a déclaré à la Chambre qu'il a discuté de la question avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il nous dire si la déclaration du président du Conseil privé représentait la politique du gouvernement?

L'hon. M. Winters: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé la politique du gouvernement à ce sujet aussi clairement qu'on l'ait jamais fait, à ma connaissance, sur toute autre question... (*Exclamations*)

A mon avis, l'attitude du gouvernement a été formulée sans équivoque.

M. Lewis: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre suppléant a mentionné dans son argument et dans ce qu'il vient de nous répondre, qu'il s'était entretenu avec le premier ministre, nous dirait-il maintenant si dans la conversation entre le premier ministre et le président du Conseil privé ce dernier a mentionné vouloir démissionner encore?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant. Vu le contenu du discours «Il était une fois» que le régistraire général a prononcé au congrès de l'*Association of American Editorial Cartoonists* à Montréal, samedi dernier, le premier ministre suppléant dirait-il à la Chambre si le gouvernement compte maintenant annoncer sa politique étrangère sous forme de paraboles?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît:

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce qu'on nous sert depuis une couple d'années.

M. l'Orateur: Je ne vois pas là de question supplémentaire.

[*Plus tard*]

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Commerce une question concernant sa remarque de tantôt selon laquelle il demanderait aujourd'hui, la permission de revenir aux avis de motions pour faire une déclaration plus complète. A titre de premier ministre suppléant, aurait-il, par la même occasion, l'obligeance de prendre les dispositions voulues pour que le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vienne élucider cette autre question relative au Vietnam?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, je pense qu'on a disposé pour aujourd'hui de la question du Vietnam, mais je vais transmettre au premier ministre la question du député.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si des muselières ont été distribuées aux membres du cabinet jusqu'au retour du premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Lorsque le président du Conseil privé a déclaré à Toronto que les Américains devraient cesser de bombarder le Vietnam du Nord, n'a-t-il pas eu, à ce moment-là, l'intention de demander aussi aux Chinois communistes de ne plus bombarder le Vietnam du Sud?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question est un argument.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les États-Unis ont-ils officiellement ou officieusement, de vive voix ou par écrit signalé au gouvernement le discours du président du Conseil privé? Y a-t-il eu une communication à ce sujet? M. Butterworth, en général, fourre son nez partout. Ne s'est-il pas mêlé de cette affaire?

L'hon. M. Winters: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, mais pour rassurer tout à fait le très honorable représentant, je tiendrai tenir sa question pour préavis.

LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Vu les récentes déclarations de certains membres du cabinet, l'annonce de la reconnaissance diplomatique de la Chine rouge est-elle imminente?

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne puis rien ajouter à ce qui a déjà été dit très clairement à la Chambre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Plus tard*]

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. La confusion suscitée par les diverses déclarations des ministres de la Couronne au sujet de la politique étrangère du Canada, de l'avis du gouvernement, rehausse-t-elle l'image de notre pays à l'étranger?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait bien que cette question est irrecevable.

[M. l'Orateur.]

LES CÉRÉALES

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. D'après les journaux et la radio, les prix prévus dans l'Accord international sur le blé augmenteraient d'environ 22c. le boisseau. Le ministre pourrait-il nous renseigner sur le progrès des négociations et nous dire quels seront probablement les prix fixés par le nouvel Accord international sur le blé?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'espérais pouvoir faire une déclaration à ce sujet à l'appel de l'ordre du jour, mais les négociations à Genève se poursuivent. Je compte pouvoir demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions plus tard aujourd'hui pour faire une déclaration complète. Toutefois, si la Chambre et vous, monsieur l'Orateur, me le permettez, j'aimerais répondre à cette question maintenant dans la mesure du possible.

On s'est entendu dans une large mesure sur les questions fondamentales qui font l'objet de discussions en rapport avec les accords du GATT. Mais, tous les députés le savent, ce ne sont pas toujours les questions principales qui déterminent la signature d'un contrat. Il reste encore plusieurs détails à régler à propos des céréales, et l'on ne saurait être sûr qu'un accord général sera conclu avant que ces détails soient tranchés. Toutefois, je demeure confiant à cet égard.

Comme les journaux de ce matin ont beaucoup fait état de certains chiffres, il serait bon, je pense, de les préciser dans le contexte canadien. On a laissé entendre qu'il était convenu, à Genève, d'un prix de $1.73 le boisseau de blé dur d'hiver n° 2, expédié à un port du golfe, et d'un prix différentiel de 22.5c. le boisseau entre le prix du blé dur d'hiver n° 2 et celui du blé du Nord du Manitoba n° 1. Ce relèvement sensible des prix minimums et maximums des diverses catégories de blé, sur le plan international, serait bien accueilli et renforcerait considérablement les accords de collaboration visant à maintenir la stabilité du marché pour le blé du Nord du Manitoba n° 1 entreposé à la tête des Lacs.

A ce compte-là, les prix maximums et minimums seraient fixés à $1.95½ et $2.38½, respectivement, en devises canadiennes. L'entente représenterait une hausse de 21 cents sur les prix maximums et minimums prévus par l'accord international actuel sur le prix du blé. Le prix minimum franco à Vancouver serait de $2.03½, tandis que le prix maximum serait de $2.46½.

M. Douglas: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que l'augmentation de 21 cents que le ministre a mentionnée quant au prix fixé il y a environ six ans représente moins que la hausse du prix de revient d'un boisseau de blé depuis six ans, le gouvernement a-t-il songé à suppléer la différence au cultivateur, ou ce dernier devra-t-il en absorber la perte?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait j'en suis sûr, il s'agit simplement des minimums et maximums entre lesquels varient les prix mondiaux. Ces prix sont encore fixés dans une large mesure par l'offre et la demande, eu égard, bien entendu, au maximum et au minimum dont il est question ici.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce nous dirait-il si le gouvernement songe maintenant à rétablir les 17 cents le boisseau enlevés il y a deux ans, puisque cette mesure a, depuis lors, causé aux cultivateurs de l'Ouest une perte annuelle de 90 millions de dollars?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, ce montant a été sensiblement restauré par suite des paiements versés l'an dernier aux producteurs de blé de l'Ouest.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre ne peut vouloir dire que les paiements versés aux cultivateurs de l'Ouest l'an passé avaient quoi que ce soit à voir aux 17c. le boisseau qui leur ont été enlevés. Le ministre ne parle pas sérieusement, j'en suis sûr.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait attendre le retour du ministre de l'Agriculture avant d'essayer de jauger les avantages que pourraient en retirer les producteurs.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire au ministre du Commerce? En ce qui concerne les 4½ millions de tonnes de blé qui seront réservées pour les pays dans le besoin, aux frais des pays occidentaux industrialisés, le Canada enverra-t-il sa quote-part financière de ces 4½ millions de tonnes, et si oui, dans quelle mesure?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, voilà une chose qui n'a pas encore été arrêtée. J'espère pouvoir faire une déclaration à la Chambre à ce sujet dans la soirée.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ÉCOULEMENT DES CÉRÉALES CANADIENNES SUR LE MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, en raison de la demande faite par la Grande-Bretagne d'entrer dans le Marché commun européen et vu notre position quant à l'écoulement du blé canadien sur le marché anglais, le ministre du Commerce peut-il nous dire s'il y a progrès quant à l'exportation de céréales vers le Marché commun.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur. Les négociations ne se rattachaient en rien à l'entrée possible de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RETRAIT POSSIBLE DES EFFECTIFS CANADIENS DE L'OTAN ET DU NORAD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale voudrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de retirer les forces canadiennes de l'OTAN et du NORAD, comme l'a préconisé, vendredi dans un discours politique le président du Conseil privé?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon intention. Notre politique demeure celle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncée ici même, au nom du gouvernement, au début de l'année.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Comment pouvons-nous savoir quelle est cette politique lorsqu'un ministre dit une chose, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures une autre et le président du Conseil privé une autre encore.

M. l'Orateur: La question est très intéressante mais elle me semble contentieuse.

L'hon. M. Churchill: La réponse serait intéressante, elle aussi.

Le très hon. M. Diefenbaker: La question semble peut-être porter à controverse, mais je cherche à me renseigner, car il est difficile de savoir quelle est la politique suivie lorsque tant de gens disent des choses différentes.

M. l'Orateur: C'est une question de pure forme.

[Plus tard]

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le récent discours du président du Conseil privé réclamant le retrait des troupes canadiennes stationnées en Europe en vertu de nos engagements actuels envers l'OTAN et le NORAD exposait-il notre politique officielle de défense nationale?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà indiqué la procédure généralement en vigueur quand les députés veulent savoir si les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre représentent la politique du gouvernement: c'est au premier ministre ou au premier ministre suppléant qu'il faut adresser ces questions.

M. Winch: Puis-je alors modifier ma question, monsieur l'Orateur, en l'adressant au premier ministre suppléant. Le président du Conseil privé exposait-il, dans son récent discours, la politique gouvernementale en réclamant le retrait des forces canadiennes stationnées en Europe en vertu de nos engagements actuels envers l'OTAN et le NORAD?

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il me semble que le ministre de la Défence nationale a répondu, tout à l'heure, à cette question.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Le gouvernement a-t-il l'intention de retirer les forces canadiennes stationnées en Europe en vertu des engagements envers l'OTAN et le NORAD?

LA HOUILLE

L'ALBERTA—LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX TARIFS SUR LES EXPORTATIONS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, qui nous a promis une déclaration sur les négociations qui intéressent les exploitants des mines de charbon de l'Ouest canadien. Dirait-il à la Chambre si les pourparlers sur le charbon exporté au Japon progressent et si les contrats seront remplis.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports se montre très encourageant, et les négociations sont prometteuses, mais elles ne sont pas encore terminées.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

LA PÊCHE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LES RÈGLEMENTS RELATIFS AU SAUMON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries au sujet de l'ouverture de la saison de pêche au saumon, aujourd'hui. A-t-il reçu des plaintes ou critiques de la part de pêcheurs de saumon, notamment de la région de la baie de Fundy, au sujet des nouveaux règlements de pêche? Si oui, quelle a été la réponse?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu quelques plaintes de la part de pêcheurs particuliers, qui voudraient profiter de ce genre de pêche mais qui n'ont pas rempli les conditions requises pour obtenir le permis nécessaire. Le député le sait bien, la pêche commerciale au saumon doit être restreinte ou du moins contrôlée si nous voulons conserver cette importante ressource pour les générations à venir et la rendre avantageuse pour ceux qui se livrent actuellement à ce genre de pêche.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas de règlements entièrement nouveaux mais de la mise en vigueur de contrôles concernant les permis de pêche au saumon qui existent depuis bon nombre d'années et qui ont été modifiés de façon à les rendre plus applicables et plus efficaces.

M. Bell: Une question supplémentaire. Le ministre verra-t-il à faire vérifier de nouveau ces demandes pour s'assurer que l'on n'impose pas de graves difficultés à des pêcheurs de bonne foi?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, même si les pêcheurs qui présentent des demandes sont de bonne foi, je persiste à dire qu'il doit y avoir un contrôle ou des restrictions concernant le nombre de permis. Toute demande est soigneusement examinée et l'on tient compte des circonstances atténuantes en ce qui concerne les requérants.

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—L'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Je sais qu'il est au courant des pertes considérables de cages à homards subies le long de la côte de Nouvelle-Écosse et qu'il a dit qu'on enquêterait là-dessus. Quand pouvons-nous espérer que le gouvernement énoncera une politique pour aider ces pêcheurs à se dédommager de leurs pertes?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député connaît bien la politique appliquée en pareils cas. Elle n'a pas changé depuis nombre d'années et demeure telle que je l'ai décrite en répondant à une question semblable du député d'Halifax (M. Forrestall) la semaine dernière.

LES AÉROPORTS

LES ENTRETIENS RELATIFS À L'ACCÈS À L'AÉROPORT DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Son ministère a-t-il maintenant conclu une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement à l'accès à l'aéroport international de Vancouver et, sinon, le ministre a-t-il quelque progrès à nous annoncer à ce sujet?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aucune entente n'est intervenue, mais des entretiens se poursuivent et je pense pouvoir dire qu'il y a progrès.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—L'ÉCART ENTRE LES PRIX CANADIENS ET AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Sait-il que le président de la *Chrysler Corporation of Canada* a déclaré devant la Chambre de commerce de Calgary que l'écart de prix entre les voitures fabriquées au Canada et celles qui le sont aux États-Unis subsistera? Le ministre examinera-t-il la situation pour déterminer si pareille attitude est conforme aux annonces faites à la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

A PROPOS DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, dont l'étoile brille toujours avec un éclat particulier dans le firmament politique.

Le ministre a eu des entretiens, en fin de semaine, avec le premier ministre du Québec au sujet de l'immigration francophone. Or, le ministre est-il en mesure de faire part à la Chambre des résultats de ses entretiens et d'annoncer une nouvelle politique à cet égard?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je n'ai pas eu d'entretien, monsieur l'Orateur, avec le premier ministre de la province de Québec.

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le ministre doit-il avoir prochainement des entretiens avec le premier ministre du Québec?

L'hon. M. Marchand: J'ai lu dans les journaux, monsieur l'Orateur, que c'était l'intention du premier ministre du Québec de me consulter. Je serai heureux de le voir, si jamais il en exprime le désir.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA HAUSSE DES PENSIONS AUX FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question à un autre ministre dont l'avenir semble de plus en plus prometteur. Il va sans dire qu'il s'agit du président du Conseil du Trésor (M. Benson). (*Applaudissements*)

Maintenant, j'espère obtenir une réponse favorable à ma question. Dans combien de temps le gouvernement présentera-t-il une mesure donnant suite à la recommandation du comité mixte de la fonction publique du Canada au sujet de la hausse des pensions versées aux fonctionnaires retraités?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du Conseil du Trésor étudient le rapport du comité. Je ferai au Cabinet, en temps voulu, des recommandations à ce sujet.

M. Knowles: Puis-je poser une question complémentaire? Si une décision se fait attendre, le gouvernement songera-t-il à accorder cette hausse de façon rétroactive?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, on examinera tous les aspects de la situation.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INSULINE—LA MAJORATION DES PRIX ET LA PROTECTION DES USAGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, comme suite à la question que j'ai posée la semaine dernière, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'aimerais l'interroger de nouveau au sujet de l'augmentation du prix de l'insuline et du maintien des programmes de soutien provinciaux. Le ministre dirait-il à la Chambre et au pays si le gouvernement est prêt à faire quelque chose afin d'aider les usagers de ce médicament à supporter ce fardeau supplémentaire?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de la question du député. Une question figure maintenant au *Feuilleton* au sujet de l'insuline. Il ne faut pas oublier que c'est la première fois que les laboratoires Connaught augmentent le prix de l'insuline depuis sa découverte en 1921. Le prix actuel est inférieur à celui de 1938. Le directeur des laboratoires a déclaré que le prix a été fixé au plus bas niveau et que cette augmentation résulte uniquement de la majoration des frais.

A l'heure actuelle, le gouvernement fédéral n'accorde aucune subvention directe aux usagers de l'insuline, sauf par l'entremise du régime d'assistance publique du Canada. Si je comprends bien, deux provinces accordent de l'aide financière aux usagers de l'insuline dans les cas où cela est nécessaire.

M. Winkler: J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je possédais les renseignements que vient de fournir le ministre, et je ne mets pas en question la déclaration du directeur. J'aimerais simplement demander au ministre si le gouvernement fédéral est prêt à accorder une certaine aide financière aux usagers de l'insuline qui se trouvent en difficulté par suite de l'augmentation du prix de ce médicament.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral aide actuellement les usagers de l'insuline de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse pas des subventions à la santé nationale. D'autres provinces pourraient probablement obtenir le même genre d'aide. J'irai volontiers aux renseignements là-dessus.

[L'hon. M. Benson.]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'EXTENSION DE L'AMNISTIE OU DE LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DURANT L'ANNÉE DU CENTENAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Le ministre peut-il dire à la Chambre où l'on en est au sujet de la proposition demandant d'examiner d'une façon spéciale la possibilité d'amnistier ou de libérer conditionnellement durant notre année du centenaire les personnes qui le méritent?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, en toute déférence pour le député, je dois lui rappeler que j'ai répondu par écrit à une question semblable il y a environ six semaines. Si je me souviens bien, j'avais alors dit que l'établissement d'une Commission nationale des libérations conditionnelles prévoyait la révision d'office des peines de tous les détenus des institutions fédérales, et que nous ne songions pas à accorder une amnistie générale cette année.

LES PÉNITENCIERS

LE RAPPORT SUR LA CONSTRUCTION DES PRISONS À SÛRETÉ MAXIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Elle exige certes une certaine réponse maintenant puisque les appels d'offres sont imminents. A-t-on examiné le rapport du comité de la Chambre des communes et du Sénat au sujet du plan des prisons à surveillance maximum, et les recommandations du comité mixte figureront-elles dans les nouveaux plans de construction de la prison à surveillance maximum de Millhaven qui fera partie de l'ensemble de Kingston?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ministère sont en train d'étudier le rapport du comité.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'adresse du solliciteur général. Ne fera-t-on aucun appel d'offres au sujet de la prison à surveillance maximum de Millhaven, avant l'étude approfondie du rapport du comité mixte?

L'hon. M. Pennell: Je suis prêt à m'engager dans ce sens, monsieur l'Orateur. Nous étudierons minutieusement le rapport et nous consulterons les architectes pour voir quelles revisions s'imposent à la lumière du rapport.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. CHURCHILL—LA MOTION DU DÉPUTÉ DE LOTBINIÈRE INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet des droits du Parlement. Elle a trait au *Feuilleton*. Je vois, au bas de la page 21, un avis de motion émanant d'un député, le député de Lotbinière (M. Choquette), qui est ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait considérer l'opportunité de symboliser l'autorité suprême au pays d'une manière authentiquement canadienne autrement que par la couronne britannique et d'amender la constitution en conséquence.

Monsieur l'Orateur, j'affirme qu'une pareille motion n'aurait jamais dû figurer au *Feuilleton*. Elle est conçue pour détruire la constitution et son auteur viole ainsi son serment de fidélité. Par conséquent, je propose, avec l'appui du député de Perth (M. Monteith) que cette motion soit rayée du *Feuilleton*. (*Applaudissements*)

M. Pugh: Cest à Ralph Cowan que vous auriez dû demander d'appuyer votre proposition.

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à permettre un débat sur cette affaire. Je prendrai une décision quand j'aurai reçu la motion rédigée par le député de Winnipeg-Sud-Centre. Il faut au moins que je la lise.

Après avoir lu la motion proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre...

M. Knowles: Oh non.

M. l'Orateur: ...par le député de Winnipeg-Sud-Centre, je dois en conclure que ladite motion ne peut être proposée en ce moment. Il n'y a aucun moyen que je sache, d'après le Règlement de la Chambre, qui permette à un député de se lever et de proposer une motion de fond, car il s'agit essentiellement d'une motion de fond, sans avis préalable. Le député voudra peut-être trouver un autre moyen de présenter cette motion en conformité du Règlement.

Il y a un appel au Règlement qui diffère du tout au tout de la motion proposée par le député de Winnipeg-Sud-Centre. Ce dernier prétend que la motion inscrite au nom du député de Lotbinière n'aurait pas pas dû être acceptée. Il peut y avoir des arguments en faveur de la thèse du député de Winnipeg-Sud-Centre, mais s'il le veut bien, j'étudierai ce point et, en temps utile, car il ne s'agit pas à mon avis d'une affaire extrêmement pressante, je rendrai une décision quant à savoir si le Règlement permet d'inscrire au *Feuilleton* ce genre de motion.

[*Plus tard*]

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Se propose-t-il d'étudier la motion présentée par le député de Carleton (M. Bell) qui propose d'abolir le pouvoir royal de dissolution? Si je demande cela c'est afin d'établir qu'il y a des adversaires de la royauté chez les vis-à-vis. (*Exclamations*).

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE RENVOI À UN COMITÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil privé? Voudrait-il discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre du renvoi des prévisions budgétaires de son ministère à l'un des comités permanents, afin qu'on puisse étudier les questions qui relèvent de sa compétence.

L'hon. Walter L. Gordon (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je discuterai volontiers de la question avec le leader de la Chambre.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES DE COMITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser une question au leader de la Chambre en tant que président du comité de la procédure. Quand pouvons-nous espérer que le comité de la procédure donne suite à la suggestion des comités de la radiodiffusion et de l'agriculture, et appuyée par le premier ministre la semaine passée, de donner accès aux comités parlementaires aux moyens électroniques de diffusion?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'espère que le comité de la procédure pourra se réunir bientôt. Nous serons alors heureux d'étudier la suggestion au comité, après quoi nous pourrons donner une réponse plus précise.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le vendredi 12 mai, sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Gauthier. (*Page 136*)

M. Russell C. Honey (Durham): Monsieur l'Orateur, il est d'usage, au cours de ce débat, de féliciter les parrains de la motion en réponse au discours du trône. Je le fais volontiers, non seulement parce que c'est la tradition, mais parce que les comotionnaires, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le représentant de Nicolet-Yamaska (M. Côté), ont prononcé des discours qui ont exigé beaucoup de recherches et d'études et les ont prononcés en faisant preuve du sens des responsabilités et de la sincérité dont ils se sont déjà acquis la réputation à la Chambre.

• (12.20 p.m.)

J'aimerais profiter du temps qui m'est alloué pour parler de la politique laitière du gouvernement, et ensuite faire quelques propositions visant le service de lait aux écoles. D'un façon générale, je pense que les principes de notre politique laitière actuelle sont louables. Certains détails sont inquiétants, et je les mentionnerai sous peu dans l'espoir que le ministre de l'Agriculture aura l'occasion de réfléchir à mes propositions.

Avant de les faire, je veux féliciter le ministre du travail, fort bon dans l'ensemble, qu'il accomplit pour l'industrie agricole du Canada. Le ministre jouit de la confiance des cultivateurs canadiens qui le considèrent comme vraiment préoccupé de leur bien-être. Il se soucie de leurs revenus en général et est décidé à les porter au même niveau que ceux de tous les Canadiens. Ses efforts visent à ce que tous les habitants du pays, y compris les cultivateurs, puissent bien vivre, faire instruire leurs enfants et profiter en général des biens de la vie que notre gouvernement assure à la nation.

Cela dit, je voudrais mettre le ministre en garde et je suis certain qu'il acceptera mon avertissement dans l'esprit dans lequel je le formule. Je voudrais lui conseiller de ne pas se fier aveuglément aux opinions de ses hauts fonctionnaires et de ses conseillers. Je ne veux pas mettre en doute la compétence ou la sincérité des conseillers du ministre ou de ceux qui font partie des divers conseils ou commissions. Toutefois, je prétends que ces fonctionnaires ne possèdent parfois pas, en matière d'agriculture, les connaissances pratiques des dirigeants des organismes agricoles. Si, avant d'annoncer la nouvelle politique laitière en avril, le ministre et les membres de la Commission canadienne des produits laitiers avaient étudié davantage certaines ramifications de cette politique, le ministre ne ferait pas face actuellement à l'inquiétude profonde de l'industrie laitière.

En fait, dans l'état actuel des choses, la politique laitière semble être en désaccord avec celle des autres organismes du gouvernement, notamment la Société du crédit agricole et l'ARDA.

Par exemple, en annonçant soudain que les contingentements à l'égard du lait industriel produit en 1967 et 1968 seront fondés sur la production 1966-1967, on porte un dur coup aux producteurs qui avaient élaboré des plans pour accroître leur production et se placer dans des catégories plus rentables. Je ne reproche rien au principe du contingentement, mais je critique sérieusement la pratique qui consiste à modifier les contingents sans donner un préavis convenable et raisonnable aux producteurs. On nous apprend aussi qu'on refusera des contingents aux producteurs qui ne produiront pas en 1966-1967. Une mesure aussi radicale sans avis raisonnable aux membres de l'industrie n'est certainement pas excusable.

J'ai aussi un autre reproche à faire: on a négligé d'avertir les producteurs de lait nature que les subventions fédérales seraient réduites presque du jour au lendemain. J'admets que les gouvernements provinciaux ont la plus grande part de responsabilité à cet égard. Toutefois, il aurait été plus prudent que le ministère fédéral accorde un an aux provinces pour s'acquitter de leurs responsabilités et faire savoir à tous, y compris les producteurs de lait nature, que le gouvernement fédéral continuerait à verser des subventions aux producteurs de lait nature pendant l'année courante. Ainsi le producteur aurait su qu'il avait un an pour convaincre les gouvernements provinciaux de prendre la relève, et si les provinces avaient refusé, il aurait eu un an à sa disposition pour adapter son rendement aux nouvelles conditions, à sa guise.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais pendant le temps qu'il me reste à parler, vous entretenir assez longuement d'un sujet qui se rattache directement à l'industrie laitière et à l'égard duquel je voudrais invoquer l'argument qui d'ordinaire l'emporte sur tout autre, soit la

santé des enfants canadiens. Je m'adresse non seulement au ministre de l'Agriculture mais aussi à celui de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit de fournir du lait aux écoliers canadiens.

Les résultats d'enquêtes officielles menées ces récentes années et qui révèlent incontestablement que nos enfants d'âge scolaire souffrent de sous-alimentation m'inquiètent beaucoup. Fait étrange, une telle condition n'est pas due à la pauvreté, mais est plutôt provoquée par l'augmentation de notre population. Les chiffres du Bureau fédéral de la statistique le corroborent. Les envois d'eaux gazeuses ont augmenté de 1956 à 1966 de 79 p. 100, tandis que la production de lait nature destiné à la consommation plutôt qu'à la fabrication n'augmentait que de 1.74 p. 100. Notre consommation annuelle de lait nature a diminué par personne de 322 à 264 livres en cette décennie. Un rapide calcul comparatif m'a révélé que si notre consommation par personne en 1966 s'était maintenue au niveau de 1956, nous aurions bu 1,160 millions de livres de lait de plus. Cela est à peu près égal à l'augmentation de la production de l'industrie des eaux gazeuses pour cette période. Pour chaque livre supplémentaire d'eau gazeuse que nous consommons, nous ne consommons pas un montant équivalent de l'aliment naturel le plus parfait qui soit, c'est-à-dire le lait.

Ainsi, bien que les objectifs élevés en vue d'une vie meilleure exposés dans le récent discours du trône soient fort louables, il nous faut néanmoins savoir comment faire le meilleur emploi possible de nos ressources. Il faut inculquer à nos enfants les principes de la nutrition. Ils mangent ce qu'ils aiment, mais ils ont souvent le plus besoin d'aliments dont ils n'aiment pas le goût. On devrait prendre une mesure importante pour remédier à la situation en instituant dès maintenant un programme national de distribution de lait dans les écoles. Le gouvernement fédéral devrait encourager et financer ce programme immédiatement. J'aimerais rappeller au gouvernement et aux députés que cela faisait partie du programme électoral des libéraux en 1962 et en 1963, et l'on aurait dû augmenter déjà les fonds affectés.

Un tel programme s'impose d'après une autorité indiscutable, soit la brochure *Nutrition for Health*, volume III, numéro I de novembre 1963, publiée par le ministère de la Santé de l'Ontario. La brochure décrit un programme de recherche entrepris par les divisions du Nord-Ouest, de Wellington et de Welland du ministère pour déterminer les habitudes des adolescents. Les résultats se fondent sur les dossiers de 2,436 étudiants.

D'après le *Canada Food Guide*, les exigences minimales d'une alimentation rationnelle comprennent dix groupes d'aliments de base: lait et fromage, œufs, viande et autres protéines, pommes de terre, légumes, fruits, sources diverses de vitamines C, pain, céréales complètes et la vitamine D, supplément alimentaire. Selon le rapport de cet organisme plus de 1,400 élèves soit un pourcentage effarant de 55 p. 100, ont été classés «mal nourris» ou «très mal nourris». Dans ce groupe, la ration moyenne de calcium de nécessité vitale n'atteignait pas le niveau recommandé. Il est dit dans le rapport que le manque de lait, dans l'alimentation, source principale de calcium, était très grave. Seulement 34 p. 100 des garçons et 25 p. 100 des filles boivent le volume de lait recommandé par le *Canada Food Guide* pour fournir en quantité suffisante cet élément nutritif avec les autres éléments offerts par le lait dans une combinaison presque parfaite.

Le rapport donne aux filles un avertissement grave, même si la croissance et le développement se poursuivent normalement, les os ne sont peut-être pas suffisamment calcifiés. Cela comporte une déficience nutritive qui peut être dangereuse lorsque la grossesse suit l'adolescence de près. Le rapport enregistre aussi que parmi les écoliers ayant répondu au questionnaire les garçons boivent en moyenne 3.9 bouteilles de boissons gazeuses par semaine et les filles 3.4 bouteilles. De plus, les garçons boivent en moyenne 7.7 tasses de café et de thé par semaine tandis que les filles en boivent 6.9 tasses.

Selon le rapport de 1962 du comité d'étude de la distribution du lait dans les écoles du Québec, le lait est un aliment essentiel aux enfants parce qu'il est la source principale de calcium et de riboflavine. Sans le lait, conclut-il, l'enfant n'est pas alimenté convenablement, car la carence de calcium cause des problèmes de formation des os et peut provoquer la carie dentaire. La riboflavine est une vitamine dont la nécessité est si bien prouvée qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter ici.

Ces constatations appuient la déclaration que j'ai faite à la Chambre des communes le 20 novembre 1962. J'ai recommandé alors, entre autres, que le gouvernement fédéral s'engage dans un programme de distribution de lait aux écoles. J'ai dit que le gouvernement devrait non seulement appuyer financièrement un tel programme, mais qu'il devrait lancer une campagne d'éducation pour stimuler les parents et les convaincre de la nécessité de donner chaque jour du lait à leurs enfants d'âge scolaire.

Aujourd'hui, je réitère cette recommandation et je présente des propositions concrètes pour son application. Je suis absolument convaincu que c'est une question d'importance primordiale pour la santé nationale et pour l'enseignement de l'hygiène dans nos écoles.

En outre, mes propositions ne sauraient qu'avoir des avantages étendus pour l'industrie laitière, si elles sont mises en œuvre.

• (12.30 p.m.)

Si nous comparons notre distribution scolaire de lait à celle du reste du monde, nous devrions être honteux, en cette année du centenaire. Voici un certain nombre de renseignements recueillis dans la brochure *School Milk in Canada* publiée en décembre 1961 par le ministère canadien de l'Agriculture. La consommation du lait dans les écoles canadiennes représente moins de 1 p. 100 de la consommation totale, comparativement à 4 p. 100 aux États-Unis. D'après le rapport de la province de Québec dont j'ai parlé tout à l'heure, l'Angleterre, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suède sont aussi avancés que les États-Unis en ce qui concerne la distribution de lait et de repas de midi dans les écoles. Dans certains de ces pays, le lait est fourni gratuitement.

La publication *School Milk in Canada* déclare que le programme de distribution de lait dans les écoles primaires le plus ancien et le plus réussi au Canada est celui de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Ses efforts ont été acclamés sur le plan national dans un article paru dans la revue *School Progress* et intitulé *Here's a Blueprint for Solving Your School's Milk Problems.* Le programme, proposé comme modèle à tout le Canada, a été discontinué pendant l'année scolaire 1966-1967 à cause de la hausse du prix du lait et du fait qu'aucun subside n'a permis de compenser la différence. D'un quart à un tiers des enfants recevaient du lait à titre gracieux grâce aux contributions bénévoles de sociétés de bienfaisance et à celles de la commission scolaire.

On trouve le programme le plus efficace, par la quantité de lait distribuée, à Windsor en Ontario. Le ministère de l'Agriculture signale que la consommation moyenne de lait provenant de toutes les sources, sauf pour les machines automatiques qui en distribuent très peu, par élève-jour n'est que de 2 onces; la moyenne des quatre villes où les résultats sont les meilleurs, soit Montréal, Windsor, Ottawa et Hull, s'établit en deçà du tiers du chiffre atteint aux États-Unis en 1961. Du fait que la Commission des écoles catholiques de Montréal interrompt son programme, du moins temporairement, la situation se détériore.

D'après le rapport du ministère canadien de l'Agriculture, les États-Unis consomment une moyenne de 5.8 onces par jour-élève. Il affirme par ailleurs que si nous recourions aux méthodes américaines, la consommation totale du Canada pourrait atteindre le niveau souhaitable de 5 onces par jour-élève.

[M. Honey.]

Il est indubitable que notre faible consommation résulte dans une grande mesure du prix élevé demandé aux enfants. Lorsque le prix baisse, les résultats sont spectaculaires. Le rapport du ministère de l'Agriculture nous parle d'études faites à St. Louis et dans l'État du Wisconsin. A St. Louis, lorsque, grâce à des subventions fédérales, le prix d'un carton de 8 onces a pu être ramené de 7½c. à 3c., la consommation a augmenté de 180 p. 100. Dans le Wisconsin, lorsqu'on a ramené les prix dans les écoles primaires, de 6c. à 3c. pour 8 onces, la vente a augmenté de 208 p. 100.

La participation des enfants au Wisconsin a été de 100 p. 100 lorsque le prix était de 0 à 0.9c. le carton. Quand le carton coûtait de 3c. à 3.9c., elle était de 79.3 p. 100. La proportion des écoliers qui boivent du lait à l'école au Canada, de 20 p. 100 en moyenne, soutient très mal la comparaison.

Malgré le fardeau de leurs engagements internationaux, les États-Unis ne s'écartent pas de cette politique. L'an dernier, selon un article de l'*Economist*, le président Johnson ayant demandé 20 millions de dollars pour subventionner le lait à l'école, le Congrès a relevé le montant à 100 millions de dollars.

M. Ronald H. Clark, propriétaire de la *Clark Dairy Ltd.* d'Ottawa, dans un discours prononcé à une réunion du *National Dairy Council* tenue le 21 mars dernier a exprimé le doute qu'une seule laiterie faisant uniquement le commerce du lait et de la crème nature soit rentable. Les bénéfices, si faibles soient-ils, découlent de la vente d'autres produits. Les bénéfices moyens dans l'industrie laitière sont de 1.9 p. 100, à comparer à 4.9 p. 100 pour l'ensemble des industries manufacturières, a dit M. Clark. Ses faibles bénéfices ne permettent pas à cette industrie d'aider les programmes de distribution de lait dans les écoles en diminuant les prix. C'est ce que le comité provincial du Québec chargé d'étudier la question avait recommandé dans son rapport de 1962 et d'autres ont sans doute proposé la même chose en supposant que les bénéfices étaient considérables.

Ce comité a advancé également que le coût moins élevé du lait stimulerait la consommation dans les écoles et que les laiteries devraient considérer le coût de leur aide en diminuant les prix comme faisant partie de leurs frais de publicité et de stimulation des ventes. La situation précaire de l'industrie ne permet pas de donner suite à cette proposition non plus. M. T. B. Cooper, président du *National Dairy Council,* a déclaré, cette année, que depuis dix ans les tableaux de vente indiquent qu'on ne fait aucune publicité aux produits qui utilisent le plus de lait. Il a expliqué que les bénéfices ne permettaient

pas de le faire, alors que les sommes consacrées à la publicité des produits de remplacement ou des succédanés augmentent constamment.

Encourager les enfants à boire du lait leur procurera des avantages à long terme et favorisera du même coup les producteurs laitiers du Canada. Les enfants qui apprennent à aimer le lait conservent souvent ce goût toute leur vie, et s'ils sont pleinement conscients de la valeur nutritive de cet aliment, leur attitude se transmettra aux générations futures. Comme nos enfants semblent avoir perdu leur goût pour le lait, il importe de renverser cette tendance.

Il faudrait donc lancer une grande campagne publicitaire, comme je l'ai déjà dit à la Chambre. La collaboration des cultivateurs canadiens et des organismes laitiers pourrait se révéler utile à cette fin. La documentation distribuée avec le lait à Windsor, en Ontario, par les laiteries qui fournissent du lait aux écoles en est un bon exemple. Parfois, une enquête d'une semaine sur l'hygiène, par exemple, celle qu'on a organisée en janvier 1963 à Porcupine, en collaboration avec le ministère de la Santé de l'Ontario, peut fournir de précieux enseignements. Les élèves des cours d'hygiène ont été mis en garde contre les dangers résultant de leur trop faible consommation de lait révélés par l'enquête. C'était surtout pour cette raison que le régime alimentaire des deux tiers des élèves a été qualifié de «médiocre» ou de «très mauvais».

Pour profiter de l'enseignement qui leur est donné, les élèves doivent être bien nourris. M. Guy Labelle, ancien directeur de l'école publique Jacques Viger dans le quartier pauvre de Saint-Henri, à Montréal, a fait une étude des mauvais élèves qui lui étaient envoyés. D'après un article paru dans la revue *School Progress* dont j'ai parlé tout à l'heure, il a constaté que 75 p. 100 de ces élèves n'avaient pas pris un petit déjeuner suffisant et parfois même, n'en avait pas eu du tout. Le lait, tout en apaisant ces enfants, améliorait leur aptitude à apprendre. Les observations de M. Labelle sont confirmées par l'article «s'alimenter pour penser» publié dans le numéro de décembre 1966 de la revue *Ma Santé*, où l'on signalait que la *Nutrition Foundation Incorporated* des États-Unis avait constaté que la carence de deux des composants importants du lait, la protéine et les hydrates de carbone, peut retarder, de trois ans même, le développement mental d'un enfant. Un programme de déjeuner, y compris du lait, à l'école, mis au point à Mexico améliorerait selon les rapports, non seulement la santé mais aussi les résultats scolaires.

L'absorption d'une quantité suffisante de lait n'est pas seulement un objectif à poursuivre dans l'enseignement de l'hygiène, mais encore un besoin pour les écoliers eux-mêmes. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est donc tenu d'entreprendre une importante campagne de formation pour signaler au public la nécessité d'enseigner aux enfants le rôle vital que joue le lait parmi les aliments essentiels. Dans ses efforts, il collaborerait, bien entendu, avec les ministères provinciaux de santé et d'éducation. Cependant, la plus importante mesure à prendre, c'est une réduction du prix du lait. Il devrait être beaucoup plus bas que le prix de gros payé aux distributeurs. L'unique moyen sûr d'y arriver est une assistance fédérale accordée en coopération avec les provinces. Les études faites au Québec par le comité provincial du lait aux écoles que j'ai mentionné et l'expérience acquise aux États-Unis ont montré que le prix devrait être d'environ 3 cents le carton de 8 onces, soit environ la moitié du prix de gros exigé des magasins.

Par conséquent, je propose un bill d'aide nationale à la distribution du lait dans les écoles sous l'égide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ainsi, par l'entremise des provinces, les fonds nécessaires pourraient être accordés aux commissions scolaires participant à ce programme identique à celui des États-Unis.

Nos objectifs consisteraient d'abord à faire connaître aux parents et aux enfants la nécessité de boire du lait; ensuite, à augmenter la consommation nationale jusqu'à cinq onces quotidiennes par élève, comme l'a proposé l'ouvrage intitulé *School Milk in Canada*, publié par le ministère de l'Agriculture.

• (12.40 p.m.)

Il y a aujourd'hui environ 5,125,000 élèves dans nos écoles primaires et secondaires. A raison de cinq onces par jour, ils consommeraient 656 millions de portions de huit onces, soit environ 328 millions de livres de lait en un an de 200 journées scolaires. Si le gouvernement payait 3.5c. sur chaque portion, le coût total serait de 29 millions de dollars. Cependant, ces chiffres ne seront pas atteints immédiatement. Une subvention initiale correspondant à la moitié de cette somme suffirait à mettre en marche ce programme. Les États-Unis ont agi de la sorte, comme l'indique l'article intitulé «La salle de classe, débouché potentiel pour le lait», paru le 20 mai 1960 dans le *Family Herald*.

Sur le plan économique, chacun sait que pour être prospère, une industrie doit accroître ses ventes. L'industrie laitière et agricole montre ce qui se produit dans le cas contraire. L'efficience industrielle exige des achats constants de machines et d'usines de production améliorées, d'ailleurs coûteuses.

Le marché étant stationnaire, la chose n'a été possible que par le rachat de concurrents moins puissants par les grandes entreprises. Ainsi, depuis la guerre, nous avons vu diminuer régulièrement le nombre des producteurs et des laiteries. Par exemple, de 1956 à 1961, le nombre des producteurs laitiers a passé de 398,604 à 308,980.

Monsieur l'Orateur, le Canada est fier d'être un grand pays moderne, où les gens sont en général bien payés et où les familles jouissent d'un haut niveau de vie. Beaucoup d'entre nous imaginent donc que les enfants sont bien nourris et n'ont pas besoin de lait à l'école. Toutefois, les faits prouvent que non seulement ils ont besoin de lait, mais encore qu'il faudra les instruire de son utilité.

Notre industrie laitière périclite à cause d'une baisse de la consommation du lait par personne. Un bill prévoyant une aide quant à la fourniture de lait aux écoles réussirait le plus efficacement à renverser cette tendance. Les enfants d'aujourd'hui reprendraient goût au lait. Ils apprendraient quel rôle vital il joue dans le maintien de leur santé. A leur tour ils veilleraient à ce que leurs enfants—la prochaine génération—ne contractent pas nos mauvaises habitudes.

Cette question, monsieur l'Orateur, a beaucoup d'importance sur le plan national. Elle devrait représenter la première préoccupation du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social comme des ministères de la santé des diverses provinces.

En terminant, monsieur l'Orateur, puis-je formuler le vœu que nous rattrapions les autres nations avancées en ce qui concerne la distribution du lait. L'Australie avait la même raison que nous lorsqu'elle mit en application en 1950 une loi de subventions de l'État pour la fourniture de lait aux écoliers. Elle fit valoir qu'elle voulait «aider à les garder en bonne santé et à faire entrer le lait dans leur régime alimentaire quotidien.»

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu exprimer notre admiration et notre reconnaissance à MM. l'Orateur et l'Orateur suppléant, ainsi qu'à ceux qui ont dirigé les débats au cours de la session interminable qui vient de prendre fin. Nous regrettons que la Chambre n'ait pu leur accorder des vacances bien méritées. Je voudrais également féliciter le motionnaire de l'Adresse, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et faire remarquer que la facture de son discours et sa façon de s'exprimer pourraient faire l'envie de nombreux députés ministériels.

Je voudrais en outre féliciter le comotionnaire. Il a déployé une belle éloquence, mais il s'est lancé dans une critique de la politique agricole du gouvernement conservateur et a loué la politique du gouvernement libéral actuel. Je lui recommande de lire l'excellent discours du préopinant, le député de Durham (M. Honey): il se rendra peut-être compte que le gouvernement actuel n'a pas rempli ses promesses électorales. Je lui signalerai également qu'il doit avoir négligé de se renseigner sur les réalisations du gouvernement conservateur entre 1957 et 1962, car il aurait appris que l'idée de l'Expo et de son emplacement, dont le Canada est si fier actuellement, a été conçue sous l'administration du gouvernement dirigé par le chef actuel de l'opposition (M. Diefenbaker)

Je signale aussi qu'on n'aurait jamais songé au barrage de la Sasckatchewan, ni, à fortiori, à sa construction même, si les libéraux avaient tenu les rênes, comme ils le font aujourd'hui; ils sont bien contents maintenant de voir que les travaux sont terminés. Ils sont aussi satisfaits qu'on donne au barrage le nom d'un libéral. Ils n'ont pas eu la courtoisie de l'appeler du nom de celui qui a vraiment été l'instigateur du barrage, projet auquel les libéraux avaient peur de toucher. Il ne faut pas oublier non plus que les assurances récoltes, les prêts en espèces aux agriculteurs, l'ARDA et d'autres programmes sont dus à l'initiative du gouvernement conservateur, et que le gouvernement actuel a essayé, en vain, à améliorer ces mesures. Il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Quant au centième anniversaire du Canada, il est merveilleux que ceux qui sont nés au Canada et ceux qui s'y sont installés récemment se soient unis avec enthousiasme pour célébrer notre centenaire. Et ils ont bien raison, car bien peu de ceux qui sont nés en 1867 vivent encore en cette année commémorative. Je pourrais aussi dire que peu de ceux qui sont nés cette année ou l'an dernier vivront assez vieux pour célébrer notre bicentenaire. Ils doivent donc tirer le meilleur parti possible de cette occasion, et je suis heureux de voir que tous ont pris nos manifestations à cœur.

Je comprends qu'à certaines occasions comme celle-ci, nous devrions marquer un temps d'arrêt pour évaluer la situation, pour schématiser le passé afin de comprendre le présent. Nous nous heurtons à des difficultés et à des problèmes, mais nous devrions comprendre comment ils ont pris naissance afin d'avoir un aperçu des meilleurs moyens de les résoudre. L'histoire du Canada n'est pas vieille seulement d'un siècle. Si ma mémoire est fidèle, elle remonte à 475 ans, au débarquement de Jacques Cartier et des téméraires explorateurs et pionniers français qui ont donné le premier coup de bêche et connu des difficultés indescriptibles à l'aube de notre existence. Ce sont eux qui ont jeté les bases du Canada. On ne peut pas les oublier ni s'en

désintéresser car, je le répète, la naissance du Canada ne remonte pas seulement à un siècle.

A ces premiers venus, je tire mon chapeau. Je ne puis m'empêcher de signaler que ce sont ces mêmes pionniers français qui ont fermement implanté dans notre pays leur langue, leur culture et leur religion, qui sont encore une réalité de nos jours. Quelle serait leur fierté à constater que le patrimoine culturel qu'ils avaient amené avec eux de France, leur terre natale, a été transmis jusqu'à nos jours.

La conquête britannique de 1763 a très peu changé la Nouvelle-France; elle n'a que changé son nom. Après la conquête, les militaires britanniques sont restés au Canada, et après la révolution américaine nombre des loyalistes de l'Empire uni se sont installés dans la région qui s'appelait alors le Haut-Canada, l'Ontario actuel. Les Allemands, les Hollandais et les Suisses sont arrivés à la suite des Britanniques et, en 1799, les Mennonites allemands sont arrivés en Ontario. Ils comptent encore parmi les meilleurs cultivateurs au Canada. Un an plus tôt, en 1798, des Irlandais étaient déjà arrivés.

• (12.50 p.m.)

Quiconque soutient qu'à l'époque de la Confédération, en 1867, seuls les Anglais et les Français habitaient le Canada, déforme l'histoire et ne la rappelle pas exactement, car le Canada comptait déjà au moins sept groupes ethniques; en plus des Anglais: les Irlandais, les Écossais, les Allemands, les Hollandais, les Suisses et d'autres. Ont-ils été consultés à propos de la Confédération? C'est une autre affaire.

Peu avant la Confédération, des colons dirigés par Selkirk sont venus s'établir au Manitoba et, en 1877, c'est-à-dire dix ans après la Confédération, les Mennonites allemands y sont arrivés. Ils se sont révélés excellents agriculteurs. Tous ces immigrants ont façonné la vie canadienne, lorsqu'ils sont entrés dans la fonction publique, la politique, la magistrature et l'enseignement. Ils ont fait honneur au Canada. On peut en dire autant des premiers immigrants venus d'Islande arrivés en 1871 au Manitoba alors jeune province de cinq ans. Il n'est pas difficile de trouver de leurs descendants parmi des hauts fonctionnaires et députés provinciaux et fédéraux.

Les Ukrainiens ont commémoré l'année dernière le 75e anniversaire de leur arrivée au Canada. Des hommes politiques et des personnages éminents d'origine ukrainienne ont participé à une célébration où ils ont vanté les réalisations de ce demi-million actuel d'immigrants. Soixante-seize ans plus tôt, sans moyens, de pauvres immigrants des secteurs austro-hongrois et russe de l'Ukraine sont arrivés au Canada pour échapper à l'oppression économique et politique. Ils portaient des manteaux de peau de mouton et étaient un objet de risée; les femmes portaient le babushka. Quelle dame de nos jours craint de porter pareil couvre-chef?

L'hon. M. Dinsdale: Elles en ont lancé la mode.

M. Mandziuk: Je rends hommage à ces femmes de pionniers ukrainiens qui ont aidé leurs maris à s'installer sur leurs concessions, dans des régions sans routes, qui ont habité des cabanes et élevé des enfants tandis que leurs maris allaient gagner l'argent nécessaire à l'achat de matériel agricole. Ces femmes ont aidé à défricher la terre. Ces gens ont survécu. N'ont-ils rien contribué à notre nation? Je puis le prouver facilement. Nous voyons des descendants d'Ukrainiens dans tous les secteurs de la vie canadienne. Ils jouissent des privilèges, des droits de citoyens que leurs ancêtres se sont engagés à respecter en devenant colons.

Les anciennes loyautés survivaient encore lorsque la Première Guerre mondiale fut déclarée. Elle suivait de trop près l'immigration. Pourtant, 10,000 descendants d'Ukrainiens ont répondu à l'appel aux armes et se sont enrôlés. Un homme, qui a travaillé à la Chambre des communes avant sa mort, il y a plusieurs années, était d'origine ukrainienne et a mérité la Croix Victoria. Il s'appelait Konowal. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, 40,000 fils et petits-fils des premiers pionniers ukrainiens ont répondu à l'appel et servi dans les forces canadiennes. Certains ont atteint un rang élevé; tous ont fait honneur au Canada. Certains ont été décorés.

Je rends le même hommage à tous les groupes ethniques du Canada. Après une génération, les fils et les filles de tout groupe ethnique deviennent des Canadiens. Ils ne connaissent pas d'autres pays et, ayant adopté le nôtre pour leur patrie, ils espèrent le rendre meilleur pour l'avenir.

Je suis sur le point de citer le premier ministre. Puis-je signaler qu'il est une heure?

M. l'Orateur suppléant: Est-ce entendu?

Des voix: Entendu.

(A une heure, la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Mandziuk: J'aimerais citer un extrait d'un discours que le premier ministre a pro-

noncé à Edmonton le 17 juillet 1966 à l'occasion du 75e anniversaire de l'immigration ukrainienne au Canada. En présence d'environ 25,000 personnes il a déclaré:

Vous avez préservé la foi de vos ancêtres. Au cours des années vous avez préservé votre identité, votre culture et vos institutions au sein de la nation canadienne. Vous avez fait un important apport au Canada en contribuant à son enrichissement dans divers domaines: politique, culture, agriculture, industrie, professions libérales, enseignement. Votre amour de la terre, votre attachement à la liberté personnelle et nationale, votre foi en la démocratie, vous avez exprimé tous ces sentiments dans votre poésie, vos chants et vos danses. Ils font maintenant partie de notre héritage.

En préservant votre propre identité, donc votre langue et vos traditions, vous avez donné plus de valeur, de force et de couleur à notre vie nationale.

Ces paroles pourraient s'adresser à tous les groupes ethniques venus s'établir au Canada. Elles s'appliquent aussi bien aux Canadiens d'origine italienne qu'aux Polonais et à tous les autres—je ne m'en tiens pas à un groupe particulier. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que tous ces divers groupes ethniques ont adopté une langue commune pour pouvoir se comprendre. Dans la plupart des cas, ils ont adopté l'anglais. Ils ont su créer un climat de confiance mutuelle; ils ont échangé leurs coutumes culturelles et se sont mariés entre eux. Tous contribuent au développement de notre pays.

Au nom de tous les allogènes, qui représentent environ 26 p. 100 de la population du Canada, je m'inscris en faux contre une déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qu'il a terminée, en disant que le Canada ne sera jamais un peuple animé par un seul idéal. Nous autres, allogènes, croyons que le Canada est en train de devenir un peuple partageant le même idéal, si ce nest déjà fait.

Je partage l'opinion d'un grand, Canadien, l'honorable J. T. Thorson, juge de la Cour de l'Échiquier et ancien ministre du gouvernement fédéral. Dans un article du *Journal* d'Edmonton, on peut lire:

L'honorable J. T. Thorson, ancien juge en chef de la Cour de l'Échiquier a dit, à Edmonton cette semaine, qu'on est en train d'endoctriner le Canada pour lui faire croire qu'il est un pays bilingue. Il ne l'est pas, il ne l'a jamais été et, comme dit le juge Thorson, le bilinguisme en tant que politique nationale, n'est pas conforme à l'intérêt du pays.

Les honorables députés souhaiteront peut-être connaître ma propre attitude envers le bilinguisme. J'y crois, si l'on entend par là, la connaissance de deux langues. Les groupes ethniques du Canada autres que anglais, ou français pensent comme moi. Compte tenu des

[M. Mandziuk.]

paroles prononcées par le premier ministre à cette réunion ukrainienne d'Edmonton, chaque groupe ethnique a le droit et peut-être le devoir de conserver sa langue et de propager sa culture tout en apprenant l'une des langues officielles, l'anglaise ou la française. Certains ne seront peut-être pas d'accord, mais la plupart des groupes ethniques du Canada qui ne sont ni anglophones ni francophones, ont adopté la langue anglaise. Certains d'entre eux—un bon quart—font l'usage de la langue anglaise au point qu'elle est devenue la langue maternelle au foyer.

Que sera le Canada dans cent ans? Je suis sûr qu'en cherchant à faire du Canada un Dominion, les Pères de la Confédération ne pouvaient prévoir la situation qui existerait cent ans plus tard. Ils ne pouvaient prévoir que le Canada passerait de l'état de colonie britannique à celui de pays complètement souverain et indépendant. Nous ne pouvons être sûrs de ce que le Canada sera dans cent ans, lors de son bicentenaire. Qui donc pourrait le prédire?

• (2.40 p.m.)

Bien entendu, on fait des pronostics. D'aucuns se demandent s'il y aura même un Canada. D'autres estiment qu'il sera absorbé par les États-Unis. D'après certains, nous dépendons actuellement des États-Unis sur le plan économique et deviendrons donc une partie de cette grande nation. Selon d'autres, nous devrions être un pays binational, comme il en était de l'Autriche-Hongrie jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Pour ma part, et de l'avis de la plupart des Canadiens—et il est facile pour nous de faire des prédictions car nous ne vivrons pas pour célébrer un autre centenaire, et on ne nous demandera pas de comptes—le Canada sera, au point de vue géographique, ce qu'il est aujourd'hui. A mon avis, il sera tout à fait autonome, malgré les affirmations contraires. Ce sera une nation puissante et intrépide de cent millions d'âmes au moins. Ceux qui vivront pour célébrer le bicentenaire seront fiers de leur pays. Le Canada aura un seul mode de vie. Nous jetons maintenant les bases d'une culture canadienne distinctive, renfermant le meilleur de toutes les cultures, grâce à l'apport de ceux qui nous sont venus d'autres pays et qui ont développé ici leur propre culture.

De nos jours, nous nous maudissons, condamnons et combattons les uns les autres; nous faisons presque n'importe quoi pour imposer une camisole de force au Canada.

Certains disent que notre pays ne changera jamais. D'autres soutiennent que le Canada, si ce n'est déjà fait, est en voie de devenir une nation. Je le répète, l'idée de deux nations serait logique, si l'on pouvait faire abstraction de deux faits historiques. Lorsque notre nation est entrée dans la Confédération, elle comptait sept groupes ethniques. En outre, vu sa politique de bon accueil, des millions de personnes sont venues s'établir au pays. Nous devons traiter notre nation comme un tout composé de diverses races de cultures différentes et ayant différentes façons d'envisager les choses. Les nouveaux venus qui ont apporté leur patrimoine culturel à notre nation ont accepté toutes les obligations que comporte leur citoyenneté canadienne. En retour, on leur a donné les mêmes droits et privilèges que leurs prédécesseurs, y compris ceux qui sont ici depuis plusieurs générations, et auxquels ils s'attendaient à bon droit.

En temps de paix comme en temps de guerre, les néo-Canadiens ont fait autant pour le pays que ceux qui réclament une position spéciale parce que leurs ancêtres sont venus au pays il y a des générations. Les nouveaux citoyens se sont intégrés à notre mode de vie. Ils ont prouvé qu'ils pouvaient s'acquitter de leurs devoirs essentiels. En retour, ils ne demandent qu'à faire valoir leurs opinions, à travailler à l'édification du Canada et à prendre part aux décisions sur ce que sera notre pays dans cent ans. Autrement, ils seront des citoyens de deuxième catégorie qui n'auront aucun droit malgré les responsabilités qu'ils ont prises.

L'attitude du gouvernement actuel consiste à les ignorer. Je ne nommerai personne, mais il y a environ un an et demi, un homme politique a dit, à peu près en ces termes, à certains membres de la collectivité juive, que les tiers groupes n'avaient qu'à accepter la langue et la culture anglaise ou française. Il n'a pas dit ce qui arriverait autrement. Quelle est donc la situation? Je n'aime pas parler de la troisième force; il ne s'agit pas de cela. Les autres groupes ethniques ont les mêmes droits que ceux qui sont ici depuis des siècles. Ils sont ici parce qu'on leur a demandé de venir et qu'on souhaitait leur présence.

Tous ces groupes de gens, qui sont venus ici, ne se sont pas fait subventionner leur voyage, remarquez bien. Ils ont été aux prises avec les difficultés qui attendent les pionniers, ont fait bien davantage encore et ont assumé toutes leurs responsabilités envers le pays. Ils doivent bénéficier de tous les droits. Quel que puisse être l'avenir du Canada, ils ont le sentiment qu'ils ont voix au chapitre. Je le répète, le gouvernement actuel ne les considère pas comme des citoyens à part entière, mais plutôt comme des citoyens de deuxième zone.

L'histoire se répète. D'autres nations sont aussi passées par là. Leur développement est né du mélange de diverses cultures. Nous pourrions suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, qui est passée par tous ces tourments, pour devenir finalement unifiée. C'est ce que nous sommes en voie de faire au Canada. Il est difficile de dire ce que sera le Canada dans 100 ans mais, je le répète, j'entretiens les meilleurs espoirs de ce côté. Au cours de l'année du centenaire, nous devrions nous pénétrer de l'idée que nous travaillerons en vue d'un Canada fort et uni.

J'aimerais traiter également de deux autres questions. Elles ne traitent pas du même sujet, mais elles peuvent intéresser l'ensemble des Canadiens. Le 5 octobre, cette année, l'Union soviétique célébrera l'anniversaire de sa révolution. De nombreux habitants du Canada viennent de pays qui sont derrière le rideau de fer. Ces gens célébreront le cinquantième anniversaire de leur libération. Ils avaient obtenu leur liberté, mais ils l'ont perdue à cause du rideau de fer. Je connais de nombreuses personnes—y compris des ministres—qui seront priées, ou auxquelles on a déjà demandé, de prononcer un discours lors de ces diverses cérémonies. Nous ne devrions pas oublier qu'il ne faut pas accuser ces personnes d'avoir deux patries ou autre chose de ce genre. Il est normal que le sort du pays de leurs pères ou de leurs ancêtres leur tienne à cœur. Les Canadiens se préoccupent de ce qui se passe au Congo et des événements qui se déroulent actuellement au Vietnam. Pourquoi défendrait-on à ces gens, qu'ils soient d'origine russe, ukrainienne, polonaise, tchèque ou autre, d'avoir les mêmes sentiments? Pourquoi les Canadiens n'exprimeraient-ils pas leur sympathie à l'égard de ces gens et du sort des pays derrière le rideau de fer?

Une autre chose m'inquiète en tant que Canadien, c'est que certains groupes de gens ici, au pays, dirigent des marches de protestation contre les États-Unis au sujet de ce qui se passe au Vietnam. Pourquoi ces groupes au Canada qui protestent contre la présence des États-Unis au Vietnam, ne dirigeraient-ils pas aussi un mouvement de protestation contre l'URSS, fournisseur d'armements au Vietnam du Nord, et contre la Chine, qui en fait autant? Pourquoi n'y aurait-il pas de protestations à leur endroit? Je n'arrive pas à comprendre comment les Canadiens peuvent être si faciles à duper. Ces marches de protestation sont peut-être d'inspiration communiste? Je l'ignore.

• (2.50 p.m.)

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on accable et condamne les États-Unis du seul

fait qu'ils sont le rempart du monde libre contre l'agression communiste. C'est grâce aux États-Unis et à ce qu'ils ont fait pour l'OTAN que l'Europe occidentale est aujourd'hui libre. Les États-Unis empêchent, de nos jours, une nouvelle expansion du communisme dans le Sud-Est asiatique. Certains se laissent aller à des protestations contre les États-Unis, mais je leur conseille en toute honnêteté de protester contre l'URSS. Où sont fabriqués les Migs qui combattent les soldats américains, sinon en URSS? A mon avis, on devrait laisser le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud régler leurs problèmes, à condition que la Russie et la Chine retirent leur appui. Je ne crois pas que les États-Unis poursuivent une politique impérialiste dans le Sud-Est asiatique. Le Canada serait pour eux une proie plus alléchante. Or, rien n'indique qu'ils en veuillent.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter les votants des circonscriptions électorales de Burin-Burgeo et de Nicolet-Yamaska d'avoir élu à la Chambre des communes deux représentants éminents. Ils peuvent s'enorgueillir de la façon dont l'un a présenté et l'autre a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Je n'ai jamais entendu de propos plus éloquents depuis mon arrivée à la Chambre des communes, il y a neuf ans. Je les félicite tous les deux de tout cœur.

La tradition de proposer une Adresse en réponse au discours du trône a été grandement rehaussée par le message remarquable du député de Burin-Burgeo, message qui n'aurait pu être plus approprié au début de la session du centenaire. Cela lui a fourni une occasion splendide d'insister sur certains aspects de l'histoire de notre glorieux pays. Le très honorable chef de l'opposition officielle et le premier ministre ont traité du sujet avec une éloquence que je n'ai pas la présomption d'approcher. Ils ont évoqué les années de sir John A. Macdonald, et le préopinant a fait l'historique de certains groupes ethniques qui ont immigré au Canada. Si vous voulez bien vous montrer patient, monsieur l'Orateur, je remonterai à l'époque où l'homme blanc rencontra le peau-rouge sur la côte de Terre-Neuve et sur les côtes du Québec.

Étant l'un des rares députés venus au Canada à titre d'immigrant, l'occasion me rappelle que les Canadiens d'origine ni anglo-saxonne ni française ont un sentiment particulier pour le Canada. Inutile de rappeler à, quiconque à la Chambre que cinq ans après la découverte de l'Amérique par Christophe-Colomb, un autre marin d'origine italienne, Giovanni Cabot, au nom du roi Henri VII d'Angleterre, et en l'honneur de sa ville natale de Venise, planta la bannière de saint Marc à côté du pavillon britannique, sur le sol canadien. Chose intéressante, l'exploit lui apporta la renommée, mais non la fortune. Pour la découverte du Canada, le roi Henri, reconnaissant mais ladre, versa à Jean Cabot dix livres sterling, l'équivalant, au taux actuel du change, d'environ trente dollars.

Même si la Grande-Bretagne et la France sont reconnues comme les deux nations fondatrices, ni l'une ni l'autre ne peut réclamer le mérite d'avoir la première mis pied sur les rives du Canada. Certains prétendent que les Norvégiens ont été les premiers Européens à mettre pied sur notre sol, 500 ans avant que le drapeau de la Grande-Bretagne flotte sur le Canada. Si c'est vrai, ils n'en ont laissé aucune trace et n'en ont parlé à personne. Il n'en reste pas moins que le drapeau britannique a été hissé au Canada non par un Anglais, mais par un Italien. Sans vouloir porter atteinte à la gloire de Jacques Cartier, qui est généralement considéré comme le premier homme qui ait exploré la Nouvelle-France, c'est un Italien, Giovanni de Verrazano, qui a mené une expédition au Cap-Breton, en 1524.

Mais si la Grande-Bretagne et la France ne sont pas venues ici les premières ce sont néanmoins ces deux pays qui ont le plus contribué à bâtir le Canada et à le doter de ses lois et de ses coutumes; c'est pour cette raison qu'ils sont seuls considérés comme les représentants des races fondatrices de ce pays.

Les Italiens qui vinrent ensuite au Canada étaient surtout des soldats, des prêtres et des artistes. Il y a eu Enrico Tonti appelé Henri De Tonti, dont le père, Lorenzo, un Napolitain qui vivait en France, inventa un régime compliqué de pensions ou de rentes, dit le régime Tontin. Henri De Tonti, qui avait perdu une main au combat et portait un appareil en fer lequel lui valut le sobriquet de «Main de Fer», était le dévoué lieutenant de La Salle et contribua beaucoup au succès du grand explorateur français.

Lorsque les Iroquois menacèrent Montréal en 1665, la France envoya le fameux régiment Carignan-Salières. Une partie de l'unité composée d'un millier d'hommes avait été recrutée en Savoie et la plupart des soldats et des officiers étaient Italiens. Le régiment reçut l'ordre de retourner en Europe trois ans plus tard, mais 400 de ses membres restèrent en Nouvelle-France comme colons. Forts du départ des soldats, les Iroquois renouvelèrent leur tentative pour détruire Montréal. Ils détruisirent les colonies de Lachine et de La Chesnaye et se préparaient à envahir Mont-

réal en 1691 lorsque la Milice qui comptait parmi ses chefs le capitaine italien Tommasco Crisafe les battit à plate couture.

L'Italien le plus illustre en Nouvelle-France—c'est-à-dire le Québec, comme nous le savons tous—fut Francesco Curlamacchi connu sous le nom de François de Bourlamaque, troisième commandant après Montcalm, le fameux général français qui mourut au cours de la bataille des plaines d'Abraham sur les hauteurs de Québec. Il commanda à Montréal après la défaite de Montcalm et se rendit aux Anglais après en avoir reçu l'ordre du général Vaudreuil. Il revint en France, fit campagne longtemps mais en vain pour qu'on reconquière le Canada et finit ses jours en qualité de gouverneur de la Guadeloupe. La ville minière de Bourlamaque (P.Q.) a été nommée en son honneur.

• (3.00 p.m.)

Comme tout le monde le sait, une des conditions de la Confédération qui scella l'union du Haut-Canada et de la Colombie-Britannique était la construction d'un réseau ferroviaire de l'Atlantique au Pacifique. Il en résulta qu'un grand nombre d'immigrants d'Italie, d'Allemagne, d'Ukraine, de Pologne et de nombreux autres pays d'Europe vinrent au Canada construire le Pacifique-Canadien, le Canadien Nord et le Grand Tronc, les deux derniers formant actuellement le National-Canadien.

Pour accomplir cette œuvre d'envergure, avant l'apparition de la machine, lorsqu'il fallait effectuer tous les travaux à la main, au pic et à la pelle, il fallait beaucoup de main-d'œuvre à bon marché. Des agences de travail italiennes étaient créées et on embauchait les ouvriers par cargaisons. En 1900, il y avait au Canada 11,000 familles d'origine italienne.

Des immigrants de plusieurs contrées, les précurseurs des centaines de milliers qui allaient suivre au cours de ce siècle, remontaient le Saint-Laurent vers la terre promise qu'était le Canada. Ils venaient avec d'immenses espoirs que très peu ont pu réaliser, mais à la sueur de leur front ils ont posé les rails qui allaient former le moyen d'unification du Canada. La plupart étaient des célibataires, ou des hommes qui avaient laissé leur famille derrière eux, en espérant faire fortune, mais peu sont retournés et beaucoup n'ont jamais revu leur famille.

A l'époque de la Confédération, il y a cent ans, le Canada comptait un peu plus de trois millions d'habitants, dont 8 p. 100 seulement étaient d'origine autre qu'anglaise ou française. Lors de notre dernier recensement de 1961, la proportion britannique avait baissé à 43.8 p. 100, la population française était de 34.4 p. 100, tandis que les gens d'autres origines ethniques représentaient 25 p. 100. Cela devrait nous rappeler que le Canada, selon les mots de notre premier ministre, «n'est pas seulement un pays de deux races, de deux cultures et de deux ensembles de traditions, mais un pays de races, de cultures et de traditions multiples. Nous avons la chance d'avoir un héritage multiple, et l'inspiration fournie par l'édification d'un pays uni, d'un pays possédant la force et la richesse de la diversité.»

Les 25 p. 100 d'origine autre que britannique et française pourront peut-être cimenter en un grand ensemble les races fondatrices et réaliser l'unité d'intérêts souhaitée par les Pères de la Confédération. Voici ce que disait le sénateur Paul Yusyk dans son volume *Ukrainian Canadians*, publié récemment, sauf erreur, dans le chapitre sur l'association des éléments divers du Canada:

> Le Canada a été conçu comme pays multiculturel. Son autarchie, son indépendance sont le résultat graduel de la collaboration entre Français et Anglais grâce à nos institutions parlementaires et à notre allégeance commune à la Couronne, qui a constitué la force unificatrice dans toute l'histoire du Canada.
>
> Notre expérience commune du pays, de l'histoire, des institutions démocratiques et de la prospérité économique a permis l'établissement d'un esprit de fierté et d'unité au Canada, esprit que partagent les Canadiens de toutes origines, qui ont également contribué au progrès du Canada. Au fur et à mesure que s'est affirmé le concept d'égalité, les Anglais et les Français, en libre association, sont devenus des partenaires égaux. L'idée d'association gagne graduellement les autres groupes ethniques, ce qui ne peut qu'accroître l'unité canadienne au lieu de l'affaiblir comme le croient certains sceptiques et pessimistes.

Le début du deuxième siècle est un moment bien choisi pour songer à donner un nouvel essor à notre pays. Les pionniers du premier siècle de notre histoire se sont préoccupés de mettre en valeur un ruban de terre au-dessus du 49e parallèle; à mesure que celui-ci s'élargissait vers le nord, découvrant de vastes ressources de bois et de minéraux, et que des colonies prospéraient dans les Prairies, on a vu une période de grandes réalisations que la généreuse politique d'immigration du début du siècle a rendu possible. Je me permets de dire que si les gouvernements successifs avaient conservé cette politique de la porte ouverte après la première guerre mondiale, notre pays compterait aujourd'hui 40 millions d'habitants au lieu de 20 millions. Ce n'est que tout récemment, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, qu'une politique d'immigration plus réaliste a permis de tripler presque le nombre d'immigrants admis au Canada en 1966, nombre qui était tombé à 72,000 en 1962.

J'ai critiqué la politique d'immigration du gouvernement conservateur à cause de son manque d'envergure. Je me suis constamment fait le défenseur d'une politique généreuse qui encourage les gens à s'établir au Canada. Il faut féliciter le ministre de la Main-d'œuvre et de l'immigration d'avoir accepté plusieurs recommandations du comité mixte du Sénat et de la Chambre sur l'immigration, visant à autoriser l'entrée des immigrants sans tenir compte des normes professionnelles et éducatives du Livre blanc et à modifier des règlements relatifs au parrainage, trop draconiens si l'on s'en tenait scrupuleusement au Livre blanc initial. Bien que le Canada ait besoin d'hommes et de femmes ayant des qualifications professionnelles, le besoin en personnes non qualifiées, s'il est moindre aujourd'hui qu'au début du siècle, est néanmoins encore grand et est utile à la mise en valeur du pays.

De fait, la trame de l'histoire du Canada est tissée en partie avec l'histoire de gens de pays fort nombreux, venus chercher chez nous la paix, la liberté, la prospérité, une existence nouvelle, de gens venus de toutes les régions du globe et de tous les milieux, enrichir le Canada de leurs qualités propres et de leurs traditions. Je prévois qu'avec l'approbation d'une mesure fondée sur les recommandations du comité, le nombre annuel des immigrants sera d'au moins un pour cent de l'ensemble de la population, ce qui assurera l'admission d'au moins 200,000 personnes par an. A mon sens, c'est un chiffre bien modeste; mais il est relativement élevé et, à tout prendre, une amélioration sensible comparé à celui des premières années 60.

L'opposition a dit du discours du trône qu'il s'agissait de réchauffé pouvant être interprété comme les discours creux d'hommes politiques frustrés. Les gens impartiaux le regarderont objectivement et y verront bien de sages mesures conçues pour donner aux Canadiens un gouvernement bon et solide.

• (3.10 p.m.)

Par exemple, la promesse de reviser la loi sur les jeunes délinquants nous remplit de joie. Cette loi, qui remonte à 1908, n'a pour ainsi dire pas été modifiée depuis 1929. Elle est dépassée, et trop sévère pour les jeunes. Entre autres modifications, les cours pour jeunes délinquants seront autorisées à utiliser davantage le régime probatoire, la libération et la condamnation conditionnelles.

Les sociétés John Howard et Elizabeth Fry accomplissent une tâche prodigieuse avec des fonds très limités et insuffisants. Je voudrais ici exhorter le gouvernement à se montrer moins mesquin dans l'octroi d'aide financière à ces sociétés, composées d'hommes et de femmes voués à la réadaptation de malheureux, jeunes et vieux, qui s'égarent dans la voie du crime.

Pour donner un exemple de la parcimonie de l'aide fédérale accordée à ces organisations, permettez-moi de mentionner que les sociétés John Howard et Elizabeth Fry du district de Thunder Bay, où se trouve ma propre circonscription de Fort-William, ne sont pas affiliées à la Société John Howard de l'Ontario uniquement à cause d'un manque de fonds. M. Keith Couse, directeur adjoint de la société John Howard d'Ontario, a affirmé, lors d'une réunion annuelle de la société de Thunder Bay, à Fort-William, en janvier 1966, que les diverses institutions pénales d'Ontario comptaient 2,000 détenus venant de la région de Thunder Bay. Plus de 20 p. 100 des détenus du pénitencier de Stony Mountain, au Manitoba, viennent du district de Thunder Bay.

Les recettes annuelles de la société s'élèvent à $7,750, dont voici la ventilation: $4,500 venant de la Plume Rouge, $2,000 du gouvernement provincial et $800 des cotisations des membres régionaux. La munificente contribution fédérale est de $450, ce qui est un scandale. Le budget de la société doit couvrir les frais d'administration d'un bureau, la rémunération d'un assistant social en service personnel, celle d'une secrétaire à temps partiel et les articles essentiels à leurs protégés: vêtements de travail, nourriture, frais de logement ou de nouvel établissement. Point n'est besoin de signaler ce qui est évident: la société n'a pas les moyens d'engager un travailleur offrant une aide individualisée, ni même de s'affilier à la société provinciale d'Ontario qui pourrait donner des conseils professionnels à un apprenti assistant.

Bref, l'efficacité de cette société est dangereusement compromise par le manque de fonds. La réadaptation doit commencer à l'intérieur des murs de la prison. Il faut préparer le détenu pour les nombreux problèmes qu'il aura à envisager, lui faire reprendre confiance en soi avant qu'il ne quitte le pénitencier, organiser sa réadaptation au sein du milieu familial, lui trouver un emploi, en somme, être prêt à le recevoir dès qu'il sera libéré.

On comprendra l'importance de cette façon de procéder si l'on sait que 86 p. 100 de ces détenus ne seront pas libérés sur parole, mais devront complètement purger leur peine. Sans surveillance, ils vont s'apercevoir qu'ils ne peuvent se tirer d'affaire tout seuls. Le plus grand nombre, trop méfiants pour aller frapper à la porte du bureau et demander de l'aide, retourneront au crime et se retrouveront de nouveau derrière les murs de la prison. Il faudrait donc faire de fréquentes visites à ces institutions. C'est un cercle vicieux et nous n'avons pas de fonds.

Examinons les résultats. Il y a au Canada, compte tenu de la population, six fois plus de personnes dans les prisons que dans des pays comme le Danemark ou la Hollande où 80 p. 100 des détenus sont libérés sur parole, dont 52 p. 100 terminent avec succès leur période de libération conditionnelle, tandis qu'au Canada moins de 15 p. 100 des détenus sont libérés sur parole, et de ce petit nombre, la moitié est confiée à la Société John Howard et, de ce nombre, 10 p. 100 réussissent à compléter leur période de libération conditionnelle. Nos pénitenciers sont bondés. Nos prisons sont pleines à craquer. Nous devons consacrer des millions de dollars à la construction de prisons meilleures et plus grandes.

La société John Howard a un passé remarquable en matière de rééducation. Elle pourrait fortement contribuer à éviter cette pléthore de détenus si le gouvernement lui accordait des subventions raisonables. La société de Thunder-Bay dispose d'un budget extrêmement réduit. Elle s'occupe néanmoins, chaque année, de six personnes mises en liberté conditionnelle et de moins de 100 détenus parmi ceux qui terminent leur peine. Le nombre de ses réussites est important, mais elle ne peut entreprendre le travail nécessaire à moins d'être guidée par la société de l'Ontario et par des spécialistes dans ce domaine. Si le gouvernement n'opte pas pour la mise en liberté conditionnelle obligatoire, comment un organisme de ce genre pourrait-il simplement entreprendre l'œuvre nécessaire? Le conseil d'administration de cette société est très inquiet. Il espère que le gouvernement va très sérieusement envisager l'octroi d'une subvention importante aux sociétés John Howard et Elizabeth Fry, qui s'occupent de la totalité du district de Thunder-Bay, y compris les villes de Fort-William et de Port-Arthur. Ces sociétés ont fait plus qu'aucune autre au Canada pour donner des conseils, un abri, des vêtements et du travail aux détenus en liberté conditionnelle.

Des députés se sont plaints de la longueur du discours du trône. Je dirais, monsieur l'Orateur, que pendant la période de neuf ans où j'ai eu le privilège de siéger à la Chambre, je n'ai jamais entendu un discours du trône évoquant autant d'importantes mesures législatives destinées à profiter à l'économie nationale dans toutes les sphères d'activité, que celui qu'a prononcé le nouveau Gouverneur général.

Dans sa mise au point de programmes stimulateurs, j'exhorte le gouvernement à faire entrer dans les régions désignées le Nord-Ouest de l'Ontario, étendue de 200,000 milles carrés pourvue de grandes richesses naturelles, dont beaucoup sont encore inexploitées. Le Nord-Ouest de l'Ontario a été plus au moins négligé en faveur de régions plus opulentes de la province. Le ministre de la Production de défense pourrait prendre en considération le vœu de la *Northwestern Ontario Municipal Association*, des *Northwestern Ontario Associated Chambers of Commerce* et du *Northwestern Ontario Development Council*, en faveur d'encouragements à l'industrie, car, compte tenu du fait que l'industrie se dirige évidemment du côté des dons gratuits, ces trois groupements ont fait plus que tous les autres pour le développement du Nord-Ouest de l'Ontario. Selon eux, aucune des mesures prises jusqu'à ce jour ne s'est révélée efficace et on oublie et néglige cette région qui abonde en ressources bien qu'il saute aux yeux qu'elle ait droit à une aide pour l'expansion.

Non seulement on refuse d'appliquer au Nord-Ouest de l'Ontario le programme des régions désignées mais on écarte même toute idée de distribution de ces formes d'aide à l'industrie à partir d'un centre situé dans la région. Le Nord-Ouest ontarien désire bénéficier d'un programme d'encouragement pour attirer l'industrie secondaire, les commerçants et les particuliers.

• (3.20 p.m.)

Tous les députés devraient accueillir avec plaisir la proposition tendant à modifier la Loi sur les Indiens grâce à des mesures avantageuses pour les Indiens et les Esquimaux. A titre de membre du comité parmanent des affaires indiennes, je m'intéresse particulièrement au bien-être des indigènes du Canada. Je ne suis évidemment pas le seul à apprécier l'intérêt que le gouvernement leur porte en accroissant l'aide qu'il leur accorde, de façon à leur assurer une plus grande participation aux affaires nationales.

La mesure législative visant à établir des prêts à long terme aux sociétés d'agriculture et de pêche pour leur permettre d'aménager des installations est vraiment une initiative heureuse. Le gouvernement a fait beaucoup pour l'agriculture depuis qu'il a accédé au pouvoir et la nouvelle qu'un groupe spécial a été formé sous la direction du ministre de l'Agriculture et que les dispositions de la loi du crédit agricole seraient élargies, est également une mesure que les cultivateurs de ma circonscription, et aussi sans doute d'autres circonscriptions, apprécieront et accueilleront favorablement.

Les mesures en vue de favoriser les intérêts des consommateurs comprendront la constitution d'un ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. Cette initiative aura pour effet de stabiliser les prix au consommateur et d'empêcher la montée en flèche du prix des denrées, qui touche tous les foyers du pays. Voilà quelques-unes de la

trentaine de questions que mentionne le discours du trône destinées spécifiquement à rendre la vie de la population canadienne plus facile et plus heureuse. Empruntant les mots du premier ministre, j'affirme:

...le discours du trône indique à grands traits que le gouvernement doit aider tous les Canadiens à améliorer leur sort.

M. J. N. Ormiston (Melville): Monsieur l'Orateur, en félicitant les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais louer particulièrement le discours magistral du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson). Son excellent exposé a semblé encore plus remarquable par rapport au document qu'il commentait. Il n'est que normal, je suppose, que les députés ministériels montrent beaucoup plus d'enthousiasme au sujet du discours du trône que les membres de l'opposition. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, pouvons sans trop de peine nous rappeler d'autres discours du trône et d'autres programmes législatifs qui ont provoqué plus de désillusion que d'extase.

Le discours du trône, en cette année du centenaire, se distingue, si l'on peut dire, par un préambule sur notre premier siècle d'histoire qui ressemble davantage à la visite accompagnée d'une usine qu'au récit de l'émergence d'une nation. La longue description de notre milieu social, culturel et économique n'est dépassée que par l'avenir prometteur et exhaltant qui sera le nôtre à la suite de la mise en œuvre des nombreux superlatifs, des lieux communs et des vieux clichés, qui constituent le cadre de ce document. Comme ses auteurs, ce discours essaie de plaire à tout le monde, et le gouvernement, dans cette tentative désespérée de s'occuper de tous les domaines, va plus loin que les socialistes eux-mêmes. Ce faisant, il restreint plus que jamais le champ d'activité du secteur privé de notre économie.

L'expansion de notre pays est attribuable dans une large mesure aux efforts de l'intreprise libre et privée, et il est triste et humiliant pour un conservateur d'observer un gouvernement qui considère la pendaison comme une chose si odieuse, mais qui permet l'étranglement graduel de notre régime économique traditionnel et la suppression des symboles dons nous avons hérité. Le discours du trône ne comporte aucune preuve tangible que le resserrement des liens avec le Commonwealth soit avantageux, que la monarchie constitue le meilleur régime parlementaire ou qu'il soit impossible d'améliorer, par des modifications judicieuses, notre Constitution qui a supporté l'épreuve du temps.

Une nation a besoin de principes forts ainsi que d'un régime sain, mais si le régime politique est amoral et imbu d'esprit de parti, et si le régime social est asservi et stérile, toutes les mesures législatives et tous les sacrifices du monde demeurent vains. Afin qu'un jeune pays s'épanouisse, ses citoyens doivent être imbus d'un esprit d'initiative puissant, mais cela est impossible si un gouvernement paternaliste préconise un revenu annuel garanti ou tout autre programme protégeant les citoyens du berceau jusqu'à la tombe.

Dans son discours opportun et éclairé, mon chef a signalé certaines omissions dans le discours du trône, mais on voit d'après la façon magnanime dont il a traité de ce document que, sans l'appui constant de ses partisans, ce dernier pourrait fort bien crouler sous le poids de sa propre importance. On a remarqué que, si les journaux n'ont pas porté aux nues les mesures proposées dans le discours du trône, ils ne les ont pas non plus condamnées en bloc. Toutefois, il a fait l'objet de critiques vagues et décousues de tous les milieux, ce qui montre bien que l'objectif visé est imprécis et insaisissable.

Les idées les plus concrètes semblent avoir émané des recommandations des comités l'an dernier ou des projets de lois présentés par les députés de l'arrière-ban, si longtemps négligés. On aurait aussi pensé qu'au cours de l'année du centenaire, on aurait songé à ceux qui ont contribué à la paix et à la sécurité de notre pays. Il semble, toutefois, qu'on ait oublié les anciens combattants. Bon nombre de fois, les députés de mon parti ont fait de bonnes suggestions pour améliorer la loi sur les pensions. Même s'il est préférable d'attendre la publication du rapport de la Commission Woods avant d'apporter des modifications, on doit se rappeler que, contrairement aux paroles de la vieille chanson du temps de la guerre, les vieux soldats ne vivent pas éternellement.

Les anciens combattants ne sont pas les seuls à être ainsi traités, et même si le gouvernement nous fait participer à ses envolées fantaisistes, à ses rêves d'extase culturelle, les choses matérielles dont le citoyen moyen a besoin pour vivre deviennent chaque jour de plus en plus coûteuses. Le coût de la vie et le coût de la production augmentent continuellement et cela se vérifie de façon évidente dans le domaine agricole. Tous les agriculteurs canadiens doivent sympathiser avec leurs collègues de l'Est qui ont décidé d'organiser une manifestation à Ottawa parce que, dans le domaine agricole, le coût de la production rogne largement les bénéfices.

Que le gouvernement ait proposé la constitution d'un groupe spécial, dans le cas de l'agriculture, cela indique une certaine préoccupation concernant l'avenir de cette industrie. Des principes directeurs s'imposent, néanmoins, si l'on veut que le groupe de géants de

Joe Greene aboutissent à quelque chose de constructif. Bien que le groupe spécial puisse difficilement exercer une influence sur la négociation Kennedy en matière de commerce, en ce qui concerne la Commission des céréales du GATT, ou amorcer un mouvement quelconque dans le cadre de l'Accord international sur le blé, il y a certainement des domaines où certaines choses laissent à désirer. L'industrie du bœuf, par exemple, sera bientôt compromise à moins que l'on ne trouve le plus tôt possible des milliers d'acres de pâturage. Notre pays devra importer du bœuf d'ici trois ans, si l'on ne trouve pas de pâturages convenables pour le maintien des troupeaux que nécessitera la demande croissante.

Il y aurait également lieu d'examiner les moyens de transport et d'entreposage, dans le cas des produits agricoles. La situation relative à nos wagons à bestiaux et à céréales n'a pas beaucoup changé au cours des derniers soixante ans. Nos élévateurs ruraux ne sont sûrement pas des modèles d'efficacité et il ne me paraît pas déraisonnable de croire qu'un ou deux élévateurs modernes, à chacun des points d'expédition, répondraient beaucoup plus efficacement aux exigences de l'heure que ceux dont nous disposons actuellement. Il semble également absurde d'expédier, chaque année, des milliers de boisseaux de déchets de grains aux élévateurs terminus, ce qui représente un gaspillage de temps, d'espace et d'argent, puisque ces sous-produits pourraient être utilisés dans les enclos d'engraissement locaux ou servir à l'industrie locale, sous forme d'aliments préparés pour le bétail. Si le groupe envisagé a quelques doutes sur la voie du progrès, il pourrait très bien mener une enquête sur les responsables de la construction des barrages en Saskatchewan et sur la raison pour laquelle ils n'ont pas été désignés comme ils auraient dû l'être.

• (3.30 p.m.)

Mais une grave situation existe en Saskatchewan. A l'heure actuelle les fonctionnaires chargés de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ne peuvent entreprendre les projets nécessaires parce que le gouvernement est incapable de décider à quel ministère confier l'application de ces programmes essentiels qui relevaient auparavant du ministère de l'Agriculture et que se partagent désormais le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Forêts et le ministère de l'Agriculture. Le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'une question importante et, comme un approvisionnement suffisant en eau douce est l'un de nos atouts principaux, il incombe au gouvernement de prendre, dès que possible, les décisions qui s'imposent pour permettre, à la première occasion, d'entreprendre ces projets de conservation des terres et des eaux. Lorsque les travaux du barrage sur la Saskatchewan-Sud seront terminés, les autorités chargées de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies pourront alors entreprendre d'autres travaux importants qui ne devraient pas être négligés à cause de l'indécision des ministères de l'État.

Notre industrie agricole et son potentiel sont entre les mains des Canadiens, et si ces derniers avaient confiance en leur avenir, on pourrait en dire autant de nos autres industries. Les Canadiens sont les meilleurs épargnants du monde. En investissant dans notre propre avenir, en développant nos industries, en faisant des transactions commerciales avec toutes les parties du monde, en transformant chez nous nos propres produits et en encourageant comme il faut l'épargne en vue de la propriété, non seulement nous serons les maîtres des sociétés qui nous permettent d'accroître notre richesse, mais nous fournirons aussi des capitaux aux autres. Les faits ont démontré les avantages du régime capitaliste fondé sur l'entreprise privée. Il n'a pas seulement élevé notre niveau de vie, mais il a encore forcé les pays à régime socialiste à reviser leur régime économique.

Le centenaire de la Confédération nous invite à jeter un coup d'œil sur les progrès réalisés au cours des 100 dernières années. Mais il nous invite aussi à nous rappeler qu'Abraham Lincoln a été assassiné il y a un peu plus de 100 ans. La légende a retenu ces quelques paroles de sagesse qu'il aurait un jour prononcées:

> Ce n'est pas en décourageant l'esprit d'économie qu'on provoque la prospérité. Ce n'est pas en détruisant l'employeur qu'on aide le salarié. Ce n'est pas en sapant l'esprit d'initiative et d'indépendance chez l'homme qu'on lui donne du caractère et du courage. Ce n'est pas en faisant pour eux ce qu'ils devraient faire eux-mêmes qu'on aide véritablement les hommes.

C'est là une philosophie acceptable par tout homme de bonne volonté, quelle que soit son appartenance politique, et si en cette année du centenaire, elle sert de fondement au progrès futur, ce Parlement et ceux qui lui succéderont auront bien servi le pays.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'unir aux autres députés qui m'ont précédé dans cette discussion et féliciter les motionnaires de l'Adresse de leurs excellents discours. Mais avant d'aborder mon sujet principal, j'aimerais féliciter le président du Conseil privé (M. Gordon) de ses récentes paroles au sujet de la guerre du Vietnam. J'aimerais réitérer ses paroles lorsqu'il a dit: «Je crois que nous avons tous le devoir de manifester notre horreur croissante au sujet des événements du Vietnam. Si la politique actuelle nous mène au désastre, à l'extermination de millions de malheureux

vietnamiens ou peut-être même à une guerre atomique universelle, notre silence pèsera toujours sur notre conscience».

Il m'est difficile de dresser pire réquisitoire contre le gouvernement dont le président du Conseil privé est toujours membre. La politique du gouvernement devant cette question a été d'observer une neutralité muette et peu glorieuse, de rester silencieux devant l'un des cas de conscience les plus graves pour notre génération ou celles qui l'ont précédée.

Le thème qui est constamment revenu dans ce débat est celui des dispositions constitutionnelles à adopter pour le Canada, et c'est ce dont je voudrais parler. La célébration de cent ans d'histoire nous donne l'occasion de jeter un coup d'œil sur nos institutions fondamentales—de jeter un regard sur le passé qui peut nous inspirer de la reconnaissance pour la façon dont le Canada s'est développé en tant que nation, et un autre sur l'avenir qui nous permet de songer à l'opportunité de faire certaines modifications.

La constitution, les députés le savent tous, est la loi fondamentale, le cadre dans lequel agissent nos gouvernements. Les pouvoirs dévolus aux gouvernements par la constitution et les restrictions qu'elle leur impose revêtent une importance pratique primordiale pour tous les Canadiens. A mon avis, il faut modifier la constitution, non pas nécessairement du tout au tout, mais de façon sensible cependant.

A notre avis, monsieur l'Orateur, notre Confédération sera gravement compromise si nous ne sommes pas disposés à effectuer les changements nécessaires, si nous nous contentions d'adopter l'attitude immobiliste et nonchalante qui semble caractériser le gouvernement actuel. Les constitutions, bien entendu, étant donné qu'elles sont la loi fondamentale d'un pays, ne peuvent être modifiées constamment; elle doivent être relativement permanentes. Mais ce sont des œuvres humaines et, en tant que telles, elles ne doivent pas être considérées comme étant immuables et irréprochables. Comme nous le savons tous, notre constitution actuelle, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a été adoptée par le Parlement du Royaume-Uni en 1867, à l'époque où le Canada était constitué d'un groupe de colonies isolées dont les économies agricoles étaient entièrement différentes de celle du Canada moderne et industrialisé d'aujourd'hui.

Tous les député savent que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été légèrement modifié de temps à autre conformément, bien entendu, au processus de l'interprétation juridique. Mais à notre avis, il y a deux raisons qui militent en faveur de la modification de notre constitution. La première est que ce document est désuet. Ce n'est pas étonnant. En fait, il serait surprenant qu'un document rédigé pour répondre aux besoins d'un groupe de colonies agricoles isolées, il y a un siècle, soit encore appoprié dans l'ambiance tout à fait différente d'un pays moderne industrialisé. C'est un lieu commun de signaler que nous vivons à une époque d'évolution constante, rapide et universelle. Le rôle d'un gouvernement est aujourd'hui complètement différent de ce qu'il était il y a cent ans.

A mon sens, la deuxième raison fondamentale que nous avons d'examiner notre constitution, c'est la crise—un mot peut-être usé—provoquée par ce qu'on a appelé la révolution tranquille au Québec. Cette expression ne me paraît pas particulièrement appropriée parce que la révolution n'a pas été particulièrement tranquille et, à mon sens, le mot révolution n'est pas juste. Mais le fait demeure—et tous les Canadiens devraient s'en réjouir—qu'un esprit neuf, un sentiment nouveau et vigoureux de son identité se répand dans la province de Québec et parmi l'ensemble des Canadiens français.

Certains semblent croire que le mécontentement du Québec disparaîtra si l'on n'en tient pas compte. En fait, on dirait que c'est l'attitude du gouvernement actuel.

• (3.40 p.m.)

Je préfère entendre des hommes comme Claude Ryan du *Devoir*, les 15 membres de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le premier ministre du Québec et combien d'autres nous dire: les aspirations du Québec ont créé une véritable crise que seule la revision de notre constitution peut résoudre. M. Ryan, directeur du *Devoir*, écrivait il y a quelques semaines que le Québec ne tenait pas à se séparer du Canada mais voulait que la constitution lui accorde un statut plus précis et plus satisfaisant. A son avis, il faudrait la revoir article par article et y définir le nouveau statut. C'est à nos propres risques, j'en suis convaincu, que nous faisons la sourde oreille aux instances de Canadiens dévoués et avertis comme M. Ryan.

Dans une telle revision, sur quels éléments de notre structure constitutionnelle devrions-nous nous arrêter? Nous n'avons pas à nous montrer révolutionnaires au point de mettre de côté ce qui a donné de bons résultats dans le passé, mais certains principes directeurs peuvent nous indiquer les changements qui s'imposent. Le plus simple, tout d'abord, serait de supprimer de la constitution les articles surannés et vides de sens. Ils n'étaient que provisoires en 1867 et n'ont aucun sens aujourd'hui. Au moins 50 articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pourraient être éliminés.

Deuxièmement, il y aurait lieu de modifier le préambule de la constitution de façon à

souligner l'association historique des Canadiens de langue anglaise et de langue française et l'apport des Canadiens d'autres origines ethniques. Il faudrait y préciser que notre régime de gouvernement se fonde sur le respect des droits des individus et des minorités, sur la protection des droits historiques quant à la religion, l'éducation et la langue et sur un régime législatif inspiré du Parlement britannique. A mon avis, un préambule semblable ne serait pas uniquement de pure forme, mais aurait une valeur éducative très précise, non seulement pour les écoliers, mais pour les milliers d'immigrants que nous accueillerons de toutes les parties du monde.

Nous devrions incorporer à notre constitution une Déclaration des droits. Nous avons déjà une Déclaration des droits de l'homme adoptée par le Parlement, mais elle est manifestement insuffisante. Elle ne s'applique pas aux Assemblées législatives des provinces et le Parlement peu l'abroger n'importe quand, s'il juge bon d'adopter une loi incompatible avec elle. Selon nos tribunaux, elle n'a aucun effet sur la législation fédérale existante. Une Déclaration des droits de l'homme dans la constitution serait précieuse pour la défense de nos libertés traditionnelles et serait un instrument utile pour bien enseigner le fonctionnement de certaines de nos institutions fondamentales.

J'ai été heureux d'entendre le premier ministre dire qu'il discutera le mois prochain avec les premiers ministres des provinces d'une Déclaration des droits devant être incorporée à la constitution. J'espère que les modifications proposées à la constitution et qui incorporeront la Déclaration des droits feront l'objet d'un débat à la Chambre avant, et non après, leur présentation aux autorités provinciales.

Le problème constitutionnel tient surtout à la répartition des pouvoirs législatifs entre les autorités fédérales et provinciales, dont il est question dans les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'estime qu'on devrait reviser ces deux articles en songeant à deux choses. D'abord, on devrait examiner quelles sont les fonctions nécessaires et les caractéristiques d'un gouvernement moderne dans la seconde moitié du vingtième siècle; et aussi, comment on devrait répartir ces fonctions entre les autorités fédérales et provinciales et comment on devrait répartir les ressources afin que celles-ci puissent remplir ces fonctions efficacement. On devrait également se demander s'il est sage ou nécessaire dans notre constitution modifiée d'accorder un statut particulier au Québec. L'expression «statut particulier» est très vague et il faut être précis quand on aborde la question. Plus loin dans mes remarques j'ai l'intention de définir plus précisément ce que nous, de notre parti, entendons quand nous déclarons être en faveur d'un statut particulier pour le Québec.

Presque tous les gouvernements des collectivités industrielles modernes, indépendamment de leur idéologie, ont été obligés d'assumer des fonctions tout à fait différentes des fonctions administratives traditionnelles. Le fléau du chômage, au cours des années 30, a abouti à l'adoption des théories de Keynes, selon lesquelles le gouvernement doit assurer le plein emploi. La chose est vraie tout autant dans le cas des États-Unis, qui font valoir leur attachement à l'entreprise privée, que dans celui des pays scandinaves, qui ont adopté la théorie du socialisme démocratique. Des deux côtés, on s'est orienté vers une économie mixte—sorte d'association entre l'entreprise d'État et l'entreprise privée. Les politiques de plein emploi suscitent, à leur tour, un risque d'inflation et de hausse des prix. Là, on insiste pour que le gouvernement exerce un contrôle sur les prix. D'autre part, on demande aux gouvernements d'assumer la responsabilité du progrès économique, par voie de placements publics et d'interventions sélectives.

Des tenants de toutes les doctrines politiques, à l'exception de quelques vieux bonzes, ont accepté la théorie d'une intervention de l'État dans la planification économique. Ces théories ont été taxées de socialisme il y a quelques années, mais elles sont maintenant préconisées d'emblée par tous les partis dans notre société moderne. Le problème est d'obtenir des résultats grâce à la planification économique.

Les gouvernements ont aussi assumé leurs responsabilités dans le domaine de la sécurité sociale. En dernier lieu, les gouvernements actuels sont appelés à fournir des services que je me plais à appeler l'infrastructure de la vie moderne. Je pense notamment à l'habitation, à la santé, aux services d'enseignement largement accrus, au développement et au réaménagement urbains. Sans l'intervention du gouvernement dans ces domaines, nous ne pourrions pas vivre comme nous le faisons maintenant, à notre époque évoluée.

Il faut remettre à l'étude les fonctions gouvernementales afin de placer les divers échelons de gouvernement dans la perspective voulue. A notre avis, un régime fédéral de gouvernement offre des avantages précis d'ordre politique et économique qui disparaîtraient si l'autorité fédérale était sapée dans certains domaines essentiels. Ces avantages comprennent une stabilité politique indispensable à l'afflux de capitaux étrangers et à la mobilisation de capitaux canadiens, une plus grande influence politique et une puissance de négociation accrue dans les affaires internationales et les échanges commerciaux avec

l'étranger, le maintien d'une zone de libre-échange d'un bout à l'autre du pays et un rempart contre la domination étrangère.

A cette fin, l'autorité fédérale doit être sauvegardée selon nous, dans des domaines comme le crédit, les opérations de banques, les placements, les politiques monétaires et fiscales, les tarifs et les transports, pour n'en nommer que quelques-uns. Un statut spécial pour le Québec ou pour toute autre province n'a pas sa raison d'être dans ces cas-là. Nous nous inquiétons de la désagrégation graduelle des pouvoirs fédéraux dans les domaines que j'ai mentionnés, laquelle se manifeste depuis quelques années dans les conférences fédérales-provinciales.

Les responsabilités des divers gouvernements dans les domaines de sécurité sociale doivent être nettement délimitées, si l'on veut qu'elles s'exercent de façon judicieuse. Le contrôle fédéral est souhaitable dans des champs d'action comme les allocations familiales, les pensions de vieillesse sans cotisations et ainsi de suite.

Dans certains domaines, comme l'hospitalisation et les services de santé, le régime actuel—administration par les provinces et participation financière du gouvernement fédéral —a de bons résultats et on devrait le conserver parce qu'il a l'immense avantage d'assurer la transférabilité des programmes en cause. Dans ces cas aussi, la contribution du gouvernement fédéral aide à répartir le fardeau entre les diverses provinces.

• (3.50 p.m.)

Dans d'autres secteurs, comme celui de la sécurité sociale, les gouvernements provinciaux devraient assumer l'entière responsabilité, car ils sont plus près des gens. Mais si nous voulons nous rapprocher de notre objectif, qui est d'éliminer les disparités régionales, le Trésor fédéral devra continuer à verser des subventions de péréquation. En ce qui concerne la sécurité sociale, l'autorité doit être clairement définie, mais je ne vois pas l'urgence d'accorder un statut spécial au Québec.

C'est dans le troisième secteur, celui des services collectifs ou de l'infrastructure, comme je l'ai désigné, que le Québec doit obtenir un statut particulier. Le Québec possède des traditions, une culture et une langue propres dont il s'enorgueillit à juste titre et qu'il se propose de développer à sa façon. Tout le secteur de l'enseignement et l'aménagement des services urbains à tous les niveaux se rattachent sans doute à cette culture différente. Si le Québec désire s'occuper seul de ces domaines, pourquoi ne le ferait-il pas? Mais si les neuf autres provinces croient que l'enseignement universitaire, le recyclage des adultes et l'aménagement urbain peuvent être mieux planifiés et financés grâce à l'intervention du gouvernement fédéral, pourquoi seraient-elles frustrées par le désir du Québec de s'occuper seul de ces domaines?

Le statut particulier que notre parti préconise pour le Québec ne constitue pas une sorte de concession politique destinée à gagner la faveur des électeurs québecois. Nous nous rendons simplement à l'évidence: un peuple possédant une culture propre à droit, s'il le désire, au contrôle complet sur les questions intimement reliées à sa culture, comme par exemple l'enseignement. D'autre part, il faut reconnaître que ce sont les habitants des neuf autres provinces qui devraient insister le plus pour que l'on accorde au Québec un statut particulier et que l'intervention du gouvernement fédéral ne soit pas limitée comme le désire le Québec.

Si je comprends bien la doctrine exposée par le ministre de la Justice, l'arrangement constitutionnel, actuel, interprété de façon que le gouvernement fédéral évite soigneusement d'entrer dans les domaines relevant de la compétence provinciale, suffit pleinement à satisfaire les aspirations de la province de Québec. J'ignore si c'est vrai. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune raison pour que cette doctrine soit acceptée par le reste du Canada. D'autres provinces peuvent fort bien souhaiter l'intervention du gouvernement fédéral dans certains domaines d'activité, même si elle est inacceptable au Québec. En l'occurrence, on pourrait accorder un statut spécial au Québec de façon à répondre à ses aspirations, d'une part, et à celles du reste du Canada, d'autre part. Le temps me manque pour montrer comment cela pourrait se faire.

Il me semble que dans tout le domaine de la réforme constitutionnelle, le gouvernement a lamentablement failli à la tâche en ne prenant pas l'initiative. Ce qu'on a fait dire au Gouverneur général dans le discours du trône l'a prouvé clairement. Le présent gouvernement libéral a été élu il y a quatre ans. Une crise constitutionnelle sévit depuis. Des tas de gens, y compris des députés, ont signalé au gouvernement qu'il fallait examiner la constitution.

Comme on nous le dit dans le discours du trône, le gouvernement «considère comme une responsabilité toute particulière de voir à ce que notre loi fondamentale s'adapte facilement à l'évolution de nos besoins sociaux». Il en a tellement conscience qu'après quatre ans au pouvoir, le mieux qu'il puisse dire à ce sujet se trouve dans la phrase suivante: «Lorsque le gouvernement aura obtenu sur cette importante question les conseils les plus judicieux découlant des études en cours, il invitera ensuite le Parlement à examiner le problème dans son ensemble.»

Quels seront les membres de ce comité anonyme? Quand feront-ils rapport? On ne le dit

pas. Quel aveu extraordinaire de négligence dans ces paroles! Le gouvernement est tellement conscient de sa responsabilité toute particulière qu'il semble commencer aujourd'hui, après quatre années de crise constitutionnelle, à étudier la question d'un changement à la constitution.

L'initiative est passée aux gouvernements provinciaux, qui établissent des comités, convoquent des conférences, et ainsi de suite. Mais il y a une raison pour cette négligence de la part du gouvernement fédéral. C'est qu'il a peur de la démocratie parlementaire et ne veut pas soumettre aux représentants élus des divers partis le problème urgent de la constitution future du Canada.

Le point de vue du gouvernement est décrit, sans élégance, comme la théorie de «la boîte de vers» ou la théorie de la boîte de Pandore. Il craint qu'une discussion libre de notre avenir constitutionnel donne lieu à des réclamations excessives et que la recherche du capital politique prédomine sur le sens des responsabilités. On croit que l'étude par la Chambre multipliera les difficultés et créera non pas l'accord mais la discorde. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement n'a pas chargé un comité parlementaire d'examiner la future constitution du Canada.

A mon avis, c'est là sous-estimer gravement le sens des responsabilités des membres du Parlement. Les Canadiens sont généralement capables, et les Canadiens élus sont particulièrement capables, si l'occasion leur en est donnée, de s'attaquer à la difficile, mais non pas impossible tâche de régler leurs problèmes constitutionnels.

Si je comprends bien, ce sont des artisans politiques qui ont jeté les bases de la Confédération à un moment où les divisions et les distances au Canada étaient bien plus grandes qu'aujourd'hui. La Chambre représente, comme aucun autre groupe ne peut le faire, l'ensemble des Canadiens. Nous représentons toutes les régions du Canada; nous représentons presque toutes les opinions politiques des Canadiens. Nous représentons les opinions politiques positives essentielles à la solution de ces problèmes.

Le manque de direction actuel, s'il se poursuit, nuira gravement à l'avenir de notre pays. Bien entendu, on peut exagérer l'importance de documents écrits. L'unité du Canada ne dépend pas seulement de solutions constitutionnelles. Elle repose sur la fierté, si modeste soit-elle, des Canadiens; elle s'appuie sur le bon sens et la patience. Elle dépend aussi de la volonté de s'attaquer aux problèmes au lieu de les esquiver.

La nécessité de reviser la Constitution est l'une des tâches les plus urgentes pour notre pays. Nous n'avons pas besoin d'une révolution constitutionnelle, mais il nous faut reviser notre Constitution le plus tôt possible. Notre parti est tout à fait d'accord avec la première déclaration que renferme la motion du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), savoir que cette Chambre regrette que les conseillers de Sa Majesté n'aient proposé aucun programme visant à donner des directives efficaces quant à l'évolution constitutionnelle du Canada en cette année du centenaire. Cependant, nous ne croyons pas à l'utilité de convoquer actuellement une conférence constitutionnelle. Pour être vraiment utile, il faudrait qu'une telle conférence soit précédée d'une étude approfondie au Parlement, ainsi que d'une déclaration de la position fédérale. Les conférences convoquées sans une préparation solide du côté fédéral peuvent se transformer en un échec complet et être très peu utiles. J'ai constaté avec intérêt que l'amendement proposé par le chef de l'opposition ne renferme aucune indication quant au genre de changement qu'il y aurait lieu d'apporter, ni à l'attitude que devrait prendre le gouvernement fédéral.

Je voudrais maintenant dire quelques mots du sous-amendement du député de Roberval (M. Gauthier). Franchement, nous ne comprenons rien à cet amendement. C'est peut-être le produit d'une grande habileté procédurale, capable de faire cadrer ce texte avec le Règlement. Nous nous inquiétons beaucoup, il va sans dire, des difficultés qu'éprouvent les producteurs laitiers à l'heure actuelle. Nous avons des opinions bien nettes sur les politiques requises pour mettre fin à ces difficultés. Mais le sous-amendement traite d'une certaine manière de modification ou de changement à apporter à la constitution,—c'est très vague—mais qui ne nous paraît pas avoir le moindre rapport avec les problèmes qui se posent aux producteurs laitiers ou à toute autre catégorie de cultivateurs. Nous partageons l'inquiétude de portée générale qui se dégage de l'amendement, mais on n'y propose, je le répète, aucune solution qui nous paraisse sensée. Nous ne pourrons donc pas l'appuyer.

• (4.00 p.m.)

Je signale, en terminant, que, pour beaucoup de gens, une discussion sur les problèmes constitutionnels serait fastidieuse et monotone; ils préfèrent la laisser aux adeptes du droit constitutionnel. Mais, à mon sens, il s'agit de l'une des choses les plus utiles et les plus importantes qui soient. Selon moi, nous pourrions venir en aide aux ouvriers, aux cultivateurs et à tous les citoyens, dans leur recherche d'une vie meilleure, si à la Chambre, au Parlement et dans la vie publique, nous nous attaquions au problème que constitue la revision minutieuse et sensée de notre constitution. Nous aurions tort, je pense,

d'établir des normes rigides quant aux modifications que nous jugeons nécessaires. J'ai exposé quelques-uns des changements qui s'imposent, d'après notre parti. J'exhorte le gouvernement à entreprendre ce qu'il a omis de faire jusqu'ici: commencer à donner une orientation à la population canadienne.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais poser une question au député. Ai-je raison de croire que le statut particulier, tel qu'il le définit, n'entraîne aucune modification de notre Constitution actuelle en vue d'une plus grande décentralisation, particulièrement à l'égard du Québec?

M. Brewin: Il n'entraîne aucune modification. A mon sens, que nous accordions au Québec un statut particulier ou non, notre Constitution actuelle permet une décentralisation assez poussée, particulièrement pour ce qui est de l'intervention du gouvernement fédéral. D'après moi, cela est souhaitable, mais ne règle pas la question de savoir s'il faut accorder à la province de Québec un statut particulier, par exemple dans le domaine de l'enseignement ou de la rénovation urbaine.

L'hon. M. Pepin: Le statut particulier, comme l'interprète le député de Greenwood, semblerait s'appliquer aux modifications que le député aimerait voir apporter à notre régime constitutionnel. Il semble vouloir dire que le statut particulier est en fait le *statu quo*.

M. Brewin: Je ne le crois pas. Comme je le disais, l'une des principales difficultés provient du fait qu'on emploie les expressions comme «État associé» et «statut spécial», et ainsi de suite, qui peuvent vouloir dire bien des choses. Beaucoup prétendent que Québec devrait avoir un statut spécial reconnaissant le fait historique d'une différence de culture. Tout ce que nous prétendons, c'est que dans le rôle croissant du gouvernement, il y a certaines choses que la province de Québec pourrait vouloir faire seule; elle doit donc être exempte de la compétence fédérale; mais les autres provinces qui souhaitent faire ces choses ensemble sous la compétence fédérale ne doivent pas en être empêchées parce que la province de Québec dit à bon droit que cela touche à sa culture et qu'elle désire donc en garder la direction.

M. Jack Roxburgh (Norfolk): Je voudrais tout d'abord, monsieur l'Orateur, féliciter sincèrement le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, dont les discours étaient, de l'avis de tous, de très haute tenue. J'aimerais aussi exprimer mes sincères condoléances à la famille de M^me^ Konantz, aimée et respectée de tous les membres de cette Chambre.

[M. Brewin.]

Le lendemain du discours du trône, un de nos principaux quotidiens le résumait ainsi: «Quelque chose pour chacun». J'ai le regret de dire que le discours du trône a oublié une entreprise qui joue un rôle très important dans l'économie de notre pays, et qu'on a omis de mentionner dans un grand nombre de discours du trône passés. Je veux parler des petites entreprises. On est souvent amené à se demander si les petites entreprises, par exemple, les petites exploitations agricoles, sont en train de disparaître. Il ne semble faire aucun doute que la petite entreprise n'a jamais eu autant de mal à se maintenir. Cela n'est pas entièrement dû à la concurrence des grandes compagnies, comme semblent le penser bien des gens. Il y a bien d'autres facteurs, et je vais en traiter séparément.

Il y a encore, il doit encore y avoir un rôle à jouer pour la petite entreprise. Quel autre chemin pourrait prendre celui qui a le désir de réussir, l'initiative voulue et, bien entendu, des capitaux limités? Qu'il s'agisse d'industrie, de commerce de détail, d'agriculture ou de pêche, ce sont toutes là de petites entreprises. Et c'est ainsi qu'ont débuté nombre de nos grandes compagnies actuelles. Comme député ministériel, il me répugne beaucoup de le dire à la Chambre des communes; cependant, par un contrôle auprès de très nombreux petits hommes d'affaires, non seulement dans ma circonscription et dans ma province, mais dans tout le Canada, j'ai constaté que ce qui nuit surtout aux petites entreprises, c'est la bureaucratie autocratique de tous les gouvernements qui organisent notre nouveau mode de vie. Cette vie est fort bonne, et il est bon que des mesures législatives la réglementent, mais une fois que le petit homme d'affaires aura soldé la note de tous ces avantages sociaux et autres prévus par le gouvernement, que lui restera-t-il en récompense de ses efforts? Il ne travaille pas seulement 40 heures par semaine, mais de 12 à 15 heures par jour, et souvent même 7 jours par semaine. L'entreprise constituée en société a de meilleures chances de réussite de nos jours parce qu'elle est mieux pourvue en équipement et en personnel et qu'elle jouit d'une plus grande stabilité financière que le marchand qui se débat ou la petite entreprise par exemple.

D'après un récent rapport du ministère des Finances, le revenu net des entreprises non agricoles et non constituées en société est tombé de 8.5 p. 100 en 1949 à 5.5 p. 100 en 1965 et à 5.1 p. 100 au cours du premier semestre de 1966. Je voudrais signaler qu'il n'y a que les opérations agricoles, autre genre de petites entreprises, où les bénéfices semblent avoir baissé davantage.

J'ai parlé à des hommes d'affaires de ma circonscription et d'ailleurs, et l'un d'eux me

disait récemment qu'un nombre de petites entreprises, qui n'en ont guère les moyens, ne sont que des écoles de stagiaires pour les gens qui seront ensuite embauchés par la grande entreprise. Dans bien des petites entreprises, on initie des employés pendant plus d'un an à l'administration, puis ils sont happés par les grandes entreprises. L'expérience qu'acquièrent les employés des petites entreprises leur permet d'obtenir de meilleurs emplois aux dépens des exploitants de ces petites entreprises. Ces derniers se rendent compte que cela est dans la règle du jeu et qu'ils doivent s'y résigner, mais c'est un exemple d'un des problème supplémentaires auxquels doivent faire face les propriétaires de petites entreprises.

• (4.10 p.m.)

Le gouvernement veut aider ces gens, j'en suis certain, mais pour dire la vérité, et je le regrette, il ne se rend pas compte de leur situation véritable. Ce marchand local auquel j'ai fait allusion a laissé entendre que les salaires et les autres avantages secondaires s'accroissent. Il n'y a rien de mal à cela, à son avis, mais il estime que le gouvernement devrait accorder quelque attention aux difficultés auxquelles se heurtent ceux qui veulent réussir en exploitant de petites entreprises privées. Avons-nous songé à eux, car ils forment le noyau de notre économie? Ce sont des gens ambitieux qui ne craignent pas de travailler plus de cinq jours par semaine ou plus de huit heures par jour. Si une bureaucratie autoritaire doit entraver les efforts de ces hommes d'initiative, notre pays sera immobilisée par deux catégories de gens; ceux qui veulent une journée de travail plus courte et ceux qui siègent confortablement au sommet de la hiérarchie du monde des affaires. Notre pays ne veut certes pas voir la chose se produire.

Les petites entreprises sont en général des entreprises familiales, et je range dans cette catégorie les petites exploitations agricoles et de pêche. Les exploitants de telles entreprises commencent à beaucoup s'inquiéter d'être les seuls à ne pas pouvoir employer les épouses, à leur verser un salaire et à déduire leurs salaires à la fin de l'année comme frais d'exploitation, au même titre que les autres sociétés. La petite entreprise souffre énormément de cette situation. Les grandes sociétés industrielles ne s'inquiètent guère de l'emploi des épouses, mais bon nombre de compagnies profitent du fait que leur salaire peut être déduit comme frais d'exploitation. Seuls le petit homme d'affaires et le praticien sont les exceptions à la règle générale qui s'applique aux sociétés constituées.

Souvent, le membre d'une profession libérale ne tient pas trop que sa femme travaille, mais le petit homme d'affaires doit souvent employer sa femme pour réussir. Dans ce cas, la femme prend à l'entreprise un intérêt plus grand qu'un simple employé et y consacre plus d'heures, par exemple quand son mari s'absente pour affaires, notamment en voyage d'achat. Toutefois, au moment de payer l'impôt sur le revenu, ses efforts pour maintenir l'entreprise commune ne sont pas reconnus comme ceux de son homologue dans bien des cas.

A titre de députés, nous devons comprendre qu'il y a des raisons valables de ne pas avoir modifié la loi à cet égard. Nous devons cependant comprendre qu'avec la tendance soutenue vers la fusion, il faut penser à relâcher les restrictions de l'impôt sur le revenu à l'égard du rôle que jouent les épouses dans l'exploitation réussie des petites entreprises. J'espère que le gouvernement étudiera sérieusement et sincèrement la possibilité de relâcher les restrictions à cet égard.

Les petits commerçants avec lesquels nous nous entretenons, nous mettent au courant de divers faits, et je voudrais vous donner un exemple concret de distinction injuste. Un jeune commerçant a perdu il y a quelques mois son meilleur employé, qui est passé au service d'une épicerie à succursales. Il en est résulté que sa femme a dû travailler de plus longues heures jusqu'à ce qu'un remplaçant soit engagé. Cela est arrivé il y a deux mois et aucun remplaçant n'a encore été trouvé. Ce jeune ménage a dû retenir les services d'une ménagère à temps partiel pour s'occuper des enfants. S'il avait pu engager une ménagère à plein temps, il aurait pu déduire son salaire à titre de dépense d'affaires. Comme il n'était pas en mesure de le faire, il n'a donc pu réclamer le salaire de la ménagère comme dépense d'affaires. Notre système laisse à désirer si l'on ne peut effectuer un redressement quelconque pour aider les petits commerçants dans de telles circonstances.

En premier lieu, aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, le gouvernement garantissait les prêts des banques à charte aux petites entreprises de fabrication, de vente en gros ou au détail, ou aux industries de service jusqu'à concurrence de $25,000. Ces prêts devaient être obtenus et pouvaient être remboursés dans un délai allant jusqu'à dix ans, au taux d'intérêt de 5½ p. 100. En principe, les intéressés auraient dû pouvoir aller à la banque et obtenir un prêt facilement, mais cela n'est certes plus le cas depuis quelques

années. Je connais des dizaines de petits hommes d'affaires qui se sont vu refuser tout net des prêts de banques à charte. Des banquiers ont conseillé à beaucoup d'entre eux d'emprunter ailleurs à cause de toute la paperasserie que cela représentait. Je n'invente rien. Le banquier qui m'a fourni ces renseignements, m'a informé qu'entre le moment où le petit homme d'affaires sollicite un prêt et celui où il en reçoit un de la banque, il a le temps d'en oublier l'objet. Soyons réalistes. En toute franchise, au moins depuis quelques années —et je n'anticipe pas sur l'avenir—cela n'intéresse pas les banques de prêter aux petites entreprises. Que personne, notamment le ministre des Finances (M. Sharp), ne le nie; la chose, simplement, ne les intéresse pas.

• (4.20 p.m.)

Grâce à une récente modification de la loi sur les prêts aux petites entreprises, amorcée par le ministère des Finances, les compagnies de construction, de transports et de communications pour la première fois pourront bénéficier des prêts en question. Le maximum du revenu brut des compagnies admissibles a été doublé et sera de $500,000 au lieu de $250,000. La situation devrait profiter surtout aux entreprises commerciales ordinaires, dont les gains sont peu élevés. Bien entendu, comme auparavant, le taux d'intérêt est de 5½ p. 100.

Peut-être voudra-t-on savoir quelle différence il y a maintenant. Cette différence réside simplement dans l'ambiance créée par les modifications apportées à la loi sur les banques. Avec le fléchissement des taux d'intérêt et le taux courant se maintenant à 6 p. 100 environ, si l'on considère le demi pour cent de plus d'intérêt entre les cinq et demi pour cent garantis par le gouvernement du Canada et les 6 pour cent demandés par les banques, celles-ci, pensons-nous, accepteront plus facilement de prêter de l'argent aux petites entreprises. Nous l'espérons bien.

Tout de nos jours tend à l'expansion des affaires, de l'agriculture et de tous les autres secteurs de l'industrie. Plus l'entreprise est considérable, plus naturellement son administration est économique, pense-t-on. Tout cela est fort bien, mais, à mon avis, l'importance des entreprises prend maintenant peut-être un peu trop d'ampleur, ce qui encourage moins le particulier moyen qui ne tient pas à devenir un des innombrables rouages d'un dispostif dont ne profite qu'une poignée de gens. Il ne faut pas oublier que lorsque l'individu perd le désir d'agir, du fait que peu ou rien ne l'y encourage, il y perd, comme d'ailleurs la société et le pays où il vit.

[M. Roxburgh.]

A l'heure actuelle, et notre bonne vieille opposition de l'autre côté de la Chambre me l'accordera sûrement, l'économie du pays est plus florissante que jamais. Mais, et voilà le mot tout important, «mais»—je me demande ce que nous ferions s'il n'existait pas dans la langue—mais qu'adviendrait-il si cette économie devait ralentir de façon radicale? Personne ne veut revivre l'expérience des années 30, peu importe qui est au pouvoir. Qui dit que la chose soit impossible? On songe maintenant, d'après le premier ministre (M. Pearson) et d'autres aussi, à garantir un revenu moyen aux Canadiens dans l'avenir. Voilà qui est très bien. J'espère que cela se réalisera. Nous l'espérons tous. Mais, comme l'a signalé le premier ministre en termes vigoureux, nous n'y parviendrons qu'à la condition que l'économie du pays se maintienne à un niveau très élevé.

M'autorisera-t-on, à titre de député bien ordinaire de l'arrière-ban qui siège ici depuis au moins trois sessions, à formuler une petite mise en garde. Un de mes amis a dit que les députés de l'arrière-ban n'avaient pas grand chose à dire à la Chambre. Il a tort. C'est incontestable; à l'œuvre, on connaît l'artisan. Mais permettez-moi cette petite mise en garde. Quoi que nous fassions au Canada pour stimuler notre économie, un pays comme le nôtre, tributaire à un tel degré de ses exportations pour garder son économie ferme—et la négociation Kennedy est sur le point de finir—a la même stabilité financière que le pays avec lequel il traite. Si nous ne devrions exporter que 10 p. 100 de notre production, ce serait différent. Autrement dit, l'économie future du Canada dépend de l'économie future des autres pays du monde.

Avant de terminer, je voudrais que quelqu'un réponde à cette question. Qu'est-il arrivé aux grandes entreprises et industries dans les années 30? Que leur arriverait-il maintenant si l'économie fléchissait tout d'un coup? Nul n'ignore, dans le monde des affaires, que nombre d'entreprises sont fortement marginales actuellement. Je voudrais parler de la situation au cours des années 30, car le Parlement compte beaucoup de jeunes gens et bien des jeunes dirigeront demain notre pays. Ils ont l'instruction pour le faire mais l'expérience des années 30 leur manque. L'expérience est très souvent utile. Personne ne peut nier que la catastrophe de la haute finance pendant les années 30 a ruiné des milliers de grands et petits portefeuillistes et mis sur le pavé les travailleurs des industries en cause.

Quel a été le sort des petites entreprises pendant les années 30? Elles ont porté le fardeau et réussi à survivre et les quelques rares qui n'y sont pas parvenus, ont fait souffrir peu de personnes.

Avant les années 30, j'ai eu le privilège de travailler dans un grand ranch de la vallée de l'Okanagan. C'est bien dommage que quelques-uns de mes amis de l'Ouest et des Prairies soient absents de la Chambre actuellement. Les gens auront peut-être du mal à le croire, et j'en ai moi-même encore plus qu'eux, mais à cette époque-là, j'attelais effectivement huit chevaux que je conduisais moi-même. Je travaillais dans un très grand ranch s'étendant sur des milliers d'acres. J'étais devenu l'ami d'un fructiculteur, dont l'exploitation mesurait 25 acres. Avant les années 30, ses affaires allaient bien. Ma femme et moi avons eu le plaisir de retourner bien des fois là-bas, au cours des années 30 et durant les années qui ont suivi. Grâce à cette petite exploitation fruitière de 25 acres, et avec l'aide de son cuisinier chinois et de quelques ouvriers agricoles, à l'époque de la récolte, mon ami était en mesure de réaliser un petit bénéfice au cours des années 30. Ce petit bénéfice lui permettait de faire un séjour d'environ deux mois dans le Sud, en hiver.

• (4.30 p.m.)

Il y avait deux énormes ranches dans la région. Qu'en est-il advenu? Je ne nommerai personne à ce sujet. Les propriétaires de deux immenses ranches de quelques milliers d'acres servant à la culture des fruits et du grain ainsi qu'à l'élevage des bestiaux, qui faisaient de bonnes affaires avant les années 30, ont subi des pertes et dû vendre des terrains de 25 à 50 acres à des gens venus du *Mid-West*, pour pouvoir payer leurs droits de captation d'eau et leurs impôts. Mon ami, propriétaire d'une petite entreprise, n'a pas été acculé à cette nécessité. Sauf erreur, l'un des deux grands propriétaires de ranches a éventuellement fait faillite sur toute la ligne.

En terminant, je dirai simplement ceci. Ne nous laissons pas entraîner dans tout ce gigantisme, car il pourrait être trop considérable pour nous et jouer à nos dépens. Le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement doit faire en sorte que les petites entreprises puissent continuer d'assurer leur existence, non seulement pour jouer le rôle qui leur revient dans l'économie du pays mais, chose plus importante encore à mes yeux et aux yeux des autres députés, je le sais, en raison des occasions de progrès qu'elles offrent aux Canadiens. Le maintien des petites entreprises s'impose de toute nécessité.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et celui de Nicolet (M. Côté). Leurs discours étaient tout à fait remarquables, et je tiens à féliciter tout particulièrement le premier motionnaire.

Le débat sur le discours du trône devrait permettre à tous les députés d'exprimer librement leurs idées et leurs points de vue. Il devrait assurer la présentation, au gouvernement, des vues de tous les représentants, même les plus humbles, plutôt que le procédé inverse qui se produit la plupart du temps au cours d'une session parlementaire, lorsqu'on demande aux députés de se prononcer sur les programmes dont le gouvernement saisit la Chambre. Au long des années, j'ai entendu bon nombre d'excellentes idées, de la part de simples députés siégeant dans diverses parties de la Chambre, au cours d'un débat comme celui-ci et d'autres engagés pendant les sessions. Lorsqu'elles n'étaient pas considérées comme étant remarquables, elles semblaient passer entièrement inaperçues, en dépit de leur valeur, elles n'existent maintenant que comme des souvenirs du passé dans les tomes du hansard. Je songe parfois qu'on devrait confier à un groupe de journalistes ou à des membres de la division des recherches de la Bibliothèque du Parlement le soin de préparer un résumé des débats. De la sorte, le public serait renseigné, sur les opinions et les déclarations des députés. Il semble croire, en effet, que les membres du Parlement ne font guère que se quereller sans jamais rien accomplir de vraiment positif.

A mon avis, au cours de cette année du centenaire, il ne suffit pas de prévoir une année à l'avance, comme nous faisons généralement à l'ouverture d'une session ordinaire du Parlement. C'est un siècle à l'avance que nous devons prévoir. Nous n'y réussirons guère, mais la gymnastique mentale qu'entraînent ces prévisions nous sera au moins utile. Ceci étant, nous ne pourrons contempler, bien entendu, que les points les plus élevés de ces horizons qu'on aura tellement élargis, en remettant à plus tard l'examen des détails.

Les députés parlent habituellement au nom de leurs commettants, qu'ils sont censés représenter exclusivement. L'assertion était assez vraisemblable il y a un siècle, mais le monde rétrécissant, les députés mandataires et chefs de file en tous domaines, deviennent de plus en plus les représentants d'une circonscription de beaucoup élargie, de l'humanité entière. Ce que nous faisons ou négligeons d'accomplir pourrait bien un jour déterminer le succès ou l'échec de toute l'humanité.

Si je devais choisir un thème pour les remarques décousues que je ferai, ce serait peut-être «Terre des hommes», thème d'Expo 67. Évidemment, je cours ici un grand risque, parce que le titre du livre qui est devenu le thème de l'Expo a été traduit en anglais *Wind, Sand and Stars* (Vent, sable et étoiles). On pourrait donc dire que j'ai voulu faire un discours tempétueux et lancer du sable dans les yeux de mes adversaires afin qu'ils voient des étoiles. Je n'en ai pas l'intention, cependant, car dans cet ouvrage, le vent est celui de l'esprit, le sable représente la terre dont nous sommes sortis et qui assure notre subsistance et les étoiles marquent notre place dans le cosmos.

Mon interprétation du thème «Terre des hommes» n'a absolument aucun rapport avec celui de l'Expo, mais j'aimerais dire que la relation de l'homme vis-à-vis de l'univers a changé rapidement dans un laps de temps relativement court. A l'époque des Grecs et des Romains, dont la civilisation a donné naissance à la plupart des choses que nous chérissons, le monde connu se limitait strictement à la région de la Méditerranée, et tout ce qui s'étendait au-delà était la terre inconnue. Mais avec le temps et après que Marco Polo et d'autres eurent pris contact avec d'autres civilisations, en d'autres endroits du monde, l'horizon de l'homme commença à s'étendre. Plus tard eurent lieu les merveilleuses découvertes au-delà des océans. Il n'en demeure pas moins qu'au cours de cette période, les hommes s'inspiraient de l'idée que la terre était le centre de la création et que tout tournait autour d'elle comme l'a dit Aristote.

Il y a 300 ans, une nouvelle théorie révolutionnaire était avancée par les astronomes de l'époque qui, parce que cette théorie bouleversait toutes les croyances, eurent à souffrir pour leurs idées. Galilée, Brunnow et Copernic émettaient la suggestion révoltante que notre monde n'était peut-être pas le centre de tout et que nous, petits êtres égocentriques, n'étions ni les seuls êtres de la création ni les plus importants. Plus tard, sa vision de l'univers s'élargissant, l'homme vit que la place qu'il occupait dans cet univers n'était pas aussi grande qu'il l'avait pensé. A l'aide du télescope, il se rendit compte de la grandeur des constellations.

Ils commencèrent à se rendre compte de l'immensité de l'espace. Ils croyaient, cependant, que le soleil était le centre de l'univers et que les planètes tournaient autour de lui. Les autre étoiles étaient sans importance.

• (4.40 p.m.)

La construction de télescopes de plus en plus puissants, mis au point par des amateurs, comme Herschel, leur a permis de prendre conscience de l'immensité de l'univers. Herschel, qui de sa profession était organiste à Bath, en Angleterre, a expliqué dans un mémoire sur la mécanique céleste lu en 1785 à la société royale d'astronomie pourquoi il avait jugé nécessaire de construire de plus grands télescopes. A l'œil nu, la voie lactée apparaît, a-t-il dit, comme une bande diffuse de lumière dans le ciel. Dans le champ d'un petit télescope, elle nous apparaît comme un amas d'étoiles mais un grand nombre de nébuleuses demeurent non résolubles. En augmentant la puissance du télescope, dit Herschel, l'observateur s'aperçoit que ces objets appelés nébuleuses ne sont que des agglomérations d'étoiles. Leur nombre augmente toujours et chaque fois qu'une nébuleuse est résolue, il en découvre dix nouvelles qu'il ne peut résoudre.

L'astronome britannique, le professeur Lovell, signale qu'il est difficile à l'homme de se rendre compte de son insignifiance au sein de la création. Selon lui, le concept égocentrique était si profondément ancré dans son esprit, que même après avoir accepté le mouvement de la terre et des planètes autour du soleil, l'homme a persisté à croire que le système solaire était le centre d'un univers d'étoiles fixes. Dans sa jeunesse, dit-il, on lui a enseigné que le soleil constituait le centre d'un système comprenant des millions d'étoiles réparties dans un espace si vaste qu'il fallait 20,000 ans à la lumière pour traverser l'univers. Puis, poursuit-il, il a compris plus tard que nous sommes non seulement infimes au point de vue cosmique, mais que nous occupons une situation plutôt secondaire parmi les étoiles de la voie lactée.

Je pourrais peut-être ouvrir ici une parenthèse pour dire que depuis que je suis député, j'ai cherché, à l'occasion, à faire des discours qui nous élargiraient l'esprit et nous permettraient peut-être de regarder les choses sous un jour philosophique. Comme la plupart des discours du genre, ils ont passé totalement inaperçus. Je l'ai dit, ils sont embaumés dans les tomes du hansard. De temps à autre, je suis porté à en faire un autre, histoire de rompre leur solitude. Ce préambule veut simplement signaler que depuis cent ans, l'imagination, la pensée et l'intelligence de notre univers se sont accrues considérablement. Nous devons être à la hauteur de la situation pour évaluer et comprendre l'univers mieux que dans le passé. Nous savons que notre galaxie n'est qu'une parmi les millions de galaxies qui forment l'univers. Notre galaxie, la voie lactée, est si vaste que la lumière met environ 100,000 ans à la traverser d'un bout à l'autre. Pourtant, par rapport à l'ensemble de l'univers, elle est infime.

[L'hon. M. MacLean.]

Au fait, les galaxies comme la nôtre sont si nombreuses dans l'espace qu'on les compte par milliards. Grâce au matériel mis au point récemment, on peut les repérer et les mesurer. L'observatoire de Harvard est devenu si compétent en la matière qu'on peut y repérer et reproduire sur carte de nouvelles galaxies aussi importantes que la nôtre à un coût d'environ $52 la centaine. Par ailleurs, chacune de ces galaxies se compose de milliards d'étoiles dont chacune est aussi importante que notre soleil.

La seconde guerre mondiale a permis à l'homme de faire des progrès inouïs dans l'étude de l'univers qui l'entoure, et cela grâce surtout à trois choses. D'abord, l'usage du télescope de 200 pouces, à Palomar en Californie; puis, la mise au point de la radio-astronomie et enfin les satellites artificiels. Nous avons atteint un point où nous pouvons maintenant explorer l'espace à une distance de six milliards d'années-lumière. Une année-lumière, bien entendu, est le trajet parcouru par la lumière dans le vide en un an à une allure de 186,000 milles à la seconde. L'univers est si vaste que nous ne pouvons plus nous y croire seuls. Même s'il ne devait y avoir qu'une chance sur un million qu'une étoile semblable à notre soleil ait dans son orbite une autre terre comme la nôtre où il puisse y avoir de la vie, même alors il existerait des centaines de millions d'autres endroits où la vie existe sous une forme ou une autre.

Comment rester fiers quand nous savons ne plus être le centre de l'univers, mais simplement un phénomène récent. Nous n'avons pas encore prouvé notre aptitude à survivre. Nos dimensions ou quoi que ce soit du genre n'ont rien de si impressionnant. Nous en ressentons probablement un sentiment d'humilité et d'insignifiance. Quand l'homme se croyait le centre de la création, une certaine forme de piété était très courante. Elle existe toujours, même parmi les députés. Je songe à un membre du groupe qui siège à ma gauche et aussi à un ministériel qui sont mus par un très vif sentiment de piété inspiré d'une vénération pour l'Être suprême dont ils sont l'image. Cette idée ne nous suffit plus. Nous devons trouver une autre raison pour donner un sens à notre vie.

Vers quoi l'humanité doit-elle se tourner pour justifier son existence? L'homme a un attribut exceptionnel: son esprit. Il peut s'interroger, écrire sa propre histoire et tirer, ce qu'il fait rarement, une leçon du passé de son espèce. Il sait aussi—faculté qu'aucune autre forme de vie, paraît-il, ne possède à un degré très poussé—prévoir l'avenir et chercher à le préparer. Au contraire de bien des formes de vie, comme les insectes, qui viennent au monde en possédant toutes les connaissances dont elles ont besoin, l'homme, lui, doit apprendre. Au fur et à mesure que son fonds de connaissance s'accroît, son fardeau s'accroît énormément. Il faut donc que l'enseignement soit bon et, probablement, qu'il s'étende sur une période toujours plus longue. Naturellement, il est toujours possible d'atteindre un niveau de compréhension de plus en plus élevé et c'est le propre de l'homme. C'est ce qui a permis à la race humaine d'atteindre d'aussi glorieux sommets.

• (4.50 p.m.)

La jeunesse occupe une place importante dans notre société mais elle doit tirer une leçon du passé et non s'imaginer qu'elle est omnisciente. A mon avis, un vieux proverbe allemand qui dit qu'on devient sage si lentement et qu'on vieillit si vite résume bien le problème auquel nous aurons à faire face. On devra pousser les recherches médicales pour éliminer la sénilité prématurée. Ainsi, lorsqu'une personne sera formée on pourra profiter longtemps de ses connaissances, de son expérience et de son jugement.

En tant que nation, notre moyenne d'âge est de plus en plus élevée. On dit beaucoup de sottises à ce sujet dans les éditoriaux des journaux. Je suis irrité et surpris que les éditorialistes ne se donnent pas la peine de consulter des faits facilement disponibles et tentent plutôt de donner l'impression qu'il y a plus de jeunes gens au pays que jamais, qu'on devrait donc immédiatement céder la place aux jeunes de moins de 25 ou de 35 ans, selon le point de vue de l'auteur. Le fait est que notre pays compte de plus en plus de vieilles personnes. Il est vrai qu'en 1966, on estimait que 49.4 p. 100 de la population avaient moins de 25 ans. Mais en 1871, monsieur l'Orateur, il y en avait 62.2 p. 100, ce qui prouve que plus le temps passe plus la moyenne d'âge augmente.

L'autre question la plus importante qui se pose à notre nation et à notre civilisation, monsieur l'Orateur, c'est la lutte qui se poursuit pour conquérir les esprits. Nous, qui vivons dans le monde occidental, ignorons presque tout de la lutte gigantesque que se livrent ceux qui veulent détruire notre mode de vie. J'ai peur que nous ne soyons souvent victimes d'un lessivage de cerveau sans même le savoir. C'est le but avoué du monde communiste d'attaquer nos institutions en parlant de coexistence pacifique, en nous faisant admettre que la paix à tout prix, le désarmement mondial, un gouvernement mondial, des

échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest, sont autant de choses souhaitables.

Ils prêchent également l'athéisme et ont tendance à encourager la destruction de la famille, qui est à la base de notre civilisation. Ils favorisent la guerre des classes sous une forme ou sous une autre; ils sont les instigateurs du vice et de la dégénérescence, sous toutes ses formes, particulièrement chez nos jeunes; ils décrient toutes les choses et toutes les personnes qui ont rendu le pays prospère, vigoureux et respecté; ils tournent en dérision les forces armées, notamment la police; ils soulignent et amplifient tous les vieux problèmes de l'humanité comme s'ils étaient propres au capitalisme, alors que ce n'est pas le cas.

Nous sommes encore aux prises avec le grand problème qui découle du perfectionnement considérable de l'information. La radio et la télévision nous atteignent tous. Elles pourraient être un merveilleux instrument pour renseigner notre civilisation et notre peuple. Toutefois, elles font ordinairement de la propagande, consciemment ou non.

J'estime que, si l'unique résultat du présent débat était d'avoir consigné au hansard certaines paroles du député de Burin-Burgeo, le temps qu'y a consacré le Parlement aurait rapporté grandement. Le député a déclaré, comme en fait foi la page 25 du hansard:

> Mais je tiens à dire à la Chambre, avec toute la conviction dont je suis capable et persuadé que mes collègues reconnaîtront ma sincérité, que nos connaissances en matière de télévision sont dangereusement limitées. Je suis consterné d'entendre si souvent tant de personnes se prononcer avec autant de conviction sur la foi de preuves concrètes si ténues.
>
> Parfois, la puissance de cet organe m'étonne. Je suis renversé par son aptitude à atteindre des millions de Canadiens d'un coup de commutateur. Je tremble à la façon insouciante et irréfléchie dont la télévision traite parfois de questions capables d'affecter la survivance de l'humanité. Nous entendons beaucoup parler des pouvoirs occultes de persuasion que possède la télévision et de la faculté qu'a cette dernière d'induire la population à préférer la marque A à la marque B, faculté souvent condamnée. Mais on oublie trop souvent que ces pouvoirs occultes de persuasion peuvent également être utilisés pour faire accepter des idées et des doctrines qui ne sont pas nécessairement conformes à l'intérêt public. Je ne veux pas dire qu'on utilise la télévision de façon subversive. Le drame, c'est que même si elle l'était, nous n'avons pas assez de connaissances pour nous en rendre compte.

Je voudrais que ce passage du discours du député puisse être encadré et inclus dans le prix de chaque téléviseur afin que chacun puisse le dire avant d'ouvrir son poste.

Si nous devons survivre, monsieur l'Orateur, nos objectifs devraient être la vérité, la supériorité et le caractère. A ce propos, j'aimerais vous donner lecture d'un bulletin digne d'attention publié récemment par la Banque Royale du Canada:

> Chacun cherche à se réaliser aussi pleinement que possible dans la vie, mais tout le monde n'y parvient pas. L'homme qui réussit est celui qui a compris à temps que le succès ne consiste pas uniquement à exceller à faire quelque chose, mais aussi à devenir quelqu'un, à acquérir une certaine personnalité.
>
> Les personnes de cette trempe ne vouent pas leur existence aux bagatelles. Il y a de la distinction dans leurs ambitions. Au lieu de s'employer à accumuler des glorioles pour alimenter leur vanité, elles s'efforcent de mériter l'estime de leurs semblables. Leur désir est, non pas de paraître, mais d'être vraiment supérieures, et c'est là un signe qui ne trompe pas.
>
> L'honnête homme sait qu'il y a quelque chose de plus grand que le succès; c'est la supériorité. On peut avoir l'air de réussir aux yeux du monde sans atteindre pour autant à la supériorité, car la supériorité est dans l'homme même et ne découle pas de la grandeur de sa charge.

Des cinq dernières minutes qui me restent, j'aimerais en consacrer une à chacun des contre-thèmes de «Terre des hommes». Tout d'abord «L'homme interroge l'univers». Au cours des cent prochaines années, l'homme devra interroger l'univers en explorant le cosmos, la mer d'éther qui nous entoure et la planète où nous vivons. Ce qui est encore plus important, il doit s'interroger lui-même pour prendre conscience de ses faiblesses et de ses possibilités.

• (5.00 p.m.)

Parlons maintenant du «génie créateur de l'homme.» Si nous voulons une société créatrice dans le siècle qui vient, nous devons créer l'ambiance voulue pour que l'homme ait le temps de réfléchir, comme Newton dans son verger; pour qu'il soit encouragé à créer; pour que nos loisirs ne visent pas uniquement à favoriser notre évasion inutile et terrible du monde, mais nous permettent de faire face à nos problèmes et à tenter de les résoudre. L'homme, grâce à son génie créateur, doit priser l'excellence. Nous devons nous fixer des buts élevés et tâcher de les atteindre.

Je parle de «l'homme qui doit subvenir à ses besoins». Au cours des trente prochaines années, la population de la terre doublera. La demande en vivres et en vêtements augmente suivant une progression géométrique, mais nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette demande en suivant une progression aussi rapide. L'homme doit apprendre à assurer la subsistance d'une population plus nombreuse ou apprendre à limiter cette population. Ce sera là un des grands problèmes du premier quart de ce prochain siècle.

Je parle de «l'homme en tant que producteur». Nous sommes à la veille d'un époque de productivité extraordinaire due à

l'utilisation d'une énergie à laquelle personne n'aurait osé songer il y a 25 ans—l'énergie atomique.

Mon temps de parole est presque écoulé; je pourrais encore parler pendant une demi-heure mais en conclusion, pour utiliser les quelques minutes qui me restent, je dirai que la science la plus importante à apprendre, pour l'homme, est celle de la production et de la distribution de la richesse. La science de l'économie n'est pas plus avancée aujourd'hui que ne l'était la médecine il y a 300 ans. Nous sommes entourés de tous côtés par des faux docteurs en science économique; ils s'efforcent de guérir les besoins matériels de l'homme en lui appliquant une panacée. Ce n'est pas ainsi qu'ils y arriveront.

Il nous faut encourager la recherche et développer une pensée sur les moyens de répondre aux besoins de l'homme. Chose très importante, les besoins matériels de l'homme ne sont pas une fin en eux-mêmes mais bien un moyen en vue d'atteindre une fin, c'est-à-dire lui permettre de mener une vie meilleure, qui sera la justification de son existence, bien qu'il sache qu'il n'est qu'un phénomène récent, vivant sur une poussière miscroscopique dans un coin éloigné de l'univers.

[*Français*]

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais, à la suite des autres, formuler mes plus vives condoléances à la famille de M^me^ Konantz, dont nous avions su apprécier l'esprit de charité, les qualités exceptionnelles, qui marquaient sa personnalité. Tous ceux qui ont siégé à ses côtés ont éprouvé une lourde peine en apprenant son décès.

Des félicitations d'usage également, monsieur l'Orateur, je voudrais en formuler à l'égard du proposeur et du comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jamieson et Côté). Félicitations d'usage également à l'égard du nouveau Gouverneur général, le très honorable Roland Michener, qui est le digne successeur d'un digne prédécesseur. Il symbolise ici, au Canada, l'autorité suprême; il est également le représentant de Sa Majesté la Reine. Dans des circonstances comme celles-là, il faut mettre de côté tout fanatisme et reconnaître les mérites d'une fonction aussi distinguée que celle de Gouverneur général.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, cela n'empêche pas les membres du Parlement, même s'ils savent se conformer aux exigences de la Constitution, de respecter l'autorité, d'envisager les réformes qui doivent être accomplies, qui deviennent nécessaires au fur et à mesure que les années s'écoulent.

• (5.10 p.m.)

Je comprends que c'est blessant, pour le député de Winnipeg Sud-Centre (M. Churchill), de constater qu'il y a des esprits réformistes à l'intérieur du parti libéral. C'est d'autant plus blessant qu'il appartient à une formation politique réputée pour toujours se retourner vers le passé. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne voyons pas de sacrilège, nous ne voyons pas de profanation de l'autorité lorsque certains députés se montrent capables d'envisager des réformes qui, tôt ou tard, deviendront réalités.

Monsieur l'Orateur, je crois que le moment est très approprié de faire les observations que je voudrais formuler, surtout par suite de l'intervention que le député de Winnipeg-Sud-Centre a faite ce matin.

Je me permets donc de lui faire remarquer que depuis 1945, il y a eu une évolution assez remarquable, disons, sur le plan du symbolisme de la souveraineté canadienne.

Avant 1945, le drapeau officiel du Canada, ou du moins le drapeau reconnu était l'«Union Jack». C'est un drapeau qui mérite d'être honoré encore. Après la guerre, on a constaté que le Canada avait suffisamment de maturité pour affirmer sa souveraineté au moyen d'un symbole distinctif. C'est ainsi que, temporairement, le «Red Ensign», un autre drapeau qui mérite d'être honoré, était hissé comme drapeau canadien.

Un peu plus tard, soit en 1952, alors que tous les gouverneurs généraux du Canada nommés antérieurement étaient des Britanniques, on a décidé, dans l'esprit d'un meilleur canadianisme, de nommer un Gouverneur général qui serait né au Canada, qui serait un Canadien.

En 1953, la reine Elizabeth succédait à Georges VI, qui était non seulement Roi d'Angleterre, mais Roi du Canada, à titre de Souverain de Grande-Bretagne. Par souci de fierté canadienne, on a décidé, au moyen d'une subtilité juridique, de faire le Souverain de Grande-Bretagne le Souverain du Canada, et de voir en la personne du Sourain de Grande-Bretagne deux personnes bien distinctes: le chef d'État britannique et le chef d'État canadien.

Un peu plus tard, soit en 1964, monsieur le président, toujours dans le but d'éliminer les symboles de colonialisme, toujours par souci d'affirmer davantage notre fierté canadienne, nous avons décidé d'adopter un drapeau canadien distinctif, drapeau qui est aujourd'hui honoré par tous les Canadiens, de quelque allégeance politique qu'ils soient. Et un peu plus tard, soit en 1967, on a consacré officiellement l'«Ô Canada» comme l'hymne national du pays.

Qu'est-ce que cela signifie, sinon une évolution constante vers l'affirmation symbolique

de la souveraineté du Canada? Et pourquoi, puisque nous sommes dans le sillage de cette évolution, tenter de faire un scandale, de voir un esprit révolutionnaire ou d'accuser de sacrilège quiconque entrevoit la possibilité qu'un jour l'autorité suprême du pays soit symbolisée par un Canadien né au Canada? Il n'y a aucun scandale à cela. De plus, cela ne veut pas dire que ceux qui préconisent une telle réforme ne respectent pas la Constitution, que ceux qui préconisent une telle réforme ne respectent pas le Souverain britannique.

Monsieur le président, toutes ces choses-là sont dites non pas par un Canadien qui se dit canadien-français, mais par un Canadien tout court. Nous sommes tous Canadiens et nous avons, en 1967, une fierté encore plus grande d'être Canadiens. C'est la raison pour laquelle, appartenant à la jeune génération, je crois qu'il est normal d'entrevoir la possibilité que tous les symboles de colonialisme disparaissent.

Monsieur l'Orateur, ce n'est peut-être pas la doctrine officielle du parti libéral—je crois que c'est loin de l'être, puisque le premier ministre (M. Pearson) lui-même a dit que ce ne l'était pas et que le Canada demeurait une monarchie—mais, seulement, les membres de la jeune génération ont le droit, eux, d'entrevoir des réformes qui, un jour, deviendront réalités.

Monsieur l'Orateur, je dis cela parce que je suis heureux d'être à l'intérieur du parti libéral, car il n'y a pas un conservateur qui serait capable de parler comme cela sans être considéré comme un paria ou comme un être déchu par les membres de son parti. Quel scandale que de s'exprimer ainsi! Ce qui prouve que, à l'intérieur de notre parti, il y a de la démocratie, il y a de la liberté d'expression, et cela, nous le devons d'abord et avant tout au premier ministre, qui est peut-être le plus grand démocrate que le Canada ait jamais connu. (*Applaudissements*)

Il est d'autant plus vrai qu'il y a absence de principe démocratique à l'intérieur du parti conservateur que depuis 1964, ces mêmes gens-là qui nous accusaient d'avoir recours au bâillon—que de fois n'ont-ils pas rappelé le fameux débat du pipe-line, et il leur arrive encore d'évoquer le débat sur le drapeau distinctif, alors qu'il a fallu appliquer la règle de clôture—sont ceux qui, à trois reprises, ont empêché des députés de présenter des projets de loi ou des résolutions. En veut-on la preuve?

En 1964, j'ai présenté ici un bill pour que le Canada ne soit plus un Dominion. Quel scandale! Qui s'y est opposé? Le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui s'est levé pour m'empêcher de proposer mon projet de loi. C'est cela la démocratie, telle qu'elle est comprise à l'intérieur du parti conservateur!

[M. Choquette.]

En 1966, j'ai voulu présenter un projet de loi dont l'objet était de faire en sorte que le cabinet n'ait plus à jouer un rôle dans le domaine des commutations de peine de mort. Qui s'est levé pour m'empêcher de présenter mon projet de loi? Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) lui-même. C'est cela la démocratie, telle qu'elle est comprise à l'intérieur du parti conservateur!

Et ce matin, le député de Winnipeg-Sud-Centre s'est levé pour m'empêcher de proposer une résolution. C'est cela la démocratie, telle qu'elle est comprise à l'intérieur du parti conservateur, un parti qui veut brimer les libertés démocratiques!

Monsieur l'Orateur, cela explique pourquoi, dans la province de Québec, où on a le sens de la démocratie et des libertés individuelles, nos amis ne pourront pas connaître beaucoup de succès, à n'importe quelle époque de notre histoire, parce qu'ils ne savent pas s'adapter à la réalité canadienne.

Les députés de Prince-Edward-Lennox et de Cumberland (MM. Alkenbrack et Coates) ont fait des déclarations similaires à celles du député d'York-Humber (M. Cowan). Le député de Prince-Edward-Lennox s'est opposé avec virulence, une fois, à la politique du bilinguisme mise de l'avant par le gouvernement actuel. Le député de Cumberland a également écrit des articles cinglants pour dénoncer la position du gouvernement actuel à l'égard du bilinguisme. C'est la même philosophie politique exprimée par l'honorable député d'York-Humber.

• (5.20 p.m.)

La différence est que de l'autre côté de cette Chambre, il n'y a eu aucune réprobation officielle contre les honorables députés de Cumberland (M. Coates) et de Prince Edward-Lennox (M. Alkenbrack), tandis que de ce côté-ci de la Chambre, il y a eu une condamnation officielle des propos tenus par l'honorable député de York-Humber (M. Cowan). Pourquoi? Parce que ces propos-là reflètent justement une philosophie incompatible avec la réalité canadienne.

La plus belle preuve que le parti conservateur ne s'adaptera jamais—du moins n'a jamais su s'adapter à la réalité canadienne—c'est que tous ceux qui ont siégé dans ce parti-là, et qui viennent de la province de Québec, sont frustrés. C'est le cas de l'ancien député de Roberval, M. Tremblay, qui a siégé en cette enceinte de 1958 à 1962 et qui était le collègue du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), et l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre s'en souvient, il siégeait avec lui à l'intérieur du caucus conservateur.

Qui est-il aujourd'hui celui qui était député de Roberval de 1958 à 1962? Il est séparatiste,

«anti-confédération»; c'est cela le corollaire d'un parti inadapté à la réalité canadienne.

En 1958, il y avait un candidat conservateur, un nommé Yvon Groulx. Aujourd'hui, il est le président de la soi-disant Société Saint-Jean-Baptiste. Et, il est «anti-confédération» un séparatiste avéré. Il était candidat conservateur en 1958.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), qui a siégé à l'intérieur du caucus conservateur, qui était un collègue de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, collègue et ami devrais-je dire, qui est-il aujourd'hui? Il ne perd pas une occasion d'exprimer des théories qui frôlent le séparatisme; il ne perd jamais une occasion de dénoncer les défaillances réelles ou imaginaires de la Confédération.

Voilà ce que produit un parti qui n'a jamais su s'adapter à la réalité canadienne. Il arrive, en conséquence, que tous les députés du Québec qui ont fait partie de ce parti politique sont aujourd'hui, soit désabusés, soit découragés ou soit séparatistes. C'est cela le malheur d'une politique inadaptée. Par ailleurs, à l'intérieur du parti libéral, grâce à la direction magnanime que le chef actuel du gouvernement donne, nous avons une politique qui tient compte des exigences de la réalité canadienne, c'est-à-dire une politique telle que le fait français est intégré à la réalité canadienne.

Monsieur l'Orateur, il y a bien des préjugés qu'il faudrait éliminer à l'égard de la politique du bilinguisme. Je crois d'abord qu'il y a lieu d'affirmer que ce ne sera jamais l'intention du gouvernement de forcer qui que ce soit à apprendre une langue. S'il en était ainsi, ce serait antidémocratique et nous ne pourrions appuyer aucun gouvernement qui voudrait forcer qui que ce soit à apprendre une langue. Voici le premier préjugé qu'il faut éliminer à l'égard de la politique du bilinguisme mise de l'avant par le gouvernement actuel.

Le deuxième préjugé qu'il y aurait lieu d'éliminer, c'est que, dans la Constitution canadienne—pour employer, si vous voulez, une expression plus sympathique à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, le *British North America Act*, on dit à l'article 133:

Dans les chambres du Parlement du Canada et les chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais, dans la rédaction des registres, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire. En outre, dans toute plaidoirie ou pièce de procédure devant les tribunaux du Canada établis sous l'autorité du présent acte, ou émanant de ces tribunaux, et devant les tribunaux de Québec, ou émanant de ces derniers, il pourra être fait usage de l'une ou l'autre de ces langues.

Les lois du Parlement du Canada et de la Législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues.

Un tel article, monsieur l'Orateur, ne confère d'aucune façon un droit prioritaire à l'une ou l'autre des deux langues: il consacre tout simplement l'officialité de l'une vis-à-vis l'autre.

Mr. Eldon M. Woolliams (Bow River): What section are you reading from?

M. Choquette: Il s'agit de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Il reconnaît tout simplement l'existence des deux langues, sans n'accorder aucun droit prioritaire à l'une ou à l'autre. Qu'est-ce qui fait que les deux langues sont implantées? C'est bien simple: c'est qu'il y a 12 millions d'anglophones et de 5 à 6 millions de francophones, et tant que le contexte canadien sera ce qu'il est, il est clair que les deux langues seront respectées et reconnues, placées sur un pied d'officialité au pays. Ce n'est pas une question de texte juridique qui donne à une langue la supériorité sur une autre.

Le troisième préjugé qu'il faudrait éliminer, au sujet du bilinguisme, monsieur le président, c'est que lorsqu'on parle de bilinguisme, il est évident qu'on ne peut pas demander aux citoyens de parler l'une ou l'autre des langues parfaitement. Il s'agit tout simplement de fournir à un individu la possibilité de s'exprimer dans sa langue et d'être compris par son interlocuteur qui, à son tour, s'il veut s'exprimer dans sa langue, aura l'assurance d'être compris par son interlocuteur. Il ne s'agit pas d'exiger que quelqu'un parle et le français et l'anglais avec une grande facilité. Il s'agit d'avoir l'assurance qu'on peut être compris lorsqu'on s'exprime dans sa langue et d'aménager toutes les possibilités techniques pour qu'il en soit ainsi.

C'est dire que lorsque la politique de bilinguisme est bien comprise, au-dessus des préjugés, on s'aperçoit que toutes les mesures prises par le gouvernement actuel sont tout simplement de nature à sceller l'unité canadienne et d'empêcher que des extrémistes, dont certains anciens députés conservateurs ou candidats conservateurs, profitent d'une situation parfois confuse pour tout simplement essayer de briser les structures du pays, structures que nous voulons consolider.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'amendement présenté par le député de Roberval (M. Gauthier) et lui reconnaître une habileté exceptionnelle pour avoir réussi à introduire, dans le cadre de ce débat, l'amendement qu'il a présenté.

La politique agricole du gouvernement a nécessairement des lacunes; il ne faut pas manquer d'objectivité au point de dire qu'elle

ne prête pas le flanc à la critique. Mais on peut dire, comme préambule et pour justifier d'ailleurs le rejet de la motion présentée par nos amis du Ralliement créditiste, qu'il est préférable d'appuyer un gouvernement qui a toujours su considérer les demandes de la classe agricole avec une lucidité et une compréhension qui n'avaient pas été démontrées de l'autre côté de la Chambre.

Lorsque les cultivateurs ont demandé la création d'une agence des grains de provende, c'est le gouvernement actuel qui a présenté la mesure et qui l'a mise en application. Lorsque les cultivateurs ont demandé l'institution de la Commission canadienne du lait, c'est le gouvernement actuel qui a présenté le projet de loi et qui a accédé à la demande de la classe agricole. Lorsque les cultivateurs du Québec ont demandé l'assurance-récolte, c'est le gouvernement actuel qui a amendé la loi fédérale de l'assurance-récolte et qui a fait en sorte que le gouvernement provincial, l'Assemblée législative de Québec, adopte un pareil projet de loi, il n'y a pas tellement longtemps.

Lorsque les cultivateurs ont demandé l'extension de la loi sur l'assurance-chômage aux aides-fermiers, c'est le gouvernement actuel qui a compris leurs exigences et qui a accédé à leur demande. Les cultivateurs ont bénéficié, depuis plusieurs années, d'augmentations substantielles quant au prix du lait industriel. On se souvient—et cela a été répété plusieurs fois—qu'en 1962, le lait se vendait $2.70 approximativement les cent livres.

• (5.30 p.m.)

En l'espace d'un bref laps de temps, le prix du lait a été haussé jusqu'à concurrence de $4.75 les cent livres, et quand je dis $4.75, cela inclut le subside à l'exportation.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on envisage toutes ces mesures, on est plutôt porté à appuyer le gouvernement actuel, qui les a proposées, plutôt qu'à le critiquer et à voter contre sa politique. Ceci ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas formuler quelques réserves, et c'est ce que je voudrais faire.

J'aimerais demander à ceux qui appuient sans discernement toutes les représentations et les revendications, d'où qu'elles viennent, si, à ce moment-là, leur comportement ne tient pas un peu de la démagogie.

Si les cultivateurs avaient demandé $7 les cent livres, on aurait entendu des députés en cette Chambre dire: Il faut $7 les cent livres pour les cultivateurs. S'ils avaient demandé $8 ou $9 les cent livres, des députés auraient dit: Il faut, pour les cultivateurs, $8 ou $9 les cent livres. Et ce sans réfléchir, de quelque manière que ce soit, s'il serait possible d'accorder de telles subventions à la classe agricole.

L'an dernier, les subsides accordés à l'industrie laitière étaient d'environ 90 millions de dollars. Cette année, ils ont été majorés jusqu'à concurrence de 120 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 30 millions de dollars. Il n'y a personne—et ce plus particulièrement du côté de nos amis du Ralliement créditiste—qui nous a indiqué exactement quelle coupure il fallait faire dans le budget national pour faire face aux exigences des producteurs laitiers.

On a tout simplement, avec force et vigueur, vociféré les revendications qui étaient formulées, sans préciser de quelle manière on pouvait répondre à leur demande. Cela indique souvent le manque de responsabilité des députés qui siègent dans l'opposition. Ceux qui sont chargés de l'administration, tout en se montrant sympathiques à l'égard des revendications des cultivateurs, doivent quand même avoir suffisamment le sens des responsabilités pour maintenir l'équilibre budgétaire et prévenir toute extravagance.

Il y aurait lieu de savoir des cultivateurs si ce n'est pas leur intention de demander aux autorités provinciales de combler la différence qu'ils revendiquent.

Il y aurait lieu également de demander au gouvernement de la province de Québec de fixer un prix garanti, un prix que le fabricant serait obligé de payer au producteur.

Une telle politique existe en Ontario et en Colombie-Britannique. Le gouvernement du Québec n'a pas jugé à propos de la mettre en application. Peut-être qu'il serait possible aux cultivateurs d'en faire la demande, parce que le député de Roberval (M. Gauthier) signalait fort à propos, l'autre jour, que plusieurs fabriques ne paient pas le prix de $3.54 qui est prévu, lequel prix, ajouté au subside fédéral, donne le prix global de $4.75 tel qu'annoncé dans la politique laitière de cette année.

Je crois que puisque cela relève de l'autorité du gouvernement provincial, il serait très à propos que les autorités du Québec décident de fixer ce prix minimum, comme cela existe, et, à ce moment-là, ils pourraient s'adresser et faire des marches sur le Parlement du Québec pour qu'il en soit ainsi.

Monsieur l'Orateur, je pourrais faire une suggestion qui, cette fois, s'adresserait peut-être davantage aux autorités fédérales. Le lait industriel est actuellement subventionné sur la base des matières grasses, mais il est prouvé que les solides «non gras» ont également une valeur, et il peut arriver très fréquemment, dans la production laitière, que l'on rencontre du solide «non gras» de qualité supérieure à celui d'autres productions. C'est donc dire que le lait pourrait être subventionné, non seulement sur la base des matières grasses, mais également sur la base des solides «non gras».

Monsieur l'Orateur, je voudrais également suggérer qu'il serait peut-être fort à propos que le gouvernement réétudie ou fasse des représentations auprès de la Commission canadienne du lait, puisque c'est elle qui, en dernier ressort, a pris la décision de fixer les quotas basés sur la production de 1966-1967.

Il s'agit peut-être là d'une décision hâtive qu'il y aurait lieu de réexaminer, et peut-être y aurait-il lieu d'exhorter la Commission canadienne du lait, non seulement à payer les subventions et à fixer des quotas basés sur la production de l'année dernière, mais de prévoir également une production accrue et d'en subventionner un pourcentage.

C'est dire que si le cultivateur a produit, en 1966-1967, 150,000 livres de lait, le quota en vertu duquel il recevra des subventions pour sa production de 1967-1968 sera fixé à 150,000 livres de lait.

Qu'est-ce qui va arriver au cultivateur qui produira 200,000 ou 250,000 livres cette année? C'est là que la Commission canadienne du lait devrait prévoir, à mon sens, un réaménagement des quotas et permettre que l'on subventionne un certain pourcentage de l'accroissement de production.

Enfin, une dernière suggestion à l'intention des autorités fédérales, monsieur le président. N'y aurait-il pas lieu de mettre en application un programme qui, d'ailleurs, a déjà été prévu dans un programme électoral de 1962, alors qu'un programme de consommation du lait dans les écoles était à l'étude? Ce serait peut-être une moyen d'éviter la surproduction et de permettre aux cultivateurs d'écouler plus facilement leur production. En instituant un vaste programme de consommation du lait dans toutes les écoles, on répondrait également à un vœu qui a été déjà exprimé au cours des années.

Dans l'ensemble, monsieur le président, et tout en formulant ces réserves, je dois dire que je suis très heureux de la politique mise de l'avant par le gouvernement. Nous nous sommes véritablement souciés de la classe agricole; conséquemment, nous méritons sa confiance, et c'est la raison pour laquelle je m'empresserai de voter contre la motion présentée par nos amis du Ralliement créditiste.

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat sur le discours du trône, je suis très heureux de me joindre aux autres députés qui ont félicité les deux motionnaires. J'ai toujours considéré comme un insigne honneur ce choix du premier ministre. Les députés visés ont sûrement ressenti cet honneur et—je le dis avec la plus grande sincérité—ils se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de distinction. Je siège à la Chambre depuis quelques années et, à mon sens, l'apport qu'ils ont fourni au présent débat dépasse peut-être tout ce qu'ils pourront faire plus tard.

J'éprouve toujours un vif plaisir à suivre mon honorable ami de Lotbinière (M. Choquette) car, sur bien des points, ses idées diffèrent sensiblement de celles de beaucoup d'autres députés. C'est peut-être ce qui rend l'atmosphère de la Chambre si reposante. Ce député me semble toujours être le représentant du château de Windsor. Il est le grand républicain du Canada. Voilà un homme qui peut prêter serment sur la Bible, accorder son allégeance à la reine et toucher son traitement, trente jours plus tard, sans éprouver de remords. Quoi qu'il en soit, nous avons peut-être besoin de députés qui pensent différemment, car lorsque tous pensent de la même façon, personne n'a d'opinions.

Je parlerai aujourd'hui de la loi sur les expropriations mais, avant d'aborder l'essence du sujet, je dirai que nous, députés, ne savons jamais à quoi nous attendre à l'appel de l'ordre du jour. Je ne puis m'empêcher d'évoquer les années 1962-1963, à l'époque de la crise de Cuba, lorsque les plus anciens des ministres libéraux actuels étaient dans l'opposition et qu'ils nous demandaient d'entériner toutes les initiatives des États-Unis. Il est étonnant de remarquer le changement qui s'est opéré dans leur attitude et leur conception de la responsabilité lorsqu'ils sont passés d'un côté à l'autre de la Chambre.

Aujourd'hui, j'aimerais demander à ces libéraux ce qu'il est arrivé des liens qui unissaient certaines puissantes personnalités des États-Unis et le parti libéral et qui a toujours permis à celui-ci d'adopter deux attitudes à l'égard d'une question afin d'assurer leur survie au pouvoir. Cela m'a toujours paru insolite. Ces messieurs ont toujours approuvé d'emblée toute initiative des États-Unis en politique étrangère. C'était l'attitude adoptée par le député d'Essex-Est (M. Martin) longtemps avant qu'il s'attende à devenir un jour ministre des Affaires extérieures.

D'après les manchettes des journaux d'aujourd'hui, le premier ministre suppléant (M. Winters) n'a pas osé dire que le premier ministre (M. Pearson) ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) rejetterait la position prise par le président du Conseil privé (M. Gordon) sur la question du Vietnam. S'ils ont tenu à exprimer leur désaccord à l'extérieur de la Chambre, c'est qu'ils craignent de s'aliéner l'opinion publique.

• (5.40 p.m.)

Je n'amorcerai pas un débat sur la situation au Vietnam. La Chambre connaît, je crois, mon opinion personnelle là-dessus. Mais je me demande souvent combien d'entre nous en

cette enceinte ou combien de personnes qui essaient de parler du Vietnam de façon intelligente connaissent les faits et peuvent les interpréter. Comme l'ont dit cet après-midi le député de Queens (M. MacLean) et un autre député de ce côté-ci de la Chambre, le moins qu'on puisse faire, si l'on ne connaît pas les faits, est de garder le silence.

M. McNulty: Alors pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Woolliams: Je n'ai pas jusqu'ici exprimé d'opinion sur la guerre au Vietnam, mais je dis que le moins qu'on puisse faire si l'on ne connaît pas tous les faits est de se tenir coi. Je ne veux pas parler de députés en particulier, mais des groupes de protestataires mentionnés aujourd'hui par un des députés.

Je suppose que tout le monde aimerait profiter du débat actuel pour dire quelques mots au sujet de notre année du centenaire. Je crois que le *Malvern Collegiate Institute* de Toronto a demandé à tous les députés de prédire ce qui arriverait dans 100 ans. Après avoir écouté le discours du député de Lotbinière cet après-midi, je n'ai pu m'empêcher de penser que l'horizon de nombre d'entre nous est peut-être trop étroit. Je ne suis pas tout à fait renseigné à ce sujet, mais beaucoup d'entre nous ont des œillères et leur esprit de clocher les empêche de voir réellement ce qui se passe en dehors de leur collectivité, non seulement dans le reste du Canada, mais dans le reste de l'univers. Nous nous inquiétons des questions de langues et de cultures. Toutefois, lorsqu'on se trouve hors du Canada et qu'on prend un journal étranger, on se demande si ce pays-ci existe sur le plan international, car c'est déjà très beau si ce journal consacre deux lignes aux affaires canadiennes.

Nous avons tellement l'esprit de clocher et nous sommes tellement provinciaux que j'ai été tenté de répondre au *Malvern Collegiate Institute* et de lui faire la prédiction suivante quant à la situation dans 100 ans. Je pense que ces mots s'appliquent à chacun de nous. Le plus important pour le Canada aujourd'hui, et je le crois sincèrement, c'est de travailler ensemble, de s'unir et de demeurer ensemble. Nous devons, à mon avis, avoir l'esprit ouvert. J'ai l'esprit ouvert quant aux propos tenus par le député de Lotbinière. Il n'aime pas le gouverneur général, ni la reine, ni les autres institutions de ce genre. En Angleterre, il pourrait faire un discours merveilleux à Hyde Park et transmettre ce genre de message. Mais permettez-moi de lire mes prédictions pour l'année 2067. Les voici:

Dans un siècle, le Canada, sa population et son territoire, fera partie d'une nation isolée, ou d'un monde nouveau formé de quelques nations.

Ce qui survivra de notre culture, de notre société, de nos politiques nationales dépendra de la célérité avec laquelle nous nous serons débarrassés de l'étroitesse de vues, à laquelle sont imputables d'inutiles pertes de temps et d'énergie. Au lieu de préparer nos citoyens à l'unité internationale et inéluctable du genre humain, unité vers laquelle nous courons avec une rapidité irrésistible, nous perdons un temps inouï à parler de drapeaux, d'hymnes et à nous chamailler sur d'inextricables questions de cultures.

Si notre nation ne réussit pas à prendre conscience de sa grandeur et à prévenir la décadence et le gaspillage de nos ressources mentales, elle pourrait se déliter dans moins de 25 ans.

Cette prémisse établie, je prédis qu'en 2067:

1. Nous serons une nation de 200 millions d'habitants dans le cadre de l'unité mondiale.
2. Nous vivrons dans un monde versé dans les secrets de l'espace et qui y aura trouvé des formes de vie plus ou moins avancées que sur notre globe.
3. Les loisirs seront nombreux et de leur emploi dépendront nos valeurs sociales et morales.
4. Le contrôle des naissances serait un élément indispensable du nouvel ordre social.
5. L'esprit de clocher, le chauvinisme auront disparu, mais ce sera le règne de l'internationalisme et les aspects de la culture canadienne ne pourront survivre que dans l'unité ou dans le rapprochement des nations.

Je déclare à la lumière de cette prédiction que si nous ne changeons pas notre mentalité myope, étroite, provinciale, c'en est fait de notre nation car elle disparaîtra dans 25 ans. Je crois toutefois que bon nombre d'entre nous peuvent se placer au-dessus de cette conception régionale, de cet esprit de clocher, voir les deux côtés de la médaille, se comprendre et se rapprocher. Il est malheureux que les journaux ne cessent de rapporter que telle ou telle province se séparera de la Confédération. Le Canada est un grande nation. Nous pouvons et nous devons continuer à collaborer et ainsi nous nous débarrasserons de notre sectarisme régional et élargirons nos horizons.

Les membres de la Chambre en viennent aux prises au sujet de la question linguistique. Considérons certaines statistiques concernant les langues. Si nous prenons la population de l'Amérique du Nord, nous constatons que 80 millions des habitants de ce continent parlent l'espagnol. Les statistiques révèlent qu'environ 50 millions de personnes parlent l'anglais et 25 p. 100 de la population mondiale, un dialecte chinois quelconque. Si nous nous préoccupions vraiment du problème, nous apprendrions peut-être à parler chinois afin de comprendre ces gens, car c'est dans de libres rapports avec les autres que nous arriverons à nous comprendre, notamment lorsqu'il est question de crises internationales: 8.3 p. 100 de la population mondiale parlent le russe, 70 p. 100 de toutes les lettres sont écrites en anglais.

Je me demande pourquoi nous consacrons tellement de temps à nous disputer au sujet des langues. J'ai beaucoup d'estime pour tous ceux qui parlent d'autres langues. J'aurais aimé pouvoir apprendre les langues au cours

de mes études. J'aurais aimé, lorsque je fréquentais l'école, avoir l'occasion, comme d'autres membres de ma famille, d'apprendre deux ou trois langues. Je crois que c'est une chose merveilleuse que de comprendre les langues. Mais pourquoi être hypersensible lorsqu'il s'agit d'un texte écrit en français, en espagnol, ou en anglais et en discuter? Qu'est-ce que cela peut faire? Ce régionalisme et cet esprit de clocher étroits rongent et sapent l'esprit même du pays.

Je voudrais maintenant aborder une autre question, à laquelle j'estime que le gouvernement devrait s'attaquer. Je veux qu'on s'occupe de l'expropriation des terres. Comme avocat, j'ai eu quelque expérience de la loi sur l'expropriation et des causes d'expropriation. De plus, en tant que député, je me suis beaucoup occupé du comité des affaires du Nord depuis mon entrée à la Chambre des communes. La raison de cet intérêt est probablement que j'ai eu le privilège, la chance et en vérité l'honneur de représenter le parc national de Banff, l'un des plus beaux coins de l'Amérique du Nord.

On parle de droits civils. Je ne désigne pas d'un index accusateur le gouvernement actuel, car les abus dans le domaine de l'expropriation que je vais signaler se sont produits dans toutes les provinces où on a appliqué la loi fédérale et la loi provinciale. Ceux qui ont eu lieu dans l'application de la loi fédérale sont les pires. J'espère que mon discours d'aujourd'hui aura quelque influence sur l'attitude des députés présents, de ceux qui pourraient lire mon discours plus tard. La Déclaration des droits a quelque chose à voir avec ce problème. Jetons un coup d'œil sur la Déclaration canadienne des droits de l'homme. J'ai toujours trouvé déplorable que les tribunaux aient négligé de donner suite à la Déclaration des droits. Ils lui refusent toute signification, toute importance pratiques. Les tribunaux croient peut-être que la Déclaration des droits n'est pas une modification d'ordre constitutionnel, mais elle est très précise par certains côtés et elle a été approuvée par le Parlement. La Déclaration Canadienne des droits stipule:

> Il est par les présentes reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe...

Quels sont-ils?

> ...le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi;

En parlant d'expropriation de terre, j'entends traiter de droits civils, de jouissance de biens. Le droit à la jouissance de biens au pays est un droit civil. Les particuliers ne devraient pas s'en voir privés sans l'application régulière de la loi, comme le stipule la Déclaration des droits. Sauf le respect que je dois à ce document, je pourrais même dire que la loi en a décidé ainsi, avant la proclamation de la Déclaration des droits.

• (5.50 p.m.)

En quoi consiste l'autorité fédérale dans le cas de l'expropriation? Le gouvernement fédéral a et doit avoir l'autorité nécessaire pour exproprier des terres en vue de travaux publics. Le gouvernement fédéral doit pouvoir exproprier des terrains pour un chemin de fer. On ne saurait tolérer que des gens entravent le progrès de la nation. Le gouvernement doit pouvoir aussi exproprier pour des parcs nationaux en certaines circonstances, et j'en reparlerai plus tard.

Ma question suivante est celle-ci: comment s'appliquent les lois d'expropriation du Canada? Prenons les cas des parcs nationaux. Les fonctionnaires des Travaux publics rédigent ensemble un décret du conseil décrivant le terrain en cause. Le texte en est approuvé ensuite par l'exécutif. Et puis, le décret est transmis au bureau d'enregistrement des titres fonciers. C'est ainsi que débute l'opération, et les propriétaires ne sont pas prévenus. Je pourrais citer des centaines de cas où nul avis n'a été donné. En fait, dans le cas des parcs nationaux, le ministère a eu comme politique délibérée de ne donner aucun avis d'expropriation.

Dans l'une des causes soumises à la Cour de l'Échiquier et où j'ai agi comme avocat-conseil, nul avis n'a été signifié à trois hommes qui ont été les pionniers de l'Ouest du Canada. On leur a pris leurs terres, et même un examen contradictoire ne nous a pas expliqué pourquoi. Cependant, la mèche a été éventée lors d'un examen au préalable qu'on vient de terminer et dont je puis maintenant parler. Il s'agit de l'affaire opposant *Lake Louise Ski Lodge Limited* à Sa Majesté la Reine. Trois personnes possèdaient 60 acres de terre qui constituent le cœur du district du Lac Louise. Une entreprise de plusieurs millions de dollars y est aujourd'hui construite par le gouvernement qui est difficilement parvenu à négocier un accord financier en expropriant le terrain au bénéfice de la route transcanadienne. Quatre ou cinq acres de terrain suffisaient alors au gouvernement pour cette route, mais quand j'ai fait subir un contre-interrogatoire des responsables, ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient conclure l'accord qu'ils avaient espéré et que le prix des quatre ou cinq acres de terrain n'était pas raisonnable. J'ai alors demandé au directeur des parcs

nationaux ce qu'il en pensait. Voici sa réponse:

Une telle mesure semblait inutile à l'époque si le terrain nécessaire au droit de passage pouvait être acquis à un prix raisonnable.

Je lui ai ensuite demandé:

Donc, en réalité, c'est parce que vous n'avez pu négocier au sujet de la route, que vous avez exproprié l'autre terrain?

A quoi il a répondu «oui». Autrement dit, 55 ou 56 acres ont été expropriées pour en obtenir 4 ou 5. Ce n'est certainement pas s'approprier du terrain légitimement.

Bien entendu, on pouvait contester le droit d'expropriation, mais qui peut se le permettre. Voyons ce qui se produit une fois un terrain exproprié, et c'est le pire. Il revient aux propriétaires d'essayer de négocier avec le ministère de l'État, et s'ils ne peuvent en arriver à un accord, ils doivent intenter une action en Cour de l'Échiquier du Canada. C'est dire que le propriétaire, dont les moyens peuvent être très limités, doit engager un bon avocat, car on ne peut se présenter devant la Cour de l'Échiquier sans un brillant avocat ainsi qu'un évaluateur de premier plan, ce qui est coûteux. En l'occurrence, il s'agissait d'un cas d'environ $96,000.

La première lettre offrait à ces gens $13,000 pour le terrain. Ils ont donc dû recourir aux services d'un avocat. Il leur a fallu s'adresser à des évaluateurs et des ingénieurs. Cela ne paraît pas exagéré, mais avant de pouvoir saisir la Cour de l'Échiquier de votre cas, vous devez allouer $20,000 environ avant même de songer à verser un dollar à votre avocat ou à des spécialistes.

A mon avis, la loi est mauvaise à ce sujet. Je me rends compte que si nous voulons bien administrer le pays, il nous faut du terrain pour des parcs, des routes et des chemins de fer. On ne peut permettre aux particuliers de faire obstacle à l'expansion et au progrès de la nation. Certains fonctionnaires du ministère interprètent la loi sur les expropriations de façon qu'elle profite à eux et non aux propriétaires. A mon avis, il faudrait la modifier pour que ce soit la Couronne qui ait à entamer les procédures si les négociations échouent. On devrait fixer une limite à ces dernières, après quoi la Couronne serait tenue de prendre des mesures. A la Couronne devrait incomber toute la responsabilité et elle devrait assumer la charge d'établir la valeur du terrain. Le propriétaire devrait ensuite prendre la défense. Actuellement, l'obligation retombe sur le propriétaire du terrain. Aux termes de la Déclaration des droits, personne ne devrait perdre la jouissance de ses biens sans raison légitime. A l'heure actuelle, si un propriétaire a des difficultés financières et si on l'exproprie, il ne peut avoir gain de cause parce qu'il n'en a pas les moyens.

[M. Woolliams.]

Passons à un autre cas, la prise en charge des baux dans les parcs nationaux. Personne du côté du gouvernement n'a protesté. C'est un scandale. C'est peut-être parce qu'il n'y a pas de parcs nationaux en Ontario ou au Québec. Il y a la propriété de biens fonciers et le fief absolu. Des baux à perpétuité ont été accordés il y a des années, et c'est presque la même chose qu'un titre ou la pleine propriété inconditionnelle. Il y a aussi les baux emphytéotiques et les baux de 42 ans, renouvelables pour 21 ans. Le ministère l'a nié. Les fonctionnaires disent que cela ne peut se produire mais c'est faux. Un comité parlementaire s'est réuni à Banff et le service des parcs nationaux a alors déposé un volumineux dossier jaune contenant ses politiques. Ce soir-là, j'ai fait des recherches et j'y ai trouvé quelque chose que je voudrais consigner au compte rendu. Je parle de l'avis donné par le ministre de la Justice au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing). Le voici:

Lors du renouvellement normal de baux à perpétuité renouvelables, le ministère peut probablement être forcé (légalement) d'émettre des baux renouvelés renfermant aussi les dispositions portant sur le renouvellement à perpétuité... nous ne pouvons légalement forcer le locataire à accepter, en remplacement, seulement un bail de 42 ans ou un bail de 42 ans renouvelable pour une période de 21 ans.

Et pourtant, malgré cet avis, qu'a fait le ministre? J'ai des centaines de lettres à ce sujet, mais en voici une qui vient de Jasper. Je ne divulguerai pas le nom de l'auteur, car cela pourrait causer sa perte. On lui a dit que le ministère approuverait l'enregistrement de son hypothèque sur le bâtiment pourvu qu'il cède à la Couronne son bail à perpétuité contre un bail de 42 ans. C'est du chantage. En vertu de n'importe quelle loi, c'est de la cœrcition de la part de la Couronne et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce genre de choses se reproduit sans cesse.

J'ai déjà évoqué les difficultés auxquelles on se heurte quand on veut soumettre une cause d'expropriation à la Cour de l'Échiquier. J'ai inscrit la simple question suivante au *Feuilleton*:

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien verra-t-il à ce que, en vertu des dispositions de l'article 55 de la loi sur la Cour suprême, l'on demande à ce tribunal de déterminer *a*) si les présumés baux à perpétuité, dans les parcs nationaux, ont été légalement accordés par la Couronne...

Les fonctionnaires de la Couronne ont déclaré sous serment au comité que ces baux avaient été accordés légalement. Ils ont dit devoir les renouveler dans les conditions actuelles. Le ministre et son ministère déclarent qu'ils ne permettront à personne de construire

et qu'ils ne reconnaîtront pas d'hypothèque à moins que l'intéressé cède ce qu'il a et accepte moins en retour.

• (6.00 p.m.)

J'ai posé cette question et quelle réponse ai-je obtenue? Une réponse étonnante. Les hauts fonctionnaires ont travaillé toute la nuit, afin de me dissimuler les faits. J'ai demandé au gouvernement de saisir la Cour suprême du Canada de cette affaire et j'ai reçu la réponse suivante:

On me dit qu'en ce qui concerne les baux perpétuellement renouvelables accordés par le ministre de l'Intérieur avant la mise en vigueur de la loi sur les parcs nationaux en 1930, le ministre de l'Intérieur ne pouvait accorder un droit de renouvellement dans ces conditions et par conséquent que cette portion des baux dépassait son pouvoir et son autorité...

J'ai demandé au gouvernement de déférer l'affaire à la Cour suprême du Canada pour savoir si ces baux étaient conformes à la loi. On m'a répondu qu'ils ne l'étaient pas. Pourquoi est-ce que je veux que le gouvernement saisisse la Cour suprême du Canada de cette affaire? Je le veux parce qu'un citoyen devrait dépenser une forte somme pour s'adresser à la Cour de l'Échiquier. Où siège la Cour de l'Échiquier, monsieur l'Orateur? Elle siège à Ottawa, mais elle se déplace. Chaque fois que surgit une question de procédure, elle doit être débattue à Ottawa. Un citoyen ne peut se permettre, à moins d'être riche, d'intenter des poursuites devant la Cour de l'Échiquier du Canada. Puis-je dire qu'il est 6 heures?

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le ministre du Commerce veut revenir à l'appel des motions afin de faire une déclaration. La Chambre y consent-elle?

Des voix: Oui.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS TARIFAIRES À GENÈVE

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, près de 50 pays, représentant 80 p. 100 du commerce mondial, poursuivent depuis quatre ans, à Genève, la négociation Kennedy, en vertu des dispositions du GATT. Il y a une heure environ, les principaux pays négociateurs ont abouti, à Genève, à un accord de base. Des concessions ont été accordées pour les échanges commerciaux de produits d'une valeur approximative de 40 milliards de dollars.

Le ministre de l'Agriculture (M. Greene) est venu me rejoindre à Genève, jeudi dernier et, avec notre délégation, nous avons participé aux dernières étapes critiques, nécessitant des décisions cruciales. Nous avons eu, pendant ce temps, des discussions portant sur les politiques commerciales avec des représentants de nos grands partenaires commerciaux, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, le Marché commun, le groupe des pays scandinaves et l'Australie. Nous avons rencontré plusieurs fois certains chefs de délégations. J'ai aussi rencontré à plusieurs reprises M. Eric Wyndham White, directeur général du GATT, l'organisation sous les auspices de laquelle se poursuivent ces importantes négociations. Il nous a été d'un puissant secours et nous avons tous envers lui une dette de gratitude pour avoir bien servi la cause du commerce international.

A mon sens, ces pourparlers ont contribué vraiment au succès des négociations, tant dans l'ensemble, qu'en ce qui concerne les intérêts commerciaux du Canada. Nombre des aspects décisifs se rattachaient à l'agriculture, et la présence du ministre de l'Agriculture a été à la fois opportune et utile.

Du point de vue canadien, les concessions obtenues sur les marchés étrangers représentent l'accord commercial le plus important du siècle et un accroissement de nos échanges commerciaux de quelques milliards de dollars. Pour le reste de l'univers, ces négociations constituent un pas très important vers l'abaissement des barrières douanières et autres, qui font obstacle aux échanges commerciaux.

Aux États-Unis, par exemple, les tarifs douaniers, ont été réduits ou entièrement supprimés pour les marchandises canadiennes exportées vers ce pays, et représentant entre 1 milliard et 1.5 milliard de dollars. En outre, la réduction des tarifs devrait nous permettre de vendre aux États-Unis des marchandises que nous ne pouvions pas y écouler jusqu'ici. Notre accès à ce marché s'est sensiblement amélioré pour une très grande variété de produits, ce qui constituera un apport précieux pour notre industrie, notre agriculture, nos pêcheries et notre expansion industrielle en général.

Ayant consenti d'importantes réductions tarifaires pour plusieurs milliers d'articles, les États-Unis ont consenti en outre à supprimer leurs droits de douane sur un grand nombre de produits canadiens. Ces réductions accroîtront considérablement nos perspectives d'exportation, et je sais que nos exportateurs profiteront à fond de toutes ces possibilités qui

seront mises peu à peu à leur disposition pendant cinq ans à compter du 1er janvier 1968.

Les réductions apportées au tarif canadien dans le cadre de ces arrangements réciproques profiteront aux consommateurs canadiens et aux usagers d'une grande variété de produits importés. Cela permettra de réduire les frais de production pour nos exploitations agricoles, nos pêcheries, nos mines et nos industries. Toutefois, pour réussir dans un monde plus compétitif, il nous faudra guetter les occasions qui se présenteront. Nos hommes d'affaires, nos ouvriers, nos cultivateurs, en un mot tous les Canadiens devront accepter la réalité d'un monde où la concurrence est vive et faire les changements qui s'imposeront pour tirer pleinement parti de cette nouvelle situation.

Malgré qu'il ne soit pas encore possible d'en publier les résultats détaillés, puisque les pays du GATT n'ont pas encore tous eu l'occasion de les accepter, je puis dire, au sujet du blé, que les éléments fondamentaux d'un nouvel arrangement international ont été admis par les principaux pays exportateurs et importateurs. Nous avons obtenu—et nous nous en réjouissons—une augmentation importante dans les prix internationaux minimum et maximum pour des variétés précises de froment, et nous avons beaucoup renforcé les arrangements de collaboration visant au maintien de la stabilité du marché. Pour le blé du Nord-Manitoba n° 1, entreposé à la tête des Lacs, les nouveaux prix minimum et maximum seront de $1.95½ et de $2.38½ en devises canadiennes, respectivement. Cela représente une hausse d'environ 21c. sur les prix courants internationaux. Le prix minimum, franco à Vancouver, sera de $2.03½, et le maximum, $2.46½. Un tonnage croissant de blé canadien est mis en marché par ce port.

Le prix minimum convenu est de $1.73 le boisseau pour le blé dur d'hiver n° 2, en devises des États-Unis, avec un écart de 22.5c. pour la qualité dans le cas du blé du Nord-Manitoba n° 1. Compte tenu des écarts dans les taux de transport entre les ports du golfe et ceux de la tête des Lacs, et entre les devises américaine et canadienne, il en résulte pour le Canada les chiffres que j'ai mentionnés auparavant.

On s'est aussi entendu sur un nouveau programme d'aide alimentaire, d'une durée de trois ans et de 13 millions et demi de tonnes de vivres, qui rendra plus équitable la part d'aide alimentaire des pays membres du GATT aux pays du tiers monde. Le Canada pour sa part consentira un demi-million de tonnes par année. Le fait que des pays industrialisés importateurs ont consenti pour la première fois à appliquer un programme conjoint avec les pays producteurs de blé représente un progès majeur et un énorme pas vers la collaboration internationale pour répondre aux besoins alimentaires des pays en voie de développement. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la réalisation de cet objectif.

[L'hon. M. Winters.]

Durant les phases critiques des négociations sur le blé, la délégation canadienne comprenait des représentants haut placés des grandes associations de producteurs de l'Ouest du Canada qui sègent au comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Il s'agit particulièrement des MM. Charles Gibbings, président du comité consultatif et président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, Roy Atkinson, président de la *National Farmers Union,* M. Bill Parker, président de la *Manitoba Pool Elevators Limited,* Mac Runciman, président de la *United Grain Growers Limited,* et John Stevens, de Morinville, en Alberta. Leurs conseils ont énormément aidé à atteindre ce résultat satisfaisant. On m'apprend que la nouvelle échelle des prix et d'autres dispositions convenues ont obtenu l'appui entier des conseillers publics tout comme, naturellement, de la Commission canadienne du blé.

Les réductions tarifaires consenties par les États-Unis, le Marché commun, le Japon et d'autres pays comporteront des avantages pour tous les secteurs et toutes les régions du pays. La portée de ces avantages dépendra de notre empressement et de notre aptitude à profiter des occasions offertes.

Les réductions tarifaires que le Canada et d'autres pays industrialisés appliqueront vont bénéficier aussi aux pays en voie de développement. Plusieurs d'entre eux ont participé à ces négociations et ont offert au Canada des possibilités commerciales accrues.

Les baisses tarifaires acceptées sur des marchés étrangers pour une variété de produits agricoles bénéficieront aux cultivateurs d'un bout à l'autre du pays. D'autres pays ont consenti d'importantes baisses de tarif sur nos exportations de matières premières de métaux et de produits forestiers. D'énormes avances résultent de l'élimination et de la réduction des tarifs sur l'exportation du poisson et des produits de la pêche.

Les réductions apportées par les États-Unis, le Marché commun et d'autres pays aux tarifs sur les biens industriels—et dans bien des cas elles seront au taux uniforme de 50 p. 100—permettront d'accroître tant la variété que le volume de nos exportations vers ces marchés. Cette nouvelle liberté d'accès offerte par les marchés étrangers, qui stimulera les exportations, permettra à notre industrie manufacturière d'entreprendre une production massive et spécialisée, facteur essentiel de l'accroissement de son efficacité et de sa productivité et de l'amélioration de sa position concurrentielle.

Le Canada et ses principaux partenaires commerciaux ont adopté un code contre le dumping, conçu de façon à améliorer les pratiques actuelles en matière d'échanges commerciaux, tout en protégeant les intérêts légitimes de nos producteurs.

Le Canada bénéficiera non seulement de négociations bilatérales avec ses partenaires de premier plan mais aussi, indirectement, des accords conclus entre deux ou plusieurs pays participant aux négociations Kennedy. C'était un élément important de la conclusion satisfaisante de ces négociations multilatérales.

• (8.10 p.m.)

On est en train d'élaborer le détail des accords conclus. On devrait pouvoir signer les actes authentiques avant la fin de juin. Peu après, tous les pays annonceront en même temps, semble-t-il, le détail des résultats.

Le Canada peut être très fier de la réussite ayant couronné les efforts entrepris par nous-mêmes et par d'autres, au cours des quatre dernières années, pour conclure l'accord commercial le plus important qu'on ait jamais vu et dont l'initiative est due aux talents d'homme d'État de feu le président Kennedy.

Les hommes, monsieur l'Orateur, sont l'élément essentiel de toute entreprise. Or, dans ces négociations prolongées, décevantes parfois, et d'une difficulté insurpassée, ce facteur a été décisif. Notre équipe de négociateurs, dirigée par les sous-ministres des ministères intéressés ont fait preuve d'une très grande compétence, d'assiduité et d'endurance, négociant parfois toute la nuit.

Au début de la négociation Kennedy, notre équipe avait à sa tête M. Norman Robertson et, jusqu'à ces derniers temps, recevait le concours de M. Hector MacKinnon, vieil habitué d'un grand nombre de négociations commerciales multilatérales. Plus récemment, c'est M. Sidney D. Pierce, diplomate distingué dont l'optimisme invincible a finalement été récompensé, qui a guidé et coordonné nos travaux à Genève. Nous éprouvions tous un grand réconfort à savoir que notre ambassadeur et représentant permanent auprès du Bureau européen des Nations Unies, M. Sol Rae, était toujours prêt à nous fournir de l'aide, des conseils et des encouragements.

Au nom du gouvernement et aussi, je suppose, du Parlement, je rends hommage à tous ces fonctionnaires dévoués dont le Canada peut à juste titre être fier et je leur exprime nos sentiments de gratitude.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur c'est le deuxième point soulevé par le ministre du Commerce (M. Winters), et qui a trait non aux marchandises en général mais au blé, qui m'inquiète. Le ministre a déclaré ne pas pouvoir dire à la Chambre où en est la situation. J'espère que nous ne nous trouverons pas dans une situation du genre de celle de l'accord sur l'automobile. Nous attendons impatiemment d'apprendre ce que feront le Canada, les États-Unis et les autres pays contractants. Sur le papier, les accords semblent parfois prometteurs, comme dans le cas de l'accord sur l'automobile, mais dans la réalité, ils se révèlent moins profitables qu'on ne l'aurait cru à lire le texte.

Je suis heureux d'avoir entendu le ministre mentionner le nom de Charles Gibbings, président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, qui a aidé le gouvernement à trouver un accommodement relatif à l'Accord international sur le blé.

Le Canada est le seul pays exportateur de blé au monde qui ne subventionne pas la culture du blé. Les habitants d'autres régions du Canada pensent souvent que, si les cultivateurs reçoivent des paiements de la Commission du blé, ils touchent des fonds du Trésor. C'est faux. La Commission du blé fonctionne comme syndicat. Elle reçoit un paiement initial, puis un second, lesquels, additionnés, constituent le prix du syndicat et le prix payé au cultivateur selon la vente du blé.

Il faut comprendre que la hausse de 21c. ne s'appliquera qu'aux pays signataires de l'accord. La Chine et la Russie, n'étant pas signataires, n'en sentiront pas les effets, si ce n'est indirectement. En conclusion, l'agriculteur, ce soir ou demain, ne recevra pas un supplément de 21c. le boisseau pour le blé qu'il livrera à l'élévateur. La chose est à noter, et je me réjouis que le ministre n'ait pas dénaturé les faits.

Comme on l'avait dit il y a quelques années alors que la Grande-Bretagne demandait de se joindre au Marché commun européen, le Canada a trouvé dans l'Angleterre au cours des ans son meilleur client pour le blé. Il serait intéressant de savoir si cet accord influera sur le prix du blé demandé à la Grande-Bretagne. Les cultivateurs se souviennent bien de la promesse faite à celle-ci il y a quelques années par un autre ministre d'un gouvernement libéral qu'elle pouvait acheter le blé à $1 le boisseau pour une période de cinq ans. Une telle promesse a coûté 600 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest.

Les cultivateurs de l'Ouest se rappellent aussi qu'en 1963 et en 1964, à Calgary, le

premier ministre leur avait promis $2 par boisseau de blé du Nord n° 1. Il n'avait pas précisé s'il s'agissait là du prix à l'élévateur, à la tête des Lacs à Fort William ou à Vancouver. Étant donné que 5 p. 100 seulement du blé de l'Ouest consistait en blé n° 1 du Nord, la promesse du premier ministre, même s'il l'avait remplie, ne voulait rien dire.

Depuis des années, on parle d'un système de double prix. Selon le gouvernement conservateur, le Canada consommait en tout une centaine de millions de boisseaux de blé par année, et les agriculteurs de l'Ouest avaient reçu une prime pour contrecarrer l'étau coût-prix. Les agriculteurs de 1967 étudieront la situation actuelle avec soin en tenant compte des récentes augmentations de l'outillage agricole et des autres frais. Les agriculteurs de Rosetown et de Kindersley payaient $10,000 il y a cinq ou six ans la moissonneuse-batteuse qu'ils paient maintenant $17,000 ou $18,000. L'enquête instituée par le ministre de l'Agriculture (M. Greene) est étonnamment muette sur la hausse de l'outillage agricole. De fait, les syndicats agricoles de Saskatchewan et d'Alberta boycottent les entreprises d'outillage agricole à cause des prix exorbitants.

L'entente aidera peut-être un peu les agriculteurs, mais elle n'assurera pas à tous 21c. de plus le boisseau. Si les revenus des agriculteurs n'augmentent pas, ceux-ci ne pourront pas payer les prix élevés qu'on demande à l'heure actuelle pour l'outillage agricole. Les agriculteurs sont coincés dans le pire étau coût-prix des annales agricoles.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, la nouvelle que les négociations sur le GATT ont enfin abouti à un heureux résultat, à Genève, provoquera, j'en suis sûr, un soulagement général. Si la négociation Kennedy n'avait pas réussi, le progrès économique de la plupart des nations qui font partie de l'Accord aurait subi un recul lamentable et énorme. La Chambre et les Canadiens accueillent avec joie l'annonce du ministre. Je le félicite ainsi que ses collègues et les fonctionnaires qui ont pris part à ces négociations ardues. Ils n'ont sans doute pas obtenu tout ce qu'ils désiraient, mais personne ne peut jamais y arriver au cours de négociations.

• (8.20 p.m.)

Le fait qu'ils aient pu obtenir des réductions sensibles des tarifs aura sans doute des répercussions considérables. D'après le ministre, cette réduction touchera quelque 1.5 milliard de dollars de marchandises canadiennes exportées aux États-Unis; pour ces produits, les tarifs ont été réduits ou entièrement supprimés. Cette initiative, à n'en pas douter, profitera beaucoup au Canada. Mais en même temps, l'Accord suscitera des problèmes, car l'industrie canadienne devra soutenir une concurrence plus intense tant au Canada qu'à l'étranger.

Il n'y a pas de doute que, à la longue, l'échange ou le mouvement plus libre des marchandises entre les divers pays aura d'heureuses répercussions, non seulement sur notre économie, mais encore sur l'économie mondiale. Naturellement nous pourrons discuter cette question de façon beaucoup plus intelligente lorsque nous connaîtrons les divers tarifs abolis ou modifiés et que nous aurons l'occasion d'étudier une ventilation des tarifs en cause. Mais nous devons nous réjouir et nous féliciter que la négociation Kennedy, entreprise sous l'égide du GATT, ait atteint un stade qui permette au ministre de nous faire cette annonce.

Évidemment, les propos du ministre au sujet du blé intéressent beaucoup tous les Canadiens et, en particulier, ceux de l'Ouest. L'expiration de l'Accord international sur le blé, sans une entente satisfaisante quant aux termes de son renouvellement, aurait été une vraie tragédie. Les cultivateurs de l'Ouest canadien ont, je crois, adopté sans réserve l'idée de l'Accord international sur le blé qui, je le répète, présente des avantages réciproques pour les pays en cause. Il protège les pays importateurs, en fixant les prix maximums, et il assure aux pays exportateurs les prix minimums; il exerce ainsi un effet stabilisateur.

Le député de Bow-River (M. Woolliams) a raison de dire que cette augmentation de 21c. le boisseau n'influera pas directement sur le prix du blé vendu aux pays qui ne sont pas membres de l'Accord international sur le blé, mais la gamme des prix établie en vertu de l'Accord aura sans doute un effet indirect sur le prix mondial du blé.

Le ministre a annoncé une hausse de 21c. C'est dire que l'échelle des prix sera de $1.95½ à $2.38½ pour le blé n° 1 à Fort-William. La plupart des cultivateurs avaient espéré une augmentation de 40c., et les associations agricoles avaient fait des pressions dans ce sens. Je pense donc qu'ils seront un peu déçus de ce que le nouvel Accord ne leur procure que 21c. L'échelle actuelle de $1.62½ à $2.02½ a été fixée il y a six ans, et le coût de production d'un boisseau de blé a beaucoup augmenté dans l'intervalle. Je viens juste de remarquer la statistique fournie par le ministère fédéral de l'Agriculture. Le coût composite pour les cultivateurs, à l'exclusion du coût de la vie, est passé de 282.2, en

1961, à 346.2 à la fin de 1966, soit une hausse de 64 points ou d'environ 22 p. 100. Pendant la même période, l'indice du rendement pour les récoltes, y compris, d'autres récoltes que les grains, est tombé de 191.2 à 169.6, soit de 22.1 p. 100.

Dans les circonstances, une hausse de 21c. le boisseau ne compense pas, pour les cultivateurs de l'Ouest, l'augmentation du coût de production qui s'est produite depuis l'établissement de l'échelle actuelle des prix. Il n'est guère nécessaire de rappeler au ministre que son chef, le premier ministre du Canada, avait, en 1963, promis aux agriculteurs de l'Ouest que le parti libéral, s'il prenait le pouvoir, établirait un régime de dualité des prix pour le blé avec un prix minimum garanti de $2 le boisseau.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il va falloir inciter Gordon à s'occuper de cette affaire.

M. Douglas: Si le gouvernement se propose de combler, pour les agriculteurs, l'écart entre la hausse de 21c. obtenue en vertu de l'Accord international sur le blé et l'accroissement du coût de production d'un boisseau de blé en 1967 et pendant les années subséquentes, il devra songer sérieusement à remplir la promesse qu'il a faite d'établir un régime de dualité des prix du blé.

Il y a d'autres questions sur lesquelles nous aimerions être davantage renseignés; le ministre sera probablement en mesure de le faire demain. Nous sommes tous contents, certes, de la création d'un fonds commun qui servira à fournir des vivres aux pays qui en ont besoin et que quelque 4½ millions de tonnes seront placées dans ce pool. Le ministre a laissé entendre qu'un demi-million de tonnes serait fourni par le Canada. Le ministre nous précisera bientôt, je l'espère, s'il s'agit d'un don ou si nous serons remboursés, sur la base d'une participation financière calculée au prorata de la quantité fournie. Il s'agit, je l'espère de la deuxième solution. Dans ce cas, le ministre nous dira, je suppose, quel sera le montant de notre contribution financière et comment elle se compare à celle des autres pays.

Il nous parlera aussi, je l'espère, des dispositions anti-dumping car on se sert parfois de celles-ci pour faire entrave au commerce en adoptant dans le tarif une valeur aux fins de droits et fixant une valeur artificielle pour les droits, ce qui a pour effet d'annuler l'avantage de la réduction tarifaire.

Dans ses grandes lignes, la déclaration du ministre est très encourageante. Il nous donnera sans doute encore par la suite de nouveaux détails. J'espère, par ailleurs, qu'il parlera à ses collègues de l'opportunité d'allouer les 21c. additionnels aux producteurs de blé de l'Ouest du Canada par l'adoption d'un régime de deux prix, qui comblerait la différence entre les 21c. qu'ils recevront et les 40c. qu'ils avaient espéré recevoir.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre du Commerce (M. Winters) au sujet de certaines modifications très importantes du tarif douanier à la suite des rencontres de Genève qui sont maintenant terminées, sera sans doute bien accueillie par un grand nombre de gens, au Canada comme ailleurs.

Au moins, la négociation Kennedy n'a pas complètement échoué. Des mois entiers, je dirai même des années de négociations n'ont pas pris fin sans résultats, même si ces derniers ne sont pas entièrement satisfaisants. Je n'en dirai pas plus, car le ministre—on le comprend—n'a pas pu nous donner beaucoup de détails sur la manière dont les nouveaux arrangements influeront sur les produits qui présentent une importance pour les marchés d'exportation et d'importation du Canada.

Je passe à la déclaration concernant le prix du blé au cours des trois prochaines années. Le ministre n'ignore certes pas qu'elle fera l'objet de réactions mitigées chez les agriculteurs de l'Ouest, qui produisent la plus grande partie de ce blé. Au moins est-il quelque peu encourageant de savoir que le prix sera plus élevé au cours des trois prochaines années. Je pense aussi que les agriculteurs s'attendaient avec raison à recevoir plus que les 21c. annoncés par le ministre. Comme les deux députés qui ont parlé avant moi l'ont signalé, cela ne compense pas le coût plus élevé chaque année de la production du blé.

• (8.30 p.m.)

Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a dit que l'augmentation est de 21c. de plus que le prix fixé il y a six ans. Je suis sûr que le ministre sait très bien que les agriculteurs canadiens vendent leur blé depuis environ 15 ans à un prix maximum dépassant à peine $2. Si, conformément à l'entente, on maintient le prix fixé jusqu'au 31 juillet 1970, jour de l'expiration, cela représentera une augmentation d'environ 10 ou 12 p. 100 en 15 ans. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un autre produit qui ait si peu augmenté au cours de cette période. L'augmentation du prix de tous les autres produits que les agriculteurs achètent est sûrement très différente. L'augmentation des produits qu'achète le cultivateur peut se multiplier bien des fois par 10 ou 12 p. 100, de 1952 ou 1953 jusqu'à aujourd'hui.

Si la tendance persiste, le coût des choses que les agriculteurs doivent acheter va continuer à monter jusqu'à la fin de l'entente. Les augmentations de salaires et l'accroissement des revenus dans presque tous les autres secteurs de l'économie canadienne ont dépassé sensiblement—dans certains cas, plusieurs fois—les 10 ou 12 p. 100 au cours de cette période de quinze ans. Toutefois, je le répète, il est au moins encourageant de voir qu'il y a une hausse des prix du blé, car lorsque les pourparlers se sont arrêtés à Londres, voilà quelques semaines, les pays signataires de l'accord international sur le blé n'arrivaient pas à s'entendre sur un prix et il semblait que le marché du blé serait assez instable pendant les trois prochaines années. Cependant, bien que l'augmentation ne soit pas satisfaisante par rapport au prix de revient, il y a au moins une petite augmentation.

Quant à la contribution du Canada à un programme d'aide alimentaire, nous pouvons être satisfaits de l'annonce que beaucoup des autres pays du monde occidental pourront désormais participer à un programme d'assistance commun qui sera avantageux pour les pays qui ont de temps en temps besoin de secours. D'après moi, 13.5 millions de tonnes réparties sur trois ans constituent une quantité importante lorsqu'elles s'ajoutent aux approvisionnements rassemblés en vertu d'autres programmes d'assistance, que beaucoup de pays continueront à soutenir indépendamment de cette entente. La part du Canada, semble raisonnable dans les circonstances.

J'espère que le ministre songe à inclure au programme d'assistance alimentaire une certaine quantité de farine de blé, car nous avons déjà fourni du blé qui était expédié dans d'autres pays pour y être moulu et acheminé ensuite vers les pays bénéficiaires. La chose s'est produite même lorsque nos propres minoteries canadiennes fonctionnaient à moins de 50 p. 100 de leur capacité. Il nous incombe, notamment lorsque le Canada fait la contribution, de nous assurer que la transformation est effectuée par des Canadiens dans des minoteries canadiennes, quand le Canada paie le blé. Il faudrait donc augmenter sensiblement la quantité de farine dans nos programmes d'assistance alimentaire. Actuellement, les commandes passées à nos minoteries canadiennes à des fins d'exportation ont diminué et de nombreux employés seront mis à pied sous peu à moins que des commandes supplémentaires à des fins d'exportation ne soient passées à temps.

[M. Olson.]

Je terminerai en disant que, même si le ministre nous a annoncé d'excellentes choses, il reste—et je suis certain que le ministre lui-même n'en est pas satisfait—que la majoration n'est pas en rapport avec le coût accru de la production.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement du très honorable M. Diefenbaker et le sous-amendement de M. Gauthier.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je recommandais avant la suspension de la séance des réformes à notre loi sur les expropriations. J'invoquais comme exemple ma propre expérience dans plusieurs cas dont un en particulier. Avant de formuler mes recommandations je tiens à rappeler certains antécédents pour bien situer mon discours, interrompu par la déclaration à l'appel des motions. Aujourd'hui, pour exproprier des terrains en vue d'entreprende des travaux publics, d'aménager des parcs ou à d'autres fins, il suffit d'un décret du conseil émis par le ministre. Le décret est déposé au bureau d'enregistrement des titres fonciers et il n'est pas nécessaire que le propriétaire du terrain menacé d'expropriation en soit avisé. Après, le ministère prend possession du terrain à l'insu de son propriétaire.

Dans le cas que j'ai mentionné et qui a été déféré à la Cour de l'Échiquier, les droits miniers du Pacifique-Canadien ont été expropriés pour une période de cinq ans, ce que ce chemin de fer ignorait jusqu'à ce que je le lui signale. J'ai eu l'occasion de vérifier les titres et j'ai constaté que la compagnie avait perdu tous les droits miniers. Sauf erreur, on a récemment exproprié, surtout à Banff, où ces choses se sont faites sous l'autorité du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing), des terrains qui appartenaient au Pacifique-Canadien et à d'autres. Les terrains ont été remis au Pacifique-Canadien, mais non aux autres intéressés. Bien entendu, la loi n'est pas la même pour le Pacifique-Canadien que pour les autres gens, à Banff.

Qu'est-ce que je recommande à cet égard? En faisant des recommandations, j'aimerais

signaler que la Couronne est toute-puissante dans ce domaine. La Couronne décide si elle doit prendre la terrain. Elle a le droit, l'argent et le pouvoir. La Couronne a le droit d'engager des évaluateurs hautement rémunérés, ainsi que l'argent et l'autorité voulus. La Couronne a droit de le faire et elle engage effectivement les avocats les plus compétents possible. Le propriétaire n'a que son terrain et, dans bien des cas, n'a les moyens d'engager ni évaluateur-priseur ni avocat.

Je ne critique pas l'activité de la Cour de l'Échiquier qui fait partie du gouvernement fédéral, car elle exerce la juridiction fédérale. Lorsqu'on exproprie des terrains en Alberta, en Saskatchewan ou dans d'autres régions de l'Ouest du Canada, l'avocat, dans bon nombre de cas, doit se présenter à Ottawa pour défendre la cause de son client. Par exemple, lorsqu'on avait exproprié 60 acres dans la région du lac Louise, j'ai dû intenter une action en justice car il nous était impossible après six ans d'en arriver à un accord avec le gouvernement. La Couronne avait refusé de faire comparaître le directeur des parcs et j'ai dû obtenir une ordonnance de comparution. Lorsque le directeur des parcs s'est présenté, il a refusé de répondre à certaines questions. J'ai dû ensuite obtenir une ordonnance et revenir à Ottawa.

• (8.40 p.m.)

On peut dire sans s'abuser que la loi sur les expropriations au Canada s'applique de façon différente aux propriétaires et à la Couronne. Je déclare que les procès dans les cas d'expropriation devraient être entendus par la division de première instance de la Cour suprême de l'Alberta ou par le banc de la Reine ou par toute instance similaire dans les autres provinces. Si, après une période de temps déterminée, les parties ne peuvent en venir à un accord, il incombe à la Couronne d'intervenir. Un individu ne devrait pas être obligé d'intenter des poursuites contre la Couronne, comme dans la fameux cas Fraser auquel M. le juge Cartwright a fait allusion. D'après nos lois, un individu doit entamer des poursuites, engager des estimateurs et des experts afin d'obtenir un prix juste et raisonnable pour la terre expropriée.

Je pense à un cas en particulier où, en 1936, la Couronne avait offert de verser $13,000 pour une certaine propriété. Le propriétaire entama des poursuites et le jugement rendu lui accorda environ $96,000. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage, mais j'espère que mes observations pourront susciter de nouvelles demandes de la part des députés. Ce que je veux faire ressortir, c'est que les individus, victimes de nos lois concernant l'expropriation, ne devraient pas être obligés d'intenter des poursuites pour obtenir un prix équitable.

A cet égard, l'attitude des organismes de la Couronne est peut-être avantageuse pour les contribuables, mais je proposerais que celle-ci dépose au tribunal le montant de l'offre initiale et que les propriétaires puissent retirer cet argent pour assumer les frais d'une action intentée en vue d'obtenir un prix juste et raisonnable pour la propriété sujette à expropriation. Je proposerais en outre—en cas d'expropriation suivie d'une action judiciaire pouvant durer plusieurs années—que la Couronne offre un intérêt raisonnable sur l'offre originale au cours du règlement du litige. A cet égard, la loi devrait avoir un caractère absolu et non pas arbitraire afin que le juge puisse fixer un intérêt de cinq ou six p. 100 sur l'accord initial d'expropriation pendant la prise de la décision.

A cet égard, je voudrais exhorter tout spécialement le gouvernement, le ministre de la Justice et le ministre des Affaires indiennes et du Nord-Canadien d'examiner l'ensemble du problème des expropriations dans des régions comme Banff. Il semble y avoir divergence d'opinions sur la légalité de l'expropriation, par la Couronne, de terres situées dans les parcs nationaux relevant du ministère du Nord canadien. Toute cette question devrait être soumise, selon nous à la Cour suprême du Canada. Naturellement, les légistes du ministère de la Justice nous ont fait part de leur opinion, mais quoi qu'il en soit, de telles mesures devraient être entreprises par la Couronne plutôt que par des particuliers, dans des régions comme Banff et Jasper, en Alberta. Je signale qu'il y a d'autres régions du Québec et de l'Ontario, semblables à celles de l'Ouest canadien, qui font l'objet de mesures aussi cruelles. Jamais un ministre titulaire du portefeuille des Affaires du Nord n'a agi de façon aussi arbitraire que le ministre actuel, à ce sujet.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui dire que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, à l'instar de ceux qui m'ont précédé dans ce débat, je tiens à exprimer mon admiration pour les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Ces deux députés, celui de Burin-Burgeo (M. Jamieson) par son éloquence remarquable et ses connaissances vraiment profondes des problèmes nationaux de l'heure et celui de Nicolet-Yamaska (M. Côté) par ses connaissances réelles des problèmes agricoles, ont donné, je l'espère, le ton aux débats qui se dérouleront dans cette Chambre au cours de cette session du centenaire.

Nous célébrons cette année le centenaire de cet événement historique au cours duquel, après de longs pourparlers, ont été arrêtés les cadres et les règles à l'intérieur desquels notre pays et ses citoyens évoluent depuis un siècle déjà, en y ajoutant les modifications que les diverses circonstances qui ont marqué notre vie canadienne y ont apportées depuis 1867.

La population canadienne célèbre donc cette année, et avec grand éclat, ce siècle de coexistence de deux groupes ethniques qui ont fondé et bâti ensemble ce que nous connaissons aujourd'hui, chez nous, avec l'apport subséquent des autres groupes ethniques qui sont venus s'ajouter à ceux des Anglais et des Français et qui ont librement choisi de participer à la grandeur de leur patrie d'adoption qu'ils chérissent et veulent unie d'un océan à l'autre.

Nous n'avons qu'à nous entretenir avec nos frères néo-canadiens pour nous rendre compte très rapidement de l'affection et de l'amour qu'ils nourrissent pour le Canada et leurs nouveaux concitoyens et de leur grand désir de se familiariser le plus tôt possible avec l'une ou l'autre de nos deux langues officielles, et parfois avec les deux.

Certes, tout ce que nous admirons aujourd'hui, après cent ans, n'a pas toujours été conçu et bâti dans une harmonie parfaite. Les diversités évidentes entre les deux groupes, anglophone et francophone, tant sur les plans culturel, linguistique et traditionnel même, sont suffisantes pour expliquer les heurts fréquents d'un siècle de vie commune.

• (8.50 p.m.)

Qu'on me cite, monsieur l'Orateur, une famille de quelque langue, de quelque religion et de quelque race que ce soit, où il n'existe pas certaines divergences d'opinions! Cela est tout à fait normal. Mais que certaines personnes, les unes irresponsables, les autres pourtant revêtues d'une certaine autorité, ne cessent de dire que nous célébrons un siècle d'injustice, tandis que d'autres, sans le dire clairement, hésitent, ergotent, tergiversent, se balancent sur la clôture, dans un simple but démagogique et électoral, je dis à ces personnes qu'elles sont elles-mêmes injustes et malhonnêtes en adoptant une telle attitude, et qu'elles sachent bien qu'elles n'expriment pas là l'opinion de la majorité canadienne-française du Québec et du Canada.

Notre langue et nos libertés religieuses nous ont été assurées par la Constitution de 1867, sur le même pied que la langue anglaise. Des injustices, il y en a eu et il y en aura certes encore, mais doit-on toujours jeter le blâme, le tort sur nos frères de langue anglaise? Est-ce la faute de ces derniers si nous avons eu tant de difficultés à nous imposer dans le domaine des affaires, dans le commerce, etc? Dans certains cas, c'est sans doute vrai.

Monsieur l'Orateur, qu'on me dise, par exemple, pourquoi, lors de la conquête, notre mère patrie nous a abandonnés? Pourquoi les puissances financières françaises de l'époque n'ont-elles pas, en faveur de leurs frères que la France était venue jeter et éparpiller sur cette terre nouvelle, lointaine, d'Amérique, imité le geste des financiers d'Angleterre? Est-ce la faute de ces derniers?

Malgré cet abandon, que j'appellerai même de la trahison, le peuple canadien-français, dans sa détermination de survivre, a surmonté toutes les difficultés et tous les obstacles. Il s'est donné des institutions de haut savoir où se sont formés notre clergé, nos hommes politiques, nos hommes d'affaires, nos industriels, dont plusieurs ont fait et font leur marque chez nous, contribuant ainsi au progrès économique du Canada. Il n'y a pas dix ans, le Québec, las de piétiner sur place, grâce à une population disposée et déterminée à prendre sa place et à améliorer son sort sur le plan économique, culturel et social canadien, grâce aussi à l'esprit en éveil de son élite et à la faveur surtout de l'arrivée sur la scène politique locale de dirigeants dynamiques, a pris de plus en plus conscience de ses problèmes et du rôle qu'il avait à jouer dans la Confédération. Une orientation nouvelle fut donnée à l'éducation, à notre économie et aux relations fédérales-provinciales. C'était une transformation quasi complète dans tous les domaines et, partant, une prise de conscience tardive, peut-être, mais combien emballante pour une population habituée à la routine enlisante du laisser-faire et du laisser-balloter traditionnels.

Ce nouveau réveil du Québec en a bouleversé plusieurs, les québécois les premiers, et sa détermination de contribuer de plus en plus à l'administration et à la gérance de son pays, le Canada, a troublé la quiétude de plus d'un de nos frères anglophones, pris de panique devant cette affirmation catégorique et craignant de perdre leur place.

Monsieur l'Orateur, le peuple du Québec ne veut pas déloger qui que ce soit. Il ne veut prendre la place de personne; loin de là. Ce

qu'il veut, c'est prendre sa place, celle qui lui revient, comme à son frère anglophone, dans l'administration de son pays. Il veut participer davantage à l'évolution économique, sociale, culturelle et politique, et pour ce faire, il désire non seulement être entendu, mais être compris, lorsqu'il parle et écrit sa langue, l'une des deux langues officielles du pays. Le peuple du Québec ne veut pas se séparer et il ne veut pas de statut à part qui, comme l'entendent certains politiciens actuels, en quête de publicité et de suffrages, prêchent au Québec ce qui équivaudrait à la séparation. Ce qu'il veut, c'est être respecté, être compris dans sa langue lorsqu'il s'adresse aux administrateurs de son pays et, surtout et avant tout, vivre honorablement, avoir du travail et un revenu convenable pour vivre et faire face à ses obligations, de même qu'une certaine aisance qui l'empêche de tomber dans le panneau du communisme qui menace toujours le monde et que la pauvreté et la misère, tant exploitées par des démagogues sans conscience, peuvent faire évoluer chez nous. Les propagandistes communistes exploitent toujours les dissensions et les crises de tous genres pour semer leur idéologie.

Ces revendications légitimes du peuple du Québec, cette égalité d'avantages, le premier ministre actuel du Canada (M. Pearson) les a très bien comprises.

Et c'est pourquoi la politique du gouvernement actuel est orientée, depuis 1963, de façon à créer un climat plus favorable à l'expansion du pays, et principalement au sein de la fonction publique, du bilinguisme et, partant, des chances égales de participation et d'avancement aux Canadiens français et leur assurer un statut de Canadiens à part entière.

Si ce n'est là travailler à l'unité de ce pays, il faut se demander, monsieur l'Orateur, quelle conception se font de l'unité ceux qui ne cessent de répéter des sornettes comme celles qui sont récitées de nouveau en Chambre, à l'exemple de son chef et de bien d'autres, par le député de Yukon (M. Nielsen), tout récemment dans ce débat.

Il est évident qu'il ne comprend rien au problème de l'unité et que lui-même se pose encore la question: What does Quebec want?

A propos du député de Yukon, mieux aurait valu pour lui, après trois ou quatre courtes apparitions en cette Chambre, depuis le 5 octobre 1966, occupé qu'il était, j'imagine, à colliger des sujets de scandale, afin de mieux jouer son rôle de destructeur de réputations, avec des acolites de son acabit, mieux aurait valu, dis-ie, qu'il s'abstînt, de par son ridicule, à détruire tout ce qui a été fait de positif par le premier ministre et son gouvernement, depuis 1963, et à réveiller des sentiments qui sont en train de s'éteindre.

Il suffit de parcourir notre vaste pays et de causer avec nos concitoyens, de quelqu'origine qu'ils soient, pour constater l'évolution fantastique qui s'est faite dans le sens de la thèse adoptée par le chef du gouvernement actuel, face à la prise de conscience du peuple québécois depuis 1960.

Monsieur l'Orateur, le temps mis à ma disposition ne me permet pas d'aborder en détails toutes les propositions contenues dans le discours du trône. Toutefois, je voudrais traiter brièvement d'un sujet bien délicat et très controversé: la télévision et la radiodiffusion, pour terminer avec le problème de l'industrie laitière canadienne et gaspésienne et certaines observations sur d'autres sujets à caractère local mais considérés très importants pour le comté de Bonaventure en particulier.

En matière de radiodiffusion et de télévision, le discours du trône dit ceci:

> Reconnaissant que la radiodiffusion est un important instrument de culture, le Gouvernement appuie un service national, complet et équilibré, etc...

Je me suis déjà prononcé ouvertement, ici, en cette Chambre, sur la qualité de certains programmes diffusés à la télévision spécialement.

Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit dans un discours que j'ai fait en cette Chambre, et qui est rapporté à la page 232 du compte rendu du 25 février 1964, si ce n'est l'allusion à un plus grand contrôle de l'État. Après l'incident *This Hour Has Seven Days* où toute cette affaire de régie intérieure a été traînée en public, secouant l'autorité de cette institution dans ses bases mêmes, j'affirme qu'un contrôle et une intervention directs du gouvernement dans les affaires de la direction et de la programmation, à propos de tout et de rien, feraient de cette société d'État un instrument veule au service d'un gouvernement, de quelque couleur qu'il soit, ce que je ne puis accepter.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je considère de la plus haute importance l'établissement d'une autorité bien définie entre les mains de la direction capable d'habiliter cette dernière à exercer cette autorité d'une façon opportune et efficace.

Qu'on sache indiquer aux réalisateurs que le mauvais goût et l'exhibition de l'immoralité n'a pas sa place en public, dans un pays civilisé. Qu'on soit capable, à l'occasion, d'effectuer un grand nettoyage de ces esprits forts qui, sous le couvert de la liberté d'expression, profitent des ondes de la radio d'État et autres pour distiller goutte à goutte le ferment de la révolution et d'idéologies subversives

inacceptables dans un pays démocratique libre—et il faut entendre ici que liberté ne veut pas dire licence.

La radio et la télévision sont des média d'information et de culture trop précieux pour qu'elles contribuent trop souvent, à mon sens, à empoisonner notre population. La nouvelle législation, je l'espère, verra à attribuer à un organisme, comme le Bureau des gouverneurs, par exemple, l'autorité nécessaire qui saura prévenir l'abus excessif que l'on fait trop souvent des ondes, hélas!

• (9.00 p.m.)

La politique agricole qui fait l'objet du sous-amendement proposé vendredi dernier par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier) a été officiellement annoncée à la Chambre par le ministre de l'Agriculture (M. Greene), le 22 mars dernier, pour l'année laitière 1967-1968. On se rappellera que les associations de producteurs laitiers et agricoles réclamaient $5.10 les cent livres de lait. La politique énoncée par le gouvernement en fixait le prix à $4.75. Lorsque les particularités de cette politique ont été publiées par la Commission canadienne du lait, des réactions vives surgirent dans les milieux professionnels agricoles.

On a d'abord été tentés, dans certaines sphères, de croire que les cultivateurs exagéraient et que leur crainte de ne pouvoir toucher le prix national de $4.75 les cent livres n'était pas fondée. Pour certaines régions où l'industrie laitière est très bien organisée, de la production à la transformation et à la mise en marché, je conviendrai que cet avancé a peut-être du vrai, mais pour une région comme celle de Bonaventure et d'autres moins favorisées, où le nombre de producteurs laitiers n'excède pas le millier, avec près de 40 p. 100 obligés de regarder ailleurs pour le surplus de revenu, ces revendications sont justes et légitimes.

On me dira que la politique du gouvernement vise à créer une industrie laitière prospère et efficace au Canada, en visant à l'agrandissement des fermes laitières en particulier. J'en suis à 100 p. 100, car il est inutile, à mon sens, de songer à voir un jour le cultivateur voler de ses propres ailes dans le domaine de l'industrie laitière, par exemple, s'il ne possède une unité rentable, c'est-à-dire suffisamment de terre en culture, un troupeau de qualité et composé de vaches laitières en nombre suffisant, l'équipement et les facilités d'usine adéquats, un marché assuré de produits laitiers, si l'on tolère davantage certaines fermes qui n'ont jamais assuré et n'assureront jamais un revenu convenable à leur propriétaire, si l'organisation présente est continuée. Pour certaines fermes laitières, des subventions de $20 les cent livres ne seraient même pas suffisantes.

[M. Béchard.]

Toutefois, prenant en considération ce que j'ai mentionné plus tôt, relativement à ma région de Bonaventure, le manufacturier à l'usine de transformation ne pourra pas payer cette année, se basant sur la production de l'an dernier, sur laquelle sera établi le quota, plus que $2.94 les cent livres. Si l'on ajoute à cela $1.21, moins 11c. pour la prime à l'exportation, cela fait un total de $4.04 les cent livres. Ce prix est loin de $4.75 les cent livres, bien que beaucoup supérieur à celui de l'an passé. La politique de quotas, bien que partant d'un bon principe, en a pris plusieurs par surprise et, pour notre région en particulier, elle est loin d'encourager la consolidation des fermes et l'agrandissement de nos fermes laitières.

En effet, le cultivateur qui, au cours de l'année dernière, a ajouté graduellement des têtes à son troupeau laitier, ne pourra bénéficier de la production excédentaire qui en sera la conséquence logique, cette année, si je comprends bien les données de la Commission canadienne du lait.

Je demande donc au ministre de l'Agriculture de prendre en sérieuse considération toute cette question des quotas et de la modifier de façon que les producteurs laitiers de notre région, comme de bien d'autres, puissent envisager la possibilité de devenir plus efficaces et en mesure de s'assurer un revenu suffisant et convenable. C'est ce que le producteur laitier veut, et seulement cela.

D'un autre côté, je voudrais rappeler à la Chambre que l'assurance que le cultivateur recevra de l'usine le montant prévu de $3.54 les cent livres de lait ne peut lui être donné que par le gouvernement provincial qui, seul, peut légiférer en cette matière.

L'Ontario l'a fait, et le gouvernement du Québec, dont le ministère de l'Agriculture est dirigé par un homme qui a fait sa marque dans sa critique du ministère fédéral de l'Agriculture, devrait agir sans tarder. De cette façon, le cultivateur gaspésien pourrait, lui aussi, bénéficier plus largement de la politique généreuse du gouvernement fédéral.

Voter pour le sous-amendement de l'honorable député de Roberval ce soir, monsieur l'Orateur, ne donnerait pas $5.10 les cent livres, mais risquerait, si le gouvernement était défait, d'entraîner, pour les contribuables canadiens, une dépense de 18 à 20 millions de dollars, somme qui, à mon sens, pourrait être employée à meilleur escient.

Je m'adresserai maintenant au ministre responsable de l'exécution des travaux publics qui, pour nous, dans la circonscription de Bonaventure, comptent beaucoup. En effet, les facilités portuaires, tant pour les besoins des pêcheurs que pour ceux de l'industrie qui existe déjà et celles qui sont en perspective,

sont nécessaires, et ce tant dans la construction de nouvelles facilités que les réparations qui s'imposent à celles déjà existantes.

D'importants travaux viennent de commencer à Paspébiac, qui ont été nécessités par les développements récents dans le domaine des pêcheries.

Par contre, à l'automne de 1965, après bien des démarches, j'obtenais le prolongement du quai de Carleton, d'où s'expédient une quarantaine de millions de pieds de bois d'œuvre, chaque année. La circulation y est intense d'avril à janvier. Or, ces travaux ont été laissés inachevés au printemps 1966, parce que jugés inacceptables par le ministère. Depuis, après toutes les récriminations imaginables, rien n'est fait pour corriger cette situation et ce quai se détériore d'une façon alarmante, au point où j'en suis rendu à me demander s'il ne vaudrait pas mieux en construire un nouveau. Les usagers du quai, la municipalité et autres, ne cessent de me faire des représentations à ce sujet, et je me demande quel intérêt et quelle hésitation on peut avoir en certains milieux à ne pas exiger de l'action immédiate de la part de l'entrepreneur et le plus tôt possible! Une telle situation a trop longtemps duré et il est urgent que la bureaucratie bouge!

Mon comté étant situé presque en totalité le long du littoral de la Baie des Chaleurs, les propriétés sont donc constamment exposées à l'érosion normale due à l'action de la mer et parfois des tempêtes, comme celle que nous avons connue à la fin de décembre 1966 et que la population n'avait pas vue depuis trente ans, qui font des dégâts que seuls les moyens financiers des propriétaires ne peuvent réparer.

Jusqu'en 1956, le gouvernement fédéral attribuait un certain montant pour réparer de tels dégâts, mais depuis, à cause de l'ingéniosité de certains fonctionnaires, on a réussi à convaincre le ministre de l'époque à abolir cette politique pour la remplacer par la célèbre, la fameuse politique de «responsabilité fédérale lorsque l'érosion est causée par la navigation ou la présence de structure fédérale». Ainsi, on voit sans aucun espoir les propriétés s'échancrer et disparaître graduellement. Au cours de la tempête de décembre dernier, plusieurs propriétés de St-Omer, Carleton, Maria, New Richmond, Caplan, St-Siméon, et presque tout le long de la côte, ont été sérieusement endommagées, et je réclame du gouvernement une attention spéciale et immédiate et la construction de murs de protection, sans délai.

Les moyens de transport sont pour notre région, monsieur l'Orateur, région éloignée comme la nôtre, d'une très grande importance. Or, en cette ère atomique, notre région n'est desservie par aucun moyen de transport aérien. Un service quotidien ne serait peut-être pas rentable, mais aussi longtemps qu'aucune expérience n'aura été tentée dans ce domaine, il est impossible d'en faire la preuve. Une compagnie gaspésienne—Air Gaspé—exploite un service entre Gaspé, les Îles-de-la-Madeleine, Ste-Anne-des-Monts et la Côte Nord. Que le ministère des Transports lui facilite le service entre Gaspé et Québec, en passant par Bonaventure, il va de soi, où un aéroport, propriété du gouvernement provincial, pourrait être acquis facilement, je crois, et la Gaspésie saluera alors avec enthousiasme et soulagement une telle innovation rendue nécessaire pour nous relier aux grands centres du pays.

Depuis plusieurs années, les corps publics de la Gaspésie et les députés de la rive Sud de cette dernière, parlant au nom et pour la population, réclament de la compagnie des chemins de fer Nationaux un train de passagers circulant directement de Montréal à Gaspé et vice versa. Or, voici qu'en mars dernier, les autorités des chemins de fer Nationaux accédaient finalement à notre requête, et à compter du 31 mai 1967 commencera chez nous cette ère nouvelle du train filant directement de Montréal à Gaspé. Ici, je tiens à remercier tous les corps publics, et même les chemins de fer Nationaux, de leur coopération et le ministre des Transports de sa participation efficace au succès final de nos démarches en ce sens. Toutefois, comme il fallait s'y attendre, la Gaspésie, une fois de plus, ne pouvait compter sur une joie ou une jouissance complète! Au fait, on nous informe que le train «Chaleur» devra, en arrivant à Matapédia, point de jonction d'où convergent les trains à destination des provinces Maritimes et de la Gaspésie, non pas s'engager immédiatement sur la voie de Gaspé, mais se rendre à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, à environ 13 milles tout au moins, pour le nettoyage, les services, le plein d'essence, etc. de ce train, pour revenir ensuite à Matapédia et se diriger vers Gaspé. Ce trajet aller-retour, plus le temps du service, représente environ une heure et demie, et ces chiffres sont très conservateurs.

Eh bien, monsieur l'Orateur, les gens du comté de Bonaventure et de la Gaspésie, et le public voyageur en général, ne peuvent accepter ces promenades matinales et nocturnes dans notre province voisine. Nous ne l'acceptons pas et nous ne l'accepterons pas.

On nous dit qu'il s'agit d'une situation temporaire; nous craignons ces situations temporaires qui dégénèrent subitement et ordinairement en situations permanentes. Nous décelons en cela un piège et nous n'y voulons point tomber!

De plus, si l'on consulte l'horaire des trains récemment émis par la compagnie de chemins

de fer Nationaux, et en vigueur du 30 avril au 28 octobre 1967, on constate à notre surprise que le train «Chaleur» n'effectuera sur le parcours Matapédia-Gaspé que 14 arrêts contre 32 de l'actuel autorail. Question d'économie de temps, me dira-t-on!

• (9.10 p.m.)

Alors, pourquoi perdre une heure et demie, 2 heures, le matin, de même que le soir, pour aller à Campbellton? Le piège devient de plus en plus évident!

Mais ce n'est pas tout! Le prix que nous devons payer pour les supposées faveurs du National-Canadien est encore plus élevé: les trains 245 et 246 cesseront de circuler le 31 mai 1967, lit-on dans l'horaire susmentionné. A ces trains de marchandises et de messageries était relié un wagon qui pouvait accommoder les voyageurs incapables d'utiliser l'autorail. Tout cela disparaîtra le 31 mai, privant en outre plusieurs employés de leur gagne-pain. Et dire que cela s'est fait, monsieur l'Orateur, sans aucune consultation avec le public gaspésien, au gré et à la guise des autorités des chemins de fer Nationaux!

On ne dupera pas ainsi les gens du comté de Bonaventure, ni ceux de la Gaspésie! La population est maintenant avertie et constamment sur la brèche.

En conséquence, je prie instamment les autorités des chemins de fer Nationaux de reviser leur décision et l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) d'employer une fois de plus son influence et ses bons offices pour persuader les autorités des chemins de fer Nationaux de rectifier ces erreurs lamentables sans tarder, et cela avant le 31 mai 1967. Le service du train «Chaleur» peut très bien se faire à Matapédia ou ailleurs sur le parcours, ce qui évitera ce pèlerinage intrigant éventuel chez nos voisins du Nouveau-Brunswick et donnera réellement satisfaction au public voyageur.

Monsieur l'Orateur, j'aurais bien d'autres sujets à traiter ici ce soir mais, vu le temps qui s'écoule, je réserve pour d'autres occasions le plaisir de le faire.

M. l'Orateur: L'honorable député permet-il à l'honorable député de Grey-Bruce (M. Winkler) de lui poser une question?

M. Béchard: Oui.

[*Traduction*]

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, le député de Bonaventure pourrait-il nous dire s'il approuve la politique et les demandes dont l'UCC de sa province saisit le gouvernement au sujet de l'agriculture?

[M. Béchard.]

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, dans mes remarques d'il y a quelques instants, j'ai fait connaître très clairement ma position à l'endroit de cette politique.

M. Winkler: Le député s'oppose donc à la présente politique du gouvernement?

M. Béchard: Du tout.

M. Winkler: Mais si.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui vont suivre j'aimerais tout d'abord me joindre à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il y a dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, bon nombre de graves problèmes que je veux signaler à la Chambre. J'avais d'abord l'intention de parler longuement du prix et de la commercialisation du blé dans l'Ouest canadien. Comme vous le savez et comme le savent d'autres députés, nous avons entendu il y a moins d'une heure une déclaration du ministre du Commerce (M. Winters) à ce sujet. Nous reconnaissons qu'il n'est pas facile de négocier avec les pays étrangers à l'égard de tout ce que les représentants estiment nécessaires pour leurs commettants.

La hausse de 21 p. 100 du prix maximum au cours des trois prochaines années ne constitue sûrement pas une augmentation suffisante pour contrebalancer les frais accrus de la production du blé. Par exemple, j'ai ici un mémoire préparé par un comité de ma circonscription et présenté aux cultivateurs lors de nombreuses réunions tenues un peu partout dans ma circonscription afin de savoir s'ils étaient d'accord sur ce que devrait être le prix de vente courant du blé. Après mûre réflexion, des membres très raisonnables de la collectivité agricole ont décidé que pour ne pas être dépassé par le coût accru de production un minimum de $2.75 le boisseau versé aux cultivateurs était justifié. C'est beaucoup plus que le montant dont le ministre du Commerce a parlé aujourd'hui. Le ministre admet, je le sais, que si une augmentation du prix de vente du blé était accordée proportionnellement au coût accru de production, le prix de $2.75 ne serait pas déraisonnable en 1967.

Le groupe de cultivateurs de ma circonscription m'a adressé un mémoire; dans le résumé il me demande d'appuyer la requête d'un régime de deux prix pour la vente du blé, soit au moins $2.75 le boisseau pour les 4,000 premiers boisseaux vendus par chaque cultivateur, et puis ou quoi que ce soit qu'on puisse obtenir sur les marchés internationaux,

pour le même blé excédant la vente de 4,000 boisseaux. Ces agriculteurs ont exposé les raisons qui motivent leurs exigences:

1. Les coûts croissants des opérations agricoles.

Tous les députés sont parfaitement au courant, ainsi que tous ceux qui sont familiers avec les problèmes de la collectivité agricole actuelle.

2. La concurrence entre les revenus des travailleurs industriels et les revenus des agriculteurs.

3. L'exode des agriculteurs vers les centres industriels.

4. La rareté imminente de vivres au Canada et dans l'univers.

Je ne sais si une disette de blé menace le Canada, mais il semble certain que l'univers est menacé d'une pénurie d'aliments. Par conséquent, l'annonce que nous avons entendue ce soir au sujet du prix futur du blé, prix légèrement haussé, ne correspond certes pas à la hausse des prix de revient.

Toutes les autres négociations entre les pays signataires de l'accord international sur le blé se sont déroulées alors que les surplus de blé étaient énormes, en particulier sur le continent nord-américain. En 1960, puis en 1963 et en 1964, il y avait aux États-Unis et au Canada d'énormes surplus de blé qui se perpétuaient d'année en année. Dans ces circonstances, j'estime assez facile, pour les pays acheteurs, d'exiger qu'il n'y ait pas d'augmentation ou qu'on réduise le prix maximum dans certains cas. Quand on essaie de vendre, malgré les surplus qui s'amoncellent constamment au fil des années, les négociateurs canadiens trouveront assez difficile de convaincre les acheteurs de la nécessité d'augmenter ce prix. Cependant, en 1967, il ne reste pas d'énormes surplus.

A la longue, les agriculteurs ont admis qu'il était difficile d'augmenter les prix tant que notre production dépassait de beaucoup les demandes courantes du marché. La situation a changé. Il n'y a plus d'énormes excédents de blé aux États-Unis. Lorsque le Canada aura rempli tous ses engagements en vertu des accords conclus jusqu'ici, il en sera de même au Canada. Assurément, monsieur l'Orateur, si les récoltes n'avaient pas été beaucoup plus abondantes dans l'Ouest canadien au cours des trois dernières années, nous n'aurions pas été en mesure de remplir nos engagements jusqu'ici. L'an dernier, la production de blé au Canada a été supérieure à 800 millions de boisseaux, quantité qui dépasse de beaucoup le niveau de la production de toute année antérieure. L'année précédente, nous avions eu une récolte sans précédent de plus de 700 millions de boisseaux. Or la demande de denrées alimentaires, notamment de blé, a tellement augmenté qu'il n'y a plus d'excédent. Il faudrait certainement tenir compte de ce fait. Je n'ai pas l'intention de m'attarder là-dessus ce soir, car je suis convaincu qu'à mesure que cette session se poursuivra, nous aurons tout le loisir voulu de discuter la question d'un prix du blé juste et raisonnable.

Je voudrais maintenant parler des grosses tempêtes de neige qui se sont abattues sur le Sud de l'Alberta depuis deux ou trois semaines. J'ai passé quelques jours dans le secteur de ma circonscription qui a été le plus durement touché. La situation est déplorable. Le ministre de l'Agriculture, (M. Greene) s'est rendu sur place et après avoir entendu certains exploitants ou agriculteurs de la région, il a déclaré que c'était une catastrophe nationale. Il faut le voir pour le croire. Dans le sud de l'Alberta où le printemps arrive d'habitude vers le milieu de mars, nous avons eu une chute de neige de 70 à 100 pouces. En fait la neige a même bloqué la circulation routière, quel que soit le véhicule utilisé. Les chasse-neige ne pouvaient pas venir à bout de cette neige épaisse et mouillée.

Dans plusieurs parties du sud de la province, il a fallu faire venir de lourds bulldozers pour ouvrir des routes afin d'amener de la nourriture aux bestiaux emprisonnés dans les pâturages. Même ces véhicules ont eu peine à avancer. L'organisation des mesures d'urgence de l'Alberta a réussi à obtenir l'aide de plusieurs hélicoptères. Ils ne pouvaient pas transporter assez de nourriture pour empêcher tous les animaux de mourir de faim dans ces endroits isolés, mais ont été d'un immense secours. Nous devrions reconnaître qu'il est extrêmement avantageux d'avoir une Organisation des mesures d'urgence, qui peut agir rapidement et fournir le genre d'aide qu'il a fallu au Sud de l'Alberta pendant ces trois pénibles semaines.

• (9.20 p.m.)

Nous devrions aussi, je crois, rendre hommage à l'aviation américaine. Sauf erreur, un dimanche, à un moment où il devenait évident que des mesures d'urgence seraient nécessaires, on lui a demandé si elle avait des hélicoptères dans la région. Par l'intermédiaire du consulat américain à Edmonton et probablement aussi par l'intermédiaire d'Ottawa, en quelques heures, elle a envoyé deux gros hélicoptères de l'une de ses bases au Montana. En fait, monsieur l'Orateur, les Américains furent les premiers sur les lieux. Je pense que les Canadiens devraient être reconnaissants d'une telle collaboration et de l'aide immédiate qui été

accordée sous forme d'appareils, dans la région. Nous devrions nous réjouir de vivre auprès d'un voisin qui répond si rapidement à une demande de cet ordre.

Nous sommes aussi grandement redevables envers toutes les municipalités au nord de la région frappée par la tempête. Ainsi, la ville de Calgary a dépêché à la ville de Lethbridge un train chargé de matériel pour déblayer la neige afin de l'aider à sortir d'une situation quasi impossible, qui dépassait de beaucoup les moyens dont elle disposait.

On a mentionné les pertes en bétail. Jai vu qu'un journal rapporte une perte possible de quelque 15,000 têtes de bétail dans le Sud de l'Alberta. J'ai ici le *Herald,* de Lethbridge, du 12 mai, quelques jours plus tard, où l'on estime que les pertes en veaux nouveau-nés, pourront s'élever à 40,000. Ajoutons à cela d'autres pertes en jeune bétail attribuables à la famine et que sais-je encore.

J'ai passé plusieurs jours dans la région, et le chiffre de 40,000 veaux nouveau-nés est de beaucoup trop bas. J'ai visité des ranches où les pertes variaient entre 20 à 90 p. 100 du nombre global de veaux espérés. Cela dépassera de beaucoup le chiffre de 40,000 vu que quelque 200,000 vaches pleines ont été touchées dans la région.

C'est un désastre de premier ordre pour certains des particuliers en cause. En premier lieu cela signifie pour certains qu'ils n'auront aucun revenu en 1967. Il y en a qui ont perdu de 25 à 30 p. 100 de leurs veaux, ce qui représente les bénéfices qu'ils auraient réalisés après déduction des dépenses de l'année. Peut-être pourront-ils tenir le coup, monsieur l'Orateur. Peut-être pourront-ils s'en tirer grâce à leurs récoltes. Mais pour d'autres, cette tempête aura signifié la fin de leur exploitation. Ils ont perdu non seulement la presque totalité de leurs veaux en 1967, mais encore une bonne proportion de leurs reproducteurs dans leur ferme et leur ranche.

Le ministre de l'Agriculture a visité la région et a donné à entendre que le gouvernement fédéral était disposé à donner de l'assistance à court terme en payant le transport des provendes. Cela exigeait l'usage de matériel coûteux, comme des hélicoptères et d'autre matériel à neige. Le ministre a également déclaré que les plus durement éprouvés recevraient de l'assistance à long terme. Je présume qu'il voulait désigner par là ceux dont les pertes les ont presque forcés à abandonner l'élevage des bestiaux.

A ce sujet, nous aimerions que le ministre nous dise sous peu à quoi il songe. Veut-il dire simplement qu'on fournira du crédit à ceux qui veulent acheter de nouveaux animaux reproducteurs? Ceux qui ont perdu le plus seront-ils partiellement dédommagés? Si oui, quel genre de programme établira-t-on pour que ceux qui y sont admissibles profitent de cette compensation? Nous l'ignorons. Nous savons que le ministre a déclaré qu'il s'agissait d'un désastre national. J'étais sur les lieux et je sais que c'est vrai pour nombre d'exploitants. Mais, monsieur l'Orateur, je me méfie avec raison des déclarations de ce genre.

Il y a deux ou trois ans à peine, une très grave situation existait dans la vallée de la Paix, dans le Nord de l'Alberta, où un nombre important d'agriculteurs étaient sans revenu et sans récolte depuis trois ans. Pour eux aussi, c'était un désastre. Les ministres et les fonctionnaires fédéraux ont visité les lieux et fait une enquête et ont ensuite annoncé aux journaux qu'ils étaient prêts à fournir de l'aide. Après quoi c'est le gouvernement provincial qui a pris l'initiative et a institué un programme pour aider les agriculteurs de cette région qui n'avaient eu aucune récolte pendant trois ans.

Lorsque le moment est venu pour le gouvernement fédéral de payer sa quote-part, calculée en fonction du partage égal des frais entre les deux niveaux de gouvernement, il n'a pas sorti l'argent. Je ne voudrais pas me montrer tracassier ou injuste, mais à l'époque, le ministre fédéral de l'Agriculture a envoyé une lettre à son homologue provincial au sujet des agriculteurs de la vallée de la Paix, l'avertissant que le gouvernement fédéral interviendrait à raison de 50 p. 100 dans tout programme d'aide, mis sur pied par la province. Après avoir établi le programme et laissé entendre aux cultivateurs le genre d'assistance qui leur serait fourni en vue d'acheter des semences et faire les arrangements nécessaires pour couvrir les frais de semailles d'une autre récolte, le gouvernement fédéral a avisé la province qu'il ne participerait pas, que les cultivateurs auraient dû bénéficier de l'assurance-récolte, que la province devrait créer un programme d'assurance-récolte dont le bénéfice serait étendu à cette région afin d'éviter à l'avenir d'avoir à faire face à cette situation.

Je vois d'après l'horloge, monsieur l'Orateur, que vous interromprez le débat dans un instant pour le vote. Je conclurai donc en espérant que le ministre fédéral de l'Agriculture parlait sérieusement lorsqu'il a dit que le gouvernement était prêt à apporter une aide raisonnable quelle qu'elle soit, à court terme et à long terme, pour empêcher la ruine de certaines

fermes et de certains ranches. Nous attendons impatiemment qu'il nous présente un programme et nous espérons qu'il tiendra ses promesses lorsqu'il s'agira de mettre en pratique un programme raisonnable d'aide.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 9 h. 30, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 38 (4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est saisie. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le sous-amendement?

(Le sous-amendement de M. Gauthier, mis aux voix, est rejeté.)

• (9.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Latulippe
Alkenbrack	MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Allard	MacLean (Queens)
Asselin (Charlevoix)	MacRae
Ballard	McCleave
Bell (Carleton)	McIntosh
Bell (Saint-Jean-Albert)	Madill
Bower	Mandziuk
Brand	Monteith
Cantelon	Moore (Wetaskiwin)
Caouette	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Chatterton	Muir (Lisgar)
Churchill	Nasserden
Clancy	Noble
Crouse	Nugent
Diefenbaker	Pascoe
Dinsdale	Pugh
Dionne	Rapp
Fane	Ricard
Flemming	Rynard
Forbes	Scott (Victoria (Ont.))
Gauthier	Simard
Godin	Simpson
Grafftey	Southam
Grills	Starr
Horner (Acadia)	Thomas (Middlesex-Ouest)
Howe (Wellington-Huron)	Winkler
Irvine	Woolliams—60.
Kennedy	
Korchinski	
Lambert	
Laprise	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Addison	Basford
Allmand	Batten
Andras	Béchard
Asselin (Richmond-Wolfe)	Beer
Badanai	Benson
Barnett	Boulanger
Brown	Brewin
Byrne	MacEachen
Cadieux (Terrebonne)	MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Mackasey
Cantin	McIlraith
Chatwood	McNulty
Choquette	McWilliam
Chrétien	Marchand
Clermont	Martin (Timmins)
Comtois	Mather
Côté (Longueuil)	Matheson
Côté (Nicolet-Yamaska)	Matte
Crossman	Mongrain
Davis	Morison
Deachman	Neveu
Douglas	Nixon
Drury	O'Keefe
Dubé	Olson
Duquet	Orange
Émard	Orlikow
Éthier	Pearson
Forest	Pennell
Gilbert	Pepin
Gordon	Pickersgill
Goyer	Pilon
Gray	Prittie
Guay	Prud'homme
Habel	Racine
Haidasz	Reid
Harley	Richard
Hellyer	Robichaud
Honey	Rochon
Hopkins	Rock
Hymmen	Roxburgh
Johnston	Ryan
Klein	Schreyer
Knowles	Scott (Danforth)
Lachance	Sharp
Laflamme	Stafford
Laing	Stanbury
Langlois (Chicoutimi)	Tardif
Laniel	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Leblanc (Laurier)	Tolmie
LeBlanc (Rimouski)	Trudeau
Lefebvre	Turner
Legault	Wahn
Lessard	Walker
Lewis	Whelan
Lind	Winch
Loiselle	Winters
Macaluso	Yanakis—115.
Macdonald (Rosedale)	

• (9.50 p.m.)

M. Enns: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé le sous-amendement.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie (M. Watson). Autrement, j'aurais voté pour l'amendement.

Mme Wadds: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable représentante de Niagara-Falls (Mlle LaMarsh). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Smith: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé).

M. Tucker: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Autrement, j'aurais voté contre le sous-amendement.

M. Groos: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko). Sinon, j'aurais voté contre le sous-amendement.

M. McLean: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Autrement, j'aurais voté contre le sous-amendement.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, on m'a appris que l'honorable représentante de Westmorland (M^me^ Rideout) était retenue ailleurs. Étant compatissant de nature, j'ai consenti à pairer.

M. Ormiston: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'High-Park (M. Cameron). Si j'avais voté, j'aurais appuyé le sous-amendement.

(L'amendement du très honorable M. Diefenbaker, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Laprise
Alkenbrack	Latulippe
Allard	MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Asselin (Charlevoix)	MacLean (Queens)
Ballard	MacRae
Bell (Carleton)	McCleave
Bell (Saint-Jean-Albert)	McIntosh
Bower	Madill
Brand	Mandziuk
Cantelon	Monteith
Caouette	Moore (Wetaskiwin)
Chatterton	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Churchill	Muir (Lisgar)
Clancy	Nasserden
Crouse	Noble
Diefenbaker	Nugent
Dinsdale	Ormiston
Dionne	Pascoe
Enns	Pugh
Fane	Rapp
Flemming	Ricard
Forbes	Rynard
Gauthier	Scott (Victoria (Ont.))
Godin	Simard
Grafftey	Southam
Grills	Starr
Horner (Acadia)	Thomas (Middlesex-Ouest)
Howe (Wellington-Huron)	Winkler
Irvine	Woolliams—61.
Kennedy	
Korchinski	
Lambert	

[M^me^ Wadds.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Addison	Lefebvre
Allmand	Legault
Andras	Lessard
Asselin (Richmond-Wolfe)	Lewis
Badanai	Lind
Barnett	Loiselle
Basford	Macaluso
Batten	Macdonald (Rosedale)
Béchard	MacEachen
Beer	MacInnis (M^me^)
Benson	Mackasey
Boulanger	McIlraith
Brewin	McNulty
Brown	McWilliam
Byrne	Marchand
Cadieux (Terrebonne)	Martin (Timmins)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Mather
Cantin	Matheson
Chatwood	Matte
Choquette	Mongrain
Chrétien	Morison
Clermont	Neveu
Comtois	Nixon
Côté (Longueuil)	O'Keefe
Côté (Nicolet-Yamaska)	Olson
Crossman	Orange
Davis	Orlikow
Deachman	Pearson
Douglas	Pennell
Drury	Pepin
Dubé	Pickersgill
Duquet	Pilon
Émard	Prittie
Éthier	Prud'homme
Forest	Racine
Gilbert	Reid
Gordon	Richard
Goyer	Robichaud
Gray	Rochon
Guay	Rock
Habel	Roxburgh
Haidasz	Ryan
Harley	Schreyer
Hellyer	Scott (Danforth)
Herridge	Sharp
Honey	Stafford
Hopkins	Stanbury
Hymmen	Tardif
Johnston	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Klein	Tolmie
Knowles	Trudeau
Lachance	Turner
Laflamme	Wahn
Laing	Walker
Langlois (Chicoutimi)	Whelan
Laniel	Winch
Leblanc (Laurier)	Winters
LeBlanc (Rimouski)	Yanakis—116.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Tucker: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

Mme Wadds: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Niagara-Falls (M^lle^ LaMarsh). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Smith: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le ministre des Forêts (M. Sauvé).

M. McLean: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. Groos: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko). Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie (M. Watson). Si j'avais voté, j'aurais voté en faveur de l'amendement.

(Sur la motion de l'honorable M. Starr, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance est levée à 10 h. 10 d'office, en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 mai 1967

La séance est ouverte à onze heures.

L'HABITATION

ANNONCE D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX INDIENS HORS DES RÉSERVES

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en accord avec la politique du gouvernement qui vise à donner aux Indiens toutes les chances de choisir le mode de vie qui leur convient, des dispositions ont été prises pour accorder de l'aide dans le domaine du logement aux Indiens qui veulent vivre hors des réserves.

A compter d'aujourd'hui, les Indiens qui ont un emploi peuvent obtenir de l'aide aux termes du programme de logement hors des réserves afin de se rapprocher de leur travail, d'accroître leurs chances d'emploi continu et de vivre dans la collectivité de leur choix. Cela leur permettra de profiter des moyens de financement dont disposent en général les Canadiens qui veulent devenir propriétaires.

Aux termes de ce programme, la Division des affaires indiennes fournira une subvention conditionnelle allant jusqu'à $6,000 pour la maison et $1,000 pour l'ameublement. Le montant que chaque Indien pourra toucher dépendra de son revenu et de sa capacité d'acquitter les versements hypothécaires sur le coût de sa maison au-delà de la subvention conditionnelle.

Des dispositions ont été prises avec mes collègues, le ministre des Affaires des anciens combattants et le ministre du Travail, de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour la mise en œuvre du programme. Le ministère des Affaires des anciens combattants en assumera la direction. Son rôle consistera à aider les Indiens à se choisir une maison convenable et à s'assurer que chacune des habitations, bâtie ou achetée, répond aux normes de la loi nationale sur l'habitation. C'est à la Société centrale d'hypothèques et de logement qu'il appartiendra de fournir les fonds hypothécaires requis pour couvrir les frais en sus du montant de la subvention conditionnelle.

La subvention conditionnelle sera assurée au moyen d'une deuxième hypothèque, laquelle sera annulée si le requérant habite la maison pendant dix ans. Comme les députés le savent, les Indiens demeurant dans les réserves reçoivent actuellement des subventions allant jusqu'à $7,000 pour les maisons qui y sont construites. Le programme actuel vise notamment à s'assurer non seulement que rien ne viendra entraver les Indiens désireux de vivre en dehors des réserves, mais que ces derniers ne devront faire face à aucun désavantage d'ordre financier. La politique du gouvernement vise à encourager les Indiens à décider, tout comme les autres Canadiens, du rôle qu'ils joueront dans la collectivité canadienne. Le programme en facilitera la réalisation.

• (11.10 a.m.)

Un montant initial d'un million de dollars a été fourni par mon ministère pour la mise en marche du programme.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, cette annonce était attendue avec un vif intérêt, surtout par les collectivités indiennes d'un bout à l'autre du pays, de même que par tous les députés. Je puis l'affirmer, j'en suis sûr, car, ces derniers mois et depuis quelques années, on se soucie de plus en plus du bien-être de ceux que nous nous plaisons à appeler nos premiers Canadiens. Lorsque le ministre a annoncé le programme de construction domiciliaire à l'intention des Indiens l'an dernier, on en avait redouté des effets négatifs, à moins que des mesures ne soient prises pour satisfaire à la demande encore plus critique de logements pour nos Indiens, c'est-à-dire pour ceux qui quittent les réserves.

Les programmes établis ces dernières années à l'intention de nos Indiens, les meilleures possibilités d'instruction, le service d'orientation en matière d'emploi institué dans le cadre de l'ancienne Commission d'assurance-chômage devenue maintenant le Service national de placement et, évidemment, le suffrage accordé à la population indienne, tout cela a eu pour effet salutaire d'encourager les Indiens à participer à l'économie générale du Canada.

Je sais qu'une des recommandations récentes du comité qui a étudié soigneusement les problèmes croissants de nos Indiens, portait que l'on prenne des mesures dans le sens indiqué ici ce matin. J'ai eu le privilège, il y a quelques semaines, d'assister à la conférence

sur les affaires indiennes tenue à Winnipeg chaque année sous les auspices du *Greater Welfare Council* de Winnipeg. Cette année, elle fut organisée entièrement par les Indiens eux-mêmes, et le logement fut une des questions principales qu'on y a discutées.

Nous espérons que les avantages du programme pourront se réaliser immédiatement. Une des difficultés en ce qui concerne les annonces récentes quant à la politique dans le domaine des affaires indiennes, c'est qu'elles n'ont été suivies d'aucune mesure concrète au niveau local. Les Indiens, évidemment, s'intéressent énormément à ce programme. Ils iront aux renseignements et feront des demandes, et j'espère que le programme est prêt à être mis à exécution immédiatement au niveau local.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, les membres de mon parti attendaient impatiemment de connaître les détails du programme que le ministre nous a donnés ce matin depuis que le Parlement avait approuvé par un vote spécial le principe de l'extension aux Indiens du programme de logement. Nous souscrivons certes à la déclaration que renferme la communication du ministre: les Indiens devraient être parfaitement libres de choisir leur lieu de résidence et le rôle qu'ils désirent jouer dans notre société. Nous nous réjouissons des dispositions spéciales que prévoit ce programme pour leur venir en aide, mais la valeur du programme, surtout pour les Indiens dont le revenu est élevé, sera assujettie aux mêmes restrictions des frais élevés de financement qui s'appliquent à nos programmes de logement en général. Quand nous approuverons cette proposition, il ne faudrait pas croire que nous n'avons pas reconnu ses limitations.

Le ministre a proposé dans sa déclaration que la surveillance du programme soit confiée au ministère des Affaires des anciens combattants. C'est là une excellente proposition, à mon avis. La plupart d'entre nous reconnaissent que le personnel de ce ministère, s'étant occupé pendant plusieurs années de l'administration du programme spécial d'habitations pour les anciens combattants, a acquis beaucoup de connaissances techniques dans ce domaine. Reste à savoir, cependant, si ce ministère pourra disposer du personnel itinérant pour conseiller les Indiens. J'espère que l'accord intervenu entre le ministre et ce ministère y verra.

Les Indiens, comme la plupart d'entre nous le savent, ont rencontré, je crois, de très grands obstacles quand ils ont essayé de trouver n'importe quels logis convenables dans les collectivités situées hors de leurs propres réserves. Ils feront bon accueil à ce programme, et ils en profiteront en nombre croissant. Certes, j'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements sur la façon et le moment où cette question pourra être abordée. J'espère que l'application détaillée de ce programme progressera sur place plus rapidement que certains autres que la direction des affaires indiennes a cherché à mettre en œuvre. Nous devenons parfois au courant des restrictions...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me permets d'interrompre le député pour lui rappeler les dispositions de l'article pertinent du Règlement qui enjoint aux députés d'être brefs lorsqu'ils commentent les déclarations ministérielles. Je sais que le terme «bref» est relatif. Le député voudra peut-être finir ses remarques assez tôt.

M. Barnett: Je vous assure, monsieur l'Orateur, que je m'apprêtais à les terminer. Je ne veux pas faire concurrence au député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) ni à quelque autre député.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, seulement quelques mots, car je serai très bref, pour féliciter l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) de l'annonce qu'il vient de faire, relativement au programme de logement sur les réserves indiennes.

Je crois que l'affectation de cette somme de un million de dollars était attendue avec impatience par les Indiens et je souhaite que ces deniers publics soient dépensés dans le but précis de donner suite à l'idée du gouvernement de remettre aux Indiens l'administration de leurs réserves, et non dans celui de permettre à quelques autorités actuellement sur place dans les réserves de continuer à faire jouer certaines influences qu'elles exercent présentement. Je crois que l'honorable ministre est conscient de ce fait, et les conseils des réserves indiennes de même que les Indiens responsables que j'ai dans ma circonscription souhaitent parvenir à gérer leurs propres affaires, sans toujours avoir affaire à un Blanc, quand ce n'est pas cinq ou six, pour souvent mêler les cartes.

Je souhaite de tout cœur que le programme énoncé par l'honorable ministre, en vue de redonner aux Indiens leur gérance propre, soit en vigueur le plus tôt possible, et ce faisant je crois formuler le souhait des grands responsables de nos réserves indiennes. Je suis sûr que lorsqu'ils auront en main le pouvoir nécessaire pour administrer leurs réserves, ils trouveront les personnes compétentes. Au fait, je suis d'avis qu'il y a chez les

Indiens autant de personnes qualifiées qu'ailleurs. Il s'agit de les dénicher et, surtout, de les laisser en place, au lieu de les expatrier ou de les faire sortir de leurs réserves, pour n'y laisser qu'une classe moyenne. Il faut à tout prix laisser dans les réserves des Indiens qui sont capables de faire quelque chose, afin de leur donner l'avantage de travailler pour leur concitoyens.

• (11.20 a.m.)

[*Traduction*]

LA FÊTE DU DOMINION

LA CÉLÉBRATION DANS TOUT LE PAYS

M. H. E. Gray (Essex-Ouest) demande à présenter le bill nº C-108 concernant la célébration de la Fête du Dominion.

Des voix: Explications.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'inscrits à nouveau ce bill au *Feuilleton* pour attirer l'attention sur la nécessité d'apporter des modifications à notre loi afin que la fête nationale du Canada soit observée comme il se doit dans tout le pays.

[*Français*]

L'objet de ce bill est de faire en sorte que notre jour national soit célébré d'une façon appropriée partout dans notre pays.

[*Traduction*]

Je souligne que la version originale de ce bill a reçu un appui important et dénué d'esprit de parti, au cours de la dernière session. A titre d'exemple, un certain nombre de suggestions du député de Carleton (M. Bell) y seront incluses...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ces remarques ne sont pas réglementaires.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

LE CODE CRIMINEL

L'ORGANISATION DE LOTERIES ET DE JEUX DE BINGO À DES FINS CHARITABLES

M. H. E. Gray (Essex-Ouest) demande à présenter le bill nº C-109 visant à modifier le Code criminel (loteries et jeux de bingo organisés à des fins charitables).

Des voix: Explications.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, j'inscris à nouveau ce bill au *Feuilleton* afin d'attirer l'attention sur la nécessité de modifier le Code criminel, pour que les cercles de bienfaisance et autres œuvres sociales à but non lucratif puissent, s'ils le désirent, recueillir des sommes suffisantes d'argent pour répondre à leurs fins charitables et religieuses conformément aux stipulations du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

EXTENSION AUX TISSUS, DÉTERSIFS, PEINTURES ET TEINTURES

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) demande à présenter le bill nº C-110, modifiant la loi sur les aliments et drogues.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, cette proposition de loi est la même que celle que j'avais présentée la session dernière, mais j'ai oublié de l'inscrire au tirage au sort. Elle vise à faire tomber sous le coup de la loi sur les aliments et drogues les tissus, les détersifs, les peintures et les teintures et à donner au consommateur la même protection à l'égard de ces produits que le fait la loi pour les aliments et les drogues.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'INTERPRÉTATION

REVISION, CODIFICATION ET MODIFICATION PERTINENTE D'AUTRES MESURES

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice) propose la 1re lecture du bill nº S-6 (émanant du Sénat), revisant et codifiant la loi sur l'interprétation et les modifications afférentes, et apportant des modifications consécutives à la loi sur la preuve au Canada et à la loi sur les lettres de change.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT SUR DES DISCOURS DE MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme le cabinet a fait preuve de division, au point où il s'agit presque de discorde, sur la question du Vietnam; étant donné aussi que les opinions exprimées par le président du Conseil privé (M. Gordon) et le registraire général (M. Turner) sont différentes de celles exprimées par le premier ministre (M. Pearson) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), le premir ministre voudrait-il prendre les dispositions voulues pour réserver un jour ou deux afin de permettre à la Chambre de discuter de cette affaire?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le débat en cours sur le discours du trône offre l'occasion de discuter cette affaire. Une fois terminé ce débat, nous espérons passer à l'étude du budget des dépenses. Les partis d'opposition seront, bien entendu, consultés quant aux ministères dont on étudiera les crédits. Comme ceux du ministère des Affaires extérieures seront examinés parmi les premiers, la Chambre ne manquera par d'occasions de débattre cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre ne répondra-t-il pas à la question? N'appuiera-t-il pas de son prestige la présentation, à la Chambre, d'une résolution selon laquelle c'est au Parlement, à la Chambre des communes en session—et non pas à un comité—qu'il appartient de discuter le problème vietnamien?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si l'on présente à la Chambre les crédits du ministère des Affaires extérieures, elle peut discuter le problème sans qu'une résolution soit nécessaire. Je ne crois pas qu'une procédure spéciale soit obligatoire, à l'étape actuelle, pour amener cette discussion, puisque la politique gouvernementale n'a pas subi de changement.

Le très hon. M. Diefenbaker: A cette occasion, le premier ministre ne pourra pas dire qu'il n'a pas lu les remarques du président du Conseil privé et qu'il ne peut donc pas en parler. Ne dira-t-il pas s'il approuve les opinions du président du Conseil privé, lesquelles contredisent tout ce que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déclaré à la Chambre?

Le très hon. M. Pearson: Mon très honorable ami confond les opinions et les politiques. (*Exclamations*)

Je répète à mon très honorable ami qu'il n'y a eu aucune modification de la politique gouvernementale exposée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 11 avril dernier et par moi-même dans une lettre en date du 21 février qui a été rendue publique le 10 mai. J'ai également évoqué la question à la Chambre l'autre jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire. Le premier ministre veut-il prétendre maintenant qu'il n'existe pas de solidarité au sein du cabinet? Sommes-nous, par suite de ces déclarations, témoins de l'absurdité et de la carence du gouvernement en ce domaine?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Étant donné la déclaration vigoureuse et précise faite le 13 mai à Toronto par le président du Conseil privé devant les membres de la sixième conférence sur les sciences de l'administration, pouvons-nous supposer que cet énoncé représente la politique du gouvernement vis-à-vis du Vietnam? Le cabinet a-t-il avalisé cette déclaration comme étant la politique gouvernementale?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne puis empêcher l'honorable représentant de faire toutes les suppositions qu'il voudra. J'ai déjà dit ce matin que la politique du gouvernement est celle que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déterminée, et rien n'a changé.

M. Douglas: Alors, puis-je demander au premier ministre si la politique de solidarité ministérielle a changé? (*Exclamations*)

Le très hon. M. Pearson: Les principes de la solidarité des membres du cabinet sont bien compris.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais ils ne sont pas suivis par le gouvernement. (*Exclamations*)

[*Plus tard*]

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Compte tenu des questions posées au sujet de la solidarité du cabinet et des discours du registraire général et du président du Conseil privé sur la situation au Vietnam, je voudrais surtout demander au premier ministre s'il croit que la solidarité ministérielle s'impose dans un gouvernement parlementaire responsable quant aux questions parlementaires de première importance.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est trop générale pour être posée maintenant.

M. Grafftey: Elle est peut-être d'ordre général, mais elle se rattache au problème bien précis qui préoccupe les Canadiens actuellement. Le gouvernement est-il d'avis que la solidarité ministérielle s'impose en ce qui concerne la politique relative au Vietnam?

Le très hon. M. Pearson: J'espère que l'expérience se chargera, en temps opportun, d'apprendre au député la signification de solidarité ministérielle. (*Exclamations*)

M. Eric A Winkler (Grey-Bruce): Tout simplement, le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il adviendra du président du Conseil privé?

LE VIETNAM—LES RAPPORTS DE PRESSE SUR LES ENTRETIENS AVEC LE PRÉSIDENT DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Ma question s'adresse au premier ministre. D'après les journaux, le premier ministre et le président Novotny, de Tchécoslovaquie, étaient remarquablement d'accord au cours de leurs entretiens, notamment au sujet du Vietnam. Le premier ministre pourrait-il nous dire si la déclaration publiée dans le *Globe and Mail,* ce matin, et selon laquelle il appartient aux États-Unis de prendre des mesures pour résoudre le conflit était un point d'entente?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Le président de Tchécoslovaquie et moi-même sommes convenus à ce sujet qu'on devrait mettre fin à la guerre dès que possible et que, pour y arriver, les bombardements devraient cesser aussitôt que possible.

LE VIETNAM—LES RAPPORTS DE PRESSE SUR LES CONVERSATIONS DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADO-AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Ma question, qui s'adresse au premier ministre, a trait aux récentes séances du groupe interparlementaire canado-américain que vous avez présidées, monsieur l'Orateur.

Vu la déclaration trompeuse, parue dans un journal d'Ottawa samedi, selon laquelle les délégués canadiens auraient exercé des pressions sur leurs homologues américains dans la discussion de certaines questions au comité de la défense et de la sécurité et comme des éclaircissements fort utiles nous ont été fournis librement sur la façon dont les Américains voient l'évolution toute récente au Vietnam, le premier ministre songerait-il à donner au peuple canadien, au moyen d'un communiqué, un rapport exact sur le vrai caractère de ces discussions de grande valeur?

Voudrait-il également faire savoir à la population canadienne que la plupart des membres du comité, tout en déplorant profondément le conflit, sont à la suite de ces réunions assurés et convaincus...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McIntosh: ...que le gouvernement américain fait tout en son pouvoir...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis convaincu que le député admettra qu'il fait une déclaration au lieu de poser une question.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et se rapporte à un autre sujet que celui qui vient d'être traité.

Le premier ministre a invité les premiers ministres provinciaux à assister à une conférence sur la constitution canadienne, au début du mois de juillet prochain. Or, comme le premier ministre de la province de Québec a déclaré que cette sorte de conférence sur la constitution se ferait entre deux cognacs, je voudrais demander au premier ministre s'il a commencé à faire ses provisions de cognac pour la circonstance.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question relative à l'accord international sur le blé conclu récemment. Cet accord renferme-t-il une disposition visant une quantité minimale que les pays consommateurs ou importateurs ont convenu d'acheter? Si oui, quelle est-elle?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Non, monsieur. L'accord ne prévoit pas de quantité minimale.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire concernant l'accord sur les céréales et les négociations du GATT. Quels sont les arrangements prévus visant la contribution de 4.5 millions de tonnes de blé aux pays qui en ont besoin? Le ministre a déclaré que la part du Canada sera d'un demi-million de tonnes. Serons-nous payés pour cette quantité, et ferons-nous ensuite une contribution financière à la caisse qui sera établie?

L'hon. M. Winters: Non, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, cette contribution s'effectuera en nature: on livrera du blé, de la farine ou un produit alimentaire équivalent.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Certains d'entre nous ont eu le temps de lire la déclaration faite hier soir par le ministre. A cet égard, pourrait-il préciser ce point? Puisque le Marché commun européen constitue, pour les pays membres, un marché protégé, l'accord international adopté à Genève au sujet du commerce du blé entre certains pays exportateurs et d'autres pays importateurs donne-t-il au Canada une garantie concernant le prix que paiera la Grande-Bretagne pour notre blé exporté dans ce pays?

L'hon. M. Winters: Je ne suis pas sûr d'avoir compris cette question.

M. Woolliams: La voici présentée d'une autre manière: l'accord, c'est-à-dire l'accord en question, s'il est bien remis en question, prévoit-il un prix garanti pour nos exportations de blé en Grande-Bretagne, lorsque celle-ci fera partie du Marché commun européen?

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LES ANALYSES D'ÉTHANOGRAPHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Je désire poser une question au ministre de la Justice. A-t-on pris une décision au sujet de la recommandation unanime du comité de la justice et des questions juridiques portant sur la tenu obligatoire d'épreuves d'éthanographe pour les automobilistes qui ont consommé des boissons alcooliques?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Le ministère de la Justice a examiné le rapport du comité et tiré certaines conclusions dont il sera tenu compte dans les amendements apportés au Code criminel. La présentation de ces amendements dépend naturellement du programme législatif du Parlement. Je ne puis donc répondre à cette partie de la question.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉCISIONS SUR LE NOUVEL ACCORD DU GATT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): J'ai une question à poser au ministre du Commerce, à la suite de celles qu'on lui a déjà adressées au sujet du blé. Vu l'intérêt que suscite, dans toutes les régions du pays, la déclaration qu'il a faite hier et les explications qu'on tente d'en donner dans les journaux aujourd'hui, pourrait-il songer à nous fournir de plus amples renseignements sur l'Accord, surtout sur ses répercussions probables pour les consommateurs canadiens, dans l'immédiat et dans le futur? Je songe présentement à l'effet qu'il aura sur des produits aussi essentiels que le papier journal et l'aluminium. Le ministre étudiera-t-il la possibilité de faire une déclaration à l'appel des motions?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Je le ferai volontiers, aussitôt que possible, mais ce ne sera pas avant quelque temps. L'Accord a été conclu par les principaux pays commerciaux. Il devra être examiné par tous les pays membres du GATT, et il leur faudra probablement jusqu'à la fin de juin pour élaborer tous les détails pertinents et les annoncer. Mais dès que la chose sera possible, je me rendrai avec plaisir à la demande du représentant.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le ministre nous dira-t-il quelle est la baisse moyenne des tarifs à laquelle le Canada s'est engagé au sujet des produits manufacturés qui nous viennent des États-Unis? Il n'a pas besoin de renseignements du genre de ceux qu'il vient de mentionner pour répondre à cette question. Nos tarifs sont déjà tellement moins élevés que ceux des États-Unis que si la baisse est trop forte elle ne pourra que nuire au Canada. Le ministre nous dirait-il quelle sera, je le répète, la baisse moyenne visant les produits manufacturés venant des États-Unis au Canada si on donne suite à l'accord conclu par les intéressés?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, le niveau des tarifs est une chose qui relève du ministre des Finances et j'aimerais bien que la question lui soit adressée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'accepte volontiers l'aide du ministre des Finances.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on a annoncé à maintes reprises à la Chambre, avant et durant les négociations, que le Canada ne consentirait pas à des baisses générales de tarifs. Alors à quoi bon donner un pourcentage?

Le très hon. M. Diefenbaker: Avouez donc que vous ne le savez pas.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire, soit au ministre du Commerce, soit au ministre des Finances. Quand le gouvernement sera-t-il en mesure

de publier un document détaillant les différentes modifications tarifaires, afin que la Chambre puisse débattre la question?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je répondrai à la partie de la question ayant trait au tarif canadien qui, bien entendu, relève du ministère des Finances. J'ai l'intention de proposer des projets de résolution visant à mettre en vigueur les réductions tarifaires qui ont fait l'objet de négociations; toutefois, comme l'a dit mon collègue le ministre du Commerce, il sera impossible de le faire d'ici quelque temps.

Pour cette raison, il vaudrait mieux, lors du débat sur le budget, ne pas disposer entièrement des résolutions avant que j'aie pu déposer les projets de résolution ayant trait aux réductions tarifaires.

L'hon. M. Harkness: Quand un document indiquant les modifications sera-t-il publié? Si le ministre pouvait nous en donner une idée, cela mettrait la Chambre en mesure de tirer certaines conclusions quant aux conséquences sur la vie économique du pays?

L'hon M. Sharp: Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre du Commerce, l'a déjà dit, je ne crois pas que cela soit possible avant la fin de juin.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre des Finances dit que ces négociations prendront un certain temps. Cela veut-il dire qu'elles prendront autant de temps qu'il en a fallu au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour régler la question des frontières de la zone de 12 milles?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ÉTABLISSEMENT D'ATELIERS DE FORMATION DESTINÉS AUX ARRIÉRÉS MENTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la récente déclaration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration selon laquelle on continuera de former les arriérés mentaux en vertu de la loi sur la formation technique et professionnelle, et étant donné que la Chambre des communes a abrogé cette loi à la fin de la dernière session, ce qui ne permet pas de donner suite aux désirs du ministre de la Main-d'œuvre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social étudiera-t-il l'opportunité d'établir ce qu'on appelle des ateliers protégés dans toutes les parties du pays pour former les arriérés mentaux, et développer leurs aptitudes physiques essentielles pour qu'ils se suffisent à eux-mêmes?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en vertu du régime d'assistance publique du Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent élaborer conjointement des programmes d'adaptation au travail à l'intention des arriérés mentaux en vue de les encourager à participer activement au marché du travail. C'est sûrement possible aux termes de la loi sur le régime d'assistance publique du Canada. Mon honorable ami sera sans doute heureux d'apprendre que le gouvernement a décidé récemment de fournir 2 millions et demi de dollars pendant une certaine période pour la mise en marche des programmes de recherches et d'essai nécessaires dans le domaine complexe de l'arriération mentale.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dirait-il à la Chambre si des pourparlers ont eu lieu avec les provinces à ce sujet ou si des ententes ont été conclues jusqu'ici?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'ententes ont été conclues entre les provinces et le gouvernement pour mettre en œuvre le régime d'assistance publique du Canada. Je vais me renseigner volontiers pour voir si des programmes d'adaptation au travail ont été mis en marche dans quelqu'une des provinces, en vertu du régime.

L'EXPO '67

L'OCTROI DE LAISSEZ-PASSER AUX PERSONNES À REVENU MODIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Puisque beaucoup de Canadiens, particulièrement ceux qui touchent des secours et des pensions, ont de la difficulté à visiter l'Expo '67, le gouvernement songerait-il à prendre des dispositions pour munir ces gens de laissez-passer spéciaux au moins certains jours de la semaine ou pendant certains mois de l'année?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Comme l'honorable député le sait, monsieur l'Orateur, Expo est une corporation qui émane d'un accord tripartite auquel participent les trois paliers du gouvernement. Cependant je serais heureux de prendre la question pour préavis.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—A PROPOS DE L'IMPORTATION MASSIVE D'ŒUFS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture mais, en son absence, je l'adresserai à son secrétaire parlementaire.

En vue des importations massives d'œufs dans la province de Québec, ce qui constitue une pénalisation inacceptable à nos producteurs, l'honorable secrétaire parlementaire voudrait-il indiquer quelles mesures le ministre va prendre pour remédier à cette situation défavorable à nos cultivateurs?

[*Traduction*]

M. Bruce S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je signalerai volontiers cette question au ministre. Le député conviendra, j'en suis sûr, que ce sera au ministre à communiquer plus tard la politique du gouvernement.

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé, qui a eu la vie belle ce matin. Puisqu'il est partisan de la liberté de parole sur des questions de conscience, recommandera-t-il la réintégration de M. John Kroeker, qu'il avait congédié pour la même raison du temps où il était ministre des Finances? (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement se propose-t-il d'étudier la motion du député antiroyaliste de Carleton (M. Bell) qui propose d'abolir le pouvoir royal de dissolution?

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à m'expliquer sur un fait personnel...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable. Sauf erreur, le député de Carleton veut s'expliquer sur un fait personnel.

L'hon. M. Bell: Oui, monsieur l'Orateur. Le député a fait cette déclaration deux fois. Il l'a faite hier en mon absence. Je n'ai pas posé la question de privilège plus tôt parce que je ne voulais faire un sort à cette observation stupide. Il n'y a pas un mot de vrai dans cela.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ACTIVITÉ DES DÉLÉGUÉS DU CANADA À LA COMMISSION DE CONTRÔLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait aux déclarations de M. Gerald Clark, rédacteur associé du *Star* de Montréal, que M. Tim Ralfe de Radio-Canada a corroborées. Comme le *Star* de Montréal a déclaré dans un éditorial que les déclarations de M. Clark étaient vraies et que les Canadiens membres de la Commission internationale de contrôle, en tant que tels, transmettent...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...des informations au service de renseignements américains...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant pose-t-il une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Maintenant que le fait a été signalé et confirmé, le premier ministre veillera-t-il à fournir à ces deux personnes la chance de prouver leurs assertions, savoir que le gouvernement a induit la Chambre en erreur?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, qu'un journal confirme dans un éditorial les déclarations de ses journalistes, cela ne confirme pas nécessairement les faits. J'ai déclaré à la Chambre que les membres canadiens de la Commission ne se livraient pas à l'espionnage ou à d'autres activités clandestines, et je maintiens cette déclaration. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre ne fournira-t-il pas à ces gens la chance d'établir les faits qu'ils connaissent? Ayant nié ou rejeté leurs déclarations, il ne leur refusera sûrement pas l'occasion de se défendre.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. Bien qu'il ait dit qu'il n'y a pas eu d'espionnage, l'allégation selon laquelle du personnel militaire détaché auprès de la délégation canadienne faisant partie de la CIC aurait remis des documents, des bandes magnétoscopiques et des photographies aux autorités américaines n'a pas été démentie. Puis-je maintenant

demander au premier ministre si, après s'être renseigné minutieusement, il est maintenant prêt à nier cette déclaration faite par M. Clark ainsi que par M. Rafle?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà traité de ce point en répondant à une question lorsque j'ai dit, entre autres, que les membres canadiens de la Commission font rapport uniquement au commissaire canadien et le commissaire canadien au gouvernement du Canada.

M. Douglas: Une question complémentaire. Le premier ministre a dit aussi, lorsque la question a été soulevée, qu'il serait prêt à faire comparaître les deux hommes en cause devant le comité des affaires extérieures. Je lui ai demandé l'autre jour s'il présenterait une motion déférant la question au comité des affaires extérieures, et il a dit qu'il tiendrait la question pour préavis et se renseignerait là-dessus. Peut-il nous dire maintenant que le gouvernement est prêt à entreprendre une discussion et une enquête sur cette affaire?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le comité des affaires extérieures est en mesure de s'intéresser à l'affaire s'il le désire. Mon ami sait qu'on n'obtient pas d'excellents résultats habituellement lorsqu'on demande à des journalistes leurs sources d'information.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous avez un peu peur des résultats, n'est-ce pas?

L'HABITATION

LES ESQUIMAUX ET LE PROGRAMME EN FAVEUR DES INDIENS EN DEHORS DES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et je me joins aux autres députés pour applaudir à l'annonce du programme d'habitation en faveur des Indiens en dehors des réserves, annoncé aujourd'hui par le ministre, programme qui...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le Règlement ne permet pas au député de commenter les déclarations ministérielles et il le sait. Il devrait poser sa question.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Vous vous rattraperez au caucus demain.

M. Orange: Le ministre nous dira-t-il si le programme d'habitation en dehors des réserves, annoncé aujourd'hui, s'appliquera également aux Esquimaux qui quittent leurs villages traditionnels pour des régions plus favorables sur le plan économique?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Pas maintenant, monsieur l'Orateur, car nous avons un programme d'habitation distinct pour les Indiens et les Esquimaux, programme extrêmement libéral mais qui ne vise pas à attirer les Esquimaux dans la région méridionale du Canada.

M. Orange: Une question supplémentaire. Le ministre songe-t-il maintenant à établir un programme semblable à celui qu'il a annoncé aujourd'hui, pour les Métis du Canada?

L'hon. M. Laing: Non, monsieur l'Orateur.

M. Robert Simpson (Churchill): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, ces dernières années, bon nombre d'Indiens se sont intégrés dans des régions d'emplois industriels et ont obtenu le droit de vote, auront-ils droit aux avantages dans le cadre du programme d'habitation annoncé par le ministre?

L'hon. M. Laing: S'ils vivent ordinairement dans les réserves, oui.

M. Simpson: Autre question complémentaire. Eu égard au fait qu'un certain nombre d'Indiens se sont ces dernières années installés dans le secteur des emplois industriels et habitent dans des régions qui n'ont pas droit aux prêts hypothécaires consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, à moins que ces prêts ne soient garantis par l'industrie, le ministre voudrait-il fournir à la Chambre l'assurance que tout Indien ayant les titres voulus pour bénéficier de la subvention de $6,000 aura aussi qualité pour bénéficier d'un prêt de la SCHL afin d'achever sa maison?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, j'ai clairement fait ressortir dans ma déclaration les fins que nous poursuivions en ce qui concerne le logement des Indiens qui ont, de leur propre gré, quitté les réserves et se sont rendus dans des agglomérations. Mon honorable ami sera satisfait, j'en suis sûr, si ces mesures sont mises en pratique dans l'esprit de cette déclaration.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INSTITUTION D'UN GROUPE DE SPÉCIALISTES AU SERVICE DES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. A-t-il reçu une requête, datée du 10 mai, émanant de la Fédération canadienne des agriculteurs et demandant, eu égard à la tâche toujours plus écrasante des députés, de mettre à leur disposition des experts et du personnel

comme on en met à la disposition des membres de la Chambre des représentants et du Sénat américain, et le premier ministre voudrait-il examiner sérieusement la possibilité de donner suite à cette demande?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'AIDE À L'ÉTRANGER

LA RÉALISATION HÂTIVE DES OBJECTIFS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme il a fait hier, à Montréal, un discours très énergique soulignant l'importance de l'aide aux pays en voie de développement, le gouvernement songerait-il à instituer un programme de choc afin que le Canada, cette année, atteigne les objectifs que le gouvernement s'était fixés pour 1970?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà accéléré considérablement notre programme et nous l'élargirons l'an prochain. Nous espérons atteindre, en 1970, 1 p. 100 de notre revenu national, et nous serons alors le seul grand pays, dans notre situation, sur le plan économique et industriel, à avoir atteint ce niveau. Je pense que nos réalisations sont excellentes et je doute qu'un programme de choc soit nécessaire.

M. Knowles: Question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre croit-il que le chiffre de 1 p. 100 traduira son discours d'hier à Montréal?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

BAGOTVILLE (P.Q.)—PROTESTATIONS CONTRE LES EXERCICES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Défense nationale. Est-il au courant des nombreuses plaintes portées contre les exercices militaires qui se poursuivent à Bagotville, durant lesquels les aviateurs, dépassant la vitesse du son, causent des dommages réels, tant dans les campagnes que dans les villes?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[M. Southam.]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

A PROPOS DES IMPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Commerce, au sujet de l'accord global intervenu hier dans le cadre de la négociation Kennedy. L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si une entente a été précisée à l'égard des exportations de produits textiles vers le Canada, et si notre pays a lieu de s'attendre encore à une augmentation des importations de ces produits?

[*Traduction*]

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette question pourra recevoir une réponse lors d'une déclaration sur un sujet plus vaste touchant le contexte de l'accord conclu. Jespère pouvoir la faire aussitôt que possible, mais ce ne sera certes pas avant quelques jours.

[*Français*]

M. Allard: Une question supplémentaire à ma première question, monsieur l'Orateur.

Lorsque l'honorable ministre fera prochainement sa déclaration, comme il vient de le dire à la Chambre, sera-t-il en mesure d'annoncer à la Chambre s'il subsistera dans cet accord global de GATT le règlement qui permettait à un pays de protester, lorsqu'il était inondé ou trop lourdement visé par les importations étrangères?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question n'est pas recevable.

LES AÉROPORTS

VAL-D'OR (P.Q.)—A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UNE AÉROGARE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. A-t-il des nouvelles à annoncer à la Chambre, relativement à la construction d'une aérogare à Val-d'Or, construction dont il est fait mention ici en Chambre depuis au moins trois ans? Le ministre a-t-il pris une décision à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense que le projet avance beaucoup plus vite qu'au cours des années précédentes.

LA PÊCHE

LE HOMARD—L'OUVERTURE DE LA SAISON EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. O. Bower (Shelburne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Étant donné le fait que les tempêtes et le froid extraordinairement prolongé ont restreint les prises de homards bien au-dessous de la moyenne ordinaire dans l'arrondissement nº 4, en Nouvelle-Écosse, et qu'il reste seulement 15 jours pour la saison, le ministre peut-il nous assurer qu'elle y sera prolongée d'au moins 15 jours pour donner à ces pêcheurs de homards une chance de se rattraper? Cette mesure évitera à plusieurs milliers de personnes de s'endetter avec cette industrie dont dépend la majeure partie de leur revenu annuel.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Je regrette, monsieur l'Orateur, que je ne puis, en ce moment vous dire si la saison du homard sera prolongée dans l'arrondissement nº 4. Comme je l'ai dit aujourd'hui à la Chambre, on fera une évaluation de la prise vers la fin de la saison régulière, et si l'on juge à propos de la prolonger on le fera.

M. Bower: Une question complémentaire. Le ministre pourrait-il prendre une décision avant la veille de la clôture de la saison car, à ce moment-là, les gens auront abandonné toute activité dans ce domaine.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LA BIBLIOTHÈQUE: LA SUPPRESSION DE L'ÉCLAIRAGE PENDANT LE SPECTACLE SON ET LUMIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Travaux publics; comme il est absent, je la consignerai au compte rendu. A-t-on donné l'ordre de fermer la Bibliothèque du Parlement et d'y éteindre les lumières tous les soirs d'ici octobre pendant le spectacle de Son et Lumière?

LES CÉRÉALES

LA MAJORATION DU VERSEMENT INITIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Maintenant que le prix du blé a été haussé aux termes de l'Accord international sur le blé, le ministre est-il en mesure d'annoncer une hausse du versement initial aux producteurs de l'Ouest canadien?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Pas encore, monsieur l'Orateur.

M. Nasserden: Une question complémentaire. Quand pouvons-nous compter sur une annonce à cet égard?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une décision administrative qui ne peut être annoncée qu'une fois prise; or aucune décision n'a encore été prise.

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question complémentaire au premier ministre. Étant donné la question que j'ai adressée au ministre du Commerce au sujet d'une décision antérieure à propos de l'augmentation du versement initial du blé...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES EXPÉDITIONS VIA CHURCHILL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre est-il maintenant en mesure de nous indiquer le tonnage prévu des céréales qui seront expédiées cette année du port de Churchill?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande des renseignements de nature statistique, qui ne peuvent lui être fournis en ce moment.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INCLUSION DE SERVICES ADDITIONNELS EN VERTU DES RÉGIMES PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé et du Bien-être social au sujet d'une déclaration du Dr Ralph A. Connor, chef de la division d'hygiène dentaire de ce ministère qui a dit:

> Si un gouvernement provincial veut commanditer un régime général d'assurance-soins dentaires, il pourrait exercer des pressions suffisantes sur le gouvernement fédéral, car il n'y a aucun obstacle législatif qui puisse l'entraver.

Je voudrais demander au ministre si cela signifie que le gouvernement fédéral est maintenant disposé à accéder à la requête d'un gouvernement provincial qui voudrait établir un programme d'assurance-soins dentaires ou un programme d'assurance-soins optométriques.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur; cette conclusion ne serait pas justifiée par la déclaration dont on a donné lecture.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? La loi sur l'assurance-frais médicaux ne prévoit-elle pas que, si une province désire assurer des services autres que ceux qui sont spécifiquement énoncés dans la loi le gouvernement fédéral est autorisé aux termes de ses dispositions à inclure ces autres services?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur; la loi porte qu'en conformité de certaines conditions établies par le gouverneur en conseil, ce dernier peut, conjointement avec une province, inclure d'autres services. C'est un pouvoir accordé en conformité du projet de loi. A l'heure actuelle la politique du gouvernement consiste à ne pas ajouter d'autres services à la liste mais à informer le gouverneur en conseil, comme on l'a dit lors du débat, que les frais de certaines opérations chirurgicales pourraient être partagés, au gré de la province.

M. Douglas: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir si une province aurait demandé que le domaine de l'assurance-maladie soit élargi pour englober des services autres que ceux de médecine et de chirurgie?

L'hon. M. MacEachen: Strictement parlant, monsieur l'Orateur, la réponse est oui, je pense. Certaines provinces ont demandé l'extension de certains services particuliers. Cette question a fait l'objet d'une étude poussée cette année à la conférence des ministres de la Santé. Il n'y a certes pas eu entente unanime, entre les provinces, pour l'extension de tel ou tel service en particulier. Certaines aimeraient voir étendre certains services, d'autres encore s'y sont opposées.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si la loi exige un accord quasi unanime avant que l'un ou l'autre de ces services soient ajoutés ou bien s'ils peuvent l'être province par province.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question porte évidemment à la controverse.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'INSTITUTION PROCHAINE DES COMITÉS PERMANENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et et du bien-être social en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre? Vu les nombreuses allusions faites ce matin concernant les questions qui pourraient être déférées à des comités, par exemple, la question des affaires extérieures, peut-on nous fournir l'assurance que le comité chargé d'établir les comités permanents se réunira dans quelques jours afin d'établir lesdits comités?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je m'attends que la motion visant à établir les comités permanents sera proposée immédiatement après l'adoption de l'Adresse.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le lundi 15 mai, sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session. (*Page 188*)

M. L. M. Brand (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, dans mes observations sur le discours du trône, j'aimerais me reporter directement au document en cause, à ses quelques bons traits et aux nombreux éléments qui, clairement, sont mauvais.

En entendant le discours du trône, ce qui vient d'abord à l'esprit c'est que le gouvernement n'est pas sûr de lui. Le discours révèle que le gouvernement désire avoir les coudées franches pour pouvoir manœuvrer. Puis, hélas, on constate que l'unique conclusion à en tirer c'est que les priorités du gouvernement ne sont pas forcément celles de la nation. Voici que l'on trouve dans le discours du trône à la page 2 du hansard:

> Il a également conscience...

Il s'agit du gouvernement.

> ...de la rigoureuse interdépendance entre les avantages et les inconvénients de notre structure constitutionnelle.

On dit ensuite:

> Lorque le gouvernement aura obtenu sur cette importante question les conseils les plus judicieux découlant des études en cours, il invitera ensuite le Parlement à examiner le problème dans son ensemble.

Tout le monde reconnaît, monsieur l'Orateur, que la réforme de la constitution canadienne exige immédiatement une franche discussion. Il y a près de 3 ans maintenant que le parti que je représente a proposé une conférence nationale sur la Confédération. Depuis 3 ans, un grand nombre d'études ont été

faites, de nombreux livres ont été écrits et de nombreux discours prononcés. Certes, personne ne doute qu'il faut adopter à cet égard une attitude réfléchie, raisonnable, et même circonspecte. Mais personne ne peut nier non plus qu'il n'y a jamais eu d'époque plus propice ni de moment plus significatif que cette année du centenaire pour débattre au grand jour le problème de la réforme constitutionnelle de notre pays.

On a beau dire que l'examen de la question se poursuit, pourquoi cet examen a-t-il lieu dans des pièces sombres, aux portes fermées et aux volets clos, sans même un lumignon pour éclairer le tableau? Pourquoi ne peut-on pas discuter le problème sur la place publique? Ne sommes-nous pas assez mûrs pour discuter raisonnablement ce que nous devons faire?

Personne ne doute, à mon avis, que nous le sommes. Sans doute, la question ne peut se régler du jour au lendemain. Nous demandons seulement qu'on permette aux Canadiens qui aiment leur pays—qu'ils soient ou non des lettrés—d'exprimer l'esprit de leur nation pour le centième anniversaire du Canada. Après tout, une constitution n'est pas simplement un recueil de lois. C'est l'incarnation de la conscience nationale.

Loin de moi la pensée que le gouvernement devrait abandonner ses études dans ce domaine. Je veux seulement dire que ces hommes entourés de livres dans ces salles obscures ne peuvent saisir la conscience de la nation. Que le gouvernement actuel, mettant de côté tout esprit de parti, convoque cette grande conférence constitutionnelle. Cela ne peut nous causer aucun tort, et nous pouvons ainsi certainement contribuer à faire progresser le pays au cours de son deuxième siècle d'existence. Débattons et étudions cette question d'un littoral à l'autre. Inspirons à notre peuple un sentiment de fierté en l'avenir, en son pays—fierté dérivant de son association à part entière quant aux destinées du Canada. On devrait assurer d'un prologue excitant la revision de la constitution qu'entreprendra le Parlement. Il faut agir maintenant afin de compter parmi nos souvenirs de l'année du centenaire cette contribution vitale à notre avenir.

• (12.10 p.m.)

Plus loin, à la page 2 du compte rendu du 8 mai, le discours du trône ajoute:

Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale, la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

Voilà, certes, de nobles paroles. Prenons d'abord l'injustice sociale. Où trouve-t-on dans ce document une seule mesure visant à soulager l'injustice sociale? Où est-il question de la guerre à la pauvreté qu'on nous a promise? Où s'intéresse-t-on aux invalides et aux malades? Où se préoccupe-t-on des maladies mentales, principale cause de maladie au Canada? Pourtant, le service de l'hygiène mentale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est tombé à un échelon inférieur. Il semble qu'on ne le juge pas assez important pour s'en occuper comme il le mérite. Le gouvernement croit-il avoir mené à bonne fin sa besogne dans ce domaine ou estime-t-il que l'établissement d'une autre rampe ou d'un autre réseau de calculatrices réglera le problème? Le gouvernement s'en soucie-t-il? Je suis sûr que le peuple se le demande.

Le discours du trône parle de médiocrité culturelle. Qui donc le gouvernement accuse-t-il de médiocrité culturelle? Est-ce l'Expo '67 peut-être, ou nos musiciens, nos écrivians, nos artistes et nos poètes? Accuse-t-il Maureen Forrester, Léopold Simoneau, Glen Gould ou Wilfrid Pelletier? Accuse-t-il Donald Lautrec, Gordon Lightfoot, Harold Town, Hugh MacLennan, le *Royal Winnipeg Ballet* ou Les Feux Follets? Sont-ce les personnes et les groupes que le gouvernement accuse de médiocrité culturelle? Quelqu'un dit qu'il n'accuse personne. Peut-être s'accuse-t-il lui-même, car le Canada a une culture très fière. Je suis bien certain que les gens les mieux connus au pays ne sont pas les membres du gouvernement d'en face, mais bien des gens comme L. M. Montgomery, auteur d'*Anne of Green Gables,* dans l'Île du Prince-Édouard, et Pauline Johnson, en Colombie-Britannique. Ces noms sont bien connus au Canada, mais combien connaissent le premier ministre? Nous connaissons le groupe des Sept et W. O. Mitchell, mais combien connaissent les membres du gouvernement? Il est vraiment étrange d'accuser qui que ce soit au Canada de médiocrité culturelle. Le gouvernement ne semble pas se rendre compte de l'enthousiasme, du dynamisme et de l'énergie des Canadiens.

Le discours du trône traite de l'intolérance sous toutes ses formes. Je reconnais d'emblée que nous devons lutter contre l'intolérance sous toutes ses formes, mais pour qui le gouvernement lutte-t-il? Pour nos Indiens et nos Esquimaux? Les membres du gouvernement n'ont peut-être pas encore visité le pavillon des Indiens à l'Expo. Sinon, ils sauraient combien les Indiens y parlent éloquemment. A vrai dire, qu'a fait le gouvernement pour ces

indigènes? Nous entendons des promesses et des lieux communs et on nous annonce aujourd'hui la construction de quelques maisons de plus pour les Indiens hors des réserves, au moment où les Indiens eux-mêmes se plaignent d'être négligés sur les réserves. Le gouvernement actuel ne semble pas conscient des besoins des Canadiens.

On mentionne aussi la stagnation spirituelle. Le discours du trône a certainement exploré ce sujet. Qui le gouvernement accuse-t-il de stagnation spirituelle? De nouveau, s'accuse-t-il lui-même? Accuse-t-il les hommes et les femmes du Canada qui recherchent un nouveau genre de christianisme? Accuse-t-il l'auteur de *The Comfortable Pew* et ceux qui en discutent encore? Accuse-t-il les responsables du pavillon chrétien à l'Expo? Accuse-t-il de stagnation spirituelle feu le général Vanier, notre ancien vénéré gouverneur, ou encore le cardinal Léger? Le gouvernement sait-il de quoi il parle? C'est certainement le gouvernement, alors qu'il accentue la bureaucratie, qu'on peut accuser de médiocrité et de stagnation. N'accusons pas le peuple canadien uniquement parce que le gouvernement ne lui fait pas confiance. Dans tous les milieux, la population s'éveille. Elle ne supportera plus très longtemps des absurdités semblables.

A la page 2 du discours du trône, on trouve la déclaration suivante:

> Le Gouvernement prendra aussi des mesures spéciales dans certaines régions désignées où le capital humain n'est pas suffisamment utilisé.

Depuis quand attendons-nous cela? Depuis combien de temps le gouvernement ne fait-il que traînasser avant de prendre des mesures? Il est comme un aveugle qui en conduit un autre. Le gouvernement poursuit en disant qu'il prendra d'autres mesures pour le recyclage des adultes. Pourtant il me semble qu'il y a quelques semaines, il a fait adopter à la hâte un projet de loi sur le recyclage professionnel des adultes. Qu'est-ce qui cloche dans le projet de loi? Le gouvernement a-t-il oublié quelque chose? Y ajoute-t-il quelque chose avant même que la loi soit mise à l'essai comme il convient? Le gouvernement est très étrange; ses membres ne semblent pas savoir ce qu'ils font les uns les autres. Ces derniers jours, on nous a donné une preuve évidente de cette étrange polarité du cabinet.

Le discours du trône fait état de l'intervention du gouvernement dans maintes questions, comme c'est son devoir de le faire, car, plus que tout autre, le gouvernement actuel a poursuivi la politique d'intervention et de contrôle. Il prélève des fonds et les remet ensuite moyennant certaines conditions.

[M. Brand.]

L'année dernière seulement, le gouvernement a embauché 11,000 nouveaux fonctionnaires, portant à près de 250,000 le nombre des effectifs de la fonction publique et des services connexes. Il n'y a pas longtemps, je lisais quelque part que la bureaucratie avait presque triplé sous le gouvernement actuel. Lorsque ce dernier est incapable d'agir ou de prendre une initiative, il confie des responsabilités à un autre groupe de personnes et paie leurs traitements. Face aux problèmes, il accroît la bureaucratie.

Les députés sympathisent sûrement avec les Canadiens qui, choyés, dorlotés et subventionnés du berceau à la tombe, sont protégés contre le mal, mis à l'abri de toute pensée, bâillonnés par un gouvernement qui reconnaît dans le discours du trône que ses interventions se multiplient sans cesse.

Personne ne veut que d'autres soient privés de nourriture, d'abri, d'assistance médicale ou de possibilité d'avancement. Dans sa demi-tentative pour protéger les Canadiens, le gouvernement a déclaré qu'il devait enrayer la stagnation spirituelle et la médiocrité culturelle. Il dit aux Canadiens qu'il s'occupera d'eux, qu'il relèvera le niveau de leur culture et leur moral par la bureaucratie et l'augmentation des impôts. Quelle façon de se remonter le moral! Heureusement, je fais plus confiance aux Canadiens que le gouvernement actuel. Je suis sûr que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne perdraient jamais confiance en leurs commettants.

On peut sans doute approuver certaines parties de ce discours. Même dans un fouillis d'analogies, on trouve quelques vérités. Toutefois, je n'en parlerai pas aujourd'hui. De nombreux vis-à-vis en ont déjà fait l'apologie. Ils ont sûrement raison à ce sujet. Pour ma part, je préfère traiter brièvement des lacunes du discours du trône.

• (12.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, au milieu de toutes ces platitudes et de ces hyperboles, ce discours du trône renferme cependant un programme. Ce dernier est, pour les trois quarts, vieux, usé, il a quelques brèches. Il montre, à certains endroits, que le gouvernement ne parvient pas à décider s'il doit ou non être canadien. Une des parties de ce programme, à condition d'être plus précise, serait en mesure d'aider le pays, bien que le gouvernement semble vouloir l'aider pour de mauvais motifs. Quoi qu'il en soit, je le répète, l'ordre des priorités est inversé. Le pays a des problèmes à résoudre et des questions auxquelles il doit répondre. Le gouvernement, déclare-t-il, s'occupera de certains d'entre eux mais il y en a qui ne sont même pas mentionnés.

Où parle-t-on, par exemple, de la mesure législative ayant trait à la pollution de l'air? Où est-il fait mention de la suite donnée aux recommandations du comité sur le coût et le prix des produits pharmaceutiques? Nous avons consacré beaucoup de temps à ce comité, nous avons eu de nombreuses réunions et nous avons fait plusieurs recommandations dans un rapport long et réfléchi. Est-il question dans le discours du trône de faire quelque chose en ce qui concerne le prix des médicaments au Canada? J'ai le rapport sous les yeux, monsieur l'Orateur, et j'en citerai un passage figurant à la page 51:

Le comité en est arrivé aux conclusions suivantes:

(1) Que le prix des médicaments au Canada est à tout le moins plus élevé qu'il ne devrait l'être;

(2) Qu'aucun changement marqué n'est survenu dans la structure des prix des produits pharmaceutiques depuis les recommandations de la Commission Hall qui étaient fondées sur les recommandations de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce;

Je passerai quelques recommandations pour en arriver à celles-ci:

(7) Que l'application des recommandations pourrait changer, d'une façon ou d'une autre, l'aspect actuel de l'industrie pharmaceutique, en supprimant les inefficacités dans l'industrie et en avivant la concurrence;

(8) Qu'en prévision de programmes de bien-être national et provinciaux ou de l'élaboration de services de santé d'une conception différente, il est de la plus haute importance que des mesures législatives soient présentées au plus tôt afin de mettre en pratique les recommandations de ce comité.

Je répète ce passage:

...il est de la plus haute importance que des mesures législatives soient présentées au plus tôt afin de mettre en pratique les recommandations de ce comité.

J'aurais beaucoup à dire sur ce problème. J'ai annoté certains endroits du résumé des recommandations que renferme ce rapport. Le gouvernement pourrait, au cours de la présente session, prendre des initiatives en vue d'abaisser le prix de détail des médicaments. Qu'a fait le gouvernement? Il n'a pas même désigné un ministre—c'est habituellement ce qu'il fait: il nomme un nouveau ministre.

Je donnerai lecture de la recommandation nº 2:

Que le personnel de la Direction des aliments et drogues soit augmenté et qu'on étende la portée de ses installations afin que les recommandations du comité Boyd, du comité Hilliard et de ce comité puissent être mises en pratique;

Je ne lirai pas toutes les recommandations, mais j'aimerais signaler aux députés les recommandations nºs 2, 4, 5, 6, 9, 13, 17, 18, 20 et 21. Elles indiquent toutes ce que le gouvernement pourrait faire pour présenter des modifications à diverses lois et de nouvelles mesures législatives pour aider la direction des aliments et drogues à faire baisser les prix que doit payer le consommateur pour les médicaments. J'aimerais vous donner lecture de la recommandation nº 13:

Que la taxe fédérale de vente soit supprimée à l'égard des médicaments vendus sur ordonnance.

Je tiens à préciser qu'au lieu de supprimer la taxe, le gouvernement l'a portée de 11 à 12 p. 100. Au lieu de fournir de l'aide à ceux qui en ont besoin, les vieillards qui dépensent beaucoup pour les médicaments, qu'a fait le gouvernement? Il a ajouté 1 p. 100 à la taxe, ce qui équivaut véritablement à une hausse de près de 9 p. 100 de la taxe elle-même. Voilà ce que le gouvernement a fait pour aider les Canadiens. Pas étonnant que nous estimions que le gouvernement établit ses priorités à rebours.

Où est la mesure législative visant à protéger nos producteurs laitiers contre la faillite? Où sont les mesures qui nous protégeraient contre l'inflation et feraient cesser la montée en spirale du coût de la vie? Ne vous y trompez pas, monsieur l'Orateur, deux choses préoccupent les Canadiens actuellement: la hausse des impôts et l'augmentation continuelle du coût de la vie. Voilà les deux problèmes qui deviennent un fardeau de plus en plus lourd pour chaque Canadien. Si l'on n'y voit pas bientôt, je ne serais nullement étonné que les cultivateurs marchent sur le Parlement. Je pense que le temps est venu, pour certains de ceux qui se rendent à l'Expo, de s'arrêter ici afin d'exprimer quelques-unes de leurs opinions sur les impôts et le coût de la vie.

J'aimerais parler de nombreux autres points, mais le temps compte dans le débat actuel. Il y aurait eu le Règlement et la procédure parlementaire. Je pourrais peut-être le faire à quelque autre occasion. J'aurais aimé les commenter en détail car, même si le gouvernement propose des changements, il me semble que ses priorités soient, encore une fois, établies à rebours. Il me paraît proposer des modifications dans le mauvais sens. Bref, je ne suis pas d'accord avec l'ordre de priorité qu'il propose.

Il ne s'agit pas seulement d'attribuer une certaine période de temps, de réduire la longueur des débats ou de faire adopter en toute hâte des mesures législatives. Ce dont nous avons besoin, c'est l'occasion d'étudier davantage les mesures législatives et d'en comprendre les effets. Le régime des comités devrait être modifié plus qu'il ne l'a été; il y aurait peut-être lieu d'accorder aux comités plus de liberté pour élaborer les mesures législatives. Les députés devraient avoir de l'aide, en plus des services rendus par la Bibliothèque du Parlement, le genre d'aide qui est si nécessaire pour qu'un parlementaire excelle dans ses fonctions. Je dois dire que j'ai été fort heureux d'entendre aujourd'hui la Fédération

canadienne des agriculteurs proposer que les députés soient aidés dans leurs recherches.

J'ai mentionné tantôt que nulle mesure législative n'a été annoncée pour assurer à nos producteurs laitiers une protection contre la faillite. A ce propos, je voudrais me reporter à deux articles parus dans *Farm and Country*. Le premier, daté du 28 mars 1967, est coiffé du titre: «Les producteurs ontariens de lait industriel doivent avoir $5 pour leur produit.» L'auteur de cet article est Charles Munro, président de l'*Ontario Federation of Agriculture*. Permettez-moi de donner lecture d'un paragraphe seulement:

Cette demande de $5 les cent livres de lait industriel n'est ni futile, ni cupide, ni déraisonnable. Comme l'indique une récente résolution de l'*Ontario Federation of Agriculture*, même ce prix ne corrige pas l'inégalité économique des producteurs.

Cela ne devrait étonner personne.

Le deuxième article du même auteur, paru dans le même journal, est daté du 11 avril 1967:

La politique du gouvernement devrait aider le peuple, et non l'acculer au désastre financier. Cette politique est absolument mauvaise, entièrement inacceptable. M. Greene était capable...

Je suppose que l'écrivain fait allusion à notre ministre incapable, si on peut l'appeler ainsi.

M. Greene a pu, l'été dernier, détourner la colère des producteurs laitiers vers Queen's Park et Québec, grâce à l'ingénuité des chefs du mouvement de protestation. S'il espère encore échapper cette année aux critiques en se réfugiant derrière la façade trompeuse de la Commission canadienne du lait, il se trompe. Les yeux des agriculteurs se sont un peu dessillés. (*Jeu de mots intraduisible sur le nom «Greene»*)

Voilà qui semble en dire long, comme nous avions l'habitude de dire dans l'Ouest. Je ne donnerai pas toutes les raisons pour lesquelles cette politique laitière est inacceptable. Le sécrétaire parlementaire du secrétaire d'État a exposé clairement la situation hier. Je veux parler de ses propos qui figurent à la page 230 du hansard. Une de ses déclarations est excellente, si je puis la trouver.

Je conviendrai que cet avancé a peut-être du vrai, mais pour une région comme celle de Bonaventure et d'autres moins favorisées, où le nombre de producteurs laitiers n'excède pas le millier, avec près de 40 p. 100 obligés de regarder ailleurs pour le surplus de revenu, ces revendications sont justes et légitimes.

• (12.30 p.m.)

C'est un député ministériel, un secrétaire parlementaire, qui parle. Je suis absolument d'accord. En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Westakiwin (M. Moore) que:

Cette Chambre regrette que les conseillers de Sa Majesté aient omis de soumettre un programme garantissant aux producteurs de lait un prix de $5.10 les cent livres de lait industriel.

[M. Brand.]

A la lumière de ce qui précède, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots, en terminant, sur le discours du trône. Ce discours renferme de belles paroles sur la Confédération, mais il passe sous silence le nœud du problème. Il ne dit rien de cette nation et de sa force. La force de notre nation ou de toute autre nation est la force de chaque citoyen et la puissance collective de son peuple. Le gouvernement est éloquent, mais il voudrait nous faire oublier le peuple même en cette année toute particulière. Il voudrait nous faire oublier la force des Canadiens. Il voudrait même nous faire oublier leur patriotisme.

Voici, monsieur l'Orateur, le gouvernement qui prive la nation de l'héritage de son premier siècle d'existence. C'est le gouvernement qui se moque de la royauté, qui nierait que notre pays est une monarchie constitutionnelle, un exemple de la forme la plus stable de gouvernement que le monde a connu jusqu'ici. C'est le même gouvernement qui refuse de faire preuve d'initiative et de courage et qui, au lieu de donner au peuple enthousiasme et foi même, lui donne plutôt des commissions, des études, des Livres blancs, des fonctionnaires et des ministres.

Au début du deuxième siècle d'existence de notre nation, monsieur l'Orateur, il faut admettre les besoins de notre grand pays. Il faut admettre qu'il existe deux langues et deux cultures. Il faut donner aux Canadiens la chance de se connaître les uns les autres, de se comprendre. Il faut leur donner, peu importe leur langue, la direction dont ils ont besoin pour le bien de notre pays sans pareil. Au cours de cette année du centenaire, il faut redécouvrir notre identité en tant que Canadiens et, en tant que députés, redécouvrir le principe selon lequel nous sommes avant tout les représentants de ceux qui nous ont envoyés ici. Il faut collaborer avec tous les partis pour rendre la Chambre plus efficace grâce à un nouveau Règlement, à la télévision ou à n'importe quel autre moyen qui s'impose. Il ne faut jamais oublier que c'est le forum du peuple; comme le veut une vieille expression, c'est la source de la démocratie.

Il faut protéger et orienter les intérêts de nos commettants. Il faut encourager ceux qui leur font connaître nos faits et gestes à être aussi objectifs et véridiques que possible. Mais surtout, monsieur l'Orateur, n'oublions pas que, pour constituer un Canada nouveau et fier, chacun de nous doit travailler de toutes ses forces à sauvegarder l'autodétermination à laquelle nos citoyens ont droit.

Je termine avec une dernière citation d'un ancien étudiant en sciences de l'Université McGill, Gerald Haslam: c'est une excellente citation et je veux qu'elle paraisse au hansard.

Unissons-nous dans un même élan, et travaillons comme nous le devons. Marchons la tête haute et soyons fiers. Que notre nation atteigne la grandeur.

M. l'Orateur: Je suppose que l'honorable représentant désire compléter la présentation de son amendement en ajoutant au début qu'il doit constituer un amendement à l'Adresse. Ce n'est qu'une formalité, mais la motion sera modifiée en conséquence.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme les autres députés qui ont parlé avant moi, j'ai également été impressionné par la façon dont le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté) se sont acquittés de leur tâche.

Je ne veux formuler aucune critique personnelle ou malveillante, mais je dois ajouter que le sujet traité par le député de Nicolet-Yamaska m'a laissé particulièrement perplexe. Il aurait voulu nous faire croire que les cultivateurs canadiens sont très satisfaits de l'état actuel de l'industrie et du niveau actuel des prix des produits agricoles. Comme l'a signalé le préopinant qui vient de proposer un amendement, c'est loin d'être vrai.

En lisant le discours du trône de façon détaillée, on se rend compte de l'intention législative du gouvernement en 1967. A première vue, nous serions portés à croire que le gouvernement propose une longue liste de mesures législatives qu'il est particulièrement désireux de faire adopter en cette année spéciale. Toutefois, monsieur l'Orateur, il s'avère—et on l'a déjà dit, je crois—que tout le discours du trône ne renferme que quatre points nouveaux ou issus de la présent session. Les autres sont des reports de l'an dernier ou de l'année précédente. Comme mon chef l'a déjà dit, ce discours du trône est un pot-pourri de reliefs.

Comme d'autres ici présents, j'aimerais prendre à cœur l'exhortation du premier ministre. Je tenterai donc d'éviter les commentaires défavorables sur l'activité du gouvernement et l'état du pays. Après tout, cette année n'est pas une année comme les autres et le premier ministre a sans doute raison de dire que nous ne devrions pas nous prendre aux cheveux aussi fréquemment que ces dernières années, mais nous féliciter davantage de nos réussites. Cependant, monsieur l'Orateur, il n'est certainement pas déraisonnable de laisser entendre, ce que je ferai énergiquement, que des problèmes extrêmement pressants se posent aujourd'hui dans le pays et que, partant, nous devons nous engager dans de vigoureux débats. Nous devrons nous livrer à un examen approfondi de ces problèmes.

Il n'est pas besoin de tant chercher pour trouver certains de ces problèmes très pressants. Ils atteignent plus durement les gens d'un certain revenu ou de certaines professions. Le premier problème urgent—et je pèse mes paroles délibérément—qui existe en 1967 et qui dure depuis au moins une dizaine d'années a trait au niveau du revenu de nos agriculteurs. Le député de Saskatoon vient de proposer un amendement qui reproche sévèrement au gouvernement son indécision, ses tergiversations et l'intention qu'il semble avoir de ne rien faire pour adapter sa politique laitière de façon à permettre aux producteurs de lait de persévérer et de continuer à produire cette denrée essentielle non pas sur une base provisoire mais en leur assurant pour longtemps un revenu convenable. On ne le sait pas et c'est pour cela qu'on a présenté l'amendement. J'espère que les députés d'en face qui font preuve d'indépendance s'uniront à mon parti pour appuyer l'amendement.

• (12.40 p.m.)

Depuis quelques semaines, il y a de nouveaux développements dans le domaine agricole. Le ministre du Commerce nous a parlé du nouvel accord sur le blé conclu dans le cadre de la négociation Kennedy. D'après les déclarations du ministre, nous pensons qu'en vertu du nouvel accord le prix d'un boisseau de blé augmentera d'environ 21 cents. Cela ne doit ni nous réjouir ni nous attrister. On devrait prendre l'optimisme du gouvernement avec un grain de sel. Une augmentation de 21 cents équivaut à 10 p. 100; depuis trois ou quatre ans, l'outillage agricole a augmenté de plus de 10 p. 100—comme le savent tous ceux qui ont acheté une moissonneuse-batteuse en 1964, 1965 ou en 1966. Une machine automotrice de 12 pieds qui coûtait $9,000 en coûte maintenant $12,000 ou $14,000. Les nouvelles machines ont peut-être une plus grande capacité de travail, mais cela ne suffit pas pour justifier une telle augmentation. Soyons réalistes, le nouvel accord ne tient pas compte des augmentations de prix des dernières années, de sorte que nous, agriculteurs, ne sommes pas plus avancés qu'en 1964. Le prési-

dent du syndicat des cultivateurs du Manitoba a déclaré hier aux journalistes qu'une augmentation de 40 à 50c. par boisseau était nécessaire pour améliorer le sort de ceux qu'il représentait.

Les cultivateurs sont mécontents en général des politiques agricoles du gouvernement. Lorsque le ministre de l'Agriculture a annoncé la nouvelle politique laitière il y a environ un mois et demi, il a tenté de faire croire à une aide fédérale sensiblement accrue. Mais il n'a pu répondre de façon satisfaisante au point que j'ai soulevé, sur lequel le député de Wetaskiwin (M. Moore) est revenu à maintes reprises et que d'autres députés ont aussi signalé, à savoir qu'il était peu logique d'établir des distinctions factices entre le lait nature excédentaire et le lait industriel. Selon le ministre, comme le lait nature relève de la compétence provinciale, le gouvernement fédéral ne doit donc pas se mêler des prix de soutien du lait nature excédentaire. En fait, tout le lait excédentaire et le lait nature peuvent être considérés comme lait industriel et, selon les propres paroles du ministre, il incombe au gouvernement fédéral de soutenir le prix du lait industriel.

La nouvelle politique basée sur une distinction factice n'aide pas les cultivateurs laitiers mais enveniment encore les problèmes qui s'aggravent depuis plusieurs années. Par certaines de ses initiatives et de ses attitudes, le ministre de l'Agriculture m'a fait penser à une bourrique sous la pluie. La bourrique tourne le dos à la pluie et l'endure béatement sans rien faire. Quand le ministre de l'Agriculture doit faire face aux réclamations légitimes et systématiques des cultivateurs laitiers et des porte-parole de l'industrie agricole, il se fige et refuse de dire s'il remettra sa politique à l'étude. J'ai déjà accusé le ministre d'afficher une attitude de paresse nonchalante au sujet de l'agriculture et je réitère aujourd'hui mon accusation. L'attitude du gouvernement envers les prix des denrées agricoles est une attitude de paresse nonchalante. Elle s'étend également à d'autres domaines.

Puisque le gouvernement, selon le discours du trône, nommera une équipe spéciale pour s'occuper des problèmes de l'agriculture, nous en conclurons que nous pouvons dormir sur nos deux oreilles. Pourtant, l'institution de cette équipe indique que le gouvernement actuel n'a pas vraiment une politique agricole à lui. Il n'y a rien de mal à ce que les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture et leurs fonctionnaires se réunissent lors d'une conférence pour formuler une sorte de politique agricole nationale. Des porte-parole des

[M. Schreyer.]

syndicats agricoles et de la fédération insistent depuis un an ou deux pour qu'on le fasse, mais le ministre n'a toujours pas dit s'il se rendrait à leur demande. L'équipe spéciale mentionnée dans le discours du trône pourrait être une commission royale d'enquête, un comité interministériel spécial du gouvernement fédéral ou un comité analogue composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Nul ne le sait. Entre-temps, on peut être assuré que le gouvernement invoquera l'équipe spéciale comme prétexte pour obtenir le délai maximum, ce qui lui évitera de passer à l'action.

Pourquoi cette accusation? Il va sans dire que les ministères fédéral et provinciaux de l'Agriculture comptent un personnel professionnel des plus compétents, versés à la fois dans la production et la recherche et l'analyse économique. L'étau coût-prix existe depuis si longtemps que l'expression est devenue un cliché. Les hauts fonctionnaires ont certes eu le temps de coordonner et d'ordonner toutes sortes de données au sujet de l'étau et d'en élaborer des formules de redressement. Faut-il donc une équipe spéciale pour s'en occuper?

• (12.50 p.m.)

Je soupçonne le gouvernement de vouloir se servir de l'équipe spéciale pour gagner du temps, comme il l'a fait par exemple pour les affaires des anciens combattants. Je ne connais guère le fonctionnement du comité spécial des pensions des anciens combattants. Si j'en parle, c'est pour une seule raison. Depuis mon arrivée ici comme nouveau député fédéral, il y a près de 18 mois, on nous promet presque jour après jour le dépôt du rapport Woods dont on devait s'inspirer pour ajuster les pensions aux anciens combattants afin de réduire l'écart entre ces pensions et le traitement des fonctionnaires, car il y avait égalité, il y a des décennies. Qu'est-il arrivé? Aujourd'hui, près de 18 mois plus tard, nous attendons encore le rapport. L'écart entre ces pensions et ces traitements est considérable et le pouvoir d'achat des anciens combattants diminue chaque année. Tout homme raisonnable comprend qu'il y faut parfois attendre le dépôt d'un rapport une journée, une semaine, un mois, même six mois. Mais un an? Lorsqu'un rapport qu'on promet depuis environ 16 mois et dont on dit l'attendre «d'un jour à l'autre», retarde ainsi, il y a vraiment un écart de crédibilité impossible à combler. En mots de tous les jours, à qui les autorités essaient-elles d'en faire accroire? Elles se servent de ce rapport comme excuse pour gagner

du temps, car elles n'ont pas encore réussi à établir leur politique sur les pensions aux anciens combattants.

En fait, il y a quelques décennies, les pensions des anciens combattants équivalaient aux traitements de certaines catégories de fonctionnaires. Tel n'est plus le cas; les pensions sont jusqu'à 60 p. 100 inférieures aux traitements. Est-ce acceptable? Évidemment, le pouvoir d'achat de ces ex-militaires a diminué par rapport à ce qu'il était il y a 10 ou 20 ans. De tels écarts se produisent dans n'importe quelle société dynamique et dans n'importe quelle économie florissante, mais les gouvernements sont là pour régler le problème. En fait, c'est l'une des raisons d'être des gouvernements, mais l'opposition ne s'est pas acquittée efficacement de son rôle fondamental à cet égard.

Le coût de la vie a monté de façon alarmante, ces deux dernières années. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres, qui ont fait des déclarations publiques sur ce sujet, ces derniers jours, aimeraient bien que les Canadiens croient que le coût de la vie augmente maintenant à un rythme moins rapide. Arrêtons-nous un instant et examinons ce qu'a fait le gouvernement en ce qui concerne les causes de la hausse du coût de la vie.

L'automne dernier, lorsque, contrariées et irritées, les maîtresses de maison ont organisé une marche pour protester contre l'augmentation du coût de la vie, le gouvernement s'est montré conciliant et, quelques jours plus tard, deux semaines au plus, il a annoncé que toute cette question importante serait déférée au comité mixte du crédit au consommateur du Sénat et de la Chambre des communes, qui s'est, par la suite, plus ou moins constitué en comité des prix à la consommation. L'initiative était justifiée.

Elle donnait aux groupes intéressés l'occasion de faire des instances et de présenter des mémoires. Elle permettait aux députés de faire des enquêtes plus ou moins efficaces sur les causes principales de l'augmentation inadmissible du coût de la vie. Après avoir délibéré, le comité a présenté plusieurs rapports provisoires.

Je ne veux pas me montrer sévère à son égard. En fait, je ne le critique pas. Mais je ne veux pas non plus louer ses efforts sans réserve car, à mon avis, ses travaux ont été incomplets sur un point important: il ne s'est pas reporté comme il le fallait au fond même du problème qui lui a été soumis, la cause de l'augmentation des prix. Je sais que certains comptables en chef de grossistes et de magasins généraux qui ont comparu devant le comité, ont pu persuader certains membres —pas la plupart, j'espère—que les prix exigés par les grossistes et les marchands au détail n'étaient pas exorbitants puisque, somme toute, les bénéfices ne s'établissaient qu'à 1 p. 100 des ventes. Les témoins spécialistes rattachant les bénéfices à la vente cherchent à induire en erreur.

Je n'ai pu trouver aucun témoignage qui ait mentionné d'une façon précise la marge de bénéfices par rapport au capital de premier établissement. N'est-il pas troublant de constater qu'il n'y ait pas eu un plan logique d'interrogatoires pour inviter ces porte-parole à faire connaître leurs gains par rapport au capital investi? J'ai ici un rapport présenté par un grossiste qui approvisionne des épiceries à succursales. Après sept années d'exploitation—au cours de ces sept ans—l'entreprise a réalisé des bénéfices équivalant à environ 1½ p. 100 des ventes, ce qui n'est pas très éloigné des chiffres mentionnés par d'autres maisons. Cela ne soulèvera pas beaucoup d'attention, et certains députés diront qu'il s'agit de maigres bénéfices. Mais voici le point important. En termes de rendement par rapport à l'investissement il s'agit d'un bénéfice de 29 p. 100 pour chacune des quatre dernières années d'exploitation. Je songe à présenter ce rapport au comité des affaires des consommateurs pour découvrir, plus que toute autre chose, si ses membres sont convenus de ne tenir aucun compte des faits et chiffres de ce genre.

• (1.00 p.m.)

Quiconque est le moindrement mêlé à l'administration d'une entreprise et aux affaires des compagnies sait qu'il existe des recettes justes, raisonnables, stimulantes, suffisamment rémunératrices et assez élevées pour encourager de nouveaux placements. De la même façon, tout homme raisonnable devrait être prêt à admettre qu'il existe des recettes exorbitantes. Que ferons-nous à cet égard? Aussi longtemps que nous n'avons pas un Conseil de la revision des prix au Canada, il est incontestable que, dans certains secteurs de l'économie, ceux qui détiennent la puissance et de l'influence économique pourront manipuler les prix en dépit de l'opinion publique.

Les femmes étaient irritées l'an dernier et avec raison. Leur colère a été appaisée lorsqu'on a annoncé que le sujet de leurs plaintes serait déféré au Parlement qui l'étudierait et prendrait vraisemblablement des initiatives. Ma foi, nous sommes tous des membres du Parlement ici et je voudrais provoquer parmi les députés au moins une trace de mécontentement à propos du travail accompli jusqu'ici et des recommandations du comité du crédit au consommateur.

Nous applaudissons à l'idée d'un ministère des affaires des consommateurs. Mais, très franchement, je dois ajouter que mon enthousiasme est un peu moins marqué que chez la plupart de mes collègues; un sujet de mécontentement, c'est que le nouveau ministère des affaires des consommateurs ne fera qu'un avec le ministère des affaires des sociétés commerciales, de sorte qu'on peut imaginer qui y perdra lorsque les jeux seront faits. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord, dit que leurs relations seront comme celles de l'éléphant et de la souris et j'accepte volontiers son analogie.

J'ai bien envie de consigner d'autres chiffres au compte rendu au sujet de cette entreprise particulière de magasins à succusales multiples qui vend des épiceries en gros et qui fait depuis trois ans des bénéfices de 28 à 32 p. 100 sur les capitaux engagés, mais cela serait peu pratique. Cependant, j'ajouterai que, pendant cette période, le capital social a sensiblement augmenté, non parce qu'on a vendu de nouvelles actions, mais simplement grâce aux gains non répartis; entre-temps, des dividendes considérables ont été versés, assez pour encourager de nouveaux investissements. L'ennui, c'est que ces actions n'étaient pas accessibles au public. Du moins, elles ne l'ont pas été récemment.

En supposant qu'en 1960 quelqu'un avait acheté 100 actions à $2 dans cette entreprise de magasins à succursales multiples, il aurait dépensé $200. Pendant chaque année subséquente il aurait reçu les dividendes suivants: $5 en 1961, $7.50 en 1962, $7.50 en 1963, $10 en 1964, $12.50 en 1965, $18 en 1966 et $26 en 1967, soit en tout $86.50 de dividendes en 6 ans avec un placement initial de $200. Or ce n'est là qu'une partie du paysage. Le bilan ressemble à un compte de fée.

Outre ce dividende, il y a, bien entendu, l'accroissement de la valeur des actions tout simplement parce que les bénéfices non répartis sont incorporés aux avoirs de la compagnie. Je pourrais faire ici une mise au point pour dire que les actions ont été mises sur le marché il y a deux ans, et la valeur de ces 100 actions achetées pour $200 en 1960, a fluctué l'an dernier entre $1,700 et $3,000. Cela montre un aspect de la valeur nette et des plus-values réalisées.

Si l'on examine ce genre d'entreprises commerciales, on est de plus en plus convaincu du bien-fondé de l'impôt sur les gains en capital, de sorte que la Commission Carter pourrait bien devenir l'une des commissions royales les plus utiles et les plus importantes de notre histoire. Il se peut que certains aspects du rapport de la Commission Carter soient mal vus de la majorité des députés, mais personne n'osera dire que nombre de ces aspects ne sont pas dignes d'éloges, d'éloges presque excessifs, car même chez les candidats libéraux on préconise l'application des recommandations. J'ai un dépliant libéral relatif à une élection complémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Schreyer: Puis-je déclarer qu'il est une heure?

M. l'Orateur: Je dois signaler au député qu'il est plus d'une heure et que son temps de parole est expiré.

M. Schreyer: La Chambre aurait-elle l'obligeance de m'accorder une minute de plus pour conclure?

M. l'Orateur: Le député demande du temps supplémentaire. Est-on d'accord?

Des voix: Une minute.

M. l'Orateur: La Chambre semble disposée à accorder 60 secondes de plus au député.

M. Schreyer: Malheureusement, je ne pourrai pas parler de la crise du logement—autre problème urgent que j'ai déjà mentionné. Je ne pourrai pas non plus traiter certain aspects des affaires indiennes et de la loi sur les Indiens. Cependant, je voudrais conclure en disant qu'à l'égard de ces problèmes urgents, le gouvernement fait preuve de cynisme. L'atmosphère du centenaire pourrait nous distraire de nos vrais travaux. En outre, il utilise toutes sortes de méthodes et de prétextes pour bloquer ou retarder les mesures. En ce moment, année du centenaire ou pas, les gens dont les revenus sont fixes et faibles, les salariés et surtout les agriculteurs sont fondés à espérer des mesures concrètes pour éviter les faillites agricoles et supprimer les quartiers de taudis.

M. l'Orateur: Comme il est passé une heure, je quitte le fauteuil.

(A 1 h., la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'O-

rateur, le dernier député à prendre la parole, avant la suspension de la séance, a terminé en exprimant le regret de ne pouvoir, faute de temps, traiter d'un plus grand nombre des sujets mentionnés dans le discours du trône. Je suis à peu près dans la même situation, après avoir passé en revue les thèmes du discours du trône abordés depuis une semaine. Toutefois, les discours se rapportaient, dans l'ensemble, à deux choses: la nécessité d'une nouvelle réforme parlementaire, et d'une réforme de notre constitution.

• (2.40 p.m.)

Les discours sur la constitution représentent une gamme complète, allant de l'exposé fort bien pensé du député de Peace-River (M. Baldwin) jusqu'aux propos incendiaires du député du Yukon (M. Nielsen). J'ai écouté avec plaisir le discours que le député du Yukon a fait l'autre soir après sa longue absence de la Chambre. J'ai remarqué qu'il n'avait pas perdu sa volonté de calomnier le premier ministre (M. Pearson) ou de déformer l'histoire. J'avais préparé une réfutation assez longue de ses remarques mais, depuis lors, mon attention s'est plutôt concentrée sur l'effervescence que le sujet crée parmi les membres du Nouveau parti démocratique. L'autre soir, je ne me suis pas inquiété du sous-amendement qui indiquait l'existence de deux nations au Canada. Cette théorie était renfermée dans les statuts que les Néo-démocrates disséminent depuis quelques années dans la province de Québec. Ils infléchissent la théorie des deux nations en insistant sur le fait qu'ils ne reconnaissent évidemment l'existence au Canada de deux nations qu'en matière de culture et non de politique.

D'après le résultat du vote, l'autre soir, personne ne semble avoir pris le sous-amendement trop au sérieux; tous savent bien, en effet, que d'ici un jour ou deux quelqu'un du Nouveau parti démocratique ou quelque porte-parole socialiste fera le tour du pays pour expliquer qu'il était question de deux nations uniquement sur le plan culturel. Je me suis inquiété davantage de certaines remarques du chef de ce parti; il a officiellement déclaré à une convention tenue à Québec en fin de semaine que son parti reconnaissait maintenant un statut spécial à la province de Québec. Je me propose d'en parler pendant le peu de temps dont je dispose. Il se peut aussi que je vous entretienne du discours que j'anticipais un jour ou deux après la convention. C'est le député de Greenwood (M. Brewin) qui l'a fait. Il a rapidement et efficacement porté au compte rendu l'interprétation particulière que donne à ce statut spécial du Québec le Nouveau parti démocratique, du moins comme celui-ci le comprend.

M. Schreyer: Le député me permettrait-il une question? En toute justice, admettrait-il que le mot «nation» peut avoir une signification sociologique ainsi qu'un sens distinct, juridique ou politique?

M. Mackasey: Les subtilités de langage ne sont pas le fort du député de Verdun. Le député n'a fait que mettre en relief ce que j'avais commencé à dire. Les membres de son parti trouvent toujours l'occasion de dire une chose au Québec et une autre dans le reste du pays. Dans la province de Québec, ses membres disent reconnaître les deux nations; ensuite ils prétendent ne pas vouloir dire tout à fait qu'il y a deux nations: deux nations, oui, mais au sens culturel. En fait, cette année, il est trop tard pour que le Nouveau parti démocratique puisse aller prêcher une doctrine au Québec et une autre à Vancouver.

Avant de me laisser entraîner trop loin là-dessus, je voudrais parler des réformes parlementaires. J'espère que personne n'ira croire que je m'y oppose. Bien au contraire. A mon avis, la plupart des règles établies du temps de l'ancien Orateur ont beaucoup aidé à accélérer les délibérations de la Chambre. Cela s'impose pour y faire adopter les mesures dont nous sommes saisis.

Toutefois une chose m'irrite un peu. Obsédés que nous sommes par le désir d'augmenter l'efficacité des comités, nous le faisons au détriment de la Chambre des communes. Il n'y a pas longtemps, j'ai été bouleversé de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) faire ici une déclaration importante sur le Vietnam en présence de 31 députés seulement. Où étaient les autres? Aux comités des aliments et drogues, des finances, du commerce et des questions économiques et ainsi de suite.

M. Orlikow: Où était Walter Gordon?

M. Mackasey: Quelqu'un là-bas veut faire un discours?

M. Orlikow: J'ai demandé où était le président du Conseil privé (M. Gordon) lorsque le secrétaire d'État aux Affaires étrangères a fait sa déclaration importante.

Une voix: Le député n'y était pas lui-même, c'est évident.

M. Mackasey: Je n'ai jamais vu ici de groupe plus susceptible que les socialistes. Il doit y avoir moyen de protéger la Chambre des communes. Un des problèmes que pose le régime des comités est que nous autorisons trop souvent les comités à siéger pendant les séances de la Chambre. En dernière analyse, la Chambre est un lieu de discussion et, à moins de lui assurer toujours un quorum suffisant pour la discussion efficace des questions, alors, comme l'a dit le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), l'un des principes fondamentaux de la démocratie disparaîtra: le droit de débattre à la Chambre des communes les problèmes du jour.

Le député du Yukon a parlé de la théorie des deux nations. Tout en voulant la reprocher au NPD, il en a jeté le blâme directement sur les épaules du premier ministre. Entre-temps, j'ai fait quelques recherches pour voir quel parlementaire ou homme politique de marque avait, le premier, discuté des deux nations au sens culturel. Il n'y a pas si longtemps—100 ans—sir John A. Macdonald disait ceci à propos de nos Canadiens de langue française:

> Traitez-les comme une nation et ils agiront comme un peuple libre, c'est-à-dire avec générosité. Traitez-les comme une faction et ils deviendront factieux.

Lord Durham a écrit qu'il avait vu «deux nations se combattant au sein d'un seul État». Eugene Forsey, lui, a dit dans le *Canadian Journal of Economics and Political Science:*

> Le Canada constitue à la fois deux nations et une seule: deux nations, au sens ethnique, culturel et sociologique; une nation, au sens politique, juridique et constitutionnel.

La plus grande autorité là-dessus est peut-être le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), qui, le 2 juillet 1963, déclarait ce qui suit, comme en fait foi le hansard à la page 2560:

> La signature de l'Acte de la Confédération a donné naissance à une nouvelle nation associant deux groupes de nationalité et d'origine différentes.

Voilà pourquoi je ne me suis pas laissé trop impressionner l'autre soir quand le Nouveau parti démocratique, dans un effort pour se gagner des adeptes dans la province de Québec, a proposé l'idée de deux nations, sous forme de sous-amendement. Je savais que quelqu'un ne tarderait pas à se lever pour dire que le parti mettait l'accent sur la culture, comme l'a fait tout à l'heure le député de Springfield.

Le statut spécial sollicité pour le Québec, par le chef du Nouveau parti démocratique, a suscité davantage mon intérêt. Je demeure dans la province de Québec. Contrairement à ce qu'on pense, il y a plus de Québécois de langue anglaise, à l'heure actuelle, que de gens dans certaines autres provinces. Nous sommes plus d'un million. Le Québec n'a pas besoin d'un statut particulier. Si le chef du NDP avait dit que le Québec était différent des autres provinces, je ne le nierais pas. C'est vrai qu'il est différent. C'est la patrie de l'un des peuples fondateurs de notre pays. Il est peuplé en grande partie de Canadiens de langue française. Il est différent quant à la culture, quant à la langue et à nombre d'autres égards. Son Code civil est différent.

• (2.50 p.m.)

Mais le Québec n'a pas besoin d'un statut particulier en 1967 ou en 1970 pour atteindre sa pleine maturité au sein de la Confédération. Ce qu'il lui faut, c'est que les autres gouvernements respectent la constitution, et le Nouveau parti démocratique aurait pu fort bien le faire pendant les 16 années où il a formé le gouvernement de la Saskatchewan. Qu'a-t-il fait durant ces années pour la minorité de langue française? Rien. C'était une honte à l'époque et c'en est toujours une. Quand le chef du Nouveau parti démocratique se rend dans la province de Québec, comme il l'a fait en fin de semaine, et déclare que le Québec doit avoir un statut particulier au pays afin de survivre, il ne trompe personne. A notre époque de communications rapides, prêcher un message dans le Québec et un autre à Vancouver aura des répercussions et les socialistes le verront bien.

Comme je n'étais évidemment pas invité à cette réunion de soi-disant socialistes, j'ai dû me reporter au *Daily Star* de Montréal du lundi 15 mai pour savoir ce qui s'y était passé. D'après ce journal, le chef du Nouveau parti démocratique aurait déclaré ceci:

> ...le Nouveau parti démocratique estime que «la solution à long terme la plus pratique consiste à reconnaître, dans la constitution, que le Québec n'est pas une province comme les autres et que ses besoins et objectifs culturels ne sauraient être satisfaits que par des arrangements spéciaux.»

Quels sont les arrangements spéciaux que propose le chef du NPD pour le Québec? Il n'en parle pas, mais se borne à débiter des lieux communs. J'ai donc attendu, sachant fort bien qu'un jour ou deux après, un porte-parole senior du NPD prendrait la parole à la Chambre pour tenter de consigner au compte rendu un message diamétralement opposé à celui de son chef, de façon que, dans l'Ouest, les néo-démocrates puissent citer le hansard,

et qu'au Québec, ils puissent citer le *Star* de Montréal. Effectivement, le député de Greenwood (M. Brewin) a fait une déclaration en ce sens le 15 mai. Je dois de nouveau me fier au hansard, car je n'étais pas ici pour l'entendre. Or j'ai lu son discours non pas une fois, mais deux ou trois fois. Ses paroles, à la page 203 du hansard, sont tout imprégnées de noblesse et plairont certainement au plus nationaliste des Canadiens. En voici un extrait:

Nous devrions incorporer à notre constitution une déclaration des droits. Nous avons déjà une Déclaration des droits de l'homme adoptée par le Parlement, mais elle est manifestement insuffisante. Elle ne s'applique pas aux Assemblées législatives des provinces et le Parlement peut l'abroger n'importe quand...

C'est précisément ce que le premier ministre avait déclaré précédemment. Je suis d'accord là-dessus. C'est aussi exactement le message qui figurait dans le mémoire de divers syndicats ouvriers de la province de Québec. Toutefois, un peu plus loin dans la même colonne, le député continue ainsi:

On devrait également se demander s'il est sage ou nécessaire, dans notre constitution modifiée, d'accorder un statut particulier au Québec.

Remarquez bien, il commence à douter de la sagesse de la déclaration même qu'a faite son chef en fin de semaine. La manchette du journal dont je vous ai parlé s'intitulait: «le statut spécial fait disparaître l'agitation».

Il continue:

L'expression «statut particulier» est très vague et il faut être précis quand on aborde la question, et plus loin dans mes remarques j'ai l'intention de définir plus précisément ce que nous, de notre parti, entendons quand nous déclarons être en faveur d'un statut particulier pour le Québec.

La lecture de ces déclarations m'a fait escompter qu'un des membres du parti socialiste allait nous dire ce qu'il entend par un statut particulier pour la province de Québec. Le Québec serait-il un État associé dans une confédération de deux nations? Le Québec prendrait-il une direction, et le reste du Canada, une autre, tout en prévoyant des rencontres périodiques et le partage du budget? J'avais espéré que le député de Greenwood nous expliquerait ce qu'il entend par le statut particulier.

Une autre chose qui m'intrigue en passant, c'est que les membres du Nouveau parti démocratique, qui ne se fatiguent jamais de citer en exemple la Suède, dont la philosophie repose sur un gouvernement central fort, s'intitulent maintenant les plus grands avocats de la décentralisation. Or voici le propos tenu par le député de Greenwood:

A cette fin, l'autorité fédérale doit être sauvegardée, selon nous, dans des domaines comme le crédit, les opérations de banques, les placements, les politiques monétaires et fiscales, les tarifs et le transport, pour n'en nommer que quelques-uns.

D'après lui, ce sont les domaines où l'autorité fédérale doit demeurer suprême. Après avoir retiré tous ces champs d'action à la compétence provinciale, on présume qu'il est prêt à définir le statut particulier que le Québec devrait avoir d'après le chef du Nouveau parti démocratique, si le Canada doit survivre. Au lieu de cela, le député de Greenwood a déclaré ce qui suit, et nous entendons cela d'un membre d'un parti qui préconise la décentralisation:

Nous nous inquiétons de la désagrégation graduelle des pouvoirs fédéraux dans les domaines que j'ai mentionnés, laquelle se manifeste depuis quelques années dans les conférences fédérales-provinciales.

En d'autres termes, à l'heure où son chef prononçait dans le Québec un discours où il réclamait un statut particulier pour cette province et un renforcement de la compétence provinciale dans ces domaines, le député de Greenwood préparait, à l'intention de la Chambre des communes, un discours où il regrettait qu'on eût transféré au Québec une partie trop importante de l'autorité fédérale dans les domaines que je viens de mentionner. Peut-être était-il temps, selon lui, d'enlever cette autorité au Québec et à d'autres provinces pour la restituer au gouvernement central. Je ne désapprouve pas nécessairement ce principe. Je souligne simplement l'hypocrisie de son message. Il dit une chose alors que son chef en dit une autre.

Puisque le député de Greenwood a jugé que l'autorité dans ces domaines ne devait pas être transférée aux provinces, et par conséquent au Québec, peut-être voulait-il dire que ce dernier devrait jouir d'un statut particulier à d'autres égards. Voici ce qu'il a dit, d'après la page 204 du compte rendu:

Le contrôle fédéral est souhaitable dans des champs d'action comme les allocations familiales, les pensions de vieillesse sans cotisations et ainsi de suite.

Dans certains domaines, comme l'hospitalisation et les services de santé, le régime actuel—administration par les provinces et participation financière du gouvernement fédéral—a de bons résultats...

Jusque-là, il n'a pas recommandé le moindre changement à la constitution actuelle. Puis, il a ajouté:

...et on devrait le conserver parce qu'il a l'immense avantage d'assurer la transférabilité des programmes en cause. Dans ces cas aussi, la contribution du gouvernement fédéral aide à répartir le fardeau entre les diverses provinces.

En d'autres termes, le député de Greenwood recommande exactement la même chose que nous; soit que les provinces riches aident les provinces pauvres. Qu'y a-t-il de révolutionnaire à cela? Se rendant compte qu'il n'a-

vait rien dit en faveur d'un traitement spécial, il a étayé sa thèse ainsi:

...Nous nous rendons simplement à l'évidence: un peuple possédant une culture propre a droit, s'il le désire, au contrôle complet sur les questions intimement reliées à sa culture, comme par exemple l'enseignement.

Qui a déjà refusé à la province de Québec la haute main sur l'enseignement? Si, depuis 30 ou 40 ans, ou même un siècle, Québec a choisi d'insister sur l'enseignement classique, c'est sa prérogative et son droit et personne n'a cherché à s'en mêler. Un de ces jours, le Parlement devra définir l'enseignement. Mais ce n'est pas ce qu'a dit le député de Greenwood. Sur le ton dramatique qui lui est habituel, il a déclaré que nous devrions reconnaître les droits des provinces dans le domaine de l'enseignement. Mais c'est un domaine où les provinces ont toujours détenu l'autorité suprême et devront continuer à le faire; comme le reste de son discours était creux il a bien fallu, j'imagine, qu'il dise quelque chose.

• (3.00 p.m.)

Le député n'était même pas prêt à l'accorder au Québec sans restriction, puisqu'il ajoute:

D'autre part, il faut reconnaître que ce sont les habitants des neuf autres provinces qui devraient insister le plus pour que l'on accorde au Québec un statut particulier et que l'intervention du gouvernement fédéral ne soit pas limitée comme le désire le Québec.

Va-t-on dire au Québec, d'une part, qu'il a l'autonomie dans le domaine de l'enseignement et jouit en même temps d'un traitement spécial, mais que le gouvernement fédéral peut intervenir à un niveau non nécessairement voulu par le Québec?

Le député prétend que dans les domaines suivants: fiscalité, tarifs, transport, banques, crédit et investissements, le gouvernement fédéral doit garder la juridiction suprême. Voilà ce que le député de Greenwood prétend. Le gouvernement fédéral doit également rester maître dans les domaines des allocations à la formation professionnelle, des pensions de vieillesse et autres. Quant à l'assurance-hospitalisation et aux services de santé, la participation mixte semble donner de bons résultats, selon le député de Greenwood, et on ne devrait rien y changer. Le seul domaine qu'il accorde à la province c'est celui de l'enseignement, qu'elle a toujours eu.

Ensuite, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin), qui est un expert dans ce domaine et qui a prononcé de nombreux discours dans tout le pays sur les relations fédérales-provinciales et la constitution, est intervenu. J'aimerais rappeler sa question qui figure à la page 206 du compte rendu:

[M. Mackasey.]

Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais poser une question au député. Ai-je raison de croire que le statut particulier, tel qu'il le définit, n'entraîne aucune modification de notre constitution actuelle en vue d'une plus grande décentralisation, particulièrement à l'égard du Québec?

M. Brewin: Il n'entraîne aucune modification.

Évidemment pas. Sachant que son chef avait énoncé son concept des deux nations dans la province de Québec et préconisé un statut particulier pour la province de Québec au sein de la Confédération, l'honorable député de Greenwood se précipite au Parlement pour corriger les propos de son leader. Si le chef des néo-démocrates croit que Québec devrait avoir un statut particulier, qu'il fasse le tour du pays et le dise. Ce n'est pas ce qu'il fait. Je comprends la difficulté et elle est grave. Voici qu'il se rend à Montréal en fin de semaine et constate que l'aile québécoise des néo-démocrates adopte une résolution déclarant que la province de Québec est souveraine quant à la politique extérieure. Elle peut signer les accords qu'elle désire à n'importe quel palier avec les puissances étrangères, la France, la Belgique, et peut-être même l'Irlande. Samedi, le leader du Nouveau parti démocratique a dû compter sur ses troupes pour écarter cette résolution que l'aile québécoise avait adoptée.

Je pose la question aux 19 ou 20 membres de cette vaillante petite troupe dans le coin: à quelle croyance souscrivez-vous? à celle que votre chef prêche au Québec ou à celle que l'honorable député de Greenwood prêche à la Chambre des communes? Souscrivez-vous à la résolution de l'aile québécoise, selon laquelle Québec peut signer les traités internationaux ou acceptez-vous la théorie de votre leader qui refuse ce privilège à la province? Autrement dit, monsieur l'Orateur, les néo-démocrates sont dans un dilemme. Ils oublient que nous sommes en 1967 et qu'on ne peut plus défendre un principe au Québec et un autre à Vancouver. Cette tactique fait long feu et je ne le regrette pas. Il y a trop longtemps qu'ils misent sur les deux tableaux. Il fut un temps où le chef néo-démocrate pouvait encore trouver à la Chambre des communes des gens pour réfuter ce qu'il avait dit à l'extérieur, dans l'espoir que ces déclarations pourraient revêtir la même valeur au Canada. Ce n'est plus possible aujourd'hui.

Rien dans le discours du député de Greenwood ne définit ce que doit être le statut particulier du Québec. Je dirais aux membres du Nouveau parti démocratique que l'unité du Canada est trop sacrée pour en faire

un objet de politique partisane. Il faut être logique. Si vous croyez—pour ma part, je ne le crois pas—que le Québec a besoin d'un statut particulier pour demeurer dans la Confédération, alors dites-le de façon uniforme à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre. Que le chef du Nouveau parti démocratique profite de ce débat ou d'une autre occasion pour se lever à la Chambre et exposer ce qu'est le statut particulier du Québec. Les Canadiens d'expression française ne veulent pas être isolés du grand courant de la vie canadienne. Ils n'ont pas besoin de l'être. Ils ont quelque chose à offrir et ils l'ont offert. C'est évident pour quiconque se donne la peine d'aller voir. Ils ont fait une aussi belle contribution au pays que les Canadiens d'expression anglaise. Ils ont fourni non seulement un premier ministre et un gouverneur général, mais le chef de l'armée et le chef de la Cour suprême du Canada. On retrouve de nombreux chefs dans les domaines de la culture et de la science chez les Canadiens français. Ils n'ont pas besoin d'un statut particulier pour fournir une contribution au pays, mais seulement l'occasion de le faire et une ambiance dépourvue d'intolérance et de préjugés.

La province de Québec détient l'autorité complète dans le domaine de l'enseignement et dans tous ceux qui sont prévus dans la Constitution. Tout ce que le Québec veut et mérite c'est qu'on respecte la constitution telle qu'elle existe actuellement. La seule suggestion sensée qui soit sortie de la Chambre des communes sur le problème dans son ensemble est celle du premier ministre (M. Pearson) l'autre soir, et qu'avait déjà proposée à maintes reprises le député de Peace-River (M. Baldwin). Ce qu'il nous faut faire ici à la Chambre c'est de dresser une charte des droits de l'homme pour le Canada, sans renier celle qui existe déjà. Une étape essentielle a été marquée dans l'histoire du pays lorsque le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a doté le pays de la Déclaration des droits. Nous devons en être fiers. Elle est au-dessus de toute politique. D'autre part, nous voulons savoir quels sont les droits des provinces, des municipalités, et non pas uniquement ceux des individus.

Lorsque le premier ministre a déclaré que les dirigeants provinciaux devraient se réunir dans le courant de l'année pour déterminer nos objectifs avant de modifier la constitution, ou pour y ajouter ou en élaguer les articles inutiles, il parlait de façon sensée. Les journaux renseignés comme le *Star* de Montréal, le savent. C'est un journal de langue anglaise, au cœur du Canada français, qui connaît les problèmes des Canadiens français et ceux de la minorité d'expression anglaise.

Le *Star* de Montréal a toujours discuté sérieusement des problèmes relatifs à la contsitution et de la nécessité de la modifier. Selon un éditorial paru dans ce journal, le samedi 13 mai 1967, le premier ministre, M. Pearson, aurait proposé une solution extrêmement pratique et sensée au problème très complexe de la Confédération. En voici un passage:

> Au départ, à tout le moins, le premier ministre est contre une conférence officielle et engagée qui ne conduirait qu'à un étalage public d'attitudes politiques individuelles. Il s'opposera à tout «bond constitutionnel dans l'inconnu.»
>
> Mais il a proposé ce qui nous a semblé une première étape extrêmement délicate que tous pourraient franchir sans empiéter sur les positions de qui que ce soit. M. Pearson a formulé l'espoir que la première initiative dans le domaine constitutionnel pourrait consister en un accord de tous les premiers ministres sur une déclaration des droits commune. Ces projets de lois provinciaux s'inspireraient de la Déclaration des droits fédérale qu'on associera toujours, comme M. Pearson l'a signalé de bonne grâce, au nom de M. Diefenbaker. Il a ajouté:
>
> «Certes, avant de pouvoir espérer vraiment nous entendre sur des changements structurels, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient essayer de tomber d'accord sur une déclaration de nos valeurs communes et de nos droits fondamentaux, individuels et collectifs, en tant que Canadiens.»

La première mesure concrète qui devrait découler de cette conférence, monsieur l'Orateur, ce serait de rendre la région d'Ottawa vraiment représentative des deux races fondatrices du Canada. Les uns après les autres, des hommes politiques ont protesté, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, contre le mauvais état de la chaussée. Ce n'est pas contre cela que nous devrions protester, mais contre le caractère unilingue de la région. Nous devrions rendre le district d'Ottawa vraiment représentatif des deux races qui ont fondé le pays. Si nous ne pouvons pas arriver à cette conclusion à la suite de l'une de ces conférences, comment alors, au nom du ciel, parviendrons-nous à nous entendre pour modifier la constitution en tout ou en partie? Il faut de la bonne volonté.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois signaler au député que sont temps de parole est expiré.

M. Knowles: Le député me permettrait-il de poser une question?

M. l'Orateur suppléant: Comme le temps de parole du député est expiré, j'accorde la parole au représentant de Lac-Saint-Jean.

M. Knowles: Je voulais seulement poser une question au sujet de M. Walter Gordon.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Lac-Saint-Jean a la parole.

• (3.10 p.m.)

[*Français*]

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas être une note discordante à l'harmonie générale et je veux respecter la tradition qui a été introduite dans cette enceinte de présenter nos félicitations au député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Jamieson) et à son comotionnaire (M. Côté).

Si mes renseignements sont exacts, monsieur l'Orateur, on me dit que l'honorable député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône en était à son premier discours en cette Chambre. Dans ce cas, je puis lui dire que son coup d'essai s'est avéré un coup de maître, et je souhaite qu'il fasse encore beaucoup de discours qui ressemblent à celui qu'il a prononcé ici, afin que je puisse moi-même prendre une bonne leçon d'éloquence.

Maintenant, monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je commenterai certaines passages du discours du trône, et je cite textuellement:

> Notre pays n'a pas été fondé en 1867. Ses racines plongent beaucoup plus loin dans le temps. Mais, il y a cent ans, nos prédécesseurs—hommes d'origines, de croyances et de langues diverses—ont entrepris une grande œuvre politique dont nous sommes, aujourd'hui, les dépositaires. Ils en ont jeté les fondements avec un sens rigoureux de l'unité, cette unité si nécessaire au bien commun comme le leur rappelaient les conflits de nombreuses générations. Sur cette base, ils ont édifié une structure gouvernementale pour assurer la liberté, le bien-être et la prospérité de tous ceux qui viendraient peupler ces terres. Ils ont édifié leur œuvre conformément à un plan fédéral, car ils savaient que cela seul permettrait à l'unité, dans la diversité culturelle et régionale, de donner tous ses fruits.

Un peu plus loin, on peut lire ceci:

> La voie de la Confédération a été hérissée de difficultés considérables—quelques-unes naturelles, d'autres inévitables, d'autres encore suscitées par nous-mêmes.

J'imagine, monsieur l'Orateur, que ce sont ces deux passages qu'a voulu commenter spécialement le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) dans son allocution du 11 mai dernier, alors qu'il disait, et je cite la page 76 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que je suis un Canadien d'expression française et que je lutte afin que les Canadiens français soient reconnus à la grandeur du Canada. C'est certes un devoir pour moi de dire et d'affirmer que les réceptions, dont j'ai été l'objet dans toutes ces provinces, ont été cordiales, chaleureuses, et je dirais même que j'ai été mieux reçu par les universités de l'Ouest que par l'Université de Montréal, qui est dans ma province de Québec.

Ce n'est pas peu dire, monsieur l'Orateur!

> Et, ces gens de l'Ouest, ces jeunes étudiants, ces cultivateurs, ou qui que ce soit, sont fort hospitaliers. Nous sommes reçus comme des rois dans ces provinces-là. Même si ces jeunes ne parlent pas notre langue, ils s'empressent de nous recevoir, de connaître nos problèmes, de nous connaître en fin de compte, afin de savoir ce que nous voulons et qui nous sommes. Il était très intéressant de rencontrer ces gens, indépendamment des partis politiques, en tant que Canadiens venant d'une province autre que la leur.

[M. l'Orateur suppléant.]

Monsieur l'Orateur, même si certains de nos adversaires font des réflexions désobligeantes à l'égard du chef du Ralliement créditiste, il faut tout de même reconnaître qu'il sait faire la part des choses et donner à chacun ce qui lui appartient. A ce sujet, je me permets de répéter cette phrase de notre chef, et je cite:

• (3.20 p.m.)

> ...et je dirais même que j'ai été mieux reçu par les universités de l'Ouest que par l'Université de Montréal, qui est dans ma province de Québec.

Histoire de corroborer cette déclaration et ce témoignage, je veux relater une expérience qu'il m'a été donné de vivre, à l'instar de plusieurs collègues, lorsque le gouvernement nous a invités à aller visiter les terrains de l'Expo et «Habitat», le 8 avril dernier.

Franchement, monsieur l'Orateur, comme Canadien francophone, je n'ai pas été extrêmement édifié, et si la Chambre le permet, je vais décrire l'expérience que plusieurs députés et sénateurs, accompagnés de leurs épouses, ont vécue.

Nous avons été très bien reçus sur la Terre des Hommes, spécialement par le Commissaire général de l'Expo, qui, à notre arrivée sur le terrain, nous a prodigué force poignées de mains et nous a dispensé de larges sourires. Mais c'était probablement pour nous faire mieux avaler la pilule qu'il avait à nous servir. Au fait, lorsqu'il a été donné au Commissaire général de l'Expo de présenter les honorables députés et sénateurs à l'assistance, il n'a rien su de mieux que de faire son discours complètement, spécialement et spécifiquement en anglais. Je n'en veux pas à nos amis anglophones d'avoir été aussi bien reçus. Mais nous autres, par exemple, les Canadiens d'expression française, nous avons été brimés et ce à tel point que pendant le discours du Commissaire général, mon épouse, qui m'accompagnait lors de cette circonstance, m'a demandé la question suivante: Est-ce que ce personnage ne parle pas français? Je ne répéterai pas la réflexion que j'ai faite à mon épouse, car je tiens à respecter cette enceinte parlementaire, mais qu'on sache bien qu'elle n'était pas à la louange du Commissaire général.

Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler à mes collègues que cela se passait le 8 avril dernier, au cœur même de la province de Québec, dans la deuxième ville française du monde, Montréal, qui, cette année, est l'hôtesse de quelque 60 pays exposants sur la Terre des Hommes. Nous n'avons pas raison d'être fiers de ce geste-là.

Comme brimade, comme rebuffade, comme gifle cinglante à la figure des Canadiens français du pays, c'était, on ne peut mieux, réussi. Pour ma part, j'appelle cela le coup de pied de l'âne. Heureusement qu'il y a des contrastes qui sont un peu plus encourageants et un peu plus réconfortants.

Lors de la série finale de hockey qui opposait deux équipes, les «Canadiens» de Montréal et les «Maples Leafs» de Toronto, nous en avons eu connaissance, ici, et je tiens à dire que je n'en fais grief à personne, car il manquait plusieurs députés dans l'enceinte de la Chambre des communes, parce qu'ils étaient devant l'écran de la télévision; moi-même, j'ai triché et je m'en accuse—j'ai remarqué, à l'instar de plusieurs autres, j'en suis sûr, qu'avant chaque partie, autant à Toronto qu'à Montréal, on jouait l'hymne national «Ô Canada».

Dimanche dernier, monsieur l'Orateur, j'étais témoin des deux cérémonies consécutives qui se sont déroulées sur la colline du Parlement, dans le but de rendre hommage à ceux qui avaient bâti la Confédération.

Et, après chacune de ces cérémonies, on a chanté en anglais et en français, l'hymne national «Ô Canada».

Je pense que les rôles sont renversés. Ceux qu'on accusait, il n'y a pas tellement longtemps, d'intolérance fanatique sont en passe de nous donner une fière leçon de patriotisme et de fierté nationale. Et l'on criera ensuite au séparatisme, à l'indépendantisme; on hurlera, à qui veut l'entendre, que les cent ans passés de la Confédération canadienne ont été cent ans d'injustice pour les Canadiens français et toutes sortes de slogans de ce même acabit. A ces pêcheurs en eau trouble, je rappellerai que le respect ne se commande pas, mais qu'il s'impose.

Monsieur l'Orateur, il me revient à la mémoire les bienveillantes exhortations que la très gracieuse Souveraine et Reine d'Angleterre et de tous les pays du Commonwealth nous a faites lors de son dernier voyage au Canada. Après avoir exhorté les deux grandes nations qui composent ce pays, nations dépositaires des civilisations occidentales les plus raffinées, nations qui ont fait rayonner leur génie respectif sur à peu près tous les peuples de la terre, voici que dans une vision d'unité et de compréhension mutuelles, elle résume sa pensée. Écoutez-moi bien, chers collègues, et je souhaite que chacun de vous grave plus profondément dans son cerveau, cette exhortation de la Reine d'Angleterre:

Notre patriotisme ne doit jamais nous faire oublier celui des autres.

Alors, voici, chers collègues, le défi que jettent à nos pieds les cent prochaines années de la Confédération canadienne. Ce défi est à notre taille et nous saurons le relever.

Maintenant, je continue à citer un autre passage du discours du trône au sujet duquel je ferai simplement quelques commentaires:

• (3.30 p.m.)

En 1867,...

Il y a cent ans de cela!

...on pouvait croire que responsabilité publique et responsabilité de l'État étaient quasi synonymes. La réalisation des nouveaux objectifs exigera la participation de la société tout entière et les efforts de tout notre peuple. En un temps d'évolution accélérée, le souci principal de la société canadienne doit être le bien-être de l'individu, afin que, indépendamment de sa situation ou de sa condition à sa naissance, il puisse avoir une chance égale de faire valoir toutes ses possibilités, sur quelque plan que ce soit: économique, social, politique ou culturel. Un pays est un foyer; il doit être construit et meublé pour le confort de ses habitants.

C'est beau, cela, qu'en pensez-vous?

Sur notre moitié du continent, nos ancêtres ont dû soutenir, contre la nature, une lutte d'une extrême âpreté.

C'est l'héritage que nos ancêtres nous ont transmis pour que notre vie soit meilleure.

Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale, la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

Monsieur l'Orateur, à ce stade-ci de mes remarques, je veux m'appliquer surtout à faire ressortir la valeur économique de l'individu, du citoyen canadien. Dans la première partie de la déclaration canadienne des droits, on lit:

Il est... reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe:

a) le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi;

b) le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi;

c) la liberté de religion;

d) la liberté de parole;

e) la liberté de réunion et d'association; et

f) la liberté de la presse.

Monsieur l'Orateur, en 1960, alors que le parti conservateur était au pouvoir, il s'est trouvé au moins deux députés libéraux pour réclamer qu'on ajoute aux droits susmentionnés: les droits et libertés économiques. L'intervention du député, à cette époque, qui est maintenant ministre dans le cabinet actuel, est consignée au hansard du 5 juillet 1960. Je cite:

Oui, il est question de libertés politiques dans la présente mesure, mais cela ne veut pas dire que le citoyen sera plus assuré de pouvoir en jouir que sous les lois actuelles. On mentionne partiellement nos libertés légales, mais non pas

nos libertés économiques, sauf à l'article 2*a*), qui parle de la propriété. Il n'est pas question des principes qui doivent inspirer même ces libertés-là. Peut-être est-il difficile de dire dans une charte comme celle-ci ce que nous entendons par droits économiques, mais à une époque où la société est en pleine évolution et où la philosophie politique de tous les partis représentés dans cette Chambre souscrit à l'idéal du plein emploi, est-il injuste ou exagéré de dire qu'en ce vingtième siècle, nous avons le droit d'inscrire à côté de nos libertés politiques, et dans une intention tout aussi efficace, les droits intéressant le bien-être économique du citoyen?

Et plus loin, voici ce qu'il ajoute:

...Parce que la présente Déclaration des droits ne porte pas sur ces droits, je la crois insuffisante. Le bill ne porte pas non plus sur la liberté de ce qu'on pourrait appeler ses droits humains ou son sens d'égalité; des choses comme des lois sur les justes pratiques d'emploi, des lois sur les justes facilités de logement, des lois sur l'égalité de traitement pour les femmes,...

. . .Il n'a même pas oublié les femmes.

...toutes les lois qui favorisent l'émancipation des femmes, le droit à l'élection, le droit aux soins médicaux, le droit aux pensions d'invalidité, et ainsi de suite. Dirons-nous que ce ne sont pas des droits? Dirons-nous que, dans l'objectif que nous nous sommes fixé, nous ne considérons pas ces choses comme des aspirations légitimes?

Monsieur l'Orateur, il y eut, en 1960, un autre député libéral pour corroborer la déclaration et la prise de position de son collègue. Je cite:

Au surplus, le Code criminel prévoit l'arrestation pour refus de pourvoir de tout chef de famille qui fait défaut à cette obligation. Or, s'il est vrai que pour une obligation que l'on place sur les épaules d'un citoyen, l'État a un devoir envers lui, s'il est vrai que le législateur a imposé au citoyen canadien cette obligation de nourrir et d'entretenir sa famille, je crois qu'il n'est que juste et légitime que ce même législateur donne à cet homme le moyen de remplir cette obligation. Or, je soumets qu'un bill des droits de l'homme est bien incomplet s'il ne tient aucun compte des droits économiques.

A ce moment-là, ces deux députés libéraux critiquaient la présentation du bill des droits canadiens par les conservateurs.

Ces revendications sont inspirées par l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et peuvent se résumer ainsi: Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne, ainsi qu'à la jouissance de ses biens.

Ce sont tous ces droits que le Crédit social réclame pour tous les citoyens canadiens. Voici une affirmation de principe émanant de l'Association du Crédit social du Canada:

L'être humain est la créature la plus précieuse de toute société organisée. Puisque l'homme est une créature divine douée d'une âme, il a des droits naturels et indéniables vis-à-vis des biens spirituels et temporels, et ceux-ci doivent être respectés et sauvegardés intégralement.

Monsieur l'Orateur, je me permettrai maintenant d'ajouter quelques commentaires.

Qu'est-ce que le Canada? Le Canada, c'est un pays qui comprend surtout—qu'on y prête attention—20,400,000 personnes humaines, 4,800,000 familles, 400,000 corporations.

Les 4,800,000 familles de une ou de plusieurs personnes vivent dans les 4,800,000 logements et châteaux; il y a aussi des taudis qu'on peut voir, en visitant notre pays, le Canada.

Prospérité immense, répartition inhumaine! Corrigeons tout de suite la situation, au lieu de perdre du temps à blâmer les responsables, au lieu de chercher des coupables, des malfaiteurs. Devenons subitement des bienfaiteurs de notre propre humanité, au Canada.

Chacun des 265 député canadiens a été élu par la population qui demeure dans chacune des circonscriptions du Canada. Les compagnies ne votent pas. Ce ne sont donc pas les compagnies qui ont élu les députés. Pourquoi avoir peur des compagnies, une fois que nous sommes élus?

Les compagnies ne sont que des institutions qui se composent de groupes de personnes humaines, mais les compagnies, en elles-mêmes, n'existent pas, n'ont pas la vie, ne votent pas. Elles sont des instruments de production ou d'administration de biens ou de services matériels, intellectuels ou spirituels propres à la satisfaction des personnes humaines.

Il y a, au Canada, 265 députés et 26 ministres, dont un seul ministre des Finances. Si la prospérité du Canada dépend de toute la population et de toutes les compagnies du Canada, la répartition de cette prospérité dépend surtout du ministre des Finances, des 25 ministres et des 265 députés.

Si la production est abondante en 1967, aucune raison pour que la répartition de 1967 demeure un fiasco, un désastre pour la grande partie de la population. L'année 1967 produit, l'année 1967 doit distribuer.

La production se fait dans les cadres de nos systèmes monétaires, économiques et politiques actuels. La distribution doit donc se faire convenablement dans le même cadre des mêmes systèmes monétaire, économique et politique.

Pas besoin d'une nouvelle constitution, de nouveaux partis politiques, de nouvelles élections, de nouveaux ministères ni de nouveaux instruments de production ou d'administration.

Il ne manque que de simples ajustements de pression dans la circulation de la monnaie, dans le système actuel canadien, capitaliste...

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

• (3.40 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je pense que tous les députés

qui participent au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône en cette année du centenaire, doivent passer en revue les cent ans de notre histoire et essayer de tirer parti des leçons du passé pour nous aider à résoudre les problèmes de l'avenir. Après avoir étudié la question, j'ai décidé de contribuer au débat en parlant de trois choix pour le Canada.

Avant de parler de ces trois politiques économiques pour le Canada, je dirai en guise d'introduction qu'en lisant les débats de l'année de la Confédération on voit qu'ils ressemblent énormément à ceux d'aujourd'hui. J'ai eu le privilège d'entendre le député libéral de la grande ville de Montréal, circonscription de Verdun; il s'en prenait à ce qu'un député néo-démocrate de Toronto a dit à la Chambre l'autre jour. Nous venons d'entendre un député d'une circonscription rurale du Québec qui a touché un mot des problèmes qu'il voit. Les observations faites aujourd'hui par trois éminents députés sont un écho des débats du siècle dernier.

Au lieu de l'expression statut particulier pour le Québec, ils parlaient dans ce temps-là de souveraineté coordonnée. C'est la même chose, je présume, que la tournure utilisée par les membres du Nouveau parti démocratique, et, dans cent ans, j'imagine que le débat renfermera une nouvelle formule mais le sujet restera inchangé.

Cela dit, je veux maintenant parler de certaines questions qui ont forcé nos ancêtres, il y a cent ans, à accepter le concept d'un régime fédéral dans ce grand pays, s'étendant à l'infini. Assurément, la nécessité de défendre le pays contre les armées victorieuses des États septentrionaux l'emportait dans leur esprit sur toute autre considération. Ensuite, la crise qui sévissait dans ce que nous appelons aujourd'hui les provinces atlantiques, a fortement stimulé les délégués de cette région et les a convaincus d'accepter une autre forme de gouvernement. Et, par-dessus tout, l'impasse politique où se trouvaient les deux Canadas, le Québec et l'Ontario de nos jours, était, je pense, une raison qui motivait des hommes aux opinions tellement différentes, d'en venir à un commun accord.

Nous avons la chance de posséder une histoire écrite par les Canadiens, grâce aux débats d'il y a cent ans. Personnellement, j'ai toujours ressenti comme une insulte presque intolérable le fait que les Canadiens ne pouvaient jamais se référer à des sources authentiques de leur histoire. On nous a forcés, au cours des soixante dernières années, d'employer une histoire anglaise, la *Cambridge History of Canada*, pour obtenir des faits authentiques sur notre histoire. Le gouvernement dont j'étais membre a eu, je crois, la prévoyance de demander à nos historiens, dans le cadre du centenaire, de préparer, pour la première fois, une sorte de véritable histoire canadienne écrite par des Canadiens. Cette série du centenaire est en cours de publication. Elle comprendra 17 volumes, et je crois qu'ils seront tous publiés cette année.

Je vais demander à la Chambre la permission de citer la liste de ces volumes dans mon discours. Elle s'inscrira ainsi dans le compte rendu de ce second débat sur la Confédération. J'aimerais prendre le temps de mentionner simplement quelques noms, mais il suffit de mentionner que cette série canadienne du centenaire est dirigée par M. Morton, éditeur exécutif, ex-professeur d'histoire à l'Université de Manitoba. M. Creighton, de Toronto, est éditeur associé. Ces deux hommes ont coordonné le travail de tous les spécialistes chargés d'étudier les diverses phases de notre histoire.

J'ai en main le volume n° 12 écrit par M. Morton et traitant de la Confédération. Il porte sur une période de 16 ans, qui s'étend de 1857 à 1873. Il n'est pas d'une lecture facile. Il s'agit d'un compte rendu rigoureux des faits. A mon sens, tous les députés aujourd'hui et pendant de nombreuses années à venir devraient posséder cette histoire de notre pays en 17 volumes dans leur bibliothèque, à la maison et peut-être dans leur bureau à la Chambre. Tout instituteur chargé d'enseigner l'histoire du Canada devrait certainement pouvoir consulter ces volumes. Pour ma part ainsi que, je l'espère, au nom de tous les Canadiens, j'aimerais remercier ces historiens distingués d'avoir consacré leur temps, presque gratuitement, afin de nous donner pour la première fois une histoire authentique de notre pays, rédigée par des Canadiens.

Au lieu de lire les noms de tous les auteurs et le sujet dont chacun a traité, je me demande, monsieur l'Orateur, si la Chambre me permettrait de consigner ici la liste de ces auteurs et les sujets traités, qui ferait partie de mon discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre consent-elle à ce que le député consigne la liste de ces noms et titres comme faisant partie de son discours?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la liste susmentionnée.*]

Collection du Centenaire
Histoire du Canada
W. L. Morton, éditeur exécutif,
D. G. Creighton, éditeur adjoint

1. Tryggvi J. Oleson, *Le Nord*, jusqu'à 1632;
2. Marcel Trudel, *La Nouvelle-France*, 1524-1662;

3. W. J. Eccles, *La Nouvelle-France*, 1663-1701;
4. Jean Blain, *La Nouvelle-France*, 1702-1743;
5. G. F. G. Stanley, *La Nouvelle-France*, 1744-1760;
6. Hilda Neatby, *Le Québec*, 1760-1791;
7. Gerald M. Craig, *Le Haut-Canada*, 1784-1841;
8. Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada*, 1792-1841;
9. W. S. MacNutt, *Les provinces atlantiques*, 1712-1857;
10. J. M. S. Careless, *Le Canada*, 1841-1857;
11. W. E. E. Rich, *Le Nord*, 1670-1857;
12. W. L. Morton, *La Confédération*, 1857-1873;
13. P. B. Waite, *Le Canada*, 1874-1896;
14. G. R. Cook, *Le Canada*, 1897-1921;
15. F. W. Gibson, *Le Canada*, 1922-1939;
16. Morris Zaslow, *Le Nord*, 1870-1965;
17. D. G. Creighton, *Le Canada*, 1939-1967.

L'hon. M. Hamilton: En ce qui concerne mon sujet des trois choix pour le Canada, notre pays est aujourd'hui fort différent de ce qu'il était en 1867. Au siècle dernier, nous avons beaucoup appris, non seulement quant à notre géographie et à nos ressources, mais aussi quant à la technologie gouvernementale. Par exemple, avec notre connaissance des politiques monétaires et fiscales, nous estimons que jamais plus les pays industrialisés n'auront à souffrir de grandes dépressions semblables à celles qui ont caractérisé l'économie du siècle dernier. Notre connaissance doit être utilisée non seulement par les députés au Parlement fédéral, mais encore par toutes les assemblées législatives du monde entier, afin qu'infailliblement le taux de croissance nationale soit maintenu à un rythme qui équilibre le plein emploi et la meilleure structure possible des prix stabilisés. C'est à partir de là qu'un parlementaire peut maintenant s'assigner des objectifs clairement définis et espérer les atteindre.

En examinant l'économie de notre grand voisin du Sud depuis cent ans, on remarque particulièrement que, ces dernières années, le taux annuel de croissance avait tendance à atteindre 4 p. 100, tandis que, si l'on tente d'établir la moyenne du taux de croissance de l'économie de notre propre pays depuis 1961, et même auparavant, il est évident qu'en ce moment de notre histoire, nous devrions nous fixer un objectif que l'expérience passée montre que nous pouvons atteindre: concurremment, le plein emploi et des prix stables.

• (3.50 p.m.)

J'aimerais proposer un objectif. Je suis arrivé à ce chiffre après beaucoup d'hésitations. Cherchant à trouver une solution pratique, j'ai pensé qu'en tant que groupe qui avons le pouvoir de légiférer au Canada et qui sommes responsables de la santé économique du pays, devrions, l'année de notre centenaire, porter la moyenne annuelle du taux d'expansion à 6 p. 100. Si nous réussissons à maintenir ce taux

[M. l'Orateur suppléant (M. Richard).]

entre 5 et 7 p. 100 au cours des deux ou trois prochaines décennies, les Canadiens deviendront alors aussi prospères que leur voisin du sud, les États-Unis, dont le taux d'expansion, d'après l'expérience passée, s'établira en moyenne à environ 4 p. 100. Une moyenne de 6 p. 100 représente, à mon avis, un chiffre raisonnable, pratique et possible. Voilà un objectif que nous pouvons très bien nous fixer dans l'espoir de l'atteindre.

Nourrissons cet espoir, cette confiance, car les ressources, nous les avons. L'inventaire de nos ressources est beaucoup plus évident maintenant qu'il y a dix ans. Nous avons certainement de l'énergie et l'inventaire de notre potentiel en ressources énergétiques est beaucoup plus clair qu'il y a dix ans. Nous connaissons également certaines de nos ressources hydrauliques et de nos ressources de base renouvelables et non renouvelables. Grâce à cette énergie, à nos ressources hydrauliques et autres, il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions pas maintenant tenir cette moyenne du taux d'accroissement de 6 p. 100 qui fera de nous, d'après un calcul par tête, le plus riche pays du monde dans 25 ans. Cela devrait certainement être notre objectif.

Il est fort étonnant qu'à cause de nos caractéristiques nationales et de notre manque de confiance en nous-mêmes il nous faille apprendre des États-Unis que toutes ces choses sont possibles. Nous avons dû l'apprendre dans le rapport Paley de 1952 et le rapport Landsberg de 1963. Grâce à nos ressources énergétiques et hydrauliques, et grâce aux objectifs que j'ai mentionnés, nous avons le potentiel pour devenir le pays le plus riche du monde. Cest le point essentiel de mon message de 1967. Si mon collègue de Queens, Île du Prince-Édouard, a raison et que personne n'écoute ce que je dis, j'espère que dans cent ans ceux qui liront le compte rendu de nos propos durant ce débat à l'occasion de notre centenaire s'apercevront que mes observations étaient justifiées.

Pour réaliser cette expansion, il faut prendre une décision cruciale. Il faut choisir entre trois possibilités d'ordre économique. Je vais vous les exposer brièvement. On peut opter pour le continentalisme, revenir aux anciennes politiques traditionnelles du nationalisme restrictif, ou choisir le nationalisme expansionniste. Ce sont les trois voies qui s'offrent.

Le continentalisme désigne la conviction qu'ont eue beaucoup de Canadiens, pendant ces cent dernières années, que le Canada est voué à faire partie d'une union économique et, un jour, d'une union politique avec les État-Unis. De grands Canadiens l'ont cru, et aujourd'hui des Canadiens sincères partagent ce point de vue avec autant de sincérité, je

crois, que leurs prédécesseurs. L'un des plus grands hommes qui ait jamais fait partie de cette assemblée, sir Wilfrid Laurier, a été persuadé pendant toute sa carrière, soit comme jeune radical, comme personnage de plus en plus influent dans le monde politique et, finalement, comme homme d'État éminent, que le sort ultime de notre pays était une sorte d'union avec les États-Unis. Il n'a changé d'opinion qu'une fois ou deux, alors que des incidents l'avaient irrité contre les États-Unis.

C'est l'opinion de nombreux libéraux, aujourd'hui, comme nous en avons eu la preuve ici, à Ottawa, lors du congrès d'orientation tenu en septembre dernier. En effet, la majorité des délégués libéraux y ont indiqué très sincèrement qu'ils favorisaient une union commerciale avec les États-Unis. C'est d'ailleurs ce que nombre de gens pensent sincèrement. J'ignore si telle est l'idée de tous les Canadiens, mais je sais que nul doute n'est possible quant aux sentiments des députés fédéraux qui s'appellent conservateurs progressistes.

Le deuxième choix, soit le nationalisme restrictif, a été la politique traditionnelle des libéraux et des conservateurs depuis 80 ans. C'est la politique en vertu de laquelle nous essayons de construire un mur autour de notre pays afin de protéger nos travailleurs ainsi que nos hommes d'affaires et de voir à ce que le niveau de vie canadien soit raisonnablement satisfaisant pour tous les secteurs. C'est en nous inspirant de cette politique traditionnelle de nationalisme restrictif que nous avons édifié notre industrie, mais nous savons maintenant qu'elle est devenue démodée pendant le dernier quart de siècle.

C'est cette politique que poursuit sans relâche de nos jours un député ministériel de Toronto que j'admire pour sa sincérité. Ses vues, je suppose, reçoivent l'adhésion de nombreux députés ici. On peut discuter de l'emploi des termes «nationalisme restrictif», mais il est généralement admis que ceux qui ont fermement opté pour le protectionnisme sont qualifiés à juste titre de nationalistes restrictifs. Ils ont de bonnes raisons d'adopter cette attitude. Ils n'aimeraient pas que l'incurie force le Canada à devenir une simple région des États-Unis, d'abord sur le plan économique et, un jour, sur le plan politique. Les nationalistes parmi nous peuvent admirer ces membres de tous les partis qui sont partisans du nationalisme restrictif, car ils le sont pour la bonne cause.

Il existe une troisième option, c'est le nationalisme expansionniste. Agiter des drapeaux ou attendre passivement les événements ne suffit pas. Il faut un gouvernement qui croie qu'il y a place, dans la partie septentrionale de ce continent, pour un pays qui soit essentiellement le nôtre. Pour qualifier ce genre de gouvernement, je dirai qu'il est dynamique. Il doit tenir compte des pressions du capitalisme moderne fondé sur la libre entreprise. C'est un principe universel qui ne s'applique pas seulement à un pays ou à un continent. On en voit l'exemple partout dans le monde sous forme d'organisations économiques qui ne tiennent pas compte des frontières et des aspirations morales ou nationales des diverses entités.

Dans un régime qui produit tant de richesses, que ferons-nous en tant que Canadiens? Certains voudraient retourner sur leurs pas et refuser ces avantages à leurs concitoyens. D'autres veulent céder à ces principes et déclarent qu'il serait souhaitable que tout le monde devienne semblable dans le monde entier. D'autres encore disent: utilisons le potentiel plus producteur de ce régime et, comme nous sommes souverains au sein de ce Parlement, respectons les principes moraux dans la production des biens destinés à satisfaire les besoins essentiels de l'individu et, par-dessus tout, à servir les intérêts du groupe.

J'entends par groupe, les Canadiens. Ce groupe est appelé, dans la lutte pour l'existence, à jouir d'un niveau de vie de jour en jour meilleur. Dans notre monde, tout ne se ramène pas à l'individu. La famille, la collectivité et le groupe en tant que nation, y tiennent une grande place. Point n'est besoin nécessairement d'être bilingue ou éloquent. Il suffit seulement d'avoir conscience de faire partie d'un groupe un peu différent des autres. Ce n'est pas mauvais; c'est bien. Les gens sont ainsi portés à accomplir une foule de choses que la théorie de l'individualisme ne leur inspirerait pas.

• (4.00 p.m.)

J'estime qu'aucune culture ne peut survivre en misant sur l'ambition personnelle pour atteindre au bien-être général. Je rejette cette théorie de l'individualisme intégral. Il faut y recourir, je le sais, pour réaliser cette expansion économique mais, d'autre part, il ne faut pas oublier non plus que la loyauté et la discipline collectives valent leur prix. Je suis Canadien. C'est peut-être une triste culture sur la moitié supérieure de notre continent, mais c'est quand même le nôtre et nous devrions travailler à le préserver. D'après moi, nous ne devrions pas ériger de murs entre le monde libre et l'autre. Nous n'acquerrons pas cette conscience collective en demeurant oi-

sifs. Nous ne parviendrons à édifier notre pays qu'en travaillant d'une façon dynamique, positive et constructive.

Dès lors, il y a un troisième choix: l'expansionnisme au pays et à l'étranger. Cependant, nous savons tous que nous avons glissé loin sur la pente facile de l'union avec les États-Unis. D'abord, la structure économique naturelle de nos deux pays les a rendus semblables à des frères siamois qu'on ne saurait séparer sans qu'au moins l'un des deux en meure. Nous nous souvenons de nos efforts conjoints de la dernière guerre qui nous ont poussés encore une fois vers un régime économique continental. Je suis renversé de voir croître tout pays sans que l'on comprenne les chances que l'on a d'être positif, dynamique et expansionniste. Le cœur me saigne un peu quand je pense à mes compatriotes.

Quelles sont les techniques de cet expansionnisme positif et dynamique? Je ne rappellerai que quelques traits du passé. Au Canada, nous devons avoir une politique d'exploitation consciente de nos ressources afin que des régions soient délibérément mises en valeur lorsqu'elles tirent de l'arrière. Il nous faut une politique délibérée qui vise à aider les secteurs de la population qui participent trop peu aux richesses de la nation.

Je le répète, pour atteindre ces objectifs, nous devons utiliser les connaissances acquises depuis 15 ou 20 ans en matière de politiques monétaires et fiscales. Cela serait un discours en soi. Nous devons nous rendre compte que nos techniques commerciales nous lient toujours davantage au monde industriel et creusent un fossé encore plus profond entre les pays qui se sont développés récemment et les pays industrialisés plus riches. Nous devons, de propos délibéré, de façon dynamique, positive et constructive, édifier ces institutions pour combler ce fossé.

J'ai parlé de cette question le 8 octobre 1964, je pense. Ceux qui désirent lire certaines des propositions que j'ai faites à ce moment-là, n'ont qu'à se reporter à ce discours. Nous devons longuement réfléchir aux moyens positifs à prendre pour accroître la transformation au Canada. Je vais citer un exemple. L'an dernier, une société canadienne voulait transporter dans l'Est plus de gaz de l'Ouest et en abaisser le prix au-dessous du prix des États-Unis. Cela aurait signifié plus d'industries, des coûts moins élevés au Canada et plus d'entreprises commerciales sans aucune restriction artificielle. C'est pourquoi j'ai pris dans cette enceinte l'attitude que vous savez. Je remercie le gouvernement d'avoir chnagé d'idée, une fois que les faits furent connus.

Il est à mes yeux regrettable que nous n'ayons rien fait pour les provinces de Terre-Neuve et de Québec lorsqu'il s'agissait d'exploiter les vastes ressources hydrauliques du Churchill autrefois appelé le Hamilton. Nous aurions dû aider ces provinces. Nous avons adopté la même attitude à l'égard de la source d'énergie du Nelson qui traverse la Colombie-Britannique et le Yukon. Le gouvernement aurait dû se lancer dans cette entreprise constructive et dynamique, et aménager un réseau électrique national pour permettre aux provinces qui possèdent cette électricité de l'acheminer d'abord vers l'Est et vers l'Ouest plutôt que vers le Nord et vers le Sud; ainsi, les Canadiens bénéficieraient en priorité et à peu de frais de cette électricité, et les détenteurs de cette source d'énergie, que ce soit les provinces ou les sociétés privées, profiteraient de nouveaux marchés. Peu importe que ces ressources soient la propriété d'une province ou d'une entreprise privée. Si les propriétaires sont des Canadiens, nous ne leur ménagerons pas un appui dynamique afin de réduire nos frais.

Mon enthousiame pour le Canada grandit à mesure que je parcours les divers sujets que je veux traiter. En avril dernier, le Japon a proposé que l'Australie, le Japon, les États-Unis et le Canada s'unissent pour établir des taux de croissance communs afin d'affronter nos problèmes comme les pays du Marché commun. Ni le Canada ni les États-Unis n'ont réagi. Voilà le genre d'échec qui m'afflige. Cependant, nous avons tant de raisons d'être optimistes que je continue la lutte.

Nous devons avoir, au Canada, des moyens de pousser les gens à s'intéresser volontairement à l'achat d'actions. Je songe non seulement aux investissements à l'étape de stabilisation de l'industrie où nous toucherions un intérêt de 5 p. 100, mais également à l'exploration et à l'expansion. C'est là que se forment les richesses et que l'on trouve la propriété et le contrôle. On y vient, mais le gouvernement ne fournit aucune aide. Nous avons essayé une campagne d'encouragement du commerce extérieur en 1960. Nos exportations atteignaient alors 4 milliards de dollars. Elles sont passées à 11 milliards, car on a simplement fait pression sur le gouvernement pour qu'il imprime l'orientation voulue, mais je n'entrerai pas dans les détails de cette initiative, car ils sont connus.

Les Canadiens ont, je le sais, les ressources et les connaissances techniques. S'ils ont la volonté, ils peuvent le faire. En cette année du centenaire, si vous voulez me parler de la nécessité d'unir les Canadiens, je vous répondrai que cela est possible si nous leur donnons des chances égales et l'assurance que notre pays sera aussi riche que tout autre pays industrialisé.

Enfin, il y a une autre décision à prendre, en dehors de celle qui a trait au domaine économique—les trois voies qui nous sont ouvertes et dont j'ai esquissé les grandes lignes, à savoir le continentalisme, le nationalisme restrictif et le nationalisme expansionniste. Vous savez tous à peu près quelles sont mes idées en matière économique. Nous avons, cependant, une autre décision à prendre qui est tout aussi importante. Je vois se dessiner une tendance vers une politique d'aumônes. Je sais que 25 p. 100 des Canadiens ont un niveau de vie inférieur à celui qu'ils devraient avoir. Je sais qu'un milliard et demi de gens dans le monde vivent dans la misère. Mais il y a moyen de les aider autrement qu'en leur faisant la charité. Il existe des programmes qui mettent les bénéficiaires en mesure de s'aider eux-mêmes. Nous en avons adopté un lorsque nous étions au pouvoir. On l'appelle l'ARDA. Ce programme comportait une étude de la situation, dont pouvait bénéficier toute association désireuse de le faire. Nous ne nous contentons pas d'assécher les endroits qui en ont besoin et de construire des barrages où il en faut; nous encourageons les gens à s'unir à l'échelle locale—cultivateurs, hommes d'affaires et membres des professions libérales, pour améliorer le revenu des régions marginales —non pas pour le relever au médiocre niveau de $3,500 par an, mais à un niveau comparable à celui des autres unités familiales du pays.

En voyageant autour du monde, j'entends parler des «vilains Russes» et des «vilains Américains» et je n'aimerais pas entendre mon pays qualifié de «vilain Canada». Nous devons encourager les programmes qui permettent aux intéressés de s'aider eux-mêmes, pour la dignité de nous-mêmes et de ceux que nous aidons. Je ne sais pas où nous en serons dans cent ans, mais j'espère qu'au cours du prochain siècle, les Canadiens se feront les défenseurs de ce genre d'aide, au lieu d'apaiser leur conscience en distribuant des aumônes.

• (4.10 p.m.)

M. D. R. Tolmie (Welland): Monsieur l'Orateur, je me joins aux autres députés pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous deux se sont fort bien acquittés de leur tâche.

Je crois que le grand problème qu'affronte aujourd'hui le Parlement, c'est la nécessité d'une réforme parlementaire. Je le sais, le sujet est des plus rebattus, et il me répugne presque de le soulever encore. Toutefois, si, par la répétition, nous faisons ressortir l'importance de la question, nos remarques auront été justifiées. Nous sommes saisis d'un programme législatif empreint de grandeur et d'imagination, mais il est un point que j'aimerais souligner: nous ne pourrons adopter les mesures en question rapidement et efficacement à moins de moderniser nos rouages parlementaires. Ce qui m'étonne depuis janvier 1966, c'est la quantité de lois que nous avons pu adopter. C'est dire ce que nous aurions pu faire avec des méthodes améliorées. Nos réalisations représentent de longues heures de travail et une grande mise à contribution des députés.

Notre bilan est certes impressionnant. Ce n'est pas par parti pris que je le dis. Tous les députés, je pense, même ceux qui peuvent le faire de mauvaise grâce, reconnaissent les réalisations du gouvernement. Si nous pouvions éliminer certaines procédures désuètes qui accablent aujourd'hui la Chambre, nous réussirions à faire beaucoup plus.

Que nous réserve l'avenir? Dans le discours du trône, on nous a saisis d'une véritable avalanche de projets de loi. Ces mesures intéressent la vie urbaine, les relations intérieures et le droit pénal. C'est une bonne chose, je pense, de s'éloigner des programmes de bien-être social. Nous nous concentrons maintenant sur des projets de réforme sociale. Mais ici encore il y a un danger. Si nous désirons mettre de tels programmes en œuvre, non seulement devrons-nous rafistoler les rouages du gouvernement, mais il nous faudra aussi les démonter et les remonter.

Mon point de vue est très simple. Je crois que la réforme parlementaire devrait avoir la priorité. Elle devrait être le fondement de notre assemblée législative. Nous avons fait un pas dans la bonne voie en établissant un comité de la procédure de la Chambre et j'espère instamment que ce comité se mettra sérieusement à la tâche. Je parlerai maintenant des rouages de la procédure parlementaire et du principe fondamental du Parlement lui-même. Il est permis de se demander: si la procédure parlementaire est d'une telle importance, pourquoi vouloir brusquer les choses? La réponse est assez simple. Depuis nombre d'années, le désir d'une réforme couvait. Toutefois, depuis les quelques dernières années, l'intervention du gouvernement, les programmes de réforme sociale et de bien-être social, les relations entre le patronat et la main-d'œuvre exigent de nouvelles mesures législatives. Dans notre société si complexe, des groupements de tous genres nous pressent d'adopter des mesures pour remédier à telle ou telle situation. Nous avons plus de travail et nous ne sommes pas en mesure de le faire convenablement.

On peut invoquer un argument puissant contre la réforme parlementaire, et on est loin de s'entendre sur le rôle du Parlement lui-même. Aux yeux de certains, la Chambre

doit être avant tout un lieu de discussion. Selon eux, la liberté d'expression devrait y être quasi illimitée, et toute mesure restrictive à cet égard porterait atteinte à l'essence même de la démocratie. Une telle attitude est compréhensible, et je ne voudrais certes pas de mesures qui supprimeraient les discussions vives et acharnées et ferait de ce Parlement la «chose» du gouvernement. Toutefois, j'estime qu'on attache une importance pernicieuse à cet aspect et qu'on ne se préoccupe pas assez de l'autre rôle du Parlement, qui est de s'occuper des affaires de l'État. Il faut se rendre compte que nous dirigeons une entreprise de plusieurs milliards de dollars et que, là, nous ne pouvons pas suivre les règles en vigueur au siècle dernier. Pour traduire dans la réalité les espoirs, les buts et les aspirations de nos concitoyens et le faire de façon efficace, il faut changer les règles et vite.

Je ne m'excuse pas de faire certaines recommandations. Je sais qu'elles ne sont pas orginales. Je dirai d'abord qu'il est effarant de voir les nouveaux députés arriver à la Chambre sans avoir la moindre idée du Règlement et de la procédure parlementaire. La plupart des députés ne sont pas attirés par la procédure et ne s'y entendent guère. Ils se découragent, sont déçus et ne peuvent jouer un rôle utile au Parlement. D'autre part, certains députés ont des aptitudes en ce sens. Dans certains cas, ils viennent à très bien connaître le Règlement et le tournent parfois à leur avantage au détriment de la Chambre. Il me semble qu'il serait logique d'initier les nouveaux députés. Selon moi, avant qu'un nouveau député occupe son siège, on devrait l'obliger à suivre un cours d'au moins une semaine sur la procédure, l'éthique et les usages parlementaires. En outre, on devrait publier un code parlementaire abrégé. A l'heure actuelle, un gros volume est consacré à nos règles, mais il est difficile à comprendre et à suivre. Le précis auquel je songe pourrait être rédigé sous forme de questions et de réponses. Mis à la portée de tous les députés, il renfermerait les principaux points de la procédure parlementaire.

Je crois que les sessions devraient commencer et finir à une date déterminée. C'est nécessaire à la bonne organisation. Nous serions alors en mesure d'organiser les travaux des comités, nos propres loisirs aussi bien que nos débats. Mais ce qui importe encore davantage c'est que nous pourrions organiser notre vie personnelle. Beaucoup de députés se rendent compte que nos malheureuses épouses sont tourmentées par les aléas et les vicissitudes de la politique et je crois qu'il est temps de se préoccuper de cet aspect de la vie

[M. Tolmie.]

du parlementaire. Si nous pouvions organiser nos loisirs, nos femmes seraient heureuses. Quand nos femmes sont heureuses, nous le sommes aussi et notre efficacité augmente; ainsi, nous servirions mieux notre pays.

J'aimerais maintenant parler des motions de confiance. Je crois que la situation actuelle est absolument irrationnelle, sinon stupide. A l'heure actuelle, si le gouvernement présente un bill qui est rejeté, le gouvernement tombe et nous voilà devant des élections. L'éventualité pourrait se produire si, par exemple, quinze ou vingt députés ministériels étaient pris dans un banc de neige. C'est ridicule. Je crois que pour renverser le gouvernement, il faudrait une motion de défiance en bonne et due forme et à un moment déterminé.

En changeant cette procédure, nous éliminerons beaucoup de manœuvres et de tripotages politiques mesquins. Naturellement, l'opposition aimerait prendre le gouvernement par surprise. Nous aussi, si nous étions dans l'opposition. Mais la formule est mauvaise. Aucune entreprise bien menée ne permettrait qu'on limoge ses administrateurs parce que certains actionnaires ou même la majorité d'entre eux contestent un aspect de leur politique. On ne leur demande de se retirer seulement s'ils ont perdu la confiance de la majorité des actionnaires.

• (4.20 p.m.)

Quant au comportement de la Chambre, je signale tout d'abord que nous pourrions améliorer beaucoup de choses. Nous pourrions, par exemple, améliorer notre procédure en ce qui concerne les déclarations des ministres. Ces dernières pourraient être déposées et consignées au hansard. Une fois qu'on en aurait remis le texte aux chefs des divers partis de l'opposition, le débat pourrait être restreint à cinq minutes.

A mon avis, on a bien abusé de la disposition relative à la tenue d'un débat d'urgence. Sauf erreur, un tel débat a pour but de fournir à l'opposition la chance de signaler au gouvernement un problème de la plus haute importance pour le pays et qui compromet le bien-être général de la nation. Ce n'est pas ce qui se passe. Un député, qui revient de sa circonscription, se lève à la Chambre pour exposer un problème d'intérêt régional. Il s'adresse à la Chambre en présence des journalistes. Il fait valoir son point de vue, et on l'appelle ensuite le gardien des intérêts de sa circonscription. En fait, il retient inutilement l'attention de la Chambre, car la plupart de ces motions sont rejetées. A mon sens, monsieur l'Orateur, vous devriez avoir le privilège de rejeter ces motions sans débat; du moins, le temps de parole du représentant de chacun des partis qui participent au débat devrait être restreint à cinq minutes.

En outre, la période des questions devrait être transformée du tout au tout. A mon sens, cette période est utile. Il est essentiel de scruter les actions du gouvernement, et, si l'opposition y décèle des faiblesses ou des injustices, elle doit aller au fond de l'affaire. Mais j'estime qu'on peut le faire en moins de temps. Qu'est-ce qui ce produit à l'heure actuelle? Entre 20 et 25 membres du corps exécutif, qui touchent des traitements élevés, sont retenus une heure par jour pour entendre des questions de tous genres, provenant de toutes les sources imaginables et posées sans préavis. Selon moi, ces messieurs devraient consacrer plus de temps à visiter le pays. Ils devraient s'employer à formuler des politiques et à administrer leurs ministères respectifs. Nous pourrions atteindre cet objectif en copiant le régime britannique, en vertu duquel certains ministres sont présents à la Chambre un ou deux jours par semaine, selon un horaire établi. Si les ministres recevaient préavis des questions à poser, nous obtiendrions de meilleures réponses et notre travail serait plus efficace.

D'après moi, il est évident que nous devrions limiter le temps consacré au débat. Tous les députés reconnaissent que, dans la plupart des débats, nous nous répétons; voilà donc bien du temps perdu. La plupart des députés savent qu'une question est épuisée après un certain temps. Ils savent qu'ils ne convaincront personne à changer d'idée. Ils savent qu'ils sont fatigués et écœurés d'attendre sans cesse le même refrain et que le pays l'est aussi. D'après moi, si nous n'arrivons pas à nous entendre sur les délais pour les débats, nous devrions le faire par un vote de la Chambre.

D'après moi, monsieur l'Orateur, on devrait limiter les discours à 20 minutes. Dans certains cas, ce délai pourrait être prolongé. Je crois aussi au principe du dépôt des discours. Cela veut dire que si un député désire consigner son discours au compte rendu...

L'hon. M. Churchill: Vous auriez mieux fait de déposer le vôtre.

M. Tolmie: ...il n'a qu'à le déposer. C'est la procédure adoptée au Congrès des États-Unis, et je ne vois pas pourquoi nous ne l'adopterions pas ici.

Je trouve aussi que l'on pourrait limiter à cinq jours les débats sur le discours du trône et sur le budget. Si les députés pouvaient déposer leurs discours, on pourrait limiter le débat à trois jours. La procédure victorienne du vote par assis et debout est ridicule et constitute une perte de temps. Je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas installer ici un appareil électronique pour enregistrer les votes, comme celui qu'on employe aux Nations Unies. Si nous pouvons envoyer des hommes dans la lune et construire des machines IBM, nous pouvons certainement construire un apparell moderne pour enregistrer les votes.

Le régime des comités a donné d'excellents résultats, mais on pourrait l'améliorer par une meilleure répartition de temps pour les séances des comités et une augmentation du personnel préposé à la recherche. Mon idée est très simple, monsieur l'Orateur. D'après moi, la réforme parlementaire devrait avoir la priorité sur tous les autres genres de mesures législatives. A mon sens, elle est à la base de l'efficacité de notre Parlement et de toutes nos réalisations dans le domaine législatif. Nous devrions peut-être faire de cela notre projet du centenaire.

Pourquoi dis-je cela? J'exposerai les trois raisons pour lesquelles je préconise la réforme parlementaire. Bien des nouveaux députés arrivent en cette Chambre et deviennent désenchantés, découragés et sans aucune illusion. Ce qui les met dans cet état, c'est le stupide gaspillage de temps. Cela les rend mécontents et désabusés. Si nous voulons garder les députés compétents et en attirer d'autres, nous devrions simplifier nos procédures. Deuxièmement, comme je l'ai déjà dit, si nous voulons réaliser quelque chose, nous devrons améliorer nos procédures. A cette époque de notre histoire où nous adoptons des mesures législatives en vue d'opérer des réformes sociales, il nous faut pouvoir procéder rapidement. Chaque jour d'atermoiement est un jour de souffrance pour ceux qui attendent la réforme de la loi sur le divorce, et du code criminel, des réformes relatives à la délinquance juvénile, pour ceux qui attendent la protection contre la propagande haineuse, pour ceux qui ont désespérément besoin d'habitations et pour ceux qui doivent être protégés contre les ravages de la pollution. La totalité des souffrances humaines et du gaspillage économique causées par des procédures parlementaires ritualistes et désuètes dépasse l'imagination. Il faut agir à tout prix.

Mais un remaniement profond de notre procédure parlementaire s'impose surtout par le besoin de restaurer l'image du Parlement lui-même. Je dirai brutalement, sans mettre de gants, qu'à tort ou à raison notre Parlement ne jouit pas d'une bien haute estime. Une image très nette de débats futiles et interminables s'est formée graduellement chez la grande masse de nos concitoyens pour qui le Parlement est une institution inefficace qui bâcle sa tâche. Nous devons élever les normes d'excellence du Parlement pour que le peuple canadien le respecte et que nous redonnions ainsi de la vigueur à cette institution. Nous

devons augmenter le prestige du Parlement afin que les parents canadiens soient fiers de voir leurs fils orner cette Chambre. Ainsi, de jeunes Canadiens, bien orientés et compétents, chercheront à se faire élire dans cette vénérable Chambre. Nous ne saurions y arriver en replâtrant nos méthodes parlementaires. Il faut attaquer de front et sans pitié notre Règlement et les principes fondamentaux dont il s'inspire.

En cette année, qui est celle de notre centenaire, nous cherchons des projets à réaliser; faisons donc de celui-ci notre projet du centenaire. Nous promettons à nos concitoyens des discours enflammés et vibrants, des richesses illimitées, de la dignité, de la sécurité dont chacun jouira lorsque nous aurons entamé ce deuxième siècle de notre Confédération. Donnons-leur donc le moyen de parvenir à ces fins réalisables et par ailleurs des plus louables.

L'hon. M. Churchill: Le député me permettrait-il une question? L'ai-je bien compris lorsqu'il dit que notre projet du centenaire devrait consister à attaquer brutalement le Parlement?

M. Tolmie: Monsieur l'Orateur, le député a mal interprété mes paroles. J'ai dit qu'en cette année du centenaire, nous devrions attaquer de front et avec réalisme des procédures parlementaires démodées, mais non le Parlement lui-même.

• (4.30 p.m.)

M. Jack A. Irvine (London): En prenant part à ce débat, je me proposais de dire quelques mots de l'année du centenaire et des fêtes que nous célébrons dans tout le pays et de parler aussi de notre constitution. Mais on a déjà dit tant de choses à ce sujet, et avec tant de compétence, que je ne pourrais rien y ajouter de nouveau. J'aimerais, toutefois, comme les autres, féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ces deux nouveaux députés ont vu là, j'en suis sûr, une occasion merveilleuse. Il faut les féliciter de la sincérité de leurs efforts. Je ne crois ni ne suis d'accord sur tout ce qu'ils ont dit, mais il ne pourrait en être autrement. Quoi qu'il en soit, je les félicite.

Selon moi, monsieur l'Orateur, le discours du trône pourrait être qualifié d'exercice futile. Il cache, je pense, beaucoup plus de choses qu'il n'en révèle effectivement. Il y a abondance de quantité et presque famine de qualité. C'est du réchauffé des réalisations du gouvernement, mais à peine indique-t-il ce qu'il entend faire à l'avenir, ce qui, à mon avis, est très important dans cette année de notre centenaire. Le discours était d'une longueur extraordinaire et, d'après un éditorial que j'ai lu, d'une composition assez vague. Ce n'était pas un exposé de mesures législatives auquel on peut se fier, mais un inventaire des désirs et des rêves d'un gouvernement qui patauge.

Certains des sujets mentionnés dans le discours sont les suivants: l'expansion des régions désignées; le programme d'emploi; le financement de la mobilité; encore une fois la Société de développement du Canada; l'aide aux Indiens et aux Esquimaux—tous de louables objectifs. Le montant consacré à l'aide extérieure sera porté, je crois, à 300 millions de dollars, un autre objectif louable. Néanmoins, nous devrions peut-être réfléchir un petit moment et nous demander si charité bien ordonnée ne doit pas commencer par soi-même.

On n'a proposé aucun remède à des maux tels que notre stupéfiante dette nationale, le terrible fardeau qui pèse sur le contribuable et les centaines de milliers de chômeurs. Le gouvernement affirme que le nombre des personnes employées augmente, mais c'est tout à fait normal puisque notre population s'est accrue. La nature veille à ce qu'elle augmente chaque année, et il faut également tenir compte des immigrants. Naturellement, puisque les Canadiens sont aujourd'hui plus nombreux, il y aussi plus de gens qui travaillent; mais il y a également plus de chômeurs.

On n'a rien dit, que je sache, des mesures qu'on allait prendre pour maîtriser la spirale du coût de la vie ou pour protéger l'homme qui doit transporter sa boîte à dîner contre l'inflation qui menace actuellement l'économie canadienne. Que va-t-on faire au sujet des dépenses gouvernementales qui augmentent avec les années, comme en font foi les prévisions budgétaires? On a parlé du dessert, monsieur l'Orateur, mais on n'a rien dit, ou presque, du plat de résistance.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une autre question dont j'ai déjà parlé au solliciteur général (M. Pennell) pour qui j'ai beaucoup d'admiration. Il n'est pas question dans le discours du trône des écrits haineux ni de leur interdiction. Au cours de la dernière session, deux mesures d'initiative parlementaire figuraient au *Feuilleton* sur ce sujet. Il y avait le bill n° C-45 visant à modifier, sauf erreur, la loi sur les postes pour interdire la transmission par la poste de ce genre d'écrits. Il y avait aussi le bill n° C-98 parrainé, je crois, par le député d'Oxford (M. Nesbitt) au sujet de la diffamation et de la diffusion de propagande haineuse contre des groupes de personnes. J'aurais voulu que le discours du trône en parle.

J'ai ici le texte d'un écrit distribué chez moi à London, ainsi qu'à Windsor, à Toronto et peut-être ailleurs. Je ne nommerai pas la personne en cause, car elle ne recherche que la notoriété, mais je ne pense pas que ce genre de choses contribue beaucoup à faire progresser notre pays dans le deuxième siècle de notre histoire. Ces écrits sont publiés par un groupe soi-disant nazi, et nous en avons certes eu assez avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. La croix gammée y figure et juste au-dessous, au bas de la page, on peut lire les mots suivants:

Le symbole du mouvement qui seul peut empêcher de nous faire imposer l'Étoile de David comme drapeau.

Voilà de la propagande haineuse de la pire espèce, monsieur l'Orateur. Vient ensuite:

Le drapeau d'une société raciale mixte ne doit pas nous être imposé de force.

On ajoute qu'il importe de préserver la suprématie et la pureté de la race blanche dans notre pays. Cette propagande est dirigée contre les Juifs, qui ont joué un si grand rôle dans notre vie commerciale, culturelle et économique.

D'aucuns affirment que ce serait aller à l'encontre de la liberté d'expression, une des libertés que nous chérissons, que d'adopter une mesure législative pour interdire des choses pareilles. Je soutiens, cependant, que si nous négligeons d'adopter des mesures à cette fin, il y aurait atteinte à la liberté de religion. Nous commencerions par distinguer un groupe, puis un autre, mais où s'arrêter?

Si j'ai bien compris une conversation avec le solliciteur général, le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a reçu instruction de recommander une mesure législative à la Chambre en ce sens très prochainement. J'espère que cette sorte de mesure législative nous sera présentée dans un avenir immédiat. Il faut prendre des mesures pour protéger cet élément de notre société en évitant les faux-fuyants et des tergiversations. Tout comme n'importe quel député à la Chambre, ces citoyens ont droit à leur dignité humaine. Ils ont également droit à la liberté religieuse. J'espère que le gouvernement ne les considère pas comme citoyens de seconde zone.

Un autre sujet dont j'aimerais parler, c'est le mauvais traitement des enfants. Au cours de la dernière session, j'ai présenté un bill privé, le bill nº C-219, qui traite de ce sujet. Il était encore au *Feuilleton* à la fin de la session. Nous avons une société protectrice des animaux, mais nous n'avons pas de société protectrice des enfants. Jusqu'à quel point pouvons-nous errer?

La province d'Ontario a présenté une mesure législative pour exiger que les gens signalent tout mauvais traitement des enfants dont ils auraient connaissance. Mais elle ne comporte pas de sanction, monsieur l'Orateur. Le bill que j'ai proposé lors de la dernière session et que je proposerai de nouveau au cours de celle-ci érige en délit criminel le fait de ne pas signaler les cas de cruauté. Il prévoit une amende ou l'emprisonnement pour ceux qui prodiguent des soins médicaux et qui ne signalent pas les cas de cruauté, et il prévoit une amende moindre pour les autres. Je crois qu'il faut signaler les cas de cette sorte dans l'intérêt de l'humanité. Beaucoup de ces cas ont été signalés aux députés, et plusieurs m'ont été signalés à moi aussi depuis quatre ans que j'ai le privilège de siéger à la Chambre.

• (4.40 p.m.)

Un des événements les plus déplorables qui se soient produits récemment dans ma circonscription, c'est celui où un jeune couple a puni son enfant de trois ans et demi, qui s'était mal conduit, en le plongeant dans l'eau bouillante. L'enfant est mort, et les parents ont été condamnés à deux ans de prison. C'est un crime abject, à mon avis; c'était épouvantable. Des gens qui ont ainsi fait souffrir un enfant ne devraient pas avoir le droit de reprendre leur place dans la société tant qu'ils ne seront pas sains d'esprit. Ils sont malades, et il y en a beaucoup d'autres comme eux au Canada.

Je voudrais maintenant parler des régimes de pension pour les fonctionnaires à la retraite. J'aimerais citer un passage d'un document publié par la *Public Service Superannuates*. Il comporte des renseignements intéressants que j'ai vérifiés et qui sont authentiques; je tiens à en consigner quelques-uns au compte rendu. Nos fonctionnaires ont bien servi leur pays, mais ils reçoivent des pensions misérables, même si l'argent est là pour augmenter leurs pensions; c'est leur argent. Je cite le document:

Le régime de pension des employés de la fonction publique du Canada est en vigueur depuis 1924. La loi sur la pension du service public renferme l'autorité pour l'établissement de ce régime et les dispositions concernant son application. L'article 34 de la loi...

C'est-à-dire de la loi sur la pension du service public.

...stipule que le ministre des Finances doit, chaque année, soumettre au Parlement un rapport sur l'application de la présente loi au cours de l'année financière précédente...» L'article 32 décrit «les montants à être crédités au compte dans chaque année financière,» et l'article 35 des règlements qui découle de la loi prévoit quel sera l'intérêt produit sur le solde du compte et comment il sera calculé et crédité.

D'après ces rapports annuels, le ministre des Finances révèle que le solde crédité au compte, au 31 mars 1965, s'élevait à 2,161 millions de dollars...

Il a augmenté depuis.

...soit 304 millions de plus que le solde de l'année financière précédente...

D'autre part, l'intérêt seul sur le solde cumulatif, d'année en année, représente plus que les dépenses annuelles globales. Autrement dit, les entrées dans la Caisse sont trois fois plus élevées que les sorties.

Il faut examiner soigneusement ce point. Voici la suite du texte:

En janvier 1966, en réponse à des questions posées à la Chambre des communes, il a été révélé que 5,330 fonctionnaires à la retraite et 6,775 veuves de fonctionnaires reçoivent des pensions inférieures à $50 par mois. Parmi ceux qui touchent moins de $100 par mois se trouvent 13,109 fonctionnaires et 11,923 veuves. Les autorités du bien-être social ont dit récemment qu'un couple qui touche moins de $300 par mois vit au seuil de la pauvreté.

Par ailleurs, le Bureau fédéral de la statistique nous apprend qu'en février, l'indice du prix à la consommation a atteint le niveau sans précédent de 142.1, comparativement à l'indice des prix à la consommation qui était de 100, en 1949. En outre, entre le début de la guerre et 1949, alors que fut établi cet indice du prix à la consommation, le coût de la vie a augmenté d'environ 60 p. 100.

Le coût de la vie a doublé en 25 ans, et pourtant, les pensions de nos fonctionnaires retraités n'ont pas été augmentées. L'extrait se continue:

Le paragraphe 3(2) de la loi sur la pension du service public, en plaçant le Compte de pension au Fonds du revenu consolidé, a provoqué le déficit de la Caisse de la pension du service public, car il affecte l'argent à d'autres fins qu'à la pension. La Commission Glassco a révélé un déficit dans le Compte de pension de retraite. Les fonds perçus des employeurs et des employés, par les administrateurs, comme cotisations à un régime de pensions, ne peuvent être considérés comme des revenus au même titre que les recettes postales, les droits de douane, la taxe d'accise, l'impôt sur le revenu et le reste. Les cotisations au régime de pensions du Canada ne figurent pas dans les recettes. Ces fonds sont rendus disponibles pour des placements...

Les provinces réclament cet argent présentement. Puis on poursuit:

Le premier ministre et le ministre des Finances ont comparé le régime de pension de la fonction publique à ceux de l'extérieur et ils ont signalé qu'en accordant des rectifications de pension en faveur des fonctionnaires retraités du gouvernement fédéral, ils se montreraient injustes à l'égard des citoyens canadiens. Mais les fonctionnaires fédéraux ne sont-ils pas des citoyens canadiens? Ces messieurs ont oublié de dire qu'il s'agissait d'un régime à participation,...

En janvier 1965, les employés de la *Ford Motor Company of Canada* ont obtenu une rectification de $1.45 par mois pour chaque année de service, en ce qui concerne leur pension. Un pensionné comptant 30 années de service a ainsi reçu un relèvement de pension de $43.50 par mois...

La revision de la loi sur la pension du service publique s'impose depuis longtemps. Dans toute revision, on devrait songer à insérer une disposition permettant d'adapter les pensions à l'indice des prix à la consommation, comme cela se pratique actuellement dans le cas du régime de pensions du Canada, de la pension de sécurité de la vieillesse et dans le cas des salaires et gages versés dans tout le monde civilisé. La *British Pensions (Increase) Act* a prévu, en 1920, 1924, 1944, 1947, 1952, 1954, 1956, 1959, 1962 et 1965, des relèvements de pension pour les fonctionnaires de l'État à la retraite.

[M. Irvine.]

Il est temps de faire quelque chose pour nos fonctionnaires dont beaucoup ont servi loyalement notre pays.

Je me reporte maintenant au compte rendu du 26 avril 1965, à la page 597 où l'on trouve le renseignement suivant:

Le solde de 2,161 millions de dollars inscrit à ce compte au 31 mars 1965 dépasse de 304 millions le solde enregistré à la clôture de l'année financière précédente.

Ces fonds appartiennent à nos fonctionnaires retraités et nous devons être justes à leur égard. Majorons leurs pensions pour leur permettre de vivre décemment.

Je veux maintenant dire un mot de l'édification d'empire—le gouvernement par la bureaucratie. Les chiffres que je vais donner ont fait l'objet d'une recherche minutieuse; certains d'entre eux remontent à 1963, lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Il est intéressant de les comparer à ceux d'aujourd'hui. Par exemple, en 1963, Radio-Canada avait 824 employés; à l'heure actuelle, la Société en a 1,308—presque deux fois autant. En 1963, le ministère de l'Agriculture employait 10,410 personnes, contre 12,442 aujourd'hui. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, institution bien plus récente et probablement plus sage au début, employait alors 40 personnes; le nombre des employés atteint aujourd'hui 94. Le ministère des Pêcheries comptait, en 1963, 2,668 employés, par rapport à 3,285 à l'heure actuelle. Le ministre des Travaux publics employait 9,290 personnes en 1963, contre 9,815 à l'heure actuelle. Le ministère de la Production de défense employait à l'époque 1,647 personnes par rapport à 5,430 aujourd'hui, ce qui représente une augmentation alarmante. Le secrétariat d'État employait 824 personnes, en comparaison de 1,497 à l'heure actuelle.

• (4.50 p.m.)

Examinons un peu le budget des dépenses des divers ministères pour en constater l'augmentation depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Le budget des dépenses de Radio-Canada a augmenté de 56 millions—70 p. 100 plus élevé qu'en 1963. Au ministère de l'Agriculture, l'augmentation a été de 78 millions de dollars, s'établissant à 45 p. 100. Le budget du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a augmenté de $691,000, soit 90 p. 100. L'accroissement est de 24 millions au ministère des Pêcheries—soit de 100 p. 100. Il s'établit à 98 millions aux Travaux publics, soit 55 p. 100—je cite le plus proche chiffre rond au-dessous du montant exact dans chaque cas.

Monsieur l'Orateur, nos moyens ne nous permettent pas un tel gouvernement. Les prévisions budgétaires pour l'année financière qui vient de se terminer étaient de 8,795 millions de dollars. Cette année, elle sont de 9.5 milliards de dollars—près d'un milliard de plus. Cela se produit à un moment où les choses vont assez bien—nous l'espérons—et où nous devrions peut-être mettre de l'argent de côté pour le jour où nous en aurons besoin. Quelqu'un doit payer les pots cassés, et c'est le contribuable. C'est celui qui a un revenu de $5,000 à $10,000 qui paie la plus grande partie de l'impôt sur le revenu perçu au Canada. Le régime actuel dépense comme un marin ivre. Notre gouvernement est trop dispendieux pour les moyens du contribuable. Compte tenu des impôts et des dépenses, ainsi que de la discorde qui semble sévir dans le cabinet présentement, on peut conclure que l'heure est venue pour le gouvernement de résigner ses fonctions. Qu'il démissionne dès maintenant. Donnons-nous un gouvernement qui protégera le Canadien moyen, de sorte qu'il puisse vivre avec au moins un semblant de dignité.

Ce dernier paie 34c. en impôts quelconques sur chaque dollar qu'il reçoit. A mon avis, il ne saurait en supporter davantage. Les salaires ont augmenté d'environ 10 p. 100 par année, alors que, l'an dernier, le taux d'accroissement de la productivité nationale, qui était censé être de 6 p. 100, n'a été que d'environ 4.5 p. 100 par suite de l'influence de facteurs tels que les indices des prix.

Si les salaires augmentent deux fois plus vite que notre productivité, il faut faire quelque chose. Sinon, nos prix cesseront d'être compétitifs sur les marchés étrangers—et, si cela arrive, la situation sera très grave, car si nous perdons ces marchés, nous devrons faire face à un chômage massif, ce que nous ne pouvons nous permettre avec des prix aussi élevés qu'ils le sont actuellement.

Je signale au ministre du Revenu national (M. Benson), que je vois à la Chambre en ce moment, que le gouvernement devrait examiner attentivement la situation. Je suis très inquiet de voir dans quelle voie nous nous engageons et je sais qu'il l'est également. Quelle est la solution? Pour ce qu'elles valent, voici quelques-unes de mes idées là-dessus.

1. On devrait réduire de façon radicale toutes les dépenses. Il faut épargner autant que possible. Quiconque exploite une entreprise commerciale, petite ou grande, publique ou privée, sait que si les dépenses dépassent les recettes, il faut y voir. Voilà dans quelle situation nous nous trouvons aujourd'hui.

2. Nous devons accroître notre productivité par tous les moyens qui nous sont accessibles.

3. Nous devons revenir à des principes d'affaires sensés: nous ne pouvons dépenser plus que nous recevons.

4. Nous devons revenir à la méthode usée et démodée du paiement comptant, qui est toujours, selon moi, la meilleure. Pourquoi n'aurions-nous pas un budget équilibré, pour faire changement? Le ministre des Finances (M. Sharp) nous présentera certainement un budget bientôt. J'espère qu'il parviendra à nous en présenter un qui soit au moins équilibré; nous aimerions croire qu'en cette année du centenaire, nous nous orientons dans la bonne voie. Nous devrions regarder en avant et en haut—et quand je dis «en haut», je ne veux pas dire que nos dépenses devraient s'accroître. Il est temps que nous tous, de tous les partis, nous nous donnions le mot et placions les intérêts du pays en premier lieu et les petites chicanes partisanes en deuxième lieu.

M. S. Perry Ryan (Spadina): Je voudrais d'abord féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je pense que tous les députés reconnaîtront comme moi que deux nouvelles étoiles brillent au firmament de notre assemblée; une de Terre-Neuve et l'autre du Québec. On doit les féliciter de s'être si brillamment acquittés de leur tâche.

Comme président de l'Association parlementaire de l'OTAN pour le Canada, je pense que je devrais prendre le temps qui m'est alloué pour parler de certains aspects des affaires étrangères mentionnés dans le discours du trône. Ayant comme principe d'affermir constamment la position du Canada dans le conseil des nations en travaillant ardemment à la réalisation de la paix mondiale, je pense que nous devons affronter énergiquement les problèmes internationaux.

Nous redoutons la prolifération des armes nucléaires et nous sommes effrayés de voir piétiner les négociations vers le désarmement international. Nous sommes conscients de la nécessité urgente de réformer l'OTAN et nous admettons qu'il faut réadapter les conditions du NORAD. L'alternance des périodes de guerre froide et de détente entre l'Est et l'Ouest aggrave ces problèmes.

Je me bornerai, vu que mon temps de parole est limité, à parler de la réforme de l'OTAN et de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Je commenterai cette question dans mon optique personnelle en ma qualité de président de

notre association locale de l'OTAN et délégué canadien au comité permanent de l'Assemblée. Sur la question de remanier l'OTAN, je m'efforcerai de rappeler aux députés les antécédents de l'OTAN, à exposer certains aspects de la présente contribution du Canada à l'OTAN et l'opinion initiale et actuelle du Canada sur cette organisation par rapport à celle des États-Unis. Je commenterai ensuite les problèmes courants et la nécessité d'une réforme au sein du traité.

Pendant la seconde guerre mondiale, la Russie a annexé l'Estonie, la Lettonie, la Lithuanie, certaines régions de la Finlande, de la Pologne, de la Roumanie, du Nord-Est de l'Allemagne et de l'Est de la Tchécoslovaquie. Elle s'est emparé d'un territoire de 180,000 milles carrés et d'une population de 23 millions d'habitants. En 1948 la guerre terminée, l'hégémonie de Moscou s'étendait sur une nouvelle tranche de 363 millions de milles carrés et sur 95 millions de personnes. La menace russe pesait sur diverses autres régions du globe, de la Grèce dans les Balkans jusqu'à la Corée en Asie. L'Ouest a donc été forcé par la crainte à prendre des mesures pour se protéger.

• (5.00 p.m.)

L'Europe libre se tourna vers les États-Unis, seule puissance capable de résister à la force de l'URSS. Le 12 mars 1947, le président Truman proclamait la doctrine à laquelle il a donné son nom. Le Congrès répondit en affectant 400 millions de dollars à l'assistance, et il envoya des missions militaires et civiles en Grèce et en Turquie. Le plan Marshall offrait une aide à toute l'Europe, y compris la Russie et ses satellites derrière le rideau fer, mais aucun de ceux-ci ne put accepter. Ce fut, entre l'Est et l'Ouest, la guerre dite froide.

Le 17 mars 1948, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni signaient le traité de Bruxelles, où ils s'engageaient à édifier mutuellement un régime commun de défense et à renforcer l'assistance économique et culturelle. Trois mois plus tard, les Russes ripostaient par le blocus de Berlin. Le Canada applaudit au traité de Bruxelles et promit de soutenir un régime efficace de sécurité collective grâce à des accords régionaux conformes à la charte des Nations Unies. La proposition canadienne d'une alliance de défense mutuelle reçut l'appui de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Le 18 mars 1949, après des pourparlers entre les représentants du Canada, des États-Unis et des puissances signataires du traité de Bruxelles, le texte du traité fut publié. Le Danemark, l'Islande, l'Italie, la Norvège et le Portugal furent officiellement invités à participer au traité et, le 4 avril 1949, malgré les protestations de l'Union soviétique, le traité de l'Atlantique Nord fut signé à Washington par les ministres des Affaires étrangères de douze pays, y compris le Canada, et les parlements de tous les pays le ratifièrent dans les cinq mois qui suivirent. Priées d'y adhérer, la Grèce et la Turquie accédèrent formellement à l'invitation le 18 février 1952. La République fédérale d'Allemagne, devenue officiellement membre le 9 mai 1955, porta à 15 le nombre des adhérents.

[M. Ryan.]

La contribution canadienne à la défense de l'OTAN est une combinaison d'éléments de ses forces terrestres, navales et aériennes. En Allemagne de l'Ouest, dans la région de Soest, nous avons notre quatrième brigade d'infanterie, composée d'environ 6,300 officiers et soldats sous les ordres du brigadier Amy. Elle est maintenue en état d'alerte constante au coût d'environ 54 millions de dollars par année, sans compter les armes. Le gouvernement est en voie de doter la brigade de nouveaux véhicules et de nouvelles armes modernes.

Notre délégation à la conférence des parlementaires de l'OTAN tenue à Paris en novembre dernier a eu le privilège, avant la conférence, de visiter la quatrième brigade à Soest et put témoigner de son état et de son esprit de tout premier ordre. La délégation a également pu inspecter deux de nos quatre bases aériennes en France et en Allemagne. A Marville, en France, nous avons vu les manœuvres de reconnaissance qu'exécutent avec maîtrise les CF-104 de l'escadre n° 1 de la division aérienne. Plus tard, le groupe s'est rendu, en compagnie du vice-maréchal de l'Air Lane, à la base de l'escadre n° 4, à Baden Soellingen, en Allemagne, où nous avons visité les installations et où l'on nous a fourni tous les renseignements possibles sur l'efficacité de nos appareils modernes. De toute évidence, nos officiers et nos soldats sont des professionnels de haute classe et nous en avons été très fiers.

Nous avons aussi d'autres troupes affectées à l'OTAN mais demeurant au Canada. Demeure également au Canada une force spéciale, un bataillon de 3,176 hommes, au service de la force mobile du commandement allié en Europe. Le commandement allié en Europe est sous la direction du commandant suprême des forces alliées en Europe, SACEUR; sa mission consiste à intervenir rapidement pour contrecarrer toute agression contre les flancs de l'OTAN, contre la Norvège, la Grèce ou la Turquie par exemple, ou pour parer à toute autre éventualité du genre. Le commandant actuel de l'ACE est un Canadien, le général Turcot. L'été dernier, le Canada offrait à l'OTAN deux nouveaux bataillons pour la force mobile de l'ACE. L'offre a été acceptée récemment, en principe.

L'un des rôles des plus importants joués par le Canada, dans la fondation de l'Alliance de l'Atlantique Nord, a été d'amener les États-Unis à en faire partie. Néanmoins, des différences fondamentales dans les vues, objectifs et attitudes des gouvernements canadien et américain n'ont cessé de se manifester depuis le début. Encore aujourd'hui, même si les deux pays jugent l'OTAN indispensable dans l'ensemble, tout en y voyant le besoin de modifier sa structure actuelle, ils en sont arrivés à ces conclusions par des voies et pour des motifs différents. Ils envisagent ainsi des solutions différentes aux problèmes fondamentaux de l'OTAN.

Le Canada n'a cessé, depuis le début, de considérer l'Alliance comme le fondement d'une future communauté atlantique. Au-delà des tâches militaires, les Canadiens entrevoyaient les rôles qui finiraient par être des plus importants: ceux de nature politique, économique, sociale et agricole. Le Canada a tenté d'incorporer, dans le traité lui-même, des propositions précises à cette fin, mais il a échoué vu que les grandes puissances ne voyaient pas cela d'un trop bon œil. Le mieux qu'on a pu faire, ce fut d'insérer dans le traité l'article II, incorporant les dispositions non militaires.

A l'époque Truman-Eisenhower, les États-Unis considéraient l'OTAN comme une association purement militaire, dont l'unique tâche consistait à défendre l'Europe, mais le Canada n'a jamais été entièrement d'accord là-dessus. Les Canadiens n'ont jamais considéré l'OTAN dans sa forme actuelle comme une alliance purement militaire pour la défense de l'Europe. Nous avons tenté d'en arriver à des unités plus grandes, mais malgré le désaccord quant aux objectifs ultimes de l'Alliance, le Canada a appuyé des tentatives en vue de l'intégration des forces armées de l'OTAN et s'est opposé aux exigences concernant les exceptions.

On a bien espéré, à un certain moment, que l'OTAN se transformerait en une étroite association de pays libres des deux côtés de l'Atlantique, mais les grandes puissances, encore une fois, n'ont pas favorisé son expansion dans d'autres domaines. Ainsi, le Congrès des États-Unis a continué de s'opposer à toute forme de contrôle étranger de la politique américaine.

Comme alliance défensive, l'OTAN s'est révélée éminemment fructueuse. Son existence même a réduit le danger qui menaçait l'Europe occidentale, ce qui a soulevé des problèmes au sein de l'Alliance. En 1958, les Britanniques jugeaient d'un œil sévère le fait que l'OTAN n'avait pas réussi à élaborer une politique commune sur une base d'ensemble et la France se montrait mécontente de l'influence prépondérante des Américains dans l'OTAN. Le président de Gaulle voulait obtenir une direction permanente, composée de représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, chargés de coordonner leurs politiques dans le monde entier. La réponse des Américains fut glaciale et, les trois grandes puissances mises à part, il était déjà évident que les autres membres de l'Alliance, y compris le Canada, visaient à de plus nombreuses consultations et à une domination moins grande sous les apparences de la coordination.

En plus des problèmes politiques et économiques de l'Alliance, feu le président Kennedy avait été aux prises avec la question de contrôle des armes nucléaires. En 1962, il avait conçu une formule selon laquelle les États-Unis auraient été prêts à entrer en association avec les États-Unis d'Europe en matière d'armes nucléaires, mais l'Europe occidentale se sentant moins menacée, il fut impossible de franchir même un premier pas dans la voie d'une Europe unie.

Bien des Canadiens ne prisaient guère, bien entendu, l'idée d'une OTAN dualiste, ou d'une politique reposant sur deux piliers, l'un en Europe et l'autre en Amérique du Nord. Ce genre d'association eût été entièrement contraire à notre politique étrangère traditionnelle. Ce qui comptait pour le Canada, c'était d'être sur un pied d'égalité avec tous les autres pays membres de l'OTAN, car seule cette structure donnait au Canada un certain degré d'indépendance envers les États-Unis, degré d'indépendance que par le passé nous avions jugé essentiel.

• (5.10 p.m.)

Le Canada considère également qu'une association reposant sur deux piliers placerait notre pays dans une situation angoissante, puisqu'il devrait souvent choisir entre les politiques opposées de l'Amérique et de l'Europe. Mais des deux côtés de l'Atlantique se manifeste une tendance naturelle vers le continentalisme. Il s'agit d'un processus contemporain analogue à celui qui a donné naissance, il y a cent ans, à notre Confédération.

Le Canada ne semble pas avoir changé d'attitude à l'égard de la proposition dualiste du président Kennedy concernant l'OTAN, même si les conditions européennes risquent fort, par la suite, de provoquer une telle situation—du moins à l'égard de l'aspect militaire de l'Alliance. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun constitue un exemple. Verra-t-on ensuite les États-Unis d'Europe? Serons-nous obligés de modifier notre attitude pour rester dans l'Alliance? Le Canada aura besoin d'être fermement dirigé et soutenu pour conserver son indépendance au cours de son deuxième centenaire.

Le dilemme nucléaire ne constituait pas un problème dans les premières années de l'Alliance, alors que le concept de la défense de l'Europe coïncidait avec celui de la défense de l'Amérique, et que tous les partenaires de l'Alliance croyaient que l'attaque de l'un d'entre eux susciterait immédiatement de massives représailles. Dès 1959, toutefois, la situation, au point de vue stratégique, avait changé. On parlait de l'avantage de l'Union soviétique en matière de projectiles, de sorte que les Européens doutaient que la garantie américaine fût sans équivoque et qu'elle produirait des résultats instantanés, comme on le pensait auparavant.

Ensuite, le président Kennedy élabora, quand à la stratégie américaine, un nouveau mode de pensée se fondant sur la corrélation d'une réaction souple et mesurée et d'un contrôle central strict. Le but était d'éviter le besoin de répondre au choix de l'ennemi par les représailles massives d'antan. Les États-Unis voulaient maintenir une série d'options et le droit de s'acquitter de leurs engagements envers l'OTAN suivant les circonstances, d'abord avec les armes classiques, et aussi longtemps que possible, et ensuite avec les armes nucléaires en cas de besoin, mais alors avec toute la discrétion découlant d'un contrôle central des plus rigides et des plus réfléchis.

Ce changement de fait a eu un effet démoralisant sur les pays européens qui font partie de l'Alliance, vu qu'il n'assurait pas leur sécurité ou ne répondait pas à leurs aspirations. Aujourd'hui, cependant, la plupart d'entre eux se sentent moins inquiets du fait qu'ils ont vu la réaction américaine à la crise cubaine et qu'on leur montré les plans d'une défense flexible et graduée. Toutefois, une politique de réaction souple sous contrôle central n'est hélas conforme au concept politique d'une association bipartite; cette dernière postule une Europe unie avec laquelle les États-Unis partageraient le contrôle des armes nucléaires ainsi que la responsabilité qu'assume l'Ouest pour le maintien de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le monde.

Le contrôle central s'inspire, par contre, de l'idée d'intégration sous la direction des États-Unis. Cette apparente contradiction augmente la méfiance de l'Europe qui craint que les États-Unis veuillent au fond imposer leur programme militaire et ne fassent miroiter aux yeux des alliés la promesse d'une association véritable que dans l'espoir de leur faire accepter cette formule.

Par conséquent, les problèmes de consultation et de prolifération des armes atomiques au sein de l'OTAN doivent encore être réglés de façon satisfaisante. Le contrôle réciproque devra être différé jusqu'à ce que l'Europe atteigne un prestige politique équivalent à celui des États-Unis. Dans l'intervalle, les États-Unis admettraient tout au plus une participation à l'élaboration d'un programme de priorités qui servirait en cas de crise. Le contrôle réciproque continue donc à être le principal problème que l'OTAN doit affronter actuellement; cependant, l'Allemagne de l'Ouest voudrait jouer un rôle plus important dans l'élaboration de la politique de l'Alliance et avoir une voix plus tangible dans le partage des armes atomiques; on a répondu en partie à ces aspirations en créant récemment le comité de planification atomique.

Un autre problème capital que l'OTAN doit affronter actuellement fait suite aux effets de la politique française concernant la cohésion de l'Alliance. Depuis 1962, l'organisation et l'objectif de l'OTAN sont l'objet des attaques croissantes de la France. Sous la direction du président de Gaulle, la France a fait valoir les trois arguments suivants:

L'équilibre de la puissance nucléaire de l'Union soviétique et des États-Unis a gravement ébranlé la foi en la puissance de dissuasion américaine. La France croit peu probable que les États-Unis risquent leur propre existence pour contre-attaquer les Soviétiques en Europe, ou que l'Union soviétique mette en doute la volonté des États-Unis dans un affrontement en Europe. A cet égard, la France se méfie des États-Unis, mais les autres membres de l'Alliance, y compris le Canada, continuent à avoir confiance en eux.

A cause de l'impasse stratégique en Europe, les Français croient que la véritable zone de conflit entre l'Est et l'Ouest s'est déplacée de l'Europe aux anciens territoires coloniaux. Les Français craignent, s'ils ne s'abstiennent pas d'intervenir dans ces querelles extra-européennes, de se trouver impliqués dans une guerre dans laquelle ils n'ont aucun intérêt, et dont ils ne sont pas les instigateurs.

Parce qu'il existe une impasse nucléaire, et parce que son théatre n'est plus en Europe, les Français croient qu'il n'est plus nécessaire de maintenir la structure militaire de l'OTAN. En fait, ils croient que cette organisation est un simple instrument de subordination. Selon le président de Gaulle les États-Unis se servent de cette structure pour continuer à dominer l'OTAN.

En se retirant de l'organisation militaire de l'OTAN, la France n'a pas dénoncé la lettre du Traité de l'Atlantique Nord. C'est ce qu'une lecture attentive des articles de ce traité fait apparaître. Mais quant à savoir si elle a dénoncé l'esprit du Traité ou l'accord bilatéral en ce qui concerne l'organisation militaire qui en découle, c'est une tout autre question.

[M. Ryan.]

Les Français désirent encore rester, politiquement, partenaires de l'OTAN et, dans l'éventualité d'une situation d'urgence, ils veulent demeurer militairement sous la souveraineté française. De plus, ils veulent rester partenaires du NADGE—le rideau électronique qui permet d'identifier tout avion franchissant les frontières de l'OTAN et qui met automatiquement en action des moyens de défense préalablement choisis. Le retrait des Français a causé de l'embarras aux 14 autres membres. Il a causé de nombreux problèmes au sein de l'Alliance, problèmes dont un grand nombre ont maintenant été résolus, puisque les partenaires restants sont restés fermement unis, en se rappelant qu'il y a encore 300,000 soldats russes en Allemagne de l'Est et que 600 ou 700 engins nucléaires sont pointés sur l'Europe occidentale.

Le problème allemand est un problème épineux, tant au sein de l'OTAN qu'en ce qui a trait aux relations entre l'OTAN et l'Union soviétique. Après 22 ans, les blessures de la guerre ne sont pas encore cicatrisées et l'Allemagne demeure un pays divisé. Berlin, jadis capitale d'une Allemagne unie, est toujours au milieu de l'Allemagne de l'Est communiste. Aucune paix n'a été signée; les fils barbelés et les murs séparent toujours l'Est et l'Ouest de ce pays. Cette situation est très précaire et l'Europe ne se reposera pas avant qu'il n'y ait été porté remède. Au sein de l'alliance, l'Allemagne de l'Ouest cherche à s'affermir politiquement en exerçant une plus grande influence en matière de stratégie.

• (5.20 p.m.)

Il ressort de tout cela que l'Europe n'est plus un continent opprimé et impuissant. La nouvelle Europe exige maintenant un pouvoir politique proportionné à sa puissance militaire et sa véritable force économique. Les États-Unis, dont les efforts tendent depuis longtemps vers cette puissance européenne, se connaît que, avec son efficacité militaire limitée, sa force stratégique aura une valeur diplomatique disproportionnée à sa capacité.

Pour les Français, la subordination nucléaire semble impliquer la subordination politique. Sans force nucléaire autonome, il ne peut y avoir de diplomatie européenne indépendante. Même le président de Gaulle reconnaît que, avec son efficacité militaire limitée, sa force stratégique aura une valeur diplomatique disproportionnée à sa capacité.

Le débat actuel sur la globalisation constitue un autre problème pour l'OTAN. Les États-Unis voudraient que leurs partenaires de l'OTAN reconnaissent que c'est dans leurs intérêts internationaux de prendre une part plus active aux conflits et aux problèmes en dehors de la région atlantique, comme le Vietnam. D'autres partenaires s'intéressent aux régions où ils ont des relations spéciales, comme l'Afrique, mais il répugne à la plupart des pays membres de l'OTAN d'avoir quoi que ce soit à voir à la globalisation. Il se peut que les États-Unis parviennent à intéresser certains de leurs partenaires sur une base bilatérale, mais tout semble indiquer qu'ils ne pourront le faire dans le cadre de l'OTAN.

Lors de la 12e conférence des parlementaires de l'OTAN au siège politique de l'OTAN à Paris en novembre dernier, deux événements importants se sont produits: d'abord le nom de l'organisation a été modifié en Assemblée de l'Atlantique Nord et, deuxièmement, un Canadien, notre collègue Jean-Eudes Dubé, député de Restigouche-Madawaska, a été élu premier président de l'organisation sous son nouveau nom. Parmi les nombreux rapports, résolutions et recommandations de la conférence, signalons le document traitant de l'institutionalisation ou, si vous préférez, du statut d'assemblée consultative pour la conférence, sous son nouveau nom. C'était là la deuxième résolution du comité politique; elle a été adoptée par la session plénière de la conférence.

L'Assemblée de l'Atlantique Nord espère atteindre le statut d'assemblée consultative comme celle du Conseil de l'Europe et du Parlement Européen, et qu'elle aura plus de prestige et d'influence et sera plus utile au Conseil de l'Atlantique Nord.

L'assemblée consultative du Conseil de l'Europe se réunit durant environ un mois chaque année, divisé d'ordinaire en trois sessions. On estime qu'une assemblée atlantique devrait se réunir chaque année durant au moins une semaine. Elle aurait son siège au quartier général de l'OTAN en Belgique. Elle comprendrait, dit-on, 172 membres, dont 12 du Canada. Chacun d'eux, ou son substitut, aurait droit à un vote, et il agirait sous sa propre responsabilité. L'assemblée discuterait les projets de résolution courants du Conseil de l'Atlantique Nord, et elle ferait de nouvelles propositions ou des recommandations. Elle poserait des quetions au secrétaire général du Conseil de l'Atlantique Nord et en recevrait des réponses ou des refus officiels d'y répondre. Elle inviterait les représentants du secrétaire général à se présenter devant elle-même ou devant ses comités pour y être interrogés oralement. De telles fonctions figurent déjà parmi les attributions des assemblées européennes existantes.

Toutes les nations membres sembleraient manifester un enthousiasme général pour le projet de résolution, mais il peut surgir certaines difficultés quand il s'agira d'obtenir la ratification du nouveau statut de l'assemblée par les parlements de tous les pays.

Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a déjà indiqué que le gouvernement canadien encourage une importance accrue pour les parlementaires de l'OTAN. Sur cette question de transformer la conférence des parlementaires de l'OTAN en une assemblée consultative, il a toutefois apporté à son approbation la réserve suivante: Il n'a pas été décidé si la proposition précise adoptée par la conférence des parlementaires de l'OTAN représente le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

Cette conférence, appelée maintenant Assemblée de l'Atlantique Nord, possède son propre secrétariat qui, à ce qu'on s'attend, sera renforcé cette année par la nomination d'un nouveau secrétaire général et d'un adjoint, en plus du personnel existant.

Les délibérations et les recommandations des parlementaires de l'OTAN ont poussé cette organisation à remplir un rôle positif de paix et à abandonner le jeu de la guerre froide pour se consacrer à l'avènement de l'actuelle détente en Europe. Les parlementaires de l'OTAN désirent faciliter un rapprochement entre l'Est et l'Ouest dans l'intérêt d'un accord pacifique durable en Europe. La nouvelle influence que pourrait exercer notre association, si elle venait à être constituée en assemblée consultative, améliorerait vraisemblablement les relations Est-Ouest, car une telle éventualité intéresserait vivement cette assemblée et serait les assises de l'union atlantique. Il se peut même que la création de cette union amènerait un jour la réduction du nombre des organismes parlementaires internationaux grâce à la constitution d'un groupe parlementaire englobant l'union de l'Europe occidentale. Comme celle-ci se compose des sept pays membres de l'OTAN, un tel fusionnement n'est réalisable que s'il est conforme à l'intérêt de leurs gouvernements. Alors, les divers rôles des parlementaires de l'Europe occidentale seraient exécutés par les délégués des sept pays de la région dans le cadre d'une Assemblée de l'Atlantique Nord.

Pour terminer, je demande à tous les députés et sénateurs d'appuyer la proposition visant à institutionaliser l'Assemblée de l'Atlantique Nord selon toute formule préconisée par notre gouvernement.

M. Reg Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'associer à ceux qui ont félicité le motionnaire et de comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône sur

[M. Ryan.]

la façon très compétente dont ils ont rempli leur rôle. Nombre d'entre eux ont dit que nous avons rarement eu des discours mieux préparés et mieux rendus. Je suis d'accord, même si mon expérience à cet égard est assez limitée.

Je préfère m'abstenir de commentaires généraux sur le discours du trône, car autrement je reprendrais ce que bien d'autres députés ont déjà dit, c'est-à-dire qu'il est si prolixe, si imprécis, qu'il se prête difficilement à des suggestions précises. J'aimerais ajouter, vu que nous sommes dans l'année du centenaire, que je suis heureux que la Commission du centenaire ait fait un aussi bon travail. Je tiens à mentionner surtout le commissaire, dont je n'ai peut-être pas à donner le nom vu que tout le monde sait qui il est. Il a fait un excellent travail, même si parfois on a semblé le repousser vers l'arrière-plan. Néanmoins, je suis convaincu que le peuple canadien saura reconnaître la tâche qu'il a accomplie.

Je suis heureux aussi que, l'année de notre centenaire, l'Exposition universelle semble être un véritable succès. J'ai eu la bonne fortune de m'y rendre à plusieurs occasions. Je puis dire sans crainte d'être contredit que tous les visiteurs de l'Expo ont été enchantés. S'ils veulent s'instruire, il leur suffit d'y passer deux semaines; ils sauront ainsi d'une façon générale ce qui se passe à l'heure actuelle dans l'univers. C'est notoire en particulier, je crois, dans les pavillons des principales puissances. Je veux parler des pavillons russe, américain, anglais et français. Puisque je viens de l'Ouest, je ne voudrais pas manquer de signaler qu'à mon avis le pavillon de l'Ouest canadien est le mieux imaginé et le plus intéressant à voir.

• (5.30 p.m.)

En songeant aux propos que je tiendrais aujourd'hui, je me suis arrêté à trois questions. Évidemment, la première est mon sujet de prédilection: l'enseignement et le rôle que le gouvernement fédéral joue dans ce domaine. Comme je suis instituteur, la chose est bien naturelle, je pense. Je ne suis pas de ceux qui croient que le gouvernement devrait se désintéresser tout à fait de l'enseignement. Dans un pays moderne et industrialisé comme le nôtre, nous devons considérer comme une nécessité absolue que la population soit bien instruite. Nous accusons un retard à cet égard.

On a signalé que nous avions fait des progrès très rapides au cours des vingt ans qui ont suivi la première guerre mondiale. C'est particulièrement vrai pour l'Ontario. Mais depuis, je ne crois pas que nous ayons suivi la cadence d'autres pays. C'est sûrement vrai pour le nombre de personnes que nous faisons instruire. D'après les dernières statistiques que j'ai consultées—je reconnais qu'elles remontaient à quelques années—environ 70 p. 100 des citoyens de la Russie poursuivent leurs études, c'est-à-dire qu'ils entreprennent des études universitaires ou d'autres cours semblables. Aux États-Unis, quelque 33 p. 100 des gens dépassent le niveau de l'école secondaire, mais seulement 17 p. 100 des Canadiens les imitent.

Je sais qu'il y a quelques années, au Canada, nous avions l'illusion de posséder un des meilleurs systèmes scolaires du monde. D'après moi, cela est vrai pour ceux qui en profitent, mais l'ennui c'est que trop peu de Canadiens en profitent actuellement et trop peu en profiteront tant que le gouvernement fédéral n'accordera pas une aide financière considérable aux provinces. On pourrait dire que cela porterait atteinte aux prérogatives des provinces. Nous avons trouvé moyen d'accorder une aide financière aux universités sans empiéter sur les prérogatives des provinces dans le domaine de l'enseignement. Toutefois nous avons trouvé moyen d'aider financièrement au recyclage des adultes et de payer la plus grande partie des frais d'établissement d'institutions de formation des adultes. Malheureusement, le gouvernement actuel a pris une mesure rétrograde en supprimant cette disposition.

D'après moi, nous devrions accorder cette aide aux écoles secondaires de la même façon. Rien n'empêche les provinces de dire au gouvernement fédéral: Nous voulons construire tant d'écoles et il nous faudra tant d'argent. Le gouvernement fédéral devrait être prêt à fournir cet argent aux provinces. Quiconque ici trouve cette idée trop altruiste ou trop opposée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, n'est pas un Canadien moderne et n'apprécie pas vraiment, d'après moi, les difficultés qui se présentent dans le domaine de l'enseignement aujourd'hui. Il ne comprend pas, je crois, qu'autrement, notre pays sera incapable à l'avenir de maintenir sa position parmi les premiers pays industriels du monde et qu'il se laissera devancer continuellement. J'ai des petits-enfants au Canada. Il me répugne de penser qu'ils puissent constater un jour que notre pays a perdu sa place parmi les nations de premier plan, faute d'avoir pris les moyens indispensables en matière d'enseignement.

Deuxièmement, je veux aborder la question des tarifs douaniers frappant les produits chimiques. Je serai bref, forcément, à cause des innovations constantes qui surviennent dans ce domaine, et j'hésite à approfondir le sujet avant d'avoir pu me mettre au courant des travaux récents, en particulier avant d'avoir lu la revue parue aujourd'hui. Je veux parler aussi des mesures à prendre pour venir en aide à notre industrie chimique. Comme j'habite la Saskatchewan c'est un sujet qui me tient à cœur. D'après moi, ma province possède la base industrielle requise pour devenir le centre d'une nouvelle industrie chimique d'importance nationale. On y trouve le plus important gisement de potasse du monde et, dans le sud, d'énormes gisements de lignite à faible concentration. Une fois que le barrage sur le bras sud de la Saskatchewan fonctionnera convenablement, nous aurons un approvisionnement d'eau suffisant. Le pétrole abonde dans ma province et l'on en découvrira d'autre, j'en suis sûr.

Trois éléments suffisent, à eux seuls, à imprimer un énorme essor à l'industrie des produits chimiques. Mais on se heurte à des difficultés. Jusqu'à maintenant l'industrie chimique a dû être soutenue au moyen des tarifs douaniers qui font actuellement l'objet d'une revision. Voilà pourquoi j'hésite à développer ce sujet en ce moment. Il faut toutefois se rappeler que si nous créons une industrie, nous devrons continuer à la protéger. Le Canada est petit en comparaison des autres pays et notre production sera faible pendant plusieurs années. Nous ne pouvons donc pas faire concurrence aux énormes industries des États-Unis, par exemple, qui sont si près de nous et qui peuvent si facilement nous expédier les produits chimiques que nous voulons. Je m'en tiendrai probablement là aujourd'hui, mais j'espère développer le sujet plus tard.

Le troisième sujet dont je voudrais discuter, c'est la question de la pollution. Jusqu'à présent, la pollution n'a pas été trop grave dans l'Ouest canadien, mais j'entrevois le jour où elle constituera un problème très sérieux. En général, il y a deux catégories principales de pollution dont nous devons traiter comme nation. La première, c'est la pollution de l'air qui est attribuable à deux sources principales, les usines et les automobiles. Dans l'Ouest, les automobiles ne sont pas une source de difficultés parce qu'il y a des milles et des milles de route et pas trop d'autos qui les parcourent. Aux députés qui aiment conduire, je propose un voyage dans l'Ouest parce qu'ils conduiront là-bas beaucoup plus agréablement que dans les rues d'Ottawa. J'en donne ma parole.

Je passerai outre, plutôt contre mon gré, à cette catégorie de pollution en disant que le gouvernement actuel, malgré l'exemple donné par le gouvernement américain et les instances vigoureuses du député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), a démontré clairement qu'il entend continuer sa politique habituelle d'agir seulement quand il est forcé de le faire. Il serait facile de commencer maintenant, mais il ne le fera pas, comme il nous l'a dit et répété si souvent.

Heureusement pour la plupart d'entre nous, la pollution de l'air due à l'industrie est presque invariablement accompagnée d'une odeur tellement désagréable que l'indignation publique provoque habituellement des mesures remédiatrices. Néanmoins, il répugne aux municipalités et aux provinces, d'agir avant que la pollution industrielle ne commence.

• (5.40 p.m.)

Elles veulent que les entreprises viennent s'y installer: elles ne leur imposent donc pas restrictions avant leur établissement.

En Saskatchewan, de grandes quantités de déchets de sel, sous-produit de la potasse, sont, à n'en pas douter, soufflés par le vent sur une grande étendue de terres agricoles fertiles. Il s'agit d'un nouveau genre de pollution et, bien entendu, nulle mesure n'a encore été prise pour en assurer le contrôle. J'espère qu'on en prendra avant que la pollution ne devienne trop nuisible, afin d'empêcher que les régions agricoles avoisinant ces mines de potasse deviennent désertiques.

Il est vrai que certaines recherches sont effectuées. Dans un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le 23 janvier 1967, James H. Gray déclarait ce qui suit:

> On effectue des recherches en ce moment sur les effets de la poussière de sel transportée par l'air sur les terres agricoles et les récoltes.

Le gouvernement fédéral ferait bien, je pense, d'aider cette recherche comme il se doit de participer à toute recherche sur la pollution causée par les déchets industriels transportés par l'air. J'espère qu'il n'adoptera pas l'attitude prise par le directeur de la *Saskatchewan Power Corporation* à qui on attribue les propos suivants:

> L'eau existe pour qu'on s'en serve. Si elle devient polluée par suite de son utilisation, les gens devraient essayer de s'en accommoder.

Je ne puis imaginer déclaration plus inique. Ce n'est sûrement pas l'ancien directeur qui l'aurait faite. Puisque le directeur actuel a été nommé par le gouvernement libéral de la Saskatchewan, ses opinions reflètent manifestement celles de ce gouvernement. J'espère que le premier ministre de la Saskatchewan n'est pas de cet avis. S'il l'est, j'espère qu'il ne tardera pas trop à annoncer des élections afin que les habitants de ma province puissent se débarrasser de lui et élire un parti plus soucieux de leur bien-être.

[M. Cantelon.]

On s'est beaucoup attaché à la pollution du bassin hydrographique des Grands lacs. Les États-Unis ont de la chance puisque environ dix États sont concernés. Le gouvernement fédéral a dès lors envisagé la pollution comme un problème national auquel il s'intéresse activement. Comme le déclarait le *Free Press* de Winnipeg, dans un article paru le 18 avril 1966:

> Le gouvernement américain semble intervenir pour imposer fermement sa réglementation de son côté de la frontière en utilisant la combinaison suivante: des mesures législatives, des remontrances, des poursuites judiciaires éventuelles et de l'argent.

Il est regrettable que notre gouvernement fédéral ne soit pas aussi courageux. En 1966, le président Johnson proposait de consacrer 20 millions à la recherche sur la lutte contre la pollution, et jusqu'à concurrrence de 10 milliards au cours des 10 années suivantes. Il estime qu'il faudra 30 milliards de dollars pour enrayer la pollution des eaux aux États-Unis. J'espère que nous n'en arriverons jamais au point où il faudrait dépenser 30 milliards pour résoudre ce problème, mais si nous continuons à ne rien faire, comme par le passé, nous pouvons nous attendre qu'il nous en coûte autant un jour.

Demeurons-nous inactifs parce que nous craignons d'empiéter sur les droits provinciaux? Sauf erreur, c'est l'excuse que le gouvernement utilise actuellement. C'est le prétexte auquel le gouvernement a recours pour ne rien faire en dépit des graves dégâts qu'a subis notre patrimoine national et qu'il continuera à subir à la suite de cette inaction. M. Vance, de l'*Ontario Water Resources Commission* déclare:

> Ce sont les eaux de l'Ontario, mais aussi des eaux nationales. Autant que je sache, il n'y a pas de querelle de juridiction, mais il faut préciser la situation.

Le gouvernement du Canada s'est soustrait à ses responsabilités assez longtemps. J'espère qu'on prendra des dispositions assez hardies pour que cela en vaille la peine. Je cite cet exemple pour montrer que le gouvernement n'a rien fait là où la pollution est la plus grave. Le *Citizen* d'Ottawa rapportait ainsi, le 14 février 1966, les propos de George Burt, directeur des Travailleurs unis de l'automobile, lors d'une conférence sur l'eau:

> Le bureau de M. Pearson donne sur la rivière Ottawa qui est complètement polluée... Juste en face de son bureau, la compagnie E. B. Eddy déverse, chaque jour, dans la rivière, des tonnes de soufre, matière qui tue le poisson, à ce qu'on me dit.

Parlant du ministre des Affaires extérieures, il disait:

Je ne vois pas non plus pourquoi Paul Martin devrait hésiter à se prononcer. Il vit sur un égout à ciel ouvert—la rivière Détroit.

Suivant le texte des manchettes, nous avons donc des «hommes politiques qui vivent près d'égouts à ciel ouvert» et qui ne font rien à ce sujet. Le gouvernement n'a certainement rien fait de concret dans le reste du Canada.

A l'automne de 1966 avait lieu une conférence sur la pollution dont le résultat a été 15 pages de vœux. J'aimerais les passer brièvement en revue, et je les résumerai considérablement en les réunissant sous six rubriques.

Premièrement, on a déterminé le besoin urgent d'un organisme fédéral qui élaborerait un code de réduction de la pollution et qui coordonnerait et diffuserait les renseignements disponibles. D'autre part, cet organisme effectuerait des recherches et collaborerait avec d'autres institutions qui pourraient travailler sur les lieux. Après réflexion, on estimait qu'il fallait établir, pour lutter contre la pollution, une forme quelconque de normes nationales.

Troisièmement, on croyait que quiconque crée de la pollution devrait supporter les frais de la réparation des dommages infligés à autrui en négligeant de la combattre.

Quatrièmement, les participants à la conférence estimaient qu'il fallait encourager financièrement l'industrie afin qu'elle améliore ses mesures de lutte contre la pollution.

Cinquièmement, ils ont constaté qu'il y avait pénurie de spécialistes dans le domaine de la pollution. Finalement, on recommandait comme meilleures manières de combattre la pollution, l'aménagement de bassins hydrographiques, la lutte sur le plan régional et sur tous les fronts. Il y avait 600 experts à cette réunion où ces recommandations furent adoptées à l'unanimité. En l'occurrence, j'espère que le gouvernement, qui n'a jamais montré beaucoup d'empressement à accepter des propositions et, surtout, à les mettre à exécution, verra promptement à les appliquer. Six mois se sont maintenant écoulés depuis la rencontre de ce groupe et depuis l'élaboration de ces recommandations. J'espère qu'on n'attendra pas encore six mois avant que le gouvernement nous en parle.

Deux scientifiques d'Ottawa ont récemment présenté au *Canadian Operational Research Council,* qui se réunissait à l'Université d'Ottawa, un travail sur la pollution. MM. R. W. Durie et R. F. Fletcher, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ont présenté cet exposé mercredi dernier, le 10 mai. M. Durie définit la pollution dans un sens général. Elle représente, selon lui, tout effet résultant de l'emploi de ressources naturelles qui nuit à l'homme, à son utilisation des ressources naturelles ou à son sens esthétique.

A son dire, on a maintenant tendance à se concentrer sur des problèmes individuels au lieu de chercher à tirer le meilleur parti possible de nos ressources naturelles. Selon lui nous devrions nous attaquer immédiatement au problème de la pollution. Il voudrait organiser une démonstration pour que le public connaisse les diverses méthodes de contrôle de la pollution. Il dit qu'il faut une planification de haut en bas pour contrôler la pollution, parce qu'il y a d'abord lieu de fixer les objectifs généraux. Je ne sais pas exactement ce qu'il veut dire par une planification de haut en bas, mais, à mon avis, cela veut dire de l'échelon fédéral jusqu'à l'échelon municipal et jusqu'aux industries et aux personnes qui causent la pollution.

Dans l'Ouest, plus précisément dans ma province, la Saskatchewan, on a entrepris récemment une étude sur la pollution des rivières par les industries. Tout dernièrement, une organisation a été mise sur pied par le gouvernement de la Saskatchewan pour étudier la question de la pollution. Dans ma circonscription de Kindersley et dans celle de The Battlefords, la question de la pollution a suscité un certain intérêt dans le passé et soulève encore beaucoup d'intérêt parce que la rivière Saskatchewan traverse nos circonscriptions.

• (5.50 p.m.)

Il y a des années que la ville de Saskatoon déverse ses eaux-vannes dans le bras sud de la Saskatchewan. La municipalité avoisinante de Cory a obtenu une injonction contre cet état de choses mais elle est restée lettre morte. La ville de Saskatoon soutient que ses finances ne lui permettent pas d'observer les exigences du contrôle de la pollution, à moins d'être aidée par des paliers plus élevés du gouvernement.

Cette thèse était même exposée dans un mémoire soumis par le directeur des services publics de la ville à la Commission des ressources hydrauliques de la Saskatchewan. Je ne commenterai pas les arguments échangés entre ce fonctionnaire et les membres de la Commission. Je me bornerai à dire qu'un conflit d'intérêts les divisait et que la ville a été accusée d'incurie. Voici un passage du *Star Phoenix* de Saskatoon du 1er mai 1967:

D'après le mémoire, des programmes contre la pollution peuvent coûter des sommes considérables à des particuliers et à des organisations, sans avantages directs. Toutefois, il leur incombe de protéger une ressource naturelle.

Le document ajoute que, comme bon nombre d'agglomérations urbaines sont pressurées par le lourd fardeau financier de l'essor rapide, les sources courantes de capitaux et de recettes ne peuvent pas financer de nouvelles dépenses globables pour le contrôle de la pollution.

L'article ajoute:

La ville estime insuffisante l'aide financière offerte par le gouvernement fédéral pour financer le coût d'un égoût collecteur et d'une installation de traitement des eaux-vannes.

La ville de Saskatoon soutient qu'il lui faut plus d'aide, surtout du gouvernement fédéral. C'est le grief que font de nos jours toutes les municipalités.

Le bras nord de la rivière Saskatchewan traverse les villes de North-Battleford et de Prince-Albert. La ville de North-Battleford a présenté un mémoire au comité du gouvernement de la Saskatchewan dans lequel elle disait que certaines provinces sont portées à revendiquer les droits exclusifs à l'eau de toute rivière qui coule dans leurs limites territoriales et qu'elles revendiquent le droit d'utiliser cette ressource et d'en disposer à leur gré sans égard à la population qui habite en dehors des limites de la province. Il est bien évident que cette façon de penser est erronée, parce qu'une rivière ne s'arrête pas à une frontière, ni en aval ni en amont. Il faudrait donc prendre des moyens pour changer cette attitude des provinces.

A mon avis, c'est la sorte de chose qui exige des mesures législatives et une initiative du gouvernement fédéral afin d'empêcher les endroits en aval de subir la pollution provenant des cités situées dans un territoire hors de leur compétence. Cela indique assurément la nécessité d'une régie nationale.

La ville de North Battleford a eu passablement de difficultés par suite de la pollution du bras nord de la rivière Saskatchewan, et ses efforts pour remédier à cette pollution ont donné très peu de résultats. A moins que des mesures ne soient prises par le gouvernement fédéral en collaboration avec les gouvernements provinciaux pour empêcher cette sorte de pollution, je doute fort que les efforts de la ville ne donnent des résultats satisfaisants.

L'élaboration d'une régie efficace de la pollution en Saskatchewan ne saurait réussir sans un accord entre la province de Saskatchewan et la province d'Alberta. Et, naturellement, puisque le Manitoba est en aval, il a également le droit à un accord satisfaisant. Puisqu'il en est ainsi, il me semble peu vraisemblable qu'on en vienne à une entente satisfaisante, à moins que le gouvernement fédéral n'intervienne et établisse une régie qui donne satisfaction à toutes les provinces. Je crois qu'il importe particulièrement que le gouvernement fédéral intervienne parce que, comme le dit le *Star Phoenix* du 4 mai 1967:

Les gouvernements municipaux de tout le pays se ressentent des pressions de la demande sur les impôts fonciers. Le problème est particulièrement aigu dans des villes comme Saskatoon où des services doivent être fournis à nombre de résidents dont les employeurs paient des impôts à d'autres gouvernements municipaux.

On ajoute un peu plus loin:

A notre avis, les plus grands responsables de la pollution devraient être les premiers à débourser pour l'atténuer ou l'éliminer. Mais une certaine assistance des gouvernements fédéral et provinciaux dans ce domaine peut se justifier.

On dit ensuite:

La province devrait énoncer clairement sa politique concernant une aide semblable avant d'appliquer des règlements rigoureux contre la pollution, comme elle espère le faire cet été.

Mais, d'après moi, il est absolument clair que la province ne peut avoir de politique précise en matière d'assistance ou de règlements rigoureux contre la pollution avant de connaître exactement sa position par rapport au gouvernement fédéral sur ces questions.

Avant de passer à un autre sujet, j'aimerais dire quelques mots sur ce qui arrivera au barrage de la Saskatchewan du Sud, si l'on ne fait rien pour enrayer la pollution des eaux de cette rivière. Encore l'été dernier, un citoyen de Saskatoon, M. Hugh Arscott, accompagné de son fils, a effectué un voyage en aval de la Saskatchewan du Sud. Il en est venu à la conclusion que le lac Saskatchewan, situé derrière ce barrage, deviendrait pollué graduellement si on ne le protégeait pas contre les eaux polluées d'amont. Autrement dit, «il pourrait facilement devenir le cloaque des Prairies». Il a parlé d'une situation qui existe au confluent de la Red Deer et de la Saskatchewan, où une mousse vaguement jaune orange se forme à la surface de l'eau. De nouveau, voici ses propres paroles: «Je ne puis vous dire ce que c'était, car la crainte de la maladie l'a emporté sur ma curiosité scientifique. Je n'en ai prélevé aucun échantillon pour l'analyser».

Il a remarqué une usine de produits chimiques qui rejetait d'énormes quantités de rebuts industriels dans la rivière Red Deer, affluent de la Saskatchewan du Sud. Cela formait une épaisse mousse brune qui recouvrait la housse de son bateau et le lit de la rivière. Comme il l'a dit lui-même, encore une fois, «On n'a pas besoin d'avoir du talent pour polluer un cours d'eau—c'est facile». Cela ne semble être que trop vrai.

Ce sera vraiment dommage si le grand lac derrière le barrage de la Saskatchewan du Sud devient pollué, car les habitants de la province espèrent non seulement qu'il facilitera l'expansion industrielle de leur province par l'énergie hydro-électrique produite au barrage et par l'eau qu'ils peuvent y puiser pour irriguer leurs terres, mais qu'il permettra l'aménagement d'un lieu de villégiature important où l'on pourra pratiquer tous les sports nautiques. Les gens de la région espèrent sûrement que le lac ne deviendra pas un second lac Erié.

Je ne sais pas si mon temps de parole est écoulé, monsieur l'Orateur. Sinon, j'aimerais déclarer qu'il est six heures.

M. l'Orateur suppléant: Je devrai peut-être dire au député maintenant que son temps de parole est expiré.

M. Herridge: L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable représentant est expiré.

LES SUBSIDES

L'ÉTUDE D'UNE MOTION INVITANT LA CHAMBRE À SE FORMER EN COMITÉ

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, et après avoir consulté les leaders des divers partis à la Chambre, j'aimerais présenter une motion afin que la Chambre puisse étudier un ordre de subsides mardi et mercredi prochains.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous revenions à l'appel des motions?

Des voix: Entendu.

• (6.00 p.m.)

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je propose:

Que, nonobstant les dispositions de tout article du Règlement, de caractère permanent ou provisoire, les mardi et mercredi 23 et 24 mai prochains doivent être employés à l'examen de l'ordre portant formation de la Chambre en comité des subsides pour qu'il soit proposé «Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil»; et

Que mercredi prochain, sauf s'il y est mis fin plus tôt, les délibérations concernant ledit ordre doivent se terminer ainsi qu'il suit:

a) à 4 h. 15 de l'après-midi, l'amendement ou les amendements dont la Chambre est alors saisie doivent être mis aux voix;

b) à 6 h. du soir, chaque question nécessaire pour disposer de la motion principale doit être mise aux voix; et

Que, dès l'adoption de ladite motion, la Chambre doit se former en comité des subsides et il ne doit y avoir aucune restriction visant le nombre de ministères à aborder en premier lieu et à inscrire pour examen à cette occasion, sauf ce que prévoit l'alinéa 5 b) du deuxième rapport du Comité spécial chargé d'étudier la procédure, adopté par la Chambre le 26 avril 1967; et

Que l'examen des affaires inscrites au nom des députés soit suspendu mardi et mercredi prochains.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Sherbrooke (M. Allard)—Les relations fédérales-provinciales—accord entre le Canada et la Belgique; le député de Lotbinière (M. Choquette)—Les affaires extérieures—Québec—statut de l'ambassadeur du Canada en Belgique; le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge)—Les ressources hydrauliques—entente en vue d'établir un conseil consultatif national de la pollution.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Brand.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, le député de Kindersley (M. Cantelon) dont le temps de parole venait d'expirer lorsque nous avons levé la séance à six heures, aimerait obtenir le consentement de la Chambre pour poursuivre ses remarques un peu plus longtemps. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Cantelon: Je remercie les députés et tiens à les assurer que je ne prendrai qu'une ou deux minutes.

Je voudrais terminer mes remarques par quelques commentaires sur une situation qui devrait intéresser tous les Canadiens. En effet, nous devrions tous être fiers de notre capitale

nationale. Derrière le parlement, de l'autre côté de la rivière, se trouve l'usine de la compagnie E. B. Eddy. Elle devient de plus en plus moderne comme ses modes d'exploitation. Nul n'opposera de démenti au fait que la compagnie a fait de louables efforts pour embellir son emplacement, mais il est sûr qu'elle n'y réussira que dans une mesure restreinte. Des amoncellements de billes et des bâtiments industriels ne sauraient être transformés en œuvres d'art.

L'unique solution me semble de déménager l'usine. Cela n'est pas impossible, mais l'entreprise coûterait cher. Nous devrions accepter une telle dépense si nous considérons que notre nation a de l'avenir. Quel en serait donc le coût? Voici ce qu'on a répondu à mes demandes de renseignements. L'usine vaut environ 40 millions de dollars, et les 80 acres où elle est située sont évaluées à approximativement 250 millions.

Disons alors que le déplacement de l'usine pourrait coûter actuellement aux Canadiens environ 300 millions. Si elle demeure sur cet emplacement jusqu'à ce que nous prenions une décision en ce sens un jour, ce dont je suis certain, il en coûtera bien plus qu'aujourd'hui et, en outre, nous devrons contempler durant de nombreuses années un vilain paysage l'autre côté de la rivière, en face des édifices du Parlement.

Nous devrions la déplacer avant que le terrain devienne trop encombré et qu'il acquière une si grande valeur qu'il en coûterait beaucoup plus aux Canadiens qu'actuellement. Voici un cas où la définition de la pollution de M. Durie dont j'ai parlé tantôt s'applique particulièrement bien. Cette usine déverse ses déchets dans l'Ottawa. Elle laisse échapper des gaz dans l'air qui, heureusement, du côté de l'Ontario, sont généralement emportés par le vent. Mais ce qui est encore plus important, elle occupe un terrain qui pourrait être embelli pour le bénéfice du pays. Ceux parmi nous qui ont le sens esthétique sont persuadés, j'en suis certain, que ce bâtiment devrait être enlevé de Hull.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que les difficultés d'ordre pratique m'échappent. Des milliers de personnes à Hull travaillent dans cette usine. Il faut protéger leurs droits et il y a moyen de le faire si l'usine est transportée à quelques milles en aval et que des bonnes routes sont construites pour qu'ils se rendent facilement au travail. Il leur sera peut-être même plus facile de s'y rendre qu'à l'heure actuelle. Donc, ils n'en souffriront pas nécessairement.

Le gouvernement va-t-il le faire? J'avoue à regret que j'en doute. Il y a cependant lieu de l'espérer car il est question que la Commission de la capitale nationale étudie le projet, et le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) a parlé des plans de la Commission au sujet de l'embellissement de toute cette région. J'espère que nous pourrons commencer par une étude des possibilités de déplacer cette usine. Je suis certain que si nous allons jusque là, avant longtemps un autre gouvernement, sinon celui-ci, terminera la tâche en transportant l'usine hors de la région de Hull et de la région avoisinante de la capitale du pays. J'espère qu'on agira au plus tôt pour le plus grand bien de tous nos concitoyens.

M. Herridge: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Cantelon: Le député sait sûrement que mon temps de parole est écoulé.

M. Herridge: Je pense que monsieur l'Orateur sera indulgent. Le député a beaucoup parlé de bon sens. Sait-il que lorsque son chef était dans l'opposition il a présenté un projet de loi à la Chambre pour combattre la pollution de la rivière Saskatchewan et qu'il l'a présenté bien des années de suite? Lorsqu'il est devenu premier ministre j'ai pris l'affaire en main et j'ai présenté le bill pendant neuf années consécutives. Mais rien n'a été fait.

L'hon. M. Churchill: Vous n'auriez peut-être pas dû la prendre en main.

• (8.10 p.m.)

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, au début de mes remarques, je voudrais d'abord présenter à Son Excellence le Gouverneur général mes hommages personnels et ceux de tous mes commettants qui, à plusieurs reprises, m'ont demandé de profiter de la première occasion pour le faire.

J'ai écouté, comme tout le monde, avec beaucoup d'attention, la présentation du proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson). Il ne m'a pas surpris, puisque je le connaissais depuis plusieurs années, alors qu'il a été très actif au sein de la radio, ce qui m'intéresse personnellement. Il ne m'a pas déçu non plus, parce que j'ai vu que son raisonnement était marqué au coin du gros bon sens, d'une expérience consommée et aussi d'une certaine indépendance d'esprit que je trouve réconfortante quand je le vois au sein d'un parti qui devrait être strictement discipliné et organisé.

Le comotionnaire (M. Côté), qui vient de la circonscription voisine de la mienne et qui fut même un jour un de nos organisateurs, ne m'a pas surpris non plus, parce que je sais la

vaste somme de connaissances qu'il a des problèmes agricoles. Il en a même scandalisé quelques-uns, parce qu'on lui a reproché d'avoir fait des remarques un peu partisanes. A ceux qui lui ont adressé ce reproche, je dis: Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre. Ce n'est certes pas du côté conservateur qu'on pourra se permettre de lui jeter des pierres. Il s'est d'ailleurs exprimé avec une certaine retenue qui l'honore, et je trouve édifiant de voir un jeune cultivateur laisser les verts pâturages de sa ferme et la compagnie paisible de ses animaux pour venir, un bon matin, échouer dans cet amphithéâtre et s'acquitter de façon aussi brillante du devoir que ses supérieurs lui ont confié, en lui demandant d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je l'en félicite donc.

Je me permets, monsieur le président, de faire deux digressions. La première, pour féliciter les chefs des deux grands partis du ton de leurs discours. L'honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit que c'était l'esprit du centenaire. Eh bien, cela l'honore s'il a pensé justement que l'esprit du centenaire lui imposait un peu moins de combativité, et je crois que le premier ministre a fait preuve d'une réciprocité qui est édifiante.

La deuxième est pour remercier l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson) de m'avoir accordé, après des mois et des mois d'interventions, qui menaçaient de devenir brutales, (peut-être qu'un soir j'ai failli sortir de mes gonds,) de nous avoir accordé, dis-je, la parution simultanée de l'édition française de la *Gazette du Travail* qui, depuis deux mois maintenant, sort presque simultanément avec l'édition anglaise.

Et je l'en remercie non seulement en mon nom personnel, mais au nom de tous les mouvements ouvriers qui, depuis des mois et des années, me sollicitaient moi-même pour faire certaines interventions. J'ai compris les difficultés qu'il avait dans ce sens il a su les résoudre et nous nous en réjouissons sans même avoir envie de chanter victoire, car c'est simplement une autre preuve de collaboration qui, à mon sens, honore l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson).

Mes remarques, monsieur le président, que je voudrais faire aussi brèves que possibles, prendront peut-être l'apparence chez certains de mes collègues d'un plaidoyer «pro domosua» parce que je parlerai d'une chose qui me concerne. Mais je voudrais qu'on comprenne que si je le fais, c'est parce que cela pourrait peut-être ouvrir des horizons nouveaux à ceux qui, parmi nous, sont des politiciens dont la vision est limitée nécessairement par les limites de la discipline du parti à l'époque où il faut aérer nos points de vue et où les choses évoluent aussi vite.

J'ai lu ces jours derniers, dans une revue qui s'appelle *The Canada Month*, une déclaration d'un député du parti libéral, un jeune député, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) qui écrivait quelque chose comme ceci, et je cite textuellement en anglais pour ne pas trahir le texte:

I don't like labels; I don't want to be branded under a label. I would rather have people take my political beliefs and examine them on their own merit, rather than say "He's right" or "left" or "a Liberal" and then examine them under that light.

Monsieur le président, je trouve que c'est édifiant de voir qu'un jeune libéral, qui vient d'être élu dans cette Chambre des communes, puisse exprimer des opinions aussi dans le vent, comme dirait quelqu'un, au moment où il aura probablement besoin de toute la condescendance et de toute la protection de son propre parti. Or, cela reflète un peu mon sentiment à moi. Si je veux gloser un peu là-dessus ce soir, monsieur le président, c'est parce que depuis seize mois, que je siège dans cette Chambre, je lis dans toutes sortes de journaux de ma province que le député indépendant de Trois-Rivières s'apprête à adhérer au parti libéral, que le député indépendant de Trois-Rivières vote toujours avec les libéraux et que le député indépendant de Trois-Rivières doit probablement être compromis avec les libéraux.

Vous savez que depuis quelques années, on ne voit plus dans les journaux ce qu'on nous avait habitués à voir, des romans feuilleton. Mais, il arrive que certains journalistes composent leur propre roman feuilleton et ils oublient de venir consulter les intéressés et leur prêtent plutôt toutes sortes d'intentions.

Alors, je voudrais tirer ces choses-là au clair, monsieur le président, ne fût-ce que pour faire comprendre le pourquoi de certaines interventions. On est habitué chez nous à penser que quelqu'un qui n'est pas nécessairement un membre affilié au parti au pouvoir doit nécessairement être quelqu'un qui fait de l'opposition, doit nécessairement être quelqu'un qui met les bois dans les roues. Eh bien, moi, si je me suis fait élire chez moi, c'est dû à mon credo d'indépendance. Et je veux le dire bien fort ici ce soir, parce que je sais que plusieurs de mes collègues ne semblent pas le comprendre. Je me souviens, en particulier, de certaines fléchettes que le très honorable chef de l'opposition m'avait lancées il y a quelques semaines, quand il avait dit: Le député indépendant de Trois-Rivières est aussi indépendant qu'il veut bien le dire, mais c'est tout. Eh bien, voici, c'est parce que j'ai été élu, chez moi, par des conservateurs et des libéraux à qui j'ai dit ceci: Je m'en vais à

Ottawa avec mon expérience personnelle, non pas pour combattre le gouvernement qui sera au pouvoir, mais pour coopérer avec lui dans toute la mesure du possible; qu'il soit conservateur ou libéral, j'essaierai de coopérer pour empêcher que, pour des chinoiseries et des enfantillages, nous soyons réduits à faire des élections à tous les six mois ou à tous les ans.

Alors, je m'acquitte de la promesse que j'ai faite à mes électeurs. Il arrive que je coopère avec le parti libéral. Je vous avoue candidement que cela me semble infiniment plus facile, pour moi du moins, que si j'avais à coopérer avec le parti conservateur, qui passe par une période de désintégration à l'heure actuelle. Je ne m'en réjouis pas parce qu'il a des états de service. Je ne m'en réjouis pas et je souhaite qu'il retombe sur ses pieds. Mais je vous dis tout bonnement que c'est plus facile pour moi de remplir cette promesse que j'ai faite à mes électeurs pendant la campagne électorale.

Alors, j'ai promis de collaborer avec le parti au pouvoir pour le bien de mon pays, parce que les motions de défiance, à mon sens, les trois quarts du temps, si ce n'est pas neuf fois sur dix, sont une perte de temps, et les élections aussi.

• (8.20 p.m.)

Je suis un de ceux qui préconiseraient que la durée d'une législature du Parlement soit fixée à quatre ans ou à cinq ans et que les votes de défiance soient limités à des cas extrêmement rares.

Monsieur le président, il y a une autre raison pour laquelle j'ai décidé, à un moment donné, de me présenter comme indépendant. C'est que nous traversons une période un peu délicate de rajustement des relations entre le Québec et le reste du Canada. Je suis un Canadien et fier de l'être; je suis aussi un fédéraliste—je dis quelquefois un fédéraliste de dernière chance, mais, enfin, je suis un fédéraliste—et je voudrais avoir toute la latitude posisble pour étudier les conflits qui peuvent surgir entre le gouvernement de ma province et celui de mon pays, afin de prendre des positions qui ne dépendent pas de mon allégeance politique.

Monsieur le président, j'irai un peu plus loin et je dirai pourquoi, un bon matin, j'ai décidé de me présenter comme indépendant, alors que j'avais fait des luttes sous l'étendard libéral. Ceux qui, en cette enceinte, font de la politique depuis un certain nombre d'années se souviendront que j'ai parcouru toutes les villes de la province et que j'ai milité au sein du parti libéral avec toute la vigueur et tous les moyens que j'avais à ma disposition. C'est de plein gré que j'avais offert mes services, à l'époque, sans qu'on me sollicite ou qu'on me promette rien, et c'est de plein gré, par conviction et par principe, que j'ai décidé un bon matin que j'allais redevenir ce que j'avais toujours été: un indépendant.

Je n'ai jamais juré de toujours rester indépendant, mais j'ai fait la promesse à mes électeurs et à moi-même que si jamais je changeais d'allégeance, je le ferais pour des convictions et des principes et l'on me comprendra mieux tantôt, quand j'aurai fini d'expliquer ma pensée.

D'abord, monsieur le président, je crois que j'avais raison de me présenter comme indépendant, car mes électeurs ont l'air d'aimer mieux cela; au fait, chaque fois que je me suis présenté comme candidat libéral officiel, ils m'ont repoussé, alors que lorsque je me suis présenté comme indépendant, ils m'ont élu avec une majorité substantielle. Or, si l'on peut dire que *vox populi* c'est *vox Dei*, je crois que j'ai là un bon argument.

J'ai aussi une autre raison, plus personnelle, celle-là; c'est que nous avons, dans ma province, un dicton qui dit: Chat échaudé craint l'eau froide. Je suis un grand déçu des vieux partis politiques, monsieur le président, et pour être juste envers le parti libéral fédéral, je voudrais dire que cette déception est venue surtout du parti libéral provincial qui, à ce moment-là, était le frère siamois du parti libéral fédéral.

Heureusement, depuis ce temps, on est en train d'opérer une espèce de séparation de corps qui, je crois, sera bienfaisante pour les deux partis, du moins je l'espère, mais, enfin, tant que cela ne sera pas complètement fait, je crois que je suis encore sous l'effet de cette déception que m'a value mon allégeance au parti libéral. Je ne voudrais pas que les conservateurs pensent que j'aurais été plus heureux avec eux; il s'agit, à mon sens, d'un cas de moindre mal.

Pendant les 16 mois que j'ai siégé ici, j'ai appuyé le gouvernement. Je crois que je l'ai appuyé loyalement chaque fois que je pouvais le faire; j'ai voté quelquefois contre, mais, la plupart du temps pour, et je suis encore d'avis que c'était mon devoir, parce que je ne crois pas que ma province et mon pays auraient bénéficié du fait que je m'amuse à mettre des bâtons dans les roues, à faire de l'obstruction à ceux qui, actuellement, ont les rênes du gouvernement et qui essaient, dans leur âme et conscience, de faire pour le mieux dans des circonstances difficiles.

Je reviens à ce que je disais tantôt. Si j'ai décidé de devenir indépendant et de me comporter comme un indépendant intelligent, c'est que j'ai été trahi, et grossièrement trahi, par le parti libéral, au moment où j'étais un candidat officiel du parti libéral, élu par des congrès réguliers. Je ne donnerai pas de détails pour

ne pas abuser du temps de la Chambre, mais je voudrais simplement évoquer les congrès qui ont précédé l'élection de 1953 et celle de 1958, je crois.

J'ai vu qu'au moment où l'on professait la démocratisation du parti, certaines éminences grises étaient plus puissantes que les représentants régulièrement élus par le peuple; elles semblaient ainsi empoisonner ceux qui avaient les rênes du parti et leur ont fait commettre les erreurs qui leur ont valu les défaites que nous avons connues. Monsieur le président, j'ajouterai quand même que j'ai l'impression très nette que cela s'améliore depuis quelques années, et j'ai confiance, en particulier, dans le «leadership» de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), qui m'a l'air d'être un politicien réaliste. (*Applaudissements*)

Si j'ai décidé d'être indépendant, aussi, c'est parce qu'au sein de l'ancien parti libéral—et, encore une fois, c'était beaucoup plus le parti libéral provincial—on a trompé ceux chez qui on m'avait demandé d'aller propager l'évangile libéral. On leur a promis des choses qu'on n'a pas livrées quand on a pris le pouvoir.

Je m'excuse encore de confondre les deux partis, fédéral et provincial, mais il reste qu'à cette époque, c'étaient des frères siamois. On a, par exemple, prêché qu'on voulait démocratiser le parti, et j'ai su, aujourd'hui, qu'on a fait du camouflage à ce moment-là.

La preuve, c'est qu'on parlait de démocratisation en 1955, 1956; et, en 1967, on parle de commencer la démocratisation du parti libéral. Et là, je dis que du côté du parti libéral fédéral, il y a encore du progrès à faire, parce qu'on a encore trop de candidats qui sont imposés directement ou indirectement, ou qui sont parachutés directement ou indirectement, et trop de candidats qui, après avoir été choisis par des procédés démocratiques, sont encore abandonnés directement ou indirectement. Vous allez comprendre ce que je veux dire: on peut abandonner un candidat quand il a été élu à une convention en lui coupant les vivres, par exemple, pendant sa campagne électorale. Et l'on a encore trop d'associations libérales qui n'existent que sur le papier ou qui, si elles existent en réalité, n'ont aucun pouvoir ni aucune voix au chapitre. Et l'on utilise encore trop cette question de la finance électorale pour bâillonner les gens qui auraient des choses à dire, même dans les caucus.

Alors, je crois définitivement que c'est une des tâches, au moins du leader provincial du parti libéral de ma province, d'essayer de compléter cette rejuvénescence, cette rénovation au sein du parti libéral, s'il veut mériter la confiance de ceux qui ont milité dans les mauvaises années, alors que ce n'était pas toujours intéressant ni rentable de le faire.

Il y a une autre raison qui me fait hésiter à me rallier au parti libéral. Et je voudrais que mes amis les libéraux qui m'écoutent comprennent que «qui aime bien, châtie bien». Je ne veux pas leur destruction, mais je veux me servir de mon titre d'indépendant pour dire tout haut des choses qui se pensent tout bas.

C'est qu'on ne semble par avoir confiance dans le parti libéral, dans la députation. On laisse traiter les députés libéraux fédéraux de guénilles à $18,000 par année sans protester. On laisse le ministre provincial de la Justice, à Québec, traiter les responsables de la justice à Ottawa de tous les vocables que vous pourriez imaginer. Et l'on ne semble pas vouloir défendre ces gens-là.

On s'en va recruter des dirigeants du parti en dehors des cadres du parti, comme si l'on ne croyait pas que dans la députation, qui a été élue par le peuple dans la province de Québec, il pouvait se trouver des gens assez compétents pour assumer les responsabilités au sein du parti. Et l'on condamne des «backbenchers» ou des jeunes gens, jeunes d'âge ou jeunes de caractère, à une espèce d'oisiveté, à une espèce de silence qui, à la longue, les blasent et les empêchent de jouer leur rôle dans la société.

Je dis que si les gens du parti libéral n'ont même pas confiance dans leurs propres députés, ceux qui, comme moi, ont des tendances à être indépendants vont continuer à avoir des hésitations à se rattacher au parti libéral.

Monsieur le président, j'aurais encore bien d'autres observations à faire là-dessus, mais je ne veux pas faire tout l'examen de conscience du parti libéral ce soir; je voudrais en réserver un peu pour les conservateurs et les tiers-partis. Mais j'ajouterai tout simplement ceci: il me semble, à part cela, que le parti libéral a un programme improvisé. Ces pérégrinations dans le champ de l'administration fédérale semblent être une espèce de «nowhere-trip»: on va piger chez les tiers-partis ce qui semble bon. Et j'aimerais qu'un bon matin on publie un volume où il y aurait un programme solide, compréhensif, complet des objectifs du parti libéral pour qu'on sache ceux qui sont déjà inscrits au sein du parti ou ceux qui, comme d'autres, projettent de venir militer au sein du parti, qu'ils sachent exactement où ils s'en vont, qu'ils ne soient pas réduits justement à accepter les choses qui ressemblent trop à de l'improvisation.

Il y a certes d'autres questions, monsieur le président, qui me scandalisent, moi comme bien d'autres, ou du moins disons que cela m'étonne pour ne pas exagérer, parce que je ne veux pas faire de démagogie avec ce que je dis ici—mais l'attitude par exemple du parti libéral dans la question du Vietnam, c'est une chose que je ne comprends pas très bien. Je comprends que la diplomatie internationale a des exigences que nous ne saisissons pas, nous les profanes, mais il me semble qu'il y a une inconséquence incompréhensible dans le fait de laisser vendre des armes à un pays belligérant au moment où nous essayons d'agir comme agent de paix.

Je crois que notre influence en Rhodésie aussi serait sujette à caution. Je n'ai pas le temps de disserter sur ces choses-là, mais je voudrais tout simplement conclure l'examen de conscience du parti libéral en rappelant que cette histoire que j'évoque depuis 1952 a fait de moi, qui étais un militant libéral convaincu et actif, je suis devenu un indépendant qui se pose des points d'interrogation en ce qui regarde la philosophie et les cadres du parti libéral.

• (8.30 p.m.)

Je voudrais aussi rappeler qu'à la dernière élection fédérale, un ministre libéral est venu dans ma circonscription pour défendre deux organisateurs de «télégraphe» qui, le lendemain matin, ont plaidé coupables et ont été condamnés par les juges, de façon régulière, au moment où je faisais une intervention pour demander que les élections se fassent de façon honnête.

Si je mentionne cela, ce n'est pas pour fustiger mes amis du parti libéral, mais bien pour leur dire tout haut ce que beaucoup de gens pensent tout bas, pour leur faire comprendre que s'ils gagnent dans la province de Québec actuellement, ils gagnent par défaut, parce que les conservateurs ne sont pas prêts à faire des élections, parce que les tiers partis manquent de cadres, d'organisation et, peut-être aussi, d'un programme qui soit exprimé de façon que le peuple comprenne. Peut-être que demain pourra réserver des surprises à nos amis libéraux si, aujourd'hui, ils n'ont pas des amis qui leur font penser aux carences de leur parti.

J'en viens maintenant aux conservateurs. Monsieur le président, les candidats conservateurs de chez moi et de la région environnante ont commis une erreur monumentale, à mon sens. Ils étaient gênés de venir montrer le chef de leur parti.

Cependant, l'expérience nous prouve qu'ils auraient dû le montrer, parce que l'ancien député de Nicolet-Yamaska, lui, l'a promené à Sainte-Perpétue; c'est d'ailleurs ce qu'on appelle le miracle de Sainte-Perpétue. Dans les autres circonscriptions, on a camouflé le chef du parti conservateur; on était gênés de le montrer et l'on s'est fait battre.

Je crois qu'il y a aussi là une faiblesse, et je le mentionne, non pas pour humilier le parti conservateur, mais pour rappeler, encore une fois, que nos deux grands partis ont joué un rôle dans la Confédération, depuis 100 ans. Ils ont accompli des réalisations qui sont ascendantes, et je crois que le bien du pays requiert qu'ils soient encore organisés de façon à pouvoir rendre service au pays; mais ils ne rendront pas service au pays s'ils laissent leur parti se désagréger avec des abus aussi flagrants que ceux que j'ai soulignés tantôt.

Je pense que le chef du parti conservateur est un homme politique qui mérite le respect, puisque c'est un gros travailleur; c'est un homme énergique, c'est un homme courageux, bref, c'est un homme d'une intégrité personnelle. Mais il est évident qu'il a fait son temps et qu'il devrait se retirer gentiment, aujourd'hui, avant d'attendre que ceux de ses partisans qui ont déjà commencé à le faire, continuent à le poignarder dans le dos.

A ce sujet, je voudrais simplement leur citer un cas pour leur dire que s'ils ne changent pas leur méthode, eux aussi, ils ne surnageront jamais dans la province de Québec. Dans le cas qui concerne ma circonscription, leur candidat a bâclé un congrès, après une entente secrète avec un des organisateurs, dans l'espace de 24 heures. Il a tenté de surprendre la bonne foi des conservateurs, avec le résultat que les conservateurs, qui prenaient habituellement 15,000 ou 16,000 votes, se sont réveillés avec quatre mille quelques cents votes et un dépôt perdu.

Monsieur le président, j'insiste auprès de nos amis conservateurs pour les inciter à se dépêcher à se réorganiser, afin de pouvoir continuer à rendre service au pays. Pour se réorganiser, il leur faudra faire confiance à ce qu'on appelle les «back-benchers», aux plus jeunes, pas nécessairement les plus jeunes en âge, mais à ceux qui ont conservé une jeunesse de vision, qui comprennent les problèmes du pays comme on doit les comprendre en 1967, et reléguer dans un aéropage quelconque leurs vieux bonzes qui sont devenus des espèces de fossiles qui empêchent les autres de produire au sein du parti, du Parlement.

Je peux sembler cruel, monsieur le président, mais je crois que c'est la seule façon de dire les choses. Autrement, vous aurez des tiers partis qui viendront tantôt prendre la prépondérance, et s'ils ne sont pas assez nombreux pour administrer le pays, ils le seront tout de même assez pour «contrôler» le gouvernement.

Je dois dire, à ce moment-là, que je crois, personnellement, que le parti qui a le programme le plus complet, le plus compréhensif et le plus franc, c'est probablement le Nouveau parti démocratique. Et qu'on n'aille pas penser, pour si peu, que je devienne nécessairement membre du Nouveau parti démocratique. Mais il faut que la vérité se dise, à mon avis.

J'ai étudié les programmes, et je les étudie encore. On dit que les membres du Nouveau parti démocratique sont socialistes; c'est possible. Qu'est-ce que cela veut dire, socialiste, en 1967? Il faudra tout de même se le demander. Ce qui m'inquiète, chez nos amis du Nouveau parti démocratique, c'est qu'ils semblent subir un dirigisme outrancier des grands sachems du mouvement ouvrier. Ils ne semblent pas comprendre qu'il y a une nuance entre les directives des gros mouvements ouvriers et les besoins des membres des mouvements ouvriers. Ce qui m'inquiète encore, c'est leur acharnement à défendre des espions, des prisonniers, des gens qui sont sujets à caution, des immigrants qui n'offrent aucune garantie, et je crois qu'ils dépensent ainsi un temps précieux qui, à mon sens, serait mieux employé s'ils s'occupaient de ce qui les préoccupe normalement, c'est-à-dire le bien-être social de la population.

Je crois qu'une autre carence chez eux, c'est qu'ils devraient définir un peu plus clairement leurs buts dans cette socialisation qu'ils préconisent, leurs objectifs jusqu'à quel point ils vont socialiser et étatiser, et ce qu'ils vont étatiser. Ensuite, je crois qu'ils devraient surtout essayer de projeter dans la province de Québec une image beaucoup plus nette que celle qu'ils projettent actuellement, laquelle est très floue et surtout empreinte de préjugés et de malentendus.

Nos amis les créditistes? Nous sommes habitués à les prendre à la légère! Bien, moi, je crois que ce sont des gens sincères qui méritent quand même qu'on les écoute, qu'on les entende. Ce sont de grands travailleurs. Peut-être insistent-ils un peu trop sur leur objectif de la réorganisation de la finance et n'expliquent-ils pas assez ce qu'ils feraient s'ils réussissaient à réorganiser la finance. Peut-être aussi manquent-ils d'un programme compréhensif. C'est possible. Mais il reste quand même qu'ils jouent, à mon point de vue—je le dis de façon très objective—un rôle utile, dans cette Chambre, et qu'il faudrait qu'on se donne tous la peine de les entendre. Je le fais, moi, parce que je me tiens ici le plus longtemps possible et j'essaie de discerner, dans ce qu'ils nous présentent, ce qui est sérieux et ce qui est illusoire.

Pour finir, monsieur le président, on aura deviné que les journaux ont fait une remarque quand ils ont dit que j'avais décidé de m'affilier de nouveau au parti libéral. Je suis encore dans la position du citoyen qui observe les développements; je suis encore dans la situation du chat échaudé qui craint l'eau froide. J'ai l'esprit ouvert envers les libéraux comme envers tous les autres partis. Mais, j'ai été élu indépendant et j'ai l'intention de finir mon terme comme indépendant.

Après avoir fait cette espèce d'auscultation des vieux partis—et cela paraît prétentieux pour quelques-uns de mes collègues qui voudront bien comprendre qu'il n'y en a pas beaucoup dans cette Chambre qui peuvent se permettre cette liberté de parole, pas mes deux confrères indépendants toujours, parce qu'ils ont l'air d'avoir des préjugés, moi, je n'en ai pas puisque j'ai vanté tous les partis, monsieur le président—je dirai donc ce qui presse, parce que je crois encore que le rôle des vieux partis, c'est de se dépêcher, de se réorganiser dans le sens de la démocratisation, de confier plus de tâches constructives à ceux qu'on appelle les jeunes, même s'ils ne sont pas jeunes d'âge, ou qu'on appelle les «back benchers». Aussi, peut-être, les deux vieux partis pourraient-ils éviter de faire de l'enfantillage, comme ces débats interminables sur le drapeau, l'unification, l'affaire Munsinger et l'affaire Spencer, et certaines autres choses.

Ils devraient aussi se dépêcher de publier un programme solide, qui ne change pas tous les six mois, ni tous les ans, qui soit complet et qui permette au peuple de savoir quelle est la différence entre un libéral et un conservateur, s'il y en a, et qui permette aussi au peuple, qui veut voter, et à ceux qui veulent militer, de savoir où s'en vont les vieux partis. Autrement, vous continuerez à voir des gens qui vont lorgner les tiers partis en disant: On n'a rien à perdre, ça va assez mal qu'on va essayer quelque chose de nouveau.

C'est un conseil que je donne gratuitement d'ailleurs aux deux partis. Je ne charge rien pour la consultation, ce qui est déjà quelque chose. Au fait, ils n'ont même pas contribué à ma caisse électorale—c'est déjà quelque chose.

Je termine en rappelant à l'honorable ministre que je représente un comté qui s'appelle le cœur du Québec, qui est une des villes les plus françaises de l'Amérique du Nord. J'ai fait dernièrement une enquête sur certaines questions et on en aura le résultat la semaine prochaine. Le tout sera dépouillé par un comité.

Et je voudrais rappeler à l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) surtout qu'il y a chez nous des situations lamentables qui ne se règlent pas comme, par exemple, ce train de nuit entre Montréal et Québec, que nous voulons pour favoriser l'Expo et que le

Pacifique-Canadien s'obstine à ne pas nous donner avec une intransigeance extraordinaire telle qu'ils ne répondent même plus aux lettres qu'on leur adresse parce qu'ils nous trouvent trop persistants.

Je voudrais aussi signaler que le port de Trois-Rivières a besoin d'être réaménagé afin de lui donner plus d'expansion depuis qu'on a dû changer les plans à cause de la construction du pont.

• (8.40 p.m.)

Je voudrais également rappeler au ministre que j'ai une autre réclamation, ou plutôt deux, relativement à cette affaire de Baie-Jolie, où les ingénieurs du ministère des Travaux publics ou du ministère des Transports ont gaspillé, à proximité de Trois-Rivières, un secteur estival dans lequel on avait investi des millions de dollars, alors qu'on est allé leur créer, sur une distance d'environ un mille vis-à-vis leur plage, une espèce de désert du Sahara qui est absolument impraticable et inutilisable.

Monsieur le président, je ne peux pas comprendre que des ingénieurs intelligents, qui ont comme surveillants des hauts fonctionnaires et des sous-ministres, se permettent d'aller gâter un paysage jusqu'à ce point-là, bref, d'aller désagréger, annuler et nuire à tout ce qui avait été investi là, depuis au moins une quarantaine d'années. Je réclame, encore une fois, l'intervention du ministre pour qu'on remédie à cette situation le plus tôt possible, parce que c'est un scandale dans toute la région.

Monsieur le président, je termine mes observations en m'excusant auprès de mes amis, s'ils m'ont trouvé cruel dans mes remarques. Je crois qu'elles sont franches. Je pousserai la chose jusqu'à soutenir que j'ai dit tout haut ce que beaucoup de conservateurs ou de libéraux pensent tout bas et n'osent pas dire tout haut, dans cette enceinte, soit que les dirigeants des deux vieux partis feraient bien de s'inspirer de cette critique, s'ils ne veulent pas qu'avant trop longtemps les vieux partis soient complètement discrédités et que vous voyiez surgir des tiers partis qui sont agressifs et qui ont quelque chose de concret à présenter à la population.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que c'est un peu difficile pour moi d'adresser la parole en cette enceinte, immédiatement après mon collègue de Trois-Rivières (M. Mongrain). On l'a bien reconnu par son éloquence, et quoique je n'endosse pas tout ce qu'il a dit, je dois quand même reconnaître que pour un novice comme moi, c'est un peu embarrassant de parler après lui.

Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je dois d'abord, à titre de député, exprimer notre gratitude à tous envers Son Excellence le Gouverneur général qui s'est comporté d'une façon si distinguée, depuis sa nomination à ce haut poste. Je voudrais également signaler de nouveau la vive douleur que tous les Canadiens ont ressentie lors du décès de son prédécesseur, le général Vanier. Il fut vraiment un Canadien et son apport à l'unité de notre pays, dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire, ne saurait être exagéré.

[*Traduction*]

Je dois féliciter mon honorable ami de Burin-Burgeo (M. Jamieson) de son éloquent discours en tant que motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai visité sa circonscription et je sais que ses électeurs sont fiers avec raison de leur député. Il a rappelé que Terre-Neuve fait partie du Canada depuis 18 ans seulement. Cependant, au cours de cette brève période, cette province a envoyé à la Chambre d'éminents députés, et le plus bel hommage que je puisse décerner à mon honorable ami c'est de lui dire que son éloquence pouvait rivaliser avec celle de notre collègue, le ministre des Transports (M. Pickersgill).

[*Français*]

Pour ce qui est de mon collègue de Nicolet-Yamaska (M. Côté), je joins mes félicitations à celles qu'il a déjà reçues. Spécialiste en agriculture, il fournira sûrement un apport précieux à la Chambre des communes, surtout à notre époque où le gouvernement accorde enfin à ce domaine toute l'importance qu'il mérite. A ce propos, monsieur l'Orateur, je songe aux nombreux projets de loi adoptés au cours de la dernière session et aux résultats que devrait produire l'équipe mentionnée dans le discours du trône.

Je félicite également tous mes collègues de cette Chambre qui ont participé jusqu'à maintenant aux débats et qui l'on fait, sans aucun doute, d'une façon progressiste.

Je m'unis aussi à mon honorable ami de Nicolet-Yamaska pour féliciter avec lui notre nouveau chef du Québec, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand). A titre de québécois et de Canadien français, je suis fier d'être associé à lui. A titre de libéral, je suis fier et je m'enorgueillis de servir le parti sous sa direction, et, à titre de Canadien, je suis fier des services éminents qu'il a rendus au pays et qu'il continue à rendre.

Je dois aussi féliciter le premier ministre (M. Pearson) de son excellent discours. J'espère que je pourrai l'entendre, en prononcer encore un semblable à l'occasion du prochain débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône—et je devrais le dire au pluriel.

[*Traduction*]

Permettez-moi de dire au chef de l'opposition (M. Diefenbaker) que le plaisir que j'ai eu à entendre un autre de ses discours un peu gâté lorsque je songe au projet de centenaire de M. Camp.

[*Français*]

J'ai parlé tantôt du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je partage très fortement son opinion lorsqu'il a dit:

A titre de Canadien français, je célèbre le centenaire de la Confédération, car cela en vaut la peine.

Monsieur l'Orateur, je traiterai pendant quelques instants de certaines réalisations et de certains de mes espoirs.

Le député de Burin-Burgeo a parlé de la pauvreté qui existait dans sa circonscription avant que Terre-Neuve se joigne à la Confédération. En 1867, il faut bien le dire, la pauvreté menaçait les colonies, à ce moment-là. Depuis, nous avons bâti un pays dont le niveau de vie fait l'envie de toutes les nations du globe. La pauvreté a été éliminée presque entièrement. Voilà une raison de nous réjouir.

Je m'arrête ici un instant, car je viens de dire que la pauvreté a été éliminée presque entièrement. Hélas, elle existe encore dans certaines parties du pays. Tant qu'il en sera ainsi, tant que certains de nos concitoyens vivront dans la misère, nous ne pourrons pas nous enorgueillir sans réserve d'être Canadiens. Notre pays devient de plus en plus riche et le nombre des Canadiens pauvres diminue sans cesse, mais cela n'atténue pas l'urgence du problème. Au contraire, cela le rend encore plus urgent, à mon sens. Il est honteux que nous n'ayons pas utilisé nos immenses ressources pour faire disparaître la pauvreté au Canada. C'est aussi simple que cela.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel a fait beaucoup pour enrayer la pauvreté. Je pourrais signaler en particulier certains programmes institués par le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé).

Je dois féliciter le premier ministre (M. Pearson) d'avoir proposé une étude sur la possibilité d'assurer un revenu garanti à tous les Canadiens. Mais il reste encore plus à faire. Nous avons les moyens, tout le monde le sait. Alors, servons-nous-en. L'élimination de la pauvreté au Canada doit être notre première préoccupation et peut-être que cela devrait être aussi notre plus grand projet du centenaire.

Je passe maintenant au problème de la Constitution. Ah! il va sans dire que je ne suis pas un expert dans ce domaine mais, quand même, mes quelques années d'expérience avec la Constitution me permettent de vous en souffler quelques mots. Il faut toutefois admettre que, depuis 100 ans, elle nous a été très utile. De petite fédération coloniale que nous étions, nous sommes devenus une grande nation indépendante, voire même le plus ancien membre du Commonwealth et le fondateur possible de la francophonie. Malgré de nombreux différends, nous sommes devenus ce que nous sommes en utilisant notre Constitution. Toutefois, il n'y a pas de doute qu'une revision de la Constitution s'impose. Somme toute, il est tout à fait naturel qu'on doive apporter, en 1967, certains changements à un document qui a été rédigé en 1867.

Mais il s'agit de savoir, monsieur l'Orateur, quelle est la meilleure façon d'opérer ces changements. A l'exception de l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire)—et peut-être de l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), dont je suis moins certain—tous les députés souhaitent que ces modifications renforcent le Canada.

• (8.50 p.m.)

Avant d'apporter des changements, nous devons étudier à fond toutes les solutions possibles et opter ensuite pour la meilleure. Les études demandent beaucoup de temps, c'est vrai. Je crois aussi qu'elles n'ont rien de dramatique, ce qui est encore vrai. Mais il est vrai aussi que ces mêmes études produisent des résultats concrets.

Passons pour une minute et demandons-nous: Que gagnera-t-on à convoquer une grande conférence? Quels en seraient les résultats probables?

Pour ma part, monsieur l'Orateur, ma première réaction, c'est que d'abord les journaux en parleraient en manchettes tous les jours et les divergences d'opinions seraient amplifiées et creuseraient—et c'est là ma crainte—des fossés infranchissables. Je doute qu'une telle initiative puisse renforcer l'unité nationale. Vous savez que le très honorable premier ministre a déjà comparé une telle conférence à la convocation des États généraux.

Je n'ai pas besoin de vous exposer les résultats des derniers États généraux qui ont été convoqués en vue de la rédaction d'une constitution. Et je m'adresse à tous les députés de cette Chambre: Existe-t-il un député qui préconise la révolution?

Monsieur l'Orateur, si l'on me permet de m'éloigner légèrement de la Constitution, j'aimerais parler un peu de ce que je considère comme étant la plus grande réalisation de la Confédération: l'établissement de relations harmonieuses entre les deux races qui ont fondé le pays. Même si les tensions ressenties ces dernières années ont été exagérées—il y en a eu effectivement—à mon sens, les politiques adoptées par le très honorable premier ministre ont su assurer pour l'avenir l'harmonie entre les deux races fondatrices. Ce succès me rend fier d'être Canadien.

Les perspectives sont également intéressantes dans un domaine beaucoup plus vaste.

Mon collègue de Burin-Burgeo a parlé de l'énorme influence qu'exerce ce qu'on pourrait appeler la révolution dans le domaine des communications. Un des résultats de cette révolution, vous le savez tous, c'est l'interdépendance croissante des nations. Les frontières des divers pays perdent de leur signification et l'avènement d'une fédération mondiale, naguère un rêve fantaisiste, est devenu une possibilité concrète. Les excellentes relations qui existent entre les diverses populations au Canada pourront fort bien servir de modèle pour la création d'une collectivité mondiale.

En cette année, monsieur l'Orateur, il y a beaucoup de choses à se rappeler et beaucoup d'autres à prévoir. Je pense immédiatement à l'énorme succès que connaît l'Expo '67 et qui est attribuable à l'étroite collaboration des deux derniers gouvernements fédéraux, des deux derniers gouvernements du Québec et, en même temps, du formidable gouvernement municipal dirigé par le maire Drapeau et M. Saulnier (*Applaudissements*), c'est-à-dire le gouvernement de Montréal.

Cela démontre ce que les Canadiens peuvent réaliser en collaborant. Point encore plus important, monsieur l'Orateur, Expo, à mon sens, est un modèle pour l'avenir. L'architecture spéciale de ses édifices, les réalisations technologiques qui y sont exposées, la beauté de ses grands espaces, l'Habitat 67, tout cela nous donne une idée du monde de demain et nous révèle un univers où la vie matérielle sera haussée et le niveau de vie vraiment élevé. Somme toute, sir Wilfrid Laurier n'avait-il pas prédit que le vingtième siècle appartiendrait au Canada?

Comme je parle d'avenir, je songe au discours du trône. Or, monsieur l'Orateur, on critique habituellement les discours du trône en disant qu'ils ne sont pas à la page, qu'ils traitent des problèmes d'hier et non pas de ceux d'aujourd'hui et qu'ils ne prévoient même pas les problèmes de demain.

Or, on critique le discours du trône, qui fait l'objet du présent débat, en prétendant qu'il voit trop loin. A mon sens, on devrait louer cette initiative au lieu de la condamner. Le présent gouvernement ne se contente pas de s'attaquer aux problèmes actuels, il fait des projets pour l'avenir. Il était temps d'avoir un gouvernement qui prenne des initiatives au lieu de se contenter de suivre l'exemple des autres.

Je félicite le gouvernement actuel. Je ne parlerai pas de certaines mesures relatives à la radiodiffusion et à l'agriculture, car les deux motionnaires en ont très bien traité.

Le discours du trône énonce des programmes visant les problèmes sociaux et urgents de l'heure. Tout le monde sait que l'habitation, aujourd'hui, pose un grave problème. Le premier ministre a déclaré que des mesures seraient prises à cet égard, de concert avec les provinces. On a trop longtemps interprété le droit à la propriété dans un sens très étroit, c'est-à-dire qu'on l'a restreint au droit de conserver la propriété qu'on possédait déjà. Il faut en élargir la portée, de façon que chaque citoyen ou chaque famille ait le droit d'avoir un foyer convenable. On a beaucoup fait à cet égard, ces dernières années, mais bien d'autres mesures s'imposent. Les dispositions annoncées par le premier ministre constituent, à mon avis, un grand pas vers la réalisation de cet objectif.

J'accueille aussi avec joie les mesures mentionnées dans le discours du trône relativement aux renseignements d'ordre scientifique et technologique. Il est bien entendu que nous ne devons pas nous tenir à l'écart de la révolution qui se fait dans le domaine des communications. Je n'en dirai pas trop sur ce sujet, car il a déjà été expliqué.

Toutefois, je voudrais traiter d'un sujet qui m'intéresse grandement, soit l'établissement d'un ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. Le consommateur a besoin d'être protégé aujourd'hui, étant données surtout les nouvelles formules de publicité. Le nouveau ministère se chargera de protéger le public d'une façon très importante.

Je m'intéresse également, et surtout, à la division du ministère qui sera chargée des affaires des sociétés commerciales. Le premier ministre a parlé de la nécessité d'éliminer le secret dont s'entourent ces sociétés, et je suis entièrement de son avis.

Monsieur l'Orateur, je n'aime pas voir des petits gouvernements se former en marge des gouvernements. Je me préoccupe des politiques des sociétés commerciales importantes qui semblent récompenser les personnes privilégiées, aux dépens de celles qui ont du talent. Le nouveau ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs travaillera, je l'espère, à éliminer les entraves au progrès de la société canadienne.

Le discours du trône mentionne aussi la nécessité de planifier l'expansion urbaine. J'ai siégé pendant nombre d'années au sein du conseil de la ville de Montréal. Nous avons entendu parler d'urbanisme pendant un grand nombre d'années, à Montréal.

Je lisais récemment que les experts entrevoyaient une seule ville qui s'étendrait du Québec à Niagara Falls. Si cela est inévitable, monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas que cette ville géante se développe au petit bonheur, comme cela s'est produit dans le passé.

Le premier ministre a décrit le genre de ville qu'il aimerait voir. Cela demande une

certaine planification, et je suis heureux de savoir qu'elle sera entreprise bientôt, de concert, évidemment, avec les provinces qui ont vraiment juridiction prioritaire mais non exclusive—il ne faut pas l'oublier—sur ces questions.

Pour ma part, je vois les résultats de l'expansion urbaine dans ma propre circonscription, et j'espère qu'elle sera réalisée de cette façon, c'est-à-dire d'une façon ordonnée. Ce qui importe au plus haut point, et l'on ne saurait trop insister là-dessus, c'est qu'il faut accorder la priorité à la qualité de la vie. Je répète, monsieur l'Orateur, qu'il faut accorder la priorité à la qualité de la vie.

Le premier ministre a aussi mentionné la possibilité d'incorporer une déclaration des droits dans notre Constitution. Monsieur l'Orateur, je suis loin d'être un expert dans le domaine de la Constitution, mais je peux quand même en parler et dire que je suis sûr que tous les députés appuient cette proposition du premier ministre.

Cependant, j'aimerais expliquer le genre de déclaration des droits que je voudrais voir incorporée dans cette constitution. Cette déclaration protégerait plus que les droits fondamentaux comprenant la liberté de parole, la liberté d'association, la liberté de religion et autres. On ne pourra peut-être pas faire respecter immédiatement ces autres droits que j'aimerais voir protégés, mais on devrait les faire respecter le plus tôt possible.

Ces droits, pour moi, font partie de ce que mon honorable ami, le Régistraire général du Canada (M. Turner) a appelé une déclaration économique. Il a appelé cela une déclaration économique des droits. C'est l'expression qu'il avait employée, ce sont les mots justes.

On devrait accorder à tous les Canadiens —il s'agit d'y penser, il s'agit de se porter à la réalité—le droit au travail, aux loisirs, à la réadaptation, et si l'automation fait disparaître leur emploi, le droit à un foyer convenable, un niveau de vie convenable.

Ces droits sont aussi essentiels dans notre société que les droits fondamentaux que j'ai mentionnés. En fait, les droits fondamentaux n'ont plus de valeur sans les nouveaux droits économiques.

Les Canadiens ne devraient pas avoir le droit de mourir de faim ou de vivre dans la misère. Voilà pourquoi le gouvernement doit protéger les droits économiques en plus des droits de l'homme.

J'attends avec impatience le jour où une telle déclaration des droits fera partie de nos lois fondamentales, et je suis heureux de dire que les mesures sociales prises par le gouvernement actuel ont considérablement rapproché ce jour.

J'ai parlé tantôt du niveau de vie élevé dont jouissent les Canadiens en général. A ce propos, je ne vois pas pourquoi le Canada ne pourrait pas devenir le premier pays au monde où les droits que j'ai mentionnés seraient chose courante.

• (9.00 p.m.)

[*Traduction*]

Selon le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), il n'y a rien à l'intention de la jeunesse dans le discours du trône. Je n'aime pas être en désaccord avec mon très honorable ami, et j'espère qu'il voudra bien me pardonner pour cette fois.

[*Français*]

Tout le monde reconnaît que la jeunesse canadienne constitue encore la plus grande réserve nationale. Pour ces jeunes, les dirigeants et les travailleurs du Canada de demain, que pourrait-on faire de plus pour eux aujourd'hui que de résoudre les problèmes auxquels ils auraient à faire face sans cela?

Par exemple, l'automation continue à rendre certains emplois surannés. Le discours du trône prévoit des mesures pour améliorer les moyens de réadaptation existants et pour aider les travailleurs qui doivent déménager dans une autre région du pays pour obtenir un nouvel emploi.

Il s'agit là d'un problème non seulement actuel mais futur. Les mesures que l'on prend pour le régler aident également nos jeunes.

Le discours du trône mentionne une augmentation à l'aide extérieure. On parle de cette augmentation pour cette année. Nous nous en réjouissons tous, et j'espère, cette fois-ci, que l'on fera meilleur emploi, par exemple, de la Compagnie des jeunes Canadiens dans le cadre d'un plus vaste programme d'aide extérieure. Cela permettrait à nos jeunes de faire œuvre utile, si l'on peut dire ainsi.

Quelle autre initiative le discours du trône laisse-t-il entrevoir pour les jeunes, monsieur l'Orateur? J'ai mentionné tantôt l'importance à accorder à la planification d'expansion urbaine. Les jeunes d'aujourd'hui vivront dans les villes de demain et, si ces dernières évoluent dans le sens indiqué par le premier ministre, les mesures annoncées dans le discours du trône pourront sûrement être profitables aux jeunes d'aujourd'hui.

On a critiqué le discours du trône parce qu'il ne mentionne pas le programme de bourses universitaires, qui avait été promis par le parti libéral. En effet, le programme n'a peut-être pas été mentionné, mais comme l'a dit le premier ministre, le discours du trône n'a pas énuméré toutes les mesures législatives que le gouvernement entend présenter.

Je vois bien maintenant que le parti libéral est fermement décidé à appliquer le

programme des bourses d'études, et j'espère qu'il le fera au cours de cette session. J'ai mentionné un grand nombre de programmes futurs qui doivent tous être élaborés en partie, sinon entièrement par le gouvernement.

L'administration du pays, tout le monde le sait, devient de plus en plus complexe. Les travaux du Parlement deviennent de plus en plus accablants et cela aussi nous le savons. Nous devons donc adapter nos institutions aux nouvelles conditions, sinon, j'ai l'impression qu'elles pourraient être détruites. Nous devons accélérer, comme plusieurs d'entre vous l'ont dit, les travaux du Parlement sans empiéter sur les droits de l'opposition. Je suis bien d'accord et nous pensons sans doute tous de la même manière.

Il ne s'agit pas d'empiéter sur les droits de l'opposition. J'espère que le nouveau comité de la procédure de la Chambre, qui sera composé de membres de tous les partis, proposera des modifications au Règlement qui répondront aux besoins de la Chambre des communes.

Avant de terminer mes observations, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire écho aux remarques de mon honorable ami de Nicolet-Yamaska sur la fierté qu'il a éprouvée lorsqu'on a hissé le drapeau canadien à l'ouverture de l'Expo.

Comme lui, monsieur l'Orateur, je me suis senti fier, à ce moment-là, non seulement d'être Canadien mais aussi d'avoir le privilège de servir sous la direction du très honorable premier ministre.

J'ai aussi pensé à la chance que nous tous, Canadiens, avons eue d'avoir d'aussi grands chefs dans les années passées, indépendamment de leur parti politique. On sera probablement d'accord avec moi, surtout les conservateurs, pour reconnaître que personne d'autre que sir John A. Macdonald aurait pu créer la Confédération comme il l'a fait.

Il faut aussi admettre que seul M. Mackenzie King pouvait diriger le Canada, en temps de guerre, sans permettre à la conscription de diviser le pays de part en part. Il faudrait aussi dire. . .

[*Traduction*]

L'actuel premier ministre est le seul homme qui ait été capable, ces dernières années, de préserver l'unité canadienne, le seul capable de mettre en œuvre les révolutions sociales auxquelles nous avons assisté depuis avril 1963, le seul capable de nous conduire jusqu'à la première étape de notre second siècle d'histoire en tant que nation.

[*Français*]

Et pour conclure, monsieur l'Orateur, je demande à tous les députés de conjuguer leurs efforts afin que cette session du centenaire soit la plus fructueuse de l'histoire du Canada, celle qui aura fait le plus pour relever le niveau de vie des Canadiens, celle qui aura fait le plus pour le plus grand nombre de citoyens, bref, celle qui célébrera le Centenaire de la Confédération en permettant à chaque Canadien de porter haut la tête et de dire: Je suis fier d'être Canadien, "I am proud to be a Canadian".

[*Traduction*]

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part à ce débat historique, étant donné que je m'y suis préparé pendant plusieurs mois. Toutefois, mon discours ne sera pas long, ce soir.

D'abord, je félicite à mon tour les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté). Les sujets dont ils ont choisi de nous entretenir étaient des sujets importants et leur éloquence a été à la mesure de la tâche qu'ils avaient accepté de remplir.

J'aimerais parler de certains traits saillants du discours du trône. On n'y parle pas beaucoup des politiques financières et monétaires du gouvernement et nous, du parti du Crédit social, nous aurions aimé qu'on en dise davantage. En ce moment, la situation du Canada est légèrement meilleure au point de vue des crédits et de la masse monétaire mais je préviens la Chambre que les signes d'orage commencent à s'accumuler. Ce matin, la *Gazette* de Montréal intitulait une de ses colonnes: «Notre économie se dirige-t-elle une fois de plus vers les restrictions monétaires?» Il semble, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons continuer encore bien longtemps sans resserrer le crédit, et nous n'avons qu'à nous rappeler les sévères restrictions de l'hiver dernier. Une fois la loi sur les banques adoptée, le crédit a semblé un peu plus facile. Espérons que ce n'est pas un signe d'élections imminentes, même si je prétends que cela en annonce pour 1968 et qu'un resserrement du crédit vers l'automne et l'hiver de cette année permettra que l'expansion ultérieure coïncide avec les exigences politiques. Je crains qu'il ne faille attendre très longtemps pour que notre politique monétaire soit tout à fait détachée des contingences politiques de l'heure.

J'ai été heureux de voir dans le discours du trône que le gouvernement veut étendre la portée du programme destiné à stimuler le développement régional. J'aime à croire qu'en le déclarant, le gouvernement songeait, entre autres choses, à faire entrer dans le cadre de ce programme l'expansion de l'industrie touristique. Monsieur l'Orateur, étant originaire

de la Colombie-Britannique où le tourisme vient au second rang de nos industries, j'estime qu'il est grand temps d'accorder une plus grande protection à cette industrie dans les lois fédérales. Je cite, par exemple, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et le programme destiné à stimuler le développement régional, qui sont administrés comme si l'industrie touristique était inexistante, ou qu'elle ne méritait aucun encouragement. Nous savons, en Colombie-Britannique, que c'est une industrie de longue date, permanente, et qui sera bientôt la plus importante chez nous. Il est temps d'en prendre conscience et j'espère que le passage du discours du trône qui porte sur cette question reflète l'importance qu'on accordera désormais au tourisme.

Je me réjouis aussi qu'on se propose d'effectuer une étude spéciale de la nécessité du développement urbain. J'espère qu'on la mènera avec célérité et qu'elle se traduira sous peu dans les actes concrets. Il est évident qu'il faut remanier notre loi régissant le réaménagement urbain. Comme en sont les choses présentement, il faut attendre qu'un secteur urbain devienne véritablement un bidonville pour que s'ébranlent les rouages de l'aide fédérale.

Une ville gagne probablement plus, de nos jours, à laisser tomber en ruines un secteur au lieu de se consacrer elle-même à le reconstruire. J'espère que la mesure législative qui portera sur cette question permettra au gouvernement fédéral d'intervenir pour éviter la décadence de nos régions urbaines et restaurer le cœur de nos villes et villages plutôt que de construire de nouveaux édifices dans des faubourgs comme on le fait maintenant. Je sais que la ville de Vernon s'intéresse à ce projet d'étude. Elle espère que ces mesures législatives permettront d'appliquer son programme très audacieux. La ville de Revelstoke s'est aussi occupée de réaménagement urbain. Toute amélioration dans cette région serait utile à ma circonscription et au pays.

• (9.10 p.m.)

J'ai appris avec plaisir que la loi sur le crédit agricole devait être revisée pour permettre aux jeunes cultivateurs d'en profiter. Le gouvernement songera peut-être aussi à reviser la loi relative aux droits successoraux. Inutile d'aider un jeune cultivateur à s'établir si la mort de son père lui coupe les ailes. La Commission Carter a reconnu ce problème et a recommandé que nous nous acheminions vers un système qui améliorera le sort des entreprises et des exploitations agricoles auxquelles nuisent les droits successoraux.

Le président du Conseil privé (M. Gordon) a écrit un livre sur la mainmise du capital américain sur l'industrie canadienne. Lorsqu'il approfondira davantage la question, je lui conseille d'étudier avec soin le rôle des impôts fédéraux qui ont imposé cette évolution à bien des industries au Canada.

Je ne vois pas avec enthousiasme la mesure tendant à la création d'un ministère des Affaires des consommateurs. Le gouvernement ne s'est pas encore remis de sa dernière réorganisation majeure; le ministère de l'Industrie et celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration souffrent encore des changements apportés il y a un an. Même si un ministre jeune et compétent en prend la direction, nous ne sommes pas prêts pour cela. Le gouvernement sait ce qui se passe dans ses départements divers. La plupart sont à court de personnel, et les ministères s'arrachent l'un à l'autre les fonctionnaires. Créer un nouveau ministère n'améliorera pas la situation. Celui-ci pourra lui aussi razzier l'Agriculture et les Finances.

Nous avons été témoins depuis une semaine d'un manque de solidarité ministérielle, mais nous pouvons nous attendre à bien pire si l'on crée le ministère des Affaires des consommateurs. Ce ministère pourra entrer en conflit avec les ministères de l'Agriculture et du Commerce. La collaboration interministérielle sera peut-être difficile. Je suis convaincu qu'il sera préférable de modifier nos politiques fiscales, afin de permettre aux gens de garder un plus grand pouvoir d'achat, que de prétendre défendre leurs intérêts par la création de ministères spéciaux qui accroîtront le fardeau fiscal et réduiront, en fin de compte, le revenu disponible.

J'ai été heureux de l'annonce d'un service national de radiodiffusion, dans le discours du trône. C'est une mesure que nous attendons depuis longtemps, et j'ose espérer que le gouvernement tiendra parole et présentera ce projet de loi attendu depuis longtemps. Je me suis toutefois senti blêmir quand j'ai noté que le service s'adresserait à tous les âges, à tous les intérêts et à tous les goûts. Je n'ai pas d'objections à ce que nous servions tous les âges; la radiodiffusion pourrait peut-être couvrir une large gamme d'intérêts. Mais je soutiens que, pour ce qui concerne le goût, il y a certains domaines que le gouvernement devrait éviter. Il ne doit pas desservir certains secteurs de la population—nous avons déjà dépassé la limite à cet égard. Il est moins

important d'adopter des mesures législatives que de s'assurer les services d'hommes et de femmes de bon sens et de courage, qui auraient la fermeté de résister aux revendications que certains voudraient imposer à la population canadienne, de résister aux programmes indignes du réseau ou de la nation et qui auraient aussi la fermeté de donner un compte rendu équilibré des nouvelles canadiennes et étrangères.

Pour donner un exemple mineur: hier soir, quand le bulletin national de nouvelles de onze heures a mentionné les mises en condidature pour cinq élections partielles, on n'a pas mentionné une seule fois le Crédit social ou le Ralliement créditiste. C'est le genre de chose qui nous fait perdre, à nous, dans ce coin de la Chambre, toute confiance dans le jugement de Radio-Canada.

Je suis inquiet car le premier ministre a annoncé que les délibérations de la Chambre et des comités seront télévisées. On invoque comme raison, je le sais, que ce sera plus démocratique, d'une certaine façon, si le public peut voir ce qui se passe à la Chambre. Je préviens les députés que les Canadiens les verront par les yeux de tiers, des caméramen et les réalisateurs qui ne sont pas membres de la Chambre. Nous allons céder à d'autres une source considérable d'influence politique sur laquelle nous n'exercerons aucun contrôle réel, si ce n'est en mettant fin aux émissions.

L'hon. M. Churchill: C'est exact.

M. Johnston: Puis-je rappeler à la Chambre l'excellent discours du député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) qui a parlé de la puissance de la télévision. Nous sous-estimons cette puissance, et si nous l'introduisons dans cette institution, nous sommes incapables d'en prévoir les effets. Au cours de la session, nous espérons légiférer en matière de télévision éducative. Nous introduisons la télévision dans les salles de classe sans connaître les effets de notre décision sur les élèves ou sur les méthodes d'enseignement. Nous savons simplement que nous avons modifié ces méthodes de façon marquante.

Nous allons changer cette institution en la faisant passer sur le petit écran mais il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle devienne plus démocratique. Je crains même qu'elle ne le devienne un peu moins, parce que cette assemblée a pour fin de discuter et de légiférer, non pas de divertir, tandis que le divertissement est l'objectif premier de la télévision. Le discours du trône, avec ses faiblesses inhérentes, a été télévisé. Sa version anglaise a provoqué des critiques d'un bout à l'autre du pays; mais nous savons qu'il n'a pas été amélioré du fait d'avoir été télévisé.

[M. Johnston.]

• (9.20 p.m.)

La démocratie est une plante fragile qui s'étiole dans beaucoup de pays. Elle fleurit principalement à l'ombre des monarchies constitutionnelles. C'est pourquoi, en ce centième anniversaire du Canada, je suis heureux que nous soyons encore une monarchie constitutionnelle—que nous ayons une reine du Canada. J'espère que la situation demeurera inchangée pendant un siècle ou plus, car même si cela semble contradictoire, c'est une garantie du régime démocratique. Lorsque nous aurons adopté toutes les ressources de technologie démythifiée et que nous aurons déritualisé notre régime parlementaire, il n'en sera pas plus démocratique. Nous l'aurons tout simplement rendu plus terne aux yeux du public et la population décidera peut-être de s'en passer.

Si nous perdons du temps ici, nous n'en perdons sûrement pas le jour du discours du trône ou lorsqu'il y a une sanction royale. Nous perdons du temps à la Chambre parce que nous ne pouvons modifier notre Règlement et notre procédure de manière à combiner le rituel, la dignité, l'apparat, la démocratie et l'adoption de mesures législatives.

La démocratie, je le répète, est une plante fragile. Nous ne pouvons nous montrer trop confiants quant à sa pérennité. Nous devons être prêts à la défendre. Elle peut souffrir, tout comme les plantes, d'une trop grande attention; elle peut souffrir d'être trop exposée au danger. A l'aube du deuxième siècle d'existence de notre pays, tous les députés devraient réfléchir sérieusement aux fins de cette institution représentative qu'est le Parlement, qui a été jusqu'ici notre meilleure garantie quant à la durée du processus démocratique au sein d'une nation. Nous avons peut-être parfois le sentiment qu'en nous adressant plus directement à la population, en l'associant, en quelque sorte, aux activités quotidiennes de la Chambre, au moyen de la télévision, nous démocratiserons davantage notre institution; je crains que ce ne soit le contraire. Si nous pouvions seulement faire voir à la télévision chaque orateur de chaque secteur de la Chambre, durant chacune des minutes de nos séances, le procédé serait peut-être plus démocratique. Mais nous ne saurions nous permettre ces frais et le public n'aurait pas le temps, je pense, de surveiller les délibérations.

J'ai perçu, chez mes commettants et chez d'autres personnes, une certaine confiance dans le régime démocratique ainsi que dans les gens qu'ils délèguent ici pour les représenter. Il me semble que nous devrions être heureux de nous voir dans le rôle de participants aux débats et de législateurs. Nous pouvons nous donner en spectacle aux gens au

cours des campagnes électorales ou quand nous nous rendons dans nos circonscriptions. Notre tâche ici est tout autre.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Je voudrais m'associer aux préopinants pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont prononcé des discours pleins d'imagination. Peut-être devrais-je insister sur le mot «imagination», car il faut vraiment être doué d'une imagination féconde pour voir un programme législatif d'ensemble dans le discours préparé par le gouvernement.

Il renfermait quantité de mots ronflants pour traduire des sentiments. Par exemple:

> Sur notre moitié du continent, nos ancêtres ont dû soutenir, contre la nature, une lutte d'une extrême âpreté. Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale, la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

Ce sont là des mots ronflants mais, comme je l'ai dit, on n'y trouve guère d'indices que des lois viendront mettre de tels projets en œuvre. Le discours renferme de nombreuses contradictions, mais en ce moment, je désire signaler à la Chambre deux cas seulement. On y mentionne que le gouvernement prendra des mesures spéciales, dans certaines régions désignées où le capital humain n'est pas suffisamment utilisé. Le Parlement sera donc invité, d'après le discours, à étendre la portée du programme destiné à stimuler le développement régional.

Cela semblerait indiquer que le gouvernement a l'intention de voir à ce que toutes les régions du Canada reçoivent de l'aide pour pouvoir réaliser toutes leurs possibilités. Plus loin, nous lisons cependant qu'on demandera au Parlement d'adopter des lois en vue de venir en aide aux Canadiens qui doivent se déplacer pour obtenir de l'emploi. J'appuie de tout cœur le programme destiné à stimuler le développement régional car il pourrait beaucoup aider les Prairies. Mais je n'aimerais pas voir le gouvernement faire déplacer les gens pour qu'ils puissent se trouver de l'emploi ailleurs. Il serait bien préférable, je pense, d'établir des industries et des usines là où il y a du chômage.

A ce sujet, j'aimerais me reporter au dernier communiqué du ministère des Transports—je m'en sers pour illustrer mes propos car je crois que la plupart des ministères procèdent de la même façon. Il a trait aux contrats adjugés en avril; il comprend quatre pages de chiffres—$22,000, $26,000, $18,000, $76,000, et le reste—et de noms de sociétés de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard, de Terre-Neuve, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Rien du tout pour la Saskatchewan. Je l'ai constaté plus d'une fois en lisant les communiqués des ministères: aucun contrat n'est adjugé en Saskatchewan.

Cela inquiète beaucoup les gens de ma région. Voici ce que m'écrit le commissaire de l'industrie à Moose Jaw:

> J'écris au nom de la Commission industrielle de Moose Jaw pour vous demander de seconder nos efforts tendant à faire détourner vers notre ville certains des contrats qui vont à l'Est du Canada.

Il y a joint copie d'une lettre qu'il avait envoyée au secrétaire du ministère de la Production de défense, et je crois pouvoir citer brièvement certaines observations qui y figurent. Voici:

> La Commission industrielle de Moose Jaw m'a donné instruction de vous écrire pour explorer les possibilités d'accroître le volume des affaires que font ou que pourraient faire les fournisseurs et (ou) les fabriques de Moose Jaw...
>
> Notre Commission industrielle peut comprendre l'importance de ce que vous commandiez des marchandises et services de maisons avec qui vous faites des affaires depuis longtemps et dont la plupart se trouvent probablement dans l'Est du Canada. Cependant, un examen approfondi de vos dossiers révélerait peut-être certains genres de travaux qui pourraient être effectués à Moose Jaw qui n'y sont pas exécutés actuellement.

Il mentionne la ville de Moose Jaw, mais d'autres villes des Prairies se trouvent dans la même situation. Voici la suite de la lettre:

> Notre ville occupe un endroit central, ce qui lui permet de répondre aux besoins de nos bases canadiennes de l'Ouest, et nous songeons en particulier à celle qui est établie ici.

L'auteur de la lettre indique ensuite précisément quelles marchandises et quels services Moose Jaw pourrait offrir si le ministère voulait y commander. Ce n'est peut-être pas la faute du ministère s'il n'est pas adjugé de contrats en Saskatchewan. Il se peut que les usines des Prairies n'envoient pas de soumissions.

Il faudrait faire remarquer que les usines des Prairies pourraient fournir un grand nombre de ces biens et services. La lettre dit:

• (9.30 p.m.)

> On remet à neuf, à Moose Jaw, des moteurs à combustion interne de toutes marques et dimensions destinés au commerce. Voilà un domaine que votre ministère pourrait probablement examiner de près et nous serions ravis d'avoir vos observations.

Moose Jaw a aussi une fabrique très moderne de vêtements, et voici ce que je voudrais signaler au ministre de la Défense

nationale. Le gouvernement va affecter des millions de dollars à la confection des nouveaux uniformes, les belles vareuses vertes destinées au personnel des services unifiés, et il devrait jeter un coup d'œil aux vêtements que fabrique l'usine de Moose Jaw.

Dans le discours du trône, le gouvernement propose d'apporter au Règlement des changements qui limiteront le débat ou, en d'autres termes, imposeront la clôture. Ce n'est rien d'autre. Une autre preuve de l'intention du gouvernement nous est fournie par le remplacement du ministre des Travaux publics (M. McIlraith), comme leader de la Chambre, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), qui sera aussi président du comité du Règlement de la Chambre. Ces dernières sessions, celui-ci n'a pas caché son désir de limiter les discours de l'opposition.

A propos de la procédure de la Chambre, le discours du trône renferme une contradiction. On y parle d'une révision des règles et méthodes du régime parlementaire, mais on y dit aussi que le Parlement doit être doté de tous les moyens de conduire des délibérations efficaces et approfondies qui, dans l'étude de toute affaire d'intérêt public, sont les seules garanties de la liberté et du bien-être de notre peuple.

Les ministériels doivent avoir la mémoire courte ou peut-être devrais-je dire la mémoire commode. A ceux d'entre eux qui ne faisaient pas partie de l'opposition à l'époque du gouvernement Diefenbaker, je conseillerais de lire les hansards des années 1957, 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962. Certains ministériels se souviendront des tactiques dont ils usaient dans l'opposition. Ils se souviendront de la façon dont ils critiquaient et discutaient les politiques gouvernementales. Ils se rappelleront les sempiternelles querelles au sujet des prévisions budgétaires de divers ministères, notamment du ministère de l'Agriculture. Je pourrais peut-être inscrire au compte rendu quelques-unes de leurs remarques, à l'époque où ils défendaient leurs droits critiques dans l'opposition. Ces déclarations apparaissent dans les hansards de ce temps-là.

Le secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh), alors du parti de l'opposition, déclarait le 4 octobre 1962, comme en fait foi la page 242 du hansard de ce jour-là:

> Tous les membres de l'opposition ont été élus pour une seule raison, parce qu'ils étaient contre le gouvernement.

Le député de Parkdale (M. Haidasz), alors dans l'opposition, disait le 11 octobre 1962, comme on peut le voir aux pages 421 et 422 du hansard:

> Puisqu'il incombe à l'opposition de critiquer les mesures proposées par le gouvernement, je ne vois pas comment l'opposition peut s'acquitter de ses fonctions si elle ne formule aucune critique positive .. Avant longtemps, on en viendra peut-être, à notre insu, à considérer la critique comme une activité subversive plutôt que comme la plus grande sauvegarde de la démocratie... j'estime que toute réforme est impossible sans une critique honnête et vigoureuse, faute de quoi aucune survivance n'est possible.

Le très honorable premier ministre (M. Pearson), alors qu'il était dans l'opposition, déclarait ce qui suit, et qu'on trouve reproduit au hansard du 4 février 1963:

> Aussi, monsieur l'Orateur, tous les membres de l'opposition à la Chambre se doivent sûrement de fournir à la population l'occasion de revenir à ce qu'elle considérerait comme un meilleur gouvernement. Nous ne pouvons en arriver là qu'en nous débarrassant du gouvernement actuel et le seul moyen pour cela, c'est de présenter un front uni.

Je pourrais ajouter qu'en présentant ce front uni, les députés libéraux ont voté avec ceux du Crédit social en faveur de l'argent libre de dette.

Voici un court passage extrait du *Canada Month*, de mars 1967. Il est ironique, je pense, mais il nous donne une idée de l'attitude du gouvernement:

> Le 18 janvier, pour la première fois depuis l'automne de 1964, la junte du gouvernement Pearson mordait la poussière au cours d'un vote à la Chambre des communes. Il s'agissait d'un amendement au projet de loi sur les transports. Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, résuma la bonne vieille attitude libérale, concernant l'art de gouverner, par le commentaire habituel, portant que la défaite «l'humiliait». Qu'est-ce qui fait croire à ces gens de l'opposition que nous vivons dans un régime démocratique, hein? A quoi songent-ils donc, en votant contre un bill du gouvernement?

Le Parlement, de l'avis général, n'est peut-être pas parfait, mais il est de beaucoup supérieur à toute forme de régime totalitaire ou de dictature. Le Parlement n'est pas une sorte de chaîne de montage destinée à la production en série de mesures gouvernementales. Aucune démocratie comme la nôtre ne pourra jamais moderniser ses rouages politiques au point de restreindre les libres débats parlementaires—les débats raisonnables engagés en vue d'un objectif bien précis. Au cours de mes neuf années comme député, j'estime que les débats de la Chambre ont visé uniquement à améliorer les mesures législatives ou à en proposer de meilleures.

Non seulement l'opposition aide à modifier les mesures législatives, mais elle sert encore à renseigner les Canadiens sur la portée de ces mesures et sur leurs répercussions sur nos intérêts nationaux, provinciaux et individuels. Le Parlement ne peut nous doter d'une saine législation que si une critique constructive et les points de vue divergents y sont présentés. Même si le gouvernement nous accuse de retarder les travaux du Parlement, et malgré les comptes rendus hostiles de la presse, les

Canadiens comprennent, j'en suis sûr, que le rôle d'un membre de l'opposition est de critiquer les mesures du gouvernement et d'essayer de les améliorer. C'est cela, un gouvernement démocratique.

Il est question dans le discours du trône de nommer un groupe spécial, chargé de proposer des politiques agricoles nationales à long terme. Cette initiative, à en croire un de nos journaux, a pour but de porter l'industrie agricole canadienne à un niveau comparable à celui dont jouissent les autres secteurs de notre économie. C'est reconnaître qu'en vertu des politiques actuelles du gouvernement, les agriculteurs ont des revenus trop bas.

Le député de Saskatoon (M. Brand) a proposé un amendement où il a demandé une amélioration de prix pour l'industrie laitière. Je souscris à ses arguments, mais j'aimerais me reporter à quelques faits au sujet de la culture du blé, surtout dans les Prairies. Un bref extrait d'un discours prononcé récemment par M. J. C. Gilson, directeur du département de l'économie agricole à l'Université du Manitoba, mettra la situation au point.

> Il n'existe pas présentement au Canada une politique laitière vraiment nationale. Nous n'avons pas non plus une idée claire et précise de ce que devraient être la philosophie et les objectifs d'une telle politique nationale. Nous semblons avoir un assortiment confus de politiques, dont plusieurs ont été établies en périodes de crise, puis rafistolées et maintenues longtemps après le règlement des crises en question.

Le groupe d'étude proposé devrait, à mon sens, tenir compte des propositions formulées au gouvernement dans le rapport du comité permanent de l'agriculture, et j'en traiterai donc brièvement. On propose de convoquer une conférence nationale, sous les auspices du gouvernement fédéral, sur la politique agricole. Cela pourrait peut-être amorcer les travaux du groupe d'étude qu'on se propose d'instituer. On mentionne aussi la nécessité de produire un milliard de boisseaux de blé par année au Canada d'ici 1980 pour répondre à la demande mondiale.

• (9.40 p.m.)

A mon avis, le gouvernement ne devrait pas être top complaisant. D'après le dernier rapport de BFS, les exportations des États-Unis et de l'Australie ont été plus élevées cette année que l'an dernier et celles du Canada et de l'Argentine ont baissé. Le rapport couvre la campagne agricole d'août à février dernier. Le graphique montre que les exportations de blé et de farine de blé du Canada ont diminué.

Le comité recommande que notre pays maintienne son programme d'aide alimentaire qui, nous le reconnaissons tous, je pense, doit avoir plus d'ampleur. Le comité recommande aussi de façon très précise qu'on augmente le prix du blé de 50c. le boisseau. On ne connaît pas encore toutes les conséquences de la récente augmentation du prix du blé, mais les 21c. annoncés sont bien inférieurs à la recommandation de 50c. En outre, le comité recommande l'augmentation du prix initial du blé au point de livraison. Certes, c'est une mesure logique, compte tenu de la récente augmentation des prix.

On a dit qu'il fallait s'efforcer soit d'éliminer le péage sur la voie maritime du Saint-Laurent soit de le maintenir à son niveau le plus bas, et qu'il fallait accepter autant que possible de considérer les dépenses d'équipement, comme étant la responsabilité directe des Canadiens, dans le cadre d'une politique nationale. Je n'ai pas besoin de signaler qu'il y a quelque temps à peine, le ministre des Transports (M. Pickersgill) a annoncé la perception, à partir du 1er avril, de péages d'écluse dans le canal Welland. Ces droits sont maintenant en vigueur et je voudrais lire quelques manchettes du dernier numéro du *Ship-Shore News*, soit celui d'avril dernier. Les voici. «D'après Trois-Rivières, les péages d'écluse feront du tort au Québec», «Selon le *Maple Leaf Mills*, les péages d'écluse font entrave à notre commerce intérieur et à notre commerce d'exportation». «Un déluge de protestations salue l'annonce de l'instauration de péages d'écluse».

Le ministre des Transports a reçu de M. Charles W. Gibbings, président du syndicat du blé de la Saskatchewan, un télégramme dont j'aimerais vous lire un extrait. Il est ainsi conçu:

> Les cultivateurs des Prairies sont fort ébranlés par la décision du gouvernement fédéral de réimposer un régime de péages d'écluses sur le canal Welland, que le Canada considère depuis longtemps comme une voie d'eau nationale et qui deviendra maintenant la seule en Amérique du Nord à comporter des péages pour les usagers.

Je pense que cela explique assez bien l'attitude des expéditeurs et celle des syndicats du blé des Prairies concernant les péages d'écluses proposés.

Le comité a dit aussi que les élévateurs ruraux ne doivent pas être considérés comme des lieux d'entreposage, mais qu'on devrait y annexer des installations d'entreposage. A cet égard, je voudrais signaler la position stratégique de l'élévateur du gouvernement fédéral situé à Moose Jaw et dont la capacité est de 5.5 millions de boisseaux. Situé sur la voie principale du Pacifique-Canadien, il peut aussi être desservi par le National-Canadien. L'élévateur possède un potentiel d'utilisation très important, conformément aux propositions du comité de l'agriculture. Un certain nombre des membres du comité ont visité la partie méridionale de nos provinces des Prairies de même que cet élévateur. Les ser-

vices que ce dernier offre les ont fort impressionnés, et j'aimerais exhorter le ministre du Commerce (M. Winters) et celui de l'Agriculture (M. Greene) à bien étudier l'utilisation possible de cet élévateur.

Il est presque plein. On y emmagasine 5,250,000 boisseaux de céréales, le reste de l'espace servant au nettoyage du blé. Il est en parfait état et peut servir à des fins très utiles, surtout à l'entreposage en cas de crise dont on a parlé. On pourrait adapter cet élévateur à cette fin. Je me proposais de faire quelques autres observations à ce sujet, mais j'attendrai d'avoir une autre occasion de le faire, pendant le débat sur la motion de subsides.

Pour terminer, qu'il me soit permis de faire allusion à un article de fond paru dans le *Journal* d'Ottawa, le 10 mai, au sujet de la longueur extraordinaire du discours du trône et de sa composition floue qui ne fait pas présager des mesures législatives utiles mais qui représente une sorte d'inventaire des espoirs et des rêves du gouvernement.

Il ne faut pas décourager les rêveurs, mais trop rêver peut être dangereux. Les programmes du gouvernement doivent stimuler l'initiative et le labeur acharné et laisser une place à l'entreprise privée. Il faut veiller à ce que le Canada ne devienne pas un État paternaliste où l'on croit que la société doit faire vivre tous les citoyens, peu importe leur désir de travailler ou leur aptitude au travail. A cet égard, je vous signale la première page de la livraison de mai de la revue *Canada Month*. Le titre se lit ainsi: «Allan J. MacEachen, ministre de l'Avenir sans travail». Les Canadiens ne veulent pas d'un tel avenir; ils désirent avoir la chance de gagner eux-mêmes leur vie, et nous, de l'opposition, nous proposons d'assurer la réalisation de ces aspirations.

On a bien décrit le discours du trône lorsqu'on a dit que c'était un programme général destiné à résoudre les problèmes urgents du gouvernement. Il renferme une longue énumération de généralités, mais peu d'indices d'un programme législatif concret. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons l'intention d'insister pour que le gouvernement prenne sans tarder des mesures pour faire disparaître l'étau coûts-prix qui opprime les cultivateurs, pour régler la crise de l'habitation et pour ralentir la montée extraordinaire des prix à la consommation.

Le gouvernement pourrait remettre à plus tard l'examen de ces problèmes urgents en provoquant, dès le début, un débat sur des questions faisant appel aux sentiments comme la peine capitale, les lois sur le divorce et l'hymne national. Ces vagues allusions aux questions internationales, nationales et régionales permettent au gouvernement d'étirer en longueur la session actuelle autant que la dernière. Si c'est le cas, la faute en incombera au gouvernement. Lui seul peut décider de l'ordre des mesures et c'est lui à exiger que le Parlement s'attaque aux problèmes par ordre décroissant de nécessité. Je veux que le public comprenne bien que tout retard doit incomber au gouvernement.

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais ensuite parler d'un sujet que l'on pourrait intituler ainsi: l'intérêt public et l'individu. Mes remarques reposent sur la prémisse que nous sommes à l'époque des gouvernements proéminents.

Il ne sert à rien de rêver, comme le font souvent les financiers, à la disparition soudaine du vaste empire gouvernemental. Il ne disparaîtra pas, car je suis convaincu que la plupart des gens sont en faveur des avantages et des améliorations dont ils bénéficient par suite de l'intervention du gouvernement. Toutefois, ce dernier a pris tant d'ampleur et touche à tant d'aspects de notre vie, que je me demande s'il se comporte avec justice dans chaque cas particulier. Ainsi, je m'inquiète de la qualité de l'administration. Est-elle humaine, est-elle équitable et s'adapte-t-elle à la grande variété de personnes qui constituent notre société?

J'estime que la réponse à ces trois questions est un non conditionnel et je voudrais citer un certain nombre d'exemples qui revèlent que notre gouvernement veut surtout être efficace et ne manifeste pas suffisamment un esprit humanitaire. Je préfère le faire en trois points. Premièrement, les modifications proposées du Code criminel; deuxièmement, les modifications proposées de notre système juridique civil relevant de la juridiction fédérale et, troisièmement, la revision proposée de la procédure administrative.

En ce qui concerne le Code criminel, je voudrais signaler tout d'abord qu'il est désuet. En fait, il remonte à 1892 et s'inspirait alors de l'ébauche Stephen de 1880 qui, à son tour, était en grande partie une codification des usages accumulés au cours des siècles.

On l'a revisé, il est vrai mais dans l'ensemble il s'est agi de modifications de nature administrative, pour mettre de l'ordre dans la jurisprudence et, à l'occasion, reconnaître les innovations technologiques comme l'avion ou le bonneteau. Pour illustrer mon point de vue, je voudrais signaler deux choses: le régime de mise en liberté provisoire moyennant caution, au lieu de la détention en attendant le procès, et le droit d'avoir les services d'un avocat avant le procès.

• (9.50 p.m.)

Quant à la mise en liberté provisoire sous caution, il n'est pas obligatoire, selon le Code criminel, dans chaque cas où une personne est soupçonnée d'un délit, d'arrêter cette personne et de la détenir en attendant son procès. Aux termes du Code criminel, les autorités locales jouissent d'un pouvoir discrétionnaire les autorisant à lancer une citation à comparaître en réponse à une accusation au lieu de décerner un mandat pour l'arrestation et l'emprisonnement de l'inculpé. Très souvent les autorités locales insistent pour procéder à l'arrestation au lieu de l'assignation; de là surgit un problème.

Lors de son arrestation, un accusé doit faire usage de la procédure du cautionnement pour être provisoirement élargi avant le procès. Cette pratique est destinée à éviter à l'accusé la détention en attendant le procès. J'estime cependant qu'elle opprime plus qu'elle ne soulage. En fait, au moins dans la région métropolitaine dont je suis originaire, elle signifie qu'un homme considéré légalement comme innocent jusqu'à preuve du contraire doit pouvoir rapidement prendre deux dispositions. Tous d'abord, il doit trouver quelqu'un pour lui procurer de l'argent liquide ou une attestation de propriété. Deuxièmement, il doit pouvoir s'assurer la présence d'un fonctionnaire provincial: un juge de paix. S'il n'y parvient pas—et je puis vous assurer que l'échec est très facile pendant la nuit ou lors d'un jour férié—la loi traite l'accusé exactement comme s'il avait déjà été condamné pour une infraction grave. Il est écroué dans des conditions de sûreté maximum.

Je voudrais que les députés comprennent bien qu'ils n'ont pas besoin de s'en remettre à moi quant au fonctionnement du système de caution. La question a été détaillée de façon magistrale par le professeur Martin Friedland, de la Faculté de droit de l'Université de Toronto, dans un livre intitulé *Detention Before Trial.* Avant de citer certaines de ses conclusions détaillées, j'aimerais donner lecture de ce passage, qui se trouve à la page 172:

> La période qui précède le procès est trop importante pour être laissée à des conjectures ou au caprice. Il y va de la valeur de la liberté de l'individu. Non seulement la détention préventive affecte la vie mentale, sociale et physique de l'inculpé et de sa famille, mais elle peut aussi influer sérieusement sur l'issue même du procès. La loi devrait avoir en horreur toute privation inutile de liberté et il faudrait agir de façon positive pour veiller à ce que la détention préventive soit réduite au minimum.

Pour illustrer ce que peut causer l'application du Code criminel à Toronto, je voudrais vous lire un passage de l'étude du professeur Friedland qui, à la page 174, résume ainsi la situation:

> Sur l'ensemble des gens arrêtés par la police, soit plus de 90 p. 100 des personnes accusées d'un délit, 85 p. 100 sont détenus jusqu'à leur première comparution devant le tribunal; pour beaucoup d'entre eux, cette période est assez longue. La plupart des personnes arrêtées le jour ne comparaissent pas devant les tribunaux le même jour, même lorsque les tribunaux siègent. Au chapitre 3, par exemple, l'étude révèle que plus de 80 p. 100 de tous les gens détenus dans un poste de subdivision entre 7 heures du matin et minuit passent plus de 10 heures sous la surveillance de la police avant leur première comparution devant le tribunal. Dans le Toronto métropolitain, 84 p. 100 des personnes arrêtées pour un délit criminel ont été détenues jusqu'à leur première comparution devant le tribunal. Environ 40 p. 100 des gens ainsi détenus—95 p. 100 d'entre eux n'avaient pas d'avocat—ont plaidé coupable. Une revision complète des procédures d'élargissement avant la première comparution devant un tribunal s'impose de toute évidence.

Le professeur Friedland fait observer ensuite que bon nombre des personnes dont la cause n'est pas réglée lors de leur première comparution devant les tribunaux passent beaucoup de temps en détention préventive. L'argent ou les biens acceptés en cautionnement pour assurer la présence de l'inculpé au procès entraîne inévitablement une distinction injuste entre le riche et le pauvre dans l'administration du droit pénal. Permettez que je compare la manière de traiter l'accusée d'un crime bourgeois, M^me^ Viola MacMillan, et les pauvres misérables dégorgés par la prison Don après une fin de semaine. Il semblerait à mon avis que le traitement diffère. Dans la statuaire, la justice est toujours aveugle, mais on se demande si dans un des plateaux de sa balance elle ne pèse pas des espèces sonnantes et trébuchantes.

Revenons à l'essentiel. Pourquoi détient-on l'accusé en attendant qu'il subisse son procès ou soit libéré sous cautionnement? Pour être sûr que l'accusé soit présent à son procès? Mais est-il fréquent que des accusés prennent la fuite malgré la caution qu'ils ont fournie et dans quel cas, ou plutôt quelles sont les probabilités de fuite d'un accusé? A mon avis, dans la majorité des cas, des facteurs étrangers aux considérations juridiques empêcheront l'accusé de prendre la fuite; raisons de famille, par exemple, raisons d'affaires, racines dans son milieu ambiant et moyens insuffisants pour échapper à la justice. Le ministre suggère aussi le sens de l'honnêteté. Dans les cas très rares où l'accusé, pris momentanément de panique, prendra la fuite, on réussira presque toujours, grâce à l'efficacité des moyens de recherche, à le rattraper.

J'aimerais maintenant dire un mot des criminels professionnels endurcis sur lesquels certains officiers de police, chargés de faire respecter la loi, se fondent pour juger le reste

de la société. Le régime des cautionnements ne doit pas faire peur aux membres du crime organisé dans les cas où l'accusé est autorisé à fournir un cautionnement. Les criminels professionnels trouveront l'argent nécessaire à leur cautionnement et des procureurs pour les défendre. A mon avis, il existe une distinction évidente entre ceux qui sont accusés de grands crimes sur la personne et sur la propriété, ainsi que la grande majorité de ceux qui contreviennent à la loi, en conduisant, par exemple, en état d'ébriété ou en commettant des délits analogues. Je recommande donc qu'on restreigne nettement la portée des dispositions du Code criminel qui exigent la mise en détention de l'inculpé dans une foule de délits et que dans bien d'autres on élimine la nécessité de la détention, et donc du cautionnement. J'aimerais expliquer plus tard les changements que j'ai en vue.

Peut-être pourrais-je dire maintenant qu'il est dix heures?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—QUESTION RELATIVE À L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA BELGIQUE

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, le 8 mai dernier, ici même à Ottawa, il a été signé, entre le gouvernement du Canada et celui du Royaume de Belgique, un accord qui porte sur les domaines culturel, académique, scientifique et technique.

La nature de cette entente internationale touche à des responsabilités provinciales, quant à la mise en application, et le gouvernement central n'a pas consulté les provinces ni le gouvernement du Québec pour négocier de telles relations éducatives et culturelles.

Cette nouvelle façon d'agir prête à caution sur le plan constitutionnel, indispose la province de Québec et s'éloigne du processus qui avait été suivi à l'automne de 1965, lors de la signature d'un accord culturel entre Ottawa et Paris.

Selon l'esprit et la lettre de la Constitution canadienne, à l'article 93, l'éducation relève exclusivement des législatures provinciales. Le domaine de la culture doit être rattaché à celui de l'éducation, puisqu'il en est l'expression directe et que les Pères de la Fédération canadienne en 1867, pas plus que les 72 résolutions de Québec en 1864, n'ont aucunement dissocié l'éducation de la culture dans le partage des responsabilités gouvernementales.

[M. Macdonald.]

En outre, depuis le Statut de Westminster, soit le 11 décembre 1931, l'article 132 de notre Constitution est tombé en désuétude, et le gouvernement central ne peut s'appuyer sur aucun autre article pour s'attribuer l'autorité exclusive d'agir dans les relations internationales, surtout en ce qui concerne des responsabilités totalement provinciales, comme l'éducation, la culture et les richesses naturelles.

• (10.00 p.m.)

Le raisonnement est sain: si Ottawa ne possède pas le droit d'exécution dans une matière, il ne saurait détenir exclusivement le droit de négociation. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Canada, en 1948, avait souscrit aux Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, en indiquant ses réserves quant aux responsabilités des provinces sur de tels sujets.

Dans les 11 articles du récent accord Canada-Belgique, Ottawa n'a inclus aucune réserve semblable, n'a pas consulté au préalable les provinces en général et le Québec en particulier, ainsi qu'il n'a pas prévu officiellement le rôle que pourraient jouer les provinces et le Québec dans la Commission mixte permanente qui naîtra de cet accord.

L'honorable Daniel Johnson, premier ministre du Québec, avec d'autres de ses collègues, avait pleinement raison de protester sur la façon cavalière, autocratique et centralisatrice avec laquelle ce gouvernement fédéral libéral a procédé encore dans cette affaire.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que si le gouvernement Pearson avait décidé d'humilier le Québec dans son autorité et ses responsabilités, s'il cherchait, par tous les moyens directs et indirects, à diminuer la vitalité des compétences provinciales, il n'agirait pas autrement qu'il vient de le faire dans les négociations relatives à la signature de cet accord Canada-Belgique.

Dans l'intérêt du Canada, j'espère que ces intransigeances du gouvernement central actuel vont cesser et qu'à la réunion des premiers ministres, le 5 juillet prochain, un terrain d'entente clair et définitif sera établi.

Dans le domaine de la compétence internationale, je désire présenter quelques suggestions au sujet des responsabilités exclusivement provinciales. Au fait, j'ai déjà dit:

> Je suis personnellement d'avis que le gouvernement du Québec puisse négocier des traités internationaux sans l'approbation du gouvernement central. Mais, afin de conserver un équilibre nécessaire à l'exercice d'un vrai fédéralisme et de permettre au Canada de montrer à l'égard des pays étrangers un visage serein, je recommanderais que le gouvernement du Québec informe celui d'Ottawa de ses initiatives, afin d'éviter un aspect disparate et incohérent aux yeux de l'étranger.

Dans le domaine des responsabilités mixtes qui sont mentionnées à l'article 95 de la Constitution, comme l'agriculture et l'immigration, le gouvernement de Québec devrait en discuter avec Ottawa et s'entendre au préalable sur l'attribution des responsabilités.

Enfin, dans les responsabilités exclusivement fédérales, le Québec devrait présenter des requêtes à Ottawa, qui déciderait de concert avec cette province.

[*Traduction*]

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'admets pas les arguments du député, car il semble confondre la négociation de traités, qui a toujours été un droit exclusif du gouvernement fédéral, et l'application des traités qui, selon leur objet, peut ressortir aux provinces.

Il y a longtemps que les gouvernements fédéraux ont coutume de consulter les provinces avant de prendre quelque engagement en leur nom par la conclusion d'accords internationaux dont l'application exige quelque mesure législative ou autre de la part des provinces. Je puis assurer à la Chambre qu'on n'a nullement dérogé à cet usage dans le cas de l'accord avec la Belgique. En signant cet accord culturel, le gouvernement canadien n'a engagé naturellement que lui-même et les organismes fédéraux qui s'occupent d'affaires culturelles. La constitution nous en donnait le droit.

En ce qui concerne les provinces, l'accord assure simplement un cadre de nature à faciliter la participation des autorités provinciales que les échanges culturels avec la Belgique pourraient intéresser. L'accord n'engage absolument aucune des provinces à faire quoi que ce soit relativement à des échanges culturels avec la Belgique, à moins qu'elle ne désirent mener à bien de tels échanges, et dans ce cas, des consultations sur toute la ligne sont amplement prévues. L'accord permettra ainsi aux Canadiens de renforcer leurs relations avec la Belgique au moyen d'échanges culturels aux niveaux provincial et fédéral, coordonnés conformément à nos exigences constitutionnelles et avec le sens d'unité qui doit caractériser nos modes d'action sur le plan international.

Le premier ministre a écrit à chacun des premiers ministres provinciaux, le 3 mai, pour leur faire bien comprendre qu'il y aura d'amples consultations avec les provinces au sujet de tout mode d'action qu'elles pourraient envisager, dans quelque domaine que ce soit, visé par cet accord et qui pourrait mettre en cause la juridiction des provinces ou exiger une mise en œuvre sur le plan provincial.

Pour ce qui est du droit du gouvernement canadien de négocier et de conclure de tels accords, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont défini tous deux à la Chambre, à maintes reprises, le statut constitutionnel du Canada, qui confère clairement au gouvernement fédéral la responsabilité exclusive quant à la conduite des affaires extérieures de notre pays et à la négociation et à la signature d'accords, dans tous les domaines, avec des gouvernements étrangers.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—ENTENTE EN VUE D'ÉTABLIR UN CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL DE LA POLLUTION

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, depuis cinq ans, je fais inscrire le projet de résolution suivant au *Feulleton:*

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait considérer l'à-propos de la création d'une division pour le contrôle de la pollution de l'eau, qui serait composée de représentants des dix provinces, dans le cadre du projet du Conseil national des ressources. La division serait dotée de pouvoirs et de fonds nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de recherches, pour recueillir, collationner et analyser les données sur le contrôle de l'eau, et pour coordonner les objectifs des provinces quant au contrôle de la pollution de l'eau; de plus, elle pourrait faciliter l'étude des problèmes de caractère national relativement à ce contrôle.

Ensuite, monsieur l'Orateur, j'ai été très intéressé par la lecture, dans le *Sun* de Vancouver du 6 mai, d'une déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines, et des Ressources (M. Pepin). Le titre de l'article est le suivant: «Les ministres sont d'accord sur la constitution d'un groupe chargé d'étudier la pollution—La solution au problème: un Conseil national». L'article dit ceci:

Les ministres fédéraux et provinciaux des Ressources naturelles et les fonctionnaires ont accepté vendredi le principe d'un Conseil consultatif national de la pollution des eaux,

Le Conseil fixera des objectifs et coordonnera le travail de divers organismes du gouvernement, à Ottawa et dans les provinces, a déclaré le ministre de l'Énergie, M. Jean-Luc Pepin, lors d'une conférence de presse.

Cet organisme, où seront représentés les deux paliers principaux de gouvernement, et probablement certaines universités, disposera d'un secrétariat fourni par le gouvernement fédéral.

M. Pepin a déclaré qu'on avait favorablement accueilli sa proposition, mais qu'après deux journées de rencontres, les ministres des Ressources n'avaient pu en venir à une décision définitive, car certaines provinces voulaient faire approuver la décision par leur cabinet.

En faisant cette déclaration, le ministre a accepté, sans aucun doute, le principe de la résolution que je propose à la Chambre depuis cinq ans. A ce propos, j'ai été très intéressé par la lecture, dans le *Daily Star* de Toronto, le lundi 15 mai, d'un article de Walter Gray qui se préoccupe beaucoup de la

préservation des ressources naturelles. L'article avait pour titre: «Le contrôle de la pollution des eaux va-t-il sombrer dans la mer du provincialisme?». Voici ce qu'on peut y lire en substance:

Il n'est pas étonnant que M. W. H. Herridge (NPD, Kootenay-Ouest) un des plus francs causeurs de la colline du Parlement...

Je dois lire cet article, même si cela me déplaît car je suis humble de cœur.

...s'est levé à la Chambre l'autre jour et a accusé le gouvernement de plagiat.

Depuis 15 ans il demande chaque année la création d'un conseil consultatif national sur la pollution des eaux, mais chaque fois son projet de loi d'initiative parlementaire est rejeté sans autre forme de procès.

Puis, à son grand étonnement il a reçu un communiqué de presse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui annonçant que le ministre Jean-Luc Pepin avait proposé aux provinces de créer un conseil de ce genre.

Il est évident que M. Pepin n'a pas accordé à M. Herridge le mérite qui lui revient; il a dit que l'idée avait été suggérée au cours de la conférence nationale sur la pollution des eaux tenue à Montréal l'automne dernier et parrainée par le Conseil canadien des ministres des ressources.

Si j'ai posé cette question, c'est parce qu'un certain nombre de députés, de ce côté-ci de la Chambre, m'ont fait remarquer que le gouvernement a adopté une politique dont nous nous étions faits les défenseurs pendant plusieurs années. C'est pourquoi monsieur l'Orateur, j'ai posé au ministre la question suivante:

...je désire poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question urgente qui revêt une importance capitale pour le pays. Est-il exact que le gouvernement fédéral ait accepté en principe un projet de résolution que le député de Kootenay-Ouest fait inscrire au *Feuilleton* depuis cinq ans et qui tend à la conclusion, entre les ministres fédéral et provinciaux des Ressources, d'un accord de principe quant à la création d'un conseil consultatif national sur la pollution des eaux? Le ministre pourrait-il confirmer l'existence d'une telle proposition ou d'un tel accord?

Toutefois, monsieur l'Orateur, vous m'avez une fois de plus coupé l'herbe sous le pied en vous levant pous dire:

A l'ordre, s'il vous plaît. A mon sens, la question et les allégations du député ne sont pas recevables en ce moment.

Bien entendu, cela m'a piqué au vif. C'est pourquoi j'ai laissé entendre que je reviendrai sur cette question plus en détail, après dix heures, comme je le fais maintenant. Lorsque le secrétaire parlementaire répondra à ma proposition, il rendra hommage, je l'espère, aux membres de mon groupe pour avoir

[M. Herridge.]

présenté pendant plusieurs années une suggestion constructive au gouvernement. J'ajouterai que je n'ai pas été très satisfait de la manière dont a agi le gouvernement lorsque le ministre a fait sa déclaration.

• (10.10 p.m.)

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député de Kootenay-Ouest soulève un point très important: la pollution de l'eau. Il porte aussi une accusation qui, en d'autres circonstances, pourrait être très grave: le plagiat.

Sauf erreur, il propose depuis quelques années d'instituer un office ou un conseil national qui posséderait certains pouvoirs administratifs et autres. Ce n'est pas ce à quoi nous songeons. Tel n'est pas le sujet qu'a discuté le Conseil canadien des ministres des Ressources. On a plutôt institué un conseil purement consulatif qui établirait peut-être des normes par suite d'ententes en vue de les utiliser dans des mesures législatives, tant fédérales que provinciales, normes qui seraient ainsi applicables dans tout le pays. Le conseil dirait quels sont les domaines de recherches profitables et les méthodes fructueuses d'enrayer la pollution. Autrement dit, ce serait un organisme consultatif, mais non nanti de certains pouvoirs.

Le député a parlé de logique. Il y a quelques jours, son parti a présenté à la Chambre une motion indiquant que le gouvernemeent d'aujourd'hui—le gouvernement actuel— n'avait pas jugé à propos d'accorder un statut spécial à l'une de nos province, le Québec. Il me paraît que c'était là reconnaître les pouvoirs effectifs dont les provinces disposent à l'heure actuelle. Il existe une division des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement national. Le Conseil consultatif reconnaît, à mon avis, qu'il existe un champ de compétences distinctes à l'égard de la pollution, et que le sujet ne peut être traité convenablement que grâce à des consultations au niveau fédéral-provincial.

Récemment, le Conseil canadien des ministres des Ressources s'étant réuni, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a préconisé la formation d'un comité consultatif. L'idée a été discutée, et accueillie favorablement par certains représentants des gouvernements provinciaux, tandis que d'autres voulaient l'étudier assez en détail. Le Conseil proposait d'étudier le sujet sous trois rubri-

ques principales: premièrement, la possibilité de dresser des listes d'objectifs et de normes reconnues; deuxièmement, la recherche des causes de la pollution et de moyens, sur le plan fédéral et le plan provincial, de la réduire; troisièmement, l'information du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux quant aux problèmes de la pollution des eaux et aux programmes destinés à les résoudre.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a proposé la formation d'un conseil consultatif. La proposition est à l'étude et l'établissement du Conseil sera de nouveau discuté lors de la réunion des ministres, à l'automne.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LE DROIT DE VOTE DES ÉTUDIANTS

M. A. D. Hales (Wellington-Sud) demande à présenter le bill nº C-111 modifiant la loi électorale du Canada (Droit de vote des étudiants universitaires).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, l'objet de cette mesure est d'éviter la répétition du malheureux concours de circonstances des dernières élections générales, où nombre d'étudiants ont perdu leur droit de vote à cause d'une disposition de la loi électorale du Canada. Le projet de loi vise à placer les étudiants sur le même pied que les membres des forces armées du Canada et que les anciens combattants, aux élections.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM— LA DIVULGATION DES DÉLIBÉRATIONS DU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si, comme les journaux l'ont annoncé aujourd'hui, il a effectivement révélé aux journalistes, chose extraordinaire, ce qui s'était passé au cabinet?

A-t-il dit en particulier qu'il avait exposé la politique du gouvernement en assez grand détail au cabinet en citant des déclarations qu'il avait faites ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, afin que chaque membre du cabinet sache exactement à quoi s'en tenir? A-t-il dit: «Nous sommes tous convenus que c'est la bonne politique à suivre...»

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant sait qu'une question doit être posée directement et qu'on ne peut pas demander de confirmer ou de nier des nouvelles publiées dans les journaux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans ce cas, je pose la question de privilège. Le premier ministre révèle ce qui se passe au cabinet, et cela est tellement contraire aux coutumes que je dois citer les nouvelles publiées dans les journaux.

M. l'Orateur: A propos de la question de privilège, je dois signaler que les précédents n'autorisent pas le chef de l'opposition à formuler la question comme il l'a fait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme la chose ne s'est jamais produite auparavant, il n'existe pas de précédents. Je demanderais au premier ministre si le cabinet est convenu que les membres du gouvernement se plieront à la politique formulée ce matin au cabinet et veilleront à ne rien faire et à ne rien dire qui puisse rendre plus difficile la mise en œuvre de cette politique. Le premier ministre nous dirait-il à partir de quel principe la déclaration a été faite et si l'on a déjà révélé ce qui s'était passé au cabinet?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il existe une foule de cas où l'on a révélé aux journalistes les sujets de discussion au cabinet. A maintes reprises, mon très honorable ami s'en souviendra, j'ai signalé les questions qui avaient fait ou non l'objet de discussions au cabinet. Il n'existe pas de précédent où l'on ait exposé en détail les discussions qui s'y seraient déroulées sur une question quelconque; d'ailleurs, ce n'est pas ce qui est arrivé ce matin. J'ai simplement déclaré—nul ne saurait m'en blâmer—que le cabinet avait réaffirmé son appui à la politique adoptée par le gouvernement à l'égard de la situation au Vietnam, étant donné les questions soulevées à propos de cette politique, tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Les membres du cabinet ont non seulement réitéré leur confiance dans la sagesse de cette politique, mais ils se sont tous engagés à ne rien dire ni rien faire qui puisse compromettre son application. Mon très honorable ami sera sûrement le premier à nous féliciter d'avoir ainsi réaffirmé la solidarité du cabinet.

Le très hon. M. Diefenbaker: On m'a demandé si je félicitais le gouvernement de la solidarité du cabinet; oui, car la chose est si inusitée qu'il y a lieu de s'en réjouir. Le premier ministre nous dirait-il maintenant s'il mettra la Chambre et le pays dans le secret, s'il nous mettra au courant de la politique à cet égard? La version Gordon ne plaît-elle plus au cabinet?

Le très hon. M. Pearson: Je révélerai volontiers, monsieur l'Orateur, ce grand secret à mon très honorable ami. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a énoncé la politique ministérielle à ce sujet le 11 avril au comité des affaires extérieures. Je l'ai moi-même exposée à des professeurs d'université le 10 mars dans une lettre qui a été rendue publique. En outre, il en a été question ici même en février dernier. Nous avons réaffirmé ce matin notre confiance en cette politique énoncée à la Chambre même et à l'extérieur. Je sais que mon très honorable ami la connaît bien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande alors au premier ministre de déposer sa lettre du 10 mars aux professeurs, de façon que nous soyons au courant de cette politique d'une façon claire et précise, et afin que M. Gordon aussi bien que M. Turner la comprennent.

Le très hon. M. Pearson: Oui, je le ferai volontiers. Je fais peut-être erreur, mais j'ai l'impression que cette lettre a déjà été déposée. Je pense qu'elle a été déposée il y a quelques semaines. Si je suis dans l'erreur, je m'en excuse. Si elle a été déposée, je suis certain que mon honorable ami a dû en prendre connaissance.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux voir si elle est conforme à l'énoncé de sa politique.

M. David Lewis (York-Sud): Je voudrais poser au premier ministre une question complémentaire, parce que ce sujet est d'une grande importance pour le pays. Je voudrais savoir si la déclaration du premier ministre signifie que celle du président du Conseil privé a été désavouée par le cabinet?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je sais combien cette affaire est importante pour le Nouveau parti démocratique, mais mon ami devra tirer de mes observations ses propres conclusions.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le président du Conseil privé était-il présent à cette réunion du cabinet et a-t-il souscrit...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député sait que cette question est irrecevable.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il déposera le texte du communiqué émis ce matin après la réunion du cabinet et de celui qui a été publié après le «caucus»?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Pearson: Je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il a paru textuellement dans les journaux, mais je le déposerai volontiers.

[*Plus tard*]

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux affaires extérieures.

Je voudrais savoir si, à la suite des déclarations sur le Vietnam, venant du président du Conseil privé, le gouvernement ou son ministère a reçu une note de protestation de Washington?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

L'AIDE EXTÉRIEURE

A PROPOS DE L'AIDE DU CANADA AU PAKISTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné le fait que le Canada participe largement à un projet de deux milliards financé par la Banque mondiale, pour aider le Pakistan à construire un système d'irrigation, le ministre est-il au courant du fait que des camps d'esclaves existent au Pakistan, alors que la finance sert à quelques individus? Est-ce que le gouvernement a été mis au courant de cette situation, et quelles mesures le ministre entend-il prendre pour ramener ces gens à l'ordre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette question comme avis, et j'y répondrai demain.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'ALBERTA—LES INDEMNITÉS RELATIVES AUX TEMPÊTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Est-il maintenant disposé à préciser davantage le genre d'aide prévue par le gouvernement fédéral pour les propriétaires de ranches et les agriculteurs du Sud de l'Alberta, durement éprouvés par les récentes tempêtes, en particulier le crédit à long terme dont faisait état, je crois, son communiqué de presse publié il y a une semaine environ dans l'Ouest du Canada?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai visité, dans le Sud de l'Alberta, le théâtre de ces désastres très graves. Nous avons fourni de l'assistance à court terme en aidant les agriculteurs à porter du fourrage au bétail, grâce à du matériel mobile et ainsi de suite. Nous pouvons les aider à brève échéance.

J'ai eu un entretien avec 40 à 50 propriétaires de ranches. Dès qu'ils pourront évaluer les pertes à long terme causées par cette tempête, leur association présentera au gouvernement des instances quant au genre d'aide, au crédit ou à d'autres formes d'assistance qui, selon eux, les aideraient à surmonter les très graves difficultés qu'ils rencontrent.

M. Olson: Une question complémentaire. Le ministre a-t-il l'intention de faire des arrangements avec la Société du crédit agricole pour que soient retardés les paiements dus en 1967?

L'hon. M. Greene: A ma demande, monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de la Société du crédit agricole se sont déjà rendus sur les lieux. Si les propriétaires les plus sérieusement touchés demandent un moratoire concernant les paiements pour 1963 ou en ont besoin, et pourvu, naturellement, que la loi et les règlements actuels le permettent, cette question recevra toute l'attention voulue.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture s'il a eu des entretiens avec le premier ministre ou le gouvernement de l'Alberta au sujet d'un programme conjoint d'assistance, et si le gouvernement provincial a fait des propositions à ce sujet.

L'hon. M. Greene: J'ai discuté avec l'un des ministres de la fourniture d'équipement et de fourrage d'urgence, mais il n'a pas été question jusqu'ici d'une assistance à long terme.

M. Woolliams: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Agriculture a-t-il entamé des discussions à ce sujet avec le premier ministre provincial?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, il est encore trop tôt pour évaluer les pertes à long terme; les propriétaires de ranches eux-mêmes me l'ont dit. Il faudra probablement attendre quelques semaines ou quelques mois avant de connaître le coût de cette calamité, et il serait peut-être prématuré de proposer en ce moment des modes d'aide.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS ANTIDUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre s'il a été question des règlements antidumping du Canada, lors des négociations Kennedy? Si oui, a-t-on décidé de modifier ces règlements et procédures?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, lors des négociations qui viennent de prendre fin, le Canada a souscrit à un nouveau code international antidumping, et si ces ententes sont confirmées comme je le prévois, nous présenterons une mesure législative en vue de donner suite à notre engagement.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre saurait-il nous dire quand il prévoit faire une annonce officielle à ce sujet?

L'hon. M. Sharp: En même temps que seront dévoilées les listes tarifaires, c'est-à-dire probablement après le 30 juin, comme le ministre du Commerce et moi-même l'avons indiqué hier.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si la loi antidumping concernant les fruits et légumes sera modifiée? Modifiera-t-on la façon d'apprécier la juste valeur imposable concernant ces deux catégories?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, l'appréciation et la loi antidumping sont deux choses distinctes. J'hésite à donner une réponse catégorique, mais je crois pouvoir dire que l'appréciation en soi n'est pas touchée par les nouveaux règlements.

[*Français*]

A PROPOS DES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a eu l'occasion, dernièrement, de discuter avec le président de la Tchécoslovaquie, ou le ministre des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie, des importations massives de chaussures dont se plaignent les fabricants canadiens?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cette question a été mentionnée.

L'hon. M. Ricard: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre pourrait-il dire si les importations seront réduites ou augmentées?

L'hon. M. Martin: Cette question est à l'étude par le gouvernement de la Tchécoslovaquie, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il assurer à la Chambre qu'aucune mesure qui pourrait nuire au commerce canado-japonais ne sera prise?

LE MARCHÉ BRITANNIQUE DU PORC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le marché britannique du porc et des produits du porc est-il de nouveau accessible au Canada? Si oui, que font les ministères de l'Agriculture et du Commerce pour mettre à la disposition des acheteurs britanniques de vastes quantités de produits du porc?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que cette question soit d'une telle urgence nationale qu'elle puisse être posée maintenant.

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉCISIONS SUR LE NOUVEL ACCORD DU GATT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme le gouvernement japonais vient de publier une longue liste de réductions tarifaires dressée à la suite de la négociation Kennedy, le ministre reviendrait-il sur sa reponse d'hier, alors que je lui demandais d'émettre une liste de ces réductions en ce qui concerne le Canada, afin que les fabricants et autres intéressés puissent savoir à quoi s'en tenir et décider de leur ligne de conduite?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): A mon avis, si les fabricants et autres personnes veulent vraiment savoir ce qu'il en est, ils doivent connaître les deux aspects de l'affaire. Il vaudrait donc mieux divulguer du même coup les changements apportés à notre propre tarif douanier et à celui de nos principaux marchés.

[L'hon. M. Ricard.]

L'hon. M. Harkness: Comme le gouvernement japonais a déjà publié les renseignements, pourquoi le Canada ne ferait-il pas de même?

M. l'Orateur: La question n'est pas recevable. L'honorable député engage une discussion.

L'hon. M. Harkness: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi la question n'est pas recevable. C'est une question pressante, et le ministre est disposé à répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant a demandé au ministre d'expliquer la raison d'une décision spéciale, et j'estime que cela déroge au Règlement.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Puis-je demander au ministre si l'on va modifier le tarif douanier des fruits et légumes? Je pose cette question parce qu'il faut planter à présent en prévision des ventes plus tard dans la saison, et si les agriculteurs ne sont pas fixés à ce sujet maintenant, certaines régions du Canada risquent d'être durement touchées.

L'hon. M. Sharp: Je puis assurer au député que la chose retient notre attention. Mais il vaut mieux, je le répète, que tous les intéressés sachent de quels avantages nous profitons sur les marchés étrangers et quelles concessions nous avons dû faire pour les obtenir.

LE GAZ NATUREL

LA DÉCISION D'UNE COMMISSION AMÉRICAINE SUR UNE DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN GAZODUC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-il mieux fixé sur la date à laquelle nous pouvons espérer une décision de la *Federal Power Commission*, à Washington, au sujet de la demande de la *Great Lakes* de construire le pipe-line de la *Trans-Canada Pipe Lines* aux États-Unis?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Hélas non, monsieur l'Orateur.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il, au nom du Canada, demandé à la *FPC* de faire diligence, vu les désavantages qu'un long retard pourrait causer au Canada?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, des instances ont été présentées dans le passé. La *Federal Power Commission* sait fort bien —d'ailleurs elle l'a reconnu—combien urgente est la question pour le Canada.

LES NATIONS UNIES

LE RETRAIT POSSIBLE DES EFFECTIFS CANADIENS DANS L'ENCLAVE DE GAZA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si on retire les troupes canadiennes de l'enclave de Gaza?

L'hon. M. Hellyer: J'aimerais déférer cette question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le secrétaire général des Nations Unies a convoqué les participants au maintien des forces des Nations Unies dans l'enclave de Gaza. Je préférerais, avant de répondre, que la réunion soit terminée.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale? Si les hostilités éclatent dans cette région, tentera-t-on de rétablir la paix suivant la politique que le ministre a annoncée le 7 décembre dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question semble hypothétique.

[*Plus tard*]

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux affaires extérieures une question relative au problème sérieux qui prend corps au Proche-Orient. Afin de s'assurer que la politique du Canada soit claire et précise, le ministre tiendra-t-il des consultations préalables avec le président du Conseil privé?

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

POINTE-MICHEL (P.Q.)—A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UN QUAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Travaux publics. A-t-il pris connaissance d'une résolution de la Chambre de commerce de Rimouski, en date du 8 mai, qui lui aurait été adressée en rapport avec *La compagnie de navigation Nord-Sud Limitée* et la construction d'un quai à Pointe-Michel, entre Baie-Comeau et Forestville? Dans l'affirmative, a-t-il l'intention, conformément à cette résolution, de prendre immédiatement les dispositions requises pour que les travaux de construction d'un quai à Pointe-Michel commencent le plus tôt possible?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'ARMES DESTINÉES AU VIETNAM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui mérite d'être posée de nouveau. Je n'ai pas pu lui envoyer de préavis, mais je suis sûr qu'il me donnera une réponse précise. Étant donné que le Canada a refusé de vendre des armes à Israël, aux états arabes, au Pakistan, à l'Inde, à la Grèce, à la Turquie, à l'Angola et à la Malaysia, comment le cabinet justifie-t-il la vente d'armes canadiennes aux États-Unis qui en utilisent au Vietnam?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'informer le député que sa question prête à controverse.

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

EXPOSÉ DES ITINÉNAIRES DES DIGNITAIRES EN VISITE AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Ma question s'adresse au premier ministre. Voudrait-il envisager de faire circuler parmi les députés un exposé des itinéraires des dignitaires en visite au Canada? Je crois qu'il peut maintenant obtenir ces renseignements.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je serai très heureux de demander si cela peut être fait. Je crois que cela nous serait très utile.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES ET L'ÉVALUATION DES MOYENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A-t-il reçu une communication de la division ontarienne du Conseil canadien des aveugles qui lui signale l'effet dégradant et démoralisant de l'évaluation des moyens et la difficulté qu'éprouvent les pensionnés à joindre les deux bouts au moyen de leurs pensions actuelles, vu la montée en spirale du coût de la vie? Si le gouvernement a reçu le télé-

gramme, songe-t-il à supprimer l'évaluation puisque, manifestement, un tel geste paraîtrait acceptable à la Chambre en général?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'ai l'impression de l'avoir reçue, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais m'assurer qu'un télégramme dans ce sens est bien parvenu à mon cabinet hier et que je l'ai transmis à celui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en demandant à ce dernier ce qu'il en pensait. Je vérifierai cela à mon bureau.

[*Français*]

LE NATIONAL-CANADIEN

A PROPOS DU REFUS DES AUTORITÉS DE METTRE DES VOITURES À LA DISPOSITION DES CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Ma question s'adresse au ministre des Transports.

L'honorable ministre a-t-il reçu un télégramme de l'UCC du Saguenay, protestant contre le refus du National-Canadien de mettre à leur disposition 17 voitures-passagers pour le transport de 1,000 cultivateurs à Ottawa, à l'occasion de la marche des cultivateurs, prévue pour le 24 mai?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que c'est une promenade qui doit se faire le 24 mai mais, de toute façon, je vais m'enquérir auprès des autorités du National-Canadien.

M. Gauthier: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demanderais au ministre s'il est convaincu que cette promenade sera profitable au National-Canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande l'expression d'une opinion, de la part du ministre, et sa question n'est pas recevable.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

A PROPOS DE LA COMPÉTENCE DU QUÉBEC DE CONCLURE DES ENTENTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en marge des déclarations qu'il a faites hier à Fredericton sur la compétence gouvernementale en matière internationale.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si lui-même ou des membres de son ministère ont récemment eu des entretiens ou échangé de la correspondance au sujet du désir de Québec d'adhérer à des organismes internationaux comme l'UNESCO? Est-ce qu'une entente est intervenue entre les deux gouvernements?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, comme je l'ai dit hier, nous voulons avoir, surtout dans ces affaires qui concernent les provinces, du point de vue de la Constitution, une coopération efficace avec elles. A cause de cela, nous poursuivons un programme de coopération et de collaboration.

M. Allard: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu récemment une lettre du premier ministre de la province de Québec à ce sujet, formulant une demande?

L'hon. M. Martin: Je vais faire enquête, monsieur le président. J'ai reçu plusieurs lettres de la part du premier ministre de la province de Québec; il est probable qu'une de ces lettres concerne cette question, mais je vais m'enquérir.

[*Traduction*]

LA MODIFICATION DE LA FORMULE DE PARTAGE FISCAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre ou au ministre des Finances si l'on prévoit, au cours de la présente session, certaines modifications à la formule de partage fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Nous venons d'approuver une loi qui s'appliquera immédiatement et je n'ai pas l'intention d'en présenter d'autre.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA RÉDUCTION DE L'ÂGE DES VOTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Compte tenu du nombre de bills inscrits au *Feuilleton* par des députés des trois principaux partis politiques et visant la même question, soit, la réduction de l'âge des votants; le gouvernement songe-t-il à étudier cette question importante?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers cette proposition fort intéressante pour voir si elle peut être mise en œuvre.

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'EXCLUSION DES TAXIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lee Grills (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Hier, entre quatre et cinq heures, j'ai eu le désagrément de manquer un train parce qu'on n'admettait pas les taxis sur la colline du Parlement. Je me demande si le ministre pourrait intervenir. Ayant entendu plusieurs plaintes à ce propos, j'aimerais savoir quand on remédiera à la situation.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup d'apprendre que le député a manqué son train. Je pensais que la chose n'arrivait qu'à certains d'entre nous, mais pas à lui. En ce qui concerne l'exclusion des taxis sur la colline pendant certaines visites officielles, je vais me renseigner, car je ne suis pas au courant.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question, qui se rattache de près aux travaux de la Chambre, à poser au très honorable chef de l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Choquette: Si on ne m'autorise pas à la poser au très honorable représentant, puis-je alors la poser au leader du gouvernement à la Chambre? Comme l'érosion des prérogatives de la Couronne ne cadre pas avec la philosophie conservatrice, le ministre demanderait-il au député de Carleton (M. Bell) de retirer l'avis de motion n° 1, inscrit au *Feuilleton,* qui a trait à l'abolition du pouvoir royal de dissolution?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je déclare de nouveau la question irrecevable. Je présume que le député veut poser la question de privilège.

L'hon. M. Bell: Je dirai simplement que toute cour doit avoir son fou et tout Parlement, son clown. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Le très honorable premier ministre veut-il poser la question de privilège?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'allais seulement prendre la parole sur la question de privilège pour dire que je discuterais volontiers de la question avec le chef de l'opposition.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense qu'il serait sage que je déclare maintenant que la question de privilège ne se posait pas.

M. Choquette: Je veux m'expliquer sur un fait personnel...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signalerais aux honorables députés que la période de questions cet après-midi n'est que de trente minutes et je demanderais la collaboration de tous, y compris celle du député de Lotbinière.

M. Choquette: Je serai très bref. Je suis bien aise d'apprendre que c'est le député de Carleton qui est le clown de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE BUDGET

LA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Comme le bruit court de plus en plus que le budget ne sera disponible qu'après le 29 mai, le ministre nous dirait-il quand il le présentera?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet.

M. LE JUGE LANDREVILLE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai demandé au gouvernement quelle attitude il adopterait au sujet du juge Landreville c'était, sauf erreur, il y a une dizaine de jours. Le gouvernement a-t-il pris une décision à ce sujet?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a de nouveau discuté cette semaine de la meilleure façon de procéder dans cette affaire très

importante et sans précédent, je crois, dans l'histoire de notre Parlement, et j'espère qu'une déclaration pourra être faite la semaine prochaine.

L'AGRICULTURE

LE LAIT—LA RÉUNION AVEC LES MEMBRES DU SYNDICAT DES CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur? Peut-il nous informer de la date et de l'endroit de la réunion qui se tiendra avec les membres du Syndicat des cultivateurs, de la Fédération canadienne des agriculteurs, et d'autres cultivateurs qui viendront s'entretenir avec lui de la question du lait. Permettra-t-on aux membres du Parlement d'assister à cette rencontre?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Les délégués qui marcheront sur Ottawa m'ont informé, monsieur l'Orateur, qu'ils arriveront ici le 24 mai, à 10 heures du matin je pense. Ils se rendront, je crois, sur la colline du Parlement et tous seront bien accueillis, j'en suis persuadé.

L'HABITATION

PRÉCISIONS RELATIVES À L'AIDE AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, hier, lorsque j'ai annoncé un programme de construction d'habitations pour les Indiens, le député de Churchill m'a posé une question que j'ai eu l'occasion, depuis, de relire dans le hansard. J'ai constaté alors que sa question concernait les Indiens qui ont le droit de vote. J'ai donc mal renseigné la Chambre en répondant, comme en fait foi la page 247 du hansard: «S'ils vivent ordinairement dans les réserves, oui.» L'Indien qui peut voter n'est plus considéré comme un Indien aux termes de la loi sur les Indiens.

• (3.10 p.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mardi 16 mai, sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement de M. Brand. (*Page 250*)

[Le très hon. M. Pearson.]

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, hier soir, à la fin du débat, j'ai laissé entendre que le régime pénal était trop dur pour le particulier au Canada, en particulier les dispositions sur la détention de l'accusé qui attend de subir son procès ou d'être libéré sous cautionnement. J'ai aussi exprimé le désir de m'étendre sur la question du droit pour l'inculpé de retenir les services d'un avocat avant le procès. Comme le montrent les propos du professeur Friedland que j'ai cités hier soir, le problème de la détention avant le procès est étroitement lié à celui du droit de retenir les services d'un avocat avant ce procès.

M. l'Orateur: A l'ordre. Permettez-moi de vous rappeler à l'ordre. Je suis sûr que les députés peuvent difficilement suivre les propos de leur collègue.

M. Macdonald: La Cour suprême du Canada a récemment été saisie de la cause Regina contre O'Connor. Il s'agissait d'un automobiliste arrêté pour conduite en état d'ébriété. Il a dû se soumettre à un certain nombre d'examens au poste de police sans même savoir qu'il était en état d'arrestation, qu'il avait le droit de refuser de se soumettre aux examens et sans pouvoir recourir à un avocat. Ce n'est qu'après les tests qu'on lui a dit qu'il était en état d'arrestation et qu'on lui a permis d'avoir recours à un avocat. On lui a permis de donner un unique coup de téléphone. Comme son avocat était absent, on lui a refusé le droit de téléphoner une autre fois pour obtenir les services d'un homme de loi.

La Déclaration canadienne des doits semble tout à fait claire à ce sujet. Elle proclame le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi. On y déclare plus loin qu'aucune loi du Canada ne doit s'interpréter ni s'appliquer de manière à...

priver une personne arrêtée ou détenue

(i) du droit d'être promptement informée des motifs de son arrestation ou de sa détention, et

(ii) du droit de retenir et constituer un avocat sans délai...

Il semblerait, de prime abord, que la Déclaration des droits s'applique directement à la situation. La Cour suprême du Canada a néanmoins jugé que ces dispositions n'étaient d'aucune assistance pour l'accusé dans ces circonstances-là. La décision de la Cour suprême, probablement juste, je n'en disconviens pas, compte tenu de la loi actuelle, indique à mes yeux une lacune des plus fondamentales dans notre système de justice criminelle.

Nous avons adopté le régime de justice criminelle anglais, qui est un système de confrontation postulant que la meilleure façon de tirer une affaire au clair consiste à mettre face à face le ministère public et l'accusé, au cours d'un procès public. Il va de soi qu'un bon nombre de ces confrontations opposent des adversaires de forces très inégales. Je dois dire néanmoins que dans ma province on a remédié en partie à au moins l'un des anciens fondements de l'inégalité en instaurant le nouveau système d'assistance judiciaire. Ce n'est pas de ce problème que je veux surtout parler, mais plutôt de la nécessité de s'assurer que l'accusé, riche ou pauvre, ne sera pas mis en état d'arrestation sans pouvoir recourir à l'assistance juridique d'un défenseur indépendant.

Fait assez curieux, nous faisons grand cas du canon de la *common law* selon lequel nul ne sera forcé de témoigner contre lui-même, et pourtant nous ne tenons pas compte du fait que l'équité, dans cette confrontation, peut être irrémédiablement compromise avant le procès par la lacune dans la loi, qui permet à la police de tenir l'accusé au secret et assujetti à diverses pressions, certaines d'ordre physique, destinées à annihiler sa volonté de résister à l'État.

Le droit pénal devrait, selon moi, imposer à la police l'obligation absolue d'avertir une personne en état d'arrestation de son droit légal de recourir à un avocat et de lui faciliter le plus tôt possible un entretien avec celui-ci. Le traditionnel coup de téléphone dont il est question dans l'affaire O'Connor n'est pas suffisant, à mes yeux. Il est peut-être beaucoup plus facile de s'assurer des condamnations, en vertu du régime actuel, mais je rappelle aux députés que la fonction de notre droit pénal n'est pas d'obtenir des condamnations, mais de faire justice.

Il y aurait lieu de parler ici du crime organisé. Le criminel endurci est beaucoup moins sensible aux effets psychologiques d'une arrestation que le primo-délinquant. Le multi récidiviste sait qu'il n'est pas obligé de parler et que les avantages que fait miroiter à ses yeux la police sont illusoires. Il craindra peut-être davantage le recours à la violence, mais il est par contre peut-être plus endurci de ce côté-là. Il peut croire, et non sans raison, que ses associés ont déjà demandé un bref d'*habeas corpus*, pris d'autres moyens pour le faire élargir. Encore une fois, les gens contre lesquels la police réclame l'application des lois sont justement ceux qui sont les moins enclins à les violer.

D'après moi, ce sont là deux situations où le pouvoir accordé à l'État est démesuré par rapport aux droits de l'individu. J'ai l'impression que nos lois pénales victoriennes comportent bien d'autres anomalies de ce genre.

Le deuxième domaine important où notre lenteur à réformer la loi me semble nuire à l'individu est celui du droit civil de compétence fédérale. Ici encore, deux exemples: la priorité sur les autres créanciers revendiquée par la Couronne afin de percevoir des impôts et l'attitude intransigeante des expropriateurs de la Couronne à l'égard des petits propriétaires. En ce qui concerne le premier exemple, un bref examen des lois fédérales sur l'impôt montre quel avantage possède le Trésor sur les autres créanciers. Quant à l'impôt sur le revenu et la taxe de vente, par exemple, les lois pertinentes autorisent la Couronne à réclamer comme une dette, devant la Cour de l'Échiquier ou tout autre tribunal compétent, le paiement de tous les impôts, toutes les amendes et tous les frais.

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, le ministère du Revenu national émet d'habitude un certificat attestant que l'impôt n'a pas été payé. Le certificat est tout simplement inscrit à la cour comme preuve de la créance. Cela correspond absolument au cas d'un homme d'affaires qui a intenté une action et obtenu un jugement relativement à une dette, sauf que la Couronne peut omettre les poursuites judiciaires ordinaires et faire établir la dette au montant qu'elle réclame, non à celui qu'un tribunal déterminerait. Une pareille façon de procéder est particulièrement préjudiciable aux autres entreprises dans le cas d'une faillite d'une entreprise débitrice. Aux termes de la loi sur la faillite, comme la Couronne a la priorité sur tous les autres créanciers, s'il ne reste qu'un actif restreint, la Couronne peut intervenir et réclame un paiement intégral avant qu'un seul des fournisseurs de l'entreprise en faillite puisse percevoir un sou. C'est le petit fournisseur qui, n'ayant pas les moyens de se faire rembourser le premier et ne pouvant se permettre de subir une perte, est le plus durement atteint par les mauvaises créances provoquées par une faillite. Sa position déjà précaire devient désastreuse lorsque les agents de l'État s'abattent comme un vol d'oiseaux rapaces pour dévorer l'actif tout entier.

Dans un autre cas, la priorité accordée aux impôts crée des difficultés particulières au créancier entreprenant qui tâche de découvrir les valeurs dissimulées d'un débiteur chronique. Le ministère peut recourir au mandat de saisie, autorisation accordée par la Cour de l'Échiquier pour recouvrir une dette fiscale en saisissant les biens du redevable, afin de réclamer le premier droit sur des valeurs cachées qu'un créancier tenace a pu mettre au jour. Le créancier se donne tout le mal, puis, les percepteurs de l'impôt, comme les membres d'une belle-famille, s'amènent pour re-

cueillir le fruit de ses efforts. Je m'empresse d'ajouter que la comparaison n'avait rien à voir avec ma belle-famille à moi.

Pourquoi le gouvernement devrait-il jouir de tous ces avantages sur le petit commerçant? Pourquoi ne jouirait-il pas seulement des privilèges accordés à tout autre créancier? A mon avis, on devrait modifier la législation de l'impôt sur ce point, afin de faire disparaître les droits prioritaires de la Couronne pour les impôts et de la placer sur le même pied que tous les autres créanciers. L'important, en cas de faillite ou de dettes à recouvrer, c'est de déterminer qui est le mieux placé pour supporter la perte: le petit commerçant ou bien le gouvernement avec toutes ses ressources? La réponse saute aux yeux.

Selon moi, le vaste arsenal préemptif confié aux percepteurs d'impôts n'est pas l'aboutissement d'une politique consciente mais le fruit de l'habitude du rédacteur d'inclure dans les diverses lois fiscales des droits que renfermait le précédent initial. A mon avis il est temps de renverser la vapeur.

L'expropriation des petits terrains est un autre exemple de la position privilégiée du gouvernement par rapport aux citoyens. Le député de Bow River (M. Woolliams) a déjà critiqué les méthodes d'expropriation et a contesté certains des principes fondamentaux. Je ne recommencerai pas. Mais je voudrais parler de la situation désavantageuse dans laquelle une personne aux moyens limités se trouve placée, face au Djaggernat de l'expropriation.

• (3.20 p.m.)

Comme l'a dit le député de Bow-River, les autorités fédérales ont pour principe, en matière d'exportation, de faire une première offre qui, sur quelque norme objective qu'on se fonde, est dérisoirement inférieure à la valeur véritable de la propriété. Dans les cas de parcelles de terrain plus importantes appartenant à des gens qui ont des moyens, ces derniers sont en meilleure posture pour négocier car ils peuvent intenter des poursuites juridiques devant la Cour de l'Échiquier; dans l'ensemble, on a constaté que ces propriétaires fonciers ne s'en sont pas trop mal tirés.

Mais le propriétaire de parcelles plus petites d'une valeur de $3,000 ou $5,000, ne saurait s'adresser à la Cour de l'Échiquier car le montant des dommages et intérêts servirait à peine à payer les frais du procès. Je soupçonne par exemple que la Commission de la capitale nationale a pu forcer les propriétaires des petites villas situées sur la promenade de l'Ottawa à accepter un prix d'expropriation qui ne saurait objectivement être considéré comme juste. L'ennui dans des cas de ce genre, c'est qu'il n'existe aucune formule objective comme par exemple une audience de tribunal où l'on puisse juger de l'équité d'une offre. Ce qui s'impose, à mon avis, c'est une sorte de tribunal de petites réclamations d'expropriation, pour permettre, au moyen d'une procédure relativement rapide et peu coûteuse, de juger des valeurs, si les parties ne peuvent s'entendre sur le prix. La Commission d'appel de l'impôt pourrait peut-être servir d'exemple du genre de tribunal relativement simple où ces réclamations pourraient être jugées.

Dans chacun des cas que j'ai cités, les méthodes actuelles sont excessivement rigides. L'État semble s'être armé de moyens plus rigoureux que ne l'exige un bon gouvernement et l'application de ces moyens cause un tort inutile.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je parlerai d'une méthode administrative de revision dont il a été question dans le discours du trône d'avril 1965. Je déplore qu'il n'en ait pas été fait mention dans le dernier discours du trône. La situation est tout aussi critique. Nous avons entendu parler de temps à autre d'une méthode administrative éventuelle qui s'appliquerait au Canada. On a cité des exemples de son application dans trois pays étrangers: en Scandinavie, l'ombudsman, à l'échelon fédéral des États-Unis, à l'organisme administratif de revision et, en France, le conseil d'État.

Si j'examine la question objectivement, je dirais que le troisième régime est probablement le meilleur et, assurément, celui qui réussit le mieux, mais il faudrait peut-être, à cet égard, se garder d'imiter les institutions étrangères sans un examen approfondi de leur évolution historique et de la société qui les a fait naître.

Prenons d'abord le cas de l'ombudsman. C'est un régime très populaire, mais qu'en savent au juste ses partisans? Vu la nature des problèmes au Canada, il y a des raisons qui militent contre la création du poste d'ombudsman. Chez nous, il faudrait que l'ombudsman soit bilingue et capable de s'occuper d'une gamme plus étendue de problèmes, d'un territoire plus vaste et d'une population plus nombreuse que dans certains des pays qui en ont déjà un. Des pays comme le Danemark et la Nouvelle-Zélande sont des états homogènes, unilingues, unitaires, relativement petits quant à la population et au territoire. Dans ces pays, le régime semble bien fonctionner, mais dans un État aussi grand que le Canada, se pose le problème de l'ampleur qui exigerait plus d'une personne; il faudrait, en

somme, une équipe. En l'occurrence, ce serait presque un conseil d'État. Il y a un autre problème. Si plus d'une personne remplit ce rôle, il devient difficile d'assurer l'uniformité de traitement et l'efficacité soutenue du régime.

La loi américaine sur la procédure administrative peut être écartée assez facilement à cause de son application restreinte. Au fond, elle permet de mettre en doute l'application de la législation en général, mais les procédures judiciaires aux États-Unis sont reconnues pour leur complexité, leur longueur et leur coût. A mon avis, le conseil d'État s'est signalé par son rendement très supérieur, la rapidité de ses initiatives et le coût relativement peu élevé de son activité. Les qualités essentielles de ce genre de revision administrative sont la rapidité et la modicité des frais. Si je puis le dire à titre de membre de la profession, cela élimine d'emblée les avocats. A cet égard, je dirais que la Commission d'appel de l'impôt, par exemple, n'est pas un succès, si l'on en juge d'après ces normes, car elle ressemble trop à un tribunal où s'instruit un procès.

Les jugements doivent être uniformes. C'est pourquoi j'opte en faveur d'un conseil d'État plutôt que d'un ombudsman. Si l'on veut assurer l'égalité de traitement dans toutes les causes, dans tout le pays, le conseil d'État est le meilleur régime parce qu'il se compose d'une équipe. A cet égard, il faut l'égalité de traitement et l'accès au tribunal doit être facile.

Enfin, monsieur l'Orateur, non seulement le coût de comparution devant le tribunal ne devrait pas être élevé, mais je crois qu'il faudrait prévoir un régime qui n'exclurait pas les personnes à moyens restreints. En l'occurrence, on devrait établir un régime quelque peu semblable à celui des avocats des anciens combattants qui, présentement, s'occupent des demandes auprès de la Commission canadienne des pensions. On pourrait élargir la portée de ce régime afin d'y inclure les revisions administratives générales.

Le côté pratique et essentiel d'un bonne revision de la procédure administrative est le mieux assuré au moyen de la production de documents. Dans toute cause touchant les particuliers et l'État, il devrait sûrement y avoir production de documents. Le particulier devrait avoir le droit de consulter le dossier du gouvernement à son sujet. Le simple droit à la production de documents est peut-être, en fin de compte, la meilleure occasion pour le particulier d'obtenir une revision administrative. Il y aurait exception naturellement, dans les cas concernant la sécurité et dans quelques autres cas où la sécurité de l'État primerait toute autre considération: défense nationale, négociations entre États et autres sur les affaires extérieures, renseignements d'ordre privé et personnel se rapportant à d'autres particuliers. Je n'ai pas lieu de croire qu'il existe, à l'heure actuelle, un moyen efficace de protéger les particuliers dans les questions relevant de l'administration canadienne.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, certains des points que j'aimerais voir étudier par le gouvernement, en vue de la présentation d'une mesure législative qui placerait le droit de l'individu au-dessus du pouvoir suprême de l'État.

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au député une question au sujet de l'ombudsman. Ne croit-il pas qu'il serait bon de mettre à l'essai le principe de ce système dans les ministères? Je songe en particulier à des ministères comme celui des Affaires des anciens combattants, qui a eu des problèmes au sujet des appels relatifs aux pensions, et celui de la Défense nationale qui, eu égard au programme d'unification en cours, aura sans doute de nouveaux problèmes à régler. Je citerai aussi les services des pénitenciers et des libérations conditionnelles qui relèvent du ministère du Solliciteur général (M. Pennell). Le député ne croit-il pas qu'il serait bon de placer un ombudsman dans chacun de ces ministères afin de voir ce qu'en vaut le principe?

M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je maintiens mes allégations précédentes. A mon avis, le conseil d'État s'est révélé le régime le plus efficace. J'aimerais voir un tribunal administratif composé de plus d'un membre; j'aimerais le voir composé de membres qui pourraient se référer à la même «jurisprudence»—j'hésite à employer le mot—et qui auraient la même attitude philosophique devant l'administration. De cette manière, les cas seraient tous jugés suivant les mêmes normes dans le pays tout entier. Le régime de l'ombudsman a beaucoup de partisans, mais le conseil d'État pourrait, moyennant certaines modifications, donner de meilleurs résultats dans un pays ayant l'étendue et la population du Canada.

• (3.30 p.m.)

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur le discours du trône, j'ai l'intention de traiter longuement de l'agriculture et du transport. Je dirai tout d'abord que je suis de l'avis de mon

préopinant et que je doute fort que la nomination d'un *ombudsman* puisse résoudre tous les problèmes constitutionnels et ceux des commettants, étant donné l'expansion incessante de la bureaucratie par le gouvernement fédéral actuel et par les gouvernements provinciaux et municipaux.

Cela dit, je passe à la question agricole. Nous constatons que l'on fait mention de l'agriculture dans le discours du trône.

Je me réjouis d'apprendre que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) instituera une équipe spéciale qui établira les faits afin de mettre au point une politique agricole pour lui, ce qu'il n'a pu faire lui-même depuis les 21 mois qu'il détient son portefeuille. Si l'on enquêtait sur ses antécédents, on constaterait qu'il est né et a été élevé à Toronto, et qu'il est avocat de profession. Plus tard, il est allé s'installer dans la petite ville d'Arnprior. Il est donc facile de voir qu'ayant eu très peu de contact avec l'agriculture, il a bien de la peine à élaborer une politique agricole pour le Canada. Moi, qui suis un agriculteur de l'Ouest, ai souvent souhaité que l'ancien ministre de l'Agriculture eût l'éloquence du ministre actuel. L'alliage des connaissances de l'ex-ministre et de l'éloquence du ministre actuel aurait sans doute pu produire un porte-parole digne de ce nom pour les agriculteurs canadiens. Nous, de l'Ouest, reconnaissions les connaissances agricoles pratiques de l'ancien ministre, maintenant sénateur. Malheureusement, il n'a jamais pu donner l'impulsion voulue à l'agriculture, parce qu'il connaissait mal la procédure parlementaire et ne pouvait exprimer ses idées par écrit.

Le ministre actuel se livre presque exclusivement au verbiage. Comme nombre d'autres cultivateurs de l'Ouest, je reprends donc courage puisque le discours du trône dit que le ministre de l'Agriculture sera chargé de lever un groupe spécial qui recommandera des politiques visant à atteindre les objectifs agricoles. J'espère qu'après 21 mois à son poste, le ministre aura repris pied et qu'il se tiendra solidement sur le sol. J'espère sincèrement qu'il pourra régler les problèmes agricoles qui se dressent devant la nation.

En effet, ils sont graves et sérieux. Nous n'avons jamais eu une société aussi riche et aussi apte que la nôtre à l'heure actuelle. Or, l'industrie agricole n'a jamais été aussi instable. Les prix du lait sont restés bas, et des subventions ont été versées. Néanmoins, les cultivateurs sont prêts à marcher sur Ottawa. Nous devons essayer d'analyser leurs problèmes. Les mises en marché du blé ont dépassé nos prévisions d'il y a quelques années, mais les producteurs de blé ne sont pas satisfaits. Le récent accord international sur le blé a recommandé une augmentation de 21 ou 22c. dans le prix du blé. Lorsque le président du syndicat du blé de l'Alberta a appris cette nouvelle de la bouche d'un journaliste, il ne pouvait la croire, a-t-il dit. Il ne pensait pas que le Canada accepterait une hausse aussi minime. Je vous signale cela, monsieur l'Orateur, pour vous convaincre, ainsi que le reste de la Chambre, que les producteurs de blé ne sont pas contents, pas plus que les producteurs laitiers. Je pourrais allonger la liste et mentionner les maraîchers, les éleveurs et d'autres mécontents. Nous nous trouvons dans une société de l'abondance, au moment d'un boom, et pourtant, tous les secteurs de l'industrie agricole sont mécontents. Le ministre est incapable de concevoir une politique; donc, tous nos espoirs reposent sur le discours du trône où l'on apprend qu'on confiera à une équipe spéciale le soin d'élaborer une politique. C'est la première fois que le Canada doit importer du beurre, des œufs et toutes sortes de légumes. Le prix des principales denrées qui peuvent encore être exportées est en baisse, créant ainsi le mécontentement général.

En recommandant l'augmentation du prix du blé, l'Accord international sur le blé ne stipule pas que les pays signataires doivent acheter du blé à ce prix. Voilà le nœud du problème. Pourquoi fixer un prix minimum dépassant 2 dollars le boisseau si les pays engagés ne sont pas tenus d'acheter du blé à ce prix aux nations exportatrices? Il sert simplement de guide, et l'on sait bien qu'à la longue, les agriculteurs s'attendent à recevoir la moitié, ou même moins, des 21c. ou 22c. négociés il n'y a pas si longtemps.

Nous avons récemment entendu dire que les cultivateurs de blé de toutes les régions canadiennes planteront, cette année, plus de blé que jamais. On peut en douter très sérieusement, à cause du mauvais temps qui a sévi cette année dans l'Ouest du Canada. Néanmoins, j'espère que le gouvernement donnera des encouragements et des directives, et que les agriculteurs feront tous leur possible pour semer davantage de blé, car le marché mondial du blé est toujours très important. On ne

nous dit pas quels objectifs l'équipe spéciale mentionnée dans le discours du trône veut se fixer. Le moins qu'on puisse dire c'est que le gouvernement ne se presse guère.

L'automne dernier, la Chambre a discuté d'un bill des transports important, mais le discours du trône ne le mentionne même pas. Ce bill n'a pas été complètement adopté. Seule a été adoptée la Partie V, tandis que la Partie I, qui établit la nouvelle Commission canadienne des transports et qui renferme l'article 16 donnant des garanties aux expéditeurs, ne l'a pas encore été. Pourquoi le gouvernement répugne-t-il tant à établir la Commission et à la mettre à l'œuvre? L'automne dernier, on nous a dit que cette mesure législative devrait être adoptée au 1er janvier 1967. J'en suis certain, tous les députés ont alors compris que le débat était urgent et que le bill devait être adopté. Il l'a été le 31 janvier dernier, mais il n'a pas été entièrement mis en application par le gouvernement. Mais pourquoi? Pourquoi les sauvegardes que le bill renferme paraît-il pour les expéditeurs, aux termes de l'article 16, n'ont-elles pas été mises en vigueur? Partout au Canada, les expéditeurs font face à un accroissement du tarif-marchandises. Néanmoins, aucune protection ne leur est accordée. La nouvelle Commission canadienne des transports n'est pas encore tout à fait constituée. Bien que deux chemins de fer puissent entrer en concurrence en vertu de la loi, on continue de fixer des taux uniformes de tarif-marchandises. J'ai demandé à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce si cela respectait ses exigences. On m'a répondu qu'on n'en était pas sûr et qu'on aimerait se renseigner. S'il doit y avoir concurrence entre deux chemins de fer—et les transports ont beaucoup d'importance pour l'industrie agricole—le directeur des enquêtes sur les coalitions devrait alors étudier les tarifs-marchandises des deux principales sociétés ferroviaires.

L'an dernier tout comme cette année, les prix des denrées alimentaires ont suscité beaucoup d'inquiétude. L'indice du coût de la vie a monté considérablement le mois dernier. Que mentionne le discours du trône à ce sujet? Il indique clairement que nous allons constituer un ministère des affaires des sociétés commerciales et des consommateurs. On y relève l'extrait suivant:

> Au sein de ce ministère sera créé un organisme chargé d'élaborer de nouvelles politiques et de coordonner les programmes d'autres services du Gouvernement fédéral visant à aider le consommateur et à protéger le petit épargnant.

• (3.40 p.m.)

Qu'allons-nous faire? Nous allons opposer plus rigidement le consommateur au producteur. Partout où nous allons aujourd'hui, nous constatons que le producteur est le dindon de la farce. Cette personne morale que le gouvernement se propose de créer constituera un nouvel organisme de l'État dirigé contre le producteur primaire. Le gouvernement ne fournira plus alors de direction dans le domaine de l'agriculture. Le gouvernement est déjà un guide bien hésitant, quant à la production de blé, et ce n'est pas un guide du tout dans le domaine des transports. Même s'il a présenté une mesure législative visant l'industrie du transport au pays, le gouvernement a négligé de fournir des garanties aux expéditeurs. Le gouvernement n'a pas complètement organisé les ministères pour surveiller de près les compagnies de transport, mais il voulait que l'on adopte cette mesure législative en quatrième vitesse. Ainsi, l'agriculture s'inquiète sérieusement de son avenir. On voit marcher les agriculteurs sur Ottawa à cause des prix du lait. Dans tout le Canada, ils s'inquiètent des prix qu'ils reçoivent sur le marché pour leurs produits agricoles. En principe, ils demandent qu'on augmente leur pouvoir de marchandage. Voilà, en réalité, ce qu'ils veulent: pouvoir mieux influencer le marché. Que va faire le gouvernement à ce sujet? Très peu, semble-t-il, à en juger d'après le discours du trône, si ce n'est l'établissement de cette équipe de travail.

D'après le discours du trône, des prêts plus importants pourront être accordés à long terme en vertu de la loi sur le crédit agricole. Or, voici une phrase de ce discours qui laisse peu d'espoir:

> Au cours de la présente session, le Parlement sera prié d'adopter une loi établissant des prêts à long terme aux associations d'agriculteurs et de pêcheurs...

Qu'est-ce que cela signifie vraiment? Permettrons-nous aux institutions et aux organismes agricoles d'emprunter d'énormes sommes—car il faudra énormément d'argent—pour mettre leurs produits sur le marché? Si c'est le sens de cette phrase, il y a peut-être, dans le discours du trône, une lueur d'espoir pour l'industrie agricole. Il est intéressant de remarquer comment on aborde le sujet de l'agriculture dans les divers discours du trône. On en parle d'habitude en termes généraux; le gouvernement ne mentionne jamais rien de précis au sujet duquel on pourrait lui demander des comptes, dans les années subséquentes.

L'an dernier, les prix à la consommation sont devenus un réel problème. Les consommateurs trouvaient que le prix de la viande,

notamment, était trop élevé. J'aimerais signaler le montant qu'une famille consacrait à l'alimentation en 1959. On dépensait alors 24 p. 100 de son revenu disponible pour la nourriture, contre 20.3 p. 100, en 1965. En 1949, de la somme dépensée pour la nourriture, on consacra t 22.4 p. 100 à la viande, comparativement à 21.7 p. 100 en 1965. Autrement dit, la proportion de son revenu que le travailleur affecte à la nourriture décroît avec les années, de même que la somme qu'il débourse pour la viande.

Ces chiffres pourraient laisser croire que le consommateur achète moins de viande, ou de la viande de moins bonne qualité. Cependant, il n'en est rien. En 1946, par exemple, le Canadien consommait en moyenne 60 livres de viande par an. En 1960, la moyenne était de plus de 80 livres par personne. Le consommateur achetait donc plus de viande avec moins d'argent qu'en 1949.

On peut alors se demander si le consommateur achète de la viande de meilleure qualité. Oui, évidemment. En 1949, environ 6.4 p. 100 des viandes de boucherie étaient «de choix», contre 33 p. 100 en 1965. La qualité des produits agricoles s'est énormément améliorée au cours de cette période et le consommateur mange plus mais dépense moins pour la nourriture, par rapport à son salaire global. Certes, on pourrait alors affirmer que l'agriculteur influence davantage le marché. La chose semble évidente, mais tel n'est pas le cas. L'agriculteur se rend compte qu'il a de moins en moins d'influence et que ses produits se vendent toujours moins cher.

On voit le régime des monopoles prendre de plus en plus d'extension dans l'industrie des transports, dans la commercialisation du bétail de boucherie et dans l'industrie de vente du lait. Il suffit d'observer les sociétés qui embouteillent et pasteurisent le lait que leur fournissent les producteurs laitiers pour se rendre compte que la chose est exacte. Nous voyons le gouvernement encourager les monopoles. Par exemple, dans le secteur de la boucherie, nous pourrions citer la *Canada Packers* et nous pourrions étudier l'organisation des *Safeway Stores* qui achètent leurs produits à de nombreuses laiteries dans tout le Canada. Quant à l'industrie des transports, la chose est claire: le gouvernement ne fait rien pour surveiller les facteurs de concurrence qui doivent être la clé de l'industrie des transports.

Pour en revenir au secteur des abattoirs-conserveries, pour le bœuf, la *Canada Packers* a dit l'année dernière au comité des prix au consommateur que 28 p. 100 des bœufs de boucherie abattus au Canada lui passaient par les mains. Elle est prête à faire tout ce qu'il faut pour garder la haute main sur ces 28 p. 100. Aux États-Unis, on remarque que les abattoirs-conserveries commencent à s'occuper maintenant des enclos d'engraissement. Un comité du Sénat s'est consacré l'année dernière à l'étude du problème consistant à savoir s'il faudrait autoriser les conserveries de viande des États-Unis à s'introduire dans l'industrie de l'engraissement. Aujourd'hui, au Canada, nous voyons les conserveries envahir toujours plus le secteur de l'engraissement des animaux de boucherie.

Un article publié dans le *Country Guide*, journal agricole qui paraît à Winnipeg, a déclaré carrément que la *Canada Packers* s'est efforcée de contrôler le prix de la viande. La *Canada Packers* s'est rendue compte qu'il était possible de le faire en disposant d'une source d'approvisionnement qui lui permette de ne jamais arrêter ses conserveries. Nous voyons aujourd'hui, au Canada, les conserveries acheter plus de bétail maigre et exploiter des enclos d'embouche plus nombreux que jamais. Cette société a un véritable complexe de production. Peut-être cette formule est-elle rentable pour celui qui exploite une conserverie mais cela fait beaucoup de tort au producteur primaire. Ici encore c'est lui de dindon de la farce. Rien d'étonnant à ce que les cultivateurs exigent plus de pouvoirs pour défendre leurs intérêts sur les marché. Aux États-Unis et au Canada, les cultivateurs ont pris la résolution de ne pas acheter d'équipement agricole. Ils n'ont pas d'autre moyen pour essayer de convaincre les autorités. Mais c'est là une attitude négative. S'ils ont besoin de machines agricoles pour remplacer la main-d'œuvre ou pour réduire les heures-homme nécessaires à la production, la meilleure chose pour eux est d'acheter un équipement neuf.

Si on analysait sérieusement la situation on verrait qu'en cessant d'acheter de nouvelles machines agricoles aux fins de diminuer le coût de la production, ils adoptent une attitude négative. Toutefois, celle-ci aura peut-être pour résultat de convaincre les autorités de la gravité de la situation.

• (3.50 p.m.)

L'industrie de l'agriculture emploie encore un plus grand nombre de bras que toute autre industrie, au Canada. Cependant, le gouvernement se désintéresse de plus en plus de cette industrie de base, industrie sur laquelle a été fondé le Canada et qui a encore un rôle important à jouer dans notre société. On entend souvent des experts, des professeurs et tous ceux qui se croient en mesure de donner des conseils à une autre industrie, affirmer que l'industrie agricole doit devenir plus

efficiente et doit être modernisée. On dit surtout qu'il y a trop de cultivateurs et que les petites entreprises agricoles doivent disparaître.

Il n'en est pas nécessairement ainsi, monsieur l'Orateur. Le cultivateur est actuellement le producteur le plus efficace de la société. La Chambre sera peut-être intéressée de savoir que j'ai ici certains chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique au sujet de l'indice de l'efficacité agricole, qui a été établi à 100 pour 1949. Si l'on me demandait si l'efficacité de l'agriculture a augmenté ou diminué par rapport aux autres industries, je répondrais que l'indice de l'efficacité agricole est actuellement de 276, en comparaison de l'indice de la fabrication générale qui est de 176 et de celui de l'industrie commerciale non agricole qui s'élève à 152.5. Par conséquent, depuis 1949, l'efficacité de l'industrie agricole a augmenté beaucoup plus que celle de toute autre industrie au Canada.

En outre, dans bien des cas, l'industrie agricole a accru la quantité et la qualité de ses produits. Ces spécialistes et ces professeurs n'en disent pas moins aux cultivateurs que certaines petites fermes devront disparaître. La seule raison qui pourrait justifier une pareille assertion, monsieur l'Orateur, ce serait une diminution de l'efficacité de l'industrie qui se laisserait distancer dans la société. Mais tel n'est pas le cas; l'industrie a accru son efficacité de façon spectaculaire.

Mais l'industrie est impuissante à fixer le prix de ses marchandises. L'industrie agricole s'est fait rouler avec le nouvel accord sur le blé a annoncé à grand bruit la semaine dernière et qui assure aux cultivateurs une augmentation de 22 cents le boisseau. Le président de l'une des plus importantes agences de commercialisation de l'Alberta s'est exclamé qu'il n'était pas avantageux, que le Canada n'accepterait pas le montant fixé et que les cultivateurs devraient toucher davantage. Le Canada l'a pourtant accepté et, bien entendu, les cultivateurs de blé sont déçus, ce qui se comprend.

Lors de la session dernière, la Chambre a adopté un projet de loi sur les transports, visant à venir en aide aux chemins de fer, mais le producteur primaire une fois de plus a été désavantagé. La situation concernant l'écoulement du lait s'aggrave sans que le gouvernement s'efforce vraiment d'y mettre le holà et des monopoles s'installent de plus en plus dans cette industrie.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé à Winnipeg que les producteurs laitiers ne toucheraient pas d'autres subventions. Bien entendu, la nouvelle les a ravis au point d'intensifier leurs efforts pour débarasser le Canada du gouvernement actuel. C'est à peu près tout ce qui pourrait les réjouir. Il faut qu'ils aient davantage voix au chapitre quant à l'écoulement de leurs produits. S'ils ne peuvent vendre leur lait et les produits du lait en vertu d'accords plus satisfaisants qu'à l'heure actuelle, il faudrait alors leur accorder une subvention. Si on leur demande de subventionner les consommateurs canadiens, alors qu'on les subventionne à leur tour. On ne devrait pas exiger d'eux qu'ils produisent les denrées primaires de notre pays à un taux qui ne récompensera pas équitablement leur peine.

On constate aussi de temps à autre une certaine agitation dans la mise en marché des bovins. Ce qu'il faut ce sont des commissions de commercialisation. Soyons francs, monsieur l'Orateur, ces commissions n'augmenteraient pas le moindrement le prix des bestiaux au Canada, car il se tient assez près du prix aux États-Unis. Aujourd'hui, 10 p. 100 du bétail engraissé vendu à Toronto servent à fixer le prix sur le marché des 90 p. 100 restants. Les abattoirs-conserveries achètent du bétail soit directement aux parcs d'engraissement, soit aux agriculteurs. Dix pour cent du bétail gras vendu, permet de fixer le prix du reste, qu'achètent les abattoirs-conserveries.

Calgary s'est conféré le titre de reine du marché canadien du bétail, car on y élève et on y vend plus de bétail que partout ailleurs au Canada. Cependant, même dans notre système de libre entreprise, les abattoirs-conserveries achètent 66 p. 100 de bétail gras directement aux parcs d'engraissement ou aux agriculteurs, et les autres 33 p. 100 servent à fixer les prix. Cette situation ne peut durer. Je dirais à ce groupe de recherches chargé d'établir une politique agricole pour un ministre incapable d'en fixer une lui-même que le Canada a besoin d'une commission de vente du bétail pour aider les agriculteurs et leur donner plus d'influence sur les marchés.

Il y a un certain nombre d'années, nous avons, dans l'Ouest canadien, établi des syndicats pour la vente du blé. Suivit la Commission canadienne du blé destinée à donner aux cultivateurs plus de poids dans leurs négociations pour la vente de leur blé sur le marché. Il semble maintenant que ce n'est pas la Commission canadienne du blé qui négocie les prix du blé; dans nombre de cas, le gouvernement du Canada est le seul négociateur. Il y a deux ans, le gouvernement n'a pas su persuader le gouvernement des États-Unis, et comme résultat, le prix du blé a baissé d'environ 17c. le boisseau. Cela était attribuable à l'inactivité du ministre du Commerce d'alors.

A mon avis, le portefeuille de l'agriculture a perdu de son importance. Le gouvernement établit de nouveaux ministères, dont la plupart ne sont qu'un salmigondis d'autres départements. Le ministère de l'Industrie n'est qu'un margouillis d'éléments divers de l'ancien ministère du Commerce; celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de création récente, n'est qu'une combinaison des anciens ministères du Travail et de l'Immigration. Nous voyons maintenant qu'un autre ministère sera créé—car ce sera bien un ministère —celui des affaires des consommateurs. On a aussi établi un ministère des Forêts et du Développement rural.

Je crains, monsieur l'Orateur, qu'en instituant toutes ces divisions, on néglige de plus en plus le ministère de l'Agriculture. Pardessus tout, le cabinet nomme à ce poste un ministre qui connaît peu ce domaine et qui, après 20 mois passés à ce poste, doit se faire aider pour élaborer une politique. Je conseille à ce groupe d'étude d'assister sans délai le ministre de l'Agriculture.

• (4.00 p.m.)

[*Français*]

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur l'Orateur, au tout début de mes remarques, je me dois, comme l'ont fait tous mes collègues, de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, et je le fais avec d'autant plus de plaisir que tous sont unanimes à dire que les honorables députés de Burin-Burgeo et de Nicolet-Yamaska (MM. Jamieson et Côté) se sont acquittés de leur tâche d'une façon exceptionnelle et qu'ils ont réellement fait honneur à la population de leur circonscription respective.

Monsieur le président, cette session du centenaire de la Confédération révêt, à mon avis, un caractère tout à fait particulier. Il est nécessaire, je crois, que ce soit un des événements marquants de l'année 1967 et qu'elle aide à grandir le Parlement aux yeux du peuple canadien, et ce, non pas par le nombre de mesures législatives qui seront adoptées, mais bien plus par l'ambiance qu'elle réussira à créer à travers le pays, soit une ambiance de bonne entente, de dialogue, de confiance du citoyen envers ses institutions et ses hommes publics et, finalement, la garantie d'un meilleur avenir dans les domaines économiques et sociaux.

Lorsque nous lisons le discours du trône, nous sommes en mesure d'y déceler une intention bien marquée, de la part du gouvernement, de créer cette atmosphère. On a voulu s'y montrer réaliste en évitant de simplifier les problèmes et, dans une rétrospective générale, on a laissé deviner l'immense tâche qui reste à accomplir si l'on veut améliorer, comme il se doit, la vie de tous les Canadiens.

[M. Horner (Acadia).]

Évidemment, comme d'habitude, certains ont prétendu que le discours du trône n'offrait rien d'extraordinaire et d'exceptionnel. Mais, en général, les commentaires sont favorables devant cette énumération, par le gouvernement, de ses responsabilités dans différents secteurs et sa détermination de trouver des solutions définitives.

En terminant la lecture du discours du trône, Son Excellence le Gouverneur général, à qui je veux rendre hommage pour sa nomination et la façon avec laquelle il remplit sa fonction, nous a cité des remarques du premier Gouverneur général du Canada, et il est surprenant de constater jusqu'à quel point ce texte, âgé de 100 ans, s'applique encore aujourd'hui, en cette année du centenaire. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je me permets de vous les répéter, et je cite:

> La paix, la sécurité et la prospérité règnent à l'intérieur de nos frontières et je souhaite ardemment que vos aspirations tendent à des fins aussi élevées et aussi patriotiques, que vous soyez pénétrés d'un tel esprit de modération et de sagesse que le magnifique travail d'union...

Ceci fut dit il y a 100 ans.

> ...qui a été accompli deviendra, grâce à vous, une bénédiction pour vous et pour vos descendants et un nouveau point de départ dans le progrès moral, politique et matériel des Canadiens.

Comme nous pouvons le constater, ce message du centenaire nous parle de paix, de sécurité, de prospérité, d'aspiration, de modération, de sagesse et finalement d'un nouveau départ.

Eh bien, ce nouveau départ est aussi réel aujourd'hui que celui d'il y a cent ans, mais aujourd'hui nous avons à faire face en plus à une transformation générale de notre monde du vingtième siècle où tout est remis en question et où seulement les gens progressifs et déterminés réussiront à obtenir la confiance de la population.

Le temps des petites promesses électorales et l'heure des grandes envolées oratoires sont dépassés, car beaucoup de nos problèmes se situent dans le contexte mondial ou nord-américain, et le peuple s'attend à ce que nous les affrontions d'une façon responsable et sérieuse.

Si nous regardons en arrière, il est facile d'apprécier et d'évaluer les progrès qui ont été accomplis depuis cent ans. Notre pays a atteint un niveau de vie qui fait l'envie de plusieurs autres pays dans le monde; nous sommes toujours en plein développement et l'avenir a encore davantage à nous offrir.

Cette affirmation est sûrement une réalité qui vaut la peine d'être célébrée en cette année du centenaire, mais il ne faut tout de même pas s'arrêter là, car le défi que nous avons à relever pour les années à venir, principalement dans le domaine économique, va

bien au-delà de ce que nous pouvons imaginer aujourd'hui.

Il y a aussi, monsieur l'Orateur, le problème de notre évolution constitutionnelle, que plusieurs placent au premier rang à cause de ses effets sur les relations entre nos divers niveaux de gouvernement, et ses répercussions—c'est ce qui est important—quant à l'élaboration de politiques futures dans les différentes sphères de «juridiction».

Il semble pourtant facile pour certains de prôner des solutions globales, comme celle de réécrire immédiatement une nouvelle Constitution, mais je me demande comment on pourrait y arriver à brève échéance, alors qu'on n'a même pas réussi à tomber d'accord sur une formule d'amendement à la Constitution actuelle, à cause, justement, de la crainte de la province de Québec de perdre, dans des amendements futurs, certains de ses droits acquis.

Je ne sache pas non plus que les promoteurs d'une nouvelle constitution aient jusqu'ici mis de l'avant des propositions définies dans un projet qui pourrait servir de base à une étude immédiate.

En ce qui me concerne, je crois qu'il est de notre devoir à nous, membres de cette Chambre, d'œuvrer dans le cadre de la Constitution actuelle et de continuer sous l'habile direction du très honorable premier ministre (M. Pearson) à faire progresser le pays sur le plan économique et social, tout en faisant l'impossible pour maintenir un esprit de coopération, de dialogue, avec les provinces.

Je crois, monsieur l'Orateur, que cette session du centenaire est l'occasion toute désignée pour rendre hommage à tous les grands Canadiens, à tous ceux qui ont travaillé pour le développement de notre pays pendant les cent dernières années et, plus particulièrement, à ceux qui ont occupé à tour de rôle le poste de premier ministre du Canada.

Nous avons ici, dans cette Chambre, le premier ministre actuel et son prédécesseur, le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), deux Canadiens qui ont consacré toute leur vie au service de la nation, et je crois qu'il est de notre devoir de les en remercier et de leur en rendre témoignage.

Pour revenir au débat sur la politique du gouvernement énoncée dans le discours du trône, il m'est impossible de toucher aux quelque 25 sujets dont il y est fait mention, et c'est pourquoi je limiterai mes remarques à quelques points particuliers.

Tout d'abord, j'ai été très heureux de constater une affirmation sur la nécessité de reviser le Règlement de la Chambre, et j'espère que nous pourrons tomber d'accord sur certaines modifications en vue de donner plus d'efficacité à nos délibérations.

Dans la deuxième édition d'un volume, distribué par l'Union interparlementaire, intitulé «Parlement», une étude comparative sur la structure et le fonctionnement des institutions représentatives dans 55 pays, on mentionne dans la préface:

> Que la réforme du Parlement, le renforcement de son contrôle sur l'exécutif, l'aménagement des procédures parlementaires pour faire face à des tâches accrues, autant de thèmes qui sont à l'ordre du jour et qui font l'objet de nombreuses discussions.

Et, un peu plus loin, on ajoute:

> La meilleure institution, pour représenter un peuple et servir ses intérêts véritables, n'est pas nécessairement celle qui a été forgée laborieusement dans une période historique déterminée. C'est, au contraire, celle qui s'est transformée et développée par un effort constant à la lumière de l'expérience accumulée dans des circonstances changeantes.

C'est donc dire que le problème de la réforme parlementaire est universel, et c'est dans le meilleur intérêt de notre système démocratique que nous devons examiner cette question. Personnellement, je suis d'avis qu'en plus des changements à apporter à la procédure de la Chambre des communes, quant à l'élimination et à la limitation de certains débats traditionnels qui ne conduisent nulle part et à la limitation des débats en général, à l'élimination de certains stades dans l'adoption des mesures gouvernementales, aux modifications dans l'étude des crédits et de leur adoption, il est de la plus haute importance de réexaminer profondément le statut des comités permanents de la Chambre des communes. Nous avons, dans ces comités, l'instrument qui peut rendre de très grands services au Parlement, et je crois que la Chambre devrait les transformer au point de leur donner plus d'autonomie d'action, plus de liberté dans l'organisation de leur travail et leur accorder les fonds nécessaires pour embaucher un personnel pour la recherche.

• (4.10 p.m.)

En ma qualité de président du comité des affaires des anciens combattants, lors de la dernière session, j'aurais voulu que ce comité siège depuis l'automne dernier jusqu'à la fin de la session, il y a quelques jours. Ceci, dans le but de compléter le travail d'étude comparative de notre système de pension aux anciens combattants.

Lors de notre voyage en Europe, en juillet 1966, nous avons obtenu, dans différents pays, des informations très intéressantes sur les différents avantages offerts aux anciens combattants à ces endroits, et il aurait été des plus utile que le comité ait l'occasion, à son retour au Canada, d'approfondir davantage cette question et de demander aux officiers du ministère de comparaître devant lui pour ob-

tenir encore plus d'informations et d'opinions.

A cause du fait que nous avions déjà retourné les crédits du ministère à la Chambre et fait notre rapport sur l'étude du docteur Richardson sur les vétérans de Hong-kong, nous n'avions aucune autorité pour nous réunir et nous avons perdu quatre ou cinq mois au cours desquels nous aurions pu mieux nous préparer en vue des travaux que nous aurons à faire sur le rapport de la Commission Woods, qui doit être présenté prochainement.

Ceci m'amène, monsieur l'Orateur, à parler du regret que j'ai éprouvé en lisant le discours du trône, alors que j'ai remarqué qu'il n'y était aucunement question des anciens combattants, de ceux qui sont allés au-delà des mers pour défendre leur pays et la démocratie et qui ont sacrifié une partie de leur santé pour permettre aux autres qui les suivaient de vivre dans la paix et la liberté. Je suis bien d'avis que le gouvernement se préoccupe du développement économique, de la main-d'œuvre, du progrès scientifique, du commerce, etc., mais je crois que l'on oublie facilement, de nos jours, ceux qui ont servi leur pays avec autant de gloire que l'ont fait nos soldats canadiens.

Il est exact que nous leur rendons hommage avec beaucoup d'émotion le jour de l'Armistice, mais il ne faudrait tout de même pas considérer comme citoyens de deuxième classe ceux de nos anciens combattants qui ont souffert des épreuves de la guerre et qui en sont revenus marqués pour la vie. Quelquefois, je déplore ce monde moderne, où tout semble vouloir faire place à la technologie et aux appareils électroniques et où tout est jugé, évalué en rapport à son efficacité, à son rendement et à son potentiel futur.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que notre système d'aide aux anciens combattants est meilleur que celui de certains pays, sinon de la plupart des pays. Mais je me permettrai d'ajouter que ces avantages doivent être relatifs au contexte nord-américain et doivent apporter une équivalence de bien-être correspondant à la moyenne de la population.

On parle de recyclage et d'augmentation du revenu des travailleurs, mais il n'en reste pas moins que l'ancien combattant est le Canadien le moins bien payé pour les services qu'il a rendus à la nation, à la société et au monde entier. Recyclage ou non, on ne pourra jamais lui restituer ce que les atrocités de la guerre lui ont enlevé.

Je reconnais que la Commission Woods a été instituée pour étudier le fonctionnement et l'administration de la Commission canadienne des pensions, et qu'il était peut-être difficile de s'attendre à ce que le discours du trône propose des réformes importantes aux lois actuelles.

A ce stade, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour informer tous les députés et peut-être pour corriger certaines remarques qui ont été faites hier, que la Commission Woods a l'entière confiance des associations des anciens combattants et, particulièrement, de la Légion canadienne. Je sais que ces mêmes associations acceptent volontiers que ce rapport soit quelque peu retardé, car elles sont convaincues que la Commission a fait un travail impartial et sérieux et que les recommandations n'en seront que plus efficaces.

Je crois cependant, monsieur l'Orateur, qu'en cette année du centenaire, le discours du trône se devait de contenir tout au moins une déclaration d'intention et même certains projets relativement aux questions qui ne font pas partie du cadre des études de la Commission Woods.

Je me permettrai, en laissant ce sujet, d'en énumérer quelques-uns, nommément: le taux de base des pensions et des allocations, qui se doit d'être modifié depuis longtemps, l'établissement d'un système permettant l'augmentation automatique des pensions, en se basant sur un barème défini, tel que le coût de la vie, les salaires, etc..., sans oublier non plus le projet d'un monument, d'un «mémorial» aux anciens combattants de deux guerres mondiales dans la capitale nationale et l'éventuel développement du parc de Vimy, ce territoire canadien à la mémoire des anciens combattants en France.

J'espère donc que d'ici la fin de l'année le gouvernement mettra de l'avant certaines mesures concrètes pour démontrer son attachement aux anciens combattants, et ce par la voix du ministre en charge de ce ministère.

Monsieur l'Orateur, dans le discours du trône, il est question de développement régional, de placements étrangers, de recyclage de main-d'œuvre, choses pour lesquelles le gouvernement doit être félicité, mais je me permettrai cependant d'ajouter que l'on ne doit pas oublier, en même temps, nos responsabilités, surtout celles que nous avons envers les industries déjà existantes et notre devoir de maintenir au pays une atmosphère propre à leur développement.

Je veux parler en particulier de l'industrie du textile, qui subit actuellement une très forte concurrence venant des importations étrangères, surtout japonaises, lesquelles ont augmenté de 72.7 p. 100 pour les années 1964 à 1966 inclusivement. On sait que cette industrie, qui traversait une période de grande dépression en 1950, a réussi à se relever et a investi, durant la période de 1961 à 1966, une somme de 635 millions de dollars, et la situa-

tion présente laisse cependant prévoir une grande détérioration aux cours de l'année 1967, à moins que le gouvernement prenne des mesures pour protéger cette industrie, qui fournit du travail à 200,000 personnes.

Je sais que le gouvernement est conscient du problème et qu'il réussira, en prenant une position ferme dans les négociations en cours avec le Japon, à éviter des répercussions néfastes à l'industrie canadienne du textile.

Dans le domaine du développement urbain, il me fait plaisir de féliciter le gouvernement de l'initiative qu'il a prise l'année dernière, alors qu'il a signé une entente avec le gouvernement de la province de Québec, entre autres, en vue de la conduite d'études pilotes dans certaines municipalités, ce qui nous conduira, je l'espère, à l'établissement d'un programme général de développement urbain à la grandeur de la province. Dans le passé, cette initiative a, en général, été laissée à l'entreprise privée ou à l'individu, et il est souhaitable que les deux niveaux de gouvernement posent des gestes concrets dans ce domaine, ce qui, en somme, complétera les services qui sont déjà offerts sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Comme le problème de la pollution des eaux, auquel le gouvernement fédéral semble aussi vouloir donner une priorité, ne peut être réglé seulement à l'échelon national, j'espère que le gouvernement central, en plus d'adopter cette nouvelle loi sur les eaux, tel qu'indiqué dans le discours du trône, et de son action conjointe avec les provinces, n'oubliera pas d'amender la loi nationale sur l'habitation, qui prévoit des prêts aux municipalités pour des projets de construction d'usines d'épuration et de systèmes d'égout. Comme beaucoup d'initiatives dans ce domaine peuvent être prises au niveau municipal, je suis d'opinion que la remise d'une partie du capital et des intérêts durant la période de construction, qui est présentement de 25 p. 100, devrait être augmentée à au moins 50 p. 100 et davantage, car je suis convaincu que, justement, nous aurons là une mesure qui rendra des services concrets et apportera des résultats immédiats.

• (4.20 p.m.)

En ce qui concerne l'agriculture, monsieur l'Orateur, au moment où l'on parle d'une marche des cultivateurs de l'Ontario et du Québec sur la capitale canadienne, en rapport avec la politique laitière du gouvernement, il est quand même réconfortant de voir qu'une équipe spéciale, sous la direction de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene), sera chargée de préciser nos objectifs dans le domaine agricole et de recommander les programmes qui seront jugés nécessaires pour les atteindre. On s'est servi, pendant trop longtemps, de cataplasmes pour régler le problème agricole, et il est heureux de constater que l'on cherche une base solide pour la mise au point, en liaison avec les provinces, d'une politique agricole nationale. Cependant, ceci ne réglera rien pour cette année et, surtout, ne donnera peut-être pas satisfaction aux producteurs laitiers, mais j'espère qu'à la suite des études actuellement en cours sur la politique laitière pour l'année courante et des représentations de la majorité des députés, on réussira à corriger certaines anomalies qui sont à la base du mécontentement actuel. Un de mes collègues, de ce côté-ci de la Chambre, dissertera davantage sur cette question, au cours de l'après-midi.

Monsieur l'Orateur, la population canadienne n'est certes pas indifférente à ce qui se passe dans le milieu politique canadien et dans chacune des capitales du pays; comme partout ailleurs, elle attend de ces différents niveaux de gouvernement des mesures qui l'aideront à continuer ses efforts en vue du progrès et du développement du pays. Je crois cependant qu'elle est préoccupée par un problème qui la touche peut-être plus profondément que l'on puisse se l'imaginer, c'est celui du contexte politique dans lequel nous nous trouvons depuis quelques années, alors que la surenchère, les déclarations fracassantes et les conflits publics font les manchettes de tous les jours et donnent une fausse image de notre société canadienne.

Il est vrai que nous traversons actuellement une période d'évolution politique, que beaucoup de questions sont remises en cause et que les aspirations des différents milieux canadiens se définissent de plus en plus. Mais je me demande tout de même si nous ne pourrions pas arriver à solutionner nos problèmes d'une façon moins bruyante et peut-être plus éclairée, autour d'une table de négociations, dans un dialogue ouvert et constructif.

Évidemment, dans le milieu politique, il est parfois nécessaire d'éveiller l'opinion publique, mais je me demande si nous l'éclairons réellement par certaines de nos attitudes et notre façon cavalière d'aborder certains problèmes, surtout les problèmes constitutionnels.

Ici, je ne parle évidemment pas de ceux qui ne croient pas dans le Canada, de ceux qui veulent le détruire, mais je pense surtout à nos hommes publics en place, qui semblent tous vouloir la même chose, soit un renforcement de l'unité canadienne dans une meilleure compréhension de chacun de nos problèmes respectifs.

En cette année du centenaire de la Confédération, à l'heure de l'Expo '67, cette Terre des Hommes, et au moment où Sa Sainteté le pape Paul VI fait de grands appels à la

fraternité dans le monde, ne devrions-nous pas nous ouvrir sur le monde et sur nous-mêmes, en commençant à pratiquer ces grands principes de fraternité qui ont été mis de l'avant, particulièrement par l'épiscopat canadien dans sa lettre adressée à tous les Canadiens à l'occasion du centenaire de la Confédération?

Et je termine en citant un paragraphe de cette lettre:

> Ce n'est pas être fraternel que de se contenter de formules abstraites, de déclarations verbales ou de désirs stériles, fussent-ils généreux à la dimension du monde. Ce n'est pas être fraternel que d'aimer l'humanité abstraite ou de rêver noblement de solidarité avec des frères lointains, alors qu'on adopte une attitude mesquine ou hostile à l'égard de ceux qui sont proches de soi. La fraternité vraie doit établir des solidarités immédiates et très concrètes; elle doit s'incarner dans le réel, se concrétiser dans un intérêt vécu pour le bien d'un groupe, d'une région, d'une famille humaine déterminée. Mais d'un autre côté, sous peine d'être incompatible avec l'Évangile, la fratenité, même incarnée, ne doit pas être close. Aucun groupe n'a le droit de se prendre pour le centre de tout, au point de ne plus entendre l'appel des autres et de ne plus tenir compte de leurs besoins.
>
> Le véritable drame de l'histoire humaine, c'est que l'homme cède trop souvent à la tentation de construire des fraternités fermées sur elles-mêmes.

Monsieur l'Orateur, je constate que le temps qui m'est alloué s'est écoulé plus rapidement que je m'y attendais. J'aurais bien aimé pouvoir traiter quelque peu de deux ou trois autres sujets, dont la radiodiffusion et la télévision, de même que les arts, mais je le ferai lors d'un prochain débat.

[*Traduction*]

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, bien que je veuille sincèrement m'associer aux félicitations adressées au proposeur et au comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône ainsi, bien sûr, qu'aux hommages cordiaux exprimés à Son Excellence, nul commentateur à la Chambre ne saurait renoncer à exprimer ses regrets car le discours ne mentionne nul objectif qui puisse encourager et guider le peuple canadien au seuil de la centième année de notre histoire.

En fait, l'une des choses que le discours du trône a accomplies, la seule peut-être, malheureusement, c'est d'accroître le sentiment de préoccupation et de frustration du peuple canadien qui attend si impatiemment des signes que le gouvernement va s'attaquer aux problèmes qui inquiètent le public et nous fournir un programme dans le sens même dont le pays a besoin pour son deuxième siècle d'existence.

Nos compatriotes guettent ces prodromes avec impatience, monsieur l'Orateur. Ayant beaucoup voyagé au Canada depuis quelques semaines, j'ai constaté que les Canadiens s'inquiètent profondément des attitudes des gouvernements, ainsi que des rôles respectifs du gouvernement et des citoyens, et des rapports noués entre eux. La population s'inquiète du fardeau que lui font porter les différents paliers de gouvernements, mais surtout le gouvernement fédéral. L'inefficacité du gouvernement la préoccupe beaucoup. En effet, elle constate que, malgré des dépenses et des impôts croissants, le gouvernement ne semble pas s'attaquer aux problèmes de son ressort.

Les gens s'inquiètent que les problèmes se multiplient à mesure que l'incurie s'aggrave proportionnellement à ce que nous coûte le gouvernement. Ils sont fort affectés en songeant aux impôts. Cette année, les impôts fonciers de tout le Canada ont augmenté en moyenne de 11 p. 100, car les municipalités, surtout avec des sources de revenus insuffisantes, cherchent à s'acquitter de toutes les tâches qu'on ne devrait plus leur imposer.

Ils s'inquiètent des dépenses du gouvernement et du fait que les prévisions budgétaires pour toutes les dépenses de cette année ont augmenté de plus de 13 p. 100 en une seule année, et sans qu'il y ait apparence, pour l'avenir, d'un accroissement d'efficacité ou de modes d'actions véritables au sujet des problèmes dont se préoccupe la population.

Ils s'inquiètent du coût de la vie, dont la hausse soutenue passe inaperçue aux yeux du gouvernement et ne fait l'objet d'aucun contrôle de sa part; de fait, l'augmentation est favorisée par les genres de programmes adoptés par le gouvernement actuel. Le coût de la vie a augmenté de plus d'un point durant le mois dernier seulement, augmentation record sans doute pour un seul mois, et les gens s'inquiètent de voir que le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper, ne semble pas pressé de faire quoi que ce soit à ce sujet, mais qu'il songe simplement à se décharger sur les autres. La plus belle trouvaille du ministre des Finances (M. Sharp), ce fut de dire que l'augmentation était en grande partie attribuable à la hausse de la taxe de vente dans la province de Québec.

• (4.30 p.m.)

Naturellement, monsieur l'Orateur, toute augmentation des taxes de vente est regrettable. Mais quelle piteuse et impertinente excuse de la part du ministre des Finances (l'honorable M. Sharp), lui qui en maintient une de 12 p. 100 sur les matériaux, les machines et le matériel de construction, que cette idée de jeter le blâme sur une taxe de vente provinciale. La hausse de 1.7 point dans le coût de la vie à Montréal montre bien l'absurdité d'un tel raisonnement. La taxe de vente au Québec y est pour quelque chose bien sûr, mais explique-t-elle l'augmentation de 1.3

point dans le coût de la vie à Vancouver? Le ministre va-t-il blâmer la province de Québec à ce propos ou s'avouera-t-il responsable des politiques qui, en partie, ont provoqué les poussées inflationnistes? Quand acceptera-t-il l'obligation qui lui incombe d'établir le genre de programme et de politique fiscale—une politique de portée générale—qui soulagera quelque peu les Canadiens de l'écrasant fardeau que leur impose le gouvernement et grâce à laquelle l'argent qu'ils versent en impôts sera dépensé plus rationnellement?

Voilà donc ce qui préoccupe les Canadiens. Tantôt, j'aimerais signaler quelques initiatives qu'on devrait prendre en vue de nous inspirer un sentiment d'orientation et de prospérité, au moment où nous abordons notre deuxième siècle, en cette année du centenaire. Tout d'abord, il faut, je pense, analyser les sujets d'inquiétude de notre population afin de comprendre les problèmes qui se posent au gouvernement dont il est essentiel de déterminer la responsabilité. Un nombre croissant de Canadiens désirent un gouvernement ayant un système, une théorie d'ensemble, et qui pourrait définir son propre rôle, et ses relations avec les citoyens. Les Canadiens souhaitent un gouvernement qui exposerait ses principes directeurs et préciserait ses intentions: va-t-il multiplier les mesures pour un nombre croissant de citoyens, à un coût toujours plus élevé, ou misera-t-il plutôt sur l'aptitude des Canadiens à se débrouiller eux-mêmes, croyant que la responsabilité première du gouvernement consiste à créer un climat général et à établir les grandes lignes d'une politique qui permettra aux Canadiens de toujours mieux servir leurs propres intérêts.

Voilà ce qui inquiète le peuple; il veut une plus grande liberté d'action. Les Canadiens se sentent écrasés sous le poids de la bureaucratie officielle. Vous savez, monsieur l'Orateur, comme nous tous ici, que le peuple canadien ne manque pas de ce talent inné: l'esprit créateur. Il faut donner au peuple plus de latitude, plus de liberté d'action. Il veut qu'on lui permette d'assurer son avenir par ses propres efforts. C'est l'aspiration de tout Canadien. Il veut la satisfaire afin d'améliorer son sort d'année en année. Il veut la liberté; il veut que le gouvernement le soulage, au moins un peu, de ce fardeau qui l'opprime et le paralyse.

En principe, il y a un moyen qui permettrait aux Canadiens d'agir et d'améliorer leur propre sort. Le gouvernement devrait adopter comme politique générale, comme attitude fondamentale, de laisser aux gens un peu plus de latitude à la fin de l'année, un peu plus d'argent à investir eux-mêmes, ce qui leur permettrait de participer au développement du pays, d'assurer leur avenir. Voilà ce que les Canadiens veulent. Le gouvernement devrait établir et suivre cette politique fondamentale. Il devrait favoriser l'avancement des Canadiens et les encourager à investir dans le Canada lui-même.

Or, mons eur l'Orateur, au lieu de cela, que trouvons-nous? On nous sert un discours du trône farci de phrases creuses. On n'y trouve aucun sens de direction, nulle position claire, pas le moindre indice d'une compréhension réelle de la nature profonde du pays et des Canadiens. Le discours du trône ne peut prétendre qu'à une chose: si l'on s'en tient à l'attitude du gouvernement actuel, l'État, qui se charge déjà de tant de choses qui ne le regardent pas, occupera les quelques domaines où il n'a pas encore empiété. C'est toute la politique qui ressort du discours du trône—une plus grande intrusion du gouvernement dans la gestion des affaires des Canadiens.

Figurez-vous le premier ministre et les membres de son cabinet appliqués à rédiger le discours du trône. C'est peut-être pour cela que le premier m nistre a rappelé le président du Conseil privé (M. Gordon). Il voulait peut-être qu'il y insuffle l'inspiration de la gauche comme contrepo ds aux idées des autres ministres. On peut facilement s'imaginer ces messieurs travaillant à la rédaction des discours, le premier min stre demandant au président du Conseil privé de recommander une idée directr ce et le ministre conseillant une nouvelle extension de l'influence gouvernementale. Je puis entendre le premier m n stre répondre: «Vous avez sans doute raison. C'est parfait, nous avons fait un gâchis de premier ordre avec les autres, voyons quel gâchis nous pouvons produire cette fois-ci». C'est précisément ce qu'ils feront, ils sont déjà sur la voie. Ils font sûrement du cabinet, de la doctrine de la solidarité ministérielle et du gouvernement responsable, un gâchis de premier ordre.

Il est absurde de voir un premier ministre expliquer, justifier de façon détournée qu'un de ses ministres les plus importants se soit prononcé, sur une question ensentielle d'intérêt public, d'une façon entièrement différente de celle du porte-parole compétent qu'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et de lui-même. Comme cela tourne en ridicule le régime de gouvernement responsable. Si, effectivement—et il me

semble que l'attitude du premier ministre touche d'assez près à cela—le gouvernement actuel et le premier ministre ne croient plus en la doctrine de la solidarité ministérielle et d'un gouvernement parlementaire responsable et ont décidé de ne plus y être assujettis, pourquoi ne sont-ils pas assez honnêtes pour le dire, afin que la chose puisse être discutée en toute franchise, au lieu de chercher à dissimuler les faits, tout en adoptant délibérément des méthodes qui n'ont aucun sens.

Monsieur l'Orateur, l'expression gouvernement parlementaire responsable signifie que notre Parlement peut tenir le gouvernement pour responsable. Le gouvernement est comptable envers le Parlement et, dans cette enceinte, envers les citoyens; mais comment parler d'un gouvernement responsable quand ses politiques et ses attitudes ressemblent à des gouttes de vif-argent et quand cinq ou six ministres peuvent énoncer cinq ou six prises de position différentes et dire ensuite qu'ils parlent à titre de simples particuliers et non comme ministres?

Quand on offre à un ministre les lourdes fonctions et responsabilités de membre du cabinet et qu'il les accepte, il doit alors assumer ces responsabilités et se sentir lié par elles. S'il les redoute, qu'il refuse de devenir membre du cabinet. S'il lui arrive de penser que les politiques du gouvernement ne sont pas de celles qu'il peut appuyer, par acquit de conscience il doit démissionner. Mais ni lui ni le pays ne peuvent accepter une situation en vertu de laquelle un ministre a le droit de parler, à titre de citoyen privé, et de continuer à faire partie du gouvernement. Les deux choses sont simplement incompatibles. Autrement, on tourne en dérision le gouvernement responsable. Or, gouvernement responsable n'est pas une expression vide de sens. C'est l'une des principales raisons d'être du Parlement.

• (4.40 p.m.)

J'adresse ces remarques aux vis-à-vis qui, j'en suis sûr, se préoccupent de cette situation autant que nous. Eux aussi sont chargés par leurs commettants de demander des comptes au gouvernement. Or, comment en demander à un gouvernement dont l'attitude est complètement inpénétrable et varie d'un membre à l'autre du cabinet?

M. O'Keefe: Et vous, quelle est votre attitude?

L'hon. M. Fulton: Elle consiste à chercher, ici à la Chambre des communes, à donner aux vis-à-vis, y compris au député qui vient de m'interrompre, une certaine conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs, de même que de leurs droits à titre de membres du Parlement. Je dirai à mon interlocuteur, le député de Saint-Jean-Est (M. O'Keefe), qu'il a, comme moi, le devoir, le droit et la responsabilité de demander des comptes au gouvernement. Toutefois, je lui dis en toute bienveillance que ses interruptions me font craindre qu'il ne soit pas très disposé à remplir ce devoir-là.

M. O'Keefe: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

L'hon. M. Fulton: Ainsi, monsieur l'Orateur, nous avons le spectacle d'un gouvernement et d'un premier ministre (M. Pearson) qui ne peuvent ou ne veulent même pas régler ce qui ne va pas au sein de leur cabinet, d'un gouvernement figé dans l'inaction quant aux choses importantes et aux problèmes qui touchent le peuple canadien. Nous en avons des exemples dans le simulacre dont se rend coupable ici le président du Conseil privé (M. Gordon) et dans la pure moquerie que représente le manque de renseignements sur les Accords de Genève concernant les tarifs douaniers et le commerce.

Pour l'amour du ciel, songeons que ce gouvernement négocie ces ententes depuis environ deux ans, et les ministres auraient dû avoir amplement le temps de se renseigner sur les conséquences des modifications tarifaires. S'ils ne l'ont pas fait, je suis certain que leurs conseillers, ceux qui ont mené les négociations dans les moindres détails, devraient les connaître. Or, le gouvernement se dit absolument incapable maintenant de nous exposer comment les changements tarifaires qu'il a acceptés au nom du pays vont influer sur l'industrie, l'agriculture et les affaires du Canada et sur la vie des Canadiens en général.

Une voix: Il ne veut même pas les énumérer.

L'hon. M. Fulton: Il ne veut même pas les énumérer. Il refuse de répondre aux questions à ce sujet. Il est pétrifié dans l'immobilisme, alors qu'il lui faudrait agir et expliquer les problèmes qui intéressent la population. La position du gouvernement quant aux Accords de Genève m'inquiète beaucoup, car je vois dans la presse d'aujourd'hui que bien que les États-Unis n'appliqueront les modifica-

tions en détail qu'au cours des cinq prochaines années, notre gouvernement, sans toutefois vouloir renseigner ses citoyens sur les conséquences de ces changements, s'est engagé à mettre les Accords en vigueur beaucoup plus vite. Tout nous porte à croire que ce sera cette année.

Ces renseignements devraient être divulgués immédiatement, afin que nous puissions savoir quels seront les effets et les résultats des accords, de sorte que le Parlement, après avoir été saisi de la proposition du gouvernement, sera en mesure de discuter avec les intéressés les effets de ces changements et pourra tenir le gouvernement comptable et responsable. Nous voulons ces renseignements au plus tôt. Je ne vois pas pourquoi—je me rends compte des dangers et des inconvénients très graves qui surgiraient si le Canada effectuait ces changements à la hâte, tandis que les États-Unis prendront cinq ans pour effectuer les leurs—nous ne pourrions pas obtenir ces renseignements dès maintenant. Les députés peuvent être tout à fait certains que les derniers changements adoptés par les États-Unis seront ceux qui accorderont des avantages à d'autres pays. Néanmoins, le Canada mettra en vigueur tous ces accords sur-le-champ, d'après les meilleurs renseignements que nous puissions obtenir, accordant ces concessions à tous les autres pays, y compris les États-Unis, tandis que ceux-ci échelonneront leurs concessions au Canada sur une période de cinq ans. Je tiens à faire valoir au gouvernement que c'est là un cas où les initiatives du Canada n'ont pas à précéder celles des pays avec lesquels nous avons conclu ces accords.

J'aimerais exprimer un autre souhait, monsieur l'Orateur. J'espère que le gouvernement s'est assuré, dans les accords et les arrangements qu'il a conclus à Genève, que des dispositions suffisantes ont été prises en vue de l'inclusion d'une juste valeur imposable d'application possible, d'une clause antidumping, dans l'intérêt de notre industrie des fruits et des légumes. Étant donné l'expérience que j'ai acquise au cours des ans, je sais combien il est difficile d'appliquer les dispositions actuelles par suite de l'interprétation qui leur est donnée et de la position prise aux termes des accords du GATT. Je connais aussi les besoins réels et constants de l'industrie des fruits et légumes au Canada, surtout en Colombie-Britannique où elle est si vulnérable aux importations de Californie. Je sais qu'il est essentiel pour cette industrie que le gouvernement insiste sur des dispositions équitables et exécutoires afin d'empêcher le dumping et de permettre aux représentants du gouvernement d'établir une juste valeur imposable.

Ce ne sont que quelques-uns des sujets qui me sont venus à l'esprit, alors que je songeais à l'inaction de ce gouvernement et à l'inquiétude grandissante des Canadiens. Les Canadiens exigent que nous reprenions en main ces problèmes et que nous passions aux actes pour les résoudre. Ils veulent que nous nous attaquions aux véritables problèmes auxquels nous avons à faire face aujourd'hui. Ce sont des problèmes nouveaux, particuliers à notre époque et au deuxième siècle de la Confédération. Les Canadiens veulent voir leur gouvernement et leur Parlement s'atteler à ces problèmes, au lieu de leur resservir des problèmes vieux de trois ou quatre ans, et dont ils se moquent pas mal aujourd'hui. Ils veulent que nous nous occupions des problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Je le répète, il y a des problèmes nouveaux. Ce sont les problèmes d'une société urbaine. Soixante-dix pour cent des Canadiens vivent actuellement dans les villes et on estime que d'ici dix ans, ce chiffre atteindra 80 p. 100. C'est une nouvelle évolution qui nous change entièrement de la situation qui existait il y a 25 ans, et à plus forte raison il y a 100 ans. Nous avons à faire face aux problèmes d'urbanisation et de l'âge de l'automation, qui comportent une foule de problèmes connexes. Dans une société urbaine, les problèmes de la délinquance prennent plus d'envergure. Lorsque j'étais ministre de la Justice, nous avons été saisi d'un rapport clair, concis et succinct d'un comité chargé d'étudier ces problèmes. Ce comité avait fait plus de 100 recommandations, mais aucune n'a encore été appliquée. Ce rapport est entre les mains du gouvernement depuis 1965. Les problèmes de la délinquance inquiètent de plus en plus les Canadiens.

L'urbanisation a créé de nouveaux problèmes dans les domaines du logement et du transport. Aujourd'hui, les problèmes de transport ne ressemblent en rien à ceux d'il y a un siècle ou même d'il y a 25 ans. Que dire des problèmes que posent la pollution, la conservation d'un approvisionnement suffisant d'eau pure et fraîche pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures? Les Canadiens ont droit à toutes ces choses. Qui aurait dit il y a 25 ans, ou même il y a un siècle quand notre pays a été établi, qu'on serait appelé aujourd'hui à régler un problème véritable et urgent comme celui-ci: la conservation de l'eau et la purification de l'air au Canada?

• (4.50 p.m.)

Les problèmes dans le domaine de l'enseignement sont tout à fait différents eux aussi, non seulement en quantité mais en espèce, de ceux d'il y a un siècle ou même d'il y a 25

ans. Voilà les problèmes qui préoccupent les Canadiens. Les Canadiens s'inquiètent, car ils ne voient pas les résultats des mesures prises à ce sujet, alors que les dépenses du gouvernement qui est censé s'en occuper continuent de s'accroître. Cela inquiète particulièrement le salarié canadien moyen. Ces choses-là donnent naissance à des sentiments équivalant à la frustration.

Les problèmes d'aujourd'hui sont nouveaux. Ils sont nouveaux et différents de ce qu'ils étaient il y a 25 ans, à plus forte raison 100 ans. Les problèmes ne sont plus les mêmes. La difficulté c'est que le gouvernement n'applique pas à ces problèmes des solutions nouvelles qui nous permettront d'en traiter, car tout évolue. Le Canada est allé de l'avant et continuera de progresser à un rythme toujours plus rapide. De nouveaux problèmes surgiront. Il est vrai que les principes ne changent pas, mais appliquons-les à ces nouveaux problèmes car, en fin de compte, qu'est-ce qu'une politique si ce n'est l'application d'un principe à un problème? Appliquons tous les principes aux nouveaux problèmes pour arriver à des lignes de conduite nouvelles et réalistes qui régleront tous ces problèmes.

Je vous le dis, monsieur l'Orateur, dans le secteur dont j'ai parlé et pour ce qui est de l'obligation générale du gouvernement de résoudre les problèmes, le principe à appliquer est le concept fondamental de la Confédération. Appliquons-le aux nouveaux problèmes et établissons une véritable politique qui se traduira par les vraies solutions. Cela exige, bien entendu, une certaine compréhension de l'idée maîtresse de la Confédération sur laquelle notre pays a été établi, et l'intention et l'affirmation que nous préserverons cette idée et y donnerons suite.

Quelle est cette idée? C'est celle des deux peuples fondateurs, auxquels nombre d'autres sont venus s'ajouter pour les aider, et qui se sont unis dans une association en tant que partenaires égaux. Aux quatre provinces du début sont venues s'en ajouter six autres sur la même base d'égalité. L'idée de la Confédération, c'est qu'elles se grouperaient en une union politique, un tout, afin de former une nation dotée d'un gouvernment central fort qui aurait le pouvoir et la capacité d'utiliser la vigueur et les ressources du tout pour venir en aide aux parties. Ainsi, les parties seraient plus importantes et mieux partagées qu'elles auraient pu l'être en dehors du tout, et la vigueur croissante des parties ajouterait à la vigueur du tout, faisant de la Confédération du Canada, une entité plus importante que l'ensemble de ses parties distinctes.

[L'hon. M. Fulton.]

Agissons à partir de cette idée. Il ne fait aucun doute qu'elle est encore valide et viable aujourd'hui, qu'il faut la préserver et l'utiliser comme point de départ, car c'est une idée merveilleuse et bien de chez nous.

Lorsque j'entends les gens dire que le Canada ne possède pas de caractère distinct, je me demande parfois pourquoi ces gens ne peuvent se rendre à l'évidence et reconnaître que nous possédons un caractère national distinct depuis 100 ans. Notre caractère spécial et différent tient précisément à cette idée d'association et d'égalité qui est à la base même de la Confédération et qui a permis aux Canadiens de réaliser ensemble de grandes choses. Nous avons établi les bases d'une grande nation et, dans les 25 premières années de notre Confédération, malgré des problèmes énormes par rapport à ceux d'aujourd'hui, avec très peu de matériel et de moyens techniques, nous avons établi, en 15 ans seulement, les bases d'une nation qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Toutefois, il est nécessaire non seulement de nous rappeler avec confiance les grandes choses que nous avons réalisées ensemble dans le passé, comme notre participation à deux guerres mondiales et tout ce qui nous a permis de bâtir cette nation, mais de croire aux choses encore plus grandes que nous réaliserons ensemble à l'avenir, car c'est à cela que tient l'unité d'un peuple. Le gouvernement doit s'assurer qu'il dispose des rouages appropriés pour régler les problèmes qu'il est appelé à résoudre.

Je reviens au fait que les problèmes ont changé, mais qu'en cherchant à les résoudre, nous essayons d'utiliser une structure gouvernementale établie il y a 100 ans. Certes, il faut d'abord vouloir étudier les problèmes, s'entendre sur ceux qui requièrent des initiatives et établir un ordre de priorité. Quel problème attaquer en premier lieu: le logement, les transports ou la sécurité sociale?

Déterminons les problèmes urgents pour lesquels le peuple veut des solutions, et établissons ensuite qui, du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, est tenu de prendre les mesures pertinentes. Alors seulement pourrons-nous discuter de la question importante du partage des revenus fiscaux qui permettront aux gouvernements de bien s'acquitter de ce dont ils ont été chargés initialement ou par suite de changements. Voilà la méthode que nous avons tant hâte de voir appliquer: celle de la discussion, de l'attaque des problèmes et de l'établissement d'une structure gouvernementale s'inspirant de l'idée de la Confédération et permettant au gouvernement de régler les problèmes au nom du peuple.

J'exhorte le gouvernement, en dépit de la répugnance que peut inspirer au premier ministre la convocation d'une telle conférence, à réunir les gouvernements, aux divers paliers, et à élaborer la réorganisation de la structure gouvernementale, afin de poser les fondements de ce magnifique avenir qui devrait marquer le deuxième siècle de la Confédération.

M. O'Keefe: Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question de privilège? Au cours de son allocution—et le représentant est un de ceux qui m'inspirent un certain respect—le député a dit, je pense, j'ai peut-être mal saisi ses paroles, que le député de Saint-Jean-Est ne s'acquittait pas tout à fait de ses fonctions comme il se doit. J'aimerais que le député de Kamloops, que nous voyons si rarement ici maintenant, nous dise de quelle façon le député de Saint-Jean-Est ne s'acquitte pas bien de ses fonctions.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je vais répondre à la question du député. Je traitais du pouvoir du Parlement de tenir le gouvernement responsable et comptable et, par conséquent, de l'importance de sauvegarder la solidarité ministérielle, afin que nous puissions savoir en quoi consiste la politique du gouvernement au sujet de laquelle nous voulons le considérer responsable. Je me fais un plaisir de l'expliquer encore une fois au député.

Je lui signale que c'est là un droit et un devoir qui incombent tout autant aux vis-à-vis qu'aux députés de ce côté-ci. Je lui signale également que ses interruptions, à trois reprises durant mon discours, démontrent peut-être qu'il ne se rend pas très bien compte de ses droits et devoirs à ce sujet.

• (5.00 p.m.)

[*Français*]

M. J.-P. Racine (Beauce): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui m'ont précédé, je tiens à féliciter, comme ils le méritent, le proposeur et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jamieson et Côté). Nos deux collègues se sont bien acquittés de leur tâche et les félicitations qui leur sont venues de tous les coins de la Chambre étaient bien méritées.

Ce n'est pas mon intention, cet après-midi, d'accaparer tout le temps de la Chambre, mais puisqu'on parle d'agriculture, vous comprendrez que, étant représentant du comté de Beauce, je tiens à dire un mot sur cette question, étant donné surtout le nouveau sous-amendement et même celui qui l'a précédé.

Les cultivateurs, naturellement—et je ne parle pas seulement de ceux du Québec, je parle de ceux de l'Est—ont commencé à revendiquer leurs droits, comme tous les syndicats ouvriers le font. Je ne crois pas qu'on doive les blâmer pour cela. Et si le 24 mai ils viennent ici à Ottawa, ils imitent un geste que posent, à ce moment-là, certaines autres organisations.

Ils ne viennent pas ici, je ne le crois pas du moins, d'après ce que j'en sais après les avoir rencontrés, pour blâmer le gouvernement, mais plutôt pour expliquer leur situation, faire des revendications, comme la CTC, le CSN et tous les autres mouvements ouvriers le font.

Alors, je ne crois pas que nous devions les blâmer. Toutefois, je tiens à dire ici—et les cultivateurs le savent—qu'en 1965, par exemple, le prix du lait industriel était de $3.25, qu'en mai 1966, il était de $4 et que, maintenant, en mai 1967, ce prix est de $4.75.

Nos syndicats de cultivateurs savent que le gouvernement les comprend de mieux en mieux, mais les syndicats eux-mêmes comprennent qu'ils doivent de plus en plus être représentés ici. C'est une des raisons pour lesquelles ils viendront de nouveau le 24 mai.

Monsieur l'Orateur, on a parlé beaucoup de quotas, ici en cette Chambre. Les cultivateurs eux-mêmes en ont parlé. Est-ce que la question des quotas est un avantage ou un désavantage pour le cultivateur? Eh bien, ce n'est pas moi qui trancherai la question, certainement.

Nous avons formé, comme nous l'avions promis, la Commission canadienne de l'industrie laitière qui, je l'espère, saura trancher la question à la satisfaction des cultivateurs.

Soit dit en passant,—une information que j'ai eue il n'y a pas très longtemps et qui prouve que les quotas doivent exister—tout dernièrement, par exemple, et c'est arrivé dans le cas du prix du lait, trois médecins de Montréal acquéraient 500 acres de terre à Saint-Thomas d'Aquin, dans le comté de Saint-Hyacinthe, pour élever un troupeau de 48 vaches qu'ils désiraient augmenter à 125.

Depuis que le prix du lait a été augmenté à $4.75, nous assistons, si vous le voulez, à un problème qui existait dans le passé, c'est-à-dire qu'à chaque fois que le gouvernement a aidé de quelque façon l'industrie agricole, certaines personnes en dehors de cette fonction s'y intéressaient pour en toucher des revenus.

Or, j'ai l'impression—et je crois que l'U.C.C. est d'accord avec moi là-dessus—que ces quotas-là qui sont tout simplement attachés au cultivateur lui-même, et non pas avec la ferme, pourront certainement protéger l'agriculture dans ce sens.

J'ai tout lieu de croire aussi que l'U.C.C., dans ses représentations, pourra non seulement critiquer mais aider la politique gouvernementale à maintenir ces quotas, afin de protéger les cultivateurs eux-mêmes.

Il est vrai que les cultivateurs ont demandé $5.10 les cent livres de lait. Je suis avec eux et je suis pour $5.10 les cent livres de lait. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) lui-même est pour $5.10 les cent livres, de même que le ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp). Au fait, tous ensemble, nous regrettons de ne pouvoir accorder immédiatement ce montant mais, de toute façon, nous avons institué, depuis quelques mois, une Commission canadienne de l'industrie laitière, de même que l'Office canadien des provendes.

Or, ce qui importe pour les cultivateurs, ce n'est pas seulement le prix payé, c'est la différence entre ce qu'ils touchent et le prix coûtant. C'est donc le profit, soit la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, ou encore entre le prix coûtant, le prix de production et le prix de vente. C'est le profit qui compte.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que, grâce au nouvel Office canadien des provendes, le coût de production sera moindre et que la différence entre le prix de $5.10 et le coût de production sera peut-être augmentée de façon telle qu'un cultivateur touchera un plus grand profit.

On parle souvent du prix de vente, monsieur l'Orateur, mais ce qui compte chez nos cultivateurs, ceux de chez nous du moins, c'est ce qui reste, et s'il est possible à l'Office canadien des provendes de baisser le coût de production, les cultivateurs en retireront certainement un meilleur profit.

On a souvent blâmé nos cultivateurs de demander. Il est vrai qu'ils ont demandé dans le passé et, présentement, ils font peut-être plusieurs demandes parce que tous ensemble, ils ont enfin réuni un groupe de cultivateurs et les ont syndiqués.

Je ne crois pas qu'on doive blâmer les cultivateurs de s'être unis comme le font les ouvriers. Nos chefs de l'U.C.C., quoi qu'on en dise, poursuivent, à mon sens, un but excessivement louable. Comme dans les autres domaines, ils demandent; ils ont le droit de demander, et je crois qu'ils font bien.

On a dit, par exemple, dans le passé, que certains députés ne travaillaient pas excessivement pour les cultivateurs, et c'est compréhensible. C'est que certains députés ne viennent pas d'une région rurale et ils doivent défendre, soit des ouvriers, soit des consommateurs. Mais je crois qu'il nous appartient, à nous qui venons des régions rurales, non seulement de défendre mais de travailler en vue du meilleur maintien possible de la vie de ces gens qui vivent dans nos milieux ruraux.

Je crois que les chefs des syndicats agricoles n'exagèrent pas trop présentement, au point de vue agricole, et que cette délégation qu'ils enverront à Ottawa le 24 mai n'est pas pour blâmer le gouvernement, mais bien pour revendiquer leurs droits. S'ils continuent dans ce sens, je crois qu'ils méritent nos félicitations. Pour ma part, et venant d'un comté agricole, je leur offre ces félicitations pour leur façon tout à fait objective de travailler.

La situation agricole dans notre province, et probablement dans les autres provinces, comporte naturellement certains problèmes, et sans l'UCC, du moins chez nous, nous n'aurions jamais connu ces problèmes à Ottawa et nous n'aurions probablement jamais pu les étudier et y apporter certaines solutions.

Je voudrais aussi, tout en me reportant au discours du trône, dire que j'espère que les fonctionnaires du ministère du Travail continueront leurs représentations auprès du gouvernement américain, relativement à nos bûcherons qui travaillent aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, vous étiez ici, il y a déjà quelques années, et vous vous souvenez sans doute que j'ai souvent soulevé le problème. Je suis cependant heureux que le ministre du Travail (M. Nicholson) continue à dialoguer avec le gouvernement américain, afin que les bûcherons canadiens travaillant aux États-Unis puissent toucher des prestations d'assurance-chômage. C'est un problème qui est assez grave, parce que ceux qui connaissent un peu l'industrie forestière savent que ces gens-là travaillent pendant quelques mois seulement aux États-Unis, et que par suite du fait qu'ils travaillent dans un autre pays, ils n'ont pas droit au bénéfice de l'assurance-chômage. Apparemment, les autorités américaines étudient la question de nouveau et je suis heureux que les fonctionnaires et le ministre continuent à travailler avec elles en vue de solutionner le problème, problème qui est excessivement important, car on peut difficilement, à mon sens, gagner un salaire pendant seulement quatre ou cinq mois par année et bénéficier, durant les autres mois de l'année, d'un revenu adéquat pour vivre normalement avec ses enfants.

Je n'en dirai pas davantage, monsieur l'Orateur. Ce sont les quelques impressions que je voulais donner relativement à ce débat. Disons, en terminant, que si j'ai une note à apporter, c'est que les cultivateurs groupés au sein de l'UCC souhaitent tout simplement un dialogue avec le gouvernement. Ceci, à mon sens, est très important. Les cultivateurs eux-mêmes ne sont pas mécontents, mais ils veulent tout simplement dialoguer avec les représentants du ministère de l'Agriculture, de la Commission canadienne du lait et de l'Office canadien des provendes.

Monsieur l'Orateur, je dis très brièvement que j'ai l'impression qu'on reconnaîtra avec moi que la marche des cultivateurs du 24 est

une marche comme celles qu'organisent les autres mouvements ouvriers et que nous nous devons de bien les recevoir, puisqu'ils viennent nous voir avec de très bonnes intentions et que les problèmes qu'ils veulent nous soumettre sont excessivement importants. Nous nous devons de leur accorder notre attention, étant donné qu'ils font partie de la population de chez nous, de la population que nous représentons en cette enceinte.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, au tout début de mes remarques, je voudrais dire que j'ai pris bonne note de la déclaration et du discours du député de Beauce (M. Racine) concernant la politique laitière du gouvernement actuel. Je suis heureux de voir que nos amis du parti libéral, le député de Beauce en particulier, appuient entièrement les revendications de nos cultivateurs de l'Est du Canada. Je crois que le député comprend le problème et je verrai tout à l'heure, lorsque nous voterons, s'il sera logique avec lui-même et s'il appuiera l'amendement que nous proposons pour améliorer la situation de l'industrie laitière chez nos cultivateurs.

Monsieur l'Orateur, je veux d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jamieson et Côté).

• (5.10 p.m.)

Ils ont apporté au Parlement, à mon avis, une excellente contribution qui mérite d'être soulignée.

Monsieur l'Orateur, la session qui s'est ouverte le 8 mai 1967 a un caractère historique, puisqu'on l'appelle la session du centenaire. Et lorsqu'on parle du centenaire, on évoque le travail des Pères de la Confédération qui, en 1867, ont réussi à grouper dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique les aspirations, les droits et les privilèges des différents groupes ethniques qui composaient alors la population de notre pays.

Mais en 1967, on devrait, à mon avis, se poser la question, à savoir si cet acte constitutionnel répond aux objectifs d'un Canada moderne et industrialisé. Certes, il ne faut pas faire de longues dissertations pour démontrer qu'il existe dans la population canadienne du mécontentement à l'égard de cet acte constitutionnel, un mécontentement qui réfute, à mon avis, les arguments de ceux qui voudraient encore garder le *statu quo* en matière constitutionnelle.

Depuis quelques années, la conscience de tous les Canadiens s'est éveillée à la nécessité pour les élus du peuple de s'arrêter, de réfléchir et d'étudier les moyens pour reviser cet acte constitutionnel qui est devenu vieillot, désuet et qui ne satisfait plus aux exigences et aux objectifs d'une communauté moderne.

Monsieur l'Orateur, notre parti, depuis quatre ans, réclame la convocation d'une conférence fédérale-provinciale qui réunirait tous les éléments politiques de tous les partis et qui pourrait commencer à étudier les changements que nous devons apporter à notre Constitution, afin de la rendre plus flexible dans le cadre confédératif dans lequel nous vivons. On semble vouloir trop souvent, et je le répète, on semble vouloir trop souvent laisser porter sur le dos des Canadiens français ce besoin de modifier, de changer les termes de notre Constitution canadienne, mais ce besoin n'existe pas seulement chez les Canadiens français; nos amis les Canadiens anglais, depuis quelques années, se sont ralliés à cette idée, et je pense que l'unité dans ce domaine est un fait. Je pourrais affirmer que c'est la grande majorité de tous les Canadiens qui réclame ces modifications à notre Constitution.

Le Québec a institué un comité parlementaire qui étudie la participation future des Canadiens français dans notre système confédératif et le gouvernement d'Ontario a décidé de tenir, en septembre prochain, une conférence constitutionnelle qui s'attaquera au même problème. Au comité parlementaire de la constitution du Québec, tous les corps intermédiaires ont été invités à soumettre des documents de travail pour connaître les opinions de toutes les classes de notre société québécoise en regard de ce problème si important. L'Ontario invitera les premiers ministres des provinces à établir un agenda sur le sujet et à définir les principes de base qui devront guider les travaux de ceux qui ont confiance en l'avenir de notre pays mais qui, en même temps, veulent reviser notre cadre constitutionnel de 1967.

Il ne s'agit pas, à mon avis, de larmoyer et de faire un retour sur le passé afin de se plaindre des injustices que tel ou tel groupe ethnique a dû souffrir depuis cent ans, mais nous devrions plutôt nous servir du passé pour analyser cette coexistence centenaire afin de redéfinir les pouvoirs de chaque gouvernement en regard de l'évolution de notre société moderne.

Mais quelle est l'attitude du gouvernement actuel devant toute cette question? L'honorable ministre de la Justice (M. Trudeau) —nous l'avons entendu plusieurs fois à la Chambre—semble favoriser le *statu quo*, disant qu'il faut laisser au temps le soin de nous apporter des solutions en ce qui concerne les changements à apporter à notre Constitution.

Il existe un fait, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement, depuis quatre ans, n'a pas voulu bouger. Il a préféré laisser à des technocrates le soin de former un comité qui devait étudier nos problèmes constitutionnels,

et il refuse aux élus du peuple la permission de s'asseoir autour d'une table ronde, de se former en comité parlementaire, pour discuter bien objectivement de nos problèmes constitutionnels.

Et pourtant, cette tâche si difficile ne peut pas être laissée entre les mains des technocrates seuls; elle doit être dévolue aux élus du peuple qui, seuls à mon avis, ont le mandat de faire valoir les aspirations de leur milieu social.

Devant l'immobilisme du gouvernement, il n'y a pas à s'étonner qu'il existe, chez notre jeune génération québécoise, un sentiment de mécontentement qui se traduit trop souvent par des manifestations séparatistes. Notre jeune population du Québec veut que la révolution tranquille, qui s'opère au sein de notre société québécoise, dépasse les limites de notre province et s'attaque également aux problèmes constitutionnels de notre nation. Je suis convaincu que la majorité des Canadiens français rejette le séparatisme mais, en même temps, refuse de continuer à militer dans des cadres confédératifs vieillots et désuets, qui ne répondent plus aux objectifs de notre jeune génération canadienne.

J'ai rencontré souvent, monsieur l'Orateur, des jeunes Québécois qui n'acceptent pas les idées séparatistes, mais qui viendront peut-être un jour à les épouser si le gouvernement fédéral refuse de bouger et continue à faire la sourde oreille à leurs revendications. Et c'est à ce manque de «leadership» du gouvernement actuel qu'on attribue tous les troubles qui existent, non pas seulement au Québec, mais également dans le Canada anglais.

Dans le discours du trône, et pour répondre à ces revendications des Canadiens sur l'opportunité de changer la Constitution, le gouvernement actuel propose qu'une conférence des premiers ministres ait lieu le 1er juillet 1967, afin d'adopter une déclaration de principes qui serait annexée à notre Constitution actuelle. Cette formule, monsieur l'Orateur, je le répète, est trop timide, manque d'imagination et est inacceptable dans le contexte actuel. Et pour paraphraser les paroles désormais célèbres d'André Laurendeau, lorsque nous avions adopté, il y a quelques années, les chèques bilingues et qu'il avait écrit que les chèques bilingues étaient trop peu et trop tard, je dis que la formule que propose le très honorable premier ministre (M. Pearson) de réunir les premiers ministres provinciaux, au mois de juillet, pour tout simplement établir une déclaration de principe qui sera annexée à notre constitution actuelle, vient trop tard. Ce qu'il faut, présentement, c'est de réunir nos hommes politiques, de quelque appartenance politique qu'ils soient, pour discuter ensemble des changements à apporter à notre Constitution.

[L'hon. M. Asselin.]

Monsieur l'Orateur, c'est maintenant, je pense, qu'il faut agir, et agir rapidement; il faut arrêter cette politique de cataplasme relativement à nos relations avec les provinces. Jusqu'à maintenant, on a réussi à conjurer les crises constitutionnelles en permettant aux provinces d'exercer, dans certains cas, leur juridiction exclusive. Pour ce qui est de la juridiction des différents pouvoirs, nous devons avoir une politique de planification et non pas une politique d'improvisation. Il est grand temps, dans ce domaine, de faire une revision constitutionnelle; il est grand temps qu'on définisse nos pouvoirs de taxation; il est grand temps qu'on laisse à chaque gouvernement l'exercice de sa juridiction exclusive dans des domaines qui relèvent de sa compétence; il est grand temps que le gouvernement fédéral cesse ses intrusions dans les domaines de «juridiction» provinciale, comme cela est arrivé trop souvent, depuis quatre ans, dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et du droit civil.

Tout ceci pour vous dire, monsieur l'Orateur, que lorsque nous réclamons une conférence constitutionnelle pour étudier tous ces problèmes, ce n'est pas un caprice, mais c'est une nécessité.

Il existe au Canada deux groupes majoritaires, les Anglais et les Français, qui doivent coexister dans le respect mutuel de l'un et de l'autre. On pourra acquérir ce respect, monsieur l'Orateur, lorsque ces deux groupes majoritaires auront la conviction qu'ils peuvent évoluer ensemble suivant leurs propres aspirations, dans un statut d'égalité, comme le disait cet après-midi le député de Kamloops (M. Fulton). La coexistence de ces deux groupes majoritaires au pays deviendra parfaite lorsqu'ils auront le sentiment et la conviction qu'ils évoluent au sein du système confédératif comme des partenaires égaux ayant des droits égaux.

Il me semble que lorsqu'on parle dans cette Chambre d'un statut particulier pour le Québec, on se trouve à scandaliser un grand nombre de députés. Le Québec n'est pas une province comme les autres. On l'a peut-être dit trop souvent; il y a une culture différente et il doit avoir la chance d'exiger de la majorité des Canadiens des droits, des privilèges, qui sont nécessaires à l'évolution de la nation québécoise.

L'article 133 de la Constitution, qui garantit l'exercice et la pratique des deux langues officielles, doit être élargi. Cet article ne répond plus, à mon avis, aux besoins pressants de la société québécoise. Il faut élargir ce pouvoir afin de donner aux Canadiens français la chance de remplir de façon adéquate leur rôle culturel au sein de la nation canadienne.

C'est cette obstination à ne pas vouloir considérer bien en face tous les problèmes que pose la revision de notre Constitution qui fera augmenter et grandir au Québec les mouvements séparatistes et d'indépendance. Et c'est ce qu'il faut éviter à tout prix. La grandeur et le prestige du Canada sont considérables parce qu'il est composé de deux groupes majoritaires, les Anglais et les Français, et de différents groupes ethniques qui militent en son sein. Vouloir refuser, monsieur l'Orateur, de reconnaître ce fait, ce serait nier la vocation du Canada, cette terre d'Amérique.

Je demande donc au gouvernement de se montrer à la hauteur de la tâche et de s'attaquer dès maintenant à l'étude de cette question délicate et difficile qu'est la revision de notre Constitution.

[*Traduction*]

Puis-je déclarer qu'il est 5 h. 30?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 5 h. 30, il est de mon devoir, conformément à l'alinéa 4 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est saisie.

(L'amendement de M. Brand, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Gauthier
Alkenbrack	Godin
Allard	Hales
Asselin (Charlevoix)	Herridge
Ballard	Horner (Acadia)
Barnett	Howe (Hamilton-Sud)
Beaulieu	Howe (Wellington-Huron)
Bell (Carleton)	Irvine
Bell (Saint-Jean-Albert)	Keays
Bigg	Kennedy
Bower	Knowles
Brand	Korchinski
Brewin	Lambert
Cadieu	Laprise
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Lewis
Cantelon	Loney
Caouette	MacDonald (Prince)
Chatterton	MacInnis
Churchill	MacInnis Mme
Clancy	MacLean (Queens)
Crouse	Macquarrie
Diefenbaker	MacRae
Dinsdale	McCleave
Dionne	McIntosh
Enns	McKinley
Fairweather	McQuaid
Fane	Madill
Flemming	Mandziuk
Forbes	Mather
Forrestall	Monteith
Muir (Lisgar)	Moore (Wetaskiwin)
Nasserden	Scott (Danforth)
Nesbitt	Scott (Victoria (Ont.))
Noble	Sherman
Nugent	Simard
Orlikow	Simpson
Pascoe	Skoreyko
Peters	Southam
Prittie	Stefanson
Pugh	Thomas (Middlesex-Ouest)
Rapp	Valade
Ricard	Webb
Rynard	Winch
Saltsman	Winkler
Schreyer	Woolliams—90.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Andras	LeBlanc
Asselin (Richmond-Wolfe)	Lefebvre
Badanai	Legault
Basford	Lessard
Batten	Lind
Béchard	Loiselle
Beer	Macaluso
Benson	Macdonald (Rosedale)
Berger	MacEachen
Blouin	Mackasey
Boulanger	McLean (Charlotte)
Brown	McNulty
Byrne	McWilliam
Cadieux	Marchand
Cantin	Martin (Essex-Est)
Chatwood	Matheson
Choquette	Matte
Chrétien	Mongrain
Clermont	Morison
Comtois	Neveu
Côté (Dorchester)	Nixon
Côté (Longueuil)	O'Keefe
Côté (Nicolet-Yamaska)	Olson
Crossman	Orange
Davis	Otto
Deachman	Pearson
Drury	Pennell
Dubé	Pepin
Duquet	Pickersgill
Émard	Pilon
Éthier	Prud'homme
Faulkner	Racine
Forest	Reid
Gendron	Richard
Goyer	Robichaud
Gray	Rochon
Greene	Rock
Groos	Roxburgh
Guay	Ryan
Habel	Sharp
Haidasz	Stafford
Harley	Stanbury
Hellyer	Tardif
Honey	Teillet
Hopkins	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Hymmen	Tolmie
Isabelle	Trudeau
Klein	Tucker
Lachance	Turner
Laflamme	Walker
Laing	Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Langlois (Chicoutimi)	Whelan
Laniel	Yanakis—107.
Leblanc	

• (5.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Sinon, j'aurais appuyé l'amendement.

L'hon. M. McCutcheon: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé. Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Melville (M. Ormiston). Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à dire qu'il est six heures?

Des voix: D'accord.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, me permettrait-on de prendre brièvement la parole pour poser ce qui n'est, en somme, qu'une question de fait personnel? J'ai commis deux erreurs épouvantables pendant la période des questions cet après-midi. Pour plaisanter, je me suis exprimé dans une autre langue que la mienne. J'ai employé le mot «promenade» au lieu du mot «marche». Je ne voulais pas donner à entendre que les cultivateurs feraient une promenade. Je voulais dire qu'ils marcheraient.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 mai 1967

La séance est ouverte à onze heures.

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

FÉLICITATIONS DE L'ÉTAT D'IDAHO À L'OCCASION DU CENTENARE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer les députés que j'ai reçu une communication conjointe transmettant les meilleurs vœux du Sénat et de la Chambre des représentants de l'État de l'Idaho à l'occasion de notre centenaire. Je suis certain que les députés voudront que j'y réponde en leur nom. (*Applaudissements*)

QUESTION DE PRIVILÈGE

ARTICLE DE JOURNAL CONCERNANT LA NOMINATION DE M. RAPP À TITRE DE WHIP CONSERVATEUR

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Selon un article de Peter Newman paru dans le journal et dirigé contre moi, à titre de whip conservateur, j'aurais été nommé à ce poste par mon chef à la consternation du «caucus» de mon parti. L'article ajoute que j'aurais loué des autobus pour transporter les députés conservateurs à l'Expo et retenu la plupart des places pour ceux qui sont loyaux à M. Diefenbaker.

Cet article est monté de toutes pièces. Il attaque mon chef et moi-même, et tous les conservateurs savent qu'il est mensonger et appuieraient mon affirmation. Peter Newman et moi sommes tous deux venus d'Europe; il s'appelait alors Peter Neuman. Nous savons qu'il y avait un autre Européen qui forgeait des mensonges: Goebbels. Peter Newman tient maintenant, au Canada, le rôle de Goebbels.

• (11.10 a.m.)

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'expliquer aussi sur un fait personnel. Vu que mon nom a été mentionné dans cet article, qu'il me soit permis de faire une mise au point. Autant que je sache, rien ne justifie certaines conclusions qu'on y a tirées à mon sujet. D'après la teneur de l'article, on pourrait croire que je n'accorde pas mon appui au chef de notre parti. Or je tiens à affirmer que je doute fort qu'on trouve au Canada quelqu'un qui appuie notre chef avec plus de ferveur. Tels sont mes sentiments, monsieur l'Orateur, car je crois que notre chef est l'un des plus grands Canadiens de notre premier siècle.

Je ne suis pas d'accord non plus avec les conclusions qu'on a tirées au sujet du whip de notre parti. Pour ma part, j'approuve sans réserve la nomination du député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) au poste de whip du parti conservateur.

LE CODE CRIMINEL

DESTRUCTION DES DOSSIERS JUDICIAIRES

M. D. R. Tolmie (Welland) demande à présenter le bill n° C-115 modifiant le Code criminel (Destruction des dossiers judiciaires).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Tolmie: Monsieur l'Orateur, au mois de juin 1966, j'ai présenté ce bill incorporant le principe de la destruction des dossiers judiciaires. L'objet de ce bill est de libérer les nombreux Canadiens qui ont payé leur dette à la société et qui sont maintenant respectueux des lois, mais qui souffrent encore de ce stigmate permanent et de ce désavantage qu'est un tel dossier judiciaire.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES FORCES PRÉSENTES AU CANADA

REMPLACEMENT DE LA LÉGISLATION ACTUELLE

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale) propose la 1re lecture du bill n° S-3 (émanant du Sénat) concernant les forces armées de pays étrangers présentes au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'EXPRESSION DE L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, a-t-on signalé au premier ministre les opinions expri-

mées au Sénat américain par certains sénateurs, dont le sénateur Mansfield, démocrate, et le sénateur Aiken, républicain, qui étaient tous deux de passage à Ottawa la semaine dernière pour la réunion du groupe parlementaire canado-américain.

Vu le danger qu'ils signalent, savoir qu'un nouvel accroissement de l'activité militaire contre le Vietnam du Nord pourrait éliminer la dernière possibilité d'un règlement pacifique et provoquer l'intervention de la Chine rouge et de l'Union soviétique dans la guerre—avertissements graves pour les Canadiens et les peuples du monde entier—le premier ministre ne conviendrait-il pas maintenant qu'il y aurait lieu de présenter en cette Chambre une résolution qui permettrait aux États-Unis de comprendre l'attitude du Canada—étant donné les divergences d'opinions manifestes au sein du cabinet jusqu'à hier —résolution qui exhorterait les États-Unis à cesser les bombardements ou, à défaut, à les restreindre aux points d'entrée et de sortie, autrement dit aux voies de communications, afin qu'il ne puisse jamais être dit que notre Parlement n'a pas agi à un moment de grave péril international.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai vu dans les journaux qu'il était question de la déclaration dont parle mon très honorable ami. Mais j'aimerais en avoir le texte avant de me prononcer. Je ne suis pas du tout sûr que la méthode proposée par mon très honorable ami soit la meilleure pour réaliser l'objectif que nous recherchons tous. Mais je l'examinerai volontiers.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement pourrait-il communiquer à la Chambre les renseignements qu'il possède au sujet de la situation au Moyen-Orient et nous dire en particulier comment le Canada emploie ses bons offices à y mettre fin?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le secrétaire général a réuni hier les pays qui composent la force d'urgence des Nations Unies dans l'enclave de Gaza. Le gouvernement de la République arabe unie a fait savoir au commandement de cette force que, dans l'intérêt de sa sécurité, la patrouille des Nations Unies devrait se retirer de la ligne d'armistice qui sépare la République arabe unie et Israël. Le commandant s'est déclaré dans l'impossibilité de le faire sans avoir reçu des instructions du sécrétaire général.

Le secretaire général a maintenant demandé des précisions pour savoir si la RAU veut simplement un retrait de la zone neutre ou le départ du contingent de la RAU. Il a déclaré que si l'un des pays hôtes, en l'occurrence la RAU, demande le départ du contingent, il n'aurait d'autre choix que d'y acquiescer. Je dois dire que telle n'était pas l'attitude de Dag Hammarskjöld ni celle du premier ministre actuel qui, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait alors exprimé l'avis qu'en consentant à l'établissement d'une force, le gouvernement égyptien avait accepté une restriction à sa souveraineté et que c'était désormais les Nations Unies qui avaient la prérogative de décider quand la force des Nations Unies aurait terminé sa tâche de restauration de la paix et quand il faudrait la retirer.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand était-ce?

L'hon. M. Martin: En mars 1957.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou son collègue de la Défense nationale pourrait-il nous dire si des dispositions sont prises pour retirer les forces canadiennes au cas où les hostilités éclateraient et, s'il en est ainsi, quelle est la nature de ces dispositions?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme les forces sont sous le commandement du secrétaire général des Nations Unies, aucune mesure n'a été prise à ce sujet. Il existe cependant un plan, au cas où l'on déciderait de retirer cette force.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'ai une question supplémentaire à poser, qui m'est dictée par la réponse du ministre de la Défense nationale. Dans la deuxième partie de sa réponse, il a dit qu'on avait prévu un plan au cas où le contingent

canadien des forces des Nations Unies serait retiré. D'abord est-ce à dire que le gouvernement du Canada va lui-même décider de l'opportunité de retirer son contingent sans s'occuper de ce que le secrétaire général des Nations Unies pourrait avoir à dire à ce sujet? Deuxièmement, y a-t-il des Canadiens dans la région où se posent les difficultés actuelles?

L'hon. M. Hellyer: Qu'on n'aille pas croire que nous agirions de façon unilatérale. Non. Nous agirions suivant une décision prise avec le secrétaire général des Nations Unies. Quand à la deuxième question, nous n'avons pas de patrouille le long de la ligne de démarcation. Nos troupes sont toutes destinées à soutenir les forces des Nations Unies.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais y a-t-il des troupes canadiennes dans la zone spéciale entre la République arabe unie et Israël? Je croyais qu'il n'y en avait aucune. Est-ce que je me trompe?

L'hon. M. Hellyer: Il n'y a en a pas dans la zone d'armistice, si cela répond à votre question. Il y en a dans la zone de Gaza et à El Arish, mais ces régions ne sont pas dans la zone d'armistice.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉCISIONS SUR LE NOUVEL ACCORD DU GATT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): J'aurais une question à poser au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement s'attend de publier la liste des réductions tarifaires spécifiques sur les produits de fabrication étrangère importés au Canada, qui découleront du récent accord de Genève?

M. l'Orateur: A l'ordre. Ne s'agit-il pas de la même question qu'hier?

L'hon. M. Hees: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: Si j'ai raison de croire que le député reprend une question déjà posée, il n'a pas droit à une question supplémentaire.

L'hon. M. Hees: Alors puis-je poser une autre question, sous une forme différente, monsieur l'Orateur? Le ministre peut-il dire si le gouvernement a des mesures en vue pour compenser les effets de ces réductions tarifaires, concernant les produits importés au Canada, sur les ventes de produits de fabrication canadienne au pays?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): La question me semble d'ordre très général. Je crois que les effets de la négociation Kennedy sur les ventes de produits de fabrication canadienne seront, dans l'ensemble, excellents.

LA NAVIGATION

CHURCHILL—LA PROLONGATION DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Simpson (Churchill): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Peut-il nous dire si son ministère étudie actuellement ou compte étudier dans un proche avenir l'aménagement d'installations destinées à faire profiter Churchill de la saison de navigation?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Ce problème fait l'objet d'une attention régulière—«permanente» n'est peut-être pas un mot trop fort—et l'on explore toutes les possibilités dans ce domaine chaque fois qu'on reçoit une proposition. En effet, nous considérons ce port comme très important et digne d'être amélioré.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LA SIGNATURE DU TRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je veux poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question dont je lui ai soufflé un mot. Lui a-t-on signalé que, selon le premier ministre Bennett, le gouvernement fédéral avait signé trop à la hâte le traité du Columbia, si bien que les frais ont augmenté du côté canadien et que les avantages que nous devions retirer des États-Unis se font toujours attendre? Le ministre pourrait-il commenter cette observation singulière?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne crois pas la question recevable. On ne saurait juger assez urgents pour les permettre en ce moment les commentaires que le ministre pourrait faire à l'invitation du député.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'ACCÈS DE L'ABITIBI VERS LA BAIE JAMES EN VERTU DU PROGRAMME ARDA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Le ministre peut-il nous dire s'il a eu récemment des pourparlers avec les représentants du gouvernement du Québec, au sujet de la construction d'une voie d'accès de l'Abitibi vers la Baie James, en vertu du programme ARDA?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ET LA CONSTRUCTION D'UN PROTOTYPE CANADIEN DE VOITURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Industrie une question ayant trait aux propositions et aux allégations faites à Ottawa hier par Ralph Nader. Afin qu'on puisse établir des normes publiques de performance et de sécurité et utiliser des fonds publics à cette fin, le gouvernement examinera-t-il sérieusement la possibilité de construire un prototype canadien de voiture offrant le maximum de sécurité?

M. l'Orateur: Je me demande encore une fois si cette question peut être posée maintenant vu sa nature si générale. La réponse à la question ne semble pas extrêmement urgente.

M. Grafftey: Qu'il me soit permis de poser ma question autrement. Vu la grande urgence, monsieur l'Orateur, et c'est urgent vu ce que M. Nader nous a dit hier... (*Exclamations*)...que les démarcheurs de l'industrie automobile avaient réussi à faire étouffer cette proposition aux États-Unis—vu qu'il est urgent d'agir et que les démarcheurs de l'industrie automobile ont fait étouffer cette proposition aux États-Unis, le gouvernement étudiera-t-il immédiatement la question afin d'arriver à quelque chose?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Grafftey: Je lutte dpeuis deux ou trois ans...

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends l'intérêt que le député et tous ses collègues portent à cette affaire, mais la question ne pourrait-elle pas être inscrite au *Feuilleton*?

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, je me bats depuis trois ans, sans résultat.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, il y a trois longues années que je plaide.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait que tout ceci est contre le Règlement. S'il estime la question urgente—je ne parle pas du sujet, mais de la question qu'il désire poser—il peut donner avis à la présidence de son intention de la soulever au moment de l'ajournement aujourd'hui, soit dans quelques heures.

M. Grafftey: Sauf erreur, le ministre allait répondre à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cela n'a aucun rapport. Même si le ministre allait y répondre, la question reste irrecevable maintenant.

M. Grafftey: Après trois ans je crois qu'il est urgent...

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'espère que le libellé de ma question vous semblera satisfaisant et conforme au Règlement. Le premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement a étudié ou étudie la possibilité d'affecter des fonds à la construction d'un prototype sûr d'automobile pour que la mortalité sur les routes soit réduite comme résultat de cette initiative?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise et, à ma connaissance, le gouvernement n'a pas étudié l'opportunité de construire une automobile spéciale à cette fin.

L'ÉTUDE DE LA RECOMMANDATION D'UN COMITÉ SUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a pris une décision pour appliquer la recommandation du comité de la justice et des questions juridiques en vue de créer un office fédéral de la sécurité automobile?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, on a étudié la recommandation du comité. Il est vrai que l'Office des normes du gouvernement canadien, qui s'est occupé jusqu'ici de la sécurité des véhicules automobiles au nom du gouvernement fédéral, n'est pas l'organisme à qui cette tâche revient. On étudie la question pour savoir quel organisme s'acquitterait le mieux de ces fonctions et comment le travail devrait se faire.

[*Français*]

LES PÊCHERIES

DESTRUCTION DU POISSON DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT QUI SERAIT ATTRIBUABLE À LA POLLUTION DES EAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêcheries.

L'honorable ministre a-t-il reçu des communications récemment l'informant que, en bordure du lac Saint-Pierre et plus bas sur les rives du Saint-Laurent, on trouve de grandes quantités de poissons morts à cause d'une prétendue pollution excessive des eaux?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député, s'il croit qu'il y a urgence à sa question, voudra peut-être en donner avis à la présidence, mais je ne crois pas que ce soit le genre de question qui puisse être posée immédiatement.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que l'urgence de la question réside dans le fait que, dans cette région-là, il y a une foule de pêcheurs qui gagnent leur vie en faisant la pêche commerciale, et qui voient la saison arriver et leur gagne-pain réduit à néant.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de répondre à cette question, je désire informer l'honorable député que la situation n'avait pas encore été portée à mon attention. Je vais accepter cette question comme un préavis et je vais demander aux fonctionnaires de mon ministère de faire enquête immédiatement.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LE CONTRAT RELATIF À LA CHAUSSÉE DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Je désire poser une question au ministre des Travaux publics, monsieur l'Orateur. Étant donné que nous sommes déjà quelque peu en retard dans l'exécution de la prochaine étape des travaux relatifs à la chaussée du détroit de Northumberland, le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à ce que cet important contrat soit adjugé afin que l'on puisse entreprendre aussi promptement que possible cette nouvelle phase du projet?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Je n'ai rien de plus à ajouter en ce moment à ce que j'ai déjà déclaré là-dessus, monsieur l'Orateur.

M. MacDonald: Une question complémentaire. Comme chaque jour qui s'écoule restreint le temps disponible, le ministre peut-il nous promettre que d'ici deux semaines il aura une annonce à faire à ce sujet?

L'hon. M. McIlraith: Vous en serez informés dici deux semaines, je pense, monsieur l'Orateur.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question très importante au ministre des Finances? A-t-il communiqué, ou songe-t-il à le faire, avec le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique vu la récente déclaration de celui-ci selon laquelle il pourrait diminuer les dépenses fédérales de 300 millions de dollars sans réduire l'efficacité ni le rôle administratif du ministère des Finances?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question soit recevable.

LE NATIONAL-CANADIEN

LES PLAINTES RELATIVES À L'HORAIRE DU TRAIN «CHALEUR»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. A-t-il reçu un télégramme des maires des diverses municipalités, se plaignant de l'horaire et des arrêts du train «Chaleur» qui entrera en service à la fin du mois, d'où l'urgence de la question. J'aimerais aussi savoir si le ministre compte examiner les réclamations formulées ici à la Chambre au sujet de ce service, ainsi que les nombreuses lettres qu'il a reçues.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ma mémoire se brouille sans doute, car je croyais avoir

écrit une longue lettre explicative à ce sujet au député. Peut-être l'ai-je envoyée à quelqu'un d'autre. Comme l'explication est assez longue, je me ferai un plaisir de lui envoyer une lettre.

M. Keays: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il dire à certains employés du National-Canadien que nous nous attendons à bénéficier des mêmes services que les autres Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne pose pas une question, il présente une requête.

[*Français*]

A PROPOS DU REFUS DES AUTORITÉS DE METTRE DES VOITURES À LA DISPOSITION DES CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports, pour faire suite à la question posée hier par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), concernant la demande de l'Union catholique des cultivateurs de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean pour des trains supplémentaires, le 24 mai prochain.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il a demandé des renseignements à ce sujet au National-Canadien, et si les cultivateurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean pourront compter sur des trains spéciaux le 24 mai prochain?

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Même avant qu'on me pose des questions à ce sujet, j'avais reçu le télégramme en question et, comme d'habitude dans ces cas-là, j'ai communiqué avec le National-Canadien. Les députés comprendront sûrement combien difficile il est cette année de répondre à la demande du trafic-voyageurs, mais je suis convaincu que les chemins de fer feront tout leur possible.

LES PLAINTES RELATIVES AU SERVICE DE TRANSBORDEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Par suite de plaintes récentes selon lesquelles les transbordeurs du National-Canadien transporteraient des bestiaux et des camions vides de préférence à des voyageurs, ce qui donne parfois comme résultat que des gens se voient forcés de passer la nuit à certains endroits le long du détroit de Northumberland, le ministre fera-t-il enquête sur ces plaintes auprès des chemins de fer Nationaux?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député présente des instances.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Vu le silence opposé aux questions concernant le service du National-Canadien, le ministre sait-il si les dirigeants de cette compagnie seraient prêts à comparaître devant le comité à la première occasion qui, sauf erreur, sera la semaine prochaine?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait certain que les membres de la direction du National-Canadien comparaîtraient volontiers, à n'importe quel moment, devant le comité si celui-ci désirait les recevoir; il faudrait, bien entendu, leur permettre de choisir le jour qui leur conviendrait le mieux.

LA FÊTE DU DOMINION

L'OPPORTUNITÉ DE DÉCLARER LE 1ER JUILLET JOUR FÉRIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre. Étant donné l'incertitude et la confusion qui semblent se propager au sujet de la célébration du 1er juillet, vu que la fête tombe un samedi, le gouvernement voudrait-il prendre les dispositions voulues pour faire reconnaître de façon uniforme le lundi suivant comme jour férié?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'étudierai volontiers la question, monsieur l'Orateur, mais je suis sûr que mon honorable ami ne voudrait pas que nous prenions cette année de mesure qui ferait perdre à la Chambre des communes un seul jour de séance. (*Applaudissements*)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Vu la réponse qu'il m'a donnée, puis-je demander au premier ministre s'il a compris que je posais ma question non pas en ce qui concerne la Chambre des communes mais à l'égard d'une solennité nationale puisque la fête tombe le samedi 1er juillet cette année. Le premier ministre se rend compte que si elle tombait le dimanche, le lundi serait férié, alors pourquoi ne pas faire la même chose dans le cas actuel?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir mal compris l'honorable représentant. Nous examinerons certainement la question. Je crois qu'il est question de cette éventualité dans le Code canadien du travail (Normes).

[*Français*]

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

A PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre.

Depuis plusieurs mois, les députés ont demandé au premier ministre quand il leur serait possible de prendre connaissance du rapport Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme, et, à plusieurs reprises, le premier ministre a remis la production de ce rapport de mois en mois.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si nous pouvons espérer recevoir ce rapport avant le premier juillet?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, encore hier soir, j'ai discuté de cette affaire avec l'un des coprésidents de la Commission. Ils travaillent ferme à la préparation du rapport. Je partage assurément leur espoir qu'on l'aura terminé avant la fin de l'année.

LES PÊCHERIES

L'ÉTABLISSEMENT DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mon humeur optimiste aujourd'hui me porte à lui demander s'il peut nous renseigner sur l'établissement des coordonnées des lignes de base délimitant nos zones de pêche.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Cela s'en vient, monsieur l'Orateur.

M. Barnett: Une question complémentaire. Le ministre n'est-il pas un peu inquiet, s'il ne fait pas cette communication très bientôt...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE RÉÉDUCATION POUR LES ENFANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand le ministre a témoigné devant le comité des affaires extérieures il a déclaré, en réponse à ma question, qu'un représentant canadien était alors en route pour le Vietnam pour y donner suite à notre proposition d'établir là-bas un centre de rééducation pour les enfants et qu'il s'attendait de pouvoir faire rapport bientôt à ce sujet. Est-il maintenant en mesure de faire part à la Chambre du résultat de ces discussions à Saigon?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, M. McLaren, du service de l'aide extérieure, a été envoyé à Saigon pour y faire une étude de la situation et nous comptons également sur les services du Dr Vennema, qui dirige notre établissement antituberculeux. Nous étudions actuellement la question à la lumière des rapports de ces deux fonctionnaires.

M. David MacDonald (Prince): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces rapports vont-ils subir le même sort que le rapport Gingras et que les espoirs qu'on nous avait donnés de faire venir certaines gens au Canada par l'entremise de l'aide extérieure, en vue de les rééduquer?

L'hon. M. Martin: J'ajoute, monsieur l'Orateur, que le Dr Gingras et M. Strong, du bureau de l'aide extérieure, se sont entretenus avec moi hier à ce sujet.

M. MacDonald: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces discussions ne laissent pas de nous impressionner, mais quand pourrons-nous obtenir des réponses?

M. l'Orateur: A l'ordre.

• (11.40 a.m.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mercredi 17 mai, sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session. (*Page 318*)

M. J. E. Brown (Brantford): Monsieur l'Orateur, si on me le permet, j'aimerais partici-

per au débat en faisant quelques très brèves remarques. J'espère ne consacrer que deux minutes en moyenne aux quatre sujets dont je veux traiter. La première question est d'intérêt local et touche ma circonscription et les circonscriptions avoisinantes. La deuxième a trait à la province d'Ontario et les autres intéressent tous les Canadiens.

Je parlerai pour commencer de la réception des émissions télévisées de Radio-Canada à Brantford et dans la région. On aurait grand besoin d'une station de relais entre London et Toronto pour faciliter la réception de ces programmes par les nombreux habitants de la région.

L'an dernier, Radio-Canada a dépensé une somme énorme pour la télévision, en fait plus de 88 millions de dollars. La participation financière des habitants de Brantford à cette entreprise est considérable, et pourtant ils ne peuvent pas voir les émissions, ou bien très mal. J'habite au centre de Brantford, et je ne les capte pas du tout. Certains me diront de déménager, mais je m'y refuse, particulièrement à cette période de l'année où les jonquilles et les tulipes plantées en plein centre de Brantford sont si belles.

J'aimerais maintenant traiter brièvement de l'application du programme général de bien-être social adopté par la Chambre et le Sénat l'année dernière et rendu rétroactif au 1er avril 1966. Je veux parler, bien sûr, du régime d'assistance publique du Canada. Plus d'un an après, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la loi sur les allocations familiales afin que le régime d'assistance publique du Canada puisse être appliqué en Ontario. Quelle est la situation en Ontario plus d'un an après l'entrée en vigueur du régime? La confusion règne dans les bureaux régionaux du bien-être social. Je ne veux pas faire de politicaillerie en ce qui concerne l'application de la loi sur les allocations familiales par le gouvernement de l'Ontario, mais les habitants de cette province auront quelque chose à dire à ce sujet aux prochaines élections provinciales.

Lors de l'adoption de cette mesure législative, la Chambre des communes a fait de son mieux pour prévoir des dispositions satisfaisantes pour les aveugles, les invalides et les autres chômeurs, et tous les députés ont formulé l'espoir que les Canadiens retirent de grands avantages de cette mesure. Or, les gens n'obtiennent pas les résultats escomptés par les députés qui ont voté en faveur du régime d'assistance publique du Canada, l'année dernière, du moins pas les citoyens de l'Ontario.

Cette semaine, je me suis renseigné à propos d'un invalide qui avait besoin d'assistance et dont j'avais signalé le cas aux fonctionnaires de Brantford, il y a près d'un an. Ces derniers m'ont répondu l'autre jour qu'ils attendaient toujours que les responsables, à Toronto, leur indiquent si cet homme est admissible à une aide en vertu de la loi ontarienne. Ils n'ont fait aucune mention du régime d'assistance publique du Canada, adopté en toute bonne foi par la Chambre. En fait, je crois qu'ils n'en ont jamais entendu parler. J'ai cru bon de signaler à la Chambre comment cette mesure était appliquée en Ontario. A mon avis, il faudrait au plus deux ou trois autres fonctionnaires dans ma ville pour s'occuper de l'application de la mesure. Autrement dit, je ne crois pas que le régime d'assistance publique du Canada soit bien administré en Ontario.

L'hon. M. Dinsdale: Le député me permettrait-il de poser une question, monsieur l'Orateur? Sait-il que la mise en œuvre du régime d'assistance publique du Canada a été retardée et que certaines provinces, dont le Manitoba, n'ont pas encore reçu les renseignements nécessaires d'Ottawa?

M. Brown: Monsieur l'Orateur, je ne puis comprendre pourquoi les provinces ne peuvent obtenir ces renseignements d'Ottawa; c'est là une observation très intéressante. En effet, cette mesure, adoptée à la Chambre il y aura un an en juin, était rétroactive à avril 1966.

L'hon. M. Dinsdale: Elle n'a pas été mise en œuvre.

M. Knowles: Quand a-t-elle été sanctionnée?

L'hon. M. Lambert: Quand le régime a-t-il été approuvé?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Brown: Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant à mon troisième point, les pensions des anciens combattants. Les pensions versées aux anciens combattants eux-mêmes ont été augmentées, mais pas celles des personnes à leur charge. Je sais que le ministre et son ministère songent à apporter un changement à cet égard, comme le ministre l'a déclaré à la Chambre, mais un examen au niveau ministériel s'impose en ce qui concerne les augmentations aux personnes à charge. Je sais que le ministre fera quelque chose à cet égard lorsque le comité qui étudie la question aura présenté son rapport.

Il y a un autre point qui m'intrigue concernant les anciens combattants: C'est le fait qu'ils ne peuvent même pas prendre connais-

sance de leurs dossiers. Je crois savoir à quoi m'en tenir à ce sujet. Lorsqu'un ancien combattant est admis à l'hôpital, tout le monde, de l'infirmier au physiothérapeute, peut lire son dossier, sauf l'ancien combattant lui-même. Il s'y trouve des renseignements secrets tels qu'un rapport de problème de personnalité chez l'ancien combattant, mais tout le monde le sait, à l'exception de l'intéressé lui-même. Certes, ces dossiers devraient être mis à la disposition des anciens combattants pour qu'ils puissent lire ce que les autorités ont dit à leur sujet. Je regrette que le ministre des Affaires des anciens combattants ne soit pas présentement à sa banquette, mais je sais qu'il comprend les problèmes des intéressés. Je l'exhorte donc à s'occuper de ces choses d'une façon plus favorable aux anciens combattants, en se souvenant de leurs droits personnels.

Je passe à mon quatrième point. Comme député fédéral, je veux insister sur la gravité de la situation du logement. Je pense qu'on a tellement besoin de logis que, pour les deux ou trois prochaines années au moins, nous devrions posséder un ministère spécial qui s'en occuperait exclusivement. Je sais que le ministre du Travail (M. Nicholson), qui s'intéresse vivement aux affaires du pays, dit lui-même qu'un ministre devrait s'occuper exclusivement de la question dont j'ai parlé. En fait, il a dit l'autre jour qu'un ministre du cabinet devrait être nommé et consacrer tout son temps au problème du logement au Canada, du moins pour l'instant.

• (11.50 a.m.)

Récemment, j'ai assisté à une réunion à Brantford où étaient assemblés les locataires d'un projet domiciliaire financé par les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Les témoignages des locataires m'ont beaucoup impressionné. C'étaient des jeunes gens et certains d'entre eux avaient des familles nombreuses. Ils ont déclaré que leurs loyers mensuels étaient trop élevés et je suis de leur avis. Les loyers sont fixés proportionnellement aux salaires des locataires et ils augmentent en flèche chaque fois qu'un locataire reçoit une augmentation de salaire, à tel point que cela les empêche même de songer à l'achat d'une maison. De cette façon on les décourage vraiment de devenir propriétaires. A mon avis, les autorités devraient étudier la question. J'ai assisté à la réunion à titre de député de la circonscription de Brantford et je suis fort aise d'avoir pu rencontrer ces locataires et de m'être entretenu avec eux. Je le répète, le domaine du logement devrait être le fief exclusif d'un seul ministre et je me propose d'insister en ce sens à partir d'aujourd'hui.

Voilà les points que je désirais faire valoir, monsieur l'Orateur. Peut-être sembleront-ils sans grande importance et pourtant ils sont tous essentiels et j'ai l'intention d'utiliser mon influence en tant que député pour les défendre au nom de mes commettants.

Pour conclure, j'aimerais dire deux mots de la guerre au Vietnam. Je ne doute pas qu'il existe dans tout le Canada un sentiment d'inquiétude au sujet de l'escalade de la guerre au Vietnam. Je pourrais devenir très inquiet des opérations menées par nos bons amis et voisins, les États-Unis dans cette guerre. Une seule chose m'en empêche, c'est que nous pouvons être heureux d'avoir à la tête du gouvernement un homme extrêmement habile dans les affaires extérieures et dont la conscience morale élevée nous autorise à lui faire confiance. Je veux parler, bien entendu, de l'actuel premier ministre du Canada, le très honorable Lester B. Pearson.

Ce ne sont pas là des remarques oiseuses ou des idées chimériques de ma part. Je dis que nous pouvons être reconnaissants, ici au Canada, d'avoir M. Pearson. Il ne conduira jamais notre pays dans une mauvaise direction dans le domaine international. Nous pouvons avoir confiance en lui et en notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). Nous continuerons à leur faire confiance, je le sais, jusqu'à ce que ces moments difficiles soient passés et que la paix soit une chose bien tangible.

[*Français*]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, hier soir, avant l'ajournement de la Chambre, j'ai tenté de démontrer aux honorables députés qu'il était urgent, pendant cette année du centenaire, de reviser notre Constitution canadienne.

Et je voudrais, ce matin, terminer mon intervention dans ce débat en disant quelques mots de la politique de notre pays en ce qui concerne le Vietnam.

Dernièrement, monsieur l'Orateur, le secrétaire général des Nations Unies a jeté la consternation dans le monde entier lorsqu'il a prédit que le conflit vietnamien nous conduit, à grands pas, à un troisième conflit mondial. Une déclaration aussi importante du chef de la diplomatie internationale ne peut être prise à la légère.

Lorsque le secrétaire général des Nations Unies a accepté le renouvellement de son mandat, les membres de l'assemblée des Nations Unies lui ont promis qu'il pouvait compter sur leur coopération pour mettre fin au conflit du Vietnam et pour rétablir la paix dans le sud-est asiatique.

Il me semble que, jusqu'à maintenant, le secrétaire général n'a pas reçu des pays membres des Nations Unies toute la collaboration

promise. Depuis quelques mois, les États-Unis ont continué leur escalade au Vietnam avec une atrocité telle que l'opinion mondiale en est actuellement bouleversée. Il est vrai qu'on doit prendre les moyens pour arrêter l'expansion du communisme dans le sud-est asiatique, mais je n'ai jamais entendu dire qu'on pouvait combattre une idéologie ou une philosophie par les armes.

Nous sommes, monsieur l'Orateur, devant un fait irréfutable: les États-Unis sont installés au Sud-Vietnam et c'est l'intention bien arrêtée de Washington de continuer cette guerre jusqu'à la victoire finale.

On semble mettre de côté toute solution politique dans ce conflit du Vietnam, on veut plutôt y trouver une solution militaire.

Les bombardements ont entraîné des pertes cruelles au sein de la population civile et je ne décrirai pas toutes les atrocités qui ont été commises, de part et d'autre, depuis le début de ce conflit. Je pense que la documentation que mes collègues ont reçue à ce sujet parle par elle-même.

Je n'ai pas aujourd'hui à juger de la présence des États-Unis au Vietnam du Sud, mais si l'on examine la charte des Nations Unies, il y est expressément déclaré que chaque pays a droit à son autodétermination et a également le droit de se donner le gouvernement de son choix.

On nous dira que les États-Unis sont là en vertu des ententes internationales, qui veulent qu'un pays peut demander à un autre pays de lui aider, en cas d'agression. Cependant, sans nous attarder à analyser toutes ces raisons, il faudrait, je pense, rechercher les moyens les plus utiles pour mettre fin à cette guerre qui pourrait avoir des conséquences très néfastes, dans un troisième conflit mondial.

Le Canada, monsieur l'Orateur, n'a pas eu de politique précise concernant le Vietnam. Le premier ministre (M. Pearson) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) ont déjà dit qu'ils appuyaient la politique américaine au sujet du conflit vietnamien.

Le gouvernement s'est également opposé, à plusieurs reprises, à l'escalade et à l'expansion de la guerre au Vietnam. Le Canada a aussi tenté d'appliquer, à l'égard de ce conflit, une certaine politique de neutralité; il a tenté de se faire l'intermédiaire des belligérants; il est même allé jusqu'à offrir des solutions de compromis qui pouvaient mettre fin à cette guerre.

Mais, monsieur l'Orateur, la question que nous devons nous poser aujourd'hui est la suivante: La politique étrangère du Canada, relativement au Vietnam, peut-elle aujourd'hui aider la cessation de ce conflit? Comme on le sait, le Canada, en vertu des accords militaires, fournit aux États-Unis des armes qui, apparemment, servent dans le conflit du Vietnam.

Dernièrement, les membres canadiens de la Commission internationale de contrôle ont été accusés publiquement de donner des renseignements aux autorités américaines sur leur mission. Comment le Canada peut-il, dans ce contexte, être pris au sérieux par le gouvernement du Vietnam du Nord, lorsqu'il propose une solution politique visant l'arrêt de ce conflit? Comment le Vietnam du Nord peut-il analyser la bonne foi du Canada, dans ses propositions de paix, quand il sait que notre pays fournit des armes aux États-Unis pour le combattre?

Il est évident que la politique étrangère de notre pays est timide, imprécise, et les Canadiens, à juste titre, ont le droit de se poser des questions, surtout depuis quelques jours, alors qu'ils savent qu'il existe une division au sein du cabinet relativement à la politique de notre pays sur la question du Vietnam.

• (Midi)

Cette question du Vietnam, monsieur l'Orateur, à mon avis, intéresse tous les Canadiens. Hier soir, Radio-Canada présentait une émission du programme «Tirer au clair», à laquelle participaient 10 journalistes, réunis pour discuter de la position du Canada en regard du conflit au Vietnam. Et, chose surprenante, ces journalistes qui, à mon avis, représentaient plusieurs milliers de Canadiens, ont été presque unanimes à dire qu'il fallait que le Canada revise sa politique au sujet du conflit au Vietnam.

Je pense bien que le seul fait que nous ayons vu récemment, au sein du cabinet, des dissidences au sujet de la politique étrangère devrait faire réfléchir le premier ministre, ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et qu'ils devraient tous deux songer à reviser leur politique.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, sans respecter le principe de la solidarité ministérielle, le président du Conseil privé (M. Gordon) prétend que le Canada doit se dissocier des États-Unis en ce qui regarde le Vietnam. Le Régistraire général du Canada (M. Turner) en a fait autant dans un discours prononcé à Montréal dernièrement et, hier, le premier ministre réaffirmait la politique du Canada à l'égard du Vietnam, en disant que nous devons mettre de côté les déclarations de ces deux ministres et que seules les déclarations politiques données par lui-même et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doivent compter.

Cette affirmation du premier ministre, monsieur l'Orateur, ne peut nous satisfaire. Tous les Canadiens réclament du gouvernement actuel une déclaration précise, claire et non ambiguë sur sa politique concernant le

Vietnam. Nous devons, avant tout, élaborer notre politique étrangère sur cette question en vue de préserver le monde d'un troisième conflit mondial et d'assurer l'établissement d'une paix durable dans le sud-est asiatique.

Pendant trop longtemps la politique étrangère de notre pays n'a été qu'une politique de médiation, sans originalité aucune. Il est temps que le Canada fasse preuve de maturité dans ce domaine et qu'il exprime ses vues sans tenir compte des opinions de Washington. Étant donné que notre pays faisait partie de la commission internationale de contrôle, chargée de surveiller le respect des accords de 1954 de Genève, il avait de bonnes raisons d'affirmer sa neutralité dans le conflit du Vietnam, mais on semble avoir refusé ce choix et on s'est rendu à l'invitation de Washington de fournir une contribution plus ou moins symbolique aux opérations militaires destinées à combattre l'agression et les infiltrations du Nord-Vietnam. C'est en ces termes, d'ailleurs, qu'écrivait dernièrement M. Paul Sauriol du *Devoir*, le 16 mai 1967, je crois, dans son article éditorial.

Il est difficile, à mon avis, dans les circonstances actuelles, de prévoir une solution à la guerre du Vietnam si l'on n'arrive pas à convaincre les parties en cause d'accepter les bons offices des Nations Unies et spécialement du secrétaire général en vue de réunir à la table des négociations toutes les parties engagées dans ce conflit. Et c'est à mon avis dans ce sens que devrait œuvrer exclusivement le ministre des Affaires extérieures dans ses propositions et offres de médiation qu'il adresse aux États-Unis et au Nord-Vietnam.

Dans les circonstances actuelles, monsieur l'Orateur, le Canada n'a pas d'autre alternative possible dans ce conflit. Je fais donc appel aux qualités de médiateur du premier ministre, lui qui a déjà mérité le prix Nobel de la paix. Le premier ministre devrait avoir assez de prestige, à mon avis, pour convaincre les États-Unis et le Nord-Vietnam qu'il est temps plus que jamais de faire confiance aux Nations Unies et au secrétaire général dans leurs efforts pour établir la paix dans le sud-est asiatique.

J'ai voulu, monsieur l'Orateur, terminer en faisant cet appel pressant au premier ministre de mon pays afin que les générations à venir ne puissent pas nous accuser d'avoir négligé quoi que ce soit pour éviter qu'une troisième guerre mondiale n'éclate.

[*Traduction*]

L'hon. Hugh John Flemming (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans ce débat, parce que j'estime que cette année est très importante. C'est l'an de grâce 1967, le centième depuis l'institution de la Confédération d'un grand pays, appelé le Canada, dont nous sommes si fiers. Aussi, je me sens poussé tout spécialement à dire quelque chose au sujet du discours du trône que Son Excellence nous a adressé.

Avant de m'engager dans des commentaires, je voudrais féliciter l'honorable représentant de Burin-Burgeo (M. Jamieson) de l'excellent discours par lequel il a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens aussi à féliciter le représentant de Nicolet-Yamaska (M. Côté) pour son admirable allocution. Je suis ici depuis 1960 et je crois n'avoir jamais entendu mieux présenter une motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ces discours étaient remarquables. Le parrain, d'après ses remarques et son attitude en général, a montré qu'il maîtrisait parfaitement la situation. Il a été fort éloquent et s'est montré orateur accompli. Il a fait une carrière distinguée dans la radiodiffusion, et, cet après-midi-là, le message qu'il a transmis à la Chambre a rehaussé sa réputation.

J'avoue que j'ai aimé son discours. J'ai trouvé à certains moments, alors qu'il exprimait diverses idées dans son exposé, qu'il aurait pu parler de ce côté-ci de la Chambre au lieu de l'autre côté, car ces idées, selon moi, sont nettement incorporées dans la doctrine conservatrice. Pour vous donner un exemple de ce que je veux dire, je paraphraserai ses remarques. Il a déclaré que les Terre-Neuviens avaient démontré que pour innover il n'est pas nécessaire de rejeter ou d'éliminer ce qui est déjà acquis. De nouvelles expériences peuvent enrichir une culture fière et établie. Il a ajouté que les Terre-Neuviens continuaient à être loyaux envers le pays qui a fait d'eux ce qu'ils sont, mais qu'ils étaient entièrement engagés à poursuivre les objectifs auxquels nous aspirons tous. Il a donné à entendre ensuite que la promesse de la Confédération avait été renouvelée et que la sagesse de ses fondateurs justifiée.

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, que je souscris avec enthousiasme à ces propos. J'estime, cependant, qu'ils pourraient être condensés en deux mots, si nous le voulons. Ces mots sont «un Canada». C'est l'idée que nous pouvons tirer des paroles du motionnaire, un Canada et c'est la politique nationale du parti conservateur. C'est la politique qui stimulera et encouragera l'unité qui revêt une si grande importance pour nous tous; c'est la politique qui accroîtra la grandeur du Canada.

• (12.10 p.m.)

Notre situation dans la partie septentrionale du continent nord-américain devrait nous permettre, je pense, de continuer à progresser dans le cadre de cette Confédération qui s'appelle le Canada. Il ne devrait pas y avoir de doute là-dessus en aucun temps et en nul endroit au pays. Nous devrions nous montrer forts en tant que nation, unis dans la diversité et nous faire entendre à l'unisson. Autour de la table de conférence familiale où le gouvernement central nous convoque de temps à autre, ne cessons jamais de faire valoir nos réclamations et nos aspirations sur les plans individuels et provinciaux. Il n'y a rien de mal là-dedans. Partout et toujours pensons à faire progresser le Canada.

Je puis sans trop faire erreur, je crois, affirmer qu'en l'an de grâce 1867, il y a cent ans, la province du Nouveau-Brunswick était relativement prospère. Nous construisions des navires en bois et nous en avions construit un grand nombre. Nous avions le *Marco Polo,* le bâtiment le plus rapide au monde à cette époque. Nous faisions du commerce avec la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis avec beaucoup de succès. Notre colonie était donc florissante et notre province, par rapport à notre population, jouissait d'une confortable aisance.

Après des pourparlers et des consultations avec les représentants des trois autres provinces, le Nouveau-Brunswick fut invité à devenir l'une des provinces fondatrices de la Confédération appelée le Canada. Nous avons décidé de nous associer, nous nous sommes associés et nous comptons continuer notre association. A titre de partenaire, notre province a le devoir de poursuivre une association dont les membres ne sont plus quatre, comme au début, mais dix. Le pays, de colonie, est devenu nation. L'ordre est irréversible; on ne songe plus, aujourd'hui, au Canada, à retourner en arrière. Nous avons mis la main à la charrue et nous devons avancer vers l'avenir avec grande confiance. Nous nous sommes engagés dans une activité conjointe et visons des objectifs nationaux.

Les discours prononcés relativement à la motion dont la Chambre est présentement saisie peuvent très bien s'interpréter comme le commentaire du programme énoncé par le gouvernement. Je l'ai dit en commençant, à mon avis, le débat de cette année ne signifie guère davantage. L'année du Centenaire nous offre l'occasion de revoir le passé, d'apprécier le présent et de formuler des objectifs pour l'avenir. Les remarques des députés sur ces trois phases de notre histoire, passé, présent et futur, montreront fort bien quelle est leur opinion.

Lorsqu'on envisage le passé, il faut se rappeler les progrès réalisés par le Canada en tant que nation. Pour commencer, tout le monde se souvient que les quatre provinces qui ont accepté les conditions de la Confédération, permettant ainsi sa réalisation, ont traversé une période d'essor graduel. L'histoire nous rappelle que ces années ont été difficiles.

Le professeur Creighton, auteur de *Sir John A. Macdonald, the Old Chieftain,* signale plusieurs des événements les plus intéressants. Par exemple, la construction du chemin de fer Inter-Colonial, qui a relié le centre du pays aux provinces Maritimes, le chaînon qui, à cette époque, a uni l'Est au centre du Canada. Puis le Pacifique-Canadien a été aménagé à la suite de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, conformément aux engagements pris à l'époque. C'était alors le chaînon le plus important, car il reliait le centre du pays à l'Ouest.

C'était une entreprise d'envergure. Même à l'heure actuelle les gens qui traversent les Rocheuses à bord des chemins de fer du Pacifique-Canadien ne peuvent s'empêcher d'être impressionnés par l'ampleur de la tâche qu'a dû être jadis cette entreprise. On ne disposait pas alors de l'outillage actuel. On n'avait ni niveleuse ni camion à tous usages pour transporter d'énormes quantités de terre. On avait simplement le pic et la pelle, les chevaux et les charrettes et un peu de dynamite. Voilà à quoi se résumait l'outillage de construction à l'époque et je suis émerveillé qu'on ait pu faire une trouée dans les Rocheuses pour y faire passer le chemin de fer. Le gouvernement de l'époque a dû en ressentir une énorme satisfaction et il a dû s'en trouver stimulé en voyant qu'il pouvait réaliser l'objectif qu'il s'était fixé, c'est-à-dire édifier une nouvelle et grande nation.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, monsieur l'Orateur, la Confédération comprend dix provinces. Il y a cent ans elle n'en comptait que quatre. Peu après le début du siècle, le Canada est entré dans la première guerre mondiale. Les Canadiens qui ont pris part à ce conflit se sont couverts de gloire et la renommée du Canada a fait le tour du monde. Nombreux ont été les sacrifices à cette époque, mais les combattants de cette guerre ont fait rejaillir sur le pays les honneurs et la gloire. Vingt et un ans plus tard, nouvel appel

aux armes. Le Canada répond une fois de plus et encore une fois mérite de grands honneurs. Notre renommée et notre gloire de nouveau se répand dans tout l'univers. Je l'ai déjà dit, ce sont les hauts faits de nos hommes et de nos femmes, lors des deux guerres mondiales, qui ont valu au Canada une bonne part du prestige dont il jouit présentement.

Or, monsieur l'Orateur, 22 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, nous célébrons notre centenaire. Nous occupons la moitié septentrionale du continent nord-américain qui constitue le deuxième pays du monde pour la superficie. Nous avons avancé à pas de géant et notre population dépasse maintenant 20 millions d'habitants, alors qu'il y a cent ans, nous n'étions que trois millions et demi. C'est là un grand progrès que nous sommes, d'ailleurs, sur le point de surpasser.

Je crois qu'on peut diviser le discours du trône en deux parties. La première est un préambule qui traite du passé; la deuxième est un résumé du programme proposé par le gouvernement. Il y a, dans ce discours, des passages qui me plaisent particulièrement. Je suis impressionné par l'importance que le paragraphe suivant, mentionné à la page 2 du hansard, accorde à l'individu et au développement de ses possibilités:

> En 1867, on pouvait croire que responsabilité publique et responsabilité de l'État étaient quasi synonymes. La réalisation des nouveaux objectifs exigera la participation de la société tout entière et les efforts de tout notre peuple. En un temps d'évolution accélérée, le souci principal de la société canadienne doit être le bien-être de l'individu, afin que, indépendamment de sa situation ou de sa condition à sa naissance, il puisse avoir une chance égale de faire valoir toutes ses possibilités, sur quelque plan que ce soit: économique, social, politique ou culturel.
>
> Un pays est un foyer; il doit être construit et meublé pour le confort de ses habitants.

• (12.20 p.m.)

Je suis en complet accord avec cette partie du discours. Je crois que tous les gouvernements chargés de présenter un programme au Parlement devraient toujours mettre l'accent sur les parties de ce programme qui auront pour effet de contribuer au bien-être de chaque Canadien. Cependant, ceux qui ont suffisamment d'expérience du passé s'en souviendront, les réalisations individuelles ont généralement été motivées par le désir de créer des conditions dans lesquelles les individus soient en mesure de développer leurs talents et d'utiliser à fond leur énergie et leur volonté de réaliser un progrès au sens économique et social. Notre pays a progressé en suivant ce principe.

Je dis au gouvernement que le progrès cessera si l'on promet des aumônes aux gens sans tenir compte du besoin de produire. Un gouvernement ne peut continuer à engager du personnel—autrement dit entrer en compétition avec l'industrie privée pour s'assurer les services de collaborateurs compétents et de cadres expérimentés et gaspiller de l'argent inutilement et à corps perdu—sans multiplier son déficit et sans devoir, pour éviter le désastre, emprunter de l'argent afin de payer les dépenses courantes. Si les conditions que j'ai mentionnées continuent à régner, le désastre est inévitable, car nous ne serons pas en mesure de vendre nos marchandises sur les marchés mondiaux.

J'ai écouté attentivement hier le discours de mon ami et collègue le député de Kamloops (M. Fulton), qui confirmait ce que nous savons tous—même si quelques-uns ne veulent pas l'admettre—que les gens s'inquiètent, de nos jours, du gaspillage et des folles dépenses du gouvernement actuel et qu'ils en ont des preuves, de quelque côté qu'ils regardent. (*Applaudissements*) Cela crève les yeux. (*Applaudissements*)

Les gens s'inquiètent parce que ces dépenses font monter le coût de la vie. Chaque fois qu'ils achètent des articles d'épicerie ou autres nécessités de la vie, ils s'aperçoivent que leur pouvoir d'achat a diminué. Et ce, comme je le disais tout à l'heure, parce que l'on a si peu pour le prix qu'on paie.

On s'inquiète de voir à quel point le gouvernement fait concurrence à l'entreprise privée. On voit des groupes publics effectuer des travaux autrefois exécutés efficacement, et à bien meilleur marché, par l'industrie privée. Des organismes officiels s'acquittent maintenant de tâches naguère accomplies par l'entreprise privée. L'argent pourrait servir à beaucoup plus de choses avantageuses au pays si certaines entreprises de l'État s'effectuaient de concert avec l'industrie privée—si l'on demandait à l'industrie privée d'entreprendre certaines tâches, plutôt que de les confier à des groupes publics formés à cette fin pour répondre aux désirs de ceux qui veulent se créer un empire. (*Applaudissements*)

C'est ce qui arrive chez nous, et je signale au gouvernement qu'à moins que de telles choses ne cessent, le pays rencontrera des difficultés, et peut-être le désastre.

Les gens, d'autre part, s'inquiètent de voir les fonds votés en faveur des compagnies de la Couronne dépensés par elles suivant leur bon plaisir—d'ordinaire pour des fins inutiles ou absurdes. Pendant une heure, nous avons écouté le député de Brantford (M. Brown) parler de la télévision. Selon lui, Radio-Canada a dépensé 88 millions uniquement pour la télévision. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, d'où cet argent vient-il? La réponse est parfaitement évidente: il provient de l'impôt, ne pouvant venir d'ailleurs.

En voyant de pareilles choses, les Canadiens sont d'abord pris de découragement et ne savent à quoi cela mènera. Ensuite ils se disent: «Puisque le gouvernement gaspille, aussi bien en profiter au maximum.» Je crains qu'on ne réagisse ainsi devant la situation évoquée. J'entrerais davantage dans les détails, mais le temps me manque.

Je désire revenir sur le point du discours du trône qui traite de nos ressources naturelles et de la pollution. L'excellent discours prononcé avant-hier par le député de Kindersley (M. Cantelon) m'incite à vous citer l'extrait suivant. Le représentant a traité de la question à fond. Ce qu'il a qualifié de problème de portée interprovinciale en Saskatchewan, ma province, est sur le point de prendre des proportions internationales. Les difficultés que nous éprouvons sont sérieuses à ce point. Je cite un extrait du discours du Trône:

> Les vastes ressources naturelles que nous apportons dans notre second siècle de Confédération nous seront indispensables si nous voulons répondre à nos besoins et maintenir notre position éminente dans le commerce international.

C'est ce que j'ai dit il y a quelques minutes:

> Le gouvernement présentera, au cours de la session, des mesures visant à conserver et protéger les grandes richesses dont le Canada a été si largement pourvu. Les ressources hydrauliques elles-mêmes deviennent de plus en plus précieuses. La lutte contre la pollution a une importance économique et sociale telle que le gouvernement entend l'intensifier, de concert avec les provinces. A cette fin, vous serez priés d'adopter une nouvelle loi canadienne sur les eaux qui servira de base à l'amélioration et à l'application d'une politique hydraulique nationale.

Je signale à la Chambre la phrase suivante: «La lutte contre la pollution a une importance économique et sociale telle que le gouvernement entend l'intensifier, de concert avec les provinces». Je suis heureux de trouver cette phrase dans le discours. Je vais en parler.

[L'hon. M. Flemming.]

Une de nos plus grandes inquiétudes provient de la pollution de nos eaux et, au Nouveau-Brunswick, ma province natale, ce problème est très grave. Huit grandes usines de pâte et papier y sont exploitées et une autre est prévue dans un avenir assez prochain. Nous avons des mines en exploitation et d'autres seront mises en valeur; nous avons également des industries qui dépendent de l'agriculture. Une initiative fédérale est indispensable parce que certaines de nos usines de pâte et papier sont situées sur des eaux interprovinciales—sur des eaux internationales même—et l'élimination des déchets pose un problème. Il nous faut une régie à laquelle les gouvernements fédéral et provincial participeraient. Autrement dit, il faudrait qu'un organisme ait les pouvoirs d'agir. Actuellement, la question se pose toujours: Qui a l'autorité? De qui relève cette question? La Chambre est redevable au député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) qui a tant de fois parlé de la pollution des eaux.

Le Nouveau-Brunswick compte six rivières où la pêche au saumon est bonne et qu'il faut protéger et améliorer, le cas échéant. Nous devrions les conserver car elle sont extrêmement importantes pour tous les résidents de la province et pour nos touristes. Le tourisme est une industrie chez nous et, pourtant, nous permettons que nos eaux soient polluées. Nous négligeons ce qui attire les touristes. Pourquoi ces derniers viennent-ils dans notre province? Parce qu'ils veulent sortir des villes. Actuellement, les vastes espaces du Canada les attirent.

• (12.30 p.m.)

Je félicite donc le gouvernement de cette partie-là du discours du trône, tout en l'exhortant à faire plus qu'en parler. Il n'est pas trop tard pour remédier à la situation ni pour remettre de l'ordre dans le fouillis, car il y a fouillis. Et cela s'applique à toutes les provinces. Je ne parle pas uniquement du Nouveau-Brunswick où je sais qu'il y a lieu de remettre de l'ordre. Le gouvernement fédéral doit en prendre l'initiative. Il doit collaborer avec le gouvernement provincial et, dans certains cas, avec les autorités municipales. Le besoin est pressant et il faut agir sans délai. J'espère qu'on ne perdra pas de temps avant de présenter à la Chambre une mesure permettant d'amorcer une action immédiate et d'améliorer la situation.

Ayant fait ces observations d'ordre général, j'aimerais maintenant donner des précisions. Nous avons actuellement un problème bien nettement défini et urgent dans la pollution de la Saint-Jean, et d'autant plus urgent

qu'on prévoit la mise en exploitation, dès la fin de 1967, du barrage de l'aménagement hydro-électrique sis à 15 milles au nord de Fredericton, au centre du Nouveau-Brunswick.

A cet endroit et sur une grande distance vers l'amont, la rivière sera ainsi transformée en une sorte de lac de 55 milles de long et, par endroits, de un mille de large. Le débit n'en sera pas rapide, en fait, car les eaux seront stagnantes une partie du temps. Il est clair qu'il faut tenter par tous les moyens de protéger une si grande étendue d'eau contre la pollution. Soit dit en passant, le nouveau lac créé par la construction du barrage sera à peu près parallèle à la route transcanadienne.

Cela dit, et après avoir demandé à la Chambre de ne pas perdre de vue les mesures qui s'imposent, j'aimerais fournir certains renseignements au sujet de la Saint-Jean pour faire ressortir les difficultés exceptionnelles de la situation et la nécessité de dispositions spéciales et immédiates de la part du gouvernement fédéral. La Saint-Jean prend sa source dans le Maine et y coule sur une cinquantaine de milles ou davantage avant de devenir la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et cet État, à partir de St. Francis, Maine, et Clair, Nouveau-Brunswick. Elle marque ensuite la frontière internationale sur une centaine de milles entre le Nouveau-Brunswick et le Maine jusqu'à la ville de Grand Falls, dans le comté de Victoria.

De Grand Falls à son embouchure, la rivière passe entièrement par le Nouveau-Brunswick et longe à peu près la frontière sur une distance d'environ 100 milles jusqu'à un point situé près de la ville de Woodstock. Elle oblique ensuite vers le sud-est, s'éloignant de la frontière de l'État du Maine, et se jette finalement dans la baie de Fundy, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Il est difficile de songer à un cours d'eau qui présente autant de difficultés que la Saint-Jean du point de vue juridiction. En gros, le tiers de la rivière passe par le Maine, un autre tiers constitue la frontière internationale, tandis que l'autre partie passe par le Nouveau-Brunswick. Du point de vue juridiction, je ne crois pas qu'un autre cours d'eau pose plus de difficultés.

La partie amont de la rivière, surtout celle qui forme la frontière internationale, est bordée de villes et de villages de chaque côté, jusqu'à Edmunston, ville de plus de 10,000 âmes. Sur l'autre rive se trouve Madawaska, dans le Maine, une autre ville assez importante. A Edmunston, il existe une très grosse usine de pâte à papier qui déverse ses déchets dans la rivière, et, à Madawaska, il y a une usine de finissage.

A partir de Grand-Falls, la rivière oblique vers le Sud et longe plus ou moins la frontière du Maine de Grand-Falls à Woodstock, au Nouveau-Brunswick, sur une distance d'environ 100 milles. Sur cette distance, sur le côté ouest de la rivière Saint-Jean se trouvent de nombreuses rivières assez importantes qui prennent leur source dans l'État du Maine et se jettent dans la rivière Saint-Jean.

Il y a la rivière Aroostook, qui passe par les villes de Fort-Fairfield, Presque-Isle, Cariboo et Washburn, deux petites rivières appelées Big Presque Isle et Little Presque Isle, et la rivière Medunekeg, qui passe par la grande ville de Houlton et qui se jette dans la rivière Saint-Jean à Woodstock. Les eaux-vannes, les rebuts industriels des fabriques d'amidon et les déchets des usines de transformation de betterave à sucre contribuent à la pollution des cours d'eau et finalement de la rivière Saint-Jean. On doit, je le répète, aménager dans la rivière à 50 milles en aval de Woodstock un barrage qui formera un lac de 55 milles où se déverseront les eaux polluées d'amont. Est-il étonnant que j'exhorte en ce moment le gouvernement fédéral à faire quelque chose au sujet de cette situation, étant donné les implications en cause sur le plan international?

A ce propos, je tiens à dire combien je sais gré au maire de Woodstock, M. Gerald Gallop, et au conseil municipal de cette ville, des grands efforts qu'ils ont déployés pour obtenir la collaboration de l'État du Maine en vue de remédier à la situation et pour convaincre le gouvernement provincial de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer les conditions de la rivière dans la partie qui passe au Nouveau-Brunswick. Ils ont œuvré sans relâche pour remédier à la situation dans la mesure où ils pouvaient le faire. Mais leur pouvoir est limité. Il faut le prestige du gouvernement fédéral. Il faudrait que des agents du gouvernement fédéral interviennent et disent: «Nous représentons le gouvernement canadien. Nous sommes ici pour collaborer avec Woodstock. Nous sommes ici pour aider la ville et pour travailler de concert avec elle et le gouvernement provincial au règlement de ce problème.» Incidemment, les contacts des autorités de Woodstock avec le sénateur Muskie de l'État du Maine ont donné de bons résultats, et la réaction de certaines autorités municipales dans cet État a été très satisfaisante.

Mon point principal concerne l'importance de trouver quelqu'un qui puisse parler au nom de notre nation, avec prestige et autorité.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est épuisé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député poursuive?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Flemming: Merci, monsieur l'Orateur. J'en remercie les membres de la Chambre et leur assure que, désormais, je serai bref.

Le *Bugle*, hebdomadaire de Woodstock, mérite lui aussi des louanges toutes spéciales pour sa campagne visant à informer le public et à faire comprendre la nécessité d'employer tous les moyens pour améliorer la situation. La réaction a été encourageante. J'exhorte le gouvernement à prendre des initiatives, de concert avec les autorités américaines, en vue de collaborer avec la ville de Woodstock et d'autres villes situées en amont, dans Carleton et Victoria. On jugera peut-être nécessaire d'inviter la Commission internationale mixte pour reviser la situation et en faire l'objet d'une étude. Monsieur l'Orateur, nous avons besoin de quelque chose plus rapide et plus efficace qu'une étude. On a déjà étudié la question à satiété. On a étudié la question de la pollution des eaux dans cette région à maintes reprises. Tous ceux qui passent à d'autres les responsabilités disent: «Faisons une étude». Les études durent des années. Il est temps de prendre des mesures. Il est temps d'y remédier. A mon avis, le gouvernement devrait immédiatement envoyer un fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Woodstock pour qu'il y rencontre le maire et les échevins, se renseigne sur ce qui a été fait, convienne des nouvelles mesures à prendre et y donne suite.

• (12.40 p.m.)

Une fois qu'ils se seront mis d'accord quant au parti à prendre, et sans tenir compte des difficultés juridictionnelles, ils devraient présenter un rapport et faire des recommandations. Ensuite le ministère fédéral approprié pourrait se mettre à l'œuvre—je présume qu'en l'occurrence, ce serait le ministère des Affaires extérieures—le gouvernement provincial pourrait en faire autant, et l'État du Maine et le gouvernement fédéral des États-Unis apporteraient leur collaboration qui n'a, d'ailleurs, jamais fait défaut à cet égard. Nous sommes, je pense, dans une situation un peu meilleure que celle à laquelle le député de Kindersley (M. Cantelon) a fait allusion hier; il a prétendu qu'ils n'avaient aucune collaboration. Nous avons de nombreuses preuves que les divers organismes veulent coopérer mais il n'y a aucune autorité suprême pour coordonner leurs efforts et améliorer la situation.

A mon avis, on devrait maîtriser la situation avant l'ouverture du barrage de la Mactaquac, cet automne, quand la rivière devient un lac de 50 milles. C'est pourquoi je demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de s'occuper sans délai de ce problème et de prendre des mesures immédiates. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de traiter la question à la lumière des renseignements contenus dans le rapport qu'il aura reçu et en collaboration avec les États-Unis d'Amérique.

J'estime très sérieusement que la procédure habituelle est insuffisante dans ce cas. Le mois de mai est déjà bien avancé. Or, sauf erreur, la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick compte sur l'énergie que doit lui fournir, à Noël le projet d'aménagement de Mactaquac. Cela signifie que la rivière sera probablement endiguée en septembre ou en octobre. Il n'y a donc pas de temps à perdre. Il faut immédiatement prendre des mesures, et c'est un appel dans ce sens que je lance au ministre.

En somme, j'exhorte le ministre, avec toute l'énergie et toute la vigueur dont je dispose, à faire rédiger immédiatement un rapport sur le degré de pollution de la Saint Jean au Nouveau-Brunswick. Il y a d'autres rivières dans la même province dont il faut s'occuper, mais je crois qu'on a raison de dire que le cas de la Saint-Jean presse le plus pour l'instant.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur le discours du trône, je voudrais parler d'une question que nous essayons de soulever avec plus ou moins de succès depuis quatre ou cinq ans. Évidemment, c'est le problème auquel les Canadiens doivent faire face à cause de la grave pénurie d'habitations, qui empire de jour en jour.

Je sais que chaque fois que nous amenons la question sur le tapis, le gouvernement nous accuse d'en faire notre cheval de bataille politique, avec raison peut-être jusqu'à un certain point, mais c'est en quelque sorte notre devoir de soulever ces questions et d'essayer de forcer le gouvernement à agir, autant que possible. Je pense qu'il faut consigner au hansard le fait que pas un seul ministre n'est présent à

la Chambre en ce moment, alors que nous voulons discuter des questions de ce genre. En fait, monsieur l'Orateur, lorsqu'on examine le problème général du logement auquel nous faisons face au Canada, on désespère presque de ne jamais réussir à inciter le gouvernement ou à le décider à prendre des mesures plus énergiques. Au cours de chaque session, nous sommes témoins du même spectacle, nous consignons les mêmes tristes faits au compte rendu, mais en vain. Avant de venir parler à la Chambre aujourd'hui, j'ai vu un discours que j'avais prononcé il y a quatre ans et j'aurais pu vous le lire et le consigner textuellement au compte rendu, car rien n'a changé depuis. Nous nous exécuterons donc à nouveau, mais nous espérons qu'il se passera quelque chose et que le gouvernement adoptera des mesures concrètes.

J'ai lu le discours que le ministre a prononcé à la Chambre au cours du présent débat et je n'ai pu en croire mes yeux. C'est la tentative la plus pathétique, insuffisante et incompréhensible qu'on aurait pu imaginer pour traiter de la crise du logement. En fait, monsieur l'Orateur, en examinant les archives et les faits, on constate qu'après 40 ans, les Canadiens en 1929 étaient effectivement en mesure d'acheter de meilleures maisons avec une plus faible proportion de leur revenu qu'en 1967.

Ce sont ces commentaires dévastateurs que m'inspirent les tentatives faites par le passé en Amérique du Nord et au Canada pour loger les gens. Nous sommes aujourd'hui moins avancés qu'il y a quarante ans. Quels sont les tristes faits? Il faut en consigner quelques-uns.

Cent mille Canadiens vivent dans des conditions absolument épouvantables.

Vingt p. 100 de toutes nos habitations ont des salles de bain et des salles de toilette primitives.

Au Canada, une maison sur trois est en mauvais état.

Il nous faudrait un demi-million d'habitations uniquement pour répondre aux besoins qui se sont accumulés pendant la dernière guerre.

Un demi-million de Canadiens vivent dans des maisons insalubres.

Le Conseil économique estime que d'ici 1970, il nous faudrait obtenir au moins 170,000 maisons chaque année, puis au moins 200,000 par année. Nous ne nous sommes jamais approchés de cet objectif.

Fait: à cause de la pénurie de logements, les loyers augmentent de 20 p. 100 chaque année et nos gens sont de plus en plus exploités.

Fait: en ces récentes années le Canada a dépensé plus pour l'habitation que tout autre pays industrialisé de l'Amérique du Nord ou de l'Europe occidentale.

Fait: une enquête mondiale nous classe au seizième rang en ce qui concerne les sommes que nous affectons à l'habitation parmi les pays du monde industrialisé.

Monsieur l'Orateur, on pourrait poursuivre à l'infini. Ceux parmi nous qui s'intéressent à ce sujet ont des piles et des piles de dossiers attestant des efforts nettement insuffisants que font aux divers échelons les gouvernements canadiens pour tenter de remédier à la pénurie de logements. Dans ma propre ville de Toronto, il nous faut au minimum 40,000 maisons par année et nous en construisons 21,000.

Le coût de nos habitations dans Toronto est astronomique: nous sommes rendus dans la stratosphère avec les astronautes. En 1964 une maison coûtait en moyenne $19,000. En 1966 ce coût s'élevait à $27,000 et aujourd'hui, en 1967, les maisons dans la région métropolitaine de Toronto se vendent en moyenne à $30,000. Ce prix, monsieur l'Orateur, est tout à fait au-delà des moyens financiers dont dispose la vaste majorité de nos gens. Voilà pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre sont si ennuyés lorsque le ministre se lève pour déclamer des séries de statistiques sur le nombre de mises en chantier et sur la somme investie dans des hypothèques, car, en fait le ministre ne fait que permettre aux gens de construire des maisons que 85 p. 100 de notre population ne peut se permettre de payer.

Cette proposition n'a aucune valeur.

Inutile de soutenir qu'il y a une crise du logement au Canada. C'est une lapalissade. Ce qui est plus difficile, c'est d'y apporter une solution. C'est ce qui pose le principal problème à la Chambre des communes. Si l'on passe en revue les initiatives du gouvernement pour cette année, à mon avis, la première conclusion qu'on peut en tirer est que le ministre doit être remplacé. C'est un homme bien élevé, mais ses déclarations montrent clairement qu'il ne comprend rien à la question de l'habitation et qu'il n'est pas prêt à assumer quelque responsabilité que ce soit.

Par exemple, voici ce qu'a dit le *Daily Star* de Toronto le 25 janvier à propos d'un de ses discours:

> Le ministre fédéral J. R. Nicholson hier soir a dit que la crise du logement est un problème qui intéresse les provinces et les municipalités et non le gouvernement fédéral.

Si le ministre adopte cette attitude, on ne saurait espérer résoudre un jour la crise du logement. Je sais qu'on se heurte à d'énormes

difficultés constitutionnelles, mais je trouve présomptueux de la part du gouvernement fédéral de décliner toute responsabilité dans ce domaine. Le logement a des répercussions sur tous les Canadiens d'un littoral à l'autre, à quelque groupe d'âge qu'ils appartiennent. Les jeunes qui se marient s'en ressentent. Le côté tragique de l'affaire de nos jours c'est qu'un jeune couple ne pourra jamais devenir propriétaire à cause du prix exorbitant et toujours croissant des maisons. Les vieillards s'en ressentent, eux qui, à cause de notre régime fiscal insensé, perdent possession de leurs maisons, ne pouvant plus en assurer l'entretien. Le père de famille s'en ressent, lui qui doit payer ou louer une maison à un prix si élevé qu'il prive sa famille de tout autre confort offert par la société, que son bien-être exige.

• (12.50 p.m.)

Et malgré cela, le gouvernement fédéral agit comme si cela ne faisait pas partie de ses responsabilités. Je trouve cette attitude incompréhensible et renversante, d'autant plus que le ministère compétent adopte l'attitude suivante: voilà la situation; tout ce que nous avons à faire, c'est de voter les crédits pour les hypothèques qui permettent aux entrepreneurs de construire des maisons que, de toute façon, les gens ne peuvent pas se permettre. A mon avis, il serait souhaitable de démettre le ministre de ses fonctions sans tarder et de nommer à sa place quelqu'un qui soit disposé à prendre les choses en main et à assumer ses responsabilités.

Je me rappelle qu'il y a quatre ans, lorsque le ministre a accepté le portefeuille, nous l'avons félicité, lui disant que nous nous réjouissions de l'occasion qui lui était donnée de laisser son empreinte partout au Canada, pour ainsi dire, d'écrire sa propre épitaphe politique en inaugurant un vaste programme de construction de logements, programme nouveau, plein d'imagination. Mais il n'a rien fait. Malheureusement, on se souviendra de lui comme ministre qui n'a à peu près rien fait dans ce domaine.

Non seulement à cause de cela, monsieur l'Orateur, mais en raison des complexités qui en découlent—et personne n'en disconvient; nous savons que des difficultés se posent sur le plan constitutionnel, qu'il n'est pas facile d'en venir aux prises avec nos provinces et avec les opinions préconçues de nos municipalités—mais il me semble que ce dont nous avons besoin, et nous le demandons depuis des années, c'est au moins un ministre à plein temps. Actuellement, le ministre de l'habitation au Canada est un ministre à temps partiel; il doit consacrer la plus grande partie de son temps aux problèmes de main-d'œuvre, et c'est sans doute la raison pour laquelle on n'a pas accompli grand-chose dans le domaine du logement. Si nous voulons traiter du problème de façon convenable, nous devrions au moins avoir un ministre à plein temps; voilà des années que nous le disons. Et même si nous avions un ministre à plein temps, il me semble qu'il ne pourrait rien faire d'autre durant les cinq prochaines années, que de s'attaquer à la formidable crise à laquelle nous faisons face.

Nous sommes ici, nous citons des données statistiques et des chiffres, oubliant que des gens sont en cause. Les vieilles gens, les jeunes, et les citoyens d'un bout à l'autre du pays sont en cause lorsqu'il s'agit de cette question. Nous sommes honteux de faire le tour de notre circonscription électorale et de voir les conditions dans lesquelles sont condamnés à vivre tant de nos gens. Je voudrais que le ministre descende des nuages dont l'entoure la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui le nourrit de ces données statistiques fantaisistes qu'il présente ensuite à la Chambre. Qu'il aille voir lui-même les conditions dans lesquelles les Canadiens sont forcés de vivre. Si le ministre faisait cela, je pense qu'il prendrait ensuite certaines initiatives.

A mon avis, nous devrions aussi reconnaître devant le public canadien qu'il y a une crise. Le gouvernement actuel n'a jamais même admis ce fait. Les députés ministériels se lèvent en Chambre et nous disent que nul problème ne se pose, que tout va très bien. Nous devrions, je pense, de temps à autre, être sincères avec le public et reconnaître que, dans ce domaine, il existe un problème très grave, mais qu'il n'y a pas de solution facile ou rapide. Nous devons admettre qu'il faudra recourir à l'ingéniosité et aux talents des représentants à la Chambre des communes, des gens de nos provinces et de nos municipalités pendant des années et des années, si nous voulons nous attaquer à ce problème.

L'une des difficultés qui se posent réside dans le préjugé traditionnel, concernant la constitution, entretenu par nos provinces, persuadées que toute activité à Ottawa constitue une intrusion dans leur domaine de juridiction. Voilà sûrement une chose contre laquelle il nous faut lutter. Je me souviens qu'à l'époque où j'étais membre d'un Parlement provincial, à Queen's Park, à Toronto, chaque fois qu'un problème se posait, on disait qu'il appartenait au gouvernement fédéral de s'en occuper. Voilà maintenant que j'entends les propos du gouvernement fédéral, disant que la tâche revient aux provinces. De part et d'autre, on semble passer son temps à se servir de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comme prétexte pour se décharger de la responsabilité sur quelqu'un d'autre.

Si nous n'acceptons aucune autorité dans ce domaine, les générations futures maudiront ce Parlement, car toute cette crise du logement résume le grand dilemme de notre génération, c'est-à-dire l'urbanisation du Canada, l'afflux de la population dans les villes et le dépeuplement croissant des campagnes. Vers 1970, probablement 80 ou 85 p. 100 des Canadiens vivront dans les villes. Cela crée des problèmes énormes pour les législateurs, non seulement à l'égard du logement, bien qu'ils soient plus urgents et plus évidents que les autres, mais dans touts les domaines imaginables: enseignement, culture, communications, transports et renouvellement des villes. Voilà le grand problème que l'Amérique du Nord devra s'efforcer de résoudre au cours des prochaines décennies. Or, l'opposition constate malheureusement que le gouvernement fédéral n'est pas disposé à prendre la moindre responsabilité, croyant qu'il peut négliger tout le problème et le confier aux provinces au lieu d'assumer l'autorité et de prendre les mesures nécessaires.

Qui a adopté cette attitude? Le grand parti libéral, le soi-disant parti progressiste, les jeunes-turcs, l'équipe de relève, ceux qui doivent créer cette nouvelle grande collectivité au Canada. Ils parcourent le pays en disant à qui veut les entendre qu'ils connaissent toutes les questions et savent toutes les réponses, mais lorsque nous abordons des domaines extrêmement importants, on nous dit que cela ne relève pas d'eux, n'est pas de leur ressort. Comme je l'ai dit tantôt, s'ils continuent à se comporter ainsi, les législatures de l'avenir nous blâmeront de n'avoir rien fait pour régler ce grave problème social et de n'avoir pris aucune mesure ni aucune initiative à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est une heure.

(A 1 h., la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, à la suspension de la séance, j'exposais les grandes lignes de la situation très grave du logement au Canada et, dans la première partie de mes remarques, j'ai indiqué que l'un des principaux obstacles était le ministre lui-même. Je sais qu'il n'y verra pas une attaque personnelle, mais à cause de son attitude négative et de ses nombreuses obligations en qualité de ministre du Travail, il est évident pour tout le monde qu'il ne saurait attaquer ce problème de façon réaliste.

Il est facile de parler de crise du logement. Ce qui est difficile, c'est de régler le problème. Nous devons découvrir un moyen de nous y attaquer et de faire des propositions concrètes en vue de la résoudre. Dans les quinze minutes qui me restent, j'aimerais m'y essayer, mais les députés comprendront qu'il est impossible d'exposer dans le détail, en si peu de temps, la stratégie complexe que requiert la solution d'un problème complexe.

Nous pouvons réaliser un certain nombre de choses, à la fois, à court et à long terme. Dans la première catégorie, nous devrions commencer par révoquer la loi nationale sur l'habitation. Il s'agit plutôt d'un canular, car cette loi a été rédigée il y a vingt ans, dans des conditions qui n'existent plus et dans des circonstances totalement différentes de celles d'aujourd'hui. Elle était censée être la loi sur le logement des travailleurs, mais de nos jours, à moins de gagner de $8,000 à $8,500 ou plus par année, on ne peut guère songer à acheter une maison. C'est tout simplement du socialisme pour le riche et la privation pour le pauvre, car cette loi ne tient aucun compte de l'état actuel des choses. Nous devrions commencer par récrire la loi nationale sur l'habitation.

Deuxièmement, nous devons chercher à faire quelque chose dans le domaine des prix des habitations. Ce ne sera pas un problème simple parce que tant d'éléments complexes entrent en ligne de compte. Néanmoins, on peut faire beaucoup de choses. Il existe toutes sortes de nouvelles techniques pour réaliser des constructions économiques et de nouveaux régimes fonciers, comme la location à bail, ce qui ne nous plaît guère. Il y a une multitude d'idées nouvelles que nous pourrions adopter, au Canada, si nous accomplissions notre tâche en tenant compte des réalités de l'heure. Il s'agit d'un domaine où nous devons tout recommencer à neuf, avec des concepts entièrement nouveaux.

Au Canada, nous n'avons jamais élaboré un procédé raisonnable de financement des habitations. Au cours des 25 dernières années, nous avons considéré ce genre de financement comme une méthode de relancement, et quand le chômage devient important, nous inondons le marché de fonds hypothécaires, ce qui a simplement pour résultat l'inflation du prix des terrains et des maisons. Nous n'avons jamais organisé rationnellement le financement des habitations. Or, c'est au gouvernement fédéral de s'en charger, car nul autre n'a ce pouvoir. Il nous faut un fonds national de l'habitation—si on veut l'appeler ainsi—financé par le gouvernement, qui organiserait la distribution des fonds aux constructeurs et aux individus pour la construction et l'achat de logements.

En outre, nous devons nous occuper, dans son ensemble, de la fourniture de logements loués. Dans les circonstances actuelles, il se pourrait bien qu'il faille renoncer au beau rêve nord-américain selon lequel chacun serait maître de sa maison, car les prix deviennent si élevés que la plupart des gens ne pourront probablement jamais acheter une maison. Avec l'expansion de nos villes et l'accroissement de notre population, nous allons simplement devoir envisager des façons différentes de loger les gens, dans des habitations multiples ou des appartements, même si l'idée me déplaît.

Notre politique nationale en matière d'habitation publique est une honte. Pour le Canada tout entier, nous faisons moins que ne font à elles seules certaines villes des États-Unis. Dans le secteur entier du logement public, notre politique a été un échec et un fiasco national. Le gouvernement fédéral est responsable de cet état de choses, car c'est lui seul qui, financièrement, est en mesure d'encourager des programmes de ce genre.

Nous ne faisons pratiquement rien pour résoudre les problèmes inhérents au développement urbain et à la rénovation urbaine. Dans n'importe quelle ville du Canada, ils sont pourtant cruciaux en raison de la décrépitude des vieilles demeures qui se délabrent de plus en plus. Que je sache, aucun véritable programme d'aménagement urbain n'est en vigueur à l'heure actuelle. Nous avons besoin d'orientation dynamique dans ce domaine également.

● (2.40 p.m.)

En septième lieu, nous devons commencer à simplifier les règlements. Nous avons essayé de dépouiller et d'analyser les demandes aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Dans certains cas, il faut passer par 52 étapes différentes pour étudier un programme de construction. Cela prend bien des années et, avant que ce soit terminé, tout le monde, dégoûté, a renoncé au projet. Une revision complète s'impose là aussi.

Je tiens également à signaler que nous n'avons rien accompli de vraiment utile en fait de logements publics au Canada. C'est un programme qui n'a pas bonne renommée. Nos municipalités ne l'encouragent pas, ayant l'idée, qui n'a plus sa raison d'être, que les logements publics signifient beaucoup d'indésirables; elles ont des préjugés bien arrêtés à ce sujet que ni Ottawa ni les provinces n'ont réussi à vaincre.

Mon huitième point est la nécessité de régler le problème du rôle que le gouvernement doit jouer dans le remembrement et l'aménagement des terrains. A eux seuls, les particuliers n'ont pu y réussir au Canada. Il ne s'agit pas de critiquer les entrepreneurs de vouloir faire de l'argent, mais le résultat net en a été que ce sont des particuliers qui ont entrepris le remembrement et l'aménagement des terrains. Ils en ont constamment fait monter le prix le plus possible, de sorte que le prix de vente des lots à bâtir du Toronto métropolitain est passé, en quelques années, de $4,000 à $12,000 à cause de la spéculation. Le prix des maisons ne redeviendra à la portée des gens ordinaires que lorsque le gouvernement acceptera de s'emparer des terrains et de les remembrer.

Neuvièmement, nous devons faire quelque chose quant aux charges écrasantes des municipalités. Les problèmes d'imposition affolent nombre de leurs conseils. Nous les avons chargés de toutes sortes de tâches sans leur fournir les moyens fiscaux de les accomplir. Par exemple, c'est une anomalie du continent nord-américain que le coût de l'instruction publique doive être supporté par les personnes les moins capables de le faire. Cela n'existe à peu près nulle part ailleurs dans le monde. Il nous faut remettre ces questions à l'étude de concert avec les provinces.

J'aimerais avoir plus de temps pour traiter de certains de ces problèmes, et je vais tâcher de le faire à l'occasion de motions de subsides. Voilà certaines des mesures immédiates que nous pourrions prendre si seulement nous le voulions. Cependant, le principal problème est que le gouvernement actuel se soustrait à ses responsabilités. Il n'estime pas que le logement soit une question d'importance et d'intérêt national. C'est sans contredit le plus grand problème social à l'heure actuelle qui touche tous les Canadiens. Néanmoins, le ministre de qui relève l'habitation proclame dans tout le pays que la responsabilité en incombe aux provinces et aux minicipalités. C'est faire fi absolument de nos obligations envers la population canadienne. Ainsi, avant que nous puissions espérer réaliser le moindre de ces objectifs, et aucun n'est facile, le gouvernement doit se déclarer prêt à assumer la responsabilité de tous les aspects du logement à l'échelle nationale.

L'hon. M. Trudeau: Le député me permet-il une question? N'envisage-t-il pas de difficultés constitutionnelles si le gouvernement fédéral assume ces responsabilités?

M. Scott (Danforth): Bien entendu, il se pose un problème constitutionnel; j'y venais. J'allais dire que, selon moi, on invoque la constitution comme excuse. Chaque niveau de gouvernement s'en remet à un autre. Les municipalités disent que c'est aux provinces d'y voir, les provinces prétendent que le gouvernement fédéral en a la responsabilité et le gouvernement fédéral soutient que la question ne relève pas de lui.

L'hon. M. Trudeau: Le député veut-il dire que le logement public tombe sous la juridiction fédérale?

M. Scott (Danforth): Le ministre ne doit pas me prêter pareils propos. Je ne prétends pas que cette affaire tombe sous la juridiction fédérale. Je dis qu'il a une responsabilité à cet égard et qu'il s'y soustrait, qu'il refuse de l'assumer. Voilà le point, il me semble.

L'hon. M. Trudeau: Puis-je poser une autre question? Comment cette affaire peut-elle être une responsabilité fédérale si elle ne tombe pas sous la juridiction fédérale?

M. Scott (Danforth): C'est tout simplement ridicule et j'espère que ces questions ne compteront pas dans les 15 minutes qui me restent. Le logement compte dans la vie de tous les Canadiens, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

L'hon. M. Turdeau: L'instruction aussi.

M. Scott (Danforth): A quoi sert de dépenser des millions de dollars pour instruire la population si on la laisse vivre dans des logements inhabitables? Nous en avons assez de voir le gouvernement invoquer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique chaque fois que nous lui demandons d'agir. Évidemment, l'habitation ne relève pas exclusivement du gouvernement fédéral, mais comment ce dernier réglera-t-il le problème? Aucun niveau de gouvernement ne saurait à lui seul trouver une solution. L'affaire ne devrait pas être la responsabilité exclusive des municipalités, des provinces ou du gouvernement fédéral. Ce qu'il faut, c'est une vaste entreprise conjointe de tous les niveaux de gouvernement, et même là, si nous réglons le problème, nous serons chanceux. Il faudrait d'abord nommer un ministre qui consacrerait tout son temps au problème, plutôt qu'un ministre qui ne peut s'en occuper que lorsqu'il n'est pas aux prises avec tous les conflits ouvriers du pays, qui sont bien assez nombreux. Ce qu'il nous faut, c'est un ministre du Développement urbain et de l'habitation. Commençons par nommer un ministre qui mettra tout son temps et toutes ses ressources intellectuelles à étudier le problème de l'urbanisation au Canada. Les provinces ne s'y opposeront pas, elles qui ont tant besoin d'aide dans ce domaine. Renseignez-vous auprès des ministres provinciaux ou des dirigeants municipaux. Ils ont un besoin urgent de directives, de secours, d'assistance.

L'hon. M. Trudeau: Y compris le Québec?

M Scott (Danforth): Oui, y compris le Québec. Le Québec n'est pas une province différente des autres. Les Québecois sont aussi des Canadiens.

L'hon. M. Trudeau: Alors, pourquoi le parti du député réclame-t-il un statut particulier pour le Québec?

M. Scott (Danforth): C'est une tout autre affaire. Les ministériels auront beau s'exciter, je leur dis que les gens du Québec sont Canadiens d'abord et Québecois ensuite. Le gouvernement craint de les mettre à l'épreuve là-dessus, voilà le problème. Il voudrait dresser le Québec contre le reste du Canada. C'est ainsi qu'il s'est maintenu au pouvoir depuis 20 ou 30 ans. Il est à peu près temps que cela finisse.

L'hon. M. Trudeau: Pourquoi le parti du député réclame-t-il un statut particulier pour le Québec?

M. Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, les vis-à-vis ont lancé un grand nombre d'interruptions qui, je suppose, ne paraîtront pas dans le compte rendu. Mais l'expérience m'a appris que les députés qui ont l'habitude de s'exclamer sont ceux qui restent assis sur leurs cerveaux pour les tenir bien au chaud. C'est peut-être un vieux cliché, mais c'est vrai.

L'hon. M. Trudeau: Si le député insiste pour qu'on les inscrive au compte rendu, puis-je lui poser une autre question? S'il estime que le Québec n'est pas différent du reste du pays, pourquoi son parti a-t-il proposé un amendement à la constitution, l'autre jour, pour donner un statut particulier au Québec?

M. Scott (Danforth): Le ministre de la Justice aimerait bien me placer dans un dilemme imaginaire, je le sais, mais je ne lui en donnerai pas l'occasion. En fait, il essaie de se justifier. J'essaie de parler du domaine restreint de l'habitation, mais le ministre cherche à me faire parler du problème québécois, dans son ensemble, et des difficultés particulières de cette province. Ce n'est ni convenable, ni raisonnable, ni juste d'essayer de le faire maintenant. Des discours sur le problème constitutionnel ont été prononcés par des députés siégeant de notre côté de la Chambre.

L'hon. M. Trudeau: Il est bon d'être logique.

M. Scott (Danforth): Cet appel à la logique est une nouveauté de la part de ce côté-là de la Chambre. Nous l'avons constaté l'autre jour en apprenant qu'un ministre fédéral peut oublier sa qualité pour parler à titre personnel et dire tout ce qui lui plaît, même si cela n'influe pas sur le gouvernement. Ce n'est donc pas de logique que devraient parler les députés de ce côté-là de la Chambre.

Mon temps de parole touche à sa fin. Je voulais donc conclure sur une note amicale et constructive, comme nous en avons l'habitude. Nous avons proposé la nomination d'un ministre uniquement chargé de l'habitation. Je sais que de nombreux députés sont d'accord à ce sujet et en ont parlé en réunion secrète. Ce n'est pas une idée nouvelle, et nous savons que beaucoup l'approuvent. Nous espérons pouvoir convaincre le gouvernement de son utilité. Ils n'arriveront jamais autrement à une solution du problème du logement. Nous avons besoin d'un ministre qui aura le temps de visiter le pays et s'efforcera de coordonner tous les éléments des grands problèmes de juridiction qui, nous le savons bien, existent.

• (2.50 p.m.)

Il y a déjà trois ans que nous avons demandé la création d'une commission royale d'enquête, car nous ne connaissons pas véritablement les problèmes inhérents à l'urbanisation au Canada. Nous devons savoir quel sera le genre de logement dont nous aurons besoin au cours des 20 prochaines années. Il nous faut planifier en vue de ces 20 prochaines années. Nous ne l'avons pas fait et nous n'avons pas davantage obtenu les données nécessaires. Si le gouvernement le veut, un comité spécial de la Chambre, nanti d'un personnel suffisant et disposant des moyens de transport nécessaires, pourrait s'efforcer de mettre au point un programme susceptible de contenter les provinces et qui nous permettrait de les aider sans empiéter sur leurs juridictions dont elles sont très jalouses.

Tous reconnaissent que nous traversons une crise qu'aucun groupe ne peut résoudre. Je le répète, il faudra beaucoup d'esprit de corps, de collaboration et d'altruisme parmi ces diverses compétences. Même avec la meilleure volonté au monde, il nous faudrait de 10 à 15 ans pour combattre avec quelque succès le problème du logement. Nous ne saurions éluder la difficulté plus longtemps. Nous ne pouvons demeurer spectateurs indifférents...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre; je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez.

M. Scott (Danforth): Je remercie les députés; je ne prendrai qu'une ou deux minutes...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il continuer?

M. Scott (Danforth): Oui.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

[M. Scott (Danforth).]

M. Scott (Danforth): J'aimerais remercier mes collègues des deux côtés de la Chambre. Je serai bref. Je voulais seulement dire que c'est là un problème critique, profondément enraciné. Nous ne pouvons rester inactifs à Ottawa et déclarer qu'il ne nous regarde pas. Nos provinces, comme nos municipalités, implorent de l'aide dans ce secteur. Nos gens sont désespérés. En tant que Canadien j'ai honte de voir comment vivent nos vieillards retraités. Cela m'afflige de constater quelle existence mènent les gens à revenus modestes. Les taudis, les zones lépreuses, dans le centre de nos villes, me rendent honteux. Le gouvernement fédéral doit assumer certaine responsabilité et certaine direction. S'il ne le fait pas, cette crise ne fera que s'aggraver. Elle existera toujours. Ce serait honteux qu'une des nations les plus prospères et, paraît-il, une des plus évoluées du monde occidental ne soit pas suffisamment compétente ou ingénieuse pour loger ses citoyens convenablement. Comme je l'ai dit tantôt, si nous ne réglons pas ce problème, les législatures et les Canadiens de l'avenir nous maudiront.

[*Français*]

M. Jean-Paul Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à tous ceux qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jamieson et Côté). Ils ont rempli leur rôle avec éloquence et grande distinction.

Monsieur l'Orateur, l'année du centenaire sera certes une excellente occasion pour tous les Canadiens de dresser le bilan du succès et des échecs qui ont marqué les cent dernières années de leur histoire, de se regarder eux-mêmes, de regarder le pays bien en face et de s'interroger sur les moyens de préparer un avenir qui soit à la mesure de leurs hautes aspirations. Il s'agit, à cette occasion, de considérer notre passé et de scruter notre avenir, ce qui nous permettra de mieux comprendre ce que nous sommes aujourd'hui et ce que nous devons faire pour que demain soit digne de nous.

Le Canada n'a peut-être pas accompli tout ce qu'il aurait pu accomplir, mais si nous mesurons ses progrès, nous n'avons pas raison d'être pessimistes. Notre passé n'a rien d'ignoble; bien au contraire. Si nous jetons un coup d'œil sur les œuvres qui ont été accomplies par les 20 millions qui ont succédé aux 3,635,000 habitants que comptait notre pays il y a un siècle, nous apercevons des milliers d'industries, des gratte-ciel, des chemins de fer, des ports, des usines hydro-électriques, de chemins asphaltés parcourus par de nombreux automobilistes, des terrains d'aviation, des milliers de foyers, et combien d'autres choses qui sont autant de signes de progrès matériel.

Nous pouvons aussi voir resplendir le soleil sur les toits et les clochers des milliers de cathédrales, d'églises, de collèges, d'universités, d'institutions culturelles de toutes sortes qui sont une preuve tangible de notre attachement aux valeurs morales.

La lettre collective que les évêques catholiques du Canada ont publiée à l'occasion du centenaire de la Confédération—lettre très réaliste que j'aimerais que tout le monde lise —permet de voir en toute objectivité et impartialité les problèmes bien en face. Les mots justice, fraternité, compréhension reviennent constamment dans le document.

En voici quelques extraits, et je cite:

Nombreux sont les problèmes qui préoccupent aujourd'hui les Canadiens: menace d'inflation, persistance des zones de pauvreté, instabilité de l'économie ou de la vie politique. Pour plusieurs, cependant, le problème le plus grave et le plus délicat est celui de trouver une solution aux malaises engendrés par la coexistence au Canada des deux principaux groupes linguistiques et culturels qui, par un phénomène assez particulier, forment deux majorités qui se rencontrent et s'affrontent.

Par certains de ses aspects, ce problème est un problème humain très profond, car il engage des valeurs importantes et concerne des personnes dans leur chair et dans leur âme.

L'épiscopat estime que le malaise principal dont souffre actuellement la société canadienne réside, d'une part, dans le sentiment d'insatisfaction qu'éprouvent un nombre grandissant de Canadiens français devant les difficultés que rencontre leur communauté nationale dans la recherche de son épanouissement et, d'autre part, dans les inquiétudes que suscitent leurs revendications dans les autres régions du Canada.

On se penche aussi sur le problème des minorités, et je cite:

Les minorités vivant au Canada ne sont pas toutes dans la même situation. On doit veiller à assurer à chacune un traitement équitable et savoir accepter les sacrifices que ce traitement impose dans le coût de certains services, comme l'éducation, par exemple, dans les provinces.

Les prélats nous servent une mise en garde, et je cite:

Les Canadiens connaîtront des jours sombres, des luttes stériles et appauvrissantes, si les différents groupes qui habitent leur pays, et particulièrement les deux grands groupes linguistiques et culturels, ne sont pas capables d'accepter et de reconnaître, sans réticence ni équivoque, la légitimité de leurs différences et de leur destin propre, s'ils n'acceptent pas, dans le respect mutuel de leurs droits, les accommodements que leur situation particulière réclame.

• (3.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les habitants du Canada peuvent posséder des traditions, des cultures, des religions, des antécédents et des revenus différents, mais ils doivent avoir l'impression d'être des éléments essentiels de la société canadienne. On parle de séparatisme, d'État associé, mais toute notre histoire démontre que la scission du Canada en petits États serait comme l'extinction des chandelles dans un château, qui disparaissent une par une jusqu'à ce que le château soit plongé dans l'obscurité.

Je dis et je répète que si l'on avait fait autant hier que le gouvernement Pearson a fait depuis pour mieux comprendre le peuple canadien-français, les aspirations des Canadiens français et de la province de Québec, il ne serait pas question, aujourd'hui, de séparatisme, d'État associé et, pour certains, de passer aux États-Unis.

La province de Québec ne désire pas un statut particulier, bien qu'elle ne soit pas une province comme les autres. Elle ne désire pas des privilèges, mais bien le respect de ses droits à 100 p. 100; comme elle respecte le droit des autres, elle veut que les droits des Canadiens français soient respectés partout au Canada.

Il y a sans doute des modifications, des éclaircissements à la constitution qui s'imposent; d'ailleurs, chaque loi nouvelle y apporte du nouveau, et l'on étudie actuellement le problème fondamental de plus près.

Monsieur l'Orateur, aimer son pays, c'est, entre autres choses, savoir ce qu'il a été, ce qu'il est et ce qu'il peut devenir, puis tendre vers l'idéal qui s'impose. Avec de la perspicacité et la ferme et généreuse résolution de faire tout ce qui est possible, le Canada peut réaliser une grande œuvre pendant son second siècle d'existence, une œuvre que nous pourrons contempler avec fierté, lors du deuxième centenaire du Canada.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je voudrais dire quelques mots de ma circonscription de Champlain. Toutes nos paroisses rurales, toutes nos petites villes ont soif d'industries pour se développer. Elles sont prêtes à faire tous les sacrifices qui s'imposent et elles attendent avec impatience les industriels et les industries que nos gouvernements pourraient leur envoyer. Nous avons une saine population et il est malheureux que les gens de chaque paroisse ne puissent se développer un avenir chez eux.

Plusieurs, surtout les fils de cultivateurs, sont obligés de s'expatrier dans les grandes villes, augmentant souvent le nombre des chômeurs.

J'ai demandé au ministre de l'Industrie et de la Production de défense (M. Drury) que tout le nouveau comté de Champlain soit déclaré région désignée. Une partie l'est actuellement; l'autre devrait l'être aussi, et cela est urgent. Je veux parler, en particulier, de cette partie du comté de Portneuf qui sera rattachée au comté de Champlain. Plusieurs industries, même une qui est centenaire, ont fermé leurs portes, laissant la population sans

ouvrage et dans une situation économique inquiétante.

J'ai déjà parlé aussi d'agrandir le port de Trois-Rivières dans la direction est, c'est-à-dire à Sainte-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, comme moyen pour développer l'économie du nord. Nous attendons encore et je trouve qu'on étudie longtemps!

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas répéter le discours que j'ai prononcé la dernière journée de la dernière session sur l'agriculture. Un amendement a été proposé par l'opposition, mais il était purement politique et «politicaillerie», c'est pour cette raison que j'ai voté contre, car le gouvernement actuel a fait plus pour l'agriculture de l'Est que tout autre gouvernement.

Nos adversaires d'en face sont prêts, aujourd'hui, à faire quoi que ce soit et ils critiquent—ce qui est facile. Mais, qu'ont-ils fait pour l'agriculture de l'Est lorsqu'ils détenaient le pouvoir, même un pouvoir absolu?

Je reconnais que la nouvelle politique laitière est un pas de l'avant, mais aussi qu'elle n'est pas parfaite, qu'elle ne répond pas complètement aux demandes qui ont été faites. La question des quotas, surtout, est un embêtement par exemple, le fait d'avoir enlevé le subside sur l'excédent de lait nature. Mais je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Greene) fait et fera tout en son pouvoir pour donner le plus de satisfaction possible.

Le 24 mai prochain, c'est-à-dire la semaine prochaine, les agriculteurs marcheront jusqu'au Parlement. Nous serons très heureux et très fiers de les recevoir.

[*Traduction*]

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je m'associe aux autres députés pour féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et aussi le comotionnaire, le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté), de leur excellente contribution au présent débat. Étant relativement nouveau à la Chambre et n'ayant eu l'occasion d'entendre qu'un autre débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'affirme que leur contribution a suscité un respect qui ne se dissipera pas dans les années à venir.

Au cours du débat, bien des députés ont souligné avec à-propos le rôle du Parlement tel qu'il existe au XX^{e} siècle, ce qui laisse présager la situation au XXI^{e}. Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a exposé un programme en 15 points qui, selon lui, permettrait d'accélérer et de moderniser la procédure parlementaire. Le député de Peace-River (M. Baldwin), dans son discours réfléchi la semaine dernière, a défini ce qui, selon lui, constitue les responsabilités des comités, le rôle du simple député et ses relations avec l'exécutif.

Nous avons aussi parlé de l'usage de la télévision à la Chambre et aux comités. Hier, je pense, un député a dit que le gouvernement devrait comparer les installations dont disposent nos députés à celles de leurs homologues des États-Unis.

Comme j'en suis à ma première session, je dois dire que j'ai été un peu étonné, déçu même de l'aide et des avantages médiocres—je ne parle pas d'avantages financiers—qu'on accorde aux députés. Lorsqu'on est élu pour la première fois on considère son nouveau rôle avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie aussi, j'espère. Parfois, on éprouve une déception soudaine, car on se voit incapable non seulement de pouvoir faire le travail qu'on espérait, mais aussi de ne pouvoir prendre les responsabilités mêmes que nos commettants nous ont confiées. On a dit beaucoup de choses à ce sujet. Je me bornerai à ajouter que la discussion se poursuivra et que les installations dont disposent, notamment, les députés de l'arrière-ban, s'amélioreront avec le temps pour qu'on puisse répondre aux besoins de ceux qui nous ont envoyés ici.

● (3.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, comme les représentants de l'industrie minière du Canada, j'ai été soulagé en apprenant la nouvelle que le ministre des Finances (M. Sharp) a annoncée depuis le début de la session. L'inquiétude causée par certaines recommandations de la Commission royale d'enquête Carter sur les impôts à l'égard de l'industrie minière était telle que certains ont cru qu'on réduirait sensiblement les programmes d'exploration de l'année courante en certaines régions du pays. Je veux parler de la possibilité de modifier le régime fiscal applicable à cette industrie. L'annonce qu'a faite le ministre sans préjuger de la décision finale du gouvernement aidera à dissiper l'inquiétude que cette industrie éprouvait. Lorsqu'ils étudieront les recommandations en cause et notamment celles qui concernent la période d'exemption, le gouvernement et ses conseillers voudront bien, je l'espère, analyser les changements possibles et n'adopter que ceux qui favoriseraient l'expansion de la grande industrie nationale. Considérons un moment ce que l'industrie minière signifie pour le Canada. En 1966, la valeur de la production minérale—7.2 p. 100

du produit national brut—s'établissait à environ 4 milliards de dollars, soit huit fois la valeur du dollar de 1945. Ce chiffre ne comprend pas l'argent dépensé aux fins d'exploration et de développement, ni les biens et les services associés à l'industrie. Celle-ci a joué un rôle primordial dans l'expansion économique du Canada, se classant au deuxième rang sous le rapport des revenus. Il y a des problèmes, de sérieux problèmes. Il existe une pénurie de main-d'œuvre à cause, en partie, de la nature de l'industrie et aussi à cause de l'emplacement de certaines entreprises minières. Le spectre de la Commission Carter plane au-dessus de sa tête. Finalement, certains de ses secteurs, les mines d'or par exemple, sont harcelés des problèmes spéciaux que posent les prix et les coûts. J'espère que l'aide financière à l'industrie des mines d'or se continuera et prendra même de l'expansion, car autrement certaines collectivités canadiennes en souffriront beaucoup.

C'est avec un très vif intérêt que j'ai écouté à la Chambre l'annonce du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) à propos du programme de construction domiciliaire pour les Indiens qui s'établissent à l'extérieur de leur réserve. Comme on l'a publiquement reconnu, ce programme aurait dû être entrepris il y a longtemps. Il aidera les Indiens du Canada qui quittent leur réserve traditionnelle pour aller s'établir dans des régions économiquement plus prometteuses. Le point le plus important, à mon avis, c'est que le programme facilitera la tâche des jeunes Indiens qui, après avoir terminé leurs études, désirent travailler dans des centres métropolitains ou dans d'autres régions du Canada, et leur permettra de se lancer dans la vie dans des conditions convenables, comme beaucoup d'entre nous qui avons reçu l'aide de nos parents à nos débuts.

J'ai demandé au ministre si un programme semblable ne pourrait pas être mis en œuvre pour les Esquimaux. Je me préoccupais alors du sort des Esquimaux qui quittent leur foyer et leurs terrains de chasse pour se rendre dans des régions plus prospères. Je songe en particulier à ceux qui travaillent pour le chemin de fer du Grand lac de Esclaves, dont le personnel est composé presque entièrement d'Esquimaux. Je pense aussi aux Esquimaux qui travaillent dans les mines de Yellowknife et de Lynn Lake, au Manitoba. Tous ces gens désirent s'assimiler à la collectivité dans laquelle ils vivent. Abstraction faite des problèmes de langue et de culture, s'établir dans une collectivité pose des difficultés et c'est à nous qu'il appartient, au gouvernement, et à tous les Canadiens le processus initial d'intégration.

En 1963, bon nombre de familles esquimaudes furent envoyées à Yellowknife pour travailler dans les mines. Depuis, quelques-unes d'entre elles sont retournées à leur foyer de Rankin Inlet et de Keewatin, tandis que d'autres ont persévéré et sont demeurées là-bas. Il s'agit là de mineurs de première catégorie, bénéficiant de primes plus considérables que celles de la plupart de leurs collègues. Et pourtant, parce qu'ils ont une famille nombreuse, on s'attend à ce qu'ils vivent dans un logement non convenable, selon moi. Que répondre à un homme qui vous aborde en disant: «Je veux demeurer ici, à Yellowknife, pour que mes enfants puissent fréquenter l'école et bénéficier des mêmes avantages que vos enfants—mais il nous faut un logement convenable»? Si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Laing) était ici en ce moment, je l'exhorterais à élargir son programme en faveur de gens comme ceux dont je viens de parler.

J'ai aussi demandé au ministre s'il avait pris des dispositions au sujet des Métis et je savais, en posant la question, que ces gens ne relèvent pas du gouvernement canadien. Leur instruction, leur bien-être et leur développement économique sont du ressort de la province où ils demeurent et ils sont sur le même pied que les autres citoyens de cette province. Je regrette que les Métis, qui ont tant fait pour le développement de l'Ouest et du Nord canadien au début de leur histoire, soient devenus les grands oubliés de la nation, et j'ose croire qu'au cours de l'année du centenaire le gouvernement canadien, de concert avec les provinces, fera fi des divergences politiques, ne se préoccupera pas de ceux qui doivent payer les frais de telle ou telle chose mais s'efforcera de trouver un moyen pratique, stimulant et dynamique d'aider les Métis du Canada à s'intégrer pleinement dans la vie de la nation, de la même façon qu'il aidera les Indiens et, je l'espère, les Esquimaux également, au cours des années à venir.

Au cours de la première session de la législature actuelle, nous avons modifié la loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Cette mesure, tout en étant d'ordre administratif, comme on disait, a permis une œuvre des plus importantes—elle a accordé les droits civils, le droit de vote d'une extrémité à l'autre des Territoires du Nord-Ouest. Les habitants du Keewatin et de l'Arctique oriental n'avaient pas le droit, jusque-là, de voter au cours des élections territoriales, bien qu'ils l'eussent lorsqu'il s'agissait d'élections fédérales. Depuis lors se produit un essor des plus encourageants; le droit

de vote a de fait été accordé et des élections ont eu lieu. Trois représentants de la région arctique ont siégé avec le Conseil au cours des deux dernières sessions, dont l'une se tenait à la baie Resolute et l'autre à Ottawa.

• (3.20 p.m.)

Yellowknife a été déclaré capitale des Territoires du Nord-Ouest; c'est là qu'est venu s'établir le gouverneur, qui s'est dégagé du Sud, où règne l'administration fédérale, et s'est installé dans le Nord. En même temps, on a annoncé qu'à la suite des recommandations de la Commission Carrothers sur le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, un Livre blanc exposerait en fait l'attitude du gouvernement fédéral quant à l'organisation d'ensemble du gouvernement dans le Nord.

J'en appelle au cabinet afin qu'il voie à ce que ce Livre blanc devienne une réalisation du centenaire qui serve de cadeau du centenaire aux habitants du Nord pour les aider à mettre en chantier leur gouvernement territorial. J'espère que le Livre blanc sera publié cet automne. J'espère également qu'une fois qu'on pourra le discuter, il sera tenu compte des opinions des habitants du Nord. Je m'y attends. Connaissant la façon habituelle de procéder du gouvernement, il faudrait toutefois préciser que si les opinions exprimées dans le Livre blanc ne traduisent pas les vues des habitants du Nord, des problèmes pourraient surgir quant à l'approbation de mesures législatives visant à accorder un gouvernement au Nord.

Au cours des pourparlers en vue de désigner Yellowknife comme capitale, la ville de Fort-Smith s'est inquiétée non de ce qu'elle ne serait pas la capitale, mais à cause de l'incertitude concernant son avenir. Le gouvernement territorial a pris des mesures positives pour s'assurer que cette collectivité continuerait à croître comme collectivité septentrionale. J'ose croire que le gouvernement fédéral, reconnaissant ses responsabilités découlant de cette décision, continuera de donner l'impulsion nécessaire pour aider les urbanistes de cette ville à résoudre les problèmes auxquels ils font maintenant face. J'espère que le gouvernement fédéral prendra une décision sur l'avenir de Fort-Smith.

Je suis très heureux de voir le ministre des Postes (M. Côté) à la Chambre, car j'aimerais le féliciter—j'espère que cela l'encouragera à poursuivre le bon travail que le ministère accomplit depuis quelques mois dans le Nord. Je veux parler de la baisse du tarif des colis postaux et du tarif-avion qui a résulté d'une évaluation des services et des tarifs du ministère. Toutefois, j'estime que les mesures prises par le ministre sont insuffisantes. Le service est encore irrégulier et on manque de bureaux de poste convenables à bien des endroits. Il y a même des contradictions dans le nouveau barème. Le ministre des Postes m'a assuré qu'il faisait une étude plus poussée du service postal dans le Nord du Canada et que les réultats seront disponibles à l'automne.

Le service de télévision de Radio-Canada a débuté à Yellowknife le 14 mai. Nous avons maintenant une station dans le Nord, et il y a lieu de féliciter la Société de son attitude progressive. Nous savons qu'on envisage également un poste pour la région de Lynn Lake et un autre pour la région de Sept-Îles. Nous espérons que les plans de Radio-Canada visant à fournir des émissions de télévision aux centres principaux des régions isolées du Nord, à l'aide d'une chaîne de retransmission seront rapidement mis en œuvre. Lorsque je me suis rendu compte du prix que coûterait une de ces petites stations et les frais de son entretien et de son fonctionnement pendant un an, j'ai eu peur que la Société Radio-Canada ne puisse pas réaliser son projet aussi vite que nous l'aurions voulu.

Le mois dernier, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a ouvert des bureaux de placement dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette initiative contribuera à résoudre certains des problèmes inhérents à l'embauche locale qui sont courants dans le Nord. Trop souvent par le passé, surtout lorsqu'il s'agissait d'un programme de construction, les entrepreneurs du Sud amenaient avec eux leur main-d'œuvre, empêchant ainsi les résidents locaux de profiter de l'occasion pour trouver du travail. Ce sont les sociétés de prospection pétrolières qui étaient le plus souvent coupables de cette manière d'agir à grands frais pour elles, il faut le dire.

J'aimerais examiner un instant le programme d'aide extérieure du gouvernement comparativement au programme destiné à nos propres régions sous-développées. Nous savons que cette année notre programme d'aide extérieure s'élévera, par le truchement du subventions, de prêts et d'aide directe, au montant approximatif de 300 millions de dollars pour le développement de pays sous-développés dans diverses parties du monde. A mon avis, c'est le moins que nous puissions faire. Nous aimons nous considérer comme un pays où règne l'abondance et si nous voulons avoir une place dans la communauté des nations, nous devons aussi en accepter certaines responsabilités. La seule plainte que nous pourrions formuler en ce qui concerne l'aide fournie en dehors de nos frontières, c'est qu'elle est peut-être trop peu importante.

Il y a cependant un aspect de cette aide qui m'ennuie et je sais qu'il tracasse un grand nombre d'habitants des Territoires du Nord-Ouest. Tant de choses restent à faire pour développer notre Nord et améliorer le sort

de ses habitants, en particulier les Esquimaux, les Indiens et les Métis, pour leur permettre de jouir d'un niveau de vie raisonnable. N'y aurait-il pas moyen d'augmenter le budget affecté au développement du Nord de plus de 5 p. 100 par an, taux d'augmentation consenti l'année dernière, puisque le budget de l'aide extérieure est majoré de plus de 50 millions de dollars par an. Et, cependant, le budget a doublé depuis quatre ans, passant de 16 millions de dollars par an à 32 millions de dollars pour les dépenses fédérales proprement dites, exclusion faite des dépenses d'ordre provincial.

• (3.30 p.m.)

Le discours du trône a fait allusion à une formule de stimulants industriels destinés à encourager le développement de l'économie régionale, a parlé d'encourager davantage le développement du Nord et il a laissé entendre que la planification économique régionale aurait des effets favorables à cet égard. J'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, s'il ne s'agit là que d'une extension des nombreux programmes fédéraux, comme l'aide à l'industrie, le développement rural, les régions désignées, qui ne s'appliquent pas au nord du soixantième parallèle, ou s'il s'agit de quelque chose de nouveau et de sensationnel? J'espère sincèrement qu'il s'agit d'une combinaison des deux.

Bien des gens se plaisent à dire que si la population du Nord est peu élevée—et nous l'admettons—c'est parce que l'aide apportée par le pays à cette région est insuffisante. Ce serait peut-être vrai au point de vue strictement démographique, mais ce que je veux dire, c'est que nous cherchons non seulement à accroître notre population, mais à attirer plus de capitaux pour favoriser la croissance et le développement de l'ensemble du pays. Nous espérons qu'au moment voulu, lorsque les vastes ressources minérales du Nord seront pleinement mises en valeur—par exemple, grâce à l'exploitation de la seule mine de Pine Point, la production minérale du Nord a triplé en moins d'un an—le Nord pourra non seulement payer de retour la contribution du pays à son développement, mais aussi participer à la croissance du pays tout entier. C'est ce qui explique ma comparaison entre ce que nous faisons, au titre de l'aide extérieure, et ce que nous souhaiterions voir se réaliser dans les territoires septentrionaux. Les programmes du gouvernement ont donné de bons résultats, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le programme d'habitations pour nos Indiens ne peut se comparer au programme libéral que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mis en œuvre pour les Esquimaux, et pourtant, monsieur l'Orateur, je vous le demande, à quoi bon construire une maison si l'adduction d'eau, l'électricité et l'enlèvement des ordures ménagères ne sont pas à la disposition des gens ou le sont de façon primitive?

Dans la ville d'Inuvik, un certain nombre de personnes de la localité, Indiens, Esquimaux, Métis et blancs, se sont groupés en 1963 pour lancer un programme coopératif de construction. Inuvik est une ville construite par le gouvernement au cours de la dernière décennie parce qu'il avait besoin d'un centre administratif dans le delta du Mackenzie. La ville a été construite sur un double plan, comme les membres du comité des affaires du Nord canadien l'ont constaté lors d'une visite. D'une part, le secteur muni des services et, d'autre part, le secteur dépourvu de services. Je veux dire par là que les employés de l'État vivent dans des maisons modernes ordinaires, munies des services d'eau et d'égouts au moyen de canalisations utilidor fort pratiques mais chères, qui comprennent aussi le chauffage. Mais les gens qui viennent du delta du Mackenzie vivent en général à l'extrémité ouest de la ville où il n'y a aucun service, sauf l'approvisionnement d'eau par camion, et l'enlèvement des ordures ménagères avec des moyens assez primitifs.

Les membres de cette coopérative font pression, depuis trois ans, sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin qu'ils puissent, eux aussi, jouir, à leurs propres frais, du confort très élémentaire de l'eau courante dans leur cuisine. Mais cette année encore, pour des raisons que j'ignore—à moins qu'on n'invoque la vieille rengaine du coût trop élevé—le gouvernement a fait savoir aux résidents de cet endroit, d'après un éditorial de *Drum*, journal d'Inuvik, que peut-être l'année prochaine, mais non pas cette année, quelque chose sera mis à la disposition des habitants de la coopérative.

Monsieur l'Orateur, ces gens veulent des installations qu'ils sont prêts à payer. Je recommande simplement une collaboration du gouvernement fédéral en particulier et du gouvernement territorial si nécessaire, en vue d'élaborer une méthode afin de fournir les principaux services aux gens nés et élevés dans le Nord et qui passent toute leur vie dans ces régions. Ces gens réclament les avantages dont jouissent leurs cousins de race blanche ou originaires du Sud qui occupent des habitations modernes du gouvernement, munies de tous les services, quand ils travaillent pour celui-ci.

On peut aussi voir, juste dans l'Arctique au Keewatin, une collectivité nommée Esquimo Point. On a l'intention cette année d'y entre-

prendre un nouveau programme de logement, mais lorsque nous nous sommes enquis des services d'aqueduc, d'ordures et d'égouts, nous avons appris qu'ils n'étaient pas vraiment disponibles. Il y a huit milles entre Esquimo Point et le lac le plus proche où on peut se procurer de l'eau. Pendant l'hiver, on s'en procure à un lac plus proche de la colonie. On pourrait ne pas attacher trop d'intérêt à cette question si ce n'est que cette agglomération, en particulier, a déjà connu une série d'épidémies, à tel point qu'en 1963 la moitié de la population a été transportée dans un hôpital du sud à cause d'une épidémie de méningite et de tuberculose.

M. P. V. Noble (Grey-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer aux autres députés pour offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'admire leurs discours méritoires.

Le discours du trône ne renfermait que des mots et il a été très décevant. Les Canadiens s'attendaient à un chef-d'œuvre à cette occasion spéciale, qui dépasserait tout effort antérieur. Pendant cette année de notre centenaire, alors que le Canada voit pour la première fois reconnaître sa place dans le monde, le gouvernement avait l'occasion unique d'user d'envergure pour présenter un programme qui aurait fait vibrer la corde sensible chez tous les Canadiens. Monsieur l'Orateur, le gouvernement est dépourvu d'imagination et il ne sait pas évoquer les vastes ressources dont dispose notre pays pour son deuxième siècle. Le groupe d'experts du gouvernement, qui avait devant lui plusieurs années pour préparer un autre manifeste d'action, une fois de plus a failli à sa tâche.

C'est aussi le moment de s'arrêter et de réfléchir. Au commencement de ce deuxième siècle de notre Confédération, il convient que nous rendions hommage aux Canadiens de jadis, à ceux qui ont jeté les fondements du pays longtemps avant la Confédération. Nos ancêtres sont venus en grand nombre au Canada en vue d'échapper à l'opposition et à l'injustice et pour pouvoir commencer une nouvelle vie dans la liberté. Ils s'enorgueillissaient tant de cette liberté qu'ils ont toujours voulu la préserver à tout prix. Les Pères de la Confédération, au cours de leurs délibérations et lorsqu'ils ont mis au point des statuts, ont fait de la liberté un principe essentiel.

• (3.40 p.m.)

Nous avons pris part à deux guerres terribles, au cours desquelles nous avons pour la défense de la liberté fait le sacrifice suprême de milliers de Canadiens. Les Canadiens connaissent tous le prix de ce droit venant de Dieu. Resterons-nous les bras croisés à regarder s'effriter cette liberté, morceau par morceau, par l'enrégimentement et les lois. Les théories du gouvernement portent progressivement atteinte à notre mode de vie. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, pourrons-nous continuer longtemps encore à suivre la voie tracée par ce gouvernement et garder une parcelle de liberté?

J'attire l'attention du gouvernement sur ces sages paroles d'Abraham Lincoln, toujours d'actualité, qui disait:

> Ce n'est pas en décourageant l'esprit d'économie qu'on provoque la prospérité; ce n'est pas en affaiblissant les forts qu'on raffermit les faibles; ce n'est pas en détruisant l'employeur qu'on aide le salarié; ce n'est pas en fomentant la haine des classes qu'on encourage la fraternité humaine. On n'aide pas le pauvre en ruinant le riche; on ne peut impunément dépenser plus qu'on ne gagne. Ce n'est pas en sapant l'esprit d'initiative et d'indépendance chez l'homme qu'on lui donne du caractère et du courage. Ce n'est pas en faisant pour eux ce qu'ils devraient faire eux-mêmes qu'on aide véritablement les hommes.

Il y a au moins un ministre qui a manifesté une certaine inquiétude au sujet des événements en cours au pays. Le ministre du Commerce (M. Winters) déclarait il y a quelques jours devant le Club Rotary de Toronto:

> Au fond, je suis un homme d'affaires et je suis d'avis qu'il appartient au gouvernement d'équilibrer les revenus et les dépenses et d'assurer un budget équilibré.

Il déclarait, en outre, que le gouvernement devrait favoriser les exportations et, de ce fait, s'assurer dans son compte commercial un bon excédent de nature à faciliter la diminution de notre déficit dans nos comptes internationaux. Il prétend que la plupart des gouvernements dépensent plus qu'ils ne le devraient. Les Canadiens, disait-il, bénéficient d'un niveau de vie occupant le deuxième ou le troisième rang du monde, bien que nous vivions au moyen d'emprunts. Le ministre a insisté sur le fait que le Canada doit maintenir un climat favorable aux investissements de capitaux étrangers. Sinon, a-t-il dit, nous n'équilibrerons tout simplement pas nos comptes internationaux. D'autre part, les investissements étrangers représentent autant de contrôle étranger au Canada, et cela soulève la question du danger que court le Canada de perdre sa souveraineté économique et politique. Selon le ministre du Commerce, ce n'est pas le fait du contrôle étranger qui importe, mais plutôt l'usage qu'on en fait. Il a ajouté que plus de 99 p. 100 des sociétés étrangères établies au Canada sont de bons citoyens canadiens. Monsieur l'Orateur, le ministre est un homme d'affaires averti et le cabinet est à court d'hommes de son calibre. Le ministre doit aussi reconnaître que la montée effarante des impôts doit être contenue. Nos impôts, comparés à ceux des autres pays démocrati-

ques, tels les États-Unis, le Japon, l'Australie, dépassent déjà les bornes du bon sens.

Un autre ministre du Cabinet, le président du Conseil privé (M. Gordon), a prédit, lors d'un discours prononcé à London, vendredi dernier, une intervention plus poussée du gouvernement dans l'économie et a déclaré qu'un gouvernement raisonnablement courageux ne tiendra pas compte des plaintes des hommes d'affaires et du public en général au sujet des impôts élevés. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a déclaré, au moins une fois sinon plus, qu'un homme devrait être assuré de moyens de subsistance, qu'il veuille travailler ou non. Rien d'étonnant qu'il y ait tant de gens qui ne veulent pas travailler. Pareilles déclarations indiquent qu'il est urgent que de bons hommes d'affaires occupent les banquettes avant de l'autre côté. Le gouvernement dirige la plus importante entreprise du pays et pourtant, selon toute apparence, il a délaissé graduellement toutes les règles de l'administration financière.

Nous en sommes rendus au point où il faut un tiers de notre revenu national brut pour payer nos impôts et ce chiffre ne peut qu'augmenter. On en a eu la preuve lors d'une récente émission de télévision où le commentateur a interviewé le registraire général (M. Turner), un jeune ministre en vue de la Couronne. Il est prêt à appuyer un programme aux termes duquel on distribuerait des largesses qui feront passer les socialistes pour des gens bien mesquins.

Cette sécurité, du berceau à la tombe, tuera certainement l'initiative, et engagé dans cette voie et dans d'autres dépenses fastueuses, le pays ne pourra bientôt plus rebrousser chemin. Au sein du gouvernement, il y a une aile du parti qui penche fortement vers la gauche. Les déclarations et les actes de ses membres ne laissent aucun doute sur leurs principes. D'autres sont intérieurement socialistes à l'extrême, mais, à l'heure actuelle, n'ont pas assez de cœur au ventre pour le proclamer. Toutefois, leur conduite avant leur accession à des postes d'influence ne laissait aucun doute sur leurs convictions.

Le gouverneur de la Banque du Canada, en mars, s'est dit alarmé du fait que les coûts et les prix au Canada aient augmenté l'an dernier plus rapidement que la productivité, et que les pressions subies par l'économie aient dépassé sa capacité de production. Assez ironiquement, l'avertissement du gouverneur concernant la tension économique a coïncidé avec la publication, par le gouvernement, de son programme de dépenses pour 1967-1968. Le bill administratif entraînant des déboursés de 11½ milliards de dollars avant la fin de l'année, avec la probabilité d'une majoration de 250 à 300 millions, est sans précédent.

En 1963, le rapport Glassco recommandait des réductions importantes dans notre fonction publique immense et souvent inefficace, qui était devenue une bureaucratie instable. Mais, au lieu de donner suite à cette recommandation, le gouvernement a augmenté de 71,445 le nombre de fonctionnaires depuis le 1er octobre 1964. La création de nouveaux ministères semble être à la vogue et tout indique que des milliers d'autres personnes viendront grossir les rangs des fonctionnaires d'ici quelques mois. Selon M. Glassco, on pourrait économiser 500 millions de dollars par année grâce à l'adoption de ses recommandations destinées à simplifier le gouvernement. Le gouvernement ne s'est pas empressé d'y donner suite, et 150 recommandations ne sont pas encore en vigueur.

Il est un proverbe qui résume bien en quelques mots l'attitude du gouvernement:

We do not what we ought,
What we ought not we do,
And lean upon the thought
That chance will bring us through.

J'ai le privilège de faire partie du comité des comptes publics, et je suis profondément inquiet et étonné, comme tous les Canadiens, des nombreux articles inutiles et extravagants de dépense du gouvernement. L'auditeur général a fait ces révélations au comité qui, à son tour, a présenté des recommandations énergiques pour remédier à la situation. Mais le gouvernement est demeuré indifférent. Les répercussions de la façon d'agir du gouvernement commencent à se faire sentir d'un bout à l'autre du pays. Un jour, la semaine dernière, le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique a déclaré que le gaspillage, la prodigalité et le favoritisme du gouvernement fédéral coûtaient aux contribuables des centaines de millions de dollars chaque année.

Le gouvernement parle d'un meilleur niveau de vie pour les Canadiens. Que fait-on à ce sujet? Dans toutes les régions du pays, on a besoin de logements. Ce problème a atteint des proportions critiques; il faudrait donc éliminer tous les obstacles. La suppression de la taxe de vente grevant les matériaux de construction devrait entrer en vigueur immédiatement. Les constructeurs devraient être mobilisés dans les régions où les besoins sont plus pressants.

L'émigration des jeunes Canadiens pleins de talent vers les États-Unis nous inquiète. Il faut s'y attendre, surtout s'ils ne peuvent trouver l'essentiel ici, chez eux, notamment un toit au-dessus de leur tête. Comment expliquer que nous incitons les gens à venir s'établir chez nous lorsqu'ils ne peuvent pas trouver à se loger? Si le gouvernement avait vraiment eu à cœur le bien-être des Canadiens, cette année du centenaire aurait été le

point tournant de notre histoire où tout le monde aurait trouvé un foyer respectable. Les éléments humains et matériels sont là, mais la pensée directrice brille par son absence.

J'aborde maintenant un autre problème grave qui touche tous les citoyens. Il s'agit de la sécurité sur les grandes routes. Je crois que j'ai déjà pressenti le gouvernement par une question que j'ai posée au premier ministre (M. Pearson) en 1963. J'ai continué à demander qu'on prenne des dispositions visant différents aspects du problème en posant des questions à chaque session depuis. Le 2 février 1966, j'ai signalé à la Chambre ce que les ministres provinciaux de la voirie, le juge en chef M. McRuer, le commissaire de la Gendarmerie royale et le coroner en chef de Toronto pensaient de la sécurité routière.

Il a été démontré que les conducteurs en état d'ivresse et la pollution de l'air, due à l'oxyde de carbone, représentent les principaux dangers. Mes questions portaient surtout sur ces deux problèmes vu que, d'après les données statistiques, un pour cent seulement des accidents sur les grandes routes peut être attribué aux automobiles défectueuses. D'autres députés se sont ralliés à cette campagne en vue de réduire le taux de mortalité effarant sur nos grandes routes, mais le gouvernement a refusé de prendre des mesures dans un domaine qui se révélerait efficace. J'entends par là l'épreuve obligatoire à l'éthanographe. Il y a plusieurs mois que j'ai exhorté le gouvernement à prendre des mesures dans ce sens, et rien n'explique ce retard.

• (3.50 p.m.)

Certes, le gouvernement ne craint pas les fabricants d'alcool et de bière. Ou bien hésite-t-il, espérant que les provinces s'en chargeront? Une loi analogue s'est révélée utile et a donné les résultats attendus dans l'État de New York et d'autres États, et je ne vois aucune raison valable pour ne pas la voir d'un bon œil ici.

L'an dernier la route a fait plus de 5,000 morts et l'alcool était en cause dans plus de 50 p. 100 de ces cas. Au moins 160,000 personnes ont subi des blessures, dont beaucoup étaient permanentes. L'alcool serait également un facteur dans plus de la moitié de ces cas. La loi ne tolère pas l'ivresse à bord des trains, des avions ou dans l'industrie. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement traite la question tellement à la légère. Cela me dépasse. Mais, par contre, le gouvernement se soucie beaucoup du bien-être des criminels. En projetant de soulever la question de l'abolition de la peine capitale, il veut revenir sur une décision dont il n'a d'ailleurs pas tenu compte.

[M. Noble.]

Je m'inquiète des problèmes des cultivateurs et de la nécessité d'un flot constant de produits alimentaires qui suffirait non seulement aux besoins du pays mais encore à ceux de nos clients et autres personnes nécessiteuses. L'exode rural est massif à cause en partie des exploitations peu rentables mais surtout des meilleurs salaires horaires dans les villes. Les gouvernements ne peuvent continuer à ignorer les justes requêtes des agriculteurs sans nuire à la production des denrées.

La semaine prochaine, nous serons témoins d'une marche sur la colline du Parlement faite en protestation contre une politique laitière mal conçue. Il semble que le ministre ait reçu de mauvais conseils et que sa proposition ait été rejetée avec mépris. Il se trouverait peut-être dans une position plus favorable s'il avait étudié les renseignements concrets qu'on lui a fournis. Il incombe immédiatement au gouvernement et surtout au ministre de l'Agricultrue (M. Greene) de recevoir les cultivateurs le 24 mai, date choisie bien à l'avance et qui coïncide avec une période de relâche dans le travail d'ensemencement. Je demande instamment qu'on réserve bon accueil à la requête qui sera faite touchant le prix du lait. Si les cultivateurs étaient payés à la même échelle que les travailleurs dans l'industrie, même sans tenir compte de leurs placements considérables, le prix du lait serait supérieur au prix qu'ils proposent. Ces gens sont essentiels à la santé et au bien-être de la nation.

Le gouvernement actuel est si souvent négligent que la crise éclate avant qu'il ne s'occupe du problème. En Irlande, il y a quelques jours, il a fallu alerter la milice pour rétablir l'ordre parce qu'on avait fait sourde oreille aux requêtes des cultivateurs. Nous n'aimerions pas que la même chose se produise au Canada, surtout en notre année du centenaire.

Les producteurs de lait agencent leurs travaux des mois à l'avance; et le ministre de l'Agriculture fait erreur s'il croit que nos cultivateurs accepteront sans protester une modification draconienne de notre politique. La nouvelle inattendue que les contigents de lait industriel produit en 1967 et en 1968 seraient basés sur la production de 1966-1967 provoque une diminution substantielle de leurs revenus et déçoit plus particulièrement ceux qui avaient augmenté leurs troupeaux. Les producteurs de lait nature sont d'avis qu'on aurait dû prévoir une période raisonnable d'ajustement avant de mettre fin à la subvention fédérale. Le gouvernement se trouve devant un incident malheureux provoqué par ses propres tergiversations et ses erreurs de jugement.

En terminant, je tiens à dire ma fierté d'être Canadien—nous en sommes tous fiers, j'en suis sûr—et nous reconnaissons tous, je crois, que nous avons le meilleur pays au monde. Nous avons en puissance un avenir de plénitude et de richesse. Nous sommes comblés d'immenses ressources naturelles renouvelables, notre agriculture, nos pêcheries, nos forêts et nos eaux. Nous avons le devoir de les conserver et de les améliorer pour la postérité. Nous devons aussi nous rallier autour de ces chefs qui protégeront la liberté de l'individu, ce qui lui permettra de vivre sa vie, de développer ses talents et de s'exprimer, sans privilège particulier pour aucun.

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je tiens à rendre un hommage sincère aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Quiconque lira le hansard ne pourra se rendre pleinement compte de l'emprise exercée sur la Chambre par ces deux députés très éloquents qui, si j'ai bonne mémoire, n'ont pas consulté de notes mais ont développé leur pensée, mus par leur enthousiasme. A mon avis, le motionnaire a exprimé, avec des mots choisis avec soin, ce que nous ressentons tous très vivement.

Je relève les paroles suivantes dans le discours prononcé par Son Excellence le lundi 8 mai:

> Un pays est un foyer; il doit être construit et meublé pour le confort de ses habitants.

Son Excellence a terminé son allocution mémorable par les mêmes paroles que le premier Gouverneur général du Canada il y a un siècle:

> ...une bénédiction pour vous et pour vos descendants et un nouveau point de départ dans le progrès moral, politique et matériel des Canadiens.

Le sujet que j'aimerais aborder est celui des pénitenciers et de la libération conditionnelle. En commençant ce nouveau siècle de notre histoire, nous ferions bien d'envisager sérieusement les problèmes du crime et de ses sanctions au Canada. Je me réjouis que le gouvernement ait jugé bon, le 1er janvier 1966, de faire du bureau du solliciteur général un ministère et que, de ce fait, les questions ayant trait aux pénitenciers et à la libération conditionnelle relèvent des nouveaux ministre et sous-ministre. Je suis heureux aussi que la Gendarmerie royale du Canada, renommée pour la lutte contre le crime depuis cent ans ou davantage, a été un facteur important dans notre bien-être, équilibre maintenant le côté peine du ministère chargé d'incarcérer les coupables et de les aider ensuite en les mettant en liberté conditionnelle.

Le ministre auquel cette tâche est confiée tient à jouer, j'en suis sûr, un rôle extrêmement important. J'ai lu plusieurs discours du solliciteur général (M. Pennell), dont certains ont été publiés. C'est un homme de principe, un idéaliste sans illusions qui, tranquillement mais assez sûrement, introduit la réforme dans ce domaine depuis longtemps négligé.

Personne n'assume avec plaisir la responsabilité des prisons. Nous cherchons tous à nous dérober aux choses déplaisantes. Très peu de nos députés actuels ou de leurs prédécesseurs ont visité les pénitenciers fédéraux. Certains ont fait une étude de nos institutions mais, d'une façon générale, même les députés qui, en somme, sont les gardiens de leurs frères à cet égard ont consacré peu de temps à la visite des pénitenciers, sauf les membres du comité heureusement. Cette constatation est encore plus vraie du grand public.

D'après le numéro de juin 1966 de la revue *Optimist*, le solliciteur général aurait posé cette importante question: «Quelle est la dette du Canada envers ses criminels?». Puis, il fait sommairement l'historique du châtiment au Canada.

Il nous a dit qu'autrefois on croyait généralement qu'une prison était uniquement un lieu sûr de détention avant le procès ou la condamnation. On ne pensait pas que c'était une punition suffisante, parce que autrefois on punissait la plupart des délits par la peine de mort. Nous avons des dossiers dans tout le pays sur les durs châtiments imposés alors.

• (4.00 p.m.)

Il écrit que, lorsque l'Angleterre a enfin commencé à abandonner la peine capitale, elle a adopté le bannissement ou la déportation, traitement plus humanitaire. Finalement, on acceptait l'emprisonnement comme peine. Le concept de l'incarcération a évolué et aujourd'hui, enfin, la prison ne doit pas nécessairement être un lieu de détention pour des gens dociles et bien disciplinés mais doit plutôt être un lieu dynamique, un laboratoire où on étudie les troubles caractériels. Les attitudes antisociales sont étudiées à la lumière des connaissances modernes. C'est un atelier où l'on redresse les personnalités faussées et où l'on remet dans la bonne voie les désorientés.

L'article que M. J. Alex Edmison, c.r., de la Commission nationale des libérations conditionnelles, a écrit sur le crime, et la façon dont il est traité au Canada m'a intrigué. Il parle des divers moyens, autres que l'emprisonnement, qui ont été essayés au Canada. Leur utilisation en Ontario, au Québec et en diverses régions du pays remonte bien avant la Confédération. Il y a eu le pilori, auquel le criminel était attaché fermement par le cou et les poignets. Les gens pouvaient participer au châtiment en fouettant l'accusé ou en le bombardant d'objets divers. Le pilori a été aboli au Canada en 1842 par une loi. Dans le Haut-Canada, on a eu recours aux ceps en 1804. William Lyon Mackenzie, premier maire de Toronto, alors qu'il présidait la cour municipale en 1834, a exigé qu'un homme subisse ce traitement ignominieux. En Angleterre, on y a renoncé en 1872. Marquer les criminels au fer rouge a constitué une punition très courante. En 1798, le juge en chef du Haut-Canada faisait marquer des criminels en plein tribunal. Ce châtiment a été abolie en 1802, sauf dans les cas d'homicides involontaires. Évidemment, on a couramment eu recours à l'exil et à la déportation.

Je mentionne ces peines parce qu'il est évident, lorsqu'on étudie l'histoire du dernier siècle, qu'il n'y a pas tellement longtemps que la société emploie le pénitencier pour la punition et la réforme des prisonniers. D'après moi, nous avons eu tout le temps nécessaire pour déterminer l'efficacité de ce châtiment. Tous mes propos s'inspirent de la question suivante: Pourquoi punissons-nous? Pour quelle raison philosophique ou morale punit-on les infractions à ce que nous appelons le Code criminel? Il y a évidemment des explications traditionnelles: la vengeance, la réadaptation, ou bien le moyen de dissuasion, la nécessité de protéger la société dans son ensemble.

Mais aujourd'hui, comme nous sommes une nation moderne aux prises avec des problèmes modernes et animée d'un nouveau sentiment de responsabilité absolue pour les maux de notre société, nous devrions considérer ce que coûtent les pénitenciers considérés comme instrument de punition. Les Canadiens seraient peut-être étonnés d'apprendre que le coût d'une cellule dans une institution à sûreté maximum varie actuellement de $20,000 à $25,000. Un prisonnier dans une institution à sûreté maximum coûte aujourd'hui environ $3,650 par an, soit $10 par jour, ce qui n'est pas un prix inusité pour une chambre d'hôtel. Dans le cas d'un détenu ayant une femme et des enfants à charge, l'ensemble des frais pour le pays, la province et la municipalité peut souvent atteindre annuellement $10,000.

[M. Matheson.]

Un pénitencier ne devrait pas compter plus de 450 détenus; or, une institution semblable coûte environs 10 millions de dollars. Par ailleurs, j'inviterais les Canadiens à noter qu'il en coûte environ $250 par année pour un prisonnier libéré sur parole. C'est peut-être à cause de mes origines écossaises, mais il est quelque chose dans tous ces chiffres qui me préoccupe beaucoup. L'emprisonnement coûte cher.

Il y a quelques jours, j'ai prononcé un discours devant les membres de la société John Howard, à Fredericton. Mes remarques, ayant été rapportées dans le *Daily Gleaner* sous le titre: «Les hommes veulent être pardonnés...» J'ai reçu quelques lettres que j'ai lues avec intérêt. L'une d'entre elles renfermait un éditorial du *Daily Gleaner* du 24 avril 1967 intitulé «Bonté envers les criminels», dont voici le dernier paragraphe:

> A notre avis, les criminels devraient porter la marque de leurs crimes, non seulement comme partie de leur châtiment mais aussi pour la protection de l'innocent.

Je comprends parfaitement bien qu'un éditorialiste de l'extérieur quelque peu au courant des données statistiques sur le crime en Amérique du Nord, surtout aux États-Unis, ou encore en Grande-Bretagne, puisse en conclure que la rigueur apporte une sorte de solution. Mais le fait est que nos prisons ne donnent pas des résultats fructueux. Le taux des récidivistes, ou le taux concernant les gens condamnés au pénitencier à la suite d'un premier séjour en prison, se maintient régulièrement à environ 80 p. 100. D'autre part, le taux des échecs au pays, dans le cas des personnes libérées sur parole, se maintient constamment à 10 p. 100.

Grâce aux efforts du solliciteur général et au genre de programme mis enfin à exécution, nous cherchons, selon moi, à combler cette lacune. Nous espérons que les libérations conditionnelles se révéleront fructueuses dans 90 p. 100 des cas, ce qui réduirait sensiblement le taux des récidivistes et, du même coup, les frais des contribuables. Néanmoins, ma thèse se fonde non pas sur de simples aspects économiques, si importants soient-ils, mais sur un élément d'ordre économique encore beaucoup plus important, celui de la réadaption à la vie sociale. Un examen attentif de ces chiffres nous permettra de conclure que de mettre des gens sous verrous ne remédie pas à grand-chose.

Un compte rendu, paru dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui, d'une conférence donnée par M. John Braithwaite, spécialiste en réforme, lors de la réunion annuelle de la *Elizabeth Fry Society* d'Ottawa, tenue hier soir, m'a intéressé. Le conférencier signalait que le grand problème était que le délinquant

se trouvait, psychologiquement parlant, coupé de la société. Il a signalé que, de plus en plus, dans le monde, on critique et on scrute les méthodes traditionnelles de réforme. C'est exactement le même genre d'enquête qui se fait présentement au cabinet du solliciteur général. Il parle de la tendance à accroître la participation communautaire. Il mentionne certains organismes, associations et groupes qui doivent s'occuper de réhabilitation. Je suis absolument d'accord, monsieur l'Orateur.

• (4.10 p.m.)

Partout au Canada et aux États-Unis, et surtout dans le Nord-Ouest de l'Europe, on a fait des études et des expériences sur la réadaptation. On peut même constater en Extrême-Orient le même esprit de réforme, une tendance à une réadaptation et à un élargissement très rapides des prisonniers. Je pense que c'est Winston Churchill qui a dit, avec beaucoup plus d'éloquence que je pourrais le faire, qu'une société trouve sa vraie mesure dans la façon dont elle s'occupe des détenus.

J'ai été enchanté du discours érudit et sage de mon collègue, le député de Rosedale (M. Macdonald), sur les libertés civiles. Il me semble que ce dernier sujet a un lien étroit avec la présente discussion du crime et du châtiment. A mon avis, en étudiant le problème particulier du délinquant, il serait sage que nous établissions des comparaisons avec les autres personnes exceptionnelles ou différentes au sein de la collectivité.

J'admire, monsieur l'Orateur, ce qui a été fait dans la ville de Smiths Falls, près d'Ottawa, dont un hôpital s'occupe des enfants arriérés mentaux de la province d'Ontario. Le magazine *Canada's Mental Health* a publié un numéro spécial, en novembre dernier, sur l'arriération mentale. J'y relève un article d'un vieil ami, le Dr H. F. Frank, psychiatre qui se consacre aux enfants arriérés mentaux. Voici ce que dit le Dr Frank, en parlant de ces enfants:

> La théorie selon laquelle un enfant qui ne répond pas aux standards de la vie en société doit être relégué dans une institution, est malaisée à déraciner... Nous commençons seulement à apprendre qu'un grand nombre d'enfants anormaux doivent être intégrés dans la société et qu'il faut les aider à retirer le maximum de leurs aptitudes... Pour aider un enfant inadapté à s'intégrer dans la société, il ne suffit pas de le placer dans une institution... Il faut qu'on se rende compte qu'un grand nombre d'enfants pourraient continuer à vivre dans leur milieu social et familial et pourraient y recevoir les soins, éducatifs et autres, dont ils ont besoin.

Quiconque va à Smiths Falls et voit ce qu'on fait dans cette institution pour des milliers de pauvres enfants anormaux, dont certains y vivent de nombreuses années et deviennent des viellards anormaux, comprendra qu'il n'est pas possible de notre part d'envoyer tout ce qui nous cause du souci dans une collectivité et d'espérer que celle-ci, avec toute la compétence voulue, le dévouement, les soins, l'intérêt et l'amour possibles, puisse réparer ces torts. De concert avec John Braithwaite, j'estime que le temps est venu au Canada où chacun d'entre nous devrait s'engager bien davantage dans la solution de ce problème des gens anormaux, malades et prisonniers. Il y a des années, Eugene Debs a dit: «Tant qu'il y a une âme en prison, je ne suis pas libre.»

Le fait est que nombre des meilleures personnes de notre société canadienne ne s'occupent pas de ce problème des prisonniers, n'en savent rien et ne s'y intéressent jamais. Nous avons donc cette situation extraordinaire de récidives s'établissant au chiffre élevé de 80 p. 100, alors que les libérations conditionnelles demeurent au faible taux de 10 p. 100. La société tente de se protéger de ces vilaines gens, différents des autres, qui sortent de prison et sont réadaptés simplement parce que, en qualité de société, nous ne sommes pas prêts à partager les fardeaux, les risques et la responsabilité de rendre la réhabilitation efficace. Nous retirons une fausse fierté du faible taux de nos récidivistes en liberté conditionnelle. Quelqu'un a signalé l'analogie de celle-ci avec celle du joueur de base-ball dont la moyenne au bâton est exceptionnellement élevée et qu'on garderait ensuite sur le banc pour maintenir sa moyenne.

Nous sommes fiers de notre service des libérations conditionnelles. Nous sommes fiers de notre service des pénitenciers. Certes, nous pourrions faire mieux, là comme ailleurs. Je crois que nous sommes parvenus au point où nous devons assumer un risque collectif et partager la responsabilité d'une augmentation sensible des échecs dans le domaine des libérations conditionnelles dans l'espoir de réduire fortement le nombre des récidivistes. Même si tout le monde ne s'en aperçoit pas, c'est ce qu'a fait le solliciteur général. Depuis les quelques mois où il a eu ce portefeuille en mains, il a déjà beaucoup accompli. On l'ignore peut-être, mais il est déjà responsable d'un grand nombre de libérations conditionnelles. Malgré la difficulté du recrutement de gens qualifiés, il a engagé un plus grand nombre d'agents de libération conditionnelle. Il s'agit de travailleurs sociaux spécialisés.

En fait, le nombre accru des libérations conditionnelles n'a pas sensiblement augmenté celui de la récidive. Malgré l'augmentation rapide de notre population et surtout de nos jeunes, nos institutions fédérales comptent, cette année, environ 500 détenus de

moins que l'an dernier. J'aimerais voir une baisse encore plus rapide. Ce résultat est le fruit d'un processus de ségrégation, grâce auquel on peut déterminer si l'on peut s'occuper d'une personne comme il se doit, sous surveillance ou dans un centre de réhabilitation.

Nous devons reconnaître qu'il est vraisemblablement impossible de réhabiliter certaines gens. Je crois, cependant, qu'on pourrait en récupérer beaucoup plus que dans le passé. La semaine dernière, j'ai passé quelques heures avec le directeur du pénitencier de Joyceville. Nous avons longuement parlé des succès et des échecs de l'institution. Le directeur possède 25 ans d'expérience et se souvient de ce qu'on a fait, durant sa vie, pour améliorer profondément les installations de réforme. Il m'a parlé du dévouement du personnel des pénitenciers. Ce qui compte, c'est d'être engagé personnellement. Il a parlé de sa femme, Stella. Il a dit qu'elle n'avait aucune formation spéciale en pénologie et qu'elle n'avait jamais fait d'études en psychologie. Il a mentionné un certain nombre de personnes avec qui Stella s'est liée d'amitié à l'institution. Dans certains cas, il s'agit de personnes âgées qui ont consacré leur vie au crime, dont la vie est un échec. Elle les a accueillies chez elle. Elle a eu confiance en elles et leur a tendu la main. Cela a fait toute la différence. C'était des victoires personnelles

Il n'y a qu'une façon de récupérer les gens, je crois, et c'est en les considérant comme des personnes humaines. Dans un lettre que j'ai reçue de Fredericton, on me dit que ce qu'il faut vraiment, c'est l'espoir. Cette personne m'écrit que le prisonnier a perdu espoir, beaucoup de gens ont perdu espoir et constatent qu'il est difficile, sinon impossible, de le retrouver. D'après la légende, monsieur l'Orateur, Pandore est la femme qui, par curiosité, souleva le couvercle de la boîte renfermant une multitude de plaies pour l'homme infortuné, savoir la goutte, le rhumatisme, la colique, l'envie, la rancune et la vangeance, et tant d'autres maux. Pandore s'empressa de replacer le couvercle mais tous les maux s'étaient échappés et répandus un peu partout. Il ne restait, au fond, que l'espoir. Depuis ce temps-là, quand le mal sévit, on n'est jamais complètement perdu tant qu'il y a de l'espoir. Certains détenus, dans nos institutions ont des vies marquées par la maladie, la haine, la méchanceté et la malice. Si nous voulons édifier une société saine, il nous faudra l'asseoir sur les vies individuelles et sur le seul fondement valable qui reste—l'espérance.

• (4.20 p.m.)

Nos voisins du Sud ont commencé à frayer la voie dans ce sens. Le ministère fédéral de la Justice des États-Unis est autorisé, depuis

[M. Matheson.]

1956, à libérer des délinquents incarcérés pour leur permettre de travailler au sein de la collectivité; ces derniers reviennent à la prison le soir. Cela peut sembler révolutionnaire aux Canadiens, monsieur l'Orateur, mais d'autres pays le font. Plus de 2,000 personnes ont été englobées jusqu'ici dans ce programme aux États-Unis. Leurs salaires bruts dépassent $2,147,000 dont $203,000 ont servi à payer leur chambre et pension au pénitencier, et $303,000 à payer les divers impôts d'États et impôts fédéraux; le reste est allé aux familles des détenus ou a été mis en réserve pour hâter le jour de leur libération.

Il y a quelques semaines à peine, monsieur l'Orateur, j'ai visité à Taïpeh un pénitencier qui logeait plus de 2,000 hommes et femmes. A noter que les nôtres logent environ 450 détenus. Le coût de construction de cette institution est très peu élevé d'après nos normes —environ un quart de million de dollars américains. On n'y trouvait aucun garde armé. En fait, je me suis trouvé dans une salle de concert avec plus de 500 prisonniers réunis pour écouter un orchestre de 15 musiciens et la surveillance était assurée par un seul garde non armé. Il y avait beaucoup de détenues. Les conditions sociales du pays sont telles que celles-ci, en grande partie des narcomanes, doivent garder leurs enfants avec elles au pénitencier.

Cela a peut-être l'air horrible, monsieur l'Orateur, mais en réalité ce ne l'est pas, car on trouvait là de nombreux jardins et terrains de jeux et des installations agréables. Les détenus faisaient des travaux de broderie, des meubles en paille, des sculptures et plusieurs autres travaux pour gagner de l'argent. Chaque détenu touchait un salaire. Certains recevaient des soins psychiatriques. La libération des détenus dépendait en partie de l'argent qu'ils avaient gagné et de leur attitude envers la société qu'ils s'apprêtaient à retrouver.

A mon avis, l'incarcération a parfois ses bons côtés. J'ai en main une lettre en provenance d'une institution à sécurité minimum, écrite par un membre déjà en vue d'une profession libérale qui avait commis une vilaine action. Dans cette lettre qu'il m'adressait, il me disait:

> C'est une chose étrange à dire, mais je suis content d'avoir passé ce temps en prison. Je me suis retrouvé et j'ai vu ma famille et ma vie avec des yeux neufs.

Sa femme, Grace, m'a écrit une lettre très touchante dans laquelle elle raconte que cette séparation et cette humiliation les a rapprochés et a donné un nouvel espoir à leur famille. Certes, bien des choses ont été détruites, mais l'espoir permet de reconstruire beaucoup de choses.

Si nous voulons, comme peuple, faire de notre pays un plus grand pays, de notre société une meilleure société, il nous faut nous engager profondément dans cette entreprise. L'industrie s'est bien trop peu préoccupée de la situation dans les pénitenciers au Canada, et à certains égards, cela a nui au progrès. De même, le syndicalisme ne s'en est pas soucié suffisamment, nuisant ainsi sous certains aspects à la réhabilitation, à la réintégration dans la société de ceux qui ont enfreint la loi. Nos organismes sociaux devraient être sommés de jouer pleinement leur rôle à cet égard; l'industrie et le syndicalisme devraient s'associer pour voir à ce qu'on améliore la situation dans ce domaine.

Je veux communiquer à la Chambre certaines idées exprimées par M. George Scott, psychiatre attaché au complexe pénitentiaire de Kingston. Il envisage une collectivité qu'il qualifie de «régime de récompense» où les gens passeront progressivement d'une sûreté maximum à une sûreté moyenne, puis minimum, pour enfin faire partie de la société libre où les gens travailleront ferme, dans des conditions de vie libre et des postes rémunérateurs, à développer leurs talents et leurs aptitudes et à apprendre à se suffire à eux-mêmes et à assumer leurs responsabilités. Peut-être les industries se feront-elles concurrence pour établir des usines dans ces collectivités de réhabilitation.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Je regrette d'avoir à informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Alors que je participe au débat sur l'Adresse, je commencerai, bien entendu, par louer l'excellence des discours entendus ces derniers jours. Je manquerais à mon devoir en ne félicitant pas de leurs efforts les députés de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et de Nicolet Yamaska (M. Côté) qui ont lancé le débat.

Nombre de sujets intéressants ont été abordés, mais on a consacré probablement plus de temps à discuter des questions constitutionnelles et de la simplification de notre procédure, qu'à toute autre chose. Je ne me sens pas qualifié pour aborder l'un ou l'autre de ces sujets, même si je suis sûr que le manque de compétence et de connaissance d'un sujet n'empêche pas toujours de prendre part au débat.

Il a été question du logement, dans le discours du trône. J'ai écouté avec un très vif intérêt la semaine dernière les observations du ministre qui en est chargé. Il m'importait surtout de savoir si le gouvernement allait modifier sa politique afin de faire échec à la crise du logement, comme on l'a appelée à la Chambre. Il semble que non. Le ministre a pourtant répondu au député de Gaspé (M. Keays) à l'appel de l'ordre du jour vendredi, que les observations de celui-ci étaient assurément fort intéressantes.

J'admire et respecte la personne du ministre, mais je dois convenir que ses observations n'étaient pas de nature à rendre optimistes la foule de gens qu'effraie la situation du logement. Au fond, voici à quoi se résument les propos du ministre: «Tout ira bien, tout s'arrangera si nous permettons simplement aux prêteurs d'augmenter les taux des prêts hypothécaires.»

Monsieur l'Orateur, il sera peut-être nécessaire d'augmenter le taux d'intérêt des prêts hypothécaires, mais cela ne réglera pas la crise du logement. Je suis sûr que le ministre s'en rend compte, comme tous les députés. Le ministre a parlé des réunions auxquelles il a assisté dans tout le pays l'hiver dernier et a fait rapport dans ces termes, comme on le voit à la page 93 du compte rendu du 11 mai:

> ...la majeure partie des critiques ne visait pas ce que le gouvernement essayait de faire et faisait en effet dans ce domaine.

Le ministre avoue qu'on a critiqué, mais il évite les responsabilités, et dit, en fait, que les autres paliers du gouvernement sont à blâmer. Personne ne veut encourir de blâme et tout cela peut donner bonne conscience de blâmer quelqu'un d'autre. Toutefois, nous devons tous, du sein du gouvernement fédéral, prendre plus d'initiative dans ce domaine, nous devons nous consacrer plus activement à faire baisser le prix des maisons et le coût des hypothèques—deux facteurs tout aussi essentiels. Il faut augmenter les prêts tout en réduisant les taux d'intérêt.

• (4.30 p.m.)

Si le ministre était présent je lui dirais qu'il ne réglera pas le problème en se dérobant à ses responsabilités comme il semble le faire. Nous devrions chercher les moyens de rationaliser les méthodes de construction et par cela j'entends tout le processus de la construction, du financement aux recherches sur des nouveaux matériaux.

Le ministre a aussi dit que nous avons maintenu une bonne moyenne de mises en chantier et d'achèvements au cours des années, et je ne le nie point. Il est facile de prendre la parole et de critiquer par plaisir, mais telle n'est pas mon intention. Je voudrais que mes critiques soient constructives et j'espère non seulement signaler l'insuffisance

des mises en chantier, mais encore faire des propositions que je crois importantes, en vue d'une réduction du coût du logement.

L'examen des récents événements dans l'industrie domiciliaire pourrait faciliter la compréhension du problème. En bref, voici ce qui s'est passé l'an dernier et l'année précédente. En 1966, 134,474 maisons ont été mises en chantier, et en 1965, 162,192. En avril, le ministre a laissé entendre au Parlement qu'avec des fonds hypothécaires plus abondants, on pourrait cette année amorcer 155,000 constructions. Il modifiait ce chiffre en mai et parlait de la probabilité de 160,000 mises en chantier. Mais cette quantité elle-même comporte 10,000 unités de moins que le nombre suggéré par le Conseil économique, qui parlait de la nécessité de mettre annuellement en chantier 170,000 unités pendant cette décennie, et 200,000 pendant la suivante.

Beaucoup de facteurs ont contribué en 1966 à ralentir l'industrie du bâtiment et voici de nouvelles données statistiques. Les prêteurs privés ont réduit le nombre de prêts hypothécaires. Par exemple, les compagnies de fiducie ont réduit leurs prêts de 48 p. 100, les compagnies d'assurance de 31 p. 100 et les compagnies de prêts de 32 p. 100. Le montant des prêts est tombé de 2.5 milliards de dollars à 1.6 milliard, soit une baisse de 0.9 milliard. La Société centrale d'hypothèques et de logement, pour mitiger la gravité de la situation, a porté ses prêts de 3.35 milliards de dollars à 4 milliards, tirés du Fonds du revenu consolidé. Cette hausse n'a pas pour autant compensé la pénurie des prêts à l'industrie du bâtiment. La Société a consenti des prêts directs pour 35,567 unités de logement; les promoteurs privés ont dû par conséquent financer 98,807 des 134,474 mises en chantier.

Les compagnies d'assurance-vie ont dépensé plus en 1966 qu'en 1965, même si les paiements hypothécaires ont alors fortement baissé pour ces compagnies. En termes de dollars et de volume, leurs affaires étaient florissantes, mais en termes d'unités, elles avaient diminué, ce qui prouve que les frais ont augmenté. Par exemple, en 1962, les statistiques révèlent que 3.4 p. 100 des habitations construites conformément à la loi nationale sur l'habitation coûtaient plus de $20,000, contre 27.5 p. 100, en 1966. J'y reviendrai mais, pour l'instant, je m'intéresse tout particulièrement...

M. Lind: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. McCutcheon: Si c'est une question raisonnable. Si je peux y répondre, j'essaierai de le faire.

M. Lind: Combien de maisons a-t-on construites en 1962?

[M. McCutcheon.]

M. McCutcheon: C'est une question très intéressante et j'en prends avis. (*Exclamations*)

Une voix: Elle est aussi à côté du sujet.

M. McCutcheon: Oui. Elle est aussi à côté du sujet, comme le dit mon collègue.

Comme je le disais—et j'ose croire que le député de Middlesex-Est est à peu près aussi au courant que moi des coûts de l'habitation—les coûts du logement ont augmenté en 1966 à un rythme plus considérable que les revenus et gages—même en tenant compte de la formule de 30 p. 100 de Pearson pour régler la question des salaires. L'histoire se répète ici, comme nous le voyons. En 1956-1957, alors que les coûts montaient plus rapidement que les revenus, nous faisions face à une situation analogue. Au cours des années 1956-1957, tout comme en 1966-1967, nous avions affaire à un gouvernement libéral et je doute que des situations semblables soient le fait du hasard. On a encore mis l'accent, selon moi, sur de fausses priorités sans tenir compte des moyens financiers du modeste gagne-pain à qui il faudrait une maison à tout prix.

En 1966, les frais de construction d'un bungalow étaient en moyenne de $12.56 le pied carré, ce qui représentait une augmentation variant entre 8.1 p. 100 et 12.4 p. 100, selon la situation du bungalow, par rapport à l'année 1965, alors que—et ceci répond indirectement à la question de mon honorable ami—pendant les dix années allant de 1956 à 1966 on n'avait enregistré qu'une augmentation annuelle moyenne de 1.4 p. 100. Pensez-y bien—en une seule année les frais ont subi une majoration équivalente à l'augmentation des six années précédentes. Pour être juste, nous ne pouvons pas imputer entièrement cette augmentation au gouvernement; néanmoins, il a contribué à cette augmentation en négligeant une planification éclairée. Tout ce qui a été fait en matière de logement l'a été pratiquement pour répondre à une solution de facilité.

J'ai déjà parlé de l'augmentation du plafond de la SCHL et je dois signaler, pour être équitable, que l'année dernière, une mesure législative a été présentée qui fournit des fonds pour de vieilles maisons. Le gouvernement a aussi modifié le coefficient servant à calculer les prêts consentis pour la construction d'habitations destinées à être mises en location, et l'a fait passer de 85 p. 100 de la valeur hypothécaire à 90 p. 100. Ce n'est certes pas assez pour «satisfaire les audacieux». L'emprunteur a besoin d'un acompte de 5 p. 100 moins important, mais le prix de l'habitation a augmenté de 8.1 p. 100. Ce n'est pas un important avantage, et le pauvre emprunteur est obligé de prendre une hypothèque beaucoup plus élevée remboursable sur une plus longue période de temps, probablement.

Un mot maintenant de ce que le gouvernement n'a pas fait. Il s'est borné à convoquer la réunion du comité d'organisation de la Chambre sur l'habitation, puis le comité s'est rapidement dispersé parce que le gouvernement ne lui avait pas envoyé de travail.

● (4.40 p.m.)

Quelques mots maintenant au sujet du coût de l'argent. On ne se rend pas souvent compte de la mesure dans laquelle l'argent et le coût de l'argent influent sur le prix des habitations. Presque toutes les habitations unifamiliales ainsi que les maisons d'appartements dans nos agglomérations urbaines et, en fait, partout, sont hypothéquées jusqu'à concurrence de 70 à 85 p. 100 de leur valeur. Pour chaque tranche de $10,000 de fonds hypothécaires, remboursés sur une période de 30 ans, aux taux de 7¼ p. 100 de la loi nationale sur l'habitation, le débiteur remet $24,300. En d'autres mots, il rembourse presque deux fois et demi la dette globale initiale. Bien qu'on ait beaucoup parlé, ces six derniers mois, de l'argent serré et du besoin de fonds supplémentaires, on n'a pas suffisamment insisté sur le coût de cet argent et sur son effet sur le coût des habitations.

Un prêt de $10,000, remboursable en 30 ans au taux de 7¼ p. 100, représente exactement le même endettement qu'un emprunt de $11,100, portant intérêt à 6¼ p. 100 et remboursable au cours de la même période. En d'autres termes, l'augmentation de 1 p. 100 quant à l'intérêt a eu le même effet qu'une augmentation de 11 p. 100 concernant les coûts de construction. N'oublions pas que les immeubles à louer ou à vendre aujourd'hui ont, en général, été hypothéqués avant l'entrée en vigueur de ces taux d'intérêt plus élevés; on peut donc dire que le prix actuel des habitations ne reflète pas encore la hausse du coût de l'argent qui a marqué l'année écoulée. Ce sont les locataires et les acheteurs qui devront supporter le fardeau de la hausse, dans les mois à venir, et il faut évidemment reconnaître que les prix n'ont pas encore atteint un sommet, mais continueront à monter à cause de cette pression.

Le gouvernement fédéral peut aider le marché hypothécaire, je pense, d'une façon très marquée. La SCHL a pour politique à l'heure actuelle d'aligner le taux prévu aux termes de la loi nationale sur l'habitation sur le rendement à long terme des obligations de l'État. Cette politique, adoptée récemment, est bonne dans la mesure où elle favorisera un afflux plus considérable de fonds hypothécaires pour l'achat de maisons. Je ne saurais, cependant, accepter le principe selon lequel un écart de 1½ p. 100 entre le taux fixé en vertu de la loi nationale sur l'habitation et celui des obligations de l'État est raisonnable, car l'un et l'autre offrent autant de sécurité. La principale différence entre une hypothèque garantie par l'État, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, et une obligation de l'État consiste dans la liquidité du placement et dans ses frais d'administration. A mon avis, le gouvernement fédéral peut, par l'intermédiaire de la SCHL ou sa filiale, constituer en corporation et exploiter une banque hypothécaire pour le négoce d'hypothèques. C'est peut-être beaucoup trop demander qu'à l'avenir, une hypothèque consentie aux termes de la loi nationale sur l'habitation puisse se négocier au comptoir aux mêmes conditions et au même prix qu'une obligation de l'État, mais je crois que cet écart pourrait être rétréci sensiblement grâce aux conditions raisonnables du marché.

Si le négoce des hypothèques était presque aussi facile que celui des obligations, les entrepreneurs en construction pourraient prévoir pour de bien plus longues périodes. Cela accroîtrait l'efficacité de l'industrie et réduirait le coût de l'argent. Je crois sincèrement que ce serait une façon, sinon la seule, de tirer le meilleur parti possible d'une mauvaise situation. Dans bien des cas, l'industrie de la construction admet elle-même sa propre inefficacité, mais tout en reconnaissant que des améliorations pourraient être apportées, elle s'empresse d'ajouter que la méthode actuelle, qui consiste à financer les opérations de chaque année en s'évertuant, à chaque printemps, de trouver les fonds nécessaires, est l'une des principales causes des présentes difficultés. Comme les intéressés eux-mêmes ignorent s'ils disposent d'assez de fonds pour demeurer en affaires pendant une année, ils congédient certains de leurs employés. Ils ne savent pas non plus combien de travaux ils pourront effectuer l'année suivante.

Le gouvernement a institué un programme d'encouragement aux travaux d'hiver, prévoyant une prime de $500, mais ce programme n'a pas donné les résultats escomptés. A mon avis, si l'on veut accroître l'efficacité de l'industrie de la construction, avec l'espoir de réduire le coût des maisons, il faudra régulariser et planifier le volume des fonds hypothécaires disponibles, et prévoir pour une plus longue période qu'à l'heure actuelle, où les fonds sont affectés ou prévus pour une seule saison à la fois.

Ce sera peut-être la solution—si le gouvernement, dans sa sagesse, ne décide pas de resserrer l'argent en circulation, l'an prochain ou dans la dernière partie de cette année. Il y a beaucoup de «si». Je maintiens que toutes les prévisions, y compris pour le financement, devraient être établies en fonction d'une période de deux à cinq ans. Le domaine de la construction domiciliaire ne devrait pas souffrir du contrôle artificiel des fonds affectés à

l'industrie. On ne devrait pas se servir des fonds destinés aux hypothèques domiciliaires pour ralentir ou accélérer un cycle commercial. Les fonds devraient circuler librement, en fonction de la demande.

Malgré le manque de critiques adressées au gouvernement fédéral, comme l'a dit le ministre, seul le gouvernement fédéral possède les moyens de prévoir les besoins à l'échelle nationale. Les provinces et les municipalités ne peuvent tout simplement pas avoir cette vue d'ensemble.

D'après moi, nous avons perdu une occasion rêvée de rationaliser nos besoins dans le domaine de la construction domiciliaire quand, impatients de mettre à exécution le régime de pensions du Canada, nous avons laissé filer entre nos doigts les recettes de ce régime et permis aux provinces de s'en emparer les premières.

Cette caisse qui, on le sait, a été établie depuis peu de temps, aurait pu donner l'injection massive dont notre industrie de la construction domiciliaire avait besoin temporairement, soit jusqu'à ce que nous ayons pu nous rattraper. Ensuite, d'une façon ordonnée, une banque hypothécaire aurait pu s'en occuper. Quel prodigieux stimulant ce serait! Comme ce serait conforme au principe d'un programme de sécurité que les fonds perçus aux termes du régime de pensions servent à la construction de logements pour la population—les mêmes maisons qui, dans bien des cas, abriteraient des cotisants dans leur vieillesse.

Une autre chose qui cause beaucoup d'inquiétude, c'est le coût exorbitant des frais d'avocat pour presque toutes les transactions immobilières. Le temps, c'est de l'argent; or, il y a trop souvent des retards interminables dans la procédure translative de propriété. Bien entendu, les retards puevent coûter très cher. Je ne crois pas qu'on puisse se permettre ce luxe longtemps encore, et à moins d'en arriver à une simplification de la procédure, le régime des titres de propriété devra être revisé.

A mon avis, il faudrait examiner la possibilité d'assurer les titres pour voir s'il y aurait moyen de réduire les frais grâce à cette méthode. Les avocats à la Chambre ne sont peut-être pas du même dire.

• (4.50 p.m.)

On peut et on devrait, à mon avis, réduire la dimension des lots. En établissant arbitrairement des normes minimums quant à la dimension, nous avons aménagé des égouts, des pavés et d'autres installations sur des milles et des milles de longueur, à un point tel que nos municipalités ne peuvent acquitter les frais d'aménagement de ces terrains. Peu importe qui avait en premier la responsabilité à ce sujet. A chaque échelon de gouvernement on se désiste, il me semble, en disant: «Cela ne nous regarde pas. Nous ne pouvons rien faire.» Il est sûrement temps que nous commencions à assumer nos responsabilités. Nous nous trouvons tous dans ce pétrin, à tous les échelons de gouvernement. Ce qu'il faut, c'est de collaborer afin de nous en sortir.

Aux yeux des Canadiens, il importe tout autant, sinon plus, d'abaisser le prix des maisons que d'encourager les usuriers à recommencer à consentir des prêts à des taux d'intérêt exorbitants. Je recommande donc au ministre des Finances (M. Sharp)—et comme il ne se trouve pas présentement à la Chambre, le ministre de la Justice (M. Trudeau) pourrait peut-être lui transmettre le message—de repenser la taxe sur les matériaux de construction.

On a beaucoup parlé de supprimer cette taxe. Mais ce n'est pas à cela que je songe. Je propose plutôt qu'on l'impose ailleurs. Je suppose que le gouvernement jugera nécessaire de continuer à l'imposer. On ne se passe pas de 180 millions de dollars comme cela, du jour au lendemain. J'engage le ministre à l'imposer au niveau du détail plutôt qu'à celui du fabricant. Pourquoi les grossistes, les marchands de mi-gros et les détaillants devraient-ils réaliser un bénéfice sur cette taxe aux dépens des Canadiens? Cette taxe, lorsqu'elle atteint le consommateur, a été majorée d'au moins 50 p. 100, puis, dans la plupart des provinces, on y ajoute la taxe de vente.

J'encourage le ministre des Finances à songer à imposer cette taxe ailleurs. Il pourrait la réduire de 50 p. 100 sans que le gouvernement y perde quoi que ce soit, et cela aiderait à réduire le coût des habitations. En bref, monsieur l'Orateur, si la taxe était imposée ailleurs et diminuée, l'industrie de la construction pourrait être encouragée à devenir un peu plus efficace grâce à une planification gouvernementale à long terme, si le taux d'intérêt des hypothèques était réduit—et croyez m'en, tout cela pourrait se faire. On pourrait alors réduire de 10 p. 100 le coût de la construction. On ne saurait trouver de meilleur projet à réaliser pendant la session du centenaire.

M. A. M. A. McLean (Charlotte): Monsieur l'Orateur, je me joins à tous mes collègues ici pour féliciter le parrain et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs discours ont fait honneur non seulement à eux-mêmes, mais à tout le Canada.

En tant que député d'arrière-ban, j'ai beaucoup de sujets de mécontentement et de déception, mais j'éviterai de les commenter aujourd'hui. Je vais traiter d'une question, qui, à mon avis, est importante non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. En lisant le discours du trône que je n'ai pas

eu l'honneur d'entendre, j'ai été frappé par le paragraphe suivant sur les ressources naturelles:

> Les vastes ressources naturelles que nous apportons dans notre second siècle de Confédération nous seront indispensables si nous voulons répondre à nos besoins et maintenir notre position éminente dans le commerce international. Le Gouvernement présentera, au cours de la session, des mesures visant à conserver et protéger les grandes richesses dont le Canada a été si largement pourvu.

Eh bien, monsieur l'Orateur, j'approuve d'emblée cette proposition. Le Canada, à mon sens, est non seulement un des plus riches pays mais le plus riche au monde, en ressources et en talents.

Je remarque toutefois qu'on néglige apparemment une ressource naturelle qui abonde au Canada d'un littoral à l'autre. En tant que Canadiens, notre indifférence à l'égard de cette ressource nuira vivement au Canada dans l'avenir et aussi au monde entier. Il s'agit de l'or.

L'or, bien avant les balbutiements de l'histoire, a toujours joué un grand rôle dans l'évolution de l'humanité non seulement comme monnaie mais aussi dans les arts et dans l'industrie. Nous savons que les habitants de la Mésopotamie travaillaient l'or il y a plus de 5,000 ans. Les fouilles ont révélé en Irak des vases d'or qui dataient de l'an 3500 avant notre ère. Le fini et la conception de ces chefs-d'œuvre témoignent du talent de ces orfèvres pour qui le précieux métal n'avait pas de secret.

Il fut un temps où l'or était pour le Canada le plus précieux et le plus rentable des métaux. Il sert encore beaucoup dans les arts et dans l'industrie. En outre, il a servi de fondement à notre système monétaire jusqu'à il y a quelques années. Je ne parle pas de l'or parce que je m'intéresse particulièrement aux mines d'or, mais parce que je m'occupe de commerce mondial depuis 45 ans. Les compagnies avec lesquelles j'ai été associé faisaient affaires en général avec plus de pays qu'on en compte à l'Expo '67. J'ai découvert que, lorsque les tarifs douaniers ont été majorés, on a établi des contingents et dressé d'autres obstacles au commerce mondial, c'est la pénurie d'or, ou son équivalent, qui en était la cause.

Avant la première guerre mondiale, la Grande-Bretagne jouait le rôle de banque mondiale, et tous les comptes du commerce mondial se réglaient à Londres. La Grande-Bretagne était une nation commerçante libre. Elle avait, en général, plus de devises de toutes les nations qu'elle n'en avait besoin, et il lui fallait très peu d'or pour solder sa balance des paiements Ses excédents étaient investis dans d'autre pays. Personne à ce moment-là ne songeait guère aux banques centrales ou à leurs réserves. C'est que la balance des paiements ne semblait pas poser de problème. Le commerce mondial continuait à s'accroître de façon constante.

Toutefois, après la Première Grande guerre, la Grande-Bretagne, ayant perdu au moins 50 milliards de dollars de ses investissements à l'étranger, ne pouvait donc rester le banquier du monde. Comme les États-Unis étaient alors la nation la plus puissante financièrement, ils ont hérité du rôle que la Grande-Bretagne avait joué pendant plus de 100 ans. Mais les États-Unis étaient un pays à haut tarif et ne voulaient pas des produits des autres pays en paiement de dettes. Par conséquent, ils dépouillèrent progressivement le monde de son or, ce qui obligea les autres nations à abandonner l'étalon or. Les divers pays n'ayant aucun dénominateur commun sur lequel établir leurs monnaies, il se produisit un véritable chaos dans le commerce mondial. D'où la chute des prix et une crise économique mondiale.

En 1934, le président Roosevelt porta le prix de l'or de $20.63 à $35 l'once. La mesure législative autorisait une nouvelle augmentation jusqu'à $50 l'once, mais on la laissa tomber en désuétude. Tous les pays du monde se servirent alors du dollar américain comme d'un dénominateur commun pour y rapporter leurs devises. Le commerce mondial augmenta immédiatement, on rétablit des prix avantageux et la crise économique qui enserrait le monde depuis de nombreuses années relâcha son étreinte.

La hausse de l'or n'a pas seulement ressuscité l'exploitation des mines canadiennes; elle en a ouvert de nouvelles, et l'or est devenu notre métal le plus profitable. Cette hausse a mis en circulation une énorme quantité d'or détenue par différentes nations qui ne se fiaient au papier-monnaie d'aucun pays. Les réserves mondiales suffisaient ainsi au commerce mondial qu'on effectuait alors.

En 1945, les États-Unis et le Royaume-Uni étaient désireux de parvenir à un accord monétaire multilatéral.

• (5.00 p.m.)

Il en est résulté les Accords de Bretton Woods et la création du Fonds monétaire international, auquel toutes les nations membres ont versé un montant déterminé de leur monnaie, somme garantie par un dépôt en or de 25 p. 100; elles ont obtenu certains droits de retrait sur le Fonds. Les États-Unis ont convenu d'acheter et de vendre l'or à $35 l'once, et tous les pays signataires ont accepté de ne pas payer l'or plus de $35 l'once, même s'il était extrait chez eux.

Le Canada était le troisième plus grand producteur d'or du monde et, selon le gouverneur de la Banque du Canada et le président

du conseil de la *Federal Reserve Bank* des États-Unis, «l'or est une mesure de valeur monétaire». Par conséquent, si nous avons accepté un prix fixe, nous avons vendu notre souveraineté, non pas sur le plan intérieur, car l'or ne joue aucunement sur l'émission de monnaie au Canada, mais il a un effet radical sur le règlement des soldes à l'étranger.

Si l'or est une mesure monétaire, comme le déclare le gouverneur de la Banque du Canada, il devrait avoir en 1967 le même pouvoir d'achat qu'en 1945. Mais, tous les économistes s'accordent à le dire, le pouvoir d'achat du dollar américain est tombé à 44c. L'équivalent en or du dollar-or devrait donc être réduit à 44c. Mais j'apprends d'un expert comme le gouverneur de la Banque du Canada que l'«or est une denrée». Si nous vivons dans un pays de libre entreprise, le prix d'aucune denrée ne devrait être fixé au Canada par un pays étranger.

Le prix de $35 l'once que les États-Unis paie aujourd'hui n'est pas sacré. Quand le Trésor américain a promis que les États-Unis n'augmenteraient pas le prix de l'or, il ne parlait pas seulement au nom des États-Unis mais au nom du monde entier, et il disait une chose simplement impossible. Le prix de l'or est un problème mondial et non un problème américain. Actuellement, comme le dollar américain ne vaut plus que 44c., on demande à nos mines d'or d'accepter $15 ou $16 l'once. C'est une situation impossible.

Si j'étais seul à tenir de tels propos, vous pourriez vous demander ce que je sais de la situation financière internationale. Mais je répéterai les paroles de sir Roy Harrod, l'économiste consulté lors de la création du Fonds monétaire international, selon qui on devrait doubler le prix de l'or avant de réorganiser le Fonds monétaire international et de créer une nouvelle unité monétaire pour les échanges internationaux—et cela ne serait qu'une mesure préliminaire! Il dit:

> Je considère que l'or est, depuis des siècles, une ancre de salut de la liberté.

Sir Roy Harrod n'est pas seul à penser ainsi. C'est également l'opinion d'un autre économiste éminent, sir Ralph Hawtrey, d'après qui «l'or est une valeur anonyme», et de l'économiste français Jacques Rueff. D'après sir Roy Harrod, le Fonds monétaire international devrait être plus souple. Actuellement les devises de certaines nations sont désignées comme des devises de réserve; je parle de la livre et du dollar qui sont censés être l'équivalent de l'or. Ces devises ne constituent pas une réserve suffisante pour assurer le flot régulier et croissant des échanges commerciaux universels. A l'heure actuelle, bien que sa quote-part au Fonds monétaire international soit de 2,450 millions de dollars, le Royaume Uni a emprunté, grâce à ses droits de retrait, 2,410.6 millions de dollars. La quote-part en or des États-Unis est de 1,290 millions de dollars, mais les Américains ont emprunté du Fonds pour 905.2 millions de dollars en or. Il est donc évident que les nations dont les devises de réserve sont censées financer le commerce international sont les principaux emprunteurs du Fonds monétaire international.

Nous avons certes besoin d'une nouvelle unité internationale de règlement pour aider au financement de nos échanges internationaux, car lorsque le Royaume-Uni et les États-Unis tentent de résoudre leurs problèmes relatifs à leur balance des paiements en retirant des livres sterling et des dollars de la circulation, ils ne font que puiser dans les ressources financières du commerce mondial qui sont censées le financer. Tout cela se rattache à la situation de l'or, une de nos plus grandes ressources naturelles, dont le prix, selon les deux éminents économistes dont j'ai parlé, devrait être doublé avant qu'on songe à créer une nouvelle unité internationale de règlement.

La *First National Bank* de New York, institution très bien connue, surtout de ceux d'entre nous qui ont fait partie du comité des finances, déclare ceci dans sa publication de mai:

> La suppression de la réserve en or exigée pour les billets en circulation à l'intérieur du pays ne signifie pas que les États-Unis pourraient se passer d'or sur le plan international. Les États-Unis ont beau avoir la capacité de production nécessaire pour donner une valeur réelle à l'argent mais, comme banquier international, notre pays a besoin d'une réserve d'or considérable.
>
> Les gouvernements étrangers et les banques centrales qui détiennent des dépôts considérables en dollars et en d'autres titres à court terme aux États-Unis connaissent très bien la puissance intrinsèque de l'économie américaine et savent que, au cours des ans, le dollar a moins perdu de son pouvoir d'achat que toute autre devise importante. Néanmoins, ils espèrent que nous conserverons une réserve d'or assez grande pour représenter à leurs yeux une garantie que le dollar demeurera toujours une devise facilement utilisable et sur laquelle on peut compter.

Pourtant, partout dans le monde, des gens détiennent des milliards de dollars d'or qui, selon eux, vaut plus que le prix payé actuellement par les États-Unis. Ces derniers n'auraient plus aucun problème avec leur balance des paiements si le prix de l'or était aussi élevé qu'il devrait l'être. L'argent circulerait librement dans les divers pays et il n'y aurait plus d'inflation, car la valeur des autres devises serait adaptée au prix de l'or, comme en

1934. Les disponibilités financières, nécessaires aux échanges internationaux, seraient abondantes.

Comme je l'ai dit, je ne m'intéresse pas aux mines d'or, mais la survivance même des sociétés avec lesquelles j'ai été associé presque toute ma vie, dépend du commerce mondial. En 1947, les échanges mondiaux se sont élevés à 48,549 millions de dollars, contre 164,700 millions de dollars, en 1965. Les réserves et la liquidité qui suffisaient en 1947 ne suffisent certainement pas aujourd'hui. L'an dernier, on a extrait des mines et mis en circulation pour 2 milliards de dollars d'or, mais pas un seul dollar d'or n'a été placé dans les banques centrales pour le financement des échanges mondiaux. . . il a simplement disparu. L'année précédente, presque 2 milliards de dollars d'or ont été extraits, mais seulement 250 millions de dollars d'or sont parvenus aux banques centrales. Ainsi, quoi qu'en pensent ou en disent les banquiers, l'humanité croit que l'or est la base du régime financier et une protection. Cette opinion est confirmée par la *First National City Bank*, de New York.

Le Canada est au nombre des «dix grands», comme on les appelle, qui sont censés élaborer une politique réaliste pour résoudre la situation monétaire actuelle de façon que le commerce mondial se poursuive sans heurt et s'accroisse. Mais c'est en vain que j'ai lu assidûment les journaux pour savoir si le Canada s'était prononcé sur la hausse de l'or qui, à mon avis et d'après de nombreux économistes de réputation mondiale, serait la première mesure à prendre en vue de régler notre situation financière internationale. Je dirais que les États-Unis ont l'esprit étroit lorsqu'il s'agit, non seulement du Vietnam, mais de la situation de l'or. J'ai adressé au *Christian Science Monitor* une lettre qu'il a refusé de publier et j'en ai également adressé une au *Times* de New York, qui a refusé de la publier sous prétexte que le gouvernement n'approuverait pas cette politique.

M. Herridge: La démocratie!

M. McLean: Il faudrait certainement, monsieur l'Orateur, accorder la priorité à l'exploitation de notre or, l'une de nos grandes richesses naturelles. Prétendre que la hausse de l'or ne profiterait qu'à la Russie et à l'Afrique du Sud n'est qu'une piètre excuse, car le monde occidental produit trois fois plus d'or que la Russie. C'est dire que, s'il y a quelque avantage à tirer, le monde occidental en profiterait trois fois plus que la Russie.

• (5.10 p.m.)

Si la Russie avait un pouvoir d'achat plus grand, elle achèterait nos produits en plus grande quantité, et l'achat de blé payé en or le démontre bien. La Russie n'est pas liée par le fonds monétaire international et peut fixer la valeur qu'elle veut à l'or produit en Russie. Elle peut établir le prix de l'once à $35 ou à $75 et le convertir quand même en devise internationale. Ainsi, elle s'assurerait ce pouvoir d'achat supplémentaire et toutes nos industries dans le monde occidental pourraient en profiter.

L'Afrique du Sud pourrait de la même façon se servir de son pouvoir d'achat supplémentaire pour diversifier son économie et acheter des machines de toutes sortes du monde occidental. Sa population bantou, qui possède à l'heure actuelle le niveau de vie le plus élevé de toute l'Afrique, tirerait certainement parti d'une augmentation du prix de l'or, qui se traduirait par une augmentation des salaires.

Par conséquent, comme le Canada est au nombre des «dix grands», qu'il dise haut et ferme aux conseils internationaux qu'il favorise un doublement du prix de l'or, non pas pour en profiter égoïstement, mais pour le plus grand bien de toute l'humanité.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Puisque je participe au débat sur l'Adresse je devrais commencer par dire que le discours du trône renferme bien peu de mesures propres à donner aux Canadiens la confiance qu'on aurait espéré leur inculquer à l'aube du deuxième siècle d'existence de notre nation. J'avais espéré qu'il serait une source d'inspiration, où les historiens pourraient trouver l'indice que le Canada s'engageait avec inspiration dans son deuxième siècle d'existence pour continuer à orienter son essor vers le perfectionnement. J'avais espéré que ce discours du trône marquerait pour les Canadiens le grand tournant de l'histoire de notre pays animé d'un désir d'unité et d'une communion d'objectifs. Il me rappelle au contraire un léger dîner de ménagère semblable à ce que nous avons toujours appelé en Nouvelle-Écosse un simple hachis.

Toutes les mesures qu'il renferme ont été discutées, abandonnées et remises à l'honneur. On pourrait presque en parler comme d'une poubelle si ce n'était des rares dispositions qui probablement seront avantageuses à quelques-uns. Il ne renferme assurément rien de nature à inspirer. J'ai bien peur que le Canada ne termine son premier siècle en déficit comme il le fait régulièrement depuis dix ans. Le montant total de notre déficit depuis l'année financière 1957-1958 à 1966-1967 s'est élevé à 3,908 millions de dollars. Ce n'est plus

notre argent que nous dépensons désormais c'est celui de nos enfants. J'ai un fils et une fille qui auront bientôt 12 ans et dix ans, respectivement, et, à mon avis, nous nous tirons bien mal de notre tâche d'administrateurs les biens de nos enfants. D'après le budget des dépenses de l'année à venir, un autre déficit marquera probablement l'année 1967-1968 et il faudra pressurer les gens davantage. Il semble que ce soit à la fois alarmant et ridicule.

Le ministre des Finances (M. Sharp) et le ministre du Commerce (M. Winters) nous répètent que la prospérité règne chez nous, que le pays va de l'avant, que les placements sont sans précédent et que la confiance règne dans les affaires. D'autre part, le gouvernement permet aux ministres du cabinet de dépenser au-delà des recettes. Et il intervient sans cesse et bien plus que jamais dans les affaires des Canadiens, en dépensant les fonds versés par les contribuables, alors qu'il devrait leur permettre d'en disposer eux-mêmes à leur gré. Pourrons-nous persévérer encore longtemps dans ces illusions?

De l'année financière 1966-1967, on nous a dit qu'elle comptait parmi les plus notables de notre histoire, que l'économie prospérait, que les emplois étaient plus abondants que jamais; quoi qu'il en soit, le gouvernement actuel a pris pour les contribuables du pays des engagements qui dépassent de 230 millions les revenus fédéraux. Pourtant, le moment était opportun pour que le gouvernement permette au secteur privé de l'économie de conserver son ressort, et s'abstienne de se mêler des affaires des citoyens. J'ignore combien de temps encore les Canadiens permettront au gouvernement d'imposer des mesures législatives assurant à 10 p. 100 de la population des avantages que paient les autres 90 p. 100.

Nous devons encourager l'initiative chez les gens et nous n'y réussirons pas en leur donnant continuellement tout ce qu'ils demandent sans exiger d'eux aucun effort. Nous ferions bien de secouer notre torpeur là-dessus et sans tarder. Je n'ai rien à dire au sujet du financement déficitaire ou de la justice sociale, mais s'ils entraînent la faillite du pays on n'en retirera pas grand bien, je pense. Nous devons assurément nous rendre davantage compte que vous vivons au-delà de nos ressources.

L'hon. M. Chrétien: Le député me permettrait-il une question?

M. Coates: Je répondrai à toutes les questions des députés lorsque j'aurai terminé mon discours.

[M. Coates.]

• (5.20 p.m.)

Après 1957, nous avions dû pendant quelque temps affecter plus d'argent à l'économie parce que nous traversions une période de récession. Nous en sommes sortis d'après certains en 1961 et d'après d'autres en 1962. Quoi qu'il en soit nous en sommes sortis. Assurément, nous devons envisager le fait que si, maintenant, en période de prospérité, nous ne pouvons acquitter nos factures, alors, nous ne le pourrons jamais. Si c'est le cas, qu'allons-nous devenir? Nous devrions assurément nous attendre que le gouvernement prenne au moins la responsabilité d'équilibrer notre budget pendant les années prospères. Nous devrions assurément nous attendre que le gouvernement ait le bon sens de laisser aux Canadiens leur liberté individuelle lorsqu'il n'y a aucune raison de s'ingérer dans leurs affaires.

De temps à autre, je suis impressionné de l'intérêt que les Canadiens manifestent à l'occasion du fait que le Parlement discute de certains sujets fort longtemps. Ces gens disent: «Pourquoi ne faites-vous pas de progrès et pourquoi ne traitez-vous les travaux de la Chambre comme on traite les affaires?» Je leur dis souvent: «Vous ne savez pas quelle chance vous avez que le Parlement débatte longuement certaines questions, parce que lorsque le Parlement est efficace et adopte des mesures législatives, il fait l'une des deux choses suivantes: soit qu'il adopte une mesure législative qui empiète sur votre liberté ou la restreigne, soit qu'il adopte une mesure législative qui vous coûtera à vous, contribuables, plus d'argent. Donc, plus le Parlement consacre de temps à l'étude de ces sujets, moins il en a pour inventer de nouveaux projets, et mieux cela vaut pour vous en tant que contribuables.»

Cependant, il y a une différence entre ce que nous attendons et ce que nous obtenons du gouvernement. C'est aussi évident aujourd'hui que naguère. Mais les députés doivent se rendre compte du fardeau que nous faisons peser sur les gens qui doivent payer la note de la législation que nous adoptons. Si nous demandions seulement à nos contribuables actuels d'assumer cette charge si lourde, cela ne serait pas trop terrible, mais tant que nous accumulons les déficits, les contribuables d'aujourd'hui ne sont pas seuls en cause. Nous forcerons les contribuables de demain à payer les choses que, d'après nous, le Canada devrait avoir, pour les choses que nous voulions, sans pouvoir les payer. Je suis las de cette

attitude que seules l'absolue nécessité ou la récession peuvent justifier.

Je ne dois rien à ceux qui se poussent pour parvenir à l'autorité. Le sénateur Wallace McCutcheon, au moins, a fait preuve de bon sens en exposant sa conception des devoirs d'un parti politique à notre époque. A mon avis, tout parti politique devrait commencer par s'occuper sérieusement et avec prudence des finances de la nation. Or, rien n'indique, selon moi, qu'il veuille agir ainsi dans les jours qui vont suivre.

La loi sur l'assurance frais médicaux doit entrer en vigueur en 1968. Malheureusement, aussitôt que la question aura été réglée, les membres du parti néo-démocrate, les socialistes de cette Chambre, vont probablement proposer que le gouvernement prenne l'assurance automobile ou autre chose en main.

M. Knowles: Bravo!

M. Coates: Ensuite le parti libéral va dire: «Nous ne pouvons pas laisser les néo-démocrates ou les socialistes recevoir tous les éloges, alors nous allons le faire nous-mêmes». Après l'assurance automobile, on va probablement nous demander de fournir des coupes de cheveux gratuites à tout le monde, au Canada. Nous allons étatiser tous les barbiers. Où nous arrêterons-nous? Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation lamentable et ridicule. Nous étoufferons toujours plus l'esprit l'initiative, car si quelqu'un gagne beaucoup d'argent, le gouvernement va le lui enlever et l'écart entre ce que touchent le salarié et celui qui vit de la charité publique sera progressivement réduit. C'est la triste et profonde réalité de la vie au Canada aujourd'hui. Réveillons-nous et oublions ces socialistes dans leur coin parce qu'aujourd'hui ils sont de moins en moins populaires, et cela va continuer.

M. Knowles: Le député devrait siffler un peu plus fort.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant aborder un autre sujet. Malheureusement, je dois inviter les députés à suivre la voie tortueuse que mes commettants, notamment la population de Springhill, ont parcourue depuis 1962. Je vous exposerai les faits, monsieur l'Orateur, car j'estime qu'ils justifient ou nécessitent une enquête immédiate du gouvernement. Les renseignements que j'ai obtenus du gouvernement révèlent un dédain scandaleux pour le contribuable et certainement pour la population de Springhill. Les voici: le 7 février 1962, l'honorable E. D. Fulton, alors ministre de la Justice, annonçait qu'une institution pénitentiaire pour les jeunes délinquants serait construite dans la ville de Springhill. Le coût de l'institution à l'époque était évaluée à 2.5 millions. Le 2 septembre 1962, l'honorable Donald Fleming, alors ministre de la Justice, annonçait que les proportions de l'institution construite à Springhill seraient doublées et que le coût estimatif de l'institution était fixé à 4.5 millions. M. Fleming annonçait, en même temps, qu'au cours de l'année financière 1962-1963 son ministère dépenserait $345,000—$45,000 pour l'emplacement, $50,000 en honoraires et $250,000 pour les travaux de génie à pied d'œuvre. Au cours de l'année financière 1963-1964, M. Fleming déclarait que le contrat principal serait adjugé au coût approximatif de $3,474,000 et que le délai fixé pour le parachèvement de l'institution serait août 1964.

Le gouvernement conservateur fut défait aux élections du 8 avril 1963. Puis les gens de la circonscription de Cumberland, ceux de Springhill surtout, ont attendu un certain temps, puis davantage. La première nouvelle que nous avons eue, c'était que le gouvernement actuel, lors de son entrée en fonction, avait congédié les architectes désignés et nommé à leur place des amis du gouvernement.

Le 13 avril 1964, comme en fait foi la page 2174 du hansard, le secrétaire d'État d'alors, maintenant le sénateur Lamontagne, m'apprenait que la mise en chantier du pénitencier se ferait au cours de l'été 1964 et que le parachèvement des travaux était prévu pour l'automne de 1965. J'ai également appris à ce moment-là qu'il y aurait 170 employés affectés à l'institution, dont les salaires et traitements annuels s'élèveraient à $800,000.

A la page 10291 du hansard du 16 novembre 1964, le ministre des Travaux publics du temps, l'actuel sénateur Deschatelets, m'apprenait que le contrat relatif au pénitencier de Springhill avait été adjugé à la *Foundation Maritime Limited*, le 9 novembre 1964. En outre, il m'a informé que le pénitencier serait terminé le 9 mai 1966. Autrement dit, à cause des délais à la construction imposés par le gouvernement actuel, les habitants de Springhill ont dû en attendre l'achèvement durant plus d'un an et demi. Bien plus, monsieur l'Orateur, le coût initial du contrat qui avait été adjugé à la société *Foundation* est passé de $3,474,000 à $8,890,000.

• (5.30 p.m.)

Avec le temps, monsieur l'Orateur, nous avons découvert de nouveaux délais apportés à l'achèvement du pénitencier. L'institution devait être achevée le 9 mai 1966 mais, au début de 1967, j'ai appris que ce devait être le 3 janvier 1967 et qu'au 23 janvier 1967 le gouvernement avait dépensé $8,825,438. Il fallait y ajouter une clôture de $99,000. Pour la protection du public, on se serait attendu à la construction d'une clôture très solide autour de l'institution; malheureusement, la première bourrasque a renversé cette clôture, et elle est encore à terre, monsieur l'Orateur. J'ignore quand on la relèvera.

Pire encore, je ne sais pas quand le pénitencier sera ouvert, monsieur l'Orateur. On me dit maintenant qu'il le sera en août, mais d'après les renseignements que j'ai, je doute que ce soit en 1967. En fait, on m'informe qu'il n'y a pas d'eau courante dans cette institution. Cet établissement qui a coûté jusqu'ici $11,502,000 au contribuable canadien n'est pas encore approvisionné en eau. Je n'ai pas de renseignements exacts sur ce qu'il en coûtera pour l'approvisionner en eau, mais le bruit court qu'il faudrait dépenser encore 1 million de dollars à cette fin. On me dit aussi qu'à l'heure actuelle, les chasses d'eau des toilettes n'y fonctionnent pas, et que les ouvriers qui y travaillent doivent apporter leur eau potable dans leur boîte à repas. Assurément, monsieur l'Orateur, on se serait attendu à ce qu'on s'assure, avant de construire l'institution, d'un service d'eau convenable. Figurez-vous qu'une institution a coûté 11.5 millions de dollars et doit rester vide, faute d'eau; il faudrait peut-être dépenser un autre million pour acheminer l'eau et enfin ouvrir cette institution.

On m'a appris, monsieur l'Orateur, que la construction est très médiocre et que les cellules sont séparées par des panneaux mobiles. Qu'on s'attende donc à ce que ceux-ci soient renversés avant longtemps. Vu le genre de criminels internés de nos jours, on ne peut pas compter qu'on traitera ces murs avec le soin qu'on accorde aux murs de sa propre maison. J'espère que le gouvernement évitera désormais de recourir aux services de l'entrepreneur principal si tel est l'état actuel de cette institution.

Celle-ci devrait être ouverte il y a belle lurette. Une entreprise importante attend, dans un village en mal d'industrie, que le pénitencier ouvre ses portes pour stimuler l'économie de la région, car les gens là-bas prévoyaient, comme on le leur avait dit, que l'institution serait construite en 1964.

Monsieur l'Orateur, si jamais une enquête officielle était nécessaire, ce serait dans ce cas-ci. J'estime pour ma part qu'il serait à l'avantage de tous que cette enquête soit privée. Qu'un enquêteur indépendant recueille les faits et explique aux contribuables la situation, ses causes et dénonce les coupables. Cette affaire est jusqu'ici un fiasco total qui nuit à l'économie de Springhill.

Je rencontre dans ma circonscription un autre problème très grave, monsieur l'Orateur. Il se pose dans l'avionnerie de la ville d'Amherst, où elle y représente une des industries essentielles. Cette ville compte beaucoup sur cette industrie pour son expansion que tous souhaitent, j'en suis certain.

Je désire porter au compte rendu certains faits sur cette industrie. Elle a progressé et n'a pas uniquement dépendu du gouvernement pour sa survivance. Dans un pays comme le nôtre, ce genre d'industrie doit compter sur le gouvernement jusqu'à un certain point car il n'y a pas tellement de gens qui s'occupent de la fabrication d'avions. Cette avionnerie enregistre cependant aujourd'hui le taux d'emploi le plus bas depuis mon entrée dans la politique il y a plus de dix ans.

• (5.40 p.m.)

J'aimerais porter au compte rendu certains faits et certains chiffres illustrant le genre d'attention qu'a reçue cette industrie depuis 1961-1962. Cette année-là le gouvernement fédéral lui a adjugé un contrat de 1.5 million de dollars pour des travaux de remise en état et de réparations. En 1962-1963 l'usine a reçu un volume semblable d'affaires et elle a maintenu un bon niveau d'emploi. Mais en 1963-1964, lorsque le gouvernement actuel arriva au pouvoir, ce montant de 1.5 million baissa à $861,000. En 1964-1965, ce n'était plus que $707,000, puis $695,000 en 1965-1966 et $640,000 en 1966-1967. Quel sera le chiffre pour 1967-1968? Je ne saurais le dire.

Mais je sais fort bien que si le gouvernement actuel compte que l'industrie puisse obtenir des contrats des entreprises ou des compagnies privées aux États-Unis, il faudra accorder à l'usine une quantité de travail suffisante, sous forme de remise en état ou de

réparations, pour que la compagnie puisse soutenir la concurrence dans d'autres contrats. Il lui faudra un volume de travail qui réduira les frais d'exploitation autant que possible. Quand nous étions au pouvoir, nous maintenions un volume suffisant de remise en état et de réparations, ce qui permettait à la compagnie de s'assurer des contrats considérables de l'entreprise américaine aux termes de l'Accord sur le partage de la production de défense. Aujourd'hui, l'usine ne dispose plus de pareil travail, et je ne vois pas comment elle pourra en obtenir à l'avenir, à moins qu'on ne donne des travaux de remise en état et de réparations plus considérables. J'espère que le gouvernement tâchera d'accroître la quantité de travail qu'il donne à l'usine, car l'économie de la ville d'Amhert essuierait un coup désastreux si l'usine devait cesser de fonctionner. J'espère qu'on lui accordera toute la considération et toute l'aide possibles, non seulement en lui octroyant des travaux de remise en état et de réparations, mais en lui facilitant les négociations avec les entreprises des États-Unis.

Je conclurai en disant que je suis très déçu du discours du trône. Il ne fournit aucune ligne de conduite au peuple canadien. Il n'indique pas d'objectifs au moyen desquels nous pourrions espérer développer nos caractères nationaux. Il n'augmente pas les crédits destinés à alimenter la Commission de la capitale nationale qui devrait contribuer à faire d'Ottawa une capitale répondant aux vœux de tous les Canadiens et dont ils pourraient être fiers lorsqu'ils la visitent. Il ne fait pas grand-chose. J'espère que nous entendrons parler d'un programme faisant preuve d'un peu plus d'imagination, dans les jours qui vont suivre.

L'hon. M. Chrétien: Puis-je poser une question?

M. l'Orateur suppléant: Le député veut-il poser une question?

L'hon. M. Chrétien: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Je dois informer le député que le temps de parole du député de Cumberland (M. Coates) est écoulé.

M. Eric Stefanson (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord me joindre aux préopinants et féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Pour les députés choisis c'est un honneur personnel qui rejaillit sur ceux qui les ont élus pour les représenter. Comme le Canada célèbre cette année son centième anniversaire, on ne peut s'empêcher de jeter un bref regard sur l'histoire passée de notre pays et sur ses réalisations.

Au moment de la Confédération, le Canada comptait environ cinq millions d'habitants. Un siècle plus tard, sa population a quadruplé et s'élève à 20 millions d'habitants environ. Il y a un siècle, le bill visant à créer la Confédération a été mis aux voix à 4 h. 15 du matin et adopté par 91 voix contre 33. Il était 3 h. 20 du matin quand la première session du 27e Parlement a pris fin il y a deux semaines. Il semble donc que le fonctionnement du régime parlementaire n'a pas beaucoup changé.

Personne ne niera, j'en suis sûr, que sir John A. Macdonald a été l'artisan de ce pays. Les réunions qui se sont tenues à Charlottetown ont jeté les fondements de notre Confédération, et elles sont entrées dans les annales de l'histoire. Les rêves de Macdonald, de Cartier et des autres Pères de la Confédération ont commencé à prendre forme après que l'Acte qui fondait la Confédération a été promulgué. Sir John A. Macdonald est devenu le premier ministre du Canada et son idée d'une immense Confédération, dirigée par un gouvernement national fort, a commencé à prendre forme. Sous sa direction et grâce à ses sages conseils, le Canada en tant que nation a pris un bon départ. Son rêve de construire une seule nation, une nation unie, s'étendant d'un océan à l'autre, est devenu une réalité. La tâche de Macdonald n'était pas facile; celle des premiers ministres qui lui ont succédé non plus. Une route ne reste jamais parfaite; il faut toujours y apporter des réparations.

Au cours du siècle dernier, le Canada a mûri. On le reconnaît aujourd'hui comme pays de paix et de bonne volonté. Le Canada est une nation moralement forte, nation hautement respectée dans le monde entier. Je l'ai déjà dit, la voie n'est pas toujours facile. Ici et là, le chemin est défoncé; il faut y voir et le réparer. Parfois, on ignore la cause de ces trous; par contre, dans certains cas elle est évidente.

Il me semble que nous devons tous engager de nouveau notre foi au concept d'une nation, d'une unité nationale. Personnellement, j'estime qu'en créant une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le premier ministre (M. Pearson) a fait erreur. Il n'aurait jamais dû le faire. Je n'ai pas changé d'avis à ce sujet. Je suis convaincu qu'elle est la cause de certains

défoncements. La majorité des gens savaient qu'il existait des problèmes, surtout entre les deux races fondatrices. Mais dès l'institution de la Commission, ces problèmes ont été grossis, et le pays a été divisé comme jamais auparavant.

La Commission d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme sera non seulement la plus coûteuse de notre histoire—elle coûte des millions au peuple—mais elle n'apportera aucune solution au problème. J'ose même prévoir que le rapport de la Commission, une fois remis, ira languir dans un coin des archives. Il y avait d'autres méthodes de régler ce problème. Je crois sensée et valable la proposition qu'avait faite le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de convoquer une conférence de tous les gouvernements, des partis politiques et des représentants de toutes les classes de la société pour discuter du rapatriement, de la modification et de la revision de la constitution afin de redéfinir nos aspirations. Voilà ce qui aurait été pour le centenaire un projet constructif.

• (5.50 p.m.)

Il faut que tous les Canadiens prennent conscience d'eux-mêmes et se consacrent à devenir d'abord des Canadiens. Il ne devrait pas exister de Canadiens français, de Canadiens allemands, de Canadiens ukrainiens, de Canadiens irlandais, de Canadiens islandais, et j'en passe. Loin de moi l'idée de suggérer qu'un citoyen oublie ses origines ethniques et culturelles. Chacun devrait être fier de cet héritage, mais on devrait s'en inspirer pour devenir un Canadien intégral. Après, on parlerait de Canadiens de descendance française, allemande, ukrainienne, irlandaise et islandaise. Voilà une attitude qui, à mon sens, ferait du Canada une nation plus forte et plus unie.

En tant que Canadien d'origine islandaise, je propose que chacun de nous, dans l'année du centenaire, fasse primer sa nationalité canadienne, ce qui renforcerait l'unité de notre nation. Ce serait un excellent projet du centenaire. J'estime que tous les Canadiens sont maintenant dans l'ambiance pour participer à la célébration de notre centenaire. Il faut accorder beaucoup de mérite au commissaire de notre Commission du centenaire, M. John Fisher, pour avoir fait épanouir cet esprit au sein de la population. J'ai entendu M. Fisher à la radio, je l'ai vu à la télévision et j'ai lu ses articles dans les journaux, où il priait tous les Canadiens de participer aux célébrations du centenaire du Canada. Je crois que M. Fisher réalisera l'objectif qu'il s'est fixé, et il mérite l'appui sans réserve de tous les bons citoyens à cette fin.

L'Expo de Montréal sera le plus grand événement du centenaire du Canada. C'est quand le très honorable chef de l'opposition était premier ministre que le Canada s'est vu accorder l'exposition mondiale et qu'on a choisi l'emplacement de l'Expo. A son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a continué le travail déjà commencé. Tous ceux qui y ont collaboré méritent beaucoup d'éloges, car il n'y a aucun doute que ce sera la plus grande exposition mondiale jamais vue. Ce sera vraiment un événement magnifique qui devrait nous rendre tous fiers d'être Canadiens.

Un autre événement d'importance qui a lieu cette année, ce sont les Jeux panaméricains qui doivent avoir lieu à Winnipeg du 23 juillet au 6 août. C'est encore à l'époque où le très honorable chef de l'opposition était premier ministre que les Jeux panaméricains ont été décernés au Canada et qu'on a choisi l'endroit. Tous ceux qui se sont occupés de préparer et d'organiser ces jeux méritent des louanges et des félicitations. Tout indique que les participants aux Jeux panaméricains seront plus nombreux que jamais et qu'ils remporteront aussi plus de succès. C'est un autre événement dont les Canadiens pourront s'enorgueillir. J'aimerais aussi dire que les courses panaméricaines de voiliers auront lieu sur le lac Winnipeg près de ma ville d'origine, Gimli, au Manitoba. J'aimerais ajouter que ce sera le moment, pour quiconque voyage dans l'Ouest cet été, d'aller à Winnipeg et de faire une excursion à Gimli.

Dans toute la circonscription de Selkirk, une foule de projets du centenaire ont été entrepris, patinoires ordinaires, salles de curling, centres communaux, parcs, bibliothèques et autres. On constate, d'après cette liste, que des immeubles permanents seront construits à beaucoup d'endroits. Les comités d'organisation d'événements annuels dans les diverses localités de la circonscription de Selkirk n'ont rien épargné pour faire les choses en grand comme jamais auparavant. Des comités du centenaire établis un peu partout organisent diverses manifestations qui auront lieu au cours de l'année. Les gens de la région des lacs se sont laissés emporter par l'esprit du centenaire. L'année est bien choisie pour visiter les diverses localités de la région des lacs.

Je signale que la ville de Selkirk organise une foire et des régates, du 1er au 9 juillet, dont les invités d'honneur seront lord et lady Selkirk. En outre, pendant les fêtes islandaises à Gimli, le 31 juillet, le comité accueillera Son Excellence Ásgeir Ásgeirsson, président de la république d'Islande, qui visitera également Winnipeg et Selkirk.

Le discours du trône est l'un des plus longs de notre histoire, mais il manque de précision. Il traite de généralités et d'espoirs. Cela ne suffit pas alors que notre pays entreprend le deuxième siècle de son histoire. Dans la plupart des éditoriaux que j'ai lus, on se dit déçu du discours du trône qui ne renferme que des mots sans substance.

Qu'est-il arrivé des 10,000 bourses d'études universitaires promises par les libéraux en 1962, 1963 et 1965, et promises à la Chambre en 1966? L'éducation devrait occuper une place de choix dans la liste des priorités. Même si l'éducation relève de la compétence provinciale, il est devenu de plus en plus clair que les gouvernements provinciaux ne peuvent payer toutes les dépenses des écoles secondaires, des universités, des écoles techniques et des autres institutions de ce genre. Il est donc nécessaire que le gouvernement fédéral paie une partie des dépenses pour que les jeunes reçoivent la formation voulue. On ne parle pas de l'éducation dans le discours du trône, sauf qu'on mentionne brièvement qu'il faut renforcer le programme de formation professionnelle des adultes.

Le gouvernement a jugé opportun de mettre au rancart le programme de formation technique et professionnelle, mis en œuvre par le gouvernement conservateur et qui avait donné de si bons résultats. Le gouvernement fédéral devrait mettre au point, de concert avec les gouvernements provinciaux, un arrangement de partage des frais pour l'instruction, qui donnerait à tous nos citoyens toutes les chances d'acquérir la meilleure instruction et formation possibles. Somme toute, nos ressources humaines sont les plus importantes ressources de notre pays.

Il est question, dans le discours du trône, de poursuivre la réforme de la procédure parlementaire. Plusieurs députés en ont déjà parlé. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a prononcé, à mon avis, un excellent discours à ce sujet. Pour ma part, je ne crois pas que notre régime soit si mauvais. Il faut maintenir et sauvegarder la liberté de parole et la liberté de l'individu. Lorsqu'une session dure plus d'un an, comme la dernière, il y a fort à parier que les choses sont malmenées, ou que le gouvernement n'est pas réaliste quant au nombre de mesures présentées. A mon avis, ce sont là deux facteurs qui ont contribué à faire de la dernière session la plus longue de notre histoire parlementaire.

L'unique raison qu'a le Parlement de siéger à tous les ans, c'est de voter des crédits; sa deuxième fonction est d'adopter des projets de loi. Le gouvernement doit en évaluer le nombre d'après le temps dont le Parlement dispose. C'est une erreur de faire durer plus d'un an une session parlementaire. La dernière aurait dû prendre fin juste avant Noël, et la présente aurait dû débuter en janvier plutôt qu'en mai.

Le premier ministre doit choisir judicieusement le leader de la Chambre. Ce dernier a l'une des tâches les plus lourdes et les plus ardues à la Chambre des communes; pour y réussir, un homme doit posséder beaucoup de talents et de vertus. C'est au premier ministre d'en trouver un, tant pour la marche fructueuse de son gouvernement que pour celle du Parlement lui-même. J'ignore si le nouveau leader possède ces qualités. A en juger par son passé à la Chambre, c'est fort douteux; toutefois, c'est à lui de relever le défi. Il peut changer de manières et réussir comme je l'espère.

En outre, les députés devraient faire preuve d'une plus grande discipline et, parfois, de réserve. D'après moi, cela est plus important que toute modification du Règlement. Certains députés bavards devraient s'examiner et se demander comment l'on pourrait terminer une session si chaque député parlait aussi longtemps qu'eux. Certains de ces représentants bavards préconisent des modifications au Règlement et la restriction des débats. Leur devise semble être que l'on peut fort bien refuser à d'autres députés l'occasion ou le droit de parler pourvu qu'eux-mêmes puissent dire ce qu'ils veulent. Là encore, les députés devraient faire preuve de discipline et de réserve.

Si le leader du gouvernement à la Chambre est compréhensif et bon organisateur, et si les députés sont bien disciplinés, on n'a pas besoin de règles pour restreindre les débats. La collaboration et la bonne entente entre les députés donneraient de bien meilleurs résultats que toute modification rigide du Règlement.

Puis-je annoncer qu'il est six heures?

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les transports aériens—L'interdiction d'un carburant; le député de Lisgar (M. Muir)—La santé et le bien-être—L'inclusion de services provinciaux additionnels; le député de Roberval (M. Gauthier)—La défense nationale—Bagotville (P.Q.)—Protestations contre des exercices militaires.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. Stefanson: Lorsque la séance a été suspendue à six heures, j'avais fait quelques brefs commentaires sur le travail du Parlement même. Le 10 mai 1967, la *Gazette* de Montréal publiait un éditorial coiffé du titre: «Les sessions d'un an vont subsister.» C'est une conjecture acceptée, je pense, par tous les parlementaires. Mais nous nous opposons aux sessions qui durent plus d'un an. L'article donne un aperçu des moyens auxquels la Chambre pourrait recourir afin de disposer de ses travaux de façon plus ordonnée. Il déclare que le budget des dépenses devrait être présenté au début de la session. J'ai toujours cru que le Parlement devrait s'occuper d'abord du budget des dépenses, ensuite des mesures législatives. Selon moi, si le Parlement suivait cette pratique, il accomplirait son travail de façon plus efficace et plus méthodique.

L'article préconise ensuite des périodes d'ajournement fixes lors des congés de Noël, de Pâques et d'été. Personne, je crois, ne trouverait à redire à cette proposition. Je voudrais citer brièvement cet article paru dans la *Gazette*:

> Aucun gouvernement ne devrait surcharger de travail son Parlement et se plaindre ensuite publiquement de ne pas voir adopter ses mesures. L'un des avantages d'un programme annuel bien défini, c'est qu'on apprendrait par expérience combien de lois on pourrait normalement soumettre au Parlement. Comme les sessions se suivraient immédiatement, il ne serait pas vraiment nécessaire de trop accomplir au cours d'une session quelconque. Des sessions parlementaires de 12 mois ont hérité des pratiques et des coutumes qui remontent à l'époque où les sessions ne duraient que quelques mois. Il reste encore beaucoup à faire pour faire coïncider l'usage et la réalité.

Le gouvernement se plaint beaucoup de ce que nous n'avons pas adopté diverses mesures, mais presque sans reprendre haleine il se vante du nombre de mesures législatives adoptées. Si le gouvernement se plaignait moins et s'appliquait à mieux organiser et à mieux diriger nos sessions, il contribuerait à rétablir le prestige du Parlement.

Je devrais peut-être dire un mot de l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, le ministre des Travaux publics (M. McIlraith). A mon sens, il fut excellent leader et possède de grandes qualités. Il a compris la Chambre des communes et c'est l'essentiel. Mais il a commis une erreur. Il a permis à la session de dépasser douze mois. C'est intolérable et ce ne doit pas se reproduire. Je répète pour le nouveau leader à la Chambre qu'aucune session à l'avenir ne devra dépasser douze mois; les sessions devraient être agencées pour finir invariablement en moins de douze mois.

J'ai toujours cru que mon premier devoir à titre de député est celui que j'ai envers ma circonscription. Je me propose donc de traiter de certaines questions qui préoccupent mes électeurs, bien qu'elles soient sans doute importantes aussi pour la population des autres régions du pays.

• (8.10 p.m.)

Je voudrais d'abord parler de la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques. Je ne suis pas assez naïf pour dire qu'on peut réduires les revenus du gouvernement. Donc, en réduisant une taxe il faudrait trouver une autre source de revenu. A mon avis, la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques est injuste et une telle discrimination devrait être éliminée immédiatement. Les chambres de commerce de ma circonscription ont présenté des résolutions à ce sujet et la chambre de commerce du Manitoba a adopté une résolution de ce genre à sa dernière réunion annuelle.

Le comité spécial des aliments et drogues a recommandé d'abolir la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques. En fait, on impose une taxe aux malades. J'espère que le gouvernement et le ministre des Finances (M. Sharp) jugeront bon d'agir rapidement et d'éliminer cette taxe, car le gouvernement trouvera sûrement un moyen plus équitable de recueillir les revenus dont il a besoin.

Deux mots sur la pollution de l'eau. Dans le discours du trône, il est question de faire adopter une loi canadienne sur les eaux en vue de combattre la pollution. Il est bien clair que des mesures s'imposent à cette fin. Il faudra établir des programmes pour mettre un frein à la pollution des eaux de nos rivières et de nos lacs et s'employer de façon concrète à enrayer ce fléau dans les lacs et rivières déjà pollués, ce qui, sauf erreur, est le lot de la plupart des cours d'eau au Canada.

Pour certaines rivières, l'enraiement de la pollution exigera un travail considérable. Jusqu'ici, le gouvernement s'est contenté de modifier la Partie VI-B de la loi nationale sur l'habitation, modification qui a reçu la sanction royale le 2 décembre 1960 et qui prévoit l'octroi de prêts pour des projets municipaux de traitement des eaux d'égout. L'article en question prévoit aussi une réduction de 25 p. 100 de la dette de la municipalité en cause.

Nombre de villes et de villages se sont prévalus de cette loi, et l'on a commencé ainsi à prévenir la pollution des eaux et à enrayer la pollution existante. Mais il faut faire bien davantage, car c'est un problème d'envergure. Pour le régler, il faudra la collaboration et la participation de tous les paliers de gouvernement, ainsi que celles de l'industrie, des entreprises commerciales et des citoyens eux-mêmes. Je suis heureux de constater que le gouvernement projette de s'attaquer à la pollution de l'eau.

J'aimerais ensuite traiter brièvement de la situation du logement au Canada. Le discours du trône mentionne une étude spéciale sur l'expansion urbaine. Le ministre du Travail (M. Nicholson), de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement, a tenu des colloques sur le logement et la rénovation urbaine en collaboration avec les gouvernements provinciaux. Ces colloques ont eu lieu dans toutes les provinces du Canada. J'ai assisté à deux de ces colloques ou conférences, un à Winnipeg et un à Selkirk. J'en ai retiré l'impression que les autorités provinciales et fédérales connaissent les problèmes auxquels doivent faire face les collectivités urbaines, et qu'il est temps de prendre des mesures concrètes, et non seulement d'effectuer d'autres études comme l'indique le discours du trône. On pourrait sans doute effectuer continuellement de nouvelles études et continuer à apprendre mais, à mon humble avis, il est plus urgent de mettre à exécution des programmes pour faire disparaître ces problèmes que d'entreprendre de nouvelles études qui ne feront que retarder ces mesures.

Le gouvernement et le ministre en cause savent que le Canada a un besoin extrême de maisons. Ils savent aussi que le coût des maisons s'élève exagérément. La taxe de vente sur les matériaux de construction devrait donc disparaître. Le prix des terrains devient excessif, et les impôts municipaux trop considérables. Pour remédier à ces difficultés, il faudra agir. Des mesures convenables, prises sans retard, encourageraient les jeunes gens à devenir propriétaires. A mon avis, il importe, dans notre cadre social, que de très nombreux adultes possèdent des maisons. En cette année du centenaire, il ne doit plus être question d'étudier mais d'agir.

Dans le discours du trône, on mentionne aussi de nouveaux stimulants pour l'économie du Nord. Je me réjouis de tout ce que le gouvernement se propose d'accomplir pour aider l'industrie dans le Nord canadien et, à mon sens, on ne saurait faire mieux que de fournir les services nécessaires, notamment les routes et les communications. J'aimerais donc que le gouvernement rénove le programme des routes d'accès aux ressources, qui a été si profitable, en vue de l'ouverture de territoires neufs dans chacune des provinces canadiennes. J'exhorte donc le gouvernement à renouveler sans retard le programme des routes d'accès aux ressources.

Le gouvernement a annoncé à grand fracas, il y a quelque temps, une conférene des ministres de la voirie pour l'étude de la politique routière du Canada. Toutefois, cette conférence n'a pas encore eu lieu et je ne sais si le gouvernement a l'intention de la réunir. Le gouvernement fédéral doit de toute nécessité prévoir une politique de ce genre parce qu'il faut qu'il participe à la construction d'une seconde route transcanadienne.

Une politique s'impose aussi pour assurer des services aux embarcations de plaisance. La politique annoncée à l'automne de 1965 à l'égard des ports de plaisance n'a pas donné de résultats. Le gouvernement fédéral ne doit pas se dérober à ses responsabilités. Il en a certainement en ce qui concerne les services à fournir aux embarcations de plaisance, tout comme les gouvernements provinciaux assurent des routes et des services aux véhicules à moteur. La politique touchant les ports de plaisance est appliquée depuis assez longtemps pour que le gouvernement s'aperçoive

qu'elle cloche. J'espère qu'il la revisera avec fruit.

Lorsque le programme de développement régional (ADA) a été mis en œuvre et que les limites ont été fixées, j'ai signalé au ministre que les frontières actuelles de la région des lacs n'étaient pas équitables. Il a répondu simplement qu'il avait bien fallu les établir quelque part, mais qu'elles seraient revisées plus tard. Selon un communiqué publié à Arborg le mardi 16 mai, lorqu'a été signé l'accord ADA-FRED pour la région des lacs, on a indiqué qu'elle comprendrait aussi les villes de Selkirk, Stonewall et Teulon, ainsi que les municipalités rurales de Woodlawn, Lockport, St. Andrews et d'autres.

Il y a un groupe de pêcheurs parmi mes commettants. En général, le revenu des pêcheurs est très faible. En 1964, le gouvernement fédéral a convoqué une grande conférence à Ottawa. Selon le communiqué pertinent, il semblait que tout serait rectifié dans l'industrie de la pêche et qu'en fait il s'agissait là d'une espèce de Grande Charte. J'ai compris que le premier ministre de Terre-Neuve ne se contenterait de rien de moins.

J'ignore dans quelle mesure cela touchait Terre-Neuve ou ce qu'on a fait pour elle depuis la conférence, mais la situation des pêcheurs du Manitoba ne s'est sûrement pas améliorée depuis. En fait, elle est pire qu'il y a trois ans. A cet égard, j'aimerais citer un extrait de l'article publié le 6 mai dernier dans la *Tribune* de Winnipeg sous le titre «Une maigre saison s'annonce pour les pêcheurs». Il se lit ainsi:

L'industrie de la pêche commerciale du Manitoba, qui emploie plus de 5,000 hommes surtout dans les eaux du Nord et du Centre du Manitoba, s'achemine lentement vers un arrêt complet.

L'Office fédéral de soutien des prix a rejeté une demande d'aide et laissé carrément au gouvernement provincial le soin de régler le problème.

Un maigre été s'annonce pour les 5,000 et quelques pêcheurs surtout à cause d'un énorme excédent de poisson apprêté dans les entrepôts frigorifiques de Winnipeg. A cause de cet excédent, les marchands ne peuvent consentir les avances habituelles en numéraires pour permettre aux pêcheurs d'entreprendre la campagne d'été.

La raison de l'excédent—on estime qu'il y a un million et demi de livres de filets de doré dans les entrepôts frigorifiques de la ville—est une hausse générale des prix dans les magasins. Cette hausse, et la dispense accordée à tous les catholiques de manger du poisson le vendredi, a fait baisser sensiblement la demande.

Parmi les autres espèces, seuls le poisson blanc et le brochet font l'objet d'une demande soutenue sur le marché local.

[M. Stephanson.]

Des porte-parole de l'industrie ont dit au gouvernement provincial qu'ils ne peuvent pas consentir les avances en espèces habituelles.

L'Office de soutien des prix a rejeté la demande d'assistance. Et je continue à citer:

Toutefois, l'industrie a demandé sans succès à l'Office de soutien des prix de lui aider à écouler ses stocks excédentaires actuels afin de créer une demande artificielle pour les prises de l'été.

Selon certains administrateurs de l'industrie, l'Office aurait refusé cette proposition, car il croyait qu'en aidant ainsi l'industrie de la pêche en eau douce, il recevrait immédiatement des demandes identiques des pêcheries du littoral est.

On peut donc en conclure que l'industrie de la pêche du Manitoba est dans une situation très précaire. Il faut plus de recherche. Il faut augmenter les établissements piscicoles sur les lacs. Le régime d'indemnisation des pêcheurs ne peut profiter aux pêcheurs manitobains ou des autres provinces des Prairies. Les pêcheurs du Manitoba ne sont pas admissibles à la subvention aux bateaux de pêche.

• (8.20 p.m.)

Ces programmes devraient être mis à la disposition des pêcheurs en eau douce tout comme des pêcheurs du littoral de l'Atlantique. Mais il importe avant tout d'établir un office de commercialisation du poisson d'eau douce, conformément aux recommandations de la Commission McIvor. J'espère que le gouvernement ne tardera pas à adopter ces recommandations. Dans la mesure où j'ai pu le constater au cours de mes voyages, personne ne s'oppose à l'établissement d'un office de commercialisation; au contraire, tout le monde y applaudit.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'ARDA. Tous les députés ont reçu cette semaine de la documentation sur l'ARDA qui a trait à l'accord concernant le programme d'aménagement rural dans la région des lacs. Le projet comporte des dépenses de 85 millions, dont 49.5 millions versés par le gouvernement fédéral et 35.5 millions par le gouvernement provincial.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable représentant désire-t-il continuer?

M. Stefanson: J'en ai pour un instant, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle unanime pour permettre à l'honorable représentant de poursuivre son discours?

Des voix: D'accord.

M. Stefanson: Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais terminer en disant que l'accord visant la région des lacs montre clairement ce que l'on peut réaliser lorsque tous les niveaux de gouvernement et la population travaillent de concert. Le programme de l'ARDA a débuté en 1960. En 1962 on a annoncé que la région des lacs était une zone d'essai. Par la suite on en a fait une région désignée, et cette entente globale impliquant des dépenses de 85 millions de dollars peut être appliquée grâce aux projets de l'ARDA et de FRED. Ce programme d'ensemble redonnera une nouvelle vigueur aux gens de la région des lacs.

[*Français*]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, tout d'abord, de féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Le motionnaire, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), a fait preuve de rares talents d'orateur. Quant au comotionnaire, le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté), les agriculteurs du Québec ont raison d'être fiers de voir en lui un authentique cultivateur qui, d'une manière simple et sincère, a donné avec compétence ses vues sur la vie rurale dans l'Est du Canada.

Au cours de ces quelques minutes, pendant lesquelles j'aurai l'honneur de donner mes impressions sur le discours du trône, je tenterai aussi de traiter de la question du développement régional et inter-régional dans le cadre de notre système confédératif.

D'après certains de nos critiques coutumiers, les surprises ont été rares dans le discours du trône. Ces critiques oublieraient-ils l'énorme tâche législative et les nombreuses réalisations du gouvernement, au cours de la première session de ce 27e Parlement, la plus longue de l'histoire du Canada et l'une des plus productives, sinon la plus productive?

En cette deuxième session, les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement continue l'œuvre de réalisation et de consolidation commencée.

Le 11 mai dernier, en cette enceinte, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) disait: «Qu'est-il arrivé à la guerre à la pauvreté? L'armistice a-t-il été déclaré»? Pourtant, le dernier discours du trône démontre bien que le gouvernement guerroie encore contre la pauvreté.

En effet, que dire des mesures qu'il prendra encore pour créer un milieu de plus en plus favorable au développement industriel et à la multiplication des possibilités d'emplois?

Que dire des autres mesures qu'il propose, en vue de stimuler le développement régional, de modifier la loi sur l'assurance-chômage, d'aider les Canadiens qui doivent se déplacer pour obtenir une situation, d'accroître l'efficacité des centres de main-d'œuvre, de développer le programme de recyclage des adultes?

Que dire de ces mesures, si ce n'est qu'elles concrétisent une stratégie de lutte à la pauvreté, afin que tous les Canadiens puissent jouir de la vie, être heureux de plus en plus dans leur province respective, dans un Canada compris?

Ne serait-ce pas une des raisons pour laquelle le député de Burnaby-Coquitlam pouvait ajouter plus loin dans son discours: «Nous pouvons être fiers des réalisations du pays.» C'est la même chose, à mon avis, que s'il avait dit: Nous pouvons être fiers des réalisations du gouvernement dirigé aujourd'hui par le très honorable premier ministre actuel (M. Pearson).

En plus des nombreuses mesures proposées —j'ai pu en compter d'ailleurs au moins une trentaine—il y a ce que le député de Villeneuve (M. Caouette) qualifiait de «vague et de vide de sens.» A mon avis, il était plus que normal, après un siècle de Confédération, que le gouvernement fasse le bilan des derniers cent ans et esquisse un programme pour le siècle qui commence. C'est ce qu'il a fait en faisant une revue historique et en exprimant les principes de base d'un Canada tel qu'il est aujourd'hui, à l'aube du deuxième siècle de la Confédération.

Ces quelques impressions sur le discours du trône sont, je crois, ressenties par la majorité des citoyens de ma circonscription, parce qu'elles sont conformes à leurs aspirations de réaliser la stabilité économique de leur région et de progresser au rythme des autres régions du Canada.

> Les principaux éléments dont il faut tenir compte dans la recherche au Canada d'un développement bien réparti entre les diverses régions, compatible avec la réalisation de nos objectifs économiques,...

Et ici je cite le Conseil économique du Canada.

Le Conseil économique du Canada les a mentionnés à diverses reprises, de même que plusieurs autres institutions gouvernementales et privées. Le Conseil, et je cite:

> ...a souligné, en premier lieu, l'importance de réduire les disparités relatives de revenu moyen qui existent actuellement entre les régions et, en second lieu, la nécessité de faire en sorte que chaque région contribue à la production nationale globale et à la croissance soutenue et prolongée de cette production dans toute la mesure d'une pleine utilisation aussi efficace que possible des ressources humaines et matérielles dont elle dispose.

La circonscription de Rimouski fait partie du territoire pilote qui a fait l'objet du programme de développement préparé par le

Bureau d'aménagement de l'est du Québec, lequel a été publié le 30 juin 1966. Ce programme est un projet de l'ARDA qui a coûté $3,849,000, dont au moins 50 p. 100 ont été défrayés par le gouvernement fédéral. Il propose des objectifs de développement à long terme dont l'horizon se situerait en 1982 et des objectifs à court terme dont les horizons se trouveraient entre 1966 et 1972.

Le problème actuellement à solutionner est celui de l'organisme d'exécution du programme. Il s'agit, selon le BAEQ:

...d'identifier l'organisme responsable de transcrire dans la phase dite d'exécution la logique de développement qui a présidé à la mise en relation des divers programmes et projets.

L'organisation de cet organisme est le problème qui inquiète et intéresse particulièrement la population présentement. En attendant, nous constatons que d'autres provinces profitent, grâce à l'ARDA, de plusieurs millions de dollars pour l'aménagement du territoire.

• (8.30 p.m.)

Par exemple, selon un hebdomadaire de Rimouski, *L'Écho du Bas-St-Laurent*, les lecteurs étaient informés, le 23 janvier dernier, qu'un montant de $89,250,000, dont $62,136,000 de contribution fédérale, serait dépensé pour la mise en application du programme de développement rural du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Ce que nous voulons, ce sont des structures de consultation et de pression efficaces. Quant au mode d'exécution, nous voulons qu'il soit déterminé dans l'esprit de nos traditions démocratiques, dans le respect de la liberté de chaque citoyen. En ceci, nous avons bon espoir que le gouvernement de notre province prendra ses responsabilités afin de coopérer ainsi avec le gouvernement fédéral dans la réalisation du programme.

D'après le compte rendu de la visite de l'honorable ministre de l'Agriculture du Québec à Mont-Joli, lequel à été rapporté dans le journal *Le Soleil* du 13 janvier dernier, le ministre aurait bien l'intention de mettre sur pied cet organisme, de former un comité de l'Assemblée législative et de nommer un coordinateur régional.

A tout événement, nous désirons que le gouvernement fédéral continue à s'intéresser, comme il le fait présentement, avec le plus de sérieux possible à cette question et nomme, lui aussi, un fonctionnaire, peu importe la dénomination, dont le mandat aurait trait à la coordination des différents services du gouvernement fédéral dans le cadre de la réalisation du programme.

Aussi, la déclaration de l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé), le 24 avril dernier, nous rassurait-elle quelque peu, lorsqu'il disait:

Nous aurons le plaisir d'ici l'automne de signer un accord qui sera à l'honneur, à la fois, du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

Mes concitoyens du comté de Rimouski avaient raison, je crois, d'être sceptiques, inquiets et de craindre d'être l'objet d'une expérience malheureuse vouée à l'insuccès. Certains faits du passé peuvent illustrer le pourquoi de cet état d'esprit.

Il y a 40 ans environ, des masses de pionniers, voués à une vocation agricole, étaient dirigés vers les forêts de l'intérieur.

Dans les cadres d'une politique colonisatrice, ils ont défriché des terres et peiné durement. Aujourd'hui, leurs enfants les abandonnent pour les grandes villes et ils demeurent isolés sur des terres qui n'ont pas rempli les promesses de jadis.

Un autre fait: à Pointe-au-Père, une municipalité tout près de la ville de Rimouski, se trouvait, depuis de nombreuses années, la station de pilotage du fleuve Saint-Laurent qui assurait, entre autres choses, l'équilibre de l'activité économique de la municipalité.

A l'époque du gouvernement conservateur, après 1957, nos amis de l'opposition consentirent au déménagement de cette station de pilotage sans songer, apparemment, à l'économie de la municipalité.

Avant 1957, le gouvernement libéral de l'époque étudia la possibilité d'améliorer le quai de Pointe-au-Père, qui aurait pu être le port d'attache d'un traversier pouvant desservir les deux côtes à longueur d'année.

A cette époque, le service était assuré sur une période d'environ 10 mois par année par une compagnie en place depuis de très nombreuses années et qui avait déjà fait les démarches nécessaires en vue de la construction d'un bateau transbordeur puissant pouvant servir à longueur d'année.

En août 1961,...

Et ici je cite un extrait du rapport de l'auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1964:

...le Conseil du Trésor donna son approbation au principe d'accorder une subvention.

Cette subvention en était une de capital au montant de $2,363,650, soit le coût d'achat total du bateau, taxes incluses, et c'était le bateau d'une compagnie nouvellement formée, un autre bateau que celui dont les plans étaient préparés sous les auspices d'une autre compagnie. Et je continue la citation:

Mais en même temps, le Conseil du Trésor insista sur le fait qu'il considérait un service de cette nature comme étant avant tout du ressort des autorités provinciales. Le Conseil était disposé à faire exception dans ce cas toutefois, parce que l'affaire était en marche et que la question était à l'étude avant que le Conseil ne porte à l'atten-

tion du Cabinet, un rapport sur l'aide aux services de cabotage et de transbordeurs. Ce rapport part du principe que les services à l'intérieur des provinces sont essentiellement des traits d'union entre les grandes voies de communication, principalement les bacs-transbordeurs qui vont et viennent, et qu'ils sont considérés comme étant du ressort des autorités provinciales.

Pourquoi le gouvernement conservateur de l'époque a-t-il fait en sorte que la subvention globale de capital se totalise, en fait, en dernier ressort à $2,363,650 pour payer totalement un bateau transbordeur sans prendre de mesures plus sérieuses pour l'avenir? Pourquoi a-t-il accepté, avec la compagnie, un contrat de cinq ans seulement, se terminant le 31 décembre 1966? Pourquoi n'a-t-il pas fait faire une enquête sérieuse par ses économistes pour s'assurer de la rentabilité du bateau?

Ce sont les questions que se posent mes commettants, maintenant qu'ils savent que le traversier a été vendu ces derniers jours pour une somme qui serait—d'après le journal *Le Soleil* du 6 mai—de $1,850,000 à la *British Columbia Ferries*.

Je crois que le gouvernement libéral actuel serait sympathique à la cause de cette traverse; mais depuis, ce problème relève uniquement du gouvernement provincial. C'est pourquoi, la population devra tout recommencer et demander au gouvernement du Québec de l'aider à réorganiser ce service.

• (8.40 p.m.)

Un autre fait a trait à l'entretien du port de Rimouski, soit les quais de Rimouski-Est et de Pointe-au-Père.

Le port de Rimouski a été pendant de nombreuses années le port le plus important du Bas-St-Laurent à l'est de Québec, même en suivant la Baie des Chaleurs, jusqu'à Dalhousie inclusivement. Depuis, certains ports de la côte nord, comme Baie-Comeau et Sept-Îles, l'ont certainement surpassé ces dernières années.

On n'a qu'à considérer les montants nets de quayage perçus durant les cinq dernières années financières pour s'en rendre compte: Sept-Îles, $480,000; Rimouski, $337,000; Dalhousie, $122,000; Baie-Comeau, $113,000; Forestville, $109,000; Chandler, $101,000; Sandy Beach, $79,000; Rivière-du-Loup, $38,000; Mont-Louis, $30,000; Matane, $26,000; Havre-St-Pierre, $20,000; Ste-Anne-des-Monts, $17,000. Ceci s'explique si l'on songe que l'agglomération Mont-Joli, Rimouski, Price et les municipalités environnantes, groupant une population d'environ 60,000 âmes, est aussi la plus considérable du Bas-Saint-Laurent et du Golfe, et réunit le plus de services publics.

Or, avant l'avènement du régime conservateur de 1957, il y avait, d'après mes informations, un personnel permanent et en place pour l'entretien de ces quais.

Sous le gouvernement conservateur, le système fut changé et les préposés à l'entretien des quais renvoyés sans remplaçants. Depuis, l'état de tout ce qui devrait faire l'objet d'un entretien annuel et régulier sur ces quais est lamentable.

La population compte donc sur la coopération du fonctionnarisme et du gouvernement actuel pour améliorer la situation comme il se doit.

Ce sont des faits comme ceux-là qui ont semé le doute dans l'esprit de la population. C'est pourquoi elle compte tellement sur la réalisation des recommandations du plan de développement, sans quoi son destin serait peut-être voué à l'irréparable.

Naturellement, plusieurs autres problèmes restent à solutionner. Par exemple, ce que j'ai dit au sujet de l'entretien des quais de Rimouski pourrait également s'appliquer à l'entretien du quai de Trois-Pistoles.

Il y a aussi l'organisation des chemins de fer Nationaux dans tout notre secteur. Dans un avenir rapproché, nous espérons faire à l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) des représentations basées sur des chiffres et des faits concrets.

Nous avons aussi à Mont-Joli un magnifique aéroport construit pendant la dernière guerre pour des fins militaires. Le coût de cet aéroport a été de $3,059,491, dont $1,735,019 pour la construction de trois pistes d'envol. Depuis, le coût des améliorations s'est élevé à $695,030, ce qui fait un coût total de $3,754,521.

Considérant les difficultés auxquelles fait face le transport aérien dans le territoire pilote, nous fondons de grands espoirs sur cet aéroport dans nos efforts de développement régional.

Dans ma région, comme dans tout le territoire environnant, le secteur de l'agriculture revêt les aspects d'un problème de tous les jours, d'un problème de l'heure.

Je crois que nos cultivateurs, de même que la majorité de ceux qui s'intéressent à l'agriculture, voudraient «démarginaliser» le secteur agricole en tendant à une rentabilité maximum des terres et à des productions adaptées aux conditions écologiques, climatiques et économiques, à une interrégionalisation des activités, en considérant les relations avec la rive nord du Saint-Laurent et une agriculture industrialisée. Notre agriculture doit demeurer une activité relativement importante.

Chez nous, il faut agir d'abord et surtout en profondeur sur les structures de l'agriculture et pas seulement compter sur une action sur les prix. Cette rationalisation permettra au cultivateur de recevoir de meilleurs prix pour ses produits.

La production du lait industriel semblerait la mieux adaptée pour la production intensive sur nos fermes; c'est pourquoi je suis toujours au nombre des députés qui s'efforcent de comprendre les requêtes de nos producteurs de lait industriel et de faire les pressions nécessaires pour améliorer les conditions de prix dans ce domaine.

Le vote d'hier—tous les députés le savent—ne portait pas sur le mérite de l'amendement; c'était un vote de confiance envers le gouvernement qui, depuis des années, a réalisé un programme dynamique, dans l'ensemble, et a fait le plus, en particulier, dans le domaine de l'agriculture, notamment pour ce qui est de la politique laitière, quand on songe qu'en 1963, un cultivateur qui recevait $2.90 les cent livres de lait industriel peut actuellement recevoir $4.75. C'est pourquoi j'ai voté pour le gouvernement et, en même temps, j'étais persuadé de voter pour l'avantage du cultivateur.

La réalisation d'un meilleur équilibre dans le développement économique régional au Canada est un but de première urgence. Pour cela, avec le début du deuxième siècle de la Confédération, il est certes important d'envisager les amendements nécessaires à notre Constitution.

Le Québec veut, avec raison, conserver un caractère propre comme c'est le cas pour d'autres provinces.

En face de notre voisin américain, le Québec considère son intérêt à demeurer dans la Confédération, non seulement du point du vue matériel et économique, mais aussi pour des raisons philosophiques, politiques et culturelles.

En nous souvenant de Lafontaine et de Cartier, nous avons encore des raisons de continuer à édifier dans l'harmonie un Canada heureux et prospère.

C'est ainsi qu'en ce début de la session du centenaire, avec un idéal d'équilibre entre les secteurs régionaux et un esprit de compréhension entre les provinces, nous voulons un Canada plus grand encore mais tout aussi réfléchi, plus entreprenant encore mais toujours fidèle à lui-même, toujours paisible, afin de pouvoir être fiers de dire: Nous sommes Canadiens.

[*Traduction*]

M. A. D. Alkenbrack (Prince-Edward-Lennox): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention tout d'abord de participer à ce débat, mais dernièrement certaines affaires concernant la façon d'agir du gouvernement et leur effet sur la population se sont accumulées dans mes dossiers. Je prends donc la parole pour les signaler à l'attention de la Chambre en espérant que le gouvernement en tiendra compte.

[M. LeBlanc.]

Avant cela, je voudrais aussi féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et de Nicolet-Yamaska (M. Côté). Ces deux députés ont certainement fait honneur à leur circonscription. Cela me rappelle le mois de septembre 1962, il y a près de cinq ans, lorsque à ma première session à la Chambre, j'avais avec le nouveau député de Nicolet-Yamaska, l'honorable Clément Vincent, maintenant ministre de l'Agriculture dans la province de Québec, eu l'honneur d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône. A l'époque l'honorable député et moi-même partagions le même bureau au troisième étage de l'édifice de l'Ouest. Lors des législatures suivantes, nous étions voisins de pupitre. J'ai visité à maintes reprises la circonscription de Nicolet-Yamaska comme son invité et il est venu me rendre visite à Prince-Edward-Lennox.

Il m'a enseigné le français et je l'ai aidé pour l'anglais. Nous en avons profité tous les deux. Nous étions la preuve vivante que les Canadiens d'origines ethniques différentes peuvent s'entendre et vivre en harmonie. Nous étions convaincus, et le sommes toujours, que tous les Canadiens qui respectent leurs origines mutuelles, leurs besoins sociaux et les circonstances géographiques, peuvent vivre ensemble en harmonie. Les temps où la citoyenneté canadienne était interprétée dans une optique provinciale et mesquine sont révolus.

Le discours du trône prône l'unité canadienne. C'est pourquoi je dois soulever une question qui n'aide pas à promouvoir l'unité canadienne, et qui va prouver aux honorables députés quelle perspective ignorante et étroite est celle de la chambre de commerce du district de Montréal et de quelle façon grossière elle a traité un étudiant de ma circonscription, âgé de 17 ans. Il s'appelle Jim Munro et habite Amherst Viewen, Ontario. A la suite de cet incident, son père, M. R. Munroe, m'a écrit et m'a demandé de signaler l'affaire à la Chambre. Je vais donner lecture de la demande d'emploi que le fils a adressée à la chambre de commerce de Montréal et de la réponse qu'il a reçue. Je lirai également la lettre que le père m'a adressée. Voici la lettre écrite par le jeune Munro à la chambre de commerce:

Cher monsieur:

Je vous écris au sujet d'un emploi d'été, du 10 juin au 1er septembre 1967.

Voici les raisons qui me poussent à travailler dans le Québec:

(1) améliorer mon français parlé.

(2) gagner de l'argent pour assurer mon séjour au Québec et en épargner un peu.

J'ai étudié le français pendant quatre ans à l'école secondaire et je ne possède qu'une simple connaissance de base de la langue française.

Je n'ai pas de métier et je ne puis parler couramment le français, mais je suis résolu à travailler ferme, ce qui militera peut-être en ma faveur.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez et ce que vous recommandez à propos:

(1) du genre d'emploi disponible et de l'équivalence des salaires

(2) du coût de la vie dans la région de Montréal.

• (8.50 p.m.)

Je vous saurais gré de me fournir les renseignements et/ou l'aide dont vous êtes capable.

Puis, le jeune Munro inscrit son nom au complet, son adresse, sa date de naissance, sa hauteur, son poids, son niveau d'instruction et expose ses projets d'avenir. Il compte, a-t-il dit, terminer ses études secondaires et étudier les sciences politiques à l'université. Il conclut sa demande ainsi: «Mes meilleures salutations, Jim Munro.» La Chambre de Commerce de Montréal n'a même pas eu la courtoisie de répondre à ce jeune homme par une lettre. On s'est contenté de taper au verso de la lettre les mots suivants en majuscules et en rouge:

Désolés, pas d'emploi d'été disponible pour les non-Canadiens.

La Chambre de commerce du district de Montréal.

Ensuite, monsieur l'Orateur, je voudrais citer la lettre du père de ce jeune homme. On ne peut blâmer M. Munro d'être en colère dans des circonstances aussi décevantes et en raison du traitement qu'a subi ce jeune étudiant animé d'une saine ambition. L'adresse postale de M. Munro est la suivante: Boîte postale 167, Amherstview (Ontario), c'est à environ 10 milles à l'ouest de Kingston. Voici sa lettre:

Cher M. Alkenbrack,

Quelque chose nous est arrivé dernièrement qui nous a fort émus et bouleversés.

Notre fils aîné, qui aura bientôt dix-huit ans, a adressé à la chambre de commerce de diverses villes une lettre par laquelle il demandait les renseignements sur les emplois d'été. Dans la plupart des cas, il a reçu une réponse satisfaisante.

Dans ce groupe de villes, il y avait Montréal. Le seul accusé de réception qu'il en ait reçu consistait en quelques mots tapés à la machine, en rouge, au verso de sa lettre originale...

«Nous le regrettons, il n'y a pas d'emploi d'été disponible pour des non-Canadiens»

La Chambre de Commerce du District de Montréal.

L'adresse de retour sur leur enveloppe est:
Chambre de Commerce
Du District de Montréal
31 ouest, rue St-Jacques
Montréal

Nous ne comprenons pas comment ils osent dire qu'il n'est pas Canadien.

Pour commencer, il est né à Ottawa, pendant que je servais dans l'ARC. J'ai fait en tout huit ans de service pendant et après la guerre. J'ai eu également trois frères et un beau-frère dans les forces armées pendant la guerre. Mon beau-père est un ancien combattant de la première guerre mondiale qui n'a pu servir pendant la seconde pour des raisons médicales.

Enfin, ma mère...

Je cite encore M. Munroe, le père de l'étudiant si maltraité.

Enfin, ma mère est d'ascendance française. Mon père est né dans la province de Québec et a émigré dans l'Ouest du Canada dans sa première jeunesse.

Puisque vous êtes notre représentant fédéral, nous avons décidé de vous soumettre notre cause. Par conséquent, nous vous serions reconnaissants de porter cette attitude ignorante à l'attention de celui ou de ceux qui interviendront pour morigéner les responsables.

Je vous prie de bien vouloir, etc...

R. J. Munro

Il y a une note disant que copie de cette lettre a été envoyée au maire Jean Drapeau, à Montréal. Qui, monsieur l'Orateur, à la Chambre de commerce du district de Montréal a fait cela? Le maire Jean Drapeau n'approuve pas ce geste, j'en suis certain. Quel qu'en soit l'auteur, il a certainement été encouragé à se montrer grossier par le gouvernement Pearson, car la politique Pearson de bilinguisme et de biculturalisme a divisé le pays inutilement et de manière néfaste, et cela à un degré alarmant. C'est cette politique qui a encouragé une étroitesse d'esprit et une ignorance crasse comme celle sur laquelle je viens d'attirer votre attention. La Chambre de commerce du district de Montréal montre bien qu'elle fait de la discrimination à l'égard des Canadiens anglophones. On ne les considère même pas du tout comme des Canadiens, car on a répondu à M. Munro en lui disant qu'il n'était pas Canadien. On voit bien ici que lorsqu'on fait preuve de discrimination envers quelqu'un à cause de ses origines ethniques, l'affaire rebondit.

Si je dis cela, c'est que j'ai fait une enquête sur cette famille. J'ai découvert que la grand-mère paternelle de M. Munro, avant son mariage, était une jeune fille canadienne-française de la province de Québec du nom de Henrietta Bédard. Elle a eu un fils qui a servi son pays dans l'Aviation royale canadienne pendant plus de huit ans, y compris le temps de guerre. Cette noble grand-mère canadienne-française a aussi eu trois autres fils qui ont servi dans les forces armées pendant la guerre.

J'ai porté mon enquête sur l'autre branche de l'arbre généalogique et j'ai découvert que le grand-père maternel était un homme appelé McGillvray, de Thurso, dans le Québec. Sa famille est établie ici depuis que le général Wolfe a pris Québec en 1759; la famille remonte à cette époque. Je dirai donc au gouvernement et à la Chambre de commerce de

Montréal qu'il est ignoble et méprisable d'avoir traiter ainsi Jim Munro, petit-fils de cette femme, parce qu'il vit dans le canton d'Ernestown, du comté de Lennox, en Ontario.

En outre, monsieur l'Orateur, imaginez le ressentiment et le manque de coopération qu'un tel geste aura tendance à provoquer chez nos jeunes qui se voient traités de la sorte. Je demanderais au premier ministre de cesser d'encourager cette politique de deux nations. Le cas dont je vous ai saisi en est le résultat. Quelqu'un à la Chambre de commerce de Montréal, et j'essaie d'avoir son nom, a interprété à la lettre les paroles du premier ministre et en a tiré la conclusion suivante: Le gouvernement libéral à Ottawa annonce que Québec et son peuple jouissent d'un statut spécial sous les libéraux, soit le concept de deux nations, et, par conséquent, cette personne a déclaré à M. Munro qu'il n'y avait pas d'emploi pour les non-Canadiens. Comme je l'ai déjà dit, je me propose d'aller au fond de cette affaire et d'exiger que la Chambre de commerce de Montréal fournisse une explication et présente des excuses à la famille Munro. Je tiens à ce que le gouvernement m'aide à le faire.

Je dois maintenant parler du discours du trône. Ce long discours me semble simplement un rabâchage des promesses des quatre dernières années. Comme d'habitude, le gouvernement n'y a présenté aucun projet de loi utile. Chacun l'a remarqué, on a certainement abusé de Son Excellence le Gouverneur général, car, dans bien des cas, il a dû employer des adjectifs élogieux pour décrire des mesures que le gouvernement aurait prises dans le passé ou prendrait à l'avenir. Bref, monsieur l'Orateur, le gouvernement recouvrait ses actes inconsidérés ou ses prodigalités du passé d'un déluge de paroles. Parfois, dans certains passages, le discours semblait un sermon à l'adresse non seulement du Parlement, mais de la population canadienne.

Nulle part a-t-il été question, dans le discours, de mesures d'économie de la part du gouvernement ou du besoin manifestement urgent de réduire les impôts en vue de donner aux gens la chance de se construire des maisons et d'élever leurs enfants sans faire faillite. Le gouvernement admet que l'inflation sévit. Il ne peut la maîtriser, sinon il agirait. L'indice le plus récent du coût de la vie, celui de près de 148 pour le mois d'avril, est le plus élevé que nous ayons jamais vu. Le 27 mai dernier, il y a donc à peu près un an, monsieur l'Orateur, j'ai signalé à la Chambre cette question d'importance nationale. Mon discours se trouve consigné à la page 5609 du hansard. J'y parlais du crédit à la consommation et du coût de la vie et y exprimais mon opinion sur la loi sur les banques.

[M. Alkenbrack.]

Il me plaît de constater qu'on a pris certaines mesures du genre de celles que j'avais recommandées au sujet de la loi sur les banques. Je félicite le gouvernement des nouvelles dispositions bancaires qu'il applique présentement et qui avantagent tout le pays. Elles permettent aux banques à charte d'étendre leurs activités et d'entrer en concurrence pour le crédit à la consommation. Je vois que les paroles que j'avais prononcées le 27 mai dernier au sujet des dépôts d'argent étaient prophétiques, puisque les banques à charte paient maintenant beaucoup plus d'intérêt qu'autrefois sur les comptes d'épargnes.

C'est une bonne chose, car cela permet aux petites gens, qui ne peuvent ni prendre des risques à la Bourse ni acheter des obligations, d'épargner de l'argent à un taux d'intérêt qui est au moins aussi élevé que le rendement de certaines obligations. Bien plus, monsieur l'Orateur, ils déposent leurs économies à la succursale bancaire de leur localité.

• (9.00 p.m.)

Je regrette de constater qu'on n'a rien fait quant à la condition du consommateur et à la montée en spirale du coût de la vie. A vrai dire, le gouvernement va créer un autre ministère dont le titulaire a été nommé. Cependant, il n'en résultera qu'une majoration des impôts, monsieur l'Orateur, car ces derniers sont un élément du coût de la vie. Le problème aurait pu être réglé sans un autre ministère. Sauf erreur, le cabinet compte maintenant 26 ministres. Nous devons nous rappeler que le consommateur doit payer toutes ces dépenses additionnelles. Il en résultera un nouvel empire ministériel à Ottawa. Le président du Conseil privé (M. Gordon) aurait bien pu s'occuper de cela. Il est économiste et de nouveau au sein du cabinet. Il fait aussi autorité en matière d'affaires extérieures, même si le premier ministre n'accepte plus ses conseils.

Selon le discours du trône, aucun effort n'a été fait pour prendre des mesures visant à diminuer les impôts ou réduire les dépenses inutiles qui se montent à des millions de dollars. Bien au contraire, dès le début de la session du centenaire, le gouvernement a acheté une toile de $300,000 dont l'acquisition a mis la plupart des gens en fureur. Je demanderais aux ministres et à mes collègues d'aller regarder cette chose à la Galerie nationale, puis d'aller faire un petit voyage dans le pays. En fait, il ne faut pas aller bien loin d'Ottawa, au Québec ou en Ontario, pour se rendre compte de la pauvreté qui existe.

Maintenant, nos ministres singent leurs collègues du Sud et disent que le Canada est une société d'abondance. C'est un mythe; il n'y a

rien de vrai à cela. C'est une insulte à l'intelligence d'au moins la moitié de notre population.

Si nous voulons que le pays obtienne l'abondance, nous devons cesser d'exiger des travailleurs des impôts aussi élevés. Ces gens élèvent une famille, tentent de rembourser leurs hypothèques, sans compter qu'ils doivent acheter de la nourriture, des vêtements et de l'assurance. A titre de député, je puis me féliciter, je pense, d'avoir toujours essayé de tenir compte des opinions justes et fondées des gens. Au sujet d'un aspect précis de l'imposition, j'aimerais citer une lettre que j'ai reçue d'un de mes commettants, qui travaille dans une usine et qui doit s'acheter divers articles d'équipement et des outils pour son travail. Voici ce qu'il dit:

Monsieur,

D'après une nouvelle norme de sécurité, entrée en vigueur dans mon usine le 1er mai 1967, les employés sont tenus de porter des chaussures de sécurité ou d'ajouter des bouts en acier à leurs chaussures ordinaires. La compagnie fournit elle-même les bouts rapportés, mais comme ils sont encombrants, on doit s'acheter ses propres chaussures de sécurité, dont la compagnie paie le quart du prix. Il m'en a coûté $12.98, plus la taxe de vente de 5 p. 100. Cela m'a fait réfléchir et j'en suis venu aux conclusions suivantes, que vous accepterez probablement, vu que vous venez d'une région ouvrière, et que vous pourrez sans doute signaler aux autorités compétentes.

1. Tout équipement de sécurité acheté par un employé devrait être exempté de la taxe de vente; ou bien, l'on devrait fixer, pour différentes catégories de travail, une allocation déductible de l'impôt fédéral sur le revenu.

Je constate qu'il parle de la taxe provinciale de 5 p. 100 qui ne nous concerne pas; mais il fait quelques recommandations très valables, et que j'approuve, sur les déductions de l'impôt fédéral sur le revenu pour certaines de ces dépenses personnelles, qui relèvent du gouvernement fédéral. Il poursuit en ces termes:

2. Tous les vêtements de travail achetés par un employé devraient être exemptés de la taxe de vente; ou bien, l'on devrait fixer une allocation de vêtements déductible de l'impôt fédéral sur le revenu.

J'attire l'attention des députés sur la recommandation suivante, car je sais qu'on l'a soumise à bon nombre d'entre eux:

3. Un employé qui doit se déplacer en automobile pour se rendre de chez lui à son lieu de travail, ou en revenir, qu'il utilise un véhicule nolisé ou sa propre voiture, devrait toucher une allocation de transport déductible de son impôt fédéral sur le revenu.

4. Les gens de métier qui doivent acheter leurs propres outils et équipement, devraient toucher une allocation déductible de l'impôt fédéral sur le revenu.

Pensez-vous qu'une pétition signée obtiendrait quelque résultat auprès des personnes en place? Veuillez nous faire connaître votre avis.

Avec nos remerciements, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Donald A. Young.

M. Young est d'Amherstview, en Ontario, et je suis entièrement d'accord avec ses propositions. Cette thèse, si bien présentée, devrait retenir l'attention du gouvernement actuel. Le manque d'exemption d'impôt sur certains articles est injuste envers les travailleurs de cette catégorie. Voilà où le gouvernement pourrait faire réaliser aux contribuables certaines épargnes tout en créant, par la même occasion, de meilleures conditions de vie pour leurs familles, en leur laissant utiliser ces exemptions d'impôt pour le bénéfice de leurs familles. J'exhorte le gouvernement à étudier cette question fort attentivement. Le discours du trône évoque aussi les moyens modernes de communication et voilà pourquoi j'aborde maintenant la question des services postaux. Je m'adresse tout particulièrement au ministre des Postes (M. Côté). Le service postal laisse à désirer, et est très lent entre Toronto et Picton, d'une part, et Toronto et Napanee, d'autre part. Bon nombre d'hommes d'affaires et de membres des professions libérales, dans les deux villes, subissent des inconvénients par suite de la lenteur du présumé courrier de première classe. La *Gazette* de Picton commentait l'autre jour ce médiocre service dans un article dont le titre assez amusant disait que la malle-poste serait peut-être plus rapide. C'est absolument vrai, monsieur l'Orateur. A Picton, il faut au moins deux jours pour recevoir une lettre ou un colis postal de Toronto. Le même retard existe entre Toronto et Napanee. Les optométristes, les dentistes, les médecins et les hommes d'affaires qui échangent, par la poste, des petits colis avec les laboratoires, l'administration officielle ou des entreprises commerciales, à Toronto, doivent attendre deux jours et parfois davantage pour les recevoir. L'autre jour encore, ma secrétaire m'a expédié, d'Ottawa, mon chèque de fin de mois à ma résidence à Napanee, et il est arrivé quatre jours après.

• (9.10 p.m.)

J'ai reçu beaucoup de griefs à propos de ce service, tant de Napanee que de Picton. On a raison de dire, monsieur l'Orateur, que la malle-poste serait plus rapide. J'ai fait quelques recherches à ce sujet, et j'ai découvert qu'en 1840, un certain William Weller, pendant longtemps propriétaire et conducteur de diligence, établi dans le comté de Prince-Edward et qui a donné son nom à Weller Bay, a conduit le gouverneur général lord Sydenham, de Toronto à Montréal, en 35 heures 40 minutes, grâce à un attelage de chevaux. La

distance est d'environ 350 milles. En lisant l'ouvrage de M. Edwin C. Guillet, «L'historique des routes canadiennes», qu'on trouve à la Bibliothèque du Parlement, je me suis rendu compte que William Weller, au cours de son voyage fait à la vitesse-record, en 1840, parcourait en moyenne 10 milles à l'heure, y compris les arrêts pour prendre des chevaux frais. Le gouverneur général Poulett Thomson, devenu plus tard lord Sydenham, devait atteindre Montréal à une heure précise pour pouvoir surseoir à l'exécution d'un prisonnier, condamné à être pendu. William Weller paria $1,000 qu'il pourrait parcourir la distance de Toronto à Montréal en 36 heures—et il le fit. Il arriva même 20 minutes avant l'heure prévue, ayant parcouru la distance en 35 heures et 40 minutes. Le prisonnier obtint un sursis, William Weller toucha ses honoraires, gagna son pari, et reçut une montre portant une inscription du gouverneur général qui devait devenir lord Sydenham.

La *Gazette* de Picton avait raison; *le pony express* serait plus rapide, car la livraison de Toronto à Picton et Napanee prend 48 heures tandis que William Weller aurait pu livrer le courrier par diligence en 14 heures il y a 127 ans—et le gouvernement prétend que nous vivons à une époque d'opulence.

En 1967, il nous est impossible de faire livrer du courrier de Toronto à une distance de 140 milles à l'est de la ville en moins de 48 heures—et ce n'est pas là la moitié de la distance que devait parcourir Weller par diligence. Et j'ajoute que le courrier est transporté sur une voie possédant le meilleur terreplein au monde. Le principal tronçon du *Grand Trunk Railway* ou du National-Canadien, allant de Toronto ou de Montréal à Chicago de nos jours, est le meilleur terreplein de chemin de fer au monde. Puisque le courrier peut voyager par chemin de fer ou sur l'autostrade Macdonald-Cartier, qui ne le cède en rien, je pense, aux meilleures routes du monde, qu'est-ce donc qui ne va pas dans notre service postal? Qu'est-ce qui cloche dans notre société d'abondance?

J'ai ici un échantillon de quelques lettres dont je voudrais saisir la Chambre. J'en ai une en main, écrite par un M. A. E. Fyffe, dentiste de Napanee. Voici ce qu'il dit:

> Veuillez prendre note du fait que le service postal de Toronto à Napanee est très insatisfaisant.
>
> J'ose croire qu'avec votre aide, nous pourrons signaler la chose aux autorités fédérales intéressées.
>
> Veuillez croire, etc...
>
> A. E. Fyffe, DDS

Il inclut dans sa lettre quelques parties affranchies des colis qui ont été postés. L'un d'eux, envoyé le 2 mai, est arrivé à destination le 4 mai, l'autre, affranchi le 1er mai, a été reçu le 4 mai. Le courrier prend deux ou trois jours; et il nous faut un meilleur service que celui-là. Je demande au ministre des Postes de bien vouloir examiner la chose, afin de remédier à la situation. Je suis persuadé qu'il s'en occupera. Les deux villes que j'ai mentionnées doivent avoir un service postal d'une journée, à partir de Toronto. Nous devrions recevoir le courrier le jour même où il est posté à Toronto—s'il est mis à la poste le matin.

Je veux mentionner un autre point concernant le transport. J'ai noté avec intérêt que le National-Canadien pourrait réduire partiellement son service transcontinental et intensifier les services interurbains. Pourtant, c'est contraire au but initial des chemins de fer. Je comprends que le service aérien transcontinental a beaucoup enlevé au service-passagers trans-continental des chemins de fer, mais le National-Canadien ne doit pas abandonner complètement son service transcontinental, vu qu'un grand nombre de Canadiens ne veulent pas prendre l'avion. Notre train transcontinental doit quotidiennement traverser le pays dans les deux sens. Le service-passagers interurbain a certainement besoin d'être amélioré, et c'est ici que le chemin de fer peut assurer un meilleur service que les lignes aériennes.

Si on voyage en taxi du centre de la ville jusqu'à l'aéroport, sur une distance de 15 à 20 milles, qu'on monte à bord d'un avion pour parcourir 300 milles en direction d'une autre ville—qu'il s'agisse d'un voyage entre Ottawa et Toronto, Montreal et Toronto, ou même Ottawa et Montréal, moins long parcours —avec le temps qu'il faut pour aller à l'aéroport ou pour en revenir en taxi, on peut aussi bien prendre le train et se rendre directement du centre d'une ville au centre d'une autre.

C'est pourquoi j'aimerais parler du service ferroviaire entre Ottawa et Toronto ou entre Ottawa, Napanee et certains points à l'ouest de Napanee sur la ligne principale du National-Canadien. Pendant des années le train de voyageurs de cette société qui assurait le service entre Toronto et Ottawa passait par Brockville et se dirigeait ensuite vers le nord sur les voies du Pacifique-Canadien à Ottawa. Il existait une entente pour la mise en service d'un train en commun. Le plus court trajet par chemin de fer de Toronto à Ottawa, je le signale au ministre des Transports (M. Pickersgill) et au National-Canadien, se fait par la subdivision de Smiths Falls du National-Canadien en passant par Harrowsmith, Yarker et Napanee, Napanee représentant l'embranchement de la subdivision de Smith Falls et de la ligne principale du National-Canadien entre Toronto et Montréal. La route par Napanee est plus courte de 70 milles en voyageant de Toronto à Montréal que celle qui passe par Brockville. Maintenant que le National-Canadien songe à réaliser des

bénéfices avec son service-voyageurs interurbain je lui recommande de faire les réparations et les changements qui s'imposent sur la ligne Smiths Falls-Napanee afin qu'elle redevienne, comme autrefois, la principale route d'Ottawa à Toronto, accédant à des endroits plus éloignés. Il peut réaliser d'énormes économies.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre s'il vous plait. Le temps de parole du député est expiré.

Une voix: Continuez.

M. Alkenbrack: Il ne me reste plus qu'un paragraphe, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Le député peut-il continuer?

Une voix: Oui.

Une voix: Un paragraphe seulement.

M. Alkenbrack: Je remercie le député. Je disais que la route la plus courte entre Ottawa et Toronto par chemin de fer était via Napanee. Ainsi, comme je viens de l'expliquer, les chemins de fer pourraient augmenter leur trafic interurbain, raccourcir la durée du trajet entre Ottawa et Toronto, et augmenter le trafic à Napanee qui dessert un secteur étendu pour ce chemin de fer. Lorsque la chaussée de Quinte, à 7 milles à l'ouest de Napanee —c'est-à-dire le nouveau pont qui relie Hastings au comté du Prince-Édouard à travers la baie de Quinte—sera terminée cet été, le chemin de fer verra nécessairement augmenter son chiffre d'affaires grâce aux voyageurs en provenance du comté du Prince-Édouard. Tout dépend, bien entendu, du genre de service qui sera mis à la disposition des passagers. On ne saurait assez recommander aux chemins de fer de se servir de cette ligne, qui leur procurera une plus forte recette et donnera aux habitants de cette région un service dont ils ont besoin—Dieu seul sait dans quelle mesure la dangereuse circulation sur les routes, et les accidents mortels qui en résultent, seront réduits.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis d'attirer l'attention de la Chambre sur ces questions. Il me reste encore plusieurs autres sujets à aborder, mais je les réserverai pour le débat sur le budget.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Si je participe au présent débat, c'est que je me suis intéressé toute ma vie à la conservation et à la mise en valeur de nos ressources humaines et nationales. Toutefois, je dois d'abord féliciter le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) pour le discours éloquent et émouvant qu'il a prononcé en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône et qui lui a mérité des applaudissements des deux côtés de la Chambre.

En l'entendant parler avec une telle possession de son sujet, avec une telle assurance et une telle conviction, et en remarquant son choix de mots et d'expressions, j'ai cru —pensez donc, monsieur l'Orateur—qu'il avait participé à la composition du discours du trône. En outre, je le félicite d'avoir eu le courage d'admettre qu'il avait refusé deux fois de devenir Canadien, mais que maintenant, après avoir vécu 18 ans au sein de la Confédération, il choisirait la citoyenneté canadienne de préférence à toute autre. On pourrait dire qu'il est un converti, par suite de son expérience au pays.

• (9.20 p.m.)

Je désire aussi féliciter le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône d'avoir si bien exposé les problèmes de la collectivité rurale.

L'exhortation qu'il a faite aux députés de ne pas se servir du cultivateur comme d'un ballon politique m'a particulièrement intéressé. C'est un précepte très noble mais je crains, après avoir siégé pendant 22 ans à la Chambre, que le député ne sous-estime la faiblesse humaine des députés, qui succombent parfois à la tentation d'utiliser n'importe quelle question controversée comme ballon politique. J'ai vu cela arriver deux ou trois fois en 22 ans.

Le discours du trône permet d'espérer que le gouvernement a l'intention de saisir la Chambre de mesures législatives qui seront avantageuses pour l'ensemble des Canadiens et particulièrement pour nos citoyens âgés qui ont besoin d'un niveau de vie convenable ou de logement, pour nos cultivateurs qui demandent une parité de revenu, pour nos jeunes qui ont besoin d'éducation, et pour d'autres Canadiens qu'il faut recycler. D'après moi, le discours du trône fournit sans aucun doute aux honorables vis-à-vis une excellente occasion d'exercer leur imagination.

J'ai été très déçu de ne voir, dans le discours du trône, aucune mention des affaires des anciens combattants; il n'y a non plus aucun projet de modification pouvant comporter des avantages pour les anciens combattants et les personnes à leur charge. J'ai un solide appui à cet égard. J'ai écouté avec un vif intérêt le discours du député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel), président du comité permanent des affaires des anciens combattants, membre très estimé de cette Chambre. Je ne répéterai pas ses propos. Je me contenterai de dire que je souscris sans réserve à ce qu'il a dit à la Chambre le 17 mai sur le fait que le discours du trône ne dit rien des affaires des anciens combattants. Il a parlé de l'opportunité d'apporter des modifications à la loi prévoyant des revenus plus élevés pour les pensionnés et de meilleures allocations pour

les bénéficiaires d'allocations de guerre aux anciens combattants. Je souscris aussi à ce qu'il a dit au sujet du comité Woods. Je sais que certains députés s'impatientent par suite du retard apporté par ce comité à présenter son rapport. Mais le comité a fait une enquête très approfondie.

Je dois dire que le président de la Commission Woods est hautement respecté de nos anciens combattants. Lui-même et ses collègues ont entendu nombre de témoignages, dont certains il y a quelques semaines à peine, et je suis content de savoir qu'ils portent tant d'attention aux instances qu'ils reçoivent. Je ne m'oppose pas à ce que la Commission prenne un peu plus de temps, car les anciens combattants et leurs associations sont persuadés qu'elle présentera un excellent rapport en temps opportun.

Je remarque une étrange omission dans le discours du trône: rien n'y annonce que le gouvernement songe à instituer le poste *d'ombudsman* au Canada. Le discours du trône de 1965 le mentionnait, et j'ai confiance qu'il en sera question plus tard, après que nous aurons étudié certains des projets de loi les plus urgents. Je sais que les membres de notre groupe et ceux d'autres partis à la Chambre souhaitent que nous soyons appelés à étudier, aussitôt que possible, l'opportunité d'un tel poste, à cause de la nature changeante de notre société, et afin de protéger les individus ainsi que leurs droits civils.

J'ai été ravi de voir le paragraphe concernant les ressources naturelles et heureux de constater que des mesures seront présentées afin de les conserver et de les protéger. Nous attendons avec impatience la présentation de cette mesure. J'ai aussi été enchanté de voir qu'on nous demandera d'approuver une nouvelle loi canadienne sur les eaux, qui servira de base à l'amélioration et à l'application d'une politique hydraulique nationale. Cela dit, je pense qu'en toute justice pour les Canadiens et les députés de cette Chambre, le gouvernement devrait annoncer très prochainement l'ordre des travaux afin d'accorder la priorité aux mesures répondant aux besoins les plus pressants qui intéressent les Canadiens aujourd'hui.

Je me propose de parler de la conservation et de la mise en valeur de nos richesses, parce que j'ai la ferme conviction que nous pouvons maintenir et améliorer notre niveau de vie seulement si les gouvernements y apportent leur attention maintenant. Il n'y a pas de temps à perdre. Je n'exprime pas seulement mes opinions personnelles; je parle au nom de larges groupes de Canadiens qui s'intéressent profondément à ce sujet—sujet que j'ai suivi de près, surtout depuis quatre ou cinq ans.

Je voudrais aussi parler de la situation actuelle de nos ressources naturelles et montrer que nous avons négligé de les protéger jusqu'ici. Cela peut vous étonner, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais attirer votre attention sur le traité du Columbia et sur ce qui s'est passé depuis sa signature. A cet égard, l'égoïsme politique et l'apathie du public ont permis à ce traité de sacrifier à plus vil prix qu'on ne l'avait jamais fait nos richesses naturelles, et la propagande par laquelle deux gouvernements ont essayé de justifier cette mesure a transformé un fiasco en faux-pas international. Le traité actuel porte un coup terrible à l'indépendance du Canada quant à la protection de ses ressources hydrauliques. J'espère que nous n'oublierons pas cette leçon qui nous coûte cher et que nous allons agir pour redresser nos torts dans un avenir immédiat.

Avant de poursuivre, je veux profiter de la première occasion qui s'offre à moi, dans un débat de ce genre, pour rendre hommage à feu le général McNaughton. A ce propos, je citerai simplement un passage d'un programme que Radio-Canada a diffusé le 11 septembre 1966. M. J. Frank Willis s'était alors exprimé en ces termes:

> L'hommage que M. Michael Barkway a rendu en page éditoriale à la mémoire du général McNaughton était semblable à beaucoup d'autres qui ont paru dans les journaux du Canada, dans les quelques jours qui ont suivi sa mort. Pour les centaines de Canadiens qui ont eu le privilège de le connaître, la mort du général a été une épreuve personnelle, et ils étaient conscients de toutes les dimensions que cette perte représentait pour eux, sur le plan humain. Mais ils se rendaient aussi compte que tous les Canadiens vivants—qu'ils aient su que le général existait ou qu'ils n'en aient jamais entendu parler—avaient subi une perte, même sans en être conscients. Car à la mort du général McNaughton, le Canada perdait l'un de ses fils les plus distingués et l'un de ses plus grands défenseurs.

J'aimerais que le général McNaughton soit parmi nous présentement et se rende compte que les arguments qu'il a si courageusement invoqués contre le traité du fleuve Columbia se sont révélés justes. Et avec le temps, ils s'avéreront de plus en plus justes.

Beaucoup d'entre nous connaissaient personnellement, j'en suis sûr, le général McNaughton. J'ai eu le plaisir de l'approcher de près pendant de nombreuses années. J'aimerais qu'il soit parmi nous en ce moment.

Je voudrais traiter un certain nombre de questions dans ce domaine; tout d'abord l'importante augmentation, jusqu'ici, du coût des

projets du Columbia et la nouvelle augmentation prévue au cours des mois à venir. Je n'ai pas eu le temps de consigner la correspondance que j'ai reçue des ingénieurs—dans certains cas, je ne suis pas autorisé à citer leur nom. Mais il est maintenant évident que les frais d'écoulement dépasseront de quelque 200 millions de dollars la somme reçue des États-Unis par le gouvernement de la Colombie-Britannique en paiement de ces projets, c'est-à-dire 343 millions de dollars étalés sur 30 ans, y compris 64 millions de dollars pour la sécurité de la maîtrise des crues.

J'ai là une citation de l'*Engineering and Contract Record* de décembre 1966. La voici:

Il y a deux ans, lorsque le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, a vendu la moitié canadienne du Columbia aux États-Unis pour 343 millions de dollars, le président de l'Hydro de cette province a déclaré que c'était la plus grande transaction de l'histoire canadienne. Il a ajouté que même après la construction des barrages-réservoir exigés par les Américains en vertu du traité, la Colombie-Britannique ferait un profit de 54 millions de dollars.

En deux brèves années, la grande transaction s'est révélée un désastre financier. Après les élections de septembre, Bennett a fait éclater la bombe.

Non seulement le bénéfice s'est évaporé, mais la Colombie-Britannique aura besoin de 200 millions de dollars supplémentaires pour finir le travail. On commence à penser que le Canada n'a pas seulement cédé le fleuve; il devra encore payer ce privilège un quart de milliard de dollars.

J'aborde maintenant la deuxième question qui nous intéresse, l'immense augmentation d'énergie que l'installation de nouveaux générateurs va produire au barrage de la Grande Coulée aux États-Unis, à la suite de la signature du traité. Après avoir appris les dépenses excédentaires que cela entraînerait pour le Canada, nous devons maintenant affronter cette nouvelle surprise.

Nous avons signé un traité d'après lequel le Canada se faisait payer d'avance le coût d'un million de kilowatts pendant 30 ans. On nous apprend maintenant qu'on va porter le rendement du barrage de la Grande Coulée à 9.2 millions de kilowatts par année et, à ce propos, je voudrais vous lire certains passages d'articles que j'ai ici. Le premier est un bulletin envoyé par Washington à la *Presse canadienne*, qui s'intitule: «Le projet de barrage à la Grande Coulée va rapatrier le titre international». On y lit ce qui suit:

On a annoncé vendredi que des travaux d'expansion massive du barrage de la Grande Coulée, dans l'État de Washington, permettrait de profiter pleinement de l'entente survenue avec le Canada au sujet du Columbia.

Le secrétaire de l'Intérieur, M. Stewart Udall, a déclaré que les travaux qui coûteront 390 millions de dollars permettraient de rendre à la Grande Coulée le titre du plus grand barrage au monde, que détient actuellement l'Union soviétique.

Voici une autre citation tirée d'un article du *Business and Finance Weekly* du samedi le 14 janvier 1967 par M. Bruce Macdonald qui écrit:

En grande partie par suite des installations d'entreposage d'eau fournies par le Canada en vertu du traité du Columbia, la puissance génératrice du barrage Grande Coulée dans l'état de Washington passera de son niveau actuel de près de deux millions de kilowatts à un débit proposé dans les années 90 de 9.2 millions de kilowatts, ce qui fera de Grande Coulée le plus grand barrage hydro-électrique du monde.

Puis il montre comment le secrétaire Udall tire profit du traité du Columbia signé avec le Canada.

• (9.30 p.m.)

Voici une autre citation tirée du *Daily News* de Nelson en date du 28 janvier 1966:

On a annoncé qu'un congrès sur les eaux du Columbia pour le Nord-Ouest américain sera tenu les 1er et 2 avril à Wenatchee, (Washington).

Et, plus loin:

«Nous ne pouvons plus demeurer oisifs sur les rives du grand fleuve Columbia et tolérer que continuent la politicaillerie et les connivences dans le Sud-Ouest sans élever la voix . . .» Il y a un an, un partisan de l'assèchement, qui a préféré demeurer anonyme, a dit qu'autant que 15 millions de pieds-acre d'eau pourraient être très facilement détournés chaque année du Columbia dans le Colorado, ce qui en ferait plus que doubler le débit.

Ces 15 millions de pieds-acre représentent précisément la quantité d'eau emmagasinée au Canada aux termes du traité.

Nous constatons subséquemment que nous n'avons pas reçu un sou des États-Unis pour l'eau utilisée à des fins d'irrigation. Peu avant sa mort, le général MacNaughton m'a écrit à ce sujet. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais j'ai sa lettre à mon bureau, et ces chiffres indiquent que par suite de la vente de l'eau du Columbia pour fins industrielles et d'irrigation, par exemple, par suite du détournement des eaux d'un fleuve dans l'autre au prix minimum de $10 le pied-acre, le Canada aurait dû recevoir 40 millions de dollars par année des États-Unis en vertu du traité, alors que nous n'avons pas encore reçu un sou.

Afin de souligner davantage ces conditions je dois parler brièvement des pertes survenues. Nous avons perdu bien des milliers d'acres de bonne terre et de bois d'œuvre dans le bassin du Columbia à la suite de cette inondation. J'espère que le reste des terres et de la laisse de mer qu'aura épargnées l'inondation sera vendu à des Canadiens et non à des acheteurs américains. J'ai cependant en main quelques copies de lettres écrites par la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique à des acheteurs éventuels aux États-

Unis. On y lit qu'après un premier achat de terrain par des Canadiens, la Commission leur fera savoir de quelle propriété riveraine elle disposerait pour la vente de laisses aux Américains.

Je comprends l'intérêt manifesté par les citoyens des États-Unis, car ces terrains représenteraient de magnifiques parcs de récréation, mais je prierais le gouvernement d'user de toute l'influence qu'il a dans ce domaine actuellement pour s'assurer que des Canadiens aient les premiers la chance d'acheter leurs propres ressources naturelles avant qu'elles soient offertes aux États-Unis.

Nous avons perdu 50 milles de plages sur les lacs Arrow entre Castlegar et Revelstoke, dont la valeur comme terrain de récréation pourra, nous l'espérons, être restaurée dans une certaine mesure à la suite de ces énormes dépenses. Pendant quelques années il y aura un manque à gagner pour l'industrie touristique, car les touristes venaient volontiers dans notre région à cause de ces magnifiques plages que l'on est en train de détruire.

Le sport de la pêche a également subi des dommages importants dans la région située entre Castlegar et Revelstoke. La chose est reconnue dans un rapport présenté par le département de la flore et de la faune du gouvernement de la Colombie-Britannique. Avant de poursuivre j'aimerais dire un mot de l'attitude de certaines personnes à l'égard de ce projet. Je citerai brièvement un extrait d'un exposé fait au cours d'un programme de télévision à Radio-Canada, par William S. Foster, rédacteur en chef de *The American City,* qui, le 11 avril 1966, parlait des répercussions de nos exportations d'eau. M. Foster disait:

Il y a beaucoup de risque.

On lui avait demandé ce qui se passerait si, après avoir vendu l'eau aux États-Unis, nous décidions plus tard de ne plus continuer la vente de l'eau pendant un certain temps.

A première vue on dirait que le risque est grand pour le Sud-ouest parce que l'eau appartient au Canada et que, si celui-ci le voulait, il lui suffirait de fermer le robinet et l'eau ne coulerait plus. Mais il y a une menace plus subtile que celle-là. Je me demande ce qu'il adviendrait de la souveraineté du Canada si un pays comme les États-Unis ou comme le Mexique disait soudain: «Vous n'avez plus le droit de nous refuser l'eau, même si vous en avez besoin pour votre propre développement industriel et agricole.» J'ai souvent songé à cette éventualité et me suis demandé quelles étaient les véritables risques à longue échéance pour le Canada; et à mon avis ils sont énormes.

Un tel langage de la part d'un fonctionnaire éminent des États-Unis, au cours d'une émission de Radio-Canada portant sur le sujet, devrait donner à réfléchir aux Canadiens, je pense.

[M. Herridge.]

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur les déclarations très intéressantes de ces derniers jours, du premier ministre, M. Bennett. Je voudrais citer les paroles qu'on lui prête dans le *Sun* de Vancouver, du jeudi 11 mai 1967; mais je tiens d'abord à signaler que le 12 décembre 1961, M. Bennett déclarait au cours d'une émission télévisée que l'énergie hydro-électrique du Columbia serait «absolument gratuite». Je tiens à me montrer équitable à l'égard de M. Bennett et à signaler que l'article du *Sun* est un compte rendu d'une entrevue avec lui. Voici ce qu'on y lit:

Comme on lui demandait, mercredi, son avis sur le traité, il a répondu: «Le traité a fait long feu. L'erreur, c'est qu'il a été signé trop rapidement».

Il blâmait les autorités fédérales.

M. Bennett a dit que l'entente conclue avec la *Kaiser Aluminum,* au sujet d'un barrage sur les lacs Arrow «était trois fois meilleure que le traité».

L'entente avait trait à la construction, envisagée en 1954 par la *Kaiser Aluminum,* d'un barrage de 25 millions de dollars sur les lacs Arrow. L'ancien ministre des terres, M. Robert Sommers, s'en faisait le champion.

Voilà ce que dit maintenant le premier ministre M. Bennett, après avoir fait les éloges du traité actuel à l'époque où le comité en était saisi et au moment où il signait le protocole là-bas, dans l'Ouest. Cela nous montre, pourrais-je dire, à quel point M. Bennett est inexact.

Je tiens maintenant à citer un passage des procès-verbaux du comité permanent des affaires extérieures au sujet du Columbia et du protocole, publié à la page 316 du volume 6:

• (9.40 p.m.)

M. Davis: Autrement dit, au moment où le Canada signait le traité, les possibilités financières n'avaient pas été déterminées. Êtes-vous persuadé maintenant que les entreprises prévues en vertu du traité sont possibles sur le plan financier?

M. Williston, ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, répondit en ces termes:

Tout à fait. De fait, nous pensons à l'heure actuelle que ces entreprises sont les plus attrayantes du genre qui soient offertes n'importe où sur le continent nord-américain.

Ensuite, à la page 319 du fascicule nº 6, j'ai posé la question suivante:

J'ai une autre question complémentaire à ce sujet. Vu l'expérience acquise avec l'Hydro de la Colombie-Britannique qui, au cours d'une période considérable d'années, a dépassé ses estimations en moyenne de 50 p. 100, pouvez-vous garantir que ces estimations sont raisonnablement précises?

M. Williston: Je ne puis rien garantir, sauf qu'en ces dernières années, la déclaration que vous avez faite concernant les estimations de l'Hydro est inexacte.

M. Herridge: Nous pouvons citer les chiffres.

M. Williston: J'ai dit que ces dernières années tel n'a pas été le cas. Je suis maintenant un des

administrateurs de l'Hydro, et depuis que je suis associé dans l'entreprise et que j'ai certaines responsabilités, cela n'est encore jamais arrivé. Je parle du présent et non du passé.

Nous sommes maintenant au jour présent et nous parlons de ce qui s'est passé au cours des deux dernières années. Plus loin, à la page 328 du fascicule nº 6, j'ai dit:

D'abord, je tiens à attribuer au ministre tout le mérite qui lui revient pour ce que j'appellerais une présentation fort soignée de son exposé d'hier. Je me souviens qu'au cours des audiences qui ont été tenues en 1955 concernant le barrage Kaiser, le collègue du ministre, qui est assis à son côté, y a fait une fort excellente présentation, il en avait été félicité de toutes parts; il s'agissait d'une présentation en faveur de la construction du barrage Kaiser. Je me souviens qu'à ce moment, M. Paget...

Il est régisseur des ressources hydrauliques en Colombie-Britannique.

...a affirmé son opposition au remplissage du réservoir du barrage de High Arrow et d'autres choses de ce genre. Ses arguments étaient très convaincants pour certains.

A la lumière de l'expérience acquise par le gouvernement depuis cette époque, le ministre dira-t-il que les représentants officiels ont eu tort d'encourager la construction du barrage Kaiser?

Voici la réponse de M. Williston:

Non, je ne dirais pas qu'ils ont eu tort. A mon avis, quelles que soient les circonstances dans lesquelles vous prenez une décision, vous tenez compte des circonstances qui s'offrent alors à vous et vous prenez votre décision en conséquence. Or, les circonstances qui s'offraient au comité, au groupe et au gouvernement d'alors, étaient telles que j'approuve leur décision—correcte à l'époque, selon moi.

M. Herridge: Ils ont dit que c'était la meilleure manière d'aménager le Columbia à cette époque.

M. Williston: Et c'était vrai à l'époque.

M. Herridge: Qu'est-ce qui vous a fait changer d'opinion?

M. Williston: Dix années et une attitude générale très différente de la part des États-Unis quant à leur volonté de commencer les négociations sur les programmes fluviaux avantageux pour les deux parties.

La suite peut se lire à la page 336 du tome 6:

M. Williston: Je le déclare sans ambages: le traité que nous avons réussi à négocier était le meilleur que nous puissions signer dans les circonstances. J'irai plus loin: il dépassait les espérances que nous fondions au cours des négociations.

Ces lignes ne contredisent-elles pas la récente déclaration dans laquelle M. Bennett reprochait au gouvernement fédéral d'avoir signé avec trop d'empressement ce traité? Certes, M. Bennett se réfère au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), qui n'est pas bien connu au Canada comme ingénieur, bien qu'il soit très connu comme militaire, puisqu'il est colonel honoraire d'un régiment. Mais il ne saurait prétendre être ingénieur, et il devrait prendre conseil des ingénieurs d'Ottawa.

Plus tard, on nous a dit que nous ne pourrions modifier le traité; nous n'étions là que pour entendre les témoins, soumettre un rapport à la Chambre, et ne pouvions rien changer au traité. Puis on a étudié cette question de façon plus approfondie, étant donné les coûts excessifs qu'il représentait. Après avoir entendu la déclaration du premier ministre Bennett au sujet de l'empressement du gouvernement fédéral, j'ai posé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Pepin) la question suivante, inscrite au hansard du 12 mai 1967, à la page 132:

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je veux poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le moment est très opportun.

Le moment était opportun car les États-Unis étaient représentés dans les tribunes, évidemment fort intéressés par cette question. Je sais que le sénateur Aitken y attachait beaucoup d'importance. J'ai demandé:

Comme il est clairement établi que les dépenses découlant du traité du Columbia dépasseront de 200 millions de dollars la somme reçue par le gouvernement de la Colombie-Britannique, le ministre voudrait-il considérer la possibilité de déférer le traité au comité compétent pour qu'on l'examine de nouveau et que les fonctionnaires et les citoyens voulant exprimer leur point de vue soient entendus?

Voici la réponse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

Cette question relève aujourd'hui exclusivement du gouvernement de la Colombie-Britannique. La semaine dernière encore, on m'a assuré qu'il pourrait se tirer d'affaires sans aide. En outre, certains barrages devant être terminés avant la date prévue dans l'accord, cet avantage supplémentaire compensera quelque peu l'augmentation des frais.

Le ministre nourrissait cet espoir. J'ai ensuite posé une question complémentaire:

Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre se rend-il compte que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) avait fortement recommandé ce traité au comité?

Je demande alors, monsieur l'Orateur, si le ministre peut affirmer que le gouvernement fédéral n'a plus de responsabilité dans ce domaine. D'abord, que dire de la responsabilité du gouvernement fédéral d'assurer, de concert avec les États-Unis, l'application du traité? En signant le traité, le gouvernement a pris solennellement cet engagement. Que dire aussi des millions de dollars dépensés par le gouvernement fédéral, par suite des dispositions financières, de la perte de devises et autres choses de ce genre? Que dire des frais annuels des membres canadiens du Bureau technique du traité du Columbia.

D'après moi, il est absolument absurde pour le ministre de prétendre que le gouvernement fédéral n'a aucune autre responsabilité à l'égard de ce traité. Après toutes les déclarations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devant le comité des affaires extérieures à ce sujet, et malgré l'engagement pris par le Canada, aux termes du traité, de s'assurer que le gouvernement de la Colombie-Britannique donne suite à ses dispositions, le ministre déclare que la question relève maintenant exclusivement du gouvernement de la Colombie-Britannique. A mon sens, le gouvernement est sûrement responsable à cet égard, et je suis convaincu qu'on peut le prouver à la satisfaction de tous.

Monsieur l'Orateur, je crois que vous vous impatientez. Avant de terminer mes remarques, j'aimerais traiter de la question de la pollution de l'air et de l'eau, qui préoccupe beaucoup de nombreuses organisations au pays, que je ne nommerai pas maintenant. La question a été soulevée lors de la Conférence sur les ressources et notre avenir, qui a eu lieu à Montréal en 1961, en grande partie parce qu'on reconnaissait qu'il fallait encourager l'exploitation des ressources nationales par l'État et que seule une nouvelle attitude dans le domaine des relations fédérales-provinciales et interprovinciales permettrait de prendre des mesures audacieuses dans ce domaine.

Par suite de la conférence nationale sur la pollution et notre milieu, qui a eu lieu à la fin de l'année dernière, on a formulé certaines directives. Je n'ai pas le temps d'en parler maintenant. Mais il est évident qu'il s'agit d'une question urgente lorsqu'on considère l'état des eaux dans l'Est du pays et de certaines eaux dans l'Ouest canadien et en Colombie-Britannique.

Tout le long de la conférence, on n'a cessé de répéter qu'il fallait chercher à tout prix des solutions dans le cadre de programmes gouvernementaux existants. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait prendre décidément l'initiative sur cette question de pollution de l'air et de l'eau et éveiller le public aux périls chroniques de la situation actuelle de façon à obtenir la collaboration de tous les paliers de gouvernement, des associations agricoles, des syndicats ouvriers, des groupes s'occupant de la faune, des associations féminines, et de tous les intéressés.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler quelques propositions: d'abord que le traité du Columbia soit soumis à un comité approprié pour étude et comparution de témoins qualifiés pour traiter de tous les aspects du traité et qui se sont dits prêts à comparaître. Ils sont nombreux. A mon avis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait tenter d'obtenir une plus grande compensation de la Colombie-Britannique par suite de l'accroissement imprévu de l'énergie produite à Grand Coulee et de tout autre accroissement des frais.

Nous espérons que le gouvernement présentera bientôt des mesures législatives au sujet des ressources naturelles et, surtout, le projet de loi sur les ressources hydrauliques du Canada. La population en général voudrait que le gouvernement établisse une politique hydraulique nationale. Si nous attachons quelque importance aux besoins des générations futures, nous devons être prêts à fournir les fonds pour mettre en œuvre, de concert avec les provinces, un programme bien conçu, pour faire échec à la pollution de l'eau et de l'air au Canada.

Comment allons-nous répondre à l'accroissement des dépenses pour la conservation et la mise en valeur de nos ressources humaines et naturelles?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps de parole est expiré.

• (9.50 p.m.)

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, il ne me faut qu'une minute ou deux pour mettre fin à mes observations énigmatiques, et je sais qu'il n'est pas facile de traiter un sujet si vaste en si peu de temps.

Les dépenses se divisent en deux catégories: les frais administratifs qu'exige la protection des ressources humaines et naturelles du Canada—frais quotidiens—et les frais d'équipement social dans les deux cas.

Si nous appuyons ces programmes, nous devons être prêts à accepter toutes les augmentations de taxe nécessaires à l'administration quotidienne de la mesure relative à la conservation et au développement de nos ressources humaines et naturelles. Quant aux dépenses courantes, selon moi, nous pourrions économiser $500 millions de dollars en retirant nos troupes de l'OTAN et en mettant fin à notre entente avec le NORAD.

Pour ce qui est de l'investissement en équipement social, nous devrions avoir recours à la Banque du Canada dans une plus large mesure. Cela nous permettrait aussi de nous servir plus largement du fond de développement du Canada. Nous pourrions accorder des subventions aux municipalités pour l'équipement, qui leur permettra de régler les problèmes de la pollution et des dégrèvements d'impôts aux industries qui pourront collaborer à cette œuvre avec les divers gouvernements. Que nos erreurs nous servent de leçon et prenons des mesures maintenant pour que les ressources naturelles du Canada soient dorénavant protégées.

[*Français*]

M. René Émard (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, le Canada est aux prises avec de nombreux problèmes économiques; les méthodes de production sont en constante évolution; notre gouvernement doit affecter aux mesures de sécurité sociale une partie toujours plus grande de son budget. Nous vivons dans un système capitaliste dont la philosophie est dépassée, et personne ne semble se préoccuper de la repenser. Pourtant, cette étude est déjà faite et je suis quelque peu surpris qu'elle n'ait pas été l'objet d'études dans ce Parlement.

Elle est publiée dans deux livres intitulés: *Le Manifeste capitaliste* et *The New capitalists*, de Louis-O. Kelso et Mortimer J. Adler. *The New capitalists* n'a pas été traduit en français.

Plusieurs hommes d'affaires influents ont été les propagandistes de ces théories, et je crois que les suggestions pourraient nous être profitables, y compris nous de la province de Québec.

Le Manifeste capitaliste expose la signification philosophique et économique des principes fondamentaux d'une théorie juste du capitaliste, telle que conçue par les auteurs MM. Kelso et Adler, et qui débouche sur rien de moins qu'une révolution capitaliste.

La démocratie, sous sa forme politique, ne peut exister sans que certaines conditions économiques soient idéaux de liberté et d'égalité pour tous. Les hommes ne peuvent pas jouir de la liberté dans la sphère politique s'ils en sont dépourvus dans la sphère économique.

D'après les auteurs, si les défenseurs du capitalisme ont démontré que le communisme était l'ennemi de la liberté politique et de l'égalité, ils n'ont offert aucun programme positif pour l'établissement d'une société sans classe fondée sur l'égalité économique. Ils n'ont pas répondu au défi de la révolution communiste en proposant une évolution capitaliste qui, par le fait même qu'elle appliquerait les vrais principes du capitalisme, créerait la démocratie économique dont nous avons besoin, comme base de la démocratie politique.

D'après la théorie de M. Kelso, le capitalisme, se perfectionnant d'après les principes mêmes et sans mélange de socialisme, peut créer la société libre et sans classe qui servirait de base à la démocratie politique et qui nous aidera surtout à préserver les institutions d'une société libre.

Cette conception du capitalisme présente la seule alternative au communisme, car notre capitalisme partiellement socialisé est un mélange instable de principes les uns avec les autres. Pour peu qu'on soit pourvu de quelque sens de justice ou d'attachement à l'idée démocratique, on ne peut désirer retourner vers le capitalisme sous sa forme primitive, d'après M. Adler.

Aucun esprit possédant un certain sens de la révolution scientifique et industrielle, qui commence à peine et qui, dans cent ans, aura transformé notre société, ne pourrait considérer notre système économique en partie capitaliste et en partie socialiste comme un système qui soit capable de se maintenir en équilibre entre ces deux forces qui s'opposent.

Une de ces deux forces est la socialisation et la diminution des droits de propriété du capital. L'autre est l'effort fait pour garder les vestiges des droits de propriété au capital. Si l'on cède à la première de ces forces, on arrive à la révolution socialiste ou communiste. Si l'on accepte l'autre, en développant dans toutes ses possibilités les droits de la propriété privée au capital et en établissant un rapport harmonieux entre ces droits et les principes de justice économique, on s'achemine vers la situation idéale qui sera la conséquence de la révolution capitaliste.

L'auteur est d'avis que la révolution capitaliste apportera la liberté à tous les hommes en même temps que l'égalité. Elle fera dépendre l'activité économique de l'activité politique, elle soumettra la direction des richesses matérielles au gouvernement des hommes.

Le manifeste capitaliste n'est pas issu d'un parti révolutionnaire qui s'impose comme devoir de renverser l'ordre établi. Bien au contraire, son objectif est de mettre en relief, dans le système économique actuel, les raisons nécessaires pour lui donner une vie nouvelle et pour y trouver les bases d'une société meilleure que nous désirons tous.

M. Kelso veut une révolution du capitalisme car, selon lui, s'il est vrai qu'aucune ombre néfaste n'est en train de s'étendre sur l'Amérique, le socialisme sous bien des formes pénètre par la petite porte.

L'auteur veut une révolution capitaliste pour expliquer que le capitalisme pur, c'est-à-dire le capitalisme sans teinte de socialisme, est le seul système économique compatible avec une démocratie. Il veut enfin montrer que nous sommes bien loin d'avoir un système économique de cette sorte et que nous n'avons pas encore une conception nette de ce que ce système doit être. Ce qui reçoit tant de louanges sous le nom de «Capitalisme du peuple» est un mélange de capitalisme et de socialisme. Si le phénomène de socialisation continue à gagner du terrain avec les améliorations technologiques considérables qui sont devenues possibles, nous allons nous trouver de plus en plus près du socialisme, c'est-à-dire du capitalisme d'État. Rien ne peut arrêter ce

mouvement en avant si ce n'est qu'une révolution capitaliste.

Cette révolution, l'auteur la justifie de la façon suivante, et je cite:

L'économie industrielle, c'est-à-dire le capitalisme sous une forme ou une autre, existera toujours. La production industrielle de la richesse est chose acquise dans notre économie. Il en est de même de la disparition des classes dans notre société. Ce que nous pouvons choisir est la forme de ces deux événements. Car nous avons un choix à faire.

L'État totalitaire, avec sa population de marionnettes, selon M. Kelso, n'est pas la forme inévitable que peut prendre une société sans classe, pas plus que le capitalisme d'État n'est la forme inévitable que l'économie industrielle doit adopter.

Ayant affirmé que le capitalisme doit exister, l'auteur poursuit en disant que nous devons choisir entre trois, et seulement trois choses. Mais le choix se réduit en réalité à deux possibilités, puisqu'il est fort improbable que nos peuples du monde libre désireraient échanger leur genre de vie contre celui de la Russie soviétique.

Nous pouvons décider de perpétuer le capitalisme mixte que nous avons créé pendant le dernier quart de siècle, avec l'espoir qu'il durera en dépit des dangers qui lui sont inhérents, ou bien nous pouvons nous débarrasser des éléments contradictoires de ce système économique socialisé qui le font lentement avancer vers le capitalisme d'État. Les principes de justice qui aideraient à la création du capitalisme pur prendraient leur place. En d'autres termes, nous devons choisir entre le *statu quo* et la révolution capitaliste.

La nécessité de la révolution capitaliste devrait être visible pour tous ceux qui comprennent les principes d'une économie juste et qui voient que l'organisation de cette économie capitaliste est indispensable à la liberté économique et à la démocratie politique.

D'après M. Kelso, il est juste et indiscutable de dire que le capitalisme est le seul choix qui s'offre à nous. Cette affirmation serait purement académique si un programme pratique n'était possible pour arriver au résultat désiré. L'idée que le capitalisme est la seule organisation juste pour une économie industrielle et la contre-partie économique de la démocratie mérite l'attention soutenue du public, seulement dans la mesure où cette vérité théorique peut être accompagnée d'un programme pratique.

M. Kelso insiste particulièrement, dans son ouvrage, sur les mesures destinées à établir une plus grande participation de l'individu au capital. A la participation aux bénéfices qui est très répandue, selon lui, il faut ajouter les divers systèmes de pension les plus communs aujourd'hui.

[M. Émard.]

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES TRANSPORTS AÉRIENS—L'INTERDICTION D'UN CARBURANT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 21 avril et, de nouveau, le mercredi 10 mai, j'ai posé au ministre des Transports (M. Pickersgill) la question suivante:

Vu que la Fédération internationale des travailleurs des transports a réclamé l'interdiction du JP4 dans les aérobus à réaction, à cause de la grande inflammabilité de ce carburant, le ministre songe-t-il à prendre des mesures pour en interdire l'emploi par les lignes aériennes canadiennes?

Le 10 mai, le ministre a répondu qu'il n'y songeait pas parce que, a-t-il dit, l'opinion citée dans ma question n'était pas corroborée par les constatations scientifiques disponibles. J'ai remis la question à l'un de nos spectacles tardifs à cause de l'intérêt public considérable qu'elle me paraît offrir, et parce que j'ai cru qu'une réponse plus complète était souhaitable.

Tout le monde sait que l'efficacité de nos lignes aériennes est très grande, mais il arrive parfois des accidents. En pareils cas, c'est l'incendie qui en est parfois la conséquence la plus grave. Sauf erreur, les intéressés estiment que la possibilité de tels incendies pourrait être réduite si le carburant utilisé par les aérobus à réaction était moins inflammable que le JP-4 utilisé au Canada, sauf erreur, et certainement par notre propre ligne aérienne, Air Canada.

La Fédération internationale des travailleurs des transports, dont j'ai parlé dans ma question, a institué un comité spécial pour étudier cette affaire. Elle a dit dans son rapport que le JP4, qui coûte 8 p. 100 de moins que la paraffine utilisée par la plupart des lignes aériennes, est beaucoup plus dangereux parce que très inflammable. Je crois savoir qu'il n'est utilisé actuellement dans le monde que par quatre lignes aériennes: Air Canada,

KLM, Sabena et Japan Airlines. En outre, certains pays au moins en auraient interdit l'usage.

Le ministre des Transports a, l'autre jour, mentionné la question des constatations scientifiques. Autrement dit, on aurait étudié l'affaire. Quant à mes propres constatations, elles indiquent que ceux qui pilotent les avions sont inquiets, à en juger par l'étude et l'opinion de leurs associations.

Nous désirons autant qu'eux, j'en suis sûr, que le danger d'incendie à la suite de l'écrasement d'un avion présente le moins de risque possible. Si le combustible utilisé aujourd'hui par Air Canada est moins coûteux qu'un autre, bien que ce genre d'économie soit discutable, si nous courons de plus grands risques en utilisant un combustible moins coûteux, il me semble qu'il s'agit là d'une mauvaise politique. Si la chose est possible, nous sommes certainement partisans de réduire ce risque, et le secrétaire parlementaire, qui répondra ce soir au nom du ministre, nous dira, je l'espère, que la question sera revue.

Si cela était possible, j'aimerais offrir le temps qui me reste à mon collègue, le député de Lisgar (M. Muir), qui a une très importante question à poser. Mais c'est malheureusement impossible. Je dois maintenant m'efforcer d'obtenir une réponse de mon ami, le secrétaire parlementaire.

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports n'a pu venir ici, ce soir, répondre à l'importante question du député de Winnipeg-Nord-Centre, et il m'a prié de l'excuser auprès du représentant.

La réponse à la question de savoir si le gouvernement envisage de bannir l'usage du combustible JP-4 peut s'exprimer très simplement. La réponse brève, c'est non. Le carburant JP-4, toutefois, fait l'objet d'une étude approfondie. Immédiatement après la guerre, des recherches poussées ont été faites sur l'inflammabilité de ce carburant pour moteurs à réaction ainsi que sur son caractère explosif en cas d'écrasement ou d'accidents semblables. On avait alors décidé comme, d'ailleurs, en d'autres occasions, lors d'études sur la sensibilité explosive des carburants de rechange, que le JP-4 est aussi sûr que tout autre carburant pouvant être employé pour les moteurs à réaction.

Personnellement, j'ai cherché un peu à me renseigner ce soir sur l'emploi du JP-4. On m'a dit qu'un certain nombre de lignes aériennes—en réalité, la plupart d'entre elles —emploient ce carburant. Dans certaines circonstances, il est plus sûr que la paraffine, essentiellement de la kérosène, qu'utilisent certaines autres lignes aériennes. Dans d'autres cas, il est moins sûr. Toutefois, c'est tout l'éventail des conditions qu'il faut considérer, en particulier les conditions dans lesquelles les avions à réaction voyagent dans notre pays et à l'étranger. En d'autres termes, dans l'ensemble, la situation a été examinée avec soin. On revoit la question de temps à autre et elle sera encore examinée au fur et à mesure de l'élaboration de nouveaux carburants et de l'évolution des circonstances.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—L'INCLUSION DE SERVICES PROVINCIAUX ADDITIONNELS

M. George Muir (Lisgar): Le 19 avril, monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a répondu à une question d'un représentant au sujet de services supplémentaires de santé. Je suis très heureux que le ministre m'ait fait l'honneur d'assister au spectacle tardif, ce soir, pour me donner plus d'éclaircissements. La question du député demandait, en somme, comment on s'y prendrait pour ajouter au programme national de nouvelles dispositions d'assurance-frais médicaux, des services de santé fournis par les provinces. Le ministre a répondu notamment:

> La façon d'ajouter des services au régime de santé est indiquée dans le projet de loi. Le gouvernement canadien a déclaré à la conférence que,—

Il s'agit de la conférence fédérale provinciale.

> —lorsque les provinces se seront entendues au sujet de l'importance des autres services, le gouvernement examinerait la possibilité de les ajouter au régime.

Sa réponse ne se terminait pas là, mais j'ai cité la partie pertinente. Je crois maintenant que nous devrions examiner l'article pertinent du projet de loi. Le ministre constatera qu'il n'y est nullement question que les provinces s'entendent avant qu'on puisse ajouter d'autres services au régime d'assurance maladie. En fait, voici ce que dit cet article:

> Dans l'application de la présente loi à un régime établi en vertu d'une loi d'une Assemblée législative provinciale, n'importe quel service de santé indiqué par le ministre comme étant un service de santé requis et rendu par une personne légalement autorisée à rendre des services de ce genre . . . aux termes des modalités énoncées par le gouverneur en conseil . . .

Comme vous le constaterez, on n'y fait nullement mention d'une entente et il est question d'une province seulement. Il est évident

qu'une seule province peut, en vertu d'une loi de son Assemblée législative et, bien entendu, en accord avec le ministre et le gouverneur en conseil, ajouter un service supplémentaire quelconque.

• (10.10 p.m.)

Durant l'étude en comité de ce projet de loi, de nombreux députés de l'opposition ont demandé au ministre si une seule province pouvait ajouter des services de santé supplémentaires.

Il y a trop de questions de cette nature pour nommer, ce soir, ceux qui les ont posées. Toutefois, pour en donner un exemple au ministre, je le renvois à la page 10765 du hansard du 6 décembre 1966. Un député disait:

Si je comprends bien, le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du ministre, autoriser l'addition d'autres services paramédicaux au régime d'une province particulière même si les autres provinces n'ont pas fait de demande analogue: autrement dit, aux termes de cet amendement, le ministre pourra accéder à la demande d'une province qui désirerait ajouter au nombre des services assurés par la mesure à l'étude, sans devoir attendre que la majorité des provinces, ou encore un nombre déterminé de provinces, en aient fait aussi la demande.

Il terminait en disant:

J'espère que le ministre interprète l'amendement de la même façon que moi, c'est-à-dire que chaque province pourra fournir des services supplémentaires, pourvu évidemment que le ministre et le gouverneur en conseil y consentent.

Nous, de l'opposition, avons appuyé un amendement car le ministre avait affirmé que n'importe quelle province pouvait offrir des services supplémentaires de santé; mais nous nous inquiétons beaucoup du renversement apparent de la politique gouvernementale et de l'attitude du ministre. Nous nous attendions que le ministre confirme la promesse qu'il avait alors faite au comité, à savoir que l'approbation générale des provinces ne s'impose pas pour établir d'autres services de santé.

J'espère que dans sa réponse ce soir le ministre ne désavouera pas l'engagement qu'il a pris au cours du débat sur le bill, engagement que tous les députés ont accepté de bonne foi. Lors de la mise aux voix de l'amendement à l'article 4(3), l'amendement pertinent, tous les députés l'ont appuyé, à cause surtout, je pense, de la promesse du ministre.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la question soulevée par le député comporte vraiment deux aspects. Le premier a trait à l'amendement, ce qui constitue une question de droit. Il est vrai que le

[M. Muir (Lisgar).]

gouverneur en conseil serait autorisé, en vertu de l'amendement, à fournir des services supplémentaires et à en faire partager les frais aux termes de la loi sur l'assurance frais médicaux, même si une seule province ajoutait un service semblable à son régime provincial. Cette interprétation est juste, et lorsqu'on m'a demandé, au comité, si le gouvernement serait libre, en vertu de cet amendement, d'accepter des services supplémentaires si une seule province les fournissait, j'ai répondu que oui, et c'est bien vrai. Voilà la question de droit.

La politique est demeurée inchangée depuis le début. Le premier ministre a été le premier à le déclarer: toute province pouvait, de son propre gré, ajouter d'autres services—elle peut encore le faire—mais sans aucune modalité concernant le partage. Le premier ministre avait ajouté que lorsque les provinces tomberaient d'accord au sujet de l'inclusion, dans le programme d'assurance frais médicaux, de tout service supplémentaire, le gouvernement serait disposé à examiner n'importe quelle extension. J'ai insisté sur ce point au cours du débat. Je me souviens avoir déclaré que la seule recommandation que je comptais faire et que je ferais aux termes de l'amendement adopté, porterait sur certains soins chirurgicaux donnés dans les hôpitaux par des chirurgiens dentaires.

Mon honorable ami interprète bien la loi J'ai confirmé au comité que le gouverneur en conseil détient ce pouvoir. La question de politique générale se rattache à une entente d'ensemble. Quand les provinces tomberont d'accord sur l'addition d'autres services, le gouvernement étudiera l'affaire à son tour.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE—BAGOTVILLE (P.Q.)—PROTESTATIONS CONTRE LES EXERCICES MILITAIRES

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la question que je posais à l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), savoir si le ministre était au courant des nombreuses plaintes portées contre les exercices militaires qui se poursuivent à la base militaire de Bagotville, au cours desquels les aviateurs dépassent la vitesse du son, causant ainsi de réels dommages chez les cultivateurs et même dans les villes, tous se demandent pourquoi le ministère de la Défense nationale a choisi ce coin de terre pour laisser libre cours aux extravagances de certains pilotes. En effet, monsieur l'Orateur, la région du Lac Saint-Jean qui est agricole dans la proportion de 80 p. 100 était autrefois bien paisible et les cultivateurs y vivaient sous un soleil radieux.

Depuis que le gouvernement a installé cette fameuse base de Bagotville, la population, en plus de vivre sous un amoncellement de nuages, vit dans la terreur que leur inspirent les avions supersoniques volant au niveau du sol. Ceux-ci effarouchent les troupeaux laitiers au point de causer des dommages à leurs propriétaires. Les aviateurs poussent la folie jusqu'à dépasser la vitesse du son, causant ainsi des bris de vitre un peu partout.

Monsieur l'Orateur, j'en fus la victime moi-même, puisqu'on a fait éclater les vitres de mon magasin, causant ainsi des dommages très considérables.

Vous direz peut-être que nous pouvons faire des réclamations, mais allez-y voir! En effet, quand nous avons fini de répondre à leurs questions, ils trouvent toujours le moyen de nous dire que cela ne dépend pas de l'aviation militaire et que les aviateurs n'ont jamais dépassé la vitesse du son à telle heure, à telle minute et à telle seconde.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois que les preuves que nous avons sont nombreuses, et pour vous en donner un exemple, j'ai apporté ici la lettre d'un bon cultivateur, elle n'est pas écrite dans un français parfait, mais je tiens tout de même à la lire pour montrer que ce que je dis est la vérité.

Par la présente, je prends la liberté de vous écrire au sujet d'une chose qui nous attriste ici au Lac Saint-Jean. Nous sommes des milliers de gens à dire la même chose. Voici que les avions de Bagotville, les réactés, survolent notre région de Roberval et nous font des bruits d'enfer en volant des fois à des altitudes de 800 pieds. Et lorsqu'ils dépassent la vitesse du son, il se fait une explosion que la terre tremble, les vitres cassent, les animaux ont tellement peur qu'ils s'entassent dans les coins, dans les porcheries, dans les poulaillers. Nous faisons des pertes d'animaux tous les jours. Tout le monde est nerveux et, enfin, nous sommes bien fatigués de ces machines infernales et nous demandons à l'honorable ministre concerné de bien vouloir faire quelque chose.

Monsieur l'Orateur, je vois que le ministre concerné n'est pas à la Chambre, mais nous avons quand même l'honneur d'avoir la présence de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), et je crois que ceci a trait aussi à la santé.

Je me demande si nous allons continuer à subir encore longtemps les actions de ces énergumènes inconscients qui s'amusent avec des jouets d'un million, payés à même les taxes des cultivateurs.

Il y a pourtant assez d'espace dans les territoires non habités du nord du Québec pour laisser en paix une région agricole telle que la vallée du Lac Saint-Jean.

Et que dire, monsieur l'Orateur, des bombes et ogives nucléaires que le gouvernement a entreposées à Bagotville, malgré toutes les protestations des cultivateurs!

Je demande donc au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, puisque le ministre de la Défense nationale n'est pas ici ou ne veut pas s'en occuper, d'essayer de faire quelque chose pour la santé publique et de nous délivrer de ce cauchemar qui hante tous nos cultivateurs.

• (10.20 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je regrette que le ministre de la Défense nationale ait été obligé de s'absenter ce soir, mais j'ai suivi avec grand intérêt les observations du député de Roberval. J'aimerais lui répondre en disant qu'habituellement le ministère de la Défense nationale fait exécuter les manœuvres militaires à l'écart des régions habitées du Canada.

D'après mes renseignements, les exercices de formation aérienne n'ont pas augmenté à la base de Bagotville. Les autorités du quartier général des forces canadiennes et celles de la base de Bagotville ignorent tout des plaintes récentes des civils de cette région. Toute plainte des civils de la région fait l'objet de l'attention personnelle de l'officier commandant de la base. En outre, le quartier général reçoit un message et une lettre exposant le grief et les mesures que les autorités de la base comptent prendre.

Je proposerais au député, qui a donné des détails sur certains incidents survenus dans le secteur, de s'adresser directement au commandant. Le ministre de la Défense nationale examinera sans doute les rapports pour y donner suite.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mai 1967

La séance est ouverte à onze heures.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉUNION À MONTRÉAL DU COMITÉ MINISTÉRIEL CANADO-AMÉRICAIN

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le comité ministériel Canada-États-Unis du commerce et des affaires économiques, institué en novembre 1953, se réunit d'ordinaire chaque année, tour à tour au Canada et aux États-Unis. Il a maintenant été décidé que le comité, qui a tenu sa dernière réunion à Washington le 4 mars 1966, se réunira de nouveau du 20 au 22 juin à Montréal. Les représentants des États-Unis seront les hôtes du gouvernement canadien à Expo 67 le 20 juin.

La délégation canadienne est présidée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) et comprend d'ordinaire les ministres du Commerce, des Finances, de l'Industrie, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et de l'Agriculture. Règle générale, la délégation américaine est présidée par le sécrétaire d'État et comprend les secrétaires au Trésor, à l'Agriculture, au Commerce et à l'Intérieur.

Comme dans le passé, cette réunion donnera aux ministres des deux pays une occasion précieuse d'examiner les questions économiques et commerciales qui les intéressent et les préoccupent mutuellement. Les ministre canadiens ont hâte d'accueillir leurs collègues américains à Montréal pour leur faire visiter Expo 67 et avoir avec eux des discussions utiles.

LES COMITÉS PERMANENTS

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville) présente le rapport du comité spécial institué le 8 mai 1967 aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent constituer les comités permanents de la Chambre ainsi qu'il suit:

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

MM.	MM.
Boulanger	Émard
Chatterton	Fane
Clancy	Groos
Cowan	Habel
Harley	Matheson
Herridge	Morison
Kennedy	Ormiston
Laniel	Rock
Latulippe	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Legault	Tolmie
MacRae	Webb—24.
Madill	
Martin (Timmins)	

AFFAIRES DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

MM.	MM.
Badanai	Laprise
Barnett	LeBlanc (Rimouski)
Basford	Lind
Beer	Mather
Bigg	McWilliam
Côté (Nicolet-Yamaska)	Neveu
Dinsdale	Orange
Gundlock	Simpson
Habel	Southam
Haidasz	Tucker
Hymmen	Watson (Assiniboïa)
Kindt	Woolliams—24.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.	MM.
Allmand	Laprise
Andras	Lind
Asselin (Charlevoix)	Macdonald (Rosedale)
Brewin	Macquarrie
Churchill	McIntosh
Dubé	Nesbitt
Faulkner	Pelletier
Forest	Pilon
Forrestall	Prud'homme
Harkness	Stanbury
Klein	Thompson
Lambert	Walker—24.

AFFAIRES INDIENNES, DROITS DE L'HOMME, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

MM.	MM.
Aiken	Langlois (Chicoutimi)
Alkenbrack	Leblanc (Laurier)
Badanai	Moore (Wetaskiwin)
Baldwin	More (Regina City)
Barnett	Orange
Bell (Carleton)	Orlikow
Côté (Dorchester)	Prud'homme
Crossman	Reid
Dinsdale	Roxburgh
Duquet	Skoreyko
Gundlock	Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Haidasz	—24.
Klein	

AGRICULTURE, FORÊTS ET AMÉNAGEMENT RURAL

MM.	MM.
Asselin (Richmond-Wolfe)	Lefebvre
Beer	MacDonald (Prince)
Berger	McKinley
Choquette	Moore (Wetaskiwin)
Clermont	Muir (Lisgar)
Comtois	Neveu
Côté (Nicolet-Yamaska)	Noble
Crossman	Nowlan
Danforth	Olson
Éthier	Peters
Faulkner	Pugh
Forbes	Rapp
Gauthier	Ricard
Gendron	Roxburgh
Godin	Schreyer
Grills	Stafford
Herridge	Stefanson
Honey	Tucker
Hopkins	Watson (Assiniboïa)
Horner (Acadia)	Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Johnston	Whelan
Jorgenson	Yanakis—45.
Laverdière	

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Son Honneur l'Orateur

et

MM.	MM.
Allard	Pelletier
Dubé	Prittie
Enns	Richard
Fairweather	Saltsman
Godin	Smith
Gordon	Stewart
Honey	Wadds M^me^
Klein	Wahn
Macquarrie	Woolliams
Nesbitt	Yanakis—21.

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

MM.	MM.
Cadieu (Meadow Lake)	Lessard
Clermont	Loiselle
Fairweather	Neveu
Forrestall	O'Keefe
Gundlock	Ormiston
Horner (The Battlefords)	Peters
Johnston	Richard
Lachance	Smith
Langlois (Chicoutimi)	Stanbury
Langlois (Mégantic)	Tardif
Laverdière	Webb
Legault	Whelan—24.

COMPTES PUBLICS

MM.	MM.
Ballard	Muir (Lisgar)
Bigg	Noble
Cameron (High Park)	Neveu
Dionne	Schreyer
Flemming	Southam
Forbes	Stafford
Gendron	Tardif
Hales	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Harkness	Tremblay
Leblanc (Laurier)	Tucker
Lefebvre	Winch—24.
McLean (Charlotte)	
Morison	

[M. Pilon.]

CORPORATIONS DE LA COURONNE

MM.	MM.
Addison	Loiselle
Allard	MacInnis (Cap-Breton-Sud)
Allmand	McCutcheon
Beaulieu	Monteith
Coates	Otto
Comtois	Ryan
Dionne	Scott (Danforth)
Gilbert	Stafford
Hees	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Kindt	Wahn
Korchinski	Yanakis—24.
Langlois (Chicoutimi)	
Lind	

DÉFENSE NATIONALE

MM.	MM.
Andras	Laniel
Brewin	Latulippe
Churchill	Legault
Deachman	Lessard
Fane	Loiselle
Forrestall	Macaluso
Foy	McIntosh
Groos	McNulty
Harkness	Nugent
Hopkins	Rochon
Lambert	Smith
Langlois (Chicoutimi)	Winch—24.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

MM.	MM.
Addison	Latulippe
Ballard	Leboe
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles)	Lind
Chrétien	Macdonald (Rosedale)
Clermont	Mackasey
Flemming	McLean (Charlotte)
Fulton	Monteith
Gilbert	More (Regina City)
Gray	Munro
Irvine	Tremblay
Laflamme	Valade
Lambert	Wahn—24.

HABITATION, AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRAVAUX PUBLICS

MM.	MM.
Allmand	Macaluso
Badanai	MacEwan
Bell (Saint-Jean-Albert)	Martin (Timmins)
Cashin	Mongrain
Duquet	Neveu
Gauthier	Nielsen
Gendron	Pelletier
Gilbert	Ricard
Gray	Ryan
Keays	Scott (Victoria (Ont.))
Loiselle	Stewart
Loney	Watson (Assiniboïa)—24.

IMPRESSIONS

MM.	MM.
Boulanger	Éthier
Choquette	Grills
Clancy	Harley
Code	Irvine
Cowan	Johnston

Jorgenson
Klein
Laverdière
Leblanc (Laurier)
Loiselle
MacDonald (Prince)
McKinley
Rapp
Richard
Rochon
Saltsman
Simard—22.

INDUSTRIE, RECHERCHES ET EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

MM.
Addison
Asselin (Richmond-Wolfe)
Beaulieu
Bower
Cashin
Davis
Faulkner
Forest
Fulton
Goyer
Grafftey
Hales
Hymmen
Jamieson
Latulippe
Legault
Lind
McCutcheon
Peters
Reid
Saltsman
Scott (Victoria (Ont.))
Sherman
Wahn—24.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

MM.
Addison
Aiken
Cameron (High Park)
Cantin
Choquette
Forest
Gilbert
Goyer
Grafftey
Guay
Honey
Latulippe
MacEwan
Mandziuk
McQuaid
Nielsen
Otto
Pugh
Ryan
Scott (Danforth)
Tolmie
Wahn
Whelan
Woolliams—24.

PÊCHERIES

MM.
Barnett
Béchard
Blouin
Bower
Cashin
Chatterton
Chatwood
Crossman
Crouse
Deachman
Groos
Howard
Jamieson
Keays
LeBlanc (Rimouski)
MacLean (Queens)
McLean (Charlotte)
McQuaid
McWilliam
Nowlan
O'Keefe
Patterson
Stefanson
Tucker—24.

PRÉVISIONS BUDGÉTARES EN GÉNÉRAL

MM.
Alkenbrack
Asselin (Richmond-Wolfe)
Beaulieu
Côté (Dorchester)
Émard
Éthier
Forbes
Forest
Foy
Godin
Johnston
Kennedy
Leblanc (Laurier)
Lind
Mme Rumnis (Vancouver-Kingsway)
Matte
McLelland
Ormiston
Pugh
Richard
Roxburgh
Tardif
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Webb—24.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.
Aiken
Béchard
Brewin
Cashin
Crossman
Howard
Hymmen
Korchinski
Lachance
Langlois (Mégantic)
Lessard
Lind
Loiselle
Macquarrie
McWilliam
Mongrain
Munro
Nielsen
Nugent
Prud'homme
Tardif
Thomas (Middlesex-Ouest)
Valade
Woolliams—24.

RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

MM.
Béchard
Berger
Brand
Cowan
Davis
Fairweather
Hymmen
Jamieson
Johnston
MacDonald (Prince)
Macquarrie
Mather
McCleave
Nugent
Pelletier
Prittie
Prud'homme
Régimbal
Richard
Sherman
Simard
Stafford
Stanbury
Yanakis—24.

RÈGLEMENTS DE LA CHAMBRE

MM.
Asselin (Richmond-Wolfe)
Baldwin
Bigg
Boulanger
Brown
Churchill
Coates
Duquet
Éthier
Groos
Guay
Gundlock
Habel
Johnston
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
LeBlanc (Rimouski)
Loiselle
MacDonald (Prince)
McNulty
Mongrain
Peters
Régimbal
Thomas (Middlesex-Ouest)—24.

RESTAURANT DU PARLEMENT

Son Honneur l'Orateur

et

MM.
Bigg
Boulanger
Brand
Cantelon
Cowan
Crossman
Crouse
Émard
Grégoire
Hales
Herridge
Horner (The Battlefords)
Johnston
Langlois (Chicoutimi)
Leblanc (Laurier)
Matheson
McNulty
Nesbitt
Noble
Peters
Rock
Tucker
Whelan
Winkler
Yanakis—26.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

MM.
Ballard
Brand
Brown
Cameron (High Park)
Chatterton
Cowan
Enns
Forrestall

Harley	O'Keefe
Howe (Wellington-Huron)	Orange
Isabelle	Rideout Mme
Knowles	Rochon
Laverdière	Rock
MacDonald (Prince)	Rynard
MacInnis Mme	Simard
Matte	Stanbury—24.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

MM.	MM.
Andras	Macaluso
Bell (Saint-Jean-Albert)	MacEwan
Byrne	McWilliam
Cantelon	Olson
Clermont	Orlikow
Deachman	Pascoe
Émard	Reid
Groos	Rideout Mme
Horner (Acadia)	Rock
Howe (Wellington-Huron)	Schreyer
Jamieson	Sherman
Lessard	Southam—24.

TRAVAIL ET EMPLOI

MM.	MM.
Barnett	Mackasey
Clermont	McCleave
Duquet	McKinley
Émard	McNulty
Faulkner	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Fulton	Racine
Gray	Régimbal
Guay	Reid
Hymmen	Ricard
Johnston	Skoreyko
Knowles	Tardif—24.
Lachance	
MacInnis (Cap-Breton-Sud)	

• (11.10 a.m.)

M. Pilon propose l'adoption du rapport.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il faut donner un avis de 48 heures ou obtenir le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion visant l'adoption du rapport de ce comité.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député me permettra de donner lecture de la motion. M. Pilon, appuyé par M. Choquette, propose:

Que le premier rapport reçu aujourd'hui du comité spécial institué le 8 mai 1967, pour dresser et présenter la liste des députés qui doivent composer les divers comités permanents de la Chambre, soit maintenant agréé.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je crois que, dans les circonstances, un avis de 48 heures est nécessaire pour l'adoption de la motion. Or, nous n'avons même pas vu le rapport. On nous présente le rapport du comité avec la liste des membres des comités. Personnellement, je ne sais pas du tout qui sont les membres des comités, nous n'avons pas été consultés et nous ne savons rien de ce rapport-là.

[M. Pilon.]

Vous vous souvenez sans doute que, l'an dernier, deux députés ont souffert de discrimination de la part du gouvernement, ne faisant partie d'aucun comité, alors que d'autres députés étaient membres de 5 ou 6 comités à la fois. Alors, dans les circonstances, je crois que l'avis de 48 heures devrait être donné, afin de nous permettre de consulter ces listes et de savoir si, cette année encore, le gouvernement a décidé de nous placer, le député de Sherbrooke (M. Allard) et moi-même, tout comme l'an dernier, sur une liste noire. Alors, je crois qu'il faut le consentement unanime, ce que je ne suis pas prêt à accorder. Je demanderais qu'un avis de 48 heures soit donné.

M. l'Orateur: Je regrette qu'il ne me soit pas possible d'abonder dans le sens des paroles du député de Lapointe. La motion de l'honorable député de Chambly-Rouville (M. Pilon) est proposée en vertu de l'article 65 du Règlement, et ne requiert pas l'avis de 48 heures auquel l'honorable député vient de faire allusion.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, pourrait-on au moins savoir la teneur de la motion? On n'a même pas lu la liste des membres des comités, et je crois qu'il serait bon qu'on nous lise au moins...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a le droit de voter contre la motion.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pourrais-je demander, au moins, qu'on lise la motion au complet, avec la liste de tous les membres des comités?

M. l'Orateur: A l'ordre! La motion telle que proposée par l'honorable député de Chambly-Rouville a été lue au complet. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Grégoire: Non.

M. l'Orateur: Sur division.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée sur division.)

M. Pilon propose:

Que des messages soient envoyés au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux en vue de former un comité mixte des deux Chambres pour s'occuper de la bibliothèque, du restaurant et des travaux d'impression du Parlement et que les députés qui feront partie de

chacun desdits comités seront ceux dont les noms figurent dans le premier rapport du comité spécial, présenté aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

LE POIDS ET LE PRIX DES DENRÉES

L'INDICATION SUR L'ÉTIQUETTE

M. Patrick-T. Asselin (Richmond-Wolfe) demande à présenter le bill n° C-116 concernant le poids et le prix des denrées.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—L'EXPRESSION DE L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au premier ministre hier s'il songerait à permettre dès maintenant la présentation à la Chambre d'une résolution au sujet de la situation au Vietnam et, notamment, si une résolution semblable exhorterait les États-Unis à cesser les bombardements, sinon à les restreindre aux voies de communication.

On a appris depuis hier que, pour la première fois, des combats ont eu lieu ou sont prévus dans la zone démilitarisée, par suite de la présence de Nord-Vietnamiens et d'Américains dans cette région. Cela donne à réfléchir très sérieusement aux conséquences possibles d'une escalade de ce genre.

En raison des graves événements survenus depuis 24 heures dans cette zone et de la nécessité pour le Canada de bien préciser le point de vue des représentants élus au Parlement, le premier ministre ne voudrait-il pas nous fournir l'assurance dès maintenant qu'une résolution pourra être débattue afin de faire bien comprendre aux États-Unis et au monde notre attitude là-dessus avant qu'il soit trop tard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): L'étude de la proposition faite hier par le très honorable représentant n'est pas encore terminée. Lorsqu'elle le sera, je m'empresserai de faire une déclaration à la Chambre.

Quant à la zone démilitarisée, chacun sait, évidemment, que la neutralité en a été violée plus d'une fois au cours des ans. Le gouvernement et, notamment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 11 avril, sauf erreur, ont déclaré que nous jugerions regrettable l'usage de cette zone comme base d'opérations pour les troupes de l'un ou l'autre camp et que nous déplorerions certes toute escalade de la part des États-Unis ou de l'autre camp dans ce sens.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. En posant cette question, je souscris aussi vigoureusement que possible à la demande du chef de l'opposition. Nous espérons que le gouvernement l'agréera. Dans l'intervalle, pendant que le gouvernement étudie la question, j'aimerais savoir si l'on a reçu des renseignements des représentants canadiens de la Commission internationale de contrôle au sujet du prétendu bombardement de la zone démilitarisée, et si le gouvernement canadien réitère son opposition à cette manœuvre?

Le très hon. M. Pearson: Sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a présenté un rapport à ce sujet hier. Nous avons plus d'une fois exprimé l'opposition de notre gouvernement à la violation de la zone démilitarisée qui se poursuit depuis déjà bien des mois, en fait depuis plus d'un an.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas toutefois dans la mesure actuelle.

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

A PROPOS DE L'AIDE DU CANADA AU PAKISTAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il y a quelques jours, je lui ai posé une question au sujet des camps d'esclaves qui semblent exister au Pakistan, et j'aimerais savoir si l'honorable ministre est en mesure, aujourd'hui, de nous dire quel rôle le Canada joue présentement dans cette question?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de répondre à la question posée il y a deux jours par mon ami, l'honorable député de Villeneuve, et je peux dire que le président du Pakistan et le gouverneur du Pakistan de l'Ouest nous ont tous deux assurés qu'ils prennent des mesures pour régler cette situation, et le Canada a assuré le Pakistan de son intérêt. Nous sommes convaincus que le gouvernement, surtout le président, prend toutes les mesures nécessaires.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES ALLOCATIONS AU TITRE DE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. La Commission Carter a recommandé que le gouvernement cesse de verser des allocations au titre de l'épuisement des ressources, aux industries minières et pétrolières. Vu le malaise que ressentent ces industries à cause de cette épée de Damoclès, le ministre a-t-il l'intention de communiquer sous peu à la Chambre et au pays les intentions du gouvernement à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je n'ai pas l'intention de faire de déclaration sur les allocations au titre de l'épuisement des ressources tant que le gouvernement n'aura pas fait connaître ses propositions, ce qu'il fera, je l'espère, avant la fin de l'année.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné l'inquiétude que ressentent tous les députés, et j'espère tous les peuples du monde, au sujet des incidents survenus dans le Moyen-Orient entre la République arabe unie et Israël, le ministre nous dirait-il ce qu'il y a de neuf à ce sujet qui est d'une importance capitale, puisque le Canada et les États-Unis veulent y laisser les contingents chargés d'assurer la paix, mais que U Thant les rappelle. Ajouterait-il un mot sur l'éventualité d'une réunion du Conseil. Comme la question est capitale, j'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourra aussitôt que possible mettre la Chambre au courant des événements et de ses responsabilités.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je reconnais avec l'honorable représentant que les événements découlent d'une décision du gouvernement de la République arabe unie et l'initiative du secrétaire général font naître une situation qui mérite toute notre attention.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est l'euphémisme de l'année.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Hier, les représentants des nations membres de la force de maintien de la paix se sont rencontrée avec le secrétaire général des Nations Unies pour la deuxième fois. Il les a informés qu'à la suite d'une sommation remise au commandant de la force par le ministre des Affaires extérieures de la République arabe unie, il se voyait contraint d'agréer la requête portant que la force d'urgence des Nations Unies se retire et quitte le territoire de la République arabe unie.

A cette réunion, l'ambassadeur du Canada a signalé que, selon le gouvernement canadien, cette décision relevait uniquement du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et, dans le cas actuel, de l'Assemblée générale puisque la force avait été créée par elle. Toutefois, tous les membres qui contribuent à la force ne partagent pas cette interprétation juridique des pouvoirs de l'Assemblée.

On se souviendra que non seulement le premier ministre actuel, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures en 1957, a énoncé l'attitude du gouvernement selon laquelle seule l'Assemblée était autorisée à licencier la force mais que le gouvernement de mon très honorable ami, le chef de l'opposition, a encore maintenu cette position au mois de juin 1960, lorsque l'ambassadeur du Canada a notifié au secrétaire général du temps que la force ne pouvait se retirer sans l'autorisation de l'Assemblée générale.

Le très hon. M. Diefenbaker: A quel moment?

L'hon. M. Martin: Au mois de juin 1960 lorsque l'ambassadeur Ritchie s'est rendu auprès du secrétaire général d'alors, M. Dag Hammarskjöld, pour l'informer que le gouvernement du Canada ne pouvait pas admettre qu'on retire la force sans l'autorisation de l'Assemblée générale.

L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies verra le secrétaire général aujourd'hui à midi. J'espère qu'il y aura une réunion du Conseil de sécurité au plus tôt pour que cet organisme prenne connaissance des événements graves qui se sont déroulés. Hier, j'ai reçu l'ambassadeur de la République arabe unie, qui m'a fait part de la décision de son gouvernement. A mon tour, je lui ai fait part de notre attitude au sujet des pouvoirs de l'Assemblée générale. De même, j'ai reçu l'ambassadeur d'Israël. Avant que le secrétaire général ne fasse part officiellement du licenciement de la force, j'ai proposé qu'Israël étudie la possibilité d'inviter la force à occuper son territoire pour qu'elle continue d'exister.

De toute façon, les consultations entre les gouvernements intéressés se poursuivent aux Nations Unies et à Ottawa aussi bien que dans les autres capitales. A mon sens, la situation exige un examen extrêmement soigné. A l'heure actuelle, la situation est la suivante: les forces de la République arabe unie occupent les postes le long de la ligne d'armistice anciennement occupés par les patrouilles des Nations Unies qui ont assuré la surveillance le long de la ligne d'armistice sur une distance de 175 milles. Ainsi, les forces de la République arabe unie et celles d'Israël se font face.

En l'occurrence, j'espère que tous les pays intéressés vont user de la plus grande modération, surtout en raison du fait que le secrétaire général, appuyé par certains pays membres de la force d'urgence des Nations Unies, a adopté l'attitude selon laquelle cette force n'existe plus. Il rendra compte de la mesure qu'il a prise à l'Assemblée générale des Nations Unies aujourd'hui. Certes, le gouvernement canadien et d'autres auront l'occasion de faire part de leur attitude sur le retrait de la force qui, toutefois, semble malheureusement devoir être considéré comme licenciée.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Je comprends que le ministre cherche à nous renseigner par ses remarques, mais étant donné que tout semble présentement quelque peu indécis et que nous avons affaire à des éventualités, puis-je demander au ministre si le ministère de la Défense nationale a dressé des plans, puisqu'il est régi par la politique des affaires extérieures, quant à un moyen de retirer nos 800 militaires canadiens de l'enclave de Gaza?

L'hon. M. Martin: Comme le ministre de la Défense nationale l'a dit hier, il existe des plans pour parer à certaines éventualités et son ministère est en train de les étudier. Notons, toutefois, que la force est toujours intacte dans l'enclave de Gaza ou tout près. L'officier commandant des troupes exerce toujours son commandement. Je puis seulement dire que nous notons le fait. En particulier nous allons signaler avec insistance au secrétaire général, aujourd'hui, que les effectifs sont inchangés et sont prêts à servir si les partis veulent donner le même genre d'assurance que celle qui prévalait avant les dispositions prises hier lorsqu'on a annoncé que la force n'existait plus officiellement.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait me donner un éclaircissement. Lorsqu'il a répondu à la première question de l'honorable député de Vancouver-Est, il a déclaré, si j'ai bien compris, que les autres pays qui fournissent des troupes à la force d'urgence, ou la plupart d'entre eux, sont convenus que c'était le secrétaire général et non l'Assemblée générale qui devait décider si la force existait encore ou non.

Je ne suis pas sûr que ce soit bien ce qu'a dit le ministre, mais le groupe qui s'est dit d'avis que la décision revenait au secrétaire général estimait-il que le Conseil de sécurité lui-même passerait outre à la décision du secrétaire général ou, en d'autres termes, n'est-ce pas au Conseil de sécurité de prendre la décision? Deuxièmement, le secrétaire général...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre le député, surtout après l'assez longue déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je proposerais aux députés de revenir à la période des questions.

M. Nesbitt: Sauf votre respect, Votre Honneur, la présente question est pas mal importante.

M. l'Orateur: J'invite tout simplement le député à poser sa question.

M. Nesbitt: Très bien, Votre Honneur. Les nations dont les troupes font partie de la force d'urgence des Nations Unies et qui ne partagent pas le point de vue du Canada sont-elles d'avis que le Conseil de sécurité et non pas le secrétaire général devrait décider si la force d'urgence des Nations Unies doit continuer d'exister? Deuxièmement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recommanderait-il la tenue d'une réunion d'urgence de l'Assemblée générale, vu la position adoptée par le secrétaire général?

L'hon. M. Martin: L'Assemblée générale est maintenant en session, monsieur l'Orateur. Deux pays ont pris le parti d'appuyer la demande de la République arabe unie concernant le retrait des forces et ont indiqué qu'à leurs yeux le secrétaire général avait l'autorité nécessaire. Ils ont expliqué leur attitude en invoquant un accord intervenu entre le président Nasser et M. Dag Hammarskjöld.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Quels sont ces deux pays?

L'hon. M. Martin: L'Inde et la Yougoslavie. La position du Canada a été énoncée dans les termes que j'ai signalés. Je dois dire que ces termes sont appuyés par un nombre d'autres

pays, qui ont ou non un contingent dans la force d'urgence.

Permettez-moi de dire simplement ceci. Comme le député de Vancouver-Est l'a fait remarquer, il s'agit d'une question des plus importantes et je suis sûr que tous les députés et les Canadiens regretteront beaucoup de voir licencier la force d'urgence des Nations Unies. C'est une force qui, depuis plus de douze ans, a maintenu la paix dans cette région du Moyen-Orient. Cette question causera les plus vifs regrets, car nous nous rappelons avec fierté et avec plaisir que cette force a été mise sur pied par suite de l'initiative, de l'action et de l'imagination du premier ministre actuel du Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: Après ce discours politique, quelques observations s'imposent. La proposition en cause faite par le très honorable Anthony Eden dans son discours. Le lendemain, le premier ministre, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a saisi l'Assemblée de la question. Voilà les faits historiques, et non les faits remaniés par le parti libéral. Le ministre a mérité cette mise au point, avec son affirmation gratuite.

J'ai une question à poser au ministre. Ne croit-il pas, eu égard à sa vaste expérience internationale et à sa conviction qu'il vient d'exprimer—que les forces de maintien de la paix des Nations Unies doivent être maintenues —que sa présence à New York serait utile? Le Canada est membre du Conseil de sécurité et le ministre, avec ses vastes connaissances et sa foi dans le principe du maintien de la paix, pourrait défendre cette cause avec toute la vigueur dont il a fait preuve aujourd'hui.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je ferai observer au représentant que mon affirmation n'était ni gratuite, ni inspirée par l'esprit de parti. J'espère qu'il me croira, car cette question est trop sérieuse pour que mes intentions soient autrement. Je croyais qu'il était bien établi que l'initiative de la voie à suivre revenait au Canada. Cela ne veut pas dire que d'autres pays n'aient joué aucun rôle. Si j'ai parlé de la part de responsabilité du premier ministre, c'est pour montrer combien les Canadiens craignent les conséquences de l'action d'hier, et ses effets sur le concept du maintien de la paix, par une organisation vers laquelle le Canada oriente une si grande partie de sa politique étrangère. Sans blâmer mon très honorable ami, je me serais attendu à ce qu'il soit en plein accord avec ce que j'ai dit pour une question de cet ordre.

[L'hon. M. Martin.]

Quant à me rendre aux Nations Unies, la possibilité en a été examinée, et il se pourrait encore que je parte aujourd'hui. Nous avons là-bas en la personne de M. Ignatieff un ambassadeur très expérimenté. Il a servi de suppléant au général McNaughton, lorsque celui-ci était membre du Conseil de sécurité. Nous avons la certitude que M. Ignatieff sera à la hauteur de la situation, mais nous attendons toutefois le tour que prendront les événements dans la journée. Je tiens à assurer à mon très honorable ami qu'il y a moyen de faire beaucoup ici à Ottawa de concert avec les représentants d'autres pays, et c'est ce dont nous nous sommes occupés hier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais sans beaucoup de succès.

L'hon. M. Martin: Sans beaucoup de succès, dit mon très honorable ami. Certes, et je le regrette, le succès n'a pas été grand. Le très honorable représentant serait le dernier, j'en suis sûr, à attribuer une part de responsabilité au Canada dans la situation regrettable qui s'est développée au Moyen-Orient.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au ministre qu'il ne pourrait y avoir de meilleur représentant à New York que lui-même, et c'est pour cela que je lui ai suggéré d'y aller. Apparemment, il n'est me pas pouvoir le faire. S'il n'apprécie pas mon compliment, je le retire.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le retrait des troupes canadiennes actuellement stationnées dans l'enclave de Gaza, sous l'égide des opérations d'ensemble des Nations-Unies, constituera une opération canadienne menée à l'aide d'avions et de matériel canadiens?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, mon ami sait bien que le ministère canadien de la Défense nationale possède ses programmes d'urgence à lui et qu'il les ferait coïncider, j'en suis sûr, avec ceux de la force toute entière. Certes, cela ne s'applique pas à l'organisme des Nations Unies responsable de la surveillance de la trêve, qui continuera de remplir ses obligations et qui jouera peut-être un rôle dans cette conjoncture.

L'hon. M. Harkness: Le ministre veut-il dire par là que le retrait des troupes canadiennes sera essentiellement une opération canadienne accomplie à l'aide d'avions canadiens et ainsi de suite, et qu'il espère la voir coordonnée avec le retrait des autres forces de l'ONU stationnées dans cette région?

L'hon. M. Martin: C'est exact.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Malgré le licenciement de principe de la force d'urgence des Nations Unies, le gouvernement canadien va-t-il laisser ses troupes au Moyen-Orient au cas où les Nations Unies prendraient une décision propre à exiger leur présence sur place?

L'hon. M. Martin: J'ai dit il y a un instant que tout le contingent se trouvait maintenant dans l'enclave de Gaza ou à proximité de celle-ci, sauf un petit groupe stationné, à ma connaissance, à l'endroit du golfe d'Akaba qu'utilise Israël pour pénétrer dans la mer Rouge. On n'entrevoit pas le rappel à l'heure actuelle de ce contingent à un moment particulier. Il y restera intact et nous devons attendre pour voir ce qui va finalement se passer aujourd'hui avant de pouvoir décider du sort de ce contingent.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, comme le ministre propose que la force d'urgence des Nations Unies transporte ses pénates en Israël, le ministre peut-il nous communiquer la réaction du gouvernement de cet État à cette proposition fort intéressante?

L'hon. M. Martin: Pas encore.

M. Nesbitt: Une question complémentaire. En cas d'échec des négociations en cours au sujet de la décision du secrétaire général, le gouvernement canadien essaiera-t-il de déférer toute la question à l'Assemblée générale qui devra la trancher?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, lorsque l'Assemblée générale discutera cette question, l'ambassadeur du Canada a été chargé d'exposer l'attitude du Canada, comme il l'a fait avec vigueur hier lors de la réunion des pays contributaires. Il devra peut-être le faire également aujourd'hui si une réunion du Conseil de sécurité est convoquée.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, à cause des graves répercussions pour le Canada ainsi que pour les forces préposées au maintien de la paix ailleurs dans le monde sous l'égide des Nations Unies, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le secrétaire général des Nations Unies a adopté une attitude analogue à l'égard de la force stationnée à Chypre? Étant donné son point de vue, croit-il pouvoir ordonner le retrait de la force de Chypre? A-t-on discuté la question et quelle est la ligne de conduite à ce sujet?

L'hon. M. Martin: Il y aura des discussions sur ce point. L'ambassadeur du Canada, je le répète, a été prié de voir le secrétaire général. Il avait un rendez-vous avec lui à midi aujourd'hui, et cette question et d'autres y seront sûrement discutées. En toute justice pour le secrétaire général, dont je comprends les difficultés à cet égard, je dois dire qu'il a agi en se fondant sur l'accord conlcu entre le président Nasser et le secrétaire général de l'époque, M. Dag Hammarskjold, et selon lequel l'Égypte avait reconnu que l'établissement de la force ne violerait en rien sa souveraineté. Toutefois, lorsqu'on lit cet accord, qui a circulé aux Nations Unies, il faut tenir compte de la résolution par laquelle l'ONU a créé la force.

L'hon. M. Fulton: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. La situation a Chypre ressemble-t-elle à celle-ci? La Turquie et la Grèce, ou l'un de ces deux pays, ont-ils conclu un accord semblable qui pourrait être utilisé comme on a tenté d'utiliser l'accord avec la République arabe?

L'hon. M. Martin: Certes, monsieur l'Orateur, il fallait obtenir le consentement du gouvernement de Chypre avant de constituer la force, et on l'a effectivement obtenu. Toutefois, je ne suis au courant d'aucun accord semblable à celui qui a été conclu entre le président de la République arabe unie et le secrétaire général de l'époque.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question complémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si l'hypothèse formulée par d'autres pays est exacte, à savoir que toute nation intéressée peut se retirer de la force de maintien de la paix des Nations Unies, qu'adviendra-t-il de la politique de défense du gouvernement canadien, qui semble préconiser uniquement un rôle de maintien de la paix pour nos forces armées?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question me semble tendancieuse.

M. Aiken: Ma question est peut-être tendancieuse, monsieur l'Orateur, en ce sens que le ministre peut difficilement y répondre, mais je l'ai posée sérieusement.

M. l'Orateur: Je cède de parole au député de Queens.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): On a déjà posé ma question, monsieur l'Orateur, mais on me permettra peut-être de signaler ceci: c'est bien dommage que les réponses du secrétaire d'État aux Affaires extérieures aient passé par un amplificateur et non par un condensateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ACCROISSEMENT DU CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre du Travail. En son absence, vous permettrez peut-être à son secrétaire parlementaire de la considérer comme préavis. Comme le Canada compte 67,000 chômeurs de plus, je crois, qu'à ce temps-ci l'an dernier, le ministre songerait-il à faire bientôt une déclaration à la Chambre sur la situation?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je considérerai volontiers la question comme préavis, monsieur l'Orateur.

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

PRÉTENDUE DISPARITION DU PORTRAIT DE LA REINE DE LA CARAVANE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État étant absent, je demanderais au premier ministre de bien vouloir s'enquérir de la raison pour laquelle le portrait de la reine a été retiré de la caravane du centenaire.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me faudrait d'abord savoir s'il a vraiment été enlevé.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je desire poser une question au très honorable premier ministre.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il peut instituer une enquête spéciale pour savoir s'il est vrai que les machines à pluie ont recommencé à fonctionner dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que de nouvelles machines auraient été installées dans la région de l'Outaouais; et peut-il nous dire s'il usera de son influence pour faire arrêter l'utilisation de ces machines, au moins pendant la durée de l'Expo?

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: La question pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 18 mai, sur la motion de M. Don Jamieson tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session. (*Page 347*)

• (11.50 a.m.)

[*Français*]

M. René Émard (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre mes commentaires sur la nouvelle théorie capitaliste, telle qu'exposée par Kelso et Adler dans *Le Manifeste capitaliste* et *The New capitalists*.

Kelso insiste particulièrement, dans son ouvrage, sur les mesures destinées à établir une plus grande participation de l'individu au capital. A la participation aux bénéfices, qui est très répandue, dit-il, il faut ajouter les divers systèmes de pension les plus communs aujourd'hui. Et il ajoute que la pratique qui consiste à pouvoir déduire du revenu, sujet à l'impôt, les contributions faites d'après certains programmes, comme celui de la participation aux bénéfices—très particulièrement les primes distribuées sous forme d'actions —peut être employée pour amener la transition de notre économie mixte au capitalisme pur. Cette transition, poursuit l'auteur, pourrait être faite sans changer quoi que ce soit au taux de l'impôt.

Selon la théorie de Kelso, si les plans de participation au capital sont bien conçus, après quelques années de travail, le travailleur devient le propriétaire d'un capital substantiel. Ces plans aideront donc à transformer notre économie en capitalisme. Si les sociétés anonymes solidement établies étaient obligées de payer à leurs actionnaires tout le revenu créé par leur capital, les programmes de participation au capital deviendraient beaucoup plus efficaces. En effet, les fonds versés aux ouvriers pourraient être employés à acheter les actions de ces sociétés anonymes. La participation au capital, d'après Kelso, ne devrait pas être liée à l'idée de la retraite, comme nous le faisons dans une économie qui est préoccupée par l'idée du plein emploi.

Une plus grande participation à la propriété du capital, donc à la production des richesses, fournira au travailleur un revenu lui permettant non seulement de vivre quand il cessera

de travailler, mais de ne plus dépendre absolument de son travail pour obtenir un revenu et de dépendre de plus en plus de son capital qui lui rapporte un revenu.

Puis, un autre thème développé par Kelso se rapporte aux impôts sur les successions et les dons qui, soutient-il, devraient être modifiés pour encourager l'adoption du capitalisme. Pour ce faire, il faudrait avoir en vue les considérations suivantes: le but à poursuivre est l'acquisition par les individus d'un capital dont le revenu leur serait suffisant pour vivre. Le montant de ce capital serait déterminé par une loi.

Dès lors, le taux de l'impôt devrait varier avec la fortune de celui qui est le bénéficiaire de la succession et non avec la fortune de celui qui en était le propriétaire. Les impôts sur les successions et sur les dons devraient être considérables quand ces derniers obtiennent un résultat opposé et augmentent la concentration du capital.

La moitié du revenu du gouvernement fédéral des États-Unis est créé par le paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il est donc désirable de découvrir comment les exemptions tolérées par l'impôt pourraient permettre certains transferts de capital qui donneraient à la répartition du capital une base beaucoup plus large parmi la population. Il serait souhaitable que ces transferts de capital reçoivent le même traitement que les contributions faites à une institution charitable en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. La répartition de la richesse, basée sur le travail, dans notre économie mixte, a rendu nécessaire un impôt progressif sur le revenu des personnes physiques dont l'importance est devenue dangereuse. Jusqu'à ce que la révolution capitaliste soit accomplie, des exemptions fiscales devraient être accordées pour effectuer des transferts de capital qui faciliteraient la répartition du capital et qui seraient plus sages que l'établissement de réductions du taux de l'impôt.

Passant ensuite à l'étude du rôle de la société anonyme dans la transition qui conduira au capitalisme pur, Kelso signale que dans une économie complètement capitaliste, la répartition des richesses produites serait faite d'après les contributions relatives versées à la production par les propriétaires du capital et par les travailleurs. La propriété du capital deviendrait réelle et non plus nominale. La vérité essentielle qui reconnaît que le capital est le plus grand producteur de richesses, alors que le travail ne l'est plus, serait admise par tous.

Une société anonyme est une association de travailleurs dont les capacités et les divers talents s'ajoutent à l'équipement et au capital dans le seul but de créer des richesses. Dans une société complètement capitaliste, les sociétés anonymes serviraient uniquement à établir et à faire prospérer le capitalisme, alors que dans le capitalisme mixte, elles ne servent qu'à distribuer d'une manière charitable la richesse créée et à détruire la propriété privée du capital. Pour passer du capitalisme mixte au capitalisme pur, les sociétés anonymes devraient être réformées et réorganisées pour obtenir les résultats suivants, et je cite:

1. Rétablir les droits de propriété de l'actionnaire en lui permettant de recevoir toute la richesse créée par le capital placé dans une société anonyme.

2. Employer l'impôt actuel sur les bénéfices des sociétés anonymes pour répartir largement la propriété privée du capital parmi la population.

3. Réduire et éliminer éventuellement l'impôt sur le revenu des sociétés anonymes à mesure que l'économie atteint l'équilibre qui doit accompagner le capitalisme. L'économie atteindra cet équilibre capitaliste quand elle arrivera au point où la répartition du capital privé parmi toute la population sera si large que la richesse produite pourra être répartie parmi tous les propriétaires du capital.

4. Règlements imposés aux sociétés anonymes par le gouvernement d'après les principes du capitalisme. De tels règlements auraient pour but d'encourager la répartition de la propriété du capital privé, d'empêcher le gouvernement lui-même d'être propriétaire de capital et de rétablir tous les pouvoirs de la propriété privée.

5. Règlements du gouvernement appliqués aux sociétés anonymes pour qu'elles puissent atteindre un développement qui les rende capables d'employer les techniques de production les plus modernes. D'autre part, ces mêmes règlements doivent empêcher qu'elles n'atteignent des proportions qui empêchent la libre concurrence des marchés où elles opèrent. Dans chaque cas, cependant, le gouvernement devrait s'assurer par des règlements que le développement progressif d'une société anonyme s'accompagne d'une augmentation du nombre des actionnaires.

6. Emploi par le gouvernement de tous les moyens raisonnables en son pouvoir pour établir le capitalisme. Quand la transition aura lieu, le gouvernement devra employer tous ses pouvoirs régulateurs pour établir l'équilibre entre la répartition de la propriété du capital et l'accroissement de la richesse qu'elle a créée. Les principes qui devraient servir de base à ces règlements sont: la protection de la propriété, le maintien de la libre concurrence dans tous les marchés et la responsabilité prise par le gouvernement d'assurer à tous les foyers la possibilité de participer à la production pour qu'ils puissent se procurer un revenu suffisant pour vivre.

La tâche importante et essentielle que doit accomplir la révolution capitaliste paraît difficile. Alors, il s'agit de répartir le capital à travers toutes les couches sociales pour arriver à permettre à des millions d'individus de devenir capitalistes.

Comme nous venons de le voir par ce bref résumé du manifeste capitaliste, M. Louis Kelso a présenté dans son ouvrage un programme visant à amener les changements économiques nécessaires à la transformation de notre présente économie mixte en une société vraiment capitaliste.

Dans un autre volume, *The New Capitalists,* l'auteur a repris ses théories, décrites comme «le plan du deuxième revenu,» les appliquant cette fois au Canada.

D'après M. Kelso, comme il est évident que les instruments de capital sont devenus le facteur dominant de la production des richesses, le système économique doit être revisé de façon à généraliser la propriété des instruments de capital au sein de la population. Trop nombreux sont nos chefs politiques, nos industriels et nos économistes qui nous disent que nous n'avons pas le capital pour construire notre pays. Plusieurs ajoutent que même si nous l'avions, nous n'aurions pas le cran de l'utiliser. Mais M. Kelso estime que, non seulement nous avons la capacité de produire le capital dont nous avons besoin, mais nous avons la nécessité politique de le faire, si nous voulons demeurer un pays vigoureux et indépendant.

Le capitalisme universel rejette la théorie des socialistes et des classiques (non-socialistes) selon laquelle la prospérité ne peut être acquise que par le plein emploi. De telles théories présument erronément que la seule façon par laquelle l'homme peut contribuer à produire est par son travail. Elles négligent le facteur non humain de production qui est le capital et elles ne reconnaissent pas que le capital produit la richesse au même titre que le travail, que le capital produit maintenant la majeure partie de l'ensemble de nos biens et services, et que le capital, à mesure que la technologie se développe, en produira une part de plus en plus importante à l'avenir. Le but du capitalisme pur ou universel est le rendement maximum des biens et services avec un minimum de travail, mais avec une participation universelle à la production. On peut participer, soit par son travail personnel, soit par sa propriété personnelle d'un capital productif, ou encore par les deux, dépendant de l'état de la technologie et du standard de vie désiré.

Pour l'auteur, le mot «universel», dans l'expression «capitalisme universel», a le même sens que dans le terme «suffrage universel» et, d'ailleurs, les deux sont intimement liés. L'institution politique de suffrage universel n'a jamais eu de contrepartie économique au cours de l'histoire. Des institutions économiques défectueuses ont miné et renversé les idéaux de la démocratie politique et du gouvernement constitutionnel, conclut M. Kelso. Notre héritage politique occidental n'a aucune chance de survie dans une nation ou dans un monde où le capital est la principale source de richesse que chacun désire, mais où la majorité ne détient aucune propriété productive. La propriété privée, appliquée aux facteurs de production, signifie que le propriétaire de chaque facteur a droit à toute la richesse ou au revenu net que produit la chose possédée.

Le monde pratique dans lequel nous vivons requiert, en plus de la théorie, un moyen pratique et efficace de traduire la théorie en action. Le plan de deuxième revenu est un programme d'action qui vise à instaurer une économie capitaliste universelle. Une économie capable de produire des richesses au rythme requis devrait être au moins dix fois plus productive que celle qui existe présentement au Canada, selon M. Kelso. Le but du plan de deuxième revenu est donc de créer cette seconde économie.

En vertu de cette économie, le capital nouvellement fondé sera possédé premièrement par 90 p. 100 des familles qui ne possèdent aucun revenu important dans la présente économie. Cette nouvelle économie se fondera sur des moyens qui augmentent l'intégrité du droit de propriété privée actuelle dans l'économie existante. M. Kelso affirme de plus que cette économie aura de la logique et de la symétrie parce qu'elle édifie le pouvoir économique de toutes les familles à consommer les biens, c'est-à-dire le pouvoir d'achat, grâce à deux sources de revenu et, en même temps, elle édifie le pouvoir industriel pour produire les biens.

• (Midi)

Les instruments de transformation économique suggérés par l'auteur tombent dans quatre catégories, soit: ceux qui sont relatifs aux donations par testament et aux donations entre vifs en tant qu'ils sont affectés par les mesures fiscales fédérales et provinciales; ceux qui concernent la conduite des sociétés; les instruments se rattachant au financement de la propriété du capital pour les employés des sociétés; et finalement ceux relatifs au financement de la propriété du capital pour les employés autres que ceux des sociétés.

Les changements de politique fiscale affectant les propriétés foncières et les lois de l'impôt sur les dons devraient avoir pour but d'encourager les dons qui élargissent la propriété privée du capital, en faisant profiter un plus grand nombre de personnes. Ces mesures législatives devraient décourager le blocage ou l'accumulation du facteur de production le plus efficace, le capital, dans des fondations à but obscur et vague, mais qui sont exemptes d'impôt.

Dans de telles fondations, le capital est socialisé de façon aussi efficace que si le gouvernement l'avait confisqué. Pour ce qui est des corporations, Kelso fait les trois suggestions suivantes:

1. Élimination graduelle de l'impôt sur le revenu des sociétés. Les méthodes de financement de la propriété du capital pour les individus, à partir du revenu produit par le capital, sont parmi les instruments les plus importants pour mettre en œuvre le plan du deuxième revenu.

2. Forcer graduellement chaque société bien établie à payer à ses actionnaires la totalité de ses gains, après avoir prévu les coûts de dépréciation et les réserves d'opérations. Il n'est pas plus justifiable de retenir le salaire du capital que celui du travail. Si le capital produit la plus grande part de la richesse, et si nous voulons donner de la symétrie à notre système économique en rendant les masses capables de recevoir un second revenu au moyen de dividendes, la propriété privée tant des actionnaires existants que des nouveaux actionnaires doit être efficace.

3. Fournir aux sociétés de nouvelles sources de croissance financière pour remplacer les fonds produits intérieurement et qui sont utilisés présentement.

Si la fonction du capital existant dans le processus de financement est une fonction de garant, alors, selon Kelso, il y a une meilleure façon de réaliser le même objectif, une façon qui ne dépend pas des limites imposées par la disponibilité de l'épargne pour financer la formation de nouveau capital.

Cette idée est d'une importance capitale pour l'économie du Canada, car elle brise le lien nécessaire, en finance conventionnelle, entre la propriété du capital existant et le droit d'acquérir la propriété du capital nouvellement formé.

La finance conventionnelle est une méthode qui engendre exactement le contraire du capitalisme universel. C'est une méthode de concentration implacable de la propriété et d'exclusion de la propriété du capital de ceux qui ne sont pas déjà des propriétaires de capital substantiel.

Le plan de deuxième revenu, pour sa part, est une méthode créée pour rendre les gens, nés sans capital, capables de l'acheter, de le payer par la richesse produite par ce capital et, par la suite, de le posséder et de l'employer pour leur procurer un second revenu.

Kelso signale enfin quelques avantages politiques d'un programme économique basé sur le plan de deuxième revenu. Les instruments de ce plan, dit-il, sont particulièrement utiles au niveau fédéral parce que leur mise en opération dépend d'abord du contrôle du systéme monétaire et du système de crédit qui relèvent du gouvernement fédéral.

Ce plan s'harmonise avec la planification économique nationale, avec le contrôle contre les monopoles, avec l'accélération de la croissance économique par l'élaboration simultanée du pouvoir économique de la population de consommer et son aptitude industrielle à produire et avec la promotion de la paix industrielle. En même temps, ce plan a pour but de maintenir, parmi les citoyens individuels, le pouvoir économique croissant résultant d'une industrialisation accélérée et de le diffuser à travers la nation. Éventuellement et idéalement, cette diffusion serait universelle.

Le plan est aussi destiné à réduire de façon draconienne et, peut-être, à éliminer les cycles économiques. Le plan du deuxième revenu démontrera inévitablement à tous les Canadiens les avantages d'une confédération forte de toutes les provinces. Le «contrôle» de la politique monétaire par le gouvernement central sera fortifié par l'occasion fournie à tous les Canadiens de posséder des valeurs diversifiées provenant d'entreprises dans chaque province. De plus, en élevant la puissance industrielle, l'indépendance économique et le prestique du leadership politique et économique du Canada, le plan peut diminuer l'écart de puissance entre les États-Unis et le Canada.

Le plan veut également montrer que le Canada n'a pas besoin de capital financier étranger, mais ce qu'il faut, c'est que tous les Canadiens puissent devenir propriétaires de biens de capitaux rapidement et dans la plus grande mesure possible. C'est par une augmentation des revenus résultant de la propriété du capital, plutôt que de l'augmentation artificielle des salaires, que le Canada pourrait rivaliser avantageusement avec n'importe quelle autre nation pour le marché américain, y compris avec les manufacturiers d'Europe et du Japon. En fait, poursuit M. Kelso, le Canada pourrait concurrencer la plupart des industries des États-Unis, du moins jusqu'à ce que ce pays se sente forcé d'emboîter le pas et de réformer son économie.

Le plan de deuxième revenu fournit aux Canadiens les instruments qui pourraient faire de leur économie, en quelques années, l'une des plus importantes du monde. Cette économie, construite sur des principes simples, réalisables et compréhensibles, pourrait être émulée par celle des pys en voie de développement. Aujourd'hui, conclut M. Kelso, il n'existe aucun modèle semblable pour les nations en voie de développement.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens perdent beaucoup de temps dans des discussions théoriques de réformes qui n'aboutissent jamais. Le plan de deuxième revenu offre un programme pratique, et le moins que nous puissions faire serait d'en étudier les possibilités.

[*Traduction*]

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat, je veux d'abord rendre hommage à un ancien député très distingué qui de 1963 à 1965 a représenté avec conscience, intégrité et distinction la circonscription de Winnipeg-Sud que je représente actuellement. J'ai nommé feue M^me^ Konantz.

J'ai eu l'honneur de me présenter contre Margaret Konantz à l'automne de 1965 ce qui a suscité le mythe selon lequel ceux qui ont

participé à ma campagne et moi-même avons défait Mme Konantz. Mais ce n'est qu'un mythe, monsieur l'Orateur; nous avons peut-être réussi à obtenir quelques votes de plus que Margaret Konantz mais quiconque a siégé en même temps qu'elle à la Chambre, ou qui a travaillé à n'importe quel titre sur le plan civique ou national sait que ni moi, ni personne, n'aurions jamais pu infliger de défaite à Margaret Konantz. Rien n'aurait pu la vaincre, monsieur l'Orateur. Elle servait le public avec un sens aigu de ses responsabilités. Cette Canadienne était une grande dame et elle a servi avec grande distinction ses électeurs de Winnipeg-Sud, dont j'étais. Je saisis l'occasion d'offrir ma sympathie non seulement à sa famille mais aux membres du parti libéral dont elle était le collègue.

J'aimerais ensuite féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté). Grâce à leur éloquence, le débat s'est amorcé sur un ton imposant. Pour ma part, j'ai été très impressionné par leurs débuts. Je sais que leurs propos ont profondément influé sur l'orientation qu'a pris le débat et retentiront tout au long de cette session sur la qualité générale des débats et la participation de la Chambre aux affaires de l'État.

J'aimerais parler de deux ou trois secteurs de la vie canadienne que je considère dignes d'attention, en ce moment où il m'est donné de participer à ce débat vraiment historique, en ce centenaire de notre Confédération.

Je veux parler entre autres de notre présence à l'étranger, surtout de l'autre côté du Pacifique, en Asie, où habitent un milliard et demi de personnes, la moitié de la population du globe. En février et mars, j'ai eu la bonne fortune de passer un peu de temps, en tout 22 jours, dans le Sud-Est asiatique, où notre groupe a visité sept pays. Pour bon nombre d'entre nous, c'était le premier aperçu d'un énorme secteur humain, d'un énorme secteur d'activité, d'entreprise et de lutte, sur les bords du Pacifique, qui baigne aussi les côtes du Canada. C'est un secteur auquel notre pays doit néanmoins s'intéresser profondément et de façon durable, du point de vue spirituel et économique.

• 12.10 p.m.)

Au cours de nos pérégrinations dans cette région du monde, nous avons constaté que même si nous y sommes assez considérés comme nation, nous n'y avons, en somme, aucune présence. Si nous y sommes assez estimés, c'est tout d'abord une conséquence directe de la présence, dans le Sud-Est asiatique, de nos jours et dans le passé, de certaines personnes qui ont rehaussé le prestige de notre pays, et, deuxièmement, en raison de nos ventes de blé à la Chine, ces transactions laissant, heureusement pour nous, l'impression que notre pays se préoccupe plus d'empêcher les gens de mourir de faim qu'il s'intéresse aux divisions politiques. Les personnes qui ont rehaussé le prestige de notre pays faisaient surtout partie d'équipes de médecins ou de missionnaires. D'autre part, certains de nos diplomates accrédités ou chargés de missions officieuses en Asie ont un excellent renom.

[M. Sherman.]

Malgré ces petits indices indiquant que nous ne sommes pas complètement inconnus —certes, on reconnaît probablement que nous existons—nous ne pouvons prétendre que nous sommes compris ou que nous avons une présence politique dans cette région. Nous ne sommes peut-être pas considérés comme de simples marionnettes des États-Unis, mais nous ne passons pas non plus pour avoir une politique étrangère indépendante. Les Asiatiques semblent avoir du mal à comprendre pourquoi nous ne reconnaissons pas un pays auquel nous vendons des centaines de millions de dollars de blé chaque année ou pourquoi nous n'avons pas de relations diplomatiques avec lui. En général, on ne semble avoir aucun sentiment concret à l'égard de notre pays; nous n'avons pas manifesté un intérêt et nous ne nous sommes pas montrés intéressés ou intéressants et, par conséquent, on ne se préoccupe pas beaucoup de nous.

Ces faits découlent peut-être de notre absence presque totale de représentants dans ce secteur. Dans les 15 pays du Sud-Est asiatique avec lesquels nous entreprenons des relations diplomatiques, nous avons cinq ambassades et six délégations commerciales. Certaines de ces dernières sont accréditées auprès d'autres pays en plus de ceux où elles sont installées. Toutefois, il est douteux que le personnel de ces missions soit assez nombreux pour être utile dans plus d'un pays à la fois. Nous ne sommes pas représentés dans huit des 15 pays que j'ai mentionnés.

Voici la liste de nos bureaux et de nos représentants:

Inde: haut-commissariat, délégation commerciale;
Pakistan: haut-commissariat, délégation commerciale;
Japon: ambassade, délégation commerciale (aussi accréditée auprès de la Corée);
Malaysia: haut-commissariat, délégation, commerciale (aussi accréditée auprès de Singapour);
Hong Kong: délégation commerciale;
Philippines: délégation commerciale;
Indonésie: consulat;
Vietnam: commissaire de la CIC, Laos: commissaire de la CIC, Cambodge: commissaire de la CIC, aucun représentant diplomatique;
Thaïlande: aucun représentant;
Birmanie: aucun représentant;
Singapour: aucun représentant;
Corée: aucun représentant;
Formose: aucun représentant.

La Chine continentale n'y figure pas, et par la Corée, j'entends la Corée du Sud. Si l'on fait un instant abstraction des raisons en faveur ou contre la reconnaissance de la Chine communiste, les chiffres montrent que le Canada est représenté par un total de 25 fonctionnaires du service extérieur dans une région qui compte un milliard et demi d'habitants. Dans nos cinq ambassades—dont l'une est un consulat—et dans nos six missions commerciales accréditées auprès de huit pays, deux douzaines d'employés qui ont le rang d'agent représentent le Canada auprès de la moitié de la population du monde. Compte tenu du fait que le principal marché du Canada pour le blé se trouve dans cette région et compte tenu de l'importance politique grandement accrue du Sud-Est asiatique, nous devrions être beaucoup mieux représentés que nous ne le sommes à l'heure actuelle.

La nature de notre représentation ne fait qu'aggraver notre situation. Ce qui ne veut pas dire que notre personnel ne s'acquitte pas bien de ses fonctions, car tous nos rapports prouvent qu'ils font de leur mieux en toutes circonstances. Mais le fait est que le Canada n'a pas un seul spécialiste des questions du Sud-Est asiatique—pas un seul. Le ministère des Affaires extérieures préfère ne pas avoir de spécialistes; il préfère déplacer son personnel pour lui permettre d'élargir le champ de ses connaissances et d'acquérir de l'expérience.

Qui osera nier que pareille façon de procéder est périmée en 1967 et le sera encore plus au cours des années 70 quand tous les pays auxquels nous nous intéressons si peu seront le théâtre de nombreuses luttes auxquelles chaque pays, y compris le nôtre, se verra de plus en plus mêlé. Comment pouvons-nous traiter efficacement avec ces cultures si différentes de la nôtre sans l'équivalent des spécialistes d'autrefois? Le ministère des Affaires extérieures n'offre pas à ses candidats la moindre occasion de choisir leur affectation à l'étranger. Il est probable qu'une personne qui connaît les us et coutumes du Sud-Est asiatique y sera envoyée, mais ce n'est pas certain.

Le recrutement des agents du service extérieur se fait au niveau supérieur simplement au moyen d'examens et d'entrevues. On ne fait aucun effort pour intéresser les jeunes Canadiens à servir leur pays à l'étranger. Rien n'encourage les étudiants canadiens à entreprendre des études qui puissent les mener à une carrière dans une direction donnée des Affaires extérieures, ou à quelque autre carrière que ce soit. Nous n'avons pas de spécialistes en résidence, ni à Ottawa ni à l'étranger. Une fois admis aux Affaires extérieures n'importe qui peut postuler n'importe quel poste. Bien entendu, celui qui parle japonais ne sera pas envoyé aux Pays-Bas. En général toutefois notre façon de procéder quant aux carrières des Affaires étrangères ressemble à celle d'un collège d'arts libéraux. Aucune connaissance approfondie n'est exigée et on apprend fort peu de choses.

Il faut reviser complètement notre méthode de recrutement, afin de recruter régulièrement des jeunes gens dans les directions du ministère qui exigent des spécialistes. Notre ambassadeur dans tel ou tel pays doit être non seulement un homme bien, un diplomate habile et un bon ambassadeur; il doit aussi être spécialiste du pays où il est en poste. Dans notre monde moderne et spécialisé, nous devons diriger notre politique étrangère en nommant, dans les capitales étrangères, des hommes qui connaissent et comprennent ceux chez qui ils nous représentent. Grâce aux renseignements sérieux et avisés qu'ils nous enverront, nous pourrons mieux orienter l'activité du Canada à l'étranger.

Il importe de renseigner les jeunes Canadiens sur les carrières du service extérieur avant qu'ils ne s'orientent vers une carrière déterminée. A l'heure actuelle, les membres du service extérieur se dirigent dans cette voie pour suivre les traces de leurs pères, ou parce qu'ils constatent que cette voie leur est ouverte après l'obtention de un ou deux diplômes universitaires. L'occasion est très belle et on a recruté d'excellents sujets. Cependant, les besoins ne sont plus les mêmes. Si nous croyons pouvoir nous tirer d'affaire dans le Sud-Est asiatique avec 25 agents, nous nous leurrons. Si nous envoyons quelqu'un d'autre qu'un spécialiste pour accroître l'effectif, autant dépenser l'argent et le talent ailleurs.

Les chiffres relatifs aux agents de carrière révèlent que les candidats connaissent mal les emplois qu'ils postulent. Sur 800 candidats à des postes d'agents de carrière en 1966, seulement 170 avaient les qualités requises pour être admis aux examens d'entrée. Quatre cent ne réunissaient pas toutes les qualités requises ou n'étaient pas suffisamment intéressés pour passer une interview. On en a acceptés 60. Certes, les normes sont élevées, mais de nos jours l'ambassadeur en puissance doit avoir des connaissances plus spécialisées que jamais. Sa spécialisation doit commencer au niveau universitaire, sinon avant. Bref, il faut le recruter et le former. Le régime de demandes faites au petit bonheur ne peut durer. Cela est particulièrement vrai dans le Sud-Est asiatique, où les connaissances techniques ne peuvent être acquises que par une longue expérience. Aucun Canadien ne grandit dans un milieu qui lui permettrait de comprendre, même d'une façon élémentaire, la mentalité asiatique.

• (12.20 p.m.)

Voici mes conclusions dans ce domaine:

1. Le Canada a six ambassades et cinq délégations commerciales dans le Sud-Est asiatique, dans sept des quinze pays de cette région. C'est dire que notre représentation est loin d'être suffisante.

2. La spécialisation s'impose à un très haut point dans notre service extérieur, et il faut y parvenir par voie de formation ou d'expérience, ou les deux à la fois.

3. Pour permettre et encourager la spécialisation de nos agents du service extérieur, le ministère des Affaires extérieures devrait accorder des encouragements aux personnes qui désirent se consacrer au service du Canada dans un pays étranger de caractère particulier, ou dans le service diplomatique intérieur.

4. Aux fins du recrutement de personnel spécialisé, le ministère devrait entreprendre un programme intensif de relations publiques et de recrutement dans les universités canadiennes.

5. Le Canada doit renoncer à l'idée que le corps diplomatique est une amicale. Il doit acquérir toutes les connaissances dont il a et aura besoin dans toutes les parties du monde, surtout dans le Sud-Est asiatique, où vivent plus de la moitié des habitants du globe.

Cela dit, j'aimerais profiter du temps qui me reste pour parler des affaires intérieures du pays, des sentiments des Canadiens et de ce que représente le fait d'être Canadien en cette année particulière. La plus longue session de la Chambre des communes a pris fin, et une nouvelle, soit la deuxième de la 27e législature, est bien entamée. En outre, avec les cérémonies grandioses de l'été du Centenaire qui approche, c'est pour moi un honneur et un avantage de prendre part aux travaux de cette Chambre législative ainsi qu'au débat actuel. Je suis sûr que tous les députés fédéraux seront d'ici l'automne, comme moi-même et tous les Canadiens, fiers de leur nationalité et de leur pays. C'est une année extraordinaire pour les Canadiens. Grâce à l'Expo '67, au grand spectacle militaire, aux Jeux panaméricains, au train de la Confédération, aux caravanes de la Confédération, à la course en canoes du centenaire et à tous les autres spectacles historiques, petits et grands, qu'on montre avec tant de succès en l'honneur de notre 100e anniversaire, les autres nations verront en nous cet été l'un des pays les plus dynamiques et les plus stimulants du monde.

Je me souviens, lorsque j'étais écolier, que les terres lointaines me semblaient irrésistibles. Aujourd'hui, pour les jeunes qui fréquentent les écoles secondaires ou sont d'âge à s'inscrire à l'université, il n'y a aucun champ d'action aussi prometteur que le Canada. Il règne aujourd'hui au Canada un sentiment qui n'existait pas il y a un quart de siècle. C'est le sentiment que de nouveaux domaines sont explorés, de nouveaux horizons sont entrevus, de nouvelles occasions s'offrent dans notre pays et une nouvelle personnalité canadienne est en voie de s'affirmer. J'estime que cette nouvelle promesse canadienne se reflète clairement dans nos politiques nationales et, si ces politiques semblent parfois tumultueuses, c'est que nous vivons à une époque tumultueuse de notre histoire.

Nous avons tout lieu de nous réjouir en qualité de Canadiens à l'occasion de notre centenaire. A l'ombre du pays le plus puissant et peut-être le plus persuasif que le monde ait jamais connu, nous nous sommes attachés à notre identité canadienne, nous l'avons cultivée et entretenue et nous favorisons maintenant son plein épanouissement.

Dans l'atmosphère explosive engendrée par deux races fondatrices qui n'ont pas toujours été tolérantes l'une envers l'autre, nous avons jusqu'ici suivi les conseils et la voie de la modération au lieu de succomber à la colère. Dans un cadre géographique presque impossible, qui aurait rebuté beaucoup de gens moins tenaces, nous avons éparpillé une poignée d'hommes et de femmes sur un territoire septentrional accidenté s'étendant sur presque quatre millions de milles carrés et couvrant la moitié d'un continent, et nous avons réussi à le garder uni. Nous avons construit deux chemins de fer transcontinentaux, des réseaux de télévision et de radiodiffusion, une superroute transcontinentale, l'un des réseaux de navigation intérieure les plus grands au monde et un réseau transcanadien d'aéroports internationaux qui se compare avec n'importe quel autre à la surface du globe.

Nous avons construit deux des plus grandes villes au monde et 20 autres plus petites, qui connaissent une véritable explosion de croissance. Nous avons construit, ou construisons, 50 universités. Nous avons sondé les profondeurs de notre sous-sol à la recherche de pétrole et de minéraux précieux; nous avons semé du blé dans nos vastes prairies et nourri la moitié du globe avec la récolte. Nous avons montré la voie au monde entier par nos perfectionnements dans le domaine de la médecine et des sciences.

Nous avons commencé, enfin, à nous tourner sérieusement du côté des arts et tout indique que nous nous attaquerons bientôt à fond à la recherche scientifique et industrielle. Nous avons présenté des mesures législatives sociales et humanitaires qui ont apporté la sécurité et la tranquillité d'esprit à des millions de nos concitoyens qui, sans elles, porteraient l'écrasant fardeau des soucis financiers. Nous avons tenu bon au cours des périodes de marasme;

nous avons su triompher des situations embarrassantes.

Il n'y a rien que nous ne puissions permettre au Canada de réaliser, vous et moi. En tant que pays, il n'est limité que sur le plan humain. Les gloires et les triomphes de son premier centenaire, dans le cadre de la Confédération, ne seront peut-être rien en comparaison des triomphes que lui réserve le deuxième siècle.

Mais il y a encore des secteurs de travail et d'entreprise, sur le plan humain, vers lesquels nous devrons nous tourner, en particulier dans le domaine des relations humaines. J'ai mentionné quelques-unes des formidables tâches matérielles qui ont été menées à bien. Voici, entre autres, celles qu'il nous reste à accomplir:

Nous devrons résoudre le problème de l'expansion des villes et tous les problèmes connexes. Nous devrons mettre en valeur le Nord de notre pays, aménager nos immenses réserves d'eau, exploiter nos ressources minières et éliminer autant que possible les écarts de croissance entre les diverses régions du pays. Nous aurons pour tâche de construire de nouvelles routes et de nouvelles villes—des villes satellites et des villes industrielles. Il faudra peut-être subventionner les gens pour les encourager à s'établir dans le Nord et à repousser la frontière de l'arctique. Nous devrons nous attaquer aux problèmes de la pollution de l'air et de la vieillesse. Il faudra trouver moyen de guérir le cancer. Il y a des milliers de défis de ce genre, dont beaucoup sont encore inconnus.

Mais ce ne sont là que des tâches ou des défis intéressant le plan matériel et, quelle qu'en soit l'importance, à mon avis, ils revêtent moins d'importance que certains défis et certaines tâches qui touchent le domaine des relations humaines. Selon moi, les relations humaines sont le fondement sur lequel on devra édifier le deuxième siècle de notre histoire. Il faut explorer ce domaine pour trouver de solides assises. Si nous creusons nos puits dans un sol sec et stérile, si nous cultivons les sables arides du *statu quo*, si nous tentons de poser nos fondations dans le marécage des groupes aux intérêts particuliers, nous n'arriverons à rien et le deuxième siècle du Canada s'écoulera en pure perte. Mais si nous explorons le domaine sérieusement et consciencieusement, pour trouver la matière féconde de la dignité humaine, et si nous bâtissons là-dessus, la réalisation des rêves que nous caressons pour le Canada durera non pas simplement pendant un deuxième siècle, mais pendant un millier d'années.

Car, me semble-t-il, et la majorité des Canadiens en conviendront, il est aussi important de guérir le mal de la guerre que celui du cancer. Il est aussi important de vider nos cœurs des préjugés que l'air des impuretés. Il est aussi important de réadapter nos Indiens que de réaménager le centre de nos régions urbaines. Il est aussi important de renforcer la trame de la vie canadienne que d'accroître nos réserves. Il est infiniment plus important, pour l'avenir de notre pays, d'aménager les voies de la compréhension entre Anglais et Français et tous les groupes ethniques et raciaux que de bétonner des routes en direction de l'Arctique. Tel est, vraiment, le défi lancé aux députés, ainsi qu'à tous les citoyens canadiens, à l'aurore de notre deuxième siècle.

• (12.30 p.m.)

Il y a une trentaine d'années, Franklin Roosevelt a prononcé une phrase qui est devenue un défi et un cri de bataille pour toute une génération de ses compatriotes. Il leur a dit: «La génération actuelle d'Américains a rendez-vous avec le destin.» Ils ont répondu à l'appel. Il me semble, monsieur l'Orateur, que ces mots ont pour le Canada un sens beaucoup plus profond que pour les États-Unis à l'époque de Franklin Roosevelt.

L'une des principales émotions au Canada aujourd'hui c'est la tension sociale, la tension entre l'ensemble du pays et ses parties, et la tension au sein de celles-ci et entre elles, une tension si grave à certains niveaux qu'il est possible que l'idée même du Canada soit menacée. Je crois que la génération actuelle de Canadiens a rendez-vous avec le destin. Plus que toute autre génération précédente, nous-mêmes et nos enfants devrons décider s'il y aura un Canada dans l'avenir et quel genre de Canada ce sera. Voilà l'essence de l'expérience canadienne et c'est nous qui pouvons décider en définitive du succès ou de la faillite de celle-ci. Dans ce contexte, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de souhaiter à tous les députés, à tous les Canadiens, du succès dans leur carrière de citoyens et de bâtisseurs de notre grand pays.

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur le président, au cours de ce débat sur le discours du trône, je ne voudrais par parler tellement longtemps, mais simplement faire quelques observations.

La motion proposée par le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et appuyée par le député de Nicolet-Yamaska (M. Côté) tendant à voter une Adum se lit comme suit:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada...

Très fidèles et loyaux sujets! Monsieur le président, je voudrais simplement dire que je m'oppose à la motion, parce que je ne me considère pas comme un sujet mais comme un citoyen libre. A mon avis, cette motion ne devrait pas être rédigée dans ces termes-là.

En plein XX[e] siècle, en 1967, dans un pays qui se dit libre, comme le Canada, commencer par une formule «Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté», alors que, au contraire, nous sommes élus par des citoyens canadiens, dans nos comtés respectifs, et aussitôt rendus ici on nierait notre allégeance envers nos électeurs pour devenir assujettis à une autre autorité que celle qui nous délègue ici?

Monsieur le président, cela peut faire sourire, mais rien n'empêche que cela se traduit dans tous les actes et dans tous les gestes de la vie canadienne depuis 100 ans. Ceux qui ont assisté à l'inauguration de l'Expo se rappellent que, là également, il s'est produit des choses dont nous n'avions pas raison d'être fiers. Ainsi, par exemple, à l'ouverture de l'Expo, la fanfare attitrée a cru bon de jouer trois fois le «God Save the Queen», l'hymne national de l'Angleterre. Trois fois! Et cela avant de jouer une seule fois l'Ô Canada. Trois fois, l'hymne national d'un pays étranger! Et ceux qui étaient là, parmi les citoyens canadiens et qui étaient des délégués officiels, des diplomates, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Asie, du Japon, de Belgique, d'Angleterre, de France, d'Allemagne, d'Italie, des États-Unis, de 70 pays différents, étaient surpris de voir que l'hymne national qu'on jouait ici au Canada c'est «God Save the Queen», et ça trois fois.

Je me rappelle également, qu'en 1965, il y avait ici à Ottawa une réunion de l'Union internationale des parlementaires. Il y avait des représentants, à ce moment-là, de 70 pays. Ils venaient de tous les pays du monde, des députés, des sénateurs, pour discuter de problèmes inhérents au parlementarisme à travers le monde.

Et il y eut un concert au théâtre Capitol, ici à Ottawa, donné par l'orchestre symphonique de Toronto. Un très beau concert, très bien réussi. La symphonie dirigée par un Japonais était excellente. Il y avait deux grandes vedettes canadiennes, Richard Verreault et l'autre, une soprano, dont je ne me souviens pas trop du nom.

Une voix: Maureen Forrester.

M. Grégoire: Non, pas Maureen Forrester, qui est très bien connue également. Il y a deux ans de cela et j'ai oublié le nom. Au début du concert, qu'est-ce qu'on entend? Tout le monde se lève pour l'hymne national et on joue le «God Save the Queen». Tous les délégués, députés, sénateurs, venant d'à peu près 75 pays à travers le monde étaient là qui se regardaient et qui se demandaient s'ils n'étaient pas dans une colonie de l'Angleterre, au dix-septième, dix-huitième ou dix-neuvième siècle.

J'étais gêné, à ce moment-là, en tant que citoyen canadien, devant tous ces invités de tous les pays, qu'on convoque ici à Ottawa, au Canada. Et qu'est-ce qu'on leur joue? Le «God Save the Queen», l'hymne national de l'Angleterre.

Monsieur l'Orateur, il y a à peine deux jours, en fin de semaine dernière, j'étais à l'Expo et je visitais un pavillon étranger. A un moment donné, un délégué d'un autre pays, je ne me souviens pas trop de quel pays, me demande: Dites donc, vos dollars, ici, est-ce qu'ils sont garantis par l'Angleterre? Est-ce l'Angleterre qui garantit vos dollars ici?

J'ai dit: non. Et, à mon tour de lui demander: Où avez-vous pris ça? Il m'en montre un et dit: C'est le portrait de la Reine d'Angleterre qui est sur vos dollars. Est-ce qu'ils sont garantis par l'Angleterre et est-ce pour ça que vous êtes obligés de mettre le portrait d'une souveraine étrangère sur votre monnaie? J'ai dit: Non, ce sont des relents de colonialisme du siècle dernier ou d'il y a deux siècles!

Et, ici, on se dit citoyens canadiens! On voudrait faire croire aux citoyens du Québec, de l'Ontario, etc., qu'ils sont des citoyens canadiens, alors que tout dans notre vie est imprégné de colonialisme, sans but et sans logique, et ce en plein 1967, et alors qu'à travers le monde les pays qui ont le moindrement de fierté, de dignité, ont brisé ces liens coloniaux! Nous, au Canada, nous les conservons. Notre hymne national est encore le «God Save the Queen». La preuve, c'est qu'on le joue en premier lieu. Si, au moins, on le jouait en deuxième, mais on le joue en premier et trois fois de suite, avant de jouer le «Ô Canada». Et ceux qui étaient là se rappellent comment il a été joué—à un rythme macabre, funéraire et funèbre, comme je ne l'ai jamais entendu jouer. Ceux qui étaient là s'en souviennent très bien, ils peuvent être témoins de ça. Et, on le jouait en dernier comme si c'était avec crainte. On commence par l'hymne national de l'Angleterre! Sur nos dollars, le portrait de la reine de l'Angleterre! Et c'est toujours comme cela. On reçoit des pays étrangers et on n'a rien à leur montrer, sinon les insignes, les chœurs, les hymnes nationaux et les grands thèmes d'un autre pays, comme si l'on était en pleine colonie. Si cela n'était qu'un symbole, mais, monsieur l'Orateur, on est trop imprégnés, non seulement dans le domaine politique, mais également dans le domaine économique, de ce style colonialiste, de cette idée de dépendance, comme si l'on ne pouvait avoir, chez nous, assez de dignité, assez de fierté pour se donner un pays libre, un pays où l'on ne sera plus considérés comme des sujets mais comme des citoyens libres.

Monsieur l'Orateur, cette fierté canadienne, on n'a pas réussi à la donner. Ce n'est pas surprenant que moi, du moins, et nombre d'autres du Québec, cherchions à nous donner

une patrie, parce qu'on n'a pas voulu nous en donner une ailleurs. Et nous allons déployer tous les efforts voulus pour nous donner une patrie, au lieu de continuer à vivre en colonisés.

Il y en a peut-être qui aiment cela. Je vois le ministre des Postes (M. Côté), qui est tout de même un citoyen québécois et, également, un Canadien. Est-ce qu'il approuve cela? J'aimerais connaître son opinion. Approuve-t-il que nous jouions l'hymne national d'un autre pays en premier lieu, lors de manifestations internationales au Canada? Le ministre des Postes est-il fier de cela?

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a-t-il terminé ses remarques et cède-t-il la parole à l'honorable ministre des Postes?

M. Grégoire: Je me demande s'il peut me poser une question, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre! l'honorable député ne peut poser une question. Il peut faire son discours et permettre, s'il le désire, à d'autres députés de participer au débat plus tard.

• (12.40 p.m.)

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député? Peut-il faire la différence entre le salut au Gouverneur général et le «God Save the Queen», parce que l'hymne qui a été joué à l'ouverture de l'Expo n'est pas le «God Save the Queen», mais le salut au Gouverneur général, qui est seulement une partie du «God Save the Queen».

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un argument bien fort à mon sens. Qu'on joue le salut au Gouverneur général ou l'hymne national d'Angleterre, il n'y a pas la moindre petite différence entre les deux à mon avis. C'est exactement la même musique, les mêmes notes, et il n'y a rien qui les distingue l'un de l'autre!

Si le ministre des Postes veut dire que c'est le salut au Gouverneur général, qu'il me dise si le Gouverneur général est un Canadien, oui ou non? Dans le cas de l'affirmative, qu'on lui trouve un salut général qui soit distinctif de l'hymne national de l'Angleterre. Voilà ce que le ministre des Postes ne veut pas comprendre. Il cherche à justifier une acceptation qui doit le gêner, j'en suis sûr, mais il cherche également à se justifier, au point de vue de sa conscience, et c'est cela qui doit être difficile! Ce doit être difficile, j'en suis convaincu, parce que l'hymne national d'Angleterre et ce qu'on appelle le salut au Gouverneur général, à l'heure actuelle, sont exactement la même chose.

L'hon. M. Côté: Non.

M. Grégoire: Ce n'est pas la même chose?

L'hon. M. Côté: Non.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes me dit que ce n'est pas la même chose. J'aimerais bien qu'il fasse jouer les deux airs, car il réaliserait que ce sont exactement les mêmes notes. Il n'y a pas de changement du tout et c'est spécieux! Au fait, le ministre avance un argument spécieux, parce que c'est exactement le même air. On cherche à justifier son attitude en disant: Je l'écoute; ce n'est pas l'hymne national d'Angleterre, mais le salut au Gouverneur général. Nous avons un Gouverneur général canadien? Alors, qu'on essaie au moins d'avoir pour le Gouverneur général un salut qui soit canadien et non pas une simple reproduction, une copie de l'hymne national de l'Angleterre! Mais il y a encore des relents, et je suis désappointé que le ministre des Postes fasse encore preuve de ces relents colonialistes, de ces vestiges colonialistes.

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, je dois dire que je suis très fier que, cette année, le Parlement canadien ait adopté un hymne national et qu'il ait doté, il y a deux ans, le Canada d'un drapeau canadien. Au fait, je suis fier du progrès que nous faisons pour donner au Canada une identité canadienne.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, pour quiconque—et je suis un de ceux-là—qui a vu comment l'hymne national a été adopté cette année, il n'y a pas lieu de s'en glorifier. Il a traîné au *Feuilleton* comme rapport de comité pendant deux mois et, un bon jour, le tout a été passé en vitesse, sans que personne dise un mot, bref, comme si tout le monde était gêné. Pas un député ne s'est levé pour dire: Je suis heureux d'en avoir un. Il n'y a même pas eu de motionnaire, et encore moins de premier ministre, de ministre ou de député. Personne n'a dit un seul mot. Cela a passé et personne ne l'a su! Cela n'a pas été proclamé, comme si c'était humiliant, comme si c'était gênant d'accepter un hymne national!

L'hon. M. Côté: Vous auriez peut-être voulu un débat sur l'hymne national!

M. Grégoire: Personne n'a dit un mot, pendant qu'on passait l'hymne national en dessous de la couverte, car on passait en même temps, encore en dessous de la couverte, ce qu'on appelait l'hymne royal. Ils étaient cachés tous les deux. On a présenté les troisième et quatrième rapports du comité à ce sujet. Il y avait un autre rapport, qu'on n'a jamais voulu faire adopter, soit celui visant à réduire le quorum. On a sauté par-dessus ce rapport-là pour en adopter un autre qui traînait depuis deux mois, en dessous de la couverte. Le ministre est excessivement gêné,

mais il dit quand même: J'en suis fier. Si le ministre des Postes est fier de son hymne national, pourquoi ne proteste-t-il pas lorsqu'on joue trois fois le «God Save the Queen» avant de jouer le «Ô Canada» et les trois autres députés aussi, comme le député de Montmagny-L'Islet (M. Berger), que je voyais applaudir tantôt! Pourquoi ne protestent-ils pas quand on joue l'hymne national d'un autre pays trois fois avant de jouer celui dont le ministre des Postes est fier? C'est ça de la fierté? Ce n'est pas de la fierté et je proteste contre ça. (*Brouhaha*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je suggérer aux honorables députés qu'on permette à l'honorable député de Lapointe de poursuivre et de terminer ses remarques?

M. Grégoire: Je vais les poursuivre et je comprends très bien leurs interventions et leur gêne. Si j'étais à leur place, je serais également gêné.

Une voix: Parlez pour vous-même.

M. Grégoire: Je serais également gêné. Je vois le ministre des Postes quitter son siège. La retraite précipitée du ministre des Postes est probablement le plus beau geste qu'il ait jamais posé, parce que cela me permet de faire des remarques comme cela. Je suis fier de mon hymne national. Cela a pris beaucoup de temps avant que quelqu'un ose dire que nous ne voulons plus être attachés à ces vestiges de colonie, de coloniaux, de colonialistes. Ah! si tous les citoyens du Québec et tous les députés du Québec voulaient prendre les devants dans ce domaine-là! Je dois féliciter le député de Lotbinière (M. Choquette), je n'ai pas toujours l'occasion de le faire, car en voilà un au moins qui se comporte comme un citoyen libre, qui a compris que nous sommes des citoyens libres, que nous ne devons plus rester des colonisés, des colons d'un autre pays. Le député de Lotbinière l'a compris!

Abolissez la monarchie, instaurez la république! Pourquoi les autres députés du Québec ne suivent-ils pas, ne font pas la même chose? Il me semble que cela serait tout à fait normal! Regardons dans le monde, monsieur le président, ce qui s'est produit depuis vingt ans. Des pays, des peuples, moins avancés que nous, avaient au moins plus de fierté, plus de dignité que nous, beaucoup de fierté, beaucoup plus de dignité, et ils ont compris ce que cela représentait l'indépendance, ce que cela représentait se libérer de ceux qui cherchent simplement à nous exploiter ou à nous coloniser.

Eh bien, cette idée-là, ça fait trop longtemps que ça n'a pas été exprimé ici dans cette Chambre. Ça ne l'a pas été assez, malheureusement. Je crois que ça doit être exprimé encore davantage, de sorte qu'on ne nous présente plus des motions commençant par des mots comme: Nous, loyaux et fidèles sujets. Sujets! En voilà un terme! C'est un terme que je ne peux pas accepter. Elle est Reine d'Angleterre, très bien...

M. Habel: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné que, contrairement à l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), j'ai très bien compris le serment d'office que j'ai prêté pour siéger dans cette Chambre, au nom de ceux que je représente, je me retire de cette Chambre en signe de protestation contre le discours que fait présentement l'honorable député de Lapointe.

M. Grégoire: Monsieur le président, je vous dis que c'est une retraite qui ne m'affecte pas beaucoup. Ça me désappointe de voir qu'un autre citoyen canadien préfère la fuite plutôt que la bataille. Qu'est-ce que vous voulez, il y en a qui sont pris comme ça, ils aiment toujours mieux fuir que de se battre. Le serment à la Reine, monsieur l'Orateur,—c'est cela encore—c'est toujours le vestige de colonialisme qu'on devrait abolir. On devrait amender la Constitution et abolir cela, parce qu'un serment de fidélité, on doit le prêter à ceux qu'on représente, nos électeurs. C'est cela la démocratie. On dit qu'on vit dans un pays démocratique. Démocratie veut dire gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Ceux qui nous élisent, ce sont nos électeurs. Le mot démocratie le dit. Alors, à qui doit-on prêter serment? Au peuple, à nos électeurs.

Nous en sommes au point qu'on mêle la Reine à n'importe quoi. Pour une infraction au règlement de stationnement, c'est la Reine versus un tel. La Reine n'est même pas au courant du fait que vous avez une automobile; elle ne sait même pas qu'elle marque d'automobile vous avez; elle ne sait même pas que vous roulez sur telle route; elle ne sait même pas que vous existez! Pourtant, vous êtes poursuivis: la Reine contre un tel. Pourquoi pas le peuple? Dans les pays réellement démocratiques, c'est comme cela que ça se passe. Voilà encore des vestiges de colonialisme: toujours au nom de la Reine. Et quand on est élu ici, c'est pour représenter l'intérêt des électeurs, les intérêts du peuple. C'est au peuple qu'on devrait prêter serment; c'est vis-à-vis les intérêts du peuple, vis-à-vis les intérêts de nos électeurs. Mais non! «Nous, loyaux et fidèles sujets», on répète cela d'année en année, humblement, bien humblement à part cela. Et puis, on vient dire après cela que c'est un signe qui donne de la fierté, de la dignité à

notre patrie, à notre pays. Aristote, un grand philosophe grec, disait: «La patrie, c'est le lieu où l'on se sent chez soi.» Et nous autres, on nous arrive avec toutes sortes de symboles étrangers! Est-ce que cela peut réellement devenir une patrie?

• (12.50 p.m.)

Aristote dit bien: «Le lieu où l'on se sent chez soi». Il ne dit pas: Le lieu où l'on demeure, où l'on vit. Il dit: «Le lieu où l'on se sent chez soi». Telle est la définition de la patrie, selon Aristote, et il n'y en a pas eu de meilleure encore. Je répète: «Le lieu où l'on se sent chez soi».

Et l'on apporte tous les symboles étrangers possibles, qu'il s'agisse de notre argent, de notre drapeau, de l'hymne national, voire même des prestations de serment.

Monsieur l'Orateur, je crois que la Constitution aurait besoin d'un gros changement dans ce domaine-là pour au moins mettre de côté tous ces vestiges du colonialisme britannique des années passées. D'autres pays sont devenus indépendants. Prenons les États-Unis, au Sud, par exemple. Ils comptaient 3 millions de citoyens américains lorsqu'ils ont déclaré que c'était fin ; aujourd'hui, ils sont devenus un grand pays. Nous, leurs voisins, sommes toujours restés un petit pays! Pourquoi? Parce que nous avons toujours été un pays colonisé, un pays à mentalité de colonisés, un pays à vestiges colonialismes, toujours victime et dépendant des colonisateurs et des exploiteurs. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je souhaite que des changements soient apportés dans ce domaine-là...

M. Berger: Ah! non!

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, si, au lieu de marmotter tout le temps, l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Berger) se levait et disait ce qu'il pense, cela serait beaucoup mieux. Il a encore le style colonisé, lui aussi, monsieur l'Orateur. En voilà un autre qui aime cela passer pour un loyal sujet, un colonisé! Voilà ce qu'est l'honorable député de Montmagny-L'Islet! Mais il marmotte, par exemple...

[*Traduction*]

M. Herridge: Ce n'est pas vrai.

[*Français*]

M. Grégoire: ...et il n'est pas capable de s'exprimer.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien faire remarquer à l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), lui qui veut m'attaquer personnellement en parlant du député de Montmagny-L'Islet et qui dit que je préfère devenir un loyal sujet, que je me sens attaqué et lésé dans mes droits et que j'espère avoir l'occasion de défendre ma cause si, toutefois, je ne puis le faire dans le moment. Je ne voudrais pas laisser passer sous silence les affirmations du député de Lapointe sans...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député n'est-il pas d'avis qu'il serait préférable de faire ses remarques après que l'honorable député de Lapointe aura terminé son discours?

M. Berger: Avec plaisir, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. Winch: C'est notre attitude qui est la bonne, non la vôtre.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pense bien que j'ai exprimé ma pensée avec assez de force pour faire réagir ceux qui sont dans cette enceinte. Je sais que tout le monde ne pense pas comme moi. Je ne demande pas à tout le monde de penser comme moi, monsieur l'Orateur, car nous sommes en démocratie; seulement, je respecte le point de vue des autres, j'admets...

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable député de Lapointe, qui nous a si bien défini, tantôt, le sens du mot «patrie» et qui a choisi l'option séparatiste. Peut-il nous expliquer pourquoi il est encore ici si sa patrie n'est pas le Canada, s'il se sent mieux dans le Québec? Y a-t-il autre chose que son indemnité de $18,000 par année qui le retient ici?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pourrais demander à l'honorable député de Beauharnois-Salaberry si son indemnité de $18,000 le retient ici, car je pense que cela le chatouille. La réponse à sa question, je l'ai donnée le premier jour où j'ai déclaré officiellement en cette enceinte que j'étais un indépendantiste, bref, lorsque j'ai dit que j'acceptais et que j'observerais toutes les lois du Canada tant et aussi longtemps que le Québec ferait partie du Canada, mais que je travaillerais de toutes mes forces, que je déploierais le plus d'efforts possibles pour que le Québec acquière son indépendance, puisque le Canada n'a pas réussi à briser ses liens de colonisé. C'est un peu à cause de l'attitude de députés comme celui de Beauharnois-Salaberry qui admet le fait implicitement et tacitement. Tant et aussi longtemps que le Québec fera partie de la Confédération et du Canada, j'en observerai les lois et je travaillerai le plus possible pour le voir se séparer du

reste du Canada pour que nous ayons enfin une patrie, un véritable lieu où l'on se sent chez soi.

[*Traduction*]

M. Winch: Si ce que vous dénigrez n'était pas une démocratie, ce serait une trahison.

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, c'est la démocratie. Évidemment, il y a cent ans, des provinces se sont entendues pour former la constitution et la Confédération canadienne. Or, si chaque province était libre d'entrer dans la Confédération, chaque province doit être libre d'en sortir. Cela, ce n'est pas de la trahison; c'est mettre fin au premier contrat de 1867 qui a été consenti librement et volontairement par chacun des participants, et si une des provinces qui en faisait partie à ce moment-là veut en sortir, elle devrait pouvoir le faire librement et volontairement. Elle n'a qu'à mettre un terme à ce contrat-là et ça finit là, un point. Et ce n'est pas là de la trahison, c'est de la démocratie. J'ai toujours cru que l'indépendance du Québec, nous l'aurons seulement quand la majorité des électeurs québécois voteront en faveur de l'indépendance. Et, lorsque le peuple du Québec votera en majorité pour l'indépendance du Québec, tous devront reconnaître son choix démocratique, fait librement et volontairement dans la paix, par un vote, un jour de scrutin.

C'est cela la démocratie. Et tous, dans un pays démocratique, sont libres d'y travailler pour y parvenir. Je ne préconise pas des moyens violents ou la guerre civile, non, mais des moyens démocratiques.

J'espère que cela se produira le plus tôt possible mais, en attendant, j'accepte les lois canadiennes, celles qui régissent la citoyenneté canadienne. Je refuse, par ailleurs, d'être considéré comme un sujet de quelqu'un qui ne m'a pas élu, alors que ce sont les électeurs québécois qui m'ont élu. C'est le peuple qui m'a élu et non pas une souveraine étrangère. Je soumets que tous, dans cette Chambre, trouveraient avantage à changer au plus vite la mentalité qu'ils ont et à briser ces liens de colonisés pour devenir réellement des citoyens libres afin de pouvoir parler non pas en tant que sujets de la Reine, mais en tant que libres serviteurs du peuple canadien et, à ce moment-là, ce sera beaucoup mieux pour tous.

Et je soumets également, parce que je suis citoyen canadien à l'heure actuelle, que le Canada aurait avantage à se donner des symboles et des signes extérieurs qui réflètent le Canada et non pas un autre pays. Et je crois que cela n'est pas de la trahison, c'est au contraire préconiser un changement constitutionnel afin d'atteindre à une pleine et entière liberté d'expression nationale, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle, puisque dans le moment nous sommes obligés de jouer l'hymne national d'un autre pays dans toutes nos démonstrations.

M. Laniel: Auriez-vous une suggestion pour un système qu'on devrait avoir?

M. Grégoire: Devenir une république. Le député de Beauharnois (M. Laniel) me demande si j'ai des suggestions à faire. Évidemment! Monsieur le président, nous devons nous ériger aujourd'hui en république, devenir une république canadienne, libre de toute attache avec tout pays étranger, de telle sorte que lorsque nous recevrons des visiteurs étrangers, lorsque nous serons les hôtes des 70 et 75 pays du monde, nous puissions leur dire: c'est au Canada que vous venez, ce n'est pas en Angleterre. Quand nous vous recevons, c'est avec notre hymne national «Ô Canada» et non pas avec l'hymne national de l'Angleterre. Le drapeau qui flotte, c'est un drapeau canadien et non pas un drapeau de l'Angleterre.

[*Traduction*]

M. Winch: Pourquoi le premier ministre Johnson du Québec veut-il qu'il n'y ait aucun lien fédéral avec un pays étranger comme la France?

[*Français*]

L'hon. M. Côté: C'est un petit de Gaulle.

M. Grégoire: Monsieur le président, c'est simple. Le député de Vancouver-Est (M. Winch) peut bien parler, mais il me semble que c'est pour lui également et que lui aussi aurait plus de raison d'être fier lorsque le Canada sera réellement un Canada et non pas un autre pays. Il me semble que lui-même aurait plus raison d'être fier de dire qu'il est citoyen canadien lorsqu'il ne sera pas toujours en face de symboles étrangers.

[*Traduction*]

M. Winch: Je suis rudement fier d'être Canadien.

[*Français*]

M. Grégoire: Cela dépend du point de vue où l'on se place. Moi, je me place comme citoyen libre: d'autres se placent comme citoyens dépendants d'un pays étranger.

Monsieur le président, je termine là-dessus. Je sais que mes remarques n'ont peut-être pas l'heur de plaire à tout le monde, mais je crois que les citoyens...

[*Traduction*]

M. Cowan: Elles n'ont plu à personne.

[*Français*]

L'hon. M. Côté: C'est un peu niais.

M. Grégoire: Mon ami, le député de York-Humber (M. Cowan), dit que cela ne lui a pas plu. Mais il a dû réaliser quand même qu'au moins dans le Québec, et du moins dans le comté de Jonquière, les jeunes du comté de Jonquière ont assez de fierté et de dignité pour aspirer à cette liberté complète et totale, à ce détachement et à cette «brisure» de liens avec un autre pays.

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

[*Traduction*]

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège. J'avais l'impression que le député de Lapointe (M. Grégoire) serait de retour et qu'il lui restait du temps pour terminer son discours. Comme il n'y est pas, puis-je poser la question de privilège et prendre quelques instants pour faire la lumière sur un point?

[*Français*]

Personnellement mis en cause pas les divagations séparatistes du député de Lapointe (M. Grégoire) avant l'heure du déjeuner, permettez-moi brièvement, mais non moins fermement, de protester énergiquement contre ce triste et malencontreux exemple de démagogie à l'extrême et d'attaques personnelles envers des députés qui sont fidèles à leur mandat et respectueux des lois établies, de l'ordre établi.

Le député de Lapointe m'a qualifié, il y a à peine quelques heures, de sujet, de colonisé, et le reste, monsieur l'Orateur. Je tiens à vous assurer que, respectueux de la démocratie et très fidèle à mon serment d'office, parce que je sais ce que c'est qu'un serment, je continuerai à représenter ceux qui m'ont élu de la façon dont la majorité l'a voulu, c'est-à-dire selon les politiques préconisées par le présent gouvernement et auxquelles je participe le plus assidûment et le plus loyalement possible dans la mesure de mes capacités.

Répondant au député de Lapointe, je me refuserai toujours, monsieur l'Orateur, à me camoufler sous de pseudo-enquêtes auprès de mes électeurs pour renier demain ce que je préconisais hier, car je n'ai pas été élu sous de fausses représentations dans mon comté, et je n'ai aucunement l'intention de devenir un triste Don Quichotte séparatiste du genre de celui qui fait une telle croisade dans le désert québécois, à l'heure actuelle.

Et je regrette que le député de Lapointe ne soit pas ici, parce que je lui affirmerais que je me sens parfaitement chez moi partout au Canada. Je ne suis pas un colonisé, ni un sujet de quoi que ce soit, loin de là mais, par ailleurs, je continuerai à respecter la Reine du Canada selon les statuts établis, et quoi qu'en dise l'honorable député, si ce n'est pas péjoratif d'employer le mot «honorable» en parlant du député de Lapointe, dont l'égocentrisme lui fait perdre toute mesure, je continuerai à la respecter.

On a parlé d'hymne national avec lequel j'ai eu quelque chose à faire, puisque j'ai participé aux travaux du comité. Je suis fier de l'hymne national «Ô Canada». Je respecte également l'hymne royal et lorsqu'il sera joué, je continuerai à le respecter, à lui porter toute l'attention qu'il mérite.

Je suis fier de mon hymne national, et j'ajouterai que si ça ne devait donner lieu à aucun débat, j'en serais ravi, car trop souvent, monsieur l'Orateur, c'est avec des fausses discussions faussement taxées, des divagations inutiles du genre de celles du député de Lapointe, dont vous avez été témoin probablement cet avant-midi, qu'on retarde trop souvent la bonne marche du présent Parlement...

Je suis fier d'être Canadien, monsieur l'Orateur, Canadien tout court. Je suis évidemment orgueilleux du fait français qui caractérise mes origines, comme j'admire et je respecte celui qui caractérise mon épouse, qui est d'origine anglaise, et celle de mes enfants qui, héritant des deux, deviendront encore de meilleurs Canadiens.

J'espère, et ce en terminant ma question de privilège, monsieur l'Orateur, que le comité spécial de la Chambre, qui travaille à apporter des changements aux lois et au Règlement qui nous régissent présentement, en vienne au plus tôt à l'heureuse solution qui nous permettra de discuter de façon plus sérieuse de nos problèmes, et non pas de prêcher la démagogie, et qui permettra surtout à ceux qui s'intéressent aux problèmes canadiens de pouvoir discuter de problèmes canadiens et à ceux qui veulent s'intéresser exclusivement aux problèmes québécois de se faire élire, cette fois, à la législature provinciale pour présenter aux autorités concernées les problèmes qu'ils auront à leur soumettre et cesser ainsi d'essayer de nous endormir, de nous soulever, de nous diviser et de répandre des idées néfastes dans toute la nation.

Je m'excuse si mon ton est peut-être un peu brusque et emporté, monsieur l'Orateur, mais ma qualité de Canadien tout court et le respect que j'ai envers l'ordre établi m'obligent à me lever pour vous signaler la chose. Je crois que tous mes commettants, monsieur l'Orateur, seront heureux d'apprendre qu'au moins dans le comté de Montmagny-L'Islet, on n'a pas besoin de recevoir de leçon d'un député qui a renié les électeurs qui l'ont élu en changeant de parti, en devenant un prêcheur de croisade inutile, un fauteur de trouble. Je crois que la population de Montmagny-L'Islet saura me juger de la façon dont elle a su le faire jusqu'à maintenant. (*Applaudissements*)

Je remercie les honorables députés de leurs applaudissements, ce qui prouve que je ne suis pas le seul à professer le vrai canadianisme, ici, dans cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône afin de traiter de deux sujets en particulier, ce qui prendra peut-être tout le temps de parole accordé à un simple député. Je vais parler de ces deux questions importantes parce qu'à mon avis et de l'avis d'autres députés, les membres du cabinet les ont écartées, en établissant le programme des travaux du Parlement et en répondant aux vœux des gens, pour d'autres buts qui ne sont pas aussi vitaux que ceux-ci.

Je voudrais vous signaler, monsieur l'Orateur, le *Feuilleton* d'aujourd'hui, le vendredi 19 mai. A la page 19, vous trouverez un avis de motion inscrit en mon nom et rédigé de la façon suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait considérer l'opportunité de présenter une mesure législative en vue de l'institution d'une commission d'indemnités pour blessures criminelles afin d'entendre les requêtes des personnes qui ont subi des blessures ou une invalidité permanentes à la suite de crimes et afin d'accorder une indemnité à ces personnes ou aux personnes à leur charge, comme il semblerait juste dans les circonstances, et, lorsque la chose est possible, de faire payer l'indemnité par les criminels responsables de leurs blessures.

• (2.40 p.m.)

J'ai inscrit ce projet de résolution au *Feuilleton* pour la première fois en janvier 1966. Comme tout le monde le sait, suivant le Règlement, ce n'était qu'une mesure d'initiative parlementaire. En l'occurence, l'unique occasion de la débattre fournie par les leaders de la Chambre fut le mercredi 8 juin 1966. On a alloué une heure pour la discussion de la mesure. Le bill a été étouffé par l'un des hauts personnages du parti, un secrétaire parlementaire. Ma proposition ne devait jamais réapparaître au *Feuilleton*. J'ai donc été obligé de l'inscrire de nouveau ce mois-ci, pendant la nouvelle session.

L'autre jour, le député de Lotbinière (M. Choquette) a posé à la Chambre la question suivante:

Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice et procureur général.

Alors que plusieurs citoyens honnêtes trouvent que beaucoup d'efforts sont déployés dans notre société en vue d'alléger le sort des criminels, je voudrais poser la question suivante à l'honorable ministre.

Est-ce qu'il songe à établir ou à intéresser les provinces à établir une politique d'indemnisation en faveur des victimes ou des familles des victimes des criminels?

Le ministre de la Justice et procureur général (M. Trudeau) a répondu ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, la question a été soulevée également par certains correspondants. Je suis en train d'étudier ce problème. Comme l'honorable député s'en rend compte, il y a ici également une question de droit constitutionnel, parce qu'une telle indemnité pourrait venir des provinces plutôt que du gouvernement central; mais, si c'est le cas, il resterait la possibilité d'entreprendre des négociations avec les provinces.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que, lorsqu'on ne veut rien faire au Parlement du Canada, on se lève et on dit que c'est une question d'ordre constitutionnel qui touche les provinces. Et voilà qui est censé trancher l'affaire. Le 11 mai dernier, le ministre de la Justice, en qui j'ai toute confiance, a répondu qu'il y avait un point de droit constitutionnel en cause. Prenons l'affaire Truscott. Je ne veux pas en parler ici aujourd'hui, parce que je sais qu'elle éveille les susceptibilités. Toutefois, je la cite en exemple puisqu'elle est d'actualité.

Voici un jeune homme trouvé coupable de meurtre et condamné à la prison à perpétuité. Il purge sa peine au pénitencier de Kingston ou de Collins Bay ou de Portsmouth, peu m'importe le nom. En tout cas, il est emprisonné à vie dans la région de Kingston parce que le tribunal en a décidé ainsi. Qui paie ses trois repas par jour, le chauffage, le lit où il dort, les services de l'aumônier, qui se charge de ses loisirs et voit à ce qu'il ne prenne pas d'embonpoint ou ne perde pas de poids faute de nourriture? Le Parlement du Canada fournit ce qu'il faut aux criminels pour vivre dans le luxe alors que leurs victimes reposent au cimetière.

Toutefois, quand le député de Lotbinière, par exemple, demande au Cabinet s'il songe à verser un dédommagement aux victimes des crimes, on lui répond bien vite que le droit constitutionnel est en jeu. Le gouvernement, aux frais des contribuables, veille à bien nourrir Truscott et à ce qu'il ne manque pas un repas. Quand on l'interroge à propos d'indemnités pour les victimes des crimes, on se fait répondre d'un ton ronflant que le droit constitutionnel intervient et qu'il faut préserver les droits des provinces. Eh bien, si nous avons les moyens de payer les frais de subsistance des criminels, nous sommes certainement en mesure d'offrir quelque dédommagement aux victimes du crime, quand elles sont absolument innocentes et exemptes de toute complicité.

Quand un projet de résolution sur le sujet a été débattu le 8 juin 1966, c'est-à-dire il y a près d'un an, bien des députés en ont appuyé le principe. Un des plus compétents, celui de Stanstead (M. Forest), ce faisant, a déclaré qu'à son avis, puisqu'il s'agissait d'indemnités pour blessures, le cas pouvait relever de la compétence des provinces. Je respecte les connaissances juridiques du député, ainsi que son jugement. Il se peut qu'un élément de la compétence provinciale soit ici en jeu. Toutefois, tant que la Chambre consentira à verser pour l'entretien des criminels des fonds de la caisse fédérale, nous devrions, je pense, et pour les mêmes motifs, verser des indemnités aux victimes des crimes.

J'aimerais me reporter à un cas que j'ai fréquemment évoqué à la Chambre, le meurtre dont a été victime une fillette de sept ans, dans l'immeuble de ma propre église, à Toronto. La défense, d'ailleurs avec succès, a plaidé l'aliénation mentale. L'accusé fut donc immédiatement incarcéré à l'asile des déments criminels tenu par le gouvernement de l'Ontario à Penetanguishene, à environ huit milles de la maison d'été que j'habite depuis 1937. Je connais très bien cette institution; elle rend d'excellents services.

A mon point de vue de contribuable—et je le suis de longue date—il me semble inconcevable qu'un jeune homme comme Truscott, reconnu coupable d'avoir tué une petite fille, purge sa peine au pénitencier de Kingston et qu'Ottawa lui fournisse trois repas par jour, un lit bien chaud et un logement confortable, alors qu'un autre inculpé, accusé d'avoir tué une petite fille de 7 ans appartenant à l'église presbytérienne de Victoria, après avoir été reconnu atteint d'aliénation mentale, a été placé dans un asile défrayé par les contribuables de l'Ontario. A mon avis, c'est un peu trop subtil. Du moment que l'on prétend que c'est au gouvernement provincial qu'il incombe d'indemniser les victimes d'un crime, tandis que le contribuable canadien devra payer les frais de l'emprisonnement des criminels, le contribuable canadien sera certainement heureux d'indemniser les victimes. Si le gouvernement présente une mesure législative en ce sens, je suis certain que le Parlement l'adoptera en un jour.

J'ajoute que mon intérêt en la matière s'est intensifié avec les années, vu que, comme journaliste, j'ai assisté il y a bon nombre d'années à plus d'un procès pour meurtre. Comme je le signalais lors du débat sur la peine capitale, j'ai été président d'un jury à l'âge de 19 ans. C'était illégal, car il faut avoir 21 ans pour remplir ces fonctions, mais le juge m'avait désigné parce que, je le répète, j'étais le seul homme capable d'écrire en anglais dans la salle où se tenait l'enquête sur le meurtre. Si je fais allusion à la chose, c'est tout simplement pour dire que je suivais une enquête sur un assassinat dès l'âge de 19 ans. Cela remonte à bien des années déjà et j'ai suivi, d'une année à l'autre, bon nombre de procès pour meurtre pour le compte du journal. Je me suis trouvé en présence de victimes de criminels et aussi, au cours de mon travail aux tribunaux de simple police, j'ai pu voir des gens victimes d'autres délits, comme ceux qui avaient été battus sans pitié, les victimes de chauffards, et des cas où une personne, ayant été soumise aux effets du gaz pendant son sommeil, se trouvait dans un état de santé lamentable par suite des effets du gaz sur ses poumons. Il y a bien des victimes de criminels autre que les meurtriers. Notre législature devrait, selon moi, assurer des indemnités aux victimes d'actes criminels, de quelque nature qu'ils soient.

Comme je le disais, le projet de résolution que j'ai présenté a été examiné une heure durant, le 8 juin 1966, et on l'a fait échouer en prolongeant la discussion. A ce moment-là, un député a fait la déclaration suivante, qui figure à la page 6168 du hansard du 8 juin 1966:

> • (2.50 p.m.)
>
> ...je ne saurais donc dire que j'en comprends le sens.

Nous n'avons pas à attendre que le député d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart) comprenne le sens de la motion pour adopter cette mesure législative. Les Canadiens veulent une loi sur l'indemnisation des victimes, et ils la veulent au plus tôt.

Fait intéressant à noter, trois provinces canadiennes ont déjà avisé à la présentation de

mesures pour l'indemnisation des victimes. J'ai une coupure de la *Free Press* de Winnipeg, du 9 décembre dernier, où il est question des efforts du Manitoba pour venir en aide aux victimes de criminels. J'en ai une autre du *Globe and Mail* de Toronto, du 11 février dernier, signalant que le gouvernement de la Saskatchewan présente une loi pour venir en aide aux victimes des criminels. En outre, le *Sun* de Vancouver du 28 février 1967 rapportait que les victimes d'actes criminels, en Colombie-Britannique, seraient indemnisées.

Il y a donc trois de nos provinces, qui ont pris des dispositions pour indemniser les victimes d'actes criminels; certains symptômes indiquent que le Québec songe à les imiter.

D'aucuns diront: puisque les provinces agissent, pourquoi ne pas laisser les choses suivre leur cours? Je soutiens que nous devrions avoir là-dessus une loi uniforme dans tout le Canada et puisque le gouvernement fédéral se charge de l'entretien de ceux qui sont reconnus coupables d'un crime il devrait également, selon moi, se charger d'indemniser leurs victimes.

Je n'aurais garde de critiquer un seul de ces projets de loi présentés actuellement par les provinces, car je tiens vivement à ce qu'ils y acquièrent force de loi. J'ai également hâte qu'ils deviennent loi dans le Canada tout entier, mais je mettrai tout en œuvre pour que ces provinces puissent inscrire cette mesure législative dans leurs recueils de statuts. Faute de grives, on mange des merles, dit-on; j'ai toujours été persuadé de la justesse de cet axiome.

Il est très intéressant de comparer la teneur des trois bills de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Colombie-Britannique que j'ai mentionnés. Je le répète, certains signes portent à croire que le Québec prendra une initiative, mais j'ignore laquelle. Je sais seulement que, dans la province de Québec, des hommes et des femmes estiment que les victimes d'un crime doivent être indemnisées.

Je me contenterai de faire ressortir certaines des discordances existant dans ces trois bills. Dans le bill de la Saskatchewan, à mon avis le meilleur des trois, la victime ne devra pas intenter une actoin en justice avant de réclamer une indemnité à la Commission d'indemnisation. C'est la décision des législateurs de cette province.

D'après le bill du Manitoba, la victime devra avoir eu recours à toutes les voies légales avant de pouvoir réclamer une indemnité. Le Livre blanc du Manitoba stipule que la victime, avant de toucher une idemnité, doit avoir épuisé tous les moyens légaux et tout autre forme d'assistance publique. Cette décision est donc en contradiction directe avec la mesure législative de la Saskatchewan, mais j'espère sincèrement, monsieur l'Orateur, que les deux provinces promulgueront ces lois, car nous aurons au moins ainsi posé un premier jalon qui, je l'espère, incitera le gouvernement fédéral à aller plus loin en adoptant une loi uniforme.

Il est intéressant de noter qu'en Colombie-Britannique, le procureur général Bonner a déclaré à l'Assemblée législative provinciale que le paiement des indemnités incombera aux municipalités intéressées.

M. Herridge: Comme c'est typique.

M. Cowan: Ces remarques n'émanent pas de moi, mais d'un de mes bons amis de la Colombie-Britannique. Voici ce que nous pouvons lire dans le numéro du 28 février 1967 du *Sun* de Vancouver:

> Ce serait une mesure législative d'autorisation, permettant aux municipalités d'employer leurs propres fonds pour indemniser les victimes des crimes de violence.

Monsieur l'Orateur, considérons un instant l'injustice d'une pareille mesure. J'espère néanmoins que la Colombie-Britannique fera entrer cette loi dans ses statuts, car je veux voir l'adoption d'une mesure quelconque, constituant une première démarche à partir de laquelle nous pourrons songer à des améliorations. Prenons le cas hypothétique de la victime d'un crime dans la ville opulente, riche et somnolente de Victoria, et celui d'un homme auquel un voleur couperait les pieds dans la vallée de Skeena. Si ce sont les municipalités qui dédommagent les victimes du crime, je préférerais être attaqué à Victoria, en Colombie-Britannique, plutôt que dans la vallée de Skeena ou de Stikine. Je suis allé aux trois endroits, et j'avoue que j'aimerais mieux être victime à Victoria. La police est plus proche, les hôpitaux sont mieux équipés et les contribuables plus riches, soit dit en passant.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, il est mauvais que les provinces assument toutes les responsabilités. Les lois du Manitoba et de la Saskatchewan sont bien plus avancées qu'en Colombie-Britannique quant à la responsabilité des provinces pour l'indemnisation. Je

pense cependant que le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple et s'en charger lui-même, comme il se charge de l'entretien des criminels condamnés.

Lorsque je parle du dédommagement à accorder aux victimes des criminels je ne veux pas revenir au débat que nous avons eu le 8 juin dernier, ni aux longues palabres sur la peine capitale. On a dit que si quelqu'un est renversé par une voiture, dans presque toutes les provinces il n'est pas nécessaire de connaître le nom du chauffard. Même dans ce cas, on peut intenter une action en dommages-intérêts pour avoir été heurté par une voiture et on peut être dédommagé par le fonds de jugements en souffrance. L'Ontario l'appelle l'*unsatisfied judgment fund*. D'autres provinces le désignent autrement, mais en Ontario, si on est renversé par une voiture, qu'on est grièvement blessé, et qu'on ne connaît pas le nom du chauffard, on peut se faire dédommager par le fonds de jugements en souffrance, administré par le ministère de la Voirie.

A propos de cette idée de dédommager des victimes du crime, j'aimerais lire un bref éditorial du *Globe and Mail* de Toronto publié récemment, le 10 mai. Intitulé «Mieux vaut être heurté par une automobile», il se lit ainsi:

> Quoique Marshall McLuhan soutienne qu'en cet âge de l'électronique nous nous détournons un peu de l'automobile, l'appareil juridique de l'Ontario n'a pas encore réagi au message. Même si nous possédons divers moyens d'aider les victimes des accidents de la route, nous sommes toujours en retard sur d'autres provinces et d'autres nations quant à l'indemnisation des victimes de crimes de violence.
>
> Le mois dernier, la Cour suprême de l'Ontario a octroyé à un résident d'East York $7,300 pour des dommages subis lorsqu'il a été heurté par un automobiliste inconnu et qu'il a eu une fracture du genou et des blessures à la jambe.
>
> Pourtant, nulle indemnité n'a été accordée à Mme Beulah McArthur, veuve torontoise de 65 ans à qui un jeune apache a brutalement brisé tous les os de la face. Après avoir quitté l'hôpital, Mme McArthur n'est jamais retournée à sa petite épicerie qu'elle a vendue en perdant $4,000.
>
> En route vers l'hôpital, Mme McArthur était trempée de sang jusqu'à la ceinture, et une infirmière lui a demandé si elle avait été victime d'un accident d'automobile. Cela eût mieux valu pour elle dans une province qui refuse toujours de s'occuper des victimes de crimes de violence.

Nous sommes disposés à indemniser les victimes d'autres événements malencontreux, monsieur l'Orateur. Ainsi, on a déjà signalé à la Chambre que, si un cultivateur de l'Ontario se fait tuer l'un de ses moutons par un chien, il peut se faire remettre la somme correspondante à la valeur de son mouton, vu qu'il s'agit d'un chien errant.

Mais si la fille se fait tuer, comme dans le cas de Lynn Harper, de Clinton, ou de la fille du cultivateur de Dublin, en Ontario, à dix milles de là, aucune indemnisation n'est assurée aux parents, au sujet des dépenses effectuées pour leurs enfants. Rien ne vient indemniser la perte de la joie, du contentement, du réconfort et de la présence de l'enfant.

• (3.00 p.m.)

M. Scott (Danforth): Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Cowan: Volontiers.

M. Scott (Danforth): Je serais curieux de savoir une chose, car le député est en train de présenter une thèse intéressante. Pourrait-il nous dire quel genre d'indemnisation conviendrait, dans le cas d'un enfant?

M. Cowan: En Grande-Bretagne, on verse une indemnisation dans un cas comme celui-là. Je ne suis pas avocat comme le député de Danforth, mais il est stipulé dans la loi britannique que l'indemnisation compense la joie, la compagnie et le bonheur dont les parents auraient pu jouir plus tard en voyant leur enfant devenir adulte, et l'on y ajoute même que l'enfant aurait pu être le soutien de ses parents devenus vieux.

M. Scott (Danforth): Comment pourriez-vous être indemnisé pour la perte de votre enfant?

M. Cowan: Monsieur l'Orateur, personne ne pourrait m'indemniser de la perte de mon enfant, bien sûr, mais je veux seulement dire qu'en Grande-Bretagne, cela se fait. Je ne vis pas en Grande-Bretagne. Je désirais seulement faire remarquer que, là-bas, on indemnise les parents de la perte d'un enfant.

A propos des mesures législatives proposées dans le Manitoba, en Colombie-Britannique et dans la Saskatchewan, et j'en félicite ces trois provinces, je souligne que la Nouvelle-Zélande a été, il y a trois ans, un pionnier dans ce domaine et qu'elle a été suivie, en 1964, par la Grande-Bretagne et par l'État de Californie. L'État de New York leur a également emboîté le pas, en juillet dernier.

On s'aperçoit de plus en plus que la société doit protéger les individus. Si elle ne le fait pas, elle devrait se charger d'indemniser les victimes des criminels. Elle devrait, par exemple, pourvoir aux besoins de la veuve et

des enfants du soutien de famille assassiné. Certes, il y a bien d'autres cas où des innocents souffrent parce qu'un membre de leur famille a été la victime de violences criminelles.

La résolution dont j'ai parlé réclame la constitution d'un bureau d'indemnisation des victimes des criminels chargé de se prononcer sur toutes les demandes pouvant lui parvenir. Les précédents ne cessent de s'accumuler en Nouvelle-Zélande, en Grande-Bretagne, en Californie et dans l'État de New York. Sauf erreur, la Saskatchewan aura, grâce à Dieu, une des lois en vigueur en juillet ou en août prochain. J'affirme que le gouvernement fédéral devrait se saisir du problème, et cela rapidement, surtout si l'on considère que le Parlement a voté par 143 voix contre 112 le maintien de la peine capitale et qu'il est question d'une nouvelle tentative en vue de l'abolir. Or, on ne dit rien dans le discours du trône des victimes des criminels, monsieur l'Orateur.

J'espère m'être bien fait comprendre. Je crois avoir formulé l'opinion de plusieurs députés avec lesquels, depuis longtemps, je m'entretiens de cette question importante.

J'aimerais passer maintenant à l'immigration. Ce dernières années, j'ai parlé plus d'une fois d'un famille italo-canadienne. J'hésite à recourir à cette expression, car je n'aime pas décrire les Canadiens de cette façon. Pour moi, ce sont tous des Canadiens tout court. Si je dis que ces gens sont des italo-canadiens, c'est qu'ils sont nés en Italie; il s'agit de citoyens canadiens naturalisés qui sont retournés vivre en Italie.

Dans quatre discours du trône consécutifs, ceux du 16 mai 1963, du 18 février 1964, du 5 avril 1965 et du 18 janvier 1966, on peut lire de belles phrases comme la suivante:

> Il sera proposé une modification à la loi sur la citoyenneté canadienne, afin d'assurer à tous les citoyens canadiens, où qu'ils soient nés, une parfaite égalité de droits.

Ou encore:

> Mon Gouvernement proposera une mesure législative tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne, afin d'assurer des droits égaux à tous les citoyens.

En voici une autre:

> Vous serez saisis d'une mesure visant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne, notamment afin d'assurer l'égalité complète des droits de tous les Canadiens, quel que soit leur pays d'origine.

On a fait quatre promesses, mais rien accompli. J'ai ici le discours du trône prononcé il n'y a pas deux semaines, soit le lundi 8 mai.

[M. Cowan.]

Il couvre des pages et des pages, bien qu'il soit imprimé en petits caractères. Je l'ai lu en entier au moins deux fois et, en partie, à deux ou trois reprises. Or, ce discours du trône, qui ne remonte pas à deux semaines, ne fait aucune mention de la loi sur la citoyenneté canadienne. Quatre ans de suite, on nous a dit dans le discours du trône que des modifications seraient proposées à la loi. On nous assure que les modifications ont été rédigées, de même que les règlements.

Je proteste contre le fait qu'un citoyen canadien naturalisé, qui s'absente plusieurs années, doit faire revalider tous les trois ans son passeport, à l'ambassade canadienne la plus proche, sans quoi ce passeport est périmé. Dans le cas de la famille italienne qui vit à Weston, dans la circonscription de York-Humber, ces gens ont eu leur passeport revalidé à la fin de la troisième et de la sixième année de leur séjour en Italie.

Le dollar canadien et le dollar américain valent plus en Italie qu'au Canada ou qu'au États-Unis et nombreux sont les Canadiens naturalisés qui reviennent dans leur patrie après leur retraite, à cause du plus grand pouvoir d'achat de leur argent. C'est pour cette raison que le frère d'un ministre passe plusieurs mois chaque année en Espagne et personne ne l'en estime moins. Il utilise à fond le pouvoir d'achat de son dollar canadien.

Je parle en ce moment d'une famille canado-italienne qui avait vécu en Italie pendant plus de neuf ans. Malades, ces gens n'avaient pas fait valider leurs passeports à l'expiration du délai prescrit de trois ans. Lorsqu'ils décidèrent de revenir à York-Humber pour rendre visite à certains de leurs enfants, l'ambassade du Canada leur a dit que leurs passeports étaient expirés, puisqu'ils n'avaient pas été renouvelés au cours des trois ans. Ce couple âgé est terriblement bouleversé—et qui ne le serait pas? Ils ont renoncé à leur allégeance à l'Italie et ont juré allégeance à la reine du Canada, la reine de notre pays. Mais le pays leur dit: «Nous ne voulons plus de vous. Vous n'avez pas fait valider votre passeport dans un délai de trois ans à l'ambassade du Canada la plus rapprochée.»

Je suis d'origine canadienne; jamais je n'ai besoin de faire valider mon passeport si je suis à l'étranger. Je n'ai qu'à revenir à mon pays de naissance, le Canada. Je n'ai pas renoncé à l'allégeance au Canada. Mais si un citoyen canadien naturalisé qui vit à l'étran-

ger ne le fait pas valider tous les trois ans, il perd sa citoyenneté.

J'en ai parlé à l'honorable M. Favreau, qui était à l'époque ministre de l'Immigration. Je tiens à le dire et je me ferais même une joie de le proclamer bien haut: M. Favreau a réglé l'affaire en une heure. Et il a convenu que la loi sur la citoyenneté canadienne devait être modifiée et que les Canadiens naturalisés ne devaient pas avoir, s'ils quittaient le pays pour plus de trois ans, à faire valider leurs passeports sous peine de perdre leur citoyenneté. En pareil cas, ils deviennent apatrides.

J'ai déclaré à la Chambre le 3 juin 1966—il y a environ un an—en parlant de cette question lors de l'étude des crédits de la Citoyenneté, comme on le voit à la page 5951 du hansard de cette année-là:

On m'a dit que les documents sont prêts; les modifications ont été rédigées, ainsi que les règlements.

Pourquoi, au nom du Ciel, le Cabinet ne peut-il présenter une modification à la loi qui rendrait tous les Canadiens égaux et empêcherait aux Canadiens naturalisés de se faire dire dans quelque ambassade d'Europe ou d'ailleurs: «Votre passeport n'est plus valide, car vous n'êtes pas venu nous voir tous les trois ans.» On ne traite pas ainsi les Canadiens de naissance. Pourquoi le faire aux Canadiens naturalisés? Tous les citoyens canadiens devraient être égaux et traités de la même façon. Je voudrais que le cabinet présente une mesure à cet effet et tout de suite. Quatre ans de promesses valent bien une journée d'action.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, vous méritez qu'on vous félicite d'occuper le poste fort agréable de président de la session du centenaire, et personne n'est plus digne que vous de cet honneur. (*Applaudissements*)

Au parrain de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'adresse mes félicitations; mes compliments et ma sympathie vont au comotionnaire, mes compliments pour son élocution, ma sympathie pour sa position de partisan du gouvernement qui a abandonné l'industrie agricole et a à peine effleuré la question dans le discours du trône.

• (3.10 p.m.)

M. Roxburgh: Puis-je poser une question au député?

M. Nasserden: Je répondrai volontiers plus tard à toute question que le député voudra me poser au sujet du tabac. Plus que tout autre député à la Chambre, il devrait savoir que le gouvernement n'a rien fait pour les producteurs laitiers. La preuve est qu'ils ont l'intention d'organiser une marche sur Ottawa mercredi prochain. Cela gêne le député. Voilà pourquoi, entre autres, il veut maintenant créer une diversion. Le gouvernement a oublié l'agriculture. Il a oublié ceux qui cultivent le sol et cherchent à maintenir nos ressources alimentaires. Je sais que le député qui a appuyé la motion en qualité de représentant de la circonscription de Nicolet-Yamaska a dû se rendre compte que sa tâche était futile et que c'était une tentative pour justifier ce qui ne se justifie pas. A cause de ses lacunes dans le domaine agricole, le discours du trône a fait insulte à l'industrie et aux cultivateurs d'un bout à l'autre du Canada. Je parlerai de l'agriculture une autre fois.

M. Roxburgh: J'invoque le Règlement, M. l'Orateur. Le député nous dit que l'agriculture est à peine mentionnée dans le discours du trône. Je lui signale qu'il y a une vingtaine de lignes sur ce sujet; autrement dit, environ 400 mots sont consacrés à l'agriculture dans le discours du trône.

M. Rapp: Il n'y a pas là matière à un rappel au Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Ce n'est pas un rappel au Règlement. J'invite le député à continuer son discours.

M. Nasserden: Je comprends ce qui tracasse le député.

J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer ma gratitude aux citoyens de la circonscription de Rosthern de m'avoir choisi pour les représenter au Parlement canadien en cette session du centenaire. Je me rappelle les élections historiques de 1958 quand ils m'ont délégué pour la première fois au Parlement et je me souviens des paroles de l'évêque Westcote: Pour représenter véritablement les citoyens, un candidat doit connaître leurs problèmes, avoir partagé leurs angoisses, s'être réjoui de leurs triomphes et avoir éprouvé l'humble fierté d'être des leurs. Je crois qu'il s'agit là de termes appropriés et chargés de sens pour tout candidat à un poste public et pour tout député fédéral, surtout pour nous qui siégeons à la législature du centenaire.

En 1867, la province de Saskatchewan et l'Ouest canadien actuels n'étaient presque uniquement peuplés que d'aborigènes, dont je reparlerai avant de conclure. Cet après-midi, je pense au Père de la Confédération, sir John A. Macdonald, qui a donné l'unité matérielle à notre nation en reliant par un chemin de fer notre frontière de l'Est à celle de l'Ouest et en permettant à un autre grand Canadien, sir Clifford Sifton, d'amener les pauvres, les opprimés et les humiliés d'Europe et d'autres continents dans l'Ouest du Canada pour en faire le grenier d'un empire et pour y édifier le plus grand empire de tous les temps, grand non pas par l'étendue, mais par la liberté qu'il a donnée aux gens qu'il a nourris.

Je pense au discours qu'a prononcé cet après-midi le député de Lapointe (M. Grégoire) et j'en ai pitié. Il est vraiment à plaindre; il souffre d'un complexe d'infériorité injustifié, à mon sens, dans le Canada de 1967. Le Canada de 1867 a promis le respect des droits des minorités ainsi que des possibilités illimitées, qui se traduiraient, dans la collaboration et la bonne volonté, par l'édification d'une société et d'une nation. Et le Canada de 1967 est multiracial—en tout cas dans l'Ouest canadien, et dans les grands centres métropolitains de Toronto, Montréal et Vancouver. Voilà pourquoi le Canada de 1967 connaît une effervescence où n'ont pas leur place la timidité et la circonspection de ceux qui persistent à croire que les Canadiens n'ont pas dépassé l'état d'esprit d'avant la Confédération.

Le Canada a évolué. La description du Canadien n'est plus la même. Il n'y a plus de majorité de Canadiens descendant de peuples de langue anglaise et il n'y a plus de minorité de descendance française. La majorité et les minorités des Canadiens d'aujourd'hui descendent de ceux qui, à leur arrivée au Canada, parlaient une autre langue. Voilà ceux qui sont impatients de voir le Canada se libérer des entraves, des préjugés et des privilèges qui ont empêché les Canadiens de toutes les régions de profiter des progrès que nous aurions pu réaliser si nous nous étions rappelé le serment de collaboration et de bonne volonté qui était le principal ingrédient de la Confédération.

Le discours du trône est caractéristique de son auteur, le premier ministre (M. Pearson). C'est un document terne et banal qui dénote un manque d'initiative et une ignorance totale du Canada de 1967. Pourquoi les Canadiens sont-ils inquiets aujourd'hui si ce n'est parce qu'ils sont mécontents de leurs dirigeants? Pourquoi, en cette année du centenaire, la Chambre des communes se compose-t-elle de partis minoritaires? Il a beaucoup été question de la constitution. Les habitants de toutes les provinces ont vu dans quelle mesure l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est devenu un carcan qui les retient et les empêche d'aller vers les nouveaux horizons qui s'ouvrent devant eux.

La liberté est chose relative. Un peuple n'obtient jamais vraiment une nouvelle liberté sans l'échanger contre une de ses libertés anciennes. Nous n'entendons jamais le premier ministre l'admettre. Les premiers ministres provinciaux devront faire preuve de grandeur eux aussi, à moins que leur seule ambition ne soit d'être premier ministre d'une province, si entravée soit-elle par un passé qui est bien mort. Les étapes inéluctables sont la collaboration, la bonne volonté et un peu de confiance en ceux qui ont vécu côte à côte avec d'autres dans notre pays pendant un siècle et dont la plus grande faute a été de s'efforcer de respecter la constitution et les droits qu'elle garantit.

Les Canadiens sont agités aujourd'hui. Ils ne croient plus que rien n'a changé. Les Canadiens veulent être égaux. Mais il y a des séparatistes au pays. Nous avons le député de Lapointe. Nous avons le Nouveau parti démocratique qui a présenté, au cours du débat, une résolution réclamant un statut spécial pour le Québec. Il y a aussi le premier ministre qui approuve l'idée de deux nations. Tous ces concepts contredisent cette égalité qui permettrait à un peuple de collaborer efficacement à l'édification d'une nation et à la préservation de son patrimoine.

• (3.20 p.m.)

Je félicite le premier ministre de sa bonne fortune qui l'a mis à la tête du pays à ce moment de notre histoire. Sur les plans qualitatif et quantitatif, il est malaisé de définir et de mesurer l'art de gouverner; mais il est facile de jauger les faiblesses des gouvernants, et ces faiblesses paraissent prodigieuses à la lumière du défi historique présenté à notre nation l'année du centenaire.

Je crois que, depuis quatre ans, la négligence a été la pierre angulaire de l'administration. La seule autre explication serait que le premier ministre était à tel point indifférent aux affaires du Canada qu'il s'est permis, à titre de chef d'un parti politique, d'utiliser toutes sortes d'expédients, de faire semblant d'applaudir au concept de deux nations, et de saper lentement l'unité nationale qui existait au Canada.

A mon chef, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), j'offre mes sentiments d'affection et de respect et je l'assure de mes sentiments de fidélité et de ceux de mes commettants. Je salue la Déclaration des droits qui,

lorsqu'elle a été enfin inscrite dans nos recueils de lois, a récompensé sa persévérance et son dévouement. Avec tous les Canadiens, je m'émerveille du courage qui l'a animé au cours de toute sa carrière politique, courage qui n'a pas défailli en passant au creuset des années tumultueuses qui se sont succédé.

Quelqu'un a déjà qualifié ces dernières années de tumultueuses. Toutes les années ne sont-elles pas tumultueuses? Lorsqu'un pays poursuit sa destinée sans compromis, il n'y a pas de voie aisée ou facile, surtout pas lorsque subsistent encore les préjugés et les prérogatives qui empêchent de réaliser tout ce que l'on voudrait.

J'ai dit que sir John A. Macdonald était le Père de la Confédération. J'ai aussi mentionné sir Clifford Sifton. Tous deux ont été des libéraux dans la meilleure tradition lorsqu'ils ont dû servir leur pays. Je crois que l'histoire établira que le chef de l'opposition a été le plus grand libéral de tous.

L'égalité entre Canadiens sera une des pierres angulaires de ce deuxième siècle de confédération. Pour mon parti, cette occasion marque une étape dont nous pouvons à bon droit nous réjouir. Il y a cent ans, sir John A. Macdonald mettait au point avec d'autres l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce monument consacrait la fin d'un régime de suspicions et d'intrigues, fruit des deux familles fondatrices. Ce mariage, protégé par les garanties accordées aux parties contractantes, a été fructueux. Le Canadien de 1967 n'est ni Anglais ni Français. Il a quelque chose de plus riche, de plus subtil.

Notre pays est encore un pays jeune, qui lutte, cherchant à réaliser ses virtualités, encore incertain de sa forme finale. Que deviendraient les Prairies sans les marchés du bœuf, des céréales et des minerais qui existent dans d'autres parties du pays? La ville de Montréal, l'île de Montréal, ne serait qu'un amas de rochers, sans les sièges sociaux des sociétés qui se sont installées là pour concentrer la richesse de notre pays. Les gratte-ciel qui les abritent racontent une histoire, qui est l'histoire du Canada, de ses réalisations, d'un océan à l'autre. Pourquoi le reste du Canada accepterait-il toutes ces mises en valeur, sans cet esprit de coopération, de compréhension, qui nous permet de croire à la possibilité de bâtir un pays au nord du 49e parallèle.

Le Canada est à un nouveau tournant de son histoire. La voie dans laquelle nous nous engageons ne sera pas facile à suivre et nous pouvons nous attendre à bien des tribulations. Nous ne pouvons davantage prévoir tous les obstacles qui se dresseront devant nous. Les plus grands sont, me semble-t-il, la crainte, la méfiance et l'isolement. Le Canada n'a pas le droit de songer à s'isoler du reste du monde. Aucune partie du Canada ne pourrait non plus survivre en s'isolant du reste du pays. Toute partie de ce continent qui chercherait refuge dans l'isolationnisme ne tarderait pas à voir son destin absorbé dans celui du continent nord-américain aux yeux du monde.

Au cours du siècle dernier, le Canada a connu un certain isolationnisme, qui n'était pas limité à telle ou telle région. Les observateurs du Canada moderne oublient parfois ce fait. Dans ces poches d'isolationnisme, les gens ont perdu contact avec le nouvel esprit de canadianisme qui cherche à émerger au nord du 49e parallèle. Partout où l'on a toléré cet isolationnisme, on a ralenti notre développement de pays puissant, de taille à relever le défi de l'Amérique du Nord moderne.

Si nos amis du continent nord-américain, qui portent sur leurs épaules le principal fardeau de la défense et de la direction, ont commis des erreurs, celles-ci sont également nôtres, parce que nous avons négligé de leur faire connaître nos opinions. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) ont fait des Affaires extérieures le gage de l'opportunisme politique depuis quatre ans. Ils crient «au loup» chaque fois qu'on amorce une discussion sérieuse sur les affaires extérieures. Ils invoquent l'argument fallacieux du secret pour empêcher toute discussion sur l'attitude du Canada. Ils disent: «Ayez confiance en nous. Nous savons tout sur la question. Faitez-nous confiance et les problèmes du monde seront résolus.»

L'un des spectacles des plus étranges, sous ce rapport, nous a été présenté au cours du débat sur l'unification, quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a mis tout en œuvre pour faire croire au Parlement et aux Canadiens que le règlement de la crise du Vietnam reposait sur lui et sur le gouvernement. Des sophismes de ce genre sont une insulte pour le Parlement, ils avilissent les Canadiens et font du tort à l'idée que l'on se

fait du Canada à l'étranger. C'était là des propos en l'air de la part du ministre.

Le gouvernement se montre maintenant sous son vrai jour: arrogant, pratiquant le dédain et l'indifférence quant à toute consultation, ne se souciant même pas de se confier aux Canadiens. Le gouvernement actuel ne saurait prétendre parler au nom du Canada. Il a refusé de faire confiance aux Canadiens. Il ne saurait prétendre parler au nom du Parlement. Il a empêché, intercepté un débat sur les affaires extérieures. Le gouvernement ne saurait prétendre parler au nom du parti libéral. Le premier ministre a muselé ses collègues du cabinet et a ainsi exercé des pressions sur ses députés de l'arrière-ban pour s'assurer le silence sur ces questions d'importance primordiale. Le gouvernement a fait preuve d'irréflexion, d'arrogance, d'irresponsabilité quant aux principes de la démocratie, et la réputation du Canada à l'étranger s'en est trouvée diminuée. Le Parlement sait que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont crié «au loup» quatre ans durant, écartant toutes questions à la Chambre des communes, de quelque partie de la Chambre qu'elles venaient.

Sur le plan intérieur, les Canadiens sont en fâcheuse posture, aux prises avec l'inflation et les coûts élevés. La question du logement est l'échec le plus flagrant du gouvernement, mais le gâchis qui en résulte n'est qu'un symptôme des maladresses plus graves encore des vis-à-vis.

• (3.30 p.m.)

Le ministre des Finances (M. Sharp) s'est avancé à tâtons. Mauvaise méthode. Pire encore, ses pronostics étaient faux et le coût de la vie continue sa spirale ascendante. Le ministre s'est empressé d'en blâmer les provinces à cause de certaines hausses de taxe et autres impositions. Il confirme lui-même par là que la taxe de vente de 11 p. 100 s'est infiltrée dans tous les secteurs de la vie canadienne. Le coût de la vie est aujourd'hui le plus élevé de notre histoire, comme le sont aussi les taux d'intérêt et les impôts. Nous souffrons en outre des ravages que ces conditions ont infligés aux budgets provinciaux et municipaux. Depuis quelques mois presque toutes les municipalités ont été forcées de hausser leurs taxes par suite des politiques délibérées du ministre des Finances, du premier ministre et du gouvernement. La responsabilité en incombe à un gouvernement que je ne saurais qualifier que de négligent. Il a réussi à appliquer le programme grâce à l'appui du Nouveau parti démocratique. Lorsque la taxe de vente a été inaugurée, le Nouveau parti démocratique est resté coi et il a refusé de se prononcer sur la mesure, refusé de renverser le gouvernement cette fois-là. Il est donc en partie moralement responsable de la situation qui s'est développée dans notre pays et qui a privé les gens ordinaires du niveau de vie auquel ils ont droit. On se demande après pourquoi le Parlement ne fonctionne pas. Ceux qui posent cette question devraient se demander pourquoi ils n'ont pas aidé à trancher une pareille question qui a sur le pays des répercussions aussi prononcées.

Avant de terminer, je voudrais dire que l'un de nos projets du centenaire devrait être de redresser les injustices subies par nos autochtones, les Indiens. A mon avis, les Canadiens devraient repenser leur attitude et les programmes de bien-être destinés aux Indiens. Il semble qu'on n'a pas réussi à les stimuler et à les encourager. Les conséquences ont été désastreuses. A vrai dire, nous n'avons guère lieu de nous féliciter à cet égard. Le centenaire de la Confédération devrait être une promesse pour les Indiens et pour toute notre population.

M. Roxburgh: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question?

M. Nasserden: J'en serais ravi.

M. Roxburgh: Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député de son excellent exposé. A mon avis, il n'a jamais été si éloquent. Je voudrais lui demander quel prix les producteurs laitiers recevaient pour le lait lorsque l'opposition officielle était au pouvoir. Je sais qu'il peut répondre au pied levé. Je voudrais aussi lui demander quelle a été l'augmentation du prix du lait ces trois dernières années depuis que les conservateurs ne sont plus au pouvoir?

M. Nasserden: Je me fais un plaisir de répondre à cette question, car les prix en cours à l'époque où notre parti constituait le gouvernement étaient tellement satisfaisants que nous avions un excédent de produits laitiers au Canada.

M. Roxburgh: En effet.

M. Nasserden: Mais depuis l'accès au pouvoir du gouvernement actuel, la situation est devenue telle que nous avons dû importer des produits laitiers.

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'en profite moi aussi pour féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs discours étaient excellents. Bien peu d'entre nous, je pense, ont été témoins d'une aussi grande éloquence.

Au cours des quelques minutes à ma disposition, je voudrais étudier un aspect qui n'a pas été traité longuement, je pense, au cours du présent débat; état actuel de la législation du travail, les aspirations du mouvement syndical, les répercussions des objectifs et des aspirations du mouvement syndical sur le gouvernement et, dans une certaine mesure, les répercussions des mesures du gouvernement sur les syndicats. Je voudrais également traiter de cette évolution sur le plan politique et de la façon dont elle se rattache au parti libéral. Étant donné les modes d'action du gouvernement dans les secteurs d'importance primordiale pour le monde du travail et l'évolution actuelle, le parti libéral et le gouvernement d'aujourd'hui se sont assuré, selon moi, une entrée dans le mouvement syndical lui-même, entrée refusée à notre parti depuis bon nombre d'années. L'évolution rapide de notre société et les actes du gouvernement sont les éléments qui ont concouru à cette réalisation.

Je doute qu'un parti politique—et moins encore le mien, de caractère national et qui a gouverné le pays pendant tant d'années —puisse examiner la situation avec confiance, alors que les hauts fonctionnaires du mouvement syndical—et j'ai en vue la fédération syndicale, le niveau national et l'échelon moyen des syndicats locaux—en sont venus à s'identifier à tel point à un certain parti politique, le parti néo-démocrate. Il s'ensuit que le parti libéral doit, me semble-t-il, examiner la situation et prendre les mesures nécessaires pour la redresser, car nous pouvons sans doute, en tant que parti, être plus utiles à nous-mêmes et à la population canadienne en prenant contact avec les chefs syndicaux, en les accueillant dans nos rangs et en veillant à ce qu'ils puissent se faire entendre positivement et exercer leur influence au sein du gouvernement et dans l'organisation de notre parti.

Je voudrais expliquer en détail pourquoi, d'après moi, les réalisations du gouvernement actuel ont permis au parti libéral de se frayer ainsi la voie dans les couches supérieures du mouvement ouvrier et montrer pourquoi j'estime que nous pouvons faire appel aux hommes dont je parle. Un examen rapide de ces réalisations permettra de voir que ces chefs des mouvements ouvriers doivent envisager le parti libéral d'un œil nouveau comme porte-parole et comme parti politique auquel il leur est bon de s'associer pour réaliser leurs objectifs et leurs aspirations.

Un examen plus approfondi de la situation révèle que le salariat s'intéresse avant tout à trois domaines généraux importants et internes. Il y a d'abord les programmes et propositions de sécurité sociale. Le second serait la législation ouvrière et la nécessité de la réformer. Au sens étroit du terme, je spécifierais la législation ouvrière. Le troisième devrait être la politique de main-d'œuvre eu égard aux progrès technologiques et à la politique économique d'ensemble.

• (3.40 p.m.)

Or, qu'avons-nous fait dans ces trois principaux domaines nationaux auxquels s'intéressent les syndicats? Certes, sous la première rubrique générale concernant la politique de bien-être social, on a appliqué, depuis 1963, une masse de programmes législatifs qui ont donné une orientation nouvelle au fondement du régime canadien de bien-être social. A cet égard, je voudrais mentionner les modifications de la loi sur la sécurité de la vieillesse qui ont porté à $75 le minimum de la pension universelle de vieillesse en la rattachant au coût de la vie. Puis, une nouvelle mesure législative a abaissé progressivement l'âge d'admissibilité. Ainsi, en 1970, les citoyens âgés de 65 ans recevront la pension de vieillesse de base. Je voudrais mentionner également le régime de pensions du Canada qui constitue, je crois, dans ce domaine, l'un des meilleurs régimes à participation du monde libre. Il a permis d'assurer la protection universelle de tous les travailleurs canadiens. Ajoutées à la pension de vieillesse, les prestations payables en vertu de ce régime constituent, dans l'ensemble, pour les Canadiens à la retraite, une rémunération aussi importante que dans n'importe quel pays du monde libre.

Le régime d'assistance publique du Canada constituait un effort de la part du gouvernement en vue de rationaliser nos innombrables programmes de bien-être provinciaux et fédéraux, afin qu'ils se conforment tous à une évaluation universelle, celle des besoins, éliminant ainsi les restrictions arbitraires et catégorielles prévoyant une limite de $75 pour tous les bénéficiaires, peu importe leurs besoins. Le régime d'assistance publique du Canada élimine cet obstacle, et, d'après moi, établit une base pour le fusionnement de tous nos programmes de bien-être. Il accorde des prestations spéciales à toutes les personnes nécessiteuses trop jeunes pour toucher les allocations de sécurité de la vieillesse mais qui, à cause d'une invalidité quelconque, ne peuvent bénéficier du régime de pensions du Canada; il ne prévoit pas pour ces gens une allocation limite de $75, absolument insuffisante.

J'aimerais ensuite signaler la mise en vigueur du régime d'assurance frais médicaux, fameux slogan électoral il y a seulement quelques années. Le régime a été mis en vigueur par une mesure législative et sera appliqué l'année prochaine, le gouvernement fédéral s'étant engagé à payer 50 p. 100 des frais.

Pour terminer, je tiens à souligner l'action d'un supplément de revenu garanti à nos vieillards bénéficiaires de la pension de vieillesse. Ce supplément se fonde sur une évaluation des revenus, qui supprime les enquêtes humiliantes qui accompagnent toujours l'évaluation des ressources. Les personnes répondant aux exigences quant à l'évaluation des revenus reçoivent $30 de plus par mois, donc une pension totale de $105 par mois.

Il faut certes reconnaître que, dans ce premier secteur d'intérêt général, de politiques intérieures, les réalisations sont impressionnantes. On admettra tout de suite que les choses ne sont pas parfaites et qu'il faudra s'occuper d'autres secteurs, y compris le prix des médicaments et leur admissibilité prochaine au régime d'assurance frais médicaux. Il faudrait également élargir cette assurance de façon à y inclure les soins dentaires, etc. Le principe à cet égard se traduit dans des politiques qui assureront qu'aucun Canadien ne manquera des choses essentielles à la vie, logement, nourriture et autres articles de première nécessité.

Je dis que la base en a été jetée et que les programmes ultérieurs seront moins importants en ce sens qu'ils ne comprendront pas d' dées fondamentales ni d'objectifs de même nature. Ils ne feront que compléter les politiques de base qui ont été adoptées. J'ai mentionné que le programme d'assurance-frais médicaux comprendrait aussi les médicaments. Il existe peut-être une autre nouvelle politique d'ensemble dont nous devons parler maintenant comme parti politique, et je suis sûr que nos membres la discutent plus que ceux de tout autre parti, c'est le revenu annuel garanti pour tous. Il en sera beaucoup question chez tous les hommes politiques et, à coup sûr, chez tous les économistes du pays d'ici quelques années. Il s'agit là d'une politique qu'on appliquera inévitablement au Canada, j'en suis sûr, et peut-être que le plus tôt sera le mieux. Si on le fait, et je l'espère, cette politique comportera peut-être l'abolition de toutes nos politiques de bien-être et la garantie d'un revenu minimum global pour tout le monde. C'est ce que semblent approuver d'éminents économistes des États-Unis, dont certains, en politique, penchent vers la gauche et d'autres, vers la droite. On semble admettre de plus en plus, en général, qu'il s'agirait là d'une politique sage.

[M. Munro.]

J'ai déjà signalé les initiatives que nous avons entreprises dans ce domaine essentiel ainsi qu'une nouvelle politique globale: un régime de revenu garanti qui fait l'objet d'une étude approfondie. Je félicite le premier ministre (M. Pearson) d'avoir proposé dans ce dernier discours la création d'un groupe d'étude pour examiner les implications d'un régime de revenu garanti pour tous les Canadiens.

Le second domaine qui intéresse vivement les ouvriers est la législation ouvrière elle-même. Là nous pouvons être fiers de nos réalisations. Pensons au Code canadien du travail (Normes) qui établit les heures minimums de travail, de surtemps, et le salaire minimum. Rappelons-nous le Code canadien du travail (Sécurité) qui impose des formules globales de sécurité pour la protection des travailleurs.

Une autre mesure que nous avons appliquée dans ce domaine, pour faire suite à nos promesses, c'est le droit à la négociation collective pour les fonctionnaires. Nous avons tenu nos principales promesses et ces actes suscitent de la fierté chez beaucoup de libéraux. Le monde ouvrier a toutes les raisons de prendre au sérieux le parti libéral lorsqu'il préconise des programmes. Il y a là de quoi justifier la conviction des ouvriers que ces nouveaux programmes seront mis en œuvre.

Nous nous consacrons aussi à de nouvelles politiques dans ce même domaine. Que les députés se rappellent les discussions autour de l'arbitrage obligatoire et les commentaires dont a été l'objet dans tout le pays l'emploi des injonctions. La position de notre parti dans ce domaine a été nettement définie lors du congrès d'octobre dernier du parti libéral. L'attitude adoptée alors s'est traduite en ces termes:

Par conséquent, le congrès propose la création d'un groupe d'étude pour examiner sans délai:

a) L'opportunité de renforcer les services de relations ouvrières du ministère fédéral du Travail en agrandissant au besoin les bureaux régionaux et en assurant des services plus efficaces de médiation pour faciliter des négociations collectives permanentes et sans contrainte;

b) L'opportunité d'interdire le recours aux injonctions unilatérales et de confier ces différends à des commissions compétentes de relations ouvrières autorisées à apporter les rectifications exigées par les circonstances;

c) L'opportunité d'élargir le rôle des conseils industriels, ouvriers, patronaux et gouvernementaux de façon à établir un cadre pour la discussion, la formation et la recherche, et à coordonner ces activités avec les politiques économiques nationales à l'aide des services consultatifs du ministère du Travail;

d) L'opportunité d'établir un rouage juridique efficace pour assurer la permanence de la négociation collective;

e) L'opportunité d'adopter des mesures législatives spéciales pour régler les différends qui menacent l'intérêt public lorsqu'ils frappent les services publics essentiels.

On peut affirmer que bon nombre de membres de notre parti ont adhéré de tout cœur à ces propositions qui traduisent en termes généraux notre position à l'égard de questions litigieuses comme l'arbitrage obligatoire et le recours aux injonctions. Beaucoup de gens au sein de notre parti estiment, je pense, qu'on ne devrait jamais recourir à l'arbitrage obligatoire pour régler un différend ouvrier, peu importe les circonstances. Je ne crois pas non plus que les injonctions se soient révélées un moyen efficace pour régler les conflits entre le patronat et le salariat. Au contraire, elles ont plutôt envenimé la situation, durcissant les attitudes de chaque partie et rendant plus difficile la conclusion de toute entente. A mon sens, nous pourrions procéder à une réforme importante dans ce domaine, et nous devrions nous employer à reviser notre législation ouvrière.

• (3.50 p.m.)

A cet égard, je vais exposer la ligne de conduite adoptée récemment, lors du congrès du CTC, dans le mémoire présenté par M. Osler qui a reçu, sauf erreur, l'entier appui d'un grand nombre d'hommes politiques ainsi que celui de maints représentants du patronat et du monde ouvrier. On n'y a pas préconisé—attitude raisonnable, je pense —l'abolition de toute injonction car, selon M. Osler, il est peu probable que quelque gouvernement que ce soit le fasse. On a plutôt formulé les recommandations suivantes:

Aucun tribunal ne peut rendre d'ordonnance, en matière de conflits ouvriers, sans avoir entendu en audience publique les témoins que ledit tribunal se propose de faire comparaître, sur assignation préalable, aux fins de présenter leur témoignage.

On a aussi proposé la variante ci-après:

Aucun tribunal ne peut rendre d'ordonnance, en matière de conflits ouvriers, sans avoir pris, sur tous les faits litigieux, les décisions à l'appui de ladite ordonnance; en outre, ladite ordonnance ne peut interdire que

a) les seuls actes décrits dans l'avis de motion de ladite ordonnance et

b) la perpétration desdits actes par les personnes ou les organisations dont les noms figurent dans l'ordonnance.

On a encore proposé ceci:

Toute ordonnance rendue en matière de conflits ouvriers sera sujette à appel de plein droit, ledit appel devant être rendu par le tribunal auprès duquel il est interjeté.

copier cette loi dans notre pays, tout en allant plus loin, soit en disant que la compétence en matière d'injonction dans le domaine du patronat et du salariat sera déterminée par le Conseil des relations ouvrières, indépendemment des tribunaux. Les conseils des relations ouvrières devraient être formés de personnes d'expérience, représentant le patronat et le salariat, c'est-à-dire bien préparées à pourvoir avec réalisme à ce genre de redressement.

Dans le domaine des injonctions, la recherche qui se poursuit actuellement offrira, je pense, des solutions de rechange. Les recommandations dont j'ai parlé valent la peine d'être appliquées par le gouvernement. Dans le domaine de l'arbitrage obligatoire, j'ai signalé que le régime ne s'est pas révélé efficace, à mon avis. Nous devrions le rejeter comme moyen de régler les différends ouvriers. Dans les cas où il n'existe absolument aucune autre solution, où il y a urgence nationale, où la consultation et la négociation ne sont pas parvenues à résoudre les divergences et où le chômage massif pourrait se produire dans l'ensemble du pays malgré les efforts tentés par les deux parties et l'intervention des services de médiation du gouvernement en l'absence d'une solution, le Parlement, exclusivement, devrait alors imposer l'arbitrage obligatoire. Tels sont les deux terrains principaux de controverse à l'égard desquels mon parti est disposé à prendre position. Tous les partis politiques adopteront sans doute une position ferme et immuable en ces domaines, en attendant l'achèvement de l'enquête menée par M. Woods sur toutes les questions pertinentes. A mon avis, les conclusions de cette enquête serviront de base pour déterminer avec réalisme les meilleures méthodes à employer pour résoudre, dans notre pays, les différends entre le salariat et le patronat.

Il est un autre domaine qui inquiète gravement le mouvement ouvrier et tous les citoyens canadiens. Il inquiète aussi gravement le gouvernement et, je pense, tous les partis politique au Canada. Je songe au principe énoncé par M. le juge Freedman. J'ignore si l'on a autant discuté de ce principe qu'on l'aurait pu. A mon avis, le principe est bon et devrait être adopté. J'aimerais citer l'essentiel des recommandations du juge Freedman. La Chambre admettra qu'elles sont très raisonnables. En somme, elles se résument à ceci:

L'avertissement, bien entendu, devait être suppléménté de détails convenables au sujet de la proposition de la compagnie.

C'est-à-dire, l'avertissement que la compagnie doit donner à la fraternité. L'avis doit indiquer à la fraternité ce que la compagnie

entend faire exactement en termes de changement technologique. La deuxième proposition est:

> Son unique fonction consisterait à mesurer les conséquences qu'entraîne un projet de la compagnie sur les conditions de travail des employés, afin de déterminer si ces conséquences sont importantes ou non;

Bien entendu, c'est ce qui se produit pendant la durée de la convention collective. La troisième recommandation porte que des négociations devront avoir lieu à la date d'échéance de la convention collective. Il m'est difficile de comprendre qu'il puisse exister une autre solution plus raisonnable de ces problèmes. A ce propos, nombre de débats, de colloques ont été tenus par le patronat et le salariat. Personne n'a encore, à mon avis, proposé de solution plus raisonnable. J'estime que les conclusions de M. le juge Freedman justifient l'adoption de son rapport à titre de politique du gouvernement.

Voilà, monsieur l'Orateur, un résumé de ce que nous avons accompli dans un domaine plus ou moins étroit des relations ouvrières. J'ai traité de certaines questions d'intérêt primordial pour les ouvriers à l'égard desquelles le gouvernement actuel manifeste son intérêt.

Le troisième secteur d'intérêt majeur au Canada, dans le domaine du travail, a trait aux politiques en matière de main-d'œuvre. Encore une fois, les réalisations du gouvernement et de notre parti méritent, à mon avis, les plus grandes louanges. Ce sont des réalisations que le mouvement ouvrier du pays doit reconnaître comme dignes des plus grands éloges. Je veux parler de l'application du programme de mobilité de la main-d'œuvre et du programme de la formation professionnelle. Ces deux programmes devraient avoir des répercussions à longue portée. En vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, nous accordons des subventions aux travailleurs pour leur permettre de se déplacer d'une région où il y a peu d'emplois, à une autre où les occasions d'emploi sont plus intéressantes. Nous accordons des allocations au travailleur afin qu'il puisse s'installer dans une autre région. Autrement dit, nous facilitons son déplacement. Loin d'être une peine, ce dernier, qui est subventionné, permet à l'intéressé d'obtenir un emploi rémunérateur.

Le programme de recyclage est un programme d'une très grande portée visant à remédier au chômage résultant des changements technologiques. Nous nous sommes rendu compte que celui qui perd son emploi a besoin de recevoir une nouvelle formation. Dans la nouvelle société qui est la nôtre, nous devons tous être prêts à subir, un jour ou l'autre, le recyclage. Les connaissances professionnelles d'un travailleur seront peut-être complètement périmées dans cinq ou dix ans. Le programme en question vise à aider les travailleurs qui, à la suite de l'automatisation de l'usine qui remplace les hommes par des machines, ont perdu leur emploi. L'occasion leur est donnée de recevoir une formation et d'acquérir les nouvelles connaissances dont ils ont besoin. On leur fournit, pendant ce temps, un revenu.

Nous avons aussi le programme de formation technique et professionnelle destiné aux jeunes gens, mais, les députés le savent, nous nous retirons graduellement de ce programme pour l'abandonner aux provinces. Il nous a servi de base et nous a permis d'atteindre nos objectifs. Le gouvernement fédéral a fourni, pendant de nombreuses années, d'importants crédits pour défrayer ce programme. A mon avis, il est maintenant suffisamment mûr pour qu'on l'abandonne aux provinces.

Le gouvernement fédéral a aussi pris une initiative dans un autre secteur du domaine de la main-d'œuvre, en mettant sur pied, de concert avec les provinces, des projets-pilote visant à rechercher de nouvelles méthodes de formation prenant davantage en considération les aptitudes de l'intéressé et ses études et il élaborera des méthodes permettant à l'intéressé d'améliorer ses connaissances et ses capacités professionnelles. Autrement dit, le projet consiste à chercher les meillleurs moyens de recyclage pour nos gens. Nous sommes entrés dans le domaine de la main-d'œuvre pour y instituer des services de consultation. Ils aideront beaucoup les patrons et les ouvriers à maîtriser les changements technologiques.

• (4.00 p.m.)

J'aimerais mentionner un aspect du programme: la grande insistance qui a porté sur la recherche des meilleurs moyens de résoudre ce problème, ainsi que les subventions que ce service devra fournir autant aux patrons qu'aux ouvriers qui veulent chercher ensemble la meilleure façon de réaliser leurs projets. Si la direction juge qu'elle devra adopter de nouveaux moyens technologiques, telle l'automation, d'où résulteront de graves bouleversements, le service prévu pourra accorder, aux deux parties intéressées, une assistance en vue d'un programme tel que les bouleversements soient atténués le plus possible, tout en les conseillant sur les mesures destinées au recyclage des employés actuels de l'usine, de sorte que leur rendement soit bon après les transformations.

Un autre domaine de la politique de main-d'œuvre dans lequel nous combinons notre aide avec celle des provinces est constitué par le programme de rééducation des personnes handicapées. Celles-ci sont plus ou moins des rejets de notre système économique à qui leur incapacité interdit d'accomplir des travaux rémunétateurs et de songer à faire une contri-

bution utile à leur pays. Or, ce programme leur permettrait de rejoindre la main-d'œuvre. Il y a en outre, dans l'ensemble de ce domaine, un programme de stabilisation de l'emploi. J'ai parlé de notre programme de travaux d'hiver et des stimulants accordés aux municipalités pour qu'elles entreprennent des travaux de construction pendant les mois d'hiver—époque de chômage saisonnier élevé.

Le ministère a également formé un programme de développement des recherches et de nouveaux programmes concernant, en premier lieu, le chômage saisonnier. Nous avons là un bilan bien chargé pour lequel le cabinet mérite, selon moi, l'hommage des travailleurs. A mon avis, le principe de Freedman peut être repensé dans le cadre de la politique de main-d'œuvre, tout comme dans celui de la politique syndicale.

J'approuve la recommandation de Freedman selon laquelle la direction devrait prévenir de sa décision d'introduire des améliorations technologiques. On amortirait ainsi les rudes effets de la dislocation. On pourrait également adopter cette mesure dans la politique de main-d'œuvre. Voilà donc le bilan de notre parti dans les trois domaines principaux intéressant les syndicats. Je viens de dresser le bilan de la politique de bien-être social. Le second domaine, celui de la politique intérieure et de la législation du travail, j'en ai parlé et j'y ai fait le bilan. Dans le troisième domaine, celui de la main-d'œuvre, j'ai parlé du travail accompli, travail impressionnant, d'ailleurs. A mon avis, tous ces bilans devraient permettre l'entrée du parti libéral dans le mouvement ouvrier officiel puisqu'il est capable d'exprimer et de traduire, dans les faits, les buts et les aspirations des travailleurs.

J'ai exposé quelques-unes de nos nouvelles politiques dans ces trois domaines. Il ne fait aucun doute que le régime du revenu annuel garanti pour tous les Canadiens occupe une des premières places dans le domaine du bien-être social. Pour ce qui est de la législation ouvrière, il nous faudrait à mon avis reviser la loi sur le salaire minimum pour l'adapter à la hausse du coût de la vie. Le salaire minimum de $1.25 n'est pas aussi réaliste que lorsqu'il a été établi il y a trois ans. Je suis d'avis que le gouvernement doit adopter une position catégorique sur la question de l'arbitrage obligatoire. J'ai mentionné en dernier lieu les politiques de la main-d'œuvre, qui sont conçues en grande partie pour répondre au progrès technologique et à la désorganisation qui en découle. Ces nouvelles initiatives, de concert avec la proposition Freedman, réussiront dans une grande mesure à régler ces importants problèmes.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je parlerai des innovations technologiques qui ont influencé le monde ouvrier. Il est temps à mon avis que le patronat et le salariat acceptent de négocier en permanence plutôt qu'à la veille de l'expiration d'une convention collective. Il faudrait tenir des pourparlers pendant toute la durée d'une convention collective. L'évolution rapide de notre société et la nouvelle prospérité dues aux importantes innovations technologiques, ainsi que la proposition Freedman, imposent aux ouvriers et aux patrons l'obligation de s'entretenir pendant toute la durée d'une convention collective. Cela ne pourra que susciter une collaboration plus étroite entre patronat et salariat.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, nous reconnaissons tous, je crois, que le préopinant a fait un discours remarquable et extraordinaire. Il s'est fait le défenseur des syndicats et a dit que la classe ouvrière devrait étudier le parti libéral bien attentivement. Je ne pourrais être plus d'accord. Elle devrait regarder le parti libéral une fois, deux fois, trois fois même. Plus les syndicats y regarderont, plus ils seront convaincus que le parti libéral est le parti des promesses sans lendemain, le parti de l'évasion et de la tromperie. Tout le monde saura que lorsque le parti libéral est au pouvoir, il ne présente pas de politiques et de mesures législatives parce qu'elles sont nécessaires ou justes. Lorsque les libéraux sont au pouvoir ils présentent des politiques ou des projets de loi parce qu'ils sont forcés par les circonstances, l'opinion publique ou l'opposition.

Examinons de près le parti libéral qui est au pouvoir depuis un certain temps. Le mois dernier, il y avait environ 400,000 chômeurs au Canada. Le gouvernement n'a pu résoudre le problème du chômage. Étant au pouvoir depuis des années et compte tenu des 400,000 chômeurs, le parti libéral n'a pas pu présenter un seul bon programme pour la formation des chômeurs. En outre, le gouvernement dépense aujourd'hui des milliers et des milliers de dollars au Royaume-Uni et dans les autres pays pour attirer des immigrants et il dit même qu'il paiera la moitié de leurs dépenses de voyage. On demande des bouchers, des boulangers, des fabricants de bougies, des électriciens, des menuisiers, des dessinateurs et des employés de bureau. Je lisais cette

réclame l'autre jour. Oui, examinez attentivement le parti libéral qui n'a pas encore pu trouver une solution à la crise du logement depuis qu'il est au pouvoir. Oui, regardez-le bien et regardez le parti libéral le 1er juillet prochain.

Dans la ville de Vancouver, depuis environ 50 ans, un service rapide de messageries a fait la levée et la livraison du courrier. Toutefois, à Montréal, Toronto et Vancouver, le ministère des Postes s'en chargera à compter du 1er juillet. C'est-à-dire qu'à Vancouver, à compter du 1er juillet, ceux qui ont consacré leur vie à la manutention du courrier n'auront plus d'emploi garanti. Bon nombre ne pourront obtenir ces emplois. D'après la Commission de la fonction publique, ceux qui seront désignés pour ce travail toucheront 10c. l'heure de moins qu'ils ne touchent aujourd'hui. Oui, ouvriers, regardez bien le parti libéral, vous comprendrez alors pourquoi il faut l'éliminer, car il n'est pas digne de votre appui.

• (4.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, nous avons aussi été gratifiés d'une autre allocution intéressante du député de Lapointe (M. Grégoire). Je ne vais pas adopter son attitude ou suivre son exemple. Je veux pouvoir dire, sans paraître banal et sans employer de clichés, que nous devrions tous être fiers de vivre au Canada et d'être appelés Canadiens. Nous pouvons nous plaindre de certaines situations, mais nous devrions tous nous réjouir de l'œuvre et des progrès accomplis pendant les cent premières années de notre vie nationale. De l'Atlantique au Pacifique et du cercle arctique à la frontière internationale, j'envisage, pour notre nation, la perspective de progrès et de travaux encore plus importants, et cela, non pas au cours du siècle suivant, mais durant les prochaines années. J'envisage des progrès, mais non pas du genre mentionné par le député de Lapointe (M. Grégoire) et par ses semblables; j'entrevois des progrès fondés sur un Canada uni, sur la collaboration des provinces entre elles et avec le gouvernement fédéral. J'envisage des progrès fondés sur l'égalité de tous les Canadiens, indépendamment de leur origine ethnique, de leur langue ou de leur couleur. J'envisage, pour son second siècle, une nation canadienne vraiment unie, et j'espère que cet avènement ne tardera pas trop.

Il y a tant de questions importantes qui se posent à notre pays, monsieur l'Orateur, qu'il est presque impossible de les aborder toutes en 30 minutes. Toutefois, je voudrais commenter très brièvement certaines des affaires qui me paraissent les plus importantes.

Premièrement, je veux parler de la revision de la constitution. Personnellement, je suis profondément déçu qu'on n'ait pas jugé possible de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au Canada à titre de cadeau du Centenaire. Je ne saurais faire autre chose que d'en rejeter le blâme sur la temporisation des gouvernements actuel et précédent.

Je suis peiné de remarquer les indices de politique que nous avons eus à cet égard. Certes, je ne puis concevoir qu'un gouvernement responsable, même un gouvernement libéral irresponsable, propose des amendements de bouts de chandelles à quelque chose d'aussi important que la constitution canadienne. Certes, j'espère qu'on est en train de nous préparer une politique plus pratique et plus réaliste que celle-là.

Je ne puis non plus concevoir que le gouvernement lancera toute cette question d'un seul coup dans une conférence fédérale-provinciale sur la constitution à laquelle, semble-t-il, toute organisation intéressée serait représentée. A mon avis, il doit y avoir moyen d'aborder la question d'une façon plus pratique. Ce n'est là que mon opinion, monsieur l'Orateur, mais je pense qu'elle est acceptée par les membres de notre parti.

Si, comme il le dit, le gouvernement songe à faire une étude approfondie de notre constitution, la première chose à faire, selon moi, ce sera de publier un Livre blanc, qui pourrait ensuite être soumis à un comité mixte du Sénat et de la Chambres des communes. Le comité pourrait entendre les instances d'experts et d'organismes ayant des propositions positives à soumettre. Il devrait ensuite présenter au Parlement son rapport, qui pourrait servir de base à une conférence fédérale-provinciale dûment organisée pour décider si, sur une base pratique, réaliste et responsable, la conférence pourra trouver les réponses à deux questions importantes: comment rapatrier la constitution et comment la modifier. A mon avis, si nous procédions ainsi, nous serions en mesure de demander au gouvernement du Royaume-Uni, par vote à la Chambre des communes et au Sénat, d'envoyer la constitution dans sa patrie, dans sa terre natale.

Parallèlement à la question constitutionnelle, il y a celle de la Déclaration des droits. Bien que cette dernière soit d'importance capitale, à mon sens il ne suffit pas qu'elle fasse partie des statuts du Canada ou des provinces. Ce que fait le Parlement peut être défait au

cours de législatures subséquentes. Aucune législature ne peut lier celles qui lui succéderont. D'après moi, les droits et les libertés constitutionnelles des Canadiens devraient être établis dans la constitution afin qu'ils ne puissent pas être interprétés arbitrairement ou au gré des partis politiques ou des gouvernements.

Comme on a déjà beaucoup parlé de la crise du logement, je n'en parlerai pas à mon tour. J'aimerais simplement signaler que le logement est une question extrêmement importante dans la ville de Vancouver, et surtout dans ma circonscription. Je traiterai de ce sujet un autre jour.

D'après moi, les relations fédérales-provinciales ont une si grande importance que l'on devrait prendre des mesures immédiates à cet égard. Les Pères de la Confédération ne pouvaient pas prévoir, il y a cent ans, les changements et les progrès qui auraient lieu au Canada. Ils ne pouvaient pas savoir qu'il y aurait aujourd'hui trois paliers de gouvernement, et non deux. C'est pour cela que nous avons besoin d'un nouveau rapport, d'une nouvelle compréhension, d'une nouvelle répartition des responsabilités entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Cela ne peut être réalisé que par des conférences fédérales-provinciales entreprises dans un esprit de collaboration et de compréhension. Je traiterai de ce sujet en détail plus tard.

Le Vietnam est une question des plus importantes. Elle a été discutée et le sera encore, et je ne m'étendrai donc pas là-dessus.

Ce point me conduit nécessairement à un autre qui, je le sais, préoccupe profondément nos esprits et nos cœurs à l'heure actuelle: la situation au Moyen-Orient. Je veux en parler brièvement, car j'ai soutenu, à la Chambre et à l'extérieur, que l'ONU est la plus grande organisation jamais instituée par l'homme dans l'espoir de trouver des solutions pacifiques aux difficultés entre nations.

J'ai été fort heureux, comme nous tous, je pense, des réalisations auxquelles les Nations Unies sont parvenues depuis leur début. Il est donc déprimant de voir les événements actuels au Moyen-Orient. Je crois que les actes d'un seul homme, conjointement, bien entendu, avec ceux de deux ou trois pays, ont beaucoup contribué à miner le prestige et l'influence des Nations Unies. Il est terrible qu'un seul homme, ou même qu'un seul pays, soit en lieu, aujourd'hui, de nuire de cette façon aux Nations Unies, organisation en qui, je le répète, résident les espoirs de l'humanité à l'égard de la paix dans le monde.

J'ai eu le privilège de me rendre en Israël en 1949 et en 1959. J'ai constaté les progrès fantastiques réalisés dans ce pays. J'ai vu la mise en valeur du désert et la redécouverte de mines datant de 2,000 ans et qui sont maintenant exploitées. Israël et son peuple poursuivent un objectif commun. J'ai été témoin de la formation des ouvriers et de l'égalité qui existe entre tous.

Je voudrais mentionner particulièrement les Arabes qui ne se sont pas réfugiés en dehors des frontières de l'État d'Israël, mais qui en sont les citoyens. Je les compare à ceux qui se trouvent outre-frontière et pour qui les pays arabes qui mettent en péril la paix mondiale ne font rien. Ces gens croupissent dans la misère et doivent compter, pour subsister, sur le reste du monde par l'intermédiaire des Nations Unies. Ces pays prétendent avoir entrepris une marche sacrée, mais je crois qu'en qualité de Canadiens nous devrions faire tout en notre possible pour leur faire savoir que nous ne pouvons leur permettre de mettre en péril la paix mondiale.

Je voudrais dire combien je regrette personnellement que U Thant n'ait pas appuyé la recommandation du Canada et des États-Unis et n'ait pas maintenu notre force chargée de préserver la paix, de sorte que nous aurions pu voir quelle aurait été la réaction de Nasser. Je crois que nous avons rétrogradé au cours des derniers jours à cause de notre indécision et en fait à cause de notre manque de force morale qui nous empêche d'intervenir à la suite des malheureux événements au Moyen-Orient.

• (4.20 p.m.)

J'ai dit que je voulais parler des relations fédérales-provinciales, et en particulier de celles qui intéressent ma propre province, la Colombie-Britannique. Je reconnais qu'il existe beaucoup de problèmes, beaucoup de difficultés mais il faut avoir du jugement et le sens de ses responsabilités. Je comprends que c'est une chose difficile lorsqu'on doit traiter avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, qui est arrogant, irréfléchi, et un extraverti qui fait le bonheur des journalistes. Il n'a aucun sens de son devoir de Canadien. Il l'a prouvé bien souvent.

Il n'y a pas longtemps, monsieur l'Orateur, M. Bennett a demandé un prêt de 100 millions de dollars au ministre des Finances (M. Sharp) mais n'a pas dit à quel usage il le destinait. Lorsque le ministre des Finances lui a demandé d'être un peu plus précis, il est resté muet. Quelques jours plus tard, prenant la parole à Vancouver, le premier ministre Bennett a dit qu'il ne voulait pas emprunter 100 millions de dollars et que si Ottawa avait besoin de 100 millions, il lui prêterait cette somme. Un premier ministre peut-il être plus étourdi?

A une conférence de presse l'autre jour à Vancouver, lorsqu'on a posé une question au premier ministre au sujet des 100 millions de dollars, on rapporte qu'il aurait dit: «De toute façon, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.» Il a dit qu'il relevait le défi du député de Coast-Capilano (M. Davis), d'après qui le gouvernement d'Ottawa avait 200 millions de dollars en réserve et que la province n'avait qu'à les demander. Je vous le demande un peu: quel genre de réponse est-ce là? On rapporte aussi que le premier ministre Bennett a dit, au cours de la même conférence, qu'il pourrait épargner 300 millions de dollars à Ottawa s'il y était ministre des Finances au lieu de l'être en Colombie-Britannique.

S'il était un véritable Canadien il ne dirait pas cela. S'il sait comment nous épargner 300 millions de dollars il devrait le dire—mais, il n'a pas l'intention de venir ici. Sauf erreur, il a aussi dit que si la Cour suprême décide que le plateau continental relève du gouvernement fédéral, alors au diable la Cour suprême; le gouvernement provincial n'en tiendra pas compte.

Si je mentionne ces choses, c'est parce que je ne veux pas que l'on croie que je donne libre cours à ma colère en disant que le premier ministre est arrogant, irresponsable et un m'as-tu-vu. Malgré tout, il faut que nous trouvions le moyen de nous asseoir ensemble, pour discuter des problèmes vitaux à la Colombie-Britannique, en général, et à Vancouver, en particulier. Je n'aimerais pas voir le gouvernement fédéral faire des courbettes devant un gouvernement provincial ou municipal, quel qu'il soit, ou lui lécher les bottes, mais je rendrais hommage au gouvernement fédéral s'il prenait conscience de la tâche qui lui incombe en Colombie-Britannique. La décision à prendre aurait déjà dû être prise il y a longtemps, et il faudra faire preuve de beaucoup d'initiative pour entamer des négociations avec le premier ministre Bennett, avec Phil Gaglardi, le ministre volant de la Voirie, et bien d'autres, en Colombie-Britannique, et pour aborder la discussion de certains des problèmes auxquels doit faire face le Sud de cette province.

Les travaux de construction du nouvel aéroport international de Vancouver sont bien avancés; ils seront peut-être terminés dans 18 mois, et malgré cela, on n'a encore pris aucune décision au sujet d'une nouvelle route d'accès—sera-ce un pont ou un tunnel? Lorsque sera inauguré le nouvel aéroport, il faudra ouvrir en même temps une nouvelle route d'accès. Le conseil municipal de Vancouver dit que la responsabilité de cette route ne lui incombe pas. La province de Colombie-Britannique et Ottawa disent la même chose. En conséquence, les habitants de Vancouver continueront à subir les inconvénients qu'il subissent actuellement. Il faut absolument que nous nous entendions et cessions de nous rejeter les responsabilités les uns aux autres. Nous devons absolument prendre une décision et entamer la construction d'un tunnel ou d'un pont.

Ce que je dis de la nouvelle route d'accès à l'aéroport international concerne aussi la nouvelle voie de passage à travers l'inlet Burrard. Plus nous attendons pour mettre ce projet en chantier, plus cela nous coûtera cher car plus les frais augmenteront. Le coût estimé primitivement à 15 millions de dollars est passé à 20 millions puis à 33 millions. On parle maintenant de 100 millions de dollars et nous n'avons toujours aucun plan et n'avons pris aucune initiative.

La province de Colombie-Britannique déclare qu'elle n'entrera pas en pourparlers avec le conseil municipal de Vancouver mais qu'elle engagera des pourparlers avec le maire. Sauf erreur, la province ne veut pas parler à Ottawa du tout, mais elle espère obtenir de l'aide du gouvernement fédéral. Nous ne pouvons nous permettre d'atermoyer davantage. Je connais les difficultés et les personnalités en cause, mais j'insiste auprès du gouvernement pour qu'il fasse preuve d'humilité, dans l'intérêt national, et qu'il prenne l'initiative, afin que les trois niveaux de gouvernement se concertent sur la question importante des routes et des voies d'accès à la ville de Vancouver et du Sud de la province. J'insiste en particulier pour qu'on s'occupe d'aménager le port de Vancouver.

L'autre jour, j'ai rencontré le ministre des Transports, qui m'a aimablement communiqué le montant des frais d'équipement engagé par le Conseil des ports nationaux de Vancouver. En 1963, ces dépenses ont été de l'ordre de 4 millions de dollars; en 1964, de 1.5 million; en 1965, d'un peu plus de 3 millions; en 1966, d'un peu plus de 5 millions; cette année, elles s'élèveraient à près de 17 millions de dollars.

Nous lui savons gré de son intérêt croissant et des dépenses accrues, mais la planification en vue de l'expansion future du port de Vancouver et des ports adjacents importe encore plus que les 17 millions de capital qui seront dépensés cette année à Vancouver, par le Conseil des ports nationaux. Le port de Vancouver n'a pas l'expansion qu'il lui faudrait et il serait malavisé, selon moi, de songer aux secteurs en dehors de la région de Vancouver, aux ports adjacents, tant que les travaux du pont *Lions Gate* à Port Moody n'auront pas été terminés. D'après l'étude faite par le capitaine Johnson, du Conseil des ports nationaux, à Vancouver, il y aurait moyen, grâce à une planification appropriée,

d'aménager le port de Vancouver de façon à y loger les navires à très fort tonnage qui viendront sur la côte du Pacifique au cours des douze prochaines années.

Aussi je trouve difficile à comprendre pourquoi la province de Colombie-Britannique dit: «Au diable le gouvernement fédéral, sa planification et le caractère suprême que le ministre des Transports attribue à l'autorité fédérale.»

Voici un extrait de la lettre que le ministre m'a adressée le 9 mai 1967:

> Les limites du port de Vancouver ont été portées jusqu'à la frontière internationale, et M. Swan Wooster est en train d'enquêter sur l'aménagement à long terme de ce secteur, au fur et à mesure que l'exigera le trafic prévu.

Le gouvernement fédéral dit que sa juridiction s'étend de Vancouver à la frontière internationale, alors que l'Assemblée législative a voté cette année une loi en vue d'aménager un port d'eau profonde à Roberts Bank. De plus, j'ai été informé par le Conseil des ports nationaux à Vancouver et par l'industrie privée qu'on est en train de mettre au point un projet d'aménagement portuaire entre le pont *Lions Gate* et Port Moody pour recevoir tout excédent du trafic portuaire à Vancouver.

• (4.30 p.m.)

Ainsi le gouvernement provincial présente une mesure législative visant à autoriser la dépense de 25 millions de dollars en dehors de la ville de Vancouver, alors que l'entreprise privée signalait qu'elle n'avait pas donné suite à ses programmes d'expansion, vu qu'elle n'était pas sûre s'ils seraient rentables au cours des dix prochaines années. Voilà une situation ridicule, en ce qui concerne l'expansion planifiée de la part de l'entreprise privée, du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Il me semble qu'à notre époque de prétendu gouvernement responsable, nous devrions pouvoir demander à l'industrie, à la Colombie-Britannique et à Ottawa de se concerter, selon des données scientifiques, en vue de planifier l'expansion du port de Vancouver jusqu'à la frontière internationale, de façon à pouvoir retirer un dollars pour chacun des dollars dépensés et sans nous lancer dans une entreprise simplement en vue de la gloire que l'on peut en retirer, ce qui ne peut qu'entraîner une perte pour le gouvernement, une perte pour le contribuable, une perte pour l'industrie et une perte pour la nation.

Peu importe sous quel angle vous considérez la chose, qu'il s'agisse de ponts, d'autoroutes, de canaux, de ports, d'aménagement urbain ou de l'abolissement des taudis dans la partie continentale inférieure, j'estime que nous ne pouvons continuer à patauger dans l'indécision dont souffre actuellement Vancouver en raison des incertitudes en matière de compétence et des conflits de personnalités. En ma qualité de député chevronné de Vancouver, où j'ai vécu depuis 1910 et que je représente ici depuis 34 ans, j'exhorte le gouvernement fédéral à prendre certaines initiatives afin de voir si nous pouvons mettre fin aux chamailleries, faire des plans et mettre la construction en marche.

Puis-je terminer comme j'ai commencé? Nous aurons des différends, comme individus et comme partis politiques de l'opposition. Il y aura des différends entre les provinces. Par malheur, il y aura parfois des malentendus entre les gens. Puis-je dire qu'en cette année de notre centenaire, nous devrions tous être fiers des progrès accomplis au cours du siècle dernier, et selon notre conscience et notre jugement, en qualité de vrais Canadiens, penser, parler et agir aussi humainement que possible avec l'espoir que, dans les cent prochaines années, nous verrons un Canada uni, où régnera une égalité complète et exerçant son influence à l'étranger pour assurer la sécurité et la paix internationales.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre beaucoup du temps de cette Chambre. A plusieurs reprises, depuis cinq ans, il m'a été donné d'accuser la Société Radio-Canada d'être le repaire d'éléments socialistes, tant du côté français que du côté anglais.

Ceci voulait dire que dans les domaines, par exemple, des nouvelles à Radio-Canada et du choix des programmes présentés au public canadien, ce sont pour la plupart des socialistes qui «contrôlent» les leviers de commande.

Et je crois que la Société Radio-Canada, financée par les taxes de l'ensemble du peuple canadien, aurait dû depuis longtemps être rappelée à l'ordre.

Monsieur l'Orateur, j'ai un exemple assez récent à citer, puisqu'il s'agit d'un programme intitulé: «Coup d'Œil», qui passait sur les ondes, hier soir, à 7 heures et demie. Au cours de ce programme, un M. Gil Rémillard, journaliste et commentateur à la pige, un étudiant à l'Université d'Ottawa qui fait la pige pour gagner ses études—il est louable à ce point de vue—parlait des élections du 29 mai prochain dans la circonscription de Hull.

Je l'ai écouté attentivement. Je ne me souviens pas du nom de son collaborateur d'hier soir ou de celui qui le questionnait, mais les deux semblaient avoir la même tendance. Le premier qui a été interviewé par Gil Rémillard—et son nom, remarquez bien, ce n'est pas Gilles, c'est seulement Gil—on se demande si c'est Gil ou bien Gil, mais en tout cas, allons-y pour Gil—était M. Émond, le candidat conservateur. Il lui posait une question assez facile: Monsieur Émond, que pensez-vous du rapport CEROQ? M. Émond dit:

Eh bien, écoutez, moi, je suis nouveau en politique, ça fait seulement une semaine que j'ai été choisi candidat, alors il faudrait que j'étudie la question pour vous dire ce que c'est que le rapport CEROQ et quelles sont les conditions du fameux rapport en question.

Or, M. Émond, étant nouveau en politique, ne pouvait pas répondre, et naturellement il ne répondait pas. Et les commentaires à la suite de cette entrevue, entre les deux moineaux de Radio-Canada, c'est que M. Émond est un candidat poteau, c'est tout ce que c'est, pas autre chose. Un maître coiffeur, pas maître chanteur, mais maître coiffeur et candidat poteau.

Le deuxième invité, c'est M. Thibault, le candidat du Nouveau parti démocratique. On lui demande ce qu'il fait dans la vie? M. Thibault est un homme d'affaires, etc. On lui demande: M. Thibault, avez-vous pris connaissance du rapport CEROQ? Êtes-vous en faveur d'un district fédéral composé des villes de Hull et d'Ottawa? Êtes-vous en faveur d'une sorte de séparatisme, pas des États associés, mais d'un statut particulier pour Hull et la région?

M. Thibault, comme de raison, souhaite que Hull obtienne mieux, mais au sujet d'un statut particulier, il n'était pas tellement en faveur de cela. Il a dit qu'il avait étudié le rapport CEROQ, seulement il n'avait pas tellement l'air convaincu. Le rapport CEROQ parle justement d'un district fédéral, mais s'oppose à un tel district. De toute façon, les deux commentateurs, à la suite de cette entrevue, nous disent—M. Gil Rémillard, entre autres, c'est lui qui répondait à l'autre employé de Radio-Canada—M. Thibault, lui, au moins, connaît son rapport CEROQ. Alors, il est plus compétent que l'autre, M. Émond.

Ensuite, il questionne le candidat Gendron, un libéral-indépendant, lui demandant s'il n'aurait pas été payé par les créditistes pour être candidat indépendant, libéral-indépendant, à l'élection du 29 mai. Il demande également à M. Gendron ce qu'il pense du rapport CEROQ. Il n'avait pas eu le temps d'étudier le rapport CEROQ et il n'était pas au courant que ça existait un rapport CEROQ.

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, entre parenthèses, qu'il n'y en a pas tellement qui savent ce que veut dire CEROQ. Nous demanderions cela à n'importe quel député du NPD ici, à Ottawa, ce que CEROQ veut dire et il n'y en aurait pas tellement qui pourraient le dire.

Or, notre petit jeune de l'Université d'Ottawa, lui, pour essayer d'embêter les candidats, leur posait toujours la même question: Qu'est-ce que vous pensez du rapport CEROQ? C'était une découverte qu'il venait de faire: CEROQ! Parce que, aujourd'hui, on a cette tendance, monsieur l'Orateur, à présenter des rapports sur toutes sortes de choses et à abréger les noms en se servant des premières lettres, de façon à ce que personne n'y comprenne rien.

Nous entendons parler d'ARDA depuis cinq ans ici, au Parlement, et si je vous disais, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas 5 p. 100 du monde, dans le Canada tout entier, qui sait ce que ça veut dire ARDA.

Je pensais qu'il y en avait qui était pour me demander: Le sais-tu, toi?

Monsieur l'Orateur, c'est l'Aménagement rural et le Développement agricole, ARDA, mais personne ne le sait! Ensuite, on a une entrevue avec le candidat créditiste, René Villeneuve. On lui demande: Etes-vous en faveur d'un district fédéral? Etes-vous en faveur d'un statut particulier? Et, aux questions, il a répondu nettement, aussi bien que n'importe lequel des autres, même mieux que les autres. Et là, en conclusion, M. Gil Rémillard dit: Le seul, en fin de compte, qui a bien répondu, c'est le candidat du NPD!

• (4.40 p.m.)

Quand il a voulu rencontrer M. Caron, le candidat libéral, celui-ci a refusé de paraître à ce programme. Et l'on a dit de lui simplement: Mais, monsieur Caron, c'est le fils de l'autre Caron qui est décédé il n'y a pas tellement longtemps et qui fut député de Hull pendant de nombreuses années. Alors, M. Caron se croit nettement élu et il n'a pas besoin de Radio-Canada, ni de la presse. C'est à peu près ce à quoi se résume l'entrevue d'hier soir avec Gil Rémillard, journaliste à la pige et commentateur utilisé assez souvent à Radio-Canada. Quant à l'autre, je n'ai pas son nom.

On a admis que le meilleur candidat était sans doute M. Villeneuve mais que celui-ci, candidat créditiste, répondait vaguement aux questions. Il répondait comme Réal Caouette. Il évite les questions. Le seul qui a bien répondu, selon M. Rémillard, c'est le candidat NPD et le seul qui a des chances de recueillir un plus grand nombre de votes. On tortillait autour de la pilule, bref, on essayait de la dorer le mieux possible pour les socialistes, en tendant de ridiculiser les autres. Voilà la sorte de gens que nous avons à Radio-Canada.

Il y a une semaine environ, le Nouveau parti démocratique avait un congrès à Montréal. Durant deux jours de suite, encore avec l'approbation et la bénédiction de l'organisation des nouvelles de Radio-Canada, on nous présenta M. Laberge, un chef syndicaliste de la FTQ, qui déclarait tout son enthousiasme à l'endroit du Nouveau parti démocratique et des socialistes. On nous présentait également M. Cliche, et puis on insistait pour nous donner quatre ou cinq minutes de nouvelles au sujet du parti socialiste canadien.

Monsieur l'Orateur, je ne demande pas de traitements de faveur pour notre groupe. Non. Au fait, je n'en demande pour personne, mais je ne veux pas que Radio-Canada serve de tremplin politique à quelque parti que ce soit, au Canada. Au contraire, qu'on respecte les opinions des autres! (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, un commentateur de Radio-Canada—et c'est grave, cela—un gars comme Péladeau à Montréal, par exemple, c'est plus important qu'un ministre de la Couronne à Ottawa! Peut-on comprendre cela? Et dire qu'à Radio-Canada, on «s'enfarge» entre socialistes pour vous donner les résultats ou pour vous donner du service quand vous y êtes appelés ou invités.

Une voix: Les séparatistes aussi?

M. Caouette: Quant aux séparatistes, on se modère un peu, parce qu'on a fait tellement de critique; au fait, on invite moins souvent M. Bourgault maintenant. Cet organisme d'État est composé de séparatistes-socialistes pour la province de Québec, et de socialistes pour ceux qui croient encore que le Québec peut rester dans la Confédération.

La Société Radio-Canada, qui nous coûte des millions de dollars par année, est le nid des socialistes au Canada. Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas ces barbus qui défraient les dépenses de Radio-Canada, mais pourtant ce sont eux qui sont invités. Dès qu'un petit socialiste de la France, de la Belgique, de la Suède, de la Russie ou de la Tchécoslovaquie vient au Canada, tout de suite on lui lance une belle invitation pour lui donner une demi-heure, quand ce n'est pas une heure, à Radio-Canada.

Mais quand il s'agit de quelque chose qui se passe ici, au Parlement, ou encore de connaître l'idée d'un représentant libéral, conservateur, du Nouveau parti démocratique—bien comme les autres—du Crédit social ou du Ralliement créditiste, ce n'est pas du tout la même chose. Au fait, monsieur l'Orateur, cela doit faire au-delà d'un an et demi que nous n'avons pas été invités par Radio Canada à présenter des commentaires. Toutefois, à ces programmes-là, on invite, par exemple, des jeunes comme Gil Rémillard pour vanter le Nouveau parti démocratique, dont le candidat dans la circonscription de Hull ne sait pas du tout de quoi il parle.

Monsieur l'Orateur, il me semble que le Parlement devrait être plus conscient de ce qui se passe à Radio-Canada. Nous avons eu maints exemples de l'attitude de la Société. Là, je fais allusion à ces deux jeunes qui ont participé au programme d'hier soir. Il y en a un que je ne peux pas nommer, ne connaissant pas son nom, mais l'autre était M. Rémillard, responsable de l'entrevue au programme «Coup d'œil». Il y en a un autre qui a été mis à la porte par Radio-Canada, à un moment donné, parce qu'il exagérait, et je veux parler de M. Laurier Lapierre, candidat du Nouveau parti démocratique dans une des circonscriptions de Montréal.

Une voix: Il sera battu!

M. Caouette: Certainement qu'il sera battu, monsieur l'Orateur; seulement, c'est un type qui faisait de la propagande socialiste à Radio-Canada.

Il y en a également d'autres. Par exemple, nous avions un M. Bouchard, qui était en charge du syndicat des mineurs à Noranda et qui a été transféré à Toronto. Une fois transféré à Toronto, il entrait à l'emploi de Radio-Canada, sans expérience aucune. La Société Radio-Canada, à Montréal, est infestée de socialistes et l'on tolère cette situation depuis de trop nombreuses années, à mon avis. On a peur de prendre le bœuf par les cornes; on le prend par la queue et l'on se fait lancer d'un coin à l'autre, conduits par quelques insignifiants qui croient dominer le Canada et qui défient le Parlement, les membres du gouvernement, voire même le premier ministre (M. Pearson). Nous le savons, car nous entendons souvent l'honorable secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh) nous répondre, lorsque nous posons une question au sujet de Radio-Canada: «Radio-Canada est une société de la Couronne, mais elle s'administre par elle-même, elle prend ses propres décisions.» Il me semble que nous devrions avoir un comité parlementaire au sein duquel les partis seraient représentés pour prendre des décisions, de temps en temps, relativement à l'administration de Radio-Canada, bref, pour en sortir les rats qui y sont et libérer cette société d'État, qui doit servir la population et non pas une secte politique, quelle qu'elle soit. (*Applaudissements*)

Quand nous considérons l'exploitation des postes privés de télévision,—du moins en ce qui concerne ceux que je connais, comme le canal 10 de Montréal, par exemple—nous constatons que ce n'est pas du tout la même atmosphère qu'à Radio-Canada. Pour ce qui est du canal 7 de Sherbrooke, ce n'est pas du tout la même chose. L'entreprise privée, nous en avons des résultats, mais voilà que l'entreprise d'État est en train de s'installer dans une sorte de tour d'ivoire où personne ne peut plus l'attaquer; au fait, personne ne peut plus dire son mot ou craint de dire ce qu'il pense.

Les postes de Trois-Rivières, de Rimouski, de Rivière-du-Loup, de Jonquière et de Rouyn-Noranda sont des postes privés où nous avons du service. Quand j'enregistre des télémissions à Rouyn, cela me prend un «camera-man» et un employé au «contrôle»,

soit deux employés. Je vais enregistrer deux, quatre, six émissions; j'en envoie à Québec par le National-Canadien et il y a seulement deux employés là-bas.

Mais quand je suis invité à Radio-Canada, ici, j'assiste alors à une pièce théâtrale épouvantable. Vous demandez un tableau, un pupitre ou une chaise, et qu'est-ce qui se produit? Un employé n'a pas le droit de toucher à une chaise, un autre n'a pas le droit de toucher au pupitre, l'autre n'a pas le droit de toucher au tableau et l'autre n'a pas le droit de toucher à la craie, utilisée pour écrire au tableau. Alors, vous en voyez une trentaine qui circulent, qui courent autour des caméras, qui vous embêtent, un point c'est tout. On perd son temps et l'on dépense ainsi l'argent des Canadiens, et quand nous attaquons ce système-là, on nous dit: Tiens, vous voulez écraser Radio-Canada!

Monsieur l'Orateur, à ce compte-là, si nous avons la possibilité d'écraser Radio-Canada, il serait à peu près temps de le faire avant de se faire écraser nous autres mêmes, comme nation, par ces gens-là. Il serait à peu près temps de le faire, et là je ne parle pas en faveur d'un parti politique, mais je parle en faveur de la liberté de chaque parti de se faire représenter, d'avoir son mot à dire à Radio-Canada. Il y a assez longtemps que nous endurons de ces blancs-becs, qui nous mènent et qui veulent nous mener par le bout du nez. Chaque fois que nous nous présentons à un studio, on nous regarde avec des yeux gros comme le poing, mais si vous êtes un socialiste, par exemple, bateau que vous êtes bienvenu dans cet antre, dans ce repaire de socialistes canadiens.

Monsieur l'Orateur, si les postes privés de télévision étaient administrés de la même façon que la Société Radio-Canada l'est présentement, pas un de ces postes privés ne serait en «opération» mardi matin prochain; tous seraient en faillite.

Et l'on entend des gars comme M. René Lévesque s'élever contre les postes privés de télévision, qui font des profits, eux, alors que Radio-Canada dévore les profits, ce qui n'est pas pareil. On s'en prend à ceux qui font des profits, qui donnent des meilleurs résultats, qui nous coûtent meilleur marché que Radio-Canada, qui ne fait pas de profit et nous demande des crédits supplémentaires d'année en année. A mon avis, c'est là une perte de temps et une perte d'argent pour maintenir en place des gens qui ne méritent pas d'être là. Otez-les de là et demandez-leur d'aller travailler quelque part ailleurs! Non, non, non! C'est leur affaire à eux, Radio-Canada; ce sont eux qui décident, ce sont eux qui conduisent, ce sont eux qui prennent des décisions.

[M. Caouette.]

• (4.50 p.m.)

Et je le répète, nous, membres du Parlement, sommes des innocents et des impuissants en face de cela, bref, nous sommes simplement des gens qui sont de passage ici, alors qu'eux sont là pour y demeurer et, de fait, ils y demeurent.

Monsieur l'Orateur, voilà cinq ans que je crie contre l'existence de socialisme à Radio-Canada. Je suis prêt à aller sur les ondes pour discuter de socialisme avec n'importe quel d'entre eux. De plus, je suis à la veille de sortir une liste des noms de certains employés de Montréal, d'Ottawa et de Toronto, que j'identifierai nettement à la population canadienne comme étant des socialistes authentiques, sinon des communistes convaincus, monsieur l'Orateur. (*Applaudissements*)

On peut être assuré que je ne craindrai pas de les nommer. Je viens d'en nommer un, Gil Rémillard, reconnu comme socialiste, et bien déclaré à part ça. Cela paraissait. Ceux qui ont suivi le programme d'hier soir, à 7 heures et demie, l'ont noté: c'était de l'infiltration d'un bout à l'autre. Tous les autres candidats ne sont pas bons; le seul, c'est M. Thibault, le candidat du Nouveau parti démocratique. Et cela se passe ici, à Radio-Canada!

Et l'employé de Radio-Canada, lui? En admettant que Gil Rémillard n'est qu'un journaliste et un commentateur à la pige, l'autre qui était avec lui n'était pas à la pige, il était bel et bien un employé de Radio-Canada. C'est d'ailleurs lui qui l'a dit le premier: Le meilleur candidat, celui qui sait le mieux où il va, c'est M. Thibault. Il va sans dire qu'il s'agit du candidat du Nouveau parti démocratique, et ce parce qu'il a avoué connaître le rapport CEROQ.

Je n'ai pas encore donné la définition de CEROQ, monsieur l'Orateur, mais je partirais avec quelques députés, cet après-midi, pour aller sur la rue Principale, à Hull, y rencontrer les avocats, les notaires, les marchands influents, les gros hommes d'affaires, les industriels, et leur demander ce que veut dire CEROQ, que pas 2 p. 100 de ces gens ne pourraient nous le dire. On ne le sait pas.

Mais le jeune Rémillard, lui, voulait prouver qu'il était plus instruit que les autres en employant l'expression CEROQ. Mais il n'a jamais dit, par exemple, ce que cela voulait dire. CEROQ veut dire «Le Conseil Économique Régional de l'Ouest du Québec.» Voilà ce que cela veut dire, CEROQ. Mais personne ne sait que c'est là; on abrège le mot et l'on en extrait les premières lettres. C'est tout comme si j'avais dit hier soir, à Radio-Canada: Vous venez d'entendre un programme qui était conduit, qui était orienté par «GR». Qui est-ce «GR»? Personne n'aurait connu qui est «GR». Et pourtant, c'est Gil Rémillard.

On se pense fin quand on donne seulement les premières lettres du nom ou du mot. Le Conseil Économique Régional de l'Ouest du Québec ne prise pas du tout la création d'un district fédéral et pourtant on nous accuse de ne pas donner de réponses aux questions qui sont posées.

Monsieur l'Orateur, un district fédéral s'impose de plus en plus dans notre région. Il s'agit de poser les jalons, de former les cadres de ce district fédéral qui respecterait non seulement l'identité d'Ottawa et de Hull, mais également celle de Buckingham, de Masson, de Gatineau, d'Aylmer, de Lucerne, de Deschênes, bref, de toutes les municipalités qui en feraient partie. Un district fédéral s'impose justement parce qu'il y a actuellement conflit entre deux provinces dans notre région. Il ne s'agit pas d'un conflit fédéral-provincial, mais bien d'un conflit entre l'Ontario et le Québec, deux provinces distinctes. La province d'Ontario a ses lois, tout comme le Québec a les siennes. Au fait, c'est tellement distinct que les codes de loi ne sont pas les mêmes ici qu'ils le sont de l'autre côté de la rivière. Le système d'éducation varie d'un côté à l'autre de la rivière. Tout est changé. Il y a une vingtaine de points où les deux ne sont pas pareils.

Monsieur l'Orateur, je crois que l'institution d'un district fédéral s'impose de plus en plus. En tant qu'il respecterait l'identité de chacune des formations qui existent dans notre région, un district fédéral rendrait d'immenses services à Ottawa, à Hull et aux municipalités environnantes.

Cela, c'est mon opinion. Je pense que c'est une opinion qui est partagée de plus en plus, même si elle ne l'est pas par CEROQ. Dans CEROQ, il y aura peut-être aussi des changements. ARDA, quand il a commencé il y a plusieurs années, n'était pas ARDA d'aujourd''hui. Cela évolue et cela à un moment donné, parce qu'il n'y a que les fous qui ne changent jamais d'idée.

Monsieur l'Orateur, le district fédéral, selon moi, viendra dans cette région tout en respectant, comme j'ai dit tout à l'heure, l'identité propre à chacune des organisations actuellement en place.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les quelques commentaires que je tenais à faire au sujet de l'infiltration des socialistes, et même des communistes, à Radio-Canada. Je crois que d'autres députés devraient prendre la parole de temps en temps pour combattre ce qui existe là.

Et, quand j'ai dit tout à l'heure que même les ministres et le gouvernement sont mis au défi par Radio-Canada, c'est vrai. Il y a des magnats à Radio-Canada qui sont plus importants que le gouvernement.

Or, à ce moment-là, je n'appelle pas cela de la démocratie. Et ces gens-là, si nous les rappelons à l'ordre, crient tout de suite à la dictature. Qu'est-ce qu'ils nous donnent actuellement, à Radio-Canada, sinon une dictature véritable?

Personne n'a le droit à ses opinions, là, excepté ceux qui y sont et ils invitent les gens qui pensent comme eux. Monsieur l'Orateur, il est temps qu'un nettoyage se fasse à Radio-Canada, et ce le plus tôt possible.

Il faut nettoyer les écuries d'Augias! Pour ceux qui ne le savent pas, les écuries d'Augias n'avaient pas été nettoyées depuis 30 ans. Il y avait 3,000 bœufs là-dedans. Il a fallu faire dévier le cours d'un fleuve pour les nettoyer, parce que c'était impossible physiquement de le faire avec de petites pelles.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je pense qu'il vaudrait la peine de dévier le cours du fleuve Saint-Laurent pour nettoyer les écuries de Radio-Canada, pour assainir cela un peu et pour y nommer des gens responsables, avec qui il est possible de jaser, de discuter, des gens qui respecteront, parce que ce sont des employés de l'État, en définitive, d'une société de l'État, ceux qui siègent à la Chambre et pas seulement un système, un courant d'idée, comme cela se fait présentement.

Monsieur l'Orateur, ce sont là les commentaires que j'avais à faire. J'espère que ceux de Radio-Canada qui liront ce que je viens de prononcer m'en voudront assez pour changer leur attitude et pour agir comme de vrais Canadiens et non pas comme une secte isolée qui dans son coin, essaie de tout contrôler au Canada.

J'espère qu'ils se souviendront qu'ils sont au service du peuple canadien et qu'ils reconnaîtront le droit de chacun d'avoir des opinions et de les faire valoir sur les ondes de la radio d'État.

• (5.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, ayant eu l'avantage et l'expérience un peu effrayante de faire mon premier discours le jour même de mon entrée dans ce Parlement, au cours de la législature du centenaire, honneur que j'ai partagé avec l'honorable député de Dollard (M. Goyer), je rends les plus grands hommages à ceux qui nous ont succédé pour entamer le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de cette deuxième session. Nul n'aurait pu s'acquitter de cette tâche avec plus de distinction que les honorables députés de Burin-Burgeo (M. Jamieson) et de Nicolet-Yamaska (M. Côté.)

A un moment aussi historique de la vie de notre pays, chacun de nous est tenté de passer en revue les réalisations canadiennes ainsi

que leurs auteurs. J'éprouve de la gratitude envers ceux qui, pendant le siècle qui s'achève et même auparavant, ont contribué à édifier notre nation. Nous pouvons tirer des leçons de leurs labeurs et j'espère que nous le ferons, sans toutefois nous attacher au passé. En effet, je pense que les Pères de la Confédération se préoccupaient surtout de l'avenir.

A mon avis, le discours du trône traduit cet esprit. Il est tourné vers l'avenir et vise haut, comme il convient au début du second siècle de notre Confédération. J'approuve, en particulier, cette insistance sur l'amélioration de la vie, et sur l'embellissement de notre milieu humain; sur la volonté de traiter des problèmes ne relevant d'aucune juridiction particulière; sur la promesse d'initiatives fédérales lorsqu'il s'avère nécessaire de stimuler et de compléter l'action des provinces dans l'intérêt national. Je voudrais parler aujourd'hui d'un grand nombre de problèmes dont l'étude est prévue au cours de la session actuelle. J'ai cependant décidé de n'en traiter aucun. Je préfère proposer l'adjonction d'un élément de valeur à ce programme impressionnant.

L'avenir du Canada doit être aujourd'hui notre premier souci. Plus que jamais, il exige que nous examinions le contexte international dans lequel nous devons vivre. A cette époque de notre histoire où notre sentiment national est plus vif que jamais, nous devons reconnaître encore plus franchement notre qualité de citoyens du monde.

A la lumière de cette réalité surgit un défi primordial. Il nous place devant le choix brutal entre le bannissement de la guerre, de la faim et de l'analphabétisme et la destruction lente ou subite de la planète. Ce défi est représenté par la Chine.

Dans le numéro du 20 mai 1967 du *New Republic*, Harrison E. Salisbury du *New York Times* écrit:

> La question critique de l'heure, dont dépendra fatalement le sort des États-Unis et du monde, est si l'Amérique et la Chine doivent se combattre en terre asiatique.

M. Salisbury ajoute que cette question commence à peine à être évoquée chez nous. J'ose même dire que le destin du monde peut dépendre du degré de compréhension entre le quart du monde représenté par la Chine et le reste, et peut-être surtout par l'Amérique du Nord.

Je m'en voudrais de préconiser aujourd'hui une politique canadienne à l'égard de la Chine ou proposer quelle initiative le Canada doit prendre, maintenant ou plus tard, dans ses relations avec la Chine. J'ai des opinions que j'ai exprimées et que je répéterai en d'autres occasions, mais je doute fort que pour le moment le Canada puisse faire un geste qui aura la vertu d'amener dans quelques mois ou même dans quelques années des relations étroites et fructueuses avec la Chine.

[M. Stanbury.]

Le *Globe and Mail* de Toronto reprenait un article publié dans la livraison d'été 1966, de l'*International Journal*, sous la plume de Charles Taylor qui nous mettait en garde contre un tel optimisme. Après avoir tracé l'historique de la politique étrangère chinoise, il termine son article en ces termes:

> Voilà pourquoi l'Ouest (et plus particulièrement les États-Unis) ne doit pas espérer que ses ouvertures susciteront une réaction positive de la part de Pékin. L'histoire des 150 années écoulées et les griefs fondamentaux de la Chine laissent plutôt prévoir un rejet brutal (il est douteux, par exemple, que les Chinois manifestent pour le moment le désir d'entrer aux Nations Unies même si leurs conditions préliminaires étaient satisfaites —l'expulsion de la Chine nationaliste). Il faut cependant faire des avances substantielles, afin de renforcer la position de toute faction relativement modérée qui lutterait pour le pouvoir après Mao. Cependant, qu'on ne s'attende pas à un succès rapide car il faudra des années de diplomatie patiente et persistante pour réussir à convaincre les Chinois qu'il est dans leurs intérêts de jouer un rôle plus modéré dans les affaires mondiales.

Il nous faut à mon avis considérer dans une optique à long terme des initiatives qui s'offrent au Canada pour combler cet abîme d'ignorance et de méfiance. Qu'on ne se fasse pas d'illusion sur l'énormité du défi, mais le Canada, selon moi, est capable de le relever. Nous avons joué, dans les affaires internationales, un rôle constructif et peut-être unique parmi les nations. Nous devons persister dans la recherche d'un effort dynamique vers la paix et le progrès du monde. De ce côté, nous pourrions mener des efforts patients mais résolus pour combler le fossé d'incompréhension qui divise la Chine du reste de la planète.

Le *Globe and Mail*, journal canadien, est le seul journal occidental qui nous mette en contact avec la Chine grâce à son correspondant permanent là-bas. En effet, il n'y a pas plus de trois correspondants occidentaux permanents en Chine et ils sont délégués par des agences de nouvelles européennes. Le rôle du *Globe and Mail* qui nous renseigne sur l'évolution de la Chine a été précieux, non seulement pour le Canada, mais aussi pour d'autres pays.

Il y a, bien sûr, d'autres journalistes, d'autres hommes d'affaires, d'autres touristes qui ont visité la Chine et qui sont entrés en contact avec elle. Les livres sur la Chine ne manquent pas, mais on y relève des discordances sérieuses, non seulement dans l'analyse des événements, mais même dans la description des faits proprement dits.

Jules Roy, dans son ouvrage sur la Chine, est convaincu que ce pays n'attend que l'occasion d'entrer en conflit avec les États-Unis. En même temps, K. S. Karol dans «*China: the other Communism*» prétend que, si nous voulions nous en donner la peine, nous pourrions,

dans l'Ouest, développer des relations avec la Chine, et que cette dernière pourrait même un jour devenir notre alliée dans la lutte pour un monde plus juste et plus humain. Que la destinée de la Chine soit d'être notre ennemie ou notre amie Karol cite le vieux proverbe chinois:

Connais-toi toi-même, connais ton ennemi et dans 100 batailles tu remporteras 100 victoires.

Ennemie ou amie, qui oserait dire que nous connaissons la Chine? Nous savons que c'est un pays immense et complexe, de quelque 700 millions d'âmes; qu'elle a une civilisation ancienne et glorieuse; qu'elle a une longue tradition de repliement sur elle-même, qu'elle se préoccupe particulièrement en ce moment de ses problèmes internes, mais qu'un jour elle tournera son attention vers l'extérieur et s'affirmera comme une des principales puissances mondiales. Nous sommes assez renseignés sur la Chine pour savoir que le monde entier devrait mieux la connaître.

• (5.10 p.m.)

Le Canada et les États-Unis n'ont plus d'ambassades en Chine depuis 18 ans. Il s'ensuit que les renseignements directs, éclairés, à jour sur la Chine sont presque inexistants. Rien ne peut remplacer la présence continuelle de diplomates et de journalistes compétents. Dans les circonstances actuelles, je pense que le Chine ne tient pas à établir des relations diplomatiques avec le Canada ni à devenir membre des Nations Unies. Mais on peut entretenir l'espoir que d'ici quelques années on pourra conclure une entente pour avoir une ambassade à Pékin. Dix ans après cela peut-être, nous aurons un groupe de fonctionnaires des affaires extérieures qui connaîtront et comprendront la Chine à fond.

Si, dans l'intervalle, les États-Unis n'avaient pas encore établi de relations diplomatiques avec la Chine, la présence de ces spécialistes au sein de notre ministère des Affaires étrangères pourrait être d'importance vitale pour une meilleure compréhension de la Chine en Amérique du Nord et dans le monde occidental. Dans l'entre-temps, d'autres organes canadiens de diffusion pourraient poster des courriéristes en Chine; le gouvernement et les organismes privés pourraient encourager les hommes d'affaires, les membres des professions libérales, les artistes et les savants à entrer en contact avec les Chinois afin d'amorcer lentement et soigneusement le dialogue.

D'importance première dans ce processus, il me semble, est la suggestion récente de M. Escott Reid, ancien diplomate canadien de distinction, aujourd'hui directeur du *Glendon College* à l'Université de York, soit l'établissement, par les universités canadiennes, d'un institut de premier ordre d'études sur la Chine contemporaine. Dans un article paru dans le numéro du printemps de 1967 de la revue *International Journal*, M. Reid disait:

Un tel institut pourrait devenir l'un des grands centres mondiaux d'études sur la Chine. Les fonctionnaires de notre ministère des Affaires extérieures pourraient y passer deux ou trois ans avant d'être postés en Chine. En rentrant de Chine, ils pourraient retourner y faire des rapports et poursuivre leurs études. Les journalistes, les hommes d'affaires, les savants pourraient y étudier. Ceux d'entre eux qui auraient vécu en Chine pourraient retourner y étudier, enseigner et écrire.

Cette proposition d'un Canadien très perspicace, qui possède une grande expérience dans le domaine international, me semble très valable. J'appuie cette idée et j'exhorte le gouvernement à offrir à cette fin aux universités canadiennes une généreuse subvention d'établissement et à les assurer de subventions et de bourses annuelles permanentes permettant à de jeunes Canadiens remarquables de fréquenter cet Institut canadien d'études sur la Chine. Nous pouvons le faire immédiatement, et à peu de frais, tout en espérant en tirer d'immenses avantages. C'est un tout premier pas sur une très longue route parsemée de difficultés, mais qui devrait nous amener à combler le fossé d'incompréhension entre la Chine et l'Occident. Mais l'initiative a un caractère pratique et, comme le dit un vieux proverbe chinois: «Un voyage de 10,000 milles commence par le premier pas». Monsieur l'Orateur, je vais terminer en recourant à la conclusion de M. Reid dans cet article, et pour appuyer ma thèse, je m'en remets à son éloquence:

Pendant la prochaine décennie, comme au cours du dernier siècle, les Canadiens seront assaillis de problèmes harassants dans le champ des affaires extérieures. Un pays de l'ampleur du Canada n'a que des richesses et des ressources en main-d'œuvre limitées à consacrer aux affaires étrangères. Pour en tirer l'effet maximum, il doit choisir les domaines où sa participation sera le plus efficace et contribuera le plus vraisemblablement au bien-être de son peuple.

Les deux grands problèmes du dernier tiers du XX^{e} siècle seront le développement économique des pays pauvres et les relations entre la Chine et le reste du monde. Nous devrions accélérer considérablement le rythme du progrès économique des pays pauvres. Nous devrions agir promptement en vue de réduire l'écart entre la Chine et le reste du monde. Autrement, les perspectives qu'offrira le monde à nos petits-enfants seront indubitablement sombres.

Par ses actes et ses exemples, le Canada peut contribuer sensiblement à la solution de ces deux problèmes; l'ampleur de son œuvre, toute proportion gardée, dépassera alors de beaucoup ce que ses dimensions et ses richesses pourraient justifier. Voilà une tâche digne du Canada au moment où il s'engage dans son deuxième siècle d'existence. En assumant cette tâche, les Canadiens pourront faire de la première décennie de ce siècle un deuxième âge d'or de la politique étrangère de leur pays.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un grand intérêt de

nombreux discours prononcés au cours du débat sur le discours du trône. Des sujets fort intéressants et controversés ont été soulevés, dont certains ont été appuyés et d'autres ridiculisés. J'ai écouté avec un intérêt tout particulier un discours fait récemment par un proche voisin dans cette enceinte, le député de Villeneuve (M. Caouette), qui a fait allusion aux élections tenues dans la province de Québec, dans une ville avoisinant la capitale. Le député a signalé que, d'après nombre de reportages dans les journaux concernant ces élections, le candidat du Nouveau parti démocratique jouissait de la faveur populaire. Il est temps, je pense, que nombre de députés qui critiquent la Société Radio-Canada se rendent compte que la plupart des agences de nouvelles, et la Société Radio-Canada n'est pas différente des autres, rapportent généralement les nouvelles lorsqu'il se produit un événement quelconque. Si ces nouvelles sont controversées, elles sont plus facilement acceptées comme nouvelles. L'intérêt manifesté à l'égard de ces élections tient probablement plus de ce qui se dit dans ces régions du Québec que d'un changement d'attitude de la Société Radio-Canada.

L'idée d'une infiltration communiste à Radio-Canada m'a particulièrement étonné. Il n'y a pas longtemps, j'ai entendu parler d'une infiltration séparatiste, et je me demande souvent s'il s'agit des mêmes personnes. Tout dépend de leur cheval de bataille, à l'époque, et de leurs intérêts. Cependant, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est temps, pour certains députés, de faire une distinction sérieuse, dans leurs discours, entre les nouvelles et la propagande. S'ils font, au besoin, des déclarations valables et prêtant à controverse, leurs remarques trouveront leur place dans les nouvelles.

Le député de Villeneuve a consacré presque toute sa vie dans ce domaine. Mieux que quiconque, il devrait donc savoir éviter d'attirer spécialement l'attention sur les socialistes. Quand le mot «socialiste» est prononcé, nous nous demandons souvent à qui le député fait allusion. Certains disent qu'il y a des socialistes dans le parti conservateur. D'autres, qu'ils sont nombreux dans le parti libéral. Pour d'autres encore, on les trouve dans le Nouveau Parti démocratique. A mon avis, l'acception actuelle du terme rappelle les idées progressistes plutôt que sa signification initiale, dans le jargon philosophique des socialistes.

• (5.20 p.m.)

J'aimerais traiter d'un problème qui a d'abord été soulevé dans le discours du trône, mais qui a été abordé depuis à plusieurs reprises. Je veux parler de l'organisation du Parlement. Je me demande si nous parviendrons à créer une nouvelle image du Parlement. Cela m'a toujours amusé d'entendre ceux qui prétendent que nous pouvons modifier le Règlement et rendre le Parlement plus efficace. J'ai été membre actif d'un grand nombre d'associations. Le mouvement syndical est sûrement la meilleure école pour apprendre le maniement des règlements. Je me rappelle avoir fait partie de plusieurs syndicats qui combattaient le communisme lorsque ce dernier était censé constituer un danger. J'ignore l'importance de ce danger, j'ignore même s'il existait à l'époque. Le communisme constituait sûrement une grande force. Je sais que nous avons modifié notre règlement à maintes reprises pour enrayer cette menace.

Je me rappelle lorsque la gauche du mouvement ouvrier s'opposait régulièrement à la motion d'ajournement des réunions. Une fois partis tous ceux qui ne s'intéresseraient pas tellement aux délibérations, ces gens avaient alors la majorité et procédaient à une mise aux voix. Ils avaient toujours gain de cause. Le dimanche suivant, une autre réunion avait lieu et tout le monde était là au début. La motion adoptée à la réunion précédente était rescindée. A l'heure du souper, ceux qui n'étaient pas particulièrement intéressés par les délibérations rentraient chez eux, et la motion était présentée de nouveau et adoptée. Cela a continué pendant des semaines. On a modifié le règlement afin de régler le problème, mais on a constaté par la suite qu'on avait accordé aux dissidents cinq occasions d'agir ainsi au lieu d'une. A mon sens, le Règlement de la Chambre a été élaboré au cours de nombreuses années et pour des raisons précises. Si on le modifie en s'attendant à de bons résultats, ces espoirs ne seront pas réalisés.

D'après moi, le problème auquel nous devons faire face au Parlement ne serait pas nécessairement réglé par une modification du Règlement. Des changements assez fondamentaux s'imposent. Revenons au discours du trône. Pour tout gouvernement, le discours du trône devrait exposer les mesures législatives dont la Chambre sera saisie au cours de la session.

A mon avis, cette session ne devrait pas ressembler aux sessions passées. Quiconque examinait le *Feuilleton* à la fin de la dernière session y trouvait autant de projets de loi que de mesures législatives adoptées, de sorte que nous n'avions pas fait beaucoup de progrès. Le premier ministre (M. Pearson) avait promis que tel ou tel projet de loi serait présenté et adopté avant la fin de la session. Certains de mes collègues n'ont cessé de réclamer la présentation de mesures législatives. Quelqu'un de l'autre côté disait: Oui, nous accepterons cela; c'est une excellente mesure et elle devrait être adoptée. Nous ne nous sommes pas vraiment servis du discours du trône comme d'un ordre du jour. Nous n'avons pas établi un programme de mesures législatives.

Je suis sûr qu'un grand nombre de députés ne savent pas encore la différence entre les mesures mentionnées dans le discours du trône et les mesures présentées au cours de la session. Certains journaux ont dit méchamment que le gouvernement avait décidé de récupérer tous les projets de loi qui lui restaient et de les mettre dans le discours du trône. C'était certes un très long document, et si le gouvernement avait pensé à autre chose, il l'y aurait sûrement ajouté.

Cela me rappelle le jour où l'on a interrogé le premier ministre quant au programme législatif en matière de sécurité sociale. Il a dit: Oui, nous allons l'adopter pendant la présente session. Nous adopterons des réformes quant au divorce et à l'avortement, des projets de loi sur la régulation des naissances et, a-t-il ajouté alors, sauf erreur, tout ce à quoi pourra penser le Nouveau parti démocratique. Il me semble qu'au cours des ans, c'est ainsi que des mesures législatives ont été présentées. Il faut louer certains de mes collègues d'avoir proposé nombre de mesures qui ont été inscrites au *Feuilleton* depuis 20 ans. Je crois que cela en vaut la peine. Cependant, nous ne devrions pas faire croire au pays que les articles du discours du trône se retrouveront tous dans des projets de loi.

C'est un secret de polichinelle que nombre d'entre nous auraient aimé que la présente session du Parlement fût très spéciale, car c'est l'année du centenaire. Nous célébrons le centième anniversaire de naissance de notre nation. J'estime que les députés sont tenus d'être dans leurs circonscriptions durant au moins une parties de ces fêtes. Je ne pense pas aux plus grandes villes, car ce n'est peut-être pas vrai de Montréal ni de Toronto.

La ville de Montréal va probablement dire que l'Expo est ce qui lui est arrivé de plus important dans son histoire—et c'est probablement vrai—que c'est son projet du centenaire. Nombre de petites collectivités ont pu ériger un nouvel hôtel de ville, acheter un camion pour combattre les incendies ou aménager une usine de distribution d'eau par suite des efforts déployés par les citoyens. Ces efforts exigent, selon moi, beaucoup plus d'attention de la part de leurs représentants élus. Les députés, lorsqu'ils sont chez eux à divers moments, devraient, me semble-t-il, faire grand cas de ces travaux. Au cours de la présente session, nous n'aurons vraisemblablement jamais plus des trois quarts des députés présents à un moment donné. Si cette hypothèse est logique, nous devrions, je crois, nous préparer à une telle éventualité.

Certains députés ont mentionné que la durée du débat sur le discours du trône aurait dû être réduite. Je conviens que le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône a fait un excellent discours. A nombre d'égards, on dirait qu'il l'a rédigé lui-même. Je suis sûr que son discours, s'il avait été télévisé, aurait fait rejaillir sur tous les députés un très grand prestige.

C'était un discours dans un style fleuri qui traduisait les aspirations du peuple; et vraiment il n'avait aucun caractère politique, au sens normal du terme. Je ne vois pas pourquoi, monsieur l'Orateur, après une session de 14 mois, nous n'aurions pas pu décider d'écourter le discours du trône. Nous avons perdu ces huit jours. Nous aurions alors pu aborder d'emblée l'exposé budgétaire et l'examen des crédits. Nous aurions pu décider du nombre de jours nécessaires pour que nous puissions nous ajourner avant le 1er juillet.

Je pense actuellement aux comités permanents, et j'estime que le moment est bien choisi pour faire une digression. L'année dernière, certains comités permanents ont siégé 12 ou 13 mois. Selon moi, quelques-uns ont présenté d'excellents rapports. On n'a pas étudié ces rapports car ils ont été, pour la plupart, présentés pendant les derniers jours de la session précédente. Il est certain que le gouvernement n'a pas songé à la présentation de projets de loi fondés sur ces rapports. A mon avis, les députés seraient bien stupides de vouloir qu'on renvoie ces crédits aux comités permanents pour qu'ils refassent la même quantité de travail.

• (5.30 p.m.)

Pourquoi présenter des rapports au Parlement si ce dernier ne peut les prendre en considération? Il me semble qu'il serait opportun aujourd'hui de supprimer le renvoi des prévisions budgétaires aux comités permanents, si ce n'est celles dont le renvoi est exigé par la loi. Cette exigence elle-même pourrait sans doute être supprimée. Nous devrions peut-être accorder une attention spéciale à certains comités mixtes spéciaux qui n'ont pas présenté de rapport. Je ne dis pas que c'est à cause de retards à l'autre endroit. Le retard est sans doute attribuable à l'impossibilité où se trouvaient nos députés d'assister aux séances. Ces comités pourraient être reconstitués par le gouvernement et pourraient terminer leurs travaux. En ce qui concerne le renvoi des prévisions budgétaires aux comités, j'ignore si les députés veulent se soumettre à cette espèce de danse rituelle et y consacrer leur temps. Le gouvernement a dû se débattre pour inciter le député à se rendre aux comités. Un certain nombre de représentants de l'arrière-ban libéral ont certainement été tenus occupés, mais ils auraient pu s'occuper dans d'autres domaines, cette année. Tous

les députés sont obligés d'accepter quelques-unes des milliers d'invitations qu'ils reçoivent, les priant de présider des cérémonies importantes dans les différentes régions du Canada.

Nous aurions pu nous dispenser du discours du trône, monsieur l'Orateur. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait? Parce que quatre ou cinq députés se sont réunis dans les coulisses et ont essayé de conclure un marché. Ce genre de marché n'aboutit jamais, parce qu'il est fait dans l'ombre. Si nous ne sommes pas prêts à déclarer publiquement à la Chambre que nous renonçons au discours du trône ou au débat sur le discours du budget, ou à abréger certains débats sur les prévisions budgétaires de cette année, afin de permettre aux députés de participer aux fêtes du centenaire, ces arrangements resteront lettre morte. Je suis disposé à veiller à ce qu'ils le soient.

Le discours du trône semblait être le genre de discours susceptible de rallier l'accord de tous. Nous avons entendu des réminiscences historiques, rendu hommage à nos prédécesseurs, parlé de réalisations du passé, des problèmes d'aujourd'hui et des aspirations de nos jeunes gens tournés vers l'avenir. Nous aurions pu nous en tenir là.

On me dit, monsieur l'Orateur—je me trompe peut-être et dans ce cas beaucoup de gens seront déçus—que le budget ne renfermera rien de sensationnel. Pourquoi renfermerait-il du sensationnel? Il n'y aura pas d'élections cette année. Tout le monde sera tellement fatigué à la fin de l'année, que personne ne voudra mener une campagne électorale pendant six ou huit semaines. Il n'y aura donc pas d'élections. Il y a plus, les arrangements que nous avons pris récemment semblent même montrer qu'il n'y a absolument aucun risque de voir survenir le moindre incident.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, on devrait dire aux Canadiens si les députés ont l'intention de participer aux fêtes du centenaire. Si nous n'en avons pas l'intention, nous devrions l'avouer. Je veux être en mesure de dire franchement aux gens de ma circonscription qu'ils ne peuvent compter sur moi en juillet ou en août parce que je ne serai pas chez moi. Je pourrai leur dire que j'ai un travail à faire à Ottawa et que, même si je crois que leurs fêtes sont peut-être beaucoup plus importante, j'ai été élu pour les représenter ici, de sorte que je ne pourrai être des leurs.

Si des dispositions sont prises, monsieur l'Orateur, il nous faudra bien entendu faire des sacrifices. J'aimerais traiter d'une vingtaine de questions au sujet du discours du trône ou de l'exposé budgétaire mais je peux y renoncer. Je l'ai déjà fait. Il n'y a rien de neuf. Nous pouvons utiliser nos lois maintes et maintes fois en attendant de pouvoir les modifier, de sorte qu'il devrait être possible de renoncer à certaines choses.

Le gouvernement devrait être disposé à nous rendre la pareille. Il me semble qu'il devra renoncer entre autres au projet qu'il a exposé dans tout le pays: faire adopter nombre de mesures très controversées et très complexes. Si le gouvernement n'a pas l'intention de les adopter, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons en venir à une entente du genre de celle que j'ai proposée.

Si tel est le cas, monsieur l'Orateur, alors, de grâce, entendons-nous publiquement pour que tout le monde soit au courant et puisse collaborer. On demande parfois la collaboration des députés sans leur dire pourquoi. Si nous avions renoncé à une seule journée du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, quelle différence cela aurait-il fait?

Supposons que l'on présente d'autres mesures législatives et que nous poursuivions jusqu'en juillet. Comme tous ceux qui sont ici depuis un certain temps le savent, si nous dépassons le 1er juillet, qui est la date toute désignée pour l'ajournement, cela continuera à n'en plus finir.

J'estime que le gouvernement se doit également de dire aux Canadiens, surtout aux députés et aux sénateurs, quelles dispositions seront prises pour la visite royale. Je suis bien certain que la visite royale ne comportera pas de discours au Parlement. Alors, il n'y a vraiment aucune raison pour que le Parlement siège. Si je comprends bien—évidemment ce ne sont pas là des renseignements donnés publiquement aux journalistes—la reine s'adressera à ses loyaux sujets devant l'édifice du Parlement et députés et sénateurs y seront, à titre d'invités spéciaux. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire, selon moi, de siéger après le 30 juin.

Que ce soit le cas ou non, monsieur l'Orateur, j'espère que nous serons collectivement assez intelligents pour proroger la session avant Noël et en commencer une nouvelle, non pas dans la troisième semaine de janvier, mais tout de suite après le 1er de l'an. Nous devrions clore le débat sur le discours du trône, présenter les prévisions budgétaires et le budget, puis nous ajourner pour le congé d'été afin de donner aux députés la chance de visiter leurs circonscriptions et de faire un peu de travail.

J'ai employé cette malencontreuse expression «congé». Je pensais au terme l'autre jour. J'étais si fatigué que j'ai décidé de rester au lit et ne me suis levé qu'à deux heures de

l'après-midi. Je me suis demandé ensuite pourquoi j'étais si fatigué. Je rentre chez moi en fin de semaine. Le téléphone commence à sonner dès sept heures le matin—la même chose arrive sûrement aux autres députés —j'assiste à plusieurs réunions dans la journée. C'est la ronde effrénée de réunions, de consultations, de visites. Je vois en outre à d'autres affaires. Arrive le temps de repartir pour Ottawa, je n'ai même pas eu de répit en fin de semaine, et j'ai travaillé sept jours d'affilée. Monsieur l'Orateur, nous avons le devoir de rencontrer nos commettants; autrement, nous sommes si loin d'eux que nous ne les représentons pas vraiment.

Je suppose qu'on restera sourd à mes paroles, comme c'est déjà arrivé. Toutefois, j'espère que, si nous faisons vraiment des changements, ce sera au grand jour et qu'on demandera à tous les députés de mettre la main à la pâte, au lieu de laisser quatre ou cinq personnes se réunir dans quelque coin obscur. Le premier ministre (M. Pearson) a dit qu'il entendait faire quelque chose pour améliorer le fonctionnement du Parlement, et il me semble que c'est le moment d'agir par excellence. Je trouve aussi que les députés ont des obligations toutes spéciales cette année vis-à-vis de leurs commettants. Bien que cette année ne soit pas une période d'oisiveté, tous et chacun se doivent de participer à certaines des activités du centenaire organisées dans leur circonscription, au prix de beaucoup d'efforts de la part de leurs commettants, qui, j'en suis certain, seraient très heureux de voir leur député y participer.

Si le temps le permet, j'espère que le premier ministre nous dira quelles améliorations il souhaite apporter et comment s'ordonnera la marche de nos travaux. C'est seulement alors qu'il pourra vraiment demander la collaboration des députés pour donner suite à une proposition pratique et raisonnable.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion de M. Jamieson est adoptée.)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

• (5.40 p.m.)

LES SUBSIDES

CONSTITUTION DU COMITÉ

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que la Chambre se forme en comité, lors de sa prochaine séance, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

CONSTITUTION DU COMITÉ

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

RENVOI AU COMITÉ DES SUBSIDES

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que le budget principal des dépenses requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968, ainsi que les messages afférents de Son Excellence, soient renvoyés au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. MacEachen: Avec la permission de la Chambre, j'aimerais présenter certaines motions. J'ai consulté les députés à ce sujet. Ma première motion a trait aux comptes publics.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente ses motions?

Des voix: D'accord.

M. Herridge: Nous aimerions savoir quelles sont ces motions. Pourrait-on les présenter l'une après l'autre?

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL ET DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que les volumes I, II et III des Comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 1966, déposés le 9 janvier 1967, et le Rapport de l'auditeur général à ce propos, déposé le 20 février 1967, ainsi

que le Rapport et l'état financier du Conseil des arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1966 et le Rapport de l'auditeur général à ce sujet, déposés le 30 août 1966, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

J'ajoute que l'objet de ces motions est de permettre aux comités de terminer le travail commencé pendant la dernière session. En cette circonstance comme en d'autres, les comités se sont réunis et ont commencé leur travail, mais ils n'ont pas pu présenter de rapports. Ils sont prêts à en présenter, mais ne le peuvent à moins de recevoir l'autorisation qui fait l'objet de ces motions.

(La motion est adoptée.)

LE DIVORCE

INSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé national et du Bien-être social): L'avis de motion que je voudrais proposer tombe dans la même catégorie que la dernière, et a pour objet de permettre au comité de commencer ses travaux. Le Sénat a déjà établi la liste de ses représentants. Je propose donc:

Que cette Chambre se joigne au Sénat pour instituer un comité mixte spécial afin d'enquêter et de faire rapport sur le divorce au Canada et sur les problèmes sociaux et juridiques qui en découlent et sur les questions pouvant y être déférées par l'une ou l'autre des deux Chambres.

Que 24 membres de la Chambre des communes soient désignés par la Chambre à une date ultérieure, comme membres du comité mixte spécial; et que le quorum soit fixé à dix membres, pourvu que les deux Chambres soient représentées et que l'application de l'article 67 du Règlement de la Chambre soit suspendue à cet égard;

Que le comité soit autorisé à s'assurer les services d'un personnel technique, de secrétaires et autres membres du personnel qu'il jugera nécessaires aux fins de l'enquête;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à demander le dépôt de documents et de dossiers, à interroger les témoins, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il pourra ordonner l'impression et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que les témoignages reçus et recueillis à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité et fassent partie de ses archives; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer leurs Honneurs que la Chambre se joint au Sénat pour les fins précitées.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ne pourrions-nous pas considérer que le comité comprend les mêmes députés qu'à la fin de la dernière session? Cela nous éviterait d'autres retards et permettrait au comité de se mettre en marche.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Le ministre a-t-il bien dit que ce comité est formé de 24 membres de la Chambre? Je ne croyais pas qu'il y en avait tant. N'est-ce pas une erreur?

[L'hon. M. MacEachen.]

L'hon. M. MacEachen: C'est exactement la même motion que la dernière fois.

L'hon. M. MacLean: Dans ce cas, très bien.

(La motion est adoptée).

L'IMMIGRATION

INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXE POUR L'ÉTUDE DU LIVRE BLANC, ET LE RESTE

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Voici une motion semblable, concernant le comité mixte de l'Immigration. Le comité s'est réuni, a interrogé les témoins et est prêt à dresser un rapport. La présente motion permettra au comité de démarrer. Je propose donc:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour enquêter et faire rapport sur le Livre blanc sur l'immigration déposé à la Chambre des communes le 14 octobre 1966, et sur les rapports concernant les questions d'immigration, présentés au gouvernement du Canada par M. Joseph Sedgwick, C.R., en 1964 et en 1966;

Que vingt-quatre membres de la Chambre des communes, que la Chambre désignera plus tard, soient membres dudit comité; et que le quorum soit établi à douze membres, pourvu que les deux Chambres soient représentées, et que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à demander le dépôt de documents et de dossiers; à interroger les témoins; à faire rapport de temps à autre; et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à ce égard;

Que les procès-verbaux et témoignages de la dernière session soient déférés audit comité et fassent partie de ses archives; et

Qu'un message soit adressé au Sénat, lui demandant de s'unir à la Chambre des communes pour les fins mentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité mixte proposé.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Nous adopterions de tout cœur la motion, mais nous regrettons que le Sénat ne soit pas prêt et la procédure s'en trouve retardée jusqu'au 7 juin, jour où le Sénat se réunira à nouveau.

(La motion est adoptée.)

L'HYMNE NATIONAL

INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La dernière motion a trait au comité spécial mixte des hymnes national et royal du Canada. Je propose:

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour examiner la question des paroles des hymnes national et

royal du Canada et en rendre compte de temps en temps; et

Que 12 membres de la Chambre des communes, que la Chambre désignera plus tard, soient membres dudit comité mixte; et que le quorum soit fixé à sept membres pourvu que les deux Chambres soient représentées et que l'application de l'article 67 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendue à cet égard; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services de techniciens, de secrétaires et d'autres personnel, selon les besoins; et

Que le comité soit autorisé à convoquer des témoins, faire produire des dossiers, des documents, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer les documents et témoignages au jour le jour dont il pourra ordonner l'impression et que l'application de l'article 66 du Règlement de la Chambre soit suspendue à cet égard; et

Que le compte rendu des procès-verbaux et témoignages de la session écoulée soit déféré audit comité pour faire partie de ses dossiers; et

Qu'un message soit adressé au Sénat, lui demandant de s'unir à la Chambre des communes pour les fins susmentionées et de choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité mixte proposé.

(La motion est adoptée.)

• (5.50 p.m.)

M. Winch: Pourrais-je demander au ministre pourquoi une motion n'a pas été présentée, en vue de reconstituer le comité spécial des pénitenciers? Nous voulions également terminer la préparation d'un rapport.

L'hon. M. MacEachen: J'ai tenté de consulter les divers comités, afin de définir les attributions. Nous nous hâterons d'établir le comité mixte des pénitenciers.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'est-il pas disposé à déférer la question de la télévision scolaire au comité de la radiodiffusion?

L'hon. M. MacEachen: J'espérais présenter cette motion mais, à la suite de consultation, je constate qu'il faudra étudier la question davantage avant d'obtenir le consentement requis.

Une voix: Six heures.

L'hon. M. MacEachen: Je n'aurai peut-être pas la même chance que pendant ces dernières minutes, mais une résolution a été inscrite au *Feuilleton* au sujet de l'immigration, ou mieux du fonds de prêts aux immigrants. Il est assez urgent de le renflouer et, si nous adoptions cette résolution avant six heures, la Chambre pourrait s'occuper du projet de loi la semaine prochaine. L'objet de la résolution consiste simplement à relever le plafond. Je la mettrais aux voix si j'en avais la permission.

L'hon. M. Monteith: Nous accepterions avec plaisir si nous avions l'assurance que le secrétaire parlementaire va être bref.

M. Knowles: Nous serions disposés à lui donner l'autorisation à condition qu'il ne fasse aucun commentaire.

M. Cowan: Je ne consentirai pas à l'adoption de cette résolution ce soir.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre n'est pas unanime.

L'hon. M. MacEachen: Si la résolution était adoptée, nous pourrions alors rendre le bill public. Nous aimerions l'aborder en premier et le mettre en discussion à l'étape de la deuxième lecture après l'adoption de la motion de subsides prévue pour lundi et mercredi.

M. Knowles: Ce n'est pas nous qu'il faut regarder.

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: Puis-je demander de nouveau si le Chambre s'oppose à ce que nous disposions de cette résolution dès maintenant?

M. Cowan: Je m'y oppose.

M. l'Orateur suppléant: Le consentement unanime est refusé.

Une voix: Il est six heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacEachen: Je pourrais signaler aux députés que, comme la Chambre l'a ordonné, nous examinerons la motion de subsides, mardi et mercredi, après quoi nous aborderons le projet de résolution sur l'immigration et ensuite nous passerons à la deuxième lecture de la loi sur la Commission canadienne du blé et de la loi sur la citoyenneté canadienne. Vendredi prochain, nous présenterons probablement les prévisions budgétaires du ministère des Transports, mais il y a lieu de se rappeler qu'il faut tenter de faire franchir toutes les étapes du bill sur l'immigration.

M. Knowles: Quand il songera aux jours que nous consacrerons aux prévisions budgétaires, le gouvernement tiendra-t-il compte de l'urgence d'avoir une discussion sur les affaires extérieures?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Peters: Le leader du gouvernement est-il disposé à examiner ma proposition à long terme qui, à mon avis, contribuerait beaucoup à lui assurer la collaboration qu'il désire?

L'hon. M. MacEachen: Oui. Les remarques du député m'ont beaucoup intéressé, et j'ai-

merais donner sous peu la liste complète des mesures dont le gouvernement voudrait disposer avant les vacances d'été. Il est essentiel, à mon sens, que les députés connaissent le menu avant de décider quelle quantité ils peuvent digérer.

M. l'Orateur suppléant: Conformément à l'article 2 (4) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à deux heures et demie de l'après-midi.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES CÉRÉALES

LES PAIEMENTS INITIAUX AU COURS DE LA PROCHAINE CAMPAGNE AGRICOLE

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre de la décision du gouvernement sur les paiements initiaux de la Commission canadienne du blé aux producteurs des classes types de blé, d'avoine et d'orge à livrer au cours de la campagne agricole de 1967-1968. Les paiements initiaux, qui entreront en vigueur le 1er août, seront les suivants:

Blé: nº 1, du Nord-Manitoba, en magasin à Fort-William/Port-Arthur ou Vancouver, $1.70 le boisseau.

Avoine: nº 2 de l'Ouest canadien, en magasin à Fort-William/Port-Arthur, $0.65 le boisseau.

Orge: nº 3, de l'Ouest canadien, à six rangs, en magasin à Fort-William/Port-Arthur, $1.06 le boisseau.

Ces montants représentent une hausse de 20 cents le boisseau pour le blé, de 10 cents pour l'orge et de 5 cents pour l'avoine. La Commission canadienne du blé fixera plus tard les paiements initiaux pour tous les autres types de blé, d'avoine et d'orge.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le paiement initial n'est pas le plus important pour déterminer ce que le cultivateur recevra. Le montant supplémentaire annoncé est conforme à l'augmentation prévue par les ententes récentes à Genève. Je le répète de nouveau, du fait que le gouvernement a réduit le prix de 17 cents le boisseau depuis un an et demi ou deux, le cultivateur de l'Ouest ne fait en somme que ravoir les 17 cents plus trois cents.

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

RENVOI AU COMITÉ DES SUBSIDES

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je propose que le message de Son Excellence, ainsi que le budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1968, présenté à la Chambre le 9 mai 1967, soient renvoyés au comité des subsides.

M. l'Orateur: Sauf erreur, la motion a déjà été présentée et adoptée vendredi soir. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'en fera jamais d'autres.

L'hon. M. Benson: Je pose la question de privilège pour signaler que j'aurais besoin de personnel supplémentaire.

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—LE CONTINGENT CANADIEN DES TROUPES DE L'ONU

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre un certain nombre de questions qui découlent de la situation critique et dangereuse dans le Moyen-Orient. Dirait-il à la Chambre où se trouvent maintenant les troupes canadiennes—celles qui étaient membres de la défunte force de maintien de la paix des Nations Unies? Qu'a-t-on décidé au sujet de leur évacuation et où les enverra-t-on—à un autre endroit au Moyen-Orient au lieu de les rapatrier? Est-il vrai, comme le rapportent les journaux, que les troupes canadiennes et celles des Nations Unies ont été privées par les forces égyptiennes de leurs moyens de transport, de leurs infirmeries et leurs approvisionnements?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le contingent canadien des troupes de l'ONU se trouve dans l'enclave de Gaza. Pour ce qui est des détails relatifs aux autres parties de la question, sans doute le ministre de la Défense nationale serait-il mieux en mesure de répondre que moi-même.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Les troupes se trouvent dans leurs camps respectifs, procédant à des opérations normales et fournissant les services qu'on attend d'elles. Le commandement des forces des Nations-Unies a préparé un plan d'évacuation des troupes, plan conçu par étapes, devant permettre l'évacuation des troupes des divers pays en quelques semaines. En raison de la nature particulière des services qui incombent au contingent canadien, celui-ci partira probablement un des derniers, sinon le dernier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi?

L'hon. M. Hellyer: Outre le plan des Nations Unies, le ministère de la Défense nationale a préparé un plan de circonstance, au cas où si, pour quelque raison indépendante de notre volonté ou de celle des Nations Unies, le programme de cette organisation devenait inapplicable.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi les Canadiens doivent-ils rester jusqu'à la fin? Pourquoi ne seront-ils pas évacués proportionnellement à leur nombre plutôt que gardés dans cette position dangereuse—si l'on ne peut en arriver à un règlement?

L'hon. M. Hellyer: Il y aura une évacuation progressive durant cette période; comme la force peut être réduite en nombre, ce sera de la façon habituelle et normale. Le très honorable représentant reconnaîtra que nous assurons des services de soutien à la force des Nations Unies et que certains de ces services seront requis durant la période d'évacuation.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais poser d'autres questions à ce sujet et je demanderais au premier ministre d'y répondre. Tout d'abord, est-il vrai—et je répète la question—que les troupes canadiennes sont laissées sans armes et sans moyens de transport par suite de l'initiative des Égyptiens?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette affirmation n'est nullement fondée, et mon honorable ami, le ministre de la Défense nationale, a dit que les opérations se font normalement. Toutefois, nous enquêterons, bien entendu, sur cette allégation très grave.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre dit-il qu'il ne possède aucun renseignement là-dessus et qu'il doit attendre les événements?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que je viens juste d'entendre cette allégation particulière du très honorable représentant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'en suis pas l'auteur. C'est ce que les journaux ont dit. N'est-ce pas vrai? Ils ne le savent même pas.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, depuis un jour ou deux, a eu des échanges de vues avec le secrétaire général des Nations Unies, s'il peut renseigner la Chambre sur les raisons pour lesquelles ce dernier a agi avec tant de précipitation en retirant la FUNU au lieu de chercher à réunir l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité pour discuter l'affaire?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le secrétaire général, que j'ai rencontré samedi aux Nations Unies, m'a informé qu'il avait ordonné le retrait de la force pour des motifs de sécurité, et aussi en raison de la nature de l'accord intervenu entre son prédécesseur et le président Nasser au moment où la force a été créée en 1956.

Je ne crois pas qu'il existe de divergence d'opinions entre le secrétariat et la position prise par le gouvernement canadien, que j'ai définie à la Chambre jeudi dernier, en ce qui concerne l'autorité dont devrait être investi l'organe intéressé des Nations Unies, avant que la force ne perde son existence juridique aux termes de la résolution adoptée en 1956 lors de sa création.

M. Lewis: Je sais bien que la force pourrait ne pas perdre son existence juridique, mais à quoi cela peut-il servir si on la retire de l'endroit où elle pourrait être utile?

L'hon. M. Martin: Bien entendu, monsieur l'Orateur, à toutes fins pratiques, mon honorable ami a raison, mais j'ai simplement traité la question envisagée en fonction de l'attitude adoptée par le gouvernement canadien en 1957 et en 1960. La République arabe unie a demandé, et elle en avait tous les droits, le retrait de la force de son territoire. En outre, deux pays qui font partie de la force ont laissé entendre qu'ils n'avaient pas l'intention de participer aux opérations de la force par suite de l'attitude adoptée par la RAU. Ces raisons supplémentaires ont dicté l'initiative du secrétaire général qu'il a annoncée à la réunion des pays participants vendredi après-midi.

Le Canada ne conteste pas à un pays hôte le droit de réclamer le départ d'une force. Cette requête, toutefois, est une affaire qui doit être examinée par l'organisme compétent des Nations Unies en tenant compte de la décision que le secrétaire général a cru devoir prendre.

On l'a sondé—dirais-je—sur les mesures qu'il prendrait au cas où un autre pays d'accueil ferait appel à une nouvelle force des Nations-Unies. Certes, le Canada songe précisément au cas de Chypre. Le secrétaire général a répondu qu'une telle demande entraînerait de sa part un rapport au Conseil de sécurité. Dans ces circonstances, il ne croyait pas que son action serait freinée, comme dans le cas de la FUNU, par l'accord entre l'ancien secrétaire général Dag Hammarskjöld et le président de la RAU.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si le champ d'aviation d'El Arish relève encore du détachement de l'ARC qui l'a exploité durant le séjour à cet endroit de la force des Nations Unies. Je voudrais aussi savoir si l'on aura recours à cet aéroport pour le retrait de l'UNEF.

L'hon. M. Hellyer: Pour autant que je sache, monsieur l'Orateur, ce champ d'aviation n'a jamais relevé de l'ARC. Il s'agissait d'une entreprise conjointe. Aux derniers renseignements, il serait encore ouvert. Sauf erreur, les Nations Unies ne projettent pas d'utiliser l'aéroport d'El Arish pour le retrait de la force d'urgence. Pour des raisons évidentes, je ne devrais pas, je pense, discuter de façon détaillée des projets établis par les Nations Unies ni de ceux que nos responsables ont mis au point.

L'hon. M. Harkness: J'aurais une autre question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. L'ARC continue-t-elle à exploiter ses avions Caribou et Otter depuis l'aéroport d'El Arish?

L'hon. M. Hellyer: Je ne saurais dire quand a eu lieu le dernier vol, mais, aux dernières nouvelles, l'ARC sera en mesure d'utiliser l'aéroport d'El Arish au besoin.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): J'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il dire à la Chambre si le secrétaire général est effectivement autorisé à prendre une décision unilatérale du genre mentionné par le ministre?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il s'agit là d'une question d'ordre juridique dont j'ai déjà traité.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Je n'ai peut-être pas bien saisi ce qu'a dit le ministre de la Défense nationale. Puis-je lui demander si le gouvernement canadien a l'intention de rappeler les effectifs militaires canadiens au Canada lorsqu'ils seront évacués?

L'hon. M. Hellyer: Oui; ils reviendront au pays dès qu'on les aura retirés du Moyen-Orient.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il obtenir et déposer un exemplaire de l'accord mentionné, qui a été conclu par le prédécesseur du secrétaire général actuel, afin que les députés puissent en examiner les dispositions?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, ce document est, bien entendu, un document public. Il a été mis en circulation comme document des Nations Unies. Je le déposerais volontiers avec la résolution établissant la force.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je ne sais si ma question complémentaire devrait être adressée au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On prétend que le premier ministre a eu un entretien l'autre jour avec le président d'Israël et qu'il y aurait déclaré que le Canada, avec le concours d'autres pays, demande instamment qu'on ressuscite l'organisme de surveillance de la trêve à titre d'instrument des Nations Unies pour aider à mettre fin à la crise qui a surgi au Moyen-Orient. Je voudrais demander si le gouvernement a présenté de telles instances et quels en ont été les résultats?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, cette proposition a été avancée dans l'espoir qu'une présence des Nations Unies dans la région où le danger s'accroît pourrait être établie à cette fin et qu'il serait peut-être possible d'édifier quelque chose à partir de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et qui est en place. Cette proposition est maintenant à l'étude.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

A PROPOS DE LA MARCHE DES AGRICULTEURS SUR OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, depuis une vingtaine de minutes, nous sommes au Moyen-Orient, et j'aimerais que nous revenions au Canada.

Demain, c'est la marche des agriculteurs du Canada sur Ottawa et, à cette occasion, de 20,000 à 25,000 agriculteurs viendront ici, dans le but de rencontrer les autorités gouvernementales. En conséquence, le premier ministre a-t-il l'intention de rencontrer ces cultivateurs qui seront ici demain, et, deuxièmement, le premier ministre a-t-il l'intention, à cette occasion, d'annoncer une amélioration dans la politique laitière, à l'endroit des producteurs laitiers canadiens?

[*Traduction*]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quand les organisations d'agriculteurs ont envoyé un télégramme pour demander à rencontrer le gouvernement et moi-même, le 24 mai, j'ai répondu que cette date ne me convenait pas. Je crois qu'on leur a proposé six ou sept autres dates possibles, cette semaine ou la semaine prochaine.

Je n'ai rien entendu dire quant aux autres dates proposées. J'ai seulement appris qu'ils viendraient le 24 mai, comme prévu. Il ne m'a pas été très facile de prendre de nouvelles dispositions, monsieur l'Orateur, mais je compte rencontrer le ministre de l'Agriculture et les chefs de la délégation demain matin pour examiner leurs instances à l'adresse du gouvernement.

LES COMMUNICATIONS

LA DIFFUSION D'ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES TRANSMISES PAR SATELLITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je voulais poser ma question au secrétaire d'État, mais en son absence, je devrais peut-être l'adresser au premier ministre. Le Canada collaborera-t-il avec le gouvernement de la France à un projet de diffusion, chez nous, d'émissions télévisées transmises par satellite?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de répondre à cette question, je préférerais vérifier quels arrangements le gouvernement de la France a en vue.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser. Le premier ministre projette-t-il d'annoncer bientôt l'institution d'une autorité qui dirigerait au Canada les communications par satellite?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette question est l'une des plus importantes que nous étudions présentement. Le gouvernement l'examine avec soin et compte établir bientôt un organisme spécial à cette fin. Dès que notre étude sera terminée, nous pourrons annoncer notre politique.

Cela prendra quelque temps, car, mon honorable ami le sait, aucune question dont nous sommes saisis en ce moment dans le domaine des communications n'a de conséquences plus étendues que celle-là.

[M. Caouette.]

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): J'aimerais, monsieur l'Orateur, m'enquérir auprès du premier ministre au sujet de la délégation canadienne à la Conférence internationale sur la mobilisation des ressources hydrauliques pour la paix, dont 60 personnes font partie. Comme cette conférence commence ses délibérations aujourd'hui, je voudrais savoir si la délégation du Canada comprend des députés en plus du ministre responsable.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'ai pas devant moi la liste des membres de la délégation, monsieur l'Orateur, mais je serai heureux de vérifier afin de voir exactement quels noms y figurent.

M. Aiken: Une question complémentaire. Si le premier ministre s'aperçoit qu'aucun député ne fait partie de la délégation, pourrait-il chercher à savoir pourquoi il en est ainsi?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question complémentaire est, naturellement, hypothétique.

LES MÉDICAMENTS

LA HAUSSE DU PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je ne le vois pas à la Chambre. Vous permettrez peut-être à son secrétaire parlementaire de la considérer comme préavis. En raison de la hausse croissante de l'indice du coût de la vie qui reflète une augmentation du prix des médicaments, ce qui constitue un lourd fardeau surtout pour les vieillards et les pauvres, le gouvernemest songe-t-il à instituer un programme ou une politique pour remédier à la situation?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement étudie en ce moment les recommandations du comité spécial du coût et des prix des médicaments de la Chambre des communes. Comme la mise à exécution de ces recommandations intéresse la politique du gouvernement, toute mesure prise à cet égard sera annoncée en temps opportun.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

HULL (P.Q.)—A PROPOS D'UN ACCIDENT MORTEL SURVENU À UN PASSAGE À NIVEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gaston Isabelle (Gatineau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre a-t-il l'intention de demander une enquête approfondie, à la suite de la tragédie ferroviaire survenue dimanche dernier au passage à niveau du boulevard Montclair, à Hull? Puis-je aussi faire remarquer à l'honorable ministre que c'est la deuxième tragédie survenue en quelques mois, de plein jour, à ce même passage à niveau, au cœur de la ville de Hull.

[*Traduction*]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cet accident fera certainement l'objet d'une enquête. On en a peut-être déjà ordonné une car, dans la plupart des cas, on a agi immédiatement pour obtenir tous les renseignements possibles sur des affaires aussi tragiques.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POLITIQUE CANADIENNE ET L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES FORCES DE L'ONU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si, vu que la nouvelle politique de défense appliquée dans le bill sur l'unification reposait dans une large mesure sur le maintien de la paix en tant que rôle des forces canadiennes, il réexamine la politique de défense du Canada en raison de l'échec indubitable que vient de subir l'idée du maintien de la paix par les forces des Nations Unies, à la suite des événements récents dans le Moyen-Orient?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne puis accepter le préambule de la question. En fait, je me suis évertué durant le débat, mais en vain, semble-t-il, à indiquer que la réorganisation des forces armées et le concept d'un seul service n'avaient aucun rapport direct avec les rôles et les missions. La force unifiée facilite l'adaptation des rôles et des missions aux circonstances qui surgissent dans le monde, mais la réorganisation elle-même n'a pas été dictée par les changements de rôles et des missions et ne s'y rattachent pas directement non plus. La question de mon honorable ami est donc purement spéculative.

En ce que concerne le maintien futur de la paix dans le monde, vous reconnaîtrez tous, je pense, que cela a été un échec très regrettable. J'espère, cependant, que cela ne nous découragera pas et que nous continuerons à chercher des moyens qui permettront aux pays du monde entier de collaborer au maintien de la paix et à la prévention des conflits armés.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale dirait-il à la Chambre, alors, ce qu'il entendait lorsque, dans son discours du 7 décembre, il a dit que l'unification permettrait au Canada de participer plus facilement non seulement au maintien de la paix mais aussi aux missions de restauration de la paix?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, nous cherchons à former une force qui, dans le cadre du concept d'un service unique, sera plus adaptable et plus efficace, qui sera plus souple et facile à transporter et nous permettra ainsi de mieux assumer les responsabilités que pourra nous confier le peuple canadien, en Europe ou ailleurs, de temps à autre.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à celles du député de Kamloops et du député de Winnipeg-Sud-Centre. Le général Allard, chef de l'état-major, avait-il donc tort lorsqu'il a récemment déclaré à St. Catharines, en Ontario, que l'unification avait pour seul objet les opérations du maintien de la paix?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est irrecevable.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'INTERDICTION D'UN CARBURANT À DEGRÉ ÉLEVÉ D'INFLAMMABILITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Il s'en souviendra sans aucun doute, j'ai posé récemment certaines questions au sujet de l'emploi du JP 4 par les aérobus à réaction. Eu égard au tragique accident survenu dous la soirée de samedi dernier, à Upland, le ministère voudrait-il, indépendamment de l'enquête qui sera faite sur cet accident, définir sa position en ce qui concerne l'emploi de ce combustible à haut degré d'inflammabilité?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur une déclaration de ce genre serait sans rapport avec l'accident en question. Je déplore la déclaration du député. C'est sans le faire exprès, j'en suis sûr, qu'il laisse supposer qu'il existe un rapport entre les deux faits, alors qu'il n'y a pas à ma connaissance la moindre preuve d'un tel rapport.

M. Knowles: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre croit-il que c'est juste de me prêter de tels motifs? Étant donné l'accident de samedi, ne convient-il pas que le ministère réexamine la question, en vue de nous assurer la meilleure sécurité possible dans le domaine du transport aérien?

L'hon. M. Pickersgill: Bien entendu, le député a donné préavis d'une question là-dessus, devant être posée à dix heures ce soir, et il serait préférable, je crois, d'y répondre à ce moment-là.

M. Knowles: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Un secrétaire parlementaire a répondu à ma question à dix heures du soir, jeudi dernier, et c'est en raison de sa réponse que je voudrais de plus amples renseignements. Il ne serait pas mauvais que les ministres soient à la Chambre pour se tenir au courant de ce qui se passe.

LES CÉRÉALES

LA GRAINE DE COLZA ET LE SEIGLE—LA RÉGIE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. A présent que le ministre a fait quelques pas chancelants pour se rendre plus populaire auprès des cultivateurs de l'Ouest, à quelle date doit-il nous annoncer si la graine de colza et le seigle seront régis par la Commission canadienne du blé?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je m'attends que la Chambre sera saisie sous peu d'une mesure modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé et que cette affaire pourra alors être débattue. J'espère que ce sera la semaine prochaine.

LA HOUILLE

L'ALBERTA—LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX TARIFS SUR LES EXPORTATIONS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question très simple mais fort importante au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il été saisi d'une demande officieuse ou d'un avis de la part des exploitants de houillères, qui projetteraient de construire à leurs frais une ligne de chemin de fer jusqu'à la frontière canado-américaine, en vue de transporter leur charbon à destination de la côte du Pacifique via la ligne du *Great Northern*, aux États-Unis? Sinon, le ministre pourrait-il renseigner la Chambre quant aux difficultés qui surgissent actuellement entre les exportateurs de charbon de l'Ouest canadien et le Pacifique-Canadien? Monsieur l'Orateur, ceci est important.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, je remercie l'honorable représentant de m'en avoir donné un préavis, que j'ai reçu au moment même où j'entrais à la Chambre. Autant que je sache, sauf si cela est arrivé en fin de semaine, le gouvernement du Canada n'a pas été informé officiellement que quelqu'un avait l'intention de construire un chemin de fer, mais je crois qu'il serait injuste pour les industries du Nid-de-Corbeau et les autres intérêts connexes de donner l'impression qu'il n'y a pas eu d'échanges officieux sur cette question, car il y en a eu. Mais les choses se sont arrêtées là.

En ce qui concerne les rapports des mines et du Pacifique-Canadaien, je suis heureux d'annoncer que la mine Coleman en Alberta, comme je l'ai appris aussi juste avant d'entrer à la Chambre, a conlu avec le Japon un accord à long terme qui a trait à la vente de charbon et à son transport au Canada même jusqu'à la côte. Tout le monde se réjouira sans doute d'apprendre que le problème est réglé, au moins en partie.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND (Î. P.-É.) —LE RETARD CONSÉCUTIF AUX MODIFICATIONS DES PLANS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné le retard considérable à adjuger le contrat pour la prochaine phase de la construction de la chaussée de Northumberland, le gouvernement a-t-il décidé de différer cette construction de deux ans, afin d'élaborer des plans entièrement nouveaux, les plans actuels étant mis au rancart?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question posée est inacceptable.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser ma question autrement. De nombreuses rumeurs circulent à ce sujet et on a signalé dans les journaux que le gouvernement a l'intention de différer cette entreprise. Est-ce vrai?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur.

L'INDUSTRIE

LA MODIFICATION DES CRITÈRES RELATIFS AUX RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Industrie si le gouvernement se propose de modifier les critères concernant les régions désignées, de façon à y inclure les secteurs à croissance lente, comme l'a demandé la *North Eastern Ontario Development Association*. Si oui, le nord de l'Ontario deviendra-t-il région désignée et le changement sera-t-il annoncé sous peu?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que sa question est d'ordre bien trop général pour être acceptable à cette étape du débat.

• (3.10 p.m.)

LES SUBSIDES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dire que la Chambre et le pays seront déçus par les réponses que le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont données aujourd'hui au sujet de la crise internationale qui s'est produite, c'est un euphémisme. J'espérais que le gouvernement nous donnerait des renseignements. Quand j'ai demandé au premier ministre s'il y avait un fondement aux comptes rendus des journaux selon lesquels les troupes canadiennes des Nations Unies étaient privées de leurs moyens de transport et d'infirmerie par les forces égyptiennes, il a répliqué qu'il n'était pas en mesure de répondre à mes allégations. Ce ne sont pas mes allégations; c'est une déclaration des journaux. La réponse du premier ministre trahit l'insouciance du gouvernement à l'égard des problèmes qui influent sur l'avenir du Canada et même sur la paix du monde.

Ces questions auraient dû donner lieu à des renseignements autres que les circonlocutions auxquelles nous sommes devenus habitués au cours des dernières semaines.

L'attitude du gouvernement me bouleverse. J'ai lu un article publié aujourd'hui par la *Presse canadienne*:

> Réunion du cabinet à propos de la crise
> D'après le premier ministre Pearson, «la situation est délicate. J'ignore, a-t-il dit, comment nous allons la régler».

Voilà une déclaration qui ne tient pas compte de la gravité de la situation actuelle. Elle ressemble étragement à celles de Mackenzie King, lorsqu'il était premier ministre et qu'il considérait les affaires extérieures comme une chasse gardée. A maintes reprises, il a refusé au Parlement des renseignements sur des questions à propos desquelles la Chambre et le pays avaient le droit d'être renseignés.

Il n'est pas exagéré de dire, je pense, que l'univers est actuellement dans la crainte. Le président Nasser a exigé le retrait de la force de maintien de la paix des Nations Unies, composée de détachements de sept pays. Les armées de l'Égypte et d'Israël demeurent donc face à face. L'Égypte, la Syrie, la Jordanie, l'Irak et le Koweït ont procédé à la mobilisation. Malgré cela, le gouvernement a répondu aujourd'hui aux questions posées sans aucune provocation avec autant de désinvolture que si ces dernières ne méritaient pas de réponses sérieuses.

Le président Nasser a demandé à U Thant que ces effectifs soient retirés. Le gouvernement a changé d'attitude à cet égard. L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré bien haut, et c'est ainsi que j'ai interprété ses propos, que U Thant avait pour le moins agit précipitamment.

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas dit cela du tout.

Le très hon. M. Diefenbaker: Un peu plus tard, il a été confirmé encore une fois qu'au moment de la création de la force, il avait été convenu entre l'ancien secrétaire général et le président Nasser que la force ne demeurerait pas sur le territoire si Nasser retirait son consentement. U Thant a pris des initiatives remarquables pour la cause de la paix. Il n'occupe pas ce poste parce qu'il désirait se tenir à l'écart. On l'a presque forcé à demeurer en fonction, à la fin de son mandat l'année dernière, parce que c'est un homme d'État

remarquable. Ce n'est pas sans de graves inquiétudes, pour employer ses propres paroles, qu'il a ordonné aux effectifs canadiens, indiens, norvégiens, suédois, danois et brésiliens faisant partie des forces des Nations Unies de cesser leur surveillance vendredi dernier.

Aujourd'hui, U Thant est en Égypte. Que résultera-t-il des mesures prises l'autre jour? Hier, on a annoncé le blocus du golfe d'Aqaba. La RAU a ordonné la mobilisation totale de ses 100,000 réservistes. En Égypte même, l'armée régulière comprend 175,000 hommes. En outre, 40,000 sont encore au Yémen. Cet ordre ayant anéanti les forces des Nations Unies, les troupes égyptiennes dominent actuellement la rive occidentale du golfe. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont déclaré, en 1950, qu'ils «prendraient des mesures immédiates, dans le cadre et hors du cadre des Nations Unies, pour maintenir la stabilité de toutes les frontières du Moyen-Orient».

Nous sommes dans une situation sombre et menaçante. Ceux d'entre nous qui se souviennent de 1914 savent avec quelle rapidité la guerre nous a surpris. Dans cette guerre, le Canada a fait le sacrifice suprême de 60,000 soldats, nombre supérieur à celui des États-Unis. Je ne suis pas en train de faire une comparaison, mais de souligner le danger qui menace aujourd'hui notre nation et le monde. Avant la seconde guerre mondiale, une série d'événements ont finalement abouti à la guerre. Que va-t-il maintenant résulter de la dissolution de la force d'urgence?

Je ne comprends pas ce genre de charabia dont se sert le ministre de la Défense avec des grandes phrases ronflantes et vides de sens. Qu'allons-nous faire? On peut trouver ces mots dans le *Roget's Thesaurus*. Cela donne à ses déclarations une importance qu'elles n'auraient pas autrement. Existe-t-il un projet qui ait été élaboré par le Canada?

D'après moi, si la force d'urgence actuelle disparaît, il faudra absolument en reconstituer une nouvelle. Autrement, la paix mondiale essuiera un échec dont elle ne se relèvera pas. Y a-t-il moyen d'établir une telle force? Il faudrait que les membres du Conseil de sécurité soient saisis de la question. L'URSS peut y opposer son veto. Cela signifierait que l'URSS est décidée à ne pas demeurer un simple spectateur si la guerre éclate.

Le terrible danger auquel nous devons faire face actuellement au Moyen-Orient provient directement de la situation au Vietnam. Au Moyen-Orient, Nasser s'est rendu compte que le temps est opportun pour reprendre la tête des pays arabes. Lorsque j'ai vu Nasser en 1964, il a dit: «Je ne me retirerai du Yémen pour aucune considération d'ici trois ans». Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rappellera que je lui ai alors rapporté ces paroles. A cette époque, le ministère considérait que Nasser s'était engagé devant les Nations Unies à retirer ses troupes du Yémen dans l'espace de six mois. Nasser m'a déclaré qu'il ne s'était pas engagé à retirer ses troupes, ou du moins, s'il avait pris cet engagement, il n'avait pas promis de ne pas les remplacer par d'autres.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

• (3.20 p.m.)

La situation au Yémen est grave. Aden pose à la Grande-Bretagne des problèmes presque insolubles. Gibraltar est devenue une zone névralgique. Des dissensions se font déjà sentir en Corée et on y formule des menaces latentes. Les sérieux incidents de Hong-Kong indiquent que dans le monde entier on sent depuis quelques mois un climat de guerre. Il en est de même dans le domaine des affaires, mais je n'ai pas l'intention de parler de celui-ci aujourd'hui.

Le chaos est partout menaçant, monsieur l'Orateur. Nous avons maintes fois demandé au gouvernement de tenir un débat qui permettrait aux députés de connaître leurs opinions là-dessus. Personne connaît la position du gouvernement canadien sur la question du Vietnam. Ses ministres émettent les opinions personnelles les plus diverses, sans tenir compte des conséquences qu'elles pourraient avoir sur la solidarité du cabinet.

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit à propos des opinions exprimées par le président du Conseil privé, qui étaient diamétralement opposées à celles qu'avaient exprimées le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le courrier de l'honorable représentant est sans doute le plus chargé qu'ait jamais reçu un député. Les louanges qu'on s'attire en faisant fi de la solidarité du cabinet ne sauraient être considérées comme une récompense juste.

Nous avons cherché à amener le gouvernement à permettre un débat. Divers députés —j'ai en main les extraits du compte rendu—ont demandé que le gouvernement consacre deux jours à la discussion des affaires internationales. Il a craint de le faire, car il sait que l'incertitude qui règne parmi ses membres ne lui permettrait pas de formuler une politique unifiée.

Au cours des dernières 48 heures le ministre de la Main-d'œuvre a dit que les propos du président du Conseil privé n'étaient pas en désaccord avec les opinions du gouvernement. Chaque membre du cabinet croit donc pouvoir faire des déclarations séduisantes pour le moment, peu importe si elles représentent la politique officielle. Les ministres se lancent

dans différentes directions, chacun faisant des déclarations qui, d'après lui, sont de mise malgré la politique du gouvernement.

Ce n'est pas l'opinion du gouvernement, mais c'est celle des éditorialistes de tous les coins du Canada. Je ne citerai qu'un article. Le 18 mai, dans le *Star* de Montréal, qui n'a jamais passé pour un des plus chauds partisans des opinions conservatrices, sous le titre «Habitude dangereuse de duper les électeurs», l'éditorial décrit ce qui s'est passé à propos du Vietnam ainsi que les questions et réponses échangées à la Chambre. Le voici en partie:

On pourrait multiplier les exemples. On les excuse à cause de la confiance qu'on accorde à ce que l'on appelle désormais «la diplomatie discrète», autrement dit: arranger quelque chose avant que personne ne sache vraiment de quoi il retourne.

Voilà qui dépeint l'opinion adoptée. Le *Chronicle-Herald* d'Halifax est d'avis qu'il est tout à fait indiqué de demander au gouvernement de faire comparaître devant un comité du Parlement les deux journalistes qui ont fait des allégations concernant la Commission internationale de contrôle. Je ne pense pas que le gouvernement y tienne tellement, car chacun d'entre eux a déclaré qu'il se réjouirait d'une pareille occasion et que la vérité serait alors révélée.

On refuse de nous fournir des renseignements. Le gouvernement s'en est arrogé le monopole. Il cherche à agir au nom de notre pays sans permettre au Parlement de savoir ce qui se passe. La seule façon d'obtenir un résultat consisterait à présenter un amendement. On s'empressera de dire qu'un pareil amendement représenterait, s'il était appuyé, un vote de censure. Je vais pourtant faire une offre au gouvernement. Nous avons cherché par tous les moyens à lui donner l'occasion de faire connaître ses intentions, s'il en a.

Je vais proposer un amendement, monsieur l'Orateur, mais pas avec l'intention de nuire au gouvernement. Si le gouvernement l'accepte, l'amendement ne sera nullement considéré par l'opposition comme un vote de censure, mais comme une déclaration faite par le Parlement sur son droit d'être renseigné. Si le gouvernement accepte l'idée de la chose, je lui ferai immédiatement la proposition suivante: au cas où des sous-amendements seraient présentés par un tiers parti quelconque, ils ne seront pas appuyés par la loyale opposition de Sa Majesté. Ma proposition vise, en fin de compte, à arracher au gouvernement actuel les renseignements qui nous sont refusés.

Pour ce qui est du ministre de la Défense, quelles étonnantes réponses il a données aux députés au sujet de la force des Nations Unies et de l'unification. Le mythe tout entier de l'unification, rendu effectif maintenant au moyen d'une mesure législative, s'est dissipé ces derniers jours, comme l'opposition l'avait prévu.

Le ministre tente maintenant un mouvement de retraite stratégique.

• (3.30 p.m.)

L'hon. M. Hellyer: Ne dites pas de sottises.

Le très hon. M. Diefenbaker: Peut-être ne devrait-on pas appeler cela...

L'hon. M. Hellyer: Ne racontez pas de sornettes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une retraite stratégique.

L'hon. M. Hellyer: Réfléchissez avant de parler.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne discuterai pas davantage. Le ministre exécute ce qu'on appelle un repli stratégique, mais je changerai volontiers d'expression et dirai qu'il s'agit tout simplement d'une débandade désordonnée. Grâce à l'appui du gouvernement, il a échafaudé la théorie de l'unification pour créer une force mobile, en vue de réduire les dépenses et de la mettre à la disposition des forces du maintien de la paix des Nations Unies. Toute cette théorie reposait sur les sables mouvants d'illusions politiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) s'est précipité pour nous dire que la création de cette force unifiée était conforme à notre politique étrangère et en devenait un complément. Qu'est-il advenu de tout cela aujourd'hui? C'est un écroulement complet. Je comprends que les députés des banquettes ministérielles aient si triste mine.

Des semaines durant, le gouvernement a fait miroiter les avantages d'une telle initiative. On disait que l'unification ne visait pas à faire des forces canadiennes une force internationale. Me permettra-t-on, encore une fois, de citer un passage du discours prononcé il y a deux semaines par le président du Conseil privé (M. Gordon) sur la politique à suivre? Voici ce qu'il disait:

Compte tenu des circonstances, le Canada, au lieu de rehausser considérablement son budget de défense, pourrait décider de concentrer ses efforts sur le maintien d'unités mobiles propres au maintien ou à la restauration de la paix, pouvant être mises à la disposition des Nations Unies dans le plus bref délai possible. Cela semblerait tout à fait sensé. Nos nouvelles forces unifiées seraient en mesure d'accomplir cette tâche.

Puis, le général Allard a démêlé toute la question dans un discours qu'il a prononcé à St. Catharines le 23 ou 24 avril. Il aurait alors déclaré:

La création d'une force mobile pour le maintien universel de la paix et l'élimination du gaspillage sont les objectifs que vise la réorganisation pro-

posée des forces armées du Canada. C'est ce que le général Jean-V. Allard, chef de l'État-major de la défense, a déclaré samedi. . .

Le but de la réorganisation des forces armées c'est de permettre au Canada de vivre dans la réalité de notre époque, d'assumer les responsabilités que suppose l'importance croissante du pays dans les affaires du monde...

Les forces du Canada sont en voie d'être transformées en forces extrêmement mobiles selon leur rôle de gardiens de la paix du monde...

L'hon. M. Hellyer: D'où provient cette citation du très honorable représentant?

L'hon. M. Starr: Du discours du général Allard.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement a pris les forces du Canada et les a revêtues de petits uniformes verts. Elles sont toutes habillées maintenant, mais ne peuvent aller nulle part. (*Exclamations*)

Comme le ministre l'a avoué involontairement dans sa réponse, tantôt, il va falloir examiner les opérations du maintien de la paix au cours des années à venir. Si ma mémoire est fidèle, se sont les paroles qu'il a prononcées plus tôt aujourd'hui.

La décision du président Nasser, suivie par celle de U Thant, qui n'aurait pu agir autrement, a réduit à néant toute la politique étrangère du Canada. Il ne nous reste plus que la loi sur l'unification. Le mot «royal» a disparu. La loi n'a plus de raison d'être. Peut-on s'étonner que le visage des ministres vendredi reflétait le défaitisme? Pour la première fois, ils voyaient que la loi sur l'unification allait créer une force qui ne défendrait pas le Canada. Nous les avions prévenus que l'adoption de cette mesure législative ferait des États-Unis le défenseur du Canada, et fournirait des forces pour les Nations Unies dans toutes les régions du monde chaque fois que cela serait nécessaire.

Monsieur, cela ébranle sérieusement des politiques qui n'ont pas été bien pesées et considérées, et ce qui est arrivé confirme entièrement les déclarations des officiers haut-gradés qui ont dit que la politique du gouvernement était une chimère, un rêve, qui saperait le moral des forces canadiennes sans donner de résultats efficaces. Le gouvernement a fondé sa politique extérieure sur l'hypothèse que personne ne détruirait ce que les Nations Unies auraient construit. Aujourd'hui, nous assistons à l'un des plus grands revers de la paix internationale jamais vus.

J'étais à San Francisco en 1945 lorsqu'on rêvait de créer une force internationale qui serait mobilisée par les différentes nations membres des Nations Unies pour préserver et maintenir la paix. Comment cela devait être réalisé, on n'en a pas discuté. Les grandes nations, à une exception près, se rangeaient du côté des plus petites et s'engageaient à en assumer les responsabilités.

Monsieur l'Orateur, la première chose à faire est de rétablir une autre force. Sinon, les Nations Unies seront aussi impuissantes que la Société des Nations à la suite de l'invasion de l'Éthiopie par Mussolini en 1935. Qu'est-il arrivé en l'occurence? L'Assemblée s'est réunie. La responsabilité du maintien de la paix incombe au Conseil de sécurité, en vertu de la charte, et lorsque le Conseil de sécurité ne siégeait pas, l'Assemblée générale pouvait, grâce à cette résolution, prendre sur elle de fournir une force des Nations Unies. Les objectifs de la charte n'avaient pas été réalisés. Le Conseil de sécurité, avec l'aide du personnel militaire, devait recourir à la force armée pour maintenir la paix. Qu'il siège ou non à l'heure actuelle, ce comité n'a aucun pouvoir. U Thant, en sa qualité de secrétaire général, est devenu l'officier commandant des forces, sous les auspices des Nations Unies. Comme on n'a pas donné suite à la résolution visant à «l'unification pour la paix», à une époque où la paix du monde est menacée, que se produit-il? La semaine dernière, les Nations Unies ont consacré tout leur temps à adopter des résolutions concernant l'Afrique occidentale et le mandat de l'Afrique du Sud sur ce territoire. On a dû comprendre qu'il était presque impossible de donner suite à la résolution et, pourtant, l'Assemblée n'a pas été saisie du problème qui se pose pour le monde. J'espère que le Canada va s'occuper sans plus tarder de saisir l'Assemblée de cette question.

• (3.40 p.m.)

La guerre des nerfs est commencée. Espérons que ce qui s'est passé ces derniers jours fera comprendre le terrible danger dans lequel le monde se trouve. Si l'Assemblée générale des Nations Unies pouvait se réunir immédiatement en vue d'étudier la question, peut-être le danger pourrait-il être écarté. Somme toute, c'est là le rôle de l'Assemblée. Pourquoi n'a-t-elle pas reçu pleins pouvoirs pour régler la question? Pourquoi reste-t-elle muette au sujet de tout, sauf le mandat de l'Afrique occidentale, alors qu'elle devrait étudier la situation qui menace la paix mondiale?

Pour ce qui est de la force des Nations Unies, nous avons demandé aujourd'hui même ce qu'il faudrait faire à propos du contingent canadien. Je ne vois pas pourquoi le contingent canadien devrait être le dernier à partir. Nous nous sommes voués au maintien de la paix. Le contribuable canadien a payé les frais des troupes des Nations Unies à Chypre—sans aide et sans remerciements. Il y a deux semaines, l'URSS a fait savoir qu'elle ne payerait pas sa quote-part des frais de maintien de la paix.

Le ministre a donné à entendre l'autre jour que la force des Nations Unies maintenant dissoute, pour employer ses propres mots, pourrait être transférée à l'intérieur des frontières d'Israël. Or, ce serait là placer dans une position dangereuse une force ne disposant que d'armes portatives et qui ne serait pas sous l'égide des Nations Unies; elle serait éventuellement transformée en une force de combat prise entre l'Égypte et les autres pays arabes, et Israël.

La situation est dangereuse et menaçante pour Israël. J'ai vu les forces armées de ce pays à travers les yeux inexpérimentés d'un officier subalterne. Le moral est merveilleux au sein des forces armées d'Israël. Mais elles ne veulent pas la guerre. Il n'a jamais été prévu que la force des Nations Unies servirait comme unité de maintien de la paix. Cela signifie la guerre. J'ai demandé à deux reprises aux commandants de la force des Nations Unies combien de temps, d'après eux, elle tiendrait advenant l'ouverture des hostilités. On m'a répondu: Nous ne tiendrons pas; nous n'avons aucun pouvoir; nous ne sommes ici que pour des opérations de surveillance, faisant rapport d'incidents pouvant mener à la guerre. Mais nous n'avons aucun pouvoir ni autorité pour agir.

En outre, quant à la proposition du secrétaire d'État aux Affaires extérieures portant qu'Israël reçoive un contingent des Nations Unies sur son territoire, l'ambassadeur de ce pays a dit ceci:

Il y a là des difficultés d'ordre juridique car, légalement, la force d'urgence n'existe plus.

Je veux qu'Israël demeure. Pour paraphraser les paroles d'un poète anglais: Quoi qu'il arrive, Israël doit demeurer. Toutefois, y faire entrer une force des Nations Unies ferait de cette dernière une force combattante, alors qu'elle n'est pas préparée à combattre.

Je pense que la négligence du gouvernement actuel à prendre position sur la situation au Vietnam a contribué beaucoup à ce qui arrive actuellement au Moyen-Orient. Je ne veux pas dire par là que le Canada en soit responsable de quelque façon. Cependant, le gouvernement n'a pas pris, quant au Vietnam, une attitude compréhensible. Il a trahi le Canada aux yeux du monde. Un membre du gouvernement appuie les États-Unis. Un autre dit que les États-Unis n'ont nul droit moral d'être là où ils sont intervenus. Il en découle un faux sentiment de sécurité dans toutes les parties du globe quant à l'attitude canadienne. Voici une manchette du *Post* de Washington du 19 mai, à la suite de la remontrance du premier ministre à l'extérieur de la Chambre à l'issue d'une réunion du cabinet récemment: «Mésentente étouffée au sein du cabinet canadien à propos du Vietnam». Voilà la réaction d'un journal sympathique envers le Canada.

Que dire du Vietnam? Je me rappelle fort bien les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures prononcées ici le 28 mai 1965 comme on le voit à la page 1779 du compte rendu.

Nous savons que les Nord-Vietnamiens ont profité du mécontentement social afin de se faire passer pour les vrais chefs d'un mouvement de réforme. Nous savons qu'en recourant au terrorisme et au chantage, ils ont pu établir leur domination sur d'importants secteurs de la population et faire du Vietcong un instrument d'agression dirigé et encouragé largement depuis 1956 par des hommes du Nord et soutenu par du matériel de même provenance. Nous croyons qu'il y a actuellement 35,000 guérilleros du Nord très bien entraînés qui se sont infiltrés dans le Sud.

Plus loin:

D'un côté, on trouve la forme agressive de communisme qui estime justes les guerres qui servent ses objectifs. De l'autre côté, nous voyons les États-Unis résolus à ne pas permettre que cette agression soit profitable, et les Vietnamiens du Sud sont résolus à décider eux-mêmes de leur avenir...

Certaines gens, au Canada—et si j'ai bien compris ses commentaires, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam serait du nombre—paraissent soutenir la thèse selon laquelle les États-Unis devraient simplement quitter le Vietnam. Je me demande si ces gens ont approfondi la signification d'un tel geste...

Si les États-Unis se retirent du Vietnam, jusqu'où devraient-ils se retirer? La Thaïlande, les Philippines et la Malaysia, pour ne parler que de ces trois nations parmi celles qui sont le plus directement atteintes, vont-elles être laissées à elles-mêmes, sans que personne s'interpose entre elles et une Chine tentaculaire? Et l'Inde, qui a déjà eu une cruelle expérience de l'expansionnisme de la Chine? Qu'arriverait-il à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande?

C'est en ces mots que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pris position. Et la population du Canada l'appuyait. Depuis ce temps-là, il y a eu toutes ces manœuvres maladroites des ministres, désormais appuyés par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) qui penche vers les opinions du président du Conseil privé (M. Gordon). Venons-en aux pourparlers de paix. C'est notre objectif à tous, ici. Simon Malley, qui rentre justement de Pékin, a récemment révélé l'attitude de la Chine communiste.

• (3.50 p.m.)

Il a dit:

La Chine enverra ses immenses armées au Vietnam dès que Hanoï sera menacée d'une paix qui trahirait ses intérêts. C'est ce que le premier ministre Chou En-Laï m'a dit dans le premier interview qu'il accordait à un correspondant étranger depuis deux ans.

Il s'est assis avec moi dans sa salle de réception à Pékin dans la Cité interdite, et il a affirmé qu'Ha-

noï n'avait qu'un mot à dire pour qu'une avalanche de «volontaires» chinois se précipite à son secours. Fatalement, prédit-il, les événements en viendront là.

A Radio-Canada, jour après jour on rabâche aux Canadiens que le communisme, après tout, n'est pas si terrible. On prêche le retrait des États-Unis, sans égard aux conséquences. Ces principes représentent la négation totale des perspectives futures de l'humanité.

A propos du Vietnam, le gouvernement a voulu épargner la chèvre et le choux. A l'Université Temple à Philadelphie, il y a deux ans, le premier ministre a déclaré:

Aucune nation—en particulier celles qui viennent juste d'accéder à l'indépendance—ne pourrait se sentir en sûreté si la capitulation au Vietnam aboutissait à sanctifier l'agression par la subversion et les simulacres de guerres de libération nationale.

Maintenant, alors que la situation s'annonce lugubre, le gouvernement du Canada prend fait et cause pour les deux camps et pour aucun. Les ministres expriment des idées divergentes en matière d'affaires étrangères sans se soucier, en agissant de la sorte, du manque de direction qu'ils refusent. A mon avis—et mon attitude est demeurée constante—les États-Unis doivent se rendre à l'appel lancé par le secrétaire général des Nations Unies en vue d'un arrêt des bombardements américains au Vietnam du Nord. Je discerne les dangers implicites d'une pareille mesure, ainsi que ses impondérables. Rien ne garantit que des pourparlers en vue de la paix en découleraient. Le Nord pourrait en profiter pour faire passer plus d'approvisionnements au Sud et renforcer ainsi ses moyens de défense. Cela est vrai, mais risquons le coup.

U Thant a déclaré qu'il craignait être témoin actuellement de la phase initiale de la troisième guerre mondiale. Personne ne sait ce qui pourrait inciter le Vietnam à négocier, mais ce ne sera pas l'évacuation massive des forces américaines, proposition qui a obtenu l'appui du parti communiste canadien l'autre jour dans un communiqué émanant du quartier général communiste. D'autre part, me rendant compte de la situation des États-Unis, je crois qu'il y aurait lieu de faire cesser les bombardements à la suite d'une offensive énergique de paix menée par les dirigeants de tous les pays occidentaux.

Les événements actuels renferment de terribles possibilités. Les plus âgés d'entre nous ne seront pas là si la guerre éclate, mais les jeunes Canadiens et les jeunes gens de tous les pays occidentaux ne pourront pas demeurer indifférents. L'autre jour, cinq sénateurs républicains et démocrates des États-Unis se sont déclarés en faveur d'une politique en ce sens. Le leader démocrate au Sénat a plaidé en faveur de cette façon d'agir. Je voudrais que notre Parlement, tout en se rendant compte de l'apport extraordinaire des États-Unis, indique clairement qu'une trêve des bombardements s'impose actuellement. Il n'y aura pas de deuxième prix lors de la prochaine guerre mondiale.

Ne sommes-nous pas en droit d'espérer qu'au lieu de nous répondre comme il l'a fait aujourd'hui, de manière condescendante et arrogante, le gouvernement nous dira la vérité, nous fera savoir ce que sont ses véritables intentions, non pas le stupide projet dénué d'imagination du ministre de la Défense nationale qui veut nous imposer son dada favori, les forces unifiées, ce n'est pas cela que nous voulons, mais une déclaration du gouvernement canadien nous disant en termes clairs et non équivoques ce qu'il a l'intention de faire, le parti qu'il se propose d'adopter, et nous épargnant tous ces grands mots et tous ces raisonnements que l'on nous sert de temps en temps.

C'est la raison pour laquelle je propose cet amendement. Je le répète, nous n'avions pas d'autre moyen pour obliger le gouvernement à nous faire connaître sa position et l'attitude de l'administration. Nous avons tenté de provoquer d'un commun accord un débat d'un ou deux jours sur ces questions. Cela nous a été refusé. Nous avons essayé de provoquer la réunion du comité des affaires extérieures, si je ne me trompe, devant lequel auraient pu témoigner ces deux Canadiens qui, parce qu'ils ont déclaré, l'un à Radio-Canada et l'autre dans le *Star* de Montréal, si la chose est exacte, ont exposé devant le monde entier la réputation de loyauté et de justice du Canada.

Les critiques formulées par ces deux hommes, qui jouissent d'une excellente réputation, enlèvent au Canada son rôle de pays neutre au sein de la Commission internationale de contrôle. Ces deux hommes devraient avoir l'occasion de raconter leur histoire. Si ce qu'ils disent n'est pas vrai, il faudrait le signaler; mais si c'est vrai, c'est le pire blâme qu'on puisse infliger au gouvernement actuel et la preuve que le gouvernement a joué sur les deux tableaux.

Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Ontario (M. Starr):

Que tous les mots après «que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

«La Chambre regrette que, malgré les demandes répétées des députés, le gouvernement ait négligé ou refusé d'attribuer une période de temps pour débattre les problèmes internationaux qui sont si graves et si dangereux qu'ils pourraient entraîner une troisième guerre mondiale et, de plus, regrette que le gouvernement ait négligé d'énoncer clairement les politiques de notre pays, sans incertitude

ni ambiguïté, à l'égard de l'Asie et du Moyen-Orient, de sorte que les Canadiens et les pays amis de la liberté sachent quelle est l'attitude du Canada.»

• (4.00 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est à propos, je pense, de signaler aux députés qu'il a été d'usage jusqu'ici, dans des débats de ce genre, d'accorder la parole, après le chef de l'opposition, à un représentant des autres partis à la gauche de la présidence. Compte tenu des circonstances spéciales qui entourent le débat actuel, si le député d'York-Sud veut bien permettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de répondre immédiatement, j'accorderai la parole à ce dernier. J'ajoute néanmoins que, d'après la coutume établie depuis quelques années déjà, il reviendrait normalement au député d'York-Sud de prendre la parole actuellement.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné les aspects de la situation internationale, à l'étude actuellement, il me semble que le ministre chargé de notre politique étrangère devrait pouvoir prendre la parole le plus tôt possible. Je me fais un plaisir de me rallier à votre proposition.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ce sont justement les raisons formulées par mon ami le député qui me poussent à prendre part actuellement au débat. Je lui sais vivement gré de reconnaître, vu l'importance du débat, que mon intervention est sans doute souhaitable à l'heure qu'il est.

Mon très honorable ami a proposé un amendement où il critique le gouvernement sous bon nombre de chefs et affirme ainsi implicitement son manque de confiance absolu dans le gouvernement du Canada, pour les raisons formulées dans l'amendement.

M. Mandziuk: Trouvez-en qui ont confiance.

L'hon. M. Martin: Je serai heureux de commenter sur-le-champ, les motifs à mes yeux sans valeur sur lesquels il fonde son amendement. Je n'ai pas l'intention de traiter chacune des questions qu'il a soulevées dans cet amendement, et je ne tiens pas à parler de son discours en employant ses termes. J'essaierai, cependant, de traiter de la situation qui menace le monde à l'heure actuelle et qui est assez sérieuse, à mon avis, pour justifier une discussion aussi objective que possible de la part de tous les députés. Mon honorable ami demande quelle est la politique du gouvernement à l'égard du Vietnam, de la situation au Moyen-Orient, et sur telle ou telle question. Mon honorable ami a le droit de poser ces questions, tout comme le pays a le droit de connaître l'attitude du gouvernement dans ces domaines.

J'ai examiné les débats de la Chambre britannique, de la Chambre des députés de France, de quelques-unes des assemblées délibérantes de Scandinavie, des Chambres d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Or, au sujet du problème vietnamien, je défie n'importe quel député de prouver que les débats de ces assemblées ont été plus nombreux ou plus complets que ceux de notre Chambre ou de l'un de ses comités. En discutant un problème de cette importance, nous devons nous rappeler que d'autres pays occidentaux, préoccupés comme ils le sont de la situation mondiale et du problème vietnamien, ont essuyé le même genre d'accusations que celles adressées—comme on le conçoit—à notre gouvernement à l'égard d'une situation inquiétante et difficile.

Le premier ministre de Grande-Bretagne, chef du gouvernement travailliste, lorsqu'on l'a prié, à la Chambre des communes britannique, de révéler la nature de ses entretiens avec M. Kossyguine, a déclaré qu'ils avaient tous deux consacré au Vietnam la plus grande partie de leurs discussions qu'il a qualifiées d'urgentes et de constructives. Il a ajouté qu'elles étaient confidentielles.

Le très hon. M. Diefenbaker: A quelle page et à quelle date cela se trouve-t-il?

L'hon. M. Martin: Aux pages 346 et 347 des débats du Parlement britannique du 14 février dernier. Il disait:

Elles étaient aussi confidentielles et doivent le demeurer, tout comme mes contacts avec le président des États-Unis.

Il ajoutait:

Ces déceptions ne doivent pas nous pousser à prendre des mesures de panique, à changer complètement de politique, ni à croire que la paix peut découler de déclarations dramatiques mais inefficaces. Ceux d'entre nous qui ont là un rôle à jouer se doivent de rester calmes et de ne pas perdre de vue l'objectif que nous nous sommes fixés la semaine dernière, soit d'exercer notre influence pour empêcher que l'amertume ainsi que les combats ne s'accentuent, et de recommencer, pour difficiles que soient les circonstances, à créer un climat de confiance mutuelle—et de ne pas oublier surtout que notre objectif n'est pas de prendre des poses censément moralisatrices ou de faire d'inutiles dénonciations, mais bien d'obtenir la paix.

Monsieur l'Orateur, j'estime que ces termes s'appliquent au Canada et à cette Chambre aussi bien qu'à l'Angleterre, un pays qui n'est pas impliqué dans la guerre du Vietnam et dont l'attitude à cet égard est semblable à celle du Canada. Dans cette guerre nous ne sommes pas des combattants, mais nous nous sommes engagés en 1954 aux termes de l'Accord de Genève.

Aujourd'hui, mon très honorable ami a discuté tout particulièrement de deux sujets, sans toutefois s'y limiter. Je vais vous parler du premier, c'est-à-dire la situation au Moyen-Orient. Comme nous le savons tous, le secrétaire général des Nations Unies se trouve actuellement au Caire, où il remplit une mission importante et délicate. Il va s'entretenir avec le président de la République arabe unie pour voir comment les Nations Unies pourraient venir en aide aux parties en cause dans la situation actuelle à la frontière d'Israël. Samedi matin, j'ai discuté avec U Thant de plusieurs questions. Je m'empresse d'ajouter que les différends entre le gouvernement canadien et le secrétaire général—et ils ne portaient que sur des modalités—ne portent nulle atteinte à notre respect pour ses hautes fonctions et n'affectent pas non plus la haute estime dans laquelle nous tenons le secrétaire général des Nations Unies. (*Applaudissements*)

• (4.10 p.m.)

J'ai étudié avec lui la possibilité de faire intervenir de nouveau l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve dans l'enclave de Gaza et dans la péninsule du Sinaï afin d'aider à maintenir la paix dans la région. Il va en étudier la possibilité et j'en suis convaincu, voir ce qui serait possible à la lumière de la position adoptée par le gouvernement de la République arabe unie en demandant le retrait de la force d'urgence des Nations Unies. Le secrétaire général m'a expliqué en détails les motifs, dont j'ai déjà aujourd'hui exposé quelques-uns en réponse à une question, qui ont inspiré la mesure qu'il a prise à la suite de la requête adressée d'abord par le ministre des affaires étrangères de la République arabe unie au commandant de la force des Nations Unies. Il a distribué un rapport sommaire à ce sujet au Conseil de sécurité le 19 mai dernier.

J'ai dit au secrétaire général que je comprenais et respectais sa position, tout en différant d'avis sur certains aspects quant à la façon de procéder, mais que notre unique préoccupation, vu sa décision, était d'aider de notre mieux les Nations Unies à jouer un rôle utile dans la région, ce qui dépendra en partie du résultat de ses entretiens au Caire. J'ai exprimé l'espoir qu'il puisse visiter d'autres pays dans la région afin de pouvoir, à son retour à New York, faire un rapport complet sur les mesures que pourraient prendre les Nations Unies pour détendre la situation et rétablir la paix.

Je lui ai rappelé qu'en 1958, dans une situation semblable, après le débarquement des fusiliers marins au Liban et celui des forces britanniques à Amman et ailleurs en Jordanie, le secrétaire général de l'époque avait annoncé qu'il verrait le président de la République arabe unie. Or, c'est lors de son passage au Caire qu'il a révélé son intention de visiter Israël et la Jordanie, afin que l'équilibre se rétablisse. Il s'est aussi rendu en Irak.

J'espère que les entretiens que le secrétaire général aura au Caire rendront possible une visite comme celle-là. Lors de mon passage à New York, samedi, je me suis également entretenu avec les ambassadeurs du Royaume-Uni, de la France, de la République arabe unie, d'Israël et de la Syrie. J'aurais bien aimé m'entretenir avec l'ambassadeur de l'Union soviétique mais je n'ai pu le voir.

J'ai profité de l'occasion pour exposer à ces représentants, à l'intention de leurs gouvernements, les opinions du gouvernement canadien, et pour connaître leurs opinions à eux. J'ai exprimé notre inquiétude quant aux dangers possibles de la nouvelle situation et je me suis joint au secrétaire général pour demander à tous les intéressés d'agir avec prudence. J'ai clairement indiqué aux représentants des gouvernements de la région en cause que le Canada n'avait pas l'intention d'abandonner son attitude impartiale à l'égard des problèmes du Moyen-Orient, et que nous voulions surtout aider les Nations Unies à ramener la paix et la stabilité dans la région.

J'ai aussi dit que le Canada, un des participants essentiels aux missions de paix des Nations Unies, nous nous préoccupions évidemment de voir que rien ne soit dit ou fait qui puisse détruire la confiance nécessaire des pays membres à l'égard de l'ONU comme conciliateur impartial. J'aimerais dire que, malgré l'inefficacité actuelle des Nations Unies dans bien des régions, le gouvernement croit au rôle important que cette institution peut jouer et jouera nécessairement dans notre monde nucléaire où les pays sont interdépendants.

Pendant mon séjour à New-York, j'ai aussi discuté du rôle du Conseil de sécurité dans la situation actuelle. Mon très honorable ami a parlé de l'autorité de l'Assemblée. Il ne faut pas oublier que le Conseil de sécurité est l'organisme établi, aux termes de la charte, pour s'occuper des situations menaçant la paix. Comme nous le savons, cela n'empêche

pas l'Assemblée générale, grâce à la résolution sur l'unification pour la paix, d'affirmer son opinion, mais pour ce qui est d'initiatives vraiment effectives, elles relèvent, comme mon très honorable ami le sait, du Conseil de sécurité.

J'ai dit que le Conseil devrait siéger continuellement, ses membres restant constamment disponibles, pour être prêt à agir au besoin. Je reconnais volontiers qu'il pourrait être dangereux de précipiter une confrontation prématurée au Conseil, si ce dernier devait se réunir avant que les parties en cause soient prêtes à consentir à des mesures provisoires pouvant être prises peut-être par suite de la visite du secrétaire général. Bien entendu, s'il survenait des incidents graves ou d'autres faits pouvant amener les membres du Conseil à croire qu'il pourrait y avoir un conflit, le Conseil pourrait alors se réunir sans délai pour s'occuper de la situation. L'annonce faite hier par le président de la République arabe unie selon laquelle il bloquerait la navigation d'Israël dans le golfe d'Akaba peut obliger le Conseil à se réunir.

D'urgentes consultations ont lieu présentement entre les membres du Conseil, et il va sans dire que le Canada y prend part. La Chambre le comprendra, j'en suis sûr, il existe des considérations qui doivent faire réfléchir les membres du Conseil sérieusement avant qu'ils décident de prendre telles mesures particulières ou de se réunir.

Le président Nasser aurait dit dans son discours d'hier soir que les forces armées de la RAU occupaient déjà Sharm-el-Sheik et que la RAU ne permettrait pas à un navire battant pavillon israélien de franchir le golfe d'Aqaba.

M. Lewis: Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le président Nasser n'en a pas dit davantage? N'a-t-il pas ajouté qu'il n'y laisserait entrer aucun navire transportant du matériel stratégique?

L'hon. M. Martin: C'est exact, il a dit qu'il ne permettrait à aucun transport de munitions ou de matériel de guerre de le franchir.

J'allais justement faire remarquer que c'est sans doute une des questions que le secrétaire général ne manquera pas de discuter. J'ai demandé à notre représentant au sein du Conseil de participer activement à toutes les discussions qui ont présentement lieu à New York, et de remarquer en particulier les discussions qui ont déjà eu lieu entre certains des membres permanents du Conseil. Comme l'a déclaré le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) pendant la période des questions, la situation actuelle attriste beaucoup tous les Canadiens. Je suis sûr que tous les peuples de l'univers la déplorent. On avait reconnu, depuis dix ans et demi, l'efficacité de la force d'urgence des Nations Unies. Le fait que la République arabe unie ait demandé le retrait de la force et que deux des membres participants aient indiqué qu'ils n'en seraient plus membres...

L'hon. M. Churchill: Quels sont ces deux membres?

L'hon. M. Martin: Comme je l'ai dit vendredi dernier en réponse à une question que m'avait posée mon très honorable ami, ce sont l'Inde et la Yougoslavie. Ce sont des éléments dont il faut tenir compte après avoir vu combien la force était utile comme instrument de pacification, et, étant donné notre expérience dans ce genre de situation, j'ai accueilli le présent débat avec plaisir, mais il faut tenir compte des difficultés que comporte la constitution d'une force.

L'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, qui joue surtout un rôle d'observation à l'heure actuelle et qui compte 120 membres, quoiqu'il en ait déjà eu quelque 700, possède certains pouvoirs, à titre de commission mixte d'armistice créée par le Conseil de sécurité, qui lui permettraient, si l'on y ajoutait d'autres, d'assurer efficacement une présence internationale et d'agir comme agence des Nations Unies pour maintenir la paix entre les parties au litige. Il se peut que le moment ne soit pas opportun pour agir ainsi, même si cela est souhaitable, car il faut se rappeler qu'une telle force ne peut être établie sans le consentement des parties intéressées, les pays hôtes, en l'occurrence la République arabe unie et Israël, ni acceptée si elle signifie un accroissement des pouvoirs par le Conseil de sécurité, à moins que les cinq grandes puissances n'y consentent volontiers. On comprendra donc pourquoi il faut des consultations et des négociations avant une réunion officielle du Conseil.

• (4.20 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il a mentionné les personnes avec lesquelles il a communiqué samedi et déclaré qu'il aurait consenti à discuter ce point avec l'ambassadeur de l'URSS. Est-ce pour une raison particulière que la consultation n'a pas eu lieu, ou bien l'ambassadeur était-il absent?

L'hon. M. Martin: Je ne dit pas qu'il y avait une raison. On m'a simplement informé par l'intermédiaire de notre ambassadeur que cela était impossible sans doute parce que l'ambassadeur avait d'autres projets. La demande nous est parvenue tard, comme en fait à tous ceux que j'ai vus. Ce n'est que vendredi vers la fin de la journée qu'il a été convenu que j'irais à New York. Toutefois, je sais qu'il y a eu hors des Nations Unies des consultations avec l'Union soviétique et j'espère qu'elles auront des résultats positifs et satisfaisants.

Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce sujet. Nous admettons tous la gravité de la situation, surtout la tension dans le golfe d'Aqaba. Je reprends avec ferveur l'appel lancé par le secrétaire général des Nations Unies à toutes les parties intéressées: c'est l'occasion de faire preuve de retenue et de prudence dans leurs initiatives et leur examen de la situation.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une très brève question maintenant? Il y a quelques instants il a rappelé que le président Nasser avait déclaré que les navires israéliens se verraient interdire l'entrée du golfe d'Aqaba, tout comme les navires des autres pays qui transportent des matières statégiques. La République arabe unie a-t-elle laissé entendre à notre gouvernement qu'elle demanderait à visiter les navires afin d'établir s'ils transportent des matières stratégiques et ce qu'elle entend par là?

L'hon. M. Martin: Sauf erreur, deux navires y sont déjà passés. Je signale en passant que la convention des Nations Unies du 29 avril 1959 sur la mer territoriale et les zones contiguës accorde le droit de passage légitime. Ce traité a été signé et ratifié par 33 pays, mais il n'a pas été signé ou ratifié par l'Arabie Saoudite ni par la République arabe unie. Le Canada l'a signé mais sans le ratifier, comme mon très honorable ami ne l'ignore pas, à cause de nos négociations sur des problèmes relatifs au droit de la mer. Mais je suis convaincu que cette convention énonce uniquement le droit international qui permet le droit de passage légitime sur les voies d'eau internationales.

Mon très honorable ami est revenu à la charge, comme il en a pleinement le droit et, en fait, comme c'est son devoir, pour discuter du problème du Vietnam. La question a fait l'objet d'interpellations constantes à juste titre à la Chambre depuis deux ans et demi. Je tiens seulement à rappeler à la Chambre, et je ne le fais pas pour justifier le genre de réponses que je donne aux questions, que dans toutes les législatures que j'ai étudiées, les questions sur les affaires internationales étaient précédées d'un préavis par écrit. Je ne me suis pas réfugié . . .

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est ce que dit le Règlement, mais vous ne l'avez pas suivi.

L'hon. M. Martin: . . .derrière la réponse parfaitement légitime qui s'offrait à moi, car j'étais persuadé que le Chambre a droit à toutes les explications que je puis donner en tant que ministre, compte tenu de ma situation et de mes responsabilités. Le compte rendu de nos débats à la Chambre et de ceux du comité des affaires extérieures révèle que la politique du gouvernement a été prec sée maintes et maintes fois, de la seule façon permise, compte tenu de notre rôle au sein de la Commission et des règles de la diplomatie, et à seule fin d'accomplir tous ce que l'on peut espérer à la suite des contacts entre gouvernements au sujet d'une question aussi délicate et aussi importante que la question de la guerre en Asie, j'espère que cela sera compris.

Mais j'aimerais répéter encore une fois que le Canada n'est pas un combattant dans cette guerre. Il ne l'a pas déclarée. Le gouvernement n'a pas l'intention de s'engager à envoyer des troupes combattre dans cette guerre et nous, sur les banquettes ministérielles, l'avons fait savoir. En réponse à certaines questions j'ai dit que nous ne pourrions nous y engager que si l'obligation découlait de la charte des Nations Unies. Cette politique reste la nôtre. Parce qu'on a affirmé qu'à la longue une diplomatie discrète donnerait de meilleurs résultats, a-t-on dit, le gouvernement a été accusé, comme par mon très honorable ami aujourd'hui, de refuser de donner à la Chambre et au pays les renseignements auxquels ils ont droit. Je connais trop bien mon très honorable ami toutefois pour prendre toutes ses observations avec tout le sérieux qu'il voudrait. Je siège avec lui à la Chambre depuis longtemps. Je connais sa technique, comme je suis certain aussi. . .

L'hon. M. Monteith: Nous connaissons la vôtre.

L'hon. M. Martin: . . .qu'il a épié ma technique avec admiration. (*Applaudissements*)

J'ai vu l'autre jour un compte rendu d'après lequel mon très honorable ami disait à quel point la diplomatie discrète était dangereuse. On l'imagine presque évoquant Wilson

pour se plaindre de la diplomatie secrète, comme si les diplomaties discrète et secrète étaient la même chose, ou les deux côtés de la même médaille. Le fait est que la diplomatie discrète est la seule possible. Dès qu'elle cesse d'être discrète, ce n'est plus de la diplomatie. Vous ne pourriez pas . .

Le très hon. M. Diefenbaker: Dites cela à M. Gordon.

L'hon. M. Martin: . . .jouir de la confiance des autres s'il n'en était pas ainsi. Par exemple, dans mes pourparlers avec le secrétaire général, je suis convaincu que si je n'avais pas établi des normes de crédibilité avec lui, je n'aurais pu recevoir de lui certains renseignements que je considère très importants et que j'ai communiqués à mes collègues du gouvernement, tout comme il les a communiqués à certains porte-parole d'autres gouvernements.

Et il faut aussi comprendre que la diplomatie discrète n'est pas un élément de politique extérieure comme certains députés à la Chambre le laissent entendre, du moins implicitement. La diplomatie discrète n'est pas la politique. La diplomatie discrète n'est pas un programme. C'est un instrument. C'est une technique, et personne ne l'a utilisée à juste titre avec plus de succès que mon très honorable ami dans certaines situations comme celles auxquelles son gouvernement a dû faire face par rapport au Congo.

• (4.30 p.m.)

S'il est parfois opportun qu'un gouvernement fasse sans hésiter une déclaration de politique, il n'en reste pas moins que le Canada doit, par exemple, à titre de membre de la Commission, s'entretenir confidentiellement de certaines questions avec les États en cause. C'est certainement la seule façon de procéder avec le gouvernement d'Hanoi, dans des discussions sur cette question, par l'intermédiaire de M. Ronning ou de notre représentant actuel au sein de la Commission. On ne saurait certainement jouir pendant bien longtemps de la confiance d'un gouvernement si l'on ne s'était fait une réputation de discrétion et si l'on ne s'était ainsi gagné la confiance de gouvernements avec lesquels le Canada et d'autres pays doivent établir des relations pour aider à mettre un terme à cette guerre très difficile et déplorable au Vietnam.

A ce sujet, je rappellerai simplement à la Chambre ce qu'un ancien diplomate canadien, M. Escott Reid, signalait l'autre jour, notamment, qu'une diplomatie discrète est l'application de pratiques logiques dans nos relations avec les autres pays. J'espère que personne ne dira que le gouvernement refuse de fournir des renseignements alors qu'il s'en tient à des pratiques que tout gouvernement, dans ses relations avec d'autres pays, doit observer pour maintenir des rapports satisfaisants et atteindre ses objectifs.

Le Canada est membre de la Commission. Il est sur les lieux depuis treize ans, avec l'Inde et la Pologne. Les accusations d'espionnage portées contre notre personnel sont sans fondement, et je regrette que mon très honorable ami ait soulevé la question aujourd'hui. A titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je veux déclarer que nous avons toutes les raisons imaginables d'être fiers des soldats qui, depuis 1955, sont au service du Canada en qualité de membres de la Commission. Comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je m'enorgueillis certainement de l'intégrité et de la volonté manifestées par les agents du service extérieur du ministère des Affaires extérieures. Dans des circonstances difficiles, ils ont servi la cause de la paix et de la conciliation entre pays d'une façon qui devrait susciter l'expression de la gratitude et faire naître la fierté que m'inspirent personnellement ce service et son œuvre au sein de la Commission.

Quand je me suis entretenu de la question du Vietnam avec le secrétaire général, en janvier 1966, il m'a convaincu par ses arguments que le problème doit se régler dans le cadre de la conférence de Genève. Pour regrettable que ce fût, on ne pouvait néanmoins pas s'attendre que les Nations Unies, le Conseil de sécurité ou l'Assemblée traitent efficacement du problème, car certains pays en cause n'en sont pas membres. A compter de cette date nous avons tâché, comme je l'ai rappelé à la Chambre maintes et maintes fois, de faire comprendre à l'Inde et à la Pologne qu'il est opportun de former les trois membres de la Commission en un organisme dont l'objectif premier serait de fermer l'écart séparant les parties, étant donné que cet instrument a plus facilement accès à Hanoï et à Saigon que tout autre organisme. Nous n'avons pas à convaincre tous les membres de la Commission de l'importance de cette proposition, même si la Pologne et l'Inde ont toutes deux reconnu le rôle que pourrait jouer la Commission en l'occurrence.

Nous n'avons pas limité nos efforts à notre rôle de membre de la Commission; à deux reprises nous avons délégué à Hanoï, Saigon et Washington un émissaire spécial du gouvernement du Canada, en la personne de M. Chester Ronning, chargé de voir s'il pourrait, au nom du gouvernement canadien, détermi-

ner les distances séparant les parties en présence et s'il serait possible d'établir une formule permettant au moins des discussions préliminaires entre les deux antagonistes. Je puis dire que M. Ronning a rapporté de sa première visite des renseignements importants, à mon sens, renseignements qui ont été, depuis, partiellement rendus publics mais qui, sans favoriser la cause qu'en définitive le gouvernement et lui défendaient, nous ont cependant aidés à comprendre les difficultés et, peut-être, les motifs de l'attitude inflexibble que semblent avoir adoptée les deux parties dans leurs déclarations.

Que personne ne dise que la Commission ou le gouvernement canadien ne se sont pas efforcés de réaliser la paix. L'histoire permettra de juger quand le temps sera venu de mettre tous les faits à jour, et j'ose dire que les Canadiens n'auront pas à rougir de nos efforts, grâce à cet instrument, pour assurer la paix dans cette situation.

Nous ne nous en sommes pas tenus à ces seules démarches. En novembre dernier, je me suis rendu en Union soviétique et à Varsovie pour une fin qui n'était pas étrangère à la guerre au Vietnam. Si je ne suis pas en mesure de révéler pleinement le caractère des pourparlers que j'ai eus, ce n'est pas parce que ces derniers ne portaient pas sur le but auquel nous tendions, au sein de la Commission, ni sur celui que nous visons maintenant. Depuis le début de la guerre au Vietnam, nous avons insisté sur un cessez-le-feu. Dès l'origine, nous avons nettement établi qu'une solution purement militaire à ce problème n'était ni souhaitable ni pratique. Il y a un an et demi, lorsque les pays non engagés ont lancé un appel, le Canada fut le premier à s'y joindre. On se souviendra que nous avons alors exhorté les États-Unis à accepter certaines positions vis-à-vis cet appel en 17 points fait par les nations non engagées.

Mon honorable ami a exprimé ses inquiétudes au sujet de la guerre au Vietnam. N'est-ce pas le sentiment de tous les députés ici? Cette même inquiétude n'est-elle pas ressentie en Grande-Bretagne, en France, en Belgique, dans les pays scandinaves et aux États-Unis? Les gouvernements qui possèdent des renseignements particuliers sur certains aspects du problème, ne laissent pas pour autant d'éprouver une inquiétude légitime à propos de la guerre au Vietnam, de son escalade, de son élargissement, et ils redoutent une nouvelle escalade, l'entraînement d'autres pays dans ce conflit, et le développement de situations propres à jeter de l'huile sur le feu.

[L'hon. M. Martin.]

Je ne réclame aucune sympathie de la Chambre. Mon expérience ici m'a convaincu de l'imprudence d'une telle manœuvre. Je crois, cependant, devoir informer la Chambre qu'en ma qualité de membre du gouvernement chargé de cette responsabilité, j'ai moi-même, ainsi que les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, conscaré plus de temps et d'efforts au règlement satisfaisant des questions que je viens d'exposer qu'à toute autre question. Mes collègues du cabinet partagent mon inquiétude à ce sujet. Y a-t-il quelqu'un qui, sa vie durant, a œuvré avec plus de détermination pour assurer la paix que le premier ministre? Il est donc normal que tout gouvernement qu'il dirige désire ardemment la paix, objectif qui animerait un gouvernement présidé par n'importe quel député y compris mon très honorable ami. On ne pourra mener cette tâche à bien en accusant le gouvernement de refuser de renseigner le Parlement et le public, sachant très bien qu'il ne peut agir autrement, surtout lorsque l'auteur d'une telle accusation n'ignore pas—s'il s'y connaît en politique étrangère—que toute autre attitude que celle adoptée jusqu'ici par le gouvernement serait irréfléchie et ne servirait pas la cause de la paix.

• (4.40 p.m.)

Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien s'inquiète de la tournure des événements au Vietnam. Si nous ne faisons pas connaître publiquement toutes nos impressions sur chacun des aspects de ce problème, la diplomatie discrète ne nous enlève pas pour cela le droit ou l'occasion de dire à nos amis, même les Américains, ce que nous pensons de certaines questions.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre me permettrait-il une question? Est-il de l'avis de son collègue, le président du Conseil privé (M. Gordon), selon qui la présence des États-Unis au Vietnam n'est justifiée ni moralement ni stratégiquement?

L'hon. M. Martin: Mon très honorable ami devrait au moins avoir la bonne grâce aujourd'hui de reconnaître les efforts que je fais pour traiter de ce sujet de façon aussi objective et apolitique que possible. Le député et moi-même sommes à la Chambre depuis plus longtemps que la plupart des autres représentants, et il ne s'opposera pas, je pense, à ce que je dise ceci. Il a eu une carrière distinguée, mais il n'a pas rehaussé son prestige en se servant aussi souvent de la politique étrangère pour retirer des avantages politiques.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre voudrait-il répondre maintenant à la question? Sa déclaration avait déjà été faite par l'un de ses collègues.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une question?

Le très hon. M. Pearson: Personne n'a interrompu votre discours.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre parle d'attitude apolitique. Comme il se tressait à lui-même des guirlandes tout à l'heure, je voudrais lui demander—il n'y a rien de politique là-dedans; la déclaration a été faite par l'un de ses collègues—si la présence des États-Unis au Vietnam lui semble injustifiable aux points de vue moral et stratégique. S'agit-il là de politique ministérielle?

L'hon. M. Churchill: Répondez.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, mon très honorable ami ne doit pas me croire aussi naïf. Il pourrait user de cette tactique auprès d'un jeune député, qui ne siège à la Chambre que depuis une semaine, mais il ne m'y prendra pas.

J'ai déclaré que le gouvernement était inquiet des événements au Vietnam. Depuis vingt ans, soit depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'humanité cherche à édifier un régime de droit et d'ordre international. Le règlement des litiges au moyen de mesures pacifiques fait partie de ce régime. Nous regrettons qu'au Vietnam on ait eu recours à des moyens militaires pour régler un problème essentiellement politique. Nous sommes certes préoccupés des tragiques souffrances humaines et de la destruction semée par ce conflit au Vietnam. Nous nous inquiétons également du fait que plus ce conflit durera, plus il deviendra difficile de surmonter les soupçons et la méfiance des belligérants. Plus le conflit se prolongera, plus il sera dangereux qu'il dégénère, par inadvertance ou à dessein, en une guerre beaucoup plus grave. Par conséquent, dans ces domaines, nous avons préconisé la contrainte de la façon que nous croyons la plus efficace.

J'ai parlé, il y a un instant, de M. Chester Ronning, d'Hanoï et des fréquentes visites du commissaire à Hanoï. Mon très honorable ami a-t-il jamais songé que si Hanoï a fait observer à maintes reprises qu'il existe une voie de communication Hanoï-Canada, c'est uniquement parce qu'il croit que le Canada a une certaine influence auprès de Washington? Comment expliquer autrement la manière dont nos émissaires ont été reçus, la nature des discussions qu'ils ont eues?

Je ne révèle pas à la Chambre la nature de ces discussions et j'espère qu'Hanoï ne l'interprétera pas ainsi. J'ai entièrement respecté les confidences qu'a faites le gouvernement de ce pays à nos émissaires, y compris M. Ronning. Je le répète, si nous jouissons de crédit auprès d'Hanoï, c'est parce qu'on estime qu'en tant qu'amis des États-Unis, nous avons à juste titre la confiance de ce pays.

Les États-Unis sont un pays que nous respectons, dont nous apprécions l'amitié et dont la société ressemble beaucoup à la nôtre. Resterions-nous dignes de la confiance de Washington, monsieur l'Orateur, si nous poursuivions nos consultations avec les États-Unis, tout en adoptant une ligne de conduite qui détruirait inévitablement notre droit à leur confiance? C'est une chose dont M. Wilson a parlé à la suite de ses entretiens avec M. Kossyguine lorsqu'on l'a accusé d'avoir refusé tout renseignement à la Chambre britannique au sujet de ses conversations avec le premier ministre de l'Union soviétique qui ont duré une semaine.

J'ai dit que nous nous préoccupions de cette situation, monsieur l'Orateur, et j'aimerais en souligner un autre aspect. Nous ne participons pas à ce conflit. Nous n'avons aucun engagement militaire dans le Sud-Est asiatique. Le seul engagement du Canada dans la région, c'est d'appuyer et d'activer l'aménagement économique des pays du Sud-Est asiatique.

Le gouvernement entend rester membre de la Commission internationale. Ce n'est pas que cette tâche ait été facile, monsieur l'Orateur, et mon très honorable ami le sait. Si je signale la chose, c'est qu'il fut chef d'un gouvernement chargé, tout comme le gouvernement actuel, de l'administration de la Commission. Voilà pourquoi j'ai été si étonné de le voir déprécier cet organisme en évoquant des thèses jusqu'à présent de pure fantaisie au sujet de son personnel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi ne pas convoquer ces hommes devant un comité?

L'hon. M. Martin: Si l'accusation vaut pour le gouvernement actuel, mon très honorable ami pouvait tout aussi bien se l'adresser à lui-même, car il était chef d'un gouvernement qui assumait la responsabilité de la Commission de 1957 à 1962.

Nous entendons, donc, monsieur l'Orateur, nous acquitter de nos responsabilités envers la Commission, estimant que c'est là ce qu'il nous incombe de faire. Nous sommes heureux de constater que l'Inde et la Pologne partagent notre avis. Le gouvernement canadien s'est efforcé de trouver une base à des négociations directes entre les parties au conflit vietnamien. J'ai déjà mentionné certaines des mesures que nous avons prises dans ce sens.

Le gouvernement canadien maintient qu'il faut trouver, par des moyens politiques, une solution au problème du Vietnam. Cela fait partie de la politique canadienne. Nous avons dit clairement que, selon nous, le problème sera réglé grâce à des négociations. Il importe, d'après nous, que la solution au conflit garantisse une mesure raisonnable de stabilité à long terme dans la région, car le problème du Vietnam ne peut être isolé de celui de la sécurité et de la stabilité du Sud-Est asiatique en général. Nous voyons dans le problème vietnamien un problème fondamentalement politique.

• (4.50 p.m.)

Selon nous, monsieur l'Orateur, c'est l'avenir politique du Vietnam du Sud qui est le véritable enjeu entre les parties. De part et d'autre, on prétend que le principe directeur devrait être le droit du peuple sud-vietnamien de choisir sa propre destinée.

A notre avis, la meilleure façon de réaliser cet objectif est de permettre aux Sud-Vietnamiens de décider, par vote libre, de l'institution et du gouvernement qu'ils désirent voir administrer leur pays. D'après nous, la meilleure façon pour le Canada d'exercer son influence quant à la situation au Vietnam est de faire exactement ce que nous avons fait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh.

L'hon. M. Martin: Le 11 avril, j'ai exposé quatre propositions ou idées conformes aux Accords de Genève au comité des affaires extérieures. J'ai proposé des mesures en vue d'un cessez-le-feu, tout en expliquant qu'à mon avis le moment n'était pas opportun pour les faire accepter et que nous devions nous préparer à recevoir une réponse dans ce sens. La réaction de Hanoï a été complètement négative. Hanoï a adopté l'attitude selon laquelle la situation des parties en cause ne saurait être considérée sur le même plan, et les États-Unis doivent reconnaître d'abord, comme le dit Hanoï, que les États-Unis constituent l'agresseur, et cela malgré les conclusions auxquelles la Commission en est arrivée en 1962.

[L'hon. M. Martin.]

Même si les États-Unis semblent avoir accepté la plupart de nos points, ils s'opposeraient, je crois, à l'idée d'une formule aboutissant à une diminuition graduelle des opérations qui débuterait par une cessation mutuelle des combats dans la zone démilitarisée, conjuguée à une interruption des bombardements. A mon avis, la formule leur serait inacceptable.

L'hon. M. Churchill: Le ministre permettrait-il maintenant que je lui pose une question? N'est-il pas vrai que M. Dean Rusk, l'autre soir à la télévision, a dit que les États-Unis avaient proposé à Hanoï que les deux camps se retirent de la zone démilitarisée? Ce n'était pas, semble-t-il, la proposition du ministre.

L'hon. M. Martin: Je suis ravi que mon honorable ami en parle, car M. Rusk, comme M. McNamara le secrétaire de la Défense, ont trouvé acceptable cette partie de la proposition canadienne.

Je veux montrer qu'il devrait non seulement y avoir une cessation mutuelle des hostilités dans la zone démilitarisée, mais, qu'en toute équité, en cas d'acceptation des deux camps, la cessation des bombardements doit s'ensuivre. M. Rusk n'a pas accepté cette condition explicitement. Le gouvernement canadien est prêt à jouer son rôle en vue d'un règlement éventuel de la situation au Vietnam. Tout règlement convenu du conflit actuel comportera une forme quelconque de présence internationale. Voilà, à vrai dire, une tâche extrêmement difficile qu'il faudra peut-être, comme l'a dit le premier ministre de Grande-Bretagne, renforcer par les garanties des grandes puissances.

J'ai donc réitéré aujourd'hui ce que j'ai déjà déclaré, cinq fois à la Chambre et six fois au comité des affaires extérieures, comme étant la politique du Canada à l'égard de la guerre du Vietnam. Elle ne rallie peut-être pas l'adhésion générale.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas celle du président du Conseil privé.

L'hon. M. Martin: Personne ne reconnaît mieux que moi les droits des particuliers, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre.

Une voix: Et au sein du cabinet.

L'hon. M. Martin: Mais, compte tenu de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, de la réaction d'autres pays devant les tentatives

du gouvernement actuel, personne n'a le droit de nous accuser de n'avoir aucune politique, de refuser les renseignements nécessaires, de ne pas tenter, en tant que pays non engagé dans cette guerre, de ménager des pourparlers de paix. Les faits sont tout autres.

La situation à laquelle se heurte le monde est grave certes, mais notre pays n'y a pas concouru directement, sauf que, comme membre de la communauté internationale, nous devons sans doute assumer notre part de responsabilité quant au climat de l'opinion mondiale qui autorise l'absence du règne du droit, une vingtaine d'années après la plus terrible expérience qu'ait vécue l'humanité.

Nous nous vouons ici, au pays, grâce aux nombreuses initiatives de notre politique étrangère, au maintien de la charte des Nations Unies. Je suis tout à fait de l'avis du ministre de la Défense nationale. Ce n'est pas parce que nous avons subi des revers, quant au maintien de la paix au Moyen-Orient, que la conception canadienne du maintien de la paix, proposée et mise en application par le gouvernement canadien, n'est pas valable. C'est un mode d'action essentiel de la part des Nations Unies, et d'autres situations se présenteront qui exigeront le recours à une force des Nations Unies pour le maintien de la paix. Comme je le disais tout à l'heure, nous continuons d'espérer qu'il nous sera possible d'assurer au Moyen-Orient une présence internationale à cette fin, par l'entremise des Nations Unies.

La guerre du Vietnam a inquiété le monde, cela ne laisse aucun doute. En quelque sorte le malaise montre que les hommes et les femmes du monde entier se rendent compte de plus en plus que la guerre comme instrument de politique nationale est un anachronisme et n'est plus une façon pratique de régler les différends entre les nations. Mais ce n'est pas notre guerre. Nous ne l'avons pas suscitée, et comme nous l'avons montré jusqu'ici, nous faisons tout en notre pouvoir pour y mettre fin. (*Applaudissements*)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, avant de traiter de la question du Moyen-Orient et du Vietnam, puis-je dire un mot au sujet de l'amendement du très honorable représentant. Le peu de temps que j'ai passé à la Chambre m'a appris à admirer le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et tout particulièrement son sens de l'humour. Lorsqu'il a dit que le gouvernement était libre d'accepter son amendement, il se laissait aller à ce penchant admirable. Lorsqu'il a lu l'amendement, il était absolument évident que le gouvernement ne pouvait l'accepter. Je dirai même, sans méchanceté, que malgré son extrême indulgence, le premier ministre (M. Pearson) ne pourrait pas accepter ce genre d'amendement.

Le très hon. M. Pearson: Je n'y ai jamais songé.

M. Lewis: Nous avons l'intention de proposer un sous-amendement aujourd'hui, même si le très honorable chef de l'opposition nous a demandé de ne pas le faire.

Il serait superflu de souligner que la situation internationale actuelle est extrêmement inquiétante. Tout le monde en a parlé et continuera à le faire, car le danger est imminent. Le plus tragique de la situation internationale actuelle c'est que, tandis que les conditions s'amélioraient en Europe, que la guerre froide perdait de son intensité sur le continent européen et qu'on pouvait entrevoir une détente véritable entre l'Union soviétique et les États-Unis, les deux grandes puissances nucléaires, d'autres parties du monde ont fait éclater un conflit qui met en danger la paix de l'humanité.

Nous ne sommes pas d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) sur un point très important que nous avons souvent fait valoir à la Chambre: nous croyons le temps venu pour un pays comme le Canada d'être beaucoup plus net dans l'énoncé public de ses politiques et d'exiger plus énergiquement de façon officielle que les Nations Unies ne soient pas détruites par des puissances mondiales telles que les États-Unis, qui risquent de le faire par leur activité dans certaines parties du monde. Il ne suffit plus, alors que l'univers est au bord d'une troisième guerre mondiale, que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures réitère son appui à l'endroit des Nations Unies et son désir de voir la fin de la guerre au Vietnam, qu'il renouvelle auprès des États du Moyen-Orient ses appels à la modération. Il est possible que ces initiatives canadiennes ne suscitent pas d'échos immédiats.

• (5.00 p.m.)

Je suis convaincu que le monde court un danger tel, qu'un pays comme le Canada pourrait jouer un rôle efficace, précisément parce qu'il n'est pas mêlé au conflit du Vietnam, ni à la question du Moyen-Orient de façon directe, et précisément parce qu'il est reconnu dans le monde entier comme n'ayant aucune

visée impérialiste ou militariste. Un appel direct du Canada ou une critique franche, de sa part, des agissements de certains gouvernements, y compris, le cas échéant, ceux de certains officiers des forces des Nations Unies, orienterait l'opinion mondiale et favoriserait l'union des peuples de la seule façon qui puisse arrêter la course évidente vers la troisième guerre mondiale. A mes yeux, la politique actuelle est sans espoir; il faut que les instances auprès des gouvernements de Washington, d'Hanoï, du Caire ou d'ailleurs soient formulées avec insistance, vigueur et décision dans le monde entier. D'après notre parti, le Canada peut se joindre utilement au concert des nations, précisément en raison des motifs que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient d'exposer.

Voilà surtout où nous différons au sujet de la situation au Vietnam et ailleurs. Je ne dis pas cela pour être méchant envers le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—il m'échappera des clichés, à moi aussi—mais il ne suffit pas aujourd'hui de répéter qu'on appuie les Nations Unies ou de faire d'autres déclarations aussi banales. On verra en partie ce que je veux dire dans mes propos sur la situation au Moyen-Orient. Le premier ministre a déclaré hier—j'ai eu le plaisir de l'entendre tenir ces propos à un déjeuner, et je crois qu'il a exprimé les mêmes sentiments en d'autres occasions—qu'à son avis et de l'avis du gouvernement d'Israël, qui a prouvé son désir de vivre et d'aimer ses voisins, ce pays a le droit de vivre en paix. Le fait est que les voisins d'Israël lui refusent le droit de vivre; ils refusent d'admettre qu'Israël a le droit de continuer d'exister.

Ce n'est pas une exagération; le premier ministre, j'en suis sûr, reconnaîtra que j'ai énoncé la situation telle qu'elle est. Les difficultés découlent du fait que les voisins d'Israël sont résolus à l'exterminer. Si le premier ministre était sincère—je suis convaincu qu'il l'était,—je prétends qu'il ne suffit pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dise dans un discours, comme il l'a fait, si j'ai bien compris, que nous entendons préserver notre impartialité ou notre neutralité, peu importe le mot qu'il a employé. Il ne peut pas miser sur les deux tableaux. C'est exactement ce qui diminue l'influence de notre pays. Si, comme le premier ministre l'a dit, le gouvernement est convaincu qu'Israël a le droit de vivre en paix, alors le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne saurait être impartial ou neutre dans les circonstances actuelles; les efforts qu'il tente à cet égard infirment la déclaration du chef du gouvernement et embrouillent la situation au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Je rappelle à la Chambre que les Nations Unies, ayant institué l'État d'Israël, ont donc le devoir, à mon avis, de faire plus que de se contenter de maintenir la paix, en l'occurrence. Ce sont les Nations Unies qui ont créé l'État d'Israël au moyen d'une résolution vers la fin de 1947. L'année suivante, il est vrai, la guerre qui s'est déclarée au Moyen-Orient a modifié certaines des dispositions prises par les Nations Unies. Néanmoins, ce sont les Nations Unies qui ont créé l'État d'Israël, qui en ont eu l'idée. J'estime donc que si l'ONU, comme institution internationale, veut présenter sa crédibilité—mot à la mode—il lui incombe, après avoir créé un État, de veiller autant que possible à en préserver l'existence.

Je suis allé en Israël dernièrement, monsieur l'Orateur. J'en suis revenu il y a quatre ou cinq semaines. J'ai parcouru ce petit pays du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est. Je ne voudrais pas établir de comparaison entre les conditions en Israël et dans les États voisins, car je n'ai pas visité les autres États du Moyen-Orient. Toutefois, quiconque a visité Israël a été frappé par les immenses progrès réalisés sur le plan économique et social. Cela tient presque du miracle pour un petit pays comme celui-là, qui compte seulement deux millions et demi d'habitants, surtout si l'on considère qu'au début il ne comptait que six ou sept cent mille Juifs. Autrement dit, la population a triplé, voire quadruplé, en 17 ans. En outre, les habitants viennent de toutes les régions du monde; non seulement d'Europe, mais aussi d'Afrique et d'Asie. Leur pays d'adoption a dû surmonter toutes les difficultés imaginables pour intégrer des centaines et des milliers d'immigrants qui se distinguaient, dans certains cas, même par la couleur de leur peau et, sûrement, par leur degré d'instruction et de culture, leur condition sociale, leurs attitudes politiques et l'étendue de leurs connaissances sur le plan industriel. L'éclatante réussite d'Israël dans les domaines économique et social face à ces obstacles formidables a suscité l'admiration de bon nombre de pays. Et ce progrès a été réalisé en dépit du fait que cette nation doit malheureusement affecter à la défense une énorme tranche de son budget.

Je rappelle ces choses pour la raison que j'ai déjà donnée, soit que c'étaient les Nations Unies qui ont créé l'État d'Israël et, comme le

premier ministre a réaffirmé récemment le droit d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, il y a par conséquent une responsabilité particulière qui incombe à cette organisation, vu les réussites de cette nation qui n'a pas déçu le monde ni abusé de la confiance placée en elle. Alors, les Nations Unies et le Canada, en tant que membre de cette institution, ont des devoirs plus impérieux que celui de souhaiter tout bonnement la modération.

Qu'on me permette de préciser ma proposition que j'espère valable et qui est, en tout cas, tout à fait sérieuse. Je comprends mal l'empressement du secrétaire général à rappeler la force d'urgence des Nations Unies. Aujourd'hui, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'appel de l'ordre du jour, de nous expliquer les raisons de ce geste. Il m'a donné des réponses franches et complètes et je l'en remercie.

• (5.10 p.m.)

Mais les plus importantes conséquences de l'initiative de U Thant pour le Canada et d'autres pays, c'est qu'il a créé un précédent dangereux pour le maintien de la paix. Même s'il a agi en toute sincérité et bonne foi, son initiative a réduit l'utilité possible des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Si, dès que le pays hôte demande le retrait de la force, le secrétaire général des Nations Unies agit sans consulter ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité, s'il agit de sa propre autorité à la seule requête du pays hôte, dans ce cas, monsieur l'Orateur, il me semble que toute la notion de maintien de la paix est menacée dangereusement, car maintes et maintes fois encore, la force de la paix des Nations Unies se trouvera nécessairement postée sur le territoire d'un pays quelconque et devra nécessairement y être stationnée avec le consentement de ce gouvernement. Ainsi, le précédent créé par le secrétaire général me semble dangereux non seulement dans la situation actuelle au Moyen-Orient, mais aussi pour le maintien futur de la paix dans le monde.

Par conséquent, à mon avis, le gouvernement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures auraient eu raison et auraient mieux servi la cause de la paix s'ils avaient critiqué sans ambages le secrétaire général pour avoir pris cette mesure-là et s'ils avaient exigé une réunion immédiate du Conseil de sécurité à ce sujet, non seulement, je le répète, à cause du danger que la mesure représentait pour le Moyen-Orient, mais peut-être surtout à cause d'un plus grand danger éventuel. En effet, elle a sapé—je ne pense pas que le terme soit trop fort—le potentiel d'utilité du maintien de la paix à l'avenir.

Bien sûr, j'espère, comme mes collègues et comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que la visite du secrétaire général des Nations Unies au Caire lui permette de se rendre en d'autres capitales et d'alléger ainsi la situation actuelle, car, d'après ma visite en Israël, je ne vois pas comment cet État pourrait accepter le blocus du golfe d'Aqaba et celui du port d'Elath, son unique voie commerciale vers l'Extrême-Orient et son seul accès au pétrole. Je ne vois tout simplement pas comment le gouvernement d'Israël saurait alors accepter le blocus du golfe d'Aqaba. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'estime que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait continuer à exiger la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité, comme il l'a fait apparemment, afin qu'on agisse de façon positive pour éviter la guerre qui nous menace au Moyen-Orient.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a eu raison de dire, si j'ai bien compris, que la situation au Moyen-Orient découlait directement de la situation au Vietnam. C'est que, en agissant comme ils l'ont fait au Vietnam, les États-Unis ont permis des interventions semblables de la part de pays comme l'Égypte et se sont mis dans l'impossibilité de tenir le rôle qu'ils auraient peut-être voulu jouer ou, tout au moins, se sont rendu très difficile la tâche de remplir leur engagement—pris en 1948, je pense—de protéger les frontières des divers pays du Moyen-Orient et d'assurer, d'après la convention concernant les eaux internationales, que le golfe d'Aqaba sera accessible à tout navire commercial.

Si je parle ainsi, c'est que j'entends presque le président Nasser et les porte-parole des États arabes demander au président Johnson: «Qui êtes-vous pour nous prêcher la morale internationale? Qui êtes-vous pour nous dire ce que nous devons faire ou ne pas faire aux termes de la loi internationale? Avez-vous considéré ces questions avant de décider le bombardement du Vietnam du Nord et, plus récemment, l'invasion de la zone démilitarisée?

Depuis de nombreuses années, nous sommes actuellement le seul parti à avoir critiqué la politique américaine au Vietnam et le gouvernement canadien pour n'avoir pas condamné nettement et publiquement cette politique. Nous espérions, en effet, que la condamnation canadienne aurait persuadé Washington de modifier celle-ci. Le très honorable chef de l'opposition a cité un discours où, il y a quelques années, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures approuvait les raisons—données par les États-Unis—du maintien de leurs troupes au Vietnam. Nos difficultés ont commencé à ce moment-là—lorsque l'honorable M. Martin et d'autres porte-parole du gouvernement ont approuvé cette analyse et les raisons officielles de l'intervention américaine au Vietnam.

Nous avons maintes fois souligné qu'il est beaucoup trop simpliste et probablement faux de dire qu'il ne s'agit que d'une agression au Vietnam, bien que tous les êtres sensés ne puissent nier ou refuser de voir les intentions et les manœuvres subversives des communistes au Vietnam du Sud. Au cours de bien des débats à la Chambre ainsi qu'à l'extérieur, nous avons insisté sur la nécessité de reconnaître et de comprendre que la mésentente civique et la guerre civile entre deux parties du Vietnam sont des éléments majeurs de la situation là-bas. Dans son discours d'aujourd'hui le ministre a de fait déclaré—j'espère l'avoir bien compris car mes notes sont très brèves et je ne voudrais pas mal l'interpréter—que pour le gouvernement du Canada il s'agit d'une guerre politique plutôt que militaire au Vietnam. Nous nous préoccupons, a-t-il dit, des dispositions politiques que l'on prendra quant aux deux parties de ce pays et au peuple vietnamien. Le ministre me fait signe que je ne trahis pas sa pensée.

Si c'est le cas—et c'est le cas—quel droit a une grande puissance d'être dans une situation semblable? Qui doit décider des ententes politiques éventuelles entre le Vietnam du Nord et du Sud et entre les populations du Vietnam, sinon la population vietnamienne elle-même? Si le ministre répond que c'est précisément ce qu'il veut et que la politique, c'est d'établir au Vietnam une situation qui permettrait à la population du Vietnam du Sud de décider librement sans subversion et sans intervention de l'extérieur, je suis d'accord. Mais cela n'exige pas le bombardement du Vietnam du Nord. Cela n'exige pas l'invasion de la zone démilitarisée. Cela n'exige pas l'escalade constante et sans relâche de la guerre par les États-Unis.

L'hon. M. Martin: Ou par les deux côtés.

M. Lewis: Le ministre dit «ou par les deux côtés». J'allais dire ceci plus tard mais je le dirai maintenant: chaque fois qu'on lui pose cette question, le premier ministre dit les «deux côtés», mais le fait est—et n'écartons pas ce fait simplement parce qu'il se rapporte à un pays dont nous n'aimons pas le régime et que personne à la Chambre n'aime—qu'Hanoï n'a bombardé aucun pays étranger. N'oublions pas que l'activité d'Hanoï se restreint au Vietnam. Le bombardement d'Hanoï, le bombardement du Vietnam du Nord est l'acte d'un pays puissant séparé du Vietnam par un immense océan et ce fait doit être reconnu.

• (5.20 p.m.)

Je désire citer tout d'abord un éditorial paru le 20 mai dernier dans le *Globe and Mail*. On y lit:

> Il est depuis longtemps évident que cette guerre n'est ni un cas classique d'agression provenant du Nord ni une simple guerre civile dans le Sud.

L'article ajoute:

> La vraie question c'est que la première puissance mondiale est intervenue massivement dans une guerre opposant différentes armées vietnamiennes. Peu importe si on les regarde comme des factions rivales au sein d'une seule nation ou comme deux gouvernements souverains. C'est cette intervention qui a fait prendre au conflit des proportions démesurées et qui fait redouter le risque d'un élargissement de la guerre.

Cette terrible éventualité est devenue encore plus menaçante par la récente invasion de la zone démilitarisée. On me dira peut-être que certains porte-parole des États-Unis nous ont assurés qu'ils ne dépasseront pas les trois milles—soit au sud du 17e parallèle, je crois. Qu'ils me pardonnent si je vois cette déclaration d'un mauvais œil, car il n'y a pas plus de deux, trois ou quatre semaines, ces mêmes porte-parole américains ou d'autres juraient qu'ils ne pénétreraient pas dans la zone démilitarisée. On a maintenant brisé cette promesse. La logique de ces escalades, c'est qu'on ne peut y mettre fin. Du moment qu'on fait un pas en avant, on doit presque inévitablement faire le pas suivant ou admettre la défaite, chose qu'on n'est pas prêt à admettre au départ et que personne ne demande des États-Unis. De fait, plus l'escalade est importante, plus considérable est l'engagement, et plus difficile il sera pour les États-Unis et les autres de se dégager.

Ce que nous demandons, c'est que le gouvernement se déclare publiquement en faveur de la politique qu'a préconisée le président du Conseil privé (M. Gordon), dont j'aimerais dire un mot plus tard et qui, je vois, s'est retiré de la Chambre.

Une voix: Il est donc votre homme. Dirige-t-il votre parti?

M. Lewis: Il n'est pas notre homme et il ne dirige pas notre parti. Peut-être réussirai-je plus tard à éclairer le député, mais je n'en suis pas sûr. Je sais que le président du Conseil privé a ses raisons de partir, mais voilà deux ou trois ans que nous exhortons le gouvernement d'adopter précisément la politique que le représentant a énoncée dans son discours récent. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) dit que nous lui demandons de trahir des confidences. Ce n'est pas le cas. Tous les députés savent qu'il ne peut divulguer la teneur de certains entretiens que lui, les membres de son ministère ou ses envoyés ont eus avec d'autres gouvernements. Personne ne s'y attend.

Chacun de nous souhaite que de temps à autre les réponses du ministre se dissimulent un peu moins sous un verbiage incompréhensible et que ses circonlocutions soient un peu moins diffuses et un peu plus précises. Personne, cependant, ne lui demande de trahir de secrets. Pour ma part, je préférerais de beaucoup que le ministre se contente de dire: «Je ne puis répondre à cette question; je suis incapable de vous fournir le renseignement». Nous verrions en lui un ministre sérieux et digne de respect s'il se disait incapable de parler librement de certains incidents de la diplomatie internationale. Si certains d'entre nous taquinent le ministre parfois, c'est pour plaisanter, à cause de la haute comédie shakespearienne à laquelle il se livre, presque à la manière de Falstaff.

L'hon. M. Martin: Je ne puis accepter ces compliments.

M. Lewis: Après avoir observé le ministre à la Chambre, je sais qu'il peut accepter d'une âme égale les compliments, les insultes ou n'importe quoi. Personne ne lui a demandé de trahir de secrets. D'après lui, si les ministres ne peuvent exprimer leur avis publiquement sur toutes les questions, ce n'est pas parce qu'ils ne s'en soucient guère.

Monsieur l'Orateur, voici le point sur lequel nous n'avons cessé d'insister et que je tente de faire valoir de mon mieux aujourd'hui: la situation mondiale est si dangereuse qu'on ne peut y remédier qu'en ralliant l'opinion mondiale et tous les petits pays du monde pour qu'ils agissent de concert au sein des Nations Unies et y présentent une demande conjointe. Nous croyons que le Canada est tout indiqué pour le faire, mais qu'il ne le fera pas et ne pourra pas le faire si le ministre refuse de dire publiquement ce qu'il a peut-être dit privément, comme il le laisse entendre.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami m'excusera-t-il si je m'absente quelques minutes?

M. Lewis: Le ministre est bien bon de me demander la permission. Je ne pourrais la lui refuser, mais je lui sais gré de sa courtoisie. Il a demandé s'il pourrait garder la moindre crédibilité à Washington s'il avait exprimé publiquement le fond de sa pensée—je suppose que c'est cela qu'il a voulu dire. J'estime, comme je l'ai déjà dit de même que d'autres membres de mon parti, que, s'il faut agir comme un satellite imbécile pour être écouté par Washington ou s'il faut abandonner le droit de parler selon sa conscience sur des questions qui ébranlent le monde pour être admis dans les bureaux de Washington, il ne vaut peut-être pas du tout la peine d'avoir accès à des bureaux à Washington.

Ce qui suit a paru dans un article de fond du *Globe and Mail* le 4 avril dernier:

> Si M. Pearson croit encore que le Canada pourrait avoir une certaine influence sur le Président Lyndon Johnson en s'abstenant de critiquer publiquement sa politique, il n'a guère de preuves à l'appui. On ne voit pas très bien non plus que ses vagues propos, à Santa Barbara, tant dans son discours que dans sa conférence de presse, puissent persuader M. Johnson et ses conseillers d'abandonner leurs efforts en vue d'une victoire militaire au Vietnam.

Je crois que le fondement de notre amitié à l'égard des États-Unis est plus solide que ne le laisse croire le gouvernement. Sinon, elle me paraîtrait fort menacée. La vraie amitié entre nations indépendantes doit pouvoir résister aux critiques mutuelles. Le cas s'est d'ailleurs déjà présenté, notamment en matière de principes directeurs ou d'autres choses au sujet desquelles il y avait divergence de vues. Le principe demeure inchangé.

Je me refuse à croire que si le gouvernement et, par son intermédiaire, le Parlement, déclarait publique et sans équivoque —sans le faire nécessairement en termes inamicaux ou cinglants—que le Canada demande au gouvernement américain de mettre fin au bombardement du Vietnam du Nord et à l'invasion de la zone démilitarisée, à titre de première étape des négociations de paix, les relations amicales que nous entretenons avec

les États-Unis en souffriraient, ou que les portes des bureaux de Washington nous seraient fermées. C'est pour cela que j'applaudis au discours du président du Conseil privé, non seulement parce qu'il défend une politique que notre parti est seul à proclamer, au Canada, depuis trois ou quatre ans, mais à cause du motif sur lequel il s'appuie pour la défendre. Il fait appel à la conscience de chacun. Voici ce qu'il a dit—je citerai deux ou trois extraits de son discours:

Quelle qu'en soit la raison, nous avons tous, selon moi, le devoir de déclarer notre inquiétude—notre horreur grandissante, si vous préférez—devant ce qui se passe au Vietnam.

Si la politique actuelle aboutit à une catastrophe—l'extermination des millions de malheureux Vietnamiens ou peut-être même une guerre totale—notre négligence à protester contre les événements pèsera toujours sur nos consciences—si, par extraordinaire, nous réussissions à survivre—comme il se doit.

• (5.30 p.m.)

Plus tard, ses propos nous ont portés à croire qu'il estimait devoir se prononcer en toute conscience. Je n'ai jamais eu raison de douter de la sincérité du président du Conseil privé ni de douter qu'il éprouve souvent, comme un certain nombre d'entre nous, de profonds sentiments au sujet des affaires qui se rattachent au bien-être et à la survivance de l'humanité. Je voudrais signaler que le président du Conseil privé passera dans l'histoire comme un rebelle qui a refusé de se rebeller. Laissez-moi lui dire en toute amabilité que la manifestation intermittente de courage ne forme pas le combattant et que s'il éprouvait de si vifs sentiments, comme il l'a lui-même avoué, et je suis convaincu qu'il en était ainsi, au sujet de la pression exercée par les horreurs de la guerre au Vietnam, il s'est cru tenu de parler comme il l'a fait le 13 mai, il devrait se prononcer à nouveau, car la situation au Vietnam s'est aggravée. L'escalade de la guerre, par suite de l'invasion de la zone démilitarisée, a atteint un point encore plus critique que jamais auparavant. La destruction dont il est désolé s'est accrue et, si c'était une affaire de conscience le 13 mai dernier, je prétends que c'est une affaire de conscience encore plus urgente actuellement.

L'hon. M. Churchill: Bravo. Écoutons-le.

M. Lewis: Je regrette énormément qu'il se soit plié à l'ukase du premier ministre qui a interdit à tous les membres du cabinet d'ajouter quoi que ce soit sur la question. Je ne puis blâmer le premier ministre d'avoir agi de la sorte car, contrairement à certains députés, je ne préconise pas la solidarité ministérielle tout en condamnant le premier ministre d'avoir essayé de réaliser cet objectif. Je ne prétends pas que ce dernier a eu tort d'établir la ligne de conduite de son gouvernement et d'escompter que tous les ministres s'y conformeraient. Toutefois, je suis surpris, je suis même bouleversé, que le représentant, qui a exprimé son opinion avec tellement de conviction sur un problème aussi important que la situation au Vietnam, accepte de se taire à jamais pour demeurer au sein du cabinet. Voilà ce qui me bouleverse, et non le fait que le cabinet se soit montré solidaire—chose souhaitable—car la question est d'une importance primordiale pour notre régime de gouvernement.

Si le président du Conseil privé a osé prononcer ce discours lu 13 mai et a accepté, après, de garder le silence, il a trompé le peuple canadien. S'il avait raison de se prononcer de la sorte sur la politique américaine, s'il avait raison de demander aux hommes de parler selon leur conscience, et s'il avait raison d'inviter à le faire le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—et ce jour-là, il ne s'est jamais aussi distingué dans la vie publique—il a, me semble-t-il, le devoir envers le peuple canadien d'appuyer sans relâche la politique qu'il a esquissée le 13 mai.

Bien que la critique soit inévitable, je n'avais pas l'intention en disant cela d'attaquer le ministre lui-même. Je suis convaincu que si d'autres comme lui se joignaient à cette campagne en vue d'une nouvelle politique canadienne à l'égard du Vietnam on obtiendrait peut-être de bien meilleurs résultats au Canada comme à Washington. D'après ce que j'ai entendu dire, le ministre apparemment ne parlera plus ainsi à l'avenir. C'est un cas de conscience et la décision lui appartient. Il devra concilier l'expression de ses convictions avec celle des autres.

Comme le professeur Kenneth Galbraith, nous reconnaissons que le conflit actuel en Asie est un conflit inutile, né d'un anticommunisme stéréotypé et de la guerre froide. A notre avis, le Canada devrait exiger publiquement l'arrêt des bombardements et autres initiatives connexes. J'aimerais rappeler à la Chambre que le très honorable chef de l'opposition souscrit lui aussi à cette opinion. Notre sous-amendement ne devrait donc pas le contrarier.

Pour ces raisons, je propose:

Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction des mots suivants:

«et, en particulier, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas fait tout en son possible pour pousser les États-Unis à cesser le bombardement du Vietnam du Nord, à titre de prélude à des négociations en vue de mettre fin à la guerre au Vietnam.»

Permettez-moi de signaler que la première partie du sous-amendement, la partie se terminant par une virgule, est tirée textuellement de l'admirable discours prononcé le 13 mai par le président du Conseil privé demandant l'arrêt des bombardements par les États-Unis.

Mon temps est sur le point d'expirer; je veux terminer en réitérant les propositons générales que j'ai formulées au début.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question à mon honorable ami?

M. Lewis: Pourvu que cela ne soit pas considéré comme mon dernier mot, oui.

L'hon. M. Martin: Mon ami accepterait-il d'ajouter à son sous-amendement une allusion à l'arrêt de l'infiltration du Nord au Sud?

M. Lewis: Le ministre donne-t-il à entendre que, si nous admettions cela, il appuierait le sous-amendement?

L'hon. M. Martin: Je veux seulement savoir si mon ami accepterait ma proposition.

M. Lewis: Même si je ne siège pas ici depuis aussi longtemps que mon honorable ami...

L'hon. M. Martin: Ma question est très sérieuse.

M. Lewis: Je veux donner une réponse sérieuse. Même si je suis loin d'avoir siégé ici depuis aussi longtemps que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il ne saurait me prendre de cette façon-là. Je dirai sans hésitation que n'importe quel règlement de la situation au Vietnam exigera qu'Hanoï cesse de s'infiltrer au Sud. Le Nouveau parti démocratique blâme aussi clairement Hanoï d'avoir refusé, à différentes étapes, de prendre des mesures pouvant faciliter des négociations de paix qu'il blâme Washington.

Permettez-moi de paraphraser ce que le secrétaire général des Nations Unies, le sénateur Clark, et beaucoup d'autres ont dit pour expliquer notre sous-amendement. La cessation des bombardements au Nord-Vietnam est une condition essentielle à l'inauguration de négociations en vue de la paix. Le sénateur Clark a ajouté que les États-Unis, étant la plus grande puissance en cause dans ce conflit, peuvent courir ce risque sans compromettre leur position éventuelle dans le Sud-Est asiatique. Voilà la différence fondamentale entre les États-Unis et Hanoï. C'est la seule raison pour laquelle notre sous-amendement concerne les bombardements américains et non l'autre question mentionnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit que je voulais terminer—et j'en ai pour une demi-minute seulement—en reprenant l'idée générale du début, soit que la situation mondiale est tellement dangereuse et tellement grave qu'il est maintenant trop tard pour la diplomatie discrète. Le moment est venu, pour le gouvernement d'un pays comme le Canada, de faire des déclarations claires et nettes. Il est temps que le Canada, parce qu'il n'est pas impliqué dans les différents conflits qui agitent le monde et parce qu'il jouit du respect et de la confiance de beaucoup de nouvelles nations, montre la voie de façon positive et concrète et critique lorsqu'il le faut, qu'il s'agisse de Washington, d'Hanoï ou même du secrétaire général des Nations Unies lui-même.

• (5.40 p.m.)

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, mon ami a été bien bon. Puis-je lui poser une autre question? Voudrait-il alors expliquer pourquoi le gouvernement de la Grande-Bretagne, qui souscrit aux principes politiques de mon ami, suit précisément la ligne de conduite du gouvernement du Canada?

M. Lewis: D'abord, puis-je dire que même si de nombreux membres de ce gouvernement sont, comme on peut s'y attendre, des amis personnels de certains membres de notre parti, nous ne sommes pas d'accord avec la politique de M. Wilson au sujet du Vietnam. De fait, nous la désapprouvons vigoureusement, et certains d'entre nous ont eu l'occasion de le lui dire en particulier ainsi qu'à d'autres membres de son gouvernement. J'ignore quelle raison motive la politique du gouvernement de la Grande-Bretagne. Je sais que cette dernière éprouve, malheureusement, des difficultés d'ordre financier et économique qui exigent l'aide et la sympathie du président Johnson. (*Exclamations*)

Je sais que la Grande-Bretagne a d'autres engagements ailleurs. Cela y est peut-être pour quelque chose. Mais je ne puis vous dire exactement pourquoi le gouvernement britannique prend une telle attitude.

L'hon. M. Martin: Je puis affirmer à mon honorable ami que telles ne sont pas les raisons.

M. Lewis: Je puis vous affirmer très nettement, monsieur l'Orateur, que nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement britannique, même si nous admirons et approuvons le parti travailliste à bien d'autres égards. C'est se conformer au principe démocratique, n'est-ce pas? Nous ne sommes pas obligés de l'approuver pas plus que le secré-

taire d'État aux Affaires extérieures n'est obligé d'approuver la position de Washington sur tous les problèmes...

L'hon. M. Martin: Et nous ne l'approuvons pas.

L'hon. M. Churchill: Ni celle du président du Conseil privé (M. Gordon).

M. Lewis: ...ni celle du président du Conseil privé. Ainsi, je ne crois pas qu'on puisse nous critiquer sur ce chapitre. Je termine, monsieur l'Orateur, en demandant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au premier ministre et au gouvernement de considérer sérieusement qu'il est temps, pour le Canada, de s'exprimer publiquement sur tous ces problèmes d'une manière plus nette, dans l'espoir de contribuer à l'affermissement de l'opinion de nombreux pays et à la mobilisation de l'opinion mondiale dans le sens de la paix.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, en commencant, j'aimerais me reporter en quelques mots à l'amendement et au sous-amendement proposés cet après-midi, en particulier à ce passage où il est dit que le gouvernement a négligé d'énoncer clairement, sans incertitude ni ambiguïté, les politiques de notre pays à l'égard de l'Asie. Il me semble que le gouvernement, comme le ministre l'a répété cet après-midi, a souvent exposé son attitude sur ce point. La seule difficulté est que, apparemment, le Canada a aujourd'hui le premier gouvernement «hallucinogéné» de son histoire, car certains de ses membres influents semblent pouvoir parfois se détacher du reste du gouvernement et de ses politiques, et contempler, de l'extérieur, cet organisme temporairement abandonné, de le contempler pour ainsi dire, de très haut, d'une cime de haute moralité, et de critiquer ainsi les initiatives ou l'incurie du gouvernement. Normalement, après ce genre d'escapade psychique, le premier ministre (M. Pearson) bannirait les coupables, mais la situation est ici différente, et les intéressés peuvent revenir dans le giron du gouvernement. Les défections de personnages importants dans les pays communistes diffèrent surtout, semble-t-il, de celles du Canada en ce que, dans le premier cas, ces gens s'enfuient aux États-Unis, tandis qu'au Canada, ils sont nommés au cabinet.

Quant aux affaires extérieures qui font l'objet du débat cet après-midi, les événements qui surviennent maintenant au Moyen-Orient nous font un peu payer, me semble-t-il, ce que nous avons fait lors du règlement de la crise de Suez en 1956. Nous pouvons voir la différence dans l'attitude prise alors par le gouvernement canadien, lorsqu'il osa critiquer très carrément la Grande-Bretagne et la France, et la suavité avec laquelle le ministe, dans sa déclaration aujourd'hui, a parlé de la République arabe unie et de ses relations avec Israël qu'ont créé les Nations Unies dont nous sommes membres. Nous avions alors approuvé la création de ce pays.

On s'est fait peu de scrupules en 1956, lorsqu'il s'est agi de dire à la Grande-Bretagne qu'elle avait tort et que le Canada jugeait son attitude tout à fait inacceptable. On semble vivement hésiter à se prononcer aujourd'hui sur la façon d'agir de la République arabe unie notamment et de la renaissance de la crise israélienne—la situation actuelle n'est pas survenue du jour au lendemain—et sur la crise recrudescente à propos d'Israël. Cette situation se prépare depuis longtemps. Notre gouvernement a négligé de se prononcer clairement sur l'intervention égyptienne dans l'État du Yémen, en Arabie. C'était une importante intervention, une intervention armée, militaire, mais un étrange silence a régné au Canada à ce propos. Comme cette région de la péninsule arabe est si éloignée et si isolée, comme les Canadiens la connaissent très peu et que les néo-démocrates ne s'y intéressent nullement, car ce parti n'a jamais fait de déclaration à ce sujet, je suppose que le gouvernement libéral ne s'est jamais cru tenu de prendre le contre-pied et peut en toute sécurité passer sous silence ce qui se produit là-bas.

Le gouvernement canadien ne semble pas avoir jamais fait de déclaration aux Nations Unies—du moins je n'en ai pas entendu non plus qu'aucun député, j'en suis sûr—pour protester par l'intermédiaire de ses représentants au Fonds monétaire international, contre le prêt, par cet organisme, à la République arabe unie d'au moins 108 millions de dollars, prêt qui, j'en suis convaincu, a aidé au financement de l'intervention militaire au Yémen et, présentement, de la concentration de troupes aux frontières d'Israël. Il y a eu un silence étrange sur ce point, tout comme le Canada a gardé le silence lorsque, il y a quelques années, la partie occidentale de l'Iran a été cédée à l'Indonésie. Le silence provient, dans les deux cas, du fait que le Canada suit, depuis longtemps, une politique de «deux poids—deux mesures» en matière d'affaires extérieures et s'efforce courageuse-

ment de prouver qu'il est le seul ami du bloc afro-asiatique. Il a donc gardé le silence en des occasions où il aurait dû parler.

Je prétends que les politiques du gouvernement en matière d'affaires extérieures ne font pas tellement preuve d'absence de jugement et ne proviennent pas d'un défaut d'idéalisme, mais qu'elles sont démodées et manquent de réalisme. Et je ne suis pas le seul à le dire. Tout récemment, M. Thomas A. Hockin en parlait dans deux articles importants sur la politique étrangère du Canada, articles parus dans le *Globe and Mail*. J'en cite un extrait:

• (5.50 p.m.)

Il serait injuste de dire que ceux qui établissent notre politique étrangère ont cherché de propos délibéré à se soustraire à la réalité. Peut-être serait-il plus juste de dire qu'ils ne sont pas conscients de la mesure dans laquelle la réalité leur échappe.

La preuve en devient évidente. Notre tendance à donner la préséance à la survie d'une organisation plutôt qu'à ses raisons d'être, notre penchant pour l'ambigu et le maintien de la paix plutôt que pour la politique clairement énoncée, notre foi naïve dans la magie des négociations, découlent tout naturellement de notre expérience chez nous.

En effet, nous nous sommes trop préoccupés de la survivance des organisations plutôt que de leur raison d'être, car nous savons maintenant que, lorsque les politiques de la République arabe unie à l'égard de son voisin à Aden ont été critiquées dans une commission des Nations Unies il y a quelques semaines à peine, la commission a refusé de critiquer la République Arabe unie, alléguant qu'elle pouvait critiquer librement les puissances coloniales sans toutefois pouvoir critiquer les nations qui ne sont pas considérées comme telles. Cette politique semble être aussi celle du Canada, du moins si l'on compare les événements de 1956 à ce qui se passe aujourd'hui.

Certes le gouvernement a dit bien des choses sur notre politique vietnamienne. On n'a pas cessé de nous parler de l'importance de notre négociateur là-bas, M. Chester Ronning. Je suis convaincu que notre action dans ce pays et le travail de cet homme ont été grandement compromis par les efforts du Canada en vue de faire admettre la Chine communiste aux Nations Unies il y a quelques mois. A n'en pas douter, c'est, dans le domaine des affaires extérieures, la mesure ou initiative du gouvernement canadien dont le moment était le plus mal choisi. Je suis sûr que d'autres nations qui saisissent mieux la réalité de la politique en Asie se sont demandées pourquoi, au moment même où nous nous efforcions de négocier la paix au Vietnam, nous avions bien pu essayer de faire admettre la Chine communiste à l'ONU juste avant le début des manifestations des gardes rouges dans ce pays, qui y ont causé tellement de turbulence et qui ont eu leurs répercussions dans la colonie britannique d'Hong-Kong et, antérieurement, dans la colonie portugaise de Macao. La portée de ces manifestations a aussi dépassé les frontières de la Chine communiste.

En demandant si le Vietnam du Nord a bombardé un autre pays du monde, le député d'York-Sud (M. Lewis) a simplifié la situation à l'excès, car il ne s'agit pas vraiment de savoir ce qu'a fait le Vietnam du Nord, pas plus que ce qu'a fait le Vietnam du Sud. Il s'agit de savoir si les puissances communistes sont intervenues dans des pays au-delà de leurs frontières. Je soupçonne les États-Unis d'avoir appris une chose depuis 1956, date de la crise de Suez et de la crise hongroise, et c'est qu'aucune région du globe ne peut être abandonnée impunément à la tyrannie communiste. A mon sens, le gouvernement s'est laissé influencer outre mesure par le genre de brochures et de mémoires qui pleuvent sur les pupitres des députés et qui semblent concorder si heureusement avec les politiques énoncées à la Chambre aujourd'hui par le député d'York-Sud. Nous en avons eu un parfait exemple dans une brochure reçue hier et intitulée «Le Vietnam: la logique du retrait» par Howard Zinn. Je vais en citer un passage pour montrer le genre de logique qu'on y trouve:

Mais nous avons certes appris à l'heure qu'il est que la cause première des succès communistes un peu partout est indigène plutôt qu'extérieure; que le communisme est avant tout une force idéologique, alors que le nazisme en était une d'ordre militaire.

Il serait difficile de dire aux populations de la Hongrie et de la Pologne que ce qu'elles ont eu à subir au 1956 était d'ordre plutôt idéologique que militaire.

Voilà un problème qui se pose aux États-Unis au Vietnam où l'on a craint que le régime communiste s'empare du pouvoir dans une autre partie du monde.

Nous avons approuvé officiellement les politiques du gouvernement actuel quand il a tenté de ramener la paix au Vietnam et a refusé de critiquer les actes des États-Unis, s'il est possible d'oublier ou d'ignorer les déclarations du président du Conseil privé (M. Gordon). Mais nous nous inquiétons du silence du gouvernement qui se refuse à définir clairement la position du Canada au Moyen-Orient, car c'est une situation extrêmement dangereuse et j'imagine que c'est une partie du monde qui pourrait enlever la manchette au Sud-Est asiatique et à en détourner notre attention quelque temps. Si nous voulons contribuer à la paix mondiale, nous devrions renoncer à guider le bloc afro-asiatique aux Nations Unies et déclarer carrément

que nous sommes en faveur de la paix mondiale et de la souveraineté des nations dans le monde aujourd'hui. Si nous tergiversons et continuons de prétendre qu'il y a encore des avantages à tirer de cette politique, nous nous retrouverons sur le terrain glissant qui a certainement suscité dans le monde un sentiment de cynisme à l'égard de la politique extérieure du Canada, car elle n'a rien donné.

Nous savons que les peuples d'Afrique ne sont pas unis et que certains d'entre eux commencent à trouver leur meilleur ami dans l'Union de l'Afrique du Sud. Nous savons que les nations d'Asie ne sont pas unies, comme le prouve la querelle entre l'Inde et le Pakistan. Certains pays asiatiques se sont presque alliés avec le gouvernement communiste de l'Union soviétique ou celui de la Chine rouge. Il n'y a rien à gagner à prétendre qu'on se fait le porte-parole de ce groupe varié de nations, et il est temps que nous fassions connaître ouvertement nos opinions sur la situation au Moyen-Orient.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La présidence étudie le sous-amendement du député d'York-Sud qu'elle soumettra plus tard à la décision de la Chambre.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge)—les Affaires extérieures—la vente aux États-Unis d'armes destinées au Vietnam; le député de Rimouski (M. (LeBlanc)—les Travaux publics—Pointe-Michel (P.Q.)—à propos de la construction d'un quai; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—les transports aériens —l'interdiction d'un carburant très inflammable.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Sharp proposant que la Chambre se forme en comité des subsides, de l'amendement du très honorable M. Diefenbaker et du sous-amendement de M. Lewis.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—POLITIQUE ÉTRANGÈRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Avant de poursuivre ses remarques, le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston) me permettrait peut-être de donner lecture du sous-amendement du député d'York-Sud (M. Lewis). Je tiens tout d'abord à remercier les députés de m'avoir fourni l'occasion d'examiner le sous-amendement durant l'heure du dîner.

Voici le sous-amendement en question. Il a été proposé par le député d'York-Sud, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

> Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point final et par l'adjonction des mots suivants:
>
> «et, en particulier, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas fait tout en son possible pour pousser les États-Unis à cesser le bombardement du Vietnam du Nord, à titre de prélude nécessaire à des négociations en vue de mettre fin à la guerre au Vietnam.»

La présidence a été en mesure, je le répète, d'étudier le sous-amendement. Même si certaines réserves s'imposent, de l'opinion de la présidence, elles ne sont peut-être pas particulièrement graves et, étant donné le débat actuel, la présidence a décidé d'accepter le sous-amendement.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, ma conclusion sera très brève. On a manifesté ici même étonnement et surprise parce que le secrétaire général des Nations Unies a fait évacuer les troupes de l'ONU aussi promptement, à la simple demande de la République arabe unie. Toutefois, la chose est assez logique. Si, il y a quelques semaines l'ONU, ou l'une de ses commissions arabes, n'avaient rien à reprocher à la République arabe unie, il n'est que juste que cet organirme accède au désir de la République, même si ce désir est le retrait de la FUNU.

A mon sens, il est temps que les Nations Unies, en fait toutes les nations qui désirent maintenir la paix, se fassent entendre. D'ailleurs aucun pays, que ce soit la République arabe unie ou n'importe quel pays arabe, un pays communiste ou même les États-Unis, n'est à l'abri de tout reproche dans le monde d'aujourd'hui.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, il y a une chose sur laquelle nous

sommes tous d'accord à la Chambre, c'est notre vive inquiétude devant les nombreuses menaces à la paix du monde qui surgissent dans différentes régions du globe. Je crois aussi que nous sommes tous d'accord à la Chambre pour souhaiter l'élimination de ces menaces par la négociation et un réglement paisibles. Là où nous différons peut-être dans une certaine mesure, c'est sur la meilleure façon d'y parvenir.

Nous avons parfaitement raison, je pense, de dire que les Canadiens dans l'ensemble sont très inquiets de ces menaces à la paix qui surgissent un peu partout dans le monde—au Vietnam, en Moyen-Orient, à Hong-kong et ailleurs. Les gens sont troublés à cause de l'incertitude et rien ne trouble davantage les êtres humains que l'incertitude. Au Canada, les gens s'inquiètent des objectifs au Vietnam de notre ami et allié le plus proche, les États-Unis. Les gens sont vraiment très inquiets à ce sujet. On s'intéresse aussi sur les intentions des Chinois à Hong-kong. Nous sommes également incertains des intentions du président Nasser au Moyen-Orient.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, je crois que cette incertitude provient dans une certaine mesure de l'attitude adoptée par le gouvernement. Comme le signale l'amendement du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), le gouvernement n'a pas expliqué son attitude. Le gouvernement n'a pas énoncé énergiquement les raisons de sa politique ni sa politique elle-même.

• (8.10 p.m.)

Les difficultés du gouvernement à cet égard ont été grossies par des organismes qui relèvent du Parlement, comme Radio-Canada. Le chef de l'opposition a fait remarquer que cette société avait mené une campagne systématique contre les États-Unis depuis nombre d'années et avait déformé les opinions et les objectifs de ce pays. J'ignore pourquoi, mais c'est ce qu'elle a fait. On a créé chez les Canadiens l'impression que les Américains sont d'essence diabolique et qu'ils ne peuvent rien faire de bien, peu importe les circonstances. On garde le silence lorsque les Nord-Vietnamiens ou les Vietcongs déposent des bombes dans des restaurants où se trouvent des femmes et des enfants. On n'a rien à leur reprocher. Conséquence: cet organisme, responsable devant le Parlement, a induit les Canadiens en erreur et causé bien des perturbations.

Encore une fois, si le gouvernement avait plus facilement divulgué les motifs de l'attitude des États-Unis et d'autres pays à l'égard du Vietnam et si, pour contrecarrer la propagande nuisible, il avait plus vigoureusement exposé les raisons de sa politique, il n'aurait pas aujourd'hui à ménager la chèvre et le chou et à tergiverser.

J'aimerais mentionner autre chose avant d'entrer dans le vif du sujet. Il s'agit de renseignements. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) s'est opposé avec vigueur aux remarques de certains honorables vis-à-vis qui se plaignaient que le gouvernement ne fournissait pas de renseignements sur le Vietnam et sur certains autres aspects de notre politique étrangère. D'après lui, le gouvernement avait divulgué tous les renseignements possibles. Évidemment, cela est une affaire d'opinion; le ministre doit décider jusqu'à quel point certains renseignements sont confidentiels et lesquels d'entre eux peuvent être divulgués. Je suis parfaitement conscient de cela. Pourtant, la semaine dernière, lorsque des membres éminents du Sénat et du Congrès des États-Unis étaient ici pour assister à la réunion annuelle du groupe interparlementaire Canada-États-Unis—il y avait des hommes distingués comme le sénateur Mansfield, le sénateur Aiken, le représentant Gallagher, et M. Morgan, président du comité des forces armées —nous avons obtenu d'eux plus de renseignements sur le Vietnam et la Chine, en deux ou trois heures, que nous n'en avions recueilli en cette enceinte depuis deux ans. Ces hommes, bien entendu, peuvent être mieux placés que notre ministre pour évaluer l'importance des renseignements. Je crois comprendre l'attitude du ministre. Il reste que nous n'avons eu aucun mal à obtenir des renseignements très utiles.

Le premier des deux grands problèmes qui préoccupent les Canadiens, comme l'a signalé le très honorable chef de l'opposition cet après-midi, se pose au Moyen-Orient. La situation actuelle, où le président de la République arabe unie impose ses exigences à Israël, a éclaté—ou a été provoquée—parce que les États-Unis sont déjà fort occupés au Vietnam. Le président Nasser a dû juger le moment opportun de faire valoir ses revendications. Je ne peux m'empêcher de croire aussi que le président de la RAU peut avoir été influencé par la présence d'un certain monsieur que certains députés connaissent bien et qui s'occupe activement de politique au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Je veux parler de M. Shukari, homme dangereux et influent qui a servi longtemps aux Nations Unies. Connaissant un peu sa personnalité, je pense qu'il peut avoir été pour quelque chose dans ce qui se passe au Proche-Orient—mais cela reste à savoir.

La situation dans le Proche-Orient est difficile à analyser. Il semble étrange, si le président Nasser voulait vraiment la guerre avec Israël, qu'il ne l'ait déjà déclarée, au lieu de tant parler. S'il avait vraiment l'intention de faire la guerre, il aurait envahi Israël sans rien dire, car à notre époque on s'efforce de surprendre son ennemi. Le fait qu'il agite son sabre depuis deux ou trois jours nous porte à croire que le président Nasser cherche à négocier. Mais il est possible aussi que ses menaces soient réelles. Le temps seul nous le dira.

Je n'ai qu'une chose à dire au ministre. Le Canada est très respecté par la République arabe unie. Le Canada jouit d'une excellente réputation dans cette partie du monde, cela ne fait aucun doute. Je le sais d'expérience, car j'ai eu affaire à la RAU. Le ministre a fait la même constatation, j'en suis sûr.

Je me souviens d'un petit incident survenu il y a quelques années, alors que de jeunes Arabes étudiaient en Union soviétique. Le président Nasser, ayant trouvé qu'ils recevaient plus de propagande que de formation techique, les avait rappelés. Le Canada offrit de s'occuper de ces étudiants, et rendit ainsi service à la République arabe unie. Je pourrais, pour illustrer mon point, mentionner bien d'autres incidents qui se sont produits aux Nations Unies ou ailleurs.

Étant donné l'estime qu'on a pour le Canada dans la RAU—nous sommes presque aussi bien vus en Israël—il me semble que le Canada devrait discrètement offrir les bons offices d'un Canadien éminent, le premier ministre lui-même peut-être, ou tenter d'apporter quelque solution au différend. Je ne sais si cela réussirait, mais, comme le ministre l'a donné à entendre, le Canada devrait au moins essayer. Le Canada a joué un rôle prépondérant dans des initiatives de ce genre, et je pense qu'il devrait agir en ce sens dans la situation actuelle. Si nos efforts n'aboutissent pas, personne n'y perdra. Pourtant il n'est pas impossible que l'offre de nos bons offices soit acceptée. De toute façon, il me semble que nous devrions essayer.

Le chef de l'opposition s'est étendu assez longuement sur la sottise apparente de la politique du gouvernement relative à l'unification des forces armées. Au cours du débat, plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont averti le gouvernement du grave danger qu'il y avait de mettre tous ses œufs dans le même panier. Nous avons dit que nos forces ne devraient pas être destinées essentiellement à jouer un rôle de maintien de la paix

[M. Nesbitt.]

au service des Nations Unies. Nous espérons que l'ONU pourra se relever de cet échec et accroître toujours son rôle de gardienne de la paix; toutefois, la situation montre, comme l'a signalé le chef de l'opposition, combien le gouvernement a été mal avisé en unifiant les forces armées et en les instituant dans l'intention indubitable de ne les faire servir qu'au maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. D'après moi, il aurait fallu que le gouvernement soit beaucoup plus certain de ce qui se produirait au sein des Nations Unies avant d'unifier ses forces.

J'ai une autre observation à faire au sujet du Moyen-Orient. Il s'agit des activités du secrétaire général des Nations Unies. C'est évidemment lui qui détient le poste supérieur dans l'administration des Nations Unies, et c'est son devoir et son rôle de faire appliquer les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. J'admets que bien des résolutions des Nations Unies sont un peu vagues et soumises à certaines restrictions, mais j'estime que dans ce cas-ci, avant de dissoudre sommairement la force d'urgence des Nations Unies, le secrétaire général aurait dû consulter le Conseil de sécurité. A mon sens, il a dépassé les termes de son mandat. Il avait peut-être une certaine justification d'agir comme il l'a fait, mais j'estime qu'il a dépassé la limite des pouvoirs qui lui sont accordés dans l'exercice de ses fonctions.

• (8.20 p.m.)

On dira qu'il aurait été peut-être dangereux de convoquer une réunion du Conseil de sécurité pour discuter cette question, avant des consultations préalables. Le secrétaire général est maintenant au Caire et, sauf erreur, il est en train de chercher quelque entente au sujet de cette affaire. Cependant, il me semble qu'il aurait pu se rendre au Caire pour voir ce qui lui était possible avant de licencier la force de maintien de la paix. Si ses efforts avaient été infructueux, il aurait pu alors déférer la question au Conseil de sécurité. Je connais le secrétaire général depuis nombre d'années et je le respecte beaucoup. Néanmoins, je pense qu'il a commis une erreur de jugement, même si j'espère, naturellement, que ses efforts actuels réussiront.

Je passe maintenant au problème de l'Asie, que j'appelle le problème chinois, puisque le Vietnam n'en est qu'une facette. En nombre d'occasions, le gouvernement de Pékin a clairement fait part de ses intentions ultimes. Il veut recouvrer tout le territoire que la Chine a perdu au siècle dernier, territoire que lui ont enlevé les pays européens, y compris la

Russie. Elle songe à le recouvrer, y compris Taïwan ou Formose, ainsi que sa sphère d'influence sur les territoires environnants d'Asie, notamment le Sud-Est asiatique et surtout les Vietnams du Nord et du Sud.

A l'heure actuelle, la Chine semble être un pays avec lequel il est particulièrement difficile de traiter. Nous l'avons tous constaté. Les diplomates représentant des pays fort désireux de reconnaître la Chine ont été traînés dans les rues, leurs femmes et enfants ont été battus, menacés de mort et forcés à faire toutes sortes de choses dégradantes. Il y a quelques années, à tort ou à raison, les États-Unis ont décidé qu'il était sage, pour arrêter l'expansion de la Chine, d'entrer dans le Vietnam du Sud à la demande de son gouvernement. Cette demande avait été formulée à cause d'un groupement révolutionnaire connu sous le nom de Vietcong, à qui le Vietnam du Nord faisait secrètement parvenir du matériel de guerre, des armes et des troupes, rendait la tâche impossible au gouvernement civil. De fait, l'attaque rappelait beaucoup celle qu'a subie la Corée du Sud, quelques années plus tôt. Il est bon de signaler, en passant, que de nos jours, la guerre ne prend pas nécessairement une forme conventionnelle d'activité militaire; elle peut aussi bien prendre la forme de la subversion, de l'infiltration et ainsi de suite, ou de toute autre variété de guerre moderne aussi efficace.

Il convient de noter un autre point qu'on omet souvent dans la presse et ailleurs. Les États-Unis ne sont pas la seule nation que ce problème concerne de près. Il préoccupe tout autant celle d'Asie et du Pacifique. Je songe à la Corée, aux Philippines, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à la Thaïlande et au Japon, pour n'en nommer que quelques-unes. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et la Corée du Sud ont des troupes qui combattent activement au Vietnam du Sud. Pour une raison quelconque, on néglige souvent ou bien l'on minimise ce fait. Les troupes des États-Unis ne sont pas les seules dans cette région. Les autres pays mentionnés y ont également des forces.

On a récemment beaucoup parlé du bombardement du Vietnam du Nord. Les États-Unis l'ont clairement indiqué: aussi longtemps que des fournitures militaires, des armes et des hommes continueront de passer du Nord au Sud, le gouvernement du Vietnam du Sud aura énormément de difficultés à gouverner efficacement son territoire. C'est pourquoi il faut arrêter l'afflux de ces renforts. On a également précisé—et certains de nos collègues américains nous l'ont clairement indiqué l'autre jour—que les États-Unis reconnaissent que si le Vietnam du Nord était carrément envahi par les forces américaines, on risquerait fort de voir la Chine participer activement au conflit.

On demande sans cesse que les bombardements s'arrêtent. Nous espérons tous une paix négociée. Si l'arrêt des bombardements du Vietnam du Nord devait faciliter les négociations, nous serions tous d'accord, je crois. Comme l'ont proposé le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), le porte-parole du Nouveau parti démocratique et beaucoup d'autres hors de la Chambre, qu'on interrompe les bombardements et qu'on attende la suite. Franchement, à mon avis, cela ne ferait pas de différence. Mais si on espère que cela donnerait des résultats, on devrait, je crois, l'essayer. Certes, on pourrait, pendant une certaine période, interrompre le bombardement d'Hanoï et d'Haiphong pour voir la réaction, mais il faut se rappeler, bien entendu, que d'autres fois, lors de l'arrêt des bombardements, le Vietnam du Nord a simplement profité de l'occasion pour livrer d'énormes quantités de fournitures et d'équipement militaire dans le Sud Vietnam, et qu'en conséquence les hostilités s'y sont beaucoup intensifiées. A titre d'essai, il vaudrait certainement la peine d'arrêter le bombardement d'Hanoï et de la région, même au risque de voir les événements se répéter, mais je pense que les routes servant directement au ravitaillement du nord au sud ne devraient pas profiter de l'immunité, à moins qu'on ne promette de suspendre le ravitaillement.

On a soumis un projet intéressant et, sauf erreur, en voie d'exécution. Afin de réussir à arrêter l'envoi d'approvisionnements militaires du Vietnam du Nord au Vietnam du Sud, on construirait un mur, entre le Nord et le Sud. Il traverserait le pays et s'étendrait jusqu'au Laos. Cela serait très coûteux, naturellement. Il s'agirait donc de construire une sorte de mur ou de clôture, dégagé des deux côtés de toute végétation et qui préviendrait efficacement toute infiltration. Ce mur doit aussi pénétrer au Laos. Autrement, ce serait comme la ligne Maginot que l'on n'avait pas prolongée à travers la frontière belge et qui ne se révéla pas très efficace.

La construction prochaine d'un tel mur ou d'une telle clôture réduirait beaucoup la nécessité des bombardements ou des combats actifs, en ce qui a trait au Vietnam du Nord. Cela arrêterait le flot des approvisionnements militaires en provenance du Nord et permettrait au gouvernement du Vietnam du Sud de s'occuper de son propre territoire sans avoir à s'inquiéter d'autres infiltrations d'hommes et

de matériel de guerre. Il est une chose qu'on a signalée par des arguments très forts aux députés membres du groupe parlementaire canado-américain. La question semblait préoccuper tous les membres de la délégation américaine. C'est une chose dont nous avons tous entendu parler ailleurs et qu'il faut relever.

• (8.30 p.m.)

Ce ne sont pas tellement les mouvements pacifistes aux États-Unis et leur influence qui préoccupent un grand nombre de membres du Congrès des États-Unis—ces mouvements, nous informe-t-on, inquiètent un groupe relativement minime, un très petit groupe, aux États-Unis—mais la demande de plus en plus pressante du public américain, qui réclame le recours aux armes nucléaires.

Un membre m'a mentionné, et je ne tiens pas à l'indentifier car cela serait malséant, que 27 jeunes gens de son district électoral ont été tués la même semaine. Les parents de ces jeunes gens lui ont demandé non sans raison: «Si vous avez les armes nécessaires pour repousser ces gens-là, pourquoi mon fils est-il mort?» C'est un argument assez fort, et les membres du Congrès semblent se préoccuper surtout du fait que l'opinion publique, aux États-Unis, penche toujours plus vers le recours aux armes nucléaires. On s'en inquiète beaucoup. Nous devrions tous nous en préoccuper et en tenir compte lorsque nous exprimons nos vues et faisons des projets.

A tout prendre, les membres de notre parti approuvent la politique du gouvernement sur le Vietnam du Nord. Nous pourrions peut-être envoyer plus d'aide médicale, surtout aux civils, enfants et autres. Selon moi, nous devons sûrement continuer de remplir notre rôle au sein de la Commission internationale de contrôle. Elle n'a pas fait grand-chose encore mais elle pourra peut-être un jour servir de tremplin à des négociations et alors être très utile. Mais je trouve que nous devrions beaucoup mieux renseigner le public sur notre position au sein de la Commission et sur notre attitude envers la situation au Vietnam. Le grand public ne semble pas connaître notre attitude à cet égard, ni savoir pourquoi nous la maintenons. Le ministre m'étonne sur ce point, car il ne tarde pas d'habitude à communiquer ses vues au public. Il a acquis une vaste expérience au cours des ans à ce sujet, et s'il en faisait profiter le ministère pour veiller à ce que le public soit mieux renseigné sur notre attitude et sur les motifs dont elle s'inspire, ce serait très utile, car le gouvernement serait en butte à moins de critiques.

Nous avons beaucoup entendu parler de la possibilité d'amorcer des négociations de paix, qui devront en fin de compte avoir lieu car ni un ni l'autre des adversaires en présence ne peut sortir vainqueur du conflit au Vietnam. Les États-Unis et d'autres pays ont tenté à maintes reprises d'attirer les représentants du Vietnam du Nord autour du tapis vert, mais se sont toujours heurtés à un refus catégorique. J'ai entendu dire que les États-Unis n'ont eu aucun contact avec la Chine à cet égard, mais on m'a assuré que le gouvernement américain avait très souvent communiqué directement avec le gouvernement de Pékin et que, chaque fois que les États-Unis tentaient de discuter de la chose, le gouvernement de Pékin amenait la question de Formose sur le tapis, disant que tant qu'elle ne serait pas réglée, toutes négociations étaient impossibles sur quelque sujet que ce soit en Asie.

Beaucoup de personnes ont prétendu que les ouvertures de paix des États-Unis manquent de sérieux, de sincérité et le reste. Je ne suis pas de cet avis. Ces allégations sont fausses. Je suis convaincu que les États-Unis, tout dernièrement au moins, ont multiplié leurs efforts pour faciliter la tenue des négociations. Pour ma part, je ne vois dans l'immédiat aucune possibilité de négociations ni d'une cessation de la guerre au Vietnam. J'ai pour cela plusieurs raisons dont la principale est que les Chinois feront obstacle à toute négociation. Les Chinois ont intérêt à ce que se poursuive la guerre au Vietnam.

Ce conflit est un des principaux facteurs sinon le facteur primordial qui empêche des relations plus étroites entre les États-Unis et l'Union soviétique. On a constaté l'année dernière aux Nations Unies, au Conseil de sécurité, lors du traité de non-prolifération des armes nucléaires et dans d'autres domaines, une collaboration de plus en plus étroite entre les États-Unis et l'Union soviétique, ce qui, naturellement, ne sert pas les intérêts de l'actuel gouvernement de Pékin. Il est évident que la proximité géographique et d'autres facteurs doivent accentuer l'influence de Pékin au Vietnam du Nord et c'est une des trois raisons pour lesquelles le gouvernement chinois empêchera ce pays de faire la paix à l'heure actuelle.

La deuxième raison, bien entendu, c'est que cette guerre coûte énormément cher aux États-Unis non seulement en matériel mais en ressources humaines. Les Chinois se réjouis-

sent de la saignée que fait subir cette guerre aux États-Unis, alors qu'eux-mêmes ne perdent rien de leurs immenses ressources humaines. Les Nord-Vietnamiens doivent payer aussi un énorme prix, et ce n'est certes pas dans l'intérêt des Chinois de soulager les États-Unis de ce fardeau.

Ma troisième raison c'est que les députés ici qui ont déjà eu à négocier avec des pays communistes ont toujours constaté que ceux-ci, lorsqu'ils ont le moindre indice que le partenaire est disposé à faire des concessions, même mineures, se montrent intraitables dans l'espoir qu'il finira par céder.

Ces gouvernements n'ont pas à rendre compte à un électorat. Ici nous nous inspirons de nos attitudes personnelles pour prévoir les réactions des autres. Dans les pays communistes, toutefois, les gouvernements ne sont pas comptables au peuple. Ils adoptent du jour au lendemain les positions qui leur conviennent—j'en ai déjà eu la preuve—et leurs peuples trouvent cela naturel.

Les Vietnamiens du Nord et les Chinois estiment qu'aussi longtemps qu'ils feront subir aux États-Unis des pressions extérieures grâce aux nations qui condamnent les bombardements américains au Nord et d'autres actes similaires, et des pressions intérieures grâce aux mouvements pacifistes et autres, le gouvernement américain, à défaut de se retirer totalement de la région, se verra peut-être obligé d'assouplir énormément sa position en faveur du Vietnam du Nord. Je ne prévois aucune négociation sérieuse aussi longtemps qu'ils croient à cette éventualité.

• (8.40 p.m.)

La vérité, que cela nous plaise ou non, c'est qu'en dépit des raisons et des résultats, les États-Unis sont au Vietnam du Sud et ne peuvent pas simplement tout abandonner et quitter le pays. Tous les Américains à qui j'ai parlé depuis quelques mois, peu importe ce qu'ils pensaient de la façon dont la guerre devrait être menée, ont insisté là-dessus. Les États-Unis ne quitteront pas le Vietnam. Ils n'abandonneront pas la partie sans crier gare car, s'ils le faisaient, le monde deviendrait une véritable boîte de Pandore.

Pareille attitude encouragerait les Russes et les Chinois à se mettre à l'œuvre partout où il y a conflit en Asie, en Amérique du Sud ou ailleurs. Croyez, monsieur l'Orateur, que s'ils font preuve actuellement en Europe d'une telle amabilité ce n'est pas qu'ils aiment les États-Unis. C'est à cause de l'OTAN et de la puissance accrue des États-Unis et de l'Europe occidentale. Les Russes n'ont pas abandonné leur objectif à long terme même si, pour l'instant, ils ont l'air bien pacifiques. Mais partout où ils trouveront un point faible dont ils pourront tirer profit, ils le feront, et si les États-Unis quittaient le Vietnam en vitesse nous savons exactement ce qui arriverait. Si la situation semble tendue maintenant, ce n'est rien en comparaison de ce qu'elle serait alors.

Pour conclure, j'aimerais faire état d'une ou deux autres choses. En premier lieu, il y a le poids de l'opinion canadienne dans le monde. Je crois que le monde entier respecte et aime notre pays, mais nous devons néanmoins comprendre qu'il nous est impossible de rallier le monde entier à nos côtés, comme l'a si naïvement proposé le député d'York-Sud (M. Lewis), cet après-midi. On aura beau rallier tous les pays qu'on voudra à son opinion, mais lorsqu'une grande puissance, comme les États-Unis, la Chine ou l'Union soviétique, s'engage irrévocablement à faire quelque chose, elle n'est pas portée à se soucier de l'opinion des petits pays. Rappelons-nous donc ce qui s'est passé en Hongrie: le monde entier a eu beau protester avec véhémence à propos de ce que l'URSS a fait en Hongrie, l'URSS n'y a pas prêté la moindre attention, parce que ses intérêts primordiaux étaient en jeu. Les Américains sont tout à fait du même avis au sujet du Vietnam, et le Canada aura beau rallier l'opinion publique de tous les pays du monde à ce sujet, je ne crois pas que cela pourrait influencer les États-Unis. Il faut faire face à la réalité à cet égard.

Il y a une chose que le Canada peut faire à ce propos. Ce n'est pas pour aujourd'hui ni pour demain, peut-être même pas pour les prochaines années, car, sauf erreur, l'attitude actuelle du gouvernement de Pékin rend toute négociation impossible. Si un de nos envoyés se rendait dans ce pays, il serait peut-être traîné dans les rues. Dans ces conditions, nous ne pouvons espérer y envoyer quelqu'un. On ne saurait s'attendre non plus, il est bien évident, à ce que les autres pays de l'Ouest—surtout les États-Unis—maintiennent avec un pays comme la Chine des relations qui pourraient les impliquer dans une guerre à n'importe quel moment. Il faut tenter de quelque façon de normaliser les relations entre les deux pays. Pour des raisons politiques et autres, il est impossible pour les États-Unis d'entreprendre de telles démarches, même dans un avenir plus ou moins rapproché. Sauf erreur, les Chinois ne les entreprendraient

pas non plus, étant donné le ressentiment profond qu'ils éprouvent envers les États-Unis. Un pays, à mon sens, peut tenter ce rapprochement, et c'est le Canada.

Le Canada a déjà pris des mesures à cet égard. Lorsqu'il était ministre de l'Agriculture, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a fait le premier pas en commençant à vendre du blé ouvertement à la Chine. Il faudra attendre longtemps l'amélioration des relations. Le rapprochement ne sera pas réalisé du jour au lendemain. Les Chinois sont un peuple très orgueilleux qui a été bien mal traité par les pays occidentaux au cours du dernier siècle. Nous devons songer à l'avenir, à dix, quinze ou vingt ans d'ici ou même plus. D'après moi, le Canada est peut-être le pays le plus en mesure de le faire. Les Britanniques, les Français, les Allemands ainsi que d'autres, et certainement les Russes, ne sont pas dans une situation semblable à cause de leur activité des dernières années. Nous avons eu de bonnes relations commerciales avec la Chine et, bien que ce soit pour le moment probablement hors de question, le gouvernement, d'après moi, dès qu'il aura l'occasion de le faire, devrait s'évertuer à améliorer ses rapports avec la Chine, dans l'espoir de pouvoir normaliser les rapports le plus tôt possible, non seulement dans l'intérêt du Canada, mais du monde occidental.

Je constate que mon temps de parole est écoulé, monsieur l'Orateur. Tout ce que j'aimerais dire au ministre à ce sujet, c'est qu'il pourrait, je crois, s'épargner à lui-même et au gouvernement beaucoup de peine s'il était un peu plus généreux de ses renseignements sur les questions aussi importantes que le Vietnam et le Proche-Orient et s'il donnait plus de publicité aux motifs qui inspirent l'action du gouvernement. La population canadienne n'est pas sûre de nos objectifs et des objectifs des États-Unis. Cette incertitude est cause du grand malaise au Canada. Elle est soutenue et encouragée par la Société Radio-Canada et certains de ses amis.

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) exprime le regret que le gouvernement ait négligé ou refusé d'accorder du temps à la discussion des problèmes internationaux et qu'il n'ait pas énoncé avec clarté, sans incertitude ni équivoque, les politiques de notre pays à l'égard de l'Asie et du Moyen-Orient. Pour résumer sa motion, le très honorable leader de l'opposition a demandé au gouvernement de tout dire, de révéler tout ce qu'il savait et de mettre à nu ses pensées intimes.

Une voix: Oh, oh.

M. Matheson: Et bien, j'ai entendu cette interruption et même s'il faut y mettre beaucoup de temps, je crois que mon ami profiterait de la lecture de certains des savants discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin). Je propose qu'il commence en lisant la série de trois conférences prononcées par le ministre à l'Université Columbia sous l'égide de la fondation Blaustein, conférences que les spécialistes d'Extrême-Orient étudient dans toutes les parties du monde.

Dans son sous-amendement, le député d'York-Sud (M. Lewis) déplore que le gouvernement n'ait pas fait tout son possible pour presser les États-Unis de mettre fin au bombardement du Vietnam du Nord et ainsi de suite. Bref, le Nouveau parti démocratique nous demande de censurer ou de critiquer les États-Unis. Ainsi donc, l'opposition officielle a demandé au gouvernement de dire tout ce qu'il savait, et le Nouveau parti démocratique dit que nous devrions tancer vertement les États-Unis. On pourrait dire qu'en fait ces deux projets de résolutions demandent à la fois au gouvernement de quitter la Commission internationale de contrôle et de cesser d'utiliser ses bons offices dans ce conflit important.

Tous les Canadiens savent que la situation des forces canadiennes au Moyen-Orient est instable et critique. Certes, on ne saurait attendre plus d'un ministre des affaires étrangères que ce qui a été fait même depuis quelques heures par rapport à cette délicate situation. Il est certain que nul ne sait mieux que le gouvernement le danger extrême que pourrait comporter la situation actuelle.

A quoi cela servirait-il si le gouvernement renversait sa politique impartiale dans ce secteur névralgique où nous espérons par-dessus tout que les hostilités n'éclateront pas. A quoi cela servirait-il sinon de rendre notre pays ridicule si nous critiquions l'un ou l'autre des parties en cause en Extrême-Orient.

M. More: Le député me permettrait-il de poser une question?

M. Matheson: Je préférerais qu'on pose les questions quand j'aurai terminé. Le député d'Oxford (M. Nesbitt) vient de mentionner le

fait que certains pays sont engagés dans la situation complexe au Vietnam. J'ai obtenu dernièrement un exemplaire d'une étude faite à partir de 1960 par un groupe de personnes responsables, au sujet des développements économiques, politiques et militaires au Laos, en Thaïlande, en Birmanie, au Cambodge, en Corée du Sud, au Japon, en Indonésie, en Malaysia, aux Philippines, en Nouvelle-Zélande et en Australie, pays qui s'intéressent tous directement, d'une façon ou d'une autre, à la solution du problème vietnamien.

Comme l'a signalé le député d'Oxford, la Corée du Sud, les Philippines, la Nouvelle-Zélande et l'Australie apportent une aide militaire. Je suis convaincu que les initiatives que prend le Canada sont les plus propres à faciliter une solution. Qu'il me soit permis de citer le témoignage donné au comité permanent des affaires extérieures, le 11 avril 1967, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, loin de ménager ses mots, a fait ce jour-là une déclaration assez circonstanciée puisqu'elle couvre 18 pages. Toutefois j'estime qu'elle se trouve en substance assez bien résumée à la page 11:

A ceux qui ont demandé au gouvernement de se dissocier du bombardement du Vietnam du Nord par les États-Unis, nous avons répondu clairement qu'en vérité nous voulions voir cesser les bombardements, mais que nous aimerions également voir cesser l'infiltration, et que nous souhaitions que des pourparlers en vue de régler ce conflit de façon pacifique soient entamées.

Il a poursuivi:

...sur le plan diplomatique, nous continuerons à nous efforcer d'établir une base d'entente pour les deux parties.

Puis-je demander aux honorables députés quels avantages aurait le Canada à se prononcer sur la question en litige pour ou contre l'une des deux parties?

• (8.50 p.m.)

Bien entendu, cela équivaut à se dissocier du seul organisme pouvant peut-être réussir dans cette situation complexe, la Commission internationale de contrôle. Le 13 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a engagé ses critiques au Parlement et dans l'ensemble du pays à comprendre les circonstances dans lesquelles doit s'exercer la politique étrangère. En ce qui concerne particulièrement les négociations à l'égard de la guerre et de la paix, il a dit qu'on ne pouvait compter que le gouvernement révèle, en toute occasion, des éléments contraires aux objectifs communs. Nous semblons en revenir au point de départ, car le chef de l'opposition propose que nous dévoilions tout, disions tout et exposions en détail nos propositions et nos démarches. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait valoir l'efficacité de la diplomatie discrète.

Maintes fois l'été dernier j'ai eu le privilège de m'entretenir avec Anthony Eden, aujourd'hui lord Avon, venu au Canada pour honorer les Brockville Rifles à l'occasion de leur centenaire. J'avais alors eu la chance de parler du Vietnam avec ce diplomate réputé qui apporta une contribution si active à Genève en 1954. Je ne crois pas déformer les faits en vous disant qu'il n'a eu que des éloges pour l'énergie, la compétence et l'ingéniosité avec lesquelles le Canada s'est efforcé de remettre un semblant de raison dans la situation insensée au Vietnam.

Nous pâtirions de demeurer neutres, nous a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si certaines déclarations aboutissaient à boucher les issues. Or, il est évident que les portes demeurent ouvertes. Bien des gens se demandent comment nous réussissons à poursuivre des pourparlers discrets et sans bruit avec des interlocuteurs divers et à des niveaux variés. Le secrétaire d'État à rappelé les deux missions Ronning de l'an dernier et il y en a d'autres.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre que la Commission internationale de contrôle ne serait peut-être pas en définitive l'instrument utilisé pour favoriser un règlement. Il y aura peut-être une troisième et dernière guerre mondiale. Nous pouvons espérer assurément que tel ne sera pas le cas. Il incombe au Canada d'être prêt à utiliser toutes les occasions qui s'offrent pour en venir à un règlement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que nous serions peut-être appelés à jouer un rôle spécial au Vietnam dans les circonstances actuelles. Je voudrais demander qui à la Chambre serait mieux en mesure d'évaluer cette possibilité que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dernièrement, pendant mon séjour en Asie, j'ai parcouru un certain nombre de journaux qui présentaient des reportages sur le rapport Steinbeck qui déclare qu'une guerre d'un nouveau genre sans front ni ligne arrière fait rage au Vietnam, «une guerre psychologique» a-t-il dit.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé dans un de ses discours—j'ai oublié lequel—de la complexité du conflit. Tom Gould, qui a une expérience personnelle de la situation, a prononcé à Brockville un discours de sagesse. Il faisait allusion à la complexité d'une guerre dans un pays dont le Nord et le Sud sont divisés depuis de très nombreuses années tant par un relief naturel de collines et de vallées que par les divers dialectes.

Les renseignements les plus utiles que j'aie vus à cet égard sont ceux de la deuxième conférence prononcée le 27 avril 1967 à l'Université Columbia par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'était la deuxième d'une série de trois conférences. Elle renferme des renseignements utiles et positifs qu'il serait bon de se rappeler.

S'adressant à un auditoire international, voici ce que disait le Secrétaire d'État:

La conférence de Genève de 1954, qui a mis fin aux hostilités au Vietnam, au Laos et au Cambodge, était l'exemple classique du règlement pacifique d'un conflit en dehors du contexte des Nations Unies.

Dans son discours antérieur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, en parlant du rôle de gardien de la paix:

Si, selon nous, le rôle de gardien de la paix dans un cas particulier n'était pas compatible avec l'idée que nous nous faisons d'un règlement juste ou rapide ou avec nos intérêts nationaux, nous n'hésiterions pas à refuser la participation du Canada ou à y mettre fin. A vrai dire, si nous y participons, c'est parce que nous croyons, dans toutes les circonstances, que c'est le rôle le plus approprié et le plus utile que nous puissions jouer.

Ce n'est pas parce que le Canada s'est engagé à siéger à la Commission internationale de contrôle que les Canadiens sont insensibles, ignorants, obtus ou indifférents quant aux droits et aux torts en cause dans un conflit particulier, que ce soit au Cachemire, à Gaza, au Congo ou au Vietnam. Même si nous participons à certaines discussions par suite d'une entente internationale, nous avons le bon sens de jouer ce jeu selon les règles, et celles-ci veulent que nous nous acquittions de notre tâche avec une diplomatie discrète, en toute connaissance de cause et de bonne foi sans prendre parti. Comme l'honorable M. Martin l'a dit à New York:

Nous avons agi chaque fois qu'on nous l'a demandé. Nous estimons d'une façon générale que les Nations Unies représentant l'instrument international le plus approprié pour maintenir la paix. Il n'a peut-être pas été le meilleur ni le plus efficace. Les organismes régionaux ont la priorité aux termes de la charte et plus ils régleront de différends, moins le programme des Nations Unies s'en trouvera chargé.

[M. Matheson.]

Il a aussi repris les paroles de M. Dag Hammarskjold:

A l'heure actuelle, il faut avant tout calmer et non point aviver les conflits entre les nations.

On sait qu'à l'heure actuelle l'OTASE s'est intéressée au conflit du Vietnam. Nous n'en faisons pas partie mais nous participons à l'OTAN qui est un des exemples types d'organismes qui agit en dehors de la zone de collaboration des Nations Unies. Depuis la deuxième guerre mondiale, on n'a pas eu à déplorer une seule victime d'une guerre où les forces de l'OTAN participaient. L'organisation a maintenu la paix en Europe.

Nous ne voulons pas que ce conflit soit résolu par une victoire militaire décisive remportée par l'un ou l'autre camp mais plutôt par une cessation des hostilités des deux côtés. Demander à un camp de poser les armes, comme le demande le sous-amendement, ce serait immédiatement nous interdire tout rôle utile éventuel. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en parlant de la conférence d'Indochine, fruit de la conférence de Berlin, nous a conseillé de nous rappeler le conflit qui opposait les quatre grands en 1954 au sujet des problèmes de Corée. Cinq grandes puissances seulement assistaient à la conférence de Corée: les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine communiste, la Grande-Bretagne et la France et les quatre gouvernements d'Indochine, ceux du Laos, du Cambodge, du Vietnam et de la République démocratique du Vietnam.

Les quatre membres permanents du Conseil de sécurité qui ont participé à la conférence de Genève étaient aussi profondément divisés sur les questions visant la Corée et l'Indochine qu'ils l'étaient sur les questions ayant trait à l'Europe. Ainsi, y a-t-il vraiment lieu de s'étonner qu'on ne puisse trouver de terrain d'entente au sujet du Vietnam en 1967? A quoi pourrait-on s'attendre?

• (9.00 p.m.)

La conférence de Genève a au moins amené un cessez-le-feu et a cherché à établir un terrain d'entente politique à long terme. Nous savons que les apparences cachaient des différends et des divisions profondément ancrés, sur le plan politique et idéologique, et que ceux-ci étaient le propre de l'Indochine et avaient persisté pendant un très grand nombre d'années. Comme le dit lui-même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Un grand nombre d'éléments interviennent dans la trame du tissu dont se compose la tragédie du Vietnam.

Comme nous le savons tous, le Canada a joué plusieurs rôles dans la famille internationale. Il a toujours été loyal à l'OTAN dont il

faisait partie. Il a fait sa contribution aux forces nationales unies lors de la guerre de Corée. Il a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix qui ont été entreprises par les Nations Unies. A Columbia, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit aux Américains et à son auditoire, en provenance de tous les pays du monde, que le rôle du Canada au Vietnam avait été le plus frustrant, le plus décevant, le plus complexe et le plus difficile que le Canada ait jamais joué dans le domaine international. La division actuelle du Vietnam n'a rien de neuf. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, un mur séparait deux royaumes constamment en guerre. Il faut se rappeler cela lorsqu'on étudie les difficultés actuelles. L'isolement des villages, loin du pouvoir central du Vietnam du Sud, n'est pas un phénomène des temps modernes; c'est tout simplement le prolongement d'une question que même les empereurs du Vietnam les plus puissants et les plus illustres n'ont pu régler complètement.

Dernièrement, à Ottawa, j'ai pu parler à quatre dames vietnamiennes mariées à des Canadiens. Elles sont originaires de différentes régions du Vietnam, de milieux sociaux et idéologiques différents. Je me suis rendu compte après avoir parlé à ces femmes, qui aiment déjà le Canada bien qu'elles n'y soient pas depuis bien longtemps, combien compliquée est réellement la situation. Après avoir pris connaissance de la documentation publiée par d'autres pays, l'Australie, les Philippines, la Corée du Sud et la Thaïlande, je me rends compte que ces Asiatiques qui sont mêlés de près au conflit savent combien la situation est compliquée.

Il semble bien étrange que des Canadiens à Ottawa, à Toronto, à Montréal et à Winnipeg puissent espérer trouver comme cela, tout simplement par logique, des solutions faciles à des problèmes restés sans solution pendant des décennies par les autochtones. Nous savons du Vietnam qu'il a été occupé par les Français depuis la seconde Grande Guerre. Lorsque les puissances de Genève se sont réunies en 1954, la guerre sévissait au Vietnam depuis déjà huit ans et elle s'était propagée au Laos et au Cambodge. Nous l'oublions parfois. J'ai l'impression qu'à nous préoccuper trop du présent, nous oublions parfois les événements terrifiants survenus en Asie même de nos jours.

Ainsi, on m'a dit qu'en Indonésie, dont la population s'élève à quelque 110 millions d'habitants, je crois, bien plus que 500,000 personnes ont été tuées et plus de 1.2 million ont été blessées depuis le coup d'État de 1965. Que je sache, on n'a pas commenté l'affaire au Canada ni ne s'en est-on préoccupé. Il n'y a pas longtemps, je m'entretenais à Londres avec un brigadier du Pakistan qui s'inquiétait de ce que les Canadiens ignorent la mort de centaines de mille de personnes par suite de la famine dans son pays. Que je sache, on n'a rien dit au Canada à ce sujet. Je ne cherche pas à minimiser l'importance des morts au Vietnam. Chaque mort, chaque œil arraché, chaque enfant privé d'un bras ou blessé autrement est la victime d'une situation infâme. Chaque mort est infâme. Nous haïssons tous la guerre. Il est certain qu'aucun groupe à la Chambre ne désire la paix plus ardemment qu'un autre. Les difficultés au Vietnam ne découlaient pas simplement d'une guerre entre la France d'une part et tous les nationalistes vietnamiens, dirigés par les communistes, d'autre part. C'était beaucoup plus complexe. Les éléments nationalistes non communistes au sein du Viet Minh ont été graduellement privés de leur pouvoir et de leur influence ou complètement éliminés. Les Français se trouvèrent en même temps alliés à de nombreux Vietnamiens qui étaient aussi déterminés que le Viet Minh à obtenir l'indépendance du Vietnam mais qui étaient disposés à poursuivre cet objectif par des moyens politiques plutôt que militaires et qui étaient autant opposés au contrôle communiste qu'au colonialisme français.

Bien que nous soyons voués au mode de vie démocratique et, je l'espère, passionnément dévoués à la liberté, nous sommes sûrement disposés, en tant que pays, à admettre dans nos relations économiques et internationales que le monde est pluraliste; il se compose de systèmes différents, de groupes idéologiques différents, et je suis certain que nous ne tentons pas, les États-Unis non plus, d'imposer notre structure politique ou économique, notre régime de gouvernement à d'autres parties du monde.

Je signale à mon honorable ami d'York-Sud (M. Lewis) la déclaration d'Arthur Goldberg au club des correspondants étrangers à Tokyo que les journaux ont rapportée très fidèlement—c'était à la fin de février dernier—au début du voyage d'enquête. Il a parlé pendant environ deux heures et a répondu à une foule de questions. Bon nombre de ses remarques étaient improvisées et d'une franchise extraordinaire. Si ma mémoire est fidèle, il a déclaré sans ambages que les États-Unis n'avaient pas l'intention de demeurer là, n'avaient pas l'intention de rester dans cette partie du monde, n'avaient pas l'intention d'occuper quelque pays que ce soit, n'avaient pas l'intention d'imposer au peuple un régime de gouvernement; mais qu'évidemment, ils n'étaient pas prêts non plus à renier leurs engagements envers le Vietnam du Sud à la suite de pressions.

La République démocratique du Vietnam a été reconnue par tous les pays du bloc communiste en 1954. L'État du Vietnam a été reconnu par plus de trente autres pays. Lorsque nous essayons aujourd'hui de discuter du problème du Vietnam en toute objectivité et impartialité, nous devons admettre, à la suite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la grande complexité des ramifications qui non seulement compliquent la question dans cette péninsule mais qui s'étendent aussi à des pays limitrophes.

Je me souviens des propos échangés avec les jeunes Canadiens qui étaient allés en Corée. Ils avaient le sentiment, comme les Canadiens l'ont, je pense, dans chacune des guerres, de travailler en vue de la paix. Mais si la Corée s'était effondrée, cela aurait abouti à un mouvement de forces communistes limité par la mer du Japon et la mer de Chine orientale. Naturellement, la situation au Vietnam est tout autre. Le pays a des voisins au Cambodge, en Thaïlande et au Laos; la Birmanie est tout près de là et au nord, bien entendu, il y a la Chine. Il est clair, je pense, que les Canadiens s'efforcent constamment, par leur façon d'agir, de devenir les amis des Chinois, des Russes et de tous les peuples très éloignés de nous sur le plan idéologique. C'est l'attitude que nous adoptons, à mon avis, et je la crois louable. C'est la seule façon, à mes yeux, de nous rendre utiles à l'heure actuelle.

Nous ne nous attendions pas à être invités à faire partie de la Commission internationale de contrôle quand l'invitation a été lancée à l'Inde et à la Pologne. On nous a invités à en faire partie et nous savions que nous étions le candidat désigné du groupe de l'OTAN. Nous savions que la Pologne était le candidat désigné du groupe de Bandung, et l'Inde, de son côté, était invitée à en devenir membre, vu qu'elle était ostensiblement neutre. Le Canada aurait pu facilement s'arranger pour appuyer constamment l'Occident. Il n'est que juste de dire, je pense, que lorsque le choix du Canada fut recommandé, la Chine communiste songeait à une formule troïka, grâce à laquelle la Pologne représenterait les intérêts de l'une des parties, le Canada ceux d'une autre et l'Inde bénéficierait effectivement d'une voix décisive.

En examinant leur responsabilité, je crois que les représentants canadiens ont compris que c'était imposer un fardeau intolérable au seul membre neutre de la Commission. C'est-à-dire que si le Canada prenait toujours position pour l'Ouest, comme un arbitre pourrait le faire dans un différend ouvrier mettant aux prises le travail et le capital, en laissant au troisième membre la voix décisive, cela ne serait d'aucune utilité. Donc, dès le début—et c'est ce que le secrétaire d'État a nettement établi, et il l'a signalé sans peur à ses amis américains et aux autres dans les autres parties du monde, en Pologne et en Russie—le Canada a cherché à éviter de se montrer partisan inflexible de l'Ouest, ce qui aurait été odieux. Nous faisons partie de la Commission pour encourager une façon objective et équilibrée de voir les choses. C'est pour certains difficile à comprendre.

[M. Matheson.]

• (9.10 p.m.)

Ce n'est pas facile pour un Canadien d'être neutre. Il me semble qu'un peuple viril et courageux comme le peuple canadien est plus enclin, advienne que pourra, à prendre parti dans une guerre et à s'y livrer. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de plus noble, de plus difficile, de plus héroïque peut-être, à faire exactement ce que le Canada fait à l'heure actuelle, c'est-à-dire user de ses bons offices en faveur d'une trève et même offrir ses troupes comme tampon? L'offre a déjà été faite par le premier ministre et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et nous savons que si on doit occuper la zone démilitarisée, si on doit y maintenir la paix, quelle tâche hasardeuse cela sera et qui sera invité à exécuter cette opération très difficile et très coûteuse, sinon le Canada?

Le 10 mars 1967, le premier ministre a rencontré un grand nombre de professeurs d'université au Collège Victoria, Université de Toronto. Voici ce qu'il leur a dit:

> Je comprends, comme l'a démontré le débat sur le Vietnam qui se poursuit ici et ailleurs depuis quelques années, qu'il soit possible de différer d'opinion quant aux bons et aux mauvais côtés des diverses attitudes adoptées à l'égard de ce conflit.

Je n'éprouverais pas pour ma part beaucoup de respect à l'endroit d'un député qui n'aurait pas maintenant une ferme opinion sur ce problème. Chacun d'entre nous peut clamer ce qu'il pense des différents aspects du conflit. Mais il importe de se demander si cela serait utile, si cela ferait grandir le bonheur des Asiatiques et favoriserait la paix? Il a ajouté:

> ...quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir quant aux origines et au développement d'une situation comme celle du Vietnam aujourd'hui, le responsable de la politique canadienne doit s'efforcer, je pense, d'établir ce rapprochement sur lequel reposera finalement toute solution au problème.

C'est exactement ce qu'Arthur Goldberg a souligné à Tokyo lorsqu'il a dit que l'attitude du Vietnam du Nord, des États-Unis et du Vietnam du Sud à ce sujet ont au moins

quelque chose en commun. Cela doit durer. Franchement, j'espérais il y a un mois qu'il y avait un accord assez unanime sur les objectifs communs pour pouvoir mener à la paix.

Le premier ministre a dit:

En faisant preuve de ce que l'on pourrait appeler la diplomatie publique...

Et cela rejoint exactement la motion du très honorable chef de l'opposition, qui a parlé de la diplomatie publique.

...les partis en cause ont réussi quelque peu au cours de la dernière année à définir leurs positions. Cet échange ouvert de propositions est évidemment utile au règlement de différends internationaux mais, à mon avis, il doit être accompagné d'autres efforts moins voyants, car les attitudes formulées en public le sont généralement en termes outrés.

Voici le secrétaire d'État aux Affaires extérieures cherchant assidûment de part et d'autre quelque point en commun. Il a dit:

...le conflit vietnamien devra en fin de compte être réglé par voie de négociations.

Quelle autre voie y a-t-il, sauf une guerre totale? Il a dit:

...à cette fin, les arguments confidentiels et discrets d'un gouvernement responsable sont ordinairement plus efficaces que les déclarations publiques.

C'est là la seule façon efficace, du moins pour le Canada, de faire un apport. Bien entendu, il y a d'autres façons d'être engagé dans cette guerre. Certains de nos bons amis, les Australiens, les Néo-Zélandais et les Philippins, ont choisi en toute conscience l'autre voie que bien des Canadiens ne sauraient trouver acceptable. J'aimerais croire que ce que nous faisons, c'est offrir d'appuyer les négociations par la présence de nos troupes d'élite; ce serait le plus bel apport que pourrait faire le Canada.

Le premier ministre a dit aux professeurs:

...J'ai insisté à maintes reprises sur le fait que je serais heureux de voir cesser les bombardements ainsi que l'infiltration du Nord au Sud, et commencer les pourparlers d'une paix sans conditions.

Le premier ministre n'a jamais été prêt à accepter une demi-motion comme celle du député d'York-Sud, qui ne retiendrait qu'une des parties en cause. Il n'est pas prêt non plus à prendre aucune attitude qui détruirait la position du Canada, que nous croyons objective, pondérée et susceptible d'apporter la paix.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à New York:

Les objectifs politiques des gouvernements représentant les deux collectivités du Vietnam s'opposaient directement, et cela est devenu de plus en plus évident pendant les mois qui ont suivi juillet 1954.

Ce l'est sûrement devenu encore plus depuis lors.

Un des points soulevés par Arthur Goldberg à Tokyo et ailleurs porte simplement que toute négociation vouée d'avance à un échec ne mérite probablement pas d'être entamée, bien qu'il était prêt, a-t-il dit, à faire quelque essai. Avant d'engager des négociations il aimait avoir quelque espoir que les problèmes fondamentaux et très profonds divisant ces gens trouveraient quelque solution. Je serais bien déçu si le Canada ne trouvait aucun intérêt ou aucune contribution à apporter dans les régions bouleversées du monde. Nous devons, il me semble, vivre suivant la maxime d'après laquelle l'homme ne peut s'isoler, que de fait nous sommes tous unis les uns aux autres et que nous sommes profondément engagés. Par contre, le Canada fait preuve d'une certaine arrogance, d'une certaine ignorance et d'une certaine folie en pensant qu'il a le monopole de la sagesse et que, d'une manière ou d'une autre, il peut à bien des milliers de milles de distance régler des questions que n'ont pu résoudre les habitants du pays pendant une longue période de leur histoire.

Je voudrais dire en terminant que le Canada a toujours tenté d'agir objectivement en appuyant les constatations défavorables à l'égard de l'un ou l'autre adversaires, pourvu qu'elles fussent corroborées au moyen d'une enquête impartiale. Voilà pourquoi nous avons accepté tout d'abord de faire partie de la Commission internationale de contrôle et que nous en faisons encore partie. La ligne de démarcation entre le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud établie sur le 17e parallèle n'a jamais été envisagée comme une frontière permanente, pas plus que les lignes qui séparent les deux zones de Berlin et les deux Corées. Il est regrettable que cette ligne existe encore et que les grandes puissances estiment qu'il y va de leur prestige de protéger le Nord et le Sud, ce qui a rendu l'unification du pays impossible. Par conséquent, il ne s'agit pas simplement de régler les différends entre le Nord et le Sud. Chose certaine, le 17e parallèle était une des frontières les plus névralgiques jamais surveillées par une commission de trève. Néanmoins, nous pouvons espérer car, il y a peu de temps encore, beaucoup d'entre nous craignaient ne jamais voir la fin du conflit en Corée. Je parlais l'autre jour à un sergent canadien qui me disait que, de concert avec son caporal d'artillerie et d'un

civil, il maintenait l'ordre sur la ligne de démarcation en toute tranquillité. Peut-on sérieusement se demander, en ces moments critiques, si nous devons encore faire partie de la Commission? Je prétends que si nous approuvons l'amendement ou le sous-amendement, nous devrons adopter la seule attitude logique et démissionner. Si nous démissionnons, qu'arrivera-t-il? Comment devrons-nous agir si nous démissionnons de la Commission internationale de contrôle?

Comme l'a fait remarquer, à New York, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la Commission symbolise l'accord de cessez-le-feu de 1954. Voici ce qu'il disait:

> ...la Commission symbolise l'accord de cessez-le-feu de 1954 et peut être considérée comme le signe de l'intérêt persistant des puissances de Genève à l'égard de la situation. Mais par-dessus tout, nous croyons qu'au moment approprié, la Commission serait en mesure de faire un apport constructif à un règlement pacifique du problème vietnamien.

C'est une des raisons des deux voyages de M. Chester Ronning. Le secrétaire d'État aux Aflaires extérieures a dit:

> Le fait que notre effort de participation à la recherche d'un règlement pacifique au Vietnam n'ait pas été fructueux n'est pas, selon moi, une raison pour y renoncer.

• (9.20 p.m.)

Je ne crois pas que nous devions abandonner la partie, même en cas de paix. Nous n'abandonnerions pas la partie en cas de guerre, n'est-ce pas? Si les choses allaient mal en temps de guerre et que nous étions parties à un conflit, nous ne songerions pas à prendre la fuite mais nous resterions sur place, même si cela devait représenter la perte d'une brigade, d'une division ou d'un corps d'armée. Ce n'est pas le moment de nous retirer puisque nous sommes là et la tournure des choses ne nous plaît pas. Nous ne sommes pas là comme combattants pour la guerre, mais comme combattants pour la paix. A notre avis, une solution militaire seulement n'est ni pratique ni souhaitable. N'est-il pas étrange que les deux pays avec lesquels nous sommes en si bons termes à l'heure actuelle, le Japon et l'Allemagne, sont des pays que nous avons combattus si énergiquement? Tout est possible même en si peu de temps. On voit clairement maintenant que le Vietnam du Nord ne va pas imposer sa férule au Vietnam du Sud par des moyens militaires, ce qui semble être la méthode normale de gagner du terrain à l'heure actuelle, grâce à la révolution.

Les doctrines de Lin Piao et quelques écrits de Mao Tsétoung à ce sujet sont bien connus de nous tous. Nous pouvons être convaincus que le Nord n'étendra pas sa domination sur le Sud par la puissance militaire. Notre espoir

[M. Matheson.]

réside assurément dans la dé-escalade, afin d'amener la lutte graduellement, régulièrement mais inévitablement, à un arrêt et de trouver une solution permanente.

Les États-Unis ont fourni une aide considérable à l'étranger. Je songe en particulier à la Banque asiatique en Extrême-Orient où leur participation n'a d'égale que celle du Japon. Ils ont contribué d'une façon formidable à améliorer la vie des peuples défavorisés. Si l'on pouvait diriger nos efforts collectifs pour établir un milieu économique sain en Asie, on s'acheminerait ainsi vers un retour à la prospérité et à la paix. Cette paix ne sera assurée que par une présence internationale dans cette terre du Vietnam où règnent le malheur et le désordre. Notre présence à la Commission internationale de contrôle est peut-être la première étape d'une participation encore plus accentuée.

Voilà pourquoi, à mon avis, il serait désastreux pour la cause de la paix d'accepter l'amendement et le sous-amendement proposés. Dans l'intérêt de la paix, je prétends que nous ne devons pas abandonner notre rôle délicat, embarrassant, difficile, malaisé et gênant à la Commission internationale de contrôle. Je demande respectueusement que l'on fasse confiance à un gouvernement qui s'efforce d'agir discrètement et sérieusement de la manière qui, selon lui, sert au mieux les intérêts de gens qui sont si loin de nous.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, il y a deux choses dont je voudrais parler au cours du débat actuel: le maintien de la paix et le Vietnam.

Dans son discours de cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) m'a semblé laissé entendre, mais j'ai pu me méprendre sur le sens de ses paroles, qu'étant donné le retrait de l'UNEF du Moyen-Orient ou la nature de sa situation au Moyen-Orient, nous avions là une preuve de l'échec sinon la futilité, dans l'ensemble, des forces de maintien de la paix. Mais il a parlé plus loin, je pense, de la nécessité d'une solution de rechange. Il a ensuite traité de la question assez longuement discutée au cours de la dernière session, c'est-à-dire le rôle de nos forces unifiées, et il semblait croire que, comme nous nous acheminions vers une force militaire unifiée, les événements des quelques derniers jours au Moyen-Orient nécessitaient une nouvelle orientation de notre part.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, le Canada n'avait jamais envisagé que les forces unifiées soient limitées à ce qu'on appelle les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Cela a été dit et répété, et contredit avec tout autant de clarté et de vigueur. Ce n'est pas l'unique but d'une telle force, même si c'était un de ses objectifs.

Je ne me propose pas de revenir sur le débat de la dernière session et de ressasser toute la question, bien que les observations du chef de l'opposition me tentent de le faire. Je tiens plutôt à traiter de ce qu'il a dit au sujet de la leçon qu'il y a à tirer du retrait de la FUNU, leçon qui démontre la futilité et l'insuccès des forces de maintien de la paix.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que les événements se sont chargés de démontrer clairement certaines des difficultés éprouvées dans le maintien de la paix. Néanmoins, je rappelle aux députés que l'expansion des forces de maintien de la paix s'accompagne fatalement de déceptions, de difficultés et parfois même d'échecs. Nous devons nous rappeler que cette force a été établie en 1956, dans des circonstances très particulières, et ce serait commettre une grave erreur de conclure que, parce qu'elle a été retirée à la demande du pays dans lequel elle a été établie, qu'il est absurde de nous préoccuper des forces pour le maintien de la paix ou de mettre notre confiance en elles à l'avenir.

Il a toujours été reconnu que la constitution de forces de maintien de la paix des Nations Unies se faisait à titre d'essai; que l'expérience devait nous servir de leçon; que ces forces étaient constituées de temps à autre, de façon improvisée, pour répondre à des situations d'urgence. Les déceptions et les échecs sont choses normales lorsqu'il s'agit d'institutions sur le plan humain.

L'une des institutions humaines sur lesquelles nous devons compter pour assurer notre sécurité au sein des communautés nationales, c'est le règne du droit. Et pourtant, ceux qui ont étudié la question en conviendront, non seulement le règne du droit n'a jamais atteint la perfection et s'est révélé infructueux de temps à autre, mais sa portée s'est élargie de précédent en précédent. Si ceux qui cherchaient à instaurer le règne du droit au sein des sociétés nationales y avaient renoncé dès le premier ou les premiers échecs ou les premières difficultés, nous n'aurions jamais pu assurer l'expansion de cette institution humaine si nécessaire, voire essentielle.

J'ignore—et personne ne sait, dans cette Chambre ou dans le monde—ce que l'avenir réserve au règne du droit parmi les nations du monde. Mais étant donné la position particulière du Canada, nous pouvons, je crois, continuer à donner une orientation dans ce domaine. Il ne faudrait pas que nous renoncions facilement à appuyer toute initiative visant au maintien de la paix, dans le cadre des Nations-Unies, grâce à tous les moyens à notre disposition.

J'ose dire que même si un dessein échoue ou ne paraît pas réussir aujourd'hui, il sera néanmoins nécessaire de le reprendre demain, après-demain ou plus tard. La situation mondiale est aujourd'hui telle qu'on ne peut pas laisser éclater des conflits généraux. On ne peut laisser se régler par la vieille méthode de la guerre, les différends inévitables qui divisent les hommes et nations.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, même si le maintien de la paix constitue un essai décourageant, s'il impose des exigences à notre imagination, s'il heurte nos idées de souveraineté nationale et s'il exige de la patience et du courage, nous devons continuer, si le bien-être futur du monde nous préoccupe et malgré ces difficultés et ces découragements, à consacrer toute notre influence au maintien de ce processus sur lequel se fonde, dans une si large mesure, l'espoir du monde.

• (9.30 p.m.)

Je ne dis pas—et je vois que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) me regarde—que c'est tout ce qu'il nous suffit de faire et que nous devrions nous attacher exclusivement à ce rôle, mais je dis que ce serait une grave erreur de laisser un sentiment de déception et de frustration nous envahir—et d'oublier de voir la valeur de ce rôle—vu ce qui s'est passé cette semaine.

Je voulais également traiter du Vietnam, sujet du sous-amendement proposé par mon chef adjoint, le député d'York-Sud. Le sous-amendement est ainsi rédigé car, toute complexité ou difficulté mise à part, le Vietnam est le problème-clef qui se pose au monde. Il sera impossible de progresser dans d'autres domaines, de donner suite à la détente en Europe, au règlement des problèmes au Moyen-Orient tant que le conflit au Vietnam se prolongera et menacera de s'aggraver.

Le problème-clef est celui qui est énoncé dans notre amendement; comment peut-on mettre fin au conflit? Il faut d'abord que les forces américaines cessent de bombarder le Vietnam. Pourquoi? Parce que presque tous les observateurs compétents qui ont visité le Vietnam—de Chester Ronning de notre pays à U Thant et aux dirigeants soviétiques—ont déclaré que la condition préliminaire pour négocier d'autres questions demeure la suspension des bombardements au Vietnam. Comme il s'agit là d'un problème-clef, nous l'avons inclus dans le sous-amendement et chacun des députés devra faire appel à sa

conscience pour décider de son attitude à ce sujet.

Le député d'Oxford (M. Nesbitt) a fait mention du fait que quelques-uns d'entre nous avaient été délégués à la conférence des parlementaires Canada-États-Unis. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'honneur d'être un de ceux-là. Les points de vue différents exprimés de temps à autre par quelques-uns des délégués du Sénat et du Congrès des États-Unis et quelques-uns des délégués du Canada impliquaient une forme d'analyse fondamentalement différente. Naturellement, il n'existait pas d'uniformité de vues absolues parmi les délégués d'aucun des deux pays, chose à laquelle il faut s'attendre dans toute discussion démocratique entre amis en faveur de la démocratie. Néanmoins, on nous a dit et répété que l'intervention des États-Unis au Vietnam était justifiée, vu qu'elle visait à prévenir la menace d'une expansion communiste chinoise. C'était là la raison fondamentale de la présence des États-Unis au Vietnam.

L'hostilité sous-jacente vis-à-vis de la Chine est une déplorable erreur; de ce point de départ erroné, découlent bien des circonstances malheureuses. Il est vrai que la Chine a subi une révolution qui, comme toutes les révolutions, l'a laissée isolée et combattive sur le plan idéologique. Mais les spécialistes en la matière ne croient pas que la Chine représente une menace militaire pour le monde occidental, en dépit des graves et légitimes griefs qu'elle ait pu nourrir dans le passé. Nous devrions prendre tous les moyens possibles pour mettre fin à l'isolement de la Chine. Les critiques au sujet de la guerre au Vietnam ne portent pas surtout sur les intentions ou les vœux des Américains—nous critiquons leur futilité inhérente à leurs efforts déployés là-bas. Ils cherchent à intervenir dans une situation révolutionnaire et cette intervention est vouée à l'échec.

Je sais gré au président du Conseil privé (M. Gordon) de m'avoir donné dans son discours du 13 mai deux excellentes citations qui me serviront d'exemples très pertinents. La première est tirée de l'article qui a paru dans le *New York Times* du 27 avril, où l'on signalait que M. Blake, docteur en théologie, secrétaire général du Conseil national des Églises, grand ecclésiastique et grand Américain, avait dit:

> Deuxièmement, notre politique à l'égard du Vietnam ne vaut rien, car nous n'obtiendrons jamais la victoire. Je ne veux pas dire par là que nous ne pouvons pas détruire complètement le Vietnam, Nord et Sud, car nous possédons la puissance militaire pour le faire, mais si les marécages du delta du Mékong étaient remplis de cadavres vietnamiens et si la fleur de notre jeunesse devait être fauchée elle aussi, serait-ce là une victoire?
>
> On ne peut supprimer les idées par la force.

[M. Brewin.]

La deuxième citation du magnifique discours du président du Conseil privé est attribuée au sénateur McGovern, qui a été reproduit dans le *New York Times*, et où il a dit:

> Quand tous les morts—américains et vietnamiens—auront été dénombrés et que le pays aura été dévasté, nous n'aurons rien accompli. Après avoir semé le vent, nous récolterons la tempête.

Nous nous sommes opposés à l'attitude du gouvernement américain au Vietnam et nous avons dit que le gouvernement du Canada doit nettement en faire autant, non pas par préjugé contre les États-Unis ou par animosité envers son peuple, mais parce que nous croyons, comme l'a si bien dit le président du Conseil privé, que la politique actuelle des États-Unis sera désastreuse pour nous tous —pour les États-Unis, le Canada et les autres pays du monde occidental.

Il y a une différence fondamentale entre notre point du vue et celui qu'a exprimé cet après-midi le député de Leeds (M. Matheson). Selon lui, notre diplomatie discrète actuelle, notre façon effacée et réservée de ne pas nous prononcer nettement sur la question est le meilleur moyen de mettre fin à la situation désastreuse au Vietnam. La différence fondamentale entre nous n'est pas que nous ne croyions pas en la diplomatie discrète, car elle a tout de même sa place, mais lorsque le monde court au désastre, elle ne suffit pas.

Nous croyons que tous ceux qui sont convaincus que nous courons au désastre devraient s'unir pour exprimer leur avis; le poids concerté des opinions qui se feraient ainsi sentir aurait une portée beaucoup plus grande que n'importe quelle prétendue diplomatie discrète à l'heure actuelle. Beaucoup de questions qui concernent nos deux pays peuvent fort bien être réglées par la diplomatie discrète. Nous n'avons pas l'intention de bannir toutes les méthodes usuelles, toute discussion sans éclat des problèmes qui concernent nos deux pays. Ces méthodes sont essentielles. Toutefois, lorsque le monde fait face à une crise de conscience, lorsque nous croyons qu'avec les meilleures intentions les États-Unis courent au désastre au Vietnam, et que l'escalade mène à une guerre qui pourrait se terminer par l'anéantissement du monde, il n'est pas d'autre solution que de dire exactement ce que nous pensons. Nous devrions laisser de côté la discrétion et dire tout net où nous croyons que les mesures actuelles vont nous mener.

Je sais que cette opinion ne tient pas compte de l'affiliation politique; un grand nombre de membres des différents partis approuvent l'attitude exposée l'autre jour par le président du Conseil privé. J'estime que sa

déclaration était un cri du cœur. Je partage les sentiments de l'honorable député d'York-Sud sur la conduite qu'il devrait adopter. Bien que j'admire grandement ses paroles, je crois que, lorsqu'on lui a dit que sa politique était diamétralement opposée à celle du gouvernement auquel il appartient et qu'il ne pouvait répéter ses propos et rester au sein du gouvernement, il aurait dû démissionner. Ces sentiments sont partagés par beaucoup à travers le monde—le pape, U Thant, et beaucoup des dirigeants les plus capables et les plus avisés des États-Unis. C'est précisément le point que nous faisons valoir dans notre amendement: arrêter le bombardement du Vietnam du Nord.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question au député? Je ne pense pas que le saint père ait adopté cette attitude.

M. Brewin: Le ministre me permettra, j'espère, de terminer ma péroraison avant de poser des questions. J'allais dire que les opinions que renferme notre amendement ne font pas simplement appel aux sentiments; elles tracent une voie que des gens compétents ont déclarée nécessaire pour négocier la paix. Tous les gens de bonne volonté devraient se prononcer, y compris le gouvernement du Canada, sur cette question.

Les négociations, nous le savons, seront longues et complexes. Mais les autorités expertes en la matière nous ont dit que c'était un préalable nécessaire; nous demandons simplement qu'on franchisse cette étape. Le pape s'est fait le porte-parole, je crois, de la conscience de l'humanité lorsqu'il y a quelque temps il a employé des mots très simples à l'adresse du gouvernement des États-Unis: «Pour l'amour de Dieu, arrêtez.»

Nous ne pouvons pas faire moins que de nous joindre aux gens de tout l'univers pour dire, avec lui, à nos puissants amis, à nos très chers amis des États-Unis: «Pour l'amour de Dieu, arrêtez.»

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Si nous marquions, ce soir, sur un globe terrestre, chaque région troublée d'un cercle rouge et si nous regardions ensuite la partie du globe figurant l'Europe, l'Afrique et l'Asie, le monde présenterait un cas sérieux de rougeole. On pense immédiatement au Vietnam, à la Chine, à Hong-kong, au Moyen-Orient, au Nigéria, à l'Afrique du Sud-Ouest, à Aden, au Yémen et ainsi de suite, pour mentionner seulement quelques endroits.

Dans toutes ces régions où des troubles menacent la paix du monde, les deux plus dangereuses sont assurément le Moyen-Orient et le Vietnam. A mon avis, à l'heure actuelle, la situation du Moyen-Orient qui met en cause Israël et les États arabes, la Syrie et la RAU est la plus urgente et constitue le péril le plus immédiat pour la paix du monde. Qu'on puisse, comme nous l'espérons tous, empêcher la guerre dans cette région ou que, par malheur, la guerre éclate, je crains que le prestige des Nations Unies ne soit sérieusement atteint.

Une des choses dont nous devrions sérieusement nous occuper, je pense, c'est de trouver le moyen de restaurer le prestige des Nations Unies. Si la considération dans laquelle les Nations Unies étaient tenues par tant de gens en baisse par suite du retrait précipité de la force des Nations Unies de l'enclave de Gaza, c'est notamment que beaucoup de gens ne comprennent pas que l'ONU ne possède d'elle-même aucun pouvoir militaire ou économique, mais seulement le pouvoir économique et militaire que lui confèrent ses membres. En elles-mêmes, les Nations Unies ne possèdent qu'une force morale, une puissance morale. Dans la mesure où elles peuvent exercer un pouvoir économique sous forme de sanctions ou de puissance militaire sous forme de force, elles ne peuvent le faire que par l'intermédiaire d'initiatives prises par ses membres et avec les forces qu'ils lui fournissent.

La puissance morale des Nations Unies dépend du prestige dont elles jouissent; quoi qu'il advienne au Moyen-Orient, elles viennent donc de subir un coup dur. Il faudra que tous les pays qui croient en cet organisme et qui veulent le voir rester une force puissante au service de la paix dans l'univers, fassent de leur mieux pour lui restituer le prestige qu'il a perdu.

Sa restauration doit s'effectuer, selon moi, au moyen d'un programme en deux étapes. Au cours de la première, celle à court terme, essentielle si l'on veut maîtriser la situation actuelle au Moyen-Orient, c'est que le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale, ou les deux réunis, doivent prendre des mesures pour s'assurer que la guerre n'éclatera pas dans la région et pour empêcher les Arabes ou les Israéliens de déclencher une conflagration qui, étant donné la situation géographique de la région qui nous préoccupe, pourrait engloutir le monde entier. A quel mode d'action faudrait-il recourir, ou quel serait le meilleur moyen de le mener à bonne fin? Je ne suis pas en mesure de le savoir. Le ministre est mieux placé que moi sous ce rapport.

L'hon. M. Martin: Le député sera peut-être heureux d'apprendre que l'ambassadeur du

Canada aux Nations Unies s'est joint à l'ambassadeur du Danemark pour demander une réunion du Conseil de sécurité qui aura lieu demain, je l'espère.

L'hon. M. Harkness: Je suis vraiment heureux d'apprendre que l'on convoque une réunion du Conseil de sécurité et que ce dernier sera mis en mesure, je l'espère, de régler la crise. Les mesures du Conseil de sécurité seraient efficaces, je pense, si les puissantes nations qui en constituent les membres permanents tenaient un langage ferme et précis, aux Arabes d'une part et aux Israéliens d'autre part. C'est un premier pas essentiel, à mes yeux, de la part du Conseil de sécurité, s'il veut prévenir l'expansion du conflit actuel.

• (9.50 p.m.)

L'autre soir, j'ai entendu le ministre déclarer à la télévision une chose qu'il a également dite à la Chambre—sauf erreur, car je n'en suis pas certain—soit qu'il avait proposé à U Thant que la force des Nations Unies dans l'enclave de Gaza se déploie du côté d'Israël, au-delà de la frontière. Depuis lors, le ministre n'a rien ajouté à ce sujet, et la Chambre et l'ensemble du Canada aimeraient, je crois, apprendre quelle a été la réaction à ce projet.

L'hon. M. Martin: Samedi dernier, le ministre des Affaires étrangères d'Israël m'a informé, en m'en donnant les raisons, que la proposition était inacceptable. Évidemment, lorsque j'ai reçu cette réponse, les événements avaient dépassé la proposition qui avait été faite ici même, à Ottawa, à l'ambassadeur d'Israël, avant la décision du secrétaire général de causer le retrait de la force.

L'hon. M. Harkness: Je regrette qu'on ne donne pas suite à cette proposition du ministre qui, d'après moi, a beaucoup de mérite. Malgré ce qu'on a dit à ce sujet, je ne vois, pour ma part, aucune différence entre la présence, du côté égyptien ou du côté israélien, de la frontière de la force de maintien de la paix des Nations Unies. En fait, j'ai toujours cru que c'était une erreur de ne pas poster ces troupes des deux côtés de la frontière dès le début. Il aurait été préférable de les placer à cheval sur la frontière dès le commencement; de cette façon, toute ouverture des hostilités aurait été plus improbable.

A ce propos, je tiens à dire que lors de mon passage dans l'enclave de Gaza durant la dernière semaine de 1962, alors que je marchais le long de la ligne de démarcation, qui était un fossé étroit, j'ai sauté de l'autre côté du fossé du côté d'Israël; les représentant des Nations Unies en ont presque perdu la tête. Ils m'ont crié: «Revenez tout de suite» et quand je suis retourné, ils m'ont dit: «C'est un miracle qu'on n'ait pas tiré sur vous.» J'ai toujours pensé que c'était une erreur grave de maintenir pareille situation où quelqu'un, de plein gré ou par inadvertance, traverse un fossé de cette largeur, risque d'être tué. La situation aurait été bien moins dangereuse si l'on avait posté la force de maintien de la paix sur une distance d'au moins un mille de chaque côté de la frontière; j'espère que s'il y a d'autres opérations de ce genre, on agira ainsi car ce sera bien moins dangereux.

Ce sont là certains des objectifs à court terme qu'on pourrait peut-être atteindre. Sur la même base, l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait peut-être lancer un appel aux deux camps d'user de modération et de se préparer à des pourparlers sur toute l'affaire.

Présentement, la situation dans le golfe d'Aqaba me semble comporter un danger particulier. La RAU a annoncé qu'elle bloquerait l'entrée du golfe, ce qu'elle peut faire aisément de Sharm El Sheikh, sans utiliser des navires. Elle peut s'y servir de l'artillerie; toutefois, les Israéliens ont affirmé qu'ils continueraient de se servir du port à la tête du golfe. Cela crée une situation difficile qui, plus que toute autre, peut mettre le feu aux poudres.

Je crois que le Conseil de sécurité a le devoir d'exercer toutes les pressions nécessaires sur les deux adversaires pour qu'on ne commence pas à tirer du canon à l'entrée du golfe d'Aqaba.

L'hon. M. Martin: On vient de m'informer que le Conseil de sécurité se réunira à 10 heures et demie demain matin.

L'hon. M. Harkness: Voilà pour la situation à court terme. Pour ce qui est de la tâche à long terme qui consiste à rétablir et à rehausser le prestige de l'ONU, il y a un nombre considérable de mesures possibles. La première, c'est que l'ONU devrait être beaucoup plus active et insister bien davantage pour dissiper certaines des causes fondamentales du conflit frontalier. Depuis 1956, on a maintenu des camps de réfugiés dans l'enclave de Gaza. Ces camps logent présentement plus d'un million d'Arabes palestiniens venus de ce qui est aujourd'hui l'État d'Israël. Ils l'ont fui

pendant la guerre et, depuis lors, les Nations Unies les empêchent tout juste de mourir de faim.

Ces réfugiés vivent dans la misère totale. Je n'ai jamais ressenti plus de peine et de découragement que le jour où je suis passé par les camps de réfugiés de l'enclave de Gaza et où j'ai vu les conditions de vie de ces gens-là, les rations qu'on leur sert et, notamment, l'absence complète de toute possibilité pour eux de s'instruire et d'apprendre un métier, et l'absence de perspectives ou d'occasions d'avenir. Je devrais faire une réserve ici: il y avait une petite école technique; elle formait un nombre limité de réfugiés qui, une fois sortis de cette école, étaient acceptés dans les autres pays arabes, à titre de mécaniciens et ainsi de suite. Mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Cette situation n'est pas restreinte à l'enclave de Gaza. Elle est encore plus répandue en Jordaine, et elle existe en Syrie et au Liban. A mon avis, les Nations Unies réagissent bien lentement. De fait, elles ont manqué à leur devoir en lui permettant de se perpétuer. Elles n'ont rien fait, que je sache, n'ont jamais vraiment cherché à résoudre une situation qui, aussi longtemps qu'elle existera, sera une source de troubles et une menace de guerre entre Israël et ses voisins arabes.

Tant que nous aurons le problème des réfugiés de Palestine, de ces gens qui vivent dans des camps misérables à la périphérie d'Israël, il y aura menace de guerre. Nous aurons des raids à la frontière, de ces incidents qui rendent une situation instable. J'estime donc que les Nations Unies n'ont pas fait leur devoir. Elles n'ont pas fait face au problème et cherché à y trouver une solution.

Je n'y vois qu'une solution: les pays membres des Nations Unies doivent prendre des mesures pour accepter ces gens comme immigrants, pour que les autres pays arabes les acceptent et les absorbent, ce qu'ils n'ont pas fait jusqu'ici, voulant garder bien vive cette plaie, dans leur haine contre les Israéliens.

Les Israéliens ont eux aussi une large part de responsabilité: ils n'ont permis à aucun de ces réfugiés de retourner chez lui; ils ne leur ont pas donné l'argent nécessaire pour le faire, même si l'entente première l'avait prévu. De fait, les pays arabes, les Israéliens et les Nations Unies se partagent la responsabilité. Si nous voulons avoir une paix durable au Moyen-Orient, il faut remédier à la situation. Aussitôt la crise actuelle réglée, le Canada et les autres membres des Nations Unies devront insister pour s'occuper du problème. Il est dix heures, monsieur l'Orateur.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'ARMES DESTINÉES AU VIETNAM

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Voici en résumé, monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 17 mai. Pourquoi continuons-nous à vendre des armes aux États-Unis, alors que notre politique est de refuser d'en vendre à certains pays? Voilà un sujet de préoccupation pour moi-même et les membres de notre parti. Nous savons tous que divers professeurs d'université, venant d'un peu partout au Canada, et d'autres groupes ont présenté des requêtes au premier ministre. J'ai reçu de certains de mes commettants des lettres où ils me laissent entendre qu'ils en ont envoyé également au premier ministre, vu leur inquiétude devant la situation.

Je constate que le 13 mai, 172 membres du corps enseignant de l'Université de Saskatchewan ont fait parvenir une pétition au premier ministre. Voici ce qu'on y disait:

> Nous vous exhortons fortement, à titre de député, d'appuyer une politique qui
>
> (1) réduirait tous les envois de matériel militaire à ceux qui participent au conflit vietnamien,
>
> (2) chercherait une solution pacifique à la guerre,
>
> (3) engagerait le Canada dans un programme d'assistance médicale immédiate.

C'est ce que nous avons essayé de faire depuis que nous débattons cette très importante, regrettable et urgente question. Les membres de notre parti désapprouvent tout à fait la politique de diplomatie discrète du gouvernement canadien quant à la guerre au Vietnam et rejettent les arguments qu'ont fait valoir le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en faveur d'une telle politique. Bref, le gouvernement prétend qu'il doit s'abstenir de faire ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures appelle «de fortes déclarations publiques» au sujet de la guerre, sous prétexte que cela nuirait aux efforts qu'il tente pour mettre fin

au conflit par des négociations. Le Canada, allègue-t-on, doit maintenir un statut de neutralité et éviter d'offenser l'une ou l'autre des nations combattantes afin qu'on ne repousse pas ses tentatives de médiation.

A notre avis, ce raisonnement est erroné. Les événements des dernières quelques années ont montré que le Canada, loin de rester neutre, a défendu publiquement l'activité américaine au Vietnam, tout en critiquant des prétendus actes d'agression de la part du Front de libération nationale et du Vietnam du Nord. Le hansard est plein de discours à cet effet par le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres porte-parole du gouvernement.

De plus, le Canada vend pour environ 300 millions de dollars d'armes aux États-Unis, dont une bonne partie est envoyée aux troupes américaines au Vietnam. Voilà la question qui préoccupe beaucoup de gens; il s'agit d'une question d'ordre moral. C'est un cas de conscience. J'ai entendu des personnes, même à la télévision, dire qu'il n'y a pas de quoi se préoccuper. D'après nous, toutefois, il s'agit là d'une question d'ordre moral.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que la vente de munitions aux États-Unis résulte d'un engagement pris, en 1959 et 1963, sous l'empire des accords sur la fabrication d'armements. Mais en réalité, le Canada n'a pas signé d'accord l'engageant à expédier des armes aux États-Unis et n'est donc pas légalement obligé de le faire. Les accords prévoient simplement que les compagnies canadiennes peuvent présenter des soumissions, sur un pied d'égalité avec les compagnies américaines, en vue de l'adjudication des contrats du gouvernement des États-Unis, et les ventes d'armes s'élevant annuellement à 300 millions de dollars sont la conséquence de cet arrangement. Que nos armes aillent ou non au Vietnam, il s'ensuit que nos ventes permettent aux États-Unis d'envoyer une certaine quantité d'armements dans ce pays.

La vente aux États-Unis de matériel de guerre canadien est donc une violation flagrante, de la part de notre gouvernement, d'une politique fort ancienne, adoptée après la seconde guerre mondiale, qui écarte l'expédition d'armes aux pays combattants, en particulier dans les régions où les Canadiens se livrent à des opérations visant le maintien de la paix. Par exemple, le Canada a refusé de fournir des armes à Israël et aux pays arabes, au Pakistan et à l'Inde, à la Grèce et à la Turquie, ainsi qu'à d'autres régions où des hostilités ont éclaté, notamment en Malaysia et en Angola. Il n'y a pas d'excuse pour nous soustraire à cette politique dans le cas du Vietnam, surtout alors que le Canada y est membre de la Commission internationale de contrôle.

Même si le Canada était resté vraiment neutre, rien ne prouve que ses efforts pour influencer les nations combattantes auraient été couronnés de succès. Au contraire, tout porte à croire que les États-Unis ont été dissuadés d'escalader la guerre encore davantage, uniquement par les nations et les dirigeants du monde qui ont eu le courage de s'élever contre les bombardements américains, l'empoisonnement des récoltes et la tactique de la terre brûlée.

C'est l'opinion mondiale, exprimée par des nations comme la France, la Suède et l'Inde et des personnes comme U Thant et le Pape Paul VI, ainsi que par les protestations de groupes pacifistes aux États-Unis et ailleurs contre la guerre, qui a empêché la guerre du Vietnam de dégénérer en une catastrophe universelle. Les pays qui, comme le Canada, ont fait l'apologie de la politique américaine au Vietnam ou qui ont gardé le silence, ont été ignorés à Washington. Depuis quelques jours, c'est évident. Bref, la diplomatie discrète du Canada sert à prolonger la guerre, non à l'abréger. La guerre du Vietnam est le plus grand dilemme moral de notre époque. La nation la plus puissante du monde est en train d'anéantir systématiquement un petit pays agricole grâce à tous les moyens de destruction massive de son vaste arsenal, à l'exceptions des armes nucléaires, et nous lui aidons en lui fournissant des armes. Cette conduite barbare est presque une tentative de génocide, et je choisis mes mots. Je reconnais hautement le travail accompli par la fédération des anciens combattants à cet égard. Ces hommes ont fait la guerre et s'y connaissent. Refuser de condamner ce comportement, comme le gouvernement du Canada le fait, c'est l'approuver.

Comme le secrétaire parlementaire justifie-t-il la fourniture d'armes aux États-Unis, en l'occurence?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si le député considérait cela comme une question morale aussi impérieuse, on aurait pu s'attendre à ce qu'il en ait fait plus de cas. Il saurait notamment qu'on a déjà soulevé cette question et qu'on y a répondu lors de la motion d'ajournement le 7 février 1967, comme en fait foi la page 12775 du hansard.

Les remarques du député me semblent assez familières. Elles me rappellent beaucoup un document distribué, au début de la semaine

ou à la fin de la semaine dernière, par un groupe s'intitulant le comité d'Ottawa concernant le Vietnam. Ses remarques paraissent s'inspirer de ce groupe particulier.

Des déclarations faites antérieurement à la Chambre ont déjà répondu efficacement à la question du député. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bel et bien disposé de la première plainte générale contre les États-Unis.

Cette question ne devrait pas être étudiée dans l'étroite perspective du Vietnam, mais dans tout le contexte de nos relations internationales, en particulier de celles que nous entretenons avec les États-Unis. Pour l'envisager d'abord dans le contexte du Vietnam, je me demande si le député croit sérieusement que le retrait de ce matériel serait vraiment de nature à modifier l'issue des événements. Il n'y a aucun doute, je crois, que la rupture des rapports préconisée par le député de Kootenay-Ouest ne pourrait que diminuer notre influence aux États-Unis. Je pose à nouveau la question: De quelle manière la détérioration des relations diplomatiques entre les États-Unis et le Canada pourrait-elle sauver une vie humaine de plus au Vietnam? Je ne le vois pas. Au contraire, comme l'a souligné cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—et je crois que cela a été admis par Hanoï—la plus grande utilité du Canada au sein de la Commission internationale, c'est d'être un ami et un allié de Washington, peut-être son ami et son allié le plus proche.

Le député demande pourquoi nous ne brisons pas nos relations avec ce pays. Je suis d'avis, comme les membres de mon parti, que nous ne devrions pas chercher à susciter de mauvaises relations diplomatiques avec les États-Unis comme le voudrait apparemment le député. C'est en qualité d'ami et de fidèle des États-Unis que nous sommes devenus membre de la Commission de contrôle, en premier lieu, et il me semble que, du point de vue d'Hanoï et de Washington, nous pouvons continuer à jouer un rôle efficace, à condition de continuer à ménager des ouvertures. Nous avons entendu les deux côté de la thèse, l'un nous proposant de claquer les portes à un des belligérants, et le député, d'autre part, a prétendu que nous devrions fermer la porte aux États-Unis. Nous ne croyons pas que cette façon d'agir serait dans le meilleur intérêt des Vietnamiens ou de quiconque ni que nous devrions rompre nos relations avec Washington. Voilà pourquoi, nous devrions, je crois, rejeter la question soulevée par le député.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS—POINTE-À-MICHEL (P.Q.)—A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UN QUAI

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, si, il y a quelques jours, j'ai posé à l'honorable ministre des Travaux publics (M. McIlraith) une question relativement à un aménagement portuaire ou à la construction d'un quai à Pointe-à-Michel, sur la Côte nord, c'est à l'occasion d'un fait important, d'un événement grave qui est survenu chez nous ces dernières semaines. Je fais allusion, ici, à la vente d'un traversier qui desservait les deux rives du Saint-Laurent, entre Rimouski et Baie-Comeau.

Nous savons et comprenons que, depuis 1961, la politique relative aux traversiers desservant deux régions dans le territoire d'une province relève de l'autorité provinciale. Tout de même, ce service de traversier est toujours relié aux organisations ou aux aménagements portuaires.

Ce traversier que nous avions entre Rimouski et Baie-Comeau, depuis au-delà de cinq ans, faisait la fierté de la population et, surtout, était d'une grande utilité pour le transport de passagers, d'automobiles et de camions. Il était également d'une grande utilité et d'une grande importance pour l'économie de la région de Rimouski, de la Côte sud en général et, aussi, nous avions confiance de rendre service à nos voisins d'en face, sur la Côte nord.

C'est pourquoi, à la suite de la nouvelle de la vente de ce bateau, après cinq ans de service, différentes organisations intermédiaires de la région, des conseils municipaux, des associations de marchands détaillants et la Chambre de commerce de Rimouski ont entrepris diverses démarches qui se sont exprimées sous forme de résolutions, entre autres. Le 8 mai, une résolution était adressée à diverses personnalités gouvernementales, soit du gouvernement provincial, pour ce qui avait trait à la «jurisdiction» provinciale, et à certains ministères fédéraux. La résolution, qui était adressée à l'honorable ministre des Travaux publics (M. McIlraith), disait:

> ...de demander à l'honorable ministre des Travaux publics du Canada, de prendre immédiatement les dispositions requises pour que les travaux de construction d'un quai à Pointe-à-Michel débutent dans le plus bref délai possible et que l'assurance soit donnée à la Compagnie de Navigation Nord-Sud Limitée, que de tels travaux seront effectivement exécutés.

Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle je renouvelle ce soir ma question à l'honorable ministre des Travaux publics est pour connaître son attitude face à ce problème, à ce désir de la population relativement à la

construction d'un quai à Pointe-à-Michel, en face de Rimouski, afin de faciliter les échanges entre nos deux régions à partir du port de Rimouski.

• (10.10 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir soulevé cette question et de me fournir de la sorte l'occasion d'y répondre, ce que j'aurais pu faire, d'ailleurs, si le Règlement me l'avait permis lorsque la question m'a été posée à l'appel de l'ordre du jour. Je regrette de ne m'être pas rendu compte avant six heures ce soir, que la question serait soulevée à dix heures, lors la motion d'ajournement, et qu'il était alors trop tard pour obtenir le dossier et m'assurer du point où en est rendue l'enquête. Toutefois, je connais la situation. Je comprends que les gens de la région veuillent l'établissement d'un service de la rive sud à la rive nord et, cela, par la route la plus directe et la plus courte, soit en établissant un terminus à Pointe-Michel.

Outre la résolution adoptée par la Chambre de commerce de Rimouski, nous avons reçu de la correspondance de compagnies qui pourraient utiliser ce service et qui ont fait connaître leur intérêt à l'égard de cette question. A l'heure actuelle, je ne suis pas sûr qu'une demande officielle ait émané de la compagnie de transbordeur, mais s'il n'en est pas ainsi, je crois savoir qu'elle ne tardera pas. En tout cas, nos ingénieurs sont en train d'examiner, dans son ensemble, la possibilité de l'installation demandée et ses conséquences. Je pourrai donner une réponse plus définitive au député quand cette étude sera terminée. Dans l'intervalle, je puis l'assurer que le ministère consacre toute son attention à sa demande et aux instances du député de Saguenay (M. Blouin).

LES TRANSPORTS AÉRIENS—L'INTERDICTION D'UN CARBURANT TRÈS INFLAMMABLE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cet après-midi, monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé au ministre des Transports (M. Pickersgill) une question relative à l'emploi du carburant JP4 pour les avions de transport à réaction. Comme le ministre ne me semble pas l'avoir bien comprise, j'ai indiqué mon intention de la soulever ce soir.

Sauf erreur, je passe à la fin du spectacle tardif. Quand j'ai posé ma question cet après-midi, le ministre des Transports m'a semblé croire que, selon moi, l'emploi du carburant JP4 était en quelque sorte la cause de la tragédie survenue samedi soir à l'aéroport d'Uplands. A la réflexion, il verra sûrement que je n'ai rien laissé entendre de tel. Comme je l'ai déjà indiqué en posant d'autres questions à propos du JP4, il est permis de croire que le danger d'incendie ou d'explosion après un écrasement est plus grand lorsqu'un avion utilise un carburant à basse température d'inflammabilité—aussi appelé carburant très inflammable—que lorsqu'il utilise un carburant à haute température d'inflammabilité. C'est à cause de cette opinion, qui me semble très logique et que partagent l'*International Transport Workers Federation* et d'autres, que le gouvernement devrait, à mon sens, faire étudier la question afin de savoir s'il devrait, oui ou non, interdire l'emploi du carburant JP4 pour les avions à réaction au Canada.

Ironie du sort, lorsque j'ai posé la question la dernière fois, on m'a répondu à dix heures jeudi soir dernier que les témoignages semblaient indiquer le contraire et qu'on avait étudié la question que j'avais soulevée, mais qu'il ne semblait y avoir aucune raison de donner suite à ma proposition. Il est ironique que cet écrasement ait eu lieu seulement deux jours plus tard. Je ne veux pas dire que je connais les détails de l'accident, mais même le communiqué émis aujourd'hui par le ministre dit qu'une explosion a suivi l'écrasement. Voilà ce qui me préoccupe. On ne peut pas prévenir des accidents ou des écrasements en utilisant tel carburant plutôt que tel autre, mais s'il y a une différence dans ce qui se produit après l'écrasement selon qu'un avion emploie un carburant à haute ou basse température d'inflammabilité, il est sûrement raisonnable d'essayer d'éviter si possible qu'une explosion ou un incendie ait lieu à la suite de l'écrasement.

Je tiens à bien préciser que je ne cherchais pas à faire croire que l'emploi du carburant JP4 avait été la cause de l'accident survenu samedi soir. Mais, à mon sens, vu que cet accident s'est produit, le ministère, en plus de l'enquête entreprise sur l'écrasement lui-même, devrait examiner de nouveau—de façon théorique, si vous voulez, mais maintenant aussi de façon bien pratique—toute la question de l'emploi du carburant JP4.

Je le répète: il ne me suffit pas d'entendre qu'on a ordonné une enquête sur l'accident. A mon sens, il importe de reconsidérer la déclaration faite jeudi soir par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je n'en demande pas plus; je regarde le secrétaire parlementaire du ministre des Transports droit dans les yeux et j'estime qu'il ne peut me répondre avec moins de franchise.

• (10.20 p.m.)

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je ne suis ni un technicien ni un expert en carburant, il me semble qu'il y a lieu de penser que tout carburant qui convient à la combustion interne ferait explosion sous l'effet d'un choc, comme c'est arrivé lors de l'accident dont parle le député.

En ce qui concerne le malentendu de cet après-midi, j'admets difficilement que le député ait posé la question aujourd'hui, vu l'accident qui s'est produit samedi soir, car la question avait été posée jeudi soir dernier.

Je suis certain qu'à titre de société en activité, Air Canada a des antécédents de sécurité qu'on ne peut critiquer, même si on peut lui reprocher d'autres lacunes. Le député a signalé dans sa question antérieure que, sauf erreur, ce carburant coûte environ 8 p. 100 de moins que celui qu'utilisent d'autres sociétés aériennes. Il est peu probable qu'une économie d'à peine 1 ou 2 cents le gallon, par suite de l'emploi d'un carburant moins dangereux, suffirait à inciter la société aérienne à changer de carburant.

Depuis que l'honorable député a posé sa question jeudi dernier, aucun événement n'est survenu pour modifier la déclaration faite par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a déclaré qu'après plusieurs expériences sur le caractère explosif des carburants de rechange on avait décidé que le JP4 était aussi sûr que tout autre carburant de rechange pour les moteurs à réaction. L'honorable député a poursuivi, comme en fait foi le hansard à la page 407:

> Dans certaines circonstances, il est plus sûr que la paraffine, essentiellement de la kérosène, qu'utilisent certaines autres lignes aériennes. Dans d'autres cas il est moins sûr. Toutefois c'est tout l'éventail des conditions qu'il faut considérer, en particulier les conditions dans lesquelles les avions à réaction voyagent dans notre pays. En d'autres termes, dans l'ensemble, la situation a été examinée avec soin. On revoit la question de temps à autre et elle sera encore examinée au fur et à mesure de l'élaboration de nouveaux carburants et de l'évolution des circonstances.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES MARINS MARCHANDS

L'INDEMNITÉ RELATIVE AUX SOINS ET À L'ENTRETIEN DES ORPHELINS

M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est) demande à présenter le bill n° C-117 visant à modifier la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Des voix: Expliquez-vous.

M. O'Keefe: Ce bill a pour objet d'élargir le pouvoir discrétionnaire de la Commission d'indemnisation des marins marchands de façon qu'une indemnité puisse être accordée à une personne qui s'occupe des soins et de l'entretien d'orphelins de marins marchands ayant droit à une indemnisation aux termes de la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Aux termes de la loi actuelle, l'indemnité n'est payable que si la personne en cause s'installe chez la veuve du marin décédé. Ce projet de loi permettrait de verser une indemnité, si la Commission le juge à propos, lorsque les soins et l'entretien des orphelins sont accordés ailleurs que dans leur ancien foyer, d'une manière satisfaisante pour la Commission.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

[*Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.*]

LE RAPPORT HAWTHORN SUR LES INDIENS

Question n° 11—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Des copies du rapport Hawthorn, «Étude sur les Indiens contemporains du Canada» ont-elles été mises à la disposition de toutes les bandes indiennes du Canada?

2. Sinon, pour quelle raison?

L'hon. A. Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui, une copie du rapport a été envoyée au chef de chaque bande.

2. Ne s'applique pas.

LE PRÊT À L'INDE RELATIF À UNE CENTRALE NUCLÉAIRE

Question n° 15—**M. Laprise:**

Le gouvernement du Canada a-t-il accordé au gouvernement de l'Inde un prêt en vue de la construction d'une centrale électrique thermo-nucléaire et, dans l'affirmative, *a*) quand ce prêt a-t-il été consenti et quel en a été le montant, *b*) quels sont le taux d'intérêt ainsi que les modalités et les conditions de prêt?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Le gouvernement du Canada a accordé deux prêts au gouvernement de l'Inde en vue de la construction d'une centrale électrique thermo-nucléaire. Ces prêts étaient conformes aux termes de l'article 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

a) et *b*). Le premier prêt a été consenti le 27 avril 1964 et il consistait en un montant de 37 millions de dollars; les modalités convenues prévoyaient un intérêt annuel de 6 p. 100 sur le solde en cours, le principal devant être remboursé en 31 versements semestriels à compter du 1er février 1969. Le second prêt a été signé le 28 février 1967 et représente un montant de 38.5 millions de dollars. Les modalités sont les mêmes, l'intérêt étant de 6 p. 100 et le principal devant être remboursé en 31 versements semestriels à compter du 1er février 1972.

LA MAJORATION DES PRIX DE L'INSULINE

Question n° 24—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Au su du gouvernement, le prix de l'insuline fabriquée dans les laboratoires Connaught a-t-il augmenté récemment?

2. Dans l'affirmative, *a*) quel est le montant de la hausse de prix et quel pourcentage représente cette hausse par rapport à l'ancien prix, et *b*) quelles raisons a-t-on données pour cette hausse de prix?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui.

2. *a*) Les laboratoires de recherche médicale Connaught, de Willowdale (Ont.), ont présenté une nouvelle cote des prix pour l'insuline entrant en vigueur le 1er avril 1967. Les nouveaux et les anciens prix figurent ci-dessous. Le pourcentage d'augmentation varie selon le type d'insuline.

		Nouveaux prix	Anciens prix	% d'augmentation
Insuline-Toronto	10 cc — 40 unités par cc	0.90	0.83	8.4
	— 80 unités par cc	1.75	1.60	9.4
	—100 unités par cc	2.20	2.00	10.0
	20 cc —500 unités par cc	15.00	15.00	—
Insuline NPH	10 cc — 40 unités par cc	1.20	1.00	20.
	80 unités par cc	2.30	1.90	21.1
Insuline-zinc Protamine	10 cc — 40 unités par cc	1.15	0.96	19.8
	80 unités par cc	2.25	1.85	21.6
Insuline lente	10 cc — 40 unités par cc	1.40	1.10	27.3
Insuline semi-lente	— 80 unités par cc	2.65	2.10	26.2
Insuline ultralente				

b) Les raisons qu'ont données de la hausse des prix les laboratoires de recherche Connaught sont la hausse constante du prix des matières premières, des salaires et des traitements.

LA SASKATCHEWAN—LES VERSEMENTS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES SUR LES DROITS DE SUPERFICIE

Question nº 26—**M. Watson (Assiniboïa):**

Combien le gouvernement fédéral reçoit-il chaque année en droits de surface des compagnies pétrolières qui exploitent le Pasture Lomond nº 1 dans une région qui tombe sous le coup de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): $34,000, de 165 concessions.

LES ENTREVUES DE RADIO-CANADA AVEC LES IMMIGRANTS REFUSÉS

Question nº 28—**L'hon. M. MacLean:**

1. Depuis le 1er avril 1964, est-il arrivé à Radio-Canada d'envoyer outre-mer une équipe de radiodiffusion et/ou de télévision en vue d'interviewer des personnes à qui on avait refusé l'entrée au Canada?

2. Dans l'affirmative, combien de fois la Société a-t-elle fait cela?

3. Quel a été le coût global de cette entreprise?

4. Certaines de ces interviews ont-elles été radiodiffusées et, dans l'affirmative, à quelles dates, et au cours de quelles émissions?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Radio-Canada m'apprend qu'autant qu'elle sache aucune équipe de son personnel n'a été envoyée à l'étranger à cette fin.

L'IMMEUBLE DE LA DIVISION DE L'IMPÔT DU REVENU NATIONAL

Question nº 29—**L'hon. M. Bell:**

1. Quels progrès ont été accomplis dans la construction d'un édifice dans la ville d'Ottawa destiné à la Division de l'impôt du ministère du Revenu national?

2. Quand prévoit-on que la construction de cet édifice sera terminée?

[L'hon. M. MacEachen.]

3. Quel est le coût global estimatif de cet édifice?

4. Combien de pieds carrés d'espace seront disponibles dans cet édifice?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Une demande de soumission a été faite et la date fixée pour leur réception est le 13 juin 1967.

2. Trente mois de la date d'adjudication du contrat.

3. Il n'est pas d'usage de révéler le coût estimatif des travaux avant le décachetage des soumissions.

4. 435,533 pieds carrés d'espace net utilisable.

LA CONSTRUCTION D'UN QUAI À CHANDLER (P.Q.)

Question nº 33—**M. Keays:**

1. La compagnie *Gaspesia Pulp and Paper Limited* de Chandler, au Québec, et le gouvernement fédéral ont-ils signé une entente prévoyant la construction d'un quai à Chandler, et, dans la négative, est-on en train de discuter de la possibilité de signer une telle entente?

2. Combien coûtera la réalisation de ce projet, quand l'entreprendra-t-on, a-t-on acheté des terrains, de qui et à quels prix?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui, le ministère a reçu l'entente signée le 17 mai 1967.

2. Le ministère est présentement en voie d'acquérir le terrain pour l'emprise nécessaire. Les prix ne sont donc pas encore établis. On ne demandera pas de soumission pour la construction avant l'acquisition du terrain. La ligne de conduite du ministère est de ne pas révéler l'estimation des coûts avant l'appel d'offres.

LA CONSTRUCTION DE LOCAUX ADDITIONNELS À L'INSTITUTION PÉNALE DE SPRINGHILL (N.-É.)

Question nº 37—**M. Coates:**

1. Quel sera le coût de la chapelle et des deux ateliers additionnels que l'on doit construire à

l'institution pénitentiaire pour jeunes délinquants de Springhill (N.-É.), et à quelle date ces travaux devraient-ils être achevés?

2. Quel est le nom de l'entrepreneur et sa soumission était-elle la plus basse que l'ont ait reçue?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Le coût de la chapelle et des deux ateliers additionnels est de $1,894,000. Les travaux devront être achevés au mois d'octobre 1967.

2. *Simpson Construction Ltd.*, de Fredericton (Nouveau-Brunswick), dont la soumission est la plus basse de celles que l'on a reçues. reçues.

L'ACTIVITÉ POLITIQUE DES MILITAIRES

Question n° 45—**M. MacRae:**

Jusqu'à quel point est-il permis à des membres des Forces armées de participer à l'activité politique lors d'élections fédérales ou provinciales?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Les conditions concernant la participation des officiers et hommes des forces canadiennes aux élections fédérales et provinciales sont indiquées dans l'article 19.44 des Ordonnances et Règlements royaux applicables aux forces canadiennes.

*LES TRAVAUX D'HIVER

Question n° 48—**M. Irvine:**

1. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration accordera-t-il la priorité à l'annonce de la politique de son ministère en ce qui a trait au programme d'encouragement des travaux d'hiver, afin que les municipalités puissent établir d'avance leurs projets et leurs prévisions budgétaires?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand peut-on s'attendre qu'une telle déclaration sera faite?

—Monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre qu'on a appelé la question n° 48. Me suis-je trompé?

M. l'Orateur: Je dois présumer que le ministre désire que la question soit réservée puisqu'il n'y répond pas.

L'hon. M. Marchand: Puis-je demander que la question soit réservée, monsieur l'Orateur?

(La question est réservée.)

L'AIDE AUX CHÔMEURS DE BELL ISLAND (N.-É.)

Question n° 61—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien de personnes ont dû quitter leur maison à Bell Island ces 13 derniers mois?

2. Quelle subvention a-t-on accordée ou accorde-t-on, en vertu du programme de la mobilisation de la main-d'œuvre, à chacune de ces personnes qui est propriétaire d'une maison?

3. Quand a-t-on commencé à verser ces subventions, et le gouvernement songe-t-il à en augmenter le montant?

4. Des personnes qui ont quitté l'Île pour d'autres centres, combien ont maintenant un emploi rémunéré?

5. Le gouvernement songe-t-il à étudier immédiatement l'opportunité de prendre d'autres mesures pour améliorer la situation grave dans laquelle, sans qu'il soit de leur faute, les habitants de Bell Island se trouvent?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. 1,745 personnes, dont 470 travailleurs et 1,275 personnes à charge.

2. En vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre, on accorde une subvention de $500 à un propriétaire qui vend sa maison ou en achète une nouvelle.

3. Le 1er avril 1967; voir réponse au n° 5.

4. Tous les travailleurs ont été dirigés vers un emploi rémunéré.

5. Dans le cadre de son programme d'aide actuel le gouvernement étudie constamment, en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve, d'autres projets qui seront mis à exécution dans la mesure où ils seront pratiques et utiles.

LES AMÉLIORATIONS À L'IMMEUBLE DE LA COUR SUPRÊME

Question n° 77—**L'hon. M. Bell:**

1. Quelles modifications et améliorations exécute-t-on à l'édifice de la Cour suprême?

2. Quand prévoit-on l'achèvement de ces travaux?

3. Ces travaux donneront-ils plus d'espace pour les tribunaux ou les bureaux et, dans le cas de l'affirmative, combien?

4. Quel est le coût estimatif de tous ces travaux?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. L'aménagement d'un bureau pour un juge; des améliorations au greffe du registraire de la Cour de l'Échiquier; l'aménagement d'une salle de documentation, d'une salle de reproduction et d'impression, d'une salle de conservation des pièces de la cour, et de locaux d'entreposage général; des améliorations aux systèmes de climatisation; des améliorations aux systèmes d'éclairage, et la conversion d'un monte-charge en un ascenseur pour personnes et marchandises et l'installation d'un petit ascenseur de service.

2. Nous prévoyons que ces travaux seront achevés au début de 1968.

3. On n'aménagera pas d'espace supplémentaire pour les tribunaux. Cependant, une partie des locaux actuels sera aménagée en un bureau pour un juge, une salle de documentation, une salle de reproduction et d'impression, une salle de conservation des pièces et des locaux d'entreposage général.

4. On a adjugé un contrat au montant de $497,980 à M. J. Lafortune pour l'exécution de ces travaux.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

*LES MINISTÈRES ET L'ACCÈS AUX DOSSIERS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question n° 52—**M. McCleave:**

A quels ministères ou organismes du gouvernement le ministère du Revenu national divulgue-t-il les renseignements contenus dans les rapports d'impôt sur le revenu?

(Le document est déposé.)

LES RÉCOMPENSES DE RADIO-CANADA RELATIVES AUX PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Question n° 53—**M. McCleave:**

Combien de récompenses ont été décernées à Radio-Canada chaque année depuis 1955 pour ses programmes éducatifs, et qui a offert ces récompenses, et quels programmes les ont méritées?

(Le document est déposé.)

• (2.40 p.m.)

L'AGRICULTURE

LE MÉMOIRE DE LA DÉLÉGATION SUR LE PRIX DU LAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre relativement à la façon très ordonnée dont un mémoire a été présenté aujourd'hui par les cultivateurs de l'Est du Canada quant à la situation grave de l'agriculture. Le premier ministre est-il maintenant disposé à dire si la demande faite par l'opposition de Sa Majesté il y a dix jours dans un amendement tendant à obtenir $5.10 les 100 livres de lait industriel sera accordée et si ce prix sera offert au cultivateur? De plus, après avoir reçu ces instances très prudentes et directes des agriculteurs, le premier ministre est-il prêt à dire si une enquête sera ordonnée sur l'écart entre ce que reçoit le cultivateur et les prix exagérés qu'on exige du consommateur?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les instances que le gouvernement a reçues il y a quelques heures seront étudiées aussi consciencieusement qu'elles le méritent et dès qu'une décision sera prise à leur sujet, elle sera communiquée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre nous dira-t-il s'il songe à faire examiner l'écart entre le prix à la consommation et le prix à la ferme?

[L'hon. M. McIlraith.]

Le très hon. M. Pearson: Cet examen, monsieur l'Orateur, a déjà été effectué par des commissions royales d'enquête et la question se pose encore...

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas depuis 1935.

Le très hon. M. Pearson: Si fait, depuis 1935. Ce problème a déjà fait l'objet d'une enquête et il est encore continuellement examiné. Il se peut, monsieur l'Orateur, que le groupe d'étude en voie d'être établi et dont la formation sera annoncée sous peu, j'espère, pourrait être chargé d'approfondir la question.

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—LA POSITION DU CANADA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme on s'attend à ce que le Conseil de sécurité se réunisse à nouveau demain pour entendre le rapport du secrétaire général, au retour de sa visite au Caire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous dire quelle position adoptera le Canada au Conseil de sécurité en ce qui concerne la menace de blocus dans le golfe d'Aqaba faite par le président Nasser?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Conseil de sécurité s'est réuni ce matin. Il devait se réunir à 10 h. 30, sur l'initiative du Canada et du Danemark. Le moment venu, un certain nombre de puissances ont cru qu'il n'était pas opportun de se réunir à cette heure-là. L'ambassadeur du Canada et d'autres du même avis ont insisté. La réunion a eu lieu et l'ambassadeur du Canada a fait sa déclaration. Le Conseil se réunit de nouveau cet après-midi à 3 heures 30; selon les instructions du gouvernement du Canada, notre ambassadeur offrira une proposition dont les termes feront l'objet de commentaires de la part du premier ministre, aujourd'hui même. Le Canada, convaincu que la gravité de la situation exige une réunion immédiate du Conseil de sécurité, a pris des mesures en conséquence.

M. Douglas: Question supplémentaire. Le ministre pourrait-il me dire si le gouvernement a l'intention de proposer que le Conseil

de sécurité et l'ONU insistent sur la liberté d'accès aux eaux internationales, notamment au golfe d'Aqaba?

L'hon. M. Martin: La chose est très importante. Comme je l'ai précisé hier, il est évident que le droit international garantit le droit d'accès au golfe d'Aqaba.

M. David Lewis (York-Sud): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il si le détroit—je crois que c'est de Tiran—est fortement semé de mines et si des navires ont pénétré dans le golfe d'Aqaba depuis la menace de blocus?

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami veut parler, je suppose, du détroit de Tiran. Cette nouvelle ne m'a pas été confirmée.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement compte-t-il offrir une aide navale et militaire si la 6e flotte des États-Unis se charge de protéger la navigation dans le golfe d'Aqaba?

L'hon. M. Martin: Je ne suis pas au courant d'une pareille proposition. De toute façon, mon honorable ami comprend, j'en suis sûr, que la gravité de la situation ne justifie pas son genre d'humour, si agréable d'ordinaire.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une plaisanterie. Je parle très sérieusement. Laisserons-nous les États-Unis régler seuls ce problème ou, vu la politique annoncée par le gouvernement, sommes-nous disposés à prêter main-forte avec nos forces navales et militaires?

L'hon. M. Martin: J'espère que les États-Unis prendront un intérêt vital à la question. J'espère aussi que quelques-unes des autres grandes puissances y prendront un intérêt spécial. Je n'ai donc pas honte de l'intérêt dont fait preuve le Canada.

LE RETRAIT DES TROUPES CANADIENNES DE L'ENCLAVE DE GAZA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu les renseignements qu'il a donnés hier soir à la télévision au sujet du retrait des troupes canadiennes comprises dans la force des Nations Unies encore récemment postées dans l'enclave de Gaza, le ministre dirait-il maintenant à la Chambre quelles dispositions ont été prises à cet égard?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas discuté de plans de prévoyance de façon détaillée, et je ne suis pas plus disposé à le faire pour le moment. Toutefois, j'ai mentionné que nous dépêchions vers l'Est de l'Atlantique, trois navires qui pourront servir en cas d'urgence. J'ai signalé la chose parce que les organes d'information, à Halifax, savaient déjà que cette entreprise allait commencer aujourd'hui, certains des marins avertis leur ayant communiqué la nouvelle. J'ai cru que, en toute justice, la meilleure chose à faire était de déclarer publiquement que ces navires allaient être dépêchés dans le cadre d'un programme général destiné à nous offrir un maximum de possibilités si la situation venait à empirer. J'ai alors refusé et je dois refuser encore aujourd'hui de traiter de façon détaillée de toute initiative possible.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais poser une question complémentaire. Comme, hier soir à la télévision, le ministre a parlé de façon un peu détaillée d'une évacuation possible par air, terre et mer et comme il a déclaré hier qu'on ne projetait pas d'évacuer les troupes à partir de l'aéroport d'El Arish, le seul qui soit disponible, pourrait-il nous expliquer maintenant ce qu'il voulait dire par sa déclaration d'hier soir?

L'hon. M. Hellyer: Je voulais dire exactement ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur. Il y a trois possibilités et nous ne voulons exclure aucune d'elles. Il y a une différence entre les plans de prévoyance et ce qui pourrait être des plans définitifs, dans certaines circonstances, compte tenu de facteurs politiques et autres. C'est pour cette raison que j'ai refusé de donner plus de détails hier, comme je dois le faire aujourd'hui.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous a dit hier que les troupes canadiennes seraient probablement les dernières à être retirées de la région. Le ministre peut-il nous en expliquer la raison? Cela tient-il aux moyens de transport disponibles?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon sens, la question n'est pas recevable.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si l'on enverra sur le littoral de l'Atlantique des navires actuellement en service sur le littoral du Pacifique, ou si l'on songe à prendre cette initiative?

L'hon. M. Hellyer: Je ne suis au courant d'aucun projet de ce genre, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

LA RÉUNION DU GROUPE DES DIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a quelque temps, j'ai posé une question au sujet de la réunion des hauts fonctionnaires de la finance des Dix Grands à Washington. La réunion est maintenant terminée. Le ministre a dit que si des décisions étaient prises à la réunion, il en aviserait volontiers la Chambre. Il semble qu'on ait au moins décidé de tenir une réunion en juillet à laquelle participeront les ministres des Finances des Dix Grands, dont notre propre ministre. Peut-il nous dire quel genre de questions on prévoit pour l'ordre du jour et quelle sera l'attitude du Canada au sujet de la formation de nouveaux avoirs monétaires internationaux?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tout juste hier j'ai reçu de mes fonctionnaires un rapport détaillé des réunions des suppléants du groupe des dix ministres. Les discussions ont été vraiment très pénibles. Je mentirais si je n'ajoutais que jusqu'ici les résultats ont été décevants. Toutefois, j'ai encore bon espoir qu'à l'issue des discussions, on aura convenu d'améliorer le mécanisme servant à créer la liquidité internationale. Quand les ministres se rencontreront, et j'espère que ce sera au cours de la première semaine de juillet, tel sera l'objectif du gouvernement canadien.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre du Travail.

A la suite de l'insatisfaction grandissante de la Confédération des syndicats nationaux et de la marche prochaine de ses membres sur Ottawa, le gouvernement songe-t-il à reconnaître, enfin, l'unité nationale des négociations et à réformer le CCRO dans un concept de justice et d'équité?

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Pourrait-il nous dire si les élucubrations du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, concernant les visées impérialistes de la France au Canada, constituent la pensée politique du gouvernement?

[L'hon. M. Hellyer.]

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DÉCLARATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION B ET B

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général s'il peut nier catégoriquement qu'un membre de la Commission B et B a donné des renseignements par anticipation en déclarant que le gouvernement se propose d'abolir la Gendarmerie royale du Canada qui ne serait qu'un vestige de la Gendarmerie des Territoires du Nord-Ouest ou quelque chose du genre?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne connais rien de l'allégation signalée par le député. Je puis assurer aux députés que le gouvernement a tout à fait confiance en la Gendarmerie Royale du Canada.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe au ministre des Transports. A-t-on l'intention, au cours de la présente session du Parlement, de présenter une mesure législative tendant à intégrer la police du Conseil des ports nationaux et la Gendarmerie royale du Canada, ce qui permettrait au gouvernement de supprimer le mot «royale» du nom de la Gendarmerie royale du Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Il n'y a pas une once de vérité dans cette insinuation, monsieur l'Orateur.

LA CONFÉDÉRATION

LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, plusieurs provinces ayant déclaré que notre pays est une création des provinces, que ces dernières ont le droit de conclure des traités et sont des entités souveraines, le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il serait opportun que le gouvernement canadien convoque une conférence sur la Confédération au lieu de laisser la question aux provinces ou de la laisser sans solution? Reconsidérera-t-il sa décision de refuser de convoquer une conférence? Le cocktail du 5 juillet ne peut assurément pas tenir lieu de conférence.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'incident dont parle

mon très honorable ami pourrait fort bien m'amener à tirer une conclusion toute différente et à dire que, si le procureur général et le premier ministre d'une importante province sont diamétralement opposés sur cette question, il vaudrait mieux attendre un peu avant de convoquer une telle conférence. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre ne pense-t-il pas, monsieur l'Orateur, qu'il se doit d'assurer une certaine unité en ce pays?

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, dois-je endurer une remarque gratuite venant du premier ministre et être privé de l'occasion d'y répondre? (*Exclamations*)

J'aimerais maintenant poser une autre question au premier ministre. A-t-il l'intention de laisser interpréter le statut de nation du Canada par divers particuliers sur tous les points du pays, au lieu de confier le soin d'exprimer le point de vue national à un gouvernement qui prend des responsabilités?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous sommes dans un pays libre et les gens peuvent interpréter les choses à leur façon. Toutefois, j'ajouterai, étant donné les propos que le très honorable représentant a tenus tout à l'heure, que je goûte toujours ses remarques gratuites.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre. Ne croit-il pas que les points de vue extrêmes, de part et d'autre, tendent plus à diviser le pays qu'à l'unir?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ontario admettra certainement que cette question prête à controverse.

LE BUDGET

INTERPELLATION À PROPOS DE LA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? La date à laquelle l'exposé budgétaire sera présenté à la Chambre est-elle décidée et, dans l'affirmative, quelle est cette date?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première moitié de la question est oui, et la date sera annoncée demain.

LES POSTES

LE MAINTIEN DU TARIF POSTAL ACTUEL APPLICABLE AUX LIVRES DES BIBLIOTHÈQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reg Cantelon (Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le ministre me dirait-il s'il a reçu une résolution de la *Saskatchewan Library Association* l'exhortant à maintenir le tarif actuel applicable aux livres des bibliothèques?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Je pense l'avoir reçue, monsieur l'Orateur.

M. Cantelon: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il semble étrange de la part des gouvernements d'aider les bibliothèques d'une part, et d'autre part de leur susciter des difficultés en haussant le tarif postal, j'espère que le ministre reviendra sur sa décision.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cela n'est pas une question.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RÉOUVERTURE DU MARCHÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE AUX PRODUITS DU PORC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce si le marché de la Grande-Bretagne a été rouvert aux produits canadiens du porc?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur. L'annonce en a été faite il y a quelque temps. J'ignore si ce marché a été complètement rouvert, mais je pourrai fournir des précisions plus tard.

M. Hales: Question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que ses fonctionnaires font tout leur possible pour y pénétrer?

L'hon. M. Winters: Oui, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

A PROPOS DES AGRICULTEURS RÉUNIS SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Le ministre a-t-il l'intention, dans le cours de l'après-midi, d'adresser de nouveau la parole aux milliers d'agriculteurs qui sont réunis sur la colline parlementaire?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du développement rural): Monsieur le président, à quatre heures, le ministre de l'Agriculture (M. Greene) et moi-même rencontrerons les délégués des trois fédérations agricoles pour continuer la discussion si bien engagée ce matin.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le sens de la question que j'ai posée au ministre. Je sais qu'il va rencontrer, plus tard dans l'après-midi, les représentants des fédérations agricoles, mais a-t-il l'intention de s'adresser de nouveau aux agriculteurs qui sont sur la colline parlementaire?

L'hon. M. Sauvé: Monsieur le président, nous avions convenu avec les représentants des associations agricoles de tenir une assemblée publique de 1 h. 15 à 2 h. 30. L'assemblée a eu lieu.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, comme deuxième question supplémentaire, le ministre peut-il me dire pour quelle raison, cet après-midi, on n'a pas invité un représentant de chaque parti politique afin qu'il puisse donner son opinion devant toute la foule réunie en face du parlement relativement à la question de l'industrie laitière canadienne?

L'hon. M. Sauvé: Les agriculteurs avaient demandé à rencontrer le gouvernement et non pas l'opposition, monsieur le président.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une troisième et dernière question supplémentaire.

Le ministre est-il convaincu que les agriculteurs voulaient simplement rencontrer le gouvernement ou s'ils n'ont pas plutôt exprimé l'opinion de rencontrer les membres du Parlement sur la colline parlementaire?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question n'est pas recevable.

[*Plus tard*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

[L'hon. M. Winters.]

Le ministre peut-il nous dire si, au cours des négociations qui auront lieu cet après-midi, à quatre heures, le cabinet va l'autoriser à négocier avec les cultivateurs et s'il a reçu une marge de négociation en vue de satisfaire aux demandes des cultivateurs?

M. l'Orateur: La question n'est évidemment pas recevable.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question supplémentaire à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Est-ce que, d'après lui, les cultivateurs ont la chance de recevoir $5.10 les 100 livres de lait?

L'hon. M. Sauvé: Le gouvernement annoncera sa politique en temps utile, monsieur le président.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Forêts et du Développement rural est-il au courant du fait que plusieurs organisateurs créditistes ont participé à la démonstration, ce matin?

M. l'Orateur: La question n'est pas recevable.

[*Traduction*]

M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, puis-je adresser ma question au ministre suppléant et lui demander si les déclarations faites aujourd'hui à l'extérieur de la Chambre par le ministre aux associations agricoles étaient exactes?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES ADMINISTRATEURS DES SYNDICATS DES TRANSPORTS MARITIMES DEVANT UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Je m'excuse de ne pas lui avoir donné de préavis écrit, mais en tant que président des organisations d'agriculteurs, j'ai pris part à la marche des agriculteurs.

Le ministre voudrait-il indiquer à la Chambre s'il a l'intention de convoquer les administrateurs des syndicats des transports maritimes devant un comité compétent pour qu'ils présentent un rapport le plus tôt possible?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, c'est au comité d'en

décider. Si le comité fait une telle demande, le président du conseil d'administration m'assure qu'ils seraient heureux de répondre à cette invitation.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INACCESSIBILITÉ DE L'ÉDIFICE CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je pose, à proprement parler, la question de privilège. Il est passé trois heures et bon nombre de députés n'ont pas encore pu entrer à la Chambre, vu que les portes de l'édifice central sont fermées à clef à l'arrière, sur le côté et à l'avant. Je voudrais demander au ministre chargé d'assurer la surveillance ici de permettre au moins aux députés d'être à leur siège à l'appel du timbre.

LES SUBSIDES

La chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 mai, de la motion de l'honorable M. Sharp proposant que la Chambre se forme en comité des subsides, de l'amendement du très honorable M. Diefenbaker et du sous-amendement de M. Lewis.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, tout juste avant l'ajournement de la Chambre hier soir, j'avais traité de la crise au Proche-Orient et signalé que l'ordre précipité concernant le retrait de la force des Nations Unies de l'enclave de Gaza avait gravement nui au prestige des Nations Unies et diminué, par le fait même, l'efficacité de l'Organisation comme intermédiaire dans la sauvegarde ou la restauration de la paix. J'ai également signalé que des mesures s'imposaient, à brève comme à longue échéance, en vue de remettre ce prestige en honneur et de l'accroître.

J'avais traité de la tournure qu'avait prise la situation entre Israël et ses voisins arabes. Depuis, nous avons appris que l'Union soviétique a fait une vigoureuse déclaration appuyant les États arabes, et que le président Johnson, des États-Unis, a fait de même pour appuyer la position d'Israël, surtout en ce qui a trait au droit de ses navires d'emprunter librement le golfe d'Aqaba.

La menace d'une guerre entre Israël et ses voisins arabes a créé, bien entendu, une situation très dangereuse qui, je l'ai dit hier, pourrait s'étendre très facilement et dégénérer en un conflit mondial, à cause de la position géographique de la région et des alliances en cause. La menace actuelle d'une intervention directe des Russes, d'une part, et des Américains, d'autre part, engendre une situation qui pourrait être et serait catastrophique, je crois. J'espère qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies, qui s'est réuni ce matin et se réunira de nouveau cet après-midi, les Russes, d'une part, et les Américains et les pays de l'Ouest, d'autre part, tomberont d'accord pour prévenir la conflagration imminente et que les deux super puissances, la Russie et les États-Unis, s'engageront à ne pas faire intervenir leurs propres forces directement d'un côté ou de l'autre.

Le danger que n'y soient mêlées ces deux puissances, en particulier les États-Unis comme puissance combattante, constitue à mon sens une menace extrêmement grave pour tout l'Occident, étant donné surtout que les États-Unis ont engagé une grande partie de leurs forces combattantes en Extrême-Orient, au point que s'ils devaient intervenir activement dans la crise au Moyen-Orient, tous les pays occidentaux se trouveraient dans une situation extrêmement difficile et délicate, et le monde entier serait même en danger. A mon avis, le Conseil de sécurité de l'ONU, dont les deux pays en question font partie, est l'organisme tout choisi où les pays en cause pourraient arriver à s'entendre en vue de prévenir la guerre, et est surtout l'organisme qui pourrait assurer que ni l'URSS ni les États-Unis n'interviennent dans le conflit par la force des armes.

Nous avons aussi appris hier soir, dans les journaux du moins, que pour renforcer le blocus du golfe d'Aqaba, la République arabe unie avait déjà placé des mines; en outre, on a laissé entendre que la RAU avait pris d'autres dispositions pour empêcher les vaisseaux israéliens ou les autres vaisseaux transportant du matériel stratégique au port d'Élath, en Israël, d'emprunter ce passage. Évidemment, cela signifie que toute tentative d'un vaisseau israélien pour pénétrer dans le golfe risque fort de déclencher une véritable guerre. Dans les circonstances, j'espère de tout cœur que l'État d'Israël n'essaiera pas pour l'instant de forcer le blocus. Ce qu'il faut actuellement, c'est sans contredit du temps pour essayer de résoudre cette question et d'arriver à un règlement pacifique. C'est pourquoi j'espère que le gouvernement canadien et d'autres gouvernements feront toutes les instances possibles auprès d'Israël afin de le persuader de ne pas chercher à provoquer un dénouement, car cela menacerait sérieusement d'entraîner une conflagration générale dans cette région.

• (3.10 p.m.)

Hier soir, j'ai commencé à parler des mesures à long terme qui me paraissent essentielles et que les Nations Unies et leurs pays membres devraient prendre pour faire de l'ONU un organisme plus efficace pour le maintien de la paix et pour en restaurer le prestige. La première mesure à prendre, selon moi, serait de tâcher d'éliminer certaines des causes fondamentales de conflit dont j'ai parlé, notamment la présence d'au-delà d'un million de réfugiés palestiniens dans l'enclave de Gaza, en Jordanie, en Syrie et au Liban. Ces réfugiés constituent une cause possible d'agression et de litige entre les pays arabes et l'État d'Israël. Voilà une seule de ce que je pourrais appeler les principales causes possibles de conflit et une des choses pouvant créer une situation propre à provoquer la guerre.

A mon avis, les Nations Unies devraient faire bien davantage pour tenter de résoudre ce problème particulier qui existe depuis 1956. Les Nations Unies se sont contentées uniquement d'empêcher ces gens de mourir de faim. Cela ne suffit pas. Tant qu'on ne les dispersera pas en leur permettant d'émigrer à l'étranger, en les absorbant dans les pays arabes ou en en renvoyant un certain nombre en Israël, les sentiments de haine extrêmement vifs continueront d'exister dans toutes ces régions et seront intensifiés par la présence de ces camps de réfugiés.

Une autre mesure que doit prendre l'ONU pour pouvoir travailler efficacement au maintien de la paix et régler les problèmes comme celui dont j'ai parlé est d'exiger le règlement du coût de son activité en ce sens, ainsi que de ses dépenses générales. Si l'ONU n'a pas joué un rôle tout à fait aussi utile qu'elle l'aurait pu, c'est en partie parce qu'elle n'a pas été en mesure de résoudre le problème fondamental: trouver les fonds nécessaires à ses travaux.

Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, nous savons que certains pays ont refusé de payer leur quote-part. C'est là un problème que l'ONU a toujours eu tendance à éviter; elle n'a jamais, dans ce domaine, voulu mettre cartes sur table. On a beau condamner les États-Unis dans bien des coins du monde, voire aux États-Unis eux-mêmes et au Canada, sans ses contributions, tant régulières que spéciales, l'ONU aurait probablement sombré et n'existerait plus depuis assez longtemps. On ne peut continuer à fermer les yeux sur ce problème. Il faut faire quelque chose si l'on veut que l'ONU soit efficace.

[L'hon. M. Harkness.]

La troisième mesure qu'il faudrait prendre, à mon sens, c'est d'instaurer un mode plus efficace de scrutin aux Nations Unies. Aussi longtemps que durera une situation qui permet à un pays comme Chypre, avec un demi-million d'âmes et à d'autres pays encore moins peuplés d'avoir le même vote que l'URSS avec 200 millions d'habitants, les États-Unis avec presque autant, ou l'Inde avec plusieurs centaines de millions, la situation devient irréaliste. Je ne crois pas que les Nations Unies puissent fonctionner efficacement dans ce contexte. Il faut donc changer le mode de votation. Il faut instaurer un mode équilibré dans cet organisme pour qu'il continue d'être appuyé par les nations importantes, par les grandes puissances. C'est absolument essentiel au bon fonctionnement de l'ONU.

J'aimerais parler des plans de retrait de la force d'urgence des Nations Unies dans l'enclave de Gaza. Je dois m'élever contre le refus du ministre de la Défense nationale (M. Hellyer) de donner le moindre renseignement lorsqu'on l'a interrogé à la Chambre au sujet de ces plans. Toutefois, il a ensuite paru à la télévision hier soir et a donné de nombreux renseignements. Dans une certaine mesure, il a répété aujourd'hui, en réponse aux questions qu'on lui posait, ce qu'il a dit à la télévision, mais sans rien y ajouter. L'expérience me fait croire qu'il paraîtra de nouveau à la télévision pour annoncer les mesures à venir. C'est un affront flagrant à la Chambre des communes. Dans la situation internationale actuelle je ne veux pas susciter de querelles partisanes ou autres. Sans doute, des renseignements de cette nature devraient être communiqués à la Chambre des communes; au lieu de cela, on les lui refuse et on les donne à la télévision. J'espère que c'est à la Chambre qu'on les fournira désormais.

• (3.20 p.m.)

Je voudrais signaler au ministre de la Défense nationale et au premier ministre (M. Pearson) que tous les Canadiens se préoccupent vivement de nos troupes dans l'enclave de Gaza et des dispositions prises concernant leur retrait, surtout si les hostilités éclataient. Cette question préoccupe particulièrement, bien entendu, les parents de ces militaires et je sais que certains d'entre eux sont extrêmement inquiets. Il incombe donc au gouvernement, je crois, de révéler ses plans concernant le retrait de nos troupes de l'enclave de Gaza.

Je ne crois pas que le ministre de la Défense nationale puisse se contenter de déclarer qu'il serait peu sage, d'après lui, de divulguer ces plans éventuels. C'est que des milliers de parents des militaires en poste là-bas sont très inquiets de la situation et ont le droit de savoir quelles mesures ont été prises pour retirer ces hommes. Outre les personnes directement en cause, mais dans une moindre mesure, tous les Canadiens sont également préoccupés. Je crois comprendre que le premier ministre doit parler plus tard aujourd'hui; j'espère qu'il fournira des renseignements à ce sujet et atténuera les craintes des parents.

Je ne sais pas exactement ce que voulait dire hier soir le ministre lorsqu'il déclarait, à la télévision, que les plans d'urgence comprenaient l'évacuation éventuelle par mer, par terre et par air. J'ai déjà été dans cette partie du monde, j'ai séjourné au camp de Rafa et à El Arish et je sais qu'il n'existe que trois moyens pour effectuer l'évacuation des troupes à cet endroit. Premièrement, par air, à partir de l'aérodrome d'El Arish, seul disponible. Deuxièmement, par mer, à l'aide de navires à très faible tirant d'eau, seuls qui puissent s'introduire dans le petit port de pêche de Gaza. Troisièmement, par route, vers Suez et le Caire. Il existe encore une possibilité: réouvrir la route menant de l'enclave de Gaza en Israël, mais je ne crois pas, comme les deux belligérants se font face à cet endroit, que la chose soit praticable.

Ce sont là les seuls moyens qui permettraient d'évacuer les gens de l'enclave de Gaza. J'ignore la nature des arrangements conclus avec les Égyptiens concernant l'évacuation de la population par la route menant à Suez et à l'aérodrome du Caire, mais nous devrions en être informés. La réponse que nous a donnée le ministre, hier, nous laissait dans l'incertitude au sujet de l'utilisation de l'aérodrome d'El Arish. D'après ses réponses, j'ignore si nous pourrions encore utiliser cet aérodrome. Le ministre a dit qu'il ne savait pas si le dernier avion canadien avait quitté la région. Si nous ne pouvons pas nous servir de ce champ d'aviation, il ne nous restera plus que deux moyens d'évacuer cette zone.

Avant de finir, je voudrais parler brièvement du Vietnam. A première vue, l'amendement néo-démocrate semble anodin, mais il faut en considérer l'objet, qui est sans aucun doute de condamner la présence des États-Unis au Vietnam et les bombardements auxquels ils s'y livrent. L'amendement demande aux États-Unis de s'abstenir unilatéralement de cette forme d'activité.

Je ne pense pas que, si cette Chambre l'adoptait, un tel amendement aurait de bons résultats; il pourrait faire beaucoup de tort. Premièrement, il n'accomplirait rien de bon puisqu'il n'aurait nul effet sur la politique que le gouvernement des États-Unis pourrait suivre; deuxièmement, il pourrait causer beaucoup de ressentiment chez certains membres du gouvernement des États-Unis. De plus, il nous serait ensuite plus difficile d'exercer des pressions utiles sur ce gouvernement. Troisièmement, une telle motion aiderait et réconforterait le gouvernement du Vietnam du Nord et les Vietcongs en les amenant à croire que les États-Unis se verront contraints de céder aux pressions visant à faire cesser les bombardements et à se retirer.

M. Brewin: Le député me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Harkness: Dans un moment. A mon avis, l'adoption d'un tel amendement prolongerait probablement la situation malencontreuse qui règne au Vietnam au lieu d'y mettre fin. Le député veut-il poser sa question maintenant?

M. Brewin: Le député voudrait-il commenter les paroles que le très honorable chef de l'opposition a dites durant ce débat, soit que nous devrions réclamer l'arrêt des bombardements. Le député n'estime-t-il pas que cette demande aussi aurait les conséquences malheureuses qu'il a mentionnées et qui résulteraient de l'adoption du sous-amendement?

L'hon. M. Harkness: Selon moi, l'arrêt des bombardements devrait se faire concurremment avec le retrait des troupes nord-vietnamiennes du Vietnam du Sud, et d'un commun accord. Si un accord pouvait intervenir à cet égard, nous devrions tous l'appouver. Je ne crois pas qu'une requête incitant les États-Unis à retirer unilatéralement leurs troupes servirait la cause de la paix. Je n'approuverais pas une résolution en ce sens.

M. Martin: Le député permet-il qu'on lui pose une question?

L'hon. M. Harkness: Dans un instant. Nombre de ceux qui condamnent violement l'intervention des États-Unis et leur présence au Vietnam leur prêtent des motifs égoïstes, immoraux ou impérialistes. Partant de là, ils

blâment les États-Unis non seulement de leur présence, mais de toutes leurs actions. Selon moi, cette attitude n'est pas fondée. Les États-Unis cherchent à sauvegarder l'existence d'un gouvernement démocratique au Vietnam du Sud, et ils ne sont mus par aucun intérêt égoïste—sauf celui d'éviter que le communisme déferle sur l'univers.

Ces censeurs intransigeants ne disent jamais que c'est le gouvernement du Vietnam du Sud qui a prié le gouvernement américain de l'aider à lutter contre le Vietcong et le Vietnam du Nord.

J'ai constaté avec plaisir hier que le député de Greenwood ne supposait pas que les États-Unis étaient au Vietnam pour des motifs égoïstes, immoraux ou impérialistes. Il leur prête de bonnes intentions, tout en ajoutant qu'à son avis ils suivent une voie menant au désastre. Il existe, a-t-il dit, des divergences d'opinions. C'est juste. Aucun parti représenté à la Chambre ne voit d'une façon unanime la situation au Vietnam et la meilleure méthode à suivre. Le président du Conseil privé (M. Gordon) a montré, par son discours, qu'il avait là lui aussi ses propres convictions. Toutes ces divergences partent de sentiments sincères; pourtant ceux qui croient que le problème vietnamien serait réglé dès que les États-Unis cesseraient les bombardements, ne sont pas mieux renseignés, à mon avis, que les gens d'opinion contraire.

M. Martin: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Harkness: Dès que j'aurai terminé mon discours, je répondrai volontiers à la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Calgary-Nord.

L'hon. M. Harkness: Ceux qui croient que la fin des bombardements résoudrait immédiatement le problème, ne disposent pas de plus de renseignements, ni de motifs fondés, que ceux qui prétendent le contraire. Ceux qui préconisent la fin des bombardements disposent, j'en suis certain, de beaucoup moins de renseignements sur lesquels fonder leurs opinions que le gouvernement des États-Unis qui a aussi une reponsabilité dans cette affaire. Dans le monde occidental, les États-Unis détiennent le pouvoir suprême et il leur incombe de maintenir la paix et d'endiguer le communisme. Cela étant, il faut donner au gouvernement des États-Unis le mérite qui lui revient dans la poursuite de ses politiques. Beaucoup estiment qu'elles sont mauvaises. Pour ma part, je n'approuve pas toutes les initiatives prises par les États-Unis au Vietnam et ailleurs. D'autre part, condamner les États-Unis de façon générale n'est pas un moyen raisonnable ni efficace de restaurer ou de maintenir la paix. Je répondrai volontiers à la question du député.

[L'hon. M. Harkness.]

M. Martin: Je me demandais si le député pouvait nous indiquer, d'après ses connaissances et son enquête, si les bombardements américains ont augmenté ou diminué l'afflux de troupes du Vietnam du Nord au Vietnam du Sud?

L'hon. M. Harkness: Il est évident, je crois, que je n'ai pas, à ce sujet, de renseignements de première main. Je sais, en gros, que les bombardements ont empêché l'afflux d'une quantité beaucoup plus importante de troupes et de matériel.

M. l'Orateur: Le temps de parole du député est maintenant expiré.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que le premier ministre prenne la parole, le chef de l'opposition désirerait poser la question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il convient de soulever immédiatement la question de privilège. Je regrette de devoir précéder en ce moment le premier ministre, mais mes remarques concernent la façon d'agir évoquée tout à l'heure par le député de Qu'Appelle. Cet après-midi, les portes du Parlement étaient verrouillées, le député a dû y pénétrer par des moyens détournés. A 3 h. 05, les portes de la façade et du côté ouest étaient encore fermées à clé, les portes de la façade étant gardées par la Gendarmerie royale.

Il y a une longue file d'agriculteurs à l'extérieur de la porte centrale, et il est excessivement étrange qu'ils soient traités comme des anarchistes menaçant le Parlement. Ils ont le droit de protester en public. Le Parlement n'appartient pas au gouvernement. Après quatre années d'indifférence à l'endroit des agriculteurs, le gouvernement actuel leur ferme la porte au nez. (*Exclamations*)

• (3.30 p.m.)

Il les empêche de pénétrer dans le Parlement.

Ce ne sont pas des agitateurs. Ce ne sont pas des anarchistes. Ils ont le droit d'être traités comme les autres Canadiens.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Vous allez sans doute, monsieur l'Orateur, examiner cette question, déjà soulevée cet après-midi par le député de Qu'Appelle (M. Hamilton).

C'est un privilège pour moi que d'intervenir dans ce débat après l'exposé très sensé du préopinant. Je parlerai d'abord du Vietnam—de la tragédie du Vietnam—car c'est implicitement l'objet de l'amendement et explicitement celui du sous-amendement.

En proposant le sous-amendement, le député d'York-Sud (M. Lewis) a mentionné que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) devait avoir le sens de l'humour pour avoir laissé entendre, une fois son amendement présenté, qu'il ne constituait pas une motion de défiance. De toute évidence, l'amendement blâme le gouvernement et critique sa politique. Le député d'York-Sud doit avoir le même sens de l'humour, car son sous-amendement a exactement le même caractère—il s'agit d'une motion de défiance à l'égard de la politique du gouvernement sur une question d'importance capitale. Nous n'avons pas l'intention d'accepter ce sous-amendement en ce moment car, comme l'honorable préopinant vient de le signaler, il n'envisage qu'un seul aspect du problème, bien qu'il s'agisse, je le reconnais, d'un aspect important.

Le sous-amendement laisse entendre qu'il ne s'agit pas d'un acte d'agression de la part du Nord; que le conflit au Vietnam, comme l'a dit le député hier, est un simple différend d'ordre civil et que les États-Unis n'avaient aucun droit de se trouver là depuis le début. Selon les propres paroles du député—et je les ai notées ou plutôt je les ai tirées du hansard, car je n'ai pas eu le plaisir d'entendre en entier son intéressant discours—«la plus grande puissance du monde est intervenue dans un différend local». Il a signalé ensuite que Hanoï, pour sa part, avait restreint son activité au Vietnam et n'avait effectué aucun bombardement. A la suite de cette déclaration et d'autres encore il nous exhorte en ces termes: «Reconnaissons les faits. De quel droit les États-Unis se trouvent-ils là, en pareille situation?» A mon avis, c'est là le fondement de sa thèse et de celle des gens qui pensent comme lui.

A mon sens, la politique des États-Unis au Vietnam n'a pas pour objet l'agression. Je suis convaincu que les États-Unis sont intervenus au Vietnam, à la demande du gouvernement du Vietnam du Sud, uniquement afin d'aider ce pays à se défendre contre les attaques armées et le terrorisme subversif, visant à empêcher le peuple sud-vietnamien de décider lui-même de son développement économique et de son régime politique, au lieu de se voir imposer, sous les apparences d'une lutte de libération, une solution toute à l'avantage du régime communiste totalitaire du Vietnam du Nord; ce dernier, d'ailleurs, n'a nullement l'intention de laisser à son peuple le libre choix quant à son régime social, économique ou politique.

M. Bundy, qui a joué un rôle important naguère comme conseiller du président en matière de politique étrangère, a écrit ceci:

> La politique des États-Unis se fonde toujours sur la ferme conviction que nous devons être prêts à tout mettre en œuvre pour tâcher d'empêcher les communistes de s'emparer du Vietnam du Sud par la force et la terreur.

Nous pouvons ne pas souscrire à cette politique, mais ces paroles sont, d'après moi, une explication logique de la politique suivie par des Américains qui sont des hommes de bonne volonté et aussi pacifiques que nous. Je puis comprendre leur attitude sur ce point. Cela ne signifie pas qu'un gouvernement canadien doive appuyer ou approuver toutes les mesures prises ou adoptées par les forces des États-Unis au Vietnam, sans parler des gouvernements de Saigon—n'oublions pas qu'il y en a eu plus d'un—pour atteindre leurs fins. Et lorsque j'ai jugé nécessaire parfois de me prononcer publiquement sans m'en tenir à la seule diplomatie—je ne prise guère l'expression «diplomatie discrète», car pour être efficace, la diplomatie doit forcément être discrète—je l'ai bien fait comprendre.

J'ai parlé publiquement quand j'ai cru bon et utile de le faire. Il y a deux ans, à Philadelphie, j'ai proposé un arrêt des bombardements pour une fin que je croyais utile. Plus tard, j'ai été le seul chef d'un gouvernement occidental, je pense, à déplorer publiquement la reprise des bombardements. Je le déplore encore. Pour moi, c'était une grave erreur de la part du gouvernement des États-Unis que de reprendre alors les bombardements dans les circonstances où il l'a fait. Mais cela ne signifie pas et ne signifiera pas, dans les circonstances actuelles en tout cas, que nous devrions être du nombre de ceux qui condamnent en chœur les États-Unis pour le simple fait de leur présence au Vietnam. Cela, c'est une autre affaire.

Si c'est là notre position, nous ne ferons rien de constructif en faisant des États-Unis les seuls coupables et les seuls responsables des événements survenus là-bas et en voulant par la même occasion censurer en quelque

sorte les États-Unis. En adoptant ces tactiques, quiconque exerce des fonctions comportant des responsabilités au sein du gouvernement—et c'est sûrement mon cas—couperait, ou affaiblirait certainement, me semble-t-il, les voies de communication officielle entre Ottawa et Washington à cet égard et je ne saurais croire que cela puisse donner quelque chose d'utile, surtout si nous croyons pouvoir employer ces voies de communication pour dispenser de bons conseils à nos amis. Pourtant, accepter cette ligne de conduite avisée et constructive et en rejeter d'autres faites de paroles et d'actions plus audacieuses, c'est évidemment s'attirer le mépris de ceux qui vous tiennent pour un parasite, un chien de salon ou quelque animal antipathique, du fait que vous n'êtes pas prêt à monter sur une estrade et à condamner les États-Unis d'une façon que nos détracteurs les plus sévères n'oseraient pas eux-mêmes utiliser pour condamner le parti communiste. (*Applaudissements*)

Cette attitude nous vaut d'être accusés d'immoralité politique et de ne pas avoir le courage de défendre la cause de la paix. Je puis accepter cette accusation en toute sérénité tant que j'ai la conviction de suivre la bonne voie. (*Applaudissements*)

• (3.40 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre me permettra-t-il une question? Moi aussi, je tiens d'abord à le dire, je suis convaincu qu'il ne s'agit pas d'une voie à sens unique et qu'on a tout à fait tort de condamner les Américains comme agresseurs. Mais, cela étant admis, le premier ministre ne pourrait-il pas s'associer à la déclaration faite hier par Sa Sainteté le Pape, qui réclame la cessation des bombardements américains et donne ainsi plus de poids à la déclaration de U Thant, selon qui la continuation des bombardements menace la paix internationale?

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur l'Orateur, j'appuie sans détour la déclaration faite par Sa Sainteté le Pape hier, car c'est une déclaration qui a été faite par les membres de mon parti, ici même et à l'extérieur de la Chambre, lorsque nous avons réclamé l'arrêt des bombardements ainsi que la cessation de l'infiltration de troupes du Nord dans le Sud. (*Applaudissements*)

Il n'y a pas qu'un seul aspect à la question. Elle peut donner lieu à des divergences d'opinions très franches, très sincères et même dictées par les sentiments. Hier soir, j'ai examiné le dossier des offres de négociation faites depuis deux ans ou deux ans et demi; chacune d'elles a été rejetée par le gouvernement

[Le très hon. M. Pearson.]

d'Hanoï et acceptée par le gouvernement de Washington. Je ne tiens pas compte de celles du gouvernement des États-Unis.

Il y a eu les offres faites par le Royaume-Uni le 20 février 1965, par les 17 pays non alignés le 1er avril 1965, par le gouvernement de l'Inde; par les premiers ministres du Commonwealth—et j'étais du nombre de ceux qui ont élaboré un projet visant à envoyer une mission spéciale dans les capitales des pays intéressés pour établir dans quelles circonstances une conférence pour mettre fin au combat pourrait être tenue, et qui a été rejeté par Pékin et Hanoï. Il y a eu la proposition du ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, faite à Moscou le 2 décembre 1965, la proposition faite par le pape Paul VI le 19 décembre 1965, la proposition faite par le secrétaire général en avril 1966 et de nouveau en août 1966, quand il a suggéré, pour la première fois, son plan en trois points comme base d'un règlement négocié, y compris la cessation des bombardements au Vietnam du Nord, le ralentissement des opérations militaires de tous les côtés au Vietnam et le désir d'entamer des discussions avec les combattants eux-mêmes, enfin l'offre faite par le premier ministre de l'Inde le 7 juillet 1966, qui proposait de tenir des négociations dans le cadre des accords de Genève et de convoquer de nouveau la conférence de Genève . . .

M. Lewis: Le premier ministre a-t-il vraiment dit que Washington avait accepté les trois conditions de la proposition de U Thant, y compris la cessation des bombardements?

Le très hon. M. Pearson: Autant que je sache, oui. C'est que la cessation des bombardements se rattachait aux pourparlers. Le Secrétaire général l'a d'ailleurs répété par la suite, le 30 décembre 1966.

Le 24 octobre 1966, la République arabe unie, l'Inde et la Yougoslavie ont publié un communiqué où elles proposaient des mesures en vue de régler la question par voie de négociation. Le 8 décembre, le Saint-Père, à son tour, offrait ses bons offices; le 30, le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne faisait sa proposition, et le secrétaire général en faisait une autre le même jour. Le 14 mars 1967, le secrétaire général en faisait une troisième qui, comme le sait mon honorable ami, prévoyait des pourparlers avant la reprise de la Conférence de Genève. En outre, les États-Unis ont cessé leurs bombardements à deux reprises, mais toutes ces propositions qui, je le répète, n'émanaient pas des États-Unis, ont été jugées inacceptables

par le gouvernement d'Hanoï. Nous ne devrions pas cesser pour cela de chercher une proposition qui agréerait à tous les intéressés et nous poursuivrons naturellement nos efforts.

J'ai lu un éditorial l'autre jour dans un journal très réputé, le *Star* de Washington. Il s'agissait, je crois, du numéro du 18 mai. J'aimerais vous en citer un ou deux alinéas. L'éditorialiste y écrit:

> De l'avis du *Star*, les États-Unis devraient cesser de bombarder le Vietnam du Nord, mais nous n'avons rien à reprocher au gouvernement pour sa façon de faire la guerre jusqu'à maintenant. La décision de commencer les bombardements était nécessaires et motivée. Pourquoi un agresseur jouirait-il de la sécurité sur son propre sol, tout en faisant la guerre à ses voisins. Une escalade prudente des bombardements, sous réserve de sévères restrictions quant au choix des cibles, semblait devoir ramener Hanoï à la raison et nous l'avons appuyée sans hésiter.

Mais...

L'éditorial poursuit:

> ...Il importe cependant de soumettre toute stratégie militaire à une revision et à une réévaluation permanentes. Il faut se demander si les avantages compensent les risques et si les résultats escomptés sont à portée de la main. Il faut guetter le moment où un changement de stratégie peut rapporter des avantages plus grands à un moindre risque Ce moment est venu. Ne disons rien, n'expliquons rien, évitons réserves et limitations quant à notre nouvelle stratégie. Arrêtons les bombardements et attendons la réaction de l'ennemi.

M. Lewis: Bravo.

Le très hon. M. Pearson: Voilà la position d'un journal américain, partagée par de nombreux Américains...

Le très hon. M. Diefenbaker: Par le *Times* de New York également.

Le très hon. M. Pearson: ...et un éminent sénateur américain a abondé tout récemment dans ce sens. Monsieur l'Orateur, je suis certain que le gouvernement de Washington examine minutieusement cette suggestion qui au cours des semaines écoulées a fait écho dans bon nombre de secteurs aux États-Unis.

Je ne suis pas d'avis toutefois que l'adoption de ce sous-amendement par la Chambre, qui est un parlement étranger aux États-Unis, rejoindrait notre objectif: la cessation de la guerre. Cet amendement, que je sache, n'a été proposé par aucun parlement ami des États-Unis et une telle proposition à mon avis ne servirait pas notre but. (*Applaudissements*)

Je prévois même l'effet contraire si notre Parlement, étranger qu'il est aux États-Unis, se mettait à donner ce conseil officiel. Je pense aussi, monsieur l'Orateur, que nous devrions éviter d'être trop optimistes quant aux résultats qui pourraient découler d'une éventuelle cessation des bombardements au Vietnam du Nord. Je n'oserais pas, pour ma part, m'attendre à la paix et à un règlement négocié du conflit si les bombardements venaient à cesser demain.

Nous pourrions très bien—et quand je dis nous, j'entends les pays occidentaux, les amis des États-Unis—nous trouver, comme cela nous est déjà arrivé, devant une escalade d'exigences de la partie adverse. Il serait donc souhaitable, à mes yeux, de chercher à connaître la réaction possible d'Hanoï à une cessation immédiate et sans condition des bombardements dans le Nord. Mettrait-il fin aux combats et entreprendrait-il des pourparlers? D'autre part, s'il refusait ou posait une nouvelle condition, le risque d'une escalade massive serait-il aggravé? C'est là un autre élément dont nous devons tenir compte. Telles sont, monsieur l'Orateur, les raisons pour lesquelles nous ne pouvons, de ce côté-ci de la Chambre, appuyer le sous-amendement qui constitue, cela va de soi, une motion de défiance à l'endroit du gouvernement.

Je voudrais aborder maintenant l'autre question qui a retenu notre attention, et à juste titre, dans le débat actuel—la situation au Moyen-Orient, en Palestine, dont la gravité ne saurait sûrement être surestimée. Comme le signalait hier mon très honorable ami, et je reprends plus ou moins ses mots, il est difficile de s'imaginer plus près de la catastrophe que nous semblons l'être depuis un jour ou deux. Comme d'autres représentants à la Chambre, je me trouve relié à la situation depuis bon nombre d'années, de fait, depuis ma première apparition aux Nations Unies, à la fin de la guerre, lors de l'établissement de l'État de Palestine à la suite de l'intervention des Nations Unies.

• (3.50 p.m.)

D'après moi, la question fondamentale dans cette situation—comme on l'a déjà dit au cours de ce débat—est de savoir si l'on doit reconnaître le droit d'Israël de vivre en paix et en sécurité. Comme depuis des années, la menace actuelle provient du rejet et de la répudiation de ce droit fondamental. Ce rejet ne constitue pas une manifestation immédiate de ce danger, mais il en est certainement la source. Tant que les voisins d'Israël, ou certains d'entre eux, refusent de reconnaître le droit d'Israël d'exister en tant qu'État, les crises se succéderont. Il y en a déjà eu plusieurs ces dix ou quinze dernières années.

Il incombe évidemment à Israël, et je suis sûr qu'il l'accepte, de vivre sans provoquer ni menacer ses voisins et conformément aux décisions des Nations Unies qui ont créé cette nation. Le problème est toujours le même. Toutefois, il a donné lieu à la crise actuelle qui peut mener à la guerre. Je répète peut-être ce qui est évident, mais le point critique —et peut-être le plus dangereux—est la situation actuelle à Sharm el Sheikh. Les troupes de la République arabe unie contrôlent maintenant ce port situé dans le golfe d'Aqaba. En 1957, nous avons passé des jours et des nuits à discuter de cet aspect particulier du règlement qu'on espérait voir conclure du moins avec le retrait des troupes d'Israël du territoire que ce pays avait conquis. Il a bien indiqué à l'époque qu'il envisageait une entente globale prévoyant le retrait de ses troupes de points stratégiques, notamment de Sharm el Sheikh, mais le protégeant contre toute agression de ces régions—et surtout de l'endroit précité—qui puisse compromettre les intérêts du pays. Il estime sûrement avoir reçu un engagement à cet égard.

Nous n'avons pas besoin d'examiner la situation sur le plan juridique. Le problème devrait peut-être être soumis à la Cour internationale, mais avant que cette dernière puisse rendre un jugement, il faudra prendre bien des dispositions pour prévenir les difficultés, car, à l'heure actuelle, le golfe d'Aqaba est essentiel à l'existence même de l'État d'Israël. De 90 à 92 p. 100 du pétrole que ce pays achemine vers le port d'Elath passe par le détroit de Tiran et le golfe. Voilà sûrement un point très critique.

L'enclave de Gaza dont les forces dites Armée de libération de la Palestine, qui fait partie des forces de la République arabe unie, vient de prendre possession, représente une autre zone dangereuse. Cette armée se compose d'hommes voués sincèrement et fanatiquement à ce qu'ils croient être la libération de leur patrie. Elle se trouve présentement dans l'enclave avec 300,000 réfugiés palestiniens. Je ne vois pas comment une situation pourrait être plus explosive que celle-là.

Il y a aussi la frontière syrienne où, au cours des dernières semaines, eurent lieu des incidents et des opérations terroristes qui ont pu provoquer la crise actuelle qui peut, à n'impore quel moment, dégénérer en guerre. Il y a encore la possibilité de représailles excessives sur terre, sur mer ou dans les airs contre la provocation ou l'activité des terroristes.

[Le très hon. M. Pearson.]

Certaines des personnes en cause estiment qu'il faudrait s'attaquer de front au problème et en finir. Cela peut être aussi dangereux que le développement des trois autres points que j'ai mentionnés, la tentation, si vous voulez, d'user du droit de préemption pour faire la guerre. Il y a un autre danger, celui d'une escalade de ce conflit, s'il se produit, et si les Nations Unies ne peuvent le limiter comme elles le pouvaient auparavant. Il y a le danger que les États-Unis s'alignent derrière une des parties et l'URSS derrière l'autre. Je ne puis imaginer de danger plus effroyable que celui-là car, sans l'intervention des Nations Unies, cela pourrait transformer un conflit local en une tragédie universelle.

Outre tous ces dangers, les nouvelles dans les journaux, à la radio et à la télévision nous forcent d'en voir un autre, celui des déclarations et attitudes provocatrices—la guerre des ondes, les manifestations, les gens qui marchent dans les rues en criant: «Nous voulons la guerre». Ce sont précisément ces malheureux dupes qui seraient les premiers à souffrir de la guerre. Une personnalité dirigeante de cette partie du monde aurait dit avant-hier: «Ils nous menacent de guerre; notre réponse est: Nous la souhaitons».

Voilà, en somme, une situation épouvantable. Alors, qu'allons-nous faire? Nous avons tous un rôle à jouer comme pays membres des Nations Unies. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) l'a mentionnné hier, nous avons décidé d'essayer de nous acquitter de notre tâche en saisissant le Conseil de sécurité des Nations Unies de cette affaire aussi promptement que possible. Hier, les délégués canadiens et danois au Conseil de sécurité ont alors demandé qu'une réunion en soit convoquée. Elle a lieu aujourd'hui même.

Chaque fois que notre monde s'attire une mauvaise affaire, à qui s'adresse-t-il? Aux Nations Unies. Plus l'affaire est grave, plus importantes deviennent les Nations Unies; pourtant, dès qu'elle est réglée ou écartée pour l'instant par les Nations Unies, les intéressés l'oublient et chacun d'eux se retranche dans son orgueil nationaliste, ainsi que dans ses privilèges, dans ses craintes et dans ses haines. Présentement, nous disons tous: «Que les Nations Unies interviennent.» Nul autre organisme que je sache ne saurait mieux le faire, à moins d'une conférence des quatre grandes puissances. Si elles pouvaient travailler de concert, leur action commune serait aussi efficace, et elle serait même plus efficace si elle s'accomplissait par l'intermédiaire du Conseil de sécurité.

Notre ambassadeur aux Nations Unies, traitant de cette question ce matin, disait ceci:

En convoquant une réunion du Conseil de sécurité, nous laissons entendre que ce dernier devrait exercer ses responsabilités en vertu de la Charte, et s'occuper d'une situation aussi menaçante, que le secrétaire général a non seulement signalée au Conseil, mais qu'il a considérée si grave qu'il a entrepris, de son propre chef, une mission personnelle dans la région en cause.

Comme le secrétaire général l'a correctement rapporté au Conseil, il y a eu, depuis quelque temps, des signes d'une «détérioration dangereuse et croissante» de la situation.

La tension s'est aussi accrue par suite des activités terroristes et de sabotage à la frontière entre Israël et la Syrie, et le secrétaire général a fait valoir que les fonctions et les ressources de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve avaient été insuffisantes pour arrêter ces activités.

Par leurs déclarations, ces derniers jours, le président de la République arabe unie et le premier ministre d'Israël nous placent devant l'imminence d'une confrontation directe entre la RAU et Israël au sujet de l'accès au golfe d'Aqaba.

Face au danger représenté par cette tension croissante, les moyens d'appliquer, dans ces régions, des facteurs de modération par l'entremise de l'ONU, loin d'avoir augmenté, ont diminué au moment même de la crise, à cause du retrait de la FUNU.

Le principal facteur d'équilibre, capable de rétablir la situation par l'entremise de l'ONU, c'est la mission du secrétaire général lui-même.

A l'étape actuelle, la contribution la plus utile que le Conseil peut apporter au redressement de cette situation sérieuse, c'est le renforcement des tentatives actuelles du secrétaire général en vue de maintenir la paix dans cette région. C'est là ce que le Conseil devrait faire, à notre avis. En même temps, nous devrions insister pour qu'aucun pays membre de l'ONU ne prenne des mesures qui pourraient nuire à la mission du secrétaire général ou aggraver la situation.

Face à une situation grave, à une menace croissante et au fait accompli, comment la communauté internationale peut-elle s'acquitter de ses responsabilités collectives, à moins que toute l'influence du Conseil de sécurité, dont la principale responsabilité, en vertu de l'article 24 de la Charte, consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, précisément afin «d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation»—et je souligne ces mots—soit mise en œuvre pour redresser la situation qui se détériore rapidement au Moyen-Orient?

En somme, voilà l'objectif de notre initiative. Le Canada est l'ami de toutes les nations de cette partie du globe et il s'est toujours efforcé, par tous les moyens possibles, de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité et à prêter main forte à ceux qui ont des ennuis ou qui sont en péril. Ce que nous demandons maintenant, c'est que le Conseil de sécurité, et en particulier tous ses membres permanents auxquels incombe une responsabilité spéciale, renforcent son influence en demandant collectivement qu'aucun membre des Nations Unies ne prenne une initiative qui aggraverait la situation mais étayent les efforts tentés par le secrétaire général pour préserver la paix. Voilà ce que nous demandons au Conseil de sécurité de faire maintenant; à notre avis, il ne saurait faire moins.

• (4.00 p.m.)

J'espère qu'en temps opportun, il pourra faire davantage. A l'heure actuelle, ce qui importe, c'est d'éviter d'aggraver la situation, et cette recommandation s'applique, comme l'a dit mon très honorable ami, au gouvernement d'Israël qui devrait faire bien attention de passer outre sans nécessité à un prétendu blocus si cela devait susciter le genre de représailles qui pourrait entraîner des conséquences funestes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre me permet-il de lui poser une question? Étant donné l'avertissement formulé hier par le représentant du Canada au Conseil de sécurité, est-il vrai que les États-Unis, par l'entremise de leur ambassadeur désigné, M. Richard Nolte, ont fait savoir au ministre des Affaires étrangères de l'Égypte, M. Mohammed Riad, qu'ils recourraient à la force, si nécessaire, pour tenir le golfe d'Aqaba ouvert à la navigation israélienne, ou bien n'est-ce là que conjectures?

Le très hon. M. Pearson: Je ne puis confirmer la chose mais, à mon avis, il s'agit de conjectures. Seuls les États-Unis, pour le moment, pourraient en confirmer l'authenticité. Je sais que les gouvernements estiment avoir leurs propres responsabilités et engagements spéciaux, mais j'espère qu'ils sauront tous faire primer leur engagement suprême, c'est-à-dire leur devoir de membres du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cela implique, bien entendu, la modération, la tolérance et la patience de chacun des intéressés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, comme chacune des cinq grandes puissances a le droit de veto, a-t-on constaté que l'URSS partage l'opinion du premier ministre à ce sujet telle qu'il nous l'a exposée dans ses déclarations aujourd'hui?

Le très hon. M. Pearson: Je l'espère, certes, et je compte sur sa collaboration avec les trois autres membres permanents du Conseil de sécurité. Mon très honorable ami sait qu'on a déjà proposé que ces puissances se réunissent en comité, ce qui faciliterait énormément les choses. Dès que cette réunions aura lieu, le Conseil de sécurité des Nations Unies pourra entreprendre d'autres travaux.

Quant à la situation à laquelle nous devons faire face au Conseil de sécurité, notre ambassadeur et l'embassadeur du Danemark ont proposé, ou sont sur le point de proposer, ce qui suit: que le Conseil de sécurité, ayant été saisi de la situation au Moyen-Orient, appuie entièrement les efforts de pacification du

secrétaire général qui veut enjoindre à tous les États de s'abstenir de toute mesure susceptible d'envenimer la situation, et invite le secrétaire général à faire rapport, à son retour, au Conseil de sécurité afin que ce dernier puisse poursuivre l'étude de la situation. J'espère qu'une telle résolution recevra l'accord des membres du Conseil de sécurité et qu'elle permettra au moins de gagner du temps. Rien ne saurait être plus important. D'autres initiatives devront suivre, mais, devant des crises de ce genre, que nous parvenons à empêcher de dégénérer en conflit ouvert, je me demande souvent pourquoi nous n'allons pas un peu plus loin et ne recherchons pas une solution définitive aux difficultés qui sont à l'origine du conflit. Mais cela, ce serait une chose à étudier dans l'avenir.

Nous pourrons prendre certaines initiatives aux Nations Unies dans l'avenir immédiat. Les événements ont porté un dur coup à nos théories et à nos espoirs concernant le maintien de la paix. Toutefois, le maintien de la paix devient plus important que jamais à la lumière des faits des trois ou quatre derniers jours. Si la force d'urgence des Nations Unies n'avait pas été retirée, cette situation n'aurait peut-être jamais surgi. La leçon que nous devons en tirer est que, lorsque nous envoyons des forces de pacification des Nations Unies dans des régions névralgiques, nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer qu'elles pourront s'appuyer sur certains fondements et que leur travail ne pourra pas être saboté, sauf sur l'ordre de l'organisme des Nations Unies qui les a envoyées.

Les choses ne se sont pas passées de cette façon dans le cas de cette force d'urgence des Nations Unies. Je me souviens fort bien des faits, mais je ne veux pas critiquer le secrétaire général, car je ne doute pas qu'après un examen des documents, nous ne venions à la conclusion qu'il avait raison, compte tenu des preuves documentaires. Des dispositions spéciales avaient été conclues entre M. Hammarskjold et le président Nasser. Je m'y étais alors opposé, car je croyais qu'elles pourraient provoquer une foule de difficultés par la suite.

A l'époque, nous n'avons pas suivi cette façon de procéder plus souhaitable parce qu'il fallait dépêcher ces hommes sur les lieux. La guerre faisait rage. Alors si, grâce à ce genre d'entente—dont la liberté était très vague, M. Hammarskjold étant passé maître dans ce domaine—la RAU acceptait cette force, nous jugions préférable de ne pas en examiner l'aspect juridique de trop près et de nous préoccuper plutôt d'installer nos troupes sur les lieux.

[Le très hon. M. Pearson.]

Cette force est restée là plus de dix ans aux termes de cette entente. La situation n'est pas la même à Chypre, où notre présence s'autorise d'une résolution du Conseil de sécurité. Nous devons maintenant, non pas ralentir nos efforts de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, mais raffermir notre activité afin d'obtenir de meilleures ententes à cette fin. Je ne crois pas qu'il existe la moindre possibilité de redonner vie à cette Force d'urgence des Nations Unies, qui s'est certainement signalée pendant dix ans et demi et a mérité la gratitude de tous les pays du monde. Notre reconnaissance est acquise à tous les Canadiens qui ont servi dans cette force depuis dix ans et demi.

Les Nations Unies ont le dispositif requis—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le disait hier—y compris l'organisme de trève et de surveillance et les quatre commissions d'armistice militaire dont trois sont déjà postées aux frontières de la Jordanie, du Liban et de Chypre. La quatrième n'a pas exercé ses fonctions dans le cas de la République arabe unie, en partie parce qu'on en avait moins besoin du fait que la FUNU s'y trouvait déjà, et en partie parce que le gouvernement israélien a refusé de reconnaître son rôle.

Nous pouvons employer ce dispositif dans l'espoir de faire admettre de nouveau la présence des Nations Unies dans la région. Ce que tous les pays tenants de la paix doivent faire aujourd'hui, c'est d'essayer de faire flotter le drapeau bleu entre les combattants éventuels. Si nous y parvenons, nous aurons déjà beaucoup accompli, même si les forces ne sont pas dotées des armes les plus lourdes et les plus modernes. Je ne suis pas certain que nous parvenions ainsi à maintenir la paix dans les circonstances actuelles, mais cela sera sûrement utile. J'espère que le Conseil de sécurité franchira cette étape initiale en adoptant son premier projet de résolution. Même si nous ne pouvons en être sûrs, nous espérons qu'on avancera dans ce sens et qu'on songera à l'appareil de l'ONU, qui pourrait remplir ce rôle, peut-être différemment, en patrouillant les frontières pour empêcher les belligérants de se combattre.

Entre-temps, nous ne cessons de faire face à une situation critique. Il faut espérer que personne des pays directement en cause, malgré la tension émotive qui peut y régner, ne fasse ou dise rien qui juisse déclencher une guerre qui ne saurait être que sanglante dans cette région et qui pourrait se transformer en une guerre sanglante sur un théâtre beaucoup plus vaste.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, le premier ministre répondrait-il à une question? Est-il disposé à dire un mot des projets de retrait de nos troupes de l'enclave de Gaza.

Le très hon. M. Pearson: J'ai discuté de la question avec le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), qui a mentionné deux plans d'ensemble hier. Il y a celui de l'ONU, préparé très soigneusement, en vue de l'évacuation de tous les membres de la force de l'ONU. Autant que nous sachions, les autorités des Nations Unies estiment que ce plan sera suffisant, pourvu, évidemment, que les choses ne se gâtent pas irrémédiablement.

• (4.10 p.m.)

L'hon. M. Harkness: Voilà le hic.

Le très hon. M. Pearson: En effet, mais les autorités en sont pleinement conscientes et elles tentent de toute urgence d'aligner leur plan sur cette éventualité. En attendant, comme le ministre de la Défense nationale l'a dit, nous avons dépêché trois navires dans cette zone et établi un programme d'urgence qui, nous le croyons et nous l'espérons, assurera la sécurité de nos ressortissants. J'espère que le ministre de la Défense nationale pourra fournir à la Chambre tous les détails voulus aussitôt que possible.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, le premier ministre me permettrait-il une brève question? Pourrait-il nous dire, s'il en a quelque idée, ce qui a poussé le gouvernement égyptien à agir de la sorte en ce moment particulier?

Le très hon. M. Pearson: J'ai mes idées à ce sujet, que je discuterais volontiers avec mon honorable ami; elles l'intéresseraient autant, j'en suis sûr, que les siennes m'intéressent. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit sage de les discuter en public, car ce ne sont que des hypothèses.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudrait-il répondre à une question avant de se rasseoir? Dois-je conclure de ses paroles que le représentant du Canada au sein du Conseil de sécurité entend proposer que tous les pays, Israël compris, aient accès au golfe d'Aqaba, dont les eaux sont internationales, et qu'aucun pays, pas même l'Égypte, ne devrait avoir le droit de faire le blocus du golfe ou de barrer l'accès à un port libre?

Le très hon. M. Pearson: Nous croyons que selon le droit international, vu qu'il s'agit d'une convention conclue par les Nations Unies en 1952 ou 1953, ces eaux sont internationales et que, par conséquent, elles sont ouvertes aux navires de tous les pays. Il existe de nombreux cas de ce genre en droit international. Toutefois, le traité en question n'a pas été signé par l'Égypte et le gouvernement de la République arabe unie n'a jamais voulu admettre le caractère international de ces eaux. Nous sommes néanmoins convaincus qu'elles le sont, tout comme la plupart des autres pays.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 4 h. 15, il est de mon devoir, en conformité du règlement spécial qui a été établi le mardi 16 mai 1967, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix tout amendement dont la Chambre est saisie.

(Le sous-amendement de M. Lewis, mis aux voix, est rejeté.)

• (4.20 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Asselin (Charlevoix)	MacInnis
Barnett	McCleave
Brand	McKinley
Brewin	McQuaid
Chatterton	Martin (Timmins)
Danforth	Mather
Diefenbaker	Monteith
Douglas	Nasserden
Fairweather	Nugent
Grafftey	Peters
Hales	Rapp
Hamilton	Régimbal
Herridge	Saltsman
Howe (Hamilton-Sud)	Simpson
Irvine	Starr
Knowles	Thomas (Middlesex-Ouest)
Lewis	Winch—34.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Choquette
Alkenbrack	Churchill
Allard	Clermont
Allmand	Comtois
Andras	Côté (Longueuil)
Asselin (Richmond-Wolfe)	Côté (Nicolet-Yamaska)
Badanai	Cowan
Basford	Crossman
Batten	Deachman
Béchard	Dinsdale
Beer	Drury
Bell (Carleton)	Dubé
Berger	Duquet
Bigg	Émard
Blouin	Éthier
Boulanger	Fane
Bower	Faulkner
Byrne	Flemming
Cadieux	Forest
Cameron (High-Park)	Gauthier
Cantelon	Godin
Cantin	Grégoire
Cashin	Guay
Chatwood	Habel
	Harkness

Harley
Hellyer
Honey
Howe (Wellington-Huron)
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Johnston
Jorgenson
Klein
Lachance
Laflamme
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard
Lind
Loiselle
Loney
Macdonald (Rosedale)
Mackasey
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McIlraith
McIntosh
McLean (Charlotte)
McNulty
McWilliam
Madill
Mandziuk
Marchand
Martin (Essex-Est)
Matte
Mongrain
More (Regina City)
Morison
Muir (Lisgar)
Munro
Neveu
Noble
O'Keefe
Orange
Otto
Pascoe
Pearson
Pennell
Pilon
Prud'homme
Racine
Reid
Richard
Robichaud
Rochon
Rock
Ryan
Sharp
Simard
Smith
Southam
Stafford
Stanbury
Stefanson
Tardif
Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Tolmie
Trudeau
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Webb
Whelan
Winkler
Winters
Yanakis—128.

• (4.40 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement défait.

L'hon. M. Nicholson: J'ai pairé. Autrement, j'aurais voté contre le sous-amendement.

M. Brown: J'ai pairé. Sinon, j'aurais rejeté le sous-amendement.

M. Hopkins: J'ai pairé. Eussé-je voté, j'aurais voté contre le sous-amendement.

M. Grills: J'ai pairé avec le député de Norfolk (M. Roxburgh). Si j'avais voté je me serais prononcé contre le sous-amendement.

M. l'Orateur: Il s'agit de l'amendement à la motion principale. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(L'amendement du très honorable M. Diefenbaker, mis aux voix, n'est pas adopté.)

[M. l'Orateur.]

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Asselin (Charlevoix)
Barnett
Bell (Carleton)
Bigg
Brand
Brewin
Cantelon
Chatterton
Churchill
Clancy
Danforth
Diefenbaker
Dinsdale
Douglas
Fairweather
Fane
Flemming
Grafftey
Hales
Hamilton
Harkness
Herridge
Howe (Hamilton-Sud)
Howe (Wellington-Huron)
Irvine
Jorgenson
Knowles
Lewis
Loney
MacInnis (Mme) (Vancouver-Kingsway)
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McCleave
McIntosh
McKinley
McQuaid
Madill
Mandziuk
Martin (Timmins)
Mather
Monteith
More (Regina City)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Noble
Nugent
Pascoe
Peters
Rapp
Régimbal
Saltsman
Simpson
Southam
Starr
Stefanson
Thomas (Middlesex-Ouest)
Webb
Winch
Winkler—62.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Allard
Allmand
Andras
Asselin (Richmond-Wolfe)
Badanai
Basford
Batten
Béchard
Beer
Berger
Blouin
Boulanger
Byrne
Cadieux (Terrebonne)
Cantin
Cashin
Chatwood
Choquette
Clermont
Comtois
Côté (Longueuil)
Côté (Nicolet-Yamaska)
Cowan
Crossman
Deachman
Drury
Dubé
Duquet
Émard
Éthier
Faulkner
Forest
Gauthier
Godin
Grégoire
Guay
Habel
Harley
Hellyer
Honey
Hymmen
Isabelle
Jamieson
Johnston
Klein
Lachance
Laflamme
Langlois (Chicoutimi)
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Rimouski)
Lefebvre
Legault
Lessard
Lind
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
McIlraith
McLean (Charlotte)
McNulty
McWilliam
Marchand
Martin (Essex-Est)
Matte
Mongrain
Morison
Munro
Neveu
O'Keefe
Orange
Otto
Pearson
Pennell

Pilon	Tardif
Prud'homme	Thomas (Maisonneuve-Rosemont)
Racine	Tolmie
Reid	Trudeau
Richard	Tucker
Robichaud	Turner
Rochon	Wahn
Rock	Walker
Ryan	Whelan
Sharp	Winters
Simard	Yanakis—97.
Stafford	
Stanbury	

• (4.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement défait.

L'hon. M. Nicholson: J'ai pairé. Autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

M. Brown: J'ai pairé. Sinon, je me serais prononcé contre l'amendement.

M. Grills: J'ai pairé avec le député de Norfolk (M. Roxburgh). Autrement, j'aurais appuyé l'amendement.

M. Cameron (High-Park): J'ai pairé avec le député de Melville (M. Ormiston). Eussé-je voté j'aurais rejeté l'amendement.

M. Smith: J'ai pairé avec le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé).

AGRICULTURE—LES REVENDICATIONS DES AGRICULTEURS

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, comme c'est le moment d'exprimer des griefs, j'aimerais attirer l'attention des députés sur une question qui a été soulevée tantôt par les 23,000 cultivateurs assemblés sur la colline du Parlement. Il s'agit, d'après moi, d'une question importante, et j'ai été étonné d'apprendre que les cultivateurs sont apparemment mécontents de l'audience qui leur a été accordée. J'ai écouté attentivement les propos du ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé) qui, il me semble, s'est montré désobligeant envers ses interlocuteurs. J'ai aussi écouté avec attention les remarques du ministre de l'Agriculture (M. Greene). Dans une certaine mesure, je souscris à plusieurs de ses arguments.

En répondant aux instances des cultivateurs après avoir étudié le mémoire présenté par leurs représentants, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il était souvent inquiet de voir des représentants de certains secteurs de l'industrie agricole présenter au Parlement des requêtes qui n'étaient pas nécessairement conformes à celles d'autres secteurs de l'industrie. L'argument est légitime. Je crois que les cultivateurs ne viennent pas souvent à Ottawa pour présenter une requête commune qui améliorera leur sort.

Je crois que les difficultés que rencontre aujourd'hui l'industrie laitière, bien qu'elles soient mises en lumière par suite de la politique du gouvernement, ne sont qu'un élément d'un problème plus vaste qui se pose à nos cultivateurs, à savoir que les prix qu'ils touchent de la vente des produits sont insuffisants pour leur permettre de développer leurs entreprises et de les moderniser. Les cultivateurs à qui j'ai parlé aujourd'hui ne s'inquiètent pas seulement des subventions. Ils s'inquiètent de la difficulté qu'ils éprouvent à obtenir suffisamment d'argent pour transformer leurs fermes en unités rentables. Ils s'inquiètent parce que l'argent qu'ils gagnent ne suffit pas à couvrir leurs frais d'exploitation.

A l'heure actuelle, les cultivateurs laitiers dans ma région doivent dépenser de $500 à $1,500 pour des appareils refroidisseurs de lait en vrac. Cela constituerait un déboursé parfaitement légitime dans l'industrie si les producteurs recevaient des montants qui se rapprochent des prix payés par les consommateurs pour leurs produits. Mais ce n'est pas le cas. Récemment, j'examinais les livres de mon frère qui exploite une ferme laitière dans le Nord de l'Ontario. Il produit du lait nature et vend environ 70 p. 100 de son lait au-delà de son contingent. L'an dernier, son lait était versé à la transformation et le gouvernement accordait un subside. Cela veut dire qu'il obtenait environ $5. Aujourd'hui, le lait nature est de $6.60 et le lait industriel a rapporté $4.25, moins les frais de livraison dans chaque cas. Une fois la moyenne établie, ce lait assurait un rendement d'environ $4.50 ou $4.60. S'il est difficile d'établir un calcul exact c'est que le contingent de lait nature comporte une proportion pouvant varier de 5 p. 100 à 15 p. 100 qui est vendue à un prix secondaire au sein du marché du lait nature. C'est ce qui complique le calcul du prix global que touche l'agriculteur.

• (5.00 p.m.)

Si les agriculteurs de ma région pouvaient obtenir $6.60 les cent livres, ils auraient, bien sûr, les moyens de pourvoir à l'expansion indispensable pour conserver au marché du lait nature la situation qu'il occupait autrefois dans l'industrie laitière. Ils pourraient ainsi relever la qualité de leur lait, installer des refroidisseurs en vrac et gérer leurs propres entrepôts, s'ils le désiraient. Les agriculteurs de ma région sont des hommes d'affaires avertis; ceux des collectivités de New-Liskeard, d'Haileybury et de Cobalt ont leur propre laiterie.

Ils ont constaté que l'exploitation d'un établissement de lait nature au sein d'un marché du lait nature, exigeait des machines permettant de pourvoir au lait secondaire et au lait industriel. Les agriculteurs vendaient leur lait industriel à la laiterie, qui avait établi un contingent. Toutefois, peu après, l'exploitation devint très coûteuse pour la laiterie, dont les paiements aux agriculteurs retardèrent de plusieurs semaines. Avant de pouvoir négocier la vente de la laiterie, les agriculteurs supportaient eux-mêmes les frais d'un mois d'exploitation de l'établissement, par suite de l'absence de versements en provenance de la laiterie.

Je signale la chose pour montrer que le problème ne se pose pas que sur un plan, mais dans bien des domaines. Dès qu'un cultivateur, s'occupant de la production de lait nature, pour lequel il reçoit un assez bon prix, s'engage dans le domaine du lait industriel, un problème se pose. Mon frère a une exploitation agricole pas tellement considérable, mais la famille s'occupe d'industrie laitière depuis bon nombre d'années déjà. Il dirige une exploitation très efficace et productive et pour ce qui est du lait industriel, il reçoit à peu près le maximum du contingent mis à la disposition du producteur de lait industriel. Autrement dit, son excédent de lait industriel s'établit à environ 300,000 livres par année.

Il reconnaît, et je suis persuadé que la plupart des cultivateurs pensent comme lui, que ceux-ci seraient en meilleure posture si tout le lait se vendait $5, même s'ils ne bénéficiaient pas d'un contingent à $6.60. Si les cultivateurs pouvaient vendre toute leur production à $5, ils bénéficieraient probablement d'une hausse de prix allant de 25c. à 75c. les cent livres en sus de ce qu'ils reçoivent actuellement pour leur production totale.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement fédéral a établi un contingentement pour le lait industriel. Celui qui produit plus de 300,000 livres n'est pas un producteur considérable. Son troupeau comprendrait sans doute environ 25 vaches, ce qui n'est pas énorme en fait d'exploitation laitière. Tout ce qui dépasserait ce chiffre serait excédentaire au contingent industriel et serait vendu sur le marché à $3.54.

Les cultivateurs ne s'inquiètent pas que du problème laitier de nos jours, mais également du problème agricole dans son ensemble, et tel qu'ils le voient. Ils font face à une pénurie de main-d'œuvre. Le coût de la main-d'œuvre agricole est très élevé. Les agriculteurs n'ont bénéficié que d'une bien mince collaboration du gouvernement fédéral pour leur permettre d'obtenir des aides agricoles. Il y a eu, néanmoins, quelques immigrants venus de Hollande et, en certaines occasions, on a obtenu de l'aide de gens venus du Mexique et d'autres pays. Mais la main-d'œuvre dans les fermes a été, dans l'ensemble, accessoire et tout à fait provisoire.

Beaucoup d'agriculteurs engagent des journaliers qu'ils rencontrent dans la rue et qu'ils doivent payer à la fin de la journée de travail. Ensuite ils ne les revoient plus. Quiconque travaille dans une ferme sait que ce n'est pas le genre d'aide dont on a besoin même lorsque le temps presse et qu'il faut rentrer la moisson au plus vite.

Au cours de la réunion à Ottawa aujourd'hui, les agriculteurs ont aussi parlé des œufs, du problème des volailles et des pommes de terre. Parmi eux se trouvaient des délégués du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, et d'aussi loin que l'Alberta dans l'Ouest. La cause qu'ils ont présentée au gouvernement se résume à un problème industriel, qui ne se limite pas à un domaine agricole particulier mais à l'agriculture en général.

Le gouvernement a déclaré qu'il commençait à appliquer un programme qui éliminera les petites exploitations agricoles et créera des unités rentables. Il déclare que les agriculteurs qui y adhéreront seront automatiquement placés dans une position financière raisonnable. Cela n'est pas exact d'après moi. Cela créera de nouveau une classe d'agriculteurs qui ne peuvent gagner leur subsistance dans la ferme, et si bien que tous les agriculteurs seront éliminés sauf ceux qui exploitent de grandes entreprises fusionnées ou coopératives.

La Russie peut s'en contenter peut-être, le parti libéral aussi, d'après moi cela ne suffit pas pour les membres de la classe agricole du Canada qui veulent gérer leurs propres entreprises de façon indépendante, en faisant assez de profits pour agrandir leur exploitation; cet agrandissement s'impose et deviendra de plus en plus nécessaire s'ils veulent s'acquitter du devoir de nourrir les citoyens, qui revient à la collectivité agricole.

J'ai déclaré plusieurs fois, en me heurtant à l'opposition de la majorité des agriculteurs, que la seule solution au problème laitier serait de mettre en commun toute la production de l'industrie laitière. L'industrie elle-même devra suivre certaines directives pour la simple raison que le gouvernement fédéral devra établir un organisme de mise en marché qui s'occupera de la vente des produits laitiers. L'organisme directeur devra dire à l'industrie de fabrication de produire du lait écrémé en poudre pour un marché donné, et du fromage pour d'autres débouchés. Ainsi, les gens qui

vendent les produits agricoles seront en mesure de soutenir la concurrence des marchés internationaux et pourront écouler beaucoup plus de produits qu'à l'heure actuelle. Le régime qui prévaut crée une pénurie de l'offre. Nous avons supprimé le petit exploitant, celui qui allait porter son bidon de crème à la laiterie toutes les fins de semaine. Nous avons supprimé celui qui avait quatre ou cinq vaches et qui voulait acheter une ferme mais ne pouvait pas obtenir de prêt de la Société du crédit agricole.

La Société du crédit agricole ne prêtera pas d'argent à quelqu'un qui veut s'engager dans le domaine de l'exploitation agricole. Elle ne prête qu'aux gens qui ont tellement de nantissement qu'ils n'ont pas vraiment besoin de prêt de la Société. Nous ne sommes pas organisés pour mettre sur pied de nouvelles exploitations agricoles. Nous ne fournissons aucune assistance pour l'établissement de nouvelles entreprises, à moins d'être certains que les intéressés peuvent subvenir à leurs propres besoins sur le plan financier. La Société du crédit agricole se borne à prêter de l'argent comme une banque, aux gens qui ont plus qu'assez de nantissement et de bonnes chances de réussir.

Le gouvernement fédéral doit prévoir plus de fonds pour tenir compte de l'expansion. Bien des gens m'ont écrit pour se plaindre de ce problème. Je reçois une lettre chaque semaine de quelqu'un qui n'est pas assez malin pour se rendre compte que le gouvernement fédéral ne lui prêtera pas d'argent pour s'adonner à l'agriculture. L'auteur écrit: «J'ai été élevé dans une ferme, ma femme aussi. Nous avons quitté la ferme pour habiter la ville. Nous avons été renvoyés d'un emploi à un autre, d'un bureau d'assurance-chômage à un autre, et nous voulons maintenant nous établir dans une ferme. Nous connaissons une ferme à vendre pour tel ou tel montant, que nous estimons raisonnable. Nous avons parlé aux propriétaires, et nous pensons pouvoir réussir l'aventure. Toutefois, la Société du crédit agricole et d'autres organismes de prêt à qui nous nous sommes adressés disent ne pouvoir nous prêter d'argent à cette fin.»

Ces personnes ne réussiraient peut-être pas mais, monsieur l'Orateur, elles ont été élevées dans une ferme et je soutiens que les personnes élevées dans une ferme ont une bonne idée de ce qu'est l'exploitation agricole. Elles savent qu'on ne commence pas au haut de l'échelle. Elles savent qu'on ne commence pas avec un troupeau de bétail enregistré, dans une belle et grosse étable. Non seulement sont-ils tous bien au courant du fait que cela prend deux générations, mais aussi du fait que, s'ils travaillent 15 ou 16 heures par jour, disposent des installations nécessaires et répondent aux autres critères, ils ont de bonnes chances d'y gagner suffisamment pour vivre.

• (5.10 p.m.)

Tels sont les gens qui sont venus à Ottawa aujourd'hui, non seulement comme producteurs de lait ou de céréales, mais aussi à titre de cultivateurs. L'heure me semble venue pour le gouvernement de décider comment il peut les aider et s'il veut le faire. Le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) est ici. Comme il s'en souviendra, je crois, lorsqu'il était ministre de l'Agriculture il a eu l'idée—que j'ai certainement partagée avec nombre d'agriculteurs de tout le pays—qu'un programme à court terme ne saurait être satisfaisant et qu'il nous fallait un programme à long terme pour répondre aux besoins des cultivateurs et de l'industrie agricole. C'est à cette fin que nous avons mis au point le programme mieux connu sous le nom d'ARDA.

L'ARDA a, je crois, accompli bien des choses. Toutefois, après avoir écouté, il y a quelques heures, les propos que le ministre des Forêts et du Développement rural, comptable à la Chambre du programme ARDA, adressait aux cultivateurs, je me suis demandé s'il avait, en réalité, lu ce que nous voulions réaliser lorsque nous avons établi l'ARDA. Le favoritisme politique qui se pratique à l'égard de l'ARDA n'avait pas été prévu, car ce programme à long terme avait été conçu pour le profit de l'agriculture et non pour favoriser quelques personnes dans quelques comtés, peut-être amis de quelques députés ou des députés pris collectivement. Voilà, je crois, une partie du problème. La plupart d'entre nous considérons l'ARDA comme un moyen de résoudre certains problèmes.

Le ministre s'est levé et je l'ai entendu dire que nous allions mettre fin aux problèmes qui se posent à ceux qui, dans la vallée d'Ottawa, sont presque des montagnards. Il voulait parler des gens qui vivent dans des terres couvertes de roches et qui doivent cultiver la terre entre les roches. Cela peut se faire si l'on possède une paire de bœufs et si la superficie de la terre productive est au total de quatre ou cinq acres, mais comment peut-on conduire un tracteur autour de ces roches. On avait dit que ces fermes seraient groupées en unités pour en faire des pépinières. Qu'est-il arrivé? Rien du tout; les fermes sont toujours dans le même état.

Nous avons eu quelques projets valables. Par ailleurs, celui de la région des lacs, au Manitoba, constitue la plus grande entreprise de favoritisme que j'aie jamais vue. Le gouvernement du Manitoba adore le cabinet actuel d'Ottawa car il a étendu le favoritisme à la région des lacs. On dit que cette région est une zone modèle, mais s'il en est ainsi, elle ne

m'intéresse pas. L'ARDA pourrait faire mieux. On me dit qu'il n'y a guère de différence entre cette situation et ce qui s'est passé dans la région du lac Saint-Jean. N'oublions pas que de nombreux agriculteurs de cette région sont ici, aujourd'hui. Quand ils martèlent la porte du cabinet, ce dernier a trop peur pour leur ouvrir. Ces agriculteurs ne sont pas de ma région. Ils viennent des circonscriptions voisines de celle du ministre qui a beaucoup contribué à les exciter. A mon avis, le gouvernement agit mal envers les agriculteurs.

M. Choquette: Pourquoi dites-vous cela quand il y a des agriculteurs à la tribune?

M. Peters: J'ignore s'il se trouve des cultivateurs dans les tribunes.

M. Choquette: Ne dites pas que le gouvernement leur a interdit l'accès de la Chambre. On leur a ouvert la porte.

M. Peters: Peut-être bien. Je ne tiens pas à insister sur ce point. Ce n'est pas à cela que je veux en venir, mais plutôt au fait que les cultivateurs sont venus ici pour savoir ce qui se passe. L'ARDA est peut-être beaucoup plus importante que ce qui les amène ici. L'ARDA devait résoudre un certain nombre de problèmes. Nous n'avions pas l'intention, par l'ARDA, de permettre aux gouvernements provinciaux d'employer l'argent à faire la charité dans les diverses régions. Je m'attendais que le gouvernement fédéral en garde le contrôle. Exactement la même chose se passe au ministère de l'Industrie. Les gouvernements provinciaux ont la haute main sur l'argent et s'en servent pour faire l'aumône. Cela ne résout pas le problème à l'échelle nationale.

Les gens qui sont ici aujourd'hui désirent une solution d'envergure nationale. Si le gouvernement ne s'attaque pas au problème agricole, un jour viendra où il sera en grave difficulté. Certains de ces gens-là ont des fermes dans lesquelles ils ont investi $50,000 et qui leur rapportent un profit net annuel de $500 ou $600. Voici qu'ils s'adressent légitimement et convenablement au Parlement pour obtenir une solution au problème. Tout autre genre d'entreprise exigeant un investissement de $45,000 ou $50,000 et rapportant un bénéfice semblable devrait manifestement fermer ses portes en peu de temps. Aucun créancier ne consentirait à attendre les 30 jours qui doivent s'écouler avant que la marchandise soit sur les tablettes des épiceries. C'est dans cette situation que nous mettons le cultivateur.

[M. Peters.]

Nous sommes chanceux que nos cultivateurs aient pu vivre pendant 20 ans de l'amortissement normalement prévu dans une entreprise. Aucun d'entre eux ne fait de réserve pour l'amortissement. Je connais des gens qui ont vécu dans des fermes et qui n'y ont jamais rien réinvesti. Je le sais pour avoir été de la deuxième génération dans cette région. Je sais maintenant, toutefois, que les cultivateurs achètent des engrais par wagonnée, car ils se rendent compte qu'il faut remettre dans la terre agricole certaines choses qu'ils en ont tiré sans pouvoir les remplacer. Leurs dépenses courantes d'exploitation ne leur permettent pas de le faire.

Les membres du cabinet, me semble-t-il, devraient lire certains discours prononcés il y a quelques années. Je me souviens encore du député de Moose-Jaw prenant la parole à la Chambre pour dire au ministre de l'Agriculture de l'époque de moins songer à sa graisse et d'écouler son blé. Je me souviens que le gouvernement s'y était décidé. Des voyages avaient été effectués en Pologne, en Tchécoslovaquie et finalement en Chine. Finalement, la Russie s'était adressée à nous pour acheter du blé. Afin d'éviter tout malentendu, je devrais ajouter que je ne faisais pas allusion au député actuel de Moose-Jaw. Je voulais parler du député qui l'a précédé, Son Honneur «Scoop» Lewry de cette ville. Chose certaine, le gouvernement avait formé des équipes. Je me souviens favorablement de l'ancien ministre du Commerce parce qu'il avait envoyé des équipes chargées d'effectuer des ventes. Elles s'étaient rendues sur les lieux et avaient réussi à vendre. Je ne vois vraiment pas aucune différence entre la situation à l'époque et la situation actuelle relativement à l'industrie laitière et agricole, notamment les producteurs de soya, les aviculteurs et divers autres encore.

• (5.20 p.m.)

Le Canada est en mesure de produire. Or, si nous voulons des unités agricoles rentables, nous devons produire au maximum de notre capacité, ou bien il n'y aura personne dans ces fermes et elles chômeront. Si nous produisons au maximum nous dépasserons notre capacité de consommation. Nous devons donc nous adresser aux marchés mondiaux pour vendre nos produits.

Il est étonnant qu'un pays aussi grand que le nôtre importe des millions de livres de fromage, à peu près autant que nous en vendons. J'ai noté avec intérêt lors d'une partie de fromage, que sur les 40 différentes variétés servies, trois seulement avaient été fabriquées au Canada. Le premier de ces fromages, qui

pouvait être vendu dans le monde entier, était l'Oka, le second était le Cheddar canadien de diverses catégories, doux, moyen et fort; il y avait, en outre du fromage de fantaisie fabriqué par Black Diamond et Kraft.

Le ministère de l'Agriculture n'a rien fait pour empêcher que nos importations de fromage excèdent nos exportations. De toute évidence, nous pourrions fabriquer du camembert et d'autres sortes de fromage que nous importons, tout comme nous avons fabriqué divers genres de vin. Ces fromages ont peut-être des noms différents, mais nous trouverions à les écouler, j'en suis sûr, tout comme nous avons trouvé des débouchés dans le monde entier pour le cheddar canadien.

A mesure qu'augmentent la population mondiale et la demande de vivres, nous pourrions accroître notre production. Nous pourrions alors prêter à d'autres pays l'argent nécessaire à l'achat de nos produits, tout comme nous l'avons fait, grâce à nos ventes de blé à la Pologne et à la Tchécoslovaquie. Bien des gens se plaignent de ce que nous prêtions de l'argent à des pays communistes pour acheter nos produits, mais je me demande combien d'entre eux souhaiteraient nous voir abandonner cette pratique à l'heure actuelle. Après avoir prêté de l'argent à ces pays par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, nous avons constaté qu'au terme du délai prévu, le produit avait été vendu.

Ce grief ne m'affecte pas particulièrement parce que je n'ai pas de bétail sur ma ferme et je ne la cultive pas. C'est le grief de 20,000 personnes venues ici aujourd'hui de la région même et de 20,000 autres qui ne sont pas venues. Le gouvernement devra convoquer une conférence fédérale-provinciale des organisations agricoles pour indiquer honnêtement aux cultivateurs ce qu'ils devraient faire. Cette conférence devra prendre connaissance des problèmes des cultivateurs même si, de toute évidence, les cultivateurs demandent plus qu'ils n'espèrent et qu'on promet moins que ce que nous sommes en mesure de leur donner. De toute façon, il faut résoudre leurs problèmes avant qu'ils ne s'enveniment.

Le sort de l'industrie agricole est lié à la trame même de notre économie. Les problèmes agricoles ne peuvent être résolus par des subventions ou des bouche-trous comme les $200 par cultivateur. Ce sont là des palliatifs. Il faut élaborer au plus tôt un programme à long terme. Une enquête sérieuse du programme ARDA doit être entreprise cette année par le comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural. Pour élaborer un programme à longue portée comme solution aux problèmes agricoles du Canada, nous devons modifier la base de nos programmes actuels.

En ce qui concerne les cultivateurs du pays, le gouvernement doit leur donner de lui-même une image meilleure que cet après-midi, sinon il ne résoudra jamais les problèmes auxquels ils font face. C'est mauvais pour le cultivateur et pour le pays tout entier.

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, l'honorable député permet-il une question?

M. Peters: Certes.

[*Français*]

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je voudrais que l'honorable député, comprenne que nous sommes parfaitement conscients du problème crucial qui frappe la classe agricole, et puis-je lui demander s'il ne pense pas que depuis quatre ans le gouvernement actuel a fait des efforts intenses pour améliorer le sort de l'agriculteur?

[*Traduction*]

M. Peters: Certes, monsieur l'Orateur, je l'admets. Depuis mon accession ici, il y a dix ans, le gouvernement a travaillé d'arrache-pied d'année en année pour régler les problèmes immédiats. Le programme ARDA était admirable en ce sens qu'il n'était pas conçu comme un simple palliatif mais comme une mesure qui aiderait d'une façon soutenue les cultivateurs. J'espérais que cette étape nous permettrait d'envisager des perspectives plus vastes, propres à réconforter ces cultivateurs qui ont si longtemps attendu de nous des décisions qui apporteraient enfin des avantages dans le domaine de l'agriculture.

Je suis convaincu que l'actuel ministre de l'Agriculture a beaucoup de mérite d'avoir instauré la politique à l'égard du lait industriel. C'était un pas dans la bonne voie, mais il verra un jour qu'il sèmera la zizanie entre les cultivateurs parce qu'il n'a pas su établir également une politique visant le lait nature et le lait en vrac. Il constatera sûrement un jour que cette ommission œuvrera aux dépens des cultivateurs canadiens. J'avoue d'emblée que l'actuel ministre de l'Agriculture a réussi à combler les lacunes, à l'instar d'autres ministres d'autres gouvernements, mais les cultivateurs ne se contenteront pas de simples palliatifs.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord étudier...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Qu'Appelle désire-t-il commenter la question qu'a soulevée le député de Timiskaming?

L'hon. M. Hamilton: Oui, monsieur l'Orateur. Le grief présenté par mon honorable ami est mis en évidence du fait que des milliers d'agriculteurs, qui constituent l'élément le plus stable du pays, ont cru bon de s'absenter de la ferme en pleine saison de semailles, afin de faire valoir leur cause au gouvernement. C'est là un signe certain que quelque chose de grave se passe.

Je me souviens que quelques semaines après avoir été nommé ministre de l'Agriculture, j'ai paru à la télévision; m'adressant aux citadins, je leur ai expliqué que le revenu de l'agriculture va sans cesse décroissant, comparativement à celui de n'importe quel autre secteur de notre société, non seulement le secteur ouvrier, auquel le secteur agricole ne peut se comparer, mais aussi par rapport au commerçant établi à son propre compte, qui, lui aussi, doit immobiliser des capitaux et travailler chaque jour pendant de longues heures. A l'époque, j'ai demandé aux habitants des villes du Canada d'approuver et d'appuyer mes efforts visant à accroître le revenu agircole afin qu'il se compare plus avantageusement à celui des autres secteurs de l'industrie au Canada. Au cours de la période où j'ai détenu ce portefeuille, j'ai tenté de compléter certaines réformes agricoles fondamentales dont je me propose de parler plus tard.

Vu les difficultés qu'elle éprouve depuis quatre ans, par suite, entre autres choses, des changements considérables qui se sont produits dans l'outillage, la technologie et les immobilisations, j'ai décidé que l'industrie agricole a besoin de toute l'aide qu'elle peut obtenir. Je n'ai pas l'intention d'ennuyer la Chambre avec des chiffres indiquant les rajustements énormes que l'industrie agricole a dû faire depuis quelques années pour ne pas se laisser dépasser par la technologie et la mécanisation, mais je vais vous dire une chose que je veux dire depuis quatre ans. J'ai gardé le silence jusqu'ici parce que je ne voulais pas nuire aux efforts de mes successeurs pour aider l'industrie agricole du pays.

Permettez-moi de dire maintenant ce que j'ai gardé pour moi jusqu'ici, car il me semblait que tout ministre aux prises avec ces énormes difficultés devait bénéficier de toutes les occasions possibles de les surmonter.

On parle à la Chambre, depuis quatre ans, de la nécessité d'instaurer une politique agricole nationale. On a fait des études sur la politique à suivre et voilà que maintenant nous avons des équipes spéciales. Tous ces expédients retardent les mesures qui s'imposent, ce qui me fait croire que le gouvernement ne sait comment s'y prendre et ne sait trop où il va. (*Applaudissements*)

[M. l'Orateur suppléant.]

• (5.30 p.m.)

Voilà l'essentiel de la difficulté. Il n'est pas nécessaire de se livrer à une étude, je pense, pour dire aux agriculteurs et aux Canadiens que notre industrie agricole, comme le signalait le député de Timiskaming (M. Peters), a atteint en matière de productivité un niveau d'efficacité supérieur au pouvoir de consommation du marché canadien C'est simple. Ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest canadien bénéficient heureusement, au sein de la Commission canadienne du blé, d'un organisme qui leur permet d'absorber cette production supplémentaire découlant d'une productivité accrue et de la mettre à la disposition des marchés internationaux.

Il est vrai que lorsque la Commission canadienne du blé utilisait les méthodes traditionnelles de vente au comptant, nos exportations s'établissaient à 275 millions de boisseaux de moins par année. Quand notre gouvernement a décidé d'assumer la responsabilité d'accorder du crédit et d'utiliser les techniques de contrat à long terme avec les nations socialistes, surtout communistes, et à imposer les deux méthodes sur le marché, les exportations sont passées au niveau actuel d'environ 600 millions de boisseaux par année et nous aurions pu vendre 200 millions de boisseaux de plus si nous les avions produits.

Fait intéressant, c'est qu'il y a exactement sept ans, les agriculteurs de l'Ouest du Canada étaient tout aussi mécontents, tout aussi insatisfaits que le sont aujourd'hui ceux de l'Est, ainsi que tous les autres agriculteurs des différentes régions qui s'occupent d'industrie laitière. Lorsque je me suis adressé aux agriculteurs en 1960, je leur ai demandé de m'aider à établir un programme en vue de vendre leur blé à l'étranger, et je leur ai demandé de me laisser le temps de prouver que ce serait avantageux pour tous de vendre le blé à l'étranger, en disant que le prix maximum augmenterait de 50c. le boisseau, alors qu'ils ne demandaient que 20c. le boisseau à l'époque. Les agriculteurs m'ont accordé ce délai et je crois que nous avons démontré à la satisfaction de la plupart des gens de l'Ouest du Canada—une région qui par tradition n'a jamais eu d'allégeance politique conservatrice mais qui oublie les appellations politiques en temps d'élection et se rappelle que notre gouvernement a été le premier qui ait jamais essayé de faire quelque chose de radical pour son bien—que nous pouvions résoudre certains de ces problèmes.

Leur solidarité a permis aux cultivateurs de se faire entendre. En 1965, à cause de l'incompétence du ministre comptable de la Commission canadienne du blé, qui s'était désintéressé de leur sort pendant la crise, le prix du blé a baissé de 17c. On a dit aux cultivateurs

qu'ils vendaient tant de boisseaux de blé et qu'ils faisaient tant d'argent, qu'ils ne remarqueraient pas cette baisse de 17c. le boisseau. Les cultivateurs ont répondu le 8 novembre 1965 en se débarrassant de tous les libéraux dans l'Ouest du Canada, sauf un dans la ville de Saint-Boniface. Que les députés examinent la courbe des prix du blé depuis. Ils sont remontés d'une façon étonnante jusqu'au maximum dès l'instant où les cultivateurs ont fait bloc. Le gouvernement ne peut donc pas se méprendre sur le sens de cette marche.

Je me souviens d'avoir vu relater dans les journaux et à la télévision une marche analogue sur Québec, il y a un an. Dix milles cultivateurs de la province essayaient de faire comprendre leur point de vue au gouvernement provincial de l'époque. On n'avait fait très peu pour les aider. Trois mois plus tard, le gouvernement de cette province changeait. Voilà le résultat de la solidarité des cultivateurs. Quarante-huit circonscriptions du Québec se sont chargées de remplacer le gouvernement. Je rappelle au cabinet que par son indifférence aujourd'hui envers les délégués, alors qu'il leur a dit qu'ils venaient faire du tort à l'intérêt public car leur requête coûterait 90 millions de dollars et que le gouvernement était occupé avec le Vietnam et le Moyen-Orient, il oublie un principe fondamental, savoir qu'un gouvernement n'a l'appui de la population que si la pauvreté et l'injustice n'existent pas. Or, l'injustice règne vu le revenu que les agriculteurs touchent à l'heure actuelle. Voilà pourquoi ils sont venus à Ottawa.

Les cultivateurs qui participent aujourd'hui à la marche ne sont pas menacés de ruine en raison de la pauvre qualité de leurs terres. Ils ne font pas partie du groupe qui ne peuvent s'adapter. Ce sont les plus compétents du Canada. Les organismes agricoles les plus dignes de confiance au pays les dirigent. La Chambre a-t-elle jamais entendu parler de l'UCC comme d'un groupe révolutionnaire aux idées avancées? Lui a-t-on jamais parlé en de semblables termes de la Fédération canadienne des agriculteurs? Ce sont les organismes les plus stables du Canada. Ils ont demandé aux cultivateurs de venir à Ottawa ajouter, par leur présence, plus de poids aux mémoires qu'ils ont présentés au gouvernement depuis quatre ans, et les agriculteurs ont accepté. Cela témoigne de l'extrême intérêt que portent ces derniers à leurs problèmes.

Je vais, pour un instant, m'écarter du sujet afin de faire voir ce que je crois être une possibilité pour le gouvernement de se sortir de ce dilemme. J'ai en main une brochure du Syndicat du blé de la Saskatchewan intitulée *Famine in the Future*. Les députés l'ont reçue par la poste cette semaine. Je leur demanderais de la lire car ils y trouveront les réponses aux problèmes des cultivateurs de tous les pays industrialisés et non seulement du Canada. Dans cette publication, le plus grand expert canadien en matière agricole aujourd'hui, M. Menzies, signale qu'il nous faut faire face à la réalité, que d'ici la fin du présent siècle, nous devrons alimenter une population d'environ six milliards dans le monde.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a exhorté les nations de l'univers d'oublier leurs différends, leurs problèmes de tous les jours et de se rendre compte qu'aujourd'hui, le monde traverse une crise. Que lui faut-il? Je peux vous répondre en deux mots—des aliments et des fibres. En 1949, l'Organisation avait demandé de faire plus d'efforts dans ces domaines. En 1959, elle invita tous les pays à prendre des dispositions pour régler ces problèmes. La situation devint si grave en 1964, qu'elle publia un rapport spécial demandant de la collaboration. Le Canada lui répondit: Nous allons établir une équipe spéciale pour l'étude de cette question.

On demandera peut-être quel est le rapport avec la discussion en cours et le grief dont nous parlons. Le fait est que nous ne combattons pas le communisme dans le monde aujourd'hui. Ce que nous combattons dans le monde aujourd'hui c'est la pauvreté et l'injustice partout et non pas seulement au Canada. Comme le disait le président des États-Unis au Congrès américain, tous les peuples de l'univers doivent inviter leurs producteurs à aller de l'avant et à produire les aliments nécessaires au monde pour les 20 prochaines années, et pour donner à nos institutions universelles sous l'égide des Nations Unies et aux programmes bilatéraux conjoints et ainsi de suite, l'occasion de développer la technique de la production parce que les 20 prochaines années seront des années critiques.

Que demandent les peuples de l'univers? Ils demandent des protéines, sous forme de lait, de produits avicoles, de viandes rouges, de soya. Quel peuple est mieux préparé et plus apte à produire ces choses que le Canada?

L'industrie laitière au Canada est aujourd'hui refoulée à cause d'un excédent de lait titrant 2 p. 100. Parce que nous pouvons produire plus de lait que nos villes peuvent en absorber, le prix au cultivateur a été maintenu à un niveau inférieur. Quelles solutions apporter à ces problèmes? Il y en a deux, à mon avis. L'une, c'est la solution à brève échéance d'une subvention pour hausser le prix à un niveau qui permettra un niveau inférieur de vie, sinon tous les investissements dans cette industrie très dispendieuse se perdront. L'autre option, c'est de tenir compte du fait d'importance majeure que j'ai signalé tantôt à savoir: pourquoi une crise de l'industrie laitière quand le monde a un be-

soin désespéré de nos protéines, quand le monde a un besoin désespéré de notre lait écrémé en poudre et de l'huile de beurre? Combinez les deux et vous obtenez du lait homogénéisé reconstitué.

• (5.40 p.m.)

Le Canada possède la technologie et la compétence voulues. Tout ce qui nous empêche de régler ce problème est le refoulement psychologique dont souffrent les députés qui occupent les banquettes ministérielles. Je me souviens de m'être entretenu avec les dix ministres provinciaux de l'Agriculture en 1961 et d'avoir obtenu leur assentiment pour que les représentants de l'Ontario et du Québec, ainsi que le ministre fédéral de l'Agriculture, entament des pourparlers et oublient leur sectarisme politique pour chercher à remédier au problème auquel faisait face l'industrie laitière. Nous avions élaboré un programme.

A cette époque, le gouvernement du Québec était libéral, celui de l'Ontario conservateur tout comme le gouvernement fédéral. Nous avions oublié qu'un gouvernement était libéral et que l'autre était conservateur et nous avions approuvé un programme conjoint. Ce programme dépendait de l'adoption par le Québec d'une mesure législative autorisant les cultivateurs à former un seul organisme de producteurs laitiers qui régirait la production et la distribution du lait dans le Québec et en Ontario. L'Ontario avait adopté la mesure nécessaire, mais il devait persuader les divers organismes de producteurs laitiers dans cette province d'accepter cette liaison avec le Québec à la suite de laquelle le gouvernement fédéral éliminerait les excédents sur le marché et assurerait une majoration du prix du lait à un niveau suffisant pour procurer aux cultivateurs un rendement raisonnable, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une subvention publique. C'était là le plan simple, honnête et sans détour que nous avons accepté.

Je ne fais pas grief au gouvernement de M. Lesage d'avoir donné la priorité à l'enseignement, au bien-être social, au développement de l'hydro et quoi encore. Il n'en reste pas moins que son gouvernement n'a pas présenté cette mesure législative avant le printemps de 1966; et les efforts de l'Ontario tendant à réunir ses organisations ont été déjoués jusqu'au moment ou le gouvernement du Québec a fait le premier pas. Le gouvernement libéral du Québec est tombé en 1966 et un autre lui a succédé. Plusieurs semaines plus tard, les ministres de l'Agriculture du Québec et de l'Ontario se sont rencontrés à Montréal et ont décidé de venir trouver le ministre fédéral de l'Agriculture pour lui proposer d'oublier la partisanerie et d'en revenir au vieil accord de 1961. Que s'est-il passé alors. Quelqu'un a pensé qu'il serait bon qu'il y ait une bataille politique entre le ministre fédéral de l'Agriculture et son homologue ontarien et c'est pour cette raison que le plan n'a pas été accepté. Voilà pourquoi les agriculteurs ont marché aujourd'hui sur Ottawa. Le fait est que le gouvernement marque le pas depuis lors et qu'il a décidé d'accorder des subventions ce qui, les cultivateurs le savent, n'apporte pas de solution au problème fondamental.

Je puis parler de cette question en connaissance de cause. En 1958, j'ai entrepris une enquête dans la partie est de ma circonscription de Qu'Appelle, en Saskatchewan. J'ai constaté que la moitié des cultivateurs touchaient un revenu en espèces inférieur à $1,000 par année. Aujourd'hui, quand je visite ces mêmes régions, je vois que ces cultivateurs dont le revenu en espèces était inférieur à $1,000, touchent maintenant des revenus bruts variant entre $6,000 et $13,000, grâce à la mise en œuvre de politiques agricoles fondamentalement bonnes, ce qui leur assure un revenu annuel net de $1,000 ou $2,000. Les gens ont changé. Ils doivent élever leur famille avec seulement $700 ou $800 par année; leur seule chance de jouir de la vie, c'est de se rendre à une foire une fois par année même s'ils sont endettés par-dessus la tête. Toutefois, ils savent que leurs efforts servent à quelque chose, car ils ont actuellement assez d'argent pour rembourser les dettes considérables qu'ils ont contractées pour acheter des machines, une parcelle de terre et des engrais, mais surtout parce qu'ils savent qu'ils contribuent à nourir les peuples affamés du monde.

A mon avis, une situation semblable existe au Canada dans l'industrie laitière, dans l'industrie de la pêche et dans l'industrie forestière. L'univers a un pressant besoin des produits de ces industries. D'après moi, les cultivateurs, les exploitants de boisés et les pêcheurs seraient plus heureux non seulement s'ils étaient un peu plus riches, mais s'ils savaient qu'ils aident à résoudre le grand problème de notre époque, celui de la famine dans le monde. D'après moi, c'est là la solution immédiate ainsi qu'à long terme.

Il y a un moment, j'ai dit que l'on avait besoin de fibres, de bois et de papier journal. Le député de Timiskaming a mentionné le reboisement. Je me souviens avoir proposé, en 1962 et, de nouveau, en 1963, au nom du gouvernement de l'époque, que l'on dépense 2 milliards de dollars, au cours d'une période de dix ans, pour aménager 20 millions d'acres de terres agricoles abandonnées, dans l'Est du Canada, pour produire une espèce de bois industriel. Les cultivateurs de ces régions marginales auraient bénéficié de 90 p. 100 des 2 milliards de dollars que l'on aurait dépensé pour la main-d'œuvre, la plantation des ar-

bres et leur entretien. Cela serait allé de pair avec l'expansion de l'industrie de la viande de bœuf, de manière que le revenu des habitants de ces régions aurait été relevé. Je veux parler de la péninsule de Bruce, les régions argileuses, la vallée de l'Outaouais, la région du lac Saint-Jean, jusqu'à la Gaspésie et les provinces Maritimes.

Notre premier ministre a parlé de la proposition visant à consacrer 2 milliards de dollars au reboisement de 20 millions d'acres comme d'une politique pour les chiens. D'après lui, tous ces arbres rendraient les chiens heureux; ce n'était pour lui qu'une occasion de faire de l'esprit. Il ne savait même pas que la dépense de 2 milliards pour un projet semblable ne produirait pas seulement des revenus qui nous feraient traverser les années de croissance de ces arbres, mais que d'ici 35 ans, ces arbres vaudraient au moins 12 milliards ou, ce qui est plus vraisemblable avec les prix actuels, 24 milliards. Quand un gouvernement peut dépenser 2 milliards qui vaudront 24 milliards une génération plus tard, c'est une bonne dépense. Un capital valeur de 12 à 24 milliards, ajouté à l'industrie de la production de bœuf et au tourisme dans ces régions, auraient signifié une augmentation de revenus d'au moins 600 à 700 millions de dollars par année. Cela nous aurait apporté aussi les devises étrangères dont notre pays a si désespérément besoin. Mais par-dessus tout, des milliers de cultivateurs auraient eu le sentiment d'être utiles non seulement au Canada mais au monde entier. Ils auraient eu la satisfaction de savoir que tout en augmentant leurs propres revenus, ils aidaient à nourrir, vêtir et loger tous les peuples du monde.

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement n'a jamais mentionné ce programme à la Chambre. Apparemment, il pense toujours qu'il s'agit d'une politique pour les chiens. Le cultivateur ne tient pas tant à élever des vaches laitières ni du bœuf de boucherie, ni à exploiter un lot à bois, qu'à tirer de sa terre un revenu suffisant pour faire vivre sa famille dans la dignité. Voilà l'erreur que je reproche au gouvernement actuel.

J'ai mentionné plus tôt qu'en s'unissant les cultivateurs peuvent accomplir beaucoup plus de choses qu'en se divisant en des groupes divers. J'ai rappelé le cas où 10,000 agriculteurs ont marché sur Québec l'an dernier et où, de retour dans leurs comtés, ils ont modifié le climat politique des régions rurales à tel point que le gouvernement du Québec a été remplacé. En outre, j'ai cité l'exemple des cultivateurs de l'Ouest qui, après 40 ans de luttes fratricides, ont appris à travailler et à voter ensemble. Je vais donner un autre exemple, car le Canada n'est pas le seul pays à faire face à de tels problèmes. Le même excédent de produits laitiers existe aux États-Unis. Le nôtre est de 2 p. 100, tandis que le leur est de 3 p. 100. Les raisons en sont les mêmes dans les deux pays. Dans les deux pays, les compagnies qui achètent la production laitière des cultivateurs sont plus disposées à la vendre dans les villes. Elles ne pensent jamais que les habitants de Formose, du Japon, de la Corée, de Hong Kong et de l'Indonésie veulent ce que le cultivateur produit ici. Elles persistent dans leur routine en vendant la production laitière dans les villes. Dans les deux pays, les compagnies sont également à blâmer.

Puisque je parle de l'activité agricole aux États-Unis, je conseille aux députés de jeter un coup d'œil sur le hansard de février ou mars dernier, où ils verront les estimations de l'ancien ministre du Commerce (M. Sharp). A l'époque, je lui avais dit que s'il ne voulait pas agir en ce qui concerne les prix mondiaux du blé, je m'en mêlerais. J'ai demandé aux dirigeants des agriculteurs de l'Ouest canadien de communiquer avec leurs homologues américains et de leur proposer de faire bloc pour tenter d'obtenir que le gouvernement des États-Unis change d'idée en matière de prix du blé.

• (5.50 p.m.)

J'ai rendu un hommage public—que je renouvelle dans cette Chambre—à M. Gibbings du syndicat du blé de la Saskatchewan, à M. Atkins de l'Union nationale des agriculteurs et à M. Runciman, responsable de ces contacts avec leurs homologues. J'ai rencontré, aux États-Unis, les chefs des organisations agricoles dans le bureau du secrétaire à l'Agriculture, à Washington. Je leur ai fait part de mes intentions. Les agriculteurs ont demandé au gouvernement des États-Unis de modifier son attitude quant aux prix du blé, mais celui-ci a refusé. Les agriculteurs ont donné leur réponses en novembre dernier en faisant battre 23 ou 24 démocrates dans les régions agricoles.

Voici, par conséquent, ce que j'ai à dire au sujet des agriculteurs réunis ici aujourd'hui: même s'ils ne représentent que 10 p. 100 de la population canadienne, ce qui est loin des 30 ou 50 p. 100 qu'ils constituaient autrefois, s'ils retiennent les leçons des récentes années et s'ils restent unis, ce n'est pas seulement dans l'Ouest mais également dans l'Ontario, le Québec et les Maritimes qu'ils peuvent obtenir les mêmes résultats que ceux obtenus l'an dernier par les agriculteurs américains qui ont obligé leur gouvernement à modifier sa politique sur les cours mondiaux du blé.

L'agriculture est une industrie de base, mais nous devons faire comprendre aux citadins qu'à moins qu'elle ne soit prospère, le Canada ne saurait l'être. Il semble étrange que nous devions l'apprendre à nos propres

dépens. On s'en souvient, lorsque les ventes colossales de blé ont eu lieu, en 1961, l'indice économique de toutes nos industries nationales s'est mis à monter. En quelques semaines, les industries lourdes, telles celles des machines agricoles et des camions, ont commencé à prospérer. En quelques mois, les industries de l'acier et des mines ont pris de l'essor. L'emploi a augmenté, de même que les salaires. Dès que l'agriculture est prospère, il se produit immédiatement dans l'industrie une réaction favorable au bien-être des Canadiens. Si l'industrie de la fabrication progresse, il s'écoule deux ou trois ans avant que les résultats s'en fassent sentir dans l'agriculture. Cependant, quand les agriculteurs touchent de l'argent, l'ensemble de l'économie s'en ressent tout de suite. Le ministre des Finances actuel (M. Sharp) et le gouverneur de la Banque du Canada l'ont reconnu. Tout le monde accepte le principe. Toutefois, le gouvernement néglige de le mettre en œuvre dans la pratique. Pour que les finances du pays soient saines, il est indispensable que l'agriculture se porte bien. On pourrait multiplier les preuves à l'appui.

Chose curieuse, on discute le même sujet en Chine aujourd'hui. Les cadres veulent l'industrialisation en toute diligence, mais le gouvernement dit non, il faut renforcer l'agriculture. Et un grand débat se poursuit, car le gouvernement chinois a appris en 1959, 1960 et 1961 que, lorsqu'on permet à l'agriculture de péricliter, comme elle l'a fait en envoyant les bataillons d'ouvriers dans les villes construire les écoles et les routes qu'il fallait, c'est toute l'économie qui menace ruine. Ils ont dû rebrousser chemin et y mettre le temps voulu. Devrons-nous donc au Canada apprendre la même leçon? Il ne faut jamais oublier, que même si l'industrie de l'agriculture n'occupe que 10 p. 100 de nos gens, nous en avons besoin pour nourrir non seulement les Canadiens mais aussi les peuples du monde entier. C'est pour cela que l'agriculture doit demeurer une industrie de base.

J'aurais aimé continuer et expliquer les principes de l'ARDA comme programme à long terme de solutions aux problèmes du cultivateur marginal. Le programme est conçu pour l'aider dans ses difficultés et lui permettre de tirer parti de tous les avantages disponibles. J'aurais aimé parler des modifications qu'on devrait apporter à la loi sur la stabilisation des prix agricoles, à la loi sur le crédit agricole et à la loi sur l'assurance-récolte.

J'aimerais rappeler au gouvernement qu'au comité de l'agriculture et de la colonisation en 1963 et 1964, les représentants de tous les partis politiques, libéraux, conservateurs, néo-démocrates et ainsi de suite, étaient tombés d'accord sur un programme fondamental destiné à aider le cultivateur de l'Est par rapport aux provendes. Nous avons attendu toute cette année-là. Quand nous avons été saisis du projet de loi, nous avons constaté que le gouvernement n'avait apparemment tenu aucun compte des conclusions fondamentales qui avaient fait l'unanimité des partis lors des délibérations calmes et constructives du comité. Si je mentionne ces choses, c'est que je suis terriblement chagriné du fait que le projet de loi sur l'assistance aux céréales de provende, que j'ai présenté à la Chambre en 1963, est resté sans suite. C'était une mesure législative fondamentale qui, avec l'ARDA, aurait donné aux cultivateurs de l'Est le même encouragement qu'aux cultivateurs de l'Ouest canadien. Le cultivateur de l'Est attend donc depuis 1963 et n'a reçu rien d'autre que des paroles. Il n'a rien eu de concret.

[L'hon. M. Hamilton.]

Loin de moi l'intention de critiquer les principes de l'ARDA. Je crois qu'ils sont fondamentalement valables, mais le ministre se préoccupait des développements politiques de la province de Québec au lieu d'appliquer cette mesure de façon à ce qu'elle atteigne ses objectifs. Cette mesure visait à inciter les citoyens, les hommes d'affaires, les membres des professions libérales et les cultivateurs à renoncer aux politiques partisanes et à collaborer dans le but d'accroître les revenus de leur collectivité. Si ce programme ne sert qu'à dépenser de l'argent dans une région sous forme de subventions, d'études ou de relevés sans encourager les gens à améliorer eux-mêmes leur avenir, le gouvernement a sapé ou a sérieusement compromis une mesure législative en soi très sage.

Je pourrais continuer à l'infini, monsieur l'Orateur. Cependant, ces quelques remarques montrent que nous sommes loin d'avoir réglé les problèmes des cultivateurs marginaux. Chaque fois que je consulte des chiffres qui m'apprennent que 83 p. 100 des cultivateurs du Québec, 87 p. 100 de ceux des Maritimes et 60 p. 100 des cultivateurs de tout le pays vivent en dessous des normes minimum d'un pays industriel moderne, je me rends compte que les problèmes des cultivateurs marginaux sévissent encore. Quand on est l'auteur d'une mesure législative on est naturellement navré de voir négliger son enfant.

Je sais que le ministre a déployé des efforts considérables, après avoir attendu un an sans prendre aucune mesure pour connaître les résultats de cette mesure législative. Je sais que ses fonctionnaires ont travaillé ferme pour mettre le programme en marche. Ce que je sais maintenant, c'est que nos rêves communs se dissipent, car les intéressés ont perdu tout espoir et le ministre passe tout son temps à des questions politiques sans se préoccuper des problèmes des cultivateurs marginaux.

Notre problème aujourd'hui, je le répète, ne consiste pas à combattre le communisme, mais à lutter contre la pauvreté non pas à coups d'aumônes mais en aidant les pauvres à s'aider eux-mêmes. Notre problème consiste aujourd'hui à lutter contre l'injustice, en prenant des initiatives permettant aux gens d'entrevoir une solution à leurs difficultés.

Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, que tous les problèmes étaient résolus à l'époque où j'étais ministre ni qu'ils le seront tous à l'avenir. Je sais, néanmoins, qu'on avait fait de louables efforts et je déteste nous voir piétiner. Il me déplaît de nous voir nous préoccuper de questions d'une aussi grande portée que le Moyen-Orient ou le Vietnam, car le problème est au fond le même. Si l'on s'intéressait plus, au Vietnam, au partage des terres entre le propriétaire terrien et le paysan, on résoudrait plus rapidement le problème, selon moi. Néanmoins, le monde entier fait appel à nous, la FAO nous demande de l'aide et les gens de notre génération au Canada doivent se demander si nous pourrons répondre à ces demandes. Je veux être en mesure de répondre avec ceux de ma génération à cet appel impérieux à l'action, non pas par des aumônes au pays ou à l'étranger, mais en recourant au principe de l'effort personnel.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, conformément à la motion adoptée le 16 mai 1967, je dois maintenant mettre la motion aux voix. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Au vote.

Une voix: Sur division.

(La motion de l'honorable M. Sharp est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

• (6.00 p.m.)

Les crédits des ministères suivants ont d'abord été abordés et mis en délibération:

le ministère de l'Agriculture;
le ministère de la Production de défense;
le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;
le ministère des Affaires extérieures;
le ministère des Finances;
le ministère des Pêcheries;
le ministère des Forêts et du Développement rural;
le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien;
le ministère de l'Industrie;
le ministère de la Justice;
le ministère du Travail;
le ministère de la Défense nationale;
le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social;
le ministère du Revenu national;
le ministère des Postes;
le ministère des Travaux publics;
le ministère du Registraire général;
le secrétariat d'État;
le ministère du Solliciteur général;
le ministère du Commerce;
le ministère des Transports;
le Conseil du Trésor;
le ministère des Affaires des anciens combattants.

(Rapport est fait des délibérations.)

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de déférer certains crédits aux comités permanents. Je n'aurais pas demandé le consentement de la Chambre si je n'en avais discuté avec les leaders des différents partis.

M. Herridge: La Chambre n'accorde pas son consentement, monsieur l'Orateur. Il y en aura d'autres demain.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Bell: Nous donnerait-on les travaux pour demain?

L'hon. M. Pennell: Demain, monsieur l'Orateur, nous nous proposons d'étudier l'article nº 3, résolution visant à modifier la loi sur l'immigration. Si la résolution est adoptée, nous passerons à l'article nº 6, soit la deuxième lecture du bill nº C-106, modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé. Nous nous proposons de mettre ensuite en délibération l'article nº 10, soit la deuxième lecture du bill nº S-6, revisant et codifiant la loi d'interprétation. Nous passerons ensuite à l'article nº 8, soit la deuxième lecture du bill nº S-4, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne.

(A 6 h. 05, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE BUDGET

ANNONCE DE LA PRÉSENTATION LE JEUDI 1ER JUIN

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais annoncer que je me propose de présenter le budget dans une semaine d'aujourd'hui, le 1er juin, à huit heures du soir.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT DES INSTRUMENTS ADOPTÉS LORS DE LA 50E CONFÉRENCE

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 19 de la constitution du Bureau international du Travail, et de l'assentiment de la Chambre, j'aimerais déposer le texte anglais et français des instruments adoptés lors de la 50e Conférence internationale du Travail qui a eu lieu à Genève en juin 1966. Quatre instruments ont été adoptés lors de cette conférence: deux conventions et deux recommandations.

La constitution du BIT exige que le gouvernement d'un État membre soumette les conventions et recommandations adoptées à la Conférence internationale du Travail «à l'autorité ou aux autorités de qui relève la question pour que des mesures législatives soient adoptées ou que d'autres dispositions soient prises». Dans le cas d'un État fédéral, la constitution oblige en outre le gouvernement fédéral à déférer les instruments qui sont jugés relever entièrement ou partiellement de la compétence législative provinciale aux autorités provinciales appropriées «pour que des mesures législatives soient adoptées ou que d'autres dispositions soient prises».

• (2.40 p.m.)

Selon l'avis du ministre de la Justice (M. Trudeau), dont j'aimerais également déposer un exemplaire, avec la permission de la Chambre, le sujet de chaque convention est du ressort législatif du gouvernement fédéral et le sujet de chacune des recommandations relève à la fois de la compétence législative du gouvernement fédéral et de celle des provinces.

La convention 125 fixe des normes internationales minimums à l'égard des brevets de capacité des officiers de bateaux de pêche en eau salée. Au Canada, les ministères intéressés ont examiné les normes de cette convention. Je suis heureux de dire que nous satisfaisons aux exigences relatives aux mécaniciens.

La convention 126 traite du logement à bord des bateaux affectés à la pêche maritime dans les eaux salées. Nous avons ici des problèmes connexes à discuter avec les provinces en cause. Les ministères intéressés ont étudié la convention afin de déterminer dans quelle mesure les normes canadiennes pour le logement de ce genre y sont conformes. Je suis heureux de dire qu'en pratique, elles le sont passablement, mais il reste encore quelques problèmes à surmonter avant de songer à ratifier la convention.

La recommandation 126 expose les programmes de formation professionnelle des pêcheurs. La recommandation 127 porte sur le rôle des coopératives dans les pays en voie de développement. Comme les députés le savent sans doute, la constitution du BIT oblige les gouvernements des États fédéraux à organiser périodiquement des consultations entre les autorités fédérales et provinciales en vue de promouvoir des initiatives visant à l'application des dispositions des divers instruments internationaux adoptés par la Conférence internationale du Travail. En plus des consultations régulières, mon ministère continue à consulter les autorités fédérales des autres pays quant aux sections des conventions de l'OIT qui intéressent les provinces.

J'aimerais ajouter que j'ai eu le privilège de participer, l'automne dernier, à une cérémonie au cours de laquelle mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), a présenté officiellement au nom du gouvernement du Canada les instruments de ratification de deux conventions du BIT: la convention 45, concernant le travail des femmes à l'intérieur des mines, et la convention 122, concernant une politique de l'emploi. Je signale que cette occasion a été d'autant plus agréable que la huitième conférence régionale des États américains membres du BIT se tenait alors à Ottawa.

Avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer les conventions et le règlement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la substance

des observations du ministre souligne une fois de plus les grandes difficultés qu'éprouve, dans le cadre du régime fédéral, le gouvernement central à conclure des traités et des conventions touchant d'une façon ou d'une autre des questions relevant des provinces.

En 1919, si ma mémoire est bonne, le BIT a conclu une série de conventions. Durant le régime du regretté très honorable R. B. Bennett, diverses mesures sociales, fondées sur les accords conclus par le BIT en 1919, ont été présentées au Parlement. Les tribunaux ont décidé que ces mesures législatives n'entraient pas dans les pouvoirs du Parlement et ont exprimé leur opinion en ce sens.

Depuis quelques années, on a discuté la constitution plus que jamais, surtout par suite de la doctrine des deux nations énoncée par le premier ministre (M. Pearson) en avril 1963. Il en est résulté au sein du pays des différences d'opinions quant aux traités et aux droits des provinces. Avec ses vastes connaissances juridiques, comme en fait foi la déclaration dont il vient de saisir la Chambre, le ministre a souligné avec insistance la gravité de la situation à laquelle le Canada doit faire face dans le domaine des affaires internationales quant aux questions qui peuvent être ou non du ressort des provinces.

Encore une fois en cette année du centenaire, j'estime que ses propos sont une nouvelle preuve de la nécessité de convoquer une conférence nationale sur la constitution afin que nous puissions déterminer une fois pour toutes les droits de notre pays, comme nation, de conclure des traités et nous assurer en même temps que ces droits ne seront pas compromis par telle ou telle province.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire simplement, au nom du Nouveau parti démocratique, que nous sommes heureux du fait que le ministre ait pu, aujourd'hui, saisir le Parlement des résultats d'une partie des travaux du congrès du BIT en 1966. Je puis dire que cela m'a intéressé particulièrement, car j'ai eu la chance d'entendre certaines des discussions sur les questions qui ont mené à l'accord particulier sur les pêcheries. J'espère que le ministre et son collègue, le ministre des Pêcheries (M. Robichaud), poursuivront leurs efforts avec diligence afin d'obtenir les arrangements nécessaires avec les provinces, de sorte que nous puissions ratifier cet accord sans trop de retard.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté avec attention la déclaration du ministre, concernant différents points de la politique relative au travail et au logement à bord des bateaux de pêche. Nous sommes heureux, non seulement de cette annonce mais aussi de constater qu'il y a des progrès qui se font dans le domaine du travail, au niveau de l'organisation internationale. Les expériences tentées ou les résultats obtenus dans d'autres pays nous aideront grandement, et je pense que ce qui se fait actuellement au Canada pourra servir aussi à d'autres pays, dans le domaine des relations internationales.

Nous étudierons plus attentivement la déclaration que le ministre vient de faire, après quoi nous serons plus en mesure d'exprimer notre point de vue sur la situation.

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

RENVOI DES CRÉDITS À CERTAINS COMITÉS PERMANENTS

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement à l'affectation des deniers publics, les crédits énumérés au budget principal des dépenses de 1967-1968 et se rapportant aux ministères suivants: Agriculture, Forêts et Développement rural, Commerce, Revenu national, Affaires extérieures, Industrie, Justice et Travaux publics, soient soustraits au comité des subsides et déférés aux comités permanents de la Chambre énumérés ci-dessous:

a) le ministère de l'Agriculture et le ministère des Forêts et du Développement rural, au comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural;

b) le ministère du Commerce et le ministère du Revenu national, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;

c) le ministère des Affaires extérieures, au comité permanent des affaires extérieures;

d) le ministère de l'Industrie, au comité permanent de l'industrie, des recherches et de l'exploitation énergétique;

e) le ministère de la Justice, au comité permanent de la justice et des questions juridiques; et

f) le ministère des Travaux publics, au comité permanent de l'habitation, de l'aménagement urbain et des travaux publics.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Herridge: Non.

[*Français*]

M. l'Orateur: J'aimerais signaler aux députés qu'en vertu de l'article 57 du Règlement, cette motion ne peut faire l'objet d'un débat.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

M. Herridge: Non.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont opposés veuillent bien dire non.

M. Herridge: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent et la motion est adoptée sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

• (2.50 p.m.)

L'EXPO '67

LA VISITE AU CANADA DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS—LES ENTRETIENS AVEC LE PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Dirait-il au président des États-Unis combien la Chambre regrette que, contrairement à la ligne de conduite de son prédécesseur, il n'ait pu, cette fois-ci, s'adresser à la Chambre et à l'autre endroit, surtout au moment où des questions aussi importantes que le Vietnam et le Moyen-Orient sont une source d'angoisse pour les hommes libres du monde entier?

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, à propos de la remarque du chef de l'opposition concernant la visite au Canada du président des États-Unis, nous espérons que cette courte visite ne sera pas sa visite officielle au Canada en cette année du centenaire ou à l'Expo, et qu'il aura l'occasion de revenir.

Tous les honorables députés savent sans doute que le président des États-Unis se trouve au Canada aujourd'hui. Il s'est rendu à l'Expo, où il a reçu un chaleureux accueil vraiment canadien, qui rend manifeste la considération qu'ont les Canadiens pour nos voisins du Sud et leur président. (*Applaudissements*)

La réception a été organisée au pied levé hier, le président ayant dit au premier ministre que, vu la situation actuelle, il serait opportun que les deux hommes d'État confèrent sur l'évolution des affaires mondiales. Au cours de la matinée, le président a assisté aux cérémonies de la fête nationale des États-Unis, à l'Expo, et a fait le tour du pavillon des États-Unis. Ensuite, il s'est rendu en avion à la résidence d'été du premier ministre, au lac Harrington, où il a été invité à déjeuner; les deux hommes d'État sont à présent en conférence particulière. Ces entretiens, auxquels prend part le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), se poursuivront tout l'après-midi, jusqu'au départ du président pour Washington.

LES NATIONS UNIES

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a-t-il du nouveau à nous apprendre au sujet de la situation au Moyen-Orient? Pourrait-il nous dire, notamment, s'il y a lieu d'espérer, comme on le fait, que la situation s'améliore dans cette région et de souhaiter qu'au moins un règlement provisoire et une période d'apaisement aient pu être obtenus en vue d'un règlement ultime et définitif?

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, quant à l'important sujet de la paix mondiale au regard de la crise dans le Moyen-Orient, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que savent déjà les députés. Le secrétaire général des Nations Unies est de retour et il fera sans aucun doute un rapport sur la situation, mais j'assure aux députés que la nouvelle selon laquelle le secrétaire général était très ennuyé de la réunion du Conseil de sécurité est sans fondement. Il était entièrement d'accord sur cette initiative.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre voudrait-il nous dire si les quatre grandes puissances ont accepté la proposition, ou plus exactement la suggestion du président de Gaulle, de se réunir afin d'examiner la situation et de réduire les tensions? L'URSS a-t-elle accepté cette invitation?

L'hon. M. Winters: Je ne suis pas en mesure de répondre en ce moment avec précision à cette question, monsieur l'Orateur. Je la considérerai comme préavis.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Le premier ministre suppléant dirait-il à la Chambre si le Conseil de sécurité se réunira afin de permettre au secrétaire général de faire rapport de sa mission au Caire si aucune disposition n'a encore été prise à ce sujet.

L'hon. M. Winters: Tout ce que je puis dire, c'est ce qu'on m'a laissé entendre. Le Conseil de sécurité se réunira sous peu pour examiner le rapport du secrétaire général. Je suppose donc que des dispositions ont été prises à cette fin.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

QUESTION RELATIVE À L'IMPORTATION DE CHAUSSURES DE PAYS ASIATIQUES ET EUROPÉENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Le ministre a-t-il l'intention d'établir une politique de quotas à l'égard de l'importation de chaussures venant des pays asiatiques et d'Europe, tel que demandé par l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RÔLE DE LA FORCE MOBILE UNIFIÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je poserai ma question au ministre associé. Elle est fondée sur la déclaration de principe formulée par le ministre de la Défense nationale, le 3 avril dernier. La force mobile unifiée du Canada est-elle disponible—et je cite le ministre lui-même—«pour endiguer ou maîtriser des incidents qui pourraient prendre une tournure plus grave» et la crise au Moyen-Orient est-elle le genre d'incident pour lequel la force a été formée?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, une question de cette nature exige mûre réflexion.

[L'hon. M. Winters.]

L'AGRICULTURE

LA RÉPONSE DU MINISTRE AUX INSTANCES DES CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture qui a maintenant eu quelque temps pour digérer les instances des cultivateurs de l'Ontario et du Québec. Est-il disposé à informer le comité permanent de l'agriculture s'il entend se rendre aux demandes des cultivateurs?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il me faudra plus de 24 heures pour digérer le repas que j'ai pris hier.

LE BEURRE ET LE FROMAGE: ÉCHEC DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre sait-il que la production de beurre et de fromage a baissé de 11 p. 100? Dirait-il que cela illustre l'échec de sa récente politique laitière et quelles mesures entend-il prendre pour remédier à la situation?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question paraît aussi difficile à digérer.

LA DISTRIBUTION DE LAIT DANS LES ÉCOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture sur un sujet qu'il rumine depuis très longtemps. En raison des incidents survenus hier après-midi sur la colline du Parlement, le ministre songe-t-il maintenant à instituer le programme de distribution de lait dans les écoles promis en 1963?

M. Howard: Et en 1958.

M. l'Orateur: Le député voudrait-il faire inscrire sa question au *Feuilleton*?

[*Plus tard*]

[*Français*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

A l'instar de l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Côté), le ministre est-il toujours convaincu de l'appui des agriculteurs canadiens, et, dans le cas de l'affirmative, peut-il nous donner la raison qui a motivé la présence des six agents qui l'accompagnaient à sa sortie du parlement, à 6h. 45, hier après-midi?

[*Traduction*]

LES CONSTATATIONS DU GROUPE SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question fondée sur le fait qu'il a accepté le principe de l'institution d'un groupe spécial chargé d'étudier les problèmes agricoles de l'Est du Canada. Le gouvernement envisage-t-il sérieusement de demander au groupe de lui faire rapport de ses constatations dans un certain délai, et si oui, le ministre peut-il informer la Chambre de la période qu'il compte lui accorder pour lui permettre d'achever ses travaux?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): La formation du groupe n'est soumise à aucune condition rigide. Cependant, on estime généralement que ses membres devraient présenter un rapport dans un an et soumettre des rapports provisoires sur des études précises au cours de cette période.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): J'aimerais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le groupe spécial sera-t-il composé de fonctionnaires ou comprendra-t-il des représentants de l'industrie agricole?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, il ne sera pas composé de fonctionnaires, mais de personnes de l'extérieur.

LES VÉTÉRINAIRES ET LE SOULAGEMENT DE LA SOUFFRANCE DES ANIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que tous les vétérinaires à l'emploi du gouvernement exerceront leur responsabilité morale de façon à soulager la souffrance des animaux, comme le demande la Société protectrice des animaux?

M. l'Orateur: La question, d'ordre très général pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Webb: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Voilà déjà quelque temps que la Société a fait cette demande et nous n'avons encore reçu aucune réponse. Le ministre aurait dû répondre.

[*Plus tard*]

[*Français*]

POLITIQUE LAITIÈRE—RECOMMANDATIONS DONNANT SUITE À L'ÉTUDE DU COMITÉ

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser à l'honorable ministre de l'Agriculture une question qui fait suite à la réponse que m'a donnée le ministre des Finances à une question que je lui posais tantôt.

Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire s'il a l'intention de recommander au comité qui étudiera les demandes des cultivateurs, d'ici le 10 juin, de suggérer la révision de la politique des quotas qui s'appliquent à la politique laitière?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est un des sujets que nous allons considérer d'ici le 10 juin.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA CLASSIFICATION DU NORD DE L'ONTARIO COMME RÉGION DÉSIGNÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais adresser une question au ministre de l'Industrie, monsieur l'Orateur. J'en ai posé une dans le même sens, mardi, mais Votre Honneur l'a déclarée irrecevable. Puis-je la formuler autrement dans l'espoir qu'elle soit conforme au Règlement? Le ministre a-t-il l'intention de classer le Nord de l'Ontario comme région désignée? Si oui, quand pouvons-nous compter recevoir les renseignements pertinents?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne m'oppose pas à ce que le ministre réponde. Si, la première fois que le député a posé la question, j'ai déclaré qu'elle était irrecevable, c'est qu'elle me paraissait très générale et d'un genre qu'il ne faudrait pas ordinairement soulever à ce moment-ci.

M. Lewis: J'ai laissé de côté une partie de la question dans l'espoir que vous ne jugiez pas cette dernière trop générale.

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, j'espère que vous me permettrez de répéter ma question au ministre de l'Industrie, vu que Votre Honneur a donné à entendre qu'il ne s'opposerait pas à ce que le ministre y réponde. Je lui ai demandé s'il songeait à classer le Nord de l'Ontario dans la catégorie des régions désignée et, si oui, la date probable où il en ferait l'annonce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour l'ordre qui s'impose, je dirais à l'honorable député que si, à son avis, j'ai tort de décider que l'affaire n'est pas immédiatement pressante ou de ne pas accepter sa question présentement, il pourrait facilement la poser à 10 heures ce soir.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA FERMETURE DU PARLEMENT DURANT LA MANIFESTATION DES AGRICULTEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Justice. Est-ce lui qui a donné l'ordre, ou encore un autre membre du gouvernement, de fermer les édifices du parlement hier, avant même que la foule se soulève ou fasse des menaces? Pourquoi l'a-t-on fait, qui en a donné l'ordre, et l'a-t-on fait sur l'ordre d'un membre de l'exécutif?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, je puis dire que je n'en ai pas donné l'ordre. Quant à savoir si un tel ordre a été donné, je devrai me renseigner.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire pour le solliciteur général. Le ministre exprimerait-il nos félicitations à la Gendarmerie royale pour le bon esprit dont elle a fait preuve hier en s'occupant de la situation? Elle a été merveilleuse.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, hier, pendant la période des questions, j'ai soulevé le sujet de la fermeture à clef des portes de la Chambre des communes. Présentement, j'aimerais faire valoir un point de vue qui pourrait être pris en considération dans le rapport que Votre Honneur prépare peut-être sur le sujet, soit que la fermeture des portes à clef viole deux principes essentiels. Premièrement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pose-t-il une question ou fait-il une déclaration sur une question de privilège?

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, mes propos ont un double caractère: j'interroge et je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: Il serait peut-être plus facile, alors, que le député pose la question de privilège.

L'hon. M. Hamilton: Alors je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai soulevé hier une question qui, selon moi, était très près d'une question de privilège. Après mûre réflexion, je sais que c'en est une, car, selon moi, un des premiers droits du député est d'avoir accès à son siège à la Chambre quand le timbre se fait entendre.

[M. l'Orateur.]

Non pas que cette situation se présentera tellement souvent, monsieur l'Orateur, mais j'estime que vous devriez nous indiquer dans votre rapport comment on pourra faire face à pareille situation lorsque de fortes délégations viendront ici à l'avenir.

Le deuxième aspect de ma question de privilège vise le droit des Canadiens de manifester dans l'ordre sur la colline et d'avoir accès à la Chambre des communes. Personne ici n'excuse la conduite du petit nombre qui a martelé les portes à coups de poing, mais je voudrais demander à Votre Honneur de songer à proposer dans son rapport une façon de procéder qui reconnaisse à l'avenir *a*) que tout député a droit à son siège et qu'on doit lui assurer ce droit, et *b*) que ceux qui désirent venir ici dans l'ordre doivent avoir le privilège de venir, comme ils l'ont fait plus tard dans l'après-midi.

LA DISPONIBILITÉ DE LA DOCUMENTATION POUR LES VISITEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État qui est le ministre le plus intéressé à rendre agréable le séjour de nos visiteurs à l'occasion du centenaire. Ils visitent par milliers cette enceinte chaque jour et j'ai reçu plusieurs plaintes. L'honorable représentante aurait-elle l'obligeance de signaler aux autorités voulues que des centaines de touristes qui visitent les édifices du Parlement chaque jour voudraient pouvoir acheter des brochures et photos concernant la Chambre?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je m'en occuperai volontiers.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ÉLABORATION D'UNE MESURE RELATIVE AUX PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor. Le gouvernement avance-t-il dans la rédaction d'une mesure législative visant à donner suite à la recommandation du comité mixte spécial de la fonction publique du Canada concernant l'augmentation des pensions des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, l'examen de la question par le gouvernement avance, mais je me garderais bien, lorsque je traite avec mon honorable ami, de fixer des dates pour la mise en œuvre des décisions qui seraient prises.

M. Knowles: J'ose croire que ce sera bientôt.

LE BUDGET

LES NORMES DU DÉBAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Sauf erreur, juste avant mon arrivée à la Chambre, le ministre a annoncé que le budget serait présenté dans une huitaine de jours. Le ministre, le leader de la Chambre ou le gouvernement ont-ils l'intention d'entamer le débat sur le budget et de le poursuivre jusqu'à la fin ou le débat sera-t-il ajourné ce soir-là pour une certaine période?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Permettez-moi de répondre, monsieur l'Orateur, que la question sera résolue, je pense, au retour du leader du gouvernement à la Chambre au début de la semaine prochaine et après consultation avec les divers leaders à la Chambre.

LA PÊCHE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA REPRISE DU FLOTTAGE DES BILLES SUR LA STELLAKO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Nous dirait-il si des organisations de la Colombie-Britannique se sont plaintes parce que le gouvernement de cette province a annoncé sa décision de permettre la reprise de la drave sur la rivière Stellako qui a tellement nui à la pêche l'an dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il m'est difficile d'établir si la question est urgente. Si l'honorable député estime que je me trompe en disant qu'elle ne l'est pas, il peut donner préavis qu'il en discutera à dix heures.

M. Mather: J'estime qu'elle est urgente, monsieur l'Orateur, parce que la saison de pêche dans cette région débutera incessamment. Je crois que le ministre est en mesure de répondre à ma question.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, j'ai bien reçu des protestations d'un certain nombre d'organisations de Colombie-Britannique contre la décision du gouvernement de Colombie-Britannique de permettre la reprise du flottage du bois à Stellako. A ce propos, j'ai écrit le 16 mai au ministre des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de Colombie-Britannique et j'ai reçu une réponse hier. Nous étudierons le libellé de cette réponse à une réunion que je projette de tenir avec mes fonctionnaires supérieurs plus tard cet après-midi, et nous en viendrons à une décision au plus tard lundi ou mardi de la semaine prochaine.

Je veux, toutefois, donner à l'honorable député l'assurance que ma décision à l'égard de la protection du poisson, en regard des usages multiples de l'eau, tiendra compte qu'il faut utiliser nos ressources hydrauliques le plus possible aussi longtemps qu'une ressource donnée n'en souffre pas.

[*Plus tard*]

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries par suite de la réponse qu'il vient de donner à mon collègue, le député de New Westminster, quant au flottage de bois sur la Stellako. Le ministre serait-il prêt à déposer, à ce sujet, sa correspondance avec l'honorable M. Williston, de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Robichaud: Même si je suis prêt à la déposer, je ne le puis avant d'avoir consulté le ministre provincial pour en obtenir l'approbation.

LA PÊCHE AU HOMARD—LA PROLONGATION DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Kings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Le ministre nous dirait-il si l'on a pris une décision en vue de prolonger la saison de pêche du homard dans le district 7B? Pouvons-nous compter sur une annonce à cet égard bientôt?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, il ne conviendrait pas que je rende une décision sur l'opportunité de prolonger la saison du homard dans le district 7B, vu que la saison n'a commencé qu'hier. Je prendrai à l'égard de ce district la même position que j'ai prise au sujet du district 4 dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Il n'y a pas lieu, à mon sens de prendre une décision avant que la saison soit assez avancée, car seulement alors pourrons-nous évaluer la situation et déterminer la possibilité d'une prolongation. Considérant

la date tardive à laquelle la saison a été ouverte dans le district 7B, j'ai tout lieu de croire que l'opportunité de prolongation pourra être examinée vers la fin de la saison avant d'en arriver à une décision.

RADIO-CANADA

LES DÉTAILS DE L'ACCORD AVEC L'URSS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il y a deux semaines, j'ai demandé au secrétaire d'État de dire à la Chambre si un accord avait été signé par Radio-Canada et la Russie soviétique ou par des services du Kremlin concernant la radiodiffusion et, dans l'affirmative, quelles étaient les dispositions et le but de cet accord. Je me demande si l'honorable représentante est maintenant en mesure de répondre à cette question.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je dois m'excuser. On m'informe que la réponse est sur mon pupitre sous un amas de papier. J'espère l'avoir demain matin pour le très honorable représentant.

LE CRÉDIT AU CONSOMMATEUR

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Le premier ministre suppléant dirait-il si le gouvernement veut de nouveau instituer le comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit au consommateur et le coût de la vie? Si oui, quand le comité sera-t-il institué?

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je consulterai les autorités compétentes et répondrai plus tard.

[*Français*]

L'EXPO '67

ON SUGGÈRE D'ENREGISTRER LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES SUR FILMS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roger Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État.

Étant donné la valeur historique des événements qui ont précédé l'ouverture de l'Expo et de ceux qui s'y déroulent de jour en jour, et étant donné aussi que des milliers de Canadiens n'auront pas l'occasion de visiter les divers pavillons, l'honorable ministre peut-elle nous dire si des dispositions ont été prises pour enregistrer ces événements sur films, tant pour les archives que pour la distribution aux quatre coins du pays, après la fin de l'Expo?

M. l'Orateur: L'honorable député a fait une suggestion au ministre, et pour autant qu'il s'agit d'une question, je crois qu'elle pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

M. LE JUGE LANDREVILLE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à cause de la prochaine élection complémentaire à Sudbury lundi, on aimerait bien savoir ce que le gouvernement compte faire au sujet du juge Landreville. Il y a seize jours, je me suis fait dire qu'on nous renseignerait dans quelques jours. Le solliciteur général nous dirait-il dès maintenant ce que le gouvernement compte faire? Va-t-il révoquer le juge Landreville ou prendre d'autres mesures? L'apprendrons-nous demain, dernier jour de séance avant l'élection complémentaire?

L'hon. Robert Winters (premier ministre suppléant): Puis-je répondre à cette question? Le premier ministre m'a demandé ce matin de l'excuser auprès du chef de l'opposition au cas où il poserait cette question. Il regrettait d'être retenu ailleurs aujourd'hui, mais il a dit qu'il répondrait le plus tôt possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: Demain? En retournant au premier ministre suppléant le compliment du premier ministre, je demande néanmoins à ce dernier de me répondre demain. Les gens veulent savoir. Il sera trop tard la semaine prochaine.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable représentant prête des arrière-pensées.

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE MONTANT DISPONIBLE POUR LES FRAIS DE TRANSPORT

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur l'Immigration afin de porter de douze millions à vingt millions de dollars le plafond actuel des avances non remboursées pouvant être consenties à un moment déterminé pour permettre au ministre de la

Main-d'œuvre et de l'Immigration de faire aux immigrants des prêts de nature à les aider à acquitter leurs frais de transport au Canada.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten).

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, cette résolution propose probablement l'une des plus courtes des mesures législatives jamais présentées au Parlement. Il s'agit de modifier un mot de la loi sur l'immigration, en remplaçant le mot «douze» par le mot «vingt». La modification ne manque pas d'importance cependant, puisque ces mots sont suivis de l'expression «millions de dollars».

Il s'agit de porter de 12 à 20 millions de dollars le plafond des avances non remboursées qui peuvent être consenties à n'importe quel moment aux immigrants, pour les aider à acquitter leurs frais de transport au Canada. Cette modification est nécessaire, étant donné la quantité considérable d'immigrants qui sont entrés au Canada dernièrement. Le plafond actuel nous forcerait à réduire notre assistance sensiblement.

On reconnaîtra sans peine qu'une telle initiative serait peu souhaitable et injuste. Toutefois, j'espère que nous pourrons bientôt étudier le projet de loi proprement dit. Évidemment, il s'agit d'une mesure financière et il importe de présenter une résolution. Le projet de loi lui-même est si court et si simple que j'espère, avec le consentement de la Chambre, pouvoir présenter une explication détaillée lorsque nous l'étudierons en deuxième lecture. J'espère que la Chambre nous accordera à l'unanimité l'autorisation de procéder immédiatement à l'étude en vue de la deuxième lecture.

L'hon. M. Churchill: Le projet de loi est-il imprimé?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

L'honorable ministre nous demande de porter de 12 millions à 20 millions le plafond des avances pour le transport des immigrants. Pourrait-il nous faire part des résultats de son dernier voyage à Paris, concernant l'immigration française, et nous donner des chiffres au sujet de l'augmentation de l'immigration française? Pourrions-nous avoir les résultats obtenus depuis ses dernières démarches?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, il y aura sûrement moyen de donner les résultats. Nous avons les chiffres, mais je ne les ai pas ici. Je pourrai les fournir à l'honorable député dès que je les obtiendrai du ministère.

M. Grégoire: L'honorable ministre pourrait-il nous les fournir au cours de son exposé sur la motion portant deuxième lecture?

L'hon. M. Marchand: Probablement, monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, nous ne demanderions pas mieux que de nous rendre au désir du ministre, mais d'ordinaire, à propos de telles propositions, il est normal de consulter tous les partis représentés à la Chambre. Autant que je sache, on ne l'a pas fait cette fois. Or, il y a des questions auxquelles le ministre devrait répondre avant que nous passions à la deuxième lecture du projet de loi.

• (3.20 p.m.)

Si le bill est aussi simple que le prétend le ministre, je ne m'oppose pas à ce qu'il soit lu pour la deuxième fois et pleinement approuvé aujourd'hui même. Mais je crois que c'est le moment maintenant au stade de la résolution d'en expliquer complètement le tout. Si l'on s'en tient à la déclaration du ministre, le bill n'est rien d'autre qu'un trompe-l'œil d'ordre financier. Dans ce cas, la Chambre en sera fort déçue. Nous espérions que la résolution comporterait beaucoup plus qu'il n'y paraît, qu'elle marquerait une nouvelle façon d'envisager la politique d'immigration en ce qui concerne l'assistance aux immigrants, plutôt que le maintien des programmes fragmentaires et hétéroclites.

Il est temps je crois d'adopter une nouvelle politique originale et dynamique, à l'égard de l'assistance aux immigrants. Tout ce qu'on propose ici, c'est d'augmenter les sommes disponibles dans le fonds renouvelable. C'est important, bien sûr. Cela indique un progrès. Mais il n'y a pas de changement de principe —aucune amélioration véritable.

Le ministre aurait dû, dans une déclaration préliminaire, nous montrer que le gouvernement se propose d'adopter une politique d'immigration dynamique et de s'écarter des sentiers battus. Cette proposition d'augmenter le montant d'argent disponible est moins que satisfaisante pour plusieurs raisons. D'abord, elle semble bien en deçà des propositions que le gouvernement lui-même a énoncées dans le Livre blanc. A la page 41 de ce document, après une explication du programme d'aide à l'acquittement des frais de passage autorisé en vertu de l'article 69 de la loi sur l'immigration, nous trouvons ces mots:

Cependant, le programme devra être revisé pour être conforme au programme de sélection universelle et libre de tout traitement de faveur préconisé dans le présent Livre blanc. On propose donc, pourvu que le Parlement accorde les fonds nécessaires, que soient mis à la disposition de tous les

immigrants non parainnés qui satisfont aux normes, y compris leurs femmes et leurs enfants mineurs à charge, des prêts de $1,500 par famille, au plus.

Quand le ministre nous dit qu'il suffit d'augmenter le montant d'argent, il n'applique même pas la politique énoncée dans le Livre blanc. Si je me souviens bien, ce programme d'aide a toujours été restreint à l'Europe, bien qu'effectivement il ne s'étende pas à toutes les parties d'Europe. Il ne s'applique pas à la Yougoslavie ou aux pays du bloc soviétique pour la simple raison que les immigrants non parrainés ne sont pas ordinairement acceptés de ces pays. Les Pays-Bas et la Norvège autrefois du moins, s'opposaient à l'application du programme en deçà de leurs frontières, et c'est probablement encore le cas. Je crois également que le programme ne s'applique pas à Malte, ni à l'Espagne, ni aux Açores. Aujourd'hui, on nous demande d'accepter aveuglément une augmentation de 12 à 20 millions de dollars sans indiquer le moindrement ce qu'on envisage et sans même dire s'il y aura un changement dans la politique de base.

Je crois que le comité doit décider si un programme de prêts suffit ou s'il faudrait y joindre un régime de subventions. Le Livre blanc rejette d'emblée l'usage de subventions d'encouragement à l'émigration. Je suis loin d'être sûr que cette attitude soit la bonne. Un programme de subventions a donné d'excellents résultats en Australie. J'ai ici une brochure où on le décrit. En vertu du programme, le prix complet du voyage de Grande-Bretagne en Australie n'est que dix livres sterling. Les moins de 19 ans voyagent gratuitement. C'est dire que mari et femme, accompagnés de tous leurs enfants de moins de 19 ans, peuvent aller en Australie pour seulement vingt livres sterling soit quelque 60 dollars. Les bénéficiaires de ce programme d'aide au transport utilisent les lignes ordinaires de navigation ou d'aviation. Leur passage ne leur coûte que dix livres grâce à un arrangement entre eux et le gouvernement d'Australie; les compagnies de navigation ou d'aviation les traitent sur le même pied que ceux qui ont payé le plein prix de leur passage en classe économique.

A n'en pas douter, l'Australie a su attirer beaucoup plus d'immigrants britanniques que le Canada. La moyenne annuelle est presque toujours deux fois plus élevée que la nôtre. Cela n'a pas sa raison d'être. A mon avis, notre pays a des attraits sans pareil chez cette grande nation sœur. Mais le fait est que l'Australie a encouragé l'immigration de façon beaucoup plus soutenue et vigoureuse que nous. Notre gouvernement et un comité spécial du Sénat et des Communes devraient étudier ce que fait l'Australie pour encourager l'immigration, en vue de l'imiter. Car, à l'heure actuelle, nous ne pouvons tout simplement pas faire concurrence dans les Îles britanniques aux appâts financiers offerts par l'Australie. Au fur et à mesure que grandit la concurrence pour les immigrants souhaitables, je crains que nous ne perdions de plus en plus de terrain dans les Îles britanniques, à moins d'adopter de nouvelles politiques plus vigoureures.

Le côté faible de cette résolution c'est qu'elle ne vise que l'acquittement des frais de passage—des frais de transport. Mais un immigrant peut avoir surtout besoin d'aide pendant les premières semaines ou les premiers mois suivant son arrivée au Canada. Pourtant cette résolution ne comporte aucune clause sur l'établissement; elle ne dit rien des services d'enseignement, de l'enseignement des langues, ou des services d'orientation personnelle de l'immigrant qui arrive au pays.

Une des faiblesses fondamentales du ministère depuis des années est qu'il concentre trop son intérêt sur l'arrivée des immigrants au Canada, laissant aux provinces et aux municipalités le soin de s'occuper des problèmes qui en résultent. D'après moi, cela est regrettable; il est essentiel d'intensifier considérablement les programmes d'établissement, d'enseignement et de bien-être du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il faut tout au moins coordonner ces programmes avec ceux des gouvernements provinciaux et municipaux. Il ne suffit pas de payer les frais de voyage de l'immigrant et de le laisser ensuite se débrouiller tout seul, sans lui offrir de conseils ou d'instruction linguistique, en le forçant à s'en remettre entièrement aux services locaux dont la qualité, pour le moins, varie beaucoup de collectivité en collectivité.

Lorsque le gouvernement cherche des fonds pour payer les frais de voyage des immigrants, le moins qu'il puisse faire c'est de dire aux députés s'il projette de faire bénéficier ces nouveaux arrivés des services disponibles.

Un autre échec, je dirais...

L'hon. M. Marchand: Dois-je comprendre que le député refuse le consentement unanime? Je veux simplement le savoir.

L'hon. M. Bell: Le ministre a parfaitement raison. J'ai l'intention de faire un discours à propos de cette résolution, après quoi je veux bien qu'elle soit adoptée, et je suis prêt aussi à traiter du bill cet après-midi. Mais si le ministre s'attend à de la collaboration de notre part, puisqu'il sait fort bien que d'ordinaire je fais fonction de critique en matière d'immigration et qu'il suffit pour me rejoindre

de m'appeler, tout ce qu'il a à faire c'est donc de me téléphoner et de ne pas chercher à jouer au plus fin à la Chambre.

L'hon. M. Marchand: Puis-je signaler au député qu'hier le leader suppléant du gouvernement à la Chambre a dit que le bill que nous examinons serait mis en délibération aujourd'hui. Il y a un mois environ, je me suis entretenu avec le député de Winnipeg-Sud-Centre et je lui ai dit—hélas, le député de Carleton était absent à ce moment-là—que cette caisse serait à sec dans le courant de mai. Il s'est alors déclaré prêt à collaborer pendant la nouvelle session, même pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

• (3.30 p.m.)

L'hon. M. Bell: Le ministre réussira plus vite à faire adopter son projet de résolution s'il est d'humeur conciliante. Je me propose de signaler ce que je considère comme des lacunes de ce projet de résolution et je m'attends que le ministre me réponde. Je suis personnellement prêt à passer à l'étape de la deuxième lecture du bill et, au besoin, à lui faire franchir toutes les étapes voulues cet après-midi. Toutefois, si le ministre veut faire adopter son projet par la Chambre, on lui dira qu'il sait parfaitement bien à qui il doit s'adresser pour discuter des questions d'immigration, du moins en ce qui concerne l'opposition officielle. Il a déjà assez d'expérience pour savoir cela.

Une autre lacune de ce projet de résolution est, je crois, qu'il ne prévoit pas l'intégration de l'aide au transport des immigrants aux projets de certaines provinces. Par exemple, en mai 1966, pour attirer les immigrants, le gouvernement du Manitoba a amorcé un programme visant à acquitter la totalité des frais de transport des immigrants. Quels échanges de vues y a-t-il eus entre le ministère fédéral de l'Immigration et le gouvernement du Manitoba? Comment le programme du Manitoba a-t-il fonctionné? Comment s'adaptera-t-il aux plans qui feront suite à ce projet de résolution? D'autres provinces ont-elles adopté des programmes de ce genre ou en ont-elles discuté avec le ministère de l'Immigration? Que propose le Québec? Quels sont les résultats des pourparlers du premier ministre Johnson à Paris? Le comité a le droit de savoir la réponse à tout cela avant que la proposition soit adoptée.

Une autre chose, à mon sens, est obscure: les frais de voyage seront-ils remboursés aux ex-Canadiens qui voudraient revenir s'installer au Canada avec leur famille? Je crois qu'il y aurait beaucoup à gagner à payer les frais de voyage de ces gens-là.

Le rapatriement des Canadiens établis à l'étranger est une chose importante qu'il ne faudrait pas écarter à la légère. Quant à moi, je suis heureux que le gouvernement ait accepté les grandes lignes du mémoire de M. E. F. Shaffield et M[lle] Mary Margot McGrail au sujet du rapatriement des diplômés canadiens à l'étranger. Le mémoire en question pourrait contribuer pour beaucoup au progrès intellectuel du Canada.

La Chambre le sait, monsieur le président, je suis un expansionniste invétéré en matière d'immigration. Il est simplement impossible à notre pays d'accomplir son destin évident à moins que sa population n'augmente beaucoup plus qu'elle le ferait grâce au seul accroissement naturel. Nous avons également besoin des avantages culturels que peuvent nous apporter les meilleurs immigrants de divers pays et du ressort continuel que l'expansion de l'immigration confère à notre économie.

J'ai été peiné d'entendre un vieux membre du Nouveau parti démocratique préconiser à la Chambre, au début de la semaine, une politique restrictive en matière d'immigration, sous prétexte du chômage qui sévit dans certaines professions. Je m'oppose tout à fait à cette idée, monsieur le président. En matière d'immigration, une politique tantôt généreuse et tantôt restrictive se détruit elle-même. A mon avis, l'immigration constitue pour l'économie, un facteur de stimulation et non pas de dépression. Par conséquent, la sélection adéquate et logique des immigrants, loin de réduire les Canadiens au chômage leur créera de nouveaux emplois. (*Applaudissements*)

Loin de moi l'idée de commencer une discussion du genre: «Qu'est-ce qui est venu d'abord, l'œuf ou la poule», mais il peut être démontré que les périodes où l'immigration a été la plus forte correspondent à nos plus grandes périodes de prospérité et de progrès national. Quant à savoir quelle est la cause et quel est l'effet, cela m'est égal. Je me contente de croire que les deux vont de pair et j'espère que le ministre n'écoutera pas la politique du député, membre du Nouveau parti démocratique qui veut arrêter l'immigration au moindre signe de perturbation économique. Nous devons, selon moi, nous fixer des objectifs nationaux définis et refuser de nous en laisser détourner par le premier vent contraire de notre atmosphère économique.

Nous sommes disposés à appuyer ce projet de résolution, mais il n'aborde pas le véritable problème. Il n'en touche que les bords. Le ministre qui, plus que n'importe quel membre du cabinet et plus que tout autre ministre de l'Immigration peut-être, dispose d'excellentes

relations extérieures auprès de la presse et du public, cherchera, je l'espère, à démontrer que sa réputation n'est pas usurpée. Si la montagne accouche d'une souris du genre de celle qu'étudie présentement le comité, les déceptions sont inévitables et le châtiment certain.

M. Orlikow: Monsieur le président, nous étudions ici un projet de résolution précédant un projet de loi qui, sauf erreur, a une portée très étroite puisqu'il accroît de 12 à 20 millions le montant mis à la disposition du ministère pour consentir des prêts en vue d'aider à acquitter le prix du passage. En prenant la parole déjà après l'honorable député de Carleton durant un débat sur l'immigration, j'avais déclaré que lorsque j'écoutais l'honorable député parler de cette question, il me semblait dire: «Faites comme je dis et non comme j'ai fait,» car à ma connaissance, le pays n'a jamais accueilli si peu d'immigrants que lorsque l'honorable député de Carleton était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je ne lui en fais pas le reproche. A cette époque, une grave crise de chômage sévissait au pays et n'importe quel ministre de l'Immigration, comme tout gouvernement, devait en tenir compte en fixant les objectifs.

Avant d'aller plus loin, je signale que j'ignore quel est le député néo-démocrate auquel l'honorable député de Carleton faisait allusion quand il a déclaré qu'un député senior néo-démocrate l'avait exhorté à mettre fin à l'immigration. Si c'est vrai, je dois ajouter qu'il parlait en son nom propre et pas au nom du parti. Notre parti a encouragé l'immigration accrue et il continuera de le faire. Nous reconnaissons que cela pose certains problèmes. Nous admettons qu'il faut tenir compte du chômage si le nombre des chômeurs est considérable, mais, à notre avis, et comme nous le soutenons depuis bien des années, le Canada a besoin d'une population plus grande et l'immigration s'impose à une grande échelle. Voilà l'opinion de notre parti. Nous l'avons déjà fait connaître et je l'exprime une fois de plus au nom de nos membres.

Le NPD appuiera cette résolution et le bill qui suivra. Si l'immigration doit augmenter de 25, 30 ou 35 p. 100 sur celle des dernières années, ce qui semble représenter le niveau de l'augmentation enregistrée jusqu'à ce jour cette année, nous devrons naturellement prévoir des montants plus considérables pour aider à acquitter les frais de transport.

Je ne suis pas certain de partager tout à fait l'opinion du député de Carleton qui soutient que nous devrions maintenant abolir le programme de prêts visant à aider à acquitter les frais de transport et à le remplacer par des subventions qui paieraient le passage et d'autres frais des nouveaux immigrants. Toutefois, si nous voulons recevoir beaucoup plus d'immigrants de l'Europe méridionale et des pays derrière le Rideau de fer, des gens qui n'ont pas les ressources financières de ceux qui viennent de la Grande-Bretagne et d'autres pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe, nous devrons peut-être les aider à acquitter leurs frais de passage et les dépenses qu'ils auront à faire pour s'établir au Canada. C'est une question que le ministère devrait étudier constamment. A ce sujet, il ne devrait pas conserver d'idées immuables, et j'espère que le comité permanent de l'immigration examinera la question lorsqu'il se réunira de nouveau, vérifiera ce que nous avons fait comparativement à l'Australie et verra si nous devrions modifier notre politique. Le sujet vaut la peine d'être considéré.

Tout comme le député de Carleton, je suis déçu que ce projet de résolution et le bill qui le suivra doivent traiter d'un aspect aussi restreint de l'immigration, surtout après la parution d'un Livre blanc qui promettait des changements de base dans notre politique d'immigration, et la déclaration du ministre au comité mixte spécial qui a étudié le Livre blanc, dans laquelle il promettait même des changements additionnels et une expansion accrue du programme d'immigration.

• (3.40 p.m.)

Je ne critique pas le ministre, car il nous a expliqué en termes clairs et concis le texte du bill. Toutefois, rien dans les paroles du ministre ni dans le texte du bill n'indique comment ou quand le gouvernement entend agir selon les directives énoncées dans le Livre blanc, dont le ministre a parlé dans les discours qu'il a prononcés partout dans le pays. Je me joins à l'honorable député de Carleton et à tous ceux qui se sont efforcés de faire comprendre au gouvernement que l'immigration massive, que nous appuyons d'ailleurs tous, ferait surgir de grandes difficultés et qui, effectivement, surgissent déjà. L'honorable député de Carleton a soulevé ici même la question des difficultés auxquelles le Canada doit faire face lorsqu'on organise l'immigration massive d'étrangers dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Nous avons accueilli et nous continuerons d'accueillir des masses d'immigrants d'Italie,

de Grèce, du Portugal et de l'Espagne. Je ne demande pas mieux, mais il me semble que si le gouvernement tient à encourager l'immigration massive, il devrait faire face aux difficultés que cela engendre pour les villes et les provinces où ces immigrants s'établissent, pour le gouvernement fédéral en certains cas, et surtout pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui cumule une double fonction.

On a fait assez de recherches et d'études pour que nous sachions que dans des villes comme Toronto et Montréal, les enfants d'immigrants venant des pays que j'ai mentionnés, dont l'Italie, ne poursuivent pas leurs études. Ils ne terminent pas leurs études secondaires même si à Toronto, par exemple, le système d'enseignement est établi de façon à les encourager à fréquenter l'école secondaire. Le taux des défections scolaires est très élevé. On me dit que la ville de Toronto dépense environ un million et demi de dollars par année dans le domaine de l'éducation pour encourager ces jeunes à poursuivre leurs études et à apprendre l'anglais afin de pouvoir s'adapter à la société.

Le ministre de la Justice est ici. Il pourrait bien m'interrompre comme il a interrompu, l'autre jour, mon collègue de Danforth qui discutait de la question du logement. Je sais qu'aux termes de la constitution, l'éducation relève des provinces. Il reste, cependant, que des gens qui ne peuvent parler ni l'anglais ni le français arrivent au Canada. Je ne m'y oppose pas. Ils viennent ici avec l'encouragement du gouvernement fédéral.

A moins de pouvoir encourager ces gens à apprendre l'anglais ou le français de sorte qu'ils puissent s'intégrer à notre société, et à moins de commencer à collaborer avec les provinces et d'aider au financement de leurs programmes pertinents, les résultats de notre négligence se manifesteront d'ici quelques années. En sa qualité de ministre de la Main-d'œuvre, le titulaire actuel aura alors le problème d'essayer de trouver des emplois à des gens dont un grand nombre ne seront pas employables, simplement parce qu'ils ignoreront les langues et autres techniques nécessaires pour trouver et conserver un emploi dans notre société. Il me semble que le ministre et ses fonctionnaires devraient s'attaquer à ce problème dès maintenant.

A mon avis, le ministère devrait aussi chercher à résoudre un autre problème. J'approuve la déclaration du ministre, et je suis sûr que les mesures législatives elles-mêmes stipuleront que, désormais, la politique d'immigration du gouvernement ne comportera plus aucun vestige des anciennes discriminations évidentes quant à la race, à la couleur de la peau et aux croyances. A mon sens, il faudra plus que l'adoption d'une mesure législative pour en arriver là. Nombreux ont été les cas, par le passé, où des fonctionnaires du ministère à l'extérieur ont montré clairement d'après le genre de questions posées aux immigrants et d'après leur manière de traiter les immigrants éventuels, qu'ils faisaient de la discrimination. En adoptant ces nouvelles politiques, me semble-t-il, il incombe au ministère de s'assurer que ceux qui prennent les décisions savent quelle est la politique du ministère et du gouvernement, pour que prenne fin, en fait, la discrimination de race, de couleur ou de religion.

Je citerai de mémoire le cas d'un immigrant antillais qui s'est présenté, il y a quelque temps, à Winnipeg. La personne en question a reçu l'ordre de quitter le pays. Il a interjeté appel. Son appel a été rejeté par le ministère et il s'est alors adressé aux tribunaux. Le juge en chef a stigmatisé la manière dont le ministère s'était occupé de ce cas. Le ministère m'a fourni un exemplaire du compte rendu des délibérations de la Commission d'appel. Les questions posées étaient telles que de toute évidence le fonctionnaire qui présidait la Commission établissait des distinctions injustes. On a demandé à l'homme s'il était marié. Il a répondu qu'il ne l'était pas. On lui a demandé ensuite s'il avait des enfants. Je ferai remarquer au ministre qu'aucun fonctionnaire du ministère ne poserait cette question à un futur immigrant blanc. Cette question a été simplement posée à cause des préjugés du fonctionnaire qui croit qu'un homme de couleur a des mœurs plus dissolues qu'un autre. Je voulais proposer que dès que la mesure législative découlant du Livre blanc sera adoptée, le ministère devrait adopter un programme d'extrême urgence pour renseigner les fonctionnaires. Il me répugnerait de voir surgir une difficulté du même genre que celle qui s'est produite à l'égard des bureaux de la main-d'œuvre et qui a été signalée à l'attention du ministre et de ses fonctionnaires.

Je terminerai en disant que si ce projet de résolution vise uniquement un bill tendant à porter le montant du fonds à 20 millions de dollars pour aider les immigrants à payer leurs frais de transport, les membres de notre parti collaboreront avec le gouvernement.

Nous ne nous opposerons pas, je crois, que le bill franchisse toutes les étapes aujourd'hui. Toutefois, j'espère que le ministre sera bientôt en mesure d'informer la Chambre et le Canada du genre de mesure législative qu'il a l'intention de proposer pour mettre à exécution les principes admirables qu'il a énoncés à travers tout le pays. J'aimerais qu'on donne suite de façon tangible aux discours prononcés par le ministre.

• (3.50 p.m.)

M. Cowan: Monsieur le président, en intervenant au sujet de cette résolution cet après-midi, je tiens à signaler que je ne m'oppose aucunement à ce qu'on augmente le montant du fonds renouvelable offert aux immigrants éventuels, mais après avoir lu l'alinéa 34 du Livre blanc sur l'immigration j'estime qu'il me faut prendre une attitude catégorique.

La Chambre des communes a rarement l'occasion de faire des commentaires au sujet des demandes continuelles qui proviennent d'une région du Canada qui voudrait jouir d'un traitement préférentiel. Lorsqu'on a annoncé la conversion complète de stations radio en émissions françaises et qu'on s'efforçait de saisir la Chambre des communes de la question, les membres du cabinet nous ont dit, sans sourciller, que cette affaire ne concernait pas du tout le Parlement, mais bien la Société Radio-Canada et le Conseil des gouverneurs de la radiodiffusion. Tout ce qu'on nous demande, c'est de payer la facture, soit environ 143 millions de dollars cette année.

Lorsqu'on a pris des dispositions pour accorder aux personnes bilingues des primes qu'on refuse aux personnes unilingues, un effort a été tenté pour saisir la Chambre de la question, mais on nous a alors dit que celle-ci relevait de la Commission de la fonction publique et que le Parlement n'avait rien à y voir. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de résolution visant à porter de douze millions à vingt millions le fonds renouvelable pour aider à acquitter les frais de transport des immigrants, et je relie directement ce projet de résolution au paragraphe 34 du Livre blanc sur l'Immigration.

J'ai en main un exemplaire du Livre blanc, ainsi que quatre déclarations du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration relatives au Livre blanc. Puis-je préfacer mes observations en signalant que l'expression «Livre blanc» est une expression familière pour désigner une déclaration de politique du gouvernement. Cette définition est extraite de la page 659 de l'*Encyclopedia of Parliament* dont les auteurs sont MM. Norman Wilding et Philip Laundy. Soit dit en passant, M. Laundy est maintenant un des hauts fonctionnaires de la Bibliothèque du Parlement; il avait naguère détenu un emploi semblable en Rhodésie du Sud. Il écrit que le Livre blanc est une expression familière pour désigner une déclaration de politique du gouvernement. Je voudrais insister sur l'adjectif «familière», parce que des Canadiens pourraient vous dire que le Livre blanc est quelque chose qu'il ne faudrait jamais critiquer, qu'il est presque descendu du Mont Sinaï avec les tablettes de la loi.

[M. Orlikow.]

J'appartiens au groupe d'étude libéral sur l'immigration et j'ai assisté, en compagnie du sous-ministre, et parfois du ministre actuel, à un certain nombre de réunions consacrées à l'immigration et à son importance pour le Canada. Je me trouvais dans le bureau du ministre avec des membres du parti libéral, la nuit qui a précédé la parution du Livre blanc. Le sous-ministre, présent en compagnie de ses hauts fonctionnaires, a ouvert une discussion très saine à ce sujet.

Des choses ont été dites, des faits ont été mentionnés, qui étaient utiles au Canada. Cependant je n'oublierai jamais la sainte horreur qui s'est emparée de l'assistance lorsqu'un député a demandé pourquoi nous ne pouvions pas examiner le Livre blanc la veille de sa parution. Penser qu'un député siégeant du côté du gouvernement puisse demander à voir le Livre blanc avant son introduction...

Chaque membre du parti libéral doit voter pour tout ce que contient ce document, sous peine d'être appelé un rebelle, un perturbateur, qui refuse de collaborer avec le gouvernement. Je n'ai pris connaissance de la politique canadienne d'immigration ou du Livre blanc qu'après sa distribution à tous les autres députés, en octobre dernier, et j'attends, depuis lors, l'occasion de parler de l'alinéa 34.

Permettez aussi que, pour commencer, je cite un extrait de *Nation and Province* sur Radio-Canada, dont il a été fréquemment question. A la page 43 de cet ouvrage des professeurs J. C. Ricker et J. T. Saywell, on lit:

> L'importance du cabinet est telle que pour bien des gens les mots «cabinet» et «gouvernement» sont synonymes.

Je regrette de dire que des membres du cabinet emploient, eux aussi, ces termes comme s'ils étaient synonymes. Donc le simple député n'a pas la chance d'étudier cette question et s'il le fait c'est au risque de se faire

appeler perturbateur, rebelle, ermite ou hérétique. On ne demande rien aux députés à l'avance.

Permettez que je vous renvoie à ce sujet aux remarques du député de Kenora-Rainy River (M. Reid) au cours du débat sur les crédits provisoires en date du 31 octobre dernier. Elles se trouvent aux pages 9342 et 9343 du hansard de l'an dernier. Il avait alors fait observer qu'on ne demande rien aux députés mais qu'on s'attend qu'ils appuient les mesures dont on les saisit avant de les en informer au préalable. Que le député de Carleton ne pense pas qu'il est le seul à ne pas être renseigné sur ce que l'on présentera à la Chambre. Il est parmi les innombrables députés, y compris ceux qui sont du côté qu'on appelle gouvernemental, que l'on tient dans l'ignorance de ce qui sera discuté à la Chambre.

Pour ce qui est du paragraphe 34 du Livre blanc, je signale que je parle au nom uniquement de 70 p. 100 des Canadiens non francophones, et on me traitera sans doute d'agitateur. J'ai à la main le numéro du 20 mars 1967 de l'*Ottawa Journal*. Sur deux colonnes, un titre proclame: «Déclaration de Chrétien» et le sous-titre «Les francophones doivent avaliser les décisions du cabinet». Je cite:

Jean Chrétien, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, M. Sharp, a dit en fin de semaine que les membres francophones du cabinet fédéral sont puissants.

«Rien ne peut se faire sans l'accord des ministres de langue française», a dit M. Chrétien à un ralliement libéral tenu ici.

L'article évoque une déclaration faite à Lachute. Il est remarquable que le vote libéral canadien-français au Québec, pendant les dernières élections, comme en font foi les rapports du directeur général des élections et le Guide parlementaire, comprenait 742,824 voix. Les libéraux n'ont même pas obtenu la moitié des votes dans la province de Québec. Les libéraux y sont en minorité, mais selon M. Chrétien, rien ne peut s'accomplir sans l'assentiment des ministres de langue française. Si les Anglais disaient que rien ne peut se faire sans l'accord des ministres anglophones, on crierait que nous sommes des fomentateurs de troubles et l'on prétendrait que certaines minorités à la Chambre sont négligées. Moi, je pense aux majorités qu'on néglige. Les 742,824 voix accordées par les francophones du Québec au parti libéral représentent 9.5 p. 100 du suffrage total enregistré lors des dernières élections, mais comme le disait le secrétaire parlementaire précédent, rien ne peut se faire sans le consentement des ministériels de langue française.

Je pourrais en dire long là-dessus, mais la question dont nous sommes saisis a trait à l'immigration. L'élément francophone du pays demande constamment d'être traité de façon spéciale. Le premier ministre du Québec a dit que si la Cour suprême du Canada rendait une décision concernant les droits relatifs à la pension de la province, il n'en tiendrait pas compte. Nous avons tous entendu dire que le Labrador devrait être remis au Québec, que toutes les îles de la baie et du détroit d'Hudson devraient lui être rendues et que les Indiens et les Esquimaux du Québec ne devraient plus relever du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien mais être placés sous la juridiction du Québec. Personne n'imagine, j'espère, que cela marquera la fin des demandes de la part de cet élément de la Confédération. La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec voudrait que tous les néo-Canadiens qui ne sont pas d'origine britannique et qui inscriront leurs enfants pour la première fois cet automne dans les écoles du Québec, soient obligés de leur faire fréquenter les écoles de langue française.

Dans le *Globe and Mail* du mercredi 10 mai 1967, on lisait la déclaration suivante:

Il serait troublant de penser que le Québec se prête à de telles propositions en adoptant une politique de désignation obligatoire des écoles dans le cas de tous les nouveaux venus...

D'où est partie cette idée? Tout simplement du Livre blanc sur l'immigration du gouvernement canadien, en date d'octobre 1966, et publié par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Au paragraphe 34, pour la première fois dans les annales du Canada, nous lisons que le gouvernement canadien—le ministre en réalité veut dire le cabinet, non pas le gouvernement—que le cabinet actuel, donc, désire ardemment modifier l'habitude immémoriale des immigrants de s'installer à l'ouest de l'Outaouais. Ce principe figure au paragraphe 34 du Livre blanc sur l'immigration, que voici:

• (4.00 p.m.)

Il faut aussi considérer sur un plan plus élevé ce problème de la répartition des immigrants. Même si l'immigration s'est mieux répartie depuis la guerre, il n'en demeure pas moins que les immigrants s'établissent en fait à Montréal pour continuer vers l'Ouest; le taux d'immigration pour les régions situées à l'est de l'Ottawa est peu élevé. Cette situation empêche l'immigration d'accroître la population de langue française au même rythme que celle de langue anglaise. La cause en est que, depuis plusieurs années, la France est elle-même aux prises avec un problème de décroissement démographique relatif; elle a donc découragé l'immigration beaucoup plus que ne l'a fait la Grande-Bretagne. Il semble, toutefois, que certains immigrants éventuels aient eu l'impression que le Québec avait été pour eux un milieu moins

favorable que la plupart des provinces de langue anglaise. En conséquence, les immigrants qui ne possèdent à leur arrivée au pays qu'une connaissance rudimentaire de l'une ou l'autre de nos langues officielles...

C'est inexact, mais c'est ce que dit ce prétendu Livre blanc du gouvernement. Le Canada n'a qu'une langue officielle.

...finissent par apprendre l'anglais dans la plupart des cas. Le gouvernement...

Il veut dire «le cabinet».

...est bien décidé à restaurer l'équilibre par tous les moyens dont il dispose.

Au paragraphe 40, le ministre dit que l'immigration doit être bien organisée en fonction de réels objectifs nationaux. Nous avons certes le droit de demander si l'un de ces objectifs nationaux consiste à forcer des immigrants à s'installer à l'est de l'Ottawa pour permettre au cabinet de restaurer l'équilibre entre la population anglophone et francophone, comme l'indique le paragraphe 34?

Dans un mémoire de dix pages intitulé «Une nouvelle politique de sélection pour les immigrants», daté du 10 avril et communiqué par le ministre, on trouve ceci:

Enfin, il s'agit de savoir dans quelle partie du pays l'immigrant va s'installer. S'il recherche une région où les perspectives d'emploi sont généralement bonnes, il aura plus de chance d'être satisfait de son installation même si ses aptitudes sont médiocres.

Aux pages 3 et 4 du document intitulé «Notes préliminaires destinées au Livre blanc sur l'immigration», le ministre explique au comité de la Chambre des communes:

Au paragraphe 34, on a dit que le gouvernement a l'intention de trouver une solution au déséquilibre actuel constaté dans l'établissement des nouveaux immigrants dans des collectivités anglophones et francophones. On a entrepris dernièrement un projet fort important, soit une étude exhaustive du problème d'adaptation qui se pose aux immigrants francophones surtout dans les collectivités francophones, dans le dessein de les attirer et de les garder en plus grand nombre. La première phase de ce programme de recherches comprendra une entrevue visant à sonder des échantillons représentatifs de Canadiens français, des immigrants français débarqués depuis peu et enfin des immigrants francophones qui, pour une raison ou pour une autre, ont jugé nécessaire de rentrer dans leur pays natal. Cette première phase comportera aussi un examen des attitudes des populations de langue française au sujet de l'émigration au Canada et au Canada français en particulier. La deuxième étape du programme consistera en une étude plus exhaustive des immigrants de langue française en vue d'établir leurs déplacements géographiques, les professions qu'ils exercent et leurs habitudes du point de vue de la mobilité de la main-d'œuvre et de découvrir les forces économiques, sociales et psychologiques sous-jacentes qui déterminent leurs attitudes.

Ce qui aura peut-être des résultats plus immédiats, c'est une réévaluation de notre activité en France afin d'y améliorer nos possibilités futures.

[M. Cowan.]

Il est clair, d'après ces déclarations, que certaines personnes semblent déterminées à diriger les immigrants vers cette partie du Canada à l'est de la rivière Ottawa, bien que les députés comme celui de Villeneuve, ne cessent de demander aux Communes pourquoi le chômage au Québec représente 35 p. 100 du total national mois après mois, année après année. Les rapports de décembre 1966 et janvier 1967 du Bureau fédéral de la statistique prouvent que ces chiffres sont exacts. Les quatre provinces de l'Atlantique comptent une proportion de chômeurs encore plus élevée que le Québec.

Ces deux extraits du Livre blanc sur l'immigration révèlent clairement un conflit dans la planification. Une phrase nous dit que si l'immigrant cherche à s'intaller dans une région où les perspectives d'emploi sont généralement favorables, ses chances de bien s'établir seront bonnes; la deuxième laisse entendre que le cabinet désire augmenter l'immigration dans les provinces à l'est de la rivière Ottawa, où le chômage est élevé, pour tenter de corriger ce qu'on décrit comme le déséquilibre entre les deux groupes linguistiques.

J'ai ici un tableau des versements de péréquation aux diverses provinces pour la période allant de 1959-1960 à 1967-1968. Ces prétendus versements de péréquation atteignent les millions de dollars; dans le cas du Québec, 260 millions cette année. Ces prétendus versements de péréquation sont basés sur la population de la province. Ce sont les versements du gouvernement canadien aux provinces «dépourvues», comme on les décrit, aux «provinces moins fortunées» comme le ministre des Finances les a désignées d'après le hansard du 9 mars dernier. Ces versements de péréquation sont versés aux provinces «dépourvues» ou «moins fortunées», par le gouvernement fédéral, tout simplement en privant de fonds fédéraux les provinces «nanties», soit l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Ce tableau, que j'ai reçu ce mois-ci du ministère des Finances, démontre clairement que chacune des cinq provinces situées à l'est de la rivière Ottawa est une province pauvre ou une «province moins fortunée», pour employer les mots du ministre des Finances. Et pourtant, selon le Livre blanc sur l'immigration, nous devons donner aux immigrants de l'assistance et de l'argent pour les aider à s'établir dans les provinces pauvres, parce qu'elles sont à l'est de la rivière Ottawa au lieu de les laisser se diriger seuls vers les provinces fortunées de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, que l'on décrit comme des provinces nanties aux fins du

calcul des paiements de péréquation accordés à certaines provinces qui n'y ont pas et n'y ont jamais eu droit.

Maintenant que le Livre blanc sur l'immigration a fait connaître le désir évident du cabinet de «corriger un déséquilibre» chez les populations parlant deux langues principales au Canada, j'ai voulu savoir combien marqué ce déséquilibre est censé être. Est-il si fort qu'il faudra des années d'immigration intensive pour satisfaire aux désirs du cabinet ou est-il de proportions si minimes que le pays pourrait fort bien ajuster les chiffres en peu de temps de manière à satisfaire le gouvernement? Allons-nous, en raison de ce prétendu déséquilibre, refuser l'entrée au pays à des gens qui parlent telle langue pour accorder la préférence à des gens d'une autre langue, même si l'expérience et l'instruction de ces derniers ne valent pas celles des premiers? J'ai bien hâte de connaître l'ampleur de l'entreprise dans laquelle le Canada est censé s'engager pour tâcher de remédier à ce prétendu déséquilibre.

Voilà pourquoi j'ai tenté cette semaine d'inscrire une question écrite au *Feuilleton* de la Chambre des communes, pour essayer de voir jusqu'où va le défi lancé au Canada par le cabinet. J'ai donc adressé la question suivante au greffier de la Chambre des communes en lui demandant de l'inscrire au *Feuilleton*:

Question, le 8 mai 1967

Dans le «Livre blanc sur l'immigration, 1966», il est dit que «les immigrants qui ne possèdent à leur arrivée au pays qu'une connaissance rudimentaire...finissent par apprendre l'anglais dans la plupart des cas. Le gouvernement est bien décidé à restaurer l'équilibre par tous les moyens dont il dispose». Quelle date des annales canadiennes le cabinet actuel a-t-il considérée comme jour où le déséquilibre entre les francophones et les anglophones lui paraissait satisfaisant? Sera-ce là l'objectif des efforts du cabinet, comme on le mentionne au paragraphe 34 du Livre blanc?

La réponse que j'ai reçue du greffier adjoint de la Chambre des communes vous intéressera:

Vous demandez quelle date des annales canadiennes le cabinet actuel a considérée comme satisfaisante en ce qui concerne une certaine question, et cela me semble aller à l'encontre du commentaire 171 gg) où il est dit qu'une question ne doit pas «demander des renseignements secrets de nature, comme les décisions et les délibérations du cabinet, des avis donnés à la Couronne par les juristes, et le reste.»

La question me semble également aller à l'encontre du commentaire 171 w) selon lequel une question ne doit pas «soulever un principe trop vaste pour qu'on puisse en traiter dans le cadre d'une réponse à une question».

• (4.10 p.m.)

Le Livre blanc trace une politique et, bien que nous sachions qu'il y a un Livre blanc sur l'immigration, nous n'en avons jamais vu la politique avant sa publication. La réponse dit:

...votre question va à l'encontre du commentaire 171 bb) stipulant qu'une question ne doit pas demander l'avis du gouvernement sur des questions de politique ministérielle.

D'après cette réponse, on se rend compte que le Canada est censé remédier à une situation mentionnée par le cabinet, dont nous ne connaissons pas l'ampleur. Devrons-nous nous astreindre à cette tâche pour le reste de nos jours ou nos enfants et nos petits-enfants devront-ils peiner comme des forçats pour remédier au déséquilibre dont on n'a pas encore précisé la nature?

M. le président: Je dois signaler au député d'York-Humber que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Poursuivez.

M. le président: Le député désire-t-il poursuivre? La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive son discours?

Des voix: Non.

L'hon. M. Churchill: Son propre parti lui refuse du temps supplémentaire.

M. Cowan: Monsieur le président, je me permets de signaler que si on ne m'autorise pas à terminer mon discours maintenant, je le poursuivrai à l'étape de la deuxième lecture. Je préférerais en finir maintenant, mais je le terminerai à l'étape de la deuxième lecture si je ne puis faire autrement.

M. Alkenbrack: Dictature libérale.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, à l'instar de bien d'autres, je m'étais proposé de ne pas adresser la parole pour ne pas retarder l'adoption de la résolution présentée par l'honorable ministre. Cependant, après les remarques provocantes et insultantes que vient de faire le député d'York-Humber (M. Cowan), on comprendra que je ne peux pas me taire et donner l'impression à tout le reste du pays, particulièrement à ceux de ma province et à ceux de ma circonscription, que nous sommes disposés à entendre des choses semblables sans enregistrer au moins une protestation.

Je ne crois pas, heureusement, que les Canadiens des dix provinces aient l'étroitesse d'esprit du député d'York-Humber. Au contraire, je crois que la plupart ont plus de largeur de vue et c'est ce qui nous permet

d'espérer que nous connaîtrons, à très brève échéance, ce que nous appelons l'unité nationale chez nous.

Je voudrais faire remarquer au député d'York-Humber qu'il s'amuse à jeter de l'huile sur le feu, qu'il provoque des dissensions au pays et qu'il agit un peu comme un traître à la Confédération, en parlant de la sorte.

Monsieur le président, au moment où le pays se heurte aux difficultés que l'on connaît actuellement, au moment où l'on entrevoit des solutions à ces difficultés, bref, au moment où tous les hommes de bonne volonté sont disposés à s'asseoir autour d'une table de conférence pour essayer d'aplanir ce qui peut encore constituer des divergences d'opinions, il est infiniment regrettable qu'un député qui a été élu à ce Parlement s'amuse, en toutes circonstances, à vouloir défaire ce que la plupart des parlementaires essaient de régler en cette année du centenaire.

L'honorable député d'York-Humber disait en cette enceinte, il y a quelques semaines, que son grand-père est enterré dans le cimetière de Trois-Rivières. Paix à ses cendres! J'ai l'impression que le grand-père du député d'York-Humber, même si je ne l'ai pas connu, faisait preuve de plus d'intelligence et d'un canadianisme plus authentique que celui dont le député d'York-Humber nous donne l'exemple ici.

Je crois, monsieur le président, qu'il faut rappeler au député d'York-Humber que dans ma province et dans ma circonscription, on traite les Canadiens de langue anglaise avec infiniment plus de compréhension qu'il ne traite, lui, les Canadiens de langue française. Je voudrais lui rappeler, encore une fois, que nous acceptons chez nous des immigrants de toutes les langues, mais en particulier de l'Angleterre et de l'Irlande, et que nous leur parlons dans leur langue lorsqu'ils se présentent devant les administrations municipales, scolaires ou provinciales. Ils font partie de nos associations et de nos clubs.

Même si je suis le représentant d'une des villes les plus françaises et les plus anciennes de l'Amérique du Nord, je ne me souviens pas, de mémoire d'homme, d'avoir vu des querelles de races dans la ville de Trois-Rivières. Ma circonscription compte 23,500 familles de langue française et seulement 497 de langue anglaise, mais nous nous entendons bien, parce que nous essayons de pratiquer cette parole de l'Évangile qui promet aux hommes de bonne volonté qu'ils auront la paix, éventuellement, s'ils continuent à être des hommes de bonne volonté et à faire preuve de moins de fanatisme destructeur que le fait, en chaque circonstance, le député d'York-Humber.

[M. Mongrain.]

Monsieur le président, je suis excessivement surpris de voir que le parti libéral tolère dans ses rangs quelqu'un qui est loin de partager la philosophie libérale de la compréhension entre les deux peuples. J'ai même l'impression que le parti conservateur serait gêné de l'avoir dans ses rangs, parce que je cherche encore à trouver, voire même à entendre des déclarations aussi incendiaires, de la part du parti conservateur ou de quelque parti que ce soit, dans cette enceinte.

Même s'il y en a qui partagent, jusqu'à un certain point, l'idéologie du député d'York-Humber,—dans d'autres partis ou dans le parti libéral—je reconnais qu'ils ont au moins le bon sens de ne pas abuser et de jeter de l'huile sur le feu pour compliquer les difficultés auxquelles nous nous heurtons chez nous. Je crois que les immigrants qui s'en viennent ici...

M. Choquette: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Mongrain: Certainement, monsieur le président.

M. Choquette: Le député est-il informé du fait que le député d'York-Humber a été officiellement désavoué par le premier ministre (M. Pearson) et par le président du «caucus» national pour les propos qu'il a tenus?

M. Mongrain: Monsieur le président, je remercie le député...

[*Traduction*]

M. Cowan: Monsieur le président, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Les deux déclarations du député de Lotbinière sont absolument inexactes.

M. Choquette: Monsieur le président, précisément à propos de ce fait personnel...

[*Français*]

Monsieur le président, le député d'York-Humber a tenu des propos qui ont été désavoués publiquement par le président du «caucus» national et par le premier ministre, qui a déjà dit qu'un député qui avait l'idéologie du député d'York-Humber ne méritait pas de trouver place au sein du parti libéral. Et cela a été dit.

M. Mongrain: Monsieur le président, je remercie le député de Lotbinière (M. Choquette) de me rappeler justement ce que j'ai lu moi-même et ce que les autres députés ont lu dans les journaux, il n'y a pas tellement longtemps. Évidemment, je n'étais pas là pour en vérifier l'authenticité, mais je crois que les journaux ne l'auraient pas rapporté, si cela n'avait pas été vrai.

De toute façon, monsieur le président, je voudrais réitérer, pour la gouverne du député d'York-Humber et de ceux qui voudraient partager son idéologie,—je crois qu'ils sont excessivement rares dans cette enceinte, et j'espère qu'il n'y en a pas d'autres—que la province de Québec ne demande pas de privilège spécial dont les autres provinces ne jouissent pas.

S'il arrive quelquefois que nous demandons d'administrer notre propre affaire, alors que d'autres provinces sont heureuses de se voir administrées par le gouvernement fédéral, dans certains domaines, c'est parce qu'il y a justement des Canadiens, dans certains secteurs très rares, heureusement, qui prennent une attitude outrancière comme celle de l'honorable député d'York-Humber, qui nous insultent dans notre fierté la plus légitime et qui nous causent des inquiétudes, dans cette espèce d'instinct de conservation que nous avons. Nous voulons vivre en Canadiens, en Canadiens à part entière; nous voulons faire, dans le pays, notre part de sacrifices et nous acquitter de nos devoirs.

• (4.20 p.m.)

Il y a certains domaines, chez nous, qui sont essentiels, qui tiennent à l'essence de notre être propre comme, par exemple, notre langue. S'il arrive que nous parlions de favoriser l'immigration de gens de langue française, je me permets de rassurer l'honorable député d'York-Humber en lui disant que cela n'a jamais été un grand succès jusqu'à maintenant; au fait, il semble que cela n'en sera pas non plus, parce que les Français n'ont pas l'air très enclins à immigrer au Canada. On veut simplement leur donner les facilités dont jouissent toutes les autres races, et plus particulièrement les gens de langue anglaise.

Je conseillerais à tous les députés qui ont le souci d'être des hommes de bonne volonté de venir vivre pendant quelques semaines dans la province de Québec, dans ma circonscription, où je me ferais un plaisir de les piloter et de leur présenter tout le monde pour qu'ils puissent découvrir le vrai visage de la province de Québec. Je n'invite pas le député d'York-Humber, à moins que ce soit pour venir faire une prière sur la tombe de son vénérable grand-père et lui demander pardon pour les insultes qu'il fait à ceux de ma ville qui honorent sa mémoire, depuis qu'il dort chez nous.

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur la résolution présentée par l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand). Je crois que le ministre, dans sa déclaration d'ouverture, aurait pu nous donner quelques explications supplémentaires.

On nous demande, à l'heure actuelle, de porter de 12 à 20 millions les sommes qui seront dépensées pour faciliter la venue d'immigrants au Canada. Or, monsieur le président, c'est bien beau d'augmenter un crédit de 12 millions à 20 millions, mais quel est l'objectif du ministre? Demande-t-on que cette somme de 12 millions soit augmentée parce le transport coûte plus cher, ou est-ce parce que les immigrants demandent des prêts plus élevés? Est-ce parce qu'on veut faire venir plus d'immigrants, ou encore est-ce parce qu'on veut en faire venir le même nombre, mais les faire venir de plus loin, ou quoi? Est-ce que cela va augmenter l'immigration au Canada ou est-ce simplement le montant qui va être augmenté, parce que l'installation des immigrants coûte plus cher? Le ministre ne nous a rien dit de cela. Il pourra se reprendre au stade de la motion portant deuxième lecture, évidemment.

J'aimerais également que le ministre nous dise quels sont les résultats des démarches qu'il a entreprises lors de sa dernière visite à Paris, où il a fait un effort qu'on qualifie de spécial pour faciliter la venue d'immigrants français au Canada. J'aimerais savoir si le ministre peut nous donner les résultats de ses démarches. S'il y a eu des augmentations, quelles sont ces augmentations? J'aimerais également savoir si ces immigrants français qui sont venus au Canada sont installés surtout dans le Québec ou dans d'autres provinces. Alors, je crois que le ministre, à l'occasion de l'étude de ce bill, pourrait en profiter pour nous donner des renseignements.

Maintenant, je ne veux pas parler plus longtemps, monsieur le président. Je voulais simplement poser ces quelques questions au ministre, parce que ce sont des points qui nous intéressent.

Maintenant, je me demande également si la dernière déclaration publique de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est de nature à encourager l'immigration française? Quand, par exemple, le ministre va déclarer que les récents accords entre la France et le Québec peuvent servir les visées impérialistes de la France à l'égard du Canada, on n'a qu'à constater la réaction que cette déclaration a suscitée partout, tant au sein du gouvernement du Québec que dans les journaux québécois, pour se demander si le ministre ne devrait pas, en fin de compte, faire une rétractation et admettre que peut-être, au cours d'une assemblée électorale, ses paroles ont dépassé sa pensée. En fin de compte, si le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration prétend qu'il y a réellement des visées impérialistes françaises ici, au Canada, à ce moment-là, croit-il que ces visées seront atteintes par une plus grande immigration française? A ce moment-là, le

ministre cherchera-t-il à décourager l'immigration française, sous l'effet de la crainte ou de la peur que ces nouveaux immigrants français viennent aider aux visées impérialistes qu'il peut voir dans certaines ententes conclues entre la France et le Québec?

Alors, monsieur le président, étant donné qu'il est question d'immigration, et je sais que cette dernière déclaration peut influer un peu sur la qualité et la quantité d'immigration française au Québec et au Canada, je me demande si le ministre ne devrait pas profiter de la circonstance également pour s'excuser, rectifier ou expliquer ses dernières déclarations. Le ministre me remerciera peut-être de lui fournir cette occasion-là, parce que je suis convaincu qu'il ne doit pas être satisfait. Peut-être que sa déclaration a été mal interprétée, et cela peut se produire, car souvent les journalistes ont beaucoup de travail et peuvent mal interpréter une déclaration.

C'est ce que je veux croire, monsieur le président, parce que c'est une déclaration, en fin de compte, qui peut renverser nos idées, nos esprits, tellement elle est dénuée de fondement, tellement elle est faite à la légère. Nous préférons croire que c'est plutôt une espèce d'ostracisme de la part d'un ministre fédéral de voir que le Québec pouvait signer certaines ententes avec le gouvernement français. Peut-être est-ce simplement par dépit que le ministre a fait cette déclaration? Mais, à ce moment-là, si c'est par dépit, je dirais au ministre de l'Immigration qu'il ne doit se dépiter au sujet de ces ententes qui ont été conclues entre le Québec et la France. Au contraire, il devrait s'en réjouir et ne pas chercher à en atténuer les effets. Il doit chercher à faire sortir de ces ententes le plus de bien possible pour ses concitoyens canadiens-français du Québec.

Alors, je crois, monsieur le président, que le ministre devrait fournir une réponse aux quelques questions que nous lui avons posées, que je lui ai posées, à ce stade de la deuxième lecture de ce projet de résolution. Le ministre devrait faire preuve de compréhension et de jugement. Le ministre devrait en profiter—c'est une occasion que je lui offre et il pourra m'en remercier—pour s'expliquer ou rectifier certaines déclarations que nous avons lues dans les journaux. Peut-être ont-elles été un peu modifiées, mais je crois que le ministre ferait bien de les rectifier. Si, par hasard, ce que je ne crois pas, ce que j'ai de la difficulté à croire, le ministre avait réellement déclaré quelque chose comme cela, je crois qu'à ce moment-là, il serait bon qu'il s'excuse, qu'il se rétracte et qu'il admette—et nous allons comprendre cela, monsieur le président—que ses paroles ont un peu dépassé sa pensée. Nous allons admettre cela.

[M. Grégoire.]

Et je lui dirai, en terminant, que faute avouée est à moitié pardonnée. Alors, j'espère que le ministre acceptera de rectifier cela. L'occasion est bonne. Sinon, c'est le ministre qui sera dans une situation pire, puisque je regardais, il y a à peine quelques instants, ce qu'un éditorialiste du journal *La Presse* disait:

M. Marchand nous prend vraiment pour un troupeau d'imbéciles.

Alors, je crois que le ministre ne voudrait pas laisser une telle impression, surtout chez les éditorialistes, et encore moins chez ceux de *La Presse*. Cet éditorialiste dit également que le ministre agite «l'épouvantail». Je suis convaincu que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne voudra pas recommencer ici à Ottawa le règne de la chasse aux sorcières, de la période duplessiste que nous avons connue à Québec. Le ministre a trop protesté contre cela pour faire le même jeu, la même chose qui se faisait au cours de la période duplessiste, alors que le ministre était président de la CSN.

A mon avis, l'occasion est bonne pour le ministre de faire une rectification et, s'il y a lieu, de se rétracter et, à ce moment-là, faute avouée est à moitié pardonnée.

[*Traduction*]

M. le président suppléant (M. Ryan): La résolution est-elle adoptée?

[*Français*]

M. Grégoire: Monsieur le président, le ministre ne pourrait-il pas nous donner des explications un peu?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je ne verrais pas d'objection, si nous passions à la deuxième lecture tout de suite, à répondre aux questions qui ont été posées.

M. Grégoire: Monsieur le président, ce que je voudrais faire remarquer au ministre, c'est que la procédure, au stade de la résolution, n'est pas la même qu'au stade de la deuxième lecture. Le ministre peut très bien faire son exposé au stade de la deuxième lecture, mais il ne nous serait pas possible de lui poser des questions, d'obtenir des éclaircissements, alors qu'au stade du projet de résolution, nous avons, en vertu de la procédure, cette possibilité-là.

• (4.30 p.m.)

Effectivement, au stade du projet de résolution, nous avons, en vertu de la procédure, cette possibilité-là, et le ministre admettra qu'étant assez éloigné, dans ce coin-ci, il me sera plus difficile d'avoir des éclaircissements au stade de la deuxième lecture qu'à ce stade.

Alors, je me demande si le ministre ne pourrait pas le faire maintenant.

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je peux répondre à quelques-unes des ques-

tions qui ont été posées par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) et aussi par quelques autres députés.

Tout d'abord, au début, le député de Lapointe a demandé si l'immigration française avait augmenté depuis que je suis allé en France, il y a déjà plusieurs mois.

Comme données statistiques, si nous comparons les quatre premiers mois de 1967 avec les quatre premiers mois de 1966, il y a eu, pendant les quatre premiers mois de 1966, 962 immigrants français et, en 1967, 1,726 immigrants français.

Maintenant, il a posé toute une série de questions statistiques auxquelles je ne peux sûrement pas répondre cet après-midi, savoir où tous ces gens-là se sont installés. Or, je ne le sais pas.

M. Grégoire: En général!

L'hon. M. Marchand: Les immigrants français, d'une façon générale, s'installent plus facilement dans le Québec que dans les autres provinces, mais cela ne veut pas dire que ce soit même la majorité qui s'installe dans le Québec. Il y en a plus qui demeurent dans le Québec que les immigrants ne parlant pas le français.

Maintenant, le député de Lapointe a demandé pourquoi nous réclamons cette augmentation de 12 à 20 millions. Tout d'abord, la Chambre sait que c'est un fonds de prêts et non de dons, c'est-à-dire que l'argent que nous prêtons aux immigrants est remboursé habituellement dans une période de 24 mois.

Or, depuis quelques années, l'immigration a augmenté considérablement, c'est-à-dire qu'elle est passée de 75,000 en 1962 à près de 200,000 cette année, et d'après les données statistiques que nous avons en main, il y aura une augmentation probable de 20 à 25 p. 100 cette année, c'est-à-dire qu'il y aura probablement 250,000 immigrants.

Comme il y a un plus grand nombre d'immigrants, il y en a donc plus qui ont recours à notre programme de prêts pour faciliter le transport de l'immigrant et de sa famille. A l'heure actuelle, nous avons au-delà de 10 millions de dollars de prêtés qui, évidemment, seront remboursés au gouvernement. Mais, si nous n'augmentons pas ce fonds de 12 à 20 millions, cela veut dire que d'ici quelques semaines, peut-être d'ici une semaine, nous manquerons d'argent pour faire des prêts aux immigrants qui veulent venir au Canada, suivant les principes qui ont été acceptés.

Alors, c'est la seule explication, il n'y en a pas d'autres. Ce n'est pas en vue d'une politique future, c'est simplement pour continuer le programme actuel.

Maintenant, il est certain—et je pense bien que l'honorable député de Carleton (M. Bell) l'a compris—qu'il s'agit d'un amendement très particulier, qu'il ne s'agit pas de refaire la politique du gouvernement dans le domaine de l'aide aux immigrants.

Il s'agit simplement de nous permettre, à l'heure actuelle, avant que le comité conjoint de la Chambre et du Sénat fasse son rapport, de continuer d'aider les immigrants qui viennent au Canada suivant le programme qui a déjà été adopté par le gouvernement et, d'ailleurs, qui existe depuis au-delà de 15 ans. Je crois qu'il a été mis en vigueur, en premier lieu, en 1951, et ce programme a été modifié à quelques reprises.

Mais, il a demandé si nous avions l'intention d'appliquer les principes qui paraissent dans le Livre blanc. Je puis assurer l'honorable député de Carleton que c'est notre intention d'étendre ce programme à tous les pays du monde.

Comme il l'a mentionné lui-même, ces prêts n'étaient consentis qu'à des immigrants venant de certains pays d'Europe.

L'an dernier, nous l'avons étendu aux habitants des Caraïbes et c'est notre intention, dès que nous aurons l'argent, les fonds disponibles et les facilités, de l'étendre à tous les immigrants de quelque partie du monde que ce soit.

J'en fais ici une déclaration formelle et j'espère qu'il en sera satisfait; c'est dans ce sens-là que nous procédons et je souhaite que nous puissions le réaliser le plus vite possible.

Et, d'après les calculs que nous avons faits, si le montant de 12 millions de dollars est augmenté à 20 millions, nous aurons suffisamment d'argent pour étendre le programme à tous les pays, indépendamment de l'origine des immigrants.

Évidemment, on peut dire que ce n'est pas une nouvelle politique, et nous aurons l'occasion d'en discuter lorsque le rapport du comité du Sénat et de la Chambre nous sera présenté. Nous pourrons discuter de cet aspect, et je serai tout à fait disposé à le faire, mais, à l'heure actuelle, si la Chambre, pour une raison ou pour une autre, refusait d'augmenter ce montant—évidemment, cela ne veut pas dire la fin du Canada, même pas la fin de notre politique d'immigration—cela voudrait dire qu'il y aurait un certain nombre d'immigrants qui ne pourraient pas profiter de cette aide que nous leur offrons.

Maintenant, j'ai l'intention, et je ne veux pas prendre la Chambre par surprise, de proposer une modification au règlement qui concerne les prêts aux immigrants.

Cette modification concerne le taux d'intérêt. Les prêts sont consentis sans intérêt aux immigrants. Je ne crois pas que ce soit une bonne politique, et je vais vous indiquer pourquoi.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que le fait de charger un intérêt ait pour conséquence de restreindre le flot d'immigration au Canada. Je ne crois pas que l'intérêt exigé soit assez important pour cela mais, à l'heure actuelle, nous nous apercevons que de plus en plus les gens ont recours à notre programme sans qu'il soit nécessairement prouvé qu'ils ont vraiment besoin de l'argent que nous leur avançons.

Il peut y avoir un immigrant qui possède de l'argent, qui pourrait venir au Canada par ses propres moyens, mais il va simplement profiter du plan, garder son argent pour peut-être le placer à 6, 7 ou 8 p. 100, et nous, bien, nous le lui avançons gratis.

Je crois, monsieur le président, qu'il est acceptable que nous exigions un certain intérêt, et le taux que je vais suggérer est de 6 p. 100, et ce afin de hâter d'abord le remboursement au gouvernement et, ensuite, afin de limiter autant que possible les prêts aux immigrants qui en ont besoin. Je ne crois pas qu'il soit juste pour les payeurs de taxes canadiens qu'un immigrant, qui a de l'argent, vienne ici, grâce à un prêt que nous lui faisons, lequel il peut rembourser pendant une période de 24 mois, sans lui charger un intérêt. Je pense donc que c'est normal.

D'un autre côté, lorsque nous étudierons, monsieur le président, la politique fédérale concernant l'aide aux immigrants, j'aimerais mieux que nous nous dirigions vers des formules plus libérales, c'est-à-dire qu'à un moment donné, si nous voulons des immigrants et s'il y en a parmi eux qui sont vraiment dans une situation financière difficile, il vaudrait mieux peut-être à ce moment-là leur donner l'argent que de leur prêter.

Au début, lorsque le programme a été établi, il y avait à peu près 4 p. 100 des immigrants qui profitaient de notre programme de prêts. Aujourd'hui, c'est 25 p. 100, et probablement que lorsque ça sera assez connu, tous les immigrants voudront avoir l'argent du gouvernement, ce qui fera des montants fabuleux.

J'avise donc la Chambre que j'ai l'intention de demander au cabinet d'approuver qu'un taux de 6 p. 100 soit chargé pour ces prêts.

Maintenant, monsieur le président, on a traité évidemment de sujets qui n'ont aucun rapport avec le projet de résolution actuellement à l'étude. Au sujet de ce que le député de York-Humber (M. Cowan) a répété ici en Chambre cet après-midi, nous avons entendu dire un peu partout au Canada que si des citoyens canadiens de cette trempe, et ayant cette attitude, devenaient un peu plus nombreux, la situation dans notre pays deviendrait absolument intolérable et cela conduirait à mon avis à des conséquences extrêmement graves. Il n'y a aucun doute que si j'étais convaincu que la majorité des députés de cette Chambre pensaient et partageaient les opinions du député d'York-Humber, j'aimerais mieux ne pas y demeurer.

[L'hon. M. Marchand.]

• (4.40 p.m.)

Je crois que la politique énoncée dans le Livre blanc, que cela fasse plaisir ou non au député d'York-Humber, constitue la politique du gouvernement. C'est la politique qui a été adoptée par le cabinet, c'est la politique qui a été énoncée et dont les députés ont pris connaissance, et si le député d'York-Humber n'est pas fondamentalement d'accord avec cette partie, il sait ce qu'il a à faire et comment il doit se comporter. Quant à nous, c'est la politique gouvernementale.

Maintenant, le député de Lapointe (M. Grégoire)—et je termine mes remarques là-dessus, monsieur le président—a parlé d'une déclaration que j'avais faite. Je répète qu'il a été extrêmement gentil—c'est ce genre de gentillesse qui nous conduit dans les pièges les plus terribles—mais, de toute manière, il a indiqué que j'avais mentionné, à Québec, que ces ententes avec la France me faisaient peur.

C'est tout à fait contraire à la vérité et, d'ailleurs, les journaux ont été très honnêtes à ce sujet, parce que j'ai dit et répété que j'approuvais le fait que le Québec signe des ententes, surtout dans le domaine culturel, avec la France, bref, que c'était une bonne chose et que cela devrait continuer. Seulement, j'ai mentionné, c'est vrai et je le répète, que je suis un anti-impérialiste, c'est-à-dire que je désapprouve qu'un autre pays se serve du Canada ou d'une partie du Canada pour atteindre ses propres fins, et ceci est vrai pour la Grande-Bretagne, pour les États-Unis et pour la France. Alors, je pense que le Canada doit se posséder. Ce n'était pas une attaque contre les ententes que la province de Québec a faites avec la France; au contraire, je suis absolument d'accord. Seulement, je crois que si les provinces sont pour se lier à gauche et à droite avec des gouvernements, il faudra aussi que nous fassions attention de sauvegarder ce pays qui est encore plus près des Canadiens français que la France, pays qui s'appelle le Canada et qui est notre pays.

M. Grégoire: Monsieur le président, l'honorable ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Marchand: Oui, monsieur le président.

M. Grégoire: Alors que les journaux ont rapporté que le ministre avait déclaré, à Québec, qu'il ne faudrait pas que ces ententes puissent conduire à des visées impérialistes de la part de la France, le ministre dit qu'il n'a pas fait de déclaration semblable. Ainsi, le ministre veut-il dire qu'il ne l'a pas déclaré, même si c'était marqué dans les journaux?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je viens de mentionner ce que j'ai déclaré, c'est-à-dire que j'étais favorable à ces ententes. J'ai dit simplement que dans la signature d'ententes semblables, parce que cela peut se faire par toutes les provinces, il faudra faire attention que des pays n'utilisent pas ces instruments pour asservir le Canada, parce que la France, comme les autres pays, a des intérêts. Il ne faut pas s'imaginer cela. La France a des intérêts, comme les États-Unis.

M. Grégoire: Est-ce que ces intérêts-là sont des visées impérialistes à l'égard du Canada?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, je crois avoir expliqué ma position. Je n'ai pas l'intention d'entamer un débat sur ce point-là. Le projet de résolution dont la Chambre est saisie est très simple et j'espère que la Chambre nous donnera l'occasion de passer à la deuxième lecture du bill, de façon que les immigrants ne soient pas privés inutilement de l'aide que nous pouvons leur donner.

[*Traduction*]

M. Haidasz: Monsieur le président, à la suggestion du leader suppléant de la Chambre, j'ai consenti à retarder les remarques que je voulais faire sur le projet de résolution, mais j'espérais qu'au cours de ses explications, le ministre nous fournirait de plus amples renseignements sur les prêts, actuellement en vigueur, devant aider à acquitter les frais de transport. J'aimerais savoir quel est le nombre de prêts consentis suivant le pays d'origine. J'aimerais aussi que le ministre nous dise si l'on encourage de quelque façon les immigrants à s'établir dans certaines régions du Canada, notamment les provinces des Prairies et le Nord canadien, où l'on a besoin de main-d'œuvre.

L'hon. M. Marchand: Je n'ai pas tous les renseignements que le député demande.

[*Français*]

De 1962 à 1966, le nombre d'immigrants est passé de 74,000 à 194,000. En 1962, 3,451 personnes, soit 4½ p. 100 d'un total de 74,000 immigrants, ont profité de notre plan d'aide. En 1965, sur 194,000, 47,000 ont profité de notre programme, c'est-à-dire 25 p. 100. Maintenant, j'ai tous les pourcentages intermédiaires, c'est 4, 10, 15, 19 et 25. C'est le nombre d'immigrants qui en ont profité.

Maintenant, je ne les ai pas par pays d'origine, mais je peux sûrement les obtenir. Environ 250,000 immigrants en ont profité depuis que le programme a été adopté.

Parmi ces 250,000 immigrants, il y a 7,200 prêts qui n'ont pas encore été remboursés, c'est-à-dire qui ont dépassé la période de trois ans. Des mauvais prêts, il y en a environ, je crois, .8 p. 100 qui ont été perdus, soit parce que l'immigrant n'est pas resté au Canada, soit parce qu'il est tombé malade, soit parce qu'il a été déporté. C'est moins de 1 p. 100, c'est-à-dire que c'est .8 de 1 p. 100 qui ont été perdus; le reste a été récupéré. Je pense que dans l'ensemble, les immigrants ont très bien tenu leur parole et leur engagement et ont remboursé le gouvernement canadien. Maintenant, quant au détail, savoir quels immigrants de quels pays ont reçu des prêts, je ne l'ai pas, je vais essayer de l'obtenir et, dès que je l'aurai, je le transmettrai à l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Rapp: Monsieur le président, nombre de citoyens canadiens ont parrainé des immigrants, et, parfois, de telles demandes ont été refusées sans qu'aucune raison n'ait été fournie—ainsi, le requérant n'a pas su s'il s'agissait d'un risque en matière de sécurité ou encore d'une question de santé.

Certains de mes commettants m'ont demandé d'en saisir la Chambre; ils estiment que si le requérant ou ses parrains savaient à quoi s'en tenir, on serait beaucoup moins mécontent des lois actuelles sur l'immigration.

L'hon. M. Marchand: Nous en avons longuement discuté à la Chambre lors de nos délibérations sur l'institution d'une commission d'appel. Je me souviens que le député de Carleton a présenté un plaidoyer à ce sujet. Je ne crois pas pouvoir fournir maintenant d'autres réponses. Il existe certes des situations où il est impossible de donner les raisons d'un refus, par exemple lorsqu'il serait malsain de le faire, non seulement pour le gouvernement, mais aussi pour l'immigrant lui-même. Nous avons épuisé ce sujet. Peut-être pourrais-je trouver et signaler au député la référence exacte au hansard.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, ce projet de résolution m'intéresse et m'incite à poser quelques questions au ministre. On y demande au Parlement de voter huit millions de plus, soit de porter de douze millions à vingt millions de dollars le plafond actuel des avances non remboursées pouvant être consenties à un moment déterminé pour permettre au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de faire aux immigrants des prêts de nature à les aider à acquitter leurs frais de transport au Canada.

D'autres frais sont-ils visés par ces prêts? Les immigrants peuvent-ils affecter cet argent à leur subsistance jusqu'à ce qu'ils puissent vivre de leur travail? Quelle garantie donnent les immigrants quant au remboursement du prêt? A qui les emprunteurs font-ils rapport de temps à autre? Quel est le taux de remboursement et où ce dernier doit-il être fait? Il est parfois difficile de localiser certains im-

migrants dans un pays dont la longueur longitudinale est de près de 4,000 milles. L'immigrant qui emprunte de l'argent en vertu de ce programme signe-t-il un billet à ordre et, si oui, lui faut-il des consignataires? Quelle est la durée du prêt? Le ministère fixe-t-il la période de remboursement de façon à savoir que l'argent sera promptement remboursé?

Le ministre nous a promis de recommander un taux d'intérêt de 6 p. 100. C'est le taux que doivent verser en général à l'heure actuelle les citoyens canadiens et c'est donc, à mon avis, un avantage que nous concédons aux immigrants. Je ne m'y oppose pas; je me réjouis qu'on impose ce taux d'intérêt. Je remarque que les chiffres du ministre remontent à 1962, ce qui laisse supposer que le programme a été lancé cette année-là. Il a coûté bien peu aux contribuables canadiens en fait de dettes non remboursées ou de défaut de remplir les obligations contractées envers le gouvernement.

• (4.50 p.m.)

Je tiens aussi à rappeler au ministre que j'ai écrit à son ministère au début du printemps au sujet d'un citoyen de Trinidad qui désirait émigrer ici avec sa femme et son enfant. Il avait l'assurance de la United Church qu'il serait employé dans l'Ouest du Canada dès le 1er mai. Après plusieurs lettres échangées entre le ministère et moi-même nous avons fini par obtenir que les enquêteurs se rendent à son domicile pour examiner si lui et sa famille remplissaient les conditions requises pour entrer au Canada. J'ai reçu la semaine dernière une lettre m'apprenant qu'il ne pourra pas venir ici avant la mi-juin.

Cet homme ne sollicite pas un prêt. Il demande simplement à être admis au Canada pour s'occuper d'une paroisse de la United Church dans les Prairies. On m'a appris qu'il gagnera à peu près $100 par semaine. Il peut donc subvenir à ses propres besoins et il possède d'autres biens en plus d'un travail garanti. Je pense que le ministère laisse traîner son cas dans des lenteurs administratives. Il aurait pu être ici vers la mi-mai, mais il doit attendre jusqu'au milieu de juin. C'est une personne estimable et je sais qu'il sera utile au Canada. J'espère que le ministre accélérera l'étude de son cas.

L'hon. M. Marchand: Pour ce qui est de ce cas-ci, l'honorable député n'a qu'à me donner le nom, j'étudierai la chose.

M. Alkenbrack: Je le lui donnerai.

L'hon. M. Marchand: Quant aux autres questions de l'honorable député, je crois avoir déjà répondu en français à certaines d'entre elles. Le total des prêts accordés depuis la mise en vigueur du régime, en 1951, s'élève à 41 millions de dollars; le total des prêts non recouvrables, à $330,000, soit 0.8 p. 100. Les défalcations pour prêts non recouvrables se décomposent comme suit, en pourcentages: bénéficaires ayant quitté le pays, 55 p. 100 (immigrants ayant passé aux États-Unis peu après leur arrivée au Canada); introuvables, 26 p. 100; malades chroniques, 7 p. 100; expulsés, 4.5 p. 100; décédés, 3 p. 100; faillis, 2 p. 100; malades mentaux, 1 p. 100; invalides, 1 p. 100; rapatriés, 0.5 p. 100. En quinze ans, ce n'est pas mal du tout.

Normalement, ces prêts sont remboursables en 24 mensualités; toutefois, en cas de motifs valables, le ministère peut prolonger ou raccourcir la période, au gré de l'immigrant. Le remboursement peut se faire directement au ministère ou par déduction du salaire de l'immigrant. Le bénéficiaire s'engage par écrit à rembourser la totalité du prêt. Peut-être n'ai-je pas répondu à toutes les questions de l'honorable député, mais en tout cas je crois avoir répondu aux plus importantes.

M. Cowan: Monsieur le président, je connais bien le Règlement de la Chambre quant à l'étape du projet de résolution, mais on m'a donné à entendre qu'en prenant la parole dès maintenant je pourrais, du consentement unanime, conclure mes remarques.

M. le président: Suivant l'article 61A, qui s'applique aux résolutions précédant un bill qui comporte une dépense de deniers publics, et conformément à une décision rendue par l'Orateur suppléant, M. Lamoureux, le 27 avril 1965, nul membre du comité ne peut parler durant plus de 20 minutes à l'étape actuelle du débat. D'après cette décision, un député peut prendre la parole plus d'une fois, mais il ne peut parler pendant plus de 20 minutes en tout. D'un autre côté, le comité est maître de son Règlement, et s'il consent, à l'unanimité, à accorder du temps supplémentaire au député d'York-Humber, ce dernier aura, bien sûr, la permission de parler. Si nous nous en tenons strictement au Règlement, il a épuisé le temps qui lui est alloué selon l'article 61A. Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Cowan: Monsieur le président, je remercie le comité de son obligeance et je serai bref. J'avais d'ailleurs presque fini.

Je signale qu'en 1759, au moment de la défaite de Québec, il y avait en Amérique du Nord 60,000 personnes d'expression française et 1.5 million d'expression anglaise. Lors du premier recensement du Canada tenu après la Confédération, il y avait dans les quatre provinces, 3,485,761 personnes, dont 1,082,940 d'origine française, soit 31 p. 100 du total. Le recensement de 1881 montrait une population

globale de 4,324,810 dont 1,298,929 personnes désignées comme françaises, la proportion étant de 30 p. 100.

Lors d'une allocution prononcée à Calgary il y a quelques semaines, le premier ministre déclarait que 30 p. 100 de la population canadienne de 20 millions d'âmes parlaient français, ce qui donne six millions de personnes. Je demande encore une fois au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, car je lui ai déjà posé la question, mais il ne m'a pas répondu: quelle est l'importance exacte du déséquilibre? Celui-ci était de 31 p. 100 en 1871, de 30 p. 100 en 1881, et le premier ministre a dit à Calgary en 1967 que la proportion est de 30 p. 100 encore de nos jours. De combien est l'écart? Quand commencerons-nous à le combler? Un excédent des naissances dans un des groupes linguistiques aidera-t-il à réduire cet écart ou faudra-t-il recourir à l'immigration? Nous ne le saurons peut-être jamais, car je cite encore un extrait de la même lettre:

...une question ne doit pas «demander des renseignements secrets de nature...»

Si je pose cette question, c'est parce que je ne crois pas qu'il soit opportun de déterminer un pourcentage rigoureux fixe pour l'une et l'autre des deux langues nationales ou pour une section de la population. A celui qui prétendrait que le déséquilibre doit rester fixé à 30 p. 100 je demande: Qu'arrivera-t-il si l'élément non français dépasse 70 p. 100? Qu'arrivera-t-il si l'élément français dépasse 30 p. 100? A mon avis, il ne faut même pas songer à fixer de chiffres, il faut que les immigrants puissent se diriger là où ils trouveront de l'emploi et ne seront à charge de personne.

J'aime la déclaration du ministre de la Justice qui a paru dans la *Gazette* de Montréal, du 14 mai. Voici ce qu'il disait le 13 mars au *Canadian Club* de Montréal:

Les Canadiens français doivent accepter l'épreuve de la conpétition avec les autres, au Canada—dans le domaine du commerce, des inventions et des découvertes, ainsi qu'en politique, à Ottawa. Les règles du jeu doivent être les mêmes pour tous.

C'est dit avec caractère, par un homme intelligent, qui connait parfaitement la situation.

De plus, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a fait un discours à *Hart House,* à Toronto, le 2 mars, lequel a fait l'objet d'un article le lendemain dans le *Star* de Toronto:

Québec n'a pas le choix, a dit M. Marchand, il doit «accepter les choses telles qu'elles sont—non pas comme il voudrait qu'elles soient—il n'y a pas de pays idéal, il n'existe pas de constitution idéale...»

Québec devrait accuser l'Amérique du Nord d'être la cause de beaucoup de ses griefs, mais «au lieu de cela, il pense qu'il doit éprouver de la rancune envers vous,» a dit M. Marchand aux étudiants.

• (5.00 p.m.)

J'approuve de tout cœur les deux déclarations faites par ces deux ministres. Je préférerais qu'on applique les politiques qu'ils énoncent dans ces deux discours plutôt que le redressement à ce prétendu déséquilibre. L'honorable député de Trois-Rivières —autrefois on disait en anglais Three Rivers mais, évidemment, on a changé le nom dans l'intérêt de l'unité nationale—a fait certaines observations personnelles à mon endroit, à l'instar de l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je tiens à souligner que j'ai vu un soir, dans cette Chambre, un membre du cabinet et un secrétaire parlementaire voter contre un projet de loi présenté par le gouvernement en comité plénier. Personne n'a poussé les hauts cris devant cet acte. Je les ai admirés d'avoir eu le courage d'exprimer leurs convictions et d'avoir voté contre ce projet de loi. Voyez l'agitation qu'a suscitée le discours du président du Conseil privé à Toronto. Il n'a pas voté contre un projet de loi du gouvernement. L'un des représentants qui s'est opposé à un bill du gouvernement a plus tard été nommé ministre et membre du cabinet. L'expression d'opinion qu'on peut attendre des membres du parti libéral dépend évidemment de la langue qu'ils parlent.

J'admire le président du Conseil privé pour sa déclaration. Je ne saurais le critiquer d'avoir exprimé ses opinions. Je ne critique pas non plus le ministre d'avoir voté contre un projet de loi d'initiative ministérielle. A mon avis, c'est la majorité parlementaire et non pas celle que forme tel ou tel parti qui doit décréter les lois du pays. Les meilleurs cerveaux du Canada devraient exprimer librement leur opinion. Or, la majorité parlementaire reflète le plus fidèlement cette situation.

J'aimerais poser trois questions au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui s'efforcera—je l'espère—d'y répondre. Tout d'abord, quelle est l'importance de ce déséquilibre aux yeux des membres du Cabinet? J'ai cité les chiffres de 1871 et de 1881 et j'ai mentionné le discours prononcé par le premier ministre à Calgary en 1967. Deuxièmement, quelle date le gouvernement a-t-il fixée pour établir l'équilibre nécessaire entre les éléments francophones et anglophones, comme le mentionne le paragraphe 34? Troisièmement, à combien s'établira le montant des prêts accordés aux personnes qui se dirigeraient à l'est de la rivière Ottawa d'après le Livre blanc et les déclarations publiées sous forme polycopiée par le ministre lui-même?

Voici ma quatrième et dernière question. Ne serait-il pas préférable de laisser l'immigration trouver elle-même son propre niveau

et de renoncer à imposer une règle rigide et fixe pescrivant deux langues quelconques? Comment la ferez-vous respecter si les immigrants et les citoyens canadiens ne l'observent pas mais suivent plutôt leur préférences et vivent là où ils le désirent et parlent la langue de leur choix?

M. Choquette: Puis-je poser une question au député, monsieur le président?

[*Français*]

Je vais citer les statistiques en français. Le député est-il au courant du fait que, de 1939 à 1965, 96.3 p. 100 des immigrants qui sont venus au Canada venaient de pays dont la langue maternelle était autre que le français et qui, pour la plupart, ont été assimilés à la culture anglaise?

[*Traduction*]

M. McKinley: Comme le ministre tente par cette mesure législative d'aider les immigrants, j'aimerais, monsieur le président, vous parler d'un problème qui se pose dans ma circonscription. Il s'agit d'une personne de la Chine qui essaie de venir s'établir dans notre région. Le ministère n'est pas entièrement responsable du retard à ce sujet, car il fallait observer certains règlements. On l'a fait maintenant, je pense. Il ne s'agissait au début que de deux personnes qui demandaient de venir au Canada. La famille compte maintenant trois membres. En donnant le nom au ministre, pourrait-il voir à ce que cette famille arrive ici avant de compter un quatrième membre?

L'hon. M. Marchand: Je puis seulement dire que je serai heureux de m'occuper de ce cas si le député me donne le nom de l'intéressé.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

L'hon. M. Marchand demande alors à présenter le bill nº C-118 modifiant la loi sur l'immigration.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

M. l'Orateur suppléant: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je n'insisterai pas, mais si la Chambre y consent, je demanderais que le bill soit lu pour la deuxième fois dès maintenant.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, vu la simplicité du bill et le fait qu'il entraîne uniquement le changement d'un chiffre, nous n'avons aucune objection à ce qu'il soit lu pour la 2e fois dès maintenant.

[M. Cowan.]

L'hon. M. Churchill: Des exemplaires du bill sont-ils disponibles?

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur, des exemplaires du bill sont disponibles.

L'hon. M. Marchand propose la 2e lecture du bill.

—Monsieur l'Orateur, comme j'ai déjà fait une déclaration sur ce sujet, je n'ai pas l'intention d'en faire une autre maintenant.

M. Cowan: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il répondra aux questions que j'ai posées à l'étape du projet de résolution?

L'hon. M. Marchand: A mon avis, monsieur l'Orateur, cette question de l'équilibre à maintenir est très complexe. Je ne crois pas devoir amorcer un débat là-dessus à cette étape-ci. Toutefois, lorsque nous étudierons le rapport du comité des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, j'accepterai de discuter de cette politique avec le député, dans l'espoir de jeter un peu de lumière sur la question.

(Adoption de la motion, 2e lecture du bill, renvoi au comité et rapport.)

• (5.10 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous ledit bill pour la troisième fois?

L'hon. M. Bell: Du consentement de la Chambre, maintenant.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Marchand propose la 3e lecture du bill.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois, puis adopté.

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA DÉSIGNATION DU MINISTRE, LES POUVOIRS DE LA COMMISSION, ET LE RESTE

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du bill nº C-106, visant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé.

—Monsieur l'Orateur, les producteurs de céréales de l'Ouest et leur organisme de commercialisation—la Commission canadienne du blé—ont tellement aidé notre économie nationale, et leurs méthodes de commercialisation sont si bien et si généralement acceptées dans les milieux internationaux et intérieurs du commerce des céréales que, de l'avis du gouvernement, il est temps de donner un caractère plus permanent à la mesure régissant les opérations de la Commission du

blé. La Commission est un organisme canadien à caractère permanent et les producteurs de céréales de l'Ouest désirent qu'on la considère comme tel. J'ai donc le plaisir de soumettre à la Chambre des modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé. Il y a seulement quelques mois que m'a été confiée la responsabilité de rendre compte au Parlement de cette Commission et je suis fier d'être associé à cet organisme canadien remarquable; je voudrais donc profiter de cette première occasion pour dire quelques mots à son sujet.

La production et la vente du blé atteignent depuis quelques années un niveau sans précédent dans notre histoire. Au cours de cette période, les chiffres relatifs à la production du blé, à son exportation, à ses prix et au revenu des agriculteurs ont été les plus élevés jamais enregistrés dans les annales de la Commission canadienne du blé.

Le rôle essentiel de la Commission canadienne du blé consiste à vendre le blé, l'avoine et l'orge, livrés par les producteurs canadiens de céréales de l'Ouest, aux meilleurs prix possibles. Elle a rempli ce rôle avec beaucoup d'efficience et un grand succès. En outre, le gouvernement actuel a fait tout ce qu'il pouvait pour aider la Commission à vendre la plus grande quantité de blé possible.

Je résumerai les chiffres de ces dernières années en ce qui concerne la production et la vente. Au cours des quatre dernières années-récoltes, la production du blé a dépassé 2.8 milliards de boisseaux. Ce chiffre est supérieur de 500 millions de boisseaux à celui de toutes les autres périodes quadriennales. Nous avons donc eu au cours des quatre dernières années l'équivalent d'un surplus de récolte à mettre sur le marché.

La demande mondiale a été plus forte ces dernières années, mais cela n'a néanmoins pas été facile d'écouler les immenses quantités de blé que nous avons récolté. Je me souviens très bien qu'avant 1957, alors que je faisais partie du gouvernement, des exportations annuelles de plus de 300 millions de boisseaux étaient considérées comme très bonnes, alors que nous avons eu dernièrement des exportations de 600 millions de boisseaux, et ce, deux années consécutives. La moyenne des trois dernières années est de 525 millions de boisseaux, alors qu'elle n'était que de 350 millions de boisseaux pour les trois années précédentes. Pour exporter pareilles quantités de blé, il a fallu prendre des engagements fermes, mais le Canada peut s'enorgueillir de les avoir honorés tous, jusqu'au dernier.

Il y a lieu de noter que cet accroissement des exportations de blé n'a nui en aucune façon aux exportations des autres céréales. En 1965-1966, les ventes d'avoine et d'orge aux pays d'outre-mer ont été plus abondantes que l'année précédente. De plus, tous nos besoins intérieurs en grains de provende ont été comblés.

Au nom du gouvernement, je tiens à remercier les cultivateurs, la Commission canadienne du blé, la Commission des grains, les expéditeurs, les courtiers, ainsi que les organismes et les particuliers qui ont tant contribué à cette réussite.

En examinant les chiffres récents des ventes de blé, il est bon de s'arrêter aux différents facteurs de ce résultat très impressionnant.

Près de la moitié de nos exportations de blé et de farine vont maintenant aux pays sino-soviétiques, et il est nécessaire d'accorder du crédit pour commercer avec la plupart d'entre eux. La politique de vendre du blé à l'aide de crédit consenti par le gouvernement a été établie il y a 15 ans, lorsque 5.5 millions de boisseaux de blé ont été vendus à la Yougoslavie en vertu de l'article 21 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Depuis lors, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Hongrie, la Chine continentale et l'Allemagne de l'Est ont acheté à crédit de fortes quantités de blé canadien. Ensemble, ces pays représentent des débouchés pour plus de 20 p. 100 de nos exportations. Depuis quelques années, les ventes à crédit ont été restreintes aux pays disposés à conclure des accords d'achats et d'approvisionnements à long terme et, à l'exception de l'URSS, tous les pays qui en ont conclu ont recouru au crédit offert par le gouvernement canadien en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation ou de la loi sur la Commission canadienne du blé. Le gouvernement a rendu possibles ces exportations en assumant les risques d'un crédit qui s'élève aujourd'hui à plus d'un demi-milliard de dollars par comparaison avec 200 millions en 1962.

L'accord commercial entre le Canada et l'URSS négocié il y a onze ans par l'actuel premier ministre (M. Pearson) était le premier accord à long terme passé avec un pays du bloc sino-soviétique sur l'achat et la fourniture de blé canadien. L'URSS vient largement en tête des pays acheteurs de blé canadien en vertu d'accords à long terme, tandis que la Chine continentale occupe la seconde place. Bon nombre de négociations relatives aux accords à long terme sur le blé étaient menées en même temps que les négociations commerciales, ou faisaient partie de celles-ci. Le blé a donc contribué à élargir le commerce d'autres produits.

En 1966, j'ai visité l'URSS et un grand nombre de pays de l'Europe de l'Est: la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Hongrie. J'en suis revenu encouragé par les importants débouchés que ces pays continueront de nous offrir pendant de nombreuses années.

En ces dernières années, la publicité accordée aux grandes quantités de céréales que nous avons vendues aux pays du bloc sino-soviétique, a éclipsé, dans une certaine mesure, l'importance que nous attachons à nos clients traditionnels: la Grande-Bretagne, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Belgique et le Venezuela. Le Canada vend du blé et de la farine à une centaine de pays, et je puis assurer à la Chambre que durant la période récente de forte demande, il a été tenu compte des besoins de nos clients traditionnels, grands ou petits, avant de prendre d'autres engagements.

En ce qui concerne la vente du blé du Canada, une réalisation n'a certes pas reçu l'attention qu'elle mérite, selon moi. Je veux parler de notre programme d'aide alimentaire. L'attribution de montants pour cette aide sous forme de blé et de farine s'est accrue considérablement depuis quelques années, passant de 4.5 millions pour l'année financière 1962-1963 à un niveau exceptionnel de 100 millions au cours de la dernière année financière, grâce à la contribution du Canada répondant aux besoins urgents de l'Inde. Dans les années à venir, le Canada continuera d'être un fournisseur important d'aide alimentaire. Les Canadiens peuvent être très fiers du fait que, calculée par tête, notre contribution de blé et de farine ne le cède à celle d'aucun autre pays.

Les députés savent toute l'importance que les producteurs de céréales de l'Ouest attachent à la collaboration internationale au sujet des débouchés. Le gouvernement canadien, appuyé par les représentants des organisations agricoles de l'Ouest, a pris l'initiative de rechercher à l'égard du blé les ententes internationales acceptables qui font partie des accords internationaux successifs sur le blé.

De nouveau, nous avons joué un rôle primordial dans la négociation fructueuse, quant aux points principaux d'un nouvel accord de trois ans qui assure pour le blé une gamme de prix sensiblement plus élevés, ce dont j'ai eu le plaisir d'informer la Chambre le 15 mai. La nouvelle importait non seulement à ceux que la production de blé intéresse directement, mais aussi à tous les Canadiens, vu la valeur des exportations de blé pour l'ensemble de l'économie nationale.

[L'hon. M. Winters.]

• (5.20 p.m.)

Je le répète, le nouvel éventail des prix dont nous sommes convenus comporte une hausse de 21c. sur le prix minimum et sur le prix maximum pour le blé n° 1 du Nord, par rapport à l'éventail des prix fixés dans l'Accord international sur le blé actuel, qui expire le 31 juillet. Le nouveau minimum pour le blé n° 1 du Nord est de $1.95½ au dépôt à la tête des Lacs, et de $2.03½ f.a.b. Vancouver. L'écart des prix est de 40c. (É.-U.) ou d'environ 43c. (Canada), les nouveaux maximums étant de $2.38½ au dépôt à la tête des Lacs, et de $2.46½ f.a.b. Vancouver. Outre les prix minimums et maximums accrus, le nouvel accord prévoit un renforcement considérable des régimes de prix minimums, ce qui représente une amélioration marquée vis-à-vis de l'ancien Accord international sur le blé.

Contrairement à l'Accord international sur le blé qui prescrit un prix minimum et un prix maximum dans le cas seulement du blé n° 1 du Nord, la nouvelle mercuriale porte sur dix principales catégories de blé et sur les prix minimums et maximums qui ont été convenus. Il s'agit des blés n^{os} 1 et 3 du Nord du Canada et de quatre catégories de blé des États-Unis; il y aussi une catégorie de blé d'Australie, une d'Argentine, une de la CEE et une de Suède. Cette nouvelle liste alignera mieux les obligations des pays exportateurs quant à la stabilité des prix et au respect des prix minimums.

Malgré tous les Accords internationaux sur le blé, on n'avait pu s'entendre jusqu'à présent sur les rapports des prix des diverses catégories. Le présent accord les a toutefois surmontées en établissant des méthodes plus efficaces de consultation dans ce domaine. Je ferais bien de souligner que chaque catégorie de blé peut concurrencer les autres librement, dans la limite de l'échelle des prix. Seule une entente peut modifier les prix minimums de la liste pour les diverses catégories de blé.

En plus de l'amélioration de l'échelle des prix, la création d'un programme multilatéral d'aide alimentaire représente un nouveau tournant puisqu'on s'assure ainsi de la disponibilité continue de réserves de farine de blé et de céréales pour les pays nécessiteux, et qu'on prévoit un partage plus équitable du coût entre les pays développés, tant importateurs qu'exportateurs de céréales. Le programme annuel, dont les 17 pays participants sont convenus, à cette étape des négociations, porte sur un total de 4.5 millions de tonnes métriques de blé et (ou) de céréales secondaires propres à la consommation humaine. La contribution du Canada, qui est d'un demi-million de tonnes, compte pour 11 p. 100 de l'ensemble et n'est inférieure qu'à celle des États-Unis, qui est de 42 p. 100.

L'accord conclu à Genève a été négocié entre les principaux pays qui font le commerce des céréales et qui participaient à la négociation Kennedy, soit 11 pays en plus de la CEE. Les 11 pays sont la Suisse, le Danemark, la Norvège, le Japon, l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Argentine, la Suède, et la Finlande. On négocie présentement l'adhésion, à cet accord, d'autres pays, membres du GATT ou non, qui font le commerce des céréales, et l'établissement de rouages pour que l'accord entre en vigueur le plus tôt possible.

Les principaux exportateurs et importateurs ont convenu, à Genève, d'accélérer les négociations destinées à élargir l'accord de façon à y inclure les pays qui se livrent au commerce des céréales. On prévoit, naturellement, qu'il faudra un peu de temps pour mettre au point toutes les modalités de l'Accord qui n'entrera peut-être en vigueur qu'au début de l'année prochaine. Les députés se rappellent que les dispositions relatives aux prix de l'Accord international sur le blé actuel, expirent le 31 juillet. Quant aux prix, il est entendu que, pour les fins du commerce, la nouvelle échelle que j'ai annoncée à la Chambre sera suivie, jusqu'à l'entrée en vigueur complète du nouvel Accord. Actuellement, les prix de vente, au Canada, dépassent d'environ de 17c. les nouveaux prix minimums convenus. Les pays signataires de l'entente faisant suite à la négociation Kennedy ont convenu que les négociations ultérieures ne remettront pas en question les engagements qu'ils ont acceptés quant aux prix et aux programmes alimentaires.

La réussite des pourparlers, dans le cadre de la négociation Kennedy, est due en bonne partie à la présence et aux conseils soutenus du comité consultatif de la Commission canadienne du blé et à la présence de représentants de la Commission au sein de la délégation canadienne à Genève.

La plus abondante récolte de blé de l'histoire canadienne, en 1966, a fait monter les stocks de blé du Canada à un nouveau sommet, soit à 1.3 milliard de boisseaux environ. Il est évident que nous devons continuer à rechercher le plus fort volume d'exportations possible. Tout semble indiquer que la demande de blé canadien s'accentuera au cours des années à venir. Cela ne veut pas dire que, certaines années, une baisse de la demande ne suscitera pas des problèmes de mise en marché. Le commerce du blé est fortement concurrentiel et je ne voudrais pas donner l'impression que la vente du blé canadien ne présentera aucun problème. Le marché varie d'une année à l'autre. La Commission canadienne du blé a été très utile aux producteurs de l'Ouest, dans le passé, et les députés conviendront avec moi qu'elle saura répondre aux défis des années à venir.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant revenir au principal objectif que nous visons en demandant la modification de la loi sur la Commission canadienne du blé. En vertu de la loi actuelle, les pouvoirs administratifs de la Commission, énoncés dans les articles 23, 24 et 34, expireront le 1er août 1967. Il est d'usage de les renouveler pour des périodes de cinq ans. On a maintenant décidé de demander au Parlement de rendre les pouvoirs de la Commission permanents. La Commission a adopté la pratique courante de conclure des accords pour fournir des céréales durant des périodes prolongées et, comme je l'ai dit tantôt, environ la moitié de nos exportations de blé et de farine sont maintenant vendues en vertu d'accords de ce genre, à longue échéance. Ces acheteurs, naturellement, comptent que les pouvoirs de la Commission canadienne du blé s'étendront sur la durée complète de ces accords à longue échéance. En les rendant permanents on répondrait à ce désir et on reconnaîtrait une situation de fait au sein de l'industrie et de l'organisme chargé de la vente. Cette modification proposée reconnaîtra donc officiellement ce qui est évident pour les producteurs ainsi que les acheteurs depuis de nombreuses années et répondra, je crois, aux souhaits qu'ils ont exprimés à maintes reprises.

Je recommande donc l'adoption de ces simples amendements à la loi sur la Commission canadienne du blé, le principal visant à prolonger les pouvoirs de la Commission, qui autrement expireraient. Le premier amendement prévoit que le gouverneur en conseil désignera le ministre responsable vis-à-vis du Parlement pour les actes de la Commission. La loi actuelle, désigne expressément le ministre de l'Agriculture. L'amendement en question prévoit plus de latitude à cet égard. L'article 23 de la loi actuelle stipule que les dispositions de la partie II de la loi seront abrogées à compter du 1er jour d'août 1967. L'article 34 stipule que les dispositions de la partie IV seront aussi abrogées à compter du 1er août 1967. L'abrogation de ces parties donne à la Commission des pouvoirs permanents. Un amendement à l'article 24 découle aussi de l'abrogation des articles 23 et 34. L'annexe concernant les moulins et entrepôts à provende mentionnée à l'article 45 est aussi en cours de revision afin de la mettre à jour.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que le ministre a l'occasion de discuter de la question de la Commission canadienne du blé à la Chambre, je tiens à le féliciter d'avoir

assumé la tâche très agréable de travailler avec les membres de la Commission. Je suis certain qu'il s'apercevra que ce groupe de fonctionnaires est non seulement compétent mais l'un des plus intéressants avec lesquels on puisse travailler.

• (5.30 p.m.)

Pour ce qui est des amendements particuliers, je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à ce que la loi sur la Commission canadienne du blé devienne une mesure législative permanente, mais j'aimerais rappeler l'attitude qu'adoptait M. Howe lorsqu'il était ministre, lorsque cette question revenait sur le tapis de temps en temps. M. Howe estimait que, comme la loi de la Commission canadienne du blé constituait en quelque sorte un empiétement sur l'initiative privée et sur les libertés fondamentales, il fallait nécessairement qu'elle soit revisée de temps à autre, et la période de cinq ans semble tout à fait indiquée pour ce genre de revision.

J'ai soulevé la question récemment, lors d'un voyage, cette année, du comité de l'agriculture et de la colonisation dans les Prairies; j'ai parlé à des membres d'organisations agricoles qui ont proposé que la mesure législative visant la Commission du blé soit permanente. D'après eux, comme le rapport de la Commission canadienne du blé est revisé chaque année par le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, cela suffit pour garantir que toute modification que mérite la loi et toute critique des méthodes de commercialisation du blé peuvent être présentées au comité permanent.

Cependant, je me demande parfois si le gouvernement peut appliquer les recommandations du comité aussi rapidement que nous le voudrions. J'espère bien que le gouvernement n'essaye pas tout simplement de se laver les mains en ce qui concerne le blé des Prairies, ni de dresser une nouvelle liste de réalisations fictives en vue d'éblouir les cultivateurs aux prochaines élections générales. Nous connaissons un certain nombre de ces réalisations fictives qui n'ont pas tellement aidé les agriculteurs, malgré que le gouvernement cherche à les considérer comme quelque chose qu'il a fait pour aider à l'agriculture.

Je ne critique pas les amendements. Certes, les cultivateurs de l'Ouest acceptent la loi sur la Commission canadienne du blé, et la méthode utilisée par cette dernière pour la mise en marché de leurs céréales s'est révélée certainement la meilleure. Cependant, je ne pense pas que le ministre ait voulu donner l'impression que, du simple fait que cette mesure législative doit demeurer en permanence dans nos statuts, elle est inattaquable et ne saurait être ni changée ni abrogés à l'avenir. Les cultivateurs ne croiront pas, je l'espère, qu'à présent que la mesure est dans le recueil des lois, elle sera permanente et que personne ne pourra y toucher, car tel n'est pas le cas.

Durant l'étude que nous avons entreprise ce printemps, en parcourant les provinces des Prairies, une des questions maintes fois soulevée par les organisations agricoles concernait l'inclusion du lin et du seigle dans la loi sur la Commission canadienne du blé. Il existe dans ce cas un problème particulier, en ce sens que la Commission applique des contingentements pour les livraisons de lin spécialement. Un cultivateur ne peut pas toujours livrer sa récolte de lin quand le prix lui semble le plus avantageux. Ainsi, à cause d'un règlement de la Commission, il ne peut profiter des meilleurs prix. Bien entendu, les choses peuvent aussi jouer dans l'autre sens; c'est un problèmes dont il faudrait se préoccuper. Quant aux provinces des Prairies, elles considèrent la mise en commun de ce produit—comme cela se fait pour le blé, l'avoine et l'orge—comme la meilleure solution au problème. Vu les recommandations que le comité vient de présenter, j'espère qu'on examinera la situation.

Plusieurs changements ont été apportés ces dernières années en ce qui a trait à la mise en vente du blé, et nous avons été heureux, l'autre jour, d'entendre le ministre annoncer des augmentations des prix initiaux pour les trois catégories de blé dont s'occupe la Commission canadienne du blé. Elles correspondent à la hausse des prix minimums prévue par l'Accord international sur le blé. Sauf erreur, la plupart des cultivateurs s'attendaient à ce qu'on augmente proportionnellement les prix initiaux. Comme le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) l'a signalé l'autre jour, ce n'est pas nécessairement le prix initial qui préoccupe le plus les cultivateurs; ceux-ci veulent surtout être assurés que les prix ne tomberont pas plus bas. Toutefois, étant donné les perspectives qui s'offrent au Canada quant à la vente de son blé au cours des prochaines années, nous n'avons pas à nous inquiéter tellement des prix minimums. A mon avis, les prix auront beaucoup plus tendance à être restreints par le maximum imposé que par le minimum.

Il est parfois difficile de changer d'attitude mais, à mon avis, le commerce du blé a tellement changé ces dernières années que, bien qu'il soit plutôt difficile de nous défaire de nos

vieilles habitudes, nous devrions peut-être commencer à nous préoccuper davantage de notre capacité de produire assez de blé pour nourrir les divers pays du monde et pour répondre à la demande qui se fera bientôt sentir sur les marchés. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1957, le problème était de savoir que faire de l'excédent de blé que nous possédions alors. Les efforts du ministre de l'Agriculture et du gouvernement de l'époque ont réglé le problème. A mon sens, nous devrions nous préoccuper non pas de notre excédent mais de notre capacité de produire assez de blé pour répondre à la demande des marchés. Il faudra apporter des changements importants afin d'assurer que le Canada jouera le rôle qui lui revient à l'égard des peuples qui manquent de vivres.

Depuis que le ministre actuel du Commerce (M. Winters) a assumé la responsabilité de la Commission, il a été très franc avec les députés de ce côté-ci de la Chambre et nous lui en savons gré. C'est sûrement une attitude tout autre que celle de son prédécesseur, le ministre chargé de la commercialisation du blé. Ce dernier semblait chercher à abaisser l'ancien ministre de l'Agriculture, au lieu de prendre des mesures positives pour aider la Commission dans la mise en vente du blé.

Nous osons croire que les réunions trimestrielles qui se tenaient à l'époque de l'ancien ministre de l'Agriculture, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), se poursuivront de façon à maintenir des relations étroites avec les États-Unis et les autres pays exportateurs de blé, et à nous assurer que nous ne nous contrecarrons pas les uns les autres. Le ministre se rend compte, j'en suis sûr, de la nécessité d'une collaboration soutenue dans ce domaine, si l'on veut que le cultivateur bénéficie du plus haut prix possible. La nouvelle que le prix des céréales a été quelque peu haussé, en vertu de l'Accord international sur le blé, réconfortera sans doute les agriculteurs. Mais nous ne devons pas oublier que leurs frais ont augmenté beaucoup plus que le prix du blé. Le gouvernement doit assumer une certaine responsabilité quant à cette hausse des frais. En raison des mesures législatives qu'il a présentées à la Chambre et des initiatives qu'il a prises en dehors de la Chambre, il est assez largement responsable des difficultés qui se posent de nos jours aux agriculteurs. La manifestation d'hier devrait montrer clairement au gouvernement que tout ne va pas pour le mieux en agriculture, qu'il vaudrait mieux pour lui de songer sérieusement aux mesures à prendre pour permettre à l'agriculture de nourrir les affamés, comme c'est son rôle.

• (5.40 p.m.)

J'aimerais me reporter à un récent article de M. Menzies, de la société *Hedlin, Menzies and Associates Ltd.*, de Winnipeg, dont le ministre a entendu parler, j'en suis sûr. Cette société de conseillers techniques en économie, qui a son siège social à Winnipeg et des succursales à Toronto et à Vancouver, est bien connue d'un bout à l'autre du pays. M. Menzies a rédigé un travail sur les problèmes internationaux et la politique économique du Canada qui a été réimprimé par le syndicat du blé de la Saskatchewan. A cause des renseignements révélateurs qu'il renferme, certains passages méritent d'être répétés ici et d'être consignés au compte rendu. On se rendra compte de la nécessité qu'il y a pour le gouvernement et la Chambre de résoudre certains problèmes prévus par l'auteur dans la production de vivres pour nourrir le monde. M. Menzies dit ceci;

Depuis une trentaines d'années, les céréales constituent pour près de 40 p. 100 de la production mondiale de denrées tandis que le blé représente presque la même proportion (35 à 38 p. 100) de la production mondiale de céréales, soit environ 15 pour cent de la production mondiale de denrées. Si le blé compte toujours pour environ 35 p. 100 de la production mondiale de céréales, il s'ensuit que les stocks de céréales d'exportation n'augmenteront guère, étant donné que le riz et les grains de provende sont consommés en majeure partie dans les pays producteurs. Les exportations de riz, par exemple, atteignent à peine le huitième des exportations mondiales de blé. Tant que les mesures correctives: accroissement de la production de denrées et ralentissement de l'expansion démographique, ne feront pas sentir leurs effets, le blé doit rester la denrée principale permettant d'éviter la famine.

Voilà, à mon avis, qui en dit long.

Toutefois, en mettant les choses au mieux, vu les limites matérielles de production, les exportations de blé ne peuvent nous faire gagner que 10 à 15 ans. Aussi rapide que puisse être l'accroissement des exportations de blé, il ne permettra jamais de combler qu'une fraction des besoins sans cesse croissants de denrées alimentaires.

C'est dire, n'est-ce pas, qu'il faut faire de notre mieux pour que les Prairies donnent leur plein rendement. J'oserais même soutenir qu'à l'heure actuelle nous n'avons même pas commencé à en tirer parti. Accroître la superficie des cultures n'est pas la seule façon, loin de là, de favoriser l'augmentation du rendement et de la production dans les Prairies.

Le docteur Menzies poursuit:

Toutefois, même en se basant sur des statistiques extrêmement favorables pour la production du blé, on prévoit que selon toute vraisemblance les pays exportateurs ne pourront suffire aux besoins du monde en 1980. En vérité, on prévoit que, dans les années à venir, la production du blé sera de moins en moins capable de subvenir aux besoins de l'humanité.

Il laisse entendre ensuite que le Canada aura du mal à fournir le blé que le monde attend de lui.

Au cours des mois derniers, le premier ministre (M. Pearson) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) ont laissé entendre que d'ici peu toutes les denrées alimentaires dont ce pays a besoin seront produites par un pourcentage de plus en plus faible de la population canadienne—je crois que les deux ministres ont cité le chiffre de 5 p. 100.

Je ne suis pas disposé à contester ce chiffre; il peut fort bien être exact, cela dépendra de la situation démographique du pays. Mais je tiens à souligner ici que cela ne signifie pas nécessairement qu'il y aura moins d'agriculteurs. En vérité, comme je l'ai déjà dit, pour tirer le meilleur parti de notre pouvoir de production, il faut abandonner l'idée que la façon d'augmenter le rendement est de faire appel à des agriculteurs absents de leur terre ou constitués en sociétés. De telles entreprises, quoiqu'elles puissent obtenir un meilleur prix de revient par rapport à son investissement, ne sont certainement pas celles qui vont produire le plus d'aliments pour répondre aux besoins de l'humanité. Il faut montrer plus d'intérêt pour l'agriculteur qui connaît le mieux la terre et est le plus apte à augmenter la productivité d'un secteur donné.

Ce concept comporte plusieurs choses. D'abord, il faut créer une mesure législative pour garantir que les jeunes gens seront encouragés à débuter dans le domaine agricole et, à l'heure actuelle, ils n'ont pas l'ombre d'un espoir à cet égard. Ce qui arrive, c'est que lorsqu'un exploitant âgé prend sa retraite la terre est presque toujours achetée par quelqu'un d'autre qui exploite déjà une vaste entreprise. Il importe de se rappeler que l'exploitation d'envergure moyenne, le genre d'entreprise familiale dont les organisations agricoles parlent depuis plusieurs années, doit au moins avoir une chance de survivre.

Il faudra aussi modifier le régime du contingentement. Celui qui existe actuellement apporte certains avantages aux entreprises plus grandes, mais la petite exploitation de 400 à 600 acres n'en profite pas comme elle le devrait. Je ne recommande pas qu'on pratique le genre de contingentement qu'on a adopté ici hier en admettant des gens à la Chambre des communes; ce qu'il faut c'est un système qui donnera un peu plus de chance au petit exploitant. Je suis convaincu que c'est seulement celui qui travaille la terre, qui sait ce qu'elle peut offrir et qui sait voir grand en évaluant ses chances de production, qui peut aider notre pays et le monde entier à répondre à ses besoins pendant les vingt prochaines années.

J'aimerais faire au ministre une suggestion fondée sur l'expérience des États-Unis. Lorsque l'administration de ce pays a voulu limiter la production, elle a constaté que le cultivateur américain, était assez ingénieux pour déjouer toutes les restrictions qui lui étaient imposées et réussissait à accroître sa production. Peut-être est-ce là un moyen d'obtenir le plein rendement: imposer des limites. Cela donne une idée des moyens dont disposent les cultivateurs.

Il y aurait lieu aussi de mieux utiliser les terres disponibles, ainsi que les ressources humaines et financières. Je songe à la recherche de nouvelles variétés de céréales secondaires, par exemple. Il me semble qu'il faudrait recourir à l'assolement, en faisant alterner les céréales secondaires et le blé, et améliorer la variété des céréales secondaires. Je crois qu'en ce moment certains des centres de recherche mettent au point un grain de provende susceptible de produire jusqu'à 200 boisseaux l'acre. Nous pourrions ainsi affecter à la culture du blé une vaste superficie qui sert à la production de céréales secondaires. Nous serons en mesure de produire quantité de céréales de provende pour répondre à la demande sans cesse grandissante au Canada.

• (5.50 p.m.)

Nous devons améliorer les moyens de transport et les installations portuaires et nous devons également perfectionner les façons d'acheminer les céréales de la ferme aux navires. Le comité de l'agriculture, après avoir étudié la question à fond le printemps dernier, a recommandé des améliorations. J'espère que le gouvernement tiendra compte de ces recommandations, qui pourraient aider à résoudre certains problèmes auxquels fait face le transport.

Si le gouvernement prend des mesures appropriées pour répondre à la demande prévue de blé dans les années à venir, les cultivateurs, qui jouent un rôle important dans l'économie nationale, se montreront reconnaissants. A plusieurs reprises au cours des quelques dernières années, les cultivateurs des Prairies ont tiré le gouvernement d'une situation précaire à propos de la balance des paiements. Il ne faut pas l'oublier. Les ventes accrues de céréales ont eu un résultat salutaire dans l'Est du Canada, car par suite des ventes accrues et des prix plus intéressants, les cultivateurs ont pu améliorer leurs méthodes de production, acheter des engrais et des machines pour leur exploitation. Le Canada a beaucoup profité des ventes plus fortes de blé

des quelques dernières années. Le ministre a mentionné des chiffres, et nous pouvons tous être fiers de ce que les cultivateurs de l'Ouest ont fait pour leur pays.

Nous ne devrions pas prendre la position adoptée par le *Globe and Mail*, selon lequel la meilleure façon de diminuer les excédents, c'est d'abaisser les prix. C'est ce que le *Globe and Mail* recommande aux producteurs laitiers mais c'est une idée ridicule et dépassée. Des prix moins élevés n'ont pas épongé les excédents. Des prix inférieurs ne profitent à personne et nous devons prendre les moyens de faire comprendre aux Canadiens que les excédents de blé ne sont pas un fardeau mais une bénédiction. Le coût d'entreposage des excédents de blé n'est qu'une fraction du coût que la ménagère devrait payer s'il y avait disette. Il faut se souvenir que l'argent dépensé pour faciliter la mise en marché du blé profite moins aux producteurs qu'aux consommateurs et le consommateur devrait s'en rendre compte. L'argent dépensé pour assurer un approvisionnement stable d'aliments est, en fait, une économie.

Pour conclure, j'espère que si le gouvernement rend cette mesure législative permanente, il pourra quand même la revoir périodiquement. J'ai examiné l'Annexe et j'ai constaté qu'elle comportait des données désuètes. Elle donne le nombre de moulins à provende, de moulins à farine, de moulins de nettoyage des semences dans l'Ouest canadien aujourd'hui et en 1935. Par exemple, en 1935 il y avait 95 moulins à farine et il y en a 90 aujourd'hui. En 1935, il y avait 54 moulins de nettoyage des semences; aujourd'hui il y en a 141. Le nombre de moulins et d'entrepôts de provende a passé de 107 en 1935 à 156 aujourd'hui. J'espère que le ministre veillera à ne pas laisser s'écouler de périodes aussi longues avant de reviser et de mettre à jour les données comme celles-ci. Quand une liste n'a pas été revisée depuis 22 ans, les données qu'elle offre peuvent être tout à fait trompeuses. J'espère pendant la brève période où le gouvernement restera au pouvoir, qu'il examinera cette mesure législative périodiquement pour la maintenir à jour.

L'hon. M. Churchill: Ils en ont encore pour un an.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il n'arrive pas souvent que le représentant d'une circonscription dans laquelle est situé le siège social de la Commission canadienne du blé—il s'agit de la mienne—ait l'occasion de commenter cette mesure législative. Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée d'appuyer au nom du Nouveau parti démocratique les modifications proposées dans ce projet de loi.

La loi sur la Commission canadienne du blé est, en fait, une des plus fructueuses mesures législatives adoptées par le Parlement du Canada.

L'hon. M. Churchill: Elle est due au parti conservateur.

M. Knowles: Comme l'a signalé le député de Provencher (M. Jorgenson) cette mesure est le fruit des efforts concertés des producteurs de céréales des Prairies pour trouver une formule satisfaisante et coopérative de commercialisation. Bien que ce soit une loi du Parlement qui régisse l'activité de la Commission canadienne du blé, les cultivateurs de l'Ouest estiment avoir la Commission en main. Les gouvernements successifs n'ont pas voulu détruire cette réalité. Il est arrivé parfois à nous, qui avons vu les deux vieux partis au pouvoir, de penser qu'ils se sont permis parfois un petit jeu politique avec la Commission, mais celle-ci, à tout prendre, a été un instrument efficace et satisfaisant pour la commercialisation de nos céréales.

J'aperçois Votre Honneur assis sur le bord de son fauteuil. Il ne me faudrait qu'une minute ou deux pour conclure avant que vous déclariez qu'il est six heures.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Le député de Provencher et moi-même pensons que cette mesure mérite d'être permanente. Nous comprenons les raisons du renouvellement traditionnel de cinq ans, mais puisque cette mesure fait l'objet d'une étude annuelle, nous estimons qu'il y aurait lieu de donner une base permanente aux dispositions.

• (6.00 p.m.)

A notre avis, il est, en outre, parfaitement normal d'employer la nouvelle formulation proposée pour la désignation du ministre qui est responsable devant la Commission canadienne du blé. C'est pourquoi nous sommes prêts à adopter cette mesure législative.

J'approuve le député de Provencher, quand il souhaite que les Canadiens cessent de s'inquiéter des problèmes causés par les excédents et s'occupent davantage de soulager la faim dans le monde. Nous, Canadiens, devons nous efforcer de poursuivre l'amélioration de nos méthodes de production et de commercialisation pour satisfaire les besoins des affamés.

En tant que député de la circonscription où se trouve le bureau principal de la Commission canadienne du blé, je suis très heureux, au nom de mon parti, de donner mon approbation à ce projet de loi.

M. l'Orateur: Le député de Kootenay-Ouest veut-il poser une question au député de Winnipeg-Nord-Centre?

M. Herridge: Non. Je me proposais de parler pendant quelques minutes, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député d'York-Sud (M. Lewis)—l'industrie—le Nord de l'Ontario—la modification des critères relatifs aux régions désignées.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA DÉSIGNATION DU MINISTRE, LES POUVOIRS DE LA COMMISSION, ET LE RESTE

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Winters, tendant à la 2e lecture du bill nº C-106, modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prendre trop du temps de la Chambre sur ce bill, puisqu'il n'est pas tellement volumineux et que son but principal est de rendre permanents les pouvoirs de la Commission canadienne du blé, lesquels prendront fin le 13 août 1967.

Monsieur l'Orateur, je veux dire à la Chambre que notre groupe est en faveur de ce bill et que nous ferons en sorte de hâter les choses pour son adoption.

Je veux en passant féliciter le nouveau responsable de cette Commission canadienne du blé, le ministre du Commerce (M. Winters). Je crois qu'avec un homme de sa trempe comme responsable d'un outil aussi puissant que celui de la Commission canadienne du blé, les cultivateurs de l'Ouest sont certainement entre bonnes mains.

Monsieur l'Orateur, comme nous, du Québec et de l'Est, ne sommes pas des producteurs de blé et que cette Commission ne nous intéresse pas directement, mais seulement à titre d'organisme du gouvernement, de l'ensemble du pays, d'une partie du pays, nous devons féliciter ceux qui sont à l'origine d'un tel organisme.

J'ai lu avec un grand intérêt les origines de la Commission canadienne du blé et, au cours de l'hiver dernier, j'ai eu l'avantage de faire le tour de toutes les provinces de l'Ouest avec les membres du comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural. A ce moment-là, je me suis rendu compte du travail que pouvait faire un organisme semblable pour aider les cultivateurs à s'assurer une mise en marché, à mon sens, presque à toute épreuve.

Mais quand nous lisons les origines de cet organisme, nous nous rendons compte que ceux qui ont lutté pour le rendre aussi puissant qu'il l'est aujourd'hui ont dû faire de nombreux sacrifices et lutter pendant des années.

Cette Commission nous sert un peu de leçon, à nous de l'Est du Canada, car elle représente aujourd'hui les espoirs des cultivateurs de l'Ouest. Je crois que c'est une commission semblable qu'il faudrait dans l'Est du Canada, surtout pour les produits laitiers en général. Je suis convaincu que seule une telle commission, patronnée par le ministre du Commerce, viendrait régler, une fois pour toutes, la mise en marché des produits de l'Est.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas que j'envie les cultivateurs de l'Ouest; au contraire, je suis très heureux pour eux, et je les félicite. Mais notre seul espoir, c'est de voir à ce que le gouvernement vienne en aide à nos cultivateurs et institue une telle commission pour les produits agricoles de l'Est, commission qui relèverait elle aussi d'une loi de ce Parlement, afin que nos cultivateurs de l'Est aient les mêmes avantages et puissent produire et marcher au même diapason que les provinces de l'Ouest relativement à la mise en marché de leurs produits.

Nous serons donc en faveur de ce bill et je suis très heureux que cette Commission devienne en permanence l'outil par excellence des agriculteurs et des producteurs de céréales.

[*Traduction*]

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat de ce soir, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre de la mesure législative dont il a saisi la Chambre. C'est un jalon d'importance, à mes yeux, non seulement dans les annales de l'agriculture de l'Ouest canadien, mais même dans la vie du ministre, et il s'en rendra compte avec le temps. C'est sûrement un pas important dans les réalisations de ceux qui croyaient en l'agriculture organisée dans l'Ouest canadien.

En une occasion comme celle-ci, je me reporte à bien des années en arrière, à l'époque où je suis devenu membre de la *Saskatchewan Farmers' Union* dont je suis maintenant, et je suis fier de le dire, un membre à vie. Je songe au travail accompli par le groupe délégué du syndicat de blé de la Saskatchewan, à son appui accordé aux mesures législatives en vue de l'établissement de la Commission canadienne du blé. Je me souviens des demandes réitérées, d'année en année, lors des réunions annuelles des deux organismes, pour que la mesure législative en question ait un caractère permanent.

Je répète au ministre que son nom passera à la postérité dans les annales agricoles de l'Ouest canadien et que son souvenir sera gravé dans la mémoire des gens par suite de l'initiative qu'il a prise, en inscrivant pour toujours dans nos statuts la mesure législative sur la Commission canadienne du blé.

• (8.10 p.m.)

Ses remarques de cet après-midi ont suscité mon intérêt et je le félicite de la compétence de ses adjoints. Son discours était presque un chef-d'œuvre. Si je dis cela, c'est qu'il y avait tout juste assez de fiction qui se mêlait à ses propos, comme s'il cherchait à s'attribuer un peu plus de crédit que ne l'autoriserait autrement une juste appréciation des faits, en ce qui concerne les ventes de blé à la Chine communiste. Je n'en blâme pas le ministre.

Quelqu'un d'autre abordera sans doute cette question plus tard, et je ne veux pas y attacher trop d'importance. A présent, il conviendrait que le Parlement se souvienne du temps où le très honorable R. B. Bennett était premier ministre. C'est alors que cette mesure législative est entrée dans nos statuts. A l'époque, des députés au premier rang de l'opposition—entre autres, je pense, le colonel Ralston—s'en sont pris énergiquement à la mesure qui créait la Commission canadienne du blé. Sauf erreur, ce ministre de la Couronne est le seul député de Toronto à avoir appuyé la mesure en question. Nous, les députés de l'Ouest, nous n'oublierons certainement pas cela non plus. L'autre jour, j'ai dit que le ministre n'était pas loin de se faire une renommée dans l'Ouest en annonçant la hausse des prix initiaux pour le blé, l'avoine et l'orge. J'aurais alors aimé qu'il fixe le paiement initial à 25c. de plus le boisseau, au lieu de 21c.

L'hon. M. Winters: 20c. le boisseau.

M. Nasserden: Au lieu de 20c. le boisseau. S'il l'avait fait, il aurait vraiment trouvé le filon. Il n'aurait réellement pas fait grand-chose car, aux termes de l'Accord international sur le blé, les prix minimums et maximums ont été majorés de 21c. Ces dernières années, les prix ont de beaucoup dépassé ce prix majoré et le ministre avoue aujourd'hui que le minimum a atteint, je pense, 17c. de plus que le prix minimum actuel. Quoi qu'il en soit, nous qui venons de l'Ouest canadien et qui croyons en la vente méthodique des céréales conviendrons que cette augmentation en valait la peine et qu'elle encouragera les producteurs de cette région-là du pays.

Il y a un aspect que j'aimerais souligner. Le député de Provencher (M. Jorgenson) qui a aujourd'hui prononcé un discours très concis et très étoffé sur le sujet y a fait allusion. Il a fourni à la Chambre et au pays beaucoup de matières qu'il ne faudrait pas oublier. Je voudrais parler du besoin qu'il y a de prévoir des contingents initiaux plus importants en vue d'encourager davantage ceux qui peut-être s'adonnent à la production des céréales à une plus petite échelle.

Je reconnais qu'il est difficile de mettre au point une solution équitable à ce problème. Le contingentement vise à équilibrer les possibilités de livraison des cultivateurs entre les secteurs de la région céréalière. Toutefois, j'estime qu'il est possible de relever le contingent initial. Outre le contingent initial, il y a le contingent par boisseau et par acre, et le plus gros cultivateur ne tarde pas à atteindre son contingent. Voilà une chose à laquelle j'aimerais que le ministre réfléchisse.

J'aimerais que le ministre prenne vraiment fait et cause pour les cultivateurs de l'Ouest canadien en faisant de la Commission canadienne du blé le seul organisme de commercialisation non seulement pour le blé, l'avoine et l'orge mais aussi pour le lin et le seigle. Certaines personnes de l'Ouest canadien, mais pas tout le monde, estiment que la graine de colza devrait également relever de la Commission. En ce qui concerne le lin et le seigle, ils sont soumis au contingentement. Le producteur ne peut vendre ses céréales que lorsque la Commission l'y autorise et il n'a aucune assurance quant au prix qu'il pourra alors en obtenir.

Les producteurs de lin et de seigle ont souffert dans une certaine mesure du contingentement. Certes, je ne dis pas qu'il faudrait l'abolir, mais qu'il serait bon de confier la régie de ces céréales à la Commission canadienne du blé. C'est d'ailleurs ce que les organismes agricoles de l'Ouest canadien n'ont

cessé de demander. Depuis quelques années, on a dit qu'ils n'y tenaient peut-être pas tant que l'indiquaient leurs résolutions. D'après les discussions qui ont eu lieu l'an dernier dans l'Ouest et surtout en Saskatchewan, je suis convaincu que leurs membres sont sérieux et qu'ils seraient réellement heureux que ces deux céréales soient complètement régies par la Commission canadienne du blé.

Il y aurait bien d'autres choses à ajouter, mais je ne songe pas à le faire. J'ai eu nombre d'occasions de signaler la négligence du gouvernement depuis quatre ans, mais, cette fois, c'est avec un brin de fierté que je puis féliciter le ministre et le gouvernement de la mesure qu'ils prennent.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le ministre de sa déclaration pleine de bon sens. J'estime, à l'instar de beaucoup d'autres députés, j'en suis sûr, qu'il sait s'exprimer en termes positifs.

Monsieur l'Orateur, je dois dire que, bien qu'étant agriculteur, je ne saurais prétendre connaître tout ce qu'il faut savoir sur la commercialisation des céréales. Mon expérience est simplement le fruit de visites faites de temps à autre dans les Prairies et de séjours chez des producteurs de céréales. Elle provient aussi de ce que j'ai écouté les témoignages présentés au comité de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

Avant de faire des commentaires sur les dispositions de la mesure, je ne puis m'empêcher de mentionner la marche des agriculteurs qui a réuni 20,000 agriculteurs sur la colline du Parlement hier; il s'agissait de la plus grande manifestation jamais organisée par un groupe de producteurs au Canada, d'après les renseignements que les journalistes m'ont donnés. N'oublions pas qu'ils ont laissé leurs fermes alors qu'ils avaient beaucoup de travail très important à faire, tel que le labourage, la pulvérisation, l'ensemencement et quoi encore. Ils ont payé leurs propres frais de transport. Personne n'a acquitté pour eux leurs frais de déplacement. Ils ont mis de côté, petit à petit, l'argent qu'il leur fallait pour passer une journée à Ottawa afin de soumettre leurs griefs au gouvernement. Je compte que le gouvernement étudiera leur cas d'une manière sympathique d'ici quelques jours.

Avant d'aller plus loin, je dois dire que j'ai été très étonné aujourd'hui, lorsque le député de Lotbinière (M. Choquette) a demandé au ministre de la Justice (M. Trudeau) de remercier la Gendarmerie royale d'avoir si bien malmené les cultivateurs du Québec. J'ai été interloqué, vous savez.

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, je dois me porter, je pense, à la défense du député de Lotbinière, qui a voulu dire que la Gendarmerie royale méritait des félicitations pour s'être si bien comportée et avoir fait preuve d'autant de retenue malgré les provocations.

M. Herridge: A mon avis, monsieur l'Orateur, le ministre a fardé la vérité. Les députés qui siègent à ma gauche et les membres de l'opposition savent bien que j'ai raison.

• (8.20 p.m.)

Je suis sorti expressément pour demander à ces gens d'où ils venaient et ils m'ont dit qu'ils étaient des cultivateurs du Québec. Je ne veux pas reprocher à la Gendarmerie royale de faire son devoir selon la consigne parce que c'est ce qu'elle doit faire. Mais je dois dire que j'ai été étonné par les remarques de l'honorable député de Lotbinière et je ne suis pas seul à l'être. De ce côté-ci, nous avons tous été ahuris.

L'hon. M. Winters: Je crois qu'il y a eu un malentendu.

M. Herridge: Lisons le compte rendu demain et voyons exactement ce que l'honorable député a dit.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, l'honorable député se rend-il compte que les gens qui étaient dehors étaient des cultivateurs canadiens? Il y avait des cultivateurs du Québec et de l'Ontario et tous étaient canadiens.

M. Howard: M. Sauvé le sait-il?

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Permettez-moi de rappeler que le projet de loi dont nous sommes saisis se rattache à la loi sur la Commission canadienne du blé. Je ne sais pas trop quoi penser de la discussion qui se poursuit actuellement, mais afin d'accélérer les travaux de la Chambre, je suis persuadé qu'il faudrait remettre à plus tard ces propos au sujet de la manifestation et des instances présentées hier au nom des cultivateurs canadiens, et s'abstenir d'en parler durant l'examen des modifications à la loi.

M. Nasserden: En ce qui concerne la question soulevée par le vis-à-vis, je puis seulement me demander si le gouvernement se rendait compte qu'il s'agissait de cultivateurs canadiens.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Puis-je rappeler à nouveau aux députés qu'il n'est pas question de cette affaire et que leurs propos devraient porter sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je demande aux députés de s'en tenir au sujet à l'étude.

M. Herridge: Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais j'ai été tellement abasourdi que je n'ai pu m'empêcher de faire cette remarque. Je suis d'accord avec le vis-à-vis, les nombreux et splendides producteurs venus du Québec sont certes des cultivateurs canadiens. J'espère que nous n'entendrons plus parler de cette affaire pendant l'examen de ce bill.

Je félicite le député de Provencher (M. Jorgenson) pour son discours que j'estime excellent et constructif. C'est un producteur et les Canadiens lui doivent une partie de la richesse dont ils jouissent. Je l'ai écouté avec énormément d'intérêt, car il parle d'expérience en sa qualité d'exploitant agricole en céréales sur une grande échelle. Je suis, naturellement, en faveur des principes de la mesure et, comme l'ont dit d'autres députés, je crois que c'est une première étape vers la réalisation d'une chose dont nous parlons depuis nombre d'années. Je félicite le ministre d'avoir présenté ce bill.

Je voudrais, en ce moment, rappeler une ou deux questions qu'a abordées le comité chargé d'étudier les rapports de la Commission canadienne du blé sur lesquels, apparemment, le bill a été fondé. Le député de Provencher et d'autres députés qui siègent du côté des conservateurs-progressistes ont évoqué certaines de ces recommandations.

A la page 8 du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural, je trouve sous la rubrique: «Mandat de la Commission canadienne du blé», la déclaration suivante:

> Selon certains témoignages, le mandat de la Commission canadienne du blé devrait être élargi afin de permettre à la Commission de s'occuper de la vente du seigle, du lin et de la graine de colza. Cette proposition semble rallier l'appui général dans tout l'Ouest canadien. Lorsqu'elle a comparu devant le comité, la Commission canadienne du blé a signalé que si la Commission devait assumer l'obligation de commercialiser le seigle, le lin et la graine de colza, il faudrait modifier la loi sur la Commission canadienne du blé. La Commission a aussi déclaré que dans le cas où une modification de ce genre serait adoptée, elle était sûre de pouvoir s'acquitter de cette responsabilité accrue.

Sauf erreur, on avait déjà émis des doutes à ce sujet. Le rapport ajoute:

> Votre comité a cependant compris la nécessité d'un type de vente très différent à l'égard du lin et du colza. L'extension des pouvoirs commerciaux de la Commission au lin et au colza suppose l'établissement d'une opération entièrement nouvelle dans le cadre de la Commission.
>
> Après avoir dûment considéré les instances adressées, le comité pense qu'une extension de l'autorité de la Commission du blé dans ce domaine serait avantageuse au producteur.

Le rapport déclare ensuite, dans le dernier paragraphe figurant sous cette rubrique:

> Par conséquent, votre comité recommande, après qu'on aura satisfait aux dispositions habituelles, l'extension de cette juridiction à la Commission canadienne du blé, qui serait ainsi la seule agence commerciale canadienne pour le seigle, le lin et le colza.

Je le répète, même si je suis cultivateur, je n'ai pas la compétence voulue pour parler de la mise sur le marché des céréales. J'ai eu l'occasion d'entendre le représentant de la Commission canadienne du blé et d'autres qui ont comparu devant le comité et qui ont, selon moi, émis des opinions très sûres. Je vois que le député qu'on a récemment nommé whip en chef du parti progressiste conservateur m'appuie quelque peu. J'espère qu'on étudiera davantage cette question.

Le député de Provencher a parlé de la nécessité d'augmenter la production des céréales au Canada. Le comité a étudié la question et le rapport y fait allusion. J'aimerais me reporter à un extrait du rapport au cas où certains députés n'en auraient pas pris connaissance et ne connaîtraient pas les idées du comité là-dessus.

Sous la rubrique «Commission canadienne du blé», on peut lire à la page 6:

> Le comité se doit de féliciter le commissaire en chef et le personnel de la Commission canadienne du blé pour l'excellent travail qu'ils accomplissent en assurant la vente des céréales canadiennes. L'estime que les témoins qui ont comparu devant le Comité éprouvent pour la Commission n'a pas manqué d'impressionner les membres du comité.
>
> Lorsqu'un comité de la Chambre examine les affaires d'une société de la Couronne, il ne serait pas convenable qu'il fouille dans les questions d'administration interne. Le comité estime cependant que les succès obtenus par la Commission canadienne du blé découlent directement des qualités administratives que nous avons trouvées chez les commissaires et leur personnel.
>
> A la suite de son enquête, le comité est d'avis que le marché du blé canadien ne cesse de grandir. Dans l'avenir, le problème consistera à savoir si le Canada peut produire assez de céréales pour répondre à tous les besoins du marché. Les spé-

cialistes sont d'avis que les besoins mondiaux vont atteindre quatre milliards de boisseaux d'ici 1980 et cela va exiger une assez forte augmentation de la production. Pour satisfaire la demande de ses clients, le Canada devra accroître sa production annuelle de blé à un milliard de boisseaux d'ici 1980. La crainte qui a été exprimée n'est pas que le Canada puisse dépasser ce chiffre, mais plutôt qu'il ne puisse pas l'atteindre.

Le comité en conclut donc que l'esprit d'initiative dans le domaine de la vente des céréales revêt une importance croissante, car, si les chiffres et les arguments fournis par les spécialistes sont justes, il ne faut ménager aucun effort dans ce secteur. D'après le comité, une partie des initiatives à prendre incombe à la Commission canadienne du blé.

Le comité a aussi discuté de la responsabilité que nous avons à l'égard des pays sous-développés et de ceux qui ont besoin de nos céréales. J'espère que le ministre étudie de très près la nécessité pour le Canada d'accroître sa production de céréales, si l'on veut que les Canadiens s'acquittent de leurs responsabilités envers les autres pays. Les modifications à l'étude constituent un pas dans la bonne voie, mais je me demande si le ministre expliquera les dispositions qu'il faudra prendre pour modifier de nouveau la loi plus tard afin de faire relever de la Commission les autres céréales mentionnées dans le rapport, ce qui ferait de la Commission canadienne du blé l'unique responsable quant à la vente des céréales.

Pour conclure mes brèves remarques, je répète que même si je suis cultivateur, je ne possède pas la compétence nécessaire pour traiter cette question. Cependant, j'aimerais me joindre à ceux qui ont déjà appuyé ce projet de loi, et dire qu'il faudra dans l'avenir proposer certaines modifications pour répondre de façon satisfaisante aux besoins des producteurs canadiens et à nos obligations envers nos clients étrangers.

Mr. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, comme député d'une grande région agricole, je tiens moi aussi à féliciter le ministre d'avoir présenté cette mesure législative attendue depuis si longtemps. Il serait peut-être à propos, maintenant, de demander au ministre d'user de son influence auprès du ministre des Finances (M. Sharp) pour savoir s'il y aurait moyen de modifier la loi de l'impôt sur le revenu, de façon à ce que les cultivateurs qui empruntent de l'argent grâce au grain entreposé dans les fermes, puissent déclarer le produit de la vente éventuelle de leurs céréales comme revenu de l'année au cours de laquelle ils ont emprunté l'argent ou de l'année au cours de laquelle ils le remboursent, une fois leur grain vendu.

[M. Herridge.]

• (8.30 p.m.)

J'ai reçu des instances de bon nombre de cultivateurs de ma région qui n'y voient aucune injustice et sont persuadés que c'est la seule façon équitable de régler la question.

Au cours de la dernière campagne électorale, le candidat libéral qui briguait mon siège, promit un peu partout, que son gouvernement paierait les agriculteurs pour l'entreposage du grain dans leurs fermes, les soustrayant peut-être ainsi à la nécessité d'emprunter de l'argent grâce au grain déjà en leur possession. (*Applaudissements*)

Il aurait fallu, néanmoins, que la livraison du grain se fasse dans un très bref délai. L'idée n'est pas pratique, à mes yeux. Les commerçants de grain s'y opposeraient vivement, je pense, et l'administration d'un programme de ce genre serait ardue. D'autre part, je ne suis pas en faveur de promesses de ce genre faites par tout le pays, et je dois aux petits agriculteurs de ma région, qui ont peut-être été induits en erreur par ces promesses, de demander au ministre de nous donner des précisions là-dessus. J'ignore s'il a l'intention de le faire, mais j'aimerais bien savoir si l'on a, de fait, sérieusement songé à cette possibilité.

Je suis certain que les cultivateurs sont déçus de la hausse de 21c. pour le blé. On leur avait promis un régime, pour ainsi dire, de double prix. Ils espéraient que cette décision ne serait pas nécessaire si les ventes de blé augmentaient sur le marché international. Toutefois, comme le prix du blé a été augmenté de 21c. ils attendent des décisions.

On s'est demandé au cours des années écoulées s'il fallait reconnaître à la Commission canadienne du blé le mérite d'avoir accru les ventes de blé canadien. Je ne suis pas de ceux qui le pensent. Je reconnais que la Commission a bien œuvré jusqu'ici mais, à mon avis, les ventes de blé à l'étranger ont été décevantes. Sur ce point, il serait utile d'augmenter nos crédits aux exportations vers les pays sous-développés. C'est, sauf erreur, ce principe qui a permis notre première vente de blé à la Chine rouge, vente d'ailleurs considérable. Si la Commission pouvait compter sur l'appui entier du ministre des Finances à cet égard, nos ventes de blé sur le marché international pourraient augmenter de façon marquante. Nous avons beaucoup de chance, car nous sommes encore, je pense, les plus grands propriétaires de terres non exploitées. Nous avons dans les fermes, surtout dans l'Ouest canadien, le potentiel nécessaire pour assurer une production largement accrue.

Le gouvernement devrait, à mon avis, fournir une aide financière aux cultivateurs à d'autres égards. Par exemple, il vaudrait peut-être mieux, en ce qui concerne la potasse que nous exportons, consentir des prêts privilégiés afin d'utiliser cette matière dans notre propre sol lessivé. Ce genre d'aide financière aux cultivateurs profiterait à notre économie nationale.

J'ai été fort heureux d'entendre l'intervention du député de Provencher (M. Jorgenson) en faveur de l'exploitation agricole familiale. Sauf erreur, la politique du gouvernement tend à faire disparaître ce type d'exploitation au profit des grandes sociétés agricoles. Rien n'est plus mal conçu. Selon moi, le Canada aura toujours besoin d'une grande population agricole. Le seul moyen de protéger les fermes familiales, car l'agriculture manque de bras, c'est d'encourager les exploitants des petites fermes à demeurer sur leurs terres. J'irais même plus loin, et je dirais que nous devrions avoir beaucoup plus de petites exploitations agricoles.

Je ne crois pas que le financement constitue le principal obstacle.

A mon avis, le prix obtenu par l'agriculteur pour ces céréales est l'un des aspects du problème. Les débouchés du monde, qui ont pris de l'ampleur, s'offrent à nous si nous les recherchons. Si nous augmentions notre volume de vente sur ces marchés, le problème serait en grande partie résolu. J'ai tout lieu de croire que le ministre du Commerce (M. Winters) s'occupera de cette question. Je ne voudrais pas qu'il soit timide à cet égard. Il semble faire du bon travail dans son ministère. S'il parvient à s'entendre avec le ministre des Finances ou tout autre ministre capable de contribuer à l'expansion des marchés canadiens et à l'accroissement des exportations en général, nous serons les premiers à l'en féliciter. Comme vous pouvez le constater ce soir, monsieur l'Orateur, l'unanimité règne ce soir au sein de notre parti. Nous encourageons l'attitude progressiste dont ce ministère fait preuve, semble-t-il. C'est pourquoi j'éprouve peut-être un peu la patience de la présidence en déclarant qu'en plus de cette politique concernant la Commission canadienne du blé, il y a les autres aspects de la vente et du contrôle des prix qui permettront le maintien des petites exploitations. Nous pourrons ainsi stimuler toute l'économie canadienne.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Richard.)

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du bill nº C-106, modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

Sur l'article 1—*Le ministre.*

M. Jorgenson: Monsieur le président, je me demande si le ministre veut répondre maintenant à des questions qui ont été formulées lors de la deuxième lecture du bill.

L'hon. M. Winters: Volontiers, monsieur le président. Tout d'abord, je veux remercier tous les députés de leur participation au présent débat et de leurs remarques très élogieuses que je veux interpréter comme s'adressant à la Commission canadienne du blé. Je verrai à ce qu'elles soient transmises à qui de droit. Moi-même, j'éprouve pour la Commission du blé une aussi haute estime, et la courte période de mon association aux membres de l'organisme n'ont fait que l'accentuer. Ils ont accompli un merveilleux travail de commercialisation et de mise en vente dans plus de cent pays et n'ont rien négligé pour trouver des débouchés à notre blé. En ce qui concerne le crédit, comme mon honorable ami d'Athabasca l'a signalé, ils n'éprouvent aucune timidité à demander au gouvernement de l'accroître.

Je ne puis me rappeler un seul cas où nous ayons perdu une vente parce que nous n'avions pas accordé de crédit. La première vente importante à la Chine a été négociée par la Commission, comme on l'a dit avec raison, sous le régime du gouvernement précédent, grâce aux vastes possibilités de crédit prévues dans la loi sur la Commission canadienne du blé.

• (8.40 p.m.)

Ensuite, il y a eu une autre vente de blé à la Chine. Nous faisons crédit aux pays socialistes d'Europe, sauf à la Russie qui paye toujours comptant, ce qui fait évidemment notre affaire.

L'autre question importante a trait à la recommandation du comité de l'agriculture, sur l'application de cette loi aux marchandises importantes que sont le seigle, les graines de lin et le colza. J'ai étudié la question de façon approfondie, au cours de mon bref mandat à la direction de la Commission canadienne du blé. Je n'ai pu encore arriver à me décider. La Commission du blé trouverait la chose fort différente de la vente de blé, d'avoine et d'orge, pour lesquels le Canada jouit d'une position privilégiée sur les marchés mondiaux, car il peut influencer et contrôler dans une certaine mesure la structure des prix. C'est tout autre chose lorsqu'il s'agit du

seigle, de la graine de colza et de la graine de lin, car ici le Canada ne joue qu'un rôle d'arrière-plan sur les marchés mondiaux. Nous ne pouvons exercer aucune influence sur les prix dans ce domaine, ni essayer d'organiser la mise en marché. Nous sommes plutôt portés à suivre dans le sillage des prix mondiaux que de contribuer à déterminer ces prix, tâche dont s'acquitte admirablement la Commission canadienne du blé. J'ai reçu, sur les deux aspects de la question, bon nombre d'instances de gens qui se croyaient en mesure d'user avec profit de leur initiative personnelle dans ce domaine et nombreux sont ceux qui y ont réussi comme le savent les députés.

J'ai pris très au sérieux les recommandations du comité de l'agriculture et j'aimerais y consacrer l'attention voulue. Il importe surtout de se rappeler que nous avons tous activement participé aux négociations tarifaires du *Kennedy round*. Les membres de la Commission canadienne du blé ont assisté régulièrement aux délibérations à Genève et n'ont pas ménagé leurs énergies ni leur temps pour faciliter les ventes présentes et futures de blé et, dans un domaine différent, d'avoine et d'orge. En outre, nous nous bornerons à la question du blé en attendant que les détails de ce nouvel accord soient mis au point et que celui-ci entre en vigueur. Il faudra donc quelque temps à mes conseillers et à moi-même pour tirer une conclusion finale sur cette importante question. Je puis toutefois assurer aux députés que celle-ci nous occupe et que nous ne la perdrons pas de vue.

M. Peters: Monsieur le président, même si je ne désapprouve pas les autres, au moins une remarque du ministre m'a beaucoup plu. J'ai constaté avec plaisir qu'il avait lu le rapport du comité de l'agriculture. Peut-être a-t-il alors pensé comme moi que l'amendement en deux parties dont nous sommes saisis est de portée restreinte, de peu d'importance et qu'il ne prête pas à controverse. Toutefois, le comité a pu se renseigner sur certains aspects du fonctionnement de la Commission canadienne du blé, aspects que la plupart des membres ne connaissaient pas. Si nous devons modifier la loi sur la Commission canadienne du blé seulement une fois par année, il aurait fallu alors, je pense, inclure certaines modifications recommandées par les membres du comité. Au premier article, l'explication à propos de la nomination d'un ministre par le gouverneur en conseil avait fait l'objet de certaines recommandations au comité.

[L'hon. M. Winters.]

Charger de la Commission la personne qui s'y entend le mieux comporte de grands avantages, j'en suis sûr, mais une telle désignation n'a rien de définitif, et il a fallu parfois prendre des dispositions assez inusitées pour confier à tel ministre la Commission canadienne du blé.

Le ministre a fait valoir un point qui m'a semblé, comme au comité, sujet à controverse à propos des initiatives qu'il est loisible à la Commission canadienne du blé de prendre pour régler les problèmes d'intensification des ventes et pour réaliser l'intention évidente des cultivateurs de se lancer dans la production des graines oléagineuses; nous doublons d'ailleurs chaque année la production de l'année antérieure sans en entrevoir la fin. Cependant, la difficulté se rattache aux ventes. A propos de la graine de colza, les nouvelles parues dans les journaux l'année dernière ont consterné les cultivateurs. On disait que le prix de vente d'une expédition en particulier avait monté très rapidement sans que la même augmentation se traduise dans d'autres ventes. Lorsque le comité a examiné l'affaire, il a constaté que cette énorme augmentation du prix de vente de cette expédition particulière était un incident isolé qui ne se reproduirait sans doute pas. D'après les mémoires présentés à cet égard, je suis porté à croire que la majorité des cultivateurs étaient d'avis que la Commission du blé avait, dans une certaine manière, voix au chapitre dans la fixation du prix de vente de cette denrée et dans la commercialisation des céréales en général non pas seulement du blé, car elle disposait d'une énorme quantité destinée à l'exportation. Le ministre a tout à fait raison de dire que le Canada occupe le premier rang sur les marchés mondiaux comme pays exportateur de blé.

A la suite d'une modification à la loi sur la Commission canadienne du blé, il y a quelques années, l'avoine et l'orge relèvent maintenant de la Commission, mais elles sont placées dans une catégorie différente de celle du blé. Cette opération me semble quelque peu embrouillée si l'on songe que la bourse des grains effectue des opérations à terme à l'égard de l'avoine et de l'orge qui ne sont pas traitées exactement de la même façon que le blé. La plupart des cultivateurs de l'Ouest sont d'avis, je crois, que la Commission a conclu des marchés avantageux pour la vente de l'avoine et de l'orge, qui ont permis au Canada de trouver des débouchés sur le marché mondial pour une denrée qui a stabilisé quelque peu le domaine des céréales secondaires. La plupart

des cultivateurs estiment, j'en suis sûr, que les initiatives de la Commission concernant la graine de colza et autres graines oléagineuses ne seront sans doute pas les mêmes que pour les céréales secondaires ou le blé, mais que, grâce à ses relations un peu partout dans le monde, l'office national des ventes sera beaucoup mieux en mesure de vendre à bon prix, pour le plus grand bien du cultivateur, les récoltes de plus en plus considérables de graines oléagineuses des agriculteurs de l'Ouest.

Si le ministre estime que ceux qui s'opposent à ce que la graine de colza relève de la loi l'emportent sur ceux qui le préconisent, je dirais que sans doute les instances de M. McNamara ont prévalu, car il s'oppose fortement à ce que la graine de colza relève de la Commission pour la simple raison qu'il faudrait modifier la politique de la Commission et des vendeurs dans le monde entier. Il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'il leur faudrait procéder autrement, car la graine de colza ne représenterait qu'une infime partie des ventes globales. Il est vrai aussi, le ministre l'a déjà dit, que les principaux producteurs de graines oléagineuses exerceraient peut-être une influence indue sur les décisions de la Commission du blé.

Il serait juste de dire, je crois, que la plupart des membres du comité ne se sont pas opposés à l'initiative que prend la bourse des grains en ce qui concerne le marché à terme des graines oléagineuses. Je remarque que ces jours derniers on n'a autorisé qu'une hausse de 5c. par jour du cours de l'argent sur les bourses canadiennes et américaines. En revanche, à Londres le cours de l'argent a fait un bond de 14c. ou 15c. en une seule journée.

Sauf erreur, la structure de notre bourse des grains impose une limite quotidienne à toute augmentation du prix de la graine de colza. Par conséquent, je pense qu'on a amoindri dans une certaine mesure le problème avec lequel nous étions aux prises quant aux livraisons futures dans les bourses de grains. Si nous pouvons bien nous en tirer pour le blé, l'orge et l'avoine, nous devrions pouvoir en faire autant pour les autres céréales.

• (8.50 p.m.)

La stabilité, en ce qui concerne la graine de colza, est fort nécessaire à la production agricole et ses répercussions seront importantes et nombreuses. Les représentants de l'industrie de la graine de soja, par exemple, et des producteurs d'autres graines oléagineuses de l'Est canadien ont soutenu que le gouvernement ne doit pas permettre l'expansion rapide de l'industrie des graines oléagineuses dans l'Ouest, sans doute parce que cela leur nuirait. Toutefois, il est vrai que l'expansion de l'industrie des graines oléagineuses rendra le pays bien plus en mesure de fournir les huiles nécessaires à la production de savon et d'autres produits dérivés de l'agriculture, surtout de la margarine.

Il semble, monsieur le président, que pour protéger ces industries, il serait avantageux que l'agence nationale de mise en marché dans l'Ouest canadien ait également son mot à dire quant à la vente des produits et à la préparation des chiffres estimatifs des ventes dans les marchés mondiaux auxquels les représentants de la Commission du blé s'intéressent de près. Il serait alors possible d'informer les agriculteurs, comme on le fait au sujet des autres denrées, combien ils peuvent compter recevoir pour leur récolte.

Voilà pourquoi, lorsqu'il présente ce bill modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé, le ministre manquerait à son devoir s'il ne le déférait pas encore une fois au comité pour qu'on y examine l'opportunité d'inclure ces denrées. Il ne suffit pas de prêter l'oreille aux requêtes. Les arguments énoncés par la Commission du blé à cet égard étaient très faibles, selon moi. Je crois que ceux de la bourse des grains et du commerce des grains, qui n'étaient pas sans ressembler à ceux de la Commission du blé, avaient beaucoup plus de poids car, tout en admettant qu'il serait peut-être possible d'inclure ces autres produits dérivés des graines oléagineuses, ils signalaient également certains problèmes qui en résulteraient. Ils admettaient qu'il faudrait remplir d'autres conditions et accepter d'autres compromis.

A mon sens, cette attitude est bien plus réaliste. Les choses en sont maintenant au point où la production de graines oléagineuses à l'acre, dans l'Ouest canadien, va sans cesse croissant, car elle est bien plus profitable que la culture du blé. Par conséquent, il y aurait lieu d'établir un contrôle avant que le marché atteigne le point de saturation.

Je me rends parfaitement compte que cette mesure a été présentée à seule fin de prendre les devants et d'établir la Commission du blé en permanence, idée qui, j'en suis persuadé, jouit de l'approbation unanime. Tout le monde se demande s'il y aurait lieu de modifier la loi de cinq en cinq ans. Depuis mon arrivée ici, les attributions de la Commission du blé ont été modifiées maintes fois, selon les circonstances, une fois par an par le comité, ainsi que par d'autres organismes. Mais on continue à se demander si les initiatives de la Commission du blé devraient être revues chaque année par le comité, ou si un remaniement quinquennal majeur serait préférable

lorsque le mandat tire à sa fin. Je crois que le moment est venu de décider s'il y a lieu de supprimer le caractère temporaire du mandat et d'établir la Commission en permanence. Cela me semble évident.

Le seul point que j'aimerais signaler à cet égard, c'est que cette mesure concerne la mise en marché qui est assujettie aux fluctuations de la production et de la capacité de vente quant aux produits agricoles. Je pense donc qu'il devrait exister une certaine revision approfondie de cette loi, semblable à la revision décennale de la loi sur les banques. Néanmoins, je pense que tous les députés appuieront le principe consistant à faire de la Commission canadienne du blé un organisme permanent, plutôt que d'avoir à s'en occuper tous les cinq ans comme c'est actuellement le cas.

Mon examen rapide du projet de loi ne m'a pas permis d'y voir une date proposée. Je suppose donc qu'il rend la Commission permanente, sans que nous fassions la revision qui me semble nécessaire. Le ministre a peut-être raison de prétendre que la revision annuelle statutaire effectuée par le comité est suffisante, mais je pense qu'il devrait étudier sérieusement certains des problèmes qui ont surgi concernant la Commission.

A ce sujet, il faut louer hautement le travail accompli par les membres du comité. Je fais partie du comité de l'agriculture depuis huit ou neuf ans, et je ne crois pas qu'il soit injuste de dire que chaque fois que ses membres ont étudié le rapport de la Commission du blé, la plupart n'avaient pas la moindre idée de ce dont il y était question.

Par exemple, monsieur le président, il a toujours semblé y avoir eu divergence d'opinions, sur le plan politique, à propos de qui, en fait, avait vendu notre blé; le mérite devait-il en être attribué au gouvernement ou à la Commission du blé. J'ai été très étonné d'apprendre que, strictement parlant, ni le gouvernement ni la Commission du blé ne devrait s'en voir attribuer le mérite. En fait, ce sont nos agents qui réalisent les ventes de blé pour le compte du Canada, ce qui était assez évident lors de la dernière vente à la Russie.

Un certain nombre de questions ont été mises en évidence durant nos discussions et le ministre devrait, à mon sens, s'en préoccuper, car les problèmes sont immédiats. Nous accroissons présentement, d'une façon considérable notre production de blé dans l'Ouest canadien. Il est possible que l'Ouest produise un milliard de boisseaux par an; si tel est le cas, tout indique que nous ne pourrons prendre la situation en main. Les députés se rappelleront avoir été priés de prendre des mesures législatives radicales pour régler une grève de courte durée dans deux secteurs de l'industrie, parce que l'industrie fonctionnait à plein rendement. Or si ce rendement augmente chaque année de 400 millions de boisseaux, nous n'aurons tout simplement pas les installations nécessitées par ce volume.

[M. Peters.]

• (9.00 p.m.)

A mon sens, monsieur le président, le ministre devrait tenir compte surtout des recommandations formulées par les membres de la Commission du blé. D'après moi, il appartient au gouvernement de décider qui doit se charger de la responsabilité supplémentaire envisagée. Le ministre peut décider que la Commission canadienne du blé peut étendre son activité dans un autre domaine et l'autoriser à faire des recommandations. On permettra peut-être aux membres de la Commission du blé de jouer un rôle plus important quant aux prospectives de la production et aux futures installations rendues nécessaires par une production accrue. Le ministre décidera peut-être de créer un organisme complètement nouveau. A des moments comme celui-ci où l'on étudie la loi sur la Commission canadienne du blé, le ministre, à mon avis, devrait assurer au pays qu'il examinera également ces autres questions, car elles influent sûrement sur l'industrie et ont suscité beaucoup d'inquiétude dans l'Ouest canadien.

Il n'était pas bon d'avoir à fournir un effort tel que l'hystérie se manifestait au premier contretemps. Nous devrions pouvoir acheminer notre blé par chemin de fer jusqu'aux ports de façon que tous les agriculteurs puissent vendre leur récolte. Évidemment, c'est ce qui est arrivé. Je songe à toutes les céréales que nous avons expédiées la saison dernière, et je prie le gouvernement de tenir compte des recommandations du comité. Nous avons presque atteint la limite de rendement, et le comité a fait des recommandations sensées. J'estime que le ministre serait bien avisé de déférer cette question au comité afin qu'il l'étudie de façon plus approfondie. Si, après une étude circonstanciée, il soumettait une mesure législative, celle-ci serait approuvée par le gouvernement et par le pays.

M. Jorgenson: Cet après-midi, j'ai mentionné l'Annexe et l'opportunité de la mettre à jour. On ne devrait jamais la laisser dans l'état de désuétude où elle se trouve depuis un an. Le ministre n'a pas parlé de l'annexe dans sa réponse. Nous dirait-il combien de fois dans tel ou tel espace de temps, selon lui, il faudrait la reviser? Une fois par année? Sinon, quel intervalle prévoit-il?

L'hon. M. Winters: Monsieur le président, je ne suis pas encore suffisamment au courant

du taux de change des articles de la liste pour répondre de façon satisfaisante, mais j'ai été tout à fait stupéfait—c'est le mot juste—de constater combien la liste était désuète. Il est grand temps de la mettre à jour et, bien entendu, la Commission canadienne du blé est d'accord. Personne ne devra me talonner ni insister auprès de la Commission canadienne du blé pour faire modifier la liste aussi longtemps que je serai responsable de ce travail. Je voudrais savoir dans quelle mesure la liste est modifiée et je promets aux députés que nous ne la laisserons jamais plus devenir périmée à ce point.

M. Nasserden: J'ai oublié de poser une question lorsque j'ai pris la parole. Elle est peut-être irrecevable maintenant, mais j'espère que le ministre y répondra. Des précisions au sujet du nouvel accord international sur le blé ont-elles déjà été publiées ou quand pouvons-nous compter les obtenir?

L'hon. M. Winters: Les éléments de l'entente ont été arrêtés par les principaux pays importateurs et exportateurs. Il faudra maintenant convoquer tous les autres pays intéressés aux négociations du GATT. La prochaine démarche consistera donc à nous entretenir avec les pays qui ne sont pas membres du GATT, mais qui ont signé l'accord international sur le blé. Nous nous entendrons également avec d'autres pays qui n'ont pas signé l'accord international sur le blé, mais qui pourraient être intéressés à participer à un accord mondial sur le blé.

Il faudra un certain temps avant de terminer le travail en cours et l'accord global couvrant tous les pays s'intéressant à l'exportation ou à l'importation du blé ne prendra pas sa forme définitive avant le début de la nouvelle année.

M. Barnett: Le ministre a parlé de l'IWA. J'ai déjà dit ici que dans ma partie du monde, c'est le sigle de l'Union internationale des bûcherons d'Amérique: *International Woodworkers of America.*

Je ne m'attarderai pas à cet article, mais il serait bon, je crois, d'attirer l'attention du ministre et des membres de la Commission canadienne du blé sur le film que j'ai vu ce soir et qui montrait une méthode révolutionnaire pour briser la glace. Tous ceux d'entre nous qui ont vu ce film ont dû être frappés de la possibilité de transformer radicalement par de nouvelles méthodes le transport de marchandises en vrac des différentes parties du pays. Nous devons nous tenir au courant de cette évolution. Nous disons souvent, à la Chambre, que nous sommes à l'ère des changements technologiques rapides. Lorsque le ministre et la Commission canadienne du blé étudieront, à l'avenir, la mise sur le marché du blé canadien, ils tiendront compte, je l'espère, de l'évolution de la technique du transport dont nous avons vu un exemple ce soir.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 5, inclusivement, sont adoptés.

L'Annexe 1 est adoptée.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

M. Rapp: A la prochaine séance de la Chambre.

LA LOI D'INTERPRÉTATION

REVISION, CODIFICATION ET MODIFICATION PERTINENTE D'AUTRES MESURES

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice) propose la 2e lecture du bill nº S-6, visant à reviser et à codifier le loi d'interprétation, avec les modifications y apportées, et à changer, en conséquence, certaines dispositions de la loi sur la preuve au Canada et de la loi sur les lettres de change.

[*Français*]

—Monsieur le président, en guise d'introduction au débat précédant la deuxième lecture du bill S-6, Loi revisant et codifiant la Loi d'interprétation, je crois qu'il sera suffisant que je fasse quelques remarques très brèves.

Chacun sait, et les députés de cette Chambre le savent éminemment, le rôle qu'une loi d'interprétation joue dans un système de droits statutaires. Une loi d'interprétation est, en quelque sorte, un instrument de base, une pierre d'angle, d'un système de droits statutaires qui en facilite non seulement l'intelligence, mais également la rédaction. Dans une société comme la nôtre, monsieur le président, où nous sommes de plus en plus encadrés dans un système de lois et de réglementations, où nous vivons dans une société très complexe, qui est régie par un système de lois également complexe et le législateur doit tendre à simplifier le plus possible le système de lois et en rendre l'interprétation plus facile.

C'est pourquoi une loi d'interprétation a été adoptée comme le premier chapitre des statuts du premier Parlement du Canada, il y a cent ans, comme sorte de préalable à toutes les lois et tous les statuts ultérieurs qu'on allait adopter. Il y a eu, bien sûr, depuis cent ans, monsieur l'Orateur, beaucoup d'amende-

ments à la loi d'interprétation et, de loin en loin, ces amendements ont été incorporés dans des codifications des Statuts Revisés qui ont été publiés, mais c'est la première fois depuis cent ans que le législateur a repensé cette loi d'interprétation en entier et a introduit un certain nombre de définitions nouvelles. Il a également ajouté à cette loi des règles modernes, non seulement de rédaction mais également d'analyse et de compréhension qui avaient été acceptées par nos Parlements et par nos tribunaux à diverses périodes.

• (9.10 p.m.)

Alors, je veux indiquer que cette loi d'interprétation repense un peu dans sa forme et dans son fond la loi d'interprétation antérieure. Le présent projet est à l'étude depuis une dizaine d'années chez des fonctionnaires du ministère de la Justice; il a été présenté au Parlement en 1962 et présenté de nouveau à quelques reprises au cours de diverses sessions de divers Parlements mais chaque fois, soit à cause d'un ajournement ou d'une prorogation des Chambres, n'a pas pu aboutir.

Monsieur le président, la Chambre connaît bien le projet à l'étude puisque c'est le même projet, à peu de chose près, qui a été adopté au mois de mars dernier par le comité permanent de la justice et des questions juridiques. A peu de chose près, c'est le même projet. J'indiquerai tout à l'heure les très légères modifications qui ont été faites. Le bill dont la Chambre est saisie a été adopté au Sénat, après avoir franchi les trois étapes, et nous en sommes maintenant à la motion portant deuxième lecture en cette Chambre des communes.

[*Traduction*]

Comme ce bill a déjà franchi les trois étapes au Sénat, j'espère que nous pourrons l'examiner assez rapidement. C'est la même mesure à quatre ou cinq légères modifications près que celle qui a été déférée, en mars dernier, au comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'aurai peut-être l'occasion d'en traiter plus tard lors de l'examen des articles successifs.

Je ne puis qu'implorer la Chambre de considérer cette question comme urgente. La Commission, que le Parlement a instituée il y a deux ans pour reviser les statuts, ne peut mener son travail à bien tant que le Parlement n'a pas adopté cette loi d'interprétation, car elle renferme des définitions et des interprétations qui sont essentielles à l'interprétation du droit écrit.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Je félicite le ministre de la présentation, ce soir, de sa première mesure législative d'importance.

[L'hon. M. Trudeau.]

Somme toute, comme il le signalait, c'est sur la loi d'interprétation que reposent bon nombre de projets de loi que le Parlement est chargé d'étudier. En venant à la Chambre, le ministre avait la réputation d'être libéral, au sens non politique du mot. Il aura souvent l'occasion de le démontrer, je pense, au sujet d'autres mesures législatives présentées de temps à autre par le gouvernement. Un tel état d'esprit s'impose ici, dans des limites raisonnables, naturellement.

Je crois comprendre qu'à la suite de changements sans importance, le bill dont nous sommes saisis diffère, sous certains rapports, de celui qui a été examiné par le Sénat et par le comité permanent. Je ne faisais pas partie du comité permanent, mais j'ai eu l'occasion de lire le comte rendu des délibérations et quelques-unes des observations faites au cours des débats à l'autre endroit et devant le comité permanent. Il s'agit, au fond d'une question administrative, de mettre un peu d'ordre, d'apporter certains changements dans une juste perspective.

En outre, le projet de loi tient sans doute compte de certaines décisions des tribunaux relativement à l'interprétation, lesquelles, aux yeux du gouvernement et de ses conseillers, devraient se traduire dans les dispositions pour rendre la chose plus claire; dans les cas où l'on pourrait suivre une certaine méthode, le gouvernement tient à préciser la ligne de conduite à suivre.

Il y a néanmoins un article du bill auquel je dois m'opposer. Je vais en traiter dès maintenant et demander au ministre de nous dire ce qu'il en pense, lorsqu'il mettra fin au débat. Je sais que mon ami, le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), qui faisait partie du comité, est de mon avis au sujet de cet article. Il espérait être ici ce soir; en effet, il y était jusqu'à l'heure du souper. Je n'entrerai pas dans les détails maintenant; j'aurai l'occasion de le faire lorsque la Chambre se formera en comité. Mais pour bien me faire comprendre, je dois me reporter à l'article 2, qui vise à définir les règlements et les textes législatifs. Il serait sans doute préférable de donner lecture du texte figurant sous 2 *c*) et 2 *e*).

c) «Texte législatif» signifie une loi ou un règlement ou toute partie d'une loi ou d'un règlement;

e) «règlement» comprend une ordonnance, un règlement, un décret du conseil, un ordre prescrivant des règlements, une règle, une règle de cour, une formule, un tarif de dépens ou de droits, des lettres patentes, une commission, un mandat, une proclamation, un statut administratif, une résolution ou un autre instrument lancé, fait ou établi

(i) dans l'exécution d'un pouvoir conféré par une loi ou sous son régime, ou

(ii) par le gouverneur en conseil ou sous son autorité.

Au cours du débat au sein du comité, mon ami le député de Parry-Sound-Muskoka a soulevé la question et l'un des savants conseillers du ministère—il s'agissait, je crois, du sous-ministre associé—a donné des explications et des assurances au comité.

• (9.20 p.m.)

L'objection et le doute soulevés au comité portaient sur l'effet de cette modification *e*) (ii), qui donne au gouverneur en conseil le pouvoir d'édicter des règlements sans autorisation statutaire. Ce point inquiète un grand nombre de députés, car nous en avons eu de nombreux exemples depuis environ un an. Le sous-ministre associé a répondu que, pour lui—et il en a donné l'assurance—cela ne permettait pas au gouverneur en conseil d'édicter une loi de fond et de donner au gouvernement de nouveaux droits. C'est ainsi que j'interprète le dialogue entre le témoin et les députés.

Mais, monsieur l'Orateur, cela suffit peut-être au comité. Il n'a pas poussé l'affaire très loin. Cependant, en toute honnêteté, cela ne me contente pas. Je veux savoir de quels droits, selon le gouvernement, jouit le gouverneur en conseil pour édicter des règlements et ordonnances sans autorisation statutaire. Il se peut qu'il y ait eu des cas où la mesure dans laquelle le gouverneur en conseil pouvait exercer le droit d'édicter des règlements, sans que ce droit ait de fondement statutaire, ait été contestée. La présente modification peut bien avoir pour objet de dissiper les doutes, de calmer, du moins, les inquiétudes que peut avoir les gouvernements à l'égard de ce droit, auquel je m'oppose aussi catégoriquement que possible à moins qu'il ne soit assujetti à la prérogative traditionnelle et à l'article 12 de l'AANB dont je parlerai plus loin.

S'il est vrai que le gouvernement ne cherche pas, par cette modification, à obtenir le droit d'édicter des règlements et des décrets du conseil sans l'autorité d'une loi, alors pourquoi était-il nécessaire d'inclure la disposition *e*) (ii)? Voilà le point qui me laisse perplexe. Je suis d'avis, comme bien d'autres députés et bien d'autres citoyens de notre pays, que les gouvernements sont assez puissants de nos jours sans qu'ils aient le pouvoir d'empiéter sur les droit des individus, sans que le Parlement leur donne le droit d'agir ainsi d'une manière explicite, par intention précise et au moyen de mots précis dans une loi. Je ne puis concevoir aucune autre circonstance où le gouverneur en conseil est ainsi autorisé à édicter des règlements et des décrets du conseil, et s'il en est ainsi, le ministre doit nous dire pourquoi il est nécessaire d'ajouter cette modification.

Je reconnais qu'il y a certains cas où le Parlement donne au gouverneur en conseil, à certains organismes ou à un ministre, le droit d'édicter des règlements ou des décrets du conseil. Dans ces cas, le gouverneur en conseil, le tribunal ou le ministre a le droit de le faire, et peut directement édicter des règlements ou des décrets du conseil qui relèvent de la loi d'interprétation, qui est une loi du Parlement.

Toutefois, cela ne saurait se faire sans qu'un statut l'autorise, et si j'ai raison, je dois répéter: pourquoi cette modification a-t-elle été incluse?

L'article 12 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est très intéressant. Je ne le cite pas au complet puisque le ministre le connaît probablement très bien. L'article stipule que tous les pouvoirs, l'autorité et les fonctions que le Parlement de la Grande-Bretagne ou du Royaume-Uni avait, par une loi quelconque, conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs des provinces, à l'époque de la Confédération, et qui auraient alors pu être exercés d'une façon semblable, en vertu de cette loi, par le Conseil privé de la Reine du Canada, seront maintenus et pourront être exercés par le gouverneur en conseil du nouveau pays. Cependant, il s'agissait, là encore, de droits prévus par un statut. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est un statut, et je soutiens que le seul moyen pour le gouverneur en conseil d'agir autrement qu'en vertu d'un statut adopté par ce Parlement depuis la Confédération, c'est de le faire conformément aux pouvoirs prévus par l'article 12 de l'AANB.

Je soutiens tout simplement qu'il n'y a pas de raison ni d'explication motivant cet amendement particulier. Nous en avons eu un exemple il n'y a pas très longtemps. Un collègue du ministre, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), nous avait demandé aux derniers moments de la dernière session, pour des motifs que je ne lui attribue pas, d'approuver de fait le versement de paiements rétroactifs prévus par le ministre et le gouvernement en vertu d'un décret du conseil non conforme à la loi. Il s'agissait de la loi sur la formation professionnelle des adultes bien que je ne sois pas tout à fait certain de son titre. Les députés s'en souviendront, cependant.

Le 1er avril, aux termes d'une entente, le ministre avait mis en application un programme pour le paiement de certains argents

des contribuables canadiens à certaines personnes et à certaines provinces. Il l'a fait, en prétextant l'autorité d'un décret du conseil adopté en conformité d'un bill des subsides ou d'un budget supplémentaire de dépenses—je ne saurais dire lequel. Mais, monsieur l'Orateur, le décret du conseil n'avait pas été adopté en vertu d'une loi particulière du Parlement actuel.

Cependant, ce n'est que le 8 mai, lorsque la Chambre s'est réunie pour mettre le point final aux dernières mesures qu'exigeait la prorogation, que le bill a reçu la sanction royale, ce qui, pour la première fois, autorisait le ministre et le gouvernement à verser ces fonds. C'était un cas flagrant où le gouvernement avait adopté un décret du conseil sans en avoir l'autorité, si ce n'est un droit très ténu provenant du fait que le décret découlait d'une loi de subsides; en conséquence, le gouvernement a dû s'adresser de nouveau au Parlement, cinq ou six semaines plus tard, et demander l'approbation de la mesure législative.

C'est de ce genre de choses que nous devons nous préoccuper et nous inquiéter. C'est pourquoi je soulève la question et demande que le ministre en traite avant que nous achevions l'examen de ce bill.

Si le ministre m'informe que le gouvernement ne veut pas, par cette modification, s'assurer, ou assurer à des gouvernements subséquents, le droit d'édicter des règlements ou des décrets du conseil sans l'autorisation d'une loi, je lui demanderais de l'indiquer sans équivoque, au moyen d'un amendement pertinent. Si ce qu'a dit le sous-ministre associé est bien ce que veut le gouvernement, je proposerais alors un simple amendement auquel le ministre pourrait songer d'ici à ce que nous nous formions en comité.

Il devrait envisager d'ajouter après l'alinéa (ii) du paragraphe *e* les mots suivants: «pourvu que ce bill ne soit pas censé donner ou accorder au gouverneur en conseil le droit d'édicter des règlements, à moins d'y être autorisé par statut.» Je ne cherche pas à indiquer le genre d'amendement qui pourrait être proposé, mais si l'opinion du gouvernement correspond à celle que je me fais de la loi, comme le sous-ministre associé a cherché à le dire au comité le ministre pourrait certes le faire bien comprendre au moyen d'un pareil amendement qui apaiserait les craintes et les doutes qu'éprouvent les députés au sujet des dispositions de l'alinéa (ii) du paragraphe *e*.

[M. Baldwin.]

• (9.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, cela peut sembler très technique et subtil mais, croyez-moi, ce n'est pas le cas. Dans tout l'univers on voit des exemples d'une liberté périclitante alors que les gouvernements constitutionnels sont remplacés par l'autorité militaire ou d'autres formes de dictature. Comme, libres, nous avons le droit de nous assembler ici pour représenter le peuple, nous n'imaginons pas la chose possible. Trop souvent, à mon avis, nous avons tendance à faire de notre Parlement une scène sur laquelle des gens défilent et se pavanent en traitant de questions peut-être divertissantes, mais sans aborder le cœur du problème, les véritables problèmes de la démocratie. Trop souvent, nous laissons passer ces choses avec indifférence. Puis, on constate un beau jour que les droits de la personne ont été dérobés subrepticement. Avant que le bill soit adopté, le gouvernement devrait apporter une solution à cet aspect particulier de la question.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pour la deuxième fois aujourd'hui mes remarques seront brèves. D'abord, j'approuve le député de Peace-River (M. Baldwin) d'avoir demandé qu'on nous explique clairement ce que le gouvernement envisage et ce qu'il faut comprendre de la nouvelle définission de la mesure qu'on a citée. Je constate que les notes explicatives de l'article 2 sont désarmantes. Il y a un alinéa de deux phrases que j'aimerais lire. Il paraît vis-à-vis l'article 2 du bill:

> Les définitions des expressions «loi», «texte législatif» et «règlement» sont nouvelles.

Nous le savons.

> Elles ont pour but d'appliquer l'ensemble de la loi à tous les décrets du conseil et aux divers instruments établis sous l'autorité des statuts.

C'est vague, mais il est désarmant de prétendre que l'objectif est simplement de s'assurer que tout ce qui se fait par voie de règlement se conforme aux principes et à la règle énoncés dans la nouvelle loi d'interprétation. En ce faisant, nous semblons, comme l'honorable député de Peace-River l'a signalé, être prié d'étendre le pouvoir de gouverner par décret du conseil. Il y a peut-être une explication que le savant professeur de droit constitutionnel pourrait nous donner plus tard, mais j'espère qu'elle tiendra.

Précédemment, il était clairement établi que les décrets du conseil pouvaient être

adoptés selon les pouvoirs conférés par une loi ou en vertu des pouvoirs accordés par elle. C'est ce que nous comprenons; c'est la pratique; c'est la tradition; c'est ainsi que les choses doivent être. Mais on semble avoir ajouté le droit d'édicter un règlement ou d'adopter un décret du conseil par le gouverneur en conseil ou en vertu de ses pouvoirs. Je ne veux pas m'attarder là-dessus, mais j'avoue que je partage l'inquiétude et les craintes manifestées par le député de Peace-River à l'effet que c'est apparemment accorder carte blanche au gouverneur en conseil en ce qui a trait aux décrets du conseil.

Sans doute, certains gouvernements ont adopté des décrets du conseil d'une validité douteuse. Je suis tout à fait impartial à ce sujet et je puis citer deux exemples récents, l'un sous un gouvernement conservateur l'autre sous un gouvernment libéral. Dans le cas du gouvernement conservateur, je pense à l'ordonnance régissant les importations adoptée immédiatement après l'élection de juin 1962. Le gouvernement de l'époque soutenait qu'il avait le droit de le faire en vertu des deux statuts. Ici, au Parlement, nous avions des doutes quant à ces pouvoirs. En fin de compte, certaines gens ont soumis l'affaire aux tribunaux. Comme résultat, le nouveau gouvernement qui accéda au pouvoir après l'élection suivante a jugé qu'il subsistait peut-être certains doutes et qu'il fallait les dissiper en adoptant un nouveau statut. Pour l'instant, je n'exprime pas une opinion quant à savoir qui avait tort et qui avait raison. J'ai exprimé à l'époque mon opinion d'alors, qui reste la même, mais ce que je voudrais signaler c'est qu'il est possible qu'un gouvernement puisse même avec de nos règlements actuels adopter un décret du conseil d'une validité douteuse. Que peut alors faire le Parlement si quelqu'un n'intervient pas auprès des tribunaux? En vertu de l'autorité que notre constitution accorde au pouvoir exécutif, à moins de le renverser dans l'enceinte parlementaire, des mesures tout à fait illégales trouvent quand même le moyen de rester en vigueur.

Je suis parfaitement convaincu que le décret du conseil que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a obtenu de ses collègues au sujet de la mesure concernant le recyclage professionnel était invalide. Il s'appliquait en effet à une période raisonnablement courte, soit du 1er avril au 8 mai ou peu de temps après. Je présume maintenant qu'étant donné qu'il a été confirmé au moyen d'une mesure législative, il est tout à fait impossible d'en contester la validité. Certains d'entre nous estiment que, durant une période de cinq ou six semaines, le gouvernement a eu recours à un décret qui ne possédait aucune validité constitutionnelle. Mais que peuvent faire le Parlement et le pays à ce sujet? L'argent a été dépensé en vertu des dispositions de ce décret. Si, dans un an ou deux ans d'ici, l'auditeur général découvrait qu'on n'aurait pas dû agir ainsi, il se contentera de dire dans son rapport que cet argent a été dépensé sans l'autorisation voulue. On n'emprisonnera personne pour avoir enfreint la loi. Aucune loi ne sera éclaircie; on a eu recours à une mesure exécutive et voilà où en sont les choses.

Je cite ces exemples afin de mettre en relief l'argument si bien invoqué par le député de Peace-River, à savoir qu'en raison des risques d'erreurs et de la possibilité qu'on prenne des libertés avec le droit d'adopter des décrets du conseil, nous devons judicieusement limiter ces droits et faire en sorte de ne pas insérer dans un statut du Parlement des mots ayant pour effet de donner un blanc-seing au gouvernement.

Monsieur l'Orateur, si dans sa réponse le ministre de la Justice (M. Trudeau) nous rassure sur ce point, je serai le premier à admettre qu'il a gagné sa cause. Toutefois, avec le député de Peace-River et d'autres députés, j'ajoute qu'il devra nous donner de sérieuses assurances, car je n'aime pas voir le Gouverneur en Conseil adopter une loi stipulant que le gouvernement peut adopter un décret du conseil par l'autorité ou en vertu de l'autorité du gouverneur en conseil.

• (9.40 p.m.)

C'est comme si l'on essayait de se couronner soi-même. C'est comme si l'on disait, j'ai l'autorité parce que j'ai l'autorité. Il faudrait examiner la question très soigneusement.

J'aimerais formuler un autre argument qui, comme beaucoup d'autres, a plusieurs ramifications. La note explicative du projet de loi en cause dit que ce dernier a pour objet d'établir des définitions et modes d'expression uniformes, d'éliminer les répétitions dans les statuts et d'en faciliter la rédaction et l'interprétation. J'aimerais citer un ou deux exemples qui, d'après moi, montrent que l'on n'a pas encore réussi à établir des définitions uniformes.

Le projet de loi actuellement à l'étude comporte un article auquel j'aimerais faire allusion avant que Votre Honneur décide de nous rappeler à l'ordre au sujet des allusions faites à certains articles à l'étape de la deuxième lecture. Cet article, qui indique la façon dont sera déterminé l'âge d'une personne, précise qu'une personne atteint l'âge de dix-huit ans le jour même de son dix-huitième anniversaire. Si l'on examine le Code criminel, on y

trouvera une définition différente, selon laquelle une personne n'est pas considérée comme ayant atteint dix-huit ans le jour de son dix-huitième anniversaire, mais seulement à la fin de ce jour.

J'ignore à quoi tient la différence, mais je trouve singulier le Code criminel et la loi d'interprétation ne définissant pas de la même façon le jour où on atteint un âge donné, même s'il ne s'agit que d'une différence de 24 heures, surtout lorsqu'on nous dit que le but de cette loi est d'uniformiser les définitions.

Jai remarqué autre chose dans le projet de loi à l'étude: le paragraphe 17 de l'article 28 définit l'expression «jours fériés», et énumère les jours qui seront ainsi désignés. Il me semble que si les jours énumérés dans la loi d'interprétation constituent nos jours fériés, ils devraient être considérés comme des jours fériés au Canada. Pourtant si vous jetez un coup d'œil sur le Code du travail du Canada (Normes) vous trouverez une interprétation légèrement différente, et si vous vous reportez au Règlement de la Chambre des communes, vous y verrez un jour qui n'est mentionné dans aucune de ces lois. On peut aussi s'interroger sur les jours fériés qui tombent un samedi et un dimanche, etc. Ce sont des questions que me pose d'une façon générale en songeant qu'en principe le but de cette loi est de créer une certaine uniformité. J'ai cité deux exemples où il y a un manque d'uniformité et j'aimerais qu'on m'explique ces différences.

Comme je l'ai indiqué, il ne semble pas nécessaire de discuter longuement la présente mesure, mais lorsqu'on nous soumet une résolution comme celle-ci et qu'on nous dit qu'elle vise simplement à mettre un peu d'ordre, il importe toujours de l'étudier de près. A l'instar du préopinant, je voudrais bien savoir ce que le ministre de la Justice (M. Trudeau) a à dire sur l'article qui, d'après nous, donnerait au gouvernement des pouvoirs plus étendus pour promulguer des décrets du conseil: cet état de choses nous préoccupe, bien entendu.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'associer très brièvement au député de Peace-River (M. Baldwin) pour appuyer la thèse savante et soignée qu'il a présentée. Pour ma part, je partage l'anxiété d'un grand nombre de personnes en ce qui a trait à la définition de «texte législatif» et de «règlement».

Je dois avouer que le nouveau ministre de la Justice (M. Trudeau) m'a grandement déçu. Lors de sa présentation, il n'a pas traité de l'argument très fouillé présenté dans la *Canadian Bar Review* par un membre distingué du barreau, M. Gordon F. Maclaren, c.r., d'Ottawa. Dans la livraison de décembre 1966 de cette publication, M. Maclaren présentait une situation ayant trait à ces définitions, en termes vivants et faciles à comprendre. Il faut croire que le ministre de la Justice n'est pas membre de l'Association du barreau canadien et, par conséquent, n'est pas abonné à cette revue.

L'hon. M. Trudeau: Êtes-vous membre de l'Association du barreau de Montréal?

L'hon. M. Bell: Je suis membre de l'Association du barreau canadien, mais aucun ministre de la Justice du gouvernement actuel n'en faisait partie: preuve du dédain de l'actuel premier ministre (M. Pearson) pour le portefeuille de la justice. Cependant, monsieur l'Orateur, je m'écarte ici de mon propos, à cause de l'interruption du ministre de la Justice.

La définition de l'article rétablit un privilège que tous les avocats croyaient disparu depuis longtemps. Personne n'a encore expliqué pourquoi l'on a jugé nécessaire d'adopter cette définition. Je suis de ceux qui ne comprennent pas pourquoi l'autre endroit—où l'on a prononcé des discours érudits sur cette question avant de nous renvoyer le bill pour la deuxième fois—n'a prêté aucune attention à cela. Si cette Chambre est celle de la réflexion sérieuse—et j'avoue qu'il m'est parfois difficile de comprendre cette désignation—elle aurait dû, sans doute, examiner cette situation, dans l'un des comités tout au moins.

La teneur du bill dont il s'agit ici dépasse de beaucoup l'intention première d'établir des définitions et modes d'expression uniformes et de supprimer les répétitions dans les statuts. Le ministre a la lourde responsabilité, ce soir, de prouver que l'on n'est pas en train de présenter subrepticement une méthode ou un moyen visant à ressusciter une prérogative de droit disparue depuis longtemps. J'ai l'intention de reprendre mon siège assez tôt pour lui permettre d'expliquer la chose ou de répondre à ces questions. Je m'étonne qu'il n'y ait pas répondu dès le début au cours de sa représentation, car il devait se douter qu'elles seraient inévitablement posées, au cours du débat actuel.

Je me permets également de signaler au ministre que le moment est venu de dire de façon précise, à la Chambre, quand le bill actuel et les statuts revisés du Canada, 1967,

qui sont censés en découler, seront effectivement présentés. Si les statuts revisés de 1967 dépendent du projet de loi, comme on l'a déclaré, il y a longtemps que ce dernier aurait dû être présenté et examiné, et je suis sûr que la Chambre se serait fait un plaisir de se ménager le temps nécessaire pour le faire sans délai.

Les statuts revisés du Canada, 1967, devraient être publiés en 1967 plutôt qu'en 1968 ou en 1969, comme semble l'indiquer la rumeur. J'espère que le ministre pourra nous donner des assurances de ce côté. En ce qui me concerne, je lui signale que, à moins d'une assurance absolue de sa part, j'ai l'intention de voter contre les articles traitant des nouvelles définitions des mots «texte législatif» et «règlement», qui semblent restaurer une prérogative de droit, chose que la législature actuelle ne devrait jamais autoriser, selon moi.

• (9.50 p.m.)

M. l'Orateur: La déclaration du ministre mettra fin au débat.

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il y a deux points dont je tiens à traiter. Je commencerai par le deuxième point abordé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), car c'est le moins important. Comme mon explication prendra moins de deux minutes, je m'attarderai ensuite un peu plus longuement sur l'autre question soulevée d'abord par le député de Peace-River (M. Baldwin).

Le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est inquiété du manque d'uniformité des définitions. Il a raison, bien sûr, de signaler que les diverses lois comportent des définitions différentes. Une loi d'interprétation a précisément pour but de tendre vers des définitions uniformes mais, évidemment, la loi d'interprétation en soi, n'étant pas essentiellement le droit positif, ne saurait prétendre modifier d'autres lois, comme le Code criminel ou le Code canadien du travail (Normes), deux exemples donnés par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il s'agit, dans le cas qui nous occupe, d'une loi d'interprétation tendant à donner des définitions générales qui pourront s'appliquer au plus grand nombre possible de lois.

Au moment opportun, lorsque la Chambre revisera les autres lois, j'imagine que le Parlement, tenant compte de l'observation de l'honorable député, parviendra à accomplir le dessein fort louable qu'est l'uniformité dans la définition. Il est toutefois évident que l'on ne peut accomplir cela à l'aide d'une quelconque loi d'interprétation. Tout ce que la présente loi d'interprétation nous permet de faire, c'est de nous efforcer de trouver une définition applicable à autant de lois que possible.

Certaines lois précises exigeront toujours une définition particulière à chacune. Je ne crois pas que le bill à l'étude soit censé—et le Parlement ne le souhaite sans doute pas —supprimer désormais les articles d'interprétation, qui se trouvent au début de chaque texte de loi et qui en définissent le sens.

Il s'agit ici d'un texte de portée générale. En fait, j'espère que, lorsque nous examinerons les diverses autres lois, nous tenterons d'en venir à une définition générale, mais je répète que nous ne pouvons le faire au moyen de cette loi d'interprétation.

Quant au point important soulevé par le député de Peace-River et repris par le député de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Carleton (M. Bell), je respecte leur opinion, qui n'est pas sans valeur. Au cours des quelques minutes qui restent je vais tenter d'y répondre. J'aimerais leur signaler deux choses. Premièrement, une loi d'interprétation ne vise pas essentiellement ou fondamentalement à créer de nouveaux pouvoirs et de nouveaux droits pour qui que ce soit.

L'hon. M. Bell: Mais elle peut le faire.

L'hon. M. Trudeau: Elle le ferait si le Parlement énonçait en toutes lettres dans une loi d'interprétation ou toute autre loi qu'il confère de nouveaux pouvoirs. Mais, si on lit l'alinéa *e* de l'article 2, il est évident qu'il ne confère pas de nouveaux pouvoirs à qui que ce soit; il ne donne que la définition du mot «règlement». Il dit ce que le mot «règlement» signifiera dans toutes les autres lois et même dans les décrets du conseil, que ce soit ou non sous l'autorité d'une loi. Il énonce seulement ce que le mot «règlement» signifiera; il ne donne à personne le pouvoir d'édicter des règlements. Voilà le premier point.

Selon moi, cet article, si on le lit attentivement, ne peut être interprété comme accordant des pouvoirs à qui que ce soit. Il donne simplement une définition. L'argument subtil invoqué par le député de Peace-River, c'est que, si tel est le cas, si nous n'accordons pas de nouveaux pouvoirs, le sous-alinéa 2 *e*) (ii) sous-entend-il qu'un règlement du gouverneur en conseil peut être édicté autrement qu'en vertu d'une loi? La réponse, bien sûr, est oui. Le député a lui-même expliqué pourquoi. C'est que le gouverneur en conseil a hérité d'un certain nombre de prérogatives qui, me semble-t-il, disparaissent avec les années, au

fur et à mesure que de nouveaux statuts les précisent. Les prérogatives elles-mêmes peuvent être remplacées par une loi. Mais le député a parlé, fort à propos, de l'article 12 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et l'a cité pour démontrer que le gouverneur en conseil peut bel et bien exercer un certain nombre de prérogatives ou de pouvoirs de promulguer des règlements, mais au sens de règlements judiciaires, ordonnances, mandats ou promulgations.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'hésite à interrompre le ministre mais peut-être me permettrait-il une question. Si tel est le cas, n'est-il pas vrai qu'en invoquant des prérogatives qui existaient en Angleterre et dans les provinces avant 1867, le gouverneur en conseil est néanmoins censé agir maintenant aux termes de l'article 12 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est une loi?

L'hon. M. Trudeau: J'y arrivais justement.

M. Baldwin: Je voulais tout simplement vous le rappeler.

L'hon. M. Trudeau: C'est un point très important auquel j'arrivais précisément. Je suis convaincu que le député, par la façon dont il a présenté son argument, ne voudrait pas détruire toutes les prérogatives du gouverneur en conseil. Il peut encore en subsister. Le député veut seulement signaler que, s'il y en a encore, elles relèvent de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'il lit la loi d'interprétation, il constatera que ses craintes ne sont pas fondées. L'alinéa 2 (1) *a*) de la loi d'interprétation stipule que par «loi» on entend une loi du Parlement du Canada. Par conséquent, le sous-alinéa 2 *e*) (ii), où il est question de l'exécution d'un pouvoir conféré par une loi, ne peut parler que d'une loi telle que définie par la présente mesure. «Loi» signifie une loi du Parlement du Canada. Donc, sans le deuxième alinéa, en laissant seulement le premier, nous supprimerions l'autorité accordée au mot «règlement» au sens large que lui confère l'article 12 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui n'est pas une loi du Parlement du Canada.

Je dois rappeler aux députés que la loi d'interprétation renferme un article d'interprétation, dont nous discutons en ce moment. Cet article d'interprétation précise la loi dont nous discutons en ce moment, qui est une loi du Parlement du Canada et non point une loi du Parlement du Royaume-Uni, comme c'est le cas pour l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Donc, pour ces raisons, à moins que le député ne veuille retirer au gouverneur en conseil toutes les prérogatives dont il jouit, il ne devrait pas présenter le genre d'amendement qu'il proposait.

Sur ce, monsieur l'Orateur, je me soucie comme ces députés de limiter autant que possible l'autorité d'un gouvernement d'agir à coup de décrets du conseil et non en vertu d'une loi. En dernière analyse, le Parlement doit accorder la majeure partie de l'autorité que peut exercer le gouverneur en conseil, qui a donc été accordée par statut. Mais nous ne devrions pas, au moyen d'une loi d'interprétation, viser à détruire tout le concept des prérogatives qui pourraient appartenir au gouverneur en conseil. Peut-être est-ce un aspect à envisager et ces députés voudraient présenter une loi dans ce sens.

• (10.00 p.m.)

Mais, à mon avis, la loi d'interprétation n'est pas le document approprié pour ce faire, car, je le répète, elle ne tend pas à conférer de nouveaux pouvoirs ni à en détruire d'anciens. La mesure a simplement pour but de fournir aux législateurs, aux juges et aux citoyens qui lisent les lois, des règles et des définitions qui rendent les lois et règlements aussi simples que possible et qui éliminent du début des lois les interminables articles d'interprétation.

M. Knowles: Le ministre me permettrait-il de poser une question? L'exécutif s'est-il senti lésé dans les prérogatives que lui confère l'article 12 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique parce que la loi d'interprétation ne comportait pas une telle disposition?

L'hon. M. Trudeau: Non. En fait, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question de façon catégorique. Dans mes remarques introductoires, j'ai signalé que la mesure à l'étude constituait une loi d'interprétation entièrement nouvelle; nous voulons qu'elle soit de portée plus vaste que la précédente. Nous avons tenté non seulement de la présenter d'une façon nouvelle, mais d'y incorporer de nouvelles définitions. Quant aux règlements, nous avons essayé de donner au mot «règlement» un sens assez large pour éviter les répétitions dans les lois que nous adopterons par la suite. Nous essayons d'éliminer la nécessité de répéter dans chaque cas qu'un règlement signifie un décret du conseil, une proclamation, un règlement administratif et ainsi de suite. Nous le faisons ici une fois pour toutes. Nous pourrions insérer cette dis-

[L'hon. M. Trudeau.]

position dans chaque statut, et j'imagine que les députés ne s'y opposeraient pas, car elle constituterait l'article 2 de chaque statut. Maintenant que nous l'incorporons à la loi d'interprétation, ce fait attire peut-être notre attention, mais à mon sens aucun article ne peut être interprété comme accordant à quiconque un pouvoir qui n'était pas déjà le sien.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que je signale qu'il est dix heures?

L'hon. M. Trudeau: Puis-je proposer, monsieur l'Orateur, que le présent débat soit repris plus tard en comité plénier Je ne m'oppose pas à ce que nous poursuivions la discussions de l'article à l'étude, mais au moins nous irions de l'avant.

M. Baldwin: Vu l'argument très intéressant formulé par le ministre, j'allais lui poser une question qui montrerait pourquoi, à mon avis, nous ne devrions pas terminer le débat ce soir.

Avant de passer à l'étape du comité, les hauts fonctionnaires du ministre pourraient-ils, en temps utile, nous fournir une idée des règlements et des décrets du conseil que le ministère et le gouvernement envisagent vraisemblablement d'adopter en vertu de l'article 12 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui a poussé le gouvernement à demander que cet article soit modifié, afin que nous sachions pourquoi il semble nécessaire d'obtenir ce pouvoir spécial? Pour cette raison, je ne vois pas comment nous pourrions compléter ce soir le débat sur cette question.

M. l'Orateur: Le leader suppléant voudrait-il annoncer les travaux du gouvernement?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de mettre en discussion en premier lieu les prévisions budgétaires du ministère des Transports suivies de l'article nº 8 inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui, la 2e lecture du projet de loi S-4, loi modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne. Si, par une chance inespérée, ces mesures étaient adoptées, nous mettrions en discussion les prévisions budgétaires du solliciteur général.

L'hon. M. Bell: Le leader suppléant de la Chambre aurait-il l'obligeance de nous dire quels seront les travaux lundi et peut-être même mardi?

L'hon. M. Pennell: Autant que je le sache pour le moment, si les crédits du ministère des Transports ne sont pas terminés, nous en poursuivrons l'étude lundi et ils seront suivis des crédits du secrétaire d'État et de ceux du ministère des Postes. Je suis certain que la Chambre se rend compte que parfois des circonstances imprévues nous obligent à modifier l'ordre du jour, mais comme je l'ai annoncé, ce sont les travaux qui sont prévus pour lundi.

(à 10h.10 la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 mai 1967

La séance est ouverte à onze heures.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE VIETNAM—LA TRÊVE CONSÉCUTIVE À L'INTERVENTION POSSIBLE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire comment le président des États-Unis a réagi à la teneur de l'article qui a paru dans un journal généralement bien informé, le *Globe and Mail*, selon lequel le gouvernement du Canada aurait proposé, au sujet de Hanoï, que le président annonce la cessation des bombardements, puis se rende à Genève et attende, à l'instar de Constantin, que Hanoï fasse un signe. Qu'a pensé le président de cette attitude plutôt inattendue?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Mon très honorable ami est libre de décrire une proposition ayant trait à une grave question de ce genre, qui a peut-être été faite ou non, comme étant une attitude politique. Sauf erreur, c'est l'expression qu'il a employée et j'estime qu'elle est très mal choisie surtout devant la grave situation actuelle. (*Applaudissements*)

Ce qui l'a poussé, semble-t-il, à l'employer c'est un article qui a paru dans le *Globe and Mail* il y a une semaine. Voilà pourquoi les mots dont il s'est servi sont non seulement regrettables mais étonnants.

La réaction du président à cette proposition est facile à dire, monsieur l'Orateur, car une proposition en ces termes ne vient pas de nous. faite.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dira-t-il s'il a lu le *Globe and Mail* d'aujourd'hui qui rapporte ce qui s'est passé hier par suite de la source digne de foi qui a fourni les renseignements au *Globe and Mail*? Est-il vrai qu'on a examiné hier, avec le président, cette proposition: qu'il devrait annoncer son intention de se rendre à Genève à une certaine date pour y entamer des pourparlers de paix et que, peu importe la réponse d'Hanoï, il serait présent au moment choisi et attendrait le représentant du Vietnam du Nord? Cette nouvelle est-elle exacte vu qu'elle a été annoncée...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable représentant peut poser une question directe, mais ne peut demander si tel compte rendu est exact.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, m'indiqueriez-vous comment poser une question sur..

Des voix: Règlement.

Une voix: Vous n'avez pas de leçon à donner à l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, dès que je vois le ministre des Transports se mettre à bondir comme un pantin, je sais que la question embarrasse le gouvernement. Permettez-moi de demander au premier ministre s'il est vrai qu'il a saisi le président des États-Unis de la proposition dont j'ai parlé?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas demandé au président des États-Unis d'aller ni à Genève ni à Canossa.

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—LES ENTRETIENS AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut donner des renseignements à la Chambre sur ses entretiens avec le président américain. Le Canada et les États-Unis en sont-ils venus à une entente sur l'attitude à adopter devant la situation au Moyen-Orient et, notamment, en ce qui a trait au droit d'accès d'Israël et des autres nations au golfe d'Aqaba?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir parler de cette question dans la mesure où je puis le faire, compte tenu du fait que les entretiens d'hier étaient, bien entendu, confidentiels, comme il était inévitable qu'ils le soient dans les circonstances.

Toutefois, je ne crois pas trahir de secret en disant que le président et moi-même sommes entièrement d'accord quant à l'importance particulière de deux aspects de la crise au Moyen-Orient. La première chose est l'importance de maintenir le droit d'accès et le

passage de bonne foi par le golfe d'Aqaba et de tenter tous les efforts par l'intermédiaire des Nations Unies pour y parvenir afin d'éliminer ce point névralgique.

L'autre point névralgique, si je puis l'appeler ainsi, dont nous avons parlé et que nous avons reconnu comme pouvant aider à supprimer le danger, concernait la confrontation des deux forces sur la frontière entre Israël et la République arabe unie, et l'extrême importance d'y établir la présence des Nations Unies. Il ne s'agirait pas de la Force d'urgence des Nations Unies qui a été dissoute mais, d'une façon appropriée, l'ONU se doit d'intervenir des deux côtés de la frontière.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on discuté de la proposition du général de Gaulle, président de la République française, quant à une réunion possible des quatre grandes puissances pour voir si elles ne parviendraient pas, sous l'égide des Nations Unies, à s'entendre sur une ligne de conduite pouvant empêcher les hostilités d'éclater au Moyen-Orient?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous en avons discuté assez longuement. Vu que le Conseil de sécurité est saisi de la question, nous avons cru qu'il fallait prendre garde d'affaiblir sa position à cet égard et décidé qu'une réunion de ses membres permanents—les quatre puissances mentionnées —dans le cadre du Conseil de sécurité pourrait être très utile en ce moment.

Comme je l'ai dit, j'étais d'avis que si les membres permanents ne pouvaient se réunir sous l'égide du Conseil de sécurité, il ne faudrait pas alors écarter la proposition d'après laquelle ils devraient tenir une réunion à l'extérieur des Nations Unies, mais il serait préférable qu'ils se réunissent à titre de membres permanents du Conseil de sécurité. Je crois comprendre que le général de Gaulle a proposé qu'ils ne se réunissent simplement qu'en tant que représentants de quatre grandes puissances. Si l'on réussissait à adopter cette façon d'agir, et si elle permettait à l'URSS de participer à ces pourparlers, ce pourrait être utile. Mais je crois comprendre qu'on éprouve certaines difficultés à ménager cette rencontre.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON RÉCLAME L'ABANDON DES LITS SUPERPOSÉS À BORD DES WAGONS-LOGEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

[Le très hon. M. Pearson.]

Étant donné que plusieurs ministères provinciaux de la santé ont condamné, depuis longtemps, les lits superposés dans les camps de bûcherons, le ministre peut-il nous dire si son ministère a l'intention, pendant l'année du centenaire, de poser un geste humanitaire en faisant disparaître, pour le plus grand bien de certains employés des chemins de fer, les lits superposés dans les wagons-logements, sachant que durant l'été, à l'intérieur de ces wagons qui ne sont pas climatisés, la chaleur monte à 110 degrés.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis certain que l'honorable député pourrait, avec profit, inscrire cette question au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LIQUIDITÉ INTERNATIONALE—RENCONTRE À MONT-GABRIEL DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il informer la Chambre si la question de la liquidité internationale est à l'ordre du jour de la réunion des gouverneurs des banques centrales des Amériques, qui se tient présentement à Mont-Gabriel, et si l'on s'est entendu pour aborder d'une façon unifiée cette question importante?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis sûr qu'il intéressera la Chambre de savoir que le gouverneur de la Banque du Canada est l'hôte, au cours des prochains jours, des gouverneurs des banques centrales des Amériques, y compris le président du *Federal Reserve System* des États-Unis. Sauf erreur, l'ordre du jour n'est pas publié, mais j'ai bon espoir que cette question de la liquidité internationale, qui est si importante pour les futurs échanges commerciaux, sera parmi les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour.

LES NATIONS UNIES

LE RETRAIT DES TROUPES CANADIENNES DE L'ENCLAVE DE GAZA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale.

Est-il en mesure de donner à la Chambre d'autres renseignements au sujet du retrait des troupes canadiennes actuellement dans l'enclave de Gaza?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas, à l'heure actuelle, pouvoir ajouter rien d'utile à ce que j'ai déjà dit. Nous surveillons naturellement tous les événements du Moyen-Orient afin d'être bien au courant de la situation en cas de nouveaux développements.

LES COALITIONS

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE HOCKEY AMATEUR—LES APPELS INTERJETÉS CONTRE CERTAINES DÉCISIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au registraire général si on lui a signalé la décision de l'Association canadienne de hockey amateur de suspendre automatiquement n'importe quelle de ses équipes affiliées qui interjettera appel, devant les tribunaux, de l'une de ses décisions. Si le ministre est au courant, estime-t-il que cette politique va à l'encontre des dispositions de la loi contre les coalitions?

M. l'Orateur: A l'ordre. La première partie de la question pourrait peut-être être inscrite au *Feuilleton*. Quant à la seconde, que l'on peut considérer comme une question complémentaire, le député y demande la formulation d'une opinion juridique, ce qui est interdit.

M. Orlikow: Puis-je formuler autrement ma question, monsieur l'Orateur? Puis-je demander au registraire général...

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être la formuler autrement au *Feuilleton*.

[*Français*]

LE LOGEMENT

A PROPOS DE LA CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RÉNOVATION DE «LA PETITE BOURGOGNE», À MONTRÉAL, P.Q.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre du Travail, responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

L'honorable ministre peut-il informer les honorables membres de cette Chambre si la Société centrale d'hypothèques et de logement a finalement accepté de payer sa contribution, soit 50 p. 100 du coût, pour la rénovation du secteur de «La petite Bourgogne» dans le beau comté de Sainte-Anne, à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Il ne s'agit pas de l'accepter définitivement. Nous avons agi sans tarder. Le comité exécutif de la Société centrale d'hypothèques et de logement a pris une décision dernièrement et le gouvernement s'est empressé de donner suite à ses recommandations. Le gouvernement fédéral fournira une somme de 36 millions de dollars pour réaliser le projet; le gouvernement provincial et la ville de Montréal fourniront une somme égale. J'estime que le moment ne peut être mieux choisi étant donné les récents congédiements dus à l'achèvement des travaux de construction à l'Expo. Il s'agit d'un programme d'aménagement urbain du Montréal métropolitain qui représente en tout un déboursé de quelque 72 millions de dollars, magnifique initiative.

LA FÊTE DU DOMINION

L'OPPORTUNITÉ DE DÉCLARER LE 1ER JUILLET JOUR FÉRIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je lui ai demandé, jeudi de la semaine dernière, si le gouvernement prendrait des mesures visant la célébration du 1er juillet, vu que cette fête tombe un samedi, cette année. J'ai demandé en particulier si le gouvernement déclarerait que le lundi 3 juillet est une fête légale, afin que tous les Canadiens aient au moins un jour de congé pour célébrer le centenaire de notre Confédération. Le gouvernement a-t-il pris une décision a cet égard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai étudié la question. En ce qui concerne la fonction publique du Canada, il semble très clair que la question est traitée dans le règlement de la fonction publique sur les conditions d'emploi qui est entré en vigueur en mars dernier. Aux termes de ces règlements, la plupart des fonctionnaires auront congé le 3 juillet. Quant à ce qui regarde le Parlement, il appartiendra naturellement à la Chambre de décider si elle doit siéger ou non ce jour-là. Les leaders à la Chambre ont eu quelques entretiens entre eux à ce sujet. Pour ce qui est de proclamer un congé public de plus au pays, seule une loi peut le faire maintenant, je pense.

M. LE JUGE LANDREVILLE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre, qui a eu 16 jours pour y réfléchir, si le cabinet a décidé quelle ligne de conduite il entend suivre concernant M. le juge Landreville.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement aura quelques propositions à soumettre au Parlement à ce sujet. Nous espérions nous en occuper lors de la réunion du cabinet, jeudi dernier, mais nous n'avons pu aborder cet article du programme pour des raisons qui sautent aux yeux. Toutefois, il y aura certainement une déclaration pertinente, mercredi prochain au plus tard.

Le très hon. M. Diefenbaker: Après les élections complémentaires.

LES PÉNITENCIERS

LE PROJET RELATIF AUX INSTITUTIONS À SÉCURITÉ MAXIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): J'ai une question à poser au solliciteur général, monsieur l'Orateur. A-t-il reçu une copie de la résolution présentée par la *John Howard Society of Canada* qui désapprouve le projet conçu pour les institutions à sécurité maximum et qui proteste surtout contre celui de Millhaven? Dans l'affirmative, a-t-on étudié cette affaire?

M. l'Orateur: Il faudrait inscrire cette question au *Feuilleton.*

LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

LES VISITES AU CANADA DU PRÉSIDENT JOHNSON ET DU PREMIER MINISTRE WILSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement canadien a-t-il l'intention d'inviter le président Johnson à faire une autre visite officielle au Canada cette année?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le président a dit qu'il espérait revenir plus tard cette année afin de faire une visite plus longue et plus officielle à l'occasion de notre centenaire. Je ne sais pas au juste quand il reviendra, mais nous lui réservons un jour à la fin du mois d'août.

[Le très hon. M. Pearson.]

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour annoncer que le premier ministre britannique, qui devait nous rendre visite à Ottawa lundi, a fait savoir ce matin qu'il ne pourrait arriver à la date prévue, car le Parlement britannique a été convoqué et il devra assister à ses séances lundi et mardi. Toutefois, il espère arriver ici jeudi et rester moins longtemps; il compte aussi faire un séjour plus prolongé au Canada plus tard cette année.

[*Français*]

LE COMMERCE

ON DEMANDE SI UNE POLITIQUE SEMBLABLE À LA POLITIQUE LAITIÈRE SERA APPLIQUÉE AUX IMPORTATIONS DE CHAUSSURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Commerce, mais comme il est absent, je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Son ministère a-t-il l'intention de demander les services des bureaucrates qui ont pensé les quotas appliqués à l'industrie laitière canadienne? Et le ministère a-t-il l'intention d'appliquer une politique semblable aux importations de chaussures en vertu de l'article 19 des accords de Genève de 1958?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question me semble un peu trop compliquée. Elle n'est pas recevable à ce moment.

LA RADIODIFFUSION

CONSTRUCTION DE POSTES DE RELAIS POUR RETRANSMETTRE LES ÉMISSIONS FRANÇAISES DE RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, une question que vous jugerez peut-être plus appropriée à la période après dix heures, mais tout de même je la pose.

Comme moyen plus efficace et moins coûteux que la Commission Laurendeau-Dunton afin de promouvoir le bilinguisme et le rayonnement de la culture française au pays, je demande au secrétaire d'État ou à son secrétaire parlementaire si, comme projet du centenaire, le gouvernement a l'intention de construire des postes de relais «repeater» dans tous les grands centres du pays, afin de retransmettre les émissions du réseau français de Radio-Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'ai aucune hésitation à accepter la suggestion de l'honorable député et à lui indiquer que la question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE PACIFIQUE-CANADIEN—L'EXTENSION DES SERVICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. Jorgenson (Provencher): Je voudrais demander au ministre des Transports s'il est prêt à élargir la portée du permis des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien pour permettre à cette société de desservir Ottawa, ce qu'Air Canada ne semble pas disposé ou apte à faire?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Voilà un sujet de discours tout indiqué pour le député d'ici quelques minutes.

LES COOPÉRATIVES

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je demander au registraire général si l'on peut compter qu'une loi nationale sur les coopératives sera présentée pendant la session? J'en parle car le discours du trône n'en souffle mot.

L'hon. John N. Turner (registraire général): Nous étudions en ce moment la possibilité de présenter une loi fédérale sur les coopératives tout en examinant les aspects constitutionnels de la question. En matière de coopératives, les provinces ont certaines responsabilités et les rapports avec elles, dans ce domaine, sont très importants. Par la même occasion, nous entreprenons une revision générale de la loi sur les sociétés et sur les valeurs, et ces sujets forment un tout.

M. Douglas: Les personnes chargées d'étudier cette question et de préparer la mesure ont-elles l'intention de permettre aux divers organismes coopératifs du Canada de présenter des instances avant la présentation de la mesure?

L'hon. M. Turner: Je l'espère bien. Je dois déjeuner avec le secrétaire et des membres des associations coopératives, la semaine prochaine.

LES SPORTS

LE HOCKEY—LES PERSPECTIVES DES AMATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Puis-je demander au registraire général si le gouvernement songe à donner suite prochainement à la proposition du comité d'étude sur le hockey du Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, qui recommande l'adoption d'une loi pour protéger les droits et la liberté des joueurs de hockey amateur au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis navré, mais cette question ressemble trop à une autre, jugée irrecevable, pour qu'on puisse la poser maintenant.

M. Stanbury: J'ai cru qu'elle se rapprochait beaucoup de celle du député de Burnaby-Coquitlam. Puis-je demander au registraire général s'il a entendu dire que l'Association canadienne de hockey amateur, à sa réunion annuelle cette semaine, cédant à des pressions de LNH, avait réduit la limite d'âge des joueurs de hockey amateur, ce qui privera des milliers de jeunes Canadiens d'une année de hockey amateur? Cela semble tout à fait contraire à la recommandation du comité d'étude sur le hockey.

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—LA RÉSOLUTION CANADO-DANOISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire quand le Conseil de sécurité se réunira et quelle sera l'attitude de la délégation du Canada au sujet de la résolution canado-danoise?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Aucune date n'a encore été fixée pour la prochaine séance; cela dépend du secrétaire général, qui vient tout juste de rentrer du Caire. Selon les derniers renseignements qui me sont parvenus, la réunion ne se tiendra vraisemblablement pas aujourd'hui. Il se peut que le Conseil se réunisse demain ou même encore dimanche.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ MIXTE SUR LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre ou au président du Conseil du Trésor? Le gouvernement a-t-il étudié la recommandation du comité mixte spécial de la fonction publique du Canada, selon laquelle on devrait présenter une mesure législative visant à assurer aux employés du Parlement—de la bibliothèque du Parlement et ainsi de suite—le droit à la

négociation collective, tout comme on l'a fait dans le cas de l'ensemble de la fonction publique?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Cela relève essentiellement, bien entendu, des commissaires de la régie intérieure de la Chambre des communes. La question a été étudiée au cours de réunions antérieures et il n'y a pas de doute qu'elle le sera à nouveau.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Comme il est évident, depuis hier soir, que les séparatistes sont les alliés des membres du Nouveau parti démocratique, en vue des élections partielles du Québec, l'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de s'informer s'il s'agit d'une entente formelle ou accidentelle?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est irrecevable, principalement parce qu'elle contient des allégations.

M. Auguste Choquette (Lobinière): Monsieur l'Orateur, si je pouvais reprendre la question de l'honorable député...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question a été jugée irrecevable.

M. Choquette: Alors, je vais poser une question pertinente.

Je voudrais demander à l'honorable solliciteur général du Canada si la Gendarmerie a fait une enquête pour savoir si les éléments révolutionnaires séparatistes du Québec ont vraiment pénétré le Nouveau parti démocratique?

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

1. Administration centrale, $6,655,700.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme à nouveau en comité des subsides pour étudier le crédit n° 1 du ministère des Transports. Ce crédit figure à la page 504 du Livre bleu et les détails à la page 510. Le crédit n° 1 est-il adopté?

[M. Knowles.]

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suis convaincu que rien ne déplairait plus au comité à l'heure actuelle que de m'entendre prononcer un discours. J'estime avoir déjà accaparé assez de temps consacré aux débats parlementaires pour parler des transports en 1967 et je préférerais entendre d'autres membres du comité et écouter leurs recommandations avant de faire les observations nécessaires.

M. Bell: Monsieur le président, je suis actuellement aux prises avec un dilemme. Il y a deux ans, le ministre n'a pas fait de discours préliminaire à ses prévisions budgétaires et les choses n'ont pas bien tourné. L'année dernière, je lui ai suggéré d'en faire un, mais je ne crois pas que les résultats aient, pour autant, été meilleurs. Avec ou sans discours, le résultat est donc le même.

J'ai quelques brèves remarques à formuler. Il faut admettre, je crois, que nous avons consacré beaucoup de temps au problème des transports en général, pendant environ un an. Il y a un peu moins d'un an, nous avons longuement examiné en comité les prévisions de ce ministère. Ensuite, à la fin de la dernière année civile et au commencement de celle-ci, nous avons étudié le bill général sur les transports et les députés se souviendront que presque tous les aspects de la question des transports au Canada ont été évoqués à cette occasion. Des fonctionnaires d'Air Canada sont aussi venus déposer il y a quelques semaines devant le comité et des représentants du National-Canadien y viendront aussi sous peu. Il conviendrait donc peut-être que nous nous occupions en premier lieu des prévisions budgétaires de ce ministère; elles ne seront pas envoyées au comité pour un examen détaillé.

Cela étant dit, monsieur le président, et ayant évoqué le bill des transports présenté cette année, j'estime que je dois d'abord rappeler au ministre qu'il reste encore à traiter un aspect important des transports. La Chambre a été saisie du nouveau bill et nous avons eu un débat fructueux. Le ministre avait pensé qu'il pourrait le faire adopter avant Noël, mais il a eu la sagesse de ne pas forcer la chose. On a souvent entendu dire qu'on n'apprend pas à un vieux singe de nouveaux tours, mais pour ma part, je pense que le changement s'est produit avant Noël, lorsque le ministre a bien voulu accepter des amendements importants, même si cela signifiait que l'étude du bill serait reportée à la nouvelle année. Au fait, le ministre de la Défense nationale aurait pu, il y a quelque temps, suivre ce conseil, mais c'est une autre paire de manches.

Cette nouvelle mesure législative a valu au ministre, à cette époque, de très nombreuses félicitations. En outre, bien qu'on ait tardé à nommer les membres de la Commission et à prendre des mesures concernant les travaux préliminaires—dont je parlerai plus tard —l'ensemble du pays a considéré ce projet de loi comme une étape majeure dans le domaine des transports au Canada.

Cependant, il y a un problème dont cette mesure ne tenait pas compte; il s'agit d'une promesse non tenue du ministre envers les provinces Maritimes. Personne n'ignore que l'étude des experts sur les problèmes du transport maritime est achevée. Ils sont en train de terminer le rapport qui sera présenté sous peu. Même si le ministre et le gouvernement ont le mérite d'avoir enfin élaboré cette année une nouvelle politique des transports, les députés des provinces Maritimes—je parle au nom de tous ceux-ci, car nous sommes d'accord sur ce problème—n'oublieront pas que cette étude a été accomplie et qu'une mesure législative doit la couronner.

Nous soutenons que le ministre se doit de tenir sa promesse avant de s'attribuer quelque mérite que ce soit, et d'effectuer les changements qui s'imposent pour que l'industrie des transports repose sur des bases solides dans les Maritimes. Tandis qu'il se promène à travers le pays en cueillant des diplômes honorifiques çà et là—les lui donne-t-on à titre d'homme politique ou d'historien? Je l'ignore—je lui rappellerai que les députés qui viennent des Maritimes ne seront pas satisfaits tant que le rapport de cette étude n'aura pas été déposé et que le gouvernement n'y aura pas donné suite.

Cela m'amène à soulever brièvement une ou deux questions qui ont trait aux ports des Maritimes, soit, évidemment, Saint-Jean et Halifax. Les affaires dans ces deux ports d'hiver traditionnels périclitent peu à peu. Pour ma part, je ne reproche pas au ministre d'avoir permis l'utilisation des brise-glace, et je ne l'accuse pas non plus d'avoir négligé d'autres problèmes qui se présentent dans notre région. Le gouvernement a eu tendance à se dérober à ses responsabilités, qui l'obligeaient à voir que les ports du Saint-Laurent et les autres ports reçoivent leur juste part du commerce d'importation et d'exportation, mais le gouvernement néglige en même temps une promesse solennelle datant de la Confédération.

• (11.40 a.m.)

En visitant les provinces Maritimes, le ministre pourra se demander parfois pourquoi son parti ne remporte pas autant de succès dans cette région que dans d'autres parties du pays. Je puis lui en donner la raison. Qu'il veuille l'admettre ou non, les années du gouvernement Diefenbaker ont été profitables pour ces provinces et leurs habitants le savent et en sont reconnaissants. Si le gouvernement espère être bien accueilli dans les Maritimes et que le ministre compte être reconnu dans sa province d'adoption, il faudra que des mesures soient prises pour que nous ne soyons pas laissés de côté en matière de transport. Le gouvernement se doit de veiller à ce que les débardeurs et les autres travailleurs relevant de l'économie d'Halifax et de Saint-Jean reçoivent un meilleur traitement que celui qu'on leur accorde depuis deux ou trois ans.

Je ne mentionnerai pas de chiffres, mais cela nous ennuie beaucoup à Saint-Jean lorsque le Conseil des ports nationaux annonce périodiquement qu'un certain nombre de navires sont arrivés dans le port pendant telle période, ce qui donne l'impression que tout va bien et que nous pouvons nous attendre à un brillant avenir. En fait, les heures de travail des débardeurs ont subi une réduction allant jusqu'à 10 p. 100 depuis deux ans. En 1966, ils ont travaillé 129,446 heures de moins—ce qui représente beaucoup d'emploi—et, sans avoir les chiffres officiels pour cette année, je crois savoir qu'il y aura 98,000 heures de moins.

Je passe maintenant au grenier-élévateur que le gouvernement possédait à Québec. Qu'a fait le gouvernement lorsque l'entreprise privée se proposait de construire un nouvel élévateur pour le concurrencer? Il a vendu le sien par crainte de la concurrence. Voilà un changement dans la politique gouvernementale. L'ancien ministre a dit au moins deux fois que le Conseil des ports nationaux pouvait exploiter des greniers-élévateurs avec compétence; il espérait même que le Conseil augmenterait le volume de ses affaires.

Pourquoi ne pourrait-on pas vendre un élévateur à grains à Québec? Le ministre a répondu à mots voilés, de façon peu intelligible. A mon sens, cela soulagerait le gouvernement de sa responsabilité, qui est de veiller au partage équitable, entre tous les ports canadiens, du commerce d'exportation des grains. Maintenant, nous avons à Québec une entreprise privée d'exportation de grains. Je n'ai rien à redire de l'entreprise privée, mais il n'en reste pas moins que l'entreprise en question brassera plus d'affaires, et le ministre dira sans doute: «Je n'y puis rien, car il s'agit d'une entreprise privée.» Les ports de Saint-Jean et d'Halifax pourraient perdre une bonne partie de leur commerce de grains, qui a acquis beaucoup d'importance en raison de l'évolution défavorable dans d'autres secteurs, dont je reparlerai.

De nos jours, on n'entend parler que de la manutention par containers, qui est devenue

une grosse affaire. Nos ports devront être modernisés, ce qui coûtera fort cher. Le ministère a fait des recherches, et j'ose espérer que le ministre voudra bien expliquer ce que l'on pense de tout cela au ministère. Le gouvernement doit absolument adopter la méthode de manutention par containers et faire les dépenses nécessaires. On fait des recherches dans tous les domaines, mais il faut éviter les recherches inutiles; néanmoins, je crois que le gouvernement ferait bien d'étudier en profondeur la manutention par containers, car il devra prendre une décision au sujet des ports qui relèvent de la Commission des ports nationaux.

Si le gouvernement n'agit pas, les grandes entreprises passeront par des ports comme New York qui ont toutes les installations nécessaires pour la manutention des gros containers. Montréal, autre port très important, peut venir au second rang après New York seulement, et les Maritimes seront abandonnées à leur sort parce qu'on n'y a pas effectué les aménagements nécessaires pour la manutention des récipients de marchandises en vrac. Bien qu'il fasse concurrence à Saint-Jean, je reconnais volontiers qu'Halifax peut recevoir de grands cargos océaniques, et que Saint-Jean ne peut le faire à l'heure actuelle. Il y aurait moyen d'aménager des installations pour la manutention des containers à Halifax; toutefois, il y a beaucoup d'espace libre derrière les hangars à Saint-Jean, et ce port est bien situé, puisqu'il se trouve à quatre jours de navigation de moins que Montréal, ce qui offre beaucoup d'avantages. Je signale au ministre qu'il ne saurait continuer à faire fi de ses responsabilités dans l'espoir que l'entreprise privée ou quelque bonne fée voudra bien s'en charger. Les ports d'Halifax et de Saint-Jean s'occupent de moins en moins des envois de cargaisons mixtes des cargos modernes.

• (11.50 a.m.)

J'en profite, en passant, pour exprimer l'espoir que l'on prendra des mesures au sujet du bac transbordeur entre Digby et Saint-Jean. Un sondage a été effectué, des instances ont été faites de vive voix de la part de collectivités de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick et la nécessité du transbordeur a été établie. En répondant à une question à la Chambre, le ministre a laissé entendre qu'il songeait à un nouveau bac transbordeur, et j'en ai été bien heureux. J'ose croire que le nouveau transbordeur assurera le service voulu, service que le gouvernement se doit de ménager aux ports de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse. Voilà une autre promesse, en matière de transport, à l'égard du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, que le gouvernement n'a pas remplie mais à laquelle il se doit de faire honneur. J'espère que la décision ne tardera pas, car il faut beaucoup de temps pour assurer la mise en chantier d'un de ces navires.

En terminant la première partie de mes remarques sur le transport dans les provinces Maritimes, j'exprime l'espoir que le ministre pourra nous faire part des derniers renseignements sur le rapport des conseillers en matière de transport, dont j'ai déjà parlé. Je sais qu'il y a des difficultés à surmonter. Le ministre a pris le temps voulu pour s'assurer les services des hommes les plus compétents possible au sein de ce comité. J'espère qu'il obtiendra le concours de spécialistes clairvoyants et avertis en matière de transport, de gens qui s'intéressent au pays et se rendent compte des diverses difficultés du côté du transport. J'ai malheureusement entendu dire que quelques-uns de ceux que l'on songe à nommer membres du comité ne se montrent pas aussi enthousiastes qu'ils le devraient. J'ignore s'il faut attribuer cela aux traitements ou aux responsabilités, mais je souhaite bonne chance au ministre. J'espère qu'il pourra s'assurer les services d'hommes compétents qui représenteront chacune des régions.

J'espère aussi, comme je l'ai dit à propos de l'étude sur les transports, que le ministre prendra le temps de nous parler de ce volumineux document en douze parties qu'on a comparé au rapport Carter et qui traite de tous les aspects du transport dans les Maritimes. Je prévois qu'il provoquera bien des intrigues de couloirs et d'autres mémoires, mais le rapport est si explicite, et le ministre prendra si nettement position sur ses recommandations, j'espère, que tout le monde sera satisfait. S'il le fait, son nom passera à l'histoire des transports des Maritimes, et notre région aura de nouveau sa place au soleil.

J'aimerais traiter brièvement de l'aviation. On y a fait allusion aujourd'hui dans une question, et l'on a déjà dit que certains services causent des problèmes à Air Canada. Je sais que les services d'Air Canada sont surchargés cette année à cause du trafic excessif occasionné par l'Expo et du fait que la livraison d'appareils n'est pas aussi satisfaisante qu'on aurait pu l'espérer.

Lors des audiences du comité à propos d'Air Canada, M. Gordon McGregor s'est exprimé comme d'habitude très franchement et a répondu à toutes nos questions. Mais pendant les dernières minutes de l'audience, il m'a semblé, ainsi qu'à la plupart des autres membres du comité, pendant que nous examinions le budget de la compagnie et d'après les réponses que les comptables nous ont fournies, que la Société Air Canada avait besoin, à l'heure actuelle, d'un examen complet et d'une vérification approfondie de sa structure

financière. Un des comptables a dit, je pense, qu'ils éprouvaient certaines difficultés à établir leur base coût-participations ou leur base perte-participations. Chacun sait que la Société Air Canada a recours aux Chemins de fer nationaux du Canada lorsqu'elle veut emprunter de l'argent. Ce n'est pas une compagnie indépendante au sens strict du mot.

Des dispositions sont prises pour amortir ses dépenses d'achat de nouveaux avions dont elle a besoin pour sa flotte. Mais les difficultés imminentes sont de deux genres: Les sommes astronomiques dont elle aura besoin pour financer les nouveaux *SST*. De fait, la compagnie parle de 300 millions de dollars. Nous devrions connaître exactement la situation de la compagnie comme entité distincte. Elle n'a pas de dette consolidée nette, ni d'obligations pour établir cela. Je ne suis pas comptable, mais le ministre sait maintenant que la Société Air Canada est une société qui fait de grosses affaires et qu'il faut agir. M. McGregor et les comptables ont laissé entendre qu'il serait utile d'effectuer une étude circonstanciée de la question. Les comptables sont en train d'effectuer une étude de nature mineure, mais cela ne suffira pas.

Une autre raison qui justifie la tenue d'une enquête complète, c'est qu'Air Canada, qu'elle le veuille ou non, doit maintenant soutenir la concurrence libre des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Je ne m'oppose pas à ce que cette dernière entre en lice, car j'estime que les Canadiens doivent avoir la possibilité de choisir. Le parti conservateur, auquel j'appartiens, à pris l'initiative dans ce domaine en permettant aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien d'exploiter des routes transcontinentales. Bien que je n'aie rien à redire à cela, j'estime que nous devons à Air Canada, qui est la chose du gouvernement, du peuple canadien, de moderniser ses installations et de déterminer la place qu'elle doit occuper sur la scène canadienne.

L'autre soir, nous étions un grand nombre de membres du comité à être invités au banquet destiné à célébrer le vingt-cinquième anniversaire du Pacifique-Canadien. On y a présenté un satellite et j'ai pensé que le Pacifique-Canadien était réellement dans le vent. J'ai appris que la société s'occupait de plus en plus de trafic aérien. Le ministre n'était pas là, mais il a peut-être entendu dire que trois hôtesses en minijupe servaient les invités, ce qui nous donnait une idée des voyages et des hôtesses de demain. J'ai alors pensé que ma foi, je devrais certainement demander au ministre des Transports s'il a l'intention de doter Air Canada d'hôtesses en minijupe. A mon avis, le ministre devrait donner priorité à cette question. (*Applaudissements*)

Le seul autre problème qui mérite, à mon avis, une grande attention concerne ce qu'on appelle le système de communications intérieures par satellite. Je ne connais pas toutes ses répercussions, mais je sais qu'il est très important. J'ai lu le mémoire présenté au comité sur ce qu'on pourrait nommer les propositions Soble. Le ministère de Transports a présenté ce mémoire au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Il prouve que les fonctionnaires du ministère sont éveillés et s'occupent de cette question. Je sais qu'un comité consultatif a été chargé, au sein du ministère, d'étudier les télécommunications. On avance à grands pas dans ce domaine. C'est un sujet très important pour un pays qui a une géographie comme la nôtre et si nous ne nous y lançons pas assez vite, nous pourrons fort bien être laissés en plan.

Le mémoire que j'ai mentionné signalait l'importance d'une collaboration étroite avec les États-Unis et les difficultés que cela comportait. Le ministre devrait nous mettre au courant de la situation. Le mémoire faisait aussi allusion aux études qu'effectue le ministère des Transports, et je suppose qu'il s'agit de questions concernant le Canada. Il laissait prévoir que les rapports de ces enquêtes seraient disponibles tard, ce printemps. J'espère que le ministre nous fournira les dernières renseignements à cet égard.

Le ministre a-t-il l'intention de déférer cette question au comité des transports? Elle se rattache aux instances que la Compagnie de téléphone Bell présentera au comité cette année. Je n'insisterai pas pour le moment. C'est un sujet compliqué mais fort important pour un pays comme le Canada et nous ne pouvons nous permettre de relâcher notre vigilance à ce propos.

• (Midi)

Cette année, les crédits du ministère renferment bien des choses utiles, et le ministère lui-même fait œuvre utile. Il est difficile de procéder à une vérification approfondie car c'est un ministère très complexe. Il est important et le ministre qui en est chargé, ne nous bombarde pas de discours à propos de son ministère ou de la politique qu'il applique. Je répète ce que j'ai dit en commençant, j'ignore si c'est bon ou mauvais. Chaque jour apparaît sur nos pupitres un discours sur quelque sujet prononcé par un des ministres du gouvernement. Mai celui-ci circule beaucoup. Certes, c'est ce qu'il doit faire à titre de responsable des Transports, qu'on lui décerne ou non des grades honorifiques. Il ne fait pas de discours; du moins, nous ne recevons pas d'exemplaires des siens. Au premier abord, cela nous plaît, mais nous nous rendons bientôt compte que nous ne savons pas grand-chose de ce qui se passe au sein du ministère. Le ministère publie de nombreux communiqués officiels sur

son activité. C'est de cette façon qu'il nous tient au courant des événements. A ce point de vue, le ministère est en éveil. Nous avons eu le communiqué concernant l'école de la garde côtière. Le ministre le sait, voilà une chose qui m'intéresse. C'est une excellente initiative, surtout maintenant que le gouvernement a aboli la marine. Avec la garde côtière nous pouvons mettre nos jeunes gens en contact avec la mer. Je remarque qu'on donnera la formation appropriée à bord du *Bluenose II*. Cela montre que le ministère accomplit certaines choses que j'approuve.

Le pétrole déversé dans nos ports a constitué pour nous, des Maritimes, un autre sujet d'inquiétude. Cela ne pose pas seulement un problème pour les ports eux-mêmes, mais aussi pour nos pêcheries menacées par la pollution. Je vois que le ministère a manifesté de l'initiative en traduisant les capitaines de ces navires devant les tribunaux et en réussissant à leur faire imposer des amendes. J'approuve cela. Je constate dans les prévisions de dépenses une augmentation du montant affecté aux services de la marine. C'est ce que nous désirons; nous voulons des projets à l'endroit de nos eaux et de tout ce qui s'y rattache. Sans connaître le détail de ces dépenses j'approuve toute augmentation prévue.

Je ne sais quels projets le ministre envisage à l'endroit de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui relève de lui. Cette question importante pour les Maritimes avait fait l'objet l'an dernier d'une étude poussée aux séances du comité. J'espère qu'on posera quelques questions à ce sujet. A la mise en délibération de ce crédit j'aimerais aussi que le ministre nous dise quelque chose là-dessus. J'espère que plus d'argent sera affecté aux Maritimes et cela sans aucune des servitudes politiques d'usage.

L'Office d'expansion économique de la région atlantique diffère de l'Office d'abord institué par le gouvernement conservateur. Je ne m'oppose pas à l'allocation des fonds déjà effectuée, mais j'estime qu'il faudrait examiner la question. Le ministre se propose peut-être de faire adopter une nouvelle mesure législative. Nous devrions savoir dans quelle voie nous nous engageons en ce qui concerne l'Office d'expansion économique de la région atlantique et les principes initialement établis.

Comme le ministre le sait, je m'intéresse aussi à la Voie maritime du Saint-Laurent. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion qui demande que nous examinions tous les aspects de la question de la Voie maritime. Nous le devons aux contribuables canadiens. Nous voulons nous renseigner au sujet des modalités de la dette, des droits de péage, de la pollution, de la navigation, de la hauteur et du niveau des eaux ainsi que de la situation dans le port de Montréal. Ces questions influent sur tous les secteurs de la vie économique du pays. Un examen approfondi de la Voie maritime du Saint-Laurent s'impose. Nous ne nous sommes pas opposés au projet d'aménagement de la Voie maritime lorsqu'il a été présenté au Parlement, ni à son exploitation lorsqu'elle a été terminée. Nous avons cru que ce serait une excellente chose pour le pays. Nous voudrions savoir, cependant, comment la situation des provinces Maritimes cadre avec celle de la Voie maritime.

Toute la question de la voie maritime du Saint-Laurent prend chaque jour plus d'importance. On nous parle chaque semaine, dans ces mêmes communiqués déjà mentionnés, de brise-glace—il y est question de nouveaux brise-glace, de nouvelles méthodes de briser la glace, etc. On ne parle que de cela. Le ministère doit pourtant s'intéresser à autre chose qu'aux brise-glace, me semble-t-il. Il est temps que le ministre nous dise exactement quelle est sa politique en matière de brise-glace. Il nous doit bien cela. S'il veut que les Maritimes et Terre-Neuve ne le reconnaissent pas seulement comme un orphelin, il faut qu'il nous dise où nous allons, qui paie ce que nous faisons et tout ce qui concerne cette question. Mais en voilà assez en ce moment sur la question des brise-glace.

Nous avons déjà interrogé le ministre au sujet de deux rapports. Il dit qu'ils ne sont pas sur son bureau, c'est tout ce qu'il en sait. Je veux parler des rapports concernant le cabotage et le comité interministériel chargé d'étudier la possibilité de créer une marine marchande.

L'hon. M. Pickersgill: Le député entend-il par cabotage le rapport sur le pilotage?

M. Bell: Oui, qui a été préparé à la demande de ce gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Vous voulez parler du gouvernement précédent?

M. Bell: Le gouvernement précédent dont j'étais un partisan insignifiant.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai été distrait, en me demandant s'il s'agissait du rapport sur le pilotage, et je n'ai pas entendu le nom du comité interministériel. Le député voudrait-il le répéter?

M. Bell: Comme je le comprends, un comité interministériel a été mis sur pied pour étu-

dier la possibilité de créer une marine marchande canadienne. Le ministre de la Défense nationale nous a fait perdre notre marine et nous nous demandons avec inquiétude où nous en sommes. Il faudrait sortir ce rapport, afin que chacun sache qu'il ne dort pas dans un coin du ministère.

L'autre point que j'ai oublié de mentionner, ce sont les expéditions de farine.

M. le président: Je dois signaler au député que son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Pickersgill: On pourrait sans doute accorder quelques minutes supplémentaires au député pour qu'il puisse parler de la farine.

M. Bell: Encore une fois, je résisterai à la tentation de reprendre le débat que nous avons eu à propos de la farine lorsque nous avons étudié le projet de loi sur les transports. Il régnait alors à la Chambre un véritable esprit de collaboration. Pour une fois, je suis rentré chez moi le cœur content, bien que le ministre ait fait obstruction à son propre projet de loi. Nous avons fait certains progrès quant à la farine. Il semblait à l'époque que le Canada ne serait pas en mesure de continuer ses expéditions de farine aux pays communistes. Nous avons remédié à la situation. Le ministre a demandé à ses fonctionnaires de s'occuper de l'affaire, et la situation a finalement été redressée. Excellent. Une plus grande partie des expéditions semblent maintenant passer par le port de Montréal.

Je sais que les minoteries sont situées à Montréal et que, parfois, il est plus facile pour elles d'expédier leur farine par ce port. Je ne dis pas que le gouvernement en soit responsable. Je ne pense même pas que les compagnies de chemins de fer manipulent les taux. Par contre, le gouvernement doit s'assurer que les ports maritimes reçoivent leur juste part, du moins le volume qui a été fixé comme étant notre pourcentage équitable des expéditions de farine qui doit passer par les ports d'Halifax et de Saint-Jean. Le gouvernement n'est peut-être pas impliqué dans l'affaire. Les minoteries trouvent peut-être que l'expédition par ces ports leur coûte de l'argent.

Voilà qui soulève la question des taux de transport et me ramène à mon point de départ. Je veux simplement répéter que le ministre n'a pas encore tenu sa promesse: remédier à la situation des Maritimes qui se détériore lentement. La situation pendant l'hiver dernier l'atteste.

• (12.10 p.m.)

M. Winch: Monsieur le président, je parle sûrement au nom de tous les députés à la Chambre en remerciant le député qui vient de reprendre son siège de nous avoir fait rire. Il l'a fait il y a sept minutes lorsqu'il a dit, à la fin d'un discours de 45 à 47 minutes, qu'il ne retiendrait pas la Chambre en prononçant un long discours mais réserverait ses remarques pour plus tard. J'ai perdu le fil de sa pensée après son dix-septième argument, mais le député a sans doute exposé tous les problèmes importants des provinces Maritimes, y compris celui des fleurs et des ports. Le ministre, je le sais, répondra en détail à tous les arguments soulevés par le député avant la fin de l'étude de son traitement, mais j'aimerais lui demander de délaisser les problèmes des provinces atlantiques pour s'occuper un moment de ceux de la côte du Pacifique.

Je n'ai nullement l'intention de faire des critiques ou des commentaires politiques en ce qui concerne les mesures déjà prises par le ministre, mais j'aimerais lui demander s'il serait possible, lors de l'étude de ce crédit, de faire disparaître la confusion qui règne à propos de la côte du Pacifique et de nous indiquer clairement ce qui se passe, ainsi que les mesures qui seront prises à cet égard. Et il est à peu près temps que le gouvernement reconnaisse les possibilités de la province de Colombie-Britannique dans le domaine des transports et des installations portuaires. A mon sens, c'est très important et je regrette d'avoir à le redire, puisque j'ai cherché à le signaler à la Chambre lors de mon discours le dernier jour du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Sûrement, on ne saurait nier que le port de Vancouver et les ports auxiliaires du Sud de la Colombie-Britannique fourniront dans un avenir prochain, sinon immédiat, non seulement les plus grandes installations portuaires en Amérique du Nord mais dans le monde entier. Je dis cela parce que le commerce du Canada grandira considérablement à l'avenir, plus particulièrement avec les pays orientaux.

Nous sommes très fiers de nos ressources naturelles, mais je regrette que nous en exportions beaucoup trop souvent pour les faire transformer en d'autres pays et importer ensuite ces produits finis. Nous espérons tous que cette situation changera bientôt. A cet égard, j'espère que le ministre peut nous assurer que le gouvernement a comme politique de faire exporter nos ressources naturelles par des moyens de transport canadiens et en utilisant nos ports.

Même si j'ai lu ce qu'en disaient les journaux ce matin, j'ai encore des doutes sur le mouvement de la houille à partir du Pas du Nid-de-Corbeau, en Colombie-Britannique et en Alberta, suivant des contrats importants passés avec des importateurs japonais. La situation serait regrettable si les millions de tonnes de charbon que produisent annuellement ces deux provinces étaient exportées au Japon par des ports et réseaux de transport des États-Unis. J'espère sincèrement que le ministre peut dissiper la confusion actuelle en déclarant qu'il y a eu des arrangements entre les gouvernements, les entrepreneurs et les chemins de fer, de sorte que l'exportation de notre production de houille se fasse par des moyens et par des ports canadiens. Il s'agit d'une affaire très importante, et j'espère que mon collègue, le député de Kootenay-Ouest, ne s'oppose pas à ce que je la mentionne. Je suis sûr qu'il la traitera en détail si le ministre ne nous fournit pas une assurance satisfaisante.

Mon second point revêt un intérêt spécial pour moi en tant que député de Vancouver. A l'heure actuelle, environ un tiers du côté sud du port de Vancouver se trouve dans ma circonscription. Après le remaniement, environ 80 p. 100 tombera dans la circonscription de Vancouver-Est. Quoi qu'il en soit, et abstraction faite du parti que nous appuyons, le député de Vancouver-Quadra, moi-même et d'autres députés se préoccupent du port de Vancouver. Nous avons tous hâte, et non pas pour des raisons politiques, de connaître les projets d'expansion du port de Vancouver, dont l'importance est considérable pour la ville de Vancouver et la province.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit l'autre jour alors que, malheureusement, le ministre n'était pas ici. La confusion au sujet des compétences provinciale et fédérale soulève un problème très grave, et à moins de trouver une solution aux difficultés suscitées par le soin jaloux que chacun apporte à la sauvegarde de ses compétences, les citoyens de Vancouver et de la Colombie-Britannique en souffriront. L'entreprise privée a apporté beaucoup d'améliorations dans le port de Vancouver et en fera bien d'autres encore, surtout entre le point Lion's Gate et Port Moody. Cette année, par suite des projets des commissaires fédéraux des ports, leurs dépenses d'immobilisations ont été quadruplées.

Il faut augmenter nos installations portuaires à cause de la construction de nouveaux vaisseaux de dimensions plus grandes pour le transport de différentes sortes de cargaisons. Parlant en tant que socialiste, bien que nous vivions sous le régime capitaliste, permettez-moi de dire que l'entreprise privée est disposée à participer à cet aménagement, mais il y a une certaine inquiétude faute de connaissances des projets futurs et par suite de la confusion des compétences. Le gouvernement provincial, avec son premier ministre créditiste, ne se contente pas d'avoir les plus grandes installations portuaires actuelles ou prévues au Canada, mais étudie maintenant l'aménagement d'installations portuaires à Roberts Bay.

Monsieur le président, j'exhorte le ministre des Transports à communiquer avec les autorités provinciales, avec les commissaires des ports, et les artisans de la mise en valeur de l'entreprise privée, au sujet de l'avenir du port de Vancouver et des installations auxiliaires, parce que faute d'un accord entre toutes ces parties, nous avons, je crois, des raisons de nous inquiéter de l'état futur et de la stabilité financière de ces installations dans la province de Colombie-Britannique.

A mon avis, et de l'avis de ceux à qui j'ai parlé il y a quelques semaines à peine, cette situation est absolument stupide. Faute d'un plan coordonné d'aménagement, les porte-feuillistes y perdront, de même que la ville de Vancouver, la province de Colombie-Britannique et le Canada. Pour édifier un empire et à cause de différends de juridiction, on dépense inutilement des millions de dollars dans certaines régions. On devrait d'abord compléter un plan précis dans une région. J'estime que c'est de la plus haute importance.

• (12.20 p.m.)

J'aimerais que le ministre des Transports nous dise quelles discussions se poursuivent en ce moment et, si aucune discussion n'est en cours, qu'envisage-t-on de faire à l'avenir pour coordonner la planification entre les placements des entreprises, les dépenses du gouvernement fédéral et de la province au chapitre de la construction de quais, d'installations ferroviaires et d'entrepôts afin que le grand port de Vancouver et la région du Sud de la Colombie-Britannique se développent de façon efficace, raisonnable et satisfaisante en prévision des besoins des prochaines années et même de ceux du prochain quart de siècle.

Je le répète, monsieur le président, je fais cet appel non comme membre de mon parti, ni comme membre de l'opposition, mais en tant qu'habitant de Vancouver depuis 1910. Je connais les possibilités de ma ville et je la crois appelée à un grand avenir; mais je crains aussi que le littoral du Pacifique ne perde ses immenses possibilités à cause de querelles de compétence, d'expédients politiques et de rancunes personnelles au sein du gouvernement. Je suis certain que tous les députés des régions continentales inférieures

de la Colombie-Britannique seront à mes côtés pour demander au ministre ce qu'il fait à cet égard et ce que le gouvernement compte faire pour mettre fin aux difficultés et à la confusion.

J'ai une dernière question à soulever, monsieur le président, et elle est d'importance majeure. Le ministre des Transports s'est enfin décidé à faire aménager le nouvel aéroport de Vancouver. Nous sommes bien aise que les travaux aient enfin commencé. Nous espérons que les pistes du nouvel aéroport pourront recevoir les nouveaux modèles d'avions que l'on prévoit pour l'avenir. Je répète ce que j'ai déjà dit lors des débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône, parce que le ministre n'était pas ici. Les gens de Vancouver trouvent insensé, vu qu'on dit que cela va coûter au moins une vingtaine de millions, qu'on n'ait encore rien décidé au sujet des nouvelles voies d'accès à l'aéroport. J'espère bien que le ministre va mettre fin au différend relatif à la compétence administrative pour la construction des voies d'accès, entre la ville de Vancouver, la province et le gouvernement fédéral.

Encore une fois, je suis au courant des problèmes, des difficultés, des conflits de compétence et des rivalités personnelles. Par votre intermédiaire, monsieur le président, je dis au ministre que les gens de Vancouver, les habitants de la Colombie-Britannique et, en fait, tout le Canada en ont assez de ces rivalités personnelles, de ces difficultés et de ces conflits de compétence. Pour l'amour du ciel, pourquoi les gens devraient-ils souffrir de cette indécision de la part de l'administration? J'espère que le ministre, bien qu'il soit de Terre-Neuve, sera conscient de la beauté et du brillant avenir de Vancouver et de la Colombie-Britannique et qu'il réglera bientôt toute l'affaire, car nous en avons assez des promesses, nous voulons des actes.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, je suis très heureux de dire quelques mots à l'occasion de la présentation des crédits d'un ministère qui est des plus important, puisque nous devons une bonne partie du développement de notre pays aux chemins de fer et, conscient de ce qui a été accompli, je me permettrai de faire quelques suggestions.

Comme je le signalais à l'honorable ministre, il y a quelques instants, certains travailleurs sont un peu maltraités. Leur nombre n'est pas élevé mais, à tout événement, il est assez important pour qu'on s'en occupe. A cet effet, je citerai l'exemple de la province de Québec qui, le 27 décembre 1960, condamnait les lits superposés dans les camps de bûcherons. On sait que pendant longtemps nos bûcherons ont dû se reposer sur des lits de branches, dans des tentes de toile, mais cela est du passé.

Pour ce qui est de certains employés des chemins de fer, les équipes d'été, entre autres, qui doivent vivre dans les voitures-logements, les représentants syndicaux avaient réussi à obtenir des autorités des chemins de fer, en 1965, la promesse que les lits superposés seraient détruits.

En 1967, les lits superposés existent encore, ce qui veut dire que ces gens-là doivent vivre dans des conditions anormales puisque la température peut souvent varier de 35° dans un seul wagon, c'est-à-dire 70° pour ceux qui sont couchés en bas et 105° pour ceux qui occupent le lit du haut.

Je ferai remarquer au ministre que la température est mieux contrôlée dans les étables et les poulaillers qu'elle l'est dans ces wagons-là. Aussi, je ferai remarquer que l'homme est supérieur à la machine, dans ce sens que la machine va s'user, mais l'homme bien nourri, l'homme qui peut se reposer, prendra des forces en travaillant. On sait, par exemple, de quelle façon sont protégés nos soldats, de quelle façon ils se reposent.

Je demanderais au ministre de bien vouloir prendre la chose en considération afin de donner un peu plus de confort à ces travailleurs qui ont fait leur possible, qui se sont dépensés sans compter pour développer le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Maintenant, au point de vue sécurité. Il y a là certains problèmes assez épineux. Par exemple, à Montréal à l'heure actuelle—je me permets de vous lire un bout d'une lettre qui m'est parvenue d'un citoyen de la ville de Montréal:

> ...on veut fermer la tour de Rockland Tower donnant comme excuse qu'il y a maintenant un «overhead» et que les positions d'opérateurs étaient surtout pour protéger le trafic des trains qui y circulent très nombreux.
>
> Le CPR, présentement, est à contruire une «shed» de 108 portes dans la cour d'Outremont à l'est un peu d'où les opérateurs travaillent. Il y aura trois voies contenant chacune 40 wagons pour le chargement de «pool car» pour l'ouest du pays. Des centaines de camions et camions-remorques passeront six voies ferrées pas protégées (par aucun signal lumineux) car on dit que cette traverse à niveau sera privée.
>
> Y travaillant depuis trois ans, je sais que sans protection, ceci représentera un danger pour les camionneurs qui devront y traverser régulièrement pour aller y décharger leurs camions.
>
> De plus, sans opérateurs à cette tour, le «dispatcher» n'aura aucun moyen de communiquer ou de savoir où sont ses trains entre Montréal-Ouest et Saint-Martin Jonction, car il n'y aura pas d'opérateur du tout entre ces deux points, une distance de 18 milles environ et qu'en plein centre de ces deux points, il y a la cour de triage de Saint-Luc d'où sortent les trains de marchandises et d'où ces trains de marchandises ne sauront pas si les trains (de) passagers sont tous passés.

La lettre continue:

Vous savez ce qui est arrivé à Dorion, il n'y a pas très longtemps.

Il s'agirait, monsieur le ministre, d'organiser un système de signaux en conséquence et, présentement, sous prétexte d'économie, des opérateurs sont enlevés de leur poste. Sous prétexte d'économie, on abolit des positions et des vies sont mises en danger.

• (12.30 p.m.)

Je ferai remarquer au ministre qu'il devrait exiger qu'une enquête soit tenue et ne pas se fier aux recommandations de la Commission des transports, parce que, présentement, 75 p. 100 des membres au sein de la direction de la Commission des transports sont des anciens employés, soit du CPR, soit du CNR.

Automatiquement, la Commission des transports est devenue le Sénat des chemins de fer. Ce n'est pas surprenant qu'il y ait des endroits où des accidents se produisent en grand nombre, parce que, toujours sous prétexte d'économie, on oublie le principal.

Maintenant, je dirai quelques mots au sujet de Air-Canada. Je dois féliciter Air-Canada, car nous lui devons de beaux voyages. Seulement, à Air-Canada, on devrait mieux contrôler les départs, surtout. Ici, j'ai en main une carte d'embarquement qu'on m'avait remise—je ne donnerai pas la date pour ne pas déplaire aux employés qui étaient là—mais à tout événement, à trois reprises, dans le même mois, j'ai dû descendre de l'avion en partance de Montréal pour Québec. A trois reprises, on m'avait donné une carte d'embarquement.

Le premier soir, trois personnes qui avaient reçu des cartes d'embarquement ont dû descendre, alors qu'il n'y avait plus un seul siège de libre à l'intérieur de l'avion.

Une situation identique s'est présentée dix jours plus tard, alors qu'un autre passager et moi-même avons dû descendre de l'avion. A ce moment-là, et je le signale à l'honorable ministre, c'était à la fin de l'hiver, car je voyageais encore avec un chapeau et je pouvais me promener incognito. Je n'ai pas usé de mon influence de député; je me suis simplement laissé ballader comme un simple citoyen.

Comme cela s'est répété une troisième fois, je me demande s'il ne serait pas possible de mieux «contrôler» la liste des personnes qui prennent l'avion.

Est-ce que des personnes avaient pris place dans l'avion sans billet? Est-ce que des personnes ont le droit de rester debout dans les avions? En supposant que des sièges auraient été vacants, cela veut dire que ma carte d'embarquement aurait été bonne. Mais le jour où l'avion est plein et qu'on fait descendre trois personnes, ce n'est pas la même chose. En supposant que l'avion n'aurait été qu'aux trois quarts rempli et que les trois dernières personnes acceptées auraient pu monter à bord, est-ce qu'il y avait à l'intérieur des passagers qui n'étaient pas enregistrés? Dans le cas de l'affirmative, et en cas d'accident, qu'adviendrait-il des personnes qui ne sont pas enregistrées?

[M. Godin.]

Aussi, je demande au ministre de faire enquête à ce sujet-là et de faire en sorte que le personnel affecté à ce travail jouisse de moins de protection et soit plus fort en addition.

Heureusement, Air-Canada affiche toujours des profits qui, justement, pourront peut-être compenser pour les services donnés par le National-Canadien. Cependant, je crois qu'Air-Canada pourrait aussi jeter un coup d'œil dans le domaine des envolées.

En direction de Montréal, par exemple, j'ai toujours un billet réservé pour une heure assez avancée, soit 8 heures et demie, soit 9 heures ou quelque chose comme cela, en soirée. Par contre, si j'ai une occasion de me rendre à Montréal plus tôt, on laisse mon nom sur la liste d'attente.

Il y a trois semaines, on m'avait placé sur la liste d'attente de l'avion en partance pour Québec à 7 heures et demie. On m'a fait attendre à une barrière pour m'avertir, à un moment donné, qu'il n'y avait plus de place et de me rendre à la barrière numéro 7, étant donné que l'autre avion partait pour Québec. Mais, justement, les deux avions partent à la même heure. Or, pendant que je fais 50 pieds à l'intérieur de l'aérogare, l'autre avion décolle.

Ne serait-il pas possible de retarder le départ du deuxième avion ou d'avancer l'heure de départ de l'autre? A tout événement, je ne sais pas comment nous pourrons nous y prendre, car c'est le problème d'Air-Canada. Un avion se rend directement à Québec, tandis que l'autre arrête à Trois-Rivières. A mon sens, celui qui fait un arrêt à Trois-Rivières pourrait partir quatre ou cinq minutes plus tôt, ou plus tard, et cela ne dérangerait rien du tout.

A tout événement, cela m'aurait permis de partir plus tôt. Si j'insiste, ce n'est pas parce que j'ai dû attendre à Montréal, parce que nous sommes très bien accueillis, très bien nourris, les hôtesses sont charmantes, bref, tout est pour le mieux de ce côté-là. Lorsqu'on m'a permis de monter à bord de l'avion pour Québec, on a refusé des places à d'autres passagers. Quant à moi, on ne pouvait m'empêcher de monter, parce que mon siège était réservé. Toutefois, ceux qui attendaient auraient pu monter, si l'on m'avait donné la chance de partir au moment où j'étais prêt.

Voilà une autre suggestion que je fais à l'honorable ministre. J'imagine qu'il en recevra bien d'autres de la part des autres dépu-

tés et je vois même l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) qui en aura certainement quelques-unes à soumettre, lui aussi.

J'espère que le ministre songera à toutes ces suggestions pour le plus grand bien de la population et, surtout, pour le porte-monnaie du gouvernement canadien.

[*Traduction*]

M. Deachman: Monsieur le président, je remarque, en jetant un coup d'œil autour de la Chambre, pendant l'heure du déjeuner, que la plupart des députés présents représentent les circonscriptions électorales de la côte de l'Atlantique et de la côte du Pacifique, des Montagnes rocheuses et des Prairies, parce que lorsque la Chambre est saisie du budget des dépenses du ministère des Transports, ce sont eux qui s'intéressent le plus à ce sujet. Je leur déclare que le débat actuel est peut-être le plus vital de l'année et il leur fournit l'occasion de présenter au ministre des Transports certaines de leurs propres opinions à l'égard des transports et des communications dans les régions les plus isolées et dans la périphérie du Canada, parce que dans ce vaste territoire à population clairsemée, on ne peut assurer le genre de niveau de vie dont jouissent les Canadiens qu'en améliorant nos systèmes de transports et de communications.

Je m'associe à certains vis-à-vis, en particulier au député de Saint-Jean-Albert, pour féliciter le ministre de son très bon travail, au cours de l'année, dans le domaine des transports. Je souligne, en particulier, l'adoption, au cours de la dernière session du volumineux bill sur la Commission des transports et l'achat—qui nous intéresse spécialement en Colombie-Britannique—de terrains du Pacifique-Canadien dans le port de Vancouver. Cette initiative a mis fin à une impasse qui durait depuis plusieurs décennies et a permis enfin à la Commission des ports nationaux d'agrandir et d'améliorer, plus que jamais, le port de Vancouver, ce qui s'est immédiatement traduit par l'extension des priorités accordées à l'organisation du port et l'augmentation des capitaux consacrés à celui-ci. Nous tenons sans doute à ces réalisations, car nous exhortions sans cesse le gouvernement à trancher le différend auquel les experts en matière juridique cherchaient depuis longtemps une solution. Les progrès de l'activité portuaire ont pu ainsi reprendre à un rythme accru.

Les habitants de la Colombie-Britannique se préoccupent du port de Vancouver, y compris mon ami, le député de Vancouver-Est, qui s'inquiète de ce que la Colombie-Britannique ait pris l'initiative de présenter, au cours de la récente session de la législature provinciale, un projet de loi visant à instituer un Conseil des ports de la Colombie-Britannique. Il s'agit sûrement là d'une mesure législative extraordinaire qui, on s'en doute, outrepasse la juridiction de la province. Nous connaissons la raison d'être de la mesure législative. C'est qu'au fond, on entrevoit la perspective d'acheminer d'énormes quantités de charbon des Kootenay, de les charger à bord de transbordeurs de vrac à Vancouver et de les expédier aux fonderies du Japon. L'adoption du projet de loi traduit l'inquiétude du gouvernement de la Colombie-Britannique, devant la possiblité que le port de Vancouver et les installations mises à sa disposition par le Conseil des ports nationaux ne répondent pas aux exigences de la tâche. S'il fallait que l'aménagement d'un port s'effectue maintenant sous l'impulsion de deux paliers de gouvernement, faute d'une planification d'ensemble que le Conseil des ports nationaux est en mesure d'assurer lorsqu'il s'agit de l'expansion des ports, ce serait une situation vraiment déplorable.

En tout cas, j'exhorte le ministre à appuyer pleinement le comité chargé de l'expansion du port de Vancouver. C'est vers l'année 1953, alors que les gens de la rive nord se demandaient si ce secteur du port pourrait être convenablement aménagé par le Conseil des ports nationaux et qu'ils luttaient désespérément en vue de régler le litique prolongé au sujet des terres du Pacifique-Canadien, afin de pouvoir assurer l'expansion du port, que le comité chargé de l'expansion portuaire de Vancouver fut institué.

C'est le ministre actuel des Transports qui a rencontré les représentants de Vancouver et entendu leurs propositions en vue de l'établissement d'un comité d'aménagement portuaire qui a fait de l'excellente besogne depuis. Il a publié des rapports et de la documentation utiles pour aider le Conseil des ports nationaux à planifier les transports sur la côte du Pacifique. Je tiens à souligner la valeur du comité établi par le ministre actuel et à demander à celui-ci de songer sérieusement s'il met à la disposition du comité les experts voulus pour lui permettre d'accomplir la tâche qu'il s'est fixée, par exemple, décider s'il faudrait ou non construire des chargeuses en vrac sur le continent ou si elles pourraient être installées à l'intérieur du port.

Je veux que le ministre songe si le comité reçoit toute l'aide dont il a besoin pour accomplir cette planification hautement spécialisée et pour soumettre ses idées au gouvernement et à la population de la côte du Pacifique qui se préoccupe constamment de ce que l'avenir réserve à la ville portuaire. Nous apprenons, d'une part, du gouvernement de la Colombie-Britannique que de nouvelles installations de chargement sont nécessaires en

dehors du port de Vancouver. D'autre part, nous constatons, chose étrange, qu'un navire appelé le *Sigsilver* a pu jeter l'ancre et prendre un chargement dans le port sans difficulté malgré son fort tonnage.

Monsieur le président, le *Sigsilver* est passé sous le premier pont étroit dès son premier voyage. Il était si grand qu'il cachait de vue la montagne Grouse et la côte nord. Pourtant, ce vaisseau de 103,021 tonnes, au tirant d'eau maximum de 49 pi. et qui mesure 820 pieds 2 pouces de long sur 133 pieds 10 pouces de large, s'est amarré, a chargé 73,000 tonnes de céréales et est reparti. La ville de Vancouver s'est fort irritée du spectacle. Nous en avons été témoins tandis que M. Bennett nous disait que ce qu'il faut aujourd'hui c'est sortir du port de Vancouver et creuser un nouveau port gigantesque. Je suis loin d'être convaincu qu'il ait raison. Je crains même que s'il réalise son projet—quoique je ne vois pas comment il pourrait le faire dans le cadre de ses pouvoirs aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique—que nous ayons en Colombie-Britannique à payer des impôts énormes pour un ouvrage aussi encombrant qu'inutile.

C'est pourquoi j'estime que le comité d'aménagement du port de Vancouver devrait disposer de toute l'assistance technique requise, et avoir toutes les occasions voulues de faire connaître son point de vue au gouvernement et à la population de sorte qu'on puisse comprendre où nous allons et qu'on ne se lance pas follement dans une entreprise très coûteuse et peut-être inutile. Nous devons plutôt aménager notre port intelligemment en tirant le meilleur parti possible de notre argent dans l'intérêt bien compris de la population de la côte ouest, des Prairies et du pays en général.

Je désire maintenant dire un mot d'un sujet que m'ont signalé des gens de Vancouver qui s'inquiètent beaucoup du fait que des bateaux de plaisance et de petites embarcations déversent des déchets dans le détroit de Georgie, petite mer intérieure d'environ 20 milles de largeur entre l'île Vancouver et la ville du même nom. Probablement plus de navires de plaisance voguent dans ce secteur que dans tout autre dans nos eaux côtières ou intérieures. L'augmentation de nos richesses et la multiplication des loisirs font s'accroître considérablement le nombre d'embarcations qui utilisent cette nappe d'eau. On a besoin de toutes sortes de nouvelles installations et il y a lieu de réglementer dans une certaine mesure l'emploi de ces embarcations, car on en est au point où elles commencent à polluer le détroit de Georgie.

[M. Deachman.]

L'eau transporte les déchets sur les plages où des gens se sont construit des résidences ou des chalets. Avant que ces coutumes s'établissent, je désire signaler au ministre la situation qui existe dans le détroit. Je sais qu'il a pris une initiative pour laquelle les citoyens de la Colombie-Britannique lui sont reconnaissants. Il a chargé un membre très respecté de son personnel d'effectuer une enquête sur les besoins en ce qui a trait aux ports de petites embarcations. Il faudrait peut-être élargir le mandat qui lui a été confié afin qu'il puisse étudier tout les problèmes que pose cette augmentation considérable du nombre de petites embarcations qui sillonnent ces eaux intérieures.

Un mot maintenant de l'aéroport de Vancouver. J'espère que le ministre pourra nous parler des progrès réalisés quant à la construction de cet aéroport. Chaque fois que nous visitons Vancouver, nous constatons que la charpente de la nouvelle aérogare progresse sans cesse. Nous aimerions bien savoir quand on pourra utiliser l'aérogare et les pistes d'envol, et de quelle façon on réglera l'épineux problème que pose la construction d'un tunnel ou d'un pont donnant accès à l'aéroport.

J'ai ici des lettres du *Vancouver Real Estate Board,* de la Chambre de commerce de Marpole. de la Chambre de commerce du Sud de la Colombie-Britannique et de la *British Columbia Towboat Owners' Association,* qui expriment toutes de l'inquiétude au sujet de la traversée du bras nord du Fraser —c'est-à-dire le bras qui se jette dans la mer. Il est utilisé par un grand nombre de chalands et, chaque année, l'on construit des chalands de plus en plus grands. Il faudrait que, sous les ponts, l'espace libre soit plus grand tant sur la largeur que sur la hauteur. L'industrie se préoccupe donc, naturellement, du genre de pont qui serait construit. Il faut régler la question sans délai, car les passagers futurs voudront se rendre à l'aéroport rapidement. Nous voulons que l'aéroport soit vite terminé que cette voie d'accès soit ouverte en même temps que l'aéroport. Je sais que cela pose, encore une fois, un problème de juridiction entre les deux paliers de gouvernement. Mais il y a de bonnes raisons de régler ces différends d'ordre juridictionnel afin de nous permettre de compléter les travaux entrepris.

• (12.50 p.m.)

J'aimerais dire un mot d'une chose dont j'ai eu à m'occuper un peu au moment de l'adoption du bill qui créait la Commission canadienne des transports. Il s'agit du transport des céréales de provende en Colombie-Britannique et des taux de chemin de fer

applicables. On a inséré dans le bill une disposition indiquant que le sujet serait de nouveau étudié dans les six mois qui suivraient l'établissement de la Commission. Les éleveurs de Colombie-Britannique avaient saisi de la question les députés de la province et avaient demandé qu'elle soit discutée tandis que la Chambre étudiait le bill. Ils ont hâte d'apprendre quand on s'occupera de l'affaire. C'est qu'ils veulent savoir quand et comment présenter leurs instances.

Je veux féliciter le ministre ainsi qu'Air Canada du nouveau service de DC-9 établi d'Ottawa à Vancouver, via Winnipeg et Calgary. C'est beaucoup mieux que le service précédent, qui comportait un détour par Toronto. Il fallait toujours attendre au moins une heure et demie, souvent davantage, à l'aéroport de Toronto pour faire la correspondance avec le service de la côte. Il va sans dire que le nouveau service accélère la communication avec la côte et que la ligne supplémentaire est très utile aux députés et aux fonctionnaires qui font la navette entre Ottawa et les Prairies et la côte.

Enfin, monsieur le président, j'aimerais parler brièvement des communications par satellite, question déjà soulevée aujourd'hui, je pense. J'espère que le ministre en parlera. J'aimerais exposer trois points sur cette question qui me fascine.

Nous, Canadiens, pourrions, sans qu'il en coûte trop cher à chacun de nous, avoir nos téléphones automatiques à un taux uniforme par l'usage d'un satellite. Il suffirait alors de composer le numéro de l'usager d'un autre téléphone automatique au Canada pour obtenir la communication. Cela se ferait à un taux uniforme, je le répète, sans supplément trop élevé pour l'abonné.

Les communications par satellite non seulement augmenteraient et élargiraient le service, mais aussi—c'est peut-être ce qu'il y a de plus fascinant—permettraient d'accorder le service de téléphone presque partout au Canada, même au pôle Nord s'il s'y trouvait quelqu'un muni d'un téléphone. Ainsi viendrait s'ajouter, à ceux dont disposent déjà les Canadiens, un merveilleux moyen de communication.

La télécommunication, monsieur le président, ne coûte pas réellement cher comparée à tant d'autres activités. Moins cher, mettons, que construire des chemins de fer, des routes, des canaux, ou que briser la glace, comme l'a signalé mon honorable ami de Saint-Jean-Albert. C'est un domaine où nous pouvons nous permettre d'aller beaucoup plus loin que d'autres pays, même les États-Unis. Il est essentiel à notre immense pays que nous communiquions entre nous et que nous fassions tout notre possible à cette fin.

Je pourrais signaler aussi qu'un satellite pourrait même en venir à nous procurer la télévision à peu près universelle. Je ne vois pas pourquoi les Canadiens seraient esclaves des émissions des États-Unis, de Radio-Canada et des stations privées locales. Pourquoi ne pas devenir le premier pays du monde à offrir la télévision pour ainsi dire universelle à ses habitants au moyen d'un réseau de satellites qui leur apporteraient des émissions de Moscou, de Paris, de Londres, et même Pékin, si ce dernier veut nous parler ou nous haranguer.

Je ne vois rien de mal à ce que le public canadien voie ce qui se passe dans le monde grâce à la télévision universelle que procurerait un satellite. Nous avons ce qu'il faut pour le réaliser et, je le répète, cela ne coûterait pas trop cher. C'est un beau rêve, du genre de ceux que les Canadiens sont les mieux en mesure de faire.

Voilà, monsieur le président, qui termine les points que je voulais signaler aujourd'hui. J'ai été très heureux d'avoir fait partie du comité des transports depuis deux ans et d'avoir eu l'occasion d'affronter le ministre et les membres des sociétés de la Couronne et de me renseigner sur les divers aspects de leurs opérations.

M. Southam: Monsieur le président, vu l'heure qu'il est, je demande la permission du comité de reprendre la suite du débat après le dîner.

M. le président: Le comité consent-il à déclarer qu'il est une heure?

Des voix: D'accord.

(La séance du comité est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance du comité est reprise à deux heures et demie.

M. Southam: Je suis heureux, monsieur le président, d'avoir cette occasion de vous parler des prévisions de dépenses des transports. Avant tout, je veux féliciter le député de Saint-Jean-Albert, porte-parole officiel de notre groupe au comité des transports et des communications, d'avoir fait, avant le déjeuner, un exposé du ministre sur l'ensemble des

problèmes qui se posent actuellement dans le domaine des transports canadiens. Le député a loué le ministre du succès avec lequel il a défendu le volumineux bill des transports à la Chambre. A titre de membre du comité j'appuie le député. Cette mesure législative avait beaucoup d'importance et nous sommes reconnaissants de la collaboration du ministre. C'est là une étape marquante vers la modernisation de nos lois sur les transports. Néanmoins, cette mesure ne se révélera efficace que si nous établissons prochainement une commission canadienne des transports. C'est le plus important des futurs préalables. Nos difficultés de transport ne seront résolues que grâce à une commission instituée immédiatement avec le nombre voulu de membres.

Nous nous rendons compte que le ministre éprouve de grandes difficultés à trouver le personnel compétent pour la Commission, comme l'a dit l'honorable député de Saint-Jean-Albert. Il faut néanmoins que la Commission soit formée et dûment constituée, afin qu'elle puisse régler les questions relatives aux transports. La première chose à faire est d'établir la Commission, et il faudrait le faire sans tarder.

J'ai en main une copie de la lettre que M. G. P. Miller, avoué du Pacifique-Canadien, a adressé à 125 présidents conseillers et secrétaires, des divers conseils municipaux de la région de Regina, en Saskatchewan. Dans la lettre, il est question d'un grand secteur du réseau de voies ferrées de cette partie de la province et d'une demande de retrait des chefs de gare, bref, la mise en œuvre du projet du Pacifique-Canadien relatif à l'aménagement d'une agence centrale.

Inutile de dire aux membres du comité ou au ministre que la consternation deviendra bientôt générale dans cette région de la Saskatchewan si l'on accède à une demande qui réclame la suppression d'autant de chefs de gare dans une région aussi vaste. Je ne mentionnerai que quelques-unes des nombreuses municipalités en cause, en tâchant de ne pas lasser le comité. Grenfell vient en tête, suivie par Indian Head, Stoughton, Carlyle, Rouleau, Torquay, Wolseley, Qu'Appelle, Fillmore, Redvers, Arcola, Milestone, Imperial et Midale. Toutes ces localités sont d'importants centres de communication ferroviaire dans cette région de la Saskatchewan, et on s'attirerait beaucoup d'ennuis en limogeant d'un seul coup tous les chefs de gare dans une région si étendue. On ne devrait pas prêter la moindre attention à cette demande tant que la nouvelle Commission n'aura pas été constituée et je prie instamment le ministre de permettre à ces municipalités de plaider leur cause devant la Commission, lorsque celle-ci aura été établie, avant d'accorder l'autorisation demandée.

Et ce n'est qu'un aspect du problème. Les membres du comité savent que les chemins de fer ont accepté la proposition de la Commission royale d'enquête MacPherson qui leur recommande de s'adresser à la Commission des transports pour abandonner certaines lignes de chemin de fer. On a étudié de façon approfondie ces demandes d'abandon. Ici encore, j'estime que le ministre a bien agi, avant l'entrée en vigueur complète du projet de loi sur les transports, en imposant un moratoire sur les demandes d'abandon des quelques 2,200 milles de voie ferrée. Cette initiative a calmé provisoirement la tempête, et les habitants de l'Ouest se sont rendus compte qu'il n'y aurait pas abandon général des embranchements. Mais cela nous laissait encore 1,800 milles de voies dont l'abandon était envisagé, et dès que le bill a été adopté les chemins de fer se sont précipités pour demander de les abandonner. Environ 900 milles de ces embranchements se trouvent dans la Saskatchewan et j'insiste une fois de plus auprès du ministre pour qu'il suive de près la suite réservée à ces demandes d'abandon.

• (2.40 p.m.)

Nous devrions remettre sur pied des comités chargés d'étudier le maintien de ces lignes et procéder à des auditions de témoins avant de donner une suite favorable à la demande. Les députés le savent, j'ai un intérêt vital pour le problème de l'abandon des embranchements et j'ai inscrit depuis plusieurs années au *Feuilleton* un bill privé stipulant que si une partie d'un embranchement doit être abandonnée à la suite d'une demande, cet abandon ne doit pas entrer en vigueur avant l'expiration d'un moratoire d'au moins cinq ans. J'ai présenté ce bill simplement parce que les chemins de fer font partie intégrante de la vie communautaire des régions rurales de la Saskatchewan. C'est vrai aussi dans d'autres provinces, mais la chose s'applique particulièrement dans l'Ouest où le transport de nos céréales incombe principalement aux chemins de fer.

Dans de nombreuses petites villes et dans les villages desservis par les chemins de fer, le magasin de campagne répond aux besoins des environs. Dans de nombreux cas, un bureau de poste y est installé. Ces petits villages sont pourvus d'un atelier où sont réparées les machines des cultivateurs locaux et les propriétaires de ces entreprises devraient avoir le temps voulu de tout bazarder, de vendre leur propriété, de s'établir ailleurs et d'adopter un autre mode de subsistance. Il y a égale-

ment la question des sociétés d'élévateurs qui fournissent des services aux cultivateurs le long des voies de chemin de fer. Les propriétaires devraient avoir le temps de démonter les élévateurs, les transporter ailleurs et de s'arranger avec leurs anciens clients.

Les municipalités touchées par les abandons de lignes ferroviaires se voient tenues d'assurer des services de transport qui nécessitent la construction de meilleures routes. Un moratoire de cinq ans accorderait aux gouvernements provinciaux et municipaux de trois à quatre ans pour percevoir les impôts nécessaires à l'aménagement routier. Je recommanderais encore une fois au ministre de songer sérieusement à ces questions avant de prendre d'autres mesures pour l'abandon de lignes ferroviaires.

Par la nouvelle loi sur les transports, nous avons tenté d'établir comme principe que la concurrence devait déterminer les tarifs. Je crois au principe de la libre entreprise, pourvu que s'exercent des contrôles raisonnables et que les gens envisagent l'établissement des taux avec réalisme. J'ai appris récemment que déjà, avant que la nouvelle Commission soit entrée en activité, on a majoré les taux en plusieurs endroits de l'Ouest canadien, dans des régions dites zones captives. Le National-Canadien comme le Pacifique-Canadien ont augmenté leurs tarifs. Dans les deux cas, les augmentations étaient uniformes.

Je ne sais si cette hausse provient d'une entente entre deux lignes de chemin de fer ou si elle est accidentelle. Mais quand on découvre que les deux compagnies ont décrété la même augmentation, dans les zones concurrentielles ou non, on se demande ce qui se passe. Donc, selon moi, plus vite la nouvelle Commission des transports commencera ses travaux, et plus tôt elle recevra l'avis des experts, mieux cela vaudra pour nous. Évitons d'établir maintenant des précédents qu'il sera difficile d'écarter s'il survient un problème de ce genre.

Depuis quelques mois, on pose des questions, dans la Saskatchewan, au sujet des transports aériens de cette province. A cause de l'Expo et de notre centenaire, l'avion est plus en demande que tous les autres moyens de transport. La Saskatchewan est si loin de l'Expo que bien des gens veulent y aller en avion pour gagner du temps. Il est maintenant difficile de réserver des places sur les lignes aériennes qui desservent l'Est du Canada. C'est pourquoi je me demande si le ministre a suffisamment étudié ce problème de la Saskatchewan avec Air Canada, les lignes aériennes du Pacifique-Canadien et les compagnies privées.

Juste avant la prorogation de la dernière session, j'avais inscrit au *Feuilleton* une question sur l'atterrissage d'avions à réaction à Regina. Le secrétaire parlementaire du ministre avait laissé entendre, je pense, que Regina avait le nécessaire pour s'occuper des transporteurs à réaction. Mais, jusqu'à présent, je ne sache pas qu'un avion de ce type ait atterri à Regina, à moins qu'on ne m'ait pas tenu au courant depuis une semaine ou deux. Il se peut que les avions à réaction puissent y atterrir, mais j'estime que Regina et Saskatoon devraient être desservis par des avions à réaction DC-9 pour donner aux gens du centre du Canada des installations comparables à celles qu'on trouve ailleurs.

Je pourrais m'étendre longuement sur une autre question relative aux transports. Toutefois, ce matin, le député de Saint-Jean-Albert a couvert en 17 ou 18 points pertinents les divers aspects des problèmes de transport. Nous nous rendons tous compte que les transports font la force de notre grande nation, et plus nous améliorerons les facilités de transport, plus nous rendrons service à notre pays. Avec ces quelques observations, j'exhorte encore une fois le ministre à faire de son mieux pour veiller à la création de la nouvelle Commission des transports et à la rendre aussi active que possible, afin qu'elle puisse résoudre certains des problèmes qui se posent. Autrement, de graves dangers pourraient naître et des précédents se créer qui causeraient bien des inquiétudes plus tard.

M. Mongrain: Monsieur le président, je veux commencer par dire quelques mots en anglais. Tous les députés savent que, la plupart du temps, j'emploie ma langue maternelle, le français, que je parle plus couramment. Si je commence aujourd'hui en anglais, c'est de propos délibéré: je veux montrer que, ni dans ma conscription ni dans ma province, on ne trouve le chauvinisme étroit dont fait preuve ici depuis quelques semaines le député d'York-Humber. Si quelques-uns des nôtres font exception à la règle, nos gens, au moins, ne les envoient pas à la Chambre des communes, mais les gardent chez eux. Bien entendu nous avons ici le député de Lapointe, mais il s'agit, dans ce cas, d'une fausse représentation. Il a été élu par le Ralliement des créditistes et ses collègues ont eu l'intelligence de l'expulser du parti quand il a changé ses allégeances.

• (2.50 p.m.)

[*Français*]

Ceci étant dit, monsieur le président, je continuerai dans ma langue maternelle, ce qui me permettra certainement de m'exprimer avec un peu plus de facilité.

Je reconnais que l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) a une foule de problèmes très importants à régler—des problèmes des dix provinces—ce qui explique que nous sommes obligés, dans bien des circonstances, de revenir à la charge sur ce qui nous semble être des problèmes importants, dans nos circonscriptions. J'ouvrirai une petite parenthèse pour dire que:

[*Traduction*]

Je le répéterai en anglais. Je tiens rigueur au député de Vancouver-Quadra d'avoir dit ce matin que les députés des provinces Maritimes et de la Colombie-Britannique se préoccupaient davantage des problèmes du ministre des Transports que les autres députés. Je tiens à dire à mon honorable ami que ceux parmi nous qui habitent le long du Saint-Laurent s'y intéressent vivement aussi. Nous nous préoccupons même beaucoup de ce qui se passe dans les provinces Maritimes et la Colombie-Britannique car nous croyons en la solidarité entre les provinces.

M. Deachman: Monsieur le président, je m'excuse auprès de l'honorable député. J'ai employé le mot «maritimes» dans le sens large. Sa circonscription est une circonscription maritime, comme la mienne.

M. Mongrain: Je remercie mon honorable collègue. Il sait sans doute que mon ressentiment était tout amical.

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais remercier l'honorable ministre des Transports de la collaboration empressée dont il a fait preuve chaque fois que je me suis levé pour réclamer un service d'urgence de nuit du Pacifique-Canadien, entre Montréal et Québec, pendant la période de l'Expo. J'avais l'impression que l'honorable ministre était un des hommes forts du cabinet mais, à mon grand regret, il vient de trouver plus forts que lui dans les personnes du président et du vice-président du Pacifique-Canadien, qui ont l'air d'avoir une capacité de résistance extraordinaire, puisqu'ils ont même résisté aux pressions du ministre des Transports.

Monsieur le président, je dirai au ministre que, pas plus tard qu'à midi, j'ai eu encore une fois une conversation téléphonique avec les membres du personnel de la Commission des transports, lesquels m'ont informé qu'ils continuaient tout de même à faire des pressions et qu'ils espéraient faire comprendre le bon sens aux responsables du Pacifique-Canadien. Nous aurons donc encore besoin, pour quelques jours, de l'intervention de l'honorable ministre des Transports. J'espère que nous pourrons compter sur cette intervention, et je lui demande avec beaucoup d'insistance, cet après-midi, de la faire aussi vigoureuse que possible, cette fois-là, afin que nous puissions remporter le morceau.

Il y va, jusqu'à un certain point, de l'intérêt de l'Expo de Montréal, puisque, entre Montréal et Québec, il y a à peu près un million de personnes qui sont intéressées et qui ne pourront pas facilement fréquenter l'Expo, parce que nous avons des routes tout à fait insuffisantes, un service d'autobus également insuffisant, de même qu'un service inadéquat de transport par avion.

Il n'y a que le chemin de fer qui peut venir chercher nos gens le matin et les ramener le soir. J'ai tout un dossier que je ne lirai pas à la Chambre, car le Pacifique-Canadien pourrait essayer de résister à ma requête, qui est d'ailleurs appuyée par les autorités de ma province et par une foule de municipalités, d'envoyer des données statistiques sur le nombre de voyageurs à bord des trains au cours du mois de mars. Par exemple, du 1er au 21 mars, le train nº 152 a transporté 1,960 passagers, alors qu'il en transportait 1,261 du 22 mars au 31 mars. On parle de Montréal à Québec. Précédemment, le train nº 149 avait transporté 1,638 passagers du 1er mars au 21 mars, et 1,057 passagers du 22 au 31 mars.

Ce sont là des chiffres recueillis avant l'ouverture de l'Expo, et je dis que si l'on nous donnait le service que nous réclamons, ces chiffres augmenteraient considérablement durant les prochains six mois. D'ailleurs, je sais que les conseils municipaux de ma région sont disposés à faire de la publicité, et que les journaux de ma région sont également prêts à faire de la publicité gratuite à cette pauvre compagnie qui s'appelle le Pacifique-Canadien.

Je sais aussi que tous les commentateurs de radio de ma région seraient très heureux de diffuser l'idée que le Pacifique-Canadien a finalement compris qu'il devait rendre certains services à la population, après les trésors inouïs qu'il en a recueilli au moment où cette compagnie a été formée.

Alors, monsieur le président, j'insiste encore pour dire que je n'accepte pas que le Pacifique-Canadien nous dise qu'il n'a pas de voitures disponibles, car je sais pertinemment qu'il y a, à Montréal, des voitures qui dorment, qui ne servent pas et qui pourraient partir le soir et revenir le lendemain matin sans déranger quoi que ce soit.

Je nie l'assertion du Pacifique-Canadien à l'effet que cela n'est pas rentable, et je voudrais avoir l'occasion de le prouver. Quand on dit qu'il n'y a pas de clients—j'admettrai qu'il n'y en a peut-être pas assez—c'est à cause du mauvais service que nous donne le Pacifique-Canadien.

Si le Pacifique-Canadien avait, à l'égard des clients, le même souci qu'ont les entreprises privées ordinaires, qui subissent la concurrence, il aurait plus de passagers, et cela serait plus rentable.

J'insiste sur ce point et je demande à l'honorable ministre de considérer ce problème comme une question prioritaire et urgente, parce que l'Expo est déjà commencée et que j'entends des centaines de gens me dire qu'ils aimeraient monter à Montréal le matin pour en revenir le soir, après avoir assisté à toutes les démonstrations. Ils veulent y aller avec leur famille et ils ne voient pas d'autre moyen que le train pour s'y rendre, car c'est à peu près impraticable en automobile, d'ailleurs, la plupart des gens n'ont pas d'automobile.

J'en viens maintenant à un domaine qui intéressera peut-être plus particulièrement encore l'honorable ministre des Transports, puisqu'il s'agit du port de Trois-Rivières, que les gens des Maritimes considèrent comme un concurrent de leurs ports.

Mais il se produit un phénomène étrange, monsieur le président. Nous nous réjouissions, au cours des dernières années, du fait que la navigation d'hiver se rendait jusque chez nous et que c'était la limite de la navigation d'hiver. C'était excellent pour notre économie. Mais cette année, nous nous attristons de voir que le ministre a fait trop d'efforts, qu'il a trop favorisé l'ouverture du Saint-Laurent, puisque la navigation s'en va jusqu'à Montréal et qu'elle n'arrête plus chez nous. Les gens des Maritimes voient ainsi ce qu'est la rançon du progrès; ils en ont souffert et nous en souffrons nous aussi.

Tout de même, nous croyons que, à la longue, toutes les choses vont s'équilibrer et que nous finirons par bénéficier nous aussi, dans une mesure raisonnable, de ce trafic qui se fait sur le Saint-Laurent l'hiver, sans pour cela aller enlever, évidemment, le gagne-pain des provinces Maritimes.

• (3.00 p.m.)

Je crois que, au contraire, il y a lieu de considérer les avantages qu'offre tout ce secteur et d'essayer tous ensemble de promouvoir la navigation en même temps que le commerce extérieur afin que ce volume de trafic augmente, et ce pour le bénéfice de tout le monde.

Je voudrais demander à l'honorable ministre s'il ne pourrait pas faire faire une espèce de plan d'ensemble, c'est-à-dire un plan selon lequel le développement du port de Trois-Rivières et l'urbanisme chez nous marcheraient de pair.

Monsieur le président, nous avons une vue superbe sur l'un des plus beaux fleuves du monde, le Saint-Laurent et, malheureusement, les hangars qu'on a bâtis sur les quais sont en train de devenir une espèce de muraille de Chine entre le fleuve et la ville. C'est certainement le plus beau site de la ville de Trois-Rivières, et je me demande s'il n'y a pas moyen de concilier les deux, de faire établir un plan, par exemple, de construction de bâtisses qui prévoirait, au-dessus de celles-ci, avec la collaboration municipale ou provinciale, peut-être des promenades pour que les gens de la région de Trois-Rivières puissent ne plus perdre de vue le site magnifique, cette vue magnifique qu'on a sur le Saint-Laurent.

Je ne vois pas cette belle partie du paysage gâtée par la loi inexorable du progrès du commerce du pays. Il y a certainement moyen de concilier les deux. La ville de Trois-Rivières a fait faire un plan d'urbanisme et la Commission des transports pourrait bien s'aboucher avec les responsables afin de trouver le moyen de concilier les deux pour conserver toute la valeur pittoresque de ce coup d'œil.

Je crois que tous les gens de la Mauricie et tous les touristes en bénéficieraient. Il y a lieu de penser aussi à l'expansion du port qui a été un peu gênée par la construction du pont de Trois-Rivières. Nous ne reviendrons pas sur les divergences d'opinions qu'il a eues sur l'opportunité de le mettre là ou ailleurs.

Mais, je crois que cela obligerait, et peut-être que le ministère le fait sans en avoir connaissance, à prévoir les développements futurs pour les 25 prochaines années vers Trois-Rivières-Ouest et aussi vers le Cap-de-la-Madeleine, parce que l'économie de Trois-Rivières, avec la construction de ce pont et avec certaines autres choses qui s'en viennent chez nous, va connaître un «boom» dans les années qui vont venir.

Il ne faudrait pas que les facilités portuaires suivent le «boom»; il faudrait qu'elles le précèdent jusqu'à un certain point pour l'accentuer s'il y a moyen.

Je rappellerai au ministre aussi que, pendant la guerre de 1914-1918, nous avions chez nous, à Trois-Rivières, un bassin de radoub pour les bateaux. Cela a été abandonné après la guerre de 1918. Je crois qu'il y aurait lieu encore, monsieur le président, de rétablir ce bassin de radoub, et cela pourrait se faire à peu de frais.

Il y aurait peut-être un peu de creusage à faire dans la partie nord-est du Saint-Maurice, au Cap-de-la-Madeleine où cela se trouvait autrefois, et je crois que pour les répara-

tions mineures, disons, pour les réparations des bateaux de plaisance, il y aurait de quoi occuper pendant l'hiver un assez grand nombre d'employés de cette région.

D'ailleurs, je crois que tout ce qui existe actuellement en fait de chantier maritime ne peut pas suffire à la demande qui est toujours croissante de cette réparation de bateaux, et je soumets à l'honorable ministre qu'il y aurait là une étude à faire de la part des spécialistes de son ministère dans le sens de favoriser le développement industriel et économique de la région que je représente.

On n'a peut-être pas besoin d'attendre cela pour procéder au creusage de ce bras de rivière—il n'y a pas trois rivières chez nous, il n'y en a qu'une, mais parce qu'il y a deux villes, il y a donc trois embouchures—où se trouvait le bassin de radoub autrefois et qui sert aujourd'hui de refuge pour des yachts et des bateaux qui travaillent sur le Saint-Laurent. Malheureusement, cela se remplit chaque année et ces gens-là ont besoin de dragage pour pénétrer dans cette embouchure de la rivière.

Monsieur le président, j'ai tantôt failli m'emporter lorsque j'ai parlé du CPR. J'ai une autre question, ici, qui fait monter ma pression artérielle chaque fois que j'y pense, parce que les gens de chez moi m'écrivent dix fois par mois à ce sujet-là. C'est la question de Baie-Jolie, dont l'honorable ministre a déjà entendu parler. On a procédé au dragage d'un chenal dans le lac Saint-Pierre, chose qui était nécessaire, évidemment, et l'on a tout rejeté cette terre, qu'on a enlevée du chenal, vis-à-vis une plage magnifique qui s'appelle Baie-Jolie. A cet endroit, depuis plus de 40 ou 50 ans, les gens de Trois-Rivières sont allés se construire des chalets d'été, de magnifiques résidences d'été. Pas de petits chalets temporaires.

Il y a des résidences là qui ont coûté plus de $60,000 et $70,000. Devant leur plage, on a fait une espèce de désert du Sahara, et encore si c'était du sable doré, ça pourrait être acceptable, mais ce n'est ni plus ni moins que de la boue séchée.

L'honorable ministre a eu l'obligeance de répondre à plusieurs de mes lettres. Je lui en ai envoyé plusieurs et il me disait, par exemple, le 17 octobre.

...Je comprends que les propriétaires soient déçus de ce que le résultat final ne réponde pas à leurs espérances,...

Je cite textuellement.

...mais il semble qu'il n'y ait aucune mesure que le ministère des Transports puisse prendre dans les circonstances et en ce moment pour améliorer sensiblement la situation.

Eh bien, monsieur le président, c'est le ministère des Transports qui est en faute. Je le regrette, mais c'est ça. Et le ministère des Transports n'est pas chez lui, il a pris comme admis que la plage lui appartenait. Mais, en vertu du vieux droit français, les propriétaires riverains ont droit non seulement à la plage mais au-dessous de la rivière jusqu'au poitrail d'un cheval blanc. C'est ce qui est marqué dans le vieux droit français.

Alors, on a causé un tort immense à ces propriétaires riverains. J'ai ici la liste, monsieur le président, des propriétaires avec leur signature. J'ai ici l'évaluation qu'ils ont fait faire de leur propriété, avec l'affirmation d'un évaluateur de profession que leur propriété s'en trouve dépréciée dans une proportion de 40 p. 100.

Je crois que l'honorable ministre a été mal informé par quelques fonctionnaires supérieurs qui ont commis, là, une bourde grave, qui ont gaspillé et qui ont causé, encore une fois, un tort considérable à des propriétés magnifiques. Je ne vois pas d'autre solution pour le ministère que de réparer cette erreur-là et tant pis pour ceux qui l'ont commise.

On a fait des propositions comme, par exemple, de creuser un chenal entre l'ancienne plage et cette espèce de désert de boue qu'on a créé devant leurs propriétés. Mais, je dis que ce n'est pas raisonnable. D'abord, ce chenal va se remplir tous les ans; il va falloir que le ministère l'entretienne tous les ans.

On a suggéré, à un moment donné, de boucher peut-être cette espèce de chenal qui existe tout de même à l'eau haute; mais là, encore, ça ferait un marécage, ni plus ni moins.

Je dis qu'il n'y a qu'une solution, c'est de souffler cette terre sur toutes les plages environnantes, d'essayer d'y mettre un peu de sable pour que ça ne ressemble pas à de la boue et de réparer le dommage qu'on a causé à ces propriétaires qui, eux, n'ont pas demandé cette chose-là. Ils n'ont pas été consultés avant qu'on aille leur jeter ces déchets vis-à-vis des propriétés qu'ils avaient voulues belles pendant 20, 25, 30, 40 ans, et dans lesquelles ils ont investi eux-mêmes beaucoup d'argent.

C'est une chose que je trouve infiniment regrettable. Je sais que si l'honorable ministre pouvait, au cours d'un avant-midi par exemple, faire en sorte que lui et moi allions survoler ce coin de paysage en avion—ça prend une demi-heure avec un avion du gouvernement pour y aller, une demi-heure pour revenir et une demi-heure pour examiner le site —je suis convaincu qu'il reviendrait à Ottawa scandalisé de ce qu'il aurait vu là, scandalisé que des ingénieurs intelligents puissent faire des plans pour gâcher un paysage de façon aussi lamentable.

Et j'insiste, monsieur le président, parce que chez nous c'est devenu une espèce de

scandale notoire qui se manifeste de bien des façons, et je vais en donner une dernière manifestation au ministre.

Je viens d'envoyer un questionnaire aux gens de chez moi dans lequel je leur demande s'ils aimeraient mieux que je m'affilie au parti libéral plutôt que de rester indépendant. Je montrerai le résultat au ministre.

Pourtant, malgré les résultats des dernières années, j'insiste pour dire que chez nous c'est une ville libérale. Mais c'est une ville libérale où les libéraux sont déçus de bien des choses. Il faudrait, je crois, quand même que ce ne serait que pour réparer certaines bévues qui ont été commises dans le passé, se pencher un peu sur les besoins de ces gens-là, essayer de leur faire sentir qu'au moins les libéraux, modèles 1967, représentent une émission améliorée sur certaines éditions antérieures qui n'avaient pas l'air de se soucier tellement des besoins de la région de chez nous.

Je suis de ceux qui classeraient l'honorable ministre parmi les membres de cette édition améliorée du parti libéral.

Alors, évidemment, ce n'est pas là l'argument sérieux dans mon affaire, mais enfin, il est quand même symbolique d'un état d'esprit qui se manifeste actuellement chez nous parce qu'on a, encore une fois, commis des erreurs et plusieurs, et cela c'en est une.

Je termine mes remarques, monsieur le président, pour ne pas abuser de la patience du ministre, même s'il est un modèle de patience. Au fait, il nous l'a démontré à plusieurs reprises, en particulier pendant l'étude de son bill sur la Commission des transports...

Je ne voudrais quand même pas être obligé de lui décerner la couronne du martyre, mais je récapitule en lui demandant s'il voudrait bien poser un geste ultime, avec une énergie sans précédent, pour nous aider à régler le problème du train de nuit entre Montréal et Québec, et aussi cette situation lamentable qui s'appelle le problème de Baie-Jolie.

En ce qui concerne les plans d'expansion du port de Trois-Rivières qui, incidemment, est le port le plus payant dans tout le Canada—n'en déplaise à tous mes amis de toutes les autres provinces, toutes proportions gardées naturellement, c'est le port le plus payant pour le Conseil des ports nationaux—je crois que je n'aurai pas besoin d'insister. L'honorable ministre comprendra qu'il y va de toute l'économie de tout le cœur du Québec. J'espère qu'on procédera avant longtemps à l'établissement de plans d'ensemble prévoyant les développements pour 25 ans à venir, mais en tenant compte aussi du côté urbanisme qui, chez nous, ne devrait pas être négligé.

[*Traduction*]

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'aimerais pour commencer féliciter le ministre de ses grades honorifiques. Je suis fort impressionné par les trois doctorats qu'il a reçus presque coup sur coup. Je ne veux pas que ma joie laisse percer l'envie, mais moi aussi, j'ai délaissé les universités pour les chemins raboteux de la politique et abandonné ainsi la possibilité d'obtenir des grades; c'est pourquoi j'étais un peu jaloux. J'ai souvent cru que pour quelqu'un de mon genre, ce serait décrocher la timbale que d'être nommé au Sénat, et qu'un grade honorifique serait un prix de consolation. Apparemment, le ministre aura sans doute l'un et l'autre, tandis que moi, hélas, je resterai probablement gros-Jean comme devant. Peut-être pensera-t-il à moi en moissonnant les diplômes *honoris causa* d'universités toujours plus nombreuses.

• (3.10 p.m.)

C'est devenu ici un truisme—on l'a signalé—que les transports constituent toujours une partie importante des délibérations de la Chambre. Ils ont toujours eu de l'importance au Canada. J'ignore si on peut aller jusqu'à prétendre, comme sir Francis Hincks, que les chemins de fer sont de la politique. Cependant, il n'y aurait eu ni Canada ni Confédération si, tout au début, les gouvernements n'avaient pas fait des transports leur plus grande préoccupation. Cela s'applique aux partis de gauche, à ceux de droite et aux partis du centre, s'il en existe. Ce n'est pas seulement à la Colombie-Britannique que les transports ont été précieux. Les modalités de la Confédération comportaient aussi des engagements envers d'autres éléments du Canada d'aujourd'hui. Certaines de ces promesses n'ont pas été tenues et, en d'autres cas, les normes des services fournis ont été insuffisantes et insatisfaisantes.

Je viens des Maritimes et je me suis toujours demandé pourquoi le service des voyageurs du National-Canadien n'a pas vraiment un caractère transcontinental. Pourquoi ne peut-on pas prendre le train à Halifax, obtenir une couchette ou une chambre dans un wagon-lit, par exemple—qu'on puisse ou non se le payer—et traverser le pays.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le député a-t-il mentionné Halifax?

M. Macquarrie: Oui, j'ai mentionné Halifax.

L'hon. M. Pickersgill: Le député n'ignore pas—j'en suis sûr—qu'Halifax est à l'intérieur des terres.

M. Macquarrie: Je parlais comme habitant des Maritimes. Or, le ministre devrait savoir que les habitants de sa province d'adoption n'aiment pas l'expression «Maritimes». Ils préfèrent parler du Canada atlantique. Mais

l'argument est bon, si ce n'est que l'écartement des voies peut nuire à ma thèse. J'affirme néanmoins qu'un habitant d'Halifax devrait pouvoir aller à Vancouver en wagon-lit. Or, les services du National Canadien commencent à Montréal. Ainsi, les gens des Maritimes sont obligés de prendre leur train à Montréal. Montréal est une ville magnifique et imposante, mais il n'est pas absolument nécessaire d'y passer six ou sept heures, surtout pendant le jour, quand on se dirige vers la côte du Pacifique.

C'est une chose dont j'ai toujours eu à me plaindre et j'en ai parlé au ministre des Transports de notre parti et à d'autres, mais cela n'a pas eu de suite, ce qui est souvent le sort de toutes mes bonnes idées. Il est arrivé assez souvent aussi—et Dieu sait que n'importe quel habitant des provinces Maritimes me comprend—que le service soit d'une lenteur exaspérante. On ne cite pas toujours les horaires de chemins de fer comme témoignagnes au cours des débats de la Chambre des communes, mais si on compare le trajet d'Ottawa à Montréal et le trajet de Moncton à Charlottetown, on s'eperçoit d'abord que dans le premier cas la distance est de 115.7 milles et dans le deuxième cas elle est de 126.8 milles. Vous pouvez vous rendre d'Ottawa à Montréal en deux heures et nos trains ne sont certainement pas des bolides dans le système moderne de transport ferroviaire. Quant à l'autre trajet, lorsque tout va bien, il faut compter six heures pour faire 11 milles de plus seulement.

On peut citer d'autres exemples de négligence. La nouvelle gare de Moncton est bien trop petite. Je serais enchanté d'y aller un jour avec le ministre pendant les périodes de pointe quand il y a environ trois fois trop de personnes qui essaient de s'entasser dans cette petite gare qu'on vient de construire. La même observation vaut pour l'aérogare. Si jamais le ministre a un peu de temps libre à Moncton, il pourrait compter les sièges disponibles pour les passagers, à la salle d'attente de l'aéroport.

Je voudrais maintenant aborder une autre question. Je regrette beaucoup que le gouvernement fédéral néglige de s'occuper du projet de construction de la route couloir. On parle de ce projet depuis très, très longtemps. Comme la population des Maritimes est établie depuis très longtemps et fière de son passé, il n'y a aucune raison pour que ce projet reste à l'état dormant pendant des générations, avant que le gouvernement fédéral commence à y attacher de l'importance. Au sud de la frontière, le Congrès américain et par les états intéressés ont confié l'étude du projet à des enquêteurs qui l'ont trouvé fort intéressant, car il réduirait énormément la distance entre les villes des Maritimes et le centre du Canda.

Pour l'Île du Prince-Édouard, le transport est une question primordiale, et elle l'était en 1873 et en 1867. Il faut que nos principaux produits terrestres et maritimes atteignent les marchés le plus vite possible. Il faut que le flot croissant des touristes puisse se rendre à notre province de la façon la plus confortable et la plus rapide possible. Notre économie dépend de bons moyens de transport, peut-être plus que celle de n'importe quelle autre province au Canada.

Monsieur le président, j'aimerais adresser quelques observations au ministre. Je ne crois pas avoir besoin de les diviser en 17 points, comme l'a fait mon distingué collègue de Saint-Jean-Albert. Toutefois, l'une d'elles a trait au nouveau traversier qu'on est en train de construire. On nous a déjà dit que les travaux sont en retard. J'espère que le ministre va surveiller de près ce projet de construction et veiller à ce qu'on réduise le délai autant que possible. Nous avons besoin de ce nouveau traversier. Que cela retarde ou non la construction de la chaussée, comme le veulent beaucoup de rumeurs inquiétantes, il nous faut de toute façon ce nouveau traversier au plus tôt.

Je pense aussi que le National-Canadien et le ministère des Transports devraient utiliser davantage le service de transbordement actuel sur le trajet Borden-Tormentine. Avec le grand nombre de personnes visitant notre province et les superbes installations touristiques établies depuis quelques années, un service de 24 heures dans le détroit, en été, serait chose faisable et certainement souhaitable. Je la recommande au ministre.

Il arrive des faits qui méritent d'être soulignés, et à ce propos, j'aimerais féliciter le National-Canadien lui-même. L'établissement, l'an dernier, d'un service d'autobus d'Amherst à l'Île du Prince-Édouard, qui fait la correspondance avec le *Scotian* et l'*Ocean Limited* est une des améliorations les plus appréciables qu'il ait réalisées depuis de nombreuses années, et je l'en félicite. C'est lent et ennuyeux de voyager par train; maintenant, les touristes peuvent traverser la contrée beaucoup plus rapidement. Le National-Canadien a droit à des éloges pour ce service.

Les députés ne cessent de demander au ministre ce qu'il compte faire au sujet de tel et tel rapport et quand il va annoncer telle et telle chose. Il en a annoncé une que je lui conseillerais d'oublier: la hausse du tarif du transbordeur de l'Île du Prince-Édouard. Inutile d'envoyer là les membres de la Commission maritime. Personne dans cette province, je crois, voit un avantage à majorer ces taux. Bien des gens vous diront même qu'il incombe au gouvernement fédéral de s'assu-

rer que ces tarifs ne seront pas augmentés. Si le président de la Commission tient à aller dans la région, que ce soit pour une vacance sur la côte nord ou sud du comté de Queens. Qu'on ne parle plus de cette question et qu'elle disparaisse des dossiers du ministre.

Le ministère des Transports peut aider à augmenter et à renforcer l'autre service de transbordeurs dans l'Île du Prince-Édouard, actuellement exploité par la *Northumberland Ferries Limited,* enterprise privée qui dispose de bons navires et assure un bon service. Si le ministère des Transports améliorerait les aides à la navigation, les feux et ainsi de suite, on pourrait établir un service de nuit sur ce parcours. J'estime également que certaines suggestions quant à l'établissement de services de transbordeurs sur petits parcours, pendant l'été, devraient être examinées attentivement. Je songe, entre autres, au parcours entre Port-Hood, au Cap-Breton, et Souris, en Île du Prince-Édouard, ainsi que le parcours entre West-Point et Pointe-du-Chêne, au Nouveau-Brunswick. J'aimerais que l'on étudie la possibilité d'établir ces deux services, car il est logique que nous, qui vivons près de la mer, nous en servions aussi souvent que possible pour transporter personnes et marchandises.

• (3.20 p.m.)

Je vais maintenant me dissocier de mon ami le député de Saint-Jean-Albert avec qui je suis d'accord sur la plupart des choses, même les minijupes, mais avec moins de véhémence car je suis un peu plus vieux, pas autant que j'en ai l'air, mais un peu tout de même. Je me demande si, compte tenu des nouvelles techniques concernant le bris des glaces, des enquêtes ne devraient pas être effectuées dans les provinces Maritimes. J'ai vu, hier soir, un film captivant qui m'a paru présenter des techniques extrêmement intéressantes et révolutionnaires à ce sujet. Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, mais je connais les souffrances de nos gens qui demeurent dans des ports bloqués par les glaces. Le ministère devrait peut-être appliquer certaines de ces nouvelles techniques aux ports maritimes.

Finalement, à propos de ce domaine technique dont je traite avec prudence, il me semble que les Maritimes sont une région où l'emploi d'hovercraft serait idéal.

L'hon. M. Pickersgill: Le député sait-il que si je peux faire adopter mes prévisions budgétaires, et peut-être même si je n'y parviens pas, je me rendrai à l'usine où l'on construit les aéroglisseurs, le 2 juin, soit le semaine prochaine, précisément en vue d'examiner toute la question.

M. Macquarrie: D'après moi, cela vaut un autre degré honorifique. Je suis ravi de l'apprendre et nous sommes impatients d'entendre le ministre nous en parler à son retour.

Il ne me reste qu'une autre question à aborder. J'espère pouvoir dire plus tard un mot de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. C'est un des organismes les plus importants pour l'avenir de la région atlantique et il nous intéresse vivement. Il est dirigé par un homme hors pair et très compétent, M. Weeks, originaire de l'Île du Prince-Édouard, ce qui ne lui fait pas de tort. L'Office a accompli de l'excellent travail. Cela m'inquiète d'apprendre qu'il manque de personnel. C'est déplorable, à mon sens, car ce ne sont pas les problèmes, les défis et les possibilités d'action de la part de l'Office et du gouvernement fédéral qui font défaut.

Je pense notamment à la nécessité d'une étude approfondie de l'agriculture. Notre région importe souvent certaines denrées que nous sommes capables de produire selon le plus haut degré d'excellence. Par exemple, cette année comme dans le passé, on a cultivé beaucoup de pommes de terre, culture marchande de choix et extrêmement importante. Les marchés de ce produit sont insuffisants et nous sommes aux prises avec un problème de dispersion ou de disposition. J'estime que dans un pays comme le nôtre et à un moment comme celui-ci, surtout lorsqu'il est question, à l'Expo, de la terre des hommes, il est absolument effroyable qu'un bon produit de la terre canadienne soit gaspillé. Au fait, pour employer une vielle expression presbytérienne, c'est un péché, et on ne devrait jamais ce permettre à notre époque de technologie avancée.

J'espère que l'Office d'expansion économique de la région atlantique donnera le ton en examinant la possibilité d'amener dans la région un plus grand nombre d'usines de transformation, car si la pomme de terre pouvait seulement être traitée en plus grande quantité, nous pourrions au moins employer ce produit dans nos programmes d'aide aux peuples affamés du monde. Ce n'est qu'une des propositions qui me tiennent très à cœur à l'heure actuelle, car je connais les problèmes des producteurs de pommes de terre. J'espère que nous discuterons plus tard de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui importe tant pour nous. Je soumets ces propositions au ministre avec ma bonne volonté et, comme toujours, mon appréciation réaliste de la valeur de mes conseils.

M. Winch: L'honorable député me permet-il une question? Étant donné que l'Ouest est disposé à appuyer l'Est en matière de griefs légitimes et que nous comptons sur la réciproque, pourrait-il mieux nous expliquer pourquoi il veut accélérer la construction de la chaussée et aussi l'aménagement du bac

transbordeur? Voudrait-il nous expliquer pourquoi il demande les deux, ce qui me paraît tant soit peu paradoxal?

M. Macquarrie: Permettez-moi de faire remarquer qu'il faudra sans doute des années pour construire la chaussée, et que les bacs transbordeurs se font vieux. Vu le nombre sans cesse croissant de touristes, il faut prévoir la mise en service d'un nouveau bac. En fait, les travaux sont déjà en cours, et le gouvernement a eu la sagesse de prévoir que le bac pourra servir ailleurs. Ainsi, la chose ne peut manquer d'être profitable; autrement, je ne l'aurais jamais proposée.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais appuyer ce que le député de Queens a si bien dit. Pour une fois, il a répondu à une question tout comme je l'aurais fait moi-même.

M. Winch: Puis-je demander alors au député ou au ministre des Transports la date où l'on s'attend que la chaussée sera terminée?

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement n'a jamais eu l'imprudence d'en préciser la date. Nous nous sommes toujours engagés à faire avancer le projet aussi rapidement que possible. C'est de mon collègue, le ministre des Travaux publics, que cette affaire relève directement; cependant, il s'agit d'une question de transport à laquelle je m'intéresse beaucoup. Tous les députés savent que ce sera l'un des ouvrages de génie les plus considérables et les plus difficiles jamais entrepris au Canada, et, à mon avis, nul homme sage ne s'aventurerait à se fixer des délais. Nous comprenons que l'Île du Prince-Édouard en sera transformée et voulons réaliser cette entreprise aussi vite que possible; cependant, nous voulons nous assurer qu'elle sera bien faite.

M. Winch: Sera-t-elle terminée au cours de cette décennie ou de ce siècle?

[*Français*]

M. Dubé: Monsieur le président, je veux profiter de cette étude des crédits du ministère des Transports pour soulever une question de grand intérêt pour notre région, le nord du Nouveau-Brunswick, savoir la nécessité et l'urgence d'obtenir un service passager aérien adéquat pour relier le nord du Nouveau-Brunswick aux principaux centres du pays.

Je veux d'abord commencer mes remarques en me référant à un éditorial qui vient de paraître dans l'hebdomadaire *The Campbellton Tribune,* le mercredi 24 mai, c'est-à-dire avant-hier.

[*Traduction*]

L'aéroport de Charlo

La semaine dernière, on mentionnait dans les nouvelles que Québecair et d'autres compagnies d'aviation songeaient à étudier la possibilité de prévoir une escale régulière à l'aéroport de Bathurst au cours des vols entre les Maritimes, le Québec et le Haut-Canada. Pourquoi ne pas inclure aussi l'aéroport de Charlo?

Même s'il a été ouvert il y a plusieurs années, l'aéroport de Charlo n'est jamais devenu un point de liaison important pour les vols. Cet aéroport qui devait devenir, croyions-nous, un terminus important, est demeuré ce qu'il était: une escale pour les vols secondaires. En outre, les perspectives sont très peu encourageantes.

Les divers conseils municipaux de Restigouche devraient unir leurs efforts, avant qu'il ne soit trop tard, et prier la Commission des transports de remplir les promesses qu'elle a faites il y a quelques années et fournir à l'aéroport de Charlo les mêmes chances de croissance dont jouissent les autres nouveaux aéroports.

• (3.30 p.m.)

[*Français*]

L'aéroport de Charlo, monsieur le président, a été officiellement ouvert en 1963 et, depuis cette date, a connu une certaine activité, desservant surtout les avions des touristes américains qui venaient visiter notre région ainsi que les appareils des *Eastern Provincial Airways.*

Cette dernière compagnie offre un service de transport entre Moncton et Sept-Îles, deux ou trois fois la semaine. Ce service, quoique très utile, ne répond pas aux besoins de la région. Ce qu'il nous faut surtout c'est un service quotidien vers l'ouest, reliant ainsi tout le nord du Nouveau-Brunswick, y compris Charlo, Bathurst et Edmundston avec Montréal.

Tout dernièrement, la compagnie aérienne Québecair a demandé l'autorisation de desservir Edmundston, Bathurst et Gaspé pour les relier à son réseau quotidien, avec point de départ de Montréal.

Cette compagnie, dans sa requête, demande un permis de service aérien commercial classe 1. Elle offre les services d'avions Douglas DC-3 pouvant accommoder 28 passagers. Cette compagnie a été incorporée en janvier 1953 et elle a fait ses preuves depuis cette époque.

Sa renommée, malgré une route très difficile dans le nord de la province de Québec, est très enviable et justifie la plus entière confiance. Après plusieurs mois d'attente, l'audience de la requête de Québecair aura finalement lieu à Bathurst le 19 juin.

Toute la population devrait se réjouir de ces bonnes nouvelles. Cependant, il y a une ombre au tableau; Québecair n'a pas ajouté l'aéroport de Charlo à l'itinéraire proposé. A plusieurs reprises, depuis un an, les corps publics intéressés de la région, y compris les représentants de la cité de Campbellton, de la ville de Dalhousie, des municipalités du comté de Restigouche, des Chambres de commerce de Dalhousie et de Campbellton, et moi-même, à titre de député fédéral avons rencontré les directeurs de Québecair.

Nous leur avons fait valoir les arguments militant en faveur d'un arrêt à Charlo. Ces arguments sont nombreux et, je crois, très impressionnants. L'aéroport de Charlo est situé en plein cœur du centre de la population: Campbellton, Dalhousie et Belledune. Cet aéroport est le plus central pour les grands moulins d'Atholville et de Dalhousie, ainsi que pour le nouveau complexe chimique sidérurgique de Belledune et les trois ports de mer de Campbellton, de Dalhousie et de Belledune.

Les nouvelles industries, au cours des dernières années, se sont établies dans cette région immédiate. La province du Nouveau-Brunswick est maintenant à construire une vaste usine d'énergie thermique à quelques mille pieds seulement de l'aéroport.

De plus, cet aéroport est pratiquement situé aux portes de la Gaspésie et il deviendrait le débouché aérien naturel et normal pour toute cette population.

Sous les directives de la Chambre de commerce de Dalhousie, un mémoire complet, documenté de chiffres, de données statistiques et de faits a été présenté à Québecair. A la suite de toutes ces représentations, la direction de Québecair nous a laissé entendre que si sa demande de desservir Gaspé, Bathurst et Edmundston était accueillie, elle s'engageait, par après, à faire une nouvelle demande pour y ajouter Charlo.

Si cet engagement est dûment confirmé à l'audience de Bathurst, tous les intéressés pourront alors se réjouir. Toute la population applaudit le désir de la compagnie de desservir Gaspé, Bathurst et Edmundston, car ces endroits ont également grand besoin de service aérien pour atteindre leur plein développement économique.

Mais je veux m'assurer aujourd'hui, en cette enceinte et en présence du ministre des Transports (M. Pickersgill), que la Commission des transports aériens verra à ce que notre population soit totalement servie, à ce que le nouveau permis exige le service de toute la population et non pas seulement d'une partie.

Le ministre et la Commission ne doivent pas oublier que des quatre endroits mentionnés, c'est l'aéroport de Charlo qui a été construit le premier. En réalité, c'est le seul qui est en pleine «opération», dans le moment. De fortes sommes ont été dépensées, tant par les municipalités du comté de Restigouche, que par le gouvernement fédéral pour construire cet aéroport. Le gouvernement fédéral a assumé 50 p. 100 du coût de construction et 100 p. 100 du coût de pavage et des autres améliorations.

Nous avons toujours obtenu l'entière coopération du ministre des Transports à tous les stades de construction et de développement de cet aéroport. Il ne faudrait pas maintenant, alors que nous approchons du but ultime, à savoir l'obtention d'un service aérien quotidien pour desservir notre population, que tous ces efforts aient été inutiles et que tous ces deniers publics aient été dépensés inutilement.

En terminant mes observations, je demande donc au ministre des Transports de nous accorder, encore une fois, son aide efficace et le prestige de sa personne et de son poste afin que toute la population desservie par l'aéroport de Charlo obtienne le service aérien quotidien total auquel elle s'attend et auquel elle a droit de s'attendre, en 1967.

[*Traduction*]

M. Bower: Je suis heureux de pouvoir prendre la parole à propos du poste 1 des prévisions budgétaires du ministère des Transports. Les points que je me propose de soulever sont, en effet, variés et je ne pourrais en parler qu'au moment où nous examinons le poste 1, qui est général.

D'abord, je donnerai la conclusion à laquelle j'ai abouti et que partagent, je crois, toutes les Maritimes. Il est essentiel de procéder à l'aménagement hydro-électrique de la baie de Fundy si nous voulons mettre fin aux difficultés économiques des Maritimes. Le potentiel hydro-électrique de la baie de Fundy...

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il de lui rappeler amicalement le Règlement? Il me semble que le projet d'aménagement hydro-électrique de la baie de Fundy est sans rapport avec le ministère des Transports, bien qu'il dépende de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Peut-être le député consentirait-il, pour la bonne règle, à réserver ses commentaires sur cet aspect de la question, jusqu'au moment où nous étudierons le poste concernant l'Office d'expansion économique de la région atlantique?

M. Bower: Monsieur le président, je pourrais rattacher mes remarques préliminaires sur les sources d'énergie de la baie de Fundy à d'autres questions que je tiens à exposer plus tard au comité. L'exploitation énergétique de la baie de Fundy est une entreprise de longue haleine que j'expliquerai en détail lorsque nous aborderons les crédits de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je signale en partant que ce projet doit être considéré dans une optique tant à court terme qu'à long terme, débouchant sur une solution finale que je veux définir. Le besoin primordial à l'heure actuelle est le développement de nos croisières touristiques et il convient au premier chef de ne pas perdre de vue l'exploitation assez prochaine des sources d'énergie de la baie de Fundy.

La pêche et le tourisme sont les deux plus importantes industries de la Nouvelle-Écosse et aussi de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse où est située ma circonscription. Aujourd'hui, les services de transbordeurs entre les États-Unis et Yarmouth sont insuffisants dans la saison de pointe du tourisme.

J'ai signalé au début de l'année dernière au ministre la nécessité de faire desservir la Nouvelle-Écosse par un autre transbordeur. J'ai persisté dans ma demande, mais on m'a répondu qu'on ne prévoyait aucun crédit supplémentaire à cette fin. Je profite de cette occasion pour demander au ministre d'assurer aux résidents de la Nouvelle-Écosse et surtout à ceux de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse qui subiront un manque à gagner pour la prochaine saison touristique cet été, qu'on leur donnera au moins en 1968 ce service supplémentaire.

J'admets qu'on a remis sur le tapis la question d'un deuxième transbordeur partant de la Nouvelle-Angleterre, mais ce n'est pas ce genre de service qui m'intéresse. Tout semble indiquer que ce nouveau transbordeur n'entrera pas en service avant trois ou quatre ans.

• (3.40 p.m.)

Notre industrie touristique et la demande de services-voyageurs entre la Nouvelle-Angleterre et Yarmouth prennent de l'ampleur. Le transbordeur était surchargé l'été dernier et il le sera encore cet été; bien entendu, il le sera même davantage l'an prochain. Même si ma requête de février 1966 n'a pas laissé au ministre assez de temps pour présenter un crédit supplémentaire en vue d'un nouveau transbordeur pour l'été 1967, je le prie de profiter de l'avis que je lui donne aujourd'hui un an à l'avance, pour assurer un service supplémentaire en 1968.

Digby a grand besoin d'un transbordeur qui répondrait aux exigences du transport vers Saint-Jean. Dans les prévisions budgétaires, je vois des sommes destinées à améliorer le quai de Digby, chose nécessaire pour assurer un service de transbordement convenable entre le port et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Toutefois, rien ne semble indiquer que des fonds serviront, pendant l'année financière courante, à l'octroi d'un nouveau transbordeur. Cette route constitue un second débouché de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse et donne directement accès aux lignes de chemin de fer vers le Centre du Canada.

Mon point suivant porte sur les lacunes de l'aéroport international de Yarmouth. C'est là qu'arrivent les gens qui viennent visiter la Nouvelle-Écosse et les provinces Maritimes. On y trouve un bureau de douane et d'immigration. Cet aéroport a pris un rapide essor. Établi pour les fins de la guerre, il représente aujourd'hui une entreprise imposante. Voilà une couple d'années, une des deux pistes a été grandement améliorée. J'ai demandé il y a quelque temps qu'on améliore également l'autre piste, mais on a refusé en alléguant que cela se ferait dans les années soixante-dix lorsque nous aurons les DC-9.

C'est là, à mon avis, mettre la charrue devant les bœufs. Permettez que je vous donne un exemple. Il y a trois cents ans, la Jamaïque avait tout l'attrait touristique qu'elle possède aujourd'hui, mais très peu de gens avaient pu la visiter depuis 50 à 60 ans. Cependant, grâce aux meilleurs services de transport et à la construction d'hôtels confortables, l'industrie touristique de la Jamaïque a connu un grand essor et cette industrie constitue aujourd'hui l'essence même de son économie. Le ministre m'informe qu'on n'assurera ces services que lorsque le nombre de touristes le réclamera. Si ceux-ci ne peuvent visiter les Maritimes dans les présentes conditions, nous ne faisons que tourner en rond, me semble-t-il.

Je ne vois rien dans le budget des dépenses concernant l'aéroport de Yarmouth qui soit de nature à en faire un aéroport de premier rang ou à fournir aux avions venant d'endroits comme New-York, Boston et Philadelphie des services aériens de premier ordre. Au point de vue touristique, ces régions offrent de grandes possibilités pour les Maritimes et nous voulons des facilités de transport convenables pour y amener les touristes qui, à court terme, constituent un élément essentiel à l'économie de cette région. Nos deux grandes industries sont le tourisme et la pêche et nous voulons qu'elles progressent constamment.

Dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse, qui est l'entrée des Maritimes, nous voulons des installations convenables pour permettre à l'industrie touristique de se développer. Le manque d'installations en a arrêté la croissance.

Je le répète, l'aéroport de Yarmouth a été un *happening*. Non seulement il n'a pas de pistes suffisantes, mais au point de vue des conditions atmosphériques, il est mal situé, étant construit à l'entrée de la baie de Fundy, où sévissent souvent des brouillards intenses. Sur les quinze fois où j'ai tenté de voyager d'Ottawa à Yarmouth, neuf fois, je n'ai pu arriver à destination à cause des conditions atmosphériques. Bien entendu, je ne demande pas au ministre de gouverner les conditions atmosphériques, mais je lui propose une solution parfaite: construire un aéroport d'urgence à une quinzaine ou à une vingtaine de milles à l'intérieur des terres. Un épais brouillard enveloppe de temps à autre la côte de la Nouvelle-Écosse, mais à une quinzaine ou à une vingtaine de milles à l'intérieur, les conditions atmosphériques sont bien meilleures. Bien qu'on ne puisse garantir un aéroport sans aucun brouillard en Nouvelle-Écosse, un

avion a beaucoup plus de chance de faire un bon atterrissage loin des côtes.

Comme je le disais, l'aéroport de Yarmouth ne sert pas seulement de port d'entrée à la province, mais il dessert les comtés de Queens, Shelburne, Yarmouth, Digby et Annapolis, dans la partie ouest. Ces comtés ont une population globale de cent mille âmes. L'aéroport de Yarmouth n'est donc nullement un aéroport de campagne. Le négliger, c'est négliger la Nouvelle-Écosse tout entière.

Maintenant que j'ai donné au ministre un préavis de un an, il pourra sûrement assurer un service de transbordement supplémentaire. J'ose croire qu'il verra également à ce que l'on construise un aéroport d'urgence, non pas dans la vallée d'Annapolis, car ce serait pousser les choses à l'extrême et l'aéroport se trouverait en quelque sorte isolé, mais à l'intérieur et autour de la région où les comtés de Digby, d'Annapolis et de Shelburne aboutissent à une pointe. Il y aurait dans la région un emplacement idéal, au double point de vue topographique et météorologique, pour l'aménagement d'un aéroport de ce genre. Le secteur serait relativement accessible aux fonctionnaires de la douane et de l'immigration, en cas d'urgence. Je ne demande pas un aéroport complexe et luxueux; il devrait simplement pouvoir absorber le traffic aérien de l'aéroport de Yarmouth, en provenance et en direction des États-Unis et des provinces Maritimes.

• (3.50 p.m.)

J'ai insisté sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique dans mes observations préliminaires, car il a son importance eu égard à la qualité des aéroports. En d'autres termes, la route transcanadienne n'est guère utile aux habitants de l'extrémité ouest de la Nouvelle-Écosse. Il faut une route de raccordement pour nous atteindre, car la route principale est à 200 milles de distance. Un bon service de transbordeurs entre Digby et Saint-Jean nous placerait sur le tracé de la route transcanadienne, et l'Office d'expansion économique de la région atlantique devrait voir à ce que l'extrémité ouest de la Nouvelle-Écosse soit desservie par le réseau de la route transcanadienne. Nous pourrions alors nous rendre à l'aéroport d'urgence dont j'ai parlé. Il nous faudrait aussi une route d'un bout à l'autre de la province pour les exploitants de nos pêcheries. Le poisson serait alors transporté à Digby et à Saint-Jean, puis acheminé en train jusqu'au centre du Canada. L'ensemble de ces dispositions serait très économique, car un grand nombre de problèmes seraient réglés sans qu'il en coûte trop. J'espère que le ministre est en mesure d'assurer les habitants de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse qu'on appliquera certaines de mes propositions.

Parlant encore de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, je signale qu'on a affecté 1.5 million de dollars à une étude de l'Office. J'aimerais savoir où elle en est et si la Commission a suffisamment de fonds. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que si cette étude exige des expériences ou des essais empiriques on réunira les groupes d'étude et les fonds nécessaires, et que cette tâche ne sera pas abandonnée pendant quatre ou cinq ans.

Chaque année qui passe sans qu'on entreprenne l'aménagement de la baie de Fundy nous fera dépenser des millions de dollars additionnel à cause de l'inflation. Il faudra bien un jour construire ces installations pour cesser d'aller à contre-courant et relier notre commerce au centre du Canada. Nous devons revenir au point où nous étions il y a 100 ans à l'époque de notre prospérité et orienter notre commerce vers l'Asie, l'Afrique et les États-Unis.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettra-t-il de dire qu'on pourrait bien soulever cette question et en discuter plus en détail lorsque les prévisions budgétaires du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources seront soumises au comité? Une Commission mixte du gouvernement du Canada et des gouvernements de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick a été établie pour l'étude de ce problème et la responsabilité ministérielle de cette initiative relève du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Fawcett: Monsieur le président, je traiterai aujourd'hui d'un sujet particulier et, si je semble porter des œillères, c'est parce que ce qui se passe dans ma région est typique de ce qui se passe partout dans la zone desservie par le National-Canadien. Je veux parler de la suppression des agences du National-Canadien et, singulièrement, de la suppression de l'agence de Coniston, qui provient du fait que le National-Canadien met en œuvre son plan d'agence centrale.

Bien que Coniston soit une petite ville d'environ 3,000 âmes elle est étroitement reliée à une partie de la banlieue de Sudbury et elle dessert, au Nord-Est, un centre agricole beaucoup plus important. Certaines personnes vivant à 25 ou à 30 milles de Sudbury ont protesté contre la fermeture de l'agence de Coniston, car elles s'en servaient beaucoup pour leurs affaires.

Le 11 octobre 1966, les Chemins de fer nationaux présentaient une requête en vue de supprimer l'agence à Coniston. Avant cela, soit le 23 mars 1966, M. H. J. G. Pye, conseiller de la Commission, m'écrivait cette lettre que mon bureau a transmise à M. C. W.

Rump, secrétaire de la Commission des transports du Canada, au sujet de la fermeture de l'agence à Coniston (Ontario). Vous constaterez, monsieur le président qu'elle précédait de quelques mois la requête officielle en vue de fermer cette gare. La lettre disait en partie ce qui suit:

Au cours de la mise sur pied des agences directrices dans la région du Nord ontarien le 18 octobre 1965, tous les services fournis jusqu'ici par notre agence de Coniston ont été transférés à notre bureau de Sudbury. L'agent stationné à Coniston ne s'occupera désormais que de la réservation des places et demeurera en poste jusqu'à ce qu'une demande soit adressée à la Commission en vue de fermer officiellement la gare, ainsi que diverses autres dans la région du Nord ontarien.

Il en ressort que la gare de Coniston était, à toutes fins pratiques, fermée des mois avant qu'on en sollicite l'autorisation et j'ai appris que ce n'était qu'un exemple de ce qui se passait tout le long du réseau.

En 163, le National-Canadien a supprimé pour ainsi dire tous ses services à Coniston. La région était privée de tout service-voyageurs et la société n'a pas voulu que Coniston soit un arrêt pour son second train de voyageurs. Il ne restait plus qu'un train mixte qui faisait un voyage hebdomadaire dans chaque direction et qui assurait tous les services à la fois: passagers, messageries et marchandises.

Le 18 octobre 1965 tous les services étaient transférés à Sudbury et, pour vous dire ce qu'il en a résulté, je citerai une autre lettre d'un homme que je ne nommerai pas et qui est aviculteur à Wahnapitae. Sa ferme est près de Coniston et il m'a dit avoir protesté énergiquement contre la suppression du service de Coniston par où devaient passer de fortes expéditions de volaille. Voici ce qu'il dit dans sa lettre:

Je vous ai écrit le 1er novembre au sujet des services du National-Canadien à Coniston, services maintenant inexistants. Je disais que je devais me rendre jusqu'à Sudbury pour mes commandes de volaille. Mais voici le comble: l'entreprise *Chick Co.*, Hawkins, de Tillsonburg, après avoir subi toutes sortes de tracasseries des services de messageries, a livré directement la volaille à ma ferme à bord de son propre camion, ce qui représente une distance d'environ 500 milles. Que les cas de ce genre se multiplient, et l'on n'aura plus besoin de service de messageries.

• (4.00 p.m.)

Voilà ce qui arrive à la compagnie du National-Canadien, quand elle se mêle de centraliser les agences de cette façon.

Quantité de gens de Coniston ont protesté au sujet de la fermeture de l'agence et on leur a finalement accordé une audience, le 22 février dernier. L'audience devait commencer à 2 heures le 22 février, mais à 10 heures du matin, quelqu'un vint frapper à la porte de la partie résidentielle de la gare; quand l'agent alla ouvrir, on lui demanda s'il avait déménagé tous ses effets personnels. Il en demanda la raison et on lui répondit que des hommes étaient arrivés le matin même, avec ordre d'entreprendre la démolition de la gare. C'était précisément le jour où devait se tenir l'audience pour décider si l'agence de Coniston allait être fermée ou non.

C'est toujours comme cela que procède la compagnie du National-Canadien quand elle entreprend un projet de ce genre; il faut que tout y passe. Elle supprime les services. Dans le cas actuel, elle a commencé par réduire progressivement les services de messagerie et de transport-marchandises à la station de Coniston. Elle l'a laissée aller à vau-l'eau et tous les usagers l'ont abandonnée. Néanmoins, malgré que la compagnie ait mis tout en œuvre pour réduire graduellement l'exploitation de la gare de Coniston, il y a un fait très intéressant que j'aimerais inscrire au compte rendu: c'est qu'en septembre 1965, alors que la réduction progressive de l'exploitation était effectivement terminée à la station de Coniston, le revenu de cette dernière s'établissait ce mois-là à $26,072.63, contre $15,117.85 le même mois de l'année précédente. En outre, bien que la compagnie ait fait cesser toutes affaires à l'agence en septembre 1965, le revenu total de cette année-là à la station était de $238,197.15, contre $198,716.45 l'année d'avant.

Une fois les recettes à la hausse d'une façon marquée, en dépit du fait que le National-Canadien eut laissé la gare se détériorer et qu'il eut réellement découragé la clientèle en supprimant son service-voyageurs, son service de messageries et ainsi de suite, il est assez difficile d'expliquer aux habitants de Coniston pourquoi le National-Canadien a cru bon de démolir la gare. Voilà à mon avis un exemple de la situation qui sévit sur tout le réseau du National-Canadien. J'ai reçu nombre de lettres et de plaintes à ce sujet. Les technocrates du National-Canadien me paraissent s'intéresser plus à se bâtir un avantageux petit empire fermé qu'à toute autre chose. Il leur importe très peu de servir le public. Pourtant le premier devoir des chemins de fer est précisément de fournir des services de transport au public.

Il faut aussi tenir compte des employés intéressés. Le chef de gare de Coniston en est un exemple. Il est presque en chômage. Sa fille requiert des soins médicaux constants. L'unique autre emploi qu'on lui offre est à 600 milles de la plus proche institution qui dispense des soins de ce genre. Alors, on le laisse en plan.

En plus d'abandonner l'agence à Coniston, le National-Canadien a aussi présenté une demande pour abandonner celle de Burwash sur le même parcours. Il a aussi éliminé l'agent à Capreol. Tous les colis et les marchandises doivent être transportés à Sudbury, triés sur

place et renvoyés ensuite à Capreol. Le genre de service que nous aurons dans ma petite ville de Capreol est un grand problème. Le National-Canadien n'a pas rempli son engagement de fournir le service à Coniston, de sorte que nous ne pouvons pas nous attendre à grand-chose à Capreol.

Autre chose m'inquiète encore. On a consigné les propos d'un quidam du National-Canadien selon lesquels la compagnie chercherait à se débarrasser d'une bonne partie de son service transcontinental de train-voyageurs. Il est un peu prématuré, je pense, de la part du National-Canadien de parler de la sorte. Un bon service transcontinental est nécessaire et si la Compagnie continue d'annoncer les services qu'elle a à offrir, les gens vont continuer de l'encourager. Je m'inquiète aussi du fait qu'il est assez évident que le convoi spécial mis en service par la Compagnie du Pacifique-Canadien—on l'appelle, je pense, l'Expo Spécial,—sera abandonné à un moment donné et il n'y aura pas moyen de protester parce qu'il a été mis en service uniquement sur une base temporaire. Je sais bien que les chemins de fer ont fort à faire pour attirer les voyageurs, mais je suis fermement convaincu que s'ils font le nécessaire et améliorent leurs services, ils n'auront aucune difficulté dans ce domaine.

J'ai commencé par déclarer mon intention de traiter un sujet particulier. Je demande au ministre d'examiner ce grave problème de l'élimination des agences. Un autre problème concerne l'abandon des lignes, mais celui des agences est également sérieux, et la nouvelle Commission des transports devrait étudier la situation.

Je dois ajouter que cette correspondance sur l'agence de Coniston permet de comprendre facilement pourquoi les habitants de cette localité soupçonnent une entente entre la Commission et le National-Canadien, car il semble qu'on y ait jugé la cause avant de l'entendre. En examinant les recommandations de la Commission qui ont suivi sa visite à Coniston, vous vous demandez vraiment où ils voulaient en venir.

La Commission a agréé la demande du National-Canadien mais a recommandé ce qu'elle appelle une mesure de redressement. Elle a donc préconisé que soit nommé un concierge résidant, qui serait de service à la gare pour «remplir toutes les fonctions ayant trait à la manutention des messageries». Comment pourrait-il y avoir des messageries lorsque la gare sera fermée? En outre, elle recommande que le concierge «maintienne la gare propre, chauffée et éclairée au besoin, pour les passagers». De quels passagers s'agit-il? C'est une vraie blague. Comment y aurait-il des passagers quand les trains ne s'arrêteront plus à cet endroit? En outre, l'endroit est dans un tel état de malpropreté que j'ignore comment quelqu'un pourrait le nettoyer.

La Commission a aussi recommandé que le conscierge «prenne soin des expéditions représentant moins d'une wagonnée». Comment pourrait-il y avoir de telles expéditions alors que les envois sont faits à Sudbury, suivant les ordres du National-Canadien? J'espère que le ministre examinera cette question. J'en suis certain, si le National-Canadien et le Pacifique-Canadien faisaient quelques efforts pour nettoyer leurs gares et fournir les services nécessaires, leurs recettes augmenteraient. S'il en était ainsi à Coniston, la présence d'un agent à cet endroit serait nécessaire pendant encore longtemps.

• (4.10 p.m.)

M. Cowan: Monsieur le président, il y a un an en février 1966, j'avais parlé du ministère des Transports lors du débat sur les résolutions budgétaires. Cette fois-là, j'avais présenté un exposé détaillé concernant le niveau des eaux du lac Ontario, car c'est un problème auquel doivent faire face depuis quelques années les gens qui habitent dans le bassin du lac Ontario. Il y a un an, dans mes propos au sujet de la situation, j'avais félicité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de ce qu'il avait accompli en février 1966, c'est-à-dire en réussissant à faire hausser le niveau du lac Ontario de 2.7 pieds en un an à la suite des innombrables protestations de la population des deux rives du lac Ontario, aux États-Unis et au Canada, parce que les niveaux de l'eau n'étaient pas maintenus sous l'empire de la loi du traité des eaux limitrophes internationales et sous l'égide de la Commission conjointe internationale. Les protestations à ce sujet étaient fondées sur le fait qu'en février 1966 et depuis nombre d'années auparavant, deux barrages situés sur le Saint-Laurent, un à Iroquois et l'autre à Cornwall, peuvent régulariser le niveau de l'eau du lac Ontario lorsque les barrages sont fermés et qu'on surveille le niveau du lac.

Nous protestions surtout l'an dernier parce que le barrage n'est jamais fermé, à Iroquois, et que l'on autorise les sociétés d'électricité à pomper autant d'eau qu'elles veulent à Cornwall, malgré l'effet que cela peut avoir sur le niveau du lac Ontario. Comme nous étudions aujourd'hui les prévisions budgétaires du ministère des Transports, je n'ai que des motifs de féliciter le ministre des Transports du niveau actuel du lac Ontario. Nous désirons aussi complimenter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, nous le savons, a veillé activement à ce que la

Commission conjointe internationale tienne plus compte qu'elle ne le faisait auparavant de la loi du traité des eaux limitrophes internationales.

Pendant les 94 années qui se sont écoulées entre 1861, année où l'on a commencé à l'enregistrer, et 1965, année où ont débuté les travaux de canalisation du Saint-Laurent, le niveau moyen du lac Ontario a été de 244.78 pieds. Le Saint-Laurent coulait alors librement, n'étant entravé que par les rapides du Long-Sault et les îles entre Kingston et Montréal.

Dans mes protestations l'an dernier et l'année d'avant au sujet du niveau du lac Ontario alors que deux digues traversaient le Saint-Laurent j'avais carrément fait observer qu'en 1965 le niveau du lac Ontario avait tellement baissé dans le port de Toronto, selon le rapport de la Commission du port, qu'il s'en fallait d'un quart de pouce pour qu'il atteigne le niveau le plus bas qui ait jamais été enregistré à cet endroit. Au 26 mai 1967, le niveau d'eau du port de Toronto s'élève à 245.8 pieds. Ce chiffre plaît beaucoup à tous ceux qui s'intéressent à la navigation sur le lac Ontario et dans la région portuaire de Toronto. Il se compare favorablement avec la moyenne de 244.78 pieds, établie sur une période de 94 ans se terminant en 1955. Nous avons donc maintenant un pied d'eau de plus que le niveau moyen pour ces 94 années.

Je participe à la discussion parce que c'est au mois de mai que le niveau des eaux dans le lac Ontario est le plus élevé, juin mis à part. Je prie le ministre des Transports de s'assurer que l'on surveille les barrages à Iroquois et à Cornwall pour ne pas laisser baisser l'étiage du lac Ontario en-dessous de 244.78 pieds, moyenne de 94 ans. Le niveau aujourd'hui est d'un pied de plus. Les fonctionnaires du ministère des Transports m'ont dit ce matin alors que je me rendais à la Chambre que le niveau moyen du lac Ontario pour 1966 avait été de 244.55 pieds d'après les données internationales concernant les Grands lacs. Le niveau de 244.55 pieds pour 1966 est donc inférieur à la moyenne de 94 ans, soit 244.78 pieds.

Au mois de mai, le niveau des eaux dans le lac Ontario atteint 245.8 pieds et les deux barrages sur le Saint-Laurent devraient jouer un rôle important pour maintenir le débit égal ou supérieur à la moyenne de 94 ans. Les habitants du bassin ne seront pas satisfaits de voir le niveau du lac Ontario baisser au-dessous de cette moyenne. Même si les exploitants de la puissance énergétique réclament à grands cris l'eau des barrages, la Commission conjointe internationale où sont représentés les gouvernements canadien et américain doit leur dire d'utiliser moins d'énergie pour ne pas faire baisser le lac Ontario à moins de 244.78 pieds, moyenne de 94 ans.

L'article 8 est un des plus intéressants du Traité des eaux limitrophes internationales. J'ai déjà lu ce passage à la Chambre, mais je veux le reprendre, car j'ai comparu devant le comité des affaires extérieures à l'époque où M. A. D. P. Heeney, alors président de la Commission conjointe internationale y témoignait. Je lui ai posé plusieurs questions sur l'application de la loi du traité des eaux limitrophes internationales. Ce témoignage pourrait intéresser les députés. Je lui ai rappelé qu'en vertu de l'accord international conclu entre le Canada et les États-Unis, l'eau devrait servir premièrement à des fins domestiques et sanitaires, deuxièmement, s'il en restait assez, à la navigation, y compris l'alimentation des canaux pour la navigation. Enfin, l'eau doit être exploitée comme source d'énergie et à des fins d'irrigation.

A propos du troisième point, l'utilisation de l'eau pour la création d'énergie, il est intéressant de noter que les responsables de la régie hydro-électrique d'Ontario et un membre éminent de l'Assemblée législative se promènent dans tout le pays en disant que l'utilisation de l'eau pour la création d'énergie occupe une place importante dans le traité des eaux limitrophes internationales conclu entre les États-Unis et le Canada. Cette question occupe un rang élevé, disent-ils, le troisième. Mais ils ne mentionnent pas que le traité porte sur trois points seulement et que l'utilisation de l'eau pour la création d'énergie vient en troisième et dernier lieu. Ils insistent sur la place importante qu'occupe cette question. M. Heeney a déclaré en ma présence que l'utilisation de l'eau devait être répartie de façon équitable. M. Heeney n'était que le président de la Commission conjointe internationale. Sauf erreur, il a pris sa retraite depuis, lorsqu'il a eu 65 ans.

• (4.20 p.m.)

J'aimerais signaler que rien n'indique dans l'accord canado-américain que l'utilisation de l'eau doit être répartie de façon équitable. Un tableau établit un ordre de priorité quant à l'utilisation de l'eau, et les besoins domestiques et sanitaire viennent en premier lieu. La

navigation vient en deuxième; cela comprend aussi le maintien du niveau des canaux servant à la navigation. L'énergie et l'irrigation viennent au troisième rang.

Monsieur le président, je tiens à souligner au ministre des Transports que les résidents du bassin du lac Ontario, après avoir attendu deux ans, ont fini par obtenir aujourd'hui un niveau d'eau de 245.8 pieds. Il devrait veiller à ce qu'on maintienne les eaux au-dessus de la moyenne de 244.78 pieds établie depuis 94 ans, pour respecter le traité des eaux limitrophes internationales et pour s'en tenir à la liste des usages établie par l'accord international. S'il y a des résidents en aval qui réclament plus d'eau, tant pis pour eux; leur désavantage résulte de leur position en aval. Ceux qui habitent les rives du lac Ontario ont, les premiers, droit à cette eau et les barrages de Cornwall et d'Iroquois devraient servir à régulariser le niveau du lac Ontario.

Si je parle du niveau du lac Ontario, c'est que j'ai la ferme intention de signaler au ministre des Transports que le parti libéral doit examiner sérieusement la possibilité d'ériger des barrages à Sarnia, Amherstburg et Fort-Érié pour contrôler le niveau du lac Huron, du lac Michigan, du lac St. Clair, de la rivière Détroit et du lac Érié.

L'Expo a donné un grand élan au commerce d'un bout à l'autre du Canada, et particulièrement dans l'Est du pays. Lorsqu'elle prendra fin en octobre, il y aura sans aucun doute un grand ralentissement de l'activité industrielle et commerciale dans cette région. De nombreuses industries et commerce bénéficient actuellement de l'activité engendrée par l'Expo et les célébrations du centenaire.

Le Canada devrait s'engager dans une autre grande entreprise comme la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien, le financement de l'élément initial du National-Canadien, la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, ou l'érection de nombreux monuments nationaux comme ceux que j'ai mentionnés. Une des grandes entreprises internationales auxquelles le Canada et les États-Unis devraient collaborer immédiatement, c'est un programme visant la stabilisation du niveau du lac Huron et du lac Michigan par la construction d'un grand barrage international à Sarnia.

Nous pourrions aussi fixer le niveau du lac Saint Clair, de la rivière Detroit et contrôler le niveau du lac Érié tout en tenant compte que le Canada et les États-Unis ont convenu que l'eau doit être d'abord utilisée pour des fins domestiques et sanitaires, qui se rattachent à la santé et aux loisirs de la population. Ensuite, on peut l'utiliser pour la navigation et en fin de compte pour l'énergie et l'irrigation. Si l'énergie exige trop d'eau, la commission conjointe internationale devrait aviser les intéressés d'avoir à diminuer leur consommation d'eau pour la rendre disponible aux consommateurs. Il ne faudrait pas leur accorder toute l'énergie hydraulique qu'ils désirent, à n'importe quelle fin, ni leur permettre d'utiliser inutilement de l'eau pour fabriquer de l'énergie en temps de pénurie. Il faudrait alors limiter l'utilisation de l'énergie hydraulique tout comme on le faisait pendant la guerre.

Pendant que nous étudions les prévisions de dépenses du ministère des Transports, j'aimerais signaler au ministre un autre point. Il s'agit de la déplorable situation qui existe à certains aéroports canadiens où l'on accorde exclusivement à quelques compagnies le droit d'assurer le transport des voyageurs qui se rendent à ces aéroports ou qui en sortent. Je ne puis réellement pas compendre comment le parti libéral peut approuver l'octroi de monopoles de transport des gens qui viennent et sortent des centres urbains et des aéroports, et je pense en particulier aux déplacements d'Ottawa à Uplands, de Montréal à Dorval, de Toronto à Malton, et se vanter ensuite de tout ce qu'il fait pour maintenir les prix à la baisse.

J'ai en main un communiqué du ministère des Transports en date du 27 mars. Le ministre des Transports n'avait pas encore reçu un doctorat de l'Université du Manitoba et le communiqué parle seulement de l'honorable J. W. Pickersgill. Je le félicite du titre honorifique qu'on lui a conféré hier et, à titre de journaliste et d'ami de lord Thomson of Fleet, j'aimerais le féliciter du titre honorifique qu'il a reçu de l'Université Memorial de Saint-Jean, Terre-Neuve, il y a quelques jours.

M. Cowan: J'espère sincèrement qu'il ne considère pas le grade qu'il a reçu de l'Université Memorial comme étant moins approprié que celui que le Manitoba lui a conféré parce que le chancelier de l'Université Memorial n'est plus citoyen canadien. Il a dû choisir la citoyenneté anglaise à cause des modifications de la loi sur la citoyenneté canadienne. Lord Thomson est né et a été élevé au Canada et aime le pays mieux que tout autre au monde.

Demain, le ministre qui a émis ce communiqué, recevra un titre honorifique de l'Université Bishop. Quand il rentrera à la Chambre, la semaine prochaine, il pourra sans doute nous expliquer comment il se fait que le parti libéral peut sembler miser sur les deux tableaux, particulièrement en ce qui a trait au transport entre le cœur des villes et les aéroports de Malton, d'Uplands et de Dorval, ainsi qu'entre la gare Union et le centre de la ville d'Ottawa.

D'après ce communiqué aux journaux daté du 27 mars 1967, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été autorisées à mettre plus d'appareils en service durant l'Expo. Ce communiqué du ministère des Transports comprenait une déclaration du ministre au sujet des services aériens transcontinentaux au Canada. Le deuxième paragraphe est ainsi conçu:

Un expert britannique bien connu en matière d'aviation, M. Stephen Wheatcroft, engagé par le gouvernement précédent pour faire rapport sur cette question, a été prié de soumettre un nouveau rapport. D'après son rapport reçu l'an dernier, le service assuré par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien sur le parcours intérieur transcontinental Vancouver-Winnipeg-Montréal-Toronto, limité à un voyage aller et retour chaque jour, ne semblait pas avoir accru sensiblement l'efficacité ni le nombre de voyageurs, mais le public en était plus satisfait à cause de la faculté de choix entre les deux transporteurs.

Après que le ministre eut appris de M. Wheatcroft que le public préférait avoir le choix entre deux transporteurs, pourquoi n'a-t-il pas conclu qu'il en irait de même si le public avait un tel choix en ce qui concerne les aéroports d'Uplands, de Malton, de Dorval et d'autres encore. A mon avis, il est exact que le public préfère avoir un choix, mais pourquoi le cabinet établit-il un monopole aux aéroports en accordant des permis?

J'ai sous la main le dernier rapport du comité mixte du crédit au consommateur, présidé conjointement par le sénateur David Croll et M. Ron Basford, et daté du 25 avril 1967. Il s'agit d'un rapport intérimaire. En page 3470, sous le titre «Normes à l'intention du consommateur et de sa protection», on lit ce qui suit:

Il faut que le gouvernement prenne toutes les mesures en son pouvoir afin d'assurer le bien-être du consommateur.

C'est une belle déclaration d'ordre général. Qui ne l'admettrait pas? Et voici la suite du paragraphe:

En particulier, le gouvernement doit protéger le consommateur contre toute forme d'exploitation.

Je signalerai que les taux exigés par les services de transport des aéroports au centre des villes sont beaucoup plus élevés que ceux des compagnies de taxi indépendantes, et je puis vous en fournir un exemple précis. Quand j'emploie le service de transport autorisé de Malton à Toronto, je paie $4.50, ou bien encore, si la voiture passe par la rue Jane et traverse une autre zone de prix facultatifs, il m'en coûte $4.75. Cependant, si j'appelle la *Northwest Taxi* ou la *Yellow Cab,* le prix du voyage est de $3.50 ou de $3.75. Il y a un écart d'un dollar en faveur du transporteur concessionnaire. Les transporteurs indépendants consentent à fournir le service à un moindre prix, et il en est de même à Montréal. Je vous ai fourni les chiffres pour Toronto parce que, intentionnellement, j'ai alterné entre les deux compagnies pour pouvoir fournir des données comparatives à la Chambre.

• (4.30 p.m.)

On lit plus loin, dans le rapport du comité du crédit au consommateur:

En juillet 1966, le gouvernement a chargé le Conseil économique du Canada d'étudier un aspect de cette responsabilité. Voici les modalités de l'étude à entreprendre:

«En conformité des objectifs économiques à long terme du gouvernement, procéder à une étude et faire des recommandations concernant les sujets suivants:

b) les coalitions, les fusions, les monopoles et les pratiques restrictives du commerce;»

Comment appeler, sinon monopole, la situation qui existe à l'égard des aéroports au Canada quant au transport des passagers. Si ce n'est pas restreindre le commerce que d'interdire à d'autres compagnies de taxis de stationner aux aéroports pour prendre des passagers, alors j'ignore le sens de ces mots. Cet état de choses rend le parti libéral encore plus ridicule lorsqu'on lit les *Débats* de la Chambre des communes de 1951, à l'époque où la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions a été modifiée pour empêcher le maintien des prix de revente. Je suis dans les affaires depuis quarante ans et je crois que j'envisage les choses sous cet angle-là. Je n'ai pas approuvé l'attitude du gouvernement libéral en 1951 lorsqu'il a modifié la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions afin d'empêcher le maintien du prix de revente au niveau du détail, et je ne souscris pas à la loi même maintenant.

Mais écoutez ce que M. Lionel Chevrier, ministre des Transports dans le gouvernement de M. St-Laurent, disait à la Chambre des communes le 28 décembre 1951. Il démontrait que le gouvernement libéral allait anéantir les prix fixés. Oui, monsieur le président; rien comme le parti libéral pour abolir les prix fixés, et il n'est rien comme le parti libéral non plus pour assurer des monopoles à ces compagnies assurant le transport aux aéroports. Voici ce que disait M. Chevrier:

Les députés se souviennent sûrement que la Commission royale d'enquête sur les prix, dirigée par le professeur Clifford Curtis de l'Université

Queens, a été frappée—et je cite ses remarques—«par la façon dont les différents fabricants fixent les prix de revente de leurs produits et, partant, restreignent les limites entre lesquelles la concurrence des prix peut jouer entre grossistes et détaillants».

Il n'y a pas beaucoup de concurrence entre des compagnies de taxis quand une seule d'entre elles a le droit de faire les voyages aller-retour à l'aéroport. M. Chevrier disait plus loin:

Cette Commission, qui comprenait une représentante des ménagères canadiennes, dans la personne de Mme Sutherland, et un représentant éminent du mouvement coopératif québécois, M. Bois, a proposé que la Commission d'enquête sur les coalitions examine et étudie le problème avec soin, en vue de trouver les moyens d'y remédier.

Plus tard, il y a eu le comité MacQuarrie, formé de Canadiens impartiaux et distingués qui ont étudié la fixation des prix de revente et ont tous convenu que cette pratique est contraire à l'intérêt public et devrait être déclarée illégale. Ce vœu a été unanime et ne comportait absolument aucune réserve.

On a critiqué le rapport en prétendant que le comité n'avait pas obtenu suffisamment de renseignements sur les faits. Ce genre de critique ne m'a guère impressionné. Ce qui est important, à mon avis, c'est que des gens tels que le juge MacQuarrie de la Nouvelle-Écosse, M. Curtis de la Colombie-Britannique, M. Lamontagne, de Québec, et M. Mackintosh, de l'Université Queen's de Kingston, en Ontario, ont convenu qu'ils possédaient assez de renseignements pour déclarer unanimement que la fixation des prix de revente ne joue pas dans l'intérêt du public. J'ai la certitude que s'ils avaient cru avoir besoin de plus de renseignements pour formuler une conclusion, ils n'auraient pas hésité à le dire.

Voilà ce que l'honorable Lionel Chevrier, alors ministre des Transports, disait à la Chambre en 1951. Est-il plus sûr moyen de fixer les prix que de détenir un monopole? Ainsi, les taux que vous établissez n'entrent pas en concurrence avec qui que ce soit.

Je suis arrivé à Ottawa lundi, à bord du train de nuit venant de Toronto. Comme je n'avais pu rien réserver à bord de l'avion pour mardi, je suis venu par le train de nuit. Ce que j'ai trouvé intéressant, c'est que lorsque le train, à bord duquel se trouvait un grand nombre de voyageurs revenant à Ottawa d'un congé passé à Toronto, Belleville, Kingston, Port Hope et autres endroits le long du trajet, s'arrêta à la gare d'Ottawa, les passagers sont montés dans des voitures des compagnies *Arrow, Capital, Diamond* et *Buske*. J'ai noté les noms de ces compagnies de taxis. La concession a été accordée à la compagnie *Blue Line*, mais les passages qui étaient à bord du convoi ont emprunté les taxis de ces autres compagnies. Je suis resté à la porte de la gare pendant quelques minutes, pour surveiller les taxis de la *Blue Line* qui, en principe, est seule concessionnaire. Il était évident que la compagnie *Blue Line* était incapable de s'occuper de tous les voyageurs et qu'elle permettait à ces autres compagnies de se charger de l'excédent.

J'ai téléphoné cette semaine à quelques-unes de ces compagnies privées pour leur demander si elles devaient tout confier à la *Blue Line*, dont les taxis prenaient ces passagers lundi soir. La *Blue Line* ne pouvait pas transporter tous les passagers présents. Elles m'ont répondu qu'elles n'accordaient aucune faveur à la *Blue Line* et que lorsque tous les taxis de la *Blue Line* étaient occupés, elle ne s'opposait pas à ce que des taxis d'autres compagnies offrent leurs services aux passagers à la gare. Si la compagnie *Blue Line* accepte la concurrence un jour de congé, pourquoi ne l'accepterait-elle pas n'importe quel jour de l'année?

Nous visons à l'heure de la concurrence. J'ai dû soutenir la concurrence en affaires, et je puis vous dire qu'elle ne fait aucun tort. Elle stimule plutôt l'habileté, croyez-moi. Pourquoi devrait-on permettre au monopole de s'installer à Montréal, à Toronto, à Ottawa ou ailleurs? Ottawa est unique à cet égard. On vient d'ouvrir un nouvel hôtel ici, le Skyline. Une compagnie de taxis détient le monopole du parcours de la gare au Château Laurier et au Lord Elgin et une autre compagnie d'Ottawa désire du nouvel hôtel Skyline le même privilège, soit de transporter des passagers à la gare d'Ottawa à $1 chacun. Ces voitures acceptent même de faire un deuxième arrêt au centre commercial Westgate. Cette compagnie veut obtenir du gouvernement le droit de prendre des passagers à la gare et de les amener à l'hôtel Skyline et au centre commercial Westgate. Je me demande à quoi elle peut s'attendre. D'après M. Chevrier, et le rapport du comité du crédit à la consommation, le parti libéral est en faveur de la concurrence afin de comprimer les prix. Je voudrais bien savoir si une deuxième compagnie de taxis peut obtenir la concession sur le parcours reliant la gare d'Ottawa à l'hôtel Skyline. Je me demande si elle aura la permission de concurrencer les autres compagnies à l'aéroport et à la gare, ce qui est tout à fait naturel.

M. Winch: Monsieur le président, pourrais-je poser une question au député?

M. Cowan: Certes.

M. Winch: Le député se rend-il compte que l'hôtel Skyline est à environ trois quarts de mille plus loin que le Château et pour y arriver en taxi il en coûtera 25c. de moins que pour se rendre au Château?

M. Cowan: Je me réjouis de cette intervention. Je signale que le gouvernement fédéral veut stimuler la concurrence en affaires au Canada, mais elle se trouve compromise par un cabinet qui, après avoir accepté le rapport du crédit à la consommation et fait adopter des mesures pour empêcher qu'on fixe abusivement les prix de vente, ose accorder des monopoles à des gens, leur permettant ainsi de fixer les prix qu'ils désirent.

A propos de Malton, on m'a déjà dit que si l'entreprise n'avait pas été mise en adjudication, c'est que le contrat initial était inférieur à $5,000. Il est intéressant de savoir que le contrat initial était de moins de $5,000, car moins de trois ans après, 51 p. 100 des intérêts dans la compagnie étaient vendus au propriétaire actuel pour plus de un million de dollars. Comment voulez-vous que le public croie la déclaration selon laquelle le contrat initial a été conclu sans appel d'offres parce qu'il était inférieur à $5,000, alors que trois ou quatre ans après, un intérêt prépondérant dans la société a été vendu pour plus de un million de dollars à un groupe de lignes d'autobus de l'Ouest ontarien; cela me dépasse. Mais le public est censé croire cela sans trop protester.

J'avais songé à parler du remblayage, dans le lac Ontario, qui se poursuit en dépit de la loi sur la protection des eaux navigables. Je ne connais rien qui fasse autorité en la matière, mais j'ai lu une lettre d'après laquelle l'application de cette loi relèverait maintenant du ministre des Transports plutôt que de celui des Travaux publics, malgré que, suivant l'article d'interprétation pertinent, le terme «ministre» signifie celui des Travaux publics. J'aimerais discuter la question du remblayage illégal dans le lac Ontario, mais, sauf erreur, le débat se poursuivra la semaine prochaine avec le ministre des Transports et je le ferai peut-être alors. Enfin, monsieur le président, j'aimerais demander au ministre si ses fonctionnaires renvoient encore officieusement au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion toutes les demandes tendant à obtenir un service de télévision par antenne collective.

• (4.40 p.m.)

Les règlements stipulent que le ministère des Transports décidera de la suite à réserver à ces demandes et les sociétés s'occupant de l'installation de câbles veulent que le ministère prenne une décision à leur égard. Ces demandes sont-elles maintenant déférées officieusement au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

M. le président: Je fais remarquer au député que son temps de parole est écoulé.

L'hon. M. Pickersgill: Le député m'autoriserait-il à dire quelques mots? Je me propose de demander, lundi—c'est ce qu'ont dit tout à l'heure les députés de Vancouver-Est et de Vancouver-Quadra qui m'y incite et j'estime les aider en répondant à certaines des questions qu'ils ont soulevées au sujet de l'aménagement du port de Vancouver—au commissaire du port de Vancouver de rendre publique une analyse du trafic et des installations portuaires de Vancouver, faite par le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique. J'ai ce rapport entre les mains depuis quelques jours, mais je n'ai trouvé qu'hier le temps de le lire, en revenant de Winnipeg où j'avais reçu un diplôme honorifique, ce qui a contribué à ma compréhension du rapport. Ce document très intéressant élucide bien des choses. Il a été rédigé par un organisme très honorable, les députés en conviendront.

Il permettra de comprendre beaucoup mieux les problèmes—et les solutions qu'on cherche à y apporter—qui se posent dans le deuxième plus grand port du Canada et du littoral du Pacifique, celui qui, parmi nos grands ports, croît, à mon avis, le plus rapidement. Je me propose de fournir, au cours de la journée de lundi, des exemplaires du rapport à tous les députés de la région métropolitaine de Vancouver.

M. Martin: Monsieur le président, je profite volontiers de la proposition du ministre qui a dit vouloir entendre les opinions et les propositions de tous les députés au sujet de son ministère. Je voudrais dire quelques mots d'un problème particulier concernant la façon injuste dont Air Canada traite le Nord de l'Ontario. Je ne veux pas qu'on se méprenne. Quand je dis traitement injuste, je ne parle pas du personnel d'Air Canada à qui je rends hommage en cette occasion. J'englobe dans le personnel non seulement les hôtesses et les officiers de bord mais aussi les préposés aux divers aéroports du pays qui ont fait preuve d'une patience infinie et d'une grande courtoisie et qui ont donné un service impeccable.

La question que je soulève n'est pas nouvelle. J'en ai parlé au ministre et à ses fonctionnaires, ainsi qu'à son prédécesseur, le mi-

nistre actuel des Travaux publics. De fait, la question remonte même à l'époque où l'honorable Léon Balcer était ministre des Transports. Elle a d'autant plus d'actualité cette année et elle est d'autant plus l'affaire du gouvernement qu'il a dépensé des millions et millions de dollars pour attirer les gens à la sensationnelle exposition universelle.

Bien entendu, pour aller à l'Expo nous devons examiner les moyens de nous y rendre. Il est fort intéressant de noter que tandis que le tarif d'Air Canada est en moyenne d'environ 6c. le mille,—les passagers voyageant entre Timmins et Toronto paient approximativement ce tarif, de même que les passagers entre Toronto et Ottawa—mais celui qui veut voyager d'Ottawa à Timmins doit payer $19 pour les premiers 12 milles, ou pour se rapprocher de 12 milles de son lieu de destination. J'ai soulevé cette question avec le président d'Air Canada avec qui j'échange depuis des années une correspondance volumineuse et, je le répète, j'en ai parlé à divers ministres. Si les ministres des transports du pays peuvent être résistants, je leur dirai que je puis être aussi persistant qu'ils sont résistants et je me propose de soulever cette question jusqu'à ce qu'on fasse quelque chose pour remédier à la situation. La distance entre Timmins et Toronto est d'environ 453 milles par l'autoroute. Le tarif aérien de retour pour couvrir cette distance coûte $54, ce qui revient à envrion 6c. le mille. C'est assurément un tarif fort compétitif. Pour le même prix, je ne pense pas qu'on puisse parcourir cette distance en auto. Il n'y a que douze milles de plus entre Timmins et Ottawa, soit environ 465 milles en tout, mais le billet aller-retour coûte $92, à comparer à $54. Il en coûte donc $1.50 le mille pour les douze premiers milles entre Ottawa et Timmins. Je ne dénie pas à Air Canada le droit de faire passer par Toronto les voyageurs qui partent de Timmins à destination d'Ottawa et de Montréal, si elle le veut, mais j'estime très injuste de sa part de faire payer ce trajet aux voyageurs. Comme on le sait, nous avons un grand nombre de Canadiens français dans le Nord, et nombre d'entre eux aimeraient visiter l'Expo cette année, mais ils sont victimes de ce qu'il faut bien appeler un tarif discriminatoire.

Il est intéressant de noter la politique des transports du gouvernement. Je l'ai déjà dit, le service aérien entre Timmins et Toronto est excellent, mais le service ferroviaire entre cette région et Ottawa ou Montréal laisse beaucoup à désirer, tout comme le service aérien. J'en ignore la raison; j'ignore pourquoi nous avons un bon service aérien lorsque le service ferroviaire est bon, mais un mauvais service aérien lorsque le service ferroviaire est mauvais. Le président d'Air Canada a allégué pour cela toutes sortes d'excuses, dont aucune n'est valable à mes yeux. La direction d'Air Canada m'a informé en premier lieu qu'elle avait mis ce genre de vol à l'essai il y a une dizaine d'années lors de l'ouverture de l'aéroport de Timmins mais elle a constaté que le nombre insuffisant de passagers ne le justifiait pas. Quiconque connaît le moindrement la situation actuelle sait que beaucoup plus de gens voyagent par avion qu'il y a dix ans. Le service ferroviaire dont j'ai parlé s'est dégradé au cours de la même période. Je me rappelle que lorsque j'ai été élu à la Chambre la première fois il y a une dizaine d'années, si on voulait se rendre par train à Ottawa, on pouvait avoir un lit jusqu'à Timmins. Un an ou deux ans plus tard, il fallait se rendre à Porquis-Junction, encore un an ou deux ans plus tard, il fallait se rendre à Englehart, et encore un an ou deux plus tard, il fallait se rendre à North-Bay pour avoir un lit. Maintenant, il faut s'y rendre et changer de train vers deux heures du matin et faire le reste du voyage jusqu'à Ottawa et Montréal à bord d'un train sans wagon-lits ni wagon-restaurant. L'autre façon de voyager par train c'est de parcourir environ 70 milles en voiture sur la seule route au Canada qui est en plus mauvais état que la route transcanadienne là où elle traverse l'Ontario et d'attraper le seul train de nuit qui convient, soit le même train qu'on prendrait d'ordinaire à North-Bay, c'est-à-dire un train sans wagon-restaurant ni wagon-lits, et sûrement un moyen de transport très peu confortable.

J'ai dans mes dossiers un échange de correspondance avec le président d'Air Canada, m'informant que la compagnie a dénombré les voyageurs de la région de Timmins à destination d'Ottawa et de Montréal durant une période donnée; elle a conclu de ce dénombrement que le nombre de voyageurs était insuffisant pour qu'on organise une ligne aérienne directe entre ces localités. Tenant compte des prix que je viens de mentionner, comment pourrait-on accroître le nombre de voyageurs s'il faut payer 6c. le mille pour se rendre à Toronto, alors qu'il faut payer presque le double pour les 12 milles supplémentaires du trajet Toronto-Ottawa. Il va sans dire que le même tarif est applicable aux voyageurs venant de Montréal.

Il y a autre chose qui fait ressortir la nécessité de prendre des mesures correctives dans ce domaine, et que m'a signalée au déjeuner M. Jake Schultz, ancien député, de Winnipeg, qui a fait le trajet de la côte du Pacifique à Ottawa en auto. Il m'a dit que la route transcanadienne était en excellent état du Pacifique à la frontière de l'Ontario, mais qu'une

fois en Ontario la route est en si piteux état qu'on risque à tout moment de se casser le cou.

Je le comprends, cela n'est pas particulièrement de la compétence du ministre, mais du gouvernement de l'Ontario surtout. De toute façon, la question relèverait du ministre des Travaux publics plutôt que du ministre des Transports. Toutefois, j'ai signalé la chose pour appeler l'attention du ministre sur la nécessité d'appliquer encore des mesures propres à résoudre ce problème, en particulier cette année, vu que tout le monde est attiré vers l'Exposition de Montréal et que nous voulons certainement encourager une telle chose, afin de justifier les dépenses de publicité que nous avons faites pour rendre attrayantes aux Canadiens nos facilités de transport. J'exhorterais donc le ministre à utiliser son influence pour la création d'un vol direct de Timmins—North-Bay—Ottawa-Montréal, ou si cela n'est pas pratique, ou du moins pour établir un vol d'un tarif équitable en comparaison du prix des autres vols à travers le pays.

• (4.50 p.m.)

M. Nugent: Monsieur le président, il y a longtemps que je n'ai pas fait d'observations sur les transports, mais je n'ai pas constaté les améliorations que j'espérais dans les services aériens. Or, je me souviens des années où le gouvernement conservateur a donné pour la première fois certains droits au Pacifique Canadien quant aux transports aériens. Je me rappelle les arguments avancés par les lignes aériennes Trans-Canada, comme on disait alors, et par certains honorables vis-à-vis: puisque nous avions une compagnie nationale—croyaient-ils—il était nécessaire de faire en sorte qu'elle soit rentable le plus tôt possible. Or l'on craignait que la faiblesse des transactions ne permît pas la concurrence. Ils prétendaient que nous risquions de placer Air Canada dans une situation déficitaire ou de lui enlever la possibilité d'acheter de nouveaux avions nécessaires au genre de service que nous souhaitions.

Je me souviens des déclarations de M. McGregor, alors président d'Air Canada, devant le comité des transports. Les Lignes aériennes Trans-Canada avaient l'intention d'acheter de nouveaux avions par suite d'un trafic accru, mais ces nouveaux appareils coûtaient si cher que cet accroissement leur était nécessaire pour leur permettre d'assurer un service et de faire leurs frais.

On a ensuite signalé que l'autre transporteur, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, serait heureux de livrer concurrence simplement pour l'accroissement du trafic aérien. Bref, après avoir obtenu un niveau suffisant d'affaire afin que la ligne aérienne nationale soit en mesure de faire ses frais, l'accroissement du trafic devrait faire l'objet d'une libre concurrence. On estimait que, de cette façon, Air Canada pourrait s'en tirer sans gain ni perte et nous pourrions alors desservir le pays en permettant à deux compagnies d'aviation de se faire concurrence pour l'accroissement de trafic. Je prétends que nous nous sommes engagés dans la bonne voie en accordant aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien certains droits à l'égard des lignes intérieures, mais nous ne sommes pas allés assez loin. Il est évident pour ceux qui ont le moindrement voyagé que l'accroissement du trafic aérien a été gravement sous-estimé par Air Canada et le gouvernement. Je suis convaincu que s'ils avaient pu prévoir approximativement l'accroissement du trafic aérien à l'heure actuelle, nous nous opposerions beaucoup moins aux arguments d'Air Canada au sujet des dangers de la concurrence. Je suis certain qu'il régnerait beaucoup plus d'enthousiasme même parmi les dirigeants des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien et nous serions bien mieux placés pour négocier afin d'obtenir un meilleur service.

Il existe dans l'Ouest canadien une situation telle que même sans l'Expo nous ne recevons pas le service auquel nous avons droit. Les hommes d'affaires et les touristes doivent faire la queue pendant longtemps avant d'obtenir des places réservées. Avec l'Expo qui impose un fardeau additionnel aux lignes, certains services doivent en souffrir. Je sais que, dans la ville d'Edmonton, des instances ont été faites il y a quelque temps pour avoir un autre transporteur. La compagnie des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien devrait pouvoir recueillir des passagers sur sa route allant à Vancouver ou à Winnipeg, et il serait agréable de pouvoir choisir entre deux lignes. Je crois qu'on a fait valoir que le volume d'affaires à cet endroit ne justifiait pas deux lignes aériennes. Si Air Canada a obtenu le monopole dans certaines régions c'était seulement dans l'intention de s'assurer que le volume d'affaires à ces endroits serait suffisant pour obtenir le revenu permettant de ne pas trop lésiner.

Je ne dis pas que la ligne aérienne ne cherche pas à donner de bons services, mais j'estime que le temps est venu—depuis longtemps, en vérité—de chercher des moyens de mettre à la disposition du public voyageur des installations améliorées. A mon avis, puisque le maintien d'un monopole n'a pas donné ce résultat, nous devrions faire en sorte que les routes soient mises en adjudication partout au

Canada. Je ne dis pas que l'entrepreneur actuel n'est pas disposé maintenant à donner des services supplémentaires; sauf erreur, il serait difficile d'obtenir d'autres avions. Mais l'Ouest est dans une situation désespérée en ce qui concerne les services aériens, et j'espère qu'on adoptera très prochainement la méthode que j'ai proposée afin d'améliorer les choses.

Puis-je déclarer qu'il est cinq heures?

L'hon. M. Pickersgill: Je suppose que le comité doit lever sa séance. Mais si je dis que je suis prêt à continuer d'écouter, je me demande si les députés ne trouveraient pas plus avantageux que nous nous formions de nouveau en comité des subsides pour continuer pendant une heure encore.

M. Howard: Si le ministre pouvait nous garantir que son attention sera fructueuse et qu'il donnera suite à certains des points soulevés, la décision serait peut-être bonne. Toutefois, peut-il le garantir?

L'hon. M. Pickersgill: Je le puis.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je répéter mon appel et demander l'avis de la Chambre?

M. Nugent: Comme nous venons de commencer une nouvelle session, ce serait un mauvais précédent que de nous dispenser si tôt de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Je sais que différents députés veulent en profiter pour prendre la parole, et je propose que nous poursuivions nos travaux normalement.

• (5.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics et les bills privés.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, avant que nous passions à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, peut-être pourrais-je annoncer à la Chambre les travaux prévus pour lundi. Le gouvernement a l'intention de demander à la Chambre d'étudier les crédits du ministère des Transports. Si elle en disposait, la Chambre serait invitée à passer aux crédits du Secrétariat d'État.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader suppléant de la Chambre s'il s'est assuré qu'on pourra passer lundi à l'étude des crédits, sans avoir la motion de subsides habituelle? Je pense que cela pose un problème assez difficile. Ce n'est pas le moment d'en discuter et je ne veux surtout pas empiéter sur l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, car j'y prendrai la parole; mais j'espère que le représentant est sûr de son fait. Je me souviens d'une occasion où un autre gouvernement s'est attiré de nombreuses difficultés à cet égard.

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de sa proposition que je prends fort au sérieux. J'ai étudié cette question fort attentivement et, vu les observations du député, je vais certainement l'étudier de nouveau.

L'hon. M. Bell: Nous voulons être sûrs qu'il n'y a aucune possibilité lundi que notre discussion du budget des dépenses soit considérée une des quatre motions de subsides.

L'hon. M. Pennell: Monsieur l'Orateur, je puis donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne se propose pas, en priant la Chambre d'étudier le budget des dépenses lundi, de considérer ce débat comme l'une des quatre motions de subsides.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur peut rendre une décision lundi.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à signaler que, depuis l'incident auquel le député de Carleton fait allusion, le Règlement a été modifié. J'avoue que cette affaire m'inquiétait, aussi, mais en lisant de plus près les normes provisoires que nous avons adoptées juste avant la fin de la dernière session, je suis persuadé que ce que demande le gouvernement est conforme au Règlement régissant nos travaux.

L'hon. M. Pennell: J'en sais gré à tous les députés, mais je veux à nouveau rassurer la Chambre que nous n'avons pas l'intention d'inclure ce débat parmi les quatre motions de subsides.

M. l'Orateur suppléant: La présidence n'ajoutera rien à ce sujet. Il sera préférable de le faire lorsque l'occasion se présentera.

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

LA DISCRIMINATION CONTRE LES ENFANTS NÉS À L'ÉTRANGER, LES CANDIDATS REFUSÉS, ET LE RESTE

L'hon. R. A. Bell (Carleton) propose la 2e lecture du bill nº C-2, loi modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne.

—Monsieur l'Orateur, l'année du centenaire est, je crois, le temps tout désigné pour discuter et évaluer la signification de la citoyenneté canadienne. Pour ma part, je suis très satisfait de présenter le premier bill d'initiative parlementaire qui vise trois objectifs se rattachant à la citoyenneté canadienne. Car, en cette année spéciale, monsieur l'Orateur, l'année du centenaire du Canada, rien ne peut être plus important ou significatif que notre loyauté envers une nationalité canadienne commune.

La Confédération avait principalement pour but de créer une nouvelle nationalité qui, pour reprendre les merveilleuses paroles du professeur Frank H. Underhill, inclurait mais transcenderait—j'insiste sur ce dernier mot—les deux principaux groupes: les Canadiens d'expression anglaise et les Canadiens d'expression française. A ces deux groupes, divisés par leur race, leur langue et leur religion respectives, mais fondus lors de la Confédération en une nouvelle nationalité, se sont joints des représentants de maints autres peuples, qui constituent vraiment une troisième force dans notre pays.

On peut se demander pourquoi je prétends que le but principal de la Confédération a été de créer une nouvelle nationalité. Permettez-moi de vous lire le deuxième paragraphe du premier discours du trône présenté au Parlement le 7 novembre 1867:

> Je vous félicite de la sanction législative que le Parlement impérial a accordée à l'Acte d'Union, dont les dispositions régissent notre assemblée actuelle et qui a jeté les bases d'une nouvelle nationalité dont les frontières, je l'espère et je le crois, s'étendront bientôt de l'Atlantique au Pacifique.

Les mots «les bases d'une nouvelle nationalité» ont été prononcés par lord Monck, premier Gouverneur général du Canada, mais leur auteur fut probablement sir John A. Macdonald. Ces mots ont certainement été approuvés par le premier cabinet, qui comprenait un bon nombre des Pères de la Confédération, les architectes de la nouvelle nationalité, des hommes d'ascendance française, anglaise, écossaise et irlandaise. Ils ont proclamé—et je le souligne—la création d'une nouvelle nationalité qui n'était ni française, ni anglaise, ni écossaise, ni irlandaise, ni galloise ni celle d'aucun pays d'origine, mais qui était non seulement nouvelle mais unique, appelée fièrement «canadienne». Il ne s'agissait pas de deux, trois ou quatre nationalités, monsieur l'Orateur, mais d'une seule.

[M. l'Orateur suppléant.]

Le professeur Frank H. Underhill a clairement fait ressortir cette interprétation des intentions des Pères de la Confédération dans les conférences Massey, publiées sous le titre *The Image of Confederation*. J'aimerais citer un passage tiré de la première page de ces conférences:

> Cette expérience, cette nouvelle nationalité qu'ils proclamaient ainsi, était destinée à réunir diverses petites collectivités plutôt isolées, de type colonial, dispersées sur toute la moitié septentrionale du continent, elle devait, en particulier, englober et absorber les deux groupes: Canadiens de langue française et de langue anglaise, en transcendant les obstacles ethniques, linguistiques et religieux qui les séparaient. Autrement dit, c'était une nationalité complexe, et ils se rendaient parfaitement compte de leur propre témérité en se lançant dans une pareille entreprise.
>
> Une nation est un groupe d'hommes qui ont fait de grandes choses ensemble dans le passé et qui espèrent faire ensemble de grandes choses à l'avenir. Ce qui cimente une nation n'est pas nécessairement une communauté de race, de langue, et de religion, bien que ce puissent être des liens très puissants, c'est leur histoire et leurs traditions communes, leur interdépendance quotidienne, les grandes choses accomplies ensemble jadis, et la détermination commune de continuer à réaliser de grandes choses à l'avenir.

Je voudrais répéter les derniers mots: «Leur détermination de continuer à réaliser de grandes choses ensemble à l'avenir», car j'estime que c'est l'esprit dont s'inspire la nation canadienne.

Dans cette optique, monsieur l'Orateur, et compte tenu de ces éléments, je prie la Chambre d'aborder favorablement l'étude de ce bill qui modifie trois points de la loi sur la citoyenneté canadienne.

Le premier concerne les enfants nés à l'étranger de parents canadiens. La loi prévoit actuellement qu'un enfant né hors du Canada d'un membre des forces armées du Canada ou d'un membre des services diplomatiques ou d'un autre service public, ou d'un autre Canadien, perdra sa citoyenneté canadienne sauf s'il satisfait à deux conditions: il faut faire deux choses, et la deuxième vient une vingtaine d'années après la première. D'abord la naissance doit être enregistrée à un bureau du Canada à l'étranger dans les deux ans.

• (5.10 p.m.)

Deuxièmement, celui qui est né à l'étranger doit produire, entre l'âge de 21 et de 24 ans, une déclaration de rétention de la citoyenneté canadienne. De nombreux Canadiens sont actuellement en service à l'étranger, et leur nombre ira sans doute croissant. Parmi les enfants de ces citoyens canadiens, nombreux sont ceux qui perdront la citoyenneté cana-

dienne, involontairement, parce que leurs parents auront négligé de faire enregistrer leur naissance à l'étranger ou parce qu'ils auront eux-même négligé de faire une demande de rétention entre leur 21e et leur 24e année.

Il est vrai qu'ils pourront toujours recouvrer leur citoyenneté, mais il faudra pour cela qu'ils fassent une demande de recouvrement de la citoyenneté canadienne, que le ministre peut accorder ou refuser, à son gré. A mon sens, c'est faire des citoyens de deuxième classe des enfants nés à l'étranger de parents canadiens. Placer les enfants de citoyens qui servent leur pays à l'étranger—dans les forces armées ou autrement, à titre de missionnaires ou de membres de la Compagnie des jeunes Canadiens—dans une catégorie différente de celle des enfants des Canadiens qui remplissent les mêmes fonctions au pays, constitue pour les parents comme pour les enfants, une mesure discriminatoire et un ennui sérieux.

Maintenant, Votre Honneur, à titre de membre distingué du barreau—et je déclare que le député d'Ottawa-Est (M. Richard), qui est maintenant orateur suppléant, est un membres distingué du barreau de même que celui qui occupe d'ordinaire le fauteuil de l'Orateur—vous savez qu'en vertu de l'ancienne règle de la nationalité, qui avait trait à l'état des sujets britanniques, le double enregistrement n'était requis que dans le cas d'un enfant né à l'étranger et dont le père était également né à l'étranger. Autrement dit, la deuxième génération née à l'extérieur du royaume devait agir pour préserver son état. Il me semble que cette règle avait plus de sens que celle qui existe actuellement aux termes de la loi sur la citoyenneté canadienne.

Le projet de loi conserverait, sans enregistrement ni déclaration, l'état de citoyen de naissance à tout enfant né hors du Canada d'un citoyen canadien qui était enrôlé dans les forces armées du Canada ou qui était un fonctionnaire du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou qui était employé hors du Canada par une maison, entreprise, société ou organisation—religieuse ou autre —dont le bureau principal était au Canada ou par un organisme international dont le Canada fait partie. Cette disposition couvrirait en pratique toutes les naissances à l'étranger. Pour les personnes hors de ces catégories, les dispositions actuelles visant l'enregistrement de la naissance ou la déclaration d'intention continueraient de s'appliquer.

Je tiens à déclarer cet après-midi à la Chambre que nous ne devons pas laisser dans une zone grise, quant à leur nationalité, les enfants de nos soldats, de nos diplomates, de nos agents de l'aide extérieure et de nos missionnaires—pour prendre seulement quelques exemples—comme c'est le cas actuellement.

Monsieur l'Orateur, depuis la présentation du projet de loi, j'ai reçu de nombreuses visites; des membres des forces armées, des agents du ministère des Affaires extérieures m'ont exprimé combien ils déploraient le statut secondaire de leurs enfants nés à l'étranger. L'un d'eux m'a déclaré que le premier et le troisième de ses quatre enfants sont nés au Canada pendant qu'il était en poste au pays, tandis que le deuxième et le quatrième sont nés dans différents pays pendant qu'il servait outre-mer. Ces enfants—frères et sœurs—n'ont pas le même statut en tant que citoyens canadiens—ce qui constitue une anomalie quand il s'agit de la même famille.

Monsieur l'Orateur, ma deuxième proposition d'amendement a pour origine les échecs que j'ai subis quand j'étais ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je ne pouvais pas, alors, m'occuper des demandes de citoyenneté rejetées, et cela pendant deux ans après la date du rejet. Voici un exemple pour illustrer ma thèse:

Dans un cas, je me suis assuré que le rejet était dû à une erreur d'identité. Si l'intéressé s'était rendu coupable de l'action alléguée, les motifs du rejet auraient été valables. Cependant, la faute n'était pas imputable au requérant, mais à une autre personne portant le même nom. Cependant, la loi empêchait le ministre de faire justice avant deux ans. J'estime intolérable une telle situation, même si la possibilité de cas semblables doit être réduite au minimum par la création proposée d'une cour d'appel de la citoyenneté. Je souligne que cette proposition du gouvernement ne change rien à l'autorité discrétionnaire et finale du ministre, surtout en matière de sécurité. A mon avis, cependant, le ministre devrait pouvoir, en cas spécial, s'occuper des demandes rejetées avant la fin de cette période de deux ans, comme le propose ce projet de loi.

Enfin, monsieur l'Orateur, ce bill cherche à assurer l'égalité complète de statut à tous les citoyens canadiens, qu'ils soient Canadiens de naissance ou naturalisés. A l'heure actuelle, pour un certain nombre de raisons, les Canadiens qui ne sont pas citoyens de naissance peuvent être privés de leur nationalité, tandis que les Canadiens de naissance ne le peuvent pas pour des raisons identiques. D'après moi, c'est une grave et déplorable discrimination dont les Canadiens naturalisés sont profondément offensés. Lorsque le ministre actuel des Transports (M. Pickersgill) siégeait dans l'opposition comme député de Bonavista-

Twillingate, il s'élevait vigoureusement contre cette situation et, en 1959, il avait présenté un bill d'initiative parlementaire sur le sujet. On nous a promis de remédier à la situation dans quatre discours du trône successifs, et le député d'York-Humber (M. Cowan) en a parlé à maintes reprises. Le bill nº S-59 de la dernière session et le bill nº S-4 de la présente session —il est déjà au *Feuilleton*—traitent de la question. Le bill nº S-4 tente d'y remédier. Le bill dont je parle maintenant a été rédigé avant que le premier bill nº S-59 ait été présenté au Sénat.

Ce bill établirait clairement que, désormais, un citoyen canadien naturalisé ne pourrait, en aucune circonstance, perdre sa citoyenneté canadienne pour une raison qui n'entraînerait pas la perte de la citoyenneté canadienne pour un citoyen de naissance. Je crois que ce serait préférable à la rétention du pouvoir de révocation, dans les cas où la citoyenneté a été obtenue par «dissimulation de faits importants»—expression vague et dangereuse proposée dans le bill nº S-4, mesure d'initiative ministérielle dont nous discuterons une autre fois.

Ce bill, monsieur l'Orateur, vise trois buts que la Chambre et tous les députés, je l'espère, appuieront.

• (5.20 p.m.)

Il n'y a rien de politique, il n'y a aucune partisanerie dans ce bill. Je crois qu'il pourrait fort bien être accepté par le gouvernement et par la Chambre. J'entends dire dans la coulisse que le gouvernement se propose de déférer son bill S-4 inscrit à l'ordre du jour, au comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration. Ce qui me ferait le plus plaisir, c'est qu'après avoir discuté de ce bill jusqu'à six heures moins cinq, on l'envoie ensuite à ce comité et qu'on permette de l'étudier en détail comme, j'ose l'espérer, il le mérite vraiment.

M. Choquette: L'honorable député permettrait-il une question?

L'hon. M. Bell: Certainement.

M. Choquette: D'après la loi sur la citoyenneté canadienne, les personnes nées au Canada sont également sujets britanniques. Or, n'en déplaise au député de York-Humber (M. Cowan), puisque Élisabeth II est reine du Canada, l'honorable député pourrait-il recommander que le statut de sujet britannique soit aboli pour les citoyens canadiens?

[L'hon. M. Bell.]

L'hon. M. Bell: Je ne le ferais certainement pas. C'est pour moi une grande source de fierté de dire qu'en plus d'être d'abord citoyen canadien, je suis aussi sujet britannique. (*Applaudissements*)

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car je crois opportun de profiter de cette heure pour faire valoir l'idée que les mesures d'initiative parlementaire devraient être déférées au comité sans égard au parti de leur parrain, de sorte que le comité et, ensuite, le gouvernement puissent profiter de tous les cerveaux de la Chambre et non seulement de ceux des membres du cabinet. Comme j'ai toujours abordé ainsi les mesures d'initiative parlementaire, j'appuie l'appel lancé par le député de Carleton (M. Bell). Certes, si on avait écouté de tels appels du temps où l'honorable représentant faisait partie du cabinet conservateur, nous n'aurions peut-être pas à y revenir maintenant, puisque les bills publics proposés par de simples députés seraient automatiquement déférés au comité. Nous serions donc déjà un peu plus avancés dans le domaine de la réforme parlementaire.

Après avoir écouté le député de Carleton parler avec volubilité et effusion, je m'attendais à ce qu'un document brillant et éloquent soit présenté à la Chambre; le bill pour ce qu'il vaut entre peut-être dans cette catégorie. Mais même le député admettra qu'il a, non pas des lacunes, mais qu'il aurait peut-être pu renfermer certaines choses touchant des questions de citoyenneté au Canada. Autrement dit, le bill ne traite pas à fond de la nécessité de modifier notre loi sur la citoyenneté conformément à ce que le député de Carleton a préconisé dans son discours, et ce que d'autres ont préconisé au cours des ans.

Je n'essaierai pas d'enfreindre les règles de la Chambre en commentant le bill nº S-4 qui traite également de la loi sur la citoyenneté, mais il me semblerait souhaitable de supprimer la condition actuelle selon laquelle un immigrant reçu doit avoir résidé au Canada pendant cinq ans pour demander la citoyenneté.

En d'autres occasions, c'est ce que j'ai préconisé, et je réitère maintenant mes instances. Si le bill à l'étude est déféré à un comité auquel le gouvernement décide de déférer aussi le bill nº S-4, le comité pourrait fort bien songer à réduire à un an l'exigence actuelle

de cinq ans. Je pense non seulement que la période de cinq ans est indûment longue, mais qu'elle comporte un élément de favoritisme, car, sauf erreur, la loi dit que si une femme épouse un citoyen canadien, elle peut demander la citoyenneté après un an. C'est pourquoi je choisis la période d'un an et recommande qu'on l'applique à tous. La période d'un an figure présentement dans la loi, mais elle n'est applicable qu'à la femme qui devient l'épouse d'un citoyen canadien.

Inversement, si un homme devient le mari d'une citoyenne canadienne—et c'est là que se fait une distinction injuste—il doit attendre cinq ans avant de pouvoir demander la citoyenneté. Il me semble qu'au moins la justice de l'égalité, de l'homme l'égal de la femme devant la loi, devrait se manifester dans la loi sur la citoyenneté canadienne.

Il doit y avoir, je suppose, une période prescrite, et je propose une période d'un an. Nous devrions l'appliquer à tous les immigrants, qu'ils viennent d'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de n'importe quel pays, petit ou grand. L'octroi de la citoyenneté ne devrait pas dépendre des exigences actuelles qui consistent à faire apprendre par cœur les noms des Grands lacs, des plus hautes montagnes, le nombre des provinces canadiennes, les noms des membres du gouvernement actuel. On devrait insister plutôt sur les intentions et les espérances de l'individu, sur les idées qu'il a sur le Canada, sur ce qu'il comprend par citoyenneté et par responsabilité envers l'humanité et la société.

Si nous nous arrêtons davantage sur ces points et moins sur la connaissance d'un texte préparé par le ministère lui-même sur les propos à formuler devant une cour de citoyenneté, nous réussirons beaucoup mieux à faire comprendre et connaître le Canada.

L'hon. M. Bell: Bravo!

M. Howard: En agissant ainsi, nous ferions beaucoup plus de progrès dans le sens indiqué par le député lorsqu'il a cité le discours du trône de novembre 1867.

Peu m'importe que ce soit l'année du centenaire ou que nous nous croyions tenus d'accomplir telle ou telle chose simplement parce que c'est l'année du centenaire. Ce qui compte à mes yeux, c'est de prendre des mesures de ce genre parce qu'il est fondamentalement juste d'insister sur la dignité de l'homme, sur sa valeur dans notre société, plutôt que sur le fait d'avoir atteint une certaine étape dans notre histoire. Mais s'il faut faire appel aux sentiments suscités par le centenaire pour faire aboutir ces choses et les adopter, alors très bien, allons-y, puisque cela en vaut la peine.

Ce sont habituellement les députés ministériels qui étouffent les propositions de loi. Aujourd'hui, j'espère que quelqu'un du gouvernement, surtout le ministre qui sûrement est ici pour accorder une attention particulière au bill à l'étude, annoncera que le gouvernement désire l'approbation du bill et son renvoi à un comité, que celui-ci puisse approfondir certains aspects de la citoyenneté avant que le gouvernement lui envoie son propre projet de loi, le bill n° S-4, qui est de portée beaucoup plus étendue que celui-ci. Je ne dis pas cela pour amoindrir la valeur des principes dont s'inspire le bill du député de Carleton; au contraire, je les appuie sans réserve.

• (5.30 p.m.)

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire sur le projet de loi que l'honorable député de Carleton (M. Bell) nous a présenté avec sa compétence habituelle, avec son souci de l'histoire du Canada et de la citoyenneté canadienne. Il mérite des félicitations pour l'esprit dans lequel il l'a présenté. Je crois que l'amendement pourrait supprimer plusieurs anomalies de la loi. Je partage aussi le souci de l'honorable député de Skeena (M. Howard) au sujet des articles de la loi qui sont discriminatoires, et j'espère que la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme les inclura dans ses recherches.

Ainsi, je m'étonne que l'amendement présenté par le bill n° C-2 prévoit que seuls les enfants nés hors du mariage qui sont automatiquement considérés comme citoyens canadiens sont ceux dont la mère servait à l'étranger. Lorsqu'on commence à discuter de la question des enfants illégitimes dans les cas où le père est un Canadien à l'étranger, je sais qu'il est difficile de prouver la paternité. Toutefois, il me semble que c'est l'une des choses les plus pitoyables qui se sont produites en temps de guerre ou de paix, lorsque des détachements militaires importants ont été envoyés à l'étranger et qu'une proportion respectable de citoyens de deuxième ordre ont été abandonnés dans plusieurs pays après le

retrait des forces armées. Ces citoyens n'ont aucun droit à la citoyenneté des pays dont leur père est ressortissant et qui n'ont pas été acceptés par le pays où servaient les forces armées. Un problème d'ordre moral, peut-être insolvable pense-t-on, s'est perpétué avec les années dans ces pays-là. Je n'ai que des louanges à faire au sujet des articles subséquents du bill et, notamment, de la partie du projet de loi qui ferait disparaître tout état civil de seconde zone dans le cas des citoyens naturalisés. Alors que j'étais professeur de sciences sociales, j'ai eu à répondre un jour à une question embarrassante de la part d'un brillant élève, qui me demandait pourquoi certains citoyens canadiens étaient des citoyens de seconde zone, dépourvus des pleins droits de la citoyenneté, alors que cette dernière leur avait été accordée, car ce qu'on avait octroyé à ces gens n'assurait pas les mêmes privilèges que la citoyenneté des Canadiens de naissance. Je me suis trouvé très embarassé alors, car je ne savais que dire pour expliquer une situation aussi irrationnelle, aussi illogique et aussi injuste.

Il me semblait que lorsqu'on accordait la citoyenneté à des gens, on devait la leur accorder sans réserve. J'approuve donc le projet de loi de tout cœur et s'il devait être déféré au comité, j'ose croire que ce dernier, et ensuite la Chambre, accéléreront les choses autant que possible pour donner suite à l'amendement à la loi, qui rendrait la citoyenneté canadienne indivisible, en sorte qu'elle aurait la même signification et la même valeur pour tous ceux qui en bénéficieraient.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter sincèrement le député de Carleton (M. Bell) de son émouvant discours et surtout de ses remarques préliminaires.

Je dois dire que certains des points soulevés dans le bill C-2 sont tout à fait pertinents. En fait, certaines des propositions du député de Carleton sont comprises dans le bill S-4 adopté à l'autre endroit le 10 mai, et qui a été présenté à la Chambre et a franchi l'étape de la première lecture le 15 mai.

Les articles 4 et 5 du bill S-4 sont presque identiques aux articles 3 et 4 du bill à l'étude. Ces dispositions ont pour but de faire disparaître la discrimination qui semble exister entre les citoyens canadiens de naissance et les autres. Comme il importe toutefois, selon moi, de maintenir le pouvoir de révoquer la citoyenneté obtenue frauduleusement, je ne pense pas que le paragraphe 1 de l'article 19 doive être abrogé en entier. A mon sens, il ne s'agit pas de discrimination lorsque la citoyenneté est révoquée pour avoir été obtenue par fausse déclaration, fraude ou dissimulation de faits importants, même si seuls les Canadiens qui ne sont pas citoyens de naissance peuvent l'obtenir par de tels agissements.

Cela m'étonne que l'honorable député de Carleton, ancien ministre chargé d'appliquer la loi sur la citoyenneté canadienne, ose proposer qu'on accorde au ministre le droit discrétionnaire de raccourcir le délai de deux ans que l'auteur d'une demande rejetée doit respecter avant de présenter une autre demande de citoyenneté. Je sais qu'il est parfaitement au courant de la lourde responsabilité qui incombe au ministre lorsqu'il doit, en conformité de la loi, rejeter la demande de citoyenneté canadienne présentée par une personne qui a prouvé devant une cour de citoyenneté qu'elle remplit toutes les conditions voulues pour se voir conférer un tel honneur. Il me semble que le ministre ne prendra pareille décision qu'après mûre réflexion et étude de tous les renseignements nécessaires; encore, la citoyenneté ne sera-t-elle refusée que dans l'intérêt de la nation, et en tout dernier ressort.

En ce qui concerne l'auteur d'une demande qui a été rejetée par le tribunal, les députés savent que la loi sur la citoyenneté ne donne aucune discrétion au ministre à moins que la décision du tribunal soit favorable. A quoi bon accorder au ministre l'autorité d'exiger du tribunal qu'il accepte une nouvelle demande si le tribunal peut rejeter la nouvelle demande pour les mêmes raisons que la fois précédente? Cependant, je crois que la création d'une Cour d'appel de la citoyenneté, ce que propose l'article 7 du bill nº S-4, permettra d'atteindre l'objectif véritable de la proposition énoncée à l'article 2 du projet de loi à l'étude. Bien qu'il ne donne pas à l'auteur d'une demande qui a été rejetée le droit d'en présenter une nouvelle avant deux ans, celui-ci pourra obtenir que sa demande actuelle soit revue par un tribunal supérieur. Cette disposition protège ses droits, surtout quand l'intéressé estime que ses titres et qualités ont été mal évalués par le tribunal inférieur ou dans des cas comme ceux qui se sont produits dans le passé, où le rejet de la demande semble aller à l'encontre du principe fondamental de la liberté de croyance religieuse ou même du refus de croire, liberté que nous prétendons être un droit fondamental au Canada.

L'hon. M. Bell: C'est précisément le but de cette proposition.

M. Béchard: Je passe maintenant à la proposition qui figure à l'article 1er, laquelle, à mon avis, constitue la proposition principale du bill nº C-2. La note explicative allègue que

l'enregistrement prescrit par la loi sur la citoyenneté canadienne dans le cas des enfants nés de parents canadiens à l'étranger depuis le 1er janvier 1947 est injuste, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants nés de parents canadiens servant leur pays à l'étranger, soit dans les forces armées, soit dans le fonctionnarisme fédéral ou provincial. Cela vaut aussi pour les Canadiens employés à l'étranger par une industrie établie au Canada, de même que les personnes employées à l'extérieur du Canada par des organismes internationaux dont le Canada est membre.

Je dois admettre que, de prime abord, la loi actuelle semblait comporter un élément discriminatoire, notamment en ce qui a trait aux enfants de Canadiens servant directement leur pays à l'étranger.

• (5.40 p.m.)

D'autre part, je me suis demandé s'il ne serait pas aussi injuste de choisir certains groupes de Canadiens par profession ou métier pour leur donner ce qui pourrait sembler être certains avantages sur les autres Canadiens. J'ai donc décidé de chercher à savoir pourquoi on exigeait l'enregistrement des enfants nés à l'étranger afin de voir s'il y a lieu de maintenir l'exigence pour tous les Canadiens ou de la rayer des statuts.

Voici ce qu'en a dit l'actuel ministre aux Affaires extérieures (M. Martin), alors secrétaire d'État, ce dont fait foi le hansard du 2 avril 1946, à la page 516, en comparant les exigences de la nouvelle loi de la citoyenneté à l'égard des Canadiens nés à l'étranger, aux dispositions de la loi de naturalisation:

> A l'avenir il faudra inscrire, dans un délai de deux ans, à un bureau diplomatique, consulaire ou commercial, ou bien à Ottawa, tous les enfants canadiens nés à l'étranger. Voilà la différence principale. Auparavant, il n'était pas nécessaire d'inscrire tous les enfants nés à l'étranger ayant acquis le statut prévu par les lois existantes. Il y a une bonne raison à cela. Le nouveau bill est un peu plus sévère. Désormais, les enfants canadiens nés à l'étranger auront, à titre de Canadiens, le droit d'entrer au pays. On leur refusait ce privilège auparavant. Aux fins de l'immigration, cependant, il faut un certificat ou une preuve quelconque pour obtenir la reconnaissance de ce droit important. Les enfants nés au Canada auront tous un certificat de naissance. D'une façon analogue, nous exigeons l'inscription des enfants nés à l'étranger, afin d'établir leur droit à la citoyenneté canadienne.

Réflexion faite, j'en viens à la conclusion que l'immatriculation des ressortissants canadiens est une mesure à la fois bonne et nécessaire, même si certains disent que c'est de la paperasserie inutile. A mon sens, nous n'aiderions pas les Canadiens qui servent leur pays à l'étranger en les exemptant de cette obligation.

Je souligne que les membres du personnel de l'État qui est envoyé à l'étranger, y compris les membres des forces armées, sont mis au courant des lois canadiennes s'appliquant aussi aux ressortissants canadiens à l'étranger. Ils sont avertis par leur ministère respectif qu'ils doivent faire immatriculer leurs enfants nés à l'étranger. Les consuls canadiens ont le devoir d'avertir tous les ressortissents canadiens de cette exigence et nous sommes certes en droit de nous attendre à ce qu'ils se rappellent eux-mêmes qu'ils doivent faire immatriculer leurs propres enfants.

Quoi qu'il en soit, une fois la naissance déclarée, il y a un document de base permanent pouvant servir à confirmer le droit à la citoyenneté. D'après les fonctionnaires du ministère, un de leurs plus grands problèmes a trait aux documents exigés lorsqu'un Canadien né à l'étranger il y a 50 ou 60 ans doit soudainement fournir la preuve qu'il est Canadien par descendance. Il doit fournir un document pour certifier le mariage de ses parents, établir de qui il est le fils et, de plus, fréquemment, il doit établir sa propre admission légale au Canada pour prouver qu'il est résident permanent. Je suis persuadé que nombre de députés ont reçu des lettres de commettants irrités qui se plaignent amèrement de la tâche impossible que les fonctionnaires de la Citoyenneté leur impose afin d'établir, au moyen de documents, leur droit à déclarer simplement: «Je suis Canadien.» Néanmoins, si la citoyenneté canadienne doit garder cette haute valeur, tout ce qui est nécessaire, car on ne peut délivrer une preuve de citoyenneté sur la simple affirmation de quiconque se dit Canadien mais qui n'est pas né au Canada.

D'autre part, voyons le cas d'un soi-disant Canadien de vingt ans qui se présente à la frontière pour la première fois en cette année du centenaire. Il exige qu'on reconnaisse son droit d'entrer au Canada pour assister aux cérémonies du centenaire de «son pays». Mais il ne s'est pas muni d'avance des papiers et documents d'identité et de voyage attestant qu'il est bien Canadien. Le fait est que, si sa naissance n'a pas été enregistrée, il n'est pas Canadien. Si, cependant, ses parents ont fait enregistrer sa naissance comme la loi l'exige depuis 1947, un simple coup de téléphone ou télégramme aux autorités de la citoyenneté confirmera sa citoyenneté, car elle est enregistrée.

D'aucuns diront sûrement que cela est très bien, mais que l'enregistrement devrait être

une simple formalité administrative servant à établir un dossier, et que, d'autre part, le statut lui-même devrait être conféré automatiquement à la naissance sans formalités administratives. Combien d'entre nous s'en occuperaient si l'enregistrement n'était pas absolument nécessaire? Nombreux sont ceux qui temporiseraient, qui, finalement, ne feraient pas de demande d'enregistrement avant d'avoir un besoin urgent de prouver leur citoyenneté. C'est précisément cette situation indésirable qui doit être évitée.

Je dois ajouter que tous les passeports canadiens portent l'avertissement que les enfants nés à l'étranger doivent être inscrits et que ces Canadiens pourraient perdre automatiquement leur citoyenneté à 24 ans s'ils étaient alors domiciliés à l'étranger et négligeaient de protéger leur citoyenneté canadienne.

Une fois encore, ce bill prétend que ce sont des distinctions injustes contre les enfants nés à l'étranger de parents dont la profession ou l'occupation exige qu'ils demeurent à l'étranger. C'est qu'une telle personne pourrait, par inadvertance, négliger de prendre les mesures nécessaires aux termes de la loi et de produire une déclaration de rétention de citoyenneté canadienne entre son 21e et 24e anniversaire. Bien entendu, si elle n'est jamais venue au Canada ou si, après y avoir séjourné, elle est repartie, elle perdra automatiquement son droit de naissance lors de son 24e anniversaire.

J'ai dit plus tôt qu'à première vue, j'étais porté à reconnaître que la disposition actuelle semble comporter un élément injuste à l'égard des enfants de Canadiens servant leur pays à l'étranger. Je le répète, la nécessité d'enregistrer la naissance est une mesure de contrôle touchant la citoyenneté de naissance et vise à s'assurer que ces Canadiens sont des citoyens enregistrés tout comme le sont leurs concitoyens nés au Canada, conformément aux exigences provinciales visant l'enregistrement des naissances.

En fait, nous avons ici une nouvelle mesure de contrôle qui semble se rapporter au fait qu'il y a un exode de Canadiens vers d'autres pays, surtout vers notre grand voisin et ami du Sud. Aux termes de cette disposition, les enfants nés hors du Canada de Canadiens ainsi émigrés perdent leur citoyenneté à l'âge de 24 ans, mais ont le droit de protéger leur nationalité en présentant une déclaration de rétention. Ce droit n'est ordinairement exercé que par les familles qui maintiennent des liens étroits avec leur pays d'origine. Je suis plutôt enclin à croire que la nécessité d'enregistrer la naissance constitue un contrôle suffisant. Il est improbable que les générations successives de Canadiens exerceront le droit d'enregistrement à moins que des relations étroites aient été maintenues avec le Canada.

Nul doute que ces derniers feraient d'excellents citoyens du Canada, et il ne pourrait résulter aucun dommage si une famille d'origine canadienne observait la loi et exerçait son plein droit d'inscrire les enfants au cours d'un certain nombre de générations futures.

Bref, il me semble qu'on devrait demander aux spécialistes d'étudier ce point en vue de la possibilité de modifications ultérieures. Ils pourraient étudier l'opportunité d'abroger cette disposition qui concerne tous les Canadiens nés à l'étranger, ou donner au contraire de solides motifs pour la maintenir sans exception. Je devrais toutefois mentionner que, suivant la loi actuelle, tout Canadien qui a ainsi perdu son statut peut se voir accorder la permission de le recouvrer.

Voilà pourquoi je pense que nous ferions mieux, pour l'instant, d'approuver le bill nº S-4 qui a déjà subi la première lecture, et de différer l'étude des autres modifications, y compris celles que renferme la proposition de loi du député de Carleton (M. Bell), jusqu'à la revision complète de la loi.

• (5.50 p.m.)

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'éprouve un vif plaisir à participer à ce premier débat sur une mesure d'initiative parlementaire en cette session du centenaire, étant donné surtout le grand intérêt que je porte à la question de la citoyenneté canadienne et vu, soit dit en passant, l'occasion qui m'est fournie d'appuyer un projet de loi présenté par mon représentant actuel au Parlement, le député de Carleton (M. Bell).

L'hon. M. Bell: Bravo.

M. Stanbury: J'espère siéger à la Chambre pendant encore quelques années, mais la circonscription de Carleton sera peut-être représentée par un autre, après les prochaines élections. Le bill à l'étude reflète l'inquiétude d'un grand nombre de Canadiens, selon qui notre loi sur la citoyenneté canadienne prévoit une citoyenneté de seconde classe. Depuis quelque temps, des députés des deux côtés de la Chambre proposent la disparition de cette injustice. Je suis heureux de constater que le gouvernement a tenu compte de certaines de nos instances en préparant le bill nº S-4 dont nous serons saisis.

Quand on discutera de ce projet de loi à la Chambre et au comité, j'imagine que le député de Carleton voudra proposer certains amendements et je crois que ce serait le moment tout indiqué d'étudier les idées contenues dans son bill d'initiative parlementaire. Je m'inquiète aussi de la discrimination exercée envers nos nouveaux citoyens dans un autre secteur. Je m'inquiète de la discrimination qui semble inhérente à nos lois et dont les immigrants peuvent être victimes avant d'avoir pu devenir citoyens canadiens.

Je me reporte au débat de l'époque où fut présentée la loi sur la citoyenneté canadienne, en 1946, et je constate que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin), qui était alors secrétaire d'État, a dit en proposant la deuxième lecture du bill, comme on peut le voir à la page 515 volume 1 du hansard de la session de 1946:

> Un des résultats de l'adoption de cette mesure, espérons-nous, résidera en une cérémonie plus impressionnante au moment de l'entrée dans la famille canadienne. Notre citoyenneté s'applique non seulement aux gens nés dans notre pays et à ceux qui, étant déjà sujets britanniques, sont entrés au Canada sous le régime de la loi d'immigration, mais aussi à plusieurs milliers de nouveaux citoyens domiciliés dans toutes les régions du pays qui nous sont venus d'ailleurs et qui ont pris une part appréciable à la mise en valeur du pays. Des gens originaires de diverses régions de l'Europe centrale sont aujourd'hui cultivateurs ou ouvriers canadiens. Plusieurs d'entre eux, à leur arrivée ici, ne parlaient ni l'une ni l'autre des deux langues de notre pays, ni n'en connaissaient les traditions. La plupart ont notablement contribué à accroître le prestige de la citoyenneté canadienne. Nous ne devrions pas négliger l'occasion de nous rappeler à nous-mêmes, et de leur signaler, que nous avons été heureux de les accueillir chez nous et que, maintenant qu'ils sont établis ici, ils devraient partager pleinement avec nous les avantages que comporte la qualité de membre de la collectivité canadienne.

D'après nos lois actuelles, les immigrants de pays n'appartenant pas au Commonwealth britannique ne deviennent pas des membres à part entière de la collectivité canadienne. Je ne déprécierai certes pas le lien et l'affection que ressentent les Canadiens pour le pays natal d'un si grand nombre d'entre nous et de nos ancêtres, c'est-à-dire le Royaume-Uni. Mais il faut bien se demander s'il est encore de mise, à notre époque en l'année de notre centenaire, d'insister davantage comme on le fait, sur l'origine que sur la citoyenneté.

D'après nos lois électorales, on constate que les immigrants des pays n'appartenant pas au Commonwealth sont traités injustement. Pour voter à des élections fédérales, une personne doit être âgée d'au moins 21 ans et être citoyen canadien ou sujet britannique. Le sujet britannique doit avoir résidé au Canada pendant les 12 mois qui précèdent le jour de vote.

On soutient très souvent qu'une personne qui vient d'un pays britannique, aux traditions parlementaires britanniques, est plus au courant de notre régime démocratique, et de notre histoire et devrait donc jouir de droits supérieurs à ceux que l'on accorde aux immigrants d'autres pays. Cet argument, à mon avis, ne tient plus debout. Notre Commonwealth a tellement évolué qu'un grand nombre de pays du Commonwealth n'accordent plus, chez eux, aux Canadiens, les mêmes droits de vote et de candidature que nous accordons à leurs ressortissants ici. De fait, nous accordons ces droits à des citoyens de pays qui ne font plus partie du Commonwealth ou qui s'en considèrent exclus. Nous accordons ces droits aux citoyens de la République d'Irlande. Nous accordons ces droits aux citoyens de la République d'Afrique du Sud. Nous accordons ces droits aux sujets britanniques qui demeurent en Rhodésie mais qui, apparemment, ne se considèrent pas maintenant comme membres de notre commonwealth.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, en modifiant la loi sur la citoyenneté, nous pourrions au moins reconnaître ce genre de discrimination et veiller, par exemple, à ce que l'accent mis sur le fait qu'une personne est un sujet britannique n'aggrave pas la discrimination déjà imposée par nos lois à d'autres personnes. J'espère que l'on étudiera soigneusement les propositions de mon représentant au Parlement lorsque la Chambre sera saisie du bill nº S-4. Je suis sûr que le ministre et ses fonctionnaires examineront ses propositions avec soin d'ici là.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CHOQUETTE—CONSIDÉRATION DES MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS ET INSCRITES AU «FEUILLETON»

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège relativement à l'avis de motion n° 1 qui figure à la page 17 du *Feuilleton* et qui émane du député de Carleton (M. Bell).

Le 15 mai 1967, comme l'atteste la page 187 du hansard, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) vous a prié de rayer du *Feuilleton* l'avis de motion n° 36, inscrit en mon nom.

A quoi vous avez répondu, et je cite:

...Il peut y avoir des arguments en faveur de la thèse du député de Winnipeg-Sud-Centre, mais s'il le veut bien, j'étudierai ce point et, en temps utile, car il ne s'agit pas à mon avis d'une affaire extrêmement pressante, je rendrai une décision quant à savoir si le Règlement permet d'inscrire au *Feuilleton* ce genre de motion.

Monsieur l'Orateur, la motion inscrite au nom du député de Carleton tente de faire indirectement ce à quoi je veux arriver plus directement, c'est-à-dire que le député de Carleton veut l'abolition du pouvoir royal de dissolution et—je termine ma question de privilège ici—comme la motion du député sera à l'étude aujourd'hui, je soutiens qu'il y a discrimination à mon égard si la motion du député est jugée valide, étant donné qu'aucune décision n'a été rendue de votre part.

C'est la raison pour laquelle je propose, appuyé par l'honorable député de Vaudreuil-Soulanges (M. Émard):

Que l'avis de motion n° 1, inscrit au *Feuilleton* de la Chambre au nom du député de Carleton (M. Bell), soit rayé du *Feuilleton* et soit considéré comme invalide jusqu'à ce que l'Orateur ait statué sur la validité de l'avis de motion n° 36, inscrit en mon nom personnel.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député se rappellera que lorsque cette question avait été soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), j'avais indiqué à ce moment-là qu'il n'y avait pas de question de privilège quoiqu'il y avait peut-être lieu d'invoquer le Règlement. Je dois rendre la même décision dans le cas de la question de privilège soulevée par l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) et lui suggérer qu'à l'appel de l'avis de motion inscrite au nom de l'honorable député de Carleton (M. Bell), il peut invoquer le Règlement s'il le désire.

[*Traduction*]

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège, permettez-moi de dire que chaque fois que le député de Lotbinière prend la parole, mon cœur saigne à la pensée de ses parents distingués. Je ne veux pas les chagriner davantage.

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député de Lotbinière revient sur la question sous forme de rappel au Règlement, le député de Carleton pourra alors commenter les arguments qu'aura invoqués le député de Lotbinière.

• (2.40 p.m.)

LE DIVORCE

DÉPUTÉS DÉSIGNÉS AU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville) propose:

Que les membres de la Chambre des communes du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter et de faire rapport sur le divorce au Canada et sur les problèmes sociaux et juridiques soient MM. Aiken, Baldwin, Brewin, Cameron (High-Park), Cantin, Choquette, Fairweather, Forest, Guay, Goyer, Honey, Laflamme, Langlois (Mégantic), MacEwan, Mandziuk, McCleave, McQuaid, Otto, Peters, Ryan, Stanbury, Tolmie, Wahn et Woolliams; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'en informer.

(La motion est adoptée.)

LES HYMNES NATIONAL ET ROYAL

DÉPUTÉS DÉSIGNÉS AU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville) propose:

Que les membres de la Chambre des communes du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner la question des paroles des hymnes national et royal du Canada soient MM. Forrestall, Gauthier, Hymmen, Johnston, Mandziuk, Martin (Timmins), McCutcheon McWilliam, Orange, Prud'homme, Ryan et Tremblay; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'en informer.

(La motion est adoptée.)

L'IMMIGRATION

DÉPUTÉS DÉSIGNÉS AU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville) propose:

Que les membres de la Chambre des communes du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter et de faire rapport sur le Livre blanc sur l'immigration déposé à la Chambre des communes le 14 octobre 1966, et sur les rapports concernant les questions d'immigration, présentés au gouvernement du Canada, par M. Joseph Sedgwick, c.r., en 1964 et 1966, soient MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Bell (Carleton), Blouin, Brewin, Chatwood, Crossman, Dinsdale, Enns, Haidasz, Klein, Laprise, Leblanc (Laurier), Macaluso, Munro, Nasserden, Orlikow, Prud'homme, Régimbal, Roxburgh, Ryan, Skoreyko et Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie); et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'en informer.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LA RÉPRESSION DE L'USAGE DU TABAC CHEZ LES ADOLESCENTS

L'USAGE DU TABAC—LA MENTION DES SÉQUELLES

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé-Delanaudière) demande à présenter le bill nº C-119 modifiant la loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents.

Des voix: Expliquez-vous.

[*Français*]

M. Yanakis: Monsieur l'Orateur, le but que je poursuis en présentant ce bill est d'attirer l'attention du gouvernement sur le rapport que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté après une étude, longue de 12 années, qui a prouvé qu'il existe une relation directe entre l'usage abusif de la cigarette et la mortalité due à des maladies chroniques telles que le cancer du poumon, les troubles des voies respiratoires et les maladies du cœur.

Il y aurait lieu, afin d'attirer l'attention des fumeurs et de prévenir la génération montante de ce danger, que le gouvernement restreigne la publicité sur le tabac et force les compagnies à imprimer sur les paquets de cigarettes: «Attention! Fumer peut être un danger pour votre santé.»

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION PAR TEXTES LÉGISLATIFS DES DROITS GARANTIS PAR TRAITÉS

M. Ed. Schreyer (Springfield) demande à présenter le bill nº C-120 modifiant la loi sur les Indiens (Droits garantis par des traités).

[M. Pilon.]

Des voix: Expliquez-vous.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, jusqu'ici des lois d'application générale ont porté atteinte à certains droits garantis aux Indiens par des traités. L'objet de ce bill serait de modifier les lois de sorte qu'on ne saurait porter atteinte aux droits prévus par des traités qu'au moyen de textes législatifs précis.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour le 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES ÉLECTEURS À LA DERNIÈRE ÉLECTION

Question nº 2—**M. Caouette:**

1. Combien d'électeurs n'étant pas citoyens canadiens, mais sujets britanniques, et résidant ordinairement au Canada durant les 12 mois précédant immédiatement le jour du scrutin, ont voté à la dernière élection fédérale?

2. Y a-t-il des personnes qui n'étaient ni citoyens canadiens, ni sujets britanniques, par exemple des immigrants français ou italiens, résidant ordinairement au Canada durant les douze mois précédant immédiatement le jour du scrutin, et qui ont voté à la dernière élection fédérale?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le directeur général des élections m'informe comme suit: 1. La loi électorale du Canada n'exige pas qu'un électeur spécifie s'il est citoyen canadien ou autre sujet britannique; par conséquent, nous ne pouvons fournir les renseignements demandés.

2. En vertu de la loi électorale du Canada, pour avoir le droit de vote, il faut être citoyen canadien ou autre sujet britannique. Nous ne disposons pas de renseignements sur le cas des personnes qui ont voté aux dernières élections fédérales et qui n'avaient pas le droit de vote selon la définition qu'en donne l'article 14 de ladite loi.

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN VERTU DE L'ARTICLE 35A DE LA LOI

Question nº 3—**M. Caouette:**

1. Combien de logements ont été construits dans chacune des provinces en vertu de l'article 35A de la Loi nationale sur l'habitation?

2. Quel montant le gouvernement fédéral a-t-il dû débourser pour lesdits logements à l'égard de chacune des provinces?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): 1 et 2. Voir annexe ci-contre.

PROJETS DE LOGEMENTS APPROUVÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 35A DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION
1949–1966

Province	Projets fédéraux-provinciaux de logements à loyer									Commissions de logement		
	Nouveaux			Existants			Total					
	Nombre de projets	Nombre d'unités	Dépenses réelles (Part fédérale) ($000)	Nombre de projets	Nombre d'unités	Dépenses réelles (Part fédérale) ($000)	Nombre de projets	Nombre d'unités	Dépenses réelles (Part fédérale) ($000)	Nombre de prêts	Nombre d'unités	Dépenses réelles (Part fédérale) ($000)
Terre-Neuve	7	826	7,591	—	—	—	—	826	7,591	—	—	—
Île du Prince-Édouard	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	119	580
Nouvelle-Écosse	6	1,013	9,592	1	8	69	7	1,021	9,661	165	1,331	6,187
Nouveau-Brunswick	7	785	6,677	—	—	—	7	785	6,677	—	—	—
Québec	1	796	7,998	—	—	—	1	796	7,998	—	—	—
Ontario	75	6,599	62,493	2	436	2,411	77	7,035	64,904	—	—	—
Manitoba	2	494	1,571	—	—	—	2	494	1,571	—	—	—
Saskatchewan	12	633	5,261	—	—	—	12	633	5,261	9	36	77
Alberta	3	98	640	—	—	—	3	98	640	—	—	—
Colombie-Britannique	7	1,400	11,243	—	—	—	7	1,400	11,243	—	—	—
Canada	120	12,644	113,066	3	444	2,480	123	13,088	115,546	187	1,486	6,844

REMARQUE: La part des dépenses du gouvernement fédéral dans des projets de logements approuvés en vertu de l'article 35A, est indiquée dans le tableau ci-dessus. Le titre des projets fédéraux-provinciaux de logements à loyer est détenu par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le compte de l'association des gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, finance la construction de ces projets et recouvre trimestriellement des provinces leur part de 25 p. 100, à mesure que la construction progresse. Les logements construits pour être vendus aux termes de l'article 35A, dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de la Saskatchewan, sont financés à l'aide de prêts que la Société centrale d'hypothèques et de logement consent à des Commissions de logement de ces provinces, en vertu d'ententes particulières qu'elle a conclues avec elles. Ces commissions de logement à leur tour, prêtent l'argent aux proposants de projets particuliers, sur la garantie d'hypothèques générales. Les acheteurs font l'acquisition de leur propriété grâce à l'équivalent d'une convention de vente (agreement for sale), et le titre de propriété reste attaché au projet jusqu'à ce que la propriété ait été payée en entier.

LES CONTRAVENTIONS AU STATIONNEMENT SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

Question nº 9—**M. Caouette:**

Combien de contraventions ont été dressées, sur la Colline parlementaire, depuis le 30 avril 1966, et quel montant au total représentent ces contraventions pour cette période?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général du Canada): 3,953 billets de stationnement ont été dressés, y compris 1,454 qui ont fait l'objet de poursuites, dont le résultat fut un total de $4,575 en amendes et frais.

LES PRÊTS AUX ACHETEURS DE MAISONS EXISTANTES

Question nº 17—**L'hon. M. Bell:**

1. Depuis l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi nationale sur l'habitation en novembre 1966, combien *a*) de prêts directs ont été faits par la Société centrale d'hypothèques et de logement, à des personnes achetant des maisons existantes?

2. Quelle est la valeur des prêts accordés dans la catégorie *a*) et la catégorie *b*) ci-dessus?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): 1. et 2. Depuis l'entrée en vigueur des modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation en novembre 1966, la Société centrale d'hypothèques et de logement a reçu 1,329 demandes de prêts de personnes désirant acheter des maisons existantes.

a) Un prêt au montant de $10,200 a été consenti par un prêteur officiel de la LNH et *b*) 597 prêts pour 603 unités représentant une somme globale de 5.8 millions de dollars ont été consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, à des personnes achetant des maisons existantes.

LES MEMBRES BILINGUES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 18—**L'hon. M. Bell:**

Quels sont les noms des membres de la Commission de la fonction publique qui possèdent assez bien les langues française et anglaise pour leur permettre, sans avoir recours à un interprète, de communiquer avec tout candidat à un poste de la fonction publique dans la langue choisie par le candidat pour subir son examen, son épreuve ou son entrevue?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): J'ai reçu les renseignements suivants de la Commission de la Fonction publique: M. Sylvain Cloutier.

LES GRANDS LACS—LE TRANSPORT EN VRAC DES PRODUITS PÉTROLIERS

Question nº 22—**M. Barnett:**

1. Au sujet de la réponse donnée à la question nº 2593 posée au cours de la session de 1966-1967, quelles mesures ont été prises pour prévenir ou combattre la pollution des eaux des Grands lacs par les produits pétroliers en vrac qui sont transportés à bord des navires-citernes, *a*) par la Garde côtière canadienne, *b*) par d'autres organismes du gouvernement fédéral, *c*) par des organismes du gouvernement des États-Unis, *d*) par des organismes provinciaux et des gouvernements des États limitrophes aux Grands lacs?

2. Quelles sont les autorités responsables à l'échelon national ou à l'échelon international du transport en sécurité des produits pétroliers en vrac sur les Grands lacs?

3. En vertu de quels pouvoirs accordés par la loi ces organismes fonctionnent-ils et quels ont été les règlements qui ont été promulgués à ce sujet?

4. Le gouvernement du Canada a-t-il procédé à une modification de ses politiques et programmes à la suite de l'opération menée par le Royaume-Uni en vue d'arrêter l'écoulement du mazout en provenance du navire-citerne coulé à l'extrémité des terres dans les eaux britanniques?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. *a*) Les capitaines des navires de la Garde côtière canadienne ont été désignés pour faire fonction d'inspecteurs aux fins du Règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures.

b) L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent applique le règlement de la voie maritime qui interdit le déversement d'hydrocarbures dans les eaux qui relèvent de la compétence de l'Administration. Les inspecteurs des navires à vapeur de la Direction des règlements de la marine du ministère des Transports appliquent le règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures.

c) Les États-Unis ont signé la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures. Toutefois, nous ne savons pas quelles tâches relèvent à cet égard des divers organismes américains.

d) Étant donné que la navigation relève du gouvernement fédéral, cette question n'est pas du ressort des provinces. Nous ne savons pas quelle compétence est attribuée à cet égard aux gouvernements des États.

2. Au Canada, le ministère des Transports. Aucune autorité n'est responsable à l'échelon international.

3. *a*) la loi sur la marine marchande du Canada;

b) le règlement sur la prévention de la pollution par les hydrocarbures;

c) le règlement sur la construction des coques;

d) le règlement sur l'inspection des coques;

e) le règlement sur la construction des machines des navires à vapeur;

f) le règlement sur l'inspection des machines des navires à vapeur;

g) le règlement sur le matériel de détection et d'extinction d'incendie;

h) le règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses;

i) les règles sur les lignes de charge;

j) les règles de route pour les Grands lacs.

4. La question du *Torrey Canyon* a été étudiée dernièrement lors d'une réunion spé-

ciale de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime à Londres. Les représentants du Canada ont assisté à cette réunion et ils prendront part aux entretiens et réunions prévus.

L'ADOPTION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question nº 23—**L'hon. M. Bell:**

1. A-t-on eu des pourparlers avec *a*) le gouvernement du Royaume-Uni, *b*) le gouvernement de quelque autre pays du Commonwealth (préciser lesquels), *c*) le gouvernement des États-Unis d'Amérique, concernant l'adoption du système métrique?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la nature des consultations dans chacun des cas, et quels résultats ont-elles donnés?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

*LES DROITS DE DOUANE DUS PAR LES FABRICANTS D'AUTOMOBILES

Question nº 25—**M. McCutcheon:**

1. Est-ce que des fabricants d'automobiles du Canada ont dû cesser leurs opérations de production entre janvier et avril 1966, et, dans le cas de l'affirmative, lesquels?

2. Est-ce que l'un des fabricants susmentionnés avait des dettes envers la Couronne pour avoir négligé de payer des droits de douane, comme il est décrit à la page 64 du rapport de 1966 de l'auditeur général, droits relatifs à l'importation au Canada d'automobiles de marque Volkswagen?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il demandé à ces fabricants d'acquitter ces droits, et, dans le cas de la négative, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

4. Permettra-t-on à l'un ou l'autre de ces fabricants de priver les coffres de l'État de 4.2 millions de dollars qui sont dûs, selon le rapport de l'auditeur général, au gouvernement du Canada par suite de l'accord canado-américain sur l'automobile? Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): 1. Oui, la *Studebaker of Canada Limited*, à Hamilton.

2. Non.

3. Voir réponse au nº 2.

4. On étudie actuellement cette question, qui a trait à plus d'un fabricant et non à la société mentionnée au nº 1, et aucune décision finale n'a encore été prise.

M. PAUL GAGNÉ—L'EMPLOI À EXPO '67

Question nº 27—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1966, a-t-on engagé Paul Gagné pour travailler au pavillon du Canada à l'Expo '67?

2. Dans le cas de l'affirmative, Paul Gagné a-t-il été démis de ses fonctions, parce qu'il avait été accusé d'avoir enfreint la loi sur la marine marchande du Canada pour avoir participé à une «marche sur Ottawa» alors qu'il était membre de l'Union internationale des marins du Canada?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): 1. Paul Gagné n'a jamais été engagé pour travailler au pavillon du Canada à l'Expo 67.

2. Ne s'applique pas.

LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS AUX ENTREPRENEURS

Question nº 31—**M. Laprise:**

En vertu du programme de la SCHL prévoyant des prêts aux entrepreneurs-marchands, pour 20,000 maisons, *a*) combien de demandes ont été reçues pour chaque province, *b*) combien de prêts ont été accordés pour chaque province, et pour quel montant?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Le programme prévoyant des prêts directs pour 20,000 nouvelles unités de logement, annoncé le 30 janvier 1967, se rapportait à des prêts consentis en vertu de l'article 40 de la loi nationale sur l'habitation, qui devaient être faits entre le 1er avril et le 31 mai inclusivement. Les données suivantes indiquent ce volume d'activité jusqu'au 5 mai.

DEMANDES REÇUES ET PRÊTS APPROUVÉS POUR DE NOUVEAUX LOGEMENTS EN VERTU DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION, DU 1er MARS AU 5 MAI 1967

Province	Demandes reçues (unités de logement)	Prêts approuvés		
		Nombre de prêts	Nombre d'unités de logement	Montant ($000)
Terre-Neuve	188	42	232	2,944
Île du Prince-Édouard	5	5	5	5
Nouvelle-Écosse	185	84	107	1,476
Nouveau-Brunswick	94	59	63	869
Québec	5,324	2,571	2,925	40,240
Ontario	5,939	4,187	4,193	71,182
Manitoba	754	449	480	7,712
Saskatchewan	743	420	475	6,281
Alberta	2,187	1,363	1,425	21,598
Colombie-Britannique	2,759	1,647	1,946	28,930
Territoires du Nord-Ouest	1	1	1	15
Territoire du Yukon	1	1	1	18
CANADA	18,183	10,829	11,853	181,020

LES JEUNES DÉLINQUANTS—L'INSTITUTION PÉNALE DE SPRINGHILL (N.-É.)

Question nº 35—**M. Coates:**

1. Quel est le nombre estimatif des détenus qui seront logés à l'Institution pénale pour jeunes délinquants de Springhill, et à quelle date l'institution aura-t-elle le nombre prévu de pensionnaires?

2. Combien y aura-t-il d'employés à l'Institution pénale pour jeunes délinquants de Springhill, et quel sera le montant estimatif des traitements qui leur seront versés?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): 1. L'institution pénale pour jeunes délinquants de Springhill est agencée pour accommoder un maximum de 467 détenus. Il n'est pas possible de déterminer la date exacte à laquelle l'institution aura reçu le nombre prévu de détenus, parce que ceux-ci seront admis périodiquement par groupes pendant une période d'environ deux ans commençant dès l'admission des premiers détenus en septembre de cette année.

2. Le nombre approximatif d'employés à l'Institution pénale pour jeunes délinquants de Sprnigfield, lorsque occupée complètement, sera de 241 et le montant estimatif des traitements qui leur seront versés, d'après les augmentations récentes des traitements, sera d'environ $1,500,000.

LES SUBVENTIONS À LA SOCIÉTÉ «TRANSAIR»

Question nº 44—**M. Rapp:**

1. Le gouvernement du Canada a-t-il accepté d'accorder une subvention à la compagnie Trans-Air Ltd. pour lui permettre de continuer à assurer les services de transport aérien aux provinces des Prairies, ou a-t-il pris des dispositions en vue d'accorder une telle subvention?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles voies aériennes de la TransAir sont visées par cette subvention?

3. Sur quoi s'est-on basé pour calculer cette subvention?

4. A quelle date a-t-on commencé à verser cette subvention?

5. Combien a-t-on versé chaque mois à la Trans-Air depuis qu'on a commencé à lui verser une subventionU

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission des transports aériens communique les renseignements suivants: 1. Le gouvernement du Canada a autorisé le versement d'une subvention temporaire à *TransAir Limited* d'ici à ce que la Commission des transports aériens tienne une audience publique et détermine le statut futur de l'exploitation des services aériens dans les provinces des Prairies.

2. Les routes en question desservent Winnipeg, Brandon, Dauphin, Regina, Yorkton, Saskatoon et Prince-Albert.

[L'hon. M. Nicholson.]

3. Le montant de la subvention équivaut au déficit entre les recettes et les frais mensuels, jusqu'à concurrence de $67,200 par mois.

4. 16 avril 1966.

5.

1966—16 avril-31 mai		$57,000
	juin	35,000
	juillet	39,000
	août	41,313
	septembre	25,573
	octobre	32,893
	novembre	24,077
	décembre	27,827
1967—janvier		24,827
	février	24,671
	mars	23,516
		$355,697

LES FRAIS DES NAVIRES BRISE-GLACE

Question nº 54—**M. McCleave:**

1. Combien les opérations brise-glace ont-elles coûté au cours de chacune des cinq dernières années?

2. Quelle partie de ces coûts, chaque année, a été affectée aux opérations brise-glace *a*) dans le fleuve Saint-Laurent, *b*) dans le golfe du Saint-Laurent?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. 1962, $3,492,000; 1963, $4,037,000; 1964, $4,250,000; 1965, $4,-371,000; 1966, $4,299,000.

2. *a*) 1962, $545,000; 1963, $922,000; 1964, $1,006,000; 1965, $785,000; 1966, $684,000; *b*) 1962, $1,394,000; 1963, $1,384,000; 1964, $1,-608,000; 1965, $1,545,000; 1966, $2,157,000.

Les chiffres qui précèdent ont été établis en considérant Québec comme la ligne de démarcation entre le golfe et le fleuve.

*LES ACCORDS CULTURELS INTERNATIONAUX

Question nº 60—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien d'accords culturels ont été signés par le gouvernement fédéral avec des nations étrangères au cours des deux dernières années?

2. Avec quels pays ces accords ont-ils été signés?

3. Durant la même période, des accords culturels ont-ils été conclus entre les gouvernements provinciaux et d'autres pays et, dans l'affirmative, entre quelles provinces et quels pays?

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Deux.

2. France—le 17 novembre 1965; Belgique —le 8 mai 1967.

3. L'Accord franco-canadien comporte un échange de lettres entre les deux gouvernements autorisant la conclusion par les provinces d'ententes avec la France, sous couvert de

l'Accord et de l'échange de lettres en fonction de la procédure décrite dans ces lettres. En conséquence le gouvernement du Québec a signé le 24 novembre 1965 une entente culturelle avec la France qui était accompagnée d'un échange de lettres de même date entre l'ambassadeur de France à Ottawa et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

LES APPELS D'OFFRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN NAVIRE-ATELIER DE LA GARDE CÔTIÈRE

Question nº 71—**M. Crouse:**

1. Le ministère des Transports a-t-il demandé des soumissions, pour la construction d'un navire-atelier destiné à la garde côtière canadienne, aux chantiers maritimes des provinces de l'Atlantique?

2. Quelles compagnies ont soumissionné pour ce navire en acier de 67 pieds de longueur, et quels étaient les montants de leurs soumissions?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

2. Kingston Shipyards Kingston (Ont.); appareil propulseur Cummins H.R.S. 6M/Twin $323,792.00; appareil propulseur Rolls Royce C6NFLM/Capital, $321,328.00; appareil propulseur Cummins N.H. 250M/Twin Disc, $321,094.00; appareil propulseur Cummins N. H. 220M/Twin Disc, $320,429.00.

Eriau Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd., Erieau (Ont.); appareil propulseur Cummins N.H., 220M/Twin Disc, $325,056.46; appareil propulseur Rolls Royce C6NFLM/Capital, $325,639.98; appareil propulseur Cummins N.H. 250M/Twin Disc, $326,165.26; appareil propulseur Cummins H.R.S.6M/Twin Disc, $328,618.06.

Canadian Dredge & Dock Co. Ltd. Toronto (Ont.); appareil propulseur Cummins N.H. 220 ou N.H. 250/Twin Disc, $381,920; appareil propulseur Cummins H.R.S.6M/Twin Disc, $385,280.00; appareil propulseur Caterpillar, D333/Twin Disc, $376,680.00; appareil propulseur Rolls Royce, C6NFLM/Capital, $376,680.00.

[*Français*]

LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LES MÉDICAMENTS

Question nº 73—**M. Enns:**

Le gouvernement considérera-t-il de prendre des mesures immédiates en vue de retirer la taxe de vente de 12 p. 100 sur les produits pharmaceutiques, en conformité de l'une des recommandations du comité spécial des coûts et des prix des produits pharmaceutiques, à la suite de son étude sur les prix élevés des produits pharmaceutiques?

L'hon. Jean Chrétien (ministre d'État): Monsieur le président, le ministre des Finances a déclaré, comme l'atteste la page 14485 des *Débats* du 4 avril 1967, que le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures en vue d'abolir la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques, comme premier pas dans la lutte visant à réduire l'ensemble des prix des médicaments.

[*Traduction*]

LES INTÉRÊTS ET LES DIVIDENDES VERSÉS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Question nº 105—**M. Mather:**

De combien les sommes versées aux États-Unis par le Canada, en intérêts et dividendes, étaient-elles supérieures à celles qui avaient été perçues de ces mêmes sources au cours des années 1960, 1964 et 1966?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): Les sommes versées aux États-Unis par le Canada, en intérêts et dividendes, après les impôts retenus, surpassaient celles qui avaient été perçues des mêmes sources en 1960, 1964 et 1966 de:

	(millions de dollars)
1960	437
1964	660
1966	822

LES NATIONS UNIES

LA SÉANCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LE MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant de poser une question, j'aimerais m'expliquer sur un fait personnel. L'article paru dans le *Journal* d'Ottawa de cet après-midi, et qui prétend exposer en détail ce qui s'est passé entre le premier ministre et moi-même, chef de l'opposition, n'est pas conforme à la réalité.

Vu que le Conseil de sécurité doit se réunir à 3 heures cet après-midi pour discuter de diverses questions touchant la situation très dangereuse qui règne présentement dans le monde, je demande maintenant au premier ministre s'il aviserait à la possibilité, avec l'assentiment de la Chambre, de revenir à la période des questions après la réunion du Conseil de sécurité. Il est fort possible que par suite de la réunion de cet après-midi, certaines questions, qui pourraient être posées maintenant, reçoivent des réponses non hypothétiques mais fondées sur des faits.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Comme je n'ai pas pris connaissance de la nouvelle que mon très honorable ami a relevée dans un journal local, j'ignore de quoi

il s'agit. Je puis lui assurer, cependant, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons considéré notre réunion de ce matin comme strictement confidentielle et n'en avons rien dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai refusé de dire quoi que ce soit au sujet de cette réunion.

Le très hon. M. Pearson: Non seulement je refuse de dire quoi que ce soit, mais personne ne me l'a demandé. Il en est de même pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je crois. Nous n'avons pas fait la moindre allusion, pas même à la tenue d'une réunion, ce qui devrait, en soi, être une preuve suffisante.

L'idée de mon très honorable ami est très constructive dans la conjoncture actuelle, étant donné l'extrême gravité de la situation. J'ignore combien de temps durera la séance du Conseil de sécurité, mais dès qu'elle sera terminée et que notre ambassadeur nous fera rapport, nous consentirons volontiers à reprendre la période des questions afin que le très honorable représentant et tout autre député qui voudront poser des questions sur ce qui s'est passé là-bas ou sur tout autre aspect de cette réunion, puissent obtenir les réponses voulues.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je crois que tous les députés préféreraient que la période des questions soit remise de quelques heures, jusqu'à ce qu'on sache ce qui s'est passé à la réunion du Conseil de sécurité. Toutefois, si le premier ministre est disposé à faire part de la position adoptée par le représentant du Canada au sein du Conseil de sécurité, cela aiderait les honorables députés à se faire une idée de l'attitude du Canada sur la crise dans le Moyen-Orient. De toute façon le public sera nécessairement au courant d'ici quelques heures, et je crois que tous les députés ont le droit de connaître la position du gouvernement.

Le très hon. M. Pearson: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi je ne dirais pas dès maintenant que le représentant du Canada au sein du Conseil de sécurité a été chargé de faire une brève déclaration pour appuyer le secrétaire général, qui s'efforce de gagner du temps en incitant les adversaires à la modération et à la prudence. Je ne puis évidemment donner de détails; il y aura d'ailleurs un bref communiqué officiel à ce sujet. Je ne puis en dire plus pour l'instant, car la discussion pourrait s'orienter dans un sens qui exigerait peut-être, de notre représentant, une déclaration supplémentaire.

[Le très hon. M. Pearson.]

M. Douglas: Je voudrais poser une question supplémentaire à laquelle le premier ministre pourra répondre plus tard, s'il le désire. Nous convenons tous, sans doute, que la chose importante à l'heure actuelle est de temporiser, afin que les gens plus réfléchis des deux côtés puissent se faire entendre. Toutefois, le gouvernement tient-il compte du fait qu'en définitive, les Nations Unies devront étudier la question du libre accès au golfe d'Aqaba qui est vraiment l'essentiel de l'affaire si la paix doit être maintenue au Moyen-Orient?

Le très hon. M. Pearson: Il y a des éléments très importants dans ce problème et mon ami en a mentionné un qui doit être réglé si la crise doit se terminer à la satisfaction des deux adversaires.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je suis de l'avis du premier ministre qui veut éviter des questions et des réponses à ce moment-ci, alors qu'à trois heures cet après-midi, une réunion très importante du Conseil de sécurité aura lieu aux Nations Unies.

Maintenant, en ce qui nous concerne ici au Canada, le premier ministre pourrait-il confirmer ou infirmer la rumeur à l'effet que le Koweït et la République Arabe Unie ont décidé de fermer leurs pavillons à l'Expo, à Montréal? Le premier ministre est-il au courant de cela?

[*Traduction*]

Le très hon. M. Pearson: Je n'ai aucun renseignement confirmant cette rumeur dont je n'ai quant à moi pas eu connaissance, monsieur l'Orateur. Si cette mesure a été prise—et j'espère bien qu'il n'en est rien—je n'en ai pas été avisé. J'ai été avisé que le sultanat de Koweït a fermé son pavillon à l'Expo, mais je n'ai pas entendu dire qu'aucun autre gouvernement ait envisagé de fermer le sien. Je ne puis qu'espérer que cela ne se produira pas. Même en ce qui concerne Koweït, le rapport que j'ai reçu n'est pas officiel.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION AU NIGÉRIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, la Chambre décide-t-elle de poursuivre la période des questions ou d'y revenir ultérieurement? Dans le premier cas, nous poserions nos questions; sinon, nous attendrons jusqu'à tout à l'heure.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de différer la période des questions pour procéder à l'appel de l'ordre du jour?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, peut-être y a-t-il d'autres questions sur d'autres sujets dont nous pourrions nous occuper maintenant?

M. Patterson: Dans ce cas, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a des renseignements à fournir à la Chambre sur la situation critique qui a surgi au Nigéria?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, deux événements politiques importants ont eu lieu au Nigéria pendant la fin de semaine. L'assemblée consultative de l'Est du Nigéria a autorisé son gouverneur militaire à déclarer l'indépendance du pays, et le chef du gouvernement militaire fédéral a déclaré un état d'urgence et publié un décret modifiant la structure fédérale du pays, qui de quatre régions passe à douze provinces.

Le député comprendra qu'il ne nous convient pas de discuter par le détail des difficultés intestines auxquelles le Nigéria doit faire face actuellement. Toutefois, j'aimerais lui dire que nous suivons de près les événements dans cet autre pays membre du Commonwealth, et nous espérons que les dirigeants militaires et civils de ce pays arriveront à un règlement pacifique de leurs difficultés.

LES FAILLITES

L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au registraire général du Canada. Vu l'accroissement des combines de faillites frauduleuses et la déclaration que faisait il y a quelque temps le commissaire McClellan, de la Gendarmerie royale du Canada: le monde de la pègre est sur le point de contrôler tous les secteurs de notre économie, le gouvernement a-t-il étudié la requête de l'Association canadienne des marchands de bois et celles d'autres organismes voulant qu'une commission royale soit instituée pour enquêter sur tous les aspects des faillites au Canada?

L'hon. John N. Turner (registraire général du Canada): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir fait tenir avec sa courtoisie habituelle un préavis dactylographié. J'ai lu avec un grand intérêt l'excellent mémoire de l'Association canadienne des marchands de bois; cependant, comme on l'a déjà signalé à la Chambre, il y a environ un an, une commission de trois membres étudie présentement la question en vue d'une revision complète de la loi sur la faillite. Nous avons renforcé nos méthodes administratives en nommant des agents régionaux dans divers centres, d'un bout à l'autre du pays, et le surintendant des faillites s'est mis en communication avec certains procureurs généraux des provinces en vue de poursuites plus sévères dans le cas de pratiques frauduleuses criminelles.

M. Herridge: Question supplémentaire. Le ministre dirait-il à la Chambre si le rapport du comité des faillites sera déféré à un comité approprié des Communes où les organismes particulièrement intéressés pourront aussi se faire entendre?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'y réfléchirai, mais je pense bien que le député ne croit pas que la pègre doive y être représentée.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE

LE CUMUL DE LA PRÉSIDENCE ET DU POSTE DE PRINCIPAL DE L'UNIVERSITÉ QUEEN'S

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. L'annonce de la nomination de M. Deutsch au poste de principal de l'Université Queen's en septembre 1968 influera-t-elle d'une manière quelconque, dans l'intervalle, sur ses fonctions actuelles de président du Conseil économique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si cette question présente un caractère assez urgent pour être posée maintenant.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉCISIONS SUR LE NOUVEL UNIFORME

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense: la décision de «dévoiler» l'uniforme vert émanait-elle du cabinet? En outre, pourquoi choisir le moment—si peu approprié—où nos forces armées, chargées du maintient de la paix, sont obligées de se retirer? Pourquoi a-t-il choisi ce moment-là pour prendre une décision très provocatrice?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on a décidé il y a plusieurs semaines, à la suite de l'adoption par la Chambre du bill d'unification des forces armées, de communiquer les renseignements relatifs à l'uniforme. C'est une affaire compliquée, parce que tout au long nous avons cherché à communiquer les renseignements à toutes nos troupes en même temps, de préférence avant de les communiquer aux organes d'information. Mon très honorable ami sait fort bien que ce n'est pas chose facile. La distribution des livrets de renseignements à nos unités stationnées dans tout l'univers a été une opération complexe qui a exigé un certain nombre de semaines. On a choisi une date qui, pensait-on, nous permettrait de coordonner toutes les étapes, et de communiquer les renseignements aux organes d'information. La coïncidence a voulu que l'on choisisse aujourd'hui.

Par la même occasion je tiens à dire que notre contingent des Nations Unies a servi le Canada loyalement et bien, et je regrette les propos malveillants que mon très honorable ami a tenus à ce propos cet après-midi. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demande à m'expliquer sur un fait personnel. La déclaration de l'honorable ministre de la Défense traduit bien sa petitesse. C'était une observation mesquine de la part d'un ministre bien connu pour ce trait-là. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre voudra peut-être passer à une autre question.

RADIO-CANADA

DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ACCORD AVEC L'URSS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, le très honorable chef de l'opposition a demandé des précisions au sujet de l'accord qui vient d'être conclu entre Radio-Canada et le Comité ministériel du conseil des émissions de radio et de télévision de l'URSS. Radio-Canada m'a fait parvenir un résumé du texte de l'accord en question; s'il sied à la Chambre, je déposerai donc des exemplaires de ce résumé, qui compte deux pages, dans les deux langues officielles.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Ne pourrait-on pas l'imprimer en annexe au compte rendu d'aujourd'hui?

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le texte du document précité figure en appendice, page 715.*]

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

PRÉTENDUE VIOLATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ÉLECTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État, a trait aux émissions d'ordre politique. En vertu de la loi électorale du Canada, ces émissions sont interdites durant les deux jours précédant immédiatement des élections. Le ministre sait-il que Radio-Canada transmettait sur ses ondes, samedi midi, un discours sur les affaires de l'État en faveur de l'un des partis nationaux, dont les candidats se présentent dans l'élection partielle d'aujourd'hui? Si oui, le secrétaire d'État a-t-il reçu de Radio-Canada des explications quelconques de cette violation de la loi et de cette pratique apparemment contraire à la loi?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur. C'est la première fois que j'entends parler de la chose. Si le député le permet, je considérerai volontiers sa question comme préavis. Elle est sûrement de nature à intéresser au moins le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

LES FINANCES

LA BANQUE MERCANTILE ET LA LOI SUR LES BANQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ma question était destinée au ministre des Finances, mais comme il est sorti de la Chambre, je pourrais peut-être l'adresser au ministre d'État. Elle se fonde sur un article paru dans un périodique de ce mois-ci, et selon lequel la Banque Mercantile du Canada a annoncé qu'elle ne se conformerait pas à la loi promulguée dans la loi sur les banques. Le ministre des Finances a-t-il quelque chose à dire là-dessus?

L'hon. Jean Chrétien (ministre d'État): Je vais considérer la question comme préavis, monsieur l'Orateur.

LA HOUILLE

LE TARIF-MARCHANDISES SUR LES EXPORTATIONS AU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Je désire poser une question au ministre des Transports. J'espère qu'il pourra maintenant répondre à la question portant sur les expéditions de houille à destination du Japon par voie du Pas du Nid-de-Corbeau et de la côte ouest. Lorsqu'on avait interrogé le ministre à ce

sujet mardi dernier, il s'est dit désolé de ne pas pouvoir répondre car il n'avait pas été prévenu à temps de la question. Peut-il nous dire quel était le tarif-marchandises convenu entre la mine de Coleman en Alberta et le Pacifique-Canadien? Nous dira-t-il également si le tarif convenu concerne uniquement la mine de Coleman ou s'appliquera-t-il à tout autre expéditeur empruntant le Pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Il me serait plus facile de répondre à cette question plus tard à l'étude de mes crédits. Il me faut répondre par des explications détaillées et j'aurai le temps de m'y préparer d'ici-là.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre prendra la parole plus tard à l'étude de ses crédits, pourra-t-il me donner les explications qu'il m'a promises depuis quelques semaines à propos du tronçon ferroviaire reliant Michel en Colombie-Britannique, à un point du réseau *Great Northern Railway*, tronçon destiné au transport de la houille? Peut-il nous faire une déclaration complète à ce moment-là?

LA PÊCHE

LA FLOTTAISON DU BOIS SUR LA STELLAKO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Puis-je poser une question au ministre des Pêcheries? Il y a quelques jours, il a dit qu'il espérait faire une déclaration aujourd'hui sur les échanges de vues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la flottaison du bois sur la Stellako. Le ministre est-il en mesure de faire sa déclaration aujourd'hui?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre ne le peut que si la Chambre consent unanimement à revenir à l'appel des motions. Est-ce le désir de la Chambre?

Une voix: Non.

LES TRAVAUX PUBLICS

HAZELTON (C.-B.)—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Comme son gouvernement adhère à la doctrine des stimulants artificiels pour remonter l'économie, consentirait-il à examiner la situation qui règne dans le voisinage d'Hazelton, en Colombie-Britannique, et à stimuler un peu artificiellement cette région?

M. l'Orateur: A l'ordre. Sous une autre forme peut-être, cette question pourrait figurer au *Feuilleton*.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE RETOUR À LA PÉRIODE DES QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me demande si l'on pourrait s'entendre pour revenir à la période des questions dans la soirée? Peut-on fixer l'heure maintenant, ou donnera-t-on un préavis qui permettra aux députés d'être présents?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est assez difficile de répondre à la question, parce que ces pourparlers pourraient bien se poursuivre toute la journée sans qu'il soit possible de traiter des résolutions adoptées à cette séance avant l'ouverture de la session demain pendant la période régulière des questions. Si nous apprenons que la séance est terminée et ne doit pas reprendre aujourd'hui, nous pourrions peut-être communiquer avec les leaders à la Chambre et avec l'Orateur pour prendre les moyens d'informer les députés de l'heure où nous reviendrons à la période des questions.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

1. Frais d'administration du ministère, $6,655,700.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides, pour étudier les crédits du ministère des Transports, poste n° 1. Les crédits figurent à la page 504 du Livre bleu, et les détails à la page 510. Le poste n° 1 est-il adopté?

M. Nugent: Monsieur le président, vendredi j'ai commencé à parler des transports aériens au Canada. Sans me répéter, je signale qu'il importe grandement de se rappeler qu'aujourd'hui les services aériens du Canada sont très mauvais. Les lignes aériennes du Canada, et en particulier Air Canada, ont grossièrement sous-estimé l'importance future de la circulation aérienne. On peut carrément critiquer tous les services que nous offrons à l'heure actuelle au Canada—surtout dans l'Ouest.

Le principal objectif de la politique gouvernementale était de veiller à ce qu'Air Canada ait suffisamment de débouchés commerciaux pour financer son exploitation—autrement dit, pour acheter de bons appareils et fournir un bon service. Le gouvernement voulait surtout consolider Air Canada mais il n'aurait pas dû en faire le but ultime de sa politique. Il aurait mieux valu viser à fournir des services convenables à travers tout le Canada.

• (3.10 p.m.)

Il faut permettre une intensification de la concurrence dans tout le pays. Lorsqu'on a accordé aux lignes aériennes du Pacifique-Canadien certains privilèges de vol dans tout le Canada, j'ai pensé que c'était un pas dans la bonne voie. Mais à mon avis nous limitons encore à tort les opérations. Nombre de députés, j'en suis sûr, ne savent pas que lorsque Air Canada a reçu le droit de desservir un centre, elle a le privilège de choisir le nombre de vols qu'elle assurera, les heures de départ et ainsi de suite. Par contre, les lignes aériennes du Pacifique-Canadien n'obtiennent que le droit de desservir une certaine ville, par un certain vol, à une certaine heure; la Compagnie ne peut apporter aucun changement sans l'approbation de la Commission des transports aériens. C'est un état de choses qui doit être modifié du tout au tout si nous voulons que le service aérien s'améliore au Canada.

L'ensemble de la situation se compliquera davantage avec l'inauguration, dans un proche avenir, d'avions plus grands. Bientôt, ces grands avions seront en service, et dresser les horaires deviendra plus difficile; il faudra effectuer des ajustements complexes. L'an prochain, Air Canada recevra un bon nombre de DC-8 plus longs, qui, sauf erreur, contiendront environ 190 voyageurs. Évidemment, on pourra accommoder un même nombre de personnes avec moins de vols. Bientôt, les aérobus géants à réaction et les grands jets entreront en service; je pense que certaines lignes aériennes commandent des avions de 450 places. Si, au Canada, nous nous en remettons uniquement à Air Canada pour le service aérien, nous nous retrouverons sans doute de nouveau avec des facilités insuffisantes.

L'un des grands avantages de la concurrence dans le monde moderne, me semble-t-il, est que les créateurs d'une entreprise, dont ils ont étudié les possibilités afin de faire des profits, sont ceux qui, le plus volontiers, travailleront le plus fort et se risqueront à de longues prospectives en vue de servir le public. Ils savent fort bien que s'ils échouent, adieu les profits.

[M. Nugent.]

Jusqu'à maintenant la concurrence n'a guère inquiété Air Canada. La société a créé une excellente ligne aérienne, mais fourni très peu de services. Changeons les critères et insistons surtout sur le service. Lorsque la TWA a voulu inaugurer un service d'omnibus aérien entre Edmonton et Calgary, Air Canada, comme les députés s'en souviendront, s'y est opposée en alléguant que cela diminuerait le nombre des voyageurs qu'elle avait l'habitude de transporter de Calgary, que ses revenus s'en trouveraient diminués, perte qu'elle n'était pas en mesure de subir.

De fait, ce service d'omnibus aérien a fourni un service que ne donnait ni ne voulait donner Air Canada, avec le résultat que le service de la TWA a suscité une nouvelle clientèle et Air Canada a perdu peu de ses passagers sur la route Edmonton-Calgary. Mais aujourd'hui les hommes d'affaires jouissent d'un bon service du centre d'Edmonton à Calgary—six vols dans chaque sens tous les jours—et Air Canada n'en a pas souffert, en dépit de ses prédictions.

Une plus grande concurrence non seulement créerait de nouvelles entreprises mais assurerait un meilleur service au public, car elle répondrait mieux aux besoins de celui-ci. Je soutiens également qu'elle ne paralyserait pas Air Canada financièrement. Malgré les bénéfices considérables de cette Société, les citoyens de l'Ouest ne peuvent obtenir le service aérien dont ils ont besoin. Nous savons par expérience que, si cette responsabilité est confiée à un seul organisme de l'État, les besoins du public n'ont pas la priorité; l'audace et le dynamisme requis sont mis en veilleuse.

Sauf erreur, Air Canada désire inaugurer un service aérien omnibus d'Edmonton à la côte ouest. Je sais que les citoyens d'Edmonton veulent un meilleur service les reliant aussi bien à la côte ouest qu'à l'Est canadien. A mon avis, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien devraient être disposées à faire escale à Edmonton sur leur route transcanadienne, et devraient y être autorisées afin d'assurer un service vraiment transcanadien entre Vancouver et la côte est. Le Canada est assez grand pour cela, et les usagers assez nombreux.

J'ai parlé tantôt de projets visant l'utilisation de plus grands avions sur la plupart de nos routes commerciales. Le ministère des Transports est, j'ose croire, au courant de ce que nombre de nos services actuels seront démodés lorsque ces très grands appareils entreront en service. Présentement, les DC-8 à 120 passagers sont le plus gros avion que nous pouvons utiliser assez bien, bien que, même là, le service ne soit pas toujours efficace.

Nous attendons les DC-9 l'an prochain et, avant longtemps, les avions commerciaux pourront transporter chacun le même nombre de passagers qu'un train. J'espère que le ministère prévoit les difficultés pertinentes et que les autorités des aéroports consultent les compagnies d'aviation sur les installations et méthodes qui s'imposent pour faciliter l'entrée en service des nouveaux avions. Le temps fuit et, dans deux ou trois ans, les superjets devraient commencer à sillonner le ciel.

Alors que les avions à réaction peuvent voler d'Edmonton à Toronto en un peu plus de trois heures, je ne comprends pas pourquoi les passagers sont obligés d'attendre une demi-heure pour obtenir leurs bagages. Pour dire le moins, cela doit être ennuyeux pour les lignes aériennes qui ont fourni des avions rapides pour transporter plus rapidement les passagers à destination. L'idée de transporter les gens de bureau à bureau ou d'un lieu de résidence à un autre devrait remplacer le concept actuel qui se fonde sur le temps passé d'un aéroport à un autre. Les passagers doivent être transportés non d'une ville à une autre, mais de leur domicile ou de leur bureau à leur destination, et cela exige la manutention rapide des bagages et la solution des problèmes de circulation locale. J'espère que le ministère étudie cet aspect des voyages par air. Jusqu'à présent, on n'a rien entendu dire à ce sujet, mais le ministre nous dira peut-être si un groupe d'étude spécial s'occupe présentement de ces questions à son ministère.

J'espère également que le ministre nous dira s'il serait possible d'accroître la concurrence sur ces routes aériennes. Notre pénurie d'avions se fait particulièrement sentir à l'occasion de notre centenaire, à cause des exigences de l'EXPO à Montréal. Il est pratiquement impossible d'obtenir des réservations pour Montréal, à moins de s'y prendre de nombreuses semaines à l'avance. C'est précisément l'impulsion dont les transporteurs privés ont besoin pour inaugurer des services assez rentables pour justifier, à l'avenir, de lourdes dépenses. J'espère qu'on décidera maintenant d'augmenter la concurrence. Il est plus raisonnable de prendre cette mesure immédiatement que d'attendre la fin d'une année de pointe. J'espère que le ministre approuvera cette proposition dans sa réponse.

• (3.20 p.m.)

M. McIntosh: Si je prends la parole, c'est pour exposer un point précis concernant les transports aériens. Je désire appuyer la demande du député d'Edmonton-Strathcona, malgré les réserves que m'inspire l'une de ses déclarations. On ne dispose pas des services aériens nécessaires, a-t-il dit. Ce qui m'inquiète davantage, ce sont les endroits où il n'y a pas de services aériens du tout. Avant d'appuyer le préopinant, j'ai un point à faire valoir qui concerne une partie de ma circonscription. Je songe à la politique du gouvernement concernant l'aide aux petits champs d'aviation et autres. Ces petits champs d'aviation sont nombreux dans l'Ouest, par nécessité et parce que cette région est très mal desservie par Air Canada. Je ne m'attarderai pas là-dessus en ce moment. Je demanderais cependant au ministre si sa Commission consentirait à réexaminer une de ses décisions. La même décision a, j'imagine, été prise pour d'autres demandes d'aide financière introduites auprès de la Commission. En l'espèce, il s'agit du champ d'aviation de Maple Creek. Une demande de subvention fédérale a été présentée récemment en vue d'améliorer les installations qui s'y trouvent. Le gouvernement a eu pour politique de fournir de l'aide à ces champs d'aviation. On a fait accroire au conseil municipal que le ministre des Transports examinerait favorablement sa demande. Il n'en a pas été ainsi puisque la demande a été rejetée la semaine dernière. On a alléguée une utilisation insuffisante. Je voudrais demander comment une piste d'atterrissage peut être utilisée, si elle n'est pas assez sûre pour qu'un avion y atterrisse. Je crois qu'il est absurde pour un fonctionnaire du ministère de prendre une décision de ce genre au sujet de l'aide à l'égard de cette piste d'atterrissage. On a signalé que cette piste ne peut être licenciée, car elle est en très mauvais état. Les deux voie de départ sont courtes et il y a un effondrement de terrain sur une piste d'atterrissage. On a signalé en outre que la piste utilisée de façon restreinte à l'heure actuelle n'est pas assez sûre pour que les avions y atterrisent et qu'il pourrait y avoir un accident mortel si elle n'est pas déplacée. Dans ce cas-ci, la municipalité a trouvé un autre emplacement pour la piste d'atterrissage si elle peut obtenir l'assistance du gouvernement.

Je pourrais continuer à parler des transports dans les Prairies. Le transport ferroviaire nous a été enlevé, de même que le transport aérien, et tout ce qui nous reste, c'est le transport routier et le transport par avion privé. Parce qu'il faut des pistes d'at-

terrissage pour des avions privés, cette forme de transport est limitée. Sans formuler une requête en bonne et due forme, j'aimerais demander au ministre de prier sa Commission de remettre cette chose à l'étude tout comme les autres requêtes qui ont été rejetées. On a signalé que, dans le cas de petits centres, nos amis d'outre-frontière ont vu plus loin que notre ministère des Transports en ce qui concerne les municipalités qui désirent maintenir leur propre piste d'atterrissage.

Quant au service aérien en général, je ne veux pas reprendre les arguments énoncés vendredi, par le député d'Edmonton-Strathcona, mais j'aimerais signaler au ministre qu'ils semblent très valables. Le député a déploré la décision que le gouvernement a prise à l'égard d'une requête d'un autre transporteur—les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, je crois—pour obtenir le droit d'atterrir à certains aéroports et le privilège d'y cueillir des voyageurs. L'argument invoqué par le gouvernement et peut-être même par certains députés de ce côté-ci à l'époque, c'est qu'Air-Canada avait un monopole précisément pour éviter le déficit dans son bilan.

En ce qui a trait à ce mode de transport, je crois qu'on devrait faire primer le service sur les bénéfices d'une société de la Couronne. J'aimerais signaler au ministre un article du *Journal* d'Ottawa du samedi 27 mai, intitulé «Les services d'Air Canada très occupés à Ottawa cet été». L'article débute ainsi:

> Si vous projetez un voyage d'affaires ou d'agrément à bord d'Air Canada, ne faites pas vos malles trop tôt.
>
> La saison touristique n'a pas encore officiellement commencé et beaucoup de vols de la capitale sont déjà complets jusqu'en septembre.

On ajoute:

> ...à moins d'avoir réservé leur place longtemps d'avance, les voyageurs ont peu de chances d'obtenir un fauteuil pour n'importe quel vol.

Beaucoup de députés l'ont confirmé. L'article continue:

> Le conseil d'Air Canada est le suivant: Si vous projetez un voyage en juillet ou en août, faites vos réservations dès maintenant.

Je ne comprends pas pourquoi. Pourquoi réserver dès maintenant pour le mois de juillet ou le mois d'août si c'est complet jusqu'au mois de septembre.

L'hon. M. Pickersgill: Il peut y avoir des annulations.

[M. McIntosh.]

M. McIntosh: On dit:

> Même entre Ottawa et Montréal ou Ottawa et Toronto, les avions sont remplis. La circulation vers Toronto en particulier a été «très très lourde», d'après le gérant des réservations d'Air Canada.

Aujourd'hui, justement, je sais que d'autres députés ont, comme moi-même, essayé de revenir à Ottawa de leurs circonscriptions par avion. Nous n'avons pas pu aller plus loin que Toronto où nous avons été laissés en plan.

M. Smith: Pas de meilleur endroit où être laissé en plan.

M. McIntosh: Cela montre la considération de certains députés d'Ontario pour ceux qui viennent de loin. Je regrette de dire que cette interpellation semble avoir été faite par un membre de mon parti. Comme il montre cette attitude depuis très longtemps, tout le blâme ne peut donc pas être imputé au ministre. D'autres députés se plaignent de la même chose, cependant.

Comme l'a signalé le député d'Edmonton-Strathcona, c'est la faute du gouvernement. J'aimerais relever certaines de ses paroles. Il a reproché au gouvernement actuel d'avoir permis au service aérien de devenir ce qu'il est. Le fond du problème, c'est que le gouvernement n'a pas marché de pair avec les progrès accomplis relativement au service aérien. Je crois qu'il n'a absolument rien fait pour préparer l'avenir.

A cause de l'Expo, je veux comprendre qu'il y ait eu plus de réservations qu'en temps normal. Toutefois, sans tenir compte de la demande supplémentaire ou des réservations additionnelles dues à l'Expo, je crois que la politique aérienne du gouvernement actuel n'est pas à jour. Il est possible que le Parlement s'ajourne à la fin de juin, et je sais que beaucoup de députés, qui n'habitent pas en Ontario ou au Québec, auront de la difficulté à rentrer chez eux et à y ramener leurs familles. Le ministre sourit. Cela ne l'inquiète pas, car il peut toujours emprunter un avion du ministère des Transports pour aller où il veut.

L'hon. M. Pickersgill: Si le représentant me permet de l'interrompre, je crois que je pourrai l'aider un peu ainsi que ses amis, s'ils veulent réserver des sièges sur un avion de ma compagnie aérienne.

M. McIntosh: Comme je l'ai dit au départ, le grief que je présente ne m'intéresse pas personnellement. Je me sers de ces arguments pour exposer la situation. Le ministère des Transports devrait commencer par s'occuper des petits aéroports. Ils sont nécessaires pour le ravitaillement des appareils d'Air Canada et des autres transporteurs. Ils sont essentiels.

Le ministre a déclaré, je le sais, qu'il existe une politique visant à aider ces petites pistes aériennes, mais qu'elle est sans utilité si elle n'est pas appliquée et si l'on déclare sottement que ces petits aéroports ne servent pas assez? Il faut l'admettre: la déclaration est exacte. Ces pistes ne sont pas utilisées parce que c'est impossible. Il serait dangereux de s'en servir. C'est ce qui a d'abord motivé la demande. Je ne suis pas certain que ce soit la réponse bureaucratique classique mais, quant à moi, c'est une réponse stupide. Le ministre devrait reprendre toute la question des services aériens. Il devrait aussi étudier la demande du député d'Edmonton-Strathcona.

• (3.30 p.m.)

Air Canada a déjà plus de trafic-voyageurs qu'il ne peut transporter. Comme l'a dit le député de Timmins, ce n'est pas aux employés d'Air Canada, derrière les comptoirs dans les terminus, qu'il faut se plaindre du manque de places. Ils sont très courtois et font tout leur possible pour aider, mais s'il n'y a pas de fauteuils disponibles, rien de sert de se plaindre à eux. De toute façon, comme cet article le dit, si vous projetez un voyage d'affaires ou d'agrément en recourant aux services d'Air Canada, ne vous pressez pas trop de faire vos valises.

Si nos chemins de fer ont supprimé une bonne part de leur service-voyageurs, c'est apparemment qu'il ne servait pas. Il n'existe pas suffisamment d'avions pour le trafic aérien et on semble avoir des difficultés à en obtenir. Toutefois, d'autres transporteurs aériens ayant fait savoir qu'ils peuvent offrir ce service, je pense qu'il est temps d'abolir le monopole dont jouit Air Canada. A l'heure actuelle, Air Canada rapporte des bénéfices. Mais il n'est pas nécessaire qu'une société de la Couronne réalise des bénéfices; ce qui compte d'abord, c'est le service. On devrait peut-être avoir des tarifs compétitifs, mais il est temps que le gouvernement songe à permettre à d'autres lignes aériennes de faire concurrence dans ce domaine, notamment dans des goulots comme Ottawa, où il n'est pas toujours possible d'obtenir du transport pour y arriver ou pour en partir. Si Air Canada ne peut suffire à la tâche, qu'on permette à une autre ligne qui s'en dit capable be lui livrer concurrence à l'égard de ce commerce supplémentaire. Il est établi qu'Air Canada fonctionne à plein rendement. Comme l'a donné à entendre le député d'Edmonton-Strathcona, la concurrence devrait être libre dans tout le service, et non seulement à des endroits comme Ottawa et Edmonton.

Le ministre prétend croire à l'entreprise libre. S'il y croit maintenant que cette société de la Couronne, Air Canada, a été bien menée et qu'elle est devenue rentable, nous devrions peut-être permettre à l'entreprise libre de fournir un service. Je suis certain que ce service serait le plus satisfaisant et le meilleur marché possible. Le ministre devrait songer à cette proposition dans son ensemble.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de déclarer, au sujet du cas particulier que j'ai cité en rapport avec un service aérien à Maple Creek, que le ministre devrait plus ou moins promettre que la Commission expliquera pourquoi la demande est inacceptable, au lieu de dire simplement le service aurait peu d'usagers. Non seulement la demande devrait être acceptée, mais on devrait encore offrir un peu d'aide aux pétitionnaires. Quelques avions survolent aujourd'hui la région.

Je vais citer un exemple montrant que ce service est nécessaire. La région desservie par l'hôpital est très étendue et un radiologue doit s'y rendre chaque semaine. Chaque fois qu'il atterrit, l'hôpital court un risque. Le radiologue pourrait utiliser une automobile, mais ce moyen de locomotion serait trop lent alors que le temps est très précieux. D'autre part, le service-voyageurs du chemin de fer a été supprimé par les soins du ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Je proteste.

M. McIntosh: Allez-y, protestez. Je maintiens ce que j'ai dit. Vous ne nous avez aucunement aidé lorsque nous avons essayé de garder le réseau que nous avions. Vous vous êtes rallié à l'avis d'après lequel les chemins de fer devraient être autorisés à abandonner leurs services-voyageurs. Vous êtes donc au moins en partie responsable des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui dans le domaine du transport au Canada. Le ministre n'a pas prévu de projets pour les lignes aériennes et il a laissé les chemins de fer diminuer leurs services-voyageurs. Je ne puis trop me prononcer sur les aménagements routiers vu que le ministre n'en a pas la responsabilité, mais je le blâme en ce qui me concerne et je le supplie de nouveau de nous aider à ce sujet.

M. Herridge: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves remarques sans accaparer le temps du comité. Comme vous le savez fort bien c'est là mon moindre défaut. Je me suis toujours intéressé au transport, cependant. Tout jeune j'ai voyagé dans des

canots indiens, puis à dos de cheval et par vapeurs. A vrai dire, j'ai vu ma première voiture en Colombie-Britannique en 1914. J'ai vu évoluer notre système de transport pendant plus de 60 ans.

Aujourd'hui, je m'en tiendrai plutôt au terre à terre, laissant à d'autres mieux renseignés que moi dans le domaine scientifique le soin de parler du développement des communications par satellites. J'ai l'intention de traiter de choses que je connais personnellement. Qu'il me soit permis de remercier le ministre et ses fonctionnaires de l'administration centrale et des bureaux locaux de la promptitude avec laquelle ils ont donné suite aux questions que je leur ai signalées. Je remercie le ministre de ses réponses complètes et détaillées à mes demandes de renseignements. Je lui en suis reconnaissant, car je sais qu'il est très occupé et qu'il ne peut écrire une lettre de trois ou quatre pages du jour au lendemain sans une aide considérable de gens qui sont au courant de la situation. Le personnel local en Colombie-Britannique s'est beaucoup dépensé à l'occasion pour enquêter sur certaines circonstances dans le Sud-Ouest de la Colombie-Britannique.

Les Chambres de commerce et d'autres organisations de ma région m'ont demandé de dire combien les gens de Kootenay-Ouest apprécient les améliorations apportées jusqu'ici à l'aéroport de Castlegar. J'ai reçu récemment une coupure de journal qui exprime ce sentiment et il n'est que juste de féliciter le gouvernement quand il agit d'une façon que les intéressés jugent satisfaisante. L'article se lit en partie comme il suit:

«Merveilleux», a dit M. Sam Muirhead, membre de la chambre de commerce de Castlegar et de la région, des améliorations apportées au système d'éclairage de l'aéroport.

Il s'agit d'un article qui a paru dans le *Castlegar News* du 8 mai dernier, sous le titre «M. Muirhead se dit enchanté des améliorations à l'aéroport». On y lit notamment:

...le nouveau système de balisage facilite l'atterrissage de nuit et permet de se rendre rapidement compte de la circulation des appareils sur les pistes.

Il s'agit d'un certain nombre de lampes de trois millions de bougies...

M. Muirhead a aussi constaté que certaines pistes ont été améliorées, qu'on a construit un nouveau garage pour le matériel roulant, et qu'on a enherbé de nouvelles pelouses la semaine dernière.

L'article signale aussi qu'on va entreprendre sous peu la construction d'une nouvelle aérogare. Peut-être devrais-je avouer que M. Muirhead est un de nos plus chauds partisans; c'est aussi un homme juste, c'est pourquoi il m'a prié de mentionner la chose, vu qu'à son avis le ministre et ses fonctionnaires ont accompli un travail magnifique à l'aéroport.

A l'occasion de l'étude des crédits actuels, il m'est impossible de ne pas mentionner en passant le service-voyageurs du chemin de fer de Kettle Valley. Le ministre a sûrement entendu parler de la situation, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, et il en entendra davantage, peut-être même cet après-midi, de la part du député de Medicine Hat.

Nous sommes tous au courant des demandes concernant le rétablissement du service-voyageurs du chemin de fer de Kettle Valley, entre Lethbridge et Vancouver. Ces demandes ont été approuvées par des municipalités du Sud-Est de la Colombie-Britannique, Chambres de commerce, organismes de cultivateurs, organisations féminines, la Légion canadienne et les syndicats ouvriers, notamment des organisations de syndicats des chemins de fer. Je ne suis pas au courant des circonstances à l'heure actuelle, mais j'ai hâte d'entendre le ministre répondre aux diverses questions posées par les députés sur la situation bien précise concernant le rétablissement du service-voyageurs sur la ligne ferroviaire de Kettle-Valley. Ce n'est pas une chose impossible que demandent les gens de là-bas. On pourrait peut-être nous donner un autorail comprenant une voiture-lits, une voiture-restaurant et un léger fourgon à bagages. J'espère que le ministre étudiera la question et nous donnera une réponse favorable.

• (3.40 p.m.)

Permettez-moi de passer maintenant à une question de grande importance pour les gens du Sud-Est de la Colombie-Britannique. Elle a déjà été mentionnée par un autre député durant notre étude des crédits actuels, vendredi dernier. Il s'agit de l'entente avec le Pacifique-Canadien au sujet du transport du charbon du Pas du Nid-de-Corbeau sur une route canadienne. J'ai posé cette question l'autre jour. Le ministre m'a répondu que le Pacifique-Canadien avait conclu une entente avec une entreprise de la région du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est une question qui inquiète vivement les habitants de la Colombie-Britannique et surtout ceux de l'intérieur. J'ai été frappé par cette manchette-ci du *Financial Post* du 13 mai:

Ottawa se trouve placé en face de cinq solutions possibles dans «la guerre de la houille». Pourquoi Ottawa est-il mêlé à un projet d'aménagement d'un tronçon ferroviaire? La compagnie *Kootenay & Elk Line* est-elle notre toute dernière société ferroviaire? On projette de construire une ligne de 70 milles de long au coût de 14 millions de dollars pour transporter la houille des Rocheuses—et faire échec au Pacifique-Canadien.

J'espère que le ministre, dans sa réponse, nous dira où en sont présentement les pourparlers avec le Pacifique-Canadien en vue de faire transporter cette houille sur la voie canadienne et de garantir l'emploi des intéressés.

J'aborde maintenant un sujet assez intéressant. J'étudie présentement des griefs formulés par les membres de la Fraternité des cheminots de la région des Kootenays. Ces griefs n'émanent pas de leur siège social à Ottawa mais des cheminots itinérants. Ils ont saisi leurs responsables régionaux de cette question et n'ont pas pu convaincre leurs propres dirigeants syndicaux de signaler leur cas au ministre du Travail. Je crois savoir que le ministre des Transports s'occupe aussi de la chose. Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que le député de Kootenay-Est s'intéresse beaucoup à ces problèmes, car il a eu un entretien avec les cheminots à Cranbrook, si je ne m'abuse, justement à propos de cette question.

Voici ce dont se plaignent à l'heure actuelle les cheminots. L'absence d'une patrouille de sécurité la nuit sur le chemin de fer. Je parle de la voie ferroviaire de Kettle Valley, où l'on trouve plusieurs points très dangereux. J'ai circulé sur cette ligne un bon nombre de fois et j'en ai vu construire une bonne partie depuis que j'habite la région. Je le répète, monsieur le président, les trains de marchandises la nuit ne sont pas précédés d'une patrouille de sécurité. C'est très dangereux à cause des éboulis de roches et autres accidents possibles.

On me dit qu'il n'y a pas à bord des trains un outillage de sécurité suffisant. Pour qu'on puisse s'en servir utilement, cet outillage de sécurité devrait être placé dans le premier fourgon et non pas en queue sur un train qui a peut-être plus d'un demi-mille de long. Il n'y a pas de chalets de nécessité sur le parcours. Les membres du syndicat sont mécontents des directives concernant les congés statutaires. A cet égard, j'ai reçu de certains syndiqués des lettres où ils ne mâchaient pas leurs mots. Je les connais presque tous. Plusieurs d'entre eux sont des premiers chefs de trains, de jeunes gardes-freins et ainsi de suite. Je connais presque toutes les équipes qui assurent les parcours à l'est et à l'ouest de Nelson, sauf ceux qui ont été embauchés il y a seulement un an ou deux.

Ces gens ne se plaignent pas sans raison. D'après moi, leurs plaintes sont légitimes, et le ministère des Transports, le ministère du Travail ainsi que leurs propres organisations à Ottawa devraient en tenir compte. J'ai ici plusieurs des lettres. Je n'ai pas l'intention de les lire toutes. On m'a autorisé à employer un langage qui serait considéré comme antiparlementaire pour attirer l'attention de la Chambre sur ces circonstances. Toutefois, monsieur le président, je ne puis pas m'exprimer ainsi lorsqu'une collègue est assise si près de moi.

J'aimerais citer une lettre de la Fraternité des agents de train, *British Columbia Sub-legislative Board*, R.R.1, Nelson, Colombie-Britannique. Elle est adressée au député de Kootenay-Ouest, au député de Kootenay-Est, au député d'Okanagan-Revelstoke, et à M. R.O. Jones, chauffeur, de Cranbrook, qui, si j'ai bonne mémoire, s'est présenté une fois à des élections provinciales comme candidat du Crédit social. Cela n'a rien à voir avec le sujet en cause, car nous sommes tous du même avis quant à ces questions. Il faut qu'il y ait une bonne raison, monsieur le président, pour que je sois du même avis que le député de Kootenay-Est. Quoi qu'il en soit, je sais que le député s'intéresse à ces questions. Voici ce que dit la lettre:

> Je fais suite à une lettre que vous a adressée M. R. A. Hyssop, agent de train du Pacifique-Canadien, de Nelson (C.-B.), le 5 mai 1967 au sujet de l'insuffisance du matériel de premiers soins, surtout dans les trains de marchandises du Pacifique-Canadien.
>
> La lettre de M. Hyssop, approuvée par la Division nº 558 de la Fraternité des agents de train de Nelson (C.-B.), s'explique d'elle-même. Il y parle d'un accident dans lequel il a été mêlé le 16 janvier dernier au soir sur la ligne du Pacifique-Canadien près de la rive ouest du lac Kootenay où, je le répète, il n'y a pas d'autre moyen de transport que le chemin de fer. La grande route se trouve de l'autre côté de ce grand lac, sur la rive est.
>
> Fait intéressant à noter, un accident semblable s'est produit à peu près dans la même région et un an environ avant l'accident que rapporte M. Hyssop. M. J. C. Young, mécanicien du Pacifique-Canadien, de Nelson, avait alors été grièvement blessé, os fracturés, etc. Il avait alors fallu sept heures pour transporter l'accidenté à l'Hôpital général du lac Kootenay.
>
> Le seul matériel de premiers soins qu'il y a dans les locomotives ou les fourgons est une petite trousse de poche juste suffisante pour une coupure sans gravité au doigt ou quelque chose de ce genre.

J'en sais quelques chose pour avoir fait ce trajet par chemin de fer. Quiconque a ainsi côtoyé le lac Kootenay comprendra que la possibilité d'éboulis et d'autres choses semblables y est beaucoup plus grande qu'en nombre d'autres endroits. La lettre continue ainsi:

> Lors de l'accident de M. Young, j'ai écrit à notre Commission des accidents du travail de Colombie-Britannique pour qu'elle nous aide à obtenir le matériel approprié. Elle a répondu qu'elle n'avait pas la compétence voulue pour demander ou ordonner de telles choses au Pacifique-Canadien. La Commission était sympathique à notre cause, mais nous nous trouvions arrêtés par son manque de pouvoirs.

C'est à maintes reprises que nous avons demandé des civières dans les fourgons de queue, comme en font foi les multiples mémoires rédigés par les divers comités législatifs de nos différentes fraternités de cheminots. Nous n'en avons obtenu aucune jusqu'ici.

J'ai appris de source digne de foi qu'un mouvement a été lancé pour que les questions de sécurité relèvent dorénavant d'un organisme fédéral-provincial qui présenterait convenablement aux autorités les affaires de ce genre avec l'espoir que les requêtes semblables à la nôtre soient étudiées avec soin et, au besoin, qu'elles donnent lieu à des initiatives concrètes. J'espère bien sincèrement que vous voudrez appuyer cette proposition qui en est, sauf erreur, à l'étape de l'élaboration par un comité de la Chambre des communes à Ottawa. Tout ce que vous, messieurs, aurez l'obligeance...

Il s'agit ici des députés à qui la lettre a été adressée.

...de faire pour pousser cette affaire, sera vivement apprécié, non seulement de ceux qui ont eu la malchance d'être blessés lors de déraillements, mais de ceux d'entre nous qui ne savent jamais d'un jour à l'autre quand une calamité peut se produire, alors que la présence de matériel de premiers soins, surtout des brancards, est d'une nécessité absolue.

Avec mes remerciements à tous, veuillez agréer mes meilleurs vœux.

Fred H. Lowe,
Président des comités
mixtes législatifs,
Fraternité internationale des cheminots
de Colombie-Britannique.

C'est le siège central du syndicat des cheminots de Kettle Valley qui approuve l'action de ses adhérents. On y trouvait quelques-uns de leurs délégués syndicaux, venant, je crois, de Calgary. Tout simplement, ces hommes ne comprenaient pas les conditions de travail des cheminots. Finalement, ces derniers les ont simplement écartés en disant que la masse syndicale agirait elle-même pour obtenir des résultats dans ce domaine. Rien ne me plaît davantage dans tout mouvement, que la cause des rebelles, monsieur le président, et je suis très heureux de soumettre ces questions au ministre. Je suis moi-même un peu radical. Je suis sûr qu'on fera quelque chose pour redresser cette situation Je me suis souvent trouvé sur cette ligne. J'ai vu de près les locomotives et les fourgons.

Ces hommes ont tout lieu de se plaindre de la situation actuelle. J'ai indiqué au ministre qu'il n'y a pas, la nuit, de patrouille de surveillance devant le train. Or, celle-ci serait particulièrement nécessaire. D'autre part, il n'y a pas de maisons de repos et on est mécontent de l'interprétation que donne la compagnie aux dispositions visant les fêtes légales. J'espère bien qu'en conséquence de l'étude faite par les deux ministères compétents à Ottawa et par les représentants syndicaux directement intéressés, on portera remède à la situation. Il me semble que les mesures de redressement sont faciles, parce qu'elles ne comportent pas de grandes dépenses. Il faut simplement admettre les données de la situation et fournir du matériel de sécurité, les maisons de repos et la patrouille requise.

[M. Herridge.]

• (3.50 p.m.)

J'indiquerai en passant qu'un des mécaniciens m'a dit que si l'une des locomotives diesel sort de la voie et subit de sérieux dommages, la compagnie doit payer des frais de centaines de milliers de dollars. Les employés ne peuvent comprendre pourquoi la compagnie ne fournit pas une patrouille, le soir, pour protéger la vie du personnel des trains.

Je signale en passant que la fermeture de certaines stations par le Pacifique-Canadien inquiète beaucoup toute la région. Malheureusement, les habitants et les organismes d'une collectivité donnée ignorent souvent les raisons de la fermeture. Il faudrait convaincre la compagnie et les fonctionnaires du ministre d'expliquer les circonstances; l'expérience montre en effet que si l'on peut prouver que telle ou telle formule n'est pas rentable, les intéressés acceptent en général la situation et s'y adaptent. Il faudrait, à mon avis, plus de collaboration entre la société et les localités atteintes. Après tout, bon nombre de celles-ci ont utilisé les services du Pacifique-Canadien pendant 60 ans et plus.

Il y a une autre question dont j'aimerais parler brièvement. Il s'agit de la Caisse des passages à niveau. Ceux-ci s'imposent davantage chaque année en raison d'une population accrue et d'une circulation routière plus dense. Ma propre circonscription s'en inquiète. Diverses municipalités songent à recourir aux fonds disponibles en vertu de la Caisse des passages à niveau. Je signale au ministre que ce serait une excellente chose si les fonctionnaires de son ministère se rendaient dans ces municipalités, étudiaient la situation et leur montraient comment bénéficier de la loi actuelle. Deux ou trois municipalités m'ont déjà fait cette proposition.

Il y a quelque temps, la ville de Nelson a fait certaines ouvertures au ministère au sujet du transfert au gouvernement fédéral de certains terrains dont elle est propriétaire à l'aéroport de Castlegar moyennant une subvention pour la construction d'un aéroport beaucoup plus petit à Nelson (C.-B.). Je n'en ai

pas entendu souffler mot au cours des derniers mois et lorsque le ministre parlera, j'aimerais qu'il dise au comité—ou s'il n'a pas le temps il pourrait peut-être m'écrire—quelle est la situation actuellement au sujet du transfert de ce terrain par la ville de Nelson au comité de l'aéroport de Castelgar et s'il serait possible d'obtenir une subvention pour l'amélioration de l'aéroport de Nelson, qui est très petit.

Ces petits aéroports sont de plus en plus nécessaires en raison de l'expansion industrielle et du nombre toujours plus grand de touristes. Les petits avions nous arrivent toujours plus nombreux de diverses parties de la province et ils veulent utiliser ces aéroports. Même dans mon district des lacs Arrow, on se propose de construire un petit aéroport. Vu le manque de connaissances techniques d'un grand nombre des intéressés quant aux problèmes inhérents au choix d'un terrain, en tenant compte de l'existence d'autres aéroports et d'autres facteurs, je propose que les fonctionnaires du ministre soient prêts à fournir à ces petites localités des renseignements techniques utiles et à les informer de la procédure à suivre pour obtenir de l'aide du gouvernement fédéral. En général, que ce soit en matière de législation fédérale ou provinciale, plus on se rapproche des gens et plus on parvient à obtenir leur collaboration, plus on a de chances de réussir.

Le ministre pourrait bien songer à agrandir la Direction des relations extérieures de son ministère afin que les groupes, associations de cultivateurs, chambres de commerce ou syndicats sachent ce que le gouvernement fédéral compte faire dans une certaine région. Rien n'est plus profitable que d'obtenir la collaboration des gens grâce à la compréhension et à leur participation. Certains des fonctionnaires supérieurs du ministre auraient avantage, sans traiter du tout de politique, à prendre la parole régulièrement devant une chambre de commerce, un syndicat ouvrier ou une association de cultivateurs, pour exposer les projets de développement du gouvernement fédéral dans une certaine région.

J'en fais la proposition, comme je l'avais déjà faite dans le cas de Radio-Canada. Je suis très heureux de constater que des hauts fonctionnaires de Radio-Canada sont allés à Trail, à Rossland et dans d'autres petites villes pour discuter des conditions locales avec les intéressés. Ceux-ci connaissent donc maintenant la politique de Radio-Canada en ce qui concerne la télévision, la radio, les stations de relais et ainsi de suite, et les fonctionnaires comprennent mieux pourquoi ces gens cherchent à obtenir ceci ou cela. J'espère vraiment que ma proposition sera mise à l'étude.

En terminant, j'aimerais parler d'un poste ayant trait à la recherche dans le domaine des transports. Pour ma part, j'en suis. Nous vivons à une époque d'évolution. J'ai été témoin de mes jours, que j'espère prolonger le plus possible, de l'évolution des moyens de transport à partir des moyens les plus primitifs aux chemins de fer, aux grandes routes, aux lignes aériennes et ainsi de suite. A mon sens, il est absolument nécessaire que la recherche dans le domaine des transports soit entreprise en collaboration avec les gouvernements provinciaux, pas nécessairement du côté technique, mais de sorte que le gouvernement fédéral sache ce que projettent les gouvernements provinciaux à l'égard de certaines industries, de certaines ressources et peut-être même pour l'ensemble de leurs grandes routes. Tout cela devrait être étudié globalement. L'argent qu'on pourrait y consacrer serait bien placé. Je veux dire tout simplement que si nous voulons une politique des plus efficaces, les gouvernements provinciaux devront participer à son élaboration comme aussi dans toute la mesure possible, les industries et organismes intéressés à la mise en œuvre d'une politique des transports logique, propre à répondre à nos besoins dans l'avenir.

M. Byrne: Monsieur le président, j'aimerais, pendant quelques instants, répondre aux questions qu'a soulevées le député de Kootenay-Ouest. Je ne vais pas m'arrêter sur chacune d'elles. Toutefois, je lui dirai tout d'abord que nos esprits se rencontrent sur passablement de points, malgré la différence spécifique entre le socialisme et la libre entreprise. Mais pour ce qui est du souci que nous avons pour nos frères humains et pour le public en général, nous sommes d'accord dans la plupart des cas.

Il est vrai que j'ai rencontré les employés du Pacifique-Canadien à Cranbrook, il y a une semaine jeudi dernier, pour discuter de la sécurité sur le tronçon que le député et moi-même connaissons bien, soit celui qui longe la rive ouest du lac Kootenay, où il n'existe pas d'autre mode de transport et où les éboulements sont nombreux. Naturellement, une quantité exceptionnellement grande de marchandises passe par cette ligne. La raison c'est qu'à peu près tous les convois de marchandises de Kootenay-Ouest vers la côte passent

par Nelson, se rendent à Cranbrook et remontent la vallée du Columbia pour atteindre la ligne principale.

• (4.00 p.m.)

Le Pacifique-Canadien a enlevé il y a quelque temps les veilleurs qui d'habitude patrouillaient cette région plusieurs fois par nuit lorsqu'il n'y avait pas de cantonniers sur la voie même. Il s'est produit plusieurs accidents. Celui qu'a mentionné le député était très grave, et on m'a appris que les blessés étaient restés sur place de cinq à sept heures avant d'être transportés à l'hôpital. C'est une situation intolérable, et j'ai dit mon fait au ministre du Travail, à la Commission des transports et plus tard, il va sans dire, au Pacifique-Canadien.

Il y a lieu de croire que les dirigeants syndicaux ont fait toutes les démarches possibles dans le climat de confusion qui régnait alors sur la question de savoir de quelle autorité relevaient les règlements de sécurité sur les chemins de fer; on se demandait s'il fallait s'adresser à la commission d'indemnisation de la province ou au ministère des Transports. La nouvelle mesure du ministère du Travail concernant la sécurité et l'hygiène tranche cette question. Je rencontrerai demain les représentants législatifs de la fraternité des mécaniciens de locomotives et nous approfondirons la question pour déterminer les mesures à prendre. Le député se rend compte que cette question pour nous est grave et nous espérons qu'elle sera réglée avant longtemps.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, je ne prendrai que quelques minutes du temps de la Chambre pour appeler l'attention du ministre sur deux points, nommément le service aérien de passagers et le service de passagers du National-Canadien, dans la région qui me concerne.

Permettez-moi d'abord de féliciter le ministre pour sa patience à nous écouter et la manière dont il accepte nos demandes ou nos plaintes. Il a toujours le sourire aux lèvres, et je souhaiterais que l'accueil qu'il nous fait se répète du côté des compagnies concernées, c'est-à-dire les compagnies de la Couronne, qui ne semblent pas porter autant d'attention à nos remarques et à nos appels que le ministre lui-même.

Je crois que ces compagnies de la Couronne ont un peu trop de latitude et que le ministre, à mon sens, manque un peu d'autorité sur ces compagnies pour qu'elles ne veuillent pas se rendre à leurs fins, soit le service du public. Au fait, si je comprends bien le sens de l'institution de ces compagnies, c'est d'abord et avant tout pour donner le service au grand public, puisque c'est lui qui paye, après tout. Or, quand nous leur demandons du service, quand nous attirons leur attention sur certaines faiblesses, on semble indifférent, on semble au-dessus de tout ce tralala; on remet ces questions-là à plus tard ou l'on n'en traite pas du tout.

Monsieur le président, je crois que ces compagnies de la Couronne font preuve d'un manque de sens du devoir et de sociabilité, et je suis d'avis que lorsqu'elles viennent ici pour faire payer leur déficit, souvent causé par leur incompétence, le ministre devrait avoir l'autorité de faire réfléchir ou de réprimander sévèrement ces dirigeants qui, non seulement sont incapables d'équilibrer leur budget mais ne peuvent pas réaliser de profits, comme le font d'autres compagnies, le Pacifique-Canadien, par exemple, qui affiche des revenus à chaque année. Je crois que si le National-Canadien avait des hommes aussi compétents et aussi sérieux, on pourrait en obtenir un service adéquat, tout en n'ayant pas à demander aux contribuables, chaque année, de renflouer cette compagnie de la Couronne.

Monsieur le président, tel n'était pas le principal de mes remarques, mais je tenais à appeler l'attention du ministre sur cette situation-là.

Je veux maintenant appeler l'attention du ministre tout spécialement sur le service aérien de passagers dans la région qui me concerne, soit la région du Lac Saint-Jean et plus précisément Roberval. Je ne sais pas si le ministre est au courant du fait que nous avons un tout petit aéroport à Roberval. Il fait signe que oui; je pense qu'il y est déjà atterri.

• (4.10 p.m.)

Ce n'est pas un aéroport de grande ville, mais nous tenons quand même à ce que nous avons, et je crois qu'il y aurait quelque chose à faire relativement à cet aéroport. La piste, actuellement, est asphaltée et exploitée depuis déjà plusieurs années, mais depuis 1960, elle n'est pas utilisée régulièrement, et même la compagnie Nordair Ltée, qui l'utilisait, n'a pas renouvelé son contrat depuis un an.

Dans le numéro du 29 mars 1967 de *L'Étoile du Lac,* on pouvait lire un article intitulé «Nordair revient» et ce après presque quatre ans d'absence du service des passagers. Je ne parle pas du domaine commercial, parce que c'est justement le service commercial qui était peut-être un peu trop payant pour Nordair, qui lui a fait oublier les passagers. Comme cette société a eu l'avantage, grâce à son permis, de concentrer la plupart de son commerce à Montréal, elle a fait un peu comme le National-Canadien.

c'est-à-dire qu'elle a tout transporté à Montréal et maintenant tout ce qu'on a dans la région de Roberval, c'est de voir passer les avions de Nordair en direction du Grand Nord, sans s'arrêter dans le comté de Roberval.

Voici ce que M. Roland-G. Lefrançois, président de Nordair Ltée, écrivait:

Si la cité de Roberval n'y fait pas objection, la compagnie d'aviation Nordair Ltée rétablira son service quotidien Roberval-Montréal. C'est ce que vient d'annoncer le président de la compagnie, M. Roland-G. Lefrançois, dans une lettre qu'il a fait parvenir au comité de l'aéroport de la Chambre de commerce du district.

Rappelant que sa compagnie avait maintenu un tel service entre 1956 et 1960, via Chibougamau, Québec, La Tuque et Chute-des-Passes, et que cela ne s'était pas avéré très rénumérateur...

précisément parce que les petites compagnies privées, comme Nordair, ne recevaient pas d'aide des gouvernements dans ces régions.

...et qu'il avait fallu le discontinuer en 1960, M. Lefrançois explique qu'il est maintenant possible de le rétablir grâce à une nouvelle politique du ministère des Transports qui rend possibles de tels services...

Plus loin, ou peut lire:

Après avoir rappelé que Nordair disposait à Roberval de toutes les installations nécessaires pour un tel service, M. Lefrançois fait remarquer que la section non endommagée de la piste serait suffisamment longue pour les avions que la compagnie désire utiliser.

Monsieur le président, quand on parle des sacrifices, je crois que la ville de Roberval a fait sa part, puisqu'il lui en coûte au-delà de 300,000 dollars pour offrir son concours au gouvernement afin de construire cette piste.

Pour ce qui est de l'état actuel de la piste, on comprendra qu'une piste, qui a été près de quatre ans sans être utilisée quotidiennement, se détériore; au fait, la piste a subi quelques dommages par suite du mauvais temps, des froids et de la gelée, et l'on craint même un affaissement complet de la piste. Il ne faut pas, après tant de sacrifices de la part de la compagnie, du gouvernement et de la ville de Roberval, que le gouvernement laisse plus longtemps se détériorer cette piste.

Les fonctionnaires du ministère des Transports sont venus à Roberval au mois de mars et ont fait la promesse de procéder aux réparations nécessaires au cours des mois de juin ou juillet. Le printemps dernier, la ville de Roberval a déblayé seule la piste et a vu aux réparations mineures, et nous voudrions que le ministre des Transports (M. Pickersgill) attire l'attention de la Commission sur ce fait et lui renouvelle la mémoire, afin de remettre à neuf cette partie de la piste endommagée, parce que, actuellement, environ un tiers de la piste a subi des dommages.

Je demande aussi au ministre d'intervenir auprès de la Commission afin d'accorder le permis demandé le plus tôt possible, en vertu de la nouvelle politique du gouvernement au sujet des petits aéroports, ce qui rendra possible l'exploitation d'une ligne rentable pour notre région, puisque c'est actuellement le seul aéroport fédéral dans la circonscription de Roberval. Je crois que le ministre doit veiller à ce que notre région soit desservie aussi équitablement que les autres régions.

Nous avons actuellement la promesse de NORDAIR à ce sujet, pour le mois de novembre 1967, c'est-à-dire à l'automne. Mais, nous estimons qu'il nous faut un service plus adéquat à plus brève échéance, étant donné l'Expo, à Montréal, et les développements industriels qui s'annoncent actuellement dans le comté de Roberval. Je signalerai au ministre que si NORDAIR ne se hâte pas de demander un permis, la société Québecair semble très intéressée à nous donner un service aérien. Au fait, dans le journal l'*Étoile du Lac* du 19 avril, un article concernant Québecair se lit comme il suit:

De sources ordinairement fiables, nous avons appris, hier soir, que des dirigeants de l'entreprise d'aviation Québecair, dont le vice-président de la cie, M. Fournier, viendront, ces jours-ci dans la région pour rencontrer nos hommes d'affaires et édiles municipaux en vue de discuter de la possibilité de rétablir à nouveau le service aérien quotidien entre Montréal et Roberval, via La Tuque et Chibougamau.

Québecair, une entreprise administrée par la famille Briant de Rimouski, utilise déjà la base de Bagotville et il appert que cette entreprise canadienne-française serait disposée à envisager l'expansion de son service aérien.

Eh bien, monsieur le président, je crois que nous avons maintenant le choix entre deux compagnies et si la première ne veut pas procéder plus rapidement, nous avons certainement une belle occasion avec Québecair. Le ministre devrait signaler cela à l'attention de la commission, des commissaires, car c'est une question très importante et très vitale pour nous.

Actuellement, nous n'avons que cet aéroport-là et, quand nous voulons faire un voyage rapide, le service par Bagotville ne nous donne pas satisfaction, parce que nous sommes obligés de parcourir 200 milles en automobile pour nous rendre dans la région du Lac Saint-Jean.

Nous préférons l'aviation au chemin de fer puisqu'il est pratiquement impossible d'obtenir un service ferroviaire adéquat. Et ceci m'amène à vous dire quelques mots de notre bon vieux National-Canadien. Eh bien, je vois que le ministre rigole un peu, et il a raison, car ce bon vieux train s'en va clopin-clopant, dans notre région, en se demandant s'il en verra la fin. Il tient mordicus à sa devise: Conservons nos **retards!**

Étant forcé d'utiliser ce dernier moyen pour franchir les quelque 500 milles qui me séparent de mon travail, ici à Ottawa, je dois vous dire que j'ai quelquefois l'impression que les hautes autorités ont décidé de tellement faire détester cette ligne par les passagers qu'eux-mêmes les imploreront pour la faire disparaître. Et nous payons des hommes $75,000 par année pour utiliser les taxes des contribuables de cette façon.

• (4.20 p.m.)

Si vous prenez un lit ou une chambrette, par exemple, vous payez cette chambrette $9, repas compris, mais les repas ne viennent jamais puisqu'on ne sert pas de repas à bord du train. On paye quand même $9 et on franchit, sans arrêt, 500 milles en 18, 19 et 20 heures. Il est interdit, d'ailleurs, et l'honorable ministre le sait peut-être, au National-Canadien de dépasser 30 milles à l'heure entre Chambord et Dolbeau. S'il roule à une vitesse plus grande que 30 milles à l'heure, il déraille.

Monsieur le président, il y a certes quelque chose à faire à ce sujet, mais malgré toutes nos demandes, toutes nos supplications, auprès des autorités du National-Canadien, nous n'obtenons pas de résultat. Et je parle par expérience, puisque je prends ce train chaque semaine, et en hiver, surtout quand il y a des températures extrêmes, la situation est pire. Une fois il fera très chaud et la fois suivante, très froid. Il m'est arrivé de me lever à 2 heures du matin pour mettre mes vêtements d'hiver, et ce pour pouvoir me rendre à Chambord sans me geler les pieds, les mains et la figure dans le train. Et si nous avons de la chaleur, c'est la même chose.

J'ai demandé s'il n'y aurait pas moyen d'avoir un technicien pour régler cette machinerie, mais c'est impossible. La dernière fois que je suis parti de Montréal, j'ai vu le technicien qui était en train d'ajuster la température. Je lui ai demandé: Croyez-vous que cette fois nous aurons une température normale? Il y a un dispositif dans chaque chambrette pour régler la température, mais ce n'est rien de plus qu'un jouet pour enfant. Au fait, vous jouez avec ce dispositif et cela ne règle rien. J'ai demandé au préposé: Croyez-vous que cela va bien aller? Il m'a répondu: Là, il fait chaud, pour le moment, mais j'ignore ce que cela va donner à l'autre bout. Lui, il reste à Montréal. Tout est concentré à Montréal. Or, imaginez-vous le sort qui est réservé aux passagers!

L'hiver dernier, j'ai vu des femmes, avec des bébés, qui gelaient dans le train, il n'y avait pas de chaleur. A un moment donné, je me suis levé; je n'en veux pas aux chefs de trains car ils font leur possible, tout leur possible, même plus. Mais, quand il n'y a pas de chaleur ou quand cela ne fonctionne pas, que peuvent-ils faire? Des fois, ils se font jouer des tours, parce qu'ils ne savent pas. J'entendais crier des femmes dans les autres chambrettes: On gèle, on gèle! Comme je commence à connaître un peu les différents chefs de commande, je demande au garçon de voiture-lits: Qu'as-tu fait là? La vapeur ne montait plus et non seulement elle ne montait plus mais il avait ouvert la soupape à air froid. Au lieu d'envoyer, au moins, un peu d'air chaud dans les chambrettes, on ajoutait de l'air froid. Il avait ouvert la mauvaise soupape.

Si, au moins, nous avions un homme qui sait quoi faire sur un long parcours comme celui-là, surtout en hiver quand il fait un froid de 40 au-dessous de zéro. C'est une question de civisme et de protection du public. Soit qu'il fasse froid ou qu'il fasse chaud. Et, s'ils nous donnent de la chaleur, c'est la même chose. L'autre jour, ils avaient ouvert toutes les valves qui règlent la vapeur. Il n'y avait plus moyen de contrôler rien et, il n'y avait pas moyen d'ouvrir les fenêtres. A ce moment-là, on se mourait de chaleur dans le train. J'ai demandé au chef de train s'il pouvait fermer la clef pour la chaleur, et il m'a dit: La seule chose que je peux faire, c'est d'ouvrir les portes aux deux bouts; il n'y a pas moyen de contrôler plus que cela.

C'est pour dire à l'honorable ministre qu'il est justement, je crois, l'homme qui est capable d'attirer l'attention de ceux qui ne veulent pas nous écouter. On dirait, au fait, qu'ils ne veulent pas. Je ne sais pas si c'est par manque de bonne volonté, mais ils ne veulent pas nous écouter.

Nous avons passé l'hiver comme cela, il faisait trop chaud ou trop froid, mais jamais nous avons eu une température normale.

Dans les autres trains, comme ceux qui circulent entre Ottawa et Montréal, la température est normale. Mais, quand on embarque dans nos trains, on dirait qu'on nous fournit tout ce qu'il y a de plus vieux, tout ce qu'il y a d'incontrôlable, de sorte que lorsque les passagers arrivent soit à Dolbeau, Normandin, Chambord ou Roberval, ils jurent qu'on ne les reprendra plus, que jamais le National-Canadien ne les reprendra pour s'en venir de Montréal.

C'est pour cela que je disais au ministre qu'il faut absolument forcer ces compagnies-là à donner le service, et si elles ne veulent pas le faire, qu'elles cèdent leur place au Pacifique-Canadien, par exemple, ou à d'autres compagnies. De plus, si les hommes ne sont pas assez sérieux pour s'occuper de la santé et du bien-être des gens, qu'on les ôte de là. Le monde se remplace. A $75,000 par année, monsieur le président, on pourrait en avoir plusieurs, et des bons, à part cela.

Voilà, monsieur le président, les deux points que je voulais signaler au ministre. Je sais qu'il fera son possible, mais je crois qu'il n'a pas actuellement assez d'influence auprès de ces compagnies de la Couronne, qui sont rendues presque toute-puissantes, et je souhaite que le gouvernement lui donne plus de latitude, un jour, pour forcer ces compagnies de la Couronne à revenir à la raison. Je crois que ceci complète mes remarques au sujet des points que je voulais soulever. Maintenant, j'en aurais un autre. Je viens justement de recevoir une lettre d'Arvida—je l'ai reçue ce matin—au sujet du système de télécommunication. Il s'agit d'un homme d'affaires qui se plaint de ce système à bord d'un train qui ne circule pas directement dans ma région, puisque c'est le train de Chambord-Chicoutimi, et il dit:

Par la présente, je voudrais me plaindre sur la qualité du service qui nous est présentement fourni par le Canadien National, service des communications.

On m'excusera de présenter cela, monsieur le président. Cette lettre émane de la circonscription de Lapointe, et je crois qu'il préférait l'envoyer par mon intermédiaire, je ne sais pas! Je continue:

Je crois que la présente situation est inconcevable pour une région comme la nôtre et mérite d'être corrigée le plus tôt possible.

Vendredi soir le 19 mai dernier, après une réunion d'urgence, l'exécutif de notre association CAMA expédiait aux directeurs éloignés par le service des télécommunications du Canadien-National une lettre de nuit «night letter» assez importante. Ce message est arrivé à Chicoutimi à 11 heures 4 minutes; on a tenté de me rejoindre, mais comme je n'étais pas à la maison, on a laissé le message suivant: M. Dostie a reçu un télégramme; nous fermons nos portes à 11 heures 30 minutes et nous le rappellerons mardi, puisque personne ne travaille durant la fin de semaine. Le 22 mai étant fête légale, le service des télécommunications a donc été fermé pendant 80 heures consécutives.

Je crois sincèrement que cette situation ne devrait pas exister, que cette décision a été prise trop rapidement par le Canadien-National, que l'on ne s'est pas arrêté assez longtemps à chercher une solution qui permettrait de maintenir le service de télécommunication en opération au moins 16 heures par jour pendant une période de 365 jours consécutifs.

Si l'on veut fermer à tout prix le réseau de Chicoutimi, que les messages soient acheminés à un endroit, soit à Québec ou autre, et qu'ils soient téléphonés. Si cette situation est trop onéreuse, que l'on cherche davantage mais que l'on trouve le moyen de laisser ouvert, 16 heures par jour, le service de télécommunication.

Et c'est signé par M. Clément Dostie, d'Arvida. Je crois qu'il s'agit tout simplement de mentionner cette lettre et d'y appeler l'attention des responsables du National-Canadien.

Maintenant, j'ai eu de nombreuses plaintes au sujet de cette ligne de chemin de fer. Je n'ai jamais voulu en parler en public, parce que c'est semi-public, semi-privé, mais quand personne ne bouge, quand tout le monde semble dormir, je crois que c'est le temps d'attirer l'attention du public.

C'est au sujet d'un garçon de voiture-lit sur la ligne Chambord-Chicoutimi—je ne sais pas si le ministre en a entendu parler—qui fait son devoir, même trop son devoir, parce qu'il va éveiller les femmes à deux heures et trois heures du matin pour leur demander un dix, quinze minutes de congé. Ce garçon, de couleur, même s'il aime nos femmes blanches, est payé pour les laisser dormir et il doit les laisser dormir.

C'est assez délicat et le ministre pourra s'informer à ce sujet. Sept ou huit femmes se sont plaintes d'avoir été même offensées par ce garçon de voiture-lit. Or, il faut que cela cesse dans cette région.

[*Traduction*]

M. Fairweather: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, chose qui ne m'arrive pas souvent, je tiens à féliciter le ministre de nous avoir communiqué les trois magnifiques discours qu'il a prononcés dans les universités canadiennes. M'ont particulièrement intéressé, son discours à l'Université Memorial à Terre-Neuve, celui qu'il a prononcé à son ancienne Université au Manitoba, et je brûle de lire le discours qu'il a prononcé à l'Université Bishop et dont on a beaucoup parlé. Nous devrions avoir plus souvent des discours ministériels réfléchis comme ceux-là. Peut-être les membres de l'arrière-plan pourraient-ils, oublier de temps à autre l'arène politique et prononcer des discours aussi intéressants et réfléchis que ceux du ministre.

Tout le monde sait que la présentation du budget donne aux députés l'occasion de remplir leur rôle de représentants, ce qui est normal. Je dis cela en guise d'excuse, car mes observations trahissent l'esprit de clocher.

• (4.30 p.m.)

Je voudrais faire une mise en garde contre le service d'Air Canada à destination de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), qui me semble malheureusement s'être détérioré un peu cet été. Sans proposer de remèdes, j'estime qu'il faudrait éviter les vols très avant dans la nuit, dans les Maritimes. Il m'arrive souvent d'arriver à Saint-John bien après minuit et d'atteindre Halifax, à 1 h. et demie du matin. J'espère qu'au prochain changement d'horaire en novembre, il sera possible de se rendre d'Ottawa à Saint-Jean avant 2 h. de l'après-midi. C'est impossible cet été.

On nous dit qu'il faut prêter l'oreille à ce que dit le peuple pour savoir ce qu'il pense. Pendant le congé de Pâques, j'ai constaté que mes commettants se plaignaient plus des horaires d'Air Canada et du manque d'émissions télévisées de baseball cet été que de toute

autre question nationale ou internationale. Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de parler des horaires. Comme nous devrions être saisis bientôt des crédits du secrétariat d'État, nous pourrons alors commenter la pénurie d'émissions de baseball à Radio-Canada le samedi.

L'hon. M. Pickersgill: Le député ne croit-il pas que ses commettants doivent être assez satisfaits?

M. Fairweather: Je ne veux pas analyser publiquement cette proposition eu égard aux sentiments que nous éprouvons tous à l'égard de la préservation.

Je voudrais maintenant discuter d'un problème que posent toujours les aérogares au pays. Sans être ingénieur, je me demande si le moment n'est pas venu d'entreprendre une vaste étude sur les moyens que les voyageurs pourraient utiliser pour se rendre plus rapidement des aéroports au centre des différentes villes. Les organisateurs de l'Expo nous ont montré ce qu'on pouvait faire en recourant à des politiques audacieuses en matière de transport. L'une des plus grandes épreuves que j'ai à subir à cet égard lorsque je suis à Ottawa se produit lorsque je prends l'autobus de l'aéroport qui emprunte, sauf erreur, le chemin du Hunt Club pour se rendre à l'aérogare. Ce voyage est sûrement plus périlleux que n'importe quel vol à bord d'un avion à réaction, et l'utilisation d'une ceinture de sécurité semble encore plus nécessaire qu'en avion. Ne pourrait-on pas rendre ces voyages plus faciles en utilisant des monorails, par exemple? L'autre jour, M. Solandt a fait des propositions remplies d'imagination quant à la planification à effectuer au cours de notre prochain siècle, et, à mon sens, le projet que j'ai mentionné devrait être parmi les premiers à retenir l'attention.

Mon ami d'Edmonton-Strathcona a parlé des avions à réaction supersoniques. Nous serions, je crois, d'avis opposés si nous devions en discuter ensemble. Je ne me préoccupe pas tant des difficultés éventuelles relatives à l'embarquement ou au débarquement que du bruit et des autres inconvénients de la vie quotidienne. Le Conseil national de recherches ou certains des fonctionnaires du ministre sont en train d'étudier, je présume, les effets du bruit et autres incommodités de ces avions.

Mais laissons les avions supersoniques pour parler du Conseil des ports nationaux. Il y a déjà quelque temps que j'ai demandé que l'on fasse les aménagements nécessaires pour décharger les céréales de provende dans le port de Saint-Jean. Ce port, bien que nanti de toutes les installations nécessaires au chargement des céréales, ne dispose cependant, il y a lieu de le noter, d'aucune installation pour leur déchargement. Pour utiliser à plein toutes ses installations, il lui faudrait un couloir.

Mes derniers commentaires sont d'ordre plus régional encore, même si l'idée qui les inspire ne l'est pas. Je voudrais demander au ministère des Transports et au ministère des Travaux publics de collaborer étroitement à l'installation de balises et d'autres commodités sur grandes voies navigables. Il me semble que l'expression «usage commercial» devrait être interprétée dans un sens plus large, car à notre époque de semaines de travail écourtées, nos citoyens sont beaucoup plus en mesure de se procurer des canots automobiles et ainsi de suite. Je n'ai pas réussi à persuader l'ancien sous ce rapport, mais je n'ai pas perdu tout espoir de convertir le gouvernement actuel. Ces voies navigables sont un atout des plus précieux. Je sais que le ministre et son ministère ont collaboré de façon à moderniser les aides à la navigation dans certains cas, mais chaque fois que je recommande certaines modifications ou l'octroi de moyens de navigation, le long du réseau du Saint-Jean, on me demande: quel en serait l'utilité du point de vue commercial?

Si l'on entend par là le déchargement de billes pour la fabrication de pâte de bois et ainsi de suite, il n'y a pas grand-chose concernant une telle utilisation commerciale dans la région en question. Mais au cours des douze derniers mois, le réseau fluvial et les gens du Nouveau-Brunswick ont reçu, si l'on peut dire, le *Cruising Club of America,* dont les membres sont venus dans des voiliers et autres embarcations représentant une somme de deux millions de dollars. C'eût été un voyage inoubliable, si ces yachts avaient pu bénéficier des aides modernes à la navigation et d'autres installations comme les services de destruction d'immondices, les services de glace, de mazout, de carburant et ainsi de suite.

J'espère, lorsque les historiens se pencheront sur l'exposé que je présente aujourd'hui, qu'ils seront en mesure de célébrer le jour où notre réseau fluvial pourra, avant tout, réopndre aux besoins de l'homme qui cherche un rajeunissement spirituel en sillonnant les eaux pures du Saint-Jean—ce qui pourrait être plus facile et plus agréable si nous tirions le meilleur avantage du magnifique réseau de ces cours d'eau intérieurs qui font partie du patrimoines canadien.

M. Prittie: Monsieur le président, à l'intention des députés qui attendent peut-être pour parler, je leur dirai que mes observations seront brèves.

J'ai été heureux d'entendre le député de Royal féliciter le ministre des discours qu'il a prononcés récemment. Nous recevons par le courrier les divers discours des ministres

qu'expédie leur personnel de relations extérieures. J'ai trouvé ces discours excellents. Je ne le dis pas dans l'espoir d'obtenir quelque chose du ministère des Transports pour la circonscription de Burnaby-Richmond. Mais ils étaient vraiment excellents.

Le ministre ne s'étonnera pas comme d'autres députés que je soulève des questions locales. Je tiens tout d'abord à dire un mot sur la question soulevée par les députés de Swift-Current Maple-Creek et d'Edmonton-Strathcona qui ont fait ressortir la nécessité d'améliorer le service aérien et ont recommandé plus de concurrence entre les lignes aériennes. Je dirai à ces députés que la question n'est pas aussi simple qu'ils aimeraient nous le faire croire. La difficulté fondamentale c'est la pénurie d'avions. Si demain, mettons, la Commission des transports aériens accordait tous les droits possibles aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, celles-ci pourraient difficilement fournir un service. La pénurie d'avions est grave de nos jours. La guerre au Vietnam rend prioritaire la fabrication des aéronefs militaires aux États-Unis. Ni Air Canada ni le Pacifique-Canadien ne peuvent obtenir tous les avions nécessaires. C'est regrettable en cette année-ci où les services-voyageurs doivent satisfaire une énorme clientèle au Canada.

Il n'est pas que ces deux grandes compagnies qui soient à court d'avions. Les députés que j'ai nommés ne doivent pas oublier que quels que soient les arguments pour ou contre quant aux services supplémentaires par d'autres lignes aériennes, il est douteux que celles-ci puissent fournir cette année ce supplément de service et je ne pense pas que la situation puisse changer en 1967.

• (4.40 p.m.)

A ce propos, je voudrais dire quelque chose. On a fait allusion à la propre ligne aérienne du ministre, les services de transport aériens du ministère des Transports. Nous avons trois lignes aériennes de l'État: Air Canada, les avions du ministère des Transports et ceux du ministère de la Défense nationale. Surtout en ce qui concerne les avions du ministère de la Défense nationale, la politique a été de ne pas transporter les gens qui, normalement, devraient voyager à bord d'avions commerciaux. Cela se comprend. Dans le passé, les lignes commerciales se sont plaintes. Maintenant, lorsque les députés voyagent pour se rendre à des conférences officielles, on leur permet parfois de voyager à bord des avions de l'État, mais s'ils sont accompagnés de leurs épouses, ils doivent voyager par avions commerciaux. On devrait, me semble-t-il, suspendre au cours de l'été et de l'automne l'application de cette politique en vigueur à l'heure actuelle. Si le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale ont prévu des vols réguliers d'un bout à l'autre du pays et s'il y a des places disponibles dans leurs avions, on pourrait peut-être mettre les députés au courant afin de leur permettre de prendre ces avions pour se rendre dans leurs circonscriptions électorales et en revenir, du moins pour la période critique des cinq prochains mois.

On a signalé que cela présente un sérieux problème pour les gens qui viennent de l'Ouest. Il faut souvent faire des escales de plusieurs heures à Toronto. Ceux qui viennent de régions reculées du pays peuvent voir la gravité de la situation. A moins de prendre le train, il faut réserver ses places longtemps d'avance. On ne peut s'attendre que les choses s'améliorent beaucoup d'ici l'automne. Je propose qu'on suspende provisoirement l'exclusivité accordée au personnel relevant des ministères et qu'on permette aux députés et aux autres membres du personnel du gouvernement de prendre ces avions, au besoin en payant, comme sur les lignes commerciales.

Il y a un autre point qui concerne ma circonscription et, en vérité, toute la région continentale de la Colombie-Britannique. Je sais que le ministre est au courant, mais c'est une chose qu'il faut dire publiquement de temps à autre. Les représentants de Vancouver-Est et de Vancouver-Quadra ont déjà parlé de l'accès à l'aéroport de Vancouver, qui se trouve dans ma circonscription. Lorsque j'en ai parlé, le ministre a dit que des pourparlers se poursuivaient avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et qu'on espérait qu'ils mèneraient à l'établissement d'un programme à frais partagés en vue de construire un pont ou un tunnel reliant la ville de Vancouver à l'aéroport de l'île Sea. On a fait des progrès. Je me souviens d'avoir soulevé la question lorsque l'honorable député de Kamloops était ministre des Travaux publics: il m'avait répondu que le gouvernement fédéral s'était acquitté de ses engagements lorsqu'il avait aidé à construire le pont de Moray Arm. Le gouvernement fédéral reconnaît maintenant ses responsabilités à cet égard.

Je crains que le problème ne soit dû en partie à la répugnance habituelle du gouvernement de la Colombie-Britannique à partager les frais. J'ai soulevé cette question en 1962. Or, les conditions du trafic empirent avec les années. Si l'aéroport de Montréal ou celui de Toronto se trouvait sur une île desservie par un pont à deux voies qui peut s'ouvrir, je crois qu'on en entendrait parler beaucoup plus, et qu'on aurait probablement agi plus rapidement. Dans les basses terres de la Colombie-Britannique, il est de plus en plus difficile d'accéder à l'aéroport et d'en revenir. J'espère que le ministre annoncera très prochainement la signature d'un accord

avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la construction d'un pont ou d'un tunnel entre Vancouver et l'aéroport international. Il semble qu'il faille trois ou quatre années pour construire des ponts ou des tunnels. Donc, si l'on signait maintenant un accord, il est douteux qu'on puisse achever la construction d'un tunnel ou d'un pont avant 1970 ou 1971. Sauf erreur, le nouvel aéroport de Vancouver sera en service l'année prochaine.

Je veux mentionner une autre chose dont le ministre est au courant. L'île Sea, où est situé l'aéroport international de Vancouver, appartient en grande partie au ministère des Transports, donc au gouvernement fédéral. Néanmoins, il reste dans l'île plusieurs centaines d'habitations. Ceux qui y vivent font face à un problème. Si la région demeure négligée beaucoup plus longtemps, elle déclinera très rapidement. Les prêteurs éprouvent une répugnance facile à comprendre à fournir des fonds pour l'améliorer. Il faudrait que le ministère des Transports déclare quelles sont, à longue échéance, ses intentions à l'égard de l'aéroport international de Vancouver. Jusque là, les intéressés demeureront dans l'incertitude. La situation n'est pas à l'avantage de la collectivité. Sauf erreur, une étude est en marche. J'espère qu'il en résultera bientôt un rapport. Je me méfie toujours des études. Nous en avons eu une sur les problèmes du pilotage. qui durait depuis mon arrivée à Ottawa. Je compte que le rapport sur l'utilisation future de l'aéroport international de Vancouver ne se fera pas attendre aussi longtemps que celui sur le pilotage et qu'il sera peut-être publié cette année.

M. Reid: J'aimerais, monsieur le président, parler des aéroports, surtout des aéroports aménagés par les municipalités et qui bénéficient de l'aide fédérale, et ensuite de ceux que construit le ministère des Transports et que l'on appelle vaguement, je crois, les aéroports nationaux. Depuis toujours, ma circonscription a vécu du service ferroviaire. Le chemin de fer perdant de sa vogue, nous avons tenté de donner de l'expansion à notre économie en nous adonnant à l'industrie du tourisme. Un nombre accru de touristes nous arrivent maintenant par air. Nous avons pressé le ministère des Transports de construire des aéroports, notamment à Sioux Lookout, à Red Lake, à Dryden et à Kenora. J'aimerais m'arrêter sur chacun de ces centres en vue de vous montrer ce qui s'y passe depuis quelque temps.

D'abord, à propos du programme d'aide aux aéroports régionaux, je signalerais qu'un montant de $1,608,000 a été affecté au crédit 40 pour l'année financière 1966-1967, tandis que les dépenses à cet égard ont été réduites à $1,386,700 pour 1967-1968. Voilà un programme très utile et j'aimerais que le ministre nous explique pourquoi il l'a réduit. Je voudrais aussi qu'on augmente le montant des crédits affectés à ce programme.

Puis-je d'abord parler de la situation à Sioux-Lookout? J'y ai rencontré le conseil de ville et la Chambre de commerce pour parler de la situation qui existe à l'aéroport de l'endroit. Depuis quatre ans, les autorités présentent des demandes au ministère des Transports pour que les pistes de l'aéroport soient prolongées et recouvertes d'un autre revêtement. Après quatre ans d'instances, elles reçoivent toujours une réponse négative. C'est important pour la population de Sioux-Lookout, car lorsque la société Transair de Winnipeg a présenté une demande en vue d'organiser un vol aller et retour entre Winnipeg et la tête des Lacs, en passant par Red-Lake et Sioux-Lookout, cette dernière ville espérait être inscrite pour la première fois sur l'horaire d'une compagnie aérienne. Malheureusement, la veille de l'inauguration du vol, le ministère des Transports a fait savoir à la société Transair qu'elle ne pouvait atterrir à Sioux Lookout parce que la piste de l'aéroport était trop courte. Elle n'avait que 2,800 pieds de longueur, alors que le règlement exigeait une piste de 3,600 pieds. Et cependant les DC-3 qui devaient être utilisés atterrissent toujours à Sioux-Lookout, bien que, je l'admets, on les emploie plutôt pour le transport du fret que des passagers.

• (4.50 p.m.)

Je désire souligner premièrement que le ministère des Transports a été fort négligent; il lui a fallu bien du temps pour répondre à une demande aussi simple. Deuxièmement, l'horaire de Transair était connu des mois avant que commence l'exploitation de ce service et cependant, la veille de l'inauguration, l'autorisation d'atterrir a été refusée. En tout état de cause, les DC-3 y atterrissent toujours.

Troisièmement, même si les frais d'un prolonguement de la piste d'envol à 3,600 pieds, afin de lui donner la longueur suffisante pour permettre aux avions à passagers DC-3 d'y atterrir, étaient élevés—$300,000 environ—le ministère des Transports a pris selon moi un mauvais parti. Si les avions atterrissaient selon des horaires réguliers, un certain bénéfice sous forme de revenu en résulterait pour le ministère des Transports, revenu qu'il ne recevrait pas autrement. A la différence de ce qui se passe dans les autres aéroports, le ministère des Transports retirerait de l'argent de ce service à horaire fixe et qui, sauf erreur, serait un service de six jours.

L'autre situation dont je veux parler a trait à Red Lake. Il y a depuis quelque temps un service aérien entre Red Lake et Winnipeg assuré par Transair. L'an dernier, on m'a appris que le ministère des Transports avait l'intention de prolonger de 5,000 pieds la piste de roulement et d'en refaire le revêtement. Ce projet a été annulé apparemment à cause du coût trop élevé. Il était censé être inclus dans le programme cette année, mais apparemment il a encore été annulé. J'ignore pourquoi il est rejeté cette fois-ci, car je n'en ai entendu parler qu'hier des gens de la localité. Cette situation me semble louche, car ce projet qui devait être inclus dans les prévisions budgétaires des deux dernières années a été contremandé à deux reprises pour aucune raison apparente.

Un mot maintenant de la situation à Dryden. Les citoyens de cette municipalité ont demandé l'aménagement d'un aéroport en vertu de la politique régionale de développement aérien. J'ai reçu une lettre aujourd'hui du président du comité qui présente une demande au ministère. Le comité est inquiet du montant peu élevé soit environ $1,300,000 alloué dans les prévisions budgétaires de l'an prochain pour tout le Canada.

Les habitants de la région ignorent s'ils pourront obtenir l'argent nécessaire à la mise en œuvre immédiate de ce projet; Transair leur a promis que si ce projet est amorcé sans tarder, la région sera incluse dans le parcours reliant Winnipeg à la tête des Lacs. J'aimerais qu'on affecte cet argent selon une nouvelle formule, car la présente ne favorise pas le Nord-Ouest de l'Ontario. Le ministère des Transports a inscrit cette région dans celle de Winnipeg. Il en ressort donc que nos besoins céderont le pas à ceux de la province du Manitoba. Le ministre devrait peut-être songer à délimiter une nouvelle région englobant l'Est et le Nord-Ouest de l'Ontario pour les mettre sur un pied d'égalité avec la province du Manitoba. Tout porte à croire que cette disparité de traitement existe à l'heure actuelle.

Je veux parler maintenant d'un autre aéroport, celui de Kenora. Il relève aussi du ministère des Transports et on a fait des démarches pour faire agrandir la piste à 5,000 pieds afin de répondre à l'activité que le tourisme fait connaître à cette région. L'économie de Kenora dépend de plus en plus de cette industrie, à mesure que les recettes provenant des chemins de fer diminuent.

Il coûterait extrêmement cher de prolonger la piste, mais les gens de Kenora veulent intéresser une companie aérienne régionale des États-Unis à desservir la région. Voilà qui augmentera le chiffre d'affaires de cet aéroport. Il est fort coûteux de construire des aéroports dans le Nord-Ouest de l'Ontario—et le ministre ne l'ignore pas—à cause de la nature du terrain qu'il faut aménager. Comme les services de chemins de fer dans la région n'ont jamais autant laissé à désirer, le ministre devrait examiner la situation en songeant que la construction d'un aéroport quel qu'en soit le coût, est un placement dans l'avenir de la région. C'est une région qu'on doit mettre en valeur pour assurer son progrès et sa survie.

Les voyages aériens du monde moderne revêtent de plus en plus d'importance et j'exhorte le ministre à régler les problèmes découlant de l'affectation de fonds aux termes du programme d'aide aux aéroports régionaux. Je lui demande d'envisager plus concrètement les avantages qui découleraient de l'agrandissement des pistes de Sioux-Lookout et de Red-Lake. Il admettra, j'espère, que malgré l'énormité des frais d'établissement, les lignes aériennes régulières qui desserviraient ces régions permettraient de récupérer une partie de ces fonds.

M. Howe (Wellington-Huron): Monsieur le président, je me réjouis de pouvoir commenter les problèmes de transport au Canada pendant l'étude du premier poste des crédits. Plusieurs députés ont rappelé les discours du ministre, mais je n'ai pas eu le plaisir de les lire. Je dirai que pendant l'étude du bill n° C-231, le ministre s'est révélé le plus aimable et, j'ose dire, le plus conciliant de ses collègues. Il l'a prouvé en acceptant une foule d'amendements apportés à ce bill.

Je voudrais maintenant réitérer l'observation que j'ai faite pendant la discussion du bill n° C-231. A ce moment-là, je me suis opposé en particulier à la disparition graduelle des subventions accordées en vertu de la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises. Lorsque cette mesure est entrée en vigueur, les présidents des deux compagnies de chemin de fer ont dit qu'il était fort possible qu'une augmentation des tarifs-marchandises s'ensuive. Vu l'énorme majoration du coût de la vie et du coût des biens et services dans notre pays, on devrait songer, au cours de l'application de cette mesure, aux répercussions qu'elle aura sur le ta-

rif-marchandises. En répondant le ministre nous apprendra le sort réservé au tarif-marchandises une fois que l'application de cette mesure sera généralisée. Il nous dira aussi, j'espère, à quelle date la Commission canadienne des transports entrera en fonction et dispensera ses services.

Deuxièmement, je veux parler de la menace que comporte pour les petites collectivités l'abandon ou la réduction des services ferroviaires. Cet état de choses m'a été signalé de façon précise par le député provincial de Perth dans une lettre où il indiquait qu'en vertu du nouveau régime d'améliorations, toutes les gares seraient fermées et tous les services assurés par des agents seraient supprimés dans douze collectivités de l'Ouest de l'Ontario. On a vraisemblablement encouragé ces mêmes collectivités à permettre l'installation des compagnies de chemin de fer, et chacune d'elles a sans nul doute accordé non seulement une aide financière mais fourni aussi la propriété nécessaire à l'aménagement des gares et des voies. Il faudrait peut-être en parler au ministre de l'Industrie avec l'espoir qu'il modifie les critères des mesures existantes applicables à cette région de l'Ouest de l'Ontario pour aider ces collectivités à attirer chez elles l'industrie.

• (5.00 p.m.)

J'aimerais louer les collectivités qui font tout leur possible pour créer un climat attrayant par la fourniture de tous les services, par des écoles, hôpitaux et piscines modernes, et ainsi de suite. Les organismes religieux font aussi de leur mieux pour que les nouveaux venus y soient heureux. C'est par de telles initiatives que ces collectivités espèrent attirer des industries. Pourtant, elles estiment que lorsqu'un service tel que le chemin de fer risque de disparaître et que les gens ne peuvent plus téléphoner au chef de gare pour s'informer des taux de transport du bétail, d'une wagonnée de provende ou de meubles, il ne leur est plus possible d'attirer les industries dont elles ont un besoin urgent pour obtenir une répartition industrielle qui aide à compenser le coût des services qu'elles doivent fournir présentement.

Je signale la chose au ministre dans l'espoir qu'on informera le chemin de fer que toutes ces demandes doivent rester en suspens jusqu'à ce que la Commission des transports se mette à l'œuvre, car je sais par quoi passent les petites collectivités quand elles se heurtent aux spécialistes de la finance et du droit à l'emploi des chemins de fer. Il est assez difficile de les combattre et il n'est pas facile de faire valoir des arguments qui semblent logiques. D'après mon expérience dans ces agglomérations, le coût de la gare même est bien inférieur aux bénéfices découlant des entreprises amenées dans la région. Étant donné que les gens de ces localités exploitent des entreprises nécessaires, j'estime qu'ils devraient jouir des services d'une gare et d'un agent de gare. Encore une fois, j'aimerais signaler la chose au ministre pour qu'on examine de plus près toutes ces demandes, dans l'espoir que les services soient maintenus dans les collectivités qui en ont besoin.

[M. Howe (Wellington-Huron).]

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, j'aimerais répéter brièvement les paroles du préopinant, l'honorable député de Wellington-Huron, au sujet des 12 gares qui seront désaffectées dans la région de Stratford. Dans la région d'Atwood, par exemple, il y a une énorme minoterie, et, à Milverton, il y a une entreprise de meubles. Le reste de ces 12 gares plus petites, si l'on peut dire, sont situées dans des régions où se trouvent des industries. Elles ne seront plus desservies par le chemin de fer si les gares sont désaffectées. L'honorable député de Wellington-Huron a plaidé leur cause, et je n'ai pas l'intention de reprendre ses arguments; je me contenterai donc de l'appuyer, et de demander instamment qu'on étudie de près cette situation avant qu'une nouvelle désaffectation ait lieu.

Je voudrais également porter à l'attention du ministre une affaire qui m'a été signalée aujourd'hui seulement. J'ai reçu une lettre signée par le secrétaire financier et le secrétaire archiviste du syndicat local n° 38, Avon Lodge, de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, de Stratford (Ont.). Ces messieurs ont appris qu'apparemment la compagnie des chemins de fer Nationaux a l'intention de supprimer les trains n^{os} 218 et 217 qui font le trajet entre Statford et Toronto. Il semble qu'on veuille les abandonner pendant la première quinzaine de juillet cette année au profit du transport routier. Ces messieurs signalent que le train prend trois heures et quelques minutes à se rendre de Stratford à Toronto. Il s'arrête à Kitchener, Guelph et Brampton pour prendre d'autres marchandises. On y attache plusieurs wagons de marchandises à chaque arrêt et, au retour, ces wagons sont laissés à ces endroits. Vingt-cinq ou vingt-huit wagonnées de marchandises sont manutentionnées à chaque voyage. Il n'y a pas autant de wagons de marchandises au retour, mais dans les deux

sens, les trains transportent des tracteurs, grâce au service rail-route.

On a apparemment proposé que le service de transport de marchandises du National-Canadien se fasse entièrement par camions. Ces trains franchissent la distance en trois heures et quelques minutes dans les deux sens et prennent des marchandises en cours de route sans perdre de temps. D'après moi, le transport de ces marchandises par camions ne ferait qu'encombrer nos routes encore davantage. Il s'agit vraiment de trafic ferroviaire en premier lieu et je pense, comme les deux signataires de cette lettre l'ont signalé en si peu de mots, que si les trains étaient supprimés, le trafic ne se déplacerait plus par chemin de fer, comme il le devrait, mais empruntera les grandes routes. J'aimerais que le ministre nous donne en outre l'assurance qu'on étudiera très sérieusement la possibilité de maintenir les trains nos 217 et 218 avant qu'on ne les élimine comme on l'a apparemment proposé.

Mme MacInnis: Monsieur le président, je crois que le ministre reconnaîtra que je suis l'un des députés qui l'ont le moins dérangé. Je puis lui garantir que je n'ai pas une circonscription susceptible de me forcer à le déranger beaucoup à la Chambre, mais comme il le sait, je suis une ancienne élève de son université...

L'hon. Mlle LaMarsh: Laquelle?

Mme MacInnis: ...et il est chanceux que je ne le dérange pas. Toutefois, à titre de député du Sud de Colombie-Britannique, je m'intéresse tout comme les autres du Vancouver métropolitain et du Sud de la province à toute la question des aéroports et des services aériens de la région de Vancouver.

Je sais que la question de l'aéroport de Boundary-Bay n'est pas nouvelle pour le ministre. Je l'ai dérangé au moins dans les coulisses et je lui ai aussi écrit à ce sujet. J'aimerais que le ministre donne à la Chambre l'assurance précise qu'au moment où le ministère de la Défense nationale éliminera graduellement les installations de radar à l'aéroport de Boundary-Bay, on prendra la décision préalable de confier cet aéroport au ministère des Transports pour qu'il le rende disponible dans la région de Vancouver.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, nous avons deux emplacements d'aéroports à Vancouver, l'aéroport international et celui d'Abbotsford. Mais celui de Boundary-Bay a certains avantages qui, à mon sens, sont absolument nécessaires à toute la région de Vancouver. Nul doute que l'encombrement de la région de Vancouver ira croissant. Boundary-Bay a l'avantage d'être relativement à l'abri du brouillard. Tant que l'on ne s'attaquera pas à la pollution dans la région de Vancouver, le littoral de ce côté-là se verra enveloppé d'un énorme nuage d'air pollué, mais la région de Boundary-Bay est heureusement presque entièrement hors de son atteinte. C'est là une question extrêmement importante lorsqu'il s'agit de petits avions, qui ne peuvent recourir aux instruments modernes et doivent se fier sur une excellente visibilité pour voler en toute sécurité. Il importe également d'utiliser cet emplacement secondaire pour pouvoir libérer le principal aéroport de Vancouver. En outre, il pleut beaucoup moins à Boundary-Bay que dans la région de Vancouver. Il y a un autre point à considérer également: l'accès de la ville, de ce côté-là, est beaucoup plus facile qu'un peu plus bas le long de la partie continentale, à Abbotsford.

• (5.10 p.m.)

Pour toutes ces raisons, il importe au plus haut point que les gens de la région de Vancouver sachent que cet emplacement servira d'aéroport quand le ministère de la Défense nationale en retirera ses installations. Des objections venant de bon nombre de milieux s'étaient élevées, il y a bien des années, au sujet de l'utilisation de l'aéroport de Boundary-Bay, mais elles ont été aplanies grâce à des négociations entre les parties intéressées; la Commission de planification régionale pour toute la partie continentale inférieure voit d'un bon œil aujourd'hui l'utilisation de l'aéroport de Boundary-Bay par des compagnies d'aviation civile. En outre, la municipalité de Delta, où se trouve l'aéroport, est fort désireuse de le voir servir de nouveau à des fins civiles.

Compte tenu des projets à longue portée actuels et des programmes que toute la partie continentale inférieure essaye d'élaborer pour l'avenir, il est de la plus haute importance pour les intéressés de connaître, aussi longtemps à l'avance que possible, les projets concernant l'emplacement de l'aéroport de Boundary-Bay. Le ministre des Transports ne peut vraisemblablement pas nous dire précisément à quel moment le ministère de la Défense nationale réduira peu à peu le nombre de ses installations de radar et quand l'aéroport sera de nouveau libéré pour des fins civiles, je le sais. Il me semble néanmoins que ce serait tout à l'avantage des intéressés, des autorités de l'agglomération de Vancouver et des municipalités avoisinantes, de l'autorité en matière de planification régionale, de la municipalité de Delta et ainsi de suite, si le ministre pouvait leur assurer qu'une fois que le ministère de la Défense nationale n'aura plus besoin de l'aéroport, ce dernier servira de nouveau à des fins civiles et deviendra en réalité un aéroport civil de la côte ouest.

J'aimerais que le ministre nous dise si la chose est possible et sinon, quels obstacles en empêcheraient la réalisation, car il s'agit, d'une question extrêmement importante, concernant plus d'un million de gens de la région avoisinante, sans parler du trafic international considérable qui passe par Vancouver et de la nécessité d'assurer la sécurité d'un tel trafic, ce qui ne pourra se réaliser que lorsque les petits avions disparaîtront de là et auront un aéroport réservé à eux seuls. Je demande donc au ministre de nous dire bien catégoriquement s'il pourra, oui ou non, assurer à la Chambre que l'aéroport de Boundary-Bay sera remis en usage pour des fins civiles.

M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie): Monsieur le présidnet, je tiens à consigner au compte rendu ce que moi-même et, je pense, la plupart des citoyens de la rive sud du Saint-Laurent et du comté de Laprairie, le long du canal, à partir de Saint-Lambert jusqu'à Laprairie, le long des écluses de Côte Sainte-Catherine et Caughnawaga, considérons comme la responsabilité fondamentale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. En 1957 et en 1958, lors de la construction de la voie maritime, on avait assuré aux citoyens de la rive sud que les inconvénients causés par la construction disparaîtraient bientôt. Dans ses engagements envers les particuliers, par suite de l'expropriation des terrains, l'Administration de la voie maritime a, non sans se faire pousser un peu, rempli ses obligations envers les propriétaires riverains. Je dois dire en toute justice que, dans nombre de cas, la construction de la voie maritime a contribué à améliorer l'état de certaines propriétés riveraines. L'Administration a aussi réglé de façon satisfaisante la plupart des différends qu'elle a eus avec les organismes municipaux du comté de Laprairie qui étaient touchés. Caughnawaga fait exception, mais des négociations sérieuses sont en cours depuis deux ans, après une longue interruption. J'espère qu'on pourra payer, sans trop tarder, à la bande de Caughnawaga un prix convenable pour ses terres expropriées et ses droits perdus.

J'ajoute que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent n'a pas tenu ses promesses envers le peuple canadien. En particulier, elle a falli à ses obligations envers les citoyens de la rive sud et du comté de Laprairie, au sujet des terrains qu'elle a conservés après les avoir expropriés. Je songe surtout aux excavations et aux tas de débris laissés tels quels depuis le départ du dernier bulldozer employé à la construction, il y a huit ou neuf ans. Dans la ville de Brossard, ces horreurs que, des années durant, seule la malheureuse population locale pouvait voir, sont maintenant exposées à la vue de millions de visiteurs de l'Expo, parce qu'on a terminé, le long du quai, une route comprenant six allées. Je suis heureux de mentionner que l'automne dernier, l'Administration de la voie maritime a exaucé ma demande en chargeant un architecte paysagiste de préparer des plans d'embellissement de ces terrains. Cet aménagement du paysage risque d'être coûteux, mais il est clair qu'il appartient à l'Administration de s'en charger et de l'effectuer sans tarder davantage.

Elle a lanterné dans l'espoir que des taux de péage plus élevés lui procureront les fonds supplémentaires pour le faire. Le gouvernement des États-Unis a rejeté toute augmentation des droits de péage et l'Administration doit faire face à ses obligations. J'espère que le ministre lui accordera son appui pour qu'elle supprime, cette année, les affronts à la nature, son œuvre d'il y a neuf ou dix ans à Brossard et à Caughnawaga, aux approches du pont Mercier.

Je peux assurer au ministre que je reviendrai à la charge à propos de ces tableaux rebutants le long de la route. Un aménagement paysagiste de demi-mesure qui se résume au nivellement d'un tas de débris est aussi inacceptable que l'inertie. Pour le public canadien, la voie maritime représente une responsabilité nationale. D'autres organismes canadiens, publics et privés, minuscules en comparaison de la voie maritime ont accepté leur responsabilité en matière d'aménagement des terrains et ont souvent permis au public de les utiliser. Que l'Administration de la voie maritime, à qui appartiennent certaines des plus belles propriétés riveraines de la région de Montréal, estime que sa responsabilité publique se borne à assurer la traversée sans encombre des navires dans son chenal, voilà qui est à mes yeux tout à fait inacceptable. Il faut non seulement supprimer les stigmates de la construction, promesse qui date de dix ans, mais il faudrait aménager les terrains en parcs.

Je fais appel au ministre et à l'Administration de la voie maritime pour qu'ils s'acquittent des obligations d'une société pénétrée de sens civique, expression courante ces temps-ci. Pour l'Administration de la voie maritime, Société de la couronne, ces mots ont certes une lourde et extrême importance.

M. Howard: Monsieur le président, depuis un an ou deux le ministre des Transports est débordé de demandes et d'instances touchant la sécurité du Saint-Laurent, et, me semble-t-il, il mérite des éloges pour s'être occupé de certaines, du moins, pour la méthode employée pour y donner suite. Il a probablement effectué à ce sujet, depuis deux ans,

des changements plus profitables que ceux dont nous avions été témoins depuis deux décennies et, je le répète, lui-même et son ministère méritent d'être loués pour ce qui a été fait jusqu'ici pour assurer la sécurité et prévenir les accidents le long du fleuve. Bien entendu, le ministre n'est pas exclusivement responsable de tout ce qui s'est réalisé, car, il va sans dire, sans la persévérance et l'instance des représentants de l'Union internationale des marins du Canada, qui a exercé une activité énorme à ces fins, la situation serait peut-être demeurée la même qu'auparavant.

Bien entendu, il ne s'ensuit pas que le ministre puisse se relâcher, maintenant que certaines choses ont été accomplies. Il abordera les autres problèmes avec l'espoir, je le sais, de leur apporter une solution assez prochaine. S'il pouvait rencontrer de nouveau par hasard le président de la Commission royale d'enquête sur le pilotage, nous pourrions peut-être savoir ce que cet auguste organisme a décidé au sujet de cette question de pilotes et de pilotage, un des aspects de la marine marchande et de la navigation qui suscitent beaucoup d'inquiétude. Si je fais ces remarques au ministre, c'est simplement pour lui dire que même s'il diffère d'opinion avec moi sur certains de ces points, il faut reconnaître les réalisations avantageuses et le succès là où il y en a.

• (5.20 p.m.)

Je voudrais m'entretenir brièvement avec le ministre d'une question qui regarde ma circonscription. Par les nouvelles, j'ai pu suivre avec quelque intérêt les progrès qu'il a réalisés pendant son séjour à cet endroit. J'ai lu de très nombreux articles de journaux au sujet des déclarations faites et le ministre a laissé une impression qui ne s'oubliera vraiment pas de sitôt. D'après ces rapports, il a été visiblement impressionné par le potentiel de la région, par les innombrables possibilités de la Colombie-Britannique du Nord. Il est regretable qu'il ait parlé ainsi, car cela veut vraiment dire qu'il n'a pas, pendant toutes ces années, écouté ce que je lui ait dit au sujet des grandes possibilités qu'offre cet endroit.

Je suppose qu'on peut appliquer le vieux proverbe chinois qui dit qu'un coup d'œil vaut mille rapports. Nous sommes heureux de voir que le ministre s'est rendu sur place. Nous avons invité d'autres ministres à visiter cette région, et je suis sûr que lorsqu'ils iront, ils seront eux aussi impressionnés par l'immense progrès et le développment du Nord et du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique. Nous espérons que le ministère des Transports dressera les plans d'un grand projet au sujet des questions qui l'ont impressionné de façon aussi manifeste.

Pendant son séjour, le ministre a fait des observations sur le terminus aérien de Terrace. Ces commentaires ont sans doute été inspirés par ma déclaration, faite quelques jours avant. Je dirai franchement au ministre, à moins qu'il ne l'ait déjà deviné, que ma déclaration devait coïncider avec sa visite.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne l'aurais jamais deviné.

M. Howard: Dans ce cas le ministre se connaît mal. J'ai agi ainsi seulement parce que je savais qu'il procède de cette façon. J'ai fait cette déclaration dans l'espoir d'inciter le ministre à profiter de son passage à l'aéroport de Terrace pour dire quelques mots intéressants qui puissent éclairer les résidents de Terrace, Kitimat et autres qui se servent de l'aéroport.

J'ai été plutôt déçu par ses paroles. Puis-je dire quelques mots à ce sujet maintenant, monsieur le président? J'aimerais lire un passage du *Northern Sentinel* de Kitimat. Je n'ai malheureusement pas la date du numéro, mais l'article a été publié seulement quelques jours après la visite du ministre. Voici le titre: «Le ministre n'y va pas par quatre chemins». On voit, en sous-titre: «Pickersgill parle de Howard». En voici d'autres: «Déclaration de Pickersgill au sujet du NC»; «Opinion du ministre des Transports sur la situation à Prince Rupert», et ainsi de suite. Le ministre a abordé une grande variété de sujets.

Une voix: Le bilinguisme?

M. Howard: C'est un journal unilingue. L'article concernant l'aéroport de Terrace fait état de ma déclaration, mais je dois vous citer les propos du ministre:

> Sauf erreur, il a fait allusion à une déclaration que j'ai faite, il y a quelque temps, avec l'autorisation de M. Laing.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas M. Laing, il est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je continue la citation:

> J'ai entendu parler de cette déclaration qui faisait état de projets à long terme exigeant tout de même l'approbation du gouvernement. Évidemment, les crédits renferment les sommes approuvées par le gouvernement pour chaque année, mais ils ne prévoient aucune disposition à long terme.

Ensuite, le ministre a fait d'autres remarques au sujet de l'aéroport de Terrace, que l'on devait améliorer. De toute façon, l'essentiel, c'est que le ministre a dit qu'il avait lu une déclaration du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien où il était question de projets à long terme. Le ministre ne sait peut-être pas quels en-

gagements sont pris au nom de son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il aurait peut-être avantage à ne pas laisser ces autres chefs de division diriger les affaires du ministère des Transports. S'il pouvait restreindre l'enthousiasme du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les engagements, le ministre des Transports n'aurait peut-être pas tant de difficultés.

D'après sa déclaration, il est évident que le ministre n'a pas lu celle qu'a publiée le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'aimerais donc la lui lire. Je serai heureux de lui en faire parvenir une copie s'il le désire. Cette lettre est datée du 13 décembre 1966 et signée par un certain Arthur Laing. Elle est adressée à M. Gordon Williams, président de l'Association libérale de Smithers, Casier postal no 400, Smithers, en Colombie-Britannique:

Cher Monsieur Williams,

Je dois lire toute la lettre car, autrement, on m'accusera de citer une chose hors de contexte.

Vous vous rappellerez la correspondance que nous avons échangée cette année au sujet des projets du ministère des Transports en vue de la construction d'aéroports terminus à Smithers et à Terrace. J'avais alors effectué des recherches au sujet des deux, et vous avais transmis les derniers renseignements.

En ce qui concerne surtout l'aéroport de Terrace, je n'ignore certes pas qu'il est en train de devenir très important et que des améliorations s'imposent. J'ai été en rapports étroits avec mon collègue, le ministre des Transports, et cela vous intéressera de savoir que nous...

Je ne sais ce qu'il entend par «nous», s'il s'agit du ministre des Transports et, de lui-même, ou du gouvernement.

...avons approuvé en principe la dépense de $700,000 pour l'aéroport de Terrace en 1967-1968;

C'est déjà assez clair, mais pour que ce le soit davantage M. Laing a ajouté:

...autrement dit, elle est approuvée sous l'unique réserve que le Parlement vote le crédit nécessaire pendant l'année.

Vous en êtes peut-être déjà au courant. J'aurais dû vous en informer plus tôt, comme j'en avais certes l'intention. De toute façon, j'espère que mieux vaut tard que jamais quant à la présente confirmation de nos projets.

Je le répète, cette lettre a été écrite le 13 décembre 1966. Environ quatre mois plus tard, à Kitimat et à Terrace, le ministre des Transports a formulé le commentaire suivant sur la déclaration du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et je cite le compte rendu publié par les journaux:

J'ai lu un compte rendu de cette déclaration où il était question de projets à long terme qui requerraient encore l'approbation du gouvernement...

[M. Howard.]

La lettre que je viens de lire, adressée à l'Association libérale de Smithers, ne concerne pas des projets à long terme mais se rapporte à la somme de $700,000 dans les crédits de cette année. Où se trouve cette somme, c'est ce que nous aimerions savoir.

• (5.30 p.m.)

Au cas où il s'agirait d'un oubli de la part du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou encore s'il n'est pas au courant de ce qui se passe au ministère des Transports, qu'il me soit permis de rappeler qu'il a écrit à deux particuliers, sans compter sa lettre au président de l'Association libérale de Smithers. Il en a aussi adressé une à une personne de Terrace. Dans ces trois lettres, il a signalé qu'une somme de $700,000 serait affectée à l'aérogare de Terrace dans le budget de l'exercice 1967-1968, sous la réserve de l'approbation de la Chambre.

Puis-je demander au ministre à combien s'élève le montant affecté à cette fin dans le budget? Le montant de $700,000 est-il compris dans le budget de cette année? Si oui, je devrai appeler le fonctionnaire de son ministère qui m'a renseigné, car j'ai vérifié et je constate qu'il s'agit d'une somme de $244,000 et non $700,000 affectée à l'aérogare de Terrace dans le budget de cette année. Ainsi, il y a loin des $700,000 que le collègue du ministre a signalé à l'Association libérale. De ce moment-là, la somme de $200,000 seulement est affectée aux bâtiments de l'aérogare, et le reste au pavage, au mobilier à une sableuse, à un camion à mousse, à une remise à véhicules, etc.

Quand j'ai communiqué ces renseignements aux journaux chez moi, juste avant la visite du ministre, je leur ai dit que cinq mois auparavant le ministre des Affaires indiennes avait dit aux libéraux à Terrace et Smithers que $700,000 avaient été approuvés, et que je considérais sa déclaration comme fausse.

J'aimerais que le ministre me dise s'il est exact que dans les crédits de cette année $700,000 sont affectés à l'aéroport de Terrace. Si c'est vrai, je ferai amende honorable et je retirerai publiquement tout ce que j'ai dit au sujet du ministre des Affaires indiennes, c'est-à-dire qu'il prenait des engagements en contradiction avec les faits. Mais si les crédits ne renferment pas le montant de $700,000 bouche du ministre à combien s'élève l'affecnous devrions alors savoir officiellement de la bouche du ministre à combien s'élève l'affectation. Je le répète, j'ai téléphoné aux fonctionnaires du ministère pour leur demander une ventilation du montant, combien on avait affecté à telle ou telle fin, à

quoi cela servirait, et ainsi de suite. C'est sur leurs renseignements que je fonde mes observations.

Le ministre a l'occasion d'accomplir une chose unique: qu'il s'imagine, s'il le peut me voir à genoux, lui offrant des excuses. Il peut aussi réhabiliter le ministre des Affaires indiennes simplement en me disant que, dans les crédits de cette année, $700,000 sont affectés à la construction de l'aérogare de Terrace. Si ce montant n'y figure pas, il peut l'y rajouter; l'une ou l'autre méthode me conviendra. Cependant, il faut éclaircir la question pour la gouverne du public.

J'ai choisi ce forum pour parler de cette affaire, car nous sommes tous les deux présents, le ministre et moi. Malheureusement, lorsqu'il était à Kitimat je n'y étais pas, ni lors de sa visite à Prince-Rupert. A vrai dire, je n'avais pas été invité.

M. Macquarrie: Quelle honte!

M. Howard: Cela m'est égal. La chose concerne le ministre. S'il veut utiliser le service de transport par hélicoptère du ministère des Transports dans cette région, pour transporter le candidat libéral, et si c'est là sa façon de concevoir la dépense des deniers publics pour une bonne cause, cela le regarde.

M. Macquarrie: Une cause perdue.

M. Howard: Peut-être, mais cette initiative du ministre ne change absolument rien à mon opinion à son sujet. J'aimerais néanmoins que ces faits soient inscrits au compte rendu en temps utile et j'aimerais que le ministre me donne des explications détaillées du montant affecté à l'aéroport de Terrace, dans les prévisions budgétaires. Peut-être arrivera-t-il à la somme de $700,000 en additionnant les différents crédits, et peut-être pourra-t-il infuser une certaine substance aux lettres que le ministre des Affaires indiennes a écrites en son nom.

J'ajoute, avant de terminer, que j'ai tenté d'obtenir du ministère une réponse détaillée à ce sujet. J'ai téléphoné à un fonctionnaire supérieur du ministère des Transports et lui ai demandé de bien vouloir m'envoyer une lettre contenant les renseignements qu'on m'avait donnés au téléphone. Je lui ai téléphoné deux fois, après avoir attendu quelque temps sans recevoir aucune nouvelle. Je ne vous dirai ni le nom du fonctionnaire en question ni le poste qu'il occupe au ministère, mais il est assez important. J'attends encore la lettre qui doit me donner une liste détaillée des sommes affectées à l'immeuble de l'aérogare à Terrace.

Le seul renseignement que j'aie reçu par téléphone, et j'en fais part au ministre pour qu'il puisse le vérifier, c'est que dans les crédits de cette année se trouve un montant de $244,000, dont $10,000 représentant un report de l'an dernier. On y trouve une affectation de capital comprenant $190,000 pour la construction de l'immeuble, $30,000 pour un camion générateur de mousse, $9,000 pour une sableuse, $5,000 pour des meubles, au total $244,000. Je le répète, ces renseignements m'ont été donnés au téléphone.

Un autre aspect intéressant de cette question devrait, je pense, être mentionné. Sauf erreur, un quidam du ministère a présenté un mémoire au Conseil du Trésor concernant le coût de l'aérogare, du parc de stationnement adjacent, de l'entrepôt, de la sableuse et autre matériel. Selon le mémoire du ministère au Conseil du Trésor, le coût s'établissait à $475,000. J'ignore comment fonctionne le Conseil du Trésor, et le ministre l'ignore peut-être aussi, mais, apparemment, le Conseil du Trésor, selon sa méthode, a décidé que $475,000 était un montant trop élevé et a dit au ministère de faire exécuter les travaux pour $375,000.

L'aspect intéressant de l'affaire, c'est que ce même ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui adressait une lettre à ses amis libéraux de sa circonscription en leur disant que la somme de $700,000 était disponible, était au moment où ce montant était réduit de $475,000 à $375,000 membre du Conseil du Trésor. Mais il n'a pas adressé de lettre à l'Association libérale, ni à d'autres, pour les informer de cette décision. Il ne croit qu'à une chose: s'attribuer le mérite quand les choses vont bien. Dans le cas actuel, il garde le silence parce que les affaires vont moins bien. Nous voulons savoir au juste ce qui se passe à Terrace.

• (5.40 p.m.)

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, à l'instar de mes collègues qui ont présenté des revendications à l'honorable ministre, je tenterai d'être aussi bref et je m'inspirerai, moi-même, du discours inaugural que le ministre a prononcé lorsqu'il nous a demandé d'approuver ses crédits pour l'année financière 1967-1968. Je voudrais aussi profiter de ces quelques minutes pour faire des recommandations au ministre en ce qui concerne certains développements qui doivent être faits dans mon comté au sujet, principalement, des aéroports locaux.

Le ministre sait, probablement, que des demandes sont faites actuellement pour la construction d'aéroports dans les régions d'Amos, de Chibougamau-Chapais et de Matagami. Le ministre, monsieur le président, dira peut-être que je demande beaucoup pour un seul comté. Je voudrais lui dire que

l'étendue du comté que je représente est aussi grande que le tiers de la province de Québec. D'ailleurs, on parle, en ce moment, d'en faire une onzième province. Le ministre comprendra donc qu'une région en pleine expansion, comme l'est le nord-ouest de la province de Québec, a besoin de moyens de transport pour les industriels, les hommes d'affaires, qui veulent exploiter les ressources naturelles de ces régions-là.

Actuellement, le nord du Québec compte deux aéroports, dont un est très bien et de première qualité. Je veux parler de l'aéroport de Val-d'Or, qui est en même temps un aéroport militaire. Nous en avons un autre près de la ville de Rouyn, que desservent aussi les avions d'Air Canada. A cet endroit-là, la piste n'est pas aussi bonne. Au fait, lorsqu'on roule sur cette piste, dans les Viscount d'Air Canada, on se croirait sur la route provinciale, au Parc-de-la-Vérendrye, tellement c'est houleux et raboteux. On voit la différence qu'il y a, à ce moment-là, entre un aéroport militaire et un aéroport civil.

Alors, monsieur le président, là où je veux en venir, c'est sur le besoin de développer dans les régions que je viens de mentionner, Amos, Chibougamau-Chapais et Matagami, un service aérien et des aéroports locaux afin que les hommes d'affaires et le public en général puissent se déplacer facilement. J'ai dit que si les villes de Val-d'Or et de Rouyn possèdent des aéroports assez grands c'est dû probablement au fait qu'elles et leurs industries minières se sont développées rapidement.

Mais voici que dans les régions de Chibougamau-Chapais et de Matagami, nous connaissons des développements miniers, depuis quelques années, qui semblent ne pas vouloir s'arrêter du tout. On découvre de nouveaux gisements et les industries minières sont intéressées de plus en plus dans ces régions-là. Or, c'est pourquoi je demande au ministre de considérer les demandes qui sont faites en vue d'y établir des aéroports. Si j'ai mentionné la ville d'Amos, eh bien, c'est que cette ville est située au centre, au cœur même de tout ce domaine, de cette région du nord-ouest québécois qu'on appelle l'Abitibi, qui comprend généralement Rouyn-Noranda et même le Témiscamingue. Or, étant donné sa situation géographique et les exploitations qui se font autour d'elle, la ville d'Amos réclame d'urgence l'établissement d'un aéroport.

Lorsque j'ai demandé au ministère des Transports de fournir une aide tangible à ces municipalités pour leur permettre de développer des aéroports, voici ce qu'on m'a répondu. Le 20 février dernier, un fonctionnaire du ministère des Transports, attaché à l'aéroport international de Montréal, m'écrivait la lettre suivante:

> Notre Ministère dispose d'un million de dollars par année pour le développement d'aéroports du genre proposé à Matagami, et ce montant doit suffire à toutes les provinces du Canada.

Remarquez bien, monsieur le président, «à toutes les provinces du Canada». Et je continue:

> Malheureusement, les applications pour l'année fiscale 1967-1968 dépassent de beaucoup le million en question.

Monsieur le président, la région que je représente n'est pas la seule à réclamer des développements, au point de vue de l'aviation, ou à réclamer la construction d'aéroports. Or, comme on ne dispose que d'une somme d'un million de dollars, répartie entre les dix provinces du pays, on comprend tout de suite que les développements soient aussi lents qu'on le constate actuellement.

En conséquence, je prie le ministre d'intervenir auprès du ministre des Finances (M. Sharp), afin d'obtenir plus de crédits pour la construction d'aéroports locaux et de mettre à la disposition des municipalités les subventions qui leur permettront de construire au plus tôt les aéroports dont nous avons besoin pour le développement des régions nordiques.

L'an dernier, j'ai eu l'occasion de visiter les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Dans toutes les localités peu populeuses que nous avons visitées, nous avons trouvé des aéroports magnifiques qui desservaient très bien la région. Alors, je me demande pourquoi on n'est pas plus empressé à desservir les villes populeuses, où des industries primaires sont établies.

Nous étudions les crédits du ministre depuis deux jours; j'espère qu'il a écouté mes revendications avec autant d'attention que celles de mes autres collègues de la Chambre et qu'il accordera à mes demandes et au problème que je lui ai soumis toute l'attention possible, afin que ces aéroports puissent se développer, sinon au cours de l'année 1967, au plus tard au cours de 1968, car le besoin est urgent.

Maintenant, monsieur le président, avant de terminer mes observations, je voudrais faire une autre demande au ministre, toujours dans le domaine du transport aérien. Depuis quelques semaines surtout, j'ai constaté le manque de places à bord des avions d'Air Canada, de Rouyn vers Montréal, ou vice versa.

A certaines reprises, j'ai manqué mon coup, lorsque j'ai demandé des «réservations» pour venir à Ottawa. J'ai dû prendre d'autres moyens de transport pour me rendre dans la capitale, par suite du fait que l'avion était

rempli, et qu'il y avait même des dizaines de personnes qui voulaient utiliser ce moyen de transport et qui étaient obligées d'attendre. Alors, je demande au ministre d'étudier la possibilité de doubler le service aérien entre les villes de Rouyn et Montréal, afin de satisfaire la demande du public qui veut voyager à bord des avions d'Air Canada.

Monsieur le président, ce sont là les recommandations que j'ai à faire au ministre ce soir, au moment de l'étude de ses crédits, et j'espère qu'il les étudiera sérieusement parce qu'elles sont urgentes et pressantes.

[*Traduction*]

M. Olson: Monsieur le président, je voulais parler pendant l'étude des crédits du ministre de la politique aérienne régionale des services aériens dans l'Ouest du Canada de l'application de la nouvelle loi des transports et des questions connexes, et de ces questions qui sont en veilleuse en attendant la mise en vigueur de la nouvelle loi et de l'entrée en fonction de la nouvelle Commission. Je m'abstiendrai de commenter ces questions car je suis désireux d'entendre le ministre expliquer la nouvelle entente sur les transports conclue entre le Pacifique-Canadien et une ou plusieurs mines de houille du Pas du Nid-de-Corbeau. Je laisse passer cette occasion espérant que le ministre répondra aux questions que moi et d'autres députés lui avons posées à ce sujet.

Si ces houillères, pour maintenir leur position concurrentielle dans la vente de houille à l'étranger, au Japon, s'étaient entendues avec une compagnie ferroviaire américaine pour faire transporter la houille à travers les États-Unis et ensuite au Canada, ce qui serait un plus long parcous, ce serait regrettable pour le Canada. J'espère qu'un accord global a été conclu entre les mines, les sociétés ferroviaires canadiennes et les Japonais pour nous permettre d'accroître la production de houille dans le Pas du Nid-de-Corbeau et d'expédier ce produit vers un marché qui semble devoir être stable pendant longtemps.

• (5.50 p.m.)

Avant de reprendre mon siège dans l'espoir d'obtenir une réponse du ministre, je désire soulever une autre question. Personne n'a plus que moi critiqué les chemins de fer pour n'avoir pas, pendant les campagnes agricoles, livré le blé des Prairies à des points d'où il sera exporté. Je ne regrette pas mes critiques mais je dois en toute justice féliciter les chemins de fer pour certaines de leurs activités remarquables. Que le ministre et la direction des chemins de fer sachent que nous les félicitons de l'excellente besogne qu'ils ont faite au cours de cette année-récolte, en transportant les céréales des Prairies vers des points d'exportation. Le volume des céréales transportées en provenance de presque toutes les régions des Prairies, entre le 1er août et aujourd'hui, battent de loin tous les records. D'une manière générale, on est partout satisfait, dans l'Ouest, en particulier dans le Sud de l'Alberta, du volume déplacé au cours de l'année.

Le Sud de l'Alberta était l'une des régions qui semblait mal lotie l'année dernière et celle qui l'a précédée. On nous avait laissé attendre jusqu'à la dernière minute. La situation a changé, car, nous avons eu, suffisamment de moyens de transport pendant toute la saison. Je remercie le ministre et les sociétés de chemin de fer. Ils ont fait là du bon travail.

Ceci dit, je me rassieds, en espérant que le ministre nous donnera des renseignements détaillés sur le nouvel arrangement conclu, entre les sociétés de chemin de fer, les mines de charbon et le Japon, afin que l'industrie minière puisse prendre son essor et que cette région redevienne un coin prospère de l'Alberta.

M. Haidasz: Monsieur le président, comme il ne reste que sept minutes avant le début de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, je ne crois pas que le ministre ait le temps de répondre aux nombreuses questions posées au cours du débat sur les prévisions budgétaires du ministère des Transports. Toutefois, je renonce à prononcer mon discours et je me contenterai d'aborder les questions qui touchent directement la ville de Toronto. Je parle à titre de représentant d'une des plus vastes circonscriptions de Toronto qui longe le lac Ontario.

Je voudrais demander au ministre dont les responsabilités comprennent l'étude des conditions atmosphériques et d'autres aspects de notre climat de nous dire quels projets ont été élaborés en vue de combattre la pollution de l'air. Je constate que sous le crédit 40 une somme d'environ $185,000 a été réservée en guise de subventions aux universités à cet égard. Mais ce problème de la pollution atmosphérique est très important dans la ville de Toronto et j'espère que le ministre aura quelque chose à dire à ce sujet lorsqu'il répondra. J'ai entendu un ingénieur spécialisé en pollution atmosphérique déclarer récemment que les réactés contribuaient sensiblement à provoquer ce désagrément. Apparemment le décollage d'un réacté contribue à polluer l'atmosphère autant que 10,000 voitures.

J'aimerais que le ministre nous dise en outre quels sont les projets du ministère à l'égard de nouvelles installations à l'aéroport de Toronto. Aussi, quel est l'avenir de l'aéroport dans l'île de Toronto?

Bien sûr, il y a aussi le problème sérieux de la pollution des eaux. Les Torontois n'ont pas, sur le lac Ontario, une seule plage où il soit sain de se baigner. J'aimerais voir renforcés, quant au déversement des déchets et des ordures, les règlements applicables à la navigation.

Ma dernière question est la suivante. Quelles mesure prend-on pour assurer la sécurité de la navigation de plaisance au Canada? Je félicite le ministère d'avoir publié l'instructive brochure intitulée *La sécurité sur l'eau*. On en a distribué un très grand nombre d'exemplaires et les amateurs de navigation l'ont accueillie avec gratitude. Cependant, le public se pose également des questions au sujet des tentatives du ministère visant à mettre au point des gilets de sauvetage plus sûrs. J'espère que le ministre sera en mesure d'éclaircir ces détails.

M. Peters: Monsieur le président, tout à l'heure, le député de Chapleau a parlé du transport aérien dans le Nord du Québec. A titre de représentant de la circonscription de Timiskaming, dans le Nord de l'Ontario, j'appuie les instances du député, car elles ont des conséquences pour ma propre circonscription.

Chose assez surprenante, le seul service aérien dans ma région du Nord de l'Ontario est un vol quotidien sur le trajet Montréal-Ottawa-Val-d'Or-Rouyn-North Bay-Toronto. Nous avons également le service inverse, de Toronto à Montréal. Avec les années, le trafic a beaucoup augmenté dans la région, et ces derniers temps, le député l'a signalé, il était difficile d'obtenir une place pour ce vol. Récemment, toutefois, je me rappelle avoir voyagé alors que seuls cinq ou six voyageurs faisaient certaines parties du parcours. Il me semble que ce service est du genre de ceux qu'Air Canada doit conserver, même s'il n'est pas très rentable, parce qu'il embrasse une grande étendue et répond à des besoins indéniables.

Très souvent, l'avion représente le seul moyen de transporter rapidement des malades ou des blessés aux lieux de traitement. Il n'est pas rare de voir, sur ces vols, des personnes qui ne peuvent être transportées autrement que sur une civière ou d'autres qui doivent être hospitalisées. J'ai été témoin en bien des occasions d'incidents extraordinaires. Il y a quelques mois, l'appareil dans lequel je me trouvais a attendu, à Val-d'Or, l'arrivée d'un malade de l'hôpital de cet endroit. Il s'agissait d'un bébé né prématurément quelque vingt minutes avant le départ prévu de l'avion. Comme les infirmières ne disposaient pas des installations nécessaires pour s'occuper de ce cas à l'hôpital, elles avaient décidé de recourir au service aérien, sachant qu'il s'écoulerait peu de temps avant qu'on puisse s'occuper de l'enfant dans un des grands hôpitaux de Montréal qui avait tout l'équipement nécessaire. Il arrive souvent qu'on mette à bord de l'avion des victimes d'accidents qui sont ainsi assurés que, dans très peu de temps, ils recevront des traitements dans un des grands hopîtaux.

Je le répète, le trafic-passagers s'accroît rapidement dans cette région et Air Canada ne semble pas en mesure d'être à la hauteur de la tâche. Nul doute que la situation géographique des localités devant être desservies a créé certaines difficultés, mais j'estime que les demandes venant de la région revendiquant un meilleur service entre Ottawa et Montréal devraient être étudiées. Puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. le président: Comme il est six heures et afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Avant de faire l'appel des travaux qui vont suivre, je dois signaler à la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Lotbinière (M. Choquette) —La radiodiffusion—Construction de postes de relais pour retransmettre les émissions françaises de Radio-Canada; le député de Skeena (M. Howard)—Les travaux publics— Hazelton (C.-B.)—L'opportunité de mesures pour stimuler l'économie.

• (6.00 p.m.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE LA CONSTITUTION ET DE LA PROCÉDURE

L'hon. R. A. Bell (Carleton) propose:

La Chambre regrette que l'autorité et l'efficacité de la Chambre des communes aient diminué, diminuent et continueront de diminuer à moins qu'on effectue immédiatement des changements fondamentaux tant de la constitution que de la procédure, et, en conséquence, elle décide qu'un comité spécial, composé de quinze membres qui seront désignés à une date ultérieure, soit établi pour étudier, et de temps à autre présenter des rapports sur l'activité et l'efficacité des institutions parlementaires et du système du gouvernement responsable dans le domaine fédéral, pour recommander les changements dans la structure, les conventions ou les pratiques qui seront aptes à rehausser

l'autorité, le prestige et la souveraineté de la Chambre et à rétablir l'indépendance et l'influence réelle des simples députés et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour étudier, entre autres choses, la possibilité et l'à-propos d'abolir le pouvoir royal de dissolution, d'instituer des élections à dates fixes sous réserve du pouvoir de la Chambre des communes d'ordonner la tenue d'élections à une date antérieure, d'abandonner la convention constitutionnelle selon laquelle la défaite du gouvernement à la Chambre des communes aboutit normalement à la dissolution et d'y substituer une pratique qui permettrait à la Chambre de décider, en pareil cas, si un gouvernement devrait demeurer au pouvoir, si un autre gouvernement devrait le remplacer ou si des élections devraient avoir lieu immédiatement, d'assurer à la Chambre des communes une telle continuité qu'il lui serait possible de convoquer le Parlement advenant une crise pendant une campagne électorale, d'exiger que des crédits soient assurés au gouvernement avant des élections, d'abandonner l'emploi des mandats du Gouverneur général, de modifier les pratiques afin de permettre à la Chambre de remplir plus efficacement ses fonctions traditionnelles de présentation de mesures législatives, de réglementation des crédits et de redressement des griefs, et d'adopter d'autres changements et réformes qui auront pour effet de faire disparaître l'écart déroutant qui existe entre la façon dont les institutions parlementaires et le gouvernement responsable sont censés fonctionner en théorie et la façon dont ils fonctionnent en réalité.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) invoque le Règlement.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai inscrit au *Feuilleton* la résolution nº 36. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a fait un rappel au Règlement en disant que ma résolution ne devrait pas paraître au *Feuilleton.* Vous avez pris la chose en délibéré et vous avez dit que vous rendriez une décision.

Je comprends, comme vous l'avez d'ailleurs mentionné, monsieur l'Orateur, que l'affaire n'était pas pressante. Je soutiens ici que la résolution que nous sommes sur le point d'étudier pose le même problème que la résolution portant le nº 36, c'est-à-dire...

[*Traduction*]

L'hon. M. Bell: Oh! Pas du tout! C'est ridicule!

[*Français*]

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le droit de terminer mes remarques? Si le député veut répliquer, il le fera après. J'ai des autorités à citer, si cela peut éclairer votre bon jugement. Par ailleurs, sachant que vous êtes suffisamment compétent, je peux me dispenser de faire la lecture de ces autorités.

La résolution nº 1 dit ceci, monsieur l'Orateur: que la Chambre étudie la possibilité d'abolir le pouvoir royal de dissolution. Or, il n'y a pas une autorité constitutionnelle au pays, et à l'intérieur du Commonwealth, qui va prétendre que le pouvoir de dissolution n'est pas une prérogative royale importante.

Or, en 1966...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit savoir qu'il n'appartient pas à l'Orateur de la Chambre de considérer les questions constitutionnelles, mais simplement les rappels au Règlement.

Il ne saurait être question, dans le moment, de considérer la constitutionnalité de l'avis de motion émanant de l'honorable député de Carleton (M. Bell).

M. Choquette: Je vais procéder d'une autre manière, monsieur l'Orateur, en vous rappelant qu'une situation semblable s'est présentée en 1966, alors que le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a soumis à votre attention la possibilité de rayer du *Feuilleton* un projet de loi qui, selon lui, tendait à abolir une prérogative royale.

Vous avez alors pris la proposition en délibéré, monsieur l'Orateur, comme l'atteste la page 4220 du hansard de 1966, et sans décider du mérite de la question, vous avez dit, en laissant entendre que s'il y avait des résolutions de nature à porter atteinte à une prérogative royale, qu'il était possible que vous songiez à la rayer du *Feuilleton.*

En 1966, monsieur l'Orateur, vous avez décidé que le projet de loi visant à enlever au cabinet le pouvoir de commutation au sujet de la peine de mort n'était pas un projet de loi qui atteignait une prérogative royale, puisqu'on laissait intact l'article 658 du Code criminel, qui se lisait ainsi:

Rien dans la présente loi ne limite ni n'atteint, de quelque manière, la prérogative royale de clémence que possède Sa Majesté.

Or, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) veut supprimer l'avis de motion nº 36 qui est inscrit au *Feuilleton,* et vous avez dit que vous rendriez une décision, monsieur l'Orateur.

J'ai l'impression que si le député de Carleton, qui propose l'abolition du pouvoir royal de dissolution,—ce qui, à mon sens, est l'érosion des pouvoirs de la Couronne—a le droit de présenter son avis de motion aujourd'hui, je suis victime de discrimination, puisque vous n'avez pas encore statué sur la validité de l'avis de motion nº 36.

Conséquemment, je crois que l'avis de motion du député ne devrait pas être étudié tant qu'une décision n'aura pas été rendue par l'Orateur.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande si nous devrions continuer cette discussion. J'accueillerais volontiers les opinions des députés, mais je signale que j'ai étudié le problème à fond depuis que le

député de Winnipeg-Sud-Centre l'a soulevé pour la première fois. Si je n'ai pas encore rendu de décision, c'est qu'il s'agissait alors d'un problème théorique, vu que la motion en cause n'avait pas encore été présentée à la Chambre. Selon le député de Lotbinière, nous sommes maintenant saisis d'une motion qui soulève le même rappel au Règlement. Si le représentant de Lotbinière pose la même objection, je suis bien prêt à exprimer mon opinion là-dessus. Je puis le faire en très peu de temps, mais si des députés désirent formuler des opinions pour la postérité, ils seront autorisés à le faire, bien que leurs points de vue ne puissent influer sur ma décision.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, il est difficile de résister au désir de consigner quelque chose au compte rendu pour la postérité, mais je vous assure que ce n'est pas pour cette raison que je prends la parole à ce sujet. Je tiens à exprimer l'opinion, et je le fais en toute déférence pour mes amis de Winnipeg-Sud-Centre et de Lotbinière, que ces deux rappels au Règlement sont sans fondement réel. Je soupçonne le député de Lotbinière de vouloir simplement user de représailles à l'égard du rappel au Règlement du député de Winnipeg-Sud-Centre, mais il n'y a sûrement aucune restriction de la sorte quant au droit des membres de cette Chambre des communes de formuler des propositions au Parlement. Bien entendu, comme simples députés, nous sommes sujets à des limitations en ce qui concerne des motions comportant la dépense d'argent et aussi le nombre de projets de résolution que nous pouvons avoir au *Feuilleton*; mais que je sache, rien ne nous empêche de demander la modification de n'importe quelle loi du royaume.

Je ne me prononce ni pour ni contre la proposition du député de Lotbinière ni celle du député de Carleton. Cependant, comme simple député, j'aimerais dire qu'à mon avis ils ont tous deux le droit de saisir la Chambre de ces propositions. Votre Honneur a eu parfaitement raison de signaler qu'il n'est pas tenu de rendre des décisions sur des questions constitutionnelles. En effet, c'est à la Chambre qu'il appartient de se prononcer par rapport aux lois qu'elle veut adopter. Aux tribunaux de décider si elles sont inconstitutionnelles. Votre Honneur doit demander l'avis de la Chambre même s'il s'agit de lui personnellement et cela indique certes que vous outrepasseriez vos pouvoirs—ce qui ne vous arrivera jamais—en disant que la Chambre ne devrait pas être saisie de l'une ou l'autre de ces propositions.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je ne commente nullement ces propositions quant au fond, mais je défends le droit qu'ont les deux députés de saisir la Chambre des propositions prévues dans leurs avis de motions respectifs.

L'hon. M. Bell: Je veux seulement faire une intervention, monsieur l'Orateur, car je n'ai pas l'intention de gaspiller le temps qui serait mieux employé à discuter sérieusement d'une question qui en vaut la peine. D'après Votre Honneur on a laissé entendre qu'il existe une analogie entre cette motion et celle du représentant de Lotbinière. Je tiens à vous dire sérieusement qu'il n'y en a absolument pas et qu'on ne saurait interpréter l'objectif de cette motion plus mal que ne vient de le faire le député de Lotbinière. Personne, dans cette Chambre, ne respecte plus que moi la Couronne et les traditions qu'elle représente. Je veux traiter la sottise du député de Lotbinière avec tout le dédain et même tout le mépris qu'elle mérite.

M. Knowles: Était-ce un exposé sur un rappel au Règlement?

M. l'Orateur: Je suppose que l'honorable représentant intervenait au sujet du rappel au Règlement. Les députés se rendent compte, comme je l'ai déjà dit, que j'ai réfléchi à la question et que ma décision, après mûre réflexion, est évidente pour les raisons avancées par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Soit dit en passant, j'aimerais signaler à l'honorable député de Carleton que je n'ai pas laissé entendre qu'il existait une analogie entre les deux questions, celle qu'a soulevée l'honorable député de Lotbinière et celle qu'a introduite l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre. Si l'honorable représentant veut bien lire le compte rendu, il verra que j'ai dit qu'entre autres choses, l'honorable député de Lotbinière a déclaré dans son argument qu'il existait une similitude; bien entendu, cela ne signifie pas que l'Orateur est d'accord avec lui.

• (6.10 p.m.)

Je me dois de répéter ce que j'ai dit tantôt. La présidence n'a pas à se prononcer sur des questions relatives à la constitution, mais plutôt sur des questions de Règlement. Le député n'a pas cité, pour ma gouverne, l'article du règlement de la Chambre touché par les propositions dans la forme où elles ont été énoncées, pas plus que le député de Winnipeg-Sud-Centre.

L'hon. M. Bell: En toute déférence, monsieur l'Orateur, veuillez ne pas placer nos motions dans la même catégorie. J'en suis très froissé.

M. Choquette: Elles sont semblables.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence peut difficilement rendre une décision sans traiter des deux points. Les députés voudraient peut-être que je rende une décision, puis que je reprenne mon siège pour me relever et rendre la seconde décision.

L'hon. M. Bell: Je retirerai ma motion si c'est ainsi qu'on va diriger les travaux de la Chambre des communes.

M. Choquette: Elles sont identiques.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les deux avis de motion sont de forme abstraite et ont été proposés sous forme de recommandation priant la Chambre d'étudier l'adoption de certaines mesures. Si l'une ou l'autre de ces motions, ou les deux, étaient adoptées, elles ne pourraient pas, d'elles-mêmes, porter atteinte aux prérogatives ou aux fonctions de la Couronne. Je suis d'accord sur ce point avec l'honorable député de Carleton et sur d'autres points qu'il a présentés. Étant donné la décision, j'estime qu'il ne devrait pas y avoir d'autres interventions à ce sujet, et que l'honorable député de Carleton devrait pouvoir continuer à présenter ses arguments à l'appui de sa motion.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, pendant la dernière session, j'ai dit avoir comme projet personnel du centenaire, entre autres, d'encourager la discussion et l'analyse en profondeur de l'état actuel de nos institutions parlementaires et du gouvernement responsable. C'est là l'objet de la motion qui, d'après sa longueur, embrasse plusieurs mesures et constitue presque un discours en soi, mais qui est calquée directement sur ma propre proposition de loi nº C-61 inscrite au *Feuilleton*. Le bill nº C-61 précise, sous forme de mesure législative, ma pensée actuelle et mes propositions. Il semble que certains députés n'en aient pas pris connaissance.

Selon moi, les parlementaires, les politologues, les journalistes et, au fait, le public en général, sont devenus bien trop traditionalistes et formalistes quand il acceptent les institutions parlementaires d'aujourd'hui comme étant ce qu'il y a de plus moderne en matière de régime démocratique. La plupart des discussions sur le Parlement ont trait à la procédure, aux règles et au Règlement. Nous parlons rarement de nos institutions, dont l'excellence semble être présumée. Si les parlementaires de 1860 avaient été aussi satisfaits de leurs institutions gouvernementales que la plupart de leurs successeurs le font aujourd'hui, nous n'aurions jamais réalisé la Confédération, il y a 100 ans.

Les Canadiens des temps anciens étaient les plus grands innovateurs du monde démocratique dans le domaine de la politique. Nous sommes les véritables auteurs du régime de gouvernement responsable. Nous avons été les premiers à greffer un régime de gouvernement fédéral sur le régime parlementaire. Dans bien des régions du globe, on a admiré notre originalité à cet égard et on a voulu l'imiter. Peu après la Confédération, notre originalité politique semble avoir perdu toute sa vigueur. La plupart des parlementaires et des politologues ont accepté la tâche de défendre le statu quo comme si c'était ce qu'il y avait de plus sage au point de vue politique.

Les derniers mots de cette motion résument mon opinion quant au véritable problème. Je pense qu'il existe, et je cite la motion:

> (un) écart déroutant...entre la façon dont les institutions parlementaires et le gouvernement responsable sont censés fonctionner en théorie et la façon dont ils fonctionnent en réalité.

Jamais la théorie et la pratique n'ont été si éloignées l'une de l'autre. Ces mots de la motion se fondent directement sur un commentaire du leader de la Chambre des Communes à Westminster, Richard Crossman, au cours d'un brillant discours qu'il y a prononcé le 14 décembre 1966. Voici un extrait du hansard britannique, à la page 482.

> ...il y a un aspect de nos institutions qui n'est qu'un charabias pernicieux. C'est l'écart profond et, pour l'électeur ordinaire, souvent incompréhensible qui existe entre la façon dont notre régime parlementaire est censé fonctionner, d'après sa procédure, et la façon dont il fonctionne réellement, entre ce que nous prétendons faire et ce que nous faisons vraiment. C'est cet écart entre la théorie parlementaire, la procédure parlementaire et la pratique parlementaire qui, selon moi, est en grande partie responsable de la baisse de prestige de la Chambre des communes.

A cela, monsieur l'Orateur, je ne saurais que souscrire.

Cette motion permettrait de procéder à une étude approfondie du problème qui provient de trois causes principales. Tout d'abord, le transfert des pouvoirs du Parlement à l'exécutif a dépassé la mesure; deuxièmement, le gouvernement n'est plus responsable que de nom; troisièmement, l'indépendance de pensée et d'action des députés est dangereusement limitée.

Feu R. MacGregor Dawson a bien exposé la chose. Voici ce qu'on peut lire en page 400 de son *Government of Canada*, quatrième édition:

> Le gouvernement responsable semble avoir subi une interversion aussi étrange qu'alarmante de son rôle: le cabinet ne répond plus de ses actes à la Chambre, c'est plutôt le contraire.
>
> Personne ne peut nier que la chose soit vraie dans une large mesure.

Dick Crossman, dans sa préface à la dernière édition de Bagehot, s'exprime dans le même sens, à la page 22, où il affirme:

La responsabilité collective, alliée à la menace de la dissolution, a permis au cabinet de devenir maître de l'assemblée qui l'a créé.

A cela, il faut ajouter une autre déclaration de Crossman à la page 51 de sa préface:

L'après-guerre a été témoin de la transformation définitive du gouvernement qui est passé des mains du cabinet à celles du premier ministre.

Au lieu de demeurer ce qu'il était déjà, le premier parmi ses égaux, le premier ministre est devenu grand vizir, ce que n'avait jamais prévu aucun théoricien ni les premiers praticiens du gouvernement responsable. Je ne suis pas le seul à le croire et je citerai un passage du *Globe and Mail* du 10 janvier 1967:

Le chef de l'opposition, John G. Diefenbaker, dit que la charge du premier ministre du Canada est devenue toute puissante.

L'article poursuit en ces termes:

Au temps de Macdonald, «le premier ministre était considéré comme le premier parmi ses égaux,» a dit M. Diefenbaker. «Ce n'est plus vrai aujourd'hui. Il est le premier. Il n'y a pas d'égaux.»

Du temps de Macdonald, le premier ministre n'était pas tout puissant. Il l'est aujourd'hui. En disant qu'il est tout puissant, je veux parler de la période précédant les élections. Au moment des élections, «la démocratie est naturellement restaurée.»

Voilà une remarque révélatrice et pénétrante. Elle laisse sous-entendre beaucoup de choses. Voici ce que dit ensuite le très honorable de Prince-Albert, toujours d'après l'article.

«Mais entre les élections, le pouvoir et l'autorité du premier ministre dépassent de loin, aujourd'hui, ceux qui étaient exercés au temps de Macdonald.»

A mon avis, nous avons greffé sur notre régime parlementaire un grand nombre d'éléments propres au régime présidentiel, mais sans le doter des moyens de contrôle et d'équilibre existant au moins aux États-Unis. Notons en outre, parmi les facteurs de renforcement du pouvoir; l'importance—caractéristique de notre époque—accordée au culte de la personnalité qu'affermit encore la télévision; l'insistance sur la fidélité au parti; le durcissement de la discipline au sein des partis; l'emprise du chef sur les rouages du parti; la remise—en pratique—du pouvoir de dissolution entre les mains d'un seul homme, le premier ministre, et l'usage disciplinaire que fait ce dernier de la menace de dissolution contre ses collègues du cabinet et du Parlement; la rareté des démissions pour des questions de principe; l'accroissement du pourcentage des députés appartenant au parti majoritaire qui s'occupent d'administration. Oui, tous ces facteurs tendent, selon moi, à transformer en mythes les concepts traditionnels du gouvernement responsable.

• (6.20 p.m.)

Les ministres de la Couronne en sont arrivés à se croire les agents du premier ministre—à qui ils doivent allégeance du fait qu'ils lui doivent leurs postes—plutôt que les serviteurs des Communes. En toute déférence, monsieur le président, je soutiens que les ministres aujourd'hui se préoccupent plus de leurs rapports avec leur chef que de leurs responsabilités envers les Communes.

La conséquence la plus déplorable de l'écart effarant dont je parle dans la dernière partie de ma motion, la différence entre la théorie et la pratique, est un amoindrissement radical de l'indépendance du simple député. Ce dont les institutions parlementaires ont besoin par-dessus tout, c'est de voir se rétablir l'indépendance authentique des représentants du peuple. Il faut que le Parlement redevienne le véritable maître du gouvernement. A mon avis, il faut rétablir le gouvernement par le cabinet, par opposition au gouvernement par le premier ministre, et rendre le cabinet réellement responsable auprès des Communes, pour corriger ce que Dawson a appelé un «renversement étrange et alarmant».

Compte tenu de ces objectifs, la motion propose l'établissement d'un comité spécial pour étudier certaines des propositions qu'elle renferme. Il s'agit tout d'abord d'abolir le pouvoir royal de dissolution. Que personne ait la sottise de parler encore de ce pouvoir. On ne peut le qualifier de royal aujourd'hui, car il est aux mains du premier ministre. Pour le remplacer, je propose donc l'institution d'un système d'élections à dates fixes, sous réserve du pouvoir de la Chambre des communes—et non du premier ministre—d'ordonner la tenue d'élections à une date plus rapprochée.

Le prétendu pouvoir royal de dissolution, comme je l'ai dit, est de fait devenu un pouvoir du premier ministre. Depuis 1926, ce qui restait de l'autorité royale a, pour ainsi dire, disparu. On ne gagnera rien en cachant ce fait. En établissant, en 1953, la technique d'un instrument d'avis, pour les recommandations des premiers ministres, M. St-Laurent a effectivement conféré le pouvoir de dissolution exclusivement au premier ministre, agissant seul et sans le consentement de ses collègues du cabinet. En vertu d'un instrument d'avis, un premier ministre peut recommander quatre choses, dont la dissolution, sans une minute du conseil qu'un quorum du cabinet doit approuver.

Soit dit en passant, j'ai jeté les bases de ce discours en insérant au *Feuilleton* de la dernière session un certain nombre de questions. Les réponses révèlent les grandes lignes du changement intervenu dans la structure constitutionnelle, et je vais en donner les références: document sessionnel nº 217, déposé à la Chambre des communes le 15 février 1966; le hansard aux pages 2280, 3776, 4062 et 6749.

Le droit de dissolution est un vestige de l'époque où le monarque était tout-puissant et pouvait renvoyer à volonté les représentants du peuple. N'en déplaise à mon ami M. Eugene Forsey, que je crois être un de nos plus grands Canadiens et avec lequel je suis généralement d'accord, le droit de dissolution est devenu désuet et n'a plus de valeur fondamentale à titre d'instrument politique, et d'autres nations raisonnablement évoluées sont parvenues à survivre sans lui.

Depuis que j'ai présenté mon bill d'intérêt privé, on a fait valoir dans la presse que sans ce pouvoir disciplinaire, un premier ministre serait impuissant. A mon avis, monsieur, c'est une déclaration fort exagérée. Pour ma part, je ne crois pas qu'un seul membre de la Chambre des communes devrait avoir le droit exclusif de mettre un terme à la vie de la Chambre. De même, je ne crois pas qu'un député, fût-il de Prince-Albert ou d'Algoma-Est, devrait avoir une matraque pour discipliner les députés à l'esprit indépendant.

En abolissant la dissolution, il faudrait, bien entendu, instituer simultanément un régime d'élections à dates fixes. Personnellement, je crois que si la durée d'une législature était fixe, nous aurions beaucoup moins de partisanerie ici, au moins pendant deux ou trois ans, nous pourrions élaborer et exécuter notre programme législatif et d'enquête et, cela de façon beaucoup plus efficace et plus rapide. Le Parlement pourrait-il être paralysé par suite de l'adoption de dates fixes pour les élections? Je ne le crois pas. C'est justement pour éviter cette possibilité que je propose que la Chambre des communes ait le pouvoir de fixer elle-même une date d'élections antérieure à celle qui avait été prévue. Mes propositions à cet égard sont énoncées en détail dans le bill nº C-61.

La question suivante que la motion recommande pour étude par un comité spécial est l'abandon de la pratique constitutionnelle selon laquelle le rejet d'une mesure inscrite au nom du gouvernement est considéré comme une défaite du gouvernement et doit normalement entraîner des élections. Je propose donc la substitution d'une nouvelle pratique constitutionnelle qui permettrait à la Chambre elle-même, dans un cas semblable, de décider si le gouvernement devrait rester au pouvoir ou être remplacé par un autre, ou s'il devrait y avoir des élections sur-le-champ.

J'estime que sur toutes les mesures inscrites au nom du gouvernement, les députés devraient avoir entière liberté d'action pour rejeter une proposition du gouvernement, sans se soucier des conséquences électorales. Chacun de nous est délégué ici parce que ses commettants ont confiance en son jugement quant aux questions d'intérêt public; mais dès que nous arrivons ici, surtout les partisans du gouvernement, nous abandonnons notre jugement en faveur d'un système qui fait de nous de simples machines à voter.

On dira peut-être qu'on ne saurait avoir 265 personnes qui exercent leur jugement de façon indépendante sans qu'il y ait confusion. Je ne le crois pas. J'ai confiance au bon sens général des corps législatifs et dans mes collègues parlementaires. A mon avis, les gens ont droit à l'indépendance de jugement et d'action de chacun d'entre nous. Cependant, tant que durera le régime actuel, le rôle du simple député qui appuie le gouvernement sera inévitablement empreint de frustration et d'humiliation, puisqu'il n'est qu'un simple rouage d'un mécanisme parlementaire conçu pour une époque différente et reculée. Ne nous serait-il pas possible d'admettre que la belle époque de Simon de Montfort et même celle de sir John A. Macdonald sont peut-être révolues?

Deux autres points de cette motion ne devraient pas causer grand désaccord. A mon sens, monsieur l'Orateur, il est nécessaire d'assurer la continuité de la Chambre des communes par une technique quelconque, et peu m'importe laquelle. De nos jours où surgissent rapidement des crises internationales et nationales, la nation ne saurait se passer d'un organisme législatif durant des périodes de 90 à 100 jours. Or, c'est là ce que produit la dissolution. En effet, lorsque le Parlement est dissous, le pays devient impotent au point de vue législatif pour environ 60 jours, d'ordinaire, avant les élections, et pendant 30 jours après ces dernières. Un parlement dissous ne peut pas ressusciter. En cas de guerre, de grève des chemins de fer ou de toute autre situation urgente, il faut attendre les brefs d'élections. N'est-ce pas complètement absurde, à notre époque?

Je propose, par cette motion, de prolonger l'existence légale de chaque législature jusqu'à l'élection de sa remplaçante. Ainsi, nous aurions toujours, même en cas de crise, une autorité législative légale. Qu'on adopte ou non ma proposition d'abolir le pouvoir de dissolution, j'affirme la nécessité de le changer ou de le modifier de manière à éviter à la nation d'être privée de pouvoir législatif

pendant des périodes que les transformations rapides du monde contemporain rendent relativement longues.

Je signale, pour illustrer ma thèse, que c'est justement ce problème qui a détourné M. Mackenzie King, par suite de la dangereuse situation internationale de 1939, de conseiller, cette année-là, la dissolution du Parlement. S'il avait agi selon son désir, la deuxième guerre mondiale aurait surpris le Canada sans sa Chambre des communes. Comment un Canadien pourrait-il se sentir rassuré si notre Parlement était actuellement en voie de dissolution, alors que nous sommes peut-être au bord d'une nouvelle guerre de grande envergure?

• (6.30 p.m.)

Finalement, cette motion cherche à faire effectuer une étude sur les moyens d'éliminer l'emploi des mandats du Gouverneur général—procédure qui, selon moi, est un déni de la fonction fondamentale de la Chambre des communes. Quatre fois, au cours des dernières années, le Parlement a été dissous et le gouvernement a eu amplement recours aux mandats du Gouverneur général. Après la dissolution, en 1963, il m'incombait en qualité de ministre suppléant des Finances de signer les recommandations pour les mandats du Gouverneur général et, monsieur l'Orateur, je vous l'affirme, jamais je n'ai eu à m'acquitter d'une tâche aussi désagréable. Je dois ajouter que le ministre des Finances de l'époque avait eu la sagesse de passer toute la période électorale dans sa propre circonscription. Il a été réélu, mais j'ai été assez sot pour me charger de mon propre portefeuille et d'agir en outre comme suppléant de plusieurs collègues. Il s'ensuit que le soir des élections, je me suis trouvé dans une situation que j'ai rectifiée depuis.

Je prétends que les mandats du Gouverneur général sont un déni intolérable de l'autorité fondamentale des représentants élus. En fait, ils sont une moquerie de la démocratie même et la proposition visant à faire effectuer cette étude, dans la motion, signifie que le Parlement serait tenu de prendre des dispositions financières pour l'administration du gouvernement avant une élection. Il va de soi qu'il faudrait aussi abroger les dispositions de la loi sur l'administration financière en ce qui a trait aux mandats du Gouverneur général.

Mon discours est déjà aussi long que la motion. J'espère, toutefois, pouvoir convaincre les vis-à-vis de prendre cette motion au sérieux, comme elle doit l'être, et de consentir à mettre sur pied un comité spécial. Peut-être jouirai-je même de l'appui vocal de mon meilleur avocat, dont je vous cite maintenant les paroles extraites du *Journal* d'Ottawa, du

24 décembre 1966. Peut-être, monsieur l'Orateur, pouvez-vous identifier la photographie qui figure sur la page dont j'extrais ce passage:

> Nous pourrions montrer le chemin, en adaptant de vieilles institutions à de nouveaux problèmes. Nous pourrions, par exemple, modifier radicalement nos institutions parlementaires, non pas en modifiant par-ci par-là les articles du Règlement, mais en procédant à une véritable étude des institutions parlementaires et de la manière dont elles fonctionnent au regard des nouveaux problèmes et des nouvelles circonstances. Si elles laissent à désirer, si elles ne répondent plus aux exigences de la vie moderne, chageons les radicalement. Je crois que cela serait possible sans détruire les valeurs, les principes et les traditions du régime parlementaire autonome.
>
> Question—Proposez-vous qu'on s'oriente vers un système congressionnel?
>
> Réponse—Autrefois, je voyais d'un mauvais œil le régime congressionnel, par apparition au régime parlementaire. Je crois encore que notre système possède certains avantages fondamentaux car, notamment, l'exécutif a des contacts plus étroits avec les représentants du peuple. Toutefois, il présente aussi certains inconvénients, et je ne serais pas étonné qu'on s'aperçoive un jour, comme cela arrive souvent, que la meilleure solution serait d'adopter un régime groupant les meilleurs éléments des deux systèmes. C'est l'attitude traditionnelle des Canadiens—nous empruntons les meilleurs éléments américains et les meilleurs éléments britanniques et nous essayons d'édifier quelque chose de canadien. Mais je perds patience depuis quelque temps, lorsque nous passons des heures entières à la Chambre des communes à discuter s'il faut modifier un règlement ou un autre, s'il faut que dix députés ou un seul se lèvent pour faire de l'obstruction. Nous avons déjà fait des modifications très utiles. Mais j'aimerais qu'on effectue une étude approfondie, complète et impartiale de nos institutions parlementaires.

Moi aussi, monsieur l'Orateur. Qui donc faisait cette déclaration? Le très honorable représentant d'Algoma-Est, le premier ministre actuel du Canada. Mon but en présentant cette motion est précisément de proposer ce que préconise le premier ministre, soit un examen complet et impartial, en profondeur, de nos institutions parlementaires.

[*Français*]

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord rassurer le député de Carleton (M. Bell), qui vient de reprendre son siège, en lui disant que je n'éprouve aucune animosité à son égard et que ce n'est pas de ma part un acharnement tout à fait spécial contre lui que je voudrais manifester lorsqu'il m'arrive de mettre en doute la validité de la motion que nous sommes à étudier.

Cependant, votre jugement a clarifié la situation, monsieur l'Orateur, et nous sommes maintenant à considérer une résolution qui a pour objet une réforme parlementaire que la plupart des députés, sinon tous les députés, préconisent avec une ardeur tout à fait particulière.

Je suis heureux de lire le texte intégral de cette motion, parce que je me sens moins isolé maintenant à la Chambre des communes. Depuis que je siège ici, en toute bonne foi, sans fanatisme, répondant, j'en suis convaincu, à un vœu cher à la jeune génération des Canadiens, c'est-à-dire que certaines traditions à caractère colonialiste soient mises de côté, j'ai toujours inscrit au *Feuilleton* une résolution qui cherchait la réalisation de cet objectif.

Et maintenant, voici que le député de Carleton veut abolir le pouvoir royal de dissolution. Depuis ce temps-là, je me sens appuyé à la Chambre des communes dans mes visées, je ne dirai pas républicaines, mais disons dans l'objectif que je poursuis, celui d'éliminer tous les symboles de colonialisme et d'affirmer le plus orgueilleusement possible la souveraineté canadienne, tant sur le plan des faits que sur le plan des symboles.

Il serait, cependant opportun, avant d'appuyer la résolution du député de Carleton, de savoir quelle est la pensée du parti conservateur, quelle est la philosophie du parti conservateur, en tant que les prérogatives royales sont concernées.

En 1966, à la page 4101 du hansard, le chef de l'opposition disait ceci:

> Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet du bill intitulé Loi modifiant le Code criminel (Suppression du pouvoir de commutation de la peine de mort). Le Parlement ne devrait pas être saisi de ce bill qui n'a pas sa place au *Feuilleton*. On ne peut empêcher la reine de faire grâce, même si le député favorise l'abolition de la monarchie... Il va à l'encontre de la constitution. Il est incongru et ne saurait être motivé.

• (6.40 p.m.)

Pourquoi le chef de l'opposition a-t-il tenu un tel langage? C'est parce qu'il croyait que je voulais, au moyen d'un projet de loi, abolir une prérogative royale qui est celle de commuer la peine de mort en emprisonnement à perpétuité.

Mais, monsieur l'Orateur, y a-t-il une prérogative royale plus importante que celle du pouvoir de dissolution des Chambres? Peut-il y avoir une prérogative royale plus importante que celle-là: dissoudre les Chambres? Si l'on veut faire du souverain un personnage tout à fait symbolique et détruire toutes ses prérogatives, c'est nécessairement un pas vers l'abolition de la monarchie. Il n'y a pas un homme sensé qui va nier ça! Il n'y a pas un homme objectif qui va prétendre que celui qui préconise l'abolition du pouvoir de dissolution ne tend pas, petit à petit, à acheminer notre pays vers l'abolition de la monarchie. C'est clair! C'est net! Le député protestera tant qu'il voudra, mais j'irai dans son comté de Carleton et je démontrerai à la population que, en réalité, c'est l'objectif déguisé qu'il vise. Il veut faire indirectement ce que d'autres députés cherchent à accomplir d'une manière plus directe et plus franche.

Monsieur l'Orateur, le préambule de cette motion est très intéressant. On dit ceci:

> La Chambre est d'avis que l'autorité et l'efficacité de la Chambre des communes aient diminué, diminuent et continueront de diminuer...

Je demanderais au député de Carleton de faire un sérieux examen de conscience. Si l'efficacité et le prestige de la Chambre des communes ont diminué, est-ce que ce n'est pas d'abord et avant tout à cause de certains débats disgracieux qu'on a eu à subir au cours des années 1963-1964-1965? Qu'on pense aux débats qui avaient trait à l'adoption d'un drapeau distinctif, alors que les membres du parti conservateur ont prononcé 175 discours et plus contre l'adoption d'un drapeau distinctif!

Qui, à ce moment-là, a contribué le plus à diminuer le prestige du Parlement canadien, si ce n'est pas ceux-là qui ont fait une obstruction qu'on n'avait jamais, jamais connue dans le passé? Qui a contribué le plus à dévaloriser le Parlement canadien, lorsqu'on a tenté d'engouffrer cette institution dans l'abjection alors qu'il n'y avait plus moyen d'adopter une loi ou de discuter de politique canadienne?

Tout ce dont on entendait parler ici, c'était de scandales. L'affaire Rivard, l'affaire Banks, qui a soulevé ça d'une manière ininterrompue, si ce ne sont les membres du parti adverse? Et on va venir nous dire que l'efficacité et le prestige du Parlement diminuent seulement parce qu'il n'y a pas eu de changement de procédure ou de réforme constitutionnelle!

Ce qui est important d'abord, monsieur l'Orateur, pour que notre institution ait le prestige qu'elle mérite, c'est que ceux qui siègent ici sachent d'abord comment se comporter. Voilà le principe fondamental de l'efficacité et du prestige de l'institution parlementaire.

En traitant uniquement de scandales, comme on l'a fait pendant des années et même après les élections générales de 1965, le député de Yukon (M. Nielsen), qui, en toute apparence, est aussi disparu que le député de Sainte-Marie (M. Valade), voulait amorcer un débat sur les faillites frauduleuses par toutes sortes d'insinuations. Ces gens-là n'ont-ils pas contribué à diminuer le prestige du Parlement? Et je peux dire que si l'on n'avait pas eu l'ancien ministre de la Justice, l'honorable Lucien Cardin, à qui plusieurs reprocheront peut-être une certaine témérité d'avoir fait une conférence de presse, que certains ont qualifiée de peu désirable, n'eût été de lui, dis-je, cette chasse aux sorcières aurait continué, cette course aux scandales aurait continué et l'autorité du Parlement en serait

d'autant plus diminuée. Ce ne sont ni les réformes constitutionnelles ni les changements de procédure qui manquent, c'est le manque de savoir-vivre de certains députés, qui n'ont pas été à la hauteur de la situation. (*Applaudissements*).

Monsieur l'Orateur, pour revenir au vif du sujet, je voudrais citer d'abord ce que disait M. Churchill.

[*Traduction*]

Le vrai, l'ancien premier ministre de Grande-Bretagne.

[*Français*]

A une question qui lui était posée, M. Churchill répondait de la manière suivante et je cite:

[*Traduction*]

Prétend-il que l'exécutif doit maintenant dissoudre le Parlement et se présenter devant le pays...

Voici ce que M. Churchill a répondu:

Je n'ai jamais rien dit de tel. Je tiens à ce que l'on comprenne bien qu'il n'appartient pas au premier ministre de dissoudre le Parlement. Tout ce qu'il peut faire, c'est d'offrir des conseils à la Couronne.

L'hon. M. Bell: Qui sont immanquablement acceptés.

[*Français*]

M. Choquette: On lui posait alors une autre question, et je cite:

[*Traduction*]

C'est la loi, bien entendu, mais dans la pratique, l'avis vient du premier ministre.

M. Churchill a répondu:

C'est là une des occasions exceptionnelles où la prérogative de la Couronne entre en jeu et où, dans des circonstances douteuses, la Couronne s'adresserait à d'autres conseillers.

[*Français*]

Le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Churchill, proclame que la prérogative royale de dissolution est une des plus importantes et que ceux-là qui veulent l'abolir sont des gens qui tendent nécessairement vers l'abolition de la monarchie. Je veux que le député se le tienne pour dit, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je serais prêt à appuyer cette résolution, comme elle est rédigée.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des réformes essentielles qu'il y aurait lieu d'apporter—disons que le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a fait d'intéressantes suggestions, alors qu'il parlait sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il a parlé de limitation de temps. Au lieu d'attribuer huit jours au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il a suggéré de le limiter à trois jours. Au lieu de faire durer le débat sur le budget pendant six jours, il a proposé de le limiter à trois jours et de ne discuter d'ailleurs que de questions pertinentes, c'est-à-dire de questions budgétaires. Il a également suggéré de limiter le temps accordé pour prononcer des discours ainsi que la sonnerie de la cloche, qui fait souvent perdre un temps précieux à la Chambre. Il a aussi suggéré une foule d'autres réformes qui devraient être considérées très sérieusement.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'on devrait donner suite aux nombreuses réformes que le gouvernement actuel a déjà accomplies. Par exemple, les questions de privilège doivent être précédées d'un avis d'une heure, et la période de questions a été écourtée, alors qu'autrefois, elle était illimitée. Que dire de la modification qui prévoit qu'on peut fixer une limite à un débat, laquelle a dû être adoptée lorsque la question de l'unification des forces armées était discutée. On a vu que ce changement s'est avéré éminemment utile, et même si c'est le gouvernement actuel qui est à l'origine de toutes ces réformes, il faut continuer. J'ai l'impression que ce sont des réformes encore plus en profondeur qu'il faudrait effectuer, si l'on veut que notre système fonctionne d'une façon beaucoup plus adéquate.

Je pense, monsieur l'Orateur, que la session pourrait d'abord être divisée en deux ou trois périodes de temps, et je me demande si je ne rejoins pas là une idée, peut-être déjà formulée de manière approximative par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), c'est-à-dire que la session pourrait être divisée en deux ou trois périodes: une période de temps où l'assemblée plénière siégerait, une autre où les comités siégeraient alors que la Chambre ne siège pas; de cette façon, on pourrait donner beaucoup plus d'efficacité au fonctionnement des comités.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, qu'on étudie très sérieusement le système américain, où les ministres ne sont pas élus, parce que, comme tout le monde le sait, les ministres doivent d'abord être des hommes d'élections, car ils sont obligés de se faire élire.

• (6.50 p.m.)

Ce doit être également des parlementaires, des administrateurs, qui sont obligés de siéger, de répondre aux questions, de rendre compte de leur administration à la Chambre.

Il arrive souvent, dans la vie, que les meilleurs administrateurs ne sont justement pas des parlementaires efficaces; que les meilleurs administrateurs sont justement des gens qui n'ont pas beaucoup

d'aptitude à se faire élire. Je me demande si nous ne pourrions pas étudier beaucoup plus sérieusement la possibilité d'appliquer le système américain au pays et de voir dans quelles mesures nous pourrions réformer le Parlement et faire en sorte que les ministres ne soient pas tenus de se faire élire.

Monsieur l'Orateur, tel qu'il existe aujourd'hui, on le sait, le Sénat ne donne pas les résultats auxquels on est en droit de s'attendre de la part d'une Chambre aussi distinguée. Or, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de considérer la possibilité de rendre le Sénat canadien électif et aussi beaucoup plus représentatif des minorités, car, en définitive, il devrait être cette Chambre où les minorités sont protégées.

Notre pays est constitué de plusieurs groupes ethniques, que nous sommes fiers d'avoir comme composants de la population canadienne. Nous avons des Ukrainiens, des Allemands, des Italiens, des Polonais, et c'est ce qui fait la richesse du Canada. Je vois que l'honorable député de Parkdale (M. Haidasz) abonde dans mon sens. Je crois que si le Sénat canadien était réformé de manière à être beaucoup plus représentatif de tous ces éléments qui composent notre pays, nous apporterions ici, à notre système parlementaire, un enrichissement tout à fait exceptionnel.

Eh bien, monsieur l'Orateur, en conclusion, je félicite l'honorable député de Carleton de la résolution à teinte républicaine qu'il a présentée. Je le félicite des belles réformes qu'il veut voir apporter. Nous sommes prêts à l'appuyer. Nous ferons tout notre possible pour que toutes les suggestions, venant de tous les députés de la Chambre, soient prises en sérieuse considération. Je suis convaincu que, de cette manière-là, nous allons répondre à un vœu de la jeune génération qui croit beaucoup plus en l'efficacité qu'aux symboles.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à participer à l'échange de propos vindicatifs que semble susciter cette motion qui, présentée de façon plus conciliante, aurait sans doute reçu une plus forte adhésion. La plupart de ceux qui ont étudié cette motion et d'autres semblables et qui ont entendu bon nombre de propositions admettront qu'il est nécessaire de convoquer une conférence pour examiner à fond les réformes qui s'imposent à notre régime parlementaire.

Une partie de cette motion qu'on présente pour la quatrième ou cinquième année rejoint dans une grande mesure cet objectif. Il s'agit du passage qui porte sur le pouvoir du premier ministre d'annoncer des élections et il est évident qu'on a gravement abusé de ce pouvoir au cours des dix dernières années.

Au début, monsieur l'Orateur, avant l'affaire King-Byng, le gouverneur général avait des pouvoirs considérables, comme le signale Dawson. Je suppose qu'à l'époque la prérogative royale qu'on a mentionnée cet après-midi était réellement exercée et que le gouverneur général d'alors avait une certaine responsabilité dans la dissolution du Parlement. Depuis mon arrivée ici, il y a eu plusieurs occasions où rien ne justifiait la dissolution du Parlement; c'était une simple manœuvre politique destinée à favoriser le premier ministre de l'époque et son parti.

Cela nous a mené, monsieur l'Orateur, à cinq élections fédérales en huit ans. Ces événements, comme d'autres, ont terni l'image du Parlement canadien non seulement aux yeux de nos concitoyens mais aussi des peuples des nouvelles nations qui sont à la recherche d'un Parlement modèle pour se gouverner.

Cet abus a aussi eu pour effet que depuis bien des années le Parlement lui-même a pris l'initiative de très peu de lois constructives. Dans l'ensemble les bureaucrates ont présenté des mesures législatives que le cabinet a acceptées. Les ministres n'ont pas eu le temps d'étudier les complexités de leurs ministères; ils ont accepté le point de vue des bureaucrates pour la simple raison qu'ils sont si occupés à mener leurs campagnes électorales qu'ils ne peuvent savoir ce qui se passe dans leurs propres ministères.

Depuis que je suis ici, ce qui comprend les quatre années du régime conservateur, les campagnes électorales n'ont jamais cessé, les députés sachant bien que dès que le premier ministre déciderait qu'une élection donnerait des avantages politiques il en convoquerait une. Ils se rendaient aussi compte que le Gouverneur général n'étant peut-être pas très renseigné sur le système parlementaire ou sur le rôle qu'il y devait assumer devenait un fonctionnaire prêt à accepter les ordres du premier ministre à ce sujet.

Quant à établir pour le Parlement un mandat fixe, j'en ai proposé un de quatre ans dans un bill qui a été plusieurs fois discuté. Certains députés ont dit que c'était une idée républicaine, qui rappelait le gouvernement des États-Unis. Sans aucun doute, monsieur l'Orateur, nous pouvons, sans changer entièrement notre régime, accepter une méthode qui semble réussir dans un autre pays.

Il me semble que l'expression «se montrer plus zélé que prudent» s'applique à tout genre de réforme parlementaire. J'estime qu'il faut un mandat de quatre ans, ce qui donne aux

députés trois ans pour vaquer aux mesures législatives et une autre année pour s'occuper de la campagne électorale, plutôt que quatre années suivant les modalités actuelles, simplement parce que les députés ignorent laquelle sera la dernière année d'existence de la législature.

Dans la formule du mandat de quatre ans, il faudrait manifestement un dispositif déterminant qui doit former le gouvernement, si le parti au pouvoir est battu. Il est vrai que le gouvernement renversé lors d'un vote de défiance important, par opposition aux motions que nous proposons maintenant, devrait démissionner. La prérogative royale entrerait en jeu et le gouverneur général pourrait appeler une nouvelle personnalité à former le gouvernement. Le gouverneur général n'agirait pas de sa propre initiative, mais après avoir consulté les chefs de tous les partis à la Chambre. Il devrait alors trouver au premier ministre un successeur acceptable pour les autres députés.

Monsieur l'Orateur, s'il arrivait qu'on ne puisse trouver un premier ministre satisfaisant, un certain nombre de députés—je dirais 15—présenteraient une motion de dissolution du Parlement, ce qui entraînerait des élections. Il faudrait que la motion soit appuyée par 75 p. 100 des députés. Je propose 75 p. 100 parce que j'estime qu'il serait ridicule de proposer 51 p. 100. Dans ce cas, le chef du parti dirait évidemment que si les membres de son parti n'appuyait pas sa motion de dissolution il ne leur fournirait pas de fonds pour les élections à venir. Par conséquent, il faudrait que la majorité soit très forte.

S'il arrivait qu'aucun gouvernement ne puisse rester au pouvoir et qu'aucun parti ne puisse former un gouvernement, il faudrait prévoir une disposition permettant de dissoudre le Parlement si ses membres en décidaient ainsi. Cela est tout à fait normal.

M. Choquette: Puis-je poser une question à l'honorable représentant?

M. Peters: Oui.

M. Choquette: Soutient-il que le pouvoir royal de dissolution est une prérogative importante de la Couronne, et que quiconque désire abolir un tel pouvoir sape la prérogative de la Couronne? L'honorable député parle-t-il en toute objectivité?

M. Peters: C'est une subtilité de langage. Je crois de toute façon que la prérogative royale a disparu. Je ne crois pas qu'elle ait la moindre importance ici. La prérogative royale a été remplacée par certains engagements que prend le gouverneur général et de temps à autre ceux-ci sont modifiés par une mesure législative. La prérogative royale n'existe plus au Canada et je ne crois pas qu'elle y ait été appliquée depuis bien longtemps. En fait, j'ai été surpris que le parrain de la motion se serve de majuscules, car j'estime que cela n'existe plus, ou mieux, qu'on n'a pas eu recours à la prérogative royale depuis l'affaire King-Byng, même si elle était en vigueur à cette époque.

Je vois dans la présentation de la motion, monsieur l'Orateur, un pas dans la bonne voie. J'aimerais voir la Chambre l'appuyer. Le premier ministre (M. Pearson) jouait sans doute sur les mots quand il a parlé à M. Peter Newman il y a quelques mois. S'il est convaincu de ce qu'il a dit, quel danger y aurait-il à adopter la motion, qui déférerait à l'attention immédiate d'un comité cette question très importante?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée. La Chambre reprend donc les travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Nasserden.

1. Administration centrale, $6,655,700.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. le président: La Chambre se forme en comité des subsides pour l'étude du crédit n° 1 du ministère des Transports portant sur l'administration centrale.

M. Peters: Avant le souper, monsieur le président, j'ai ajouté mes instances à celles d'autres députés du nord de l'Ontario et du nord du Québec. Je disais que de nouveaux moyens de transport devaient être mis à la disposition du public. L'Expo 67 a suscité un accroissement considérable de la circulation en provenance de ma région et une bonne partie de l'accroissement de trafic de ces dernières années se maintiendra vraisemblablement. Les députés de Timmins et de Chapleau ont parlé de la nécessité de nouveaux moyens

ou de nouveaux services de transport. Le ministre ne pourrait-il pas s'entretenir avec les autorités d'Air Canada de la possibilité d'établir un vol allant d'Ottawa à North Bay, puis jusqu'à Earlton et Timmins, et revenant ensuite à Montréal, afin de remédier aux difficultés imposées au vol de Rouyn à Montréal, incapable de desservir raisonnablement la région dont j'ai fait mention? Ne pourrait-il pas aussi étudier la possibilité de petits services aériens par contrats d'affrètement ou à embranchements qui collaboreraient davantage avec Air Canada? Les services par contrat d'affrètement ne pourraient-ils pas être amplifiés, de façon à remédier à quelques-unes de nos difficultés actuelles?

Les compagnies de transport aérien comme celles de Austin, de la baie Georgienne, et de Matagami, ainsi que d'autres compagnies de transport, pourraient relier les petits centres aux principaux terminus d'Air Canada. Le besoin de tels arrangements se fait sentir parce que les chemins de fer n'ont pas fourni les services nécessaires dans ces régions. Si la tendance actuelle continue, les chemins de fer auront de moins en moins de passagers, car la population se sert de plus en plus des moyens de transport routiers et aériens.

Cela soulève un autre point. J'apprends que les trains n[os] 87 et 88 qui partent de Toronto doivent être abandonnés à partir du 1[er] juillet. Je ne sais pas au juste si ces services comprenaient le transport de courrier, des passagers et des bagages, mais ils doivent disparaître. Il en résultera que plus de gens emprunteront les grandes routes.

J'ai bien saisi la tendance actuelle lorsque, il y a plusieurs semaines, un groupe de jeunes étudiants a loué un autobus qui les a conduits de ma ville de New-Liskeard à Montréal, sur une distance d'environ 500 milles. A mon avis, un train aurait dû être mis à leur disposition pour ce voyage. Si les chemins de fer s'intéressaient vraiment au service-voyageurs, ils s'en occuperaient de façon satisfaisante. De nos jours, n'avoir jamais pris le train ne signifie pas, pour un finissant d'école secondaire, qu'il vient de l'arrière-pays, mais qu'il connaît d'autres moyens de transport plus satisfaisants que les chemins de fer.

Le ministre ne se préoccupe peut-être pas beaucoup des trains n[os] 87 et 88; je lui demande donc, et par lui au National-Canadien, en supposant que ce dernier ne s'intéresse plus au maintien de ces trains de Toronto, s'il ne pourrait pas vendre son embranchement à l'*Ontario Northland Railway*. L'une ou l'autre de ces compagnies pourraient offrir un service efficace de Toronto à Hearst, alors que le service-voyageurs est insuffisant. En effet, rendu à North-Bay, le voyageur doit monter dans un autre train qui est bondé et qui offre peu de commodités.

On prend l'ONR (chemin de fer du Nord de l'Ontario) jusqu'à Cochrane, puis on reprend le National-Canadien pour se rendre jusqu'à Kapuskasing. Il n'y a pas longtemps, l'ONR a transporté des passagers de Kapuskasing à Hearst. Ainsi, à mon avis, les autorités seraient bien avisées de vendre à l'ONR la ligne de Toronto que j'ai mentionnée tout à l'heure, car l'ONR pourrait fournir un meilleur service en exploitant cette ligne. A moins qu'on n'adopte une solution de ce genre, le gouvernement devra prévoir d'autres modes de transport. Les services fournis par de petites lignes tributaires à des régions comme Kapuskasing n'ont pas été satisfaisants jusqu'ici, et il faudra améliorer le transport dans cette région.

• (8.10 p.m.)

Pendant des années, nous avons dû prendre à Montréal des trains qui arrivaient à Kapuskasing, endroit peu éloigné, en fait, vingt-quatre heures plus tard. Nous étions habitués à la situation, mais un visiteur de l'étranger aurait été surpris de recevoir un billet long d'une verge environ, et dérouté devant toutes les correspondances à faire. Pour marquer chaque étape, il fallait donc un billet comportant au moins sept sections, et il était difficile d'en obtenir un—ce n'étaient pas tous les fonctionnaires qui pouvaient en préparer sans erreurs. On imaginait pouvoir en préparer un de format réduit, qui vous mènerait à bon port. Mais c'était peine perdue. Somme toute, le transport n'a jamais été très facile dans notre région, et le ministre pourrait fort bien octroyer à ses habitants, comme projet du centenaire, une simplification du voyage entre leurs agglomérations et les grands centres.

Nous éprouvons beaucoup de difficultés à établir des industries dans le Nord de l'Ontario à cause de l'accès peu facile de cette région. Les routes aériennes se rencontrent à Earlton pour des raisons d'ordre pratique, et les voyageurs peuvent décider si, de cet endroit, ils veulent se rendre à Montréal ou à Toronto. Ils ne peuvent manifestement pas se diriger dans les deux directions. (*Exclamations*)

Ou, dans le cas de deux personnes, elles ne peuvent pas prendre les deux routes. Mais le ministre, je pense, est bien au courant de ce problème. Des instances ont été faites à ce sujet par d'autres représentants de cette partie-là du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec. Je pourrais ajouter que la *Northeastern Development Association* a proposé que l'on prenne des dispositions pour assurer le transport direct à Ottawa plutôt que de passer en avion par Toronto ou de prendre la

longue route pittoresque passant par Val-d'Or. Les députés de Port-Arthur et de Fort-William appuieront, j'en suis sûr, cette proposition qui a reçu l'appui des deux conseils municipaux.

Les autres commentaires que je veux faire n'ont rien à voir avec ma circonscription électorale, mais ce sujet m'intéresse depuis quelque temps. Il s'agit du navire hôtel *Florida* qui devrait, à mon avis, fort préoccuper le ministère des Transports. Après avoir assisté aux réunions des représentants du ministère et du Conseil de sécurité de la Voie maritime du Saint-Laurent, j'ai été étonné de lire dans la *Gazette du Canada* du 19 avril les décrets du conseil ayant trait exclusivement à ce navire hôtel. Les députés n'ont pas oublié, j'en suis sûr, le *Nordic* détruit par le feu à Toronto en causant la mort à nombre de personnes. A l'enquête qui a suivi cette tragédie, il a été recommandé qu'une équipe d'au moins 15 hommes soit chargée de prévenir l'incendie afin d'éviter que ne se produisent des sinistres semblables. Ces hommes devraient être entraînés à la fois pour combattre les incendies et assurer le service des canots de sauvetage.

Le *Florida* est à peu près deux fois plus grand que le *Nordic* et un désastre, s'il devait se produire, pourrait être deux fois plus grave. C'est un navire qui, condamné aux États-Unis, a subi bien peu de réparations depuis. Montréal ne lui a pas permis l'entrée du port et il est maintenant à Beauceville. Actuellement, nous sommes insuffisamment protégés contre les incendies. J'ai demandé s'il n'était pas possible de doter cette région d'un bateau-pompe en transformant l'un de nos remorqueurs. Le ministère a répondu que c'était impossible. Monsieur le président, au regard du danger qui menace des vies humaines, les dépenses ne doivent pas compter. Il est parfois nécessaire de protéger les gens des conséquences de leur propre sottise. Le SIM n'a pas voulu fournir l'équipage de ce bateau parce que les propriétaires refusent d'engager un nombre d'hommes suffisant. Étant donné la conclusion de l'enquête du *Nordic* selon laquelle la surveillance appropriée des risques d'incendie exige 15 hommes, il me semble tout à fait inacceptable de demander aux marins de manœuvrer ce navire. Ses machines ne fonctionneront pas. En outre, on ne trouve de moyens de lutte contre les incendies ni sur la côte ni sur le bateau où l'on emploiera, je suppose, des pompes électriques. Il me paraît injuste de demander à des gens de manœuvrer ce navire ou de permettre que des passagers s'exposent à un danger que le ministère des Transports semble méconnaître.

Je soulève la question sachant très bien que ces décrets du conseil ont été adoptés, comme on peut le voir dans la *Gazette* du 19 avril, et qu'ils ne peuvent concerner que le *Floride*, seul hôtel flottant au Canada. Le ministre a été mis au courant du danger et du genre de protection contre l'incendie qui est exigé. Si un incendie éclatait, une large part de responsabilité retomberait sur certains des principaux conseillers du ministre puisqu'il lui ont manifestement dit qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter de règlement concernant la surveillance contre l'incendie. S'il survenait jamais demain un malheur, la position du ministre ne serait pas enviable. Le navire peut héberger 500 hôtes, répartis sur cinq ponts; une garde de 15 hommes ne serait pas de trop me semble-t-il. En cas de sinistre, ce serait un malheur non seulement pour les victimes, mais pour le Canada tout entier, en cette année du centenaire.

M. Woolliams: Ainsi, le ministre se propose de répondre ce soir aux questions que les honorables députés ont posées au cours de la séance. On lui a posé de nombreuses questions et je sais qu'il a pris force notes en vue d'y répondre à bon escient. Vu qu'il a eu la gentillesse de m'accorder quelques minutes supplémentaires, je serai aussi bref que possible.

La question que j'entends soulever a trait aux transports, en particulier au transport du charbon en provenance du Pas du Nid-de-Corbeau, de Cranmore et d'autres mines d'anthracite des Rocheuses, par le Pacifique-Canadien, dont le tarif-marchandises a toujours été plus élevé que celui du *Great Northern Railway* aux États-Unis, ce qui rend difficile aux houillères du Pas du Nid-de-Corbeau et des environs de faire la concurrence aux autres pays exportateurs de coke et de charbon.

Le *Financial Post* du 13 mai dernier l'a signalé d'une façon succincte en ces termes:

> Les milieux industriels s'accordent à dire que l'accroissement des exportations à destination du Japon est subordonné à la fixation d'un tarif maximum de $4 la tonne pour le transport des charbons de la région de Coleman-Pas du Nid-de-Corbeau aux ports de la côte.
>
> Le tarif le plus bas offert par le Pacifique-Canadien ce jour est de $4.60 la tonne, et les houillères sont persuadées que la compagnie n'en démordra pas.
>
> Les producteurs prétendent que le taux de $4 serait «plus que généreux», et ils ajoutent que si le Pacifique-Canadien acceptait ce taux, cela leur permettrait d'accroître considérablement les ventes au Japon, sans versement d'une subvention fédérale.

● (8.20 p.m.)

Avec tous les égards dus aux patrons et ouvriers des houillères, je dirai que je n'ai jamais été d'avis qu'il fallait subventionner nos propres mines pour vendre notre charbon et, ainsi, conserver les chemins de fer en état d'activité. Notre commerce de la houille avec le Japon est subventionné au taux de $4 la

tonne. Je veux être juste envers le gouvernement actuel et je reconnais que la subvention a été instituée par le gouvernement conservateur. A maintes reprises, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé au ministre si lui-même, le gouvernement et son ministère avaient élaboré avec les autorités du Pacifique-Canadien une formule pertinente, puisque les exploitants des houillères avaient laissé entendre qu'il n'était pas nécessaire de subventionner la tonne de charbon au taux de $3.70 ou de $4, parce qu'ils pouvaient néanmoins soutenir la concurrence si le Pacifique-Canadien voulait expédier le charbon de Michel, en Colombie-Britannique, au chemin de fer américain *Great Northern*, après quoi, il serait, d'un point quelconque au Montana, expédié à Seattle, et de là, au Japon.

Le ministre, en parlant à l'improviste, avait déjà dit, je m'en souviens, que le Pacifique-Canadien représentait une des plus grandes entreprises qui avaient bâti la nation. Je l'en félicite. En l'année du centenaire, le gouvernement peut assurément en arriver à quelque entente avec le Pacifique-Canadien pour transporter le charbon à un tarif aussi bon marché que celui de la *Great Northern Railway* aux États-Unis. Voici une entreprise canadienne, une des plus importantes au monde—le Pacifique-Canadien—qui ne peut expédier son charbon par un des cols des moins difficiles du pays, le Pas-du-Nid de Corbeau et Canmore, de la région du député de Kootenay-Est jusqu'à Vancouver, et de là au Japon, à un taux aussi raisonnable qu'une entreprise des États-Unis.

La *Crow's Nest Industries Ltd.* de Fernie, C.-B.—et le député de Kootenay-Est m'écoutera avec attention, je pense—détient aussi des contrats pour exporter environ 500,000 tonnes par année et négocie présentement un contrat de dix ans d'un montant de 260 millions de dollars. Le contrat, également avec des aciéries japonaises, comporte des envois de deux millions de tonnes par année. Le ministre confirmera, j'en suis certain, que nous avons des contrats pour 1.2 million de tonnes par année pendant près de sept ans jusqu'en 1970.

Le rapport ajoute:

> Un représentant de cette industrie a dit: «Il s'est développé des possibilités de ventes spectaculaires. Il y a à peine quelques mois nous envisagions avec joie de vendre au Japon trois millions de tonnes par année vers 1970. Il semble maintenant que les ventes dépasseront le double de ce chiffre.»

Quel est le problème? Examinons-le. Il est sommairement exposé par le *Financial Post* plus brièvement que je n'aurais pu le faire et, croyez-moi, j'aurais aimé le décrire le plus brièvement possible.

> D'une façon ou d'une autre, Ottawa sera entraîné dans une lutte acharnée entre les exportateurs de houille de l'Ouest du Canada et le chemin de fer du Pacifique-Canadien.
>
> Si Ottawa n'intervient pas immédiatement, les exploitants des houillères semblent prêts à construire eux-mêmes une ligne ferroviaire en direction de la frontière américaine pour expédier leur houille vers la côte du Pacifique sur un réseau américain, le *Great Northern*.
>
> Si l'on construit ce chemin de fer, Ottawa aura juridiction presque certaine sur une bonne partie de son activité.
>
> Si Ottawa intervient immédiatement dans la querelle, il lui faudra—c'est le moins qu'on puisse dire—prendre une ou deux mesures impopulaires: Le maintien et l'augmentation des subventions fédérales aux exportations de houille, ce qui ne réjouira ni le contribuable ni le producteur de houille.

Mainteant, réfléchissons brièvement; nous ne pouvons concurrencer ni l'Australie, ni les États-Unis dans nos exportations de houille au Japon. Il coûtera moins cher pour expédier cette houille par le *Great Northern* que par le Pacifique-Canadien. Le gouvernement ne peut empêcher le chemin de fer du *Great Northern* de traverser la Colombie-Britannique, mais il peut exercer une certaine juridiction lorsque la ligne pénètre dans une autre province ou qu'elle traverse la frontière canado-américaine. Le gouvernement posséderait une certaine juridiction. Je conçois mal que cette compagnie canadienne de chemin de fer, la plus puissante société à l'heure actuelle au Canada, ne puisse concurrencer nos voisins américains dans l'expédition de la houille.

Si le gouvernement cède devant le Pacifique-Canadien, combien en coûtera-t-il aux contribuables? Si nous devons vendre au Japon, pour sa sidérurgie, 1.2 million de tonnes par année avec la possibilité de vendre jusqu'à 3 millions de tonnes par année, il coûtera aux contribuables canadiens $4 pour chaque tonne de houille exportée. Pour rendre justice au gouvernement et au ministre, je dirai que c'était notre gouvernement conservateur qui avait établi les subventions à la houille afin d'obtenir des contrats du Japon. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1957, le chômage était considérable à Canmore. Les chemins de fer venaient d'abandonner le charbon pour le pétrole comme carburant, ce qui a causé un grave chômage. Les ouvriers devaient vivre de l'assistance sociale vu qu'ils avaient épuisé leurs prestations de chômage. Le gouvernement conservateur de l'époque, pour remédier au chômage et maintenir nos mines en activité, a commencé par verser une subvention de $4 par tonne de houille. Je suis certain, toutefois, que les exploitants des houillères et les ouvriers admettront qu'il n'est pas logique de faire payer $4 par tonne aux

contribuables canadiens afin de nous débarrasser de notre houille, ressource que nous avons reçue du Très-Haut.

C'est au ministre qu'il appartient de résoudre le problème, car c'est à lui de négocier avec le Pacifique-Canadien—non plus de façon subtile, puisque cela n'a rien donné. Nous ne demandons pas au Pacifique-Canadien de transporter le charbon à perte, mais à des prix permettant d'affronter la concurrence avec ceux du *Great Northern Railway* des États-Unis. Ce n'est pas trop demander, il me semble. Les représentants de l'industrie houillère proclament énergiquement qu'ils refusent d'agir avec l'aide des contribuables. Ils soutiennent, en termes extrêmement clairs, qu'ils sont le bouc émissaire d'une entente, en vertu de laquelle le Pacifique-Canadien perçoit des subventions injustifiées. En d'autres mots, c'est la compagnie du Pacifique-Canadien qui exige que le gouvernement du pays verse $4 la tonne pour se débarrasser ou se délester de ressources qui vont s'épuisant. Elle dit que si elle ne peut recevoir la subvention d'une certaine façon, elle s'arrangera pour la percevoir autrement; cela veut dire en majorant le prix des expéditions de charbon. Le rapport poursuit en ces termes:

...elle signale une entente conclue récemment entre la *Crows Nest Industries Ltd.*, grand producteur de houille et de coke d'exportation, et le *Great Northern*, en vertu de laquelle la houille d'exportation peut être transportée jusqu'au port, en dépit d'un investissement considérable et d'un trajet plus long, à un tarif bien inférieur à celui qu'exige actuellement le Pacifique-Canadien.

• (8.30 p.m.)

Des litiges suscités sur le plan fédéral, qui mettraient en cause directement la *Crows Nest Industries* et indirectement, les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, deux autres grands producteurs de houille, et le Pacifique-Canadien.

La chose n'est pas nécessaire et ne présenterait pas la solution voulue. J'en ai parlé à notre ministre quand nous étions au pouvoir, et nous savons tous ce qui est arrivé à ce moment-là. Permettez-moi de vous le répéter, monsieur le ministre. Le Pacifique-Canadien devrait être dans la même situation que le National-Canadien sous ce rapport et les représentants de cette compagnie devraient comparaître devant le comité permanent de la Chambre pour fournir des explications et répondre aux questions des députés, plutôt que de le faire au bureau du ministre ou au bureau du Pacifique-Canadien. Ils pourraient ainsi faire savoir au pays, par notre intermédiaire, pourquoi ils ne peuvent concurrencer les compagnies des États-Unis en ce qui concerne le transport de la houille.

Les chemins de fer n'emploient plus la méthode démodée qui consiste à placer simplement trois ou quatre wagonnées de charbon au milieu d'un train. Il suffit de visiter la région du lac Louise, en côtoyant la ligne principale, entre Calgary et Vancouver, pour voir des trains d'une longueur d'un demi-mille chargés de charbon. Aujourd'hui, le Pacifique-Canadien, grâce à l'automatisation et aux possibilités de transporter la tonne de charbon à un taux plus bas que jamais, devrait pouvoir soutenir la concurrence des compagnies de chemin de fer des États-Unis. Sinon, les exploitants des mines de charbon, qui en ont donné avis par mon intermédiaire et par celui du *Financial Post*, source digne de foi, sans doute, se prévaudront de l'ancienne charte.

Qu'il me soit permis de rappeler au ministre qu'aux termes de cette charte, les exploitants des mines de charbon ont le droit de construire, de Michel aux États-Unis, un chemins de fer de raccordement avec *le Great Northern*. Ainsi, le charbon pourrait être transporté de Vancouver et exporté au Japon à meilleur marché que par voie du Pacifique-Canadien. A défaut de cette solution, il y aurait, me semble-t-il, deux autres possibilités. Ou bien, les contrats iront aux États-Unis, et le ministre sait que les contrats renferment des clauses dérogatoires, ou bien, c'est l'Australie qui s'emparera du marché. A l'occasion de mon voyage au Japon, en 1958, les représentants des aciéries m'ont déclaré qu'ils étaient prêts à acheter le charbon de moindre qualité de l'Australie, plutôt que celui des Rocheuses canadiennes, à 50c. de moins la tonne.

Le ministre doit mettre au point une politique énergique vis-à-vis du Pacifique-Canadien dans ce domaine. Il est grand temps que cette compagnie automatise son exploitation et que ses représentants comparaissent devant le comité permanent. Nous sommes tous au courant de la *Marathon Realty Company*, dont le Pacifique-Canadien est propriétaire, et nous savons que quelques-uns de ses avoirs sont transférés à une autre compagnie. Nous nous demandons tous si la compagnie ne viendra pas nous dire un jour qu'elle a transféré tous ses précieux avoirs dans une autre compagnie détentrice et que nous pouvons maintenant nous charger du chemin de fer. C'est peut-être là son intention et le ministre en a déjà entendu parler.

Je voudrais aborder encore un aspect ou deux, et je serai bref.

L'hon. M. Pickersgill: Oh, oh.

M. Woolliams: Je n'ai pris que dix minutes alors que j'avais l'intention d'en prendre quinze, mais le ministre, j'en suis sûr, ne tournera pas en plaisanterie un contrat de 1.2 million de tonnes de charbon par année, chiffre qui, d'après les prévisions, sera porté à trois millions de tonnes par année dans dix ans. Cela signifie de l'emploi pour environ trois mille hommes dans les mines, dont bon

nombre chômaient depuis des années et ne pouvaient jouir de la dignité que nous réclamons pour ceux qui avec leurs familles vivent au Canada. Il en résultera aussi une augmentation de notre commerce d'exportation et l'entrée de nouveaux dollars, en raison du déséquilibre qui surviendra en notre faveur dans la balance commerciale entre le Japon et le Canada.

Arrêtons-nous sur les sociétés que préoccupe une telle situation. La *Coleman Collieries Limited* détient un contrat de cinq cent mille tonnes de charbon coke-fiable pour une période de quinze ans et représentant un montant de 160.5 millions de dollars. La *Crows Nest Industries Limited* a un contrat de 500,000 tonnes par année et en négocie un de dix ans pour une valeur de 260 millions de dollars. La *Canmore Mines Limited* a négocié un contrat de 200,000 tonnes par année d'une veleur à peu près comparable. La *McIntyre Coal Mines Limited,* filiale en propriété exclusive de la *McIntyre Porcupine Mines Limited* exploite des concessions étendues de houille dans la région de la rivière Smoky sur la route des chemins de fer *Alberta Resources* à quelque 110 milles au nord de Hinton, en Alberta.

Le ministre a le sens de l'humour, je l'en félicite. Lorsque je lui ai posé une question à ce sujet, l'autre jour, il a répondu qu'il était le ministre le plus prometteur du gouvernement. Il m'a promis, à moi et à la province d'Alberta, de faire une déclaration franche et nette à ce sujet; il est grand temps qu'il la fasse.

Le ministre a répondu l'autre jour à une question qui lui avait été posée. Je n'étais, malheureusement pas ici et le secrétaire d'État a attiré l'attention de la Chambre sur ce fait. Il aime à faire remarquer des choses de ce genre aux Canadiens. Mais je ne m'en fais pas pour mon absentéisme à la Chambre, ma seule préoccupation, c'est de remplir ma tâche pour le bien des Canadiens. Le sujet en question est un de ceux qui a le plus d'importance, aujourd'hui, pour l'Ouest, peut-être même est-ce le plus important de tous, après l'amélioration des installations portuaires pour le transport des céréales, à Vancouver. Voilà une situation qui devrait ausi être examinée.

Le ministre a répondu à une question posée par le député de Kootenay-Ouest, pas celui de Kootenay-Est, qui est du côté du ministre et du gouvernement. J'espère que les habitants de sa circonscription liront mes remarques de ce soir, car ils adhèrent sur toute la ligne à ma proposition. Ils savent que le ministre devrait prendre en main la situation et que le gouvernement canadien reste, assis indifférent, sur quelque chose que je n'oserais pas nommer ici ce soir.

Une voix: Colin Cameron pourrait le dire.

M. Woolliams: D'après quelqu'un, Colin Cameron pourrait le dire. Oui mais, lui il peut se permettre tant de choses.

Voici ce qu'a dit le ministre, d'après la page 470 du hansard du 23 mai:

> Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, je remercie l'honorable représentant de m'en avoir donné un préavis... Autat que je sache, le gouvernement du Canada n'a pas été informé officiellement que quelqu'un avait l'intention de construire un chemin de fer...

Je réponds pour ma part au ministre qu'on n'est pas obligé d'informer le gouvernement; les intéressés ont déjà obtenu une charte pour construire une ligne partant de la circonscription de Kootenay-Est pour traverser la Colombie-Britannique. Et le ministre a ajouté, comme en fait foi le compte rendu:

> ...mais je crois qu'il serait injuste pour les industries du Nid-de-Corbeau et les autres intérêts connexes de donner l'impression qu'il n'y a pas eu d'échanges officieux sur cette question...

Les échanges officieux et les réponses n'ont pas manqué, mais rien n'est encore décidé. Le ministre a peur de répondre à cette question et de dire sa façon de penser aux dirigeants du Pacifique-Canadien. J'accuse ce soir le gouvernement et le ministre de ne pas avoir tenu ferme sur cette question devant le Pacifique-Canadien et, en conséquence, les contribuables canadiens ont dû payer une subvention de $4 par tonne pour faciliter ce contrat qui vaut des millions de dollars. Un nouveau budget sera présenté sous peu et, j'en suis sûr, on y proposera de nouvelles hausses d'impôts.

Le ministre a de plus affirmé que les relations étaient très cordiales entre les mines et le Pacifique-Canadien. Ces relations sont loin d'être cordiales et aucun accord ne lie le Pacifique-Canadien et les exploitants des houillères. Ceux-ci essaient de faire un marchandage serré et ont informé le gouvernement qu'ils construiront leur propre ligne ferroviaire, car ils ne veulent pas faire des affaires grâce à une subvention de $4 par tonne aux frais des contribuables.

J'espère que le ministre nous expliquera ce soir de quoi il retourne. Depuis trois mois, il n'a donné aucune réponse ni explication à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, en dépit de l'éloquence de...

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, j'aurais deux petites choses à signaler au comité.

L'hon. M. Pickersgill: Il était convenu que j'aurais la parole après le député de Timiskaming. Toutefois, le député de Bow-River a été si charmant que j'ai dû lui céder le pas.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'espère que le ministre répondra aux questions que je signalerai au comité plus tard.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant sait qu'il n'y a jamais moyen de répondre à ses questions.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): C'est vous qui ne pouvez jamais y répondre, et c'est pourquoi il y a tellement de questions auxquelles le gouvernement actuel ne peut répondre.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, malgré son éloquence, je suis certain que l'honorable représentant de Bow-River ne s'attendra pas à ce que je lui accorde un traitement préférentiel par rapport aux autres députés qui ont participé au débat, mais je lui promets que je ferai allusion au sujet qu'il a soulevé en temps opportun. Je ne crois pas que je traiterai nécessairement de chacun des points, parce que certains d'entre eux m'ont l'air d'être plutôt des instances que des questions.

• (8.40 p.m.)

J'estime en outre que je devrais parler d'abord d'un sujet par rapport auquel des députés ont semblé ne pas comprendre certains faits. Je regrette que le député d'Edmonton-Strathcona et le représentant de Swift Current-Maple Creek ne soient pas à la Chambre présentement, car ils m'ont paru ne pas être au courant du fait que, le 27 mars, le gouvernement a annoncé une politique qui prévoyait un prolongement, en fait un doublage, dès que les lignes aériennes du Pacifique-Canadien pourraient en faire la demande et commencer à l'exploiter, de leur service transcontinental qui pourrait ainsi comprendre les villes d'Edmonton et de Calgary. Il m'a semblé que pour une raison quelconque le député d'Edmonton-Strathcona avait oublié cette déclaration. Inutile de prendre le temps du comité pour la répéter maintenant, vu le grand nombre de questions à étudier, mais je veillerai à ce que le député reçoive une copie de la déclaration.

En outre, le même jour, donc le 27 mars, j'ai signalé qu'en raison de la demande fort accrue de services aériens prévue pour cette année, on permettrait aux compagnies régionales de transport aérien d'organiser, dans la mesure où elles pourraient le faire, des vols nolisés supplémentaires en vue de faire face à la demande créée par l'Expo et les fêtes du Centenaire.

Le député de Burnaby-Richmond a bien identifié, je crois, la difficulté qui se pose pour nous tous, au Canada, en matière de transports aériens, savoir les lignes aériennes du Canada, de fait, presque toutes les lignes aériennes du monde, affrontent la concurrence créée par la guerre du Vietnam, à chances inégales. Tant que cette lutte se poursuivra, tant qu'on aura besoin d'aéronefs là-bas, les livraisons d'appareils commerciaux dont on a besoin et qui pourraient être utilisés pour assurer le service, seront retardées. Peu importe qu'on accorde une charte aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ou à une autre compagnie, elles ne pourront fournir le service si elles n'ont pas les avions nécessaires. Voilà ce qui se passe au Canada et partout dans le monde.

Nous savons tous que les transports aériens sont en pleine expansion, que la demande est telle que les lignes aériennes ne sont pas en mesure de la satisfaire. Ni le gouvernement ni personne ne peut rien y faire. Mais dans les limites de ce qu'il est possible de faire, nous nous sommes efforcés de faire toutes sortes d'arrangements, et la Commission des transports aériens continue à le faire, afin que l'on fournisse à cette fin tout le matériel disponible possible.

Je voudrais maintenant dire un mot de la question soulevée par le député de Vancouver-Est et qui a fait l'objet des commentaires du député de Vancouver-Quadra. Elle touche de très près à celle qui a été soulevée tout à l'heure par le député de Medicine Hat et par le représentant de Bow River. Le port de Vancouver sera-t-il à la hauteur du trafic pronostiqué pour les prochaines années? On admettra que la situation s'est beaucoup améliorée, à Vancouver, au cours de l'année, en raison d'un certain nombre de facteurs, dont l'un des plus importants a été, bien sûr, le règlement de la longue querelle qui a opposé le Conseil des ports nationaux et le Pacifique-Canadien au sujet des droits de propriété.

Depuis que ce différend est réglé, nous pouvons maintenant faire avancer les aménagements portuaires à Vancouver, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, aménagements qui auraient dû être commencés il y a longtemps mais qui ne pouvaient démarrer tant que le titre de la propriété n'était pas établi. Je m'attribue modestement une petite part du mérite d'avoir participé au règlement de cette affaire, car pendant mon séjour à Vancouver, il y a un peu plus d'un an, j'avais indiqué que ce différend serait réglé d'une façon ou d'une autre au cours de 1966, et il a été réglé à l'amiable peu de temps après.

Le député de Vancouver-Quadra a signalé que la capacité du port de Vancouver a été l'autre jour démontrée de façon assez dramatique par le navire géant qui a pris à son bord la cargaison de blé la plus volumineuse qui ait jamais été expédiée, je pense, d'un port canadien. Il existe dans le port de Vancouver

deux installations pour le chargement en vrac et une troisième est en voie de construction sur la propriété mise à la disposition du port par le Conseil des ports nationaux et rendue utilisable grâce au programme de dragage de l'an dernier.

A mon avis, nous sommes loin d'avoir utilisé toutes les possibilités du port de Vancouver, de l'inlet Burrard et du fleuve Fraser, où l'on a également effectué d'importantes améliorations, ces dernières années, y compris la trifurcation de New Westminster, l'extension du quayage et ainsi de suite, qui ont énormément accru les possibilités des ports de Vancouver et le Fraser.

Par ailleurs, il y a environ six ou sept mois, alors que je me trouvais à Vancouver, j'ai déclaré que nous allions prolonger les limites légales du port national de Vancouver, de l'entrée de l'inlet Burrard jusqu'à la frontière internationale, et que nous allions engager des ingénieurs-conseils pour étudier l'aménagement futur de cette région. Ces études sont actuellement en cours.

Je puis assurer à tous les députés que le Conseil des ports nationaux et le gouvernement se proposent de veiller—dans la mesure où nous pouvons correctement prévoir les besoins de ce port qui, je l'ai dit une ou deux fois, est semblable au fond d'un entonnoir et dessert un tiers environ du Canada, c'est-à-dire non seulement le Sud de la Colombie-Britannique, mais encore presque tout l'Alberta et une grande partie de la Saskatchewan comme, bien sûr, tout le Sud de la Colombie-Britannique, du moins—de veiller, dis-je, à ce qu'on développe aussi rapidement que l'exige le trafic, ce vaste port qui est déjà le plus grand de la côte du Pacifique et dont l'expansion est la plus rapide, comparée à celle de tous les ports canadiens.

Nous avons fait des estimations et des extrapolations assez précises à ce sujet, et nous sommes certains que le trafic augmentera très rapidement. Évidemment, ce qui presse le plus à l'heure actuelle, c'est de savoir si les installations actuelles et les nouveaux aménagements du port de Vancouver suffiront aux activités d'exportation de charbon qu'on peut prévoir dès maintenant et d'ici quelques années.

M. Woolliams: D'ici 10 ans.

L'hon. M. Pickersgill: C'est une question qui prête à de sérieuses controverses, les députés ne l'ignorent pas. Je dirai même qu'elle m'a causé beaucoup de soucis, car—tous les députés le comprennent, je crois—si les frais de transport et de chargement de ce charbon sont payés par les Canadiens, cela créera des revenus, de l'embauche et des recettes fiscales au Canada.

• (8.50 p.m.)

Si l'on verse ces montants aux citoyens américains, les États-Unis en retireront des revenus, de l'embauche et des taxes. Toutes autres choses étant égales, n'importe quel Canadien voudrait que ces avantages restent entièrement au Canada.

Je crois bien que personne à la Chambre ne le contesterait. Comme l'a dit l'honorable représentant de Bow-River, il s'agit également de savoir s'il y a moyen d'extraire et de vendre le charbon à un prix qui assurera la rentabilité de toutes ces transactions sans que le gouvernement du Canada ait à fournir des subsides. On a versé des subsides assez substantiels pendant plusieurs années pour des quantités relativement faibles, qui sont cependant importantes lorsqu'il s'agit de charbon, provenant de trois mines que l'honorable député a citées, soit celles de Coleman, en Alberta, de Crows-Nest, près de Fernie en Colombie-Britannique, et de Canmore, qui se trouve sur la ligne principale du chemin de fer du Pacifique-Canadien. La question qui a été débattue vivement entre les exploitants de ces mines et la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien depuis quelques mois consistait à déterminer si le Pacifique-Canadien et les entreprises du terminus de Vancouver pouvaient offrir un taux de transport et de chargement que les expéditeurs pourraient acquitter, tout en réalisant des profits sur leurs transactions et ceci en supposant qu'on puisse augmenter suffisamment la quantité de charbon qu'on vend au Japon.

Quoi qu'on puisse dire au sujet du Pacifique-Canadien, sous notre régime de gouvernement, cette compagnie est encore une entreprise privée, comme le sont les mines de charbon. C'est une affaire de marchandages et je crois que le gouvernement aurait tort de prendre parti pour l'un ou l'autre. Il nous incombe, je crois, de demeurer impartiaux et de leur permettre autant que possible de faire leurs propres marchandages.

M. Woolliams: Puis-je poser une question au ministre? Je conviens avec lui que le gouvernement doit demeurer impartial, mais lorsqu'il s'agit d'exportations de charbon d'une valeur de millions de dollars—le *Financial Post* a mentionné le chiffre de 260 millions —par une compagnie minière de l'Alberta, il n'est plus question de partialité ou d'impartialité, mais c'est une bonne affaire que d'effectuer des ventes. Le Pacifique-Canadien n'existerait pas si ce n'était des ventes de charbon ou de céréales.

L'hon. M. Pickersgill: Certainement, et sans un chemin de fer pour le transporter au litto-

ral, on ne pourrait vendre le charbon, et les cheminots et les compagnies des chemins de fer ont autant le droit de gagner leur vie que la houillère. L'honorable député me permettra peut-être de signaler qu'il a négligé de dire, dans son discours, que le 24 mai, le président de l'Office fédéral du charbon a annoncé la conclusion d'un contrat à long terme entre les houillères Coleman et les Japonais, prévoyant l'expédition de charbon à partir du Canada seulement et que cette transaction est maintenant complète. Elle n'aurait pu être menée à bonne fin sans l'intervention du gouvernement qui a autorisé l'Office du charbon à payer des subventions sur une échelle décroissante, pendant deux années de plus que la période de deux ans prévue, afin de permettre à la houillère Coleman d'accroître sa production par étapes, jusqu'à un million de tonnes. Le Pacifique-Canadien a dit qu'au moment où il aurait obtenu un million de tonnes de cette mine, il accorderait un tarif combiné de $4.60, sous réserve d'une certaine escalade sur laquelle les deux parties se sont mises d'accord; à ce moment-là, toute subvention devrait être inutile. Sur cette base, on a signé un contrat portant sur une quantité de charbon valant 160 millions de dollars. Ce charbon sera expédié à partir des houillères Coleman en Alberta, en passant uniquement par le Canada, créant ainsi des emplois au Canada non seulement en ce qui concerne l'extraction, mais aussi dans le transport et le chargement à bord des navires. Je ne pense pas que nous ayons quelque motif d'avoir honte de rendre cela possible par l'intermédiaire de l'Office du charbon, pour les deux années supplémentaires et au moyen d'une certaine subvention décroissante additionnelle.

Peut-être est-il important que j'affirme l'évidence en disant que le gouvernement est prêt, comme il en a fait part à l'Office du charbon, à faire conclure un arrangement précisément comparable avec les industries du Pas du Nid-de-Corbeau. Si, pendant une période de transition, elles ont besoin d'une subvention décroissante additionnelle pour pouvoir augmenter leur production au point d'être en mesure d'utiliser des trains complets et de réaliser d'autres économies, nous sommes disposés à les traiter d'une façon comparable aux houillères de Coleman qui ont pu ainsi passer un tel contrat.

Telle est l'attitude du gouvernement à ce sujet. Comme l'honorable représentant, j'ai lu bien des choses dans les journaux, mais je n'y accepte pas tout à première vue.

M. Woolliams: Le ministre a cité les mêmes chiffres que le *Financial Post.*

L'hon. M. Pickersgill: On a affirmé qu'on pourrait construire un chemin de fer pour le rattacher au *Great Northern Railway,* et qu'il serait possible d'appliquer un taux combiné de $4, pour le transport et le chargement sous réserve d'une sorte d'escalade. J'ignore si ce sont les faits mais ce sont des allégations et, bien entendu, elles constituent un élément de la situation. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé il y a quelque temps qu'il ne permettrait la construction de cette ligne de chemins de fer dans les Kootenays qu'à la condition que le charbon soit ramené au Canada pour être exporté par un port canadien et qu'il en interdirait la construction si le charbon devait être expédié depuis les États-Unis. Sauf erreur, c'était la condition imposée. C'est ce que j'ai lu. On ne me l'a pas dit directement. Je crois que le gouvernement de la Colombie-Britannique était prêt à faire construire cette installation à Roberts Bank, près du transbordeur de Tsawwassen pour l'expédition du charbon. Dans le *Province* de Vancouver du 16 mai, le premier ministre de la Colombie-Britannique aurait dit:

> Quant à l'aménagement proposé de Roberts Bank, lorsqu'un contrat aura été conclu pour la vente au Japon du charbon de la Colombie-Britannique comme l'a proposé la *Crows Nest Industries Ltd,* le gouvernement nommera alors les membres de la nouvelle commission portuaire de la Colombie-Britannique et entreprendra l'aménagement d'un terminus de chargement du charbon.
>
> Entre-temps l'Hydro de la Colombie-Britannique cherche le terrain nécessaire à l'aménagement de l'emprise pour relier son réseau ferroviaire de la vallée du Fraser avec la nouvelle région portuaire. M. Bennett a signalé que les engagements pris par toute autorité portuaire ne constitueraient pas des garanties de la province, mais il a supposé que la signature du contrat serait la condition du financement. «Nous voulons que cette entreprise soit rentable».

D'après moi, si le gouvernement de la Colombie-Britannique juge bon de placer ses fonds dans un aménagement destiné à l'expédition de ce charbon et que cette entreprise doive être authentiquement rentable, par là je veux dire que tous les frais seraient payés par le trafic ainsi que l'intérêt et l'amortissement du coût de l'entreprise, pourvu qu'il s'agisse du genre d'installation qui cadrerait avec l'expansion à long terme du port, il serait bien difficile à quiconque d'y trouver à redire. C'est ainsi que je comprends la rentabilité d'une entreprise. Mais on serait généralement d'avis aussi, je crois, que si ces transactions devaient être fondées sur l'expédition de charbon par un autre parcours que celui traversant le Canada, certains problèmes se poseraient au sujet du versement de la subvention pendant une période de transition.

• (9.00 p.m.)

Cependant, j'ai très bon espoir, d'après certains renseignements qui me sont parvenus aujourd'hui seulement, qu'il sera possible comme on l'a pu dans le cas de la mine Coleman, de conclure une entente. Je tiens à répé-

ter que j'ai l'autorisation de dire—vu l'absence de mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, comptable à la Chambre de l'Office du charbon, qui se trouve à Washington aujourd'hui—que le gouvernement est tout à fait prêt à accorder des conditions comparables aux industries du Pas du Nid-de-Corbeau pendant une période de transition pour permettre d'intensifier la production pour qu'un pareil contrat soit réalisable.

Le très hon. M. Diefenbaker: Que veut dire le ministre par «comparable»?

L'hon. M. Pickersgill: Je veux dire comparable aux conditions imposées à la mine Coleman, dont le contrat est déjà conclu.

M. Woolliams: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Pickersgill: Assurément.

M. Woolliams: Le ministre m'a répondu en partie. Toutefois, j'aimerais l'entendre répondre à cette question-ci: pourquoi le chemin de fer *Great Northern* et les établissements houillers maintiennent-ils qu'ils peuvent expédier ce charbon à meilleur marché que le Pacifique-Canadien? Nous voulons tous un acheminement par les routes canadiennes. Nous ne demandons pas que les États-Unis se mêlent de l'entreprise. Je demande donc au ministre pourquoi il n'a pas discuté cet aspect du problème avec le Pacifique-Canadien.

L'hon. M. Pickersgill: Bien entendu, j'ai discuté cet aspect du problème avec le Pacifique-Canadien. Le député, qui était assidu à la Chambre lors de l'étude de la loi nationale sur les transports, se rappellera certainement que tout tarif-marchandises applicable à une expédition, d'un point du Canada à un autre endroit du Canada, par la voie d'un autre pays, doit être déposé à la Commission canadienne des transports et être compensatoire. Le tarif est sujet à un examen minutieux de la part de toute partie intéressée qui ne le juge pas compensatoire. Nous n'avons pas de preuve, à part la parole des instigateurs de cette négociation touchant le charbon, que ce taux composé serait possible.

Il repose sur trois ou quatre conditions très importantes. Voici la première: si on pouvait construire un chemin de fer à un certain endroit et faire le raccord nécessaire avec un chemin de fer des États-Unis. Il faudrait aménager des moyens d'expédition, inexistants à l'heure actuelle. Si tous ces projets se réalisent, sur une certaine base, alors le tarif sera de $4. Cela se produira peut-être, mais la chose est loin d'être prouvée. Je n'ai jamais pensé que les déclarations retentissantes faisaient mieux aboutir les projets que celles que l'on chuchotait à mi-voix. Une chose est vraie en soi ou elle ne l'est pas, et en ce qui concerne cette déclaration-ci, je ne suis pas en mesure d'en connaître l'exactitude. Il m'est impossible de vérifier les comptes du *Great Northern Railway*. Je suis sûr que ces gens parlent en toute bonne foi. Je n'ai aucun doute là-dessus. Néanmoins, j'ai vu au cours des 30 dernières années bon nombre de projets qui coûtaient, en fin de compte, beaucoup plus cher qu'on ne l'avait prévu avant de les mettre en train.

En ce qui concerne la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, le chemin de fer existe, les moyens d'expédition aussi, et nous savons que le charbon peut être expédié. Il s'agit tout simplement de savoir si les deux parties peuvent, oui ou non, s'entendre, comme l'ont déjà fait Coleman et le Pacifique-Canadien. Nous espérons qu'elles y arriveront et qu'avec l'aide de l'Office du charbon et du gouvernement, elles réussiront à établir le tarif répondant aux moyens financiers des exploitants et à poursuivre quand même heureusement l'exploitation de la mine afin de pouvoir obtenir le contrat. J'espère sincèrement qu'elles le pourront, car ce serait magnifique pour le Canada.

M. Olson: Puis-je poser une question au ministre? Il a dit que le taux convenu de $4.60 la tonne serait possible, vu qu'il y avait une entente avec le gouvernement au sujet d'une subvention réduite graduellement au cours des deux prochaines années. Le ministre serait-il disposé à nous dire maintenant quelle proportion de cette somme de $4.60 la tonne sera versée à titre de subvention par l'entremise de l'Office du charbon?

L'hon. M. Pickersgill: Aucune. Je sais gré au député de cette question, car elle prouve qu'il manquait des détails à mon explication. Cette subvention doit permettre à la mine Coleman d'accroître sa production à des millions de tonnes. Une fois ce chiffre atteint le Pacifique-Canadien a accepté d'en assurer le transport à $4.60, sour réserve de certaines escalades dont je ne parlerai pas en ce moment. Il s'agit d'une entente très compliquée qui porte sur l'escalade des frais de main-d'œuvre que les Japonais doivent naturellement payer. Si la mine Coleman peut augmenter sa production à un million de tonnes, cette exploitation deviendra rentable. C'est pour subvenir aux besoins de cette période intermédiaire que l'on verse des subventions.

M. Olson: Dois-je alors présumer que sur la somme de $4.60 la tonne il y aura un certain montant de versé jusqu'à ce qu'on en arrive au million de tonnes? Le ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre le montant que cela représenterait?

L'hon. M. Pickersgill: Je crains de ne pas avoir tous les détails. J'ai un exemplaire du communiqué publié par l'Office du charbon. Naturellement, la subvention est actuellement de $2.73 la tonne. Or, une partie de cette subvention s'applique au tarif-marchandises et une autre partie va aux houillères. Je ne sais pas trop comment elle se répartit. Sauf erreur, la subvention est de l'ordre de $1.40 pour le tarif-marchandises et les frais de manutention actuels. Cependant, le tarif-marchandises et les frais de manutention tomberont à $4.60 quand la production atteindra un million de tonnes. A partir de là le tarif-marchandises ne sera plus subventionné. La houillère aura peut-être besoin d'une petite subvention pour l'installation de nouvelles machines et l'établissement de nouvelles méthodes pour accélérer la production. La subvention serait de $2.73 en tout pour la première année et, je pense, la deuxième année, puis légèrement inférieure pour la troisième année et encore plus faible pour la quatrième.

M. McIntosh: Avant que le ministre reprenne son fauteuil...

L'hon. M. Pickersgill: Je n'en ai nullement l'intention; je pense à autre chose.

M. McIntosh: Puisque je suis déjà debout, je tiens à m'excuser auprès du ministre. Évidemment, il a répondu à certaines questions soulevées cet après-midi au sujet des services aériens. J'étais dans le couloir et l'on venait de m'appeler. Toutefois, m'a-t-on dit, il a déclaré que le député d'Edmonton-Strathcona et moi n'avions pas compris la situation.

L'hon. M. Pickersgill: Non, sauf erreur, j'ai dit que le député d'Edmonton-Strathcona parlait comme s'il n'avait jamais vu ma déclaration du 27 mars, par laquelle j'annonçais que la capacité des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien serait doublée dès qu'elles pourront présenter une demande et remplir toutes les conditions. Des escales sont prévues et à Calgary et à Edmonton. A moins que je n'aie manqué quelque chose, le député d'Edmonton-Strathcona parlait comme si la situation était toujours la même qu'avant le 27 mars. J'ai cru que l'honorable représentant de Swift-Current-Maple-Creek se faisait l'écho de cette déclaration. Je ne formulais pas une critique.

Je disais justement qu'il est vrai que le gouvernement a prévu de doubler, en 1967, le nombre de sièges-milles offerts par le service transcontinental des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, ce qui semble répondre à la demande du député. J'ai dit ensuite, et il est peut-être bon de le répéter, que cela revient à peu près au même. Nous faisons tout ce qui est possible pour que des services aériens soient accordés par quiconque peut les assurer. Le véritable problème à l'heure actuelle c'est qu'aucune ligne aérienne ne peut obtenir assez d'avions pour suffire au trafic offert dans n'importe quel pays où la circulation augmente. Ce n'est pas par mauvaise volonté de la part du gouvernement ou des lignes aériennes; un grand nombre d'appareils vont au Vietnam au lieu de répondre à la demande des civils. J'ignore absolument comment changer la situation, si ce n'est en mettant fin à la guerre au Vietnam, ce que nous souhaitons tous pour très bientôt.

• (9.10 p.m.)

M. McIntosh: Le ministre permettra-t-il à d'autres transporteurs de venir dans les régions desservies par Air Canada où il y a des embouteillages, par exemple, à Ottawa? Les autres transporteurs aériens ont desservi Ottawa lorsque le personnel d'Air Canada a fait la grève et ils ont accompli un assez bon travail. Si d'autres transporteurs, comme les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, ont des appareils et peuvent prendre des passagers à Ottawa ou à d'autres endroits de la zone congestionnée, le ministre le leur permettra-t-il?

L'hon. M. Pickersgill: Ottawa figure sur la liste des villes que les lignes aériennes du Pacifique-Canadien pourront maintenant desservir. Je serais très étonné, cependant, si elles tentaient de desservir Ottawa très bientôt, et pour la raison suivante. Le trajet d'Edmonton à Montréal ou d'Edmonton à Toronto est un long parcours. Le trajet d'Ottawa à Montréal ou d'Ottawa à Toronto est relativement court. D'après moi, les autres transporteurs qui sont à court d'appareils ne prendraient pas beaucoup de passagers à Ottawa.

Je n'exploite pas une ligne aérienne, monsieur le président, mais je devine que si une compagnie voulait vraiment faire des affaires, elle serait plus intéressée à obtenir une escale à Edmonton ou à Calgary. Après tout, les compagnies sont censées transporter le plus grand nombre possible de voyageurs; par conséquent, pourvu que leur permis leur en accorde le droit, elles desserviront les régions où se trouvent le plus grand nombre de voyageurs. Je ne vois pas ce que l'on pourrait y faire, sauf espérer que les compagnies arriveront à établir de meilleurs horaires. Partout, il y a manque de places ou d'espace à marchandises. Pour accommoder plus de voyageurs dans une région, il faudrait délaisser ceux d'ailleurs. C'est tout ce que je dis, au fond.

M. McIntosh: Le ministre se rend sûrement compte que si une autre compagnie est autorisée à faire escale à Ottawa, elle prendra des

voyageurs pour d'autres aéroports, non seulement ceux qui vont d'Ottawa à Toronto, ou d'Ottawa à Montréal. Ces villes ne sont pas les seules au Canada où les gens veulent se rendre; il y en a qui se rendent aussi dans l'Ouest ou dans les provinces atlantiques. J'ai cru comprendre que le ministre permettrait à d'autres compagnies de desservir ces régions.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je crois avoir été très patient toute la journée, mais je n'ai pas pris la parole pour être constamment interrompu par le député.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Le temps alloué au ministre est terminé.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant (M. Richard): Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre continue?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je crois que je devrais maintenant traiter de façon plus ou moins méthodique des divers points soulevés depuis le début du débat.

Le député de Saint-Jean-Albert, le premier orateur, a abordé divers sujets, mais je crois que la question la plus importante qu'il a touchée, celle qui suscite le plus grand intérêt général, c'est le rapport des conseillers dont les services ont été retenus par le ministère des Transports et qui ont travaillé sous la surveillance du ministère des Transports et de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Je veux parler du rapport qui a trait aux problèmes de transport dans la région atlantique.

L'étude principale est maintenant terminée, bien que certaines études complémentaires soient encore en cours. Elle comporte environ 12 volumes et c'est un très long rapport. J'en ai fait préparer des résumés qui pourront être distribués et je tâcherai de les obtenir en anglais, en français ou dans les deux langues. Demain matin, j'aurai, je crois, un nombre suffisant d'exemplaires pour en distribuer à tous les députés. Avant d'en terminer à ce sujet, j'aimerais encore faire une courte remarque, mais je surveillerai l'horloge et je la ferai en dernier lieu, car j'aimerais aborder le plus grand nombre possible d'autres questions qui ont été soulevées.

Le député de Saint-Jean-Albert a aussi évoqué l'importance des communications par satellite. Je ne saurais assez abonder dans son sens. Tout ce domaine est des plus importants; non seulement les communications par satellite mais la question de l'emploi des satellites, de leur propriété et de l'organisation destinée à les contrôler et à les exploiter.

Nombre d'entre nous semblent portés à penser à l'utilisation la plus spectaculaire des satellites qui est de transmettre les images télévisées d'un secteur du globe à un autre. Je doute fort que ce soit là l'usage le plus important, car il en existe nombre d'autres. En effet, les satellites peuvent faciliter les communications téléphoniques et télégraphiques, ainsi que d'autres que je ne comprends pas très bien, et le faire à une échelle qui dépasse de beaucoup tout ce à quoi nous avons pu rêver en utilisant les lignes terrestres, les transmissions par micro-ondes ou d'autres méthodes.

On utilise aussi les satellites à de nombreuses autres fins telles que les travaux d'exploration et la photographie de la terre. Il est très important que, grâce aux connaissances qui deviennent disponibles, nous élaborions le plus rapidement possible les meilleures politiques visant à l'utilisation la plus efficace de ce nouveau moyen formidable, tant pour la communication des connaissances que pour l'acquisition de nouvelles connaissances. C'est de diverses façons que le gouvernement accorde à cette question l'attention la plus empressée.

Le député de Saint-Jean-Albert a prononcé un discours assez complet; je dois donc me montrer sélectif. Il s'est enquis entre autres de la date probable d'établissement de la Commission canadienne des transports. J'aimerais pouvoir lui donner une date précise mais cela n'est pas encore possible. Les dernières nouvelles que j'ai eues à ce sujet, c'est que la rédaction des règlements que devra suivre la Commission, une fois établie, est presque terminée. Il restera aussi à choisir le personnel, et la chose est à l'étude.

Il faut comprendre, bien entendu, que cette commission devra être en mesure de fonctionner dès son établissement. Comme ses fonctions sont présentement effectuées, à bien des égards, par la Commission des transports du Canada, la Commission maritime ou la Commission des transports aériens, l'intérêt public en souffrirait moins si nous prenions un peu plus de temps pour nous assurer que les choses sont bien faites. Si la Commission n'est pas établie plus tôt, aucune affaire courante vraiment urgente n'en sera retardée.

J'ai traité du point principal soulevé par le député de Vancouver-Est qui s'est informé de l'avenir du port maritime de Vancouver.

• (9.20 p.m.)

Quant à la question de l'aéroport international de Vancouver qu'ont mentionnée plusieurs députés, dont le dernier est celui de Burnaby-Richmond, je leur rappelle, lorsqu'ils disent qu'on aurait il y a longtemps assuré une voie d'accès aux aéroports de Montréal et de Toronto s'ils étaient construits sur des îles, que l'aéroport de Dorval est sur une île tout comme l'aéroport de l'île à Toronto. Il n'y a qu'un vieux traversier médiocre qui relie l'île de Toronto à la terre ferme. Je ne voulais que parler, pous ainsi dire, en blague, pour lancer une de ces farces crues que les politiciens regrettent d'habitude. Tous les gouvernements ont jugé jusqu'ici qu'une fois les passagers à l'aéroport, c'est l'affaire des autorités locales d'y assurer l'accès.

M. Cowan: Qu'elles le fassent donc.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne me laisserai pas distraire par le député d'York-Humber, que ce soit tentant ou non. L'emplacement de l'aéroport de Vancouver sur une île est un cas spécial et, si je puis exprimer une opinion personnelle aussi osée qu'un ministre puisse se permettre, le plus tôt le ministère des Transports s'entendra pour acheter tout Sea Island, mieux cela vaudra. Je suis certain qu'on aura besoin un jour de cette île. Je comprends le problème qu'a décrit le député de Burnaby-Richmond et je ferai volontiers mon possible pour accélérer les démarches sans causer de tort à aucun homme sérieux habitant chez lui.

Nous admettons aussi que, vu le problème géographique spécial qui se pose lorsque l'aéroport est situé sur une île, le gouvernement fédéral devra faire sa part pour régler les problèmes d'accès. Nous tenons aujourd'hui même des discussions actives avec le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue d'élaborer une formule nous permettant d'assurer un accès à l'aéroport de Vancouver sans avoir à faire un détour par l'île Lulu.

Plusieurs députés, à commencer par celui de Portneuf et d'autres qui représentent le Nord de l'Ontario et du Québec, ont parlé de trains. Le député de Roberval a prononcé un discours très éloquent cet après-midi et j'avais, quant à moi, l'impression qu'il décrivait un voyage en Sibérie et non au Canada. Les orateurs ont fait ressortir la nécessité d'améliorer nettement les services ferroviaires du Nord de l'Ontario et dans certaines régions du Nord du Québec. Je signalerai volontiers cette question et tous les arguments qui ont été avancés aux chemins de fer Nationaux du Canada.

Le député de Moose-Mountain a fait des remarques constructives sur la Commission nationale des transports. J'ai déjà répondu aux arguments qu'il a formulés en faveur d'un service de réactés entre Regina-Saskattoon mais j'ai oublié de dire au député de Regina quelles sont les dates envisagées pour l'inauguration du service. Ce sera au cours du mois d'août—j'ai les détails dans mes documents. J'espère que ces dates ne seront pas retardées.

Le député de Trois-Rivières m'a demandé de faire appel encore une fois au Pacifique-Canadien au sujet du train de nuit qui part de Montréal pour aller à Québec. Bien entendu, je le ferai volontiers. Il a aussi soulevé d'autres points auxquels je me propose de donner suite.

J'avais répondu, je pense, au discours principal du député junior de Queens. Il m'a semblé opportun de le faire pendant l'étude du budget des dépenses vendredi. J'ai transmis ses félicitations au personnel de l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

Le député de Restigouche-Madawaska a parlé de la nécessité d'assurer des services aériens dans le Nord du Nouveau-Brunswick; cette question fera l'objet d'audiences qui seront entendues bientôt par la Commission des transports aériens.

Le député de Shelburne-Yarmouth-Clare a traité de l'aéroport de Yarmouth et du service de transbordeur vers la Nouvelle-Angleterre. J'ai pris note de ses observations générales au sujet de l'aéroport. En ce qui concerne le service de transbordeur, j'ai dit plus d'une fois que si nous pouvions trouver un navire pour suppléer au service existant, nous serions heureux d'en faire l'acquisition, mais il n'est pas tellement facile de trouver ce genre de navires.

A l'égard des instances présentées par le député de Timmins, le député de Timiskaming, plus un ou deux autres représentants, ainsi que le député de Chapleau, à l'égard des services aériens dans le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec, j'ai de nouveau l'intention de soumettre ce problème à Air Canada.

Je tiens maintenant à dire un mot sur un problème qu'ont soulevé le député de Swift Current-Maple Creek et bien d'autres représentants: le problème des pistes courtes. En adoptant, il y a une couple d'années grâce, surtout, à mes instances, une politique d'aide aux petits aéroports n'ayant pas de service à horaire fixe, on m'a accordé un crédit maximum de 1 million de dollars par an. C'est

pourquoi je puis dire au député de Kenora-Rainy River qu'au regard de la somme de $1,300,000 qui figure cette année dans les crédits, ces $300,000 sont un supplément que j'ai réussi à obtenir. On tente actuellement un effort sincère et conscient, compte tenu des sommes que le ministre des Finances estime pouvoir tirer des contribuables, pour résoudre, tout d'abord, les problèmes les plus urgents. Le député admettra, je pense, que mon explication est meilleure que celle qu'il a obtenue cet après-midi. A mon avis, une installation inutilisable ne peut pas servir—et j'ai jugé son argument sans réplique.

M. MacIntosh: Le ministre examinera-t-il à nouveau les demandes?

L'hon. M. Pickersgill: Nous reprenons les demandes environ une fois par mois et les passons en revue. Celles du député seront au nombre de celles qui seront examinées, naturellement.

Nonobstant les remarques élogieuses faites à mon sujet par le député de Royal, pour lesquelles je lui sais infiniment gré, je ne pense toujours pas pouvoir lui promettre de remédier à la situation du déchargement des grains de provende dans le port de Saint-Jean. On me dit qu'étant donné les nouveaux tarifs convenus dans le cas du transport de la plupart des céréales de provende, acheminées actuellement au Nouveau-Brunswick par rail, le transport maritime et ses perspectives actuelles ne permettraient pas les dépenses nécessaires dans un tel cas.

• (9.30 p.m.)

Relativement à ce qu'il dit des aides à la navigation et des autres installations que renferment nos voies d'eau intérieures, je suis entièrement d'accord avec lui. Dans les limites de nos ressources financières, nous essayons de faire en ce domaine autant qu'il est possible. Bien entendu, je signalerai aux compagnies de chemin de fer intéressées les instances du député de Wellington-Huron et des autres députés touchant l'abandon des gares et autres mesures semblables.

En ce qui concerne l'aéroport de Boundary Bay, dont mon confrère de classe du Manitoba, qui réside aujourd'hui temporairement à Vancouver, a parlé cet après-midi, j'ai reçu le dernier rapport touchant cet aéroport il y a deux jours à peine. Le ministère des Transports s'y intéresse beaucoup. Je dois dire tout ce que je sais à ce propos. Il n'y a qu'un problème qui pourrait en empêcher l'usage, et c'est la proximité de l'aéroport de Vancouver. Si nous pouvions être tout à fait certains que la chose ne comporterait pas de danger pour l'aviation, il n'y a pas de doute que nous aimerions beaucoup l'utiliser.

Mme MacInnis: Le ministre prend-il des mesures pour s'assurer s'il y aurait des risques?

L'hon. M. Pickersgill: Oh, oui. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour déterminer si ces risques existeraient.

Je parlerai à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, si ses directeurs n'ont pas déjà écouté ce que le député de Châteauguay-Huntingdon-Laprairie a dit de la rive sud du Saint-Laurent dans la région de Montréal. Quant au point soulevé par le député de Parkdale au sujet de la pollution de l'air à Toronto, l'activité du ministère des Transports dans ce domaine s'est jusqu'ici bornée exclusivement à certains aspects de la recherche, et ce travail se poursuivra. La compétence véritable à cet égard est encore mal définie. Nous savons que si des navires polluent l'eau, la chose relève de nous, mais nous ne savons pas exactement où se trouve la compétence dans d'autres domaines. Je suis tout à fait d'accord avec lui sur l'importance de cette question.

Le député de Timiskaming a mentionné le *Florida*. Un problème juridique est en jeu au sujet de ce présumé navire. Je ne saurais en dire plus à ce sujet pour le moment, mais je tiens à assurer au député que la chose n'est pas négligée. Je ne serais sûrement pas sincère en disant que je suis désolé qu'il ait soulevé la question.

Maintenant, je voudrais m'étendre un peu plus longuement sur la question des études sur le transport dans les provinces atlantiques. Comme tous les députés le savent, ces études découlent directement du rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports. La Commission MacPherson avait décidé qu'elle ne pouvait prendre le temps nécessaire pour traiter des problèmes particuliers à la région atlantique, et elle avait donné à entendre qu'il faudrait poursuivre cette enquête. C'est l'objet de ces études.

En préparant le bill sur les transports nationaux, le gouvernement a reconnu que la région atlantique présentait des problèmes particuliers qui ne pouvaient être traités sans une étude distincte et détaillée des nombreux aspects du transport dans la région et des répercussions du transport sur l'économie de la région.

Au cours de 1965, des entretiens eurent lieu avec les premiers ministres des quatre provinces atlantiques pour déterminer l'objet et la portée des études. A l'automne de 1965, on a décidé de charger des conseillers de faire les études requises. Le ministère des Transports a fourni les fonds et l'étude elle-même a été dirigée conjointement par les représentants

officiels de l'Office d'expansion économique de la région atlantique et du ministère des Transports.

On a demandé aux conseillers d'évaluer l'efficacité des transports actuels et de déterminer les meilleurs moyens de les développer ou de prévoir des installations de rechange pour répondre aux besoins actuels et pour encourager l'expansion économique des provinces atlantiques. Les experts ont pu effectuer leurs recherches avec une liberté totale, sans aucune intervention officielle. L'indépendance dont ils ont joui pour élaborer leurs conclusions était aussi complète que celle d'une commission royale d'enquête.

L'enquête principale était terminée au bout des dix-huit mois qu'on estimait nécessaires—je pense qu'ils méritent pour cela toutes nos félicitations—grâce à la collaboration des gouvernements provinciaux, des collectivités, des maisons d'affaires et des compagnies de transport.

L'étude, complète et détaillée, couvre non seulement les transports de chaque province, mais également des recherches spéciales sur divers services comme, par exemple, les services de cabotage de Terre-Neuve. On a spécialement étudié les conséquences éventuelles, pour la région atlantique, de la construction d'un corridor à travers l'État du Maine, entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, et le problème de la variation saisonnière du volume de trafic aux ports d'Halifax et de Saint-Jean.

On a fait une étude particulièrement poussée de l'influence, sur l'économie des provinces atlantiques, de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, de la loi sur la réduction des taux de transport des marchandises et de la loi nationale sur les transports.

Certes, les conclusions des experts-conseils embrassent de nombreux aspects des transports, mais elles mettent particulièrement l'accent sur la nécessité d'améliorer et de développer davantage les grandes routes de la région et attestent de la sagesse de l'appui donné par le gouvernement fédéral à l'aménagement de routes semblables, dans les provinces atlantiques, depuis 1963. On se rappellera que le gouvernement a décidé, en 1964, d'appuyer financièrement l'aménagement de la grande route du Nord de la péninsule de Gaspé, dans la province de Québec, plutôt que d'y prolonger le chemin de fer.

Au début de l'étude principale, il fut reconnu que, pour l'achever dans un délai raisonnable, il faudrait peut-être poursuivre en marge certaines autres études complémentaires. Par suite de l'insistance, dans l'étude principale, sur la nécessité d'aménager des routes dans les provinces atlantiques, des études supplémentaires portant sur les routes nationales sont présentement en marche.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Ces études portent sur certaines grandes routes dans la province de Terre-Neuve, particulièrement dans la péninsule de Burin et sur la côte nord-ouest, ainsi que sur une route que l'on projette construire à travers le Labrador; sur l'aménagement de la route, au Nouveau-Brunswick, de Moncton à la frontière du Québec, en passant par Bathurst et Campbellton; et sur l'obtention de renseignements supplémentaires concernant les routes de la Gaspésie, qui est comprise dans la région visée par la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.

Je signale ces études en particulier, car il est question de certaines autres routes dans l'étude principale, de routes dans l'Île du Prince-Édouard, de la route traversant la partie méridionale du Nouveau-Brunswick et d'un certain nombre de grandes routes essentielles en Nouvelle-Écosse.

Lors de sa dernière réunion, à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, l'Office d'expansion économique de la région atlantique a adopté une résolution officielle recommandant une aide soutenue du gouvernement fédéral aux grandes routes de la région atlantique afin de favoriser l'expansion économique.

Je veux insister sur les deux prochains paragraphes de cet exposé, en partie rédigé d'avance, que je fais en ce moment.

Dans leurs conclusions, les conseillers techniques recommandaient qu'on repense entièrement les moyens de transport entre le continent et Terre-Neuve, en ce qui concerne surtout les services autres que les services actuels de navires transbordeurs. Ces nouvelles conclusions devront être étudiées minutieusement, mais le gouvernement a fermement l'intention d'achever les travaux en cours et d'améliorer les terminus de chemin de fer à North Sydney et à Port-aux-Basques.

En publiant ces études, le gouvernement espère fournir à tous les intéressés, tant du secteur public que du secteur privé, l'occasion d'étudier et de commenter leur contenu. Le gouvernement a aussi l'intention d'examiner les constatations et les conclusions sans tarder, afin de formuler des politiques pour l'avenir.

• (9.40 p.m.)

Toutefois, ces problèmes sont loin d'être les seuls qui soient urgents, au pays, en matière de transports. Il y a quelques jours à peine, j'ai dressé plus ou moins au hasard une liste des choses que le gouvernement a promis de faire et aussi des grands problèmes de transport que je prévois. On frémit presque lorsqu'on se rend compte de ce qu'il faudra faire pour assurer au pays tout le développement

économique que nous souhaitons. En plus des problèmes que posent les provinces atlantiques, il y en a plusieurs autres dans le domaine des transports qui, en raison de leur énormité et de leur portée, échappent à la politique actuelle et exigent par conséquent qu'on leur accorde une attention spéciale. Par exemple, il faudrait aménager une traversée supplémentaire du port de Vancouver et aussi envisager l'agrandissement des installations portuaires; il faudrait aménager une voie d'accès supplémentaire à l'aéroport international de Vancouver, dans l'île Sea; à plusieurs endroits, il faudrait probablement construire des routes pour remplacer les embranchements de chemins de fer qu'on a décidé d'abandonner dans les provinces des Prairies et ailleurs; il faudrait prévoir d'autres aménagements et dépenses considérables pour faire face aux exigences futures de l'expansion du canal de Welland et de la voie maritime du Saint-Laurent.

A cela viennent s'ajouter l'amélioration et, peut-être, le creusage du chenal en aval de Montréal sur le Saint-Laurent; des travaux importants d'expansion aux aérogares de Toronto et de Montréal qui deviendront nécessaires pour répondre aux besoins du trafic-voyageurs de notre ère d'avions à réaction géants et d'avions supersoniques, ainsi que de meilleurs services de transport vers les grands aéroports; le besoin éventuel de quais et de chemins de fer dans le Nord et le Nord-Ouest canadien en vue d'y permettre l'exploitation rentable des ressources naturelles. Dans l'étude des autres besoins urgents en matière de transport, l'élaboration d'une politique dans tous ces domaines prend une importance majeure pour l'avenir de notre pays. Au point où j'en suis, je pourrais peut-être reprendre mon siège.

M. Schreyer: Monsieur le président, peut-être le ministre me permettrait-il une question. Il a mentionné en passant les avions à réaction géants et les avions supersoniques. Vu qu'il en a fait mention, le ministre nous dirait-il si le gouvernement a adopté une attitude ou une politique au sujet de l'achat de ces avions, ou son attitude est-elle tout simplement celle d'Air Canada?

L'hon. M. Pickersgill: En ce qui concerne les avions à réaction géants, on a constaté, en étudiant le budget d'Air Canada et ses estimations, que la compagnie ne pourrait probablement pas réunir tous les fonds nécessaires, et ainsi le gouvernement a dû décider s'il fallait commander ces avions. Nous en sommes venus à la conclusion que l'exploitation de ces énormes aéronefs permettraient probablement de réaliser des économies si considérables que ce serait causer un tort irréparable à la ligne aérienne que de ne pas lui permettre de commander le nombre d'avions qui semble nécessaire pour répondre aux besoins du trafic aérien.

Quant au Concorde que construisent actuellement les Britanniques et les Français, nous avons fermement approuvé la recommandation d'Air Canada pour qu'on l'autorise à acheter un certain nombre de ces aéronefs. Pour ce qui est des aéronefs supersoniques dont on a entrepris la construction, le gouvernement a approuvé la demande d'Air Canada, qui a ainsi pris sa place dans la file. A cette époque, tout le programme était assez incertain, et il l'est peut-être encore. De toute façon, je crois qu'il sera bientôt nécessaire d'étudier la question de nouveau, suivant les circonstances. Toutefois, compte tenu des meilleurs conseils qui nous ont été fournis et du fait que toutes les compagnies aériennes présentaient également des demandes et prenaient leur place dans la file, nous avons décidé de ne pas retenir Air Canada, bien que cela puisse entraîner des frais si nous décidons de ne pas aller de l'avant avec ce projet.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, j'aimerais poser quelques brèves questions au ministre. J'espère qu'il ne m'en voudra pas de les lui poser même s'il ne peut y répondre. Cela lui est arrivé dans le passé dans le cas d'autres questions de ma part. J'ignore s'il faut blâmer les questions ou le ministre. Une des questions que j'aimerais soulever a trait à ma circonscription, et l'autre est peut-être encore plus importante.

J'ai reçu des plaintes au sujet de l'éclairage du bassin pour petits bateaux dans le port de Nanaïmo. On se plaint que des gens sont entrés au port la nuit lorsqu'il n'y avait pas de lumières. D'après les renseignements que j'ai recueillis, il y a une dispute entre le conseil du port de Nanaïmo et la *B.C. Hydro Authority*. Le ministre pourrait peut-être se renseigner là-dessus pour voir si c'est le gouvernement de M. Bennett, le conseil du port de Nanaïmo ou le ministère des Transports qui n'est pas raisonnable.

Quant à l'autre question, j'en ai déjà saisi le ministère des Transports, mais sans obtenir encore de réponse satisfaisante; il s'agit de l'augmentation subite du prix de location des lots riverains dans la région du port de Nanaïmo. Ces prix ont doublé et triplé par rapport à ceux de l'année dernière. Sauf erreur,

cela s'explique par le prix de location élevé qu'a dû acquitter une entreprise extrêmement riche et rentable de la région. On a appliqué la même norme aux autres lots riverains, ce qui a posé aux autres entreprises moins importantes de la région, un très grave problème. Après enquête, j'ai constaté que les augmentations de loyers imposées par la Commission portuaire de Nanaïmo devaient être approuvées par le ministère des Transports. Le ministre voudrait-il bien s'occuper de cette question pour voir en vertu de quels critères le ministère a approuvé ces augmentations extrêmement rapides du double ou du triple du prix acquitté dans certains cas.

L'autre question intéresse beaucoup plus ma circonscription. Elle est importante et découle de certains renseignements que j'ai obtenus la semaine dernière en Nouvelle-Écosse. J'ai découvert, à ma grande satisfaction je dois dire, qu'à Dartmouth une usine fabrique les radiogomomètres automatiques les plus perfectionnés et les plus modernes pour avions. Tous les avions militaires américains en sont munis. Nouvelle, par contre, peut-être peu réjouissante: j'ai appris des directeurs de la compagnie que tous les hélicoptères utilisés au Vietnam en étaient dotés. Les militaires qui patrouillent la jungle ont un petit transmetteur qui permet à l'hélicoptère de les repérer, de nuit et de jour, par n'importe quel temps, et ainsi de suite.

• (9.50 p.m.)

Voici ce que je veux signaler au ministre. J'apprends qu'on n'a pas réussi à soulever l'intérêt du ministère des Transports pour ce radiogoniomètre automatique très élaboré et des plus moderne. Ainsi, le transport aérien se trouve désorganisé chaque fois qu'il y a du brouillard à Vancouver, à Toronto, et à d'autres endroits au Canada. Je comprends que c'est le même genre d'instrument que la compagnie BOAC a mis à l'essai à l'aéroport de Heath Row récemment, et qui lui a permis de faire atterrir des avions dans un brouillard épais. J'aimerais que le ministre s'interroge pour savoir s'il en a jamais entendu parler ou si les membres de son ministère ont été mis au courant de son existence; sinon, pourquoi? A mon avis, c'est une question grave: Nous avons ici un exemple parfait du genre d'industrie qui devrait être développée au Canada, pour produire des instruments spécialisés qui nous permettraient de soutenir la concurrence au niveau international. Le gouvernement canadien devrait certainement être le premier à encourager ce genre de choses dans l'exploitation des entreprises aériennes au Canada. J'espère que le ministre va réussir à faire quelque chose à ce sujet, et s'il n'en a jamais entendu parler, qu'il va se renseigner.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Si mes renseignements sont exacts, et je n'en doute pas, vu que je les ai reçus d'un ingénieur de la société, j'espère que le ministre agira avec célérité pour régler une fois pour toutes le problème de l'atterrissage et du décollage par temps de brume.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, personne ici n'est plus désireux que le député de Bonavista-Twillingate de régler le problème de l'atterrissage et du décollage par temps de brume. J'examinerai volontiers les trois questions soulevées par le député.

M. Howard: Monsieur le président, les dernières remarques du ministre m'ont intrigué, car il a parlé de l'aménagement de voies ferrées en direction du Nord. Il n'ignore pas que nous nous sommes intéressés dernièrement à cette question. C'était même à ce sujet que le ministre a prononcé à Kitimat ce discours abondant que j'ai rappelé plus tôt. Il est heureux que ce document figure désormais au hansard ce qui me dispense de répéter ces propos pour rafraîchir la mémoire du ministre.

J'ai toutefois quelque correspondance au sujet du projet tendant à prolonger la National-Canadien en direction nord à partir de son point le plus septentrional en Colombie-Britannique, c'est-à-dire au nord d'Hazelton jusqu'au Yukon, comme je l'espère bien. J'aimerais beaucoup que le ministre m'en donne son interprétation afin que j'en saisisse exactement le sens. A la suite d'une lettre reçue du président du chemin de fer et de l'allusion qu'elle renfermait, j'ai écrit au ministre et à son collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, car je sais qu'il s'intéresse à cette question.

Le ministre des Transports m'a écrit une lettre fort intéressante le 13 mai. Je ne vous parlerai pas particulièrement de celle que j'ai écrite, mais la lettre que j'ai reçue renfermait trois alinéas, le premier accusant réception de ma lettre et de ma proposition. Le deuxième mentionnait de nouveau que le ministre avait été visiblement impressionné par ce qu'il avait vu à Prince-Rupert et à Kitimat. J'aimerais vous citer cet alinéa, car il se rattache à toute

la question dont je veux avoir une interprétation. Le ministre y déclare:

A Prince-Rupert et à Kitimat, j'ai été fortement impressionné par ce que j'ai vu et entendu sur les possibilités d'expansion et le 3 mai...

Voilà une date importante à retenir. La lettion. Le ministre y déclare:

...quand j'étais à Montréal, j'ai passé quelque temps avec le président du National-Canadien à discuter, au sujet des chemins de fer, un grand nombre de problèmes dont celui-ci faisait partie. Je suis heureux de pouvoir vous assurer que le National-Canadien est très impressionné par ces possibilités et qu'il les examine de très près.

A première vue, cette lettre semble indiquer qu'on était disposé à prolonger la voie du nord d'Hazelton. C'est ainsi que j'ai compris cette lettre et j'ai pensé qu'aux yeux du ministre, le National-Canadien était aussi très fortement impressionné et allait sans doute s'occuper de l'extension de cette voie ferrée.

J'avais reçu une lettre du président du National-Canadien qui m'avait incité tout d'abord à écrire au ministre; par la suite, j'ai reçu la lettre en date du 13 mai. Je n'expliquerai pas encore une fois l'affaire de façon détaillée, mais je voudrais vous citer le dernier paragraphe dans lequel on lit ce qui suit:

La situation n'a pas changé depuis notre dernier examen, mais comme vous le savez sans doute, le ministère du Nord canadien et le ministère des Transports, dans le cours normal des choses, se tiennent au courant de pareilles éventualités.

C'est ce qui m'a poussé à écrire au ministre et à lui demander ce qu'il savait de la situation. Chose révélatrice, le président du National-Canadien m'avait écrit le lendemain de son entretien avec le ministre, à Montréal, et à la suite duquel le ministre m'avait répondu que le National-Canadien était très impressionné et qu'il étudiait la situation de près.

J'ai été étonné, monsieur le président, que le lendemain de cette conversation, le président de la compagnie m'ait affirmé par écrit que rien n'avait changé depuis le dernier examen de la situation, et qu'il m'ait proposé d'écrire au ministre des Transports qui était censé en savoir davantage. J'ai aussi écrit au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et sa réponse a été caractéristique des sentiments d'un gouvernement qui croit pouvoir toujours s'en remettre à d'autres des décisions. Il a dit tout ignorer de la situation, mais qu'il enverrait ma lettre au ministre des Transports.

J'aimerais que le ministre m'explique ce qu'il a voulu dire dans sa lettre du 13 mai, et qu'il m'indique si l'on peut s'attendre le moindrement à la construction d'un embranchement ferroviaire d'Hazelton vers le Nord.

L'hon. M. Pickersgill: Bien sûr qu'il en est question, mais rien n'est certain. Voilà exactement ce que la lettre disait et voulait dire. En outre, c'est exactement, à mon avis, l'interprétation normale qu'en donnerait n'importe qui.

M. Howard: J'aimerais poser une autre question, et j'espère que le ministre me donnera le temps de me préparer pour la réponse. Le ministre pourrait peut-être me donner sa réponse en français afin que je puisse en avoir une assez bonne interprétation grâce au système d'interprétation. La réponse qu'il m'a donnée est un exemple parfait du jargon administratif qu'emploie le gouvernement actuel. Comme le député de Timiskaming l'a demandé d'une façon très succincte hier au sujet des chemins de fer, comment peut-on aller dans deux sens en même temps. Le député a eu la bienveillance de ne pas consigner au compte rendu la réponse qu'il a reçue. C'était simplement que cela est possible pour un libéral. Le ministre vient de le prouver.

M. Sherman: Monsieur le président, j'aimerais poser une question découlant d'une situation qui me semble une injustice internationale. Ce n'est peut-être pas le cas, mais j'aimerais tirer la chose au clair. Toutefois, je remarque qu'il est dix heures et si la présidence et le comité y consentent, je vais déclarer qu'il est dix heures.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, si aucun autre député ne veut prendre la parole sur ce poste, sauf le député de Winnipeg-Sud, je me demande s'il pourrait exposer brièvement son point et me permettre de répondre. Avec cette permission, nous pourrions peut-être adopter le premier crédit.

M. Cowan: Monsieur le président, j'ai dit vendredi après-midi que je voulais parler de travaux de remblayage dans le lac Ontario sur le poste n° 1.

M. Knowles: Il est dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Monteith: Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous donner la liste des travaux de demain, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. MacEachen: Demain, nous avons l'intention de mettre en délibération les crédits du secrétariat d'État.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[*Français*]

LA RADIODIFFUSION—CONSTRUCTION DE POSTES DE RELAIS POUR TRANSMETTRE LES ÉMISSIONS FRANÇAISES DE RADIO-CANADA

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, la semaine dernière, je posais une question à l'honorable secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh), pour savoir dans quelle mesure la Société Radio-Canada était disposée à prendre tous les arrangements nécessaires afin de promouvoir la culture française à travers le pays, bref, de promouvoir le rayonnement du fait français d'un océan à l'autre.

Suivant les données statistiques que n'importe qui peut consulter, le Canada compte une population de 20 millions, dont 94 p. 100 sont rejoints par la télévision.

A la suite d'une laborieuse enquête sur la radiodiffusion au pays, la Commission Fowler s'exprimait en ces termes:

...la Société Radio-Canada est l'élément essentiel du système de la radio-télévision canadienne et l'instrument particulier le plus important dont on dispose pour le développement et le maintien de l'unité du Canada.

A la page 37 de la version anglaise du même rapport, on peut lire ce qui suit:

[*Traduction*]

A notre avis, Radio-Canada n'a pas réussi et ne réussit pas à bien s'acquitter de l'obligation qu'elle a de favoriser la compréhension entre les deux grands groupes culturels du pays. Sauf de rares exceptions, la Société ne présente pas d'émissions qui aideraient les Canadiens de langue anglaise à comprendre les vues et les aspirations du Canada français. De même, elle ne réussit pas à présenter aux Canadiens d'expression française les doutes, les incertitudes, l'ignorance et la bonne volonté des Canadiens de langue anglaise au sujet du «Fait français». Radio-Canada a elle-même fait la déclaration suivante sur sa programmation:

«Les horaires actuels ne permettent pas des échanges suffisants entre les Canadiens francophones et les Canadiens anglophones concernant les différents modes de vie, les idées et opinions ayant cours dans les différentes régions du Canada; une exploitation adéquate des talents des auteurs et des artistes; ou un choix judicieux d'émissions récréatives étrangères.»

[*Français*]

C'est la Commission Fowler qui s'exprime en ces termes, monsieur l'Orateur, et qui démontre clairement que la Société Radio-Canada n'a pas encore accompli le travail nécessaire afin de réaliser un rapprochement beaucoup plus étroit entre les deux principaux groupes ethniques qui composent le Canada.

[L'hon. M. MacEachen.]

Et, à cette fin, je formulais une suggestion à l'endroit du secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh), savoir que Radio-Canada pourrait construire—et cela constituerait un magnifique projet du centenaire—à travers le pays des postes de relais, qui pourraient retransmettre toute la programmation française émanant du réseau français de Radio-Canada, et qui permettraient à plusieurs éléments du pays de faire la connaissance d'une culture qui leur paraît étrangère à certains égards.

Le Canada a une population de 20 millions, dont 50 p. 100 sont d'âge inférieur à 26 ans. Et comme la jeune génération manifeste une largeur de vue étonnante, et comme elle est intéressée à renforcer l'unité canadienne, puisque les anciens fanatismes sont appelés à disparaître, je crois qu'il serait important que la culture française puisse pénétrer d'un océan à l'autre, et cela à un coût qui serait probablement inférieur à ce que la Commission Laurendeau-Dunton, elle-même chargée de promouvoir le fait français, va coûter au gouvernement.

Un poste de relai, qu'on appelle en anglais «repeater», coûte peut-être $50,000. Le coût d'exploitation est nominal; il suffirait d'établir dans toutes les capitales anglophones du pays, de même que dans les grands centres anglophones, des postes de relais qui pourraient justement retransmettre la programmation française de Radio-Canada. Ceci permettrait aux jeunes qui apprennent le français à l'école—un peu comme nous avons appris le latin, alors qu'après des années d'étude, on n'est même pas capable de commander un repas en latin, et comme dans les écoles anglaises où l'on enseigne le français: lorsque vient le temps de passer à la pratique, à la conversation, on ne se souvient pratiquement de rien—d'approfondir leurs connaissances.

Je fais donc la suggestion au secrétaire d'État pour voir ce qu'elle en pense.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je comprends très bien les sentiments qui animent l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette). Je crois qu'il devra admettre lui-même—je crois d'ailleurs qu'il l'admet—que le gouvernement et la Société Radio-Canada ont bien compris la situation qu'il a soulignée.

Il a lui-même cité quelques extraits du rapport de la Commission Fowler qui a été spécialement nommée pour faire enquête en ce domaine de la radiodiffusion et de la télévision au pays. Or, les députés de cette Chambre, et l'honorable député de Lotbinière en particulier, savent certainement que le gouvernement a publié et a présenté à cette Chambre un rapport, un Livre blanc sur la

radiodiffusion en 1966. Ce rapport a été étudié en détail par un comité de la Chambre qui, à son tour, a fait rapport à la Chambre. Le projet du centenaire de la Société Radio-Canada et du gouvernement, spécialement à ce sujet, est de présenter un bill sur la radiodiffusion, et dès que les travaux de la Chambre le permettront, la mesure sera présentée pour discussion.

Monsieur l'Orateur, je demande à l'honorable député de Lotbinière et à mes collègues de se reporter à l'article 13 de ce Livre blanc, qui traite du mandat de Radio-Canada et je cite:

> Aux termes de la loi actuelle sur la radiodiffusion, la Société Radio-Canada est chargée d'assurer un service national de radiodiffusion.

Et plus loin, à la fin de la page 15, on peut lire:

> Elle doit servir les deux groupes linguistiques officiels et répondre aux besoins particuliers des régions géographiques et elle doit contribuer activement au courant et à l'échange d'émissions de nouvelles, de divertissement et de bonne entente entre cultures et entre régions.

Cela est tiré de la politique actuelle du gouvernement en cette matière. Quant à la Société Radio-Canada, vous savez, monsieur l'Orateur, qu'elle fonctionne à même les fonds qui sont mis à sa disposition par le Parlement, après avoir planifié bien à l'avance les travaux qu'elle a à entreprendre ou qu'elle envisage. Ces stations satellites de retransmission seront . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a épuisé son temps de parole.

• (10.10 p.m.)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS—HAZELTON (C.-B.)—L'OPPORTUNITÉ DE STIMULANTS À L'ÉCONOMIE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, en Colombie-Britannique, l'agglomération d'Hazelton est, peut-être par définition, le centre d'un assez bon nombre de collectivités environnantes. Je me reporte donc à une région plus étendue que celle de l'agglomération d'Hazelton même. La région est en très mauvaise posture économique. La base de l'économie était l'abattage des arbres et le sciage du bois. Encore dernièrement, la majeure partie des salaires du secteur provenait d'une scierie assez considérable. Cette scierie a cessé de fonctionner et, au milieu du mois, le 17 ou le 18, les biens mobiliers de la compagnie ont été vendus aux enchères. Les pièces de la scierie qui faisaient intégralement partie de l'exploitation ont été déménagées. En conséquence, la seule possibilité de stabilité économique de la région est maintenant disparue.

Bien des gens, envisageant qu'il y aurait de l'expansion s'y sont établis avec leurs familles. Ils se voient maintenant menacés de déménager à la fin de l'année scolaire. Les plus tenaces veulent rester, car ils espèrent qu'il se produira des développements. Il faudra verser plus d'allocations de bien-être social s'il reste beaucoup de gens et si les perspectives économiques ne s'améliorent pas.

Si je comprends bien la philosophie du gouvernement et je ne veux pas la mettre en doute en ce moment, elle préconise l'amorçage de la pompe, soit de faire appel aux travaux publics à un moment où l'économie s'effondre ou périclite en vue de la stimuler, même pendant une période de transition seulement. S'il en est ainsi, il faudrait le faire. Le gouvernement du ministre a parlé plusieurs fois de ce projet par le passé.

L'an dernier le budget des dépenses a affecté un certain montant d'argent à la construction d'un immeuble fédéral dans la région. Ce projet a été annulé après que le ministre des Finances (M. Sharp) eut faussement représenté l'inflation comme un épouvantail. Le budget des dépenses ne fit plus mention de ce projet de construction. D'après les plus récentes informations que j'ai pu obtenir, la construction de cet immeuble est prévue non pour la présente année, alors qu'elle ferait un apport si utile, mais pour la prochaine année financière.

Quand nous discutions des crédits du ministère des Transports, j'ai soulevé la possibilité de prolonger le National-Canadien vers le nord, car cette initiative constituerait une impulsion supplémentaire pour l'économie de cette région. J'ai été en rapport avec le ministère de l'Industrie et je lui ai demandé d'examiner la situation pour déterminer les possibilités d'encourager les industries à se fixer dans cette région. Nous savons tous qu'il s'agit d'un processus extrêmement long et de nombreux mois peuvent s'écouler avant que le ministère de l'Industrie accomplisse quelque chose d'important, s'il est même en mesure d'accomplir quelque chose. Des groupes locaux sont en relation avec des entreprises industrielles dans d'autres régions du Canada et des États-Unis également. Il y a une ou deux perspectives d'activité économique dans ce domaine, mais plus tard seulement.

Je crois que c'est le moment idéal pour le ministre de mettre à exécution sa politique d'amorçage—comme on l'appelle—dans la région d'Hazelton et d'entreprendre dès maintenant la construction de cet immeuble fédéral. Même si le montant en cause est relativement restreint par rapport au coût d'autres entreprises, néanmoins il aidera une région qui connaît actuellement une période de marasme

économique et améliorera les perspectives d'avenir peu brillantes de la population.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le député avec beaucoup d'attention. Si je l'ai bien compris, il n'y a rien à redire à la mise en œuvre normale des plans du ministère, mais à la suite de la situation créée dans cette collectivité par la fermeture de la scierie, le député voudrait que le ministère accélère son programme et construise le bureau de poste. Il voudrait que les travaux commencent maintenant, à cause des emplois que cela créerait, sans plus.

Pour autant que j'aie résumé correctement son point de vue, je me ferai un plaisir d'étudier la question. Comme il l'a souligné, les prévisions budgétaires ne prévoient aucun crédit cette année pour cette entreprise. Il y a, bien sûr, le problème toujours crucial et constant, qui consiste à trouver l'argent nécessaire pour payer ces travaux. Cet argent doit sortir des poches du contribuable et, dans le cours normal des événements, il ne devrait pas être fourni avant l'an prochain.

Toutefois, monsieur l'Orateur, eu égard à ce qu'a dit ce soir, le député, je réexaminerai la situation, afin de voir s'il est raisonnablement possible d'expédier cette affaire et de commencer immédiatement les travaux, à condition qu'aucune autre considération adverse n'ait plus de poids. En tout cas, je promets d'examiner à fond la question à la lumière de ce qu'il a dit et, en temps et lieu, je ferai une déclaration.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 20)

APPENDICE

SOMMAIRE DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA ET LE COMITÉ DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'URSS SUR LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉDIFFUSION

La Société Radio-Canada vient de conclure un accord avec l'organisme soviétique responsable de la radiodiffusion, le Comité des ministres de l'URSS sur la radiodiffusion et la télédiffusion. Voici, en résumé, les termes de cet accord.

ACCORD D'ÉCHANGE EN GÉNÉRAL

En vertu de l'accord, conclu le 26 avril 1967, les deux parties échangeront des programmes de radio et de télévision d'intérêt particulier pour les Canadiens et les Russes. Les émissions radiophoniques échangées comprendront un choix de programmes de caractère littéraire et scientifique, des programmes sportifs et enfantins ainsi que des enregistrements sur bande magnétique de musique classique, folklorique et moderne, d'opéras et de concerts. Les émissions télévisées comprendront des courts métrages décrivant certains événements des deux pays et des émissions musicales, sportives, documentaires et enfantines.

En vertu de l'accord, les deux parties encourageront l'échange de personnel. L'équipe déléguée devra assumer les frais du voyage mais le pays hôte se chargera des frais de subsistance sur place. Les programmes radiophoniques et télévisés seront échangés soit gratuitement soit contre honoraires. Les deux parties, en vertu d'accords ultérieurs, pourront acheter et vendre des programmes télévisés, des films, des enregistrements musicaux et quelques autres programmes de radio et de télévision. Chaque partie utilisera à discrétion les programmes échangés gratuitement. Toutefois, ces programmes ne pourront être cédés à un tiers ni servir à des fins commerciales. Les modifications ou coupures des programmes ne doivent pas en dénaturer le fond.

ÉMISSIONS DOCUMENTAIRES RÉALISÉES EN URSS

a) Généralités:

Un accord supplémentaire permet à la Société Radio-Canada de tourner en URSS des documentaires destinés à la télévision. Les deux parties peuvent proposer des sujets de film mais toutes deux doivent s'entendre sur le sujet et le scénario d'un film. On portera particulièrement attention aux sujets favorisant les relations canado-soviétiques. La Société Radio-Canada a consenti à étudier les recommandations, observations et propositions des représentants du Comité soviétique sur le contenu de ces films quant à l'exactitude et à l'objectivité des films sur l'URSS et son peuple.

b) Composition des équipes de tournage:

Le Comité soviétique facilitera l'entrée en Union soviétique, ainsi que sa participation au tournage du film d'une équipe complète de tournage de Radio-Canada, réalisateur et reporter compris, sauf lorsque Radio-Canada préférera envoyer une équipe non complète. La durée du tournage sera fixée au préalable à partir d'une liste de prises de vue que proposera Radio-Canada.

c) Développement:

La Radio et la Télévision soviétiques garantissent le développement en URSS du film exposé. Radio-Canada se réserve le droit de négocier le développement au Canada d'un film exposé quand la chose semble souhaitable pour des raisons d'ordre technique.

d) Diffusion des programmes:

(i) *Au Canada*

Lorsque toutes les opérations de la réalisation du film seront terminées au Canada, Radio-Canada fera parvenir la version finale du film à Moscou où des hauts fonctionnaires autorisés du Comité soviétique le visionneront. Cet examen permettra au Comité de voir la version finale du film réalisé par Radio-Canada et de faire part de ses observations à ce sujet. En vertu de l'accord, le Comité n'a aucun pouvoir de veto. Toutefois, avant la diffusion de la version finale, Radio-Canada accepte de prendre en considération les observations du Comité soviétique.

(ii) *A l'étranger*

La distribution des films à l'extérieur du Canada doit être approuvée par les deux parties.

e) Conditions financières:

Les détails financiers du tournage et de la distribution feront l'objet d'une négociation et d'un accord distincts.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

LA REMISE DU CERTIFICAT DE CITOYENNETÉ AUX IMMIGRANTS REÇUS, AVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI

M. Steven Otto (York-Est) demande la permission de présenter le bill nº C-121, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Otto: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une modification d'ordre secondaire mais qui me semble fort sensée. L'objet de ce bill est de faire comprendre aux Néo-Canadiens et aux immigrants reçus ce que signifie véritablement la célébration de notre centenaire. En vertu du bill, tout immigrant reçu et résidant légalement au Canada aura le droit de recevoir le certificat de citoyenneté le ou après le 1er juillet 1967, jour de notre anniversaire national, avant l'expiration de la période de cinq ans requise et sans autre condition, sauf l'obligation de prêter le serment d'allégeance. Les députés s'étonneront peut-être d'apprendre que plus d'un quart de million de résidents du Canada ont droit au certificat de citoyenneté mais, pour une raison quelconque, ils ne l'ont pas obtenu. Advenant l'adoption du bill, ou si le gouvernement juge bon de faire adopter une mesure législative dans ce sens, je crois que beaucoup de futurs citoyens du Canada auront raison de se rappeler notre anniversaire national comme le jour où ils sont devenus citoyens du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE CODE CRIMINEL

LA LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway) demande à présenter le bill nº C-122, modifiant le Code criminel (Avortement).

Des voix: Expliquez-vous.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est la légalisation de l'avortement, pratique très répandue au Canada et ailleurs. Le bill vise à mettre fin à une situation où une loi inapplicable est discréditée et où des méthodes illégales de sabotage médical mettent en danger la vie et la santé d'un nombre croissant de femmes. Le bill prévoit qu'il sera possible de mettre fin à une grossesse, premièrement, quand sa continuation entraînerait un danger grave pour la vie ou causerait un tort sérieux à la santé physique ou mentale de la femme enceinte; deuxièmement, quand il y a risque considérable que l'enfant naisse anormal; troisièmement, quand la grossesse est le résultat du viol ou de l'inceste. Le bill prévoit qu'il sera mis fin à la grossesse uniquement sur l'avis de deux praticiens inscrits.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LIMITATION DES NAISSANCES ET LES AVORTEMENTS THÉRAPEUTIQUES

M. Ian Grant Wahn (Saint-Paul): demande à présenter le bill nº C-123 modifiant le Code criminel (Limitation des naissances).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Wahn: Monsieur l'Orateur, le bill vise à rendre tout à fait légale la distribution de renseignements et d'appareils relatifs à la limitation des naissances, à expliquer bien clairement que les avortements thérapeutiques sont légaux et à prescrire des mesures de protection dans ces avortements.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

• (2.40 p.m.)

LE BUDGET

DÉPÔT DU LIVRE BLANC

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Chambre consentirait-elle à revenir à l'appel des motions?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Sharp: Je désire déposer des exemplaires anglais et français des documents budgétaires habituels. Je demanderais le consentement de la Chambre pour faire publier ces documents en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui, de même qu'au hansard du jeudi 1er juin, date à laquelle je compte présenter le budget.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—LA SÉANCE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu du fait que le Conseil de sécurité s'est réuni hier et qu'il se réunira à nouveau cet après-midi pour discuter la situation périlleuse au Moyen-Orient, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dira-t-il à la Chambre si jusqu'ici les discussions présentent certains indices encourageants.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de m'avoir laissé savoir qu'il se proposait de poser cette question. Comme mon honorable ami le sait, le Conseil de sécurité s'est réuni hier et il se réunira à nouveau à trois heures cet après-midi, en vue de poursuivre l'étude de la situation au Moyen-Orient. Il s'était réuni d'abord le 24 mai à la demande du Canada et du Danemark et s'était alors ajourné jusqu'à ce que le secrétaire général revienne du Caire et publie son rapport le 27 mai. Son rapport est inscrit à l'ordre du jour, comme l'est aussi un sujet proposé par le délégué de la République arabe unie.

Des consultations sont actuellement en cours. Elles visent à faire l'accord sur l'initiative que pourrait prendre le Conseil. Les efforts convergent vers l'idée d'un appel aux parties pour les engager à faire preuve de modération, conformément à une des recommandations du secrétaire général qui a déclaré:

> A mon sens, le règlement pacifique de la crise actuelle dépendra d'un répit qui permettra à la tension, laquelle a atteint maintenant un niveau critique, de s'apaiser. J'exhorte donc toutes les parties intéressées à faire preuve d'une modération toute spéciale, à s'abstenir de toute belligérance et à éviter tout autre geste propre à accroître la tension, afin de permettre au Conseil de s'occuper des causes sous-jacentes de la présente crise et d'y trouver une solution.

Hier, l'ambassadeur du Canada, qui est intervenu dans le débat, a insisté sur le fait qu'une action provisoire du Conseil dans le sens proposé par le secrétaire général était souhaitable avant que les Nations Unies agissent de manière plus précise, lorsque les consultations nous auront, comme il l'a dit, «permis d'avoir une compréhension suffisante de la prochaine initiative à prendre.»

Comme le Conseil se réunit à trois heures, nous devrons attendre l'issue de la réunion cet après-midi pour voir ce qui arrivera demain ou après-demain.

[M. l'Orateur.]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Étant donné que l'appel de M. Kossyguine, premier ministre de l'Union soviétique, à Israël et à la République arabe unie, leur demandant de s'abstenir de toute action précipitée, a grandement encouragé ceux qui espèrent qu'une guerre pourra être évitée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dirait-il s'il a reçu, par la voie diplomatique, confirmation de l'allégation du président Nasser, selon laquelle l'Union soviétique l'aurait assuré de son aide pour maintenir le blocus du golfe d'Aqaba?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette prétendue allégation. Il est vrai, je pense, que l'Union soviétique a conseillé à tous les intéressés de faire preuve de retenue et de modération dans cette affaire.

[*Français*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES ET L'ÉVALUATION DES MOYENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je voudrais lui demander si, à la suite de la conférence du Conseil canadien des aveugles, tenue en fin de semaine dernière dans les Maritimes, il a reçu un télégramme réclamant l'abolition de l'évaluation des moyens pour les aveugles qui réclament une pension, et s'il a l'intention de considérer, dès la présente session, cette requête justifiée?

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE MAINTIEN DU CONTINGENT CANADIEN DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu le travail exceptionnel accompli par les troupes canadiennes au sein de la Force d'urgence des Nations Unies, le gouvernement a-t-il l'intention de garder le contingent canadien intact, au cas où ses services seraient requis de nouveau plus tard?

L'hon Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question, je dois d'abord dire que le contingent canadien de la FUNU se compose

de plusieurs éléments de service de l'armée: le corps des magasins militaires, le service technique royal de l'électricité et de la mécanique, et ainsi de suite. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une unité que l'on garderait normalement telle quelle. Elle ne peut, par exemple, se comparer à un bataillon d'infanterie. Nous avons un bataillon d'infanterie de réserve au cas où il serait requis pour les fins des Nations Unies, mais les troupes que nous avons affectées à la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient ont assuré le fonctionnement des services pour les contingents des autres pays. Ce n'est donc pas le genre de groupe dont on ferait d'ordinaire une unité distincte.

Cependant, je puis assurer à mon honorable ami que l'un des principes fondamentaux de notre politique, c'est d'avoir dans nos forces les éléments qui peuvent être utilisés de temps à autre, au besoin, pour les fins des Nations Unies ou pour d'autres fins. Chaque fois, nous avons pu répondre aux besoins des Nations Unies et je compte que nous pourrions continuer de le faire n'importe quand dans l'avenir si c'était dans l'intérêt de notre pays.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre. Vu que l'on doit envoyer temporairement environ 300 miliciens à notre brigade canadienne en Allemagne pour répondre aux besoins en personnel, le gouvernement a-t-il l'intention de réaffecter certaines de ces unités de reconnaissance au théâtre européen, à leur retour de l'enclave de Gaza, pour répondre à nos engagements envers l'OTAN?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, il n'existe pas de projet du genre mentionné par mon honorable ami. Nous avons évidemment pris des dispositions pour que les miliciens s'entraînent davantage avec les forces régulières, ce qui fait partie du projet pour l'emploi de la milice. Cette dernière devrait être ainsi mieux préparée en cas d'urgence. Je tiendrai la question du député pour préavis, mais en fait je ne crois pas ...

M. Winch: Le ministre veut-il dire qu'il ne sait pas qu'on envoie 300 hommes en Allemagne?

L'hon. M. Hellyer: Je sais que nos miliciens s'entraînent avec nos forces régulières, mais je ne sais rien de l'envoi projeté d'un contingent aussi important. J'aimerais certainement vérifier ce renseignement avant de le confirmer.

M. Winch: Le contingent doit être composé de 304 hommes.

LE PÉTROLE

L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC ET L'EXPLOITATION DU MARCHÉ DE CHICAGO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre, quant à notre industrie pétrolière. Son ministre des Mines et de l'Énergie lui a-t-il fait part qu'il avait reçu des États-Unis l'approbation d'installer un oléoduc destiné à exploiter l'important marché de Chicago, comme on l'a rapporté ce matin?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je devrai étudier cette affaire, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—A PROPOS DE L'IMPORTATION MASSIVE D'ŒUFS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le 16 mai j'ai posé, en son absence, une question à son secrétaire parlementaire, comme suit:

> En vue des importations massives d'œufs dans la province de Québec, ce qui constitue une pénalisation inacceptable à nos producteurs, l'honorable secrétaire parlementaire voudrait-il indiquer quelles mesures le ministre va prendre pour remédier à cette situation défavorable à nos cultivateurs?

Dans sa réponse, l'honorable secrétaire parlementaire m'informait qu'il traiterait de cette question avec le ministre et que ce dernier me donnerait une réponse.

L'honorable ministre est-il en mesure de me donner une réponse aujourd'hui?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas prêt à répondre aujourd'hui, mais j'essaierai d'avoir une réponse demain pour l'honorable député.

[*Traduction*]

LE DIVORCE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar) Puis-je poser une question au très honorable premier ministre? Serait-il en mesure d'informer la Chambre de la date où le gouvernement s'attend de proposer la réforme de nos lois régissant le divorce et dont fait état le discours du trône?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Eh bien, monsieur l'Orateur, peu après que le comité aura terminé ses travaux. Je ne crois pas que ce soit avant l'automne.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Est-il en mesure de nous dire si le plan suivi par l'armée grecque lors de sa récente insurrection s'inspirait d'un plan de l'OTAN dirigé contre les gouvernements communistes?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que cette question soit acceptable.

RADIO-CANADA

LA VIOLATION DES NORMES RELATIVES AUX ÉMISSIONS ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, hier, le député de Queens (M. Macquarrie) a posé une question au sujet d'une prétendue infraction à la loi électorale du Canada par la Société Radio-Canada, pendant la fin de semaine avant les élections complémentaires d'hier.

Je me suis renseignée à ce sujet auprès de la Société qui m'a communiqué les renseignements suivants. La semaine dernière, vu les élections de lundi et les dispositions de la loi électorale concernant la radiodiffusion, la Société a ordonné à ses stations d'Ottawa et de Montréal et à son poste affilié de Sudbury de faire passer avant samedi ou après les élections partielles, l'émission *Les affaires de l'État* prévue pour dimanche après-midi.

Ces directives furent observées à Montréal et à Sudbury. A CBO, à Ottawa, toutefois, par suite d'une erreur administrative, ces instructions n'ont pas été exécutées et ce poste a diffusé l'émission à midi 55 dimanche, contrevenant ainsi à la pause prévue par la loi électorale du Canada.

La question ayant été signalée au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, le président nous informe qu'on est en train de décider quelle mesure il y aurait lieu de prendre contre Radio-Canada.

[M. Muir (Lisgar).]

LES MÉDICAMENTS

L'ABOLITION DE LA TAXE DE VENTE ET LA PROTECTION DES PHARMACIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné la déclaration du ministre hier en réponse à une question, où il disait que le gouvernement prévoyait des mesures en vue d'abolir la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques, songe-t-il à protéger les pharmaciens qui ont des stocks considérables de médicaments sur lesquels ils ont déjà payé la taxe de 12 p. 100?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce problème nous préoccupe vivement.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Vu le retour rapide au Canada de notre contingent de Gaza, le ministre dira-t-il à la Chambre si le matériel de soutien, y compris le matériel de transport et de transmission, a été ou sera ramené au pays. Sinon, qui en sera le bénéficiaire aux dépens des contribuables?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Le gros du contingent est maintenant évacué; toutefois, une arrière-garde est chargée de l'évacuation du matériel qui appartient au Canada. Je crois savoir qu'on disposera du matériel des Nations Unies conformément aux instructions émanant de l'ONU à New York.

L'AGRICULTURE

LA CRÉATION D'UN GROUPE SPÉCIAL RELATIF AUX NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Est-il en mesure de nous dire quand sera créé son groupe spécial de l'agriculture? Quand ses membres seront-ils choisis?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous tentons de trouver un président de très haute valeur pour diriger ce groupe spécial. Nous espérons donner suite sous peu à sa nomination.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À UNE RENCONTRE ENTRE LE MINISTRE FÉDÉRAL ET LES MINISTRES PROVINCIAUX DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le ministre a-t-il l'intention de rencontrer les ministres provinciaux de l'Agriculture d'ici le 10 juin 1967, pour voir dans quelle mesure ces derniers sont prêts à coopérer afin de l'aider à satisfaire les exigences des producteurs laitiers du Canada?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'arrangements pour rencontrer les ministres provinciaux maintenant, mais je serais heureux de les rencontrer, si cela pouvait aider les cultivateurs laitiers.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, est-ce que l'honorable ministre voudrait prendre comme modèle la politique laitière du gouvernement de la province de Québec?

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Pourrait-il nous dire quand le gouvernement présentera sa mesure pour modifier la loi sur l'assurance-chômage en ce qui concerne le niveau des prestations et les autres changements que le gouvernement se propose d'apporter?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Le travail en question est bien avancé, mais je doute que la mesure législative puisse être présentée avant les vacances d'été.

LA PÊCHE

LA DÉCISION DU QUÉBEC RELATIVE AUX INDEMNITÉS AUX PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Je veux poser une question au ministre des Pêcheries. Étant donné les conséquences, pour le prix du poisson dans les provinces atlantiques, de la décision du gouvernement du Québec concernant les paiements de compensation accordée cette année aux pêcheurs québécois, le ministre dira-t-il s'il a discuté ce problème avec le ministre des Pêcheries du Québec et d'autres ministres de Pêcheries concernés par cette mesure du Québec.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Je désire informer le député que le gouvernement du Québec a pris cette décision sans consulter aucunement les autres représentants du gouvernement fédéral. J'ai exprimé l'inquiétude que m'inspire cette décision à certains hauts fonctionnaires du ministère québécois de la Pêche mais n'ai eu aucune discussion à ce sujet avec le ministre en cause.

M. Crouse: Puis-je poser une question complémentaire au ministre? Songerait-il à convoquer une conférence des ministres des Pêcheries des provinces intéressées pour étudier cette question fort importante?

L'hon. M. Robichaud: La décision prise par le gouvernement du Québec ne relève pas de la compétence fédérale. Si les gouvernements provinciaux intéressés souhaitaient la tenue d'une conférence de ce genre, je serais prêt à leur accorder toute l'aide possible.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

1. Administration centrale, y compris les subventions selon le détail des affectations, $1,648,900.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, avant de tenter de répondre aux questions particulières qui pourront m'être posées, j'aimerais profiter de l'occasion pour dire quelques mots du ministère, ainsi que de certains organismes dont je suis responsable et au sujet desquels je fais rapport au Parlement. J'essaierai d'être brève et d'éviter la controverse.

• (3.00 p.m.)

Pour commencer par le ministère proprement dit, je dois dire que les besoins financiers accrus sont surtout attribuables à une nouvelle formule de paiements aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et à la deuxième étape, plus coûteuse, de la construction du Centre national des arts.

M. Walker: J'invoque le Règlement. J'ai peine à entendre à cause des conciliabules qui se tiennent un peu partout dans la Chambre.

M. le président: A l'ordre. Les députés ont peine à entendre l'exposé du secrétaire d'État.

L'hon. Mlle LaMarsh: J'expliquais que si les crédits ont augmenté, cette année, c'est surtout à cause de la nouvelle formule de paiements aux provinces, au titre de l'enseignement postsecondaire, du coût d'exécution de la deuxième étape du Centre national des arts, de l'ouverture d'un nouveau musée des sciences et de technologie, des augmentations de salaire cycliques et d'une accélération générale de presque tous les programmes du ministère: citoyenneté, traduction, et ainsi de suite.

Permettez-moi d'en parler tour à tour, en commençant par la Commission du centenaire. Les prévisions budgétaires révéleront une baisse de plus de neuf millions de dollars. Cela, à cause de la diminution normale et graduelle de son travail. On prévoit, cependant, que certaines dépenses qu'on ne pouvait payer l'an dernier seront portées au budget supplémentaire plus tard cette année.

J'aimerais mentionner certains programmes réussis et remercier tous les députés de tous les partis à la Chambre du temps et des efforts qu'ils y ont consacrés généreusement pour permettre à tous les Canadiens de célébrer le centenaire sans tenir compte des affiliations politiques.

Le train de la Confédération a été accueilli du public avec encore plus d'enthousiasme que nous espérions. Une moyenne de huit à dix mille personnes le visitent chaque jour, ce qui donne au-delà d'un million de visiteurs depuis son inauguration. De même, chacune des huit caravanes inaugurées le 1er mai a attiré de 5,000 à 10,000 visiteurs chaque jour. En tout, un million de gens les auront bientôt visitées. On prévoit que d'ici la fin de l'année de huit à dix millions de gens auront visité le train et les caravanes. Jusqu'à présent, on n'a pas encore décidé si le train ou les caravanes serviront après 1967 au pays ou à l'étranger; toutefois, nous recevons toutes sortes de propositions des provinces et d'autres organismes, au sujet de leur emploi éventuel. On a notamment proposé de s'en servir, après transformation, à des fins publicitaires à l'étranger.

Quant au programme de voyages pour la jeunesse, il comprend deux éléments distincts, le programme fédéral-provincial et le programme bénévole. Mis en œuvre voici trois ans, ils ont été élargis cette année. En 1967, quelque 4,800 jeunes Canadiens iront en voyage grâce au programme fédéral-provincial, et 78 organismes bénévoles recevront des subventions. Les programmes ont été tellement bien accueillis, car ils permettront à de jeunes Canadiens de lier connaissance avec leurs compatriotes de toutes les régions, que l'on a déjà décidé d'en continuer la mise en œuvre après les fêtes du centenaire, probablement sous l'égide du ministère de la Citoyenneté. (*Applaudissements*)

J'aimerais dire un mot au sujet du programme d'arts d'interprétation. L'aide accordée aux compagnies d'arts d'interprétation, y compris au Festival du Canada et à d'autres compagnies en tournée, en vertu de ce programme, a permis d'amener une grande variété de spectacles culturels et populaires aux grandes et aux petites collectivités d'un bout à l'autre du pays. Jusqu'ici, le nombre de spectateurs a considérablement dépassé le nombre prévu, et le programme a été très bien accueilli. Au début, les programmes étaient destinés aux musicophiles «à cheveux longs» plutôt qu'à ceux «à cheveux courts» —d'après l'ancienne conception des choses —(*Exclamations*)—mais récemment certains programmes destinés aux musicophiles «à cheveux longs» de la nouvelle génération ont été stimulés par l'addition de numéros plus populaires qui seront présentés en tournée cette année. Pour la première fois, on aura l'occasion de créer un public dans les régions au Canada où les habitants n'ont jamais encore pu voir de spectacle sur scène. Grâce à un programme de billets subventionnés, les gens peuvent emmener de jeunes étudiants et les parents peuvent emmener leur famille voir pour la première fois un spectacle présenté par des artistes. Il s'agit là d'un des programmes que l'on essaie d'évaluer afin de voir s'il serait possible de le maintenir dans les prochaines années.

Je tiens à ajouter que les provinces collaborent à ce programme avec le gouvernement fédéral et en subventionnent les billets; il faudra donc consulter les provinces quant à l'avenir qui lui sera réservé. En outre, dans certains cas, les artistes reçoivent des cachets inférieurs à ce qu'ils recevraient normalement, étant donné qu'il s'agit d'un projet du centenaire, et nous ne pourrions nous attendre à ce que cet arrangement se perpétue. Mais le chaleureux accueil réservé à ce programme nous a encouragés à considérer plus à fond cette question pour voir ce que l'on pourrait faire plus tard.

L'Expédition en canoë des canotiers du centenaire qui doit se terminer à Montréal la première semaine de septembre a déjà commencé; y participent dix canoës, chacun équipé de dix hommes représentant les provinces et les deux territoires. Sauf erreur, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve sont les

seules provinces qui n'y participent pas, n'ayant pu trouver de pagayeurs. Le programme a démarré de façon sensationnelle à *Rocky Mountain House*, en Alberta; à mesure que les canoës traversent la Saskatchewan, l'événement soulève un vif intérêt chez ceux d'entre nous qui le considèrent comme l'un des plus passionnants des programmes du centenaire.

Il s'agit là de programmes d'ordre purement fédéral, dont quelques-uns, je le répète, ont été menés à bien avec la collaboration des provinces. Cela nous a permis, en outre, de réaliser des œuvres durables, comme des centres de culture et de loisirs, des bibliothèques, des parcs et autres projets communautaires. Chacun des députés a déjà pris part, j'en suis sûr, à au moins une cérémonie d'inauguration concernant des réalisations de ce genre dans sa circonscription. Nous avons ainsi pu célébrer le centenaire grâce à des programmes et à des projets de portée nationale, ainsi qu'à des programmes régionaux dont le nombre semble augmenter avec l'approche du 1er juillet.

L'année en cours nous a permis de faire un retour sur nous-mêmes, de voir où nous en sommes, et de songer peut-être à la voie à suivre à l'avenir. Il me semble que nous pouvons déjà sentir chez les Canadiens une plus grande fierté vis-à-vis de leur pays et, sûrement, une confiance accrue en nous-mêmes, en tant que Canadiens; il n'y a pas lieu de s'en excuser, La participation sincère des Canadiens à la célébration de notre premier centenaire a favorisé chez eux, je pense, une attitude saine et réfléchie à l'égard du Canada.

Voilà un bref aperçu des programmes du centenaire. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions que les députés voudraient poser à ce sujet.

Je passe maintenant au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. L'augmentation du montant du crédit dans les prévisions de cette année est attribuable à l'accroissement de personnel requis pour s'acquitter des responsabilités accrues confiées au Bureau et prévues pour les mois qui viendront, ainsi qu'au relèvement cyclique des traitements.

• (3.10 p.m.)

Au sujet de Radio-Canada, là encore le montant est plus élevé, partiellement à cause des relèvements de salaire, dont certains résultent des accords suivant la menace de grève, l'an dernier. Une autre cause de l'augmentation est le programme du centenaire et je crois que la plupart des députés en conviendront, Radio-Canada a consacré beaucoup de son temps à cet événement. Le dernier de ses programmes consistait à filmer, samedi soir dernier, les éliminatoires du festival d'art dramatique du Canada à Saint-Jean (Terre-Neuve). La société a également des programmes additionnels traitant de l'Expo. Autre raison de l'augmentation: les émissions couleur, dont le nombre s'est accru jusqu'à concurrence des montants autorisés et également l'intérêt sur les prêts d'immobilisation. Voilà les principaux postes qui accusent des augmentations de besoins financiers, comme le Livre bleu l'indique.

Le Bureau du directeur général des élections, distinct du secrétariat d'État, accuse également une augmentation de ses crédits, principalement à cause d'une légère augmentation du personnel et des augmentations cycliques de salaires.

On trouvera les prévisions budgétaires de l'Office national du film à la page 328 du Livre bleu. Là encore, il y a des augmentations. On m'informe que ces augmentations découlent d'une augmentation des salaires, y compris les revisions cycliques de salaires; du programme des films éducatifs pour répondre à la demande croissante d'aides audio-visuelles à l'appui de meilleures méthodes d'enseignement et de communication; d'un nombre plus considérable de copies destinées à la distribution exigées par l'accroissement démographique, particulièrement dans les 20 principaux centres urbains du Canada et aussi pour fournir une information très utile aux missions diplomatiques à l'étranger; pour continuer le programme de transformation du noir et blanc à la couleur et pour établir de nouveaux bureaux de distribution de l'Office du film à Détroit et à Tokyo.

Les crédits affectés à la Galerie nationale du Canada figurent à la page 334 du Livre bleu. Les raisons principales de l'augmentation de ces crédits sont les suivantes: disposer de plus de fonds pour l'achat d'œuvres d'art destinées à la collection nationale, l'importance accordée aux expositions importantes et au matériel audio-visuel éducatif, les salaires pour les postes supplémentaires, la revue cyclique des traitements et, pour la première fois, l'achat de meubles de bureau et d'installations diverses. L'année dernière, son nouveau directeur a entrepris un programme très actif destiné à mettre la Galerie à la portée de tous les Canadiens et à les encourager à participer à la vie culturelle de la nation. On a l'air d'avoir très bien réussi d'après la foule qui visite la Galerie et l'excellente assistance aux conférences. Le programme de 1967-1968 montre une continuation et une nouvelle expansion de ce rôle.

Les crédits affectés aux Archives publiques et à la Bibliothèque nationale figurent à la page 400 du Livre bleu. Cet édifice, dont la

construction a débuté récemment, vient d'être achevé et nous espérons l'ignaugurer le 20 juin. Ainsi, les demandes de service et les services de référence déjà dispensés augmenteront à un rythme plus accentué. Comme les employés aménagent dans l'édifice depuis le début de l'année, il est encore trop tôt pour dire les économies qui en résulteront, mais si les honorables députés n'ont pas encore visité l'édifice, je les engage à s'y rendre. M. Lamb est particulièrement fier de l'allure de l'édifice et de ses nouveaux aménagements.

Les crédits affectés au Département des impressions et de la papeterie figurent à la page 406 du Livre bleu. Ce crédit indique une diminution des besoins financiers, qui s'explique surtout par le fait qu'un grand nombre de publications du centenaire n'auront pas à être imprimées pendant l'année financière en cours.

Les prévisions budgétaires de la Commission de la fonction publique se trouvent à la page 410 du Livre bleu; on verra plusieurs changements par rapport aux prévisions de 1966-1967. Certains découlent de l'adoption des bills n[os] C-170, C-180, et C-181, au cours de la dernière session, ce qui avait amené le départ de trois groupes d'employés de la nouvelle Commission de la fonction publique. Le Bureau de revision des catégories d'emploi et la Direction des traitements et des normes ont été transférés au Conseil du Trésor. Le Bureau d'étude des traitements a été intégré à la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Les principales augmentations se produisent au chapitre de l'école de langues et la division du personnel. L'école de langues a augmenté ses effectifs très rapidement et l'augmentation budgétaire prévoit une expansion des locaux et l'achat de matériel, l'engagement de nouveaux professeurs de langues, et l'achat de maisons et de meubles en conformité du programme biculturel établi à Québec et à Toronto. Le reste de l'augmentation est attribuable surtout à l'accroissement des activités de la division du personnel et représente des frais de voyage, de publicité et de services professionnels.

Monsieur le président, ce n'est qu'un aperçu superficiel de mes responsabilités, mais je répondrai avec plaisir à toutes les questions qu'on voudra me poser. On espère entreprendre une étude sur la radiodiffusion. On l'a déjà fait jusqu'à un certain point au sein du comité permament, qui discutera de la télévision éducative pendant l'été. On espère que les modifications à la loi sur la radiodiffusion seront déposées à la Chambre bientôt, du moins pour la première lecture, afin qu'on puisse étudier le bill modificateur pendant les vacances. Ainsi, le comité permanent pourrait en discuter à l'automne; on espère que le projet de loi, avec les amendements souhaitables, sera adopté pendant la présente année civile. Quant aux dirgeants de Radio-Canada, on n'a pas l'intention d'attendre qu'une nouvelle mesure législative soit adoptée pour les nommer. On croit que les nominations seront faites d'ici peu, en conformité de l'ancienne loi.

Les fonctions relatives à la Citoyenneté, qui ont été confiées au secrétariat d'État le 1[er] octobre dernier, ont abouti à un projet de loi dont la Chambre devrait être saisie demain. Certains espéraient pouvoir faire voter une nouvelle loi sur la citoyenneté pendant l'année du centenaire, avec toute sa signification symbolique, mais pour effectuer certaines des modifications absolument indispensables, nous avons préparé des amendements. Nous espérons que, quel que soit alors le titulaire du portefeuille, il présentera un projet de loi complètement nouveau sur la citoyenneté, et cela avant longtemps.

L'an dernier, le secrétariat d'État a été chargé de certaines tâches fort intéressantes et relativement exceptionnelles, par exemple les arrangements relatifs aux funérailles du gouverneur général Vanier et à l'installation du gouverneur général actuel. Même si ces fonctions relevaient du secrétariat d'État, j'aimerais dire que mes fonctionnaires, dont le nombre est réellement très restreint, et surtout le sous-secrétaire d'État ont alors fait preuve d'une efficacité prodigieuse. J'aimerais louer mon collaborateur et son personnel des deux miracles véritables qu'ils ont alors accomplis en si peu de temps.

Mon ministère aura bien d'autres occasions de s'occuper du protocole lors de la visite royale, le mois prochain. Le Secrétariat d'État n'a pas la responsabilité de la visite proprement dite, puisque celle-ci incombe à un organisme spécial relevant du premier ministre. Cependant, nous avons certaines obligations sur lesquelles les députés recevront, je crois, des renseignements détaillés dans quelques jours.

Si l'on a des questions à poser sur tout problème du ministère ou des agences dont je suis en partie responsable, je serai très heureuse d'y répondre.

M. Fairweather: Monsieur le président, la sévérité de ma critique ne vise pas le magnifique travail entrepris par le ministre au cours des deux derniers mois à l'égard des célébrations du centenaire. Je dois, cependant, avouer que les membres de l'opposition s'attendaient à une déclaration plutôt détaillée concernant les intentions du cabinet, premièrement sur la radiodiffusion au moyen de satellites, et deuxièmement—qui plus est—sur la télévision éducative.

• (3.20 p.m.)

L'honorable représentante s'est précipitée à la Chambre il n'y a pas très longtemps, un document à la main, en l'occurrence le budget supplémentaire des dépenses, en nous avertissant que si nous ne l'adoptions pas séance tenante une couple de provinces devraient se passer de la télévision éducative. Comme cela arrive souvent au cours de la présente législature, en y regardant de près on ne peut s'expliquer la bousculade du moment. J'aurais cru, cependant, vu que l'honorable représentante nous avait pressés d'agir il y a quelques semaines, qu'elle nous aurait divulgué les motifs de cette précipitation en formulant sa déclaration à propos de ses prévisions de dépenses. J'en aurai peut-être plus long à dire à ce sujet dans un instant, bien que je voudrais examiner brièvement un ou deux services qui relèvent de l'honorable représentante, puis parler, comme tous les autres députés, de Radio-Canada. J'aurai surtout des éloges à faire à l'endroit de cette société.

J'aimerais tout d'abord mentionner le changement apporté à l'Office national du film et offrir mes meilleurs vœux au nouveau commissaire, M. Hugo MacPherson. Le ministre conviendra, je pense, qu'il prend en main une institution vivante. Je voudrais aussi vous faire part d'une réunion officieuse tenue en décembre dernier par le comité de la radiodiffusion, à l'Office national du film à Montréal.

La connaissance qu'avait le commissaire suppléant, Grant McLean, des activités de cet organisme fédéral de premier ordre et l'intérêt qu'il y portait étaient aussi apparents que remarquables aux yeux des membres du comité. Ses connaissances autant que sa franchise m'ont ravi, comme elles ont ravi, j'en suis sûr, bien d'autres, habitués à certaines des remarques un peu moins franches dont on nous gratifie souvent lorsque nous posons des questions. Je le répète, je veux du bien au nouveau commissaire, et le fait qu'il ait demandé à M. McLean de poursuivre sa tâche et de diriger la Commission témoigne de la compétence de ce haut fonctionnaire.

Le moment est bien choisi pour rendre hommage à un haut fonctionnaire qui s'est dévoué au service de cet organisme pendant si longtemps et qui, pendant quatorze mois, a servi la cause de la Commission et du Canada dans le rôle de commissaire suppléant, qui n'est jamais aisé. La fonction publique et le Canada peuvent être heureux d'avoir été les bénéficiaires d'un dévouement comme le sien.

Laissez-moi maintenant me désolidariser de certains députés et parler un moment de la Galerie nationale et de ses achats. Je prie mes collègues de ne pas se mêler des problèmes que posent les achats de la Galerie, dont la responsabilité devrait être assumée par la directrice et les administrateurs. Nous ne devrions pas oublier, lorsque nous pensons aux achats, que nous n'achetons pas en fonction des prévisions budgétaires de cette année, de cette décennie ou même de ce siècle. Nous achetons peut-être, et il n'est pas exagéré de l'affirmer, pour un millénaire. Je suis très ennuyé d'entendre parler des gens qui s'empressent, par l'intermédiaire des journaux ou d'autres moyens d'information, de faire des déclarations et de s'exclamer parce que nous dépensons quelques millions pour un achat, car si ce montant était amorti durant des générations, ce serait une proportion infime des fonds que le Canada consacre à l'achat d'œuvres inestimables.

Nous nous réjouissons tous de l'Expo et à juste titre. Nous ne semblons guère nous inquiéter—je ne m'en soucie certainement pas—d'avoir pu trouver 225 millions à dépenser sur les lieux, et j'ignore même si ce chiffre est exact, car il semble grimper en escalade, pour utiliser un mot actuellement en vogue. Si, en nous réjouissant au sujet de l'Expo, nous pensons aussi à certaines acquisitions permanentes qui viendront accroître notre richesse nationale, nous ne devrions pas critiquer si facilement lorsqu'on dépense un million ou deux, même trois ou quatre, pour acheter des œuvres d'art d'une valeur inestimable.

J'ai eu dernièrement l'avantage de lire une notice biographique d'une personne assez intéressante, M. Thomas Hoving, qui a accompli quelque chose de remarquable pour la ville de New York. Il a vraiment transformé les parcs et autres agréments publics de cette grande ville. J'espère que le ministre, le personnel et les administrateurs de la Galerie nationale obtiendront ce genre de soutien en ce qui concerne l'acquisition d'œuvres d'art. La qualité des œuvres, alliée à la confiance dans la compétence des fonctionnaires que nous chargeons de l'administration de ces institutions publiques, devrait être notre principal souci. Qu'ils dépensent un million ou deux millions importe peu au cours des siècles.

Je suis content que le ministre ait parlé de poursuivre le programme de voyages-échanges pour les jeunes. Il est remarquable que 4,800 jeunes gens aient pu profiter de ce programme et nous avons été nombreux à applaudir le ministre lorsqu'il a annoncé qu'on poursuivrait cette entreprise. J'espère que nous ne deviendrons pas trop égocentriques à ce sujet; je suis sûr du contraire. J'aimerais bien, par exemple, que nos enfants, Indiens et Esquimaux, aient autant d'occasions de visiter différents endroits que nos jeunes qui sont, pour ainsi dire, en plein dans le courant de la vie canadienne.

L'honorable représentante a rendu plutôt embarrassant tout commentaire à propos de la télévision, car elle vient à peine de mentionner certains crédits qui ont augmenté. Bien sûr, ils ont augmenté, et nous ne devrions peut-être pas nous en inquiéter, vu qu'il s'agit d'un domaine en plein essor, mais j'espérais qu'on envisagerait notamment les projets de télévision par voie de satellite et la télévision éducative. Je suis, pour ma part, un conservateur vieux jeu, de l'école Bennett, dans mes attitudes à l'égard de la radiodiffusion d'État. Cette dernière est, entre autres, un monument à la mémoire de R. B. Bennett, et aussi longtemps que je représenterai la circonscription de Royal, je ne ménagerai aucun effort pour faire primer la radiodiffusion d'État au Canada. Toutefois, la primauté ne doit pas empêcher la qualité et, à tout prendre, Radio-Canada a fait du bon travail pour le pays.

Un des aspects les plus ironiques du projet visant à faire rayonner la télévision française au Québec, par voie de satellite, c'est qu'on n'a pas tenu compte de la médiocrité de la télévision française. Cette dernière est soumise à la censure la plus stricte du monde, ou peu s'en faut, et si mes renseignements sont exacts, elle est ennuyeuse. Si tel est le désir de nos compatriotes, ils apprécieront, une fois le satellite en service, la haute qualité des émissions françaises diffusées par Radio-Canada aux citoyens du Québec.

Il ne faut pas sous-estimer les aspirations et les aptitudes des Canadiens. Dans le domaine de la radiodiffusion, nous avons tous, je suppose, entendu des critiques au sujet de telle ou telle émission en particulier. Je ne puis m'empêcher de rappeler une lettre publiée dans un de nos journaux, au Nouveau-Brunswick.

• (3.30 p.m.)

Quand fut supprimée, le samedi après-midi ou le samedi soir, sauf erreur, la diffusion des matchs de lutte, des personnes avisées écrivirent en ces termes: «Que feront les gens du comté de Kings maintenant que Radio-Canada ne télévise plus la lutte le samedi soir?» A mon sens, les habitants du comté de Kings peuvent trouver à s'occuper le samedi soir sans regarder les matchs de lutte. Cela se passait il y a environ cinq ans. J'imagine qu'on n'enverrait plus ce genre de lettre aujourd'hui, car certaines réalisations tout à fait exceptionnelles de Radio-Canada ont affiné le goût du public. Voici donc ce dont il s'agit ici. Les députés et les membres de la Société doivent entraîner le public vers les hauteurs, le former, n'est-il pas vrai? En sacrifiant cette tâche de formation à des programmes imbéciles, nous abdiquons nos responsabilités.

[M. Fairweather.]

Au sujet des propos qui vont suivre, on dira peut-être que je vais trop loin, mais je vous en ferai part quand même. Je me souviens très bien, tout comme d'autres députés, de la controverse au sujet de l'émission *Seven Days*. Lorsque nous avons eu l'occasion, au comité de la radiodiffusion et de la télévision, d'analyser ce programme, nous nous sommes rendu compte que sur les 500 sujets présentés au cours des émissions, 5 seulement avaient été retenus pour faire l'objet d'une critique publique. L'un d'entre eux—je mets peut-être fin ici à ma carrière d'homme public, mais autant quitter la scène avec fracas qu'en pleurnichant—avait trait au gonflement de la poitrine d'une danseuse de go-go de San Francisco. J'ai suivi cette émission-là, qui m'a semblé l'un des événements les plus poignants et les plus tristes que j'aie jamais vus à la télévision, car on y galvaudait, non pas une scène licencieuse ou obscène, mais la dignité d'une personne humaine. C'était cet aspect que l'émission voulait faire ressortir. Cependant, des gens étroits d'esprit, qui voient le mal partout, ont pris la chose dans le mauvais sens et, sans réfléchir, ont saisi leur téléphone et se sont servis d'autres organes de communication pour se plaindre à leurs députés et aux réalisateurs qui montraient exactement en quoi consiste l'obscénité. Il s'agissait, pour ces réalisateurs, de démontrer qu'il est répugnant de ravaler la dignité de l'individu.

On doit permettre à la Société Radio-Canada de poursuivre de tels efforts. La vie courante regorge de choses répugnantes, abominables, beaucoup plus que les kiosques à journaux de nos villes. Un événement affreux se déroule présentement dans des terres lointaines. Le Moyen-Orient nous offre un autre tableau beaucoup plus répugnant et «obscène», dans le sens étymologique du mot, que ce qui trouble notre conscience dans les émissions de notre télévision d'État, où nous cherchons la petite bête. (*Applaudissements*)

Un homme que j'admire énormément a envoyé une lettre à la Commission Carnegie qui menait une enquête récente sur la télévision. Je tiens à inclure un passage de cette lettre dans mes remarques. Voici ce que dit ce charmant essayiste E. B. White:

> La télévision non commerciale devrait avoir comme idée directrice la qualité et non la popularité; voilà qui rend les hauteurs inaccessibles à la télévision commerciale. La télévision devrait être l'équivalent visuel de l'essai littéraire, elle devrait nous faire rêver, nous rassasier de beauté, nous emporter vers de lointains rivages, nous faire participer à l'actualité, nous offrir du grand théâtre et de la belle musique, explorer le ciel et la mer, les bois et les collines. Elle devrait être notre académie, notre Chautauqua, notre Minsky et notre Camelot. Elle devrait redéfinir et élucider

le dilemme social et l'imbroglio politique. Les rares fois qu'elle y parvient, elle laisse entrevoir l'étendue de ses possibilités.

Je pense que la Société Radio-Canada le fait très souvent et que nous devrions, au lieu de passer notre temps à la dénigrer, nous enorgueillir de ses réalisations. Lui lancer des défis, oui; mais que Dieu me garde d'entrer en lice au Parlement comme critique de la qualité et du contenu au sens étroit de la programmation.

Le comité de la radiodiffusion a formulé une recommandation ou deux dont le ministre tient sûrement compte dans la préparation du projet de loi. J'espère, par exemple, que la radio de Radio-Canada sera autorisée à abandonner toute activité commerciale, à quelques exceptions près. Il y a toujours l'exception qui confirme la règle. Évidemment, nous ne saurions avoir l'opéra sans la commandite de Texaco, et ainsi de suite. Mais, sauf erreur, la réclame commerciale à la radio nous rapporte une somme infime, et cela pourrait être une bonne façon d'abandonner toute réclame, ce qui est peut-être le but ultime de certains individus dangereux au Parlement, dont moi.

En ce qui concerne le satellite, j'espère que nous suivrons la procédure canadienne et ferons de son organisme de contrôle une société d'intérêt public. Je ne puis m'imaginer le gouvernement qui siège en face de moi faisant autrement. Cela s'accorderait, bien entendu, parfaitement à mon Bennettisme. Je soupçonne que c'est ce que compte faire le gouvernement, bien que nous n'ayons guère reçu de renseignements à ce sujet.

Vivant comme je le fais aux confins du pays, si j'ose ainsi m'exprimer, je reconnais volontiers que les services de radiodiffusion canadiens sont uniques au monde. Je ne prétends pas qu'ils soient les meilleurs, mais je crois que la radio canadienne n'aura rien à envier à personne, si nous faisons passer avant tout les principes qui ont présidé à sa création et dont elle s'est nourrie.

Dans la périphérie du pays, par exemple, une des choses à inscrire au crédit de la société Radio-Canada est qu'elle met le public au courant des opinions et de la critique. Nous avons un problème, celui des villes qui n'ont qu'un seul journal. Dans certains cas, les émetteurs de radio et de télévision ont, comme le journal, le même propriétaire. Il n'y a pas là nécessairement un danger, mais malheureusement cette situation empêche certaines idées originales des éditeurs, des rédacteurs en chef et autres d'atteindre leur but. Nous, de la partie méridionale du Nouveau-Brunswick, attendons avec impatience l'octroi d'un nouveau canal de télévision de Radio-Canada. La station privée de l'endroit a bien hâte de se joindre au réseau CTV. J'espère que la Société assurera bientôt, grâce à son budget d'équipement, ce nouveau service dans la région sud du Nouveau-Brunswick.

Comme je le disais tout à l'heure, la Société Radio-Canada doit occuper une place spéciale et de premier plan dans le cadre de la radio et de la télévision. Je voudrais dire à quel point je me suis senti honoré de faire partie du comité de la radiodiffusion et de la télévision. Il est bon de savoir qu'au comité, il ne s'agissait pas tellement de l'attitude adoptée quant à tel ou tel parti, s'il en existe une—je me sens toujours sous la sauvegarde du patrimoine que m'a légué R. B. Bennett —mais de la primauté de la radio et de la télévision publiques. Il ne s'agissait pas tellement de l'attitude du parti que de la primauté de la radiodiffusion publique. Lorsqu'on analysera les comptes rendus de comité un jour, on y décèlera peut-être une tendance intéressante. On pourrait peut-être approfondir la question lors d'une séance d'étude organisée par la Société Radio-Canada elle-même, par une journée d'été sous un arbre quelque part.

• (3.40 p.m.)

Selon moi, l'appât du gain devrait être subordonné au désir de servir la politique nationale et l'intérêt public. Le président de Radio-Canada lui-même a dû admettre à notre comité—c'était un aveu crucial et il faut dire à son mérite qu'il l'a fait à contre-cœur—que rares sont les émissions d'intérêt national sur les affaires publiques qui sont diffusées aux meilleures heures d'écoute sur les ondes de Radio-Canada. C'est là un aveu grave de la part de la Société et une sérieuse condamnation de notre intérêt à la programmation elle-même. Le Livre blanc déclare ceci:

> ...la détermination d'instituer et de maintenir un réseau national de radio et de télévision au Canada est essentielle à l'intention bien arrêtée de tendre vers une identité canadienne et vers l'unité du pays.

Je souscris à cette thèse et c'est pourquoi il est si important de réserver les meilleures heures d'écoute à bon nombre d'émissions de nouvelles et d'affaires publiques, qui rejoindront l'objectif précis qui a inspiré la création de Radio-Canada. Si les opinions exprimées dans le Livre blanc et le rapport sur la radiodiffusion ne sont que de simples velléités, autant rejeter cette idée. Ce n'est pas ce que veut le public canadien si j'interprète correctement sa pensée.

M. Choquette: Puis-je poser une question au député?

[*Français*]

Je voudrais la poser en français, si l'honorable député le permet. Est-il d'avis que Radio-Canada construise, à travers le pays, des postes de relais qui retransmettraient la programmation française du réseau français de Radio-Canada, en vue de permettre à nos compatriotes anglophones de mieux pénétrer la culture française?

[*Traduction*]

M. Fairweather: Le député de Lotbinière m'a posé une question intéressante. Ce serait une entreprise temporaire en attendant le jour où les postes de relais ne seront plus nécessaires. Le ministre a fait une remarque significative à Terre-Neuve lorsqu'il a reconnu que la pièce française qui a remporté le premier prix était la première qu'il avait vue depuis sa sortie de l'école. Je regrette de dire que la plupart d'entre nous seraient obligés d'avouer la même chose. Je me réjouis de penser au jour où nous pourrons écouter la télévision sans postes de relais, où nous pourrons allumer le téléviseur et, si l'on y présente une admirable pièce française, la regarder en en saisissant le sens, et si c'est Monique Leyrac, qui apparaît sur le petit écran, être aussi ravis de l'écouter car elle contribue plus que n'importe quel séparatiste au progrès de la grande culture française. Entre-temps, si les postes de relais peuvent hâter la venue de ce jour, qu'on les construise.

Je voulais insister sur certains points importants, mais comme l'honorable représentante ne nous a pas exposé sa conception du sujet, elle devra se contenter de celle du député de Royal. Pour traiter de cette question, je tiens à citer un article d'Eric Goldman intitulé «La télévision peut-elle relever le défi de l'avenir?». Les passages que je vais lire à la Chambre sont fort à propos et renforcent mon argument voulant que nous sous-estimons trop souvent les aptitudes de nos concitoyens.

L'hon. Mlle LaMarsh: Quelle est la date de l'article?

M. Fairweather: Désolé, mais je ne pourrai donner ce renseignement que plus tard. Vu mon système de classement, cet exemplaire admirable, produit par la machine Xerox, ne porte pas de date. Les machines Xerox ne sont pas à ce stade de perfectionnement; peut-être parviendront-elles un jour à dater les documents. Voici ce qu'écrit M. Goldman:

...vous savez trop bien à quoi se consacre la télévision commerciale. Elle donne à plein dans la culture de masse traditionnelle, qu'il s'agisse des romans à quatre sous des années 90, des films des années 20 ou des émissions télévisées de nos jours: elle choisit certains aspects des tendances et du goût populaires, les développe et les enjolive, et nous les offre à nouveau. A ce compte, nous pouvons considérer comme négligeable l'influence de la télévision sur la civilisation américaine. C'est, somme toute, un autre aspect de la réalité courante.

M. Goldman s'adressait au public américain. Je suis loin d'être continentaliste, mais dans le domaine des communications de masse, nous devons accepter la réalité courante.

Je poursuis ma lecture:

Nous, Américains, avons nos élans de nostalgie, et nous évoquons le plus souvent les États-Unis de l'époque qui a précédé l'avènement des grands moyens de communication, peuplés de citoyens nobles et purs qui fondaient leurs jugements sur une réalité pleine de fraîcheur, sans souillure. Malheureusement, ce n'était guère rien d'autre que de la nostalgie.

Il écrit plus loin:

La télévision a aussi dévoilé d'un seul coup de nouveaux horizons démocratiques.

Cela peut paraître banal mais on verra peut-être, à la lumière de mes observations, l'intérêt que cela représente Il poursuit:

...le citoyen est en mesure de mieux apprécier la personnalité du candidat...

Il parlait de l'usage de la télévision lors d'élections. Cela va m'amener à discuter de l'usage de la télévision à la Chambre des communes, sur quoi je terminerai mes observations.

...sa trempe, sa tournure d'esprit, son allure en général.

Bien sûr, il fut évident pour chacun d'entre nous que c'est la télévision qui a sauvé le peuple américain de Richard Nixon.

L'auteur étudie ensuite les grands éléments de la nouvelle civilisation à laquelle s'adresse la télévision. Il parle de la jeune génération. On insiste peut-être trop sur la jeunesse. Il m'est de plus en plus difficile de l'accepter au fur et à mesure que les années passent. Il parle de «cette jeune personne, homme ou femme, instruite, confortablement établie dans une métropole», dans la nouvelle Amérique. Il parle d'une race de «Métroaméricains, qui ont une opinion bien différente de la vie qu'ils veulent mener et du pays où ils veulent vivre». Je crois qu'il a raison, et cela produit des personnes beaucoup plus compréhensives et beaucoup plus larges d'esprit. Ici, je ne cite plus Goldman; c'est moi qui vous parle. Je crois que les jeunes d'aujourd'hui sont plus sensibles, plus ouverts et qu'ils ne supportent pas qu'on parle hors de propos. Je pourrais reprocher aux autres générations d'avoir supporté trop de sottises et de divagations. C'est pourquoi notre rôle à nous, députés, sera beaucoup plus difficile à l'avenir. La jeunesse ne se laisse plus tromper par toutes les inepties qu'on peut débiter, et à moins de prouver que nous sommes, nous aussi, capables de sentiments

de compassion et de largeur de vues, nous allons obtenir de piètres résultats lors des élections partielles, comme beaucoup de gens, hier.

Le bruit qui vient du système d'amplification est peut-être un signal pour que je m'arrête. Si j'avais à choisir un thème, je proposerais que nous cessions de dénigrer le bien; que nous laissions le directeur et les administrateurs de la Société acheter des choses de qualité; que nous laissions les réalisateurs de notre grande société nationale réaliser des émissions de bonne qualité aux heures de choix pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat; et que nous ne perdions pas la tête chaque fois que quelqu'un nous critique.

J'ignore s'ils pensent que nous sommes réalisateurs. Parfois, à la maison, à voir toute la réclame de certaines émissions, je me demande si je ne devrais pas devenir membre du syndicat des réalisateurs, l'ACTRA. J'espère ne jamais avoir à prendre la parole ici pour critiquer les émissions car je ne crois pas qu'il nous incombe de le faire. Je crois sincèrement que la Société a plus de bon, et de beaucoup, que de mauvais. Je crois que nous...

• (3.50 p.m.)

Une voix: Donnez-nous un exemple.

M. Fairweather: Quelqu'un dit: «Donnez-nous un exemple». Voilà un défi. Je n'ai pas ici le programme des émissions de télévision, mais je pourrais d'abord mentionner, comme le suggère mon arrière-garde, *Quentin Durgens*. Cette émission a fait beaucoup pour faire mieux comprendre la nature de nos travaux. Cependant, je crois qu'il y a mieux.

Ainsi, l'émission spéciale de la Société, sur l'actualité en fin de semaine, mettant en vedette la crise au Moyen-Orient, était excellente. Bien peu de sociétés ont le courage de le faire. M. Fred Friendly, le grand commentateur américain, a dû cesser ses émissions sur les postes privés, car il ne pouvait pas lutter contre la cupidité de ceux qui ne voulaient pas lui céder l'héritage public que constituent les ondes hertziennes pour lui permettre de parler aux gens de ce que le comité des affaires étrangères des États-Unis, présidé par le sénateur Fullbright, avait à dire au sujet du Vietnam. Nous devrions accepter toute la portée de ce défi. Par exemple, le programme agricole radiodiffusé a, selon moi...

M. le président: A l'ordre. Je dois interrompre le représentant pour l'informer que le temps qui lui était alloué est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le président: Le député veut-il continuer?

M. Fairweather: Non, je n'y tiens pas; j'estime que la concision devrait être une de nos qualités. Toutefois, j'aimerais terminer avec ce défi relatif à la qualité de Radio-Canada.

M. Prittie: *Nightcap.*

M. Fairweather: Oui, *Nightcap.* Il n'y a rien de travers à *Nightcap.* Personne ne s'élève contre ce programme car tous les prudes sont couchés à cette heure-là. *Nightcap* était un programme gai. Ce qui est intéressant à son sujet, c'est que ceux qui y ont travaillé étaient conscients d'avoir épuisé leurs ressources, et sont alors partis se rafraîchir dans d'autres parties du monde pour mettre leurs talents au service d'autres réseaux. *Nightcap* était bon et gai. Je sais que ce sont des qualités que le Canada a mis 100 ans à juger acceptables.

Pour ma part, je n'aimais guère le programme d'émissions *Sunday,* car je le trouvais beaucoup moins intéressant que *Seven Days.* J'aimais beaucoup *Seven Days,* car cela me plaisait, voilà tout. Je rappellerai que cinq émissions seulement du programme ont provoqué de la critique, et encore surtout parce qu'on les a mal comprises. A mon sens, les animateurs de *Seven Days* ont contribué infiniment à faire connaître le stimulant qu'est la télévision au Canada.

Qu'il me soit permis de citer les paroles d'un monsieur aux idées fort avancées, sir Hugh Greene, au sujet de la conscience du directeur de programme et prononcées lors de la conférence de l'Association catholique internationale de la radio et de la télévision, tenue à Rome le 9 février 1965. Voici ce qu'il a dit:

> Tout au moins dans les domaines séculiers et scientifiques, l'hérésie d'aujourd'hui est souvent le dogme de demain. Par conséquent, pour ce qui est des Ibsen en herbe, il faut éviter, sous le couvert de la censure, de courir le risque de tuer dans l'œuf des talents qui pourraient éventuellement se révéler exceptionnels.

Sur ce, peut-être devrions-nous mettre fin à cette critique.

M. Prittie: Monsieur le président, premièrement, j'aimerais dire que j'ai beaucoup apprécié le discours du député de Royal. Je partage toujours ses opinions. Cela veut-il dire que je serais un conservateur à la Bennett ou lui un néo-démocrate? Je l'ignore. Avant de poursuivre mes remarques, j'aimerais poser deux brèves questions au ministre. Quelqu'un m'a dit quelques mots pendant que l'honorable représentante parlait, et je n'ai pas entendu ses observations. Premièrement, a-t-elle dit que la Chambre ne serait pas saisie de mesures législatives sur la radiodiffusion en juin, c'est-à-dire pas avant l'automne? Deuxièmement, l'honorable représentante a-t-elle dit qu'un comité serait chargé d'étudier la télévision éducative pendant l'été? J'ignore ce qu'elle voulait dire par cela.

L'hon. Mlle LaMarsh: J'ai dit que les mesures législatives sur la radiodiffusion, c'est-à-dire la loi sur la radio et certaines autres modifications à une autre loi dont j'ai oublié le nom, ainsi que la loi sur la télévision éducative, doivent toutes être présentées à la Chambre en 1967. La Chambre devrait être saisie de la loi principale au cours des prochains mois en vue de la première lecture. On espère que la loi sera ensuite déférée au comité et adoptée avant la fin de 1967, ce qui est bien plus tard que nous ne l'avions prévu au début.

Autrement dit, elle ne serait pas adoptée avant le 1er juillet; nous ne chercherions donc pas à désigner les nouveaux directeurs après son adoption, mais plutôt avant. Bien que je ne l'aie pas dit au moment de la présentation du premier article relatif à la télévision éducative, il a été présenté à la Chambre sur les instances des provinces qui voulaient que rien ne soit épargné à cette fin. J'ai signalé au départ que si l'on s'y opposait, nous n'y donnerions pas suite; comme il y a eu opposition, nous l'avons laissé tomber. Il n'y a dans les crédits de cette année aucun article concernant la télévision éducative.

Comme je l'ai dit hors de la Chambre, ne pouvant le faire à la Chambre, puisque je ne pouvais revenir à l'article des crédits, la question de la télévision éducative fera l'objet d'une mesure législative. Elle sera présentée en même temps que les autres modifications à la loi sur la radiodiffusion, et sera déférée au comité. Grâce à cette méthode ou au renvoi au comité de ce qui est réservé dans le Livre blanc, la question de la télévision éducative sera examinée au comité et des témoins seront entendus avant que la mesure revienne à la Chambre.

M. Prittie: Je remercie l'honorable représentante de ses réponses. Cette mesure législative sur la radiodiffusion en général nous sera présentée, mais on n'y donnera pas suite avant l'automne. Lorsque l'honorable représentante a dit que le comité tiendrait ses séances sur la télévision éducative au cours de l'été, elle entendait par là, j'imagine, le mois de juin et non les mois de juillet ou août. Le député de Winnipeg-Nord-Centre soulève ici certains problèmes concernant la procédure, mais je n'en tiendrai pas compte pour l'instant.

L'hon. Mlle LaMarsh: La difficulté, ce sera peut-être que la question de fond devra être déférée au comité.

M. Prittie: Du moment que le député de Winnipeg-Nord-Centre est satisfait de ce côté, nous pouvons poursuivre.

[M. Prittie.]

M. Knowles: Très satisfait.

• (4.00 p.m.)

M. Prittie: Le secrétariat d'État doit être l'un des ministères du gouvernement qui embrasse le plus d'aspects. J'ai remarqué le grand nombre d'organismes et de directions au sujet desquels le ministre fait rapport. Il y a la Direction de la citoyenneté, le Bureau des traductions, le Musée national du Canada, la Commission du centenaire, le service du commissaire à la représentation, le Centre national des arts, le Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, l'Office national du film, les Archives publiques, la Bibliothèque nationale et la Galerie nationale et le directeur général des élections. J'imagine que la nouvelle Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne devrait y être incluse. J'ai probablement omis un certain nombre d'organismes. Je vois que l'imprimeur de la Reine est ici; son service est aussi du nombre.

L'avenir de l'instruction publique supérieure concerne malheureusement très peu le gouvernement fédéral, et j'aimerais qu'il s'en préoccupe davantage. Cependant, il faut faire un choix parmi tant d'organismes et de directions, et je commenterai seulement quelques points.

Le ministre a commencé par parler de la Commission du centenaire. Tous les députés devraient féliciter cet organisme. D'après tout ce que j'ai vu, lu et entendu, la Commission paraît s'être acquittée fort bien de sa tâche, et les célébrations du centenaire se déroulent de façon très satisfaisante.

Il faudrait en féliciter spécialement le commmissaire, M. Fisher. Je me souviens de l'avoir entendu à la radio il y a un certain nombre d'années, et je dois dire qu'il m'avait paru alors un peu trop enthousiaste dans sa façon de parler du Canada. Par moments, cela me paraissait un peu fort, mais je me suis rendu compte qu'il exprime un enthousiasme et un amour authentiques envers le pays. Il fallait un homme aussi convaincu et aussi compétent pour assurer un excellent départ aux célébrations du centenaire. Il mérite donc nos félicitations.

Le ministre a parlé du train et des caravanes du centenaire. Tous les députés ont reçu, je suppose, de différentes régions du pays, des plaintes parce que le train et les caravanes du centenaire ne s'arrêtent pas longtemps à certains endroits. C'est exact. Je sais qu'ils avaient un horaire à respecter pour le printemps, l'été et l'automne. Or, rien que le nombre des écoliers dans nos régions peuplées suffit à empê-

cher que tout le monde voie le train ou les caravanes.

D'après le ministre, on est en train d'étudier le problème de leur utilisation future. Je propose qu'on offre au moins les caravanes aux musées provinciaux de chaque province. On a beaucoup travaillé à les assembler, et je crois qu'il serait très dommage de les séparer après les fêtes du centenaire. Si chaque musée provincial pouvait désormais les exhiber comme des pièces de musée, les provinces pourraient les obtenir et leur faire parcourir d'autres régions, au cours des années à venir. On pourrait les transformer périodiquement mais, je le répète, le travail essentiel a été accompli et je crois qu'on devrait les préserver.

Les remarques du député de Royal sur la Société Radio-Canada m'ont beaucoup intéressé. Je ne veux pas parler longuement aujourd'hui de la radiodiffusion. Je le sais, le député de Royal était sincère, mais une chose m'a toujours frappé: si on fait l'éloge d'un organisme, en particulier de Radio-Canada, personne à la tribune des courriéristes ne fait attention. Ses membres préfèrent de beaucoup faire imprimer la manchette. «Un député critique Radio-Canada» ou «Un député s'en prend à Radio-Canada». Ainsi, les compliments du député de Royal ne feront probablement pas grand bruit. Néanmoins, il a exprimé ses sentiments et, me semble-t-il, il y a lieu de s'exprimer de la sorte de temps à autre.

Le ministre a déclaré que les nominations aux postes de commande de la Société auront lieu bientôt. Je comprends quelles difficultés surgissent, car j'imagine que la nouvelle loi prévoira des désignations d'un autre genre qu'actuellement. Le comité de la radiodiffusion a recommandé qu'il y ait un président du bureau des gouverneurs ou du conseil d'administration, outre un agent exécutif en chef. J'ignore comment on résoudra le problème.

Toutefois, monsieur le président, il est bon que l'on fasse les nominations, car cette ambiance d'incertitude qui règne depuis quelque temps à la Société ne l'aide probablement pas. Il y a maintenant un an et demi, je pense, que M. Ouimet a annoncé qu'il se retirait comme président de Radio-Canada.

L'hon. Mlle LaMarsh: Non, en octobre dernier.

M. Prittie: Je m'excuse. Il y a huit mois environ. Comme je l'ai dit, il faut que la Société ait plus de certitude quant à son activité et, pour être juste envers M. Ouimet, c'est important pour lui aussi. Il est demeuré très loyalement avec la Société durant cette période, sachant qu'on le remplacerait. Il n'est pas âgé. Il doit songer à son avenir. Avec toute son expérience en radiodiffusion et en génie on réclamera ses services, j'en suis certain, et il tient à prendre ses propres dispositions en ce sens. Il serait donc probablement mieux tant pour le président actuel que pour la Société qu'on fasse prochainement tout changement qu'il y a lieu de faire.

M. Ouimet a été bien calomnié. Je lui ai déjà adressé des reproches et j'étais l'un de ceux qui avaient critiqué les fonctionnaires de la Société à l'époque de la controverse au sujet du programme *Seven Days*. Néanmoins, cela n'amoindrit nullement les remarquables services qu'il a rendus à la Société au cours des années. J'ai toujours estimé que sa situation aurait été affermie si, de temps à autre, il avait suivi l'exemple de M. Donald Gordon et avait dit aux députés de se mêler de leurs affaires lorsque des critiques lui étaient adressées.

L'hon. Mlle LaMarsh: Au lieu de simplement le dire au gouvernement.

M. Prittie: Le ministre vient de lancer une remarque, mais je m'abstiendrai d'y répondre pour le moment.

M. Knowles: Pourquoi ne pas critiquer les deux?

M. Prittie: Je crois que, de temps en temps, le chef d'une société de la Couronne doit dire aux législateurs qu'ils ont leur travail à accomplir, qu'il a le sien et qu'on devrait le laisser tranquille pour lui permettre d'exécuter sa tâche tandis qu'il occupe son poste.

En parlant de satellites, le député de Royal a exprimé l'espoir que le ministre fasse une déclaration à ce sujet. J'espère que l'honorable représentante s'exécutera bientôt. Je voudrais simplement souligner les propos du député de Royal lorsqu'il a dit que toute exploitation de satellites au Canada devrait être faite sous surveillance publique, mieux encore sous l'autorité fédérale.

On a parlé de télévision éducative. Depuis quelque temps déjà, le comité de la radiodiffusion s'attend que le sujet lui sera déféré. Comme il s'agit d'une question fort importante, j'espère que les conseillers du ministre n'ont pas pris une attitude trop ferme là-dessus. Le comité de la radiodiffusion tiendra des audiences publiques et invitera à comparaître les représentants des ministères de l'Instruction publique de toutes les provinces ainsi

que les autres organismes intéressés, notamment l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, la Société Radio-Canada, l'Association canadienne des radiodiffuseurs. On aurait tort, je pense, de rédiger un projet de loi tant que les audiences publiques ne seront pas terminées et que les gens, qui portent un intérêt réel à la télévision éducative, aient eu la chance d'être entendus.

Apparemment, ces audiences pourraient commencer le mois prochain et se poursuivre jusqu'au mois de septembre. Le sujet est très important. Cependant, je n'ai jamais eu le moindre doute que les moyens de transmission doivent appartenir au gouvernement fédéral. On peut laisser la question des émissions dans les classes aux ministères provinciaux de l'instruction publique. Le domaine généralement désigné comme étant l'éducation des adultes est bien différent, et je ne suis pas sûr que cet aspect puisse être laissé aux provinces.

J'espère qu'avant la fin du débat sur ses prévisions budgétaires, le ministre nous parlera de la nouvelle Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Il y a quelques mois que cette mesure législative établissant la nouvelle société a été adoptée et le ministre pourra peut-être nous faire rapport des progrès accomplis dans le recrutement du personnel. Nous aimerions aussi savoir ce qui se passe au sujet de l'établissement d'une industrie du film privée qui, nous l'espérons, sera stimulée par la Société. Il y a également la question très importante des rapports futurs entre l'Office national du film et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Je n'en dirai pas davantage mais j'espère que le ministre aura quelques mots à dire à ce sujet plus tard.

Au début de mon discours, j'ai énuméré les différents organismes dont le ministre est le porte-parole. Certains remplissent des fonctions très différentes et il ne pourrait y avoir de continuité dans mes remarques à leur sujet. Je voudrais maintenant parler de la Direction de la citoyenneté, qui est une des responsabilités du ministre. La pratique, courante au Canada, de rejeter une demande de naturalisation sans en indiquer les motifs est pour moi, comme pour d'autres députés, un sujet de mécontentement. Si cette pratique se justifie lors d'une première demande, elle ne devrait toutefois pas continuer indéfiniment. J'en citerai quelques exemples.

[M. Prittie.]

• (4.10 p.m.)

Je connais une dame, dans la soixantaine, originaire d'Ukraine, qui vit au Canada depuis 40 ans. Trois fois, elle a demandé la naturalisation et trois fois sa demande a été rejetée. Lorsque quelqu'un vit au Canada depuis 40 ans, n'a pas quitté le pays et ne le quittera vraisemblablement pas, il faudrait lui accorder la citoyenneté canadienne. La logique exigerait qu'on expulse les indésirables; mais après 40 ans de résidence au Canada, il ne faudrait pas refuser à quelqu'un la nationalité canadienne.

Les motifs de refus sont rarement divulgués, mais il est parfois possible de les connaître à titre confidentiel. Nous soupçonnons que les demandes sont rejetées parce que les requérants appartiennent à une société ukrainienne qui ne jouit pas de la cote d'amour ou qu'ils se sont abonnés à un journal ukrainien qui ne plaît pas aux autorités, l'excuse est souvent aussi médiocre que celle-là, ou, encore, il s'agit vaguement de communisme. Les requérants n'ont pas besoin d'être membres du parti communiste; il suffit qu'à une certaine époque de leur existence, ils aient fait partie de ce que les autorités désignent communément sous le nom d'organisme de façade. Ce n'est pas juste.

J'irai plus loin. Je doute que le fait d'avoir déjà été du parti communiste me soit une raison suffisante pour refuser la citoyenneté à un requérant. Je pense à des voisins et à de bons amis dans ma circonscription qui ont été membres de la Jeunesse hitlérienne. Il y a longtemps de cela. Ils m'ont expliqué qu'ils appartenaient à cette association comme on peut appartenir au mouvement scout. Ces gens ont combattu dans l'armée allemande. Ils sont bons citoyens et je ne prétends pas qu'ils sont nazis—mais ils ont obtenu la citoyenneté canadienne, en dépit du fait qu'ils avaient appartenu à la Jeunesse hitlérienne et combattu dans l'armée allemande.

Je ne crois pas que le fait d'avoir appartenu au parti communiste soit un motif suffisant pour refuser à quelqu'un la citoyenneté canadienne. D'ailleurs, la question devient de plus en plus compliquée, car il y a bien des sortes de partis communistes. Il y a ceux de Pékin et de Moscou et les partis indépendants, comme en Yougoslavie. C'est sans doute difficile d'établir des distinctions.

L'hon. Mlle LaMarsh: Et si quelqu'un en est membre à l'heure actuelle?

M. Prittie: Je ne suis pas sûr que le fait d'être membre du parti communiste à l'heure actuelle suffise à priver quelqu'un de la nationalité canadienne. Si l'on décidait que le parti

est illégal au Canada et qu'on le déclarait publiquement illégal, ce serait une raison. D'après moi, le fait d'appartenir à un parti semblable n'empêcherait pas quelqu'un d'être un bon citoyen canadien. Un grand nombre de chefs politiques français et italiens sont membres du parti sans être considérés comme des traîtres ou des citoyens déloyaux. Là n'est pas la question, cependant. En fait, un fonctionnaire refuse souvent la demande de citoyenneté d'un postulant parce que ce dernier a fait partie d'un organisme considéré comme une façade.

Je voudrais parler d'une jeune femme d'environ 35 ou 36 ans qui habite Ottawa avec son mari, fonctionnaire, Elle est venue d'Ukraine en 1935, alors qu'elle avait deux ou trois ans et a toujours vécu au Canada depuis. Son mari est un citoyen canadien, ses enfants aussi. Elle n'a jamais été affiliée à un parti politique; pourtant on lui refuse la citoyenneté canadienne. Il est vrai que ses parents habitent en Union soviétique, mais j'estime que ce n'est pas une raison suffisante pour refuser la citoyenneté à cette femme qui habite ici depuis qu'elle avait deux ou trois ans, et dont le mari et les enfants sont Canadiens.

Je vais vous citer un autre exemple encore plus étrange. Dans ma circonscription, il y a un jeune homme venu au Canada d'un des pays du Commonwealth. Il est sujet britannique. La loi électorale du Canada déclare qu'on peut voter lors des élections fédérales au Canada, si l'on est citoyen canadien ou sujet britannique. De même, on peut poser sa candidature comme député au Parlement et être élu si l'on est citoyen canadien ou sujet britannique. Fait étrange, même si le jeune homme en question pourrait être élu à la Chambre des communes, il n'a pas réussi à obtenir sa citoyenneté canadienne. Je ne sais pas pourquoi on la lui a refusée. Je crois qu'il a déjà participé à une manifestation devant le consulat américain, mais on ne devrait pas considérer ce geste comme une trahison ici.

Le ministre a dit que certaines modifications seront apportées à la loi électorale du Canada. J'espère qu'on remédiera à certaines des choses dont j'ai parlé. Je pense justement à quelque chose: celui à qui on refuse la citoyenneté n'a pas le droit de recourir aux tribunaux. La décision des autorités est arbitraire. On pourrait s'y attendre dans le cas d'une première ou d'une deuxième demande, mais lorsqu'une personne a vécu au Canada vingt ans ou plus, sans être considérée comme indésirable, et n'a donc pas été expulsée, et qu'on lui refuse encore la citoyenneté, elle devrait alors pouvoir recourir aux tribunaux.

Je passe à un autre sujet, la question des élections. Le directeur général des élections fait rapport par l'entremise du ministre et du bureau du commissaire à la représentation. J'aimerais me reporter brièvement au rapport du comité des dépenses électorales déposé d'abord en octobre 1966. Le comité était composé de gens de milieux politiques très divers. Ils ont approfondi toute la question du financement des élections au Canada et publié deux gros volumes. J'aimerais consigner au hansard les principales recommandations du comité. J'espère qu'avant longtemps le rapport sera déféré à un comité compétent et qu'on légiférera en conséquence avant les prochaines élections fédérales, dont Dieu seul connaît la date. Il est question de tenir de nouvelles élections en 1968. Au rythme où vont les choses ici, si l'on ne prend bientôt des mesures au sujet de ce rapport, nous n'en verrons aucun résultat avant la fin des élections fédérales qui suivront les prochaines.

Voici les recommandations du comité, figurant à la page 39 du premier volume:

I. Les partis politiques devraient être reconnus par la loi. Selon la théorie de l'agent officiel, ils devraient être tenus légalement responsables de leurs actes quant à la perception et à la dépense des fonds électoraux.

II. On devrait prévoir une certaine égalité financière entre les candidats et les partis politiques, en offrant certains services et en accordant certaines subventions à tous ceux qui y sont admissibles.

III. On devrait, grâce à des concessions fiscales consenties aux donateurs, encourager le public à participer à la vie politique, multipliant ainsi les sources des contributions électorales.

IV. On devrait réduire le coût des campagnes électorales en écourtant leur durée, en limitant les dépenses effectuées par les candidats et les partis pour l'utilisation des organes d'information, et en interdisant la rémunération des travailleurs dans les bureaux de scrutin, le jour des élections.

V. On pourrait augmenter la confiance du public dans les finances des partis politiques, en obligeant les candidats et les partis à divulguer leurs revenus et leurs dépenses.

VI. Une Commission de contrôle sous la direction d'un contrôleur devrait être créée afin de vérifier et de publier les rapports financiers et de faire respecter les dispositions de la «loi des élections et des finances politiques» dont le Comité propose l'adoption.

• (4.20 p.m.)

Et enfin:

VII. On devrait amender la législation sur la radio et la télévision afin d'améliorer le domaine des communications politiques.

Je ne dis pas que j'accepterais toutes ces recommandations sans un examen minutieux. Mais l'étude devrait être mise en branle maintenant en vue de la préparation de la mesure législative nécessaire et pour permettre au comité de présenter son rapport. Si nous ne nous mettons pas à la tâche bientôt, le processus ne sera pas terminé avant les prochaines élections fédérales—et ce n'est pas là, je pense, le but que l'on s'était tracé.

Le dernier sujet que j'aborderai, dans le cadre des prévisions de ce vaste ministère, a trait au Bureau des traductions, aux écoles d'enseignement des langues du gouvernement et à la nécessité d'assurer des interprètes à la Chambre des communes et aux services du gouvernement. J'ai remarqué, à la rubrique des petites annonces de divers journaux, que l'on demandait des professeurs de langues pour le programme élargi d'enseignement bilingue du gouvernement. Ces annonces se renouvellent fréquemment depuis quelques mois. On a aussi constamment besoin de gens pouvant faire l'interprétation simultanée et la traduction car la traduction représente une somme de travail considérable au pays.

Je me demande si le gouvernement a jamais songé à choisir une ou deux universités pour leur donner son appui financier en vue de la création d'une école de traducteurs, d'interprètes et de professeurs de langues. Si l'on veut maintenir la politique du bilinguisme, comme je pense qu'on le fera, ces personnes seront constamment en demande. Il faudra de même plus de professeurs pour exécuter les programmes toujours plus vastes d'enseignement des langues dans nos écoles secondaires et nos universités. Je ne pense pas que nous ayons créé dans aucune de nos universités une école qui puisse satisfaire à cette demande. Ainsi le gouvernement pourrait bien songer à appuyer financièrement une ou deux universités en vue de la création d'un programme de formation du genre que j'ai mentionné. Il pourrait peut-être même financer les études de certaines personnes suivant ces cours, pourvu qu'elles s'engagent à demeurer au service du gouvernement un certain nombre d'années après l'obtention de leur diplôme.

Sur ce, je termine mes observations, sachant qu'on n'a pas encore parlé de tous les organismes relevant de ce ministère.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais profiter de l'étude des crédits du secrétaire d'État du Canada pour rappeler une fois de plus au ministre les besoins qui existent dans mon comté en ce qui concerne, premièrement, la télévision.

Le secrétaire d'État (M[lle] LaMarsh) se rappelle sûrement qu'à plusieurs occasions, depuis les cinq années que je siège dans ce Parlement, j'ai demandé au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin que la Société Radio-Canada puisse donner ses services de télévision française et anglaise aux régions de mon comté, les plus importantes au moins, qui n'en bénéficient pas encore.

Monsieur le président, je ne suis pas le seul représentant en cette Chambre qui éprouve les mêmes difficultés à ce sujet. Je sais que mes collègues de Saguenay (M. Blouin) et de Lac-Saint-Jean (M. Simard) ont les mêmes problèmes dans leurs régions. Il y a aussi les députés de Churchill (M. Simpson), de Meadow-Lake (M. Cadieu), et combien d'autres.

Alors, cet après-midi, je veux revenir à la charge et demander encore au secrétaire d'État que les crédits suffisants soient mis à la disposition de Radio-Canada pour lui permettre d'étendre ses services à toutes ces régions, qui ne méritent sûrement pas d'être pénalisées par le gouvernement, car, même si elles sont éloignées, elles rendent des services au pays en lui fournissant les matières premières dont il a besoin.

La moyenne des salaires, dans la région de Chibougamau-Chapais, région en partie minière, est élevée et la population paie de nombreux impôts, de nombreuses taxes. Or, si elle veut bénéficier des services que Radio-Canada met à la disposition du public canadien, comme, par exemple, les nouvelles et les émissions éducatives, bien que certaines de ces dernières le soient moins, je l'avoue, elle doit payer pour un câble, qui lui est fourni par l'entreprise privée, $200 et, par la suite, $8 par mois à titre d'abonnement, ce qui fait, avec la taxe provinciale sur les communications, $100 par année. Mais, encore là, monsieur le président, je vous fais remarquer que, dans la région de Chibougamau-Chapais, on n'a pas même le privilège de recevoir les émissions continûment, car ce qu'on lui offre c'est tantôt un canal, tantôt un autre, de sorte qu'on ne peut pas suivre certaines émissions-feuilleton, par exemple, ce qui est très déplaisant pour ceux qui paient.

Alors, monsieur le président, je pense que le gouvernement devrait, le plus tôt possible, donner suffisamment de disponibilités à la Société Radio-Canada pour lui permettre de desservir ces régions-là.

• (4.30 p.m.)

Au fait, lorsqu'il m'arrive de communiquer avec les représentants de la Société Radio-Canada, on me répète qu'il n'y a aucun empêchement physique pour donner du service, mais que la difficulté est justement d'ordre financier, étant donné qu'on manque d'argent pour payer les frais de ces services-là.

Monsieur le président, j'avais quelques faits à soumettre à la Chambre, mais je vois que le secrétaire d'État s'est absenté. Cependant, comme son secrétaire parlementaire (M. Béchard) est avec nous, je vais mettre la Chambre au courant des démarches que nous avons faites pour inciter Radio-Canada ou le gouvernement à doter nos régions de ces services.

Chez moi, il n'y a pas seulement la région Chibougamau-Chapais; il y a aussi la région forestière de Parent-Clova, dont les habitants

méritent certainement de profiter des services de la radio et de la télévision, tout comme les citoyens des autres régions du Canada.

Le printemps dernier, j'ai eu le privilège de diriger une délégation de la région de Parent, qui a d'abord rencontré le ministre associé de la Défense nationale (M. Cadieux), de qui on voulait obtenir certaines explications au sujet de la ligne ADCOM, soit la ligne de la défense nationale, qui passe par Parent, et, ensuite, les hauts fonctionnaires de la Société Radio-Canada, pour savoir ce qui pourrait être fait au sujet de la radio et de la télévision dans la région de Parent-Clova.

Monsieur le président, au cours de cette entrevue, j'ai appris que la Société Radio-Canada se proposait de demander au BGR un permis pour exploiter un poste frontière de télévision à Chapais. J'étais heureux à ce moment-là, car même si ce n'était pas exactement ce que les gens de Chibougamau-Chapais et de Parent-Clova réclamaient, c'était tout de même quelque chose de mieux que ce qu'ils ont à l'heure actuelle, parce qu'ils n'auraient au moins rien à payer.

On comprenait qu'un poste frontière ne donnerait pas pleinement satisfaction, parce qu'on aurait les émissions en retard. Lorsqu'il s'agit de films, ce n'est pas tellement important, parce que les films qu'on nous présente à la télévision sont généralement des films qui datent d'un certain âge, et qu'ils soient présentés une semaine ou deux plus tard, cela n'entraîne pas d'inconvénient. Mais là où il y a des inconvénients, c'est lorsqu'on veut avoir les bulletins de nouvelles et les émissions d'actualité que nous présente la télévision. A ce moment-là, cela devient un peu embarrassant, car on est en retard dans les nouvelles.

Monsieur le président, la population de Chapais avait appris avec une certaine joie cette nouvelle, mais j'en ai appris une autre par la suite; au fait, cet après-midi même, un fonctionnaire de la Société m'affirmait que c'était la Société Radio-Canada qui ferait la demande et qui établirait un poste frontière à Chapais.

Par ailleurs, j'ai reçu, dernièrement, de la corporation municipale de la ville de Chapais, une lettre qui signale une situation tout à fait différente et, histoire de mettre la Chambre au courant du point sur lequel on ne s'entend pas, à la Société Radio-Canada, je vais consigner cette lettre au hansard, parce qu'il y a ici quelque chose qui ne va pas du tout et que je veux tirer la situation au clair le plus tôt possible.

Alors, voici la teneur de cette lettre qui est datée du 9 mai, et je cite:

Cher monsieur Laprise,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 avril écoulé, laquelle a été portée à la connaissance des membres du Conseil de ville à son assemblée régulière du 6 courant.

Tous ont manifesté à votre endroit un sincère remerciement pour le grand intérêt porté au problème de la télévision chez nous.

Nous désirons cependant porter à votre attention que le permis que se propose de demander la société Radio-Canada au BGR, pour opérer un poste frontière de télévision, est dû à l'effort des autorités d'*Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited*, qui procèdent aux déboursés nécessaires pour donner un service de télévision local, sans frais pour les résidents de Chapais, par l'utilisation de films et bandes magnétiques fournis par Radio-Canada.

Quoique ceci soit une amélioration sensible du bien-être de notre communauté, les émissions ne seront pas données en direct, donc ne seront pas instantanées, mais bien transmises avec un jour ou deux de délai. La société d'État peut donc améliorer cette installation en dotant la région d'un service en direct, à ses frais, pour ne pas laisser ainsi une compagnie privée se substituer à elle pour donner un service qui n'entre pas dans ses obligations ou opérations courantes, quoique toute la population de Chapais apprécie au plus haut point l'effort déployé par cette compagnie qui démontre sans contredit un esprit social des plus développé chez ses dirigeants.

Tous espèrent que vous aurez le plaisir de nous informer dans un avenir rapproché que la société Radio-Canada remplit pleinement ses obligations dans notre région, soit un service fourni en direct à ses propres frais comme ailleurs au Canada.

Voilà, monsieur le président, une situation qui révèle un tout autre son de cloche que celui que m'ont fait entendre les fonctionnaires de Radio-Canada. Ces derniers me disent que c'est la Société Radio-Canada qui va établir un poste frontière à Chapais, alors que dans cette lettre qui me vient de la ville de Chapais, on m'informe que ce sont les autorités de la compagnie *Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited* qui vont débourser les frais, pour se substituer à la Société Radio-Canada et s'aventurer dans un domaine qui ne les concerne pas du tout, étant donné qu'elles dirigent une opération minière.

Or, pour satisfaire ses employés, cette compagnie est obligée de faire des déboursés, afin de leur donner le service d'un poste frontière. En conséquence, j'aimerais que le secrétaire d'État nous renseigne sur cette situation, à savoir qui va donner les services de télévision dans cette municipalité.

Monsieur le président, je ferai remarquer à la Chambre qu'un poste frontière—du moins d'après les renseignements que j'ai obtenus, car je ne suis pas technicien—ne peut pas desservir une région de plus de 10 milles de circonférence. Or, comme il y a environ 28 milles entre les villes de Chapais et de Chibougamau, si l'on installe un poste frontière dans la ville de Chapais, il est certain que la ville de Chibougamau ne sera pas desservie.

Alors, ce que je réclame ici, c'est encore mieux qu'un poste frontière; c'est un service direct par la Société Radio-Canada pour desservir toute la population de ces deux villes, qui comptent plus de 15,000 âmes. Ces travail-

leurs et mineurs ont droit à ces services-là, tout comme tous les autres Canadiens.

J'en viens maintenant à la région forestière de Parent-Clova, dont la population est en droit de s'attendre aux mêmes services, de la part de la Société Radio-Canada.

Alors, qu'on propose ou qu'on essaie d'aider Radio-Canada à trouver une solution pour apporter le signal dans cette région, à un coût pas trop élevé; on nous dit que pour desservir des régions éloignées comme celle-là, cela coûterait pratiquement les yeux de la tête, cela coûterait énormément cher, et l'on nous arrive avec des prix allant jusqu'à $150,000.

Pourtant, depuis deux semaines, dans la région de Parent-Clova, un entrepreneur de la ville d'Amos, M. Édouard Dufresne, a commencé à installer ce qu'on appelle, en termes techniques, un système parabolique, pour capter les signaux de télévision d'un autre poste, d'un autre transmetteur et les distribuer. Au fait, M. Dufresne affirme qu'il n'en coûterait pas $10,000 pour doter la région de Parent-Clova d'un poste de télévision, alors que les techniciens de Radio-Canada, eux, prétendent qu'il en coûterait au-délà de $100,000 pour donner le même service.

Les techniciens de la Société envisagent peut-être un service supérieur car, lorsqu'on leur soumet ce que M. Dufresne a fait pour les villes de Malartic et de Matagami, et ce qu'il veut donner présentement à la ville de Parent et à la région, ils nous répondent qu'ils ne veulent pas s'attarder à des installations de broche à foin.

Monsieur le président, les fonctionnaires de Radio-Canada, à mon avis, n'ont ni broche ni foin. Ils ont peut-être des connaissances, mais ils s'asseoient sur leur connaissances et ils arrêtent le développement de la télévision dans les régions chez nous. Alors, c'est ça qui est inadmissible. Ce que l'entreprise privée peut faire à bon compte, la Société Radio-Canada et ses fonctionnaires, pour arriver au même résultat—ici, je ne mets pas le blâme seulement sur la Société Radio-Canada, car c'est la même chose dans toutes les sociétés de la Couronne—ont besoin de milliers de dollars de plus.

• (4.40 p.m.)

Monsieur le président, même avec une organisation de broche à foin, peut-être, Édouard Dufresne a réussi à donner une image parfaite à Matagami, à Malartic et partout, même dans la ville d'Amos. Partout où son installation existe, il donne un signal parfait, il donne satisfaction à ses abonnés. Je pense que les techniciens de Radio-Canada auraient avantage à visiter l'installation d'Édouard Dufresne, à s'inspirer de cette entreprise privée pour donner un service à un aussi bon compte.

[M. Laprise.]

Je pense que si la Société Radio-Canada voulait faire un peu d'effort, elle pourrait donner dans les régions que j'ai mentionnées ici, Parent-Clova ou Chibougamau-Chapais, comme dans toute région non encore desservie au Canada, des services que donnent partout ailleurs l'entreprise privée ou l'État.

Si l'entreprise privée, comme Radio-Nord par exemple, ne peut pas desservir Chibougamau-Chapais ou la région Parent-Clova, c'est tout simplement parce que cela ne serait pas rentable. A ce moment-là, il incombe à l'État de diriger son expansion vers ces régions les moins populeuses mais où il y a des agglomérations encore assez importantes pour justifier de telles dépenses. Je demande au secrétaire d'État de ne plus donner d'excuses aux fonctionnaires de Radio-Canada, mais de leur fournir le «foin» dont ils ont besoin pour étendre leurs services à toute cette population.

Ce sont les observations que j'avais à faire, les plus importantes du moins, pendant cette étude des crédits du secrétaire d'État.

Avant de terminer, je voudrais faire une remarque au sujet de la télévision à la Chambre des communes. De plus en plus, nous entendons dire dans nos régions que les débats de la Chambre des communes devraient être télévisés afin que le public canadien sache vraiment ce qui se passe ici.

Or,—et c'est mon opinion personnelle—si on décidait de téléviser les débats de la Chambre des communes, je crois qu'il faudrait téléviser tous les débats, non seulement la période des questions, mais tous les débats. Je pense qu'on pourrait réserver un canal pour ces émissions, pour ceux qui voudront voir ce qui se passe à la Chambre des communes à tel ou tel moment. Ceux-là que ces émissions n'intéressent pas pourront continuer à regarder d'autres programmes.

Évidemment, cela serait très coûteux et peut-être pas tellement efficace. A mon avis, pour tenir la population au courant de ce qui se passe à la Chambre, il serait plus économique de donner gratis une copie du compte rendu officiel des débats à ceux qui en feraient la demande. Ils auraient un document à ce moment-là, et les écrits restent. Alors, ceux qui s'intéressent aux affaires de la nation, aux débats, à ce que dit leur député, à ce qu'il fait en Chambre, n'auraient qu'à demander une copie du compte rendu des débats de la Chambre et l'on pourrait leur fournir cela gratuitement. A ce moment-là, ce serait bien plus économique et ça donnerait, je pense, de meilleurs résultats. Si on télévise les débats de la Chambre, ça pourrait peut-être intéresser les gens pour un certain temps seulement. A mon avis, on se désintéresserait assez rapidement de ces émissions-là.

Je voulais vous donner mon opinion à ce sujet-là avant que cette idée prenne plus d'ampleur, car je constate qu'il se fait dans le pays, principalement dans la province de Québec, des démarches ou une propagande en vue d'amener le public à réclamer la télévision des débats de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur le président, j'estime, moi aussi, que même si elle s'attachait à certains domaines très intéressants choisis parmi tous ceux qui relèvent du ministère, la revue de cet après-midi laissait de côté certains autres qui nous intéressent au plus haut point et qui exercent une grande influence sur le développement du Canada aujourd'hui. Je suis des plus heureux que le ministre ait mentionné le Festival d'art dramatique du Canada qui, comme beaucoup d'autres initiatives, a reçu cette année du gouvernement fédéral une subvention du centenaire.

Je me réjouis fort de pouvoir signaler à la Chambre que la troupe de la ville de Vernon, qui est dans ma circonscription, a représenté l'Ouest canadien deux fois au cours des trois dernières années au Festival d'art dramatique du Canada. Elle a mérité cet honneur encore une fois cette année et les comédiens ont pu faire le très long voyage, de Vernon à Terre-Neuve, pour participer au festival.

Qu'il me soit permis de dire que les subventions du Centenaire ne devraient pas être un événement unique dans une vie, mais que le Secrétariat d'État pourrait prendre sérieusement en considération le besoin d'appui que la région continuera d'éprouver, surtout pour surmonter les difficultés d'ordre géographique qu'offre notre immense pays. A mesure que l'aide viendra, comme je l'espère, je souhaite que les auteurs des règlements du Festival se demandent sérieusement s'il ne conviendrait pas maintenant que tout l'Ouest du Canada, à partir de l'Ontario, soit représenté par plus d'une inscription. Je n'éprouve pas d'embarras à dire que le Théâtre de Vernon a été choisi deux fois depuis trois ans comme la meilleure troupe du territoire, mais le choix d'une seule troupe de l'Ouest semble un peu disproportionné à l'importance de l'Ouest canadien dans la vie de notre pays et avec le chiffre de population dont l'Ouest se vante actuellement. Je propose que soient examinées les données du recensement dans toute la région en rapport avec l'encouragement qu'on y a accordé au théâtre, en particulier en Alberta, aux auditoriums de Calgary et d'Edmonton, et à Vancouver, à l'auditorium civique.

On pourrait changer une telle situation en portant la représentation de l'Ouest canadien à au moins deux pièces qui proviendraient de cette région. Il faudrait en même temps examiner les règlements imposés pour l'octroi de subventions au Festival d'art dramatique du Canada concernant le partage entre la troupe et l'équipe. Quiconque a vu l'émission télévisée par Radio-Canada à ce sujet—c'était plutôt triste à mon avis—se rendra compte de l'importance qu'ont les équipes, les décors et l'éclairage dans l'art dramatique d'aujourd'hui. Prétendre plus longtemps que cinq acteurs peuvent se déplacer d'une extrémité à l'autre du pays avec l'auteur et un seul directeur et présenter tant bien que mal une pièce que l'adjudicateur et le public prendront un tant soit peu au sérieux c'est transformer ses désirs en réalités et vivre dans le passé. J'aimerais que le gouvernement fédéral accorde des subventions plus considérables et allège quelque peu l'ensemble des règles prévues à l'endroit des futurs festivals nationaux d'art dramatique.

Permettez que je fasse moi aussi l'éloge de la Commission du centenaire et du travail extrêmement important qu'elle a accompli. Tous ces efforts apportés à la réalisation au Canada des projets du centenaire doivent franchement nous transporter de joie. Je reste quelque peu étonné de certaines initiatives prises par le service des relations extérieures et qui nous ont été transmise par gracieuseté de la Commission du centenaire.

Permettez-moi de parler de la corbeille à couvercle basculant que la Commission du centenaire, dans le cadre de l'embellissement communautaire, a envoyée au moins à tous les députés et à bien d'autres, je suppose, ailleurs au pays. Jamais dans les annales de la publication un si joli récipient a renfermé si peu et même si la corbeille a peut-être été conçue pour contenir les futures publications de cet organisme, s'il faut préjuger l'avenir par son contenu actuel, les perspectives ne sont guère plus brillantes. Je sais qu'il plaît au ministre de se considérer comme appartenant à la classe «dans le vent» mais ce n'est pas en répétant le mot «action» à tout propos que l'on me convaincra qu'on agit vraiment.

Qu'il me soit permis de dire qu'à l'égard de tous les textes de l'État imprimés par l'Imprimeur de la Reine, les Archives ou tout autre service, il faudrait examiner attentivement la méthode qui consiste à diviser une page par le milieu pour y imprimer les textes anglais et français en regard. Je suis tout à

fait d'accord pour que le français jouisse d'un droit égal à l'anglais dans toutes sortes de publication, qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions à cet égard, mais il serait bien préférable à mon avis de concevoir une brochure où l'anglais serait imprimé sur un côté de page et le français sur l'autre. Même s'il est possible d'imprimer nos deux grandes langues nationales sur une même page, le résultat ne sera pas un chef-d'œuvre mais un casse-tête.

Je suis sûr que la plupart des gens n'ont pas pris la peine de lire la revue «Action» d'un bout à l'autre, en partie parce qu'il fallait en outre tourner la page dans tous les sens pour savoir quelle moitié on était en train de lire. Le plan A diffère peu du «*A Plan*», et cela prête à confusion. De toute façon, on n'y trouve peu de choses à lire. Je croyais qu'ils auraient pu être utiles dans les écoles pour les cours de français ou d'anglais, mais je ne vois pas comment ils pourraient l'être, car il est trop facile à l'élève de consulter l'autre moitié de la colonne avant d'aborder la phrase à traduire.

• (4.50 p.m.)

Cette avalanche de textes me laisserait indifférent, car ce n'est là qu'un petit exemple de la masse de textes apparemment inutiles distribués par la Commission du centenaire, mais un de mes électeurs m'a adressé une requête que je juge fort pertinente. Il se proposait d'écrire l'histoire d'une église de sa localité, et il m'a demandé de lui procurer, par l'intermédiaire de la Commission du centenaire, quelques exemplaires des armoiries du Canada de grandeur convenable, en vue de les insérer dans la brochure qu'il se proposait de rédiger.

J'ai communiqué cette demande au secrétariat d'État et, après avoir suivi ses allées et venues dans le dédale de ce ministère, j'ai enfin réussi à la mettre dans la bonne case pour qu'on l'étudie. Toutefois, je viens d'apprendre cet après-midi que ni l'imprimeur de la Reine, ni la division des archives, ni aucune autre division du gouvernement fédéral ne peut accéder à cette demande. Ce commettant s'est enhardi à présenter cette demande parce qu'il avait fait une demande semblable au gouvernement de la Colombie-Britannique au nom de l'*Okanagan Historical Society* pour obtenir les armoiries de la province, et il avait obtenu d'excellents résultats. Nous qui venons de l'Ouest du pays avons l'habitude de voir la Colombie-Britannique marcher en tête de ligne et, d'après moi, il s'agit ici d'un autre domaine dans lequel cette province a pris une initiative qui pourrait servir d'exemple au gouvernement fédéral.

M. Herridge: N'exagérez-vous pas un peu?

M. Johnston: Pas du tout. Le député de Kootenay-Ouest connaît sûrement bien des secteurs où le gouvernement provincial a battu la marche au Canada. Cette question des armoiries du Canada revêt sûrement un intérêt spécial pour lui et il devrait s'en préoccuper d'une façon particulière. Je suis sûr aussi que le chef de l'opposition, qui n'est pas ici cet après-midi, trouverait étonnante cette lacune en notre année du centenaire. J'espère qu'on pourra y remédier. Il n'est pas trop tard pour le faire; notre année du centenaire est loin d'être terminée. A mon avis, c'est une chose à laquelle on pourrait remédier avant la fin de l'année.

Je sais qu'il n'est plus de mode depuis quelques années de faire figurer des armoiries dans des publications, manuels scolaires ou autres. Elles avaient coutume d'y figurer autrefois. Je tiens à assurer aux députés que les armoiries du Canada, avec leur coloris, leur signification héraldique et leur complexité sont tout à fait dans le vent à l'heure actuelle et seraient examinées avec un vif intérêt, je pense, par les lecteurs de n'importe quelle publication. C'est une chose qu'il faudrait rendre attrayante au cœur et à l'esprit des Canadiens.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, je pourrais peut-être dire à mon honorable ami que tout en regrettant de ne pas avoir d'exemplaires des armoiries provinciales et fédérales à distribuer—et j'ai déjà reçu bon nombre de demandes, cette année—nous avons maintenant une imprimerie commerciale qui les fournira à un prix relativement bas. Nous sommes en mesure de donner ce renseignement à ceux qui le demandent. En outre, l'Imprimeur de la Reine a en préparation depuis un an une brochure très pittoresque des armoiries et des fleurs de chaque province. On prévoyait que cette brochure serait prête au début de l'année, mais la publication en a été retardée parce que l'Imprimeur de la Reine a été pressé de sortir d'autres publications du centenaire. Toutefois, elle sera disponible assez prochainement. Elle est en couleurs et, sans être à feuilles volantes, c'est une publication que mon honorable ami serait heureux d'envoyer, j'en suis sûr, aux intéressés.

M. Johnston: Monsieur le président, les paroles du ministre m'encouragent. Je trouve

étrange, cependant, qu'au moment où l'Imprimeur de la Reine essuie le blâme des imprimeries commerciales au Canada pour beaucoup de ses activités parce qu'il empiète un peu trop dans ces domaines qui devraient peut-être demeurer l'apanage de ces imprimeries et que l'Imprimeur de la Reine n'ait pu se charger lui-même d'imprimer les armoiries du Canada, au lieu de les confier à des imprimeurs commerciaux. Je trouve ça extrêmement étrange. Il me semble que c'est là un domaine qui, aux yeux du plus ardent partisan de la libre entreprise—comme moi—est du ressort du gouvernement. Je trouve étrange que cela soit confié à des imprimeurs commerciaux. J'espère que les propos du ministre seront repris par ses fonctionnaires, car cet après-midi un fonctionnaire du ministère m'a dit—comme on l'avait dit à mon commettant—qu'on peut se les procurer même chez un imprimeur commercial.

Il s'agit d'un projet historique de l'un de mes commettants en voie de réalisation, et on devrait imprimer ce document sans but lucratif. Cette assurance ne me paraît donc pas satisfaisante pour l'année du centenaire. J'estime qu'il y a là une lacune que pourrait très bien combler le secrétariat d'État.

Je ne voudrais pas prendre beaucoup plus de temps cet après-midi, monsieur le président. Le Musée national, qui relève de ce ministère, vient de recevoir des crédits supplémentaires de 1.25 million de dollars, mais la construction en semble toujours aussi éloignée. J'ignore si ce montant plus élevé doit aller au Musée national actuel ou au futur. Cependant, je suis sûr que cela compliquera l'affaire encore plus. Bien sûr, cet argent peut servir à renforcer la vieille construction en attendant la mise en chantier du nouvel immeuble. Le ministre pourrait peut-être nous expliquer un peu à quoi ces crédits serviront et nous dire à quelle date le nouveau Musée national sera mis en chantier.

Il a été assez longuement question de Radio-Canada cet après-midi. Nous avons entendu les observations des députés de Royal et de Burnaby-Richmond, qui ont participé activement aux travaux du comité de la radiodiffusion et, à titre de membres du comité d'organisation, à la rédaction du rapport qui traitait du Livre blanc. J'ignore si le ministre a contribué de façon directe à la rédaction du Livre blanc, mais je puis lui assurer que la majorité des membres du comité parlementaire, ou de son comité d'organisation, n'ont jamais eu l'intention de le critiquer. Aucun scribe enluminant une page de l'Ancien Testament au moyen-âge n'a jamais eu pour l'œuvre de sa vie plus de respect ou plus de soins attentifs que n'en ont eus les membres du comité parlementaire pour le Livre blanc. Aucun mahométan en voyage à la Mecque et lisant son Coran n'a jamais traité ce texte sacré avec plus d'égards et ne l'a revêtu d'une auréole plus éclatante de sainteté que le comité l'a fait par le Livre blanc.

On pourrait multiplier les analogies. Il a semblé impossible de critiquer le contenu du Livre blanc. Quiconque lit le rapport du comité a été frappé, j'en suis sûr, par l'unanimité presque complète d'opinions quant aux idées contenues dans le Livre blanc. C'est étonnant à un moment où l'adoption d'une mesure concernant la radiodiffusion s'impose vraiment, où la Société, en quête d'un nouveau président et d'une nouvelle direction, a surtout besoin de la protection de ses amis. J'avais espéré que le rapport proposerait que les services de Radio-Canada ne soient pas confiés à la légère à des éléments qui désuniraient notre pays. J'avais espéré que ces services ne seraient pas remis aux mains de gens comme von Thadden et Lincoln Rockwell, afin de leur servir de tribune.

• (5.00 p.m.)

Si le député de Royal avait cité d'autres extraits de l'ouvrage de sir Hugh Greene qu'il a lus tantôt, il y aurait trouvé des avertissements contre le fait de permettre à la légère à des causes ou des hommes sans valeur d'utiliser la radiodiffusion publique. Lorsque les dépenses de la radiodiffusion d'État dépassent 140 millions de dollars, il nous faut, je pense, porter une attention spéciale aux divers usages qu'on en fait et aux personnes auxquelles on permet d'utiliser cette tribune. Je sais que même le député d'York-Sud a exprimé des réserves quant à la sagesse d'avoir permis à M. von Thadden de passer sur les ondes de Radio-Canada. Son opinion était bien arrêtée avant l'émission, mais il a formulé certains doutes après. Il aurait dû avoir assez de clairvoyance pour exprimer ses doutes avant l'émission, de sorte que Radio-Canada n'aurait pas, sous le couvert de la démocratie, mis ses services à la disposition des ennemis de la démocratie en permettant à cet homme de passer sur les ondes.

En effet, quel ne fut pas mon étonnement d'entendre cet après-midi le député de Royal citer des extraits d'un document qu'il a dû

ramasser à la hâte, car il s'agissait d'un document sur la radiodiffusion chez notre voisin du Sud. Il a constaté, en fait, que l'entreprise privée de radiodiffusion n'a pas été aussi désastreuse qu'il semblait le croire il y a quelques mois à peine, lorsque nous avons tenu un débat au comité et rédigé le rapport.

Enfin je voudrais dire un mot du problème qu'on a déjà mentionné au cours de la présente session et de cet après-midi encore, c'est-à-dire, les perspectives de téléviser les délibérations de la Chambre. Il semble que, d'une manière ou d'une autre, les députés, les courriéristes parlementaires et peut-être certains membres du grand public, mais à coup sûr les gens qui travaillent pour la télévision, aient été l'autre jour encouragés par la vision des délibérations télévisées du Conseil de sécurité à un moment de grande tension et de crise internationale. Un député que je ne nommerai pas m'a dit en regardant l'émission: «La démocratie, c'est ça» et pourtant je ne voyais là nul rapport avec la démocratie, car bien peu de pays qui y étaient représentés connaissent la démocratie comme nous la connaissons ici au pays et leurs représentants n'ont pas été élus aux postes qu'ils occupent. On les avait nommés pour accomplir ces tâches.

Nous n'avons certes pas non plus appris grand-chose sur le processus démocratique des Nations Unies, si ce n'est à quel point ce programme ressemblait à un événement sportif lorsque les annonceurs faisaient de leur mieux pour remplir les moments ennuyeux en nous répétant sans cesse que nous vivons une période particulièrement dramatique de l'histoire des Nations Unies et du monde. Puis, un retour en arrière nous ramenait à cette sorte de conférence secrète d'initiés. Il est certain qu'aucun match de football télévisé ne se permettrait de montrer les joueurs tenant de si longues palabres et si inutilement. Je suis sûr que les spectateurs ont eu également l'impression qu'il s'agissait d'un match, d'un jeu avec commentaires. L'un des grands dangers de la télévision consiste justement à montrer quelque chose qui ressemble à un jeu, mais où c'est la vie ou la mort qui sont l'enjeu.

Il y a un autre fait extrêmement important que tous les députés, tous les courriéristes parlementaires, tout le personnel de la télévision, ainsi que le public présent auraient dû noter: je parle des conséquences absolument funestes, pour les décisions à prendre, du reportage sur la réunion du Conseil de sécurité. Si nous avions espéré que ce groupe d'hommes prenne une décision favorisant l'établissement de la paix dans le monde, nos espoirs auront été déçus au moment où la réunion a été télévisée, car comment l'un d'entre eux aurait-il pu modifier son attitude alors que les yeux d'une bonne partie du monde étaient braqués sur lui et que de nombreux spectateurs étaient prêts à le qualifier de traître envers les siens au moindre changement?

[M. Johnston.]

M. Allmand: Puis-je poser une question au député? Nous dirait-il s'il estime que la présence de la radio et des journalistes à la réunion du Conseil de sécurité pouvait avoir moins de conséquences que celle des caméras de télévision? En quoi diffèrent les différents moyens de communication?

M. Johnston: Je regrette que le député soit aussi en retard dans la connaissance de ces moyens. Je lui recommanderais de nouveau de se reporter au prophète canadien, Marshall McLuhan, et à son livre *Understanding Media*, où l'auteur répète sans se lasser que les moyens de communication diffèrent essentiellement et que le texte écrit que nous lisons ne peut se comparer à la télévision et au processus électronique. Il signale que ce processus appartient à un tout autre domaine et qu'il produit un effet entièrement différent sur le spectateur, alors que le message de la presse prend un ou deux jours à nous atteindre. Lire les journaux, ce n'est pas du tout la même chose que voir un groupe d'hommes figés, comme les intéressés l'étaient alors. Je puis imaginer la détente qui aurait été ressentie s'il y avait eu un sourire de joie sur ces visages, si ces gens s'étaient serré la main et si, en reprenant leur place, ils avaient peut-être pleuré en annonçant qu'on en arriverait bientôt à un règlement à l'amiable. Mais quelle chance y avait-il que cela se produise alors que la séance était télévisée? La télévision des débats des Nations Unies est peut-être une des raisons de son peu de succès, de sa faiblesse de persuasion; elle explique peut-être pourquoi c'est plutôt dans les coulisses que sont conclues les ententes réalisées aux Nations Unies.

M. Allmand: Puis-je poser au député une autre question? Que dirait-il d'un commentateur qui feraiit à la radio le reportage des délibérations des Nations Unies ou du Parlement? Quelle différence y a-t-il entre la radiodiffusion commentée d'une séance et la télévision de la même séance?

M. Johnston: A mon sens, la radiodiffusion commentée n'améliorerait guère les choses, mais elle n'aurait ni la portée, ni la force, ni l'importance, ni les effets nuisibles, pour le procédé démocratique, de la télévision.

Nous n'avons pas été délégués ici pour devenir des vedettes de la télévision, mais pour légiférer et, pour ce qui est des Nations Unies, leurs membres y sont pour délibérer. Mais je crains que le processus de la discussion ne soit sérieusement entravé, et je dirais même altéré, lorsqu'il est télévisé.

M. Knowles: Le député permettrait-il a quelqu'un de ce côté-ci de lui poser une question? Elle est peut-être d'ordre philosophique. Se peut-il que le fait de savoir que les yeux du monde sont braqués sur le Conseil de sécurité des Nations Unies ou que ceux du Canada le sont sur nous ici, puisse exercer sur les membres du Conseil ou sur nous une plus grande influence, au moment de prendre des décisions, que si nous ne savions pas que des gens nous observent?

M. Johnston: Je m'opposerais dans la plupart des cas à l'exercice de pressions, lorsqu'il s'agit de prendre une décision. Je crains que les pressions n'existent déjà et qu'elles ne soient considérables, même en mettant les choses au mieux. Je ne crois absolument pas que des pressions de ce genre puissent hâter la prise de décisions. Il me semble qu'elles tendraient inévitablement et invariablement à en retadrer le processus ou à y mettre fin.

• (5.10 p.m.)

M. Stanbury: Le député me permet-il une autre question?

M. le président: A l'ordre. Le temps accordé au député est écoulé.

M. Johnston: J'aimerais bien me faire poser une question par le député d'York-Scarborough.

Des voix: D'accord.

M. Stanbury: Le député ne croit-il pas...

M. le président: A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

M. Knowles: Ne peut-on s'entendre pour lui accorder une ou deux minutes de plus?

M. Stanbury: Je croyais avoir obtenu le consentement de la Chambre, monsieur le président.

M. le président: Je puis prolonger la période du député s'il désire demander l'assentiment de la Chambre à cette fin.

M. Johnston: Oui. Je croyais m'être exprimé clairement à ce sujet, mais je demande maintenant à la Chambre de m'accorder les quelques minutes nécessaires pour entendre la question du député et y répondre.

M. le président: Le comité consent-il à accorder le temps voulu?

Des voix: D'accord.

M. Stanbury: J'ai deux brèves questions à poser. Voici la première. Le député ne croit-il pas que l'intérêt du téléspectateur vis-à-vis du sujet traité s'accroît lorsqu'il le voit exposé à la télévision?

M. Johnston: Peut-être bien, mais encore une fois, cela ressemble plutôt à ce que l'on trouverait dans la jungle. Aucune progression particulière ni aucun développement logique n'y est attaché. C'est, à mes yeux, contraire au genre d'évolution qui s'est produite au cours de la longue histoire du Parlement, où de longs débats peuvent s'engager des deux côtés. Je considère comme un défi la déclaration selon laquelle la télévision permettrait aux citoyens de savoir ce qui se passe à la Chambre. Je prétends que la façon dont les délibérations à la Chambre seraient télévisées, si elles le sont jamais, n'augmenterait pas les connaissances des Canadiens moyens sur le régime parlementaire, mais ne servirait qu'à les embrouiller.

[*Français*]

M. Choquette: Monsieur le président, je veux faire quelques remarques très succinctes au cours de l'étude des crédits du ministère du secrétaire d'État.

Qu'il me soit d'abord permis de rendre un témoignage bien mérité à l'honorable secrétaire d'État (M^lle^ LaMarsh) qui, dans l'exécution de ses fonctions, doit surtout, en cette année du centenaire, faire face à des obligations très onéreuses et à des exigences toujours plus considérables, chaque jour. Je crois que l'honorable secrétaire d'État mérite, en cette année du centenaire, un témoignage tout à fait spécial de reconnaissance et d'admiration pour le magnifique travail qu'elle accomplit et pour la haute distinction dont elle fait preuve dans l'exécution de ses fonctions. (*Applaudissements*)

Maintenant que les quelques minutes de panégyrique sont révolues, le moment de la critique est arrivé.

Monsieur le président, ce sont des critiques bien bénignes—je devrais dire des suggestions—que je voudrais formuler à l'attention de l'honorable ministre. D'abord, je crois qu'il y aurait grand intérêt que la loi sur la radiodiffusion, principalement les articles qui ont trait aux émissions politiques, soit amendée conformément aux vues exprimées par l'Association canadienne des radiodiffuseurs qui, par l'entremise de son président de l'époque, M. Jean Pouliot, a fait des recommandations très spécifiques au comité de la radiodiffusion.

Il va sans dire, monsieur le président, que la loi sur la radiodiffusion interdit toute dramatisation des émissions politiques. Or, il arrive fréquemment, au cours des périodes électorales, que les postes privés interprètent cette disposition d'une manière fort restrictive, ce qui explique pourquoi la population, du moins un certain secteur, a l'habitude de changer de poste, lorsque des discours politiques sont entendus sur les ondes, et ce précisément parce que la formule, dont la loi rend les politiciens prisonniers, est telle que peu d'intérêt est manifesté à l'égard des émissions politiques.

J'ai eu l'occasion, monsieur le président, de signaler à l'attention de la Chambre un incident qui est survenu l'an dernier, lorsque le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), dont tout le monde connaît l'originalité, a participé à l'émission «Les Affaires de l'État», laquelle, je crois, est la contrepartie française de l'émission «The Nation's Business». Le député de Brome-Missisquoi avait alors adopté une formule très intéressante qui, à prime abord, semblait être incompatible avec les dispositions de la loi, parce que, en effet, il avait manifestement dramatisé au cours de cette émission. Au fait, on voyait le député de Brome-Missisquoi, en chemise, sans veston, se promener en voiture décapotable, saluer ses électeurs, assister à des spectacles de cirque, faire des petits discours, dicter à sa secrétaire. C'était en effet une émission très intéressante qui, si elle avait été soumise à l'attention des tribunaux, aurait été jugée, je le crois, incompatible avec les dispositions de la loi, parce qu'il y avait nécessairement une dramatisation.

• (5.20 p.m.)

Par ailleurs, s'il faut être scrupuleux dans l'interprétation du mot dramatisation, on pourrait même interdire au très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) de parler à la télévision, parce que chaque fois qu'il parle, il est pas mal dramatique. Seulement, monsieur le président, il faut quand même avoir une certaine largeur de vue et comprendre qu'il serait important d'accorder beaucoup plus de latitude aux hommes politiques lorsqu'ils parlent à la télévision et peut-être faire disparaître cette disposition de la loi qui traite de la dramatisation et permettre une formule beaucoup plus captivante, plus intéressante, qui puisse vraiment rejoindre la population, susceptible d'être mise en application par les orateurs lors des périodes électorales.

C'est la première suggestion que je voudrais formuler à l'intention de l'honorable ministre.

La deuxième suggestion, monsieur le président, et cela peut certainement rencontrer des obstacles sérieux et même des oppositions tenaces, est à l'effet qu'on pourrait aider—mais dans quelle mesure, je me le demande—par des subventions ou autrement, les postes privés qui seraient tenus d'accorder aux différents partis politiques des émissions qui permettraient à ces derniers de donner leur message non seulement en temps d'élections mais en dehors des campagnes électorales.

Le problème qui se pose, c'est que dans plusieurs parties du pays, mettons dans la province de Québec, en l'occurrence le canal 10 à Montréal qui est un poste privé et le canal 4 à Québec qui est aussi un poste privé, sont justement des stations de télévision qui ont une cote d'écoute plus forte que celle de Radio-Canada, avec la conséquence que lorsque l'émission *Les Affaires de l'État* est sur les ondes, on n'atteint pas la majorité de la population.

Alors, j'attire l'attention du ministre sur ce problème. La situation est-elle analogue en dehors de Québec? Je ne le sais pas, mais je suis convaincu que toutes les études qui ont été faites démontrent clairement que le canal 10 et le canal 4 ont une cote d'écoute beaucoup plus élevée que Radio-Canada et ces postes-là, étant des postes privés, ne permettent pas aux politiciens de donner leur message, de faire pénétrer leurs vues en dehors des campagnes électorales.

Un autre sujet qui, celui-là, est peut-être un peu plus litigieux, monsieur le président. Si, comme l'honorable député de Royal (M. Fairweather) le mentionnait tantôt, en citant un passage du rapport de la Commission Fowler, Radio-Canada est un instrument essentiel dans le maintien de l'unité canadienne, je me demande—je conçois très bien que cela peut être litigieux—dans quelle mesure le ministre peut laisser se prolonger la situation qui existe au réseau français de Radio-Canada.

On a fait des déclarations de toutes sortes, disant que l'information pourrait subir une certaine orientation, disant qu'il y avait à Radio-Canada des extrémistes—je parle toujours du réseau français, et plus particulièrement à Montréal. Mais de là à apporter des preuves tangibles, cela devient plus difficile. Je me souviens d'une réponse, d'ailleurs très habile, que le ministre avait donnée ici, en Chambre, alors qu'il disait que les gens qui travaillent à Radio-Canada ont droit à leurs opinions politiques. Et voilà qui était une réponse très sensée.

Par ailleurs, si ces opinions politiques, que nourrissent les gens qui travaillent à Radio-Canada, deviennent une source de confusion, à ce moment-là, le gouvernement n'est-il pas appelé à intervenir, du moins à examiner la situation, parce qu'un article a paru dans un journal à grand tirage *Dimanche Matin,*

un journal des plus répandu, dans lequel on disait que tous les services d'information à Radio-Canada ou, mettons, que les services d'information à Radio-Canada en général étaient contrôlés par des séparatistes.

A ce moment-là, c'est l'opinion d'un homme qui peut être exprimée. Or, y a-t-il lieu de faire enquête?

Est-ce qu'il y a lieu de faire enquête? On peut laisser la chose de côté, mais pas plus tard que vendredi dernier, le ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre (M. Marchand) lui-même a dit: Radio-Canada est remplie de séparatistes.

J'estime, monsieur le président—et là je fais une observation bien personnelle—que si l'on fait le lien entre ces affirmations et celles d'un journaliste sérieux et d'un membre du gouvernement qui constatent la situation, il n'y a pas d'autre solution, pour le gouvernement, que d'instituer une enquête secrète ou publique pour voir si l'information du réseau français de Radio-Canada est vraiment assujettie à une orientation idéologique quelconque. Je dis cela en toute sincérité; une enquête publique ou secrète s'impose, parce qu'on ne peut pas laisser les choses se prolonger davantage. (*Applaudissements*)

Monsieur le président, la dernière observation que je veux formuler a trait, non seulement à ce que la Commission Fowler a appelé le maintien de l'unité canadienne mais également à un rapprochement plus étroit entre les principaux groupes culturels du pays.

Voici ce que la Commission Fowler dit, à la page 39 de son rapport—il s'agit là d'une déclaration lourde de conséquences—et je cite:

> A notre avis, Radio-Canada n'a pas réussi et ne réussit pas à bien s'acquitter de l'obligation qu'elle a de favoriser la compréhension entre les deux grands groupes culturels du pays. Sauf de rares exceptions, la Société ne présente pas d'émissions qui aideraient les Canadiens de langue anglaise à comprendre les vues et les aspirations du Canada français. De même, elle ne réussit pas à présenter aux Canadiens d'expression française les doutes, les incertitudes, l'ignorance et la bonne volonté des Canadiens de langue anglaise au sujet du «Fait français».

Monsieur le président, cela a été dit en 1965, car le rapport a été soumis en 1965. Cette déclaration mérite certainement une profonde et sérieuse considération. Est-ce qu'il peut y avoir quelque chose de plus puissant que la télévision? Et ce qui est malheureux, c'est qu'au moment où Radio-Canada avait ce qu'on appelle une «captive audience», c'est-à-dire que les gens ne pouvaient pas écouter autre chose que Radio-Canada, on n'ait pas profité de la plus magnifique occasion susceptible de permettre à nos compatriotes de langue anglaise de devenir quelque peu familiers avec la culture française et d'éviter, aujourd'hui, toutes ces disputes stériles, de même que l'apparition de ces extrémistes qui, parfois, ne manquent pas de nous effrayer.

La jeune génération du Canada français a peut-être des inclinations qui peuvent nous inquiéter. On se demande parfois qui peut leur inculquer les idées qui contiennent une semence de révolution. Pourquoi le Canada ne leur dit-il plus rien? Je parle pour un certain secteur, un certain nombre des membres de la jeune génération. Le Canada est un pays anglais. C'est vrai. Québec, c'est le territoire français. Donc, le Canada n'existe plus. On n'en a plus besoin. C'est malheureux qu'il y ait des gens qui pensent comme cela, monsieur le président.

Et l'on n'a qu'à se reporter à la dernière campagne électorale du Québec pour s'en rendre compte. Quels étaient les slogans des deux partis politiques? Celui du parti libéral était: Québec plus fort! Quant à celui de l'Union nationale, c'était: Québec d'abord! Il n'est plus question de l'idéal canadien aujourd'hui, monsieur le président, et je dis cela pour la gouverne de mes amis conservateurs. Je vois que le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) est à la Chambre.

Québec d'abord! C'était le slogan du premier ministre actuel de la province de Québec, et lorsque M. Johnson a été élu, qui s'est réjoui de son élection? Le député de Kamloops (M. Fulton)! Comment ce député peut-il se réjouir de la victoire d'un homme dont la philosophie politique est essentiellement incompatible avec celle du parti conservateur? C'est le même M. Johnson qui a dit—je ne peux pas le désavouer, parce qu'il a des idées qui concordent un peu avec les miennes —lorsque M. Lapointe a été nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec: «Je souhaite que ce soit le dernier».

• (5.30 p.m.)

Donc, il est antimonarchiste, et le député de Kamloops se réjouit de l'élection d'un premier ministre antimonarchiste. Est-ce qu'il y a moyen de comprendre cela, monsieur le président? C'est une série de contradictions qu'on rencontre chez nos conservateurs.

D'un côté, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) s'oppose à des bills, parce qu'ils tendent, selon lui, à l'érosion des prérogatives de la Couronne. D'un autre côté, le député de Carleton (M. Bell) présente un bill qui constitue une manifestation flagrante de l'intention d'un homme qui veut l'érosion des prérogatives de la Couronne. Tissu de contradictions à l'intérieur du parti conservateur!

Monsieur le président, je reviens à mon sujet en disant que le parti libéral a toujours été le promoteur de l'unité canadienne et que le meilleur moyen de réaliser cette unité canadienne, c'est de le faire sans contrarier per-

sonne, sans contrecarrer les aspirations de qui que ce soit.

Permettre à la culture française de rayonner partout au pays, c'est le seul moyen, à mon sens, de donner aux Canadiens d'expression française le sentiment que le Canada est à eux comme aux autres, bref qu'ils sont chez eux à Vancouver. Quel est le moyen le plus efficace de faire pénétrer la culture française, si ce n'est pas celui de se servir de la télévision, monsieur le président?

Et la jeune génération, c'est cela qui est l'espoir du Canada. C'est que les jeunes anglophones—j'ai eu l'occasion d'en rencontrer en Ontario ou ailleurs—s'intéressent au fait français d'une manière vraiment étonnante. Au fait, ils manifestent l'intérêt le plus vif à l'égard du fait français. Ils apprennent un petit peu de français à l'école; seulement, ils n'ont pas l'occasion de converser, de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont reçues à l'école.

Ils apprennent le français un peu comme nous, dans nos collèges où l'on nous enseigne le latin, c'est-à-dire qu'après avoir appris le latin pendant cinq ans, on n'est même pas capable de demander un «sundae» au caramel en latin.

C'est la même chose pour nos compatriotes de langue anglaise, monsieur le président. Ils apprennent le français, mais ils ne le font pas d'une manière pratique, parce qu'ils n'ont pas l'occasion de converser.

Or, si Radio-Canada avait des émissions françaises à travers le pays, les jeunes écoliers qui reviennent de leurs cours, qui ont eu des notions de français, s'empresseraient d'ouvrir le poste de télévision pour essayer de consolider les notions qui leur ont été inculquées à l'école.

Ce projet ne coûterait pas cher à réaliser, monsieur le président. Il ne s'agit pas de construire un réseau français à travers le pays, mais bien d'installer, dans les grands centres anglophones du Canada, ce qu'on appelle des «repeaters».

Cela ne coûterait pas cher; au fait, il coûterait moins cher d'en construire à travers tout le pays, dans les grands centres, de manière à rejoindre la très grande majorité de l'auditoire anglophone que ce que la Commission Laurendeau-Dunton coûte. De plus, cela serait beaucoup plus efficace pour promouvoir le bilinguisme au pays et permettre à nos amis de langue anglaise, lorsqu'ils entendent du français, de considérer cette langue autrement que nous le faisons pour la langue latine.

Lorsque nous entendons les curés parler en latin, pour nous, c'est du folklore et, pourtant, nous avons appris le latin pendant quatre et cinq ans. On ne nous l'a pas appris de manière à converser. C'est la même chose pour les écoliers de langue anglaise. On leur enseigne le français comme une espèce de folklore, comme une langue qu'ils n'ont pas besoin de retenir. Mais il faut savoir tout de même que cela existe, et c'est ce qui est malheureux.

Monsieur le président, la jeune génération fait preuve d'objectivité et de largeur de vue, et les vieux fanatismes sont sur le point de s'écrouler. Alors que le député de Royal (M. Fairweather), qui est bien conservateur, parlait tantôt, je lui ai demandé: Seriez-vous d'avis qu'on installe des «repeaters» à travers le pays? Il m'a répondu: Oui, et j'étais heureux de l'entendre parler ainsi. Mais si l'on demandait cela au chef de l'opposition, il dirait: Non. Si l'on posait la même question à tous les «front-benchers» du parti conservateur, ils répondraient: Non.

Monsieur le président, ceci prouve que la jeune génération évolue, que la jeune génération est l'espoir du Canada, Or, le meilleur moyen de permettre à cette jeune génération, qui constitue plus que 50 p. 100 de la population canadienne, de mieux vivre ensemble, c'est de faire en sorte que nous devenions plus familiers avec les deux grandes cultures qui constituent la richesse du Canada et dont nous sommes si fiers.

[*Traduction*]

M. Macquarrie: Monsieur le président, je me suis joint à ceux qui ont lancé des fleurs au secrétaire d'État—je suis heureux de l'avoir fait avant que l'honorable représentante quitte la Chambre.

Je voudrais faire l'éloge de deux déclarations qu'elle a faites au sujet du commissaire du centenaire. Je suis fier de ce qui a été accompli et de ce qui est fait encore et je souscris aux observations du député qui a parlé du commissaire du centenaire, M. Fisher. J'espère que les nouvelles publiées dans les journaux, selon lesquelles il serait dénigré ou que son rôle serait limité, sont fausses. Il a manifesté de magnifiques qualités de chef dans ce secteur. Il n'a jamais craint d'étaler son canadianisme. Sa verve, son énergie ainsi que son nationalisme sain ont inspiré à la Commission du centenaire ses précieuses réalisations. Nous sommes fiers que la Commission soit composée d'un groupe de personnes dirigées par M. Fisher, d'un groupe qui a tant fait à cette époque critique de notre histoire.

J'ai été enchanté d'entendre le ministre dire qu'il verra l'usage qui pourra être fait du train et des caravanes. Lorsque l'année 1967 aura pris fin, son enthousiasme n'aura pas faibli, je l'espère. Il est à espérer que nous continuerons, dans l'avenir, à vénérer notre passé. A tout prendre, presque tout ce que nous avons vu jusqu'à présent mérite des élo-

ges, bien que je ne sois pas trop fier de certaines choses. Je n'ai pas beaucoup aimé le spectacle extravagant intitulé «Son et lumière» et son scénario m'a désolé. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'histoire a été cruellement maltraitée. Je compte examiner ce texte de plus près, car un peu plus d'exactitude historique améliorerait le spectacle, sans nuire aux effets dramatiques.

Le député de Royal, qui est le principal porte-parole de notre parti dans le débat sur les prévisions budgétaires, a bien parlé. Bien que je ne sois ni un tory de Bennett, ni un membre du NPD, je suis d'accord sur une grande partie de ce qu'il a dit et je le félicite de la manière splendide dont il l'a dit. Ce n'est pas avec plaisir que j'ai pris pour cible Radio-Canada, bien que parfois, je l'avoue, ses actes font qu'il est difficile à ses amis de la défendre.

Quel organisme devrait contrôler les émissions, sinon la Société? On peut voir à quelle situation déplorable pourraient nous conduire un examen constant de la question par le Parlement et une régie du gouvernement, si l'on poussait ces deux mesures à leur conclusion logique, même si le ministre responsable était aussi éclairé et charmant que le ministre actuel. Nous ne voulons pas que le gouvernement régisse la programmation des moyens d'information. Une telle initiative serait dangereuse et rétrograde.

Pas besoin d'être tellement perspicace pour constater qu'on a mis beaucoup trop de temps pour combler d'importants postes à Radio-Canada. J'apprécie beaucoup le travail du comité de la radiodiffusion ainsi que son président, le député d'York-Scarborough. Je n'ai pu jouer au sein de ce comité un rôle aussi actif que certains de mes collègues, comme ceux de Prince, de Royal, de Winnipeg-Sud et d'autres, mais j'ai remarqué les splendides résultats des délibérations du comité. Par le travail qu'il a accompli, ce comité a démontré la valeur du régime de comités de la Chambre des communes. J'espère fermement que le gouvernement lira attentivement et étudiera les recommandations importantes de ce comité, qu'il y réfléchira et y donnera suite.

La discussion entamée par le député d'Okanagan-Revelstoke m'a intéressé. J'imagine que nous essayons tous de mieux comprendre les moyens de communication. Certains d'entre nous ont du mal à comprendre M. McLuhan, pour ne pas parler de ses idées et de son interprétation à ce sujet. Je ne suis pas sûr de souscrire à l'idée qu'il faille blâmer la télévision pour l'inaptitude du Conseil de sécurité à en arriver à une décision, comme on l'a proposé plus tôt. Il faut chercher les raisons de cet échec au-delà de l'influence des moyens de communication, car elles sont plus profondes qu'on ne le laisse entendre. On a peut-être eu tort de permettre au public de voir la réunion préliminaire du Conseil à la télévision. Il y a bien des années, le président Woodrow Wilson avait demandé que les traités de paix soient révélés et conclus publiquement. Depuis lors, l'histoire de la diplomatie a montré que seule la première partie de son précepte était pratique. L'émission mentionnée par le député nous montrait une sorte de réunion dans les coulisses, préliminaire aux pourparlers principaux. On n'aurait peut-être pas dû transmettre la réunion. Il ne faut pas blâmer la télévision pour cet échec.

Je suis ravi que l'édifice de la bibliothèque et des archives nationales doive enfin ouvrir bientôt. Chaque fois que la Chambre a étudié les crédits de ce ministère, j'ai parlé des archives. Je n'ai que des éloges à adresser à M. Lamb, l'archiviste, et à son adjoint M. Smith, ainsi qu'au personnel qui accomplit une tâche magnifique dans ce centre éducatif important. Je suis content qu'on ait fourni des locaux plus vastes et j'espère que l'on pourra augmenter le personnel et que les archives sortiront plus de publications portant sur les débuts de notre histoire. Il y a quelques années, au comité de la bibliothèque, nous avons discuté de la publication des débats relatifs à la Confédération, qui ont eu lieu en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Auparavant, seul le Haut-Canada avait un compte rendu de ses débats. Nous allons enfin savoir ce que disaient les sages de l'Est, aux environs de 1860, au sujet de cette question importante.

• (5.40 p.m.)

A cet égard, j'espère que le ministre, qui est désormais notre éclaireur sur les questions de protocole, réfléchira à un cas qui me préoccupe depuis longtemps. Chaque fois qu'il y a une sorte de réunion provinciale, on accorde les places d'honneur à l'Ontario et au Québec. A mon avis, c'est une erreur. Ces deux provinces ont été créées en 1867. La Nouvelle-Écosse avait déjà une Assemblée législative en 1758; elle est donc la plus ancienne province du Canada; vient ensuite le Nouveau-Brunswick. J'espère donc que le ministre, avec son impétuosité administrative habituelle, fera en sorte qu'aux réunions des représentants provinciaux, chacun occupe désormais la place qui lui revient historiquement. Il serait peut-être avantageux aussi pour le pays que deux représentants de l'Est se rapprochent du centre de la scène.

Je voudrais parler assez longuement du Musée, mais je n'aime jamais faire de longs discours, surtout lorsqu'il est près de six heures. Je crois qu'il y a eu trop de démissions.

Je ne suis pas du tout content du départ de M. Glover et je le suis de moins en moins en apprenant ses raisons. Un peu plus tard au cours de l'étude de ces crédits nous en aurons plus long à dire là-dessus.

J'ai trouvé intéressantes certaines des publications émanant du bureau du secrétaire d'État et les discours prononcés de temps à autre par l'honorable représentante. Je la félicite de prendre la parole un peu partout au pays. J'espère qu'elle ira en l'Île du Prince-Édouard et prendra la peine de visiter certains endroits là-bas. Elle s'est fort bien acquittée de sa tâche en présidant à une foule de manifestations du centenaire. Je n'aurais jamais pensé, il y a quelques années, lorsque l'honorable représentante est arrivée à la Chambre, que je pourrais parler d'elle en termes aussi sincères que je le fais maintenant. On pourrait dire à une femme qu'elle a mûri si ce n'était une allusion peu flatteuse. Je devrais peut-être dire que je suis devenu plus perspicace.

Certaines choses publiées sous sa signature me troublent un peu. J'ai ici quelque chose sur le drapeau national du Canada. Je m'inquiète toujours de l'usage correct de ce qu'on appelle parfois le second drapeau. En général, je félicite l'honorable représentante et son ministère de leurs publications; nous devrions attacher une plus grande importance à ces symboles de notre vie nationale. Mais la place qu'on réserve, dans nos cérémonies, au présumé second drapeau me trouble. Je vois qu'il convient de le hisser le jour de l'anniversaire de naissance de la reine.

Je n'en vois pas la logique. Je ne vois pas comment hisser ce drapeau, ce jour-là, révèle un plus grand respect de l'anniversaire de la souveraine que de hisser le drapeau national du Canada. De fait, cela laisse entendre que le drapeau du Royaume-Uni est en quelque sorte plus près de la souveraine que ne l'est le drapeau du Canada et cela, à mon avis, n'est pas une bonne attitude à adopter. Je remarque de plus qu'on devrait le hisser le jour de l'anniversaire du Statut de Westminster. L'anniversaire du Statut de Westminster est un grand jour pour ceux qui veulent se rappeler l'accession à l'autonomie des dominions du Commonwealth—dans laquelle le Canada et, surtout, sir Robert Borden ont joué un rôle de premier plan. Ainsi, il me semble un peu déplacé également d'arborer le drapeau de l'ancienne mère patrie ce jour-là. Je considère aussi comme mal seyant d'arborer l'*Union Jack* à l'occasion des visites royales, à moins qu'on ne veuille arborer en même temps les drapeaux de tous les États du Commonwealth.

[M. Macquarrie.]

Je veux dire que nous devrions songer davantage à la constitution de notre régime politique. Notre pays est une monarchie. Nous ne sommes pas plus monarchie du fait que nous arborons, à certaines occasions, le drapeau d'un autre membre autonome du Commonwealth, dont nous faisons partie. De fait, on ne saurait me convaincre logiquement qu'il existe un autre temps opportun de hisser l'*Union Jack* qu'à l'occasion d'une visite du premier ministre du Royaume-Uni. Mais selon les spécialistes du protocole, cela ne convient pas, car on ne peut arborer un drapeau étranger que pour une visite du chef d'État. Évidemment, cela nous met dans une situation difficile, car le drapeau canadien est celui d'un des royaumes auxquels s'étend la souveraineté de la reine.

Autrement dit, nous sommes dans une situation embarrassante tout comme nous l'étions au sujet de l'hymne national. Nous aurons, paraît-il, un hymne national et un hymne royal. Mais une monarchie ne peut avoir qu'un hymne royal, rien d'autre. Je n'ai pas l'intention de traiter du sujet à fond maintenant; j'espère avoir un jour l'occasion d'en discuter plus exhaustivement. Nombre de choses dont nous parlons aujourd'hui me semblent symboliques. Le secrétaire d'État préside nombre de fonctions symboliques. Un pays sans symboles n'est pas très évolué, encore moins hautement développé. Je crois que nous serions sages d'examiner attentivement au cours de l'année du centenaire, certains points d'appui de notre structure constitutionnelle.

J'ai déjà dit que je suis disposé à examiner calmement, sans faire de sentiment, toute la question du régime monarchique. Je crois que le régime monarchique convient à notre genre de société politique. C'est le meilleur et il a fait ses preuves. J'aimerais qu'il soit plus largement accepté et considéré comme étant l'un des aspects uniques de la culture nord-américaine qui nous est propre. Il devrait en être ainsi.

Il m'arrive souvent de penser que nous nous comportons quelquefois comme si nos traditions n'étaient pas en évolution—comme si nous n'étions pas aussi pleinement une monarchie que le Royaume-Uni. C'est une attitude que je déplore parce que à mon sens, les grands courants de notre histoire ont été inspirés par des nationalistes, par des gens jaloux de l'indépendance du Canada mais convaincus qu'elle serait mieux protégée non pas tant dans la sphère d'influence de la Grande-Bretagne que sous un régime monarchique semblable à celui des Britanniques. C'est pour-

quoi on trouve de moins en moins facilement l'occasion d'utiliser avec à-propos et sens, le drapeau de l'union royale ou le *Union Jack*.

• (5.50 p.m.)

Je suis sûr que beaucoup de mes savants collègues de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre côté, si la Chambre a plus d'un ou même plus de deux côtés, ont beaucoup de questions à poser au secrétaire d'État. J'envie l'occasion qui lui est fournie d'inspirer les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. A mon sens, on a raison de croire que cette année du centenaire nous rendra meilleurs et plus sages. Nous hésiterons peut-être un peu moins à nous émouvoir de nos propres succès. Nous avons établi dans cette partie du monde une entité politique fort bien réussie et nous avons des ancêtres dont nous pouvons être fiers. Nous avons toujours dénigré le nationalisme; nous avons toujours hésité à nous émouvoir de nos succès. Je crois que les Fisher du Canada et le ministre lui-même une fois engagé—il nous en a donné la preuve —nous aideront à nous libérer de cette attitude effacée et gênée que nous avons depuis bien trop longtemps.

Je ne crois pas que nous tombions dans l'excès contraire et, gonflés d'assurance, pensions avoir résolu tous nos problèmes parce que l'Expo jouit d'un grand succès et que la caravane du centenaire et le train du centenaire font leur tour sans accroc. Je crois toutefois que la chose a du bon et qu'en général le ministre a fait montre de qualités de chef. L'honorable représentante est à la tête d'un ministère très important, dont relèvent toutes sortes de choses, et qui n'est pas l'objet de trop de polémiques partisanes, sauf en ce qui a trait à Radio-Canada. Je ne vois pas grand démarches en vue d'obtenir de nouveaux livres pour la Bibliothèque. Cela n'est pas essentiel, dans le domaine politique, et pourtant si l'on accorde toute l'importance voulue à l'esprit du pays, c'est ce ministère-là qui a les plus belles occasions de les favoriser.

Je termine en répétant mes bons souhaits de réussite à l'honorable représentante dans tout ce qu'elle entreprend pour favoriser l'éducation et la vie spirituelle, et j'emploie le terme «spirituel» à dessein. Elle a une grande œuvre à accomplir, et je ne tiens pas à lui rendre la tâche plus difficile en faisant d'autres observations.

M. le président suppléant (M. Richard): Je passe la parole à l'honorable d'York-Humber.

M. Cowan: Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole, même si je ne me suis pas levé. Je voudrais poser une question ou deux au secrétaire d'État. Dans les prévisions budgétaires de son ministère, on voit, à la page 469 du Livre bleu, des dépenses de $270,000 qui sont affectées au titre des «Statues et portraits des premiers ministres». L'an dernier, le montant prévu était de $100,000. L'honorable représentante veut-t-elle me dire quel a été le sort des statues de Bennett et de Meighen, livrées à Ottawa il y a quelques années? On s'est borné à annoncer que le gouvernement d'alors ne les avait pas jugées acceptables et elles ont ensuite disparu. A-t-on payé ces statues, ou est-on en train de les remodeler?

M. Fairweather: Comment peut-on remodeler une statue?

M. Cowan: Qu'est-il arrivé au sculpteur? A-t-il reçu une rémunération?

Comme la citoyenneté relève maintenant en partie du secrétariat d'État, j'aimerais rappeler à l'honorable représentante qu'il fût un temps ou Jack Kent Cooke était associé à lord Thomson of Fleet dans plusieurs entreprises canadiennes. A cette époque, ils étaient tous les deux très bien connus dans les milieux d'affaires du Canada. Maintenant Jack Kent Cooke a quitté le Canada volontairement pour adopter la citoyenneté américaine, et a obtenu sa nouvelle citoyenneté presque du jour au lendemanin, tout comme nous avons accordé la citoyenneté canadienne au *Time* et au *Readers' Digest*.

Mais lord Thomson of Fleet, qui éprouve pour le Canada un attachement qu'il n'éprouve pour aucun autre pays, car lui et ses enfants sont nés ici, a perdu sa citoyenneté canadienne lorsqu'il a adopté celle du Royaume-Uni et de ses colonies. Comme on a accordé la citoyenneté américaine à Jack Kent Cooke du jour au lendemain, d'après les journaux américains, j'aimerais que l'honorable représentante me dise s'il est possible de rendre à lord Thomson of Fleet cette citoyenneté canadienne en adoptant un bill privé, et s'il y aurait moyen de le faire avant le 1er juillet, qui marquera le centenaire de la Confédération.

A mon avis, c'est le moins que pourraient faire le Parlement et le public canadiens pour témoigner leur appréciation à un homme qui s'est distingué durant toute la guerre et qui a fait honneur à sa patrie, Roy Thomson, aujourd'hui lord Thomson of Fleet.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, s'il m'est permis de répondre tout d'abord à la dernière question, si je comprends bien, M. Cooke a acquis la citoyenneté américaine grâce à une loi privée du Congrès, qui est une méthode coûteuse sans doute, pour dire le moins, et relativement rare au reste.

A ma connaissance, la citoyenneté canadienne n'a jamais été conférée par une loi privée de nos deux Chambres, bien qu'une proposition en ce sens ait été faite, surtout par certains membres de la Chambre haute, partant qu'on pourrait agir ainsi dans des cas difficiles, où le ministre n'a aucun droit discrétionnaire. Je ne voudrais pas encourager pareille pratique. Comme les députés le savent, je ne suis pas en mesure de donner une opinion juridique au comité, mais en principe, il est généralement admis qu'une loi particulière l'emporte sur une loi générale, et si tel était le désir des deux Chambres, je suppose qu'on pourrait le faire. Je ne voudrais pas que mon honorable ami s'imagine que je préconise la chose, mais je la crois possible.

M. Knowles: Cette proposition en tout cas serait loin d'être prioritaire.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je doute qu'on puisse y donner suite vers le 1er juillet.

Quant à l'autre question sur le crédit particulier figurant à la page 469 du Livre bleu et qui porte sur les statues et les portraits des premiers ministres, les députés savent que l'année dernière, j'ai chargé un comité spécial de personnalités cultivées de commander à des sculpteurs les statues des plus fameux premiers ministres du Canada, et qu'on pourrait exposer sur la colline de la capitale, dans la région de Hull et d'Ottawa et à l'intérieur du Parlement.

L'hon. M. Bell: Et sur la colline parlementaire.

L'hon. Mlle LaMarsh: Nous ne voudrions pas que la colline parlementaire devienne dans deux cents ans une forêt de statues de premiers ministres et, comme la région ne manque pas de belles propriétés publiques, nous avons jugé qu'on pourrait exposer certaines de ces statues hors des limites du Parlement.

Les noms de quatre premiers ministres ont été recommandés et acceptés, soit Meighen, Bennett, King et St-Laurent. Le comité spécial a désigné quatre sculpteurs de diverses régions du Canada qui, de son avis, se sentiraient inspirés par les modèles et on leur a demandé de soumettre des maquettes. Après quelques mois, le comité spécial a reçu trois maquettes, et les a approuvées à cause de leur qualité artistique.

Que je sache, ces maquettes n'ont jamais été présentées au cabinet, mais lorsque je les ai vues j'ai demandé si quelque descendant des trois premiers ministres défunts ou un membre de leur famille avait vu les maquettes et on m'a répondu qu'une seule avait été soumise à l'appréciation d'amis et de parents. Je dirai, hors de toute considération artistique, que j'ai aimé particulièrement une maquette. J'ai rejeté l'une des deux autres. La troisième me déplaisait tout à fait et elle a été rejetée; mais c'est là une autre paire de manches.

• (6.00 p.m.)

Ce qui est important, lorsqu'on érige la statue d'un homme d'État, c'est de donner aux générations futures une idée de son aspect physique et de la manière dont il était vêtu; sa pose devrait permettre de le reconnaître, comme s'il s'agissait d'une photographie. Des quantités d'œuvres d'art ont subi l'épreuve des siècles, et sans doute un grand nombre des productions d'aujourd'hui, peintures ou sculptures, passeront aussi avec succès l'épreuve du temps. Ces sculptures ne visent pas, en principe, à être des œuvres d'art, mais ont pour but de permettre aux générations futures de se représenter les hommes d'État du passé.

Le hasard a donc voulu que je rejette les statues de MM. Meighen et Bennett. Les statues de M. King et de M. St-Laurent ne plaisent peut-être pas à tout le monde, mais elles sont instantanément reconnaissables. Les députés partagent sans doute tous mon embarras du fait que sur les quatre statues les deux qui, en tenant compte de ces considérations, sont acceptables représentent des membres de mon parti, d'autant plus que j'espérais qu'on érigerait ces quatre-là au moins cette année.

J'ignorais, dois-je ajouter, qu'il y avait des photographies de ces maquettes, mais on m'a dit que les maquettes ne se transportaient pas facilement. Voilà pourquoi, elles n'ont même pas été soumises à l'examen du cabinet. Je n'ai vu qu'une photographie de la maquette pour la statue de St-Laurent. Je n'ai pas vu la maquette même.

M. le président suppléant (M. Richard): A l'ordre. Comme il est six heures, afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés et les bills publics.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Sherbrooke (M. Allard)—Les relations ouvrières—La Confédération des syndicats nationaux; le député d'York-Sud (M. Lewis)—Le Nord de l'Ontario—Le classement possible à titre de région désignée.

BILLS PRIVÉS

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

M. Russell C. Honey (Durham) propose la deuxième lecture du bill nº C-104, concernant la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

—Monsieur l'Orateur, quelques minutes seulement pour présenter la motion tendant à la deuxième lecture du bill qui, je l'espère, sera renvoyé au comité permanent des transports et communications.

La Chambre se rappellera que le bill nº C-239, identique à celui-ci, avait, le 16 février 1967, subi la deuxième lecture, puis été renvoyé au comité permanent des transports et communications. Ce comité l'avait étudié au cours d'une seule séance tenue pendant la dernière session. Le 14 mars, une partie de la séance du comité a été consacrée à l'étude de ce bill, et pendant ce temps, on n'a pu faire qu'un résumé du bill, corroboré par les faits exposés par le président de la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

Le 16 février, à l'étape de la deuxième lecture, j'ai eu le privilège de pouvoir consacrer quelque temps à ce projet de loi, et je n'ai pas l'intention d'y revenir aujourd'hui. A propos, j'espère que le gouvernement ou la Chambre, au besoin, examinera la possibilité d'émettre un ordre incorporant les *Procès-verbaux et témoignages* du comité permanent de la dernière session au compte rendu des travaux du comité, afin que ce dernier ou le président de la compagnie n'aient pas besoin de revenir sur ce qui a été dit si récemment.

J'espère que ce bill franchira l'étape de la deuxième lecture et sera déféré au comité permanent aujourd'hui. Je ne veux pas en dire davantage, mais j'écouterai avec intérêt les remarques d'autres députés qui pourraient souhaiter exercer leur privilège et parler de la motion. A la fin de l'heure présente, j'espère qu'on soumettra ce projet de loi au comité pour qu'il puisse l'étudier en détail comme il le ferait sûrement.

M. Frank Howard (Skeena): Je tiens à exprimer notre adhésion à la proposition du parrain voulant que les *Procès-verbaux et témoignages* du comité pour la dernière session soient incorporés au mandat du comité, si c'est le terme approprié, afin que le comité soit automatiquement saisi des témoignages déposés, ce qui évitera de réexaminer les points déjà étudiés et de convoquer de nouveau les dirigeants de la compagnie. Nous sommes maîtres de notre procédure et nous pouvons certainement adopter cette formule si quelqu'un veut bien rédiger l'ordre. Personne, à mon avis, ne s'opposera à cette façon de procéder.

La dernière fois que la Chambre était saisie de cette question, nous avons manifesté notre inquiétude à l'égard des pouvoirs sollicités par la Compagnie de téléphone Bell et nous avons fait ressortir la nécessité d'examiner à fond cette mesure et de comprendre les raisons qui poussent la compagnie à réclamer ces pouvoirs. Qu'on me permette de dire un mot de l'activité du comité qui sera sans doute chargé d'examiner cette question. Vu la nature de ce projet de loi, nous devrions pourvoir le comité de plusieurs spécialistes en matière de communications et de finance pour qu'ils puissent conseiller les membres du comité. Ces derniers seraient ainsi plus en mesure de comprendre et d'évaluer les pouvoirs sollicités par la compagnie.

• (6.10 p.m.)

Bien qu'il s'agisse ici d'un bill privé qui, d'après le Règlement de la Chambre, ne concerne qu'un groupe de particuliers, on devrait considérer comme du ressort de l'État l'activité de la Compagnie de téléphone Bell et la loi la régissant. La Bell est immense. Elle cherche à porter son capital à 1.75 milliard de dollars, beaucoup plus que le budget actuel des dépenses de nombre de provinces. Elle s'occupe du domaine très poussé des communications et est à l'avant-garde des progrès nouveaux en télécommunications et en électronique. Une grande partie du matériel et de l'outillage qu'elle utilise est presque désuète avant d'être utilisée. Il y a un téléphone dans presque chaque foyer, et c'est quasiment l'un de nos besoins vitaux de communiquer avec d'autres. Tout le domaine des télécommunications, des satellites, de la télévision et ainsi de suite est en état de révolution. Pour toutes ces

raisons et parce que les communications exercent une telle influence sur le citoyen ordinaire, il me semble que nous serions beaucoup plus avisés de considérer le projet de loi pertinent comme un bill public que comme un bill privé concernant seulement quelques particuliers. En effet, le public est très fortement touché par les faits et gestes de la Bell du Canada.

Vu la nature hautement technique de l'exploitation de la compagnie et de l'extrême complexité de sa structure financière, que je ne prétends même pas comprendre le moindrement, je pense que le comité qui étudiera ce projet de loi devrait s'adjoindre des spécialistes en ces matières qui pourraient lui donner des conseils pertinents et précis. Ce sont là des raisons primordiales pour que le comité dispose d'un personnel d'experts. Si le gouvernement reconnaissait notre désir de rendre nos comités plus efficaces que par le passé, il prendrait lui-même l'initiative d'autoriser les comités à engager le personnel qui leur faciliterait l'étude nécessaire d'un projet de loi aussi complexe que celui-ci et d'une compagnie qui exerce une influence aussi grande sur la vie de tant de Canadiens. Si la procédure ne le permet pas, ou si le gouvernement ne se prévaut pas des procédures dont il dispose en ce moment pour prendre les initiatives requises, j'espère que les membres du comité reconnaîtront qu'il faut agir de la sorte, qu'ils feront les recommandations pertinentes ou qu'ils prendront les mesures appropriées pour permettre au personnel de les aviser sur toutes les ramifications des affaires de la Compagnie de téléphone Bell et sur le bill dont nous sommes saisis.

A la dernière session, le bill a émané du Sénat et y a franchi toutes les étapes. Parvenu à la Chambre des communes, il y a subi la première lecture. Le comité s'est réuni une fois pour examiner le bill, et la session a alors pris fin. Cette fois, le bill est présenté d'abord à la Chambre des communes. Cela indique, de la part de la Compagnie de téléphone Bell —gens très renseignés et fort adroits quand il y a lieu d'agir et de distinguer l'autorité et le pouvoir—qu'elle reconnaît que l'endroit où commencer est la Chambre des communes, puisque c'est là que résident l'autorité et le pouvoir, et que le Sénat vient en dernier lieu dans l'examen d'un projet de loi comme celui-ci et de nombre d'autres bills d'intérêt privé dont nous sommes présentement saisis. J'ignore si cela indique une tendance pour l'avenir.

[M. Howard.]

Sauf erreur, les droits imposés par le Sénat, pour la présentation de bills d'intérêt privé, sont inférieurs à ceux que demande la Chambre des communes. Sauf erreur, voici la raison historique de cet état de choses. Comme le Sénat avait relativement peu à faire et que son intervention était de peu de valeur dans l'adoption des lois, on a cru bon de lui attribuer une fonction quelconque, même si elle était superficielle, et l'on a donc fixé, pour lui, des droits inférieurs à ceux qu'on appliquait à la Chambre des communes, dans l'espoir d'induire les pétitionnaires à s'adresser d'abord au Sénat et à le laisser faire les recherches et les études. A l'égard des bills privés, on a souvent considéré la Chambre des communes comme une simple chambre d'enregistrement de ce qui se passait au Sénat. La Compagnie du téléphone Bell a peut-être senti qu'un changement se produisait et qu'elle devait s'adresser d'abord à la Chambre.

Il y a un autre point que je désire signaler à la Chambre. Il porte sur les droits payés par la Compagnie de téléphone Bell du Canada. Au cours de la dernière session, la société a versé au Sénat un certain montant d'argent—je ne saurais dire combien—à titre de droits pour la présentation du bill à cet endroit. A la fin de la dernière session, il fut entendu privément entre les représentants des partis et, indirectement, entre les parrains des bills, que pour tout bill privé non adopté ou non rejeté, soit ceux qui étaient restés en suspens—je veux parler des bills qui figuraient encore au *Feuilleton*—les compagnies demandant l'adoption d'un bill n'auraient pas à payer des droits une seconde fois si elles présentaient leurs mesures de nouveau. Sauf erreur, la Compagnie de téléphone Bell a payé—et peut-être a-t-elle été tenue de le faire en vertu du Règlement de la Chambre, auquel on ne pouvait déroger avant qu'une occasion se présente—un montant de $150,000 en droits pour la remise en délibération d'un bill d'intérêt privé. Elle n'aurait pas dû avoir à le verser.

J'espère que le comité, après avoir disposé de la question du personnel qui lui sera rattaché, point de première importance, à mon avis, inscrira, parmi les premiers éléments de son ordre du jour, une recommandation à la Chambre portant que le droit de $150,000 que la Compagnie de téléphone Bell du Canada a dû verser une seconde fois sans qu'il en soit aucunement de sa faute, lui soit remboursé.

M. Honey: Monsieur l'Orateur, peut-être n'ai-je pas bien compris mon ami. Si oui, je m'en excuse, mais a-t-il dit que le bill avait été présenté au Sénat, à la dernière session?

M. Howard: Je l'ai peut-être dit. Je parlais en général lorsque j'ai dit que ces bills émanaient du Sénat, par tradition. Certains bills qui figurent au *Feuilleton* émanaient du Sénat. Le présent bill a été présenté à la Chambre, à la dernière session. Je ne voulais pas donner à entendre qu'il venait du Sénat.

M. Honey: Je tenais simplement à préciser, monsieur l'Orateur, qu'à la dernière session, le bill a pris naissance à la Chambre des communes, comme cette fois-ci.

M. Howard: Que la Compagnie de téléphone Bell ait reconnu que c'est la Chambre des communes, et non le Sénat, qui détient le pouvoir au Parlement, voilà qui lui fait encore bien plus honneur. Une fois que la Chambre des communes aura réglé la question du bill de la Compagnie de téléphone Bell, nous l'enverrons au Sénat qui en fera ce qu'il voudra. J'imagine que les sénateurs, comme d'habitude, l'examineront assez sommairement et se plieront aux désirs de la Compagnie de téléphone Bell, qui, bien entendu, ne seront peut-être pas toujours dans l'intérêt public.

• (6.20 p.m.)

Cela vaut peut-être la peine de compléter la réponse que j'ai donnée au parrain du bill. Elle montre qu'il importe de traiter des bills de ce genre, qui ont une portée et une influence énormes sur le public, comme des lois d'intérêt public car c'est à la Chambre des communes que se manifestent les préoccupations du public sur certaines questions puisque nous devons rentrer chez nous de temps en temps pour tâter le pouls de nos commettants et, en période d'élections, chercher à nous faire réélire. Voilà qui donne aux députés une bien meilleure occasion d'exprimer les sentiments du public car nous sommes tous, du moins je l'espère, plus près de lui, de ses besoins et aspirations que les membres de l'autre endroit qui, dans bien des cas, ne savent pas ce que pense et ce que sent le public.

Donc, le fait que la Compagnie de téléphone Bell se soit adressée à nous la première fois et la deuxième fois montre qu'il faut examiner davantage ces questions et prendre, je l'espère, des mesures pour sauvegarder l'intérêt public au lieu de chercher à satisfaire les demandes des simples particuliers de la Compagnie de téléphone Bell. En tout état de cause, les $150,000 que la Compagnie de téléphone Bell du Canada a sauf erreur versés une seconde fois devraient, à mon avis, être remboursés, car ce n'est pas sa faute s'il lui a fallu revenir ici au cours de la présente session.

La Bell du Canada cherche à obtenir des pouvoirs extrêmement vastes. C'est tout juste si elle ne demande pas le droit d'avoir la mainmise sur la lune et une variété d'autres planètes de l'espace inter-stellaire, d'imprimer la monnaie, de répartir le crédit et je ne sais quoi encore. Quant à nous, le pouvoir et l'autorisation demandés par la Compagnie Bell nous inquiètent, parce qu'en fait, lorsque le Parlement traite avec une compagnie aussi puissante que la Compagnie de téléphone Bell du Canada, il lui donne, en lui accordant les vastes pouvoirs qu'elle demande, le droit de promulguer des lois privées. C'est sur cela que doit porter toute notre attention. D'autres membres de notre parti qui s'intéressent à la structure de la Compagnie de téléphone Bell approfondiront ce sujet.

En terminant, je dis que le bill sera lu pour la deuxième fois aujourd'hui, du moins, je le pense. Ceux d'entre nous qui s'intéressent aux bills privés et qui ont exprimé certaines inquiétudes quant à l'effet que produira sur le grand public la mise en vigueur de ces propositions de loi ont, dans le passé, retardé l'adoption de certains bills d'intérêt privé. Si nous nous sommes inquiétés parfois, à ce sujet, c'est que nous soupçonnions ou avions découvert quelque chose de douteux dans quelques bills d'intérêt privé. Nous aimerions néanmoins que le comité ait la chance, comme cela se faisait au cours de la dernière session, d'examiner et d'étudier le bill actuel sur la Compagnie de téléphone Bell. Tout semble indiquer néanmoins, pour l'instant, que le projet de loi sera lu pour la deuxième fois et déféré à un comité en vue d'une étude approfondie dont il a manifestement besoin.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des transports et communications.)

L'«AETNA CASUALTY COMPANY OF CANADA»

M. A. J. P. Cameron (High-Park) propose la 2e lecture du bill n° C-112, constituant en corporation l'*Aetna Casualty Company of Canada*.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'ose croire que le parrain du bill nous donnera, comme toujours, des explications claires et méticuleuses sur les objectifs du projet de loi.

M. Cameron (High-Park): Volontiers, monsieur l'Orateur. Le projet de loi vise à constituer une compagnie en corporation, en vertu de la loi sur les compagnies d'assurance ca-

nadiennes et britanniques, pour lui permettre de s'occuper de la vente d'assurance de toutes catégories, sauf l'assurance-vie. Un bill identique à celui-ci fut présenté au cours de la dernière session de la 26e législature et adopté par le Sénat le 30 juin 1965, mais il n'avait reçu que la première lecture à la Chambre des communes lors de la prorogation de cette législature. Au cours de la première session de la 27e législature, un bill semblable fut adopté par le Sénat le 24 février 1966 et en était au stade de l'étude en comité visant à la troisième lecture, ici la Chambre, au moment de la prorogation.

La compagnie proposée serait une filiale de l'*Aetna Casualty and Surety Company d'Hartford,* (Connecticut). L'*Aetna Casualty and Surety Company* est une société qui gère des affaires importantes dans le domaine de l'assurance générale aux États-Unis. Son siège social est à Hartford, dans le Connecticut. *Aetna Casualty* et sa filiale, la *Standard Fire Insurance Company* couvrent toutes les catégories d'assurance faisant l'objet d'une demande dans le projet de loi d'incorporation de la compagnie canadienne.

La recette des primes de 1965 d'*Aetna Casualty* (y compris la *Standard Fire*) a augmenté de 17 p. 100, et passé à 665 millions de dollars.

L'*Aetna Casualty and Surety Company,* organisée en 1907 a fonctionné comme une filiale partielle d'*Aetna Life Insurance Company* jusqu'en 1964. C'est alors qu'on a procédé à une réorganisation aboutissant au transfert de toutes les actions à un administrateur qui les conserve actuellement pour le compte des actionnaires de l'*Aetna Life Insurance Company.*

C'est en 1853, qu'*Aetna Life Insurance Company* a été constituée en société et qu'elle a commencé ses transactions. Ses activités couvrent actuellement tout le territoire des États-Unis et c'est l'une des compagnies d'assurances multiples les plus importantes de ce pays.

L'*Aetna Life Insurance Company* fait des affaires au Canada depuis plus de 100 ans. En 1960, l'*Aetna* a proposé aux actionnaires de l'*Excelsior Life Insurance Co.,* de Toronto, d'acheter environ 70 p. 100 du capital-actions en circulation de l'Excelsior.

L'Aetna détient actuellement 70.91 p. 100 des actions en cours de l'Excelsior. Presque toutes les nouvelles polices d'assurance-vie de la société sont souscrites au Canada par l'*Excelsior Life Insurance Company,* et bien peu par l'Aetna. L'Excelsior est pour ainsi dire autonome, et tout son personnel de haute direction est canadien.

L'*Aetna Casualty and Surety Company,* qui a son siège social à Hartford, fait des affaires au Canada depuis bien des années, vu qu'elle est détentrice depuis 48 ans de son enregistrement, sous le régime de la loi sur les compagnies d'assurance étrangères. Une bonne partie des affaires de l'*Aetna Casualty and Surety Company* se font avec des sociétés américaines qui ont des filiales établies au Canada. Elle traite aussi avec des organismes canadiens, surtout en matière de risques majeurs, comme par exemple la police d'assurance de responsabilité pour l'Expo '67. La compagnie ne possédait aucun bureau au Canada, sauf pour disposer des réclamations mais elle a confié ses transactions au Canada à son représentant principal, *Dale and Company* de Montréal.

La compagnie a examiné ses affaires au Canada et a conclu qu'il serait désormais dans son intérêt de constituer une compagnie au Canada pour administrer ses affaires canadiennes. On est d'avis que cette initiative rendrait plus efficace la gestion de ces affaires au Canada et y ferait participer un plus grand nombre de Canadiens.

La compagnie, prévoyant un plus gros volume d'affaires au Canada, par l'entremise d'une compagnie canadienne ou américaine, ouvrira un bureau à Toronto. Elle a déjà choisi un Canadien comme directeur général de cette filiale. Un autre Canadien a été chargé des polices de cautionnement.

• (6.30 p.m.)

La création d'une filiale canadienne élargira le marché des assurances au Canada. Cela s'applique à toutes les transactions que projette la compagnie, mais surtout au domaine des polices de cautionnement à cause des vastes projets de construction pour le Canada.

L'*Aetna Casualty and Surety Company,* de Hartford, a actuellement des bureaux de règlements à Toronto, Montréal, Québec, Hamilton, Winnipeg, Calgary et Vancouver; elle occupe une quarantaine d'employés à Toronto et cinquante autres répartis dans ses autres bureaux de réclamations au Canada. A quatre exceptions près, tout ce personnel est Canadien et il deviendra le personnel de la compagnie canadienne. Le développement normal des affaires porte à croire qu'après cinq ans, il y aura 300 employés, dont au moins 95 p. 100 seront Canadiens. La compa-

gnie canadienne serait placée sous la direction du directeur général déjà nommé, qui serait chargé de gérer les affaires de la compagnie dans tout le Canada. Au départ, les services de polices, les services de cession techniques et de comptabilité seraient centralisés au siège social de Toronto, mais lorsque la nécessité s'en fera sentir, d'autres grandes villes canadiennes seront pourvues de ces services. Il va de soi que la compagnie canadienne pourra bénéficier de l'expérience et de l'aide de la compagnie de Hartford.

Comme toute compagnie d'assurance prévoyante, elle adoptera un programme de réassurance visant à protéger ses bénéfices contre toute perte catastrophique.

On a mis au point un programme de financement destiné à procurer les capitaux et excédents nécessaires sans nuire à la balance commerciale du Canada et aux États-Unis.

A titre de société mère, l'*Aetna Casualty and Surety Company* a l'intention de laisser la compagnie canadienne tous les bénéfices d'exploitation pour renforcer sa structure financière.

L'un des premiers objectifs de la compagnie, comme le prouve déjà le choix du directeur général et du directeur du service de cautionnement, sera d'employer des Canadiens pour gérer l'exploitation, dans la mesure où elle pourra en trouver. Certes, tous les employés de bureau seront des Canadiens.

L'institution de cette société canadienne créera dans notre pays de nouveaux emplois, des fonds de capital supplémentaires et, comme il a été mentionné précédemment, un débouché additionnel pour le marché des assurances. L'*Aetna Casualty and Surety Company* a affirmé qu'elle considère l'institution de la société comme un élan supplémentaire dans les progrès démontrés de l'économie canadienne et comme un facteur permanent et croissant de cette dernière.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Comme l'a dit le parrain de la mesure, ce projet de loi a un petit air de déjà vu, puisque à la session précédente nous en avons étudié un qui était essentiellement le même. Il me vient à l'idée qu'on pourrait en effet surnommer cette mesure «bill A à Z» en prononçant le Z «Zi» à l'américaine, puisque la société mère est aux États-Unis. En effet, l'article qui expose les catégories d'assurances qui seraient autorisées utilise toutes les lettres de l'alphabet. Comme le dit le parrain, on semble retrouver ici tout ce qu'on peut imaginer à l'exception de l'assurance-vie.

Je devrais dire immédiatement, monsieur l'Orateur, que j'ai écouté soigneusement l'exposé très direct des objets de la mesure qu'a fait le député d'High Park (M. Cameron). A mon avis, le discours qu'il vient de faire fournit des raisons convaincantes pour rejeter ce projet de loi. Il a déclaré sans ambages que la compagnie serait une filiale d'une société des États-Unis et que, même si son exploitation au Canada a été directe autrefois, l'adoption de la mesure lui permettrait d'accroître ses opérations dans notre pays.

A mon avis, cette déclaration soulève immédiatement un problème économique qu'on peut qualifier d'essentiel pour notre pays. J'estime que dans l'assurance et dans le domaine financier en général, le Parlement devrait admettre la nécessité de ne pas encourager l'expansion des sociétés étrangères à ce moment de notre histoire. Le député de High-Park qui parraine ce bill a évidemment un point de vue assez différent sur cette question. La présentation du projet de loi provoque, à mon avis, des considérations très vastes sur l'avenir économique de notre pays.

Je crois que le président du Conseil privé (M. Gordon) aurait bien fait d'être ici pendant cette heure, pour nous faire profiter de ses avis sur les propositions contenues dans ce projet de loi. Sa formation et son expérience d'ancien ministre des Finances du Canada, certaines des opinions qu'il a exprimées dans cette Chambre comme ailleurs au Canada le rendent certainement beaucoup plus qualifié que moi-même pour envisager toutes les ramifications de ce projet de loi.

Néanmoins, même si je n'approuve sûrement pas toutes les idées avancées par le président du Conseil privé pour ce qui est de mettre un frein à l'assujettissement croissant de notre économie à celle d'un autre pays, je partage son avis sur ce qui devrait être, à mon sens, son objectif fondamental, adopter des mesures pour garantir l'indépendance économique du pays. La proposition incorporée dans le bill actuel s'oriente précisément dans la direction contraire et justement dans un domaine qui a été non seulement reconnu, dans nos lois sur les banques, comme un secteur au sujet duquel le président du Conseil privé et des membres du Nouveau parti démocratique s'inquiètent, mais même le ministre actuel des Finances (M. Sharp) a signalé

que l'empiétement et la mainmise accrus dans le domaine financier devraient être de nature à préoccuper chacun d'entre nous.

J'ai signalé, au cours de débats précédents, sur des bills concernant l'assurance, que les compagnies d'assurance n'étaient pas, selon moi, des institutions créatrices de richesses. Quand nous discutons des principes en jeu pour ce qui est de permettre à des institutions financières de l'étranger, comme des compagnies d'assurance, d'étendre leur exploitation au Canada, nous permettons effectivement à une institution de soutirer au Canada des richesses qui proviennent de notre travail commun.

Il y aurait une distinction judicieuse à faire, je pense, entre le prolongement d'une exploitation de ce genre dans notre économie et un placement susceptible de se faire dans l'extraction des ressources du pays. On voudra bien remarquer qu'en m'exprimant de la sorte, je n'entends nullement blâmer la compagnie en question ici et qui, comme le dit le parrain du bill, est une société établie de longue date aux États-Unis. Je ne critique nullement non plus la façon dont elle a géré son entreprise ni sa solvabilité du point de vue financier. Néanmoins, il entre en jeu véritablement une question de politique qui nous met dans l'obligation de discuter le sujet d'un point de vue plus vaste que celui de l'institution de la compagnie en société.

• (6.40 p.m.)

Il me semble, monsieur l'Orateur—et la statistique l'atteste—que depuis quelques années, les sociétés américaines ont, très délibérément, tenté de pénétrer dans le domaine de l'assurance au Canada et d'y consolider leur contrôle. Le parrain du bill a mentionné l'achat d'une compagnie ex-canadienne, et ce n'est qu'un exemple d'une chose qui s'est répétée maintes fois ces dernières années et qui nous amène au point où, pour la conduite des affaires et l'économie du Canada, dans ce domaine comme dans bien d'autres, les Canadiens, au Parlement ou ailleurs, n'auront vraiment plus rien à dire.

Je doute qu'on doive se demander si une compagnie semblable, suivant les dispositions du bill, se livrera à une seule catégorie ou à de multiples catégories d'opérations d'assurance. Si la compagnie entre dans ce domaine, j'imagine qu'elle devrait pouvoir établir de l'assurance s'appliquant à tous les genres imaginables de dommages ou de risques menaçant la propriété. Néanmoins, il existe présentement de nombreuses entreprises qui permettent aux Canadiens d'acquérir les assurances voulues pour éviter les pertes financières découlant des incendies, des accidents, de la chute des aéronefs, des tremblements de terre, des explosions ou des autres catégories de risques énumérées dans le bill.

Le bill, qui mentionne la protection contre les tremblements de terre, omet une catégorie de calamités qui, si la compagnie avait voulu y confiner son activité, m'aurait peut-être conduit à l'appuyer; la protection contre les raz de marée. J'en parle parce que, il y a quelques années, ma circonscription a subi des dommages à la suite d'un raz de marée causé par un tremblement de terre en Alaska. A l'époque, cela a causé des dommages considérables.

J'ai découvert par la suite que la propriétaire ordinaire ne pouvait apparemment pas recevoir d'assurance contre les raz de marée. Si le parrain du bill pouvait convaincre cette compagnie de renoncer à ces autres catégories d'assurance et à se limiter à l'assurance contre les raz de marée, peut-être réussirait-on à me faire adopter une autre attitude à l'endroit du bill. Car voici un genre de protection qu'on ne semble pas donner, et une société trouverait peut-être quelque avantage à entrer dans ce domaine particulier de l'assurance. Bien que d'autres risques soient prévus, celui-ci ne l'est apparemment pas.

M. Howard: Il n'y aurait pas assez de lettres dans l'alphabet.

M. Barnett: Selon mon collègue il n'y aurait peut-être pas assez de lettres dans l'alphabet. Ceux parmi nous qui sont ici depuis quelque temps savent que vous ne pouvez dans l'énumération des paragraphes de l'article d'interprétation d'un bill aller depuis le double (aa) et le (bb) jusqu'au double (xx), bien que sérieusement parlant ce ne soit pas là une raison pour que cette compagnie ou une autre refuse de s'intéresser à cette catégorie particulière d'assurance.

Je suis parfois sidéré, monsieur l'Orateur, de l'empressement de certains Canadiens à accepter d'être administrateurs et directeurs de filiales en propriété exclusive de sociétés étrangères. Nos concitoyens qui participent à la gestion des affaires et à l'orientation des politiques financières devraient être du nombre de ceux qui se consacrent à assurer la viabilité de l'économie canadienne comme entité nationale. Cette attitude s'inscrit peut-être dans la philosophie courante voulant que tout justifie le gain rapide.

Cette manière de penser rejoint la méthode habituelle pratiquée par les hommes d'affaires, inconsciemment des fois, et sans se rendre compte de ses conséquences. On peut soutenir que nous approchons de l'ère de la structure financière internationale, mais dans notre cas, c'est un mouvement à sens unique à cause de notre voisinage avec une nation aussi puissante et prospère que les États-Unis. Cette évolution nous fait courir le risque d'être submergés totalement au point de voir nous échapper tout semblant d'identité. Voilà le sort qui nous menace si notre Parlement ne se préoccupe pas de ces tendances qui ne cessent de se préciser.

J'ignore, monsieur l'Orateur, s'il vaut la peine pour moi d'en dire plus. Je m'efforcerais en vain de convaincre le parrain du bill de son erreur. Je sais qu'il est de bonne foi en avançant sa proposition et je suppose qu'il est sincèrement convaincu que l'adoption de cette mesure servirait les intérêts du Canada. Je me contente de lui dire, pour terminer, que nous avons lui et moi dans cette situation de franches divergences d'opinions quant aux véritables intérêts de notre économie et de nos citoyens.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours vivement apprécié la compétence du député de Comox-Alberni (M. Barnett), mais après l'avoir entendu, je crois que le mot «apprécié» est plutôt pauvre et fade. Il vient de me permettre d'admirer sa perspicacité et son aptitude à suivre les propos très détaillés, techniques et complexes du motionnaire du bill. Mon collègue a saisi la sigification du document dans les remarques préliminaires du motionnaire. A propos de la mesure, lorsqu'il a déclaré qu'il savait gré au motionnaire de la sincérité avec laquelle il en avait exposé l'objectif, j'ai été étonné. Je ne croyais pas qu'il fût possible de suivre tous les dédales empruntés par le motionnaire lorsqu'il a fourni des explications sur la nature complexe de cette compagnie et de ses relations avec d'autres.

• (6.50 p.m.)

L'exposé du parrain du projet de loi m'a rappelé les casse-têtes des journaux du samedi, que j'essayais de résoudre autrefois, lorsque j'étais enfant. Il s'agissait de suivre les différents couloirs d'un dédale et d'en sortir, mais il fallait trouver le bon point de départ sinon tout était à recommencer. Je suis fort surpris de l'habileté de l'honorable député de Comox-Alberni, qui réussit à trouver la solution du casse-tête que nous présente le parrain du projet de loi. Pour ma part, je dois lire le hansard, et l'étudier en détail pour saisir toutes les implications du projet de loi, comprendre la structure corporative de la compagnie, et essayer d'évaluer ses effets sur le public canadien.

Il est clair que la compagnie dont il s'agit ici n'est pas une compagnie canadienne, mais une succursale d'une entreprise américaine, comme beaucoup de sociétés d'assurance et d'autres de ce genre au Canada. Il y a quelques années, lorsque M. Barrette était premier ministre du Québec et que M. Jean Lesage briguait les suffrages au sein du parti libéral, celui de l'opposition d'alors, le cri de ralliement des libéraux était le slogan «maîtres chez nous». C'était plus qu'une déclaration; c'était l'expression de la conviction des libéraux au Québec que la population québecoise devait avoir pleine autorité chez elle. Ce slogan pourrait être aussi utilisé par le parti libéral national. Le Canada devrait être maître de son système économique. Si nous ne sommes pas maîtres chez nous, si nous ne sommes pas convaincus qu'il faut essentiellement que nous soyons nos propres chefs sur le plan économique, en mettant un frein au glissement de notre industrie et de notre commerce vers une mainmise étrangère plus vaste, nous ne serons pas longtemps maîtres de notre destinée politique. Celui qui tient les cordons de la bourse mène la barque.

Il n'y a pas un seul pays au monde qui ait une aussi forte proportion de ses entreprises industrielles et commerciales contrôlées et dominées par des étrangers. J'ai entendu citer plusieurs chiffres, mais je crois qu'environ les deux tiers ou les trois quarts de notre économie est contrôlée par des intérêts étrangers, et dirigée par des gens qui ne sont pas Canadiens et ne vivent pas au Canada. L'*Aetna Casualty Company* ou sa compagnie mère de Hartford, dans le Connecticut, peu importe son nom, nous montre une fois de plus comment une compagnie étrangère peut avoir entre ses mains une partie du commerce canadien.

Mon collègue de Comox-Alberni a parlé des théories du président du Conseil privé lorsqu'il était député, candidat, président d'une commission royale, auteur en herbe, ministre des Finances, nouveau député, ministre d'État, et enfin président du Conseil privé. Je ne répéterai pas ce qui a été dit. Les vues du président du Conseil privé sont bien connues. Malheureusement, le parti libéral—à l'exception du premier ministre—ne fait pas sien le slogan «maîtres chez nous».

Il y a quelque temps, au cours d'une émission télévisée sur le réseau national, le pre-

mier ministre a exposé sa politique et celle de son gouvernement. Le Canada, a-t-il dit, doit reprendre la maîtrise d'une plus grande proportion de son industrie. Sauf erreur, le premier ministre croyait en ce qu'il disait. Compte tenu de la nouvelle mesure législative selon laquelle la majorité des actions des nouvelles compagnies d'assurance-vie doivent appartenir à des Canadiens et étant donné la déclaration catégorique du premier ministre, nous en avons conclu que le principe énoncé dans la mesure concernant les compagnies d'assurance-vie s'appliquerait également à d'autres sociétés d'assurance.

Une voix: Il est sept heures.

M. Howard: Quelqu'un a signalé qu'il était sept heures. Puis-je ajouter, avant de terminer, que nous avons l'intention d'étouffer ce projet de loi, car la compagnie visée ne respecte pas la politique formulée par le premier ministre ni la législation canadienne en ce qui a trait aux compagnies d'assurance-vie.

Puis-je déclarer qu'il est sept heures?

M. l'Orateur: On m'a signalé que la Chambre avait étudié l'article 1er inscrit aux mesures d'initiative parlementaire et avait passé ensuite à l'article 3. Est-il convenu que l'article nº 2 figurant aux mesures d'initiative parlementaire est réservé?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée. La Chambre reprend donc les travaux interrompus à six heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Wahn.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

1. Administration centrale, y compris des subventions selon le détail des affectations, $1,648,900.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. le président: La Chambre se forme en comité des subsides pour l'étude du crédit nº 1 (Administration centrale) du secrétariat d'État.

L'hon. Mlle LaMarsh: A six heures, je fournissais des précisions au député d'York-Humber au sujet du poste des prévisions budgétaires de mon ministère qui concerne la dépense à l'égard des statues des premiers ministres. J'espère pouvoir enchaîner logiquement avec ce que je disais alors.

C'est après que j'eus rejeté deux sculptures représentant les anciens premiers ministres Meighen et Bennett, que l'affaire a obtenu une certaine publicité. Je sais gré à Radio-Canada d'avoir montré des photographies des deux sculptures—photographies dont j'ignorais l'existence. En fait, depuis la publication des photographies, je n'ai reçu que des félicitations au sujet de ma décision, non pas parce que ces œuvres manquaient de valeur esthétique ou artistique, mais simplement à cause de la façon dont les premiers ministres étaient représentés.

Quelques éminents sculpteurs contemporains, dont M. Gérald Gladstone est, je suppose, l'un des plus grands exemples au Canada, ont déclaré qu'il serait préférable de faire sentir le caractère et la personnalité de la personne représentée. Or, les deux sculpteurs dont nous avons refusé les travaux ont sans aucun doute fait «sentir» la personnalité de leurs sujets. La scupture de Meighen, conçue en fils de fer, atténuée, me plaisait énormément du point de vue esthétique. Elle rendait l'impression que beaucoup de gens conservent de M. Meighen. Cependant, certains membres de la famille et des amis de l'ancien premier ministre ont pensé que l'on pourrait croire qu'il s'agissait d'une caricature, et j'admets que l'œuvre aurait été inadmissible aux yeux de la plupart des gens qui viennent visiter la région d'Ottawa.

Feu M. Bennett était représenté par une sculpture massive, d'un vague éloquent qui rappelait certainement, à moi tout au moins, l'impression qui est restée du personnage. Mais cette œuvre aussi aurait bien pu être considérée comme une caricature par la plupart des profanes. J'espère que les députés apprécieront le fait que cette éventualité m'a frappée, surtout s'ils songent qu'il s'agissait de deux premiers ministres conservateurs progressistes.

Après que ces sculptures eurent été refusées, on entama, suis-je informée, des négociations avec les fonctionnaires de la galerie et avec le comité spécial d'experts. A ma connaissance les deux sculpteurs ont obtenu le règlement de leur compte avec le gouvernement. Je ne saurais dire ce qu'il advint des maquettes. On me dit que la galerie demanda aux sculpteurs de les lui laisser. J'ai demandé que le comité d'experts soit reconstitué et qu'il se choisisse deux artistes de plus pour l'exécution d'autres modèles. Cette fois, afin que l'on ne mette pas en doute leur mérite

artistique, j'ai proposé d'examiner moi-même les maquettes terminées et de décider tout d'abord si elles paraissent suffisamment représentatives. Seulement après cette épreuve jugera-t-on de leurs mérites artistiques. A ma connaissance cela agrée au comité d'experts qui entreprend tout au moins de se choisir deux autres sculpteurs. D'après les dernières informations que j'ai reçues il y aura au moins une sculpture de Mackenzie King de prête en 1967. Des emplacements ont été choisis devant les édifices du Parlement, devant l'édifice de la Cour suprême, et une des statues devait, je crois être érigée à la pointe Nepean. Je ne saurais toutefois préciser au comité quelle est la destination particulière de chacune des statues mais par la suite, je pourrai donner plus de détails.

• (8.10 p.m.)

Pour les motifs exposés, j'ignore le prix individuel de chacune des statues.

Les portraits dont il est question sont ceux de deux dirigeants, le premier ministre et son prédécesseur, le très honorable chef de l'opposition, dont le portrait n'a pas encore été exécuté. On notera qu'un portrait du très honorable Louis St-Laurent est suspendu dans le couloir. Il y a quelques mois, j'ai écrit au très honorable chef de l'opposition et au premier ministre pour leur soumettre le nom de plusieurs artistes-peintres bien connus, qui au cours des deux mois précédents, avaient déjà fait le portrait de premiers ministres, d'orateurs et d'autres notables, et pour leur demander de choisir dans cette liste ou ailleurs, l'artiste qui exécuterait leur portrait alors qu'ils sont en pleine santé. Il va de soi qu'aucun de ces portraits ne serait suspendu au Parlement pendant que les sujets qui ont servi de modèle sont encore à la Chambre ou au Sénat. Ce n'est que lorsqu'ils auront quitté le Parlement que leur portrait ira rejoindre ceux des autres premiers ministres.

C'était, à mon sens, le moment tout indiqué pour obtenir ces portraits et pour inviter, au moins cette fois, les sujets à choisir leurs peintres. On m'a appris pendant l'heure du dîner qu'on continue d'éxécuter le portrait du chef de l'opposition, mais que le portrait du premier ministre bien qu'il soit dû au talent d'un artiste bénévole, ne répondait pas au but précis qui était de l'accrocher aux murs du Parlement. On a donc invité le premier ministre à se mettre à la disposition d'un portraitiste, dans un délai raisonnable, compte tenu de ses multiples responsabilités, pour qu'on peigne son portrait.

Voilà les péripéties de l'histoire des statues. Je suis loin d'être sûre qu'à l'avenir, tous les premiers ministres finiront pas avoir leur statue, après une période de temps raisonnable, car à l'heure actuelle, ce n'est pas une bonne idée pense-t-on, d'entourer les édifices du Parlement d'une forêt de monuments.

On a proposé entre autres donner à des fontaines le nom d'anciens premiers ministres, mais cela ne semble pas approprié. On a recommandé, pour la région de la capitale, l'aménagement d'une galerie de statues—de bustes tout au moins—comme à Rome, où l'on installerait périodiquement des sculptures à l'image de premiers ministres et d'autres Canadiens éminents. Ces œuvres coûtent plutôt cher. La dernière a été exécutée par un sculpteur de Toronto, sauf erreur. Elle a été donnée à titre gracieux mais le seul piédestal coûte environ $60,000. L'année du centenaire m'a semblé propice à faire immortaliser par des sculpteurs, ces hommes qui ont été à l'origine du Canada moderne. On a donc cru que le Parlement serait disposé à honorer ces personnalités par des statues. Voilà pourquoi le secrétariat d'État a pris l'affaire en main.

M. Cowan: Monsieur le président, je tiens à remercier le secrétaire d'État des réponses complètes qu'il a données à ce que je croyais être deux courtes questions, juste avant l'heure du dîner. Je n'ai pas l'intention de parler de Radio-Canada à propos de ce crédit. Je me réserve pour la mise en délibération, du crédit de Radio-Canada, d'ici quelques jours peut-être, mais je veux parler de certaines observations formulées cet après-midi pendant la discussion des crédits du secrétariat d'État.

Le député d'Okanagan-Revelstoke a fait quelques remarques sur le reportage télévisé des délibérations du Conseil de sécurité et il a laissé entendre que nous donnerions à tout l'univers l'impression que nous participions à la marche des affaires mondiales. Ses observations sur les imprimés n'étaient pas particulièrement élogieuses et je les ai mal digérées car depuis 40 ans, comme mon père, je m'occupe d'imprimés.

Comment, au nom du ciel, le député peut-il s'attendre que le monde voie les délibérations

télévisées du Conseil de sécurité ou de tout autre organisme législatif qui, selon lui, devraient être télévisées. Allons-nous tous arrêter de travailler pour regarder l'écran de la télévision? Les gens ont encore besoin de gagner leur vie, et d'après le fuseau horaire de l'univers, les gens ont besoin, à certaines heures, de dormir, de travailler et de manger. Et pourtant, on nous dit que l'influence qu'exercerait la projection télévisée des délibérations législatives serait extraordinaire, que le monde serait en mesure de participer aux délibérations des assemblées délibérantes et que le seul moyen de lui faire sentir qu'il peut y participer, c'est par la télévision. Je vous le dis, monsieur le président, les gens ont encore besoin de gagner leur vie, de se reposer, de se recréer de diverses manières, à certaines heures du jour ou de la nuit. Le fait est que la télévision nous lie au temps où les délibérations sont télévisées.

Je ne puis m'imaginer que les gens arrêtent toutes leurs occupations simplement pour regarder les délibérations télévisés d'un organisme législatif et je remercie le ciel des imprimés qui nous permettent d'obtenir des comptes rendus exacts et détaillés sur la situation mondiale. Le lecteur peut lire ces comptes rendus lorsque cela lui chante et non pas à un moment fixé d'avance par quelque assemblée délibérante qui se réunit à Genève, à New-York, à Londres ou à Paris, selon que cela fait l'affaire de cet organisme peu importe les occupations des gens habitant d'autres fuseaux horaires.

Je ne puis souscrire à l'opinion selon laquelle la télévision surpasse les autres organes d'information à tel point que tout le monde devrait interrompre ses occupations pour la regarder, et je remercie le ciel de nous avoir donné les imprimés qui nous fournissent un rapport exact et auquel on peut se reporter à notre gré des jours, des mois ou des années plus tard. A la télévision, tout est éphémère.

Le député de Chapleau disait cet après-midi que l'on devrait accorder au gouvernement de Radio-Canada—et le gouvernement n'est pas un si mauvais lapsus, puisque la Société fait passablement ce qu'elle veut—donc à la Société Radio-Canada, tous les fonds nécessaires pour assurer les services de radio et de télévision dans les régions qu'il appelle les frontières du pays. Les prévisions de cette année concernant la Société Radio-Canada ont augmenté de $29,476,000 et atteignent le chiffre sans précédent de $143,960,000. Et pourtant le député de Chapleau déclare que Radio-Canada devrait être dotée de tout l'argent dont elle a besoin pour faire bénéficier les régions éloignées et écartées de notre grand pays de la télévision et de la radio.

[M. Cowan.]

Juste ciel, n'y a-t-il plus personne pour faire œuvre de pionnier au pays? Notre nation a été édifiée par des gens qui allaient jusque dans ses endroits les plus reculés pour y faire l'exploitation minière et agricole. Ni la télévision ni la radio ne leur étaient fournies aux frais d'autres gens. Ils avaient des violons et des harmoniums. Ils avaient des instruments de musique. Ils lisaient des livres, des revues et des journaux, périodiques ou quotidiens, selon le cas, et ils ont colonisé le pays comme on le sait. C'est tout à leur honneur et je ne puis qu'espérer que nous pourrons être à la hauteur des braves gens qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

• (8.20 p.m.)

Le député dit que des divertissements devraient être assurés par le truchement de la télévision et de la radio. Je signale que, de l'avis de M. Marcel Ouimet, 62 p. 100 des programmes de Radio-Canada sont faits de divertissements. En d'autres termes, les divertissements représentent 62 p. 100 des $143,960,000 que l'on demandera d'accorder à la Société Radio-Canada. Mais j'en dirai plus long à ce sujet plus tard.

Tout à côté du député de Chapleau se trouve son voisin de pupitre, le député de Roberval. Je suis resté ici, à la Chambre, ce matin-là, jusqu'à trois heures ou 3 h. 20, alors qu'on bloquait l'ajournement en tentant d'obtenir une subvention de $5 ou $5.10 pour le lait. Je n'ai jamais vraiment su s'il s'agissait de $5 ou de $5.10 vu que les cultivateurs portaient des placards demandant $5 alors que dans toutes les discussions auxquelles j'ai assisté, on parlait de $5.10. Comment, juste ciel, peut-on attendre du gouvernement libéral qu'il donne une subvention de $5.10 au lait et assure aussi des services de radio et de télévision à toutes les régions reculées du pays? Peu importe où qui que ce soit gagne sa vie au pays, selon ses caprices—et je suis reconnaissant de ce que le Canada soit un pays libre—les députés créditistes verront qu'il nous est impossible de verser $5.10 en subvention au lait et, en outre, d'augmenter les octrois à Radio-Canada, comme le propose le député de Chapleau.

Je trouve très étrange que deux députés, voisins de pupitre, demandent au gouvernement de dépenser sans compter de deux façons si différentes. Il nous faudrait parfois penser aux contribuables et j'avoue que rares sont les députés qui le font. Nous devons songer à ceux qui supportent le fardeau de Radio-Canada et des subventions fédérales à la production laitière.

Où est cette culture française dont tout le monde parle? Nous entendons beaucoup parler de deux cultures au Canada. Il n'y a qu'une seule culture dans le monde entier. La

civilisation est la somme de toutes les cultures du monde. Le biculturalisme n'existe pas. Je me demande de quelle culture ces créditistes veulent parler. Veulent-ils dire la culture d'antan qui a permis d'édifier notre pays à l'époque où les gens jouaient d'un instrument, du violon, de l'orgue, ou bien de la culture associée à la télévision et à la radio qui va nous servir à élargir les horizons de notre pays? Il serait intéressant de savoir quelle culture ils prisent davantage, l'ancienne ou la nouvelle, celle de la radio et de la télévision.

M. MacDonald: Monsieur le président, même si je suis tenté de commenter certaines des observations que vient de faire le député d'York-Humber, je ne me paierai pas ce luxe ce soir, mais limiterai plutôt mes remarques à des question ayant un rapport direct aux crédits à l'étude.

Permettez-moi tout d'abord de soulever une question précise. Je suppose que c'est le seul temps où l'on peut poser des questions attribuables à l'innocence de la naïveté ou des premières étapes de sa participation à une entreprise. L'une des absurdités qui m'agacent depuis que je suis député, c'est qu'au moment où nous sommes censés discuter des crédits que renferme ce Livre bleu, c'est précisément ce que la Chambre et les comités débattent en dernier lieu.

Je ne ferai pas moins à cet égard qu'un autre membre de la Chambre, car je pense que la difficulté d'un examen sérieux des dépenses massives annuelles du gouvernement est en partie attribuable à l'absence de renseignements permettant de se faire une idée rationnelle sur la nécessité des dépenses qu'on nous demande d'approuver.

Je suis heureux de dire que j'ai appris hier, d'un ou deux ministères, que les fonctionnaires eux-mêmes sont très inquiets de ce manque de renseignements et ont l'intention de donner des précisions sur les dépenses de divers ministères. C'est une initiative qui ne coûtera pas beaucoup de temps, d'énergie ou d'argent aux ministères. Sauf erreur, toutes les sociétés de la Couronne présentent un rapport annuel. Ces rapports coûtent assez cher, du moins d'après les normes de l'Île du Prince-Édouard. On ne les imprime pas avec une machine à polycopier, en une fin de semaine. Très souvent on utilise des photographies pour attirer l'attention et beaucoup d'autres moyens pour en faire des documents présentables, même si, souvent, ils ne renferment aucun renseignement concret et utile. Plus souvent qu'autrement ils ont l'air de documents de relations extérieures. Je suppose qu'il le faut parfois pour faire accepter les services de ces divers ministères. Mais à mon avis, quand nous sommes appelés à agir de façon responsable et à décider du bien-fondé des dépenses des divers ministères, nous devrions disposer de plus de renseignements.

C'est une honte que, dans certains cas, nous soyons appelés à voter d'importantes sommes sans avoir obtenu des renseignements suffisants. On nous renseigne plutôt chichement au sujet des prévisions budgétaires de la Société Radio-Canada. On nous demande d'approuver cette année des dépenses de l'ordre de 140 millions, et on nous explique en trois lignes qu'il s'agit d'une subvention à l'égard des frais d'exploitation nets nécessaires au Service national de radiodiffusion pour que la Société s'acquitte de ses obligations. Je crois qu'on nous donne la même explication d'année en année, sans y changer quoi que ce soit. On ne nous donne même pas le nombre d'employés, comme c'est pourtant le cas pour les autres ministères. Ces emplois sont maintenant décrits par un bel euphémisme: ce sont des «Postes (homme-années)». J'espère bien que quelqu'un voudra bien nous expliquer le sens exact de cette appellation.

A mon sens, si nous voulons étudier ces prévisions budgétaires avec logique et intelligence, chaque année, tant à la Chambre qu'au sein des comités, il faudra qu'on nous détaille ces sommes fort élevées, article par article. Il ne faut pas nécessairement nous présenter cela sous forme de brochures illustrées, mais le ministère pourrait certes fournir ces données détaillées à la Chambre, afin que nous puissions étudier chaque article de dépenses, car après tout, nous sommes ici pour accomplir une tâche bien définie, c'est-à-dire étudier les opérations financières du gouvernement.

Permettez-moi maintenant de mentionner quelques-unes des diverses responsabilités du secrétariat d'État. Je devrais sans doute prendre le temps de féliciter le ministre de la compétence avec laquelle il semble s'être acquitté d'un grand nombre d'entre elles. L'honorable représentante dirige certes l'un des ministères les plus intéressants, bien que sa tâche ne soit pas facile. En effet, pourrait-elle se rappeler en un instant tous les divers programmes, sociétés et projets dont elle a la responsabilité?

En examinant les remarques qu'elle a faites plus tôt dans la journée, j'ai été étonné de remarquer qu'elle n'avait pas traité—comme on l'a signalé—de trois ou quatre sujets qui

me semblent importants pour nous. Le premier, qui m'intéresse depuis quelque temps, c'est la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Quand on nous a demandé d'approuver aussi rapidement que possible la création de cette société, il semblait très urgent d'incorporer cette loi dans les statuts. Bien qu'elle soit maintenant dans les statuts depuis quelque temps, l'activité des entreprises cinématographiques publiques et privées est presque nulle.

J'ai l'impression qu'une des raisons de ce manque d'activité, c'est qu'au début, le gouvernement était impatient de voir cette mesure législative entrer en vigueur afin que l'on puisse réaliser une série de films du centenaire. L'entreprise est louable mais, comme je l'ai mentionné personnellement au ministre et à d'autres, nous avons, je l'espère, établi une société qui ne s'occupera pas seulement d'un cas isolé, mais qui encouragera l'expansion culturelle qui pourrait être si importante pour le Canada.

Bien que la plupart d'entre nous considèrent le long métrage comme un divertissement, néanmoins ce genre de film révèle en grande partie la personnalité d'un pays à son peuple et à d'autres. Le long métrage peut aussi être un excellent moyen de divertissement. J'espère que nous n'aurons pas à attendre trop longtemps avant que les vacances au sein de cette société soient comblées et que les règlements nécessaires soient adoptés, afin que la société puisse entreprendre son activité. Nous attendons depuis longtemps, en fait depuis des années, pour que l'on prenne des mesures dans ce secteur important. Comme cette mesure législative a été adoptée, nous ne devrions plus, d'après moi, attendre trop longtemps.

Je voudrais parler brièvement d'une autre question qui revêt un grand intérêt, savoir les satellites. C'est peut-être mettre la charrue devant les bœufs de passer beaucoup de temps, comme nous l'avons fait et comme nous le ferons encore, à discuter de la Société Radio-Canada et des modifications que l'on se propose d'apporter à la loi, alors qu'en fait, la mise au point de satellites pourrait sonner le glas de la Société Radio-Canada telle que nous la connaissons. Si en mettant au point des satellites de communication au cours de la présente décennie, nous ouvrons aux gens la possibilité de capter à n'importe quel moment, n'importe où, une variété d'émissions provenant de sources diverses, notre mainmise sur les émissions de la Société Radio-Canada sera largement réduite.

• (8.30 p.m.)

Le gouvernement est bien sot, je pense, de différer, ou du moins de paraître différer le renvoi de cette affaire importante au comité approprié. Il devrait commencer, par tous les moyens possibles, à accélérer notre participation à ce programme. Certains pays ont déjà grand intérêt à dominer notre secteur des communications et, s'ils nous devancent à cet égard, le gouvernement n'aura pas à s'en réjouir ces prochaines années.

[M. MacDonald.]

Ensuite, il y a la question de la télévision éducative. Il s'agit là d'un domaine complexe où je ne pose pas en expert ni même comme quelqu'un qui a des opinions bien arrêtées. Je crois toutefois que, puisque cette question était d'importance capitale pour le ministre plus tôt cette année, comme l'a mentionné avant moi le député de Royal, il est grand temps qu'elle soit étudiée sérieusement par la Chambre et ses comités.

Il y a aussi évidemment le Centre national des arts d'interprétation. A vrai dire, je ne m'attendais pas que le ministre en parle dans ses prévisions budgétaires. Pendant quelque temps, on disait à Ottawa qu'il n'y avait pas moyen de faire la différence entre le Centre national des arts d'interprétation et un grand trou dans la terre, mais on ne peut plus dire cela, car la construction commence à s'élever, et nous savons que les choses ne chôment pas. Cependant, je suis quelque peu désemparé devant les commentaires qu'on a faits dernièrement dans la ville d'Ottawa, disant que ce centre ne servira pas à encourager et à développer la culture ici même à Ottawa, comme je l'aurais voulu. Je me rends compte que nous construisons un centre qui sera au service de tout le Canada, mais j'estime que nous sommes assez réalistes pour comprendre qu'il fournira certains services spéciaux et aura une signification toute particulière pour Ottawa, Hull et les environs. Aussi, j'espère qu'on convoquera avant longtemps une assemblée publique pour discuter de l'utilisation de cet immense centre culturel qui sera en pleine activité avant longtemps, nous l'espérons.

Ensuite, il y a le programme de voyages pour la jeunesse. Comme les autres députés, j'estime que c'est un projet formidable et je suis heureux d'apprendre qu'on ne l'abandonnera pas. J'avais été quelque peu déçu par certains aspects administratifs de ce programme et j'avais appris avec désappointement qu'il n'y avait plus moyen de contrôler la situation. J'ai rencontré moi-même un groupe de jeunes et je me suis occupé d'une demande particulière qu'ils avaient faite. Je me suis aperçu qu'il y a trop de complications administratives, ou qu'on n'a pas assez d'employés pour donner suite à cette demande.

Je crois sincèrement qu'au fur et à mesure qu'on développera le programme, les choses

s'amélioreront. Sur le plan administratif, il n'y a peut-être pas autant de raisons de faire triste figure que dans d'autres cas, puisque le programme est en vigueur depuis trois ans. S'il n'y a pas moyen d'obtenir les services de spécialistes, ou si leur aide n'est pas suffisante, j'espère qu'on se mettra en communication avec les parties intéressées pour régler cette question au plus tôt. D'une façon générale, monsieur le président, je veux féliciter le ministre et la Commission du centenaire d'avoir mis au point un programme qui a beaucoup aidé à répandre chez les jeunes Canadiens une meilleure conception de leur pays.

Aujourd'hui, on a mentionné à la Chambre des communes—même si je n'avais pas l'intention d'en parler—la possibilité de téléviser et de radiodiffuser les séances de la Chambre et de ses comités. J'ai trouvé qu'une partie des débats aujourd'hui était assez désordonnée. Il est plutôt déconcertant qu'une personne qui, par sa présence ici, ou par le poste qu'elle occupe ici, fait partie d'un régime démocratique, ait peur de laisser savoir au public ce qui se passe dans cette importante salle de délibérations. Pour ma part, j'estime que plus nous pourrons communiquer avec les gens, et plus ils auront la chance de voir ce que nous faisons, mieux nous remplirons notre tâche, et plus le système démocratique que nous voulons promouvoir et développer au Canada encouragera leur participation.

En effet, cela me renverse que nous ayons négligé un moyen d'information au point d'en faire un objet de discrimination. Nul doute que, depuis des années, nous permettons aux courriéristes parlementaires d'assister facilement aux séances de la Chambre et des comités; cependant, pour des motifs dont la plupart sont des mythes, je pense, nous n'avons pas accordé à la radio ni à la télévision les mêmes facilités d'accès. A ce sujet...

M. Choquette: Monsieur le président, puis-je poser une question au député?

M. MacDonald: Dans quelques minutes. A propos, monsieur le président, j'aimerais mentionner aussi quelque chose au sujet d'une innovation technique qui, je crois, sera extrêmement importante. Il y a quelques années, sauf erreur, le premier ministre avait fait installer dans son bureau un dispositif qui lui permettait d'entendre ce qui se passait à la Chambre des communes. Cela avait causé un vif émoi, dit-on, de sorte que le dispositif a finalement été enlevé. J'ai pensé que c'était une grande erreur. A mon avis, il eût été plus sage d'écouter les conseils de ceux qui auraient voulu rectifier la situation non pas en enlevant ce haut-parleur, mais en faisant une installation semblable dans le bureau de chaque député au Parlement. En fait, j'irais même jusqu'à proposer que nous devrions pouvoir avoir une reproduction instantanée non seulement de ce qui se passe en cet endroit mais aussi de ce qui se passe aux comités. Cela n'entraînerait pas des dépenses considérables au point de vue technique. Il en est sûrement qui protesteront sur-le-champ contre l'adoption d'un tel système, mais ce serait, à mon avis, un enfantillage qui ne s'accorde pas avec la réalité. A mon sens, nous aurions avantage à avoir un système semblable quand parfois nous sommes retenus à nos bureaux et que les débats qui se poursuivent à la Chambre ne nous concernent pas directement. J'espère que le gouvernement accordera ces services bientôt.

J'aimerais commenter les remarques du député de Lotbinière qui a parlé plus tôt au sujet des règlements limitant la diffusion d'émissions politiques. Je l'approuve sans réserve. A mon avis, nous avons des règlements stupides à cet égard. Je ne sais qui les a rédigés, mais je les trouve ridicules, car ils ne visent qu'à rendre ennuyeuses et monotones les émissions politiques. Si vous saviez combien de personnes écoutent ou regardent normalement les émissions politiques comme *Les affaires de l'État,* vous reconnaîtriez qu'elles atteignent le résultat désiré, car ces émissions ont la cote d'écoute la plus basse, non seulement à cause du manque d'intérêt du sujet, mais parce que les règlements qui les régissent les rendent ainsi.

Je puis vous donner un exemple qui illustre l'absurdité de cette situation. Durant la dernière campagne électorale, au niveau fédéral, alors que j'étais candidat, nous avons tourné quelques bandes filmées de mes déplacements dans ma circonscription, etc., que nous avions l'intention de présenter au cours de diverses émissions télévisés. Nous voulions accompagner la présentation de ces films d'un fond sonore pour améliorer la qualité de la production.

Une voix: C'était peut-être nécessaire.

M. MacDonald: Je tiens à dire que ce n'était pas nécessaire dans ce cas. A cause de ces règlements, il nous fut impossible d'accompagner les films de musique enregistrée. J'ai trouvé cela déconcertant au suprême degré;

c'était pourtant justifié, puisque c'était le règlement. Si nous voulions préparer un programme politique vraiment efficace, nous ne pourrions être plus loin de la réussite.

Monsieur le président, j'ai déclaré au ministre que je ne parlerais pas trop longtemps. C'est pourquoi j'aimerais consacrer peut-être deux ou trois minutes à un domaine qui me préoccupe beaucoup depuis quelque temps. Le ministre nous a dit aujourd'hui qu'on effectuera sous peu des nominations aux échelons supérieurs de Radio-Canada. Tout le monde admet, je pense, la nécessité de cette initiative, mais je ne suis pas absolument certain qu'elle soit salutaire. J'estime nécessaire d'agir avec une rapidité acceptable pour alléger bon nombre des problèmes graves qui existent actuellement à Radio-Canada. A mon avis, le travail du comité de la radiodiffusion et la législation qu'on se propose de nous présenter sous peu auront pour but de résoudre un grand nombre de ces problèmes. Cependant, je pense que le danger de cette proposition est identique à celui que nous avons éprouvé durant les derniers mois: celui de voir le gouvernement au pouvoir faire usage de l'exécutif pour usurper l'autorité et les responsabilités de cet endroit.

• (8.40 p.m.)

Si mes conjectures sont exactes, la mesure législative dont la Chambre sera saisie modifiera radicalement les attribution des hauts fonctionnaires de Radio-Canada et même la façon de les nommer. En réalité, en faisant maintenant des désignations, le gouvernement enlèvera tout sens aux rouages qui seront institués cette année. A mon avis, il serait irréfléchi de la part du gouvernement, et peu sage de la part des personnes pouvant être choisies pour occuper ces postes, d'entériner cette initiative. Mes propos peuvent être contraires à l'opinion de certains députés, même de ce côté-ci de la Chambre, mais je vois un grand risque, en ce moment, dans des désignations qui devraient s'appliquer à des postes presque fictifs, puisque les postes seront inexistants jusqu'à ce que la nouvelle loi les crée. Le ministre pourrait peut-être apaiser mes craintes en l'occurrence, mais je ne suis tout de même pas satisfait des termes actuels de la déclaration de l'honorable représentante.

En second lieu, on nous demande d'affecter un crédit beaucoup plus considérable cette année pour ce que le ministre appelle une augmentation normale des salaires à cause d'une menace de grève, pour l'achat d'une grande quantité de nouveau matériel se rapportant surtout à la télévision en couleurs,

j'imagine, et pour l'amortissement d'immobilisations. Si c'est bien la raison fondamentale de ce montant supplémentaire, cela m'inquiète vraiment, car ceux parmi nous qui ont siégé au comité de la radiodiffusion ont pu constater que Radio-Canada se trouvait paralysée par son entreprise de télévision qui devait compter sur la publicité. Le Livre blanc n'a pas apporté une très bonne solution à ce problème. Je ne suis pas certain que la mesure législative apportera un règlement satisfaisant, mais à moins que nous soyons prêts à accorder des priorités dans l'ordre qui convient, certaines lacunes très importantes à Radio-Canada, surtout en ce qui a trait à la télévision, ne seront pas comblées.

Si nous voulons que cette Société devienne un instrument efficace de programmation et de radiodiffusion d'État en ce pays, nous devrons moins nous inquiéter des revenus que procure la publicité. La question essentielle à nous poser d'abord est celle-ci: Dans quelle proportion voulons-nous que nos émissions aient une teneur canadienne, quelle sera leur qualité et combien nous coûteront-elles? Une fois ces décisions prises, nous pourrons alors aborder la question qui consiste à déterminer combien il nous serait possible de récupérer d'argent par le truchement d'une publicité intelligente, au lieu de fixer à priori une formule ou des chiffres artificiels.

Nous devons aussi, à mon avis, comme l'a suggéré le député de Royal, stimuler et encourager Radio-Canada pour qu'elle s'occupe davantage des affaires publiques. Pour ma part, j'ai été étonné, que dis-je, abasourdi, de la somme des émissions consacrées aux affaires publiques, émissions excellentes et dénotant un haut degré de compétence, qui ont été mises sur pied par CTV malgré le fait que cette chaîne n'ait pas reçu, à ma connaissance, un seul cent de crédit pour le faire. Je sais que si elle l'a fait c'est pour répondre aux vœux du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, mais si CTV est en mesure de réaliser certaines des émissions de qualité que j'ai vues sans les deniers publics, nous pourrions encourager, à l'avenir, Radio-Canada à produire plus de programmes de qualité consacrés aux affaires publiques, non pas des programmes dont on se débarrassera en les aiguillant sur des réseaux à audience restreinte, comme cela a été le cas cette année pour les meilleurs de ses programmes, ou en choisissant de mauvaises heures de diffusion.

Les émissions d'affaires publiques, de par leur nature même, devraient être présentées au plus grand auditoire possible, car les Canadiens n'ont pas intérêt à ce que des émissions soient traitées cavalièrement et mon-

trées au milieu de la nuit ou à des moments de la journée où il y a peu d'auditeurs.

Lorsque nous avons traité des affaires publiques l'an dernier et que nous avons étudié les crédits destinés à l'entretien des archives publiques, je me suis inquiété de ce que, depuis quelques années, Radio-Canada réalise une foule d'émissions de qualité qui ne sont présentées au public qu'une seule fois. On devrait utiliser à meilleur escient, il me semble, les milliers de pieds de bons films qui sont perdus ou relégués au fond de quelque armoire. Il y a bien des années, nous avons établi l'Office national du film qui comprenait des dépôts régionaux pour la distribution de films. Il suffirait d'un peu de coordination, il me semble, pour que d'excellents métrages de Radio-Canada soient mis en circulation pour des représentations privées, à l'intention de groupes d'étude et à toutes sortes de fins éducatives, par l'intermédiaire des bureaux de l'Office national du film. Le fait qu'on ait perdu ou égaré un métrage élevé de bon film faute d'archives convenables à Radio-Canada et ailleurs me trouble.

J'aimerais dire quelques mots sur une couple de questions de caractère très étroit. D'abord, le problème des nouvelles nationales. Il semble que la plupart des habitants de l'Est du Canada perdront une heure de sommeil par nuit aussi longtemps que les nouvelles nationales seront télévisées à minuit plutôt qu'à 11 heures du soir, heure à laquelle elles passent habituellement dans la région centrale du Canada. On me rappelle qu'à Terre-Neuve les nouvelles passent à minuit et demi. Il est injuste, selon moi, de priver une forte partie de la population canadienne d'une heure de sommeil par nuit. Nous avons tous besoin de notre sommeil par le temps qui court à cause de nos nombreux problèmes. J'ai entendu dire qu'on a déjà étudié la question, mais pas assez sérieusement, car je ne puis croire que les problèmes techniques soient aussi graves que cela. J'espère que la Société Radio-Canada nous annoncera cet automne la bonne nouvelle, entre autres, que le bulletin de nouvelles nationales passera à 11 heures dans l'Est du Canada.

L'hon. Mlle La Marsh: Elles sont diffusées à cinq ou six heures en Colombie-Britannique.

M. MacDonald: Il y a un bulletin de nouvelles plus tôt qui n'est évidemment pas disponible dans une bonne partie de l'Est canadien pour la simple raison que les postes affiliés de Radio-Canada ne le présentent pas.

Enfin, j'aimerais discuter du deuxième service. Apparemment, on nous a donné le feu vert pour étudier la possibilité d'un deuxième service d'envergure nationale, et j'espère que ce projet recevra beaucoup d'encouragement. J'estime qu'on a raison de croire qu'à l'heure actuelle il est possible, sans nuire au réseau public de radiodiffusion, d'offrir un deuxième service à toutes les régions du pays présentement desservies par la télévision. Je sais que dans ma région la question cause beaucoup d'inquiétude à cause de l'allocation préalable des canaux, mais c'est un problème technique qui n'est pas insurmontable. J'exhorterais le ministre à examiner avec plus de diligence la question du deuxième service et des possibilités que cela offrirait dans les Maritimes. En effet, à certains endroits, on se préoccupe peu d'un deuxième service, à l'heure actuelle, car on veut un troisième service, quand ce n'est pas un quatrième dans certaines régions très fortunées. On devrait s'intéresser de plus près à l'établissement d'au moins deux services dans tout le pays à une époque où la technique rend la chose possible.

En terminant, qu'il me soit permis de répéter qu'à mon avis, le ministre a tenté, par une suite d'initiatives très complexes, d'administrer efficacement son ministère, et j'aimerais le féliciter surtout de l'efficacité avec laquelle il a assuré les communications entre la Chambre et la Société Radio-Canada. J'aimerais consigner au compte rendu que je souscris aux propos exprimés cet après-midi par le député de Royal. Il a dit que ce serait terrible si jamais on entamait ici un débat exhaustif sur la politique de programmation. Notre tâche est d'énoncer les principes qui devraient présider au fonctionnement d'un système public de radiodiffusion et de nous mêler le moins possible de l'activité quotidienne de cet important service national.

M. Choquette: Le député me permet-il de lui poser une question?

[*Français*]

M. MacDonald: Oui.

M. Choquette: Je le remercie, d'abord, de ses aimables propos à mon égard; j'ai toujours reconnu en lui un grand gentilhomme.

La question que je voudrais poser à l'honorable député de Prince (M. MacDonald), question à laquelle l'honorable député de Royal (M. Fairweather) a répondu, d'ailleurs, d'une manière favorable, est la suivante: Préconiserait-il l'installation, à travers les grands centres anglophones du pays, de postes de relais,

c'est-à-dire des «repeaters» pour que la programmation du réseau français de Radio-Canada pénètre partout dans le Canada anglais?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Il semble que le député de Lotbinière sollicite des adhésions de ce côté-ci de la Chambre. Il aura bientôt une pétition toute prête à soumettre aux autorités compétentes.

J'adhère au principe de sa proposition, car la mettre en œuvre encouragerait énormément la compréhension à travers le pays. J'ajouterai, en réponse à sa question, que je suis troublé par le fait que le réseau français ne desserve pas présentement certaines régions francophones surtout dans ma circonscription.

• (8.50 p.m.)

Le seul commentaire que je ferai à propos de cette idée de poste de relais, c'est qu'au fur et à mesure que l'emploi du français dans les moyens de communication, à la radio et à la télévision, se généralise dans le pays, cela, je l'espère, permettra aux différentes régions francophones de jouer un rôle actif. Un aspect du problème que nous connaissons à l'heure actuelle, c'est que nous confondons, pour ainsi dire, le problème français et le problème québécois. Tous les députés, et surtout ceux qui s'intéressent à l'avenir du Québec et à ses rapports avec le reste du pays, devraient songer à la minorité francophone qui a préservé son identité pendant 300 ans, dans des régions du pays où elle n'est pas encore traitée en égale. J'espère que le député de Lotbinière et d'autres de sa région œuvreront comme moi pour lui donner l'occasion de devenir, au Canada, associée à part entière.

M. Allmand: Juste quelques mots, pour poser une question au ministre. Je ne crois pas que cet après-midi le ministre ait fait mention du rapport d'Alphonse Barbeau sur les dépenses électorales. Les cinq élections partielles d'hier nous ont clairement révélé qu'il est grand temps d'adopter des mesures législatives fondées sur le rapport en question. L'honorable représentante voudrait-elle me dire si son ministère compte présenter à la Chambre des mesures législatives s'inspirant du rapport en question?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je crois pouvoir répondre à cette question. On se souviendra que vers le 25 octobre dernier, le rapport du comité chargé d'étudier les dépenses électorales a été présenté au comité de la Chambre chargé d'étudier les privilèges et les élections.

[M. Choquette.]

Ce comité a tenu, je crois, une seule réunion aux fins d'organisation. Je prévois que la même question sera soumise à ce comité-là, aux fins d'étude. Je sais que le gouvernement entend agir sans délai dans ce domaine, mais on a jugé, malgré la présence au sein du premier comité d'hommes rompus à la politique, qu'il serait préférable que des représentants élus de tous les partis aient l'occasion d'étudier les mesures législatives envisagées avant qu'elles soient présentées à la Chambre.

Que je sache, c'est mon collègue le ministre des Transports, qui s'est toujours particulièrement intéressé aux dépenses électorales, qui assumera la responsabilité principale pour cette question, malgré le fait que le comité a été créé sous l'égide de mon prédécesseur.

Si je puis répondre à d'autres questions, cela pourrait économiser le temps du comité, bien que certains députés voudront peut-être soulever ces questions plus tard. Le député de Prince a dit que les crédits ne font aucune mention de la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique, établie par une mesure législative adoptée il y a plusieurs mois. On remarquera que les crédits ne comportent aucun poste pour cette société. Le fonds de 10 millions de dollars a été établi en vertu de la mesure législative. Nous avons cherché des locaux pour la société, et je suis sûr qu'elle aura entrepris ses travaux et qu'elle sera prête à accepter des demandes cet automne au plus tard.

En ce qui concerne les satellites—c'est une question qui me tient à cœur—je dois dire que l'ensemble de la question est beaucoup plus vaste que la radiodiffusion tout simplement, dont je suis comptable à la Chambre. En effet, la première responsabilité en matière de satellite incombe au ministère des Transports. Un comité interministériel a étudié la question. Tous les députés savent, je pense, que M. Gilmore, vice-président de la Société Radio-Canada, y a porté un intérêt particulier. Au fait, les députés ont peut-être remarqué dans les journaux de ce matin un reportage du discours prononcé par le président de la Société, M. Ouimet, sur ce que sera l'avenir par suite de la création de satellites, non seulement dans le domaine de la radiodiffusion, mais dans tous les domaines des communications.

Le gouvernement étudie présentement l'opportunité de créer un organisme spécial ne comprenant qu'un seul homme, qui le conseillerait sur les problèmes à court et à long terme et à terme intermédiaire, en ce qui concerne les satellites. Sauf erreur, cet agent, ce consultant ou ce commissaire, quel que soit son titre, rendra compte de ses travaux au

ministre des Transports. Cet agent présentera un point de vue beaucoup plus vaste que simplement celui de la radiodiffusion.

On remarquera que les crédits ne comportent pas de postes consacrés à la télévision éducative. Il y avait un poste de $750,000 dans les crédits supplémentaires de l'année dernière. On l'a supprimé. J'ai déclaré à cette époque, la seule fois où j'ai pu en parler à la Chambre...

L'hon. M. Bell: On ne l'a pas supprimé. En vérité, on ne lui a pas donné suite.

L'hon. Mlle LaMarsh: En fait, le comité l'a adopté par mégarde puis l'a retiré. Je l'ai souvent répété: la présentation de ce crédit inhabituel était conforme à une promesse faite aux provinces selon laquelle nous ferions notre possible pour hâter l'adoption de ce programme, car nous jugions impossible d'introduire une mesure législative reflétant l'opinion du gouvernement sur la télévision éducative—non pas sur la teneur, mais sur le principe du programme—et de la faire adopter par la Chambre avant la fin de 1967. De la sorte, les provinces qu'on aurait vues prêtes au début de l'automne de 1967 auraient encore perdu une année. Quant à nous, nous avons mis toute notre conscience à faire ce que nous pouvions. Mais la Chambre n'était pas prête à régler le problème de cette manière.

Je ne me suis pas du tout opposée à la chose. J'ai simplement averti les provinces que la Chambre n'était pas disposée à procéder suivant ces données. Il sera donc présenté, comme pièce d'un ensemble concernant la radiodiffusion, un bill distinct sur la télévision éducative, que la Chambre sera priée d'étudier. Comme le budget ne comporte pas de poste sur le sujet, je n'ai pas jugé à propos d'en parler.

L'hon. M. Bell: Pourquoi ne pas présenter le bill immédiatement?

L'hon. Mlle LaMarsh: C'est impossible parce qu'il y a déjà un certain nombre d'autres articles dont nous devons nous occuper...

L'hon. M. Bell: Si le bill est prêt, il pourrait être inscrit au *Feuilleton*.

L'hon. Mlle LaMarsh: Le gouvernement, qui, après tout, est chargé de présenter des mesures législatives, estime beaucoup plus important de présenter le bill principal sur l'ensemble de la radiodiffusion, déjà envisagé depuis plusieurs années.

L'hon. M. Bell: C'est parce qu'il n'est pas prêt qu'on ne l'a pas présenté.

L'hon. Mlle LaMarsh: Évidemment le bill n'était pas prêt quand j'ai préparé et présenté les crédits supplémentaires.

L'hon. M. Bell: Il n'est toujours pas prêt.

L'hon. Mlle LaMarsh: Mon honorable ami fait des conjectures. Quand à la télévision des délibérations de la Chambre, je puis dire aussi aux honorables députés que, quoi que j'en pense personnellement, nous devrions au moins avoir une période d'essai au comité de la radiodiffusion qui, en fait, a demandé que cette question lui soit déférée dans le cadre des dispositions des mesures dont il avait été saisi la session dernière. On m'apprend toutefois qu'il n'incombe pas au comité de la radiodiffusion de trancher la question qui relève de la Chambre et de monsieur l'Orateur. Par conséquent, la Chambre devra se décider et faire connaître sa décision par l'entremise de la présidence. Quoi que je pense de la proposition, les députés ne doivent pas m'interroger lors de l'examen de mes crédits mais doivent poser leurs questions à monsieur l'Orateur lors de l'examen des siens.

Je veux parler d'une autre chose; je pourrais d'ailleurs en citer plusieurs. A mon avis, le discours du député de Prince a été très utile et renfermait quelques points très pertinents. Il a parlé entre autres des archives sur microfilms pour Radio-Canada. Il devrait savoir que depuis quelque temps nous cherchons un centre où grouper toutes les archives sur microfilms de toutes les sociétés de la Couronne, pour pouvoir s'en servir plus tard.

Quant à l'heure des informations nationales, je communiquerai volontiers ce renseignement à Radio-Canada.

M. Fairweather: Ce ne sera pas la première fois mais faites-le donc une fois de plus.

L'hon. Mlle LaMarsh: Les habitants du littoral du Pacifique ne seraient peut-être pas très enthousiasmés que les informations soient communiquées à l'heure du souper.

M. Fairweather: Le problème n'est pas là.

L'hon. Mlle LaMarsh: J'aimerais connaître l'avis de certains députés du littoral de l'Ouest. M. Ouimet qui est à la tribune en prendra peut-être note.

Je n'ai pas parlé du Conseil des Arts du Canada. Comme on a annoncé, il y a quelques mois, que la subvention avait été portée à 16.9 millions de dollars, je n'ai pas jugé bon de l'expliquer à nouveau aux députés.

M. Herridge: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots car je connais des députés...

L'hon. Mlle LaMarsh: Je vous prie de m'excuser mais je veux simplement ajouter un renseignement qui me parvient de la tribune. On m'apprend qu'un communiqué anticipé des informations nationales à l'intention des provinces Maritimes est projeté pour l'automne de 1968.

M. Fairweather: Nous serons deux ans plus vieux à ce moment-là.

• (9.00 p.m.)

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai coutume d'écrire au ministre pour lui exposer parfois mes opinions sur la politique et pour lui signaler certaines affaires qui intéressent directement mes commettants. Par conséquent je n'aborderai pas ces questions ce soir.

J'ai écouté avec un vif intérêt le discours de l'aimable député de Prince. Je soucris en majeure partie à ce qu'il a dit, mais lorsqu'il a proposé de faire installer la télévision dans nos bureaux, afin de pouvoir y suivre les délibérations à la Chambre et d'assister aux travaux des comités parlementaires, je dois dire qu'il est beaucoup trop dans le vent pour un socialiste de vieille souche comme moi.

M. MacDonald: Monsieur le président, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel et faire une mise au point. Je ne crois pas avoir proposé l'installation de la télévision dans nos bureaux. Je ne crois pas être aussi avant-gardiste et je doute que la chose soit nécessaire. En somme, je parlais d'un appareil radiophonique ou électronique qui nous relierait avec la Chambre ou les comités. Je crois que ce serait beaucoup moins coûteux et servirait parfaitement la fin que j'avais à l'idée.

M. Fairweather: Nous n'aurions pas besoin de vous regarder alors, Bert; nous aurions seulement à vous écouter.

M. Herridge: Le député n'aurait cette expérience que si je me trouvais à la Chambre.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, il y a deux raisons qui motivent mon opposition à cette proposition. Tout d'abord, il y a les frais que cela entraînerait. Deuxièmement, pensez-vous que les députés viendraient ici écouter les débats s'ils pouvaient ouvrir leur appareil de radio et écouter, de leurs bureaux, les délibérations de la Chambre ou des comités? Je crois, personnellement, que c'est là une proposition très peu pratique, bien qu'elle ait été présentée avec les meilleures intentions, je le sais. Lorsque le député aura passé quelques années de plus ici, il aura pris de l'expérience à ce sujet et se rendra compte que la Chambre ne peut fonctionner à moins que les députés ne s'y trouvent eux-mêmes présents.

[L'hon. Mlle LaMarsh.]

Je désire féliciter le ministre de la minutieuse attention avec laquelle il a étudié toutes les questions de politique et autres que je lui ai signalées concernant ma circonscription. J'aime lui écrire des lettres, car il m'envoie toujours de si délicieuses réponses.

J'apprécie aussi le travail du personnel, sous ses ordres ainsi que celui de son secrétaire parlementaire qui exécute très consciencieusement sa tâche. J'ai remarqué qu'il est toujours ici vers 10 heures, afin de pouvoir répondre à toute question touchant au secrétariat d'État, lorsque le ministre a dû s'absenter.

Je félicite aussi le ministre de l'œuvre qu'il a accomplie pour la commémoration de notre centenaire. Dans le courrier, dans les conversations que j'ai eues avec les personnes qui nous ont rendu visite à la Chambre, au cours de mes visites à l'Expo et à d'autres cérémonies au Canada, je n'ai entendu que des compliments à propos du ministre. Il semble le chef idéal de notre pays en cette année du centenaire. Je ne plaisante pas; je l'ai entendu dire et redire, et il n'est que juste que je le répète ici.

Je tiens à dire aussi tout le bien que je pense du travail accompli par la Commission du centenaire. C'est une tâche qui exige un esprit d'équipe à tous les échelons, qu'il s'agisse de l'Expo ou des manifestations un peu partout dans le pays. Je suis heureux de dire qu'à mon avis, ce travail a donné d'excellents résultats jusqu'ici. Je souhaite à tous les organisateurs de nos fêtes du centenaire, aux niveaux supérieurs, provincial ou municipal, le plus grand succès dans toutes leurs entreprises d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne Radio-Canada, monsieur le président, j'ai l'habitude, je le répète, de formuler mes plaintes au ministre par écrit. Je tiens à dire, cependant, combien je sais gré aux fonctionnaires de Radio-Canada de leur compétence et aussi à M. Warner de son obligeance, car il répond aux demandes de renseignements des députés, leur obtient des textes et leur rend toutes sortes de services. Il m'a été vraiment très utile.

Depuis des années je recommande à Radio-Canada d'adopter comme politique, lorsqu'elle a des problèmes d'ordre technique, de laisser ses hauts fonctionnaires et ingénieurs

visiter les régions qui ont d'autres problèmes de radiodiffusion, de télévision et autres, y rencontrer les gens de la localité et leur dire quelle est la politique de la Société et ce qu'elle tente de faire dans la région donnée.

Récemment encore, un M. Caple de Vancouver s'est rendu dans la région de Trail y discuter avec les gens de l'endroit la situation à l'égard de la télévision et des stations de relais à faible puissance, et autres choses semblables, ce qu'ils ont beaucoup apprécié. A mon sens, cette façon de procéder devrait être adoptée et propagée. Il n'y a rien de mieux que d'obtenir la participation des gens au niveau local, surtout quand il s'agit de l'activité du gouvernement fédéral. J'ai fait la même suggestion à d'autres ministères, pour constater que partout où un ministère est disposé, mettons, à consulter les gens de l'endroit au sujet d'un problème et à inviter leurs suggestions, les services assurés à la collectivité en bénéficient.

J'aimerais dire également combien j'apprécie les services de M. Lamb et de son personnel aux Archives publiques du Canada, que j'ai parfois l'occasion de visiter. Je m'intéresse beaucoup à l'histoire, particulièrement à celle de ma région, et j'apprécie la coopération que j'ai toujours reçue de la part de M. Lamb et de son personnel féminin. J'ai remarqué récemment avec plaisir que le doux M. Lamb devient un lion lorsqu'il s'agit de la loi établissant une société pour l'administration des musées nationaux du Canada, et je le comprends bien. A mon sens, avant que nos musées soient administrés par une société, comme le prévoit ce projet de loi, il faudra approfondir la question.

Je n'ai pas l'intention de parler du Musée national en ce moment. Je ferai ces remarques lorsque nous étudierons le projet de loi établissant une société pour l'administration des musées nationaux du Canada qui est inscrit à l'ordre du jour. Tout ce que je puis dire ici, c'est que j'espère que l'on s'occupera d'entreprendre bientôt la construction des locaux dont le musée national et son personnel ont tellement besoin.

Monsieur le président, au sujet de l'achat de tableaux par le Conseil des Arts du Canada, j'ai eu quelques plaintes de dames d'âge mûr, de ma génération en somme, et dont les points de vue s'accordent assez avec les miens. Or, sur certaines questions, j'en suis resté à l'époque de la reine Victoria, et bien que, de façon générale, je partage l'avis énoncé par le premier orateur du parti conservateur-progressiste, cet après-midi, je ne pourrais pas le suivre complètement sur une ou deux propositions qu'il a faites au sujet de la programmation. Il est un peu avant-gardiste à cet égard...

M. Fairweather: Je vous remercie beaucoup.

M. Herridge: ...et il serait assez inhabituel pour un vieux socialiste comme moi de se trouver à la droite des conservateurs lorsqu'il s'agit d'émissions dans le vent. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je présume qu'il faudra en prendre notre parti pour le moment.

On m'a demandé de signaler au ministre la création de la Société héraldique du Canada. Le président honoraire en est le très honorable Vincent Massey, C.P., C. H. Un des vice-présidents honoraires est le député de Kootenay-Ouest et la Société compte une foule d'autres personnages beaucoup plus distingués.

• (9.10 p.m.)

Je signale la chose à l'honorable représentante vu qu'en Grande-Bretagne, le *College of Heralds* relève du secrétariat d'État. J'ose croire qu'elle s'intéresse à cet organisme, car il se peut qu'il s'adresse à elle bientôt au sujet de quelques-uns de ses modes d'activités. Le premier orateur, je pense, du parti progressiste-conservateur, le député de Queens—l'un des députés les plus conservateurs du parti progressiste-conservateur—a dit que la civilisation reposait sur la tradition et les symboles. Je l'approuve de tout cœur.

La société dont je parle a été créée par un groupe de gens qui s'intéressent au domaine, je devrais peut-être dire à l'art et à la science héraldiques. Les buts et objectifs de la société sont inscrits dans sa constitution. Soit dit en passant, diverses municipalités du Canada aimeraient bien avoir des armoiries faites à leur intention. J'ajoute que le secrétaire parlementaire du premier ministre, le ministre de Leeds—je m'excuse—le député de Leeds, s'intéresse aussi grandement à la question.

Je mentionne simplement la chose, vu qu'on m'a demandé de la signaler au ministre. Je le répète, en Grande-Bretagne, la question relève directement du secrétariat d'État. Nous osons croire que l'honorable représentante

s'intéressera aux objectifs de la société et à ses efforts pour perpétuer, dans le cadre canadien, les traditions et les symboles qui ont toujours eu une si grande valeur en Grande-Bretagne jusqu'à nos jours.

M. Sherman: Je m'unis à ceux qui ont félicité l'honorable représentante et le ministère dont elle a la responsabilité. Je la félicite des grands événements qui marquent le centenaire de notre Confédération.

La Commission du centenaire opère des merveilles pour le canadianisme; elle accomplit une tâche prodigieuse dans notre pays. Nous le reconnaissons tous. J'éprouve beaucoup de plaisir à féliciter le ministre de toutes ces entreprises passionnantes, ces spectacles historiques de toutes sortes y compris le train, les caravanes, les courses de canoë et l'Expo, de même que toutes les autres manifestations et spectacles, qui se déroulent dans notre pays.

J'ai dit il y a quelque temps en cette Chambre, et je l'ai répété récemment dans un bulletin que j'ai distribué dans ma circonscription, qu'à mon avis, les événements qui se déroulent dans le cadre des célébrations du centenaire de notre Confédération font du Canada le pays le plus dynamique et le plus palpitant d'intérêt du monde occidental. Je le répète encore une fois. Chaque jour, quand je vois les jeunes et les moins jeunes dans ma circonscription et ailleurs, je pense à l'importance et au retentissement de ces événements sur la mentalité des Canadiens, quels que soient leurs antécédents ethniques et raciaux.

Quant aux crédits du secrétariat d'État, et surtout ceux de la Société Radio-Canada, mes remarques ne seront pas aussi louangeuses ni aussi plaisantes. Je ne suis pas venu pour inhumer César à Radio-Canada, ni pour le monter aux nues. En l'occurrence, je ne saurais joindre ma voix au concert de louanges, bien que je voie des signes d'amélioration dans les émissions de Radio-Canada. A cet égard, j'appuie ce que le député de Prince a mentionné. En me devançant, il l'a fait avec plus d'éloquence que je ne l'aurais pu. Il a dit que, cette année, l'augmentation de 29.5 millions de dollars qu'accusent les crédits de Radio-Canada porte ces derniers à environ 143.5 millions, sans qu'on nous explique, ou si peu, où va cet argent. En attendant cette réponse, des millions de contribuables canadiens ne cesseront de demander où, dans l'exploitation de la radio d'État, seront bien dépensés ces 143 millions de dollars.

Étant donné les frais et les impôts actuels et compte tenu de l'étau qui enserre le salarié moyen et le contribuable, je ne crois pas que nous puissions consacrer cette année 143 millions de dollars à Radio-Canada. Il est certain que le contribuable canadien ne saurait supporter aveuglément une telle dépense sans en connaître le but.

Je crois qu'il nous reste à subir l'épreuve décisive de l'adoption de ces crédits. Il ne suffit pas d'insérer un poste dans les crédits pour croire que la Chambre va l'adopter sans poser de questions. On en posera, et je doute que les crédits ou ce poste en particulier soient adoptés tant que les réponses n'auront pas satisfait de nombreux députés et les citoyens qu'ils représentent.

Radio-Canada a accompli et continue d'accomplir un travail constructif dans les relations entre anglophones et francophones, au Canada—autrement dit, dans la poursuite de l'unité canadienne. Je m'incline devant les efforts que la Société a faits dans cette voie, selon les conseils et la direction avisés de son distingué président. Les efforts ont été puissants et multiples. Une chose me frappe cependant. La Société, qui s'intéresse manifestement à resserrer l'unité canadienne et à améliorer les relations entre les groupes et les collectivités qui forment la nation, ne tente pas, et même se désintéresse, de rattacher les uns aux autres les peuples du continent nord-américain—et ici, je songe au grand peuple des États-Unis et à notre propre peuple. Si, dans de nombreux programmes touchant les affaires publiques, Radio-Canada s'efforce de ne pas diviser—c'est-à-dire de ne pas diviser le Canada et les États-Unis—on ne sent, tout de même, dans ces programmes, aucun effort pour faciliter la compréhension entre l'un et l'autre. On ne cherche pas à accentuer et à élargir le commerce social et intellectuel entre ces deux grandes sociétés, à intensifier la compréhension entre nous.

Sans exagérer, on peut dire que bon nombre des émissions de Radio-Canada sur les affaires de l'État semblent avoir l'illusion que pour prouver notre maturité canadienne il nous faut nous montrer anti-américains. La société croit que dans nos propos et dans notre attitude nous devons faire voir que nous n'aimons pas les États-Unis. Je n'approuve pas cette mentalité, monsieur le président. Je suis pro-Canadien mais je suis pour les États-Unis aussi. Je suis en faveur des Anglais et des Français et bon nombre des émissions moins importantes sur les affaires de l'État qu'a préparées Radio-Canada ces deux dernières années renferment quelques éléments de danger en puissance qui pourraient détruire les relations amicales entre le Canada et les États-Unis. Le principe qui inspire

ces émissions semble en être un d'omission plutôt que d'action. S'il s'agit d'un tel principe, il ne vaut pas grand-chose, monsieur. C'est une manière de voir qui ne convient ni à Radio-Canada, ni au Canada, ni à aucune partie de notre grand pays.

• (9.20 p.m.)

Je ne crois pas que les États-Unis fassent moins d'erreurs que toute autre Société humaine sur cette planète. Pour le surplus, nous, en Amérique du Nord, nous vivons, travaillons et peinons aux côtés des États-Unis pour un monde meilleur, et nous sommes beaucoup plus liés à ce pays que n'importe quelle autre société humaine. Nos deux sociétés sont peut-être plus interdépendantes et plus liées que ne le sont deux autres sociétés au monde. Ce serait faire preuve d'un manque total de réalisme et éminemment destructeur que de créer un climat d'antipathie, de désaccord, de discrédit et d'inimitié non fondée à l'égard de cette société qui est située au sud de nos frontières et avec laquelle nous avons tant de liens du sang, de liens économiques et idéologiques, et dont les origines et les objectifs librement choisis sont les mêmes.

D'après moi, la Société Radio-Canada a sans doute de plus grandes responsabilités que presque tout autre réseau de radiodiffusion du monde, de par son influence sur l'opinion publique. Je ne crois pas exagérer beaucoup, si tant est que j'exagère. D'après mon expérience du journalisme écrit et parlé avant mon arrivée à la Chambre, peu de sociétés sont aussi sensibles à un moyen de communication que la société canadienne par rapport à Radio-Canada. En raison du caractère disparate de la société au Canada, des grandes distances qui nous séparent, des divisions géographiques intensifiées par les différentes ambitions économiques, à cause des différences régionales, raciales, ethniques, et religieuses, étant donné la façon dont notre population est disséminée sur une étroite étendue de 3,500 milles et clairsemée sur le reste d'un territoire couvrant presque quatre millions de milles carrés, la Société Radio-Canada, soutenue par les fonds publics et jouissant du prestige de son titre, de son histoire, ayant eu la chance de s'être imposée la première, et grâce à l'excellent travail qu'elle a accompli pendant le dernier quart de siècle, exerce sur la société canadienne une influence peut-être sans pareille dans le monde entier.

De ce fait, il incombe à l'éxécutif de la Société, surtout à ceux qui sont chargés de la programmation et des affaires publiques en particulier, d'exercer un soin extrême, de faire preuve d'une grande délicatesse de conscience et d'un sens aigu des responsabilités en ce qui à trait aux déclarations et aux thèmes des émissions de Radio-Canada. Je me demande si certains responsables des programmes sur les affaires publiques, à Radio-Canada, comprennent bien leur terrifiante responsabilité et, si oui, s'ils font, chaque jour, un retour sur eux-mêmes pour être à la hauteur de la tâche.

Le député d'Okanagan-Revelstoke a parlé cet après-midi avec éloquence de la puissance de la télévision. Il nous a donné une description profonde de la portée de la télévision, avec laquelle je m'accorde entièrement. Je n'admets pas tout à fait l'essentiel de son argument sur la télévision de certains grands événements internationaux et nationaux, mais cela n'a rien à voir à ce à quoi je veux en venir. J'approuve entièrement ce que j'ai appelé sa description profonde de la portée de la télévision.

On a demandé au député de donner son idée de l'influence de la presse, comparée à celle de la télévision. Il a répondu, avec beaucoup de bon sens, qu'on ne peut comparer l'influence immédiate des télécommunications à celle de la presse. Je n'ai jamais accepté le vieil adage selon lequel une image vaudrait mille mots, car cela ne tient pas compte des nuances. Par exemple, aucune image ne pourrait rendre un sonnet de Shakespeare, pas plus que le discours de Gettysburg, certaines chansons, certains passages de la bible ou que sais-je encore. Toutefois, une photo peut très bien, selon l'angle sous lequel elle est prise, parfaitement déformer le sens d'un millier de mots; par conséquent, elle peut valoir un millier ou même un million de mots, ou les déformer tout à fait.

C'est là le point faible du journal parlé et télévisé. Les commentateurs de nouvelles télévisées doivent être toujours parfaitement conscients du danger de déformation, de déséquilibre qui pourrait résulter de l'emploi abusif de l'arme terrible qu'ils ont à leur disposition, arme dont bien peu d'entre nous, s'il en est, comprennent toutes les possibilités, au point où en est l'évolution sociale et la technologie de l'électronique.

Le nœud gordien du journal télévisé, c'est le montage, et, partant, ce qui compte vraiment, c'est ce qui arrive à la salle de montage. Notre souci du climat de la presse, tant sur le plan national que sur le plan international, se résume à ceci: Que transmet-on d'une nouvelle diffusée à la télévision? Le député de Burin-Burgeo, dans son premier discours à la Chambre, prononcé il y a une quinzaine de jours, a été tout aussi éloquent

que le député d'Okanagan-Revelstoke aujourd'hui, sauf qu'il a décrit d'une façon différente le pouvoir immense, mais peu connu encore, de la télévision. Certains passages de son discours ont inspiré la crainte et même la frayeur et nous ont incité à réfléchir sur l'orientation que prend la diffusion des nouvelles à la télévision. Il a mis en relief l'influence que peut avoir ce moyen de communication, et il a surtout fait ressortir que nous ne savons pas encore comment nous en servir.

J'ai critiqué assez sévèrement le journalisme électronique en ce qui concerne Radio-Canada, et surtout ses émissions d'affaires publiques. Depuis mon retour du Vietnam et d'autres régions du Sud-Est asiatique, il y a quelques semaines, j'ai parlé en public, dans la région de Winnipeg, de la guerre terrible qui s'y déroule et des reportages à ce sujet. J'ai notamment critiqué Radio-Canada pour ses reportages qui sont, à mon avis, partiaux. J'ai obtenu, on le comprendra, diverses réactions, dont bon nombre étaient très vives. Certaines des personnes qui m'ont critiqué, certains d'entre ceux qui trouvent que j'ai tenu des propos déraisonnables et peut-être irresponsables ont laissé entendre qu'il est injuste de critiquer la télévision de Radio-Canada pour des lacunes de ce genre, vu qu'elle accomplit un si bon travail dans le domaine de la télévision éducative et scolaire. D'après moi ces gens ont raison, mais l'argument ne tient pas.

• (9.30 p.m.)

Les gens ne semblent pas se rendre compte ou, du moins, reconnaître que toute la télévision est éducative. Certaines émissions sont d'une qualité éducative remarquable; d'autres sont bien médiocres. Ce que j'ai demandé dans mes déclarations publiques à ce sujet, c'est un équilibre dans la répartition des émissions d'affaires publiques à Radio-Canada. Comme je ne suis actionnaire d'aucun journal, je ne suis pas particulièrement justifié à critiquer les reportages de certains journaux. Toutefois, comme actionnaire de Radio-Canada, comme tout le monde en cette Chambre, tout le monde dans les tribunes et tous les citoyens de ce pays, nous avons, à ce titre, le droit d'exiger la perfection et une répartition équilibrée des émissions d'affaires publiques.

Il y a quelques mois, une entrevue avec M. Von Thadden, de la République allemande, présentée par Radio-Canada un dimanche soir, a soulevé une grande controverse. On mettait en doute l'opportunité de diffuser l'entrevue à Radio-Canada et même l'à-propos d'autoriser la diffusion pure et simple de l'entrevue dans notre pays. A mon avis, la controverse aurait dû commencer après l'entrevue, et non avant. L'interview a causé plus de tort que de bien à cause de la façon dont elle a été menée, très mal, à mon sens. Comme entrevue documentaire, elle frisait la destruction.

Les gens qui se sont occupés de l'interview pour le compte de Radio-Canada ont fait comme s'il s'était agi de Miss America. Ce dont devraient se souvenir les gens de Radio-Canada et tous les autres interviewers en parlant aux personnes qui informent et aident à créer une opinion mondiale, ainsi qu'à donner un sens particulier aux affaires publiques à tout palier et dans toute nation, c'est qu'ils ont alors affaire à des professionnels. Il s'agit là de gens très compétents, malins et au moins aussi intelligents qu'eux, sinon beaucoup plus.

Avec un sujet aussi explosif et aussi dangereux que Von Thadden, l'interviewer doit se préparer en conséquence. Je ne m'opposerais nullement à ce qu'Adolf Hitler soit interviewé à la télévision d'État, si cela se faisait avec préparation et de façon appropriée. Toutefois, l'interview de Von Thadden a été mal faite, et elle a donné aux téléspectateurs une impression entièrement fausse non seulement de l'homme, mais aussi de la force et de la question dont il s'agissait dans cette émission particulière. Je pense que ce fut nettement du mauvais journalisme.

Un grand nombre de Canadiens partagent mon opinion, je pense, quand je parle de déséquilibre, d'inégalité, de naïveté, et du manque de préparation d'un bon nombre d'émissions de la Société Radio-Canada sur les affaires publiques. J'ai reçu au sujet du Vietnam un courrier considérable et de nombreux commentaires de gens de toutes les régions du Canada après mon retour de voyage en Extrême-Orient et mes premières déclarations sur le Vietnam. De peur que les gens ne me croient seul à penser ainsi, je rappellerai à la Chambre que le député de Leeds a prononcé le 8 décembre 1966, à Winnipeg, un discours fort bien documenté et très profond sur le sujet. Il a traité devant les membres du Club canadien de Winnipeg du même sujet que je traite en ce moment, et a signalé le déséquilibre et l'inégalité dans la manière dont la Société Radio-Canada aborde les questions politiques du jour au pays et à travers le monde. Je ne me propose pas de citer des extraits de ce discours. La plupart des membres du comité sont probablement très au courant de l'allocution qu'il a prononcée. C'était une des déclarations les mieux reçues et les plus documentées qui aient jamais été

faites, que je sache, sur le sujet, dans l'histoire de la télévision au Canada.

Lui, en tout cas, comme d'autres, comme moi, nous estimons devoir nous prononcer sur cette question non seulement en notre propre nom, mais en celui des milliers de Canadiens qui s'intéressent aussi à la chose et qui s'exprimeraient s'ils en avaient l'occasion. J'ai évoqué tout à l'heure le Vietnam, cette guerre qui s'éternise et les nouvelles dont elle est l'objet. Je ne prétends pas connaître qui a raison ou qui a tort au Vietnam, pas plus que n'importe qui ici ou n'importe qui dans le monde entier également. C'est une source de chagrin pour nous tous, que nous aimerions sincèrement voir prendre fin à l'instant même.

Toutefois, même si j'ignore quel camp a raison, je me réserve le droit de me former une opinion grâce à des nouvelles objectives qui exposent les deux côtés de la question, et je ne veux pas que Radio-Canada m'impose de force un seul point de vue. Sans connaître où se trouve le bon droit dans ce conflit, je sais que Radio-Canada a tort et que de mars 1965 à mars 1967, dans sa façon de traiter la question du Vietnam et d'engagement américain dans cette guerre, la Société a envenimé la question au lieu d'apporter des éclaircissements.

C'est cette question plus que toute autre qui m'a fait conclure que les émissions d'affaires publiques de Radio-Canada péchaient gravement par manque d'objectivité, source de l'anti-américanisme qui est évident aux yeux de tous. C'est dans un tel conflit que se pose la question de censure par omission. Ce n'est pas ce qu'on dit qui compte mais ce qu'on passe sous silence.

Radio-Canada, au sujet de la guerre du Vietnam, a traité à fond quelques aspects mais en a laissé de côté plusieurs autres. La Société a commenté de façon détaillée la tendance des jeunes Américains à immigrer au Canada pour éviter le service militaire américain qui les enverrait au Vietnam. Je ne tiens pas à me prononcer sur cette question. C'est un fait marquant qui mérite le reportage qu'on en a fait. Cependant, les meilleurs chiffres que j'ai pu obtenir du ministère américain de la Défense et des autorités de l'immigration canadienne m'apprennent qu'il y a neuf jeunes Canadiens qui s'enrôlent dans la marine américaine pour aller combattre au Vietnam pour chaque jeune Américain qui immigre au Canada pour éviter la conscription.

Quelque 2,700 Canadiens se sont engagés dans la marine américaine pour se rendre sur le champ de bataille au Vietnam. Environ 300 jeunes Américains réfractaires sont venus au Canada. Peu m'importe quelle cause est juste, mais si nous confions 143 millions de dollars à Radio-Canada, entreprise nationale, et lorsqu'on pense que Radio-Canada est la seule source de nouvelles importantes pour beaucoup de collectivités, nous avons le droit de réclamer sur de telles questions un reportage objectif. C'est une question connexe à la guerre elle-même, mais les émissions de Radio-Canada nous donnent l'impression que tous les torts sont du côté des États-Unis et que tout le bon droit appartient aux partisans de Hanoï. Personne ne peut trancher aussi radicalement cette question, encore moins Radio-Canada. La Société devrait exposer les deux versions du conflit et les deux aspects de la question connexe comme le pourcentage que j'ai donné sur le nombre d'insoumis américains au Canada et le nombre de Canadiens membres des forces armées américaines.

• (9.40 p.m.)

D'après le député de Royal, le thème de son discours éloquent de cet après-midi consistait à empêcher qu'on dénigre ce qui est bon. Ce thème concernait les programmes de Radio-Canada et les efforts qu'elle tente pour unifier ce pays. On peut également l'appliquer à d'autres aspects de notre vie internationale, en particulier à la nature de nos importantes relations avec le meilleur ami que nous ayons dans le monde, les États-Unis. J'affirme qu'on peut appliquer ce thème à cet argument. A cet égard, cessons de dénigrer ce qui est bon. Je ne suis pas plus qu'aucun autre député l'adversaire de la critique. Celle-ci est légitime et, de fait, souhaitable, mais je m'oppose à la déformation et à la censure par omission. Il me semble que c'est le piège regrettable où les gens de Radio-Canada sont tombés en ce qui touche certains problèmes nationaux et internationaux, comme celui de l'engagement des États-Unis à l'étranger.

Ainsi, j'attends avec impatience un documentaire sur le sujet soulevé tout à l'heure par le député de Medicine Hat. Il nous parlait il y a quelques jours du secours charitable de quelques militaires et civils des États-Unis, à l'égard des victimes de la désastreuse tempête de neige survenue récemment dans le Sud de l'Alberta. Je sais que tous les Canadiens aimeraient voir les militaires et civils des États-Unis à l'œuvre au milieu des gens victimes de cette rafale. C'est avec plaisir que je verrai cette émission lorsqu'on la mettra à notre disposition.

M. Cowan: Ne retenez pas votre souffle.

M. Sherman: Mon ami d'en face me dit de ne pas retenir mon souffle. C'est un avertissement utile dont je tiendrai compte.

Je surveille la pendule, car je sais que je devrai bientôt terminer. Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais dire qu'il y a eu une certaine amélioration récente dans les émissions de Radio-Canada sur les affaires de l'État, en ce qui concerne les penchants vis-à-vis tel ou tel parti. J'aimerais croire que la chose est attribuable au fait que quelques députés, et des personnalités, et je ne me mets pas du nombre, et quelques porte-parole ont dit leur façon de penser et ont fait savoir aux représentants de Radio-Canada qu'ils ne se faisaient ni duper ni berner par des reportages déséquilibrés de ce genre et qu'ils se préoccupaient de l'objectivité des reportages de la Société. Aussi, y a-t-il eu une certaine amélioration, et j'ose croire que nous, comme représentants des contribuables assiégés, qui songeons à accorder quelque 140 millions de dollars à Radio-Canada, pourront être assurés d'une amélioration soutenue de ce côté. Je sais que les députés attendront avec impatience et enthousiasme, tout comme moi, des indices de ce progrès soutenu.

M. Choquette: Puis-je poser une question au député?

M. Sherman: Volontiers, si la présidence me permet d'y répondre.

M. Choquette: J'ai déjà sondé deux députés de l'Est du pays et je voudrais tenter ma chance avec un député de l'Ouest...Je vais poser ma question en français.

[*Français*]

L'honorable député serait-il d'avis que la Société Radio-Canada entreprenne la construction de postes de relais, de «repeaters» qui retransmettraient la programmation française de Radio-Canada à travers tous les grands centres anglophones du Canada?

[*Traduction*]

M. Sherman: Monsieur le président, à la question du député de Lotbinière, je réponds fermement non. J'aimerais que ces postes de relais transmettent les programmes de Radio-Canada sur les affaires publiques à tous les Canadiens de toutes langues et de toutes origines ethniques, mais j'aimerais aussi que ces programmes continuent à s'améliorer. Je crains uniquement que certains d'entre eux ne soient offerts à des gens dont ils n'ont pas encore faussé le jugement.

M. Grafftey: Ferez-vous un sondage au milieu de votre propre caucus? Ferez-vous un sondage auprès de M. Cowan et d'autres?

M. Nesbitt: Monsieur le président, ce soir...

M. Mackasey: Nous avons le nouveau chef du parti conservateur.

[M. Sherman.]

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous devrions peut-être permettre au député d'Oxford de prononcer ses remarques.

M. Nesbitt: Ce soir, j'aimerais faire quelques observations sur la Société Radio-Canada, même si je veux en réserver la majeure partie pour l'étude des articles en particulier. Il me semble malheureux que certains députés veuillent considérer Radio-Canada comme appartenant à la famille de la vache sacrée. Ils s'opposent à toute critique de la part d'un député. J'ai critiqué la Société Radio-Canada par le passé et je veux la critiquer encore à l'avenir. J'espère, cependant, que mes critiques seront constructives.

Il n'y a qu'un seul aspect de Radio-Canada qui fasse l'objet de ma critique et j'approuve et vois d'un œil tout à fait favorable les trois quarts environ de ses réalisations. La Chambre est l'endroit tout indiqué, selon moi, pour faire les critiques qui s'imposent, soit les nôtres soit celles dont nous ont fait part nos commettants ou d'autres gens du pays. La chose n'en est que plus vraie, je pense, lorsque la critique vise la politique adoptée ou l'absence de politique. Ces remarques faites, je vais réserver pour plus tard la plupart de mes commentaires sur la Société Radio-Canada.

Il a toujours semblé de bon ton ici, comme ailleurs, de croire qu'il ne fallait jamais plaider la cause d'une personne à laquelle on aurait fait du tort, à moins que cette dernière ne soit incapable ou dans l'impossibilité de se défendre elle-même. Dès que quelqu'un parle d'un cas de ce genre à la Chambre, les gens de la presse et autres, mus par un sentiment de sympathie, étudient la question. S'il s'agit d'une personne d'importance ou en vue, nous nous disons généralement qu'elle est en mesure de défendre sa cause et il est bien rare qu'un député soumette un cas de ce genre à notre Assemblée.

Cet après-midi, le député d'York-Humber a signalé un cas de ce genre à l'attention de la Chambre et je veux parler de ses observations au sujet de lord Thompson. Je me rends compte que lord Thompson, avec sa chaîne de journaux, est en mesure de veiller à ses intérêts. Ce n'est pas l'aspect de cette affaire qui me préoccupe, mais le principe en cause. Je suis particulièrement désireux de consigner mes paroles au compte rendu ce soir, afin que le secrétaire d'État puisse consulter les légistes et répondre demain ou plus tard au cours de l'étude de ses prévisions budgétaires.

Les faits entourant la perte de la citoyenneté canadienne de lord Thompson ont été exposés à la Chambre durant la période des

questions et en d'autres occasions. Le gouvernement les a toujours rejetés en refusant de répondre. Nous devrions obtenir maintenant une explication appropriée du secrétaire d'État. Il est très grave qu'un Canadien de naissance soit privé de sa citoyenneté simplement parce qu'il accepte un honneur quelconque d'un autre pays. Il est étrange qu'un particulier puisse se livrer à l'espionnage, trahir son propre pays ou commettre un meurtre sans perdre sa citoyenneté, néanmoins s'il accepte un grade honorifique ou un titre quelconque, il perdra sa citoyenneté. C'est un précédent très dangereux et je crois que le gouvernement devrait clairement indiquer ce qu'il compte faire à ce sujet.

• (9.50 p.m.)

La première question que je voudrais poser au secrétaire d'État est celle-ci: Quand perd-on sa citoyenneté pour avoir accepté ce que l'on appelle un titre? Si je me souviens bien, l'ancien premier ministre du Québec, M. Lesage, a reçu une distinction honorifique très élevée de feu sa Majesté le roi de Grèce. Je ne sache pas qu'il ait perdu sa citoyenneté.

M. Knowles: Mais il a perdu son poste de premier ministre.

M. Nesbitt: Le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a dit, il a perdu son poste de premier ministre, mais je ne crois pas que ce soit pour ce motif. Cette question devrait être élucidée. Sur quels titres, quelles déclarations ou quelles distinctions honorifiques porte cette politique et perd-on sa citoyenneté pour les avoir acceptés?

Le député d'York-Humber a donné lord Thomson comme exemple. Supposons que lord Thomson ait accepté un titre ou un grade honorifique de, mettons, le roi de Suède. Je suppose que, dans ce cas, il serait apatride. Où irait-il? Voilà, d'après moi, les questions auxquelles il faudrait répondre. S'il est permis d'accepter des grades honorifiques ou d'être reçu dans des ordres par des monarques comme le roi de Grèce—comme, par exemple, l'ancien premier ministre du Québec —pourquoi serait-il défendu d'en accepter de notre propre reine Elizabeth? Cela me semble très étrange et j'espère que le secrétaire d'État peut nous fournir des explications. On ne nous en a jamais donné jusqu'ici.

Lorsque cette résolution—je crois qu'elle a été présentée sous forme de résolution il y a bien des années—a été rédigée, j'aimerais savoir si l'on a consulté les légistes de la Couronne pour savoir si elle était valide. Depuis, la loi sur la citoyenneté canadienne a été adoptée. Je me souviens, si ma mémoire est bonne, qu'une de ses dispositions interdisait à tout sujet britannique domicilié au Canada d'accepter un titre. C'était, sauf erreur, avant l'adoption de la loi actuelle sur la citoyenneté.

Cette question devrait être tirée au clair. Aussi, je redemande pourquoi lord Thomson a-t-il perdu sa citoyenneté canadienne? Y a-t-il d'autres raisons? Existe-t-il un statut, un décret du conseil ou autre chose du genre stipulant qu'un citoyen canadien de naissance peut perdre sa citoyenneté pour avoir accepté un titre étranger? Si oui, le gouvernement devrait songer sérieusement à rectifier la situation. Nous avons ici le cas d'un homme éminent qui a beaucoup donné au Canada, et qui perd sa citoyenneté pour avoir accepté un modeste honneur, car il s'agit vraiment d'un modeste honneur, de notre propre reine.

Cela me semble un bien étrange état de choses, qu'il y a lieu de tirer au clair. De toute façon je ne vois pas pourquoi le gouvernement devrait s'occuper particulièrement de ces questions. Toutes sortes de gens reçoivent des médailles, des ordres qui à proprement parler sont l'équivalent de titres et, si je comprends bien, dans bien des cas leur donnent droit à porter certains titres. Ainsi, ils en reçoivent même de Sa Sainteté.

A mon sens, il est très bien de recevoir ces honneurs et je ne sais pas pourquoi le gouvernement doit, pour ainsi dire, fourrer son nez dans les reconnaissances officielles ou s'en occuper. Si un citoyen canadien reçoit une décoration d'un autre pays pour services méritoires rendus dans quelque domaine, je ne vois pas pourquoi il ne devrait pas pouvoir accepter cet honneur, tout en gardant sa citoyenneté canadienne.

Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement reconnaisse ces honneurs et ces titres. Dans la République française, sauf erreur, on a des ducs, comtes et ainsi de suite, et on les appelle ainsi dans les chroniques mondaines. Mais je ne pense pas que le gouvernement français les reconnaisse comme tels. A mon avis le gouvernement ne doit pas se mettre à distribuer des titres—et j'ai déjà exprimé publiquement mon point de vue à cet égard —mais je suis heureux de voir que nous reconnaissons maintenant les services éminents rendus au Canada. Mais si d'autres pays accordent des décorations ou des récompenses à des citoyens canadiens, je ne comprends pas pourquoi ces personnes ne pourraient les accepter sans perdre leur citoyenneté canadienne. Cela ne regarde pas le gouvernement.

Je ne vois pas pourquoi un citoyen canadien de naissance serait privé de sa citoyen-

neté pour avoir accepté un titre de notre reine. La question devrait être éclaircie, selon moi. C'est un précédent très dangereux à créer et cela nous place dans des circonstances délicates. Pourquoi une personne devrait-elle perdre sa citoyenneté canadienne et se trouver sans patrie pour avoir accepté un titre d'un autre pays? La chose devrait être tirée au clair. Je ne m'attends pas à ce que l'honorable représentante nous réponde ce soir, car il y a des considérations d'ordre plutôt technique en jeu ici, mais j'espère qu'elle le fera avant l'adoption de ses crédits.

M. Knowles: Monsieur le président, je voudrais poser une ou deux questions seulement au secrétaire d'État, avant dix heures. J'aimerais les lui poser ce soir, car il a été question de statues au début de la soirée. Le secrétaire d'État a suscité mon intérêt en disant que nous ne tenons pas à avoir un régiment de statues sur la colline parlementaire.

M. Nesbitt: Un régiment pétrifié.

M. Knowles: Mais la question qui m'est venue à l'esprit était bien simple et je me fais un plasir de la poser à l'honorable représentante. Tandis que nous érigeons encore des statues, pourrait-il y en avoir une ou deux en l'honneur de quelques Canadiennes éminentes? Ma question est tout à fait appropriée aux remarques du secrétaire d'État, je pense. Il semble que toutes les statues autour de nous soient dédiées à des hommes. Je pourrais proposer le nom de certaines femmes, mais ce n'est pas pour cela que j'ai pris la parole. Je me demande si l'on songe à la chose. Je ne dis pas que l'on devrait ériger une statue en l'honneur de l'honorable représentante.

L'hon. Mlle LaMarsh: Pourquoi pas?

M. Knowles: Pas encore, en tout cas.

L'hon. Mlle LaMarsh: Il n'y a jamais eu de femme premier ministre.

M. Knowles: Doit-on ériger uniquement des statues de premiers ministres?

L'hon. Mlle LaMarsh: C'est ce qu'on a fait jusqu'ici.

M. Knowles: Peut-être, jusqu'ici, mais pourquoi ne pas changer cet état de choses? Il y a deux bustes de femmes dans cet édifice.

M. Mackasey: Celui de Lili St-Cyr devrait y être.

M. Knowles: Le buste d'Agnès MacPhail, première femme à devenir membre du Parlement, est dans le hall, et l'on a récemment placé un buste de l'honorable Ellen Fairclough, première femme membre du cabinet.

[M. Nesbitt.]

L'hon. Mlle LaMarsh: Et première à être nommée sénateur.

M. Knowles: Il y a également un buste de la première femme à être nommée sénateur de l'autre côté de l'édifice. Je suis sûr qu'il y a d'autres femmes éminentes dans l'histoire, les arts et les professions libérales que nous pourrions honorer de cette façon. J'espère qu'on ne m'accusera pas de trop penser aux membres féminins de mon propre parti, mais je songe à M^me^ Thérèse Casgrain, qui a rempli de nombreuses fonctions importantes dans la province de Québec et pour l'ensemble du pays. On pourrait proposer d'autres noms, mais les statues ne devraient pas représenter uniquement des hommes.

M. Rapp: Dix heures.

M. Webb: Monsieur le président, je serai très, très bref, et je voudrais adresser mes observations au ministre, et par son intermédiaire, à la Société Radio-Canada, et surtout au gouvernement. Je suis très, très inquiet des innombrables millions qu'on dépense aujourd'hui pour la cause du bilinguisme obligatoire. Je voudrais prier le gouvernement et la Société Radio-Canada de ne pas oublier qu'un sondage récent de l'opinion publique au Canada, aux États-Unis et dans plusieurs pays européens a révélé que 76 p. 100 des gens trouvent que l'anglais devrait être la langue universelle, la seule langue commune dans le monde entier, et que c'est la langue que l'on parle à toutes les conférences dans le monde entier. Je prie le ministre d'en tenir compte, et de signaler le fait à ses collègues. Il faut que quelqu'un se prononce, et vite.

Une voix: Hitler!

M. Webb: Hitler n'a rien à voir là-dedans. L'autre question que je veux signaler à la Société Radio-Canada...

Des voix: Dix heures.

M. Webb: Comme je le disais, monsieur le président, l'autre question que je voudrais signaler à la Société Radio-Canada,...

Des voix: Dix heures.

• (10.00 p.m.)

M. Webb: . . . est que j'espère qu'un jour prochain l'honorable député de Marquette...

Des voix: Dix heures.

M. Webb: Monsieur le président, j'en ai pour une minute.

Des voix: Dix heures.

M. Webb: L'autre question que je veux signaler. . .

M. Choquette: Monsieur le président, je pose la question de privilège. . .

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de convoquer le comité de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader de la Chambre? Peut-il nous dire quels sont les travaux pour demain?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, demain nous débuterons par la deuxième lecture d'une loi visant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne.

L'hon. M. Bell: Le ministre pourrait-il prédire les travaux pour jeudi et vendredi? Ce serait pratique, je crois, si nous savions ce que le gouvernement a l'intention de faire étudier pendant le reste de la semaine.

L'hon. M. MacEachen: Pendant le reste de la semaine nous examinerons les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et ceux du ministère des Postes. Je ne sais pas par lequel on commencera.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, d'une façon générale, je crois qu'il serait extrêmement pratique pour les députés de connaître à l'avance les travaux projetés.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[*Français*]

RELATIONS OUVRIÈRES—CSN

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, des centaines de militants de la Confédération des syndicats nationaux ont organisé des manifestations publiques dans une quinzaine de centres de la province de Québec contre la politique syndicale du gouvernement central d'Ottawa qui, en refusant de reconnaître les unités naturelles de négociation, brime directement la liberté d'association.

Ces protestations se sont exprimées devant les édifices fédéraux à Sherbrooke, Asbestos, Magog, Windsor, Thetford, Drummondville, Victoriaville, St-Jean, Beauharnois, Hull, Chicoutimi, Alma, et devant les édifices de Radio-Canada à Montréal et à Québec. A moins d'un règlement immédiat du conflit, il faut s'attendre à plusieurs autres réactions de ce genre et à une marche colossale sur le parlement de milliers de travailleurs du Québec.

Le gouvernement ne peut plaider ignorance des faits, puisque les griefs soulevés par la CSN sont bien connus depuis un an et demi et qu'il promet de rendre une décision depuis plus de treize mois. Mais l'immobilisme systématique du gouvernement Pearson illustre son indécision et sa pusillanimité (*rires*) qui frisent maintenant la mauvaise foi, malgré les rires de députés libéraux du Québec, et qui risquent d'envenimer gravement un conflit déjà trop avancé.

L'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand), en tant qu'ancien président de la CSN, a énormément déçu ses anciens collègues de travail en se montrant inefficace à ce sujet au cabinet et en refusant au Québec, dans tous les domaines, des considérations particulières. Les 200,000 membres de la CSN, qui lui ont payé un bon salaire durant tant d'années, ont fortement l'impression qu'il a renié leurs intérêts sacrés pour assouvir ses ambitions personnelles, en soutenant ainsi des politiques centralisatrices et des normes administratives uniformes par tout le Canada.

En résumé, que réclament des milliers de travailleurs du Québec? Ils désirent tout simplement décider eux-mêmes du choix de leurs syndicats, et ils refusent de se laisser imposer des structures syndicales établies unilatéralement par le gouvernement employeur ou ses organismes et soumises à des influences même étrangères. Bref, c'est toute la question de la liberté syndicale qui est en jeu, de même que certains points de vue particuliers des travailleurs du Québec qui, à cause de leur culture différente, requièrent des exigences spéciales qui ne concourent pas toujours avec la très grande majorité des travailleurs des neuf autres provinces.

Il faut donc qu'Ottawa amende la loi sur les relations industrielles et le bill C-170, afin de permettre les unités naturelles de négociation. Il faut en outre que le président du Conseil canadien des relations ouvrières soit bilingue et que soit reconnu le principe de la représentation paritaire syndicale avec droit de vote pour le président du CCRO dans le cas de conflit intersyndical.

Monsieur l'Orateur, ce sont là des réclamations légitimes basées sur la liberté, la justice et l'égalité. Je suis intervenu en cette Chambre plus d'une dizaine de fois depuis treize mois. En avril 1966, le cabinet a constitué un comité spécial pour l'étude de ces revendications. Chaque député fédéral en provenance du Québec a été interrogé et la très grande majorité s'est prononcée publiquement en faveur des suggestions de la CSN, tel qu'il appert dans la brochure *Parole de député*. Et je vois à la page 16 de cette brochure que l'honorable député de Verdun, M. Mackasey, qui se prépare à me répondre au nom du ministre, a acquiescé aux quatre demandes de la CSN et j'espère que ce soir il ne décevra pas ce syndicat ouvrier. Les représentants de la CSN sont venus ici, au parlement, discuter de ces problèmes avec les ministres et les députés. Ils reviendront une dernière fois jeudi de cette semaine rencontrer les ministres.

Il est plus que temps de régler ces problèmes avant que le mécontentement populaire ne prenne des proportions inquiétantes et vigoureuses. Que le gouvernement se souvienne de la marche récente de 25,000 cultivateurs sur le parlement; qu'il sorte de sa tour d'ivoire et qu'il légifère pour les droits du peuple et non pour une bureaucratie insuffisamment démocratique et parfois des syndicats trop servilement dominés par des intérêts cosmopolites et étrangers.

[*Traduction*]

M. B. S. Mackasey (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter des quelques moments qui me sont accordés pour commenter brièvement certains des points soulevés par le représentant de Sherbrooke (M. Allard), qui a présenté des instances des plus sensées à la Chambre des communes au nom de la CSN, ou CNTU, suivant la langue officielle du pays dont on se sert. Lorsque le député de Sherbrooke a déclaré que j'approuvais plusieurs aspects du mémoire dans lequel la CSN expose ses problèmes, il avait raison. J'estime que cette affaire traîne depuis trop longtemps. Plus d'un an s'est écoulé depuis qu'un comité spécial du cabinet a été créé pour déterminer si la CSN a un grief légitime au sujet de la définition d'un agent négociateur.

Je suis d'accord aussi avec l'honorable député de Sherbrooke quant à l'intensification du bilinguisme. Cela me fait grand plaisir de voir que tous les efforts tendent à assurer que les groupements qui comparaissent devant le Conseil canadien des relations ouvrières ne soient pas désavantagés quelle que soit la langue officielle dans laquelle ils choisissent de s'exprimer. Chaque participant à ces délibérations a à sa disposition le matériel d'interprétation simultanée le plus perfectionné.

J'aimerais toutefois ne rien ajouter, en raison d'un fait que l'honorable député a mis en relief. Il s'agit de la réunion projetée pour jeudi prochain, entre les représentants CSN et des représentants du gouvernement. Tout ce que je dirais pourrait être mal compris, faire naître de vaines espérances, qui seront fatalement détruites, chez ceux-là même qui seront à Ottawa jeudi pour avoir une entrevue avec le comité ministériel. Je concède volontiers à l'honorable député de Sherbrooke que près de treize mois se sont passés depuis que le comité ministériel a été saisi de la question et que le moment est venu de prendre une décision.

• (10.10 p.m.)

Au cours des quelques secondes qui restent, monsieur l'Orateur, j'aimerais différer d'opinion avec le député de Sherbrooke quant au traitement que la CSN versait au ministre actuel de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avant que celui-ci fasse partie de la Chambre. Je puis dire, d'après ce que je sais de la CSN et du ministre, qu'il méritait chaque cent qu'il gagnait. On le payait pour son travail en tant que chef de ce syndicat, et c'est grâce à lui plus qu'à aucun autre Canadien que la CSN est devenue un syndicat important et moderne dans notre pays.

Je ne crois pas que le député de Sherbrooke voulait dénigrer les opinions des dirigeants de ce syndicat. Sa critique à propos du traitement que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration touchait en tant que chef de la CSN est injuste et mal venue. Tout comme les autres députés qui s'intéressent au monde ouvrier, j'espère qu'après jeudi, un problème très épineux se réglera à l'amiable.

L'INDUSTRIE—LA CLASSIFICATION DU NORD DE L'ONTARIO COMME RÉGION DÉSIGNÉE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, l'un des pages m'a averti que je recevrais l'appel téléphonique de M. John Teeter du ministère de

l'Industrie. J'ai reçu l'appel de M. Teeter m'informant que le ministre de l'Industrie est absent mais qu'il aimerait lui-même traiter de la question que j'ai posée et M. Teeter se demandait si, dans ces circonstances, je consentirais à retarder ma question. Je lui ai dit que j'y consentais volontiers à la condition d'obtenir l'assentiment de Votre Honneur et des autres députés à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Je propose à l'honorable député de poser sa question de nouveau demain s'il veut la réserver pour l'instant.

M. Lewis: Si Votre Honneur veut dire de la poser tout simplement à la Chambre de nouveau demain, je le ferai avec plaisir.

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'elle gardera son rang si d'autres questions sont posées demain; autrement dit, qu'elle reste au premier rang des questions pour jeudi puisqu'il n'y pa pas de séance demain soir.

M. Lewis: Je comprends bien. Je crois que le ministre de l'Industrie sera là jeudi et je soulèverai alors la question.

M. l'Orateur suppléant: Il est entendu que la question inscrite aujourd'hui par l'honorable député d'York-Sud sera réservée jusqu'à demain et qu'elle sera débattue lors de la motion d'ajournement jeudi. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Choquette: Nous ne pouvons pas en arriver à un accord ce soir; la séance est levée.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 15)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 31 mai 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD —RÉÉVALUATION DU PROJET

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une courte déclaration au sujet du passage du détroit de Northumberland.

Le ministère a terminé l'étude des soumissions présentées pour la première section du passage de Northumberland. Ces soumissions comprenaient la construction d'environ deux milles de chaussée, depuis la rive du Nouveau-Brunswick, dans une partie relativement peu profonde du passage.

Toutes les soumissions ont été analysées minutieusement. Les prix fixés pour les éléments particuliers, comme la structure de béton et les enrochements, sont beaucoup plus élevés que nous nous y attendions. Cet écart considérable entre les devis et les prix demandés signifie que toute l'entreprise, selon les plans initiaux, coûterait beaucoup plus qu'on ne le prévoyait.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé de n'accepter aucune des soumissions et de réévaluer les plans du projet. L'inclusion de rails est un facteur qui ajoute beaucoup au coût du projet actuel. Celui-ci qui comprend la chaussée, le pont et des parties de tunnel a été ainsi conçu surtout parce qu'on désirait permettre la circulation routière et ferroviaire sur un tronçon de neuf milles entre l'île du Prince-Édouard et le continent. On pourrait de beaucoup simplifier le projet en renonçant à la voie ferrée et en continuant à assurer aux trains un service de traversier.

• (2.40 p.m.)

En abandonnant le service ferroviaire, on pourrait modifier tous les éléments de la traversée. Ainsi, on devra réexaminer la largeur, et la crête de la chaussée, et voir si la superstructure de béton projetée à l'origine est encore nécessaire. Pour ce qui est du pont, la structure à double tablier conçue pour les deux modes de transport ne serait plus nécessaire. Vu que la charge sera moindre, du fait qu'il n'y aura que le trafic routier, on peut compter allonger les travées et réduire le nombre de piliers. Les plans permettant le passage des bateaux seraient modifiés, non seulement à cause de la simplification des besoins, mais encore parce qu'on n'aura plus à tenir compte des pentes pour la voie ferrée. Étant donné que les pentes pourront être plus accentuées, comme il est admissible pour les routes, on pourrait envisager une section de pont très élevée permettant une navigation libre totale, de même qu'un nouveau projet de tunnel permettant une revision des pentes et des exigences relatives à la ventilation, et un court pont routier très élevé au-dessus d'une écluse. Cette nouvelle conception influera sur le coût des ponts et de la chaussée et permettra une nouvelle appréciation des longueurs souhaitables de chaque type de structure par rapport à la profondeur variable de l'eau.

Avant de décider de ne pas accepter les soumissions présentées, le ministre des Transports et moi avons rencontré le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, M. Campbell, pour lui expliquer les considérations dont il fallait tenir compte. A sa demande, le gouvernement a accepté, en revisant les plans, de voir si l'on ne pourrait pas employer un moyen simplifié pour poser des rails. Nous avons clairement indiqué au premier ministre que, peu importe la décision qui sera prise quant aux rails, le gouvernement du Canada se reconnaît dans l'obligation de fournir un service de chemin de fer efficace à l'Île du Prince-Édouard tant qu'il existe une demande réelle à cet égard, et que le gouvernement a certainement l'intention de remplir cette obligation, peu importe le moyen employé pour transporter les wagons de l'île à la terre ferme.

Même si une offre était acceptée maintenant d'après les soumissions reçues pour la partie de la chaussée qui se trouve au Nouveau-Brunswick, lorsque la mobilisation et la préparation des carrières seraient complétées, les progrès réalisés quant à la construction pendant la saison de 1967 seraient plus que contrebalancés par l'accélération, dans les années suivantes, de la production qui résulterait d'un plan plus simple. Même si, comme il est prévu, la modification des plans prend plusieurs mois, cela ne retardera pas nécessairement l'achèvement du projet.

Pour terminer, j'aimerais confirmer que le gouvernement a la ferme intention de poursuivre ces travaux. J'ajouterai que le chemin

d'accès à la chaussée, dans l'Île du Prince-Édouard, est sur le point d'être achevé, et que l'appel de soumissions pour la construction de l'échangeur d'Albany (Île du P.-É.) est prévu pour cet été.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, les citoyens de l'Île du Prince-Édouard liront avec appréhension la déclaration du ministre. Même si le ministre a exprimé l'espoir que les travaux seraient peut-être terminés pour la date prévue, il y aura du retard. La ferme détermination du ministre de poursuivre la construction de ce très important ouvrage est cependant une consolation, car on a craint un moment que le projet soit tout simplement abandonné.

La suppression possible du service ferroviaire de cette chaussée aurait un effet économique considérable sur l'Île du Prince-Édouard. Je suis rassuré par le fait que le gouvernement reconnaît son obligation d'accorder un service ferroviaire convenable à cette province par un moyen ou un autre. J'espère, à l'instar du premier ministre Campbell, qu'on trouvera un moyen d'assurer un service ferroviaire sur la chaussée.

Il incombera au gouvernement de tenir la population de l'île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et même de tout le Canada, parfaitement au courant de l'avance de ces travaux d'importance majeure. Nous sommes évidemment déçus qu'il ait fallu remettre à plus tard les travaux prévus pour cette année. L'écart considérable entre le devis et les soumissions présentées suscite de vives inquiétudes. Rien ne garantit qu'il n'en sera pas de même par la suite, quels que soient les nouveaux plans. Nous aimerions avoir la certitude qu'à l'avenir les devis seront aussi exacts que possible.

Ce n'est pas la faute du ministre, mais j'ai été prévenu à la dernière minute et je n'ai donc rien d'autre à dire pour le moment. Mais il se peut que nous ayons très prochainement, peut-être même aujourd'hui, quelques questions à poser au ministre pour éclaircir davantage la situation, surtout au sujet de la soumission de M. McCulloch au ministère des Travaux publics et d'autres questions.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, l'importance de cette affaire, me semble-t-il, pour la population de l'île du Prince-Édouard et les Canadiens en général, devrait inciter le ministre à mettre en discussion sous peu les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, afin que la Chambre ait l'occasion de vérifier les faits et tenir un débat là-dessus.

Le but primordial de la construction d'une chaussée était de permettre à la population de l'île du Prince-Édouard d'éliminer le transbordement des trains, afin de transporter les marchandises directement. La construction d'une chaussée dépourvue d'installations ferroviaires suffisantes ne résoudra pas, selon moi, le problème auquel fait face la population de l'île du Prince-Édouard. On a laissé entendre que l'intervalle entre la présentation des prévisions budgétaires du ministère pour le projet et les offres des diverses compagnies de construction est attribuable à une grande incompétence. L'estimation du ministère peut être légèrement différente, mais elle ne devrait pas l'être au point où le ministre l'a laissé entendre.

Voilà pourquoi, je crois, toute la question devrait être revue. Si nous construisions à grands frais une chaussée dépourvue d'installations ferroviaires suffisantes, notre tâche demeurerait inachevée. Je crois que la Chambre des communes devrait avoir l'occasion de discuter la question à nouveau avant que le gouvernement ne prenne d'autres engagements.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES D'ARTISTES DE LA TÉLÉVISION AMÉRICAINE

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, si vous voulez bien me le permettre, je signale aux députés que plus de 100 artistes et écrivains de la télévision américaine qui sont les hôtes, aujourd'hui, à Ottawa, de la Commission du centenaire, sont présents à la tribune des dames. Ils y sont en compagnie de M. Fisher; certains d'entre eux se trouvent à la tribune de l'Orateur, avec M. Rogers, du ministère des Affaires extérieures. Ils visiteront aussi Québec, Montréal, l'Expo et Toronto. Tous les députés se joindront à moi, je l'espère, pour leur présenter nos souhaits de bienvenue. (*Applaudissements*)

[*Français*]

LA FÊTE DU CANADA

MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION ACTUELLE DE LA FÊTE DU 1ER JUILLET

M. Yves Forest (Stanstead) demande à présenter le bill nº C-124, intitulé «Loi concernant la fête du Canada.»

Des voix: Expliquez-vous.

M. Forest: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi, qui est présenté de nouveau, vise tout simplement à amender la loi actuelle, en vertu de laquelle le premier jour de juillet est désigné comme «jour du Dominion», en remplaçant ces mots par «jour du Canada» qui est une appellation plus juste et plus conforme au statut constitutionnel actuel de notre pays.

En plus, cette fois-ci, le bill prévoit que cette fête, à l'avenir, sera célébrée le premier lundi de juillet.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MER TERRITORIALE ET LES ZONES DE PÊCHE

L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DROITES DE BASE POUR LES CÔTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill nº C-125, visant à modifier la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, depuis trois ans, le député de Comox-Alberni, moi-même et d'autres membres de notre parti avons essayé d'obtenir une déclaration du cabinet concernant l'établissement de lignes droites de base destinées à protéger notre mer territoriale et nos zones de pêche. Nous n'y avons pas réussi. Ce projet de loi a pour but d'établir légalement et non pas au moyen de négociations des lignes droites de bases pour les côtes de la Colombie-Britannique. Celles-ci engloberaient le détroit de la Reine Charlotte, le détroit d'Hécate et l'entrée Dixon. Cette mesure permettra au Parlement canadien de délimiter notre mer territoriale et nos zones de pêche et empêchera le gouvernement de trahir nos intérêts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

[*Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.*]

LE TRAIN DU CENTENAIRE

Question nº 1—**M. Horner (Acadia):**

1. Combien de milles parcourra le train du centenaire à travers le Canada?

2. Combien d'arrêts effectuera le train du centenaire dans chacune des provinces?

3. Combien de milles parcourra le train du centenaire sur chacune des voies de chemin de fer différentes?

4. Quel est le nom de la société ferroviaire qui fournit les locomotives pour le train du centenaire?

5. Combien les six montages d'exposition ont-ils coûté à la commission du centenaire?

6. Est-il permis de prendre des photos à l'intérieur du train du centenaire, et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada): 1. Le train de la Confédération parcourra 12,054 milles à travers le Canada au cours de 1967.

2. Le train de la Confédération fera le nombre d'arrêts suivants, pour exposition, dans chacune de ces provinces:

Colombie-Britannique	11
Alberta	8
Saskatchewan	6
Manitoba	7
Ontario	18
Québec	18
Nouvelle-Écosse	6
Île du Prince-Édouard	2
Nouveau-Brunswick	2

3. Le train parcourra 6,544 milles sur la voie des chemins de fer Nationaux, et 5,510 milles sur celles du Pacifique-Canadien.

4. Le Pacifique-Canadien et les chemins de fer Nationaux fourniront chacun une locomotive pour le train.

5. Le coût final n'est pas encore disponible. Les chiffres suivants sont conformes aux prévisions budgétaires approuvées. Les articles exposés dans les six voitures d'exposition, $600,000; l'achat de six voitures d'exposition du Pacifique-Canadien et leur modification, $623,450.

6. Il n'est pas permis, pour bien des raisons de prendre des photographies dans le train. D'abord, si les visiteurs étaient libres de photographier à leur guise les articles exposés, la circulation des visiteurs à l'intérieur et à l'extérieur du train en serait entravée. Si l'on tient compte du fait que de 10,000 à 11,000 personnes ont visité le train quotidiennement, la circulation normale des visiteurs est d'une importance majeure au succès de l'utilisation du train.

[*Français*]

A PROPOS DES PERMIS DE STATIONNEMENT SUR LES PROPRIÉTÉS DU GOUVERNEMENT

Question nº 7—**M. Caouette:**

A quelles exigences un employé doit-il satisfaire et à quoi doit-il se conformer pour obtenir un permis de stationnement sur les propriétés du gouvernement, *a*) sur la colline du Parlement, *b*) sur les terrains de l'édifice de la Confédération, *c*) sur les terrains de la Cour suprême?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): *a*) Le ministère des Travaux publics a prévu 391 places de stationnement sur la colline du parlement. De celles-ci, l'administrateur du stationnement de la Chambre des communes a attribué 17 places aux ministres de la Couronne, 106 aux députés et aux membres de la tribune de la presse. L'administrateur du stationnement du Sénat a réservé 14 places aux sénateurs. Le ministère des Travaux publics a réservé 20 places pour le stationnement essentiel des véhicules appartenant à la Couronne, aux fournisseurs ou aux hommes d'affaires qui doivent venir sur la colline. Les 234 places restantes sont attribuées aux employés occupant des bu-

reaux sur la colline du parlement, par les administrateurs respectifs du stationnement de la Chambre des communes, du Sénat, du Conseil privé et du ministère des Affaires extérieures selon l'ordre de priorité, eu égard à l'ancienneté de l'employé, à la distance qui existe entre sa résidence et son lieu de travail et son état physique.

b) Sur la chaussée adjacente à l'édifice de la Confédération et dans la cour arrière, 95 places de stationnement sont disponibles. De celles-ci, 14 places sont réservées pour l'usage exclusif des véhicules appartenant à la Couronne, aux fournisseurs ou aux hommes d'affaires qui visitent l'édifice. Les places restantes sont attribuées aux employés par les administrateurs du stationnement en cause, eu égard à l'ancienneté de l'employé, à son état physique, à l'usage qu'il doit faire de sa voiture pour les affaires du gouvernement et à la distance qui existe entre sa résidence et son lieu de travail.

c) Sur les chaussées adjacentes à l'édifice de la Cour suprême et dans le garage de la Cour suprême, 282 places de stationnement sont disponibles. De celles-ci, 13 sont réservées aux juges de la Cour suprême et de la Cour de l'Échiquier, 118 aux véhicules appartenant à la Couronne et 5 aux personnes qui doivent visiter l'édifice pour affaires. Les places restantes sont attribuées aux employés comme il est exposé dans l'alinéa b) ci-dessus.

QUESTION RELATIVE AU STATIONNEMENT POUR LES EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Question nº 10—**M. Caouette:**

1. Le gouvernement fédéral compte-t-il apporter prochainement une solution au problème de stationnement des employés de la Chambre des communes?

2. Y a-t-il actuellement des études en cours en vue de solutionner ce problème?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Oui.

2. Des experts-conseils sont à faire une étude technique en vue de la construction d'un garage pour le stationnement sur un terrain adjacent au côté ouest de la colline du parlement. La construction doit commencer sous peu.

[*Traduction*]

LES VENTES CANADO-AMÉRICAINES ET L'ENTENTE RELATIVE AUX FRAIS PARTAGÉS

Question nº 30—**L'hon. M. Starr:**

1. Quel a été le total des ventes du Canada aux États-Unis aux termes de l'entente concernant les frais partagés de production de défense?

2. Quel a été le total des ventes des États-Unis au Canada aux termes de ladite entente?

3. Combien d'entreprises au Canada participent à la production de matériel pour les États-Unis aux termes de l'entente concernant les frais partagés de production de défense?

4. Quels sont les noms de ces entreprises?

[L'hon. M. McIlraith.]

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): 1. Total estimatif depuis le début du programme en 1959: $1,491 millions.

2. Total estimatif depuis le début du programme en 1959: $1,314 millions.

3. Le ministère de la Production de défense ne dispose de chiffres officiels que pour les achats faits directement par le Département de la défense des États-Unis, par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne. On estime qu'ils représentent moins de 40 p. 100 du nombre annuel total de contrats reçus en vertu du programme, les autres étant des achats faits aux termes de sous-contrats directs entre les entrepreneurs principaux américains et les fournisseurs canadiens. Ces fournisseurs représentent plusieurs centaines de firmes canadiennes d'importance diverse qui ne sont pas tenues par la loi de fournir des renseignements sur leur production au ministère de la Production de défense et qui peuvent, de leur côté, faire appel à un second et à un troisième sous-traitant pour obtenir les pièces, matériaux et services nécessaires à l'exécution de leurs contrats avec les entrepreneurs des États-Unis. Ces achats sont donc tellement répartis dans toute l'industrie canadienne qu'une identification précise du nombre et des noms des sociétés en cause est impossible. Depuis le début du programme de production de défense à frais partagés en 1959, on estime approximativement que plus de 500 maisons et 10 universités canadiennes ont exécuté des contrats principaux ou des sous-contrats directs avec le Département de la Défense des États-Unis.

4. En raison des facteurs variables énoncés au paragraphe 3, il est impossible de fournir une liste complète ou précise de ces sociétés.

LE REMBLAI DE LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 36—**M. Coates:**

1. Quels entreprises ou particuliers sont associés à la *Northumberland Consultants*, et quels honoraires ces entreprises ou ces particuliers ont-ils reçus pour l'étude qu'ils ont faite sur la possibilité de construire la chaussée devant relier le Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel a été le coût estimatif du remblai de la chaussée établie dans l'étude préparée pour le gouvernement par la *Northumberland Consultants*, et quel était le montant de la soumission la plus basse reçue par le gouvernement?

3. Est-ce que des matériaux de Malignant Cove seront utilisés par le plus bas soumissionnaire pour construire le remblai de la chaussée si cette soumission est acceptée par le gouvernement?

4. Si les matériaux doivent être transportés de Malignant Cove à l'emplacement du remblai de la chaussée, est-ce l'intention du ministère des Travaux publics ou du gouvernement fédéral, de construire les installations nécessaires à Malignant Cove et, dans l'affirmative, quel serait le coût estimatif de ces installations?

5. Est-ce que la construction de tétrapodes en béton a été comprise dans les matériaux à être

utilisés par le plus bas soumissionnaire pour le remblai de la chaussée et, dans l'affirmative, quelle est la comparaison entre le coût de ces tétrapodes en béton et celui d'un revêtement en pierre naturelle?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux public): 1. *a*) Les entreprises suivantes sont associés à la *Northumberland Consultants:* H. G. Acres & Company Limited; Canadian British Engineering Consultants; Langevin, Letendre, Monti & Associés.

b) Les honoraires payés sont de $375,000. De plus, un montant de $1,852,515 a été versé en frais encourus par les experts-conseils. Ces frais comprennent les taux journaliers approuvés pour le personnel, les paiements aux experts-conseils indépendants, les dépenses pour le téléphone, les télégrammes, les travaux d'impression, les voyages, les bureaux temporaires, etc.

2. Le coût estimatif, en 1965, du remblai de la chaussée d'une longueur de 16,740 pieds, établi dans l'étude de praticabilité, était de 30.4 millions de dollars. La soumission la plus basse s'élevait à $42,980,000 pour une chaussée ayant une longueur d'environ 12,000 pieds.

3. Les renseignements fournis par le plus bas soumissionnaire indiquent que celui-ci ne projetait pas d'utiliser de matériaux de Malignant Cove.

4. Ne s'applique pas.

5. *a*) Oui. *b*) Une chaussée protégée au moyen de tétrapodes coûte moins cher qu'une chaussée équivalente revêtue de pierre naturelle.

*LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES CONFIÉS À LA SOCIÉTÉ «ENAMEL AND HEATING»

Question nº 40—**M. Coates:**

Au cours de la période allant du 1er janvier 1967 au 30 avril 1967, a-t-on ajouté un travail supplémentaire à celui qui avait été confié à la Division de l'aviation de l'*Enamel & Heating Products Limited*, d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, et, dans le cas de l'affirmative, quel a été le coût estimatif de ce travail, et quel a été le nombre total des heures-hommes supplémentaires de travail?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Voici la réponse: En ce qui concerne le ministère de la Production de défense, nul travail supplémentaire n'a été confié à la Division de l'aviation de l'*Enamel & Heating Products Limited* au cours de la période allant du 1er janvier 1967 au 30 avril 1967.

*LE DÉPÔT D'UNE COURONNE PAR LA REINE AU CÉNOTAPHE D'OTTAWA

Question nº 42—**M. Groos:**

1. Est-ce que le programme de la visite de Sa Majesté la reine à Ottawa, le 1er juillet 1967, prévoit qu'elle déposera une couronne de fleurs au cénotaphe national en mémoire des Canadiens tombés au champ d'honneur?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on prévu la présence à cette cérémonie de groupements d'anciens militaires, hommes et femmes?

3. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de faire venir à Ottawa des groupes choisis d'anciens combattants de toutes les provinces pour assister à cette mémorable cérémonie de façon à en marquer la portée nationale en cette année de notre Centenaire?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de cette question est oui. La réponse à la deuxième partie est oui également. Quant à la troisième partie, la réponse est la suivante: Conformément à la ligne de conduite déjà établie, seules les associations d'anciens combattants de caractère national sont invitées à envoyer un représentant assister à toute cérémonie au cours de laquelle Sa Majesté dépose une couronne commémorative en souvenir des Canadiens tombés au champ d'honneur. Chaque association choisit elle-même son représentant et c'est elle-même qui se charge des dépenses encourues par suite de la présence dudit représentant à cette cérémonie du dépôt des couronnes.

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question nº 46—**M. Hales:**

1. Quels sont le nom et l'adresse des cinq membres du conseil de la Compagnie des jeunes Canadiens nommés par le gouvernement?

2. Combien de volontaires ont accepté de servir au sein de la CJC pour deux ans, et combien ont quitté avant que leurs deux années de service ne soient complétés?

3. Combien d'argent a été versé aux volontaires depuis la création de la CJC, par une loi, en juillet 1966?

4. A combien de personnes a-t-on versé des honoraires à la fin de leur service, et à combien s'est chiffré le coût total de ces honoraires?

5. Quel loyer paie-t-on pour chacun des bureaux régionaux de la CJC, et *a*) où sont situés ces bureaux, *b*) quel est le coût total de l'exploitation de chacun de ces bureaux?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): J'ai obtenu de la Compagnie des jeunes Canadiens les renseignements suivants: 1. Tous les quatorze membres du Conseil provisoire ont été nommés par le Gouverneur en conseil. Leurs noms et adresses sont les suivants: Mlle Jean Archibald, 5429, rue Inglis, App. 200, Halifax (N.-É.). M. Normand Asselin, 45 ouest, rue Somerset, App. 4, Ottawa (Ont.). M. Wally Kubiski, App. 108, 249, rue Talbot, Winnipeg (Man.). M. Rodolphe Lafresnaye, Bureau d'aménagement du Bas Saint-Laurent, 552, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (P.Q.). M. Marc Lalonde, Conseiller spécial auprès du premier ministre, Édifices du Parlement, Ottawa 4 (Ont.). M. Ed Lavallée, 329 est, rue Somerset, Ottawa 2 (Ont.). Mlle Bevonne Patterson, Doyenne des femmes, Université d'Alberta, Calgary (Alb.). M. R. A. J. Phillips, Directeur, Secrétariat des plans spéciaux, Bureau du Conseil privé, Édifices du Parlement,

Ottawa 4 (Ont.). M. Tim Reid, Département de l'économique, Université York, Toronto 12 (Ont.). M. William Rompkey, Directeur des affaires du Labrador, C.P. 280, Happy Valley, Labrador. M. Lloyd Shaw, 1690, avenue Armsview, Halifax (N.-É.). Rév. Père Roland Soucie, Directeur de l'École de Psychologie et Éducation, Université de Moncton (N.-B.). M. Douglas Ward, 365, rue Friel, Ottawa 2 (Ont.). M[lle] Juanita Westmoreland, 6373, Bannantyne, Verdun 19 (Québec).

2. Tous les volontaires qui signent un contrat avec la Compagnie—95—acceptent d'être à son service pendant deux ans. En date du 30 avril, 18 avaient démissionné.

3. Au 30 avril 1967, les allocations aux volontaires s'élèvaient à $122,846.17.

4. Des gratifications au montant total de $3,690 ont été versées à 12 personnes.

5. *a*) Adresses et loyers annuels des bureaux régionaux:

Région de l'Atlantique—Loyer: $2,640. Adresse: Hôtel Lord Nelson, Spring Garden Road, Halifax (N.-É.).

Région du Québec—Loyer: $5,428. Adresse: 980, St-Antoine, Pièce 450, Montréal (P.Q.).

Région de l'Ontario—Loyer: $2,280 (2[e] étage), $2,160 (1[er] étage). Adresse: 1, Admiral Road, Toronto (Ont.).

Région de l'Ouest—Loyer: $2,371. Adresse: 3[e] étage, Édifice Commercial, 169, avenue Pioneer, Winnipeg (Man.).

Région de la Colombie-Britannique—Loyer: $1,800. Adresse: #3—1929 West Broadway, Vancouver (C.-B.).

b) Les frais d'entretien sont compris dans le loyer.

*LA GRATIFICATION AUX DÉCORÉS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Question n° 47—**M. Irvine:**

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il l'intention de permettre aux personnes qui ont reçu la médaille militaire pour avoir servi dans les Forces canadiennes au cours de la Première Guerre mondiale de recevoir une gratification comme celle versée aux membres des Forces armées qui ont reçu cette médaille pour services rendus au cours de la Seconde Guerre mondiale?

2. Dans le cas de la négative, pourquoi?

3. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le montant de la gratification que l'on versera, b) cette gratification sera-t-elle annuelle, et c) sera-t-elle rétroactive?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est non.

Quant à la réponse à la deuxième partie, la voici: Suivant une entente intervenue entre les gouvernements des pays du Commonwealth, c'est au gouvernement du Royaume-Uni qu'il appartient de faire toutes les recommandations relatives aux décorations accordées pour bravoure au cours de la première guerre mondiale et aux médailles qui donnent lieu à une gratification, ainsi qu'à l'égard du versement de cette gratification, parce que la remise en a été autorisée en vertu d'un brevet royal.

Cette question a été étudiée à plusieurs reprises, mais on a jugé qu'il ne conviendrait pas que le Canada prenne l'initiative d'une mesure unilatérale relativement à de tels versements.

La troisième partie ne s'applique pas.

*LES FABRICANTS DE LA SUBSTANCE DITE MYXINE

Question n° 50—**M. Brand:**

1. A quelle société a-t-on accordé le droit de fabriquer le produit pharmaceutique appelé Myxine?

2. Quelles sont les conditions principales de l'accord relatif à la fabrication?

3. Quelles personnes ont participé à la décision d'accorder à cette société le droit de fabriquer la Myxine?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Voici la réponse à la première partie de la question: Il a été accordé un permis à *Ayerst, McKenna & Harrison, Limited,* de Montréal, pour la mise au point, la fabrication et la vente de l'antibiotique appelé Myxine.

Voici la réponse à la deuxième partie de la question: les critères principaux déterminant le choix d'un titulaire, dont s'inspire l'accord, sont les suivants: 1. L'aptitude à l'accomplissement ou l'accomplissement des travaux requis de mise au point. 2. L'étendue que pourront prendre et que prendront les travaux de mise au point au Canada. 3. La prévision que le postulant fabriquera ou verra à faire fabriquer le produit au Canada, en vue d'approvisionner les marchés mondiaux dans toute la mesure possible, exception faite des autorisations contraires pouvant émaner de la *Canadian Patents Development, Limited.* 4. Le consentement à garantir dans des délais fixés les dépenses suffisantes exigées par la mise au point, pour assurer effectivement les réalisations prévues dans l'accord avec le titulaire.

Et voici la réponse à la troisième partie: C'est la *Canadian Patents Development, Limited,* qui a pris la décision d'octroyer les droits de production de la Myxine. Pour prendre une décision, la *Canadian Patents Development, Limited,* a utilisé les critères déjà énoncés.

*LES CONTRATS D'UNITÉS NAVALES AUX CHANTIERS MARITIMES D'HALIFAX

Question n° 55—**M. McCleave:**

Quels contrats le ministère de la Production de défense a-t-il adjugés depuis le 8 avril 1963 aux chantiers maritimes d'Halifax pour la construction de navires destinés à la Marine royale canadienne, et quels en sont les montants?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): La réponse à cette question, monsieur l'Orateur, est aucun.

LA DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE ROXBOROUGH À OTTAWA

Question nº 63—**M. Douglas:**

1. Quelles compagnies furent les premières à présenter des soumissions pour la démolition de l'immeuble Roxborough, à Ottawa?

2. Ces compagnies ont-elles présenté leurs premières soumissions par suite d'une annonce publique et, dans le cas de la négative, comment a-t-on choisi les compagnies aptes à présenter des soumissions?

3. Quel montant a été soumis par chaque compagnie?

4. Quelles compagnies présentèrent des soumissions après le deuxième appel, et quel fut le montant de chaque soumission?

5. Quelles modifications a-t-on apportées aux conditions lors du deuxième appel d'offres?

6. A qui a-t-on adjugé le contrat?

7. L'entrepreneur en question a-t-il terminé le travail et, dans le cas de la négative, pour quelle raison n'a-t-il pu terminer ce travail, et quel montant a-t-il reçu pour le travail accompli?

8. Qui a terminé le travail de démolition, et quel montant a-t-on versé à cette compagnie pour le travail effectué?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Cohen & Cohen Limited, Teperman & Sons Limited, Ottawa (soumission conjointe); Beaver Demolition, Montréal; Panzini Limited, Montréal; Palmer-Levitan Limited, Hull.

2. Oui.

3.

Cohen & Cohen Limited et Teperman & Sons Limited	$138,400
Beaver Demolition	143,600
Panzini Limited	164,500
Palmer-Levitan Limited	169,370

4.

Léopold Fournier, Ottawa	$ 19,991
Eastern Demolishers Ltd., Ottawa	21,000
Arrow Wrecking, Ottawa	24,500
Hugh M. Grant Ltd., Ottawa	34,000
F. Thibault Lumber & Wrecker Limited, Hull	34,440
Boulevard Demolishers, Hull	34,800
Elgin Wrecking Co. Ltd., Toronto	47,365
Panzini Limited, Montréal	57,000
Greenspoon Bros. Ltd., Port Credit	58,000
Advance Lumber and Wrecking Co. Ltd., Toronto	67,974
Palmer-Levitan Ltd., Hull	68,000
Harvey & Fils Ltée, Saint-Hubert	77,770
Beachwood Steel Supply Ltd., et J. A. Cronier Co. Ltd., Eastview	83,900
St. Pierre Construction Ltd., London (Ont.)	88,000

5. Les modifications suivantes:

Dépôt de garantie: Alors que le premier appel de soumissions exigeait qu'un dépôt de garantie de $15,000, sous forme d'un chèque visé, fût annexé à la soumission, le deuxième appel de soumissions ne contenait aucune clause spéciale relative à une garantie, e.g., pour les soumissions de moins de $25,000, aucune garantie n'était exigée, et pour les soumissions de plus de $25,000, un dépôt de garantie de 10 p. 100 était exigé.

Assurance: Le premier appel de soumissions exigeait que l'entrepreneur fournisse une assurance de la responsabilité civile et de dommages matériels par laquelle l'entrepreneur et la Couronne seraient réciproquement assurés, le montant de cette assurance n'étant pas inférieur à $500,000. Lors du deuxième appel de soumissions, on a modifié cette stipulation pour la rendre conforme à la pratique courante qui exige que l'entrepreneur maintienne un contrat d'assurance du genre que la *Canadian Underwriters' Association* appelle «assurance de risques des entrepreneurs de construction» et qui couvre les travaux pour leur pleine valeur assurable seulement.

Allocation de temps: Lors du premier appel de soumissions, on avait alloué huit semaines seulement pour la démolition complète. On a prolongé cette période à douze semaines lors du deuxième appel de soumissions avec une allocation de deux semaines pour commencer les travaux à la suite de l'adjudication du contrat.

Disposition des débris: Des mesures ont été prises lors du deuxième appel de soumissions seulement pour que l'entrepreneur puisse utiliser l'emplacement de disposition de la Commission de la capitale nationale à la baie Nepean, dans le secteur Bayswater-Wellington. Ces mesures avaient trait à un remplissage de terre et d'éléments de maçonnerie non contaminés par des métaux, du plâtre ou des combustibles. On a aussi mis à la disposition des soumissionnaires le terrain de stationnement situé à l'est de l'emplacement de démolition pour l'entreposage et la vente des matériaux utilisables. Lors de l'appel initial de soumissions, on exigeait que l'entrepreneur prenne lui-même des mesures complètes en vue d'un emplacement pour disposer des matériaux.

6. Eastern Demolishers Limited, 1070, chemin Cyrville, Ottawa.

7. L'entrepreneur (Eastern Demolishers Ltd.) n'a pas achevé les travaux. Les travaux n'ont pas été achevés à cause d'un rendement insatisfaisant et de l'annulation subséquente du contrat par le ministère lorsque la compagnie d'assurance a annulé la police détenue par l'entrepreneur. On n'a versé aucun paiement à cet entrepreneur pour les travaux que sa compagnie avait effectués.

8. Les travaux de démolition ont été parachevés par la J. A. Cronier Company Limited,

53, rue Young, Ottawa, et la Beachwood Steel Supply Limited, 100, chemin McArthur, Eastview, qui avaient présenté une soumission conjointe au montant de $29,985, trente-huit jours civils après la date d'achèvement spécifiée.

LA DÉMOLITION DE L'ANCIEN IMMEUBLE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 64—**M. Douglas:**

1. Quelles entreprises ont présenté des soumissions pour la démolition de l'ancien immeuble de l'Imprimerie du gouvernement à Ottawa?

2. Ces entreprises ont-elles présenté leur soumission initiale à la suite d'une annonce publique et, dans le cas de la négative, quelles conditions devaient remplir les entreprises invitées à soumissionner?

3. Quel était le montant de la soumission de chaque entreprise?

4. Quelle entreprise a obtenu le contrat?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Cohen & Cohen Limited, Ottawa; Hugh M. Grant Limited, Ottawa; Teperman & Sons Limited, Ottawa; Greenspoon Bros. Limited, Toronto; Palmer-Levitan Limited, Hull; Hurdman Bros. Limited, Ottawa.

2. Ces entreprises ont présenté leur soumission initiale à la suite d'une invitation à le faire. Les entreprises choisies étaient celles qu'on considérait les plus aptes à disposer de l'outillage et de la main-d'œuvre nécessaires pour exécuter les travaux dans la période spécifiée et à obtenir rapidement les cautionnements et les fonds nécessaires pour signer le contrat et exécuter les travaux selon un horaire serré et dans des conditions de sécurité difficiles.

3. Cohen & Cohen Limited, $92,777; Hugh M. Grant Limited, $99,000; Teperman & Sons Limited, $102,420; Greenspoon Bros. Limited, $115.000; Palmer-Levitan Limited, $117,200; Hurdman Bros. Limited, $119,750.

4. Cohen & Cohen Limited, 1963, chemin Merivale, Ottawa.

LES TRAITEMENTS DES INFIRMIÈRES DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 79—**M. McCleave:**

1. Existe-t-il différentes échelles de traitement pour les infirmières à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants selon la région du Canada où elles travaillent?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui.

2. Les échelles de traitement qui s'appliquent lors de l'embauche d'employées classées au niveau d'infirmières 1 dépendent de l'expérience de chaque nouvelle employée et du lieu de son travail. De plus, le régime de rémunération de ces employées prévoit des maximums de traitement différents, suivant le lieu où elles travaillent.

Ce régime de rémunération se fonde sur les données fournies par le Bureau d'étude des traitements, à la suite d'un relevé national sur la rémunération des infirmières. Il justifie les niveaux de traitement différents en vigueur dans les diverses localités.

Les infirmières employées dans une classe supérieure à celle d'infirmière 1 sont rémunérées suivant des échelles de traitement qui sont uniformes partout au pays.

*L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE L'INSTITUTION PÉNALE DE SPRINGHILL

*Question n° 104—**M. Coates:**

1. A-t-on pris les mesures nécessaires pour approvisionner en eau l'institution pénitentiaire pour jeunes délinquants de Springhill (N.-É.) et, dans le cas de l'affirmative, avec qui a-t-on pris ces dispositions, et quel sera le coût de cette entreprise pour le gouvernement fédéral?

2. A quelle date pourra-t-on approvisionner en eau de façon satisfaisante l'institution pénitentiaire pour jeunes délinquants de Springhill (N.-É.)?

3. Devra-t-on avoir recours à un appel de soumissions publiques pour assurer le service d'eau nécessaire, et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date se tiendra cet appel de soumissions publiques?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): La réponse à la partie 1 de cette question est oui, au moyen de puits sur la propriété du pénitencier, au coût de $82,252. Pour ce qui est de la deuxième partie, le réseau actuel de puits est satisfaisant; la troisième partie de la question ne s'applique pas.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Question n° 5—**M. Caouette:**

Les procès-verbaux des réunions des conseils d'administration des sociétés de la Couronne mentionnés à l'annexe D de la Loi de l'administration financière sont-ils communiqués au ministre responsable?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion pour production de documents n° 6 est acceptable par le gouvernement.

L'avis de motion n° 1 est acceptable par le gouvernement, sujet à l'obtention du consentement des autorités de la province de la Nouvelle-Écosse.

Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler l'avis de motion nº 4?

Je demande que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LE PROJET DE «LA ROUTE DU SUD», ÎLE DU CAP-BRETON

Demande nº 1—**Mme MacInnis:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée, de janvier 1960 à janvier 1967, entre le gouvernement fédéral, les sociétés de la Couronne, les organismes appuyés par le gouvernement fédéral, et le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse au sujet du projet proposé pour l'Île du Cap-Breton, connu jusqu'à maintenant sous le nom de «la route du Sud».

(La motion est adoptée.)

LE PASSAGE DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

Demande nº 4—**M. MacDonald:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les diagrammes, cartes, plans, devis, tableaux et études préparés par les experts-conseils de Northumberland pour le ministère des Travaux publics à l'égard de l'aménagement du passage du détroit de Northumberland, et d'une analyse de ces documents faite par le ministère, ainsi que des règlements, soumissions et contrats passés par le ministère, et de toutes les communications échangées entre le gouvernement du Canada et ses ministères, d'une part, et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et ses ministères, d'autre part, relativement à la construction projetée du passage du détroit de Northumberland.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, cette motion demande la production des diagrammes, cartes, plans, devis, tableaux et études préparés par les experts-conseils de Northumberland pour le ministère des Travaux publics, à l'égard de l'aménagement de la chaussée du détroit de Northumberland et d'une analyse de ces documents faite par le ministère. Elle demande ensuite la production des règlements, soumissions et contrats passés par le ministère. Troisièmement, elle demande la production de toutes les communications échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard.

Les documents préparés par les experts-conseils de Northumberland pour le ministère, de même que les études et les analyses de ces documents par le ministère sont des documents administratifs qu'on n'a pas l'habitude de déposer et qui sont confidentiels. Cependant, les données préalables et les documents relatifs aux soumissions émis par le ministère peuvent être déposés. De même, les échanges entre le gouvernement canadien et ses ministères et le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et ses ministères relatifs au projet de chaussée peuvent être déposés à la condition que la province y consente.

M. MacDonald: Si le ministre consent aussi à déposer le relevé hydrographique qui se rattache à ces autres questions, je serais d'accord.

L'hon. M. McIlraith: C'est un des relevés exécutés par le ministère pour sa propre gouverne. Ce n'est pas l'usage de les déposer. Je veux bien discuter cette question plus tard et séparément, mais non pas à la suite de cette motion.

M. l'Orateur: Sujet aux réserves et aux conditions proposées par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter l'avis de motion nº 4?

(La motion est adoptée.)

LA ROUTE RURALE Nº 1, MANDEVILLE (P.Q.)

Demande nº 6—**M. Yanakis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, de tout télégramme ou de correspondance concernant la route rurale nº 1, Mandeville (P.Q.) échangés entre le ministère des Postes et le député fédéral du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière, ou toute autre personne du même comté, et cela du 1er janvier 1965 au 1er avril 1967?

(La motion est adoptée.)

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—L'ENVOI DE TROUPES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question à poser au premier ministre. Compte tenu de sa déclaration d'hier soir à la télévision, selon laquelle le Canada serait disposé à fournir des forces armées aux opérations des Nations Unies au Moyen-Orient, dans des circonstances semblables à celles de Corée, le premier ministre voudrait-il expliquer à la Chambre, de façon aussi détaillée que possible, les intentions du gouvernement à ce sujet et nous dirait-il aussi si le Parlement sera consulté avant l'envoi de militaires dans le cas d'un conflit quelconque au Moyen-Orient?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): La question est peut-être assez importante pour m'autoriser à donner lecture à la Chambre de ce que j'ai dit. J'ai dit—et je lis le texte en question—que si la décision des Nations Unies—et j'ai expliqué qu'il s'agissait d'une décision du Conseil de sécurité, donc des membres permanents du Conseil de sécurité agissant de concert—stipulait qu'il y avait un agresseur qui devait être repoussé, nous, et j'entends le Canada, serions obligés de prendre part à cette action.

Pour prouver que nous respectons nos obligations envers les Nations Unies, j'ai signalé que nous avons envoyé, à cette fin, des trou-

pes en Corée se joindre aux autres forces des Nations Unies pour résister à l'aggression. C'est une décision qu'on prendrait dans les circonstances que j'ai mentionnées. Or, avant de prendre une mesure quelconque pour l'appliquer, on devrait certes consulter le Parlement, comme dans le cas de la Corée.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, à la lumière de la déclaration que vient de lire le premier ministre, puis-je lui demander si le membre canadien du Conseil de sécurité formule actuellement des propositions fondées sur la déclaration faite hier soir par le premier ministre.

Le très hon. M. Pearson: Il n'en fait pas sur des actions qu'on pourrait qualifier d'agressives, car telle n'est pas la fonction du Conseil de sécurité. Les agressions ne relèvent pas de cet organisme qui s'occupe de régler une situation pouvant entraîner la guerre.

M. Douglas: Puis-je poser une question complémentaire? Quelle attitude prend le Canada pour assurer le libre accès au golfe d'Aqaba? Le gouvernement fait-il des propositions au Conseil de sécurité, soumet-il des instances, ou le fera-t-il sous peu?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Conseil de sécurité se réunit cet après-midi à trois heures. Il ne sera pas saisi immédiatement de la question même du passage de bonne foi. Bien entendu, c'est ce point qui donne lieu à la situation grave et critique qui règne actuellement.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ont déposé ce matin un projet de résolution invitant les parties, comme l'a dit le secrétaire général, à renoncer à la belligérance, à user de modération sous toutes ses formes et de tenter, par des voies diplomatiques, d'amener une détente. On ne sait pas encore clairement si le projet de résolution, dont l'importance ressort de l'emploi du mot «belligérance» dans le rapport du secrétaire général, sera mis aux voix aujourd'hui ou si d'autres projets de résolution seront présentés. Avant que ce point soit réglé, il n'est ni possible ni souhaitable de s'attaquer aux questions de fond.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Étant donné la déplorable situation de quelque 750,000 réfugiés arabes au Moyen-Orient, a-t-on songé à établir quelque programme des Nations Unies, en collaboration avec l'État d'Israël, d'autres pays et des organismes privés, en vue d'installer ces gens de façon permanente et satisfaisante?

[Le très hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Martin: Oui, monsieur l'Orateur. Comme mon ami le sait, le Canada contribue d'abord une forte somme d'argent chaque année à l'office de secours et de travaux des Nations Unies. Il appartient, naturellement, aux gouvernements individuels de s'occuper de l'établissement définitif des réfugiés. Les Nations Unies ont toutefois travaillé activement à trouver une solution à cet aspect très grave du problème.

LA CONSTITUTION

L'ÉTUDE PAR LA COMMISSION DE REVISION DES DROITS MINIERS AU LARGE DES CÔTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? La Cour suprême n'ayant pas encore décidé si les droits miniers au large des côtes relèvent du gouvernement fédéral ou des provinces, le ministre voudrait-il nous préciser dans quel contexte cette question sera un des sujets qui seront étudiés en premier lieu par la Commission de revision de la constitution nouvellement créée?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'est pas exact de dire qu'elle sera étudiée en premier lieu. Si le député fait allusion à une déclaration que j'ai faite hier, j'ai en effet laissé entendre que toutes les questions relatives à la constitution étaient interdépendantes et j'ai cité les droits miniers au large des côtes à titre d'exemple pour donner une idée du genre de question qui servirait à déterminer l'ordre de priorité dans lequel seront étudiés les autres sujets associés à la solution éventuelle de la Cour suprême.

M. LE JUGE LANDREVILLE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Vendredi dernier, d'après la page 604 du compte rendu, le premier ministre qui répondait au chef de l'opposition, a dit à propos du juge Landreville:

> Toutefois, il y aura certainement une déclaration pertinente, mercredi prochain au plus tard.

Le gouvernement peut-il faire cette déclaration maintenant?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Le ministre de la Justice pourrait répondre à cette question.

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai une réponse à donner à cette question qui a été posée vendredi dernier. Sauf erreur, lorsque l'autre endroit se réunira le 6 juin il communiquera son intention de présenter une résolution, en application de l'article 99 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en vue de l'adoption d'une adresse conjointe présentée à Son Excellence le Gouverneur général demandant que le juge Léo Landreville cesse d'occuper sa charge de juge de la Cour suprême de l'Ontario. Si l'adresse est adoptée à l'autre endroit, elle sera ensuite soumise à l'examen de la Chambre.

[*Français*]

LA RADIODIFFUSION

L'ACCORD FRANCE-QUÉBEC RELATIF AUX COMMUNICATIONS PAR SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a communiqué avec le gouvernement de la France pour connaître les termes de l'accord France-Québec relativement aux communications par satellites, projet si violemment critiqué par l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, notre ambassadeur a naturellement été en contact avec le Quai d'Orsay et avec le premier ministre du Québec, qu'il a vu plusieurs fois durant sa visite à Paris; le gouvernement est donc, dans ces conditions, informé et au courant de l'affaire.

[*Traduction*]

LE NATIONAL-CANADIEN

LA DISCONTINUATION DU SERVICE-VOYAGEURS À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports, mais en son absence je l'adresserai au ministre suppléant. Le gouvernement a-t-il des renseignements quant au projet des chemins de fer Nationaux du Canada concernant la discontinuation de leur service-voyageurs à Terre-Neuve?

L'hon. John N. Turner (régistraire général): Monsieur l'Orateur, je prends avis de cette question au nom du ministre des Transports.

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

LE STATUT DES CANADIENS OFFRANT VOLONTAIREMENT LEURS SERVICES À ISRAËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si j'ose dire, une réponse s'impose à cause des demandes de renseignements qui ne cessent de parvenir aux députés. Le ministre peut-il nous dire quand il pourra se prononcer sur la question du passeport et du statut des citoyens canadiens qui veulent se consacrer volontairement à des activités civiles ou militaires en Israël?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsier l'Orateur, j'aimerais prendre avis de la question pour pouvoir examiner la portée de la loi sur l'enrôlement à l'étranger et les précédents établis au Canada à ce sujet.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

L'AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE RELATIVE À L'ABANDON D'UN EMBRANCHEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports mais, en son absence, je la poserai au ministre suppléant. A cause du bref délai et comme les cultivateurs ont déjà commencé leurs semailles et d'autres travaux agricoles, le ministre songerait-il à ordonner l'ajournement de l'audience prévue pour le 22 juin, par la Commission des transports, d'une demande au Pacifique-Canadien en vue de l'abandon d'un embranchement ferroviaire dans la section de Boissevain au Manitoba?

L'hon. John N. Turner (registraire général): Monsieur l'Orateur, selon la façon ordinaire de procéder, ce serait aux opposants, j'imagine, de demander l'ajournement, mais je vais transmettre la demande du député à la Commission des transports.

LA CONSTITUTION

L'OPPORTUNITÉ D'UN LIVRE BLANC SUR LA POSITION DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de la Justice. Vu la récente nomination de M. Goldenberg et du profes-

seur Head comme conseillers spéciaux concernant la constitution, peut-on espérer qu'un Livre blanc ou une déclaration sur la position du gouvernement fédéral quant à la revision de la constitution sera soumis à l'examen du Parlement ou d'un comité spécial du Parlement, comme l'a laissé entendre le premier ministre, je crois, à diverses reprises?

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours été d'avis, comme le gouvernement d'ailleurs, je crois, qu'il n'est pas urgent de mettre en délibération au Parlement quelque document que ce soit sur la constitution. La nomination de M. Goldenberg, avocat éminent, hier, ne change rien à la situation.

M. Brewin: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il nous dire si le Parlement sera saisi, avant le 5 juillet, quand se réuniront les premiers ministres provinciaux, de propositions sur la déclaration des droits que le premier ministre a mentionnée à la Chambre le 10 mai, je crois.

L'hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. La réponse est la même que la précédente. En outre, les réunions du 5 juillet sont des réunions officieuses entre les premiers ministres provinciaux et le très honorable M. Pearson. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire ou opportun de débattre la question.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ARDA—ENTENTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE L'EST DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Ma question s'adresse, monsieur l'Orateur, à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural.

Est-ce qu'une entente est intervenue entre Ottawa et le gouvernement de Québec, au sujet de l'application du plan BAEQ, et quand un accord doit-il être signé entre les deux gouvernements?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Comme je l'ai annoncé dimanche à Chandler, monsieur l'Orateur, les négociations se poursuivent et, si tout va bien, nous serions prêts à signer une entente au mois de septembre ou octobre de cette année.

[M. Brewin.]

[*Traduction*]

LA TÉLÉVISION

L'ÉTUDE, PAR UN COMITÉ, DES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Je me demande si le très honorable représentant prendrait une initiative aussi hardie que le concept même des communications télévisées par satellites, en déférant la question à un comité formé de membres des comités de la radiodiffusion et des transports, au lieu de la confier à une commission royale d'enquête, comme l'a suggéré la secrétaire d'État; il aurait ainsi la chance de s'étonner de la qualité du travail qu'un comité parlementaire peut faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD —LA NOUVELLE ÉTUDE DU MODÈLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Pourrait-il dire à la Chambre si son ministère a terminé l'examen du rapport McCulloch sur le passage de Northumberland et s'il aura recours aux services de M. McCulloch lors de la nouvelle étude du modèle de la chaussée que le ministre a annoncée aujourd'hui.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question ainsi posée est non; mais elle est peut-être moins complète qu'elle devrait l'être, parce qu'elle est très brève. Ces deux derniers mois, on a posé certaines questions au sujet du commentaire rendu public par .M McCulloch. J'ai une réponse à ce sujet. Comme elle est trop longue pour être donnée à l'appel de l'ordre du jour, je pourrais peut-être la faire connaître demain à l'appel des motions. Cette façon de procéder serait plus convenable et plus satisfaisante.

[*Français*]

QUESTIONS POSÉES AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, maintenant que la circonscription de Hull s'est choisi un représentant, est-ce que le ministre de l'Industrie et de la Production de défense ou le secrétaire d'État, selon le cas, pourrait nous dire depuis quand

l'Imprimerie nationale est déménagée à Ottawa, étant donné que l'adresse des documents parlementaires est la suivante: «Roger Duhamel, Imprimeur de la Reine, Ottawa», et que nous, les membres de la Chambre, nous avons toujours cru que l'Imprimerie nationale était à Hull?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que la question de l'honorable député soit recevable.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice et Procureur général.

L'honorable ministre voudrait-il prévenir son ministère à l'effet que la Chambre des communes a retrouvé le député de Sainte-Marie?

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA DISTRIBUTION DE LA PUBLICITÉ RELATIVE À LA POLITIQUE LAITIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Madill (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au ministre de l'Agriculture. L'urgence de la chose a été démontrée lors de la manifestation organisée par les cultivateurs, mercredi dernier, sur la colline du Parlement. L'annonce de la Commission canadienne du lait, exposant la politique laitière a-t-elle été expédiée à tous les journaux desservant les régions rurales et dont le tirage est vérifié par l'office de justification du tirage des journaux.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les annonces ont été publiées dans les régions où les producteurs laitiers sont les mieux desservis en fait de journaux, ce qui a rendu plus économique la diffusion de cette annonce.

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture, au sujet de la publication de publicité relative à la politique laitière dans l'Ouest. Pourquoi n'a-t-il pas jugé opportun de l'annoncer dans le *Western Producer* et le *Family Herald* qui comptent un public nombreux parmi les familles agricoles de l'Ouest du Canada.

L'hon. M. Greene: Je vais m'informer, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LE QUÉBEC—LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS D'ŒUFS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'en profite pour. . . répondre à la question soulevée par l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot et dire qu'il y a eu récemment des importations d'œufs des États-Unis dans le Québec et dans d'autres provinces, conformément aux conditions normales établies dans le commerce et à cause du rapport des prix entre les États-Unis et le Canada.

Ces expéditions répondaient aux normes établies en matière d'importation et étaient assujetties aux droits de douane et autres frais d'importation.

Je tiens à signaler, en passant, que jusqu'ici la production des œufs au Canada a dépassé d'environ 8 p. 100 celle de l'an dernier.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Quelles mesures entend prendre le ministre pour assurer aux producteurs d'œufs un prix qui leur soit convenable?

[*Traduction*]

L'HABITATION

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail, puisque l'habitation relève de son ministère. Étant donné la crise du logement qui sévit au Canada, pouvons-nous espérer qu'une mesure législative semblable à celle que décrivait si éloquemment le candidat libéral défait à Sudbury, sera adoptée avant les vacances d'été du Parlement?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne puis malheureusement pas accepter les prémisses de l'honorable représentant, disant qu'il existe une crise du logement. Il y a des problèmes d'habitation dans un ou deux centres du Canada, mais à mon avis on ne saurait plus désormais parler de «crise».

LES FINANCES

LA RÉGLEMENTATION DES TITRES ET DU CHANGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au régistraire général. Pourrait-il faire part à la Chambre des progrès accomplis dans l'établissement d'une commission canadienne des valeurs et du change. Si on a fait des progrès à cet égard, quand pouvons-nous prévoir qu'on attendra ce but souhaitable?

L'hon. John N. Turner (régistraire général): Monsieur l'Orateur, la réglementation des valeurs au Canada sera abordée à la prochaine conférence fédérale-provinciale qui se tiendra à Toronto à la mi-juin.

LES CÉRÉALES

VANCOUVER—L'AUGMENTATION DE LA MANUTENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre du Commerce ou au ministre de l'Agriculture. Étant donné le rapport du Conseil de recherche de la Colombie-Britannique portant que le port de Vancouver fonctionne à plein rendement en ce qui concerne la manutention du grain, le gouvernement prend-il des mesures ou en projette-t-il pour augmenter la capacité et mettre fin à l'embouteillage dans la livraison des céréales canadiennes d'exportation?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le mouvement des céréales dans le port de Vancouver est très satisfaisant. J'ai communiqué avec les autorités encore ce matin. Il n'y a pas d'embouteillage. S'il y a des obstacles dans ce domaine, nous nous en occuperons certainement.

LA PÊCHE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LE REMPLACEMENT DES CAGES À HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Melvin McQuaid (Kings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Le ministre sait sans doute qu'un certain nombre de pêcheurs de homard de la zone 7B ont subi de graves pertes d'agrès, à la suite d'une tempête survenue peu

de temps après l'ouverture de la saison. Il va de soi que dans la zone 7B, les règlements concernant la pêche au homard sont restrictifs. Les pêcheurs pourront-ils remplacer les cages perdues et une entente a-t-elle été conclue en vertu de laquelle les cages pourraient être remplacées sans autre formalité?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'entends parler de la chose. Je puis assurer au député que nous n'empêcherons jamais les pêcheurs de remplacer les pièges détruits au cours de tempêtes.

LA DÉFENSE NATIONALE

VANCOUVER—L'AFFECTATION DE TERRAINS À DES PARCS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a-t-il reçu des instances, récemment, de la ville de Vancouver, en vue de l'utilisation des terres du ministère de la Défense nationale à Jericho, pour l'installation de parcs et de centres de loisir? Si oui, le ministre fera-t-il droit à la requête?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

L'INDUSTRIE

LE NICKEL—LA RÉDUCTION POSSIBLE DES APPROVISIONNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. A-t-il été informé que l'*International Nickel Company of Canada* limite l'approvisionnement de nickel devant être utilisé au Canada? Si oui, quelles mesures le gouvernement prend-il pour s'assurer que l'industrie canadienne pourra faire face à ses besoins.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudra peut-être inscrire cette question au *Feuilleton.*

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, elle a un caractère urgent car cette pénurie nuit à un certain nombre d'industries canadiennes et des congédiements pourraient s'ensuivre si la situation n'est pas redressée.

M. l'Orateur: Le député sait qu'il peut inscrire cette question sur la liste des sujets qui seront débattus au moment de l'ajournement.

LA COLLINE DU PARLEMENT

LA PUBLICATION DES MANIFESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention d'adresser cette question au ministre des Travaux publics, mais je la poserai à celui des ministres qui voudra bien s'en charger. Elle m'est dictée par certains commentaires entendus sur la colline du Parlement. Afin d'informer les visiteurs de tout ce qui se passe sur la colline, le ministre pourrait-il installer aux entrées principales un tableau où seraient annoncés tous les événements de la journée même et du lendemain? (*Applaudissements*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): J'examinerai volontiers cette question, monsieur l'Orateur. Il va sans dire que les avis devraient être rédigés dans les deux langues officielles. (*Exclamations*)

[*Français*]

RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE SI LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DU CCRO SONT BILINGUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le président et les membres du CCRO sont bilingues?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que la question soit recevable.

A PROPOS DU DROIT DES EMPLOYÉS DE RADIO-CANADA D'ADHÉRER À UN SYNDICAT DE LEUR CHOIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question à l'honorable secrétaire d'État.

L'honorable ministre peut-elle dire à la Chambre si le CCRO est résolu à faciliter aux employés de Radio-Canada l'exercice du droit qu'ils ont d'adhérer au syndicat ou à l'union de leur choix?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que la question soit recevable et, si elle l'est, elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Simard: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

L'EXPO '67

LA RÉOUVERTURE DU PAVILLON DE LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. F. Whelan (Essex-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce, au sujet de l'incendie déplorable qui a détruit le pavillon de la Chine, à l'Expo. Le ministre sait-il si le pavillon sera reconstruit?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai appris de bonne source que le gouvernement de la République de Chine se propose de le faire reconstruire. Les dégâts au pavillon sont moins graves qu'on ne croyait de prime abord. Le restaurant, par exemple, a été à peine touché par le feu et rouvrira ses portes d'ici peu. L'armature du bâtiment proprement dit n'a subi que des dégâts superficiels. Le pavillon sera de nouveau ouvert au public d'ici un mois. (*Applaudissements*)

MENACES CONTRE LE PAVILLON DE CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui, en un certain sens, se rapporte à celle qu'on vient de poser. Je voudrais interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos des menaces lancées par des extrémistes anti-cubains des États-Unis contre le pavillon de Cuba à l'Expo. Le ministre est-il au courant de ces menaces et étudie-t-il la situation?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette question avec mes collègues, le solliciteur général et le ministre du Commerce. C'est le solliciteur général qui s'occupe de l'affaire.

CHAMBRE DES COMMUNES

LE SPECTACLE DU CHŒUR DE L'ARMÉE ROUGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Je ne prétends pas, monsieur l'Orateur, parler au nom de tous les députés, mais je puis sûrement me faire le porte-parole de ceux qui ont entendu le chœur de l'Armée rouge cet après-midi sur la colline du Parlement. Nous vous remercions beaucoup, monsieur l'Orateur, d'avoir organisé cette visite, que nous avons appréciée au plus haut point. (*Applaudissements*)

• (3.30 p.m.)

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MODIFICATIONS VISANT LES EXIGENCES CONCERNANT LA RÉSIDENCE, LA COUR D'APPEL, ETC.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État) propose la 2e lecture du bill nº S-4, modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—

M. Fairweather: Monsieur le président, je m'excuse d'avoir fourni au ministre l'occasion de quitter la Chambre. L'honorable représentante est peut-être fatiguée de m'entendre parler pour la troisième fois en trois jours. Je l'assure, ainsi qu'à mes collègues, que cela ne deviendra pas une habitude. L'honorable représentante elle-même reconnaîtrait, je crois, que les modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne dont nous sommes saisis ne sont qu'un expédient, bien qu'on ait promis une nouvelle loi sur la citoyenneté dans quatre discours du trône, de 1963 à 1967. Le résultat montre clairement l'origine incertaine de ce projet de loi et les difficultés qu'on éprouve à présenter cette mesure législative.

Au nom de l'opposition officielle, je tiens à assurer au ministre qu'en dépit d'un ou de deux commentaires, nous approuvons le principe du bill et sommes heureux que priorité ait été donnée à son adoption durant l'année du centenaire. Nous ne ferons rien pour en retarder l'adoption. J'aimerais énumérer brièvement quatre ou cinq plaintes ou commentaires, si je puis dire, et le ministre aura peut-être quelques propositions à faire à ce sujet lorsqu'il mettra fin au débat.

La première et la plus grave c'est que le tribunal de la citoyenneté, c'est-à-dire la cour de l'Échiquier, à la différence de la cour d'appel de l'immigration, siégera avant que le ministre ait exercé son pouvoir final de discrétion. Nous avons étudié la loi sur l'immigration il y a quelques mois seulement; or la loi sur la citoyenneté prévoit une procédure d'appel qui est aux antipodes de celle que prévoyait la loi sur l'immigration il y a quelques mois.

De toute façon, il me semble qu'il s'agit là de politiques contradictoires et que le Parlement de même que la nation ont droit à une explication. En somme, c'est au ministre qu'il incombe de juger les appels d'immigration comportant des questions de sécurité, et nous avons eu un débat très utile à ce sujet. Il faudrait agir franchement lorsqu'il y a risque pour l'État à accorder la citoyenneté, surtout quant aux présumés membres du parti communiste. Il me semble paradoxal que le parti lui-même soit légal au Canada, alors qu'une affiliation dans son jeune âge peut, même à elle seule, exclure l'octroi de la citoyenneté. J'ai toujours pensé que la trame démocratique du Canada était assez forte pour résister à un tel assaut, s'il s'agit bien d'assaut, ou pour m'exprimer d'une autre façon, que nous devrions y avoir suffisamment confiance pour qu'il ne faille pas consigner une disposition aussi paradoxale dans notre droit.

J'ai souvent entendu raconter une anecdote —et le ministre aussi certainement—sur l'ancien président de la France, M. Clemenceau. A des conseillers et à des amis venus lui dire: «Monsieur le président, votre fils est communiste», le grand président avait répondu: «Mais mon fils a 21 ans. Venez m'en dire autant quand il en aura trente et un. A ce moment-là, je commencerai à m'inquiéter.» Cette anecdote n'en dit pas plus que je veux lui faire dire, mais je crois qu'en Amérique du Nord, depuis l'époque de McCarthy, nous avons appris la signification—pour l'avenir d'un homme—de son appartenance, dans son jeune âge, au parti dit communiste ou aux groupements qui poursuivent les mêmes buts.

Dans un discours tout à fait captivant prononcé vendredi dernier pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, le représentant de Carleton (M. Bell) a parlé de la situation anormale des enfants de diplomates ou de fonctionnaires. J'espère que le ministre pourra tirer la question au clair dans ses remarques sur cette loi.

Je voudrais maintenant parler de la révocation de la citoyenneté. A mon avis, celle-ci ne devrait pas relever des ministères ou des règlements, mais devrait faire suite à une condamnation réelle. Le ministre, avocat distingué, a peut-être quelque chose à dire à ce sujet.

Alors, on admettra peut-être, comme l'ont reconnu certains membres du ministère que le ministre dirige, qu'il est temps de reviser et de codifier le règlement en définissant les qualités requises pour obtenir la citoyenneté. Je pense en particulier aux personnes qui sont entrées au Canada avant 1930, puis au groupe entré de 1930 jusqu'en 1947 et ainsi de suite. D'après les renseignements que je tiens des fonctionnaires du ministère, le seul recueil de lois, si un mémoire confidentiel est un recueil de lois, se compose d'une série de

ces documents. Les fonctionnaires du ministère s'en servent pour interpréter les règlements qui ne sont pas encore codifiés. Nous avons eu, je pense, assez de temps pour comprendre l'idée générale du texte législatif et il est temps que l'administration centrale tout entière y mette de l'ordre et codifie non seulement les textes législatifs, mais aussi les textes réglementaires. Si nous pouvions employer 50 avocats pour accomplir ce travail, pourvu que leur rédaction soit claire, et malheureusement, cela n'arrive pas souvent, même s'ils ne réalisaient rien d'autre pendant les dix prochaines années, nos successeurs profiteraient, je pense, de cette œuvre.

Enfin, j'aimerais plaider en faveur d'une interprétation humaine de la loi—point sur lequel le ministre sera d'accord avec moi, je pense. Malheureusement—et comme je n'ai jamais été ministre du cabinet fédéral, je n'ai pas à être blâmé pour l'état des choses—il est des domaines où le magistrat présidant la cour de la citoyenneté interprète très durement la loi. J'ignore si je devrais citer des noms. Et ce faisant, j'éviterai de me plaindre et ferai plutôt l'éloge d'un magistrat en particulier. Les habitants des provinces Maritimes sont très satisfaits des services du magistrat de la cour de la citoyenneté de la région et, à mon avis, tout député des Maritimes devrait prendre le temps de se rendre à cette cour quand elle siège et de voir avec combien de raffinement ce fonctionnaire non seulement interprète la loi et les règlements, mais encore souhaite la bienvenue aux immigrants au sein de la nation. Si l'exemple donné par ce magistrat de notre cour de la citoyenneté dans les provinces Maritimes était suivi dans tout le pays, nous aurions raison de décerner des compliments à tous ses collègues.

M. McCleave: Il y en a plusieurs.

M. Fairweather: Je pense en particulier au magistrat Kenneth B. Carson, de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Il possède, me semble-t-il, les qualités d'humanitarisme requises pour l'interprétation de cette loi. Je suis certain qu'il y en a d'autres comme lui. J'ai eu l'occasion de le voir à l'œuvre et j'en ai été très impressionné.

Voilà, monsieur le président, toutes les remarques que j'avais à faire. Le ministre, j'en suis sûr, verra à leur donner une réponse. J'espère qu'on adoptera rapidement la loi et que cette mesure si lente à établir se révélera d'un grand secours à ceux qui cherchent à faire de notre pays leur patrie.

M. Winch: Monsieur le président, je voudrais profiter de la discussion sur l'article 1 du projet de loi pour parler d'un aspect de la politique que le gouvernement a persisté à appliquer au cours des années et que—je le constate dans le présent projet de loi—il n'a pas l'intention de modifier. Un visiteur peut venir temporairement au Canada grâce à un visa de touriste. La seule autre façon d'être admis au Canada est à titre d'immigrant reçu. Pour être admis à titre d'immigrant reçu, la personne en cause doit obtenir l'approbation absolue des fonctionnaires du ministère et du gouvernement. L'immigrant reçu doit demeurer au Canada durant une période de cinq ans avant de pouvoir s'adresser à une cour de la citoyenneté pour obtenir le privilège de recevoir la citoyenneté canadienne. Si la cour est d'avis que l'immigrant fera un bon citoyen et qu'elle est disposée à lui accorder la citoyenneté canadienne, la demande de l'immigrant est alors déférée à la direction de la citoyenneté du ministère et le ministre prend alors la décision définitive.

Quelle a été notre expérience au cours des années? J'ai entendu parler de divers cas d'immigrants reçus qui ont reçu des décisions favorables de la cour de citoyenneté, mais auxquels le ministère fédéral a refusé d'accorder la citoyenneté. C'est déjà grave, mais ce qui l'est davantage, c'est qu'en faisant connaître la décision du ministre, on n'explique pas à l'immigrant reçu, qui se trouve ici depuis cinq ans et que la cour a recommandé favorablement, pour quelle raison le ministre a refusé la demande. L'intéressé ne sait pas ce qu'on lui reproche ni de quoi on l'accuse. Peut-être ne s'agit-il que de faux rapports et de mensonges, mais comme il ne sait rien, il ne peut se défendre.

Il ne suffit pas qu'une cour recommande d'accorder la citoyenneté. Dans ma propre circonscription, des immigrants qui vivaient au pays depuis cinq ans et qui avaient reçu de la cour une décision favorable, se sont ensuite vus refuser leur demande par le ministre sans que ce dernier leur en donne la raison. Deux ans plus tard, ils se sont présentés encore une fois à la cour, y reçurent de nouveau une recommandation favorable et furent de nouveau refusés par le ministre. On ne donne aucun motif. Ils ne savent pas pourquoi on leur refuse la citoyenneté. Que se passe-t-il alors? Après qu'on la leur a refusée deux fois, et très souvent même une seule fois, que font-ils à Vancouver-Est par exemple? Ils vont voir leur député. Ils lui demandent: «Qu'ai-je fait de mal? Que me reproche-t-on?»

• (3.40 p.m.)

Je saisis alors de cette affaire le ministre de la Citoyenneté. Et quelle réponse fait-on au

député? La même réponse que celle que l'on fait à l'émigré qui voulait obtenir la citoyenneté: «Mille regrets, nous ne pouvons vous en donner la raison; il est inutile d'insister». Voilà une personne qui veut acquérir la citoyenneté canadienne. Elle a pu entrer au Canada parce que le ministère de l'Immigration a estimé qu'elle ferait un bon citoyen. Elle s'est montrée bon citoyen pendant neuf ans et, deux fois, les tribunaux ont recommandé qu'on lui accorde la citoyenneté. Non seulement le ministre dispose-t-il du droit de dire au requérant et député: «Nous ne vous dirons pas pourquoi la demande du candidat a été rejetée», mais il l'exerce.

J'ai eu l'occasion d'examiner ces cas de citoyenneté et d'immigration, après avoir obtenu ces réponses. Dans plus d'un cas, j'ai constaté que le ministère avait refusé un candidat à cause de mensonges ou d'accusations portées contre lui par une personne jalouse ou envieuse de son sort, pour une raison quelconque, et qui voulait lui nuire. Comment, en toute justice, ces candidats à la citoyenneté canadienne pourront-ils remédier à cet état de choses? Je sais que l'article 30 du bill modificateur accorde un droit d'appel au candidat rejeté par le tribunal. En revanche, le projet de loi ne renferme, sauf erreur, aucune disposition permettant au candidat recommandé par le tribunal d'en appeler contre la décision du ministre et de connaître la nature de l'accusation portée contre lui.

Voilà sans doute, monsieur le président, la politique la plus dictatoriale et la plus injuste que l'on puisse concevoir dans un pays démocratique ou dans un pays où règne la justice. Cette situation, je le reconnais, m'exaspère au plus haut point; le principe énoncé est tellement injuste. A mon sens, il est mauvais que, en vertu d'une politique canadienne portant sur n'importe quel domaine d'activité, une personne soit jugée coupable sans qu'elle sache de quoi elle est accusée et qu'elle puisse se défendre.

Je regrette beaucoup que le projet de loi ne prévoit pas ce changement. Je sais que le ministre s'occupe de la citoyenneté depuis peu. Toutefois, si l'honorable représentante doit se servir de son pouvoir ministériel pour refuser la citoyenneté aux personnes recommandées par les tribunaux, je l'exhorte, au nom de la justice et de l'équité, à permettre à l'individu en cause ou à son représentant au Parlement de connaître l'accusation exacte afin de pouvoir la réfuter.

M. Gray: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots à l'appui du projet de loi à l'étude. A mon sens, tous les députés devraient l'appuyer, car il élargit le concept de la citoyenneté canadienne que l'on est fier d'obtenir. La Chambre aurait peut-être pu étudier le projet de loi au cours de sessions précédentes. Toutefois, d'après moi, la session du centenaire est le moment qui convient le mieux à l'étude d'un projet de loi de ce genre.

Une des modifications très utiles de la loi sur la citoyenneté, c'est celle qui permettra aux personnes âgées, qui ont vécu toute leur vie au Canada mais qui n'ont peut-être pas eu l'occasion d'apprendre le français ou l'anglais couramment, d'obtenir la citoyenneté canadienne après avoir prouvé qu'elles vivent au Canada depuis longtemps et qu'elles répondent à la principale exigence de la citoyenneté, se comporter en bon citoyen, élever une famille, et contribuer à l'expansion du pays.

Je me demande, monsieur le président, si, quand il mettra fin au débat, le ministre nous rassurera au sujet des modifications qu'on se propose d'apporter à l'article 12 de la loi sur la citoyenneté, la prestation officielle du serment d'allégeance pour la citoyenneté canadienne. Un grand nombre d'entre nous se rappellent qu'il y a un an environ, un problème a surgi lorsque les membres d'une famille originaire d'Europe ont, en conscience, et étant donné leurs sentiments religieux, jugé préférable d'affirmer au lieu de prêter serment. Le juge du tribunal de la citoyenneté avait jugé qu'il n'avait pas le pouvoir de leur permettre d'agir ainsi. Je me préoccupe du fait qu'il n'est pas indiqué en toutes lettres dans la loi que les personnes qui, sur leur foi, estiment pouvoir affirmer seulement et non prêter le serment habituel, seront autorisées à le faire. J'espère que le ministre nous donnera des précisions à ce sujet et nous rassurera sur ce point important.

Il faut féliciter l'honorable représentante des modifications qui visent à faire disparaître les restes de préjugés entre le citoyen de naissance et le citoyen pas naturalisation. Il est prouvé presque tous les jours, dans notre pays, que le civisme ne découle pas automatiquement du hasard de la naissance. Il y aurait beaucoup à dire de la valeur attachée à la citoyenneté par les immigrants qui arrivent dans notre pays après avoir opté formellement pour le Canada comme endroit où ils veulent vivre et où ils veulent que leurs descendants vivent pour les générations à venir.

L'élimination de cette distinction, monsieur le président, aide à renforcer l'idée même et la valeur de la citoyenneté canadienne. Ce qui

me paraît une autre amélioration, c'est la création d'une procédure d'appel quant aux décisions rendues par les juges des cours de la citoyenneté. Voilà qui remédie, je crois, à l'une des plus grandes déficiences de la loi actuelle. Il me paraissait assez étrange qu'on puisse en appeler des condamnations mineures pour conduite dangereuse ou pour abandon d'emballages de cigarettes sur le trottoir, mais non de la décision capitale d'un juge qui refuse à une personne de devnir citoyen canadien. J'ai toujours estimé qu'il était anormal de laisser à la discrétion individuelle des juges des cours de la citoyenneté de tout le pays, le choix des critères, des questions et des méthodes visant à établir si un postulant a, pendant l'audience, démontré qu'il y aurait lieu de lui accorder la citoyenneté canadienne.

Il y a eu, dans le passé—et j'ai entendu dire qu'il y en a encore—des juges qui invoquaient des motifs très étranges pour déterminer si l'on devait donner suite à des demandes de citoyenneté canadienne. On m'a dit, et j'en ai eu la preuve moi-même dans le passé, bien que cette méthode ait maintenant disparu dans notre région, que ces questions sont trop spécifiques et pêchent par partialité. Il est évident que pouvoir identifier le plus long fleuve du Canada, par exemple, ne constitue pas le critère suprême de l'aptitude de quelqu'un à devenir un bon citoyen canadien. On devrait, me semble-t-il déterminer si cette personne désire s'intégrer totalement à la vie canadienne, présente et future. On devrait, sans interroger minutieusement un candidat sur notre histoire, notre géographie et notre forme de gouvernement, lui faire parler de sa vie, de son travail, de ses espoirs et de ses projets d'avenir afin de déterminer si c'est le genre de citoyen canadien qui répond à nos exigences.

Je ne prétends pas, monsieur le président, qu'il ne soit pas utile de connaître notre histoire, notre géographie et notre forme de gouvernement. Loin de là. Ce sont des connaissances qui sont aussi utiles à un citoyen de naissance. Il est plutôt étrange qu'une personne, parce qu'elle est née ici, puisse ignorer notre histoire, notre géographie et notre forme de gouvernement et être considérée comme un citoyen de plein droit.

• (3.50 p.m.)

Il est bon, me semble-t-il, que tout soit fait pour que les Canadiens apprennent à mieux comprendre et à mieux connaître notre histoire, notre géographie et nos diverses formes de gouvernement, mais je me rends compte que cette question ne relève peut-être pas entièrement de la compétence du gouvernement fédéral. En cette année du centenaire, nous devrions notamment essayer de combler sans retard la plus grande lacune qui soit dans le concept de la citoyenneté canadienne, lacune due au fait que nombre de Canadiens manquent de connaissances et de fierté en ce qui concerne leur patrimoine, leur histoire, la situation actuelle du pays et le merveilleux avenir qui prendra sa source dans cette année du centenaire, alors que nous entrerons dans notre deuxième siècle d'existence nationale.

J'ai mentionné la manière dont les juges de la cour de la citoyenneté devraient aborder les audiences qu'ils tiennent dans les diverses régions du pays. La cérémonie devrait, selon moi, avoir un caractère cordial et accueillant. Soit dit en passant, le juge de la cour de citoyenneté du district de London, qui comprend Windsor, donne l'exemple de la manière dont les juges de cette cour devraient conduire les audiences. C'est, du moins, l'expérience que j'ai acquise, lors des audiences de ce tribunal que j'ai vu à l'œuvre, audiences tenues à Windsor par le juge actuel.

J'ai entendu dire, monsieur le président, que tous les juges ne satisfont pas aux normes requises. C'est pourquoi le ministre et son ministère devraient veiller à l'application —d'un bout à l'autre du pays—des normes maintenues par le juge de la cour de la citoyenneté du district de London. Le ministre voudrait peut-être que je mentionne des cas précis où les normes se seraient relâchées, mais je crois que d'autres peuvent le faire. Il incombe cependant au ministre et au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour redresser la situation.

Pour conclure, monsieur le président, je répète ce que j'ai dit au début de mes remarques: au cours de la session du centenaire, aucune législation ne serait plus digne d'être examinée qu'une loi destinée à renforcer et à élargir le concept de la citoyenneté canadienne. Ce projet de loi constitue certainement une étape importante vers le but consistant à permettre que chacun—né ou immigré dans notre pays et indépendamment de son origine—puisse dire du plus profond de son cœur: «Je suis un vrai Canadien et fier de l'être.»

M. Nesbitt: Tout d'abord, monsieur le président, j'aimerais faire miennes ces remarques du député d'Essex-Ouest au sujet du magistrat Calder, de la cour de la citoyenneté de London. Je corrobore et appuie tout ce qu'il a dit, car mon expérience a été exactement la même. Le ministre ayant reçu des recommandations semblables des deux côtés de la Chambre, j'espère que les vœux du député d'Essex-Ouest seront réalisés.

Deuxièmement, monsieur le président, j'aimerais faire de brèves observations d'ordre général sur la citoyenneté et les jeunes Canadiens, sur la génération de ceux qui succéderont aux députés actuels à la Chambre. Le ministre pourrait leur venir en aide de diverses façons.

Tout d'abord, je le signale, je sais fort bien que l'éducation relève spécifiquement des provinces et ne veux nullement porter atteinte à leurs droits. Mais comme la citoyenneté relève de la compétence du gouvernement fédéral, je crois qu'il y aurait des moyens de mettre en œuvre la proposition à laquelle je songe. Nous avons tous ici déjà vu venir à la Chambre à cette époque-ci de l'année des groupes d'étudiants, d'ordinaire sous les auspices d'une de nos deux grandes sociétés ferroviaires. La plupart des députés, je le sais, se font généralement un devoir de les accueillir et de les présenter parfois aux membres des autres partis. Je sais aussi que certains députés ont donné aux étudiants un bref aperçu des travaux de la Chambre.

Après plusieurs expériences de ce genre certains professeurs m'ont demandé si je consentirais à mettre par écrit ce que j'avais dit aux étudiants, car les maîtres eux-mêmes ne connaissaient pas la procédure parlementaire. Ils ne savaient pas comment fonctionnaient les partis politiques, comment on procédait dans l'exécution des travaux parlementaires et le reste. Non seulement les étudiants mais les professeurs aussi, je pense, ne savaient pas exactement comment fonctionnait cet élément essentiel de notre démocratie parlementaire, ni ce qui se passe à la Chambre. A bien y penser, monsieur le président, je me suis rendu compte que malgré tous mes diplômes je ne savais pas moi-même comment on procédait à la Chambre, avant d'être élu député, et j'ai mis du temps à l'apprendre.

Il me semble que si nos institutions parlementaires sont destinées à survivre, ceux qui doivent nous succéder ici et mener le pays à différents titres devraient comprendre l'objectif du Parlement, son fonctionnement, et sa raison d'être, faute de quoi l'avenir serait assez sombre. En fait, je suis fort inquiet. Nous avons vu ce qui s'est passé dans d'autres pays, non pas à l'heure actuelle, mais à des époques révolues, lorsqu'on a laissé sans émoi s'effriter les institutions démocratiques. Je crois que rien n'est plus dangereux.

Bien plus, monsieur le président, on critique beaucoup le Parlement aujourd'hui. Beaucoup des critiques sont mal fondées simplement parce que les gens ne comprennent pas les buts de cette institution ni son mandat. Beaucoup semblent l'envisager sous l'angle du rendement, comme s'il s'agissait d'une usine.

Je répète souvent que les trois aspects fondamentaux du Parlement sont, d'après moi, les suivants: premièrement, c'est avant tout l'endroit où les représentants élus contrôlent les dépenses de l'État, quant aux déboursés et aux principes directeurs. Deuxièmement, ses membres étudient et adoptent les mesures législatives nécessaires. Troisièmement, c'est une sorte de banc d'essai où l'on met à l'épreuve idées et propositions nouvelles au moyen de bills et de résolutions émanant des députés. Pour certains députés, la chose est claire, mais d'autres ne la comprennent pas.

Les gens ne comprennent pas non plus, monsieur le président, que les choses prennent parfois du temps, souvent beaucoup de temps. La vitesse ne doit pas être, pour nous, un critère. Si le Parlement reçoit des comptes rendus défavorables dans les différents organes d'information publique, c'est qu'on n'enseigne pas à nos écoliers ce qu'est en réalité le Parlement. Cela vaut pour toutes les provinces et je ne crois pas que ma province d'origine fasse exception. J'ai parlé à des étudiants venus de partout et je suis convaincu que les gens ne sont pas renseignés sur l'évolution du Parlement ni sur ses objectifs Il n'est donc pas étonnant qu'on nous critique à tort et sans raison, monsieur le président.

Évidemment, il y a certaines critiques valables de l'institution. Beaucoup de membres de tous les partis en ont formulé. Cependant, beaucoup de critiques sottes qu'on rencontre non seulement dans les organes d'information publique mais ailleurs ne seraient pas formulées, je crois, si l'on avait mieux instruit les jeunes Canadiens.

Je sais que c'est une situation difficile. C'est notre centenaire et non seulement les gens se désintéressent de nos institutions parlementaires, mais il les méprise ouvertement, souvent avec l'encouragement de personnes bien intentionnées dans les grands organes de diffusion, et je parle d'eux tous. Pour certains, critiquer c'est être dans le vent.

Ainsi, lorsque les artistes de Radio-Canada se moquent du Parlement et de ses membres et mettent, avec malice, leur honnêteté en doute, les spectateurs ricanent. On trouve cela très drôle. Lorsque quelqu'un ici à la Chambre proteste, Radio-Canada nous accuse de ne pas supporter la plaisanterie. Nous sommes tous la cible de plaisanteries et la plupart d'entre nous n'en ont cure. Mais cette tactique constante, et le rabâchage de propos médisants, finit par fausser l'image que l'on se fait du Parlement et de ceux qui y siègent et y ont siégé avant nous. Par ailleurs, des programmes de ce genre jettent le discrédit sur notre forme de gouvernement démocratique. Pour moi, le seul choix qui existe en dehors de la démocratie parlementaire, c'est la dictature sous une forme ou sous une autre. La plupart des pays ont voulu échapper à la dictature et il leur a fallu plusieurs siècles pour produire une forme de démocratie parlementaire. La plupart d'entre nous, surtout les nouveaux venus au Canada, n'aimeraient pas beaucoup retourner à la dictature, quelle que soit la forme qu'elle revête, pour l'amour de l'efficience—ou pour toute autre raison tout aussi fallacieuse.

• (4.00 p.m.)

En cette année du centenaire, je signale à l'honorable représentante qu'elle devrait faire rédiger un ouvrage sur le fonctionnement du Parlement. Comme mes collègues, j'ai cherché un bon livre sur le processus parlementaire, mais je n'ai encore rien trouvé. J'ai même pensé collaborer avec des collègues de divers partis pour tâcher d'écrire un livre sur le Parlement, mais comme la Chambre siège pendant si longtemps, le temps nous manque pour accomplir les travaux supplémentaires qui nous plairaient. J'espère que le ministre chargera quelqu'un d'écrire un livre sur le Parlement. Elle pourrait peut-être choisir un courriériste parlementaire; je ne nommerai personne, mais il y a parmi eux des hommes d'expérience qui ont des critiques valables à formuler à l'endroit du Parlement et qui sont assez au courant de son fonctionnement. Le greffier de la Chambre pourrait peut-être nous apporter son aide. Le livre ou la brochure à paraître devrait être distribué aux élèves de 10e ou de 11e année et être rédigé dans une langue que tous pourraient comprendre.

Quand viendrait le temps pour les députés de présenter le livre dans leurs circonscriptions ils pourraient peut-être accompagner la présentation d'un discours sur le Parlement et son fonctionnement. J'ai déjà fait quelque chose de semblable. Je me suis fait un point d'aller dans toutes les écoles secondaires de ma circonscription, il y en a sept ou huit environ, faire un discours suivi d'une période de questions sur le fonctionnement du Parlement. L'initiative a remporté un succès énorme, et les étudiants et les enseignants l'ont beaucoup appréciée. Je recommande des projets semblables aux députés de tous les partis comme projets du centenaire. C'est aussi un service utile à rendre à l'éducation en général et à ses commettants en particulier.

J'exhorte le ministre à publier dans les deux langues un livret facile à comprendre; les renseignements donnés devraient s'appliquer partout au pays et montrer comment fonctionnent notre Parlement fédéral et les partis politiques qui le composent, les réunions secrètes des partis et ainsi de suite. Ce livre devrait être commandé pendant l'année du centenaire.

Avant de terminer, j'aimerais revenir sur un sujet que j'ai soulevé hier soir au cours de l'examen des prévisions budgétaires du ministre. Il s'agit, bien entendu, de lord Thomson of Fleet. J'ignore s'il est citoyen canadien, mais j'aimerais savoir comment il se situe par rapport à la citoyenneté canadienne. Il paraît qu'il a perdu sa citoyenneté parce qu'il a accepté un titre de Sa Majesté, notre reine; inutile de dire que le gouvernement n'a donné aucune précision à ce sujet. Personne ne semble savoir si lord Thomson est Canadien ou ne l'est pas.

Je constate qu'aux termes de certaines modifications qu'on propose d'apporter à la loi, personne ne perdra sa citoyenneté même s'il commet un acte de trahison. C'est probablement une bonne idée. Par contre, quelqu'un devrait-il perdre sa citoyenneté parce qu'il accepte un titre honorifique de notre reine? On ne perd pas sa citoyenneté parce qu'on accepte des titres honorifiques ou des décorations d'autres monarques—ainsi le roi de Grèce a décoré un ancien premier ministre du Québec. Je peux citer d'autres exemples.

D'après le texte du bill, il est clair que lorsqu'il sera entériné, on ne pourra perdre la citoyenneté canadienne que pour des motifs extrêmement graves, et encore, la décision est laissée à la discrétion du gouverneur en conseil. Cependant, en raison d'une résolution rédigée en termes vagues et adoptée il y a je ne sais combien d'années, la citoyenneté de lord Thomson reste incertaine. Il a fait beaucoup de bien pour le Canada et d'autres

pays, et pourtant sa citoyenneté est douteuse. Je demande donc au ministre quelle est la citoyenneté de lord Thomson. Je veux la réponse avant que le bill à l'étude soit adopté. Si, en raison de considérations d'ordre technique, lord Thomson a perdu la citoyenneté canadienne, j'espère que le ministre fera le nécessaire pour qu'il la recouvre. Je suis persuadé que le ministre ne voudrait pas que l'on puisse croire que le gouvernement ne veut pas prendre la mesure législative nécessaire, par vengeance politique à l'égard de lord Thomson. Quoi qu'il en soit, je prie le ministre de répondre à ma question. Lord Thomson est-il citoyen canadien, oui ou non? Si cet homme distingué a perdu la citoyenneté canadienne, il suffira d'adopter une petite modification pour la lui rendre.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je pourrais peut-être maintenant répondre à la question du député. Je désire signaler aux membres du comité que mon secrétaire parlementaire pilote le projet de loi à la Chambre. C'est sa première expérience de ce genre, et il répondra à toutes les questions soulevées par les députés, sauf à celle qu'a posée mon honorable ami.

M. Knowles: Très bien.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je me suis assurée que lord Thomson ne perde pas sa citoyenneté canadienne lorsqu'il a obtenu une récompense de la reine du Royaume-Uni et est devenu membre de la Chambre haute du Royaume-Uni. Avant d'aller plus loin, j'aimerais citer le paragraphe 1 de l'article 15 de la loi sur la citoyenneté canadienne:

> Un citoyen canadien qui, se trouvant hors du Canada et n'étant pas frappé d'incapacité, acquiert, par un acte volontaire et formel autre que le mariage, la nationalité ou la citoyenneté d'un pays autre que le Canada, cesse immédiatement d'être citoyen canadien.

On m'apprend que le 30 mai 1963 M. Roy Thomson, comme il s'appelait alors, Canadien de naissance, a demandé officiellement la citoyenneté du Royaume-Uni, manifestant ainsi par un acte officiel sa volonté d'obtenir la nationalité d'un autre pays. Un certificat lui a été délivré à cette fin le 5 juin 1963 par les autorités du Royaume-Uni. Donc, lord Thomson, par son initiative personnelle et sans aucune décision du gouvernement canadien, a bel et bien perdu sa nationalité canadienne. Il a, semble-t-il, accordé plus d'importance à une récompense quelconque qu'à son statut de citoyen du Canada.

Le député et le représentant de Kootenay-Ouest ont soulevé la quesstion des citoyens canadiens qui acceptent des honneurs ou des titres d'autres pays. La loi sur la citoyenneté canadienne n'entraîne pas la perte de la nationalité pour les Canadiens qui reçoivent des honneurs. Le député a demandé si, malgré la politique exprimée par des gouvernements successifs demandant aux citoyens canadiens de ne pas accepter de titres ou d'honneurs d'autres pays, sauf pour des services rendus au pays qui fait l'offre en temps de guerre ou pour des opérations militaires à laquelle ce pays-là participait en tant qu'allié ou associé du Canada ou en tant que membre des Nations Unis, les citoyens perdent pour ainsi dire leur droit de cité ou sont pénalisés s'ils acceptent des titres.

L'attitude d'un pareil citoyen est déterminée par la volonté expresse du Parlement proclamée initialement dans une résolution. Depuis lors, la politique que renferme la résolution a été suivie par les gouvernements canadiens successifs. Aucune disposition de la loi sur la citoyenneté ne prive l'intéressé de la citoyenneté ou ne lui inflige une autre peine quelconque.

• (4.10 p.m.)

M. Nesbitt: Le ministre me permettrait-il une question? L'honorable représentante a parlé d'un article de la loi en vertu duquel une personne qui accomplit certains actes, par exemple, qui fait une demande de citoyenneté dans un autre pays, peut perdre sa citoyenneté canadienne. Aux termes de cet article, le gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, révoquer la citoyenneté canadienne d'une personne qui fait cela ainsi que certaines autres choses. Le gouverneur en conseil a-t-il jamais exercé ce pouvoir?

L'hon. Mlle LaMarsh: Il s'agit là d'un article complètement différent. Aux termes de celui dont je parle, c'est-à-dire le paragraphe 1 de l'article 15, un citoyen canadien qui acquiert par un acte volontaire, autre que le mariage, la citoyenneté d'un pays autre que le Canada—et voici les mots essentiels—«cesse immédiatement d'être citoyen canadien». Cela se fait aux termes de la loi et non d'un décret du conseil.

M. le président: La parole est au député d'York-Est.

M. Stanbury: Puis-je poser au ministre une question complémentaire à celle qui vient d'être posée?

M. le président: La présidence a accordé la parole au député d'York-Est.

M. Otto: J'espère que le député d'York-Scarborough pourra poser sa question avant trop longtemps. J'ai l'intention d'être bref. Je suis heureux de m'adresser au secrétaire parlementaire, le ministre étant sorti pour fumer ... (*Exclamations*) ... J'avais oublié.

L'hon. Mlle LaMarsh: Je pose la question de privilège.

M. le président: A l'ordre. J'écouterai volontiers la question de privilège du ministre si elle veut d'abord reprendre son siège.

L'hon. Mlle LaMarsh: Nous sommes au comité, monsieur le président.

Ma question de privilège a trait à la plaisanterie de mon honorable ami—remarque qui ne paraîtra pas aussi amusante quand elle sera imprimée, quand elle paraîtra en noir sur blanc.

Mon ami sait que je me suis privée à cause de mon ancien portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social et pour la jeunesse du pays et que ces pénibles privations m'ont profondément marquée. Je demanderais donc au député de retirer sa remarque afin que le compte rendu ne prête pas à mauvaise interprétation.

M. Otto: Je savais qu'il y avait quelque chose que le ministre ne faisait pas, et je m'en souviens maintenant: l'honorable représentante ne fume pas. Je retire mes paroles. Je sais qu'elle ne sort pas pour griller une cigarette.

L'hon. Mlle LaMarsh: Voilà qu'il aggrave les choses.

M. Otto: Je voudrais parler précisément des questions posées aux personnes qui demandent la citoyenneté et de la conduite de certains de nos juges quant à ces demandes. J'ai ici ce qu'on appelle le guide de la citoyenneté canadienne. On donne cette brochure à tous les requérants pour les renseigner, et aussi pour les effrayer au plus haut point. Je cite un extrait de la préface:

> Lors de votre examen, le juge pourra vous poser des questions sur n'importe quel sujet comme moyen de déterminer vos connaissances du Canada et des institutions canadiennes.

Je vais citer certaines de ces questions. J'espère que le secrétaire parlementaire en connaît les réponses. Autrement, il pourrait, je présume être en danger de perdre la citoyenneté canadienne. Voici des exemples de questions qui peuvent être posées et le ministère serait bien avisé, je pense, d'examiner la situation avec soin en vue de la modifier. Ce livret est fort complet. Il renferme des questions comme celles-ci:

> Un traité a été conclu par lequel les Britanniques ont obtenu la mainmise sur la Nouvelle-France. Quelle est la date de ce traité?
>
> En 1837, il y a eu une rébellion dans le Haut et le Bas-Canada. Quels étaient les deux chefs de la rébellion?
>
> Qu'entend-on par le mot Confédération?

M. Nesbitt: C'est une excellente question.

M. Otto: Il y en a d'autres ici.

> Le Canada connaît, depuis la guerre, un puissant épanouissement culturel. Pouvez-vous mentionner deux importantes formes d'activité culturelle au Canada?
>
> Pouvez-vous identifier quelques aspects de la radio et de la télévision au Canada?

Le ministre est parti, mais je sais que le secrétaire parlementaire peut donner une réponse brève et très explicite à cette question.

> Qui est responsable de l'enseignement au Canada? Qui en assume les frais?
>
> Quelle est la différence entre le service du gouvernement et les organisations volontaires?

Il y a quarante ou cinquante questions dans cette brochure de 90 pages. En vérité, qu'ont-elles vraiment à voir avec le désir d'accéder à la citoyenneté?

La plupart des gens, les immigrants en particulier, sont occupés à gagner leur vie, et les candidats à la citoyenneté doivent consacrer 90 p. 100 de leur temps à s'établir et, dans bien des cas, à apprendre une nouvelle langue. Ces problèmes exigent presque toute leur énergie. On ne devrait certes pas attendre des candidats qu'ils en sachent plus que les autres citoyens canadiens. A mon avis, ils doivent en savoir autant mais non davantage.

Je défie le secrétaire parlementire de poser ces questions à une centaine de citoyens choisis au hasard. Il constatera, je pense, que peu d'entre eux sauraient répondre. A mon avis, on devrait user de bon sens.

Comme un député nous l'a rappelé, nous avons attaché certains droits à la situation d'immigrant reçu. Ce dernier ne peut être renvoyé du pays sans une bonne raison. D'autre part, on lui refuse parfois la citoyenneté. Il s'ensuit, me semble-t-il, une étrange situation. Choisissons entre les deux termes. Si nous disons à l'immigrant reçu, demeurant au pays depuis dix ans: «Vous êtes en possession du droit de demeurer ici», tout en lui refusant la citoyenneté, nous agissons sûrement de façon peu logique. Pourquoi donc procéder de la sorte?

Pour terminer, je veux souligner un autre point. J'aimerais que le secrétaire parlementaire en prenne note et, si possible, qu'il le porte à l'attention du gouvernement. J'ignore si le secrétaire parlementaire a déjà librement accès auprès des puissants, mais mon ami semble appelé à des grandes choses et il pourrait donc probablement transmettre ma proposition.

Hier, j'ai présenté un bill visant à accorder à tout immigrant reçu, arrivé au Canada avant le 1er juillet 1967, et résidant légale-

ment au Canada, le droit à la citoyenneté, comme un geste de bienveillance à l'occasion de la célébration de notre centenaire. Seul le serment d'allégeance serait requis. J'ai entendu dire, et lu également, que bien peu d'immigrants reçus avaient été expulsés, depuis bon nombre d'années. Mon projet de loi ne serait donc vraisemblablement pas de nature à susciter beaucoup de difficultés à cet égard.

Vous pouvez vous imaginer la réaction de tous ces immigrants en apprenant que, le 1er juillet, jour de notre anniversaire, ils pourront demander la citoyenneté avec l'assurance qu'ils y ont droit. Je suppose que nous organiserions des fêtes pour l'occasion. Les immigrants qui ne sont pas encore citoyens canadiens participent à toutes nos célébrations. Ils aimeraient à en être à part entière et il n'y a pas de meilleur moyen de leur assurer cela, selon moi, qu'en leur accordant la citoyenneté comme je l'ai proposé.

J'aimerais que le ministre et le secrétaire parlementaire étudient sérieusement la question. Si le cabinet veut proposer un amendement dans ce sens et que la Chambre l'accepte, tout ira pour le mieux.

• (4.20 p.m.)

M. le président: Si le député de York-Scarborough désire poser tout de suite sa question, je donnerai après la parole au député de Winnipeg-Nord.

M. Stanbury: Je cède volontiers la parole au député de Winnipeg-Nord; je ferai mes remarques lorsqu'il aura terminé ses observations.

M. Orlikow: Monsieur le président, la citoyenneté et les modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne ont été discutées à chaque législature depuis mon arrivée ici en 1962. Les députés de tous les partis, y compris de simples ministériels qui représentent des circonscriptions habitées par de forts groupes ethniques, ont assailli le gouvernement de propositions visant à améliorer la loi sur la citoyenneté canadienne et son application quotidienne. Leurs propositions, mises en œuvre, auraient pu supprimer les anomalies qui persistent encore.

Je m'étonne que le ministre ait proposé ce qu'un député a qualifié de rafistolage au lieu du remaniement en profondeur qu'on nous promet depuis trois ou quatre années. Ce projet de loi n'apportera que de légères améliorations à la loi qui régit ce domaine. Je m'étonne aussi que le ministre n'ait pas fait un exposé pour préciser l'objet de la mesure et les résultats qu'il espère découler de son application et également pour indiquer quand on proposera la revision à fond promise par ses prédécesseurs.

Lorsqu'il a amorcé le débat au nom de l'opposition officielle, le député de Royal a exprimé l'espoir que le ministre répondrait à des questions avant de clore le débat. Je ne m'oppose pas à ce que le secrétaire parlementaire se prête à cette tâche, mais cette mesure et cette question sont d'une importance telle que le ministre se doit d'exposer les objets du bill à la Chambre et au pays.

Libre au député d'York-Est de dire en termes très éloquents que le présent bill contribue beaucoup à faire disparaître les différences qu'il y a sous le rapport de la citoyenneté entre les gens qui naissent au Canada et ceux qui viennent y demeurer. La portée du bill ne s'étend pas jusque-là, je pense. Le député d'York-Est a fait observer que les immigrants qui demandent la citoyenneté canadienne doivent pouvoir répondre à beaucoup de questions auxquelles ne peuvent répondre la plupart des citoyens. Monsieur le secrétaire parlementaire, sans s'y être préparés, la majorité des députés auraient probablement de la difficulté à réussir les examens de citoyenneté si on les exigeait pour qu'ils deviennent citoyens ou même député.

Ceux qui ont eu la chance de naître au Canada n'ont pas besoin d'examen pour obtenir la citoyenneté.

M. Herridge: Pourquoi en aurions-nous besoin?

M. Orlikow: Je ne crois pas que nous le devrions, mais à mon avis, une personne qui arrive au Canada, y demeure cinq ans, subvient à ses besoins et à ceux de sa famille, envoie ses enfants à l'école, paie des impôts et d'autres dépenses, ne devrait pas être tenue de subir un examen afin d'obtenir la citoyenneté.

Toutefois, ce n'est pas la principale question au sujet de laquelle j'ai l'intention de parler. Je voulais dire que ce projet de loi, comme de nombreuses autres mesures du Parlement et du gouvernement, n'est que de la frime. En vertu de certaines dispositions, nous faisons des promesses à ceux qui veulent devenir citoyens et nous prenons des engagements à leur égard, mais aux termes d'autres dispositions, nous les retirons.

L'article 31 stipule que lorsqu'une cour de la citoyenneté a tenu une audience et décidé qu'un particulier a les qualités requises pour devenir citoyen, le ministre peut lui accorder la citoyenneté. Le mot «peut» ne se trouve pas dans cet article par hasard. Bien que le ministre puisse accorder la citoyenneté à cette personne, je suppose qu'il pourrait également

la lui refuser. C'est un pouvoir très étendu accordé au ministre. Comme la chose s'est si souvent produite déjà, lorsque le ministre refuse d'accorder la citoyenneté, il ne divulguera pas au requérant, à son avocat ni même à son député, la raison de ce refus.

Je n'ai pas l'intention de citer de noms aujourd'hui, mais un ancien ministre de l'immigration, le ministre du Travail, qui vient de quitter son siège, connaît fort bien un des exemples auxquels je songe. Dans maintes régions du Canada des personnes hautement cotées n'ont pu obtenir la citoyenneté canadienne. Je songe à un professeur éminent de Toronto, connu dans le monde entier, qui s'est établi ici comme immigrant et a occupé beaucoup de postes importants au sein du gouvernement, et n'a jamais réussi à obtenir la citoyenneté canadienne. Je me souviens d'un professeur d'une école de médecine canadienne qui est venu des États-Unis s'établir au Canada. C'est un homme de science brillant, et sous sa direction, l'école de médecine a au moins décuplé ses activités. Il a réussi à faire venir un grand nombre de personnes distinguées d'autres pays. Il a représenté le Canada à différentes conférences internationales dans le domaine des sciences, auxquelles il a été délégué par son université, et de temps à autre, je suppose, par le gouvernement canadien. Mais cet homme, malgré la distinction de ses parrains, qui comptaient entre autres un sous-ministre fédéral, s'est vu refuser la citoyenneté à maintes reprises.

L'honorable député de Royal s'est demandé si l'on pouvait refuser la citoyenneté à quelqu'un à cause de ses opinions politiques. Je doute que les deux personnes dont je viens de parler aient jamais été membres du parti communiste. Mais même s'ils l'ont déjà été, si leur trempe et leur caractère permettent au gouvernement du Canada de les laisser s'établir de façon permanente sur son territoire, et occuper des postes importants et distingués, alors en quel honneur leur refuse-t-on la citoyenneté? Si une personne représente un danger pour la sûreté de l'État ou s'occupe d'espionnage, cela c'est une raison plausible. Personne ne le contestera. Mais parce qu'une personne n'est pas d'accord avec la politique étrangère des États-Unis ou avec celle du Canada, ou parce qu'elle estime que le Canada ne devrait pas avoir de bombes nucléaires, sont-ce là des raisons suffisantes pour refuser de lui accorder la citoyenneté? En ce faisant, nous foulons aux pieds les droits de la démocratie dont jouit, nous aimons à le croire, toute personne vivant au Canada. Mon avis au gouvernement est qu'il est temps de mettre fin à cet état de choses.

• (4.30 p.m.)

Autre chose maintenant. Je l'ai déjà dit, et je le répète, il y a dans ma circonscription un certain nombre de personnes dont la demande de citoyenneté est rejetée depuis longtemps. Il s'agit, je suppose, de gens venus ici au début du siècle, après la première guerre mondiale, et qui ont montré de la sympathie pour la révolution communiste en Russie. Certains d'entre eux ont adhéré, je présume, au parti communiste. D'autres, tout en n'ayant jamais adhéré au parti communiste proprement dit, ont appartenu à ce que ceux d'entre nous qui ont combattu le communisme ou qui ont eu affaire à lui de l'une ou l'autre manière appellent les organisations du front populaire, ces organisations fraternelles et coopératives qui, je l'admets, ont été créées par le parti communiste et par ses sympathisants.

Ces gens ne s'adressent pas à moi. Pas un seul n'est venu solliciter mon intervention pour leur obtenir la citoyenneté. C'est peut-être à cause de ma réputation d'anticommuniste si bien établie au Canada et ailleurs. Ce sont toutefois des gens qui habitent le Canada depuis 10, 15, 20 ou 30 ans. Il est absurde de leur refuser la citoyenneté après tant d'années pour la simple raison qu'ils avaient adhéré au parti communiste ou à un de ces mouvements sympathisants dont je ne donnerai pas les noms. Le plus grave c'est qu'on ne se contente pas de leur refuser la citoyenneté mais qu'on ne leur donne aucun motif justifiant ce refus ni l'occasion de prouver, le cas échéant, qu'ils étaient victimes d'une erreur.

Ce n'est certes pas l'endroit où discuter de la GRC. Je ne me suis jamais caché de ne pas être le plus grand admirateur de la GRC à la Chambre et de son aptitude à décider qui est subversif et qui ne l'est pas. Même le plus grand admirateur de la GRC doit admettre qu'elle est formée d'un groupe d'hommes qui, tout comme leurs semblables, peuvent se tromper et se trompent effectivement. Je ne vais pas rappeler les faits en détail, mais mon collègue de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles avait signalé il y a quelques années le cas d'un jeune homme, dont le nom m'échappe en ce moment, et à qui on avait refusé le droit de se rengager dans la marine parce que son oncle aurait été membre du parti communiste. Après que mon collègue eut soulevé et approfondi la question, on a découvert qu'il s'agissait d'une autre personne du même nom, mais sans aucun lien de parenté. Si mon collègue ne s'était pas occupé de la chose, ce jeune

homme n'aurait jamais su pourquoi on lui refusait le droit de se rengager dans la marine.

Mon collègue, le député de Springfield, dit «Mettons qu'il ait été son oncle». Nous avons fait des progrès. Nous ne sommes sûrement pas pour condamner les gens ou dire qu'ils sont coupables à cause de certains liens, surtout s'il s'agit de liens de parenté. On choisit ses amis, mais on n'a pas grand-chose à dire dans le choix de sa famille. Ce à quoi je veux en venir c'est ceci: nous avons fait beaucoup de progrès dans nos efforts pour surmonter les difficultés que pose l'immigration. Nous devons sûrement pouvoir trouver le moyen de permettre à ceux à qui on refuse la citoyenneté, parce qu'ils ne sont pas censés répondre à toutes les exigences de la sécurité, quelles qu'elles soient—et moi, député, j'ignore ce qu'elles sont—peut-être le secrétaire parlementaire le sait-il—de permettre à ces gens, dis-je, de savoir d'une façon générale de quoi on les accuse. Pour l'instant, je ne dis pas que cela devrait se faire ouvertement ni que l'accusateur devrait comparaître devant le tribunal, ni encore que les détails précis devraient être documentés. Je reconnais les difficultés énormes auxquelles nous faisons face en tentant de traiter de toute cette question de sécurité.

Il serait, à mon avis, possible d'instituer une commission d'appel composée de citoyens éminents dont le sérieux est reconnu et qui pourrait, par conséquent, obtenir, confidentiellement si nécessaire, une déclaration exposant les raisons qui motivent le rejet d'une demande. Cette commission pourrait rétablir les faits, si les documents obtenus des organismes officiels compétents se révèlent erronés. Ce droit n'est pas stipulé dans le projet de loi. Cette mesure est muette sur le droit d'une personne à qui on a refusé la citoyenneté d'obtenir une liste ou même un aperçu des reproches qu'on lui fait pour qu'elle puisse y répondre, se justifier afin de se laver de tout soupçon. Voilà qui me semble incompatible avec tous les principes de justice, de democratie et de droits individuels auxquels nous nous faisons fort d'adhérer.

Sans avoir l'intention de voter contre ce bill, j'ai certaines réserves et je proposerai peut-être certains amendements. Cependant, je tiens à dire pour ma part et pour certains autres députés qui ont souvent parlé de la question, que je suis amèrement déçu que le gouvernement n'ait pas vraiment tenu compte des objections précises qu'ont souvent formulées au cours des années des députés de tous les partis.

[M. Orlikow.]

M. Badanai: Monsieur le président, je suis particulièrement heureux de participer à la discussion de ce bill parce qu'il augure la disparition de la discrimination contre les Canadiens nés à l'extérieur du Canada et qu'il donne, en outre, plus de sens à la mesure législative. En parlant de nos ressources naturelles, nous manquons rarement de nous vanter de nos vastes gisements minéraux, de nos immenses forêts et de l'abondance d'énergie hydro-électrique, sans parler des grands gisements d'huile, de gaz, et le reste. Mais quand parlerons-nous des éléments encore plus essentiels à l'épanouissement de notre société industrielle moderne: notre main-d'œuvre et notre notion d'unité, avec une citoyenneté unique?

Je me souviens qu'au mois de février 1959, le ministre actuel des Transports, le député de Bonavista-Twillingate, a présenté à la Chambre un bill visant à faire disparaître l'article de la loi qui établit la discrimination —l'objectif même du présent bill—en vertu duquel un citoyen canadien naturalisé peut, en certaines circonstances, perdre sa citoyenneté. Toutefois, comme bien d'autres bonnes propositions émanant de simples députés, elle fut étouffée par les partisans du parti conservateur.

• (4.40 p.m.)

Notre époque accuse des tendances très nettes vers une diminution du nationalisme étroit, plus particulièrement parce que la loi actuelle entre en conflit avec l'esprit et la lettre de la Déclaration canadienne des droits, qui a reçu l'appui unanime de la Chambre. Je veux parler de l'article de la loi qui prévoit qu'en certaines circonstances, un citoyen canadien naturalisé peut encore se voir révoquer son certificat de citoyenneté par le gouverneur en conseil. Depuis mon élection à la Chambre, en 1958, je préconise l'élimination de la distinction injuste à l'endroit des citoyens canadiens naturalisés, de manière qu'ils soient dorénavant sur le même pied que les Canadiens de naissance. J'affirme que si un Canadien naturalisé commet un acte de trahison, la loi doit en disposer exactement comme elle disposerait d'un Canadien de naissance.

J'ai toujours été convaincu qu'il fallait abolir cette discrimination, non seulement parce que je suis moi-même un citoyen canadien naturalisé, mais parce qu'il y a des milliers de gens dans le même cas et qu'en acceptant la citoyenneté canadienne, ils ont tous accepté les devoirs et les obligations qui en découlent. Je ne vois aucune différence entre les devoirs

et les obligations qui leur sont imposés en tant que citoyens et ceux qui sont imposés aux personnes nées au Canada. Il existe une certaine citoyennneté canadienne, mais elle manque de vigueur et de cohésion. Les Pères de la Confédération ont cru qu'ils pourraient construire une nation avec deux groupes ethniques, les Français et les Anglais. On n'a pas beaucoup songé alors que d'autres viendraient s'y ajouter. On a construit sur les fondations d'un État biculturel mais la superstructure comprend aussi nombre d'autres groupes ethniques. Je me réjouis que, dans l'intérêt du Canada, ce projet de loi abolira la citoyenneté de deuxième ordre. Cela contribuera à unir les groupes ethniques de notre pays, et l'unité est la condition essentielle du Canada.

Voici les propos que le très honorable Louis St-Laurent tenait, il y a quatorze ans, lors d'une réunion tenue à Toronto:

> A mon avis, c'est parce que nous avons appris à nous respecter mutuellement et à conserver notre héritage qu'il nous a été possible, depuis la guerre, d'admettre au pays 800,000 immigrants sans éliminer ni même modifier le caractère fondamental de notre vie nationale. Ces hommes, ces femmes et ces enfants fournissent un apport réel à notre activité nationale. Sans eux, nous serions plus pauvres sur le plan économique, culturel et spirituel.
>
> La plupart d'entre eux sont venus au Canada avec la ferme intention de devenir de bons citoyens canadiens, et nous leur permettons d'acquérir un attachement sincère envers notre pays, étant donné le respect et la compréhension que nous avons développés à l'égard des traditions et de la culture de nos concitoyens.

En novembre 1962, j'ai proposé la première lecture du bill nº C-88 modifiant la loi sur la citoyenneté canadienne. Le projet de loi avait pour but d'autoriser une cour de la citoyenneté à recommander la délivrance d'un certificat de citoyenneté à un requérant qui est l'épouse d'un citoyen canadien, même si cette dernière est incapable de parler l'anglais ou le français.

Plusieurs centaines d'épouses de citoyens canadiens ne rempliront jamais les conditions voulues pour se faire naturaliser par un juge, au Canada, en raison de leur âge, de l'éloignement de leur domicile ou de leur connaissance insuffisante de l'anglais ou du français qu'elles ne pourront d'ailleurs jamais bien apprendre. Certaines peuvent converser en anglais ou en français douteux et comprennent les simples questions qu'on leur pose, de même que beaucoup de requérants du sexe masculin; cependant, lorsque ces gens se trouvent face à face avec un juge en toge et au visage austère, ils deviennent muets de panique et ne peuvent répondre aux questions. Leur demande doit donc être rejetée.

On leur dit de faire une nouvelle demande, deux ans plus tard, et s'ils le font, ils doivent de nouveau verser $10 pour passer par le même processus, sans pour cela avoir la certitude de réussir. Ces chinoiseries découragent bien des requérants, qui ne font pas une nouvelle demande et restent ressortissants étrangers dans leur pays d'adoption. Il faut changer tout à fait la méthode d'examen.

Le tribunal pose aux postulants à la citoyenneté des questions dont certaines confondraient même un député, comme le signalait mon bon ami, le député d'York-Est. Laissez-moi vous en donner des exemples. Le député d'York-Est en a donné. Dans une liste de 42 questions posées par le juge aux postulants à la citoyenneté, on trouve les suivantes: Comment les sénateurs sont-ils nommés? Savez-vous en quelle année Jacques Cartier est débarqué au Canada? Pouvez-vous nommer les deux chefs de la rébellion de 1837? Comment le Canada est-il devenu un pays à la suite d'un accord entre certaines provinces? Quel est le nom de cette loi du Parlement? Quels sont les noms des provinces qui ont fait partie de cette fédération? Combien y a-t-il de territoires au Canada? Quelle province a la plus grande superficie? Quelle province a la plus forte population? Quel est le nom de la plus récente loi du Parlement qui touche notre constitution? Quel palier de gouvernement est responsable de la construction des routes? Quelle province produit le plus de bois? Imaginez, monsieur le président. (*Applaudissements*)

Ce sont là des échantillons des questions que posent nos tribunaux de la citoyenneté à des immigrants qui cherchent à devenir citoyens canadiens. Il me semble que nous pouvons imaginer un questionnaire meilleur et plus simple pour ces nouveaux arrivants qui désirent devenir citoyens. En octobre 1961, une délégation du *Canadian Council of National Groups* s'est réunie à Ottawa et a présenté un mémoire au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour demander une refonte de la loi sur la citoyenneté canadienne qui, actuellement, refuse la citoyenneté pour différentes raisons dont aucune n'a été clairement expliquée au postulant. A cet égard, je partage l'opinion du député de Winnipeg-Nord.

• (4.50 p.m.)

A mon avis, les candidats à la citoyenneté canadienne, dont la demande a été rejetée pour des raisons autres que leur manque de connaissances linguistiques, devraient pouvoir se défendre contre les accusations qui, dans bien des cas, reposent sur des jalousies et des animosités mesquines. Le ministre devrait reviser leur cas, et j'exhorte le gouvernement à

prendre des mesures pour éliminer ce genre de discrimination.

Depuis plusieurs années, on a plus ou moins négligé la direction de la citoyenneté. Toutefois, comme on l'a maintenant séparé de l'immigration—et je dois dire que je ne sais pas si cela est bon—il devrait y avoir une amélioration. Nous espérons que cette direction recevra l'attention qu'elle mérite, vu le rôle important qu'elle joue dans l'expansion du pays.

Il faut absolument fournir plus de services d'orientation aux immigrants, dont les rapports avec le peuple canadien devraient être encouragés.

Dans les grands centres comme Toronto, Montréal, Hamilton, Windsor et la tête des Lacs, où sont concentrés la moitié de tous les immigrants d'après-guerre, l'établissement de bureaux de la citoyenneté serait justifié. Si nous voulons résoudre le problème de l'intégration, qui est constant, les frais d'établissement de ces bureaux sont plus que justifiés.

Ces bureaux serviraient de service de renseignements pour les nouveaux arrivants. Ils recruteraient de nombreux travailleurs bénévoles qui prêteraient leur concours pour les services d'accueil, d'interprétation, d'enseignement de l'anglais et d'autres services requis par les immigrants.

Outre leurs services habituels, les bureaux de la citoyenneté seraient en liaison étroite avec le bureau local du ministère de la Main-d'œuvre quant aux problèmes de discrimination dans l'embauche et le logement. De nombreux immigrants et membres de groupes minoritaires font face à des problèmes dans le domaine des droits civils, et pourtant, rares sont ceux qui savent que le centre local de main-d'œuvre s'occupe des plaintes à cet égard. Ils s'adresseraient plus volontiers à un bureau de la citoyenneté en ce qui concerne les drois économiques, sociaux et culturels. Ces bureaux assurerait des services uniformes dans tout le pays.

Présentement, nombre de groupes nationaux ou de personnes offrent une assistance aux membres de leur propre nationalité. Ce genre d'aide pourrait être très utile si on le faisait passer par un bureau de la citoyenneté. L'assistance actuelle n'est pas organisée sur une base professionnelle et, comme elle est offerte par des gens qui ont la même nationalité que les bénéficiaires, l'intégration de ces derniers peut en souffrir. Ensuite, il y a aussi certains chefs de groupes ethniques qui veulent y exercer une maîtrise politique, et cela est dangereux et malsain puisqu'il peut en résulter de l'exploitation politique.

Je suis convaincu que si nous nous préoccupions davantage des problèmes de citoyenneté sur une base locale, nous éliminerions certaines des critiques entendues lors des audiences de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Les bureaux de la citoyenneté pourraient régler une difficulté avant qu'elle dégénère en problème national.

Je crois que l'intégration est la base de l'unité canadienne, que tous les groupes et individus sont liés ensemble par une citoyenneté commune et qu'ils contribuent à l'édification d'un patrimoine commun. Il ne s'agit pas là de frime, comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord.

Je tiens à féliciter le ministre d'avoir présenté cette mesure qui va mettre fin à la discrimination qui irrite les nouveaux venus depuis longtemps. Je voudrais ajouter que, personnellement, je n'ai que des éloges à faire du juge de la cour de la citoyenneté, le maire Ernest Reed, dont la juridiction, comme président de la cour de la citoyenneté à Fort William, s'étend à tout le district de Thunder Bay, à partir de White River, à l'est, jusqu'à Atikokan, dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Il a fait preuve de beaucoup de tact et de considération lors de l'examen des candidats à la citoyenneté. Si nous avions plus d'hommes de son calibre dans toutes les villes canadiennes, personne ne critiquerait la procédure d'examen des cours de la citoyenneté au Canada. Je suis fier d'avoir eu l'honneur et le plaisir de le recommander au poste qu'il occupe avec comptétence et dignité.

M. Roxburgh: Monsieur le président, je serai très bref. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les deux orateurs qui m'ont précédé et j'espère que le sympathique secrétaire parlementaire fera part de nos idées au premier ministre.

L'honorable représentant d'York-Est a énoncé des idées et des suggestions semblables à celles de l'honorable député de Fort-William au sujet des questions plutôt bébêtes qu'on pose aux requérants. Lorsque l'honorable M. Favreau était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je lui avais proposé de rédiger un nouveau manuel pour les immigrants. Je crois comprendre que la rédaction n'est pas terminée. J'espère que le secrétaire parlementaire en parlera au ministre pour que ce nouveau livre soit publié le plus tôt possible, car on en a grandement besoin.

Le représentant d'York-Est a aussi déposé hier un nouveau projet de loi, que j'ai eu l'honneur d'appuyer, pour permettre aux immigrants venus au Canada mais qui ne sont pas des citoyens canadiens de le devenir pendant cette année du centenaire. Il me semble

qu'on devrait éprouver une émotion exceptionnelle à acquérir la citoyenneté canadienne pendant l'année du centenaire.

Les différents juges des cours de la citoyenneté à travers le pays doivent décider qui peut devenir un citoyen.

• (5.00 p.m.)

M. Knowles: Il est cinq heures.

M. Roxburgh: Puisque le député d'Oxford et celui d'Essex-Ouest ont parlé de la cour de London, je m'en voudrais si j'omettais de mentionner notre juge de la cour de la citoyenneté. Je tiens à déclarer que dans le comté de Norfolk, nous avons l'une des meilleures cours de la citoyenneté au Canada. Je le dis très sincèrement.

M. le président: Je m'excuse d'interrompre le député.

M. Roxburgh: Je n'ai pas grand-chose à ajouter.

M. le président: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le député continue.

Des voix: D'accord.

M. Roxburgh: Je tiens à déclarer que selon moi, l'une des plus importantes décisions d'un individu, en dehors des vœux du mariage, concerne son accession à la citoyenneté d'un pays. N'oublions jamais que ces gens abandonnent leur pays d'origine. Nous avons beau jeu, dans cette enceinte, d'être contents de nous; mais nous sommes nés et nous avons grandi dans ce pays. Essayons de nous mettre dans leur peau. Si nous comparaissions devant le juge d'une autre pays, comment serions-nous reçus? Allons-nous être reçus à bras ouverts?

Il faut se rappeler qu'on a permis aux intéressés d'entrer au Canada. Dans le comté de Norfolk, M. Brickenden est l'un des juges les plus éminents de la province. Après l'audience du tribunal, l'IODE sert aux requérants du café et des sandwichs. Nous faisons leur connaissance, le maire de la ville s'entretient avec eux. Je sais, car il en a été question à plusieurs reprises au caucus, que dans une ville pas très éloignée de ma circonscription, les gens ne peuvent en dire autant de leur cour de la citoyenneté. C'est bien dommage et j'espère que le ministre examinera la question, car on ne saurait tolérer cet état de choses au Canada.

Pour terminer, je voudrais dire que le parti libéral avait promis, notamment, promesse qui a peut-être été oubliée par les orateurs précédents, c'était de mettre sur un pied d'égalité le citoyen de naissance et le citoyen naturalisé. Cette promesse a été tenue.

L'hon. M. MacEachen: J'invoque le Règlement, et je reconnais que mon intervention est un peu irrégulière. Pourrait-on adopter le bill à cette étape et à la troisième lecture les députés qui auront des choses à dire pourront alors faire des observations.

M. Fairweather: Le secrétaire parlementaire n'a pas pris la parole. Le bill a été étouffé par les députés ministériels. Nous comptions sur une explication puisque quatre orateurs de l'opposition ont pris la parole. C'est une méthode à laquelle je m'oppose.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE STAGES

M. A. D. Hales (Wellington-Sud) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir une sorte de programme de stage d'étude à la Chambre des communes qui offrirait aux étudiants en sciences politiques, aux journalistes et aux étudiants en droit émérites une occasion de mieux comprendre le système législatif fédéral. Les participants à ce programme viendraient à Ottawa travailler plein temps, pendant six à neuf mois, comme aide-députés et recevraient un traitement minimum provenant en partie du gouvernement fédéral et en partie d'une bourse qu'offrirait une fondation reconnue. Des concours pour l'obtention de cette bourse auraient lieu chaque année et l'annonce de ces concours coïnciderait avec l'ouverture de la session.

Monsieur l'Orateur, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée de soumettre de nouveau ce sujet à la Chambre sous forme de projet de résolution. Le 27 juin dernier, j'ai eu l'occasion de commenter assez longuement le même projet de résolution. Je ne veux pas prendre aujourd'hui le temps de répéter ce que j'ai dit alors, et me contenterai de faire quelques brèves remarques en guise d'entrée en matière. J'ai conçu ce projet de résolution par suite du volume considérable de mémoires qui parviennent aux députés et des publications, bill, et autres travaux de recherche qu'un grand nombre d'entre eux doivent entreprendre.

A mesure que le gouvernement devient de plus en plus complexe, il devient évident qu'un député a besoin d'une aide quelconque. Un des meilleurs moyens qui permettraient à un député d'obtenir de l'aide serait l'adoption d'un programme d'internat pour les étudiants en science politique, en journalisme ou en droit. Ils viendraient travailler ici en vertu

d'un programme d'internat semblable à celui d'un étudiant en médecine qui doit faire son internat dans un hôpital, avant de commencer à pratiquer. Il n'y a pas de meilleur endroit, je crois, que la colline parlementaire pour acquérir de l'expérience et les connaissances pratiques que devraient avoir ceux qui exercent cette profession. La présente résolution est fondée sur cette théorie.

Quelle est la solution au problème? Nous pouvons obtenir de l'aide de la bibliothèque. Ce programme est en vigueur depuis environ deux ans et je crois que le personnel se compose maintenant d'environ dix préposés à la recherche. Il y a également deux secrétaires. On estime que le coût du personnel cette année sera d'environ $115,000, d'après les prévisions budgétaires. Dans son rapport, le bibliothécaire a mentionné que 68 députés seulement ont eu recours à ce service. Il semblerait, d'après l'usage restreint de ce service, qu'il ne fournit pas le genre d'aide que le député recherche.

Nous devons donc avoir recours à un autre moyen, au programme de stage d'étude que je préconise dans cette résolution. Afin d'assurer quelque suite à mes remarques, je devrais commencer par exposer brièvement le but de la résolution, décrire la manière dont seront choisis les stagiaires et faire connaître comment les fonds nécessaires à l'exécution du programme seront obtenus. Je pourrais peut-être ensuite vous faire part d'une ou deux impressions à propos des réactions des journalistes, d'après les commentaires soulevés la dernière fois que cette résolution a été mise en délibération.

J'ai suffisamment parlé du but de la résolution, je pense. Nous reconnaissons tous le but et la nécessité d'un tel programme. Quelle serait la méthode de sélection? Comment choisirait-on ces stagiaires? Ce sont là des propositions que je vous présente, et j'espère que nous pourrons entrer dans le détail une autre fois ou ailleurs. Le choix des stagiaires se ferait par concours tenu à l'échelon national. L'âge de ces gens devrait varier entre 21 et 25 ans. Les critères de sélection seraient une formation supérieure, l'expérience pratique et la compétence professionnelle.

• (5.10 p.m.)

Je propose la création d'un comité, constitué de deux conservateurs, deux libéraux, un membre du Nouveau parti démocratique, un du Crédit social, deux politologues, deux avocats et deux journalistes, qui choisiraient les personnes aptes à devenir stagiaires. Les demandes viendraient de diplômés des trois catégories mentionnées. Elles seraient faites en décembre et le choix s'effectuerait vers le 31 mars, afin que les stagiaires puissent se mettre au travail le 1er septembre.

Je pourrais fournir de plus amples détails, comme par exemple le montant de la rémunération des stagiaires, et ainsi de suite, mais je ne veux pas abuser de la patience de la Chambre parce qu'il se peut que d'autres députés veuillent dire ce qu'ils pensent du projet de résolution.

Tout cela entraîne des frais, monsieur l'Orateur. On a proposé de payer aux stagiaires un salaire qui leur permette de vivre, semblable à celui des internes des hôpitaux—une somme d'environ $4,500 ou $5,000 par an. Le gouvernement ferait bien, je pense, de songer à établir un fonds du centenaire de un million de dollars à cette fin. Si cette somme était placée à 6 p. 100, mettons, pour faciliter le calcul, et que nous versions aux stagiaires $4,500 par année, le fonds pourrait servir à une douzaine de stagiaires. Nous pourrions aussi faire appel à des organismes comme la Fondation Ford, qui serait sûrement heureuse d'apporter son concours au programme de stage exposé dans le projet de résolution.

Je suis sûr que l'on trouverait vite les fonds nécessaires, monsieur l'Orateur. Un programme de stage du même genre fonctionne depuis bon nombre d'années aux États-Unis, et avec d'excellents résultats. Il nous assurerait une aide personnelle, qui nous manque à l'heure actuelle. Naturellement, les employés de la Bibliothèque doivent s'acquitter de leur travail sans aucun esprit de parti, mais je pense que les députés préféreraient surveiller leurs propres travaux de recherches, plutôt que de se fier à une documentation impartiale et trop générale, préparée par un personnel indépendant. Chacun des députés bénéficierait, selon moi, de meilleurs travaux de recherches et serait en mesure de surveiller personnellement le travail de son aide.

Il y a bien des travaux que pourraient faire les stagiaires de concert avec un député: préparer les matériaux nécessaires aux recherches, rassembler la documentation voulue pour les discours, lire bon nombre des mémoires adressés aux députés, et surtout aider ces derniers dans le cas des mesures législatives très compliquées présentées à la Chambre. Pas un député ne refusera d'admettre, je pense, qu'il arrive à la Chambre mal préparé à l'étude et à la compréhension des mesures législatives et est peu en mesure de faire à leur sujet des remarques claires et concises.

Il suffit, pour cela, de se reporter à l'époque où le régime de pensions du Canada a été présenté à la Chambre. De combien de temps et de quels moyens chacun d'entre nous disposait-il, monsieur l'Orateur, pour étudier cette mesure législative? Je songe aussi à

l'important projet de loi sur les transports, présenté à la Chambre au cours de la dernière session, et également au bill sur l'unification. Nous aurions tous eu grand avantage, je pense, à bénéficier de l'aide de stagiaires dans ces domaines-là.

Songez aussi, monsieur l'Orateur, à la magnifique formation que recevrait, en vertu de ce programme, le lauréat de ce concours. Combien l'expérience acquise lui serait précieuse. L'étudiant en droit deviendrait meilleur avocat. L'étudiant en journalisme, meilleur journaliste. Et le professeur de sciences politiques, songez combien sa compétence serait accrue pour exercer sa profession.

Autre facteur qui doit entrer en ligne de compte: un grand nombre de ces jeunes stagiaires caressent peut-être secrètement l'espoir de devenir député. S'ils étaient élus, monsieur l'Orateur, songez donc combien ils seraient plus à la hauteur de leur tâche, ayant pu se familiariser avec nos procédures pendant un semestre au moins. Il est inutile de m'étendre longuement sur l'aide appréciable qu'ils apporteraient aux députés; ce stage serait mutuellement profitable aux députés et aux stagiaires.

J'aimerais terminer mon bref exposé en consignant au compte rendu un ou deux extraits d'éditoriaux parus après que j'eus présenté cette résolution le 27 juin 1966, pendant notre dernière session. Voici un alinéa tiré d'un éditorial de la *Free Press* de London, le 4 juillet 1966:

> Mais le projet mérite examen, car il réaliserait deux objectifs. Ces emplois seraient utiles aux «internes» eux-mêmes, car ils pourraient ainsi se familiariser avec les méthodes législatives et établir des contacts avec les fonctionnaires de l'État. Cela équivaudrait, en fait, à un stage pratique d'études post-universitaires. D'autre part, s'il était institué et utilisé à bon escient, le programme permettrait aux députés de se tenir au courant des questions nationales et internationales.

Voici un passage d'un éditorial paru dans le *Star* de Toronto, le 7 juillet 1966;

> Le gouvernement devrait étudier pendant le congé d'été une mesure d'initiative parlementaire présentée par un député conservateur et proposant une nouvelle méthode en vue d'améliorer les moyens de recherche des députés, afin de voir si elle ne pourrait pas devenir une mesure d'initiative ministérielle à la prochaine session...
>
> Le gouvernement devrait songer à faire revivre le projet.

Le *Globe and Mail* de Toronto publiait, le 30 juillet dernier, le commentaire suivant:

> L'idée de M. Hales a été chaleureusement accueillie, si chaleureusement de fait, qu'elle a subi l'étreinte de la mort. L'un après l'autre les députés ont pris la parole pour exprimer leur appui. Ils l'exprimaient encore lorsque la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée.

J'aimerais aussi consigner au hansard l'observation suivante tirée d'une lettre de M. G. C. Andrew, directeur exécutif de l'Association des universités et collèges du Canada: 1967:

> A mon sens, l'idée concernant les internes est excellente. Si l'Association des universités et collèges peut aider en quoi que ce soit à y donner suite ou à la mettre en œuvre, nous en serons vraiment trop heureux.

Puis, voici un commentaire tiré d'une lettre d'un professeur de l'Université de la Saskatchewan:

> J'espère que la question de l'internat dans le cadre des rouages législatifs n'est pas tombée à l'eau. Une telle mesure révèle de l'imagination et devrait donner de bons résultats.

Enfin, permettez-moi de citer cette phrase du *Star* de Windsor, livraison du 16 mars 1967:

> Les occasions devraient être meilleures pour un plus grand nombre d'acquérir une formation politique pratique dans des bureaux autres que ceux des membres du cabinet.

Ces commentaires d'éditoriaux, monsieur l'Orateur, vous font voir que l'idée est bien répandue. J'espère sincèrement que la Chambre l'acceptera en principe. Je serais enchanté que la Chambre trouve moyen de confier à un comité l'étude de ce projet de résolution. A mon sens, le comité de la procédure de la Chambre serait le meilleur comité permanent auquel déférer la question. Je n'irai pas jusqu'à préconiser maintenant la création d'un comité spécial à cette fin, mais j'estime qu'il y a de nombreux détails à examiner, et que cela ne pourrait mieux se faire qu'à un comité.

Je termine donc mes remarques, monsieur l'Orateur, afin de donner amplement l'occasion aux autres députés qui le veulent de prendre la parole sur ce projet de résolution.

• (5.20 p.m.)

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Il y a lieu de féliciter le parrain de ce projet de résolution d'avoir attiré l'attention de la Chambre, donc du public canadien, sur cette question. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de ne pas aller assez loin. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas place dans notre régime parlementaire pour ce que le député propose. Son projet fût-il adopté, j'ose espérer qu'on admettrait qu'il y a quand même place pour ce que j'appelle un système général visant à former des adjoints administratifs pour les députés.

Le député a signalé qu'un programme de formation comme celui qu'il propose existe déjà au Congrès et au Sénat américain. En plus des stagiaires, chaque membre du Con-

grès ou chaque sénateur dispose d'un personnel d'adjoints administratifs. J'insiste sur ce point car, même si la proposition du député a du mérite, on pourrait en élargir la portée. Qu'on me pardonne de faire de la réclame pour mon propre projet de résolution qui figure au *Feuilleton*. J'espère que la Chambre en sera saisie bientôt.

Je propose qu'on attache aux députés des adjoints d'administration qui les aideront à faire des recherches et à communiquer avec les fonctionnaires. J'appuie la proposition de l'honorable député, mais, malheureusement, elle aiderait les étudiants et les professeurs plutôt que les députés. Il importe que nos étudiants puissent se mettre au courant de notre régime parlementaire; le public a grand besoin d'être renseigné au sujet de ce qui se passe à la Chambre. Tous, nous devrions posséder là-dessus plus de renseignements concrets. Nos universités manquent de professeurs de sciences politiques possédant les connaissances qui, selon l'honorable député, deviendraient chose courante si sa proposition était adoptée. Ni professeurs, ni étudiants ne possèdent les connaissances pratiques de certains députés; il faut absolument que plus de gens connaissent à fond les rouages de notre régime parlementaire et politique. Il ne fait pas de doute qu'à cet égard, le programme de stage d'étude est aussi utile que nécessaire; toutefois, il faut aider les députés à accomplir leur tâche, avant d'aider les étudiants et les professeurs à se mettre au courant de ce qui se passe à la Chambre. Il importe avant tout d'aider les députés à mieux remplir leurs obligations envers le public.

Les députés doivent avoir des aides qui se tiendront en rapport avec les fonctionnaires, répondront au courrier et aux demandes, aideront à préparer le travail des comités et de la Chambre, réuniront des renseignements, effectueront des recherches et ainsi de suite. Lorsqu'un député siège, que ce soit à la Chambre ou au comité, il ne peut pas traiter avec les fonctionnaires des questions de politique qui intéressent sa région ou le pays tout entier; il ne peut pas discuter avec les fonctionnaires ou les ministres des problèmes concernant sa circonscription ou le pays; il ne peut s'entretenir avec le public des problèmes qu'à leurs yeux il devrait régler. Un député a besoin d'être secondé par quelqu'un qui s'efforcera surtout de l'aider à mieux s'acquitter de sa tâche. C'est plus important que de donner une formation aux étudiants, bien que cela puisse être utile.

Si la proposition du député pose des difficultés, ces dernières disparaîtraient si l'on prévoyait un programme plus vaste et plus général qui accorderait des adjoints d'administration à temps plein aux députés. Le député propose que les stagiaires passent ici de six à neuf mois. Les députés conviendront, je pense,—s'ils se rappellent leur première expérience à la Chambre—qu'il faut environ six mois pour apprendre à s'y retrouver, à saisir le fonctionnement du régime, à connaître les gens auxquels il faut s'adresser, en d'autres mots, pour apprendre à se rendre vraiment utile. Si nous adoptions la proposition du député, le stagiaire retournerait à l'université ou à la faculté de droit au moment même où il devient utile ici. Il y aurait lieu d'instituer un régime en vertu duquel les stagiaires pourraient demeurer ici pendant plusieurs années, ce qui leur permettrait de mettre en pratique l'expérience acquise au cours de leur période initiale de stage. Il est possible que certaines personnes se fassent une carrière comme aide-députés. Aux États-Unis, des membres du Congrès et des sénateurs ont à leur service des adjoints bien instruits et bien renseignés.

Pourquoi le stage devrait-il être restreint aux politicologues, aux journalistes et aux professeurs de droit? Et les étudiants en comptabilité, en commerce ou en histoire? Ils pourraient participer au programme de façon très utile. Toutefois, la proposition du député est essentiellement bonne, et je ne veux pas trop la critiquer.

On devrait élargir la portée du programme proposé pour comprendre d'autres catégories d'études postuniversitaires en plus de celles mentionnées par le député. Un programme plus vaste accordant des adjoints administratifs permettrait aux députés de travailler avec des personnes qui ont terminé leurs études et possèdent de l'expérience dans des domaines plus vastes que ceux mentionnés dans l'avis de motion. Un programme général comme celui que j'ai mentionné devrait permettre de recruter des adjoints dans d'autres champs d'activité que la profession juridique ou médicale, comme par exemple le mouvement ouvrier et autres domaines connexes. Les députés représentant des régions qui ont des problèmes semblables pourraient profiter des connaissances techniques du même adjoint administratif.

Si ma proposition était adoptée, les députés représentant des circonscriptions où se posent des problèmes démographiques identiques, mettons, pourraient se partager les services d'un adjoint administratif. Ou, pendant la période initiale du programme, un adjoint pourrait rendre service à plusieurs députés. Il

[M. Gray.]

importe aussi de s'assurer que le stagiaire ou l'adjoint professe une doctrine politique qui soit compatible avec celle du député, sans quoi des difficultés et des pressions pourraient s'ensuivre qui nuiraient au député ou au stagiaire. Le député et son adjoint devraient au fond adhérer aux mêmes principes ou viser aux mêmes objectifs. Voilà une caractéristique pratique d'un plan général qui permettrait aux députés d'engager des adjoints administratifs, ce que la proposition du député ne stipule pas.

• (5.30 p.m.)

Il y a sûrement place pour la proposition du député de Wellington-Sud (M. Hales) mais, à mon avis, priorité devrait être accordée à un programme général visant à accorder de l'aide administrative aux membres du Parlement dans le sens que j'ai énoncé. Si ma proposition n'a pas priorité, les deux propositions devraient alors être examinées ensemble. Si la proposition du député était étudiée d'abord, cela pourrait raffermir la thèse de ceux qui ne comprennent pas parfaitement la nécessité d'un régime parlementaire moderne pour s'occuper efficacement des complexités d'un gouvernement de nos jours.

J'estime, pour ma part, que c'est une proposition positive, mais qu'il faudrait donner la priorité à la mise en œuvre d'un programme général. Le public ne se rend pas suffisamment compte que nous, en ce Parlement, devons en fin de compte assumer la responsabilité d'un appareil gouvernemental ayant 300,000 employés, y compris ceux des sociétés de la Couronne, et un budget de quelque 11 milliards de dollars.

En l'occurence, les députés ont besoin d'adjoints qui soient directement à leur service —des personnes de l'extérieur du régime gouvernemental—pour aider les députés à découvrir ce qui se passe et les informer, ainsi que la population, des détails ainsi que du fonctionnement du système. Armés de ces connaissances, les députés pourraient influencer plus efficacement l'orientation de tout cet appareil.

On donne parfois l'impression que tout le travail du Parlement s'accomplit exclusivement à la Chambre des communes, ou peut-être aussi au Sénat. Si utile que soit cette tribune d'où l'on s'adresse à la nation et où les opinions des députés sont consignées pour la postérité, de même que pour prendre de grandes décisions officielles, les Communes ne sont réellement pas le lieu indiqué pour bien surveiller de jour en jour le fonctionnement d'un gouvernement moderne, tout en adoptant des mesures législatives de façon réaliste. Il y va donc de l'intérêt public que les représentants élus jouissent de tous les moyens voulus pour accomplir le travail qu'on attend d'eux.

De plus en plus, nos travaux, pourraient fort bien laisser croire que nous surveillons l'activité du gouvernement, ce qui serait loin de la réalité car nous ne ferions que délibérer sur des motions au lieu de nous intéresser au rôle réel du gouvernement.

L'absence de personnel à laquelle le député et moi-même avons fait allusion et qui nous a amenés à inscrire nos avis de motion au *Feuilleton* restreint le pouvoir de contrôle législatif que doivent exercer les mandataires du peuple canadien dans l'intérêt de leurs commettants. Ceux-ci attendent cette tâche de nous et constatent avec surprise que nous ne sommes pas pourvus des services nous permettant de remplir les responsabilités qu'ils nous ont dévolues.

Je tiens, pour terminer, à féliciter une nouvelle fois le député d'avoir inscrit au *Feuilleton* son projet de résolution, ce qui nous a donné une nouvelle occasion de nous exprimer sur cette question. Bien que celle-ci ne touche pas le public aussi directement que d'autres questions que nous étudions—par exemple, les mesures portant sur le développement économique et sur le bien-être social —elle risque à la longue de devenir aussi importante que les autres si nous devons veiller à ce que le gouvernement, longtemps après cette année du centenaire, prenne toujours à cœur les demandes et les besoins du peuple canadien.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'écoute avec beaucoup d'intérêt les paroles du député de Wellington-Sud (M. Hales). A propos, celui-ei est un ancien étudiant du collège que je fréquentais en 1909 et son oncle était mon camarade de classe. Pendant qu'il présentait cette résolution, je ne pouvais m'empêcher de penser à son oncle dont l'imagination constructive ressemblait à la sienne. Je me souviens d'une représentation théâtrale à Guelph de la pièce *Prince for Tonight*. Son oncle avait proposé que tous les étudiants assis au poulailler recueillent le plus grand nombre possible de couleuvres et les suspendent à des ficelles pour qu'elles se balancent devant les spectateurs du premier balcon. C'est ce que nous avons fait, à leur grand dam.

Convaincu qu'il s'agissait d'une proposition intéressante et neuve, j'ai écouté l'explication du député avec un vif intérêt. A mon avis, c'était une proposition constructive et originale pour régler un problème qui se pose actuellement aux députés. Étant donné qu'on a essayé avec succès ce genre de service aux États-Unis, j'estime que le Cabinet devrait examiner la motion du député.

Il demande tout simplement que le gouvernement étudie l'opportunité d'établir une sorte de programme de stage à la Chambre des communes. C'est tout ce qu'il veut. Je pense que le gouvernement devrait accepter cette proposition et je me lève pour l'appuyer en principe car c'est un moyen constructif de résoudre un véritable problème.

L'honorable représentant reconnaît que le projet, fût-il adopté, serait utile à ceux qui ont été choisis comme adjoints en recherche auprès des députés. En même temps, les députés eux-mêmes en profiteraient. On a longuement discuté de cette question au sein du comité, en caucus, et ailleurs. C'est une initiative nécessaire sans aucun doute. C'est pourquoi j'espère que le gouvernement acceptera la proposition et la déférera au comité du Règlement de la Chambre. Ce serait au moins un pas dans la bonne voie

Une proposition comme celle-ci a un avantage. On éviterait les dépenses excessives que représentent les traitements des secrétaires et des adjoints des sénateurs, aux États-Unis. Au Canada, nous ne pourrions nous permettre de pareilles dépenses.

• (5.40 p.m.)

Les députés consentiraient, peut-être, à sacrifier, chaque année, $2,000 des $6,000 non imposables qu'ils reçoivent pour leurs dépenses, afin de payer les services de ces recherchistes. Le gouvernement pourrait verser à ces étudiants $2,000 en plus, et les intéressés se contenteraient peut-être de ce montant, vu la précieuse expérience qu'ils pourraient acquérir comme aides à la recherche des députés.

J'ignore pour le moment quelle serait la meilleure solution, mais aucun d'entre nous n'a cherché à approfondir la question pour déterminer la formule propre à faciliter la tâche des députés et qui serait financièrement appropriée, vu les crédits affectés à l'administration de la Chambre. Voilà pourquoi le gouvernement devrait accepter la proposition du député voulant que cet avis de motion soit déféré au comité de la procédure pour plus ample étude.

Lorsque le comité aurait examiné les divers aspects de la question et entendu les témoignages des membres du personnel de la Chambre des communes ou des autres personnes intéressés à témoigner, nous pourrions régler la question à la satisfaction de tous sans qu'il en coûte trop aux contribuables canadiens.

J'ai remarqué que le député a cité divers éditoriaux pour démontrer que les rédacteurs de journaux de sa province reconnaissent une certaine valeur à sa proposition. Il a aussi invoqué les opinions de certains membres de professions libérales qui, je suppose, voient d'un bon œil l'idée de stagiaires.

Je signalerai en dernier lieu que le comité, lors de l'examen de cette question, pourrait songer à élargir les fonctions visées par ce programme. Toutefois, je termine mes brèves remarques en exhortant le gouvernement à accepter ce projet de résolution et à le faire étudier par le comité de la procédure afin que ce dernier puisse faire rapport à la Chambre des services qui pourraient être assurés et des frais que le programme entraînerait.

M. D. R. Tolmie (Welland): Monsieur l'Orateur, je suis certainement d'accord avec le principe énoncé dans la motion et je conçois que la jeune élite intellectuelle devrait être au courant du fonctionnement de notre processus législatif national. Toutefois, le libellé même de la motion semble indiquer que les jeunes gens intéressés en profiteraient le plus. Cela a une certaine valeur naturellement. Je crois que ces jeunes hommes en obtiendraient une notion plus claire du Parlement et des devoirs et des responsabilités des députés au Parlement. Si cela se réalisait, nous obtiendrons beaucoup plus de sympathie.

Les personnes qui pourraient vraisemblablement participer à ce programme de stagiaires auraient plus tard beaucoup d'influence sur l'opinion publique et seraient en mesure, par leurs dires et leurs écrits, de créer une image beaucoup plus objective et salutaire du Parlement lui-même.

Autre avantage de ce genre de programme, à mon avis, les jeunes hommes en question feraient la connaissance des députés. Évidemment, pour le mieux ou pour le pire. Après un court stage au Parlement, ils songeraient peut-être à embrasser la vie publique. Bien entendu, l'arme serait à deux tran-

chants. Ils pourraient aussi décider de ne jamais contracter le microbe de la carrière politique.

Des groupes de citoyens et des personnes imbues de patriotisme ont déploré à hauts cris que peu de jeunes gens se destinent à la vie publique et que les Canadiens manifestent, en général, de l'apathie. Leur crainte est fondée. Nous savons tous quels sont les éléments d'un régime démocratique sain, vivant et progressif. Ce qu'il nous faut, c'est un véritable déploiement de jeunes gens dévoués, consentant à embrasser la vie publique, disposés et aptes à faire les sacrifices qu'elle exige. Si nous voulons conserver et revaloriser notre régime parlementaire, nous devrons trouver ce genre d'hommes. Par conséquent, si le goût de la politique s'éveille chez les jeunes gens en question, ne serait-ce qu'auprès d'un petit nombre, le bien-fondé du projet aura été démontré. Toutefois, le programme vaudrait surtout par l'aide qu'il apporterait aux députés eux-mêmes.

Que dire de la situation du simple député et, notamment, du député de l'arrière-plan? Je siège à la Chambre depuis un an et demi et j'estime franchement que la plupart des député sont laborieux. Ils cherchent à faire de leur mieux pour leur circonscription et leur pays, mais je crois qu'ils devraient avoir plus de temps pour réfléchir sur les grandes questions du jour, étudier les mesures législatives et analyser les mémoires. Ils ne peuvent le faire lorsqu'ils doivent consacrer leur temps aux travaux des comités et à leur correspondance.

A l'heure actuelle, nous avons d'excellents bureaux et des secrétaires. Le matériel est tout à fait satisfaisant, mais nous avons besoin d'aide pour l'administration de nos bureaux. Je ne crois pas que chaque député devrait avoit un adjoint. Au début, la chose serait inacceptable, mais nous pourrions avoir un centre d'auxiliaires auquel les députés pourrait s'adresser. Il ne s'agit pas d'un projet en vue d'embaucher des gens pour exécuter notre travail régulier. Il s'agit plutôt d'un projet pour rendre les députés plus productifs, et si nous le sommes, le pays en général en profitera. Il y aurait lieu, je crois, de mettre ce projet à l'essai et, s'il ne fonctionnait pas, il pourrait être mis au rancart.

Selon un vieil axiome, le simple député est à la Chambre simplement pour voter et s'occuper de sa circonscription. Cette affirmation n'est vraie qu'en partie. Je soutiens que les simples députés peuvent avoir beaucoup d'influence en matière de politique officielle. Ils pourraient participer davantage aux débats de la Chambre. Ils peuvent le faire au «caucus», et aux comités et à la Chambre, pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

En vertu du régime actuel, l'heure réservée aux députés est un vestige du passé, dans un âge moderne. On est censé consacrer cinq heures chaque semaine aux travaux des députés. C'est parfait en théorie, mais dans la pratique, le temps alloué est réduit radicalement, pendant le débat sur le budget, le débat sur le discours du trône et l'examen des subsides. A l'heure actuelle, les projets de résolutions des députés occupent deux heures chaque semaine, ce qui laisse seulement une heure le vendredi après-midi pour l'examen des bills d'intérêt public présentés par les députés. Les bills privés, qui ont trait surtout à des sociétés, ne devraient plus figurer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Ils n'ont pas leur place à la Chambre des communes.

Nous avons réussi à supprimer l'examen des bills de divorce pendant cette heure-là et ce fut une mesure salutaire. Ces bills sont étudiés bien plus rapidement au Sénat, et tout le monde s'en trouve soulagé. Il faudrait donc logiquement retirer à la Chambre l'examen de tous les bills d'intérêt privé, pour le confier à quelque ministère, le secrétariat d'État, par exemple. Ainsi, on pourrait s'occuper plus rapidement et beaucoup mieux de la demande du requérant, et réserver plus de temps aux mesures d'initiative parlementaire à la Chambre.

• (5.50 p.m.)

On exprime parfois des doutes sur la valeur de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Certains déclarent parfois qu'elle est parfaitement inutile. Pour ma part, j'estime qu'elle est nécessaire pour plusieurs raisons.

La première, qui est fondamentale, c'est que tous les députés ont ainsi l'occasion de prendre la parole en Chambre. L'atmosphère est plutôt intimidante. En premier lieu, tous les députés voyagent à travers le Canada. Ils se renseignent sur les besoins, les aspirations et les sentiments des gens. Ils peuvent comprendre l'état d'esprit et la mentalité de la nation. Certaines des mesures présentées ne sont évidemment pas toujours logiques ni bien mûries. Certaines idées sont bonnes et d'autres mauvaises, et d'autres tièdes; mais, au moins, les opinions de la nation sont cristallisées et étudiées dans un débat public. C'est une très bonne chose.

Les deux arguments qu'on a invoqués pour maintenir l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire sont certainement très intéressantes, mais je crois que la raison essentielle est qu'on peut se servir de cette heure pour traduire ces idées en langage législatif. Actuellement, on étouffe la plupart des projets de loi. Ils meurent littéralement avant d'avoir eu la moindre chance d'être

adoptés. Cela n'est pas bon. J'estime que tous les projets de loi devraient être mis aux voix avant six heures. Ceux qui seraient adoptés seraient déférés au comité pour examen. S'ils avaient quelque valeur, ils seraient renvoyés à la Chambre et peut-être adoptés. Cela rehausserait le rôle des simples députés. C'est ce qui nous intéresse.

Cette motion a trait à une réforme parlementaire. J'en ai déjà parlé naguère. A cause de nos procédures parlementaires démodées, le Canadien moyen se fait une très mauvaise opinion du Parlement. Aux yeux des gens, nous sommes des ronds-de-cuir incompétents et impotents; nous sommes paralysés par des procédures qui prennent tout notre temps. Le danger de cette image est manifeste.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais ses observations n'ont guère de rapport avec le projet de résolution dont nous sommes saisis. Comme plusieurs de ses collègues voudraient aussi parler, je demande au député de ne pas s'écarter du sujet.

M. Tolmie: En résumé, cette motion concerne un certain aspect de la vie parlementaire et de la procédure parlementaire. A mon avis, cet aspect est extrêmement important. Je suis d'accord, en principe, sur l'argument invoqué par le député, mais j'estime, toutefois, qu'il faudrait davantage appuyer sur la nécessité d'une aide véritable aux députés proprement dits. Si ce bill-ci et l'autre étaient déférés à un comité chargé de les étudier, ce serait pour le plus grand bien du Parlement et du pays.

M. J. M. Forrestall (Halifax): Monsieur l'Orateur, je serai très bref parce que le temps passe et j'appuie cette résolution. J'ai quelques observations à faire. Notre développement et notre conscience de l'impératif que constituent les connaissances augmentent tellement et avec tant d'intensité et les connaissances elles-mêmes évoluent avec une telle rapidité, de nos jours, qu'il me semble dépassé de parler de connaissances certaines. Je crois que nous connaissons tous cette notion. Si la jeunesse aujourd'hui a un principe, il faudrait peut-être le qualifier d'idéalisme. Cela n'a pas changé. Si la jeunesse a un idéal, le moins qu'on puisse en dire c'est qu'il est pragmatique. Si la jeunesse d'aujourd'hui désire et cherche un meilleur moyen de l'exprimer, elle se tourne vers le professionnalisme.

C'est à cause de ces deux points que je fais cette troisième remarque, à savoir que si la résolution a du mérite comme je le crois—je la recommande aux députés et je les exhorte à étudier soigneusement l'opportunité de la déférer à un comité.

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, cette motion a reçu l'appui de tous les partis. Comme beaucoup de nouveaux députés, je me rends compte de deux choses. D'abord, il y a à la Chambre beaucoup de députés compétents dont les talents sont gaspillés à cause de la diversité des tâches qui leur sont imposées et, deuxièmement, les jeunes du Canada ne s'intéressent pas assez aux travaux du Parlement pour nous garantir un approvisionnement suffisant de parlementaires compétents au cours du deuxième siècle de notre existence nationale.

La motion de l'honorable député m'encourage. Je crois qu'elle contient bien des choses que les députés à la Chambre devraient étudier. A l'égard de cette motion et de la motion nº 6 inscrite au *Feuilleton* au nom du député d'Essex-Ouest (M. Gray), j'espère qu'une motion assez semblable sera soumise à l'étude d'un comité de la Chambre. Je propose, donc, avec l'appui du député de Springfield (M. Schreyer):

Que la motion proposée soit censée avoir été retirée et que le comité spécial de la procédure soit autorisé à l'étudier et à faire rapport sur ses dispositions.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, l'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, demain jeudi, j'espère pouvoir mettre en délibération, comme premier article à l'ordre du jour, la deuxième lecture du bill nº S-6, la loi d'interprétation. Si l'on en termine avec cette question avant six heures, nous entreprendrons l'étude des prévisions budgétaires du ministre des Postes. A huit heures, aura lieu naturellement l'exposé budgétaire.

Vendredi, nous poursuivrons l'étude des crédits du ministre des Postes pour passer ensuite aux prévisions budgétaires du ministère des Pêcheries. Lundi prochain, nous commencerons par le ministère des Pêcheries pour passer ensuite au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. De toute façon, nous reprendrons mardi prochain le

débat ajourné, sur le budget. J'ai l'intention, une fois que les porte-parole de chacun des partis de l'opposition se seront fait entendre, de proposer l'ajournement du débat sur le budget. Nous passerions alors à l'étude des crédits du ministère du solliciteur général et la poursuivrions le lendemain, mercredi. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de faire une autre annonce au sujet des travaux de la Chambre, d'ici mercredi soir.

• (6.00 p.m.)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, est-il entendu qu'une fois que le bill n° S-6 aura subi la deuxième lecture demain, nous en poursuivrons l'étude en comité plénier?

L'hon. M. MacEachen: Oui.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er juin 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACDONALD—DÉCLARATIONS CONCERNANT LA CHAUSSÉE DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos d'une série de déclarations trompeuses et de rapports inexacts faits à la Chambre par des membres du cabinet à l'égard d'un important projet du gouvernement, la chaussée au détroit de Northumberland. Ce que je dis se trouve entièrement corroboré par le compte rendu des débats de la Chambre depuis plus d'un an et demi.

Peu après le début de la première session de la présente législature, j'avais fait inscrire au *Feuilleton* une question sur la date probable de l'achèvement de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard. Voici, telle qu'elle figure à la page 1148 du hansard, la réponse du ministre des Travaux publics:

Il est impossible, à l'heure actuelle, de prévoir exactement la date de parachèvement d'une entreprise d'une telle envergure comme d'une telle complexité. Néanmoins, si les travaux avancent bien, l'entreprise pourra être terminée vers la fin de 1970.

On pourrait dire que le ministre s'est bien protégé avec cette déclaration. A l'extérieur de la Chambre, toutefois, il a annoncé publiquement, de fait, il a répété une déclaration faite antérieurement en disant que le parachèvement était prévu pour 1970. Comme s'il voulait insister davantage sur le fait que le gouvernement s'était vraiment engagé à parachever les travaux vers la fin de 1970, le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire qui figure à la page 3382 du hansard, a parlé ainsi d'un des postes à différer ou à remettre à plus tard:

Un remaniement du calendrier des travaux pour le prochain stade de la chaussée de Northumberland afin de réduire au minimum les pressions qui s'exercent sur le marché du travail à sa période de pointe en été et de tirer le meilleur parti des possibilités d'emploi en hiver;

Plus tard, le député de Kings (M. McQuaid) a demandé des assurances au premier ministre quant au parachèvement de la chaussée. La réponse qu'il a reçue figure à la page 3860 du hansard:

...je pense pouvoir lui assurer qu'il n'y aura aucun retard dans l'exécution du projet.

Encore plus tard, le 19 avril, le député de Queens a de nouveau interrogé à ce sujet le ministre des Travaux publics qui a répondu, comme en fait foi la page 4030 du hansard:

Je m'empresse d'assurer à l'honorable député que la construction de la chaussée du détroit de Northumberland n'est retardée en aucune façon, que la date de l'achèvement n'est pas modifiée et reste la même que celle qui a été annoncée au début.

Plus tard, le même jour, il avait déclaré:

Le nouveau calendrier permet un travail ininterrompu pour construire la voie d'accès de l'Île du Prince-Édouard au passage de neuf milles prévu.

A la suite de ces diverses assurances quant à la date d'achèvement des travaux, le ministre des Transports s'est permis de déclarer à la Chambre, vendredi dernier, comme en fait foi le compte rendu à la page 626:

Le gouvernement n'a jamais eu l'imprudence d'en préciser la date.

Je prétends, tout d'abord, que le gouvernement a pris bien soin de fourvoyer la Chambre quant à savoir si effectivement cette importante voie routière sera terminée vers la fin de 1970. Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là-dessus que je fonde ma question de privilège, qui porte en réalité sur les plans et les travaux de construction. En janvier dernier, comme on le constatera à la page 12408, j'ai demandé au ministre des Travaux publics si, à la suite des rumeurs voulant qu'un rapport soit présenté par O. J. McCulloch, les plans de la chaussée seraient modifiés. Le ministre avait alors répondu:

Monsieur l'Orateur, il n'en est pas question.

• (2.40 p.m.)

Nous pourrions maintenant montrer un peu de tolérance pour le ministre, monsieur l'Orateur; somme toute, il y a quelques mois de cela et il ne faut pas s'attendre à trop d'exactitude de la part du gouvernement, même s'il a étudié ce problème pendant trois ou quatre ans. Le 18 mai, j'ai ensuite redemandé au ministre de dire à la Chambre quand nous pouvions compter sur l'adjudication du contrat principal dont la date avait été fixée au

31 mars, afin que l'on puisse mettre en chantier le nouveau tronçon de la chaussée. La première fois, le ministre n'a pas été en mesure de répondre, mais la deuxième fois, à titre de question complémentaire, je lui ai demandé de donner à la Chambre l'assurance qu'il nous annoncerait dans la quinzaine que le contrat avait été adjugé. Voici ce qu'a répondu le ministre, comme en fait foi la page 345 du *Hansard*:

Vous en serez informés d'ici deux semaines je pense, monsieur l'Orateur.

Ces deux semaines se sont maintenant écoulées, monsieur l'Orateur, et nous n'avons pas encore entendu parler du contrat dont l'adjudication a été différée. Comme argument le plus concluant, monsieur l'Orateur, je me reporte au compte rendu du 23 mai, alors que je demandais à nouveau au ministre si le gouvernement avait pris des dispositions en vue de différer le projet ou de le remanier. Dans une question supplémentaire, je lui ai demandé si le gouvernement projetait de remettre ce projet à plus tard et le ministre a répondu catégoriquement: «Non, monsieur l'Orateur.»

Il y a quelques mois, un journal local publiait une nouvelle intitulée: «Nos gens de l'Île sont-ils bernés?» Je crois que la réponse à cette question est un oui catégorique, étant donné que le gouvernement a délibérément induit en erreur les députés et la population de l'Île du Prince-Édouard au sujet de ce projet important et utile.

M. l'Orateur: Je rappellerais au député que c'est enfreindre le Règlement que de donner à entendre qu'un député ou un groupe de députés en ont induit d'autres en erreur de propos délibéré. Je suis sûr que ses paroles dépassaient sa pensée. Le député se rend sûrement compte aussi qu'au fond ce qu'il avance ne motive pas la question de privilège. Je lui signale le commentaire 113 de la quatrième édition de Beauchesne, que je ne lirai pas au complet. Il s'agit, à tout prendre, de ce que l'on pourrait appeler un différend ou un désaccord entre députés quant à l'interprétation de déclarations faites à la Chambre, ce qui ne justifie pas le député de poser la question de privilège.

Dans ces circonstances, je ne puis permettre au député de proposer une motion qui donnerait suite à sa question de privilège.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, en toute déférence. . .

Des voix: Règlement.

M. MacDonald: . . . il me semble que le désaccord porte sur un fait.

[M. MacDonald.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a rendu une décision qui ne peut être discutée.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, puis-je en appeler au Règlement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. McIlraith: Votre Honneur a rendu une décision.

M. l'Orateur: A l'ordre. Est-ce exact que le ministre en appelle au Règlement?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur. En fait, Votre Honneur a rendu deux décisions, mais mon rappel concerne l'accusation de tromperie délibérée de la part du gouvernement, accusation qui doit être retirée. Le député ne l'a pas retirée, et je lui demanderais de le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je compte bien que le député, suivant sa collaboration habituelle avec la présidence, verra à expliquer les dernières paroles mêmes qui ont dépassé le reste des termes de sa déclaration, comme je l'ai dit.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que personne pense qu'à mon avis le gouvernement actuel ait fait quoi que ce soit délibérément. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: Peut-être le député ne devrait-il pas en dire davantage.

L'hon. M. McIlraith: J'invoque le Règlement; je ne tiens pas à répéter...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant soulève-t-il une nouvelle objection?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur, je formule une seconde objection. Le député a, de propos délibéré, enfreint le Règlement de la Chambre (*Exclamations*) ...et sous prétexte de poser une question de privilège, il a présenté sous un faux jour ce qui a été dit et qui est consigné dans les documents parlementaires, comme en fait foi le hansard. J'invite tous les députés à lire avec soin les propos qui figurent au hansard. Ils verront qui a trompé la Chambre de propos délibéré.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

M. VALADE—PROPOS INJURIEUX, LIBELLEUX ET DIFFAMATOIRES

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question de privilège à poser. Je regrette que le député impliqué dans cette affaire ne soit pas à son siège pour en prendre connaissance.

Ma question de privilège a trait au respect dont doivent faire preuve entre eux les députés de cette Chambre, à la dignité et à la bonne renommée du Parlement. Si mon intervention peut causer une réaction adverse, telle n'est pas mon intention. Comme prémices à ma question de privilège, je tiens à citer *May's Parlementary Practice*, page 43, chapitre *Breach of Privilege and Contempt*, ligne 6:

[*Traduction*]

Chaque Chambre revendique également le droit de punir les actions, qui, sans violer de privilège particulier, constituent des délits contre son autorité ou sa dignité, tels la désobéissance à ses ordres légitimes ou une diffamation de la Chambre elle-même, de ses fonctionnaires ou de ses membres.

[*Français*]

Hier après-midi, monsieur l'Orateur, après que Votre Honneur eût quitté le fauteuil, j'ai reçu une lettre anonyme, écrite en lettres moulées, dans le but évident d'empêcher l'identification, qui portait l'en-tête de la Chambre des communes.

Sur l'enveloppe et sur la lettre étaient écrits des propos injurieux, libelleux et diffamatoires à mon endroit.

Une voix: Que l'honorable député cite donc les propos en question?

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège et le député, par cette singerie, continue les interruptions et l'obstruction qu'il fait à la Chambre depuis trop longtemps. Je demande, monsieur l'Orateur, que vous fassiez respecter le Règlement de la Chambre.

Une voix: Dites les propos.

M. Valade: Le Règlement de la Chambre, monsieur l'Orateur, interdit l'utilisation de langage obscène et non parlementaire, et je dois m'abstenir de répéter les expressions employées dans cette lettre.

Après avoir fait enquête auprès des autorités de la Chambre, j'ai appris qu'un député libéral était l'auteur de ce grotesque et lâche comportement.

C'est à regret que je dois dire à la Chambre qu'il s'agit, en l'occurrence, du député de St-Henri (M. Lessard), qui a voulu cacher ses injures derrière l'anonymat.

Ma question de privilège, monsieur l'Orateur, a pour but d'empêcher la récidive de tels procédés contraires au sens de responsabilité dont doit faire preuve chacun des membres de cette enceinte.

Ma question de privilège, que je soulève après maintes hésitations, n'a pas pour objet de mettre en relief le nom d'un député inconnu, mais plutôt d'exiger et de rappeler qu'il doit exister, entre les députés de la Chambre, des relations de dignité et de respect que le Parlement doit conserver jalousement, s'il tient à conserver la confiance du peuple.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, relativement à la question de privilège soulevée par le député...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a posé une question de privilège qui n'a pas été suivie d'une motion; en conséquence, je crois qu'il n'y a pas lieu de précipiter un débat en ce moment.

M. Choquette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, et je crois que c'est un point important, étant donné surtout que l'honorable député de Saint-Henri (M. Lessard) est absent. L'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) a dit que la lettre contenait des propos injurieux, diffamatoires, infâmes, enfin il a employé tous les qualificatifs auxquels on peut avoir recours en une telle circonstance, et je crois que nous devrions nous attendre à ce que le député dépose la lettre à la Chambre, afin que nous connaissions la teneur de ce qui a été écrit.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Choquette: La lettre contenait des vérités.

[*Traduction*]

M. Valade: Je pose la question de privilège.

[*Français*]

L'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) vient de faire valoir, pour que le sténographe puisse le prendre en note, que les propos contenus dans la lettre étaient véridiques. Étant donné que ces propos étaient injurieux, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que vous devriez demander au député de Lotbinière, de retirer ses paroles parce qu'il continue à salir—comme cela s'est fait dans son parti depuis deux ans—les députés de cette Chambre.

• (2.50 p.m.)

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Français*]

... comme d'habitude, rédigé en anglais et en français.

[*Traduction*]

AGRICULTURE, FORÊTS ET AMÉNAGEMENT RURAL

M. E. F. Whelan (Essex-Sud) présente le 1er rapport du comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES COMMENTAIRES DE M. MCCULLOCH

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député de Queens (M. MacLean) m'a demandé hier si le ministère des Travaux publics avait terminé l'étude du commentaire de M. O. J. McCulloch au sujet du passage du détroit de Northumberland et si nous recourions à ses services pour réévaluer les plans du projet. J'ai dit que nous ne songions pas à retenir les services de M. McCulloch, mais que je ferais une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui au sujet du commentaire et d'une version modifiée qu'il a soumise au ministère.

M. McCulloch soutient que le passage devrait être construit exactement de la même façon que la chaussée de Canso, c'est-à-dire que la chaussée devrait être pleine. Dans toutes ses propositions, M. McCulloch a supposé que les conditions étaient exactement les mêmes qu'à Canso. Ce n'est manifestement pas le cas. La chaussée de Canso traversait un détroit long d'environ trois quarts de mille où les marées ne sont pas très fortes; toutefois il y a eu quelques réclamations en dommages-intérêts. Nous envisageons maintenant de construire une chaussée de neuf milles de longueur, à peu près au milieu du détroit de Northumberland, long d'une centaine de milles.

Lors de l'enquête au sujet de la chaussée de Northumberland, le gouvernement a fait procéder à une étude approfondie des marées. L'analyse des données a été confiée à l'observatoire de Liverpool et au *Tidal Institute* de Grande-Bretagne, en vue de déterminer d'avance l'effet de l'obstruction du détroit. Cette analyse, dont les résultats ont été confirmés par des études sur maquettes, a révélé qu'une chaussée d'un seul tenant changerait le régime des marées sur toute la longueur du détroit et ce de façon fort sensible. A l'emplacement envisagé, l'écart moyen des marées est de 7 pieds et demi, l'obstruction complète du détroit accroîtrait l'écart de 5 pieds et demi du côté est et de 2 pieds et demi du côté ouest. En outre, il y a lieu de tenir compte des tempêtes et des vents. D'un autre côté, si la chaussée était conçue de façon que 35 p. 100 de la section transversale permette le libre passage aux courants, l'écart actuel des marées resterait à peu près le même.

A la lumière de ces faits, le gouvernement a fait effectuer des études pour établir le montant des dommages-intérêts qui pourraient découler directement des dégâts à la propriété, des effets de l'inondation sur les routes, les ponts, les structures maritimes et le dragage, si le niveau de l'eau était modifié. On l'a évalué à 24 millions de dollars, en fonction des valeurs en 1959. Ce qu'il serait en 1967 est incertain, mais le calculer exigerait une évaluation entièrement nouvelle des terres, routes et ponts, des structures maritimes et des installations postérieures à l'étude de 1958-1959. Ce qu'il était impossible de prévoir ou d'évaluer, toutefois, c'était l'importance des dommages que pourraient subir les particuliers ou les sociétés installés là et utilisant le détroit à des fins maritimes dans la mesure où leurs installations et leur expansion éventuelle seraient affectées par les modifications du niveau de l'eau. S'ajoutait à cela la possibilité de déranger les conditions existantes quant aux industries de la pêche car non seulement la profondeur mais aussi la température de l'eau et le courant en général s'en trouveraient changés.

Compte tenu de tous ces facteurs, le gouvernement voulait autant que possible ne rien changer au régime des marées et il est toujours du même avis. Il en est ainsi tout particulièrement depuis que nous avons effectué des enquêtes techniques, de sorte que nous sommes en mesure de pratiquer une ouverture permettant de ne pas entraver le mouvement des marées. Nous pouvons prendre les dispositions voulues à l'égard des glaces. Les travaux se poursuivent donc sur cette base et nous n'acceptons pas l'autre solution d'une chaussée pleine.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, il m'est très difficile de discuter une déclaration aussi technique sans avoir le texte sous les yeux. De plus, je ne suis nullement un spécialiste dans ce domaine. Cependant, monsieur l'Orateur, je suis impressionné par l'assurance avec laquelle le ministre semble rejeter les propositions de M. McCulloch, qu'il a qualifiées de commentaire. J'ai sous les yeux un exemplaire du rapport de M. McCulloch. Or, il me paraît dépasser en importance un simple commentaire.

Compte tenu du nombre d'erreurs et de faux calculs que le ministère a dû reconnaître, je m'étonne qu'il puisse dédaigneusement écarter d'emblée les propositions de M. McCulloch. En fait, je me demande pourquoi elles n'ont pas fait l'objet d'une étude plus attentive au cours des dernières années.

Sans vouloir défendre les propositions de M. McCulloch, j'estime qu'il a eu le mérite de souligner les dommages qui résulteraient, pour les côtes des deux provinces, de la construction d'une chaussée pleine. . .

L'hon. M. McIlraith: Non.

M. Macquarrie: ...et il a également calculé le coût de mesures réparatrices. Le ministre fait signe que non de son siège. Je soutiens que oui, et j'ai le document sous les yeux. M. McCulloch a tenu compte de ce facteur. En considérant l'ensemble du projet, il me semble que la partie de la chaussée dont on nous a dit hier qu'elle était remise à l'étude et pour laquelle on n'a pas encore accordé de contrats est celle qui se trouve au Nouveau-Brunswick et qui serait et pourrait être construite si l'on adoptait les plans de M. McCulloch. Ainsi, comme de nombreux habitants de l'Île du Prince-Édouard, je n'ai pas l'esprit entièrement tranquille au sujet de ce projet, et mes craintes n'ont pas vraiment été dissipées par le rejet des propositions pratiques de M. McCulloch.

Comme le gouvernement semble devoir reviser une bonne partie des plans, et malgré le fait qu'on ait révélé hier, en réponse à une question du député de Cumberland, que les travaux de recherche ont coûté 1¼ million de dollars, j'exhorterai le gouvernement à consulter davantage M. McCulloch en revisant le projet, car il a au moins proposé un plan praticable du point de vue économique. D'après moi, de telles consultations seraient fort utiles. (*Applaudissements*)

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RENVOI DES CRÉDITS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que les crédits énumérés au budget principal des dépenses de 1967-1968 et se rapportant au ministère des Affaires des anciens combattants soient soustraits au comité des subsides et déférés au comité permanent des affaires des anciens combattants, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement à l'affectation des deniers publics.

(La motion est adoptée.)

LES COMMUNICATIONS

LE LANCEMENT D'UN SATELLITE CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Le premier ministre peut-il nous dire si la politique du gouvernement est de donner à tout le moins une aide de principe au lancement d'un satellite de radio-communications essentiellement canadien, comme le propose dans son mémoire l'industrie canadienne des télécommunications?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je crois l'avoir indiqué l'autre jour, le gouvernement et les spécialistes qu'il a nommés étudient présentement cette question très importante. La proposition en cause est, évidemment, parmi celles qui seront étudiées.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement prêtera-t-il toute son assistance, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en vue de la négociation des accords internationaux nécessaires pour que le Canada jouisse aussitôt que possible de tous les avantages d'un réseau entièrement canadien de communications par satellites?

Le très hon. M. Pearson: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recevra, j'en suis sûr, toute l'aide voulue des autres membres du gouvernement dans toutes négociations qu'il devra peut-être entamer avec d'autres gouvernements en vue de mener à bonne fin ce projet très important.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN RELATIVE AU GOLFE D'AQABA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre. Comme le premier ministre britannique et son ministre des affaires étrangères ont invité, hier, toutes les nations maritimes à proclamer conjointement que le golfe d'Aqaba et le détroit de Tiran, qui y donne accès, devraient être déclarés eaux internationales, librement accessibles à toutes les nations, le gouvernement canadien est-il disposé à s'associer à une telle déclaration?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous venons tout juste de recevoir les renseignements dont parle mon ami. Nous discuterons de la question, ce soir, avec le premier ministre du Royaume-Uni. Je préférerais ne rien dire à ce sujet avant de l'avoir rencontré.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, le premier ministre me dirait-il si nous obtiendrons avant longtemps un énoncé de la politique du gouvernement à ce sujet? Comme la situation en est au point mort, elle ne s'améliorera certes pas, à moins que cette question ne soit tirée au clair. Pouvons-nous compter sur une décision demain?

Le très hon. M. Pearson: Cet élément très important de la crise d'ensemble fait l'objet d'une étude fort poussée depuis huit ou dix jours. Le gouvernement estime, comme il ressort d'un discours fait le 11 mars 1957 à la Chambre et d'une déclaration aux Nations Unies, que ces eaux devraient être internationales. C'est l'attitude que nous avons adoptée sans jamais la modifier. Nous avisons en ce moment, non seulement avec le gouvernement du Royaume-Uni, mais aussi avec d'autres gouvernements, aux mesures qu'il conviendrait de prendre collectivement pour réaffirmer cette attitude. C'est tout ce que je puis dire là-dessus pour l'instant.

L'ADHÉSION DU CANADA À L'OEA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle a trait à un article selon lequel le ministre aurait déclaré que le Canada deviendrait sûrement un jour membre de l'Organisation des États américains. J'aimerais demander au ministre si cela veut dire que le gouvernement a pris une décision à l'égard de cette question importante et, dans l'affirmative, quand il a l'intention de faire une demande dans ce sens auprès de l'Organisation.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami veut bien continuer à lire cet article, il verra que le gouvernement a expliqué pourquoi il n'a pas l'intention de prendre une décision à l'heure actuelle.

M. l'Orateur: La parole est au député de Queens.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, le député de Fraser Valley a posé ma question.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural, et fait suite à une question que je lui posais jeudi dernier, laquelle figure à la page 552 des Débats, concernant les agents de la Gendarmerie royale.

Or, nous trouvons à ladite page, sous le sous-titre:

La distribution du lait dans les écoles...Godin

Monsieur l'Orateur, bien que je n'aie jamais soulevé cette question et que ce titre soit complètement faux, pour ce jour-là, je tiens à dire que je ne suis pas contre le principe, et je demande au ministre si vraiment...

[M. Douglas.]

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député voudrait-il poser sa question?

M. Godin: Merci, monsieur l'Orateur.

Je demande au ministre si vraiment il y aura distribution de lait dans les écoles, et à quelles conditions les membres de la Gendarmerie royale ont-ils accepté de faire ce travail?

M. l'Orateur: Je crois que j'avais sugéré, à ce moment-là, que la question soit inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ÉTUDE DES CRÉDITS DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au premier ministre, se rapporte à la motion que j'ai présentée plus tôt et à la déclaration faite par le ministre des Travaux publics, à l'appel des motions. Le premier ministre assurerait-il à la Chambre, étant donné la part considérable que tient ce projet dans les crédits du ministère des Travaux publics, que nous pourrons être saisis de ces crédits la semaine prochaine ou avant trop longtemps.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami sait que l'ordre dans lequel les crédits seront étudiés a été discuté avec les partis d'opposition. Nous avons l'intention de les examiner dans cet ordre. Si mes amis de l'opposition veulent que cet ordre soit modifié, ils pourraient peut-être en discuter avec le leader de la Chambre.

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS RELATIVES À L'ANNÉE LAITIÈRE 1966

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Est-ce exact que, si légitime soit-elle, nulle autre demande de subventions pour l'année laitière 1966 ne sera acceptée, faute d'argent?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, toutes les réclamations relatives à l'an dernier qui sont valides et dûment inscrites seront admises et payées.

LES MÉDICAMENTS

L'ACCESSIBILITÉ DE L'INSULINE AUX DIABÉTIQUES À REVENU MODESTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il nous dire si, eu égard à la hausse du prix de l'insuline, l'on envisage de prendre quelque initiative pour protéger ceux qui utilisent ce médicament et dont les revenus sont modestes?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, aucune autre initiative n'est prévue. Toutefois, j'ajouterai qu'il existe une disposition en vertu de laquelle les provinces, en collaboration avec le gouvernement fédéral, peuvent aider ceux qui utilisent l'insuline et qui sont dans le besoin.

M. Winkler: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je l'adresse au ministre des Finances. Voudrait-il dire à la Chambre s'il envisage dans son discours de ce soir, d'éliminer la taxe de vente fédérale sur les médicaments, en particulier sur l'insuline?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'OPPORTUNITÉ D'UN RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tout d'abord, je me réjouis de son retour ici, car j'ai regretté son absence. Cette question s'inspire du vif intérêt que portent bon nombre de députés à nos problèmes hydrauliques. Le ministre projette-t-il de faire un rapport à la Chambre sur la récente conférence sur l'eau tenue à Washington, et sur les propositions ou documents soumis par la délégation canadienne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie mon excellent ami de ses paroles aimables. La prochaine fois que je devrai partir, je le consulterai. Des communiqués de mon ministère avaient précédé la tenue de la conférence. Je ferai émettre un communiqué qui exposera l'activité de la délégation canadienne à cette conférence. Permettez-moi de signaler qu'aucune proposition de nature politique n'a été faite par le Canada à cette conférence.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, vu l'intérêt que portent nos concitoyens à la question des ressources hydrauliques, le ministre pourrait-il nous dire quand ce rapport sera distribué aux députés?

L'hon. M. Pepin: Nous ne sommes revenus qu'hier soir. Je ferai publier le rapport dans deux ou trois jours.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE DE RESTREINDRE LES IMPORTATIONS DE PRODUITS TEXTILES EN PROVENANCE DU JAPON ET D'AUTRES PAYS D'ASIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances et Receveur général.

A la suite du bilan défavorable présenté récemment par la *Dominion Textile* et d'autres compagnies canadiennes de produits textiles, est-ce que le gouvernement a l'intention d'imposer des restrictions d'ensemble sur les importations de textiles en provenance du Japon et d'autres pays d'Asie, et d'insister pour qu'on revienne à une base inférieure au haut niveau actuel des importations de produits textiles?

M. l'Orateur: Je signale à l'honorable député que sa question est de portée beaucoup trop générale pour être posée aujourd'hui.

M. Allard: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CESSION DU MATÉRIEL MILITAIRE AU MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. En quittant le territoire égyptien, les forces canadiennes y ont-elles laissé du matériel de guerre ou du matériel stratégique quelconque? Si oui, a-t-on établi des plans pour retirer ce matériel du territoire égyptien?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le seul matériel qu'on y a laissé appartenait aux Nations Unies. Il y a certaines exceptions mineures, je pense. Par exemple, deux générateurs et deux

tracteurs électriques inutilisables qui ne valaient pas la peine d'être remportés. Sauf erreur, tout autre équipement qui appartient au Canada ou aux forces canadiennes a été transporté à Chypre ou renvoyé au Canada.

M. Nesbitt: J'ai une question complémentaire. En répondant à ma réponse, le ministre a dit que certain matériel appartenant aux Nations Unies a été laissé derrière. S'agit-il de matériel que le gouvernement du Canada a transféré ou donné à titre de contribution aux Nations Unies?

L'hon. M. Hellyer: D'après mes renseignements, ce matériel a été laissé au soin du commandant de la Force d'urgence des Nations Unies.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NIGÉRIA—L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une double question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné qu'un certain nombre d'États évacuent leurs ressortissants de l'Est du Nigéria, qui s'est récemment séparé de l'union fédérative, le Canada prend-il des mesures pour protéger ses citoyens dans cette zone? Le ministre peut-il éclairer la Chambre sur la politique canadienne à l'égard de la situation difficile existant au Nigéria?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, une demande de renseignements adressée hier ressemblait à la dernière partie de cette question; j'ai alors souligné que la décision prise par l'une des provinces du Nigéria s'appuyait sur les pouvoirs dont relève ce pays. C'est là un problème intérieur qui ne nous regarde pas bien que ces événements nous préoccupent beaucoup. Quant aux Canadiens résidant là-bas, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer leur protection en cas de danger.

[*Français*]

LA PROPAGANDE HAINEUSE

MONTRÉAL—A PROPOS DE LA DISTRIBUTION DE LITTÉRATURE HAINEUSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable Solliciteur général du Canada.

Étant donné qu'une association connue sous le nom de «l'Alerte de l'Occident» se sert actuellement de la poste canadienne ou, si on le désire, de la poste royale canadienne, case postale 185, Station R, Montréal, pour distribuer de la littérature haineuse contre les Juifs—littérature susceptible d'engendrer des désordres sociaux, en cette période troublée au Moyen-Orient et puisque des députés ont reçu cette littérature...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit poser une question.

M. Prud'homme: J'arrive à ma question, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de faire une enquête à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je vais porter ceci à l'attention de la Gendarmerie royale du Canada. Si une enquête n'a déjà été commencée, je vais en demander une. Les ministres des Postes et de la Justice ont aussi pris note de cette question, j'en suis sûr.

LES FINANCES

LA BANQUE MERCANTILE ET LA LOI SUR LES BANQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le 29 mai, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles m'a posé une question au sujet de l'article relatif à la Banque Mercantile. Il voulait parler, j'imagine, de l'article paru dans le numéro de mai de la revue *Executive*. J'ai lu cet article et il ne dit pas que les propriétaires de la Banque Mercantile du Canada ne se conformeront pas aux lois du Canada. Il exprime simplement l'opinion de la *First National City Bank*, selon laquelle l'une des solutions qui s'offrent à la Banque Mercantile en vertu des dispositions de la loi sur les banques, peut ne pas être celle que ses propriétaires décideront d'adopter.

LES TRANSPORTS

L'ABANDON DES EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Transports est absent, je voudrais poser cette question au ministre suppléant. A quelle date la Partie 1 du bill n° C-231, le bill sur les transports, sera-t-elle promulguée afin qu'on puisse profiter de la protection accordée dans

le bill à l'égard des demandes d'abandon d'embranchements? Pendant la discussion de la mesure, cette assurance avait été donnée aux députés.

L'hon. John N. Turner (ministre suppléant des Transports): Monsieur l'Orateur, je préférerais que le ministre des Transports réponde lui-même à cette question lundi. Je la lui communiquerai.

LA HOUILLE

LE CAP-BRETON—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Maintenant que la province de la Nouvelle-Écosse sera, au moins pour quatre ans, en bonne mains, dans des mains fermes et sages, j'aimerais demander au ministre à quel moment nous serait soumise la mesure législative qui permettra de prendre possession des houillères de Nouvelle-Écosse et de former la société de la Couronne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à dire au sujet de la première partie de la question. Quant à la seconde partie, nous avons maintenant terminé nos préparatifs et puisque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, autre fils de la Nouvelle-Écosse, est maintenant leader du gouvernement, nous pourrons peut-être présenter cette mesure législative plus tôt que nous ne l'avions prévu.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'ai une question supplémentaire. Si cette mesure législative à été présentée avec un si grand retard, est-ce parce que le ministre de la Nouvelle-Écosse fait partie du cabinet depuis bien des mois et...

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Les éléctions sont terminées.

LES TRAVAUX PUBLICS

AMHERST (N.-É.)—L'UTILISATION DE MATÉRIAUX CANADIENS POUR LE PROLONGEMENT D'UN QUAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, j'aimerais poser une question au ministre suppléant. Le ministère a-t-il reçu de l'unité locale 2231 des Métallurgistes unis d'Amérique, Amherst (Nouvelle-Écosse), un télégramme au sujet du prolongement d'un quai terminus à Pugsley? La mise en adjudication aurait lieu au début de la semaine prochaine, ce qui donne à la question un caractère d'urgence. Dans le télégramme, on demande que le gouvernement stipule l'emploi de matériaux canadiens, pour créer de 15,000 à 20,000 heures-hommes de travail dans les aciéries de la région, qui souffrent actuellement de chômage. Si le télégramme a été reçu, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour faire droit à cette demande?

L'hon. John N. Turner (ministre suppléant des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis seulement dire qu'un tel télégramme ne m'a pas été signalé, mais je vais aller immédiatement aux renseignements.

LA PÊCHE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE FLOTTAGE DES BILLES SUR LE STELLAKO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Pêcheries. Y a-t-il eu accord ou entente entre son ministère et le gouvernement de la Colombie-Britannique, au sujet de la situation controversée de la rivière Stellako?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, jeudi ou vendredi de la semaine dernière, j'ai annoncé au gouvernement de la Colombie-Britannique que j'étais disposé à collaborer au sujet d'un flottage de billes restreint et contrôlé, cette année, sur la rivière Stellako. Il semble que le ministre provincial dont relève la question a passé les sept ou huit derniers jours à Washington où il assistait à la conférence sur la mobilisation des ressources hydrauliques pour la paix. On n'a pas répondu à ma lettre, mais j'ai tout lieu de croire que mon offre sera acceptée.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

A PROPOS DE LA DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE LA CSN, RELATIVEMENT AUX EMPLOYÉS DE RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alcide Simard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail.

Quelle attitude le gouvernemnet entend-il adopter, en réponse à la demande d'accréditation de la CSN, relativement aux employés de Radio-Canada?

L'AGRICULTURE

ON SUGGÈRE DE REVISER LES QUOTAS DU LAIT INDUSTRIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture, pour qui les cultivateurs ont beaucoup d'admiration, et que je veux aussi féliciter pour le magnifique édifice...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit poser une question.

M. Yanakis: ...qu'il a inauguré hier. Aussi, fait-il honneur à son ministère.

Peut-être l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si son ministère a l'intention de reviser les quotas du lait industriel en faveur des cultivateurs désireux d'augmenter leur production?

[*Plus tard*]

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au toujours très sympathique ministre de l'Agriculture.

Tel que suggéré par plusieurs députés ministériels, dont le député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Yanakis), le ministre a-t-il l'intention de reviser les quotas en matière de production laitière, afin de venir en aide aux cultivateurs?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question a déjà été posée aujourd'hui.

[*Traduction*]

LE CRÉDIT AU CONSOMMATEUR

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au régistraire général s'il a l'intention de présenter, au cours de la session actuelle, une mesure législative incorporant certaines des recommandations du comité mixte du crédit au consommateur?

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, comme ses récents discours semblaient appuyer les principales recommandations du comité mixte du crédit au consommateur, le régistraire général peut-il nous dire si une mesure législative sera présentée à ce sujet au cours de la session actuelle?

[M. Simard.]

L'hon. John N. Turner (régistraire général): Monsieur l'Orateur, je puis seulement répondre que les recommandations de ce comité méritent une attention favorable et que nous les étudions présentement.

LE GAZ NATUREL

LA DÉCISION DE LA COMMISSION AMÉRICAINE RELATIVE AU GAZODUC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisqu'il arrive de Washington, pourrait-il nous dire quand il prévoit que la *Federal Power Commission* se prononcera sur la demande de la compagnie Trans Canada au sujet du projet des Grands lacs?

Je voudrais aussi savoir si le pipe-line pourra être construit à temps pour acheminer les 33 milliards de pieds cubes de gaz qui vont être nécessaires au Canada l'hiver prochain.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il aurait été déplacé que je m'adresse à la *Federal Power Commission* qui n'est pas censée recevoir ce genre d'instances. Toutefois, je dois dire en réponse à une question posée, hier au premier ministre, que j'ai profité de mon séjour à Washington pour rendre visite au secrétaire Udall et j'ai discuté avec lui de l'état du commerce du pétrole entre le Canada et les États-Unis. Nous avions déjà eu des rencontres d'ordre technique à ce sujet, et nous en avons maintenant d'autres. J'ai insisté au cours de nos conversations sur l'importance de la boucle de Chicago pour le développement de l'industrie pétrolière canadienne, et j'ai insisté sur notre désir de collaborer avec les États-Unis pour y développer de façon rationnelle les débouchés pour le pétrole du Canada.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—LA DÉTENTION D'UN CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a fait récemment des instances auprès du gouvernement de Cuba en faveur de Ronald Lippert qui purge actuellement une peine d'emprisonnement dans ce pays-là.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai discuté avec les personnes intéressées il n'y a pas très longtemps.

M. Winkler: Le ministre pourrait-il en donner les résultats à la Chambre?

L'hon. M. Martin: Quand j'aurai des résultats précis, je serai heureux de les communiquer.

[*Français*]

LES ÉDIFICES PUBLICS

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES FÉDÉRAUX DANS LA CIRCONSCRIPTION DE GATINEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gaston Isabelle (Gatineau): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Travaux publics.

Est-il en mesure de nous dire si une firme d'architectes a été désignée, ou sera désignée bientôt, pour la préparation des plans et devis des édifices fédéraux du ministère des Forêts et du Développement rural qui seront construits incessamment dans la partie française de la capitale nationale,...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Isabelle:...dans l'immense et très hospitalière circonscription de Gatineau?

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE MANITOBA—LES FRAUDES ATTRIBUÉES À UN ORGANISME D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au registraire général. Le ministre a-t-il reçu une pétition où des actionnaires de la *Damascus Steel Products Limited,* qui a son siège social à Winnipeg, accusent de transactions frauduleuses la *Manitoba Development Fund,* société provinciale de la Couronne, ou certains de ses dirigeants. Si oui, a-t-il ordonné une enquête?

L'hon. John N. Turner (régistraire général): Monsieur l'orateur, je tiens tout d'abord à remercier l'honorable député de m'avoir donné préavis de sa question. J'ai bien reçu la pétition et j'ai prié le surintendant des faillites d'étudier l'affaire. J'attends son rapport. Il n'y a pas eu, que je sache, d'instance en faillite proprement dite, mais le surintendant étudie l'affaire, à ma requête.

LA LOI D'INTERPRÉTATION

REVISION ET CODIFICATION, ET MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À D'AUTRES MESURES LÉGISLATIVES

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 25 mai, sur la motion de l'honorable M. Trudeau en vue de la 2e lecture du bill n° S-6, visant à reviser et à codifier la loi d'interprétation, avec les modifications y apportées, et à changer, en conséquence, certaines dispositions de la loi sur la preuve au Canada et de la loi sur les lettres de change.

M. l'Orateur: Peut-être devrais-je rappeller à la Chambre que lors du débat sur ce sujet, il y a quelques jours, le ministre de la Justice avait la parole et terminait le débat.

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'autre jour j'avais de fait terminé mes propres observations, mais comme certains députés avaient posé des questions, entre autres le député de Peace-River (M. Baldwin), j'ai dit qu'avant de clore le débat définitivement je tenterais d'y répondre de manière à le satisfaire.

Le député a demandé notamment dans quelle mesure le bill à l'étude différait de celui qui a été renvoyé à la Chambre en mars dernier par le comité permanent de la justice et des questions juridiques et où figurent ces changements dans le projet de loi dont nous sommes saisis. J'ai parlé de quatre changements très secondaires. Il m'a demandé si je pouvait lui en dresser une liste, et j'en ai une ici. Le député est absent en ce moment, mais il acceptera, j'en suis sûr, tout comme les autres, que j'indique ces changements à mesure que nous aborderons les articles en cause. Ces changements sont secondaires, par exemple, un mot pluriel devient singulier. J'ai la liste ici, mais je pense que peut-être cette façon de procéder hâterait les choses.

L'autre question portait sur la définition de «règlement». Le député m'a demandé de signaler dans le projet de loi les articles où figure le mot «règlement». En fait, il n'y en a que trois. Il s'agit du paragraphe 2 de l'article 23, à la page 8 du bill n° S-6; de l'alinéa *b*, paragraphe 1, article 33, à la page 18; et de l'alinéa *g*, article 37, à la page 21.

J'aimerais signaler que les mots «texte législatif» figurent presque à chaque page et parfois plusieurs fois sur la même page du

projet de loi. L'article 2 de la loi d'interprétation nous apprend que «texte législatif» comprend un règlement. Ainsi, chaque fois que les mots «texte législatif» ou «édicter» se trouvent dans un article, le mot «règlement» y est compris. En ce sens, donc, même si «règlement» ne revient pas tellement souvent, il est effectivement englobé dans le mot «édicter» qui lui, revient souvent. C'est pourquoi on a jugé utile à l'article 2 (1) *e*) de définir «règlement» d'une façon générale qui s'appliquera à tous les articles de la loi.

Soit dit en passant, en relisant ce que j'ai dit l'autre soir, je me suis rendu compte que puisque j'avais indiqué que la loi définit le mot «règlement», cette définition tendrait à s'appliquer à tous les autres statuts. Évidemment, ce n'est pas nécessairement le cas. L'article 2 (1) *e*) définit le mot «règlement». Quand il se trouvera dans d'autres lois, il aura le sens particulier qui lui sera attribué dans le contexte ou dans la définition qu'en donnera cette loi particulière. Voilà la réponse positive à la question que m'a posée le député.

Quand nous en arriverons aux articles dont il s'agit, il voudra peut-être discuter sur l'interprétation que nous donnons à ces mots, mais il avait parfaitement raison, je pense, de m'inviter à signaler l'utilité d'une définition du mot «règlement». L'utilité d'une telle définition, je le répète, vient du fait qu'elle apparaît à l'expression «texte législatif» dans bon nombre d'articles du bill.

• (3.30 p.m.)

La troisième question, qui va plus au fond des choses, a été posée par le député et reprise ensuite par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Par la suite, elle fut reprise par le député de Carleton (M. Bell). On m'a demandé de citer des cas où un règlement, dans le sens général indiqué ici, pourrait être édicté en vertu de l'autorité du gouverneur en conseil et non aux termes d'un statut. J'ai répondu, sans entrer dans les détails, qu'il y a bien des cas du genre où le gouverneur en conseil agit en vertu de la prérogative royale, qui est le cas le plus manifeste, naturellement.

Le député m'a demandé de lui fournir d'autres exemples. J'en donnerai quelques-uns aujourd'hui, dans l'espoir d'éclaircir la question. Par exemple, monsieur l'Orateur, quand un ambassadeur est nommé en vertu du Grand Sceau, la nomination est faite par le gouverneur en conseil, mais non aux termes d'un statut quelconque. Elle se fait en vertu d'une prérogative qui, d'après un usage immémorial, appartient au roi ou à la reine, dans le cadre de notre régime de gouvernement, et qui a été léguée, à titre de prérogative, au gouverneur en conseil exerçant le pouvoir exécutif. Voilà un exemple de prérogative, en vertu de laquelle on prend une initiative sans recourir à l'autorité d'un statut particulier.

La même chose se passe lorsque le gouverneur en conseil confère à quelqu'un le titre de conseiller de la reine ou tout autre titre honorifique. Rien de tout cela n'est gouverné par les lois. Il s'agit là d'une prérogative royale, selon la coutume de notre pays.

Si vous me permettez une petite digression, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler aux honorables députés que je ne propose ni d'élargir ni de restreindre cette prérogative. Comme je l'ai dit il y a quelques jours, peut-être serait-ce matière à discussion intéressante plus tard. Peut-être certains députés pourraient-ils utilement exprimer leur opinion sur la restriction éventuelle de cette prérogative par mesure législative. Je ne veux pas débattre la question en ce moment. Je désire tout simplement rappeler aux honorables députés que la question ne doit pas être examinée à propos d'une loi d'interprétation, qui ne fait qu'expliquer comment il faut interpréter le sens de certains termes, articles de lois ou de règlements. Pareille loi ne tend pas à créer de certains termes, articles de lois ou de règlements. Pareille loi ne tend pas à créer de droit positif. Je le répète, je ne crois pas qu'il soit opportun pour le moment d'étudier à fond la question de prérogative.

Je voudrais vous donner un autre exemple d'une mesure prise ou de règlements élaborés en vertu de l'autorité du gouverneur en conseil, mais non autorisés en vertu d'un acte du Parlement, soit une proclamation en vertu de laquelle une journée sera observée en totalité ou en partie comme étant un congé public. Il n'y a aucune loi que je sache qui y autorise le gouverneur en conseil. En qualité d'employeur, le gouvernement peut le faire. Le gouvernement peut décider d'émettre une règle, un règlement ou une ordonnance, quelle que soit l'expression utilisée dans cette définition, stipulant qu'aujourd'hui les employés auront congé à compter de trois heures de l'après-midi. Cette initiative n'est pas prise en vertu d'un acte du Parlement. Si on écrit une ordonnance de ce genre, accordant un congé d'un jour ou de quelques heures ou désignant un conseiller de la reine, il serait peut-être utile de savoir quand elle entrera en vigueur. La loi d'interprétation nous permettra de dire si un jour est mentionné, que le congé commencera ce jour-là ou que si une heure est mentionnée, qu'il commencera à cette heure-là. La loi d'interprétation nous dira s'il s'agit d'heure normale ou d'autre chose.

Ce sont là quelques exemples. Je pourrais en citer d'autres encore si nous continuions ce débat, mais je ne désire pas le prolonger outre mesure. Je crois avoir donné suffisamment d'exemples montrant que cette loi d'interprétation ne donne pas à proprement parler au gouvernement de plus grands pouvoirs de réglementation. Le bill a pour but de préciser la signification des termes de la loi et la manière de les interpréter dans le cas où le gouvernement dispose déjà des pouvoirs. Mais, monsieur l'Orateur, lorsqu'il ne dispose pas de tels pouvoirs, en vertu d'une loi ou de certaines prérogatives, la loi d'interprétation ne lui confère pas ces pouvoirs. Je le répète, si ces pouvoirs existent en vertu d'une loi ou de prérogatives, la loi d'interprétation précise le sens à donner aux termes de cette loi ou de ces règlements. Je crois avoir répondu à tous les arguments soulevés tout à l'heure par le député de Peace-River (M. Baldwin) et je propose que nous passions à l'étude des articles successifs du bill.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme ensuite en comité, sous la présidence de M. Batten.

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. Howard: Monsieur le président, j'hésitais à intervenir, car je pensais que d'autres députés allaient approfondir la définition du Règlement. Si ce n'est pas le cas, je soulèverai une question officieusement, pour qu'elle fasse l'objet d'une décision, mais pour relever ce que j'estime être une fiction légale plutôt qu'une réalité. Je soutiens en passant, même si le ministre de la Justice n'a pas jugé bon d'approfondir ces questions, que nous devons définir ce dont nous sommes saisis.

Je me reporte au paragraphe e) de l'article 2 portant sur le gouverneur en conseil. Pour comprendre la définition du gouverneur en conseil, il nous faut consulter le paragraphe 12 de l'article 28 du pojet de loi. Voici le passage en question:

> «Gouverneur en conseil» ou «gouverneur général en conseil» désigne le gouverneur général du Canada ou la personne exerçant alors le gouvernement du Canada, agissant sur et avec l'avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, ou sur et avec l'avis et le consentement dudit Conseil ou de concert avec ce dernier.

Cela tient de la fiction, n'est-ce pas. Lorsque nous parlons du gouverneur en conseil, nous entendons le cabinet. Nous savons que la fonction du gouverneur général ne revêt aucune autorité effective. Nous savons que l'autorité exercée jadis par les monarques est désormais confiée au premier ministre et aux ministres. Vu tout ce qui s'est dit sur qui est le gouverneur en conseil et ce qu'est le Conseil privé de la reine pour le Canada, je pense qu'à une étape donnée dans nos débats, nous devrions nous en dispenser, parce qu'en fait ce sont des fictions légales.

• (3.40 p.m.)

J'ai consulté le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui occupe le siège voisin du mien, quant à ce que signifie pour lui le Conseil privé de la reine pour le Canada, et il a confirmé mon impression: ce Conseil englobe nombre de gens dont, bien entendu, le chef de l'opposition, M. Coldwell qui a été chef du parti CCF au Canada pendant de nombreuses années, et bien d'autres.

M. Knowles: Le député de Winnipeg-Sud-Centre.

M. Howard: En fait, la plupart de ceux qui occupent la première rangée de banquettes chez les conservateurs, les candidats au poste de chef et d'autres. Ils sont tous compris dans la définition qu'on donne du Conseil privé de la reine pour le Canada. Néanmoins, je suis certain qu'aucun d'entre eux n'est compris dans la définition de gouverneur en conseil, parce qu'aucun d'eux, y compris naturellement ceux qui n'exercent plus leurs fonctions, n'est consulté ou invité aux réunions du Conseil privé de la reine pour le Canada. Le Gouverneur général du Canada, en accomplissant certaines des choses exigibles d'un gouverneur en conseil, ne demande pas l'avis des membres du Conseil privé, ni leur consentement, ni même leur collaboration.

A mon avis, monsieur le président, nous ne devons, dans aucune législation, qu'il s'agisse de la loi d'interprétation ou de toute mesure, maintenir une fiction aussi archaïque. Nous ferions beaucoup mieux, selon moi, de définir nos termes. Par gouverneur en conseil, nous entendons le Gouverneur général et les membres du cabinet fédéral—et rien d'autre: aucun ancien membre d'un cabinet ni aucun «membre honoraire du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada». Nous ne devons pas conserver cette fiction en la maintenant dans cette loi.

Dans ses remarques finales sur l'étape de la deuxième lecture, le ministre de la Justice a déclaré, je crois, que la question des prérogatives était ici tout à fait hors de propos.

Cependant, monsieur le président, nous sommes obligés d'en tenir compte. Le problème a été soulevé par le député de Peace-River et celui de Winnipeg-Nord-Centre. Ceux-ci ont demandé ce qu'on entendait par règlement. Le ministre de la Justice a consacré un certain temps à expliquer les motifs de cette façon d'agir.

Je me demande si le ministre de la Justice a réfléchi de nouveau sur ce point. Personnellement, je préférerais voir disparaître l'expression «gouverneur en conseil», afin que le gouverneur général soit simplement considéré comme une personne ayant un titre mais pas, à vrai dire, d'autorité. Notre loi devrait préciser ce que nous entendons par personne autorisée à annoncer des règlements, des récompenses, des proclamations et le reste, suivant la définition donnée ici. Si nous voulons que l'autorité soit le cabinet ou le conseil des ministres, disons-le, au lieu de conserver dans la loi des inexactitudes simplement parce que nous nous cramponnons à des reliques de l'histoire sans valeur pour nous aujourd'hui.

Évidemment, je songe à l'article 28, mais nous devons le considérer conjointement avec l'article 2. Il nous faudrait certainement indiquer ce que nous entendons par le conseil privé de la Reine pour le Canada. Nous devrions spécifier qu'il ne s'agit pas de tous ceux qui portent le titre de membre de ce conseil. Autrement, le chef de l'opposition et ceux qui ont fait partie de son cabinet devraient être convoqués aux séances du conseil quand il prend des décisions.

Je suis certain que le ministre serait surpris des avantages d'une collaboration multipartite aux décisions du gouvernement. L'autre jour, le ministre des Transports a révélé qu'il avait pu se prononcer sur une question en suspens depuis longtemps simplement à cause d'un événement fortuit. Comme l'a dit l'honorable représentant de Prince, il ne peut imaginer que le gouvernement agisse jamais de façon délibérée. L'aveu du ministre des Transports que le gouvernement agit au jour le jour, souvent par accident, me pousse à conseiller au gouvernement d'inviter au sein du Conseil le chef de l'opposition, ou quiconque chercherait à le remplacer à ce titre, et d'autres personnes, en leur donnant le titre de membres honoraires du Conseil privé du Canada, ce qui pourrait peut-être donner un peu plus de logique aux règlements qu'on applique de temps à autre.

[M. Howard.]

Après cette observation, un peu frivole, monsieur le président, j'aimerais que le ministre de la Justice, fraîchement nommé mais merveilleusement rompu à ce genre de choses, et doté d'un grand flair, dise au comité ce qu'il pense de cette question.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, l'honorable député de Skeena a soulevé une question de droit constitutionnel fort intéressante. Je dirais même qu'il a raison sur presque toute la ligne en disant que lorsque nous parlons du gouverneur en conseil, nous pensons au cabinet. Il arrive parfois que les membres du Conseil privé soient tous convoqués, par la reine ou par le gouverneur général, mais d'ordinaire c'est simplement à titre honorifique. Toutefois, l'organisme existe vraiment. L'honorable député a raison, par cabinet nous entendons une partie du Conseil privé. En fait, aux termes de notre constitution, on l'appelle comité du Conseil privé.

J'admets avec l'honorable représentant que le terme qu'on emploie ici est archaïque. S'il répète que le moment est propice pour rayer ces archaïsmes de nos lois, je lui expliquerai pourquoi je crois que notre constitution, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne renferme pas le mot «cabinet». Bien d'autres institutions de notre système parlementaire n'existent pas non plus d'après la lettre de notre constitution; ainsi, je crois qu'on ne trouverait pas le mot «parti» dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Pourtant, chacun sait l'importance des partis dans l'élaboration de nos lois et dans les activités de notre système parlementaire de gouvernement.

L'honorable représentant de Skeena a proposé qu'on supprime ces expressions archaïques, autant que possible. Ici encore, je suis d'accord avec lui, mais je lui signale quelles conséquences aurait cette suppression dans un texte comme celui-ci. En quelque sorte, ce serait déclarer qu'on autorise un instrument de l'État—le cabinet—qui techniquement n'existe pas en vertu de notre constitution, à faire des règlements. Autrement dit, monsieur le président, d'après notre constitution actuelle le corps exécutif du gouvernement est dirigé par le gouverneur en conseil, non par le cabinet.

Si dans une loi quelconque, par conséquent, nous allions nier l'existence réelle du gouverneur en conseil et remplacer l'expression «gouverneur en conseil» par celle de «cabinet», nous nous servirions d'un mot qui n'existe pas officiellement dans notre consitution écrite.

• (3.50 p.m.)

Le député peut fort bien répondre qu'il entre dans celle-ci beaucoup plus que le texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et c'est exact. La constitution du Canada n'est écrite qu'en partie, tout comme la constitution du Royaume-Uni, qui est encore moins écrite que la nôtre. Cette dernière figure dans un certain nombre de statuts, mais en très grande partie elle n'existe que dans une fiction tacite que le peuple anglais reconnaît, ce qui lui permet d'accepter son régime parlementaire.

Au Canada, parce que nous étions en train de créer une formule fédérale de gouvernement et que nous devions rédiger une constitution, du moins dans la mesure où nous partagions des pouvoirs entre les gouvernements régionaux et central, nous avons ajouté d'autres éléments à notre constitution qui sont archaïques non seulement de nos jours, mais qui l'étaient au moment même de leur insertion. Nous avons perpétué ces fictions légales, ces expressions, parce que le peuple canadien y voyait une référence à une forme de gouvernement parlementaire sur laquelle nous modelions le nôtre. En fait, le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique indique que le Parlement du Canada repose dans une large mesure sur la sorte de régime parlementaire qui existait alors au Royaume-Uni. En bonne logique, nous ne pouvions agir autrement.

Il s'agit donc maintenant de savoir s'il faut changer cette constitution? Le parti du député et celui du gouvernement diffèrent sur ce point, non pas tant sur le principe même d'une modification peut-être, que sur le choix du moment. Pour faire écho au ton facétieux du député, je dirais que, même dans son parti, il existe quelque désaccord sur la sorte de changement requis. Je puis seulement dire au député que la loi d'interprétation ne doit pas servir de prétexte pour essayer de faire l'accord entre tous les partis représentés à la Chambre et entre tous les députés sur ce que la constitution devrait être.

Un des changements les plus faciles à effectuer et au sujet duquel nous pourrions tous nous entendre serait la suppression de certaines expressions archaïques dans la constitution. Cela sera fait, je suppose, lorsque nous reviserons ou remanierons la constitution. Le député sait qu'à mon avis, une question symbolique de ce genre n'est pas la plus urgente. J'estime que si nous recommençons à examiner la constitution canadienne et à discuter ou même à nous quereller au sujet d'une question purement symbolique, nous constaterons rapidement qu'il aurait été plus sage de ne pas toucher aux symboles qui étaient acceptables. Le député sera d'accord avec moi, je crois, si je prétends que lorsque nous parlons du gouverneur en conseil, mais que nous voulons vraiment dire un comité de ce conseil appelé le cabinet, cette expression fictive est assez raisonnable. Dans les circonstances, je propose donc que nous continuions cet après-midi à utiliser cette expression fictive du moins, jusqu'à ce que le projet de loi ait été adopté.

M. Howard: Je voudrais simplement dire que j'admire la ténacité avec laquelle le ministre de la Justice s'est attaché à l'archaïsme et la rapidité avec laquelle il veut avancer tout en faisant preuve d'immobilisme.

M. Knowles: Monsieur le président, n'y a-t-il pas un rapport entre la question qui vient de faire l'objet d'une discussion entre le ministre de la Justice et le député de Skeena et celle qui a fait l'objet de ses commentaires juste avant la deuxième lecture du bill. La question a déjà été soulevée l'autre soir et elle découle des dispositions de l'article 2 relatif aux règlements établis par le gouvernement en conseil ou sous son autorité.

Le ministre de la Justice a répondu au député de Skeena que, puisque nous sommes satisfaits de la manière dont vont les choses en vertu d'une fiction de droit, nous devons continuer. Mais lorsqu'il est question que le gouverneur en conseil adopte certains règlements, pour nommer des ambassadeurs par exemple ou pour conférer certains titres honorifiques ou procéder à certaines nominations, il ne veut plus de cette fiction qui attribue les dits pouvoirs au gouvernement. Il veut introduire une disposition dans la loi. En toute déférence, je demande au ministre d'être logique. Si la fiction légale le satisfait dans un cas, pourquoi s'en départir dans l'autre?

Plusieurs députés, y compris le député de Peace-River et moi-même, ont signalé l'autre soir en parlant de la définition du mot «règlement» que le gouvernement, sans aucun doute afin de rendre la disposition visant l'adoption de règlements plus claire, a inséré des mots qui peuvent être interprétés comme élargissant l'autorité du gouverneur en con-

seil, cette entité fictive dont nous parlons. J'ai l'impression que le ministre, dont les propos à ce sujet étaient désarmants, a eu du mal à trouver des exemples de règlements adoptés en vertu des pouvoirs du gouverneur en conseil mais qui n'étaient pas également autorisés par la loi. Même si j'accepte les exemples qu'il croit être probants, j'aimerais lui poser la même question que l'autre soir: le gouvernement a-t-il eu des difficultés quelconques en ce qui concerne l'adoption de ces règlements du fait que les mots «par le gouverneur en conseil ou sous son autorité» n'existent pas dans la loi d'interprétation? Comme le ministre va jusqu'à dire, semble-t-il qu'il comprend nos craintes, pourquoi ne pouvait-il laisser les choses telles quelles?

En un mot, voici l'affaire. Le gouvernement peut promulguer des règlements du genre mentionné par le ministre sans que la disposition dont j'ai parlé figure dans la loi. Pourquoi alors incorporer cette disposition dans la loi, si l'on peut l'interpréter comme signifiant que le gouvernement, en ce qui concerne les décrets du conseil, possède des pouvoirs plus étendus qu'il ne devrait posséder à son propre avis? Pour revenir à ce que je disais au début, pourquoi le ministre veut-il laisser intacte une fiction légale mais non l'autre?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je veux poser le même genre de question, en suivant le même genre de raisonnement, au député de Winnipeg-Nord-Centre. Veut-il qu'on abolisse toutes les fictions légales qui existent dans notre pays? Lui-même ou le député de Skeena veulent-ils abolir toutes les allusions aux symboles? Je suis prêt à accepter un défi de la part de l'un ou l'autre et nous commencerons sur-le-champ s'ils le désirent? Seraient-ils disposés à dire ce qui est archaïque dans nos lois, à leur avis, et devrait être aboli. Veulent-ils dire ce qui est archaïque dans cette salle et—en devrait être aboli, commençant par la masse et le trône à l'extrémité de la pièce. Je vois le député de Lotbinière; il voudrait peut-être se joindre à la discussion. Les députés le savent, une partie de notre constitution existe surtout à cause de sa forme symbolique; et certains députés néo-démocrates reconnaîtront sûrement qu'elle est, pour une bonne part, archaïque quant à sa forme.

• (4.00 p.m.)

Je dis que, comme nous voulons améliorer nos lois dans certains cas précis, parce que nous voulons mettre à jour certains de nos statuts en remaniant à fond la loi d'interprétation pour la première fois depuis un siècle en y incluant un certain nombre de définitions qui simplifieront la revision de nos statuts et nous permettront, je l'espère, de les reviser beaucoup plus souvent, et parce qu'en s'y employant, le gouvernement élimine certains éléments archaïques de nos anciens statuts ou ajoute à la loi actuelle certaines dispositions que nous ont transmises les tribunaux comme étant des moyens plus perfectionnés d'interpréter les choses, les députés pourraient prétendre, je suppose, que nous devrions procéder de la sorte avec chaque statut et chaque institution de notre régime parlementaire de gouvernement. Mais je répète une fois de plus, que la Chambre n'est certes pas l'endroit où l'on devrait commencer à se débarrasser de tout ce qui est archaïque dans notre mode de gouvernement. D'autre part, sur n'importe quel podium à l'extérieur de la Chambre, j'accepterais le défi du député de Skeena d'indiquer les éléments archaïques de notre forme de gouvernement, et je n'hésite pas à déclarer publiquement que, personnellement, je m'oppose à un grand nombre d'entre eux.

Toutefois, pour la bonne marche des affaires de l'État, la Chambre et le pays ne doivent pas s'empêtrer dans des questions de symboles quand des choses bien plus importantes réclament leur attention, comme reviser les statuts du Canada ou résoudre certains problèmes sociaux et économiques qui concernent au plus haut point les députés. Le député a tort de dire que je me cramponne à des institutions archaïques. Je n'y suis pas plus attaché, j'en suis sûr, que le député de Skeena.

M. Howard: Sauf que je n'ai pas sur le dos un premier ministre qui ne me laisse aucune initiative.

L'hon. M. Trudeau: Non, mais vous avez un chef qui a sur son dos à lui un groupe du Québec qui a d'autres opinions que vous, semble-t-il, sur le sujet de l'archaïsme.

M. Knowles: Si je dis que le ministre met ces deux sujets en opposition, il répliquera, je suppose, que c'est moi qui ai parlé des deux lorsque j'ai pris la parole tantôt. Mais dans sa dernière explication, il n'a pas, d'après moi, approfondi suffisamment le point que j'essayais de faire valoir au sujet du sous-alinéa 2 (1) *e*) (ii). Est-il pleinement convaincu de la nécessité de ce sous-alinéa? Est-il sûr que ses dispositions ne risquent pas d'accroître les pouvoirs de réglementation du gouverneur en conseil?

L'hon. M. Trudeau: C'est une question bien claire. Je répondrai très précisément à la seconde partie en me disant convaincu que cette loi d'interprétation revisée ne conférera

aucun pouvoir législatif, en vertu d'un décret du conseil ou de l'autorité du gouverneur en conseil, qui n'existe pas déjà dans quelque autre loi ou en vertu de quelque autre prérogative. Autrement dit, nous ne créons pas de nouveaux pouvoirs ici. J'en suis sûr. Je puis affirmer aussi que le gouvernement n'a certainement pas l'intention de créer, au moyen de la loi d'interprétation, de nouveaux pouvoirs que le gouverneur en conseil n'aurait pas aux termes de la loi actuelle.

Quant à l'autre partie de la question, au sujet de l'absolue nécessité de cette disposition, je dois avouer en toute candeur que la revision de cette loi n'est pas dans l'ensemble absolument nécessaire. Nous pourrions laisser tomber cet alinéa. En fait, nous pourrions en laisser tomber plusieurs. Je suppose que nous pourrions même continuer de nous servir de l'ancienne loi d'interprétation. Je répète qu'en présentant ce bill, le gouvernement ne vise qu'à simplifier la rédaction et la compréhension des lois afin que la jurisprudence du Canada revête une forme aussi moderne et aussi simple que possible. Encore une fois, l'objection qu'on soulève au sujet de cet article n'est pas entièrement fausse. Nous pourrions exclure cet article mais je devrais alors dire la même chose du bill au complet; nous pourrions fort bien continuer de vivre avec la loi qui existe sous sa forme générale depuis un siècle.

Toutefois, ce bill vise, en un sens, à moderniser le droit écrit au Canada, et comme première étape dans cette voie, on présente une loi d'interprétation aussi complète que possible qui simplifiera dans la plus grande mesure possible l'usage des articles d'interprétation dans toutes les autres lois que nous adopterons. C'est la seule réponse que je puis donner au député.

M. Knowles: Puis-je poser une autre question? Serait-il juste de dire alors que le ministre promet que le gouvernement ne se réclamera en aucun moment, lorsqu'il adoptera un décret du conseil, du sous-alinéa 2 (1) *e*) (ii) comme autorité?

L'hon. M. Trudeau: Oui, monsieur le président, je donne cette promesse en mon nom personnel et au nom du gouvernement. Le gouvernement ne se réclamera ni de cette loi ni de cet alinéa particulier pour assumer une autorité qu'il n'aurait pas en vertu d'autres lois ou d'autres prérogatives qui pourraient exister.

• (4.10 p.m.)

[*Français*]

M. Choquette: Monsieur le président, c'est un débat très intéressant de l'aspect théorique qui se déroule présentement, et je voudrais envisager un aspect pratique de la question. Même si le principe que nul n'est censé ignorer la loi est un principe fort respecté, en pratique, je crois que son application est devenue extrêmement difficile, aujourd'hui, puisque la législation se complique chaque jour davantage, et je voudrais demander au ministre si son ministère est disposé à entreprendre, disons, à déployer un effort de vulgarisation pour rendre accessibles à la population certaines lois primordiales qui lui échappent totalement et qui sont d'application courante?

Par exemple, l'Imprimerie de la Reine ou de l'État, si vous voulez, pourrait peut-être publier des brochures qui constitueraient un condensé de certaines lois importantes, qui seraient à la portée de la population et qui seraient rendues beaucoup plus accessibles. Alors, je me demande si le ministre pourrait envisager une telle possibilité, voir dans quelle mesure son ministère pourrait faire un effort spécial dans ce sens.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, la suggestion du député de Lotbinière (M. Choquette) est pleine de bon sens et comporte également un aspect pratique que je trouve fort valable.

C'est évidemment une question qui peut découler indirectement de la considération que nous donnons à la loi actuelle et, pour ma part, je crois que le gouvernement devrait songer à multiplier le nombre de publications qui renseignent nos citoyens sur nos institutions politiques et, notamment, nos institutions constitutionnelles.

L'honorable député sait qu'il y a un certain nombre de brochures qui sont publiées pour l'usage des citoyens et qui expliquent le fonctionnement général de notre Constitution, notre système parlementaire, brochures qui sont à la disposition des citoyens et des écoles qui veulent les obtenir.

Je partage son opinion qu'il serait utile de multiplier le nombre de ces initiatives dans des domaines où les lois sont d'un intérêt tel que les citoyens pourraient, avec profit, avoir des outils de vulgarisation comme ceux que le député indique.

Je voudrais seulement ajouter, monsieur le président, que, dans un sens, l'objet du projet de loi actuel est de permettre aux citoyens plus avisés, qui souvent portent le titre d'avocat ou de notaire, d'avoir en main des statuts qui seront revisés d'une façon plus fréquente,

et plus particulièrement le premier chapitre de ces statuts qui, en quelque sorte, vulgarisera pour eux l'interprétation à donner aux statuts qui constituent l'ensemble de notre système législatif.

[*Traduction*]

M. Fairweather: Monsieur le président, la dernière proposition m'a intéressé. L'interprétation est intéressante pour un anglophone, car il y est question de vulgarisation. Nous, Anglais, n'emploierions pas ce mot, mais nous le comprendrions. En rédigeant un texte législatif, on devrait toujours, je pense, rechercher la clarté, et j'estime qu'à cet égard, on a fait des progrès au cours de la dernière décennie. Néanmoins, je voudrais mettre le député de Lotbinière à l'épreuve et voir s'il est assez souple pour proposer un système en usage au Royaume-Uni à l'heure actuelle. On y a créé dans divers centres, des bureaux chargés de conseiller les citoyens pour leur venir en aide. De fait, il existe un excellent livre sur le sujet par lord Beveridge.

Dans ces bureaux, on conseille les citoyens et on les aide à interpréter les lois, règlements, instruments et autres textes. Personnellement, j'estime que nous devrions chercher à atteindre cet objectif au lieu d'instituer même le poste d'ombudsman. Celui-ci est devenu presque un personnage sacré, mais je pense que les bureaux chargés de conseiller les citoyens seraient beaucoup plus pratiques. On aiderait les gens en leur fournissant des opinions sur les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Comme le ministre de la Justice, le député de Lotbinière et d'autres pourraient peut-être débattre la question ailleurs.

Les propos que j'ai entendus au cours de la dernière heure m'ont intrigué. On se sent parfois porté à sympathiser avec la politique des députés à ma gauche, mais lorsqu'on est témoin d'une telle inflexibilité on se demande si ceux d'entre nous qui n'appuient pas les principes du Nouveau parti démocratique n'ont pas raison, car nous devons assurément chercher en tant qu'hommes libres, à conserver la structure même de notre constitution.

J'hésite à interpréter les paroles du ministre, car il nous a donné un très bel exemple de la souplesse qu'il s'efforce de maintenir. Il est bon, cependant, que nous ayons de temps à autre ce genre de débat. Le député de Skeena nous a facétieusement parlé de l'attachement opiniâtre du ministre aux instruments archaïques. Lui-même tient mordicus aux vieux concepts de la constitution et son discours le prouve.

Je partage certaines opinions du ministre sur le symbolisme, mais contrairement au député de Lotbinière, l'abolition sans raison du symbolisme ou sans en prévenir le public porte un coup presque aussi rude au moral du peuple que le fait le bistouri dans une opération majeure. On pourrait aussi débattre ce point ailleurs, car nous ne voulons pas retarder l'étude du bill. Mais tout en écoutant patiemment les nihilistes parler, nous ferions bien, à mon avis, de nous rappeler qu'après cent ans les symboles en ce pays revêtent une importance extrême pour une foule de gens et nous ne devrions pas les remanier sans au préalable en prévenir nos concitoyens.

L'hon. M. Trudeau: Je commenterai brièvement les remarques du député de Royal. Tout en admettant ce qu'il dit du symbolisme, je lui rappellerai une idée émanant d'un écrivain et philosophe français réputé, et selon laquelle tout mouvement qui asseoit la réforme sur la négligence du passé tend vers le fascisme.

M. Olson: Tout à l'heure, certains députés ont dit craindre que ce nouveau bill d'interprétation n'accroisse les pouvoirs du gouverneur en conseil. La note explicative en regard de l'article 2 est ainsi conçue:

> Les définitions des expressions «loi», «texte législatif» et «règlement» sont nouvelles.

Le ministre nous dirait-il si des parties de la définition du mot «règlement» étendent les pouvoirs qu'on estime présentement convenir aux ministres et au gouverneur en conseil? La définition du mot «règlement» mentionne «une ordonnance, un règlement, un décret du conseil, un ordre prescrivant des règlements, une règle, une règle de cour, une formule, un tarif de dépens ou de droits, des lettres patentes», etc. J'ignore s'il s'agit là d'une expansion du concept de ce qui peut être incorporé à une mesure législative ou y être rattaché, sous forme de règlements, et j'aimerais que le ministre nous explique la chose.

Je lui signale également le paragraphe 23(2). Je ne lirai pas ce long paragraphe, mais je voudrais surtout attirer l'attention du ministre sur les notes explicatives qui disent:

• (4.20 p.m.)

> Les derniers mots sont nouveaux. Ils tendent à préciser qu'un délégué n'est pas apte à exercer la faculté, pour un ministre, d'établir une législation déléguée.

Le ministre pourrait-il nous dire si on a l'intention d'accroître le pouvoir d'un ministre d'établir une législation déléguée, au moyen de règlements? Comme on le signale au paragraphe 2 de l'article 23, un délégué ne pourra jouir du pouvoir d'un ministre d'établir une législation déléguée. Je ne sache pas qu'un

ministre jouisse à l'heure actuelle du pouvoir d'établir une législation déléguée, soit d'ajouter des règlements à une mesure législative sans l'intermédiaire du gouverneur en conseil. Cependant, lorsqu'on précise les pouvoirs conférés à un ministre qui ne le sont pas à un délégué, quant à la législation déléguée, on donne à entendre que le ministre jouit effectivement du pouvoir d'édicter des règlements qui seraient considérés comme une législation déléguée.

Comme ces deux paragraphes du bill sont nouveaux, je me demande si par hasard on aurait voulu élargir le pouvoir du gouverneur en conseil, d'établir une législation déléguée, et plus précisément le pouvoir d'un ministre à cette fin, au moyen de l'adoption de règlements, sans obtenir l'approbation d'un décret du conseil autorisant l'adjonction de ces règlements à la loi.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, il est sans nul doute partiellement faux de dire qu'un ministre n'a pas le pouvoir d'établir une législation déléguée, car il peut établir un règlement aux termes d'un statut. Ils sont nombreux les statuts qui autorisent les ministres à agir par voie de règlement, d'ordonnance etc.

M. Olson: En vertu de la loi sur les règlements?

L'hon. M. Trudeau: Non, en vertu de certains statuts. Vous pouvez vérifier que certains statuts autorisent les ministres à établir des règlements. Je me répète un peu, je crois, mais je dirai que dans un sens, toutes ces questions montrent que les députés de l'opposition craignent de donner des pouvoirs arbitraires au gouvernement. Quant à moi, je partage non seulement leurs appréhensions mais je les admire d'être si pointilleux sur cette question particulière. Il nous faut toujours redouter même la plus mince tendance à l'arbitraire de la part d'un gouvernement.

M. Knowles: Vous parlez maintenant en tant que membre du clan.

L'hon. M. Trudeau: De quel clan?

M. Knowles: Du clan au pouvoir.

L'hon. M. Trudeau: Je m'en rends compte et je crois que mes paroles traduisent fidèlement la pensée du gouvernement. Au risque de me répéter, mais afin de répondre d'une autre manière à l'objection soulevée par le député de Medicine Hat, je dirai que si un ministre ou le gouverneur en conseil ne détiennent pas actuellement—en vertu d'une loi, d'un statut, ou même d'une prérogative ou d'une autorité générale—le pouvoir d'établir, entre autres choses, un règlement, une règle de cour, une formule ou un tarif, ce projet de loi n'augmentera pas ce pouvoir. En fait, peu importe que nous appelions un acte arbitraire une proclamation, un mandat, un statut administratif, une résolution ou autre chose. Il n'en est pas moins arbitraire à mes yeux, et le gouvernement serait bien sot de s'imaginer pouvoir le cacher en lui donnant un autre nom ou même un fatras de noms comme ceux qui figurent ici à l'alinéa 2(1) *e*.

Par conséquent, je le répète, l'article 2 (1) *e*) insère tout simplement le terme «règlement» dans le projet de loi pour englober les termes «édicter» ou «texte législatif» qui surviennent dans les articles suivants—et, je l'ai déjà dit, cela se produit dans bon nombre de pages, et parfois à maintes reprises dans une même page—vu que l'article d'interprétation a pour objet de permettre une application aussi étendue que possible de la loi. En incluant les termes «règlement» et «autre instrument» nous nous assurons que le terme «texte législatif» employé plus loin dans le projet de loi s'appliquera à ces instruments particuliers.

Permettez-moi de donner un exemple. Si nous décidions de fixer par proclamation tel jour comme congé statutaire, ou de nommer un ambassadeur en émettant une commission sous le Grand Sceau, il s'agirait pour les avocats ou les tribunaux d'interpréter la proclamation ou la commission émise sous le Grand Sceau. Ils consulteront la loi d'interprétation et diront, «Eh bien, quand nous utilisons telle heure ou l'heure normale, nous recourrons au paragraphe 34 de l'article 28 qui nous permettra de savoir à quelle heure le congé commence ou quand entre en vigueur la nomination faite sous le Grand Sceau.»

Pour répéter ce que je disais au député de Winnipeg-Nord-Centre, nous pourrions évidemment ne pas le faire dans la loi d'interprétation. Nous pourrions très bien nous dispenser de bon nombre de ces définitions. Cela nous obligerait cependant, à chaque proclamation, statut, mandat, statut administratif, règle ou règlement, à indiquer d'abord comment est considéré le facteur temps et quand commence le jour; c'est-à-dire, si c'est à la fin du jour précédent ou à la fin du jour où la proclamation est lancée et ainsi de suite. L'intention des législateurs, en présentant ce projet de loi revisant et codifiant la loi d'interprétation est de simplifier la lecture des statuts et instruments et de consigner au même endroit le plus grand nombre possible de ces articles, qui facilitent l'interprétation d'une loi.

• (4.30 p.m.)

M. Olson: Monsieur le président, le ministre conviendra sans doute que l'application de règlements est autre chose que l'établissement de règlements. C'est pourquoi je m'interroge sur la portée des articles 2 et 23. Je ne trouve rien à redire quant à la façon d'appliquer les règlements, que ce soit par les ministres, les sous-ministres et leurs subalternes, mais comme je l'ai dit, édicter des règlements est une chose, et les faire respecter en est une autre. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi il faut faire la distinction entre le pouvoir du ministre et celui du ministre délégué quant à l'application de certains règlements, comme il est indiqué en page huit. A mon sens, la Loi sur les règlements confère au gouverneur en conseil le droit d'annexer un règlement à presque n'importe quelle loi adoptée par la Chambre, afin d'en assurer l'application à bon escient. S'il existe certaines conditions donnant au ministre le pouvoir d'édicter des règlements sans la sanction du gouverneur en conseil, comme par exemple à l'égard d'une législation déléguée, je me demande si le bill ne tend pas à élargir ce pouvoir. Veut-on accorder des pouvoirs plus étendus à certains ministres, qui leur permettraient d'annexer des règlements aux lois adoptées par la Chambre, sans la sanction du gouverneur en conseil?

M. Fairweather: Le ministre ne trouve-t-il pas que cet article restreint les pouvoirs?

L'hon. M. Trudeau: Oui, monsieur le président. Le député de Royal a raison, cet article restreint les pouvoirs. Le député de Medicine Hat a bien raison de demander pourquoi il est nécessaire de les restreindre. A mon avis, l'article en question s'inspire d'un principe juridique bien connu selon lequel un pouvoir ne doit être délégué qu'à une autorité ou à une personne désignée. Cet article a pour objectif de voir à ce que nous ne nous écartions pas du principe juridique bien connu concernant la délégation des pouvoirs.

L'objet du paragraphe 2 de l'article 23 est exposé dans la première partie du paragraphe, où il est question de l'autorisation accordée à un ministre de faire une chose, ce qui comprend également un ministre agissant en son nom. Par exemple, quand le premier ministre n'est pas à la Chambre, il est entendu que le premier ministre suppléant est autorisé à répondre à certaines questions ou à accomplir certains actes publics au nom du premier ministre. Si une loi autorise le premier ministre à utiliser un pouvoir législatif qui lui a été délégué pour adopter des règlements, et ainsi de suite, il est entendu qu'il s'agit là d'une délégation précise d'un pouvoir et qu'elle ne s'applique pas à un ministre suppléant.

En déléguant son autorité à un ministre en vertu d'un statut précis, le Parlement veut s'assurer que le ministre l'exercera à l'exclusion de toute autre personne. Comme l'a signalé le député de Royal, les derniers mots clarifient cela davantage: suivant le principe de droit accepté quant à l'autorité déléguée d'établir des règlements, le ministre exercera ce pouvoir à l'exclusion de toute autre personne.

Comme nous le savons tous, en l'absence d'un ministre quelconque, il convient que le ministre suppléant ou le délégué exercent certaines fonctions. En de telles circonstances, il est convenable que le ministre suppléant ou un délégué remplace le ministre. Cet article prévoit qu'un ministre suppléant ou un délégué ne sauraient remplacer un ministre quant au pouvoir législatif délégué à ce dernier.

M. Olson: Certes, le ministre ne parle pas d'un ministre délégué qui serait l'un de ses collègues au sein du cabinet. Il doit exister une distinction entre un ministre suppléant et un sous-ministre, et elle est fournie explicitement. Il me semble que le délégué d'un ministre dont il est question dans cet article et dans les notes explicatives est le sous-ministre nommé dans chaque ministère. On ne saurait certes le confondre avec un ministre suppléant qui agit parce que le poste du titulaire est temporairement vacant ou en l'absence du ministre.

J'accepte pour l'instant l'explication du ministre, mais qu'on me permette de dire qu'en précisant ceci pour faire la distinction entre un ministre délégué et le titulaire d'un ministère et en ajoutant une nouvelle interprétation des règlements, j'espère qu'on n'a pas l'intention de conférer à un ministre des pouvoirs additionnels qui lui permettraient de légiférer par subrogation, grâce à des règlements, sans obtenir le consentement et l'approbation du gouverneur en conseil.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je partage le souci que le député de Medicine Hat a exprimé. En lisant cet article pour déterminer si le ministre délégué désigne quelqu'un qui est délégué au sein du cabinet ou qui est sous-ministre au sens d'un fonctionnaire, je crois que cela s'applique certainement aux deux.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 15 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 16—*Sauf à la mesure déclarée, Sa Majesté n'est ni liée ni visée.*

M. Howard: Monsieur le président, je sais que le ministre ne souhaite pas de discussion compliquée au sujet des autres questions, je crois que l'article 16 est le seul qui ait rapport au point que j'aimerais soulever.

Je crois comprendre que si une mesure législative traitant des salaires, des heures ou des conditions de travail des employés de la fonction publique, ne stipule pas spécifiquement que Sa Majesté est liée, l'employé de la fonction publique n'obtient pas les avantages de cette mesure législative. C'est assurément vrai d'un certain nombre de lois dans la province de Colombie-Britannique qui régissent les conditions de travail. Par exemple, les fonctionnaires provinciaux ne sont pas visés par la loi sur le paiement bimensuel des salaires.

• (4.40 p.m.)

A mon sens, la même situation existe à l'échelon fédéral, où le Parlement a adopté certaines lois, comme le Code canadien du travail (Normes), qui établit des normes quant aux heures de travail, aux salaires, aux congés et ainsi de suite, mais qui ne s'applique pas aux employés de la fonction publique parce qu'il ne renferme pas la disposition spéciale dont il est fait mention dans l'article à l'étude. Il semble que ce soit une relique du passé. Je connais la propension de certains députés à l'égard des choses du passé et des vieilles coutumes. Mais, à mon avis, le moment est venu de modifier cela. Je ne connais pas ces questions aussi bien que le ministre, mais, sauf erreur, cette disposition est entrée en vigueur à l'époque où les fonctionnaires n'étaient pas assez nombreux en Angleterre, où l'on menait une lutte acharnée pour les droits des travailleurs. Lorsque ce concept a été introduit, tous n'acceptaient pas, comme aujourd'hui, que la journée et la semaine de travail soient courtes, que les employés bénéficient de conditions de travail et de salaires équitables, de congés statutaires, d'un salaire minimum, et ainsi de suite.

Ce que le Parlement du Canada décrète comme étant juste et approprié pour les employeurs et les employés de l'industrie privée devrait aussi, me semble-t-il, être juste et approprié pour les employés de la fonction publique du Canada. Au lieu de traiter de cette question chaque fois que le Parlement est saisi d'une nouvelle loi concernant les salaires, les heures et les conditions de travail et autres questions semblables, nous devrions, je pense, en traiter ici, pendant que nous en sommes à cet article. On ne devrait pas nous demander, chaque fois qu'une nouvelle loi est adoptée, de déterminer si nous voulons rendre cette loi applicable aux employés de la fonction publique; cela devrait être considéré comme la pratique courante, et le seul moyen d'y arriver, c'est de modifier l'article 16.

Soit dit en passant, pour en revenir à certains propos du ministre, permettez-moi de dire qu'il va me trouver moins obstiné que d'autres en diverses matières, et peut-être tout aussi disposé à entendre raison et à changer d'attitude que n'importe qui. Le ministre trouvera peut-être un moyen par lequel nous pourrions atteindre l'objectif que j'ai signalé, grâce à une légère modification de l'article. S'il agrée ma proposition en principe, il serait peut-être possible de réserver cet article afin que nous puissions rédiger quelque chose et revenir à la disposition quand nous aurons disposé de l'article 43.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, le point soulevé par le député de Skeena arrive vraiment au moment opportun. Ce serait bien facile de rédiger un amendement pour atteindre l'objectif auquel il vise. Il suffirait de supprimer l'article tout entier. Il a raison. Si nous faisions ici ce qu'il suggère, cela s'appliquerait à l'ensemble de nos lois et abolirait un principe très ancien de *common law* anglais, en vertu duquel la Couronne n'est pas liée par un statut, à moins qu'il en soit fait précisément mention dans le statut en question. Sauf erreur, c'est à ce résultat que tend le député, et ce serait bien facile d'y arriver en supprimant l'article dont il est question ici. Il n'y a qu'une chose que je voudrais signaler au député: serait-il opportun de faire disparaître ce principe très ancien pour atteindre le résultat bien précis qu'il désire? Bien qu'il ne s'agisse ici que d'une simple conjecture, il me semble que nous supprimerions, de ce fait, un principe non seulement ancien mais très important, du double point de vue de la *common law* et du droit écrit, principe qui constitue une pierre angulaire de notre constitution, car la suppression de cet article pourrait être interprétée comme signifiant que le Parlement entend lier la Couronne en vertu de chaque loi. Par exemple, quand sont adoptées des lois relatives aux impôts, aux tarifs ou même des dispositions en vertu du droit criminel stipulant qu'il est interdit à quiconque de faire telle ou telle chose, il s'ensuivrait que ces lois lieraient également la Couronne.

Le résultat auquel nous aboutirions aurait, je le crains, des conséquences beaucoup plus considérables que ne le croit le député. Il y a d'autres façons d'obtenir ce qu'il veut et je signale qu'il s'agirait d'un objectif souhaitable dans certains cas particuliers; j'entends par là que le Parlement peut faire l'inverse et stipuler dans un statut quelconque que ce dernier

lie la Couronne. En supposant que l'initiative ne soit pas prise au moment de l'adoption du statut, il y aurait toujours moyen pour le Parlement de dire qu'il entend lier la Couronne en vertu du statut en question. Mais j'avoue franchement qu'il me semblerait téméraire, à l'heure actuelle, de décider subitement de lier la Couronne en vertu de tous les statuts, sans réexaminer soigneusement et à fond chacun de nos statuts. Si nous en arrivions là, la Couronne, du chef du Canada ou même du chef des provinces, verrait ses pouvoirs altérés, je le crains, de façon très radicale. Il me semble que le député en arriverait beaucoup plus sûrement et efficacement au résultat voulu s'il présentait un amendement à cette fin, lors de l'examen d'un statut particulier, plutôt que dans le cadre de la loi d'interprétation.

M. Howard: Monsieur le président, je voudrais répondre au ministre en quelques mots. J'ai signalé un point particulier. Le ministre a proposé une solution de son cru qu'il s'est ensuite mis à démolir. Je n'ai pas dit que nous devrions supprimer l'article en question; c'est le ministre qui en a parlé, et il a ajouté qu'une telle initiative aboutirait à telles ou telles conséquences. J'avais parlé d'un amendement à l'article et laissé entendre, du moins, que je n'avais aucune proposition à faire quant à la modification de cet article, mais que si nous désirions assurer aux employés de la fonction publique, et c'est là ce qui me préoccupe, la même protection que nous exigeons pour les employeurs et employés de l'industrie privée, il y aurait peut-être lieu de songer à modifier l'article 16.

• (4.50 p.m.)

Je propose que nous laissions cet article en suspens, afin de le modifier pour protéger les intérêts des employés de la fonction publique. Le ministre sait certainement que je n'ai pas proposé qu'on supprime cette disposition entièrement et que je n'avais pas non plus l'intention de le suggérer. Je demande au ministre d'étudier la question en tenant compte de l'opportunité d'appliquer aux employés de la fonction publique les normes minimums imposées à l'entreprise privée. C'est tout ce que je dis.

L'amendement pourrait le préciser, si le ministre consentait à le proposer. Je n'ai pas de texte à soumettre pour combler cette lacune, mais j'aimerais que le ministre y songe en s'inspirant de ma suggestion, et non en pensant que j'ai voulu supprimer toute la disposition.

[L'hon. M. Trudeau.]

L'hon. M. Trudeau: Je m'excuse auprès du représentant. Je ne voulais pas lui attribuer des intentions ou des paroles. Je faisais peut-être un raisonnement un peu théorique en soulignant les conséquences que pourrait avoir un amendement à l'article en question. J'espère qu'il ne sera pas irrité si je lui dis qu'il n'est pas aussi logique que moi si je refuse de reconnaître que ce serait là un bon amendement. Je pourrais opposer les mêmes arguments qu'au moment de la discussion de l'alinéa 2 (1) *e*). J'alléguais alors qu'on ne devrait pas utiliser la loi d'interprétation pour augmenter les pouvoirs du gouverneur en conseil et de toute autre autorité. Je soutiens pareillement que cette loi ne doit pas servir à diminuer de tels pouvoirs. En d'autres termes, le député propose un amendement qui serait, en fait, une disposition de fond et qui aurait pour effet de diminuer des pouvoirs conférés par d'autres statuts.

Encore une fois, je respecte les intentions du député, mais je lui signale qu'il nous sera difficile de nous mettre d'accord sur une loi d'interprétation, si nous l'utilisons, de notre côté, pour augmenter les pouvoirs que d'autres statuts peuvent nous conférer—ce qui n'est pas, je le répète, notre intention—ou si l'autre côté l'utilise pour diminuer les pouvoirs conférés aux autorités par les statuts. Tel est l'argument du député. Encore une fois, je ne dis pas qu'il n'est pas bien fondé. Je dis simplement que nous détruirions toute l'essence de la loi d'interprétation si nous l'utilisions pour augmenter ou diminuer les pouvoirs conférés par un autre statut ou par un autre instrument.

Par conséquent, pour des raisons qui font plus de place à la logique et la théorie qu'à l'essence même du problème, je ne suis pas en faveur d'un amendement de ce genre. C'est une question de forme plutôt que de fond, monsieur le président.

[*Français*]

M. Choquette: Monsieur le président, j'aurais besoin d'un éclaircissement, avant de joindre mon assentiment à celui des autres, relativement à l'adoption de l'article 16, qui se lit ainsi:

> Nul texte législatif, de quelque façon que ce soit, ne lie Sa Majesté ni n'a d'effet à l'égard de Sa Majesté ou sur les droits et prérogatives de Sa Majesté sauf dans la mesure y mentionnée ou prévue.

Si, par exemple, un député comme celui de Carleton (M. Bell) propose l'abolition du pouvoir royal de dissolution, ce qui est jugé, par de grands constitutionnalistes comme M. Eugene Forsey, comme étant l'érosion des prérо-

gatives de la Couronne, bref, à supposer que l'honorable député de Carleton, au lieu de présenter une résolution, aurait inscrit un bill au *Feuilleton*, je voudrais savoir, de la part du ministre, de quelle manière il faudrait procéder, conformément à la suggestion du député de Carleton, pour en arriver à l'érosion des prérogatives de la Couronne et, plus particulièrement, à l'abolition du pouvoir royal de dissolution.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je pense que je peux répondre assez brièvement à la question de l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette).

C'est que si un statut enlevait un pouvoir de dissolution à une autorité quelconque, sans spécifier de quelle dissolution il s'agit, il faudrait comprendre que cela n'affecte en aucune manière le droit de Sa Majesté de se servir de ce droit de dissolution.

Cet article explique très clairement que si nous voulions enlever à Sa Majesté le droit qu'elle a de dissoudre le Parlement, il faudrait que nous le disions très spécifiquement, cela ne pourrait pas venir à la suite d'une intention conférée dans un statut à une autre personne.

M. Choquette: C'est donc dire que le député de Carleton, par exemple, pourrait présenter une loi spécifique visant à abolir le pouvoir royal de dissolution, et, à ce moment-là, si la Chambre des communes ou le Sénat l'adoptait, cela aurait force de loi, et il ne serait plus nécessaire de consulter le Parlement de Westminster ou Sa Majesté la Reine?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, l'honorable député a raison. S'il était spécifié dans ce statut que nous enlevons ce droit, et si ce statut ou cette loi était adopté suivant les prescriptions de notre parlementarisme, cela affecterait le pouvoir de dissolution de la façon qu'il l'indique.

[*Traduction*]

(L'article est adopté.)

Les articles 17 à 24 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 25—*Délais et jours fériés.*

M. Knowles: Monsieur le président, il y a un point mineur à propos de l'article 25 que j'ai évoqué à l'étape de la deuxième lecture. Je ne le rappelle que pour demander au ministre de la Justice s'il y a réfléchi plus à fond. Le paragraphe 9 de l'article 25 stipule:

> Une personne est réputée ne pas avoir atteint un âge déterminé avant le commencement du jour anniversaire correspondant à cet âge.

Voici, comment j'entends ce passage. Si, par exemple, une personne est née le 1er juin 1949, elle a atteint légalement l'âge de 18 ans, aujourd'hui, 1er juin 1967, dès le coup de minuit. Autrement dit, elle a atteint légalement l'âge de 18 ans au début de la journée. Je le rappelle, le paragraphe 1 de l'article 3 du Code criminel se lit ainsi:

> Aux fins de la présente loi, une personne est censée avoir été d'un âge donné quand l'anniversaire de sa naissance, dont le nombre correspond à cet âge, est pleinement révolu, et jusqu'alors elle est censée avoir eu moins que cet âge.

Autrement dit, aux fins d'application du Code criminel, la personne fictive dont j'ai parlé il y a un instant, qui était née le 1er juin 1949 n'aurait pas 18 ans avant minuit ce soir. L'écart n'est que de 24 heures, mais cela peut compter énormément lorsqu'il s'agit de vie ou de mort.

J'ai saisi la portée de la réponse du ministre l'autre soir, lorsqu'il m'a expliqué que la loi d'interprétation était destinée à réaliser l'uniformité autant que possible. Mais, malgré tout, ne semble-t-il pas un peu curieux d'avoir deux définitions du moment où une personne atteint l'âge légal? Je le répète, je n'ai pas l'intention d'entraîner la Chambre dans un long débat sur cette question, mais le ministre a-t-il reconsidéré la chose et le gouvernement a-t-il songé à donner la même définition de l'âge d'une personne dans tous les statuts?

• (5.00 p.m.)

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, j'ai réfléchi un peu à la question, mais mes recherches ne sont pas suffisantes pour me permettre de citer d'autres exemples du manque d'uniformité de nos statuts. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit l'autre soir, c'est-à-dire qu'une loi d'interprétation est destinée à simplifier autant que possible l'emploi des mots et l'interprétation de leur sens dans tous les statuts, ceux déjà adoptés et ceux qui le seront.

Bien d'autres statuts donnent des règles ou des sens particuliers à des mots ou à des calculs de temps. Quand cela se produit, c'est peut-être que l'organe législatif du gouvernement a décidé qu'à cette fin particulière, il était bon de modifier la signification générale donnée aux mots ou aux calculs de temps qui figurent dans la loi d'interprétation.

Quant à l'exemple que le député a cité, mes recherches limitées ne me permettent pas de supposer pourquoi notre Code criminel calcule ainsi l'âge d'une personne. J'imagine

que c'est la façon traditionnnelle de procéder. Elle découle probablement de la *common law* et des usages qui existaient à l'époque de l'adoption de notre Code criminel. Je n'ai pas d'autre raison à donner. Tout ce que je puis dire, c'est que même si l'argument du député de Winnipeg-Nord-Centre est intéressant, on pourrait le répéter dans bien d'autres cas. Il a lui-même cité l'autre soir un autre exemple de définitions données tirées de lois particulières et qui ne concordaient avec celles de la loi à l'étude. Si ces écarts sont peu souhaitables, le Parlement devra, lorsqu'il étudiera le Code criminel ou n'importe lequel de ces autres statuts particuliers, assurer l'uniformité entre les définitions et les interprétations données dans le statut en question et celles que propose la loi d'interprétation.

A la fin de la mesure, le député verra qu'on parle de certaines modifications corrélatives à la loi sur la preuve au Canada et à la loi sur les lettres d'échange. Ainsi, on essaie, dans des cas très simples mais urgents et importants, de réaliser l'uniformité que désire le député et que moi aussi, je l'avoue, je juge souhaitable. Dans ces questions, l'emploi des mots et l'interprétation des statuts devraient être aussi simples et uniformes que possible.

Toutefois, monsieur le président, nous nous ferions cette fois encore des illusions en croyant répondre à l'objection du député à l'encontre de cet article par l'emploi d'une définition de l'«âge» qui concorde avec celle du Code criminel. En adoptant la définition du Code criminel, nous nous écarterions en effet sensiblement d'autres méthodes pour déterminer l'âge, en usage dans le monde des affaires pour d'autres questions, comme les opérations des banques, les assurances et les pensions. Il y a plus, nous modifierions même la loi électorale, en lui donnant une nouvelle manière d'interpréter l'âge pour être électeur, et le reste.

L'uniformité est souhaitable, je le reconnais. A mon avis, la loi d'interprétation tend le plus possible à l'uniformité, mais elle n'a pas la prétention de modifier d'un seul coup toutes les autres lois existantes et à leur imposer sa définition et son interprétation. Nous n'atteindrons le but auquel vise le député et qui est souhaitable, à mon sens, que si le Parlement étudie les lois individuellement et les modifie au fur et à mesure.

(L'article est adopté.)

Les articles 26 et 27 sont adoptés.

[L'hon. M. Trudeau.]

Article 28—*Définitions.*

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, je voudrais m'acquitter de l'engagement que j'ai pris tantôt, lorsque j'ai déclaré qu'il y avait certaines différences secondaires entre ce projet de loi et celui qui a été renvoyé à la Chambre sans modification par le comité permanent de la justice et des questions juridiques en mars dernier. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'indiquerai quatre passages de cet article où certaines modifications d'ordre très secondaire ont été effectuées. Ces quatre modifications sont les seules différences qui existent entre ce projet de loi et celui qui a été étudié par le comité permanent en mars dernier.

Dans le projet de loi précédent qui était le bill nº S-9, à l'alinéa 2 de l'article 28, on lit ce qui suit:

> «forces du service actif» signifie les éléments constitutifs des forces canadiennes appelés dans la loi sur la défense nationale, les forces du service actif;

Cette disposition est maintenant entièrement éliminée. La chose est attribuable au fait que lors de l'entrée en vigueur de la loi sur la réorganisation des forces canadiennes, l'expression «forces du service actif» ne figurera plus dans la loi sur la défense nationale. Par conséquent, d'une certaine façon, cette définition serait superflue, car elle n'est plus utilisée désormais. C'est le premier changement.

Le deuxième changement s'inscrit au paragraphe 18 de l'article 28 de l'ancien bill, qui définissait le «jour férié». A cause du nouveau numérotage, ce paragraphe devient le dix-septième dans le bill actuel. L'ancien bill renfermait un paragraphe énonçant l'existence, dans la province de Québec, de congés non statutaires. Ce paragraphe a été supprimé parce qu'entre juin 1966, à l'époque où le paragraphe avait été inséré dans les définitions de l'ancien bill, et mai 1967, au moment de la première lecture de ce bill nº S-6 au Sénat, le droit civil du Québec a été modifié de façon que les congés en question cessent d'être non statutaires. En d'autres termes, le droit civil ou, plus précisément, le Code de procédure civile de la province de Québec a été modifié, de telle sorte qu'une partie de l'article 28 de l'ancien bill n'a plus sa raison d'être. A cet égard, la loi de la province de Québec est maintenant la même que celle des autres provinces.

● (5.10 p.m.)

Le troisième changement secondaire dans l'article 28 a été apporté aux anciens paragraphes 32 et 33, où l'on employait les expressions «forces régulières» et «forces de réserve». Si l'on consulte les nouveaux paragraphes 31 et 32, on constate que, pour des raisons que les députés comprendront, le pluriel a été remplacé par le singulier, et qu'il n'est plus question de «forces régulières ou de réserve» mais de «force régulière ou de réserve». Il s'agit donc d'un changement secondaire, bien qu'un grand nombre de députés aient considéré comme importantes les raisons qui y ont donné lieu.

Enfin, j'aimerais attirer l'attention des députés sur le paragraphe 5 de l'article 28, qui traite du Commonwealth. Il s'agit du paragraphe 6 de l'ancien projet de loi. Le mot «Commonwealth» est défini de la même façon dans les deux paragraphes, sauf que l'Annexe, que les députés trouveront à la page 24 du projet de loi qu'ils ont en main, a remplacé l'Annexe qui figurait à la page 24 de l'ancien bill. Cette annexe a été mise à jour afin de tenir compte des nouveaux membres du Commonwealth, savoir la Barbade, le Botswana et le Lesotho. Ces États ont été ajoutés à l'Annexe parce qu'ils sont devenus indépendants et membres du Commonwealth. Voilà les quatre changements secondaires que j'avais promis de signaler aux députés.

M. Hales: Puis-je poser une question au ministre? A la page 12 figure la définition du mot «radiodiffusion», qui est nouvelle, je pense. Ce changement de terminologie voudrait-il dire qu'un exploitant d'un service de télévision par câble pourrait être considéré comme un radiodiffuseur?

L'hon. M. Trudeau: J'avoue, monsieur le président, ne pas pouvoir répondre à cette question sur-le-champ. Le député a raison de dire que cette partie du projet de loi est nouvelle par rapport à l'ancienne loi d'interprétation, adoptée il y a 100 ans. Je n'ai pas mentionné cette définition en parlant des quatre changements secondaires, car le mot «radiodiffusion» figure dans le bill nº S-9 qui a été déféré au comité permanent des questions juridiques. N'ayant pas assisté aux séances du comité, je ne saurais dire si l'on y a répondu à une question semblable à celle du député. Tout ce que je puis dire, c'est que si la question a été posée, on a dû y répondre à la satisfaction des députés, car ceux-ci ont renvoyé le bill à la Chambre sans amendement.

M. Hales: Les députés auront-ils l'occasion d'approfondir cette question?

L'hon. M. Trudeau: Je pourrais peut-être répondre à la question du député en lisant ce paragraphe. Que tout avocat compétent à la Chambre me démontre le contraire si j'ai tort, mais je prétends que là où il est question de «communication radioélectrique, y compris la radiotélégraphie, la radiotéléphonie, la transmission, sans fil, d'écrits, de signes, de signaux, d'images et de sons de toute nature au moyen des ondes hertziennes», il s'agit de transmission ou de diffusion sans recours à des câbles ou à des fils. On emploie dans le paragraphe l'expression «y compris», ce qui n'exclut pas forcément d'autres formes de radiodiffusion. Ce serait peut-être un point intéressant à débattre devant un tribunal. En toute franchise, la lecture de ce simple passage ne me rend pas apte à répondre avec certitude dans un sens ou dans un autre à la question du député. S'il voulait m'expliquer ce qui l'inquiète, je pourrais ajouter d'autres éclaircissements.

M. Hales: Voici de quoi il s'agit. Les exploitants de télévision par câble soutiennent qu'ils ne pratiquent pas, à proprement parler, la radiodiffusion. Ils se consacrent à la dissémination soit directe, soit par stations-relais de programmes déjà créés. Ils ne sont pas des radiodiffuseurs. Je me demande si, en adoptant les termes employés dans ce paragraphe, nous ne déclarons pas que les exploitants de télévision par câble font de la radiodiffusion.

L'hon. M. Trudeau: Je puis rassurer le député sur ce point. La définition de la radiodiffusion que nous avons ici provient à vrai dire de la loi sur la radio qui fait déjà partie du recueil de lois du Parlement depuis 1952, je pense. Elle vient de cette loi. Le paragraphe que nous discutons présentement ne vise pas à enlever à quelqu'un des pouvoirs qu'il avait en vertu de la loi sur la radiodiffusion, comme il ne se propose pas non plus de donner à quelqu'un des pouvoirs qu'il n'avait pas aux termes de cette loi.

J'aimerais vous donner lecture d'une note que j'ai ici, car elle intéresse la loi sur la radiodiffusion.

M. Knowles: On pourrait enregistrer cela de la tribune.

L'hon. M. Trudeau: Il y a quelqu'un, à ce que je vois, qui essaie de m'aider—et je lui en sais bien gré—en me rappelant que cette définition fera l'objet d'un examen lorsque le Parlement sera saisi de la loi sur la radiodiffusion, comme cela est censé se faire.

M. Knowles: Monsieur le président, le ministre de la Justice a mentionné, entre autres, le paragraphe 17 de l'article 28, qui a été légèrement modifié depuis l'an dernier. Je voudrais attirer son attention et celle des députés sur ce paragraphe, et je propose qu'on y ajoute quelques mots, que le ministre acceptera, je l'espère. Si jamais il trouvait utile de consulter ses collègues avant de me répondre, je crois qu'il pourrait le faire avant la fin de l'étude de cette mesure législative.

• (5.20 p.m.)

Le paragraphe 17 de l'article 28 définit l'expression «jour férié». La partie la plus importante du paragraphe désigne comme jours fériés les jours suivants: tout dimanche, le jour de l'an, le vendredi saint, le lundi de Pâques, le jour de Noël, l'anniversaire de la reine ou le jour fixé par proclamation pour la célébration de l'anniversaire du souverain régnant, le jour de Victoria, la fête du Dominion, le premier lundi de septembre, désigné fête du Travail, le jour du Souvenir, et tout jour fixé par proclamation comme jour de prière ou de deuil général ou jour de réjouissances ou d'actions de grâces publiques, et n'importe quel des autres jours désignés plus loin. Ces derniers sont énumérés dans deux alinéas comme étant les jours fériés fixés par une province, cité, ville ou municipalité.

J'éprouve quelques difficultés au sujet de certains des jours fériés que j'ai cités. Les députés savent que certains sont des jours qui ont été fixés par la tradition de sorte qu'il n'est pas question de les déplacer. Même si Pâques est une fête mobile, le vendredi saint est évidemment toujours le vendredi qui précède le dimanche de Pâques et le lundi de Pâques est toujours le lundi qui suit le dimanche de Pâques. La fête du Travail tombe toujours le premier lundi de septembre. La fête de la reine est le jour où nous célébrons l'anniversaire du souverain régnant qui est fixé par la loi au lundi précédant le 24 mai, pas le 24 mai même, à moins que ce soit un lundi.

Les députés savent sans doute à l'heure qu'il est où je veux en venir, car j'ai posé des questions là-dessus une ou deux fois ces dernières semaines, notamment, au sujet de la situation quelque peu étrange qui se produit lorsque le centième anniversaire de notre pays, la fête de la Confédération 1967, tombe un samedi, jour où une foule de gens ont déjà congé. Un grand nombre de Canadiens n'auront donc pas congé à cette occasion. Je l'ai signalé au premier ministre, comme la fête de la Confédération tombe un samedi cette année, on devrait prendre les dispositions nécessaires pour que le lundi 3 juillet soit aussi jour de congé.

[L'hon. M. Trudeau.]

Qu'il soit bien clair que je ne propose pas de célébrer la fête du Dominion le lundi 3 juillet plutôt que le samedi 1er juillet. Mais s'il y a lieu d'avoir une longue fin de semaine cette année, ce devrait être sans contredit pour célébrer le centenaire de notre pays.

Il y a quelques jours, un député a présenté un bill tendant à substituer le nom fête du Canada au nom actuel de fête du Dominion, et à permettre de toujours célébrer la fête le premier lundi de juillet. Je vois d'un très bon œil la première partie de son bill dans laquelle on propose de modifier le nom, mais je ne suis pas encore persuadé que ce soit une bonne idée de la célébrer toujours le lundi, car le 1er juillet a un caractère traditionnel, presque sacré, qu'à mon sens on devrait respecter.

Il est déjà prévu, dans un statut, que si le 1er juillet tombe un dimanche, le 2 juillet sera un jour férié légal. Il y a bien des lois de ce genre dans nos statuts. C'est naturellement à l'époque de la semaine de six jours que remontent les dispositions de ce genre. La semaine de cinq jours de travail est établie à peu près partout maintenant, et il me semble que les mêmes principes qui ont motivé la décision de remettre le jour de congé public au lundi, lorsqu'il tombait un dimanche, devraient maintenant s'appliquer ici et qu'un jour de congé tombant un samedi devrait être suivi d'un jour férié légal le lundi suivant.

J'ai posé une question au premier ministre, à ce sujet, le jeudi 18 mai, et il m'a répondu alors qu'il étudierait la chose. Je la lui ai posée de nouveau le vendredi 26 mai, comme en fait foi la page 603 du hansard, et je pourrais peut-être vous lire la réponse donnée à cette occasion par le très honorable représentant. Le premier ministre s'est exprimé en ces termes:

> J'ai étudié la question. En ce qui concerne la fonction publique du Canada, il semble très clair que la question est traitée dans le règlement de la fonction publique sur les conditions d'emploi, qui est entré en vigueur en mars dernier. Aux termes de ces règlements, la plupart des fonctionnaires auront congé le 3 juillet. Quant à ce qui regarde le Parlement, il appartiendra naturellement à la Chambre de décider si elle doit siéger ou non ce jour-là. Les leaders à la Chambre ont eu quelques entretiens entre eux à ce sujet.

Il y a une autre phrase de la réponse du premier ministre que j'aimerais vous citer.

Elle avait précisément trait à ma question. La voici:

Pour ce qui est de proclamer un congé public de plus au pays, seule une loi peut le faire maintenant, je pense.

J'espère que ce n'était pas simplement une excuse de la part du premier ministre pour ne rien faire dans ce domaine. J'espère, plutôt, qu'il était conscient du fait que le Parlement était saisi du bill nº S-6 et aurait bientôt l'occasion de modifier cette mesure législative et prévoir que le lundi suivant une fête qui arrive un samedi serait également congé.

Voilà la proposition que je veux faire, et j'en saisirai le comité plénier au moyen d'un amendement qui, je l'espère, remédiera à la situation. J'espère que le gouvernement l'acceptera, ou, si le ministre estime devoir consulter ses collègues, qu'il examinera la chose. En d'autres termes, je ne demande pas une décision rapide ni un vote immédiat. Selon moi, mon argument plaira aux députés en général et à la population canadienne. J'espère qu'il sera vu d'un œil favorable.

Je répète, à l'appui de mon argument, qu'il me semble bizarre d'accorder si souvent de longues fins de semaine pour célébrer tant d'occasions, alors qu'en ce jour historique, que nous attendons avec tant d'impatience, le 1er juillet 1967, centenaire de la Confédération canadienne, nous ne profiterons pas d'une longue fin de semaine pour célébrer cet anniversaire. Certaines personnes auront cette fin de semaine. Il semble qu'il en sera ainsi pour les fonctionnaires. J'ai entendu dire que les banques décréteront jour férié ce jour-là et que d'autres institutions les imiteront. Pourquoi pas nous?

Je m'abstiendrai de proposer un amendement qui portera sur ce seul jour de la présente année. Nous pourrions profiter de l'examen de cette question pour régler la situation en général. Le ministre et mon ami de Skeena s'accusaient mutuellement tout à l'heure d'être collés à un certain siège. Vivons dans la réalité moderne. Reconnaissons que nous sommes à l'époque de la semaine de cinq jours et qu'un jour férié est futile aux yeux de beaucoup de gens si on ne leur accorde pas un congé pour le célébrer.

On pourrait arranger les choses en ajoutant quelques mots au paragraphe. Je demande au ministre et à d'autres de consulter le paragraphe 17 à la page 13 du bill. A la huitième ligne de ce paragraphe après les mots «Jour du souvenir» on pourrait ajouter simplement: «tout lundi qui suit immédiatement ces jours fériés cités plus haut lorsqu'un de ceux-ci tombe un samedi».

• (5.30 p.m.)

Si les députés examinent de près mon amendement, ils verront qu'il ne dit pas que le jour férié doit être le lundi au lieu du samedi. Il dit que lundi doit être un jour férié de même que le jour férié déjà défini au début du paragraphe.

L'hon. M. Trudeau: Comme l'amendement du député doit s'appliquer à tous les jours fériés déjà énoncés, comment s'appliquerait-il à la fête du Travail qui tombe le premier lundi de septembre?

M. Knowles: J'y arrivais, monsieur le président. Si le ministre et les autres députés l'étudient attentivement, ils verront que le libellé de mon amendement est tel qu'il ne s'applique qu'à quatre des jours mentionnés. Il ne pourrait s'appliquer à la fête du Travail, parce qu'elle ne tombe jamais un samedi. Il ne pourrait s'appliquer au lundi de Pâques pour la même raison. On a déjà fixé l'anniversaire de la reine un lundi. Les seules fêtes qui figurent dans la liste, lignes 30 à 37, et qui peuvent tomber un samedi sont les suivantes: Noël, le jour de l'an, la fête du Dominion et le jour du Souvenir.

L'hon. M. Trudeau: Et le jour de Victoria?

M. Knowles: Le ministre admettra sans doute que le jour de Victoria y figure pour des fins juridiques. Nous n'obtenons pas les deux, le jour fixé pour la célébration de l'anniversaire du souverain régnant et le jour de Victoria car, en pratique, on proclame l'un comme étant l'autre, et il tombe maintenant le lundi qui précède le 24 mai. Ce dont je parle ne peut s'appliquer qu'à quatre jours: Noël, le jour de l'an, le jour du Souvenir et la fête du Dominion. Quelqu'un a parlé des dimanches, mais le dimanche ne tombe jamais un samedi.

M. Byrne: Et les adventistes du septième jour? Vous n'en avez pas parlé.

M. Knowles: Je crois que pour les adventistes du septième jour, le samedi n'est pas le dimanche, ils l'appellent le septième jour. Je vous signale, monsieur le président, que mon amendement ne demande pas, dans l'ensemble, quatre jours fériés de plus par année. Il y

a des années où aucune de ces fêtes ne tombe un samedi. Deux pourraient tomber un samedi la même année, mais seulement deux. Ce sont la fête du Dominion et le jour du Souvenir. Elles tombent toujours le même jour de la semaine chaque année.

M. McCleave: Ce serait donc un jour tous les deux ans.

M. Knowles: Oui, le député a bien calculé. Un jour tous les deux ans, un congé tombant un samedi serait, aux termes de mon amendement, reconnu comme jour férié, mais le lundi suivant serait aussi congé.

Je présente cet amendement pour faire suite à l'appel du premier ministre. Le vendredi matin 26 mai, le premier ministre a semblé empressé de donner suite à ma demande. Il a dit que les employés de la fonction publique auraient congé, mais qu'en ce qui concerne le Parlement, ce serait au Parlement d'en décider. Il a ajouté que pour l'ensemble du pays, il faudrait une mesure législative. Ma première idée a été de présenter un bill privé, mais les chances de le faire adopter avant le 1er juillet seraient à peu près nulles. J'ai alors pensé que le Parlement étant saisi de cette mesure, nous pourrions le faire aux termes de ce projet de loi.

Afin de saisir officiellement le comité de la question, je propose:

Que le paragraphe 17 de l'article 28 du bill nº S-6 soit modifié par l'insertion à la page 13, ligne 37, juste après les mots «le jour du Souvenir», des mots suivants:

tout lundi qui suit immédiatement un desdits jours fériés quand il tombe un samedi,

Si on me le permet, j'aimerais lire le paragraphe comme il serait alors rédigé:

(17) «jour férié» désigne l'un quelconque des jours suivants, savoir: tout dimanche, le jour de l'an, le vendredi saint, le lundi de Pâques, le jour de Noël, l'anniversaire du souverain régnant ou le jour fixé par proclamation pour sa célébration, le jour de Victoria, la fête du Dominion, le premier lundi de septembre, désigné fête du Travail, le jour du Souvenir, tout lundi qui suit immédiatement un desdits jours fériés quand il tombe un samedi, tout jour fixé par proclamation comme jour de prière ou de deuil général ou jour de réjouissances ou d'actions de grâces publiques, et n'importe lequel des autres jours suivants...

Je pense que ma proposition répond vraiment aux désirs de la majorité. Elle représente certainement les aspirations du grand public. Nous allons avoir la chance de le voir maintenant. Puisque les longs week-ends sont une façon de célébrer les jours fériés, c'est ainsi que nous allons célébrer notre centième anniversaire.

[M. Knowles.]

M. Choquette: Pourquoi ne voulez-vous pas inscrire le 24 juin sur la liste? Je me rappelle que vous étiez parmi ceux qui ont proposé des réformes au Règlement de la Chambre, et parmi ceux qui ont accepté que le 24 juin, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, soit considéré comme jour férié.

M. Knowles: Je remercie le député de l'avoir mentionné. J'ai eu le privilège de rédiger et de présenter l'amendement au Règlement de la Chambre qui prévoit neuf jours fériés pour les députés, y compris le 24 juin. J'ai sérieusement réfléchi à la question soulevée par le député, et j'ai deux commentaires à faire à ce sujet. Le premier est que cette date est peut-être prévue par l'alinéa (a) du paragraphe 17. Toutefois, on ne connaît pas exactement la portée de cette disposition, et c'est pourquoi mon collègue, l'honorable député de Skeena, a sur son bureau un amendement à cet égard qui sera proposé lorsque la Chambre en aura fini avec le mien. Nous avons pensé que les deux questions devraient être considérées séparément, mais je n'ai pas d'objection à ce qu'on donne satisfaction au représentant.

M. Hales: Monsieur le président, quant à l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'avoue que je suis tout à fait de son avis au sujet de la fin de semaine du 1er juillet, et je considère qu'il y a d'excellentes raisons pour qu'on en fasse un congé officiel en 1967. Cependant, je me demande si nous devrions adopter une mesure législative qui vaudrait pour les années subséquentes.

• (5.40 p.m.)

Je songe surtout aux détaillants du pays. Pour les magasins de détail, le samedi est un des meilleurs jours de la semaine. Si le congé est remis au lundi, cela va faire du tort à tous les détaillants du Canada. A mon avis, dans les cas cités par les députés, les municipalités pourraient prendre des mesures administratives pour régler la question. Je termine en répétant ce que j'ai dit au début. Je suis d'accord avec le député pour cette année, mais je ne crois pas opportun que la Chambre adopte une mesure législative applicable au cours des années subséquentes.

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le préopinant. Je répète une fois de plus ce que je semble avoir dit maintes fois depuis la mise à l'étude du bill.

On aurait tort de se servir de cette mesure pour réaliser ce qui pourrait être accompli beaucoup mieux et conformément à la volonté de la Chambre, en modifiant quelque autre loi.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a mentionné une loi existante qui prévoit que lorsqu'une certaine fête tombe un dimanche elle doit être célébrée le lundi suivant. On devrait sûrement proposer un amendement dans ce sens ici ou, comme il l'a indiqué, par voie d'un projet de loi d'intérêt particulier.

M. Knowles: Cela serait pour notre deuxième centenaire.

L'hon. M. Trudeau: Avant que le député ne devienne trop catégorique, j'aimerais lui signaler qu'en présentant un amendement dans ce sens à un projet de loi de ce genre—en d'autres termes en détournant l'intention du projet de loi afin de réaliser un objectif particulier—il pourrait, en réalité, aller à l'encontre de ses propres intentions. Il est évident qu'un amendement de ce genre, s'il était adopté, ne s'appliquerait pas à nombre d'autres lois. Par exemple, il ne viserait pas les congés des fonctionnaires, parce que ces congés ne sont pas mentionnés dans ce paragraphe ni dans l'amendement que propose le député; il ne s'appliquerait pas non plus aux fêtes légales, prévues par la loi sur les lettres de change. L'autre soir, le député a cité comme exemple le Code canadien du travail (Normes), qui prévoit un certain nombre de congés. Ces derniers ne seraient pas visés par l'amendement en question.

Voilà quelques-uns des divers congés qui ne seraient pas touchés par cet amendement. Ils le seraient, cependant, par un projet de loi plus spécifique, comme celui qu'il se proposerait de présenter ou par un amendement à un projet de loi concernant les congés qui tombent le dimanche.

L'essentiel de ma thèse, c'est que le Parlement devrait agir avec toute la logique possible. La tentative, même louable, de faire passer par la petite porte des parcelles de législation pour en faire des lois ne s'adapte pas au cadre du droit statutaire quand ces lois ont d'autres buts. Si nous agissions souvent ainsi, nos statuts seraient plus complexes, et certains membres de l'opposition se plaindraient en disant qu'on n'était pas censé introduire, d'une façon détournée, de telles mesures, dans ces statuts adoptés par le Parlement à des fins déterminées.

En résumé, si l'on adoptait cet amendement, peut-être aurait-on bientôt cette année un congé qui tomberait le lundi ou un autre jour; mais à la longue, on finirait par jeter la confusion dans nos statuts. Je le répète: on détruirait dans sa totalité l'essence de la loi d'interprétation si on l'employait à modifier ainsi la teneur de lois positives. Ce serait une législation passée par la petite porte. Or, je n'admets pas ce procédé. Si le gouvernement acceptait l'idée du député, j'estime qu'il devrait le faire en décrétant un congé ce jour-là. Je rappelle que le gouvernement en a le droit, dans un cas particulier, en vertu de la prérogative royale. Certes, le gouvernement agirait ainsi s'il le voulait vraiment. Sinon, il ne faudrait certes pas s'attendre à ce qu'on prenne cette initiative par le petite porte ou par la porte de service.

M. McCleave: Monsieur le président, si je comprends bien la portée de l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, chaque fois que Noël, le jour de l'an, la fête du Dominion ou le 11 novembre tombent un samedi, il faudrait les célébrer en prenant congé le lundi suivant. Sauf erreur, il n'y aurait probablement qu'un jour tous les deux ans qui changerait. Comme il y a quatre congés, on pourrait s'attendre que le rapport soit d'environ quatre à sept quant aux années. En effet, je constate que le premier juillet et le 11 novembre, tombent le même jour de la semaine et qu'il en est toujours ainsi pour Noël et le jour de l'an. Ces dernières fêtes sont à une semaine de distance, alors qu'il y a plusieurs semaines entre le 1er juillet et le 11 novembre.

Je me demande si je dois appuyer l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre. Sans avoir d'opinion bien arrêtée quant au jour de l'an ou à Noël, je crois que le 11 novembre ne devrait pas être célébré comme un congé, mais comme une véritable journée souvenir, quel que soit le jour de la semaine où il tombe.

Pour cette raison très simple et peut-être sentimentale, j'ai changé d'avis au cours des dix dernières minutes. Je crois que nous pouvons faire face à tout problème précis qui pourrait surgir. Nous pourrions peut-être présenter un amendement qui serait plus acceptable en ce qui concerne Noël, le jour de l'an et le 1er juillet, mais je me prononcerais en faveur d'une proclamation plutôt que d'une loi. Voilà pourquoi je voterai contre l'amendement.

M. Knowles: Monsieur le président, il y a une ou deux choses que je voudrais dire au sujet des observations du député d'Halifax et du ministre de la Justice. Tout d'abord, je voudrais faire clairement remarquer encore une fois, qu'en proposant ces congés le lundi dans les quatre cas mentionnés je ne voudrais pas—et le libellé de mon amendement n'est pas conçu de façon à en arriver là—que les congés soient accordés le lundi au lieu du samedi. Je ne propose pas que le 3 juillet soit la fête du Dominion ni le 13 novembre le jour du Souvenir cette année. J'aimerais seulement que ces jours-là soient également des jours de congé en plus des lundis, mais que dans les deux cas, la fête soit encore célébrée le jour même de l'année civile, soit le 1er juillet pour la fête du Dominion et le 11 novembre pour le jour du Souvenir.

• (5.50 p.m.)

Le ministre de la Justice a proposé de le faire à l'aide d'un bill qui modifie la loi en question plutôt que de modifier la loi d'interprétation. L'idée est bonne, si le gouvernement consent à envisager un bill de ce genre. Je pourrais l'inscrire au *Feuilleton*, mais sous le numéro 115 ou 120 et nous n'aurions aucune chance d'atteindre ce numéro. La proposition n'est défendable que si le gouvernement est disposé à en adopter l'idée.

Le ministre a aussi suggéré de le faire par voie de proclamation plutôt que par une mesure législative. Et pourtant l'autre jour, lorsque j'ai interrogé le premier ministre pour la seconde fois, afin que la chose soit bien claire, il m'a répondu que cela ne pouvait se faire que par une loi.

L'hon. M. Trudeau: Le député devrait relire ce passage. Il me semble que le premier ministre parlait en termes généraux de recourir à ce procédé à l'avenir. J'ai précisé que par voie de proclamation, il faudrait le faire chaque fois.

M. Knowles: En lisant la question et la réponse qui figurent à la page 603 du hansard du vendredi 26 mai, le ministre se rendra compte, je crois, que je parlais du 1er juillet, qui tombe cette année un samedi. J'ai demandé en particulier si le gouvernement déclarerait que le lundi 3 juillet 1967 est une fête légale, afin que tous les Canadiens aient au moins un jour de congé pour célébrer le centenaire de notre Confédération. En d'autres mots, ma question se rapportait uniquement à la célébration de notre centenaire cette année. J'ai lu tantôt en entier la réponse du premier ministre. A la fin il y déclare:

> Pour ce qui est de proclamer un congé public de plus au pays, seule une loi peut le faire maintenant, je pense.

Je ne veux pas soulever de controverse sur le fait que le premier ministre dit une chose et que le ministre de la Justice en dit maintenant une autre, mais s'il y a quelque autre moyen de savoir si l'on pourrait établir ce congé par voie de proclamation ou en vertu d'une prérogative royale, qu'on nous en informe. Que le premier ministre ne le refuse pas en alléguant que seule une loi pourrait le permettre, alors que le ministre de la Justice soutient que le gouvernement peut l'établir en vertu d'une prérogative royale quelconque.

Le ministre m'a accusé d'essayer d'accomplir quelque chose au moyen d'une mesure introduite par la petite porte ou d'insérer quelque chose d'important dans une loi qui n'est censée que préciser des définitions. Je tiens à lui signaler que son projet de loi accomplit précisément ce que d'après lui, nous ne devrions pas faire, dans les alinéas *a* et *b* du paragraphe 17. Ce n'est pas seulement une mesure introduite par la petite porte, c'est un blanc-seing. Le projet de loi permet au lieutenant-gouverneur d'une province de désigner n'importe quel jour comme jour férié pour cette province ou à une ville, un village ou une municipalité de désigner n'importe quel jour comme jour férié dans cette région ou ce district. Autrement dit, nous ne savons même pas quels jours fériés pourraient être établis grâce à cette mesure. Je dis qu'à cause de ces dispositions, le ministre n'est pas logique de critiquer mon amendement pour la raison qu'il a donnée.

Je soutiens m'être conformé au style et au libellé de l'article où le sens de «jour férié» est défini et qui en précise ensuite le nombre. Mon amendement ne change rien au fait que le 1er juillet 1967 sera fêté le samedi, mais nous avons parfaitement raison de dire, à mon avis, que «jour férié», en l'occurrence, prévoit le cas où le congé statutaire tombant un samedi, le lundi suivant sera également un congé.

Le ministre a parlé de répercussions possibles sur le salaire des gens qui sont forcés de travailler et ainsi de suite. Même la loi qui prévoit un jour férié pour la fête du Dominion ne dit pas que les gens auront un jour de congé ou qu'ils seront rémunérés s'ils travaillent. La loi est muette à ce sujet pour le jour

du Souvenir ou le jour de Victoria. Elle dit simplement que ce sont des jours fériés. Tout ce que je demande dans ces quatre cas, c'est que lorsque le jour de congé férié tombe un samedi, le lundi suivant devienne aussi jour de congé férié. C'est un amendement qui doit être accepté.

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(L'amendement de M. Knowles, mis aux voix, est rejeté par 55 voix contre 18.)

M. Howard: Monsieur le président, la question du député de Lotbinière et la réponse de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, ont révélé mon intention relativement au paragraphe 17. Je ne développerai pas mon argument, trop longuement, mais je désire signaler que l'article 2(4) du Règlement prévoit que la Chambre ne siège pas certains jours, qui y sont énumérés. L'une de ces journées est la Saint-Jean-Baptiste. Il me semble qu'on devrait accepter ici, dans la définition des congés, une extension de ce que la Chambre a déja jugé convenable. C'est effectivement l'amendement que je désire proposer.

Étant donné que je suis sur le point de proposer un amendement, le ministre voudrait peut-être que nous poursuivions après six heures pour tâcher de terminer l'examen du bill. Peut-être serait-il bon de déterminer le désir de la Chambre quand le comité aura levé la séance.

L'hon. M. Trudeau: Si l'on pense que nous pourrions terminer l'étude du bill, j'apprécierais beaucoup que nous continuions. Peut-être pourrions-nous voter très rapidement sur cet amendement.

• (6.00 p.m.)

Les arguments visant à appuyer ou à rejeter la proposition du député seraient analogues à ceux qui ont été présentés à propos de l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est inutile, à mon avis, que j'explique longuement mon attitude à l'égard de cette proposition, puisqu'elle serait la même dans les deux cas.

M. le président: A l'ordre. Si le comité est disposé à continuer l'examen du bill, la question devra être tranchée en la présence de monsieur l'Orateur au fauteuil.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député d'York-Sud (M. Lewis) — L'industrie — La classification du Nord de l'Ontario comme région désignée; le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman)—L'industrie—Le nickel—La réduction possible des approvisionnements; le député de Lac-Saint-Jean (M. Simard)—Les relations ouvrières—Le droit des employés de Radio-Canada d'adhérer à un syndicat de leur choix.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le député de Skeena a proposé de poursuivre l'étude du bill en comité. Si c'est bien le cas, cela nous convient.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je ne proposais rien en particulier. Ce que j'ai laissé entendre, c'est que le gouvernement pourrait peut-être vouloir le faire.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à supprimer l'étude des mesures d'initiative parlementaire pour permettre à la Chambre en comité de reprendre l'étude du bill interrompue à six heures?

M. Wahn: Monsieur l'Orateur, je suis parrain d'une des propositions de loi qui aurait pu être étudiée pendant l'heure réservée à ces mesures. M'est-il permis de supposer que la Chambre passera aux mesures d'initiative parlementaire si elle parvient à disposer de la question à l'étude avant sept heures?

M. l'Orateur suppléant: La présidence croit comprendre que si l'étude du bill dont le comité est saisi est terminée avant sept heures, la Chambre procédera à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. La Chambre consent-elle à suspendre maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire pour y revenir une fois terminée l'étude du projet de loi dont le comité est saisi?

LOI D'INTERPRÉTATION

REVISION ET CODIFICATION, ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, MODIFICATION D'AUTRES LOIS

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend l'étude du bill nº S-6, proposé par l'honorable M. Trudeau

et visant à reviser et a codifier la loi d'interprétation, avec les modifications y apportées, et à changer, en conséquence, certaines dispositions de la loi sur la preuve au Canada et de la loi sur les lettres de change.

Sur l'article 28—*Définitions.*

M. Howard: Monsieur le président, la proposition du ministre de la Justice, selon laquelle les arguments présentés à l'égard de cette modification sont les mêmes que ceux qui ont été évoqués par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, n'est pas conforme aux faits. Ils peuvent paraître semblables au ministre. Il a peut-être suivi une voie définie dans ce cas, comme il a persisté à le faire tout au long de l'étude du bill, et il peut présenter les mêmes arguments, mais à mon avis ils ne sont assurément pas les mêmes. Le point qu'il convient de faire ressortir quant au jour de la Saint-Jean-Baptiste, c'est que la Chambre des communes s'est inclinée devant le fait que les députés et les Canadiens d'origine française célèbrent cette fête.

Il me semble que ce que la Chambre des communes a jugé avantageux pour les députés devrait s'appliquer également au reste des Canadiens, et donc, que nous devrions reconnaître la fête de la Saint-Jean-Baptiste dans tout le pays et non pas simplement dans l'enceinte de la Chambre des communes.

On prétendra peut-être que la question devrait relever du paragraphe 17. C'est le paragraphe du «blanc-seing» dont le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé et qui définit le «jour férié» comme fixé par proclamation du lieutenant-gouverneur de la province. On pourrait prétendre que la reconnaissance du fait que la province de Québec désire décréter l'observance de la Saint-Jean-Baptiste comme jour férié public ou comme jour de réjouissances publiques devrait être inscrite dans la loi d'interprétation, mais alors, le jour ne serait férié que dans la province de Québec et tous les autres Canadiens francophones vivant ou nés dans d'autres provinces n'auraient pas l'occasion de l'observer. A mon avis, nous devrions être plus précis et ne pas nous contenter de la possibilité, qu'une province pourra proclamer l'observance de la Saint-Jean-Baptiste comme jour férié public.

De la façon dont le député de Lotbinière a demandé à mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, s'il jugeait sage d'incorporer le jour de la Saint-Jean-Baptiste dans son amendement, je suis porté à croire que le député de Lotbinière, dont je connais bien l'intérêt pour ces questions, se rallie à l'avis que nous devrions célébrer la Saint-Jean-Baptiste en en faisant, aux termes de la loi d'interprétation, un jour férié pour tout le pays.

[M. l'Orateur suppléant.]

Sans autre commentaire, j'aimerais proposer l'amendement suivant. Je vais donner suite à la suggestion de mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre, et le lire en français. En dépit de ma mauvaise prononciation, les députés pourront sûrement comprendre l'essentiel de mes propos, sinon le mot à mot, s'ils veulent bien prêter une oreille attentive. Voici l'amendement:

[*Français*]

Que la ligne 35 du paragraphe 17 de l'article 28 soit amendée en ajoutant immédiatement après les mots «le jour de Victoria» les mots suivants: «la fête de Saint-Jean-Baptiste».

(*Applaudissements*)

[*Traduction*]

Pour prévenir tout malentendu, je vais en donner lecture en anglais également. Voici:

That subclause 17 of clause 28 be amended in line 31 thereof by inserting, immediately after the words "Victoria day;" the following "St. John the Baptist day;".

M. Knowles: Le député ne s'en tire pas trop mal en anglais.

M. Choquette: J'ignorais que M. Cliche avait une telle influence.

• (6.10 p.m.)

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, le député de Skeena a raison. L'argument que j'ai invoqué en réponse au représentant de Winnipeg-Nord-Centre ne s'applique pas entièrement dans le cas présent, mais ce que j'ai dit concernant cette façon de statuer sur des congés officels, n'en demeure pas moins vrai. Quant à la proposition qui porte sur l'addition d'un jour de congé, la Saint-Jean-Baptiste, je tiens à dire que c'est une fête très importante pour les Canadiens français, vu qu'il s'agit de la fête de leur patron. Je ferai remarquer au député de Skeena que le gouvernement fédéral s'efforce, en général, de représenter l'ensemble des Canadiens. Le paragraphe en question tend à définir les congés reconnus comme tels dans tout le Canada et à laisser aux provinces, villes, villages et municipalités le privilège de proclamer des jours de congé particuliers, selon les coutumes régionales ou locales.

L'honorable député sait que le paragraphe à l'étude énonce effectivement des jours de fêtes religieuses qui sont fériés. Mais il n'y a pas de jours qu'on puisse vraiment décrire comme des fêtes nationales. Je comprends la générosité de l'honorable député qui le porte à reconnaître une fête nationale particulière, la fête des Canadiens français et je m'étonne qu'il ne veuille pas inclure dans son amendement la fête de Saint-Georges. (*Applaudissements*) Pourquoi pas la Saint-Patrice? (*Applaudissements*) Puis il y a la fête de Saint-André. On me souffle, monsieur le président, d'inclure la fête de Saint-Stanislas et pourquoi pas? Et je crois que nous nous engagerions dans un concours de popularité ethnique; ce n'est pas la sorte de concours qui intéresse le gouvernement.

L'idée d'accorder aux provinces, aux villes grandes et petites, et aux municipalités le droit en vertu de la loi—je ne devrais pas dire de donner le droit, mais de reconnaître qu'elles peuvent proclamer jours fériés certains jours qui deviendront des fêtes au sens de la loi d'interprétation, ce n'est pas leur donner, selon les termes péjoratifs employés par le député, un blanc-seing. Sûrement, si c'est fait par proclamation de l'autorité constituée, comme on le précise ici, ce n'est pas là accorder à n'importe qui le droit de faire n'importe quoi, n'importe comment. C'est simplement reconnaître qu'il y a des fêtes religieuses et des fêtes nationales d'importance dans certains secteurs du pays. Mais il ne convient pas que le gouvernement fédéral s'engage dans cette sorte de concours de popularité nationale. C'est pourquoi, je ne crois pas que ce soit indiqué de présenter cet amendement ni de l'appuyer.

M. Fairweather: Le ministre a expliqué les choses bien mieux que je n'aurais pu le faire. J'étais membre du comité de la procédure de la Chambre des communes qui a recommandé au Parlement que le jour de la Saint-Jean-Baptiste devienne un congé. Je n'ai pas de difficulté à concilier mes sentiments d'alors et mes sentiments d'aujourd'hui qui me poussent à voter contre ces visées, si l'on peut dire. Je trouvais à l'époque que nous étions membres d'un Parlement national et ainsi j'étais heureux de voter pour un congé qui était très important pour certains de mes collègues au Parlement. Mais si nous commençons à adopter des mesures législatives en fonction des provinces, pour ainsi dire, et c'est ce que nous ferions, le congé perdrait de sa signification. Ne nous illusionnons pas: il ne serait pas compris. A mon sens, c'est en fait de la discrimination à rebours, qui est la forme la plus pernicieuse que peut prendre la discrimination. De plus, ce congé ne serait pas prévu par la plupart des lois canadiennes, mais seulement par la présente loi d'interprétation et les mesures qui en découlent. Comme l'a signalé le ministre, il n'aurait rien à voir à la loi sur les relations ouvrières. De nombreuses autres lois ne prévoient pas ce congé. En ma capacité de membre d'une institution nationale, et pleinement conscient de l'importance de la Saint-Jean-Baptiste pour un grand nombre de mes collègues, je puis voter contre cet amendement.

M. Herridge: Monsieur le président, je partage bien volontiers les remarques du député de Royal. A mon avis, il a abordé la question d'un point de vue pratique et raisonnable. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments éloquents et tenaces du député de Winnipeg-Nord-Centre. Vu la question faite au premier ministre et la réponse du ministre de la Justice, je crois qu'il faut étudier la question du député. Cependant, il faudrait l'étudier par rapport à d'autres mesures législatives, car elle mérite plus d'attention que nous avons pu y porter cet après-midi.

Je dois dire, à titre d'anglican, que j'ai été heureux d'entendre le député de Skeena reconnaître la signification religieuse de la saint Jean-Baptiste. Je l'en félicite, de même que de sa tentative d'amender le projet de loi pour faire reconnaître cette fête. J'admets toutefois que si nous commencions à insérer les différentes fêtes dans le projet de loi, nous pourrions aussi y ajouter celles de saint Georges, de la saint David ou de la saint Patrice. Je le mentionne seulement pour montrer que l'affaire mérite une longue étude.

J'ai tout le respect du monde pour mes collègues de la province de Québec et leurs coreligionnaires où qu'ils vivent. Je n'ai jamais rien fait pour porter atteinte aux convictions religieuses de quelqu'un, qu'il soit témoin de Jéhovah ou qu'il professe toute autre croyance, si sa foi lui procure quelque réconfort. Je ne crois pas qu'il soit opportun d'introduire cette disposition dans une mesure comme celle-ci. La question demande une étude plus approfondie que la discussion que nous avons eue aujourd'hui. Le gouvernement pourrait examiner immédiatement la possibilité d'instituer ces congés sur une base nationale et non ethnique, ou encore sur la base de subdivisions territoriales.

M. Howard: Vu l'ahurissement du ministre, qu'il avoue lui-même, je ferai la remarque suivante. Je n'essaie pas—et j'espère qu'il ne croit pas le contraire—d'introduire ici un élément de compétition entre les groupes ethniques. Loin de moi cette intention. Je cherchais uniquement à faire reconnaître, comme il se doit, cet aspect de la culture de la province de Québec, déjà reconnu par la Chambre dans le Règlement, c'est tout.

M. le président: Le comité est-il prêt pour la mise aux voix? Je signale au comité le paragraphe 7 de l'article 6 du Règlement qui stipule:

Aucun vote ne doit être enregistré entre 6 heures du soir et 8 heures du soir les lundi, mardi et jeudi ou entre 1 heure de l'après-midi et 2.30 de l'après-midi les jours où la Chambre siège le matin.

L'hon. M. Churchill: Sauf du consentement unanime.

M. le président: Je suppose que c'est le sens de ce paragraphe, ce qui n'empêche pas les membres du comité de l'interpréter autrement. Toutefois, le vote peut-être enregistré maintenant si le comité y consent.

• (6.20 p.m.)

M. Nasserden: Monsieur le président, j'accepte bien que le vote soit pris maintenant, mais j'espère que cela ne servira pas de précédent à d'autres occasions. Je voudrais que le consentement soit accordé pour cette fois-ci seulement.

M. le président: Le comité consent-il unanimement à la mise aux voix séance tenante?

Des voix: Entendu.

(L'amendement de M. Howard est rejeté par 51 voix contre 6.)

M. le président: Je déclare l'amendement défait.

(L'article est adopté.)

Les articles 29 à 42 inclus sont adoptés.

Sur l'article 43—*Proclamation.*

M. Knowles: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire à quelle date prévoit-on l'entrée en vigueur de cette loi?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, aucune date précise n'est envisagée. Bien entendu, il faudrait qu'elle entre en vigueur avant toute revision de statut et, en outre, dès que l'ancienne loi aura été abrogée. Néanmoins, je n'ai aucune date définitive dans la tête. Si le député a des observations à faire, je les entendrai volontiers.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, le ministre peut-il nous donner une idée de la date à laquelle il s'attend que les statuts revisés seront prêts?

L'hon. M. Trudeau: Je crains que non. Je n'ai pas de nouvelles récentes à ce propos.

(L'article est adopté.)

L'article 1 est adopté.

M. le président: Le titre est-il adopté?

M. McCleave: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il y a, à la page 24, une annexe au sujet de laquelle je voudrais poser une question au ministre.

M. le président: Oui, il y a à la page 24 une annexe qui doit être adoptée.

Sur l'annexe—

M. McCleave: Monsieur le président, j'allais demander au ministre jusqu'à quel point cette mesure peut s'adapter au rythme des événements, par exemple, à ce qui vient de se produire au Nigéria, actuellement menacé d'une sécession. Faudrait-il alors modifier le bill? Ou bien la difficulté pourrait-elle se régler autrement?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur le président, la réponse est déjà dans le bill. Le paragraphe 28(5) nous permet d'allonger ou de raccourcir l'annexe, suivant les besoins.

M. McCleave: En d'autres termes, par le moyen dont j'ai parlé, la proclamation?

L'hon. M. Trudeau: Oui.

(L'annexe est adoptée.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

Des voix: Dès maintenant.

M. Knowles: A la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre passe maintenant aux travaux d'initiative parlementaire, comme il a été convenu à six heures.

BILL PRIVÉS

COMPAGNIE DE PIPE-LINES COMMERCIAUX POUR SOLIDES

M. Grant Deachman (au nom de M. Basford) propose la 2e lecture du bill nº C-113, constituant en corporation la Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides.

—Monsieur l'Orateur, le bill nº C-113 qui concerne la constitution en corporation de la Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides est présenté par l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Basford) comme on le verra au premier coup d'œil. Les honorables députés n'ignorent pas que ce jeune étourdi s'en va sur la côte du Pacifique cette fin de semaine pour y abandonner l'état de célibataire. En conséquence, je ne crois pas qu'il soit fort intéressé par cette proposition de loi à l'heure actuelle; mais cela montre bien que l'honorable député est un habile manœuvrier puisqu'il s'arrange soigneusement pour qu'un autre représentant de la côte ouest prenne en main ce projet de loi pendant son absence des plus nécessaire—nécessaire, puisqu'il doit renoncer au célibat.

Le projet de loi concerne une compagnie qui désire exploiter des pipe-lines commerciaux pour solides. Le transport de solides par pipe-lines n'est pas un concept nouveau. Le premier pipe-line commercial pour le transport de matériaux solides a été construit en Angleterre, à ce qu'on me dit, en 1914 pour acheminer dans de l'eau du charbon depuis les quais jusqu'à une centrale électrique située à quelques 2,000 pieds de là. De courtes canalisations pour transporter les déchets semi-liquides de charbon ont été construites aux États-Unis dès les années 1920. Un pipe-line de 15 milles destiné à acheminer 500,000 tonnes de sel par année, en saumure saturée, a été construit en Louisiane dans les années 1930. Des canalisations plus longues ont été construites depuis, notamment le pipe-line de 108 milles qui transporte le charbon dans de l'eau, entre Georgetown et Cleveland. Il y a aussi le pipe-line de gilsonite, de 72 milles de long, entre Bonanza, dans l'Utah, et Grand Junction, au Colorado.

• (6.30 p.m.)

Dans le cas de la plupart des pipe-lines qui transportent aujourd'hui des solides, des particules finement broyées sont suspendues dans un liquide et ce mélange s'appelle solides fluidifiés. Cette matière peut être manipulée un peu comme d'autres liquides. Il y a aussi le procédé dit de capsulisation. Il consiste dans l'insertion de solides dans des contenants rigides ou flexibles que l'on transporte par pipe-line. C'est probablement l'*Alberta Research Council* qui a fait les recherches les plus poussées dans ce domaine. On n'a pas encore suffisamment mis au point, cependant, le procédé de capsulisation pour l'utiliser à des fins commerciales sur de longs parcours. Une association, la *Solids Pipe Line Research and Development Association* a maintenant été établie au Canada en vue de pousser ces recherches. Le *Pulp and Paper Research Institute of Canada*, autre groupe actif, a fait œuvre de pionnier dans le transport de copeaux de bois par pipe-line. L'Université de Saskatchewan et le *Saskatchewan Research Council* font des recherches sur le transport de la potasse fluidifiée par pipe-line.

En somme, un certain nombre de petits pipe-lines pour solides ont été mis à l'essai et fonctionnent actuellement, tandis que de nombreux groupes de recherches et des laboratoires de sociétés privées au Canada et à l'étranger étudient les moyens de transporter divers produits par pipe-line sur de longues distances. Il convient de continuer ces efforts et même de les accroître. Le Canada pourrait battre la marche dans ce domaine technologique, car aucun autre pays ne possède autant de ressources minières éloignées des ports de mer ou des marchés de consommation. Le Canada doit pouvoir transporter ces ressources—charbon, potasse, minerai de fer, soufre—vers les débouchés à des prix qui lui permettront de concurrencer les pays dont les ressources sont situées près des ports de mer.

Il y a donc un vaste potentiel pour une compagnie canadienne qui se consacrerait au transport des solides par pipe-line. La Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides croit que si sa demande est approuvée, elle réussira à construire au Canada des pipe-lines pour solides beaucoup plus longs et d'une capacité plus grande que ceux qu'on a construits jusqu'ici dans le monde entier.

Jusqu'ici, j'ai traité en général des pipe-lines pour solides et des objets de la Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides. J'aimerais maintenant décrire pour la Chambre un projet particulier auquel songe la compagnie proposée. Il s'agit de la construction d'un pipe-line pour transporter du soufre fluidifié depuis les usines d'Alberta jusqu'au littoral ouest du Canada.

Ces trois dernières années, la demande mondiale de soufre s'est accrue de plus de 6 p. 100 par an. En 1966, le monde libre en a produit 24.1 millions de tonnes, mais en a utilisé plus de 24.9 millions de tonnes. On prévoit qu'en 1970, la production de soufre par le monde libre atteindra 31 millions de tonnes.

Présentement, vu l'accroissement de la demande mondiale de soufre, la production en Alberta a augmenté à un rythme extraordinaire. La *Shell Canada Limited* est le plus grand producteur de soufre au Canada. Depuis que cette compagnie a commencé—elle a

été la première au Canada—à produire du soufre à partir du gaz naturel à Jumping Pound, près de Calgary, en 1952, la production globale de soufre en Alberta à partir du gaz naturel est passée d'environ 10,000 tonnes par an à plus de 1.8 million de tonnes. Depuis 1952, maintes nouvelles usines ont été construites et d'autres le seront plus tard. On prévoit qu'en 1970, l'Alberta produira environ 3.2 millions de tonnes de soufre par an.

Vu qu'on n'est pas encore parvenu à transporter le soufre à l'état solide par pipe-line à l'échelle industrielle, la compagnie devra poursuivre ses recherches avant d'acquérir la certitude qu'il est possible d'aménager un pipe-line de 750 milles, de l'Alberta à la côte du Pacifique. Comme le tracé que devra suivre le pipe-line ne pourra être établi que d'après le résultat des recherches et du programme de mise en valeur qui se poursuivra après la constitution de la société, on ne peut encore préciser par où il passera. Toutefois, la compagnie a l'air sûre de son affaire, à juger par les énormes dépenses qu'elle a déjà faites; elle se propose d'en faire d'aussi élevées pendant les deux prochaines années pour mener les recherches à bonne fin, pourvu que le bill soit adopté.

Il ne fait pas de doute que l'aménagement d'un pipe-line qui servirait à transporter le soufre de l'Alberta vers le port le plus proche sur une grande échelle et à bon compte serait très avantageux pour le pays, sans compter que ce serait là le premier pipe-line du genre dans le monde, et le Canada serait le tout premier pays à faire le transport des solides par pipe-line.

Le transport du soufre par chemin de fer, méthode employée actuellement pour acheminer ce produit de l'Alberta au littoral, est coûteux et il est difficile de trouver des wagons qui se prêtent à ce transport. Récemment, ces frais ont augmenté au point que la compagnie Shell a payé environ 2.24 millions de dollars en 1966 pour le transport et la manutention entre ces points. On compte que l'industrie dépensera 21 millions de dollars en frais de transport et de manutention pour les expéditions «offshore» en 1970, d'après les ententes actuelles. Le pipe-line pour le soufre réduirait ces frais d'environ un tiers, non seulement ceux de la Shell mais ceux aussi de tous les autres producteurs de l'Alberta. Tous ceux qui utiliseraient le pipe-line pourraient le faire à des termes mutuellement acceptables. Les usagers du pipe-line pourraient aussi participer à la mise de fonds. Les économies qui en découleraient et la stabilité des frais de transport permettraient aux producteurs canadiens d'approvisionner les marchés mondiaux à des prix bien plus compétitifs et faciliteraient la négociation de contrats de ventes de soufre à long terme, sans crainte des augmentations spontanées et incontrôlables du tarif-marchandises.

Le projet de pipe-line pour le soufre que la compagnie étudie comprendrait une conduite principale de 12 pouces alimentée par des embranchements de calibre plus petit. Elle partira probablement des environs de Calgary, où un réseau d'alimentation la relierait aux usines avoisinantes. La conduite principale se dirigerait vers le sud pour y recevoir la production des usines du Sud de l'Alberta, y compris la grande usine de la Shell à Waterton. Le pipe-line atteindrait ensuite les montagnes au Pas du Nid-de-Corbeau et les franchirait en direction de Vancouver pour aboutir au littoral. La compagnie possède déjà des tracés détaillés de la route approximative que suivrait le soufre, à la suite du relevé préliminaire qu'elle a fait. Pour les raisons déjà fournies, il n'y a nécessairement rien de définitif encore au sujet du tracé que suivrait le pipe-line.

On en estime le coût à 50 millions de dollars, et la compagnie s'attend que le projet sera ainsi financé: 25 p. 100 sous forme de capital-actions, et le solde au moyen d'obligations garanties ou non ou d'autres formes d'emprunt. La Compagnie des pipe-lines commerciaux pour solides a demandé un capital autorisé de 100 millions de dollars. Cela signifie que, si le pipe-line pour le soufre est construit au moyen d'un capital-actions de 25 p. 100, il restera suffisamment de capitaux pour construire au Canada plusieurs autres pipe-lines d'importance semblable pour solides.

Quant à la *Shell Canada Limited*, principal actionnaire de la nouvelle compagnie, le public détient 17.5 p. 100 du pouvoir de vote et ces actions sont cotées dans les Bourses du Canada. Le reste, soit 82.5 p. 100, appartient à une autre compagnie canadienne qui s'appelle la *Shell Investments Limited*, dont le siège social se trouve aussi à Toronto. La *Shell investments* est la propriété exclusive d'une compagnie hollandaise de La Haye, et enfin la propriété de cette compagnie est divisée ainsi: 60 p. 100 à la *Royal Dutch Petroleum Company*, de La Haye, et 40 p. 100 à la *Shell Transport and Trading Company*, de Londres.

• (6.40 p.m.)

Plus d'un million et demi de dollars a été affecté à des études portant d'une façon générale sur les pipe-lines pour solides fluidifiés, dont $900,000 pour le transport du soufre. Les intéressés sont également convaincus que le Canada peut et devrait devenir le premier

pays du monde quant à l'adaptation de cette technologie à des fins commerciales, en vue de réduire le coût du transport terrestre de nombreux autres solides y compris la potasse, les copeaux de bois et le minerai de fer, ce qui serait avantageux pour l'ensemble de notre économie. Cette demande s'appuie sur toutes les connaissances techniques de la *Shell*, et les requérants nous assurent qu'ils ne ménageront aucun effort pour adapter cette technologie à des fins commerciales.

Je ne suis pas spécialiste en la matière. Je remplace mon ami le député de Vancouver-Burrard. La Chambre a coutume de déférer les projets de loi sur les pipe-lines au comité des transports et des communications afin qu'on puisse les étudier et examiner leurs objectifs à la lumière des témoignages des personnes convoquées par les députés. Un projet de loi sur la nouvelle Commission des transports a déjà été présenté à la Chambre, qui l'a déféré au comité. Un des articles de ce projet de loi traite d'une réglementation possible des pipe-lines par la Commission.

Il pourra se poser certaines questions quant aux effets de la politique du gouvernement sur les propositions renfermées dans ce projet de loi. Les députés voudront peut-être poser tout un éventail de questions à ce sujet, mais les réponses ne pourront être données que par les auteurs de cette demande. Je me contenterai de demander le renvoi de ce bill au comité, où l'on pourra l'examiner à fond. Si certains députés s'opposent en principe à quelque aspect de ce projet de loi, il leur sera naturellement loisible de l'étouffer lorsqu'il reviendra ici. Cependant, le progrès du Canada exige que nous innovions dans l'acheminement de certaines substances sur de longues distances grâce à des modes de transport plus modernes et plus efficaces.

Voilà pourquoi je demande à tout député qui a des réserves à propos de ces propositions, de ne pas empêcher le Parlement de déterminer si le projet de loi, dans sa teneur présente, ou modifié, ne sert pas les intérêts économiques du Canada. Cela ne saurait se faire que par un examen de la mesure au comité permanent des transports et communications. C'est dans cet esprit que je propose cette mesure à la Chambre cet après-midi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je rends pleinement hommage à l'éloquence consacrée à ce sujet par le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman), qui remplaçait le parrain du projet de loi. Cependant, je doute qu'il ait gagné quelque chose à soutenir qu'il faudrait limiter à 25 minutes environ notre discussion du principe de ce bill affectant une compagnie qui prend de nouveaux risques dans ce domaine. Le problème d'un pipe-line pour solides mérite un examen attentif, surtout depuis que le député a exposé qui est derrière ce projet de loi et pourquoi on le désire.

Il faudrait approfondir l'étude des pipe-lines pour solides et admettre que dans ce domaine, l'essentiel du travail a été fait par le conseil de recherches de l'Alberta, comme l'a déclaré le député lui-même. A cet effet, on n'a pas seulement employé les fonds octroyés par cette province, mais encore ceux qui ont été consentis par le ministère de l'Industrie. Les organismes qui ont participé à ces recherches sont connues sous les sigles SPRDA—*Solids Pipelines Research Development Association* —et SPESA—*Solids Pipelines Economic Studies Association.*

Des difficultés s'attachaient au projet de loi fédéral, que j'ai cru assez insensé au premier abord il y a environ un an; et depuis lors j'ai été mêlé à l'élaboration du détail des subventions fédérales pour des études sur la mise au point et sur la rentabilité. Le projet de loi et les règlements n'étaient pas aussi clairs qu'ils auraient dû l'être et dans ce cas-ci, on a établi une distinction bien ténue entre la possibilité, du point de vue économique, d'exploiter des pipe-lines pour solides et la possibilité, du point de vue technique, de transporter des solides dans des capsules. C'en était trop. Mais les choses en étaient là et la distinction artificielle a donc dû être conservée dans les travaux des associations de développement.

Regardons les choses en face. Sont engagés dans ces études d'ordre technique et économique non seulement les fonds de l'État, mais encore un consortium d'une dizaine de compagnies canadiennes s'intéressant au transport. Le National-Canadien a des liens avec l'Association pour la recherche et le développement des pipe-lines pour le transport des solides, de même que le Pacifique-Canadien, des sociétés pétrolières canadiennes et certaines industries.

C'est une question qui demande beaucoup plus d'attention qu'elle n'en a reçu jusqu'ici. Les parrains de ce projet de loi essayent peut-être de profiter de la recherche qui a été faite. Je fais précéder mes observations de ces commentaires car j'estime que nous devons replacer cette affaire dans une juste perspective, et j'espère que les représentants de tous les partis au sein du comité des transports passeront en revue toutes les recherches sur les pipe-lines pour solides pour tâcher de voir quels sont les principaux avantages qu'on peut en tirer.

Ce qui nous intéresse avant tout ici, c'est le transport de soufre depuis l'Alberta jusqu'à la côte du Pacifique. Le parrain a justement dit que c'était l'objectif véritable de la *Shell Oil Company*. Grand bien lui fasse! Nous avons un intérêt vital dans le transport plus économique du soufre aux marchés d'exportation. Les députés nuiraient à l'économie du pays et à nos marchés d'exportation s'ils repoussaient des propositions visant au transport du soufre au taux le plus économique possible. La concurrence est très forte.

Mais il ne s'agit pas seulement du soufre. Il y a aussi la grenaille de minerai de fer provenant du Nord-Ouest de l'Alberta. Nous devrions pour autant tirer profit de la recherche dans ce domaine à l'égard d'autres solides. Nous ne devrions pas nous borner à ce seul produit, mais considérer le tableau dans une perspective générale. C'est pourquoi, même si j'aimerais, en principe, qu'on étudie cette demande au comité, je voudrais que ce dernier fasse une enquête plus approfondie quant aux projets et aux études concernant les pipe-lines pour solides, et quant aux études économiques connexes.

• (6.50 p.m.)

Il me semble que l'on devrait convoquer les gens du Conseil de recherches de l'Alberta et autres organismes de recherches afin de savoir où nous allons, si la chose sera avantageuse; et si elle doit revêtir une importance nationale, le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et les autres compagnies de transport devraient sûrement y prendre part.

Les fonctionnaires du Conseil de recherches de l'Alberta, avec lesquels je me suis entretenu, et qui se sont intéressés au projet, nous dépeignent l'entreprise sous un jour des plus prometteurs. Nous ne devrions pas selon moi, accorder de monopole exclusif, analogue à un permis de chasse, à une compagnie en particulier. Je songe surtout à l'heure actuelle à la réalisation dans ma province, au tronçon de pipe-line de l'*Alberta Gas*, qui est financé publiquement, car les actions ont été d'abord offertes à des résidents de l'Alberta et aux autres Canadiens ensuite. Si l'on procédait de cette façon, les Canadiens pourraient tirer parti du financement, par actions ordinaires, de ces entreprises similaires, sans crainte de voir les grandes compagnies internationales, financées par leurs banques et leurs compagnies d'assurance, intervenir et s'attribuer la part du lion des actions ordinaires et des bénéfices.

Je le répète, je préférerais le système servant au financement du tronçon de pipe-line de l'*Alberta Gas* à celui qu'on emploie pour les pipe-lines interprovinciaux et autres genres d'exploitations. Je serais même beaucoup plus en faveur de ce système que de l'idée de recourir à la Société de développement du Canada.

Si l'on doit transporter des solides par pipeline, à partir de la Saskatchewan, les gens de cette province devraient pouvoir, dès le début, bénéficier des actions ordinaires. Si de la pâte de bois et des copeaux doivent être transportés par pipe-line depuis l'intérieur de la Colombie-Britannique, les gens de la Colombie-Britannique devraient également être les premiers à bénéficier de l'entreprise. C'est une idée que je soumets aux députés, mais je suis vraiment heureux de voir que quelqu'un s'est rendu compte de l'importance et du potentiel économiques d'un pipe-line pour solides, en se fondant surtout sur l'expérience acquise dans les autres pays et sur le travail de recherches effectué par les autorités publiques du pays au nom de l'industrie privée et en collaboration avec elle.

Sur ce, je suis prêt à permettre l'envoi du bill au comité, mais j'espère que l'on approfondira la question dans le sens que j'ai proposé, au lieu de s'en tenir au domaine limité du financement de ce groupe et de ses intentions. On devrait profiter de l'occasion pour examiner toutes les chances de succès des pipe-lines pour solides comme moyen de transport. Le coût exorbitant du transport reste une des difficultés majeures que l'on rencontre dans la commercialisation de nos produits. Si les chemins de fer peuvent tirer profit de leur participation aux pipe-lines, tant mieux pour eux, car le pays tout entier profitera en fin de compte de ces innovations. Personnellement, je suis prêt à accepter le bill en principe, pourvu qu'on étudie mes propositions.

M. Deachman: Dois-je comprendre que le député serait disposé à déférer le bill au comité des transports pourvu que tout le sujet y soit approfondi dans toute la mesure du possible au moyen d'une discussion libre? Je n'en demanderai pas plus car je partage entièrement, à tous égards, l'avis du député. Je ne veux pas que ce bill figure à tout jamais au *Feuilleton* sans que l'on fasse examiner à fond cet important sujet au comité.

L'hon. M. Lambert: Je n'ajouterai qu'un mot. Dans sa question, le député a fait la synthèse de mes observations.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement

le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et à une ou deux reprises j'ai vraiment dressé l'oreille. Il commençait dangereusement à tenir des propos socialistes, mais il n'a pas tardé à changer de tactique. Je n'ai pas grand espoir de le convertir pendant le court laps de temps qui nous reste avant 7 heures, mais, cependant, je reconnais qu'il a fait ressortir la portée étendue du bill dont nous sommes saisis. La teneur de ce bill, selon lui, devrait retenir l'attention de tous les députés et ne se prête pas à une étude rapide.

Je songeais, pendant que j'écoutais le député présenter ce bill, que nous pouvions dire, en cette année du centenaire, que les dernières décennies de notre premier siècle de confédération ont été caractérisées ici, au Parlement, par de nombreux débats sur la question des pipe-lines. Les historiens de l'avenir seront peut-être portés a comparer les débats de la fin de notre premier siècle de confédération avec les débats du début du siècle ayant trait au développement des chemins de fer au Canada. Comme l'on dit les députés d'Edmonton-Ouest et de Vancouver-Quadra (M. Deachman), cela montre bien que, dans un immense pays comme le nôtre, la question des transports, de la forme qu'ils devraient revêtir et des auspices sous lesquels ils devraient être aménagés et gérés, est un des sujets de débat les plus fondamentaux au Parlement canadien.

Le député de Vancouver-Quadra remplaçait le député de Vancouver-Burrard (M. Basford), nous a-t-il dit, et j'aimerais, au sujet de l'absence du député qu'il a soulignée en passant, transmettre moi aussi mes meilleurs vœux à celui-ci. Il se trouve en ce moment dans la splendide Colombie-Britannique. Avant de partir il m'a dit qu'il passerait quelque temps dans la magnifique île de Vancouver.

M. Deachman: Dans les quelques instants qui restent avant 7 heures, je demanderais au député s'il serait prêt à déférer le bill au comité des transports et des communications à titre de cadeau de noces au représentant de Vancouver-Burrard?

M. Barnett: Cette suggestion est fort intéressante mais la question du député de Vancouver-Quadra a absorbé les quelques instants qui restaient. Puis-je déclarer qu'il est sept heures?

M. l'Orateur: Comme il est 7 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée et je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, grâce à l'obligeance du bibliothécaire du Parlement, j'ai passé quelques heures aujourd'hui à feuilleter le premier exposé budgétaire présenté à la Chambre des communes il y a près d'un siècle par l'honorable John Rose, ministre des Finances. Cela m'a quelque peu réconforté et encouragé d'apprendre que M. Rose a pris tout un après-midi et une partie de la soirée pour faire un exposé de recettes et de dépenses inférieures à 20 millions de dollars et que lorsqu'il exprimait de temps à autre la crainte d'ennuyer la Chambre, on l'interrompait en criant «non, non». Je promets de ne pas suivre son exemple ce soir. Je compte néanmoins sur la même indulgence de la part des députés.

M. Rose était orateur éloquent et, à l'occasion du budget du centenaire, j'aimerais citer quelques extraits du premier budget après la Confédération.

A passer en revue les faits...

...dit M. Rose,

...j'y vois, si la divine providence nous bénit, la promesse d'un avenir certain et prospère pour nous. Si nous travaillons ensemble harmonieusement, si nous nous efforçons de cimenter l'union, si nous développons les ressources variées et abondantes des diverses provinces, nous avons en nous tous les éléments nécessaires à la construction d'une collectivité prospère et puissante. Au Bas-Canada nous avons un peuple frugal, industrieux et attaché au sol, non pas nomade, mais stable heureux, bien adapté aux entreprises de fabrication; tandis que dans l'Ouest nous avons d'immenses richesses agricoles, et dans l'Est d'importantes richesses maritimes. Je ne suis pas un enthousiaste, mais je dis qu'en dépit d'un climat rigoureux, de nombreuses difficultés à surmonter, nous avons, dans un peuple égal à la tâche par son endurance, son énergie, son sens de l'économie, et dans nos ressources importantes et variées, la promesse d'un avenir qui nous permettra de ne rien avoir à envier à d'autres pays.

(*Applaudissements*)

Certains députés applaudissent, tout comme les députés le faisaient en 1868. Puis M. Rose

déclarait, comme tous ses successeurs l'ont fait et comme tout les miens le feront:

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas donner l'impression qu'en signalant ces perspectives de prospérité pour le pays, je veux que nous nous lancions dans de folles dépenses. Au contraire, nous devrions être très prudents dans nos débours et tenir compte du moindre shilling que nous engagerons.

Ce qui a donné lieu à de vifs applaudissements à l'époque.

Je crois que, peu importe le gouvernement au pouvoir, le peuple exigera une administration prudente et économe de la chose publique. J'affirme que nous, qui occupons ces banquettes, avons manifesté le désir d'adopter cette ligne de conduite.

J'appuie sur cette assertion. Finalement, permettez-moi de citer un autre passage tiré de cet exposé budgétaire qui date d'un siècle et qui a attiré mon attention:

Quiconque considère la population de ce Dominion—de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario—doit constater qu'en dépit de caractéristiques importantes très différentes, elle se ressemble sur certains points: elle n'a pas contracté d'habitudes extravagantes ou fastueuses, elle est courageuse, persévérante, industrieuse et énergique et possède toutes les qualités requises pour exploiter les ressources d'un nouveau pays. Bien que notre richesse ne s'accumule pas aussi rapidement que sous d'autres climats, nous faisons peu de dépenses extravagantes ou ostentatoires.

Puis vient cette phrase mémorable:

La natalité est plus ferme et plus soutenue.

Il n'y a pas lieu de se demander si cette déclaration a été accueillie avec enthousiasme ou non. Je reviens maintenant à l'exposé budgétaire de 1967, année de notre centenaire.

• (8.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les derniers dix-huit mois ont été fertiles en événements dans le domaine financier: un budget et un mini-budget, trois bills modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, un autre modifiant les dispositions fiscales de la loi sur la sécurité de la vieillesse, deux modifiant la taxe de vente, deux restrictions temporaires visant les immobilisations des entreprises, le début du régime de pensions du Canada qui avait des répercussions fiscales importantes, plusieurs revisions de la politique de dépenses du gouvernement, un débat majeur sur l'inflation en septembre dernier et une longue suite d'audiences par un comité mixte au sujet de la hausse des prix à la consommation.

Souplesse fiscale

Cette expérience indique que nous pouvons agir avec souplesse quant à la nature de nos mesures fiscales et d'autres instruments de notre politique fiscale, et au moment de leur mise en œuvre. Puisque le Parlement siège maintenant presque sans arrêt douze mois de l'année et qu'il modernise sa procédure, il peut agir assez vite pour adopter les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique fiscale souple sans avoir à déléguer au gouvernement des pouvoirs extraordinaires à exercer en cas de besoin, comme on l'a parfois proposé. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures dans nos budgets annuels pour parer aux éventualités économiques des douze prochains mois dont on pourra s'occuper plus tard quand on saura mieux à quoi s'en tenir.

[L'hon. M. Sharp.]

Relations fédérales-provinciales

Au cours des dix-huit derniers mois, il s'est produit d'importants faits nouveaux dans nos relations fiscales et économiques avec les provinces. Au sein du comité du régime fiscal se sont déroulées d'importantes discussions sur les ententes fiscales qui devraient être conclues dans l'avenir entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces ententes ont un effet significatif sur l'utilisation des domaines fiscaux par les deux niveaux de gouvernement et sur les programmes de dépenses du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités. Au nom du gouvernement fédéral, j'ai proposé qu'on tente au moyen d'arrangements fiscaux de définir plus clairement les responsabilités respectives des deux niveaux de gouvernement afin de raffermir, au sein de leurs juridictions respectives, les rôles des gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai proposé une nouvelle méthode très détaillée d'aborder la légalisation des revenus des provinces. Ce nouveau régime de péréquation a été inclus dans une revision importante de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces que le Parlement a approuvée en mars dernier. Comme les paiements de péréquation augmenteront automatiquement à mesure que les provinces auront besoin de plus de revenus, les provinces les moins riches ainsi que les autres seront mieux en mesure de financer leurs responsabilités croissantes au moyen de mesures fiscales provinciales plutôt que fédérales. Au cours des discussions, on a reconnu qu'il faudrait harmoniser les priorités fédérales et provinciales, à l'égard des recettes et des dépenses, à la suite de discussions fédérales-provinciales régulières et exhaustives, plutôt qu'à la suite de réunions tenues tous les cinq ans et n'ayant trait qu'aux négociations sur le partage des impôts.

Ces nouvelles ententes fiscales comprennent d'importants transferts fiscaux relatifs à l'enseignement. Des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ont été accordées pour qu'il soit plus facile aux provinces d'augmenter leurs impôts d'un montant correspondant pour financer le coût de l'enseignement supérieur. Ces transferts d'impôts, de concert avec les subventions de redressement et les subventions spéciales de péréquation que le Parlement a autorisées, garanti-

ront que le transfert fiscal total aux Trésors provinciaux équivaudra à au moins 50 p. 100 des frais de fonctionnement de l'enseignement postsecondaire, au sens large du mot. Cette nouvelle mesure, qui remplace l'ancien régime d'assistance aux universités et aux autres institutions d'enseignement postsecondaire, est une étape très importante pour raffermir l'aide financière à l'enseignement supérieur sans restreindre le moindrement, en aucune façon, l'autorité et la responsabilité des gouvernements et des Assemblées législatives des provinces dans le domaine de l'enseignement. Cette aide accrue aux études supérieures a commencé à être accordée au même moment où nos subventions à la construction d'institutions techniques et professionnelles étaient éliminées graduellement et où nos contributions à d'autres programmes de formation technique et professionnelle étaient remplacées par les nouveaux arrangements relatifs à l'instruction postsecondaire et à notre nouveau programme de formation des adultes. Pour cette raison, on n'a pas parfaitement saisi toute l'ampleur du fardeau financier que le Parlement a assumé dans ces nouveaux arrangements. J'estime que grâce à nos mesures relatives à l'instruction postsecondaire et à la formation de la main-d'œuvre, compte tenu de l'élimination graduelle des subventions à la formation professionnelle, le Parlement fournira cette année, d'une façon ou de l'autre, 300 millions de dollars de plus que l'an dernier pour ce qui est de ces fins essentielles.

Il est devenu manifeste au cours des réunions fédérales-provinciales de l'an dernier que l'ensemble des gouvernements canadiens, en répondant aux besoins et aux réclamations des Canadiens en général, ont accru leur activité au point où chaque niveau d'autorité hésite beaucoup à hausser les impôts comme il le faudrait pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. En octobre dernier, on a pu se faire une idée de la somme globale des besoins, à la suite des extrapolations de dépenses et des recettes publiques établies à l'intention du comité fédéral-provincial du régime fiscal. D'après les chiffres sommaires publiés, on peut s'attendre que les dépenses provinciales et municipales combinées augmentent pendant la période de cinq ans comprise entre l'an dernier et 1971 à un taux d'environ 8½ p. 100 par an. Selon les programmes établis au début de 1966, les dépenses fédérales augmenteraient d'environ 6½ p. 100 par année. Depuis lors, les gouvernements fédéral et provinciaux ont entrepris de nouveaux programmes de dépenses. Dans notre cas, par exemple, le supplément de revenu garanti accordé aux vieillards pensionnés viendra grossir le total obtenu par extrapolation. Des additions subséquentes, cependant, n'ont pas modifié les tendances générales révélées par les extrapolations du comité du régime fiscal.

Le taux de croissance des recettes, aux taux d'imposition courants l'an dernier, a été extrapolé à environ 7½ p. 100 par an, pour les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pris ensemble, dans les conditions économiques présumées. Les taux d'imposition fédéraux ont été relevés modérément en décembre, après la fin de cette étude, et certains taux d'imposition provinciaux ont été augmentés ce printemps, mais sans changer sensiblement les tendances révélées par l'étude. En face de notre besoin commun de recettes accrues—et la Chambre constatera que d'après les extrapolations, les dépenses s'accroîtraient plus rapidement que les recettes provenant des impôts actuels—il est naturel que les gouvernements fédéral et provinciaux aient peine à s'entendre sur la répartition des différents domaines fiscaux.

Commission royale d'enquête sur la fiscalité

Depuis nos principaux entretiens avec les provinces, nous avons reçu et commencé d'étudier le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Nous le considérons comme un rapport réfléchi, radical et stimulant, mais qui fourmille de problèmes tant techniques qu'administratifs, pour ne rien dire des problèmes politiques. On y propose des réformes majeures à notre impôt sur le revenu, y compris l'inclusion dans une assiette compréhensive de l'impôt d'un grand nombre de recettes maintenant exemptes d'impôt ou imposées en vertu d'autres lois, comme la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

La Commission, nommée par le gouvernement qui nous a précédés, et je n'ai rien à redire à cela, car je suis convaincu que notre système fiscal a besoin d'être revisé sans délai, nous recommande une politique générale qui met d'abord l'accent sur l'équité, recherchée avec plus de sérieux et de logique que jamais. Elle joindrait à l'équité la neutralité économique, au plus haut degré possible, dans la législation fiscale, afin de donner au marché et au secteur privé de l'économie l'entière liberté de prendre leurs décisions sans se laisser influencer par le régime fiscal. La Commission voudrait que nous ayons surtout recours aux programmes de dépenses pour mettre en vigueur les politiques en vertu desquelles nous cherchons par des moyens financiers à atteindre des objectifs économiques définis comme l'encouragement de la recherche et d'autres formes bien précises d'activité, comme l'exploitation minière.

Il y a un aspect du rapport de la Commission qui mérite une discussion publique plus étendue que celle que j'ai constatée jusqu'à présent. C'est que l'impôt compréhen-

sif sur le revenu des particuliers proposé par la Commission doit être, selon la Commission elle-même, utilisé avec mesure. D'après la proposition de la Commission, cet impôt produirait des revenus de plus de moitié inférieurs à la totalité des revenus publics nécessaires à tous les paliers du gouvernement au Canada.

Les gouvernements devraient donc continuer de compter sur d'autres instruments fiscaux à tous les paliers, fédéral, provinciaux et municipaux, pour prélever la majeure partie des revenus nécessaires. Évidemment, il n'y a pas de solution facile aux problèmes de la fiscalité ou aux questions fédérales-provinciales que nous devons envisager.

Calendrier de la réforme fiscale

J'ai déjà annoncé que le gouvernement ne se propose pas de prendre des décisions sur les principaux aspects de la réforme de notre régime fiscal avant que d'autres aient eu l'occasion d'étudier le rapport de la Commission royale et de faire leurs commentaires. J'ai cependant souligné que nous ne devons pas laisser s'écouler un intervalle trop long avant d'étudier ce rapport et les commentaires qu'il suscitera.

Je crois que nous pouvons raisonnablement essayer de préparer pour la fin de cette année un Livre blanc qui exposerait nettement, mais sans tous les détails d'un projet de loi, les principales propositions du gouvernement. Nous pourrions aussi songer à la préparation d'un avant-projet de loi pour illustrer la façon dont les propositions du gouvernement pourraient être appliquées. Je serais heureux que le Parlement en discute. Après avoir reçu les opinions des députés et de tous les intéressés, nous pourrions examiner de nouveau notre avant-projet et présenter ensuite un texte législatif, en invitant le Parlement à l'adopter. Évidemment, nos réformes exigeront beaucoup de temps et d'efforts de la part du gouvernement et du Parlement au cours de 1968. Je ne m'attends pas que cette revision de l'impôt sur le revenu fasse partie de la procédure budgétaire mais qu'elle constitue plutôt une série d'étapes distinctes.

• (8.20 p.m.)

J'ai déjà demandé aux contribuables de m'adresser par écrit, d'ici la fin de septembre, leurs commentaires sur les principales recommandations de la Commission royale d'enquête. J'ai déjà indiqué ailleurs la liste des principales questions sur lesquelles je demande des commentaires et je ne vais pas maintenant vous faire perdre votre temps en les répétant.

Il va sans dire que, sur ces questions qui constituent l'essence même du rapport de la Commission royale d'enquête, je serai heureux d'entendre les vues des députés et des membres de l'autre endroit, de même que celles des contribuables, des experts et des associations de tous genres. Je préférerais recevoir par écrit d'abord les vues et les suggestions des gens de l'extérieur du Parlement.

En parlant de notre programme de réforme fiscale, je n'ai mentionné que l'impôt sur le revenu. Les propositions de la Commission royale d'enquête sur la taxe de vente entraînent beaucoup moins de complications et n'exigeront pas autant de travail préliminaire. Je ne demande donc pas qu'on me fasse parvenir dès maintenant des commentaires à ce sujet.

La nécessité de prendre le temps d'étudier convenablement le rapport et d'en discuter avant de prendre des décisions afférentes ne manquera pas de laisser dans l'incertitude les contribuables qui font des projets d'avenir. Il est impossible d'empêcher pareille incertitude une fois que le rapport est publié. Voilà pourquoi, entre autres, il faut agir aussi vite qu'il est raisonnable et possible de le faire mais ce n'est pas une excuse pour aller trop vite ou pour ne pas tenir compte de ce que les gens ont à dire sur une question qui les touche de si près. Le 11 mai, j'ai tenté de dissiper en partie l'inquiétude au sujet du jour où l'on mettra peut-être fin à l'encouragement qu'offre la loi actuelle pour l'ouverture de nouvelles mines, si le gouvernement décidait que les recommandations de la Commission doivent être acceptées. Voilà surtout sur quoi la loi actuelle renferme un encouragement important et au sujet duquel on s'interroge par suite du rapport de la Commission. Je ne peux rien promettre quant aux divers changements qui pourraient être apportés sans anticiper les décisions que le gouvernement n'a pas encore prises et sans porter préjudice à l'étude sérieuse du sujet.

Modifications tarifaires de la négociation Kennedy

La politique fiscale n'est pas le seul domaine où des changements importants se produisent. Depuis près de quatre ans les représentants du gouvernement mènent la plus importante série de négociations commerciales et tarifaires entreprises jusqu'ici. Comme on le sait, la négociation Kennedy s'est terminée de façon satisfaisante et on prépare maintenant le détail des ententes générales qui ont été conclues. Par entente entre tous les pays négociateurs, les résultats seront rendus publics vers le 1er juillet. Je regrette de ne pouvoir dire maintenant à la Chambre à quelles conclusions importantes les négociations ont mené, ni lui exposer quelles résolutions tarifaires permettront au Canada de remplir certains des engagements contractés en échange de concessions d'autres pays. Je me propose de confier au comité des voies et moyens les

résolutions tarifaires déposées ici ce soir jusqu'à ce que le résultat des négociations soit annoncé; nous présenterons alors en détail aux honorables députés les résultats des négociations sur notre propre tarif et sur les tarifs étrangers, et présenterons au comité les autres résolutions tarifaires requises pour permettre les changements que le Canada s'est engagé à faire. Il faudra aussi, avant le milieu de l'année 1968, modifier les dispositions du Tarif des douanes qui régissent l'application des droits antidumping, ce que nous ferons après avoir entendu l'avis des intéressés, et je leur ai demandé publiquement à tous de donner leur avis, car il y aura un intervalle avant la date de publication de la convention internationale et la nécessité que nous en insérions les clauses dans nos propres mesures législatives avant le milieu de 1968.

Dans son exposé budgétaire du 16 mars 1964, mon prédécesseur, l'actuel président du Conseil privé, a donné en détail les principes directeurs dont le Canada s'est inspiré dans la négociation Kennedy. Il a expliqué que le Canada offrirait d'échanger des concessions de valeur comparable plutôt que d'offrir des réductions uniformes sur tout le tarif. Il a ensuite résumé les quatre considérations fondamentales devant nous guider dans nos négociations; premièrement, le principe de la réciprocité dans les termes de l'échange; deuxièmement, la nécessité de promouvoir par les négociations une croissance équilibrée de l'économie canadienne, surtout en donnant à nos industries secondaires accès à de nouveaux marchés d'exportation; troisièmement, la nécessité de réaliser un certain équilibre entre les concessions accordées et les concessions obtenues dans les divers secteurs et régions de l'économie canadienne; quatrièmement, la nécessité d'éviter tout genre de prétendue négociation tarifaire qui pourrait déséquilibrer davantage notre balance des paiements. Je puis dire maintenant sans hésitation qu'on a satisfait à toutes ces considérations fondamentales. La chose sera facile à voir quand nous pourrons publier les résultats.

Revue économique

Je passe maintenant à l'examen de la situation économique et de sa portée sur le budget.

Lors de la préparation de mon budget l'an dernier, il semblait que 1966 serait, et c'est bien ce qui s'est produit, une année où s'imposeraient des restrictions—restrictions monétaires d'abord, puis restrictions fiscales, et ensuite, restrictions volontaires de ceux qui exercent des pressions sur l'économie.

Les premières cotisations au régime des pensions du Canada et à la Régie des rentes du Québec ont entraîné une certaine restriction fiscale au début de l'année. Il s'agissait de paiements très considérables, atteignant près de trois quarts de milliard de dollars par année. Les fonds ont été prêtés aux gouvernements provinciaux et à leurs organismes. Mon prédécesseur avait prévu, dans son budget d'avril 1965, la restriction fiscale que causerait, dans ses débuts, le versement des cotisations; il avait néanmoins signalé aussi la nécessité de tenir compte de l'effet de ces fonds sur les dépenses des provinces ou de leurs organismes. En l'occurrence, on peut noter que le total, en dollars du Canada, de nouvelles émissions nettes de titres des provinces ou de titres garantis par elles en 1966 s'est accru d'un montant supérieur au montant total que ces deux régimes de pensions ont permis d'investir dans ces titres.

Il y aurait sans doute eu une hausse marquée de ces emprunts sans l'entrée en vigueur des cotisations aux régimes de pensions, mais l'influence restrictive de ces cotisations sur l'économie semblerait, en rétrospective, avoir été largement compensée par un déboursement accru de fonds empruntés qu'ont fait les provinces et leurs organismes.

Deuxième élément de la politique fiscale l'an dernier: les efforts visant à comprimer l'accroissement des dépenses dans le secteur public. Ces efforts ont surtout porté sur les programmes de construction puisque la pression d'une demande excessive sur l'industrie du bâtiment s'est manifestée surtout au cours du deuxième semestre de 1965 et des premiers mois de 1966. Il a parfois été possible de différer certaines dépenses de construction, bien qu'il ait fallu, malgré tout, dans bien des cas, continuer des programmes d'envergure en cours, y compris les vastes projets rattachés à l'Expo et au centenaire. D'autres dépenses du secteur public, surtout les paiements de transfert aux particuliers, en vertu de nos programmes de sécurité sociale, ont sensiblement augmenté. Les feuilles de paye de l'État ont aussi augmenté de façon sensible à la suite de l'augmentation rapide des taux de salaires dans le secteur public comme ailleurs.

• (8.30 p.m.)

Le budget de 1966

Au moment du budget, en mars dernier, il était évident que d'autres restrictions fiscales s'imposeraient. Deux mesures temporaires présentées immédiatement visaient les immobilisations du secteur des affaires, pour lequel le relevé habituel pendant l'hiver prévoyait une autre augmentation assez sensible. L'une de ces mesures consistait en une réduction temporaire des allocations du coût en capital sur les nouveaux investissements, pendant une période de dix-huit mois, sauf modification, et l'autre consistait en un impôt remboursable sur les «bénéfices en espèces» des entreprises. Dans la même intention, on a

proposé que l'abolition de la taxe de vente sur les machines et l'outillage de production soit prévue en deux étapes, le premier avril 1967 et le premier avril 1968, pour encourager davantage l'ajournement des immobilisations. Il était manifeste également, en mars de l'an dernier, qu'il fallait comprimer modérément le niveau croissant des dépenses de consommation. A cette fin, on a pris le contre-pied, à partir du 1er juillet, de la réduction spéciale d'impôt, présentée en 1965, comme une mesure expansionniste, et des modifications venaient alléger le fardeau des économiquement faibles.

J'avais prédit que ces diverses mesures réduiraient modérément l'accroissement excessif des demandes s'exerçant sur l'économie en 1966. J'ai ajouté, en terminant mon exposé budgétaire:

«Notre situation exige que nous restreignions quelque peu notre expansion; elle n'appelle pas la déflation. Comme nation, nous devons modérer l'accélération, non la freiner. Nous sommes pour la croissance, mais pour une croissance soutenue, non pour des fluctuations irrégulières. Ce budget est marqué au coin de la modération. C'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui si nous voulons orienter notre économie vers des années successives de progrès et de prospérité soutenue.»

Voilà les mots que j'employais dans l'exposé budgétaire d'il y a un an.

En septembre, l'expansion commençait effectivement à perdre de son élan mais nous nous inquiétions tous des tendances inflationnistes si répandues au cours du premier semestre de cette année-là, ainsi que des graves conflits du travail, de plus en plus nombreux, et des relèvements considérables de salaires. En faisant une revue de la situation à la Chambre, le 8 septembre dernier, j'ai annoncé, au nom du gouvernement, l'ajournement de certaines augmentations prévues des dépenses et le maintien des restrictions concernant nos programmes d'investissements. Ces annonces, l'inquiétude évidente du Parlement devant les tendances inflationnistes de l'époque, et la réaction salutaire, provoquée dans certains milieux, par la situation et par l'appel du gouvernement, ont tous concouru, je pense, à refroidir une économie surchauffée.

En décembre, la situation économique s'était améliorée, le taux d'expansion de la demande s'était manifestement modéré et la nécessité de présenter de nouvelles mesures de restrictions fiscales ne semblait pas s'imposer. Dans le cadre du mini-budget du 19 décembre, on a présenté des mesures en vue d'accroître le revenu, mais juste assez pour contrecarrer les répercussions des dépenses autorisées au sujet du supplément de revenu garanti, prévues alors sur notre situation financière et sur l'économie. On visait par là à maintenir l'"équilibre précaire de l'économie semblait avoir atteint.

[L'hon. M. Sharp.]

Adoucissement des restrictions

Au cours des dix premières semaines de 1967, il est devenu évident que l'accroissement rapide des dépenses d'immobilisations des entreprises commerciales avait ralenti et que nous pouvions et devions éliminer les restrictions découlant de l'impôt remboursable frappant les bénéfices des sociétés. Le 10 mars, j'ai annoncé que le gouvernement avait l'intention de présenter une mesure législative pour mettre fin à la perception de cet impôt à la fin de ce mois. Peu de temps après, le 22 mars, et pour la même raison, nous avons décidé de fixer à la fin de mars l'expiration de la période au cours de laquelle les nouvelles dépenses d'immobilisations seraient assujetties à des taux réduits d'allocation du coût en capital.

Au cours de l'hiver et du printemps derniers, alors que les pressions excessives s'exerçant sur notre économie se sont atténuées, nous avons pu encourager une détente des conditions touchant la circulation fiduciaire et le crédit et permettre une croissance plus rapide de la masse monétaire et des prêts bancaires. Cela cadrait avec les idées que j'ai émises à la Chambre en septembre dernier. Toutefois, les taux d'intérêt sur les prêts à long terme ont été, comme d'habitude, influencés considérablement par les taux en vigueur aux États-Unis et par la nécessité de ne pas tarir le flux des prêts à long terme que les marchés de capitaux des États-Unis fournissent au Canada. Je saisis cette occasion pour appuyer publiquement et sans réserve la direction et la politique de la Banque du Canada au cours de la récente période de difficultés et de perpétuelle évolution pour ce qui est de nos marchés monétaires et financiers.

Au cours de l'hiver, le gouvernement a relâché les restrictions spéciales qu'il imposait à ses propres programmes de dépenses d'immobilisations depuis août 1965. Ce changement n'a pas encore entraîné d'augmentation marquante des sommes affectées à la construction pour l'année en cours mais, à mon avis, il provoquera cette augmentation l'an prochain.

Objectifs économiques généraux

Ces dernières années, dans l'élaboration de ses politiques économiques d'ensemble, le gouvernement a respecté les objectifs généraux qui, selon le Conseil économique, avaient été fixés par le Parlement lorsque ce dernier a établi le mandat du Conseil. Les voici:

—plein emploi

—croissance économique rapide

—stabilité raisonnable des prix

—situation viable de la balance des paiements, et

—répartition équitable de revenus croissants.

Un coup d'œil rétrospectif sur l'an dernier montre clairement que nous avons atteint certains de ces objectifs, mais pas tous. Notre taux de chômage, en particulier, qui avait été de près de 8 p. 100 au début de 1961, amorce de la longue période d'expansion, a été réduit à environ 3.5 p. 100 pour l'ensemble du pays, à 2.5 p. 100 en Ontario et à 2.1 p. 100 dans les provinces des Prairies. Le taux de croissance de la main-d'œuvre, comme celui des investissements, était élevé—mais non le taux de notre productivité. Grâce à l'afflux considérable et soutenu de capitaux et malgré les problèmes dont souffrent les marchés financiers des États-Unis, la situation de notre balance des paiements était viable. D'autre part, l'augmentation des coûts de production et des prix au Canada a été beaucoup trop rapide. Les taux de croissance des investissements commerciaux et des dépenses publiques étaient clairement anormaux et ne pouvaient se maintenir.

Des influences spéciales étaient à l'œuvre pendant 1965 et 1966 et ont sans aucun doute contribué à l'augmentation excessive des prix et des salaires, bien qu'il soit difficile d'en déterminer l'importance. La hausse des prix des aliments était causée en grande partie par des pénuries temporaires de viande. La répartition régionale de notre chômage et les restrictions aux qualifications et à la mobilité de notre main-d'œuvre ont évidemment contribué dans une certaine mesure à l'augmentation rapide des salaires. Certains des changements rapides reflétaient les efforts des travailleurs dans certaines régions, pour rattraper ceux dont les salaires étaient plus élevés. L'extension de la négociation collective à de nouvelles catégories de travailleurs—dont certains recevaient des salaires relativement bas—y était pour quelque chose. De nombreux facteurs institutionnels et historiques entraient en ligne de compte en plus des forces économiques révélées par les données statistiques du marché du travail.

Pressions, prix et productivité

Quelles qu'en soient les causes complexes, il ne fait pas de doute que les Canadiens n'avaient pas encore appris à se discipliner; trop d'entre eux ont voulu profiter de la situation à la hâte, ne laisser échapper aucune occasion, créant ainsi une demande trop lourde pour l'économie. Cela n'a pas manqué de faire monter les prix. Les Canadiens n'ont pas voulu se rendre à l'évidence et admettre qu'à l'accroissement du revenu doit correspondre l'accroissement de la productivité, afin d'éviter les échecs et l'inflation qui sont la séquelle d'un désir d'enrichissement poursuivi aux dépens de ses concitoyens. En 1966, notre productivité industrielle et commerciale ne s'est guère accrue, notre récolte phénoménale de grains mise à part; par conséquent, l'accroissement considérable du revenu moyen ne reposait pas sur des fondements solides.

Nous pouvons espérer qu'avec le temps nous pourrons améliorer la compétence et la mobilité de notre main-d'œuvre, notre technologie, la capacité professionnelle de nos chefs d'entreprises et la compétitivité de notre industrie. Cela nous permettra de relever notre productivité et d'obtenir un rendement plus réel pour notre travail. En outre, cela nous permettrait de résorber le chômage sans provoquer d'inflation ni créer de déséquilibre et d'arriver à ne plus avoir que 3 p. 100 de chômeurs, en 1970, proportion suggérée il y a quelques années par le Conseil économique. Pour y arriver, il faut allier croissance et stabilité.

Les perspectives économiques

Après cette revue de faits récents, voyons maintenant notre situation et nos perspectives d'avenir.

Pour l'emploi, la situation est assez bonne. Notre effectif de main-d'œuvre continue à s'accroître rapidement. La proportion de chômeurs pour tout le pays, ajustée par rapport aux variations saisonnières, était de 3.9 p. 100 le mois dernier. La production s'est évidemment accrue comparativement à l'an passé, mais elle reflète le pourcentage décevant de l'amélioration de notre productivité. De plus, il ne faut pas compter sur une récolte aussi exceptionnelle que celle de l'an dernier.

La balance des paiements du compte courant indique une amélioration par rapport à l'année passée, tant pour le commerce des marchandises que pour les invisibles. Encore une fois, nos exportations jusqu'à maintenant ont été satisfaisantes.

Les importations ont augmenté d'une façon relativement modérée. Nous comptons cette année sur des bénéfices bien plus élevés que d'habitude au chapitre du tourisme à cause de l'Expo et du centenaire. Nous avons réussi jusqu'à présent à combler le solde déficitaire du compte courant d'une façon normale pour nous, et par des emprunts considérables à long terme et par des placements directs de capitaux étrangers dans des entreprises au Canada. Nos arrangements avec les États-Unis en ce qui concerne la balance des paiements fonctionnent sans accroc. Notre déficit du compte courant demeure plus élevé que ce qui me paraîtrait souhaitable comme objectif à long terme. Toutefois, à l'heure actuelle, ce déficit du compte courant et l'entrée de capitaux qui s'y rattache nous aident considérablement à faire face aux immobilisations éle-

vées qui se font au Canada. Autrement, il nous faudrait un volume bien plus considérable d'épargne intérieure.

Je m'attends à ce que la demande relative aux exportations et aux biens de consommation continue d'être assez forte en 1967, sans retrouver le taux d'accroissement de l'an passé, surtout pour la consommation de biens durables. Le rythme d'augmentation des dépenses du gouvernement pour les biens et les services s'est ralenti, quoique les paiements de sécurité sociale augmentent plus rapidement.

Nous sommes tous au courant de l'étude d'après laquelle les dépenses d'investissements prévus par les entreprises commerciales ont légèrement baissé cette année, surtout si l'on tient compte des coûts plus élevés, alors que, les années passées, ces dépenses augmentaient très rapidement. La suppression des restrictions temporaires imposées l'année dernière peut fort bien amener une revision en hausse de ces projets.

Perspectives en matière d'habitation

La construction d'habitations est un élément clé dans la situation de cette année. Ce secteur a été la principale victime de la hausse rapide des investissements en 1965 et 1966. Les demandes d'épargne des entreprises commerciales et des gouvernements pour d'autres fins ont causé une pénurie de fonds pour le logement. L'accroissement continue de l'épargne, un accroissement relativement modéré des dépenses d'établissement du secteur des affaires et la diminution des besoins de capitaux pour financer des stocks accrus devraient libérer plus de fonds pour le financement hypothécaire.

Le gouvernement prend des mesures afin d'assurer le financement de la construction d'habitations. Le budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement, déposé en janvier dernier, prévoit des débours de 788 millions en vue de financer, sous diverses formes, la construction d'habitations, notamment un programme de prêts hypothécaires directs pour la construction au printemps de vingt mille logis, afin d'assurer un regain d'activité dans l'industrie de la construction de logements, qui a subi un recul l'an dernier. Parmi les capitaux requis cette année—j'y reviendrai—le financement des prêts pour la construction d'habitations et des prêts hypothécaires aux agriculteurs représente globalement un montant dépassant la moitié du total net considérable des emprunts faits par les provinces et les organismes provinciaux l'an dernier. Cela illustre clairement nos efforts importants dans ce domaine et le fardeau que constitue pour le gouvernement la levée des capitaux.

[L'hon. M. Sharp.]

• (8.40 p.m.)

Je suis persuadé que l'augmentation des capitaux et des ressources pouvant servir à la construction de logements se traduira par une expansion de l'industrie du bâtiment durant l'été et l'automne. Tout comme mon collègue, le ministre du Travail, j'estime que nous devrions atteindre cette année le chiffre de 160,000 mises en chantier de logements.

Pressions sur les prix

L'aspect le moins favorable de la situation pour 1967, au Canada comme dans beaucoup d'autres pays, est la hausse incessante des coûts et des prix. Les prix à la consommation continuent à monter de façon alarmante dans tous les secteurs, sauf pour les denrées alimentaires. On peut constater l'effet de toutes sortes d'influences particulières de mois en mois, et on peut aussi se rendre compte que l'indice des prix ne tient pas toujours compte de l'amélioration de la qualité des produits et des services. Néanmoins, même si l'on tient compte de ces éléments, le taux d'augmentation des prix à la consommation ne peut être indéfiniment toléré. L'augmentation des prix des aliments au cours des deux dernières années révèle que l'accroissement des besoins d'outre-mer et la prospérité de l'Amérique du Nord créent une demande supérieure aux ressources du continent nord-américain. Dans d'autres secteurs, la montée des prix provient, dans la plupart des cas, de la hausse des salaires et des profits exigés par ceux qui jouissent d'une position privilégiée sur le marché ou d'avantages à la table de négociation, ou encore des efforts de ceux qui ne veulent pas se laisser distancer par les chefs de file.

La diminution des bénéfices révèle qu'en général les frais de production ont monté plus rapidement que les prix. Le coût de toutes sortes de choses dont les entreprises ont besoin a augmenté: matières premières, accessoires, biens d'équipement et bâtiments. Certains de ces produits doivent être importés et reflètent la hausse des prix mondiaux, tandis que d'autres s'achètent chez nous. La statistique des salaires horaires dans les vastes secteurs industriels de la transformation et du bâtiment révèle une augmentation sensible par rapport à l'an dernier, et une augmentation correspondante des frais de main-d'œuvre par unité de production. Les augmentations de salaires obtenues cette année par la négociation collective sont égales à celles de l'an dernier. La plupart des augmentations de salaires et de traitements, les traitements des dirigeants y compris, dépassent de loin l'accroissement de la productivité. Il faut donc nécessairement prévoir une nouvelle hausse des prix.

Perspectives à court terme

Compte tenu de tous les éléments, et avant tout remaniement fiscal, je prévois que l'accroissement total du produit national brut de cette année sera moindre que l'accroissement anormalement élevé de l'an dernier. Nous prévoyons également que l'accroissement de l'emploi sera moindre cette année que celui que nous avons constaté dans le marché du travail tendu de l'an dernier. Tenant compte de l'accroissement sensible de la main-d'œuvre prévu pour cette année, on peut s'attendre à une légère recrudescence provisoire du chômage. On peut s'attendre à une hausse des prix moins prononcée que celle de l'an dernier, et à une autre compression des bénéfices.

J'ose formuler ces conclusions, si désagréables soient-elles, parce qu'elles sont indispensables pour comprendre l'embarras de notre situation à court terme pendant la période de transition actuelle qui suit l'expansion très rapide des dernières années.

Perspectives à long terme

Qu'arrivera-t-il après 1967? D'après moi, notre produit national brut devrait augmenter plus rapidement en 1968 que cette année. La hausse des dépenses affectées à la construction d'habitations devrait être plus forte, ainsi que celle des dépenses d'investissement dans le domaine commercial. Les dépenses du gouvernement pour les biens et services continueront probablement à augmenter, surtout au niveau provincial et municipal.

Bien que nous ne puissons pas compter sur notre chance récente en ce qui concerne les récoltes de céréales, nos exportations devraient refléter la phase ascendante généralement prévue aux États-Unis cette année, ainsi que les meilleures perspectives qu'offrent les nouveaux accords commerciaux. Il est difficile de prévoir au-delà de l'année en cours, et un pays qui dépend autant que le Canada du commerce et de la finance internationale doit toujours reconnaître que sa situation comporte plus de risques que celle des pays à économie plus fermée. Compte tenu des aléas on peut s'attendre raisonnablement, je pense, à une situation économique plus dynamique l'année prochaine et à une certaine réduction du chômage.

Dans les deux ou trois ans qui vont suivre, nous pouvons prévoir un nouvel accroissement marquant de notre main-d'œuvre à mesure que les nombreux enfants, fruits de l'élan démographique d'après-guerre, viendront grossir les effectifs ouvriers. On peut s'attendre également à ce que s'accroisse encore la proportion des femmes mariées désireuses de se trouver un emploi. Notre politique d'immigration viendra, elle aussi, grossir notre main-d'œuvre, qui sera mieux formée et plus mobile. Nous posséderons les effectifs nécessaires à une expansion marquante.

Le taux de formation des familles devrait augmenter, et les migrations au Canada devraient se produire. Ces deux facteurs produiront un accroissement de la demande en ce qui concerne le logement et l'équipement social. La demande devrait aussi s'accroître pour ce qui est des biens de consommation durables ainsi que de la production et des investissements industriels nécessaires pour répondre aux demandes accrues des consommateurs canadiens.

Au chapitre des échanges internationaux, le Canada aura de nouvelles possibilités par suite des importants accords commerciaux que l'on est en train de conclure à Genève. Il y aura aussi plus de concurrence dans notre commerce international. Notre industrie et notre main-d'œuvre devront livrer une vive concurrence à celles des États-Unis et d'outremer. Les coûts joueront un rôle important. Les possibilités pour le commerce, la production, l'embauche et les investissements existeront—mais nous devrons les chercher et les retenir, et non simplement les exiger.

En ce qui concerne les investissements commerciaux futurs, il est encourageant de noter que nous ne semblons pas avoir accumulé une capacité excédentaire générale. L'industrie canadienne, dans son ensemble, semble nécessiter un stock de capital fixe égal en valeur à environ 2½ fois la valeur de sa production annuelle. Pour que ce stock de capital reste à jour et continue de croître à un rythme correspondant à la croissance de la production, il semble nécessaire en général que 15 p. 100 de notre PNB soit consacré aux investissements commerciaux. La proportion du PNB utilisée à cette fin est montée jusqu'à 17¾ p. 100 en 1957, et tombée à environ 12⅓ p. 100 en 1962, et est remontée à 16⅓ p. 100 en 1966, ce qui était probablement un taux trop élevé et insoutenable. Les investissements commerciaux ont probablement baissé maintenant, mais ils devraient se maintenir au niveau moyen de 15 p. 100 au cours des prochaines années si nous gérons bien nos affaires. Les investissements commerciaux peuvent et doivent rester le principal facteur dynamique dans notre économie outre les exportations.

On prévoit un très important marché dans le secteur du logement pour les prochaines années. La croissance et le mouvement de la population en sont la garantie. Mais le coût des maisons, et dans une moindre mesure, des appartements, est en hausse. Il en est de même du prix des terrains munis des services d'utilité publique, surtout dans les régions métropolitaines. Le fait qu'on s'appuie considérablement sur l'impôt foncier pour financer

le gouvernement local et une bonne partie de l'enseignement rend encore plus onéreuse l'accession à la propriété.

Je m'attends que la construction d'habitations augmente d'ici quelques années, mais n'espérons pas la voir atteindre des niveaux satisfaisants ni amener l'orientation la plus souhaitable de l'aménagement urbain tant que ce dernier ne sera pas mieux conçu, mieux contrôlé, ni mieux financé en général au Canada. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a, dans le discours du trône, proposé une étude spéciale de l'aménagement urbain, en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

Nous pouvons nous attendre que les Canadiens exigeront des services publics croissants qui requerront des dépenses à tous les paliers du gouvernement. Il restera, bien sûr, à financer ces dépenses, à leur fixer des priorités, comme à établir des ordres de priorité entre les dépenses du secteur public, celles des entreprises commerciales et celles des consommateurs, de sorte que les dépenses globales de l'économie canadienne et notre capacité de production puissent s'équilibrer.

Pour qui réfléchit sur ces perspectives des prochaines années, il est évident, je crois, et la Chambre en conviendra avec moi, j'en suis certain, que notre principal problème ne consistera pas à maintenir la demande à un niveau suffisamment élevé comme ce fut le cas immédiatement avant et après 1960. J'entrevois plutôt deux problèmes plus difficiles. Le premier sera d'atteindre à un meilleur taux de croissance de notre productivité, trop bas depuis quelques années. Le second consistera à restaurer la stabilité de nos frais de production et, partant, de nos prix de revient. Certes, il s'agit là de problèmes liés dont la solution est essentielle au maintien d'un haut niveau d'emploi.

• (8.50 p.m.)

Programmes de productivité

Nous sommes en train d'élaborer activement des mesures tendant à améliorer notre productivité.

Premièrement, à tous les paliers du gouvernement, nous accordons d'abord la priorité à l'instruction tant élémentaire et spécialisée que technique et professionnelle. Vu le taux de croissance élevé des groupes d'âge de 15 à 25 ans environ, cette priorité accordée à l'instruction publique obère le budget des dépenses. C'est un bon placement, mais nous devrions comprendre et surtout les députés devraient comprendre qu'il réduit les avantages immédiats dont nous pourrions jouir dès maintenant sous forme d'un niveau de vie plus élevé.

Deuxièmement, nous sommes en train de travailler d'urgence à la réalisation d'un important programme de formation et de recyclage de notre main-d'œuvre adulte. L'an dernier, le gouvernement a reconnu que cela relevait de la responsabilité fédérale, et il a décidé de s'en occuper activement. Le succès du programme améliorera les occasions d'emploi et notre productivité future. Pour encourager la mobilité de la main-d'œuvre, nous avons actuellement un régime réaliste de subventions de mobilité et des arrangements pour les travailleurs qui leur sont assurés par un service de la main-d'œuvre que nous étendons et améliorons comme il se doit, afin d'en assurer l'efficacité.

[L'hon. M. Sharp.]

Troisièmement, nous affectons plus d'hommes et plus d'argent à la recherche et aux perfectionnements scientifiques et techniques, surtout dans l'industrie, au moyen d'un vaste éventail de programmes destinés à rendre notre industrie et notre économie plus productives en général. Les gouvernements fédéral et provinciaux mettent au point de meilleurs projets régionaux et offrent une meilleure aide pour encourager l'industrie à s'implanter là où elle peut utiliser la main-d'œuvre disponible qui, sans elle, serait en chômage ou moins bien employée.

Ces importantes mesures positives amélioreront notre productivité avec le temps et nous permettront de viser des taux d'emploi progressivement plus élevés, sans inflation. Elles nous permettront de progresser plus vite et d'aller plus loin.

Nous mettons aussi au point des projets visant à améliorer les perspectives de ceux qui travaillent présentement dans des industries et au sein d'occupations moins productives. Par l'ARDA et les programmes connexes, nous encourageons l'amélioration radicale de l'économie et de la population des régions rurales où la productivité a été lamentablement basse. Dans d'autres régions rurales, nos programmes réguliers de crédit agricole et d'autres programmes intéressant l'agriculture aident à assurer l'unification et favorisent l'amélioration des exploitations agricoles, de sorte que nos agriculteurs peuvent continuer à améliorer leur productivité et ainsi participer de façon constructive au relèvement de nos normes de vie. Dans les provinces atlantiques, on fait beaucoup pour perfectionner les installations de base nécessaires à une économie productive et l'on remporte beaucoup de succès en permettant à de nouvelles industries de s'y établir. Au Cap-Breton, des efforts particuliers sont déployés pour réorienter l'économie et la développer sur des bases constructives à mesure qu'on ferme les houillères non rentables.

Nos politiques commerciales et douanières aideront aussi avec le temps à favoriser les industries les plus productives et à éliminer les moins productives. Pour atteindre ce but,

nous nous proposons, si certaines industries devaient être gravement atteintes par les accords commerciaux découlant de la négociation Kennedy, de mettre à leur disposition des mesures convenables pour les aider à procéder aux adaptations nécessaires.

Essentiellement, toutefois, la productivité n'est pas quelque chose que l'État peut réaliser. C'est une tâche qui incombe à chacun de nous. C'est sourtout une tâche qui incombe au patronat et au salariat. Elle doit être recherchée dans toutes les industries—celles qui sont déjà productives autant que celles qui sont retardataires. On devrait chercher à améliorer la productivité non seulement là où elle se mesure facilement, comme dans les industries de fabrication, mais aussi dans nombre d'industries de prestations de services et au sein de l'État où on ne peut l'évaluer. Ce qui nous intéresse, ce sont les résultats réels. C'est cela, et presque cela uniquement, qui permettra aux Canadiens de s'assurer des normes de vie plus élevées.

Prix et coûts

Le principal obstacle qui pourrait, selon moi, nous empêcher d'atteindre une croissance stable au cours des prochaines années, c'est le danger d'augmentations excessives des prix et des coûts. Depuis deux ans, dans ce domaine, nous avons perdu du terrain. D'avril 1965 à avril de cette année, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 7.3 p. 100—et le taux s'est accéléré récemment pour les catégories autres que les aliments. Les salaires et les traitements ont augmenté à des taux plusieurs fois supérieurs à l'augmentation générale de notre productivité par tête. Le coût unitaire de la main-d'œuvre dans l'industrie a augmenté de près de 6 p. 100 par rapport à la plus récente période de douze mois pour laquelle je possède une statistique. Le revenu personnel par tête, qui comprend toutes sortes de revenus, qu'ils proviennent de salaires, de bénéfices ou de versements de l'État, a augmenté de 17.6 p. 100 au cours des deux années qui ont suivi le dernier trimestre de 1964. C'est l'indice le plus général du mouvement ascendant des revenus, comparativement aux prix.

A moins d'être freinée, cette augmentation des coûts et des prix produira nécessairement des inégalités et des dissensions croissantes à l'intérieur de notre pays, cependant que nous aurons plus de peine à soutenir la concurrence des États-Unis. Le développement de l'industrie canadienne s'en trouverait sérieusement limité et nous échouerions dans nos efforts pour maintenir un taux constant d'expansion dans les emplois disponibles pour notre main-d'œuvre croissante.

Cet accroissement des prix et des coûts résulte en partie des exigences excessives imposées à notre économie ou à d'importants secteurs de celle-ci. Cette pression a légèrement diminué au cours des douze derniers mois et devrait, dans l'ensemble, être sensiblement moindre en 1967 qu'en 1966. Nous devons et, à mon avis, nous pouvons organiser notre économie de manière à éviter les pressions excessives de la demande qui entraînent inévitablement l'augmentation des prix.

Mais les difficultés viennent aussi du pouvoir qu'exercent les entreprises commerciales sur le marché et de celui qu'exercent les syndicats au chapitre de la négociation collective. Nous en avons connu beaucoup d'exemples au cours des deux dernières années. Il est plus difficile de prendre des mesures à l'égard de cette cause de la tendance inflationniste dans notre économie. Elle a des racines profondes dans la structure de notre société libre. Nous sommes, pour la plupart, mieux organisés et plus actifs lorsqu'il y va de nos intérêts particuliers que lorsqu'il s'agit de sauvegarder l'intérêt public—c'est-à-dire notre bien collectif.

A plusieurs reprises au cours de l'année, j'ai exhorté à la modération ceux qui peuvent exercer un certain pouvoir sur le marché ou à la table des négociations collectives, leur demandant de se soucier de l'intérêt public et de ne pas abuser des possibilités maintenant offertes à un si grand nombre par suite de notre prospérité. Je reprends ici cette exhortation. Ce n'est qu'en usant de beaucoup de précaution et de retenue, cette année, que nous pourrons freiner le taux d'augmentation des coûts et des prix. Si nous essayons tous d'exploiter à plein notre pouvoir de négociation, dans la présente conjoncture, nous pouvons certes nous nuire les uns aux autres. Certains y gagneront, mais d'autres y perdront forcément.

Nous, parlementaires, venons tout juste d'accorder le droit aux négociations collectives aux employés de notre fonction publique. Nous avons reconnu et accepté les responsabilités que cela comporte pour le gouvernement à titre d'employeur. Nous avons aussi des responsabilités envers les contribuables qui devront en acquitter le coût, et nous avons également la charge de gérer l'ensemble de l'économie. A la lumière de toutes ces obligations, le gouvernement et les représentants de ses employés devraient tâcher de parvenir à des règlements qui soient conformes aux normes établies dans le secteur des affaires et que l'économie est raisonnablement capable de supporter.

A l'occasion, au cours de l'année, j'ai parlé de la possibilité, pour le Canada, d'adopter une certaine politique de revenus ou certains «principes directeurs» en ce qui concerne les hausses de salaire et de prix. D'autres pays ont fait des efforts en ce sens avec plus ou

moins de rigueur et ont obtenu des résultats divers, allant de la réussite à l'échec. Tout comme le gouverneur de la Banque du Canada, j'attacherais beaucoup de prix à certains moyens propres à soutenir les politiques fiscale et monétaire en mobilisant la force de l'opinion publique en faveur d'un comportement non inflationniste de la part de ceux qui sont en mesure d'exercer de fortes pressions sur le marché. Comme le Conseil économique, toutefois, je reconnais qu'il est très difficile d'agir ainsi au Canada en adoptant des mesures rigides exprimées en critères quantitatifs ou en modalités précises de comportement. Comme je le disais le 8 septembre dernier à la Chambre, une politique efficace de ce genre nécessiterait une collaboration active entre les gouvernements fédéral et provinciaux et l'empressement du monde des affaires, des syndicats et de la classe ouvrière...

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, mais d'une façon tout amicale afin d'aider le ministre à présenter son exposé. Il le prononce tellement vite que les membres de la Chambre et les personnes dans les tribunes ont peine à comprendre ce qu'il dit. Si le ministre voulait bien ralentir son débit dans une proportion d'environ 20 p. 100, je suis sûr que son exposé y gagnerait beaucoup. Si j'ai interrompu le ministre, et j'espère qu'il m'en saura gré, c'était avec les meilleures intentions du monde.

L'hon. M. Sharp: Je remercie le député et je suivrai son conseil. Très conscient de la longueur de mon exposé, j'espérais le présenter sans prendre trop de temps. J'ai cru que mon raisonnement était familier aux députés et qu'ils pouvaient le suivre de près et attentivement.

M. Douglas: Bravo.

L'hon. M. Sharp: Je vais tâcher de m'en tenir au conseil de l'honorable représentant.

Comme je le disais en septembre dernier à la Chambre, une politique efficace de ce genre nécessiterait une collaboration active entre les gouvernements fédéral et provinciaux et l'empressement du monde des affaires, des syndicats et de la classe ouvrière à suivre une direction centrale généralement admise et respectée. Ces conditions requises n'existent certainement pas au Canada à l'heure actuelle.

Bien que des critères en tant que tels ne soient peut-être pas pratiques au Canada en ce moment, j'ai l'intention de continuer à exposer ce que les faits indiquent comme étant possible et ce qu'ils révèlent être illusoire. De cette façon, je crois, nous pourrons arriver à une compréhension plus approfondie et plus générale de ce qui est physiquement possible, afin que l'opinion publique puisse être mobilisée et sache résister aux mesures de nature clairement inflationniste. Une opinion de ce genre peut aider à persuader le patronat, le salariat et le gouvernement à suivre les méthodes qui provoqueront un fléchissement du mouvement ascensionnel des prix à la consommation qui s'est produit au cours des douze derniers mois. Cet exposé budgétaire et les autres déclarations d'ordre économique qui suivront de temps à autre devraient contribuer au moins à la discussion sur nos possibilités et nos limites, ce qui favorisera non seulement une meilleure compréhension, mais aussi l'approbation générale si essentielle au succès en pareil domaine.

[L'hon. M. Sharp.]

• (9.00 p.m.)

Les comptes du gouvernement

Monsieur l'Orateur, je devrais maintenant parler brièvement des comptes de l'État pour la dernière année financière.

Les recettes budgétaires pour 1966-1967 sont évaluées à 8,366 millions de dollars, augmentation d'un peu plus de 100 millions par rapport aux prévisions revisées de mon budget supplémentaire des dépenses du 19 décembre dernier. Les dépenses budgétaires ont atteint le chiffre estimatif de 8,794 millions de dollars, comparativement au montant de 8,580 millions de dollars prévu en décembre. Sur la base traditionnelle des comptes publics, le déficit s'établissait à 428 millions de dollars, contre une prévision de 320 millions de dollars dans le mini-budget.

D'après les comptes économiques nationaux, les opérations du gouvernement se sont soldées par un excédent de quelque 141 millions de dollars en 1966-1967, comparativement à 576 millions l'année précédente.

L'ensemble de nos besoins en espèces pour la dernière année financière, compte tenu des opérations non budgétaires, a été de 719 millions de dollars, dont 711 millions provenaient de l'augmentation de notre dette non échue et non remboursée, et 8 millions de la diminution de nos soldes bancaires.

Les perspectives budgétaires

Si les perspectives économiques que j'ai exposées se réalisent, nos lois actuelles sur l'impôt devraient nous assurer des rentrées budgétaires d'environ neuf milliards de dollars pendant l'année financière en cours, soit 1967-1968. Si la Chambre y consent, j'aimerais consigner ici au hansard, pour consultation facile, un tableau indiquant les recettes prévues, par principales catégories, et les recettes de la Caisse de sécurité de la vieillesse.

Des voix: Entendu.

[*Note de l'éditeur: Voici le tableau en question.*]

TABLEAU I

RECETTES BUDGÉTAIRES ET RECETTES DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

	1966-1967 (estimation)	1967-1968 (Avant les modifications fiscales)
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Recettes budgétaires		
Impôt sur le revenu des particuliers	2,472	2,815
Impôt sur le revenu des sociétés	1,593	1,570
Impôt de retenue visant les non-résidents	204	190
Impôt sur les biens transmis par décès	101	110
Droits de douane	777	815
Taxe de vente	1,513	1,695
Autres droits et taxes	776	835
Total des recettes fiscales	7,436	8,030
Recettes non fiscales	930	970
Total des recettes budgétaires	8,366	9,000
Recettes de la caisse de sécurité de la vieillesse		
Impôt sur le revenu des particuliers	576	785
Impôt sur le revenu des sociétés	150	161
Taxe de vente	560	597
Total des recettes de la caisse de sécurité de la vieillesse	1,286	1,543

L'hon. M. Sharp: Calculées sur la base utilisée par nos statisticiens pour nos comptes économiques nationaux, nos rentrées s'élèveront vraisemblablement à 10,990 millions de dollars. Le détail des recettes et des dépenses ainsi établies figurent dans des tableaux; je demanderais l'autorisation d'inclure ceux-ci au hansard, à la suite de la résolution des voies et moyens, selon la pratique des dernières années.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: Cette année, je trouve plus difficile de prévoir les dépenses que les recettes parce que nous avons tant de nouveaux programmes dont il est difficile d'estimer le coût avant d'avoir acquis plus d'expérience à leur sujet. Ainsi, on m'a informé, la semaine dernière, que notre nouveau programme de formation des adultes coûtera, cette année, 50 millions de plus que les montants inscrits dans les prévisions budgétaires. On constatera dans le Livre blanc que nos comptes de l'an dernier, soit pour 1966-1967, accusent une dépense totale sensiblement plus élevée que les prévisions du budget, mais que les recettes ont été telles que prévues, à 1 p. 100 près. En cherchant à faire des prévisions pour cette année, je me suis efforcé de tenir compte de cette expérience ainsi que de l'enthousiasme et de la persistance de mes collègues et des autres députés concernant des projets valables mais coûteux.

Cette année, je prévois que l'ensemble de nos dépenses budgétaires s'élèvera à 9,700 millions de dollars. Sur la base de nos comptes économiques nationaux, elles seraient de 11,220 millions. Ces chiffres, compte tenu des recettes prévues, représentent un déficit de nos comptes budgétaires de 700 millions, avant les modifications à l'impôt et, sur la base des comptes économiques nationaux, un déficit de 230 millions. Aucun de ces chiffres ne comprend les recettes provenant du régime de pensions du Canada qui seront placées dans des titres provinciaux et qui, prévoyons-nous, atteindront quelque 640 millions de dollars.

Ensemble des exigences financières

Outre nos comptes budgétaires au chapitre du revenu et des dépenses, nous devons tenir compte de bon nombre d'opérations qui modifient notre actif et notre passif enregistrés, lorsqu'il s'agit de déterminer le total des exigences financières. La plus considérable de ces autres exigences en espèces découle des prêts, placements et avances que nous consentons aux sociétés de la Couronne, pour leur permettre d'effectuer leurs opérations, y compris surtout les prêts hypothécaires considérables consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Société du crédit agricole. Il y a également les prêts consentis à d'autres organismes, y compris les programmes nationaux et l'aide aux pays sous-développés. Le total des exigences nettes relativement à ces prêts et placements, cette année, sera d'environ 1,550 millions de dollars, selon mes prévisions. Nous avons, en contre-

partie, des recettes nettes en espèces d'environ 620 millions de dollars provenant des fonds de pension des employés de l'État, de la vente de rentes, d'assurances et ainsi de suite, et de l'excédent qui s'accumule actuellement dans la Caisse de sécurité de la vieillesse, ainsi que diverses recettes nettes au montant de 110 millions de dollars.

Compte tenu de ces opérations et de diverses autres transactions de moindre importance, mais sans tenter de prévoir les exigences relatives au fonds des changes découlant de la balance des paiements internationaux à l'avenir, j'estime le total de nos exigences en espèces—qui seront comblées grâce aux opérations relatives à la dette publique ou à la réduction de nos soldes bancaires—à 1,520 millions de dollars, contre 719 millions au cours de l'année financière précédente. Nos soldes d'avoirs canadiens en espèces, au 31 mars, s'établissaient à 796 millions de dollars, y compris 188 millions provenant de l'impôt remboursable des sociétés, qui a été mis à part dans nos comptes mais que j'entends considérer maintenant comme n'importe quelle autre partie de nos soldes d'ici son remboursement. Ce remboursement net, cette année, se chiffrera par 52 millions de dollars, en plus des autres besoins que j'ai mentionnés.

Nous pourrons peut-être utiliser avec prudence une partie de ces larges soldes en espèces pour répondre à nos besoins au cours de l'année. Il est évident, toutefois, que nous devrons affronter une tâche ardue pour emprunter de l'argent cette année. Jusqu'ici, au cours de l'année financière, nos ventes nettes d'émissions mises sur le marché, y compris les bons du Trésor, s'élèvent à 245 millions de dollars, et j'espère faire d'autres progrès dans ce secteur au cours de l'été. Nous pourrons probablement vendre à la Caisse d'assurance-chômage pour environ 100 millions de dollars de titres non négociables. Nous nous emploierons encore cette année à vendre le plus possible d'obligations d'épargne du Canada, étant donné qu'elles nous permettent d'atteindre des sources d'épargne sur lesquelles peu d'emprunts peuvent exercer une telle attraction. Comme le flux de l'épargne reste élevé dans notre économie, je ne doute pas qu'il sera possible de satisfaire, au cours de la présente année financière, aux vastes besoins du gouvernement canadien.

La politique budgétaire et les modifications fiscales

Les conditions économiques et la position budgétaire que j'ai décrites pour cette année posent un problème important et difficile pour notre politique fiscale. Les pressions exercées sur notre économie se sont modérément relâchées depuis l'an dernier, et il semble que l'expansion de la production cette année ne portera peut-être pas l'économie à ce qu'on considérait auparavant comme sa pleine capacité théorique. Par ailleurs, le problème des hausses anormales de prix et de coûts demeure toujours. Il importe de freiner ces forces inflationnistes dans l'intérêt de la croissance à long terme et de la stabilité.

[L'hon. M. Sharp.]

L'économie est en équilibre approximatif en période de rajustement, s'éloignant quelque peu de la surchauffe de l'an dernier.

Le déficit modeste prévu au budget fédéral, exprimé en fonction de nos comptes économiques nationaux, constituera une force modérée de soutien cette année. Les prêts que nous consentirons sont un élément plus important pour soutenir l'activité, notamment dans le domaine de la construction de logements, et préparer la voie à d'autres améliorations l'an prochain et par la suite.

En conséquence, notre situation au chapitre du budget et des emprunts, telle que nous la prévoyons, est celle qui s'impose et qui est souhaitable cette année. Elle constituera un élément constructif de notre économie. En outre, nous pouvons, je crois, sans danger et à bon escient, faire des changements fiscaux que j'exposerai dans un instant, en vue de réduire les prix et les coûts même si, ce faisant, nous diminuions un peu les recettes fiscales en perspective.

Compte tenu de ces faits et de cette politique, je prévois que le produit national brut du Canada cette année dépassera celui de l'an dernier de 6½ à 7 p. 100, disons 6⅔ p. 100, chiffre que j'ai utilisé pour calculer notre revenu estimatif. L'augmentation pourrait être plus forte mais, en pareil cas, elle s'accompagnerait probablement d'une nouvelle hausse des prix qui n'est pas souhaitable. A la lumière de mes remarques antérieures, il faut compter que les prix entraîneront une hausse d'au moins 3 p. 100 du produit national brut. Si la hausse des prix et du produit national brut dépassait mes prévisions, il en résulterait inévitablement une hausse de nos revenus, ce qui aurait un effet stabilisateur. Je tiens à souligner que cette année il est plus difficile que d'habitude de faire des prévisions ou d'élaborer une politique par suite de la période de redressement que nous traversons.

Des gens, y compris un certain nombre de députés, se disent sans doute que nous aurions dû atteindre notre situation actuelle, tant pour le budget que pour l'économie du pays, tout en maintenant nos dépenses et nos impôts à un niveau moins élevé. Cela est logique en matière d'économie politique, mais n'est certes pas conforme aux vues de la Chambre, qu'il s'agisse de l'opposition ou du gouvernement, quant à l'importance de nos programmes de dépenses publiques. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce soir que nous pourrons choisir.

• (9.10 p.m.)

Dans les circonstances, et suivant cette politique générale, je propose ce soir quelques réductions de la taxe de vente et des droits de douane. Avec les modifications tarifaires qui seront annoncées en juillet, ces réductions devraient contribuer à l'abaissement des coûts et des prix et à l'accroissement de l'efficacité. Les augmentations modestes de la demande globale qui découle de ces modifications seront d'une importance et d'une nature propres à favoriser le maintien de la production en cette année de transition, sans ajouter aux pressions générales qui s'exercent sur les coûts et les prix.

Après examen des diverses demandes et propositions que j'ai reçues en vue de modifications de détail à l'impôt sur le revenu, en attendant la grande réforme prévue pour l'an prochain, j'ai décidé de ne pas proposer de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu dans le présent budget. Cette nouvelle devrait réjouir le Parlement qui, en un an, a étudié de nombreuses questions d'impôt sur le revenu et qui doit s'attendre à un travail des plus importants et des plus difficiles relativement à la loi de l'impôt sur le revenu en 1968.

Par conséquent, les modifications fiscales proposées sont relativement simples et seront, à mon avis, généralement bien accueillies et avantageuses.

Les médicaments

La première modification que je propose est la suppression de la taxe de vente sur les médicaments en tant que partie d'une lutte importante menée par le gouvernement contre le prix élevé des médicaments. Il s'agit d'aider le consommateur, surtout le malheureux qui doit payer des prix élevés pour les médicaments dont il a besoin pour lui-même ou pour sa famille. Le comité spécial de la Chambre sur le coût et le prix des produits pharmaceutiques a préparé un rapport complet où il recommande cette mesure ainsi que d'autres. Mes collègues qui s'occupent particulièrement des médicaments annonceront sous peu la politique du gouvernement en ce qui concerne certaines des autres recommandations du comité. La suppression de la taxe de vente doit faire partie d'un programme efficace, visant à réduire les prix des médicaments et faisant appel à la concurrence dans l'industrie pharmaceutique, tant au Canada qu'à l'étranger.

J'accepte les recommandations du comité visant à prendre les mesures nécessaires pour limiter l'application des droits de dumping aux médicaments d'une *espèce* fabriquée au Canada plutôt qu'aux médicaments d'une classe ou espèce fabriquée au Canada. Le décret du conseil nécessaire a été promulgué aujourd'hui en vertu de l'article 6 du tarif douanier. Cette modification réduira considérablement la portée de l'application des droits de dumping et est de nature à encourager la concurrence en matière de prix.

Il n'est pas nécessaire en ce moment, à mon sens, de demander à la Commission du tarif de revoir, comme l'a recommandé le comité, la structure tarifaire des médicaments. J'ai déjà confié ce travail à mon ministère et, dans les résolutions tarifaires déposées ce soir, je propose un nouveau barème de taux qui entrera en vigueur immédiatement. On a tenu compte de ces propositions dans nos négociations à Genève, mais notre but principal, en apportant ces modifications, est d'en faire profiter le consommateur canadien.

Relativement à la taxe de vente, je propose une exemption de caractère général, s'appliquant à tous les médicaments, vendus sur ordonnance ou non, pour usage de l'homme ou de l'animal. J'ai songé à l'exemption restreinte ne s'appliquant qu'aux médicaments achetés sur ordonnance, que le comité a recommandée, mais il est difficile de définir cette catégorie aux fins de la taxe frappant les fabricants, à moins de dresser une liste des médicaments particuliers ainsi visés, ceux, est-il à présumer, qui se vendent uniquement sur ordonnance. Ainsi seraient omis de nombreux médicaments ordinaires, dont on fait grand usage, et le gouvernement préfère donc s'en tenir à l'exemption plus étendue, plus facile à comprendre.

Il se pose un grave problème quant au moment favorable à l'entrée en vigueur de l'exemption de la taxe de vente sur les médicaments et quant à ses rapports avec les stocks que les grossistes et les détaillants se sont procurés antérieurement. Il est peu pratique de rembourser la taxe qui a été payée sur ces marchandises en magasin, et le procédé serait contraire à la pratique que nous suivons généralement. Il est fort souhaitable que la réduction du coût correspondant à la taxe profite au consommateur aussitôt que possible. Il est également souhaitable que le commerce soit mis au courant des changements de politique pertinents. Je propose donc que l'exemption de la taxe de vente prenne effet à trois mois de ce jour, soit le 1er septembre. Les consommateurs ne doivent pas compter que le prix des médicaments se ressente pleinement de la suppression de la taxe de vente avant cette date.

Nous estimons que la perte de revenu qu'entraînera l'exemption proposée de la taxe de vente sur les médicaments, sera de 22 millions de dollars par année—et peut-être de la moitié de cette somme pour l'année financière courante. Les trois quarts de la réduction s'inscrivent au chapitre des recettes budgétaires, et le dernier quart, à celui de l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

L'ensemble des changements relatifs à la taxe de vente, au tarif et aux droits de dumping, de même que les propositions qu'annonceront mes collègues, devrait susciter une concurrence accrue, sur le marché canadien, des produits pharmaceutiques et, finalement, entraîner pour le consommateur des économies plus considérables que le montant de la taxe de vente supprimée.

[*Français*]

Machines servant à la production

La deuxième modification fiscale d'importance que je propose a trait aux machines et appareils de production. Nous avions proposé l'application d'une taxe de vente de 6 points de pourcentage sur les machines et appareils de production, jusqu'au 1er avril prochain, pour retarder certaines dépenses d'immobilisations. Dans la conjoncture économique actuelle, nous ne désirons plus limiter les dépenses d'immobilisations et je propose qu'on élimine immédiatement cette taxe de 6 p. 100. Cette mesure sera d'un avantage additionnel en réduisant quelque peu à l'avenir les frais de production dus à l'achat de ces machines et de cet équipement cette année, ce qui permettra aux producteurs canadiens de soutenir de façon plus avantageuse à l'avenir la concurrence des producteurs étrangers.

D'après mes prévisions, cette modification réduira les recettes d'environ 60 millions de dollars pendant l'année financière en cours, et la diminution s'exprimera ainsi: la moitié dans les recettes budgétaires, et l'autre dans les recettes de la Caisse de sécurité de la vieillesse.

J'ai étudié de nombreuses recommandations me proposant de supprimer les taxes d'accise spéciales sur les postes de télévision, les postes de radio, les phonographes, les tubes électroniques, les bijoux et certains autres articles. J'ai décidé de les envisager en regard de notre programme de réforme fiscale, mais de ne pas agir à leur sujet pour l'instant. Je ne vois aucune raison économique ou sociale qui justifierait une importante perte de recettes cette année et nous ne pourrions remplacer les recettes perdues qu'en faisant de plus amples réformes.

On m'a également proposé d'abolir la taxe sur les appareils de télévision pouvant capter les émissions à très haute fréquence afin d'encourager la vente de ces appareils et d'encourager également l'utilisation de nombreux autres canaux de télévision. Je vois d'un assez bon œil le but que vise cette suggestion, mais je crois qu'on peut mieux l'atteindre d'une autre façon.

[L'hon. M. Sharp.]

[*Traduction*]

Tarif douanier

J'aimerais m'arrêter à trois des modifications que j'apporte au Tarif ce soir.

La première a trait au numéro tarifaire qui prévoit l'entrée en franchise des «tracteurs à combustion interne». La modification proposée vise à redonner à ce numéro la portée qu'il avait avant une déclaration de la Commission du tarif en septembre dernier. Quand ce numéro a été inclus dans le Tarif la première fois, le sens du mot «tracteur» était assez clair. Toutefois, le progrès technologique et les modifications apportées à la forme de la machine ont donné lieu depuis à une évolution graduelle et créé diverses sortes de véhicules automoteurs comme les tracteurs-pelles, les tracteurs-butoirs, et les débusqueuses.

Devant la difficulté accrue d'établir une distinction entre les tracteurs et d'autres machines, le ministère du Revenu national a demandé à la Commission du tarif de préciser la position juridique et d'indiquer les critères qui devraient régir la classification des marchandises suivant le numéro tarifaire se rapportant aux tracteurs relativement aux autres positions tarifaires. Le 20 septembre 1966, la Commission du tarif a fait une déclaration où elle exposait un certain nombre de critères qui faisaient relever de ce poste un certain nombre de classes de machines qui n'avaient pas été admises auparavant en franchise en vertu du tarif de la nation la plus favorisée, notamment les tracteurs-pelles, les tracteurs-butoirs, les débusqueuses et chargeuses de billes.

La Commission a bien précisé qu'il s'agissait d'une décision sur le sens juridique du poste tarifaire et elle a indiqué qu'en rendant cette décision, elle ne pouvait pas tenir compte des répercussions sur la production canadienne.

La modification projetée du numéro tarifaire en exclura les machines automotrices intégrées servant à des fins spéciales dont j'ai parlé et, pour plus de certitude, un certain nombre d'autres qui ne sont pas admises à l'heure actuelle en vertu de ce poste tarifaire. Les usines de production pour bon nombre de ces machines avaient été établies au Canada au cours des années, à la condition que l'outillage soit dûment imposable en vertu des postes concernant les machines que renferme le Tarif. Les dozers à chenilles, les débusqueuses et chargeuses de billes reviendront à la classification tarifaire qu'ils occupaient avant la décision de la Commission du tarif. Je propose que le droit qui frappe les tracteurs-pelles intégrés soit réduit de 22½ p. 100 à 15 p. 100 en vertu du tarif de la nation la plus favorisée. A cette fin, je recommanderai un nouveau poste tarifaire. Les tracteurs de ferme et les autres continueront, bien entendu, d'entrer en franchise.

Pour expliquer la deuxième modification tarifaire, je rappellerai que l'importation de la margarine et des substituts semblables du beurre est interdite depuis nombre d'années. Cette interdiction rigide a été une source de difficultés pour les gens qui souffrent de certaines allergies et qui n'ont pu obtenir des sortes de margarine spéciales non fabriquées au Canada.

J'ai reçu beaucoup de lettres, et je suis sûr que nombreux sont les députés qui ont reçu de semblables instances. Je propose que le gouverneur en conseil soit autorisé à décréter, par règlement, des exemptions à cette interdiction dans des cas spéciaux.

La troisième modification tarifaire proposée a trait à l'Accord visant l'industrie automobile. Il existe, à l'heure actuelle, une disposition tarifaire prévoyant un drawback de 99 p. 100 du droit payable sur les machines et certains appareils et instruments de précision d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'ils servent à la fabrication de véhicules automobiles et de pièces de ces véhicules. Cette disposition est en voie d'être élargie et elle est aussi étendue aux fabricants d'accessoires d'automobiles. Le changement profitera surtout aux petites entreprises canadiennes qui fabriquent des accessoires d'automobiles.

Outre celles qui découlent de la négociation Kennedy, et que je présenterai plus tard, les autres modifications tarifaires que je propose maintiennent des dispositions existantes ou apportent des allégements.

Les résolutions tarifaires que je propose ce soir entraîneraient une faible réduction de nos recettes douanières, mais cette réduction devrait être entièrement annulée par l'augmentation des recettes douanières que nous pouvons attendre d'une importation accrue de machines de production par suite de la suppression de la dernière fraction de la taxe de vente les frappant. Les recettes douanières seront, bien sûr, touchées par les modifications tarifaires découlant des accords sur la négociation Kennedy, mais ces modifications n'entreront pas en vigueur dès maintenant et les changements qu'en subiront nos recettes n'interviendront que dans les derniers mois de l'année financière. J'ai décidé qu'il serait peu sage et inutile d'en tenir compte ici.

Perspectives budgétaire modifiées

Les modifications fiscales que j'ai proposées diminueraient nos recettes budgétaires d'un montant estimatif de 40 millions de dollars pendant l'année financière en cours et augmenteraient du même montant notre déficit prévu—qui s'établirait à 740 millions de dollars. Elles diminueront également les recettes de la caisse de la sécurité de la vieillesse d'une somme estimative de 33 millions de dollars. Ceci laissera un déficit au chapitre des recettes aux comptes économiques nationaux d'environ 300 millions de dollars. L'ensemble de nos exigences de caisse s'accroîtra également de 73 millions de dollars—à environ 1,590 millions de dollars en tout.

Si la Chambre est d'accord, monsieur l'Orateur, j'aimerais consigner ici au hansard un tableau indiquant les recettes prévues avant et après les modifications fiscales.

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le tableau en question.*]

TABLEAU II

RECETTES BUDGÉTAIRES ET DE LA CAISSE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE POUR 1967-1968

	Avant les modifications fiscales	Après les modifications fiscales
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
Recettes budgétaires		
Impôt sur le revenu des particuliers	2,815	2,815
Impôt sur le revenu des sociétés	1,570	1,570
Impôt de retenue sur les non-résidents	190	190
Impôt sur les biens transmis par décès	110	110
Droits de douane	815	815
Taxe de vente	1,695	1,655
Autres droits et impôts	835	835
Total des impôts	8,030	7,990
Recettes non fiscales	970	970
Total des recettes budgétaires	9,000	8,960
Recettes de la Caisse de la sécurité de la vieillesse		
Impôt sur le revenu des particuliers	785	785
Impôt sur le revenu des sociétés	161	161
Taxe de vente	597	564
Total des recettes de la sécurité de la vieillesse	1,543	1,510

Conclusion

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un budget tendant à perpétuer le progrès tant en fonction de notre bien-être économique qu'en fonction de nos efforts soutenus pour déterminer l'allure de notre prospérité.

Cette année, tout comme en 1966, il n'y a pas de panacée économique de nature à garantir notre prospérité pendant l'année à venir. Au cours des dix-huit derniers mois, la souplesse de notre méthode fut la plus efficace possible. Le présent budget doit être considéré comme une nouvelle étape du processus ininterrompu de rajustement économique.

La décision de ne pas augmenter le taux de l'impôt sur le revenu est une mesure concrète qui permet au budget de soutenir notre économie dans la mesure qui s'impose cette année. En même temps, nous avons lancé un programme d'envergure pour abaisser le prix des produits pharmaceutiques. Les accords tarifaires de la négociation Kennedy nous ont valu une nouvelle mesure à ajouter à la gamme variée des programmes au moyen desquels nous cherchons à moderniser notre régime économique et à augmenter notre productivité. Nous devons continuer à poursuivre avec vigueur ces réformes à longue échéance. En même temps, notre but immédiat saute aux yeux: réaliser un progrès économique constant et équilibré, tout en évitant l'écueil de l'inflation et les autres dangers économiques qui pourraient anéantir nos espoirs de croissance soutenue.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION RELATIVE À LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi sur la taxe d'accise et de statuer, entre autres choses:

1. Que, à compter du 2 juin 1967, toutes les marchandises énumérées à l'annexe V de ladite Loi seront exemptes de la taxe de vente.

2. Que, à compter du 1er septembre 1967, les matières, substances, mélanges, composés ou préparations, quelle que soit leur composition ou leur forme, y compris les matières devant servir exclusivement à leur fabrication, vendus ou représentés comme devant servir au diagnostic, au traitement, à l'adoucissement ou à la prévention d'une maladie, d'un trouble physique, d'un état physique anormal ou de leurs symptômes, chez l'homme ou les animaux, ou au rétablissement, à la correction ou à la modification des fonctions organiques de l'homme ou des animaux, seront exempts de la taxe de vente, mais que cette exemption ne s'appliquera pas aux cosmétiques ni aux confiseries.

3. Que, à compter du 2 juin 1967, les marchandises figurant au numéro tarifaire 48100-1, à savoir: les «chaussures ou appareils spécialement fabriqués sur commande pour une personne souffrant d'une infirmité ou d'une déformation du pied ou de la cheville», et au numéro tarifaire 48105-1, à savoir: les «paires de chaussures particulières pour pieds défectueux ou anormaux, quand elles sont achetées sur l'ordonnance écrite d'un médecin», et les articles et matières devant servir exclusivement à leur fabrication, seront exempts de la taxe de vente.

4. Que, à compter du 2 juin 1967, les appareils de respiration artificielle achetés ou loués sur l'ordonnance écrite d'un médecin par un particulier souffrant de troubles respiratoires, pour son propre usage, seront exempts de la taxe de vente.

5. Que, à compter du 2 juin 1967, les plans et dessins, les devis connexes, tout ce qui en tient lieu, et les reproductions de ce qui précède, vendus à des fabricants ou producteurs ou importés par eux pour être employés directement à la fabrication ou à la production de marchandises, seront exempts de la taxe de vente.

6. Que, lorsque les matériaux destinés exclusivement à la construction d'habitations d'étudiants ont été achetés par ou pour une société appartenant intégralement à Sa Majesté ou soumise à son autorité, du chef d'une province, et établie à la seule fin de fournir des habitations aux étudiants d'universités ou d'autres maisons d'enseignement semblables, le ministre du Revenu national peut, sur demande faite par cette société sous la forme prescrite par le Ministre, dans les deux ans qui suivront la date de l'achat des matériaux, verser à cette société un montant égal à la taxe imposée par la Partie VI de ladite Loi et payée à leur égard.

TARIF DES DOUANES

1. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste A du *Tarif des douanes* par le retranchement des numéros tarifaires 20925–1, 21045–1, 22001–1, y compris l'énoncé qui le précède, 22002–1, y compris l'énoncé qui le précède, 22003–1, y compris l'énoncé qui le précède, 26325–1, 40938–1, 42761–1, y compris l'énoncé qui le précède, 42762–1, y compris l'énoncé qui le précède, 44043–1, 44047–1, 47600–1, 56400–1 et 69315–1, des énumérations de marchandises et des taux de droits inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droits suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
3805–1	*Levure, n.d.*	5 p.c.	10 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
15640–1	*Tequila ..... le gallon d'esprit-preuve* *En plus de cela, pour tous les tarifs, $9 le gallon d'esprit-preuve* *Lorsque la marchandise mentionnée dans le présent numéro tarifaire est d'une force supérieure ou inférieure à la preuve, sa mesure et les droits à acquitter devront être majorés ou réduits proportionnellement pour toute force supérieure ou inférieure à la preuve.*	$5.00	$5.00	$10.00	$5.00	$10.00	$10.00
20925–1	Chlorure de potasse ..... (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1968)	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr. (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1967)	25 p.c.
21045–1	Hypochlorite de soude en solution ..... (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1968)	15 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	20 p.c. (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1967)	30 p.c.
22001–1	Toutes préparations médicinales et pharmaceutiques, composées de plus d'une substance, *même contenant de l'alcool*, y compris les médicaments brevetés, spécialités pharmaceutiques, teintures, pilules, poudres, tablettes, trochisques, pastilles, capsules remplies, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles	15 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	$17\frac{1}{2}$ p.c. $17\frac{1}{2}$ p.c. 25 p.c.	20 p.c. 20 p.c. 25 p.c.	25 p.c. 40 p.c. 60 p.c.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	Tout article compris dans le présent numéro et renfermant plus de quarante pour cent d'esprit-preuve sera soumis au droit de.....par gallon et	$1.50 15 p.c.	$1.50 15 p.c.	$2.00 25 p.c.	$2.00 20 p.c.	$2.00 20 p.c.	$3.00 30 p.c.
22003–1	*Produits pharmaceutiques, n.d.*.....	15 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
26325–1	Composés de plomb-tétraméthyle, dans lesquels le plomb-tétraméthyle est l'élément dominant en poids..... (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1968)	12½ p.c.	12½ p.c.	25 p.c.	12½ p.c.	12½ p.c. (En vigueur jusqu'au 31 décembre 1967)	25 p.c.
35240–1	*Ébauches de navettes moulées, non ouvrées au-delà du moulage, avec ou sans bouts métalliques, devant être employées à la fabrication de navettes*.....	10 p.c.	10 p.c.	30 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	30 p.c.
40938–1	Tracteurs à combustion interne autres que les camions-tracteurs routiers et *autres que les machines automobiles intégrées suivantes: chargeuses dites tracteurs-pelles, dozers, engins de débardage des bois par traînage, chargeuses de grumes, chariots élévateurs à fourche ou chariots élévateurs, racleurs et excavateurs combinés, chargeuses et excavateurs combinés, balayeuses de rues, compresseurs mobiles et machines à déplacer la neige;* accessoires, n.d., et leurs pièces, pour les tracteurs *ayant le droit d'entrer en vertu de ce numéro;* pièces de *tracteurs pouvant entrer d'après ce numéro.*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
42711–1	*Machines automobiles intégrées, connues généralement sous le nom de chargeuses dites tracteurs-pelles; pièces de ce qui précède*.....	2½ p.c.	15 p.c.	35 p.c.	En fr. 10 p.c.	En fr. 22½ p.c.	En fr. 35 p.c.
	Machines et outils, y compris les lames, les chargeuses, les défonceuses, les râteaux et les dispositifs connexes de manœuvre et de commande; tous les articles qui précèdent devant servir sur des tracteurs à combustion interne *ayant le droit d'entrer en vertu du numéro tarifaire 40938–1:*						
42761–1	D'une classe ou d'une espèce fabriquée au Canada; leurs pièces.....	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.	10 p.c.	22½ p.c.	35 p.c.

42762–1	D'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; leurs pièces	En fr.	7½ p.c.	35 p.c.	En fr.	7½ p.c.	35 p.c.
	Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, suivant les règlements que peut établir le Ministre:						
44043–1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada.	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet 1968	En fr.	15 p.c.	27½ p.c.	En fr.	15 p.c.	27½ p.c.
						(A compter du 1er juillet 1967)	
	Moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs:						
44047–1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada.	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet 1968	En fr.	15 p.c.	27½ p.c.	En fr.	15 p.c.	27½ p.c.
						(A compter du 1er juillet 1967)	
46241–1	*Lecteurs-reproducteurs de microfilms, et leurs pièces*	En fr.	En fr.	10 p.c.	2½ p.c.	15 p.c.	30 p.c.
47600–1	Instruments de chirurgie et de dentiste de toute matière; aiguilles pour la chirurgie; thermomètres de clinique et leurs étuis; appareils de rayons X et films pour rayons X; microscopes d'une valeur d'au moins cinquante dollars chacun, au détail; pièces de ce qui précède; ampoules électriques destinées à servir avec les articles susdits	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 10 p.c. Divers	En fr. 22½ p.c. Divers	En fr. 35 p.c. Divers
56400–1	Vêtements sacerdotaux, châles de prière, franges de châles de prière et sacs à châles de prières; *leurs pièces*	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	10 p.c. 20 p.c. 25 p.c. Divers	10 p.c. 27½ p.c. 25 p.c. Divers	20 p.c. 50 p.c. 35 p.c. Divers
69315–1	Antiques (sauf vins et spiritueux) produits *plus de cent ans* avant *la date d'importation*, sous le régime des règlements, que peut prescrire le Ministre, exigeant, entre autres choses, une preuve d'ancienneté	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers

2. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste B du *Tarif des douanes* par le retranchement du numéro tarifaire 97052-1, de l'énumération de marchandises et du taux de drawback inscrits en regard de ce numéro, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, du numéro, de l'énumération de marchandises et du taux de drawback suivants:

Numéro	Produits	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou anti-dumping) payable à titre de drawback
97052-1	Machines, instruments de précision, appareils, et leurs tableaux de contrôle; tous ces articles d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; accessoires et dispositifs, destinés aux machines, instruments de précision et appareils précités; pièces de tout ce qui précède, à l'exclusion des outils consommables.	Lorsqu'ils sont employés a) dans les usines de fabricants de véhicules automobiles, de pièces de véhicules automobiles, *ou d'accessoires de véhicules automobiles et de leurs pièces*, à la fabrication de véhicules automobiles, de pièces de véhicules automobiles, *ou d'accessoires de véhicules automobiles et de leurs pièces*; ou b) à la fabrication (i) de matrices, de gabarits, de brides, de moules, *et de leurs modèles*; (ii) *d'outils coupants et de leurs pièces, utilisés sur des machines*; *tout ce qui précède devant servir* à la production de *véhicules automobiles*, de pièces de véhicules automobiles, *ou d'accessoires de véhicules automobiles et de leurs pièces*.....	99 p.c.

3. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la liste C du *Tarif des douanes* par le retranchement du numéro tarifaire 99204-1 et de l'énumération de marchandises inscrite en regard de ce numéro, ainsi que par l'insertion, dans ladite liste, du numéro et de l'énumération de marchandises suivants:

99204-1	Oléomargarine, beurrine et autres succédanés similaires du beurre, et beurre artificiel (process) ou beurre remanié, *à moins que dans un cas particulier ou une catégorie de cas ils soient exemptés des dispositions de ce numéro par un règlement du gouverneur en conseil.*

4. La Chambre décide que tout acte législatif fondé sur les Résolutions qui précèdent sera réputé être entré en vigueur le 2e jour de juin 1967, s'appliquer à tous les produits mentionnés dans lesdites Resolutions, importés ou sortis d'entrepôt en vue de la consommation à compter de la date précitée, et s'appliquer également aux produits importés antérieurement et à l'égard desquels nulle déclaration d'entrée en vue de leur consommation n'a été faite avant cette date.

RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LA BASE DES COMPTES NATIONAUX

	1965–1966	1966–1967 Estimation	1967–1968 Prévisions avant la modification des impôts
	(en millions de dollars)		
A.—RECETTES			
1. Impôts directs, particuliers	2,755	3,154	3,698
2. Impôts directs, sociétés[1]	1,627	1,620	1,585
3. Impôts de retenue	170	205	189
4. Impôts indirects	3,364	3,646	3,978
5. Revenu provenant de placements	628	670	801
6. Caisses d'assurance et de pensions	612	703	743
7. Total des recettes	9,156	9,998	10,994
B.—DÉPENSES			
1. Biens et services: défense	1,583	1,670	1,717
2. Biens et services: autres	1,813	2,273	2,554
3. Transferts à des personnes	2,334	2,587	3,092
4. Service de la dette publique	1,077	1,159	1,237
5. Subventions	269	397	444
6. Aide-capital	72	65	72
7. Transferts aux autres niveaux de gouvernement	1,432	1,706	2,106
8. Total des dépenses	8,580	9,857	11,222
C.—EXCÉDENT (+) ou DÉFICIT (−)	+576	+141	−228

[1]Sauf les impôts frappant les entreprises commerciales de l'État, qui sont inclus dans le revenu provenant de placements de l'État.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL: CONCILIATION DES ÉTATS DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1965–1966	1966–1967	1967–1968 Prévisions avant la modification des impôts
	(en millions de dollars)		
1. Dépenses budgétaires	7,735	8,794	9,700
2. Redressement de la période supplémentaire[1]	— 6	—116	7
3. Dépenses des caisses extra-budgétaires:			
Versements sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse	927	1,075	1,401
Prestations d'assurance-chômage	298	307	372
Versements sur les Caisses de pension de l'État	114	128	140
Versements au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies	7	6	6
4. Transferts aux caisses extra-budgétaires	— 66	— 69	— 73
5. Redressement visant à instituer un régime se fondant sur les déboursés, à l'égard d'autres caisses de l'État et de sociétés de la Couronne[2]	— 16	42	92
6. Dépenses budgétaires compensées par les revenus des sociétés commerciales de l'État:			
Dépenses du ministère des Postes	—242	—265	—283
Déficits des sociétés commerciales de l'État	—104	— 74	— 69
7. Réserves et défalcations	— 59	— 78	—167
8. Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[3]	—127	—140	—150
9. Autres redressements à l'égard des dépenses budgétaires	119	247	246
10. Total des dépenses, sous le régime des comptes nationaux	8,580	9,857	11,222
11. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime des comptes nationaux	576	141	—228
12. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime budgétaire	(— 39)	(—428)	(—700)
13. Total, sous le régime des comptes nationaux	9,156	9,998	10,994

[1] Dans les comptes nationaux, les dépenses au chapitre des biens et services pour la période supplémentaire sont divisées également entre les années financières consécutives. La plupart des autres dépenses sont entièrement reportées à l'année financière suivante.

[2] Redressement qui remplace les crédits budgétaires accordés aux diverses caisses et sociétés par les dépenses réelles faites par ces caisses et sociétés.

[3] L'élément le plus important de ce poste comprend les revenus qui proviennent de la vente de biens et de services par l'État. Ces ventes figurent comme dernière dépense du secteur privé et sont déduites afin qu'elles ne soient pas comptées deux fois.

REVENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL: CONCILIATION DES ÉTATS DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1965–1966	1966–1967 Estimation	1967–1968 Prévisions avant la modification des impôts
	(en millions de dollars)		
1. Revenus budgétaires	7,696	8,366	9,000
2. Redressement de la période supplémentaire[1]	56	7	— 16
3. Revenus extra-budgétaires:			
Recettes fiscales au chapitre de la sécurité de la vieillesse	1,169	1,281	1,546
Assurance-chômage, contributions employeur-employé	328	340	370
Caisses de pension de l'État, contributions employeur-employé	301	363	373
Prélèvement aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	10	11	11
Intérêt perçu sur les caisses d'assurance sociale et de pension	181	196	226
4. Impôt sur le revenu des sociétés[3]: excédent (+) de l'impôt à percevoir sur l'impôt perçu	−128	−112	−135
5. Bénéfices nets des sociétés commerciales de l'État avant déduction de l'impôt	242	204	268
6. Intérêt des prêts, avances et placements	222	270	307
7. Moins: Remboursements budgétaires sur placements	−488	−522	−556
8. Moins: Revenus du ministère des Postes	−237	−256	−260
9. Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[3]	−127	−140	−150
10. Tous autres redressements apportés aux recettes budgétaires	— 69	— 10	10
11. Total des revenus, sous le régime des comptes nationaux	9,156	9,998	10,994

[1] Dans les comptes nationaux, les revenus au cours de la période supplémentaire sont reportés à l'année financière suivante.

[2] L'impôt des entreprises commerciales de l'État n'est pas compris dans ce poste et il figure au poste 5.

[3] Voir aussi le renvoi 3 au bas du tableau de conciliation des dépenses.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je crois que le terme peut fort bien s'appliquer au budget de ce soir. Il est parfaitement terne; c'est un budget sombre. Je pense qu'on pourrait même dire que c'est un budget fastidieux. La représentation clairsemée du côté du gouvernement le démontre bien. J'ai assisté à la présentation de tous les budgets depuis 1953 et jamais depuis que je siège à la Chambre, je n'ai vu un auditoire aussi peu nombreux et aussi peu attentif. (*Exclamations*)

Une voix: Regardez derrière vous.

L'hon. M. Monteith: Je regarde derrière moi. Je regarde derrière moi et devant moi. Les sentiments des amis du gouvernement sont clairs. Le budget n'a rien à offrir aux Canadiens. Je conçois que le ministre ait voulu débiter son discours à vive allure afin d'en avoir rapidement fini, car il en a honte. Au début de ses remarques, il a comparé ce budget à celui de 1868. Je tiens à dire que ce budget-ci fait piètre figure en comparaison de celui qui a été présenté voici 99 ans.

Je tiens à féliciter le ministre d'avoir pris deux décisions. Il a supprimé la taxe de vente sur les médicaments. C'est ce que nous avons recommandé lors de la campagne électorale de 1965. Il a affranchi la machinerie de production de la taxe de vente. Les 6 p. 100 restants disparaissent. Cela a toujours été une mesure ridicule. Elle n'aurait jamais dû être proposée et elle a nui gravement au progrès du Canada.

L'hon. M. Bell: Le député de Davenport (M. Gordon) a-t-il approuvé cette décision?

L'hon. M. Monteith: Ma foi, monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de commenter en détail ce soir le contenu du budget sans avoir examiné de très près toutes ses répercussions. On m'avait conseillé de dire purement et simplement que c'est le pire budget de notre histoire, et proposer l'ajournement du débat. (*Applaudissements.*)

Néanmoins, avant de proposer cet ajournement, monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques que je juge nécessaires sur la situation économique de notre pays.

Avant de venir à la Chambre, j'ai relu mes déclarations du 29 mars 1966 après que le ministre eut présenté, ce soir-là, son budget. J'ai alors souligné que les Canadiens étaient menacés des dépenses gouvernementales, des impôts et du coût de la vie les plus élevés de leur histoire. En vérité, j'ai commis là une remarquable litote. Les dépenses prévues pour cette année financière dépassent de 20 p. 100 celles de l'année dernière—20 p. 100, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire un cinquième. N'y a-t-il donc pas moyen de réduire les dépenses de ce gouvernement—sans doute le plus coûteux que le Canada ait jamais connu.

L'hon. M. Starr: Ce sont des dépenses insensées.

• (9.30 p.m.)

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, nous avons un gouvernement où chaque ministre s'imagine qu'il est, ou même qu'elle est, un leader en puissance. Chaque ministre s'applique, par des dépenses considérables, à s'insinuer dans les bonnes grâces des Canadiens. Durant tout ce temps, le pauvre ministre des Finances (M. Sharp) est obligé de payer la note et de la transmettre ensuite à chacun de nous. Il a sans doute de bonnes intentions, mais ses collègues abusent de lui. Ces ministres sont tous des créateurs d'empire, cherchant à s'assurer le pouvoir en se servant de l'argent des Canadiens. Tous les contribuables du Canada font les frais de la course à la direction du parti libéral.

Jetons un coup d'œil sur l'ampleur des dépenses du gouvernement actuel. Il semble avoir entièrement oublié que l'on devrait se préoccuper quelque peu du secteur privé de notre économie. Nous assistons non seulement à un relentissement, mais à la destruction du secteur privé de l'économie canadienne. N'oublions pas qu'aucun montant des dépenses du gouvernement ne rapporte jamais de bénéfices. Rien, de nos jours, ne vient stimuler les placements canadiens dans l'économie. Si mon parti était au pouvoir, nous n'obligerions pas l'économie et les contribuables du Canada à réunir des centaines de millions de dollars pour financer des dépenses superflues.

En cette année financière de 1967-1968, alors que l'économie ralentit, le gouvernement s'achemine vers un déficit monstrueux de 740 millions de dollars. En réalité, les fonds sont si rares sur le marché qu'on retient les émissions d'obligations et que les entreprises privées obtiennent avec peine ceux qu'exigent l'expansion et l'accroissement de la productivité. Malgré tout cela, le gouvernement se met dans l'obligation de prélever des centaines de millions de dollars pour acquitter ses énormes dépenses.

Combien d'usines demeurent à l'état de projet, combien d'emplois n'ont pas été créés et combien de maisons ne seront jamais construites parce que le gouvernement dépense trop et utilise à l'excès les ressources économiques du Canada, alors que l'entreprise privée et les particuliers en ont besoin. Ce soir, nous avons un exemple de financement déficitaire à une époque où les prix montent encore. Cela ne peut nous mener qu'à l'inflation, c'est-à-dire à des prix de plus en plus élevés pour le consommateur canadien. Les propositions de ce soir signifient que la maîtresse de maison canadienne, dans les mois à venir, verra son sac de provisions, s'amenuiser sans cesse, tandis qu'elle paiera toujours davantage.

Bref, les campagnes pour la direction du parti libéral sont fort coûteuses et pèsent lourdement sur l'économie du pays. En tant que membre du parti conservateur, j'éprouve de l'inquiétude au sujet de l'attitude du gouvernement en matière d'habitation. Les documents budgétaires révèlent une forte réduction des mises en chantier dont le nombre, pour les immeubles à appartements, par exemple, a été d'un tiers moins élevé en 1966 qu'en 1965; en outre, malgré les efforts en vue d'accroître le volume des prêts directs, par l'intermédiaire de la SCHL, il n'y a eu que 135,000 mises en chantier de maisons, en 1966, soit 20 p. 100 de moins qu'en 1967, où l'on en prévoit 167,000.

Pendant que le nombre de mises en chantier allait décroissant, le prix des maisons a monté en flèche, en partie à cause de la taxe sur les matériaux de construction imposée par le gouvernement. Je ne crois pas que le gouvernement ait une solution à la crise du logement qui sévit au Canada. A titre de conservateur, je m'oppose à ce que la construction d'habitations soit utilisée comme une sorte de levier fiscal, comme un robinet de baignoire qu'on ouvre ou ferme à volonté. Le «caucus» conservateur a établi notre position très clairement et nos déclarations de principe l'indiquent. La construction d'habitations ne doit pas être la première victime d'une politique d'argent serré. La construction d'habitations doit être constamment et continuellement activée et l'on doit encourager la propriété d'habitations. L'habitation convenable est aussi importante que trois repas par jour.

Que trouvons-nous dans ce budget qui soit susceptible d'aider à atteindre ces objectifs? Rien, à mon avis. On n'y trouve qu'une politique soutenue d'argent serré et le prix de l'habitation allant vers de nouveaux sommets.

Le gouvernement actuel n'a jamais pu comprendre ou discerner les désirs du Canadien moyen, de l'homme ordinaire.

Il y aura beaucoup plus à dire après un examen soigneux et détaillé du budget, mais pour l'instant, j'aimerais terminer en répétant mes critiques antérieures. Le résultat net de l'exposé du ministre ce soir, c'est que nous avons les plus gros déboursés, les impôts les plus élevés, le coût de la vie le plus fort et pratiquement, le déficit le plus considérable de toute notre histoire. C'est un record.

(L'honorable M. Monteith propose l'ajournement du débat).

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est dix heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire s'il y a des changements au programme de demain.

L'hon. M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. Le programme indiqué hier soir demeure d'application et cela jusqu'à mercredi prochain.

M. l'Orateur: Est-on d'accord pour suspendre le débat sur la motion d'ajournement, ce soir?

Des voix: D'accord.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

présentés par

l'honorable Mitchell Sharp, député,

ministre des Finances

pour la gouverne du Parlement

à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1967–1968

AVANT-PROPOS

Les présents documents ont un double objet:

1. Présenter une revue générale de la situation économique en 1966, offrant, en un seul fascicule de consultation facile, certains des principaux indices économiques établis par le Bureau fédéral de la statistique, la Banque du Canada et d'autres organismes officiels, ainsi que quelques commentaires;

2. Présenter un exposé provisoire des Comptes de l'État pour l'année financière close le 31 mars 1967.

PARTIE I

LIVRE BLANC ÉCONOMIQUE POUR 1967

PAGE

Économie canadienne—Revue et perspectives 887
Revue sommaire pour 1966 887
Perspectives pour 1967 890

Pressions de la demande 894
Investissements publics et privés 896
Dépenses des particuliers 899
Fluctuation des stocks 901
Exportations de biens et de services 903
Dépenses de l'État 905

Problèmes de l'offre 905
Accroissement de la main-d'œuvre 905
Emploi 908
Tendances régionales de l'emploi 909
Tendances des revenus 913
Production, productivité et coûts de production 915
Fluctuations des prix 922
Importations de biens et de services 926

Secteur public 928

Balance des paiements 933
Compte courant 933
Compte de capital et les réserves 938

Provenance et affectation de l'épargne 940

Secteur financier 942
Avant-propos 942
Offre et demande de fonds sur les marchés de capitaux 943
Gestion de la dette du gouvernement fédéral 949

Index des tableaux de référence 953

Les tableaux et graphiques compris dans le présent document budgétaire se fondent sur des estimations fournies par le Bureau fédéral de la statistique, la Banque du Canada et d'autres organismes officiels. Certaines de ces données paraissent pour la première fois; d'autres ont été publiées ailleurs. Toutes les estimations relatives à 1966, n'étant que provisoires, sont sujettes à revision.

REVUE ÉCONOMIQUE POUR 1966

L'ÉCONOMIE CANADIENNE—REVUE ET PERSPECTIVES

Le début de 1966 a été marqué par de fortes pressions exercées sur notre capacité de production et par un taux d'augmentation du rendement trop élevé pour être soutenu. Ces pressions s'accompagnaient d'une hausse considérable des coûts et des prix qui menaçait la base même sur laquelle reposait la longue période d'expansion des affaires. Les dépenses de toutes sortes augmentaient rapidement et l'économie était, de façon générale, surchargée.

La nature généralement bien équilibrée du progrès économique du Canada, de 1961 à 1965, avait été une caractéristique remarquable de cette période. En dépassant la croissance sous-jacente de la capacité de production du Canada, la hausse du rendement avait graduellement absorbé les ressources inutilisées en main-d'œuvre, en matériel et en équipement. Comme ces ressources étaient presque entièrement utilisées, à la fin de 1965, il a fallu ralentir le taux de croissance pour éviter le désordre économique. Au cours de 1966, des rajustements souhaitables ont eu lieu grâce, pour une bonne part, au climat monétaire et fiscal du moment.

Le budget de 1966 avait pour objectif de susciter une période de transition permettant l'établissement d'un taux de croissance soutenu et l'adaptation du taux d'accroissement de la production à celui de la productivité, sans l'exercice de pressions excessives sur les coûts et les prix et sans ralentissement de l'économie.

Pour réussir pareille transition, il faut éviter les augmentations excessives de *certains* coûts et prix, d'une part, et des inventaires, du rendement ou de la capacité de *certaines* industries, d'autre part, augmentations qui ne peuvent être absorbées sans des rajustements si sévères qu'ils menacent la stabilité de l'économie tout entière. Des événements survenus en 1966 ont indiqué que des excès s'étaient produits, et des mesures visant à rétablir un meilleur équilibre du sein de l'économie ont été mises en œuvre. Par la suite, on a relevé, pour le reste de l'année, des hausses soutenues mais plus modérées du rendement, de l'emploi et des dépenses. Les effets des pressions excessives, qui se reflétaient dans les fluctuations des prix et des coûts, n'ont commencé à fléchir qu'à la fin de l'année et ils se sont maintenus, à un degré un peu plus faible, en 1967.

Ajoutées à une récolte de blé sans précédent, ces réalisations ont fait monter la valeur du produit national brut de 10.9 p.100 par rapport à 1965. (Tableau de référence 1). Les prix, évalués d'après les comptes nationaux, ont été de 4.6 p. 100 plus élevés. Le PNB a donc accusé une hausse véritable de 5.9 p. 100. (On trouvera, à compter de la page 73, les principaux tableaux de référence.)

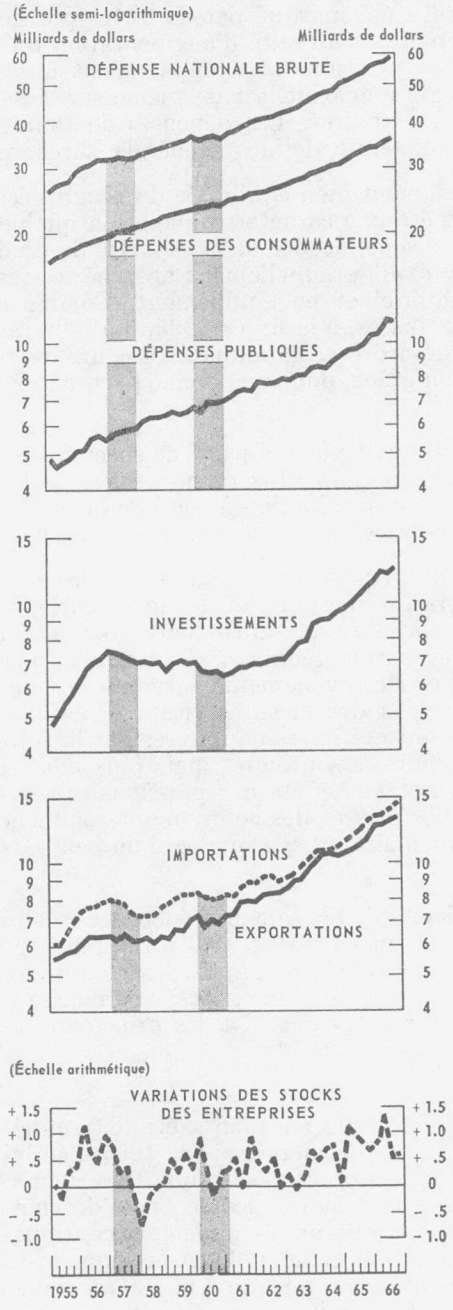
Dépenses

Le rythme des événements en 1966 a été déterminé par ce qu'on a exigé de l'économie. Au cours des derniers mois de 1965, l'activité dans l'industrie de la construction avait augmenté, à mesure que le secteur commercial accroissait ses dépenses d'investissement et que les dépenses du gouvernement au chapitre des travaux publics et des travaux d'équipement continuaient d'augmenter. Ces pressions ont continué au début de 1966. A ce moment-là, les exportations ont monté en flèche, augmentant de plus de 8 p. 100 au cours du premier trimestre, à mesure que l'activité économique s'accélérait aux États-Unis. Les achats de

GRAPHIQUE 1

DÉPENSE NATIONALE BRUTE ET CERTAINS ÉLÉMENTS EN DOLLARS COURANTS 1955 - 1966

(TAUX ANNUELS AJUSTÉS POUR VARIATIONS SAISONNIÈRES)
PAR TRIMESTRE



biens et services, par le gouvernement, ont considérablement augmenté. Les inventaires ont commencé à s'accroître. Les dépenses des consommateurs ont progressé plus lentement qu'auparavant, mais elles ont quand même contribué sensiblement à la hausse de la demande pour le premier trimestre. On trouvera un résumé de ces événements aux tableaux de référence 2 et 3.

Vu cette demande accrue, le secteur commercial a revisé ses projets d'investissements, décidant d'accroître ces derniers, décision qui aurait pu intensifier encore davantage les pressions de la demande. A mesure que les prix augmentaient et que d'autres indices des pressions excessives exercées sur la capacité d'approvisionnement se manifestaient, des efforts furent tentés pour accélérer quelques dépenses; toutefois, au cours du deuxième trimestre, les dépenses à la consommation n'ont augmenté que d'une fraction, à cause de certaines circonstances spéciales; l'augmentation des dépenses du gouvernement a temporairement ralenti et les exportations ont accusé un léger recul par rapport aux niveaux exceptionnels du premier trimestre. Au cours des derniers mois de l'année, l'important secteur de la consommation a repris un taux de croissance relativement rapide, ce qui a fourni une base solide et stable aux dépenses totales. Les dépenses du gouvernement ont aussi repris à un rythme plus rapide. Mais les investissements commerciaux, qui augmentaient rapidement depuis trois ans, ont ralenti au cours du dernier semestre.

Malgré les pressions exercées sur l'économie, le déficit au compte courant international a légèrement baissé, en 1966, à environ un milliard de dollars. Les raisons de ce déclin ne sont pas encore entièrement évidentes. Toutefois, il s'explique en partie par de plus fortes exportations de blé et une légère amélioration des échanges commerciaux au chapitre des produits de l'automobile.

Embauche, rendement et productivité

La main-d'œuvre et l'embauche globale ont accusé une hausse très rapide, en 1966, tant par rapport aux normes récentes que par rapport aux chiffres des autres pays industrialisés. Cette hausse découle directement du niveau élevé et de l'accroissement continu de la demande de biens et services, ce dernier étant attribuable à l'accroissement naturel de la population en âge de travailler, d'une plus grande participation des femmes au marché du travail et d'une immigration nette accrue.

La demande soutenue de travailleurs a encore fait baisser le taux annuel moyen de chômage, qui est tombé de 3.9 p. 100, en 1965, à 3.6 p. 100 en 1966. Elle a également amené sur le marché du travail un certain nombre de travailleurs à temps partiel; alors que 149,000 femmes de plus avaient un emploi en 1966, 20,000 d'entre elles ne travaillaient qu'à temps partiel. Nombre d'autres, surtout les plus jeunes, manquaient d'expérience.

En partie à cause de cela, la productivité par travailleur dans le secteur non agricole de l'économie n'a augmenté que peu durant l'année. La production de biens et services non agricoles, ou le produit national véritable, a augmenté de 6.3 p. 100 en 1966, et la hausse de 5.4 p. 100 de l'embauche non agricole a indiqué une hausse du rendement par travailleur de moins de 1 p. 100.

En 1966, l'agriculture a fourni un apport particulièrement remarquable à la production globale. La récolte surabondante de céréales dans les Prairies a été le principal facteur ayant contribué à cette hausse marquée de 12 p. 100 de la production agricole globale.

Coûts et prix

Comme la demande de main-d'œuvre s'est maintenue à des niveaux élevés dans la plupart des régions du Canada, les taux de salaires ont augmenté rapidement dans la plupart des industries. Cette accélération, qui s'était d'abord manifestée dans les métiers de la construction, s'est étendue à la production des biens et aux industries de service. De nouvelles conventions collectives prévoient

des gains plus élevés que ceux des dernières années et les contrats à long terme assurent d'autres augmentations au cours des deux ou trois prochaines années.

Les taux de salaires plus élevés, alliés à un gain relativement faible de la productivité, ont fait augmenter le coût de la main-d'œuvre dans le secteur de la production. Dans l'industrie de fabrication, où notre position concurrentielle au Canada et à l'étranger est de la plus haute importance, le coût de la main-d'œuvre par unité, qui avait diminué aussi récemment qu'en 1964, a augmenté de 3.8 p. 100 en 1966. Dans l'ensemble de l'économie non agricole, y compris les services de l'État, le coût de la main-d'œuvre par unité a augmenté de 5.2 p. 100, en 1966. (On n'a pas encore trouvé le moyen d'évaluer la productivité dans les services de l'État et les services non commerciaux, et l'on suppose, aux fins de la statistique, que ce chiffre demeurera le même, ce qui accentue les augmentations des coûts unitaires de la main-d'œuvre.)

Les bénéfices par unité de production, dans le secteur commercial non agricole, ont baissé en 1966. En pareil cas, des hausses de prix suivent d'ordinaire. Les prix ont augmenté tout au cours de l'année, mais surtout durant le premier trimestre, alors que les fournisseurs étaient le mieux en mesure de faire face aux augmentations courantes ou éventuelles des frais. Cette conjoncture a affecté également les prix à la consommation et la pénurie de certains aliments a intensifié la spirale des prix. Les pressions sur les prix des aliments se sont allégées à mesure que l'année avançait. Les coûts ont continué d'augmenter de façon marquée en 1966, même après que les pressions de la demande se furent modérées.

Situation monétaire

Le niveau élevé de l'activité dans le domaine des investissements, et dans l'économie en général, a donné lieu à une forte demande de crédit. Cela s'est produit au moment où les mouvements internationaux de capitaux étaient affectés, eux aussi, par une demande soutenue de fonds et par des taux d'intérêt élevés dans les principaux pays industrialisés. Les taux d'intérêt au Canada, qui reflétaient la vive concurrence intérieure pour les épargnes et la nécessité de soutenir la concurrence sur les marchés américains pour obtenir des fonds afin de financer le déficit du compte courant de la balance des paiements, ont atteint des niveaux inconnus depuis les années 20 et y sont restés jusqu'aux dernières semaines de l'année.

Perspectives pour 1967

L'examen qui suit des principaux secteurs de dépenses permet de prévoir que la croissance de la production en 1967 sera bien inférieure à celle de 1966. Les prix et les coûts augmenteront probablement de nouveau, bien que de façon plus modérée, à mesure que les pressions suscitées en 1966 se feront sentir dans l'économie.

Les dépenses de consommation en 1967 devraient constituer un élément de force de la demande globale. Les achats de biens durables devraient se maintenir, vu que les revenus disponibles demeureront à un niveau élevé et qu'il faudra, comme de coutume, remplacer certains biens. Quelques diminutions peu sensibles peuvent se produire au cours de la première moitié de l'année, mais durant le deuxième semestre, le secteur des produits autres qu'automobiles accusera vraisemblablement une augmentation en raison d'une hausse prévue de la construction de logements. Le reste des dépenses personnelles, consacrées aux biens non durables et aux services, influe beaucoup plus que les biens durables sur le total et se caractérise par une tendance à la hausse soutenue et à long terme. La nourriture, les vêtements, le logement et les services professionnels font l'objet d'une demande constante. Cela a un effet stabilisateur considérable sur les dépenses de consommation et conséquemment sur l'ensemble du PNB.

Les dépenses des gouvernements devraient continuer à s'accroître, mais à un rythme plus lent qu'en 1966. On prévoit une hausse considérable des im-

mobilisations dans les écoles, les hôpitaux et les universités, alors que les affectations des ministères à des travaux publics de voirie et de construction d'édifices devraient se maintenir au niveau actuel. On peut aussi s'attendre à une augmentation moins rapide des dépenses d'exploitation des gouvernements cette année, même compte tenu des effets, sur les listes de paye gouvernementales, de l'augmentation accélérée des taux de salaires qu'a connue l'économie canadienne depuis environ un an.

Les perspectives d'exportations dépendent de l'évolution dans les économies de nos principaux partenaires commerciaux. La hausse très rapide de l'activité économique aux États-Unis en 1966 a fait place à un rythme plus modéré d'expansion. La fin de 1966 a vu s'accumuler des stocks considérables, et les observateurs en prévoient la réduction au cours du premier semestre de 1967. Des relevés récents des investissements commerciaux permettent d'entrevoir peu de changements au premier semestre et une augmentation modérée pour toute l'année. La croissance du PNB des États-Unis, prévoit-on, sera beaucoup moins rapide qu'en 1966.

Les perspectives pour les exportations du Canada sont diversifiées. Au Royaume-Uni et en Allemagne, la production a peu changé dans la deuxième partie de 1966, mais on a maintenant de bonnes raisons de prévoir des hausses modestes dans les deux pays. L'expansion se poursuit en France, en Italie et dans d'autres pays d'Europe, mais à un rythme légèrement inférieur à ce qu'on avait prévu. De façon générale, ces derniers mois ont permis des revisions qui ont réduit les perspectives quant à l'accroissement de la production en Europe cette année. L'économie du Japon connaît une expansion marquée, tout comme les exportations du Canada vers ce pays. Les expéditions de blé en URSS et en Chine communiste se maintiennent à un niveau élevé.

En résumé, les perspectives d'exportations de marchandises canadiennes pour l'année qui vient sont favorables. On ne saurait s'attendre à une expansion aussi rapide que l'an passé, mais 1967 devrait quand même connaître une hausse sensible.

L'Expo '67 et les célébrations du centenaire dans tout le pays devraient beaucoup ajouter aux recettes du Canada quant aux échanges ne portant pas sur les marchandises.

Les variations, quant aux biens importés, sont fonction, dans une grande mesure, de la demande pour les biens de production et de biens durables de consommation. La stabilité des dépenses du Canada dans les secteurs pourrait aboutir, en 1967, à un relèvement des importations beaucoup plus faible qu'en 1966.

A tout prendre, on peut prévoir, en 1967, une légère baisse du déficit du compte courant.

Le récent rapport sur les perspectives d'investissements indiquait une très faible augmentation des nouveaux investissements fixes pour 1967, contraste marqué avec l'augmentation moyenne de 16 p. 100 des trois années précédentes. En 1966, les investissements globaux ont atteint 25.8 p. 100 du PNB; en 1967, on prévoit que le rapport sera d'environ 24½ p. 100.

POURCENTAGE DE FLUCTUATION DES INVESTISSEMENTS

	1964	1965	1966	1967
	1963	1964	1965	1966
Capitaux d'entreprise	21.1	19.9	18.3	−0.2
Habitation	18.4	5.2	2.3	−0.5
Institutions (écoles, hôpitaux, etc.)	−11.7	31.3	17.2	16.5
Ministères de l'État	13.7	16.7	19.9	1.8
Investissements totaux	16.5	17.6	15.8	1.4

Ce ralentissement du taux de croissance est attribuable à un ensemble de facteurs, dont le plus important est sans doute la réaction contre la hausse très forte d'investissements que les entreprises commerciales ont essayé de réaliser en 1965 et 1966. En outre, les entreprises ont eu plus de difficulté à financer ces augmentations considérables, fût-ce par leurs sources internes ou par des emprunts, ce qui reflète les tensions matérielles qui se faisaient sentir. De plus, la hausse des coûts et la baisse des bénéfices par unité ont sans doute touché de nombreux projets d'investissements.

Parmi les groupes industriels, les industries de fabrication, ces dernières années, ont augmenté leurs déboursés en capitaux fixes plus rapidement que les autres industries, et leurs investissements ont atteint un niveau très élevé en 1966. Leurs projets d'investissements en 1967, ainsi que les renseignements disponibles sur les taux d'utilisation de la capacité de production, font voir que ces industries ont terminé leurs principaux projets et que l'équilibre est maintenant plus stable entre leurs capitaux fixes actuels et les perspectives immédiates que leur offre le marché.

Dans le secteur de la fabrication, quelques industries particulières, comme celles du fer et de l'acier, des produits des pâtes et des papiers, des produits chimiques et du ciment, ont causé, en grande partie, la baisse actuelle des investissements. Ces industries avaient déjà connu les augmentations les plus marquées pour ce qui est des investissements (à cause de circonstances particulières dans certains cas) et elles semblent maintenant avoir une capacité suffisante par rapport aux niveaux actuels ou très prochains de production. Les niveaux d'investissement projetés par d'autres industries de fabrication, pour 1967, diffèrent peu de ceux de 1966.

Les services d'utilité publique et les transports comptent accroître leurs immobilisations à des taux qui seront un peu moindres qu'en 1966. Les augmentations se maintiennent également dans le commerce de gros et de détail. Les dépenses fixes d'établissement que projettent les industries de service commerciaux sont moindres, probablement par suite de l'achèvement de travaux dans le cadre de l'Expo '67. On prédit également une légère baisse dans le secteur des finances, des assurances et des transactions immobilières.

Les augmentations considérables de la capacité de production des usines depuis trois ans ont permis, semble-t-il, de réaliser un rapport acceptable entre le capital social et la production. Par ailleurs, même si on ne dispose que de renseignements limités sur les taux d'utilisation de la capacité de production, rien n'indique réellement une capacité générale excédentaire par rapport aux marchés existants, comme c'était le cas en 1957. Au contraire, les indications disponibles révèlent un meilleur équilibre entre la capacité matérielle de production et la production proprement dite, de sorte qu'on peut prévoir que le passage des hausses exceptionnellement rapides d'immobilisations à un taux plus normal et plus facile à soutenir se fera dans un délai raisonnablement court.

En 1966, les projets d'immobilisations du secteur des affaires ont été touchés par une pénurie de disponibilités causée en partie par une baisse du flux monétaire (*cash flow*) retenu et par une concurrence très vive sur le marché de l'argent. Les politiques fiscale et monétaire du gouvernement ont renforcé ces contraintes, qui sont maintenant supprimées. Les demandes excessives de capitaux n'exercent plus de pression sur le marché des capitaux; partout dans le monde depuis le début de l'année l'argent est moins serré et les restrictions fiscales aux investissements annoncées dans le budget de 1966 ont été supprimées. Les projets d'investissements du monde des affaires au début de 1967, tels qu'ils figurent au relevé des perspectives d'investissements, ont été préparés avant que la nature de ces circonstances nouvelles se précise, et ils peuvent maintenant être revisés.

On prévoit un accroissement de l'activité dans le secteur de la construction domiciliaire en 1967, du fait que les capitaux seront plus faciles à obtenir sur le marché de l'argent et des sources gouvernementales. Les sources privées de

capitaux disposeront de plus de fonds, en partie parce que la concurrence du monde des affaires y sera moins vive. En outre, le taux d'intérêt aux termes de la loi nationale sur l'habitation est devenu plus souple et adaptable aux conditions du marché, du fait qu'on le rattache au taux des obligations à long terme du gouvernement. On prévoit aussi que la revision de la loi sur les banques débloquera d'autres capitaux du fait que les banques à charte pourront accorder des prêts hypothécaires sur les habitations. Les prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui lance une vaste campagne printanière de prêts pour la première fois depuis quelques années, contribueront à la disponibilité de fonds hypothécaires. On s'attend que la construction d'au moins 150,000 logements sera amorcée en 1967, soit beaucoup plus que les 135,000 mises en chantier en 1966. Le programme de construction domiciliaire s'accélérera au cours de l'année, laissant prévoir une activité encore plus grande dans ce secteur pour 1968.

L'accumulation des stocks, considérable vers le milieu de 1966, a ralenti légèrement dans les derniers mois de l'année. La relation entre les stocks et les ventes s'est stabilisée tant soit peu après avoir accusé une hausse pendant les mois d'été. Il est difficile de prévoir quelle sera la tendance en 1967, mais il se peut qu'on ait déjà commencé à démunir les stocks. La situation varie selon l'industrie. Certaines ont réglé leur production sur leurs expéditions courantes, alors que d'autres ont continué d'augmenter leurs stocks. Dans certaines industries de fabrication, les nouvelles commandes semblent se stabiliser, laissant croire qu'on démunit petit à petit les stocks pour répondre à la demande courante. Ce rajustement se fait progressivement; on ne peut donc prévoir une baisse marquée des stocks dans les mois à venir. On ne peut non plus prévoir une accumulation marquée. L'état des stocks ne sera donc vraisemblablement pas un élément d'expansion de la demande en 1967.

Résumant les perspectives de l'ensemble de la demande en 1967, on peut prévoir une expansion considérable des dépenses des consommateurs pour les biens non durables et les services, des dépenses courantes du gouvernement, et des exportations. L'influence de ces facteurs, ainsi qu'une hausse des importations inférieure à celle de 1966, devraient suffire amplement à contrebalancer le taux d'accroissement plus lent que l'on prévoit dans le domaine de l'achat des biens de consommation durables et des investissements commerciaux. Néanmoins, l'accroissement du rendement, en valeur et en termes réels, sera vraisemblablement de beaucoup inférieur à celui par trop accéléré qu'a connu 1966.

On s'attend à ce que les investissements commerciaux fixes constituent une proportion moins considérable du produit national brut qu'en 1966. L'augmentation des stocks sera de beaucoup inférieure. C'est dire que le secteur des affaires fera moins appel aux épargnes des Canadiens, lesquelles augmentent chaque année au fur et à mesure que se développent nos perspectives économiques. Une partie de ces épargnes sera absorbée par une plus grande activité dans le secteur de la construction domiciliaire au fil de l'année. Une autre partie sera peut-être absorbée par les gouvernements dans la mesure où leurs revenus accrus, reflétant une hausse plus modérée des revenus, ne répondront pas à l'augmentation des dépenses projetées. La relation critique pour l'économie, c'est l'équilibre entre l'épargne globale et les investissements. Quand les investissements projetés dépassent l'épargne, des pressions s'exercent sur les coûts et les prix. D'autre part, lorsqu'ils y sont inférieurs, nos épargnes doivent alors être placées car nous n'en tirerons aucun rendement à les laisser dormir. Un juste équilibre entre l'épargne et les investissements, lorsque le niveau de l'emploi est élevé, dans un cadre de prix stables, est difficile à atteindre et à maintenir.

L'offre

Pour ce qui est de l'offre, le niveau actuel de l'embauche s'établit à plus de 96 p. 100 des effectifs ouvriers, le chômage ayant été d'environ 3.75 p. 100 en

moyenne, au cours des premiers mois de 1967. L'immigration sera vraisemblablement forte encore, en 1967. Cependant, la proportion de la population active qui s'est jointe aux effectifs ouvriers a monté avec une rapidité inusitée en 1966, et il est peu probable que le taux de participation fasse des progrès aussi prononcés en 1967. De 1965 à 1966, le taux de participation est passé de 54.4 à 55.1 p. 100, une forte partie de la hausse étant attribuable aux jeunes et aux femmes de tous âges. Par suite d'une hausse plus modérée du taux de participation, l'accroissement de la main-d'œuvre sera probablement moins rapide dans les mois à venir qu'en 1966.

Il est tout particulièrement difficile de prévoir l'évolution de la productivité au sein de l'économie, en 1967. Les résultats de 1966 ont été décevants pour des raisons qui ne sont pas encore précises. Toutefois, si les récents événements peuvent servir de guide à court terme, les progrès réalisés à la fois par la productivité et l'embauche semblent indiquer que le rendement non agricole pourrait connaître une hausse considérable en 1967, même si cette dernière se produisait à un rythme plus modéré que celle de 1966. De forts accroissements de biens d'équipement, au cours des trois dernières années, pourraient permettre à l'industrie d'améliorer encore le rendement et la productivité de l'économie canadienne. Dans le secteur agricole, on ne peut raisonnablement s'attendre que les récoltes record de blé de l'an dernier se répètent. A tout prendre, on peut raisonnablement s'attendre à une hausse d'environ 4 p. 100 dans l'ensemble de la productivité au Canada, en 1967.

Il est difficile de prévoir combien de temps encore durera le processus d'ajustement entre les coûts, les prix et les bénéfices, mais les coûts et les prix continueront vraisemblablement à monter en 1967. L'importance de la hausse est incertaine; elle sera inférieure à celle de 1966, vu les pressions réduites de la demande, mais supérieure à ce qui serait souhaitable à long terme.

Dans le passé, l'augmentation des coûts a dépassé celle des prix à la vente, lors d'étapes subséquentes de l'expansion, et les bénéfices se sont stabilisés ou ont diminué. La stabilisation des bénéfices a habituellement été suivie, après une pause, d'un fléchissement du taux des nouveaux investissements. Dans la situation actuelle, la politique fiscale et monétaire tend à ralentir l'augmentation excessive des investissements et à permettre une transition sans heurt à un taux approprié de croissance économique. L'augmentation du rendement est actuellement plus conforme à nos possibilités fondamentales d'expansion économique, et le niveau de l'embauche est demeuré élevé. La relation entre l'augmentation des revenus et celle de la productivité est encore une question critique; si le taux d'accroissement des revenus pouvait être diminué, et la productivité améliorée, cela faciliterait un rajustement rapide et sans heurt entre les prix et les coûts, ce qui assurerait une base solide à l'expansion continue et soutenue des investissements, et améliorerait la situation économique du Canada sur le plan international. Ces facteurs garantiraient une expansion économique soutenue jusqu'en 1968.

LES PRESSIONS DE LA DEMANDE

En 1966, la demande de biens et services dans l'économie canadienne a augmenté de façon marquée. A la suite d'un accroissement exceptionnellement vif de la demande globale pendant le dernier semestre de 1965, la cadence de la demande s'est de nouveau accélérée au cours du premier semestre de 1966. Les achats de biens durables par les consommateurs ont augmenté, les exportations se sont accrues sensiblement, les gouvernements ont augmenté leurs dépenses et les stocks ont cessé de diminuer pour se mettre à s'accumuler de plus en plus vite. La cadence cependant était nettement insoutenable, et la demande globale a repris un taux de croissance plus modéré au cours des trimestres subséquents.

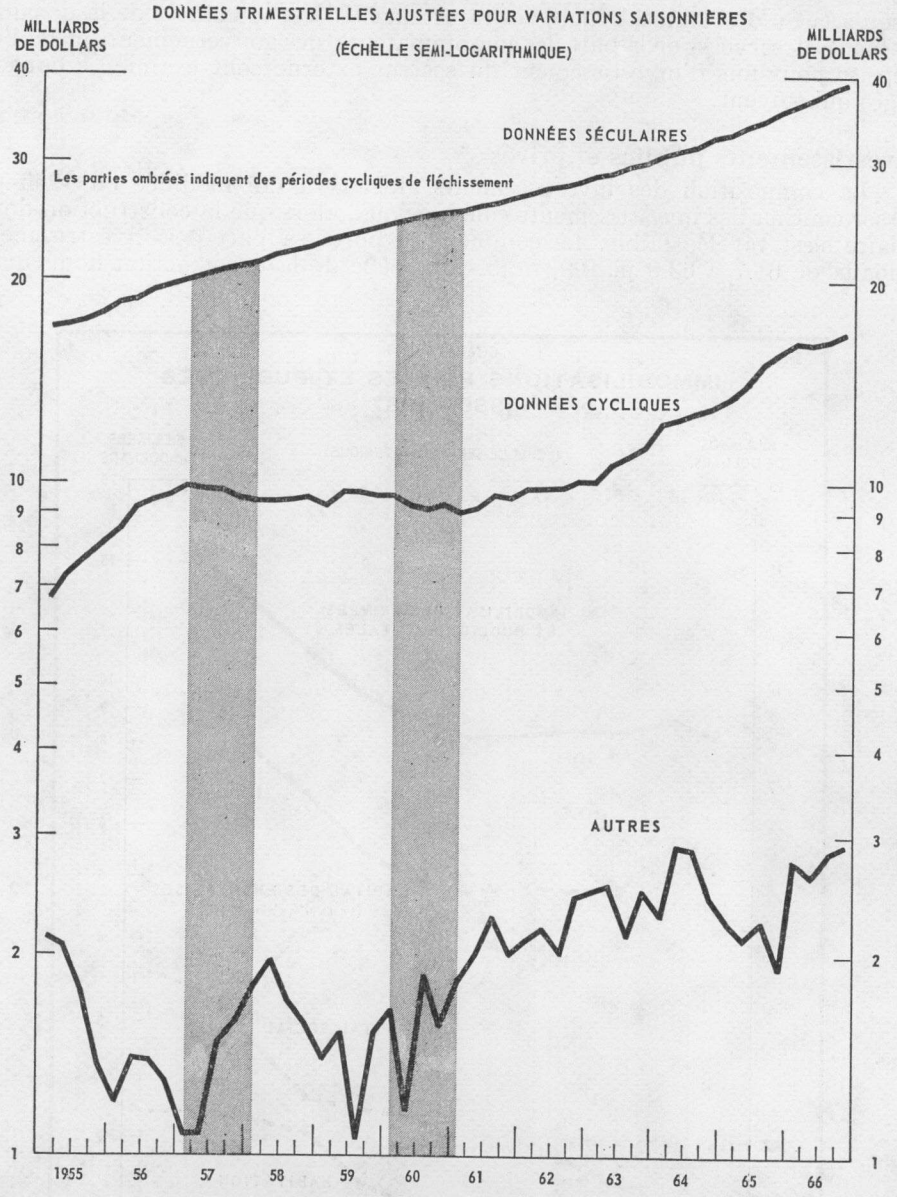
Les rajustements à un taux de croissance plus modéré n'ont pas été les mêmes dans tous les éléments de la demande. Le graphique 2 illustre les mouvements

GRAPHIQUE 2

COMPTES NATIONAUX, DÉPENSES
1955 - 1966

DONNÉES TRIMESTRIELLES AJUSTÉES POUR VARIATIONS SAISONNIÈRES

(ÉCHELLE SEMI-LOGARITHMIQUE)



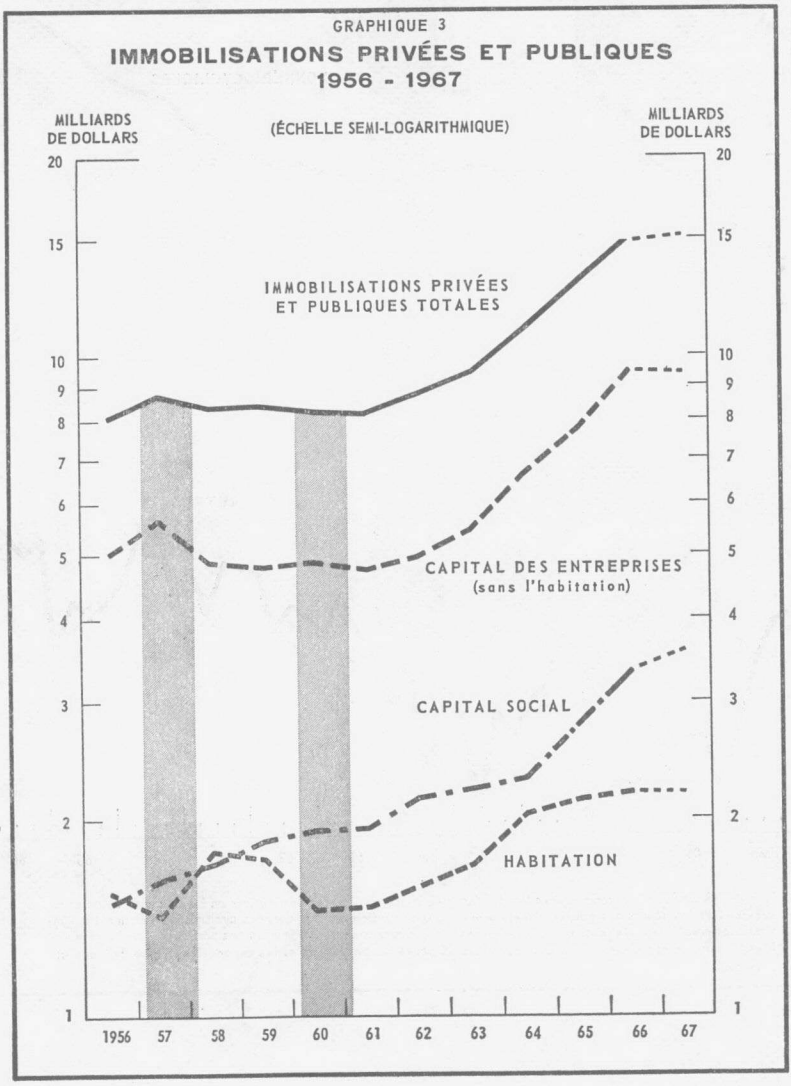
Nota: Les données séculaires comprennent les dépenses de consommation des particuliers en biens non durables et en services et les achats des gouvernements provinciaux et municipaux; les données cycliques comprennent les investissements intérieurs bruts du secteur privé et les dépenses de consommation des particuliers en biens durables; les autres données comprennent les achats du gouvernement fédéral et les exportations nettes de biens et services.

qui se sont manifestés au cours de l'année. Les éléments séculaires de la demande globale ont continué d'augmenter, tandis que certains des éléments les plus transitoires et d'autres ont cessé de s'accroître chaque trimestre à la cadence exceptionnelle constatée au cours du deuxième semestre de 1965 et des premiers mois de 1966. La demande globale, exprimée en valeur, a continué d'augmenter jusqu'à la fin de l'année, malgré ces rajustements. Les tendances de la demande de biens et services de la part des consommateurs, des gouvernements et de l'entreprise pour fins d'investissement du secteur externe sont examinées dans les pages qui suivent.

Investissements publics et privés

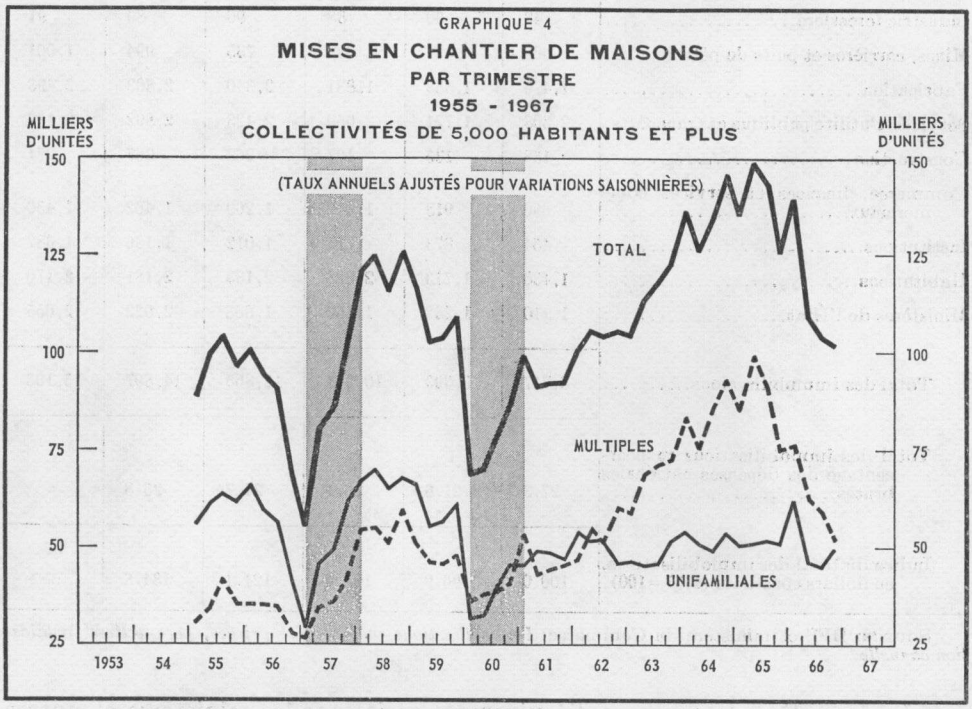
La composition des investissements globaux a été modifiée en 1966 par l'essor continu des investissements commerciaux, alors que la construction domiciliaire s'est révélée faible. Le commerce a porté sa part des investissements globaux de 61.7 à 63.0 p. 100, tandis que celle de la construction domiciliaire

GRAPHIQUE 3



est passée de 16.6 à 14.6 p. 100. La part des ministères et autres organismes gouvernementaux du programme des investissements globaux s'est accrue légèrement, passant de 21.7 à 22.4 p. 100.

Dans le domaine domiciliaire, le ralentissement des mises en chantier s'est fait sentir vers la fin de 1965. Au cours de 1966, une disette croissante de fonds à verser sur le marché des hypothèques domiciliaires fut bientôt suivie d'un ralentissement de la construction domiciliaire, surtout d'appartements financés par les moyens ordinaires. Les mises en chantier d'appartements en 1966 étaient environ du tiers moins nombreuses qu'en 1965. Mais, dans les autres domaines résidentiels, les prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont contribué à maintenir le niveau des mises en chantier, qui se sont établies



à 75,000 environ pour l'ensemble des régions en 1966, soit à peu près le même nombre que l'année précédente. En 1966, le total des mises en chantier a été de 135,000, soit environ 20 p. 100 de moins que les 167,000 de 1965. On a achevé 162,000 unités et la valeur moyenne des travaux mis en place était environ la même qu'en 1965.

En même temps, la formation de capitaux commerciaux atteignait les proportions d'un boom, ce qui a entraîné des restrictions fiscales et monétaires destinées à modérer l'expansion, comme on l'a signalé plus haut. Ces restrictions ont renforcé les tendances des marchés financiers et ont contribué à ramener la croissance de la demande à une cadence plus conforme à la capacité matérielle. Malgré les efforts tentés par les entreprises commerciales en vue d'augmenter leurs immobilisations encore plus rapidement, comme le montre le relevé des projets commerciaux du milieu de l'année 1966, les chiffres trimestriels réels indiquent un certain nivellement au cours du deuxième semestre de l'année. La

confirmation définitive de ce changement dans les investissements faits ou projetés se trouve dans un récent relevé des perspectives, et les détails des immobilisations commerciales figurent au tableau 1 et au tableau de référence 5.

TABLEAU 1

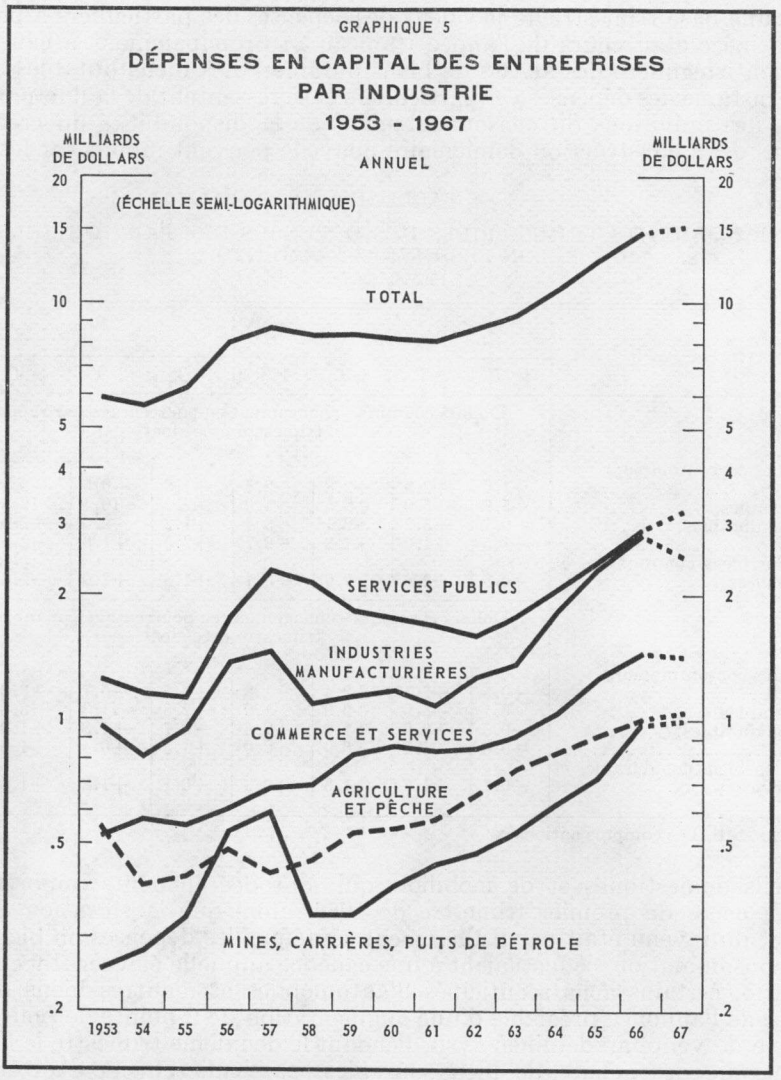
IMMOBILISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

	1957	1963	1964	1965	1966	1967
	(en millions de dollars)					
Agriculture et pêche	434	762	836	926	1,001	1,048
Industrie forestière	48	60	88	96	89	91
Mines, carrières et puits de pétrole	606	521	632	735	994	1,001
Fabrication	1,479	1,358	1,831	2,340	2,803	2,498
Services d'utilité publique et transports	2,308	1,771	2,059	2,423	2,892	3,157
Construction	158	135	197	263	267	271
Commerce, finances et services commerciaux	690	918	1,042	1,269	1,462	1,430
Institutions	454	873	771	1,012	1,186	1,382
Habitations	1,430	1,713	2,028	2,133	2,181	2,170
Ministères de l'État	1,110	1,282	1,460	1,668	2,022	2,055
Total des immobilisations	8,717	9,393	10,944	12,865	14,897	15,103
Total des immobilisations en pourcentage des dépenses nationales brutes	27.3	21.6	23.1	24.7	25.8	
Indice du total des immobilisations, en dollars constants (1957=100)	100.0	96.9	108.4	121.1	134.8	

SOURCE: BFS et ministère du Commerce: *Immobilisations publiques et privées, perspectives, publication annuelle.*

La formation de capitaux d'équipement social par les ministères et autres organismes gouvernementaux a conservé un taux élevé en 1966, montant à 19 p. 100 au-dessus de l'année précédente. Les prévisions pour 1967 indiquent un taux d'augmentation beaucoup plus faible, soit d'environ 4 p. 100 de plus qu'en 1966. Tandis que la construction d'écoles, d'hôpitaux et d'universités va augmenter assez vivement, on s'attend que les immobilisations ministérielles aux chapitres de la voirie, des édifices et de travaux de génie restent au même niveau qu'en 1966.

Les investissements globaux des secteurs public et privé se sont accrus vivement pendant les trois dernières années. En 1966, les investissements globaux se sont établis à 25.8 p. 100 du produit national brut, une fraction de moins que le sommet de 27.3 p. 100 atteint en 1957, comme l'indique le tableau de référence 6. Le relevé des perspectives d'investissements paru récemment prévoit une augmentation inférieure à $1\frac{1}{2}$ p. 100 pour les investissements globaux de 1967; le niveau absolu représentera environ $24\frac{1}{2}$ p. 100 du produit national brut, à rapprocher de la moyenne d'après-guerre de $23\frac{1}{2}$ p. 100.



Les dépenses des particuliers

Les dépenses de consommation se sont élevées encore plus rapidement en 1966 qu'en 1965. Toutefois, les prix à la consommation se sont élevés aussi considérablement et, en réalité, l'augmentation de la consommation des particuliers en 1966, quoique considérable, était inférieure à celle de 1964 ou de 1965. Ce phénomène reflète, d'une façon particulièrement frappante, la pression de la demande globale qui s'est manifestée au cours des premiers mois de l'année. Les consommateurs, les gouvernements et les entreprises commerciales ont tenté tous ensemble d'accroître le total définitif de leurs achats au-delà de la capacité de l'économie de répondre à court terme à cette demande. Une augmentation des prix en a résulté. Conséquemment, l'augmentation de la consommation réelle des particuliers a été effectivement limitée à la quantité matérielle des biens de consommation et des services que l'économie pouvait fournir.

Sur une base trimestrielle, la valeur des dépenses des particuliers a progressé de façon inégale au cours de l'année (tableau 2) principalement à cause de la fluctuation irrégulière des achats de biens durables. Les biens durables sont un élément instable des dépenses des particuliers et se ressentent de la fluctuation des revenus, des prévisions du consommateur et de la disponibilité du crédit. Les tendances de la construction domiciliaire nouvelle peuvent influer sur les ventes

TABLEAU 2

CHANGEMENTS TRIMESTRIELS DES DÉPENSES DES PARTICULIERS SELON LES DIVERS ÉLÉMENTS

1965 et 1966

	1965				1966			
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	Dollars courants—changement en pourcentage par rapport au trimestre précédent							
Dépenses des consommateurs								
Total	+1.2	+2.9	+2.8	+2.5	+1.8	+0.5	+3.5	+1.9
Biens durables	+5.7	+5.0	+8.5	−1.0	+2.2	−10.4	+12.5	−0.9
Biens non durables	−0.1	+3.2	+2.1	+3.4	+1.2	+2.6	+2.2	−2.4
Services	+1.5	+1.9	+1.8	+2.7	+2.5	+1.3	+2.5	+2.2
(Total des biens non durables et des services)	+0.6	+2.6	+2.0	+3.1	+1.8	+2.0	+2.4	+2.3
	Dollars constants—changement en pourcentage par rapport au trimestre précédent							
Dépenses des consommateurs								
Total	+0.8	+2.1	+2.4	+1.8	+0.5	−0.7	+3.2	+1.0
Biens durables	+6.1	+5.0	+9.0	−1.0	+2.8	−11.3	+13.4	−2.3
Biens non durables	−0.5	+2.0	+1.6	+2.6	−0.7	+1.8	+1.8	+1.9
Services	+0.8	+1.2	+0.9	+2.0	+1.3	+0.4	+1.6	+1.2
(Total des biens non durables et des services)	+0.1	+1.7	+1.3	+2.3	+0.1	+1.2	+1.7	+1.6

SOURCE: BFS, Les comptes nationaux.

d'appareils domestiques et de mobiliers qui sont des éléments importants du total. Au cours du premier trimestre de 1966, alors que la situation de l'embauche et du revenu était particulièrement soutenue, les dépenses en biens durables de consommation s'effectuaient à une cadence annuelle élevée. Il y eut aussi, en Ontario, certains achats anticipés d'automobiles et d'autres biens durables à la suite de l'annonce préalable d'une augmentation de 2 points de pourcentage de la taxe de vente au détail en avril. Pendant le deuxième trimestre le fléchissement marqué des achats de biens durables, particulièrement d'automobiles, découlait probablement de plusieurs facteurs: les revenus ont augmenté moins que pendant le premier trimestre et les fluctuations des prix ont restreint l'accroissement du revenu réel. La cherté de l'argent a pu jouer, car le crédit actif au consommateur a très peu changé; toutefois, il se peut que la croissance lente du crédit actif ait été un effet plutôt qu'une cause du fléchissement des achats de biens durables.

L'augmentation très marquée des ventes d'automobiles pendant le troisième trimestre s'explique en grande mesure par la diminution des prix qui s'est produite à cette époque. Ces diminutions reflétaient le nombre considérable de voitures invendues au moment du changement de modèles. Les ventes d'automobiles ont très peu fluctué pendant le quatrième trimestre alors que le crédit devenait plus facile, tandis que les ventes de mobiliers et d'appareils domestiques changeaient peu, peut-être à la suite de la réduction du nombre de nouvelles maisons parachevées vers la fin de l'année.

Les dépenses pour les biens non durables et pour les services ont soutenu leur accroissement normal au cours de l'année. Dans l'ensemble, les déboursés en dollars courants de ces deux éléments augmentent en moyenne d'un peu plus

de 2 p. 100 chaque trimestre depuis les premiers mois de 1965. Toutefois, la cadence d'augmentation s'est accélérée pendant le quatrième trimestre de 1965 et accusait un ralentissement pendant le premier trimestre de 1966. Cette fluctuation provient probablement de la hausse des prix des biens non durables qui s'est fait sentir vers la fin de 1965 et le début de 1966, ce qui, au début, aurait produit une augmentation de déboursés en dollars courants pendant que les consommateurs s'en tenaient à leur volume coutumier d'achats. Par la suite, les consommateurs ont manifesté une certaine résistance organisée à l'augmentation des prix. Les fluctuations des prix sont étudiées par le détail plus bas.

Fluctuation des stocks

Pendant toute l'année 1966, les investissements dans les stocks commerciaux sont demeurés relativement élevés. Comme l'indique le tableau 3, il y eut, dans le deuxième trimestre, un accroissement particulièrement sensible des stocks. L'accumulation des stocks s'est poursuivie à une cadence moindre pendant la deuxième moitié de l'année.

TABLEAU 3

CHANGEMENT DANS LES STOCKS COMMERCIAUX NON AGRICOLES

(Taux annuels corrigés des variations saisonnières)

—	1966			
	1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)			
Fabrication	508	500	420	556
Biens durables	468	348	200	316
Biens non durables	40	152	220	240
Commerce de gros	−68	416	76	76
Commerce de détail	284	412	76	−160
«Autres» industries	68	64	−8	108
Total	792	1,392	564	580

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux.*

L'augmentation durant le deuxième trimestre s'associait au fléchissement des ventes au détail surtout de marchandises durables qui s'est produit à ce moment-là. La diminution du taux des investissements dans les stocks, au cours du troisième trimestre, se manifestait principalement dans les stocks de gros et de détail, au moment où les ventes ont repris. Les stocks d'automobiles ont joué un rôle prépondérant dans ces fluctuations.

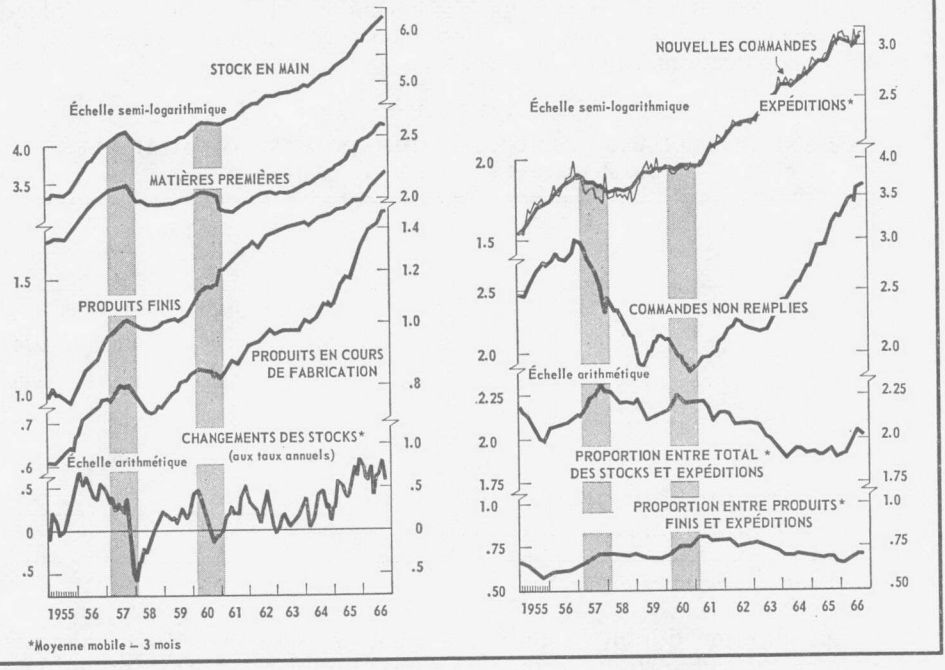
Les modifications du taux d'accumulation des stocks, qui s'ajoutent habituellement à la demande globale, peuvent aussi servir comme indice des tendances courantes ou perspectives de la demande. Pour examiner cet aspect des mouvements des stocks, il est utile d'établir une distinction entre les mouvements de stocks des matières brutes, des produits finis et semi-finis. Les fluctuations des stocks, d'après cette distinction, en 1965 et 1966, sont résumées au tableau de référence 7 tandis que le graphique 6 illustre les mouvements des divers éléments constitutifs des stocks des fabricants, et révèle nettement leur nature cyclique.

Les mouvements des stocks des matières premières vont probablement traduire les prévisions du secteur des affaires quant aux tendances de la demande et des prix. Les mouvements des stocks de marchandises en voie de transformation ont tendance à dénoter les fluctuations de la production en cours. Les augmentations des produits finis détenus en réserve par les fabricants pourraient révéler

l'espoir d'une haute conjoncture à une période où la capacité productive permettrait une augmentation des expéditions et des stocks, phénomène typique des premières étapes d'une expansion. Les fluctuations des produits finis détenus peuvent aussi traduire des variations inattendues de la demande. Une accumulation involontaire des stocks de produits finis est normalement suivie de réductions de production pour dégonfler les stocks excédentaires. La durée et l'importance de cette normalisation des stocks ont des conséquences importantes pour la production et l'emploi.

GRAPHIQUE 6

STOCK DES MANUFACTURIERS, EXPÉDITIONS ET COMMANDES
1955 - 1966
(VARIATIONS SAISONNIÈRES ÉLIMINÉES)
DONNÉES MENSUELLES – MILLIARDS DE DOLLARS



*Moyenne mobile – 3 mois

Une certaine accumulation de stocks s'est produite en 1966, comme on l'a indiqué plus haut, par suite des circonstances régnant sur les derniers marchés et quelques redressements modérés ont eu lieu pendant le troisième et le quatrième trimestres. Donc, les mouvements trimestriels dans les diverses catégories de stocks, joints aux fluctuations des expéditions et aux commandes non remplies, indiquées au tableau 7, fournissent des renseignements supplémentaires sur l'offre et la demande existantes. La proportion stocks-ventes a augmenté, sans être excessive à l'heure actuelle. Les ultimes rajustements qui viseraient le taux d'augmentation plus modéré de la demande finale seront donc sans doute de caractère mineur.

L'état des stocks au Canada est donc plus favorable qu'aux États-Unis, où l'augmentation des stocks commerciaux non agricoles est restée élevée jusqu'à la fin de l'année. Aux Etats-Unis, la majeure partie de l'augmentation a été due aux biens durables mais, à la fin de l'année, les stocks de biens non durables sont montés en flèche. Le rapport stocks-ventes pendant la dernière moitié de 1966 était exceptionnellement élevé; il traduisait un ralentissement de la fabrication et des ventes. Les fabricants et le secteur commercial s'efforceront sans doute de réaliser un rapport stocks-ventes plus acceptable au milieu de l'année.

Exportations de biens et de services

L'augmentation de 15.3 p. 100 des exportations de biens et de services[1] en 1966 représentait plus de deux fois le taux de 1965 qui était inférieur à 7 p. 100, et elle était presque aussi remarquable que la hausse enregistrée en 1964. L'amélioration était attribuable entièrement à la hausse rapide des exportations de marchandises qui ont augmenté de 17.4 p. 100. Comme en 1964, une grande partie de l'augmentation était représentée par des expéditions de blé et de farine de blé. Les exportations de blé, en vertu de contrats à long terme, ont augmenté le total des ventes à la Chine de 75 p. 100 et celles à l'Union soviétique de presque 65 p. 100. Les achats par d'autres pays de l'Europe de l'Est ont fléchi, mais ce fléchissement a été plus que compensé par les expéditions à l'Inde en vertu du programme bilatéral d'aide alimentaire.

Une autre expansion importante des échanges commerciaux en vertu de l'Accord canado-américain sur l'industrie automobile a contribué aussi à l'augmentation sensible des exportations. L'objectif de cet accord, qui consiste à rationaliser la production des automobiles aux États-Unis et au Canada et à réduire les coûts véritables de production, a entraîné des augmentations sensibles dans les échanges bilatéraux des produits automobiles entre les deux pays. Les exportations dans ce secteur atteignaient presque trois fois le niveau de 1965, malgré un ralentissement considérable de la demande d'automobiles aux États-Unis pendant le second semestre. En outre, les importations de véhicules automobiles et de pièces détachées ont été couvertes par les exportations qui augmentaient plus vite, et le déficit commercial net pour ce groupe de marchandises a donc baissé de façon significative.

Les augmentations dans le commerce du blé et des véhicules automobiles et pièces détachées, qui ont représenté plus de la moitié de l'augmentation des exportations en 1966, étaient en partie étrangères à l'expansion cyclique. La majeure partie des expéditions de blé est régie par des contrats à long terme, tandis que les échanges en vertu de l'Accord sur l'industrie automobile découlent, dans une grande mesure, d'initiatives conçues pour rationaliser l'industrie. Les variations des chiffres d'exportation concernant ces deux groupes de marchandises ne traduisent donc pas, dans la même mesure que pour les autres biens, la vaste évolution cyclique de la demande extérieure, la concurrence intérieure pour les ressources, ni le succès relatif du Canada sur les marchés mondiaux.

Compte dûment tenu de l'Accord sur l'industrie automobile et des ventes de blé, les exportations canadiennes en 1966 accusaient encore, cependant, une augmentation sensible. En dehors de ces deux secteurs, la valeur des exportations s'est accrue de plus de 9 p. 100. Une augmentation relativement importante des prix à l'exportation a contribué à cette hausse des gains; mais la demande était si forte sur les marchés étrangers, surtout la demande aux États-Unis en matière de défense, que le volume des exportations, à l'exclusion du blé et des automobiles, a augmenté de plus de 5 p. 100 malgré la hausse des prix. Même si les biens d'exportation du Canada, par suite de leur nature et de leur volume, ne peuvent normalement être absorbés par l'économie intérieure seule, leur production exige de véritables ressources nationales et contribue aux revenus nationaux. Étant donné que le niveau de la demande au pays était déjà élevé, l'importance de la demande étrangère a encore intensifié les pressions exercées sur les ressources canadiennes de production, du moins dans les premiers mois de 1966.

Les exportations de produits chimiques, d'engrais et d'autres produits fabriqués ont continué à accuser un rythme d'accroissement supérieur à la moyenne. Malgré un certain relâchement de l'activité économique aux États-Unis vers la fin de l'année, le total des importations américaines provenant de

[1]L'estimation préliminaire calculée en fonction de la balance des paiements comprend les recettes de successions et les fonds d'immigrants; en fonction des comptes nationaux, excluant ces fonds, l'augmentation des exportations de biens et de services en 1966 était légèrement inférieure, s'établissant à 15.2 p. 100.

tous les pays a monté plus rapidement qu'en 1965. La demande accrue de matériaux de base s'est traduite par un accroissement des expéditions de pétrole, de papier journal, de pâte de bois et de métaux non ferreux canadiens. La reprise économique au Japon et en Italie en 1966 a relevé les exportations canadiennes vers ces pays. La France aussi a connu une amélioration économique et une augmentation consécutive du total de ses importations, mais les expéditions canadiennes, qui constituent une faible partie du marché français, ont accusé un faible déclin. Le ralentissement de l'économie en Allemagne y a réduit la demande de marchandises canadiennes. Pour l'ensemble des exportations canadiennes à la Communauté économique européenne, le rythme d'accroissement représentait 2 p. 100.

TABLEAU 4

COMPOSITION ET DESTINATION DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES CANADIENNES PAR GROUPES DE BIENS ET PAR MARCHÉS, 1962 et 1966

	1962		1966		Changement en pourcentage 1962 à 1966
	Millions de dollars	Pourcentage	Millions de dollars	Pourcentage	
Blé et farine de blé	659	10.7	1,144	11.4	+73.5
Produits de l'agriculture et de la pêche	637	10.3	915	9.1	+43.6
Produits forestiers	1,697	27.5	2,232	22.2	+31.5
Métaux, minéraux et produits	2,105	34.1	3,020	30.0	+43.5
Produits chimiques et engrais	251	4.1	385	3.8	+53.4
Véhicules automobiles et pièces détachées	57	.9	994	9.9	+1,643.3
Autres produits de fabrication et divers	772	12.5	1,382	13.7	+78.9
Total des exportations nationales	6,178	100.0	10,071	100.0	+63.0
aux: É.-U.	3,608	58.4	6,028	59.9	+67.1
R.-U.	909	14.7	1,123	11.1	+23.4
CEE	455	7.4	637	6.3	+40.0
Japon	215	3.5	394	3.9	+83.3
ECP(1)	197	3.2	583	5.8	+195.9
Autres	794	12.9	1,306	13.0	+64.4

SOURCE: Commerce du Canada

(1) Économies centralisées et planifiées y compris celles de l'URSS, des autres pays d'Europe orientale et de la Chine continentale.

Les exportations au Royaume-Uni ont fléchi pour la deuxième année de suite, traduisant en partie les politiques du gouvernement britannique pour redresser la balance des paiements. De même, les exportations canadiennes en Australie et en Afrique du Sud ont été réduites par suite des politiques de stabilisation de ces pays. La baisse des exportations en Amérique du Sud, dans son ensemble, traduisait en grande partie la baisse des ventes au Venezuela, principal marché canadien.

La meilleure tenue des exportations canadiennes en 1966 provenait donc, en grande partie, de la hausse des expéditions de blé, de véhicules automobiles et de pièces détachées et à une plus forte demande des États-Unis et du Japon.

Les recettes au chapitre des transactions invisibles sont montées de 8.6 p. 100, donc un peu plus rapidement qu'en 1965. La production de l'or disponible pour l'exportation a continué à baisser, ainsi que les recettes de dividendes provenant de l'étranger; mais les recettes d'intérêts ont monté grâce à la reprise du service de l'emprunt d'après-guerre consenti au Royaume-Uni, les recettes aux comptes des voyages et des transports par terre et par mer ont continué à croître régulièrement et les augmentations ont été particulièrement accentuées à l'égard des rentrées de successions et de fonds des immigrants et des recettes provenant de «toutes autres» transactions courantes, ces dernières reflétant en grande partie les décaissements par les gouvernements étrangers pour leurs pavillons à Expo '67.

Les dépenses de l'État

Au cours de la sixième année d'expansion cyclique, les dépenses de l'État en biens et services ont augmenté de 16.4 p. 100 et se sont chiffrées à 11.2 milliards de dollars. C'est l'augmentation la plus importante du chiffre global des dépenses par rapport à une année précédente, depuis le début de la guerre de Corée, lorsque les dépenses effectuées pour la défense ont monté en flèche.

TABLEAU 5

DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES PAR ÉCHELON DE GOUVERNEMENT

	Fédéral		Provincial	Municipal	Total	Fédéral		Provincial	Municipal	Total
	Défense	Autres				Défense	Autres			
	(millions de dollars)					(changement en pourcentage par rapport à l'année précédente)				
1961....	1,613	1,369	1,467	2,787	7,236	4.3	15.6	—	8.3	6.9
1962....	1,680	1,345	1,563	3,129	7,717	4.2	1,8	6.5	12.2	6.6
1963....	1,572	1,362	1,725	3,416	8,075	−6.4	1.3	10.4	9.2	4.6
1964....	1,584	1,462	1,929	3,679	8,654	0.8	7.3	11.8	7.7	7.2
1965....	1,562	1,705	2,234	4,095	9,596	−1.4	16.6	15.8	11.3	10.9
1966....	1,713	2,167	2,729	4,560	11,169	9.7	27.1	22.2	11.4	16.4

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les augmentations par rapport à l'année précédente du montant global des dépenses affectées à l'acquisition de biens et au paiement de services par les trois échelons du gouvernement, pendant la période entre 1961 et 1966, ont varié de 5 à 16 p. 100, mais les limites de cette variation ont été beaucoup plus larges si l'on considère séparément les dépenses aux différents niveaux de gouvernement. Les dépenses municipales, par exemple, ont accusé une augmentation constante de près de 10 p. 100 par année pour la période envisagée, tandis que les dépenses provinciales ont monté en flèche, passant d'une augmentation annuelle de 6.5 p. 100 en 1962 à 22 p. 100 en 1966. Cette augmentation est le fait de dépenses de capital accrues et de dépenses courantes pour la santé nationale, l'instruction publique et autres dépenses sociales, ainsi que du relèvement des taux des salaires et des traitements.

A l'échelon fédéral, les dépenses globales en biens et services accusent peu de changement d'une année à l'autre, de 1961 à 1964. Depuis 1964 cependant, la fraction des dépenses non affectées à la défense monte en flèche, le gouvernement devant payer les services dont il a un besoin accru à des prix beaucoup plus élevés.

Les dépenses en biens et services classées parmi les dépenses de capital ont augmenté en 1966 de 21 p. 100 pour l'ensemble des dépenses de l'État. Les dépenses les plus élevées ont été engagées aux niveaux provincial et municipal et ont été affectées à la construction de rues, de routes, d'autoroutes et d'écoles.

PROBLÈMES DE L'OFFRE

Accroissement de la main-d'œuvre

Les effectifs de la main-d'œuvre canadienne ont augmenté et ont atteint en 1966 un chiffre record; cette augmentation a été beaucoup plus rapide que dans les autres pays. Le nombre de personnes sur le marché du travail a remarquablement augmenté, de 3.9 p. 100, par rapport au chiffre moyen relevé en 1965, tandis que les possibilités d'emploi toujours plus grandes ont été cause d'une augmentation du nombre des emplois de l'ordre de 4.2 p. 100. Par voie de conséquence, le taux de chômage en 1966 est tombé à 3.6 p. 100 comparativement à 3.9 p. 100 en 1965.

TABLEAU 6

LA MAIN-D'ŒUVRE, L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE AU CANADA

1959–1966

—	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(milliers de personnes)							
Main-d'œuvre	6,242	6,411	6,521	6,615	6,748	6,933	7,141	7,420
Personnes employées	5,870	5,965	6,055	6,225	6,375	6,609	6,862	7,152
Chômeurs	372	446	466	390	374	324	280	267
	Fluctuation annuelle (pourcentage)							
Main-d'œuvre	..	2.7	1.7	1.4	2.0	2.7	3.0	3.9
Personnes employées	..	1.6	1.5	2.8	2.4	3.7	3.8	4.2
	Moyenne des taux mensuels (pourcentage)							
Pourcentage de la main-d'œuvre en chômage[1]	6.0	7.0	7.1	5.9	5.5	4.7	3.9	3.6

[1] Pourcentage de la main-d'œuvre en chômage.

SOURCE: BFS, *La main-d'œuvre*, nº de cat. 71-001.

Les facteurs ayant contribué à l'augmentation du chiffre de la population active sont: le relèvement du taux de participation, l'augmentation de la population en âge de travailler et l'accélération de l'immigration. En outre, signalons le recyclage de la main-d'œuvre agricole vers des emplois non agricoles, le chiffre de la main-d'œuvre non agricole accusant une augmentation de 5.0 p. 100, tandis que le nombre d'emplois non agricoles a augmenté de 5.4 p. 100. Ces déplacements sont indiqués de manière détaillée dans les tableaux de référence 8 et 9.

La hausse remarquable du taux de participation l'an dernier a été un des signes principaux de l'exploitation toujours plus poussée des ressources. Comme l'indique le tableau 7, la tendance à la baisse, lente mais constante, et à long

TABLEAU 7

TAUX DE PARTICIPATION

1960–1966

—	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(pourcentage)						
Participation totale de la main-d'œuvre	54.2	54.1	53.9	53.8	54.1	54.4	55.1
Hommes	80.7	79.8	79.1	78.5	78.1	77.9	77.8
Femmes	27.9	28.7	29.0	29.6	30.5	31.3	32.8
Hommes de 14 à 19 ans	42.8	40.3	39.6	39.2	38.3	38.7	38.6
Femmes de 14 à 19 ans	32.6	32.3	30.9	29.9	29.9	30.2	31.4

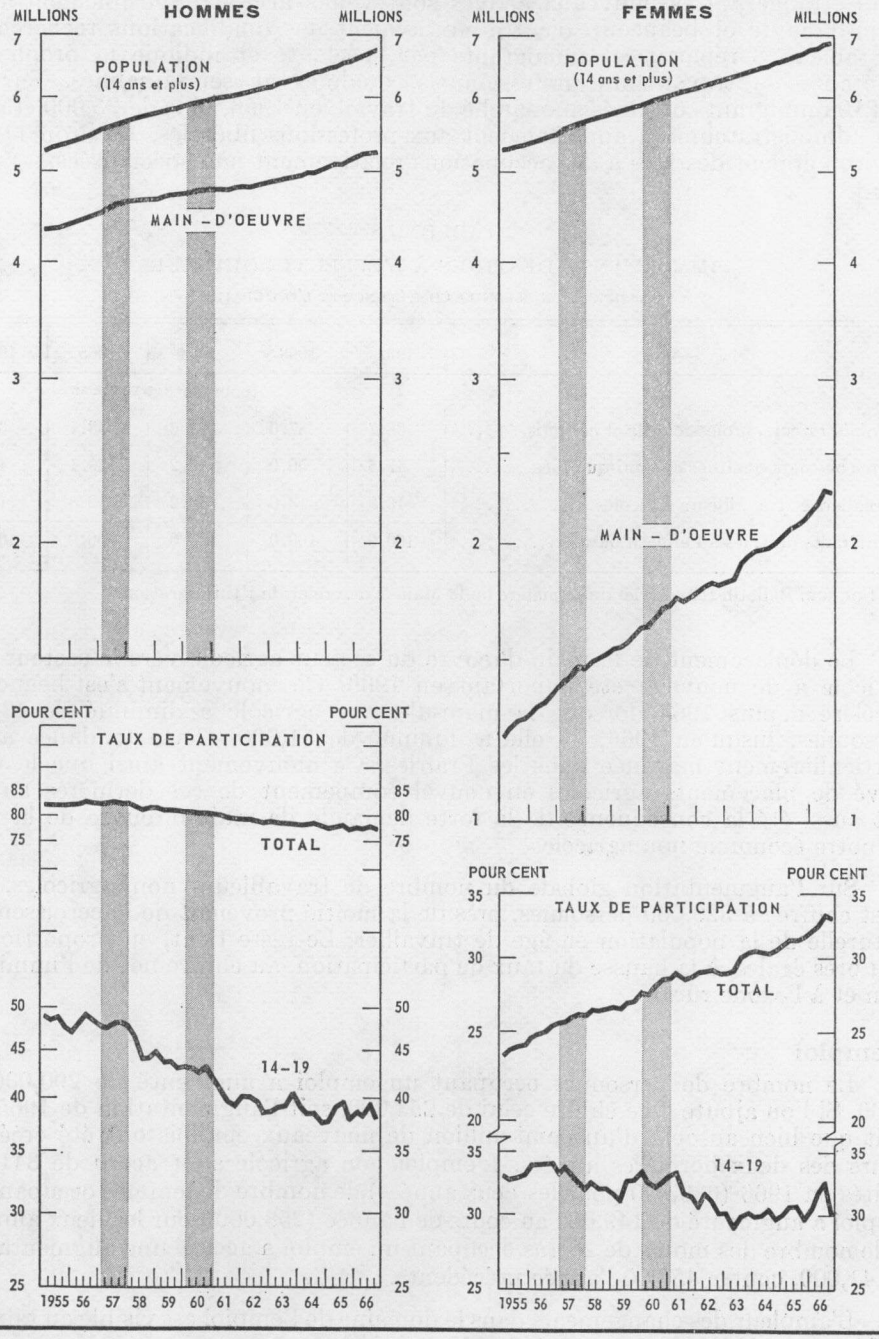
SOURCE: BFS, *La main-d'œuvre*.

terme, du taux de participation de la main-d'œuvre masculine s'est poursuivie mais la tendance à la hausse de la participation féminine, qui est caractéristique au Canada depuis le début des années 50, s'est considérablement accélérée en 1966. Il en résulte que la main-d'œuvre féminine a augmenté de 7.3 p. 100, tandis que la main-d'œuvre masculine a augmenté de 2.5 p. 100. Le graphique 7 montre les répercussions des changements du taux de participation sur l'augmentation du chiffre de la main-d'œuvre.

GRAPHIQUE 7

POPULATION, MAIN-D'OEUVRE ET TAUX DE PARTICIPATION, HOMMES, FEMMES, 1955- 1966

(ÉCHELLE SEMI-LOGARITHMIQUE)



L'immigration a été la deuxième grande source de main-d'œuvre supplémentaire en 1966. Bien que des facteurs divers influent sur l'immigration, les excellentes perspectives du marché de l'emploi y ont sans aucun doute beaucoup contribué. Le niveau généralement élevé de la demande de main-d'œuvre en 1966 a donc été un facteur important de l'augmentation du nombre des travailleurs étrangers. Ces nouveaux arrivés sont venus accroître sensiblement notre main-d'œuvre et beaucoup d'entre eux avaient des qualifications recherchées. Le tableau 8 répartit les immigrants par spécialité et indique la proportion montante de travailleurs professionnels, qualifiés et semi-qualifiés. Sur les 99,210 immigrants destinés au marché du travail, en 1966, plus de 25,000 étaient des administrateurs ou appartenaient aux professions libérales. Environ 11,000 environ étaient destinés à des occupations relativement non spécialisées.

TABLEAU 8

IMMIGRANTS DESTINÉS À L'EFFECTIF OUVRIER

CLASSIFICATION SELON LA COMPÉTENCE ET L'OCCUPATION

—	1962	1963	1964	1965	1966
	(pourcentage)				
Administrateurs, professionnels et commis.....	38.7	37.0	37.6	38.1	39.5
Autres ouvriers qualifiés et semi-qualifiés.....	47.5	50.0	48.2	49.1	49.7
Journaliers et travailleurs agricoles.....	13.8	13.0	14.2	12.8	10.8
Immigrants destinés à l'effectif ouvrier.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

SOURCE: Bulletin trimestriel du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le déplacement de la main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur non agricole a de nouveau été important en 1966. Ce mouvement s'est beaucoup accéléré depuis 1963, lorsque la main-d'œuvre agricole a diminué de 13,000 personnes, jusqu'en 1966, où elle a diminué de 51,000. Cette tendance a été particulièrement marquée dans les Prairies. Ce mouvement ainsi que le taux élevé de placements agricoles en nouvel équipement de ces dernières années ont aussi été la conséquence de la forte demande de main-d'œuvre de la part de notre économie non agricole.

Sur l'augmentation globale du nombre de travailleurs non agricoles, qui s'est chiffrée à 329,000 personnes, près de la moitié provenait de l'accroissement naturelle de la population en âge de travailler. Le reste tient, en proportions à peu près égales, à la hausse du taux de participation, au chiffre net de l'immigration et à l'exode rural.

L'emploi

Le nombre de personnes occupant un emploi a augmenté de 290,000 en 1966. Si l'on ajoute à ce chiffre celui de 253,000, soit l'augmentation de 1965, on voit que bien au-delà d'un demi-million de nouveaux emplois ont été créés au cours des deux dernières années. L'emploi non agricole s'est accru de 341,000 unités en 1966 (630,000 pour les deux années), le nombre de femmes occupant un emploi a augmenté de 149,000 au cours de l'année (258,000 pour les deux années) et le nombre des moins de 20 ans occupant un emploi a accusé une augmentation de 41,000, contre 45,000 l'année précédente.

L'ampleur des changements dans le domaine de l'emploi est visible au tableau 9. L'augmentation de 7.4 p. 100 du nombre de femmes occupant un emploi a été la plus forte de la décennie. Il s'agissait, dans bien des cas, de travailleuses à

temps partiel qui avaient saisi des offres. L'augmentation peut aussi se rattacher en partie à la baisse de la natalité ces dernières années. Mais, à vrai dire, c'est chez les femmes de 20 à 24 ans que l'augmentation du taux de participation a été le plus rapide; en 1966, 55.6 p. 100 des femmes de ce groupe travaillaient, contre 52.6 p. 100 en 1965. Le taux de chômage de ce groupe reste bas.

Bien que le taux d'accroissement de l'emploi chez les moins de 20 ans ait été plus bas en 1966 qu'en 1965, il s'est accompagné d'une nouvelle diminution du taux de chômage de ce groupe.

Le taux de chômage pour l'année 1966, corrigé des variations saisonnières, a été le plus bas pendant le premier trimestre, où la demande exerçait ses pressions les plus fortes, tandis que pendant les derniers mois de l'année il s'est établi autour du chiffre moyen annuel de 3.6 p. 100.

Les tendances régionales de l'emploi

Le taux de chômage annuel a de nouveau baissé en 1966 dans toutes les régions, sauf dans une province. Le tableau 9 montre qu'en Colombie-Britannique la main-d'œuvre a réalisé l'augmentation remarquable de 6.6 p. 100, tandis que l'emploi augmentait non moins remarquablement de 6.1 p. 100—ces deux taux étant supérieurs à ceux des autres régions du Canada. De ce fait, toutefois, le taux de chômage a légèrement augmenté. L'emploi agricole a augmenté dans cette région au cours de l'année. Les conditions économiques de la région ont également été favorables à une baisse rapide et soutenue du chômage chez les moins de 20 ans.

Les conditions de l'emploi ont continué à s'améliorer dans la région atlantique et dans le Québec en 1966, le taux de chômage ne cessant de baisser. Dans l'Ontario comme dans les Prairies l'année a commencé avec relativement peu de main-d'œuvre disponible et la pénurie de travailleurs s'est maintenue. Dans les provinces atlantiques, le chômage a baissé en moyenne à 6.5 p. 100, mais il est demeuré de beaucoup le plus élevé au Canada (tableau de référence 11). L'embauche dans l'agriculture a enregistré une très légère baisse; les occupations non agricoles ont absorbé toute l'augmentation. Les conditions ont assez favorisé l'emploi d'un nombre accru de jeunes.

L'embauche dans des emplois non agricoles a augmenté de 6.3 p. 100 dans le Québec, soit l'accroissement le plus rapide enregistré dans une région quelconque. Cette augmentation s'accompagnait d'un fléchissement dans l'emploi agricole de quelque 8.6 p. 100, et d'un accroissement dans le total des effectifs ouvriers qui n'est dépassé que par celui de la Colombie-Britannique. La demande de main-d'œuvre a été suffisamment forte pour faire baisser à 4.8 p. 100 en 1966 le taux de chômage qui s'était établi à 5.5 p. 100 en 1965.

En Ontario, l'effectif de la main-d'œuvre et l'embauche totale ont accusé une augmentation de 4.0 p. 100. Il y a eu une autre légère baisse dans l'emploi agricole. Le taux de chômage de 2.5 p. 100 pour l'année est pour ainsi dire resté le même qu'en 1965.

La main-d'œuvre des Prairies a de nouveau fait preuve de souplesse et de mobilité en 1966. Bien qu'elle n'ait augmenté que d'une fraction, l'embauche dans des emplois non agricoles a augmenté de 6.2 p. 100 et la plupart de ces nouveaux travailleurs s'adonnaient autrefois à l'agriculture. Le taux de chômage régional, déjà peu élevé en 1965, a baissé de 2.6 à 2.1 p. 100. La demande de main-d'œuvre n'a pas semblé vouloir diminuer à la fin de l'année.

TABLEAU 9

LA MAIN-D'OEUVRE, L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE PAR RÉGIONS, 1965 et 1966

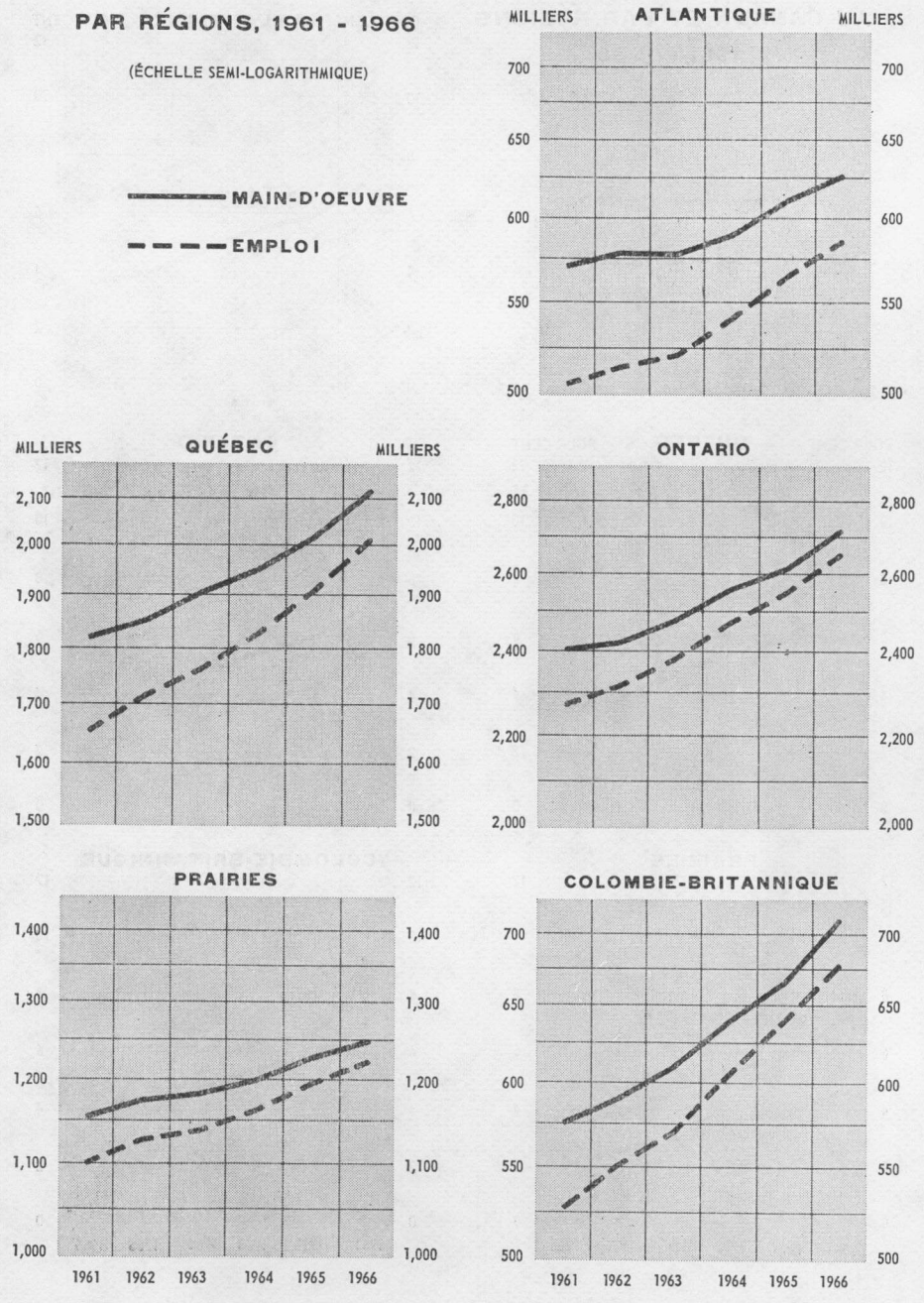
	1965	1966	Pourcentage des fluctuations
	En milliers de personnes		
Région de l'Atlantique			
Main-d'œuvre:			
Totale	611	626	2.5
Non agricole	577	593	2.8
Emploi:			
Total	566	586	3.5
Non agricole	533	554	3.9
Groupe de 14 à 19 ans	62	66	6.5
Chômeurs	45	40	−11.1
Région de Québec			
Main-d'œuvre:			
Totale	2,022	2,116	4.6
Non agricole	1,903	2,007	5.5
Emploi:			
Total	1,912	2,016	5.4
Non agricole	1,796	1,910	6.3
Groupe de 14 à 19 ans	204	213	4.4
Chômeurs	110	100	−9.1
Région de l'Ontario			
Main-d'œuvre:			
Totale	2,614	2,719	4.0
Non agricole	2,461	2,577	4.7
Emploi:			
Total	2,548	2,651	4.0
Non agricole	2,397	2,510	4.7
Groupe de 14 à 19 ans	224	237	5.8
Chômeurs	66	69	4.5
Région des Prairies			
Main-d'œuvre:			
Totale	1,228	1,248	1.6
Non agricole	955	1,007	5.4
Emploi:			
Total	1,196	1,222	2.2
Non agricole	925	982	6.2
Groupe de 14 à 19 ans	128	132	3.1
Chômeurs	32	26	−18,8
Région de la Colombie-Britannique			
Main-d'œuvre:			
Totale	666	710	6.6
Non agricole	644	684	6.2
Emploi:			
Total	639	678	6.1
Non agricole	617	652	5.7
Groupe de 14 à 19 ans	55	67	21.8
Chômeurs	27	32	18.5

SOURCE: BFS, *La main-d'œuvre.*

GRAPHIQUE 8

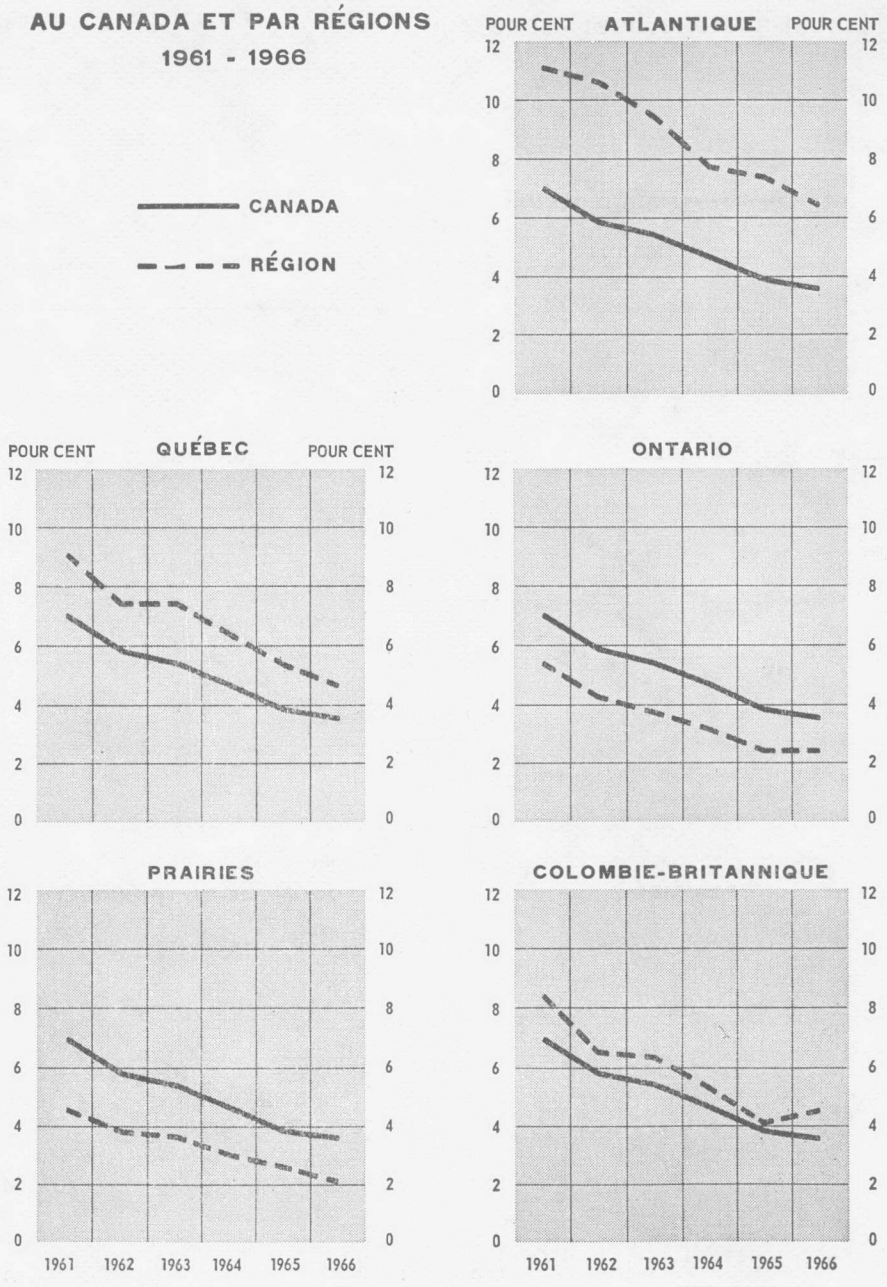
MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOI PAR RÉGIONS, 1961 - 1966

(ÉCHELLE SEMI-LOGARITHMIQUE)



GRAPHIQUE 9

TAUX DE CHÔMAGE AU CANADA ET PAR RÉGIONS 1961 - 1966



Tendances des revenus

Les salaires, les traitements et les revenus supplémentaires de la main-d'œuvre, qui d'ordinaire représentent 70 p. 100 environ du revenu net du pays, ont augmenté de quelque 12½ p. 100 en 1966. C'était le gain annuel le plus considérable enregistré pendant la période 1961-1966; il reflétait la forte augmentation répétée du nombre des travailleurs rémunérés et la hausse générale des salaires horaires. Les heures hebdomadaires de travail ont aussi un peu augmenté dans certaines industries (dans la construction, notamment), ce qui a aussi contribué à augmenter le revenu.

Comme en 1965, l'industrie du bâtiment a enregistré la plus grande augmentation et dans l'emploi et dans la moyenne des salaires par employé, indice d'une demande forte et soutenue pour des ouvriers spécialisés. Des salaires sensiblement plus élevés ont attiré plus de main-d'œuvre dans cette industrie. Les gains dans la fabrication ont été plus modérés. Les salaires horaires ont, en moyenne, augmenté beaucoup plus dans les entreprises des biens non durables que dans celles des biens durables, à cause en partie de la réduction du travail supplémentaire dans certaines de ces dernières. Dans l'industrie minière, la moyenne des salaires a considérablement augmenté, mais il y a eu peu de changements dans le nombre des heures de travail et une légère hausse dans l'emploi. Les secteurs du commerce et des services ont accusé de très fortes hausses dans l'emploi, de même que des augmentations plus modérées dans la moyenne des salaires, qui s'expliquent, semble-t-il, par le nombre accru de travailleurs embauchés à temps partiel. Les salaires dans les domaines de la finance, de l'assurance et des transactions immobilières ont, en moyenne, augmenté plus rapidement qu'en 1965, tandis que le nombre de leurs employés s'est accru à un rythme plus modéré.

TABLEAU 10

REVENU ET PROFITS DE LA MAIN-D'OEUVRE

1962 à 1966

—	1962	1963	1964	1965	1966
	(en millions de dollars)				
Salaires, traitements et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	20,233	21,547	23,433	26,033	29,324
Bénéfices des sociétés avant la déduction de l'impôt et des dividendes versés aux non-résidents.	3,819	4,188	4,819	5,199	5,187
	(Variations proportionnelles) (pourcentage)				
Salaires, traitements et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	..	6.5	8.8	11.1	12.6
Bénéfices des sociétés avant la déduction de l'impôt et des dividendes versés aux non-résidents.	..	9.7	15.1	7.9	−0.2

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux.*

Le tableau qui se dégage de ces chiffres (qui figurent au tableau de référence 12) révèle une demande forte et soutenue de main-d'œuvre, des taux plus élevés de salaire visant à attirer d'autres travailleurs dans certaines industries particulières (dans la construction par exemple), traduisant aussi dans certains cas les gains plus considérables enregistrés en raison de contrats plus importants. En ce qui concerne le commerce, la finance et les services, la hausse de la moyenne des revenus par employé, tout en étant moindre que celle des mines, de la fabrication ou de la construction, a aussi révélé une demande forte et soutenue pour de la main-d'œuvre. Dans la mesure où ces tendances des salaires ont dépassé l'accroissement de la productivité, elles ont contribué soit à exercer des pressions à la hausse sur les prix, soit à réduire la marge des profits, mais le plus souvent elles ont eu ces deux influences à la fois.

GRAPHIQUE 10

MOUVEMENT DES BÉNÉFICES DE SOCIÉTÉS AU COURS DE TROIS PÉRIODES D'EXPANSION D'APRÈS-GUERRE



En dépit de l'accroissement des ventes, les bénéfices des sociétés avant le prélèvement des impôts en 1966 ont montré peu de changements par rapport à 1965, tandis que les revenus nets des entreprises non agricoles et non incorporées n'ont augmenté que très légèrement. Les industries du bois, de l'impression, des produits électriques, du pétrole et des produits chimiques ont fait voir de l'amélioration, alors que d'autres industries ont tantôt enregistré un progrès tantôt un recul.

Comme l'indique le tableau de référence 13, les profits dans le secteur ne portant pas sur la fabrication sont demeurés élevés jusqu'à la fin de l'année, mais ceux des industries de fabrication ont atteint, dans l'ensemble, un sommet au premier trimestre, sommet qui n'a pas été dépassé par la suite. Une baisse modérée au deuxième trimestre a été suivie d'un fléchissement marqué au troisième, fléchissement qu'ont provoqué les nombreux différends industriels, mais les affaires ont repris considérablement au quatrième trimestre.

Production, productivité et coûts de production

Le produit intérieur réel, à l'exclusion de l'agriculture, a augmenté de 6.3 p. 100 en 1966.[1] Cette augmentation, tout en dépassant la moyenne enregistrée dans l'après-guerre, révélait un fléchissement par rapport aux taux annuels atteints ces dernières années—lesquels figurent au tableau de référence 14, et indiquait que le ralentissement économique était presque terminé à la fin de 1965. On peut se rendre compte de l'importante évolution survenue dans les tendances de la production par les chiffres trimestriels qui figurent au tableau 11. Le taux de l'augmentation dans le produit total a été exceptionnellement élevé durant les derniers mois de 1965 et au premier trimestre de 1966, pour accuser ensuite des gains plus modérés.

[1] Le produit intérieur réel mesure le volume de production des biens et des services au Canada. Il diffère du Produit national brut en dollars constants en ce qu'il exclut les intérêts et les dividendes reçus de l'étranger et inclut les intérêts et les dividendes payés aux non-résidents.

GRAPHIQUE 11

PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL, 1961 - 1966

DONNÉES TRIMESTRIELLES AJUSTÉES POUR VARIATIONS SAISONNIÈRES

1er T 1961 = 100

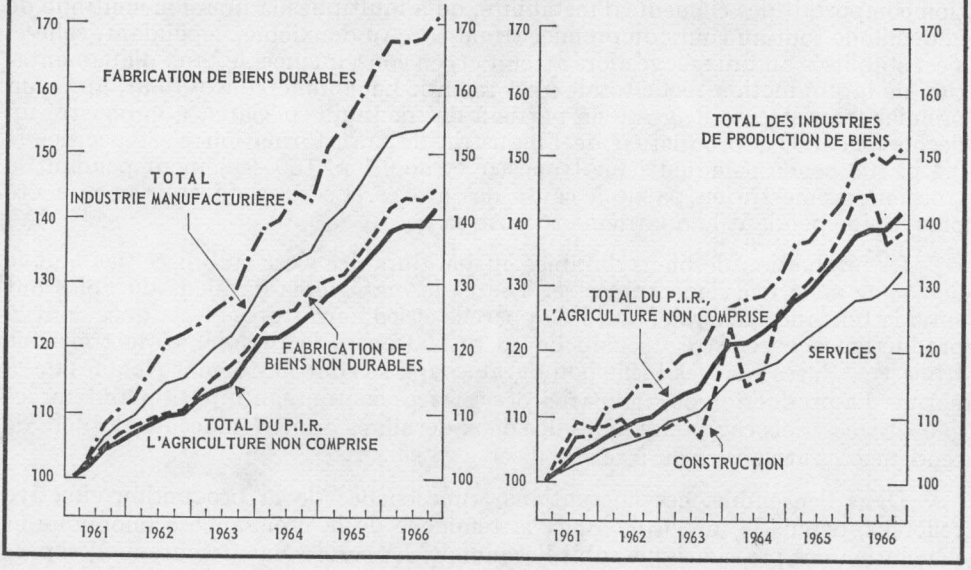


TABLEAU 11

CHANGEMENTS DU PRODUIT NATIONAL RÉEL

Par trimestres

	1965				1966			
	1erT	2eT	3eT	4eT	1erT	2eT	3eT	4eT
	(Pourcentage du changement par rapport au trimestre précédent)							
Produit national réel moins l'agriculture	2.4	1.4	2.0	2.1	2.1	0.7	—	1.9
Mines, total	3.3	−1.0	4.8	0.6	2.2	2.8	−2.7	4.6
Fabrication, total	3.1	1.6	2.7	2.8	2.4	0.4	0.1	1.5
Biens non durables	0.9	0.7	2.7	2.3	2.7	1.1	—	1.2
Biens durables	5.8	2.5	2.7	3.3	2.2	−0.2	0.3	1.9
Construction	2.4	1.8	2.1	3.6	4.1	0.1	−5.5	1.5
Transports, entreprosage et communications	1.5	1.7	2.8	2.2	1.5	3.8	−2.0	4.6
Commerce, total	3.0	2.3	2.0	2.1	1.8	−2.8	2.6	1.7
Gros	6.8	1.1	2.2	3.0	−0.8	−0.5	1.5	2.9
Détail	0.8	3.0	1.9	1.6	3.3	−4.1	3.2	0.9
Finances, assurances et commerce immobilier	0.8	1.6	0.9	0.4	2.1	1.0	1.7	1.3
Services	1.0	1.7	1.1	1.2	1.2	0.6	1.3	0.5
Industries commerciales, moins l'agriculture	2.5	1.5	2.1	2.2	2.3	0.7	−0.2	2.0

SOURCE:BFS: *Indice de production industrielle*, publication mensuelle, nº de cat. 61-005.

L'accroissement rapide de la production à la fin de 1965 et au début de 1966 a été en partie attribuable à la grande activité enregistrée dans le domaine de la construction au second semestre de 1965. L'activité elle-même répondait au désir de faire monter rapidement le capital réel des affaires, mais la demande qu'entraînèrent ces hausses marquées dans la production a été si forte qu'il a fallu songer à augmenter encore plus rapidement les investissements. Une telle situation comportait des éléments d'instabilité, qu'a multipliés la pression continue de la demande tout au cours du premier trimestre. Au deuxième, cependant, celle-ci s'est stabilisée au taux élevé alors atteint et, en conséquence, le taux d'augmentation de la production réelle totale s'est ralenti. Le commerce extérieur, après un premier trimestre actif, grâce en partie à des facteurs spéciaux, a enregistré un fléchissement. La production de l'industrie de transformation s'est accrue de 0.4 p. 100 pendant le deuxième trimestre et de 0.1 p. 100 seulement pendant le troisième trimestre en partie à cause des grèves. Le taux de croissance a été plus rapide pendant le quatrième trimestre.

La production de biens durables et non durables s'est stabilisée pendant le deuxième et le troisième trimestre. Toutes les catégories de biens durables ont suivi la tendance générale, sauf les appareils et les fournitures électriques dont la production a enregistré un gain de 10 p. 100 entre le premier et le troisième trimestre. Rares sont les biens non durables qui se sont nettement éloignés de la norme. La production des industries des services communautaires a maintenu les gains trimestriels caractéristiques des deux dernières années, n'accusant guère de tendance à s'accentuer ou à se stabiliser.

Dans l'ensemble, ces fluctuations trimestrielles de la production effective reflètent, depuis le milieu de 1965, la tendance de la croissance économique et l'évolution des pressions que subit l'économie. L'accroissement soutenu et rapide

de la production a amené bon nombre d'industries, au début de 1966, à produire presque à pleine capacité et il était peut-être impossible dans bien des cas de faire de nouveaux bonds importants. Ces circonstances ont probablement rendu plus audacieux les projets d'immobilisation. Toutefois, la modération des pressions de la demande qui s'est manifestée vers le milieu de l'année et les gains plus modestes enregistrés par la suite ont réduit, vers la fin de l'année, les pressions exercées sur les sources d'approvisionnement, ce qui a ralenti la demande vers le début de 1967.

TABLEAU 12

CHANGEMENTS DANS L'EMPLOI PAR DIVISION INDUSTRIELLE

Par trimestres

1965 et 1966

—	1965				1966			
	1erT	2eT	3eT	4eT	1erT	2eT	3eT	4eT
	Pourcentage du changement par rapport au trimestre précédent							
Mines	2.5	1.8	1.5	0.8	1.1	—	−3.5	2.9
Fabrication, total	1.6	1.0	1.6	2.3	1.6	0.7	0.3	1.0
Biens non durables	0.9	0.7	1.2	1.0	1.5	0.6	—	1.1
Biens durables	2.3	1.4	1.8	3.8	1.8	0.7	0.7	1.0
Construction	4.5	0.4	1.4	8.7	4.8	−1.0	−3.5	4.4
Transports, entreposage et communications	1.6	−0.2	0.7	0.7	1.0	0.9	0.1	0.9
Commerce, total	1.7	1.8	0.8	1.2	3.2	2.4	−0.1	0.1
Gros	1.4	1.6	1.0	1.8	2.7	1.3	−0.3	0.9
Détail	2.1	1.6	0.6	1.3	3.6	2.6	—	−0.2
Finances, assurances et immeuble	1.3	1.3	0.9	0.3	0.7	1.3	1.0	0.2
Services	2.4	2.5	1.5	3.2	3.6	1.5	1.7	3.3
Indice industriel général	2.0	1.2	1.1	1.9	2.1	1.3	−0.4	1.2

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique, emploi et gains moyens par semaine.

L'embauche associée à ces fluctuations, qu'on a déjà étudiée en fonction de l'effectif ouvrier total et occupé, a fait l'objet d'une demande soutenue au début de 1966, mais la pression a diminué dans les mois suivants. Les données de l'emploi par industrie, bien qu'elles ne soient pas disponibles sous forme d'estimations directes du total, peuvent être déterminées de façon approximative en consultant les indices de l'emploi compilés grâce aux rapports expédiés par les entreprises employant 20 personnes ou plus (on trouve ces indices dans la publication du BFS «Emploi et gains moyens par semaine,» numéro de catalogue CS72-002).[1] Le tableau 15 résume les fluctuations annuelles de l'emploi déterminées selon la méthode indiquée plus haut et le tableau 12 les fluctuations trimestrielles.

Ces tableaux reflètent les tendances de la production. Ils indiquent que le taux annuel d'accroissement de l'emploi en 1966 a été le même qu'en 1965. (Il faudrait rappeler que l'emploi *global* s'est accru plus rapidement en 1966. L'écart toutefois est dû au fait que bon nombre de nouveaux employés n'ont peut-être travaillé que peu d'heures, de 8 à 10 heures par semaine, ou ils ont été

[1] Une réserve importante s'impose dans cette analyse en ce sens que les indices de l'emploi sont en fonction des normes de classification industrielle de 1960 alors que les normes de 1948 sont appliquées pour les indices de la production. Toutefois, les tendances indiquées par l'emploi juxtaposé des deux séries de données reflètent bien la situation qui prévaut pendant une courte période de temps.

engagés par les petites entreprises. Nombreux sont ceux qui ont pu s'installer à leur propre compte. Les personnes de cette catégorie figurent dans le total de la force ouvrière active, mais elles ne sont pas généralement comprises dans les indices.) Par trimestre, toutefois, l'accroissement de l'emploi a été le plus considérable pendant le quatrième trimestre de 1965 et le premier trimestre de 1966 lorsque les pressions les plus vives s'exerçaient sur la production. L'emploi dans les fabriques et dans le secteur des biens durables a suivi rigoureusement cette tendance. L'emploi dans l'industrie du bâtiment a enregistré les fluctuations trimestrielles les plus marquées, mais il s'est aussi accru considérablement dans les industries d'exportation et des services en dépit d'un certain ralentissement pendant le deuxième trimestre. L'emploi dans les grosses entreprises pendant le troisième trimestre de 1966 a accusé une baisse ou un progrès plutôt médiocre; on a remarqué, dans les services communautaires et dans le secteur financier, une tendance à des progrès soutenus mais à un rythme assez lent.

TABLEAU 13

CHANGEMENTS DANS LA PRODUCTION, PAR EMPLOYÉ

Par trimestres

1965 et 1966

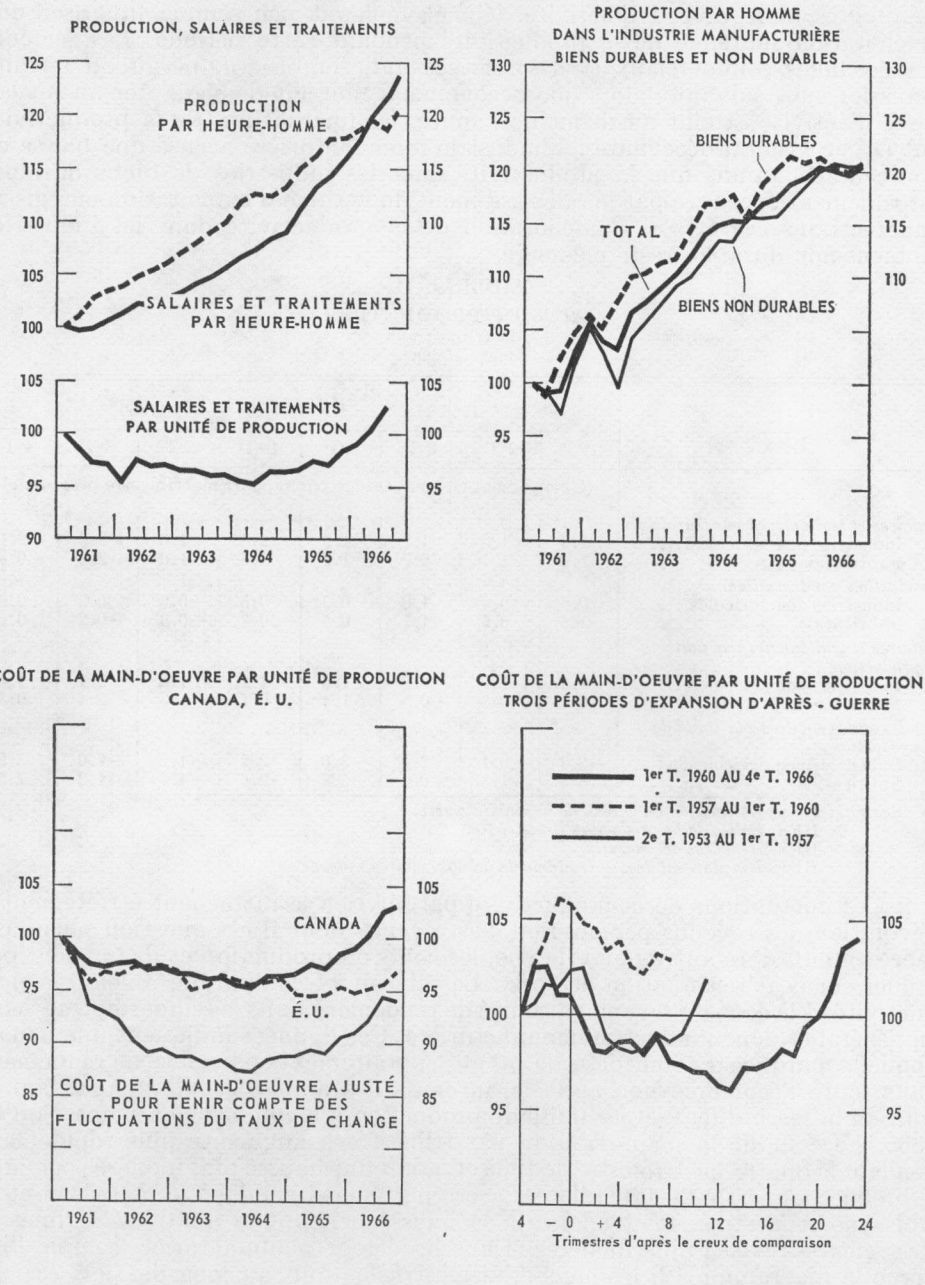
	1965				1966			
	1erT	2eT	3eT	4eT	1erT	2eT	3eT	4eT
	(Changement en pourcentage par rapport au trimestre précédent)							
Mines	0.8	−2.8	3.3	−0.2	1.1	2.8	0.8	1.7
Fabrication	1.5	0.6	1.1	0.5	0.8	−0.3	−0.2	0.5
Biens non durables	—	—	1.5	1.3	1.2	0.5	—	0.1
Biens durables	3.4	1.1	0.9	−0.5	0.4	−0.9	−0.4	0.9
Construction	2.0	1.4	0.7	−4.7	−0.7	1.1	−2.1	−2.8
Transports, entreposage et communications	−0.1	1.9	2.1	1.5	0.5	2.9	−2.1	3.7
Commerce, total	1.3	0.5	1.2	0.9	−1.4	−5.1	2.7	1.6
Gros	5.3	−0.5	1.2	1.2	−3.4	−1.8	1.8	2.0
Détail	−1.3	1.4	1.3	0.3	−0.3	−6.5	3.2	1.1
Finances, assurances et immeuble	−0.5	0.3	—	0.1	1.4	−0.3	0.7	1.1
Services	−1.4	−0.8	−0.4	−1.9	−2.3	−0.9	−0.4	−2.7
Industries commerciales, sauf l'agriculture	0.5	0.3	1.0	0.3	0.2	−0.6	0.2	0.8

SOURCE: Tableaux 11 et 12.

Le tableau de référence 16 et le tableau 13 indiquent les fluctuations de la production réelle par ouvrier, par industrie en fonction des indices employés plus haut. Ces tableaux reflètent une baisse progressive, à partir de 1964, de l'accroissement annuel de la productivité par ouvrier. Une telle tendance traduit l'évolution des effectifs ouvriers expliquée antérieurement, et notamment la hausse nette du nombre de jeunes et de ménagères occupant un emploi. La faible productivité de ces nouveaux ouvriers pendant leurs premiers mois fait baisser la moyenne. En outre, bon nombre d'entre eux travaillent moins d'une semaine complète mais plus que quelques heures seulement. Il faudrait tenir compte aussi du fait que certaines industries maintiennent une réserve de main-d'œuvre qualifiée. De plus, une proportion élevée de la hausse totale de l'emploi a été absorbée par des industries où la productivité par ouvrier est relativement faible. Il est logique d'estimer que ces facteurs réduisent la hausse de la productivité par ouvrier.

GRAPHIQUE 12

COÛT DE LA MAIN-D'OEUVRE ET PRODUCTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE 1961 - 1966



Le tableau 13 indique les fluctuations trimestrielles de la productivité. Ce sont des données préliminaires et il faut considérer toute conclusion comme le reflet d'une tendance générale plutôt que de chiffres précis. Ce tableau indique que l'industrie manufacturière a réussi à maintenir une productivité améliorée même à la fin de 1965 et au début de 1966, lorsque la production et la demande connaissaient leur essor le plus rapide. Toutefois, dans la construction le rythme de progrès et le niveau d'activité déjà élevé n'ont pas semblé favoriser une amélioration soutenue de la productivité pendant cette période. Les secteurs des échanges commerciaux et des services ont, semble-t-il, perdu du terrain. Dans les mois suivants, alors que l'économie s'efforçait de s'adapter au niveau élevé d'activité atteint au début de l'année, les fluctuations de la productivité ont été en général décevantes. L'industrie manufacturière accuse une baisse de pourcentage, tandis que la productivité dans les industries de biens durables est rudement éprouvée par le ralentissement du rythme d'exploitation enregistré dans certains cas et que l'amélioration de la productivité dans les industries de biens non durables reste médiocre.

TABLEAU 14

GAINS ET PRODUCTION

Par trimestres

1965 et 1966

	1965				1966			
	1erT	2eT	3eT	4eT	1erT	2eT	3eT	4eT
	(Changement en pourcentage par rapport au trimestre précédent)							
Salaires et traitements par travailleur								
Industries non agricoles	1.8	1.3	1.7	1.9	1.4	1.0	2.3	2.1
Fabrication	1.9	1.4	0.7	1.9	1.5	1.0	2.2	0.8
Production par travailleur								
Industries non agricoles	0.5	0.3	1.0	0.3	0.6	−0.6	0.2	0.8
Fabrication	1.5	0.6	1.1	0.5	0.8	−0.3	−0.2	0.5
Salaires et traitements par unité de production								
Industries non agricoles	1.3	1.0	0.7	1.6	1.2	1.6	2.1	1.3
Fabrication	0.4	0.8	−0.4	1.4	0.7	1.3	2.4	0.3
Bénéfices des sociétés par unité de production								
Industries non agricoles	−2.8	−0.1	2.4	−3 0	−2.2	−1.2	−7.0	5.9
Fabrication	8.8	−1.3	0.4	−5.7	2.6	−4.4	−11.2	7.5

SOURCE: BFS, *Estimation du revenu de la main-d'œuvre.*
BFS, *Indice de la production industrielle.*
BFS, *Bénéfices des sociétés.*
BFS, *Emploi, salaires et traitements hebdomadaires moyens.*

Ces fluctuations de la productivité par ouvrier se rattachent étroitement à l'évolution des revenus par ouvrier. Les revenus dont il est question plus haut représentent, d'un autre point de vue, les coûts de production et ils finissent par influer sur la détermination des prix. Le tableau 14 compare le revenu, la productivité et le coût du revenu par unité de rendement dans le secteur non agricole en général et dans l'industrie manufacturière. Ces données indiquent une hausse annuelle marquée du coût des salaires et des traitements par unité de rendement dans toute l'économie non agricole au cours des années écoulées; pourtant le coût de la main-d'œuvre par unité de production n'a commencé à monter qu'en 1965. Le coût de la main-d'œuvre par trimestre a augmenté plus rapidement pendant le quatrième trimestre de 1965 et, après une hausse plus modérée pendant le premier trimestre de 1966, il s'est accru nettement pendant le deuxième et le troisième trimestres. La tendance à la hausse pendant le quatrième trimestre s'est encore révélée plus modérée. Dans le secteur manufacturier, comme l'indique le diagramme 12, les hausses trimestrielles tout au long de 1965 étaient inférieures à celles enregistrées dans toute l'économie non agricole. Les gains les plus modestes des deux premiers trimestres de 1966 ont été suivis par une hausse accentuée pendant le troisième trimestre, mais ils n'ont guère varié pendant le

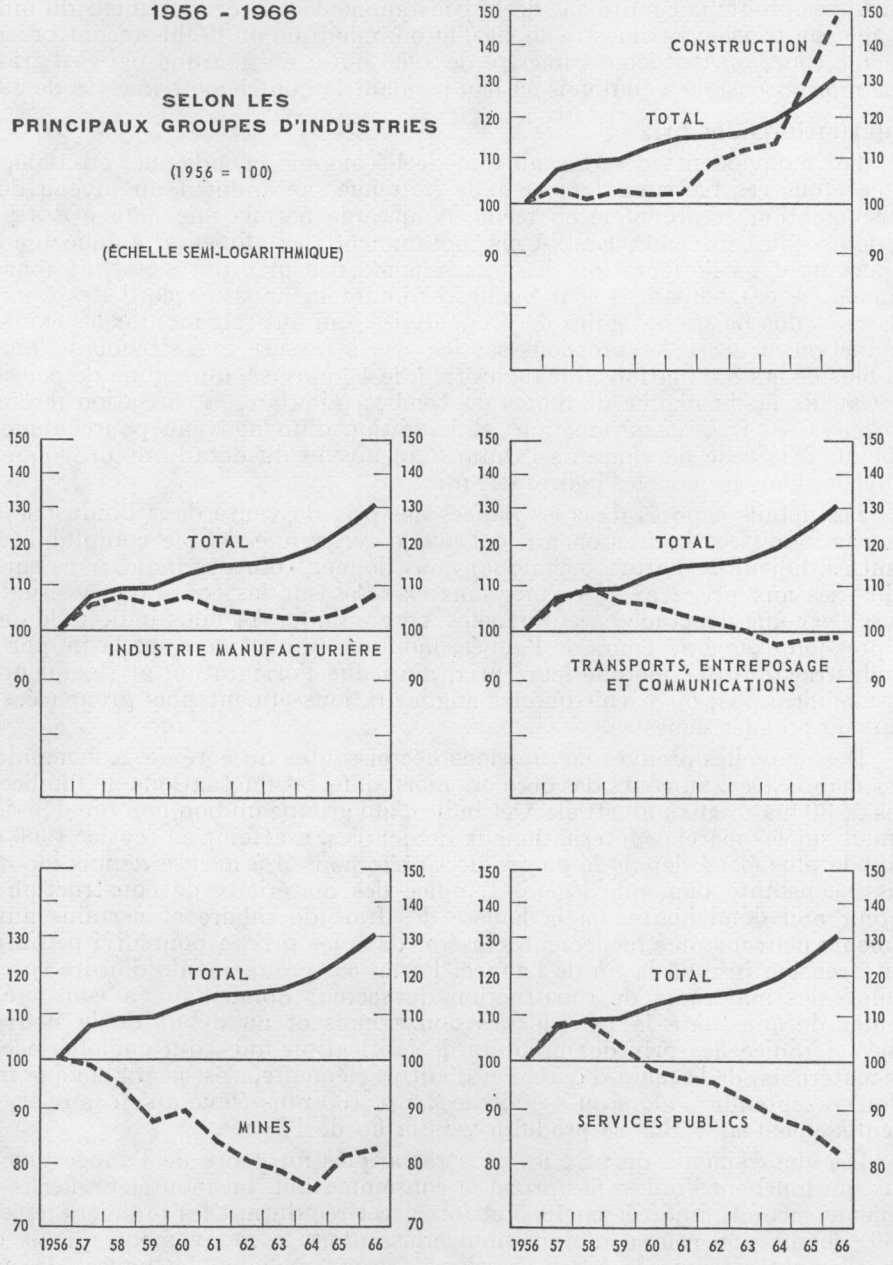
GRAPHIQUE 13

DÉPENSES SALARIALES PAR UNITÉ DE PRODUCTION 1956 - 1966

SELON LES PRINCIPAUX GROUPES D'INDUSTRIES

(1956 = 100)

(ÉCHELLE SEMI-LOGARITHMIQUE)



quatrième. L'augmentation du coût des salaires par unité a donc été, en moyenne, plus rapide dans la dernière partie de l'année et elle reflète, d'une part, les tendances moins favorables de la productivité pendant cette période et, d'autre part, l'accroissement marqué de la rémunération par ouvrier.

On a remarqué une baisse des profits par unité de rendement dans toute l'économie non agricole, soit la différence entre le coût par unité et le prix par unité. Les profits par unité ont fléchi constamment et irrégulièrement du milieu de 1965 au troisième trimestre de 1966 et on remarque un fléchissement brusque dans le cours du troisième trimestre de 1966 qui a été marqué par des grèves. Une reprise sensible a toutefois eu lieu pendant le quatrième trimestre de 1966.

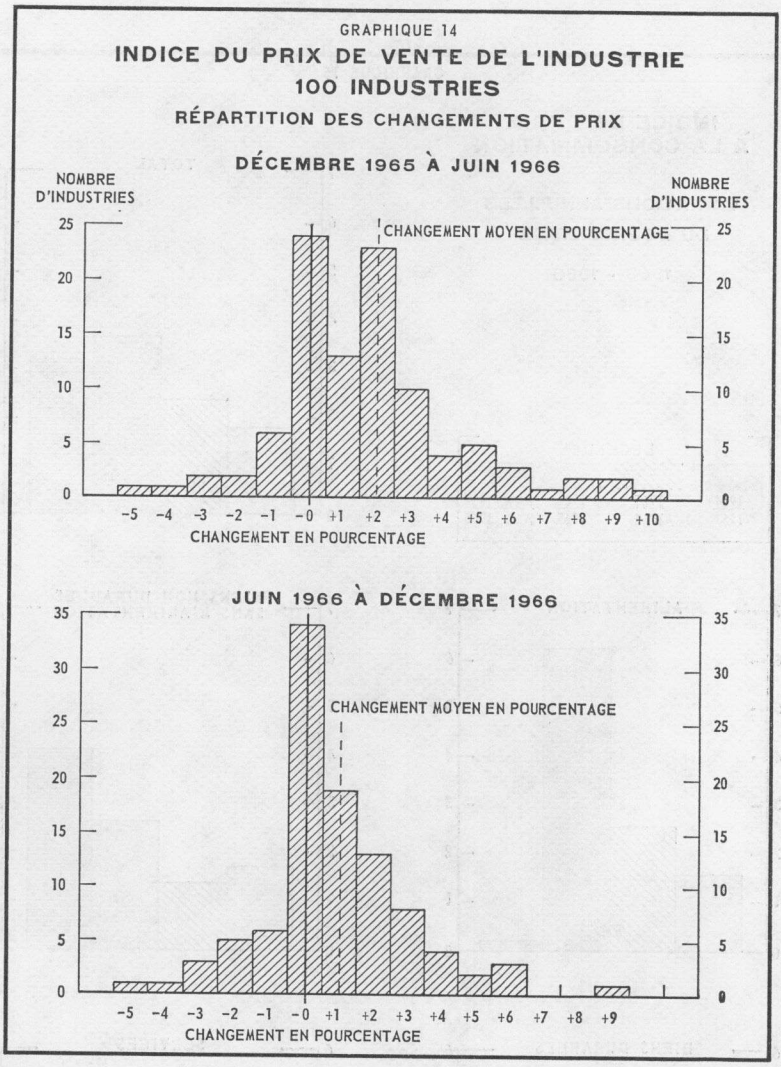
Fluctuations des prix

Les mouvements des prix au sein de l'économie canadienne, en 1966, reflètent tous ces facteurs. La demande soutenue, notamment au niveau de la consommation, a provoqué en même temps que permis une hausse des prix. La hausse des prix aux États-Unis, notamment des aliments, a joué un rôle important dans l'orientation des mouvements des prix qui s'est fait jour au Canada. A ces tendances sont venues s'ajouter la hausse record des taux de salaire et une baisse des gains de productivité, qui ont fait monter les coûts de production et accru les pressions sur les prix à mesure que s'écoulait l'année. En plus de ces fluctuations, l'inauguration, le 1er janvier, du régime de pensions du Canada et du régime de rentes du Québec (ajoutant la cotisation de l'employeur à ses frais de production) et l'addition d'un nouveau pourcentage de 2 points à la taxe de vente de l'Ontario au niveau du détail ont provoqué de nouvelles hausses dans les indices des prix.

Les détails exposés dans les indices des prix de vente dans l'industrie (on n'a pas fondu ces indices en un seul afin d'éviter une double comptabilité et d'autres difficultés d'ordre technique) nous donnent d'utiles indications sur les industries aux prises avec les pressions exercées sur les coûts ou la situation causée par une demande exceptionnelle. Le graphique 14 nous indique le degré de pression exercé au cours de l'année, montrant du même coup la proportion d'industries qui ont modifié leurs prix, ainsi que l'orientation et l'ampleur de ces modifications; on y voit que les augmentations étaient plus prononcées au cours du premier semestre.

Des nouvelles preuves de pressions décroissantes du côté de la demande se sont manifestées, au cours des derniers mois, dans les fluctuations de l'indice de gros de 30 matériaux industriels. Cet indice, qui groupe un bon nombre d'articles vendus sur les marchés internationaux de denrées, a atteint en février 1966 son point le plus élevé depuis la guerre de Corée, mais il a accusé depuis lors une baisse constante bien que légère. L'indice des matériaux de construction du secteur non domiciliaire, où la hausse des frais de salaire et certains autres éléments peuvent plus facilement s'insérer dans les prix, a poursuivi peu à peu son ascension jusqu'à la fin de l'année. Parmi ces groupements d'ordre spécial, l'indice des matériaux de construction du secteur domiciliaire a continué de monter durant toute la période des douze mois et au début de la nouvelle année. L'indice des prix des produits de fabrication finis, qui englobe le coût des matériaux, de la main-d'œuvre et d'autres éléments, s'est accru chaque mois jusqu'en septembre, alors qu'il était de 2.5 p. 100 plus élevé qu'en janvier. Un ralentissement a semblé se produire vers la fin de l'année.

Les changements de prix les plus remarqués au cours de l'année ont été ceux qui touchent l'indice des prix à la consommation. La montée en flèche des aliments surtout, amorcée en 1965 et fort accélérée durant les premiers mois de 1966, devint une source d'inquiétude croissante. Ce mouvement n'était que partiellement attribuable à des pressions d'ordre cyclique. La hausse des produits des bestiaux résultait, au fond, de l'augmentation soutenue de la demande de viande de la part des consommateurs des États-Unis comme du Canada. Bien que la tendance ascendante de la consommation ait surtout résulté de



l'accroissement des revenus, qui a marqué ces dernières années, l'accroissement démographique y était aussi pour beaucoup. Cet accroissement de la consommation s'est produit alors que l'offre était relativement rigide, vu l'impossibilité d'augmenter rapidement le nombre d'animaux à abattre. En outre, la fermeté des marchés d'exportation du grain, ces dernières années, a fait persister la préférence pour la culture des céréales plutôt que pour l'élevage des bestiaux. La forte hausse des prix allait être une conséquence de cette évolution.

Mais les prix d'autres aliments ont aussi monté vivement au cours des premiers mois de 1966. Bon nombre de ces hausses résultaient d'une tentative, de la part des apprêteurs, des grossistes et des détaillants, de faire face à l'augmentation, tant déjà subie qu'à prévoir, des coûts, à un moment où les circonstances semblaient favoriser de tels changements. Ces hausses des aliments ont été le plus marquées au cours du premier trimestre, alors qu'une demande soutenue et des revenus élevés ont créé pendant quelque temps un climat d'inflation, grâce auquel de tels changements dans les prix ne semblaient pas trop menacer la situation concurrentielle des vendeurs. Ces changements particuliers

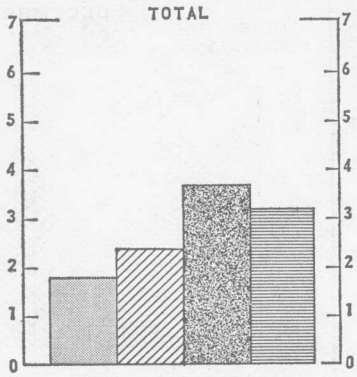
GRAPHIQUE 15

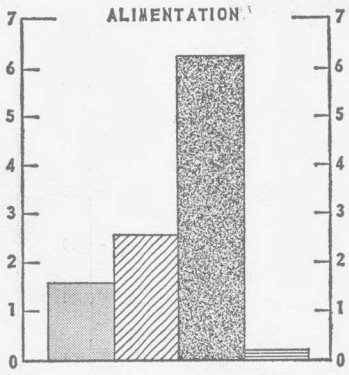
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

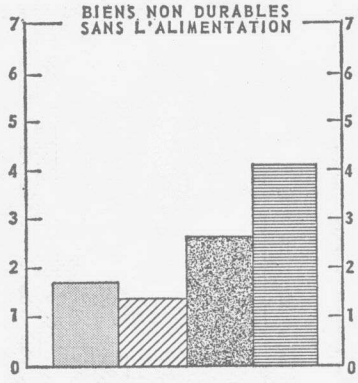
VARIATIONS ANNUELLES DU POURCENTAGE

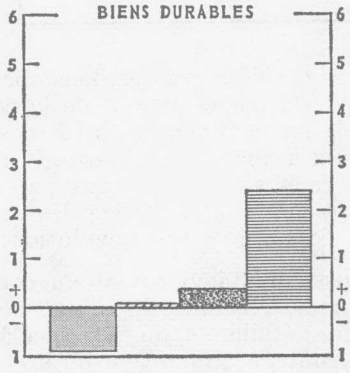
1963 - 1966

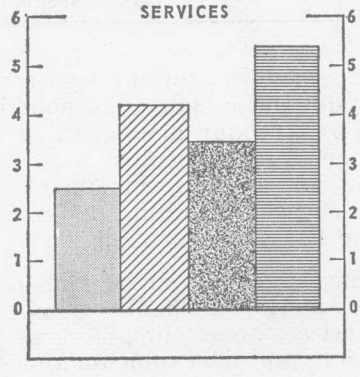












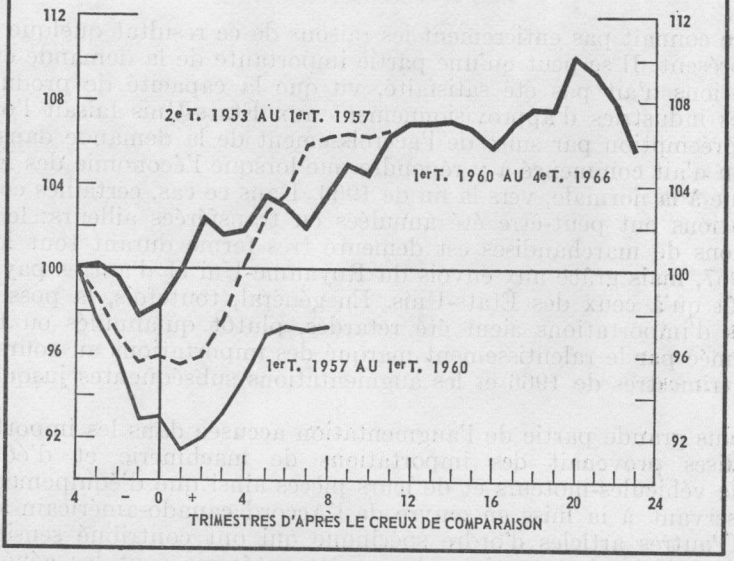
étaient donc partiellement indépendants des pressions de la demande et partiellement causés par la hausse des prix. La hausse du coût des salaires, l'élément le plus important des prix des services, a été une des principales causes de la montée soutenue du prix des services à la consommation.

Les prix à la consommation autres que ceux des aliments, comme on peut le voir dans l'indice des prix à la consommation, ont subi les répercussions des modifications d'impôt, notamment la hausse de la taxe de vente imposée, au printemps, dans la province la plus peuplée, et également de l'augmentation soutenue des impôts fonciers dans la plupart des municipalités. Ces modifications d'impôt, tout en haussant les prix à la consommation, ne sont pas en soi une preuve de pressions d'ordre cyclique. Le relèvement des taux d'intérêt sur les hypothèques domiciliaires finissent toutefois par figurer dans l'indice comme partie du prix qu'on paie pour posséder sa maison. Ce phénomène d'ordre cyclique s'est produit au cours de l'année 1966.

GRAPHIQUE 16

MOUVEMENTS DES PRIX
AU COURS DES RÉCENTES PÉRIODES D'EXPANSION

30 MATIÈRES INDUSTRIELLES



Le ralentissement du taux d'augmentation des prix, enregistré au cours de la dernière partie de l'année, traduisait l'atténuation du climat d'inflation et y contribuait en même temps. Ce changement de rythme se remarque surtout dans le mouvement des indices implicites des prix des dépenses nationales brutes et de leurs éléments composants, qui ont monté brusquement durant toute la première partie de l'année, mais enregistré par la suite des augmentations trimestrielles moins vives (tableau de référence 20). Pour l'ensemble de l'année, le dégonfleur des dépenses nationales brutes a augmenté de 4.6 p. 100, comparativement à 2.8 p. 100 au cours de l'année précédente. Il y a lieu de signaler que la comparaison d'une année à l'autre, relativement au quatrième trimestre, s'établissait à 4.9 p. 100. Les relèvements automatiques de salaire dans bon nombre d'industries et le niveau insatisfaisant de la productivité actuelle dans l'ensemble de l'économie non agricole laissent prévoir, néanmoins, une hausse soutenue des coûts en salaire par unité, pour les prochains mois, et par conséquent une augmentation continue mais plus modérée du niveau général des prix.

Importations de biens et de services

Bien que certains éléments de force dans les exportations du Canada, en 1966, aient eu leurs contreparties aux comptes des importations, l'augmentation de 13.2 p. 100 dans le total des importations de biens et de services[1] ne l'emportait pas beaucoup sur celle de 1965 (12.3 p. 100) et était légèrement inférieure à celle d'une période de pression sensiblement moins considérable exercée sur les ressources nationales, en 1964, où elle s'établissait à près de 14 p. 100. En outre, à elle seule, l'augmentation des importations de marchandises était à peu près la même chaque année, soit 14.5 p. 100 en 1965 et 14.6 p. 100 en 1966. Les décaissements à l'étranger pour des services ont augmenté d'un peu plus de 10 p. 100, contre un peu moins de 8 p. 100 en 1965.

Cette tendance pratiquement rectiligne dans les importations n'était pas vraiment proportionnée au rythme fort accéléré de l'expansion dans l'économie du pays. Les importations n'ont pas augmenté comme on aurait pu s'y attendre, en se fondant sur leur allure au cours de précédentes périodes de pression très considérable sur les ressources nationales. Même si l'on tient compte, comme il se doit, des problèmes posés par les rajustements saisonniers résultant des nouvelles orientations prises par les échanges commerciaux ces dernières années, les importations de marchandises, surtout, n'ont marqué qu'une tendance relativement légère à la hausse depuis octobre 1965 jusqu'à la fin de septembre 1966.

On ne connaît pas entièrement les raisons de ce résultat quelque peu inattendu à présent. Il se peut qu'une partie importante de la demande en matière d'importations n'ait pas été satisfaite, vu que la capacité de production des principales industries d'approvisionnement aux États-Unis faisait l'objet d'un droit de préemption par suite de l'accroissement de la demande dans ce pays, et que l'on n'ait commencé à y répondre que lorsque l'économie des États-Unis est revenue à la normale, vers la fin de 1966. Dans ce cas, certaines commandes d'importations ont peut-être été annulées ou transférées ailleurs; le total des importations de marchandises est demeuré très ferme durant tout le mois de février 1967, mais grâce aux envois du Royaume-Uni et d'autres pays d'outremer plutôt qu'à ceux des États-Unis. En général, toutefois, la possibilité que les envois d'importations aient été retardés, plutôt qu'annulés ou transférés, est confirmée par le ralentissement marqué des importations au cours des trois premiers trimestres de 1966 et les augmentations subséquentes jusqu'au début de 1967.

La plus grande partie de l'augmentation accusée dans les importations de marchandises provenait des importations de machinerie et d'équipement, surtout de véhicules-moteurs et de leurs pièces ainsi que d'équipement de production servant à la mise en œuvre de l'Accord canado-américain sur l'automobile. D'autres articles d'ordre spécifique qui ont contribué sensiblement à l'augmentation des importations dans cette catégorie sont les générateurs et moteurs électriques, les tracteurs sur roues, les navires et embarcations, les avions et pièces d'avions, les calculatrices électroniques et d'autre matériel et équipement de bureau.

Les marchés de l'automobile, aux États-Unis comme au Canada, ont fléchi quelque peu au cours de l'année, bien que le commerce bilatéral d'automobiles et de pièces ait considérablement augmenté. En dépit d'une production accrue de véhicules commerciaux, la baisse des importations canadiennes de fer et d'acier, en particulier de tôles, de feuilles et de bandes d'acier, peut être attribuée en partie à un nivellement de la production de voitures au cours de l'année. Les importations de profilés de construction et de palplanches d'acier ont également subi le contrecoup de la tendance dans la construction non domiciliaire, mais les achats canadiens de tuyaux et de tubes et de certains autres produits en fer ou en acier ont été considérablement plus élevés, ce qui fait que

[1] Estimation provisoire fondée sur la balance des paiements, qui inclut les décaissements à l'étranger pour des successions et des fonds d'émigrants; fondée sur les comptes nationaux, et à l'exception de ces fonds, l'augmentation était de 13.6 p. 100.

la réduction nette des importations de fer et d'acier n'a eu qu'une importance modérée. Au chapitre des combustibles, les importations de houille et autres substances bitumineuses ont marqué des augmentations sensibles par rapport à 1965, mais la production de pétrole brut étranger a baissé pour la troisième année consécutive, phénomène qui s'est traduit dans le volume moins élevé des importations provenant du Venezuela. Les métaux et minerais non ferreux, surtout l'aluminium et le nickel, constituent un autre groupe de produits dont l'importation accusait de fortes augmentations.

TABLEAU 15
RÉPARTITION DES IMPORTATIONS[1]
(en millions de dollars)

	1964	1965	1966	Variation de 1965 à 1966	
				en millions de dollars	Pourcentage
Fruits et légumes	289	304	315	+ 11	+ 3.6
Autres produits agricoles et de la pêche	636	596	635	+ 39	+ 6.5
Fibres, tissus et textiles	509	526	535	+ 9	+ 1.7
Fer, acier et leurs produits	545	666	629	− 37	− 5.6
Houille, pétrole et leurs produits	547	622	635	+ 13	+ 2.1
Autres métaux, minéraux et leurs produits	417	479	584	+105	+21.9
Produits forestiers	157	172	169	− 3	− 1.7
Substances chimiques et leurs produits	463	524	550	+ 26	+ 5.0
Machines	1,211	1,372	1,575	+203	+14.8
Véhicules automobiles et pièces	818	1,125	1,581	+456	+40.5
Autre outillage	980	1,202	1,473	+271	+22.5
Produits divers	915	1,046	1,187	+141	+13.5
Total des importations	7,488	8,633	9,867	+1,234	+14.3

[1] Selon le *Commerce extérieur du Canada.*

L'augmentation des importations de produits agricoles a surtout porté sur la viande et les produits laitiers, les œufs et le miel, mais elle a été partiellement compensée par une diminution de la valeur des importations de sucre brut. La réduction des achats de coton a atténué l'augmentation des importations de fibres, de tissus et de textiles. Du point de vue géographique, la majeure partie des importations du Canada en 1966 provenait des États-Unis.

L'augmentation des décaissements dans la majorité des transactions invisibles (les «importations» de services, y compris l'utilisation de capitaux étrangers) n'a généralement pas été plus rapide qu'en 1965, et beaucoup moins rapide qu'en 1964, année particulièrement caractérisée par l'accroissement sensible des versements relatifs au service des capitaux. L'an dernier, les versements d'intérêts et de dividendes se sont élevés globalement de 10 p. 100, mais l'augmentation des paiements d'intérêts a dépassé considérablement celle des versements de dividendes. La diminution de la rentabilité des sociétés commerciales a pu contribuer à l'accroissement plus lent des versements de dividendes, mais, étant donné la domination accentuée des sociétés commerciales canadiennes par des non-résidents, il y a longtemps qu'on ne peut établir de relation précise entre la rentabilité courante et les distributions aux actionnaires non résidents. Il est sûr que la tendance des dernières années a été considérablement faussée par l'irrégularité des versements de dividendes aux États-Unis, qui a contribué à une augmentation de près de 24 p. 100 des décaissements en provenance du Canada pour le versement de dividendes en 1964, suivie d'augmentations de $3\frac{1}{2}$ p. 100 seulement en 1965 et de $7\frac{1}{2}$ p. 100 en 1966.

Les versements relatifs à «toutes les autres» opérations courantes ont aussi accusé un accroissement de quelque 10 p. 100, en partie attribuable aux frais de publicité connexes à l'Expo '67. L'augmentation des versements d'indemnités de déplacement a été beaucoup plus sensible, pour atteindre près de 18 p. 100;

toutefois, la majoration des versements sur le transport ferroviaire et maritime des marchandises a à peine dépassé 2 p. 100, malgré l'augmentation appréciable du commerce extérieur global du Canada en marchandises.

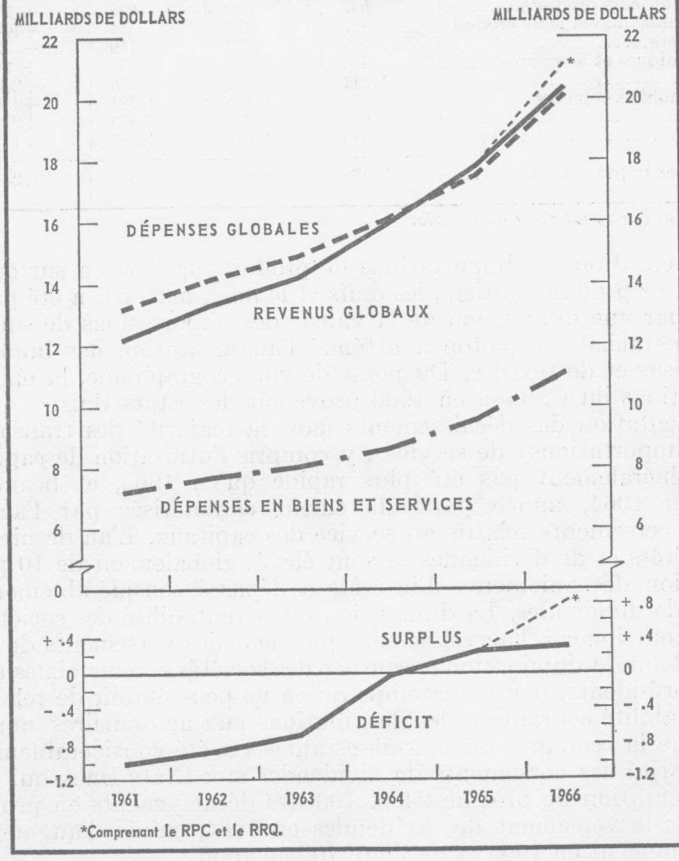
Cependant, les participations officielles qui ont presque doublé, pour passer de 92 millions de dollars en 1965 à 167 millions en 1966, constituent le principal facteur individuel de l'accélération enregistrée dans les versements relatifs aux transactions invisibles. Une importante partie de cette augmentation est attribuable au don de blé d'une valeur de 60 millions de dollars à l'Inde. Comme il s'est agi d'un don en nature, une augmentation analogue a été enregistrée dans les exportations de marchandises.

SECTEUR PUBLIC

La présente rubrique groupe les opérations du gouvernement sur la base des comptes nationaux et pour l'année civile, pour permettre les comparaisons avec d'autres éléments de l'économie.

GRAPHIQUE 17

SECTEUR GOUVERNEMENTAL
REVENUS ET DÉPENSES
1961 - 1966



Lorsque la situation économique a émergé du point inférieur du cycle, au début de 1961, le taux d'accroissement des revenus du gouvernement était sensiblement inférieur à celui des dépenses. Il en est résulté que le déficit de l'ensemble du secteur public a continué d'augmenter pour atteindre, cette année-

là, presque un sommet d'après-guerre de 1,005 millions de dollars. Avec l'accélération de l'expansion, les revenus ont dépassé les dépenses, les années suivantes, et, en 1965, la situation fiscale de l'ensemble du secteur public a accusé un excédent de 246 millions de dollars. Le secteur municipal a continué à enregistrer des déficits annuels de quelque 400 millions de dollars jusqu'en 1964 alors qu'ils sont montés à plus de 500 millions. La demande accrue d'écoles, de rues, d'égouts et d'autres installations auxiliaires, engendrée par l'expansion, a été satisfaite grâce aux revenus municipaux additionnels provenant des taxes et des transferts plus importants de la part des gouvernements provinciaux.

Le tableau suivant expose la situation des revenus et des dépenses par échelon de gouvernement.

TABLEAU 16

REVENUS, DÉPENSES ET POSITION FISCALE, PAR ÉCHELON DE GOUVERNEMENT

(Selon les comptes nationaux)

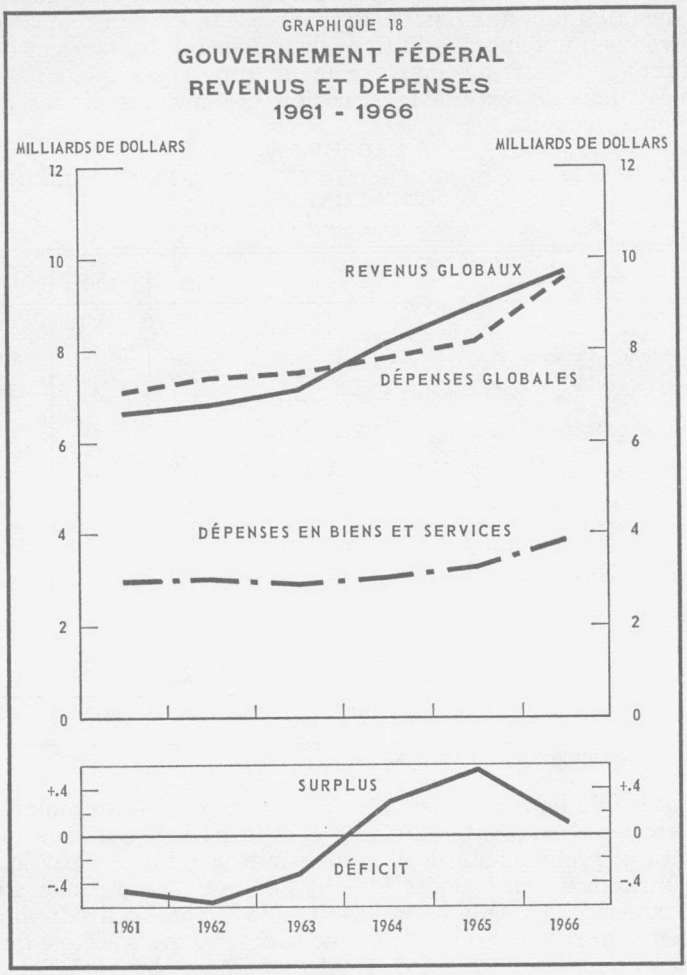
—	1961	1964	1965	1966
	(en millions de dollars)			
Gouvernement fédéral—Revenus	6,668	8,187	8,973	9,721
Dépenses	7,129	7,891	8,405	9,597
Excédent (+) ou déficit (−)	−461	+296	+568	+124
Gouvernements provinciaux—Revenus	3,709	5,417	6,336	7,293
Dépenses	3,837	5,296	6,084	7,263
Excédent (+) ou déficit (−)	−128	+121	+252	+ 30
Municipalités—Revenus	2,707	3,642	3,945	4,427
Dépenses	3,123	4,080	4,519	5,015
Excédent (+) ou déficit (−)	−416	−438	−574	−588
Régime de pensions du Canada	—	—	—	531
Régime de rentes du Québec	—	—	—	183
Total[1]—Revenus	11,099	14,697	16,373	18,780
Dépenses	12,104	14,718	16,127	18,500
Excédent (+) ou déficit (−)	−1,005	−21	+246	+280

[1]Sauf les transferts intergouvernementaux.

Vu la nature de leur base, les revenus fédéraux et, à un moindre degré, les revenus provinciaux évoluent selon une courbe périodique. Plus du quart des revenus fédéraux proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers qui, à cause de la structure des exonérations et des taux, accuse une augmentation procentuelle supérieure à celle de la base fiscale à laquelle il s'applique. D'autre part, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui représente également une importante source de fonds, traduisent les variations des marges et du niveau des bénéfices à mesure qu'évolue l'expansion économique. En outre, le gouvernement fédéral perçoit des revenus considérables provenant des taxes de vente et d'accise et des droits de douane imposés à l'importation sur les achats périodiques de biens durables servant à la consommation ou aux placements. Il faut toutefois remarquer que les variations annuelles des revenus durant cette période ont également été touchées par l'application progressive des taxes de vente sur les matériaux de construction ainsi que sur les machines et l'outillage de production et, à l'échelon des provinces et des municipalités, par les majorations de la taxe de vente et de la taxe sur l'essence et la propriété foncière.

Au cours de cette période, ces divers éléments ont transformé le déficit du gouvernement fédéral, qui était de 461 millions de dollars en 1961, en un excédent de 296 millions en 1964 (sur la base des comptes nationaux). A la fin du second trimestre de 1965, l'excédent atteignait, à un rythme annuel, corrigé d'après les variations saisonnières, environ 680 millions. Même si l'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit, à compter du 1er juillet 1965, d'un chiffre

équivalent à 10 p. 100 de l'impôt de base, sous réserve d'une réduction maximum de $600 pour une période de douze mois, la fermeté de la demande a été telle que les gains en recettes fiscales indirectes et le revenu d'autres sources ont compensé les réductions au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers. A tout prendre, l'excédent des recettes fédérales est demeuré à peu près stable le reste de l'année.



Toutefois, à compter du quatrième trimestre de 1965, l'excédent fédéral a accusé, sur la base des comptes nationaux, une baisse de 240 millions de dollars; il est tombé au taux annuel de 416 millions au cours du premier trimestre de 1966, est arrivé à 280 millions au cours du deuxième trimestre et à 164 millions au cours du troisième; au cours du quatrième trimestre[1], on enregistrait un déficit de plus de 300 millions de dollars. La baisse enregistrée au cours du premier trimestre est attribuable à un certain nombre de facteurs. Au début de 1966, les paiements au titre de la sécurité de la vieillesse se sont accrus sensiblement, l'âge d'admissibilité ayant passé de 70 à 69 ans. Au cours du même trimestre, la somme globale versée sous forme de prime de rengagement au personnel militaire, augmentait les dépenses au titre de la défense. Du côté des revenus, l'abattement de base accordé aux provinces au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers est passé de 21 à 24 points de pourcentage.

(1) Ce déficit est en partie attribuable au redressement saisonnier des paiements intérimaires aux chemins de fer.

Au cours des autres trimestres de 1966, l'augmentation des revenus n'a pu suivre celle des dépenses. Cet état de choses est attribuable à un certain nombre de facteurs particuliers. Au cours du deuxième trimestre, par exemple, les revenus provenant de l'impôt direct sur le revenu des particuliers ont baissé, partiellement à cause d'un transfert de remboursement d'impôt du premier au deuxième trimestre. Au cours du trimestre suivant, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté brusquement par suite de l'entrée en vigueur d'un taux d'imposition accru mais l'augmentation a été neutralisée jusqu'à un certain point par suite de la réduction des obligations au chapitre de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales et de la réduction des revenus de placement. L'accroissement des dépenses au cours du troisième trimestre tient aussi aux versements plus élevés concernant l'aide accordée aux pays étrangers et aux subventions aux universités. D'autres facteurs particuliers sont entrés en ligne de compte au cours du quatrième trimestre: versements intérimaires plus élevés aux chemins de fer, majorations de soldes des militaires.

Au début de 1966, dans l'ensemble du secteur public, l'excédent, à l'échelon fédéral (sur la base des comptes nationaux), a passé de 400 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 1965 à près de 544 millions au cours du premier trimestre de 1966, grâce aux cotisations provenant du régime de pensions du Canada et du régime de rentes du Québec, sans prestations à verser la première année. Il était alors évident que les pressions exercées sur l'économie en général et le boom des investissements en particulier créaient un climat d'inflation au sein d'une économie fonctionnant déjà presque à plein rendement. Aussi, le ministre des Finances a-t-il songé à présenter un certain nombre de mesures restrictives dans son exposé budgétaire du printemps.

L'exposé budgétaire du printemps, compte tenu de ces changements et d'autres, prévoyait un excédent de 455 millions de dollars pour 1966–1967, sur la base des comptes nationaux et exception faite de l'impôt remboursable. Vers la fin de 1966, les pressions excessives qu'exerçait la demande s'étaient atténuées. C'est surtout parce que les dépenses étaient plus élevées que ne l'avait prévu l'exposé budgétaire du printemps, que l'excédent s'est avéré sensiblement inférieur à ce qu'on s'attendait. Le 19 décembre, on présentait un budget supplémentaire et des mesures pour financer le programme du «supplément de revenu garanti» pour les pensionnés nécessiteux, qui venait de faire l'objet d'une mesure législative. En passant la situation en revue à l'époque, il a été décidé, compte tenu des changements survenus depuis le mois de mars, que les dispositions à prendre devaient être économiquement neutres et équilibrer les dépenses relatives au supplément de revenu garanti et les recettes accrues. En conséquence, les impôts furent majorés de 290 millions par année pour financer le coût prévu du nouveau programme.

On a constaté en outre que les besoins en espèces du gouvernement, pour les prêts, les investissements et les postes budgétaires, dépassaient ce qui avait été prévu dans le budget du 29 mars 1966. A l'époque, le ministre avait escompté que, pour l'année 1966–1967, les besoins budgétaires s'élèveraient à 150 millions, plus une somme de 350 millions pour les opérations non budgétaires, comme les prêts, les placements, les avances, et ainsi de suite, abstraction faite des revenus provenant de l'impôt remboursable. En décembre, les dépenses dépassant les prévisions, le déficit budgétaire s'élevait à 340 millions. Du côté non budgétaire, les besoins en espèces s'étaient également accrus de 150 millions, par rapport à ce qui avait été prévu, surtout à cause de prêts directs accrus à l'habitation.

A cause des récentes modifications apportées aux revenus fédéraux, les trois quarts de l'augmentation de 748 millions, par rapport à 1965, sont attribuables aux revenus plus élevés provenant de l'impôt direct sur le revenu des particuliers et aux taxes de ventes indirectes. Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté par suite de l'accroissement du revenu des travailleurs et du rétablissement, en juin 1966, d'une bonne part du dégrèvement accordé l'année précédente. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la hausse de l'abattement de base aux provinces et,

jusqu'à un certain point, par le fait que les cotisations au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec sont déductibles aux fins de l'impôt.

Les impôts fédéraux et les autres impôts indirects ont augmenté en 1966 de 10.2 p. 100, taux d'augmentation légèrement inférieur à celui des années précédentes. Le fait s'explique en partie par une baisse du taux d'augmentation des dépenses pour les biens durables et la construction domiciliaire, et aussi par l'application progressive, les années précédentes, de la taxe de vente sur les matériaux de construction et sur les machines et l'outillage de production.

Du côté des dépenses, les déboursés globaux du gouvernement fédéral ont augmenté de près de 14.2 p. 100, ce qui représente un taux de croissance légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Sur une augmentation totale de 1,192 millions, à peu près la moitié est attribuable à de plus forts achats de biens et de services. Le poste des traitements et salaires, l'élément individuel qui contribue le plus à l'augmentation, a augmenté de 13.1 p. 100, à cause principalement de la majoration des taux de traitements et de salaires.

Les autres facteurs de croissance ont été, notamment, une aide internationale accrue, les primes de rengagement, le relèvement de la solde et des indemnités dans les services armés, ainsi que des contributions spéciales versées aux comptes de pension de retraite à la suite des majorations de traitement. Toutefois, on doit noter que ce dernier élément correspond à un rajustement actuariel et n'a pas entraîné de décaissement pendant la période à l'étude.

Les transferts à d'autres niveaux de gouvernement ont augmenté de 232 millions, soit de 16.3 p. 100, surtout par suite de versements accrus aux provinces en vertu des arrangements relatifs au partage d'impôts et de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle.

Les transferts aux particuliers ont accusé une hausse de 7.0 p. 100, dont les deux tiers ont été occasionnés par l'augmentation des paiements de la sécurité de la vieillesse et, dans une certaine mesure, par la réduction de l'âge d'admissibilité à ces paiements. Quant au solde, il se répartit entre divers postes, le plus considérable correspondant au versement aux universités d'une subvention par tête qui a été majorée de $2 à $5. Le service de la dette publique s'est alourdi de 9.4 p. 100, tandis que les virements aux entreprises commerciales ont été de 5.1 p. 100 plus élevés, principalement à cause de subventions supérieures accordées aux chemins de fer.

En 1966, la position financière nette des gouvernements provinciaux et municipaux à l'égard des comptes nationaux a également décliné. Les dépenses provinciales et municipales ont augmenté de 15.4 p. 100, alors qu'elles s'étaient accrues de 13.3 p. 100 en 1965, et cependant l'accroissement des revenus a été en 1966 d'une fraction inférieure à ce qu'il avait été l'année précédente. Par conséquent, le secteur des gouvernements provinciaux et municipaux a accusé en 1966, à l'égard des comptes nationaux, un déficit de 558 millions comparativement à des déficits de 360, 317 et 322 millions en 1963, 1964 et 1965, respectivement.

En 1966, d'autre part, les revenus provinciaux ont augmenté de 15 p.100 et ont atteint 7,293 millions de dollars. L'impôt direct des particuliers, qui représentait un cinquième du revenu provincial, a monté d'environ un quart, surtout à cause d'une hausse de 36 p. 100 dans les rentrées à la suite d'un virement du gouvernement fédéral aux provinces du produit d'un abattement supplémentaire de 3 points de pourcentage. Les impôts indirects ont augmenté de près de 15 p. 100, surtout à cause d'une majoration de 18 p. 100 s'appliquant à l'essence, et des recettes provenant de la taxe de vente au détail. La situation traduit un élargissement de l'assiette de la taxe de vente au détail dans le Québec, une hausse de 2 p. 100 de cette même taxe en Ontario, ainsi qu'une majoration de la taxe sur l'essence en Ontario et en Saskatchewan. Des transferts additionnels ont fait que les virements du gouvernement fédéral en leur faveur représentent maintenant à peu près 20 p. 100 des revenus des gouvernements provinciaux.

Les dépenses pour les biens et les services, qui constituent plus d'un tiers des décaissements des gouvernements provinciaux, ont augmenté presque du quart, surtout à cause d'un accroissement rapide des dépenses en immobilisations des provinces. La situation était particulièrement évidente au cours du troisième trimestre, qui a été marqué d'un brusque mouvement ascendant, attribuable surtout à de soudaines immobilisations pour la construction de routes, dans certaines provinces. Les virements au bénéfice des personnes se sont accrus de 16 p. 100 et témoignaient de l'augmentation considérable des subventions aux institutions non commerciales; celles-ci, aux fins des comptes nationaux, entrent dans le secteur des particuliers. Cette hausse reflétait, une fois encore, l'accroissement des déboursés que les gouvernements provinciaux consacrent à la santé et à l'éducation. Enfin, les virements effectués par les provinces aux municipalités ont augmenté de presque 18 p. 100 par suite d'un relèvement sensible des subventions aux commissions scolaires et aux initiatives d'ordre général.

En 1966, les gouvernements municipaux ont, au chapitre des comptes nationaux, accusé un déficit de 588 millions de dollars, légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Leurs revenus ont augmenté de 12 p. 100 et ont atteint 4,427 millions, tandis que les dépenses montaient de 11 p. 100 pour atteindre 5,015 millions. Les impôts indirects, qui, au niveau municipal, représentent en grande partie des impôts fonciers, ont augmenté de plus de 7 p. 100.

Les dépenses des municipalités pour les biens et les services, qui correspondent à plus des neuf dixièmes de l'ensemble de leurs déboursés, ont dépassé de 11 p. 100 celles de l'année précédente. Dans le secteur des traitements et des salaires, les gouvernements municipaux, y compris les autorités scolaires, ont dû dépenser 9 p. 100 de plus, et dans celui des constructions, des machines et de l'équipement, 24 p. 100 de plus.

BALANCE DES PAIEMENTS

Compte courant

Traditionnellement, le déficit du Canada, au chapitre des transactions internationales courantes, a servi de baromètre; tendant à monter pendant les périodes d'expansion économique et à baisser quand le taux de croissance diminuait, il indiquait quand il fallait recourir aux ressources extérieures. C'est que, en somme, l'importation est très sensible aux variations du revenu et aux pressions qui s'exercent sur les ressources nationales. Toutefois, l'effet de l'importation sur la balance globale des comptes courants est atténué par une augmentation assez régulière des paiements relatifs au service des entrées antérieures de capitaux. Au début de la période actuelle d'expansion économique, on aurait pu croire que la balance du compte courant allait, suivant les données du passé, accuser un certain déséquilibre. Mais ce n'a pas été le cas et il n'est pas possible de rattacher l'évolution récente de la balance des paiements aux tendances de la demande sur le marché intérieur.

Plusieurs facteurs ont amené cette situation. Quand le niveau de chômage était très élevé, de 1957 à 1961, une partie considérable de la capacité nationale de production n'était pas employée; c'est ce qui fait qu'une demande accrue de biens et de services ait pu être satisfaite par la production intérieure plutôt que par l'importation. De même, au début de la présente période d'expansion, les importations ont été touchées par la dévaluation du dollar canadien en 1962, et brièvement par l'imposition, la même année, de surtaxes d'urgence à l'importation. Les importations n'ont commencé à s'accélérer qu'à la fin de la période d'expansion, alors que le potentiel du marché intérieur avait fléchi et que de plus grandes ressources étaient consacrées à l'investissement, qui comporte un fort élément d'importation. D'autre part, les exportations furent particulièrement stimulées par la dévaluation du dollar en 1962 et par les ventes de blé à l'URSS et à la Chine continentale, grâce aux contrats à long terme; les expéditions de pointe ont eu lieu en 1964. L'excédent commercial atteignit en 1964 un sommet de 701 millions de dollars.

En ce qui concerne les transactions n'intéressant pas les marchandises, les recettes ont commencé, en 1960, à augmenter plus rapidement que les versements, surtout dans le cas du tourisme et du transport par terre et par eau, ainsi que des successions et fonds des immigrants. Cette hausse a servi à réduire de beaucoup le taux de croissance du déficit des transactions pertinentes et conduit réellement à un fléchissement absolu en 1962 et en 1963. L'effet net de ces facteurs a été de diminuer le déficit du compte courant de 928 millions de dollars en 1961 à 424 millions en 1964, bien que l'économie soit entrée dans une période d'expansion vigoureuse. Le renversement de situation en 1965 est résulté d'une pause dans les expéditions de blé qui a réduit la croissance des exportations à 6.2 p. 100, alors que les importations ont augmenté de 14.5 p. 100. Ces dernières ont résulté en partie de la pression croissante exercée sur les ressources et en partie des conséquences de l'accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile, qui a entraîné un accroissement de leur exportation et importation. La contraction de l'excédent commercial qui en est résultée a été accompagnée d'une hausse du déficit des transactions n'intéressant pas les marchandises (quoique le taux de croissance des recettes ait continué d'excéder celui des versements), et cela a produit un déficit dans le compte courant qui a excédé 1 milliard de dollars pour 1965.

Les exportations et importations de marchandises et de services en 1966 ont déjà été étudiées comme éléments distincts de l'offre et la demande au sein de l'économie nationale. On se souviendra que, dans ni l'un ni l'autre de ces cas, la situation de 1966 a été tout à fait conforme à l'expérience cyclique. Même à part le blé et les automobiles, les exportations ont fait preuve d'une force considérable par suite de la pression de la demande aux États-Unis, pression qui s'est répercutée en partie sur l'économie canadienne. D'autre part, l'augmentation des importations canadiennes a été moindre qu'on pouvait être en mesure de s'y attendre à la lumière des fortes pressions exercées par la demande au Canada.

Pour toute l'année 1966, les exportations de marchandises ont augmenté de plus de 17 p. 100, tandis que les importations se sont accrues de moins de 15 p. 100. L'excédent du commerce des marchandises s'est élevé à 380 millions de dollars pour l'année, par comparaison à 118 millions en 1965. On a signalé plus tôt que les renseignements actuels ne peuvent pas expliquer complètement la raison de l'augmentation relativement modeste des importations pendant une année où les pressions exercées par la demande ont été extraordinaires. Cependant, les exportations de marchandises ont profité des circonstances spéciales touchant le blé et le commerce des produits de l'industrie automobile. A part ces circonstances spéciales, le commerce des autres marchandises qui s'équilibrait presque en 1965 a accusé un déficit d'environ 100 millions de dollars en 1966. Il faut toutefois se souvenir qu'un niveau plus élevé d'exportations de blé engendre des revenus dont une partie est dépensée pour les articles importés, y compris les machines agricoles. De plus, le commerce beaucoup plus élevé des pièces d'automobiles, dans les deux sens, a entraîné des hausses importantes dans les importations de biens d'équipement par l'industrie automobile. Aussi, on ne saurait considérer les recettes additionnelles provenant des ventes de blé et du commerce des produits de l'automobile comme un gain net de la balance des marchandises qui n'a subi aucune réduction par suite d'importations supplémentaires.

L'ensemble des gains de la balance commerciale en 1966 a été réduit en partie par la nouvelle hausse dans le déficit des transactions invisibles. Cependant, comme on l'a déjà laissé entendre, elle n'est pas large la mesure de cette détérioration qui peut être réellement décrite comme cyclique. La balance des successions et fonds des immigrants, qui ne constitue pas d'ailleurs un élément du revenu national et des comptes de dépenses, a fait voir une nouvelle amélioration sensible grâce à une forte augmentation des revenus et à un fléchissement réel des versements. Le taux de l'émigration vers les États-Unis a fléchi fortement

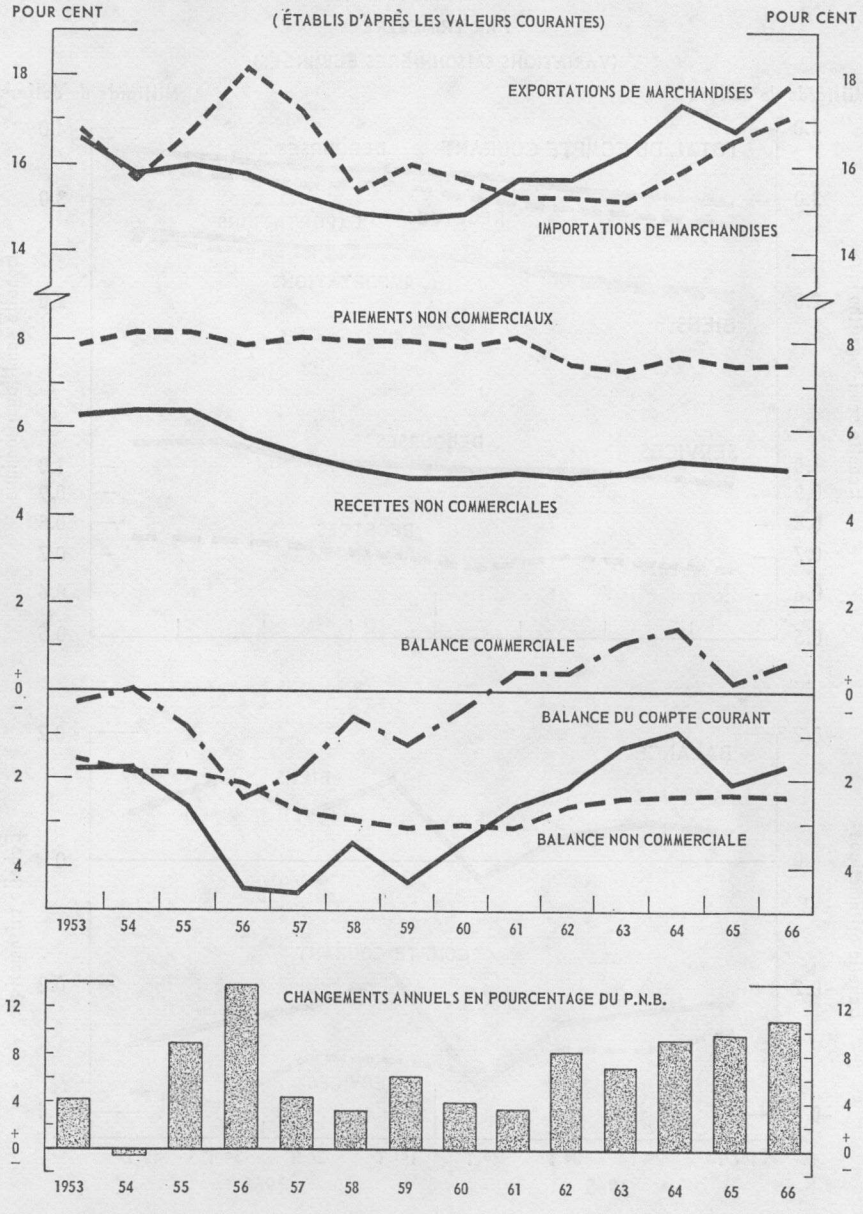
GRAPHIQUE 19

BALANCE DES PAIEMENTS, ÉLÉMENTS DU COMPTE COURANT 1953 - 1966

EN POURCENTAGES DU P.N.B.

ANNUEL

(ÉTABLIS D'APRÈS LES VALEURS COURANTES)



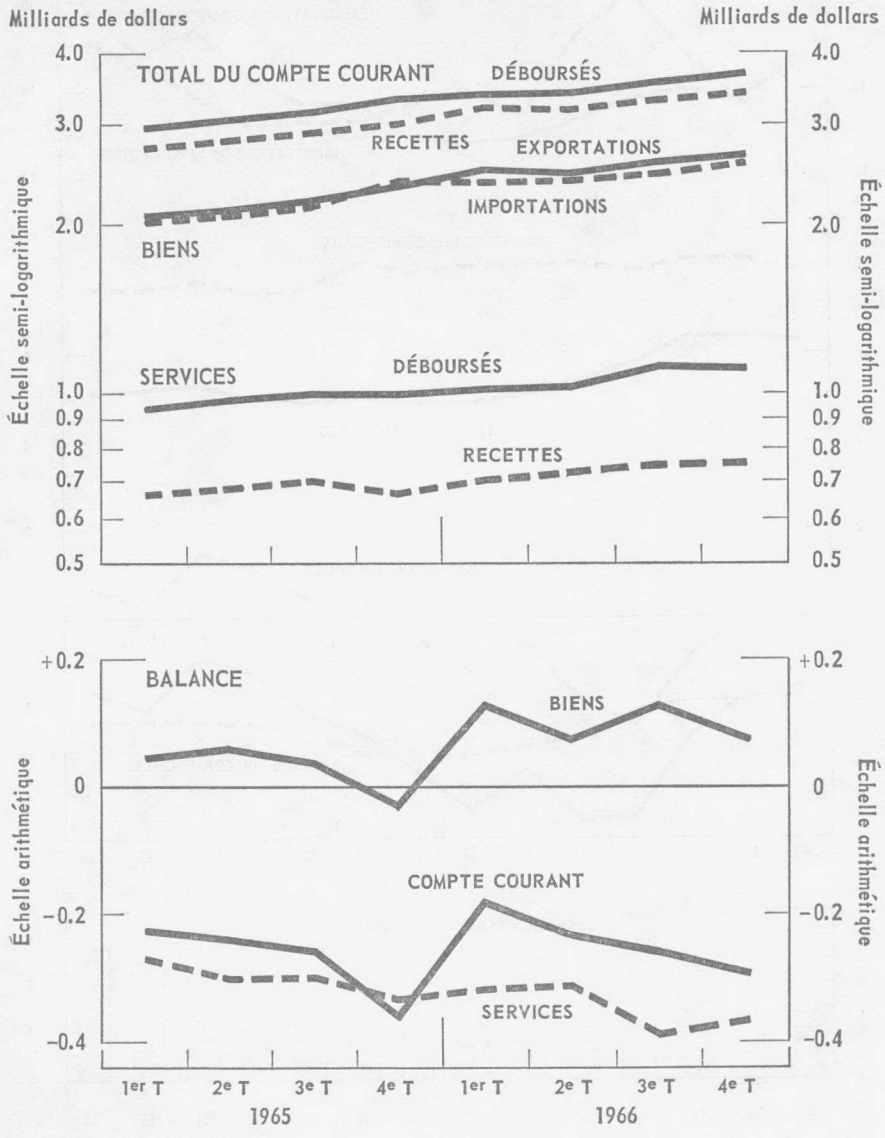
GRAPHIQUE 20

BALANCE DES PAIEMENTS - COMPTE COURANT

1965 - 1966

PAR TRIMESTRE

(VARIATIONS SAISONNIÈRES ÉLIMINÉES)



en 1966, en partie par suite de modifications au règlement et aux méthodes d'immigration d'outre-frontière, tandis que l'immigration au Canada a atteint son plus haut sommet depuis 1957. Les versements touchant les transports par terre et par eau ont augmenté de façon plus modérée qu'en 1965, et le déficit pertinent a donc fléchi de nouveau à la suite d'une détérioration pendant l'année précédente. Au total, la tendance des dernières années s'est renversée, car les versements pour les services ont maintenant augmenté à un taux plus élevé que les recettes, pour la première fois depuis 1959. Les principaux facteurs responsables du changement et de la détérioration du déficit des transactions invisibles ont été une hausse des contributions officielles, ainsi que de plus gros déficits quant aux intérêts, aux dividendes et aux comptes touristiques. Le montant plus élevé de contributions officielles intéressait de plus fortes expéditions de blé aux termes des programmes d'assistance alimentaire bilatérale (surtout à l'Inde) de même que des contributions en numéraire suivant les programmes d'aide multilatérale. Les intérêts et dividendes reçus ont fléchi pour la deuxième année consécutive, d'où un déficit plus élevé à ce compte. Les dépenses des touristes canadiens à l'étranger ont augmenté beaucoup plus rapidement que l'année précédente, pendant que les dépenses touristiques au Canada se sont accrues plus lentement. Aussi, l'amélioration de la balance des comptes du tourisme en 1965 a été plus que renversée en 1966, et cela a contribué à la hausse du déficit global sur les transactions invisibles. La production de l'or a baissé pour la cinquième année consécutive et à un rythme environ deux fois plus rapide qu'en 1965. Dans toutes les autres opérations du même genre, les recettes ont continué d'augmenter plus rapidement que les versements, mais pas suffisamment pour réduire davantage les déficits pertinents, en 1966.

L'augmentation du déficit de nos transactions invisibles s'est produite surtout dans nos transactions avec les États-Unis où elle a plus que neutralisé l'amélioration de la balance commerciale et produit, au compte courant, un déficit bilatéral plus élevé. La position actuelle du Canada vis-à-vis du Royaume-Uni s'est aussi détériorée, mais l'excédent commercial gagné par rapport aux autres pays a été suffisant pour compenser l'augmentation des versements nets relatifs aux services et au commerce touchant les États-Unis et le Royaume-Uni et produire, au compte courant, un déficit global qui a été d'environ 100 millions de dollars plus faible qu'en 1965.

TABLEAU 17

COMPTE COURANT DE LA BALANCE CANADIENNE DES PAIEMENTS

(en millions de dollars)

—	1963	1964	1965	1966 (évaluations préliminaires)
Commerce des marchandises				
Exportations	7,082	8,238	8,745	10,270
Importations	6,579	7,537	8,627	9,890
Balance	503	701	118	380
Transactions invisibles				
Balances—				
Production de l'or disponible pour l'exportation	+154	+145	+138	+125
Tourisme	+ 24	− 50	− 32	− 60
Intérêt et dividendes	−630	−678	−761	−884
Transports par terre et par eau	− 85	− 35	− 82	− 74
Successions et fonds des migrants	− 35	− 32	—	+ 60
Contributions officielles	− 65	− 69	− 92	−167
Toutes autres transactions courantes	−408	−406	−372	−363
Total	−1,045	−1,125	−1,201	−1,363
Balance du compte courant	−542	−424	−1,083	−983

Au tableau de référence 31 figure le compte bilatéral du Canada avec les États-Unis. En 1966, le déficit du compte courant avec les États-Unis est passé à 2,107 millions de dollars, de 2,050 millions qu'il était l'année précédente. Comme en 1965, la plus grande partie de ce déficit a été financée par des moyens autres que l'importation nette de capitaux des États-Unis. L'entrée nette de capitaux à long terme des États-Unis est passée de 964 millions de dollars à 1,146 millions, et la sortie nette de capitaux à court terme vers les États-Unis a été un peu inférieure à celle de 1965. Le solde global net devant être financé a baissé de 1,594 millions en 1965 à 1,308 millions en 1966. Mais alors que le déficit global avec les États-Unis en 1965 avait été plus que couvert par la combinaison des gains du compte courant ailleurs et une entrée de plus d'un milliard de dollars de capitaux à court terme d'outre-mer, en 1966 le compte de capitaux à court terme avec les pays d'outre-mer était presque en équilibre. Les gains du compte courant d'outre-mer ont monté de 829 millions à 999 millions de dollars, et la sortie nette de capitaux à long terme vers le reste du monde a été un peu moindre; il restait donc 484 millions de dollars du déficit de 1966 avec les États-Unis à être compensés par les réserves canadiennes et la production canadienne d'or. En fait, la production d'or a été moins élevée, de 13 millions par rapport à la balance des paiements, et environ 360 millions des paiements nets aux États-Unis ont été tirés des réserves.

Le compte de capital et les réserves

Bien qu'il y ait eu une amélioration de 100 millions de dollars dans le déficit du compte courant en 1966, le financement de ce déficit et des questions connexes concernant l'administration du change étranger ont donné lieu à certains développements et usages nouveaux durant l'année.

D'une part, les nouveaux emprunts à long terme sur le marché américain sont restés, pour la troisième année complète, le principal moyen de financement à cet égard. Ce marché est resté ouvert en pratique à l'emprunteur canadien à cause d'exemptions tant de la taxe d'égalisation de l'intérêt que du programme de principes directeurs quantitatifs accordées par les autorités américaines, mais le gouvernement canadien a décidé de ne pas profiter de ces exemptions afin de hausser le niveau de ses réserves officielles; les modalités de cette décision ont eu tendance avec le temps à faire baisser légèrement le niveau de ces réserves.

Le développement des conditions de crédit au Canada en 1966 par rapport à celui du marché du crédit aux États-Unis a continué d'influer considérablement sur le volume des nouvelles émissions de valeurs canadiennes mises sur le marché américain, et la nécessité de maintenir une entrée suffisante de capitaux de cette façon a continué d'avoir de l'importance dans l'application de la politique monétaire du Canada.

On a fait face en partie à l'engagement pris avec les États-Unis au sujet du niveau des réserves du change par des rachats spéciaux, de détenteurs des États-Unis, de valeurs du gouvernement du Canada et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, comme moyen d'exporter des capitaux. Ce nouvel instrument de rachats spéciaux a accru la souplesse des moyens dont disposent les autorités monétaires pour l'application de leurs politiques.

En ce qui concerne les chiffres du compte de capital, les nouvelles émissions d'obligations canadiennes à l'étranger, nettes des remboursements ordinaires, n'ont augmenté que d'environ 250 millions en 1966, pour atteindre 1,053 millions contre 805 millions en 1965, par suite principalement de la remise à plus tard des livraisons demandées en novembre 1965. La plus grande partie de cette augmentation a été contrebalancée par des rachats spéciaux de valeurs du gouvernement et des achats d'obligations de la BIRD, d'un montant global de 182 millions, qui ont été effectués comme moyen de faire face à l'engagement conclu avec les États-Unis en ce qui concerne le niveau des réserves officielles.

Le montant des placements directs de capitaux au Canada par des non-résidents s'est encore accru, pour atteindre plus du double du montant de 1964; une grande partie de l'accroissement provient des investissements dans l'industrie de l'automobile, mais il y a eu aussi des augmentations considérables à l'égard des appareils électriques, du pétrole et d'autres minéraux, et du rendement des pâtes et du papier. Dans l'ensemble de l'année, il y a eu un léger désinvestissement net de résidents canadiens dans des entreprises leur appartenant directement à l'étranger, ce qui a causé une entrée de capitaux de 10 millions de dollars de cette source.

Les opérations de portefeuille à l'égard d'actions canadiennes ont donné lieu à une sortie nette en 1966 d'environ la moitié du montant total de 1965. Un nombre particulièrement élevé de remboursements de crédits à l'exportation a réduit les avances nettes à 43 millions seulement, contre 187 millions en 1965. Les principales compensations ont été une sortie nette de 99 millions pour le rachat d'obligations canadiennes échues, outre les achats spéciaux par le gouvernement pour des raisons relatives à la balance des paiements (contre une entrée de 62 millions l'année précédente), et le quadruplement de la sortie de capitaux pour l'acquisition de valeurs étrangères: de 84 millions en 1965 les achats nets sont montés à 357 millions l'an dernier.

Au cours du premier semestre de 1966, l'entrée nette de capitaux à long terme au Canada, sans compter les rachats spéciaux, s'est élevée à 785 millions, seulement 30 millions de plus que le déficit du compte courant durant la même période. Les rachats, ajoutés à une sortie de fonds à court terme dans le premier trimestre de l'année, ont porté le total des réserves officielles du Canada (définies ici comme avoirs en or et en dollars des États-Unis et la position nette du Canada comme créancier du Fonds monétaire international), à la fin de juin, à 2,595 millions, près du niveau convenu d'environ 2,550 millions de dollars américains.[1]

Durant l'ensemble de l'année, toutefois, et surtout durant le troisième trimestre (à un moment où de nouveaux rachats d'obligations du gouvernement étaient effectués pour compenser une partie de la fermeté saisonnière normale du compte courant), il y a eu un mouvement marqué des capitaux à court terme comparativement à 1965. Les banques à chartes canadiennes ont donné suite à la demande que leur avait faite le ministre des Finances, en mars 1965, de ne pas réduire la position nette de leurs avoirs vis-à-vis des résidents des États-Unis à un niveau inférieur à celui de décembre 1964. Cela visait à protéger la position de la balance des paiements des États-Unis et l'accès du Canada aux marchés des capitaux américains. Les banques canadiennes ont pris des positions à court terme à l'égard des marchés européens du dollar; en fait, elles étaient passées d'un montant net d'avoirs en devises étrangères de plus d'un demi-milliard de dollars en janvier 1965 à une position nette de passif d'importance semblable en octobre de cette année-là. Ainsi, elles ont non seulement raffermi la position nette de leurs avoirs aux États-Unis, mais aussi réduit le montant net de leur passif en devises étrangères pour les résidents canadiens. Il en est résulté une entrée nette au Canada de capitaux à court terme de 426 millions de dollars, qui ont apporté un avantage non négligeable à la balance canadienne des paiements de cette année-là. Toutefois, c'était une forme d'aide qui, de sa nature, ne pouvait continuer indéfiniment; et en 1966, elle a cessé pour être remplacée par une sortie de fonds. Cette sortie est attribuable à une hausse du montant net des avoirs des banques vis-à-vis des résidents des États-Unis, à peu de changement dans leur passif net outre-mer et à une augmentation de leur passif net vis-à-vis des résidents canadiens. Leur propre position nette en avoirs

[1] En décembre 1965, le Canada a consenti à réduire l'objectif pour ses réserves de 2,700 millions de dollars américains fixé en 1963 à 2,600 millions de dollars américains à la fin de 1966. Cet objectif a été redressé pour tenir compte du paiement par le Canada d'or équivalant à 47.5 millions de dollars américains comme partie de sa quote-part accrue dans le Fonds monétaire international, vu qu'une réduction des avoirs officiels provenant de cette source était considérée comme ne reflétant pas le besoin d'une balance des paiements justifiant l'usage du marché américain des capitaux.

de devises étrangères vis-à-vis des résidents canadiens s'est quelque peu raffermie, mais la plus grande partie de cette dernière augmentation s'est reflétée dans une sortie de capitaux vers les États-Unis, de près d'un demi-milliard pour l'ensemble de l'année, ce qui compensait amplement la sortie nette de 325 millions de dollars de toutes sortes de capitaux à court terme.

Le résultat net de ces divers mouvements de capitaux et de la balance du compte courant sur les réserves officielles du Canada a été une réduction de 359 millions en dollars canadiens. En fait, la position nette du Canada au sein du Fonds monétaire international s'est améliorée de plus de 100 millions; en gros, la moitié de ce montant représentait le transfert d'or des avoirs officiels du Canada égal à 25 p. 100 d'une augmentation de la quote-part au Fonds monétaire international. La baisse dans les avoirs officiels en or et en devises étrangères (après ce transfert, y compris les soldes courants normaux de devises convertibles autres que des dollars américains) a atteint 462 millions exprimés en dollars canadiens.

PROVENANCE ET AFFECTATION DE L'ÉPARGNE

Sur la base des comptes nationaux, l'épargne nationale globale en 1966 s'est élevée à environ 11.8 milliards de dollars, à peu près 1.3 milliard de plus qu'en 1965. L'épargne nationale a donc continué de fournir de loin la plus grande partie des ressources dont le secteur des affaires a besoin pour fins d'investissement. La part des épargnes de l'étranger que le Canada a utilisée en 1966 a été légèrement moindre qu'en 1965. On trouvera un résumé de ces changements au tableau 18.

Dans le secteur des particuliers, où l'épargne constitue la différence entre le revenu des particuliers, après paiement de l'impôt, et leurs dépenses au titre des biens et services, l'épargne totale s'est élevée à 4 milliards de dollars, environ 17.5 p. 100 de plus que les 2.9 milliards de l'année précédente. Cette augmentation était en très grande partie attribuable à la hausse exceptionnellement rapide du revenu agricole au cours de l'année, résultant de récoltes plus abondantes et du prix plus élevé des produits agricoles. L'épargne des particuliers représentait 9 p. 100 de leur revenu disponible en 1966, contre 8.4 p. 100 en 1965, et bien qu'une partie de cette épargne provienne de stocks plus considérables et de la valeur accrue des stocks aux mains des cultivateurs, l'épargne provenant des salariés et d'autres formes de revenu a aussi augmenté. Ce niveau d'épargne par rapport au revenu disponible des particuliers a été supérieur à celui de toute autre année de l'expansion commencée en 1961.

L'épargne des entreprises commerciales en 1966 s'est ressentie d'une stabilisation des bénéfices des sociétés. A cause aussi d'une hausse soutenue des dividendes payés, les bénéfices non répartis ont diminué. D'autre part, les allocations de dépense de capitaux, autre facteur de l'épargne des entreprises commerciales, ont moins augmenté qu'en 1965, surtout à cause des mesures budgétaires de mars 1966, alors que le règlement a été modifié de façon à réduire les allocations de coût en capital pouvant être défalquées de certaines catégories d'immobilisations acquises au cours des dix-huit mois subséquents. Les effets modérateurs de ces tendances ont été légèrement compensés par un supplément d'épargne provenant des opérations de la Commission canadienne du blé. La rectification de l'évaluation des stocks, qui supprime la partie des profits inscrits des entreprises commerciales résultant de la fluctuation des prix sur les valeurs d'inventaires, a très peu changé depuis 1965.

Dans le secteur gouvernemental, comme on en discute en détail ailleurs dans cette revue, les dépenses se sont accrues tandis que les revenus, à l'exclusion des revenus provenant du régime de pensions du Canada et du régime de rentes du Québec, ont moins augmenté. Pour cette raison, l'élan du passage d'un déficit à excédent, qui s'était manifesté au cours des cinq années précédentes, ne s'est pas maintenu en 1966. Au titre du compte national d'épargne, cependant,

comme les recettes provenant des régimes de pensions du gouvernement s'ajoutent aux revenus du secteur gouvernemental, l'accroissement de l'épargne globale grâce à l'apport des revenus nets de ces régimes est considéré comme émanant du secteur gouvernemental. L'apport des recettes des régimes de pensions au secteur gouvernemental a entraîné un excédent un peu plus élevé en 1966 qu'en 1965.

TABLEAU 18
SOURCES DE L'ÉPARGNE

—	1964	1965	1966
	(en millions de dollars)		
Épargne des particuliers, montant net	2,059	2,927	3,438
Épargne brute des entreprises commerciales, Total	7,182	7,594	8,036
a) Profits non distribués	1,389	1,444	1,230
b) Allocations de dépense de capitaux et diverses rectifications d'évaluation	5,600	6,110	6,591
c) Rectifications des transactions sur les céréales	111	−44	156
d) Aide-capital des gouvernements	82	84	59
Ajustement de l'évaluation des stocks	−131	−325	−318
Excédent (+) ou déficit (−) des gouvernements	− 21	+246	+280
Fédéral	+296	+568	+124
Provinciaux et municipaux	−317	−322	−558
Régimes de pension du Canada et du Québec	—	—	+714
Excédent (−) ou déficit (+) sur le compte courant des non-résidents	412	1,141	1,101
Écart résiduel	−6	8	336
Total	9,495	11,591	12,873

AFFECTATION DE L'ÉPARGNE

—	1964	1965	1966
	(en millions de dollars)		
Formation de capitaux fixes bruts des entreprises commerciales	9,103	10,651	12,214
Valeur du changement matériel des stocks	386	948	995
Écart résiduel	6	−8	−336
Total	9,495	11,591	12,873

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux.*

Les dépenses d'investissement du secteur des affaires en 1966 ont dépassé de 4.9 milliards de dollars l'épargne provenant du même secteur. (Le chiffre équivalent en 1965 était de 4 milliards et, en 1964, de 2.3 milliards). Dans le cadre des comptes nationaux, ces chiffres révèlent l'ampleur des demandes relatives à la production courante transférées d'un secteur à l'autre et donnent aussi une idée de la croissance rapide du transfert ces dernières années.

	1964	1965	1966
	(en milliards de dollars)		
Investissements des entreprises commerciales (y compris les investissements d'entreprises commerciales du gouvernement)	9.5	11.6	12.9
Épargne des entreprises commerciales	7.2	7.6	8.0
Usage net de l'épargne par des entreprises commerciales dans d'autres secteurs	2.3	4.0	4.9
Usage de l'épargne provenant de l'étranger	.4	1.1	1.1
Épargne fournie par les secteurs internes autres que les entreprises commerciales	1.9	2.9	3.8

Il importe, évidemment, de se rappeler que ces chiffres représentent l'épargne et les investissements nets des principaux secteurs de l'économie. Ils n'indiquent pas comment cette épargne nette passe des épargnants aux emprunteurs au moyen d'instruments financiers. On discutera en détail ci-après des faits nouveaux dans les marchés financiers où les institutions financières s'occupent de faciliter ces transferts.

SECTEUR FINANCIER

Avant-propos

Le procédé du transfert de fonds des épargnants aux emprunteurs dans l'économie a été soumis, en 1966, à des tensions tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Les bénéfices des sociétés en 1966 n'ont pas surpassé ceux de 1965, tandis que les paiements de dividendes ont augmenté. Ainsi, les profits non répartis ont diminué, et les sociétés, face à des immobilisations prévues sensiblement accrues, ont dû puiser dans leurs capitaux disponibles et chercher une quantité appréciable de fonds au Canada et à l'étranger. Cependant, les fonds effectivement recueillis en 1966 ont été sensiblement moindres qu'en 1965. Ce fait, s'ajoutant au choc du budget fédéral, explique peut-être l'insuffisance des immobilisations réelles au regard du niveau escompté au milieu de l'année.

Les emprunts de tous les gouvernements ont plus que doublé en 1966 comparativement au niveau atteint en 1965. Les provinces et les municipalités ont fait en 1966, grâce à des prêts bancaires et à des émissions de titres, des emprunts dépassant de près de 750 millions de dollars ceux de l'année précédente. Cependant, ce financement s'est effectué, pour environ 630 millions de dollars, sous forme de transferts par le régime de pensions du Canada et le régime de rentes du Québec. Le gouvernement fédéral, qui avait remboursé une faible partie de sa dette globale en 1965, a emprunté une somme nette excédant 400 millions de dollars en 1966.

La proportion des transferts de fonds entre épargnants et emprunteurs particuliers, par l'entremise d'institutions financières, a été moins élevée en 1966 qu'en 1965. Pendant toute l'année 1966, le passif global des institutions qui acceptent des dépôts a augmenté à un rythme inférieur aux deux tiers de celui de 1965. Le taux de croissance des institutions qui perçoivent des épargnes contractuelles a diminué quelque peu en 1966 par rapport à 1965. Le marché hypothécaire s'en est particulièrement ressenti.

L'usage net par le Canada des épargnes venant de l'étranger, comme le révèle le déficit du compte courant, a légèrement fléchi en 1966 comparativement à 1965. Cependant, les demandes de fonds étrangers, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont été très fortes. Les conditions de crédit sur les marchés financiers étrangers se sont resserrées d'une façon marquée au cours de 1966 presque jusqu'à la fin de l'année. Les marchés financiers canadiens ont été touchés forcément par ces événements survenus à l'étranger.

Comme on l'explique assez en détail dans le rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada, la politique monétaire est demeurée restrictive pendant le premier semestre de 1966, et le taux bancaire a été relevé en décembre 1965 et encore en mars 1966. Cependant, «au cours de l'été, alors que les pressions à la hausse sur les taux d'intérêt aux États-Unis étaient devenues particulièrement fortes, la Banque du Canada offrit une résistance énergique à un resserrement plus accentué du crédit au Canada.»[1]

Au cours de l'année, les taux d'intérêt ont atteint des niveaux encore jamais vus depuis les années 20. En août, les taux de rendement des titres du gouvernement canadien ont atteint 6 p. 100 et, après un certain fléchissement, ils ont atteint de nouveau ce niveau à la fin de novembre et au début de décembre. Le taux de rendement des obligations à long terme des gouvernements provinciaux et municipaux et des sociétés a accusé une hausse encore plus marquée. Peu après le milieu de l'année, les obligations des municipalités et des sociétés ont atteint un niveau moyen d'environ 6.75 p. 100, et le taux de rendement des obligations provinciales a dépassé 6.60 p. 100, se maintenant à ce niveau jusqu'à la fin de l'année. Au quatrième trimestre de l'année, les taux sur les prêts hypothécaires ordinaires de premier ordre pour l'achat de maisons avaient atteint 8 p. 100.

---

[1] Rapport annuel de la Banque du Canada, p. 43.

A la fin de l'année, toutefois, les conditions de crédit, tant au Canada qu'à l'étranger, connaissaient une certaine détente et les taux d'intérêt fléchissaient. Cette tendance s'est maintenue en 1967.

Offre et demande de fonds sur les marchés de capitaux

Institutions financières privées

Les changements survenus dans le volume et la composition de l'actif et du passif de l'ensemble des institutions financières reflètent les tendances dans le montant et la nature des épargnes que les prêteurs ont mises à leur disposition, ainsi que la façon dont on a distribué ces fonds aux emprunteurs ultimes. Bien qu'on ne dispose pas de données sur toutes les institutions financières, les tableaux 35 et 36 représentent l'actif et le passif combinés des institutions de dépôts, qui constituent une forte proportion des ressources des institutions financières; les données, établies sur une base trimestrielle, s'appliquent à la période allant de décembre 1964 à décembre 1966. Les tableaux 37 et 38 indiquent la répartition de cet actif et de ce passif en pourcentage pour la même période. Les institutions visées sont les banques à charte, les banques d'épargne de la province de Québec, ainsi que les compagnies de fiducie et de prêts. Les caisses populaires et les coopératives de crédit sont exclues seulement parce qu'on ne possède pas encore de données à leur sujet.

En 1966, le total de l'actif et du passif des institutions de dépôts s'est accru de 2,259 millions de dollars ou de 7.9 p. 100, soit beaucoup moins qu'en 1965.

ACTIF OU PASSIF DES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS
(en millions de dollars)

Fin de	Montant	Changement	Changement en pourcentage
1963	23,634	—	—
1964	25,371	1,737	7.35
1965	28,473	3,102	12.23
1966	30,732	2,259	7.93

Cette baisse du taux de croissance est survenue dans le premier semestre de 1966, surtout dans le premier trimestre. Durant la seconde moitié de l'année, les conditions de crédit sont devenues plus faciles et les disponibilités des institutions de dépôts se sont améliorées; la croissance s'est alors raffermie et a atteint le taux enregistré en 1965. Par contre, les caisses populaires Desjardins du Québec ont maintenu leur taux d'expansion de 1965 pendant la plus grande partie de 1966.

La valeur globale des dépôts permettant de tirer des chèques a augmenté de 1,092 millions de dollars en 1966 et représentait 48 p. 100 de l'accroissement total du passif. La valeur des dépôts à terme et exigibles sur préavis, des obligations non garanties et des certificats, poursuivant une tendance amorcée en 1964 et qui s'était accélérée en 1965 à mesure qu'augmentaient les taux d'intérêt versés pour ces formes d'épargnes, s'est accrue deux fois plus rapidement que celle des dépôts permettant de tirer des chèques, soit de 12.8 p. 100, ce qui représente 33 p. 100 de l'augmentation globale du passif.

Sur les fonds accrus dont ces institutions ont disposé en 1966, elles ont affecté environ 890 millions de dollars à des nouveaux prêts, consentis surtout aux entreprises commerciales. Le montant des prêts aux sociétés de financement par versements a diminué par rapport au niveau élevé atteint dans le quatrième trimestre de 1965. Le montant des prêts aux particuliers est demeuré stable par rapport à l'actif global. La valeur des prêts hypothécaires s'est accrue de 367 millions de dollars en 1966, ce qui a fait diminuer légèrement la proportion de l'actif affectée à cette forme de prêts. Les investissements en obligations du

gouvernement n'ont augmenté que de 176 millions de dollars au cours de l'année, ce qui a laissé à peu près inchangée la proportion de l'actif affectée à cette forme de valeurs. La baisse de la proportion de l'actif affectée à des obligations des gouvernements provinciaux et municipaux a été compensée par l'accroissement du portefeuille de titres du gouvernement du Canada. Dans la catégorie des autres titres, le montant des obligations de sociétés a augmenté sensiblement, mais le volume des fonds affectés à l'acquisition d'actions a peu changé.

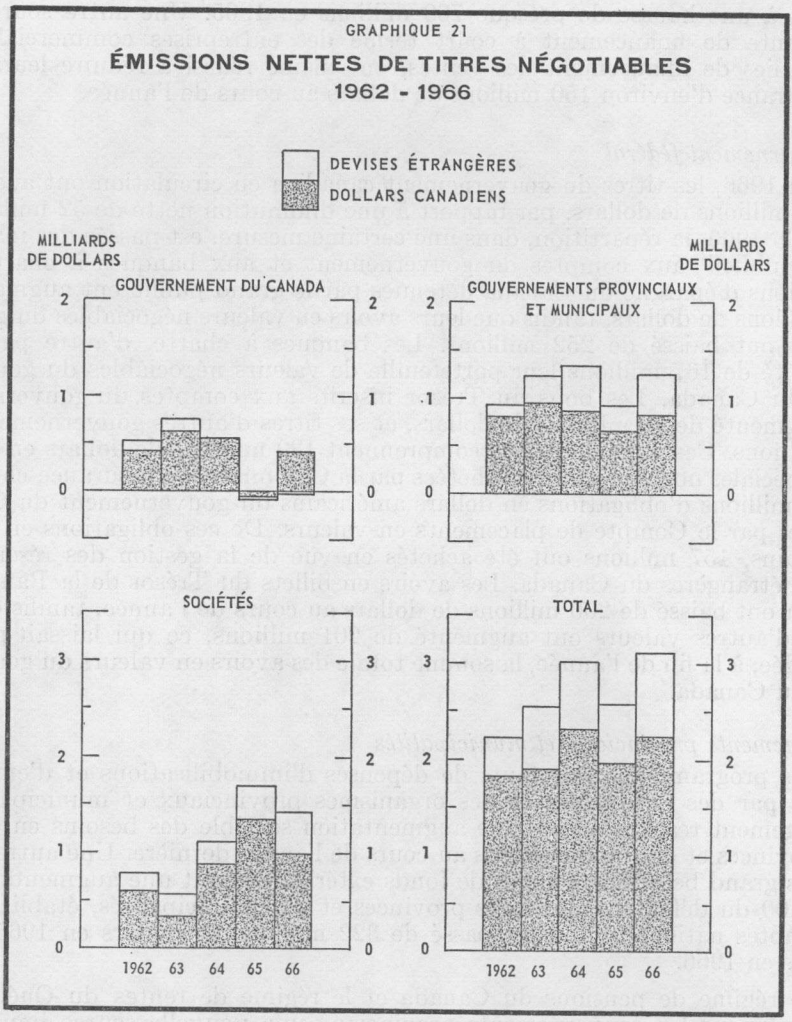
Les compagnies d'assurance et les régimes de pensions en fiducie constituent d'autres voies importantes où s'orientent les épargnes. L'actif et le passif de ces sociétés se sont accrus de façon plus uniforme que ceux des institutions de dépôts, car les épargnes qu'elles reçoivent sont contractuelles et ne se ressentent que dans une faible mesure des fluctuations des conditions du crédit et des taux d'intérêt. En 1966, le volume net des fonds recueillis par seize compagnies canadiennes d'assurance-vie, qui englobent environ 83 p. 100 du revenu des primes au Canada, s'est élevé à 640 millions de dollars. Environ 96 p. 100 des fonds disponibles en 1966 provenaient des opérations d'assurance au Canada (revenu net des primes); le reliquat, de 23.5 millions, représente les fonds transférés de l'étranger. Le montant des fonds que ces compagnies ont pu affecter aux placements en 1966 a en outre augmenté de 75 millions de dollars par suite d'une réduction nette de leur portefeuille d'obligations du gouvernement du Canada et de titres des gouvernements provinciaux et municipaux, et par suite d'une faible réduction de leur portefeuille de titres à court terme de compagnies de financement. Sur les 715 millions de dollars disponibles pour des placements, 457 millions ont été affectés à des prêts hypothécaires et à des contrats de vente, ce qui a porté le pourcentage de cette catégorie de titres à plus de 50 p. 100 de l'actif global des compagnies d'assurance. Quelque 136 millions du reste des fonds disponibles ont été investis dans des obligations de sociétés, 44 millions dans des biens immobiliers, 34 millions dans des actions ordinaires et privilégiées et environ 30 millions dans des prêts sur police, dont le montant a fort augmenté par rapport aux années précédentes.

Des autres institutions financières, les compagnies de financement des ventes et les sociétés de prêts aux consommateurs sont les plus importantes, leur actif global étant évalué à plus de 4 milliards de dollars. Les fonds mutuels, dont l'actif atteint presque 2 milliards de dollars, sont également importants, On ne dispose pas encore de données à l'égard de ces institutions pour le quatrième trimestre de 1966. Au cours des trois premiers trimestres de 1966, l'actif de ces institutions s'est accru à un rythme plus lent que durant la période correspondante de 1965.

Sociétés non financières

Comme en 1965, le montant des placements commerciaux effectués en 1966 a nettement dépassé celui des gains retenus par les entreprises commerciales au cours de l'année. Comme on l'indique plus haut, en 1966, d'après les comptes nationaux, les entreprises commerciales ont dû puiser 4.9 milliards de dollars des fonds dont elles ont eu besoin à d'autres sources que leurs gains retenus en 1966, comparativement à 4.0 milliards en 1965.

Au cours de la première moitié de 1966, en particulier, par suite d'une demande croissante de fonds dans tous les domaines et d'une expansion du crédit très limitée, de nombreuses entreprises commerciales ont éprouvé des difficultés considérables à obtenir des fonds de sources extérieures. Le coût d'obtention de ces fonds, à court terme comme à long terme, a augmenté sensiblement au cours de l'année, comme l'atteste le tableau 39. Les dépenses d'investissement du secteur des affaires en 1966 n'ont même pas atteint le niveau établi dans les prévisions semi-annuelles sur les placements, et il semble évident que le coût élevé des fonds et leur obtention difficile ont empêché de nombreuses entreprises commerciales de réaliser leurs intentions revisées.



Les fonds obtenus par les entreprises commerciales non financières, grâce à l'émission de nouvelles valeurs, d'obligations, d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, se sont chiffrés à 1,434 millions de dollars en 1966, par rapport à 1,706 millions en 1965. Tandis qu'en 1965 des obligations d'une valeur de 1,207 millions de dollars ont été émises, dont 873 millions ont été distribués au Canada, en 1966 des obligations d'une valeur de seulement 905 millions de dollars ont été émises, dont seulement 474 millions ont été vendus au Canada. Pendant une grande partie de l'année, les entreprises commerciales en quête de fonds aux États-Unis ont dû s'accommoder d'un marché tendu qui a limité les fonds que l'on pouvait mettre à leur disposition. Les sociétés canadiennes ont réussi à accroître en 1966 leurs ventes de nouvelles émissions par rapport à 1965. Toutefois, cela reflétait en partie la remise à 1966 d'emprunts qui devaient d'abord être consentis vers la fin de 1965. Les investissements directs en provenance de l'étranger, qui constituent une grande partie des fonds dont disposent les entreprises commerciales canadiennes, ont atteint 660 millions de dollars en 1966 par rapport à 405 millions l'année précédente.

Les prêts en dollars canadiens accordés par les banques à charte aux entreprises commerciales ont augmenté d'environ 400 millions de dollars en 1966, par

rapport à une hausse de presque 700 millions en 1965. Une autre source très importante de financement à court terme des entreprises commerciales, les compagnies de financement des ventes, ont même réussi à réduire leurs prêts en souffrance d'environ 150 millions de dollars au cours de l'année.

Le gouvernement fédéral

En 1966, les titres du gouvernement canadien en circulation ont augmenté de 430 millions de dollars, par rapport à une diminution nette de 52 millions en 1965. En 1966, la répartition, dans une certaine mesure, est passée des mains du grand public[1] aux comptes du gouvernement et aux banques à charte. Les obligations d'épargne du Canada détenues par le grand public ont augmenté de 223 millions de dollars, tandis que leurs avoirs en valeurs négociables du gouvernement ont baissé de 252 millions. Les banques à charte, d'autre part, ont augmenté de 167 millions leur portefeuille de valeurs négociables du gouvernement du Canada. Les bons du Trésor inscrits aux comptes du gouvernement ont augmenté de 10 millions de dollars, et ses titres d'autres gouvernements, de 282 millions. Ces augmentations comprennent 129 millions de dollars en obligations spéciales non négociables achetées par la Commission d'assurance-chômage, et 163 millions d'obligations en dollars américains du gouvernement du Canada achetées par le Compte de placements en valeurs. De ces obligations en dollars américains, 157 millions ont été achetés en vue de la gestion des réserves en devises étrangères du Canada. Les avoirs en billets du Trésor de la Banque du Canada ont baissé de 200 millions de dollars au cours de l'année, tandis que ses avoirs d'autres valeurs ont augmenté de 201 millions, ce qui laissait presque inchangée, à la fin de l'année, la somme totale des avoirs en valeurs du gouvernement du Canada.

Gouvernements provinciaux et municipalités

Les programmes importants de dépenses d'immobilisations et d'emprunts réalisés par des entreprises et des organismes provinciaux et municipaux ont été largement responsables d'une augmentation sensible des besoins en espèces des provinces et des municipalités au cours de l'année dernière. Une autre raison du plus grand besoin de sources de fonds extérieures était une augmentation de 50 p. 100 du déficit combiné des provinces et des municipalités, établi d'après les comptes nationaux, qui est passé de 322 millions de dollars en 1965 à 558 millions en 1966.

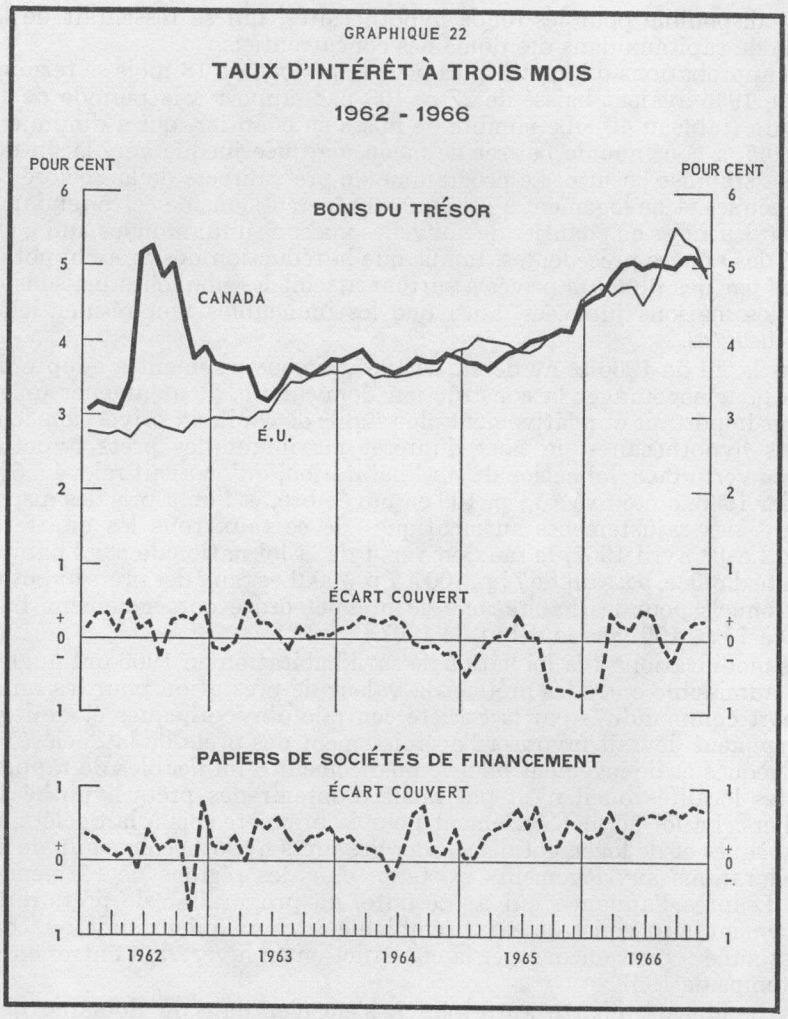
Le régime de pensions du Canada et le régime de rentes du Québec ont constitué pour les gouvernements provinciaux une nouvelle source importante de fonds en 1966. Au total, les provinces ont retiré environ 462 millions de dollars du régime de pensions du Canada en 1966. Les revenus provenant du régime de rentes du Québec, investis par l'entremise du Fonds de dépôts et de placements du Québec, se chiffraient à 170 millions de dollars. Une grande partie de ces revenus a été placée dans des valeurs négociables directes et garanties de la province et de ses municipalités.

Malgré les fonds dont ont pu disposer les provinces et les municipalités grâce au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec, le montant net des nouveaux emprunts provenant d'autres sources était considérablement plus élevé qu'en 1965. Les nouvelles émissions nettes de valeurs négociables directes et garanties par les provinces et les municipalités, notamment, se sont élevées à 1,265 millions de dollars[2] en 1966, par rapport à 944 millions en 1965. Les nouvelles émissions nettes en devises autres que les dollars canadiens représentaient 427 millions de dollars du total net des nouvelles émissions négociables dans ce secteur en 1966, par rapport à 270 millions en 1965.

---

[1] Les institutions, les sociétés et les particuliers (y compris les non-résidents).

[2] Le chiffre concernant les emprunts provinciaux est surfait, car les revenus provenant du régime des rentes du Québec ont été investis dans ces valeurs négociables. Les comptes provinciaux d'autres provinces ont également effectué des achats nets de ces valeurs négociables.



Le marché des prêts hypothécaires

En 1966, le marché des prêts hypothécaires a connu un resserrement général du crédit. Du milieu de 1965 au milieu de 1966, le taux de croissance de l'avoir des institutions de dépôts et de prêts hypothécaires et des compagnies d'assurance-vie a ralenti. Toutefois, le contraire s'est produit dans la seconde moitié de 1966. A la fin de l'année, les institutions de prêts hypothécaires avaient liquidé les engagements trop importants qu'elles avaient pris dans le domaine hypothécaire, et avaient accru leurs disponibilités et assoupli leur position par rapport au début de l'année.

Les taux d'intérêt des hypothèques conventionnelles ont connu une hausse sensible au Canada et aux États-Unis au cours de la période de 18 mois se terminant en décembre 1966; au Canada, le taux est passé de $6\frac{3}{4}$ p. 100 à 8 p. 100 à l'égard des propriétés résidentielles urbaines de premier ordre. Le rapport entre le montant du prêt et la valeur de la propriété, ainsi que les autres critères employés pour les prêts hypothécaires privés, ont été rendus plus difficiles pendant cette période de resserrement du marché hypothécaire.

Tandis que la formation de nouvelles familles, l'exode vers les centres urbains et l'accroissement du revenu réel ont continué à renforcer la demande dans le domaine du logement, la construction de maisons a continué d'être assujettie au

montant disponible pour les fonds hypothécaires, qui se ressentait de la forte demande de capitaux dans des domaines concurrentiels.

Les approbations d'hypothèques pour la période de 18 mois se terminant en décembre 1966 avaient baissé de 27 p. 100 par rapport à la période de 18 mois précédente (tableau 40). Le nombre de mises en chantier, qui a diminué vers la fin de 1965, a continué de baisser de façon marquée jusque vers la fin de 1966, mais s'est stabilisé ensuite. Le programme de prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement a atténué les répercussions de cette tendance dans le secteur des mises en chantier de nouvelles maisons unifamiliales, qui a gardé sa stabilité des années précédentes, tandis que la réduction des prêts hypothécaires consentis par des prêteurs privés a surtout atteint les nouvelles maisons de rapport et les maisons jumelées, ainsi que les immeubles non résidentiels et les maisons usagées.

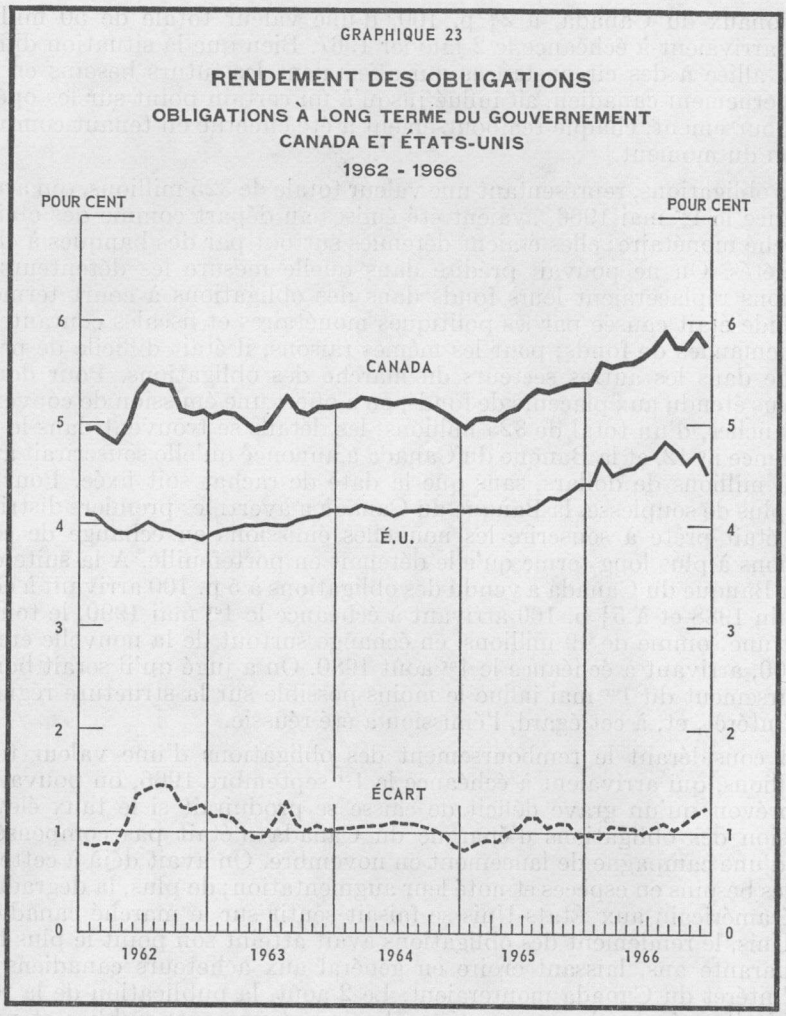
Vers la fin de 1966 et au début de 1967, le gouvernement a adopté diverses mesures pour encourager la construction domiciliaire. Pour amener un mouvement plus important et relativement plus stable de capitaux privés vers le marché des prêts hypothécaires, le taux d'intérêt maximum des prêts hypothécaires assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation, qu'on avait relevé à 6¾ p. 100 en janvier 1966, a été fixé à 7¼ p. 100 en novembre, et l'on a pris des dispositions prévoyant des rajustements automatiques de ce taux tous les quatre mois à l'avenir. Le 1er avril 1967, le taux en vertu de la loi nationale sur l'habitation a été rajusté d'office, passant de 7¼ p. 100 à 7 p. 100. Les taux des prêts hypothécaires conventionnels pour les habitations de premier ordre ont également baissé de 8 p. 100 à 7¾ p. 100 vers le début de 1967.

Les modifications à la loi nationale sur l'habitation en 1966 ont augmenté le rapport admissible entre les prêts et la valeur de prestation pour les immeubles de rapport commandités par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ce changement devrait favoriser l'accroissement des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le financement d'immeubles de rapport dans les petites localités où il n'est pas facile d'obtenir des prêts hypothécaires de particuliers. La loi permet également pour la première fois à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'accorder des prêts hypothécaires afin de financer les améliorations aux logements existants dans les régions de réaménagement urbain. D'après l'annonce qui a été faite, un programme de prêts directs du gouvernement aux constructeurs, semblable à celui qui existait au cours des dernières années pour encourager la construction en hiver, doit entrer en vigueur au printemps de 1967.

Les banques à charte autorisées à s'engager dans le domaine des prêts hypothécaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1953, et qui s'y sont intéressées jusqu'à la fin de 1958, ont obtenu des pouvoirs sensiblement étendus pour consentir des prêts hypothécaires par suite de la révision de la loi sur les banques en mars 1967. La nouvelle loi autorise les banques à consentir des prêts hypothécaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement au taux d'intérêt prescrit par la loi nationale sur l'habitation et leur donne accès pour la première fois au domaine des prêts conventionnels.

Crédit à la consommation

Le taux d'accroissement du crédit à la consommation a ralenti vers la fin de 1965 et a maintenu ce rythme durant la majeure partie de 1966. Au cours des neuf premiers mois de 1966, le crédit à la consommation a augmenté de 5.6 p. 100 contre 9.5 p. 100 durant la période correspondante de l'année précédente. La chose s'est produite alors que les revenus des particuliers augmentaient sensiblement, déduction faite des impôts et des dépenses personnelles à l'égard des biens non durables et des services. Cependant, le taux d'augmentation des dépenses personnelles pour les voitures et les articles ménagers, qui sont en majeure partie achetés à tempérament, a diminué de 11.4 p. 100 en 1965 à 4.2 p. 100 en 1966. Les Canadiens, comme les Américains, semblent avoir accru leurs valeurs financières à un rythme réduit en 1966.



Gestion de la dette du gouvernement fédéral

Les valeurs de l'État négociables, directes et garanties (hormis les émissions régulières des bons du Trésor à échéance de trois à six mois) arrivant à échéance au cours de l'exercice financier 1966-1967, s'élevaient à 1,275 millions, presque 500 millions de moins que l'année financière précédente. D'autre part, les besoins en espèces du gouvernement fédéral ont été considérables au cours de l'exercice 1966-1967. On a déjà décrit plus haut la situation économique et financière. Les opérations intéressant la gestion de la dette du gouvernement fédéral visaient surtout à faciliter l'adaptation de ses politiques fiscales et monétaires à la conjoncture au Canada et à l'étranger.

Trois dates d'échéance avaient été fixées pour les obligations de l'État négociables directes et une date pour les obligations négociables garanties, en 1966-1967. Comme l'indique le tableau de référence 42, des obligations à $3\frac{1}{2}$ p. 100, représentant une valeur totale de 325 millions de dollars, arrivaient à échéance le 1er mai 1966; le 1er septembre 1966, des obligations à 3 p. 100 et à $3\frac{3}{4}$ p. 100, d'une valeur totale de 450 millions, arrivaient à échéance; le 15 décembre de la même année, des obligations à 4 p. 100 et à $4\frac{1}{2}$ p. 100, d'un montant global de 450 millions, arrivaient à échéance, tandis que des obligations de la Société des chemins de

fer nationaux du Canada, à 2¾ p. 100, d'une valeur totale de 50 millions de dollars, arrivaient à échéance le 2 janvier 1967. Bien que la situation difficile du marché, alliée à des circonstances qui affectaient les futurs besoins en espèces du gouvernement canadien, ait influé jusqu'à un certain point sur les opérations de remboursement, chaque remboursement a été effectué en tenant compte de la situation du moment.

Les obligations, représentant une valeur totale de 325 millions, qui arrivaient à échéance le 1er mai 1966, avaient été émises au départ comme des obligations du marché monétaire; elles étaient détenues surtout par des banques à charte et des sociétés. On ne pouvait prédire dans quelle mesure les détenteurs de ces obligations replaceraient leurs fonds dans des obligations à court terme; cette incertitude était causée par les politiques monétaires et fiscales courantes, et de fortes demandes de fonds; pour les mêmes raisons, il était difficile de prédire la demande dans les autres secteurs du marché des obligations. Pour donner un choix plus étendu aux placeurs de fonds, on a offert une émission de conversion en trois tranches, d'un total de 325 millions; les détails se trouvent dans le tableau de référence nº 42, et la Banque du Canada a annoncé qu'elle souscrirait au moins pour 50 millions de dollars, sans que la date de rachat soit fixée. Pour fournir encore plus de souplesse, la Banque du Canada a averti les premiers distributeurs qu'elle était prête à souscrire les nouvelles émissions en échange de certaines obligations à plus long terme qu'elle détenait en portefeuille. A la suite de cette offre, la Banque du Canada a vendu des obligations à 5 p. 100 arrivant à échéance le 1er juin 1988 et à 5¼ p. 100 arrivant à échéance le 1er mai 1990, le tout représentant une somme de 49 millions, en échange surtout de la nouvelle émission à 5½ p. 100, arrivant à échéance le 1er août 1980. On a jugé qu'il serait bon que le remboursement du 1er mai influe le moins possible sur la structure régnante du taux d'intérêt, et, à cet égard, l'émission a été réussie.

En considérant le remboursement des obligations d'une valeur totale de 450 millions, qui arrivaient à échéance le 1er septembre 1966, on pouvait clairement prévoir qu'un grave déficit de caisse se produirait si le taux élevé de la conversion des obligations d'épargne du Canada n'était pas compensé par le succès d'une campagne de lancement en novembre. On avait déjà à cette époque révisé les besoins en espèces et noté leur augmentation; de plus, la dégradation du marché américain aux États-Unis se faisait sentir sur le marché canadien. Aux États-Unis, le rendement des obligations avait atteint son point le plus haut depuis quarante ans, laissant croire en général aux acheteurs canadiens que les taux d'intérêt du Canada monteraient. Le 2 août, la publication de la revue du milieu de l'année sur les perspectives des investissements publics et privés au Canada en 1966, qui indiquait une augmentation par rapport aux plans d'investissements publiés en février, en dépit des nouvelles mesures fiscales du budget du 29 mars, a aidé à confirmer les prévisions quant à l'augmentation du taux d'intérêt. D'autre part, la politique monétaire était destinée à parer à un nouveau resserrement du crédit au Canada.

La nouvelle émission comprenait 425 millions de dollars d'obligations à court terme, avec deux échéances. La Banque du Canada a accepté d'en souscrire un minimum de 150 millions de dollars, ainsi que 75 millions de dollars de nouvelles obligations à 5¾ p. 100, payables le 1er septembre 1992; la Banque en a acheté pour 25 millions de dollars. La Banque détenait pour 115 millions de dollars d'obligations venant à échéance. Pour les nouvelles émissions, le prix a reflété les tendances du marché, afin de ne pas perturber les rendements courants. Après qu'on eut fixé la cote des nouvelles émissions, divers éléments du marché des obligations aux États-Unis, notamment l'augmentation du taux préférentiel pour les prêts de premier ordre, décidée par les principales banques commerciales américaines, et celle des réserves exigées pour les dépôts à terme, ont amorcé une brusque dégradation du prix des obligations des États-Unis ce qui eut des répercussions immédiates sur le prix des obligations au Canada. Dans ces circonstances, la Banque du Canada, afin de résister à une augmentation excessive des

taux d'intérêt canadiens, a fermement appuyé le marché des obligations et a acheté les nouvelles obligations pour un montant dépassant de beaucoup le minimum de 175 millions de dollars prévu au moment de l'émission. Malgré cet appui, les taux d'intérêt au Canada ont augmenté de façon significative. Financièrement, les répercussions en espèces, sur le régime bancaire, de l'appui conféré par la Banque, ont été largement neutralisées en inversant les opérations d'achats provisoires de dollars des États-Unis, effectuées, au cours d'opérations monétaires antérieures, par la Banque du Canada au Compte du fonds des changes.

On a préparé la campagne des obligations d'épargne du Canada à une époque marquée par d'importants rachats de ces obligations, par des taux d'intérêt croissants et, sur un marché très difficile, par une concurrence extrêmement active. Pour freiner le rythme des rachats et rassembler de nouveaux fonds, il a fallu combiner une méthode attrayante et une campagne de vente dynamique. On a donc prévu une augmentation importante des rachats d'émissions antérieures, étant donné les avantages d'une méthode plus attrayante. La Série du centenaire, plus intéressante que toutes les autres émissions canadiennes de bons d'épargne, offrait en moyenne 5.48 p. 100 à l'échéance. L'introduction d'un nouvel élément d'intérêts composés permettait au placeur de fonds de doubler son capital en 13 ans si tous les coupons d'intérêt sont conservés jusqu'à l'échéance. L'émission a eu beaucoup de succès, et au 31 décembre 1966, l'on enregistrait pour environ 2.25 milliards de dollars de vente brute. La vente des obligations d'épargne du Canada a suscité un emprunt de 286 millions de dollars net pour l'année financière complète. La baisse du taux de l'intérêt et les nouvelles conditions du marché ont rendu plus attrayantes les nouvelles obligations d'épargne du Canada, et le montant brut des ventes, déjà élevé, continue à grimper.

Les pressions modératrices de la demande, toujours plus fortes, et des conditions monétaires plus faciles, ont modifié sensiblement les perspectives quant au taux d'intérêt pour le dernier trimestre de 1966. Le marché était particulièrement soutenu en octobre et la Banque du Canada pouvait offrir, dans ses opérations sur le marché libre, des obligations à plus long terme, en échange d'obligations venant à échéance le 15 décembre 1966. L'amélioration des conditions du marché, l'importance du portefeuille des obligations venant à échéance détenues par la Banque du Canada et les banques à charte, promettaient de faciliter les opérations de remboursement du 15 décembre. Malgré la réussite de la campagne de novembre en faveur des bons d'épargne, on a reconnu que les besoins financiers du gouvernement seraient importants au cours de l'année qui venait. C'est pourquoi les soldes liquides devraient être maintenus à un niveau relativement élevé.

On a introduit une nouvelle méthode pour le remboursement du 15 décembre, afin d'assouplir l'administration de la dette. On a fixé le montant de la nouvelle émission à «environ» 500 millions de dollars, à condition que les fluctuations du montant de l'émission ne jouent que pour les souscriptions concurrentielles et ne dépassent pas 10 p. 100 de la fraction de l'émission destinée au plus offrant. L'émission du 15 décembre comprenait pour 100 millions de dollars d'obligations, ferme, à $5\frac{3}{4}$ p. 100 venant à échéance le 1er septembre 1992, pour «à peu près» 400 millions de dollars de nouvelles obligations à $5\frac{1}{2}$ p. 100, remboursables le 15 janvier 1968, rachetables avant la date fixée, et de nouvelles obligations à $5\frac{3}{4}$ p. 100 venant à échéance le 15 décembre 1970. La Banque du Canada s'est engagée à souscrire un minimum de 40 millions de dollars d'obligations à long terme, un minimum de 35 millions de dollars d'obligations «treize mois» et un minimum de 175 millions de dollars d'obligations venant à échéance dans quatre ans. Comme l'indique le tableau 42, on a émis pour 425 millions de dollars d'obligations à court terme et pour 100 millions de dollars d'obligations à long terme. On a donc recueilli 25 millions de dollars supplémentaires en espèces, après déduction des 50 millions de dollars destinés au rachat des obligations du Canadien-National, à $2\frac{3}{4}$ p. 100, remboursables le 2 janvier 1967. Afin de pouvoir

offrir un choix d'échéance aux sociétés placeuses de fonds, la Banque du Canada a proposé d'acheter jusqu'à 35 millions de dollars de nouvelles obligations à 5½ p. 100, rachetables le 15 janvier 1968, en échange d'obligations à 4¼ p. 100 de son portefuille, (jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars), payables le 1er juin 1967 et de 20 millions de dollars, au maximum, d'actions à 4¼ p. 100 remboursables le 15 janvier 1968.

L'occasion de réunir de nouvelles sommes liquides s'est offerte le 1er février 1967, car la prochaine échéance des rentes sur l'État, du Canada, n'arrivait pas avant le 1er avril 1967. Sur le marché des valeurs, les institutions ont réagi avec enthousiasme à la nouvelle émission d'obligations; ce facteur, et l'attente quasi-générale d'une baisse continue des taux d'intérêt, ont favorisé à l'époque une nouvelle émission d'obligations gouvernementale. Le gouvernement a lancé une émission tripartite de 150 millions de dollars, comprenant des obligations à 5½ p. 100 qui seront échues le 1er octobre 1975; des obligations à 5½ p. 100, venant à échéance le 1er août 1980, et des obligations à 5¾ p. 100, venant à échéance le 1er septembre 1992, rachetables avant les dates prévues. La Banque du Canada s'est engagée à souscrire au moins 50 millions de dollars de la nouvelle émission. De plus, 100 millions de bons du Trésor à 303 jours, d'un intérêt particulier pour les banques à charte, ont été vendus au plus offrant le 31 janvier 1967. Cette opération de financement a permis d'obtenir 250 millions de dollars liquides. Les nouvelles obligations ont rapidement été cotées au-dessus de leur valeur nominale, reflétant ainsi les prévisions du marché quant à la baisse des taux d'intérêt.

Pendant l'année financière prise dans son ensemble, 715 millions de dollars en espèces ont été recueillis grâce à l'émission de nouvelles valeurs négociables et aux ventes nettes des obligations d'épargne du Canada, et des titres négociables d'une valeur de 1,275 millions ont été remboursés. Les innovations et les nouvelles techniques introduites ont aidé à atteindre ces objectifs. Six des douze émissions différentes, arrivant à échéance le 1er mai 1966, le 1er septembre 1966, le 15 décembre 1966 et le 1er février 1967, se sont ajoutées aux émissions existantes. Les nouvelles obligations à 5¾ p. 100, venant à échéance le 1er septembre 1992, et les suppléments aux obligations à 5½ p. 100, remboursables le 1er août 1980, ont aidé à maintenir une échéance moyenne de dix ans environ, pour les valeurs négociables du gouvernement du Canada souscrites par le public.

INDEX DES TABLEAUX DE RÉFÉRENCE

Numéro du tableau de référence	Titre	Page
1	Revenu national et produit national brut, par trimestres, 1965 et 1966	955
2	Dépenses nationales brutes, par trimestres, 1965 et 1966.	956
3	Dépenses nationales brutes en dollars constants (1957), par trimestres, 1965 et 1966	957
4	Variations proportionnelles des éléments de dépenses dans les DNB au cours des trois périodes d'expansion de l'après-guerre	958
5	Conciliation des immobilisations publiques et privées avec les comptes nationaux, 1957 à 1967	958
6	Investissements en pourcentage des dépenses nationales brutes, 1948 à 1966	959
7	Modification des stocks, expéditions et commandes des fabricants, par trimestres, 1965 et 1966	959
8	Main-d'œuvre canadienne, 1959 à 1966	960
9	Emploi au Canada, par années, 1959 à 1966, et fluctuation annuelle en pourcentage	960
10	Main-d'œuvre, emploi et chômage, par régions, 1966	961
11	Taux de chômage par régions, par années, 1959 à 1966	961
12	Revenu de la main-d'œuvre, emploi et moyenne du revenu, 1964 à 1966	961
13	Bénéfices des sociétés avant la déduction de l'impôt, par industrie, par trimestres, 1965 et 1966	962
14	Changements du produit national réel en pourcentage, par années, 1963 à 1966	963
15	Changements dans l'emploi par division industrielle, en pourcentage, par années, 1963 à 1966	963
16	Changements dans la production par employé, en pourcentage, par années, 1963 à 1966	964
17	Gains et production, par années, 1963 à 1966	964
18	Indice des prix à la consommation, par années, 1961 à 1966	965
19	Indice des prix à la consommation, changements en pourcentage, 1961 à 1967	965
20	Indices synthétiques des prix, DNB et éléments, par trimestres, 1963 à 1966	966
21	Opérations de l'État en fonction des comptes nationaux, 1963 à 1966	967
22	Conciliation entre les comptes publics et les comptes nationaux du gouvernement fédéral quant à ses revenus et à ses dépenses, 1964 à 1966	969

Numéro du tableau de référence	Titre	Page
23	Sommaire de la balance des paiements, par années et par trimestres, 1961 à 1966	971
24	Paiements internationaux: Compte courant, par années, 1958 à 1966	972
25	Balance des paiements: Compte courant, par trimestres, 1965 et 1966	973
26	Balance du compte du tourisme, tous pays, par années, 1953 à 1966	974
27	Répartition géographique de la balance du commerce des marchandises, 1965 et 1966	974
28	Balance des paiements du compte courant: marchandises et invisibles, par années, 1946 à 1966	975
29	Paiements internationaux: mouvements de capitaux, par années, 1961 à 1966	976
30	Nouvelles émissions d'obligations du Canada vendues aux résidents des États-Unis, par trimestres, 1965 et 1966.	977
31	Financement du compte bilatéral du Canada avec les États-Unis, par années, 1962 à 1966	977
32	Avoirs officiels en or et en devises étrangères, par mois, 1965 à 1967	978
33	Changements des avoirs du FMI en dollars canadiens en 1966	978
34	Fluctuation nette des titres et des prêts bancaires en cours, par années, 1963 à 1966	979
35	Actif des institutions de dépôts, par trimestres, 1964 à 1966	980
36	Passif des institutions de dépôts, par trimestres, 1964 à 1966	981
37	Actif des institutions de dépôts, répartition en pourcentage	982
38	Passif des institutions de dépôts, répartition en pourcentage	983
39	Taux d'intérêt représentatifs, par trimestres, 1965 à 1967.	984
40	Fonds hypothécaires bruts engagés par la Société centrale d'hypothèques et de logement et par les institutions privées, par années, 1961 à 1966	985
41	Crédit à la consommation, par trimestres, 1965 et 1966.	985
42	Détails des nouvelles émissions et des remboursements d'obligations négociables, gouvernement du Canada, 1966 et 1967	985

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 1

REVENU NATIONAL ET PRODUIT NATIONAL BRUT

(Taux annuels corrigés des variations saisonnières)

	1965				1966			
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)							
Salaires, traitements et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	25,008	25,600	26,344	27,180	28,332	28,960	29,592	30,412
Solde et allocations militaires	596	592	600	560	684	568	588	644
Bénéfices des sociétés avant la déduction de l'impôt	5,040	5,112	5,344	5,300	5,292	5,272	4,896	5,288
Déduire: dividendes versés aux non-résidents(1)	−700	−778	−772	−744	−760	−780	−780	−944
Loyers, intérêt et divers revenus provenant de placements	3,384	3,516	3,516	3,800	3,772	3,932	3,828	4,080
Revenu net couru des exploitants agricoles provenant de la production agricole(2)	1,564	1,496	1,780	1,740	2,184	2,244	2,252	2,136
Revenu net d'entreprises non agricoles et non constituées en societés (3)	2,736	2,872	2,980	2,920	2,936	2,852	3,000	3,008
Rectification de l'évaluation des stocks	−188	−308	−340	−464	−488	−232	−340	−212
Revenu national	**37,440**	**38,092**	**39,452**	**40,292**	**41,952**	**42,816**	**43,036**	**44,412**
Impôts indirects, moins les subventions	6,924	7,128	7,320	7,316	7,772	7,844	7,976	7,608
Allocations d'épuisement de capitaux et diverses rectifications de l'évaluation	5,944	6,092	6.128	6,276	6,428	6,644	6,536	6,756
Erreur restante d'estimation	−68	96	−36	40	240	316	420	368
Produit national brut au prix du marché	**50,240**	**51,408**	**52,864**	**53,924**	**56,392**	**57,620**	**57,968**	**59,144**
(Produit national brut au prix du marché sans compter le revenu net couru des exploitants agricoles)	(48,676)	(49,912)	(51,084)	(52,184)	(54,208)	(55,376)	(55,716)	(57,008)

(1) Comprend l'impôt de retenue applicable à ce poste.

(2) Comprend un chiffre arbitrairement modéré du produit des récoltes et la revision normale, pour tenir compte des facteurs saisonniers, des quantités de céréales prélevées des stocks de fermes et des modifications intervenues dans les chiffres relatifs au bétail. Étant donné les facteurs arbitraires, il ne faut pas tenir compte de façon trop précise des chiffres périodiquement établis du revenu net couru des exploitants agricoles.

(3) Comprend le revenu net des professions indépendantes.

SOURCE: BFS *Les comptes nationaux, revenus et dépenses*, publication trimestrielle, Cat. 13-001.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 2

DÉPENSES NATIONALES BRUTES

(Taux annuels corrigés des variations saisonnières)

	1965				1966			
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)							
Dépenses des particuliers pour les biens de consommation et les services	30,748	31,644	32,520	33,340	33,956	34,112	35,304	35,988
Dépenses de l'État au chapitre des biens et des services	9,248	9,540	9,660	9,936	10,592	10,872	11,648	11,564
Formation brute de capitaux fixes des entreprises commerciales[1]	9,848	10,172	11,000	11,584	12,016	12,324	12,000	12,516
Nouvelle construction domiciliaire	2,052	2,136	2,144	2,164	2,220	2,336	2,096	2,060
Nouvelle construction non domiciliaire	3,816	3,728	4,148	4,404	4,788	4,832	4,628	4,996
Machines et équipement neufs	3,980	4,308	4,708	5,016	5,008	5,156	5,276	5,460
Valeur des changements de volume à l'égard des stocks—total[2]	1,288	1,168	728	608	988	1,668	588	736
Stocks commerciaux non agricoles	1,108	980	836	696	792	1,392	564	580
Stocks agricoles et céréales détenues par des entreprises commerciales	180	188	−108	−88	196	276	24	156
Exportations de marchandises et de services	10,624	10,972	11,316	11,712	12,516	12,572	13,096	13,292
Importations de marchandises et de services[3]	−11,588	−11,992	−12,392	−13,216	−13,436	−13,616	−14,248	−14,580
Erreur restante d'estimation	72	−96	32	−40	−240	−312	−420	−372
Dépenses nationales brutes au prix du marché	**50,240**	**51,408**	**52,864**	**53,924**	**56,392**	**57,620**	**57,968**	**59,144**

[1] Comprend les entreprises commerciales et les institutions privées, ainsi que les entreprises commerciales que possède l'État.

[2] La valeur comptable des stocks est réduite afin de supprimer l'effet des fluctuations de prix; le changement de volume qui en découle est alors évalué d'après la moyenne des prix de la période en cours, de façon à trouver la valeur de ce changement de volume. La différence entre cette dernière et le changement de la valeur comptable est appelée rectification de l'évaluation des stocks.

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 3

DÉPENSES NATIONALES BRUTES EN DOLLARS CONSTANTS (1957)

(Taux annuels corrigés des variations saisonnières)

—	1965				1966			
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)							
Dépenses des particuliers pour les biens de consommation et les services	27,564	28,144	28,808	29,332	29,484	29,292	30,240	30,552
Dépenses de l'État au chapitre des biens et des services	7,380	7,544	7,676	7,684	7,924	8,148	8,600	8,328
Formation brute de capitaux fixes des entreprises commerciales	7,956	8,156	8,828	9,196	9,416	9,560	9,248	9,496
Nouvelle construction domiciliaire	1,616	1,656	1,656	1,648	1,664	1,736	1,540	1,480
Nouvelle construction non domiciliaire	3,096	2,968	3,284	3,436	3,684	3,664	3,472	3,692
Machines et équipement neufs	3,244	3,532	3,888	4,112	4,068	4,160	4,236	4,324
Valeur des changements de volume à l'égard des stocks—total	1,252	1,156	720	624	1,004	1,564	528	672
Stocks commerciaux non agricoles	1,080	944	804	668	788	1,280	496	544
Stocks agricoles et céréales détenues par des entreprises commerciales	172	212	−84	−44	216	284	32	128
Exportations de marchandises et de services	9,644	9,908	10,112	10,428	11,052	11,008	11,232	11,424
Importations de marchandises et de services	−10,156	−10,540	−10,828	−11,476	−11,632	−11,744	−12,216	−12,372
Erreur restante d'estimation	64	−80	28	−32	−200	−252	−340	−296
Dépenses nationales brutes en dollars constants (1957)	**43,704**	**44,288**	**45,344**	**45,756**	**47,048**	**47,576**	**47,292**	**47,804**

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 4

VARIATIONS PROPORTIONNELLES DES ÉLÉMENTS DE DÉPENSES DANS LES DNB AU COURS DES TROIS PÉRIODES D'EXPANSION DE L'APRÈS-GUERRE

—	2e T 1954 au 4e T 1956 (10 trimestres après la période creuse du 2e T 1954)	1er T 1958 au 1er T 1960 (8 trimestres après la période creuse du 1er T 1958)	1er T 1961 au 4e T 1966 (23 trimestres après la période creuse du 1er T 1961)
	(Pourcentage)		
Dépenses des particuliers au chapitre des biens et services	43.6	48.9	52.2
Biens non durables	18.8	17.6	24.2
Biens durables	7.0	4.8	7.4
Services	17.8	26.5	20.6
Dépenses de l'État au chapitre des biens et services	15.6	15.5	19.7
Gouvernement fédéral	4.7	−1.5	5.8
Gouvernements provinciaux et municipaux	10.9	17.0	13.9
Formation brute de capitaux fixes des entreprises commerciales	31.6	0.1	26.0
Nouvelle construction domiciliaire	3.7	−0.7	2.8
Nouvelle construction non domiciliaire	16.1	−4.9	10.6
Machines et équipement neufs	11.8	5.7	12.6
Stocks commerciaux non agricoles	15.1	33.8	1.2
Stocks agricoles et céréales détenues par des entreprises commerciales	7.4	3.6	2.1
Exportations de marchandises et de services	17.6	19.9	25.7
Importations de marchandises et de services (−)	−31.0	−21.8	−26.9
Dépenses nationales brutes (sauf erreur)	100.0	100.0	100.0

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 5

CONCILIATION DES IMMOBILISATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES AVEC LES COMPTES NATIONAUX

	1957	1963	1964	1965	1966	1967
	(en millions de dollars)					
Immobilisations publiques et privées, Tableau 1	8,717	9,393	10,944	12,865	14,897	15,103
Moins:						
Nouvelles constructions d'habitation par les divers gouvernements	21	6	7	9	3	2
Nouvelles constructions non résidentielles par les divers gouvernements	1,251	1,609	1,618	1,958	2,356	2,533
Dépenses des divers gouvernements au titre de l'achat de machines et d'équipement	110	187	216	247	324	308
Formation de capitaux fixes bruts des entreprises commerciales—Définition des comptes nationaux, Tableau de référence 2	7,335	7,591	9,103	10,651	12,214	12,260

SOURCE: BFS et Ministère du Commerce.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 6

INVESTISSEMENTS EN POURCENTAGE DES DÉPENSES NATIONALES BRUTES

1948-1966

—	Total des investissements privés et publics	Habitation et équipement social[1]	Investissements commerciaux privés et publics[2]
1948	20.4	7.8	12.6
1949	21.7	8.7	13.0
1950	21.9	8.9	13.0
1951	22.4	8.6	13.8
1952	22.9	9.0	13.9
1953	23.9	9.4	14.5
1954	23.0	9.6	13.4
1955	23.0	9.8	13.2
1956	26.3	9.9	16.4
1957	27.3	9.6	17.7
1958	25.4	10.6	14.8
1959	24.1	10.4	13.7
1960	22.8	9.3	13.4
1961	21.8	9.1	12.7
1962	21.5	9.2	12.3
1963	21.6	9.1	12.6
1964	23.1	9.1	14.0
1965	24.7	9.5	15.2
1966	25.8	9.5	16.3

(1) Y compris l'habitation, les dépenses par ministères de l'État, institutions et châteaux d'eau municipaux.

(2) Y compris les entreprises commerciales de l'État.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 7

MODIFICATION DES STOCKS, EXPÉDITIONS ET COMMANDES DES FABRICANTS

(corrigé des variations saisonnières)

—	1965				1966			
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(pourcentage)							
Stocks détenus:								
Matières brutes	1.6	2.1	2.8	2.8	2.7	1.5	2.7	1.1
Articles en voie de transformation	2.2	2.7	1.5	5.8	4.2	2.8	3.2	4.6
Produits finis	1.4	0.5	1.9	1.2	1.0	3.7	2.9	2.6
Stocks possédés	1.8	2.3	2.2	3.3	3.1	2.6	2.7	2.3
Expéditions	1.4	2.9	0.7	5.7	2.6	−0.8	−1.5	4.1
Commandes non remplies	4.5	4.9	3.2	6.7	1.4	4.8	2.7	2.2

(1) Estimation.

SOURCE: BFS, Stocks, expéditions et commandes dans les industries de fabrication, nº de cat. 31-001.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 8

LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE

1959-1966

—	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(milliers de personnes)							
Main-d'œuvre totale	6,242	6,411	6,521	6,615	6,748	6,933	7,141	7,420
Agricole	712	697	698	675	662	641	602	551
Non agricole	5,530	5,714	5,823	5,940	6,086	6,292	6,540	6,869
Hommes	4,687	4,754	4,782	4,819	4,879	4,961	5,065	5,193
Femmes	1,554	1,657	1,739	1,797	1,870	1,972	2,076	2,227
Population de 14 à 19 ans	603	627	630	648	672	700	738	778
	Fluctuation annuelle (pourcentage)							
Main-d'œuvre totale	..	2.7	1.7	1.4	2.0	2.7	3.0	3.9
Agricole	..	−2.1	0.1	−3.3	−1.9	−3.2	−6.1	−8.5
Non agricole	..	3.3	1.9	2.0	2.5	3.4	3.9	5.0
Hommes	..	1.4	0.6	0.8	1.2	1.7	2.1	2.5
Femmes	..	6.6	4.9	3.3	4.1	5.5	5.3	7.3
Population de 14 à 19 ans	..	4.0	0.5	2.9	3.7	4.2	5.4	5.4

SOURCE: BFS, *La main-d'œuvre*, nº de cat. 71-001.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 9

EMPLOI AU CANADA

1959-1966

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(milliers de personnes)							
Main-d'œuvre totale	5,870	5,965	6,055	6,225	6,375	6,609	6,862	7,152
Agricole	700	683	681	660	649	630	594	543
Non agricole	5,170	5,282	5,374	5,565	5,726	5,979	6,268	6,609
Hommes	4,363	4,368	4,381	4,488	4,567	4,698	4,842	4,983
Femmes	1,507	1,597	1,674	1,737	1,808	1,911	2,020	2,169
Population de 14 à 19 ans	536	545	548	573	596	628	673	714
	Fluctuation annuelle (pourcentage)							
Main-d'œuvre totale	..	1.6	1.5	2.8	2.4	3.7	3.8	4.2
Agricole	..	−2.4	−0.3	−3.1	−1.7	−2.9	−5.7	−8.6
Non agricole	..	2.2	1.7	3.6	2.9	4.4	4.8	5.4
Hommes	..	0.1	0.3	2.4	1.8	2.9	3.1	2.9
Femmes	..	6.0	4.8	3.8	4.1	5.7	5.7	7.4
Population de 14 à 19 ans	..	1.7	0.6	4.6	4.0	5.4	7.2	6.1

SOURCE: BFS, *La main-d'œuvre*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 10

MAIN-D'ŒUVRE, EMPLOI ET CHÔMAGE PAR RÉGIONS, 1966

—	Provinces atlantiques	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
	(milliers de personnes)				
Main-d'œuvre	626	2,116	2,719	1,248	710
Personnes employées	586	2,016	2,651	1,222	678
Chômeurs	40	100	69	26	32
	(Pourcentage)				
Taux de chômage	6.5	4.8	2.5	2.1	4.6
Accroissement de la main-d'œuvre	2.5	4.6	4.0	1.6	6.6
Accroissement de l'embauche	3.5	5.4	4.0	2.2	6.1
Accroissement de l'embauche non agricole	3.9	6.3	4.7	6.2	5.7

SOURCE: BFS; *La main-d'œuvre.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 11

TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGIONS, 1959 à 1966

(Pourcentage de la main-d'œuvre en chômage)

Région	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Provinces de l'Atlantique	10.9	10.7	11.2	10.7	9.5	7.8	7.5	6.5
Québec	7.8	9.1	9.2	7.5	7.5	6.4	5.5	4.8
Ontario	4.5	5.4	5.5	4.3	3.8	3.2	2.6	2.5
Les Prairies	3.2	4.2	4.6	3.9	3.7	3.1	2.6	2.1
Colombie-Britannique	6.5	8.5	8.5	6.6	6.4	5.3	4.2	4.6
Canada	6.0	7.0	7.1	5.9	5.5	4.7	3.9	3.6

SOURCE: BFS *La main-d'œuvre.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 12

REVENU DE LA MAIN-D'OEUVRE, EMPLOI ET MOYENNE DU REVENU

1964 à 1966

Industries choisies

—	Pourcentage d'augmentation					
	Main-d'œuvre—Revenu		Emploi		Revenu moyen	
	1965/1964	1966/1965	1965/1964	1966/1965	1965/1964	1966/1965
Mines	13.0	8.7	6.4	1.8	6.2	6.8
Fabrication (total)	10.3	11.4	5.5	5.4	4.5	5.7
Construction	24.0	24.7	13.1	10.8	9.6	12.5
Transports, communications et services d'aqueduc[1]	8.7	8.4	2.4	2.7	6.2	5.6
Commerce	10.6	11.0	5.7	6.7	4.6	4.0
Finances, assurances, etc	8.4	8.5	4.2	3.3	4.0	5.0
Services	13.4	13.8	9.8	10.5	3.3	3.0
Revenu composé	11.3	12.2	5.6	5.6	5.4	6.3

[1] Y compris l'emmagasinage, l'électricité, les services de gaz et d'eau.

SOURCE: BFS: Emploi, traitements et salaires hebdomadaires moyens, publication mensuelle, cat. 72-002, et *Estimés du revenu du travail*, publication mensuelle, cat. 72-005.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 13

BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS AVANT LA DÉDUCTION DE L'IMPÔT, PAR INDUSTRIE

1965 et 1966

(Données trimestrielles, corrigées des variations saisonnières)

—	1965					1966				
	1er T	2e T	3e T	4e T	Total	1er T	2e T	3e T	4e T	Total
	(millions de dollars)									
Mines, carrières et puits de pétrole	142	153	155	152	602	151	157	142	120	570
Industries de transformation:										
Aliments et boissons	93	93	92	92	370	98	87	92	89	366
Caoutchouc	7	7	8	10	32	9	8	9	8	34
Textiles	22	21	23	20	86	24	14	15	12	65
Bois	27	25	32	35	119	43	33	25	27	128
Papier et industries connexes	65	62	58	50	235	38	54	39	49	180
Impression, édition et industries connexes	23	24	21	20	88	24	21	24	26	95
Métaux primaires, Produits métalliques, Machinerie, Matériel de transport	194	189	203	192	778	199	193	148	179	719
Appareils électriques	28	24	28	31	111	30	30	22	35	117
Produits minéraux non métalliques	20	27	25	24	96	21	22	28	18	89
Dérivés du pétrole et de la houille	31	35	35	30	131	37	45	39	43	164
Produits chimiques	51	56	57	56	220	65	58	58	50	231
Industries manufacturières diverses[1]	26	26	25	28	105	30	28	28	39	125
Total, industries de transformation	587	589	607	588	2,371	618	593	527	575	2,313
Transports, Entreposage, Communications	121	127	132	156	536	120	145	133	186	584
Énergie électrique, gaz et eau	22	21	24	25	92	23	23	23	25	94
Commerce de gros	89	93	92	104	378	116	102	95	106	419
Commerce de détail	72	77	86	77	312	77	66	82	72	297
Finance, assurances et transactions immobilières	167	159	175	159	660	153	159	158	173	643
Industries de services	37	36	41	38	152	49	48	39	40	176
Industries non manufacturières diverses[2]	23	23	24	26	96	16	25	25	25	91
Total, toutes les industries	1,260	1,278	1,336	1,325	5,199	1,323	1,318	1,224	1,322	5,187

(1) Comprend le tabac, le cuir et diverses industries de transformation.

(2) Comprend l'agriculture, l'industrie forestière, la pêche et la construction

SOURCE: BFS, Bénéfices des sociétés, publication trimestrielle, nº de cat. 61-003.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 14

CHANGEMENTS DU PRODUIT NATIONAL RÉEL

Par années

1963 à 1966

—	1963	1964	1965	1966
	(Pourcentage du changement par rapport à l'année précédente)			
Produit national réel, moins l'agriculture	5.3	7.2	6.9	6.3
Mines, total	4.5	8.8	5.5	6.7
Fabrication, total	7.0	9.3	8.6	7.3
Biens non durables	6.2	8.4	6.1	7.2
Biens durables	8.1	10.3	11.5	7.4
Construction	1.6	9.7	10.9	7.0
Transports, entreposage et communications	7.1	9.0	7.4	8.1
Commerce, total	3.8	6.1	7.5	4.4
Gros	3.8	8.6	10.1	3.7
Détail	3.8	4.7	6.1	4.7
Finances, assurances et immeuble	6.3	4.4	4.4	5.3
Services	4.3	3.6	4.6	4.3
Industries commerciales, moins l'agriculture	5.6	7.6	7.4	6.7

SOURCE: BFS: *Indice de production industrielle*, publication mensuelle, N° de cat. 61-005.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 15

CHANGEMENTS DANS L'EMPLOI PAR DIVISION INDUSTRIELLE

Par années

1963 à 1966

—	1963	1964	1965	1966
	(Pourcentage du changement par rapport à l'année précédente)			
Mines	−1.5	0.9	6.4	1.8
Fabrication, total	2.2	4.7	5.5	5.4
Biens non durables	1.3	3.1	3.3	3.8
Biens durables	3.4	6.6	8.0	7.1
Construction	−0.9	4.9	13.1	10.8
Transports, entreposage et communications	0.7	1.4	2.4	2.7
Commerce, total	2.3	4.4	5.7	6.7
Gros	1.3	2.9	5.0	6.1
Détail	2.7	5.0	6.0	7.3
Finances, assurances et immeuble	4.3	4.0	4.2	3.3
Services	4.3	8.1	9.8	10.5
Indice industriel général	2.2	3.6	5.6	5.6

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique, emploi et gains moyens par semaine.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 16

CHANGEMENTS DANS LA PRODUCTION PAR EMPLOYÉ

Par années

1963–1966

—	1963	1964	1965	1966
	(Changement en pourcentage)			
Mines, total	6.1	7.8	−0.8	4.8
Fabrication, total	4.7	4.4	2.9	1.8
Biens non durables	4.8	5.1	2.7	3.3
Biens durables	4.5	3.5	3.2	0.3
Construction	2.5	4.6	−1.9	−3.4
Transports, entreposage et communications	6.4	7.5	4.9	5.3
Commerce, total	1.5	1.6	1.7	−2.2
Gros	2.5	5.5	4.9	−2.3
Détail	1.1	−0.3	0.1	−2.4
Finances, assurances et immeuble	1.9	0.4	0.2	1.9
Services	—	−4.2	−4.7	−5.6
Industries commerciales, sauf l'agriculture	3.3	3.9	1.7	1.0

SOURCE: Tableaux de référence 14 et 15.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 17

GAINS ET PRODUCTION

Par années

1963–1966

—	1963	1964	1965	1966
	(Changement en pourcentage par rapport à l'année précédente)			
Salaires et traitements par travailleur				
Industries non agricoles	4.4	5.4	5.9	6.3
Fabrication	3.8	4.0	4.5	5.7
Production par travailleur				
Industries non agricoles	3.3	3.9	1.7	1.0
Fabrication	4.7	4.4	2.9	1.8
Salaires et traitements par unité de production				
Industries non agricoles	1.0	1.5	4.1	5.2
Fabrication	−0.8	−0.4	1.6	3.8
Bénéfices des sociétés par unité de production				
Industries non agricoles	3.8	7.0	0.5	−6.5
Fabrication	5.2	−0.5	−1.8	−9.0

SOURCE: BFS, *Estimation du revenu de la main-d'œuvre.*
BFS, *Indice de la production industrielle.*
BFS, *Bénéfices des sociétés.*
BFS, *Emploi, salaires et traitements hebdomadaires moyens.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 18

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

1961 à 1966

(1949 = 100)

—	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Tous les articles	129.2	130.7	133.0	135.4	138.7	143.9
Alimentation	124.0	126.2	130.3	132.4	135.9	144.5
Logement	133.2	134.8	136.2	138.4	140.9	144.7
Habillement	112.5	113.5	116.3	119.2	121.4	126.0
Moyens de transports	140.6	140.4	140.4	142.0	147.3	150.8
Santé et soins personnels	155.3	158.3	162.4	167.8	175.5	180.9
Récréation et lecture	146.1	147.3	149.3	151.8	154.3	158.7
Tabac et spiritueux	116.3	117.8	118.1	120.2	122.3	125.1
Toutes les denrées	120.0	121.0	123.1	124.7	126.7	131.5
Durables	116.1	115.3	115.5	114.5	114.6	115.1
Non durables	120.7	122.1	124.6	126.7	129.2	134.9
Non durables (sauf aliments)	118.3	119.1	120.3	122.4	124.1	127.5
Services	155.4	157.6	159.8	163.8	170.6	176.6

SOURCE: BFS, *Prix et Indices des prix.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 19

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

(1949 = 100)

(Changement par rapport à l'année précédente)

—	1961 à 1962	1962 à 1963	1963 à 1964	1964 à 1965	1965 à 1966	Avril 1966 à Avril 1967
			Pourcentage			
Tous les articles	1.2	1.8	1.8	2.4	3.7	3.2
Alimentation	1.8	3.2	1.6	2.6	6.3	0.2
Logement	1.2	1.0	1.6	1.8	2.7	4.4
Habillement	0.9	2.5	2.5	1.8	3.8	5.3
Moyens de transports	−0.1	—	1.1	3.7	2.4	4.2
Santé et soins personnels	1.9	2.6	3.3	4.6	3.1	6.0
Récréation et lecture	0.8	1.4	1.7	1.6	2.9	4.2
Tabac et spiritueux	1.3	0.3	1.8	1.7	2.3	2.2
Toutes les denrées	0.8	1.7	1.3	1.6	3.8	2.3
Durables	−0.7	0.2	−0.9	0.1	0.4	2.4
Non durables	1.2	2.0	1.7	2.0	4.4	2.2
Non durables (sauf aliments)	0.7	1.0	1.7	1.4	2.7	4.1
Services	1.4	1.4	2.5	4.2	3.5	5.4

SOURCE: Tableau de référence 18.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 20
INDICES SYNTHÉTIQUES DES PRIX
DÉPENSES NATIONALES BRUTES ET ÉLÉMENTS
(corrigées des variations saisonnières)
(1957=100)

—	Dépenses des particuliers en biens de consommation et services	Biens non durables	Biens durables	Services	Dépenses de l'État au chapitre des biens et services	Formation brute de capitaux fixes des entreprises commerciales	Nouvelle construction domiciliaire	Nouvelle construction non domiciliaire	Machines et équipements neufs	Exportations de biens et de services	Importations de biens et de services	Dépenses nationales brutes
1963—												
1er T....	108.2	106.3	101.1	113.2	116.2	112.9	114.6	111.6	113.2	107.3	111.0	109.6
2e T....	108.5	106.5	101.0	113.7	117.5	113.8	116.0	112.7	113.6	107.4	112.1	109.9
3e T....	109.1	107.3	101.4	114.2	118.4	115.4	116.9	114.7	115.3	107.6	113.1	110.6
4e T....	109.4	107.7	101.3	114.6	119.6	116.5	119.6	115.5	115.8	109.1	113.7	111.2
Année.....	108.8	106.9	101.2	113.9	117.9	114.7	116.8	113.7	114.5	107.9	112.5	110.3
1964—												
1er T....	109.8	108.2	100.4	115.3	118.2	117.4	120.7	115.8	117.0	109.4	114.5	111.5
2e T....	110.3	108.5	100.2	116.1	120.8	119.5	122.1	118.3	119.3	109.7	114.4	112.6
3e T....	110.7	109.2	99.7	116.9	123.8	120.5	124.1	119.7	119.2	110.6	113.0	114.1
4e T....	111.2	109.0	100.5	117.7	123.9	121.3	125.6	120.7	119.5	121.3	113.6	114.4
Année.....	110.5	108.7	100.2	116.5	121.7	119.7	123.2	118.7	118.8	110.0	113.9	113.2
1965—												
1er T....	111.6	109.4	100.1	118.4	125.3	123.8	127.0	123.3	122.7	110.2	114.1	115.0
2e T....	112.4	110.7	100.1	119.2	126.5	124.7	129.0	125.6	122.0	110.7	113.8	116.1
3e T....	112.9	111.3	99.7	120.2	125.8	124.6	129.5	126.3	121.1	111.9	114.4	116.6
4e T....	113.7	112.2	99.7	121.1	129.3	126.0	131.3	128.2	122.0	112.3	115.2	117.9
Année.....	112.7	110.9	99.9	119.8	126.7	124.8	129.2	125.9	121.9	111.3	114.4	116.4
1966—												
1er T....	115.2	114.3	99.2	122.6	133.7	127.6	133.4	130.0	123.1	113.2	115.5	119.9
2e T....	116.5	115.3	100.2	123.6	133.4	128.9	134.6	131.9	123.9	114.2	115.9	121.1
3e T....	116.7	115.8	99.4	124.7	135.4	129.8	126.1	133.3	124.6	116.6	116.6	122.6
4e T....	117.8	116.4	100.9	126.0	138.9	131.8	139.2	135.3	126.3	116.4	117.8	123.7
Année.....	116.6	115.5	99.9	124.3	135.4	129.5	135.7	132.6	124.5	115.1	116.5	121.8

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 21

OPÉRATIONS DE L'ÉTAT EN FONCTION DES COMPTES NATIONAUX

—	1963	1964	1965	1966	1966[1]			
					1er T	2e T	3e T	4e T
					(en millions de dollars)			
REVENUS DE L'ÉTAT								
Impôts directs—particuliers	2,916	3,428	3,912	4,434	4,216	4,156	4,564	4,800
Gouvernement fédéral	2,193	2,558	2,715	2,955	2,832	2,744	3,048	3,196
Provinces et municipalités	723	870	1,197	1,479	1,384	1,412	1,516	1,604
Impôts directs—sociétés	1,827	1,996	2,164	2,190	2,128	2,248	2,188	2,196
Gouvernement fédéral	1,362	1,498	1,623	1,642	1,596	1,688	1,636	1,648
Gouvernements provinciaux	465	498	541	548	532	560	552	548
Impôts de retenue—gouvernement fédéral	127	140	168	203	176	204	200	232
Impôts indirects	5,911	6,695	7,482	8,277	8,148	8,208	8,344	8,408
Gouvernement fédéral	2,451	2,847	3,247	3,577	3,524	3,556	3,596	3,632
Provinces et municipalités	3,460	3,848	4,235	4,700	4,624	4,652	4,748	4,776
Revenu provenant de placements	1,395	1,526	1,688	1,860	1,796	1,912	1,804	1,928
Gouvernement fédéral	510	570	618	663	612	716	608	716
Provinces et municipalités	885	956	1,070	1,197	1,184	1,196	1,196	1,212
Cotisations de l'employeur et de l'employé aux caisses d'assurance sociale et de pensions de l'État	852	912	959	1,816	1,504	1,852	1,928	1,980
Gouvernement fédéral	534	574	602	681	624	696	700	704
Provinces et municipalités	318	338	357	421	400	412	436	436
Régime de pensions du Canada				531	360	552	584	628
Régime de rentes du Québec				183	120	192	208	212
Transferts du gouvernement fédéral—Provinces et municipalités	1,169	1,252	1,427	1,659	1,508	1,684	1,636	1,808
Total des revenus	**14,197**	**15,949**	**17,800**	**20,439**	**19,476**	**20,264**	**20,664**	**21,352**
Gouvernement fédéral	7,177	8,187	8,973	9,721	9,364	9,604	9,788	10,128
Provinces et municipalités	7,020	7,762	8,827	10,004	9,632	9,916	10,084	10,384
Régime de pensions du Canada				531	360	552	584	628
Régime de rentes du Québec				183	120	192	208	212

[1] Taux annuels corrigés des variations saisonnières.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 21

OPÉRATIONS DE L'ÉTAT EN FONCTION DES COMPTES NATIONAUX (fin)

—	1963	1964	1965	1966	1966(1)			
					1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)							
DÉPENSES DE L'ÉTAT—								
Biens et services	8,075	8,654	9,596	11,169	10,592	10,872	11,648	11,564
Gouvernement fédéral—	2,934	3,046	3,267	3,880	3,652	3,676	3,992	4,200
Dépenses relatives à la défense	(1,572)	(1,584)	(1,562)	(1,713)	(1,664)	(1,612)	(1,720)	(1,856)
Provinces et municipalités	5,141	5,608	6,329	7,289	6,940	7,196	7,656	7,364
Paiements de transfert à des personnes	2,848	4,133	4,502	5,006	4,692	4,904	5,084	5,344
Gouvernement fédéral	2,133	2,239	2,316	2,478	2,392	2,452	2,520	2,548
Provinces et municipalités	1,715	1,894	2,186	2,528	2,300	2,452	2,564	2,796
Service de la dette publique	1,423	1,526	1,635	1,789	1,732	1,764	1,832	1,828
Gouvernement fédéral	935	995	1,052	1,151	1,124	1,128	1,168	1,184
Provinces et municipalités	488	531	583	638	608	636	664	644
Subventions	311	323	310	477	376	364	368	800
Gouvernement fédéral	275	277	259	370	240	296	252	692
Provinces et municipalités	36	46	51	107	136	68	116	108
Aide-capital—Gouvernement fédéral	61	82	84	59	32	88	56	60
Transferts aux gouvernements provinciaux et municipaux—								
Gouvernement fédéral	1,169	1,252	1,427	1,659	1,508	1,684	1,636	1,808
Total des dépenses	**14,887**	**15,970**	**17,554**	**20,159**	**18,932**	**19,676**	**20,624**	**21,404**
Gouvernement fédéral	7,507	7,891	8,405	9,597	8,948	9,324	9,624	10,492
Provinces et municipalités	7,380	8,079	9,149	10,562	9,984	10,352	11,000	10,912
Excédent (+) ou déficit (−)	**−690**	**− 21**	**+246**	**+280**	**+544**	**+588**	**+ 40**	**− 52**
Gouvernement fédéral	−330	+296	+568	+124	+416	+280	+164	−364
Provinces et municipalités	−360	−137	−322	−558	−352	−436	−916	−528
Régime de pensions du Canada				+531	360	552	584	628
Régime de rentes du Québec				+183	120	192	208	212

(1) Taux annuels corrigés des variations saisonnières.

SOURCE: BFS, *Les comptes nationaux.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 22

CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À SES REVENUS ET À SES DÉPENSES

—	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1965				1966			
				1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)										
Revenus:											
Revenus budgétaires	7,180	7,696	8,366	1,853	1,918	1,862	1,944	1,972	1,999	1,978	2,169
Redressement de la période supplémentaire[1]	− 42	56	7	−188	188	—	—	−132	132	—	—
Revenus extra-budgétaires:											
Recettes fiscales au chapitre de la sécurité de la vieillesse	959	1,169	1,281	278	300	272	279	318	327	294	301
Impôt prélevé aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	10	10	11	2	1	5	2	2	2	5	2
Assurance-chômage, contributions employeur-employé	311	328	340	82	74	83	84	87	78	89	89
Caisses de pension du gouvernement, contributions employeur-employé	273	301	363	68	76	77	77	71	89	89	89
Intérêt perçu sur les caisses d'assurance sociale et de pension du gouvernement	159	181	196	43	43	45	46	47	48	51	52
Impôt sur le revenu des sociétés[2]: excédent (+) de l'impôt à percevoir sur l'impôt perçu	−128	−128	−112	− 24	−131	12	51	− 60	− 73	− 3	48
Bénéfices nets des sociétés commerciales de l'État avant déduction de l'impôt	226	242	204	36	59	55	98	30	67	45	66
Intérêt des prêts, avances et placements	190	222	270	46	55	56	55	56	63	55	83
Moins: Remboursements budgétaires sur placements	−382	−488	−522	−125	−138	−120	− 93	−137	−127	− 88	−164
Moins: Revenus du ministère des Postes	−231	−237	−256	− 59	− 57	− 49	− 73	− 58	− 59	− 51	− 81
Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[3]	−123	−127	−140	− 31	− 32	− 31	− 32	− 32	− 34	− 34	− 37
Tous autres redressements apportés aux recettes budgétaires[3]	− 42	− 69	− 10	− 28	− 23	− 25	7	− 28	− 13	3	36
Total des revenus, sous le régime des comptes nationaux	**8,360**	**9,156**	**9,998**	**1,953**	**2,333**	**2,242**	**2,445**	**2,136**	**2,499**	**2,433**	**2,653**

(1) Dans les comptes nationaux, les revenus au cours de la période supplémentaire sont reportés à l'année financière suivante.

(2) L'impôt des entreprises commerciales de l'État n'est pas compris dans ce poste.

(3) Voir aussi le renvoi 3 au bas de la page, conciliation des dépenses.

(4) Ces redressements représentent, pour une bonne part, des postes de revenus qui ne s'appliquent pas aux comptes nationaux, comme, par exemple, les revenus provenant de la vente d'avoirs existants.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 22

CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À SES REVENUS ET À SES DÉPENSES (fin)

—	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1965				1966			
				1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(en millions de dollars)										
DÉPENSES:											
Dépenses budgétaires	7,218	7,735	8,794	2,314	1,492	1,785	1,915	2,543	1,667	2,072	2,264
Redressement de la période supplémentaire[1]	— 55	— 6	−116	−463	463	—	—	−469	469	—	—
Dépenses des caisses extra-budgétaires:											
Versements sur la Caisse de la sécurité de la vieillesse	885	927	1,075	223	224	226	228	249	251	252	254
Prestations d'assurance-chômage	335	298	307	141	92	36	44	126	82	38	49
Versements sur les Caisses de pension de l'État	101	114	128	26	28	29	28	29	32	32	32
Versements au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies	11	7	6	9	2	—	1	4	—	—	1
Transferts aux caisses extra-budgétaires	— 63	— 66	−69	— 16	−16	−17	−17	— 16	−16	−18	−18
Redressement visant à instituer un régime se fondant sur les déboursés, à l'égard d'autres caisses de l'État et de sociétés de la Couronne[2]	17	— 16	42	99	−94	39	13	26	−73	26	33
Dépenses budgétaires compensées par les revenus des sociétés commerciales de l'État:											
Dépenses du ministère des Postes	−211	−242	−265	— 56	−54	−61	−63	— 64	−61	−60	−71
Déficits des sociétés commerciales de l'État	— 92	−104	−74	— 11	−84	— 8	— 3	— 9	−50	— 6	−10
Réserves et défalcations	— 42	— 59	−78	— 10	−32	−10	— 9	— 8	−52	−10	— 9
Postes de revenus budgétaires compensées par les dépenses budgétaires[3]	−123	−127	−140	— 31	−32	−31	−32	— 32	−34	−34	−37
Autres redressements à l'égard des dépenses budgétaires	65	119	247	— 42	75	64	1	— 21	98	98	48
Total des dépenses, sous le régime de comptes nationaux	**8,046**	**8,580**	**9,857**	**2,183**	**2,064**	**2,052**	**2,106**	**2,358**	**2,313**	**2,390**	**2,536**
Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime des comptes nationaux	+314	576	141	−230	269	190	339	−222	186	43	117
Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime budgétaire	— 38	— 39	−428	−461	426	77	29	−571	332	−94	−95
Total, sous le régime des comptes nationaux	8,360	9,156	9,998	1,953	2,333	2,242	2,445	2,136	2,499	2,433	2,653

[1] Dans les comptes nationaux, les dépenses au chapitre des biens et services pour la période supplémentaire sont divisées également entre les années financières consécutives. D'autres postes de dépenses sont entièrement reportés à l'année financière suivante.

[2] Redressement qui remplace les crédits budgétaires accordés aux diverses caisses et sociétés par les dépenses réelles faites par ces caisses et sociétés.

[3] L'élément le plus important de ce poste comprend les revenus qui proviennent de la vente de biens et de services par l'État. Ces ventes figurent comme dernière dépense du secteur privé et sont déduites afin de ne pas les compter deux fois.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 23
SOMMAIRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS
(Données non corrigées des variations saisonnières)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1965				1966			
							1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
	(Millions de dollars)													
Balance du commerce des marchandises	+173	+184	+503	+701	+118	+380	−39	−27	+161	+23	−1	+7	+300	+74
Déficit sur les transactions invisibles[1]	−1,263	−1,169	−1,178	−1,270	−1,339	−1,488	−391	−367	−160	−421	−438	−366	−214	−470
Balance du compte courant[1]	−1,090	− 985	− 675	− 569	−1,221	−1,108	−430	−394	+ 1	−398	−439	−359	+ 86	−396
Production d'or pouvant être exportée	+ 162	+ 155	+ 154	+ 145	+ 138	+ 125	+ 35	+ 34	+ 35	+ 34	+ 34	+ 29	+ 30	+ 32
Mouvements de capitaux (+=rentrée) (−=sortie)														
A long terme	+ 930	+ 688	+ 637	+ 820	+ 713	+ 949	+128	+134	+216	+235	+449	+214	+197	+ 89
A court terme	+ 288	+ 297	+ 30	− 33	+ 527	− 325	+195	+227	− 26	+131	−182	− 1	−398	−256
	+ 290	+ 155	+ 146	+ 363	+ 157	− 359	− 72	+ 1	+226	+ 2	−138	−117	− 85	− 19
Changements dans les avoirs officiels d'or et de change étranger (+=augmentation) (−=diminution)	+ 229	+ 537	+ 60	+ 86	− 11	− 462	−118	− 92	+144	+ 55	−166	−181	−105	− 10
Position nette au Fonds monétaire international	+ 61	− 378	+ 86	+ 277	+ 168	+ 103	+ 46	+ 93	+82	− 53	+ 28	+ 64	+ 20	− 9
	+ 290	+ 159	+ 146	+ 363	+ 157	− 359	− 72	+ 1	+226	+ 2	−138	−117	− 85	− 19

[1] Non compris la production d'or pouvant être exportée.

SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 24
PAIEMENTS INTERNATIONAUX: COMPTE COURANT
(Annuel, 1958 à 1966)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(en millions de dollars)								
Recettes courantes—									
Exportations de marchandises (chiffres rectifiés)	4,890	151	5,392	5,889	6,387	7,082	8,238	8,745	10.270
Or disponible pour l'exportation	157	148	162	162	155	154	145	138	125
Dépenses touristiques	349	391	420	482	562	609	662	747	840
Intérêts et dividendes	167	180	171	213	202	230	332	310	294
Transports par terre et par eau	401	420	442	486	509	563	563	673	699
Successions et fonds des immigrants	97	109	102	104	124	151	169	211	256
Autres recettes courantes	391	414	447	452	484	500	557	640	738
Total des recettes courantes	**6,452**	**6,813**	**7,136**	**7,788**	**8,423**	**9,289**	**10,747**	**11,464**	**13,222**
Versements courants—									
Importations de marchandises (chiffres rectifiés)	5,066	5,572	5,540	5,716	6,203	6,579	7,537	8,627	9,890
Dépenses touristiques	542	598	627	642	605	585	712	779	900
Intérêts et dividendes	614	671	656	764	783	860	1,010	1,071	1,178
Transports par terre et par eau	460	525	533	568	595	648	679	755	773
Successions et fonds des émigrants	159	165	184	176	175	185	201	211	196
Contributions officielles	53	72	61	56	36	65	69	92	167
Autres paiements courants	695	697	768	794	856	888	963	1,012	1,101
Total des paiements courants	**7,589**	**8,300**	**8,369**	**8,716**	**9,253**	**9,810**	**11,171**	**12,547**	**14,205**
Balance du commerce des marchandises	− 176	− 421	− 148	+ 173	+ 184	+ 503	+ 701	+ 118	+ 380
Balance d'autres transactions	− 961	−1,066	−1,085	−1,101	−1,014	−1,024	−1,125	−1,201	−1,363
Balance du compte courant	**−1,137**	**−1,487**	**−1,233**	**− 928**	**− 830**	**− 521**	**− 424**	**−1,083**	**− 983**

SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 25

COMPTE COURANT

(TAUX TRIMESTRIELS RECTIFIÉS D'APRÈS LES SAISONS)

	Biens			Services			Total des recettes	Total des versements	Solde du compte courant
	Exportations	Importations	Solde	Recettes	Versements	Solde			
1965—									
1T	2,071	2,026	+ 45	666	936	−270	2,737	2,962	−225
2T	2,138	2,077	+ 61	680	981	−301	2,818	3,058	−240
3T	2,203	2,163	+ 40	705	1,002	−297	2,908	3,165	−257
4T	2,333	2,361	− 28	668	1,001	−333	3,001	3,362	−361
1966—									
1T	2,492	2,383	+109	716	1,029	−313	3,208	3,412	−204
2T	2,499	2,421	+ 78	732	1,041	−309	3,231	3,462	−231
3T	2,617	2,498	+119	750	1,126	−376	3,367	3,624	−257
4T	2,662	2,588	+ 74	754	1,119	−365	3,416	3,707	−291

SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 26

BALANCE DU COMPTE DU TOURISME

—	Entrées			Sorties			Solde		
	É.-U.	Autres pays	Total	É.-U.	Autres pays	Total	É.-U.	Autres pays	Total
	(millions de dollars)								
1953	282	20	302	307	58	365	− 25	− 38	− 63
1954	283	22	305	320	69	389	− 37	− 47	− 84
1955	303	25	328	363	86	449	− 60	− 61	−121
1956	309	28	337	391	107	498	− 82	− 79	−161
1957	325	38	363	403	122	525	− 78	− 84	−162
1958	309	40	349	413	129	542	−104	− 89	−193
1959	351	40	391	448	150	598	− 97	−110	−207
1960	375	45	420	462	165	627	− 87	−120	−207
1961	435	47	482	459	183	642	− 24	−136	−160
1962	512	50	562	419	186	605	+ 93	−136	− 43
1963	549	60	609	388	197	585	+161	−137	+ 24
1964	590	72	662	481	231	712	+109	−159	− 50
1965	660	87	747	531	248	779	+129	−161	− 32
1966	730	110	840	631	269	900	+ 99	−159	− 60

SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 27

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA BALANCE DU COMMERCE DES MARCHANDISES ET DES TRANSACTIONS INVISIBLES

—	États-Unis		Royaume-Uni		Autres pays		Tous pays	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
	(millions de dollars)							
Exportations de marchandises (chiffres rectifiés)	4,993	6,241	1,184	1,133	2,568	2,896	8,745	10,270
Importations de marchandises (chiffres rectifiés)	6,034	7,166	624	635	1,969	2,089	8,627	9,890
Balance des échanges	−1,041	−925	+560	+498	+599	+807	+118	+380
Recettes invisibles	1,813	1,903	371	391	535	658	2,719	2,952
Versements invisibles	2,684	2,960	421	433	815	922	3,920	4,315
Balance des opérations invisibles	−871	−1,057	− 50	− 42	−280	−264	−1,201	−1,363
Recettes courantes globales	6,806	8,144	1,555	1,524	3,103	3,554	11,464	13,222
Versements courants globaux	8,718	10,126	1,045	1,068	2,784	3,011	12,547	14,205
Balance du compte courant	−1,912	−1,982	+510	+456	+319	+543	−1,083	−983

SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 28

BALANCE DES PAIEMENTS DU COMPTE COURANT:
MARCHANDISES ET INVISIBLES (1946-1966)

—	Commerce des marchandises	Transactions invisibles	Balance au compte courant
	(en millions de dollars)		
1946	+571	−208	+363
1947	+188	−139	+ 49
1948	+432	+ 19	+451
1949	+293	−116	+177
1950	+ 7	−326	−319
1951	−151	−361	−512
1952	+485	−298	+187
1953	− 60	−388	−448
1954	+ 18	−442	−424
1955	−211	−476	−687
1956	−728	−644	−1,372
1957	−594	−857	−1,451
1958	−176	−961	−1,137
1959	−421	−1,066	−1,487
1960	−148	−1,085	−1,233
1961	+173	−1,101	−928
1962	+184	−1,014	−830
1963	+503	−1,024	−521
1964	+701	−1,125	−424
1965	+118	−1,201	−1,083
1966	+380	−1,363	−983

SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 29

PAIEMENTS INTERNATIONAUX: MOUVEMENTS DE CAPITAUX

—	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1966			
							1er T	2e T	3e T	4e T
	(millions de dollars)									
Placements directs au Canada	+560	+505	+280	+270	+405	+660	+120	+190	+145	+205
Placements directs à l'étranger	− 80	−105	−135	− 95	−125	+ 10	− 15	− 40	+ 90	− 25
Valeurs canadiennes—										
Ventes de bons et d'obligations en cours	+ 61	+ 64	+ 39	+ 77	+ 62	− 99	− 11	− 24	− 50	− 14
Ventes d'actions ordinaires et privilégiées en cours	+ 39	−115	−170	− 98	−264	−131	− 13	− 42	− 33	− 43
Nouvelles émissions	+548	+729	+984	+1,100	+1,209	+1,448	+583	+358	+291	+216
Remboursements	−301	−319	−404	−382	−382	−504	−112	−152	− 90	−150
Valeurs étrangères (total)	− 35	− 65	+ 22	− 52	− 84	−357	− 70	− 90	−114	− 83
Prêts et souscriptions de capitaux par le gouvernement du Canada:										
Avances, etc.	− 8	− 22	− 18	− 10	− 14	− 20	− 6	− 3	− 9	− 2
Remboursements au Canada	+ 38	+129	+ 25	+ 10	+ 10	+ 24	+ 2	+ 2	+ 1	+ 19
Traité du Columbia, net	—	—	—	+ 54	+ 32	+ 32	—	—	—	+ 32
Autres opérations de capitaux à long terme	+108	−113	+ 14	− 54	−136	−114	− 29	+ 15	− 34	− 66
Changement des avoirs en dollars canadiens détenus par des étrangers:										
Dépôts	+ 33	− 10	+ 43	+ 28	+ 31	+ 11	− 15	− 7	+ 20	+ 13
Obligations du gouvernement du Canada payables à vue [1]	− 2	− 4	+ 1	—	+ 2	+ 5	− 6	− 2	+ 5	+ 8
Bons du Trésor canadiens	− 58	+ 4	− 27	− 16	+ 12	− 15	− 8	—	+ 2	− 9
Effets commerciaux canadiens	+ 95	+119	− 23	− 11	+ 10	− 2	− 12	− 5	+ 10	+ 5
Effets financiers canadiens			+ 93	+196	−162	− 9	+ 23	− 5	− 55	+ 28
Autres obligations de sociétés canadiennes de financement			+ 35	+ 52	+209	+153	+ 34	− 12	+ 44	+ 87
Soldes bancaires et autres fonds à court terme à l'étranger	+140	+ 93	−258	−528	+138	−587	−165	− 9	−299	−114
Toutes autres opérations	+ 80	+ 95	+166	+246	+287	+119	− 33	+ 39	−125	+238
Mouvement net de capitaux (à l'exclusion des postes monétaires ci-dessous)	**+1,218**	**+985**	**+667**	**+787**	**+1,240**	**+624**	**+267**	**+213**	**−201**	**+345**
Mouvements monétaires officiels sous forme de:										
Changement des avoirs officiels en or et en devises étrangères	+229	+537	+ 60	+ 86	− 11	−462	−166	−181	−105	− 10
Changement dans le solde net à l'égard du FMI	+ 61	−378	+ 86	+277	+168	+103	+ 28	+ 64	+ 20	− 9
Autre aide financière internationale spéciale	—	− 4	—	—	—	—	—	—	—	—

[1] Billets à vue des organismes de placement internationaux autres que le FMI et le *Trust and Deposit Account of U.S. Government* à l'égard du gouvernement du Canada.

SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 30

NOUVELLES ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DU CANADA VENDUES AUX RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

Période	Offres	Livraisons	Non livrées[1]
	(en millions de dollars)		
1965—			
1er T.	344	263	132
2e T.	282	311	103
3e T.	399	284	218
4e T.	391	291	318
1966—			
1er T.	356	518	156
2e T.	386	348	194
3e T.	202	276	120
4e T.	198	203	115

[1] A la fin de la période.
SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 31

FINANCEMENT DU COMPTE BILATÉRAL DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS

	1962	1963	1964	1965	1966
	(en millions de dollars)				
Transactions avec les États-Unis (à l'exclusion des organismes financiers internationaux)					
Déficit du compte courant (à l'exclusion de l'or)	−1,247	−1,310	−1,780	−2,050	−2,107
Entrées de capitaux provenant des États-Unis..	+1,073	+ 829	+1,639	+ 456	+ 799
Montant net qui doit être financé par d'autres transactions	**− 174**	**− 481**	**− 141**	**−1,594**	**−1,308**
Autres transactions—					
Excédent du compte courant avec les autres pays du monde	+ 262	+ 635	+1,211	+ 829	+ 999
Mouvement des capitaux nets provenant (+) des autres pays du monde ou vers (−) ces pays	− 88	− 162	− 852	+ 784	− 175
Nouvelle production d'or disponible aux fins d'exportation	+ 155	+ 154	+ 145	+ 138	+ 125
Augmentation (−) des avoirs canadiens d'or et de devises étrangères	− 533	− 60	− 86	+ 11	+ 462
Changement dans la situation du Canada à l'égard du Fonds monétaire international[1]	+ 378	− 86	− 277	− 168	− 103
Financement total	**+ 174**	**+ 481**	**+ 141**	**+1,594**	**+1,308**

[1] L'amélioration (−) de la situation du Canada représente le versement net de ressources au FMI.
SOURCE: BFS.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 32

AVOIRS OFFICIELS EN OR ET EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Fin de période	Or	Dollars des É.-U.	Total
	(en millions de dollars des É.-U.)		
1965—Janvier	1,036.0	1,632.2	2,668.2
Février	1,040.6	1,608.1	2.648.7
Mars	1,044.1	1,510.0	2,554.1
Avril	1,044.7	1,521.8	2,566.5
Mai	1,081.4	1,417.3	2,498.7
Juin	1,089.1	1,391.0	2,480.1
Juillet	1,096.3	1,395.2	2,491.5
Août	1,104.0	1,494.0	2,598.0
Septembre	1,111.9	1,502.2	2,614.1
Octobre	1,123.7	1,520.1	2,643.8
Novembre	1,137.5	1,543.6	2,681.1
Décembre	1,150.8	1,513.7	2,664.5
1966—Janvier	1,112.8	1,449.6	2,562.4
Février	1,076.5	1,471.1	2,547.6
Mars	1,085.6	1,424.2	2,509.8
Avril	1,096.0	1,373.1	2,469.1
Mai	1,060.7	1,351.5	2,412.2
Juin	1,024.2	1,317.6	2,341.8
Juillet	986.2	1,329.2	2,315.4
Août	996.7	1,284.3	2,281.0
Septembre	1,008.7	1,235.6	2,244.3
Octobre	1,020.5	1,202.7	2,223.2
Novembre	1,033.7	1,208.4	2,242.1
Décembre	1,045.6	1,190.3	2,235.9
1967—Janvier	1,055.9	1,182.3	2,238.2
Février	1,069.6	1,124.6	2,194.2
Mars	1,083.5	1,119.9	2,203.4
Avril	1,042.3	1,145.9	2,188.2

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 33

CHANGEMENTS DES AVOIRS DU FMI EN DOLLARS CANADIENS EN 1966

			Millions de dollars américains
Avoirs du FMI en dollars canadiens fin 1965			246.6
(moins) Rachats par le Canada (net)	—		
Prélèvements de dollars canadiens par d'autres pays (net)	47.6		
		47.6	
(plus) Souscription de 75 p. 100 de l'augmentation de la quote-part	142.5		
Montant emprunté du Canada selon les arrangements généraux	—		
		142.5	
Changement net en 1966			94.9
Avoirs du FMI à la fin de 1966			341.5

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 34

FLUCTUATION NETTE DES TITRES[1] ET DES PRÊTS BANCAIRES[2] EN COURS (ANNÉES CIVILES)

(En millions de dollars)

—	1963	1964	1965	1966	1965		1966	
					1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre
Gouvernement du Canada	827	457	— 52	430	—529	477	—387	877
Gouvernements provinciaux-titres[3]	901	947	728	1,016	460	269	612	404
Titres spéciaux non négociables[4]				462			185	277
Prêts	19	—18	29	42	— 17	46	— 43	85
Total	920	929	757	1,520	443	315	754	766
Municipalités								
Titres[5]	334	401	215	247	101	114	170	77
Prêts	57	62	158	93	42	116	24	69
Total	391	463	373	340	143	230	194	146
Tous gouvernements	**2,138**	**1,849**	**1,078**	**2,290**	**57**	**1,022**	**561**	**1,729**
Emprunteurs privés au Canada								
Obligations de sociétés	582	761	1,198	922	642	556	681	241
Autres obligations	30	11	39	33	19	20	14	18
Actions de sociétés	—49	332	459	495	265	194	314	182
Effets de commerce	123	305	—272	105	121	—393	227	—123
Prêts bancaires aux entreprises commerciales et aux sociétés de financement à tempérament	334	572	925	292	581	344	196	96
Prêts remboursables sur demande et au jour le jour	—44	5	56	77	—36	92	—1	78
Autres prêts bancaires[6]	234	417	661	320	417	244	155	165
Total (secteur privé)	**1,210**	**2,403**	**3,066**	**2,244**	**2,009**	**1,057**	**1,586**	**657**
Grand total	**3,348**	**4,252**	**4,144**	**4,534**	**2,066**	**2,079**	**2,147**	**2,386**

(1) Y compris les titres payables en devises étrangères.
(2) Sans les prêts de banques étrangères.
(3) Y compris les titres garantis par les provinces.
(4) Titres non négociables vendus par les provinces au Fonds de placement du régime de pensions du Canada.
(5) Rentrées d'environ 170 millions de dollars du régime de rentes du Québec mis à la disposition de la Caisse de dépôts et de placements du Québec pour placement principalement en titres négociables. Une grande partie de ces rentrées ont été placées dans des titres provinciaux et municipaux.
(6) Y compris les prêts aux marchands de grains, aux particuliers, aux agriculteurs, aux institutions et les prêts couvrant des hypothèques assurées et des obligations d'épargne du Canada.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 35
ACTIF DES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS[1]

—	1964	1965				1966			
	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre[2]
	(en millions de dollars)								
Prêts:									
Prêts au jour le jour au Canada	253	167	213	266	251	169	248	268	278
Prêts à vue et à court terme	150	165	154	203	208	172	207	227	285
Sociétés de financement des ventes à tempérament	299	288	357	425	527	408	435	359	424
Autres sociétés commerciales	5,757	6,051	6,469	6,618	6,609	6,770	7,032	7,141	7,106
Particuliers	2,665	2,725	2,875	2,928	3,153	3,128	3,170	3,165	3,382
Institutions à but non lucratif	262	246	268	269	285	283	299	297	313
Provinces	30	14	13	35	59	15	16	122	101
Municipalités	363	465	405	446	521	642	545	562	614
	9,779	10,121	10,754	11,190	11,613	11,587	11,952	12,141	12,503
Hypothèques	3,941	4,127	4,383	4,641	4,748	4,842	4,954	5,049	5,115
Obligations de gouvernements									
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	1,775	1,797	1,747	1,825	1,984	1,917	1,936	1,922	1,980
Obligations du gouvernement du Canada	5,565	5,536	5,693	5,584	5,692	5,705	5,632	5,788	5,911
Obligations provinciales	660	684	686	642	637	624	598	593	611
Obligations municipales	489	514	511	497	496	494	479	493	483
	8,469	8,531	8,637	8,548	8,809	8,740	8,645	8,796	8,985
Autres titres									
Billets à court terme[3]	191	361	396	296	211	342	312	327	289
Obligations et actions de la Banque d'expansion industrielle	213	219	226	229	240	248	262	270	282
Autres obligations de sociétés	737	752	780	803	805	835	850	870	850
Actions	123	124	139	134	130	131	133	136	138
	1,264	1,456	1,541	1,462	1,386	1,556	1,557	1,603	1,559
Avoirs à l'étranger (nets)	101	168	29	3	−58	−70	−21	69	251
Autres éléments d'actif	1,817	1,734	1,784	1,740	1,975	1,808	2,179	2,099	2,319
Total	**25,371**	**26,137**	**27,128**	**27,584**	**28,473**	**28,463**	**29,266**	**29,757**	**30,732**

[1] Y compris les banques à charte, les banques d'épargne du Québec, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt, mais non les coopératives de crédit et les caisses populaires.
[2] Chiffres estimatifs.
[3] Sociétés de financement des ventes et autres sociétés.
SOURCE: BFS et Banque du Canada.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 36

PASSIF DES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS[1]

—	1964	1965				1966			
	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre[2]
	(en millions de dollars)								
Billets de la Banque du Canada	2,026	1,938	2,053	2,071	2,153	2,092	2,246	2,248	2,296
Comptes de chèques:									
Gouvernement du Canada	773	683	674	518	920	607	537	485	969
Gouvernements provinciaux[3]	204	267	360	344	344	366	381	351	303
Autres institutions financières	125	120	143	157	225	153	151	162	180
Autres résidents canadiens[4]	14,919	14,940	15,377	15,770	15,985	16,000	16,510	16,823	17,114
Total des comptes de chèques	**16,021**	**16,010**	**16,554**	**16,789**	**17,474**	**17,126**	**17,579**	**17,821**	**18,566**
Autres dépôts et passif-dépôt:									
Comptes à vue autres que comptes de chèques	710	736	771	752	764	780	760	752	739
Dépôts à terme, C.P.G., obligations et certificats	2,516	2,804	2,908	2,977	3,058	3,291	3,388	3,498	3,534
Autres dépôts exigibles sur préavis	1,505	1,818	2,031	2,186	2,044	2,172	2,268	2,350	2,346
Total global des autres comptes	**4,731**	**5,358**	**5,710**	**5,915**	**5,866**	**6,243**	**6,416**	**6,600**	**6,619**
Dépôts et passif-dépôt de non-résidents[5]	288	239	223	207	229	208	214	217	244
Total des dépôts et de passif-dépôt	20,980	21,607	22,487	22,911	23,569	23,577	24,209	24,638	25,429
Part de propriétaire des actionnaires	1,724	1,757	1,774	1,800	1,851	1,857	1,857	1,879	1,910
Tous autres éléments de passif	641	835	814	802	900	937	954	992	1,097
Total	**25,371**	**26,137**	**27,128**	**27,584**	**28,473**	**28,463**	**29,266**	**29,757**	**30,732**

[1] Y compris les banques à charte, les banques d'épargne du Québec, les compagnies de fiducie et les compagnies de prêts. Les coopératives de crédit et les caisses populaires sont exclues.
[2] Estimation.
[3] Y compris les dépôts autres que comptes de chèques.
[4] Y compris les comptes à vue et les comptes d'épargne des banques à charte ainsi que les comptes de chèques à vue des sociétés de fiducie et des sociétés de prêts.
[5] Y compris les dépôts en dollars canadiens confiés aux banques à charte par des banques étrangères, ainsi que les exigibilités en devises étrangères de la Banque du Canada.

SOURCE: BFS et Banque du Canada.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 37
ACTIF DES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS[1]

—	1964	1965				1966			
	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
	(Répartition — pourcentages)								
Prêts:									
Prêts au jour le jour au Canada	1.00	0.64	0.78	0.96	0.88	0.59	0.85	0.90	0.90
Prêts sur demande et à court terme	0.59	0.63	0.57	0.74	0.73	0.60	0.71	0.76	0.93
Sociétés de financement des ventes à tempérament	1.18	1.10	1.31	1.54	1.85	1.43	1.49	1.21	1.38
Autres sociétés commerciales	22.69	23.15	23.85	23.99	23.21	23.79	24.03	24.00	23.12
Particuliers	10.51	10.43	10.60	10.61	11.07	10.99	10.83	10.63	11.00
Institutions sans but lucratif	1.03	0.94	0.99	0.98	1.00	1.00	1.02	1.00	1.02
Provinces	0.12	0.05	0.05	0.13	0.21	0.05	0.05	0.41	0.33
Municipalités	1.43	1.78	1.49	1.62	1.83	2.26	1.86	1.89	2.00
	38.55	38.72	39.64	40.57	40.78	40.71	40.84	40.80	40.68
Hypothèques	15.53	15.79	16.16	16.82	16.67	17.01	16.93	16.97	16.64
Obligations de gouvernements									
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	6.92	6.87	6.44	6.62	6.97	6.74	6.62	6.46	6.44
Obligations du gouvernement du Canada	21.93	21.18	20.99	20.24	19.99	20.04	19.24	19.45	19.24
Obligations provinciales	2.60	2.62	2.53	2.33	2.24	2.19	2.04	1.99	1.99
Obligations municipales	1.93	1.97	1.88	1.80	1.74	1.74	1.64	1.66	1.57
	33.38	32.64	31.84	30.99	30.94	30.71	29.54	29.56	29.24
Autres titres									
Billets à court terme	0.75	1.38	1.46	1.07	0.74	1.20	1.07	1.10	0.94
Obligations et actions de la Banque d'expansion industrielle	0.84	0.84	0.83	0.83	0.84	0.87	0.90	0.91	0.92
Autres obligations de sociétés	2.91	2.88	2.88	2.91	2.83	2.94	2.90	2.92	2.76
Actions	0.48	0.47	0.51	0.49	0.46	0.46	0.45	0.46	0.45
	4.98	5.57	5.68	5.30	4.87	5.47	5.32	5.39	5.07
Avoirs à l'étranger (net)	0.40	0.64	0.10	0.01	−0.20	−0.25	−0.07	0.23	0.82
Autres éléments d'actif	7.16	6.64	6.58	6.31	6.94	6.35	7.44	7.05	7.55
Total	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**

[1] Voir les remarques au bas du tableau 35.

SOURCE: BFS et Banque du Canada.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 38

PASSIF DES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS(1)

	1964	1965				1966			
	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
	(Répartition=pourcentage)								
Billets de la Banque du Canada	7.99	7.42	7.57	7.51	7.56	7.35	7.67	7.55	7.47
Comptes de chèques:									
Gouvernement du Canada	3.05	2.61	2.48	1.88	3.23	2.13	1.84	1.63	3.15
Gouvernements provinciaux	0.80	1.02	1.32	1.25	1.21	1.28	1.30	1.18	0.99
Autres institutions financières	0.49	0.46	0.53	0.57	0.79	0.54	0.52	0.54	0.58
Autres résidents canadiens	58.80	57.16	56.68	57.17	56.14	56.21	56.41	56.54	55.69
Total des comptes de chèques	**63.14**	**61.25**	**61.02**	**60.87**	**61.37**	**60.17**	**60.07**	**59.89**	**60.41**
Autres dépôts et passif-dépôt:									
Comptes à vue, autres que comptes de chèques	2.80	2.82	2.84	2.73	2.68	2.74	2.60	2.53	2.41
Dépôts à terme, C.P.G., obligations et certificats à tempérament	9.92	10.73	10.72	10.79	10.74	11.56	11.57	11.75	11.50
Autres dépôts exigibles sur préavis	5.93	6.96	7.49	7.92	7.18	7.63	7.75	7.90	7.63
Total global des autres comptes	**18.65**	**20.51**	**21.05**	**21.44**	**20.60**	**21.93**	**21.92**	**22.18**	**21.54**
Dépôts et passif-dépôt de non-résidents	0.90	0.91	0.82	0.75	0.81	0.73	0.73	0.73	0.79
Total des dépôts et du passif-dépôt	82.69	82.67	82.89	83.06	82.78	82.83	82.72	82.80	82.74
Part de propriétaire des actionnaires	6.79	6.72	6.54	6.52	6.50	6.53	6.35	6.32	6.22
Tous autres éléments de passif	2.53	3.19	3.00	2.91	3.16	3.29	3.26	3.33	3.57
Total	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**

(1) Voir notes au bas du tableau 36.

SOURCES: BFS et Banque du Canada.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 39

TAUX D'INTÉRÊT REPRÉSENTATIFS—1965 à 1967

	Émetteur	Genre de placement	Échéance	1965	1966				1967
				Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars
Taux représentatifs du marché de l'argent à court terme....	Banques à charte.....	Dépôts à terme.....	30 jours	5.25	5.37	5.50	5.85	6.36	5.00
			90 jours	5.63	5.63	5.75	5.90	6.31	5.00
			1 an	5.63	5.50	5.75	5.75	5.50	5.75
		Dépôts d'échange.....	30 jours	5.45	4.79	5.50	5.20	5.92	4.57
			90 jours	5.75	5.36	5.62	5.81	6.26	5.06
	Sociétés de fiducie.....	Dépôts à terme.....	30 jours	5.50	5.37	5.62	5.75	5.62	4.75
			90 jours	5.75	5.62	5.87	5.87	6.00	5.00
			1 an	5.75	5.75	6.00	6.00	6.00	5.75
		Certificats de placement garanti (C.P.G.).....	30 jours	5.38	5.38	5.30	5.37	5.40	4.68
			90 jours	5.56	5.60	5.55	5.79	5.77	4.84
			1 an	5.76	5.72	5.79	6.00	6.06	5.03
	Sociétés de finance.....	Effets financiers de premier ordre.....	30 jours	5.87	5.90	6.03	6.08	5.20	5.10
			90 jours	6.00	5.98	6.18	6.36	6.55	5.50
	Sociétés commerciales.....	Effets de commerce de premier ordre.....	30 jours	6.00	5.75	5.87	5.93	6.18	5.06
			90 jours	6.00	5.87	6.06	6.18	6.43	5.31
		Acceptations bancaires.....	30 jours	4.95	5.10	5.35	5.65	6.05	4.85
			90 jours	5.05	5.20	5.45	5.85	6.25	4.95
	Banques à charte.....	Prêts au jour le jour.....	A vue	3.63	5.10	4.73	4.68	4.42	4.16
	Gouvernement du Canada....	Bons du Trésor.....	91 jours	4.54	5.06	5.00	5.01	4.96	4.13
Taux représentatifs des obligations.....	Gouvernement du Canada....	Obligations à court terme.....	0-3 ans	4.95	5.17	5.09	5.40	5.31	4.28
		Obligations à long terme.....	au-delà de 10 ans	5.40	5.58	5.66	5.75	5.76	5.48
	Provinces.....	Obligations à long terme.....	—	5.90	6.03	6.14	6.51	6.63	6.18
	Municipalités.....	Obligations à long terme.....	—	6.03	6.28	6.31	6.80	6.73	6.40
	Sociétés.....	Obligations à long terme.....	—	6.05	6.22	6.30	6.83	6.83	6.65

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 40

FONDS HYPOTHÉCAIRES BRUTS ENGAGÉS PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT ET PAR LES INSTITUTIONS PRIVÉES

—	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(en millions de dollars)					
Prêts hypothécaires approuvés en vertu de la loi nationale sur l'habitation						
Prêts directs de la SCHL[1]						
Simples	225	152	253	312	367	401
Multiples	46	20	49	65	95	144
Total	271	172	302	377	462	545
Prêts par l'entremise de prêteurs approuvés						
Simples	321	316	281	178	129	71
Multiples	132	96	104	175	191	120
Total	453	412	385	353	320	191
Total	724	584	687	730	782	736
Prêts hypothécaires conventionnels						
Bâtiments neufs						
Simples	174	187	250	294	354	290
Multiples	158	264	402	518	548	284
Bâtiments existants						
Simples	215	256	306	443	540	373
Multiples	85	102	124	197	209	98
Immeubles commerciaux et autres	298	311	373	507	581	382
Total des prêts conventionnels	930	1,120	1,455	1,959	2,232	1,427
Grand total	**1,654**	**1,704**	**2,142**	**2,689**	**3,014**	**2,163**
Dont:						
Maisons simples résidentielles, neuves	720	655	784	784	850	762
Appartements résidentiels, etc. neufs	336	380	555	758	834	548
Total des bâtiments neufs résidentiels	1,056	1,035	1,339	1,542	1,684	1,310

[1] En plus des prêts directs de la SCHL accordés seulement pour les nouvelles constructions, la SCHL, de 1964 à 1966, a aussi prêté 38 millions de dollars sur les constructions existantes.

SOURCE: SCHL et Banque du Canada.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 41

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Montant non remboursé, corrigé des variations saisonnières	1965				1966			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	(en millions de dollars)							
Banques à charte	1,899	2,003	2,118	2,207	2,291	2,264	2,335	
Sociétés de financement des ventes	1,057	1,071	1,101	1,139	1,165	1,167	1,199	
Sociétés de crédit à la consommation	938	976	1,003	1,032	1,069	1,100	1,133	
Banques d'épargne du Québec	17	18	17	16	15	16	17	
Compagnies d'assurance-vie	401	403	407	412	416	425	434	
Détaillants[1]	679	692	710	727	746	751	759	
Total	4,991	5,163	5,356	5,533	5,702	5,722	5,877	
Autres détaillants[2]	447	449	454	462	477	477	n.d.	
Coopératives de crédit et caisses	n.d.	n.d.	n.d.	7,058	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

n.d.-non disponible.

[1] Y compris les magasins à rayons, les magasins de meubles et d'articles ménagers et les services de vente à tempérament des vendeurs de véhicules à moteur.

[2] Y compris les services de carte de crédit des sociétés pétrolières.

SOURCE: Banque du Canada, Département des assurances, Ministère des Finances, BFS et Ministère de l'Agriculture.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 42

DÉTAILS DES NOUVELLES ÉMISSIONS ET DES REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS NÉGOCIABLES, DIRECTES ET GARANTIES, DU GOUVERNEMENT DU CANADA ENTRE LE 1er JANVIER 1966 ET LE 31 MARS 1967

Date d'émission ou de remboursement	Obligations échues	Montant (valeur au pair en millions de dollars)	Nouvelles obligations	Montant (valeur au pair en millions de dollars)	Changement net dans le total du montant en cours (Valeur au pair en millions de dollars)	Termes des nouvelles obligations	Prix au moment de l'émission (%)	Rendement au moment de l'émission (%)
1966								
3 janvier	CNR 3% Jan. 3, 1966	35	—	—	− 35			
1er février	3½% Fév. 1, 1966	330	4% Avril 1, 1967	170	− 30	1 an 2 mois	98.70	5.16
			5% Juillet 1, 1970	50		4 ans 5 mois	98.50	5.38
			5½% Août 1, 1980	80		14 ans 6 mois	100.00	5.50
15 avril	5% Oct. 15, 1987(1)	3	—	—	− 3			
1er mai	3½% Mai 1, 1966	325	4¼% Avril 1, 1967	155	0	11 mois	98.90	5.49
			5% Juillet 1, 1970	40		4 ans 2 mois	98.00	5.54
			5½% Août 1, 1980	130		14 ans 3 mois	98.00	5.71
1er septembre	3% Sept. 1, 1966	245	4¼% Oct. 1, 1967	175	+ 50	1 an 1 mois	98.60	5.60
	3¾% Sept. 1, 1966	205	5¾% Oct. 1, 1969	250		3 ans 1 mois	99.63	5.88
			5¾% Sept. 1, 1992	75		26 ans	97.50	5.94
15 octobre	5% Oct. 15, 1987(1)	3	—	—	− 3			
15 décembre	4% Déc. 15, 1966	150	5½% Jan. 15, 1968	125	+ 75	1 an 1 mois	99.60	5.88
	4½% Déc. 15, 1966	300	5¾% Déc. 15, 1970	300		4 ans	99.50	5.89
			5¾% Sept. 1, 1992	100		25 ans 8½ mois	97.50	5.94
21 décembre	CNR 5–% Jan. 1, 1985(2)	1	—	—	− 1			
	CNR 5% Oct. 1, 1987(2)	4	—	—	− 4			
	Totaux (Civile 1966)	1,601		1,650	+ 49			
1967								
2 janvier	CNR 2¾% Jan. 2, 1967	50	—	—	− 50			
1er février			5½% Sept. 1, 1975	70	+150	8 ans 8 mois	98.63	5.70
			5½% Août 1, 1980	30		13 ans 6 mois	98.00	5.71
			5¾% Sept. 1, 1992	50		25 ans 7 mois	100.75	5.69
	Totaux (Année financière 1966–67)	1,286		1,500	214			

(1) Cette émission a été écoulée à New York et les obligations sont en partie rachetables au pair pour la caisse d'amortissement à chaque échéance d'intérêt, pour un montant de capital équivalent à deux millions et demi de dollars américains.

(2) Annulation des titres détenus par la Caisse des achats.

PARTIE II

REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT, 1966-1967

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction	988
Points saillants des opérations financières de l'État au cours de 1966–1967	989
Comptes budgétaires	992
Recettes	993
Dépenses	1001
Actif et passif, au 31 mars 1967	1033
Sommaire	1034
Comptes de valeurs passives	1034
Comptes de valeurs actives	1044
Dette nette	1057
Encaisse	1057
La dette publique	1060
Autres tableaux détaillés	1066

PARTIE II

REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT
1966-1967

INTRODUCTION

La présente Partie des documents budgétaires offre sous forme de sommaire une revue des comptes de l'État pour l'année financière 1966–1967. Bien que l'année financière de l'État se soit terminée le 31 mars, les livres doivent rester ouverts pendant quelque temps après cette date afin d'inscrire diverses écritures de rectification et de tenir compte de l'article 35 de la loi sur l'administration financière qui prévoit que, pendant trente jours après la fin de chaque année financière, des paiements acquittant des dettes dûment imputables à l'année en question peuvent être effectués et imputés à l'année écoulée. Par conséquent les chiffres utilisés dans le présent rapport sont provisoires et sujets à révision. Lorsque les chiffres définitifs seront connus en juillet ou en août prochains, ils s'écarteront quelque peu de ceux qui figurent dans les pages suivantes.

En 1965–1966, en vue d'améliorer le service gouvernemental, on a apporté certains changements au contrôle et à la surveillance des fonctions d'un certain nombre de ministères, conformément à la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public. En 1966–1967, pour mieux définir les nouvelles attributions et fonctions, on a changé les noms de certains ministères et créé de nouveaux ministères par la loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, entrée en vigueur le 1er octobre 1966 sur promulgation du gouverneur en conseil. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration porte maintenant le nom de ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; le ministère des Forêts, celui de ministère des Forêts et de l'Aménagement rural; le ministère des Mines et Relevés techniques, celui de ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; et le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, celui de ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. On a créé les nouveaux services suivants: celui du Registraire général, chargé de certaines fonctions autrefois assumées par le Conseil privé; celui du solliciteur général, chargé de fonctions autrefois remplies par le ministère de la Justice; et le Conseil du Trésor a été chargé de fonctions autrefois confiées au ministère des Finances et à la Commission de la fonction publique.

De même, la Commission du service civil est devenue la Commission de la fonction publique aux termes de la loi sur l'emploi dans la fonction publique entrée en vigueur le 13 mars 1967 sur promulgation du gouverneur en conseil, et on a institué un nouveau service, la Commission des relations de travail dans la fonction publique, chargé des négociations collectives dans la fonction publique sous l'empire de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, entrée en vigueur le 13 mars 1967, sur promulgation du gouverneur en conseil.

En outre, les fonctions, pouvoirs et attributions découlant de la loi sur la citoyenneté canadienne, autrefois assumés par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, sont passés au Secrétariat d'État du Canada.

POINTS SAILLANTS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT AU COURS DE 1966-1967

La présente section porte sur les opérations financières de l'État en 1966-1967 et donne un résumé des opérations budgétaires et non budgétaires, des opérations relatives à la dette non échue, des changements de l'encaisse au cours de l'année financière et de l'état de l'encaisse et de la dette à la fin de l'année financière. On trouvera aux chapitres suivants de la présente revue de plus amples explications au sujet de ces opérations.

Le tableau suivant offre un état sommaire des opérations budgétaires et non budgétaires pour l'année financière 1966-1967, ainsi que les chiffres correspondants pour 1965-1966, et indique comment ces opérations influent sur les soldes en espèces de l'État.

TABLEAU 1

(en millions de dollars)

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES ET NON BUDGÉTAIRES ET DES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ENCAISSE	Année financière terminée le 31 mars			
	1967 (estimation)		1966	
Opérations budgétaires—				
Recettes—				
Fiscales	7,436		6,850	
Non fiscales	930		846	
	8,366		*7,696*	
Dépenses—				
Défense	1,696		1,595	
Autres	7,098		6,140	
	8,794		*7,735*	
Déficit (—)		—428		— 39
Opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations relatives à la dette non échue)—				
Recettes et crédits—				
Remboursement de prêts temporaires consentis à la caisse de sécurité de la vieillesse			25	
Recettes nettes des comptes des rentes sur l'État, d'assurance et de pension	938		627	
Remboursement des avances au Fonds des changes	341			
Compte du régime de pensions du Canada	591		89	
Placement dans des valeurs spéciales des États-Unis—traité du fleuve Columbia	32		32	
Augmentation des billets non productifs d'intérêt et payables à vue	111			
Autres	454		260	
	2,467		*1,033*	
Décaissements et charges—				
Avances au Fonds des changes			75	
Compte de placement du régime de pensions du Canada	581		35	
Prêts, placements et avances	1,594		853	
Diminution des billets non productifs d'intérêt et payables à vue			113	
Autres	583		78	
	2,758		*1,154*	
Montant net requis pour des opérations non budgétaires		—291		—121
Montant global des besoins en espèces à financer par une augmentation de la dette non échue ou par une diminution des soldes en espèces		—719		—160
Augmentation nette de la dette non échue envers le public		711		113
Augmentation ou diminution (—) nette des soldes bancaires au crédit du Receveur général		—8		—47

Opérations budgétaires

Les recettes, les dépenses et le déficit budgétaires prévus dans l'exposé budgétaire du 29 mars 1966 et revisés le 19 décembre 1966, ainsi que les chiffres effectifs d'après l'estimation actuelle, figurent au tableau suivant:

TABLEAU 2
(en millions de dollars)

Opérations budgétaires pour l'année financière 1966–1967	Prévisions budgétaires 29 mars 1966	Prévisions revisées 19 décembre 1966	Chiffres effectifs (estimation)	Augmentation ou diminution (—) par rapport aux prévisions du 19 décembre 1966	
				Montant	Pourcentage
Recettes	8,300	8,260	8,366	106	1.28
Dépenses	8,450	8,580	8,794	214	2.49
Déficit	150	320	428	108	

Recettes

Les recettes budgétaires de l'État pour l'année 1966–1967 sont de 8,366 millions de dollars, soit 106 millions ou 1¼ p. 100 de plus que le chiffre revisé de 8,260 millions prévu le 19 décembre 1966 et 670 millions ou 9 p. 100 de plus que le total perçu en 1965–1966.

Les recettes fiscales constituent 586 millions de dollars et les recettes non fiscales 84 millions de l'augmentation des recettes comparativement à 1965–1966.

Le produit de l'impôt sur le revenu dépasse le produit de 1965–1966 de 350 millions de dollars, celui de la taxe de vente, de 118 millions, et celui des droits de douane à l'importation, de 92 millions.

Dépenses

Les dépenses budgétaires s'élèvent à 8,794 millions de dollars, soit 214 millions ou 2½ p. 100 de plus que le chiffre revisé de 8,580 millions prévu le 19 décembre 1966, et 1,059 millions ou 14 p. 100 de plus que les dépenses de 1965–1966.

Les dépenses consacrées à la défense, soit 1,696 millions de dollars, représentent 19 p. 100 des dépenses budgétaires globales, comparativement à 1,595 millions ou 21 p. 100 en 1965–1966; elles constituent encore le poste le plus important.

Les dépenses purement civiles, au chiffre de 7,098 millions de dollars, contre 6,140 millions en 1965–1966, accusent une augmentation de 958 millions. Cette augmentation comprend surtout 77 millions au chapitre du service de la dette publique, la quote-part de 78 millions versée par le gouvernement fédéral aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance hospitalisation et les services diagnostiques, les versements de 70 millions aux provinces en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, les versements de 62 millions destinés au programme mondial d'alimentation, les subventions de 59 millions aux universités et 50 millions au chapitre des paiements fiscaux, subventions et autres versements aux provinces.

Déficit

Compte tenu de ces chiffres provisoires, les dépenses de 8,794 millions de dollars dépassent les recettes de 8,366 millions, ce qui aboutit à un déficit de 428 millions de dollars, contre un déficit de 320 millions prédit le 19 décembre 1966 et un déficit de 39 millions en 1965–1966.

Opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations concernant la dette non échue)

Les opérations non budgétaires proviennent d'augmentations ou de diminutions dans les comptes de l'actif et du passif du gouvernement et elles n'entrent pas dans le calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire annuel.

En 1966–1967, les décaissements et frais nets de 2,758 millions de dollars dépassent les recettes et crédits nets, qui s'établissent à 2,467 millions, exigeant une affectation nette de 291 millions de dollars. En 1965–1966, les décaissements et frais nets s'établissaient à 1,154 millions de dollars et les recettes et crédits nets à 1,033 millions, laissant une affectation nette de 121 millions de dollars.

Caisse de sécurité de la vieillesse

Les recettes de la Caisse, en 1966–1967, s'élèvent à 1,286 millions de dollars et représentent un excédent de 213 millions sur les paiements de 1,073 millions. En 1965–1966, les recettes étaient de 1,169 millions de dollars et les paiements, de 927 millions.

Les opérations du compte en 1966–1967, par rapport à celles de 1965–1966, s'établissent de la façon suivante:

	Année financière terminée le 31 mars	
	1967 (estimation)	1966
	(en millions de dollars)	
Solde à la caisse au début de l'année	217	(1) −25
Recettes	1,286	1,169
Paiements de pension	−1,073	−927
Solde à la caisse à la fin de l'année	430	217

(1) Couverts par des prêts temporaires du ministre des Finances, qui ont été remboursés en 1965–1966.

Compte du régime de pensions du Canada

Les recettes dans ce compte en 1966–1967 se sont élevées à 600 millions et les déboursés à 9 millions. En 1965–1966, les recettes étaient de 95 millions et les déboursés de 6 millions.

Les opérations de ce compte en 1966–1967 peuvent se comparer à celles de 1965–1966 de la façon suivante:

	Année financière terminée le 31 mars	
	1967 (estimation)	1966
	(en millions de dollars)	
Solde au compte au début de l'année	89	
Recettes	600	95
Prestations	−9	−6
Solde au compte à la fin de l'année	680	89

Le 31 mars 1967, le solde du compte comprenait un solde d'exploitation de 65 millions déposé auprès du gouvernement et des valeurs des gouvernements provinciaux, achetées sur les instructions des provinces, au montant de 613 millions, ainsi que des valeurs du gouvernement fédéral, au montant de 2 millions, figurant au compte de la Caisse de placement du régime de pensions du Canada.

Opérations intéressant la dette non échue

Les opérations de 1966–1967 relatives à la dette non échue font augmenter de 711 millions de dollars la dette non échue et impayée envers le public. En 1965–1966, l'augmentation était de 113 millions de dollars.

L'encaisse

Les soldes bancaires au crédit du receveur général, dans les dépôts courants, s'établissaient, au 31 mars 1967, à 8 millions de dollars de moins qu'au 31 mars 1966. Le déficit budgétaire de 428 millions plus des exigences non budgétaires de 291 millions ont été financés par une augmentation de 711 millions de la dette non échue et impayée et un prélèvement de 8 millions sur le solde bancaire du receveur général.

La dette

Par suite de ces opérations budgétaires et non budgétaires, le 31 mars 1967 la dette publique brute avait augmenté de 2,867 millions pour se chiffrer à 30,350 millions, l'actif net aux livres, de 2,439 millions pour se chiffrer à 14,379 millions et la dette nette, de 428 millions pour se chiffrer à 15,971 millions.

COMPTES BUDGÉTAIRES

Le total des recettes, qui s'élève à 8,366 millions de dollars pour l'année 1966–1967, dépasse de 670 millions celui de l'année financière précédente. Le total des dépenses, soit 8,794 millions de dollars, représente une augmentation de 1,059 millions sur celui de 1965–1966. Le déficit de l'année financière 1966–1967 s'établit à 428 millions de dollars contre 39 millions l'année précédente.

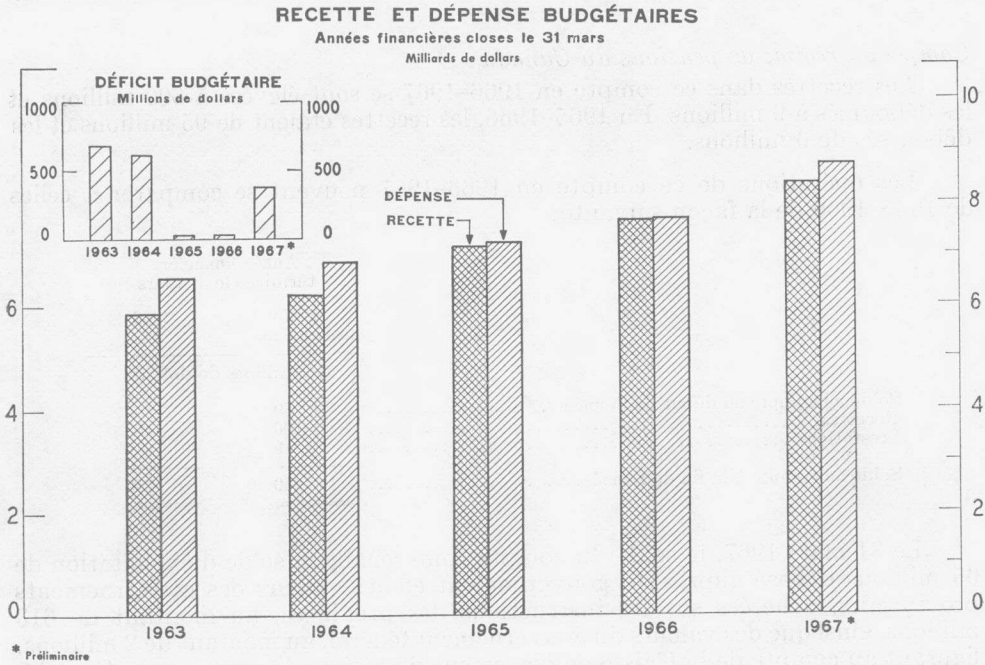


TABLEAU 3

RECETTES, DÉPENSES ET DÉFICIT BUDGÉTAIRES

(en millions de dollars)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS	Recettes budgétaires	Dépenses budgétaires	Déficit
1958	5,048.8	5,087.4	— 38.6
1959	4,754.7	5,364.0	—609.3
1960	5,289.8	5,702.9	—413.1
1961	5,617.7	5,958.1	—340.4
1962	5,729.6	6,520.6	—791.0
1963	5,878.7	6,570.3	—691.6
1964	6,253.2	6,872.4	—619.2
1965	7,180.3	7,218.3	— 38.0
1966	7,695.8	7,734.8	— 39.0
1967 (estimation)	8,366.0	8,794.0	—428.0

RECETTES

Les recettes budgétaires de 1966–1967 sont de 8,366 millions de dollars, soit 670 millions ou 9 p. 100 de plus que le total de 7,696 millions perçu en 1965–1966. Les recettes fiscales, atteignant 7,436 millions, représentent 89 p. 100 de l'ensemble des recettes de l'année financière, et les recettes non fiscales, de 930 millions, en représentent 11 p. 100.

Les postes les plus importants sont des augmentations de 330 millions de dollars provenant des impôts sur le revenu des particuliers, de 118 millions provenant des recettes de la taxe de vente, de 92 millions en droits de douane à l'importation et de 79 millions provenant du revenu des placements.

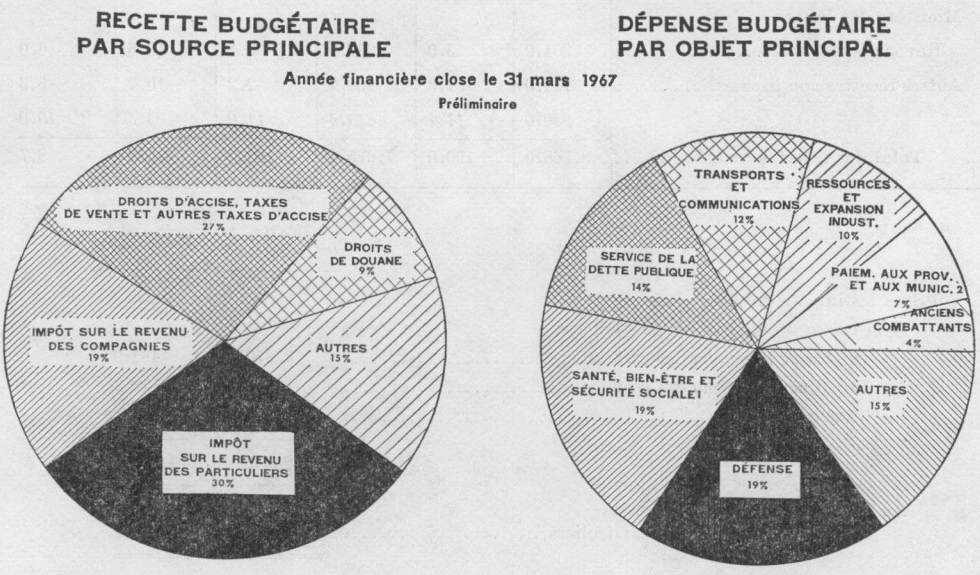


TABLEAU 4

ÉTAT DES RECETTES BUDGÉTAIRES PAR SOURCES PRINCIPALES

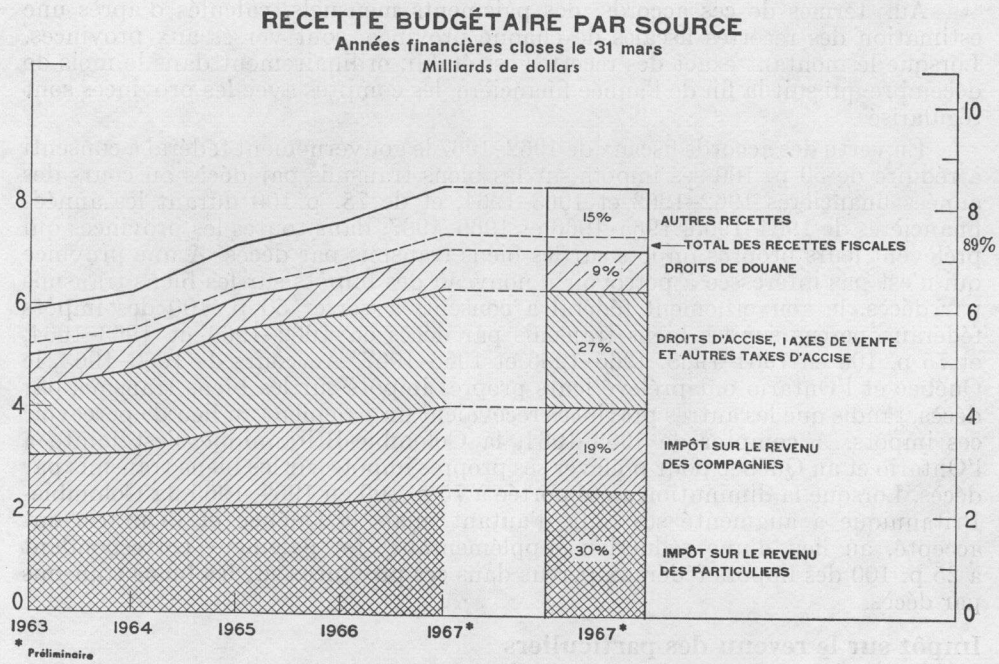
(en millions de dollars)

SOURCE	Année financière terminée le 31 mars				Augmentation ou Diminution (−)	
	1967 (estimation)		1966			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
RECETTES FISCALES—						
Impôt sur le revenu—						
Des particuliers[1]	2,472.0	29.6	2,142.5	27.8	329.5	15.4
Des sociétés[1]	1,593.0	19.0	1,606.6	20.9	−13.6	−0.8
Sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger	204.0	2.4	170.0	2.2	34.0	20.0
Taxes d'accise—						
Taxes de vente[1][2]	1,513.0	18.1	1,395.1	18.1	117.9	8.5
Autres taxes	315.0	3.8	296.2	3.9	18.8	6.3
Droits de douane à l'importation	777.0	9.3	685.5	8.9	91.5	13.3
Droits d'accise	461.0	5.5	445.9	5.8	15.1	3.4
Impôt sur les biens transmis par décès[3]	100.8	1.2	108.3	1.4	−7.5	−6.9
Autres impôts	0.2		0.2			
	7,436.0	*88.9*	*6,850.3*	*89.0*	*585.7*	*8.5*
RECETTES NON FISCALES—						
Revenu de placements	517.0	6.2	438.3	5.7	78.7	18.0
Ministère des Postes—						
Revenu postal net	254.0	3.0	237.5	3.1	16.5	6.9
Autres recettes non fiscales	159.0	1.9	169.7	2.2	−10.7	−6.3
	930.0	*11.1*	*845.5*	*11.0*	*84.5*	*10.0*
Total des recettes budgétaires	8,366.0	100.0	7,695.8	100.0	670.2	8.7

	1966–1967 (estimation)	1965–1966
[1]Sans les impôts crédités		
A la caisse de sécurité de la vieillesse—		
Impôt sur le revenu des particuliers	576.0	494.9
Impôt sur le revenu des sociétés	150.0	152.3
Taxe de vente	560.0	522.1
	1,286.0	1,169.3
Au régime de pensions du Canada—		
Impôt sur le revenu des particuliers	588.8	94.9

[2]Montant net après déduction des remboursements et drawbacks.

[3]Comprend les droits levés en vertu de la loi fédérale sur les droits successoraux.



RECETTES FISCALES

Ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces

Aux termes des ententes entrées en vigueur en 1962, le gouvernement fédéral s'est retiré en partie du domaine de l'imposition directe pour laisser ce champ libre aux provinces. Le gouvernement fédéral a offert de percevoir les impôts provinciaux sans frais, à condition que les impôts prélevés par les provinces sur les revenus des particuliers soient exprimés en un pourcentage de l'impôt fédéral sur les mêmes revenus et que l'impôt provincial sur le revenu des sociétés utilise une définition du revenu imposable des sociétés qui soit identique à la définition fédérale. Afin de faciliter le prélèvement des impôts provinciaux sur le revenu, la loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée pour réduire de 16 p. 100 l'impôt payable en 1962 par les particuliers de toutes les provinces, de 17 p. 100 celui payable en 1963, de 18 p. 100 celui payable en 1964, de 21 p. 100 celui payable en 1965, de 24 p. 100 celui payable en 1966 et de 28 p. 100 celui payable en 1967. Pour 1965 et 1966, les réductions de l'impôt fédéral autrement payable dans la province de Québec étaient de 44 p. 100 et de 47 p. 100 respectivement; pour 1967, le chiffre correspondant était de 50 p. 100. Ces réductions plus élevées pour la province de Québec sont en compensation du fait que le versement des allocations aux jeunes et le coût global de certains programmes relevant conjointement des gouvernements fédéral et provinciaux dans les autres provinces ont été assumés par cette province. Pour les années 1962 à 1966, les taux de l'impôt fédéral sur le revenu imposable des sociétés ont été réduits de 9 points de pourcentage dans les provinces autres que le Québec et de 10 points de pourcentage dans le cas de l'impôt sur le revenu imposable gagné dans le Québec. Pour 1967, la réduction correspondante était de 10 p. 100 pour toutes les provinces. Le gouvernement fédéral a conclu des accords sur la perception des impôts, en vertu desquels il perçoit les impôts sur le revenu des particuliers prélevés par les provinces dans toutes les provinces, sauf le Québec, et les impôts sur le revenu des sociétés prélevés par les provinces dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec.

Aux termes de ces accords, des paiements mensuels, calculés d'après une estimation des recettes fiscales de chaque province, sont versés aux provinces. Lorsque le montant exact des recettes est établi, ordinairement dans le mois de décembre qui suit la fin de l'année financière, les comptes avec les provinces sont régularisés.

En vertu des accords fiscaux de 1962–1967 le gouvernement fédéral a consenti à réduire de 50 p. 100 ses impôts sur les biens transmis par décès au cours des années financières 1962–1963 et 1963–1964, et de 75. p 100 durant les années financières de 1964–1965, 1965–1966 et 1966–1967, dans toutes les provinces qui prélèvent leurs propres impôts sur les biens transmis par décès. A une province qui n'est pas intéressée à percevoir à nouveau des impôts sur les biens transmis par décès, le gouvernement fédéral a consenti à verser 50 p. 100 des impôts fédéraux perçus sur les biens transmis par décès en 1962–1963 et 1963–1964, et 75 p. 100 en 1964–1965, 1965–1966 et 1966–1967. Au cours de 1962–1963, le Québec et l'Ontario ont prélevé leurs propres impôts sur les biens transmis par décès, tandis que les autres provinces recevaient un paiement au lieu de percevoir ces impôts. A compter de 1963–1964, la Colombie-Britannique s'est jointe à l'Ontario et au Québec pour prélever ses propres impôts sur les biens transmis par décès. Lorsque la diminution a été portée à 75 p. 100 en 1964–1965, la Colombie-Britannique a augmenté ses taux d'autant, mais le Québec et l'Ontario ont accepté, au lieu d'une réduction supplémentaire, un paiement correspondant à 25 p. 100 des impôts fédéraux perçus dans ces provinces sur les biens transmis par décès.

Impôt sur le revenu des particuliers

En 1966-1967, l'impôt sur le revenu des particuliers est de nouveau la plus importante des recettes de l'État. Son rendement (à l'exclusion de l'impôt sur la sécurité de la vieillesse) est de 2,472 millions de dollars, soit 30 p. 100 de toutes les recettes budgétaires. L'augmentation de 330 millions de dollars, soit 15 p. 100 par rapport aux rentrées de 1965–1966, reflète principalement un accroissement, au cours de l'année, des revenus des particuliers et la suppression de la réduction d'impôt accordée en 1965 et son remplacement par une réduction moins élevée d'impôt pour 1966 et les années subséquentes, cette dernière étant d'ailleurs partiellement compensée par de plus fortes réductions provinciales. En plus de cette recette fédérale, on a affecté 696 millions de dollars au titre des accords de perception d'impôt conclus avec les provinces en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. En 1965–1966, la recette fédérale de cette source s'élevait à 2,142 millions de dollars et en outre 529 millions de dollars avaient été imputés au compte des accords de perception de l'impôt provincial.

L'impôt sur le revenu des particuliers, perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, et qui est crédité à la Caisse de la sécurité de la vieillesse, a rapporté 576 millions de dollars par rapport à 495 millions de dollars en 1965–1966. Le montant maximum payable par un particulier à titre de l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu perçu en vertu de cette loi a été porté de 120 dollars par an à 240 dollars par an, à compter du 1er janvier 1967.

Impôt sur le revenu des sociétés

L'impôt sur le revenu des sociétés est la deuxième en importance des recettes de l'État. Son rendement (à l'exclusion de l'impôt de la sécurité de la vieillesse) est de 1,593 millions de dollars, soit 19 p. 100 de toutes les recettes budgétaires. La diminution de 14 millions de dollars, soit 1 p. 100 des rentrées par rapport à 1965–1966, est attribuable à la stabilisation des bénéfices des sociétés et à l'absence, dans les recettes fiscales de 1966–1967, de montants semblables à ceux qui avaient été perçus en 1965–1966 à la suite du report, en 1963, des périodes de paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés. En plus de la recette fédérale, on a imputé 132 millions de dollars au compte des accords sur la perception fiscale, conclus avec les provinces aux termes de la loi sur les

arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. En 1965–1966, ce domaine a rapporté au gouvernement fédéral 1,607 millions, et en plus 132 millions de dollars ont été imputés au compte des accords relatifs à la perception de l'impôt provincial.

L'impôt sur le revenu des sociétés perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, et crédité à la Caisse de la sécurité de la vieillesse, a rapporté un montant de 150 millions de dollars, soit 2 millions de moins qu'en 1965–1966.

Impôts sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger

Les recettes portées à cette rubrique proviennent des taxes retenues sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances, pensions alimentaires et revenus provenant de successions et de biens sous gestion versés à des non-résidents. Pour 1966–1967, les perceptions se chiffrent à 204 millions de dollars, soit une augmentation de 34 millions de dollars ou 20 p. 100 par rapport au montant global de 1965–1966.

Taxes d'accise

Figurent sous cette rubrique les recettes de la taxe générale de vente et d'autres taxes d'accise.

Du point de vue des recettes, la taxe générale de vente est l'impôt le plus important prélevé en vertu de la loi sur la taxe d'accise. Les recettes de cette taxe (à l'exclusion de la taxe relative à la sécurité de la vieillesse) sont de 1,513 millions de dollars, soit 9 p. 100 de plus que l'année financière précédente. Le taux de la taxe générale de vente a été porté de 11 p. 100 à 12 p. 100, à compter du 1er janvier 1967. Cette augmentation n'a toutefois pas frappé les machines de production et les matériaux de construction et d'équipement qui avaient été exemptés d'impôt avant le budget de 1963.

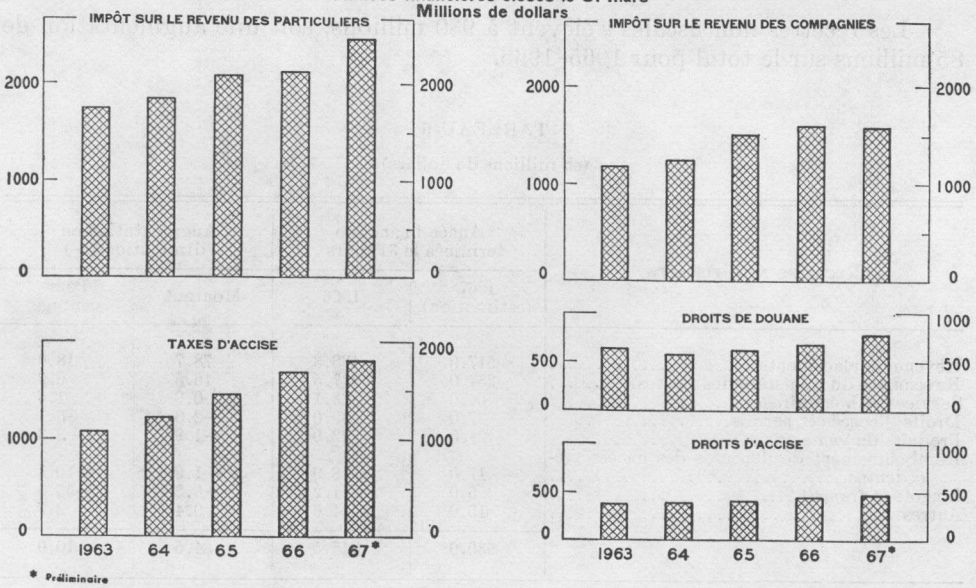
La taxe de vente prélevée en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et créditée à la Caisse de la sécurité de la vieillesse, a rapporté 560 millions de dollars.

Les taxes d'accise prélevées en vertu de la loi sur la taxe d'accise, à l'exception de la taxe générale de vente, ont rapporté 315 millions de dollars, soit 19 millions de plus qu'en 1965–1966.

PRINCIPALES SOURCES DES RECETTES FISCALES

Années financières closes le 31 mars

Millions de dollars



* Préliminaire

Droits de douane à l'importation

Les droits de douane à l'importation s'élèvent à 777 millions de dollars, par rapport à 686 millions en 1965–1966. L'augmentation de 92 millions de dollars, soit 13 p. 100, reflète l'augmentation en volume et en valeur des importations en 1966–1967.

Droits d'accise

Les droits d'accise frappent les spiritueux (autres que les vins) et les produits du tabac. (Des taxes supplémentaires sont prélevées sur les produits du tabac en vertu de la loi sur la taxe d'accise.) Les recettes nettes en 1966–1967 s'élèvent à 461 millions de dollars, par rapport à 446 millions en 1965–1966.

Des remises et des drawbacks de 7 millions de dollars ont diminué les 271 millions de recettes brutes provenant des droits sur les boissons alcooliques (159 millions pour les spiritueux et 112 millions pour la bière) et de 197 millions provenant des droits sur les produits du tabac. Les chiffres correspondants pour 1965–1966 sont: 6 millions (remises et drawbacks), 265 millions (157 millions pour les spiritueux et 108 millions pour la bière) et 187 millions (produits du tabac).

Impôt sur les biens transmis par décès

Les recettes tombant dans cette catégorie proviennent de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Les recettes nettes de 101 millions de dollars sont de 7 millions de dollars inférieures à celles de 1965–1966.

Autres taxes

Les recettes portées à cette rubrique au cours de l'année financière s'établissent à $200,000, soit au même montant que l'année précédente.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales s'élèvent à 930 millions, soit une augmentation de 85 millions sur le total pour 1965–1966.

TABLEAU 5

(en millions de dollars)

Recettes non fiscales	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)	
	1967 (estimation)	1966	Montant	Pourcentage
Revenu de placements	517.0	438.3	78.7	18.0
Revenu net du ministère des Postes	254.0	237.5	16.5	6.9
Services et honoraires	64.0	63.1	0.9	1.4
Droits, licences et permis	37.0	39.0	−2.0	−5.1
Produits de ventes	21.0	22.9	−1.9	−8.3
Remboursement de dépenses des années précédentes	17.0	18.9	−1.9	−10.1
Lingots et frappe	5.0	11.2	−6.2	−55.4
Autres	15.0	14.6	0.4	2.7
	930.0	845.5	84.5	10.0

Rendement des placements

Ces recettes de 517 millions proviennent de prêts, d'avances et de placements de l'État relatifs à des avoirs productifs ou rentables. En 1965–1966, les rentrées ont été de 438 millions.

Les recettes provenant des sociétés de la Couronne se sont établies à 371 millions, soit 51 millions de plus que l'année précédente. Les principaux changements sont une augmentation des paiements de 22 millions de la Société centrale d'hypothèques et de logement, une augmentation de 8 millions des bénéfices de la Banque du Canada qui ont été versés à l'État et une augmentation de 8 millions au compte de la Société du crédit agricole.

Les autres prêts et placements ont rapporté 146 millions, soit 28 millions de plus que le montant global en 1965–1966. Cette augmentation est principalement attribuable au versement de 20 millions de dollars en intérêt sur un prêt consenti au Royaume-Uni et au versement de 6 millions en intérêt sur les prêts consentis à l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités. En 1965–1966, l'intérêt payable sur le prêt consenti au Royaume-Uni a été différé en vertu d'accords spéciaux.

TABLEAU 6

(en millions de dollars)

Rendement des placements	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Prêts et placements, sociétés de la Couronne—			
Banque du Canada—Bénéfices	150.6	143.1	7.5
Société Radio-Canada	2.5	1.0	1.5
Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967	3.5	0.2	3.3
Chemins de fer Nationaux du Canada	16.2	12.0	4.2
Société canadienne des télécommunications transmarines	2.5	2.7	−0.2
Société centrale d'hypothèques et de logement	129.8	107.8	22.0
Eldorado Mining and Refining Limited	1.0	1.5	−0.5
Société d'assurance des crédits à l'exportation	7.7	6.8	0.9
Société de crédit agricole	29.1	21.0	8.1
Commission de la capitale nationale	3.9	3.3	0.6
Conseil des ports nationaux	1.7	4.1	−2.4
Commission d'énergie du Nord canadien	3.2	2.2	1.0
Polymer Corporation Limited	5.0	4.5	0.5
L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	13.8	9.4	4.4
Divers	0.5	0.4	0.1
	371.0	*320.0*	*51.0*
Autres prêts et placements—			
Royaume-Uni	21.6	2.0	19.6
Autres gouvernements étrangers	4.0	4.5	−0.5
Gouvernements provinciaux	0.8	0.9	−0.1
Compte du fonds des changes	63.0	62.9	0.1
Dépôts portant intérêt dans les banques à charte	21.0	21.7	−0.7
Office de développement municipal et des prêts aux municipalités	6.5	0.7	5.8
Fonds renouvelable de la Production de défense	2.5	.....	2.5
Compte de placements en valeurs	3.5	1.3	2.2
Prêts consentis en vertu de la loi d'établissement de soldats et d'autres personnes, et avances faites en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	9.4	9.1	0.3
Valeurs spéciales des États-Unis d'Amérique—Traité du fleuve Columbia	7.9	9.2	−1.3
Divers	5.8	6.0	−0.2
	146.0	*118.3*	*27.7*
	517.0	438.3	78.7

Recettes du ministère des Postes

Les recettes brutes du ministère des Postes se chiffrent par 295 millions de dollars, mais les décaissements autorisés sur le revenu pour les traitements et les allocations de loyer, pour les autres allocations et commissions aux bureaux semi-urbains et aux bureaux à commission, pour les commissions aux bureaux auxiliaires, pour les frais de transport de la matière postale expédiée en transit dans des pays étrangers ou destinée à ces pays, etc., se sont chiffrés à 41 millions de dollars, ce qui a donné un revenu net de 254 millions. L'année financière précédente, les recettes brutes s'étaient élevées à 276 millions de dollars, les décaissements autorisés à 38 millions et le revenu net à 238 millions.

TABLEAU 7

(en millions de dollars)

Recettes du ministère des postes	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Timbres—			
Canada	277.3	257.8	19.5
Pays étrangers	4.2	5.0	−0.8
Commissions payées à l'égard des mandats de poste	9.1	9.1	
Location des cases postales	2.3	2.4	−0.1
Autres recettes	1.6	1.7	−0.1
	294.5	*276.0*	*18.5*
Moins—			
Traitements et allocations du personnel des bureaux semi-urbains et à commission	−35.7	−33.6	−2.1
Frais de transport de la correspondance expédiée à ou à travers des pays étrangers	−3.4	−3.5	0.1
Autres frais	−1.4	−1.4	
	−40.5	*−38.5*	*−2.0*
	254.0	237.5	16.5

Les frais d'exploitation nets du ministère des Postes en 1966–1967 (sans les 41 millions imputés sur le revenu) se sont établis à 269 millions de dollars, dépassant de 15 millions les revenus nets. Cependant, il y a lieu de remarquer, dans cette comparaison, que le total inscrit au revenu du ministère des Postes ne comporte aucun paiement pour la franchise accordée au courrier parlementaire et ministériel ni pour certains services d'ordre divers à d'autres ministères et organismes de l'État. Le total inscrit au chapitre des dépenses d'exploitation ne comporte pas, non plus, de frais à l'égard des locaux occupés par le ministère des Postes ou de certains services de comptabilité et autres rendus par d'autres ministères.

Services et honoraires

Les recettes de 64 millions de dollars pour 1966–1967 présentaient une augmentation de 1 million de dollars par rapport à l'année financière précédente.

Le ministère des Transports a perçu 21 millions de dollars, dont 12 millions en droits d'atterrissage d'avions, 3 millions en recettes provenant des navires à vapeur et 2 millions en droits de quayage et de mouillage; la Gendarmerie royale du Canada a touché 17 millions de dollars, surtout pour le service de police dans certaines provinces et municipalités; le ministère de l'Agriculture a perçu 10 millions de dollars, dont 7 millions pour l'inspection, la pesée, l'entreposage et la mise en élévateurs des céréales et 2 millions pour la surveillance des pistes de courses; le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a touché 6

millions de dollars, comportant surtout des remboursements de 4 millions provenant des provinces à l'égard des soins prodigués aux Indiens dans les hôpitaux du gouvernement fédéral; et le ministère du Commerce a perçu 2 millions de dollars provenant surtout d'honoraires d'inspection des poids et mesures, de l'électricité et du gaz.

Droits, licences et permis

Les recettes de cette catégorie s'élèvent à 37 millions de dollars pour l'année 1966–1967, soit 2 millions de moins que l'année financière précédente.

Le ministère des Transports a reçu 16 millions de dollars surtout au titre des loyers, des droits de concession et des redevances sur les stations radio; le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a touché 8 millions, dont 3 millions provenant de redevances, de loyers et de droits à l'égard de pétrole, de gaz et d'or et 1 million de redevances sur les permis provisoires à l'égard des véhicules automobiles; le ministère du Registraire général a reçu 4 millions au titre des brevets, marques de commerce, chartes et ainsi de suite; et le ministère des Travaux publics a touché 3 millions pour la location d'emplacements et d'édifices publics.

Produits de ventes

Les recettes dans ce domaine se sont élevées à 21 millions de dollars, soit 2 millions de moins que le total de 1965–1966.

Le ministère de la Production de défense a reçu un montant de 5 millions, provenant surtout de la vente de biens de la Couronne en excédent; la Société centrale d'hypothèques et de logement a reçu 4 millions, provenant de la vente de propriétés, et le Département des impressions et de la papeterie publiques a touché 2 millions, provenant surtout de la vente de publications.

Remboursements des dépenses des années précédentes

Les remboursements effectués en 1966–1967 à l'égard de dépenses faites les années précédentes sont de 17 millions de dollars, soit une diminution de 2 millions par rapport aux remboursements globaux de 1965–1966.

Le ministère de la Défense nationale a reçu 6 millions de dollars, dont 1 million pour des vérifications du prix de revient, tandis que le ministère des Affaires des anciens combattants a reçu 3 millions de dollars à titre de remboursements relatifs aux pensions, allocations et crédits de rétablissement d'anciens combattants.

Lingots et frappe

Les recettes de 5 millions de dollars résultant de l'exploitation de la Monnaie royale canadienne comprenaient surtout des gains nets provenant de la frappe. De petits montants proviennent aussi des frais exigés pour l'affinage de l'or et pour la manutention, ainsi que des bénéfices réalisés sur l'affinage de l'or. En 1965–1966, ces recettes étaient de 11 millions.

Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales s'élèvent à 15 millions de dollars, soit le même montant qu'en 1965–1966.

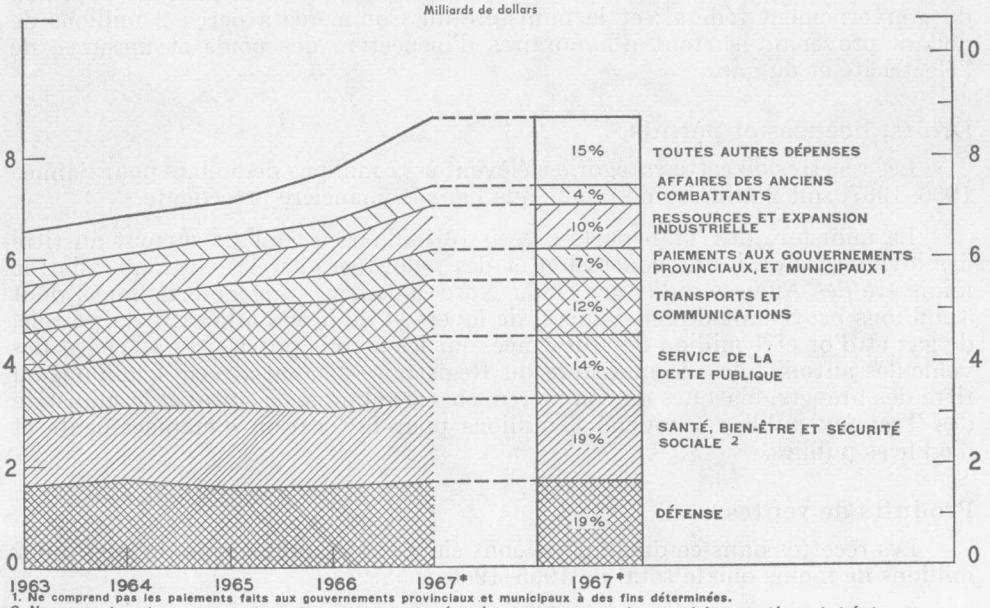
Dépenses

Les dépenses budgétaires de 1966–1967 ont atteint 8,794 millions de dollars, c'est-à-dire 1,059 millions ou 14 p. 100 de plus qu'en 1965–1966.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE CLASSÉE PAR OBJET

Années financières closes le 31 mars

Milliards de dollars



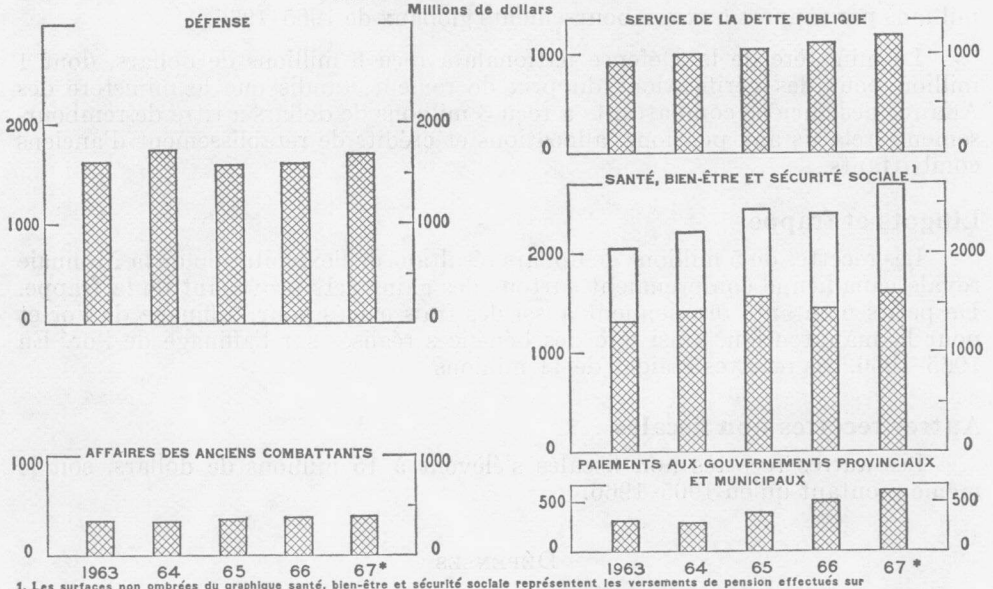
1. Ne comprend pas les paiements faits aux gouvernements provinciaux et municipaux à des fins déterminées.
2. Ne comprend pas les versements de pension sur la caisse de sécurité de la vieillesse qui n'ont pas été pris en dépense budgétaire durant l'année même.

* Préliminaire

CATÉGORIES PRINCIPALES DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Années financières closes le 31 mars

Millions de dollars



1. Les surfaces non ombrées du graphique santé, bien-être et sécurité sociale représentent les versements de pension effectués sur la caisse de sécurité de la vieillesse qui n'ont pas été pris en dépense budgétaire durant l'année même.
2. Ne comprend pas les paiements effectués aux gouvernements provinciaux et municipaux à des fins déterminées.

* Préliminaire

TABLEAU 8

ÉTAT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRES ET PRINCIPALES CATÉGORIES

(en millions de dollars)

—	Année financière terminée le 31 mars				Augmentation ou diminution (−)	
	1967 (estimation)		1966			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Dépenses relatives à la défense—						
Défense nationale	1,642.2	18.7	1,548.4	20.0	93.8	6.1
Production de défense[1]	33.0	0.4	23.0	0.3	10.0	43.5
Industrie[2]	21.3	0.2	23.9	0.3	−2.6	−10.9
	1,696.5	19.3	1,595.3	20.6	101.2	6.3
Dépenses étrangères à la défense—						
Agriculture	230.1	2.6	186.3	2.4	43.8	23.5
Énergie atomique	60.2	0.7	54.4	0.7	5.8	10.7
Société Radio-Canada	115.3	1.3	97.5	1.3	17.8	18.3
Société centrale d'hypothèques et de logement	20.1	0.2	21.6	0.3	−1.5	−6.9
Bureau fédéral de la statistique	26.7	0.3	15.6	0.2	11.1	71.2
Énergie, Mines et Ressources	128.4	1.5	107.3	1.4	21.1	19.7
Affaires extérieures	230.2	2.6	152.5	2.0	77.7	51.0
Finances—						
Service de la dette publique	1,188.0	13.5	1,110.9	14.4	77.1	6.9
Paiements fiscaux, subventions et autres versements aux provinces	515.5	5.9	466.0	6.0	49.5	10.6
Autres	129.9	1.5	105.9	1.4	24.0	22.7
	1,833.4	*20.9*	*1,682.8*	*21.8*	*150.6*	*8.9*
Pêcheries	41.2	0.5	34.5	0.4	6.7	19.4
Forêts et Développement rural	66.5	0.8	57.1	0.7	9.4	16.5
Affaires indiennes et Nord canadien—						
Direction des affaires indiennes	104.3	1.2	81.7	1.0	22.6	27.7
Nord canadien	93.7	1.1	74.7	1.0	19.0	25.4
	198.0	*2.3*	*156.4*	*2.0*	*41.6*	*26.6*
Industrie	13.4	0.2	5.4	0.1	8.0	148.1
Justice	12.3	0.1	11.4	0.1	0.9	7.9
Travail	25.7	0.3	24.0	0.3	1.7	7.1
Service législatif	17.6	0.2	14.7	0.2	2.9	19.7
Main-d'œuvre et Immigration	320.7	3.6	236.5	3.1	84.2	35.6
Santé nationale et Bien-être social—						
Allocations familiales	555.8	6.3	551.7	7.2	4.1	0.7
Quote-part de l'État en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	397.5	4.5	319.6	4.1	77.9	24.4
Autres	362.7	4.2	303.8	3.9	58.9	19.4
	1,316.0	*15.0*	*1,175.1*	*15.2*	*140.9*	*12.0*
Conseil national de recherches, y compris le Conseil des recherches médicales	96.1	1.1	74.4	1.0	21.7	29.2
Revenu national	106.0	1.2	95.0	1.2	11.0	11.6
Postes	268.7	3.1	240.2	3.1	28.5	11.9
Travaux publics	294.4	3.3	275.1	3.5	19.3	7.0
Secrétariat d'État	133.9	1.5	54.1	0.7	79.8	147.5
Solliciteur général	159.8	1.8	138.9	1.8	20.9	15.0
Commerce	72.9	0.8	68.0	0.9	4.9	7.2
Transports	603.4	6.9	532.5	6.9	70.9	13.3
Conseil du Trésor	153.0	1.7	102.7	1.3	50.3	49.0
Commission d'assurance-chômage	105.9	1.2	98.0	1.3	7.9	8.1
Affaires des anciens combattants	391.2	4.4	369.7	4.8	21.5	5.8
Autres ministères	56.4	0.6	57.8	0.7	−1.4	−2.4
	7,097.5	*80.7*	*6,139.5*	*79.4*	*958.0*	*15.6*
Total des dépenses budgétaires	8,794.0	100.0	7,734.8	100.0	1,059.2	13.7

[1] Sauf les dépenses étrangères à la défense de 9.4 millions de dollars figurant sous le titre «Autres ministères».

[2] Sauf 13.4 millions de dollars en dépenses étrangères à la défense.

DÉPENSES RELATIVES À LA DÉFENSE

Les dépenses du ministère de la Défense nationale et les dépenses relatives à la défense du ministère de la Production de défense et du ministère de l'Industrie ont constitué, une fois de plus, le chapitre le plus considérable des dépenses de l'État. Le total de 1,696 millions de dollars pour 1966–1967 équivaut à 19 p. 100 de l'ensemble des dépenses budgétaires de l'État pour l'année, et il dépasse de 101 millions de dollars le total atteint en 1965–1966, année où les dépenses aux fins de la défense représentaient 21 p. 100 des dépenses totales.

Défense nationale

Les dépenses du ministère de la Défense nationale ont atteint 1,642 millions de dollars, contre 1,548 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 94 millions de dollars.

Les dépenses de 1,437 millions de dollars au titre des services de la défense comprenaient 1,162 millions pour la direction et l'entretien, 238 millions pour la construction ou l'acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel important et 17 millions pour le développement. En 1965–1966, les dépenses de 1,401 millions au titre des services de la défense comprenaient 1,128 millions pour la direction et l'entretien, 220 millions pour la construction ou l'acquisition et 31 millions pour le développement.

TABLEAU 9

(en millions de dollars)

DÉPENSES AU TITRE DE LA DÉPENSE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Ministère de la Défense nationale—			
Services de la défense—			
Direction et entretien	1,161.8	1,127.8	34.0
Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel important	237.6	220.1	17.5
Développement	17.0	30.9	−13.9
Autres	20.7	22.5	−1.8
	1,437.1	*1,401.3*	*35.8*
Caisse de pension de retraite des forces canadiennes—			
Quote-part de l'État	42.7	58.8	−16.1
Amortissement de frais différés	72.6	16.8	55.8
Recherches pour la défense	44.2	41.6	2.6
Assistance mutuelle aux pays de l'OTAN, y compris les contributions au titre des dépenses militaires de l'OTAN	18.7	14.6	4.1
Defence Construction (1951) Limited	2.2	2.0	0.2
Frais administratifs et généraux	24.7	13.3	11.4
	1,642.2	*1,548.4*	*93.8*
Ministère de l'Industrie[1]—			
Aptitudes techniques	21.3	23.9	−2.6
Ministère de la Production de défense[2]—			
Organisation des mesures d'urgence	9.4	7.8	1.6
Canadian Arsenals Limited	1.3	1.7	−0.4
Aide financière au titre de la capacité de production et des immobilisations	8.1	2.9	5.2
Frais administratifs et généraux	14.2	10.6	3.6
	33.0	*23.0*	*10.0*
	1,696.5	1,595.3	101.2

[1] Sauf 13.4 millions de dollars en dépenses étrangères à la défense.

[2] Sauf les dépenses étrangères à la défense de 9.4 millions de dollars figurant sous le titre «Autres ministères».

La contribution de l'État à la Caisse de retraite des forces canadiennes, soit une somme égale à une fois et deux tiers les cotisations versées par le personnel des forces permanentes, s'établissait à 43 millions de dollars, contre 59 millions en 1965–1966. Un montant de 17 millions de dollars, représentant un cinquième du déficit actuariel provenant de l'augmentation de traitements et soldes des années précédentes, plus un montant supplémentaire de 56 millions de dollars pour 1966–1967, ont été imputés aux dépenses budgétaires de 1966–1967.

Les dépenses au titre des recherches pour la défense se sont élevées à 44 millions de dollars, c'est-à-dire 3 millions de dollars de plus qu'en 1965–1966.

L'assistance mutuelle aux pays de l'OTAN, y compris les contributions au titre des dépenses militaires de l'OTAN, ont atteint 19 millions de dollars, soit 4 millions de plus qu'en 1965–1966.

Production de défense

Les dépenses, au titre de la défense, du ministère de la Production de défense, y compris celles de l'Organisation des mesures d'urgence et de la *Canadian Arsenals Limited*, se chiffrent à 33 millions de dollars, contre 23 millions en 1965–1966.

Organisation des mesures d'urgence

Les dépenses au chapitre de l'Organisation des mesures d'urgence, de 9 millions de dollars, dépassent de 2 millions celles de l'année financière précédente.

Industrie

Les dépenses, au titre de la défense, du ministère de l'Industrie, s'élèvent à 21 millions de dollars, diminution de 3 millions par rapport à l'année précédente. La diminution tient à des débours moins élevés, dus au programme lancé par le gouvernement en 1959–1960 en vue d'étayer, en matière de défense, certains programmes de perfectionnement tendant à améliorer les possibilités de progrès techniques dans l'industrie canadienne.

Décaissements aux fins de la défense

Outre les présentes dépenses budgétaires aux fins de la défense, il faut tenir compte de certains autres décaissements dans l'évaluation du coût du programme de défense nationale.

En vertu du crédit nº 48 de la loi des subsides nº 2 de 1966, on doit porter au crédit d'un compte désigné biens excédentaires de la Couronne: *a*) toutes les recettes provenant, pendant l'année financière en cours et les années financières subséquentes, de la vente de matériel, d'approvisionnement et d'équipement excédentaires; et *b*) le produit reçu, pendant l'année financière en cours et les années subséquentes, de la vente des immeubles, des travaux et des terrains, ne dépassant pas un total de 5 millions de dollars. Les dépenses à toutes les fins du ministère de la Défense nationale sont soumises à l'approbation du Conseil du Trésor. En 1966–1967, le produit des ventes s'élève à 15 millions de dollars, ce qui laisse au compte un solde de 24 millions de dollars.

Le ministère de la Production de défense fait aussi des déboursés en espèces pour l'achat de matières nécessaires à la fabrication d'équipement pour la défense et qui ne sont pas inscrits dans les dépenses budgétaires. Aux fins de la comptabilité et de la vérification, ils sont imputés sur la caisse automatiquement renouvelable de la Production de défense et inscrits à l'actif dans les livres de l'État jusqu'à ce qu'ils aient été portés au compte du ministère de la Défense nationale ou que ce matériel ait été vendu à des entrepreneurs pour servir à la fabrication d'équipement de défense. En 1966–1967, le montant des achats, 45 millions de dollars, a dépassé le produit des ventes, 30 millions, et le solde est de 37 millions de dollars au 31 mars 1967.

TABLEAU 10

(en millions de dollars)

DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA DÉFENSE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Dépenses budgétaires—			
Ministère de la Défense nationale	1,642.2	1,548.4	93.8
Ministère de l'Industrie[1]	21.3	23.9	−2.6
Ministère de la Production de défense[2]	23.6	15.2	8.4
Organisation des mesures d'urgence	9.4	7.8	1.6
	1,696.5	*1,595.3*	*101.2*
Déboursés—			
Biens excédentaires de la Couronne	−15.2	−9.1	−6.1
Fonds renouvelable de la Production de défense (net)	14.6	−7.6	22.2
	−0.6	*−16.7*	*16.1*
Décaissements nets au titre de la défense	1,695.9	1,578.6	117.3

[1] N'inclut pas 13.4 millions de dollars en dépenses étrangères à la défense.

[2] Ne comprend pas les 9.4 millions qui sont inclus dans la rubrique «Autres ministères».

DÉPENSES ÉTRANGÈRES À LA DÉFENSE

Agriculture

Les dépenses du ministère de l'Agriculture s'élèvent à 230 millions de dollars, soit 44 millions de plus qu'en 1965–1966.

TABLEAU 11

(en millions de dollars)

AGRICULTURE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Direction de la production et des marchés—			
Office de stabilisation des prix agricoles—perte nette d'exploitation	90.0	39.4	50.6
Plantes et produits végétaux	20.3	16.4	3.9
Subventions, contributions et primes accordées aux producteurs de lait	0.4	19.2	−18.8
Animaux et produits d'origine animale	19.7	18.3	1.4
Office des produits agricoles—perte nette d'exploitation	5.7	1.6	4.1
Frais administratifs et généraux	2.9	2.5	0.4
	139.0	*97.4*	*41.6*
Recherches	35.4	32.6	2,8
Rétablissement agricole, irrigation et retenue des eaux	24.9	28.4	−3.5
Hygiène vétérinaire	16.2	15.0	1.2
Commission des grains	7.8	7.2	0.6
Société de crédit agricole—perte nette d'exploitation	2.6	1.0	1.6
Frais administratifs et généraux	4.2	4.7	−0.5
	230.1	186.3	43.8

Les dépenses au titre de la division de la production et des marchés sont de 139 millions de dollars, augmentation de 42 millions sur les dépenses de 1965–1966. L'augmentation tient principalement à l'augmentation de 51 millions de

dollars des pertes nettes d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles (surtout en paiements de stabilisation des prix du lait et des produits laitiers), de 4 millions de dollars de la division des plantes et des produits végétaux et à une diminution de 19 millions de dollars en versements aux producteurs admissibles de lait industriel et de crème livrés aux usines conformément aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil.

Les dépenses au titre de la recherche s'élèvent à 35 millions de dollars contre 32 millions l'année financière précédente.

Les dépenses au chapitre du rétablissement des terres agricoles, et des entreprises d'irrigation et de retenue des eaux, atteignent un total de 25 millions de dollars, soit 3 millions de moins qu'en 1965–1966.

Énergie atomique

Les dépenses de l'État au titre de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique s'élèvent à 60 millions de dollars, contre 54 millions en 1965–1966.

L'Énergie atomique du Canada, Limitée, a reçu 58 millions de dollars pour son programme de recherches, dont 48 millions sont affectés aux frais courants d'exploitation et d'entretien, et 10 millions à la construction et à l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel. En 1965–1966, la compagnie avait reçu 52 millions de dollars, dont 39 millions avaient servi à l'exploitation et à l'entretien, et 13 millions à la construction ou à des achats divers.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a reçu 2 millions de dollars (un peu plus que durant l'année financière précédente), principalement pour des subventions aux recherches et aux enquêtes.

De plus, des prêts au montant de 29 millions ont été consentis à l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

TABLEAU 12

(en millions de dollars)

Énergie atomique	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Énergie atomique du Canada, Limitée—			
Programme de recherches—			
Exploitation et entretien courants	48.0	39.6	8.4
Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains ou matériel	10.0	13.0	−3.0
	58.0	*52.6*	*5.4*
Commission de contrôle de l'énergie atomique—			
Subventions pour les recherches et les enquêtes relatives à l'énergie atomique	2.0	1.6	0.4
Administration	0.2	0.2	
	2.2	*1.8*	*0.4*
	60.2	54.4	5.8

Société Radio-Canada

L'État a versé 115 millions de dollars à la Société Radio-Canada, imputés aux dépenses budgétaires, soit 18 millions de plus que le total de 97 millions versé en 1965–1966.

Les subventions au titre des dépenses nettes d'exploitation du service national de radiodiffusion et de télévision ont été de 112 millions de dollars, soit 17 millions de plus qu'en 1965–1966.

De plus, des prêts de 47 millions ont été consentis à la Société en 1966–1967 au titre d'immobilisations.

TABLEAU 13

(en millions de dollars)

Société Radio-Canada	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Subventions à l'égard du service national de radiodiffusion et de télévision—			
Montant net requis au titre de l'exploitation	112.5	95.1	17.4
Service international de radiodiffusion	2.8	2.4	0.4
	115.3	97.5	17.8

Société centrale d'hypothèques et de logement

Les dépenses budgétaires de l'État pour la Société centrale d'hypothèques et de logement s'élèvent à 20 millions de dollars, soit 2 millions de moins qu'en 1965–1966.

Les contributions de 8 millions de dollars accordées aux provinces ou aux municipalités pour la rénovation urbaine dépassent d'un million celles de 1965–1966.

En conformité de l'article 36G de la loi nationale sur l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement a fait remise de prêts s'établissant à 8 millions de dollars, soit 3 millions de moins qu'en 1965–1966, consentis à des municipalités et à des sociétés d'égouts municipaux. Ces prêts sont amortis dans les dépenses budgétaires.

De plus, des prêts au montant de 607 millions de dollars ont été consentis à la Société.

TABLEAU 14

(en millions de dollars)

Société centrale d'hypothèques et de logement	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Dettes remises par la Société	7.9	10.5	−2.6
Versements aux provinces ou aux municipalités pour la rénovation urbaine	7.9	6.9	1.0
Pertes subies—			
Entreprises fédérales-provinciales	2.1	2.0	0.1
Vente d'hypothèques		0.7	−0.7
Études sur l'habitation et l'urbanisme	2.2	1.5	0.7
	20.1	21.6	−1.5

Bureau fédéral de la statistique

Les dépenses du Bureau fédéral de la statistique s'élèvent à 27 millions de dollars, soit 11 millions de plus que le total de 16 millions en 1965–1966, principalement à cause d'une augmentation de 8 millions de dollars en mise de fonds, au titre du recensement quinquennal du Canada de 1966, par rapport aux dépenses totales de 1 million en 1965–1966.

TABLEAU 15
(en millions de dollars)

Bureau fédéral de la statistique	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Administration et exploitation	18.0	14.5	3.5
Rencensement quinquennal du Canada de 1966	8.6	0.9	7.7
Recensement décennal du Canada de 1961	0.1	0.2	−0.1
	26.7	15.6	11.1

Énergie, Mines et Ressources

Les dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'élèvent à 128 millions de dollars comparativement à 107 millions au cours de l'année financière précédente.

L'augmentation de 21 millions est surtout attribuable aux déboursés de 38 millions à l'égard de l'Office fédéral du charbon comparativement à 23 millions en 1965–1966, de 15 millions à l'égard des ressources hydrauliques comparativement à 14 millions, de 17 millions à l'égard de levés et recherches maritimes comparativement à 12 millions, et de 10 millions à l'égard des recherches géologiques comparativement à 8 millions au cours de l'année financière précédente.

TABLEAU 16
(en millions de dollars)

Énergie, Mines et Ressources	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Office fédéral du charbon	38.0	23.4	14.6
Ressources hydrauliques	14.8	13.6	1.2
Levés et recherches maritimes	16.5	11.6	4.9
Aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or	15.0	14.8	0.2
Recherches géologiques	9.9	7.8	2.1
Levés terrestres et aériens, cartes géographiques et aéronautiques	7.6	8.0	−0.4
Enquêtes et recherches minières et métallurgiques	5.7	6.7	−1.0
Recherches en astronomie et en géophysique	5.3	4.9	0.4
Subventions aux provinces en vue de l'aménagement des routes d'accès aux ressources	4.3	7.3	−3.0
Subventions aux termes de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique relativement à l'énergie électrique produite au moyen de charbon de l'Est	3.0	2.5	0.5
Plateau continental polaire	2.0	1.3	0.7
Office national de l'énergie	1.1	0.9	0.2
Levés et recherches géographiques	1.1	0.9	0.2
Frais administratifs et généraux	4.1	3.6	0.5
	128.4	107.3	21.1

Affaires extérieures

Les dépenses du ministère des Affaires extérieures s'élèvent à 230 millions de dollars en 1966–1967, soit 78 millions de plus que l'an dernier.

TABLEAU 17

(en millions de dollars)

Affaires Extérieures	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Bureau de l'aide extérieure—			
Aide économique et technique, aide à l'éducation et autre—			
Programme international d'aide alimentaire	96.4	34.5	61.9
Aide à l'expansion internationale	48.5	48.5	
Contribution au fonds de la mise en valeur du bassin de l'Indus	3.0	1.8	1.2
Autres	0.6	0.1	0.5
Remise de dette (principal) relative à l'achat de blé et de farine par l'Inde	9.4		9.4
Frais administratifs	1.8	1.1	0.7
	159.7	*86.0*	*73.7*
Représentation à l'étranger	23.7	19.7	4.0
Contributions aux Nations Unies et à leurs institutions	12.5	13.5	−1.0
Cotisations du Canada pour son adhésion aux organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth)	12.3	11.0	1.3
Contributions, subventions et versements à d'autres organismes internationaux et du Commonwealth	6.5	7.5	−1.0
Frais administratifs et généraux	15.5	14.8	0.7
	230.2	152.5	77.7

Les dépenses du Bureau de l'aide extérieure s'élèvent à 160 millions de dollars, soit 74 millions de plus qu'en 1965-1966. L'augmentation est surtout attribuable à l'accroissement de 62 millions à l'égard du Programme international d'aide alimentaire, de 9 millions à l'égard de la remise d'une dette à l'Inde (aucune somme comparable n'était prévue en 1965–1966) et de 1 million au titre de la contribution au fonds de la mise en valeur du bassin de l'Indus.

La représentation à l'étranger a coûté 24 millions de dollars, soit 4 millions de plus qu'en 1965–1966; les contributions aux Nations Unies et à leurs institutions se sont élevées à 13 millions, soit 1 million de moins; les cotisations du Canada pour son adhésion aux organismes internationaux (y compris ceux du Commonwealth) se sont élevées à 12 millions de dollars, soit 1 million de plus, et les contributions, subventions et versements à d'autres organismes internationaux et du Commonwealth se sont élevés à 7 millions de dollars, soit 1 million de moins qu'en 1965–1966.

Finances

Les dépenses du ministère des Finances s'élèvent à 1,833 millions de dollars en 1966–1967, soit 151 millions de plus que l'année précédente. Cette hausse s'explique surtout par les augmentations de 77 millions au titre du service de la dette publique et de 50 millions au titre des paiements aux provinces.

Certaines dépenses, qui étaient portées au compte du ministère des Finances en 1965–1966, se répartissent maintenant de la façon suivante: la Commission canadienne du blé relève du ministère de l'Industrie et du Commerce; les subventions aux universités sont imputées au Secrétariat d'État; enfin, le compte des pensions de retraite de la fonction publique (hormis les frais d'administration

qui sont portés au compte du Bureau du contrôleur du Trésor), la quote-part du gouvernement aux primes d'assurance chirurgicale-médicale, la quote-part du gouvernement, à titre d'employeur, à la Caisse d'assurance-chômage, au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec sont portées au compte du Conseil du Trésor. Les chiffres de l'an dernier ont été modifiés aux fins de comparaison.

TABLEAU 18

(en millions de dollars)

Finances	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Service de la dette publique	1,188.0	1,110.9	77.1
Paiements fiscaux, subventions et autres paiements aux provinces	515.5	466.0	49.5
Remise de dettes—Office de développement et de prêts municipaux	41.8	33.9	7.9
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur les propriétés fédérales	37.6	36.8	0.8
Bureau du contrôleur du Trésor	29.2	25.4	3.8
Contributions au gouvernement du Manitoba—			
Inondation de la rivière Rouge en 1966	7.1		7.1
Frais administratifs et généraux	14.2	9.8	4.4
	1,833.4	1,682.8	150.6

Service de la dette publique

La service de la dette publique occupe encore le troisième rang parmi tous les postes du budget des dépenses, venant après le poste de la défense et celui de la santé nationale, du bien-être et de la sécurité sociale.

Les dépenses qui figurent sous cette rubrique comprennent l'intérêt de la dette publique, l'amortissement annuel des escomptes et commissions sur les obligations, les frais d'émission des nouveaux emprunts et autres frais relatifs au service de la dette publique. En 1966–1967, ces dépenses se sont élevées à 1,188 millions de dollars, soit 14 p. 100 de toutes les dépenses budgétaires, par rapport à 1,111 millions ou 14 p. 100 en 1965–1966.

L'intérêt de la dette publique s'est élevé à 1,154 millions de dollars, dont 899 millions avaient trait à la dette non échue et 255 millions à d'autres obligations. En 1965–1966, les montants correspondants étaient de 1,077 millions, de 847 millions et de 230 millions de dollars respectivement.

L'augmentation de 52 millions de dollars en intérêts de la dette non échue fut imputable à l'accroissement de cette dernière et à des taux d'intérêt plus élevés. L'augmentation de l'intérêt d'autres obligations a été surtout due à l'accroissement de 9 millions de dollars du compte de pension de retraite du service public et du même montant par rapport au compte de pension des forces armées.

Les autres dépenses relatives à la dette publique, soit 34 millions de dollars, ont été légèrement inférieures à celles de 1965–1966.

Devant l'importance des frais de service de la dette publique et le fardeau qu'ils imposent au Trésor, il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de la dette est attribuable à des avoirs productifs ou à des avoirs produisant des revenus, ou est placée dans ces avoirs. En calculant le fardeau *net* des intérêts annuels qui incombent à l'État, il faut donc tenir compte du revenu des prêts, des placements

TABLEAU 19

(en millions de dollars)

INTÉRÊT ET AUTRES FRAIS DE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Intérêt de la dette publique			
Dette non échue, y compris les bons du Trésor—			
Payable au Canada	883.0	830.8	52.2
Payable à New York	16.0	16.2	−0.2
	899.0	*847.0*	*52.0*
Autres obligations—			
Comptes de rentes de l'État, assurance et pensions	252.0	226.9	25.1
Comptes de dépôts et de fiducie	3.5	3.4	0.1
	255.5	*230.3*	*25.2*
Total de l'intérêt de la dette publique	1,154.5	1,077.3	77.2
Autres frais relatifs à la dette publique—			
Amortissement annuel des escomptes et commissions relatifs aux obligations	30.0	30.8	−0.8
Frais d'émissions de nouveaux emprunts	2.3	1.8	0.5
Service de la dette publique	1.2	1.0	0.2
	33.5	*33.6*	*−0.1*
	1,188.0	1,110.9	77.1

et autres avoirs productifs. En 1966–1967, ce revenu a atteint 517 millions de dollars, comme le révèle le chapitre des recettes non fiscales sous la rubrique «rendement des placements». Si l'on soustrait ce montant du total brut de 1,154 millions de dollars en intérêts qui figure au tableau, on obtient un montant net de 637 millions, comparativement à 639 millions en 1965–1966. Par rapport à la dette nette, les intérêts nets annuels ont atteint un taux de 3.99 p. 100 en 1966–1967, comparativement à 4.11 p. 100 en 1965–1966.

TABLEAU 20

(en millions de dollars)

FARDEAU NET DES INTÉRÊTS ANNUELS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Intérêt global de la dette publique	1,154.5	1,077.3	77.2
Moins: Revenus de placements	−517.0	−438.3	−78.7
Coût net de l'intérêt	637.5	639.0	−1.5
Pourcentage du coût net de l'intérêt à l'égard de la dette nette	3.99	4.11	

Paiements fiscaux, subventions et autres versements aux provinces

Les versements aux provinces se sont élevés à 516 millions de dollars, dépassant de 50 millions ceux de 1965–1966.

Toutefois, outre les versements susmentionnés, une somme de 828 millions de dollars provenant de l'impôt sur le revenu perçu par le gouvernement fédéral au nom des provinces a été affectée au compte des provinces aux termes de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Une explication plus détaillée de ces arrangements figure au chapitre de la présente partie du Livre blanc qui a trait aux recettes fiscales.

TABLEAU 21

(en millions de dollars)

PAIEMENTS FISCAUX, SUBVENTIONS ET AUTRES VERSEMENTS AUX PROVINCES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Versements effectués en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	(1)423.2	(1)356.1	67.1
Versements en vertu de la loi sur les programmes établis (arrangements provisoires)(2)	57.6	81.5	−23.9
Subventions statutaires	23.7	23.6	0.1
Versements aux termes de la loi sur les arrangements entre le le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts	9.1	3.3	5.8
Transfert de recettes de l'impôt versées par certaines entreprises d'utilité publique	6.0	6.4	−0.4
Versements effectués en vertu de la loi sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (allocations aux jeunes)	(3)4.1 Cr.	(3)4.9 Cr.	0.8
	515.5	466.0	49.5

(1) Montant brut avant le recouvrement d'un abattement excédentaire accordé à la province de Québec, selon la loi sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (allocations aux jeunes).

(2) Les versements à la province de Québec découlent d'accords d'option.

(3) Recouvrement de versements effectués à la province de Québec en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le tableau suivant fournit un sommaire des paiements versés, par province, au cours de 1966–1967:

TABLEAU 22

(en millions de dollars)

PAIEMENTS FISCAUX, SUBVENTIONS ET AUTRES VERSEMENTS AUX PROVINCES	Année financière terminée le 31 mars 1967 (estimation)						
	Paiements aux termes des accords fiscaux	Paiements aux termes des arrangements provisoires	Subventions statutaires	Paiements aux termes de la revision des arrangements fiscaux (allocations aux jeunes)	Transfert de certaines recettes fiscales d'entreprises d'utilité publique	Paiements aux termes d'arrangements entre le Canada et les provinces sur le partage des impôts	Total
Terre-Neuve	48.5		1.7		0.3	0.2	50.7
Île du Prince-Édouard	10.9		0.7		0.1		11.7
Nouvelle-Écosse	54.1		2.1		0.6	0.3	57.1
Nouveau-Brunswick	47.9		1.8		(1)	0.2	49.9
Québec	(2)165.9	57.6	4.0	(3)4.1 Cr.	0.6	1.9	225.9
Ontario	19.7		4.6		1.1		25.4
Manitoba	35.6		2.1		0.1	1.2	39.0
Saskatchewan	36.5		2.1		(1)	0.2	38.8
Alberta	4.1		2.9		3.0	0.5	10.5
Colombie-Britannique			1.7		0.2	4.6	6.5
	423.2	57.6	23.7	4.1 Cr.	6.0	9.1	515.5

(1) Moins de $50,000.

(2) Montant brut avant le recouvrement de l'abattement d'impôt excédentaire de 4.1 millions de dollars accordé selon la loi sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (allocations aux jeunes).

(3) Recouvrement de versements effectués en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités—Remise de dette

Aux termes de la loi sur le développement et les prêts municipaux, le gouvernement fédéral fait des avances à l'Office afin d'assurer une aide financière sous forme de prêts aux municipalités en vue de multiplier ou d'accélérer les travaux d'équipement. La loi prévoit aussi que l'Office, sous réserve de certaines conditions, fera remise à la municipalité de 25 p. 100 du capital emprunté. En 1966–1967, les remises de dette s'élèvent à 42 millions de dollars, comparativement à 34 millions l'année précédente.

Subventions aux municipalités

Les versements aux municipalités tenant lieu de taxes sur les propriétés fédérales se sont élevés à 38 millions de dollars, soit un million de plus qu'en 1965–1966.

Pêcheries

Les dépenses du ministère des Pêcheries s'élèvent à 41 millions de dollars, soit 7 millions de plus qu'en 1965–1966, par suite surtout d'augmentations de 4 millions dans le domaine de l'administration et de l'expansion en matière de pêcheries, et de 2 millions à l'égard du conseil de recherches sur les pêcheries.

TABLEAU 23

(en millions de dollars)

Pêcheries	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Direction et expansion—			
Service de la conservation et de l'expansion	14.4	11.3	3.1
Service d'expansion industrielle	3.8	2.8	1.0
Contributions et subventions	4.1	3.9	0.2
Service de l'inspection	2.5	2.5	
Quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales	1.4	1.3	0.1
Autres	2.3	2.3	
	28.5	*24.1*	*4.4*
Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada	11.0	9.0	2.0
Frais administratifs et généraux	1.7	1.4	0.3
	41.2	34.5	6.7

Forêts et Développement rural

Les dépenses du ministère des Forêts et du Développement rural s'élèvent à 66 millions de dollars, comparativement à 57 millions l'année précédente.

L'augmentation est attribuable surtout aux dépenses d'aménagement rural aux termes de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, qui s'élèvent à 20 millions de dollars comparativement à 14 millions en 1965–1966.

L'aide au transport et les frais d'entreposage des céréales de provende de l'Ouest s'établissent à 21 millions de dollars, soit le même montant qu'en 1965–1966; les dépenses de 13 millions pour les recherches forestières et les instituts de recherches représentent 2 millions de plus qu'en 1965–1966, et les subventions d'aide aux provinces aux fins de l'inventaire des forêts, du reboisement, de la protection contre les incendies de forêt, de l'amélioration des réserves forestières et de l'aménagement des routes d'accès aux forêts, s'établissent à 11 millions de dollars, soit 2 millions de plus que l'année précédente.

TABLEAU 24
(en millions de dollars)

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Forêts—			
Recherches et services régionaux	8.1	7.9	0.2
Instituts de recherches	3.4	1.6	1.8
Frais d'administration	1.5	1.4	0.1
Subventions aux provinces—			
Aux fins de l'inventaire des forêts, du reboisement, de la protection contre les incendies de forêt et de l'aménagement des réserves forestières	8.0	6.6	1.4
Aux fins des routes d'accès aux forêts	2.5	2.0	0.5
	23.5	*19.5*	*4.0*
Aide au transport et frais d'entreposage des céréales de provende de l'Ouest	21.0	21.0	
Développement rural—			
Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles	18.3	13.4	4.9
Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes	1.6	0.7	0.9
	19.9	*14.1*	*5.8*
Frais administratifs et généraux	2.1	2.5	−0.4
	66.5	57.1	9.4

Affaires indiennes et Nord canadien

Les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sont de 198 millions de dollars, au regard de 156 millions l'année précédente.

Les dépenses des Affaires indiennes ont été de 104 millions de dollars, soit 22 millions de plus que le total de l'année précédente. Il y a eu des augmentations de 11 millions, au chapitre de l'expansion et de l'entretien des collectivités indiennes, et de 11 millions, au chapitre de l'éducation.

TABLEAU 25
(en millions de dollars)

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Affaires indiennes—			
Éducation	53.0	41.7	11.3
Expansion et entretien des collectivités indiennes	45.6	34.7	10.9
Frais administratifs et généraux	5.7	5.3	0.4
	104.3	*81.7*	*22.6*
Administration des régions septentrionales—			
Territoires du Nord-Ouest et autres services extérieurs	21.7	16.5	5.2
Éducation	12.0	10.2	1.8
Divisions sociale et industrielle	7.6	4.6	3.0
Territoire du Yukon	7.0	5.2	1.8
Paiements aux gouvernements du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest	6.3	5.5	0.8
Frais administratifs	1.4	1.2	0.2
	56.0	*43.2*	*12.8*
Ressources naturelles et historiques	34.1	29.0	5.1
Frais administratifs et généraux	3.6	2.5	1.1
	198.0	156.4	41.6

Les 56 millions de dollars au titre de l'administration des régions septentrionales représentent un déboursé dépassant de 13 millions celui de 1965–1966, et les 34 millions consacrés aux ressources naturelles et historiques sont une hausse de 5 millions au regard de l'année financière précédente.

Industrie

Les dépenses étrangères à la défense, dans ce ministère, se chiffrent à 13 millions de dollars en 1966–1967, contre 5 millions en 1965–1966.

L'augmentation tient surtout à des dépenses de 3 millions en vue de fournir des encouragements à la création d'occasions d'emploi dans les industries établies dans les régions désignées du Canada—nulle dépense de ce genre n'ayant été faite en 1965–1966, on ne peut donc les comparer—et à une augmentation de 4 millions en vue d'étayer, en matière étrangère à la défense, certains programmes de perfectionnement tendant à renforcer les possibilités de progrès techniques dans l'industrie canadienne.

TABLEAU 26

(en millions de dollars)

Industrie[1]	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Possibilités de progrès techniques dans l'industrie canadienne	4.6	0.4	4.2
Encouragements à la création d'occasions d'emploi dans les industries établies dans les régions désignées du Canada	2.5		2.5
Frais administratifs et généraux	6.3	5.0	1.3
	13.4	5.4	8.0

(1) Des dépenses supplémentaires de 21.3 millions de dollars sont comprises sous la rubrique «Dépenses au titre de la défense».

Justice

Les dépenses du ministère de la Justice, s'élevant à 12 millions de dollars, dont 9 millions pour les traitements, indemnités de déplacement et pensions des juges et 3 millions pour les frais administratifs, dépassent d'un million celles de 1965–1966.

TABLEAU 27

(en millions de dollars)

Justice	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Traitements, indemnités de déplacement et pensions des juges	9.4	9.0	0.4
Frais administratifs et généraux	2.9	2.4	0.5
	12.3	11.4	0.9

Travail

Les dépenses du ministère du Travail s'élèvent à 26 millions de dollars contre 24 millions en 1965–1966.

Aux termes du programme de construction domiciliaire pendant l'hiver, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, des versements de $500 sont effectués par unité d'habitation principalement construite au cours de la période allant du 15 novembre 1965 au 15 avril 1966 et à l'égard du programme de construction domiciliaire pendant l'hiver précédent. En 1966–1967, les versements se sont élevés à 15 millions de dollars, soit à peu près comme au cours de l'année financière précédente.

Les versements effectués aux termes de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État s'élèvent à 3 millions de dollars en 1966–1967, soit un peu plus qu'en 1965–1966.

TABLEAU 28
(en millions de dollars)

Travail	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Programme d'hiver de construction domiciliaire	15.3	15.8	−0.5
Paiements effectués en vertu de la loi concernant l'indemnisation aux employés de l'État	3.1	2.8	0.3
Frais administratifs et généraux	7.3	5.4	1.9
	25.7	24.0	1.7

Service législatif

Les dépenses du service législatif sont de 18 millions de dollars contre 15 millions en 1965–1966.

TABLEAU 29
(en millions de dollars)

Service législatif	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Chambre des communes	13.9	11.5	2.4
Sénat	3.1	2.7	0.4
Bibliothèque du Parlement	0.6	0.5	0.1
	17.6	14.7	2.9

Main-d'œuvre et Immigration

Les dépenses du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'élèvent à 321 millions, soit une augmentation de 84 millions par rapport au montant global de 237 millions pour l'année financière précédente.

Les paiements de 223 millions de dollars versés aux provinces aux termes de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle se sont élevés à 70 millions de plus que le montant global pour l'année 1965–1966; les paiements de 37 millions, versés aux provinces à l'égard des bandes indiennes en vertu du programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités, ont été de 4 millions de moins; les dépenses de 34 millions à l'égard du Service national de placement se sont élevées à 11 millions de plus, et les dépenses relatives à l'immigration, de 21 millions de dollars, représentent 7 millions de plus qu'en 1965–1966.

Les dépenses de la Citoyenneté qui, les années précédentes, figuraient au budget du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, sont maintenant incluses dans celles du Secrétariat d'État.

TABLEAU 30

(en millions de dollars)

Main-d'œuvre et Immigration	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle—			
Paiements aux provinces	223.1	152.8	70.3
Frais administratifs et généraux	1.0	1.1	−0.1
	224.1	*153.9*	*70.2*
Programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités	37.3	41.1	−3.8
Service national de placement	33.8	22.7	11.1
Immigration	21.0	14.3	6.7
Frais administratifs et généraux	4.5	4.5	
	320.7	236.5	84.2

Santé nationale et Bien-être social

Les dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'élèvent à 1,316 millions de dollars, soit 141 millions de plus que le total de 1,175 millions atteint l'année précédente, à cause surtout d'une augmentation

TABLEAU 31

(en millions de dollars)

Santé nationale et Bien-être social	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Direction du Bien-être social—			
Allocations familiales	555.8	551.7	4.1
Allocations à la jeunesse	47.4	46.5	0.9
Assistance-vieillesse	20.1	26.9	−6.8
Allocations aux aveugles	3.4	3.6	−0.2
Allocations aux invalides	14.6	15.0	−0.4
Assistance-chômage	143.4	101.7	41.7
Régime d'assistance publique du Canada	10.4		10.4
Santé et sport amateur	4.7	2.5	2.2
Allocations d'aide à la famille	5.0	2.8	2.2
Autres	7.1	6.3	0.8
	811.9	*757.0*	*54.9*
Direction de la Santé nationale—			
Quote-part du gouvernement aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	397.5	319.6	77.9
Subventions versées aux provinces—			
Hygiène	26.6	27.9	−1.3
Construction d'hôpitaux	18.9	17.6	1.3
Caisse d'aide à la santé	4.7		4.7
Autres	8.3	7.6	0.7
	456.0	*372.7*	*83.3*
Services médicaux	38.2	37.5	0.7
Services des aliments et drogues	6.8	5.4	1.4
Frais administratifs et généraux	3.1	2.5	0.6
	1,316.0	1,175.1	140.9

de 78 millions de la quote-part du gouvernement aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, de 10 millions sous le régime de l'assistance publique du Canada, pour lequel il n'y avait pas eu de dépense comparable en 1965–1966, et de 42 millions en vertu de la loi sur l'assistance-chômage.

Les dépenses des services de bien-être représentent 812 millions de dollars, soit 55 millions de plus qu'en 1965–1966; celles des services de santé atteignent 456 millions contre 373 millions, et celles des services médicaux, 38 millions, soit 1 million de plus que pour l'année financière précédente.

Allocations familiales

Les allocations familiales sont versées à l'égard de tous les enfants de moins de 16 ans qui habitent le Canada, sauf quelques exceptions peu importantes comme dans le cas des enfants d'immigrants, qui doivent habiter le Canada pendant un an avant d'établir leur droit à l'allocation. Le montant mensuel est de $6 si l'enfant a moins de dix ans et de $8 pour les enfants de dix à quinze ans. Les enfants des immigrants touchent, au cours de leur première année de résidence au Canada, une allocation identique d'aide à la famille.

En 1966–1967, le montant des allocations a atteint 556 millions et représente 6 p. 100 du total des dépenses budgétaires, comparativement à 552 millions et 7 p. 100, en 1965–1966.

TABLEAU 32

(en millions de dollars)

Versements d'allocations familiales	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Terre-Neuve	17.0	16.9	0.1
Nouvelle-Écosse	21.5	21.6	−0.1
Île du Prince-Édouard	3.2	3.2	
Nouveau-Brunswick	18.8	19.0	−0.2
Québec	165.2	165.0	0.2
Ontario	185.2	182.4	2.8
Manitoba	25.6	25.9	−0.3
Saskatchewan	26.9	27.0	−0.1
Alberta	42.6	42.4	0.2
Colombie-Britannique	48.5	47.0	1.5
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	1.3	1.3	
	555.8	551.7	4.1

Allocations à la jeunesse

Aux termes d'une disposition de la loi sur les allocations aux jeunes, des allocations mensuelles de $10 sont versées à l'égard de toutes les personnes habitant le Canada, sauf celles qui habitent la province de Québec, et âgées d'au moins 16 ans, mais n'ayant pas encore 18 ans, qui fréquentent à plein temps une école ou une université ou qui, à cause de débilité physique ou mentale, ne peuvent fréquenter l'école ou l'université. Pour 1966–1967, ces versements s'élèvent à 47 millions de dollars, soit 1 million de plus qu'en 1965–1966.

Aucun paiement n'est versé, aux termes de cette loi, à l'égard de toutes les personnes habitant la province de Québec. Toutefois, aux termes de la loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, des déductions de l'impôt fédéral sur le revenu autrement payable par les particuliers résidant dans la province de Québec ont été autorisées pour compenser le fait que la province a assumé le paiement d'allocations à la jeunesse et permettre aux provinces de prélever l'impôt sur le revenu nécessaire.

TABLEAU 33
(en millions de dollars)

VERSEMENTS D'ALLOCATIONS À LA JEUNESSE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Terre-Neuve	1.7	1.6	0.1
Nouvelle-Écosse	2.7	2.7	
Île du Prince-Édouard	0.4	0.4	
Nouveau-Brunswick	2.3	2.3	
Ontario	22.4	22.0	0.4
Manitoba	3.3	3.3	
Saskatchewan	3.4	3.4	
Alberta	4.9	4.8	0.1
Colombie-Britannique	6.1	5.9	0.2
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0.2	0.1	0.1
	47.4	46.5	0.9

Assistance-vieillesse, allocations aux invalides, aux aveugles et assistance-chômage

En vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces la moitié de $75 par mois ou de la somme d'assistance fournie par les provinces sous forme de pensions mensuelles aux personnes nécessiteuses, âgées de 65 à 69 ans, qui y ont droit, selon la moindre de ces deux sommes. (En vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse, toute personne qui satisfait aux exigences relatives au domicile peut toucher du gouvernement fédéral une pension de $75 par mois prélevée sur la caisse de la sécurité de la vieillesse, pourvu qu'aucune pension ne soit payée pendant un mois antérieur à janvier 1966 avant que la personne ait atteint 70 ans, la limite d'âge étant réduite d'un an chaque année subséquente jusqu'à 1970.) Une modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse autorise le paiement mensuel d'un supplément de revenu garanti aux pensionnés admissibles. Le montant du supplément que peut toucher un pensionné pour un mois est *a*) en l'année 1967, $30, et *b*) en toute autre année subséquente à 1967, 40 p. 100 du montant de la pension qu'il peut recevoir pour le mois, selon le montant de son revenu l'année précédente. De même, en vertu de la loi sur les aveugles, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces, dans une proportion de 75 p. 100 des paiements globaux, les allocations, n'excédant pas $75 par mois, versées aux aveugles nécessiteux, âgés d'au moins 18 ans et, en vertu de la loi sur les invalides, la moitié d'au plus $75 par mois à titre d'allocations aux invalides nécessiteux âgés de 18 ans ou plus. En 1966–1967, les versements furent de 20 millions de dollars pour l'assistance-vieillesse, de 15 millions pour les allocations aux invalides et de 3 millions pour les allocations aux aveugles. En 1965–1966 les versements avaient été de 27 millions pour l'assistance-vieillesse, de 15 millions pour les allocations aux invalides et de 4 millions pour les allocations aux aveugles. La réduction des allocations d'assistance-vieillesse est attribuable à la baisse de l'âge d'admissibilité aux prestations de la sécurité de la vieillesse. La province de Québec s'est retirée de ces programmes sous l'empire d'un accord fédéral-provincial.

En vertu de la loi sur l'assistance-chômage, le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec l'une ou l'autre des provinces un accord prévoyant le paiement à la province, par le Canada, de contributions ne dépassant pas la moitié des frais d'assistance-chômage dans la province. La participation fédérale pour 1966–1967 a été de 143 millions de dollars, comparativement à 102 millions en 1965–1966. En conformité d'un accord conclu avec le gouvernement fédéral, la province de Québec a renoncé à une partie de ce programme.

Le tableau suivant indique la répartition des sommes ainsi versées aux provinces pour l'année 1966–1967.

TABLEAU 34
(en millions de dollars)

QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'ASSISTANCE-VIEILLESSE, AUX ALLOCATIONS AUX INVALIDES ET AUX AVEUGLES, ET À L'ASSISTANCE-CHÔMAGE	Année financière terminée le 31 mars 1967 (estimation)			
	Assistance-vieillesse	Allocations aux invalides	Allocations aux aveugles	Assistance-chômage
Terre-Neuve	1.6	0.6	0.3	8.7
Nouvelle-Écosse	1.7	1.6	0.4	3.0
Île du Prince-Édouard	0.5	0.4	0.1	0.4
Nouveau-Brunswick	1.7	1.0	0.4	2.4
Québec				35.2
Ontario	7.5	8.4	1.2	45.8
Manitoba	1.5	0.6	0.2	6.8
Saskatchewan	1.3	0.1	0.2	6.4
Alberta	2.0	0.9	0.3	13.4
Colombie-Britannique	2.2	1.0	0.3	21.2
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0.1	(1)	(1)	0.1
	20.1	14.6	3.4	143.4

(1) Moins de $50,000.

Régime d'assistance publique du Canada

Le régime d'assistance publique du Canada adopté en 1966 autorise l'État à verser des contributions aux provinces, pour le financement partiel des programmes d'aide et de services de bien-être aux nécessiteux.

Les dépenses en 1966–1967 se sont élevées à 10 millions. Il n'y a eu aucune dépense comparable en 1965–1966.

Contributions de l'État au titre de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques

Les versements de 398 millions effectués aux provinces en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques accusent une augmentation de 78 millions par rapport au montant global de 1965–1966. En vertu de l'entente fédérale-provinciale, la province de Québec s'est retirée de ce programme.

TABLEAU 35
(en millions de dollars)

CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ET LES SERVICES DIAGNOSTIQUES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Terre-Neuve	12.5	11.7	0.8
Nouvelle-Écosse	19.9	18.1	1.8
Île du Prince-Édouard	2.7	2.4	0.3
Nouveau-Brunswick	16.2	14.9	1.3
Québec	(1)4.0	(2)26.9Cr.	30.9
Ontario	192.8	171.9	20.9
Manitoba	25.4	23.1	2.3
Saskatchewan	28.0	25.9	2.1
Alberta	44.4	36.9	7.5
Colombie-Britannique	50.5	40.5	10.0
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	1.1	1.1	
	397.5	319.6	77.9

(1) Rajustement pour 1964.
(2) Transféré à titre d'affectation aux paiements en vertu de la loi sur les programmes établis (arrangements provisoires) par le ministère des Finances.

Subventions générales à l'hygiène et subventions pour la construction d'hôpitaux, versées aux provinces

Les subventions versées aux provinces se sont élevées à 27 millions au titre des services généraux d'hygiène et à 19 millions au titre de la construction d'hôpitaux, contre 28 millions et 18 millions respectivement en 1965–1966. En vertu d'un accord fédéral-provincial, la province de Québec s'est retirée d'une portion de ce programme.

TABLEAU 36

(en millions de dollars)

Subventions générales à l'hygiène et à la construction d'hôpitaux	Année financière terminée le 31 mars 1967 (estimation)		
	Subvention générale à l'hygiène	Subvention à la construction d'hôpitaux	Totaux
Terre-Neuve	1.0	0.8	1.8
Nouvelle-Écosse	1.5	0.4	1.9
Île du Prince-Édouard	0.3	0.1	0.4
Nouveau-Brunswick	1.1	0.5	1.6
Québec	1.0	3.0	4.0
Ontario	11.7	7.0	18.7
Manitoba	2.4	1.0	3.4
Saskatchewan	1.8	1.6	3.4
Alberta	2.4	1.7	4.1
Colombie-Britannique	3.3	2.7	6.0
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	0.1	0.1	0.2
	26.6	18.9	45.5

Caisse d'aide à la santé

La loi sur la Caisse d'aide à la santé prévoit l'établissement d'une Caisse pour aider les provinces à acheter, construire et rénover les installations de formation en hygiène et des institutions de recherches.

Les dépenses en 1966–1967 se sont élevées à 5 millions. Il n'y a eu aucune dépense comparable durant l'année financière précédente.

Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale

Les dépenses du Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale, se sont élevées à 96 millions, soit une augmentation de 22 millions sur l'année précédente.

TABLEAU 37

(en millions de dollars)

Conseil national de recherches, y compris le Conseil de la recherche médicale	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Bourses et subventions aux recherches	46.7	33.7	13.0
Construction ou acquisition d'immeubles, de terrains et d'équipement	8.1	6.1	2.0
Aide aux recherches dans l'industrie	4.2	3.3	0.9
Frais administratifs et généraux	37.1	31.3	5.8
	96.1	74.4	21.7

Des déboursés de 47 millions de dollars ont été consacrés aux bourses d'études et aux subventions à la recherche, ce qui représente 13 millions de l'augmentation, et de plus forts versements de 37 millions au titre de l'administration expliquent l'augmentation de 6 millions.

Revenu national

Les dépenses du ministère du Revenu national s'établissent à 106 millions de dollars, soit 11 millions de plus que le total de 95 millions de dollars en 1965–1966.

TABLEAU 38

(en millions de dollars)

Revenu national	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Division des douanes et de l'accise	54.0	47.7	6.3
Division de l'impôt	51.7	47.0	4.7
Commission d'appel de l'impôt sur le revenu	0.3	0.3	
	106.0	95.0	11.0

Ministère des Postes

Les dépenses du ministère des Postes imputées aux dépenses budgétaires se chiffrent à 269 millions de dollars, soit une hausse de 29 millions de dollars au regard de 1965–1966, attribuable à l'accroissement habituel du nombre d'employés et aux augmentations de traitements.

Les frais d'exploitation, s'établissant à 183 millions de dollars, dépassent de 22 millions ceux de l'année financière précédente, et l'acheminement du courrier a coûté 6 millions de plus, soit 78 millions.

TABLEAU 39

(en millions de dollars)

Ministère des Postes	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Imputé aux dépenses budgétaires—			
Exploitation, y compris traitements et autres dépenses des bureaux de poste urbains, bureaux de district et services ambulants; approvisionnements, équipement et autres articles destinés aux bureaux de poste à commission	182.9	160.9	22.0
Transport—acheminement du courrier par terre, par air et par eau	78.4	72.6	5.8
Services financiers	3.7	3.6	0.1
Frais administratifs et généraux	3.7	3.1	0.6
	268.7	*240.2*	*28.5*
Imputé au revenu—			
Exploitation—traitements des maîtres de poste et du personnel, des bureaux à commission et semi-urbains; commissions payées aux bureaux auxiliaires et autres déboursés	40.5	38.5	2.0
	309.2	278.7	30.5

La rémunération des maîtres de poste et du personnel des bureaux à commission et semi-urbains, et certains autres décaissements autorisés, sont payés sur le revenu. Ces versements s'élèvent à 40 millions de dollars, soit 2 millions de plus qu'en 1965–1966, ce qui porte les dépenses brutes du ministère des Postes à 309 millions pour 1966–1967.

Travaux publics

Les dépenses du ministère des Travaux publics s'élèvent à 294 millions de dollars, soit 19 millions de plus qu'en 1965–1966.

Services des installations

Les dépenses relatives à ces services s'établissent à 109 millions de dollars, soit 7 millions de plus qu'en 1965–1966.

TABLEAU 40

(en millions de dollars)

Travaux publics	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Services des installations—			
Entretien et exploitation des immeubles et terrains publics—			
A Ottawa et Hull	28.2	24.4	3.8
Ailleurs	41.6	38.0	3.6
Mobilier de bureau et ameublements	5.0	4.1	0.9
Acquisition d'équipement et d'ameublement autres que le mobilier de bureau	0.9	1.2	−0.3
Construction, acquisition, réparations importantes, etc. d'immeubles publics—			
A Ottawa	14.7	17.0	−2.3
Ailleurs	18.5	17.0	1.5
	108.9	*101.7*	*7.2*
Direction du génie (ports et rivières)—			
Exploitation et entretien	7.5	7.4	0.1
Construction ou acquisition de matériel	1.0	0.5	0.5
Construction, acquisition, réparations importantes, etc. d'ouvrages dans les ports et les cours d'eau	29.0	27.3	1.7
Subventions aux cales sèches	0.2	0.2	
	37.7	*35.4*	*2.3*
Routes, ponts et autres services de génie—			
Exploitation et entretien	6.0	5.5	0.5
Construction, acquisition, réparations importantes, amélioration, plans et emplacements pour routes, ponts et autres travaux de génie	8.0	4.8	3.2
Route transcanadienne—			
Versements aux provinces en vertu de la loi sur la route transcanadienne	81.1	83.4	−2.3
Route traversant les parcs nationaux	0.5	0.3	0.2
	95.6	*94.0*	*1.6*
Commission de la capitale nationale—			
Fonctionnement et entretien	4.7	3.8	0.9
Frais d'intérêt (nets)	3.3	2.7	0.6
Paiement à la Caisse de la capitale nationale	25.0	12.1	12.9
	33.0	*18.6*	*14.4*
Laboratoires d'essais	1.2	1.1	0.1
Ouvrages de protection contre les glaces—quote-part fédérale		7.5	−7.5
Frais administratifs et généraux	18.0	16.8	1.2
	294.4	275.1	19.3

L'entretien et l'exploitation des immeubles et terrains publics ont coûté 75 millions de dollars, soit 8 millions de plus que l'année précédente; la construction ou l'acquisition d'immeubles, etc., 33 millions, ce qui représente une diminution de 1 million sur 1965–1966.

Services du génie (ports et cours d'eau)

Les dépenses à l'égard de ces services s'élèvent en tout à 38 millions de dollars, marquant une augmentation de 2 millions par rapport à 1965–1966, surtout à cause d'un accroissement des frais de construction ou d'acquisition, etc., d'ouvrages dans les ports et les cours d'eau, frais qui se chiffrent à 29 millions, contre 27 millions l'année financière précédente.

Routes, ponts et autres services du génie

Les dépenses au titre de ces services atteignent 96 millions, soit 2 millions de plus qu'en 1965–1966. Les versements aux provinces pour la route transcanadienne sont passés à 81 millions, soit 2 millions de moins qu'en 1965–1966.

Commission de la capitale nationale

Les dépenses de la Commission de la capitale nationale s'élèvent à 33 millions de dollars, soit 14 millions de plus qu'en 1965–1966.

Les paiements à la Caisse de la capitale nationale atteignent 25 millions de dollars, c'est-à-dire 13 millions de plus que l'année précédente. Les dépenses affectées au fonctionnement et à l'entretien des parcs, promenades, etc., au montant de 5 millions de dollars, représentent un million de plus, et les frais d'intérêt de 3 millions, un million de plus que les dépenses de l'année financière précédente.

Secrétariat d'État

Les dépenses du Secrétariat d'État se sont montées à 134 millions de dollars, soit une augmentation de 80 millions au regard du total de l'année financière précédente.

TABLEAU 41

(en millions de dollars)

Secrétariat d'État	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Octrois aux universités	87.1	27.7	59.4
Commission du centenaire—			
Programmes et entrepirses d'envergure nationale	12.7	3.8	8.9
Versements au fonds du centenaire de la Confédération	13.0	9.0	4.0
Frais administratifs généraux	4.5	1.8	2.7
	30.2	*14.6*	*15.6*
Centre national des arts—			
Construction ou acquisition d'immeubles, travaux, terrains et équipement	6.5	3.7	2.8
Frais administratifs	0.1	0.1	
	6.6	*3.8*	*2.8*
Bureau des traductions	3.5	2.7	0.8
Citoyenneté	2.6	2.1	0.5
Musée national du Canada	2.6	1.7	0.9
Bureau du commissaire à la représentation	0.2	0.8	−0.6
Frais administratifs et généraux	1.1	0.7	0.4
	133.9	54.1	79.8

Les octrois à l'Association des universités et collèges du Canada, aux fins de subventions aux universités d'enseignement supérieur, atteignent la somme de 87 millions de dollars, soit 59 millions de plus qu'en 1965–1966. Jusqu'ici ces dépenses étaient portées au compte des dépenses du ministère des Finances.

Les déboursés de la Commission du centenaire ont été de 30 millions, soit 16 millions de plus qu'en 1965–1966, en raison d'augmentations de 9 millions au chapitre des programmes et entreprises d'envergure nationale et de 4 millions au titre des versements au Fonds du centenaire de la Confédération pour permettre l'octroi aux provinces de subventions destinées à des entreprises locales à caractère permanent.

Les dépenses du Centre national des arts se chiffrent à 7 millions, soit 3 millions de plus qu'en 1965–1966. Les dépenses de l'année précédente étaient inscrites au chapitre des dépenses de la Commission du centenaire.

Les déboursés de 4 millions pour le Bureau des traductions, de 3 millions pour la direction de la citoyenneté et de 3 millions pour le Musée national du Canada, dépassent chacun d'un million ceux de 1965–1966.

Les dépenses imputées à la division des compagnies et corporations, qui étaient jusqu'ici portées au titre des dépenses du Secrétariat d'État, sont maintenant inscrites au chapitre des dépenses du bureau du Registraire général.

Solliciteur général

Les dépenses du ministère du Solliciteur général se sont élevées à 160 millions de dollars, contre 139 millions l'année financière précédente. Le principal changement est une augmentation de 20 millions pour la Gendarmerie royale du Canada.

TABLEAU 42

(en millions de dollars)

Solliciteur général	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Gendarmerie royale du Canada—			
Divisions terrestres, aériennes et d'instruction	72.4	59.5	12.9
Administration centrale et services de police nationale	12.7	10.7	2.0
Pensions et autres prestations—			
Pensions	4.9	4.5	0.4
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale—			
Quote-part de l'État	4.5	3.9	0.6
Amortissement des frais différés	3.3	1.0	2.3
Autres	1.0	0.2	0.8
Services maritimes	2.8	2.2	0.6
	101.6	*82.0*	*19.6*
Services correctionnels—			
Administration du service des pénitenciers	1.0	0.8	0.2
Exploitation et entretien des pénitenciers	36.7	26.6	10.1
Administration de la loi sur la libération conditionnelle de détenus	1.3	0.9	0.4
Construction ou acquisition d'immeubles, d'installations, de terrains et de matériel	18.6	28.2	—9.6
	57.6	*56.5*	*1.1*
Bureau du solliciteur général	0.6	0.4	0.2
	159.8	138.9	20.9

Gendarmerie royale du Canada

Les dépenses de la Gendarmerie royale du Canada se sont montées à 102 millions, contre 82 millions au cours de l'année 1965–1966. Il y a lieu de rapprocher de ces dépenses les encaissements de 17 millions reçus pour la police de certains territoires, provinces et municipalités. En 1965–1966, les encaissements avaient été de 16 millions.

Services correctionnels

Les déboursés de 58 millions pour les services correctionnels ont dépassé de 1 million ceux de 1965–1966, principalement parce que les frais de fonctionnement et d'entretien des pénitenciers se sont élevés à 37 millions, contre 27 millions l'année financière précédente; étant partiellement contrebalancés par ceux de la construction ou acquisition d'immeubles, etc., ils ont baissé à 19 millions, de 28 millions qu'ils étaient l'année précédente.

Commerce

Les dépenses du ministère du Commerce, y compris celles de la Commission canadienne du blé, se sont établies à 73 millions de dollars, soit 5 millions de plus qu'en 1965–1966.

Les déboursés de 10 millions à l'égard de l'Office de tourisme du gouvernement canadien dépassent de 4 millions ceux de 1965–1966; les dépenses engagées quant à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 ont augmenté de 4 millions pour atteindre 9 millions, et les déboursés relatifs au Service des délégués commerciaux se chiffrent à 9 millions, soit 1 million de plus. En ce qui concerne la Direction des expositions, les déboursés ont augmenté d'un million.

Compris, les années précédentes, dans les dépenses du ministère du Commerce, les déboursés du Bureau fédéral de la statistique figurent maintenant sous une rubrique individuelle. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés à des fins de comparaison.

Commission canadienne du blé

Les dépenses de la Commission canadienne du blé, inscrites en 1965–1966 au chapitre du ministère des Finances, le sont maintenant à celui du ministère du Commerce. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés à des fins de comparaison.

TABLEAU 43

(en millions de dollars)

Commerce	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Commission canadienne du blé—			
Frais d'entreposage de réserves temporaires de blé	29.9	36.8	−6.9
Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	0.6	0.7	−0.1
	30.5	*37.5*	*−7.0*
Service des délégués commerciaux	8.6	7.8	0.8
Office de tourisme du gouvernement canadien	9.9	6.3	3.6
Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967—			
Participation du gouvernement canadien	8.9	4.6	4.3
Direction des expositions	4.3	2.8	1.5
Direction des standards	3.9	3.5	0.4
Frais administratifs et généraux	6.8	5.5	1.3
	72.9	68.0	4.9

En 1966–1967, les dépenses se sont élevées à 31 millions, contre 38 millions l'année financière précédente, et représentaient surtout des frais d'entreposage de réserves temporaires de blé.

Transports

Les dépenses du ministère des Transports, y compris celles de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, se sont élevées à 603 millions, contre 532 millions en 1965–1966.

Services de l'air

Les déboursés pour les services de l'air ont été de 166 millions de dollars, soit une augmentation de 23 millions par rapport à 1965–1966, due surtout à un accroissement de 12 millions des dépenses pour les aéroports et autres services terrestres.

Commission des transports

Les dépenses de la Commission des transports atteignent 138 millions, contre 110 millions en 1965–1966.

Cela comprend des paiements de 116 millions aux chemins de fer pour le maintien du trafic-marchandises, contre 88 millions en 1965–1966; des paiements de 5 millions aux chemins de fer pour l'entretien des voies ferrées dans le nord de l'Ontario, comparativement à des contributions de 7 millions, et de 15 millions pour le fonds des passages à niveau des chemins de fer, contre 14 millions l'année précédente. L'augmentation du coût de maintien des tarifs-marchandises est attribuable au versement, en 1966, de montants dus aux chemins de fer, à titre d'arriérés pour les deux années civiles précédentes, en vertu du règlement de 1967 concernant les salaires.

Services de la marine

Les dépenses des services de la marine atteignent 100 millions de dollars, soit 16 millions de plus qu'en 1965–1966. Cela comprend 56 millions au titre de la garde côtière du Canada, soit 7 millions de plus qu'en 1965–1966, et 19 millions pour les aides à la navigation, soit 4 millions de plus que l'année précédente.

Services des chemins de fer et des navires à vapeur

Les dépenses pour ces services sont de 86 millions de dollars, contre 100 millions en 1965–1966.

Les frais de construction ou d'acquisition d'immeubles, d'ouvrages et de terrains, etc., sont de 25 millions, soit 2 millions de plus qu'en 1965–1966, attribuables surtout à la construction de quais et de terminus concernant le service de transbordeur à Sydney-Nord—Port-aux-Basques et Argentia (T.-N.); les paiements en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes sont de 15 millions, soit un peu moins qu'en 1965–1966; et la subvention au chemin de fer du Grand Lac des Esclaves est de 1 million, soit 8 millions de moins.

La somme de 25 millions imputée sur les dépenses budgétaires de 1966–1967 pour couvrir le déficit d'exploitation de 1966 des chemins de fer Nationaux est inférieure de 9 millions à la dépense de 34 millions de 1965–1966 pour couvrir le déficit d'exploitation du chemin de fer en 1965.

Commission maritime canadienne

Les dépenses de la Commission s'élèvent à 47 millions de dollars, soit 3 millions de moins qu'en 1965–1966 par suite de la baisse des subventions d'équipement pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche.

TABLEAU 44

(en millions de dollars)

Transports	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Services de l'air—			
Aéroports et autres services au sol	63.6	51.2	12.4
Aide de radio aéronautique et navale	38.1	39.3	−1.2
Services météorologiques	26.6	23.7	2.9
Contrôle de la circulation aérienne	12.5	9.7	2.8
Contrôle de l'aviation civile	7.8	6.3	1.5
Lois et règlements sur la radio	4.9	4.1	0.8
Frais administratifs et généraux	12.2	8.7	3.5
	165.7	*143.0*	*22.7*
Commission des transports du Canada—			
Paiements aux chemins de fer pour le maintien des tarifs du trafic-marchandises	115.9	87.6	28.3
Entretien des voies	4.8	7.0	−2.2
Contributions à la Caisse des passages à niveau	15.0	14.0	1.0
Frais administratifs et généraux	2.0	1.6	0.4
	137.7	*110.2*	*27.5*
Services de la marine—			
Garde côtière canadienne	56.1	49.1	7.0
Aides à la navigation	18.9	14.6	4.3
Canaux	8.7	8.5	0.2
Ouvrages hydrauliques de la marine, y compris les chenaux maritimes du Saint-Laurent et du Saguenay	7.3	5.9	1.4
Règlements maritimes	7.2	5.0	2.2
Frais administratifs et généraux	1.8	1.4	0.4
	100.0	*84.5*	*15.5*
Services des chemins de fer et des navires à vapeur—			
Construction ou acquisition	25.4	23.8	1.6
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—			
Écarts entre les tarifs et les péages normaux	15.0	15.1	−0.1
Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves	1.3	9.7	−8.4
Pont Victoria	0.8	0.8	
Déficits—			
National-Canadien	24.6	33.4	−8.8
Transbordeur de Terre-Neuve et terminus	13.0	12.4	0.6
Transbordeur d'autos de l'Île du Prince-Édouard et terminus	4.6	4.2	0.4
Service de transbordeur entre Yarmouth (N.-É.) et Bar-Harbour (Maine), É.-U.	0.1		0.1
Autres	0.8	0.7	0.1
	85.6	*100.1*	*−14.5*
Commission maritime canadienne	47.0	50.3	−3.3
Office d'expansion économique de la région atlantique—			
Paiements à l'Office d'expansion économique de la région atlantique	29.6	20.9	8.7
Contribution du gouvernement fédéral aux frais d'un programme de route nationale	8.6	2.1	6.5
Frais administratifs et généraux	1.8	0.8	1.0
	40.0	*23.8*	*16.2*
Canaux et ouvrages relevant de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—			
Canal Welland—déficit	10.0	8.2	1.8
Autres déficits d'exploitation et immobilisations requises	2.9	1.9	1.0
	12.9	*10.1*	*2.8*
Conseil des ports nationaux	7.0	4.8	2.2
Frais administratifs et généraux	7.5	5.7	1.8
	603.4	532.5	70.9

Office d'expansion économique de la région atlantique

Les dépenses de l'Office d'expansion économique de la région atlantique se sont élevées à 40 millions de dollars, soit 16 millions de plus que le total de l'année précédente.

L'augmentation résulte surtout de paiements de 30 millions de dollars versés à l'office, qui ont été crédités à la Caisse de l'expansion économique de la région atlantique pour financer, en tout ou en partie, des programmes et des projets envisagés par l'Office, et de déboursés de 9 millions de dollars représentant la quote-part fédérale du coût d'un programme de routes nationales pour les provinces de l'Atlantique. Les montants comparatifs s'élevaient à 21 millions et 2 millions respectivement en 1965–1966.

Canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Les dépenses de 13 millions de dollars dépassent de 3 millions celles de 1965–1966 surtout à cause des augmentations, en 1966, de 2 millions du déficit d'exploitation du canal Welland et de 1 million pour les autres déficits d'exploitation et les immobilisations requises.

Conseil des ports nationaux

Les avances improductives au Conseil, qui sont imputées sur les dépenses budgétaires, ont atteint 7 millions de dollars en 1966-1967, soit 2 millions de plus qu'en 1965–1966. L'augmentation nette traduit des augmentations de 2 millions et de 1 million pour la reconstruction et les frais d'immobsiliations des ports d'Halifax et de Québec respectivement, et de 1 million du déficit d'exploitation du pont Jacques-Cartier à Montréal, en partie contrebalancées par une diminution de 3 millions des dépenses au titre de l'Exposition universelle de 1967.

De plus, des prêts consentis au Conseil se sont élevés à 17 millions en 1966–1967.

Conseil du Trésor

Les dépenses du Conseil du Trésor s'élèvent à 153 millions de dollars en 1966–1967, soit une augmentation de 50 millions par rapport au total de 1965–1966. Au cours des années précédentes, ces dépenses figuraient au chapitre du ministère des Finances. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés à des fins de comparaison.

TABLEAU 45

(en millions de dollars)

Conseil du Trésor	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Compte de la pension de retraite du service public—			
Contribution de l'État	59.3	57.8	1.5
Amortissement des frais différés	56.4	25.9	30.5
	115.7	*83.7*	*32.0*
Contributions de l'État à titre d'employeur—			
Régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec	14.5	4.1	10.4
Caisse d'assurance-chômage	1.2	1.1	0.1
	15.7	*5.2*	*10.5*
Quote-part de l'État aux primes d'assurance médicale-chirurgicale	15.2	9.7	5.5
Frais administratifs et généraux	6.4	4.1	2.3
	153.0	102.7	50.3

Compte de la pension de retraite du service public

La contribution de l'État au compte de la pension de retraite du service public (égale au montant estimatif des contributions versées en 1965–1966 par les particuliers pour leur service actuel et leur service antérieur) s'établit à 59 millions de dollars, contre 58 millions en 1965–1966.

Un montant supplémentaire de 56 millions de dollars, égal au cinquième du déficit actuariel provenant des augmentations de traitement, a été imputé sur les dépenses budgétaires de 1966–1967. Il représente une augmentation de 30 millions de dollars par rapport à celui de l'année financière précédente.

Contribution au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec

La contribution de l'État, à titre d'employeur, à ces régimes de pensions, s'élève approximativement à 15 millions de dollars, soit 4 millions de plus qu'en 1965–1966. L'augmentation est due au fait que les contributions de 1965–1966 n'englobaient que trois mois, puisque le régime devint en vigueur à compter du 1er janvier 1966.

Commission d'assurance-chômage

Les dépenses de la Commission atteignent 106 millions de dollars, y compris la contribution de l'État à la Caisse d'assurance-chômage au montant de 69 millions. En 1965–1966, les dépenses s'élevaient à 98 millions de dollars, dont 66 millions représentaient la contribution de l'État à la Caisse.

Les versements de prestations d'assurance-chômage ne sont pas imputés sur les dépenses budgétaires, mais sont prélevés sur la Caisse d'assurance-chômage financée par les contributions égales des employés et des employeurs, par les intérêts de placements et par la contribution, de la part de l'État, d'une somme égale au cinquième du total des contributions des employeurs et des employés. Pour de plus amples renseignements sur la Caisse d'assurance-chômage, voir, au chapitre du passif, la rubrique «*Comptes des rentes sur l'État, de l'assurance et des pensions*».

TABLEAU 46

(en millions de dollars)

Commission d'assurance-chômage	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	68.7	65.6	3.1
Exécution de la loi sur l'assurance-chômage	37.2	32.4	4.8
	105.9	98.0	7.9

Affaires des anciens combattants

Les dépenses du ministère des Affaires des anciens combattants se sont établies à 391 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 21 millions sur celles de 1965–1966.

Les allocations aux anciens combattants et aux civils s'élèvent à 104 millions, soit 4 millions de plus qu'en 1965–1966, tandis que les pensions d'invalidité ou les prestations de décès s'établissent à 196 millions, soit 10 millions de plus, et les services de traitement ont coûté 55 millions, soit 5 millions de plus qu'en 1965–1966.

TABLEAU 47

(en millions de dollars)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Pensions—			
Incapacité et décès	196.1	185.6	10.5
Frais administratifs et généraux	3.2	2.8	0.4
	199.3	*188.4*	*10.9*
Services de bien-être, allocations et autres prestations—			
Gratifications pour services de guerre et crédits de rétablissement	103.6	99.9	3.7
Assistance en conformité du Règlement sur le fonds d'assistance (allocations aux anciens combattants)	5.9	5.7	0.2
Services de bien-être aux anciens combattants	4.6	4.0	0.6
Allocations de traitement et autres	2.5	2.6	−0.1
Frais administratifs et généraux	3.6	3.6	
	120.2	*115.8*	*4.4*
Services des traitements	54.6	49.9	4.7
Lois d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants—			
Réserve aux fins de prestations conditionnelles	3.5	3.2	0.3
Frais administratifs et généraux	5.2	4.5	0.7
	8.7	*7.7*	*1.0*
Frais administratifs et généraux	8.4	7.9	0.5
	391.2	369.7	21.5

Tous autres services

Les dépenses des services dont il n'a pas été question de façon particulière atteignent 56 millions de dollars, soit 1 million de moins qu'en 1965–1966.

TABLEAU 48

(en millions de dollars)

TOUS AUTRES SERVICES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Bureau de l'auditeur général	2.1	1.7	0.4
Bureau des gouverneurs de la Radiodiffusion	0.6	0.4	0.2
Bureau du directeur général des élections	0.9	13.0	−12.1
Production de défense[1]	9.4	8.2	1.2
Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs	0.8	0.7	0.1
Assurances	1.7	1.5	0.2
Office national du film	8.0	6.9	1.1
Galerie nationale du Canada	1.9	1.8	0.1
Conseil privé	6.4	4.8	1.6
Conseil économique du Canada	1.4	1.1	0.3
Archives publiques et Bibliothèque nationale	2.7	2.0	0.7
Impressions et papeterie publiques	4.0	3.0	1.0
Commission de la fonction publique	10.9	8.0	2.9
Commission des relations de travail dans la fonction publique	[2]		[2]
Registraire général	5.6	4.7	0.9
	56.4	57.8	−1.4

[1] Voir aussi dépenses pour la défense, au début du chapitre.

[2] Moins de $50,000.

Les dépenses découlant de l'exécution de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions à l'égard de la Commission royale d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce et du Bureau des enquêtes et recherches et les dépenses de la division des brevets, de la division des droits d'auteur et des dessins industriels et du Bureau des marques de commerce, qui étaient incluses antérieurement dans celles du Conseil privé, les dépenses concernant les compagnies et les filiales des sociétés qui étaient incluses antérieurement dans celles du Secrétariat d'État, et les dépenses concernant l'administration de la loi sur la faillite qui étaient incluses antérieurement dans celles du ministère de la Justice figurent maintenant dans celles du Registraire général.

Les principaux changements sont une diminution de 12 millions de dollars à l'égard du Bureau du directeur général des élections, à cause des élections générales de 1965–1966, et des augmentations mineures dans les dépenses d'autres services qui répondent à ce titre.

COMPTES DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le tableau qui suit donne un exposé succinct du passif et de l'actif du gouvernement du Canada au 31 mars 1967, les chiffres correspondants arrêtés au 31 mars 1966, ainsi que l'écart, pour chaque catégorie, enregistré en 1966–1967:

TABLEAU 49

(en millions de dollars)

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Passif			
Passif à court terme et à vue	1,682.0	1,398.8	283.2
Comptes de dépôt et de fiducie	541.8	310.7	231.1
Comptes des rentes sur l'Etat, des pensions et de l'assurance	7,921.3	6,392.2	1,529.1
Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux	78.1	101.9	−23.8
Crédits différés	137.6	138.1	−0.5
Comptes d'ordre	49.0	31.4	17.6
Dette non échue	19,940.2	19,109.8	830.4
Passif total	30,350.0	27,482.9	2,867.1
Actif			
Actif réalisable	1,395.5	1,016.0	379.5
Fonds en devises bloquées	1.0	1.0	
Avances au compte du Fonds des changes	2,355.0	2,696.0	−341.0
Placements dans des valeurs émises en dollars américains par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada	180.0	187.2	−7.2
Placements détenus pour le rachat de dette non échue	3.2		3.2
Compte de placement du régime de pensions du Canada	615.5	34.9	580.6
Sociétés de la Couronne—prêts et placements	6,727.8	5,659.1	1,068.7
Prêts à des gouvernements étrangers	1,201.6	1,225.2	−23.6
Autres prêts et placements	1,717.5	1,263.2	454.3
Titres gardés en fiducie	50.9	52.0	−1.1
Frais différés	582.2	256.5	325.7
Capitaux fixes	(1)	(1)	
Prêts et placements improductifs	94.8	94.8	
Actif total	14,925.0	12,485.9	2,439.1
Moins: réserve en cas de perte éventuelle sur la réalisation de l'actif	−546.4	−546.4	
Actif net	14,378.6	11,939.5	2,439.1
Dette nette (excédent du passif sur l'actif net)	15,971.4	15,543.4	(2)428.0

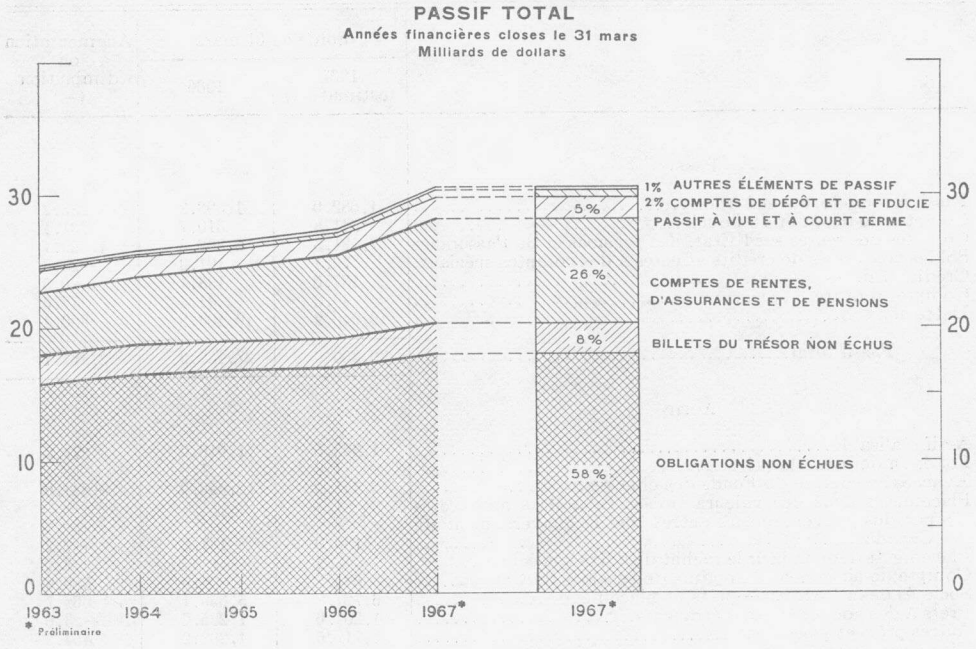
(1) Valeur nominale: $1

(2) Compte tenu du déficit budgétaire de 428 millions de dollars.

Sommaire

Le passif brut du gouvernement est évalué à 30,350 millions de dollars au 31 mars 1967, soit une augmentation de 2,867 millions de dollars par rapport à la situation au 31 mars 1966. Les principaux changements sont des augmentations de 283 millions du passif à court terme et à vue, de 231 millions aux comptes de dépôt et de fiducie, de 1,529 millions aux comptes des rentes sur l'État, des pensions et de l'assurance et de 830 millions de la dette non échue.

L'actif net est évalué à 14,379 millions au 31 mars 1967, soit une augmentation de 2,439 millions par rapport à la situation au 31 mars 1966. Les principaux changements sont des augmentations de 1,069 millions des prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne, de 380 millions à l'actif réalisable, de 454 millions d'autres prêts et placements, de 581 millions au compte du placement du régime de pensions du Canada et de 326 millions de frais différés, partiellement compensés par des diminutions de 341 millions de dollars d'avances au compte du Fonds des changes.



Comptes de valeurs passives

Passif à court terme et à vue

Ce passif consistant en des obligations du gouvernement payables à court terme ou à vue s'élève à 1,682 millions de dollars, soit 283 millions de plus que le total du 31 mars 1966.

Les principaux changements en 1966–1967 sont des augmentations de 111 millions de dollars des billets non productifs d'intérêt et payables à vue, de 33 millions de l'intérêt couru, de 50 millions de chèques du Trésor impayés et de 77 millions en comptes payables.

Les billets non productifs d'intérêt représentent la partie revenant au Canada du capital de certaines institutions internationales qui n'est pas garantie par de l'or ou des espèces. Les billets à l'égard du Fonds monétaire international s'élèvent à 339 millions de dollars, soit 106 millions de plus que le 31 mars 1966, tandis que les billets à l'égard de l'Association internationale de développement se chiffrent à 26 millions, soit 4 millions de plus.

TABLEAU 50
(en millions de dollars)

Passif à court terme et à vue	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Chèques du Trésor impayés	382.8	332.9	49.9
Comptes à payer	457.0	380.3	76.7
Billets non productifs d'intérêt payables à:			
Association internationale de développement	26.0	22.4	3.6
Fonds monétaire international	339.0	233.0	106.0
Banque asiatique de développement	1.4		1.4
	366.4	*255.4*	*111.0*
Dettes échues non payées	30.7	27.3	3.4
Intérêt dû et non versé	113.0	110.9	2.1
Intérêt couru	287.2	254.3	32.9
Postes—(mandats-poste non payés)	36.7	27.5	9.2
Chèques de lettres de crédit impayés	7.5	8.5	−1.0
Autres exigibilités	0.7	1.7	−1.0
	1,682.0	1,398.8	283.2

Comptes de dépôt et de fiducie

Les comptes de dépôt et de fiducie comprennent des fonds divers déposés auprès du receveur général du Canada ou par lui détenus en fiducie à diverses fins.

L'augmentation nette de 231 millions de dollars en 1966–1967, portant le total à 542 millions au 31 mars 1967, est surtout attribuable à un montant de 196 millions au titre de l'impôt remboursable sur les sociétés, et des augmentations de 1 million au titre de dépôts de garantie, de 8 millions à la caisse d'urgence des terres des Prairies, de 4 millions à la Monnaie royale canadienne au titre des paiements anticipés et de 26 millions au compte des accords sur la perception des impôts provinciaux, partiellement compensés par une diminution de 5 millions au Conseil des ports nationaux—comptes spéciaux.

L'impôt remboursable sur les sociétés est inscrit dans un compte en contrepartie sous la rubrique «actif réalisable».

TABLEAU 51

(en millions de dollars)

Comptes de dépôt et de fiducie	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Impôt remboursable sur les sociétés	196.2		196.2
Fonds de fiducie des Indiens	34.1	32.0	2.1
Dépôts de garantie—			
Énergie, Mines et Ressources	9.8		9.8
Affaires indiennes et Nord canadien	25.0	33.5	—8.5
Revenu national	5.4	5.6	—0.2
	40.2	*39.1*	*1.1*
Caisse d'épargne des Postes	20.1	22.0	—1.9
Dépôts des sociétés de la Couronne—			
Énergie atomique du Canada, Ltée	4.0	5.0	—1.0
Corporation de disposition des biens de la Couronne	0.8	0.7	0.1
Eldorado Mining and Refining Limited	10.0	10.0	
Société d'assurance des crédits à l'exportation	14.0	14.0	
Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation	0.7	0.7	
	29.5	*30.4*	*—0.9*
Commission canadienne des pensions—fonds de fiducie de l'administration	16.0	15.2	0.8
Conseil des ports nationaux—comptes spéciaux	17.1	21.6	—4.5
Obligations achetées à tempérament par les fonctionnaires	16.3	13.6	2.7
Retenues aux entrepreneurs	13.3	10.4	2.9
Garantie des entrepreneurs—divers ministères—			
Obligations	3.7	3.5	0.2
Espèces	1.0	1.5	—0.5
Chèques visés	0.2	0.2	
	4.9	*5.2*	*—0.3*
Fonds de bienfaisance de l'armée	5.2	5.4	—0.2
Caisse de pension de la *Canadian Arsenals Limited*	1.0	1.0	
Aide à la construction de vaisseaux canadiens	4.1	7.0	—2.9
Caisse scolaire commune—Ontario et Québec	2.7	2.7	
Aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or—retenues	2.2	2.3	—0.1
République fédérale d'Allemagne	1.1	2.5	—1.4
Caisse des garanties à l'immigration	1.8	1.6	0.2
Conseil national de recherches—fonds spécial	2.8	2.2	0.6
Territoires du Nord-Ouest, compte des recettes	3.0	3.4	—0.4
Paye différée des services permanents	3.4	3.5	—0.1
Caisse d'urgence des terres des Prairies	10.8	3.3	7.5
Compte des accords sur la perception des impôts provinciaux	91.8	66.3	25.5
Monnaie royale canadienne, paiements anticipés	4.2	0.5	3.7
Compte de fiducie—loi sur les terres destinées aux anciens combattants—généralités	7.2	7.0	0.2
États-Unis d'Amérique	0.1	0.6	—0.5
Fonds de fiducie d'aide aux anciens combattants	3.5	3.0	0.5
Autres	9.2	8.9	0.3
	541.8	310.7	231.1

Comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pension

Figure dans cette catégorie le passif de l'État inscrit au crédit des divers comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pension.

Une augmentation de 1,529 millions, pour l'année 1966–1967, porte le total à 7,921 millions de dollars au 31 mars 1967. Les principaux changements sont des augmentations de 308 millions dans le compte de pension du service public, de 393 millions dans le compte de pension des forces canadiennes, de 213 millions dans le fonds de sécurité de la vieillesse et de 591 millions dans le compte du régime de pensions du Canada.

TABLEAU 52

(en millions de dollars)

Comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pensions	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Caisse d'assurance-chômage	279.8	162.2	117.6
Moins: placements en obligations et intérêts courus	−266.6	−148.6	−118.0
Fonds non placés, en dépôt auprès de l'État	13.2	13.6	−0.4
Comptes de pensions—			
Service public	2,698.0	2,390.4	307.6
Forces canadiennes	2,577.0	2,184.2	392.8
Gendarmerie royale du Canada	85.0	65.4	19.6
	5,360.0	*4,640.0*	*720.0*
Régime de pensions du Canada	680.6	89.4	591.2
Rentes sur l'État	1,323.5	1,317.1	6.4
Fonds de sécurité de la vieillesse	429.6	217.0	212.6
Autres	114.4	115.1	−0.7
	7,921.3	6,392.2	1,529.1

Caisse d'assurance-chômage

Le solde de la caisse, au 31 mars 1967, s'établit à 280 millions (dont 21 millions représentent un passif: mandats non encaissés et dépôts d'employeurs) et il consiste en 267 millions placés dans des obligations spéciales de l'État (y compris les intérêts courus) et 13 millions en dépôt auprès du receveur général

TABLEAU 53

(en millions de dollars)

Caisse d'assurance-chômage	Année financière terminée le 31 mars				
	1963	1964	1965	1966	1967 (estimation)
Recettes					
Cotisations—					
Employés et employeurs[1]	286.4	296.6	310.8	328.3	352.9
État[2]	57.3	59.3	62.1	65.7	68.7
Revenu net des placements	2.5	1.1	1.8	4.7	10.9
Autres revenus	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	346.3	357.1	374.8	398.8	432.6
Dépenses					
Prestations	−403.2	−365.7	−335.0	−297.8	−315.6
Intérêts des prêts		−0.2	−0.2		
Excédent des revenus sur les dépenses ou des dépenses sur les revenus (−)	−56.9	−8.8	39.6	101.0	117.0
Solde créditeur de la caisse à la fin de l'année financière	9.7	0.9	40.5	141.5	258.5
Mandats non encaissés et dépôts des employeurs	16.7	15.9	17.8	20.7	21.3
	26.4	16.8	58.3	162.2	279.8
Placements en obligations et intérêts courus	−11.8		−44.0	−148.6	−266.6
Solde du dépôt auprès de l'État	14.6	16.8	14.3	13.6	13.2

[1]La base des cotisations des employeurs et des employés est la même.

[2]La participation de l'État représente 20 p. 100 du total des cotisations versées par les employeurs et les employés.

du Canada. Au 31 mars 1966, le solde de ce compte s'établissait à 162 millions (dont 21 millions représentent un passif: mandats non encaissés et dépôts d'employeurs) et consistait en 149 millions placés dans des obligations spéciales de l'État (y compris les intérêts courus) et en 14 millions en dépôt auprès de l'État.

Les recettes de 433 millions, pour l'année financière, comprennent les contributions des employés et des employeurs, soit 353 millions, un montant de 69 millions représentant la quote-part du gouvernement ainsi que 11 millions en intérêt sur les placements. Comme les prestations versées atteignent en tout 316 millions, les recettes, pour l'année 1966–1967, excèdent de 117 millions les décaissements. En 1965–1966, les recettes globales ont atteint 399 millions, dont 328 millions en contributions des employés et des employeurs, 66 millions comme quote-part de l'État et 5 millions en intérêt sur les placements. Pour cette même année 1965–1966, les prestations versées ont atteint 298 millions de dollars.

Compte de la pension de retraite du service public

Le solde de 2,698 millions inscrit à ce compte au 31 mars 1967 est de 308 millions plus élevé que le solde enregistré à la clôture de l'année financière précédente.

Les recettes de 382 millions consistent en un montant de 152 millions crédité à ce compte au regard d'une revision des traitements effectuée en 1966–1967, en une somme de 68 millions représentant des cotisations personnelles, un montant de 59 millions versé par l'État, une somme de 4 millions versée par certaines sociétés de la Couronne, plus l'intérêt de 99 millions crédité à ce compte par l'État. Les contributions de l'État et des sociétés de la Couronne équivalent à la somme estimative des cotisations de l'année et des arrérages versés par des intéressés en 1965–1966. L'intérêt à 4 p. 100 par année est crédité au compte trimestriellement et est calculé tous les trimestres sur le solde impayé à la fin du trimestre précédent.

Les décaissements, dont le montant a atteint 75 millions, comprenaient 63 millions de rentes et 11 millions de retraits de cotisations.

En 1965–1966, les recettes ont été de 299 millions et les décaissements, de 70 millions.

TABLEAU 54

(en millions de dollars)

Compte de pension de la fonction publique	Année financière terminée le 31 mars				
	1963	1964	1965	1966	1967 (estimation)
Recettes—					
Cotisations—					
Employés	57.0	59.2	61.1	66.7	67.7
Sociétés de la Couronne	2.9	3.0	3.4	3.7	3.7
Gouvernement	51.1	54.0	55.6	57.8	59.3
Intérêt	66.4	71.8	78.7	89.5	98.7
Rajustement relatif à la responsabilité actuarielle			169.5	79.6	152.2
Autres	11.6	1.1	1.3	1.2	0.6
	189.0	189.1	369.6	298.5	382.2
Décaissements—					
Rentes	43.6	47.8	52.6	57.7	62.8
Retraits de cotisations	7.6	8.4	10.8	11.3	10.8
Autres	0.6	0.6	0.8	0.9	1.0
	51.8	56.8	64.2	69.9	74.6
Excédent des recettes sur les décaissements	137.2	132.3	305.4	228.6	307.6
Solde en caisse reporté	1,586.9	1,724.1	1,856.4	2,161.8	2,390.4
Solde créditeur de la caisse	1,724.1	1,856.4	2,161.8	2,390.4	2,698.0

Pension de retraite des forces canadiennes

Le solde de 2,577 millions, au 31 mars 1967, reflète une augmentation de 393 millions pendant l'année financière.

Les recettes de 438 millions comprennent un crédit de 279 millions en passif additionnel découlant de l'évaluation actuarielle quinquennale faite au 31 décembre 1965, les cotisations du personnel (24 millions), la contribution régulière de l'État (43 millions), des intérêts de 92 millions crédités au compte par l'État. Les contributions régulières de l'État sont établies à raison d'une fois et deux tiers les cotisations courantes et les arrérages versés par le personnel. Trimestriellement, on porte au crédit du compte des intérêts au taux de 4 p. 100 l'an, calculés trimestriellement sur le solde en caisse à la fin du trimestre précédent.

Les décaissements de 45 millions comprennent 36 millions en pensions ainsi que 9 millions en allocations de fin de service et en remboursement de cotisations.

En 1965–1966, les recettes se sont élevées à 193 millions et les décaissements à 37 millions.

TABLEAU 55

(en millions de dollars)

Compte de pension des forces canadiennes	Année financière terminée le 31 mars				
	1963	1964	1965	1966	1967 (estimation)
Recettes—					
Cotisations—					
Personnel	34.5	36.0	35.2	34.1	24.4
Gouvernement	58.1	136.2	58.8	58.8	42.7
Intérêt	53.1	66.3	75.0	83.2	91.7
Responsabilité actuarielle	198.5		67.2	16.6	279.2
Autres	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3
	344.5	238.7	236.4	193.0	438.3
Décaissements—					
Pensions et allocations de retraite	9.9	13.4	18.6	26.7	36.5
Allocations de licenciement en espèces et remboursement de cotisations	8.0	9.5	11.0	10.1	8.8
Autres	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2
	18.0	23.0	29.8	36.9	45.5
Excédent des recettes sur les décaissements	326.5	215.7	206.6	156.1	392.8
Solde en caisse reporté	1,279.3	1,605.8	1,821.5	2,028.1	2,184.2
Solde créditeur de la caisse	1,605.8	1,821.5	2,028.1	2,184.2	2,577.0

Compte de la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Le solde de 85 millions, dans ce compte, au 31 mars 1967, dépassait de 20 millions celui de 65 millions qui s'y trouvait à la fin de l'année financière précédente.

Les recettes de 21 millions de l'année à l'étude comprenaient un crédit supplémentaire (11 millions) exigé par des relèvements de traitements, les cotisations du personnel (2 millions), les intérêts crédités au compte (3 millions) et la contribution de l'État (5 millions).

Les décaissements de 1 million comprenaient surtout des rentes et allocations, ainsi que des allocations de fin de service et des remboursements de cotisations.

En 1965–1966, les recettes avaient été de 8 millions de dollars et les décaissements, de 1 million.

Compte du régime de pensions du Canada

Le solde de 680 millions, dans ce compte, au 31 mars 1967, dépassait de 591 millions le solde correspondant au 31 mars 1966.

Les crédits de 600 millions portés à ce compte comprenaient les cotisations versées d'après la loi (589 millions), les intérêts sur des obligations du Canada ou des provinces (10 millions) et les intérêts sur le solde d'exploitation en dépôt auprès du receveur général (1 million). Les imputations au compte (9 millions) consistaient surtout en frais administratifs.

Au cours de l'année, on a acheté pour un montant global de 581 millions de titres, qui sont inscrits comme éléments d'actif au compte «Fonds de placement du régime de pensions du Canada».

TABLEAU 56

(en millions de dollars)

Compte du régime de pensions du Canada	Année financière terminée le 31 mars	
	1966	1967 (estimation)
Recettes—		
Cotisations	94.9	588.8
Intérêts des placements		10.3
Intérêts sur solde d'exploitation	(1)	1.2
Autres		0.2
	94.9	600.5
Paiements—		
Frais administratifs	−5.5	−9.2
Prestations		−0.1
	−5.5	−9.3
Excédent des recettes sur les paiements	89.4	591.2
Report du solde en caisse		89.4
Solde en caisse	89.4	680.6
Moins placements en titres au Fonds de placement du régime de pensions du Canada	−34.8	−615.5
Solde d'exploitation en dépôt auprès de l'État	54.6	65.1

(1) Moins de $50,000.

Comptes des rentes sur l'État

Le solde de 1,323 millions de ce compte au 31 mars 1967 excédait de 6 millions celui du 31 mars 1966. Les recettes de 71 millions comprenaient 20 millions en primes perçues et 51 millions en intérêts versés par l'État. Les décaissements de 65 millions étaient surtout des paiements de rentes échues et de valeurs rachetées, ainsi que des remboursements de primes. En 1965–1966, les recettes s'étaient élevées à 78 millions et les décaissements à 64 millions.

Caisse de la sécurité de la vieillesse

Sous le régime de la loi modifiée sur la sécurité de la vieillesse, toutes les personnes qui en remplissent les conditions de résidence peuvent toucher, sur la caisse de la sécurité de la vieillesse, une pension de l'État de $75 par mois. Toutefois, aucune pension n'est versée pour n'importe quel mois avant janvier 1966 où la personne n'a pas encore atteint l'âge de 70 ans, la limite d'âge étant réduite d'un an à chaque année subséquente, jusqu'en 1970.

En 1966–1967, les recettes (1,286 millions) ont dépassé de 213 millions les versements de pension (1,073 millions), de sorte que le solde de la caisse était de 430 millions le 31 mars 1967.

En 1965–1966, les recettes (1,169 millions) avaient dépassé de 242 millions les versements de pension (927 millions). Des prêts temporaires de 25 millions à la Caisse par le ministre des Finances au 31 mars 1965 ont été remboursés, laissant un solde de 217 millions dans la Caisse au 31 mars 1966.

TABLEAU 57

(en millions de dollars)

Caisse de la sécurité de la vieillesse	Année financière terminée le 31 mars				
	1963	1964	1965	1966	1967 (estimation)
Recettes fiscales—					
Taxe de vente	302.2	331.8	383.2	522.1	560.0
Impôt sur le revenu des particuliers	273.7	302.6	431.9	494.9	576.0
Impôt sur le revenu des sociétés	115.2	115.7	145.2	152.3	150.0
Total des recettes fiscales	691.1	750.1	960.3	1,169.3	1,286.0
Pensions versées	−734.4	−808.4	−885.3	−927.3	−1,073.4
Excédent des recettes sur les paiements	−43.3	−58.3	75.0	242.0	212.6
Report de prêts temporaires		−41.7	−100.0	−25.0	
Report du solde en caisse	1.6				217.0
Prêts temporaires du ministre des Finances pour combler le déficit de la caisse	41.7	100.0	25.0		
Solde en caisse				217.0	429.6

Le tableau ci-après donne la répartition, par province, des paiements à titre de pensions provenant de la caisse de la sécurité de la vieillesse:

TABLEAU 58

(en millions de dollars)

Paiements au titre de la sécurité de la vieillesse	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation
	1967 (estimation)	1966	
Terre-Neuve	20.3	17.6	2.7
Nouvelle-Écosse	48.0	42.0	6.0
Île du Prince-Édouard	8.3	7.4	0.9
Nouveau-Brunswick	35.2	31.0	4.2
Québec	238.4	201.0	37.4
Ontario	395.0	337.2	57.8
Manitoba	62.6	55.5	7.1
Saskatchewan	63.4	56.8	6.6
Alberta	71.8	62.8	9.0
Colombie-Britannique	129.7	115.3	14.4
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	0.7	0.7	
	1,073.4	927.3	146.1

Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux

Dans ces comptes sont inscrits les soldes non déboursés de crédits pour lesquels des deniers ont été votés par le Parlement et sur lesquels des déboursés peuvent être faits à des fins autorisées au cours de périodes postérieures à celle où l'on a voté des crédits. Le solde de 78 millions, au 31 mars 1967, représente 24 millions de moins que celui du 31 mars 1966.

Le solde de 62 millions dans le Compte d'assistance internationale est de 17 millions de moins que celui du 31 mars 1966. Les décaissements de 66 millions ont été en partie contrebalancés par un crédit de 49 millions, lequel a été imputé sur les dépenses budgétaires du ministère des Affaires extérieures.

Le solde de 10 millions dans la Caisse des passages à niveau s'est établi à 1 million de moins qu'à la fin de l'année financière précédente. La baisse est attribuable au report de 15 millions au crédit de la Caisse et imputé sur les dépenses budgétaires ainsi qu'aux décaissements de 16 millions de la Caisse.

Le solde de 5 millions dans le Fonds du centenaire de la Confédération est de 6 millions de moins qu'au 31 mars 1966. Un montant de 13 millions a été porté au crédit du Fonds et imputé sur les dépenses budgétaires et des décaissements de 19 millions ont été faits durant l'année.

TABLEAU 59

(en millions de dollars)

Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Compte d'assistance internationale	61.6	78.7	−17.1
Caisse des passages à niveau	10.3	11.0	−0.7
Fonds du centenaire de la Confédération	4.7	10.5	−5.8
Fonds de la capitale nationale		1.6	−1.6
Compte de l'aménagement rural	1.3		1.3
Autres	0.2	0.1	0.1
	78.1	101.9	−23.8

Crédits différés

Sous cette rubrique sont inscrits les montants dus au gouvernement et dont le paiement a été différé. Ce sont des comptes de contrepartie correspondant aux éléments d'actif suivants: prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne, prêts à des gouvernements étrangers et autres prêts et placements. Le solde de 138 millions de dollars au 31 mars 1967 équivaut à celui du 31 mars 1966.

On trouve également sous cette rubrique les primes touchées sur l'émission d'obligations du gouvernement du Canada, lesquelles sont portées au crédit du compte du service de la dette publique sur une base d'amortissement mensuelle.

TABLEAU 60

(en millions de dollars)

CRÉDITS DIFFÉRÉS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Intérêt différé—			
L'Énergie atomique du Canada, Ltée	0.1	(1)	0.1
Gouvernement de l'Inde		0.3	−0.3
Commission d'énergie du Nord canadien	2.3	2.2	0.1
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	47.8	45.2	2.6
Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni	83.0	83.0	
	133.2	*130.7*	*2.5*
Soldes recevables en vertu de conventions de ventes de biens de la Couronne	0.3	1.3	−1.0
Corporation de disposition des biens de la Couronne—Part de l'État	3.0	5.0	−2.0
Prime non amortie sur les emprunts	1.1	1.1	
	137.6	138.1	−0.5

(1) Moins de $50,000.

L'intérêt différé à l'égard de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui est un compte en contrepartie correspondant à un poste sous la rubrique «Prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne», a augmenté de 3 millions au cours de l'année, portant le solde à 48 millions au 31 mars 1967. On trouvera, au compte de l'actif, une explication de cette augmentation.

Les soldes à recevoir en vertu de conventions de vente de biens de la Couronne sont inscrits comme comptes en contrepartie correspondant à un compte de disponibilités figurant sous la rubrique «Autres prêts et placements». Des versements de 1 million ayant été faits au cours de l'année, le solde débiteur était de $300,000 au 31 mars 1967. Aucune nouvelle convention n'a été conclue pendant l'année.

L'avoir-propre du gouvernement, dans le compte de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, est un compte de contrepartie correspondant à un compte de disponibilités figurant sous la rubrique «Autres prêts et placements». Le solde du compte est de 3 millions de dollars, soit une baisse de 2 millions par rapport au total de l'année financière précédente.

Comptes d'ordre

Les comptes d'ordre consistent en soldes dont on ne connaît pas, de façon sûre, la destination définitive.

Au cours de 1966–1967, ces comptes ont accusé une hausse nette de 18 millions de dollars, portant les soldes impayés à 49 millions au 31 mars 1967.

On porte au crédit du compte des biens excédentaires de la Couronne, établi en vertu du crédit n° 48 de la Défense nationale (loi des subsides n° 2, 1966) tout le revenu touché au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes, par suite de la vente de fournitures, d'approvisionnements et de matériel excédentaires et de la vente, au cours de l'année financière courante, de bâtiments, ouvrages et terrains de surplus. On porte au débit du compte, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, toutes dépenses occasionnées par l'une quelconque des fins du ministère de la Défense nationale. Les crédits de 15 millions versés au compte pendant l'année ont porté le solde à 24 millions. Il n'y a pas eu de décaissement.

TABLEAU 61

(en millions de dollars)

Comptes d'ordre	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Prévision pour la prime estimative de remboursement d'obligations	17.3	15.0	2.3
Biens excédentaires de la Couronne	24.3	9.1	15.2
Chèques non touchés	1.2	1.2	
Remplacement du matériel, article 11 de la loi sur la défence nationale	0.6	0.6	
Autres	5.6	5.5	0.1
	49.0	31.4	17.6

Dette non échue

La dette non échue, d'un montant de 19,940 millions, représentait 830 millions de plus que le total à la fin de l'année financière précédente. Les obligations payables au Canada s'élevaient à 19,574 millions de dollars et celles payables à New York à 366 millions, comparativement à 18,739 millions et à 371 millions respectivement au 31 mars 1966.

TABLEAU 62

(en millions de dollars)

Dette non échue	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Payable au Canada—			
Obligations négociables	10,986.3	10,711.5	274.8
Obligations non négociables—			
Obligations d'épargne du Canada	6,016.4	5,733.2	283.2
Régime de pensions du Canada	1.9	0.1	1.8
Commission d'assurance-chômage	260.0	144.0	116.0
	17,264.6	*16,588.8*	*675.8*
Bons du Trésor	2,310.0	2,150.0	160.0
	19,574.6	18,738.8	835.8
Payable à New York[1][2]	365.6	371.0	−5.4
	19,940.2	19,109.8	830.4

[1] Obligations négociables.

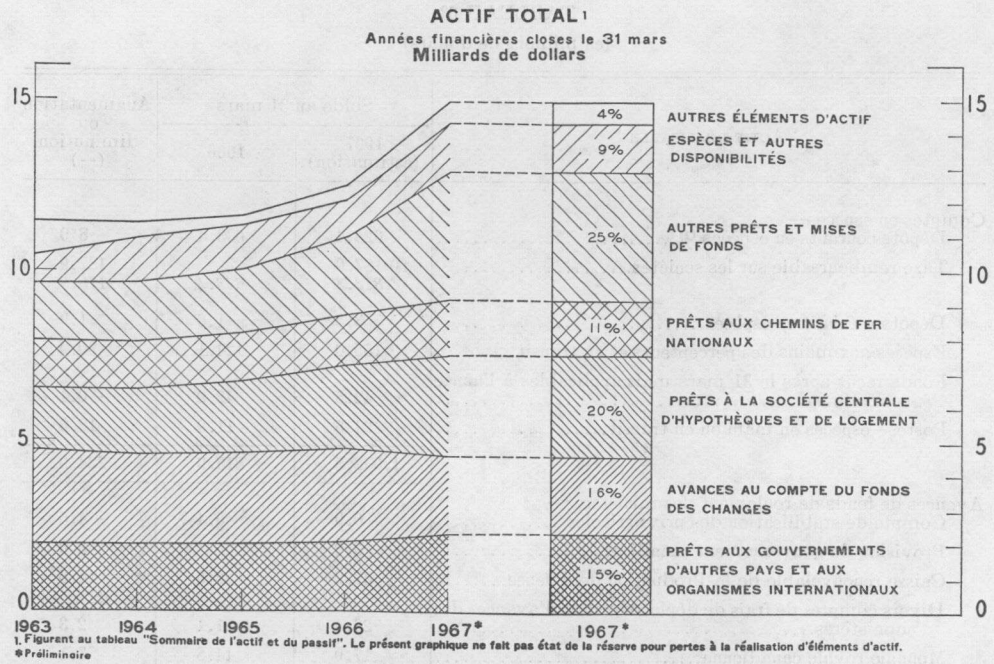
[2] Conversion au taux de change officiel: 1 dollar des États-Unis pour 1.08108 dollar canadien.

On trouvera, dans la section intitulée «La dette publique», d'autres détails sur les divers emprunts, échéances, rachats et annulations dont résulte l'augmentation nette.

Comptes de valeurs actives

Actif réalisable

Ces comptes se composent de divers comptes d'espèces, des avances de fonds de roulement et du compte de placements en valeurs.



1. Figurant au tableau "Sommaire de l'actif et du passif". Le présent graphique ne fait pas état de la réserve pour pertes à la réalisation d'éléments d'actif.
*Préliminaire

Le total de l'actif réalisable, qui s'établit à 1,396 millions de dollars, est de 380 millions de dollars supérieur à celui de l'année financière précédente. Les principaux changements sont des montants de 188 millions de dollars en impôt remboursable sur les sociétés, et des augmentations de 116 millions de dollars au compte de placements en valeur, de 38 millions au compte des avances de fonds de roulement des ministères et de 31 millions en espèces aux mains des percepteurs et en transit.

Le compte de stabilisation des produits agricoles comptabilise les opérations de l'Office de stabilisation des prix agricoles. Les avances non remboursées étaient de 1 million au 31 mars 1967, soit 5 millions de moins qu'au 31 mars 1966.

Dans son exposé budgétaire du 29 mars 1966, le ministre des Finances a annoncé la création d'une taxe remboursable sur les bénéfices en espèces des sociétés. Elle est exigible de toutes les sociétés qui ne sont pas exemptées de la taxe en vertu de l'article 62 de la loi de l'impôt sur le revenu et par certaines catégories de fiducie portant sur des revenus d'un caractère défini. Au cours de l'année, on a perçu 196 millions de dollars de cette source. Un compte de contrepartie est inscrit sous la catégorie du passif intitulée «comptes de dépôts et de fiducie».

La caisse renouvelable de la Production de défense enregistre les déboursés pour l'achat de matériel nécessaire à la fabrication d'équipement pour la défense jusqu'à ce qu'ils aient été portés au compte du ministère de la Défense nationale ou que le matériel ait été vendu à des entrepreneurs pour servir à la fabrication d'équipement de défense, de même que les prêts et les avances de fonds de roulement pour leur production. En 1966–1967, le montant des achats a dépassé de 15 millions le produit des ventes, portant le solde du compte à 37 millions au 31 mars 1967.

Le compte de stockage de concentrés d'uranium enregistre l'achat de concentrés d'uranium, de certaines compagnies minières, par l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, en vertu de contrats conclus avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le solde au 31 mars 1967 s'établit à 57 millions, soit 20 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente.

TABLEAU 63
(en millions de dollars)

ACTIF RÉALISABLE	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Comptes en espèces—			
Dépôts courants en espèces [1]	625.4	633.4	−8.0
Taxe remboursable sur les sociétés	[2]187.9		187.9
	813.3	*633.4*	*179.9*
Dépôts spéciaux en espèces	3.5	1.6	1.9
Espèces aux mains des percepteurs et en transit	155.0	124.1	30.9
Fonds reçus après le 31 mars mais applicables à l'année courante	42.5	42.9	−0.4
Postes—espèces en main ou en transit	24.5	11.9	12.6
	1,038.8	813.9	224.9
Avances de fonds de roulement des ministères—			
Compte de stabilisation des prix agricoles	0.9	5.4	−4.5
Provision du gouvernement canadien	3.0		3.0
Caisse renouvelable de la Production de défense	37.2	22.6	14.6
Divers comptes de frais de déplacement et d'avances des ministères	23.4	21.1	2.3
Monnaie royale canadienne	17.9	14.8	3.1
Stockage de concentrés d'uranium	57.2	37.1	20.1
Autres	19.4	19.6	−0.2
	159.0	120.6	38.4
Compte de placements en valeurs	197.7	81.5	116.2
	1,395.5	1,016.0	379.5

[1] Les soldes de fin d'année du receveur général à Londres, New York, Paris et Bonn sont indiqués en dollars canadiens, cours du change au 31 mars.
[2] De plus, 8.3 millions sont inclus dans «espèces aux mains des percepteurs et en transit».

Avances au Fonds des changes

Les avances en vue du financement de l'achat d'or et de devises étrangères se sont élevées, au cours de l'année, à 1,098 millions de dollars et les remboursements à 1,439 millions, soit une diminution de 341 millions, qui porte les avances non remboursées à 2,355 millions au 31 mars 1967.

En 1965–1966, les avances avaient atteint 1,121 millions de dollars, les remboursements, 1,046 millions, et le solde s'établissait à 2,696 millions au 31 mars 1966.

Placements dans des titres émis en dollars américains par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada

Ce compte a été établi pour enregistrer les titres spéciaux émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique et achetés par le Canada en conformité des dispositions du Traité du Columbia conclu entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada. Des titres d'une valeur de 32 millions de dollars ont été rachetés en 1966–1967, ce qui porte le solde à 155 millions au 31 mars 1967. Est également compris un placement fait en 1966–1967 au montant de 25 millions de dollars en obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Placements détenus pour le remboursement de la dette non échue

Entre ici en ligne de compte une somme de 3 millions se rapportant au prêt consenti à 5½ p. 100 le 1er août 1962 et venant à échéance le 1er août 1980.

Fonds de placement du régime de pensions du Canada

Le fonds de placement du régime de pensions du Canada enregistre les titres achetés en vertu du régime de pensions du Canada et la vente de ces titres. Le montant dont le solde d'exploitation du compte du régime des pensions du Canada au cours d'un mois dépasse le montant estimatif nécessaire pour faire tous les paiements de la période de trois mois qui suit est disponible pour l'achat de titres de provinces participantes. Le solde, s'il en est, de l'excédent après l'achat requis des titres des provinces doit être affecté à l'achat de titres du Canada. Les avoirs au 31 mars 1967 s'établissaient à un total de 615 millions de dollars dont 2 millions étaient en titres du gouvernement fédéral.

Prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne

Les prêts et placements de cette catégorie s'élèvent à 6,728 millions de dollars, soit une augmentation de 1,069 millions sur le total inscrit au 31 mars 1966.

TABLEAU 64

(en millions de dollars)

Prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
L'Énergie atomique du Canada, Ltée	106.0	77.6	28.4
Banque du Canada	5.9	5.9	
Canadian Arsenals Limited	5.0	5.0	
Société Radio-Canada	9.0	3.0	6.0
Corporation commerciale canadienne	10.0	5.5	4.5
Chemins de fer Nationaux du Canada	1,610.6	1,489.7	120.9
Air Canada	7.3	4.3	3.0
	1,617.9	*1,494.0*	*123.9*
Société canadienne des télécommunications transmarines	49.8	52.5	−2.7
Société centrale d'hypothèques et de logement	2,941.5	2,452.9	488.6
Eldorado Mining and Refining Limited	8.2	8.2	
Société d'assurance des crédits à l'exportation	164.4	128.2	36.2
Société de crédit agricole	752.5	588.4	164.1
Commission de la capitale nationale	37.2	32.1	5.1
Conseil des ports nationaux	222.3	202.8	19.5
Commission d'énergie du Nord canadien	29.8	29.9	−0.1
Polymer Corporation Limited	30.0	30.0	
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—			
Prêts	326.7	326.7	
Intérêt différé	47.8	45.2	2.6
Prêts sans intérêt	90.5	64.0	26.5
	465.0	*435.9*	*29.1*
Recouvrement qui exigera probablement des crédits parlementaires—			
Radio-Canada	55.7	26.7	29.0
Compagnie de l'Exposition universelle du Canada de 1967	175.0	44.0	131.0
Commission de la capitale nationale—Ceinture de verdure	37.2	35.2	2.0
	267.9	*105.9*	*162.0*
Autres sociétés de la Couronne	5.4	1.3	4.1
	6,727.8	5,659.1	1,068.7

L'Énergie atomique du Canada, Ltée

Au 31 mars 1967, il y avait à ce compte un solde de 106 millions de dollars constitué d'un placement de 15 millions en capital social fait par le gouvernement et en prêts de 91 millions dont 67 millions se rapportaient à la centrale électrique de Douglas Point. Au 31 mars 1966, les montants correspondants étaient respectivement de 78 millions en capital social et de 63 millions en prêts, dont 48 millions de dollars pour la centrale électrique de Douglas Point.

Société Radio-Canada

Les sommes avancées pour le fonds de roulement en 1966–1967 ont atteint le montant de 6 millions de dollars, ce qui en a porté le total à 9 millions au 31 mars 1967. Pendant l'année, les avances nettes à la Société, pour immobilisations, se sont élevées à 29 millions de dollars, portant le total des avances à 56 millions au terme de l'année financière. Le remboursement de ces avances se fera sans doute par des affectations du Parlement au cours des années financières subséquentes.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

A ce compte figurent les achats de titres émis par la compagnie aux termes de la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967. Au 31 mars 1967, le solde en était de 175 millions, comparativement à 44 millions au 31 mars 1966. Le recouvrement de ces avances exigera probablement des crédits parlementaires au cours des prochaines années financières.

Chemins de fer Nationaux du Canada (y compris Air Canada)

Les avances non remboursées aux chemins de fer Nationaux du Canada s'élevaient à 1,618 millions de dollars au 31 mars 1967, soit une augmentation de 124 millions sur le solde de la fin de l'année financière précédente, qui était de 1,494 millions de dollars.

TABLEAU 65

(en millions de dollars)

Avances au National-Canadien	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Loi sur la revision du capital (1952)—			
Actions privilégiées	1,075.2	1,044.3	30.9
Obligations à vingt ans	100.0	100.0	
Loi de financement et de garantie (1960)	27.0	27.0	
Loi de financement et de garantie (1961)	28.4	28.4	
Loi de financement et de garantie (1965)	40.0		40.0
Loi sur le remboursement (1955)	323.0	273.0	50.0
Chemins de fer de l'État canadien	17.0	17.0	
Air Canada	7.3	4.3	3.0
	1,617.9	1,494.0	123.9

En 1966–1967, le gouvernement a consenti des avances de 144 millions de dollars à la compagnie, qui lui a remboursé 20 millions, d'où un accroissement net de 124 millions de dollars dans les avances non remboursées. En 1965–1966, les avances avaient été de 99 millions de dollars et les remboursements, de 39 millions.

TABLEAU 66

(en millions de dollars)

LE NATIONAL-CANADIEN—AVANCES ET REMBOURSEMENTS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Avances—			
Pour le remboursement de la dette	50.0	35.0	15.0
Pour la loi de financement et de garantie (1965)	40.0		40.0
Pour le financement des déficits d'encaisse—			
National-Canadien	16.0	33.4	—17.4
Air Canada	7.3	6.0	1.3
Avances globales	113.3	74.4	38.9
Achat d'actions privilégiées 4 p. 100 (loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada)	30.9	24.1	6.8
	144.2	98.5	45.7
Remboursements—			
Avances pour le financement provisoire des déficits d'encaisse—			
National-Canadien	—16.0	—33.4	17.4
Air Canada	—4.3	—5.3	1.0
	—20.3	*—38.7*	*18.4*
Augmentation ou diminution (—) nette pendant l'année financière	123.9	59.8	64.1

En 1966–1967, le gouvernement a avancé 90 millions de dollars à la compagnie à des fins d'immobilisations et pour le remboursement de sa dette au public.

Afin d'aider la compagnie à financer de nouvelles immobilisations au cours de l'année, le gouvernement a acheté pour 31 millions de dollars d'actions privilégiées 4 p. 100 de la compagnie. Ces actions sont émises sous l'empire de la loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, jusqu'à concurrence d'un montant égal à 3 p. 100 du revenu brut de la compagnie.

En outre, le gouvernement a consenti à la compagnie des prêts provisoires de 16 millions de dollars pour combler son déficit de 1966, et ces prêts ont été remboursés lorsque le déficit d'encaisse de la compagnie (25 millions) a été imputé sur les dépenses budgétaires de 1966–1967.

Le 31 mars 1966, il restait à recouvrer 4 millions de dollars des prêts provisoires consentis à Air Canada relativement à ses opérations de 1966. La compagnie a remboursé ces prêts en 1966–1967. Toutefois, de nouveaux prêts de 7 millions de dollars ont été consentis à la société aérienne au cours de 1966–1967, relativement à ses opérations de 1967.

Société centrale d'hypothèques et de logement

Le solde, à ce titre, atteignait au 31 mars 1967 le chiffre de 2,942 millions de dollars, soit une augmentation de 489 millions sur le solde du 31 mars 1966; ce solde comprenait les placements de la Couronne dans le capital de la Société, soit 25 millions de dollars, et des prêts et avances au montant de 2,917 millions de dollars.

Les prêts et les avances consentis à la Société ont atteint, en 1966–1967, le chiffre de 607 millions de dollars et les remboursements, 118 millions. En 1965–1966, les avances s'élevaient à 514 millions de dollars et les remboursements, à 199 millions.

TABLEAU 67

(en millions de dollars)

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, AVANCES ET REMBOURSEMENTS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Avances—			
Prêts directs et avances à des sociétés à dividendes limités	497.7	403.8	93.9
Entreprises fédérales-provinciales—Habitations	21.5	4.5	17.0
Caisse d'achat des prêts et des hypothèques	16.5	30.0	−13.5
Usines municipales d'épuration des eaux-vannes	35.0	40.4	−5.4
Logements pour étudiants d'université	36.0	35.0	1.0
	606.7	513.7	93.0
Remboursements—			
Prêts directs et avances à des sociétés à dividendes limités	−86.5	−156.3	69.8
Entreprises fédérales-provinciales—Habitations	−4.0	−3.3	−0.7
Caisse d'achat des prêts et des hypothèques	−14.5	−12.1	−2.4
Usines municipales d'épuration des eaux-vannes	−9.6	−23.3	13.7
Logements pour étudiants d'université	−0.5	−0.3	−0.2
Acquisition ou construction d'immeubles	−3.0	−3.3	0.3
	−118.1	−198.6	80.5
Augmentation nette pendant l'année financière	488.6	315.1	173.5

Les avances comprenaient 498 millions à l'égard des prêts directs et des prêts accordés aux sociétés d'habitation à dividendes limités, 21 millions à l'égard des entreprises fédérales-provinciales d'habitation, 17 millions à l'égard de la caisse d'achat des prêts et des hypothèques, 35 millions pour des entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes et 36 millions pour la construction de logements pour étudiants d'université.

Les remboursements s'élevaient à 118 millions, dont 87 millions provenant des prêts directs et des prêts accordés aux sociétés d'habitation à dividendes limités, 4 millions pour l'habitation, 14 millions pour la caisse d'achat des prêts et des hypothèques, 10 millions pour les entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes et 3 millions pour l'acquisition ou la construction d'immeubles.

Société d'assurance des crédits à l'exportation

Au 31 mars, le solde non échu figurant sous ce compte se chiffre à 164 millions de dollars, soit 5 millions pour les actions de capital, 5 millions pour le capital engagé, et 154 millions pour les prêts consentis en vertu de l'article 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Cet article de la loi autorise

le ministre des Finances à consentir des prêts à la Société, sous caution d'un instrument garanti. En 1965–1966, les montants en question s'élevaient à 5 millions de dollars pour les actions de capital, 5 millions pour le capital engagé et 118 millions pour les prêts.

Société du crédit agricole

Le gouvernement consent des prêts à la Société qui accorde ensuite des prêts sur les propriétés agricoles. Le solde de ce compte, au 31 mars 1967, s'établit à 753 millions de dollars; sur ce montant, 30 millions représentent les placements de la Couronne dans les fonds de la Société, et 723 millions, des prêts et des avances. Au 31 mars 1966, le solde s'établissait à 588 millions, soit 23 millions en placements et 565 millions en prêts et avances.

En 1966–1967, les opérations faites dans ce compte représentent de nouveaux placements de 7 millions par le gouvernement dans les fonds de la Société ainsi que des prêts et des avances de 183 millions. La Société, par ailleurs, a remboursé 26 millions. En 1965–1966, les nouveaux placements par le gouvernement s'élevaient à 6 millions, les prêts et les avances à 162 millions, et les remboursements à 21 millions.

Commission de la capitale nationale

Les prêts destinés à l'acquisition de propriétés dans «la ceinture de verdure» ont augmenté de 2 millions de dollars au cours de l'année, portant le solde à 37 millions. Le remboursement de ces prêts s'effectuera vraisemblablement par des affectations du Parlement au cours des années financières subséquentes.

Les prêts destinés à l'acquisition de propriétés situées en dehors de «la ceinture de verdure» ont augmenté de 5 millions, pour atteindre 37 millions au 31 mars 1967.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Au 31 mars 1967, les obligations non échues figurant dans ce compte s'élevaient à 465 millions de dollars, dont 327 millions en prêts portant intérêt, 90 millions en prêts sans intérêt et 48 millions en intérêts différés. Au 31 mars 1966, les obligations non échues s'établissaient à 436 millions de dollars, dont 327 millions en prêts portant intérêt, 64 millions en prêts sans intérêt et 45 millions en intérêt différé.

Autres sociétés de la Couronne

Les avances consenties à la Corporation commerciale canadienne ont augmenté de 5 millions de dollars en 1966–1967 et celles qui ont été consenties au Conseil des ports nationaux, de 20 millions.

Prêts à des gouvernements étrangers

Une diminution nette de 24 millions de dollars dans les prêts de cette catégorie a porté le solde total à 1,202 millions de dollars au 31 mars 1967.

Le Royaume-Uni a remboursé 19 millions de dollars du prêt de 1,185 millions consenti en vertu du crédit de 1,250 millions autorisé aux termes de la loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, ce qui a réduit le principal à 976 millions au 31 mars 1967.

Les avances en vertu de la partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, versées à la Belgique, à la France et aux Pays-Bas pour leur permettre d'acheter des marchandises au Canada, ont été réduites par le remboursement de 2 millions de dollars. Le solde de ces avances au 31 mars 1967 se montait à 122 millions. La diminution de 2 millions de dollars représente le remboursement annuel ordinaire du gouvernement de la Belgique.

Les prêts spéciaux consentis par le Canada aux nations membres du plan de Colombo, en vue de leur permettre de financer l'achat de blé et de farine du Canada, ont diminué de 10 millions par rapport au solde de la fin de l'année financière précédente en raison de la remise, par le Canada, du montant que devait payer l'Inde quant à l'ensemble du principal et de l'intérêt accumulé, aux termes des ententes portant sur l'achat de blé et de farine du Canada pour un montant de 10 millions.

Les prêts consentis à l'Inde pour l'achat d'avions et d'accessoires de ces appareils au Canada se sont établis à 4 millions de dollars, soit 2 millions de moins qu'au 31 mars 1966.

Dans le compte des prêts spéciaux d'assistance aux pays en voie de développement sont inscrits les prêts ne dépassant pas 50 millions de dollars, consentis selon des conditions approuvées par le gouverneur en conseil, en vue de la réalisation de projets d'ordre économique, éducatif ou technique. Le solde du compte, au 31 mars 1967, s'élevait à 15 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 10 millions.

TABLEAU 68

(en millions de dollars)

PRÊTS À DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1967 (estimation)	1966	
Prêts au Royaume-Uni—			
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)	976.2	995.1	—18.9
Intérêt différé	83.0	83.0	
	1,059.2	*1,078.1*	*—18.9*
Prêts accordés en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, Partie II—			
Belgique	23.0	25.4	—2.4
France	67.0	67.0	
Pays-Bas	32.1	32.1	
	122.1	*124.5*	*—2.4*
Prêts spéciaux accordés aux pays du Plan de Colombo pour le financement de l'achat de blé du Canada—			
Ceylan	0.3	0.5	—0.2
Inde		9.7	—9.7
	0.3	*10.2*	*—9.9*
Avances et prêts divers—			
Inde—prêts accordés pour l'achat au Canada d'aéronefs, de pièces détachées et de matériel d'avion	3.7	6.4	—2.7
France—crédit provisoire—intérêt consolidé	0.7	0.7	
Prêts spéciaux d'assistance—Pays en voie de développement	15.1	5.2	9.9
Autres	0.5	0.1	0.4
	20.0	*12.4*	*7.6*
	1,201.6	1,225.2	—23.6

Autres prêts et placements

Le solde, sous cette rubrique, atteint le total de 1,718 millions de dollars au 31 mars 1967, soit une augmentation de 454 millions sur celui de l'année financière précédente.

TABLEAU 69

(en millions de dollars)

AUTRES PRÊTS ET PLACEMENTS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Capital souscrit, avances de fonds de roulement et prêts à des organismes internationaux—			
Part du Canada au capital—			
de la Banque asiatique de développement	2.7		2.7
de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	85.0	80.5	4.5
de l'Association internationale de développement	70.7	55.7	15.0
de la Société financière internationale	3.5	3.5	
du Fonds monétaire international	782.7	577.3	205.4
Avances de fonds de roulement et prêts aux organismes internationaux	7.6	7.7	−0.1
	952.2	724.7	227.5
Prêts aux gouvernements provinciaux—			
Alberta	5.4	5.9	−0.5
Colombie-Britannique	10.3	11.2	−0.9
Manitoba	9.2	10.0	−0.8
Nouveau-Brunswick	31.7	29.1	2.6
Terre-Neuve	17.7	3.5	14.2
Nouvelle-Écosse	22.5	7.0	15.5
Saskatchewan	26.3	30.0	−3.7
	123.1	96.7	26.4
Fonds d'assistance en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	332.8	278.8	54.0
Moins:—réserve aux fins de prestations conditionnelles	−22.4	−22.6	0.2
	310.4	256.2	54.2
Avances—Office de développement municipal et de prêts aux municipalités	236.3	115.5	120.8
Moins—réserve pour exonération de la dette	−5.1	−6.6	1.5
	231.2	108.9	122.3
Divers—			
Avances aux employés: caisse de retraite et régime de pensions du Canada/Québec	8.9	4.1	4.8
Programme d'acquittement des frais de passage	11.0	6.4	4.6
Soldes à recevoir en vertu d'actes de vente visant des biens de la Couronne	1.4	2.4	−1.0
Ville de Montréal—			
Tunnel de la rue Atwater	1.7	1.8	−0.1
Tunnel de la rue Saint-Rémi	1.0	1.0	
Ville de Whitehorse	1.9	1.9	
Aménagement de quais et de voies ferrées pour la *Steep Rock Iron Mines Limited*	0.7	0.9	−0.2
Corporation de disposition des biens de la Couronne—			
Part de l'État dans le compte du mandataire	2.4	5.0	−2.6
Dominion Coal Company Limited	4,5	4.5	
Commission du port du Fraser	1.2	1.3	−0.1
Commission du port d'Hamilton	1.6	1.7	−0.1
Projets d'habitations pour les forces canadiennes	20.5	20.6	−0.1
Prêts aux fabricants de pièces d'automobile au Canada	12.7	0.1	12.6
Loi de 1938 sur l'aide aux améliorations municipales	0.7	0.8	−0.1
Territoires du Nord-Ouest	8.3	6.4	1.9
Association récréative du Service civil: *W. Clifford Clark Memorial Recreational Centre*	1.0	1.1	−0.1
Commission du port de Toronto	1.5		1.5
Société de développement de la ville d'Oromocto	1.1	1.1	
Territoire du Yukon	8.5	6.6	1.9
Autres	5.8	4.8	1.0
Recouvrement qui exigera probablement un vote du Parlement—Oromocto (N.-B.)	4.2	4.2	
	100.6	76.7	23.9
	1,717.5	1,263.2	454.3

La participation du Canada au capital des organismes internationaux a augmenté de 228 millions de dollars, par suite surtout de nouveaux engagements, de 15 millions pour l'Association internationale de développement et de 205 millions pour le Fonds monétaire international. Les avances de fonds de roulement et les prêts à d'autres institutions internationales au montant de 8 millions équivalent à peu près au montant enregistré à la fin de l'année financière précédente.

Les prêts aux gouvernements provinciaux s'élevaient à 123 millions de dollars au 31 mars 1967, soit 26 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente, par suite surtout d'une augmentation de 16 millions de dollars des prêts à la Nouvelle-Écosse et de 14 millions de dollars des prêts à Terre-Neuve.

La Caisse de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été établie par la loi modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, sanctionnée le 30 juin 1965; elle a pour objet de comptabiliser les avances ne devant pas dépasser 380 millions de dollars, pour permettre au directeur d'acheter des terrains, des immeubles, du matériel, du bétail, de l'outillage agricole et du matériel de pêche commerciale, aux fins de la loi, en vue de les vendre aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée aux termes de conventions de vente comportant des avantages conditionnels déterminés pour les anciens combattants qui en respectent les conditions, et pour permettre des versements échelonnés aux anciens combattants pendant la construction d'habitations. Les avances consenties en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et la réserve accumulée en vue de prestations conditionnelles ainsi que les comptes afférents à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont combinés dans le présent compte. Les avances consenties au cours de l'année s'élèvent à 83 millions de dollars et les remboursements reçus à 29 millions de sorte que le total des avances non remboursées atteint 333 millions de dollars au 31 mars 1967. Si l'on soustrait la réserve de 23 millions de dollars pour les avantages conditionnels, il reste dans ce compte un solde de 310 millions de dollars à la fin de l'année financière.

La loi sur le développement et les prêts municipaux prévoit des avances à l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités afin de fournir de l'aide financière, sous forme de prêts aux municipalités, pour augmenter ou accélérer les travaux d'équipement. Si l'entreprise municipale qui fait l'objet d'un prêt est terminée le 30 septembre 1966, ou avant, l'Office diminuera de 25 p. 100 la dette contractée par la municipalité. Si l'entreprise n'est pas achevée au 30 septembre 1966, l'Office remettra 25 p. 100 de la partie de l'emprunt consentie à la municipalité au 30 septembre 1966.

Au 31 mars 1967, les avances s'élevaient à 236 millions de dollars, soit 121 millions de plus qu'au 31 mars 1966. Ces avances sont en partie contrebalancées par une réserve prévue pour la remise de la dette, composée des montants imputés sur les dépenses budgétaires, afin de couvrir 25 p. 100 du montant des avances. Au 31 mars 1967, il y avait une réserve de 5 millions de dollars, contre 7 millions de dollars au 31 mars 1966.

Les prêts et les placements divers ont atteint 101 millions de dollars au 31 mars 1967, soit 24 millions de plus que le solde au 31 mars 1966. L'augmentation est principalement attribuable à des prêts de 13 millions de dollars accordés aux fabricants de produits automobiles du Canada.

Les prêts aux fabricants canadiens de pièces d'automobiles ont été établis en vertu du crédit L27c (loi des subsides nº 5, 1965) pour comptabiliser les prêts consentis durant l'année financière courante et les années subséquentes, conformément aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour aider les fabricants canadiens de pièces d'automobiles touchés par l'Accord canado-américain sur les pièces d'automobiles à adapter et à étendre leur production;

ces prêts sont consentis à des fins d'achat, de construction, d'installation, de modernisation, de mise en valeur, de transformation ou d'expansion de terres, bâtiments, matériel, commodités ou outillage, ainsi qu'à titre de capital d'exploitation. Les prêts à ces fabricants se sont élevés à 13 millions en 1966–1967 contre $125,000 en 1965–1966.

Valeurs détenues en fiducie

Cette catégorie comprend les réserves de valeurs relatives à divers comptes de dépôt et de fiducie, de rentes, d'assurance et de pension. Elle englobe aussi, dans les comptes de dépôt et de fiducie, les obligations et les chèques certifiés provenant d'entrepreneurs et détenus à titre de garantie. Au 31 mars 1967, le solde s'établissait à 51 millions, soit 1 million de moins que l'année financière précédente.

Frais différés

Cette catégorie accuse un solde de 582 millions, soit 326 millions de plus qu'au 31 mars 1966, ce qui représente des augmentations de 311 millions de la partie non amortie du déficit actuariel du compte des pensions et de 15 millions des frais d'émission d'emprunts non amortis.

TABLEAU 70

(en millions de dollars)

Frais différés	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1967 (estimation)	1966	
Parties non amorties des déficits actuariels—			
Compte de pension de retraite des forces armées du Canada	260.2	53.6	206.6
Compte de pension de retraite de la fonction publique	189.4	93.6	95.8
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	11.0	3.1	7.9
	460.6	150.3	310.3
Frais d'émission d'emprunts non amortis	121.6	106.2	15.4
	582.2	256.5	325.7

Parties non amorties des déficits actuariels

Au 31 mars 1967, ce poste s'établissait à un montant global de 461 millions de dollars, accusant une augmentation de 311 millions au regard du total de 150 millions en date du 31 mars de l'année précédente.

Tous les déficits actuariels découverts par les estimations quinquennales sont crédités aux comptes de pension de retraite, passés au présent compte et imputés aux dépenses budgétaires à raison de cinq versements annuels égaux, à partir de l'année financière au cours de laquelle le rapport a été déposé au Parlement. En outre, le coût des prestations payables en vertu des lois sur la pension de retraite par suite de l'autorisation visant la hausse des traitements, est crédité aux comptes de pension de retraite, passé au présent compte et imputé aux dépenses budgétaires pendant une période de cinq ans, à partir de l'année au cours de laquelle l'augmentation a été autorisée.

La partie non amortie des déficits actuariels des comptes de pension de retraite des forces armées du Canada s'élève à 260 millions comparativement à 54 millions, au 31 mars 1966. Au cours de l'année, on a imputé sur ce compte la somme de 279 millions attribuables à la révision actuarielle quinquennale des comptes de pension de retraite des forces armées du Canada au 31 décembre 1965, et on y a amorti la somme de 73 millions en l'imputant sur les comptes des dépenses budgétaires.

La partie non amortie des comptes de pension de retraite du service public s'élève à 190 millions; au 31 mars 1966, elle était de 94 millions. Pendant l'année il a été imputé sur ce compte 152 millions attribuables à des relèvements de traitements, et il a été amorti 56 millions imputés aux comptes des dépenses budgétaires.

On évalue à 11 millions la partie non amortie des déficits actuariels du compte de la Gendarmerie royale du Canada, au regard de 3 millions au 31 mars 1966. Pendant l'année, il a été imputé à ce compte la somme de 11 millions, attribuable à des augmentations de salaires, et on y a amorti 3 millions qui ont été imputés sur les comptes de dépenses budgétaires.

Frais d'émission d'emprunts non amortis

Ce compte enregistre les soldes résiduels des escomptes, commissions, primes de rachat et primes de conversion à l'égard d'emprunts et qui n'ont pas été imputés sur les dépenses budgétaires. Le solde est de 122 millions de dollars, soit une augmentation de 15 millions comparativement à la fin de l'année financière précédente.

TABLEAU 71

(en millions de dollars)

Frais d'émission d'emprunts non amortis	Année financière terminée le 31 mars	
	1967 (estimation)	1966
Solde au début de l'année financière	106.2	110.8
Frais de nouvelles émissions, à amortir—		
Emprunt à 4½%—1er mai 1966—1er avril 1967	1.8	
Emprunt à 5%—1er mai 1966—1er juillet 1970	0.9	
Emprunt à 5½%—1er mai 1966—1er août 1980	3.6	
Emprunt à 4¼%—1er septembre 1966—1er octobre 1967	2.6	
Emprunt à 5¾%—1er septembre 1966—1er octobre 1969	1.3	
Emprunt à 5¾%—1er septembre 1966—1er septembre 1992	2.2	
Emprunt à 5¾%—15 décembre 1966—1er septembre 1992	2.9	
Emprunt à 5½%—15 décembre 1966—15 janvier 1968	0.6	
Emprunt à 5¾%—15 décembre 1966—15 décembre 1970	1.9	
Emprunt à 5½%—1er février 1967—1er octobre 1975	1.2	
Emprunt à 5½%—1er février 1967—1er août 1980	0.7	
Emprunt à 5¾%—1er février 1967—1er septembre 1982	0.2	
Rajustements[1]		5.9
Escompte sur les bons du Trésor	20.9	16.5
Obligations d'épargne du Canada—rajustement d'émissions antérieures	0.5	0.8
Obligations d'épargne du Canada—nouvelle émission	20.6	7.4
Emprunt à 4¼%—1er juillet 1965—1er juin 1967		0.3
Emprunt à 5%—1er juillet 1965—1er juillet 1970		1.4
Emprunt à 3¾%—1er septembre 1965—1er septembre 1966		2.2
Emprunt à 5½%—1er septembre 1965—1er octobre 1969		0.1
Emprunt à 4%—1er décembre 1965—15 décembre 1966		1.8
Emprunt à 5½%—1er décembre 1965—1er avril 1969		0.1
Emprunt à 5½%—1er décembre 1965—1er octobre 1975		0.2
Emprunt à 4%—1er février 1966—1er avril 1967		2.3
Emprunt à 5½%—1er février 1966—1er août 1980		0.4
	61.9	*39.4*
Moins		
Amortissement applicable à l'année financière—		
Obligations d'épargne du Canada et emprunts généraux	−30.0	−30.8
Escompte sur les bons du Trésor, imputé sur l'intérêt de la dette publique	−16.5	−13.2
	−46.5	*−44.0*
Augmentation ou diminution (−) au cours de l'année	15.4	−4.6
Solde à la fin de l'année financière	121.6	106 ?

[1] Rajustements occasionnés par l'émission de tranches supplémentaires d'emprunts existants.

Les frais des nouveaux emprunts contractés en 1966–1967 et imputés sur le compte se sont élevés à 62 millions de dollars, dont 21 millions à l'égard de l'escompte des bons du Trésor, qui seront imputés sur le service de la dette publique en 1967–1968. On a porté au crédit du compte 46 millions de dollars, dont 30 millions ont été imputés sur les frais annuels d'amortissement et 16 millions (représentant l'escompte applicable à 1966–1967 sur les bons du Trésor vendus en 1965–1966) sur le service de la dette publique dans les comptes de dépenses budgétaires.

Les escomptes des bons du Trésor applicables à l'année financière courante sont imputés au service de la dette publique au moment de la vente. La partie des escomptes applicable à l'année financière subséquente est imputée au présent compte et transférée au service de la dette publique l'année suivante.

Capitaux fixes

Les capitaux de l'État, notamment ses terrains, ses bâtiments, ses ouvrages et son matériel, qui sont imputés sur les dépenses budgétaires au moment de l'acquisition ou de la construction, figurent dans cette catégorie et paraissent dans l'état de l'actif et du passif, à la valeur nominale d'un dollar.

Prêts et placements improductifs

Cette catégorie comprend les prêts et placements qui, pour le moment, ne rapportent pas de revenu ou ne sont pas réalisables. Y figurent le prêt de 49 millions consenti à la Chine en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, les prêts de 24 millions et de 7 millions à la Roumanie et à la Grèce, consentis en 1919–1920 et 1920–1921 respectivement, de même que des avances de 15 millions de dollars résultant de l'exécution de garanties (*Ming Sung Industrial Company Limited*).

Réserves pour pertes sur la réalisation d'actifs

Le solde, au 31 mars 1967, reste au même niveau qu'à la fin de l'année financière précédente, soit 546 millions de dollars.

Dette nette

La dette nette du Canada ou l'excédent du passif sur l'actif atteint 15,971 millions au 31 mars 1967, augmentation de 428 millions par rapport au 31 mars 1966, d'où le déficit budgétaire de 428 millions pour 1966–1967.

ENCAISSE

Les soldes bancaires du gouvernement comprennent les dépôts inscrits au nom du Receveur général du Canada à la Banque du Canada, aux banques à charte au Canada et à certaines banques à Londres, à New York, à Paris et à Bonn. Ces soldes se chiffrent par 625 millions au 31 mars 1967, comparativement à 633 millions au 31 mars 1966, soit une diminution de 8 millions.

L'encaisse de l'État se ressent non seulement des opérations budgétaires, mais aussi des modifications apportées à la dette non échue de l'État ainsi que d'autres opérations non budgétaires. Les opérations non budgétaires sont celles qui ont trait aux comptes actif et passif de l'État et dont il faut tenir compte pour bien évaluer toute la portée des opérations financières de l'État, ainsi que leurs conséquences pour l'économie du pays.

A l'actif, les opérations non budgétaires consistent, pour la plupart, en prêts et avances aux sociétés de la Couronne et autres institutions et caisses de l'État (y compris la caisse de la sécurité de la vieillesse), aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, aux organismes internationaux, aux anciens combattants et à d'autres emprunteurs, et en remboursements effectués par les précédents. Au passif, elles ont surtout trait aux recettes et paiements se rapportant aux nombreux comptes de dépôt et de fiducie et comptes de rentes, d'assurance et de pensions, détenus ou gérés par l'État.

Le tableau ci-après résume les opérations tant budgétaires que non budgétaires pour 1966–1967 et indique de quelle façon elles influent sur l'encaisse de l'État. Aux fins de comparaison, les chiffres correspondants pour 1965–1966 y figurent également.

TABLEAU 72

(en millions de dollars)

Changements dans l'encaisse	Année financière terminée le 31 mars			
	1967 (estimation)		1966	
Opérations budgétaires—				
Recettes	8,366.0		7,695.8	
Dépenses	−8,794.0		−7,734.8	
Déficit		**−428.0**		**−39.0**
Opérations non budgétaires (non comprises les opérations intéressant la dette non échue)—				
Recettes et crédits (net)	2,466.9		710.1	
Décaissements et débits (net)	−2,757.9		−831.0	
Montant net requis pour des opérations non budgétaires		**−291.0**		**−120.9**
Montant global des besoins en espèces à financer par une augmentation de la dette non échue ou par une réduction des soldes en espèces		**−719.0**		**−159.9**
Augmentation nette de la dette non échue et impayée envers le public—				
Dette non échue—				
Obligations d'épargne du Canada	283.2		180.8	
Émissions sur le marché	269.4		−160.3	
Bons du Trésor	160.0		10.0	
Obligations spéciales—				
Commission d'assurance-chômage	116.0		101.0	
Régime de pensions du Canada	1.8		0.1	
	830.4		*131.6*	
Compte de placement en valeurs	−116.2		−19.0	
Placements détenus pour le remboursement de la dette non échue	−3.2			
		711.0		**112.6**
Augmentation ou diminution (−) nette des soldes bancaires du Receveur général		**−8.0**		**−47.3**

En 1966–1967, un déficit de 428 millions de dollars pour les opérations budgétaires et des décaissements nets de 291 millions pour les opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue) entraînent des exigences nettes en espèces de 719 millions pour l'année financière. Comme les opérations intéressant la dette non échue effectuées pendant l'année ont porté à 711 millions de plus la dette non échue et impayée au 31 mars 1967, les soldes

bancaires au crédit du Receveur général étaient de 8 millions. En 1965–1966, le déficit budgétaire de 39 millions et les décaissements nets de 121 millions intéressant les opérations non budgétaires ont donné lieu à des exigences nettes en espèces de 160 millions. La dette non échue et impayée ayant augmenté de 113 millions, les soldes bancaires au crédit du Receveur général ont baissé de 47 millions.

Recettes et crédits non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue)

On évalue à 2,467 millions de dollars l'ensemble des recettes et crédits non budgétaires en 1966–1967, ce qui comprend 1,529 millions au titre des comptes de rentes, d'assurance et de pensions, 404 millions au chapitre des remboursements de prêts, placements et avances, et 534 millions au titre des autres recettes et crédits. Le tableau suivant renferme des détails supplémentaires:

TABLEAU 73

(en millions de dollars)

Recettes et crédits non budgétaires (nets)	Année financière terminée le 31 mars	
	1967 (estimation)	1966
Remboursements de prêts, placements et avances—		
Compte de stabilisation des produits agricoles	4.5	17.8
Fonds des changes	341.0	−75.0
Société canadienne des télécommunications transmarines	2.7	2.6
Titres spéciaux des États-Unis (Traité du Columbia)	32.2	32.2
Gouvernements étrangers	23.6	−18.6
	404.0	*−41.0*
Comptes de rentes, d'assurance et de pension—		
Compte de pension des employés de la fonction publique	307.6	228.6
Comptes de pension des forces armées canadiennes	392.8	156.1
Compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada	19.6	7.7
Caisse du régime de pensions du Canada	591.2	89.4
Caisse de la sécurité de la vieillesse	212.6	217.0
Autres	5.3	17.5
	1,529.1	*716.3*
Autres recettes et crédits—		
Chèques du Trésor en circulation	49.9	17.8
Comptes exigibles	76.7	16.4
Effets improductifs d'intérêts payables à vue	111.0	−112.5
Dette échue	3.4	8.2
Intérêt dû et échu	2.1	8.9
Intérêt couru	32.9	23.1
Mandats-poste en circulation	9.2	0.9
Compte de dépôt et de fiducie	9.4	30.4
Compte des accords sur la perception des impôts provinciaux	25.5	17.5
Biens excédentaires de la Couronne (ministère de la Défense nationale)	15.2	9.1
Provision pour la prime sur le rachat des obligations	2.3	15.0
Impôt remboursable sur les sociétés	196.2	
	533.8	*−34.8*
	2,466.9	710.1

Décaissements et charges non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue)

Le chiffre des décaissements et charges non budgétaires s'établit à 2,758 millions pour 1966-1967, et comporte 1,594 millions au chapitre des prêts, placements et avances, et 1,164 millions au chapitre des autres charges.

Le tableau suivant renferme des détails supplémentaires:

TABLEAU 74

(en millions de dollars)

Décaissements et frais non budgétaires (nets)	Année financière terminée le 31 mars	
	1967 (estimation)	1966
Prêts, placements et avances—		
Crédit renouvelable de la Production de défense	14.6	−7.6
Avances de fonds de roulement de la Monnaie royale du Canada	3.1	−3.9
Stockage de concentrés d'uranium	20.1	12.7
Énergie atomique du Canada Ltée	28.4	11.9
Société Radio-Canada	35.0	12.5
Corporation commerciale canadienne	4.5	2.0
Compagnie de l'Exposition universelle canadienne de 1967	131.0	44.0
Chemins de fer Nationaux du Canada (y compris Air Canada)	123.9	59.8
Société centrale d'hypothèques et de logement	488.6	315.1
Société d'assurance des crédits à l'exportation	36.2	36.4
Société de crédit agricole	164.1	147.0
Commission de la capitale nationale	7.1	7.4
Conseil des ports nationaux	19.5	3.0
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	29.1	26.7
Souscriptions au capital d'organismes internationaux	227.5	
Gouvernements provinciaux	26.4	−1.7
Caisse sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	54.2	24.1
Avances à l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	122.3	101.3
Prêts aux fabricants de pièces d'automobile au Canada	12.6	0.1
Obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	25.0	
Autres	20.4	2.6
	1,593.6	*793.4*
Autres décaissements et frais—		
Impôt remboursable des sociétés	(1)187.9	
Fonds entre les mains des percepteurs et en transit	30.9	−43.9
Compte de placement du régime de pensions du Canada	580.6	34.9
Frais différés	325.7	47.9
Crédits différés	0.5	−24.9
Compte d'aide internationale	17.1	3.6
Autres	21.6	20.0
	1,164.3	*37.6*
	2,757.9	831.0

(1) De plus, 8.3 millions sont compris dans le poste «fonds entre les mains des percepteurs et en transit».

LA DETTE PUBLIQUE

Dette brute et dette nette

La dette brute du Canada, à savoir le passif total inscrit dans l'état de l'actif et du passif, s'élevait à 30,350 millions au 31 mars 1967, soit une augmentation de 2,867 millions par rapport au 31 mars 1966. Les changements importants ont été des augmentations de 1,529 millions dans les comptes des rentes, assurances et pensions, de 830 millions dans la dette non échue, de 283 millions dans les obligations en cours et à vue et de 231 millions dans les comptes de dépôt et de fiducie. La dette non échue, de 19,940 millions, représente 66 p. 100 de la dette globale. et les comptes de rentes, assurances et pensions, d'une valeur de

7,921 millions, représentent 26 p. 100. Au 31 mars 1966, la dette non échue était de 19,110 millions, ou 70 p. 100, et les comptes des rentes, assurances et pensions s'élevaient à 6,392 millions ou 23 p. 100.

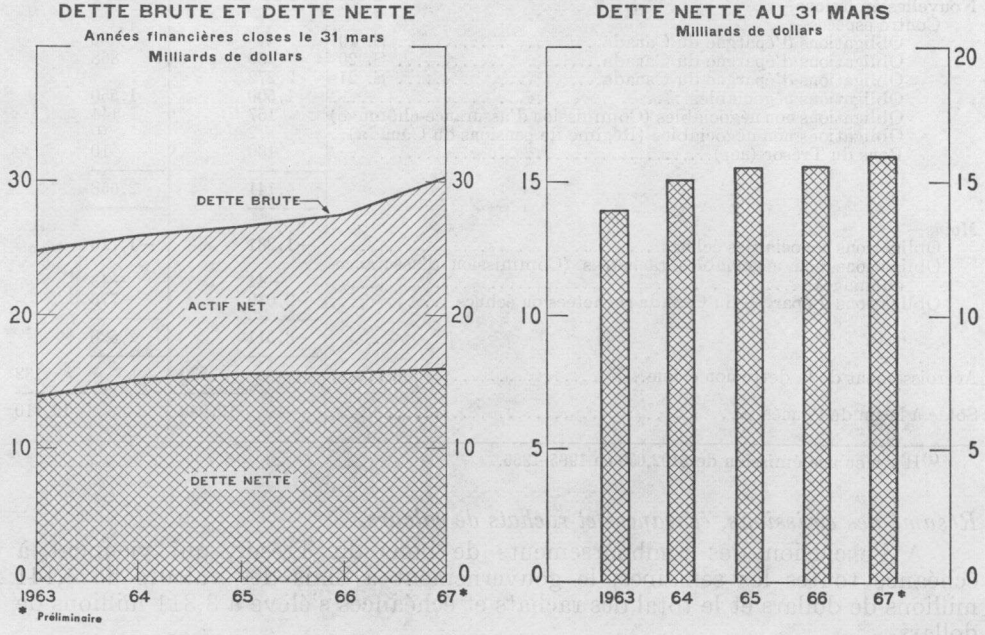
L'actif net inscrit s'élevait à 14,379 millions au 31 mars 1967, soit une augmentation de 2,439 millions par rapport au total du 31 mars 1966. Les changements importants ont été des augmentations de 1,069 millions au chapitre des prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne, de 581 millions dans le compte de placements du régime de pensions du Canada, de 454 millions au titre des autres prêts et placements, de 380 millions au chapitre de l'actif courant et de 326 millions dans les frais différés contrebalancés en partie par une diminution de 341 millions des avances au compte du fonds des changes. Les prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne représentent 47 p. 100 du

TABLEAU 75

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE, DE LA DETTE NON ÉCHUE, DE L'ACTIF NET INSCRIT ET DE LA DETTE NETTE DU CANADA

(en millions de dollars)

Au 31 mars	Dette publique brute			Moins actif net inscrit	Dette nette	Augmentation de la dette nette pendant l'année financière
	Dette non échue	Autre passif	Total			
1963	17,961.8	6,837.4	24,799.2	10,879.5	13,919.7	691.6
1964	18,740.1	7,183.3	25,923.4	10,853.3	15,070.1	1,150.4
1965	18,978.2	7,585.7	26,563.9	11,059.5	15,504.4	434.3
1966	19,109.8	8,373.1	27,482.9	11,939.5	15,543.4	39.0
1967 (estimation)	19,940.2	10,409.8	30,350.0	14,378.6	15,971.4	428.0



total de la dette et les avances au fonds des changes, 16 p. 100. Au 31 mars 1966, les prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne étaient de 5,659 millions, soit 47 p. 100, et les avances au fonds des changes étaient de 2,696 millions, soit 23 p. 100.

La dette nette du Canada s'élevait à 15,971 millions au 31 mars 1967, par suite d'une augmentation de 428 millions, égale au déficit budgétaire de 1966–1967.

Dette non échue

Le total de la dette non échue s'élève à 19,940 millions de dollars, soit 830 millions de plus que le solde au 31 mars 1966.

Les titres de l'État détenus par celui-ci au 31 mars 1967 s'élevaient à 198 millions de dollars détenus au compte de placement en valeurs (dont 37 millions sous le plan d'achat à versements échelonnés des employés et 3 millions en placements détenus pour le remboursement de la dette non échue). C'est 120 millions de plus que le total de l'année financière précédente, alors que le compte de placement en valeurs s'élevait à 82 millions, dont 32 millions sous le plan d'achat à versements échelonnés des employés.

Sur le total de la dette non échue, 19,574 millions de dollars sont payables au Canada et 366 millions à New York. Les titres payables à New York ont été évalués au taux de change officiel de $1 des É.-U. pour $1.08108 dollar canadien.

TABLEAU 76

(en millions de dollars)

Opérations touchant la dette non échue	Année financière terminée le 31 mars			
	1967 (estimation)		1966	
Solde au début de l'année		19,110		18,978
Nouvelles émissions—				
Contre espèces—				
Obligations d'épargne du Canada S. 19			86	
Obligations d'épargne du Canada S. 20	50		868	
Obligations d'épargne du Canada S. 21	2,272			
Obligations négociables	1,500		1,550	
Obligations non négociables (Commission d'assurance-chômage)	157		144	
Obligations non négociables (Régime de pensions du Canada)	2		(1)	
Bons du Trésor (net)	160		10	
	4,141		2,658	
Moins—				
Obligations négociables échues	−1,231		−1,710	
Obligations non négociables rachetées (Commission d'assurance-chômage)	−41		−43	
Obligations d'épargne du Canada rachetées ou échues	−2,039		−773	
	−3,311		−2,526	
Accroissement de la dette non échue		830		132
Solde à la fin de l'année		19,940		19,110

(1) Il y a eu une émission de $102,000 en 1965–1966.

Résumé des émissions, échéances et rachats de valeurs

A l'exclusion des remboursements de bons du Trésor, qui viennent à échéance toutes les semaines, le gouvernement a émis des valeurs de 4,141 millions de dollars et le total des rachats et échéances s'élève à 3,311 millions de dollars.

Les ventes nettes des obligations d'épargne du Canada de la série 21 s'établissent à 2,272 millions de dollars et les ventes supplémentaires de la série 20, à 50 millions. Les rachats et échéances des séries 9 à 20 atteignent le total de 2,039 millions de dollars. L'augmentation nette, pour toutes les séries, est de 283 millions, ce qui porte le total des obligations d'épargne du Canada en circulation à 6,016 millions.

Les bons du Trésor valent 2,310 millions de dollars, dont 1,430 millions en bons à trois mois, 780 millions en bons à six mois et 100 millions en bons à dix mois.

TABLEAU 77

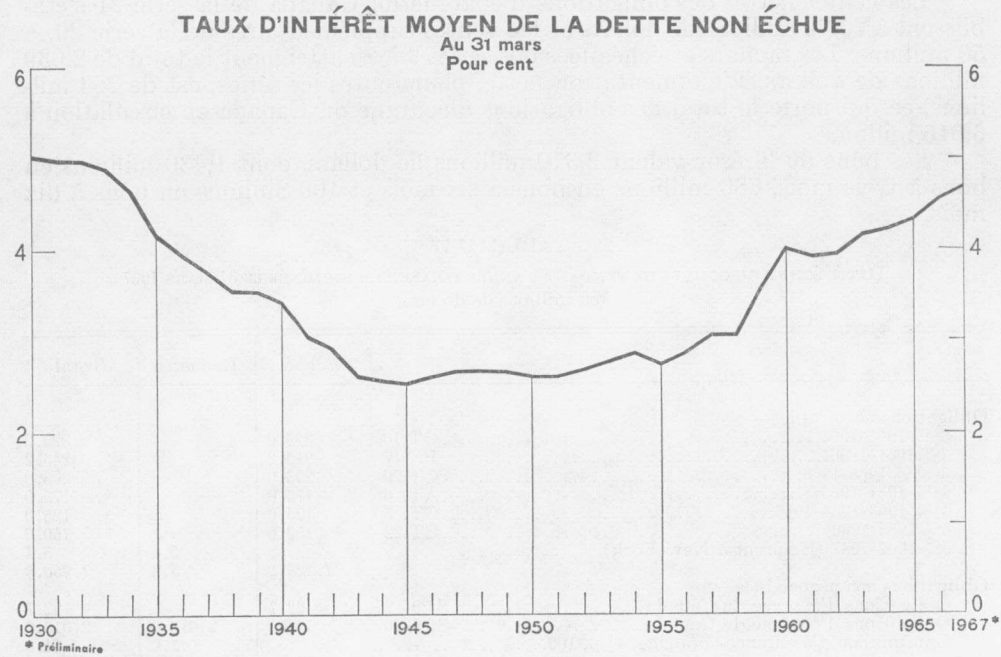
DETTE ÉCHUE OU CONVERTIE PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1967
(en millions de dollars)

—	Échue	Rachetée	Total
Obligations négociables—			
3¼% 1965–1966 CT.16	325.0		325.0
3% 1964–1966 P. 7	245.2		245.2
3–3¾% 1965–1966 CT.20	205.0		205.0
4¼% 1961–1966 AT. 6	175.0		175.0
4½% 1963/1964–1966 CT. 5	125.0		125.0
4% 1965–1966 CT.22	150.0		150.0
5% 1962–1987 (Emprunt à New-York)		5.4	5.4
	1,225.2	*5.4*	*1,230.6*
Obligations non négociables—			
Obligations d'épargne du Canada S. 9	22.7		22.7
Obligations d'épargne du Canada S. 9–20		2,016.0	2,016.0
Commission d'assurance-chômage, 4½ p. 100		41.0	41.0
	1,247.9	2,062.4	3,310.3

TABLEAU 78

NOUVELLES ÉMISSIONS LANCÉES PENDANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1967
(en millions de dollars)

—	Prix versé à l'État	Rendement sur le prix versé à l'État	Montant global de l'émission	Montant émis contre espèces
		p. 100		
Obligations négociables—				
4¼% 1966–1967 F 1	98.90	5.49	155.0	155.0
5% 1966–1970 F 2	98.00	5.54	40.0	40.0
5½% 1966/1967–1980 F 3	98.00	5.71	160.0	160.0
4¼% 1966–1967 F 4	98.60	5.60	175.0	175.0
5¾% 1966–1969 F 5	99.625	5.88	250.0	250.0
5¾% 1966–1992 F 6	97.50	5.94	175.0	175.0
5¾% 1967–1992 F 6	100.75	5.69	50.0	50.0
5½% 1966–1968 F 7	99.60	5.88	125.0	125.0
5¾% 1966–1970 F 8	99.50	5.89	300.0	300.0
5½% 1967–1975 F 9	98.625	5.70	70.0	70.0
			1,500.0	*1,500.0*
Obligations non négociables—				
Commission d'assurance-chômage—				
5¼%	100.00	5.25	89.0	89.0
5½%	100.00	5.50	68.0	68.0
Obligations d'épargne du Canada—				
1er nov. 1965—1er nov. 1977				
4½–5½ p. 100 S 20				
1er nov. 1966—1er nov. 1979				
5–6 p. 100 (net) S 21				
Régime de pensions du Canada	100.00	5.03	50.4	50.4
5.36–5.61%	100.00	5.48	2,271.5	2,271.5
Bons du Trésor (net) (à une semaine)	100.00		1.8	1.8
			160.0	160.0
			4,140.7	4,140.7



Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt moyen de la dette non échue de l'État est passé à 4.69 p. 100 au cours de l'année financière, de 4.55 p. 100 qu'il était au 31 mars 1966.

Le rendement des bons du Trésor à trois mois, qui s'établissait à 5.06 p. 100 au moment de la soumission le 31 mars 1966, a atteint le chiffre de 4.13 p. 100 le 30 mars 1967.

Le rendement des bons du Trésor à six mois, qui était de 5.30 p. 100 au moment de la soumission le 31 mars 1966, a atteint 4.11 p. 100 le 30 mars 1967.

Le tableau suivant indique les rendements maximums et minimums, ainsi que le rendement des dernières émissions pour les années financières 1962–1963 à 1966–1967 inclusivement.

TABLEAU 79

RENDEMENT DES BONS DU TRÉSOR VENDUS PAR SOUMISSION

Année financière se terminant le 31 mars	Maximum	Minimum	Dernière émission
	p. 100	p. 100	p. 100
Bons à trois mois—			
1963	5.51	3.04	3.62
1964	3.90	3.19	3.88
1965	3.87	3.53	3.62
1966	5.06	3.61	5.06
1967	5.20	4.10	4.13
Bons à six mois—			
1963	5.74	3.19	3.74
1964	4.06	3.30	4.04
1965	4.06	3.69	3.73
1966	5.30	3.71	5.30
1967	5.33	4.04	4.11
Bons à dix mois	4.51	4.51	4.51

Dette indirecte ou passif éventuel

Outre la dette directe qui figure au bilan de l'actif et du passif, le gouvernement a assumé certaines obligations indirectes ou éventuelles. Ces obligations portent sur des titres des chemins de fer Nationaux du Canada, garantis quant au principal et à l'intérêt, sur les garanties des prêts assurés consentis par les banques à charte et autres institutions de prêts autorisées, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, à l'égard des dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada, des avances consenties en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et des prêts consentis par les banques en vertu de divers statuts fédéraux.

TABLEAU 80

SOMMAIRE DE LA DETTE INDIRECTE OU PASSIF ÉVENTUEL (estimation)

—	Montant des garanties	Montant impayé
	$	$
Titres de chemins de fer garantis quant au principal et à l'intérêt[1]—		
1. National-Canadien, 4½%, échéance 1er avril 1967	72,300,000	72,300,000
2. National-Canadien, 5%, échéance 15 mai 1968	55,800,000	55,800,000
3. National-Canadien, 2¼%, échéance 15 septembre 1969	70,000,000	70,000,000
4. National-Canadien, 2¼%, échéance 16 janvier 1971	40,000,000	40,000,000
5. National-Canadien, 5½%, échéance 15 décembre 1971	190,561,500	190,561,500
6. National-Canadien, 3¾%, échéance 1er février 1974	200,000,000	200,000,000
7. National-Canadien, 2¾%, échéance 15 juin 1975 É.-U. $6,000,000[2]	6,486,486	6,486,486
8. National-Canadien, 5%, échéance 15 mai 1977	83,925,000	83,925,000
9. National-Canadien, 4%, échéance 1er février 1981	300,000,000	300,000,000
10. National-Canadien, 5¾%, échéance 1er janvier 1985	98,500,000	98,500,000
11. National-Canadien, 5%, échéance 1er octobre 1987	158,375,000	158,375,000
	1,275,947,986	1,275,947,986
Autres garanties et éléments de passif éventuels—		
12. Dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada[1]	non indiqués	1,133,996,567
13. Prêts consentis par des prêteurs en vertu de la partie IV de la loi nationale sur l'habitation (1954) pour l'amélioration et l'agrandissement de maisons[3]	25,000,000	18,693,000
14. Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés en vertu de la loi nationale sur l'habitation de 1954[3]	9,500,000,000	5,789,000,000
15. Passif pour l'assurance, les garanties et les autres engagements concernant le financement à long terme en vertu des articles 20 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation[3]	1,100,000,000	485,354,000
16. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles[3]	120,173,000	82,116,000
17. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants[3]	2,000	2,000
18. Prêts consentis par les banques à charte et les coopératives de crédit sous l'empire de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche[3]	2,700,000	525,000
19. Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts aux petites entreprises[3]	14,434,000	14,434,000
20. Prêts consentis par les banques à charte et les coopératives de crédit sous l'empire de la loi sur les prêts aux étudiants[4]	160,230,000	115,600,000
21. Billets émis par la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967[1]	non indiqués	166,000,000
22. Prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé[5]	565,698,000	321,482,000
		8,127,202,567
23. Prêts maintenus par des institutions de prêts autorisées en vertu des lois nationales sur l'habitation antérieures à la loi de 1954	non indiqués	indéterminé
24. Garanties aux propriétaires de revenus provenant d'entreprises d'habitations à loyer modique[6]	non indiquées	indéterminé

[1] Au 15 mars 1967.
[2] Converti au taux canadien officiel de parité: $1.08108.
[3] Au 31 décembre 1966.
[4] Au 31 décembre 1966. Comprend le passif éventuel concernant les paiements facultatifs aux provinces non participantes.
[5] Au 28 février 1967.
[6] Au 31 décembre 1966, la Société centrale d'hypothèques et de logement détenait un montant de $4,135,376. En 1966, les contrats de loyer ont atteint $13,112,000.

AUTRES TABLEAUX DÉTAILLÉS

Recettes

Dépenses

Changements annuels dans les prêts et placements

Dette non échue

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)

—	1962–1963	1963–1964	1964–1965	1965–1966	1966–1967 (provisoire)
	$	$	$	$	$
RECETTES FISCALES—					
Impôt sur le revenu—					
Des particuliers[1]	1,744.6	1,865.1	2,103.3	2,142.5	2,472.0
Des sociétés[1]	1,182.8	1,259.0	1,523.8	1,606.6	1,593.0
Sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger	129.2	124.5	143.7	170.0	204.0
	3,056.6	*3,248.6*	*3,770.8*	*3,919.1*	*4,269.0*
Taxes d'accise—					
Taxe de vente[1][2]	806.0	946.1	1,204.6	1,395.1	1,513.0
Autres taxes d'accise—					
Automobiles	[3]	[3]	[3]		
Cigarettes, cigares et tabac	217.8	226.9	218.3	238.1	248.0
Exportation de courant électrique	0.5	0.1	[3]		
Bijouterie, montres, ornements, etc	5.8	6.4	6.9	7.9	9.5
Allumettes et briquets	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2
Téléviseurs, radios et phonographes	19.9	22.0	23.5	27.0	32.8
Préparations de toilette	10.2	11.1	12.8	14.1	16.0
Vins	3.7	3.8	4.1	4.4	4.8
Denrées diverses	1.2	1.3	1.4	2.2	1.4
Intérêts et amendes	0.5	0.8	1.2	1.6	1.8
Moins: remboursements	−0.4	−0.3	−0.3	−0.3	−0.5
	260.4	*273.4*	*269.1*	*296.2*	*315.0*
Droits de douane à l'importation	645.0	581.4	622.1	685.5	777.0
Droits d'accise—					
Spiritueux	122.1	129.4	134.7	157.0	159.1
Bière	98.2	102.9	105.4	107.9	112.1
Cigarettes, cigares et tabac	166.5	165.7	177.2	187.1	196.5
Permis	[3]	[3]	[3]	[3]	[3]
Moins: remboursements	−4.9	−4.7	−5.9	−6.1	−6.7
	381.9	*393.3*	*411.4*	*445.9*	*461.0*
Impôt sur les biens transmis par décès[4]	87.1	90.6	88.6	108.3	100.8
Recettes fiscales diverses	[3]	0.1	0.2	0.2	0.2
Total des recettes fiscales	5,237.0	5,533.5	6,366.8	6,850.3	7,436.0
RECETTES NON FISCALES—					
Revenu de placements	311.9	366.4	422.7	438.3	517.0
Postes—recettes postales nettes	192.8	200.7	230.4	237.5	254.0
Divers	137.0	152.6	160.4	169.7	159.0
Total des recettes non fiscales	641.7	719.7	813.5	845.5	930.0
TOTAL DES RECETTES	5,878.7	6,253.2	7,180.3	7,695.8	8,366.0

[1] Sans les impôts crédités:

	1962–1963	1963–1964	1964–1965	1965–1966	1966–1967 (provisoire)
A la caisse de la sécurité de la vieillesse:					
Impôt sur le revenu des particuliers	273.7	302.6	431.9	494.9	596.0
Impôt sur le revenu des sociétés	115.2	115.7	145.2	152.3	150.0
Taxe de vente	302.2	331.8	383.2	522.1	560.0
Au compte du régime des pensions du Canada:					
Impôt sur le revenu des particuliers				94.9	588.8

[2] Net après déduction des remboursements et des remises, ainsi que des transferts à la caisse de la sécurité de la vieillesse.

[3] Moins de $50,000.

[4] Y compris les droits perçus sous l'empire de la loi fédérale sur les droits successoraux.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES

(en millions de dollars)

—	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967 (estimation)
	$	$	$	$	$
AGRICULTURE—					
Frais administratifs et généraux	3.3	3.6	4.1	4.7	4.2
Commission des grains	6.2	6.7	6.6	7.2	7.8
Société du crédit agricole—perte nette d'exploitation		1.1	0.5	1.0	2.6
Hygiène animale	13.4	13.2	13.5	15.0	16.2
Production et mise en marché, y compris les subventions et autres formes d'assistance—					
Frais administratifs et généraux	9.9	3.2	3.0	21.7	3.3
Compte de stabilisation des produits agricoles —perte nette d'exploitation	71.9	122.2	57.1	39.4	90.0
Compte de l'Office des produits agricoles— perte nette d'exploitation	0.9	1.0	0.3	1.6	5.7
Animaux et produits d'origine animale	14.3	16.3	17.7	18.3	19.7
Produits végétaux	8.7	7.1	7.7	16.4	20.3
Entreprises de rétablissement et d'assainissement	27.8	23.7	26.4	28.4	24.9
Recherches	27.0	27.6	28.8	32.6	35.4
	183.4	*225.7*	*165.7*	*186.3*	*230.1*
ÉNERGIE ATOMIQUE	63.2	45.9	46.5	54.4	60.2
BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL	1.2	1.3	1.6	1.7	2.1
BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION	0.4	0.3	0.4	0.4	0.6
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—					
Subventions aux frais nets d'exploitation du service national de la radiodiffusion	79.0	85.7	85.9	95.1	112.5
Service international de radiodiffusion	1.8	1.9	2.1	2.4	2.8
	80.8	*87.6*	*88.0*	*97.5*	*115.3*
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT	8.7	13.5	15.0	21.6	20.1
BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS	11.8	11.9	0.6	13.0	0.9
PRODUCTION DE DÉFENSE—					
Dépenses relatives à la défense	24.2	25.0	27.4	23.0	33.0
Dépenses étrangères à la défense	1.9	1.9	3.1	8.2	9.4
	26.1	*26.9*	*30.5*	*31.2*	*42.4*
BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE	11.9	12.3	13.5	15.6	26.7
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—					
Frais administratifs et généraux	47.2	40.7	42.5	54.6	59.5
Office fédéral du charbon	20.4	20.6	23.2	23.4	38.0
Aide d'urgence aux mines d'or	15.2	15.0	15.7	14.8	15.0
Office national de l'énergie	0.5	0.6	0.7	0.9	1.1
Direction des ressources hydrauliques	5.5	10.3	12.2	13.6	14.8
	88.8	*87.2*	*94.3*	*107.3*	*128.4*
AFFAIRES EXTÉRIEURES—					
Frais administratifs et généraux	23.4	26.2	29.8	34.5	39.2
Cotisations, contributions et autres paiements à des organismes internationaux et aux programmes multilatéraux d'aide économique et spéciale	15.3	22.4	20.0	32.0	31.3
Aide extérieure	46.5	48.4	81.4	86.0	159.7
	85.2	*97.0*	*131.2*	*152.5*	*230.2*
FINANCES—					
Frais administratifs et généraux	18.3	7.7	7.2	9.8	21.3
Bureau du contrôleur du Trésor	23.3	23.8	24.9	25.4	29.2

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—(*Suite*)

(en millions de dollars)

—	1962–1963	1963–1964	1964–1965	1965–1966	1966–1967 (estimation)
	$	$	$	$	$
FINANCES—*fin*					
Subventions aux municipalités en remplacement des taxes	29.2	31.5	35.7	36.8	37.6
Office de développement municipal et des prêts aux municipalités	.....	0.1	2.7	33.9	41.8
Frais de la dette publique, y compris intérêts et amortissement	917.8	993.7	1,051.3	1,110.9	1,188.0
Subventions et versements fiscaux aux provinces	275.3	254.3	358.4	466.0	515.5
	1,263.9	*1,311.1*	*1,480.2*	*1,682.8*	*1,883.4*
PÊCHERIES	23.3	23.7	25.6	34.5	41.2
FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL—					
Frais administratifs et généraux	16.2	18.5	20.6	22.0	25.6
Aide au transport des céréales et frais d'entreposage	14.4	18.7	19.1	21.0	21.0
Développement rural—Entreprises de rétablissement et d'assainissement, y compris des paiements aux provinces	1.2	4.6	10.0	14.1	19.9
	31.8	*41.8*	*49.7*	*57.1*	*66.5*
GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS	0.5	0.5	0.7	0.7	0.8
AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—					
Affaires indiennes	51.0	55.6	64.8	81.7	104.3
Nord canadien	69.2	58.6	62.5	74.7	93.7
	120.2	*114.2*	*127.3*	*156.4*	*198.0*
INDUSTRIE—					
Dépenses relatives à la défense	8.0	19.0	20.5	23.9	21.3
Dépenses étrangères à la défense	0.4	0.7	3.3	5.4	13.4
	8.4	*19.7*	*23.8*	*29.3*	*34.7*
ASSURANCE	1.4	1.4	1.4	1.5	1.7
JUSTICE	8.4	9.9	10.7	11.4	12.3
TRAVAIL	7.2	7.9	23.4	24.0	25.7
SERVICE LÉGISLATIF—					
Chambre des communes	5.9	10.1	11.1	11.5	13.9
Sénat	1.8	2.5	2.7	2.7	3.1
Bibliothèque du Parlement	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6
	8.1	*12.9*	*14.2*	*14.7*	*17.6*
MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—					
Frais administratifs et généraux	1.8	2.4	5.3	5.6	5.5
Direction de l'immigration	10.8	11.4	12.2	14.3	21.0
Programme d'encouragement aux travaux d'hiver municipaux	27.1	26.7	42.8	41.1	37.3
Service national de placement	18.8	19.0	21.7	22.7	33.8
Paiements aux provinces pour l'aide à la formation technique et professionnelle	207.9	136.4	97.2	152.8	223.1
	266.4	*195.9*	*179.2*	*236.5*	*320.7*
DÉFENSE NATIONALE—					
Frais administratifs et généraux	14.7	14.3	14.4	15.3	26.9
Services de défense y compris le perfectionnement	1,445.6	1,473.1	1,387.0	1,401.3	1,437.1
Recherche	30.9	33.6	36.7	41.6	44.2
Compte de la pension des forces canadiennes—					
Quote-part de l'État	58.1	59.6	58.8	58.8	42.7
Quotes-parts spéciales de l'État	.....	76.5			
Amortissement de frais différés			13.4	16.8	72.6
Aide mutuelle aux pays de l'OTAN	25.0	28.9	27.5	14.6	18.7
	1,574.3	*1,686.0*	*1,537.8*	*1,548.4*	*1,642.2*
OFFICE NATIONAL DU FILM	5.6	5.8	6.4	6.9	8.0

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—(*Suite*)

(en millions de dollars)

—	1962–1963	1963–1964	1964–1965	1965–1966	1966–1967 (estimation)
	$	$	$	$	$
GALERIE NATIONALE	1.0	1.1	1.3	1.8	1.9
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—					
Frais administratifs et généraux	1.9	2.0	2.3	2.5	3.1
Service des aliments et drogues	2.8	3.4	4.3	5.4	6.8
Services de santé—					
Subventions générales à la santé et à la construction d'hôpitaux dans les provinces	50.3	53.0	56.7	45.5	45.5
Contributions de l'État en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	336.7	392.2	433.9	319.6	397.5
Caisse d'aide à la santé					4.7
Autres dépenses	6.6	6.9	7.7	7.6	8.3
Services médicaux	28.9	30.6	32.5	37.5	38.2
Services du bien-être—					
Régime d'assistance publique du Canada	.....	.....	.....	.....	10.4
Allocations familiales	531.6	538.3	545.8	551.7	555.8
Allocations à la jeunesse	.....	.....	26.9	46.5	47.4
Paiements au titre de l'aptitude physique et du sport amateur	1.1	1.6	2.0	2.5	4.7
Assistance-vieillesse, allocations de cécité et d'invalidité	62.7	64.4	74.0	45.5	38.1
Assistance-chômage	96.5	107.4	107.5	101.7	143.4
Autres dépenses	5.9	6.9	7.0	9.1	12.1
	1,125.0	*1,206.7*	*1,300.6*	*1,175.1*	*1,316.0*
CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES, Y COMPRIS LE CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE	40.6	47.3	56.7	74.4	96.1
REVENU NATIONAL	78.7	83.0	86.9	95.0	106.0
POSTES	189.4	206.9	210.5	240.2	268.7
CONSEIL PRIVÉ	2.1	2.9	4.6	4.8	6.4
Conseil économique du Canada	.....	0.2	0.8	1.1	1.4
	2.1	*3.1*	*5.4*	*5.9*	*7.8*
ARCHIVES PUBLIQUES ET BIBLIOTHÈQUE NATIONALE	1.1	1.1	1.5	2.0	2.7
IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES	2.0	2.2	2.7	3.0	4.0
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE	4.8	5.2	6.2	8.0	10.9
COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE	.....	.....	.....	.....	(1)
TRAVAUX PUBLICS					
Frais administratifs et généraux	17.5	17.6	30.3	36.0	33.7
Services des locaux	72.2	74.3	87.3	101.7	108.9
Services du génie (ports et rivières)	30.8	23.7	30.3	35.4	37.7
Commission de la capitale nationale	13.0	12.2	10.3	18.6	33.0
Route transcanadienne—contributions aux provinces	29.2	39.2	76.1	83.4	81.1
	162.7	*167.0*	*234.3*	*275.1*	*294.4*
REGISTRAIRE GÉNÉRAL	3.3	3.5	3.9	4.7	5.6
SECRÉTARIAT D'ÉTAT					
Frais administratifs et généraux	5.0	5.1	16.1	11.0	16.4
Commission du centenaire	1.3	3.9	7.3	14.6	30.2
Bureau du commissaire à la représentation	.....	(1)	0.2	0.8	0.2
Subventions aux universités	26.3	26.8	27.3	27.7	87.1
	32.6	*35.8*	*50.9*	*54.1*	*133.9*
SOLLICITEUR GÉNÉRAL—					
Frais administratifs et généraux	.....	.....	0.3	0.4	0.6
Services de correction	25.5	27.9	39.0	56.5	57.6
Gendarmerie royale du Canada	65.4	66.9	76.2	82.0	101.6
	90.9	*94.8*	*115.5*	*138.9*	*159.8*

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR PRINCIPALES CATÉGORIES ET PAR SERVICES—(*Fin*)

(en millions de dollars)

—	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967 (estimation)
	$	$	$	$	$
COMMERCE—					
Frais administratifs et généraux	13.9	14.8	16.9	19.6	23.6
Aide au titre de l'entreposage des céréales	35.7	40.5	34.6	37.5	30.5
Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967	0.3	1.2	19.5	4.6	8.9
Office de tourisme du gouvernement canadien	3.3	3.9	4.9	6.3	9.9
	53.2	*60.4*	*75.9*	*68.0*	*72.9*
TRANSPORTS—					
Frais administratifs et généraux	8.0	4.5	7.1	5.7	7.5
Services de l'air	136.9	121.1	131.5	143.0	165.7
Office d'expansion économique de la région atlantique	(1)	0.2	4.3	23.8	40.0
Commission des transports du Canada	1.3	1.4	1.5	1.6	2.0
Paiements aux chemins de fer pour le maintien des tarifs du trafic-marchandises	70.6	68.1	68.7	87.6	115.9
Entretien des voies	7.0	7.0	7.0	7.0	4.8
Contributions à la Caisse des passages à niveau	5.8	5.1	5.1	14.0	15.0
Commission maritime canadienne	31.1	49.8	40.6	50.3	47.0
Canaux et ouvrages relevant de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	2.9	3.0	29.0	10.1	12.9
Services de la marine	57.8	64.1	64.5	84.5	100.0
Actif non productif—					
Conseil des ports nationaux	5.2	0.3	7.6	4.8	7.0
Services des chemins de fer et des navires	15.9	30.3	35.3	35.0	28.3
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	12.9	13.4	14.7	15.1	15.0
Déficits—					
National-Canadien	48.9	43.0	38.7	33.4	24.6
Transbordeur de Terre-Neuve et terminus	8.2	8.6	11.1	12.4	13.0
Transbordeur d'autos de l'Île du Prince-Édouard et terminus	3.3	3.4	4.0	4.2	4.6
Service de transbordeur entre Yarmouth et Bar-Harbor	0.2	0.2	0.1		0.1
	416.0	*423.5*	*470.8*	*532.5*	*603.4*
CONSEIL DU TRÉSOR—					
Frais administratifs et généraux	13.5	14.5	15.0	19.0	37.3
Compte de la pension de retraite du service public—					
Contribution de l'État	51.1	54.0	55.6	57.8	59.3
Amortissement des frais différés			10.0	25.9	56.4
	64.6	*68.5*	*80.6*	*102.7*	*153.0*
Commission d'assurance-chômage—					
Frais administratifs et généraux	29.3	29.8	32.7	32.4	37.2
Quote-part de l'État	57.3	59.3	62.1	65.6	68.7
	86.6	*89.1*	*94.8*	*98.0*	*105.9*
AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—					
Frais administratifs et généraux	10.3	10.0	10.5	10.7	11.6
Pensions (incapacité et décès)	175.9	173.2	180.3	185.6	196.1
Réserve (aux fins de prestations conditionnelles)	3.2	3.2	3.1	3.2	3.5
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	4.6	4.5	4.5	4.5	5.2
Services des traitements	45.3	45.5	46.8	49.9	54.6
Services de bien-être, allocations et autres prestations	95.4	96.4	106.9	115.8	120.2
	334.7	*332.8*	*352.1*	*369.7*	*391.2*
TOTAL DES DÉPENSES	6,570.3	6,872.4	7,218.3	7,734.8	8,794.0

NOTA—Lorsque des transferts effectués pendant l'année financière courante, conformément à la loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, ont nécessité le transfert de crédits partiels, les changements requis ont été faits en 1965-1966 et 1966-1967, mais non les années précédentes.

(1) Moins de $50,000.

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET PLACEMENTS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)

—	1962–1963	1963–1964	1964–1965	1965–1966	1966–1967 (estimation)
	$	$	$	$	$
Prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne—					
Air Canada	−0.4	0.4	−1.4	0.7	3.0
Énergie atomique du Canada, Ltée	−12.5	0.4	12.0	11.9	28.4
Canadian Arsenals Limited				−2.5	
Société Radio-Canada			14.3	12.5	35.0
Corporation commerciale canadienne	−0.5	−4.0	−2.0	2.0	4.5
Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967				44.0	131.0
Chemins de fer Nationaux du Canada	274.7	−28.8	24.7	59.1	120.9
Société canadienne des télécommunications transmarines	11.4	6.2	−0.4	−2.6	−2.7
Société centrale d'hypothèques et de logement	101.8	113.3	221.7	315.1	488.6
Société d'assurance des crédits à l'exportation	19.6	23.4	33.4	36.4	36.2
Société du crédit agricole	59.0	69.9	102.4	147.0	164.1
Commission de la capitale nationale	9.4	12.1	6.9	7.4	7.1
Conseil des ports nationaux	13.8	5.5	1.7	3.0	19.5
Commission d'énergie du Nord canadien	−7.2	3.4	5.4	2.1	−0.1
Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*	−8.4	−110.6			
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	(1)22.7	(1)24.9	(1)−6.5	(1)26.7	(1)29.1
Autres	−0.6		−0.1		4.1
	482.8	*116.1*	*412.1*	*662.8*	*1,068.7*
Prêts aux gouvernements étrangers—					
Royaume-Uni	−17.5	−17.8	(2)19.6	(2)19.2	−18.9
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	−105.9	−2.3	−2.3	−2.3	−2.4
Plan de Colombo—Prêts spéciaux pour financer l'achat de blé et de farine du Canada	−5.0	−5.0	−5.0	−1.3	−9.9
Prêts à l'Inde pour l'achat au Canada d'aéronefs, de pièces de rechange et autre matériel connexes		10.0	−1.4	−2.2	−2.7
Pays en voie de développement—Aide de prêts spéciaux				5.2	9.9
Autres	−0.6				0.4
	−129.0	*−15.1*	*10.9*	*18.6*	*−23.6*
Autres prêts et placements—					
Part du Canada au capital et fonds de roulement des organismes internationaux ainsi qu'aux prêts consentis à ceux-ci—					
Part du Canada au capital—					
de la Banque asiatique de développement					2.7
du Fonds monétaire international	12.6				205.4
de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	6.8				4.5
de l'Association internationale de développement	8.5	7.9	7.9	15.0	15.0
Avance au fonds de roulement des organismes internationaux et prêts consentis à ceux-ci	6.2	0.2	−0.2	−0.1	−0.1
Prêts aux gouvernements provinciaux	5.8	−0.5	−4.8	−1.7	26.4
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités			7.6	101.3	122.3
Avances en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	18.6	21.0	14.3	24.1	54.2
Ententes relatives à la perception des impôts provinciaux—avances	13.1	−2.7	−10.4		
Soldes recouvrables au titre d'accords de vente de biens de la Couronne	−2.3	−2.3	−1.8	−1.7	−1.0
Habitations pour les Forces armées	6.1	5.4	2.5	0.2	−0.1
Caisse de la sécurité de la vieillesse	41.7	58.3	−75.0	−25.0	
Prêts aux fabricants de pièces d'automobile au Canada				0.1	12.6
Autres	−0.3	−0.2	1.5	10.9	12.4
	116.8	*87.1*	*−58.4*	*123.1*	*454.3*
Total net des changements—prêts et placements	470.6	188.1	364.6	804.5	1,499.4

(1) Intérêt différé compris.

(2) Intérêt différé.

DETTE NON ÉCHUE Y COMPRIS BONS DU TRÉSOR AU 31 MARS 1967
ET INTÉRÊTS ANNUELS (estimation)

—	Date d'échéance	Taux %	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
			$	$
Payable au Canada—				
Emprunt de 1966 CT.25	1967 1er avril	4	170,000,000	6,800,000
Emprunt de 1966 F. 1	1er avril	4¼	155,000,000	6,587,500
Emprunt de 1961 et 1963 AT. 9	1er juin	4¼	275,000,000	11,687,500
Emprunt de 1965 CT.18	1er juin	4¼	50,000,000	2,125,000
Emprunt de 1962 AT.12	1er oct.	3¾	100,000,000	3,750,000
Emprunt de 1964 et 1965 CT.14	1er oct.	3¾	250,000,000	9,375,000
Emprunt de 1966 F. 4	1er oct.	4¼	175,000,000	7,437,500
Obligations d'épargne du Canada 1965 S. 10	1er nov.	3¼	(1)17,457,550	567,370
Emprunt de 1962 AT.11	1968 15 janv.	4¼	250,000,000	10,625,000
Emprunt de 1964 CT. 8	15 janv.	4¼	130,000,000	5,525,000
Emprunt de 1966 F. 7	15 janv.	5½	125,000,000	6,875,000
Emprunt de remboursement 1950 P. 9	15 juin	2¾	308,581,000	8,485,978
Emprunt de 1964 CT. 3	1er oct.	5	441,000,000	22,050,000
Obligations d'épargne du Canada 1959 S. 14	1er nov.	5	(1)770,574,000	38,528,700
Emprunt de 1960 T. 39	1969 1er avril	5½	80,000,000	4,400,000
Emprunt de 1965 CT.23	1er avril	5½	100,000,000	5,500,000
Emprunt de 1962 AT.16	1er avril	5½	100,000,000	5,500,000
Obligations d'épargne du Canada 1956 S. 11	1er mai	4	(1)32,084,850	1,283,394
Emprunt de 1964 CT.11	1er juill.	5	325,000,000	16,250,000
Emprunt de 1962 AT.13	1er oct.	5½	80,000,000	4,400,000
Emprunt de 1965 CT.21	1er oct.	5½	145,000,000	7,975,000
Emprunt de 1966 F. 5	1er oct.	5¾	250,000,000	14,375,000
Emprunt de 1958 T. 24	1970 1er mai	3½	200,000,000	7,000,000
Emprunt de 1965 et 1966 CT.19	1er juill.	5	175,000,000	8,750,000
Emprunt de 1966 F. 2	1er juill.	5	40,000,000	2,000,000
Obligations d'épargne du Canada 1957 S. 12	1er nov.	4¾	(1)185,669,300	8,819,292
Obligations d'épargne du Canada 1960 S. 15	1er nov.	5	(1)251,179,450	12,558,972
Emprunt de 1966 F. 8	15 déc.	5¾	300,000,000	17,250,000
Emprunt de 1964 CT.15	1971 1er juin	5	350,000,000	17,500,000
Obligations d'épargne du Canada 1961 S. 16	1er nov.	4½	(1)187,994,750	8,459,764
Emprunt de conversion 1958 T. 28	1972 1er sept.	4¼	1,267,203,100	53,856,132
Emprunt de 1965 CT.17	1973 1er oct.	5	275,000,000	13,750,000
Obligations d'épargne du Canada 1958 S. 13	1er nov.	4¼	(1)64,377,850	2,736,059
Obligations d'épargne du Canada 1964 S. 19	1974 1er nov.	4½	(1)466,015,450	20,970,695
Emprunt de 1959 T. 36	1975 1er oct.	5½	310,361,000	17,069,855
Emprunt de 1965 CT.24	1er oct.	5½	50,000,000	2,750,000
Emprunt de 1966 F. 9	1er oct.	5½	70,000,000	3,850,000
Obligations d'épargne du Canada 1963 S. 18	1er nov.	5	(1)498,387,450	24,919,372
Emprunt de 1960 T. 38	1976 1er avril	5½	436,198,000	23,990,890
Emprunt de 1954 T. 11	1er juin	3¼	247,046,500	8,029,011
Obligations d'épargne du Canada 1962 S. 17	1er nov.	5	(1)870,682,450	43,534,122
Obligations d'épargne du Canada 1965 S. 20	1977 1er nov.	4½	(1)400,569,864	18,025,644
Emprunt de 1953 et 1958 T. 5	1978 15 janv.	3¾	207,911,500	7,796,681
Emprunt de 1954 T. 13	1979 1er oct.	3¼	343,246,500	11,155,511
Obligations d'épargne du Canada 1966 S. 21	1er nov.	5	(1)2,271,476,936	113,573,847
Emprunt de 1962 AT.14	1980 1er août	5½	120,000,000	6,600,000
Emprunt de 1966 CT.26	1er août	5½	80,000,000	4,400,000
Emprunt de 1966 F. 3	1er août	5½	160,000,000	8,800,000
Emprunt de conversion 1958 T. 29	1983 1er sept.	4½	1,992,679,450	89,670,575
Emprunt de 1963 AT.21	1988 1er juin	5	100,000,000	5,000,000
Emprunt de 1964 CT. 9	1er juin	5	50,000,000	2,500,000
Emprunt de 1964 CT.12	1990 1er mai	5¼	225,000,000	11,812,500
Emprunt de 1966 F. 6	1992 1er sept.	5¾	225,000,000	12,937,500
Emprunt de conversion 1956 T. 15	1998 15 mars	3¾	197,045,000	7,389,188
Emprunt de 1936 P. 1	perpétuel	3	55,000,000	1,650,000
Bons du Trésor (3 mois)		(2)4.13	1,430,000,000	64,955,000
Bons du Trésor (6 mois)		(2)4.11	780,000,000	38,079,000
Bons du Trésor (10 mois)		4.51	100,000,000	4,510,000
Obligations spéciales non négociables—				
		4½	39,500,000	1,777,500
		4⅝	63,500,000	3,095,625
Commission d'assurance-chômage		5¼	89,000,000	4,672,500
		5½	68,000,000	3,740,000
Caisse de placements du régime de pensions du Canada		(3)5.36	1,894,000	104,231
			19,574,635,950	920,142,408

DETTE NON ÉCHUE Y COMPRIS BONS DU TRÉSOR AU 31 MARS 1967
ET INTÉRÊTS ANNUELS (estimation)—*fin*

—	Date d'échéance	Taux %	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
Payable à New York—				
Emprunt de 1949	1974 1er sept.	2¾	(4)65,087,502	1,789,906
Emprunt de 1950	1975 15 sept.	2¾	(4)41,047,527	1,128,807
Emprunt de 1962	1987 15 oct.	5	(4)259,459,200	12,972,960
			365,594,229	15,891,673
			19,940,230,179	936,034,081

NOTA.—L'intérêt indiqué est une extrapolation pour un an aux taux d'intérêt annuels sur le principal non remboursé au 31 mars 1967. Lorsque divers taux d'intérêt sont applicables pendant la durée d'un prêt, on a utilisé le taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 1967.

(1)Estimation.

(2)Taux d'escompte par soumission en cours le 30 mars 1967.

(3)Taux d'intérêt sur les obligations émises le 2 mars 1967.

(4)Taux de conversion: $1.08108 canadien pour $1 américain.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 juin 1967

La séance est ouverte à onze heures.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LESSARD—DÉNÉGATION D'UNE DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE SAINTE-MARIE

M. H. Pit Lessard (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, lors de l'ouverture de la séance d'hier, le député de Sainte-Marie (M. Valade) s'est levé sur une question de privilège en m'accusant de lui avoir fait parvenir une lettre grossière et diffamatoire, et je veux, ici en cette enceinte, nier catégoriquement cette accusation de sa part. En aucun temps ai-je écrit un mot à l'honorable député de Sainte-Marie.

Monsieur l'Orateur, il est déplorable que le député de Sainte-Marie ait profité d'une de mes rares absences de la Chambre pour faire des accusations fausses et non fondées.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il s'agit ici d'une simple publicité gratuite de la part du député de Sainte-Marie.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, relativement à la question de privilège, je n'ai pas l'intention de répéter et de relever ce que j'ai dit hier, lorsque j'ai mentionné le nom du député de Saint-Henri (M. Lessard); c'est que cette information, je le répète, m'avait été donnée par le sergent d'armes, à la suite des démarches que j'avais faites auprès de Votre Honneur, afin de savoir qui était l'auteur de cette lettre? C'est donc en raison de ces informations que j'ai mentionné le nom du député de Saint-Henri.

Si le député de Saint-Henri nie que c'est lui qui est l'auteur de la lettre, je crois que les informations qui m'ont été fournies par le sergent d'armes sont inexactes et, alors, j'aimerais qu'on sache qui est l'auteur de la lettre.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Déposez la lettre et on va le savoir.

[*Plus tard*]

[*Traduction*]

A l'appel de l'ordre du jour.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en sa qualité de leader du gouvernement aux Communes. Par suite de la proposition du député de Sainte-Marie (M. Valade), le ministre enquêtera-t-il sur la lettre mystérieuse reçue par le député et verra-t-il à ce qu'elle soit déposée?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—AFFECTATION EXCLUSIVE DE CERTAINES PÊCHERIES

M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est) demande à déposer le bill n° C-126, loi modifiant la loi sur les pêcheries.

Des voix: Expliquez-vous.

M. O'Keefe: Monsieur l'Orateur, on a formulé de nombreuses plaintes graves selon lesquelles des navires de pêche au large de certaines régions de Terre-Neuve auraient détruit dans certains cas les pêcheries et le matériel des pêcheurs côtiers et auraient nui par ailleurs aux opérations de pêche. Ce bill est présenté en vue de restreindre les opérations de ces navires de pêche et d'affecter certaines pêcheries côtières à l'usage exclusif des pêcheurs côtiers.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

• (11.10 a.m.)

[*Français*]

LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION TENDANT À DÉFINIR «L'UNITÉ»

M. Maurice Allard (Sherbrooke) demande à présenter le bill n° C-127 intitulé: Loi modifiant la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Signification de «l'unité»).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Allard: Monsieur l'Orateur, le projet de loi a pour but, comme le réclame depuis treize mois la Confédération des syndicats nationaux, d'amender la loi fédérale sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail afin de permettre la reconnaissance de l'unité naturelle des négociations et de mieux favoriser ainsi la liberté d'association chez les employés qui relèvent directement ou indirectement du gouvernement central.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Après les entretiens qu'il a eus avec le premier ministre britannique, M. Wilson, voudrait-il dire au Parlement si le Canada s'est engagé à faire une déclaration conjointe concernant le golfe d'Aqaba? Si je pose cette question, c'est parce que le ministre sait, j'en suis sûr, que lord Avon, qui était premier ministre au moment de la crise de Suez, en 1956, en a suggéré l'idée à la Chambre des lords. Le Canada apposera-t-il sa signature au bas d'une déclaration affirmant que le golfe d'Aqaba est une voie navigable internationale?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'a pas été question de participation à une déclaration collective au sujet d'une initiative de ce genre. Il n'y a pas eu de pourparlers au sujet de la participation avec d'autres gouvernements à une déclaration de ce genre. Pour ce qui est d'une déclaration de la part du gouvernement du Canada ou d'autres pays, mais surtout du Canada, exprimant l'attitude prise dans le passé au sujet de la liberté de passage, de passage inoffensif bien entendu, par le détroit de Tiran et le golfe d'Aqaba, le gouvernement canadien a déjà signifié cette attitude; nous sommes fermement disposés à la signifier de nouveau si besoin en est. Ceci est bien distinct de toute déclaration commune au sujet de ce qu'il y a lieu de faire ou de ne pas faire en ce cas particulier.

L'hon. M. Starr: Autre question, monsieur l'Orateur. Le très honorable premier ministre pourrait-il me dire si, au cours des discussions avec le premier ministre de Grande-Bretagne ou lors de pourparlers que le gouvernement aurait pu avoir avec le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, le gouvernement s'est engagé ou a engagé le Canada à suivre une ligne de conduite bien définie? Dans l'affirmative, le premier ministre peut-il dire, s'il y a des engagements ou s'il y en aura, s'il a l'intention de consulter la Chambre avant de prendre des engagements au nom du Canada?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nos seuls engagements à cet égard sont ceux que nous avons pris en vertu de la charte des Nations Unies. Nous n'avons pris et on ne nous a demandé de prendre aucun autre engagement. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui étudie actuellement l'ensemble de l'affaire, sera sans doute saisi de résolutions visant la question soulevée par mon honorable ami. C'est en tant que pays membre des Nations Unies que nous prendrons position sur ces résolutions présentées au Conseil de sécurité. Mais nous n'avons aucun engagement envers qui que ce soit en dehors de ceux que nous avons contractés au Canada et au Parlement par suite de notre adhésion aux Nations Unies.

L'hon. M. Starr: Le premier ministre pourrait-il promettre d'informer le Parlement ou de lui demander conseil avant de prendre d'autres engagements que ceux que nous avons actuellement à l'égard des Nations Unies?

Le très hon. M. Pearson: J'ai répondu à cette question hier, je crois. J'ai dit que si jamais notre pays devait prendre des engagements qui comporteraient le recours à la force sous une forme quelconque, le Parlement serait consulté.

M. David Lewis (York-Sud): Puis-je enchaîner, monsieur l'Orateur? Dans une de ses réponses antérieures, le très honorable représentant voulait-il dire que, de l'avis du gouvernement du Canada, il ne servait à rien aux puissances maritimes de faire une déclaration en ce moment, comme l'a proposé M. Wilson, je crois, car ce ne serait que la répétition d'une déclaration antérieure?

Le très hon. M. Pearson: Le gouvernement des États-Unis et celui du Royaume-Uni ont examiné la question, et M. Wilson nous a indiqué hier le genre de déclaration qui pourrait convenir, à son avis, vu certaines circonstances—je veux dire par là, au cas où les efforts du Conseil de sécurité seraient complètement vains et que celui-ci ne puisse prendre aucune initiative. Mais ce n'est encore qu'une éventualité.

M. Lewis: Les plus récents événements survenus au Conseil de sécurité permettraient-ils d'entretenir l'espoir qu'un résultat concret pourrait être obtenu?

Le très hon. M. Pearson: Je suis toujours optimiste, monsieur l'Orateur, mais je partage tout à fait l'impression que le député a donnée par sa question. Les membres du Conseil de sécurité ont énormément de mal, à l'heure actuelle, à s'entendre pour rédiger une résolution qui serait acceptable à tous.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Nous connaissons l'attitude du gouvernement canadien au sujet de cette voie maritime, mais a-t-il l'intention de parrainer ou de chercher à obtenir une déclaration collective du Conseil de sécurité, concernant le golfe d'Aqaba?

Le très hon. M. Pearson: C'est précisément la question dont est saisi le Conseil de sécurité actuellement, ou du moins qui y est étudiée aux Nations Unies par voie de consultations entre les divers membres du Conseil.

M. Health Macquarrie (Queens): Même si je ne représente que 1.05 p. 100 du deuxième parti en importance à la Chambre, pourrais-je supposer une représentation plus large et demander au premier ministre de bien vouloir exprimer notre reconnaissance à la Société Radio-Canada, pour avoir diffusé la conférence de presse du premier ministre britannique ce matin, et aussi à cet homme distingué, qui, par son exposé lucide, sérieux et utile, nous a aidés à mieux comprendre les affaires internationales? (*Applaudissements*)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aurais une autre question supplémentaire à poser au premier ministre. Au cours de ses entretiens avec le premier ministre de la Grande-Bretagne, a-t-il été question de la situation déplorable des quelque 750 Arabes déplacés? Cet aspect semble avoir aggravé la situation et suscité une bonne partie des difficultés actuelles. L'a-t-on étudié, en vue d'établir ces gens de façon permanente?

Le très hon. M. Pearson: La question est étudiée à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies depuis bon nombre d'années. Il ne s'agit pas seulement de 750, mais de 750,000 personnes déplacées. J'estime, comme le député, que c'est là un des éléments déplorables qui compliquent toute la situation; il suscite de graves difficultés depuis longtemps.

LES MACHINES AGRICOLES

L'OPPORTUNITÉ D'UN MORATOIRE SUR LES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vu que, hier soir, le ministre des Finances n'a offert aucune aide aux cultivateurs qui doivent payer des coûts élevés pour leurs machines agricoles, songerait-il maintenant à accorder un moratoire concernant ces prix jusqu'à ce que son collègue prenne cette question en considération dans son budget?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Comme nous avons débattu cette question déjà, le député doit savoir, je pense, que nous n'avons à ma connaissance aucune autorité à l'échelon fédéral de fixer ou d'établir des prix même si nous voulions le faire. L'enquête sérieuse menée sur les machines agricoles sous la direction de M. Barber progresse très rapidement.

Toute mesure recommandée à l'égard du prix des machines agricoles sera sûrement prise en sérieuse considération.

M. Rapp: Une question complémentaire. Quand le ministre compte-t-il que le rapport de la commission sera présenté à la Chambre?

L'hon. M. Greene: M. Barber ne nous a pas donné une date et je ne veux pas le hâter dans son travail. Nous voulons que le travail soit fouillé et complet, mais je lui ai demandé de songer à un rapport provisoire si cela devait prendre beaucoup de temps.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question complémentaire au ministre des Finances. Pourrait-il lancer un appel aux fabricants de machines agricoles pour qu'ils n'augmentent pas leurs prix, comme il est intervenu antérieurement auprès d'une autre industrie?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai lancé dans mon budget un appel général. Je ne voudrais pas, en ce moment, m'adresser à une industrie en particulier. J'espère que toutes les industries du pays et tous ceux qui s'occupent de production tiendront compte des admonitions générales que j'ai formulées hier soir.

[*Français*]

L'EXPO '67

DES PAYS ARABES FERMERAIENT LEURS PAVILLONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable ministre est-il au courant du fait qu'un ou plusieurs pays arabes, dont la République arabe unie, manifestent déjà leur intention de fermer leurs pavillons à l'Exposition universelle de Montréal. Comme je suis assuré que le ministre comprend qu'une telle situation pourrait constituer un danger pour le succès de l'Exposition, pourrait-il nous dire quelle est la position de son

ministère relativement à cette éventualité de la fermeture des pavillons de certains pays arabes à l'Exposition universelle de Montréal?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je sais qu'il y a un pays qui a pris la décision de fermer son pavillon.

Je suis en contact avec le ministre des Affaires étrangères du Koweït, mais je n'ai pas de raison de penser, dans le moment, qu'aucun autre pays suivra la position prise par le Koweït. Je suis en contact avec le ministre des Affaires étrangères de ce dernier pays, et j'espère que les autorités vont reconsidérer leur décision.

L'hon. M. Asselin: L'honorable ministre a-t-il été averti par la République arabe unie de son intention, à cause de la position du Canada à l'égard du Moyen-Orient, de fermer son pavillon?

L'hon. Paul Martin: Non, monsieur le président.

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

L'ÉTAT CIVIL DES CANADIENS OFFRANT VOLONTAIREMENT LEURS SERVICES À ISRAËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voici quatre jours que je lui ai donné un avis écrit de cette question et trois jours que je l'ai soulevée à la Chambre des communes et qu'il m'a promis de la considérer comme un préavis; étant donné que les choses s'aggravent, le ministre peut-il nous dire aujourd'hui ce que son ministère a décidé sur la question des passeports et du statut des citoyens canadiens qui désirent se consacrer volontairement à des activités civiles ou autres en Israël?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il est naturel que tout citoyen canadien puisse se munir d'un passeport canadien. Comme je l'ai dit l'autre jour, on a chargé les légistes de la Couronne d'étudier la portée de la loi sur l'enrôlement à l'étranger. Je n'ai pas eu le temps de demander ce matin à mon collègue, le ministre de la Justice, si cette opinion a été reçue. J'étais retenu ailleurs, mais je reprendrai certainement l'étude cette question.

[L'hon. M. Asselin.]

M. Winch: Une question supplémentaire. Comme, selon moi, l'affaire est importante, je demande au ministre si la décision qu'on rendra sur le cas de volontaires canadiens en partance pour Israël s'appliquera aussi aux Canadiens qui sont partis outre-frontière pour aller combattre au Vietnam au sein des forces américaines?

L'hon. M. Martin: Il ne s'agit pas d'une décision du gouvernement mais de l'interprétation de la loi. Je ne vois pas pourquoi il faudrait appliquer deux poids et deux mesures.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

A PROPOS DE LA CSN ET DU CCRO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

L'honorable ministre, ou des membres du cabinet, ont-ils rencontré hier, ou récemment, les représentants de la Fédération des syndicats nationaux et le gouvernement est-il en mesure maintenant de répondre aux vœux de la CSN relativement aux qualifications bilingues du président du CCRO, et à la reconnaissance de l'unité nationale de négociations?

[*Traduction*]

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit plus d'une fois en ce qui concerne la dernière partie de la question, si le gouvernement a des modifications à proposer à la mesure législative, la Chambre en sera saisie en temps utile.

Quant à la première partie de la question, je puis simplement répondre que personne n'a demandé à rencontrer le ministre du Travail hier, quoique, à ce qu'on me dit, certaines personnes haut placées qui sans doute représentaient l'organisation en question, ont rencontré certains de mes collègues de la province de Québec. Je n'ai assisté à aucune réunion de ce genre, toutefois.

[*Français*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ABOLITION DE L'ÉVALUATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LES AVEUGLES QUI DEMANDENT UNE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre a-t-il reçu un télégramme du Conseil canadien des aveugles, qui a eu un congrès la semaine dernière dans les provinces Maritimes, demandant l'abolition de l'évaluation des ressources financières pour les aveugles qui réclament une pension? Je voudrais lui demander en même temps s'il a l'intention de considérer cette demande des aveugles durant la présente session?

[*Traduction*]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme des aveugles. En réponse, j'ai déclaré qu'en vertu du régime d'assistance du Canada adopté par le Parlement et aux termes duquel des ententes ont maintenant été conclues, je crois, avec toutes les provinces, qu'il était possible de venir en aide aux aveugles sans exiger l'évaluation des ressources et sans aucune restriction maximum. Quant à l'évaluation proprement dite, nous sommes disposés à fournir à toute les personnes bénéficiant de cette assistance une partie des octrois accordés par les provinces.

L'INDUSTRIE

LES MARITIMES—LA REVISION DU PROGRAMME DES RÉGIONS DÉSIGNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et de la Production de défense et porte sur les échanges de vues actuels dans les Maritimes quant aux régions désignées. Le ministre pourrait-il dire si ces discussions se fondent sur le nouveau programme ou sur l'ancien? Je me demande si le ministre pourrait nous donner des renseignements utiles concernant les modifications proposées dans le discours du trône.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à la présente revision du programme des régions désignées, j'espère avoir plus de nouvelles à communiquer, peut-être plus tard aujourd'hui.

LES FINANCES

LES MODIFICATIONS TARIFAIRES DÉCOULANT DES ACCORDS DE GENÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question ayant trait à certains renseignements qu'il a divulgués hier soir au cours de son exposé budgétaire. Étant donné les conséquences graves qui se répercuteront sur les industries canadiennes par suite des modifications apportées au tarif douanier en vertu des accords de Genève, le ministre peut-il nous donner une idée de la manière dont ces modifications seront rendues publiques? Seront-elles communiquées au public par l'intermédiaire de la presse, annoncées en premier lieu à la Chambre des communes, ou révélées aux diverses industries? C'est une question qui, à mon avis, exige une étude sérieuse.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis dire sans hésitation que, si la Chambre est en session lorsque tous les pays accepteront que les accords soient rendus publics, la Chambre des communes en sera informée en premier lieu. D'autre part, si la Chambre n'est pas en session à ce moment-là, la publicité sera faite par l'intermédiaire de la presse, sous réserve des règlements ordinaires visant la sécurité, de sorte que tous les Canadiens en seront informés en même temps.

LE CODE CRIMINEL

LA REPRÉSENTATION PAR UN AVOCAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Je voudrais lui demander si, au cours de l'étude actuelle sur la revision du Code criminel, on songe à modifier le Code de façon à indiquer bien clairement le droit de toute personne, interrogée par la police, d'être représentée par un avocat dès le début du procès, comme on l'a fait de façon précise dans de récentes décisions de la Cour suprême des États-Unis.

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice et procureur général): Je puis me renseigner. Il n'y a pas d'étude de ce genre, que je sache, à l'heure actuelle.

LES PÉNITENCIERS

LES RETARDS CONCERNANT L'ACHÈVEMENT DE L'INSTITUTION À SPRINGHILL (N.-É.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général. A-t-il l'intention d'ordonner une enquête au sujet des retards importants apportés dans l'achèvement de l'institution pénitentiaire pour jeunes délinquants à Springhill? Si oui, de quelle genre d'enquête s'agirait-il et quand le rapport serait-il prêt?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

LA FÊTE DU CANADA

LA CÉLÉBRATION DU 1ER JUILLET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le ministre de la Justice a déclaré hier, comme en fait foi la page 845 du compte rendu, que le gouvernement peut décréter un congé le 3 juillet et ainsi permettre aux Canadiens d'avoir une longue fin de semaine pour célébrer le centenaire du Canada. Vu ce qui précède, le gouvernement songe-t-il à faire pareille proclamation?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je ne me trompe, la proclamation ne s'appliquerait qu'aux fonctionnaires fédéraux, aux banques et à certaines institutions. Elle n'entraînerait pas en elle-même un congé national ce jour-là. Toutefois, j'examinerai la possibilité de prendre la mesure limitée dont parle mon honorable ami.

M. Knowles: J'aimerais poser une question complémentaire. Le premier ministre examinera-t-il la question avec le ministre de la Justice qui, à mon avis, a adopté hier une attitude plus généreuse que celle que propose aujourd'hui le premier ministre?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il existe entre nous aucune divergence d'opinions quant à l'effet légal d'une proclamation, mais je serai heureux de discuter de la question avec lui.

M. Knowles: Accepterez-vous de faire quelque chose?

LE GAZ NATUREL

LE SUD-OUEST ONTARIEN—LES DOMMAGES ATTRIBUABLES À LA CONSTRUCTION D'UN PIPE-LINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Lind (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme l'Office national de l'énergie à donné de nouvelles instructions à l'*Interprovincial Pipe Line Company* en lui demandant de construire des tronçons d'un pipe-line supplémentaire dans des parties de comtés du Sud-Ouest ontarien qui ont un système de drainage, sans déranger les systèmes municipaux, publics et privés, d'asséchement, qui ont été établis ou non selon des plans, le ministre nous assurera-t-il qu'on tiendra compte des droits réclamés par les cultivateurs pour les dommages causés à la surface des propriétés, et que l'Office national de l'énergie s'occupera de tous dommages causés dans le passé lorsqu'il donnera cette commande à l'*Interprovincial Pipe Line Company*?

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudra sûrement inscrire ces questions au *Feuilleton.*

LES MÉDICAMENTS

LA RÉDUCTION DE LA TAXE ET LE CONSOMMATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. A-t-on attiré l'attention du ministre sur le fait qu'un grand nombre de fabricants de produits pharmaceutiques ont augmenté leurs prix de gros depuis qu'on est au courant de la suppression éventuelle de la taxe? Si oui, que fait-on pour s'assurer que le consommateur bénéficiera de la réduction de la taxe?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de renseignements précis concernant le prix des produits pharmaceutiques, bien qu'on m'ait soumis, comme au député, un ou deux cas récents d'augmentation. Le gouvernement fédéral n'a qu'un seul moyen efficace de réduire le prix des produits pharmaceutiques; c'est de supprimer certaines mesures de protection dont jouissent actuellement les fabricants. Tels sont l'objectif et la politique annoncés hier soir par le gouvernement.

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE LAITIÈRE ET LES INSTANCES DES ASSOCIATIONS AGRICOLES DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au ministre de l'Agriculture. Je tiens à lui demander s'il examine à fond les instances qu'il a certainement reçues des associations agricoles des Prairies qui prétendent que, si l'on poursuit la présente politique laitière, il s'ensuivra la fermeture de bon nombre de crémeries et de petites fabriques de produits laitiers au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré, il y a quelque temps, une délégation de producteurs laitiers du Canada accompagnés de représentants de l'Ouest. Nous étudions sérieusement les points de vue exprimés à cette rencontre.

[*Français*]

LA CONSTITUTION

A PROPOS DE LA NOMINATION DE CONSEILLERS SPÉCIAUX AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice et Procureur général.

Dans le choix des experts qu'il désigne pour procéder à des études constitutionnelles, est-ce que l'honorable ministre a l'intention d'adjoindre à MM. Goldenberg et Head deux autres Canadiens de grande valeur, en les personnes de MM. Marcel Faribault et Jacques-Yvan Morin?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que cette question soit recevable.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RAPPEL DE NAVIRES DE L'ATLANTIQUE EST

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre associé de la Défense nationale, qui était incapable de me répondre la semaine dernière. Le ministre de la Défense nationale a annoncé le 24 mai que trois navires étaient dépêchés dans l'Atlantique est pour parer à toute éventualité. A-t-on rappelé ces navires, et le ministre de la Défense se rendra-t-il aux ports de l'Atlantique pour accueillir le retour des équipages, à des fins de publicité.

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ces navires ont été affectés à d'autres tâches.

LES FINANCES

LE REMPLACEMENT DE CERTAINES PIÈCES D'ARGENT PAR DE LA MONNAIE DE NICKEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si, à la lumière de la situation mondiale du métal argent, il songe à faire remplacer plus tôt certaines pièces d'argent par la monnaie de nickel?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton* à moins qu'elle n'ait un caractère d'urgence qui m'échappe.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit d'une affaire urgente, et j'aimerais assurer au député que nous l'étudions activement.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

LA COMMANDE DE 800 JEEPS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Production de défense. J'ai appris la chose ce matin par la presse. Le ministre voudrait-il nous dire si les 800 jeeps destinées au ministère de la Défense nationale et évaluées approximativement à 3 millions de dollars, ont été commandées à des usines canadiennes. Si non, est-il encore temps de le faire?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, il s'agit d'une commande de 800 jeeps. Je n'ai pas encore eu connaissance ni de cette commande ni d'aucun détail la concernant. Je sais toutefois que l'on ne fabrique pas de jeeps de modèle militaire au Canada. En achetant à l'étranger, nous bénéficions de la fabrication en série.

M. Winch: Le ministre a-t-il bien dit ne pas avoir connaissance de cette commande de 800 jeeps?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil du Trésor, puis-je poser une question au premier ministre. Pouvons-nous avoir l'assurance que la mesure législative du gouvernement visant à mettre à exécution la recommandation du comité mixte spécial de la fonction publique du Canada touchant le relèvement des pensions des fonctionnaires retraités, sera présentée avant l'ajournement de la Chambre pour les vacances d'été?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir donner cette assurance à mon honorable ami. Nous allons faire de notre mieux si les progrès accomplis quant aux autres travaux de la Chambre sont assez encourageants.

L'hon. M. Starr: Allons donc.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre si les questions concernant le programme de la présente session ne devraient pas être discutées avec tous les leaders, au lieu d'en faire un échange de propos d'un côté à l'autre de la Chambre, comme aujourd'hui par exemple.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu l'échange de vues, mais j'ai discuté de nos travaux avec le leader à la Chambre de l'opposition officielle.

L'hon. M. Churchill: L'échange de vues a eu lieu entre le député de Winnipeg-Nord-Centre et le premier ministre. Le député, comme il le fait souvent, a demandé si telle chose passerait avant telle autre. Les leaders à la Chambre ne pourraient-ils pas user en la matière d'une discrète diplomatie?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Oui, je suis l'un des leaders à la Chambre. Oui, nous nous sommes entretenus, entre leaders, des travaux de la Chambre. Mais à titre de député, j'ai certainement le droit de réclamer la présentation de la mesure législative qui a été maintes fois promise. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je donne préavis pour dix heures au sujet de ma question relative aux fonctionnaires retraités.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'AJOURNEMENT POUR LES VACANCES D'ÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je m'excuse, monsieur l'Orateur, de prendre la parole si souvent ce matin. Il s'agit d'une question pour ainsi dire complémentaire que j'aimerais poser au premier ministre. Elle a beaucoup d'importance. Je veux parler des gens comme moi, à la Chambre, dont le lieu de résidence et les circonscriptions se trouvent à quelque 3,000 milles de distance. J'ai passé une semaine chez moi depuis l'ouverture de la session. Ne pourrions-nous pas avoir quelques précisions sur les dispositions que l'on prendra au sujet du congé d'été? Je retourne dans ma circonscription le 23 afin de prendre part aux célébrations du centenaire. Pouvons-nous avois quelques indications. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[L'hon. M. Starr.]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader de la Chambre de s'occuper de cette question. (*Exclamations*)

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir signaler aux députés les prévisions concernant le congé d'été. Les mesures législatives, qui ne sont pas très nombreuses, ont déjà été indiquées. En outre, il faudra que le Sénat donne suite à l'une de ces mesures. Voilà pour le programme législatif à étudier avant le congé d'été. On en a déjà donné un aperçu et on n'a pas l'intention d'ajouter de nouveaux travaux. Nous nous proposons d'entendre, mardi prochain, un porte-parole de chacun des partis de l'opposition sur la question du budget. Nous proposerons ensuite l'ajournement du débat sur le budget et le reprendrons cet automne.

Hormis cela, tout ce qui nous reste d'ici au congé d'été, du moins en ce qui concerne le gouvernement, c'est de parachever l'étude du budget principal des dépenses. Nous avons déféré les crédits de neuf ministères aux comités permanents, pour qu'ils en fassent l'étude. C'est là que ces ministères seront passés en revue et il ne sera peut-être pas nécessaire de les étudier de façon approfondie au comité des subsides. Il nous reste à terminer l'étude du budget principal des dépenses des ministères non déférés aux comités, et nous prendrons ensuite immédiatement des mesures en vue d'un ajournement pour l'été. Il serait assez réaliste, je pense, de le prévoir pour la fin de juin, mais tout dépendra des députés. (*Applaudissements*)

LA DÉFENSE NATIONALE

LE COÛT DU DÉPLACEMENT DES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lee Grills (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Peut-il expliquer pourquoi le ministère de la Défense nationale dépensera jusqu'à concurrence de $2,000 pour permettre à un militaire à la retraite d'aller s'installer sur la côte du Pacifique, tandis que les règlements ne sont pas assez souples pour autoriser les militaires à déménager à environ 12 milles pour un quart du coût?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question ne peut pas être posée maintenant.

M. Grills: Dix heures, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

LES POSTES

1. Services postaux, y compris la quote-part du Canada des frais d'entretien des bureaux internationaux de Berne et de Montevideo, $293,708,000.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides pour étudier les crédits du ministère des Postes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968, crédit nº 1. Ce crédit figure à la page 380 du Livre bleu et les détails à la page 381.

[*Français*]

L'hon. M. Côté: Monsieur le président, avant de présenter mon rapport sur la situation au ministère des Postes, qu'il me soit permis de faire part à la Chambre de mes vues personnelles et de mes sentiments à l'endroit de ce ministère après un an et demi de très étroites relations.

Sans doute avons-nous tous des rapports constants avec le ministère des Postes, puisque cette division de l'administration fait, en quelque sorte, partie de notre existence de chaque jour et réussit a nous rendre de multiples services sans jamais violer nos secrets.

Au cours de mes voyages d'un bout à l'autre du Canada, j'ai eu l'honneur de rencontrer des facteurs, des commis, des maîtres de poste rurale, des préposés à la distribution rurale et des agents des postes, tous ces gens dont la collaboration dévouée assure le bon fonctionnement des postes canadiennes.

Est-il nécessaire que je dise, monsieur le président, que ces gens ne sont pas simplement un groupe d'employés au service d'une entreprise quelconque, ce sont les employés des postes canadiennes, c'est-à-dire qu'ils sont ceux qui assurent au Canada le meilleur service postal au monde et qui se montrent fermement décidés à ne pas laisser le service des postes canadiennes s'embourber dans les difficultés d'exploitation dont souffrent d'autres administrations postales.

Trop fréquemment, quand un organisme accomplit sa tâche de façon tranquille et efficace, d'une année à l'autre, ceux qui profitent de cette efficacité tranquille viennent à trouver la chose toute naturelle. Qui de nous s'arrête à penser à la complexité du fonctionnement des postes et à l'immense tâche de planification qu'exige sans cesse le maintien d'un bon service dans un pays en pleine progression?

Un séjour d'un an et demi m'a permis de bien connaître ce ministère si vivant dont je suis fier de faire partie. C'est aussi avec fierté que je vous présente aujourd'hui, pour la troisième fois, les prévisions budgétaires du ministère des Postes, les sommes dont nous avons besoin pour faire face aux frais de fonctionnement du ministère au cours de l'année 1967-1968.

Un coup d'œil sur les chiffres de l'année financière 1965-1966, sur laquelle portait notre dernier rapport, donnera à chacun une idée de l'étendue de l'activité des Postes et du besoin d'une direction éclairée qu'illustre si bien le rapport des dépenses et des recettes.

Environ 4 milliards 600 millions d'objets de correspondance sont maintenant traités chaque année. Cela revient à 240 objets par an pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant au Canada. Ce chiffre peut être pris comme taux d'accroissement, puisque chaque fois que la population du Canada augmente d'une âme, les postes doivent être prêtes à traiter 240 objets de plus par année.

Les facteurs urbains et ruraux, desservent aujourd'hui 4 millions 100 mille maisons d'affaires et domiciles privés. Le traitement du courrier et la desserte du public occupent 44,244 employés dans 11,172 bureaux de poste. Les recettes en numéraire se sont élevées à 276 millions de dollars alors que les dépenses ont atteint le chiffre de 279 millions. Il faut tenir compte d'autres recettes s'élevant à 9 millions de dollars pour les services postaux rendus aux autres ministères et au Parlement, contre des dépenses calculées à 36.5 millions de dollars pour les services locaux fournis aux postes par les autres organismes fédéraux. Si l'on ajoute ces estimations aux recettes en numéraire et au chiffre des dépenses, on voit que les postes ont encouru un déficit d'exploitation de 30 millions et demi de dollars, puisque les recettes totales se sont élevées à 285 millions de dollars, alors que les dépenses ont été de 315.1 millions.

• (11.50 a.m.)

Les augmentations de tarifs annoncées pour certains services, comme la poste des colis, le courrier de troisième classe, la recommandation, la livraison exprès et les renvois contre remboursement, qui entreront en vigueur le 1er juin et le 1er octobre de l'année courante, contribueront au redressement de la situation déficitaire du ministère des Postes, mais la tendance qui se manifeste vers une augmentation des frais, tant dans le transport que dans la main-d'œuvre, pourrait continuer à maintenir les dépenses à un niveau plus élevé que celui des recettes. Ce fait devient plus clair encore lorsqu'on constate que le transport et la main-d'œuvre comptent pour environ 89 p. 100 des dépenses totales des postes.

On ne doit cependant pas envisager le seul aspect financier du fonctionnement du ministère des Postes. Les postes canadiennes ne sont pas seulement une usine de traitement du courrier. Il ne s'agit pas seulement de

recettes et de dépenses. Il s'agit aussi du peuple. Il s'agit d'immeubles. Il s'agit de conditions de travail. Il s'agit enfin d'un service rendu à la population entière du pays.

S'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas eu lieu d'instituer une Commission royale d'enquête sur les conditions de travail au ministère des Postes. Le rapport de la Commission royale, déposé le 19 octobre 1966, contenait 282 recommandations touchant un grand nombre de sujets se rapportant à l'ensemble des relations de travail à l'intérieur de l'organisation postale.

Au nom du ministère, je déclare, monsieur le président, que le rapport a reçu le meilleur accueil de notre part. Nous devons tous féliciter le commissaire, l'honorable juge André Montpetit, et ses conseillers pour leur diligence et leur persévérance au cours de l'enquête, de même que pour l'esprit de pénétration dont ils ont fait preuve dans leur étude des problèmes du ministère des Postes.

Le rapport fait remarquer que le peuple canadien est bien servi et que le crédit en revient au ministère et à ses employés. Il met l'accent sur le fait qu'aucune des recommandations ne vise à réduire la qualité du service qui est fourni au public. Il indique néanmoins d'une façon bien claire la nécessité d'instituer un certain nombre de réformes draconiennes dans les conditions de travail et dans le champ des relations entre employeur et employés. Plusieurs de ces réformes, comme le rapport le fait observer, résulteront de la mise en œuvre des négociations collectives et de la procédure de résolution des griefs que prévoit la législation sur les négociations collectives.

Tout au long, le rapport met l'accent sur le besoin de discussions systématiques entre la direction et les représentants des employés afin de découvrir les problèmes d'intérêt mutuel, d'expliquer aux employés la nature de tout changement majeur touchant leurs conditions d'emploi et d'obtenir leurs vues au sujet d'un changement quelconque avant qu'il ne soit mis en œuvre.

C'est là l'esprit et c'est là la méthode que le ministère des Postes a choisi d'adopter pour mettre en œuvre les recommandations du rapport qui ne dépendent que de lui.

Une commission composée d'agents du ministère et de représentants de l'Union des postiers du Canada et de l'Union des facteurs du Canada tient périodiquement des réunions, afin d'examiner ensemble un nombre choisi de recommandations. Cette commission fonctionne dans un tel climat d'harmonie que ce sont des déclarations conjointes que le service postal et les médiums d'information reçoivent sur les progrès réalisés.

[L'hon. M. Côté.]

[*Traduction*]

Jusqu'à ce jour, 57 recommandations ont été adoptées et 67 autres en sont au stade de l'entente ou du moins des termes acceptables. Soixante autres encore en sont à l'étape de l'étude préliminaire. D'autre part, on a mis au point une méthode de présentation des griefs qui va être appliquée. Des comités salariat-patronat seront institués dans tous les bureaux urbains. Des consultations se déroulent avec les syndicats sur la composition et le mandat de ces comités.

Le ministère des Postes a étudié la possibilité, et les avantages économiques, d'utiliser ses propres camions dans les grands centres canadiens pour la livraison des colis postaux, des sacs de facteurs pour la livraison spéciale et pour vider les boîtes aux lettres qui sont dans les rues. En décembre dernier, un différend patronat-salariat entre l'entrepreneur de Montréal chargé d'assurer le service postal de la ville et ses employés, a menacé temporairement la livraison du courrier dans cette ville et ailleurs, car Montréal est un point clé de l'ensemble du réseau postal canadien. En l'occurrence, les postes canadiennes jouaient le rôle de tiers dans un différend industriel. La courte interruption de travail qui aboutit à une réduction de la livraison du courrier a fait ressortir la nécessité d'accélérer l'étude des véhicules gérés par le ministère des Postes.

Le ministère se sert de véhicules dont il est propriétaire, à Windsor (Ontario) depuis longtemps et en est fort satisfait. Il s'agit de déterminer s'il est plus économique d'opérer de la sorte que de louer les véhicules. D'après nos calculs, la deuxième méthode serait la meilleure. Pour plus de certitude, on a choisi les villes de Montréal et de Vancouver comme régions pilotes et pris les mesures nécessaires pour louer des véhicules, qui devraient être mis en service le 1er juillet dans les quartiers choisis dans chacune des deux villes.

On a tenu compte des répercussions de cette mesure sur les employés et les entrepreneurs de transports, à Vancouver et à Montréal. Les employés des entreprises privées auront le droit de se faire embaucher dans les services du ministère. Comme ils ont toute l'expérience voulue et qu'ils connaissent à fond les quartiers à desservir, la méthode de livraison et le régime des levées postales, leur cote «connaissances» sera élevée s'ils offrent leurs services au ministère des Postes.

Si les essais donnent les réultats escomptés, le ministère des Postes se chargera entièrement des services de Transport dans les grands centres urbains où la location de camions permettra de fournir un service plus

efficace et économique que celui fourni en vertu des anciens contrats.

Monsieur le président, j'espère que mes remarques donneront aux députés une idée des arrangements nécessaires pour que le facteur continue à livrer le courrier en ville et le facteur rural à la campagne, pour qu'il y ait un postier derrière le guichet, et pour que chacun remplisse ses fonctions afin d'assurer le meilleur service postal possible aux Canadiens. Il était intéressant d'écouter le programme radiophonique *Court of Opinions* présenté par Radio-Canada à 8 h. 30 le soir du 26 mai. La question mise en délibération était: «Notre service postal est-il efficace?» Les députés ne me croiront probablement pas lorsque je leur dirai que la question n'avait pas été soumise à dessein. Mais je puis dire que j'ai été heureux de connaître l'opinion unanime du groupe d'orateurs, et les députés comprendront sûrement ma joie, car on a décidé que le Canada possède un service postal très efficace.

Monsieur le président, après avoir cité cette opinion favorable, je demanderai en terminant aux députés d'examiner sérieusement les montants que représentent les crédits qui me semblent nécessaires pour fournir à notre pays un service postal permanent qui fonctionne bien.

• (Midi)

M. McCutcheon: Monsieur le président, je veux commencer par féliciter et remercier le ministre de sa déclaration. Il a répondu d'avance, dans celle-ci, à un grand nombre de mes questions.

Si je puis faire une allusion personnelle au distingué titulaire du portefeuille des postes, je dirais qu'il fait preuve de beaucoup d'amabilité dans l'exercice de ses fonctions. On peut le constater par ses réponses judicieuses et courtoises aux nombreuses demandes de certains députés. Personnellement, j'ai eu souvent recours à ses services—et même encore aujourd'hui—dans mes rapports avec ce ministère. Cependant, il m'a fait une impression particulière en s'occupant personnellement des envois postaux contenant des publications obscènes et haineuses sur lesquels on a récemment attiré mon attention. Le ministre a pris des mesures dès qu'on lui a fourni ces renseignements, et en quelques heures, cette méprisable organisation s'est vue retirer ses privilèges postaux.

Je félicite le ministre de son attitude et je lui offre mes meilleurs vœux. Je signale au député qu'il est notre septième ministre des Postes depuis 1962. On dirait que les ministres des Postes changent avec la même rapidité que les chapeaux de femmes sous la dictée de la mode. Toutefois, monsieur le président, s'il faut s'accommoder du présent gouvernement, j'espère que notre ministre des Postes demeurera en fonctions, même s'il a duré plus longtemps que la plupart de ses prédécesseurs depuis cinq ans.

J'aimerais mentionner le résumé que le ministre a donné le 19 mai 1966, qui figure à la page 5331 du hansard. Voici ce qu'il a dit:

> Lorsque mon collègue, l'actuel ministre du Travail, était ministre des Postes, il a appuyé la recommandation de la Commission Glassco en faveur de l'adoption, par mon ministère, d'un plan comptable plus propre à identifier toutes les sommes dues au ministère ainsi que toutes les charges financières qui pèsent sur celui-ci, afin d'obtenir une image précise de la situation financière du ministère des Postes.

Je suis convaincu, monsieur le président, que plusieurs députés sont aussi perdus que moi devant nos méthodes de comptabilité. J'aimerais évoquer un instant le rapport abrégé des comptes publics du Canada pour l'exercice financier 1966. Dans l'état des recettes et des dépenses, on voit que les dépenses dues au ministère des Postes s'élèvent à $240,-206,458. Ses recettes se chiffrent à $237,482,-296, ce qui représente un déficit de $2,724,162. Toutefois, je suis certain d'avoir entendu le ministre des Postes dire ce matin que le déficit était de 30.5 millions de dollars.

Je me rallie sans hésiter à sa déclaration de l'an dernier où il disait que nous devrions simplifier les méthodes de comptabilité, mais ici la différence des montants est assez grande. Je suppose qu'il est facile de la justifier, mais à vrai dire, je ne suis pas un vérificateur. Comme je l'ai dit, d'après le rapport abrégé des comptes publics, le ministère accuse un déficit de $2,700,000. Dans les prévisions budgétaires de 1966, les dépenses attribuées au courrier expédié en franchise s'élevaient à $1,262,200. Abstraction faite de ce montant, le ministère des Postes accusait un déficit de $1,400,000.

Dans les procès-verbaux et témoignages de la séance du 13 octobre 1966 du comité des comptes publics (fascicule 21), on lit une déclaration qui affirme se fonder sur les chiffres de 1965 et je tiens à la consigner au compte rendu:

> Le comité note que, même si les transactions du ministère des Postes apparaissant à la section des Postes du volume II des Comptes publics pour l'année close le 31 mars 1965 indiquent un excédent de recettes sur les dépenses d'un montant de $20,030,000, ce résultat financier n'a pas tenu compte d'autres dépenses évaluées à 35.8 millions de dollars ni d'autres recettes évaluées à 4.3 millions. Si ces recettes et ces dépenses non inscrites avaient été incluses dans les comptes, le ministère des Postes aurait accusé un déficit d'exploitation, pour l'année close le 31 mars 1965, de 11.5 millions de dollars au lieu d'un excédent de recettes sur les dépenses de $20,030,000 pour l'année.

Cependant, monsieur le président, que voyons-nous dans ces crédits? Il y a une disparité évidente entre ces chiffres et ceux du sommaire. J'espère que tout cela a une explication et que le ministre nous la donnera dans sa réponse.

Voici le prochain paragraphe du rapport du comité:

Le comité note également que si la perte subie par le ministère des Postes à l'égard du courrier de deuxième classe avait été comblée, elle aurait plus que contrebalancé ce déficit d'exploitation de 11.5 millions de dollars pour l'exercice financier 1965. En 1956-1957 les revenus postaux provenant du courrier de deuxième classe se sont chiffrés par 6 millions de dollars et le ministère des Postes estime que le maniement de ce courrier lui a coûté 24 millions. Sept ans plus tard, ou en 1963-1964, ces recettes avaient augmenté au point de dépasser légèrement 8 millions de dollars, tandis que le ministère des Postes estimait le coût du maniement à plus de 43 millions, soit une perte de 35 millions. Le comité regrette qu'il n'y avait, au 25 mai 1966, aucun chiffre indiquant l'étendue des pertes subies à l'égard du courrier de deuxième classe en 1964-1965 ou en 1965-1966.

Le comité juge qu'il y a eu manquement puisqu'on n'a pas donné suite à ses recommandations, lesquelles ont reçu très peu d'attention. Le comité a signalé cette question pour la première fois à la Chambre dans son troisième rapport, en 1958 et, bien que certains changements d'importance secondaire aient eu lieu, la perte annuelle a continué d'augmenter, de sorte que le comité est d'avis qu'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à la solution de ce problème.

Et voici le bouquet, monsieur le président:

Il juge essentiel que le ministère des Postes ou le Parlement trouve immédiatement moyen de compenser la perte subie par le ministère des Postes dans le maniement du courrier de deuxième classe sans que cette compensation se fasse aux dépens d'autres catégories de courrier, sans oublier toutefois l'assistance dont ont besoin les petits journaux appartenant à des propriétaires indépendants et distribués dans les régions rurales.

Dans ce cas, je ne puis que demander au ministre: Que projette-t-il pour redresser cette situation?

Le député de York-Humber a soulevé l'année dernière la question de l'entente postale internationale et a comparé le Canada au Danemark pour ce qui est du courrier de deuxième et de troisième classes. J'aimerais que le ministre me dise quel est le volume relatif de courrier de deuxième et de troisième classes en provenance des États-Unis et qui passe par notre ministère des Postes sans rapporter de recettes. En d'autres termes, le ministre peut-il me donner les chiffres relatifs. Combien de courrier de la deuxième ou de la troisième classe en provenance du Canada est expédié aux États-Unis et combien de courrier des États-Unis du même genre est reçu au Canada? A combien se chiffre notre perte nette à cet égard? On a dit dans certains milieux que nos contribuables paient entre 1 million et demi et 2 millions de dollars pour la livraison des publications *Time* et *Reader's Digest*, par exemple. J'aimerais que le ministre nous dise si c'est vrai. Ai-je raison? Si oui, que compte-t-on faire?

[M. McCutcheon.]

• (12.10 p.m.)

Passant à un autre sujet, j'aimerais parler du courrier expédié en franchise au Canada. D'après la page 381 du Livre bleu, le coût estimatif du courrier expédié en franchise s'élèverait à $1,124,600 pour l'année courante. La somme indiquée pour l'an dernier était de $1,262,200. C'est dire que cette année, le coût a diminué d'environ $147,600. Ma prochaine question est peut-être inutile, mais je la poserai quand même. La somme supérieure l'année précédente était-elle attribuable aux mauvais conseils du président du Conseil privé au premier ministre à propos d'une certaine date en novembre 1965?

Une voix: C'est possible.

M. McCutcheon: Si oui, je crois que la population canadienne a le droit de savoir qu'en plus des frais électoraux publiés, elle doit aussi payer des dépenses cachées chaque fois qu'il y a une élection. Si c'est là la situation, je crois que c'est une véritable honte.

Je constate autre chose. En 1966, nous avons dépensé $381,700 pour des articles d'expositions, de la publicité, des films, des émissions et des étalages. Qu'est-ce que cela signifie? Quels films, quelles émissions, quelle publicité fait le ministère excepté «postez tôt pour Noël? Je ne connais pas d'autre programme. Nous ne faisons sûrement pas de publicité pour dire que nos timbres sont meilleurs que les timbres Pinky de Steinberg ou les timbres Gold Bond?

C'est une coïncidence de discuter aujourd'hui des prévisions budgétaires du ministère des Postes alors que le ministère a mis en vigueur hier une augmentation sans précédent de 45 p. 100 de certains tarifs postaux. Où s'arrêtera donc cette escalade du coût de la vie? Je veux donner un exemple des nouveaux tarifs de courrier recommandé. Hier, vous pouviez recommander une lettre d'une valeur s'élevant jusqu'à $25 pour 35c.; aujourd'hui, cette même lettre vous coûtera 50c. C'est une augmentation de 45 p. 100. Hier, vous pouviez recommander une lettre d'une valeur allant jusqu'à $50 pour 45c.; aujourd'hui, c'est 50c. Hier, la recommandation d'une lettre d'une valeur allant jusqu'à $75 coûtait 50c. Aujourd'hui, elle coûte 75c. C'est une augmentation de 50 p. 100. C'est ainsi que la population est forcée de combler le déficit de cette partie du service qui fonctionne à perte.

En toute justice pour le ministre, je dois dire qu'il n'écoute que son bon cœur lorsqu'il

s'agit d'envoyer des cartes postales à l'étranger. Toutes les cartes postales devaient être affranchies au même taux que les lettres, mais maintenant on peut en envoyer une au Japon pour à peu près 10c.—ou n'importe où au monde, en fait. Autrefois, cela coûtait 25c. Je considère que ce genre de choses n'aide pas beaucoup les Canadiens; cependant, je crois que les touristes sont heureux de voir qu'on a réduit le coût d'expédition des cartes postales.

Pour conclure, j'espère que le ministre envisage certaines façons d'appliquer la recommandation universelle du comité des comptes publics. Puis-je répéter une phrase qui figure dans le rapport du comité, à la page 1007 des comptes rendus du jeudi 13 octobre 1966:

Il juge essentiel que le ministère des Postes ou le Parlement trouve immédiatement moyen de compenser la perte subie par le ministère des Postes dans le maniement du courrier de deuxième classe sans que cette compensation se fasse aux dépens d'autres catégories de courrier, sans oublier toutefois l'assistance dont ont besoin les petits journaux appartenant à des propriétaires indépendants et distribués dans les régions rurales.

S'il y réussit, je pense que notre ministre des Postes actuel se rendra à jamais célèbre.

M. Winch: Monsieur le président, je sais gré au ministre des Postes d'avoir parlé, dans ses remarques d'introduction, de la nouvelle politique que son ministère doit appliquer à titre d'essai dans deux des plus importantes villes du Canada. Le 1er juillet, le gouvernement doit remplacer la *Pony Express Limited* pour la levée et de la distribution du courrier et le service des colis postaux. J'ai parlé au ministre et ai échangé des lettres avec lui au sujet de la situation dans la ville de Vancouver, et je le remercie de la promptitude avec laquelle il a répondu à mes lettres et de son empressement à discuter de toute la question avec moi.

Bien que je ne m'oppose pas aux principes en jeu dans la prise en mains de ces services, je m'oppose énergiquement à la façon dont elle doit se faire et aux répercussions sur les employés intéressés. Je regrette d'avoir à soulever cette question durant l'examen du premier crédit du ministère. Je ne puis parler pour Montréal, mais je sais que dans ma ville de Vancouver, la levée et la distribution du courrier dont a parlé le ministre étaient effectuées par la *Pony Express Limited*, ou par des agents privés. Dans ses entretiens et sa correspondance avec moi, et encore dans ses propos d'aujourd'hui, le ministre a précisé qu'il y a deux raisons principales pour ce changement qui doit entrer en vigueur le 1er juillet.

Une raison est compréhensible; elle découle des constatations récentes faites à Montréal où le service postal du Canada a été interrompu à cause de la grève de la compagnie à laquelle avait été adjugé le contrat de livraison du courrier. La grève a nui directement à la réception et à la livraison de tout le courrier dans Montréal et à l'expédition des lettres et des colis dans tout le Canada et ailleurs. Le ministre m'a aussi appris que le ministère avait conclu que, s'il s'occupait lui-même de la manutention du courrier dans ma région, des économies s'ensuivraient. Je ne contesterai pas les propositions litigieuses du ministre quant à la nécessité d'effectuer le changement. Je tiens à me faire le porte-parole des postiers de Vancouver dont certains occupent leur emploi depuis 25 ans et de la situation dans laquelle ils se trouveront lorsque le gouvernement reprendra à l'entreprise privée la gestion de ces services.

• (12.20 p.m.)

Les employés de Vancouver qui occupent leur emploi depuis 25 ans connaissent certes le travail. Quels égards va-t-on avoir pour eux? Lorsque le gouvernement va s'emparer de la gestion de ce service, le 1er juillet, il serait logique d'engager ces employés qui connaissent les levées et les distributions du courrier. Le gouvernement procède-t-il ainsi? Non. Ces gens-là n'entreront pas dans la fonction publique à titre d'employés du ministère des Postes. Ils seront licenciés à moins qu'ils fassent une demande à la Commission de la fonction publique. Des annonces ont été insérées dans les journaux invitant les gens à solliciter des emplois de conducteurs de camion. Il y a deux genres de conducteurs —ceux qui ont déjà fait ce travail et qui le connaissent, et ceux pour qui la chose est nouvelle et qui ignorent tout de ce genre de travail.

Il y a dix jours—je remercie le ministre des lettres qu'il m'a écrites—seulement trois des chauffeurs de la *Pony Express* à Vancouver avaient postulé ces emplois. Pourquoi ce nombre est-il si faible à comparer au nombre d'employés délogés? C'est qu'on demande à des gens qui travaillent pour cette société à Vancouver, dans certains cas depuis 25 ans, de postuler dans la fonction publique un emploi moins rénumérateur qu'avant. Comment peut-on demander à des hommes qui connaissent bien le travail, à des hommes qui ont des années de loyaux services à leur compte, de postuler un poste à la fonction publique et de travailler pour l'État à des salaires beaucoup moindres?

Il y a un autre point important, je le sais, à considérer. Si je comprends bien la situation, le Syndicat canadien de la fonction publique—si j'ai bonne mémoire, il groupe quelque 20,000 membres—veut une norme nationale de salaires. Je suis d'accord en principe avec

ceux qui désirent voir une norme nationale de salaires, mais, à mon sens, lorsque le gouvernement enlève une exploitation quelconque à l'entreprise privée, le niveau de vie des employés ne doit pas en souffrir. A Vancouver, le ministère est en train d'abaisser les normes et les salaires; je dis, aussi énergiquement que possible, qu'aucun gouvernement n'a le droit, lorsqu'il prend en main une exploitation de ce genre, d'abaisser les normes d'un travailleur canadien ou d'empirer les conditions de travail de nos gens à Vancouver. Si le syndicat veut des normes nationales de salaires, très bien, mais qu'on n'y parvienne pas en abaissant les normes dans l'Ouest pour ainsi hausser celles de l'Est. Qu'on les rehausse plutôt dans l'Est au lieu de les abaisser dans l'Ouest. Gardons l'Ouest comme il est.

Je trouve presque incompréhensible qu'un ministère de l'État puisse songer à abaisser des normes. Pourtant, le contrat en vertu duquel le bureau de postes fonctionne maintenant est conçu pour les hausser dans l'Est tout en les abaissant dans l'Ouest. Faut-il s'étonner alors qu'il y a dix jours, seulement trois chauffeurs de camions de la *Pony Express Company* à Vancouver avaient postulé ces emplois auprès de la fonction publique.

Ce que j'avance n'est-il pas logique, monsieur le président? S'il faut passer de la libre entreprise à l'entreprise publique, ce n'est pas une raison pour abaisser les normes relatives aux employés, même si, en fin de compte, il faudra établir une norme de salaires pour tout le pays afin de simplifier la procédure de négociation. N'abaissons pas les salaires et les normes de l'Ouest. Gardons-les intacts, s'il le faut, jusqu'à ce que le reste du pays les rattrape. A mon sens, ce serait noircir une page de l'histoire du Canada si le gouvernement, écartant la libre entreprise, diminuait les salaires et imposait des conditions moins favorables de travail. Il y a certainement moyen de faire quelque chose à ce sujet.

Je comprends parfaitement le point de vue du gouvernement. J'espère qu'il pourra réaliser des économies grâce à un meilleur rendement. Toutefois, je répète qu'à mes yeux il serait déplorable que le gouvernement prenne en main une entreprise sans prendre de dispositions pour que ceux qui ont consacré leur vie de travail à leurs anciens patrons, qui connaissent leur métier, ne soient pas gardés d'office pour accomplir le travail que seuls ils connaissent à fond.

• (12.30 p.m.)

A mon sens, c'est renier ce qu'on appelle le libéralisme que de dire qu'on devrait, à l'échelle nationale, relever les normes dans certaines régions du pays et les abaisser dans d'autres. Le ministre devrait, à mon avis, établir des normes uniformes en fonction de celles qui sont les plus élevées. Dieu nous préserve d'une politique gouvernementale visant à abaisser les normes, et pourtant c'est celle qu'on applique actuellement à Vancouver et que l'on appliquera après le 1er juillet. J'espère qu'il est encore temps de modifier cette politique à mon avis absolument immorale et de plus, contraire aux règles de la politique.

M. Madill: Monsieur le président, j'aimerais prendre la parole à ce moment de notre discussion des crédits du ministère des Postes pour faire quelques brèves remarques pertinentes. J'ai fait faire une enquête dans ma circonscription sur tous les contrats accordés pour la livraison du courrier, et j'aimerais remercier le ministre des Postes et ses fonctionnaires pour leur amabilité et les documents qu'ils ont mis à ma disposition.

Il est intéressant mais décevant de voir la différence entre les taux prévus dans les divers contrats pour la même distance. Certes, il faut tenir compte de divers éléments, comme le nombre de boîtes à lettres sur un trajet, mais il y a également d'autres facteurs à considérer, comme la nature du terrain à parcourir. Par exemple, le transport du courrier est certes plus facile, en hiver, sur une grande route, un chemin de comté ou une route améliorée, car ces voies sont nettoyées au chasse-neige plusieurs fois par jour, alors que, très souvent, les routes secondaires ne le sont pas. En outre, avec le dégel du printemps, il est presque impossible de circuler sur un grand nombre de routes secondaires et il arrive que la voiture de courrier, à l'entreprise laisse échapper son pot d'échappement ou son carter; d'où une dépense supplémentaire pour lui, car il doit maintenir sa voiture en bon état s'il veut s'en servir en toutes saisons.

Aujourd'hui, les grandes routes et les chemins améliorés sont construits selon une inclinaison et une descente de 7 à 9 degrés, mais les routes secondaires ne sont pas soumises à cette norme. Elles comprennent toujours des côtes abruptes, parfois défoncées au printemps. Il faut donc beaucoup freiner dans les descentes et changer constamment de vitesse dans les montées, d'où une augmentation de la consommation d'essence. A cet égard, le printemps qui vient de s'écouler a été l'un des pires pour les routes.

L'enquête dont j'ai parlé est secrète, mais j'estime que l'écart des taux devrait être aboli. Pour ne citer que quelques exemples de ce que l'enquête a révélé, je prends le cas d'un courrier à l'entreprise dont le circuit est de 27.9 milles par jour, six jours par semaine, et qui touche $2,768.62 par année, alors qu'un autre courrier dont le circuit est de 28.1 milles par jour, six jours par semaine, touche

$1,985.91 par année. Il y a une différence de $782.71 par année. Le premier contrat dont je viens de parler a été renouvelé en 1965 et le second en 1966. Nous savons tous que le prix de l'essence, les primes d'assurance-automobile et le coût des réparations d'automobile, pour ne pas mentionner le coût de la vie, ont monté en flèche depuis 1965.

En établissant notre calcul sur l'échelle de salaire minimum, soit $1.25 l'heure, pour un circuit de 20 milles par jour et une moyenne de trois heures de travail par jour, cela correspondrait à $3.75 par courrier, plus $2 pour l'essence à raison de 10c. le mille, le total serait donc de $5.75 par jour. Dans le cours d'une année normale, un courrier à l'entreprise travaillerait au moins 307 jours, ce qui correspondrait à un paiement minimum par contrat de $1,765.25.

Voici trois exemples qu'a révélés l'enquête: un certain trajet de 20 milles assure au courrier à l'entreprise un revenu annuel de $380.10; un autre, de 20.2 milles procure à un autre courrier le montant annuel de $1,326.26; un troisième trajet de 20 milles donne $1,470 au titulaire, alors qu'un quatrième trajet de 18.7 milles garantit au courrier la somme de $2,100. Voilà toute une différence. Je pourrais établir beaucoup plus de comparaisons, mais je me contenterai, à l'étape actuelle, de recommander une revision complète en espérant par là une égalisation de la rémunération versée pour un nombre égal d'heures ainsi que de milles.

Je voudrais féliciter le ministre des Postes d'avoir marqué les véhicules qui transportent le courrier rural. J'avais recommandé cela ici lors d'une étude antérieure de ses crédits. Le ministre m'avait adressé une note pour me dire qu'à son avis ma recommandation avait de la valeur. Comme il y a donné suite, je l'en remercie. J'aimerais aussi le féliciter d'avoir établi un service de facteurs urbains à Orangeville. Je l'avais demandé dès 1963, et voici qu'on l'a fourni quatre ans plus tard.

Je voudrais faire une recommandation au ministre concernant la souple interprétation de la loi. Les ouvriers qui vivent dans des hameaux doivent demeurer à une certaine distance du bureau de poste, pour que le courrier soit livré à leurs boîtes postales rurales. Très souvent, ces petits hameaux comptent des vieillards à leur retraite. Comme ces hameaux sont dépourvus de trottoirs, les gens doivent marcher dans les routes. Une vue basse et la surdité créent des dangers pour les piétons et voitures et je crois que dans certains cas le ministre et ses fonctionnaires devraient songer à faire livrer le courrier aux boîtes rurales, même si elles se trouvent en deçà de la distance que stipule la loi.

Comme mon collègue de Lambton-Kent, je voudrais exprimer mes remerciements au ministre des Postes pour ses nombreuses amabilités et la prompte attention qu'il a accordée aux questions que je lui ai signalées.

M. Cowan: Monsieur le président, je voudrais faire quelques remarques au sujet des taux du courrier de deuxième classe. Je les ai déjà formulées, mais je crains que l'attention qu'on leur avait accordée laisse présager celle qu'on leur donnera maintenant.

• (12.40 p.m.)

Je voudrais signaler au comité que j'avais parlé l'an dernier au comité des comptes publics de la Chambre des communes des taux d'affranchissement pour le courrier de deuxième classe. J'ai alors posé un certain nombre de questions. Les fonctionnaires des Postes m'ont dit que j'obtiendrais les réponses voulues. Comme je suis patient, j'attends encore patiemment de connaître le détail. Je vais poser les questions de nouveau avec l'espoir d'en connaître la réponse avant que le comité des comptes publics se réunisse de nouveau, car j'ai l'intention d'y comparaître encore au besoin. Une des questions que j'ai posée au comité des comptes publics au sujet des tarifs postaux avait trait au tarif par livre des envois-avion. A la page 385 du Livre bleu, sous le crédit n° 1, on trouve ce qui suit: Transport du courrier par chemin de fer, $14,660,000; transport du courrier par voie terrestre ordinaire, y compris la distribution rurale, $41,938,000; transport du courrier par avion, $21,738,000 et transport du courrier par bateau, $2,705,000. Ces chiffres s'appliquent à l'année courante et ne sont pas sans importance. On ne donne pas de ventilation, cependant, relativement au tarif des envois par avions.

Le ministre des Postes a dit que son ministère assure le meilleur service possible aux Canadiens. Je suis d'accord: il assure le meilleur service possible, surtout quant au courrier de première classe, transporté par avion. J'aimerais savoir combien le ministère des Postes paie par livre aux transporteurs aériens pour le courrier transporté par avion, et combien il paie pour le courrier transporté par terre, par mer ou par quelque autre moyen.

La question que j'ai posée au comité des comptes publics se fondait sur un renseignement que m'a fourni, il y a plusieurs années, un très haut fonctionnaire du ministère fédéral des Postes, qui en était fâché, comme je l'ai été moi-même et comme je le suis encore, si cela est toujours vrai. Il m'a dit que lorsque le gouvernement canadien a commencé à

transporter le courrier par avion—et le transporteur principal était alors la compagnie Lignes aériennes Trans-Canada, et avant que les représentants de la province de Québec ne disent qu'elle ne devrait pas s'appeler ainsi—je parle d'il y a 20 ans—le président des Lignes aériennes Trans-Canada, qui tenait à sa réputation d'homme d'affaires, a déclaré que la compagnie ne serait pas exploitée à perte tant qu'il serait président. A la suite de négociations avec le gouvernement canadien, le président des Lignes aériennes Trans-Canada a obtenu, pour le transport aérien du courrier, des fonds disproportionnés à la valeur du service assuré. Du fait qu'elles avaient reçu des montants considérables du ministère des Postes pour ce service, les Lignes aériennes Trans-Canada avaient d'excellents états financiers.

Or, le volume du courrier aérien est devenu considérable. J'aimerais savoir si un taux par livre ou par cent livres a été fixé pour déterminer quelle quantité de courrier doit être transporté au Canada par avion, comparé à la quantité expédiée par terre, par voie maritime ou autre. Payons-nous trop pour le transport aérien comparé aux autres modes de transport? C'est là une chose qu'une entreprise privée surveillerait quotidiennement. A la fin du mois, on prendrait note de ce qu'il en a coûté par livre pour le transport aérien, pour le transport ferroviaire et le transport maritime afin d'expédier le courrier par la voie la plus économique tout en assurant un bon service.

Payons-nous encore aux lignes aériennes le tarif qu'elles exigent pour le transport aérien du courrier, sans tenir compte de ce que représente le tarif par livre pour le genre de courrier en cause?

Les membres du parti libéral sont parfois familièrement appelés gouvernement, mais le cabinet s'arrange pour se faire appeler le gouvernement et pour qu'un simple député soit un simple député, qui doit appuyer le cabinet dans l'élaboration de la politique gouvernementale. Nous ne sommes pas consultés, à titre de membres du parti, quant au tarif de services spéciaux. On nous demande seulement d'approuver le crédit particulier des prévisions budgétaires. Puisque la chose n'est soulevée ni au «caucus» du parti ni aux congrès où se trace la politique du parti, je demanderais pourquoi nous transportons gratuitement dans tout le Canada ces publications qui viennent d'ailleurs. Tous les gouvernements au pouvoir depuis 25 ans ont été saisis de la question. Je dirai une chose: chacun d'eux a été à la hauteur de la tâche en ne faisant rien pendant cette période.

[M. Cowan.]

Le député de Lambton-Kent a rappelé au cours de la discussion que j'avais soulevé la question l'an dernier. Je la soulève de nouveau cette année et je continuerai de le faire tant que je serai à la Chambre, car on me répond toujours qu'on ne pourra rien faire d'ici cinq ans, lorsqu'on étudiera les tarifs postaux internationaux, lors du prochain congrès mondial des postes. Le tarif est fixé pour cinq ans.

Un congrès international des postes a eu lieu depuis que j'ai été élu à la Chambre il y aura cinq ans ce mois-ci, et pourtant on n'a rien fait à ce sujet, bien que j'aie soulevé la question au cours d'entretiens privés avec les prédécesseurs de l'actuel ministre des Postes; ils m'ont promis que la question serait soulevée au congrès qui devait se tenir à Rio de Janeiro, mais qu'on a tenu à Vienne, en Autriche, à cause de troubles qui avaient éclaté au Brésil.

Les tarifs postaux internationaux n'ont pas été changés le moins du monde. Comme l'a dit très justement le député de Lambton-Kent, citant ce que j'avais dit il y a un an, nous transportons maintenant toute publication danoise qui entre au Canada à Montréal, jusqu'à Nanaïmo ou à Victoria, en Colombie-Britannique, moyennant la même rétribution que celle que demandent les postes danoises pour faire parvenir un journal canadien de Copenhague à une île danoise de l'extérieur. Je l'ai demandé—et c'est équivalent à zéro —parce que les bureaux de poste du pays d'origine ne subdivisent pas les recettes provenant des publications.

J'ai aussi soulevé la question des abonnements postaux aux publications américaines qui, par dizaines de milles traversent la frontière internationale et entrent chaque jour au Canada. Si vous ne désirez pas prendre le chiffre quotidien de dizaines de milles, prenez au jour le jour la moyenne des revues hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles qui entrent au Canada par le service postal international en vertu de l'Union postale universelle qui donne aux publications canadiennes envoyées à l'étranger les mêmes droits que ceux que la poste canadienne accorde aux publications étrangères introduites dans notre pays; mais songez aux distances que doivent parcourir ces publications et à la disparité qui existe entre le tirage des publications américaines se vendant au Canada et celui des publications canadiennes se vendant aux États-Unis.

J'ai déjà fait la proposition que j'ai répétée tantôt—mais bien entendu, aucune mesure n'a été prise—lorsque j'ai dit que le ministère des

Postes devrait retenir le courrier de deuxième classe provenant de l'étranger certains jours de l'année, afin d'évaluer le volume du courrier de deuxième classe dont nous ne tirons aucun revenu. La proposition voulant que le courrier soit retenu durant une journée afin d'effectuer une vérification pour constater la destination et le poids du courrier est fondée sur l'initiative du ministère des Postes qui depuis les 20 dernières années retient toutes les messageries durant deux jours de l'année, afin d'en vérifier le volume traversant la frontière dans les deux sens et leur lieu de destination. Des chèques sont ensuite émis sur les différences de poids et les parcours payés par le pays qui jouit de l'avantage du service de messageries en vertu de ce service international.

On pourrait faire de même pour le courrier de deuxième classe. Cela permettrait d'abaisser énormément le déficit de 30 millions de dollars que le ministère des Postes a accumulé pendant l'année se terminant le 31 mars 1967. L'année prochaine notre déficit prévu atteindra 740 millions de dollars. Loyal libéral, je dois dire que je me suis présenté à la députation en 1962 parce que le déficit qu'accumulait M. Fleming ne me plaisait pas mais, toujours loyal libéral, je dois dire qu'il n'y a rien que puisse faire M. Fleming que manifestement nous, libéraux, ne pouvons mieux faire.

• (12.50 p.m.)

L'an prochain, nous vous en donnerons un vrai de vrai, avec les 740 millions de dollars et je me demande quelle part le déficit du bureau de poste jouera dans ce chiffre. Je vous le dis, monsieur le président, les contribuables canadiens commencent à en avoir assez de la manière dont on jette l'argent par les fenêtres dans ce pays, sans se soucier apparemment de trouver des moyens de restreindre les dépenses ou de recueillir des recettes pour équilibrer les dépenses que l'on fait.

Je ne crois pas que le déficit de 30 millions de dollars dans les services postaux soit nécessaire du tout. Il s'agit d'un ministère du gouvernement où, si le cabinet prenait des initiatives énergiques, le déficit serait éliminé, et cela rapidement, malgré l'accord international sur lequel ils comptent toujours lorsqu'on parle de courrier international franchissant la frontière.

M. Herridge: Voudriez-vous nous dire comment on pourrait faire disparaître ce déficit?

M. Cowan: J'ai d'abord proposé qu'on retienne le courrier de deuxième classe à la frontière et qu'on en vérifie le poids et la destination, puis qu'on demande au pays d'origine de verser tant la livre pour le transport de ce courrier international sur de grandes distances. J'ai une autre proposition à faire à l'égard du courrier de deuxième classe. Je ne vois pas pourquoi notre pays devrait transporter gratuitement les hebdomadaires à petit tirage dans un certain rayon de l'endroit de publication. Ayant été toute ma vie dans l'industrie de l'impression ou du journal, pour ainsi dire, je n'ai jamais compris pourquoi on agit de la sorte, si ce n'est qu'en accordant une faveur à l'éditeur local, on s'assure que ce dernier parlera toujours en bien du député après avoir compris qu'on lui accorde une subvention valable.

Je connais des éditeurs d'hebdomadaires qui envoient leurs journaux par la poste à leurs lecteurs, étant donné qu'il ne leur en coûte rien, même si leur service de tirage doit travailler un peu plus fort. D'autre part, j'en connais d'autres qui, vu le temps qu'il faut pour envelopper les journaux et les adresser, même s'il ne faut pas d'affranchissement, disent à leurs abonnés de venir chercher leur journal au bureau. Ainsi, ils n'ont pas recours à l'intermédiaire du bureau de poste local.

Pourquoi les journaux hebdomadaires locaux seraient-ils exemptés de l'affranchissement dans un certain rayon du bureau d'édition? On n'accorde pas un tel privilège aux hommes d'affaires lorsqu'ils se lancent dans une entreprise. Si un marchand de semences, dans une ville, reçoit une commande de certaines graines de la part d'un cultivateur résidant à une certaine distance de son établissement, il lui faut payer les frais de port. Toutefois, si le cultivateur en question veut acheter l'hebdomadaire, le journal n'a pas à payer de frais de courrier. Pourquoi existe-t-il une distinction qui favorise l'éditeur de l'hebdomadaire plutôt que d'autres catégories d'hommes d'affaires qui doivent payer les services de la poste? L'imposition d'un taux d'affranchissement raisonnable pour les hebdomadaires ne coûterait pas bien cher aux éditeurs car ils demanderaient à leurs abonnés des petites villes de venir chercher le journal au bureau, chaque semaine. Ils n'auraient qu'à envoyer les journaux aux abonnés de la campagne ou des régions plus reculées, qui sont peut-être nés dans la localité et aimeraient continuer à recevoir l'hebdomadaire. Cela éliminerait une pratique des éditeurs qui est, d'après moi, une source de déficit, et soulagerait le contribuable canadien d'autant.

Rappelez-vous, je vous prie, que ces éditeurs ne bénéficient pas d'une largesse du gouvernement canadien, mais bien du contribuable qui doit payer la note lorsque le ministère des Postes accuse un déficit de 30 millions de dollars pour l'exercice qui se termine le 31 mars 1967.

Le gouvernement devrait apporter des changements à l'égard d'une autre classe, je pense, et il pourrait le faire en modifiant le tarif. Pourquoi devrions-nous accorder un taux spécial aux publications agricoles expédiées d'une extrémité à l'autre du pays? Il est bien beau de dire que les cultivateurs les lisent et en obtiennent des renseignements qui les aident à accroître la productivité au Canada. Plus le périodique hebdomadaire ou mensuel renseigne l'agriculteur, plus le pays s'en trouve bien. Afin de renseigner et de conseiller le cultivateur dans son travail nous devrions, dit-on, encourager la publication hebdomadaire de revues agricoles.

N'oubliez pas que les cultivateurs ne sont pas propriétaires de ces publications. Les deux plus importantes sont aujourd'hui la propriété des deux familles probablement les plus riches du pays. Je ne vois aucune raison de faire bénéficier d'un tarif spécial d'affranchissement le *Family Herald* et le *Weekly Star,* de Montréal, ou la *Free Press, Prairie Farmer* de Winnipeg. L'un appartient à McConnell, et l'autre, à Sifton. On ne devrait certainement pas demander au contribuable canadien de subventionner des familles comme celles-là simplement parce qu'elles publient des revues agricoles, distribuées dans les centres ruraux. Voilà un genre de subvention dont le contribuable ne se rend pas promptement compte, mais lorsqu'on le saisit d'un déficit de 30 millions de dollars, il veut assurément savoir à quoi il tient. On aurait dû depuis bien longtemps l'informer de la cause exacte de ces déficits.

L'hon. M. Churchill: Ces propriétaires de journaux ont-ils des attaches politiques?

M. Cowan: A en juger d'après les éditoriaux de la *Free Press* de Winnipeg, sur le bill relatif à l'unification des forces armées, les propriétaires de ce journal n'étaient pas trop satisfaits du gouvernement actuel, mais dans le passé, ils ont eu des attaches historiques avec le parti libéral. Je pourrais répondre au député de Winnipeg-Sud-Centre que sa question aurait été plus opportune il y a six mois, à l'époque du projet de loi sur l'unification. Je crois comprendre à quoi il veut en venir, en posant sa question.

[M. Cowan.]

Pour ce qui est de la situation à Montréal, il n'est pas nécessaire qu'un simple député comme moi en formule la réponse. Chacun des représentants à la Chambre peut se rendre compte par lui-même s'il y a des attaches politiques en jeu de ce côté-là. Je dois dire que les familles propriétaires de ces revues agricoles ont toujours bénéficié de largesses de ce genre, peu importe le parti qui était au pouvoir, celui de M. R. B. Bennett, de M. Diefenbaker, de M. King, de M. St-Laurent ou du premier ministre actuel. Il se peut que les attaches politiques n'aient rien eu à voir avec la situation, mais on devrait quand même y remédier, dans l'intérêt des contribuables canadiens.

J'aurais voulu aborder la question des tarifs postaux concernant le courrier de deuxième classe, mais il est une heure et si le comité y consent, je vais déclarer qu'il est une heure, à moins qu'on ne désire me laisser poursuivre.

L'hon. M. Churchill: Non, il est une heure.

M. le président: A l'ordre. Comme il est une heure, en conformité de l'article 6(3) du Règlement, la séance est suspendue jusqu'à deux heures et trente.

(A une heure, la séance est suspendue.)

Reprise de la séance

La séance du comité est reprise à deux heures et demie.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est formée à nouveau en comité des subsides pour étudier le crédit n° 1 du ministère des Postes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968.

M. Cowan: Monsieur le président, au moment de l'ajournement pour le déjeuner je disais vouloir faire quelques observations sur le taux d'affranchissement par zone pour le courrier de deuxième et de troisième classes qui servirait aussi à réduire le déficit de 30 millions accumulé l'année dernière par le ministère des Postes. Depuis que les États-Unis ont introduit le taux d'affranchissement par zone, il y a plus de 30 ans, il a été question maintes et maintes fois d'imposer aux journaux et revues au Canada un taux d'affranchissement par zone.

Les pourparlers avec le gouvernement canadien que j'ai souvent eus à titre d'homme d'affaires pour savoir pourquoi on n'établissait pas des tarifs de zone ont toujours donné, en pratique, la réponse que la population canadienne n'aimerait pas voir s'établir des

tarifs de zone parce que le prix de l'abonnement pour les revues nationales serait probablement augmenté pour combler l'augmentation de l'affranchissement. Je ne sais pas quelle différence il peut y avoir entre un tarif d'abonnement moindre et le paiement du déficit des postes d'une part, et un prix élevé pour l'abonnement sans déficit des postes de l'autre. Le tarif d'affranchissement de zone est depuis longtemps établi aux États-Unis et il réussit à faire payer par les éditeurs une proportion équitable et juste des frais de manutention de leurs publications à la poste.

Ce qui est intéressant quant à la taxe postale par zone c'est qu'aux États-Unis elle ne varie pas selon le contenu des imprimés. Ainsi le gouvernement n'intervient nullement, par l'entremise des bureaux de poste, dans la dissémination des nouvelles et des éditoriaux. La taxe augmente d'après les zones par lesquelles passe la publication et selon la publicité qu'elle contient. La taxe est peu élevée pour la première zone, soit la zone locale, et augmente ensuite pour chaque zone par laquelle passe la publication.

Il est intéressant de rappeler que les deux grandes publications canadiennes, *Time* et le *Reader's Digest*, auxquelles on a pour ainsi dire accordé la citoyenneté canadienne du jour au lendemain, alors qu'un individu doit attendre cinq ans, peuvent être mises à la poste à Montréal et parcourir le Canada d'un bout à l'autre, de la côte ouest de l'île de Vancouver à la côte est de Terre-Neuve, en payant une seule taxe postale. Elles coûtent de l'argent aux contribuables canadiens chaque année, car elles ne paient pas les frais de port au complet. Mais lorsque ces publications sont envoyées des bureaux où elles sont publiées aux États-Unis, elles paient une taxe postale par zone, à l'intérieur des États-Unis.

Time et le *Reader's Digest* sont publiés simultanément dans plusieurs centres. Cela raccourcit les délais d'expédition par la poste, et diminue le coût de l'affranchissement de zone. Lorsque *Time* n'était publié qu'à New York et distribué d'un bout à l'autre du pays par la poste, il traversait un grand nombre de zones. Il en allait de même pour le *Reader's Digest*. Depuis qu'ils sont imprimés simultanément à différents endroits, ils ne traversent peut-être plus que trois zones. Il est intéressant de comparer la situation de ces publications au Canada et aux États-Unis. Aux États-Unis, elles doivent payer un tarif d'affranchissement de zone selon la distance franchie et la quantité de publicité qu'elles comportent, tandis qu'au Canada, elles vont de l'Atlantique au Pacifique grâce à un seul affranchissement, sans égard à la distance franchie.

Il est ridicule de la part du gouvernement canadien de prétendre ne pas devoir imposer un tarif postal suivant les zones, lui qui aujourd'hui accepte que le National-Canadien exige des voyageurs un prix établi d'après la distance parcourue. Le prix n'est pas le même pour voyager en chemin de fer d'Ottawa à Almonte que d'Ottawa à Vancouver. Toutefois, un journal d'Ottawa fait ces deux trajets au même prix. Par contre, le tarif-marchandises est établi selon le nombre de milles à parcourir. Il en est de même pour les messageries, car un envoi d'ici à Carleton Place ne saurait se faire au même taux qu'à destination de Vancouver. Le National-Canadien n'a pas le même taux pour un télégramme d'Ottawa à Smiths Falls qu'à Vancouver. Pourtant, l'éditeur d'un magazine ou d'un journal peut poster sa publication à exactement le même taux, quelle que soit la distance à franchir. Cela est très injuste.

• (2.40 p.m.)

En ce qui concerne les prix des billets d'Air Canada, ils sont établis d'après le nombre de milles parcourus. Le député de Timmins a signalé l'autre jour combien ces prix montent même quand il n'y a que 12 milles de plus à parcourir sur un vol de Timmins à Ottawa. Si le gouvernement autorise, par l'entremise des organismes de l'État comme les chemins de fer Nationaux et Air Canada, l'établissement des taux pour voyageurs, marchandises et messageries d'après le nombre de milles parcourus, il devrait sûrement autoriser des taxes postales établies proportionnellement au parcours en milles. C'est là un principe fondamental en affaires, plus un objet est lourd et plus il doit être transporté loin, plus élevés doivent être les frais de transport.

Radio-Canada est une autre société de la Couronne. Elle insiste toujours là-dessus. Toutefois, elle ne demande que 143 millions de dollars cette année des contribuables canadiens; si cela n'en fait pas une société de la Couronne, j'y perds mon latin. Cependant, on ne peut faire de la publicité à une station de Radio-Canada à Ottawa et compter atteindre des auditeurs à Vancouver ou à Halifax, pour le même prix et pour la même annonce présentée à cette seule station. Cependant, si on insère une annonce dans un journal d'Ottawa, celui-ci peut être envoyé à des lecteurs à Vancouver ou à Halifax. On peut atteindre ces derniers au moyen du journal: il sufft d'acquitter l'affranchissement. Pour atteindre les gens dans tout le pays par la radio, il faudrait acheter du temps d'un grand nombre de stations de radio et obtenir un service de réseau. Le coût augmenterait selon la région où le message radiophonique serait entendu.

Trois agences du gouvernement calculent les frais d'après la distance. Ce n'est pas le cas du service postal. Il n'existe pas de tarifs d'affranchissement de zone. Je suis convaincu qu'on pourrait éliminer partiellement le déficit qui découle des envois de la deuxième classe en n'accordant pas de taux d'affranchissement moins élevé pour les journaux dont le tirage n'atteint pas 10,000 exemplaires. Il se trouve que lord Thompson est propriétaire du *Sentinel* de Kamloops, en Colombie-Britannique, dont le tirage est de 8,510 exemplaires. Il est propriétaire également du *Courier* de Kelowna, qui tire à 6,505 exemplaires et de la *Free Press* de Nanaïmo qui tire à 8,415 exemplaires. Pour toutes ces publications, il paie un tiers de moins que les autres journaux tels que le *Sentinel* de Woodstock et le *Star* de Sudbury qui lui appartiennent aussi.

Le comité des comptes publics sous la présidence de l'honorable député de Wellington-Sud a présenté son rapport nº 21 le jeudi 13 octobre 1966. Il renferme des commentaires très intéressants au sujet du déficit à l'égard du courrier de deuxième classe. L'honorable député de Lambton-Kent l'a mentionné ce matin et en a cité des extraits signalant que les pertes subies par le ministère des Postes disparaîtraient entièrement s'il y avait des tarifs raisonnables d'affranchissement pour ce courrier de deuxième classe. J'aimerais vous lire un alinéa du rapport nº 21. Le président du comité des comptes publics est actuellement à la Chambre. Je lis à la page 1007 du rapport du comité des comptes publics:

> Le comité juge qu'il y a eu manquement puisqu'on n'a pris aucune mesure à la suite de ses recommandations et que, même, on ne leur a accordé que très peu de considération.

Il s'agit des tarifs d'affranchissement postal de deuxième classe.

> Le comité a signalé cette question pour la première fois à la Chambre dans son troisième rapport, en 1958 et, bien que certains changements d'importance secondaire aient eu lieu, la perte annuelle a continué d'augmenter de sorte que le comité est d'avis qu'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à la solution du problème. Il juge essentiel que le ministère des Postes ou le Parlement trouve immédiatement moyen de compenser la perte subie par le ministère des Postes dans le maniement du courrier de deuxième classe sans que cette compensation se fasse aux dépens d'autres catégories de courrier, sans oublier toutefois l'assistance dont ont besoin les petits journaux appartenant à des propriétaires indépendants et distribués dans des régions rurales.

Il s'agit d'un extrait du rapport du comité des comptes publics. On y signale que personne ne s'est occupé de ces recommandations et, pourtant, nous avons à la Chambre des gens qui se lèvent pour proclamer la grande utilité du régime des comités. En bien, je crois qu'on peut proclamer la grande utilité du régime sans s'occuper des rapports, tout en voyant à ce qu'ils ne dérangent pas le fonctionnement du gouvernement. Voici le comité des comptes publics qui signale en noir sur blanc qu'on ne s'en occupe pas.

M. Winch: Le rapport a été adopté à l'unanimité, soit dit en passant

M. Cowan: Je me réjouis de cette interruption signalant que le rapport a été adopté à l'unanimité. J'ignore si le rapport sera mieux coté par le cabinet que s'il avait été adopté sur division. Cependant, je suis heureux de constater qu'il a été adopté à l'unanimité. J'aimerais qu'on agisse. Tout ce que je cherche, c'est de faire disparaître le déficit du courrier de deuxième classe du ministère des Postes et de réduire d'autant le déficit national de tout le gouvernement. Il faut se souvenir que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Si vous pouvez faire disparaître le déficit d'un ministère, vous pourriez peut-être faire disparaître les déficits de tous, et nous aurions un budget équilibré.

Je dois avouer que je n'aime pas beaucoup la réserve qui termine cet alinéa du rapport et qui est ainsi conçue: «sans oublier toutefois l'assistance dont ont besoin les petits journaux appartenant à des propriétaires indépendants et distribués dans les régions rurales.» C'est un autre secteur de service postal gratuit destiné aux petits hebdomadaires. Les quotidiens qui tirent à moins de 10,000 exemplaires bénéficient de cette réduction de 33 1/3 p. 100. Je le répète, le *Sentinel* de Kamloops, le *Courier* de Kelowna et la *Free Press* de Nanaïmo appartiennent à lord Thompson. Ensuite, on a le *Citizen* de Prince-George qui tire à 10,435 exemplaires et le *News* de Prince-Rupert à 4,045. Ces deux journaux appartiennent au même propriétaire. Le *Citizen* paie un taux d'affranchissement plus élevé que le *News* de Prince-Rupert. Pourquoi faut-il que le propriétaire du *News* de Prince-Rupert ait l'aide des contribuables canadiens à l'égard de ce journal-là, alors qu'on la lui refuse à l'égard du *Citizen* de Prince-George?

Un bond à travers le Canada et voilà qu'à Terre-Neuve on constate un fait intéressant: l'*Evening Telegram* de Saint-Jean dont le tirage est de 41,000 exemplaires appartient à la famille Herder comme aussi le *Western Star* de Corner Brook qui tire à 9,717 exemplaires. Le contribuable subventionne le *Western Star* dont le taux d'affranchissement est de 1c. la livre, alors que le taux de l'*Evening Telegram* de Saint-Jean est d'un cent et demi. Faut-il

que le propriétaire de l'*Evening Telegram* de Saint-Jean et de *Western Star* de Corner Brook soit subventionné parce qu'un de ses journaux a un tirage inférieur à 10,000 exemplaires?

J'ai mentionné lord Thompson plus d'une fois. La chaîne Southam est l'une des grandes chaînes de journaux du Canada. Le *News* de Medicine-Hat, d'un tirage de 7,452, lui appartient. Les frais de poste de ce journal sont moindres par livre que ceux du *Herald* de Calgary, également propriété des Southam. La Saskatchewan compte quatre quotidiens, dont deux appartiennent à lord Thompson et deux aux Sifton. Non seulement les intérêts Sifton reçoivent-ils de l'assistance du fait que leurs journaux agricoles sont transportés à meilleur marché que les quotidiens Sifton de la Saskatchewan, mais les journaux Thompson, le *Times Herald* de Moose-Jaw et le *Herald* de Prince-Albert sont aussi subventionnés par l'entremise du ministère des Postes; par contre, aucune subvention de ce genre ne s'applique au *Leader Post* de Regina ou au *Star Phoenix* de Saskatoon, qui sont propriété des Sifton et qui tirent à plus de 10,000 exemplaires.

M. le président: A l'ordre, je dois informer le député d'York-Humber que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président: Le député veut-il continuer?

M. Cowan: J'aimerais faire un résumé.

M. le président: Le comité accepte-t-il que le député poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Cowan: J'en remercie le comité. J'aimerais résumer ce que j'ai dit avant et après le déjeuner. J'ai fait des propositions au ministère des Postes, mais je ne blâme nullement le titulaire. C'est au cabinet et au gouvernement qu'il incombe d'y donner suite, et je crois qu'ils auraient dû, il y a longtemps, éliminer le déficit de la deuxième classe qu'a mentionné le comité des comptes publics.

Pour épargner le temps du comité actuel, j'aimerais, en résumé, lui signaler que, depuis quelques années, je recommande l'élimination des pertes que comporte le courrier de deuxième classe qui nous arrive d'outre-frontière. J'en ai fourni les détails autrefois et j'y suis revenu ce matin. Le règlement peut tarder, vu que le l'Union postale universelle ne se réunit qu'à tous les cinq ans, mais je signale que le très honorable Louis St-Laurent, alors premier ministre du Canada, exaspéré des pertes qu'accumulait le gouvernement canadien, a frappé d'une taxe les publications américaines. Averti qu'il ne pouvait agir de la sorte à cause d'un accord international, M. St-Laurent a déclaré aux États-Unis que cela lui était égal, puisque cet accord entraînait une injustice pour le Canada. Je crois vraiment que les accords internationaux conclus avec le service postal américain pourraient être négociés séparément, sans attendre cinq ans.

En ce qui concerne la scène nationale ou locale, il y aurait lieu d'effectuer immédiatement dans le tarif postal des changements qui contribueraient à éliminer le déficit de 30 millions. Le gouvernement pourrait supprimer le service postal gratuit pour les hebdomadaires au Canada. Dans le volume intitulé *Canadian Advertising Rates and Data*, vous trouverez, en page 74, une liste des hebdomadaires appartenant à lord Thompson of Fleet, qui se trouve subventionné par l'intermédiaire de ses hebdomadaires canadiens, alors qu'il publie à Londres le *Sunday Times* et *Morning Times*.

• (2.50 p.m.)

J'ai suggéré que les publications agricoles soient assujetties au même tarif postal que les grands quotidiens. J'ai aussi proposé un tarif postal de zone pour tous les périodiques et journaux, de sorte que le prix soit calculé selon la distance parcourue. J'ai recommandé l'élimination du favoritisme dont jouissent les petits quotidiens. Il faudrait aussi mettre fin au favoritisme dont jouissent certaines publications mensuelles par rapport aux hebdomadaires, même si j'ai pas traité de cette question aujourd'hui.

Pour terminer, monsieur le président, j'insiste sur le fait que le cabinet canadien et le gouvernement canadien devraient immédiatement mettre fin au service postal franc de port que le ministère des Postes accorde aux hebdomadaires. Le gouvernement devrait hausser les tarifs postaux sur les publications agricoles. Il devrait imposer le tarif postal de zone sur toutes les publications et exiger le même affranchissement des petits comme des grands quotidiens. Un déficit de 30 millions de dollars dans les comptes du ministère des Postes me déplaît. Je ne blâme pas le ministre des Postes, mais j'adresse mes observations au cabinet tout entier.

M. Hales: Je voudrais faire quelques brèves remarques sur le ministère des Postes, monsieur le président. Tout d'abord, j'approuve les remarques du préopinant sur l'inquiétude provoquée par le siphonnement des profits du ministère des Postes. J'ai toujours éprouvé—je l'avoue—beaucoup d'intérêt pour ce ministère; surtout, je pense, parce que mon oncle était maître de poste à Guelph.

J'ai donc toujours étudié de près le fonctionnement de la poste.

J'espère sincèrement que ce cabinet, ou l'un de ses successeurs, ne tardera pas à envisager le transfert des opérations postales à une société de la Couronne. J'estime nécessaire de revivifier tout le ministère. A force de toujours suivre le même chemin nous sommes depuis longtemps embourbé dans l'ornière et il faut maintenant insuffler une nouvelle vie au ministère et le confier à une société de la Couronne.

Je songe à la livraison du courrier rural, à ces routes qui remontent à l'époque de la diligence. On les a modifiées dans une certaine mesure, d'accord, mais il y aurait quantité de façons d'améliorer la poste dans les campagnes. Je songe aux bureaux de poste ruraux, exigus, malpropres, indignes de recevoir le courrier de la poste royale. Je songe également aux bureaux de poste dits, je pense, semi-urbains: le maître de poste y est chargé de l'entretien, mais son salaire ne lui permet pas de s'en acquitter convenablement. Il y aurait beaucoup à faire de ce côté. Le ministre ou n'importe quel député n'ont qu'à visiter les bureaux de poste de leur circonscription. Ils seront étonnés du genre de locaux et d'installations qu'ils y trouveront. On apporte certains changements, mais trop lents à mon gré.

J'aurais dû traiter de mon second point en premier lieu, car j'ai une faveur à demander au ministre des Postes et, étant donné ce que je viens de dire, je ne saurais trop attendre de lui. Néanmoins il s'agit de suggestions positives de ma part et non de critiques.

J'aimerais parler des émissions de timbres-poste, toujours prévues un an d'avance. Le programme relève du service chargé de créer les timbres qui paraîtront l'année suivante. Je voudrais demander au ministre des Postes de bien vouloir consulter la correspondance échangée avec son prédécesseur, au sujet de l'émission l'an prochain d'un timbre-poste à la mémoire du médecin, soldat et poète de grande valeur, auteur du célèbre poème *In Flanders Fields*, le colonel John McCrea. Sauf erreur, les timbres-poste de ce genre sont émis à l'occasion du 50e anniversaire de la mort des personnes en question. Il y aura 50 ans l'an prochain que mourrait ce grand Canadien, dont le poème se lit dans le monde entier, surtout le 11 novembre. Aussi est-ce en toute sincérité que je demande au ministre des Postes s'il aurait l'obligeance d'étudier bien attentivement ma requête. J'ose croire que nous aurons ce timbre-poste commémoratif l'an prochain.

[M. Cowan.]

Il serait temps aussi, je pense, de songer sérieusement à la caisse d'épargne tenue par le ministère. Sauf erreur, sur les 300,000 comptes d'épargne de cette caisse du bureau de poste, 200,000 sont inactifs et non réclamés. Imaginez-vous monsieur le président, les deux tiers de ces comptes d'épargne sont classés comme inactifs et non réclamés. L'intérêt payable sur ces comptes est porté chaque année au crédit de ces derniers, et pourtant ce sont des comptes inactifs. Il me semble qu'on devrait songer à agir comme le font les banques dans le cas des comptes non réclamés; elles les défalquent après dix ans, je crois, font publier une déclaration et envoient des avis en conséquence. Le ministère devrait songer sérieusement à faire la même chose.

Je me demande aussi dans quelle mesure les comptes d'épargne du ministère des Postes sont utilisés, quelle est leur utilité et si le moment ne serait pas venu de songer à y mettre fin. Le taux d'intérêt payé sur ces comptes d'épargne est bien faible. Le ministre pourra me reprendre si je me trompe, mais il est de 2 p. 100, je crois; il est très bas, en tout cas. Je n'ai pas eu l'occasion de le vérifier, mais je sais qu'il ne correspond pas aux taux courants. Aussi, j'espère que l'on étudiera la proposition.

Un autre problème auquel je dois faire face constamment, et les autres députés aussi j'en suis certain, c'est le manque de boîtes postales. Je parle des boîtes numérotées qu'on loue au bureau de poste. Presque tous les bureaux de poste ont une liste d'attente de personnes qui veulent s'en procurer, mais on n'augmente jamais le nombre de boîtes. Dans certains cas, c'est physiquement impossible, mais je me demande s'il y aurait moyen d'améliorer la situation.

Après plusieurs années, le bureau de poste a essayé de numéroter les boîtes autrement, mais parfois les compagnies veulent avoir la boîte nº 100 pour la simple raison que le chiffre les intéresse. On y dépose jamais de

courrier; le courrier est placé dans un sac derrière la boîte. La boîte ne sert jamais à rien, mais elle est réservée par ces compagnies simplement à cause du numéro qu'elle porte. Je crois comprendre qu'on a remédié à cet état de choses, et je félicite le ministère d'avoir réussi à résoudre ce problème de longue date.

Je ne veux pas abuser du temps du comité. La question du courrier de deuxième classe a été discutée. Quant aux lettres exprès, je crois comprendre que le port a beaucoup augmenté récemment. Toutefois, il me semble que les facteurs les livrent en même temps que les autres. Si c'est le cas, la livraison n'a rien d'exprès, et le public ne reçoit pas le service pour lequel il paye. J'espère que le ministre des Postes fera quelques observations à cet égard.

Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du ministère des Postes, et j'apprends avec regret qu'il a perdu de l'argent ces dernières années. Je sais bien que les frais d'administration des bureaux de poste ont augmenté comme ils ont augmenté pour tout le monde, mais toute entreprise commerciale doit faire face à cette augmentation de ses frais. Si le ministère des Postes était géré comme une société de la Couronne, il serait géré sur un pied plus commercial qu'il ne l'est actuellement.

• (3.00 p.m.)

M. Olson: Je serai bref, monsieur le président, mais j'aimerais parler des bureaux de poste ruraux et de certaines routes postales rurales. Je demanderais au ministre des Postes de songer sérieusement à établir de tels parcours là où des bureaux de poste ont été fermés. Nombre de ces bureaux de campagne l'ont été dans ma circonscription. Dans la plupart des cas, les résidents intéressés se sont retrouvés à 40 ou 50 milles du plus proche bureau de poste urbain qui les dessert maintenant.

Je sais très bien que le ministère a fermé des bureaux de poste ruraux faute de personnes compétentes pour en assumer la direction. Je ne le blâme pas d'avoir fermé ceux pour lesquels il était impossible de trouver des maîtres de poste compétents. Ayant été moi-même maître de poste dans un petit bureau de campagne, je sais que cela comporte une foule de tâches. Le traitement versé au titulaire est insuffisant, à moins que son bureau ne fasse partie, en quelque sorte, d'une entreprise locale.

Lorsque le ministère des Postes décide de fermer un certain nombre de bureaux de poste ruraux, ne pourrait-il pas chercher le moyen d'établir un service de livraison rurale dans la région desservie jusque-là par ces bureaux de poste? Dans un cas, cela s'est fait, dans ma circonscription, mais le courrier n'a pas été livré sur la route rurale à chaque cultivateur en particulier. Les cultivateurs ont été groupés, ce qui a évité aux camions de livraison des milles de parcours et a maintenu le coût de cette route rurale bien au-dessous de ce qu'il aurait été. A vrai dire, je n'ai aucune critique à formuler en ce qui concerne ma circonscription. Je félicite le ministre et son ministère de la manière dont ils m'ont reçu lorsque j'ai demandé un service postal pour remplacer des bureaux de poste fermés.

C'est tout ce que je veux dire. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires songeront sérieusement, lors de la fermeture de tout bureau de poste rural ou même un peu avant, à trouver une solution de rechange pour assurer le service de livraison du courrier. Je dis cela parce que, même si chaque fois que j'ai signalé certains cas au ministère, j'ai toujours reçu beaucoup de coopération, le service a été établi seulement plusieurs semaines, voire plusieurs mois, après la fermeture du bureau de poste rural en cause. Les relations extérieures du ministère des Postes auraient été sensiblement plus appréciées, me semble-t-il, si l'on avait fait les enquêtes nécessaires avant de fermer un bureau de poste. On donne toujours un préavis avant de fermer un bureau de poste. Une fois ce préavis donné, il conviendrait que les fonctionnaires régionaux se rendent dans la région en cause pour déterminer s'il serait possible de substituer un service de livraison rurale du courrier au service assuré auparavant par le bureau de poste rural.

Je tiens aussi à faire miennes les observations des députés de Wellington-Sud et de York-Humber concernant le déficit qu'entraîne le courrier de deuxième classe et des classes inférieures. Il y a un certain nombre d'années, je siégeais au comité des comptes publics. Ce déficit lui avait été signalé et dans ses recommandations il préconisait un remède. Je n'ai pas siégé à ce comité depuis

deux ans, mais cette recommandation a figuré dans chaque rapport de comité qui a été publié depuis six ou sept ans. Sans faire preuve d'autant d'esprit critique que le député de York-Humber, je partage ses sentiments. Si un comité de la Chambre ne cesse de formuler des instances au sujet d'une situation qui lui a été signalée, le gouvernement est tenu assurément d'y donner suite et d'y remédier comme il se doit.

Le courrier de deuxième classe ne devrait pas être un fardeau pour le contribuable. Les expéditeurs de courrier de deuxième classe n'ont pas plus que n'importe qui le droit de jouir d'une subvention permanente en bénéficiant de taux qui sont nettement inférieurs au coût du service reçu. D'autre part, comme un comité de la Chambre, à plusieurs reprises, a été unanime à plusieurs reprises, sur cette question, il est temps que le gouvernement et le ministre des Postes présentent des modifications destinées à remédier à cet état de choses.

L'hon. M. Côté: Monsieur le président, comme le comité a abordé le sujet du courrier de la deuxième classe, je pourrais donner des éclaircissements qui ne seraient pas considérés comme des redites de certains arguments. A propos des objets de la deuxième classe et des privilèges accordés à certains journaux et revues du fait qu'ils tombent dans cette catégorie, je sais parfaitement que des changements s'imposent depuis longtemps déjà. Il y a un siècle, lorsque les journaux étaient le seul moyen de communication, il importait d'accorder des privilèges aux envois de la deuxième classe pour leur venir en aide. Ces conditions n'existent plus.

Avant d'apporter des changements, nous devons savoir exactement combien il en coûte au ministère pour livrer ou traiter chaque objet de correspondance. Cette étude est enfin terminée, de sorte que nous savons maintenant ce que coûte au juste au ministère l'expédition du courrier. A la suite de cette étude, nous avons commencé à préparer une modification à la loi. Chacun sait que pour modifier les taux des objets de la deuxième classe, il faudra que le Parlement soit saisi de la question. Une mesure législative sera nécessaire, car la chose relève de la loi sur les postes. Maintenant que l'étude est terminée, un comité du cabinet s'occupe d'étudier les recommandations du ministère. C'est le cabinet qui approuvera définitivement le projet de loi. J'espère que la loi sera adoptée d'ici l'automne.

Permettez-moi, toutefois, de vous rappeler, monsieur le président, que ce n'est pas chose facile que de jongler avec des chiffres tout en étant juste envers tout le monde. S'il est un ministère qui devrait pouvoir fonctionner sans subir de pertes ni faire de bénéfices sur ses revenus, c'est bien le ministère des Postes. Tout le monde sait, j'en suis sûr, que c'est là mon point de vue. Toutefois, il y a plusieurs façons de voir les choses.

Il est indubitable que nous manipulons plus de périodiques en provenance des États-Unis qu'ils n'en manipulent des nôtres. Nous manutentionnons, en provenance des États-Unis, 77,700,000 exemplaires de revues entrant au Canada aux taux internationaux approuvés par l'Union postale universelle. Il entre aux États-Unis environ 18,600,000 pièces en provenance du Canada, ce qui fait un écart de 59,100,000 pièces.

• (3.10 p.m.)

M. Hales: Quand ces taux internationaux ont-ils été fixés? Les revoit-on souvent?

L'hon. M. Côté: On les revoit à tous les cinq ans, je pense. Lors du congrès des administrateurs postaux qui a eu lieu le mois dernier à Berne, notre ministère a proposé une revision des taux. Comme les nôtres sont un peu inférieurs à ceux des États-Unis et que notre service est meilleur, beaucoup de revues imprimées aux États-Unis sont transportées par camion au Canada pour livraison par la poste dans notre pays. En conséquence, nous avons chaque année des recettes de plus de 5 millions de dollars. Si nous augmentions trop nos taux de livraison de ces revues, elles seraient mises à la poste aux États-Unis et nous ne tirerions rien de l'affaire.

En rédigeant la mesure législative, j'ai essayé d'envisager toutes les possibilités qui pourraient se présenter. Comme les députés le savent je ne puis parler maintenant de la teneur de ce projet de loi, mais je suis passablement certain qu'on en saisira le Parlement d'ici l'automne.

C'est tout ce que j'avais à dire au sujet du courrier de deuxième classe. Je fais ces commentaires sur les efforts que tente le ministère dans ce domaine pour éviter qu'on ne s'étende inutilement sur la question. Le tarif de 5c. sur les lettres nous permet encore de réaliser des bénéfices. Nous en réalisons encore avec le taux de 4c., bien que le profit soit très mince. Aux taux du courrier des deuxième et troisième classes, nous perdons environ 30 millions de dollars par année. Lorsque cette mesure sera introduite, l'augmentation proposée ne semblera peut-être pas considérable. Mais nous essayons de supprimer du courrier de deuxième classe toutes les revues et tous les journaux qui ne devraient pas en

faire partie. Nous apporterons ainsi de l'aide aux clients qui en ont besoin.

M. Scott (Victoria, Ont.): Monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre tout d'abord de l'efficacité générale de son ministère à Ottawa et je note avec plaisir qu'il ne témoigne pas aux échelons supérieurs de l'encombrement et de la redondance qu'on retrouve si souvent dans les services de l'État.

A mon sens, nous oublions trop facilement dans la bousculade du transport moderne les employés des bureaux de poste et des services de livraison ruraux. La tâche d'un maître de poste comporte beaucoup plus de responsabilités que ne représente son salaire hebdomadaire. En fait, on a raison de dire que peu de fonctionnaires sont en contact plus intime avec le public que les facteurs.

J'ai trouvé fort encourageant que le ministère des Postes juge bon de construire dans ma région plusieurs nouveaux immeubles dotés des services connexes. Ces immeubles étaient vraiment nécessaires et je crois que mes commettants, ainsi que les agents du service postal, en sont extrêmement satisfaits.

Tout en tenant bien compte de la récente amélioration des services de poste dans Victoria-Haliburton, je me vois forcé de faire de commentaire sur l'état général des services de livraison rurale et services connexes dans tout le pays. Je sais fort bien qu'un pourcentage élevé de nos gens habitent les villes, mais j'estime—et les députés me l'accorderont sans doute—il importe autant d'améliorer les services des postes ruraux qu'urbains. Je proposerais donc respectueusement que dans ses projets le ministère donne la priorité aux services ruraux. Seuls ceux d'entre nous qui vivent dans les régions rurales du Canada ont une idée des conditions de travail de nos maîtres de poste et, même là, seuls les maîtres de poste eux-mêmes le savent vraiment. Dans la course à la modernisation des services, n'oublions pas que c'est dans nos régions rurales qu'elle s'impose au premier chef. Je suis convaincu que le ministre des Postes est conscient de la situation et qu'il prendra les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes qui peuvent exister dans ce secteur de ses responsabilités.

En notre année du centenaire, j'ai été impressionné, comme bien d'autres Canadiens, par la série de timbres que le ministre des Postes a émis pour commémorer certains événements. J'estime que nos timbres-poste, qui sont conçus avec art et imagination, aident à donner aux Canadiens un sens véritable de valeur dans les nombreux domaines sur lesquels portent ces timbres. Je n'irais pas soutenir, ne serait-ce qu'un instant, que nous devrions suivre l'exemple de certains pays en émettant des timbres-poste dans l'unique dessein d'accroître nos recettes ou nous faire connaître des philatélistes. Mais j'estime, comme nombre de mes électeurs, et, j'en suis sûr, beaucoup de Canadiens, que nous devrions accroître dans des limites raisonnables, nos émissions de timbres commémoratifs comme moyen utile de faire l'histoire des réalisations canadiennes.

Je citerai en exemple le beau travail que font nos clubs sociaux d'un bout à l'autre du pays. Le ministre des Postes, sauf erreur, a reçu une lettre récemment du président national de l'Association des clubs Kinsmen et j'ai eu le privilège dernièrement de poser une question à la Chambre au sujet de l'émission d'un timbre pour commémorer le cinquantième anniversaire de cette association. A mon avis, un timbre commémoratif nous aiderait à mieux connaître et apprécier les associations comme les Kinsmen, à mon sens, l'émission d'un timbre ne risquerait pas de rendre ce genre de commémoration trop fréquent.

J'ai choisi les Kinsmen comme exemple parce que d'ici 1970, on aura amplement le temps d'étudier cette proposition, avant que les intéressés ne fêtent le 50e anniversaire de leur fondation. Je ne limiterais toutefois pas les émissions commémoratives au cas des Kinsmen, ni à celui de tout autre cercle philanthropique. Il y a plusieurs domaines de la vie sociale, au Canada, où des associations nationales ont contribué de façon permanente au bien-être du pays, et l'on pourrait en tenir compte. Je le répète, je ne crois pas qu'il serait sage d'avoir trop d'émissions spéciales de timbres, mais je suis persuadé que l'on pourrait en lancer un peu plus qu'à présent, sans nuire à l'idée que nous voulons répandre.

[*Français*]

M. Clermont: Monsieur le président, au stade de l'étude des crédits du ministère des Postes, je désirerais faire quelques commentaires au sujet du service postal au Canada.

L'honorable député de Wellington-Sud (M. Hales) mentionnait qu'il était temps que le service postal soit exploité par une compagnie de la Couronne; je me demande s'il veut entendre par là qu'un tel service serait plus économique ou rendrait de plus grands services à la population.

J'entends de temps à autre dans cette enceinte des critiques visant certaines compagnies de la Couronne, soit pour le service qu'elles donnent à la population, soit à cause des subsides que la Chambre est obligée de leur voter. Il me fait plaisir de me joindre à l'honorable ministre des Postes (M. Côté) pour l'appuyer et mentionner—parce que j'ai eu une certaine expérience au sein de ce ministère—que le Canada possède un des meilleurs services postaux au monde et qu'il est bien

servi par un fonctionnarisme compétent, au sein du ministère.

Comme il y a toujours lieu de faire certaines améliorations dans toute grande organisation, monsieur le président, j'aimerais faire deux ou trois suggestions à ce sujet.

La première a trait à la livraison du courrier rural, tous les jours, si cela est possible. On me dira sans doute que, dans certains cas, la chose est très difficile, vu le coût très élevé et les accidents géographiques, mais quand on songe, monsieur le président, au fait que dans un rayon de 50 à 60 milles de la capitale du Canada certains usagers de la poste reçoivent encore leur courrier seulement trois ou quatre fois par semaine, je crois qu'il y a lieu d'y apporter une amélioration.

Je sais, monsieur le président, que, en vertu d'un règlement du ministère des Postes, pour qu'un usager du courrier rural puisse recevoir son courrier tous les jours, le dimanche excepté, il faut qu'il y ait au moins trois usagers par mille, mais je crois que ce règlement devrait être changé en 1967 pour accommoder des milliers de Canadiens qui reçoivent leur courrier seulement deux ou trois fois par semaine.

Un autre aspect de la livraison du courrier à domicile sur lequel j'aimerais appeler l'attention du ministre est celui du service quotidien dans les villes.

Pour obtenir la livraison à domicile, dans les villes, certains règlements ou critères doivent être observés, entre autres, 2,000 points de remise, et il me fait plaisir de féliciter le gouvernement d'avoir changé cette politique en 1965, car avant l'automne de 1965, pour pouvoir bénéficier d'une service à domicile dans les villes, il fallait avoir au moins 2,500 points de remise. Mais depuis novembre 1965, ce règlement a été changé et toute ville qui a au moins 2,000 points de remise peut maintenant bénéficier de ce service. Cependant, à mon sens, certains règlements devraient être changés pour permettre à d'autres villes de bénéficier d'un tel service, et plus particulièrement celui qui édicte qu'il faut avoir une distance moyenne de 40 verges entre usagers. Vu la tendance actuelle de la construction de maisons unifamiliales, je crois que ce règlement devrait être changé.

Une autre suggestion que j'aimerais faire à l'honorable ministre des Postes concerne les traitements ou la révision des traitements pour les entrepreneurs ruraux.

Présentement, en vertu de l'alinéa (i) du paragraphe 2(c) de l'article 33 de la loi sur les postes, l'entrepreneur doit faire lui-même une demande de révision après deux ans de service.

Or, je sais que dans plusieurs cas, monsieur le président, l'entrepreneur hésite à faire une telle demande; il éprouve même une certaine appréhension. Il se dit: Si je fais une demande, est-ce que mon contrat sera renouvelé? A mon sens, il ne devrait pas avoir cette appréhension, parce que lorsqu'une demande est faite, je le sais par expérience, son cas est étudié et s'il mérite une augmentation, il la reçoit.

Cependant, et vu que le discours du trône annonce une révision de la loi sur les postes au cours de la présente session, je me demande s'il ne serait pas possible, au lieu de laisser l'article 33 tel quel et obliger l'entrepreneur à en faire la demande, de suivre l'exemple d'autres secteurs de l'administration publique et de faire en sorte que la révision soit faite automatiquement, parce que je suis certain que le ministère des Postes et le gouvernement ne s'attendent pas à ce que ces entrepreneurs exploitent un service qui n'est pas rentable.

• (3.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'éprouve, plus que d'habitude, un sentiment profond de mes responsabilités, et même une certaine émotion, car, d'après un éminent éditorialiste canadien, je représente 1.05 p. 100 des membres du «caucus» conservateur. J'ai expliqué à ma famille ce matin, au petit déjeuner, qu'on devait me témoigner beaucoup plus de respect étant donné que mon rang est reconnu de plein gré.

Je me joins à ceux qui ont présenté leurs vœux au ministre. Mes rapports avec lui ont toujours été agréables. C'est peut-être parce que j'ai rarement eu recours à ses services. J'ai eu plus de difficulté avec certains de ses prédécesseurs et, dans certains cas, mes requêtes n'ont pas produit les résultats escomptés. Nous, de l'Île du Prince-Édouard, avons assisté à la diminution des services administratifs établis à Charlottetown et desservant le district de l'Atlantique. Cela ne nous a pas réjouis. Il est arrivé que la fermeture de certains bureaux locaux, suscite le mécontentement et l'inquiétude des anciens usagers. Il va de soi que les services de ce genre doivent être réorganisés, mais il est difficile de convaincre les usagers que la réorganisation, c'est le progrès.

Un de mes griefs les plus sérieux à l'endroit du ministère des Postes portait sur la livraison du courrier dans les régions rurales. Je me rappelle parfaitement le cas d'un homme qui, à la suite d'un appel d'offres, a obtenu un contrat très lucratif de $1,000. Lorsqu'on a constaté que des améliorations aux routes raccourcissaient le parcours, on a réduit la somme à $820. Cet homme avait loyalement desservi les usagers, le long de sa route, pen-

dant 25 ans, mais il a été impossible de convaincre le ministre des Postes d'alors qu'il était simplement légal, et non obligatoire, de résilier le contrat initial.

Le traitement accordé aux facteurs ruraux varie beaucoup d'un cas à l'autre, et c'est une source de grande injustice. Il est facile de répondre que cela tient au bas prix des soumissions, mais, selon moi, il est des certaines circonstances où le gouvernement du Canada ne devrait pas conclure un contrat avec qui que ce soit, même si l'intéressé y tient, si le prix est trop bas. C'est une injustice que le gouvernement ne devrait commettre à l'endroit de personne.

Je suis d'accord avec le député: on devrait trouver un meilleur moyen de relever les traitements des courriers ruraux d'entreprise. Je constate que beaucoup d'entre eux ne connaissent pas la façon de procéder. Sauf erreur, le contrat ne prévoit aucune augmentation pendant les deux premières années. Ils doivent eux-mêmes en faire la demande. Cette lacune crée parmi eux une certaine confusion, et si les gens intelligents de l'Île du Prince-Édouard ne s'y retrouvent pas, c'est que l'administration présente une faille, à mon avis.

J'approuve la déclaration du député de Wellington-Sud au sujet des petits bureaux de poste. Bon nombre de préposés, dans ces petits bureaux, gagnent fort peu. La nature de leur travail fait de ces gens des fonctionnaires qui font souvent beaucoup plus que leur tâche. Je suis certain qu'un grand nombre d'entre eux sont insuffisamment payés.

Mes deux dernières propositions n'aideront pas le député d'York-Humber qui voudrait surmonter le déficit de ce ministère. J'estime cependant qu'il a établi sa thèse d'une manière intéressante et solide, et les remarques du président du comité des comptes publics m'ont également fort impressionné. J'ai soigneusement noté l'explication donnée par le ministre lui-même.

Il y a de nombreux spécialistes parmi les députés de notre parti et notre principal porte-parole pour ces crédits, le député de Lambton-Kent, a fait un excellent exposé. D'autres ont parlé des détails qui leur sont très familiers.

Il ne me reste plus qu'à traiter d'un seul sujet qui me tient à cœur en tant qu'ancien philatéliste. Je veux parler de l'émission des timbres. Le timbre postal constitue un symbole extrêmement intéressant. J'ai bien souvent pensé qu'il pouvait symboliser la volonté de l'homme de favoriser les relations internationales. On peut acheter un timbre à Ottawa, le coller sur une lettre adressée à quelqu'un en Afrique du Sud et peut-être, avant que la lettre n'arrive à destination, elle aura passé par les mains de fonctionnaires de plus de 50 pays. A mon sens, le régime postal universel qui fonctionne depuis tant d'années prouve que les peuples et les nations du monde entier peuvent, en certains domaines particuliers, réaliser des choses importantes, précieuses et viables. Si les pays pouvaient se civiliser au point de s'entendre aussi bien en matière de guerres, de paix et de vie convenable, que la vie serait donc agréable dans le monde entier!

• (3.30 p.m.)

Comme le député de Victoria, en Ontario, je crois que nous pourrions faire preuve de beaucoup plus d'imagination dans l'émission de timbres commémoratifs. Je vous dirai bien franchement que l'absence d'un timbre commémorant le 150e anniversaire de naissance de sir John A. Macdonald, il y a deux ans, m'a renversé. Comme on n'a pas pris une telle disposition, on aurait certes pu, en l'année de notre centenaire, faire figurer de quelque manière les Pères de la Confédération sur nos timbres. Nous avons négligé trop longtemps, je pense, les grands hommes qui ont aidé à bâtir le Canada d'aujourd'hui. Nos timbres devraient représenter beaucoup plus souvent nos anciens premiers ministres. Aux États-Unis, les anciens présidents paraissent sur les timbres, sous différentes représentations, à intervalles réguliers. Ce serait un progrès, je pense, si nous honorions ainsi nos anciens premiers ministres.

A mon avis, nous avons manqué cette année bon nombre d'excellentes occasions. Nous avons un timbre du centenaire. Nous avons un timbre de l'Expo fort attrayant. Le timbre émis pour commémorer le 50e anniversaire de la date où les femmes ont obtenu le droit de vote est une chose splendide. Nous pourrions avoir un timbre pour commémorer des événements comme le 50e anniversaire de la *Presse canadienne*, la visite royale, bien entendu, les Jeux panaméricains, et il pourrait y avoir d'autres événements plus importants, comme le centenaire de Toronto comme capitale de l'Ontario. Nous avons nos timbres de Noël de 5c. et de 3c. Ce sont de beaux timbres qui ajoutent beaucoup, je pense, à l'esprit des fêtes. J'espère que nous allons en continuer l'émission. Toutefois, en sus des Pères de la Confédération et des anciens premiers ministres, il y en a bien d'autres qui mériteraient un timbre, de grands hommes comme Joseph Howe, par exemple, des hommes qui ont largement contribué à édifier notre société, qui se sont acquis une renommée internationale. Mon collègue a mentionné feu le colonel McCrae. Il y a beaucoup de gens comme lui,

qui sont connus dans d'autres parties de l'univers, mais dont nul timbre canadian n'évoque la mémoire.

Le ministre le sait peut-être, j'aimerais qu'il émette un autre timbre, un timbre commémoratif de Robert Burns. Lors d'un voyage en Union soviétique avec le whip de notre parti, le député de Saint-Jean-Albert, et d'autres représentants, on m'a fait présent d'un souvenir très agréable: un timbre soviétique honorant la mémoire de Robert Burns. C'est le deuxième que les Russes émettent. On n'a pas besoin de rappeler aux Canadiens ce que les Écossais ont fait pour leur pays ou ce que Burns a fait pour l'humanité. Néanmoins, nous n'avons pas encore célébré la mémoire de ce héros de la liberté humaine. J'espère que le ministre se souviendra que ses ancêtres français et mes aïeux écossais faisaient assez souvent alliance contre les Anglais qui ne leur voulaient pas toujours du bien, et qu'il adoptera ma proposition qui consiste, pour nous, à rejoindre ici le geste de l'Union soviétique en émettant un timbre à la mémoire de Robert Burns. Je propose cette émission pour le 25 janvier prochain.

Ce sont tous les détails dont je voulais signaler l'importance au comité, étant donné que je tiens toujours à passer le mois de juillet et août dans l'Île du Prince-Édouard et non pas à Ottawa. C'est pourquoi je ne m'étendrai pas plus longtemps là-dessus.

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai le même désir que l'honorable représentant de Queens: je désire passer juillet et août dans ma circonscription où l'on a besoin de moi. Avant tout, je dois dire combien j'ai apprécié l'attention que le ministre a accordée à toutes les questions que je lui ai signalées et je le remercie d'avoir bien voulu ordonner une enquête approfondie. Je lui sais gré d'avoir répondu à mes lettres par des explications bien documentées. Cela est bien différent de la façon dont l'excellent ministre des Postes de naguère traitait mes demandes. A cette époque, chaque lettre que je recevais portait l'inscription «personnel et confidentiel». Je n'oublierai jamais qu'ayant écrit pour savoir comment on procédait pour hisser le drapeau national sur les bureaux de poste, j'avais reçu en réponse un pli personnel et confidentiel. Il était parfois très difficile de savoir que faire de ces lettres. Le ministre actuel fournit des explications beaucoup plus détaillées et ajoute souvent une copie pour la personne qui demande les renseignements. Cela est très apprécié.

Je me suis toujours intéressé aux bureaux de poste, car j'ai connu de nombreux maîtres de poste intéressants et remarquables. Il y en avait un dans notre région qui fermait son bureau de poste à cinq heures de l'après-midi, alors qu'on ne venait chercher le courrier qu'à six heures ou six heures et demie. En quittant le bureau, le maître de poste accrochait les sacs à la porte avec un petit mot disant «Prenez-les lorsque vous viendrez». Si j'ai bonne mémoire, c'est le sous-ministre des Postes actuel qui a découvert cette transgression aux règlements du ministère des Postes. Les vieux m'informent, en général, lorsque des personnes importantes arrivent dans la région. On m'a dit que notre sous-ministre des Postes avait passé par là et qu'il avait vu les sacs accrochés à la porte du bureau de poste. On les pendait là depuis environ 25 ans. Personne ne s'était plaint, car les gens de la région que j'ai l'honneur de représenter, sont honnêtes.

Je tiens à exprimer mes remerciements aux hauts fonctionnaires d'Ottawa, aux fonctionnaires régionaux de la Colombie-Britannique, aux maîtres de poste locaux et aux employés du ministère qui, dans l'ensemble, ont pu s'acquitter admirablement d'une distribution de courrier dont, de nos jours, nous devons être fiers. J'ai pu vérifier aux États-Unis comment on administre les courriers ruraux, les petits bureaux de poste et les choses de ce genre. Lorsqu'on se figure la grandeur de notre pays et les problèmes qui sollicitent le ministère, nous devons être fiers de notre service postal. Je le dis sans hésiter.

J'aimerais que le ministre, dans sa réponse, nous expose les mesures prises jusqu'ici pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de 1966 concernant les conditions de travail dans les bureaux de poste.

L'hon M. Côté: Tout est exposé dans ma déclaration de ce matin.

M. Herridge: Je suis désolé. Je lirai cette déclaration au compte rendu. Si je ne l'ai pas entendue, c'est parce qu'on m'avait appelé au téléphone à ce moment-là. Vous voyez que j'ai toujours une bonne excuse. J'espère, toutefois, que le ministre verra à ce que tous nos postiers, qu'ils soient employés par le ministère ou par des entrepreneurs, soient suffisamment rémunérés de leurs services.

● (3.40 p.m.)

Je suis au courant des conditions de certains petits bureaux de poste de ma circonscription. Nous devrions tenir compte du travail de nombreux employés de petits bureaux de poste, car trop souvent, ils doivent s'y tenir dix-huit heures par jour. Si des gens parcourent quinze milles pour obtenir leur courrier et arrivent à onze heures du soir, ils devraient pouvoir l'obtenir. Je suis certain que d'autres députés de petites agglomérations sont au courant de situations de ce genre et j'espère que ces employés recevront une rémunération suffisante.

J'aurais une autre recommandation à faire. J'ai beaucoup d'imagination cet après-midi. Je propose que dans les bureaux de poste les plus importants qui comptent un certain nombre d'employés, le maître de poste fasse plus qu'il ne fait actuellement et renseigne les employés sur les politiques et les méthodes administratives. S'il agissait ainsi, les motifs de griefs qui sont en grande partie attribuables à des malentendus, seraient éliminés, d'après moi. Cette proposition m'a été faite par des employés des Postes. Ils m'ont dit qu'ils ne se seraient pas conduits de telle et telle façon s'ils avaient su qu'ils n'étaient pas tenus de faire certaines choses. Je crois qu'il faudrait insister dans les bureaux de poste les plus importants sur la nécessité de renseigner les employés.

Comme d'autres députés, je soutiens qu'il faut reviser les contrats de courrier rural pour s'assurer que ces entrepreneurs touchent une rémunération suffisante. Je connais le cas d'un homme qui parcourt actuellement un circuit de 20 milles à la campagne pour livrer le courrier et qui touche moins qu'un de ces jeunes garçons des Débats qui viennent ici chercher nos notes. Cet entrepreneur doit circuler sur des chemins cahoteux de montagnes. J'ignore si d'autres touchent davantage pour ce travail mais, dans bien des cas, il faudrait majorer la rémunération de ces gens-là. Il faudrait reviser ces contrats de temps en temps, surtout dans les régions rurales où il se passe des choses qui échappent à l'attention des hauts fonctionnaires. Je veux parler des conditions locales comme les routes, le climat et ainsi de suite, surtout pendant l'hiver.

J'ai une autre proposition à faire. D'ailleurs j'en ai une foule, monsieur le président. Les municipalités assez importantes devraient être avisées de la politique du ministère concernant les service à domicile selon le nombre d'habitants, la méthode suivie et autres choses de ce genre. J'ai reçu des lettres d'un certain nombre de municipalités qui se demandent si elles ont droit au service à domicile. Les municipalités qui ont presque le nombre d'habitants suffisant pour avoir droit à ces services devraient être mises au courant des politiques et méthodes du ministère.

L'année dernière, j'ai reçu des demandes en vue de la construction d'un nouveau bureau de poste à Montrose, agglomération en voie d'expansion dans la périphérie de Trail. J'ai écrit au ministre, qui devait faire mener une enquête à ce sujet. Cette région est en droit de s'attendre à obtenir un nouveau bureau de poste.

Nous avons noté dans notre district, qu'à la suite des travaux découlant de l'application du traité du Columbia, un grand nombre de routes ont été reconstruites ailleurs et que de nombreux rajustements s'imposent, certaines collectivités ayant vu leur population augmenter tandis que d'autres l'ont vu diminuer. Je suis reconnaissant au ministre des réponses qu'il a données à mes lettres concernant la fermeture de certains bureaux de poste. Je crois que lorsque les gens comprennent les raisons de certaines actions, ils acceptent de meilleur gré la situation.

J'ai aussi reçu des réclamations concernant la fermeture des bureaux de poste de Howser, Rosebery et d'autres encore. J'ai reçu également des lettres concernant la réorganisation des services postaux dans la région de Trail-Nelson, résultant, si je ne me trompe, de la réorganisation des services postaux dans toute la Colombie-Britannique. J'ai reçu une volumineuse correspondance à ce sujet et beaucoup de gens sont très inquiets au sujet de ces nouveaux arrangements. Il y aurait moyen d'éviter cela si les fonctionnaires supérieurs des Postes se concertaient. Ils sont, en effet, plus au courant de la situation générale des services postaux que des cas d'espèce. A mon avis, les habitants des petites municipalités, des villages et des districts devraient être tenus au courant des intentions du gouvernement en ce qui concerne la distribution du courrier.

J'ai reçu récemment une plainte peu ordinaire au sujet de la location des cases postales.

J'ai signalé la situation au ministre qui m'a adressé une réponse détaillée. C'est un point qu'on devrait certainement examiner.

Voici ce que m'écrivait en partie mon correspondant:

> J'ai ici, à Castlegar, un cas patent qui n'est sans doute pas unique. Il s'agit d'un travailleur de passage, employé par l'Hydro de la Colombie-Britannique à la construction du barrage, qui a loué une case postale, a fait en ville certaines dettes et puis, un soir, est disparu.

Bien entendu, il n'était pas de Kootenay. Et voici la suite de la lettre:

Ce n'est qu'au bout de six mois que j'ai pu constater qu'il avait quitté la région. Je l'ai su parce que le loyer de sa case postale est devenu échu et que mes états de compte s'échelonnant sur une période de six mois m'ont alors été retournés.

J'ai reçu une ou deux autres plaintes semblables. Cela crée un problème, je sais, mais avec tous les programmes de construction, il est fatal que des citoyens malhonnêtes —infime minorité, d'ailleurs—profitent de situations de ce genre. Je ne sais quel remède employer. Bien des hommes d'affaires se sont plaints également au sujet de factures envoyées à certaines boîtes postales et qu'on leur renvoyait six mois plus tard, lorsque le prix de location du casier, était échu. Entretemps l'individu avait déguerpi pour exploiter ailleurs de nouveaux filons. Il faudrait protéger industriels et commerçants.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, fait observer que cet homme est peut-être allé à Kootenay-Est. Je vous assure que les résidents de Kootenay-Est n'ont rien à envier à ceux de Kootenay-Ouest sous ce rapport.

Je reconnais le travail accompli par le ministère des Postes à certaines foires régionales, particulièrement à certains endroits en Colombie-Britannique, où le ministère renseigne le public sur les méthodes qu'il utilise, sur ses règlements et ainsi de suite. Mais, à mon avis, on pourrait faire disparaître une bonne part du malentendu qui existe à la suite des plaintes que j'ai présentées au ministre sur les instances de membres du personnel et du public, si l'on améliorait le service de relations publiques du ministère. Je ne veux pas dire, je m'empresse de l'ajouter, que le ministère des Postes n'entretient pas actuellement de bonnes relations avec le public, étant donné qu'il traite avec des gens qui sont tellement éloignés du ministre, qui possède tous les pouvoirs dans ce domaine, mais, selon moi, on éviterait beaucoup de malentendus si l'on fournissait des explications aux gens, lorsque l'on décide de changer la politique générale s'appliquant à une région. J'ai formulé des propositions semblables pour d'autres ministères, car je suis convaincu qu'on a tout avantage à prévoir l'application de n'importe quel programme. Si certains hauts fonctionnaires prenaient parfois le temps d'exposer aux chambres de commerce ou aux associations de cultivateurs l'application d'une politique, ces derniers l'apprécieraient sûrement et apporteraient toute leur collaboration. De cette façon, on ferait disparaître maints malentendus.

[M. Herridge.]

• (3.50 p.m.)

Permettez que je vous dise en terminant que je continue de recevoir des plaintes au sujet du modèle et de la couleur de certains timbres canadiens. Elles viennent de philatélistes amateurs. Par contre j'ai reçu des lettres de personnes auxquelles certaines séries lancées par le ministère des Postes pour l'année du centenaire ont beaucoup plu. Cela est dû en partie au fait que ces gens reçoivent des timbres-poste d'autres pays. Par exemple, si quelqu'un vous envoie un timbre-poste de l'Indonésie, vous le trouverez très attrayant comparativement à quelques-uns des timbres-poste que nous émettons au Canada. On peut donc très bien comprendre que ces gens se demandent pourquoi nous ne pourrions en faire autant au Canada. La question devrait être approfondie, selon moi. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre, tout à l'heure, quelles sont les compagnies qui entreprennent ce travail pour le bureau de poste à l'heure actuelle et qui conseille le ministre au sujet de l'effigie et de l'impression des timbres-poste émis.

Je termine mes brèves remarques, monsieur le président, en disant encore une fois combien agréables ont été mes relations avec le ministre; j'ai l'intention de rester en excellents rapports avec lui et ses fonctionnaires. Je souhaite au ministre un heureux succès dans tout ce qu'il entreprendra, touchant l'administration de son ministère.

M. Keays: Monsieur le président, cela ne nous arrive pas très souvent d'entendre d'aimables propos comme ceux qui sont adressés actuellement au ministre et à son personnel, au cours de l'étude en comité des prévisions budgétaires du ministère des Postes. J'ose croire que l'esprit des fêtes du centenaire commence à se faire sentir à la Chambre et au pays et qu'il durera jusqu'à la fin de l'étude des crédits car, comme le signalait mon préopinant, la présence de tous les députés s'impose dans leurs circonscriptions respectives, à cause des célébrations du centenaire.

Si j'interviens au cours de l'étude des crédits actuels, c'est en vue de réitérer la demande que j'avais faite la dernière fois que le comité a été saisi des prévisions budgétaires du ministère. Je voudrais savoir si la coordination, la collaboration ou l'échange d'idées sont vraiment assurés entre les divers ministères du gouvernement et, dans le cas actuel, entre le ministère des Transports et le ministère des Postes.

La dernière fois que j'ai pris la parole au sujet de ces crédits, j'ai signalé qu'il était superflu d'assurer un double service postal dans certaines régions du pays, que c'était du

gaspillage. Je suis toujours du même avis. J'aimerais que le ministre nous dise s'il a étudié la question que je lui signalais alors, et s'il s'est assuré qu'il n'y avait pas eu gaspillage dans ce domaine. Nous recevons nombre de plaintes de tout le pays, à ce sujet, et il est grand temps de mettre fin à quelques-unes de ces dépenses inutiles, car il ne faut pas oublier que ce sont toujours les Canadiens qui paient la note en fin de compte. A ce sujet, monsieur le président, je voudrais parler du service postal depuis Montréal, que le ministre qualifiait aujourd'hui de point de commande dans la distribution du courrier au Canada, jusqu'à certaines régions de l'Est de la province de Québec. J'admets que, jusqu'au 1er juin de cette année, le National-Canadien n'était peut-être pas en mesure d'assurer seul un service efficace du courrier sur de longs parcours.

J'espère que le contrat qui vient d'être adjugé au sujet de la livraison du courrier par camions ou par tracteurs-remorques ne sera pas de longue durée. Je le dis parce que, tant qu'on ne me prouvera pas le contraire, je croirai que nous avons fait double emploi ou qu'en fait, nous avons enlevé des recettes au National-Canadien, alors que, comme tout député fédéral le sait, cette compagnie accuse chaque année un lourd déficit et qu'elle accepterait n'importe quelle sorte de revenus. Plutôt que d'adjuger ce service au National-Canadien, nous le lui avons enlevé pour le confier à des entreprises de tracteurs-remorques ou de camions. J'aimerais qu'on explore cette affaire davantage afin d'établir si le National-Canadien ne pourrait pas fournir un service aussi approprié que celui auquel le ministre songe aux termes du nouveau programme.

Je veux toutefois remercier le ministre de m'avoir tenu au courant de tous les changements envisagés et accomplis dans la région dont je parle. Cependant, je crois toujours que nous devrions approfondir davantage la dernière mesure à laquelle songent ses fonctionnaires.

Il y a à peine une semaine, le ministre m'a appris que la livraison du courrier dans ma région serait accélérée d'environ trois heures. A moins que je me sois mal renseigné sur ce nouveau service, je ne vois pas comment il pourrait être avantageux pour nous. Le ministre m'a dit que le courrier sera transporté par tracteur-remorque de Montréal à Lévis, et par chemin de fer, de Lévis à Campbellton. Il y aura peut-être un nouveau service postal assuré par les chemins de fer Nationaux du Canada. Toutefois, monsieur le président, j'ignore si le service envisagé sera suffisant. Il faudrait qu'un tracteur-remorque quitte Montréal vers 11h. 30 du matin, ou midi, pour atteindre Lévis et repartir vers 15 h. 30.

Le ministre s'est trompé sur le temps qu'il faut pour aller de Lévis à Campbellton. Le nouvel horaire du National-Canadien, sauf erreur, prévoit l'arrivée du train à Campbellton vers 23 h. 45. Je reconnais que le courrier parviendra aux points les plus reculés de la péninsule à environ 9 h. du matin, le jour suivant. Il faut se rappeler, toutefois, que la majeure partie du courrier est déposée après 11 heures du matin, dans les boîtes à lettres de Montréal, et que la majorité des journaux sortent l'après-midi ou le soir. D'après le programme envisagé par le ministre, nous perdrons la partie la plus importante de la journée et nous recevrons notre courrier une journée plus tard qu'à l'accoutumée. Ce n'est pas, à mon avis, ce que voulait le ministre ou son ministère, et j'aimerais avoir des explications à ce sujet. Je voudrais être assuré que le service envisagé par le ministre sera une amélioration par rapport à celui que nous avons eu jusqu'à maintenant.

J'en reviens à mes remarques sur les recettes que nous retirons au National-Canadien.

L'hon. M. Côté: Monsieur le président, on me permettra peut-être de donner une explication dès maintenant.

• (4.00 p.m.)

[*Français*]

La plus grande partie du courrier est triée durant la nuit dans un bureau de poste. C'est à peu près vers cinq heures du soir, lorsque les bureaux ferment, que le courrier est le plus volumineux. Les secrétaires déposent le courrier à la poste à la fin de leur journée de travail.

Cette plus grande quantité de courrier est donc ramassée dans la soirée et triée durant la nuit au bureau de poste. De là, ce courrier est transféré dans un camion, le matin. Autrement, si l'on attend que le courrier parte seulement à 8 heures et demie le soir, comme c'était l'habitude, il y a délai. Actuellement, il part à 11 heures et demie du matin; c'est le même courrier qui a été transporté le soir qui est dans le camion du matin.

M. Keays: Alors, si je peux donner un exemple. Le courrier qui est déposé le mercredi soir à Montréal sera trié pendant la soirée, partira de Montréal le jeudi matin à environ 11 heures et demie et arrivera à Gaspé le vendredi matin à 9 heures.

De cette façon-ci, je crois que là on prolonge la période de temps entre le dépôt du courrier à la poste et son arrivée à destination. Il semble que, dans le passé, le courrier qui était déposé à 3 heures et demie ou 4 heures de l'après-midi partait sur l'Océan Limitée vers 8 heures et demie—je parle d'il y a quelques années passées—et le lendemain soir, nous l'avions à Gaspé. Il pouvait être 10

ou 11 heures du soir mais, au moins, nous avions notre courrier.

De cette façon-ci, je crois que la distribution est encore plus retardée. De toute façon, je demande au ministre d'examiner ce point d'un peu plus près pour voir s'il n'y aurait pas moyen de l'améliorer ou de le laisser tel qu'il est. Je crois qu'il y aurait certainement lieu de l'améliorer.

[*Traduction*]

Mon autre sujet, monsieur le président, ce sont les timbres commémoratifs. Ce point a été soulevé par le député de Queens, et je sais que son éloquence convaincra le ministre. Même s'il est maintenant un peu tard, nous avons encore le temps d'étudier l'opportunité d'émettre des timbres à la mémoire de sir John A. Macdonald et des Pères de la Confédération.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, dans ce débat sur les crédits du ministère des Postes, je voudrais communier un peu à tout ce concert de bonne volonté que l'on constate depuis que ce débat a été amorcé et faire mes remarques très brèves, d'abord, et être aussi agréable que possible envers l'honorable ministre.

Je me permettrai quand même une très courte parenthèse pour le féliciter d'avoir gagné ses élections dans le comté de Hull. Je peux me permettre cela, parce que, lui et moi, sommes des résidants du comté de Hull.

Mais, ce n'est pas l'essentiel de mes remarques. Je ne veux même pas apporter de critique pour ne pas déroger à ce concert de louanges qu'on lui décerne depuis le début. Il y a des choses dont on a parlé, par exemple, la rentabilité du ministère des Postes ou la possibilité peut-être de confier cela à une compagnie de la Couronne.

Je confesse, monsieur le président, que je ne suis pas compétent pour me permettre des opinions sérieuses dans ce domaine et je laisse au ministre et à ses conseils supérieurs, de même qu'à ses collègues, le soin de décider de ces choses.

Il y aurait peut-être une remarque que je pourrais faire relativement à une situation qui me frappe depuis plusieurs années. Il me semble que le système qui veut que certains contrats du ministère des Postes soient nécessairement attribués au plus bas soumissionnaire n'est pas une chose recommandable, dans bien des cas, surtout quand il est évident, à la lumière de l'expérience et de l'avis de ceux qui s'y connaissent, que le prix du plus bas soumissionnaire est évidemment en bas du prix coûtant, qu'il ne pourra pas arriver et qu'on expose alors non seulement un citoyen mais aussi le ministère à des désagréments.

[M. Keays.]

Je ne fais que le mentionner, parce que je sais que le ministre est encore plus au courant que moi de cette situation. Peut-être serait-il possible de trouver un moyen terme qui établirait certaines normes, certains barèmes en dessous desquels le contrat ne sera pas accordé, afin de ne pas exposer le ministère à des désagréments et des individus, qui n'ont pas l'expérience, à se ruiner jusqu'à la fin de leurs jours, dans certains cas.

Monsieur le président, au cours du débat, certaines remarques du député de Queens (M. MacLean) sur la valeur des timbres, tant au point de vue culturel qu'au point de vue information sur ce qui se passe dans le monde, m'ont frappé et m'ont rappelé une chose dont je veux entretenir très brièvement la Chambre. Ce ne sera pas une nouvelle pour l'honorable ministre, puisqu'il en est déjà au courant—il a déjà visité ce que je vais mentionner—mais j'en parle pour lui rafraîchir la mémoire, de même que pour la gouverne de tous mes collègues.

Il existe à Trois-Rivières, une chose qu'on appelle les galeries philatéliques. Cela peut paraître banal au premier abord, mais je crois que c'est une organisation qui est unique en son genre, non seulement au pays mais peut-être aussi dans l'univers.

C'est un citoyen de Trois-Rivières, un philatéliste qui, depuis quinze ans, je crois, a décidé de reconstituer sommairement, brièvement si vous voulez, les grandes phases de l'histoire des pays du monde au moyen de timbres qu'il monte sur des cadres—de façon très artistique, avec des explications, au moyen de lettrage et montage qu'il fait lui-même—qui présentent une apparence tout à fait professionnelle.

C'est une organisation à laquelle il a travaillé, encore une fois, depuis 10 à 15 ans, je crois. C'est un dénommé James Lévesque, et au cas où cela intéresserait le ministre, c'est un ancien organisateur libéral, si cela peut ajouter à son mérite. M. Lévesque a consacré, depuis tout ce temps-là, tout ce qu'il pouvait disposer de ses maigres revenus personnels pour financer tout ce qu'a entraîné cette galerie philatélique, et il a consacré aussi des milliers d'heures à constituer cette réalisation que je crois, encore une fois, unique au monde et qui mérite d'être visitée par tous ceux qui s'intéressent aux timbres.

J'ai dit que le ministre en était au courant, puisqu'il a eu l'occasion de la visiter dernièrement. Je voudrais lui rappeler qu'il serait peut-être opportun, étant donné surtout que celui qui a réalisé ces galeries philatéliques a exprimé à plusieurs reprises la volonté qu'il avait de les léguer—gratuitement, si j'ai bien compris ses intentions—soit à sa ville, soit à son pays, que la chose soit examinée soigneusement par le gouvernement. Possiblement, ces trésors philatéliques pourraient être

transportés ici à Ottawa, établis dans des locaux plus appropriés; ce faisant, le gouvernement permettrait à ce philatéliste de travailler dans des conditions plus favorables encore, voire même de bénéficier de trésors philatéliques qui, bien sûr, doivent dormir dans les filières du ministère des Postes depuis de nombreuses années et qui ne sont pas mis à la disposition du public qui voudrait les visiter.

• (4.10 p.m.)

Je demanderais aussi au ministre de déployer tous ses efforts pour régler un point particulier à ce sujet. Par ailleurs, je suis sûr qu'il n'aura pas besoin de faire de grands efforts, parce qu'il est tellement bien vu par tous les députés, d'après ce que j'ai constaté cet après-midi, et qu'on ne doit certainement pas avoir moins de bonne volonté à son égard, au sein du cabinet.

Le ministre a dû constater que, dans ces galeries philatéliques, il y avait des autographes, des lettres qui avaient été envoyées par plusieurs chefs d'État à M. James Lévesque; il y a aussi des drapeaux nationaux qui ont été envoyés par différents pays, mais, malheureusement, le drapeau du Canada n'y figure pas. Je dois dire quand même qu'il y a une lettre du très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), ainsi que son portrait. Mais il n'y a pas de drapeau du Canada, il n'y a pas de reconnaissance du chef de l'État canadien.

A mon avis, l'honorable ministre poserait un beau geste s'il obtenait du très honorable premier ministre (M. Pearson) une lettre soulignant le mérite de cette création,—qui est unique au monde—accompagnée d'un magnifique drapeau canadien, qui ferait bonne figure à l'entrée du misérable local où ce philatéliste a établi ces galeries.

Je reviens sur ce qui semble le plus essentiel, à mon point de vue, pour suggérer au ministre de confier à quelqu'un de son ministère le soi d'étudier, à plus brève échéance possible, les possibilités d'acquérir ces galeries philatéliques et de les transporter à Ottawa, et, peut-être, d'offrir à son créateur de continuer son œuvre ici avec plus de facilité; bref, d'étaler dans une salle plus vaste les chefs-d'œuvre qu'il a déjà réussis, afin que les nombreux touristes de l'univers qui s'intéressent à la philatélie puissent venir ici, à Ottawa, admirer ces choses.

J'aurais souhaité faire cette demande aux autorités de ma ville de Trois-Rivières dont, malheureusement, les disponibilités financières ne leur permettraient probablement pas de fournir les locaux appropriés et les moyens de développer ces galeries philatéliques comme elles le méritent. Il s'agit d'une entreprise d'une telle envergure que, à mon sens, il incombe plutôt à la capitale du pays et, en particulier, au ministère des Postes d'assumer cette responsabilité, car ces galeries seraient en même temps, encore une fois, une attraction touristique qui attirerait des gens de tout l'univers. Une des raisons qui m'incitent à insister auprès du ministre pour qu'on fasse diligence, c'est que, comme le ministre a pu le constater lui-même, ces galeries philatéliques sont actuellement installées dans des locaux qui ne sont pas à l'épreuve du feu.

Or, s'il fallait qu'un incendie vienne détruire le résultat d'un travail de quinze ou vingt ans, qui compte des œuvres d'art qui ne seraient pas remplaçables, je crois que ce serait infiniment regrettable, et même si l'on n'a pas pu faire mieux actuellement, parce que tout cela a été fait avec la bonne volonté du créateur des galeries philatéliques, et je sais que je n'ai pas besoin d'insister plus longtemps pour convaincre l'honorable ministre de l'urgence, peut-être, de poser des gestes plus concrets afin que ces choses continuent à se préserver et qu'elles puissent aussi profiter à tous les Canadiens, de même qu'à tous les philatélistes de l'univers qui viendront au pays voir quelque chose de différent.

[*Traduction*]

M. Howe (Wellington-Huron): Monsieur le président, comme les préopinants, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet des crédits du ministre des Postes. Certains d'entre nous peuvent se rappeler les jours où le ministre des Postes entrait à la Chambre pour nous présenter des prévisions budgétaires qui accusaient un excédent sur les frais d'exploitation de son ministère. Je reconnais avec le représentant de Wellington-Sud qu'il importe de rendre à ce ministère un caractère d'entreprise commerciale.

A notre époque d'automation et d'essor technologique, toute exploitation qui n'est pas rentable, dans l'entreprise privée, est supprimée à moins d'être nécessaire à l'ensemble des opérations. Aussi, je trouve qu'on devrait suivre cette ligne de conduite dans le cas du ministère des Postes.

Je suis certain que nous avons tous accueilli avec plaisir la déclaration faite par le ministre des Postes, cet après-midi, au sujet d'une loi qui est prête à être présentée à l'automne pour remédier à cet état de choses. Je puis lui répondre que les compliments qu'on lui a fait aujourd'hui ne sont rien en comparaison des félicitations qu'il recevra s'il réussit, dans un an ou deux, à transformer en excédent ce déficit de 30 millions de dollars. S'il le fait, il aura l'honneur d'être l'un des plus grands ministres des Postes de ce pays.

Lorsqu'on parle de crédits, il est difficile de ne pas se répéter, mais la deuxième chose que je veux discuter concerne également les facteurs ruraux. Je crois parfois que la loi qui

régit cet aspect des opérations postales ressemble un peu à celle que le ministre veut modifier—elle date. C'est une mesure qui a été adoptée alors que beaucoup des facteurs étaient des gens qui exploitaient des fermes; le cheval dont on se servait n'avait pas besoin de trop de fourrage et l'entretien de la voiture n'était pas trop difficile. Ces cultivateurs avaient pris l'habitude de présenter des soumissions pour obtenir ces contrats à des prix tellement bas qu'ils n'en retiraient aucun bénéfice.

Les compagnies d'assurance nous disent souvent à nous, automobilistes, que nous ne pouvons conduire une auto à moins de 10c. le mille, en temps normal. Nous, qui vivons dans les régions rurales, savons que souvent les facteurs conduisent leurs véhicules dans des circonstances non pas normales, mais plutôt difficiles. Ces gens ont beaucoup de mérite d'avoir fourni ces services au cours des années, et je trouve qu'à l'heure actuelle, leur traitement est fort insuffisant au regard de leur rendement.

Monsieur le président, je reconnais que cet emploi n'est pas permanent. Mais si un travailleur mérite d'être engagé, il mérite d'être payé au même taux que les gens qui font un travail de même nature comme, par exemple, les chauffeurs de camions des entreprises privées qui doivent réaliser des bénéfices. Il ne s'agit peut-être que de quelques dollars, mais le salaire horaire ne peut se comparer à celui qu'ils auraient en travaillant pour une entreprise privée ou dans une fabrique.

J'espère donc qu'avant longtemps, on modifiera la loi en ce qui concerne les facteurs ruraux afin qu'ils soient traités d'une façon plus conforme à la réalité. Ces personnes doivent veiller à l'entretien de leur voiture pour qu'elle puisse démarrer tous les matins. Je le répète, monsieur le président, ils sont vraiment obligés de travailler dans des conditions très difficiles.

Je dois témoigner ici mon appréciation des services reçus de la Direction des transports du ministère des Postes qui ont toujours été excellents. Chaque fois que j'ai demandé aux fonctionnaires de cette Direction, la remise à l'étude de routes rurales, dans une région en particulier, ils ont collaboré immédiatement avec moi et ont le plus souvent fait en sorte de relever le facteur au même niveau que les autres dans sa propre région. J'espère vraiment que le ministre des Postes tiendra compte de toutes les instances présentées au nom des facteurs ruraux et qu'il modifiera la loi afin de l'adopter aux besoins actuels.

[M. Howe (Wellington-Huron).]

M. Schreyer: Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques brèves remarques s'inspirant des propos tenus cet après-midi par le député de Wellington-Sud et par celui de Medicine-Hat. Je n'ai pu m'empêcher de m'intéresser aux paroles du député de Wellington-Sud, qui a dit que son intérêt à l'égard du ministère des Postes provenait de ce que son oncle avait occupé un poste au sein de ce ministère, à titre de maître de poste rural, je crois, pendant plusieurs années.

A ce titre, j'éprouve, à l'égard de ce ministère, le même intérêt que le député de Wellington-Sud. Mon grand-père a été maître de poste rural pendant 42 ans, et je me rappelle les conditions qui existaient à l'époque. Je souris un peu quand je songe qu'au début du siècle, les maîtres de poste de la plupart des régions rurales étaient remplacés chaque fois que le gouvernement changeait. De toute façon, mon grand-père a cessé de travailler pour le bureau de poste en 1941, à l'âge de 90 ans, je pense, et jusqu'à la fin de ses jours, il a cru avoir perdu son emploi parce que, l'année précédente, pour la première fois en un demi-siècle, il n'avait pas voté pour les libéraux. En fait, son départ a été plutôt causé par sa mauvaise conception de la situation, car il a toujours pensé qu'il n'était pas trop vieux pour continuer son travail.

Je voulais parler longuement du courrier de deuxième classe, mais le ministre des Postes s'est levé pour répondre aux instances du député d'York-Humber. Toutefois, il me reste deux questions à poser au ministre des Postes. Il pourra peut-être y répondre plus tard, cet après-midi.

La première question a trait à la politique du ministère en ce qui concerne la livraison du courrier sur les routes rurales. A première vue, il semble que les nouvelles méthodes et les nouveaux moyens de transport ainsi que l'amélioration des réseaux routiers dans les régions rurales du Canada rendent moins nécessaire la livraison du courrier sur les routes rurales. Je ne suis pas sûr que ce soit vrai, monsieur le président. Le ministère des Postes continue, je crois, à accroître le nombre des services sur les routes rurales, d'un bout à l'autre du pays. Dans ma région, au Manitoba, les bureaux de poste n'hésitent certes pas à fournir ce service à des régions rurales qui le demandent et qui répondent aux exigences. J'aimerais que le ministre nous expose la politique du ministère à cet égard.

Est-ce une politique d'encouragement positif de l'extension du service rural ou une politique que l'on pourrait dire de réaction faible, tempérée, à toute demande de service rural? Ou est-ce une politique de neutralité

complète? On aurait avantage à le savoir. Je ne vois pas de raison valable pour nous cacher cette politique, si elle existe.

• (4.20 p.m.)

L'autre point a trait à la question du courrier de troisième classe—la distribution du courrier adressé «au résident». Je sais que dans les grandes villes qui ont un service postal professionnel à plein temps, la manutention de cette classe de courrier, la troisième, les imprimés destinés «à l'occupant» se fait convenablement. Personne, je pense, dans les centres urbains ne se plaint du service. Dans les régions rurales, toutefois, dans les régions où les bureaux de poste se trouvent dans les villages et des hameaux, ou encore qui ont un petit bureau de poste à une intersection rurale, le maître de poste de l'endroit a trop souvent tendance à traiter ce courrier avec grande désinvolture. On saurait peut-être mal lui reprocher son attitude. Ces maîtres de poste ne font aucun effort pour distribuer le courrier de troisième classe de manière que tous les habitants de la région en reçoive. Les brochures ou autres imprimés sont empilés sur le comptoir et il s'agit de se servir soi-même. Ces bureaux de poste sont ordinairement situés dans de petites boutiques.

Je sais que le courrier de troisième classe est parfois considéré comme du rebut, et un nombre croissant de personnes sont importunées par la fréquence avec laquelle elles en sont bombardées. Toutefois, comme les expéditeurs paient les taxes voulues pour leur distribution, ils sont en droit de s'attendre à ce que ce courrier soit dûment distribué par notre service postal.

Je ne sais si le ministre a reçu un grand nombre de plaintes, mais certains faits m'ont été signalés et j'en ai personnellement été témoin. Plus d'une fois j'ai vu des dépliants empilés sur des comptoirs. Maintenant que le ministre est au courant de la chose, il pourrait peut-être prendre les dispositions voulues pour distribuer un mémoire aux maîtres de poste des bureaux de poste ruraux où cette pratique tend à se propager.

Peut-être que pour faire mieux comprendre aux titulaires de ces bureaux de poste ruraux leurs responsabilités au sujet des envois de 3e classe il faudra augmenter le salaire annuel qu'ils touchent dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai l'impression que les redressements de traitement qu'on leur a accordés n'étaient pas très élevés. Nombre d'entre eux sont d'avis que l'argent qu'ils reçoivent pour leur travail les dédommage à peine de leurs efforts et cela les décourage.

Je sais que le ministre doit s'occuper d'une foule de problèmes, la plupart ayant trait plutôt à l'exploitation du ministère qu'à la politique des Postes, et que les deux problèmes que je lui ai signalés ne sont peut-être ni très importants ni très urgents, mais ils se posent depuis longtemps et j'aimerais savoir ce qu'il en pense.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, ce n'est pas dans mes habitudes de commenter les crédits du ministre des Postes car mon parti a toujours compté des députés compétents qui ont étudié à fond l'activité du ministère des Postes. Je leur laisse généralement le soin de mener la discussion.

J'interviens brièvement aujourd'hui pour mettre en garde le ministre contre tout optimisme excessif et contre toute tentative d'abuser de la bienveillance de la Chambre après les compliments qu'il a reçus, ce matin et cet après-midi, de quelques députés pour le travail qu'il accomplit. Il est possible qu'il mérite des éloges; je l'ignore. Je n'ai pas examiné de près ses réalisations. Il y a une année pourtant, nous nous en sommes pris au même ministre à cause des tentatives entreprises, sans raisons apparentes, par le ministère pour supprimer l'adjectif «royale» de la désignation «poste royale» et pour enlever les armoiries royales des camions postaux.

Ce conseil donné, je tiens à dire ceci au ministre des Postes: comme j'ai entendu parler aujourd'hui de sa courtoisie vis-à-vis de divers députés et comme je ne l'ai jamais saisi d'aucun problème, je vais lui transmettre une lettre au sujet d'un homme s'occupant de la livraison du courrier dans ma région et qu'il m'a fait parvenir lui-même. Je la remettrai au ministre sans entrer dans les détails. Je ne tiens pas à accaparer le temps du comité; nous verrons ce qui arrivera. Je verrai si le ministre des Postes mérite réellement tous les compliments que j'ai entendus aujourd'hui.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, il me fait plaisir de dire quelques mots et, en même temps, de remercier le ministre, comme d'autres l'ont fait, et de lui dire toute notre appréciation pour son beau travail.

Franchement, je crois que l'honorable ministre est sincère et qu'il fait bien son travail parce que, dans ma circonscription, je n'ai pas eu de plaintes de qui que ce soit et les gens semblent satisfaits de la façon dont le courrier est distribué dans les comtés ruraux. Dans mon comté il n'y a même pas de facteurs.

Je voudrais profiter de l'occasion pour demander à l'honorable ministre s'il serait possible que la ville de Mégantic, la ville où je réside, ait la livraison du courrier par facteurs.

L'an dernier, je lui ai demandé des facteurs, et même les organisations publiques de cette municipalité ont manifesté le désir d'en avoir. Au fait, les demandes qu'elles m'ont fait parvenir à ce sujet, je les ai soumises au ministre. Mais, étant donné qu'il manquait quelques portes, le ministre ne nous a pas encore accordé le service de facteurs.

Or, je voudrais demander au ministre de ne pas être trop à cheval sur les règles. Je sais qu'il existe des règlements, mais pour quelques portes, je crois qu'on devrait passer outre et donner ce service.

Dans la municipalité où je réside, il y a un chemin de fer et la rue principale lui sert de cour de triage. Il y a toujours des trains qui bloquent la route. Or, quand les hommes d'affaires envoient quelqu'un chercher le courrier en automobile, eh bien, ce messager est obligé d'attendre une demi-heure, à cause des trains, avant de pouvoir poursuivre sa route jusqu'au bureau de poste et encore une demi-heure lorsqu'il en revient.

Il se perd beaucoup de temps et cela coûte beaucoup d'argent aux contribuables de la municipalité où je réside. Or, si le courrier était distribué par les facteurs, ceci rendrait de grands services à notre population et le ministre serait apprécié encore davantage.

Maintenant, pour ce qui a trait aux édifices publics construits dans des zones désignées, depuis quelques années, le ministère des Postes en collaboration avec le ministre des Travaux publics a construit plusieurs petits édifices pour desservir les paroisses.

Je remercie le ministre. Ceci est très apprécié dans les paroisses où le ministère des Postes et le ministère des Travaux publics ont construit ces petits édifices.

La première chose que cela prouve, c'est que le gouvernement fédéral existe. Dans plusieurs municipalités, autrefois, il n'y avait pas de bureau de poste. Or, cela prouve aussi que, quand il n'y a pas de bureau de poste, il n'y a presque rien, c'est comme un désert. Avec un petit édifice fédéral dans une paroisse, eh bien, il me semble que cela rehausse la situation et que cela devient plus viable. C'est donc très apprécié par les citoyens.

Maintenant, je crois que l'on construit ces édifices seulement dans les zones désignées. Il n'y a que le quart du comté où j'habite qui est une zone désignée. Tous les gens qui habitent les paroisses situées dans cette partie de mon comté qui n'est pas zone désignée désireraient, eux aussi, avoir un bureau de poste construit par le gouvernement fédéral. Je demanderais donc au ministre de reconsidérer, avec son collègue des Travaux publics, la question des zones désignées.

Je crois que les comtés ruraux sont tous des comtés pauvres, les paroisses sont assez pauvres. Il n'y a, à vrai dire, presque pas de différence entre une zone désignée et une zone qui n'est pas désignée.

Les bureaux de poste devraient être construits dans toutes les paroisses, dans la mesure du possible et selon les sommes que le gouvernement peut affecter à ce sujet.

• (4.30 p.m.)

Alors, étant donné que ces bureaux de poste sont très appréciés, très aimés, et que les gens en veulent, je crois que le ministre des Postes devrait faire des pressions auprès du ministère des Finances et du ministère des Travaux publics pour construire en plus grand nombre encore des bureaux de poste dans les paroisses rurales. Maintenant, en ce qui concerne les services publics donnés par soumission, je crois que le service et la distribution du courrier rural donnés par soumission ne sont pas tout à fait appréciables et ne sont pas tout à fait recommandables.

Je suis d'accord avec le député de Sherbrooke (M. Allard) là-dessus, parce que je sais qu'il y a plusieurs citoyens qui ont présenté des soumissions beaucoup trop basses et qui perdent de l'argent, car ils ne sont pas aussitôt organisés avec leur soumission qu'ils nous demandent des augmentations de salaires, des augmentations de service ou des augmentations dans la distribution du courrier.

Alors, je crois qu'il y a là une injustice, quelque chose qui n'est pas correct, car parmi ceux qui présentent des soumissions, il y en a qui ne calculent pas assez bien leurs affaires ou qui ne sont pas capables de faire de bonnes soumissions; alors, ils donnent un service inadéquat, ils donnent un service moindre, parce qu'ils perdent de l'argent.

Là où nous avons des plaintes, là où il y a quelque chose qui ne fonctionne pas normalement, c'est où l'on trouve des gens qui ne sont pas assez payés, des gens qui ont présenté des soumissions trop basses pour faire le service. Alors, ils négligent un peu le service et ils négligent aussi les heures de distribution du courrier; ils distribuent le courrier quand cela leur convient le mieux.

Alors, je crois que le ministre devrait prendre ceci en considération et fixer le prix de la distribution du courrier dans les comtés ruraux. A mon avis, la distribution du courrier devrait être faite au village, cela deviendrait uniforme un peu dans toute la province ou dans tout le Canada. On devrait payer le même prix pour tout le monde, s'il y a un prix de fixé, et grâce à ce prix, les citoyens seraient capables de gagner leur vie honorablement ou, du moins, de ne pas travailler à perte.

Or, il y a beaucoup de citoyens qui travaillent à perte à faire la distribution du courrier dans les paroisses rurales. En conséquence, il y a des améliorations à apporter au système, même si cela va bien dans les bu-

reaux de poste. A mon avis, il y a certainement des réformes à apporter dans l'adjudication des contrats pour la distribution du courrier rural.

Pour ce qui est des timbres-poste, nous en sommes satisfaits. Quant à moi, je suis satisfait du changement des timbres-poste, car je suis d'avis que chaque fois que l'on émet des nouveaux timbres-poste, ils sont toujours de plus en plus attrayants. Alors, je ne crois pas qu'il y ait grand-chose à dire de ce côté-là.

La seule chose que je devrais dire, par exemple, c'est que le ministère des Postes accomplit bien sa fonction. Le ministère des Postes imprime ses timbres et il en imprime assez pour faire la distribution des lettres. En tant qu'il y a des lettres à poster, il y a des timbres à côté pour faire faire le transport de ces lettres-là d'une place à l'autre, d'un océan à l'autre.

Alors, le système des timbres est un des plus beaux systèmes que nous ayons jamais eus. Mais ce que je voudrais dire et comparer avec le système des timbres-poste, c'est que le ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp) devrait organiser un système de dollars semblable à celui des timbres-poste.

Si nous sommes capables de manufacturer nos timbres-poste et de les distribuer sans qu'il y ait des gens pour se les approprier et les prêter avec intérêt pour exploiter les gens, eh bien, en ce qui concerne les dollars du Dominion, ils devraient être imprimés par la Banque du Canada ou par le Dominion, tout comme les timbres-poste.

Si le ministère des Postes, par les images sur ses timbres-poste, accomplit tellement bien sa fonction qu'il n'y a pas un mot à redire, à mon avis, le ministère des Finances, par l'intermédiaire du ministre des Finances, devrait imprimer les dollars qu'il faut au Canada pour faire déplacer les produits d'une personne à l'autre et rendre ainsi de grands services, non pas seulement des restrictions. Ainsi, quand on a besoin de ces timbres ou de ces bouts de papier pour faire déplacer la marchandise, on ne serait pas obligé d'aller se mettre à genoux devant des financiers qui ont pris un tel «contrôle» que les gens ne sont presque plus capables de respirer.

Alors, quant aux timbres-poste, je crois que cela fonctionne très bien, et nous n'avons que des félicitations à faire au ministre à ce sujet.

Maintenant, il y aurait bien des choses à dire au sujet du ministère des Postes et des autres ministères. Mais je crois qu'il est assez bien organisé au point de vue salaires, et je dirais même à tous points de vue. Il voit à son affaire admirablement bien.

Lors de la grève des postes, par exemple, que nous avons eue à Montréal l'automne dernier, il s'est bien dépris; il a bien organisé la situation; il est devenu maître de la situation en quelque temps.

Alors, le ministre a certainement de grandes capacités et nous devons, encore une fois, apprécier ses services et surtout la manière dont il organise les employés au point de vue salaires, où il y a encore de grandes choses à faire, étant donné que les employés veulent toujours en avoir de plus en plus, parce que le coût de la vie ne finit pas d'augmenter. Mais je sais que le ministre se tiendra à la hauteur de la situation à ce sujet. S'il y a des employés des Postes qui ne sont pas assez payés, c'est à lui d'y voir, de faire en sorte que justice se fasse de ce côté-là.

Mais quand les employés sont assez bien payés, il faut tout de même convenir qu'il y a une mesure à tout, qu'il y a une règle à tout. Alors, le ministre est encore là pour voir à ce que justice soit faite et que les employés soient assez bien payés partout, mais il devrait voir aussi à ce qu'il n'y ait pas d'abus. Dans le domaine des salaires comme dans d'autres, bref, parmi ceux qui travaillent au ministère des Postes ou d'autres ministères, il y a toujours des gens qui veulent avoir plus et il appartient au ministre de savoir quoi faire à ce sujet. A venir jusqu'à présent, nous ne pouvons pas le blâmer.

Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je voulais faire.

[*Traduction*]

M. Cantelon: Je n'ai que quelques observations à faire. Mais avant de commencer, il convient que je m'associe à ce qu'a dit le député de Lambton-Kent au sujet du ministre. Ses commentaires étaient appropriés et justifiés sur tous les points.

• (4.40 p.m.)

Il y a une huitaine de jours, j'ai posé une question au ministre, au sujet des tarifs postaux pour les livres destinés aux bibliothèques. Le ministre m'a dit qu'il avait reçu la pétition dont j'avais parlé, mais, depuis, je n'ai reçu aucune indication sur ce qu'il pense de ces tarifs. Dans ma circonscription, comme un peu partout en Saskatchewan, on s'efforce depuis plusieurs années d'organiser des bibliothèques dites régionales, avec des dépôts centraux desservant chacun un rayon d'environ 150 milles à partir de la limite de chaque district. Évidemment, les livres doivent être transportés jusque-là. Il est peu probable qu'on les envoie par la poste, mais dans les régions périphériques les bibliothèques doivent aussi recevoir les livres qui leur sont destinés.

Puisqu'il s'agit de parfaire l'instruction des Canadiens, il serait injuste et imprudent de

mettre des bâtons dans les roues, et de relever le taux d'affranchissement des livres de bibliothèque. Tous, nous voulons que le coût du courrier de deuxième classe soit amorti, mais dans ce cas-ci, un tarif réduit servirait l'intérêt national. J'espère bien que le ministre étudiera la chose.

Je trouve aussi que l'augmentation du tarif de recommandation est presque excessive. Je suppose que les études du coût de revient ont été faites et que le ministre estime l'augmentation ainsi justifiée. Si c'est le cas, je n'ai alors aucune objection, mais j'aimerais savoir si des études ont eu lieu.

M. Knowles: Monsieur le président, comme la plupart des préopinants, y compris en particulier mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre, j'aimerais féliciter le ministre des Postes...

L'hon. M. Churchill: Je ne l'ai pas félicité.

M. Knowles: Que si, in petto. J'aimerais féliciter le ministre des Postes de l'efficacité discrète avec laquelle il dirige cet important ministère. Je lui souhaite du succès et j'ai tout lieu de croire qu'il continuera d'exercer cette efficacité discrète pendant les jours intéressants à venir lorsque les négociations collectives entreront en jeu. Ce sera une époque importante dans la fonction publique au Canada, et tous reconnaissent sans doute qu'aucun ministère ne dépasse en importance celui des Postes où cette méthode souhaitable de fixer les conditions de travail et les traitements sera mise à l'épreuve. Je suis convaincu que le ministre désire autant que moi le succès de l'entreprise, et je lui souhaite, vu qu'il dirige ce ministère durant cette période importante. Je voudrais ajouter ceci: comme député de Winnipeg, j'apprécie la courtoisie et la sollicitude du maître de poste de cette ville et de ses collaborateurs envers ceux d'entre nous qui envoient une correspondance volumineuse dans leurs circonscriptions.

Si je puis me permettre une autre parole d'introduction, j'ai noté avec intérêt que bon nombre de députés ont eu divers rapports avec le ministère des Postes. Le ministre des Postes a lui-même des contacts intéressants. Mon titre de gloire sous ce rapport, c'est que ma grand-mère a été, très longtemps la maîtresse de poste d'une localité importante du comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse; et bien des années après sa mort, on parlait toujours du bureau de poste Knowles. Malheureusement le gouvernement précédent a découvert la chose et le bureau de M. Knowles est resté fermé pendant ce régime. Je ne sais pas vraiment pourquoi, mais l'on pourrait peut-être faire quelque chose à ce sujet.

[M. Cantelon.]

Cependant, monsieur le président, j'ai pris la parole pour soumettre un seul problème au ministre. Je l'ai fait par lettre, et il m'a répondu avec une grande courtoisie. J'estime cependant que le problème mérite d'être examiné. Je parle au nom de bon nombre d'employés occasionnels qui obtiennent beaucoup de travail au bureau de poste de Winnipeg et en sont fort heureux. Néanmoins, ils constatent, même s'ils ont travaillé à des emplois intermittents pendant de nombreuses années, qu'ils n'accumulent jamais assez de jours de travail dans un emploi continu pour obtenir des congés payés. J'ai fait part de ce problème au ministre dans une lettre que je lui ai adressée où je l'ai assuré que je connaissais le Règlement. Il a reconnu le fait tout en me rappelant que le problème ne se pose que lorsque les gens n'ont pas travaillé pendant 30 jours sur une base continue, car alors, en vertu du Règlement, ils n'ont pas droit aux congés payés.

Les personnes en cause trouvent la coïncidence assez étrange, car s'il y a lieu de les appeler, la tâche dont elles doivent s'acquitter peut être lourde; mais brusquement, juste au moment où elles auraient pu accumuler assez de jours pour avoir droit à un congé payé, elles sont licenciées et rappelées plus tard. Elles n'arrivent jamais à obtenir de congé payé comme le prévoit le Règlement régissant les employés de l'État, et comme le prévoit également sur une base semblable, la loi fédérale concernant les employés dans les entreprises relevant de la compétence fédérale, en vertu du Code canadien du travail (Normes).

Je voudrais que l'on examine à nouveau la question. Je me rends compte que les règlements en question n'émanent pas du ministère des Postes. Ils visent les employés du gouvernement en général. Peut-être le ministre pourrait-il faire quelque chose en ce qui concerne ces règlements, mais il devrait au moins s'assurer que les soupçons des intéressés ne sont pas fondés. Ces soupçons seraient dissipés si, à l'occasion, les personnes ayant à leur actif de nombreuses années de service intermittent étaient admissibles à la paie, les jours de congé. J'exhorte le ministre à s'occuper de la chose.

M. Enns: Monsieur le président, le député de Queens a déploré a juste titre que l'on n'ait pas prévu un timbre-poste pour commémorer la mémoire du premier de nos premiers ministres, sir John A. Macdonald. J'ai moi-même déploré la chose sous forme de questions, au cours de la première session de cette législature, et maintenant, j'appuie le député et déplore à nouveau cette lacune.

Je voudrais poser une question au sujet des envois exprès aux bureaux de poste ruraux.

Il est inutile, me semble-t-il, d'expédier une lettre exprès aux très petits bureaux de poste, car ils ne possèdent pas les installations spéciales voulues pour en faire la livraison. Le courrier à ces endroits n'est cueilli qu'une fois ou deux la semaine, et si une lettre exprès arrive après que le destinataire a été chercher son courrier, comment le saura-t-il? Je crois qu'il faudrait rémunérer le maître de poste local qui livre une lettre de ce genre ou qui avertit le destinataire par téléphone. Dans de nombreuses petites localités rurales, bien que les téléphones ne soient situés qu'à quelques milles de distance, les appels sont interurbains. Une rémunération est-elle versée aux maîtres de poste locaux pour livrer les lettres exprès?

M. Danforth: Monsieur le président, je voudrais signaler trois petits faits concrets au ministre, dans l'espoir qu'ils seront examinés à fond. Un a trait à la ville de Ridgetown, en Ontario, et aux installations postales qui s'y trouvent. La construction d'un nouveau bureau de poste y est différée depuis longtemps pour une foule de raisons. Je demanderais au ministre d'user de son influence pour s'assurer qu'un nouvel immeuble sera construit dans un avenir prochain. En vérité, monsieur le président, les locaux laissaient tant à désirer qu'on s'est plaint de l'état déplorable de l'immeuble qui avait servi d'hôtel de ville, de poste de pompiers et de bureau de poste. En fait, les plaintes furent adressées au ministère en même temps qu'une demande visant la réparation des vitres brisées, le tondage du gazon et l'entretien des lieux, vu que l'aspect de la propriété était fort désagréable.

• (4.50 p.m.)

Il y a, en second lieu, les difficultés qu'endurent les préposés aux petits bureaux de poste locaux. A mon avis, on ne devrait pas observer les règlements aussi strictement que par le passé. Je ne dis pas qu'on doive tourner les règlements, mais la règle exigeant que ces préposés reviennent une heure au bureau de poste, le samedi après-midi, est oppressive pour les postiers dans certaines régions. Ailleurs, ces gens seraient libres à midi, le samedi, et auraient congé dans l'après-midi. Selon les règlements proposés, et conformément aux normes de travail, ils devront revenir au bureau de poste et le tenir ouvert pendant une heure seulement.

Ces gens auront peut-être dû, le même jour, fermer le bureau de poste à onze heures sans pouvoir remettre le courrier pendant l'heure du lunch. Dans de telles circonstances, il ne faudrait pas, je pense, que la stricte observance des règlements l'emporte sur le bon sens. Je ne cherche certainement pas querelle aux fonctionnaires de l'administration locale parce qu'ils ont fait tout leur possible. Eux aussi tombent sous le coup des règlements. Dans des cas semblables, le ministère ne pourrait-il pas prévoir quelque disposition afin que tout le fonctionnement d'une collectivité ne soit pas interrompu, que les gens qui vont chercher leurs enfants à l'école puissent cueillir en même temps leur courrier pendant l'heure du lunch comme ils l'ont toujours fait, comme, d'ailleurs, les femmes qui font leurs courses. Ainsi, la semaine de 40 heures ne bouleverserait pas toute la routine de la collectivité.

J'aimerais parler d'un autre sujet, qui a également trait à l'observation rigoureuse des règlements. Certes, lorsqu'une personne âgée ou handicapée habite à 50 pieds ou à 100 verges de la limite entre le district rural et le district urbain, il doit exister un moyen de tourner les règlements de manière à ne pas faire souffrir ou trop incommoder l'intéressé. Parce qu'elles demeurent juste au-delà des limites d'une ville, certaines personnes sont forcées de recourir aux bons offices de leurs voisins pour qu'ils s'occupent de leur courrier. Je suis sûr que le ministre et ses fonctionnaires s'occuperont de ces points. Je suis également certain que l'objet de ces règlements n'a jamais été de créer des difficultés aux intéressés mais de servir de guide en vue d'un service efficace. J'espère réellement que le ministre étudiera les problèmes dont j'ai exposé les grandes lignes.

L'hon. M. Côté: Monsieur le président, je sais que les députés sont fort désireux d'adopter ces crédits avant cinq heures. Je voudrais faire quelques commentaires sur les points généraux qui ressortent du débat. D'abord, je voudrais remercier tous les députés qui y ont participé et les remercier aussi des critiques constructives qu'ils ont formulées et des observations bienveillantes qu'ils ont faites à mon endroit. J'y suis très sensible, mais je vais suivre le conseil du député de Winnipeg-Sud-Centre et ne pas m'emballer.

La plupart des députés en sont conscients, d'une part, on m'a demandé d'essayer d'équilibrer le budget et de mettre fin au déficit; d'autre part, on a critiqué l'accroissement des

coûts récents. Si j'ai haussé seulement les tarifs postaux pour les articles de troisième classe, c'est parce que je pouvais le faire de mon propre chef, sans demander l'approbation du Parlement. En ce qui concerne les objets de deuxième classe, je me propose, à cet égard, de demander l'autorisation du Parlement, à l'automne.

A l'égard des paiements sur livraison, des exprès, des livres de bibliothèque et ainsi de suite, nous connaissons exactement le prix de ces services. Même s'il y a de légères augmentations dans certains cas et des augmentations considérables dans d'autres, nous risquons toujours de perdre de l'argent sur les articles que nous livrons.

On a beaucoup parlé des circuits ruraux. J'ai l'intention d'aviser à la situation grâce aux modifications de la loi sur les postes que je voudrais présenter cet automne. Il y aura quelques changements. On peut dire que ces courriers à l'entreprise ont été, des années durant, les grandes victimes politiques de ce ministère. Quand l'un de ces contrats venait à expiration—ce n'était peut-être pas une règle, mais au moins une pratique courante—le gouvernement au pouvoir demandait au député de la circonscription ou au candidat battu s'il en préconisait le renouvellement—car le ministre des Postes a le droit de renouveler ces contrats—ou s'il devait être mis en adjudication.

J'ai mis fin à cette pratique, monsieur le président, parce qu'elle desservait, à mon avis, les intérêts des pauvres facteurs ruraux qui s'efforcent de gagner leur vie. Je ne crois pas qu'il devrait toujours leur falloir présenter des soumissions, à tous les quatre ans, car pour être raisonnablement sûrs d'obtenir le contrat, ils demanderaient parfois un prix inférieur à celui de leur contrat précédent. Il leur faudrait alors attendre quelques années de plus avant d'obtenir un rajustement. Si un directeur régional constate qu'un facteur rural remplit bien sa tâche, le contrat de ce dernier devrait être renouvelé automatiquement.

Les rajustements sont effectués tous les deux ans. Il y a eu une exception lors de la dernière augmentation que nous leur avons accordée: nous y avons ajouté un montant pour défrayer leur participation au régime de pensions du Canada et un autre pour les dédommager des congés qui ne peuvent leur être accordés.

[L'hon. M. Côté.]

Quant à nos timbres, on a formulé de nombreuses critiques, mais d'après ceux qui s'y connaissent en philatélie, nos timbres sont d'une qualité excellente. On m'a demandé quelle politique nous suivions à cet égard. Nous décidons d'abord du nombre des nouvelles émissions au cours d'une année et des événements qui devraient être commémorés. Nous demandons ensuite à des artistes réputés de nous dessiner des modèles de timbres. Parfois, nous recevons dix, douze ou quinze modèles différents. Il appartient au ministre des Postes de choisir les modèles. Je dois dire que le choix n'est pas très grand parfois, lorsqu'il y a sept, huit ou dix modèles différents: il s'agit alors de choisir celui qui est le moins laid. C'est là que la tâche se complique. Si nous chargions un comité de choisir les timbres, nous tenterions simplement d'enlever au ministre des Postes une responsabilité qui lui revient, à mon avis.

• (5.00 p.m.)

C'est le député de Lambton-Kent qui a ouvert cette discussion. Il m'a semblé très embrouillé quant à la façon dont les crédits sont préparés.

Je dois dire que mon ministère compte parmi les sept ou huit qui ont élaboré un programme budgétaire pour faire suite aux recommandations de la Commission Glassco. Mais les crédits n'indiquent pas encore le montant que mon ministère doit verser au ministère des Travaux publics pour des édifices. Cela sera fait, et je suis désolé que l'imprimeur de la Reine n'ait pas eu le temps de faire imprimer le rapport du ministre des Postes avant l'étude de mes crédits. Sauf erreur, tout sera prêt dans quelques jours.

Dans le passé, je répondais par lettre aux questions soulevées par les députés pendant l'étude de mes crédits, et je ne me départirai pas de cette méthode.

Je vais répondre à un autre argument avancé par le député de Wellington-Sud à propos de l'idée de convertir mon ministère en une société de la Couronne. On tâche présentement de déterminer si cette formule serait utile au Canada et aux employés postaux. Je sais que, dans d'autres pays où on a adopté la formule d'une régie d'État, les services postaux ne sont pas aussi bons que les nôtres. Il existe aussi d'autres pays dont les services postaux sont pires que chez nous sans qu'ils soient assurés par une société d'État. Nous devons déterminer, après étude, si cette proposition améliorera le service au Canada et, si les conclusions vont dans ce sens, je serai le

premier à insister auprès du gouvernement pour la création d'une société de la Couronne.

L'hon. M. Churchill: Cela réduirait le nombre de portefeuilles ministériels.

L'hon. M. Côté: Sans doute, mais peut-être chercherions-nous un président pour la société de la Couronne. Cela vous intéresserait-il, par hasard?

Je ne vois pas l'utilité de commenter cette proposition sans d'abord avoir vu les chiffres et les données de l'étude. Mon sous-ministre s'est rendu à Londres en mai où il a consulté son homologue au sujet du fonctionnement de la société de la Couronne; ces entretiens font partie de l'étude actuellement en cours.

Le représentant d'York a soulevé une couple de questions à propos du tarif et des dépenses de notre service aérien assuré par Air Canada. A un certain moment, le tarif atteignait $9.25 la tonne-mille, alors qu'à l'heure actuelle il est de 52.1c. Puis-je continuer, monsieur le président?

M. Knowles: Bien sûr, allez-y.

M. le président: Le ministre désire-t-il poursuivre pendant quelques minutes, après 5 heures?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Churchill: Oublions l'heure.

M. le président: Le comité permet-il au ministre de continuer?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Churchill: Pendant cinq minutes seulement.

L'hon. M. Côté: Le député de Lambton-Kent s'est informé de la publicité filmée et a dit n'en avoir pas encore vue. Au temps des Fêtes, nous employons à la télévision des séquences exhortant les gens à poster le courrier de bonne heure. Nous avons aussi un film du centenaire qui illustrera le passé historique et la croissance des Postes canadiennes en même temps que le passé historique et l'expansion du pays lui-même.

Le député de Vancouver-Est a fait un vibrant plaidoyer en faveur des employés de *Pony Express*, à Vancouver. Il n'est pas facile pour un gouvernement de s'emparer d'un service, même si la décision est motivée, mais, me semble-t-il, les ministères de l'État devraient être autorisés à agir de la sorte si la décision est avantageuse pour eux. Il se pose un problème à l'égard des personnes que cet entrepreneur employait, mais celui-ci n'était pas certain de détenir le contrat en permanence. A mon avis, nous devrions faire des appels d'offres tous les quatre ans, afin que ces contrats fassent l'objet de tels appels.

Peut-être devrais-je dire que, dans les grandes villes, nous ne pouvons pas toujours en faire. Il arrive que l'entrepreneur en fonction soit seul à avoir tous les employés et camions nécessaires à ce genre de service. Ainsi, dans certaines villes, il n'y a pas eu d'appels d'offres depuis 12 à 15 ans pour le renouvellement des contrats. Je ne pense pas que ce soit là la façon appropriée de diriger une entreprise. Nous devrions rendre la concurrence possible dans ce domaine du service postal.

Quant au service de *Pony Express*, nous avons reçu 291 demandes relatives aux emplois disponibles de la part de personnes autres que les titulaires actuels, mais qui étaient prêtes à accepter le taux régnant payé à quiconque faisait déjà ce travail au ministère des Postes. Incidemment, ce taux avait été accepté par les syndicats postaux. Sur les 291 demandes, des employés des postes en avaient fait 11, dont quatre ont été jugées admissibles. Nous en avons reçu trois d'employés de *Pony Express*. Un candidat a été déclaré admissible, un autre a échoué à l'épreuve de conducteur et le dernier n'avait pas les qualités requises. Nous faisons notre possible pour aider ces gens, mais nous avons encore des problèmes parce que nombre d'entre eux ne peuvent pas répondre aux exigences du ministère. Nous espérons que, par suite de l'expérience que nous acquérons, nos services de transport se révéleront satisfaisants.

Le député de Springfield a soulevé une question au sujet de la rémunération des maîtres de poste dans les régions rurales. Cette année, les augmentations accordées ont varié entre 7 et 29 p. 100; elles étaient provisoires. Les maîtres de poste ont donc vu leur traitement monter plus que jamais. Nous nous servons aussi de ces augmentations dans la reclassification générale des maîtres de poste et de leurs adjoints afin de créer un meilleur équilibre entre le traitement qu'ils reçoivent et le travail qu'ils exécutent.

Le député a aussi parlé du courrier de troisième classe qui traîne sur les comptoirs. Je vais faire enquête là-dessus, mais je dois avouer que c'est la première fois que j'en entends parler.

Je crois, monsieur le président, que cela couvre à peu près tout, bien que peut-être devrais-je parler un peu des problèmes soulevés par le député de Gaspé. Nous avons apporté de grandes améliorations aux services postaux de cette région au cours des dernières années. Les gens commencent à s'apercevoir que nous leur donnons un bien meilleur ser-

vice. Je donnerai plus tard au député l'explication qu'il m'a demandée.

J'examinerai également les problèmes concernant les employés intermittents. Nous avons éprouvé certains ennuis à ce sujet dans tout le Canada, mais les règlements qui découlent de la loi sur la fonction publique dont nous devons nous inspirer, nous créent aussi des difficultés.

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) m'a parlé de la galerie philatélique qu'il y a là et que j'ai eu le plaisir de visiter. Je peux dire que M. Lévesque, qui est l'auteur et propriétaire de cette galerie, a fait un travail extraordinaire pour tenter de reconstituer l'histoire à travers les ères, et nous sommes très intéressés à avoir, au ministère, un genre de conservateur qui pourrait y organiser une galerie philatélique, afin que les gens qui viennent visiter la capitale puissent voir les richesses que nous possédons actuellement au ministère. Le ministère possède un nombre extraordinaire de timbres qui ne sont pas exposés, qui sont dans des classeurs, et il serait très intéressant pour le public canadien d'avoir la chance de voir ces œuvres.

[*Traduction*]

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire, monsieur le président. Je le répète, je fournirai d'ici quelques semaines les réponses que je n'ai pu donner aujourd'hui.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Voilà qui termine l'étude des crédits du ministère des Postes.

M. Knowles: Le ministre a montré à quelques autres comment s'y prendre pour les faire adopter.

M. Rapp: Il l'a mérité. Il ne dispute rien, mais répond simplement aux questions posées.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

M. l'Orateur suppléant: La Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics et les bills privés.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA PUBLICATION DE RÉSULTATS DE VOTES D'ESSAI

M. Arnold Peters (Timiskaming) propose la 2e lecture du bill n° C-3, loi modifiant la loi électorale du Canada (publication de résultats de votes d'essai).

—Monsieur l'Orateur, plusieurs bills publics inscrits au *Feuilleton* portent sur différentes questions particulières, mais celui-ci traite d'un sujet assez vaste susceptible d'être commenté par tous les intéressés plutôt que par un député qui exprime un point de vue personnel comme c'est si souvent le cas des projets de loi étudiés pendant cette période-ci. Cette mesure ne vise pas à interdire les sondages d'opinion publique. Ceux-ci, jusqu'ici, ont laissé à désirer quant à leur exactitude. Il est surprenant de consulter les prévisions électorales, par exemple, et de voir ce qu'il en est de leur exactitude. Voilà qui met toutefois en doute l'opportunité de permettre les sondages d'opinion lors d'élections.

Il est intéressant de constater, en faisant un sondage d'opinion, ou en tenant un scrutin d'essai, qu'on demande l'opinion d'un très petit nombre de personnes. Si un tel sondage est pratiqué de façon scientifique en englobant un vaste secteur de l'opinion publique, même si le nombre de personnes peut être minime, le résultat représentera probablement d'une façon assez exacte l'opinion de ceux à qui on a posé une question précise. Ce qui cause, bien entendu, au sens politique, beaucoup de difficultés. L'an dernier, on a examiné avec intérêt les manœuvres qui ont eu lieu au sein des partis politiques dans la province d'Ontario. Mon parti s'est comporté comme les autres en procédant à des scrutins d'essai afin de connaître l'opinion publique sur notre philosophie. Il a été intéressant de lire, l'an dernier, que le sondage fait par les libéraux a établi que les conservateurs étaient placés fort bas dans l'esprit des gens interrogés. Les libéraux ont constaté que leur propre prestige était quelque peu compromis et ils ont, chose étonnante, reconnu que les néo-démocrates de l'Ontario avaient enregistré des gains considérables. Les conservateurs ont lancé un sondage à leur tour, et trouvé qu'ils n'étaient pas en si mauvaise posture, mais qu'en effet les néo-démocrates avaient gagné beaucoup de terrain.

J'ai l'occasion de siéger au conseil exécutif de la section de mon parti pour l'Ontario. J'ai donc assisté à un certain nombre de discussions où l'enthousiasme que devraient susciter ces sondages faisait entièrement défaut. En fait, on a beaucoup discuté sur la véritable signification du résultat de ces sondages, à tel point que le conseil exécutif a finalement décidé d'en effectuer un lui-même. Il allait y procéder très honnêtement. Les opinions étaient partagées sur la manière de poser la question qui devait faire l'objet du sondage, de manière à obtenir un résultat juste. Nous

voulions un résultat juste, et non pas agréable. Certains ont eu énormément de peine à décider quelle question devrait être posée pour obtenir un échantillon fidèle de l'opinion des électeurs afin d'éviter de poser le genre de question dont la réponse serait un oui massif.

Tous ceux qui se sont déjà intéressés aux sondages d'opinions admettront, je pense, que ces sondages n'ont de valeur que si l'enquêteur ne s'intéresse au résultat que de façon objective et scientifique. On doit faire en sorte de ne pas poser de question tendancieuse comme, par exemple «Avez-vous cessé de battre votre femme»? Peu importe que la réponse ici soit oui ou non, car elle indiquera de toute façon que vous battiez votre femme. C'est là un genre de question bien facile à formuler. Il me semble que si l'on doit tenir un sondage au cours d'élections, il vaudrait mieux ne pas avoir d'élection du tout. Toutes les dictatures et tous les pays ayant des journaux d'État tiennent des sondages d'opinions, au cours desquels les questions sont posées de façon à donner la réponse voulue. Cela ne donne pas une idée juste des électeurs; on leur demande leur opinion, mais on décide d'avance de leur réponse.

En relisant les manuels d'histoire, vous verrez que c'est une des raisons pour lesquelles le parti national socialiste ou nazi, en Allemagne, a triomphé par une majorité écrasante en 1936 ou en 1937. La question posée ne permet qu'une seule réponse et tous ceux qui veulent bien voter fournissent la réponse voulue.

Les élections sont, à mes yeux, une partie intégrante et essentielle de notre régime démocratique. Cela ne veut pas dire que les hommes publics et les partis politiques n'ont pas à jouer un rôle prépondérant, bien au contraire. Je crois que les programmes électoraux devraient être jugés par des électeurs qui réfléchissent et se renseignent. On devrait leur fournir autant de renseignements que possible et la propagande des partis, et même la popularité du candidat, devraient, me semble-t-il, jouer aussi un rôle important. Il conviendrait que les moyens d'information fournissent des indications sur le pour et le contre de tout ce qu'on propose. Il tardrait que les électeurs disposent de toutes les données possibles afin de pouvoir prendre une décision.

• (5.20 p.m.)

Il siérait que chaque parti politique ait le droit, droit dont il jouit d'ordinaire, de faire valoir ses opinions, de façon claire et didactique, afin que les électeurs soient véritablement éclairés et prennent des options utiles à l'intérêt national. Si l'on fait un sondage d'opinion pendant une campagne électorale et qu'on en publie les résultats, le public a forcément tendance à être influencé. Bien entendu, un grand nombre de gens aiment se ranger du côté du parti victorieux. Si un trop grand nombre adoptent cette attitude, leur décision ne peut-être très intelligente.

Il faudrait faire des sondages de l'opinion publique, je pense. Cet amendement ne vise qu'à interdire la publication des résultats d'un sondage de ce genre depuis le commencement des élections jusqu'à ce qu'elles soient terminées. On pourrait naturellement faire connaître les résultats une fois les élections passées alors qu'il n'y aurait plus de danger d'exercer une influence.

Certains députés allégueront que cela impose une restriction au droit des organismes de faire de tels sondages. La Colombie-Britannique a cependant pris cette disposition. Je n'ai pu m'assurer si cette province avait eu quelque malheureuse expérience qui l'avait poussée à adopter une loi de ce genre. D'après la loi, il n'a pas été possible dans cette province d'entreprendre un sondage et d'en publier les résultats au cours des élections.

La restriction que je propose a un certain mérite, je crois. Elle aura de plus en plus d'importance à mesure que les partis politiques rivaliseront en vue de convaincre le peuple. Je répète qu'il peut y avoir certains changements, par exemple l'allocation de certains montants par électeur aux divers partis, ce qui aiderait ceux-ci à faire accepter leurs idées.

La plupart des gens reconnaîtront, je crois, que les partis politiques devraient être en mesure de renseigner les gens sur leur programme électoral et sur les réalisations à leur actif, et qu'ils devraient faire comprendre à leurs électeurs les problèmes du jour et le rôle qu'ils jouent dans ces problèmes. Cela permettrait aux électeurs de prendre une décision. J'estime donc, puisque nous sommes en train de modifier la loi électorale, que nous devrions défendre à certains moments la publication des résultats des sondages d'opinion.

L'histoire des sondages d'opinion au Canada ne ressemble pas à celle des États-Unis. Nos sondages d'opinion sont souvent des pronostics très exacts. On se demande parfois si leur exactitude provient du fait que les gens en ont pris connaissance ou si cela indique l'influence qu'ils exercent sur les électeurs.

A moins que la personne qui interroge le public ne soit absolument impartiale ou que la question ne soit posée de manière à tirer des renseignements, il serait très difficile de faire des pronostics exacts en se fondant sur ces sondages. C'est pour cette raison, à mon

avis, que la question mérite d'être étudiée par le comité.

La politique n'a rien à voir avec l'étude de cette question; il s'agit simplement de déterminer si cette interdiction rendra les électeurs plus avertis et plus judicieux dans leur choix. Cela peut renforcer le rôle de la démocratie. Ceux qui en sont convaincus devraient appuyer cette mesure, en revanche ceux qui considèrent ces sondages comme des manœuvres politiques devraient la rejeter.

Je le répète, tous les partis politiques en Ontario ont recouru à ce procédé. S'il n'y a pas ce printemps-ci, des élections en Ontario, c'est à cause, en partie, de la publication de ces votes d'essai. Celle-ci a pu influencer la décision de ne pas convoquer d'élections, peu importe le mérite de cette décision. Ce n'est pas juste de publier quelques jours avant une élection les résultats d'un sondage si ceux-ci peuvent influencer les électeurs. Nous admettons que cette manière de penser est erronée, mais certains électeurs tiennent à voter pour le parti victorieux et ils s'inspirent, pour le choisir, de ces résultats.

Je sais pourtant, monsieur l'Orateur, que le même parti n'est pas toujours victorieux. J'ai conçu probablement cette idée parce que j'étais du côté malchanceux. Cette situation peut changer avec le temps et un relevé judicieux des opinions peut nous favoriser. On ne devrait pas toutefois voir d'un mauvais œil ces sondages si nous modifions la loi électorale. Nos modifications doivent tendre à produire la meilleure loi électorale possible, celle qui renseignera et informera l'électeur dans l'intérêt national.

[*Français*]

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec grand intérêt les remarques et les commentaires que l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) a faits sur son bill C-3 intitulé: Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Publication de résultats de votes d'essai).

Les notes explicatives du bill C-3 indiquent que le but de l'amendement proposé est d'interdire la publication d'enquêtes ou votes d'essai avant le jour de l'élection.

L'article 1, qui est le seul article du bill, précise la période de prohibition comme s'étendant de la date d'émission du bref d'élection ou de la dissolution du Parlement, selon le cas, jusqu'à la fermeture des bureaux de scrutin, le jour d'élection.

En fait, il s'agit d'abolir la publication des enquêtes de type Gallup durant toute la campagne électorale.

Cette prohibition s'étend aux émissions radiophoniques, journaux, gazettes, affiches ou panneaux d'affiche, circulaires, ou de toute autre réclame. De plus, l'expression «émission radiophonique» est définie dans le paragraphe 3 de l'article 1 du bill proposé comme ayant le même sens que le mot «radiodiffusion» dans la Loi sur la radiodiffusion. Et l'article 2 paragraphe b) de la loi sur la radiodiffusion définit le terme «radiodiffusion» comme suit:

> «Radiodiffusion» signifie la dissémination de toute forme de communication radioélectrique, y compris la radiotélégraphie, la radiotéléphonie, la transmission sans fil, d'écrits, de signes, de signaux, d'images et de sons de toute nature au moyen d'ondes hertziennes destinées à être captées par le public, directement ou par l'intermédiaire de stations de relais.

Bref, le bill C-3 propose la prohibition totale, y compris la télévision, le télégraphe et tous les moyens modernes de communication, de rapporter les résultats de sondages politiques en vue d'élections.

Monsieur l'Orateur, tout le monde sait que la tenue d'enquêtes sur l'opinion publique n'est pas d'invention récente. Ces enquêtes servent le public, non seulement en Amérique du Nord, mais maintenant en Europe depuis un certain nombre d'années.

Toute entreprise de grande envergure qui se respecte a recours à des sondages publics pour ses propres fins commerciales. Avant de placer leur marchandise sur le marché, les grands manufacturiers font effectuer des sondages pour déterminer les goûts, les préférences des consommateurs.

Munies de ces indicateurs précieux, les grandes entreprises peuvent alors aller sur le marché en connaissance de cause et fournir au consommateur le produit qui lui convient le mieux.

C'est donc que ces sondages populaires s'avèrent très précieux et pour le producteur et pour le consommateur! Évidemment, je viens de parler de sondages privés qui servent aux fins de l'industrie privée et qui ne sont généralement pas révélés au grand public.

• (5.30 p.m.)

Mais ces sondages privés ne sont pas visés par le bill C-3; ce bill touche particulièrement les sondages politiques d'essai et veut les interdire au cours des campagnes électorales.

Comme les honorables députés le savent, ces sondages politiques sont très en vogue surtout aux États-Unis. Les candidats à la présidence des États-Unis, les partis politiques, et même les candidats à des postes locaux, font effectuer, à des périodes plus ou moins régulières, des sondages pour évaluer leur popularité personnelle.

Et ces sondages sont maintenant devenus tellement techniques, tellement perfectionnés, tellement précis, qu'ils permettent aux candidats intéressés d'ajuster leur image, leur tir, au goût de leurs électeurs.

Même certains candidats américains, très souples, peuvent soudainement devenir plus conservateurs, plus libéraux, ou plus socialistes selon les indices, les goûts de leurs électeurs, tels que révélés par ces sondages devenus très précis.

Apparemment, le président actuel des États-Unis a la quasi-phobie des sondages et sa pression artérielle monte ou descend proportionnellement, mais inversement au «rating» que lui révèlent les sondages de sa popularité, à la baisse ou à la hausse selon le cas.

Il ne fait aucun doute que sa politique et probablement plusieurs de ses décisions quotidiennes sont, du moins en partie, affectées d'une certaine façon par ces sondages politiques.

Même la conduite de la guerre au Vietnam ne peut échapper tout à fait à cette réaction naturelle. En exagérant un petit peu, on pourrait conclure que le sort de l'humanité tout entière peut se jouer sur les résultats d'un sondage à la Gallup ou à la Lou Harris.

Ici, au pays, à mesure que la course à la direction d'un parti, en l'occurrence, la course à la direction du parti conservateur, prend de l'élan, si jamais elle finit par en prendre, des sondages d'opinion publique nous éclaireront un petit peu sur le sujet.

Et j'espère que ces enquêtes sur la popularité de chacun des candidats révéleront au grand jour le degré d'attrait ou d'absence d'attrait populaire des candidats respectifs, des candidats en lice.

Je crois que la publication de tels résultats, de tels sondages, sur la popularité respective des candidats aurait des effets bénéfiques sur les délégués à cette convention et, en vérité, sur toute la population qui est intéressée réellement à savoir où l'on en est dans cette lutte-là.

En réalité, monsieur l'Orateur, le rôle de l'opinion publique prend de plus en plus d'importance dans notre société. Et je crois qu'une connaissance approfondie de l'opinion des gouvernés peut aider les gouvernants.

A ce sujet, permettez-moi de citer un passage de ce petit volume intitulé *L'opinion publique*, écrit par Alfred Sauvy et publié par les presses universitaires de France.

Je lis à la page 122:

Les gouvernés doivent s'exprimer...

Il est nécessaire que soit connue l'opinion du public, c'est-à-dire de l'ensemble des gouvernés. Les pouvoirs publics n'ont pas reçu du corps électoral des indications suffisantes pour trancher sur les divers problèmes qui se posent. Sans doute n'ont-ils pas reçu de mandat impératif, sans doute aussi pourrait-on dire qu'ils doivent voter selon leur conscience, en tenant compte de l'état d'esprit de ceux qui les ont nommés.

En aucun pays, cependant, les gouvernés ne se résignent à abandonner tout rôle, entre deux consultations.

Un gouvernement et un parlement, qui agiraient sans connaître l'avis des gouvernés, risqueraient de commettre des actes qui ne seraient pas approuvés et de décider des lois ou des décrets qui ne pourraient pas s'appliquer. Leur application exige, en effet, un minimum de consentement de la part des gouvernés.

Ceci vaut surtout pour la politique intérieure. La politique étrangère a moins besoin du contrôle de l'opinion (et s'en passe assez souvent), dans toute la mesure où elle ne fait pas intervenir de charge (fiscale, militaire, etc.) ou de risques trop apparents.

Néanmoins, dans ce domaine encore, on conçoit bien l'utilité que présente la connaissance de l'opinion des gouvernés.

Évidemment, la science de l'enquête publique, la technologie des sondages, est loin d'avoir atteint encore sa perfection et les sondages font parfois des erreurs. C'est cependant une science en voie de développement, mais qui n'atteindrait certes pas son plein épanouissement si l'État se mêlait de la restreindre. Or, à mon avis, le bill proposé aujourd'hui, le bill C-3, est en définitive bel et bien une forme de restriction.

Lors de la dernière élection générale de 1965, l'enquête Gallup avait prédit une marge de 15 p. 100 en faveur des candidats du gouvernement, en faveur du parti libéral. En réalité, cette marge, comme on le sait, était réduite à 7 p. 100 pour le parti conservateur le soir de l'élection. Peter Regenstreiff, d'heureuse mémoire ou de malheureuse mémoire, était un autre, on s'en souvient, qui s'était considérablement fourvoyé.

Il va sans dire que les journaux favorisant les partis d'opposition ont grandement protesté à cette époque. Permettez-moi de citer, à ce sujet, quelques passages d'un article éditorial du *Daily Gleaner* de Fredericton, en date du 13 novembre 1965. Le titre de l'article est «*Confusing the Electorate*».

[*Traduction*]

En premier lieu, monsieur l'Orateur, je voudrais citer les deux premiers paragraphes de cet éditorial publié dans le numéro du samedi 13 novembre 1965 du *Daily Gleaner* de Fredericton.

• (5.40 p.m.)

On trouvera ailleurs dans nos pages une explication du sondage Gallup sur son échec à prédire avec justesse les résultats des élections fédérales. A notre avis, cette explication laisse beaucoup à désirer.

Chose étrange, le sondage Gallup se vante de sa propre «exactitude» et prétend que ses chiffres

étaient raisonnables et en deçà de la marge d'erreur normale de 4 p. 100 pour les sondages.

L'auteur de l'article ajoute un peu plus loin:

Nous estimons que le sondage Gallup devrait s'excuser publiquement d'avoir ainsi induit les électeurs en erreur.

[*Français*]

Par ailleurs, le *Daily Gleaner,* qui est pourtant un journal conservateur, je dirais ultra-conservateur, et même hostile aux changements et aux méthodes modernes, même le *Daily Gleaner* ne propose pas l'interdiction de la publication des sondages. Et je cite le dernier paragraphe de cet article intitulé «*Confusing the Electorate*».

[*Traduction*]

D'après M. Robert Bonner, procureur général de la Colombie-Britannique, les sondages politiques éclairent d'un faux jour les campagnes électorales et devraient être supprimés. Nous ne sommes pas d'accord avec lui car, à notre avis, la liberté d'expression ne souffre aucune entrave à l'opinion publique.

[*Français*]

C'est donc, monsieur l'Orateur, que si la publication des sondages à type Gallup pour tâter le pouls électoral était défendue au cours des campagnes politiques, comme le propose ce bill C-3, le public serait automatiquement privé de sources de renseignements très valables, même si elles ne sont pas complètement justes encore et même si cette science doit être encore approfondie. Et, si le bill en question était adopté, eh bien, ces sources de renseignements, ces sondages demeureraient accessibles aux riches, aux puissants, aux potentats, eux qui auraient les finances nécessaires pour faire exécuter des sondages privés non publiés.

Je trouve un peu étrange qu'un tenant de la philosophie socialiste veuille prôner en cette Chambre la limitation et les moyens d'information, de les limiter aux classes privilégiées, et ce aux dépens de l'ouvrier et de l'homme de la rue qui, eux, n'auraient pas le moyen de se payer le privilège d'obtenir ces sondages qui seraient, pourtant, à la disposition de ceux qui sont mieux munis au point de vue financier.

Et, monsieur l'Orateur, j'aimerais également me reporter, à ce sujet, à quelques paragraphes d'un article du *Ottawa Citizen,* en date du 25 avril 1966, intitulé;

[*Traduction*]

«Les Britanniques songent à interdire les sondages sur les élections». J'aimerais citer ce passage de l'article qui s'intitule «Il faut des preuves»:

Mais les sondages d'opinion ont une telle force qu'il serait dangereux de permettre à un gouvernement de les interdire sans avoir bien des preuves qu'ils constituent une plaie sociale, ajoute le *Times.*

Une solution de rechange serait d'interdire les paris, mais le *Times* conclut que même cela ne serait pas facile, car on continuerait sans doute à parier en cachette.

Ceux qui sondent l'opinion publique et qui en ont fait une grande entreprise commerciale suivent le débat avec une certaine inquiétude. Henry Durant, directeur du Gallup britannique, estime que sans sondages la démocratie fonctionnerait à l'aveuglette.

«Que peut-on reprocher aux sondages d'opinion qu'on ne peut reprocher aussi aux journaux, à la radio et à la télévision», demande-t-il? «Vaut-il mieux que les sondages se fassent par les riches, dans l'ombre et pour leur propre bénéfice, au lieu de se faire ouvertement avec publication des résultats?»

[*Français*]

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire miennes les remarques d'un journaliste, d'un économiste de Londres, dont le nom a été mentionné dans l'article précité du *Ottawa Citizen.*

[*Traduction*]

Je cite de nouveau l'article qui a paru le 25 avril 1966 dans le *Citizen* d'Ottawa:

Pour régler toute la question, un membre du personnel de la revue *The Economist* suggère ironiquement: «C'est maintenant qu'il faudrait faire un sondage d'opinion sur l'effet des sondages d'opinion sur le comportement des électeurs.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cette mesure. J'estime qu'elle pourrait limiter la liberté d'expression et elle restreint certainement la liberté de recherches. Beaucoup de gens qui s'intéressent à l'opinion publique et aux sondages ne sont pas des hommes politiques. Les behaviouristes, les sociologues, ou les politologues s'adonnent plus que jamais à ce genre d'activité.

Si jamais cette mesure était intégrée à la loi électorale du Canada, elle limiterait certainement beaucoup les libertés des étudiants dans ce domaine. J'admets qu'il faut améliorer les sondages de l'opinion publique, et leur donner un caractère plus scientifique. Les députés sont en train de devenir des enquêteurs amateurs de l'opinion publique par la voie des questionnaires. Je trouve que l'amendement est extrêmement restrictif. Il défendrait à l'individu de donner certain genre d'information, même de vive voix. Ainsi, par exemple, on ne pourrait pas savoir ce que disent les chauffeurs de taxis. Certaines personnes vont à des réunions et disent: «Et les chauffeurs de taxis? Qu'en pensent-ils? On répond: «Eh bien, ils sont pour un tel.» Ces gens-là n'auraient même pas le droit de poser ces questions et d'en reporter les réponses d'après cette loi extrêmement restrictive.

Je suis consterné qu'on prétende que les sondages d'opinion publique ne sont utiles qu'avant le début d'une campagne électorale.

Des sondages d'opinion publique effectués durant toute une campagne peuvent nous apprendre, par exemple, qu'un certain parti obtient le suffrage de 65 p. 100 des électeurs. Puis, viennent les élections; la population sait quels sont les candidats et leurs idées. Elle sait sur quelle question elle devra se prononcer. Prétendre qu'on ne peut effectuer des sondages lorsqu'une campagne électorale est en marche et qu'on ne peut en publier les résultats signifierait que durant toute la campagne électorale les gens conserveraient le souvenir d'un sondage évidemment périmé effectué avant l'annonce des programmes électoraux ou l'engagement du débat. En d'autres mots, le seul sondage devrait être effectué avant que les électeurs ne soient effectivement invités à se prononcer. C'est, je crois, la partie la plus regrettable de cette mesure.

Le député, je présume, estime que la publication de renseignements tirés des sondages exerce une influence abusive sur l'électeur. Je ne m'inquiète pas tellement de cet aspect de la question, et j'appartiens au parti qui a été plus desservi que tout autre par les sondages. A mon avis, la publication des résultats de votes d'essaie n'est qu'un élément propre à influencer les électeurs. Au cours des campagnes électorales, nombre de stratagèmes sont mis en œuvre à cette fin.

Il y a les réunions publiques où vous vous présentez à titre de candidat et vous dites: «Tout le monde votera pour moi» et vous espérez que tous les journaux écriront: «La salle était comble». Vous allez jusqu'à payer une annonce dans le journal: «C'est Jean ou Guillaume qui l'emporte, c'est lui le candidat du peuple.» De cette manière, vous cherchez à influencer l'opinion publique. Si nous voulons interdire aux professeurs de sociologie de diriger des sondages, que dire des éditorialistes qui écrivent dans leurs éditoriaux: «Je pense que tel ou tel parti va avaler le pays»? Et les grands manitous, les journalistes comme Charles Lynch? Chaque fois que je lis un article où il dit qu'un tel va être défait, je sais qu'un tel sera élu. Au cours d'une campagne électorale, Charles Lynch me manquerait. En le lisant, je sais à qui envoyer d'avance mes lettres de félicitations.

Je ne m'inquiète nullement de l'épouvantail que dresse le député devant nos yeux. En adoptant une mesure législative comme celle-là, nous montrerions, selon moi, un manque de confiance dans le raisonnement de nos électeurs. Il me semble que nous pouvons faire confiance à nos concitoyens. Ils ne sont certes pas animés avant tout par l'esprit de se ranger dans le camp des vainqueurs.

Autrement, quelques-uns d'entre nous n'auraient jamais abouti ici, car bon nombre d'entre nous n'étaient pas considérés comme des gagnants, et si les élections se conformaient toujours aux sondages publics, il y a bien des cas où les résultats auraient été tout à fait différents. L'année 1957 en est un excellent exemple, selon moi.

• (5.50 p.m.)

Qu'on cite la Colombie-Britannique comme province où les sondages d'opinion sont interdits, cela ne m'impressionne nullement. Rien ne prouve, à mes yeux que le jugement des gens de la Colombie-Britannique, sur le plan politique, soit tellement supérieur à celui des gens de la Nouvelle-Écosse; nous avons, chez nous, des sondages d'opinion et les gens font preuve, je pense, d'un excellent jugement «au jour dit». Les mesures législatives visant à protéger les gens contre eux-mêmes m'inspirent toujours une certaine crainte. Qu'on présente tous les faits possibles. Qu'on laisse agir les enquêteurs publics. Si le citoyen moyen se rend compte que le parti libéral ou le parti conservateur publie un sondage d'opinion, il lui viendra sûrement à l'idée que ce sondage pourrait bien être entaché de parti pris.

Le public sait parfaitement que les sondages sont tout aussi souvent erronés qu'exacts, et je doute fort que bien des électeurs se disent, une fois tout seuls dans la cabine de scrutin: Le sondage d'opinion publique nous dit que tels et tels candidats seront élus et nous tenons à prouver que les sondages sont exacts. A mon sens, ils ont d'autres choses à l'esprit.

Faisons confiance aux électeurs, donnons-leur les faits, laissons-les se triturer les méninges, et je suis persuadé qu'ils arriveront à la solution qui les satisfait, ce qui est le fruit du choix libre démocratique.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord): J'approuve les raisons qu'a le préopinant de s'opposer à cette Législation qui interdirait les scrutins d'essai après l'émission d'un bref d'élection; et cela, parce qu'à mon avis, ce projet de loi n'est pas très flatteur pour les électeurs.

Aujourd'hui, l'électeur est parfaitement capable de se former une opinion personnelle. Je ne crois pas qu'on puisse influencer son vote par la simple publication, dans les journaux, des sondages de l'opinion publique.

Qu'arriverait-il si nous adoptions cette mesure législative? Supposons que nous proclamions illégal l'emploi des sondages au cours des élections? Qui peut empêcher, aux États-Unis, les postes émetteurs de télévision et de radio de diffuser chez nous tous les sondages effectués au Canada ou d'entreprendre eux-mêmes ces sondages et d'en diffuser les résultats au Canada en donnant les nouvelles?

On dit que 80 p. 100 de la population du Canada habitent dans une zone s'étendant sur une distance de 100 milles au nord de la frontière américaine. Pour cette seule raison, il serait absurde, à mon sens, que la Chambre examine un tel bill dans sa forme actuelle, si l'on tient compte des grands organes d'information existant à l'heure actuelle. Même s'il était adopté, ce bill ne serait pas efficace; les organes d'information ne seraient pas contre-carrés.

J'aimerais rappeler la prédiction de M. Regenstrief selon qui il y aurait recrudescence du Crédit social dans le nord et d'autres régions du Québec en 1962. Il avait prédit juste. Mais il n'a pas créé ce mouvement. Les idées y étaient pour commencer; il les a simplement identifiées. C'est cela, à mon sens, qu'essaient de faire les sondages de l'opinion publique.

On nous dit qu'une telle loi existe en Colombie-Britannique. Mais qu'est-ce qui prouve qu'elle a été une bonne chose?

L'hon. M. Churchill: Elle a empêché les libéraux de revenir au pouvoir.

M. Knowles: Songez à ce qu'elle a cependant.

M. Hopkins: La Colombie-Britannique n'a pas de hansard.

Est-ce une bonne chose? Nous avons des électeurs mieux renseignés actuellement et, je le répète, la population ne se laissera pas intimider et ne votera pas d'une façon ou d'une autre simplement à cause de nouvelles publiées dans un journal.

Je me souviens au cours de ma propre campagne en 1965, qu'une personne était venue du bureau central de l'opposition et avait déclaré que d'après un relevé, son parti avait pris les devants dans ma circonscription. Je crois que c'était un M. Goodman qui s'est légèrement trompé cette fois-là. Cela prouve bien que, indépendamment de la fréquence de publication de ces statistiques, les gens prennent une décision en se fiant à leur propre jugement. Je ne crois pas que la publication d'un sondage d'opinion exerce plus d'influence sur le public que les nombreux articles qui paraissent de temps à autre dans la presse. Je crois que les Canadiens lisent la presse en faisant preuve de bon sens et qu'ils ne se forment une opinion qu'après avoir lu plusieurs journaux ou après avoir entendu plusieurs sons de cloche. C'est ainsi qu'ils décident ce qui se rapproche le plus de la vérité.

En terminant, permettez que je dise ceci. Il y a une vérité sur laquelle tout politicien doit s'arrêter; c'est que nous sommes tous ici parce que les gens de nos circonscriptions nous ont choisis et qu'il y aura toujours d'autres Canadiens capables de nous remplacer. S'il devait nous arriver quelque chose aujourd'hui, le monde continuerait quand même d'exister. Les électeurs n'en continueraient pas moins à se former une opinion sur ce qu'ils jugeraient préférable pour notre pays.

Si j'en avais le temps, je parlerais des élections de 1948 aux États-Unis. Je vois toutefois que mon temps de parole est épuisé. Je veux uniquement déclarer que j'abandonne volontiers le sort de ces sondages au bon jugement des Canadiens. Nous ne devons pas, je pense, essayer d'étouffer d'aucune manière les moyens d'information, car le bon jugement des électeurs mettra les choses au point.

Des voix: Il est six heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Le crédit suivant est adopté aujourd'hui au comité des subsides:]

MINISTÈRE DES POSTES

1

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 juin 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—DÉCLARATION SUR L'OUVERTURE DES HOSTILITÉS

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une courte déclaration à la Chambre sur la situation au Moyen-Orient. Alors que les événements dans cette région, des événements tragiques, se déroulent à un rythme rapide et, à l'heure actuelle, incertain, la Chambre ne me demandera pas d'entrer dans les détails, même si je le pouvais.

La Chambre sait sans doute que le secrétaire général des Nations Unies a fait rapport ce matin au Conseil de sécurité, en séance d'urgence, de l'ouverture des hostilités sur une grande échelle, sur terre et dans les airs, entre les forces armées d'Israël et de ses voisins. Je crois savoir, monsieur l'Orateur, que les engagements ont pu s'étendre jusqu'à Charm el Cheikh sur le golfe d'Aqaba.

On ignore dans quelles circonstances les hostilités ont commencé et les accusations et les contre-accusations se succèdent déjà. Le secrétaire général n'était pas en mesure ce matin d'éclaircir la question d'après les rapports qui lui étaient parvenus du chef d'état-major de l'Organisation de surveillance de la trêve des Nations Unies ou du commandant de la Force d'urgence des Nations Unies.

Le chef d'état-major de l'UNTSO, dont le quartier général est situé dans la région entre les lignes de démarcation à Jérusalem, a tenté de faire accepter un cessez-le-feu à la frontière entre Israël et la Jordanie et peut-être ailleurs, mais sans succès. Le quartier général de l'UNTSO à Jérusalem n'est plus en communication avec New York. Il paraît qu'il a été occupé par des forces jordaniennes puis repris par des forces israéliennes. Peut-être, par conséquent, le quartier général de l'UNTSO n'est-il plus en mesure, pour l'heure, de fournir beaucoup d'autres renseignements du moins quant au cours des hostilités.

L'UNTSO compte dans ses rangs vingt officiers canadiens; notre contingent au sein de la FUNI a, bien entendu, quitté les lieux. Les députés ont sans doute appris avec un vif regret la nouvelle, annoncée par le secrétaire général, de la mort tragique de trois membres du contingent indien de la FUNI et des blessures subies par d'autres lors d'une mitraillade dans la région de Gaza. On a signalé également, il y a moins d'une heure, qu'un membre du contingent brésilien de l'UNEF a aussi été tué. Ce sont les seuls morts et blessés, parmi le personnel des Nations Unies, dont nous avons entendu parler.

• (2.40 p.m.)

Comme les député le savent, le Conseil de sécurité a entendu ce matin des déclarations du secrétaire général et des représentants d'Israël et de la RAU. Durant une suspension des séances, des consultations urgentes se poursuivent parmi les membres du Conseil quant au texte d'une résolution à présenter, qui, je l'espère, sera adopté sans retard, en vue d'en arriver à ce qui presse le plus, un cessez-le-feu.

Lorsque le secrétaire général a présenté son rapport au Conseil de sécurité à son retour du Caire il y a quelques jours, il a dit—je tire ces mots de son rapport:

> Ma principale préoccupation en ce moment critique c'est d'essayer de gagner du temps afin de jeter les bases d'une détente.

On a gagné du temps, mais le Conseil de sécurité n'a pu intervenir utilement pour empêcher la crise d'aboutir à la guerre. Pour reprendre les paroles du secrétaire général, notre principal souci à ce moment critique doit donc être de mettre fin aux combats et ensuite de ménager un armistice liant les deux parties et qui resterait en vigueur tant qu'on ne pourra le transformer en règlement pacifique et politique. Certes, la question ne souffre plus de retard ni de débat. Si la situation est encore la même à la fin des hostilités, elles reprendront plus tard. Je l'ai dit, tout comme d'autres, en 1956 et en 1957, et je le répète aujourd'hui avec plus de conviction et même avec un certain désespoir.

Cela viendra plus tard, cependant, mais j'espère que ce sera bientôt. Pour le moment, le Conseil de sécurité devrait s'évertuer, comme il le fait sans doute, à faire cesser le combat car c'est le seul moyen de l'empêcher de se généraliser. Je ne dis pas qu'il gagnera du terrain—je ne suis pas un alarmiste en l'occurrence—mais nous devons tenter par tous les moyens de supprimer cette affreuse et terrible possibilité. Un cessez-le-feu s'impose donc en premier.

Ce n'est pas le moment de juger des responsabilités, encore moins de répartir le blâme pour ce qui est arrivé à l'aube. Ce genre d'enquête peut attendre. Quoi qu'il en soit, il faudra remonter de l'occasion à la cause de la guerre, à ces racines profondes qui, depuis longtemps, plongent dans les fondements mêmes des politiques.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe le gros de la tâche: mettre fin aux hostilités et arriver à un règlement; le Canada est représenté au sein du Conseil, et c'est là que nous allons faire tout notre possible pour rétablir la paix. Cela incombe surtout aux quatre membres permanents du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni, les États-Unis, la France et l'URSS. Ils devraient se réunir et s'acquitter de cette responsabilité plutôt à titre de membres du Conseil de sécurité et faire rapport à cet organisme—mais je crois qu'ils devraient se rencontrer, et à un niveau politique très élevé. Il y a lieu de s'inquiéter. Ce n'est pas le moment de s'abandonner au désespoir, mais bien celui de n'épargner aucun effort pour rétablir la paix dans la région en cause. (*Applaudissements*)

L'hon. Gordon Churchill (Winnipge-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le premier ministre de sa déclaration. Je pense comme lui qu'à ce moment précis de la crise internationale, on ne peut aller plus loin qu'il ne l'a fait en disant qu'il ne faut ménager aucun effort pour amener la fin des hostilités. Le Conseil de sécurité devrait faire tout son possible pour arranger un armistice. Alors seulement pourrons-nous espérer un règlement général des difficultés dont souffrent les pays du Moyen-Orient depuis si longtemps.

A l'heure actuelle, comme l'on ne possède que très peu de renseignements sur l'étendue du conflit, il est impossible, comme l'a indiqué le premier ministre, d'évaluer la part de culpabilité ou de responsabilité des pays en cause. Il nous faudra attendre la suite des événements. Ce n'est pas toujours la meilleure chose à faire lorsqu'un conflit éclate quelque part dans le monde mais, à ce stade, tout ce que le Canada peut faire, c'est d'exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité pourra prendre les mesures qui s'imposent et que les quatre grandes puissances au sein du Conseil, qui se préoccupent du Moyen-Orient depuis tant d'années, pourront voir à ce que le conflit soit contenu et réglé le plus vite possible.

Nous vivons à une époque où nous ne saurions envisager les horreurs d'une guerre étendue sans beaucoup de crainte. Nous en sommes à l'une des heures graves de l'histoire du monde où l'on nous fournit, nous l'espérons, une autre chance de réévaluer certains des problèmes internationaux et, si le présent conflit peut être enrayé, d'essayer d'en éliminer certaines des causes sous-jacentes. Je me souviens fort bien des discussions que nous avons eues ici au printemps de 1956, lorsque la crise couvait au Moyen-Orient. Nous avons compté sur les Nations Unies pour arrêter toute violence dans cette région, mais en vain. Appelé à faire à l'époque un discours à Montréal sur la situation au Moyen-Orient, j'y ai tenu notamment des propos qui me semblent applicables aux événements actuels:

> Ce qui arrive présentement à Israël préoccupe beaucoup, non seulement toutes les petites nations, mais aussi l'Organisation mondiale des Nations Unies. En effet, l'Assemblée des Nations Unies a, en 1947, fixé le partage de la Palestine, accepté que prenne fin le mandat de la Grande-Bretagne et lancé un petit État sur la voie de l'indépendance. Les États-Unis et la Russie étaient d'accord, le Canada a joué un rôle actif pour défendre les intérêts de la nouvelle nation, et 33 pays ont voté pour le projet. En fait, l'État d'Israël est une réalisation des Nations Unies. S'il était maintenant détruit, l'influence et le prestige des Nations Unies seraient gravement atteints.

J'ai dit, plus loin:

> ...l'établissement de l'État d'Israël a été marqué par de nombreux actes de violence, il a provoqué beaucoup d'amertume et causé le déracinement et la dispersion d'autres peuples. Aussi longtemps qu'une solution ne sera pas trouvée au problème des réfugiés arabes de Palestine, le Moyen-Orient continuera à être troublé. Il est indispensable que les autres pays comprennent tous ces problèmes.

C'était il y a 11 ans. La situation est redevenue critique et la solution nous échappe. J'ignore de combien de leçons le monde aura encore besoin avant d'être en mesure, par l'intermédiaire des Nations Unies, de régler certains problèmes pénibles qui se posent et qui semblent inévitablement aboutir à des conflits armées. (*Applaudissements*)

• (2.50 p.m.)

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord marquer au très honorable premier ministre notre appréciation de l'initiative qu'il a prise en demandant aux porte-parole des partis opposés de le rencontrer, lui et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette initiative dénote un grand sens politique et nous l'approuvons dans une crise comme celle-ci. Je sais, bien sûr, que ce n'est pas la première fois que cela se fait.

Monsieur l'Orateur, il ne servirait de rien, dans cette situation extrêmement grave et dangereuse, de chercher qui a déclenché les hostilités. Pour moi, la guerre au Moyen-Orient a commencé au moment où la Force d'urgence des États-Unis a été retirée et où

les troupes ont commencé à se concentrer tout autour des frontières d'Israël et dans ce territoire même.

A mon sens, la grande tragédie mondiale tient à ce que les Nations Unies n'ont pas réussi à en arriver à des conclusions fructueuses ces deux dernières semaines, alors qu'il était encore possible d'éviter un déclenchement réel des hostilités. Au lieu d'agir positivement, avec le sentiment de l'urgence de la menace qui pesait sur la paix du monde, le Conseil de sécurité s'est laissé enliser dans des débats interminables. La guerre au Moyen-Orient est une tragédie indescriptible. Il est également tragique que l'influence des Nations Unies soit devenue si négligeable par suite de l'échec du Conseil de sécurité dans la crise actuelle.

L'heure est triste pour l'organisation internationale et pour le monde. Selon nous, cependant, ce fait même doit renforcer la détermination de tous les membres de l'organisation internationale de faire tout ce qui est humainement possible pour rétablir l'influence et la valeur des Nations Unies, car cette organisation demeure l'unique forum international où l'on puisse discuter et agir pour éviter les désastres à l'avenir.

Je répète ce que j'ai dit à la Chambre il y aura une quinzaine demain. Un des problèmes fondamentaux de la crise au Moyen-Orient ayant entraîné la guerre actuelle a été le refus des États arabes de reconnaître à Israël le droit d'exister. Je souligne aussi, et j'en ai la conviction personnelle, que lorsque les Nations Unies ont solennellement établi l'État d'Israël à l'automne de 1947, cette action qui avait l'entier appui de l'Union soviétique et de toutes les grandes puissances de l'époque, portait en soi une obligation morale autant que juridique de chercher une solution au problème politique qui se posait au Moyen-Orient. Cela n'a pas été fait. En fait, même depuis dix ans, depuis l'établissement de la force d'urgence des Nations Unies, nulle mesure, que je sache, n'a été prise à la suite des combats, en vue de poursuivre énergiquement une solution politique, malgré les avertissements que notre premier ministre actuel et d'autres ont donné au cours du débat aux Nations Unies en 1957.

Je mentionne ces faits brièvement, car même si l'on parvenait à un cessez-le-feu dans le conflit actuel, la paix continuerait d'être gravement menacée si nous ne retenons pas les leçons du passé pour maintenir la trêve avec la détermination absolue d'établir des assises permanentes de paix dans cette région.

Je tiens à dire au premier ministre que mes collègues et moi-même approuvons entièrement la politique qu'il vient d'exposer quant à la tâche immédiate du Conseil de sécurité. Celui-ci doit rechercher le cessez-le-feu et adopter une résolution à cette fin. Il est évident, à nos yeux, que pour être tant soit peu efficace, la résolution ne doit qualifier aucun pays d'agresseur: le contraire serait aussi impossible qu'indésirable, par suite des renseignements incomplets dont dispose le Conseil de sécurité.

Il est également évident, et je me permets de le souligner, que la solution, à supposer qu'elle existe, est entre les mains des quatre grandes puissances, les quatre membres permanents du Conseil de sécurité nommés par le premier ministre.

Si aucun progrès ne semble possible au Conseil de sécurité, il nous paraît qu'une réunion au sommet des quatre puissances, ou une autre du même genre, soit essentielle. J'ai bon espoir, et si j'en juge par ses propos, le premier ministre, partage ce sentiment, que le Canada et toutes les autres puissances plus petites devraient encourager les grandes à participer à une telle réunion. Il est clair aussi, et qu'il me soit permis également d'insister sur ce point, que les initiatives au Conseil de sécurité et, s'il le faut, à la réunion des quatre puissances, devraient être prises immédiatement.

Le très honorable premier ministre a souvent dit, en sachant quelque chose, qu'une crise rend souvent possibles des solutions qui n'auraient pas vu le jour autrement. De tout mon cœur, je souhaite que les événements actuels lui donnent raison, et partant, il pourra en vérité être très opportun que les quatre grandes puissances, en se réunissant, examinent non seulement la conflagration au Moyen-Orient, mais aussi les autres menaces à la paix dans le monde, par exemple, la guerre au Vietnam.

Depuis déjà trop longtemps l'humanité est à deux doigts d'un désastre mondial. Si les grandes puissances désirent vraiment et honnêtement jeter les fondements d'une paix véritable, nous les exhortons à profiter de cette malheureuse situation au Moyen-Orient pour mettre fin à leurs manœuvres qui ont rendu les Nations Unies impuissantes et pour chercher une solution aux nombreux conflits imminents.

Je tiens à souligner, en terminant, qu'il ne faut pas toutefois que cet objectif plus lointain nous empêche de tenter immédiatement de faire cesser le feu au Moyen-Orient. Il faudrait, et j'insiste aussi sur ce point, voir ensuite au retrait de toutes les forces engagées dans le présent conflit par l'établissement d'une surveillance appropriée des Nations Unies en vue de prévenir toute autre agression et à prendre d'énergiques mesures visant à trouver une solution permanente dans cette région.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, plus tôt ce matin, le très honorable premier ministre (M. Pearson) déclarait:

C'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai appris le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient. En ce moment, tous les efforts doivent tendre vers un cessez-le-feu. Il n'y a qu'un seul moyen sûr d'empêcher que les hostilités ne prennent plus d'envergure: ce moyen c'est d'y mettre fin.

Je crois que c'est là un conseil sincère, un conseil qui peut aider à rétablir la paix dans ce coin du monde qu'est le Moyen-Orient.

Monsieur l'Orateur, nous regrettons profondément, nous aussi, la situation grave et qui va s'accentuant vers un conflit mondial, et on ne sait maintenant plus où porter les accusations.

Le premier ministre (M. Pearson) vient de déclarer, il y a un instant, que nous ne savons pas si ce sont les Arabes ou l'État d'Israël qui a attaqué le premier. Ce n'est pas trop sûr, c'est confus. A tout événement, des accusations formelles sont à l'effet qu'Israël s'est rendu coupable d'agression.

Et, au moment où une résolution est sur le point d'être présentée au Conseil de sécurité, si elle ne l'a pas déjà été aujourd'hui, afin qu'un cessez-le-feu sans condition soit accepté par l'ensemble des nations, une grande puissance dit: Nous autres, nous accepterons en tant que l'État d'Israël sera reconnu comme agresseur. Tout de suite, on pose des objections à la résolution.

Je crois sincèrement que, si toutes les nations du monde, les nations responsables, vraiment responsables, qui ont à cœur la paix véritable dans le monde voulaient se donner la main, cette résolution pourrait leur permettre de changer les intentions belligérantes des pays en cause. Il faudrait que chacune de ces nations responsables use de son influence pour ramener à la raison ceux qui, aujourd'hui, sont prêts à mettre le monde entier à feu, à nous apporter peut-être, éventuellement, la fin du monde par une guerre atomique ou nucléaire.

Ce conflit, monsieur l'Orateur, auquel nous assistons aujourd'hui au Moyen-Orient, ne date pas d'hier ou de la semaine dernière, mais de plusieurs années.

Tout à l'heure, le député d'York-Sud (M. Lewis) disait que le conflit est dû au fait que les Arabes n'ont jamais voulu reconnaître l'existence d'Israël. Or, la cause du conflit remonte plus loin que cela: c'est lorsque Israël fut formé par les Nations Unies. Au fait, tout le territoire appartenait aux Arabes et ceux-ci soutiennent qu'ils se le sont fait voler. Et c'est depuis ce temps-là que les Arabes s'organisent pour repêcher ou reprendre ce territoire qui est aujourd'hui le pays d'Israël.

[M. Lewis.]

A tout événement, depuis 1956, ou depuis la deuxième guerre mondiale, nous assistons à des escarmouches au Moyen-Orient entre Israël et les Arabes. Aujourd'hui, nous sommes encore en face du problème que nous discutions en cette enceinte en 1956.

La solution qu'offre le premier ministre demeure encore la meilleure. Si nous voulons réellement obtenir ou réaliser la paix, commençons par un cessez-le-feu, commençons par nous tenir sur nos positions, ensuite, discutons comme des hommes autour d'une table ronde.

C'est ce que l'on fait au Conseil de sécurité. Le Canada joue son rôle et je félicite le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) de l'attitude objective qu'ils prennent en vue du règlement de ce conflit.

Je souhaite que le Canada maintienne toujours cette attitude: inviter les nations à se réunir, à discuter, pour trouver un terrain d'entente afin d'éviter une troisième guerre mondiale, et pour aider les Arabes à comprendre que leur droit de vivre est respecté dans le monde et les Israéliens à comprendre qu'eux-mêmes ont le droit de vivre dans ce monde qui est le monde de tout le monde, comme nous disons en bon français.

Or, monsieur l'Orateur, je crois sincèrement que l'attitude du gouvernement canadien vis-à-vis cette résolution visant un cessez-le-feu est excellente. Continuons les discussions sur le plan diplomatique, et de façon humaine, afin que les gens comprennent que leur intérêt n'est pas de s'entretuer et afin que les pays concernés comprennent l'importance de discuter, de dialoguer, pour faire respecter une paix qui servira toutes les nations du monde en même temps.

• (3.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, la crise actuelle ne se résoudra pas par des mots, mais je tiens néanmoins à dire que les membres de mon parti appuient le premier ministre lorsqu'il dit que ce qui compte avant tout en ce moment est d'arriver à un cessez-le-feu dans le Moyen-Orient. Je suis certain que tout le monde se rend compte que ce qui se passe en Moyen-Orient fera tache d'huile et aura des répercussions dans le monde entier.

A mon avis, cela nous apprend deux choses malheureuses. Tout d'abord, que les Nations Unies ont été impuissantes à régler la question afin d'éviter qu'elle ne prenne les proportions qu'elle atteint en ce moment; ensuite, le concept du maintien de la paix a subi un grave échec, du fait de cette crise déplorable.

Ensemble, ces deux choses mettent l'ONU en grave péril. Nous appuyons donc l'idée d'un cessez-le-feu immédiat, accompagné naturellement du retrait des forces en présence à leurs positions initiales.

On a affirmé il y a quelques années que jusqu'à ce qu'il soit réglé, le problème des réfugiés au Moyen-Orient resterait la mèche qui pourrait faire éclater un conflit majeur. Je pense que c'est bien vrai. L'une des raisons pour lesquelles nous voici en présence de cette situation tragique, c'est qu'on n'a pu trouver de solution politique au problème des réfugiés. Cela aurait, dans une certaine mesure, détendu toute la situation. Sans plus de mots cet après-midi, monsieur l'Orateur, je réitère que nous appuyons le point de vue du premier ministre à cet égard.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

RESTRICTIONS SUR L'EXPORTATION DE L'ARGENT ET DES PRODUITS CONNEXES

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, en vertu d'un décret du conseil n° 1967-1122, du 2 juin 1967, les exportations de pièces de monnaie, en argent, d'argent et d'alliages d'argent, travaillés ou non, de produits chimiques, de sels et de composés d'argent, de déchets d'alliages d'argent à destination de tous pays, y compris les États-Unis sont subordonnés à l'obtention d'un permis. Cette mesure entre en vigueur immédiatement.

Le marché international de l'argent est très agité, depuis deux semaines, par suite de la restriction, par le gouvernement américain, de ses ventes au marché intérieur. L'objectif de ce contrôle sur les exportations d'argent canadien est de protéger le marché canadien pendant la durée de cette situation anormale. Le gouvernement n'entend pas utiliser ce contrôle pour restreindre les transactions légitimes d'exportateurs établis, qui ont le sens de leurs responsabilités, plus que ne le nécessite l'approvisionnement normal de notre marché national.

Pour éviter des ennuis aux voyageurs quittant le Canada, on a accordé au ministère du Revenu national une licence générale l'autorisant à permettre l'exportation de pièces d'argent d'un montant inférieur à $5, dans chaque cas, à l'usage personnel des voyageurs partant du Canada.

LES FINANCES

L'ÉMISSION DE PIÈCES DE MONNAIE EN NICKEL PUR

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais formuler à la Chambre, au sujet de la monnaie, une déclaration qui se rattache à l'annonce que vient de faire mon collègue le ministre du Commerce concernant les restrictions sur l'exportation de l'argent.

J'avais déclaré, dans un communiqué, le 23 décembre dernier, que le gouvernement avait l'intention de transformer en nickel pur les pièces qui sont en argent à l'heure actuelle. Comme je le soulignais alors, l'argent devient trop rare pour qu'on l'utilise pour la monnaie. J'avais annoncé en décembre que le gouvernement se proposait de présenter une modification à la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, afin d'autoriser l'émission de pièces de monnaie de 10c., de 25c. et de 50c. en nickel pur.

A la suite de la décision récente du gouvernement des États-Unis de ne vendre de l'argent qu'aux usagers américains résidant aux États-Unis, il est maintenant nécessaire de conserver nos approvisionnements en argent pour les usages courants, y compris la frappe de la monnaie. La Monnaie royale canadienne a une réserve d'argent suffisante pour faire face à la frappe de pièces de monnaie et de médaillons qu'exigeront nos besoins prévus pendant quelques mois. Cependant, nous avons jugé prudent, vu les circonstances, d'autoriser la Monnaie à frapper des pièces de 10c. et 25c. de pur nickel afin d'être prête à les mettre en circulation au moment opportun. Le gouvernement s'est donc servi de l'autorité qui lui est dévolue dans la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes qui prévoit un changement du métal de frappe lorsque le métal utilisé devient rare.

Un décret du conseil a été adopté, suivi d'une proclamation officielle pour autoriser la frappe de pièces de 10 et 25c. en pur nickel. Des pièces d'argent de même valeur continueront à être frappées et mises en circulation par l'Hôtel des monnaies jusqu'à ce que les nouvelles pièces de nickel soient mises en circulation. L'Hôtel des monnaies continuera aussi à assurer l'approvisionnement de séries numismatiques de pièces d'argent et de médaillons, qu'il s'est engagé à vendre au public et à prendre des commandes pour les séries de pièces comme il l'avait annoncé.

J'ai déclaré, en décembre dernier, que nos projets concernant la date fixée pour l'émission de pièces de nickel, tiendront compte des besoins spéciaux de l'industrie des machines distributrices automatiques. Comme les nouvelles pièces de nickel seront en circulation en même temps que les pièces d'argent qui existent depuis quelques années, il faudrait que les machines distributrices automatiques puissent accepter les pièces de nickel et d'argent de même valeur nominale. Nous espérons donc pouvoir faire coïncider la mise en circulation des pièces de nickel avec l'installation de nouveaux sélecteurs automatiques.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

DÉPÔT DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. H. E. Gray (Essex-Ouest) propose l'adoption du premier rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le jeudi 1er juin 1967.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

EXTENSION DES AVANTAGES

L'hon. A. J. MacEachen (au nom du ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence lui a recommandé:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur l'indemnisation des employés de l'État de manière à permettre aux employés, actuels et éventuels, qui suivent des cours de formation, de bénéficier des avantages prévus par cette loi et à en étendre l'application à certains employés qui se trouvent hors du Canada.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

*LES NORMES DE STATIONNEMENT RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES

Question nº 19—**L'hon. M. Bell:**

1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour obliger les employés de la fonction publique à payer un droit de stationnement pour leurs automobiles sur les terrains de l'un quelconque des édifices de l'État?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) de quels édifices s'agit-il, *b*) quel est le montant du droit demandé, et *c*) combien d'employés de la fonction publique sont atteints par ces mesures?

3. Quelle est la ligne de conduite du gouvernement eu égard à la mise de parcs de stationnement à la disposition des employés de la fonction publique?

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Voici la réponse: 1. Oui.

2 et 3. La ligne de conduite est d'exiger, à compter du 1er octobre 1967, la somme de $20 par mois de chaque employé du gouvernement fédéral qui utilise un endroit de stationnement intérieur. Le comité interministériel du stationnement doit faire des recommandations pour l'application et l'administration de ces droits de stationnement. Il s'occupera aussi des taux et conditions qui devront s'appliquer à tout autre stationnement.

[L'hon. M. Sharp.]

L'EXPANSION DES PÊCHES DE LA «GREAT SALMON»

Question nº 21—**M. Bell:**

1. Au sujet de la question de l'expansion des pêches de la «Great Salmon River» au Nouveau-Brunswick au cours des dix dernières années, *a*) combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé à ce sujet, *b*) combien a-t-on dénombré de saumons?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il passé un accord au sujet de cette expansion, et, dans le cas de l'affirmative, quelles en ont été les clauses?

3. A-t-on pris certaines mesures afin d'être certain que la rivière serait ouverte au public?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries):

1.	*a*) Dépenses (en dollars)	*b*) Dénombrement des saumons
1956		248
1957	500	1,952
1958		1,171
1959		385
1960		1,789
1961		759
1962	3,000	2,060
1963	11,000	447*
1964	4,200	2,112
1965		4,021

a) comprend les dépenses faites pour l'aménagement du cours d'eau et la construction d'installations de comptage—ne comprend pas le coût des déversements de pisciculture ni celui de la protection par des gardes-pêche.

b) comprend les poissons qui ont remonté la rivière après avoir échappé aux engins de pêche du commerce et la prise des pêcheurs à la ligne.

* prise des pêcheurs à la ligne seulement.

2. Non. La province s'est intéressée à l'expansion de la région.

3. Cette responsabilité incombe aux autorités provinciales.

LES CONTRATS DE LA PRODUCTION ADJUGÉS À LA SOCIÉTÉ «ENAMEL & HEATING PRODUCTS»

Question nº 34—**M. Coates:**

1. Quel est le montant du contrat, visant l'année financière 1967-1968, qui a été adjugé à la société *Enamel & Heating Products Limited* pour la remise en état et la réparation de pièces d'avion pour le ministère de la Production de défense?

2. Quel était le montant dudit contrat en 1966-1967, et quels ont été les frais au ministère de la Production de défense à l'égard dudit contrat en 1966-1967?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Pour ce qui relève du ministère de la Production de défense:

1. $425,000.

2. Le montant du contrat pour 1966-1967 a été estimé à $475,000, mais les factures pour l'année totaliseront approximativement $450,000.

L'ACQUISITION DE FERMES SOUS LE RÉGIME DE L'ARDA

Question nº 66—**M. Gauthier:**

En vertu de l'ARDA, combien de fermes ont été achetées par le gouvernement?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Comme la mise en œuvre de la plupart des projets de l'ARDA est de la compétence du gouvernement provincial, le gouvernement fédéral ne maintient pas de dossiers sur le nombre de fermes qui ont été achetées en vertu de l'ARDA.

LES DOCUMENTAIRES RELATIFS À L'ARMEMENT DE DRAGUEURS DE MINES

Question nº 80—**M. McCleave:**

Est-ce que trois dragueurs de mines ont été armés de nouveau à Halifax en avril, et dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-on tourné des films destinés à être télévisés partout au Canada sur l'un quelconque de ces dragueurs de mines, *b*) est-ce qu'une partie de l'équipage du HMCS *Skeena* a été retenue pour simuler l'équipage aux fins du tournage du film?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Quatre dragueurs de mines ont été armés à Halifax, le 14 avril 1967; *a*) oui; *b*) non; cependant, des matelots affectés aux navires nouvellement armés peuvent avoir été détachés du Skeena et avoir porté des coiffures du Skeena en attendant de recevoir leurs nouvelles coiffures.

LA PERTE DES PIÈGES À HOMARDS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 82—**M. Forrestall:**

1. Combien de pièges à homard ont été perdus lors des tempêtes récentes qui ont ravagé les côtes est et sud de la Nouvelle-Écosse?

2. A combien se chiffrent ces pertes, en dollars?

3. Quelle a été, l'an dernier, la valeur en dollars de la production de homard dans chacun de ces districts *a*) en ce qui concerne les pêcheurs, *b*) en ce qui concerne l'industrie?

4. Quel pourcentage de ces pertes est assuré?

5. Quelles mesures les autorités fédérales et provinciales comptent-elles prendre eu égard aux pertes considérables subies par l'industrie du homard?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. Les pêcheurs ont signalé la perte de 69,763 casiers au cours de la tempête des 28 et 29 avril.

2. Environ $348,640.

3. *a*) Région nº 4—$2,409,800; région nº 5—$727,900; *b*) Ce renseignement n'est pas disponible.

4. Les casiers à homards de six pêcheurs étaient assurés sous le régime du Plan d'indemnités aux pêcheurs.

5. Aucune demande d'aide n'a été reçue de la part du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

LA PENSION DU GOUVERNEUR OU DU GOUVERNEUR ADJOINT DE LA BANQUE DU CANADA

Question nº 83—**L'hon. M. Bell:**

1. Les règlements concernant le régime de pension d'un gouverneur ou d'un gouverneur adjoint de la Banque du Canada ont-ils été modifiés de quelque façon?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand cela s'est-il produit, *b*) quelles étaient ces modifications, et quelles en ont été les conséquences?

3. Sur quelles bases ou en vertu de quels principes les pensions de ces personnes seront-elles calculées désormais, et quelle différence y a-t-il entre ces nouvelles normes et celles qui étaient en vigueur antérieurement?

4. Quelles personnes reçoivent actuellement une pensioin à titre d'ancien gouverneur ou de gouverneur adjoint de la Banque du Canada, et quels bases ou principes ont servi à déterminer le montant des pensions dans chacun de ces cas?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1, 2 et 3. Le bill nº C-190 de la première session de la vingt-septième législature, intitulé loi modifiant la loi sur la Banque du Canada (1966-1967, chapitre 88), exigeait que les dispositions du statut administratif régissant la caisse de retraite de la banque, en ce qui concerne le paiement d'une pension à l'égard de la retraite du gouverneur ou du sous-gouverneur, pour une raison autre que la limite d'âge ou l'invalidité, soient approuvées par le gouverneur en conseil. Après que le bill nº C-190 eut reçu la sanction royale, le conseil d'administration de la banque adopta le statut 16 qui résume et codifie les dispositions du règlement de la caisse de retraite (Statut administratif 15), afférentes à la retraite du gouverneur ou du sous-gouverneur, pour une raison autre que la limite d'âge ou l'invalidité. Le seul changement intervenu a été de faire disparaître la période d'attente de cinq ans, laquelle ne s'appliquait pas aux titulaires qui faisaient déjà partie des cadres de la Banque. Le statut administratif 16 a été approuvé par le gouverneur en conseil le 18 avril 1967. Ce statut, tout comme le statut administratif 15 et les autres statuts de la Banque, ainsi que les modifications qui y sont apportées, ont été publiés dans la *Gazette du Canada.*

4. Deux personnes reçoivent actuellement une pension de retraite par suite de leur service à titre de gouverneur ou de sous-gouverneur de la Banque. Dans chaque cas la pension a été calculée selon les dispositions du statut administratif 15, telles que publiées et en vigueur à la date de mise à la retraite de la personne en cause.

LES UNIFORMES MILITAIRES

Question nº 84—**M. Hales:**

1. Combien d'uniformes de chacune des forces, soit l'armée, la marine ou l'aviation, le ministère

de la Défense nationale avait-il à sa disposition au 31 mars 1967?

2. Quel a été le coût de l'inventaire de ces uniformes pour chacune des forces?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1 et 2.

MRC	Stock	Coût
Vareuses	17,429	$184,748.00
Pantalons	12,638	116,902.00
Vareuses blanches	13,746	65,981.00
Pantalons blancs	23,813	104,778.00
Tuniques kaki d'été	4,266	121,154.00
Pantalons kaki d'été	4,401	36,088.00
	Total	$629,651.00

Armée		
Tuniques kaki de tenue de combat	132,170	$1,856,195.00
Pantalons kaki de tenue de combat	155,682	1,660,193.00
Tuniques kaki d'été	28,599	827,083.00
Pantalons kaki d'été	34,780	298,656.00
	Total	$ 4,642,127.00

ARC		
Tuniques bleues	29,263	$ 897,500.00
Pantalons bleues	25,003	244,800.00
Tuniques bleues de travail	72,709	2,076,570.00
Pantalons bleues de travail	80,483	833,804.00
Tuniques kaki d'été	34,414	1,016,590.00
Pantalons kaki d'été	29,186	269,679.00
	Total	$ 5,338,943.00

[*Français*]

A PROPOS DE L'OPPORTUNITÉ DE DÉCLARER LA RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES «RÉGION DÉSIGNÉE»

Question nº 88—**M. Mongrain:**

Quelle est la date la plus récente où les officiers du ministère concerné ont procédé à un examen de la région de Trois-Rivières pour s'assurer si elle devait ou non être déclarée «région désignée»?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Les autorités du ministère de l'Industrie ont examiné la situation du chômage et de l'emploi de la main-d'œuvre dans la région de Trois-Rivières en avril 1967, pendant la revision du programme de développement régional. Elles ont conclu que la main-d'œuvre de la région de Trois-Rivières n'était pas dans un état de chômage avancé, de diminution de l'emploi et de faible revenu qui la ferait nommer région désignée.

[M. Hales.]

[*Traduction*]

LES EXAMENS DE PROMOTIONS POUR LES OFFICIERS DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 95—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Les examens de promotion ont-ils été annulés pour les officiers des Forces régulières canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand cela s'est-il produit, et pour quelles raisons?

3. Quels sont les méthodes et critères actuellement utilisés pour l'avancement et qui sont actuellement en vigueur dans les Forces armées du Canada?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1, 2 et 3. Dans le passé, les officiers de l'armée devaient subir des examens théoriques et pratiques pour être promus aux grades de capitaine et de major. Les officiers de l'ARC titulaires d'un brevet à court terme (et non les officiers des forces régulières, devaient subir des examens théoriques seulement, avant d'être promus au grade de capitaine d'aviation. Les officiers de la marine n'avaient aucun examen à subir en vue d'une promotion; ils devaient seulement obtenir un certificat d'officier de quart avant d'être promus au grade de lieutenant de la marine. Ces inconséquences dans les conditions de promotion dans les trois armes avaient suscité de graves injustices parmi les officiers. C'est pourquoi les examens théoriques dans l'armée et l'aviation cesseront d'exister après que ceux de 1967 auront été écrits. Le nouveau programme, commun aux trois armes, permettra à tous les officiers d'être appréciés par un comité annuel de promotion, selon les critères suivants: *a*) le mérite et l'aptitude à détenir un grade plus élevé; b) une période de service minimum prescrite dans un grade donné (l'officier doit avoir acquis l'expérience et les connaissances nécessaires pour détenir le grade supérieur suivant et il faut allouer un certain temps pour apprécier les aptitudes de l'officier à détenir un grade supérieur); *c*) les recommandations des officiers supérieurs.

LES MODIFICATIONS À L'IMMEUBLE DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Question nº 111—**L'hon. M. Bell:**

1. Exécute-t-on des modifications et des rajouts à l'immeuble du Bureau fédéral de la statistique?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le but et la nature de ces travaux?

3. Quel est le coût estimatifs de ces travaux?

4. Quelle superficie, en pieds carrés, et quelles installations supplémentaires seront fournies?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. On est à effectuer des modifications au Bureau fédéral de la statistique mais on ne fera pas de rajouts.

2. Les modifications consistent en l'installation de matériel de climatisation dans la section des systèmes mécaniques afin d'en améliorer les conditions de travail.

3. Un contrat au montant de $68,670 a été adjugé pour ces travaux le 4 mai 1967.

4. La superficie de plancher ne sera pas augmentée.

OTTAWA—LA CHAUFFERIE CENTRALE

Question nº 112—**L'hon. M. Bell:**

1. Quand prévoit-on l'achèvement des améliorations à la chaufferie centrale, rue Cliff, Ottawa?

2. Quelle est, en détail, la nature de ces améliorations?

3. Quel est le coût estimatif total de ces travaux?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Ce projet est censé être achevé en juin 1969.

2. Les améliorations sont effectuées en cinq étapes. Les travaux faisant partie de chaque phase sont les suivants:

Phase I — Rénovation et prolongement de l'ancienne installation de distribution dans les tunnels est et sud. Ces travaux ont comporté l'enlèvement de vieux tuyaux d'une longueur d'environ 13,000 pieds et la pose de nouveaux tuyaux d'une longueur d'environ 18,000 pieds. Cette phase est maintenant achevée.

Phase II — La construction d'un tunnel de service d'environ 2,000 pieds de longueur sous la colline du Parlement et la place de la Confédération. Cette phase est également achevée.

Phase III — La construction de la chaufferie centrale. Cela comprend l'installation de deux machines de réfrigération, une devant servir d'auxiliaire. Cela comprend également des pompes à eau réfrigérée et à eau de refroidissement, des ouvrages de prise et de traitement d'eau, une sous-station, un appareillage de commutation, un groupe électrogène à moteur diesel, des canalisations, des appareils de mesure et de télémesure, une salle des commandes, des services de la chaufferie, des installations d'entretien et des armoires. La construction commencera très bientôt.

Phase IV — Cette partie comprend la pose d'environ 20,000 pieds linéaires de canalisations pour l'installation de distribution au Centre national des arts, au futur Musée national, ainsi que l'autre côté du canal Rideau avec un terminus à l'hôtel Château-Laurier. Cette phase est en voie de réalisation.

Phase V — Cette phase, qui est maintenant achevée, comportait des modifications à la charpente de la chaufferie de la rue Cliff, y compris l'enlèvement des installations dans la partie centrale du bâtiment, l'enlèvement des installations de manutention du charbon et des cendres, la construction d'un nouveau toit utilisable pour le stationnement au-dessus de la partie centrale, d'une grandeur d'environ 55 pieds sur 130, partie qui était autrefois occupée par 6 anciennes chaudières à vapeur qui ont été enlevées pour fournir l'espace pour la nouvelle installation de réfrigération.

3. Le coût estimatif total des améliorations est de $6,378,856.

OTTAWA—L'IMMEUBLE DES SERVICES NATIONAUX DE POLICE

Question nº 113—**L'hon. M. Bell:**

1. Où sera érigé à Ottawa l'immeuble des Services nationaux de police, Gendarmerie royale du Canada?

2. Quand la construction de l'immeuble sera-t-elle *a*) commencée, *b*) achevée?

3. Quel est le coût estimatif total de cet immeuble?

4. Quelle sera, en pieds carrés, la superficie de cet immeuble?

L'hon. George J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral, adjacent au bureau central de la Gendarmerie royale situé au croisement du Queensway et de la promenade Alta Vista.

2. On a prévu le commencement de la construction pour l'été de 1968.

3. Il n'est pas d'usage de révéler le coût estimatif avant d'avoir reçu les soumissions.

4. Une superficie brute d'environ 147,000 pieds carrés.

LA DIRECTION DE LA CIRCULATION AU «HMC DOCKYARD» D'HALIFAX

Question nº 129—**M. Forrestall:**

1. Le ministère de la Défense nationale se propose-t-il de confier à l'autorité civile la direction de la circulation et/ou du stationnement au *HMC Dockyard*, à Halifax?

2. Dans le cas de l'affirmative, est-ce grâce à une entente privée avec la ville de Halifax?

3. Pourquoi prend-on cette mesure?

4. Est-ce que des gens y perdront leur emploi?

5. Quand ce changement se produira-t-il?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. Non.

2, 3, 4 et 5. Ne s'appliquent pas.

*LES INCENDIES D'IMMEUBLES

Question nº 135—**M. Mather:**

1. Quel était le nombre total des incendies d'immeubles au Canada pour les années 1964 et 1965?

2. Quel pourcentage de ces incendies peut-on attribuer aux fumeurs?

3. Quel est le chiffre estimatif des pertes de vie causées par ces incendies attribuables aux fumeurs?

4. Quel est le chiffre estimatif des pertes financières occasionnées par ces incendies?

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Voici la réponse:

	1964	1965
1. Nombre total des incendies d'immeubles	75,306	68,432
2. Pourcentage des incendies reconnus comme étant attribuables aux fumeurs	33%	35%
3. Pertes de vie reconnues comme ayant été causées par les incendies attribuables aux fumeurs	52	65
4. Pertes financières reconnues comme ayant été occasionnées par les incendies attribuables aux fumeurs	$10,275,193	$12,135,568

LE CHÔMAGE DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

Question n° 146—**M. Crossman:**

Quel pourcentage de la main-d'œuvre des provinces de l'Atlantique était en chômage au cours de la période de trois mois se terminant en avril des années 1961 à 1967 inclusivement?

M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les données sont les suivantes:

	février	mars	avril
1961	18.3	18.3	17.5
1962	16.5	17.1	15.9
1963	15.2	15.6	14.4
1964	12.9	13.2	12.3
1965	13.3	12.5	12.8
1966	10.9	10.5	8.6
1967	10.4	10.6	9.9

[*Français*]

VENTILATION DES DÉPENSES DANS CHAQUE PROVINCE, AU COURS DES ANNÉES FISCALES 1966 ET 1967

Question n° 182—**M. Allard:**

Au cours des années fiscales 1966 et 1967, excluant les montants consacrés aux programmes d'armement, quelles ont été, par province, les dépenses du ministère de la Défense nationale, lesdites dépenses comprenant les salaires des forces armées et du personnel civil, les dépenses de voyage, les approvisionnements en nourriture, en chauffage, en vêtement et autres choses semblables?

[M. Mather.]

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Nous ne disposons, à l'heure actuelle, ni des renseignements qu'il faudrait pour donner une réponse exacte à cette question ni du personnel spécialisé nécessaire pour entreprendre la vaste somme de travail qui serait requise pour réunir les éléments d'information voulus.

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

LE MOYEN-ORIENT—LE CANADA ET LES VŒUX DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Le gouvernement est-il prêt à appuyer activement toute recommandation que pourrait faire le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet de la crise et du conflit actuel au Proche-Orient?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous ferons sûrement honneur aux engagements que nous avons pris en signant la charte, et les décisions du Conseil de sécurité s'y trouvent comprises.

[*Plus tard*]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une autre question ayant trait à la crise actuelle au Moyen-Orient. Le premier ministre a-t-il l'intention d'aller lui-même à New York afin d'aider le Conseil de sécurité dans ses efforts pour amener un cessez-le-feu?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cela, je crois, dépend des circonstances. Notre ambassadeur au Conseil s'acquitte très bien de la tâche qui lui a été confiée. S'il est nécessaire pour le ministre dont relève la question, c'est-à-dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, d'aider notre cause en prenant lui-même la parole au nom du Canada aux réunions du Conseil, je sais qu'il sera heureux de le faire. Si je pouvais être utile, je serais heureux de participer aux réunions du Conseil moi aussi. Mais ce n'est pas actuellement le cas, et je doute que l'occasion s'en présente.

LES MEMBRES CANADIENS DE LA FUNU ET DE L'ORGANISATION DE SURVEILLANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il serait peut-être bon de porter au compte rendu la réponse du gouvernement à

la question suivante. A-t-on raison de présumer que tous les membres canadiens de la FUNU ont été retirés de toutes les zones de danger? J'aimerais aussi demander au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures où se trouvent présentement les Canadiens qui font partie de l'organisation de surveillance.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à cette question. Pour ce qui est de la force d'urgence des Nations Unies, tous les membres de ce corps expéditionnaire ont été retirés et presque tous se trouvent au Canada. Un très petit nombre d'entre eux ont été autorisés à demeurer en Europe ou à passer par l'Europe, en permission, et à revenir ici dans deux semaines environ.

Quant à l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, comme l'a dit le premier ministre, 20 officiers en font partie. Ils relèvent du commandant de l'Organisation et, par conséquent, nous ne pouvons savoir exactement où ils sont d'un jour à l'autre. La plupart du temps, quelques-uns se trouveraient au quartier général, à Jérusalem, mais le plus grand nombre d'entre eux s'occuperaient de surveillance quelque part le long des frontières. Je ne puis donc dire au représentant exactement où chacun se trouve à l'heure actuelle, mais nous n'avons reçu aucun rapport disant que l'un d'eux serait en danger.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, on nous a informés aujourd'hui de la situation des militaires canadiens qui étaient au Moyen-Orient, mais nombreux sont ceux qui parmi nous aimeraient sans doute connaître les dispositions prises pour assurer la sécurité du personnel civil affecté à ces régions.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons ordonné, il y a environ deux semaines, à tous les chefs de mission d'avertir les Canadiens, qui n'étaient pas retenus par des affaires urgentes au Moyen-Orient, de se préparer à retourner au Canada. Nous avons également pris des dispositions pour faire évacuer les familles des membres de ces missions et certains employés sauf au cas où leur départ nuirait à la bonne marche des affaires du gouvernement canadien dans les pays en cause.

Des arrangements sont en voie de négociation avec des compagnies de vols d'affrètement pour l'évacuation des Canadiens vivant dans les zones dangereuses. Cela dépendra naturellement de l'autorisation que pourront obtenir les avions d'atterrir dans tel ou tel pays. Nous savons maintenant que les vols sont interdits en République arabe unie, mais peut-être pas ailleurs. Quoi qu'il en soit, toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité des civils canadiens qui peuvent être encore retenus dans un des pays en cause.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Les femmes et les personnes à charge des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et des autres employés de l'État en Israël et en Égypte ont-elles été évacuées ou sont-elles encore sur les lieux?

L'hon. M. Martin: Certaines sont parties, d'autres non.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Question supplémentaire. Le ministre de la Défense nationale voudrait-il préciser si la réponse qu'il vient de donner à la question au sujet de la FUNU, et ainsi de suite, ne s'applique qu'aux Canadiens? Il ne l'a pas précisé.

L'hon. M. Hellyer: C'est bien cela, monsieur l'Orateur, ma réponse n'a trait qu'aux Canadiens. Comme l'a annoncé le premier ministre, il y a eu des morts et des blessés parmi les autres contingents de la FUNU.

[Plus tard]

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Compte tenu de la nouvelle, selon laquelle le quartier général de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve à Jérusalem a été dévasté, a-t-on établi d'urgence un second quartier général?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir répondre à la question. Les renseignements reçus à ce sujet, aujourd'hui, ne sont pas assez précis pour me permettre de me prononcer là-dessus.

[Français]

LES FINANCES

A PROPOS DE L'ÉMISSION DE PIÈCES DE MONNAIE EN NICKEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances et Receveur général, qui nous a annoncé tout à l'heure la mise en circulation de nouvelles pièces de monnaie de 10c. et de 25c. en nickel, au lieu de pièces en argent.

Or, comme le nickel est plus léger que l'argent, le ministre a-t-il l'intention de commander plus de pièces en nickel qu'il y a actuellement de pièces en argent en circulation?

[*Traduction*]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous allons frapper autant de monnaie qu'il en faudra pour les fins ordinaires.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre des Finances et Receveur général.

Est-ce que le ministre peut nous dire si les pièces de 25c. en nickel auront exactement la même valeur que celles qui sont en argent?

[*Traduction*]

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, ces pièces vaudront 25c. en marchandises, exactement comme les pièces en argent. Bien entendu, le gouvernement touchera des revenus ou profits un peu plus élevés.

LES CÉRÉALES

L'ANCIEN ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce, dont relève la Commission canadienne du blé. Le ministre indiquerait-il à la Chambre quelle est la situation de l'ancien Accord international sur le blé dans la perspective du nouvel Accord de Gevève? Y aura-t-il des changements et, si oui, lesquels?

M. l'Orateur: Le député cherche-t-il à obtenir en ce moment une déclaration qui pourrait plus convenablement être faite à l'appel des avis de motions.

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, c'est une question fort importante à laquelle il faudrait répondre immédiatement pour la simple raison que, vu la nouvelle entente qui a été conclue, les agriculteurs de l'Ouest ayant semé leur blé voudraient savoir où en est l'accord international sur le blé.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je puis répondre à cette question très brièvement, je crois. Le 1er juin, notre ambassadeur à Washington a, en effet, signé, au nom du gouvernement du Canada, un protocole prolongeant les articles administratifs de l'accord de 1962 sur le blé jusqu'au 31 juillet 1968 sous réserve d'y mettre un terme plus tôt dans le cas où un nouvel accord englobant le blé entrerait en vigueur avant cette date. Cette action a été recommandée au gouvernement des pays membres par le conseil international du blé à sa 48e session tenue en avril dernier.

[*Plus tard*]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Commerce une question qui se rattache à celle qu'a posée le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale. (M. Rapp). Le ministre ne pourrait-il pas songer à faire plus tard une déclaration pour tirer les choses au clair? C'est que beaucoup de cultivateurs ont l'impression que s'ils retardent leurs ventes cette année, ils obtiendront un prix plus élevé l'an prochain. Si le prix offert par la Commission du blé demeure au même niveau que cette année, il n'y aura pas d'augmentation et, en conséquence, le dernier paiement sera diminué du montant du paiement initial supplémentaire.

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, l'honorable député pose vraiment deux questions. La première semble avoir trait au prix du blé déterminé par les conditions du marché—par l'offre et la demande. L'accord sur le blé en fait, détermine les prix maximums et minimums. L'autre question de l'honorable député a trait au prix initial. Évidemment, le prix total se compose du versement initial et du paiement final. Plus le versement initial est considérable, moins le paiement final sera élevé.

LES DÉSASTRES NATIONAUX

L'OPPORTUNITÉ D'UN FONDS CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, au sujet d'une affaire qui m'intéresse beaucoup, de même que nombre d'autres Canadiens.

Vu le récent désastre de Fernie, et les mêmes dangers qui menacent les habitants de Sioux Lookout, de Chapleau et d'autres endroits, le gouvernement a-t-il songé à la nécessité de créer une caisse de secours des sinistrés au Canada conformément au projet de loi présenté par le député de Kootenay-Ouest et à laquelle pourraient contribuer d'avance les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les particuliers, les compagnies et les organismes, en vue d'une assistance lorsque les pertes sont considérées comme ayant une portée nationale?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question me paraît exiger une réponse beaucoup trop générale. Elle ne peut guère être posée à ce moment-ci.

M. Herridge: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je pense qu'on pourrait y répondre simplement par un oui ou par un non.

LES SPORTS

LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE HOCKEY AMATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que la ligue nationale de hockey vient d'annoncer l'octroi d'une somme de $250,000 à l'Association canadienne de hockey amateur, le ministre pourrait-il dire si le gouvernement, comme l'ont signalé plusieurs journaux, envisage de cesser l'octroi de subventions à l'Association canadienne de hockey amateur.

M. l'Orateur: Je propose à l'honorable représentant d'inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, ceci est urgent, car une seconde ligue nationale de hockey est en voie de formation.

M. l'Orateur: La question pourrait être débattue au moment de l'ajournement.

L'INDUSTRIE

SYDNEY (N.-É.)—LES CRÉDITS À L'EXPORTATION POUR LA SOCIÉTÉ DOSCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Voudrait-il nous assurer que les crédits d'exportation nécessaires à l'obtention des commandes éventuelles sont à la disposition des usines de la *Dosco,* à Sydney?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais discuter de cette question avec le ministre intéressé, mais je suis assez sûr que cette société a droit, comme toute autre société, aux crédits d'exportation.

L'hon. M. Winters: Elle y a toujours eu droit.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre suppléant de l'Industrie pourrait-il nous dire si M. Drury, le président de la *Dosco,* a demandé à être reçu au ministère de l'Industrie pour y présenter sa cause en ce qui concerne la situation à l'aciérie de Sydney et du chômage qui y sévit sur une grande échelle?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre suppléant de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais considérer cette question comme préavis.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire au ministre du Commerce qui semble fort bien renseigné sur cette question. J'aimerais lui demander s'il est au courant de certains délais qui empêchent actuellement certaines commandes d'être complétées.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de retards. Nous avons toujours donné suite rapidement aux requêtes de *Dosco* et, si ma mémoire est fidèle, il y en a au moins une qui a été réglée ces derniers jours.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je voudrais poser une question supplémentaire monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous pourrons revenir à ce sujet quand les autres députés auront eu l'occasion de poser des questions.

[*Plus tard*]

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. Étant donné la gravité de la situation à laquelle font face les employés de l'aciérie DOSCO de Sydney par suite des réductions et des licenciements nombreux de personnel, le ministre ou ses fonctionnaires font-ils des efforts ici même ou à l'étranger pour obtenir des commandes d'outre-mer, aux termes de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin d'aider cette usine et ses employés, qui sont très importants?

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, le député sait que l'initiative doit venir de la compagnie elle-même. Nous sommes présentement en train d'organiser une nouvelle campagne qui sera connue comme opération 1967 pour l'exportation, et l'ensemble de nos exportations s'est accru d'une façon satisfaisante. Tout cela a été partiellement possible grâce aux services de la Société d'assurance des crédits à l'exportation et la DOSCO en a pleinement profité.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Doit-on conclure de la déclaration du ministre que M. Drury, président de la société DOSCO et cette entreprise n'essaient pas d'obtenir des commandes au profit de la société et de ses employés?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Plus tard*]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre du Commerce. Comme il a donné à entendre qu'une commande ou un accord récent avait été signé ces derniers jours, pourrait-il indiquer aussi avec quel pays, de même que le nombre de tonnes ou la valeur en dollars dont il s'agit?

L'hon. M. Winters: Je ne le puis présentement, monsieur l'Orateur, mais je me procurerai ces renseignements. Le document est passé par mon bureau. Je ne suis pas sûr que le gouvernement y ait donné son approbation finale.

M. MacInnis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne se rend-il pas compte, à l'instar de la plupart des habitants du Cap-Breton, que l'initiative appartient réellement à la compagnie et que tous les dires des libéraux de la Nouvelle-Écosse sont faux?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA PUBLICITÉ TÉLÉVISÉE RELATIVE À LA CIGARETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la décision très importante prise en fin de semaine par la *Federal Trade Commission* des États-Unis exigeant que les postes de télévision qui transmettent de la publicité pour favoriser la vente des cigarettes soient à l'avenir tenus de faire une mise en garde en signalant les maladies provenant de l'habitude de fumer, le ministre envisage-t-il des mesures législatives du même genre dans ce domaine pour le Canada?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous n'envisageons pas de mesures législatives du même genre, mais nous étudions les mesures qui pourraient être prises à l'égard des risques qu'entraîne l'habitude de fumer.

[*Français*]

LES ÉDIFICES PUBLICS

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'ÉDIFICES FÉDÉRAUX DANS LA RÉGION DE HULL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gaston Isabelle (Gatineau): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics, mais en son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre. C'est d'ailleurs un ministère pour lequel j'ai beaucoup d'estime, monsieur l'Orateur.

L'honorable ministre est-il en mesure de nous dire s'il y a de la véracité dans les rumeurs qui circulent à l'effet que l'on commencera très prochainement la construction d'édifices fédéraux dans la région de Hull? Je sais que le ministre des Travaux publics brûle du désir de me répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député voudra peut-être inscrire la question au *Feuilleton*.

M. Isabelle: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE NORTHUMBERLAND—LA DÉSIGNATION DU COLONEL CHURCHILL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics, mais comme lui et le ministre suppléant, sont absents je la poserai au secrétaire parlementaire. Permettez-moi d'exprimer d'abord le plaisir que j'ai éprouvé à l'annonce de la nomination du colonel Churchill à un poste important relativement à la chaussée de Northumberland. Le ministre peut-il nous dire quand le colonel Churchill assumera l'administration de cette entreprise et nous exposer son mandat ou rendre public l'instrument de sa nomination?

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, ces renseignements peuvent être rendus publics. Je signalerai la question au ministre et veillerai à ce qu'une réponse complète soit fournie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—L'OPPORTUNITÉ D'UN RAPPORT SUR LA RÉUNION DU CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il exposer à la Chambre le but et l'issue de la réunion du Conseil de l'OTAN qui aurait été tenue ce matin en marge de la situation au Moyen-Orient?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il s'agissait d'une rencontre des ambassadeurs permanents des 15 pays membres de l'OTAN.

Comme toujours, toute situation comportant une menace à la paix ou une violation de la paix touche les membres de l'OTAN. Ce forum, où se tiennent des discussions confidentielles, comme le sait mon honorable ami, permet aux divers pays d'évaluer la situation par l'entremise de leurs représentants au sein du Conseil, et il en fut ainsi cette fois encore. Aucune conclusion n'a été prise à l'issue de la réunion.

L'EXPO '67

LES RÉPERCUSSIONS DE LA CRISE AU MOYEN-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les événements regrettables déclenchés au Moyen-Orient dès le début du week-end menacent-ils de compromettre l'Expo, par exemple, la participation d'autres pays?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieurs): Monsieur l'Orateur, je ne connais qu'un pays qui ait pris des mesures, non à cause des événements d'aujourd'hui mais de prétendus événements d'il y a plusieurs jours.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

HALIFAX—LA GRÈVE AUX ÉLÉVATEURS À CÉRÉALES DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Richard Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au registraire général en sa qualité de ministre suppléant des Transports. Sait-il que les dirigeants du Conseil des ports nationaux à Halifax obligent leurs employés de bureau à exécuter les tâches normalement dévolues aux ouvriers qui sont présentement en grève aux élévateurs à céréales du Conseil des ports nationaux à Halifax. Le ministre tâchera-t-il d'enquêter sur la situation et d'envisager de nouvelles mesures pour régler ce différend

L'hon. John N. Turner (ministre suppléant des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons fait enquête sur cet incident à Halifax. Le 5 mai, environ 150 ouvriers ont quitté leur travail à la suite d'un différend causé par le recrutement d'un employé. Obéissant à des appels urgents des cultivateurs des Maritimes, de l'Association des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse et des autorités du gouvernement provincial, appels qui faisaient ressortir la nécessité d'approvisionner les cultivateurs en céréales de provende produites au Canada, les employés du Conseil des ports nationaux, qui n'adhèrent pas au syndicat local, se sont chargés du transport ou ont facilité le transport des céréales pendant la fin de semaine. Le Conseil des ports nationaux a offert une formule de compromis qui jusqu'ici n'a pas été acceptée. Cependant, l'ordre règne toujours.

AIR CANADA

LES LACUNES DU TRANSPORT VERS L'OUEST CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports qui, d'après ce que j'ai pu lire dans la revue *Week End*, s'intéresse aux jeunes Canadiens. Je voudrais bien qu'il s'intéresse aux moins jeunes également et qu'il signale aux autorités d'Air Canada les lacunes actuelles dans le transports en direction de l'Ouest canadien. Nous avons bien du mal à réserver une place à bord des avions. Si le ministre, avec l'énergie et l'enthousiasme qu'on lui connaît, pouvait régler le problème, ce serait dans l'intérêt de tout le Canada.

L'hon. John N. Turner (ministre suppléant des Transports): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les places sont retenues selon l'ordre d'ancienneté. Je ferai part de la demande à Air Canada.

LA PÊCHE

LE HOMARD—LA PROLONGATION DE LA CAMPAGNE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Vu l'ouverture tardive de la campagne au printemps et le mauvais temps dans l'arrondissement 7b, quand le ministre sera-t-il en mesure de nous dire que la campagne de la pêche au homard sera prolongée dans cette région?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit clairement à la Chambre à deux ou trois reprises qu'on ne pouvait décider de prolonger la campagne avant qu'elle soit très avancée afin d'évaluer les prises et de les comparer à celles des années précédentes. Je puis assurer à la Chambre qu'au moins dix jours avant la fermeture normale de la campagne une annonce sera faite au sujet de la question soulevée par le député.

LA DÉFENSE NATIONALE

HALIFAX—LES NÉGOCIATIONS AVEC LE SYNDICAT DES TRANSPORTS ROUTIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Vu les démonstrations pacifiques qui ont été faites au cours de la fin de semaine à l'extérieur des établissements des forces armées dans la région d'Halifax et de Dartmouth par les membres de la section locale 273 du syndicat des transports routiers, des ouvriers et des chantiers maritimes, le ministère songe-t-il à accélérer ses négociations avec ce syndicat qui, jusqu'à présent a été fort patient quant à ses réclamations visant les salaires et les conditions de travail?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous allons continuer de négocier, comme d'habitude, avec ces gens.

M. McCleave: Quand le ministre dit; «comme d'habitude»...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McCleave: Dix heures, monsieur l'Orateur.

LES PÉNITENCIERS

LA RECONSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au solliciteur général? A-t-il l'intention de constituer de nouveau le comité mixte des pénitenciers? Sauf erreur, le ministre a écrit à l'ancien coprésident au sujet des réactions de son ministère aux recommandations de l'an dernier.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant sera heureux d'apprendre que j'ai envoyé la même lettre à tous les membres de ce comité. J'espère que le comité sera reconstitué, car j'ai trouvé qu'il a été fort utile pour étudier les questions des maisons de correction.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS EN NIGÉRIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, étant donné les rapports constants et inquiétants sur notre collègue membre du Commonwealth, le Nigéria, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il au courant de l'état général de ce pays, et du sort des Canadiens en particulier?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme je l'ai dit vendredi, monsieur l'Orateur, la sécurité des Canadiens est assurée grâce à l'initiative du Canada, seul ou avec d'autres pays.

LES SUBSIDES

Le Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

LES PÊCHERIES

1. Administration centrale, y compris les subventions et les contributions selon le détail des affectations, $1,966,000.

M. le président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau formée en comité des subsides, pour étudier les crédits du ministère des Pêcheries pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968. Le crédit nº 1 se trouve à la page 160 du Livre bleu du Budget des dépenses, tandis que le détail des affectations figure à la page 161. Le crédit nº 1 est-il adopté?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, en présentant le budget du ministère des Pêcheries, je ne veux pas être très long. Les députés le savent, j'ai fait de la question une analyse assez considérable l'an dernier. D'autre part, les prévisions de dépenses du ministère ont été discutées à fond au comité permanent. J'aimerais simplement faire quelques brèves remarques d'ordre général.

• (3.40 p.m.)

L'expansion de l'industrie de la pêche au Canada depuis quelques années est extraordinaire. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie collaborent d'une façon remarquable depuis l'entrée en vigueur, il y a trois ans, de notre programme conjoint de développement. Et la hausse du nombre et de la valeur des prises, de 1963 à 1966, montre jusqu'à quel point. Pendant cette période, le volume des prises a augmenté de 11 p. 100, et leur valeur, de 35 p. 100. Les exportations ont monté de 27 p. 100, et la valeur marchande de tous les produits de la pêche, vendus au Canada et dans 76 pays où nous exportons, s'est accrue de 31 p. 100. L'an dernier, les exportations, représentant une valeur de plus de 219 millions de dollars, ont accusé un progrès pour la cinquième année consécutive, et les ventes de l'année courante aux États-Unis, notre plus gros client, devraient atteindre encore une fois un chiffre sans précédent.

La loi sur le développement de la pêche a considérablement aidé le travail du Ministère.

Nous avons pu présenter de nouvelles mesures tendant à faciliter les progrès et à donner plus d'ampleur à nos initiatives de développement dont bénéficient maintenant la plupart des secteurs des industries de base et de conditionnement. J'aimerais en mentionner une en particulier qui prévoit une aide financière pour la construction ou la transformation d'entrepôts frigorifiques pour les produits congelés du poisson et les appâts. Cette aide est fournie en vertu des nouveaux règlements concernant l'entreposage des produits du poisson qui visent à améliorer la qualité des produits congelés du poisson. Nous avons jugé nécessaire de les établir en raison de l'augmentation des prises, surtout sur la côte atlantique. Cette année, des demandes d'aide seront prises en considération pour la construction de nouveaux entrepôts frigorifiques et pour l'installation de matériel de réfrigération ainsi que pour la transformation de locaux existants. Les subventions approuvées pourraient payer jusqu'à un tiers de la construction et du matériel, mais elles ne devront pas dépasser $150,000 dans chaque cas.

Nous avons entrepris nous-mêmes et de concert avec les provinces une foule de projets de développement afin d'accroître l'efficacité de nos bateaux et engins de pêche et de nos usines de transformation. Afin de soutenir la vive concurrence de l'étranger, nous devons disposer du matériel le plus moderne et instituer, en outre, des programmes de formation pour obtenir la main-d'œuvre qualifiée qui nous permettra de relever le défi de l'automation.

En ce qui concerne les produits achevés de nos pêcheries, rien n'est plus important que d'en contrôler et d'en améliorer la qualité et, grâce à nos règlements revisés sur l'inspection du poisson, des conserves de poisson, des mollusques et crustacés, nous pourrons instituer un programme d'inspection national destiné à assurer la qualité des produits du poisson à toutes les étapes. On exige maintenant l'immatriculation des usines de transformation, y compris des conserveries qui préparent du poisson, des mollusques et des crustacés pour la vente à l'extérieur de la province d'origine. Depuis 1965, les exigences de l'immatriculation ont donné lieu à l'établissement de normes pour la construction des usines, leur équipement et leurs installations sanitaires qui s'appliqueront désormais aux conserveries et aux usines de poisson salé. Des normes minimums seront aussi établies pour les bateaux de pêche, les transports réfrigérés et les installations frigorifiques, ainsi que pour resserrer le contrôle des désignations de qualité.

Je veux aussi signaler que l'année dernière le ministère a inauguré l'inspection chez le détaillant des produits de la pêche, à titre d'essai à Montréal. Les gérants de magasins ont réagi très favorablement à l'initiative et on estime pouvoir étendre à d'autres villes ce genre d'inspection.

Pour que l'industrie puisse disposer des meilleurs conseillers techniques et professionnels pour résoudre les problèmes de qualité de toutes sortes, nous offrons aux inspecteurs des études universitaires qui mènent à un diplôme en sciences.

Le Canada est reconnu universellement pour la qualité supérieure de ses produits de la pêche. Notre pays a d'ailleurs été invité à faire fonction d'hôte à une réunion internationale sur l'inspection et le contrôle de la qualité des poissons, qui se tiendra, sous les auspices de l'OAA, à Halifax en juin 1969.

Pour la mise en valeur de nos pêcheries, nous avons bien des projets en marche, d'un littoral à l'autre, destinés à conserver et à accroître nos ressources si possible. Deux vastes programmes, qui comportent des réalisations techniques ingénieuses et complexes, sont appliqués en Colombie-Britannique: l'entreprise du Big Qualicum, pour améliorer l'habitat du saumon du Pacifique, et la construction d'un réseau de frayères dans le bassin de la Babine qui, une fois terminé, permettra d'augmenter de 100 millions le nombre des alevins de sockeye.

Nous avons un projet à longue échéance destiné à protéger et à rétablir les montaisons de saumon dans la région atlantique où, comme dans d'autres parties du pays, la déviation des cours d'eau à des fins industrielles menace l'existence d'une ressource naturelle.

Le crédit concernant la conservation et la protection englobe la gestion habituelle, l'entretien des navires de la flotte du ministère et d'autres établissements. On demande cette années des fonds pour mettre en chantier un nouveau navire de protection de 150 pieds de long et pour remplacer de petites embarcations de 60 à 65 pieds de long.

Le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve, participe au programme de réinstallation dont les députés ont probablement entendu parler. L'objectif du programme est double: permettre à un grand nombre de familles de pêcheurs de vivre mieux et plus pleinement, et tirer meilleur profit de nos pêcheries du nord-ouest atlantique.

Le Canada reconnaît depuis longtemps l'importance de la collaboration internationale dans l'exploitation des pêcheries, et nous espérons bientôt adhérer à neuf conventions internationales—nous participons déjà à sept. Nous avons demandé à faire partie de la *Inter-American Tropical Tuna Commission* et, avec 18 autres pays, nous mettons au point les détails d'une convention destinée à régler la conduite des navires de pêche dans le Nord

de l'Atlantique. Cette convention est destinée à augmenter la sécurité en mer et à empêcher les dégâts à l'outillage de pêche, surtout dans les zones encombrées sillonées par des bateaux de pêche de nombreux pays.

Le travail de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada est inestimable; les résultats de ses recherches ont trouvé maintes applications, tout à l'avantage de nos ressources piscicoles et de l'industrie. Ils ont aussi permis à notre pays d'aller bien au-delà de la défense de ses idées, dans les divers programmes internationaux d'exploitation des pêcheries. La nécessité de travaux de recherches plus considérables encore apparaît dans nos programmes d'expansion concernant bon nombre de régions.

Le nouvel institut de l'eau douce de Winnipeg sera doté d'un laboratoire de 7 millions de dollars; les laboratoires de l'Office de recherches, à Saint-Jean, seront installés dans un immeuble neuf; les laboratoires de l'Office à Dartmouth, Halifax et Nanaïmo seront agrandis et la région de l'Ouest de Vancouver sera pourvue d'un nouveau laboratoire hydraulique. La renommée de l'Office est sans égale dans le monde entier.

• (3.50 p.m.)

Je n'ai fait qu'effleurer quelques-uns des plus importants aspects de l'activité de mon ministère pour que, en examinant les crédits, vous puissiez vous rendre compte de l'ampleur de nos efforts et de l'orientation que nous donnons à l'expansion méthodique de l'industrie de la pêche.

Des députés m'ont interpellé dernièrement, à la Chambre, au sujet du problème relié au flottage du bois sur la Stellako, en Colombie-Britannique. Depuis quelques semaines, quelques mois même, j'ai échangé quantité de lettres avec le ministre provincial chargé de la question et, comme m'en avait prié le député de Skeena, j'ai demandé la permission de déposer cette correspondance, qui permettra sûrement aux députés de comprendre nos problèmes.

J'estime que nous devons faire un usage multiple de nos eaux en tenant compte des intérêts de l'industrie forestière et de la pêche. Vendredi dernier, le ministre provincial m'a fait savoir qu'il acceptait ma proposition d'autoriser sur la Stellako un flottage de billes partiel, contrôlé et surveillé par les autorités fédérales et provinciales, à condition de préserver les lieux de frai. Sauf erreur, ce flottage commencera sous peu et sera probablement achevé vers le milieu du mois.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, on prendra, probablement, au cours des prochaines semaines, une décision relative au système de lignes droites de base. Le 7 mai, lors de la réunion annuelle du Conseil des pêches à Montréal, j'ai annoncé que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ferait à ce sujet une déclaration à la Chambre. Il est, en effet, responsable de l'application de la loi. Étant donné les fatigues que lui impose la situation mondiale depuis quelques semaines, il retardera peut-être sa déclaration de quelques jours. Je suis sûr que les députés comprendront.

Les honorables représentants de l'Île du Prince-Édouard m'ont aussi interrogé sur les subsides pour la construction de vaisseaux de pêche. Je leur ai fourni l'assurance qu'on étudierait la question de nouveau. Au début de mai, nous avons fait une enquête spéciale, à laquelle la Commission de prêts aux pêcheurs de la province a participé. Sur 96 demandes reçues de cette province, 51 ont été approuvées, 4 ne sont pas réglées et devront être étudiées plus longuement et les 41 autres ont été rejetées, avec l'assentiment de la Commission de prêts, car elles ne répondaient pas aux exigences prévues par le gouvernement fédéral, ni aux critères établis pas la Commission de prêts provinciale.

Je suis disposé à répondre plus tard à toutes les questions que les honorables représentants voudront me poser.

L'hon. M. MacLean: Monsieur le président, à l'exemple du ministre, je ne me propose pas de m'étendre sur les prévisions budgétaires de son ministère. Les prévisions du ministère des Pêcheries pour la dernière année financière ont été étudiées par le détail il y a moins d'un an. En fait, elles ont été déférées au comité permanent des pêcheries qui est en train de faire une étude fouillée des opérations et des lignes de conduite du ministère. Toutefois, les membres de notre parti ne manqueront pas de poser des questions précises et de faire de courtes déclarations. Le point saillant des prévisions budgétaires de cette année est qu'elles sont plus considérables que jamais. Ce n'est pas un reproche. Elles dépassent d'environ 5 millions celles de l'an dernier, mais j'estime que cela est motivé.

L'importance du ministère des Pêcheries se fait sentir de plus en plus, à cause de l'importance croissante que prend l'industrie de la pêche dans notre propre économie et dans celle du monde entier. En 1952, les dépenses globales du ministère des Pêcheries étaient d'environ 9 millions de dollars en chiffres ronds. Cinq ans plus tard, en 1957, elles étaient passées à 13 millions de dollars, et, cinq ans plus tard, en 1962, elles avaient presque doublé pour atteindre 24 millions de dollars. Ces cinq dernières années, elles ont pres-

que doublé encore une fois, passant à 47 millions. Cela, bien entendu, ne donne pas une idée juste de la situation, car la valeur du dollar a de beaucoup fléchi au cours de ces 15 années. Mais même en attribuant une valeur constante au dollar, les dépenses des pêcheries ont beaucoup augmenté, je le répète, et avec raison.

Nous traversons une étape de notre évolution dans laquelle l'industrie de la pêche devient de plus en plus importante, autre indice de l'explosion démographique dans le monde. Plus la population augmente et plus grande est la demande d'aliments, surtout d'aliments riches en protéines. Ce sont ceux-là qui sont rares. Ils proviennent de la mer, comme d'ailleurs bien entendu. Dans un sens, l'industrie de la pêche permet de recouvrer de la mer les protéines que la terre lui a cédées à travers les millénaires. L'eau de mer renferme peu d'azote, qui est la matière fondamentale de la protéine. L'azote est apporté en terre par les plantes et dans une certaine mesure par la foudre; il sert aussi à la fabrication des engrais chimiques. Ces protéines digestibles retirées de la mer deviennent de plus en plus importantes dans le régime alimentaire des être humains, et elles le deviendront encore davantage dans l'avenir.

Pour ce qui est des pêcheries canadiennes, je ferai remarquer que, jusqu'à tout dernièrement, 95 p. 100 de la prise mondiale de poisson provenait des pêcheries de l'hémisphère boréal. Les pêcheries de l'hémisphère austral ont pris une grande extension ces dernières années, grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de certains pays, notamment le Pérou, agissant de leur propre initative.

• (4.00 p.m.)

En 1948, il y a presque 20 ans, le Canada était le sixième pays du monde du point de vue de la pêche. En 1965, il avait reculé à la dixième place, à cause surtout de l'augmentation beaucoup plus rapide des prises de poissons des autres pays. En tant qu'exportateur de poissons et d'autres produits de la pêche, le Canada en 1964 se classait septième par le volume mais deuxième par la valeur, ce qui traduisait en partie la valeur relativement élevée des espèces expédiées et en partie les progrès réalisés dans la transformation et le conditionnement par l'industrie canadienne. Ce n'est là qu'un aperçu de la position relative du Canada, mais il fait ressortir que même si le Canada n'est que le dixième quant au volume de la pêche, il est deuxième quant à la valeur de ses exportations. On doit donc se rendre compte que le Canada occupe une position différente de celle de beaucoup de pays du monde qui, eux, pêchent de façon extensive par obligation, pour nourrir leur population, que la pêche soit rentable ou non à notre point de vue. Nous devons donc soutenir la concurrence sur les marchés du monde pour la vente de nos produits de poisson et, pour y parvenir, notre production doit donc être considérable.

Pour obtenir un meilleur rendement, il faut accroître la quantité produite par heure-homme, ce qui suppose un énorme accroissement des placements dans l'industrie. Cette formule exige l'utilisation de vastes usines de transformation, de plus grands chalutiers et d'autres genres de bâteaux de pêche, ce qui représente de gros placements de capitaux. Cela suppose des placements pour la surgélation, la transformation et le transport du produit sur les marchés du monde. Les placements dans l'industrie de la pêche se sont rapidement accrus au cours des dernières années, mais cette tendance doit s'accentuer plus rapidement que l'augmentation de l'emploi, car la seule façon dont nous pourrons convenablement soutenir la concurrence sur les marchés du monde, c'est en diminuant la participation de la main-d'œuvre dans la fabrication du produit.

Dans bien des cas, comme l'indiquent les chiffres, notre industrie traditionnelle de la pêche continue à produire des produits de demi-luxe ou même de luxe, ou coûtent très cher et où la main-d'œuvre ne joue pas un rôle très important. A cet égard, je pourrais signaler la pêche au homard, au saumon et aux huîtres. Il y a aussi l'industrie traditionnelle de la pêche aux poissons de fond à laquelle depuis un certain nombre d'années, on a consacré d'importants capitaux. Cette industrie s'est énormément accrue et elle est importante surtout pour le littoral de l'Atlantique.

La toute dernière nouveauté, bien entendu, c'est d'avoir reconnu que, de toutes les espèces de poissons, universellement parlant, le hareng est la plus importante. Il renferme la plus grande quantité de protéine utilisable par l'homme et l'animal. L'essor dans ce domaine a été extraordinaire sur le littoral de l'Atlantique. L'année dernière environ 10 nouvelles usines de transformation du hareng sont entrées en production. Ensemble elles ont, je crois, une capacité de production de 6,000 tonnes de hareng par jour, ce qui est énorme.

Ce hareng sert à la production d'huile et de farine de poisson. Presque toute cette farine de poisson est produite comme source de protéines pour compléter l'alimentation des animaux et augmenter la teneur en protéines des céréales de provende. La consommation de

ces protéines par les humains ne se fait pas directement. Les protéines sont employées dans l'alimentation des animaux et ces derniers, à leur tour, servent d'aliments aux hommes. Si la demande de protéines continue de s'accroître, il nous faudra, je pense, développer sur le plan commercial—on l'a déjà fait pendant quelque temps à titre d'essai—la transformation directe de la pâtée et de la farine de poisson en vue de l'alimentation de l'homme, car l'élément le plus coûteux du régime alimentaire des humains, les protéines, fait défaut actuellement dans bien des parties du monde.

A ce sujet, je dois dire que sur le littoral est, on compte d'autres réalisations dans divers secteurs de l'industrie de la pêche. Je ne prétends pas rendre compte de tout en mentionnant les quelques exemples qui suivent. Au nombre des nouvelles entreprises, citons la pêche au thon dans le comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick; l'industrie de la pêche à la baleine, établie en Nouvelle-Écosse; l'industrie du maquereau, qui transforme plus efficacement le maquereau pour fins de consommation humaine à Rustico, dans l'Île du Prince-Édouard; la nouvelle usine de transformation du hareng pour l'alimentation de l'homme, à Shelburne; l'usine de production de dérivés des plantes marines, à Miminegash, dans l'Île du Prince-Édouard, près de Charlottetown, et bien d'autres réalisations dans l'industrie de la pêche.

Tous ces perfectionnements ne se font pas sans difficulté, bien entendu. Il faut tenir compte de l'utilisation de plus en plus considérable d'embarcations, capables d'aller plus au large et de capturer le poisson plus efficacement que ne peuvent le faire les pêcheurs côtiers traditionnels. Bien des collectivités, surtout sur le littoral est du Canada, doivent leur existence aujourd'hui à la pêche côtière. La situation de bon nombre de pêcheurs côtiers de ces régions devient de plus en plus difficile.

Un problème se pose à ce sujet sur le plan humain. La chose est particulièrement vraie à Terre-Neuve et dans certaines régions de la province de Québec. Cette dernière a manifesté l'intention d'accroître le revenu des pêcheurs des endroits isolés en soutenant les prix de quelques-uns de ces produits. La province de Québec a tout à fait le droit, à mon sens, d'agir ainsi pour aider les intéressés. J'ajoute que le député de Gaspé s'intéresse tout particulièrement à la question, mais qu'il a été obligé de nous quitter cet après-midi. Il ne pourra faire les remarques qu'il avait préparées à ce sujet. Je tiens à signaler aux membres du comité que la question est d'intérêt particulier pour les députés de la province de Québec et, qu'à mon sens, les gouvernements provinciaux ont tout à fait le droit d'essayer d'accroître quelque peu le revenu de nos pêcheurs côtiers, surtout ceux qui sont désavantagés du fait d'une trop brève saison.

[L'hon. M. MacLean.]

• (4.10 p.m.)

J'aimerais maintenant dire un mot d'autres questions concernant l'industrie en général. Commençons par la chasse aux phoques sur la côte de l'Atlantique. J'applaudis le ministre pour la déclaration intelligente et raisonnée qu'il a faite récemment à ce sujet. Tout le monde, bien sûr, veut que la chasse aux phoques soit pratiquée de façon aussi humaine que possible, et c'est plus ou moins ce qui se passe actuellement. Nous ne devrions pas cesser de chercher à améliorer les méthodes employées, mais je suis raisonnablement certain que les troupeaux de phoques sont exploités de façon sensée, du moins au Canada, au lieu d'être exterminés. Toutefois, il faudra surveiller cette industrie de près, et je sais que le ministre le comprend et que son ministère a pris des mesures dans ces sens.

A cet égard, j'aimerais faire une proposition au ministre en ce qui concerne la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent, où l'on emploie des avions. La question, je sais, ne relève pas directement de son ministère, mais du ministère des Transports. Lorsqu'on emploie des avions pour la chasse aux phoques, on risque de perdre beaucoup d'argent en gardant les avions au sol tel ou tel jour, alors on est très tenté de les employer dans des conditions météorologiques défavorables, ce qui est dangereux pour les hommes et le matériel. Il est très difficile, pour un exploitant de ne pas utiliser un aéronef, même dans des conditions climatiques défavorables, si un autre veut le faire. Je recommande vivement au ministre de nommer, avant la prochaine saison de chasse aux phoques, un responsable du ministère des Transports qui serait habilité, pendant cette période, à contrôler les vols en fixant le moment de les suspendre ou de les interdire pour des raisons météorologiques. La décision s'appliquerait également à tous les exploitants et améliorerait beaucoup la sécurité et la méthode de l'opération en réduisant les pertes de matériel.

Le ministre a parlé de la nécessité croissante d'exploiter rationnellement les ressources maritimes. Ce facteur est également relié à la demande accrue des produits de la pêche. L'intérêt des nations concernées augmente avec cette demande, tout comme les possibili-

tés de conflit au sujet de leurs droits et de leurs privilèges. Des conventions internationales ont été signées à Genève, il y a cinq ou six ans. Je recommande vivement à l'État canadien de ratifier ces conventions—ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. On reconnaîtra ainsi que nous sommes intéressés à une exploitation rationnelle et méthodique des ressources vivantes de la mer.

Le ministre a aussi évoqué rapidement les problèmes concernant l'établissement d'une zone de pêche exclusive de 12 milles au large des côtés canadiennes. Il y a déjà trois ans que nous avons adopté une mesure autorisant le gouvernement à déclarer cette zone de pêche exclusive de 12 milles pour les Canadiens et, pour m'exprimer en termes modérés, je suis vivement déçu qu'on n'ait pas donné suite à cette mesure. Je m'en voudrais toutefois d'insister aujourd'hui sur ce point, car le ministère des Affaires extérieures qui est compétent en la matière, a d'autres chats à fouetter en cette heure difficile. Le gouvernement ne peut pas pour autant se dérober à la responsabilité de régler le plus tôt possible ces problèmes et de déclarer au moins des coordonnées géographiques dans certaines régions afin d'amorcer la tournure que nous aimerions voir prendre les choses.

Nous nous sommes toujours distingués par notre collaboration avec d'autres pays aux conventions internationales sur la pêche. Nous sommes depuis plusieurs années membres de sept importantes commissions. Il s'agit de la Commission des pêcheries de flétan du Pacifique, de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique, de la Commission internationale de la pêche à la baleine, de l'ICNAF, de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, et de la Commission des pêcheries de phoques à fourrure du Pacifique nord. La plupart de ces commissions se sont révélées d'une très grande utilité. Je me réjouis que le ministre ait mentionné qu'on prend pour le moment des mesures pour faciliter un accord international sur la pêche du thon et sur les conditions de pêche dans l'Atlantique nord, pour ce qui est de la sécurité et d'autres dispositions du même genre.

Puisque nous parlons de sécurité je recommande fortement au ministre d'établir à titre officieux, s'il ne l'a pas déjà fait, un comité dans le cadre du ministère des Transports ou de prendre quelque autre mesure appropriée pour s'assurer que l'industrie de la pêche, sur la côte est surtout, et en hiver en particulier, dispose d'aides suffisantes à la navigation et que les bateaux soient munis de matériel voulu. Ainsi nous ferons tout ce qui est possible pour prévenir de tragiques pertes de vie comme il y en a eues plus d'une fois cet hiver lorsque de petits chalutiers ont été perdus sur la côte est.

Le ministre a aussi parlé brièvement de l'importance qu'il y a à protéger et à augmenter certaines de nos espèces les plus précieuses comme le saumon sur les côtes est et ouest. L'argent des contribuables ne saurait mieux servir l'économie qu'en aidant à élargir les réserves de saumons sur les deux côtes, d'établir par exemple des frayères artificielles, d'enlever les obstructions et de prévenir la pollution dans les cours d'eau où vivent ces poissons.

Cette ressource passe une partie très importante de son cycle évolutif dans les cours d'eau, mais elle se développe en haute mer et revient vers nos rives où elle acquiert une grande valeur.

• (4.20 p.m.)

Le ministre n'a pas soufflé mot des autres méthodes pour l'exploitation de nos pêcheries, notamment la pisciculture. Si ma mémoire est fidèle, lorsqu'une conférence fédérale-provinciale sur les pêcheries a eu lieu il y a quelques années, c'était une des principales questions à l'étude. On voulait que, dans certaines provinces au moins, des efforts énergiques soient effectués pour améliorer la pisciculture dans certaines circonstances avec l'espoir qu'elle devienne une industrie viable et rentable dans certaines régions. Cette phase de l'industrie n'a peut-être pas accompli de progrès sensibles pour une raison quelconque. Il se peut qu'elle ne soit pas aussi rentable ou économique qu'on le présumait à l'époque. Il y a peut-être aussi des faits que j'ignore. Je ne veux pas retarder davantage les travaux du comité pour le moment, monsieur le président, mais je ferai peut-être d'autres observations, lorsque les divers crédits seront mis en discussion.

M. Howard: Monsieur le président, le ministre a annoncé dès le début qu'une des raisons pour lesquelles son exposé serait bref et concis, c'est qu'un comité de la Chambre avait étudié assez longuement les crédits du ministère des Pêcheries au cours de la dernière session. Mais j'espère qu'on n'en conclura pas que tous les problèmes examinés par ce comité, dont certains ont fait l'objet de recommandations, ont été résolus et réglés, car il n'en est rien. Je signale en passant au ministre, car je lui ai déjà posé la question à la Chambre, implicitement du moins, que la rumeur ayant circulé un peu partout dans les journaux et ailleurs et voulant que le ministre quitte son poste pour se reposer à un autre endroit ne s'est pas encore matérialisée.

Je ne cherche aucunement à hâter ou à retarder le départ du ministre. Ces choses échappent, évidemment, à ma volonté. Mais à ce propos, il conviendrait, je pense, de témoigner notre appréciation au député de Vancouver-Quadra pour la façon dont il a dirigé les séances du comité l'an dernier. (*Applaudissements*)

Même si, à l'occasion, lui et moi n'étions pas du même avis, il ne mérite pas moins d'être félicité pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche au comité. C'est comme cela qu'un président de comité doit agir, c'est-à-dire équitablement, avec justice et impartialité en s'efforçant de ramener les prévisions budgétaires à la Chambre le plus tôt possible. Si le ministre est muté, car on a annoncé que son collègue le ministre du Travail ne chercherait pas à se faire réélire, le député de Vancouver-Quadra pourrait être de ceux auxquels songerait quiconque prend ces décisions, si c'est encore la même personne à ce temps-là. Il y aurait lieu de songer aux qualités du député de Vancouver-Quadra pour le poste de ministre des Pêcheries si celui-ci devient vacant dans un avenir prévisible. Nous aurions au moins, alors, un ministre qui se préoccupe de la Colombie-Britannique, ce qui n'est pas le cas depuis 1957, alors que M. Jimmy Sinclair en était le ministre.

Peut-être un changement serait-il bon au sein du cabinet, qui pourrait ainsi compter sur quelqu'un qui connaît les problèmes de la côte ouest. Je ne dis pas que le ministre ne les connaît pas, je souligne tout simplement qu'il est de la côte est. Nous tenons à l'équilibre au cabinet, car les ministres, chacun le sait, ne sont pas toujours choisis en raison de leur compétence, mais en fonction d'une répartition par province, au sein du parti au pouvoir, et selon quelques autres considérations.

Le ministre a soulevé une couple de questions dont j'aimerais entretenir la Chambre; j'aborderai quelques autres petites choses qui intéressent vivement l'industrie des pêcheries. Le gros de mes observations aura trait à la situation particulière dans laquelle se trouvent les pêcheries de la Colombie-Britannique, et dont j'ai d'ailleurs parlé au ministre à plusieurs reprises. Le ministre a parlé du besoin d'accords internationaux et de préoccupation internationale quant à la conservation et à l'exploitation dans les limites fixées pour la conservation des ressources. Nombre d'entre nous signalent depuis quelque temps que certains de nos pêcheurs ont l'impression que nous nous préoccupons de conservation et imposons des restrictions à nos pêcheurs afin que des étrangers puissent récolter le fruit de nos mesures de conservation; autrement dit, nous nous abstenons de pêcher et ce sont d'autres qui en profitent. Que cela se défende importe peu à l'heure actuelle; c'est une question qui préoccupe beaucoup certains de nos pêcheurs et dont nous devons prendre connaissance et tenir compte. Si les restrictions imposées à notre industrie de la pêche à des fins de conservation doivent donner des bénéfices, nous devrions être les premiers à en profiter, surtout lorsque les mesures de conservation sont appliquées dans nos propres mers et zones de pêche territoriales et à l'égard des espèces qui se reproduisent dans les cours d'eau, comme le saumon.

Nous avons signalé il y a quelques années, avant même que l'Union soviétaique ne s'addonne à une pêche aussi poussée au large de notre côte ouest, que les incursions de bateaux de ce pays dans les pêcheries de la côte du Pacifique et ailleurs se faisaient plus nombreuses. Elles étaient en partie attribuables à la visite en Union soviétique de l'ancien ministre des Pêcheries, M. Sinclair. On a fait grand état de certains renseignements qu'il a recueillis là-bas et l'on pouvait presque prévoir alors ce qui s'en venait. Il y a plus de 10 ans de cela.

Malgré le conflit qui afflige la Chine continentale depuis quelques mois, on peut prévoir le jour où la Chine sera assez développée et étendue pour devenir l'un des principaux pays pêcheurs dans l'Océan Pacifique. Qu'on le veuille ou non, il faudra un jour faire face à cette éventualité, qui se réalisera, j'en suis sûr, car les gens ont grand besoin d'aliments. Comme on l'a souvent dit, l'océan est peut-être la dernière source d'aliments à teneur élevée en protéines qu'on n'ait pas encore explorée et exploitée à fond.

Lorsque le ministre parle de la nécessité d'accords internationaux, de contrôle ou de conservation au niveau international, j'estime qu'il faut songer à ces choses, de sorte qu'on puisse parer aux éventualités au lieu d'essayer d'y faire face lorsque la situation prend des proportions inquiétantes.

• (4.30 p.m.)

Entre autres, il faut évidemment tenir compte des lignes droites de base que le ministre a mentionnées. La zone de pêche de 12 milles et les lignes droites de base ne seront pas aussi utiles qu'on aurait pu le croire autrefois, ou même que beaucoup, notamment des gens dans l'industrie de la pêche l'ont cru il y a dix ou quinze ans, lorsqu'on insistait pour fixer une limite de 12 milles. Toutefois, je le signale au ministre, et nous insistons

là-dessus depuis longtemps, au moment où le bill a été présenté au Sénat pour établir la mer territoriale ou les zones de pêche, ou juste avant que le bill soit déposé, l'Association des pêcheries a soumis ses instances au gouvernement pour lui exposer comment les lignes droites de base devaient être déterminées, à son avis.

En ce qui concerne la Colombie-Britannique, toutes les personnes que j'ai rencontrées et qui sont engagées dans l'industrie de la pêche, qui s'en occupent ou qui s'y intéressent tant soit peu, ont exprimé l'opinion que la proposition de l'association des pêcheurs devrait être acceptée, c'est-à-dire, que les lignes de base droites devraient être tirées de manière qu'elles partent de la région qui longe la pointe septentrionale de l'île Vancouver et du voisinage du cap Scott, la dernière pointe de terre de l'île, jusqu'à la région du cap St. James, à l'extrémité inférieure des îles Reine-Charlotte, et à partir de Langara, la partie septentrionale de l'île, jusqu'à la frontière internationale entre la Colombie-Britannique et l'Alaska, de sorte que les eaux de l'entrée Dixon, du détroit d'Hécate et du bassin Reine Charlotte soient en deçà de la ligne de base droite.

Le seul pays avec lequel nous ayons eu des échanges de vues a été les États-Unis; c'est d'ailleurs le seul qui ait reconnu les droits de pêche historiques et qui soit demeuré à l'intérieur de la région en dépit des lignes de base droites. Par conséquent, la seule conclusion que nous puissions tirer, c'est que nos prétendues négociations ont porté sur l'emplacement des lignes de base droites, et s'écarte des propositions de l'association des pêcheurs, entièrement appuyées par tous les intéressés à l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique et tendant à désigner un plus grand secteur comme eaux internationales, c'est s'écarter de la position du gouvernement. Le gouvernement avait prétendu, à l'époque, que la limite de 12 milles qu'il proposait était entièrement basée sur les instances de l'association des pêcheurs, et c'était la raison de son initiative et de sa proposition. J'espère que lorsque la mesure sera proclamée, il n'y aura, du côté du littoral, aucune modification, qui irait à l'encontre de l'opinion unanime de l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique, car nous reconnaissons bien la nécessité de réserver une zone aussi étendue que possible pour nos propres pêcheries, surtout si l'on tient compte des progrès réalisés, ces dernières années, dans le domaine des pêches dites de fond qui, à tout prendre, ont été exclues des vastes opérations de pêche.

Avant de passer à autre chose, j'aimerais signaler au ministre que, l'année dernière, au cours des audiences du comité, alors que les États-Unis et le Canada menaient des pourparlers animés, des voix se sont élevées avec véhémence, à plusieurs reprises, contre l'échelle sur laquelle les pêcheurs de l'Alaska ou des États-Unis pêchaient, au large de l'Alaska, le saumon qui se dirigeait vers les frayères de la Nass et de la Stikine, dans le Nord de la Colombie-Britannique. En d'autres termes, nous nous préoccupions du nombre de poissons canadiens pris par les pêcheurs des États-Unis. A l'époque, le ministère avait finalement décidé d'entreprendre des travaux de recherche en plaçant ici et là une demi-douzaine de sennes, si je ne me trompe, pour essayer de déterminer la quantité de saumons se dirigeant vers l'Alaska qui franchissent les eaux qui, nous l'espérons, deviendront canadiennes, ainsi que le nombre de ces saumons que nous pourrions prendre afin de fournir ce renseignement aux États-Unis en leur disant: «Si vous vous entêtez à installer une ligne de flotte, sans entente et par subterfuge, nous serons obligés de prendre un grand nombre de poissons qui s'acheminent vers l'Alaska, car ce sera la seule mesure efficace que nous pourrons employer pour vous forcer à retirer votre ligne de flotte». Le rapport a été rédigé. Je ne me suis pas renseigné auprès du ministère pour savoir si je pourrais en obtenir un exemplaire, mais je le peux certainement. Je me demande, en passant, si le ministre ne voudrait pas déposer à la Chambre un exemplaire de ce rapport afin qu'il devienne un document public.

J'aimerais également demander le dépôt d'un document semblable, le rapport préparé à la suite de recherches sur la pêche au saumon dans la Stikine. Cette dernière se jette dans les eaux de l'Alaska et les frayères de saumons sont situées en territoire canadiens, de sorte que les poissons qui viennent frayer dans la Stikine supérieure et dans ses eaux tributaires doivent se déplacer presque entièrement dans les eaux de l'Alaska lorsqu'elles quittent les eaux internationales, et les pêcheurs canadiens ne peuvent prendre ces poissons avant que ces derniers atteignent les eaux situées en amont de la frontière qui sépare la Colombie-Britannique et l'Alaska, dans la Stikine inférieure. Voilà un autre document que nous aimerions connaître.

Il y a d'autres choses dont je ne parlerai pas pour l'instant, mais que j'aborderai peut-être plus tard. Je voudrais maintenant traiter aussi longuement que possible de la situation à Prince-Rupert, à laquelle j'ai déjà fait allusion et dont j'ai discuté avec le ministre à plusieurs reprises. Il y a quelques mois, on nous a parlé de 250,000 ou de 300,000 livres de soles et de morues qu'on avait laissé se dé-

composer dans les cales de cinq navires de pêche à Prince-Rupert. Finalement, on a jeté tout ce poisson quelque part dans le détroit d'Hecate, car il était impropre à la consommation et ne pouvait même pas être utilisé dans les usines de réduction.

Je ne cherche aucunement à deviner qui était à blâmer. Tout ce que je dirai, c'est qu'il était assez stupide et idiot de permettre le gaspillage de cette quantité de poisson alors que la famine sévit dans le monde et qu'une partie de l'économie canadienne dépend de la pêche, ce qui est sensiblement le cas à Prince-Rupert. C'était stupide de laisser un tel état de choses se produire. Bref, si c'est arrivé, c'est à cause d'un différend de compétence entre deux syndicats, l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis et l'Union des pêcheurs maritimes, au sujet d'ententes dans certaines pêcheries. Le différend dure encore et s'est envenimé depuis deux mois, car les émotions se sont exacerbées.

• (4.40 p.m.)

Comme je l'ai dit, monsieur le président, j'ai parlé au ministre privément à plusieurs reprises et j'en ai aussi discuté avec d'autres membres du cabinet. A un moment donné, j'ai fait une interpellation à la Chambre quant aux mesures à prendre. Le ministre m'a dit en privé—je suis convaincu qu'il ne verra pas d'inconvénient à ce que je le dise parce qu'il l'a répété en public—que le ministère de la Justice l'avait averti que le ministère fédéral des Pêcheries n'avait pas le pouvoir d'intervenir, de faire enquête ou de prendre des initiatives capables d'améliorer ou de régler la situation. En toute déférence envers le ministère de la Justice, je crois dans un sens, que le ministre pouvait exercer certains pouvoirs et j'en parlerai plus en détails dans quelques instants. Si le ministère des Pêcheries est autorisé—sauf erreur, il l'est—à inspecter le poisson pour déterminer s'il est propre ou impropre à la consommation, et à donner des instructions pour qu'on s'en débarrasse ou qu'on en dispose autrement, comme cela s'est fait, j'estime que le ministère aurait également la compétence d'inspecter le poisson pour déterminer si, dans certaines circonstances qui se prolongent, le poisson pourrait s'avarier et prendre des mesures pour le protéger.

Après mes entretiens avec le ministre, j'ai téléphoné au ministre du Travail de la Colombie-Britannique, M. Peterson. Quand je l'ai appelé d'Ottawa, il n'était pas à son bureau. J'ai demandé qu'il me rappelle à frais virés car j'estimais qu'en lui parlant et en lui expliquant les circonstances telles que je les connaissais à ce moment-là, je pourrais le persuader d'agir lui-même; en effet la question des contrats privés et des relations entre ouvriers et patrons pourrait relever du gouvernement provincial.

Toutefois, je n'ai pas reçu d'appel téléphonique. Je me suis rendu spécialement à Victoria pour tenter de voir le ministre. J'ai parlé officiellement à quelqu'un de son ministère car il était absent, et je lui ai téléphoné plus tard deux ou trois fois à son bureau, mais il ne m'a pas encore répondu, monsieur le président.

Sauf erreur, le gouvernement provincial refuse d'intervenir; il estime que la question ne relève pas de sa compétence et qu'il n'a pas l'autorité d'agir. J'aimerais citer une déclaration faite dans un télégramme que le ministre du Travail à Victoria a adressé à la Chambre de commerce de Prince Rupert et qui a été publié dans le *Daily News* de Prince Rupert le 26 mai dernier:

> Notre problème c'est qu'il est évident que les pêcheries ne relèvent pas du ministère du Travail; nous sommes donc incapables d'intervenir dans le différend. Vu la gravité de celui-ci les difficultés qui en découlent pour les familles intéressées et l'économie en général, mon ministère a consulté des juristes pour établir quelles mesures pouvaient être prises et ceux-ci l'ont informé qu'aux termes des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique les pêcheries relèvent très clairement de la compétence fédérale. Je regrette de ne pouvoir vous être d'un plus grand secours dans cette affaire.

Ainsi, monsieur le président, d'après ce qu'on appelle—je me demande pourquoi—un avis juridique, offert dans notre province, celle-ci n'a rien à dire dans ce domaine. Et le ministère fédéral de la Justice donne le même avis dit «juridique» quant à la juridiction fédérale. S'agit-il donc ici d'un domaine stérile, qui ne relève de personne? Est-ce un secteur de notre économie dont les Pères de la Confédération ne se seraient pas occupés, quelque chose qu'ils n'auraient pas conçu et qui est exclu de l'autorité législative du Parlement du Canada et de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique? Tel semblerait être le cas suivant ces opinions juridiques. D'un côté, un ministre fédéral dit n'avoir aucune juridiction à cet égard, tout en offrant d'aider le gouvernement provincial à fournir certains services; de l'autre, le ministre provincial dit que cela ne concerne nullement sa province puisque, de l'avis de ses conseillers juridiques, les pêcheries relèvent du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Robichaud: Selon ce télégramme, le ministre jouait sur les mots.

M. Howard: D'après le ministre, le ministre provincial jouait sur les mots. Or, j'allais aborder ce point, monsieur le président. Avant que le ministre ne fasse cette remarque, j'allais dire que les deux opinions juridiques étaient valables. Je suis porté à croire que ce domaine relève, en partie, du gouvernement provincial et, dans une certaine mesure, du cabinet fédéral. Mais les deux gouvernements parlent de deux choses différentes.

M. Peterson a choisi de traiter exclusivement des pêcheries. Son télégramme ne dit rien de la compétence législative prévue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en matière de droits civils et de droits de propriété, dont dépendent les accords entre les individus et les groupements. Son télégramme ne dit rien de ce qui relève clairement de la province, c'est-à-dire des relations entre les employeurs et les employés, si ce problème entre en ligne de compte, ce qui n'est pas certain.

A mon avis, monsieur le président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a le droit et le devoir d'intervenir dans le différend dont souffre l'industrie de la pêche à Prince-Rupert. Il aurait dû exercer son autorité dès le début de ce différend et il aurait peut-être pu alors le régler tranquillement, bien avant que la situation devienne intenable. On ne saurait dire pourquoi le gouvernement provincial s'est tenu à distance. Le fait qu'il ait ainsi abdiqué ses responsabilités a directement contribué à la tension qui règne à Prince-Rupert.

Au milieu de cette tension, l'action et la réaction des divers éléments en cause revêtent des formes trop nombreuses pour qu'on les cite ici. La question ne devrait pas simplement retenir l'attention des deux syndicats en cause; il intervient aussi dans le différend des intérêts qui se ressentent des décisions prises par les syndicats. Par exemple, citons l'association des propriétaires de bateaux de pêche, dont les membres sont armateurs et pêcheurs. Il y a les employés à bord de ces navires, qui demeurent à Prince-Rupert. Il y a, en outre, la coopérative des citoyens de Prince-Rupert, qui compte des membres de l'un ou de l'autre syndicat, ainsi que des membres de l'Association des propriétaires de bateaux de pêche. Puis il y a naturellement d'autres conserveries de l'industrie privée à Prince-Rupert. Il y a les gens de cette ville qui travaillent dans les industries de conserves et de pêche. Des pêcheurs indiens et des employés de conserveries descendent aussi en grand nombre les rivières Nass et Skeena pour aller vivre à Prince-Rupert et dans sa banlieue durant la saison de pêche; le différend les touche tous. Il y a également la fraternité indigène de la Colombie-Britannique, organisme de la côte qui se compose d'Indiens impliqués dans le différend.

Il ne s'agit donc pas simplement d'un différend entre deux syndicats au sujet d'une question de juridiction et de participation à une campagne d'organisation. S'il en était ainsi et s'il ne fallait pas tenir compte de ces autres éléments si défaborables, peut-être pourrions-nous nous en désintéresser et dire à ces gens de se débrouiller eux-mêmes, ce que nous avons fait chaque fois qu'il s'agissait de questions de juridiction et d'organisation. Lorsque dans une collectivité quelconque une grande partie de la population est entraînée dans un différend semblable, le gouvernement doit admettre sa responsabilité.

• (4.50 p.m.)

Il y a eu des injonctions, des poursuites en dommages-intérêts, de l'amertume, des appels aux sentiments, des communiqués à la radio et dans les journaux, des déclarations, des contre-déclarations et je ne sais plus trop quoi. Tout cela a intensifié la tension et l'animosité qui existaient déjà. Je ne crois pas non plus que le gouvernement fédéral puisse se disculper de l'accusation de désintéressement, car il a le devoir et la responsabilité d'intervenir. Le gouvernement provincial peut s'occuper de certains aspects de l'industrie de la pêche, mais d'autres aspects relèvent nettement du gouvernement fédéral.

Au début du différend, nous avons tenté d'amener le gouvernement fédéral à prendre des mesures visant à prévenir la pourriture de ces quelque 250,000 livres de sole et de morue qui ont dû par le suite être jetées à l'eau. La loi sur les pêcheries permet au gouvernement de prendre des dispositions dans de tels cas et d'édicter des règlements à cet égard. L'article 34 de la loi autorise le gouverneur en conseil à édicter des règlements. Une partie de cet article autorise le gouverneur en conseil à édicter des règlements concernant «la prise, le chargement, le débarquement, la manutention, le transport, la possession et l'écoulement du poisson». La manutention» et l'«écoulement» sont, à mon sens, les mots-clés.

Le gouvernement fédéral devrait se préparer au cas où la situation à Prince-Rupert se détériorerait davantage, mais j'espère que cela ne se produira pas. Il devrait aussi prendre les moyens nécessaires pour surveiller et contrôler le débarquement et la transformation du poisson si l'on entrave ces opérations. La

transformation des aliments, l'économie de Prince-Rupert et les droits fondamentaux du public sont beaucoup trop importants pour que le gouvernement fédéral reste inerte et s'occupe à se renvoyer la balle avec le gouvernement provincial. En ne faisant rien, le gouvernement imite simplement Néron, qui jouait du violon pendant que Rome brûlait, Prince-Rupert étant en cause, plutôt que Rome, dans ce cas.

La saison de la pêche au flétan s'est ouverte le 9 mai, et il y a eu d'autre activité. Certaines compagnies ont refusé de fournir un bateau et de la glace à ceux qui voulaient aller pêcher le flétan. Certaines d'entre elles craignaient de s'attirer l'animosité d'un des syndicats impliqués dans le différend de juridiction, et de voir des manifestants faire le piquet devant leurs usines au moment où les bateaux partis pour la pêche au flétan retourneraient. Aussi, le nombre de pêcheurs de flétan s'est trouvé sensiblement réduit, bien qu'il s'agisse là d'un secteur important de l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Le maire de Prince-Rupert a tout fait pour trouver un moyen de régler le différend. Ses efforts sont louables. Je vois que vous vous levez, monsieur le président. Mon temps de parole est peut-être écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant (M. Richard): Le comité consent-il à ce que le député continue?

Des voix: Continuez.

M. Howard: C'est très aimable de la part du comité et je ne veux pas abuser de son amabilité. J'abrégerai mes remarques. J'ai pris tant de part à cette affaire que je suis peut-être allé trop loin.

J'allais dire que l'association ministérielle avait exprimé son inquiétude et cherché activement une solution. Il faut aussi rendre hommage aux ménagères qui ont organisé le piquet de grève pour appuyer les travailleurs qui se rendaient aux usines de transformation du poisson. Il faut louer tous ceux qui ont participé à ce mouvement, bien qu'on n'ait pas fait grand-chose jusqu'ici pour résoudre ce différend.

Vendredi dernier—pour montrer la gravité de la situation—l'un des syndicats, l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis, a organisé un piquet de grève à l'usine coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert à cause, selon lui, de l'injustice de la coopérative, ou de quelque chose du genre. Auparavant, le syndicat n'avait pas expressément parlé de l'injustice de certaines usines, mais seulement de celle de certains bateaux. Il y avait également, pour la même raison, des piquets devant la *Royal Fish*. Dans le cas de ces deux compagnies, le piquet était organisé par des membres de l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis. L'Union des pêcheurs maritimes a organisé un piquet de grève, vendredi, à l'usine de Seal Cove de la compagnie *B. C. Packers*, pour protester contre l'injustice de celle-ci. Les grévistes ont également refusé de décharger le *Fredelia III*. Le bateau a dû se rendre à la *Royal Fish* ou ailleurs.

Nous avons ici deux syndicats, les membres de l'un défilent devant un établissement de transformation du poisson, tandis que les membres de l'autre défilent devant l'autre établissement. Il en est résulté que les membres d'un syndicat en cause dans ce piquetage traversent leurs propres lignes de piquetage et, dans un autre cas, passent à travers les lignes de piquetage établies par un autre syndicat. Voilà le genre de chose qui se produit dans une collectivité comme Prince-Rupert, et dans une région où les passions des syndicalistes se déchaînent, ce qui pourrait être nuisible et dangereux pour dire le moins. C'est une situation où l'ami se tourne contre son ami, le membre d'un syndicat contre son collègue syndicaliste, où les voisins ne se parlent plus, parce qu'ils prennent parti pour l'un ou l'autre camp. On fait fi de la loi, et j'estime que si l'on passe outre à la loi, comme cela s'est produit à Prince-Rupert, on encourage les autres à agir de même ou à enfreindre les lois. Il est impossible de tolérer une situation de ce genre, peu m'importe de quelle compétence elle relève. Certains particuliers ont reçu des menaces anonymes par téléphone. Vraisemblablement, la situation, loin de changer, peut très bien empirer.

Dans certains cas, des personnes ont été menacées de blackboulage. Ce risque de perdre la possibilité de gagner sa vie est une des pires formes d'intimidation. A l'époque où je militais dans le syndicalisme, quand des employeurs avaient recours à une belle menace, nous la condamnions comme une pratique indigne. Je la condamne encore maintenant et elle devrait l'être, que l'initiative vienne des employeurs ou des syndicats, et je souligne la part des syndicats à cet égard. Si un syndicat ou quelqu'un d'autre donne suite à une telle menace ou pratique, il devrait être condamné et, au besoin, être empêché de le faire par la loi.

Je ne puis faire appel à ce sujet qu'au ministre des Pêcheries. A mon sens, il doit agir comme je l'ai déjà proposé, ou autrement—mais pour l'amour du ciel, il faut agir sans tarder, sinon la situation éclatera et dépassera tout ce qu'on peut imaginer. Ces situations ont tendance à prendre cette tournure quand les esprits s'enflamment et quand l'économie et les revenus des personnes sont en jeu.

Je parlerai, pour conclure, de la loi sur les enquêtes. L'article 2 de cette loi autorise le ministre et le gouvernement à mener une enquête dans tout ce domaine. Il est évident que le gouvernement provincial s'est dérobé à sa responsabilité en se servant de tournures de phrase dans son télégramme à la Chambre de commerce. Il a fait table rase de ses responsabilités. L'article 2 de la loi sur les enquêtes stipule:

Le gouvrneur en conseil peut, chaque fois qu'il le juge à propos, faire instituer une enquête sur toute question touchant le bon gouvernement du Canada...

Je m'abstiendrai de faire des remarques ironiques sur les qualités de notre gouvernement.

...ou la gestion de quelque partie des affaires publiques.

• (5.00 p.m.)

Les mots «bon gouvernement» ne sont pas en majuscules. Je soutiens donc que le passage «le bon gouvernement du Canada» ne s'applique pas forcément à ce gouvernement particulier ou à un autre. Le passage, à mon sens, évoque la notion pure et simple du gouvernement. Lorsqu'une situation met en danger une grande partie de la population d'un de nos principaux ports de mer de la côte du Pacifique, il faut s'en préoccuper pour le bon gouvernement du Canada, car lorsque la loi est bafouée, comme elle le sera probablement et lorsqu'on n'en tient nullement compte, comme la chose se produit actuellement, il incombe au gouverneur en conseil d'instituer une enquête sur le bon gouvernement du Canada et tout secteur des affaires publiques.

Il y a lieu d'agir maintenant. Les députés constateront qu'il est impossible actuellement d'aller au fond de cette question; nous devrions avoir l'occasion de l'examiner. Une initiative en ce sens, serait, j'en suis certain approuvée par tous les députés et presque tous les citoyens du Prince-Rupert. Le temps est venu de prendre une mesure valable. Si nous avons pu établir une commission royale d'enquête au sujet de cette fille des rues, Gerda Munsinger, nous pourrions instituer une enquête sur une question aussi importante pour notre économie que l'industrie de la pêche à Prince-Rupert.

M. Deachman: Monsieur l'Orateur, avant de faire quelques remarques au sujet des prévisions budgétaires du ministère des Pêcheries, je désire remercier le député de Skeena des paroles aimables qu'il a eues pour la manière dont je me suis acquitté de mes fonctions de président du comité des pêcheries, au cours de la dernière session. J'ai été très heureux de ses remarques, surtout après certaines de celles qui avaient été faites à la Chambre au sujet de mes fonctions de président du comité de la défense, fonctions qui m'ont valu à l'époque très peu de louanges.

Je m'étonne, cependant, que le député ait été jusqu'à suggérer que je pourrais même devenir ministre des Pêcheries. Nous avons en ce moment un excellent ministre des Pêcheries. Partout où je vais, je constate qu'il a très bonne presse auprès des pêcheurs actifs et de ceux qui s'occupent de cette industrie, en général. Lorsqu'ils parlent de l'œuvre du gouvernement fédéral et du ministère des Pêcheries, ils ont beaucoup d'égards pour le ministre; cela est dû à la compréhension qu'il a pour cette industrie et aux rapports qu'il entretient avec ceux qui tirent de la pêche leur subsistance. Il restera longtemps, je l'espère, à la tête de ce ministère.

J'ai trouvé intéressantes les observations du député de Skeena sur l'influence profonde de la pêche sur la vie sociale et économique de la population côtière qui s'y adonne. Il a fort bien exposé la situation. Il est vrai que cette industrie assure, pour ainsi dire, la subsistance de plusieurs centaines de personnes dans de petits villages et des ports de mer de l'Atlantique et du Pacifique. En conséquence, lorsque nous examinons les crédits de ce ministère, nous faisons bien plus qu'étudier une liste de postes représentant les dépenses prévues. Nous parlons de la vie d'un groupe de Canadiens dont les conditions d'existence diffèrent beaucoup de celles de la plupart des députés. Très peu d'entre nous viennent de village de pêche et ont eu la vie aussi dure que ces gens. Il importe donc de nous rappeler que nous traitons, en l'occurrence, des moyens d'existence de Canadiens qui gagnent leur vie en s'adonnant à un métier dangereux, qui offre de graves inconvénients par rapport à ce qu'il rapporte.

Une ou deux plaintes ont été portées à mon attention alors que j'étais président du comité; j'ose espérer que le ministre en parlera dans sa réponse, au cours du présent débat. Elles proviennent de sources diverses. L'une provient de propriétaires de bateaux de pêche et a trait aux subventions à la construction de bateaux de pêche sur la côte ouest. J'ai reçu de M. Frank Bublé, président de la *Fishing Owners Association of British Columbia*, une lettre datée du 22 janvier 1967, dont je cite un paragraphe:

En 1966, 170 nouveaux bateaux de pêche au saumon ont été mis en service, pour la plupart des bateaux de pêche à la ligne traînante et des

bateaux de pêche au filet maillant ou des bateaux faisant les deux (ligne traînante et filet). Il paraît que cette année il y en aura près de 300 nouveaux. Où s'arrêtera-t-on? Le gâteau sera coupé en bien petites parts, et cela pourrait amener des grèves et ainsi de suite. Ceci est-il à l'avantage de l'économie canadienne?

On lit encore plus loin:

La plupart de nos membres doivent soutenir la concurrence de ces bateaux de pêche neufs qui exploitent les pêcheries de saumon, de hareng et de flétan, et qui font la pêche au chalut. Nous ne sommes pas contre les subventions. Mais elles devraient aider tous les propriétaires à garder en parfait état leurs bateaux, leur matériel de pêche et leurs appareils électroniques sans se mettre dans la misère.

Cela soulève évidemment un vieux problème. Lorsqu'on subventionne la construction de quelque chose de nouveau, les gens qui sont déjà en affaire et qui doivent décider que faire de leur capital d'exploitation se trouvent en difficultés. Beaucoup de ces hommes sont en affaire depuis longtemps et ont investi passablement d'argent dans des bateaux qui sont en service depuis de nombreuses années, mais qui sont encore bons pour quelque temps. Ces gens-là luttent pour la part de leur entreprise qui leur appartient. Il est décourageant, je le sais, de voir des jeunes gens se lancer dans une affaire grâce à des subventions spéciales qui n'existaient pas jadis. Aussi, lorsqu'on étudiera cette question des subventions, il faudra veiller à préserver l'équité entre les vieux pêcheurs qui ont déjà acquis leur matériel et les jeunes qui veulent entrer dans l'industrie.

On a dit que ces subventions étaient principalement accordées pour aider l'industrie de la construction de navires. Pourtant, sur la côte du Pacifique, on se plaint encore que notre industrie de construction maritime soit dans l'ensemble insuffisante si on la compare à l'industrie de l'État de Washington au sud et que la subvention n'ait pas aidé au développement efficace des méthodes de construction au Canada. Je crois que toute la question mérite d'être examinée à la lumière des revendications qu'on a fait entendre et des anomalies manifestes.

• (5.10 p.m.)

Je veux maintenant parler d'un différend qui s'est produit sur la côte ouest et dont on n'a pas entendu la fin. Je veux parler de la requête des pêcheurs sportifs qui demandent d'établir, dans le détroit de Juan de Fuca, une zone où la pêche au filet serait interdite. Beaucoup de requêtes sont formulées par des cercles de pêche sportive, des chambres de commerce et le reste, afin d'établir une zone où la pêche au filet serait interdite et dont les pêcheurs commerciaux seraient exclus, afin de permettre aux pêcheurs sportifs de s'adonner

[M. Deachman.]

à leur passe-temps favori. Les pêcheurs commerciaux s'opposent violemment à cette idée. Nous devons reconnaître que notre population croît rapidement sur la côte ouest, qu'un nombre grandissant de personnes utilisent des embarcations de plaisance quelquefois pour la pêche ou pour la promenade dans les îles et que ces embarcations créent toute une gamme de problèmes à l'industrie de la pêche. Elles créent des problèmes de quaiage et d'installations et elles nuisent aux pêcheurs dans leur travail sur les bancs de pêche.

Nous ne pouvons pas dire à ces gens qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser de petites embarcations et les bateaux de plaisance représentent un commerce important. Il faut cependant établir des règlements, et nous avons le devoir d'étudier ces problèmes plus soigneusement, à la lumière des conditions changeantes. J'espère que le ministre fera des commentaires à ce sujet.

J'ai reçu dernièrement une lettre très intéressante de l'Association des propriétaires de bateaux de pêche de Colombie-Britannique au sujet du poisson empaqueté et vendu à l'Amérique du Nord comme «Flétan du Groenland». Le secrétaire de l'Association m'a écrit en ces termes:

Nous vous écrivons pour vous signaler une question qui inquiète beaucoup les pêcheurs de flétan sur la côte du Pacifique. Comme vous savez, le flétan est un mets délicat qu'on paye cher et ce n'est pas exagéré de dire que le mot flétan est synonyme de poisson comestible de la plus haute qualité. Une situation très pénible provient du fait qu'un poisson très inférieur, qu'on prend maintenant dans les eaux de l'Atlantique, et que l'on désigne sous le nom de turbot en langue vulgaire est empaqueté et vendu en Amérique du Nord comme du «flétan du Groeland». Comparativement au véritable flétan, ce poisson est flasque, visqueux et huileux mais la ménagère qui l'achète au marché chez le poissonnier, de même que l'acheteur de gros qui achète en grande quantité ne peut, à cause du manque de connaissance, distinguer le flétan du Groënland, qui se vend aussi peu que 29c. la livre, du véritable flétan.

Cela cause beaucoup de consternation dans l'industrie sur la côte ouest. Je signale le problème au ministre en lui demandant de bien vouloir l'étudier. Je sais que la vente du flétant à l'étranger suscite des complications internationales, mais j'espère que le ministre s'occupera de la question.

J'ai reçu aussi une lettre de la *Pacific Trollers Association,* un des nombreux organismes liés à l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Il s'agit du problème de la pollution. Elle me vient de M. R. S. Stanton, secrétaire-trésorier de l'association. J'en cite un extrait:

La *Pacific Trollers Association* proteste contre l'intention de la municipalité de Richmond de déverser les eaux-vannes dans le bras principal du fleuve Fraser où que ce soit, y compris l'endroit projeté, soit Gilbert Road.

De plus, nous protestons contre l'émission de 16 permis par la *B.C. Pollution Control Board* à

Richmond Industries et à d'autres entreprises pour les déversoirs actuels les autorisant à déverser 3,688,300 gallons d'eaux-vannes ménagères et industrielles par jour dans les eaux du fleuve Fraser.

Voilà qui nous signale de nouveau le problème de la pollution de l'eau qui croît, le long de nos littoraux atlantique et pacifique, au fur et à mesure que notre population augmente. L'an dernier, au comité permanent, nous avons signalé cette question de la pollution au ministre, dans notre rapport définitif. Elle a préoccupé tous les membres du comité. Le ministre pourrait-il nous être utile en nous disant quelles mesures ont été prises quant au problème à résoudre, une fois reçu le rapport du comité permanent?

Le député de Queens, expert dans l'industrie de la pêche et ancien ministre des Pêcheries, a fait allusion aux phoques. Comme la saison de chasse est passée, il en est peu question présentement, mais nous savons tous que l'abattage humain de ces animaux retiendra notre attention l'an prochain. Il y a quelques jours, j'ai lu les procès-verbaux de 1959 du comité permanent de l'agriculture où il était question de l'abattage humain des animaux de boucherie. Ils m'ont intéressé au regard du problème des phoques. Nous ne pouvons ignorer le fait que les phoques sont victimes de massacres barbares. J'estime qu'en tant que nation civilisée, c'est notre devoir de veiller, lorsque des animaux sont tués pour répondre aux besoins de notre économie, à ce qu'on le fasse sans cruauté. Les rapports du comité de l'agriculture de 1959 montrent quel mal le ministère de l'Agriculture, les vétérinaires et autres hommes de sciences se sont donné pour trouver des méthodes d'abattage économiques, efficaces, mais sans cruauté.

Il y a beaucoup à faire au sujet des phoques. Je prie instamment le gouvernement de relire les rapports du comité de l'agriculture de 1959 et de mettre en pratique les conseils d'experts pour régler le problème des massacres de phoques. L'abattage saisonnier des phoques est lié à la vie économique des pêcheurs, et il faudrait s'attaquer au problème qu'il a suscité. Je suis certain que les Canadiens sont capables de résoudre ces problèmes et de satisfaire les gens qui ont été offensés par des tueries révoltantes.

Je ne puis ajouter grand-chose à ce que l'honorable représentant de Skeena a exprimé avec tant de compétence au sujet de la limite de douze milles, sauf que l'industrie attend avec impatience que le gouvernement règle le problème et fixe des limites pour protéger nos pêcheries côtières, qui revêtent de plus en plus d'importance. L'honorable représentant de Queens a parlé de la possibilité d'établir des coordonnées rectilignes dans certaines zones pour commencer le travail. Je me rallie à son opinion, car il faut protéger nos zones de pêche.

• (5.20 p.m.)

Quiconque s'est rendu à l'Expo et a visité le pavillon de la Russie a pu y voir le navire de pêche qui y est exposé. Ce navire d'environ 40,000 tonnes est l'un des objets les plus intéressants. Il est flanqué de quelque 14 chalutiers qui peuvent être descendus à l'eau. C'est une énorme usine flottante pour la pêche en haute mer ou au chalut. A tous ceux qui s'intéressent à l'industrie canadienne de la pêche, je recommanderais d'aller voir le navire exposé par la Russie et de songer sérieusement à la demande de protéines qui existe dans le monde, tout en étudiant les moyens que des nations comme la Russie ont pris pour se doter d'usines flottantes qui leur permettront de se procurer des protéines. Cela signifie que nous sommes sur le point de nous nourrir de produits de la mer dans une proportion à laquelle nous n'aurions jamais songé. Si nous voulons vivre en harmonie avec les autres peuples, nous devons apprendre à nous occuper de la conservation de concert avec d'autres pays; nous devons conclure des ententes à propos des zones de pêche et de la conservation du poisson dans ces zones, et cela dans une mesure dont nous n'avions jamais rêvé.

Une de nos premières préoccupations dans les années à venir sera d'apprendre à partager les produits de la mer. Un nombre croissant de pays du monde devront avoir recours aux produits de la mer pour nourrir leur population.

En ce qui concerne notre propre comité des pêcheries, il est généralement reconnu, je crois, que les membres du comité devraient avoir accès aux connaissances d'un bien plus grand nombre de spécialistes que cela n'a été le cas jusqu'ici. J'aimerais faire appel au gouvernement, en ce qui concerne non seulement le comité des pêcheries mais tous les comités importants de la Chambre, pour lui demander de prendre les mesures nécessaires afin de mettre à notre disposition les connaissances et les conseils d'un plus grand nombre de spécialistes, afin que nous puissions nous occuper de ces questions de façon intelligente. Il faut que nous puissons engager pendant une certaine période, à titre permanent ou provisoire, des spécialistes, des scientifiques, des avocats, des docteurs, des vétérinaires ou tout autre expert dont nous avons besoin pour nous permettre d'accomplir certaines des tâches imposées aux membres des comités.

J'espère qu'assez prochainement, après notre retour des vacances d'été, le ministre fera accorder au comité des pêcheries un mandat qui lui permettra de commencer certaines des

études proposées par moi et par d'autres députés qui ont parlé ici cet après-midi. Ces problèmes préoccupent vivement les Canadiens et ils causent de plus en plus de souci dans le monde entier.

M. Chatterton: Mon discours sera très bref, monsieur le président. Le député de Skeena a fait de bonnes observations au sujet de la zone de pêche de 12 milles et des eaux territoriales. C'est au milieu de 1964, si je me rappelle bien, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait déclaré en réponse à une question qu'il espérait voir établir les coordonnées avant Noël de cette année-là. J'ai été, naturellement, bien aise d'entendre le ministre des Pêcheries annoncer finalement aujourd'hui que dans quelques jours, le ministre des Affaires extérieures nous fera connaître des coordonnées et les lignes de base. J'en conclus que toutes les questions relatives aux traités et aux droits historiques auront fait, d'ici là, l'objet d'une étude.

Le député de Vancouver-Quadra a abordé aujourd'hui une question très litigieuse relative à Victoria métropolitain. Je veux parler de la répartition des prises de saumon coho et de saumon chinook entre les pêcheurs au filet, les chalutiers et les pêcheurs sportifs. Essentiellement, le problème est que la Commission internationale des pêcheries de saumon n'exerce pas d'autorité sur ces espèces. C'est donc, en quelque sorte au gouvernement canadien qu'il revient de résoudre le problème. On a demandé l'établissement d'un corridor le long de la côte du détroit de Juan de Fuca. Récemment, pour tenter d'atténuer le problème, je crois, on a fermé la zone 19 et une partie de la zone 20 à la pêche commerciale du saumon. Personne n'en a été satisfait; tout le monde est très malheureux. Le Conseil des Pêcheries de la Colombie-Britannique s'est opposé très énergiquement au précédent qu'on créait ainsi en violant les droits des pêcheurs marchands. Les chalutiers ont fait valoir que la mesure n'aidait personne, sinon les pêcheurs au filet. Le bureau de la conservation a annoncé que ses membres étaient très déçus parce que la clôture s'arrêtait au mauvais endroit. A l'heure actuelle, tout le monde est mécontent.

C'est, me semble-t-il, un problème ardu. Une partie du problème, cependant est que nous ne possédons pas de renseignements suffisants concernant les habitudes, notamment du saumon coho et du saumon chinook. D'autres recherches sont effectuées pour déterminer les habitudes de ces espèces, mais en principe, je crois que le ministre et les fonctionnaires ne se rendent pas compte depuis un certain temps de l'importance croissante de l'industrie de la pêche sportive. Je me rends compte qu'il y a un conflit d'intérêts, c'est-à-dire qu'une certaine proportion de ces recherches doit être effectuée par les divers groupes intéressés.

[M. Deachman.]

Dans cette tentative—qui a échoué—en vue d'apaiser le bureau de conservation, je crois qu'on a oublié le problème fondamental d'une catégorie de pêcheurs de la côte du Pacifique et le fait qu'il y a trop de pêcheurs pour les ressources disponibles. Si on peut trouver une solution à ce problème qui est effectivement une restriction des permis, je crois que les intéressés réussiront à régler l'autre problème concernant la division des saumons chinook et coho.

J'avertis le ministre que ses efforts en vue d'un arrangement approprié ne réussiront pas. Toute tentative de ce genre ne réussira que si la question de la limitation des permis est aussi résolue. Je le répète, à mon avis, le ministère a sous-estimé l'importance du sport de la pêche qui est en expansion, et ce non seulement du point de vue juridictionnel du ministère proprement dit, mais aussi de celui de l'économie globale du littoral occidental et, en particulier, de la région de Victoria.

Il ne me reste qu'à parler de l'aménagement des quais destinés aux pêcheurs commerciaux et, singulièrement, le quai des pêcheurs de Victoria. J'ignore si le ministre a reçu des plaintes à ce sujet. On a cependant fait beaucoup de publicité autour de cette question, à Victoria. J'ai sous les yeux une pétition signée par quelque 200 pêcheurs marchands. Voici son préambule:

> Nous, soussignés, vous adressons cette pétition, car vous êtes notre représentant au palier fédéral . . .

Cette pétition, soit dit en passant, a aussi été expédiée au député de Victoria.

> . . . afin que vous puissiez vous renseigner sur les installations insuffisantes de quayage pour la flotte de pêche commerciale de Victoria. La flotte qui s'accroît sans cesse exige plus de quais, car à l'heure actuelle les bateaux ancrés sur quatre rangées. Cette condition cause des dommages en raison du trafic passant dans le port et crée aussi des risques d'incendie.

Je me rends compte que l'affectation de fonds à cette fin ne relève pas directement du ministre des Pêcheries. Néanmoins, j'estime, que le ministre a l'obligation de faire mener une enquête sur la situation et ensuite d'exercer son influence auprès du ministre des Transports afin qu'on s'efforce de rendre disponibles les installations nécessaires.

Le titre suivant faisait la manchette dans le numéro du 18 février du *Times* de Victoria: «Les pêcheurs protestent contre l'encombrement au quai de la ville.» La nouvelle en soi est assez alarmante. Je suis allé me rendre compte de la situation sur les lieux et j'espère

que le ministre fera effectuer une enquête approfondie, s'il ne l'a déjà fait, et qu'il se servira de son influence auprès du ministre des Transports pour que des installations suffisantes soient fournies.

• (5.30 p.m.)

Pour ce qui est du quai des pêcheurs à Shoal Harbour, à Sidney, les pêcheurs m'ont dit qu'ils consentiraient à acquitter des droits de quai supplémentaires si on leur donnait des services supplémentaires: éclairage, emplacements individuels, toilettes et installations sanitaires. Je répète que le ministre devrait demander à ses fonctionnaires d'effectuer une enquête et s'ils sont convaincus que les pêcheurs acquitteraient des droits de quai plus élevés, il pourrait alors se servir de son influence auprès du ministre des Transports pour obtenir ces installations.

En terminant, je prie encore une fois le ministre d'étudier les graves différends qui existent entre les pêcheurs marchands et sportifs dans la région métropolitaine de Victoria.

M. McQuaid: Monsieur le président, je ne me propose pas de retarder longtemps l'adoption de ces prévisions budgétaires, mais il y a une ou deux choses sur lesquelles je voudrais faire de brèves observations, tandis que le comité examine ces crédits. Laissez-moi mentionner en passant que j'ai souvent eu affaire au ministre au cours des douze derniers mois et j'ai toujours trouvé qu'il était affable, prévenant et désireux de faire ce qu'il croyait être dans l'intérêt des pêcheurs. Il y a une ou deux exceptions au sujet de choses que je juge importantes et que le ministre n'a pas approuvées, mais je suppose qu'on ne peut toujours s'entendre sur tout.

Le ministre dirige un département très important pour de nombreuses régions du Canada. Les statistiques révèlent que la demande des produits de poisson n'a jamais été plus considérable qu'à l'heure actuelle. Il y a, bien entendu, plusieurs facteurs qui y concourent. L'un d'entre eux et peut-être le plus important est le besoin toujours croissant de produits alimentaires pour la population mondiale. Un autre est la popularité évidente et la consommation accrue du poisson comme source très agréable de protéines. La chose est attribuable, je crois, à l'importance qu'on accorde à la qualité afin que le poisson puisse faire concurrence aux autres aliments de base là où il y a une grande variété.

En troisième lieu, il y a la façon attrayante d'offrir aux consommateurs les produits de la pêche. Le poisson est très appétissant, et on peut en faire une belle présentation. Le ministre et ses fonctionnaires méritent des félicitations pour le travail accompli dans les cuisines d'expérimentation du ministère des Pêcheries. A l'invitation du ministre je les ai visitées il n'y a pas très longtemps et le travail qu'on y fait m'a fort impressionné. On s'efforce de découvrir de nouvelles recettes pour préparer et présenter le poisson de façon plus appétissante. C'est ce qu'il faut faire, car le poisson est tout aussi savoureux que d'autres aliments, mais il faut le bien présenter. Avec ses cuisines d'expérimentation, le ministre accomplit une œuvre très utile.

La consommation du poisson augmente. D'après les derniers chiffres du Bureau fédéral de la statistique, les Canadiens ont consommé, en 1963, 137,000 tonnes de poisson, contre 113,000 seulement en 1960. C'est de bon augure pour l'avenir de notre industrie de la pêche. Le Canada se classe actuellement au deuxième rang, derrière le Japon, pour les exportations de produits de la pêche, tandis qu'il occupe la neuvième ou la dixième place pour la prise totale, qui y dépasse 2 milliards de livres par année et vaut plus de 160 millions de dollars.

Cette industrie n'attire pas autant de personnes qu'elle le devrait. Une des raisons est que l'on néglige, malheureusement, certaines des installations nécessaires aux pêcheurs. Il en est ainsi, notamment, dans la région que j'ai l'honneur de représenter. Le ministre ou son ministère ne sont pas entièrement à blâmer pour cet état de choses, mais il faudrait que le ministère des Pêcheries et le ministère des Travaux publics travaillent en collaboration plus étroite, afin que lorsque des quais ou autres installations nécessitent des réparations, les travaux puissent être menés rondement par le ministère des Travaux publics. Une liaison plus étroite s'impose dans ce secteur.

Depuis mon élection à la Chambre, je m'acharne à demander au ministère des Travaux publics de faire faire des travaux au centre de pêche et dans le port de Georgetown. J'ai demandé qu'on y construise un slip afin que les pêcheurs puissent lancer leurs navires sans trop d'efforts. Les travaux ne seraient pas très coûteux, et j'espérais que le ministère des Travaux publics accéderait à ma requête. Sauf erreur, cette demande avait aussi été faite par mon prédécesseur dans la circonscription. Jespère encore qu'une personne en place réussira à persuader le ministère des

Travaux publics d'entreprendre ce travail très important, qui aiderait les pêcheurs à remplir convenablement leur tâche.

Il y a d'autres petits travaux de construction qui ne demanderaient pas d'énormes déboursés et qui seraient très utiles à ceux qui se livrent à la pêche, et j'espère qu'en conséquence de rapports plus étroits et d'une collaboration plus intense, ils seront exécutés. J'en suis sûr, le ministre aimerait qu'ils soient faits, à condition qu'ils profitent aux pêcheurs.

Je tiens à féliciter le ministre de l'initiative et du courage dont il a fait preuve en fixant des limites pour la pose des cages à homard pour la zone 7B. Je puis lui assurer que la majorité des pêcheurs de homard de la région voient cette décision d'un bon œil. J'ai fait un sondage d'opinions, du mieux que j'ai pu, pour connaître leur réaction, et presque tous ont reconnu la nécessité de limites pour la pose de cages. Depuis l'ouverture de la saison de pêche, je me suis entretenu avec eux; ils sont toujours d'avis que c'est utile même s'ils ne s'entendent pas tous sur le nombre de cages, qui est limité à 500, à l'heure actuelle. C'est probablement une période d'essai et le ministre attend de voir la réaction. Elle viendra assurément avant la fermeture de la saison ou, au besoin, au moment où il faudra modifier la limite. J'espère qu'il se rendra alors aux désirs des pêcheurs à cet égard. Dans l'ensemble, il faut féliciter le ministre et ses fonctionnaires d'avoir encouragé l'imposition de limites pour la pose des cages, car c'est une nécessité pour l'industrie et pour les pêcheurs.

Je commence à en avoir assez des plaintes concernant l'industrie de la chasse aux phoques. Il est regrettable qu'un très petit nombre de gens puissent s'évertuer à détruire une industrie qui est essentielle pour un grand nombre de gens. Le ministère a fait l'impossible pour éviter les actes de cruauté, et on doit l'en féliciter. On a employé du personnel de protection supplémentaire et le ministre s'est rendu lui-même sur les champs de glace pour voir exactement ce qui se passait. Il s'est fait envoyer aussi des comptes rendus presques quotidiens pendant la période de la chasse aux phoques. Que pourrait-il vraiment faire de plus? Les rapports que le ministre a vu semblent confirmer, à ses yeux qu'aucune cruauté injustifiable ne s'exerce dans la région. Pourquoi alors les accusations persistent-elles si elles ne sont pas fondées?

• (5.40 p.m.)

J'ai été frappé du rapport, émis il y a quelques jours par le ministère, sur cette industrie. J'espère qu'on pourra lui assurer un grand nombre de lecteurs. J'ignore quelle en a été la diffusion, mais on en a vraisemblablement adressé un exemplaire à chacun des députés. Il devra être beaucoup plus répandu, car on y indique clairement et succinctement ce que le ministre et son ministère ont fait jusqu'ici pour protéger les phoques et pour faire diminuer les actes de cruauté en ce qui les concerne. Le rapport fait également état de l'importance de l'industrie. Il est grand temps, je pense, que cessent ces allégations de cruauté, dont le bien-fondé ne peut être apparemment prouvé, du moins pas dans la mesure ou ces prétendus actes de cruauté seraient perpétrés.

Il y a une autre chose dont je voudrais traiter. Il s'agit de la protection des agrès des pêcheurs côtiers contre les manœuvres des dragueurs. Nous nous rendons tous compte du rôle important de la pêche à la drague, dans l'industrie de la pêche, et de l'ampleur du champ d'action qui doit lui être attribué. J'ai toujours soutenu que les pêcheurs côtiers, qui gagnent leur vie de peine et de misère dans de petites embarcations et ne peuvent s'aventurer loin des côtes, devaient être protégés contre ces dragueurs. Certains agrès des pêcheurs côtiers se trouvent malheureusement détruits à cause des manœuvres des dragueurs qui s'aventurent trop près de la côte. Ces délits ne sont pas le fait de tous les pêcheurs à la drague, mais d'un petit nombre d'entre eux seulement, mais ce petit nombre cause beaucoup de tort à bien des pêcheurs côtiers. Les dragueurs entraînent les agrès de ces pêcheurs et les détruisent.

J'espère que le ministère fera appel à un personnel de surveillance compétent pour protéger les pêcheurs côtiers dans ce domaine et voir à ce que les dragueurs ne s'aventurent pas trop près du rivage. L'espace ne leur manque sûrement pas, plus au large. Ils sont équipés de façon à pouvoir pêcher à des milles de la côte. Le pêcheur, muni d'une légère embarcation, est incapable d'en faire autant et doit se borner à pêcher le long de la côte. Les lieux de pêche à proximité de la côte devraient être réservés à son usage et il ne devrait pas courir le risque de voir ses agrès détruits par les dragueurs dans la région où il pêche.

J'en arrive maintenant à ma principale critique. Le ministre et moi ne sommes apparemment pas d'accord à ce sujet. Il s'agit du versement de la subvention aux pêcheurs qui construisent des embarcations de la catégorie de 35 à 45 pieds de long. J'ai été loin de trouver réconfortante l'annonce faite par le ministre aujourd'hui que 51 des 96 demandes

de ma province avaient été approuvées, que quatre étaint considérées comme douteuses et que 41 avaient été rejetées. Je ne crois pas me tromper en citant ces chiffres du ministre. Selon lui, les demandes ne répondaient ni aux critères établis par le gouvernement fédéral ni à ceux de la Commission de prêts de la province. C'est précisément sur ce point que nous ne sommes pas d'accord, le ministre et moi.

Le ministre ne peut prouver ni à moi ni aux pêcheurs de ma province que des critères furent établis lorsqu'on a annoncé une politique de subventions aux constructeurs de bateaux allant de 35 à 45 pieds. Il lui serait impossible de prouver à ma satisfaction qu'on a alors établi des critères. S'il existe un règlement à ce sujet, que le ministre nous en fasse part pour que nous puissions l'examiner. Qu'il nous dise la date de son adoption et de sa communication aux provinces et aux offices provinciaux de prêts aux pêcheurs. J'ai interrogé des représentants de l'office des prêts aux pêcheurs de ma province, des constructeurs de bateaux et les pêcheurs eux-mêmes, et ils m'ont tous répondu que lors de l'annonce de cette politique, en 1964, on n'avait établi ni critère ni règlement, sauf que le bateau devrait être de 35 à 45 pieds et qu'il devrait servir à d'autres pêches qu'à celle du homard. Que je sache, c'était les deux seules conditions exprimées à l'époque.

Au dire du ministre, il y a d'autres conditions. Je n'ai pu en retrouver la trace. S'il en est, je serais reconnaissant au ministre de les consigner au compte rendu pour que nous puissions les examiner et trancher la question une fois pour toutes. Les pêcheurs de ma province ont perdu des milliers de dollars parce qu'ils comptaient recevoir, une fois leurs bateaux construits, la subvention promise par le gouvernement. Ils ont construit des bateaux d'une longueur de 35 à 45 pieds. Au début, le gouvernement a versé cette subvention. Six pêcheurs l'ont reçue. J'aimerais, savoir pourquoi ils l'ont reçue et d'autres en ont été privés, car leurs bateaux n'étaient nullement différents des nombreux autres qui ont été construits depuis et pour lesquels le gouvernement a refusé les subventions sollicitées.

Le ministère semble avoir tiré ces six noms au sort. J'ignore comment il les a choisis. Ils n'ont pas été choisis pour des raisons politiques, religieuses ou géographiques. On ne peut que conclure qu'ils ont été tirés au sort, et que les intéressés ont ainsi reçu la subvention. Je me suis donné la peine d'enquêter sur la question et j'ai constaté que leurs bateaux étaient tout à fait identiques aux autres qui ont été construits par la suite et pour lesquels des subventions ont été refusées.

L'hon. M. Robichaud: Je ne suis pas d'accord.

M. McQuaid: Ma foi, c'est le meilleur renseignement que je puisse obtenir. J'aimerais qu'on tranche la question, car je n'ai pas été satisfait jusqu'ici des réponses du ministère et du ministre. Ce dernier prétend qu'un règlement régit la question. Je veux le voir. Je demande au ministre de me le montrer et de me dire à quelle date il a été adopté, promulgué et distribué pour la gouverne des pêcheurs. A cette condition seulement serai-je satisfait. Les pêcheurs de ma province ne le seront que lorsqu'ils auront obtenu ce renseignement du ministère.

Cette question est grave pour un très grand nombre de pêcheurs. Certains d'entre eux, comme je l'ai dit, ont construit des bateaux de 35 à 45 pieds de longueur. Ils n'avaient pas vraiment besoin de ces bateaux, mais ils se sont rendu compte qu'un vaisseau de plus grande dimension serait plus confortable pour pêcher et se sont dit que le gouvernement leur verserait une subvention. Ils ont donc décidé de se prévaloir de l'offre et de profiter d'un vaisseau plus grand et plus comfortable. Ils ont construit leurs bateaux en toute bonne foi. Ils allaient s'en servir pour pêcher autre chose que le homard. C'était des bateaux de 35 à 45 pieds de longueur, et les pêcheurs en question s'attendaient vraiment à recevoir la subvention.

Ce fut un rude coup d'apprendre qu'ils ne recevraient pas la subvention. Certains avaient emprunté de l'argent pour construire leur vaisseau. Je connais au moins deux pêcheurs qui ont emprunté d'une banque afin de payer les coûts additionnels de la construction de bateau plus grands. Certains emprunts n'ont pas encore été remboursés à la banque. Dans beaucoup de cas, le prix des bateaux a monté lorsque la subvention à été annoncée. Ainsi, les pêcheurs ont payé leurs bateaux pous cher. Le gouvernement devra, à cet égard, respecter les engagements qu'il a pris et que les pêcheurs ont acceptés en toute bonne foi. Autrement—et j'en avertis le ministre—il aura beaucoup d'ennuis avec les gens de ma province qui sont directement intéressés dans cette affaire.

• (5.50 p.m.)

Ceci termine mes observations à ce stade de l'étude des crédits. Je voudrais que le ministre élucide un ou deux autres points, mais je ne retarderai pas le débat plus longtemps et les présenterai lorsque la Chambre étudiera les prévisions budgétaires crédit par crédit.

M. McCleave: Monsieur le président, c'est toujours un plaisir de dire du bien d'une personne des Maritimes, même si nous autres, originaires de cette partie du pays, ne le faisons pas souvent. J'ai commencé par féliciter le ministre de l'aide appréciable apportée par son ministère au tourisme dans l'Est de la Nouvelle-Écosse en y prolongeant la saison de la pêche à la truite. Je lui ai écrit un petit mot gentil pour le lui dire, mais je tiens à répéter en public ce que je lui avais exprimé en particulier. J'espère qu'il veillera à ce que son ministère se prononce sans tarder sur l'extension possible de la saison de la pêche au saumon, à l'exclusion des frayères, jusqu'à la fin de l'automne dans cette même région, car la pêche sportive pourrait être développée sur le littoral est de la Nouvelle-Écosse pour le plus grand bien de la population.

Avant d'aborder le sujet principal de ma brève allocution à propos des pertes de cages à homards, j'aimerais demander au ministre, en tant qu'humanitaire et homme sensé, de faire preuve de ces qualités-là où les titulaires de deux autres ministères de l'État n'en témoignent pas. Le premier point intéresse le ministère des Transports et je constate que le ministre, ce soi-disant habitant des Maritimes introduit en contrebande par M. Smallwood, est de retour de sa plus récente odyssée. Je lui parlerai lorsque nous traiterons les crédits de son ministère pour les installations de navigation qui aident les pêcheurs, mais j'espère que le ministre des Pêcheries va faire quelque chose pour que le bateau-phare Sambro soit réaffecté à son poste consacré près de l'entrée du port d'Halifax. Le ministre a sûrement lu dans les journaux de l'industrie de la pêche des provinces atlantiques et autres publications combien l'industrie déplore la perte de cette aide particulière à la navigation, surtout depuis le désastre du *Cape Bonnie* l'hiver dernier J'espère de plus que le ministre usera de son influence auprès du ministre des Travaux publics pour lui signaler que les bateaux de pêche sont de plus en plus grands et qu'un réseau de quais, sans doute satisfaisant il y a une trentaine d'années, ne peut vraiment plus suffire si l'industrie de la pêche doit prendre un essor convenable.

Je pourrais citer maints exemples tirés de ma propre circonscription, mais je m'en tiendrai à deux. Le premier, celui de Sambro, quai construit du temps de feu le premier ministre R. B. Bennett, est en passe de devenir la capitale de la pêche sportive de l'Est du Canada.

Bien des pêcheurs de Sambro gagnent bien leur vie à faire la pêche à l'espadon, mais beaucoup d'entre eux doivent aller débarquer leurs prises à Halifax, à quelque 20 milles, car le débarcadère de Sambro n'est pas assez grand. Je souhaite donc que le ministre use de ses talents auprès du ministre des Travaux publics et fasse figurer l'agrandissement du débarcadère de Sambro dans les prévisions budgétaires.

L'autre localité est le village de Little Harbour, dans le comté d'Halifax, petite localité jolie et pittoresque, digne de figurer sur les cartes postales pour touristes. C'est un bon petit port de pêche, très prospère. Il ne fonctionne néanmoins pas à plein rendement, car les installations du port ne suffisent pas à desservir les pêcheries. Je crois que le ministre comprendra que pour desservir des bateaux plus grands et plus nombreux, il faut des installations en rapport, sinon les pêcheurs devront en pâtir.

Mes courtes remarques traitent surtout des pertes cruelles qu'ont subies les pêcheurs de homard, au moins dans la région de la Nouvelle-Écosse que je représente et, sauf erreur, dans d'autres régions. Le révérend Neil F. MacDonald, du port de Musquodoboit, a eu l'obligeance de me compiler une liste de pêcheurs de certains endroits, avec le nombre de casiers qu'ils ont mis à l'eau et le nombre de casiers qu'ils ont perdus au cours de la saison. Je transmettrai la liste au ministre; les chiffres de M. MacDonald sont vraiment renversants. Par exemple, un pêcheur d'East Petpeswick a perdu chacun des 115 casiers qu'il avait mis à l'eau.

M. MacDonald a réparti ses chiffres en quatre groupes différents et, en les examinant, je vois qu'à East Petpeswick, on a perdu 729 des 954 casiers mis à l'eau. Cela signifie, au coût estimatif de $6 le casier, une perte de $4,300 pour les sept pêcheurs éprouvés, ou une perte d'environ 75 p. 100 des casiers qu'ils ont employés pour la pêche au homard. C'est une perte cruelle. L'effet des pertes d'une seule personne sur la collectivité ne serait sans doute pas aussi grave que le fait que toute la population de pêcheurs de homard d'un très petit village a essuyé ces pertes depuis quelques mois. Les chiffres de M. MacDonald concernent 53 pêcheurs ayant posé 7,972 casiers

et dont 4,236, soit environ 52 p. 100, ont été perdus. En moyenne, d'après mes calculs, chaque pêcheur a posé 150 casiers et en a perdu 80. Si l'on évalue à environ $5 ou $6 le prix de chaque casier, chaque pêcheur a perdu entre $400 et $480.

Ces chiffres peuvent paraître insignifiants. Néanmoins—le ministre le sait bien, pour avoir eu vent de circonstances semblables dans sa circonscription, et c'est pourquoi mes indications vont le toucher directement—une perte aussi importante est vraiment effrayante pour des gens qui disposent de moyens aussi faibles. La perte équivaudrait à la moitié du traitement et de l'indemnité de dépenses annuels d'un membre du Parlement. J'estime nécessaire de reconsidérer l'aide qu'on peut accorder aux pêcheurs de homard, surtout quand leurs pertes dépassent ce qu'on peut appeler une limite acceptable. Certes, je ne saurais définir cette limite, mais je dirais qu'une perte de 52 p. 100 est, de toute évidence, anormale. Nous pourrions constituer une caisse de secours en cas de désastre, mais c'est déjà trop tard. Nous pourrions prolonger la saison de la pêche au homard, mais ce n'est guère utile si l'on ne dispose pas immédiatement de casiers pour couvrir les pertes subies. Ces hommes ont perdu le matériel qui leur permettait de gagner leur vie.

Il est six heures, mais j'aimerais en terminant faire une très brève constatation. Il y a quelques jours, l'honorable député de Queens-Lunenburg a proposé l'idée d'un dépôt de casiers, à homards. Le déplacement de ces casiers serait possible, parce que la saison de pêche aux homards varie dans les différentes parties de la Nouvelle-Écosse. Cette idée a été élaborée au cours de réunions avec les pêcheurs de homard dans les différentes parties du comté d'Halifax par M. Buchanan, par mon collègue d'Halifax et par moi-même. Je crois qu'elle est valable. Elle aiderait les pêcheurs là où l'assurance sur les casiers à homards, si généreuse soit-elle à certains égards, ne le fait pas, et j'espère que le ministre étudiera ce point et nous fera part de ses observations plus tard au cours du débat.

M. le président: Comme il est six heures, pour permettre à la Chambre d'examiner les mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.

• (6.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: (1) Le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman)—le nickel—la réduction possible des approvisionnements; (2) le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), le crédit au consommateur—à propos d'une mesure pendant la session; (3) le député d'Halifax (M. McCleave), Expo 67—démonstrations, ministère de la Défense nationale.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je dois m'expliquer sur un point personnel. Le mot «Expo» ne devrait pas figurer dans la question que j'ai l'intention de poser au «spectacle tardif» de dix heures. Je remarque qu'il figure dans la copie du *Whip* de mon parti, mais je traitais—le ministre associé le sait, je crois—d'une situation particulière qui existe à Halifax et qui n'a rien à voir à l'Expo.

M. l'Orateur suppléant: Peut-être pourrais-je rectifier le titre au nom du député d'Halifax, pour qu'il s'intitule ainsi: (3) le député d'Halifax, démonstrations—ministère de la Défense nationale.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre où elles figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉMISSION DES DÉBATS—LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit formé pour étudier l'à-propos d'établir un service de télévision et de radiodiffusion pour retransmettre les débats de la Chambre et pour formuler des recommandations à ce sujet.

—Monsieur l'Orateur, j'espère que les applaudissements qui accueillent cette résolution indiquent que les députés vont la considérer avec faveur et permettre qu'elle soit mise aux voix ce soir.

Je crois que la transmission à la télévision des travaux de la Chambre des communes est d'une importance toute spéciale pour un pays comme le nôtre. Assurément, les journaux donnent d'excellents comptes rendus des travaux de la Chambre. Il nous arrive de nous en prendre à eux, particulièrement quand nous croyons avoir été mal cités. Mais, dans l'ensemble, on peut dire que les journaux font état d'une bonne partie des travaux de la Chambre. Toutefois, une chose que les journaux ne peuvent faire pour nous, c'est décrire le cachet spécial d'une nation dont la popula-

tion est bilingue, un cachet qui se reflète ici aux débats. Je crois qu'il serait particulièrement avantageux pour les Canadiens de saisir la nature des débats, de les suivre dans l'une ou l'autre des deux langues officielles et d'être témoins des relations qui existent entre les deux peuples fondateurs.

En outre, comme nous sommes une petite nation à côté d'un immense voisin, l'influence américaine dans ce pays est très forte, et se fait sentir dans les revues hebdomadaires et par le truchement de la télévision. Nous pouvons nous servir de la télévision pour créer un meilleur sens patriotique au Canada. C'est un moyen de communication qui peut atteindre tous les coins du Canada et qui, comme tel, pourrait contrebalancer une bonne partie de l'influence nord-américaine qui se fait sentir ici.

Comme tous les députés, je suis très fier de participer aux travaux de cette Chambre. Quand je regarde autour de moi, que je vois les visages des députés et que j'entends leurs accents, il me semble regarder le Canada. Les mots seuls ne peuvent transmettre ce sentiment au grand public. A mon avis, il est important d'entendre ces accents particuliers et de voir ceux qui parlent; c'est l'ensemble qui forme la mosaïque de notre pays.

Un grand discours n'est pas uniquement un sujet d'actualité; il devient de l'histoire. L'histoire ne doit pas seulement être écrite; elle devrait aussi être vue. Nous devrions avoir le moyen de conserver pour les générations futures les paroles, les visages, les expressions et les émotions des membres de la Chambre.

Combien ce serait important pour ceux qui fréquentent l'école aujourd'hui de pouvoir non seulement lire des choses sur les grandes figures de l'histoire du Canada mais aussi d'entendre leurs voix et de voir leurs visages pendant qu'ils prononcent des discours mémorables. Les événements qui se sont produits ici-même sont entrés dans notre histoire. Nous nous souvenons du débat sur le pipe-line, de celui sur la peine capitale, et des mots de J. S. Woodsworth qui, seul, a condamné les opinions qui ont conduit notre pays à la guerre. Chacun d'entre nous, j'en suis sûr, peut se rappeler des centaines d'autres occasions où des personnalités de cette Chambre se sont fait un nom et dont les voix devraient, si possible, être conservées.

Les étudiants qui viennent visiter la Chambre des communes sont souvent renversés par ce qu'ils voient. Ils ont l'impression que chaque député est rivé à son siège pendant toutes nos délibérations, qu'il écoute avidement chaque parole et que, d'un côté et de l'autre de la Chambre, on se livre à une sorte de débat particulier ou à des concessions mutuelles pour s'influencer réciproquement. Bien sûr, le Parlement ne fonctionne pas ainsi. Deux choses pourraient arriver si on télévisait les débats de la Chambre. L'impression que crée le Parlement—apparemment défavorable aux yeux de ceux qui l'ont vu à l'œuvre—il faudrait l'expliquer au public pour qu'il la comprenne et l'accepte; ou alors, il faudrait que la Chambre modifie sa façon de procéder.

J'ignore laquelle de ces deux choses se produirait mais, quand on décidera de la façon dont la Chambre devrait fonctionner, on devra tenir compte de l'opinion de ceux que nous représentons ici. Personne ne sait vraiment qui profiterait de la télévision à la Chambre, mais c'est un moyen de communication à la fois nouveau et important. Tout comme les tribuns n'ont plus leur place dans la politique aujourd'hui, peut-être que certains orateurs que l'imprimé met en valeur impressionneraient moins le public à la télévision. On ne devrait pas invoquer ce motif pour limiter les émissions qui seraient diffusées d'ici. La télévision donnerait une vue plus complète de ce qui se passe et voilà pourquoi elle permettrait à tous les genres d'orateurs de se faire entendre.

On dit souvent que les députés viseraient à impressionner la galerie. Mais soyons francs: n'est-ce pas leur habitude? Pas besoin de télévision pour cela, et la chose s'explique: une bonne partie de ce qui se fait à la Chambre vise à informer et à influencer l'opinion publique. La seule façon d'y arriver c'est de faire entendre au public en général les voix et les opinions des députés. Nous le savons, ce que nous disons n'y change pas beaucoup les opinions d'autrui à la Chambre. L'un des grands avantages de la publicité, c'est qu'elle fera de nos délibérations des débats et dialogues nationaux. Aux comités, c'est différent, car il y existe le feu croisé des discussions et un accueil plus bienveillant aux divers points de vue. Il y a souvent accord. Le public devrait en être témoin.

• (6.10 p.m.)

La télévision en a aidé certains, mais détruit d'autres. Nous nous souvenons de tous les commentaires sur le débat télévisé Kennedy-Nixon et de la façon dont il a favorisé Kennedy. Nous devrions nous rappeler aussi les audiences de l'enquête McCarthy sur l'armée, et comment sa personne, sa figure, ses propos ont quasiment contribué à le détruire lorsque le public a eu la chance de l'entendre et de le voir à l'œuvre. Quelles qu'en soient les conséquences pour les hommes publics, je

pense que le peuple devrait pouvoir les juger par lui-même. Nous télévisons déjà les visites d'hommes d'État, les funérailles nationales et le discours du trône, qui donnent tous une magnifique expérience aux téléspectateurs.

Je me souviens d'avoir assisté à un discours du trône à la Chambre et d'avoir été impressionné, plus tard, en voyant la retransmission à la télévision. J'en voyais bien davantage à la télévision que je n'en avais vu ce jour-là à la Chambre. La télévision est un agent de diffusion en mesure de scruter les événements jusque dans leurs moindres détails; on devrait lui permettre de le faire. Le Canada a frayé la voie dans ce sens, en 1957, en télévisant la visite d'État de cette année-là. Elle fut télévisée en différé en Grande-Bretagne et y fut l'objet d'une acclamation générale. Un mouvement se déclencha alors en Grande-Bretagne, pour obtenir là-bas un reportage télévisé du même genre. Il s'agissait d'une «première» de la part du Canada. L'usage s'en répandit ici et fut accepté en Grande-Bretagne. Il est toujours agréable de penser que les Canadiens ont innové dans un domaine quelconque et je signale aujourd'hui aux députés que nous devrions avoir l'occasion d'innover, dans le cadre du régime parlementaire britannique, en faisant téléviser les débats de la Chambre. Dans d'autres pays, les débats sont radiodiffusés. Les délibérations des Chambres en Australie et en Nouvelle-Zélande sont radiodiffusées, de même que celles de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Les séances de conseils municipaux sont radiodiffusées et les auditeurs de ces émissions en sont vivement impressionnés.

La question capitale est de savoir comment procéder. C'est pourquoi je demande que la question soit déférée à un comité afin qu'il puisse aviser aux moyens de téléviser les débats de la Chambre. Il faudrait aussi décider si cette diffusion devrait être continue. Nous devrions peut-être songer à utiliser la télévision par satellite lorsqu'elle sera instituée et à réserver un canal uniquement à la diffusion intégrale de nos débats. D'aucuns demanderont qui va écouter une émission pareille. Une foule de gens, d'après moi. Cela m'étonne de voir le nombre de personnes qui lisent le hansard d'un bout à l'autre. De même, bien des Canadiens tiendraient à suivre les débats parlementaires sans en rien manquer.

Nous avons tendance à sous-estimer l'aspect dramatique et fascinant des débats de la Chambre. Tout le monde sait qu'il y aura des problèmes d'organisation. On pourrait peut-être les régler en allouant une certaine période de temps pour chaque parti, comme on le fait pour les émissions radiophoniques. Je ne peux pas faire de recommandations ou de propositions précises ce soir; je demande seulement que la question soit déférée à un comité pour qu'il l'examine et présente des recommandations à la Chambre.

Quelle impression certaines de ces émissions produiraient-elles sur le public? Elle ne serait pas toujours très bonne. Les journaux donnent souvent une bonne tournure aux discours mal prononcés, mais les propos imprimés dans les journaux sont souvent bien plus polis que les paroles prononcées. Le public verra des députés lire des journaux, frapper leurs pupitres, écrire des lettres ou peut-être poser une question ridicule. Les Canadiens pourront voir ou entendre certaines de ces petites plaisanteries que seule la Chambre sait apprécier—des plaisanteries de cercle fermé. Ils verront peut-être la Chambre à demi-vide et un député prononçant un discours auquel personne ne fait attention. Voilà ce que les Canadiens verront à l'occasion; peut-être comprendront-ils, et peut-être pas. Mais, ce qui est bien plus important, le public verra le Parlement dans toute sa magnificence.

Le premier saisissement passé, ils verront ce que c'est qu'un parlement. Ils verront des choses qu'ils n'oublieront jamais. Je suis ici depuis près de trois ans et il y a des circonstances, des débats et des discours que je n'oublierai jamais—d'autres que moi ici pensent de même. Il y a beaucoup d'enthousiasme à la Chambre. Je citerai à titre d'exemple, le débat sur la peine de mort. Nous avons entendu des discours venant de tous les coins de la Chambre, des membres de tous les partis, et ces discours ont peut-être été parmi les plus émouvants et les plus profonds de toute l'histoire du Canada. Je voudrais que tous les Canadiens aient pu entendre, comme moi, ces discours. Cela aurait mis fin à bien des malentendus.

Nous nous rappelons peut-être les scandales qui dernièrement ont fait les manchettes de tous les journaux. Dans tout le pays, on a eu l'impression que nous ne faisions rien d'autre que cancaner, alors que les faits étaient bien différents. La Chambre procédait à d'autres travaux tandis que le scandale était débattu dans la presse et que se déroulait un procès. Tout cela, le pays l'aurait su, si nos séances avaient été télévisées. Des mesures impopulaires ont été abordées à la Chambre. Il y a bon nombre d'années déjà, deux députés de mon parti soulevaient un courroux presque général, en raison de leur attitude sur la question du divorce. Or, certaines recommandations vont nous être soumises en vue de remédier à ce problème social de longue date, qu'on a relégué dans l'ombre. Ce procédé aurait pu être accéléré si la population avait pu voir ce qui se passait et entendre les arguments présentés alors.

• (6.20 p.m.)

J'aurais bien voulu que la télévision ait été installée à la Chambre aujourd'hui. La Chambre avait raison d'être fière d'elle quand le premier ministre (M. Pearson) a présenté son point de vue sur la guerre au Moyen-Orient. Les membres du parti de l'opposition ont répliqué. Intelligence, inquiétude, opportunité de l'intervention, il y avait de tout cela. La nation aurait dû avoir l'occasion d'entendre ce qui s'est dit en un moment critique comme celui-ci. J'ai vu qu'on interviewait le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) dans la bibliothèque. On n'aurait pas eu besoin de recourir à une telle entrevue, en dehors de la Chambre des communes. Il a clairement expliqué ce qu'il ressentait en cette occasion. Tous les Canadiens auraient dû entendre directement ces propos, comme nous les avons entendus à la Chambre. De nombreux députés se sont prononcés en faveur de la télévision de nos débats. Je crois que les opinions de trois de nos partis politiques ont été consignées au compte rendu. Mon propre parti s'est prononcé en faveur de débats télévisés. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui a souvent parlé de cette affaire a même affirmé—ce qui est à son honneur—qu'il avait modifié son opinion à ce sujet. Le premier ministre nous a dit qu'il examinait sérieusement cette requête. Lorsque le comité de la radiodiffusion s'est réuni il y a quelque mois, il espérait faire téléviser ses délibérations, mais apparemment, la chose était impossible aux termes du Règlement. Et si vous me permettez de le signaler, même Votre Honneur a révélé qu'il s'intéressait à la question—avec, je crois, une certaine bienveillance.

J'exhorte donc les députés à examiner sérieusement cette question, à prendre conscience de ces possibilités immenses et nouvelles et de s'assurer que le Canada soit un des premiers pays à se doter de cette innovation pour que la Chambre, qui a un caractère unique franco-anglais, soit vue—ce qui dépasserait de loin un compte rendu imprimé.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, il est évident que la proposition visant à téléviser les débats devient de plus en plus acceptable aux députés. Comme l'a rappelé le préopinant, le premier ministre (M. Pearson) nous a dit lors du débat sur le discours du trône qu'il serait disposé à examiner cette proposition et qu'il pourrait, pour commencer, faire téléviser les séances de nos comités.

Ce débat avait donné lieu à bon nombre d'opinions qui, dans leur majorité, adhéraient à cette proposition. La question a fait l'objet d'un nouveau débat la semaine dernière, lors de l'étude des crédits du secrétariat d'État. C'était sauf erreur le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Johnston), ici présent, qui s'est opposé à l'idée du reportage en direct. Je lui ai demandé s'il voyait une différence entre la diffusion directe des travaux de la Chambre et leur compte rendu dans les journaux. Il regrettait, me répondit-il, mon retard dans la connaissance de ces moyens et m'a recommandé la lecture du livre de Marshall McLuhan *Understanding Media.*

J'ai lu ou essayé de lire non seulement *Understanding Media* mais d'autres ouvrages de M. McLuhan. Même s'il existe peut-être des moyens linéaires, tactiles, chauds ou froids, ce n'est pas ce à quoi je veux en venir ici. Si nous décidons de rendre public se qui se passe à la Chambre, plutôt que d'y garder un caractère privé comme ce fut déjà le cas dans l'histoire du Parlement, comment alors justifions-nous la logique par laquelle nous décidons de le rendre public par la tribune publique ou le hansard, ou la presse, ou les commentaires des gens de la radio et de la télévision, mais en interdisons d'autre part la diffusion en direct par la radio et la télévision?

Certains critiques de la mesure diront que si nos délibérations étaient télévisées, les députés se préoccuperaient davantage de jouer pour la galerie que de légiférer. A mon sens, les raisons de jouer pour la galerie existent déjà. Nous avons les tribunes, le hansard, les journalistes. Je ne vois pas que, de soi, la télévision ferait ainsi agir les députés. La diffusion en direct ne serait vraiment qu'un changement de degré et non pas de mode.

Si les députés sont plus désireux de se faire acteurs que législateurs, la solution ne serait pas, à mon avis, de limiter les genres d'organes rapportant nos délibérations. Sans doute, il se poserait des problèmes. Peut-être ne serait-il pas possible de téléviser tous nos travaux, de deux heures et demie à dix heures et demie; il faudrait alors faire un choix. Il s'agirait donc de déterminer quelle partie téléviser. C'est évidemment notre situation à l'heure actuelle. Nous n'avons absolument aucun pouvoir sur les hommes et les femmes de la tribune des journalistes qui publient ce qui se passe à la Chambre. Nous n'avons rien à dire aux rédacteurs en chef qui décident quelles nouvelles feront les manchettes à la une et lesquelles passeront presque inaperçues à la page 45. De toute façon on n'accomplit rien en limitant les organes d'information.

Personnellement, pour ce qui est de la tâche de rapporter ce qui se passe à la Chambre, j'aimerais voir la création au Canada d'un organisme du genre du *Press Council* de la Grande-Bretagne. Il s'agit là d'une association professionnelle de journalistes qui reçoit les plaintes du public et discipline ses membres en cas de violation du code d'éthique. Cela assurerait peut-être au public des renseignements plus véridiques et plus exacts sur le Parlement.

J'aimerais mentionner certaines choses qui se sont produites parce que les délibérations de la Chambre ne sont pas télévisées. D'abord, beaucoup de postes de radio et de télévision organisent leurs propres discussions avec leurs propres équipes. Souvent, ces débats sont les seuls que la population voit et entend. Le véritable débat qui se poursuit à la Chambre ne parvient pas toujours à la population. Ce que le public voit, c'est «*Platform*» et d'autres émissions du même genre. Je m'oppose à ce que de telles émissions soient la principale tribune des débats. Je le fais parce que ceux qui y participent ne sont pas choisis par des moyens démocratiques comme le sont les députés à la Chambre; ils sont choisis par les organisateurs des émissions. Si, grâce à la télévision, la population se rendait compte de visu des travaux de la Chambre, je crois que cela contribuerait puissamment à rétablir les débats publics à la Chambre des communes.

• (6.30 p.m.)

Si nous examinons l'histoire du Parlement, nous constaterons que les raisonnements invoqués pour et contre la télévision des travaux parlementaires l'ont déjà été quand il s'est agi de permettre l'accès des journaux à la tribune des courriéristes et d'établir le compte rendu des travaux dans le hansard et ainsi de suite. Les honorables députés qui ont étudié l'histoire du Parlement savent qu'à l'origine, les travaux du Parlement se poursuivaient à huis clos et que c'était une atteinte aux privilèges que de les publier d'aucune façon. Évidemment, à l'origine du Parlement il y avait des raisons pour cela. Les députés craignaient les réactions de la Couronne aux propos qu'ils pouvaient formuler à la Chambre parce qu'à ce moment-là, la Couronne était très puissante. Les députés avaient également peur des mouvements de la foule.

Ce n'est qu'en 1641, quand on a commencé à imprimer les procès-verbaux et l'ordre du jour, que certains rapports sont apparus. Le vote a été publié pour la première fois en 1689, mais même en 1696, les Communes ont jugé que c'était violer les droits des députés de publier les votes minoritaires lors de la mise aux voix. Par la suite, les choses ont changé.

Au temps de Jacques 1er, tout étranger qui entrait dans la salle de la Chambre des communes devait prêter serment qu'il ne dévoilerait pas ce qu'il y avait entendu. Au cours de l'histoire, pour interdire au public l'entrée de la Chambre des communes on a soutenu, premièrement, que les discours et les travaux de la Chambre seraient mal rendus et, deuxièmement, que si l'on admettait le public aux séances, les députés auraient plus de comptes à rendre à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre. Aujourd'hui, la plupart des députés admettent, je pense, que le deuxième argument n'aurait pas grand poids, puisque, en très grand nombre, nous comprenons que nous sommes responsables auprès des gens de l'extérieur. Mais le premier, l'argument d'une présentation erronée est toujours brandi comme un étendard.

Jadis, certains députés prenaient des notes à la Chambre de Grande-Bretagne et elles aboutissaient sur des tableaux d'affichage, dans les cafés, et dans de petits journaux imprimés. Pendant longtemps la tribune des courriéristes n'existait pas. Ces derniers devaient se faufiler dans la tribune réservée au public et, comme il était interdit d'y prendre des notes, ils devaient essayer de se rappeler ce qui s'était passé et imprimer leurs nouvelles de mémoire.

Au tout début, ces nouvelles portaient des noms fictifs à cause de la question de privilège. Elles paraissaient dans des quotidiens sous des noms fictifs, mais le public savait qu'il s'agissait des comptes rendus des débats, et il parvint à connaître les noms fictifs et à les identifier avec certaines personnes au Parlement.

Finalement, en 1771, l'affaire a atteint son point critique quand un dénommé Wilkes a imprimé les noms des personnes qui prenaient part aux délibérations. On a prétendu à la Chambre qu'il portait atteinte aux privilèges, et certaines délégations vinrent au Parlement en sa faveur. Enfin, le maire et le conseil de Londres furent envoyés à la Tour pour avoir pris la défense de Wilkes. Voici comment cet incident est rapporté dans *Our Parliament*, livre publié par la *Hansard Society*:

> La corporation de la cité de Londres, dirigée par le maire et un échevin, tous deux députés et inspirés par Wilkes, se firent les champions de la cause de l'imprimeur. En conséquence, la Chambre écroua le maire et l'échevin à la Tour. Ils y reçurent tant de visites, d'hommages et de cadeaux que leur emprisonnement devint une longue ovation. Nul doute où allait la faveur du public. Après six semaines, vint la prorogation qui délivra les prisonniers et, un an plus tard, les huissiers furent en mesure de se vanter que la Chambre des communes avait «tacitement acquiescé aux réclamations

de citoyens de Londres faites au nom du public et portant que les commettants avaient le droit d'être informés des délibérations de leurs serviteurs au Parlement».

Après cet incident, le reportage constituait encore une infraction au privilège des députés mais les comptes rendus étaient publiés avec impunité. Les journalistes devaient encore aller dans les tribunes réservées au public et n'étaient pas autorisés à prendre des notes. C'est seulement après l'incendie de 1834, lorsque la Chambre a été reconstruite, qu'une tribune distincte réservée aux journalistes a été aménagée. Finalement, en 1845 par un ordre de la Chambre des communes britannique, les journalistes ont été autorisés à occuper la tribune qui leur était réservée et à assurer le compte rendu des délibérations de la Chambre.

Le même débat se poursuit à l'heure actuelle et l'on invoque les mêmes arguments au sujet de la télévision et de la radio. Il y a deux semaines, lorsque cette question a été débattue à une autre occasion, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a proposé que nous commencions avec la radio. A mon avis ce serait mieux que rien mais puisque nous avons la télévision, organe d'information beaucoup plus complet, pourquoi ne pas y recourir?

Comme l'a déclaré l'auteur de cet avis de motion, en Nouvelle-Zélande les délibérations de la Chambre des communes sont radiodiffusées en direct depuis 1936 et cette émission y est très populaire. En Australie, les débats sont diffusés depuis 1946 mais, d'après les commentaires que j'ai entendus, l'émission n'est pas aussi populaire qu'en Nouvelle-Zélande.

Au Royaume-Uni, en 1962, un simple député a inscrit au *Feuilleton* une résolution proposant de téléviser les délibérations et elle a obtenu l'appui de 28 députés. La question a été réexaminée au Royaume-Uni au cours du débat sur la réforme parlementaire en 1963. Le *Times* de Londres en a donné le 30 juillet 1963 un rapport complet où on citait les remarques du ministre d'État, M. Deedes. Les voici:

«Ce qui m'inquiète au sujet de la Chambre», a déclaré M. Deedes, ministre d'État, «ce ne sont pas ses délibérations mais ses moyens de communication... Il existe un fossé très profond, trop profond dans une démocratie renseignée, entre ce qui se passe à la Chambre et ce que les gens pensent qu'il s'y passe. Voilà pourquoi on a laissé entendre que les délibérations de la Chambre des communes devraient être télévisées.»

La motion à l'étude, monsieur l'Orateur, demande que la question soit déférée au comité. C'est là une proposition louable mais qui, à mon sens, ne fera que retarder une décision.

[M. Allmand.]

Je proposerais plutôt que nous commencions à titre d'essai en permettant que soient télévisées, sous votre autorité, monsieur l'Orateur, certaines délibérations du Parlement, peut-être la période des questions une semaine, un débat spécialement intéressant une autre semaine, les débats de certains comités pouvant intéresser le public une troisième semaine, et cela sans autorisation générale définitive au début.

A mon avis, cela devrait se faire sur une base temporaire pour commencer; la Chambre pourrait ensuite évaluer les résultats de l'expérience.

Pour terminer, je tiens à féliciter le député d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Elle nous donne encore une fois l'occasion de discuter du pour et du contre. Personnellement, j'estime qu'un jour, les délibérations de la Chambre seront télévisées, et le plus vite sera le mieux, pas pour nous mais pour les Canadiens.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, il n'arrive pas souvent que les membres de différents partis interviennent dans cette Chambre sur une question où il y a quasiment unanimité, mais je crois que c'est le cas de la mesure à l'étude ce soir. En vérité, je me demande pourquoi il faut continuer à débattre la mise en œuvre de cette motion. C'est peut-être parce que notre Règlement n'est pas à la hauteur du bon sens et du jugement de la majorité des députés.

Mes observations de ce soir complèteront en quelque sorte celles que j'ai faites à la Chambre, le 10 février, et qui sont consignées à la page 12918 du hansard du même jour. Je n'essaierai pas de répéter ce que j'ai dit ce jour-là pour expliquer et justifier d'une façon générale le besoin de diffuser les débats de la Chambre des communes et de ses comités. Toutefois, je félicite l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) d'avoir soulevé la question de nouveau, même si j'ai le triste pressentiment qu'une fois l'heure écoulée, le projet restera en plan au *Feuilleton*. Ainsi, nous devrons espérer qu'on y donnera suite plus tard.

Comme je l'ai dit au début, il est difficile de savoir pourquoi nous tardons tant à prendre une décision qui paraît si juste. Il y a bien des mois, le premier ministre (M. Pearson) s'est dit fort intéressé par la possibilité de téléviser les débats. Il en a encore parlé lors d'un discours à la Chambre il n'y a pas très longtemps. Depuis quelque temps, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) s'est prononcé en faveur du projet, et a fait consigner sa position au hansard. La plupart des députés de l'arrière-ban s'accordent à dire que c'est une mesure importante à prendre pour nous en ce

qui concerne l'exécution des travaux de la Chambre.

• (6.40 p.m.)

Il y a bien des mois, le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a été saisi d'une demande pour étudier cette question. La demande a été déférée à l'Orateur qui a répondu qu'il appartenait à la Chambre de prendre une décision quant à savoir si nous devrions, oui ou non, poursuivre cette importante question. Quoi qu'il en soit, notre travail et notre activité sont, bien entendu, rapportés au jour le jour et parfois d'heure en heure. Comme l'a signalé tantôt le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), cela constitue, en fait, un reportage des travaux de la Chambre des communes qui est, puis-je dire, insuffisant non au sens des personnes qui s'acquittent de cette tâche par le truchement de la radio et de la télévision, mais simplement parce qu'en fait ce n'est pas une appréciation positive ou peut-être devrais-je dire que ce n'est pas une appréciation honnête—des événements qui se déroulent à la Chambre des communes. On «couvre» nos travaux de façon assez furtive, si je puis employer ce mot. L'autre soir, le ministre des Finances (M. Sharp) a pu se lever à sa place et donner son opinion sur le budget, mais seulement après, dans le couloir, a-t-il pu résumer pour les millions de téléspectateurs comment le financement des affaires du pays sera effectué au cours des prochains mois.

C'est un traitement de second ordre qu'on accorde ainsi aux citoyens canadiens. On ne leur permet pas d'entendre des rapports de première main sur des sujets de ce genre. On a tenté, ces derniers mois, de simuler la marche des délibérations. Je me souviens d'un comité qui a tenu une série de réunions il y a quelques mois; une fois la session terminée, une équipe de télévision a tenté de simuler les audiences du comité, tout comme si ce dernier tenait une séance, en faisant alterner questions et réponses. J'ignore si on a réussi à duper certaines personnes. J'ai trouvé intéressant que l'on télévise certaines séances du comité du crédit aux consommateurs du Canada. Je me demandais si l'initiative en soi était régulière, mais comme je suis un fervent de l'idée, ce n'était pas moi qui allais critiquer. Tant de gens sont persuadés que nous devrions donner suite à la chose, que l'on a songé à simuler quelques-unes des délibérations.

Voilà maintenant que le leader du gouvernement à la Chambre a répondu à une question qu'on lui a posée à la période des questions en disant que tout le problème sera déféré au comité de la procédure. J'ignore si c'est le meilleur comité pour cela, bien que, à mon avis, les membres de ce comité soient peut-être les plus aptes à comprendre la procédure de la Chambre. Toutefois, j'espère que le comité comprendra également certains députés pouvant apprécier l'intérêt que le grand public porte à la décision que nous prendrions à cet égard.

Il serait sans doute intéressant d'examiner certains arguments—je devrais peut-être dire certaines craintes—qui ont été formulés quant à la diffusion possible des délibérations de la Chambre des communes et de ses comités. J'en mentionnerai d'abord un dont on n'a probablement jamais fait état en public, mais qui mijote sûrement dans l'esprit des députés les plus anciens à la Chambre: l'aspect sacré de notre assemblée qui, pour une raison quelconque, a quelque chose de spécial. Plus l'on demeure longtemps à la Chambre, plus on éprouve de respect à son égard, plus l'on reconnaît la sainteté, si j'ose dire, de ce qu'elle représente.

M. Herridge: Voilà une déclaration très sage et très intéressante.

M. MacDonald: Pourtant à mon sens nous ne devrions pas interpréter le mot «sainteté» comme le font certains de nos chefs récents qui veulent dire par là que nous nous isolons du public et du monde. Je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion théologique, mais j'aimerais rappeler aux députés que l'étymologie du mot «sainteté» est «santé» et que cela sous-entend un corps sain et entier. Si de quelque façon que ce soit nous empêchons le public de savoir ce qui se passe en cette enceinte, nous rendons un mauvais service à la Chambre. Si depuis quelques années les Canadiens sont de plus en plus désillusionnés et désenchantés à l'égard du Parlement et des politiciens—et j'ai l'impression que cela est vrai—c'est en partie parce que nous nous sommes isolés du public. Je sais que 100 députés pourraient se lever immédiatement pour dire que cela n'est pas vrai, car ils envoient des centaines de lettres à leurs commettants, leurs rendent souvent visite, ont de nombreuses conversations par téléphone avec eux et présentent souvent des instances en leur nom. Pourtant c'est ce que vous faites, en un sens, à l'extérieur de la Chambre.

Je parle des décisions qui affectent l'existence des citoyens canadiens. C'est en ce sens que les gens se sentent isolés, car d'après moi, ils sont incapables de participer aux affaires d'État qui affectent leur existence et de comprendre comment, en fait, nous les représentons pour en décider. C'est pourquoi, si nous considérons cet endroit en fonction de son caractère sacré ou de son importance historique, alors, considérons-le sous un aspect non pas étroit, mais plutôt large et réaliste.

Le second argument contre la diffusion de nos débats concerne leur coût. Je lis les chiffres donnés par les journalistes. Compte tenu des avantages éducatifs, pour le public qui résulteraient d'investissements aussi faibles, nous faisons, semble-t-il, des économies de bouts de chandelles.

La faible somme nécessaire à l'installation permanente d'un équipement de radio et de télévision ne devrait pas nous préoccuper. D'autant plus, certes, que nous allons consacrer, pour cette année seulement, 140 millions de dollars à Radio-Canada.

Comme on a pu aussi l'entendre aujourd'hui, on s'inquiètent quelque peu que certains joueront un rôle, feront des effets, voudront impressionner la galerie. Monsieur l'Orateur, il y a sans doute un peu du comédien en nous tous, sinon nous ne serions probablement pas ici. Il a fallu que nous nous montrions assez bons acteurs dans notre circonscription respective, afin de convaincre la majorité des électeurs que nous leur étions indispensables. Toutefois, lorsqu'on se trouve devant le microphone ou la camera, on devrait penser tout autant au côté positif qu'au côté négatif de la performance. Les députés seront sûrement conscients de la radio et de la télévision dans cette enceinte. Lorsqu'ils se lèveront pour poser une question, intervenir dans le débat ou prononcer un discours, ils sauront, certes, que leur physionomie et leur voix seront transmises partout dans le pays. Ce sera tant mieux, car alors nous pourrons supprimer bien des questions et des commentaires saugrenus. Cela permettrait d'employer à bon escient le temps qui est trop souvent gaspillé ici.

Peut-être que la diffusion d'une bonne partie de nos débats—et je ne trouve franchement rien à y redire—permettrait aux gens de se rendre compte que nous consacrons trop de temps à la procédure et que nous nous laissons plus accaparés par ce genre de questions de procédure que par d'autres, d'importance capitale. Il ne serait pas mal du tout, je pense, de permettre au public d'observer d'un œil beaucoup plus critique et plus renseigné notre comportement en cette Chambre.

[M. MacDonald.]

En présentant son projet de résolution, le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) a proposé de réserver un canal à la télévision pour le reportage continu de nos séances ici. Les pays qui en ont tenté l'expérience avec la radio l'ont jugée inutile et ont trouvé qu'elle coûte peut-être trop cher pour les avantages qu'elle donnerait. Il n'y a pas beaucoup de journaux qui fournissent, je pense, des rapports textuels de tout ce qui se passe à la Chambre. Même les meilleurs des journaux, au Canada et ailleurs, relèvent tout au plus les points saillants d'une journée de session.

C'est là le genre de choses que j'aimerais voir transmises à la télévision et à la radio. C'est, à mon avis, un des secteurs où le choix des séquences préoccupe les gens. Des questions ont été posées au Parlement britannique et ici également, au cours de discussions là-dessus, pour savoir qui serait chargé de choisir et qui apparaîtrait sur l'écran lors du bulletin national des nouvelles à onze heures, pour poser ses questions. Chose sûre, nous ne disons pas aux représentants des journaux, dans la tribune des journalistes: «Faites en sorte de nous soumettre votre texte à l'avance, pour que nous sachions que vous donnez une juste idée de nos interventions». Nous préférons nous en plaindre le lendemain, après avoir lu nous-mêmes les journaux. En fait, nous ne sommes pas favorables à ce genre de censure, car elle va à l'encontre de notre conception de la liberté. Il vaudrait peut-être mieux, comme l'a proposé le député tantôt, d'instituer comme en Grande-Bretagne un conseil de la presse qui impose une sorte de discipline personnelle, mais je répugnerais à toute tentative de la part du Parlement, du gouvernement ou d'un groupe en vue d'accommoder arbitrairement les nouvelles. Il s'agit de journalistes qui s'y connaissent en fait de nouvelles. Ils savent ce qui passionnera effectivement le public, et si nous croyons à la liberté de la presse, je crois que le soin de décider devrait leur en être laissé.

• (6.50 p.m.)

Évidemment, nous savons tous trop bien par expérience que lorsque la liberté est bafouée et que la licence plutôt que la liberté a cours dans les journaux, la Chambre et les tribunaux peuvent recourir à un autre moyen pour

prendre les mesures voulues. Pour ma part, je ne craindrais donc pas l'adaptation que feraient Radio-Canada, la CTV ou toute autre agence de nouvelles qui diffuserait les délibérations de la Chambre.

Pour terminer, je voudrais parler d'une des objections que certains députés ont formulées naguère: une fois que la Chambre sera dotée d'un système de télévision ou de radio ils auraient, craignent-ils beaucoup de mal à rectifier, modifier ou rétracter leurs paroles car le contact avec le téléspectateur ou l'auditeur serait immédiat et définitif. Mais c'est justement l'objectif que nous nous efforçons de réaliser par la modernisation de notre formule démocratique. La difficulté de donner suite à bon nombre de nos décisions, ces dernières années, provenait assurément de l'absence de communication, de contact, de participation avec les Canadiens. Il ne suffit pas de les inonder sous un flot de renseignements à l'époque des élections, alors qu'ils sont portés à être très sceptiques. Il faut que nous ayons avec les Canadiens un dialogue continu entre les élections, pour leur permettre d'exercer avec compétence leur droit de vote et de participer à notre régime démocratique.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, j'admire la façon dont les trois préopinants supposent l'unanimité absolue à la Chambre sur le sujet, au point d'employer presque toute l'heure. Il faudrait, certes, être meilleur orateur que je ne le suis pour réfuter dans la minute ou deux qui me reste tout ce qui s'est dit à l'appui de la résolution cet après-midi, mais je vais faire mon possible.

On a déclaré que le public a le droit de savoir et ce prétendu droit a été élevé au rang d'absolu, semble-t-il. Le fait est devenu manifeste au cours du débat cet après-midi. Ce droit de savoir a beaucoup empiété sur le droit de l'individu à une vie privée. Le droit de savoir, si la télévision est admise à la Chambre sous prétexte d'accroître les connaissances du public, empiétera sur le droit également important de la Chambre à délibérer. Par cela j'entends le droit d'être réfléchi, d'être lent, d'être ennuyeux, de parler interminablement au besoin, et de faire toutes ces choses honnies à la télévision. Si on commence à téléviser les travaux de la Chambre, j'en suis convaincu, on ne tolérera pas longtemps de nous toutes ces choses qui font la mauvaise télévision, car cet organe de diffusion ne le permettra pas.

Ce qui m'inquiète le plus dans les arguments invoqués cet après-midi, c'est qu'on a l'impression que la télévision des travaux de la Chambre sera tout, qu'elle sera une panacée, capable de tous les miracles, un remède magique et universel. On nous dit qu'elle fera à la Chambre un lieu dramatique et glorieux. On nous dit par contre qu'il faut exposer au grand jour les mauvais côtés. Certains des participants au débat devraient se décider quant à ce qu'ils veulent montrer; le côté dramatique et glorieux, ou les mauvais côtés qu'il faut dénoncer. Comme toutes les panacées, qui sont d'ailleurs loin de guérir tous les maux, cela aura sans doute une foule d'effets secondaires bien plus néfastes pour cette institution et que ne compenseront pas les bonnes choses qui sont censées découler de ce projet.

Nous sommes pressés de faire l'histoire, sur le continent nord-américain, mais cette maladie s'étend à d'autres parties du monde. Nous connaissons l'agonie des hommes publics des États-Unis, qui ont voulu que le compte rendu soit immédiatement distribué au public. Cela n'a pas mieux fait connaître la vérité sur ce qui se passe effectivement, mais la confusion, l'amertume et l'ignorance se sont multipliées au même rythme.

Nous avons au Canada le parfait exemple d'un très petit groupe, un des meilleurs du pays et très haut coté parmi ses semblables dans le monde, qui a été presque détruit par la télévision. Je veux parler du chœur Leslie Bell. L'un des meilleurs que nous ayons, il était le fruit de spectacles et de concerts radiophoniques. Lors de l'avènement de la télévision, naturellement on a insisté pour permettre à tous les Canadiens de voir et entendre ce chœur. M. Bell a constaté qu'il n'était plus désormais chef de chœur puisqu'on lui a dit que les gens ne voulaient plus regarder ces exécutants chanter debout immobiles et qu'il fallait les faire bouger. Il est donc devenu chorégraphe à son grand regret, et finalement il a abandonné la télévision et dans un sens perdu tout enthousiasme pour le groupe d'exécutants qu'il avait réuni par un moyen de communication différent.

Dire que passer d'un moyen de diffusion à l'autre revient au même, c'est faire montre de l'ignorance la plus crasse, et c'est aussi nier ce qui est sans doute l'évidence même pour les Canadiens. On nous a dit l'autre soir que c'est grâce à la télévision qu'on a pu épargner aux Américains d'avoir M. Nixon pour président. Ce n'était là qu'un à-côté. Ces meetings contradictoires à la télévision ont révélé aux Nords-Américains que ce qui a compté, c'était qui des candidats avait la barbe la moins forte. C'est à cela que la lutte a tenu, et ce qui s'est passé par la suite a été tout à fait fortuit.

Je puis citer un bel exemple, en l'occurrence l'émission télévisée du discours du trône. Voici en quelques mots ce qui est arrivé: Un de ceux qui s'occupait de l'émission du discours à la télévision m'a dit que les tapis et les tentures rouges devaient être enlevés parce que cela «déteignait» dans l'image, donnant à tout le monde un teint rosâtre. J'ai suggéré que c'était peut-être les caméras qu'il aurait fallu changer, mais j'ai commis une hérésie. C'était la Chambre des Communes qu'il fallait changer, ce serait inévitable si la télévision y pénétrait. C'est inéluctable, et ce ne sera pas la Chambre des Communes que nous connaissons.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée à l'étude de mesures d'initiative parlementaire est expirée.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. MacDonald (Prince).

M. le président suppléant (M. MacDonald): A l'ordre s'il vous plaît. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Comme il est sept heures, en conformité de l'article 6(2) du Règlement la séance est suspendue jusqu'à huit heures. Je quitte donc le fauteuil.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

[*Français*]

M. le président suppléant (M. Richard): La Chambre se forme en comité des subsides pour l'étude du crédit nº 1 du ministère des Pêcheries portant sur l'administration centrale.

[*Traduction*]

M. Bower: Monsieur le président, je tiens à faire quelques brèves remarques pendant l'étude des crédits du ministre des Pêcheries. Je dois tout d'abord remercier le ministre, au nom de tous mes commettants, d'avoir décidé récemment de prolonger la saison de la pêche du homard dans le district nº 4. Voilà qui réconfortera énormément les pêcheurs de homard de la région après la mauvaise saison qu'ils viennent de traverser. Les tempêtes et les intempéries ont fait baisser la prise à 50 p. 100 de la normale. La prolongation leur permettra au moins de récupérer une partie de leurs pertes. Nous sommes tous, dans cette région de la Nouvelle-Écosse, très reconnaissants envers le ministre de cette faveur.

Je voudrais maintenant parler de la déclaration du ministre au sujet de la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent. C'était une déclaration prudente, réfléchie et convaincante, qui soulignait l'importance de cette industrie pour l'économie de la région. Elle signalait aussi très clairement que la chasse aux phoques est effectuée de façon à éviter de faire souffrir. Il y aurait peut-être lieu d'effectuer certaines améliorations sous ce rapport et de corriger certains défauts qui pourraient encore exister dans les méthodes utilisées pour tuer les phoques. Mais toute personne sensée, qui prend la peine de lire la déclaration, sera convaincue que l'hystérie presque mondiale provoquée par des personnes bien intentionnées, sans doute, mais qui ne se sont pas donné le mal de constater ce qui a été fait pour améliorer la chasse aux phoques, était tout à fait sans fondement. Il faut faire une grande publicité à cette déclaration et la porter non seulement à l'attention des Canadiens, mais du monde entier, afin de faire cesser cette critique qui a nui au Canada en général.

• (8.10 p.m.)

Toutefois, je manquerais à mon devoir si je n'attribuais pas au ministre tout le mérite d'avoir entamé la tâche de redresser l'opinion publique à ce sujet. Mes commettants n'ont aucun intérêt dans la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent, mais ils éprouvent beaucoup de sympathie pour les gens de cette région, et ils se rendent bien compte que l'abattage des phoques, qui ne diffère en rien de l'abattage des animaux domestiques, que nous haïssons tous, constitue un élément vital de l'économie de cette région.

J'exhorte le ministre, qui s'intéresse sans doute à l'expansion des pêcheries, à collaborer avec moi dans le combat constant que je livre afin que le ministre des Travaux publics agrandisse les installations existantes. Je lui signale que dans ma circonscription, on a besoin de nouvelles installations ou d'installations plus grandes parce que les flottes de pêche se sont accrues et que, dans certains cas, les installations sont tombées en ruines.

Je voudrais mentionner, à cet égard, un autre détail secondaire: l'organisation du travail des dragueurs n'est pas satisfaisante. Ainsi, la saison de la pêche au hareng approche. Or, il s'avère nécessaire de draguer bon nombre de quais. C'est maintenant, au début de la saison, qu'il faut y procéder, et non pas pendant ou après. J'aimerais demander au mi-

nistre des Pêcheries s'il accepterait de me consulter sur un certain nombre de ces lacunes et de ces défauts, et d'user de son influence auprès de son collègue du cabinet, le ministre des Travaux publics. Je ne mentionnerai pas maintenant chacun des problèmes, car j'estime que ce n'est pas le moment, mais je serai très heureux de les présenter en détail, quand on étudiera les crédits du ministre.

Je me souviens que, dans son discours de cet après-midi, le député de Queens a fait des remarques sur l'augmentation des crédits alloués cette année au ministère. Je constate qu'ils ont subi, par rapport à l'année dernière, un accroissement d'environ 11.5 p. 100, mais je note également que le montant total est d'environ un quart de la valeur totale des exportations canadiennes de poisson pour l'année 1966—qui étaient d'environ 219 millions de dollars.

Le montant lui-même ne m'inquiète pas, du moment qu'il est nécessaire. Il représente des frais d'exploitation très élevés, par conséquent il importe qu'il soit utilisé à bon escient, sans quoi l'investissement ne sera pas rentable.

Au début du débat, on a parlé des pêches au saumon sur la côte est. J'aimerais que le ministre nous dise ce qui a été fait ou ce qu'on peut faire pour protéger les saumons dans la région du détroit de Davis, où, à ce qu'on m'a dit, on s'est aperçu qu'ils se rassemblaient pour remonter le fleuve de la côte est pour frayer. Les pêcheries de saumon de l'Atlantique, quoiqu'elles n'atteignent pas les mêmes proportions que sur la côte ouest, sont très importantes pour l'économie des provinces Maritimes, et ce serait assurément une tragédie de négliger de prendre les mesures de protection suffisantes, assez tôt, pour préserver cet élément important de l'économie des Maritimes.

Beaucoup de gens de l'Ouest de la Nouvelle-Écosse m'ont parlé du homard grainé, autrement dit des femelles qui pondent des œufs dans les parcs. J'aimerais que le ministre nous dise pourquoi il ne serait pas plus pratique et plus intéressant pour la préservation des pêcheries de rembourser aux propriétaires des parcs le prix des homards qui sont achetés légalement, en toute bonne foi, pour le parcage de saison.

Les homards trouvés dans cet état pourraient être achetés et rendus à la mer. Jusqu'ici, je ne suis pas du tout convaincu par les arguments invoqués contre cette méthode. Sauf erreur, les acheteurs de poisson se procurent un permis, qu'ils paient $1,000, je crois, mais ce ne peut être l'élément déterminant dans ces circonstances, car la propagation de l'espèce devrait être estimée beaucoup plus précieuse que la somme d'un millier de dollars que versent pour un permis les propriétaires de viviers.

Je dois souligner que la zone de pêche de douze milles continue d'être un sujet très actuel et très important en Nouvelle-Écosse, surtout dans ma circonscription, située dans l'Ouest de la province. Même si je comprends quelles sont en ce moment les préoccupations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'espère que, son attention étant détournée temporairement, il ne laissera pas retomber dans l'oubli, pendant encore un an, deux ans ou trois ans, la question de la limite de 12 milles.

M. Allmand: J'aimerais simplement poser une question au ministre, monsieur le président. Comme il le sait, plusieurs députés ont parlé des phoques cet après-midi. Le représentant de Vancouver-Quadra a proposé qu'à l'automne, on charge le comité des pêcheries d'examiner certains aspects de la question. Le ministre n'est pas sans savoir qu'un groupe mène, au pays, une énergique campagne en faveur de l'abolition de la chasse aux phoques. Je ne sais si ce groupe est considérable, mais il a fait beaucoup d'allégations et de demandes; certaines personnes ont même employé un langage qui me paraît pas trop correct. Pour un simple député comme moi, nombreuses déclarations contradictoires et bon nombre de faits demandent une explication. Le ministre songerait-il donc à déférer toute la question de la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent au comité des pêcheries qui n'en ferait pas seulement une étude mais qui s'arrêterait aussi sur les conditions économiques et sur tous les autres points pouvant intéresser les chasseurs de phoques? On a prétendu que nous pourrions aisément abolir la chasse aux phoques et que les chasseurs trouveraient bien d'autres occupations. Il y a eu beaucoup de discussions sur le point de savoir combien gagnent les chasseurs de phoques et qui profite de cette chasse, des Canadiens ou des gens d'autres pays.

• (8.20 p.m.)

Il serait intéressant, me semble-t-il, de faire comparaître les intéressés devant un comité, afin qu'ils puissent étayer leurs revendications par des témoignages. On leur ferait subir des interrogatoires et des contre-interrogatoires et on pourrait aussi entendre des experts du ministère des Pêcheries. Cela permettrait au public canadien de connaître la question sous tous ses aspects. Dans l'état actuel des choses, le groupe qui a été mis sur pied parcourt le pays, fait des discours et montre des films, mais il n'y a personne pour le contredire. Il vaudrait mieux appeler ces gens devant un comité où ils seraient interrogés et où

on leur demanderait de prouver le bien-fondé des allégations qu'ils font publiquement. L'idée d'un tel comité est, à mon avis, à retenir.

Il m'intéresserait de savoir ce qu'en pense le ministre. Peut-être pourrait-il nous le dire à la fin de l'étude des prévisions budgétaires.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, en examinant les crédits du ministère des Pêcheries nous constatons que le gouvernement canadien contribue aux recherches internationales, qu'il accorde des subsides pour la construction d'entrepôts frigorifiques et pour la construction de navires de pêche, ainsi que des subsides dans presque tous les domaines des pêcheries. Le ministère mérite des félicitations pour cette aide qu'il apporte et cela prouve que l'honorable ministre est vraiment conscient de l'importance de l'industrie de la pêche dans notre pays, pays immense borné par les océans Atlantique et Pacifique sur plusieurs milliers de milles, et parsemé d'immenses mers intérieures et de très grands fleuves. Il est agréable de constater la place enviable que le pays s'est créée sur le marché mondial grâce à l'aide du ministère. Aux deux extrémités du pays, c'est-à-dire aux deux endroits où l'industrie de la pêche est la plus importante, la majorité des ouvriers ont reconnu le besoin de s'organiser et de s'occuper de leurs affaires.

Nous les retrouvons membres des syndicats pour négocier de meilleures conditions de travail avec leurs employeurs, ou encore membres de coopératives pour travailler à la préparation et à la mise en marché de leur produits.

Cependant, un certain nombre de pêcheurs canadiens sont présentement dans une situation désastreuse, et je désire appeler l'attention du ministre sur le sort des pêcheurs commerciaux qui font la pêche sur le Saint-Laurent, en aval de Montréal. Dans les comtés situés sur les deux rives du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, se trouvent des pêcheurs qui réussissaient très bien à gagner leur subsistance et celle de leurs familles. Ces pêcheurs ne comptaient pas seulement sur la chance, puisqu'ils sont organisés. Ils possèdent des engins commerciaux, des seines longues de plusieurs centaines de pieds, des pièges immenses fabriqués de broche ou de différents matériaux, qui changent de nom selon les régions.

A vrai dire, un pêcheur ne pêche pas. On pourrait dire qu'il puise; il prélève, il se charge par centaines, voire même par milliers de livres, et quand cela va bien, c'est même à la tonne qu'on peut compter ses prises. Mais depuis un mois, j'ai rencontré plusieurs de ces pêcheurs qui m'ont confié qu'ils étaient désespérés, en face de la présente situation. Au fait, c'est beaucoup plus que désespérant, car la situation est tragique.

Ces personnes, qui réussissaient à se faire un salaire de $5,000 et parfois $7,000 par année ont vu leur salaire, l'an dernier, descendre à aussi peu que $600. Et du train où vont les choses cette année, c'est-à-dire 1967, si cela ne change pas, on se demande si ces gens-là réussiront à atteindre un salaire de $100. Et quand on songe à un salaire de $100, pour des gens qui gagnaient $5,000 et $7,000, on ne peut pas dire que c'est un cadeau pour l'année du centenaire.

A partir de l'Île d'Orléans, près de Québec, jusqu'à Montréal, depuis un an et demi, on trouve des poissons morts sur les battures du fleuve. Les brochets, les dorés, l'achigan, la carpe, et même l'anguille meurent par milliers. C'est un événement dont on ne se souvient pas, dans la région, on n'a pas eu cette expérience-là depuis 50 ans. Nous savons que tout ce qui a trait à la pollution de l'eau est étudié conjointement par le gouvernement central et les provinces. Cependant, je me dois de dénoncer la Compagnie de l'Expo qui empoisonne le fleuve depuis 1965 et 1966. De plus, cela se continue durant l'année du centenaire, puisque le premier déversement, cette année, de DDD ou, plutôt de Rothane, si vous aimez mieux, a eu lieu au début de l'été. Cela représentait 2,700 gallons, soit 27,000 livres d'un poison violent.

Quelques experts, payés pour faire certaines déclarations à l'effet que ce poison vif est sans danger, se plaisent à répéter la même chose.

Aux experts, qui sont payés pour dire que ce n'est pas dangereux, moi, qui ai été payé pour vendre de ce poison vif, pendant 10 ans, comme vendeur d'insecticides pour les cultivateurs, je me plais à répéter que c'est un poison vif—et que la situation que nous connaissons aujourd'hui est attribuable à ce poison jeté dans le fleuve continuellement depuis trois ans. J'espère que le ministre nous dira quelles sont les influences qui ont joué pour que ce geste criminel, répété par les dirigeants du site de l'Expo, reçoive quand même les bénédictions du gouvernement central d'Ottawa.

J'espère également que le ministre nous dira ce que le ministère des Pêcheries entend faire pour aider tous ces pêcheurs sans autre revenu, ces travailleurs qui, non seulement ne demandent rien à personne, mais payent des impôts et des taxes comme tous les Canadiens.

Le ministre nous dira-t-il aussi combien il en coûtera au ministère des Pêcheries, parce que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a négligé de prendre ses responsabilités avant que les dommages ne soient faits.

Monsieur le président, je traiterai brièvement du sujet, étant donné que c'est une question de vie et de mort pour une cinquantaine de citoyens qui sont établis le long des rives du Saint-Laurent. Je demande au ministre de nous dire ce qu'il en pense, et j'espère que tous les autres députés qui représentent des comtés riverains diront également ce qu'ils pensent de cette situation.

[*Traduction*]

M. Noble: Monsieur le président, j'aimerais simplement assurer au ministre que mes remarques ne seront pas trop longues.

Seuls quelques membres de la Chambre s'intéressent aux pêcheries des Grands lacs, et j'estime que pendant l'étude des crédits, il y aurait lieu de mentionner quelques points concernant les pêcheries d'eau douce. Mon intérêt porte surtout sur la baie Georgienne et la région du lac Huron.

Les pêcheries des Grands lacs relèvent du gouvernement provincial. Cependant, je sais que le gouvernement fédéral et les États-Unis appuient la Commission internationale des pêches des Grands lacs, et que cet organisme étudie toute affaire internationale pertinente.

C'est à propos des environs de la baie Georgienne et du lac Huron que j'aimerais avoir des renseignements. Il ne s'y trouve plus de truite de lac depuis longtemps, et nous savons tous que ce poisson a été détruit par une invasion de lamproies de mer. Le programme visant à la destruction des lamproies s'applique depuis nombre d'années, mais je demanderais au ministre de dire au comité où en est rendue la réalisation du programme. Quelle est la contribution du gouvernement et combien y affectera, en tout, la Commission internationale des pêches des Grands lacs en 1967? En outre, les travaux de cette année seront-ils concentrés sur une région particulière?

• (8.30 p.m.)

Autrement dit, le ministre aimerait-il envisager quand on pourrait ensemencer de truites le lac Huron avec l'espoir qu'elles réussissent à se multiplier? Le ministre sait-il si l'immersion de la truite windigo a donné des résultats heureux? C'est une entreprise qui se poursuit depuis quelque temps de concert avec la Commission internationale des pêcheries des Grands lacs et nous savons peu de ce qu'il en est. Les pêcheurs de ma région aimeraient avoir les tout derniers renseignements à ce sujet.

Je tiens à rappeler au ministre qu'il y a quelques années—il en est au courant—j'ai préconisé l'immersion du saumon sockeye ou kokanee dans les Grands lacs. Grâce à la collaboration du premier ministre de l'Ontario et d'un de ses adjoints aux recherches nous avons ensemencé avec succès la baie Georgienne et le lac Huron en saumon kokanee. Le ministre ne l'ignore peut-être pas, mais à l'âge de 18 mois les saumons étaient prêts pour le frai. On prévoyait qu'ils ne seraient prêts qu'à l'âge de trois ans. Nous suivons toujours l'évolution de cette entreprise. Voilà pourquoi j'aimerais que le ministre nous dise à quel point en sont les autres programmes que j'ai rappelés. La Commission internationale des pêcheries des Grands lacs m'a appris qu'elle préconise l'immersion des truites windigo de préférence au saumon kokanee bien que ce dernier se révèle plus apte à se multiplier que la truite windigo.

Je serais rassuré d'entendre le ministre répondre à ces questions.

M. Bell: Je voudrais aborder rapidement une question que j'ai discutée avec le ministre. J'ai à maintes reprises parlé de la pêche au saumon à la Chambre. La dernière fois que la Chambre a étudié les crédits, le ministre m'a longuement expliqué ce que faisait son ministère et sa réponse m'a satisfait—et je m'empresse d'ajouter que quoi qu'on fasse, ce n'est jamais assez.

Sur le fleuve Saint-Jean, nous devons songer à construire un autre barrage. Malgré tout notre optimisme, cela va modifier les coutumes du saumon. On prend des mesures pour protéger le saumon et nous espérons qu'elles serviront à quelque chose. La pollution du fleuve Saint-Jean est de plus en plus grande. L'honorable député de Victoria-Carleton l'a signalé l'autre jour.

J'aurais préféré discuter plus tard la question de la nouvelle méthode d'octroi de permis aux pêcheurs de saumon au filet du port de Saint-Jean, mais comme l'occasion ne se représentera pas de longtemps, je vais exprimer quelques idées qui me sont venues à l'esprit.

D'après les renseignements que je tiens du ministère, une nouvelle ligne de conduite a été annoncée en avril dernier par le ministre, au sujet de l'octroiement de permis aux pêcheurs de saumon de certaines régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Cette nouvelle ligne de conduite a été adoptée en vertu des anciens règlements et n'a rien de neuf du point de vue législatif. Je m'y intéresse, et je crois que nous nous intéressons tous à la conservation. Bien que nous devions veiller à protéger nos ressources ichtyologiques, je ne sais trop si nos pêcheurs ont reçu de préavis de la nouvelle règlementation. Je sais que les nouvelles restrictions à la pêche au saumon ont été portées à la connaissance du public par toutes sortes de moyens, mais je me demande combien de pêcheurs, donc les gens dont l'occupation tombe sous l'empire du règlement, étaient au courant de la nouvelle ligne de conduite. Pour qu'elle soit appliquée dans les délais prescrits, les pêcheurs doivent en être avertis.

J'espère que le ministre a les renseignements que je veux lui demander. Sinon, il pourrait peut-être me répondre plus tard. Je sais qu'il va m'éclairer. Voici ma question: combien de demandes de permis a-t-on reçues pour la région de la baie de Fundy, cette année, ou combien ont été rejetées à la suite des nouvelles restrictions? Je sais que la politique est différente, s'il s'agit du port ou de la baie. J'ai toujours eu de la difficulté à comprendre pourquoi nous limitons la pêche au saumon dans la baie de Fundy mais non dans le port de Saint-Jean? Je m'empresse d'ajouter que c'est le port de Saint-Jean qui m'intéresse le plus. Je me demande quelle est l'attitude de ceux qui s'intéressent à la conservation au sujet des bancs de saumons dans ces deux régions? Pourquoi s'inquiètent-ils de la baie et non de l'embouchure du port où passe le saumon? C'est peut-être trop difficile d'appliquer des règlements dans le port. Le ministre serait peut-être en mesure de le confirmer.

Je m'intéresse aussi au pêcheur de profession par rapport à celui pour qui la pêche n'est pas l'unique gagne-pain. Nous nous préoccupons tous de conservation, et je sais que tout pêcheur de saumon sérieux approuvera toute mesure adoptée en toute bonne foi en vue de régulariser les stocks de poisson. Toutefois, la principale raison des nouveaux changements, sauf erreur, c'est que depuis à peu près deux ans, la pêche du saumon est extrêmement bonne, et le ministère veut entrer dans cette sphère d'activité. Est-ce bien là la raison? Le cycle de la pêche du saumon est-il si bon qu'il faille apporter ces restrictions?

Ceci dit, je suppose que le ministre voudra faire des observations sur ce que lon peut considérer comme de la discrimination contre certaines catégories de pêcheurs. Il importe que le pêcheur dont la principale occupation est la pêche bénéficie d'une considération spéciale lorsqu'il demande un permis. Certains pêcheurs qui font la pêche depuis bien des années ne sont pas pour cela essentiellement des pêcheurs. Le pêche n'est pas leur principale occupation. Je me demande si le ministre y a songé. Sans discuter des règlements, et j'espère que le ministre m'éclairera si je fais erreur, je crois comprendre qu'en vertu des circonstances atténuantes, les détenteurs des permis auront droit à certains égards.

J'aimerais aussi savoir si on maintiendra le chiffre 120 qui s'applique au secteur qui m'intéresse. Autrement dit, si un ou deux postes deviennent vacants cette année, le ministre cherchera-t-il à les combler l'an prochain ou se contentera-t-il du chiffre inférieur?

L'autre question a trait à la pêche au saumon. Dans mon secteur, nous avons une excellente rivière à saumon. J'ai une question inscrite au *Feuilleton* qui n'a pas encore reçu de réponse. Je ne critique pas le ministre, parce qu'il faut colliger les chiffres. Je le répète, en venant de la baie de Fundy, nous avons une excellente rivière à saumon, célèbre pour sa pêche au saumon depuis bien des années. La pollution et l'industrialisation et les étranges coutumes du saumon ont diminué la quantité de poissons. A un moment donné, le dénombrement du saumon a baissé à près de 100. Cependant, pour un motif inexplicable—je ne sais pas si cela dépend du barrage—nous avons compté de 3,000 à 5,000 saumons dans cette rivière. Je puis ajouter que le gouvernement fédéral s'est intéressé de très près à ce cours d'eau et il peut s'enorgueuillir de dépenser de l'argent pour une initiative valable qui a augmenté la quantité de poissons.

[M. Bell.]

• (8.40 p.m.)

Cette initiative dont nous nous enorgueillissons a été prise de concert avec l'Association de pêche et de chasse de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Elle a fait l'orgueuil de tous ceux qui sont allés faire la pêche dans la rivière. Dernièrement, il y eut un accrochage entre la société privée et d'autres, et l'on s'est demandé si le gouvernement avait certains privilèges dans le secteur. J'arrête là mes critiques, car il semble qu'il soit dans un dilemme. Sauf erreur, cette compagnie privée a fait valoir des privilèges de pêche ou des privilèges à l'égard de la rivière qui lui donnent des droits de pêche et les pêcheurs ont maintenant perdu ce réservoir de saumon qui comptait tant pour beaucoup de gens dans notre région.

Le gouvernement fédéral aurait dû mieux protéger son investissement. J'aimerais savoir si le ministère a été consulté au cours des négociations qui se sont déroulées entre le gouvernement provincial et la compagnie, à la suite desquelles celle-ci a obtenu ces réservoirs de saumon de grande valeur. J'aimerais connaître également les modalités du contrat conclu quand nous y avons dépensé ces sommes considérables au début. Je n'ai rien à ajouter. Je répète que je m'intéresse à la pêche au saumon et à la conservation sous toutes ses formes à l'égard de la pêche au saumon et de la pêche commerciale.

M. Herridge: J'aimerais traiter brièvement de la conservation en général, au nom des membres des clubs de chasse et de pêche de ma région, de ceux qui s'intéressent à la pêche sportive, aux installations de loisirs et au développement du tourisme.

D'après des renseignements obtenus de ma circonscription, je constate que le gouvernement provincial envisage d'une façon unilaté-

rale le développement de la pêche sportive en Colombie-Britannique. C'est ce que démontrent clairement, selon moi, les difficultés éprouvées par le ministre par suite du flottage de billes de la *Stellako* et de la réaction du gouvernement provincial aux protestations énergiques de ceux qui tiennent à protéger et à développer la pêche sportive dans notre province.

Une foule de lacs en Colombie-Britannique sont infestés de poissons communs qui en chassent d'autres, comme la truite Kamloops et la Dolly Varden. J'apprends aussi que le gouvernement provincial exporte une grande quantité d'œufs de Kokanee vers les États-Unis, même si, de l'avis de bien des gens, ils devraient être utilisés en Colombie-Britannique. J'ignore les conditions d'exportation de ces œufs. Je compte bien que le ministre m'expliquera certaines de ces choses dans sa réponse.

J'aimerais savoir s'il existe une certaine collaboration entre les ministères fédéral et provincial des Pêcheries quant au progrès de la pêche sportive dans le Columbia à laquelle nuiront beaucoup les réalisations prévues par le traité du Columbia. Tel serait le cas selon un rapport confidentiel préparé par la direction de la faune de la province de Colombie-Britannique. J'aimerais que le ministre dise si le gouvernement fédéral collabore d'une façon quelconque—cela lui incomberait dans un certain sens à mon avis—à tout effort visant au réaménagement des pêcheries que les habitants et les visiteurs y perdront pour nombre d'années.

J'aimerais que le ministre explique à la Chambre à qui est juridiquement confiée, suivant la constitution, la charge de protéger et d'aménager la pêche d'agrément. Ensuite, je voudrais qu'il explique les arrangements qui ont été pris avec les autorités provinciales quant à la rédaction de règlements.

Les fonctionnaires du gouvernement fédéral mettent-ils parfois en doute ces règlements ou les acceptent-ils tels que le gouvernement provincial les leur fait parvenir? Quels arrangements et quelles méthodes sont prévus à l'égard de ces règlements transmis au gouvernement fédéral? Sauf erreur, il faut qu'ils reçoivent l'approbation des autorités fédérales pour être mis à exécution. J'aimerais que le ministre parle de cette question, parce qu'un grand nombre de personnes que j'ai l'honneur de représenter s'y intéressent vivement. Certaines sont déroutées lorsqu'il s'agit de savoir à qui imputer en dernier ressort la responsabilité de ce qui arrive en Colombie-Britannique en ce qui concerne la protection et l'essor de la pêche sportive.

Je félicite le ministre de la grande patience qu'il a manifestée en traitant du flottage du bois de la Stellako. J'espère qu'il va dire à la Chambre quels arrangements existent à l'heure actuelle à ce sujet.

M. Fairweather: Je tiens à reprendre le sujet déjà traité par mon ami de Victoria-Carleton et mentionné aussi par mon ami de Saint-Jean-Albert, il y a une ou deux minutes: la pollution de la rivière Saint-Jean.

C'est un problème important. Le ministre m'a appris qu'elle nuisait déjà à la pêche au saumon et je suis sûr qu'il admet, comme moi, la nécessité d'une collaboration aussi étroite que possible, aujourd'hui, entre son ministère, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et les autorités provinciales.

Contrairement à la plupart des problèmes que nous traitons à la Chambre, la réponse est claire dans ce cas. Nous connaissons l'origine de la pollution. Dans une proportion de 70 p. 100, elle provient de *Fraser Brothers*, à Edmundston. Elle provient également, pour une grande part, de la capitale du Nouveau-Brunswick qui—j'ai honte de le dire—n'a rien fait de substantiel pour traiter les eaux d'égoût qu'elle déverse dans la rivière Saint-Jean. On a fait des relevés, je le sais, mais comme l'a dit l'autre jour le député de Victoria-Carleton, on a épuisé le sujet.

Le Nouveau-Brunswick s'inquiète de la situation parce qu'il a tragiquement appris quelles sont les conséquences d'une pollution non combattue, ayant perdu les pêcheries de saumon de la rivière Sainte-Croix. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on cherche à corriger la situation et, sauf erreur, il faudra des décennies, et même des générations, pour rétablir ces pêcheries.

Le ministre le sait, un grand nombre d'entre nous se préoccupent particulièrement de la pollution qui suivra l'achèvement du barrage de Mactaquac, alors qu'on aura édifié un biet de 60 milles d'eau dite stagnante—et que la pollution émanant de *Fraser Brothers* pénétrera dans la rivière en amont de ce secteur. Il est vraiment oiseux d'enseigner aux municipalités et aux divers groupements de s'inspirer du civisme et de faire disparaître la pollution qu'ils causent si les grandes sociétés ne font rien à cet égard. Je n'accuse pas *Fraser Brothers*; je sais qu'il existe des régimes provinciaux et fédéraux—prévoyant des amortissements, etc. Mais il faut fixer une date limite.

Il se peut que *Fraser Brothers* ait déjà annoncé des projets concrets et qu'il ne faille pas invoquer une date limite.

• (8.50 p.m.)

Je le répète, nous connaissons le problème. On l'a attaqué d'en arrière, de front, d'en haut et d'en bas, selon ce que vous préférez. Il est temps, me semble-t-il, que les autorités d'Ottawa et de Fredericton, qui représentent les gouvernements national et provincial, conjuguent leurs efforts. J'en parle avec une certaine émotion, car ma circonscription renferme la belle rivière Saint-Jean et cinq de ses tributaires, ainsi que deux grands réseaux de lacs qui s'y jettent.

Je me suis toujours intéressé à l'épuration de la rivière et à la protection non seulement de notre pêche sportive, mais encore de la pêche commerciale sur ce grand cours d'eau.

M. Danforth: Monsieur le président, j'aimerais appuyer mon collègue, le député de Grey-Nord, qui a parlé de certains problèmes qui assaillent les pêcheurs en eaux intérieures. Si je prends la parole, c'est surtout pour essayer d'obtenir des renseignements précis du ministre. Il sait qu'on a évité un désastre total aux pêcheurs du lac Érié grâce aux dispositions internationales qu'on a adoptées quant à la commercialisation et qui ont permis aux pêcheurs d'obtenir de 8c. à 12c. la livre pour du poisson dont le prix avait fléchi entre 1.5c. et 3c. la livre.

J'aimerais que le ministre nous révèle les programmes à long terme qu'il songe établir de concert avec le gouvernement provincial pour ranimer l'industrie de la pêche dans le lac Érié. Je ne suis qu'un profane, mais je sais très bien que les autorités fédérales et provinciales ont entrepris des recherches poussées sur les ressources hydrauliques. On a étudié différentes méthodes pour faire la pêche, mais depuis l'invasion des lamproies, on ne prend plus que deux espèces principales de poissons sur la rive canadienne du lac Érié, l'éperlan et la perchaude.

Le ministre ne l'ignore pas, quelques dorés communs ont descendu le lac, mais s'il arrivait quelque chose aux débouchés pour les filets de perchaude et d'éperlan, qui sont très petits et constituent plus ou moins un luxe, les pêcheurs se trouveraient dans une situation économique désastreuse. J'aimerais bien que le ministre nous expose les expériences et les programmes que son ministère songe à entreprendre de concert avec le ministère provincial.

[M. Fairweather.]

M. Davis: Monsieur le président, je serai bref, mais j'aimerais exhorter le ministre à continuer à verser la subvention spéciale établie l'année dernière pour la prise et la transformation du chien de mer ou roussette sur la côte ouest. Le chien de mer est un poisson qui ressemble au requin et atteint jusqu'à cinq pieds de longueur. C'est un prédateur qui se nourrit de divers petits poissons. Les chiens de mer se sont multipliés ces dernières années faute de débouchés.

Pendant la guerre, on le pêchait en grandes quantités pour en extraire la vitamine A. Il se vendait jusqu'à $3 la livre à l'époque. Mais, par suite de mises au point dans l'industrie chimique pendant et après la guerre, on a commencé à produire la vitamine A par synthèse. La demande de foies de roussette ou chien de mer est tombée et depuis, rien n'est venu encourager sa pêche commerciale.

La roussette est le poisson qu'on pêche dans la mer du Nord et qui fournit presque tout le poisson qui sert aux «fish and chips» du Royaume-Uni. Bien que sans valeur commerciale sur nos côtes, elle en a une dans la mer du Nord. Les Norvégiens la pêchent en grands nombres, de fait en si grands nombres que la roussette ou le chien de mer comme on l'appelle dans la région de la mer du Nord, doit être protégé. Pendant la guerre, nous en avons pris jusqu'à 40,000 tonnes par année. Récemment, les pêches ont été insignifiantes, mais depuis deux ans on poursuit des expériences sur la côte de l'Ouest en vue de réduire le coût de la pêche à la roussette, de sa transformation et de son transport vers les marchés d'outre-mer.

J'aimerais beaucoup que ces expériences se poursuivent. L'automne dernier, à ce que je crois savoir, le ministère des Pêcheries avait affecté à cette intention quelque $25,000. Il a entrepris une expérience peu étendue dont on ne connaît pas encore les résultats. Les chiens de mer ont trouvé un marché considérable surtout au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique. J'imagine qu'avec le temps ils pourraient en trouver en Amérique du Nord. Il faudrait au début prévoir une modeste subvention mais, comme je l'ai mentionné, cette espèce devient plutôt rare en Europe.

Il reste à explorer à fond la rentabilité du conditionnement et du transport et j'exhorterais le ministère à continuer son expérience cette année. Si elle réussit, nous devrions pouvoir circonscrire le nombre des chiens de mer et augmenter sensiblement celui des saumons, des harengs, des sardines et d'autres espèces que décime un peu le chien de mer sorte de

requin. La mise en œuvre de ce programme aiderait entre autres moyens à augmenter les réserves de poisson dont la valeur commerciale est plus élevée.

L'hon. M. Robichaud: Je tiens à remercier les députés de leurs remarques et à leur assurer que mon ministère et moi-même tiendrons pleinement compte de leurs suggestions. J'ai été heureux d'entendre le député de Queens affirmer que les crédits accrus du ministère des Pêcheries étaient motivés.

Le député de Queens a également signalé que les pêcheries canadiennes, ces six dernières années, étaient tombées du sixième au dixième rang, du point de vue de la production mondiale. Comme il le disait, la raison en est bien simple. Le Canada doit entrer en concurrence sur les marchés mondiaux. Les autres pays, dont la production de poissons est peut-être plus considérable, ont besoin du poisson qu'ils prennent pour leur propre consommation. La production est pour eux une nécessité. Depuis ma récente visite en URSS, je sais que l'industrie de la pêche au Canada n'existerait pas si nous étions obligés de produire du poisson au prix qu'il coûte dans certains pays. Par exemple, le coût de la production du hareng en URSS est de 30 à 45c. la livre. Je me demande ce qui adviendrait de nous, au Canada, s'il nous fallait accroître notre production à ce prix-là?

Je tiens à assurer au député que le ministère des Pêcheries vise justement à favoriser le conditionnement du hareng pour fins de consommation humaine. Comme il le signalait, bon nombre de nouvelles usines de transformation du hareng ont été implantées, surtout sur la côte de l'Atlantique. Il y a quelques semaines, lors de la réunion annuelle du Conseil des pêcheries à Montréal, j'ai demandé aux représentants de l'industrie de la pêche d'étudier sérieusement la question du conditionnement d'une plus grande quantité de hareng, en vue de la consommation par l'homme, pour qu'une productivité accrue permette à nos pêcheurs de bénéficier d'un meilleur prix.

• (9.00 p.m.)

Un certain nombre de députés, y compris ceux de Queens, de Vancouver-Quadra, de Kings, de Shelburne-Yarmouth-Clare et de Notre-Dame-de-Grâce, ont parlé de la chasse aux phoques sur la côte de l'Atlantique et notamment dans le golfe Saint-Laurent. Je voudrais les remercier de l'attitude qu'ils ont adoptée au sujet de ce problème qui a créé un si vif intérêt et provoqué tant d'agitation au Canada et à l'étranger au cours des deux ou trois dernières années. Je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Je suis disposé à prendre toutes les mesures possibles, en vue d'empêcher qu'on ait recours à des méthodes cruelles pour tuer les phoques. J'ai publié récemment un certain nombre de rapports sur la chasse aux phoques. J'ai expliqué comment elle fait partie des opérations de pêche sur la côte de l'Atlantique. Certaines recommandations ont été faites au sujet de cette chasse par des gens bien pensants et bien intentionnés, mais qui ne sont certainement pas au courant des problèmes auxquels cette industrie doit faire face sur la côte de l'Atlantique.

Les députés apprendront avec plaisir, j'en suis sûr, qu'à mon retour d'une visite en URSS, je me suis arrêté quelques jours en Norvège où j'ai pu discuter de la question avec des représentants du gouvernement norvégien. Chacun sait que la Norvège est actuellement le seul pays étranger qui se livre à la chasse aux phoques sur la côte occidentale atlantique. Nous avons réussi à faire accepter sur la mer même—au large de Terre-Neuve et sur le littoral-Est de cette île—en vertu du protocole de la CIPAN, les règlements concernant la chasse aux phoques, mais malheureusement, la Norvège et le Canada étant les seuls pays intéressés, il est assez difficile d'étudier sur la base de ce protocole le mode de règlement applicable non seulement aux méthodes de protection et de conservation, mais aussi aux méthodes employées pour tuer les phoques. J'ai, au cours de ces discussions, reçu l'assurance que la Norvège accepterait de conclure un accord spécial avec le Canada afin de faire appliquer sur la même mer des règlements spéciaux régissant dans une certaine mesure ces trois méthodes.

A cette fin, puisque la CIPAN se réunit cette année à Boston, je me propose d'aller moi-même à Boston jeudi prochain. J'y rencontrerai les représentants du gouvernement norvégien et de l'industrie de la pêche norvégienne. Nous discuterons du genre de mesures d'application efficace sur les côtes. J'ai toutes les raisons de croire que nous recevrons l'entière collaboration du gouvernement norvégien pour faire appliquer sur les côtes des mesures semblables à celles par lesquelles nous réglementons présentement la situation dans le golfe Saint-Laurent.

Le député de Queens a également parlé de l'emploi d'aéronefs pour la chasse aux phoques. Je conviens que l'usage de ces aéronefs devrait être mieux réglementé. Je compte modifier encore les règlements de la chasse aux phoques, car je crois qu'il y a encore des choses à améliorer. J'ai l'intention d'examiner la possibilité de mieux réglementer les opérations aériennes, car je dois dire, à regret, qu'au cours de dernière saison, s'il y a eu quelques abus—et il y en a eu très peu—ce sont ceux qui se servaient d'aéronefs qui les ont commis, plutôt que les propriétaires de

phoquiers ou de bateaux de chasse aux phoques.

Que le député de Skeena sache que tous les problèmes relatifs aux pêcheries ne seront pas résolus tout simplement parce que le comité permanent a étudié les demandes de crédits du ministère l'an dernier; il conviendra sans doute que cela a fourni à l'industrie de la pêche une magnifique occasion de présenter les problèmes auxquels elle fait face, et à nous l'occasion d'expliquer les mesures prises par le ministère. Je répète ce que j'ai dit l'an passé. Je comprends parfaitement l'attitude adoptée par les membres du comité.

L'honorable député a fait allusion à la question des pêcheries au saumon de la Colombie-Britannique et de l'Alaska. Tel que l'avait annoncé le comité l'an dernier, le ministère a mis en œuvre un programme de capture et de marquage de poissons dans les eaux de la Colombie-Britannique, en vue de déterminer si le saumon se trouverait en quantité suffisante dans les cours d'eau de la Colombie-Britannique et de l'Alaska pour en permettre la pêche commerciale. Le rapport a été mis à notre disposition. Nous en avons discuté avec les représentants de l'industrie et des diverses associations de pêcheurs de la côte ouest. Je puis assurer à l'honorable député que j'ai la ferme intention de déposer ce rapport, comme il me l'a demandé.

La migration du saumon rose dans cette région particulière semble varier beaucoup selon qu'il s'agit d'une année paire ou impaire. Les mouvements du Sud au Nord sont habituellement plus importants les années paires. Nous entreprendrons donc une nouvelle expérience cette année afin de recueillir toutes les données. On entreprendra cette année une expérience semblable à celle de l'année dernière et, à la suite d'entretiens avec les représentants de l'industrie et des associations de pêcheurs, nous nous réunirons avec nos amis du Sud, les représentants des États-Unis, afin d'arriver à une décision quant aux mesures à prendre.

Le député a également parlé d'une question qui a beaucoup préoccupé ceux qui s'intéressent à l'industrie de la pêche de la côte ouest. J'aimerais assurer le député que même si je viens de la côte est, je ne prends pas partie pour l'Est mais pour l'industrie de la pêche d'un bout à l'autre du Canada. Je puis dire la même chose de mon prédécesseur.

Comme le député le sait, nous avons déclaré que ce différend ne relève pas des autorités fédérales. Selon un télégramme du ministre du Travail de la Colombie-Britannique, qu'il a cité, le ministre avait dit que les pêcheries ne relevaient pas du ministère provincial du Travail. Il est vrai qu'elles ne relèvent pas du ministère provincial du Travail. C'est une responsabilité fédéral. Mais en ce qui concerne ce différend, ce n'est pas la pêche qui est en cause. C'est le déchargement et le traitement du poisson après la prise. Le ministère de la Justice, à qui j'ai demandé conseil, m'informe que l'objet du litige concerne les droits de propriété et les droits civils, qui sont nettement des questions relevant des autorités provinciales. Malgré cela, j'ai offert mes services, de même que ceux de mes fonctionnaires, au gouvernement de la Colombie-Britannique afin de trouver un moyen de mettre fin à ce différend.

De nouveau, j'aimerais assurer au député que, dans les limites de la juridiction fédérale, je suis disposé à faire tout ce qui relève de ma compétence pour mettre fin à ce différend qui préoccupe tant l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique.

Le député de Vancouver-Quadra a mentionné la subvention versée aux propriétaires de navires de pêche. Il a dit qu'il y avait 170 navires en 1966 et près de 300 cette année. J'avoue ne pas comprendre ce qu'il entend par ces subventions. Le ministère des Pêcheries ne verse certainement pas de subventions. Nous avons dit bien clairement que certaines subventions ne s'appliquaient pas aux navires servant à la pêche au saumon. En outre, aucune subvention n'a été versée, aux termes des règlements du ministère des Pêcheries, aux navires de pêche de la côte du Pacifique. Si le député veut bien examiner les chiffres des subventions publiées par la Commission maritime, il verra qu'ils sont beaucoup plus faibles que ceux mentionnés dans la lettre dont il a lu un extrait cet après-midi.

• (9.10 p.m.)

Je suis au courant du problème dont plusieurs députés ont parlé, y compris le représentant d'Esquimalt-Saanich et le député de Vancouver-Quadra; il s'agit d'un conflit entre les pêcheurs de commerce et les pêcheurs sportifs, surtout dans le détroit Juan de Fuca. Sans avoir pris aucune décision définitive, j'ai dit clairement que nous songeons à réserver une partie du détroit à la pêche sportive. Bien entendu, ce n'est pas créer un précédent; nous sommes bien au courant de l'importance crois-

sante que prend la pêche sportive dans cette région de la Colombie-Britannique. Certes, nous ne nous la sous-estimons pas.

Le député de Vancouver-Quadra a parlé du flétan du Groenland. La question relève du ministère du Commerce, et je l'ai déjà déférée à mon collègue intéressé. Ses fonctionnaires en ont discuté avec leurs homologues à Washington.

Le député de Kings s'est dit satisfait de la collaboration qu'il a reçue du ministère et il a évoqué en particulier la protection accordée pour le gréement des pêcheurs côtiers, car bien des fois ce matériel est détruit par les dragueurs mis en service trop près du rivage. Je suis heureux de lui apprendre que d'ici quelques semaines, après des consultations complètes avec les gouvernements provinciaux intéressés, je me propose de présenter certains règlements interdisant la mise en service de dragueurs dans des zones limitées où la pêche côtière est importante. Nous avons toutes les raisons de croire que cette mesure assurera le genre de protection souhaitée.

Malheureusement, le député de Kings et moi ne sommes pas d'accord sur le paiement de subventions aux navires de pêche de la catégorie de 35 à 45 pieds. Permettez-moi d'assurer au député que, lorsque cette politique a été annoncée, un communiqué a été remis à la presse après des échanges de vues complets et une entente avec les offices de prêts provinciaux des provinces atlantiques.

Il était dit, dans le communiqué:

> Pendant les quelques premières années d'exploitation, en vertu du nouveau règlement, l'aide aux bateaux ne mesurant pas 45 pieds de longueur serait limitée aux modèles expérimentaux approuvés. Les offices de prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et le ministre de l'Industrie et du Commerce de Québec continueront à administrer directement le nouveau règlement. Le modèle et les devis des bateaux admissibles à l'assistance continueront à être surveillés étroitement par le gouvernement fédéral de concert avec les gouvernements provinciaux. Cette surveillance portera sur le nombre de bateaux à construire chaque année, le lieu de construction et la coordination de la construction avec les programmes de formation destinés à fournir une main-d'œuvre spécialisée pour une flotte moderne de l'Atlantique.

Je tiens à ajouter que ce règlement a été adopté en vertu du décret du conseil C.P. 1964/8995 qui englobe les ententes conclues avec les offices provinciaux de prêts aux pêcheurs.

Le député d'Halifax a parlé de l'aide aux pêcheurs de homard. Je reconnais qu'ils ont subi de lourdes pertes sur le littoral atlantique, ce printemps, à cause des orages et de l'ouverture tardive de la saison occasionnée par le déplacement des glaces. Notre politique ne diffère pas de celle qui a été suivie depuis un certain nombre d'années. A diverses reprises, j'ai déclaré à la Chambre que nous étions prêts à aider n'importe quelle région, si le gouvernement provincial en cause nous saisissait de la question et déclarait que, dans ces régions, les pertes avaient les proportions d'un désastre. Dans ces circonstances, nous sommes prêts à songer à accorder de l'aide.

A cet égard, je tiens à répéter ce que j'ai dit l'an dernier, en soulignant qu'il est malheureux de constater que les pêcheurs de homard ne profitent pas du fonds d'indemnité aux pêcheurs. Nous avons un programme d'assurance couvrant leurs casiers et leurs bateaux pour les protéger en cas de pertes semblables à celles qu'ils ont subies cette année. Néanmoins, il est parfaitement injuste que des pêcheurs de homard d'une certaine région reçoivent des indemnités de pertes, grâce à cette police d'assurance, alors qu'on aide d'autres pêcheurs qui n'y souscrivent pas. Je devrais peut-être mentionner que la Nouvelle-Écosse a réclamé, ce matin, les données dont nous disposons pour évaluer le montant des pertes dans cette région. J'ai immédiatement donné des instructions pour que ces provinces obtiennent ces renseignements, et si la province juge ces pertes désastreuses, je suis prêt à recommander à mes collègues d'étudier ces réclamations avec un soin particulier.

Je voudrais aussi que l'on sache bien que je sollicite la collaboration des provinces pour persuader les pêcheurs de tirer parti de ce programme d'assurance. C'est à leur intention qu'il a été créé et le coût en est extrêmement bas. Dans le cas de pertes de ce genre, les pêcheurs sont indemnisés pour la plus grande partie de ce qu'ils ont perdu.

Le député de Shelburne-Yarmouth-Clare a parlé de la protection du saumon dans la région du détroit de Davis. La question est venue sur le tapis il y a environ deux ans, et l'an dernier, nous avons tenté une expérience d'identification à proximité de la côte du Groenland, pour voir quelle proportion de saumons nés dans les rivières canadiennes, se trouve dans ces parages. Nous comptons poursuivre de nouveau l'expérience cette année et obtenir de plus amples renseignements avant de prendre de nouvelles mesures.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a parlé de la chasse au phoque. J'ai déjà donné ma réponse à ce sujet. Je prendrai sûrement en considération ce qu'il a déjà proposé à la Chambre, soit de confier la question au comité permanent des pêcheries afin d'obtenir tous

les faits et renseignements disponibles. Quant à la suggestion selon laquelle on devrait trouver un autre emploi à ces chasseurs, elle ne supporte pas l'examen. Il serait impossible pour quelque gouvernement que ce soit de décider d'avance où seront situés les champs de glace occupés par les phoques, s'ils seront au large du Labrador, dans la région des îles de la Madeleine ou au large de la côte ouest de Terre-Neuve. Il serait impossible de déterminer lesquels des 30,000 pêcheurs qui dépendent des pêcheries du golfe Saint-Laurent pour gagner leur pain, pourraient être touchés par l'aide que pourrait assurer le gouvernement en guise de compensation pour l'abandon de ce commerce. En outre, il nous incombe de protéger la chasse au phoque dans le golfe Saint-Laurent comme toutes autres ressources piscicoles. Nos hommes de science prétendent qu'un phoque adulte peut consommer de 12 à 15 livres de poisson par jour, sauf pendant la reproduction et la mise bas. Comme 1,250,000 phoques ont été aperçus l'an dernier, sur les bancs de glace du golfe Saint-Laurent, on peut imaginer quelle quantité de poissons ces phoques consomment et comment ils pourraient épuiser d'autres pêcheries de la région.

[*Français*]

L'honorable député de Porneuf (M. Godin) a signalé la situation désastreuse et tragique des pêcheurs commerciaux en aval de Montréal.

J'admets que nous avons eu certains rapports sur la quantité de poissons morts qui ont été trouvés dans cette région, dans cette partie du Saint-Laurent, mais les pêcheries de Québec, comme le sait l'honorable député, relèvent entièrement de la «juridiction» de la province de Québec; c'est une exception. Alors, lorsque certains rapports nous sont parvenus, dont, par exemple, celui de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), nous avons immédiatement porté ces faits à l'attention du gouvernement de la province de Québec.

• (9.20 p.m.)

[*Traduction*]

Le député de Grey-Nord a parlé de la Commission internationale des pêches des Grands lacs. Je suis heureux de lui faire savoir que, cette année, le budget renferme un crédit de $1,870,000 pour la lutte contre la lamproie dans les Grands lacs. Sur cette somme, le gouvernement fédéral versera en tout $627,000. Le député le sait, depuis le début de la lutte entreprise, le nombre des lamproies dans le lac Supérieur a diminé d'environ 80 p. 100. Nous passons maintenant au lac Huron. Il est encore trop tôt pour que je vous dise quelles mesures nous prendrons pour ensemencer le lac Huron. Il est également encore trop tôt pour préciser quels en seront les résultats, mais avec l'expérience acquise au lac Supérieur, nous sommes d'avance convaincus que notre expérimentation dans le lac Huron et dans d'autres régions des Grands lacs sera aussi couronnée de succès. D'autre part, le député a demandé des renseignements sur le saumon sockeye dans les Grands lacs. Plutôt que de fournir immédiatement la moitié d'une réponse, je lui enverrai une lettre lui communiquant toutes les précisions sur nos projets.

Le député de Saint-Jean-Albert a parlé de la pollution de la Saint-Jean. Le député de Royal aussi. Comme le député le sait, deux ou trois grandes sources de pollution existent actuellement dans la Saint-Jean. Cela nous inquiète. Il y a l'usine d'alimentation, à Florenceville, au sujet de laquelle l'Office d'expansion économique de la région atlantique a assuré une somme considérable d'argent pour remédier à la situation actuelle. La fabrique de pâte à papier d'Edmundston est une autre grande source de pollution. Nous avons entamé des pourparlers avec la province et avec la compganie Fraser, l'intéressée en la matière, pour trouver des moyens d'utiliser un nouvel outillage en vue de remédier à la pollution de la Saint-Jean à cet endroit. Le financement requis sera considérable, mais j'espère qu'avec la collaboration du gouvernement provincial, nous pourrons bientôt mettre ce programme en marche.

Le député de Saint-Jean-Albert a également parlé de notre nouvelle politique concernant l'émission de permis à l'égard du saumon. Il n'y a aucune nouvelle politique concernant l'émission des permis dans la région du port de Saint-Jean et de la baie de Fundy. Dans le port même, cette affaire relève du Conseil des ports nationaux qui prend les décisions au sujet de l'émission des permis. Dans la baie au large du port, cette responsabilité incombe au ministère fédéral des Pêcheries. L'émission des permis a toujours été surveillée et il n'y a presque aucune différence. Toutefois, depuis deux ou trois ans la pêche au saumon a été un peu meilleure et de nouveaux pêcheurs demandent des permis. J'ignore combien de nouvelles demandes nous avons reçues cette année, mais en vertu de cette politique, nous cherchons à transférer les permis de ceux qui ne sont pas directement engagés dans ces opérations, ceux qui ne sont pas des pêcheurs sérieux et qui n'utilisent pas leurs filets et leurs navires de pêche, aux nouveaux requérants qui possèdent les qualités requises. Nous avons adopté la même politique à Miramichi. Je serai en mesure de fournir plus tard au député des renseignements plus détaillés, mais le nombre de permis émis cette année n'a pas baissé et nous n'avons pas l'intention, à moins

que la chose ne devienne nécessaire, de réduire le nombre de permis détenus dans cette région.

Le député de Kootenay-Ouest m'a posé une question difficile concernant la responsabilité en droit de la protection et du développement de la pêche sportive. Dans la province de Colombie-Britannique, les règlements régissant le sport de la pêche relèvent de la province. On nous propose les règlements et, par un décret du conseil, nous leur donnons force de loi. Les espèces anadromes, comme par exemple le saumon commercial, relèvent à coup sûr du gouvernement fédéral. Je le répète, on nous propose les règlements et nous les légalisons par un décret du conseil; mais dans nos lacs, par exemple la pêche relève entièrement du gouvernement provincial.

Le député de Kent (Ontario) a parlé des problèmes rencontrés par les pêcheurs de l'intérieur. La réponse que j'ai donnée au député de Grey-Nord répond partiellement à sa question. Je reconnais que l'intervention de l'Office des prix des produits de la pêche a, l'automne dernier, sauvé cette industrie, notamment dans le lac Érié. Nous avons eu ces dernières semaines des réunions avec les représentants de cette industrie. Il nous reste encore du poisson acheté l'automne dernier. Nous avons l'intention de liquider ce stock au plus tôt. Il est plus que probable qu'on nous demandera encore cette année d'aider cette industrie en adoptant un programme de soutien des prix. Ce programme de l'an dernier avait fort bien réussi à améliorer la qualité du produit et à contrôler le marché.

Je tiendrai aussi compte de la proposition du député de Coast-Capilano pour qu'on continue de verser la subvention spéciale sur les captures et la transformation du chien de mer. Grâce à l'aide fournie l'an dernier par le ministère fédéral des Pêcheries, la préparation et la mise en vente de ce poisson pour la consommation humaine a fait l'objet d'expériences. Celles-ci ont assez bien réussi. Nous espérons pouvoir les continuer cette année et arriver à des résultats pratiques.

Monsieur le président, ceci répond à la plupart des questions soulevées. Si j'en oublie, je demanderais aux députés de me les rappeler. Je suis prêt à leur donner par écrit tous les détails au sujet de ce qu'ils m'ont demandé.

M. Howard: Monsieur le président, peut-être pourrais-je dire un mot à la suite des propos du ministre sur la pêche d'échantillonnage pour fins de recherche sur le saumon dans l'entrée Dixon et du fait qu'elle se poursuivra cette année. Depuis mes remarques d'avant le souper, j'ai eu le temps de lire le *Daily News* de Prince-Rupert du 30 mai dernier. Si j'avais lu cet éditorial à ce moment-là, je l'aurais cité dans mes premières remarques. Peut-être pourrais-je donner lecture de l'article—il est très court—et demander au ministre ce qui en est. Il s'intitule «La recherche sur le saumon»:

> Un comité mixte canado-américain des pêches recommandera un programme général de recherche sur l'entremêlement du saumon des États-Unis et du Canada, a-t-on annoncé récemment à Juneau.
>
> Le président du comité, le commissaire Walker Keirkness du Service de chasse et pêche de l'Alaska, a déclaré que le programme viserait à déterminer où, comment et pourquoi les réserves de saumon des deux pays s'entremêlent.
>
> L'étude, a-t-il dit, se fera sur toutes les eaux entre l'extrémité nord de l'île Vancouver et Jakutat (Alaska).
>
> Les gouvernements des États-Unis et du Canada devraient être saisis des recommandations du comité au début de juin.
>
> Le programme de recherche, s'il est approuvé, durera probablement de quatre à dix ans.

S'agit-il d'une déclaration en règle ou d'un autre programme de recherches? Je me demande si le ministre pourrait expliquer ce que celui-ci est censé accomplir.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, le programme auquel l'honorable député fait allusion est entrepris sur une échelle bien plus grande que celui de l'an passé. Comme je l'ai dit, celui de l'an passé portait sur deux montées distinctes de saumon; c'est pourquoi nous avons dû le poursuivre cette année, afin de déterminer la position à adopter. Je vais mettre sans faute ce rapport à la disposition de l'honorable député, afin qu'il soit bien renseigné à ce sujet. L'autre programme ne m'est pas encore parvenu, mais je sais toutefois qu'il est de bien plus grande envergure, vu qu'il portera sur les déplacements du saumon sur toute la côte du Pacifique.

M. Howard: Le délai de quatre à dix ans dont parle l'article me semble plutôt long si nous cherchons des conclusions pertinentes quant à l'autre partie du programme.

• (9.30 p.m.)

Monsieur le président, j'aimerais parler des travaux du comité de l'an dernier pour situer une question précise que je veux poser au ministre. Je citerai un extrait de la page 315 du compte rendu du comité le lundi 6 juin 1966, il y a presque exactement un an. Je l'avais soulevé à l'époque et je citerai mes

propres paroles en guise de préliminaire. J'ai posé la question suivante:

A propos de nos Indiens autochtones, j'aimerais, si vous me le permettez, poser une question concernant le Règlement sur l'aide aux bâtiments de pêche que le ministère des Pêcheries administre et qui s'applique seulement aux quatre provinces de l'Atlantique et à la province de Québec mais non à la Colombie-Britannique?

M. Levelton, directeur de la conservation et de la protection, dit alors:

Oui, surtout à cause de la correspondance échangée entre vous et M. Tremblay, pendant qu'il était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, concernant le désir des Indiens autochtones de la Colombie-Britannique que ce règlement s'applique à eux.

M. Howard: J'aimerais savoir ce qui se passe.

M. Robichaud: Monsieur le président, ce règlement ne s'applique pas qu'aux provinces de l'Atlantique et à la province de Québec, mais nous avons eu des réunions avec le gouvernement de l'Ontario, des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique et ce règlement est applicable aux provinces qui ont une Commission de prêts aux pêcheurs avec laquelle nous pouvons traiter.

Il y a une distinction spéciale à faire dans le cas des Indiens autochtones. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a étudié récemment s'il était possible d'instituer un programme d'aide spéciale fondé sur le principe que nous avons sur la côte de l'Atlantique, lequel s'appliquerait aux Indiens autochtones. Au ministère des Pêcheries, nous avons offert toute l'aide possible pour fixer le règlement applicable à un tel programme. J'espère sincèrement que nous aurons quelque chose à appliquer avant longtemps à cet égard.

J'aimerais demander au ministre à peu près la même question, à savoir: qu'est-ce qui se passe?

L'hon. M. Robichaud: Cela me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député de Skeena. Ce que j'ai dit l'an dernier était exact. Nous avons l'intention d'étendre à la côte de l'Ouest ce programme d'assistance à la pêche. Nous avons déjà conféré à quelques reprises avec les représentants du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique sur la côte du Pacifique et des provinces des Prairies. Nous avons déjà étendu à l'Ontario le programme d'assurance de façon à en faire profiter les bateaux de pêche.

Relativement au programme d'aide spéciale aux Indiens, nous avons eu un certain nombre de réunions avec les représentants du ministère des Affaires indiennes. En fait, une somme a été affectée à cette fin, mais nous la jugeons très insuffisante. Nous voulons l'augmenter, et j'espère que nous serons en mesure de prendre une décision finale très bientôt. Nous avons l'intention d'établir, à titre d'essai, un programme d'aide spéciale pour les pêcheurs indiens de la côte du Pacifique.

[M. Howard.]

M. Howard: D'après le ministre, une certaine somme est disponible à cette fin. Pourrait-il nous dire combien et quel ministère la fournira?

L'hon. M. Robichaud: Le ministère des Affaires indiennes. Tous les détails nécessaires à l'application de ce programme ont été fournis par le ministère des Pêcheries, mais la caisse sera administrée par le ministère des Affaires indiennes. Je le répète, nous estimons qu'une somme considérable devrait être fournie pour permettre la réalisation du programme.

M. Howard: Le ministre a-t-il dit que les fonds étaient maintenant disponibles?

L'hon. M. Robichaud: Non, monsieur le président, ils ne sont pas disponibles à l'heure actuelle, mais je crois comprendre que d'autres discussions auront lieu dans une semaine ou deux et que l'on prendra alors une décision définitive.

M. Howard: Si j'ai bien compris, le ministre a dit que l'on dispose d'une certaine somme actuellement, mais qu'elle n'est pas suffisante. Toutefois, il a expliqué la question.

L'hon. M. Robichaud: J'ai dit qu'à notre avis la somme proposée était trop faible pour permettre de réaliser le programme.

M. Howard: Monsieur le président, comme personne ne semble vouloir prendre la parole, j'aimerais soulever ici une autre question. Elle a trait aux règlements du ministère concernant les réserves d'eau douce des conserveries. J'ai écrit au ministre à ce sujet, car ces règlements pourraient nuire à deux conserveries tout près de Prince-Rupert. Je n'essaie pas de convaincre le ministre de modifier les règlements, et je ne pense pas que les personnes en cause veuillent qu'on les modifie. J'essaie simplement d'attirer l'attention du ministre sur la situation difficile qui peut résulter de l'application des règlements concernant l'eau douce.

Si je comprends bien, une aide financière a été offerte aux conserveries et aux collectivités de la côte atlantique pour leur permettre d'assurer l'approvisionnement en eau nécessaire aux conserveries pour qu'elles puissent se conformer aux règlements promulgués par le ministère. Sauf erreur, cette aide financière a été versée par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et non directement par le ministère des Pêcheries, même si le gouvernement fédéral contribue aux frais d'exploitation de l'Office. Ce sont les impôts

perçus par le gouvernement fédéral qui servent indirectement à aider les collectivités et les conserveries à moderniser leur outillage et à aménager les installations nécessaires permettant aux conserveries de disposer de l'approvisionnement d'eau fraîche dont elles ont besoin pour répondre aux exigences des règlements. Je n'ai rien à redire à cela, car dans bien des cas, les règlements de ce genre, édictés après qu'une conserverie a été établie et est exploitée depuis quelque temps, imposent un fardeau financier assez lourd à un secteur quelconque de l'industrie, à une conserverie ou à une collectivité qui fournit l'eau à la conserverie.

Toutefois, l'objet du litige dans ce cas c'est qu'il n'y a aucune aide financière semblable sur la côte ouest. Il n'y a sur la côte du Pacifique aucun bureau de développement qui fournirait une aide semblable aux collectivités qui veulent approvisionner les conserveries en eau douce. Il existe donc une disparité de traitement entre la côte de l'Atlantique et celle du Pacifique.

Dans ma lettre au ministre, j'ai dit qu'il était fort possible que deux conserveries décident qu'il n'est pas rentable d'investir dans un vaste système d'approvisionnement d'eau. Dans un cas cela signifie surélever l'eau par pompage et installer une longue canalisation jusqu'à la conserverie. Parce qu'on est incapable de le faire ou qu'on ne tient pas à le faire, peut-être que les deux vont de pair à certains égards, on songe sérieusement à fermer deux conserveries juste aux abords de Prince-Rupert simplement à cause de la condition énoncée dans les règlements. Même si l'une des compagnies a fait des travaux de forage intensifs, elle n'a pas réussi à trouver une source d'eau douce dans les environs. Si les conserveries ferment leurs portes, environ 1,000 Indiens qui y trouvent leur seule source de revenu durant l'été ou durant la campagne de la pêche au saumon, seront privés de travail et incapables d'en trouver aux autres conserveries de Prince-Rupert ou des environs dont l'effectif est déja complet.

La fermeture de ces conserveries portera un dur coup à ces régions. L'une des conserveries du littoral du Pacifique a éprouvé beaucoup de difficultés il n'y a pas longtemps parce que, vu sa situation géographique, ses prix de revient ont été plus élevés que ceux de la plupart des autres, et parce qu'elle voulait se conformer aux règlements.

Je ne plaide pas en faveur d'un relâchement des dispositions touchant l'eau douce et, à mon avis, personne dans l'industrie des conserves ne s'oppose à ces règlements, mais je sollicite un traitement spécial surtout pour les régions où il est économiquement impraticable pour les intéressés eux-mêmes de placer leur argent dans un système d'approvisionnement en eau douce, ou dont la collectivité porterait alors un fardeau financier inutilement lourd. J'exhorterais le ministre à étudier cette affaire sérieusement. Même s'il fallait que le ministère des Pêcheries aide financièrement les collectivités ou les fabricants, ou qu'il leur consente des prêts à long terme, il ne s'agirait pas là d'une nouvelle aventure car, comme nous le savons tous, il accorde des subventions en d'autres domaines.

Comme le ministre s'apprête à répondre, je poserai mon autre question plus tard.

• (9.40 p.m.)

L'hon. M. Robichaud: La nouvelle loi de mise en valeur des pêcheries régira aussi cette question particulière. Je promets au député que nous étudierons tous les aspects de la question.

M. Bower: Le député de Coast-Capilano a soulevé ce soir une question que moi aussi j'ai trouvé intéressante. Si je m'en souviens bien, le ministre n'a pas commenté cette question qui portait sur l'octroi d'une subvention à ceux qui achètent, pour la mise en conserve, le chien de mer ou l'aiguillat comme on l'appelle en Europe. Sauf erreur le ministère des Pêcheries exploite une telle entreprise sur la côte ouest, mais à une petite échelle et à titre temporaire. La côte est pourrait bénéficier énormément de la pêche commerciale du chien de mer, mais cela ne pourrait être réalisé que grâce à un régime de subventions pour stimuler les pêcheurs à attraper cette variété de poissons. Je serais très reconnaissant au ministre de s'occuper de cette question pour répondre au vœu du député de Coast-Capilano et au mien propre.

M. Noble: Monsieur le président, je dois conclure de la réponse du ministre qu'il ne m'a pas compris ou que je ne me suis pas clairement exprimé. J'ai mentionné l'immersion de la truite windigo par la Commission internationale des pêcheries des Grands lacs et je voulais savoir ce qu'il en est de cette entreprise. Nous sommes bien au courant du projet d'immersion du saumon kokanee qui est entrepris par le gouvernement provincial. Nous connaissons les succès de ce programme, mais j'aimerais savoir de quoi il retourne quant à la truite windigo.

L'hon. M. Robichaud: J'ai expliqué au député que je lui écrirai à ce sujet pour lui donner tous les détails en ma possession. Je ne les ai pas par-devers moi maintenant.

M. Noble: Le ministre a parlé du saumon kokanee voilà pourquoi j'ai soulevé cette question. Je pensais que le ministre s'imaginait que je l'interrogeais au sujet du projet d'immersion du saumon kokanee.

M. Howard: Monsieur le président, je voudrais traiter d'un autre sujet, la pêche à l'oulachon. Le ministre se rappellera qu'au moment où M. Needler était ici, je lui ai envoyé, pour goûter, de l'oulachon fumé; j'espère que cela lui a plu. C'est la pêche principale à laquelle se livrent les Indiens autochtones, mais ils n'en font pas le commerce, en partie parce que le règlement des pêches a été modifié il y a quelques années pour permettre la commercialisation de la pêche à l'oulachon. C'est surtout un aliment pour les Indiens autochtones. Ces derniers s'opposèrent à la pêche commerciale de l'oulachon et un règlement fut mis en vigueur pour l'interdire dans le district n° 2, ou aux environs.

Les autochtones se livrent à l'occasion au régime de troc de même qu'à la vente directe de l'oulachon dans la région de Prince-Rupert, surtout aux nombreux Indiens autochtones qui vivent à Prince-Rupert. Soit dit en passant, c'est une pratique que le gouvernement encourage dans l'espoir que les autochtones trouveront de l'emploi dans les régions urbaines alors qu'ils ne trouveraient peut-être pas d'emplois disponibles chez eux, dans les réserves. A cause de l'usage répandu chez les autochtones—qui pensent en termes d'économie communale—et qui consiste à pêcher pour les voisins et les amis qui vivent en ville, et parce qu'ils ont l'habitude de vendre l'oulachon $1 le seau, ce qui est le prix habituel payé dans le port de Prince-Rupert, un jeune homme a été accusé, au cours de la campagne de l'oulachon cette année, d'enfreindre le règlement parce qu'il avait pêché l'oulachon à des fins commerciales.

On a considéré cet incident comme une parodie de l'accord en vigueur. Voici sans doute ce qui s'est passé: en commençant par s'opposer à la pêche commerciale, les indigènes songeaient aux fabriques de conserves et aux compagnies de pêche s'intéressant à l'oulachon pour le frigorifier ou le vendre frais, et non pas aux Indiens pêchant individuellement l'oulachon et le transportant à Rupert pour le donner ou le vendre aux gens de leur peuple qui ne peuvent pas, car ils demeurent dans les villes, aller eux-mêmes pêcher l'oulachon. Je le répète: cette conception leur était étrangère quand on a demandé, au début, que les fabriques de conserves s'abstiennent d'exploiter la pêche à l'oulachon.

Je demande au ministre d'examiner les possibilités de réviser cette disposition. La pêche à l'oulachon est peut-être tout ce qui reste de la culture indienne primitive que nous pouvons préserver. Nous devons les laisser pêcher pour leur propre compte. Si le ministre voulait considérer le problème de ce point de vue, bien des difficultés pourraient être surmontées.

Le ministre hoche de la tête, et en le disant pour les fins du compte rendu, je puis garder la parole et lui poser une autre question. Le compte rendu montrera que le ministre est d'accord au moins pour s'occuper de cette question.

Un crédit manque cette année: $10,000 d'honoraires à titre de membre du Conseil international pour l'exploration de la mer. Cette année ce crédit m'existe pas. Il n'est peut-être pas nécessaire d'acquitter des droits à ce conseil qui, peut-être, ne fonctionne plus, mais j'aimerais une explication.

L'hon. M. Robichaud: J'essaierai d'obtenir les renseignements à l'intention du député, mais je ne peux pas les lui donner pour le moment. Ce montant est peut-être inclus dans un autre crédit mais je l'ignore. Je m'efforcerai de l'obtenir.

(Le crédit est adopté.)

Gestion et expansion des pêcheries.

5. Fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales, selon le détail des affectations, et des frais des programmes et des entreprises auxquels participent conjointement les provinces et l'industrie, et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la Commission internationale des pêches des Grands lacs au coût des travaux de répression de la lamproie et des recherches sur la lamproie, $21,000,000.

M. Howard: Monsieur le président, à la page 165 du Livre bleu, sous le Service de l'expansion industrielle, y compris les projets provinciaux, se trouve un crédit de $1,250,000 sous la rubrique «Programmes et entreprises auxquels participent les provinces». J'aimerais obtenir une liste détaillée des programmes mixtes auxquels participe la Colombie-Britannique, si le ministre dispose du renseignement.

L'hon. M. Robichaud: Comme l'a signalé le député, monsieur le président, ce montant prévu aux crédits doit englober les programmes à frais partagés avec les provinces. Ce sont surtout les provinces atlantiques et dans une certaine mesure, le Québec, qui tirent parti de ce programme. Nous faisons la même offre à la Colombie-Britannique, mais cette dernière ne semble pas vouloir être mêlée trop directement à l'industrie de la pêche.

Il n'existe pas, que je sache, de programme à frais partagés avec la Colombie-Britannique, bien que nous en ayons un avec l'Université

de Colombie-Britannique et, à une échelle restreinte, avec l'industrie. On en a mentionné un tout à l'heure, l'expérience au sujet du chien de mer, et nous avons des programmes de ce genre. Nous négocions également avec les représentants de l'industrie de la pêche de la côte ouest, au sujet d'expériences d'envergure concernant les poissons de fond. Il s'agira, dans ce cas, de programmes à frais partagés entrepris directement par le gouvernement et l'industrie. Le député se souvient sans doute que, lors de l'adoption de la loi sur le développement de la pêche commerciale du Canada, bon nombre de députés m'avaient prié d'y inclure les opérations des compagnies privées. La chose est maintenant possible, grâce à l'amendement que j'ai accepté.

• (9.50 p.m.)

M. Howard: Ainsi, tout ne va pas comme dans le meilleur des mondes sous le gouvernement de la Colombie-Britannique. Peut-être ai-je mal compris le ministre, dans son préambule, mais j'ai cru qu'essentiellement il voulait parler des rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et de la remarquable coordination de leurs activités. Le ministre exclut, je présume, la Colombie-Britannique de ses remarques préliminaires.

L'hon. M. Robichaud: Pas entièrement, car nous avons un comité fédéral-provincial. Il y a des réunions entre mon sous-ministre et de hauts fonctionnaires de la province de Colombie-Britannique. J'assure le député que nous nous efforçons de coopérer plus étroitement que par le passé. L'an dernier, lors de ma visite à Victoria, où j'ai rencontré deux ministres provinciaux, nous avons discuté non seulement du problème de la Stellako, mais de l'ensemble de la question du flottage du bois dans les cours d'eau de la Colombie-Britannique. C'est là un exemple de la coopération que nous sommes disposés à fournir et, si je pouvais déposer le courrier sur le bureau de la Chambre, le député verrait que cette coopération peut prendre toutes les formes possibles.

M. Howard: Lorsque j'ai parlé de la remarquable coordination et mentionné le fait que la Colombie-Britannique jouissait d'une exemption, je faisais allusion à ma propre province et non au ministre ou au gouvernement canadien.

L'hon. M. MacLean: Je voulais simplement m'assurer que le ministre avait bien compris mes remarques au sujet de l'emploi d'avions pour la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent. Je pensais non seulement aux règlements concernant la chasse aux phoques, mais aussi à la réglementation du vol des avions. J'avais cru qu'on m'avait compris, mais je devrais peut-être saisir le ministère des Transports de cette affaire.

Je voudrais poser une brève question au sujet du poste 5. Si ma mémoire est fidèle, lorsque certains députés ont demandé au comité, l'an dernier, pourquoi les frais de téléphone du ministère avaient augmenté, tandis qu'un autre ministère affirmait qu'il adopterait un nouveau système de taux pour les appels du gouvernement qui permettrait de réaliser de grandes économies, on avait répondu que les crédits de l'année dernière avaient été imprimés ou calculés avant que cette économie soit perceptible et que c'était pourquoi le frais de téléphone étaient plus élevés que l'année précédente. Je constate que, dans ces prévisions budgétaires, les dépenses ont encore atteint un chiffre singulièrement très élevé. Je me demande comment le gouvernement peut épargner tout cet argent si les frais de téléphone sont si élevés.

L'hon. M. Robichaud: Je puis répondre brièvement à cette question, en fournissant un mot d'explication au député. Il est vrai qu'en vertu du nouveau régime nos dépenses pour le téléphone auraient dû baisser; cependant, après avoir établi de nouveaux services, en particulier dans le domaine du développement, nous avons sur place des fonctionnaires avec lesquels nous devons communiquer presque quotidiennement. Les députés comprendront que, si ces fonctionnaires me posent une question, souvent je n'ai pas le temps d'écrire, puis d'attendre une réponse. Je demande à mon sous-ministre, de préférence, ou à mes fonctionnaires supérieurs de communiquer par téléphone avec nos directeurs régionaux, pour nous tenir informés. Les mêmes remarques s'appliquent, par exemple, au problème actuel qui se pose sur la côte ouest. Autant que possible, j'ai essayé d'être tenu au courant presque chaque jour de ce qui se passe. Cela ne peut se faire qu'en utilisant le téléphone et, bien entendu, les appels entraînent des dépenses supplémentaires. C'est principalement pour cela que les dépenses sont plus élevées à ce poste. Il est probable que nous utilisons le téléphone plus que les années précédentes, et je ne m'oppose pas à cette méthode.

M. Howard: Lors de la réunion du Conseil des Pêcheries tenue à Montréal dernièrement, le ministre a parlé entre autres de son récent voyage en Union soviétique. Si j'ai bien compris, il avait eu l'œil ouvert et avait mieux saisi certaines réalités, surtout en fait de collaboration internationale, de recherches et ainsi de suite. Je vois que, sous le crédit 5, figurent diverses commissions internationales, dont la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord ou le traité signé par le

Canada, le Japon et les États-Unis. Nous recommandons depuis quelque temps que l'on tente de faire adhérer l'Union soviétique à ce traité, si celle-ci le désire. Puisqu'elle s'intéresse à la pêche du flétan et sans doute du saumon de ce côté-ci de l'océan, le ministre peut-il nous dire s'il s'est entretenu de cette question avec des fonctionnaires russes? A-t-il eu l'impression en leur parlant que ce pays pourrait signer ce traité si on l'invitait à le faire? Quelles chances y a-t-il de mettre en œuvre les projets élaborés avec tant d'ardeur par le ministre en 1962 ou 1963?

L'hon. M. Robichaud: Je suis heureux que l'honorable député ait mentionné le crédit nº 5. A la page 171 du budget des dépenses, il constatera que l'an dernier on a affecté $10,000 au Conseil international pour l'exploration de la mer et que cette année ce montant a été porté à $20,000 pour l'année complète—le chiffre de l'an dernier ne s'appliquant qu'à un semestre.

J'ai aussi discuté du traité des pêches du Pacifique Nord avec le ministre des Pêcheries de l'URSS, oui. Il a exprimé les opinions de son gouvernement. Il n'appartient pas au gouvernement canadien d'inviter l'URSS à participer au traité du Pacifique Nord, c'est un traité tripartite, auquel participent le Japon, les États-Unis et le Canada et il appartiendra à ces trois pays d'inviter l'URSS, si on le juge souhaitable.

J'ai certainement obtenu beaucoup de renseignements du gouvernement de l'URSS et de son ministre des Pêcheries au sujet de leur politique et de leur attitude à cet égard. Nous n'en sommes pas venus à une décision définitive. Nous projetons de soulever la question de nouveau au cours de la visite de M. Ishkov au Canada au cours des prochaines semaines. Cependant, je crois qu'en vertu de la forme ou l'application actuelle du traité du Pacifique Nord, l'URSS ne sera pas intéressée à y participer.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Le crédit 10 est-il adopté?

10. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'acquisition de terrains pour le compte de la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique, aux termes de l'article VIII de la Convention, $5,339,000.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Le crédit 15 est-il adopté?

15. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, $4,130,000.

M. Howard: J'aimerais poser une courte question au sujet du crédit 15. A la page 176, une somme de $750,000 est prévue au titre de l'assistance à la construction et à l'outillage d'installations pour l'entreposage de produits congelés de la pêche. Cette somme comprend-elle des fonds pour l'Association coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert?

L'hon. M. Robichaud: Dès que les règlements ont été approuvés, nous avons averti la coopérative de Prince-Rupert et les sociétaires sont maintenant libres de présenter une demande. J'ignore s'ils l'ont envoyée; je ne l'ai pas encore vue sur mon bureau. S'ils font une demande, je puis fournir à l'honorable représentant l'assurance qu'on l'étudiera sérieusement.

(L'article est adopté.)

Les articles suivants sont adoptés.

Office des recherches sur les pêcheries du Canada—

20. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une somme de $410,000 pour subventions aux recherches sur les pêches et pour les bourses d'études, et autorisation de fournir des locaux gratuits à la Commission internationale des pêches du Pacifique nord, $10,929,000.

25. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $3,900,000.

M. le président: Voilà qui termine le budget principal des dépenses du ministère des Pêcheries.

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, permettez-moi de remercier les honorables députés d'avoir bien voulu adopter ces crédits du ministère des Pêcheries.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacLean: Le leader suppléant de la Chambre pourrait peut-être nous dire si les travaux de demain seront ceux qu'on a annoncés jeudi dernier? Je suppose que si on ajourne le débat sur le budget avant la fin de la journée, les crédits du solliciteur général seront mis en délibération.

L'hon. M. Winters: C'est juste.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'INDUSTRIE—LE NICKEL—LA RÉDUCTION POSSIBLE DES APPROVISIONNEMENTS

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Il conviendrait particulièrement aujourd'hui, peut-

être, de soulever la question du nickel vu que le ministre des Finances (M. Sharp) a donné à entendre que la teneur de la monnaie du royaume doit être modifiée. Cela est motivé, car on se demande s'il y a assez de nickel pour répondre à ce besoin.

J'ai demandé au ministre si on l'avait informé que l'*International Nickel Company of Canada* comptait limiter l'approvisionnement de nickel devant servir au Canada et, si oui, quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour assurer un approvisionnement suffisant à l'industrie canadienne.

La production de nickel aurait baissé cette année, de même que l'année dernière. On a enregistré en même temps une hausse des exportations de minerai, des anodes de nickel et d'autres produits. J'espère que je lis bien les données statistiques. J'attends que le ministre me réponde sur l'état de la production de nickel au Canada.

Nous avons produit, en 1965, 44.6 millions de livres de nickel. Nous en avons exporté 43.1 millions de livres. En 1966, notre production était de 40.5 millions de livres et nos exportations de 41.7 millions, donc, nous avons exporté 1.7 million de livres de plus que notre production.

Si l'on consulte les chiffres des exportations pour deux ans, on voit que, quoique la production ait baissé d'environ 10 p. 100 en 1966, les exportations des anodes, des cathodes et des lingots de nickel n'ont baissé que de 5 p. 100, tandis que les exportations de nickel et d'autres substances alliées ont augmenté de 50 p. 100. Une explication s'impose, car on m'a signalé que les fabricants canadiens qui utilisent le nickel dans leurs produits éprouvent de la difficulté à se procurer ce métal. On ne peut pas répondre à leurs besoins.

Nous désirons tous maintenir le niveau de nos exportations mais nous voulons également que l'industrie secondaire canadienne soit suffisamment ravitaillée en matières premières et que ses dirigeants reçoivent tout l'encouragement possible. Je me réjouis de la présence du ministre ici ce soir et j'aimerais qu'il réponde à ces questions.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Il y a pénurie de nickel partout dans le monde.

La situation relative à l'offre et à la demande a été plutôt bizarre depuis quelque temps, surtout à cause de l'immense réserve des États-Unis, qui suffisait à répondre à la demande. La lumière s'est faite sur la véritable situation du nickel seulement depuis que les stocks ont été considérablement réduits et que la demande mondiale ne peut être satisfaite que par l'offre mondiale.

Les producteurs de nickel canadiens sont au courant depuis quelque temps. Ils ont cherché avec diligence de nouveaux gisements de nickel dans le monde entier et ont tâché de les exploiter. Certains des derniers gisements découverts sont de teneur relativement faible par rapport à ceux de Sudbury et de Thompson. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons consenti à une hausse du prix du nickel, quand l'*International Nickel Company* nous en a fait la demande il y a un certain temps, pour lui permettre de s'organiser afin d'importer de façon rentable le nickel à faible teneur en provenance de ces nouvelles sources d'approvisionnement.

Vu la faible demande actuelle, les sociétés canadiennes productrices de nickel collaborent avec le gouvernement; bien que nous n'ayons pris aucune mesure qui canaliserait la production vers le gouvernement, la contribution volontaire des sociétés a été très généreuse. Nous nous sommes engagés à leur signaler les usagers canadiens de nickel qui devraient avoir un approvisionnement suffisant grâce à un effort concerté.

Nous avons pu assurer les usagers, de nickel qu'ils en auraient au moins autant que l'an dernier, année-record pour la consommation de ce métal. Chacun a été assuré d'un approvisionnement égal à celui de l'an dernier, chose que les sociétés productrices n'ont pu assurer à leurs clients étrangers. Faire l'équilibre entre les besoins du pays et les exportations est chose délicate, comme l'a si bien dit l'honorable député; nous avons fait de notre mieux et d'un commun accord, pour que le pays ait tout le nickel dont il a besoin.

Quand nous savons que des consommateurs canadiens sont gênés par une pénurie temporaire de nickel, des arrangements en vue d'alléger ces difficultés sont pris avec les producteurs. Ces derniers ne se sont pas fait tirer l'oreille à cet égard, et l'on songe à prévoir, au besoin, des dispositions appropriées pour la défense et d'autres besoins essentiels. Cela répond sans doute à la demande du député, du moins je l'espère.

LA DÉFENSE NATIONALE—HALIFAX—LES NÉGOCIATIONS AVEC LE SYNDICAT DES TRANSPORTS ROUTIERS

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, je suppose qu'en cette journée terrifiante dans les affaires humaines, il est réconfortant que le ministre associé de la Défense nationale et moi-même traitions de choses qui n'ont rien de militaire. Il s'agit d'un différend et d'un problème ouvrier dans la

région d'Halifax où, samedi dernier, des hommes portant des pancartes ont défilé devant les diverses installations de la Défense pour appuyer leurs revendications quant aux salaires et au règlement d'autres problèmes en suspens.

Ces hommes sont membres du syndicat local 273. Ils groupent des journaliers, des ouvriers spécialisés des chantiers navals et des employés des services de transport motorisé. On peut dire que leurs dirigeants syndicaux sont des gens respectables et conservateurs mais, comme le progrès réalisé ne leur semblait pas suffisant, ils ont décidé de recourir à cette méthode, à ces démonstrations en fin de semaine. J'ajoute très rapidement, pour qu'on le sache, que cela n'a nui en rien au travail qu'ils accomplissent pour le ministère de la Défense nationale.

En ce qui concerne la question des salaires, ils travaillent avec des personnes du groupe des préposés à réparation de navires qui ont reçu des augmentations. Le groupe des journaliers et la plupart des employés du groupe de transport motorisé n'ont pas reçu d'augmentations depuis octobre 1965. Il se produit donc ce qui arrive inévitablement là où un grand nombre d'hommes travaillent, quand certains reçoivent une augmentation de salaire et d'autres pas.

On se plaint aussi que certaines dispositions du Code canadien du travail (Normes) n'ont pas été appliquées pour les ouvriers spécialisés et auxiliaires des chantiers navals.

En outre, la mise en œuvre de l'intégration a donné lieu à cinq ou six cas de discipline; sauf erreur, depuis 20 ans, il n'y avait eu aucun cas de ce genre. Il se pose des cas de discipline, je suppose, parce que les civils et les militaires sont intégrés et qu'ils n'ont pas encore appris à s'adapter et à vivre ensemble.

• (10.10 p.m.)

Il ne s'agit pas, j'imagine, d'un état de choses permanent. Une fois toutes les difficultés surmontées, il ne devrait plus se poser de problème. Je crois avoir parlé trop longtemps, car lorsque j'ai posé cette question au ministre associé de la Défense nationale, cet après-midi, je voulais vraiment lui fournir l'occasion de faire une déclaration sur les divers points en litige, afin de pouvoir faire parvenir des exemplaires du hansard aux intéressés. Vu notre façon de procéder, il est parfois difficile pour un ministre de faire valoir ses arguments chaque fois qu'il voudrait le faire. Il serait utile que les ministres puissent agir de la sorte. Je pourrais continuer à parler de ce sujet, mais je me reprendrai une autre fois, car j'aimerais bien entendre la réponse du ministre associé.

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Il m'est toujours agréable de noter les questions intéressantes de mon ami d'Halifax (M. McCleave).

Quand à cette qusetion particulière, j'ai appris que, vendredi dernier, des officiers de la base des forces canadiennes à Halifax, y compris l'officier senior du personnel civil du commandement maritime, ont rencontré les dirigeants de la section 273 pour discuter une protestation en sept points que le syndicat avait formulée antérieurement.

Les pourparlers continueront entre le syndicat et le commandement, et on m'informe qu'un officier senior du commandement maritime s'attend de rencontrer le syndicat demain ou mercredi. Le directeur général du personnel civil au quartier général de la Défense nationale suit l'affaire de près et m'informera des progrès accomplis.

Comme le député, je suis très heureux de ce que nul arrêt de travail n'ait suivi la démonstation de protestation, et j'aimerais remercier les syndiqués et leurs dirigeants d'avoir prévenu un arrêt de travail pendant une période particulièrement active.

Je ne tiens pas à entrer dans plus de détails, mais j'ai donné à entendre qu'on fera certaines concessions à l'égard d'au moins quatre des sept points que le syndicat a soulevés et les échanges de vues se poursuivront sur les points qui restent. Le député a parlé des taux de rémunération. A ce genre de question nous répondrons toujours que, pour le moment du moins, maintenant que des négociations collectives ont été introduites, c'est une question qui, en réalité, ne relève plus de nous. J'espère que le député se contentera de savoir que nous faisons de notre mieux pour venir à bout de ces problèmes et que nous essaierons de nous rendre autant que possible aux demandes du syndicat. Je répète que nous sommes presque assurés que, sur les sept points, au moins quatre peuvent être réglés et que les échanges de vues se poursuivront sur les trois autres.

(10 h. 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants sont adoptés aujourd'hui au comité des subsides:]

PÊCHERIES

1, 5, 10, 15, 20, 25